

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

VI

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE, AUGMENTÉE D'UNE VIE DE ROHRBACHER, DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES, DE DISSERTATIONS ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1900

Par Monseigneur FÈVRE

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.
S. ÉPIPHANE, l. I, c. v, *Contre les Hérésies.*

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.
S. AMBR., *In Psalm.* XL, n. 30.

TOME SIXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE LOUIS VIVÈS

13, RUE DELAMBRE, 13

1901


THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

LIVRE CINQUANTE-TROISIÈME

DE L'INDÉPENDANCE TEMPORELLE DE L'ÉGLISE ROMAINE, 755, AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN EN OCCIDENT, PAR LE PAPE SAINT LÉON III, DANS LA PERSONNE DE CHARLEMAGNE, 800.

Cruelles folies de l'empereur grec Copronyme. — Vie et martyre de saint Etienne d'Auxence. — Derniers travaux et martyre de saint Boniface. — Institution canoniale de saint Chrodegang de Metz. — Les rois lombards voulant asservir l'Eglise romaine, ne font que compléter son indépendance même temporelle, et se ruiner eux-mêmes. — Charlemagne et Witikind. — L'Eglise romaine donne les principaux éléments de leur constitution politique aux Anglais. — Septième concile œcuménique. — Charlemagne et ses amis les papes Adrien et saint Léon, lequel constitue en lui l'Europe chrétienne, et par là même le monde.

Ce que l'âme est au corps, l'Eglise l'est au monde. Telle est désormais la constitution de l'Europe : voilà ce qui en fait comme une seule personne. La Chaire apostolique, la tête où siége l'âme, communique sans cesse à ce vaste corps la vie religieuse, morale et intellectuelle. Les diverses nations de l'Europe sont les membres de ce corps; parmi ces membres divers, la nation des Francs est le bras qui tient le glaive pour défendre la vie du corps entier, particulièrement la tête. Voilà pourquoi Charles-Martel, Pépin, Charlemagne sont nommés patrices des Romains, c'est-à-dire défenseurs titulaires de l'Eglise romaine; autrement, défenseurs armés de la vie de l'Europe, et par là même du monde.

Mais cette âme qui est l'Eglise, mais cette tête qui est la Chaire apostolique, reçoivent elles-mêmes une vie toujours nouvelle de celui qui est la voie, la vérité et la vie, de celui qui a dit : Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, et encore : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Aussi l'humanité chrétienne-catholique, si elle est sujette à des misères et des maladies, parce qu'elle est humanité, trouve toujours en soi une source intarissable de vie et de résurrection, parce qu'elle est chrétienne-catholique. Une société antichrétienne se sépare de l'âme, qui est la vie du corps; une société anticatholique se sépare de la tête, qui est le siége principal de l'âme et de la vie. C'est ce qu'on peut remarquer toujours chez les mahométans, et souvent chez les Grecs.

Pour le mahométisme, qui nie la divinité du Christ, qui prêche à coups de sabre la foi à un imposteur, qui n'a de morale propre que l'asservissement de la femme au libertinage de l'homme et en ce monde et en l'autre; pour le mahométisme, la vie c'est de tuer, de tuer l'intelligence, de tuer la liberté, de tuer les nations; s'il ne tue, il meurt. Telle est, en deux mots, son histoire à toutes les époques.

L'an 656, le gouverneur musulman de Syrie, nommé Salem, et oncle du calife Almusor, relégua dans le pays des Moabites Théodore, patriarche d'Antioche, sous prétexte qu'il servait d'espion à l'empereur Copronyme, dont il venait de condamner l'hérésie. Salem défendit aux Chrétiens de réparer leurs églises, d'exposer les croix en public, de disputer de

religion avec les Arabes. Le calife Almansor les traita encore plus durement; il les accablait de tributs, sans en excepter ceux mêmes qui ne vivaient que d'aumônes, tels que les moines, les reclus et les stylites. Il confisquait les trésors des églises, et vendait aux Juifs les vases sacrés. L'an 759, les Mahométans défendirent encore aux Chrétiens de tenir les registres publics; mais ils furent bientôt contraints de les leur confier de nouveau, ne sachant pas écrire les chiffres, tant ils étaient encore ignorants (1). Un autre oncle du calife Almansor, nommé Abdallah, fit aussi beaucoup de mal aux Chrétiens; il leur défendit d'apprendre leurs lettres, apparemment les lettres grecques, et de s'assembler la nuit dans les églises, dont il fit ôter les croix (2). L'an 772, sur la fin de sa vie, Almansor, étant venu lui-même à Jérusalem, fit marquer d'un fer rouge sur les mains tous les Chrétiens et les Juifs : ce qui porta une multitude de Chrétiens à s'enfuir sur les terres de l'empire (3). L'an 780, le calife Mahadi, fils et successeur d'Almansor, étant pareillement venu à Jérusalem, envoya un de ses officiers avec ordre de faire apostasier tous les esclaves chrétiens et de rendre les églises désertes. Il vint jusqu'à Emèse, promettant de ne forcer personne à l'apostasie, sinon les enfants des infidèles. Mais quand il eut ainsi découvert ceux qui étaient juifs ou chrétiens, il commença à les tourmenter plus cruellement que ne faisaient les anciens païens, et il en fit même mourir plusieurs. Par la grâce de Jésus-Christ, des femmes mêmes triomphèrent de la fureur du tyran; entre autres, deux vierges, dont l'une était fille et l'autre petite-fille de l'archidiacre d'Emèse. Elles souffrirent mille coups de nerfs de bœuf, avec plusieurs autres tourments, et demeurèrent victorieuses. Mahadi s'avança jusqu'à Damas, et ravagea un grand nombre d'églises, sans avoir égard aux traités que les Arabes avaient faits avec les Chrétiens (4).

A Constantinople, l'empereur Constantin Copronyme se montrait encore pire que les successeurs de Mahomet. Après avoir fait souscrire la condamnation des saintes images par trois cent trente-huit évêques sans honneur et sans foi, il ne cessa de persécuter les catholiques, mais surtout les moines, contre lesquels il avait une haine particulière. Alors les plus zélés d'entre eux s'assemblèrent, tant des environs de la Bithynie que de Constantinople, et s'en allèrent au mont Saint-Auxence, monastère fameux près de Nicomédie, dont le saint fondateur avait assisté au concile de Chalcédoine. Etienne, très-célèbre pour sa vertu et l'austérité de sa vie, en était alors le sixième abbé. Les moines choisis de ses divers monastères, le trouvèrent accablé de douleur, à cause de cette hérésie, et lui dirent : Mon père, nous sommes dans un embarras extrême, craignant que l'amour de cette vie, si naturel à l'homme, ne nous fasse trahir la religion. Etienne leur répondit : Comme il ne reste que trois endroits qui ne participent point à cette détestable hérésie, je vous conseille de vous y retirer. Il y a le voisinage du Pont-Euxin vers la Scythie, l'île de Chypre, la Lycie intérieure, Tripoli et jusqu'à Tyr et à Joppé; enfin Naples et l'ancienne Rome. Vous savez que les évêques de Rome, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, ont non-seulement anathématisé l'erreur des iconoclastes, mais encore n'ont point cessé de charger l'empereur de confusion par des lettres véhémentes, le traitant d'apostat et d'hérésiarque. Le très-vénérable et très-sage prêtre Jean Damascène, que le tyran nomme Mansour, n'a point cessé de le reprendre vigoureusement par plusieurs lettres, l'appelant nouveau Mahomet, ennemi du Christ et des saints; traitant les évêques qui lui sont soumis d'esclaves de leur ventre, pour l'amour duquel ils sont prêts à tout dire et à tout faire. Saint Etienne ajouta plusieurs autres exhortations; après quoi les moines qui étaient venus le trouver firent tristement leur prière, se dirent le dernier adieu, et se retirèrent suivant son conseil. Ainsi tous les moines abandonnèrent Constantinople. Les uns allèrent vers le Pont-Euxin, les autres en Chypre, les autres à Rome.

Saint Etienne était né à Constantinople, en 714, et avait été consacré à Dieu dès le sein de sa mère. Ses parents étaient riches, mais surtout recommandables par leur vertu. Ils choisirent pour leur fils les maîtres les plus habiles, et lui inspirèrent dès l'enfance la plus tendre piété. On lui donna une connaissance parfaite de la foi catholique. Durant la persécution de Léon l'Isaurien contre les saintes images, les parents d'Etienne prirent la fuite comme plusieurs autres. Mais avant leur départ, ils voulurent mettre en sûreté la foi de leur fils, qui avait alors quinze ans : ils le placèrent dans le monastère de Saint-Auxence. L'abbé lui donna l'habit, et, l'année suivante, l'admit à la profession. Etienne montra une ferveur incroyable dans l'accomplissement de tous ses devoirs. Son père étant mort quelque temps après, il fut obligé de faire un voyage à Constantinople. Il vendit ses biens et en distribua le prix aux pauvres. Il avait deux sœurs, dont l'une était religieuse à Constantinople; il emmena l'autre en Bithynie avec sa mère, et les mit toutes deux dans un monastère. Rentré dans sa solitude, il s'occupa principalement à méditer l'Ecriture sainte, avec les commentaires de saint Chrysostome.

Après la mort de Jean, abbé du monastère, Etienne fut unanimement choisi pour lui succéder, quoiqu'il n'eût que trente ans. Ce monastère n'était autre chose qu'un amas de petites cellules éparses çà et là sur la montagne, une des plus hautes de la province. Etienne, comme son prédécesseur, habita dans une

(1) Theophan., p. 361 et 362. — (2) *Ibid.*, p. 369. — (3) *Ibid.*, p. 376. — (4) *Ibid.*, p. 318.

cellule fort étroite, sur le sommet de la montagne. Il y sanctifiait par la prière le travail des mains, qui consistait à copier des livres et à faire des filets. Par ce travail il gagnait de quoi subsister. Il fournissait encore à quelques besoins du monastère et des pauvres. Une peau de brebis faisait tout son vêtement, et il portait continuellement une ceinture de fer. Le nombre de ses disciples devint bientôt très-considérable. Une veuve de qualité, qui changea le nom qu'elle portait dans le monde en celui d'Anne, se mit aussi sous sa conduite, et il lui fit prendre le voile dans un monastère de filles qui était au bas de la montagne. Quelques années après, Etienne se fit substituer Marin dans le gouvernement de la communauté, afin de mener une vie encore plus solitaire et plus pénitente. Il se retira dans une autre cellule écartée et beaucoup plus étroite que celle qu'il avait habitée jusque-là. Il pouvait à peine s'y tenir debout ou couché. Il avait quarante-deux ans quand il s'enferma dans cette espèce de tombeau. Tel était saint Etienne, surnommé le Jeune ou du mont Saint-Auxence.

L'empereur Copronyme voyait l'empire attaqué d'un côté par les Sarrasins, et de l'autre par les Bulgares. Dans cette situation, le bon sens le plus vulgaire lui conseillait de ne pas troubler l'empire même par des divisions religieuses. Il fit tout le contraire. Vainqueur ou vaincu dans la guerre incessante contre les Bulgares et les Sarrasins, il en devenait toujours plus furieux envers les catholiques. Ainsi, ayant été battu l'an 760 par les Bulgares, de telle sorte qu'il revint à Constantinople sans armes ni bagages, il publia, l'année suivante, contre les images des saints, un second édit plus menaçant que le premier, et qui jeta l'alarme dans tout l'Orient. Les catholiques fuyaient ; les villes restaient désertes ; les prisons étaient remplies, non plus de malfaiteurs, mais de confesseurs.

Non content des cruautés qu'il faisait exercer dans la ville et dans les provinces, il voulut présider lui-même aux supplices et voir couler le sang. Il se fit dresser un tribunal dans la basilique de Saint-Mamas, aux portes de Constantinople. Là, environné de bourreaux, au milieu de la pompe impériale, il se fit amener les catholiques prisonniers. A leur arrivée, tout se met en mouvement pour les tourmenter : on flagelle les uns, on arrache aux autres les yeux et la langue, on coupe à quelques-uns les pieds et les mains ; spectacle horrible pour tout autre que pour l'empereur et ses courtisans.

Le moine André, surnommé le Calybite, parce qu'il vivait en reclus dans l'île de Crète, était venu exprès à Constantinople ces jours-là pour soutenir la constance des fidèles au milieu de la persécution. Il perce la foule, et se présentant à l'empereur : Prince, lui dit-il, si vous croyez en Jésus-Christ, comment osez-vous traiter ainsi ses images vivantes ? A ces mots, on se jette sur le saint, on le traîne, on l'accable de coups. L'empereur arrête cette fureur, il le fait approcher et tâche de le gagner par douceur ou de l'intimider par menaces. Pourquoi, lui dit André, tandis que la loi punit ceux qui outragent les images de l'empereur, ordonnez-vous d'outrager celles de Jésus-Christ, qui est plus grand que l'empereur ? Pensez-vous qu'il sera moins irrité contre ces profanateurs sacrilèges ? Eh bien, repartit Copronyme, puisque, de ton aveu, ceux qui manquent de respect au portrait de l'empereur méritent châtiment, que ne mérites-tu pas pour en manquer à l'empereur même ? Il le fait en même temps dépouiller et déchirer de verges. Ce qui fut étrange, c'est que tous les assistants, pour faire leur cour à l'empereur, devinrent autant de bourreaux ; c'était à qui frapperait le saint martyr à coups de bâton, à coups de pierre, à coups d'épée. L'empereur le retire encore des mains de ces forcenés ; il essaye encore de le séduire : il regardait André comme le chef des orthodoxes, et se persuadait qu'en l'attirant à lui, il en entraînerait un grand nombre. Le voyant inflexible, il lui fait briser les mâchoires et le renvoie en prison. Quelques jours après, il l'en fit sortir pour endurer le dernier de tant de supplices. On le flagella de nouveau ; attaché par les pieds, on le traînait au travers de la ville, pour le conduire au lieu des exécutions, lorsqu'un vendeur de poissons saisit un couteau de boucher et lui coupa un pied, de quoi le saint martyr expira sur l'heure (1).

Copronyme, ayant entendu parler de saint Etienne d'Auxence, chargea le patrice Calliste de l'aller voir et d'employer tous les moyens possibles pour le gagner. Ses efforts furent inutiles, et il s'en retourna d'autant plus confus qu'il s'était flatté de réussir. Copronyme, outré des réponses d'Etienne, renvoya Calliste avec une troupe de soldats pour le tirer de sa cellule sur la montagne et le garder au monastère d'en bas, en attendant ce que l'empereur en ferait. Les soldats tirèrent le saint homme de son étroite cellule, et furent obligés à le porter ; car, à force d'être dans ce tombeau, ses jambes étaient pliées, et il ne pouvait ni les dresser ni les remuer ; ajoutez-y la faiblesse causée par son extrême abstinence. Les soldats, surpris de ce spectacle et touchés de compassion, le prirent à deux, lui faisant mettre les mains sur leurs épaules et lui tenant les genoux. Ils le portèrent au cimetière de Saint-Auxence, où ils l'enfermèrent avec ses moines ; et, s'étant assis à la porte, ils attendaient les ordres de l'empereur. Cependant saint Etienne chantait avec ses moines une prière qui commence : Nous adorons, Seigneur, votre sainte image, et ensuite une autre qui dit : J'ai rencontré les voleurs de mes pensées qui m'ont dépouillé. Il voulait marquer qu'on l'avait tiré de sa retraite

(1) Theoph., p. 363. Baron., an 761.

et de sa contemplation. Mais les soldats qui l'entendaient, branlaient la tête et disaient l'un à l'autre : Hélas ! ces moines que l'on maltraite ainsi sans sujet, ont bien raison de nous appeler des voleurs. Saint Etienne et ceux qui l'accompagnaient demeurèrent ainsi enfermés sans manger pendant six jours ; le septième, l'empereur envoya un autre officier qui remit le saint homme dans sa cellule ; car il était obligé de partir pour la guerre contre les Bulgares, en 763. Les soldats, avant de se retirer, se recommandèrent aux prières de saint Etienne (1).

Les Bulgares, ennuyés d'obéir depuis longtemps à la même famille, la massacrèrent tout entière, et se donnèrent pour roi un jeune audacieux nommé Télésis. Une partie des Esclavons, réunis alors aux Bulgares, refusèrent de lui obéir et se donnèrent aux Grecs. Dans la guerre qui s'ensuivit l'an 763, l'empereur remporta une grande victoire et rentra triomphant à Constantinople avec une multitude de prisonniers, qu'il distribua aux diverses factions du cirque, pour leur couper la tête. Et l'on vit plusieurs milliers d'hommes périr par les habitants, devenus autant de bourreaux.

Cette guerre suspendit à peine la persécution contre saint Etienne d'Auxence ; car le patrice Calliste ayant pris à part un de ses moines, nommé Sergius, lui donna de l'argent et lui en promit davantage pour l'accuser. Le nouveau Judas accusa son maître d'un commerce criminel avec Anne, cette sainte veuve qui avait embrassé la vie religieuse dans le monastère des femmes, au bas de la montagne. Elle fut donc arrêtée, jetée en prison, sollicitée d'avouer le prétendu crime. Toujours elle protesta de son innocence et ne cessa de répéter qu'Etienne était un saint. L'empereur la fit frapper par huit hommes, jusqu'au point qu'on la crut morte. Jetée enfin dans un des monastères de Constantinople, elle y mourut quelque temps après de ses souffrances.

Mais Copronyme voulait absolument un prétexte pour se défaire d'Etienne. Il engagea un de ses courtisans, nommé Georges Synclet, de lui tendre un piége, en allant lui demander d'être reçu au nombre de ses moines. Georges, s'étant donc rendu au mont Saint-Auxence, se jeta aux pieds d'Etienne et le conjura de lui donner l'habit. Le saint reconnut aussitôt qu'il était de la cour parce qu'il était rasé, l'empereur ayant défendu de porter la barbe à ceux qui étaient à son service : il refusa donc de l'admettre, et allégua la défense faite aux monastères de recevoir des novices. L'imposteur ne se rebuta point ; il renouvela ses instances, se donnant pour un homme persécuté et dont le salut était en grand péril ; enfin il fit tant, que sa demande lui fut accordée (2).

Cependant l'empereur assembla le peuple de Constantinople dans l'hippodrome, et dit Je ne puis vivre avec ces ennemis de Dieu, qu'on ne nomme point. Le peuple s'écria : Seigneur, il ne reste en cette ville aucune trace de leur habit. Copronyme s'écria en colère : Je ne puis plus souffrir leurs insultes. Ils m'ont séduit tous les miens, jusqu'à Georges Synclet, qu'ils ont arraché d'auprès de moi pour le faire moine ! Mais mettons en Dieu notre confiance, il le fera bientôt paraître : prions seulement ! C'est ainsi que Copronyme se jouait de Dieu et des hommes. Le sixième jour, l'imposteur Georges quitta la montagne et vint au palais. Copronyme l'embrassa et convoqua pour le lendemain une assemblée générale du peuple, dans le même théâtre. La foule y fut telle, qu'ils s'étouffaient. Copronyme s'écria : Dieu a exaucé mes prières ; il m'a découvert celui que je cherchais. Alors il le fit paraître devant le peuple, qui, le voyant en habit monastique, se mit à crier : Malheur au méchant ! qu'il meure ! qu'il meure ! ce qu'ils entendaient de saint Etienne. Copronyme fit dépouiller Georges des vêtements, qu'on jeta parmi le peuple, qui les foula aux pieds. Ensuite, pour achever cette farce impériale, quatre hommes étendirent l'imposteur par terre, et l'ayant mis tout nu, lui renversèrent un seau d'eau sur la tête, comme pour le purifier. Enfin, on le revêtit d'un habit militaire : l'empereur lui mit de sa main le baudrier avec l'épée, et le déclara son écuyer.

Aussitôt il envoya au mont Saint-Auxence une multitude de gens armés, qui dispersèrent les moines, mirent le feu au monastère et à l'église, et les réduisirent en cendres jusqu'aux fondements. Ils tirèrent saint Etienne de sa cellule ou de son tombeau, et le conduisirent à la mer, le frappant à coups de bâton, le prenant à la gorge et lui déchirant les jambes dans les épines. Ils lui crachaient au visage, lui disaient des injures et lui insultaient en diverses manières. Comme il ne pouvait marcher, ils le jetèrent dans une barque et le menèrent le long de la côte à un monastère de Chrysopolis, près de Constantinople. L'empereur défendit d'approcher du mont Saint-Auxence, sous peine de la vie.

Ensuite il fit venir cinq évêques, chefs des iconoclastes : Théodose d'Ephèse, Constantin de Nicomédie, Constantin de Nacolie, Sisinnius Pastilas, et Basile Tricacabe, avec le patrice Calliste, Comboconon, premier secrétaire, et un autre officier nommé Mansare. Il les envoya à Constantin, patriarche de Constantinople, pour aller tous ensemble au monastère de Chrysopolis. Mais le patriarche, qui connaissait la vertu et la capacité de saint Etienne, refusa d'y aller. Les autres portèrent avec eux la définition de leur conciliabule. Arrivés au monastère, ils firent leur prière à l'église, s'assirent sur les degrés du bain et mandèrent saint Etienne, qui vint soutenu par deux hommes, avec les fers aux pieds.

(1) Surius, 28 novemb. *Vit. S. Steph.* — (2) Theoph., Niceph. *Hist. miscell*, Zon.

Ce spectacle leur tira des larmes. Théodose d'Éphèse lui dit : Homme de Dieu, comment vous êtes-vous mis dans l'esprit de nous tenir pour hérétiques et de croire en savoir plus que les empereurs, les archevêques, les évêques et tous les chrétiens? Travaillons-nous à perdre les âmes? Saint Étienne lui répondit gravement : Considérez ce que le prophète Élie dit à Achab : Ce n'est pas moi qui cause ce trouble, mais vous et la maison de votre père. C'est vous qui avez introduit une nouveauté dans l'église. On peut vous dire avec le prophète : Les rois de la terre, avec les magistrats et les pasteurs, se sont assemblés contre l'église du Christ, formant de vains complots. Alors l'évêque Constantin de Nicomédie, qui était un jeune homme de trente ans, se leva pour donner un coup de pied au saint abbé assis à terre ; mais un des gardes le prévint et frappa du pied le saint homme dans le ventre, comme pour le faire lever.

Les sénateurs Calliste et Comboconon arrêtèrent l'évêque Constantin, et dirent à saint Etienne : Vous avez à choisir des deux, ou de souscrire au concile, ou de mourir comme rebelle à la loi des Pères et des empereurs. Il répondit : Ma vie, c'est Jésus-Christ ; mourir pour sa sainte image, sera ma gloire. Mais qu'on lise la définition de votre concile, afin que je voie ce qu'elle contient de raisonnable contre les images. Constantin de Nacolie ayant lu le titre : Définition du saint concile, septième œcuménique, saint Etienne lui fit signe de la main de s'arrêter, et dit : Comment peut-on nommer saint un concile qui a profané les choses saintes? Un de vos évêques n'a-t-il pas été accusé par des hommes de bien, dans votre concile, d'avoir foulé aux pieds la patène destinée aux saints mystères, parce qu'on y voyait les images de Jésus-Christ, de sa sainte Mère et de son précurseur? Vous l'avez maintenu dans ses fonctions et excommunié ses accusateurs comme défenseurs des idoles. Qu'y a-t-il de plus impie? N'avez-vous pas ôté le titre de saints aux apôtres, aux martyrs et aux autres justes, les nommant simplement apôtres ou martyrs?

Mais comment ce concile est-il œcuménique, puisqu'il n'est point approuvé du Pape de Rome, sans l'autorité duquel il est absolument défendu de régler les affaires ecclésiastiques? Ces paroles sont remarquables dans la bouche d'un Grec et d'un saint. Il ajoute : Ce concile n'a été approuvé non plus ni par le patriarche d'Alexandrie, ni par celui d'Antioche ou de Jérusalem. Où sont leurs lettres? Et comment appelle-t-on septième concile, celui qui ne s'accorde point avec les six précédents? Basile reprit : Et en quoi avons-nous contrevenu aux six conciles? Saint Etienne répondit : N'ont-ils pas été assemblés dans les églises, et, en ces églises, n'y avait-il pas des images reçues et révérées par les Pères? Répondez-moi, évêque. Basile en convint, et saint Etienne, levant les mains au ciel, soupira du fond de son cœur, éleva les mains et dit : Quiconque n'adore pas Notre-Seigneur Jésus-Christ renfermé dans son image, selon l'humanité, qu'il soit anathème! et que son partage soit avec ceux qui ont crié : Qu'on l'ôte! qu'on le crucifie! Il voulait continuer ; mais les commissaires, étonnés de la liberté avec laquelle il parlait, et couverts de confusion, se levèrent, ordonnant seulement qu'on l'enfermât. Quand ils furent de retour à Constantinople, l'empereur leur demanda ce qu'ils avaient fait. Les évêques voulaient dissimuler leur échec ; mais Calliste dit nettement : Nous sommes vaincus, seigneur ; cet homme est fort en raisons, et il méprise la mort. L'empereur, outré de colère, écrivit aussitôt une sentence pour envoyer le saint homme en exil dans l'île de Proconnèse, près de l'Hellespont.

Pendant dix-sept jours que saint Etienne demeura à Chrysopolis, il ne prit point de nourriture, quoique l'empereur lui en eût envoyé abondamment; mais il la renvoya, comme il avait fait auparavant, ne voulant rien recevoir d'un excommunié. Avant de partir, il guérit le supérieur du monastère, abandonné des médecins. Arrivé à Proconnèse, il se logea dans une caverne agréable, qu'il trouva dans un lieu désert sur la mer, près d'une église de Sainte-Anne, et se nourrissait des herbes qu'il rencontrait. Ses disciples, chassés du mont Saint-Auxence, ayant appris le lieu de son exil, vinrent à Proconnèse se rassembler autour de lui, à l'exception de deux qui apostasièrent, savoir : Sergius, le calomniateur du saint ; et Etienne, qui, après avoir été chapelain du patrice Calliste, avait reçu l'habit monastique des mains de saint Etienne, qui l'avait établi prêtre du monastère. L'empereur le fit chapelain du palais de Sophie, et ils prirent l'un et l'autre l'habit séculier. Tous les autres disciples de saint Etienne s'étant remis sous sa conduite, firent un nouveau monastère à Proconnèse. Sa mère même et sa sœur quittèrent le monastère où elles étaient établies et vinrent le trouver dans cette île. Pour lui, il fit faire une petite cage en forme de colonne, où il s'enferma pour continuer ses austérités, la quarante-neuvième année de son âge, c'est-à-dire l'an 763 (1).

Dans les derniers mois de cette même année, toutes les guerres, toutes les affaires, même civiles, furent suspendues par un froid excessif, qui fit craindre l'extinction entière et des hommes et des animaux. La nature parut être sur le point d'expirer dans toute l'étendue de la terre, selon le récit des auteurs byzantins; mais ils ne nous donnent de détail que sur Constantinople et les environs. Dès le commencement d'octobre, le Pont-Euxin se glaça à la profondeur de quarante-cinq pieds, jusqu'à plus de trente lieues de ses bords. La

(1) *Vit. S. Steph.*

tomba sur cette glace trente pieds de neige. La mer, se confondant avec la terre, offrit pendant quatre mois une route aussi solide et aussi sûre aux voitures les plus pesantes. Au mois de février 764, cette surface se rompit en une infinité de glaçons, qui semblaient autant de montagnes. L'historien saint Théophane rapporte qu'étant alors fort jeune il monta sur un de ces glaçons avec trente de ses camarades, et qu'ils y trouvèrent des cadavres d'animaux tant domestiques que sauvages. Les habitants de Constantinople furent nuit et jour dans des alarmes continuelles, jusqu'au 16 mars, que ces montagnes flottantes commencèrent à fondre. Dans ce même mois, l'air parut embrasé de tant de feux, que les peuples s'imaginèrent que les étoiles tombaient du ciel et que le monde allait périr. L'été suivant, une longue sécheresse, causée par des vents secs et brûlants, fit tarir presque toutes les sources et les fleuves (1).

Mais l'intempérie des saisons était moins à craindre que le dérèglement d'esprit de l'empereur. Il eût voulu renverser toute la doctrine de l'Eglise, et cherchait sans cesse quelque dogme à contredire. Ayant un jour mandé le patriarche Constantin, comme pour le consulter sur une matière importante: Il me vient en pensée, lui dit-il, d'ôter à la vierge le nom de Mère de Dieu, et de ne lui laisser que celui de Mère du Christ ; y trouvez-vous quelque inconvénient? Le prélat iconoclaste ne put s'empêcher de frémir à ce discours ; et, se jetant à ses pieds : Prince, s'écria-t-il, au nom de Dieu, bannissez cette pensée ; c'est la doctrine de Nestorius, et vous savez combien cet hérétique est en horreur. Rassurez-vous, répliqua l'empereur, ce n'était qu'une question de pure curiosité ; puisqu'elle vous scandalise, n'en parlons plus, et gardez-moi le secret (2).

L'an 766, après deux campagnes désastreuses contre les Bulgares, il s'en vengea sur les catholiques de ses Etats. Sa fureur s'acharnait de préférence sur les moines. Il n'était ni outrages ni tourments qu'il n'imaginât contre ceux qui demeuraint fidèlement attachés à leur profession et aux pratiques de l'Eglise. On leur brûlait la barbe enduite de poix, on la leur arrachait, on leur brisait sur la tête les images des saints peintes sur bois, on crevait les yeux aux uns, on mutilait les autres. Ces traitements cruels, joints à tout ce que la séduction a de plus attayant, en pervertirent plusieurs, qui renoncèrent à leurs vœux et prirent des femmes. Les sénateurs, les magistrats, les officiers de guerre n'étaient pas épargnés. L'honneur rendu aux images était un crime de lèse-majesté puni d'exil, souvent même des plus rigoureux supplices. Et, afin que personne ne pût se couvrir de l'obscurité de sa condition, l'empereur ordonna par édit à tous ses sujets, sans exception, de faire serment entre les mains des magistrats de ne rendre jamais aucun culte aux images. Le patriarche Constantin donna l'exemple ; il monta dans la tribune de Sainte-Sophie, et, tenant une croix entre ses mains, il jura qu'il n'avait jamais révéré ces figures faites de la main des hommes, et qu'il ne leur rendrait jamais aucun hommage. Lorsqu'il fut descendu de la tribune, l'empereur, comme pour le récompenser de son obéissance, lui mit sur la tête une couronne de fleurs, et l'emmena au palais, où il le régala d'un grand festin et d'un concert de musique. Il lui fit manger de toutes sortes de viandes : c'était lui faire abjurer la régularité monastique, et ce fut un grand scandale dans Constantinople. Constantin, moine avant que d'être patriarche, demeura soumis à toutes les obligations de son premier état ; et l'abstinence de la chair était alors pour tous les moines un devoir indispensable, comme elle l'est encore aujourd'hui pour les moines grecs.

Chasser les moines, détruire les monastères, n'était pas le coup le plus mortel que l'empereur pût porter à l'état monastique : il s'avisa d'un artifice vraiment diabolique pour les couvrir de mépris et d'horreur. Entre les moines bannis de Constantinople, quelques-uns se rendaient à ses volontés ; ils signaient l'édit contre les images, ils changeaient d'habit et se mariaient. Rentrant alors dans la ville et dans tous les droits de citoyens, ils étaient comblés de bienfaits ; l'empereur prenait soin de leur fortune. Mais ceux qui demeuraient attachés à leur foi et à leur état, n'éprouvaient que ses rigueurs. Un mois après son retour de la guerre, le 21 août 766, jour auquel il donnait des courses de chars, il les fit rassembler des environs de la ville et amener dans l'hippodrome. Là, sous les yeux du peuple qui remplissait tous les degrés, il les fit défiler, chacun accompagné d'une femme perdue. Dans cette procession scandaleuse, ils furent en butte à toutes les insultes d'une multitude effrénée, également outragés, et par les libertins qui savaient que c'était une méchanceté de l'empereur, et par les gens de bien, qui, n'en étant pas instruits, pensaient qu'on les avait surpris avec ces femmes.

Ce spectacle plut à l'empereur. Il le renouvela quatre jours après aux dépens de dix-neuf officiers des plus considérables de l'empire, qu'il accusait d'avoir conjuré contre sa personne. Leur véritable crime était d'être attachés à la sainte doctrine, d'avoir eu des liaisons avec saint Etienne relégué dans l'île de Proconnèse, d'entretenir commerce avec lui dans son exil, et d'avoir plusieurs fois donné des éloges à sa constance dans les tourments. Il les fit promener dans l'hippodrome, excitant le peuple à cracher sur eux et à les charger de malédictions : les deux plus qualifiés eurent la tête tranchée. C'étaient deux patrices frères, Constantin, contrôleur général des postes, et Strategius, commandant de

(1) Theoph., p. 365 et 366. Niceph., p. 43 et 44. — (2) *Ibid.*

la garde. Les autres furent aveuglés et relégués dans une île, où il ne manqua jamais, tant qu'il vécut, d'envoyer des bourreaux une fois tous les ans pour leur donner à chacun cent coups de nerfs de bœuf. Ayant appris que le peuple, touché du supplice de Constantin et de Stratégius, n'avait pu retenir ses larmes et ses murmures, il s'en prit au préfet Procope, qui aurait dû, disait-il, arrêter ces gémissements séditieux ; il le fit fouetter et lui ôta sa charge (1).

Les honneurs indécents et bizarres que le patriarche Constantin avait reçus de l'empereur, furent bientôt suivis d'une éclatante disgrâce. Le prince, ayant appris qu'il avait eu des entretiens secrets avec un des seigneurs accusés de conjuration, suborna lui-même des témoins, qui déposèrent qu'ils l'avaient entendu parler contre l'empereur. Et comme le patriarche, interrogé, niait constamment le fait et ne pouvait être convaincu, l'empereur engagea secrètement les témoins à confirmer leur déposition en jurant sur la croix. Aussitôt, sans autres preuves, il envoya mettre le scellé sur la porte de la maison patriarcale, et relégua le patriarche dans l'île du Prince. C'était le 16 août que Constantin fut ainsi déposé. Le 30 novembre l'empereur nomma Nicétas pour remplir sa place, sans observer aucune forme canonique. Ce prince impie et audacieux, plein de mépris pour les lois de l'Église, n'en connaissait aucune que son propre caprice. Le nouveau patriarche, plus indigne encore de cette éminente dignité que n'avait été Constantin, était un eunuque, Esclavon d'origine. Occupé dans sa jeunesse au service des femmes, il savait à peine lire. Cependant, à la recommandation de quelques dames de la cour, le patriarche Constantin lui avait conféré la prêtrise et l'avait revêtu d'un titre dans l'église des saints Apôtres. Ils méritaient tous deux, l'un un tel devancier, l'autre un tel successeur. Nicétas, à son entrée dans le palais patriarcal, montra qu'il était digne du choix de l'empereur, en détruisant de magnifiques mosaïques dont les murailles étaient ornées, et que ses deux prédécesseurs avaient laissé subsister à cause de leur beauté.

C'était cette même sorte de mérite qui faisait parvenir aux premières dignités de l'empire. Un violent iconoclaste était, aux yeux de l'empereur, capable de tous les emplois civils et militaires. Ce fut par là que Michel Mélissène, frère de l'impératrice Eudocie, obtint le gouvernement de Phrygie, Lachanodracon, celui de l'Asie, Manès celui de Galatie. Fidèles ministres des fureurs du prince, chacun d'eux se signala dans sa province par la profanation des églises, la persécution des moines, la destruction des images. Ils arrachaient des sanctuaires les reliques des saints, ils les jetaient dans les égouts ou dans les rivières; ils les faisaient brûler avec des ossements d'animaux, afin qu'on ne pût en démêler les cendres. Les reliques de sainte Euphémie, martyre, étaient le principal trésor de la ville de Chalcédoine; l'empereur fit jeter la châsse dans la mer, et changea l'église, partie en arsenal, partie en un lieu immonde pour recevoir toutes les ordures de la ville. La châsse fut portée sur les eaux à l'île de Lemnos, et recueillie par les habitants. Vingt-deux ans après la mort de Copronyme, l'impératrice Irène, qui régnait alors avec son fils Constantin, fit rapporter ce précieux dépôt à Chalcédoine, et nettoyer l'église, qu'elle rétablit dans son ancien état (2).

Le patriarche Constantin éprouvait depuis treize mois, dans l'île du Prince, les traitements les plus inhumains. L'empereur apprit que ce malheureux prélat avait révélé le discours impie qu'il lui avait tenu sur la mère de Dieu, et sur lequel il avait recommandé le secret. Outré de colère, il ordonne de le transporter à Constantinople, et, après lui avoir fait donner tant de coups de bâton qu'il ne pouvait plus se tenir sur ses pieds, il le fait porter en litière dans l'église de Sainte-Sophie, pour y subir la honte de la dégradation. On le jette sur les marches du sanctuaire, et, en présence de tout le peuple assemblé par ordre de l'empereur, un secrétaire de la cour lit à haute voix un libelle d'accusations, dont il lui frappait le visage à chaque article qu'il prononçait. Pendant ce temps-là, Nicétas était assis sur le trône patriarcal, et présidait à l'ignominieux traitement que recevait son bienfaiteur. La lecture achevée, Nicétas prit en main le libelle, et ayant fait porter Constantin dans la tribune de l'église, où plusieurs bras le soutenaient debout pour le montrer au peuple, il y fit monter un de ses suffragants, qui prononça l'anathème, le dépouilla des vêtements épiscopaux, et, l'apostrophant en termes outrageants, le chassa de l'église en le faisant marcher à reculons.

Le lendemain, jour des jeux du cirque, on lui arracha la barbe, les sourcils et les cheveux; et l'ayant revêtu d'une courte robe de laine sans manches, on lui fit traverser le cirque à rebours sur un âne, conduit par un neveu, à qui l'on avait coupé le nez. Le peuple et les factions l'accablaient d'injures et d'opprobres, en crachant sur lui. Arrivé à l'extrémité de la carrière, on le jette en bas, on le foule aux pieds, on le fait asseoir sur une pierre près de la borne pour y recevoir, tant que dura le spectacle, les outrageantes railleries des cochers qui passaient devant lui. Après tant d'insultes atroces, il fut mis en prison, où il demeura comme oublié jusqu'au 15 août de l'année suivante. Ce jour fut le dernier de ses souffrances. L'empereur lui envoya deux patrices pour lui demander ce qu'il pensait de la foi du prince et de la doctrine du concile. Le malheureux, encore lâche courtisan dans son cachot, espérant adoucir ses maux par

(1) Theoph., p. 368 et 369. — (2) Theoph., Niceph., etc.

une réponse flatteuse, s'écria que la foi de l'empereur était sainte et que le concile avait établi la sainte doctrine. C'est un aveu que nous voulions tirer de ta bouche impie, dirent aussitôt ses patrices, il ne te reste plus qu'à mourir. En même temps ils lui prononcèrent sa sentence et le conduisirent à l'amphithéâtre, où il eut la tête tranchée. Elle fut attachée au milliaire par les oreilles, et servit de spectacle au peuple pendant trois jours. Le cadavre fut traîné au Pélagium : c'était la place où avait été une église de Sainte-Pélagie, que l'empereur avait fait démolir pour en faire le lieu funeste où l'on jetait les corps des criminels après leur supplice, comme il avait fait abattre l'église de Saint-André au delà du golfe, et l'avait changée en une place pour les exécutions. C'est ainsi que ce prince farouche récompensa le patriarche d'avoir sacrifié sa foi et sa conscience pour autoriser les impiétés de son maître (1).

Au milieu de cette série de faits atroces, plus dignes d'un chef de cannibales ou de démons, que d'un chef de chrétiens ou même d'hommes, on entendit parler des miracles de saint Etienne, relégué dans l'île de Proconnèse. Un aveugle vint le trouver et le pria de le guérir. Après s'en être défendu avec beaucoup d'humilité, Etienne dit : Avez-vous la foi ? Révérez-vous l'image de Jésus-Christ, de sa mère et des saints ? Croyez-vous en Dieu, qui guérit même par les images, comme il arriva à la conversion de sainte Marie Egyptienne ? Je crois, répondit l'aveugle, et je révère. Saint Etienne ajouta : Au nom du Seigneur Jésus-Christ, qui a guéri l'aveugle, en qui tu crois, et que tu vénères en son image, regarde le soleil sans obstacles ? Aussitôt les yeux de l'aveugle furent ouverts, et il s'en alla louant Dieu et transporté de joie. Une femme de Cyzique lui amena son fils agité du démon depuis près de neuf ans. Il pria pour lui de dedans sa cage, et, l'appelant par son nom, lui fit vénérer l'image de Jésus-Christ; après quoi il le renvoya guéri. Une femme noble d'Héraclée en Thrace, affligée depuis sept ans d'une perte de sang, vint trouver saint Etienne, qui, après avoir prié, fit sur elle le signe de la croix et lui fit vénérer l'image de Jésus-Christ. Elle se sentit parfaitement guérie au bout de trois jours. Il fit plusieurs autres miracles, principalement à l'égard de ceux qui se trouvaient en péril sur la mer. Car, quand il la voyait agitée, il mettait ses religieux en prières; et souvent, après la tempête, on voyait les voyageurs venir le remercier et dire que dans le péril ils l'avait vu qui conduisait leur vaisseau.

La seconde année de son exil, l'an 764, il perdit sa mère et sa sœur, qui la suivit sept jours après, comme elle lui avait prédit. Vers le même temps, un soldat nommé Etienne, qui servait dans le corps des Arméniens en Thrace, étant perclus de la moitié de son corps et courbé, vint à Proconnèse trouver le saint, qui, lui ayant fait vénérer l'image de Jésus-Christ et celle de la Vierge, le renvoya guéri et redressé. Ses camarades lui demandèrent comment la chose s'était passée; et quand il leur eut dit qu'il avait vénéré ces images, ils lui dirent : Misérable, tu as idolâtré ! et le dénoncèrent au gouverneur de Thrace, qui l'envoya promptement à l'empereur. Copronyme lui demanda s'il persistait dans l'idolâtrie. Le soldat se mit à genoux et dit anathème, comme ayant été séduit; et Copronyme le fit aussitôt centurion. Mais comme il retournait chez lui, son cheval le jeta par terre et le foula aux pieds, en sorte qu'il en mourut. L'empereur prit occasion de ce qui était arrivé au soldat, pour rappeler promptement saint Etienne, disant que, même dans son exil, il ne cessait d'enseigner au peuple l'idolâtrie.

Il le fit donc ramener à Constantinople et mettre dans une prison, les fers aux mains et les entraves aux pieds. Quelques jours après, il l'interrogea en particulier sur une terrasse, étant assis entre deux de ses principaux officiers. En y allant, le saint se fit donner une pièce de monnaie qu'il tint cachée sous son habit. Sitôt que l'empereur le vit entrer, il s'écria : Voyez quel homme me charge de calomnies ! Le saint regardait à terre sans rien répondre. L'empereur, jetant sur lui un regard farouche lui dit : Tu ne me réponds point, misérable ! Saint Etienne répondit : Seigneur, si vous êtes résolu à me condamner, envoyez-moi au supplice; si vous voulez m'interroger, modérez votre colère; car c'est ainsi que les lois ordonnent aux juges d'en user. L'empereur ajouta : Dis-moi, quels décrets ou quels préceptes des Pères avons-nous méprisés; pour te donner sujet de nous traiter d'hérétiques ? C'est, répondit Etienne, que vous avez ôté des églises les images que les Pères ont reçues et vénérées de tout temps. Impie ! reprit l'empereur, ne les nomme pas images, ce sont des idoles. Et comment peuvent-elles s'allier avec les choses saintes ? Qu'a de commun la lumière avec les ténèbres ?

Seigneur, répondit saint Etienne, les Chrétiens n'ont jamais ordonné de révérer la matière dans les images; nous révérons le nom de ce que nous voyons, remontant par la pensée aux originaux. Cette vue élève notre raison jusqu'au ciel, et fixe notre curiosité. Est-il donc juste, dit l'empereur, de faire des images sensibles de ce que l'esprit même ne peut comprendre ? Et qui est l'homme, dit saint Etienne, à moins que d'avoir perdu le sens, qui, en révérant ce que l'on voit dans l'église, révère la créature, la pierre, l'or ou l'argent, sous prétexte qu'elle porte le nom de choses saintes ? Mais vous autres, sans distinguer le saint du profane, vous n'avez pas eu horreur d'appeler idole l'image de Jésus-

(1) Theoph., Niceph. *Hist. Miscell.* Zon. *Act. S. Steph.*

Christ, comme Apollon, et celle de la Mère de Dieu, comme Diane; de les fouler aux pieds et de les brûler. L'empereur dit : Esprit bouché, est-ce qu'en foulant aux pieds les images, nous foulons aux pieds Jésus-Christ ? A Dieu ne plaise !

Alors saint Etienne, tirant de son sein la pièce de monnaie qu'il avait apportée exprès, dit à l'empereur : Seigneur, de qui est cette image et cette inscription ? L'empereur, surpris, répondit : Elle est des empereurs, c'est-à-dire de lui-même et de son fils Léon. Saint Etienne continua : Serai-je donc puni, si je la jette à terre et si je la foule aux pieds ? Les assistants dirent : Assurément, puisqu'elle porte l'image et le nom des empereurs invincibles. Le saint répondit avec un grand soupir : Quel sera donc le supplice de qui foule aux pieds et livre aux flammes l'image de Jésus-Christ et de sa Mère ? Aussitôt il jeta la pièce de monnaie et marcha dessus. Ceux qui accompagnaient l'empereur se jetèrent sur lui comme des bêtes féroces, voulant le précipiter de la terrasse en bas ; mais l'empereur les en empêcha et l'envoya, lié par le cou et les mains derrière le dos, à la prison du prétoire, voulant le faire juger selon les lois, pour avoir foulé aux pieds l'image de l'empereur.

En entrant dans cette prison, saint Etienne prédit que ce serait sa dernière demeure. Il eut la consolation d'y trouver trois cent quarante-deux moines de divers pays, qui avaient souffert pour la même cause. Les uns avaient les yeux crevés, les autres le nez ou les mains coupés, pour n'avoir pas voulu souscrire contre les saintes images. Quelques-uns avaient été mutilés des oreilles ; d'autres montraient les marques des coups de fouet qui les avaient déchirés ; d'autres, leurs têtes rasées par les iconoclastes ; la plupart avaient la barbe enduite de poix et brûlée. Etienne, voyant les traces des diverses souffrances qu'avaient endurées ces saints confesseurs, rendait grâces à Dieu, qui leur avait donné la patience, et s'affligeait de n'avoir encore souffert rien de semblable. Pour eux, ils le regardaient comme leur pasteur et leur maître, écoutaient ses instructions et lui découvraient leur intérieur. La prison du prétoire devint un monastère où tout l'office se faisait régulièrement. Les gardes et tous ceux qui avaient entendu parler du saint, l'admiraient et le regardaient comme un ange sur la terre.

Un des guichetiers dit un jour à sa femme : Cette folie de l'empereur nous fera périr ; car le moine Etienne d'Auxence, qui est maintenant en prison, m'a paru comme un Dieu. La femme lui fit questions sur questions, et tira de lui toute la manière de vie du saint homme. Puis, à son insu, elle entra dans la prison, se jeta aux pieds du saint, et lui dit : Ne me rejetez pas, mon père, tout indigne que je suis ; souffrez que je vous apporte ce qui vous est nécessaire ; n'ayez pas horreur de mes péchés ; j'espère que Dieu me récompensera de ce petit service. Saint Etienne pria pour elle, mais il refusa de rien recevoir. Et, comme elle le pressait, il déclara qu'il n'avait jamais communiqué avec les hérétiques ; car il la croyait iconoclaste. Alors elle se jeta par terre et cria : Dieu me garde, mon père de jamais déshonorer l'image de Jésus-Christ, de sa Mère ou des saints ! Je sais quelle sera la punition de ceux qui osent le faire. Notre saint père Germain les mettait au rang de ceux qui crièrent : Crucifiez-le ! Je vous demande seulement de ne point me découvrir à mon mari et aux autres gardes. Ayant ainsi parlé, elle retourna en sa chambre, ouvrit un coffre fermé à clé où elle cachait trois images, une de la sainte Vierge, tenant son fils entre ses bras, une de saint Pierre et une de saint Paul ; et, les ayant vénérées en présence de saint Etienne elle les lui donna, en disant : Mettez-les devant vous, mon père, pendant vos prières, afin que vous vous y souveniez de cette pauvre pécheresse. Il consentit alors à sa demande ; et depuis elle lui apporta tous les samedis et les dimanches environ six onces de pain et trois carafes d'eau ; car ce fut toute sa nourriture pendant les onze mois qu'il passa dans le prétoire.

Un jour qu'il était assis avec les autres moines, on vint à parler des cruautés exercées pendant cette persécution ; et Antoine de Crète raconta le martyre de l'abbé Paul en ces termes : Il fut pris par le gouverneur de l'île, Théophane, surnommé Lardotyre, qui avait fait mettre à terre, d'un côté, l'image de Jésus-Christ en croix ; de l'autre, l'instrument du supplice que l'on nomme catapulte. Alors il lui dit : Paul, tu as à choisir des deux, ou de marcher sur l'image, ou d'aller au supplice. Paul répondit : A Dieu ne plaise, Seigneur Jésus, que je marche sur votre image ! Et se penchant à terre, il la baisa respectueusement. Le gouverneur, en colère, le fit dépouiller et étendre sur la catapulte, où les bourreaux l'ayant serré entre deux planches depuis le cou jusqu'aux talons, et lui ayant déchiré les côtés avec des peignes de fer, le pendirent la tête en bas et allumèrent autour un grand feu dont il fut consumé.

A ce récit, tous les Pères fondaient en larmes. Mais à peine Antoine eut-il fini quand le vieillard Théostéricte, prêtre du monastère de Pélicite, qui avait le nez coupé et la barbe brûlée avec de la poix et de la nafte, s'avança et dit : On ne peut rapporter sans gémir la cruauté du gouverneur d'Asie, que l'on appelle Lachanodracon. Saint Etienne lui dit . Parlez mon père ; vous nous encouragerez, si Dieu veut que nous souffrions aussi. Théostéricte reprit ainsi : Le soir du jeudi-saint, comme on célébrait le sacrifice non sanglant, ce gouverneur entra, par ordre du tyran, avec une multitude de soldats, fit cesser l'office, prit trente-huit moines choisis, qu'il attacha à des pièces de bois par le cou et par les mains. Quant aux

autres, il en fit déchirer à coups de fouet; à d'autres, il fit couper le nez, poisser et brûler la barbe : je suis de ce nombre. Non content de cela, il brûla le monastère depuis l'écurie jusqu'aux églises, réduisant tout en cendres. Il emmena les trente-huit qu'il avait pris, les enferma dans un vieux bain près d'Ephèse, dont il boucha l'entrée, puis il fit miner la montagne attenante, qui les enterra vivants.

Les moines prièrent ensuite saint Etienne de leur dire à son tour quelque parole de consolation, et il leur proposa pour exemple Pierre le reclus de Blaquernes, qui expira sous les coups de nerfs de bœuf, en présence l'empereur; et Jean, abbé du monastère de Monagrie, que l'empereur fit enfermer dans un sac et jeter au fond de la mer avec une grosse pierre, pour n'avoir pas voulu fouler aux pieds l'image de Jésus-Christ et de sa sainte Mère.

Saint Etienne sachant le temps de sa mort, appela la femme qui lui apportait à manger et lui dit : Je veux passer ces quarante jours en retraite et en prière, dans l'abstinence. Cessez donc de m'apporter du pain et de l'eau; car je sais que ma vie finira bientôt. Pendant ce temps, il ne cessa d'animer les moines prisonniers à ne point se décourager dans la persécution; en sorte que plusieurs personnes pieuses de la ville se couvraient de haillons pour entrer dans la prison du prétoire, recevoir la bénédiction et les instructions du saint. Le trente-huitième jour au matin, après la prière de prime, il appela la femme qui l'avait servi et lui dit en présence des moines : Venez, bénite femme! Dieu vous rende au centuple le bien que vous m'avez fait! Reprenez vos images; qu'elles vous servent de protection pendant la vie présente, et de preuve de votre fidélité dans la vie future. Puis, il dit avec un grand soupir : Demain je partirai d'ici pour aller à un autre monde et à un autre juge. La femme, pénétrée de douleur, prit ses images et les emporta enveloppées dans un linge, de peur des iconoclastes.

Cependant l'empereur Copronyme célébrait la fête païenne des brumales, en l'honneur de Bacchus, nommé par les anciens Romains, Brumus, et cette fête se faisait le vingt-quatrième de novembre. L'empereur, assis dans une galerie avec ses courtisans, jouait de la lyre et faisait des libations profanes. Quelqu'un vint lui dire que le chef des abominables, Etienne d'Auxence, avait changé le prétoire en monastère, où l'on passait les nuits en psalmodie. Et tous les habitants de Constantinople courent après lui apprendre à idolâtrer. L'empereur, outré de colère, appela un officier de ses gardes et lui commanda d'emmener le saint hors de la ville, de l'autre côté de la mer, au lieu où avait été l'église de Sainte-Maure, martyre, mais qu'il avait abattue et changée en une place pour les exécutions à mort. Il y invoquait aussi les démons, et leur avait immolé le fils d'un nommé Sulhemius. Il ordonna en même temps que l'on fît dans la ville des recherches exactes contre tous ceux qui avaient un moine pour parent, ami ou voisin, ou qui portaient seulement un habit noir; on les envoyait en exil après les avoir déchirés de coups. Les ennemis avaient le plaisir de dénoncer qui ils voulaient; les esclaves accusaient les maîtres : Constantinople était tout en pleurs.

Tandis que l'on menait saint Etienne au lieu de l'exécution, l'empereur sortit du palais et vint à la place publique, où était un bâtiment nommé le Mille. On y avait autrefois peint les six conciles œcuméniques pour l'instruction du peuple; Copronyme avait fait peindre à la place des courses de chevaux. En ce lieu donc, comme tout le monde le félicitait, il dit : Mon âme est sans consolation à cause de ces abominables. Un de ses courtisans s'écria : Et quelle trace en reste-t-il, seigneur, soit à Constantinople, soit dans les autres pays? ne sont-ils pas tous détruits? Voilà que je viens encore aujourd'hui de rencontrer l'ennemi de la vérité, Etienne d'Auxence, que l'on menait pour être puni par le glaive! L'empereur lui dit : Et qu'y a-t-il de plus doux pour Etienne, que d'avoir la tête coupée? Mais il n'aura pas ce qu'il désire. Il sera puni d'une mort plus difficile. D'ailleurs, l'impératrice ne nous en voudrait-elle pas, si nous terminions le jour de sa fête par une exécution? Aussitôt il commanda qu'on ramenât en prison saint Etienne.

Le lendemain, il appela deux frères constitués en dignités, si bien faits de corps et d'esprit, que, depuis, par jalousie, il les fit mourir. Les ayant donc reçus au milieu d'un splendide festin, il leur dit : Allez au prétoire, et dites de ma part à Etienne d'Auxence : Vous voyez combien j'ai soin de vous; je vous ai tiré des portes de la mort. Au moins, en cette extrémité, ayez de la complaisance pour moi. Je sais, ajouta-t-il, je sais sa dureté, il me dira des injures. Alors donnez-lui tant de coups sur le visage et sur le dos, et qu'il expire quand vous sortirez. Les deux frères étant arrivés au prétoire, répétèrent au saint homme les paroles de l'empereur; mais voyant qu'il n'en était que plus ferme dans la foi, ils lui baisèrent les pieds et reçurent sa bénédiction. Etant de retour, ils dirent à l'empereur : Comme nous l'avons trouvé opiniâtre, nous l'avons déchiré de coups. Il est étendu sans voix, et nous assurons qu'il ne vivra pas jusqu'à demain. L'empereur fit un grand éclat de rire et continua son festin.

Le matin, saint Etienne dit adieu aux moines, se recommanda à leurs prières et se fit ôter le scapulaire, l'écharpe et la ceinture, Il voulait quitter aussi la cuculle; mais ils lui dirent qu'il devait mourir avec l'habit monastique. Il répondit : Les athletes se dépouillent quand ils vont combattre; il n'est pas juste que ce saint habit soit déshonoré par le peuple insolent. Il ne garda donc que la tunique de peau, et, assis avec eux, il les entre-

tenait de piété. L'empereur ayant appris que les deux frères l'avaient trompé, se leva sur les huit heures, et courant au vestibule du palais, se mit à crier : A moi! au secours! tout le monde m'abandonne? Qu'ai-je à faire des abominables? Et comme ses courtisans venaient pour manger avec lui et continuer la fête, il leur dit : Je ne suis plus votre empereur; vous en avez un autre dont vous baisez les pieds et dont vous demandez la bénédiction! Personne ne prend mon parti pour le faire mourir et me mettre l'esprit en repos! Comme ils lui demandaient qui était donc cet autre empereur, il leur dit : C'est Etienne d'Auxence, le chef des abominables!

A peine l'eut-il nommé, que cette troupe sortit en fureur, faisant un bruit effroyable, et courut à la prison, où ils crièrent aux gardes : Donnez-nous Etienne d'Auxence! Il s'avança hardiment, et leur dit : Je suis celui que vous cherchez. Aussitôt ils le jetèrent par terre, attachèrent des cordes aux fers qu'il avait aux pieds et le traînèrent dans la rue, le frappant sur la tête et par tout le corps à coups de pied, à coups de pierre et à coups de bâton. En sortant de la première porte du prétoire, comme il rencontra l'oratoire de Saint-Théodore, il s'appuya des mains contre terre, et, levant un peu la tete, il tourna les yeux vers le ciel, pour dire au saint martyr le dernier adieu. Un des persécuteurs, nommé Philomathe, s'écria : Voyez cet abominable, qui veut mourir comme un martyr! il courut à des pompes d'incendie, et, tirant un grand piston de bois, il en frappa le saint sur la tete et le tua sur-le-champ. Philomathe tomba aussitôt, grinçant des dents et agité du démon, qui le tourmenta jusqu'à la mort.

On continua de traîner le corps de saint Etienne, en sorte que ses doigts tombaient, ses côtes se brisaient, son sang arrosait le pavé. On lui jeta contre le ventre une grosse pierre, qui l'ouvrit en deux; ses intestins sortaient et traînaient par terre. On le frappait tout mort qu'il était; les femmes mêmes s'en mêlaient, et les enfants que l'on faisait sortir des écoles, par ordre de l'empereur, pour courir après avec des pierres. Si quelqu'un, rencontrant ce corps, n'en faisait autant, il était accusé comme ennemi de l'empereur, ceux qui le traînaient étant arrivés à la place du Bœuf, un cabaretier qui faisait frire du poisson, croyant le saint encore vivant, lui donna un grand coup de tison, dont il lui cassa le derrière de la tête, en sorte que la cervelle se répandit. Mais un homme vertueux, nommé Théodore, qui suivait, faisant semblant de tomber, ramassa la cervelle, l'enveloppa dans son mouchoir et continua de suivre, pour voir où l'on jetterait le corps. Le peuple qui le traînait étant arrivé près du monastère où était la sœur du saint, voulait l'en faire sortir et l'obliger à le lapider de ses propres mains; mais elle s'était enfermée dans un sépulcre obscur, et ils ne purent la trouver. Enfin ils jetèrent le corps dans la fosse du Pélagium et allèrent raconter à l'empereur leur exploit. Il les reçut avec joie, et, s'étant mis à table avec eux, il s'éclatait de rire au récit des circonstances de cette mort. Elle arriva le 28 de novembre 767, jour auquel l'Eglise honore la mémoire du saint (1).

Une exécution si barbare endurcit encore le cœur de Copronyme, et redoubla sa férocité naturelle. Pierre le Stylite fut traité comme Etienne. Constantinople entière était devenue un théâtre de supplices; on ne voyait de toutes parts que crever les yeux, couper les narines, déchirer à coups de fouet, jeter dans la mer les catholiques. Invoquer la sainte Vierge, ne fût-ce que par habitude de langage dans un accident imprévu, assister aux offices de la nuit, fréquenter les églises, était un crime de lèse-majesté; il n'en fallait pas davantage pour être mis à la torture, presque toujours suivie de la mort. Les plus célèbres monastères d'hommes et de filles furent donnés pour logements aux soldats. Celui de Saint-Julien fut réduit en cendres avec les moines que l'on y tint enfermés. Le patrice Antoine, Pierre, maître des offices, les soldats de la garde étaient, à Constantinople, les exécuteurs de ces ordres inhumains. Les commandants des provinces se disputaient à l'envi les bonnes grâces de l'empereur, par leur acharnement contre les catholiques.

Le plus méchant de tous était Lachanodracon, gouverneur d'Asie. L'an 770, il fit conduire à Ephèse tous les moines et toutes les religieuses de son gouvernement, et, les ayant assemblés dans une plaine voisine, où il avait fait porter quantités d'habits blancs, il fit crier par un héraut : Que tous ceux qui sont disposés à faire la volonté de l'empereur, quittent tout à l'heure le sac lugubre dont ils sont revêtus; qu'ils prennent chacun un de ces habits et qu'il choisisse une femme entre celles qui sont ici. Quiconque n'y consentira pas, perdra les yeux et sera relégué en Chypre. Les bourreaux étaient prêts, et sur-le-champ, plusieurs moines préférèrent le supplice à l'apostasie. D'autres manquèrent de courage et obéirent; ils furent comblés de faveurs. Ce méchant homme, résolu d'éteindre entièrement l'ordre monastique, envoya, l'année suivante, deux commissaires, l'un son bâtard, l'autre abbé apostat, avec ordre de vendre tous les monastères d'hommes et de filles, les vases sacrés, les métairies et autres biens, de quelque nature qu'ils fussent; ce qui fut exécuté, et le prix envoyé à l'empereur. Les livres et les ouvrages tant des moines que des saints Pères furent brûlés, ainsi que des reliques, qu'on arrachait avec violence du cou de ceux qui les portaient par dévotion. Tout ce que l'impiété armée de la force publique peut imaginer d'insultes, de tortures, de supplices, fut impunément exercé contre les moines; en

(1) *Act. S. Steph., jun.*

sorte qu'il n'en resta pas un seul dans tout le gouvernement de Lachanodracon.

Le récit de ces horreurs divertissait Copronyme : c'étaient les plus amusants de ses propos de table. Il passait le temps dans les festins, dans les concerts, dans les danses, dans les entretiens du libertinage. Tandis que tout était en pleurs au dehors, la cour nageait dans la joie. Blasé sur les débauches ordinaires, Copronyme en convoitait d'étranges. Il y avait à Constantinople une fille de naissance illustre, nommée Agathe, célèbre par sa beauté. Elle était parvenue jusqu'à la vieillesse sans trouver d'époux qu'elle crût digne d'elle. Copronyme se fit un jeu de la séduire, et la combla de richesse. Aussi, un jour qu'il assistait aux jeux du cirque, tout le peuple lui cria : Prince, vous faites aussi des miracles; vous avez rajeuni la vieille Agathe. Ces railleries, qu'il lui fallait dévorer, le couvraient de honte, mais ne le corrigeaient pas. Il s'abandonna notoirement aux infamies de Sodome, et punissait de mort le repentir. Ainsi, un de ses complices, nommé Stratégius, touché du remords de ces abominations, s'étant jeté entre les bras d'un saint anachorète, nommé Macaire, pour en recevoir les remèdes spirituels, il les fit mourir tous deux sous le faux prétexte de conjuration contre sa personne. Tel fut Copronyme jusqu'à sa mort, qui fut le fruit de ses débauches. Avec cela, il faisait le pontife et prêchait à Constantinople. Il composa treize sermons, qu'il fit lire au peuple assemblé, dans l'espace de quinze jours (1).

Supposez maintenant que de pareils princes, et les chefs du bas-empire étaient presque tous de pareils, eussent été les maîtres de l'Italie et du reste de l'Europe; supposez que l'épiscopat de l'Occident eût été pareil à l'épiscopat grec, dans lequel, sur plus de trois cent trente-huit évêques, il ne s'en trouve pas un seul qui réclame pour l'ancienne doctrine contre les innovations et les folies impériales; que serait devenue l'Eglise? que serait devenue l'humanité? Suivant le cours naturel des choses, le christianisme n'eût-il pas dégénéré bien vite en je ne sais quoi de plus absurde et de plus ignoble que l'informe amalgame de Mahomet? Combien donc l'humanité entière ne doit-elle pas remercier Dieu de ce qu'il a donné à son Eglise une fermeté invincible pour maintenir la saine doctrine, mais encore de ce qu'il a écarté de la prépondérance temporelle, parmi les nations, des princes et des peuples qui s'en montraient si peu dignes, pour en appeler d'autres qui valaient mieux!

Tandis qu'en Orient, par leur peu d'union avec l'Eglise et son chef, les Grecs dégénéraient de plus en plus, saint Boniface, par son union intime avec l'Eglise et son chef, continuait les travaux et les succès de son apostolat parmi les nations reculées de l'Occident. Au commencement de l'année 755, il écrivit au pape Etienne II pour l'assurer qu'il aurait pour lui la même soumission qu'il se faisait gloire d'avoir eue pour ses trois prédécesseurs, depuis trente-six ans qu'il était légat du Saint-Siége. Il s'excuse de n'avoir pas écrit plus tôt, sur ce qu'il avait été occupé à rétablir plus de trente églises, que les païens, apparemment les Saxons avaient brûlées dans l'étendue de la nouvelle chrétienté qu'il avait établie en Allemagne. Saint Boniface avait reçu sa première mission du pape saint Grégoire second, pour aller travailler en Frise, l'an 719; et c'est apparemment de cette époque qu'il compte les trente-six ans de légation : ce qui montre que cette lettre fut écrite l'an 755 (1).

Vers le même temps, saint Boniface écrivit au Pape une autre lettre pour se plaindre des entreprises de l'évêque de Cologne sur l'église d'Utrecht. Cet évêque, qui se nommait Hildebert, prétendait que le roi Dagobert avait donné le château d'Utrecht avec cette église à l'église de Cologne, à la charge que l'évêque de Cologne convertirait les Frisons et leur prêcherait l'Evangile; mais l'évêque de Cologne n'avait pas rempli la condition. En outre, le pape Sergius avait ordonné évêque, pour prêcher la foi dans la Frise, saint Willibrod, qui fixa son siége à Utrecht, où il ne trouva qu'une vieille église ruinée, qu'il rétablit de fond en comble. Depuis la mort de Willibrod, saint Boniface y avait ordonné un autre évêque. Après tout cela l'évêque de Cologne revendiquait ce nouvel évêché. Saint Boniface lui opposait le règlement du pape Sergius touchant la légation de Willibrod, et il demanda au pape Etienne s'il avait raison en cela (2). Quoique nous n'ayons point la réponse du Pape, on la voit par les faits; car Utrecht demeura siége épiscopal. Saint Eoban en était alors évêque.

Saint Boniface voyant que ses infirmités ne lui permettaient plus d'assister aux conciles, se servit, avec l'agrément du roi Pépin, de la permission qu'il avait obtenue du pape Zacharie, d'établir un évêque en sa place sur le siége de Mayence. Il jeta les yeux sur saint Lul, un de ses plus chers disciples, et remit entre ses mains le soin de son église, afin de pouvoir consacrer le reste de ses jours aux missions de la Frise, dont il se croyait plus particulièrement chargé depuis la mort de saint Willibrod.

Avant que de rentrer dans ses missions, dont il avait un pressentiment qu'il ne reviendrait pas, il écrivit à l'abbé Fulrade, pour le prier de recommander ses disciples au roi. Ce sont presque tous des étrangers, dit-il. Les uns sont prêtres et desservent diverses églises, les autres ne s'occupent que des devoirs de la vie monastique. Il y a parmi eux des enfants destinés à apprendre les lettres, et des vieillards qui ont blanchi avec moi dans les tra-

(1) Theoph., Niceph., Cedr., Zon. — (1) S. Bonif., *epist.* XCI. — (2) *Epist.* XCVII.

vaux de l'apostolat. Je suis fort inquiet à leur sujet, parce que je crains qu'après ma mort ils ne soient dispersés comme des brebis sans pasteur, et que les peuples qui sont sur la frontière des païens ne perdent la foi. Boniface prie ensuite Fulrade de faire donner le soin de ces églises et de ces monastères à son cher disciple, l'évêque Lul, parce qu'il espère que le clergé, les moines et les peuples trouveront en lui un docteur habile, un prédicateur zélé et un maître charitable. Ce qui me le fait le plus souhaiter, ajoute-t-il, c'est que les prêtres, mes disciples, ont bien de la peine à subsister à cause du voisinage des païens. Ils peuvent bien avoir du pain pour vivre ; mais ils n'ont pas de quoi s'acheter des habits, si on ne leur donne d'ailleurs quelques secours, comme j'ai tâché de le faire (1). Le roi Pépin accorda sans peine ce qu'on lui demandait, et Boniface lui écrivit pour le remercier de ce qu'il avait ainsi consolé sa vieillesse.

Saint Boniface s'étant déchargé du soin de son église, et ayant pourvu aux besoins que ses disciples pourraient avoir après sa mort, ne songea plus qu'à consacrer le peu de temps qui lui restait au salut des païens, afin de mourir, pour ainsi dire, les armes à la main en combattant l'idolâtrie. Il résolut d'aller finir sa carrière apostolique dans la Frise, là même où il l'avait commencée quarante ans auparavant. Le zèle de ce saint vieillard ranima celui de ses compagnons, qui s'offrirent en grand nombre pour l'accompagner.

Étant sur le point de partir, il parla ainsi à saint Lul : Mon cher fils, je ne puis m'empêcher d'entreprendre ce voyage tant désiré ; mais je sais que je n'en reviendrai pas et que ma fin est proche. Je vous prie seulement de faire achever les églises que j'ai commencé à bâtir en Thuringe, aussi bien que celle du monastère de Fulde, où vous ferez transférer mon corps. Pour vous, travaillez sans relâche à l'instruction des peuples, et faites préparer, selon votre prudence, ce qui est nécessaire pour notre voyage ; n'oubliez pas de mettre dans le ballot de mes livres un linceul pour ensevelir mon corps. Lul ne put répondre à ce discours que par ses larmes.

Saint Boniface ne voulut point partir sans dire adieu à Liobe, cette sainte abbesse, sa parente, dont nous avons parlé. L'ayant fait prier de se rendre auprès de lui pour recevoir ses derniers avis, il l'exhorta à ne point se relâcher de ses austérités, malgré la faiblesse de son tempérament et la caducité de son âge ; il lui conseilla aussi de ne jamais retourner dans sa patrie. Ensuite il la recommanda instamment à saint Lul et aux anciens du monastère de Fulde, ordonnant qu'après sa mort elle fût mise avec lui dans le même tombeau, afin qu'ils attendissent ensemble la résurrection. N'ayant rien autre chose à donner à cette sainte fille pour l'engager à se souvenir de lui, il lui légua sa cucule : gage également précieux et de sa tendre amitié pour elle, et de l'exacte pauvreté dont il faisait profession.

Après ces dispositions, qui furent comme son testament, Boniface s'embarqua sur le Rhin pour se rendre dans la Frise, avec Eoban évêque d'Utrecht, et une troupe nombreuse de prêtres et de diacres, qui se consacrèrent à ces missions. Le zèle du saint archevêque sembla lui rendre les forces que l'âge et ses fatigues lui avaient enlevées. La moisson croissait sous ses pas, et comme il avait peu de temps pour la recueillir, Dieu versait ses plus abondantes bénédictions sur ses derniers travaux. Le saint apôtre eut en peu de temps la consolation de baptiser plusieurs milliers d'idolâtres, et, afin de les affermir dans la foi, il leur marqua un jour et un lieu auquel tous ces nouveaux fidèles devaient se rassembler pour recevoir la confirmation. Il se rendit en ce lieu, et y campa, avec sa troupe de missionnaires, sur les bords d'une petite rivière nommée alors Bordne.

Le jour marqué commençait à peine à luire, qu'on vit venir, au lieu des néophytes qu'on attendait, une troupe de païens armés, qui se jetèrent impétueusement sur le petit camp des missionnaires. Leurs serviteurs prirent les armes et se mirent en devoir de défendre leurs maîtres contre la fureur de ces barbares ; mais saint Boniface, survenant avec ses clercs, et tenant en main le livre des Évangiles et les reliques qu'il avait coutume de porter avec lui, dit à ses gens : Cessez de combattre, mes enfants, et ne rendez pas le mal pour le mal, mais plutôt le bien pour le mal, ainsi que l'Écriture nous apprend de faire. Le jour tant désiré est enfin arrivé. Mettez votre force et votre espérance en Dieu, et acceptez avec reconnaissance ce qu'il permet pour notre salut. Puis, se tournant vers ses clercs qui l'environnaient : Courage, mes frères, leur dit-il, ne vous laissez pas intimider par ceux qui peuvent bien donner la mort au corps, mais qui ne peuvent la donner à l'âme. Souffrez avec constance une mort d'un instant pour régner éternellement avec Jésus-Christ. Mais son exemple les fortifia mieux que ses discours. A peine Boniface avait-il prononcé ces paroles, qu'il vit les barbares qui venaient fondre sur lui l'épée à la main. Il ne pensa ni à fuir ni à se défendre. Il mit seulement sur sa tête le livre des Évangiles, non pour parer aux coups qu'on lui portait, mais pour faire voir qu'il mourait pour les vérités qui y sont contenues. Il fut à l'instant massacré par ces furieux avec toute la troupe des missionnaires qui l'accompagnaient, et qui furent égorgés avec leur pasteur, comme un troupeau de brebis qui est à la merci des loups ravissants. On compte jusqu'à cinquante-deux compagnons du martyre de saint Boniface, qui eurent la gloire de verser leur sang avec lui pour la foi. Les plus célèbres sont saint Eoban, évêque d'Utrecht, et le prêtre Adelaire.

(1) *Epist.* xcii.

Après cette sanglante exécution, les idolâtres, encore plus avides du butin que du sang de ces saints martyrs, coururent piller leurs tentes et les bateaux qui portaient les provisions. Ils burent d'abord tout le vin qu'ils y trouvèrent, et enlevèrent avec joie les caisses qu'ils jugèrent être remplies d'or et d'argent. Mais comme ils avaient la tête échauffée, avant que de les ouvrir, ils prirent querelle sur le partage de ces prétendus trésors, et tournèrent les uns contre les autres leurs armes encore teintes du sang des saints martyrs. Il resta plusieurs de ces barbares sur la place. Les autres ayant enfin enfoncé les coffres, furent bien trompés de n'y trouver que des reliques et des livres, qu'ils dispersèrent de dépit par la campagne et dans les marais.

C'est ainsi que saint Boniface termina par une glorieuse mort une vie qui fut elle-même un continuel martyre, puisqu'elle fut un apostolat continuel. Ses immenses travaux et les fruits que l'Eglise en recueillit font assez son éloge. Saint religieux, grand archevêque, missionnaire infatigable, digne légat du Saint-Siége, il fut toujours également zélé pour la gloire et l'accroissement de l'Eglise, pour le rétablissement de la discipline dans le clergé et dans l'état monastique, pour l'extirpation du vice et de l'idolâtrie. La France et l'Allemagne le pleurèrent comme leur apôtre. Respecté des princes de la terre, aimé et honoré des peuples, pour comble de gloire, il fut haï des hérétiques, qui le calomnièrent, et des idolâtres, qui l'immolèrent enfin à leur fureur. Son martyre arriva le 5 de juin 755, après trente-un ans six mois et six jours d'épiscopat (1).

Le bruit de la cruelle mort des saints missionnaires s'étant répandu dans le pays, les Chrétiens de la province prirent aussitôt les armes pour la venger. Au bout de trois jours ils attaquèrent les terres des idolâtres. Ceux-ci, ne pouvant leur résister, s'enfuirent, et il y en eut un grand nombre de tués. Les Chrétiens pillèrent leur pays et emmenèrent leurs femmes, leurs enfants et leurs esclaves. Abattus de tant de maux, les idolâtres rentrèrent en eux-mêmes et se convertirent pour la plupart. Ainsi la mort de saint Boniface acheva l'ouvrage qu'il avait commencé de son vivant.

Son corps fut d'abord enterré à Utrecht, où saint Lul envoya des moines de Fulde, pour le transférer à leur monastère. Il arriva à Mayence le trentième jour après son martyre. Le peuple voulut le retenir comme étant le corps de son pasteur; mais enfin la volonté du saint fut exécutée, et on l'enterra dans l'église de Fulde, où il est resté. On y rapporta aussi les livres qui avaient été dispersés par les idolâtres, et on y en montre encore trois. Le premier volume est de la grandeur d'un petit in-folio, et porte les marques du martyre du saint, étant déchiqueté en quelques endroits de coups d'épée. Il contient plusieurs ouvrages des Pères. Le second volume est un livre des Evangiles, de la grandeur d'un petit in-octavo. Il est d'autant plus précieux, qu'on croit qu'il a été écrit de la main de saint Boniface, comme le marque une inscription qui est à la fin du livre. Le troisième volume contient, en lettres majuscules, une concordance des Evangiles, avec des notes sur l'épître de saint Jacques en petits caractères, que l'on croit également de la main de saint Boniface.

Dès que Cuthbert, archevêque de Cantorbéri, eut appris la glorieuse mort de saint Boniface, il assembla le concile de sa province, et il fut résolu de célébrer tous les ans la fête du saint martyr et celle de ses compagnons; c'est ce qu'il manda à saint Lul par une lettre, où, après avoir fait un bel éloge de saint Boniface, il dit qu'il le met, avec saint Grégoire et saint Augustin de Cantorbéri, au rang des principaux patrons de l'Angleterre (2).

Les principaux disciples de saint Boniface furent saint Burchard, premier évêque de Wurtzbourg, saint Wigbert, premier abbé de Fritzlar, morts l'un et l'autre avant leur maître; saint Lul, son successeur sur le siége de Mayence; saint Willibald, évêque d'Eichstedt, qui a écrit la vie de son maître; saint Grégoire, abbé, issu des rois d'Austrasie, et qui, sans être évêque, gouverna le diocèse d'Utrecht après la mort de saint Eoban; saint Winibald et sainte Walpurge, frère et sœur de saint Willibald.

L'année même que mourut saint Boniface, le roi Pépin acheva d'expulser les Sarrasins des Gaules, par la prise de Narbonne, capitale de la Septimanie, autrement du Languedoc, qui fut alors réuni à la France. Il y réunit également l'Aquitaine en 768. Dès l'an 743, le duc d'Aquitaine Hunalde, fils d'Eudes, avait été obligé de se soumettre à Pépin et à Carloman, contre lesquels il s'était révolté à la mort de leur père, Charles-Martel. L'année suivante, il se révolta et fut soumis de nouveau. De dépit, il fit crever les yeux à Hatton, son propre frère; puis, touché de repentir, il laissa son duché à son fils Waifaire, quitta le monde et se fit moine dans l'île de Rhé. Tandis que Pépin était occupé aux guerres d'Allemagne et d'Italie, Waifaire chercha de plus en plus à se rendre indépendant. Il usurpa, dans l'étendue de sa domination, les biens qui appartenaient aux églises du royaume de Pépin. Ce prince l'envoya sommer de les restituer et de les decharger de tout impôt. Sur le refus qu'il en fit, le roi lui déclara la guerre l'an 760, et l'obligea bientôt à se soumettre. Mais, l'année suivante, Waifaire la recommença avec une animosité qui la lui fit continuer pendant huit ans. Enfin, l'an 768, ses propres vassaux le mirent à mort, excédés qu'ils étaient des maux qu'ils avaient à souffrir de part et d'autre. L'Aquitaine fut alors de nouveau réunie à la France. En vain, l'année suivante,

(1) Voir ses deux *Vies : Acta SS.*, 5 *jun. Act. Bened.* sec. III, pars II. — (2) *Inter epist. Bonif.*, *epist.* LXXXVIII

le vieux Hunalde quitte le froc, reprend sa femme, avec le titre de duc d'Aquitaine. Poursuivi aussitôt par le fils de Pépin, Charlemagne, il s'en va chez les Lombards mourir sous une grêle de pierres (1).

En arrondissant ainsi la France géographiquement, Pépin travaillait à la régler civilement et religieusement, dans les Champs-de-Mars, devenus, l'an 756, les Champs-de-Mai, et qui, comme sous les descendants de Clovis, étaient à la fois des assemblées nationales et des conciles. A son retour d'Italie, en 755, le 11 juillet, il assembla à Verneuil un concile de presque tous les évêques des Gaules, pour tâcher de rétablir en partie la discipline, en attendant que des temps plus tranquilles permissent de le faire entièrement. On y dressa vingt-cinq canons, dont voici les dispositions principales. Chaque cité, c'est-à-dire chaque ville considérable aura son évêque. Tous les prélats obéiront à ceux des évêques qui auront été établis en la place des métropolitains, en attendant qu'on remédie autrement aux abus, selon les voies canoniques. Chaque évêque aura pouvoir dans son diocèse, tant sur le clergé que sur les moines et les laïques, pour la correction de leurs mœurs. On tiendra deux conciles chaque année : l'un, au 1er de mars, en présence du roi et dans le lieu qu'il choisira ; l'autre, le 1er d'octobre, à Soissons ou ailleurs, comme en seront convenus les évêques au concile du mois de mars. Les évêques veilleront à ce que la règle soit observée dans les monastères d'hommes ou de filles. S'ils ne peuvent corriger les abus, ils les dénonceront au métropolitain ; et si le métropolitain n'y peut apporter remède, il en portera ses plaintes au concile qui excommuniera et déposera les coupables. Défenses aux abbesses d'avoir deux monastères ou de sortir de leur cloître sans permission, même sous prétexte de porter des présents à la cour. S'il y a des monastères de filles si pauvres qu'on ne puisse y observer la règle, l'évêque en avertira le roi, afin qu'il pourvoie par ses aumônes.

Il n'y aura de baptistère public que dans les lieux que l'évêque aura marqués, et les prêtres ne baptiseront et ne célébreront la messe qu'avec la permission de l'évêque. Un excommunié ne doit pas entrer dans l'église ni manger avec aucun chrétien. Personne ne doit recevoir ses présents, lui donner le baiser de paix, le saluer, ni prier avec lui. Celui qui se croit injustement excommunié peut recourir au métropolitain, mais en attendant il observera son excommunication. Si quelqu'un la méprise, le roi le condamnera à l'exil. On ne permettra pas aux moines d'aller à Rome ou ailleurs, à moins que leur abbé ne les y envoie. Si un monastère est tellement déréglé par la négligence de l'abbé, que l'évêque n'y puisse apporter remède, il permettra aux moines qui voudront en sortir, de passer dans un autre monastère pour y faire leur salut. Ceux qui disent qu'ils se sont coupé les cheveux pour servir le Seigneur, et qui cependant gardent encore leurs biens, entreront dans quelque monastère ou seront sous la puissance de l'évêque dans l'ordre canonique. Il est permis de voyager le dimanche avec des chevaux, des bœufs et des chariots, de préparer à manger et de faire ce qui est convenable pour la propreté des maisons et des personnes ; mais on défend en ce saint jour les ouvrages de la campagne. Nous avons vu qu'en Angleterre la discipline était bien plus sévère à cet égard, et qu'un seul homme même ne se permettait pas de voyager le dimanche.

Les mariages des laïques, nobles ou roturiers, doivent se faire publiquement. Défenses aux clercs d'être fermiers et d'avoir recours aux tribunaux laïques, si ce n'est par ordre de l'évêque ou de leur abbé. On ne laissera pas une église sans évêque plus de trois mois, à moins que quelque nécessité n'oblige à proroger la vacance. Les abbés et les abbesses des monastères royaux rendront compte au roi de l'administration des biens du monastère ; si c'est un monastère épiscopal, on en rendra compte à l'évêque. Les pèlerins qui voyagent par piété seront exempts de péages. Les causes des veuves, des orphelins et des églises seront expédiées, les premières et aux frais du roi, par les comtes et les autres juges. Défenses aux évêques, aux abbés et aux laïques de recevoir des présents pour rendre la justice (2).

Cette sollicitude de la loi pour les orphelins et les veuves, inconnue aux législations païennes, nous fait voir comme l'Église apprit à la justice même à être charitable. On y sent l'esprit de celui qui s'appelle le père des orphelins et le vengeur de la veuve. Il en est de même de l'article qui exempte les pèlerins des péages. Chez les peuples du paganisme, étranger et ennemi était synonyme. Chez le chrétien, qui se reconnaît lui-même étranger sur la terre, l'étranger est un compagnon de voyage : il est plus ; car ce que nous lui faisons, le Juge des vivants et des morts le regarde comme fait à lui-même. Aussi les pèlerinages ou voyages de dévotion ont-ils contribué, plus qu'on ne pense, à éteindre les antipathies nationales et à réunir tous les peuples dans une commune fraternité. Lorsque l'Espagnol, l'Italien, l'Anglais, le Lombard, le Franc, le Slave, le Germain, le Grec, divisés de pays, de gouvernement, d'idiome, se rencontraient priant les uns et les autres au tombeau de saint Pierre, les distances et les différences disparaissaient ; ils ne voyaient plus, les uns et les autres, qu'un seul et même Dieu, qu'une seule et même église, qu'un seul et même Pape, ou Père commun, qui les bénissait tous, comme les enfants d'une seule et même famille.

L'an 757, au Champ-de-Mai que le roi Pépin tint à Compiègne, les évêques qui s'y

(1) Dom Bouquet, t. IV. André Duchesne, t. II. — (2) Labbe, t. VI, p. 1651.

trouvèrent firent encore dix-huit canons, qui regardent presque tous les mariages, mais dont quelques-uns sont contraires à la doctrine de l'Eglise, sur l'indissolubilité du lien conjugal. Par exemple, le septième qui porte : Un vassal à qui l'on fait épouser une femme d'un fief où il demeurait, et qui, l'ayant quittée ensuite pour se retirer vers les parents de son premier seigneur, prend en ce lieu une autre femme, il peut garder cette seconde femme. Et le troisième canon : Si un mari a permis à sa femme d'entrer en religion et de prendre le voile, il peut en épouser une autre, et ainsi de la femme (1). Comme les peuples barbares n'étaient pas fort scrupuleux sur cette matière, ils eurent de la peine à goûter la loi parfaite de l'Eglise. Quelques-uns de leurs évêques ne connaissaient point assez cette loi. Raison de plus de soumettre les conciles particuliers, qui d'eux-mêmes ne sont point infaillibles, à la révision de l'Eglise romaine. Et de fait, ce sont les Papes et les Papes seuls, qui, envers et contre tous les obstacles, ont maintenu constamment l'unité et l'indissolubilité du lien conjugal ; ce sont les Papes, et les Papes seuls qui ont relevé la femme au niveau de l'homme et délivré ainsi la moitié du genre humain de la tyrannie de l'autre, en montrant aux époux, comme le modèle et la loi d'après laquelle ils seront jugés, l'union sainte et indissoluble du Christ avec l'Eglise.

On a pu remarquer, dans le concile de Verneuil, ces paroles : On ne laissera pas une église sans évêque plus de trois mois, à moins que quelque grande nécessité n'oblige à proroger la vacance. Voici quelques faits qui peuvent servir de commentaire à ces paroles et faire comprendre quelles pouvaient être quelquefois ces grandes nécessités, contre lesquelles les meilleurs évêques ne pouvaient rien. Une chronique contemporaine nous apprend que Pépin lui-même donna à son frère Remi les revenus et les terres de l'évêché de Langres ; que Remi les distribuait à qui il voulait, et qu'il donna l'abbaye de Bèse, abbaye d'hommes, à une femme mariée, nommée Angla, avec laquelle il est accusé d'avoir pêché, lui ou son frère, car les savants sont partagés sur le sens de la phrase originale. Les moines furent si indignés d'avoir pour abbesse une femme, et une femme de ce renom, que la plupart se retirèrent à Luxeuil ou en d'autres lieux. Les vieillards qui restèrent à Bèse voulurent lui interdire l'entrée de leur église. Elle y entra malgré les moines ; mais à l'instant elle se sentit brûler les entrailles par un feu intérieur. Le mal était si violent, qu'elle se fit porter à la rivière voisine du monastère, pour y prendre le bain. N'en recevant aucun soulagement, elle reconnut son péché et la main qui la punissait, et, pour le réparer, elle fit dans la suite de grands biens au monastère de Bèse. L'auteur qui rapporte ce fait assure l'avoir appris de ceux-mêmes qui en furent les témoins (2). Remi, frère de Pépin, fut ensuite ordonné évêque de Rouen, à la place de Ragenfroi, déposé pour ses scandales, et il s'y conduisit d'une manière si édifiante, qu'il y est honoré comme saint le 19 de janvier.

Avant que Pépin fût roi, l'église du Mans resta longtemps vacante, parce que le comte Roger s'en était emparé au milieu des guerres civiles. Comme le peuple murmurait de n'avoir point de pasteur et menaçait d'en venir à une sédition. Roger fit ordonner évêque son fils Gauzelin, sans élection ni examen canonique, non par le métropolitain de Tours, qui s'y refusait, mais par l'évêque de Rouen, qui était Ragenfroi. La conduite de Gauzelin dans l'épiscopat répondit à l'irrégularité de son entrée. On s'en plaignit à Pépin, qui nomma Herlemond, deuxième du nom, évêque du Mans, et après l'avoir fait sacrer, il l'envoya avec main forte à son église. Le comte Roger et son fils, ne pouvant faire de résistance, le reçurent assez bien, et Herlemond gouverna près de neuf ans son diocèse avec zèle et sagesse. Gauzelin paraissait avoir cédé de bonne grâce lorsqu'un jour, ayant invité Herlemond à manger chez lui, il lui fit inhumainement crever les yeux. Herlemond se retira dans un monastère dont son frère était abbé et y termina saintement sa vie. Pépin, outré de cet attentat, fit conduire Gauzelin à Paris, et lui fit souffrir la même peine. Toutefois, il lui laissa, tout aveugle qu'il était, l'administration de son évêché, l'obligeant seulement à prendre des coévêques pour en faire les fonctions. Gauzelin acheva de ruiner les églises et les monastères de son diocèse par la dissipation qu'il fit de leurs biens. Quand il usurpa le siége, il y avait trente monastères dans le Maine. Il en désola le plus grand nombre, chassant les moines pour s'approprier leurs biens ou pour les donner à des laïques (3). Voilà comme, au milieu ou au sortir des révolutions politiques, l'ambition de certaines familles puissantes rendait, pour le moment, très difficile ou même impossible l'entière application des règles de l'Eglise.

On le voit encore dans l'histoire de saint Othmar, abbé de Saint-Gal. Il était venu se plaindre à Pépin de deux comtes d'Allemagne qui usurpaient les biens de l'Eglise, en particulier ceux de son monastère, en sorte que les religieux, manquant du nécessaire, couraient risque de négliger la règle. Pépin fit venir les deux usurpateurs, et leur ordonna, avec menaces, de restituer les terres qu'ils avaient envahies. Au lieu d'exécuter les ordres du roi, les deux comtes firent accuser le saint d'un crime honteux par un de ses moines, devant l'évêque Sidoine de Constance, qu'ils avaient gagné tous deux. L'accusé ne répondit d'abord à une si noire calomnie que

(1) Labbe, t. IV, 1694. — (2) *Chronic. Besuens.* Spicileg., t. II, p. 404, 411. Dom Bouquet, t. V, p. 314. — (3) *Act. ep. Cenom. apud. Mabill. Analecta vet.*, t. III, p. 229, etc.

par un profond silence. Comme on le pressait de se justifier, il dit : Je me reconnais coupable de plusieurs péchés ; mais pour celui dont on m'accuse, je prends Dieu à témoin de mon innocence, lui qui voit ce qu'il y a de plus secret dans mon cœur. Il fut condamné à la prison, et y mourut dans l'île de Stein, l'an 758, le 16 de novembre, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Son calomniateur, le moine Lambert, fut saisi d'une fièvre qui fut suivie d'une contraction de nerfs dont il demeura affligé le reste de sa vie. Dans cet état, reconnaissant la main qui le frappait, il répétait sans cesse qu'il avait péché contre le saint. L'évêque Sidoine, qui avait servi la passion de deux comtes, pour unir à son évêché le monastère de Saint-Gal, fut, de son côté, attaqué d'une maladie dont il mourut misérablement (1). C'est ainsi que la justice divine suppléait dès ce monde à la justice humaine.

Pour remédier autant que possible aux malheurs des temps et ramener plus efficacement son clergé à l'observation des canons ou règles ecclésiastiques, saint Chrodegang, évêque de Metz, établit, parmi les clercs de sa ville épiscopale ; la vie de communauté, comme saint Augustin avait fait à Hippone, et saint Eusèbe à Verceil, d'où leur est venu le nom de clercs réguliers ou canoniques, en français, chanoines. La règle que leur composa saint Chrodegang est tirée presque tout entière de celle de saint Benoît, autant que la vie monastique pouvait convenir à des clercs servant l'Église. Il y cite souvent l'ordre romain et les usages de l'Église romaine.

La règle de saint Chrodegang, dans sa pureté primitive, ne contient que trente-quatre articles, avec une préface où il déplore le mépris des canons et la négligence des pasteurs, du clergé et du peuple. Il n'engage pas les clercs de cette communauté à une pauvreté absolue ; mais il veut que quiconque y entrera fasse une donation solennelle de ses biens à l'église de Saint-Paul de Metz, permettant de s'en réserver l'usufruit et de disposer de ses meubles durant sa vie. Les prêtres auront la disposition des aumônes qui leur seront données pour leurs messes, pour la confession ou l'assistance des malades, si ce n'est que l'aumône soit donnée pour la communauté. C'est la première fois qu'on trouve des aumônes ou rétributions particulières pour des messes, ou d'autres fonctions ecclésiastiques. Saint Chrodegang juge plus utile de donner à la communauté, parce que plusieurs ensemble obtiennent plus aisément la miséricorde de Dieu qu'un seul, quelque zélé qu'il soit.

Pour la clôture, les clercs réguliers ou chanoines ont la liberté de sortir le jour ; mais à l'entrée de la nuit, tous doivent se rendre à Saint-Étienne, qui est la cathédrale de Metz, pour chanter complies, après quoi il n'est plus permis de boire, de manger ni de parler, mais on doit garder le silence jusqu'après qu'on aura dit prime le lendemain. Celui qui ne s'est pas trouvé à complies, ne peut entrer ni même frapper à la porte jusqu'à ce qu'on vienne aux nocturnes. C'est que le peuple y venait encore. L'archidiacre, le primicier ni le portier ne donneront de cette règle aucune dispense dont ils ne puissent rendre compte à l'évêque. Tous les chanoines logeaient donc dans un cloître exactement fermé, et couchaient en différents dortoirs communs, où chacun avait son lit. Aucune femme n'entrait dans le cloître, ni aucun laïque sans permission. Si on donnait à manger à quelqu'un, il laissait ses armes hors du réfectoire, et, aussitôt après le repas, sortait du cloître. Les cuisiniers mêmes, si on en prenait de laïques, sortaient aussitôt qu'ils avaient rendu leur service.

Les chanoines ou les clercs réguliers se levaient la nuit à deux heures, comme les moines, suivant la règle de saint Benoît, et mettaient entre les nocturnes et les matines ou les laudes, un intervalle pendant lequel il était défendu de dormir; mais on devait apprendre les psaumes par cœur, lire ou chanter. Pendant le jour, ceux qui se trouvaient trop loin de l'église au moment où ils entendaient sonner l'office, pouvaient le réciter où ils se trouvaient. Il est défendu aux clercs de tenir des bâtons à la main dans l'église, sinon pour cause d'infirmité. Les jeunes doivent honorer les anciens, et les anciens doivent aimer les jeunes. Ils ne se nommeront pas simplement par leur nom, mais ajouteront, par honneur, l'ordre auquel chacun a été promu. Le jeune clerc ne doit point s'asseoir en présence d'un ancien, s'il ne le lui commande. Après l'office de prime, on tiendra le chapitre tous les jours. On y lira un article de la règle, des homélies ou quelque autre livre édifiant ; l'évêque ou le supérieur y donnera ses ordres et y fera les corrections. Au sortir du chapitre, chacun ira au travail manuel qui lui sera prescrit.

Quant à la nourriture, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on fera deux repas et on pourra manger de la chair tous les jours, excepté le vendredi. De la Pentecôte à la Saint-Jean, on fait deux repas, mais on ne mange pas de chair. Engelram, successeur de Chrodegand, donna, dans la suite, permission de manger de la chair pendant l'octave de la Pentecôte. De la Saint-Jean à la Saint-Martin, on fait deux repas, mais on fait abstinence de chair le mercredi et le vendredi. De la Saint-Martin à Noël, abstinence de chair et jeûne jusqu'à la neuvième heure, c'est-à-dire jusqu'à trois heures après midi. De Noël au Carême, on fait deux repas, excepté le lundi, le mercredi et le vendredi, qu'on ne mange qu'à la neuvième heure, et il y a abstinence de chair le mercredi et le vendredi. Cependant

(1) *Vit. S. Othmar. Act. Bened.*, sec. III, pars II.

si une fête tombe en ces jours-là, le supérieur pourra permettre d'en manger. En Carême, on jeûnera jusqu'après vêpres, avec défense de manger hors du cloître. Il y aura sept tables dans le réfectoire : la première pour l'évêque, l'archidiacre et les hôtes, la seconde pour les prêtres, la troisième pour les diacres, la quatrième pour les sous-diacres, la cinquième pour les autres clers de la communauté, la sixième pour les abbés, la septième pour les clercs de la ville qui venaient manger à la communauté les dimanches et les jours de fêtes. On gardait le silence pendant le repas et on faisait une lecture spirituelle.

Voici comment on règle la nourriture : les jours qu'on ne jeûne point, on donne le pain à discrétion ; les chanoines auront à dîner un potage, une portion de viande pour deux, une autre portion qui est nommée cibaria et qu'on suppose être du riz ou quelques grains semblables. Si on ne donne pas ce dernier mets, ils auront deux portions de viande ou de lard. A souper, ils n'auront pour deux qu'une portion de viande ou une seconde portion de ce qu'on appelle cibaria. Les jours maigres, à dîner, pour deux, une portion de fromage, une autre de cibaria. Si l'on a du poisson ou des légumes, on en donnera une troisième. Les jours qu'on ne fait qu'un repas, c'est-à-dire les jours de jeûne, ils auront trois portions, une de fromage, une autre de cibaria, et la troisième de légumes ou de quelque autre chose.

Pour la boisson, les jours qu'on fera deux repas, les prêtres et les diacres auront, à dîner, trois verres de vin, à souper, deux : les autres en auront deux à dîner et un à souper. Les jours de jeûne, ils n'auront pas plus de vin qu'au dîner des autres jours. Quoique nous ne sachions pas la capacité de ces verres, il paraît que la quantité de vin était modique. On ne laisse pas de recommander aux chanoines d'éviter l'ivrognerie.

Puisque nous ne pouvons, dit saint Chrodegang, persuader à notre clergé de ne point boire de vin, tâchons d'obtenir qu'il ne s'enivre point. Saint Benoît dit la même chose des moines, dans sa règle. On donnait de la bière à ceux qui s'abstenaient de vin.

Tous les chanoines feront la cuisine, tour à tour, par semaine, excepté l'archidiacre, le primicier, le cellerier et les trois custodes ou sacristains des églises de Saint-Etienne, de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, qui sont occupés à des choses plus utiles. Il y aura des chambres séparées pour les malades, et l'on recommande aux supérieurs d'avoir d'eux un soin particulier.

Pour les vêtements on donnera tous les ans aux anciens une chape neuve, et les vieilles serviront aux jeunes. Les prêtres et les diacres qui servent dans la communauté auront, tous les ans, deux tuniques ou de la laine pour en faire, et deux chemises. Tous auront chaque année un cuir de vache pour leurs souliers, et quatre paires de semelles. On leur donnera de l'argent pour acheter du bois. Les clercs qui ont des bénéfices de l'Eglise s'entretiendront d'habits.

Il est ordonné aux clercs de se confesser à l'évêque deux fois l'année, savoir : au commencement du carême, et depuis la mi-août jusqu'au premier jour de novembre ; sauf à se confesser dans les autres temps, toutes les fois qu'ils voudront, soit à l'évêque, soit à un prêtre député de sa part. Celui qui aura célé quelque péché en se confessant à l'évêque, ou cherchera à se confesser à d'autres, si l'évêque peut le découvrir, il doit le déposer, lui interdire la communion, le mettre en prison et lui faire donner la discipline. C'est la première fois qu'on trouve la confession prescrite en certains temps et à certains confesseurs ; mais saint Chrodegang regarde ce précepte comme un adoucissement des anciennes règles, qui voulaient que l'on découvrît aux supérieurs toutes les mauvaises pensées ; et l'évêque était le supérieur de cette communauté de clercs réguliers. Pour la communion, on marque que les clercs doivent la recevoir tous les dimanches et toutes les fêtes, à moins que leurs péchés ne les en rendent indignes.

Les pénitences pour les grands crimes, comme l'homicide et l'adultère, sont la discipline, le jeûne, l'exil, la prison, et, après la prison, la pénitence publique, pendant laquelle l'entrée de l'église était interdite au pénitent, qui devait se tenir prosterné à la porte toutes les fois que les chanoines entraient ou sortaient. Pour les fautes considérables, comme la médisance et l'ivrognerie, on marque des réprimandes particulières, et ensuite de publiques, et, en cas de contumace, l'excommunication ou des peines corporelles.

Saint Chrodegang recommande qu'on veille à l'instruction des pauvres qui sont inscrits dans la matricule, tant de la cathédrale que des autres églises. Il veut que l'évêque ou le custode de Saint-Etienne les assemble tous les quinze jours dans l'église pour leur lire quelques homélies des saints Pères ; qu'on ait soin de les faire confesser deux fois l'an, une fois en carême, et l'autre fois depuis la Saint-Remi jusqu'à la Saint-Martin. Quand ces pauvres viendront à l'instruction, on leur donnera à chacun un pain, et alternativement une portion de lard ou une portion de fromage. En carême, on leur donnera deux fois du vin, à savoir, un setier entre quatre. Le Jeudi-Saint, on leur donnera du vin, du fromage et du lard. Ces aumônes étaient faites des revenus de l'Eglise, qui étaient aussi employés à l'entretien des chanoines. Quoiqu'ils menassent la vie cénobitique, on voit cependant qu'ils n'étaient pas religieux, puisqu'ils gardaient l'usufruit de leurs biens, dont ils pouvaient disposer, et il ne paraît pas qu'ils fissent des vœux. Telle est la règle que saint Chrodegang crut devoir donner aux chanoines ou clercs réguliers, et qui depuis a été reçue par tous les chanoines, comme celle de saint Benoît par les moines. Si l'on excepte l'article

de la propriété, on conviendra qu'elle n'est pas moins austère que celle du bien des communautés religieuses. Saint Chrodegang mourut le 6 mars 766, après avoir tenu le siége de Metz vingt-trois ans, cinq mois et cinq jours, et il fut enterré au monastère de Gorze, un des trois qu'il avait fondés, et où il avait choisi sa sépulture (1).

En Italie, Astolfe, roi des Lombards, qui, pour asservir l'Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Églises, lui avait fait si souvent une guerre cruelle et s'était parjuré tant de fois, se tua à la chasse, d'une chute de cheval. C'était en 756. Didier, qu'il avait fait duc de Toscane, assembla les troupes pour se faire nommer roi ; mais Ratchis, frère d'Astolfe, qui s'était fait moine au Mont-Cassin, sortit de son couvent et se mit à la tête d'une autre armée. Didier eut alors recours au pape Étienne II, et lui promit de restituer à saint Pierre, à l'Église et à la république romaine les villes qui restaient en la possession des Lombards. Le Pape, ayant pris conseil auprès de l'abbé Fulrade, envoya avec lui en Toscane son frère, le diacre Paul, et son conseiller Christophe, qui conclurent le traité avec Didier. Ensuite le Pape envoya le prêtre Etienne à Ratchis, avec des lettres pour lui et pour tous les Lombards. D'un autre côté, Fulrade conduisit à Didier un secours de Francs, et lui prépara au besoin un secours plus considérable des Romains. Par cette entremise du Pape, les Lombards évitèrent une guerre civile, et reconnurent Didier sans combat. En même temps le Pape envoya un légat qui prit possession d'une partie des villes que Didier avait promises, savoir : Faventia, tout le duché de Ferrare et deux autres places (2).

De tout cela il adressa une lettre à Pépin par l'évêque Georges et le sacellaire Jean, avec lesquels Fulrade revint en France. Il y remercie Pépin avec effusion des services qu'il avait rendus à l'Eglise romaine, l'appelant un nouveau Moïse et un nouveau David, et le priant de faire rendre une justice complète à saint Pierre. Car, dit-il, ce tyran, ce ministre du démon, ce dévorateur du sang des Chrétiens, ce destructeur des églises de Dieu, Astolfe, a été frappé de la main de Dieu et précipité au fond des enfers, un an après qu'il se fut mis en campagne pour saccager Rome. Didier a été établi roi des Lombards par la providence de Dieu, par les mains du prince des apôtres, par la force de votre bras et par la prudence de notre cher fils Fulrade ; et il a promis avec serment, en présence de Fulrade, qu'il restituerait à saint Pierre Fayence, Imola, Ferrare et leurs territoires, aussi bien qu'Osimo, Ancône et Numana, avec leurs dépendances. Ensuite, il nous a fait assurer qu'il nous rendrait la ville de Bologne avec son territoire, et qu'il conserverait la paix avec notre Église et avec votre royaume. Le Pape prie Pépin d'accorder à Didier la paix qu'il demande, et lui envoie deux légats, pour le presser d'exécuter toutes ses promesses. Il ajoute : Nous prions instamment votre éminente bonté d'agir de telle sorte du côté des Grecs, par l'inspiration divine, que la foi catholique soit à jamais conservée inviolable ; que la sainte Église de Dieu soit à jamais délivrée de leur pestilentielle malice, qu'elle recouvre tout ce qui lui appartient, pour l'entretien du luminaire des églises et la nourriture des pauvres et des pèlerins. Instruisez-nous de la manière dont vous avez parlé au silentiaire, c'est-à-dire à l'ambassadeur de Constantinople, et envoyez-nous copie des lettres que vous lui avez données, afin que nous puissions agir de concert comme nous sommes convenus avec Fulrade (3).

Pour sentir combien le Pape avait raison d'exciter Pépin à venir au secours de la religion contre les Grecs, il n'y a qu'à se rappeler ce que faisait alors l'empereur Copronyme.

Après avoir ainsi rempli, et au spirituel et au temporel, les devoirs d'un bon pasteur de l'Eglise, pendant cinq ans et vingt-neuf jours, le pape Etienne II mourut le 6 avril 757. Comme on le vit à l'extrémité, le peuple de Rome se divisa. Quelques-uns étaient pour l'archidiacre Théophylacte, et se tenaient assemblés dans sa maison ; les autres se déclarèrent pour le diacre Paul, frère du pape Etienne, et c'était la plus grande partie des magistrats et du peuple. Pour lui, il ne sortit point du palais de Latran, rendant à son frère tous les services dont il avait besoin dans sa maladie. Sitôt qu'il fut enterré, le parti de Théophylacte se dissipa. Ainsi, après un mois de vacance, Paul fut ordonné le 29 mai 757, et tint le Saint-Siége dix ans et un mois.

Dès sa première jeunesse, sous le pape saint Grégoire III, il avait été mis avec Etienne, son frère, dans le palais de Latran, pour être instruit de la discipline ecclésiastique ; et le pape saint Zacharie les ordonna diacres l'un et l'autre. Le pape saint Paul était doux et charitable, et s'il avait tant soit peu affligé quelqu'un par la malice d'autrui, il travaillait aussitôt à le consoler. Plusieurs rendaient témoignage que la nuit il allait avec ses domestiques visiter dans leurs maisons les pauvres, principalement les malades, qui ne pouvaient sortir du lit, leur donnant abondamment la nourriture et les autres secours. Il visitait aussi de nuit les prisons, délivrait les criminels qu'il trouvait en danger de mort, et payait pour ceux qui étaient retenus pour dettes. Il soulageait les veuves, les orphelins et tous les nécessiteux. Avec toutes ces vertus, il fut un défenseur intrépide de la foi orthodoxe (4).

Sitôt qu'il fut élu Pape et avant son ordination, il écrivit à Pépin, roi des Francs et patrice des Romains, pour lui faire part de la

(1) *Acta SS.*, 6 *mart.* Labbe, t. VII, p. 1445. — (2) Anast. *In Steph.* — (3) Labbe, t. VI, p. 1642. Mansi, t. XII. — (4) Anast. *In Paul.*

mort du pape Etienne, son frère, et de son élection. Il lui dit entre autres choses : Tenez pour certain que nous et notre peuple nous persévérons dans l'amitié que le seigneur de bienheureuse mémoire, le très-saint Pontife, mon frère, a contractée avec vous. Ce langage est à remarquer. En parlant du peuple romain, les Papes disent *notre peuple ;* jamais ils ne disent votre peuple ni votre ville, dans les lettres où ils conjurent Pépin et Charlemagne de venir au secours de la ville et du peuple de Rome ; ce que certainement ils n'auraient pas manqué de faire, si la chose eût été vraie ; car c'eût été le plus puissant motif pour déterminer promptement ces princes. D'un autre côté, le sénat et le peuple de Rome, répondant la même année à une lettre de Pépin, qu'ils qualifient de roi des Francs et de patrice des Romains, s'expriment ainsi : Votre Excellence a daigné nous rappeler que nous devons demeurer fermes et fidèles envers le bienheureux Pierre, Prince des apôtres, envers la sainte Eglise de Dieu et envers votre bienheureux et coangélique Père spirituel, *notre seigneur établi de Dieu,* Paul, souverain pontife et pape universel. Cet avis de votre part nous a comblés de joie. Quant à nous, ô le plus excellent des princes, nous demeurons les constants et fidèles serviteurs de la sainte Eglise de Dieu et de votre dit bienheureux et coangélique Père spirituel, *notre seigneur,* Paul, souverain pontife et pape universel ; car il est notre père, et, pasteur accompli, il ne cesse de combattre tous les jours pour notre salut, nous chérissant et nous gouvernant avec sagesse, comme le seigneur Etienne, pape, son frère, de sainte mémoire (1).

Ces expressions, *notre peuple, notre seigneur,* employées par le pape saint Paul en parlant des Romains, et par les Romains en parlant du Pape, et cela dans une lettre au roi des Francs, n'ont point été assez remarquées par les historiens. Fleury, pour ne les avoir pas lues, signale même leur absence. Elles montrent clair comme le jour que dès lors, et aux yeux des Romains et aux yeux des Francs, le Pape était le seigneur des Romains, et que les Romains étaient son peuple et lui devaient fidélité. Et bien loin d'y trouver à dire, le roi des Francs exhorte les Romains, par une lettre expresse, d'être toujours fidèles au Pape comme à leur Seigneur. Le Pape était donc aux Romains ce que le seigneur est à des sujets, et Pépin leur était ce qu'un patrice ou un patron est à des clients. Pour le Pape, les Romains étaient son peuple ; pour Pépin, ils étaient sa clientelle. Tels étaient dès lors, et tels seront toujours, les rapports du Pape et des Romains avec les princes, qui, sous un nom ou sous un autre, seront appelés par la Providence à les protéger par le glaive. Pépin le comprenait, on le voit par toute sa conduite. Il sentait combien il importe pour la paix et la prospérité des nations chrétiennes, que l'Eglise romaine fût indépendante d'aucune d'elles ; il sentait quelle gloire c'était pour lui d'être appelé à lui assurer cette indépendance, et il remplissait cette glorieuse fonction avec un affectueux dévouement. On le voit jusque dans les moindres détails.

Ainsi une fille, qui fut nommée Gisèle au baptême, lui étant née vers ce temps-là, il voulut que le Pape, quoiqu'absent, en fût le parrain ; et il lui envoya à cet effet par Ulfard, abbé de Saint-Martin de Tours, le linceul dont elle avait été enveloppée en sortant des fonts baptismaux. Le pape saint Paul, pour faire plus d'honneur au présent, assembla le peuple, et reçut ce linge au pied d'un autel qu'il dédia pour cet effet en l'honneur de sainte Pétronille, et comme un monument qui conserverait la mémoire du roi Pépin. En mandant ces circonstances à ce prince, il lui marque qu'il a eu autant de joie de recevoir ce linceul, que s'il eût été présent pour lever la princesse des sacrés fonts. Il la regarda en effet comme sa filleule, et, dans cette lettre ainsi que dans les suivantes, il nomme Pépin son compère, et la reine Bertrade sa commère spirituelle (2).

Pépin avait encore envoyé au pape Etienne une table précieuse, qui était comme un autel portatif. Paul, qui reçut le présent, le porta solennellement dans l'église de Saint-Pierre, le fit poser sur la confession par les envoyés du roi, et ensuite il consacra cet autel et y célébra la messe pour le roi, défendant, sous peine d'excommunication, d'ôter jamais cette table de l'église de Saint-Pierre (3). C'est ce que le Pape écrivit au roi.

L'année suivante, 758, le même saint Pape envoya à Pépin plusieurs livres, savoir : un *Antiphonier*, un livre de *Répons*, les ouvrages de saint Denis l'Aréopagite, la *Dialectique* d'Aristote, une *Géométrie,* un *Traité d'Orthographe* et une grammaire, le tout en grec, avec une horloge pour la nuit, soit que ce fût un sable ou une clepsydre. Les livres de l'office divin devaient servir à établir la liturgie romaine et le chant romain dans la France. Jusqu'alors l'Eglise gallicane avait eu son office, son missel et son chant assez différents du romain. Mais Pépin ordonna que, pour mieux conserver l'unanimité avec le Saint-Siége, on se conformât à la liturgie de l'Eglise romaine. Ainsi l'ordre romain fut reçu en France, à quelques usages près, que plusieurs églises conservèrent de l'ancien rit. Comme de nos jours, dans beaucoup de diocèses de France on s'est permis et on se permet encore des innovations téméraires en fait de liturgie, au point qu'il n'y a peut-être pas deux diocèses qui soient d'accord entre eux, et que souvent le même diocèse n'est pas d'accord avec lui-même ; aujourd'hui, il serait à souhaiter, pour mettre plus d'accord entre soi et avec l'Eglise romaine, qu'on prît une mesure semblable à celle de Pépin.

(1) Dom Bouquet, t. V, p. 500 et 502. — (2) Labbe, t. VI, p. 1685 — (3) *Ibid.*, p. 1684.

Il paraît que ce grand changement qui eut lieu alors commença par le chant. Pendant le séjour que le pape Étienne fit en France, Pépin avait admiré la majesté du chant romain, et il souhaita que les chantres qui étaient à la suite du Pape en donnassent des leçons aux Francs. Siméon, qui était le premier chantre, fut leur maître pendant quelques années, et Remi, archevêque de Rouen, avait mis plusieurs moines de son diocèse à son école. Siméon ayant été obligé de quitter la France avant qu'ils fussent assez habiles, l'archevêque prit le parti de les envoyer à Rome pour s'y perfectionner. Pépin les recommanda au Pape ; il le pria de les mettre sous la discipline de Siméon, jusqu'à ce qu'ils fussent parfaitement instruits du chant romain : ce que le Pape fit avec plaisir, en considération du roi et de son frère Remi, comme il l'écrivit au premier (1).

L'empereur de Constantinople et le roi des Lombards ne ressemblaient guère à Pépin. Copronyme, non plus que précédemment son père, ne pensait à l'Italie que pour la pervertir par son hérésie d'iconoclaste. Didier, qui devait en grande partie la royauté au pape saint Paul et à son frère le pape Etienne, n'était guère plus fidèle qu'Astolfe à ses serments et à ses promesses envers l'Église romaine ; il cherchait même à se liguer contre elle avec Copronyme. Et comme seigneur du peuple romain, et comme chef de l'Eglise universelle, le pape saint Paul devait veiller à prévenir ces dangers pour la sûreté de son peuple et pour la sûreté de la foi. C'est ce qu'il fait dans ses nombreuses lettres au roi des Francs, le patrice ou le défenseur de l'Eglise et de la république romaines.

Le plus remarquable, dit Fleury, c'est que les lettres de ce Pape sont datées du règne de l'empereur de Constantinople, comme étant toujours le vrai souverain de Rome ; et le sénat et le peuple de Rome, écrivant à Pépin, ne nomment point le pape leur seigneur, mais seulement leur pasteur et leur père. Ces deux remarques de Fleury sont aussi judicieuses l'une que l'autre. Nous avons vu que le sénat et le peuple de Rome, écrivant à Pépin, nomment le Pape jusqu'à deux fois leur seigneur. Ensuite, aucune des nombreuses lettres de ce Pape au roi des Francs n'est datée du règne de l'empereur de Constantinople, ni même du règne d'aucun prince. Il y a seulement deux diplômes de ce Pontife, dont le premier est daté du règne de l'empereur Constantin, le second, du règne de ce même prince et de celui de Pépin. Mais ni dans l'un ni dans l'autre le Pape ne nomme l'empereur son seigneur ou le seigneur des Romains, tandis que dans le second, Pépin est qualifié de défenseur de Rome (2).

Voici quelle fut l'occasion du dernier diplôme. Beaucoup de moines, suivant le conseil de saint Etienne d'Auxerre, s'étaient retirés à Rome pour éviter la persécution de l'empereur Copronyme. Le pape saint Paul transforma pour eux sa maison paternelle en une église et un monastère, en l'honneur des papes saint Etienne, martyr, et saint Sylvestre, confesseur. Il leur assigna de grands revenus par le privilége en question, qui est souscrit de vingt-trois évêques, dix-huit prêtres titulaires de Rome, et par l'archidiacre. A la suite du privilége, on lit ces mots : Le dix-neuf juillet, nous avons transféré dans l'oratoire le corps du bienheureux Sylvestre, évêque et confesseur ; et le dix-sept août, le corps du bienheureux Etienne, évêque et martyr, au temps de Constantin et de Léon, augustes, et de Pépin, très-excellent roi des Francs et défenseur romain, quatorzième indiction, c'est-à-dire l'an 761 (3).

Comme Pépin était le défenseur armé de l'Eglise romaine, Copronyme mit tout en œuvre, soit pour le gagner à son hérésie, soit du moins pour le détacher du Pape. Ainsi il demanda à Pepin la princesse Gisèle pour son fils Léon. Les rois des Francs répondirent qu'il ne leur était pas permis de s'allier à une nation étrangère, et que surtout ils n'osaient le faire contre la volonté du Siége apostolique (4). L'an 757, Copronyme lui envoya des ambassadeurs, qui lui présentèrent des orgues, que les historiens disent être les premières qu'on ait vues en France. La description qu'ils en font ne laisse point de doute qu'elles ne fussent semblables aux orgues actuelles ; car ils marquent qu'il y avait des tuyaux d'airain et des soufflets, par le moyen desquels l'air, étant poussé dans les tuyaux, imitait tantôt le bruit horrible du tonnerre, et tantôt le doux son d'une lyre ou d'une flûte. Le pape saint Paul craignit, non sans raison, que ces dons des Grecs ne couvrissent quelque mauvais dessein. Il écrivit à Pépin pour le prémunir contre leurs intrigues. Il lui représenta la cruelle persécution que Copronyme suscitait alors à la religion au sujet des saintes images, et, pour l'en convaincre, il lui envoya, comme au défenseur de la foi, ainsi qu'il s'exprime, un exemplaire de la lettre qu'il avait reçue du patriarche d'Alexandrie, par un moine nommé Acosma (5).

Nous avons appris, dit le saint Pape à Pépin, que les Grecs, ces ennemis jurés de l'église de Dieu, ces cruels persécuteurs de la foi orthodoxe, méditent une expédition contre nous et contre l'exarchat de Ravenne. C'est pourquoi, comme, après Dieu et saint Pierre, nous avons remis toutes nos espérances en votre protection, nous avons recours à vous, très-excellent fils ; procurez, pour l'amour de Dieu et de saint Pierre, le salut d'une province que vous avez délivrée par vos combats. Nous l'espérons d'autant plus, que votre excellence est pleinement convaincue que les Grecs ne nous

(1) *Cod. carol., epist.* xxv. — (2) Labbe, t. VI, p. 1694. — (3) *Ibid.*, c, p. 1694. — (4) Dom Bouquet, t. V, p. 5[illegible]3. — (5) *Epist.* x. *Apud D. Bouquet.*

persécutent qu'en haine de la foi orthodoxe et de la tradition des saints Pères, qu'ils s'efforcent de détruire (1).

Ce qui augmenta les soupçons du Pape, c'est que le prêtre Marin, son envoyé à la cour de Pepin, y avait de fréquentes conférences avec les ambassadeurs de l'empereur. Il n'en fallut pas davantage pour le rendre suspect de tramer quelque conspiration. Le Pape voulut l'en punir par un genre de châtiment bien nouveau. Il pria Pépin de le faire ordonner évêque et de lui donner quelque évêché dans son royaume. Il se proposait par là de tenir Marin éloigné de l'Italie, afin qu'il ne pût y exécuter les desseins qu'il aurait concertés. Mais ce prêtre intrigant engagea Pépin à demander plutôt au Pape qu'il conférât ou qu'il lui rendît le titre de cardinal de saint Chrysogone, et le Pape, qui ne put le refuser aux prières du roi et aux larmes de la mère de Marin, en envoya les provisions au roi. On voit ici qu'un titre de prêtre-cardinal à Rome était dès lors plus ambitionné qu'un évêché de province (2).

Le Saint-Siége avait plus besoin que jamais d'une aussi puissante protection que celle de Pépin. Presque aussitôt que Didier eut été élevé sur le trône des Lombards, il oublia les promesses qu'il avait faites pour y monter. Il ravagea par le fer et le feu la campagne de la Pentapole et celle des duchés de Spolete et de Ravenne. Il fit même emprisonner les seigneurs qui étaient soumis au Saint-Siége et au roi Pépin. L'ambassadeur de Copronyme étant passé de France en Italie sur ces entrefaites, Didier le sollicita d'engager son maître à porter la guerre en Italie, pour recouvrer l'exarchat de Ravenne. Le Pape, qui avait jugé de l'attachement de Didier par les obligations qu'il avait au Saint-Siége, fut aussi outré que surpris de sa perfidie. Il eut recours au protecteur de l'Église romaine, c'est-à-dire au roi des Francs, et lui en écrivit plusieurs lettres consécutives. Cependant Didier étant venu à Rome l'an 758, promit d'observer la paix, pourvu que le Pape engageât Pépin à lui rendre ses otages. Le Pape ne put se dispenser d'en écrire au roi des Francs; mais l'évêque Georges et le prêtre Etienne, qui étaient porteurs de la lettre, avaient des instructions secrètes d'avertir Pépin de ne point déférer à la lettre ostensible, et c'est ce que le Pape manda à ce prince, en lui envoyant une épée dont le fourreau et le baudrier étaient garnis de pierreries, avec quelques autres présents pour les princes Charles et Carloman (3).

Pépin, après avoir pressé plusieurs fois Didier de satisfaire le Pape, envoya à Rome, au commencement de l'an 760, son frère Remi, archevêque de Rouen, et le duc Autchaire. Une si célèbre ambassade eut l'effet qu'on avait lieu d'en attendre, et le Pape en félicita le roi dans les termes les plus expressifs que la reconnaissance ait pu lui dicter. Réjouissez-vous, dit-il, prince très heureux; par vos combats, votre mère spirituelle, l'Eglise universelle, triomphe de ses ennemis; par votre zèle et par la force de votre bras, la foi orthodoxe n'est plus en butte aux traits des hérétiques. C'est là ce qui vous rend juste et heureux dans toutes vos entreprises, très-victorieux prince, notre très-cher fils et notre compère spirituel. En effet, nous donnons avis à votre chrétienté que votre frère Remi, chéri de Dieu, et le très-glorieux duc Autchaire, s'étant rendus depuis peu près de nous, il a été arrêté entre eux et Didier, roi des Lombards, que, dans le mois d'avril prochain de cette indiction treizième, ce prince rendrait une entière justice à saint Pierre, et nous restituerait tous les patrimoines, les droits et les territoires des diverses villes de la république des Romains. Il a même déjà accompli en partie sa promesse, et il assure qu'il l'accomplira entièrement (4). Dans une autre lettre du Pape, on voit que Pépin recommanda au roi des Lombards de forcer par les armes les ducs, ou, comme ils y sont appelés, les rois de Naples et de Gaëte, de laisser aux nouveaux évêques la liberté d'aller se faire sacrer à Rome. Ce qui a fait supposer à quelques-uns que ces deux villes appartenaient encore aux Grecs, et que l'empereur Copronyme obligeait les nouveaux évêques à venir se faire ordonner à Constantinople par le patriarche iconoclaste (5).

L'artificieux Lombard ne tint cependant pas encore la parole donnée tant de fois, et le Pape eut de nouveau recours à Pépin. Après Dieu, lui dit-il, c'est en vous que nous avons mis toute notre espérance. C'est pourquoi, ô roi très-chrétien! nous vous demandons à genoux, et saint Pierre, qui vous a établi le défenseur et le libérateur de sa sainte Eglise, vous demande par nous, de consommer notre délivrance et de nous protéger contre l'insolence de nos ennemis, afin que, par l'intercession de saint Pierre, vous méritiez le royaume du ciel, comme vous possédez déjà celui de la terre (6). Le pape saint Paul écrivit encore plusieurs autres lettres à Pépin, sur les dangers que l'Eglise romaine avait à craindre de la part des Lombards et des Grecs.

Il est entre autres une lettre de ce Pontife à toute la nation des Francs, où il leur dit ces paroles remarquables : Dans l'impuissance où je me trouve de vous témoigner dignement ma reconnaissance pour tant de bienfaits, je me console dans la pensée qu'il y a au ciel un juste juge qui vous en récompensera. Car le nom de votre nation est élevé au-dessus des autres nations, et le royaume des Francs brille avec éclat aux yeux de Dieu, par la gloire qu'il a d'avoir des rois libérateurs de

(1) *Epist.* IX. — (2) *Epist.* XII, XIII et XIV. — (3) *Epist.* IV. *Apud Bouquet.*, XV. *Cod. carol.* — (4) *Epist.* XXII. *apud Bouq.*, XXI. *Cod. carol.* — (5) *Epist.* XIX, *ibid.*, XXXVI. *Cod. carol. Hist. du Bas-Empire*, l. LXIV, n. 36. — (6) *Epist.* XXVI. *apud Bouq.*, XXIV. *Cod. carol.*

l'Église catholique et apostolique. En effet un nouveau Moïse, un nouveau David a paru au monde dans la personne du seigneur Pepin, notre fils très-chrétien et notre compère spirituel. C'est par le zèle de ce roi toujours victorieux que l'Église de Dieu est exaltée, et sa protection est comme un bouclier qui met la foi orthodoxe à couvert des traits des hérétiques. Mes chers fils, vous êtes une nation sainte, un sacerdoce royal, un peuple conquis que le Dieu d'Israël a béni. Réjouissez-vous, vos noms et ceux de vos rois sont écrits dans le ciel, et votre récompense est grande devant Dieu et ses anges, car vous avez acquis un puissant protecteur, le bienheureux Pierre, prince des apôtres, à qui le Rédempteur a donné la puissance de lier et de délier les péchés au ciel et sur la terre. Ainsi parlait le pape saint Paul (1).

Il est à souhaiter, pour le bien de l'Église et de l'humanité, que les Français imitent toujours en ceci leurs ancêtres, les Francs, et qu'entre le chef des Français et le chef de l'Église il y ait toujours le même accord que du temps de Pépin et de Charlemagne.

Dans une lettre que le même Pape écrivit aux jeunes princes, Charles (Charlemagne) et Carloman, il dit que Dieu les a sanctifiés dans le sein de leur mère pour les élever à la royauté ; ce qui ne doit pas s'entendre à la lettre, mais dans le sens de consacrer, de prédestiner, comme lorsque saint Paul dit de lui-même que Dieu l'a séparé dès le sein de sa mère pour l'appeler à l'apostolat (2). Il les exhorte à suivre les traces de leur bisaïeul, de leur aïeul, et surtout de Pépin, leur père, et à défendre l'Église, à l'exemple de leurs illustres ancêtres, qui ont été, dit-il, fidèles à saint Pierre plus que tous les autres rois, et dont les mérites brillent dans le ciel. Cet endroit est remarquable pour montrer que la fable touchant la damnation de Charles-Martel, aïeul des deux jeunes princes, n'était pas encore inventée alors. Dans la même lettre, le saint Pape dit à Charles et à Carloman que leurs noms sont écrits dans le ciel avec ceux de David et de Salomon ; ce qui montre qu'il ne paraissait pas douter du salut de ce dernier (3).

Cependant les fréquentes ambassades que l'empereur Copronyme envoyait en France y avaient fait connaître les erreurs des Grecs touchant les saintes images. Pépin, qui craignit qu'elles ne troublassent ses États, prit des mesures pour précautionner ses sujets contre des nouveautés si dangereuses. C'est pourquoi les envoyés du Pape étant venus en France avec les siens et avec de nouveaux ambassadeurs de Copronyme, il se servit de l'occasion pour faire assembler un concile à Gentilly, proche de Paris, l'an 767. Il manda au pape Paul qu'il retenait pour cela ses envoyés, et le Pape, approuvant ce dessein, lui écrivit qu'il était assuré qu'il ne ferait rien en ce concile qui ne fût avantageux à l'exaltation de l'Église romaine et de la foi orthodoxe (4). On y agita contre les Grecs la question de la procession du Saint-Esprit et celle du culte des saintes images. C'est tout ce que l'on sait de ce concile ; Pepin envoya rendre compte au Pape de ce qui s'y était passé, et le pria en même temps de lui envoyer les actes des saints qu'il pourrait recouvrer. Mais avant que d'avoir pu faire tenir au roi ce qu'il lui demandait, le pape saint Paul mourut le 28 juin de la même année, jour auquel l'Église honore sa mémoire.

Ce saint Pontife n'avait pas encore rendu l'esprit lorsque le duc lombard de Népi, nommé Toton, étant entré dans Rome avec une troupe de gens armés, contraignit le peuple d'élire un de ses frères, nommé Constantin, encore laïque. Il obligea, par menaces, Georges, évêque de Preneste, de lui donner sur-le-champ la tonsure, de l'ordonner sous-diacre le lendemain et évêque le dimanche suivant. Peu de jours après, le consécrateur Georges fut saisi d'une maladie qui lui ôta le mouvement ; en sorte que jamais, depuis, il ne célébra la messe ; car sa main droite était tellement retirée, qu'il ne la pouvait porter à la bouche. Il mourut ainsi, tremblant et languissant.

Aussitôt que Constantin eut été ainsi placé sur la chaire de saint Pierre par la violence et l'ambition, il écrivit au roi Pépin, par un envoyé du roi qui devait apporter de Rome les actes des saints. Le faux pape prétendait avoir été élu par le peuple, malgré lui, et parlait comme l'homme le plus humble et le plus désintéressé, ou plutôt le secrétaire qui composa la lettre, le fit parler de la manière la plus convenable à lui attirer la protection de Pepin. Car c'est à quoi tend toute la lettre. Il dit aussi qu'il lui envoie ce que l'on a pu trouver d'actes des saints. N'ayant point reçu de réponse, il écrivit une seconde lettre encore plus pressante, où il prie le roi de ne point ajouter foi aux mauvais bruits que l'on pourrait répandre sur son compte. Il ajoute : Nous vous donnons avis que le 12 août dernier, c'était en 767, il est arrivé ici de Jérusalem un prêtre nommé Constantin, apportant une lettre synodique de Théodore, patriarche de Jérusalem, adressée à notre prédécesseur Paul, et approuvée par les deux autres patriarches d'Alexandrie et d'Antioche et par plusieurs métropolitains d'Orient. Nous l'avons reçue avec grande joie, l'avons approuvée et fait lire sur l'ambon devant le peuple, et nous vous en envoyons copie en latin et en grec, afin que vous voyiez quel est le zèle de tous les chrétiens d'Orient pour les saintes images (5).

Cependant, à Rome, le faux pape Constantin, après treize mois d'intrusion, fut déposé,

(1) Epist. 11, apud Bouq., xxii. Cod. carol. — (2) Gal., i. — (3) Epist. xv, apud Bouq., xlii. Cod. carol. — (4) Epist. xix, apud Bouq., Cod. carol. — (5) D. Bouq., t. V, p. 551 et 555.

et Etienne III canoniquement élu à sa place. Deux personnages considérables y contribuèrent : Christophe, principal conseiller du Siége apostolique, et son fils Sergius, sacellaire ou trésorier. Ils résolurent de mourir plutôt que de souffrir une usurpation si indigne du Siége de saint Pierre. Après avoir passé bien des jours dans les larmes, ils feignirent de vouloir se rendre moines, et demandèrent à Constantin la permission d'aller à un monastère de Saint-Sauveur en Lombardie. Le faux pape ayant pris le serment de Christophe, les laissa aller. Arrivés sur les terres des Lombards, ils conjurèrent le duc de Spolète de les conduire au roi Didier, qu'ils supplièrent de leur prêter secours, pour délivrer l'Eglise de ce scandale. Après avoir pris congé du roi, ils vinrent tous deux à Riéti, d'où Sergius prit les devants, avec le prêtre lombard Waldipert, accompagné d'habitants de Riéti et de Forconin, et d'autres Lombards du duché de Spolète. Ils arrivèrent inopinément à Rome le 29 juillet 768, et entrèrent le lendemain dans la ville par intelligence. Il y eut un combat où le duc Toton, frère de l'antipape et auteur de tout le mal, fut tué d'un coup de lance. L'anti-pape, avec son autre frère Passif, et son vidame, l'évêque Théodore se cachèrent dans un oratoire du palais de Latran. Mais bientôt les chefs de la milice romaine les en tirèrent et les mirent en lieu de sûreté.

Le lendemain dimanche, dernier de juillet, le prêtre lombard Waldipert, à l'insu de Sergius, assembla quelques Romains, et ils allèrent au monastère de Saint-Vitus, d'où ils tirèrent le prêtre Philippe et le menèrent à la basilique de Latran, criant avec joie : Philippe pape ! Saint Pierre l'a choisi ! Là, un évêque ayant fait la prière sur lui, suivant la coutume, il donna la paix à tout le monde et fut introduit dans le palais de Latran, où il s'assit dans la Chaire pontificale, monta en haut et tint sa table, suivant l'usage des Papes, avec quelques-uns des principaux de l'Eglise et de la milice.

Le primicier Christophe arriva de Riéti le même jour ; mais, ayant appris cette élection irrégulière, il en fut très-irrité et jura devant tout le peuple qu'il ne sortirait point de Rome que Philippe ne fût chassé du palais de Latran. L'ordre fut exécuté sur l'heure, et Philippe, créature des Lombards, s'évada du palais pontifical par un escalier dérobé, et regagna sans bruit son monastère. Le lendemain lundi, premier d'août, Christophe assembla les évêques, les principaux du clergé et de la milice, les soldats, les citoyens et tout le peuple de Rome, et ils convinrent d'élire Etienne, Sicilien de naissance, fils d'Olivus. Il était instruit des saintes lettres et des traditions ecclésiastiques, et très-fidèle à les observer. A son arrivée de Sicile à Rome, le pape saint Grégoire III le mit dans le monastère de Saint-Chrysogone, qu'il venait de fonder. Le pape saint Zacharie l'en tira pour le mettre à la chambre du palais de Latran ; puis il l'ordonna prêtre du titre de Sainte-Cécile, le gardant toutefois près de lui, à cause de la pureté de sa vie. Les deux Papes suivants, Etienne II et Paul, l'y retinrent aussi ; et il assista Paul dans sa dernière maladie, sans s'éloigner de son lit ni nuit ni jour, jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. Ensuite il se retira à son titre de Sainte-Cécile, où on alla le prendre pour l'élire Pape ; on l'amena avec de grandes acclamations au palais de Latran, où il fut élu et intronisé suivant toutes les règles.

Après tout ce qui venait de se passer et avant que l'autorité du nouveau Pape fût bien affermie, on pouvait naturellement s'attendre à des réactions populaires contre le parti lombard, qu'on soupçonnait, non sans quelque motif, d'avoir été la cause de tout le mal et de vouloir livrer la ville de Rome au roi Didier. Aussi, dès qu'Etienne III fut élu, quelques méchants prirent Théodore, évêque et vidame de l'antipape, lui arrachèrent les yeux, lui coupèrent la langue, et l'enfermèrent dans le monastère du mont Scaurus, où il mourut de faim et de soif, demandant de l'eau avec des cris pitoyables. Ils arrachèrent aussi les yeux à Passif, frère de l'antipape, le mirent au monastère de saint Silvestre, et pillèrent les biens de l'un et de l'autre. Ils prirent le faux pape Constantin lui-même, le mirent à cheval sur une selle à femme, avec de grands poids aux pieds, et le menèrent ainsi publiquement au monastère de Celles-Neuves. Le samedi matin, sixième d'août, quelques évêques, avec des prêtres et des clercs, s'assemblèrent à Latran dans la basilique du Sauveur : on y amena le faux pape Constantin, et, après la lecture des canons, on le déposa en cette sorte. Maurien, sous-diacre, lui ôta son étole et la lui jeta aux pieds ; puis il coupa ses sandales. Le lendemain dimanche, septième d'août, Etienne III fut consacré évêque dans l'église de Saint-Pierre, et on lut à haute voix sur l'ambon une confession publique du peuple de Rome, pour n'avoir pas empêché l'intrusion de Constantin.

Les réactions populaires durèrent encore quelque temps. Gracilis, tribun d'Alatri en Campanie et partisan de l'antipape, fut amené à Rome, mis en prison, où on lui arracha les yeux et la langue. Constantin lui-même fut tiré du monastère de Celles-Neuves, privé des yeux et laissé dans cet état étendu dans la rue. Le prêtre Waldipert, accusé d'avoir voulu faire tuer le primicier Christophe et livrer Rome aux Lombards, fut tiré de Notre-Dame-des-Martyrs, où il s'était réfugié, et mis dans une affreuse prison, puis on lui arracha les yeux et on lui coupa la langue si cruellement qu'il en mourut. Telles furent, pour les auteurs mêmes, les suites funestes de la première intrusion d'un laïque sur le Siége de saint Pierre (1).

(1) Anast., *in Steph. III*

Le pape Etienne III, aussitôt après son ordination, envoya en France Sergius, fils de Christophe, alors nomenclateur de l'Eglise romaine, vers le roi Pépin et les rois ses fils, avec des lettres où il les priait d'envoyer à Rome des évêques savants dans les Ecritures et les canons, pour y tenir un concile sur l'intrusion du faux pape Constantin, sur les mesures à prendre pour empêcher le retour d'un pareil scandale, et enfin sur la nouvelle hérésie des Grecs. Mais, arrivé en France, le légat Sergius apprit que Pépin venait de mourir le vingt-quatre de septembre 768, après avoir partagé ses Etats, du consentement des seigneurs et des évêques, entre ses fils Charlemagne et Carloman, qui furent couronnés tous deux et sacrés par les évêques, en même jour, le dimanche neuf d'octobre, Charlemagne à Noyon et Carloman à Soissons. Pepin mourut âgé de cinquante-quatre ans; il en avait régné seize ans et quatre mois, et fut enterré à Saint-Denis, où il avait fait de grands biens.

Le légat Sergius ne laissa pas de continuer son voyage, et vint trouver les rois Charlemagne et Carloman, qui lui accordèrent tout ce qu'il demandait, et envoyèrent avec lui douze évêques de France, bien instruits de l'Ecriture et des canons, savoir : Villicaire de Sens, Lul de Mayence, Gavien de Tours, Adon de Lyon, Herminard de Bourges, Daniel de Narbonne, Tilpin de Reims, Hérulfe de Langres, avec Hérembert, Babulfe et Gislebert, dont on ne connaît pas les siéges.

Ces douze évêques étant arrivés à Rome au mois d'avril 769, le Pape en assembla encore plusieurs de Toscane, de Campanie et du reste de l'Italie, et il tint avec eux un concile dans la basilique du Sauveur, au palais de Latran. On y amena le malheureux Constantin, qui ne voyait plus, et on l'interrogea pourquoi, étant laïque, il avait osé usurper le Saint-Siége par une entreprise inouïe. Il soutint que le peuple lui avait fait violence et l'avait mené par force dans le palais de Latran, à cause des maux que le pape Paul leur avait fait souffrir; puis, se jetant à terre, les mains étendues sur le pavé, il confessa avec larmes qu'il était coupable et que ses péchés excédaient le nombre des sables de la mer, demandant miséricorde au concile. On le fit relever, et ce jour-là on ne prononça rien contre lui.

Le lendemain il fut encore amené, et, étant interrogé sur son intrusion, il changea de langage et dit qu'il n'avait rien fait de nouveau, que Sergius, n'étant que laïque, avait été fait archevêque de Ravenne, et qu'Etienne, aussi laïque, avait été sacré évêque de Naples. Les évêques, indignés de cette insolence, le firent frapper sur le cou et le chassèrent de l'église. On prononça contre lui une sentence par laquelle il fut condamné à faire pénitence le reste de ses jours. On examina tout ce qu'il avait fait pendant son pontificat, et on brûla au milieu du sanctuaire les actes du concile qui avait confirmé son élection. Cela fait, le pape Etienne se prosterna par terre, avec tous les évêques et le peuple romain, et, criant *kyrie eleyson* avec beaucoup de larmes, ils déclarèrent qu'ils avaient tous péché en recevant la communion des mains de Constantin, et on leur imposa une pénitence.

Alors on apporta les canons, et, les ayant examinés, le concile dressa, avec anathème, le décret suivant : Afin que notre dame, la très-sainte Eglise romaine, soit maintenue dans l'ordre institué par saint Pierre et ses successeurs, il faut que celui qui sera élevé au faîte de l'apostolat soit du nombre des cardinaux, prêtres ou diacres. Ce décret fut fait en la troisième session. On y ajouta défense, sous peine d'anathème, à aucun laïque, soit de la milice, soit des autres corps, de se trouver à l'élection du Pape, qui doit être faite par les évêques et tout le clergé. Et avant que le Pape soit élu et conduit au palais patriarcal, toute l'armée, les citoyens notables et le peuple de Rome viendront le saluer ; puis on fera à l'ordinaire le décret d'élection, que tous souscriront. La même règle s'observera dans les autres églises. On ajoute enfin une défense à toute personne de venir à Rome, des châteaux de Toscane ou de Campanie, dans le temps de l'élection, à aucun de s'y trouver, et à qui que ce soit d'y porter des armes ou des bâtons. A cette ordonnance si sage pour l'élection du Pape et des évêques, on ne pouvait souhaiter qu'une chose, c'est qu'elle fût toujours bien observée.

Dans la même session, on statua sur les ordinations faites par l'anti-pape, et le décret fut conçu en ces termes, du moins à ce que rapporte Rathier, évêque de Vérone : Premièrement nous ordonnons que les évêques qu'il a consacrés, s'ils étaient auparavant prêtres ou diacres, retournent au même rang, et qu'ensuite, après qu'on aura fait à l'ordinaire un décret pour leur élection, ils viennent au Siége apostolique et reçoivent la consécration du Pape, comme s'ils n'avaient point été ordonnés évêques. Toutes les autres fonctions sacrées exercées par Constantin seront réitérées, hormis le baptême et la confirmation. Quant aux prêtres et aux diacres qu'il a ordonnés dans l'Eglise romaine, ils retourneront à l'ordre de sous-diacre, ou tels qu'ils exerçaient auparavant, et il sera en votre pouvoir, dit le concile au Pape, de les ordonner ou d'en user comme il vous plaira. Pour les laïques qu'il a tonsurés et ordonnés, ils seront enfermés dans un monastère, ou bien ils mèneront une vie pénitente dans leurs maisons. Ce décret fut exécuté : les évêques ordonnés par l'anti-pape retournèrent chez eux, furent élus de nouveau, et revinrent à Rome, où le pape Etienne les consacra ; mais pour les prêtres et les diacres de l'Eglise romaine, il ne voulut point les ordonner de nouveau, et ils demeurèrent le reste de leur vie ce qu'ils étaient auparavant.

La plupart des théologiens pensent que la nouvelle consécration de ceux qui avaient été ordonnés par le faux pape Constantin n'était pas une ordination proprement dite et quant au caractère, mais une simple cérémonie de réhabilitation, pour leur rendre l'honneur et les fonctions de leur ordre. Et, de fait, dans la biographie d'Etienne III par Anastase, y a-t-il des exemplaires qui, au lieu du mot *consacrer*, portent celui de *concilier*.

Dans la quatrième session du concile, on traita du culte des saintes images. On rechercha quelle avait été à cet égard la tradition de l'Eglise dans la doctrine des souverains Pontifes et les écrits des saints Pères, et, après en avoir trouvé la foi et la pratique bien marquées dans ces fidèles dépositaires des vérités de notre religion, on statua que les saintes images continueraient d'être honorées par tous les chrétiens dans la suite des temps, comme elles l'avaient été par le passé. On approuva en même temps la lettre synodique des trois patriarches d'Orient, et on anathématisa le conciliabule de Constantinople, où l'empereur Copronyme avait fait condamner ce culte comme une idolâtrie. Le concile de Rome disait entre autres choses : Si nous désirons être un jour de la compagnie des saints dans le ciel, nous devons honorer sur la terre, par un culte solennel et public, non-seulement les reliques des corps des saints et de leurs vêtements, mais encore les églises bâties sous leur invocation et les images qui les représentent, en quelques lieux qu'elles soient dépeintes. Il faut donc craindre d'avancer aucune mauvaise proposition à l'occasion des statues, et de refuser aux corps des saints et aux reliques des martyrs, la vénération qui leur est due comme aux membres du Seigneur. Saint Athanase fut un jour interrogé par un certain Antiochus, pourquoi les chrétiens faisaient des images et qu'ils les adoraient? La réponse fut que les fidèles n'adoraient point les images comme des dieux, ainsi que faisaient les païens, mais que la vue de ces images leur servait à exciter dans leurs cœurs des sentiments de piété et des mouvements de charité. De là vient que, quand ces images sont défigurées, on en brûle la matière comme celle des autres choses. Nous adorons la croix et nous l'embrassons, à cause de Jésus-Christ qui a été attaché en elle. Si quelqu'un refuse de révérer les saintes images de Notre Seigneur Jésus-Christ, de sa sainte Mère et de tous les saints, suivant les décrets des saints Pères, qu'il soit anathème! Le concile de Rome étant fini, le Pape, tous les évêques, le clergé et le peuple allèrent en procession à Saint-Pierre, nu-pieds et en chantant. Léonce, scriniaire ou secrétaire, monta sur l'ambon et lut les actes du concile à haute voix; trois évêques italiens y montèrent aussi et prononcèrent anathème contre les transgresseurs de ce concile(1).

Le pape Etienne fit ensuite savoir, par ses lettres à l'empereur Copronyme, ce qui avait été décidé à Rome pour la vénération des saintes images, et l'exhorta de s'y soumettre et de quitter ses erreurs (2).

Quelque temps après, l'archevêque de Ravenne, nommé Sergius, étant mort, il y eut une double élection. L'archidiacre Léon fut d'abord élu canoniquement ; mais Michel, scriniaire de la même église, qui n'était pas dans les ordres sacrés, se fit élire de force par le crédit du roi des Lombards, dont le parti le mit en possession de la maison épiscopale, tandis que Léon fut transféré dans une prison de Rimini. Le parti lombard envoya au pape Etienne, le priant d'ordonner Michel en lui offrant pour cet effet de grands présents, Mais le Pape refusa constamment d'ordonner évêque un homme qui n'avait aucun degré du sacerdoce. Il lui écrivit au contraire plusieurs fois, pour lui persuader d'abandonner cette injuste prétention. Mais Michel, loin de l'écouter, donna au roi Didier de grands présents, et, par son crédit, se maintint dans son usurpation plus d'une année, dissipant les biens de cette église, qu'il réduisit à une grande pauvreté. Enfin le Pape, toujours ferme dans son refus, envoya à Ravenne des nonces avec les ambassadeurs de Charlemagne, qui étaient à Rome, et ils agirent si puissamment sur les habitants, qu'ils s'élevèrent contre Michel, le chassèrent honteusement de l'évêché, et l'envoyèrent à Rome, chargé de fers. Au contraire, les évêques et le clergé de Ravenne amenèrent à Rome l'archidiacre Léon, élu canoniquement, et il fut consacré par le Pape (3).

Cependant on avait jeté quelques semences de division entre les deux jeunes rois de France, Charlemagne et Carloman. Mais elles furent bientôt étouffées par la prudence de la reine Bertrade, leur mère, et le pape Etienne leur écrivit pour les féliciter de leur réconciliation et les exhorter à réunir leurs armes pour obliger Didier, le roi des Lombards, à rendre une parfaite justice à saint Pierre, c'est-à-dire à restituer les places données au Saint-Siége par Pepin. Si quelqu'un vous dit, ajoute-t-il, que nous avons récupéré tous les droits de saint Pierre, ne le croyez d'aucune façon (4). Ces paroles étaient mises exprès pour désavouer une lettre antérieure que le Pape avait été forcé d'écrire. En voici l'histoire :

Ceux qui excitaient davantage le pape Etienne à presser cette restitution, c'étaient ses deux principaux ministres, le primicier Christophe et son fils Sergius, trésorier de l'Eglise romaine, les destructeurs du schisme et les plus zélés défenseurs des intérets du Saint-Siége. Didier résolut leur perte. Il gagna d'abord secrètement, à force de présents, un chambellan du Pape, Paul Afiarte, qui lui rendit suspects le père et le fils. Ensuite, le roi publia qu'il allait à Rome par dévotion,

(1) Labbe, t. VI, p. 1722, etc. — (2) *Ibid.*, t. VII — (3) Anast. — (4) *Epist.* III, *apud Bouq.*, XLVII. *Cod. carol.*

mais comme on sut qu'il était accompagné d'une armée, Christophe et Sergius firent fermer les portes de la ville, et il fut obligé de s'arrêter proche la basilique de Saint-Pierre, qui était alors hors des murs. Son dessein, comme on le croyait avec assez de vraisemblance, était de surprendre Rome. N'y ayant point réussi, il tâcha au moins de perdre Christophe et Sergius. Pour cela, il attira deux jours de suite le Pape à Saint Pierre, sous prétexte de conférer ensemble. Le second jour, il enferma le Pape et tous les siens dans l'église, et lui fit envoyer ordre à Christophe et à Sergius de venir l'y trouver. Ils obéirent et restèrent dans l'église de Saint-Pierre. Mais après le départ du Pape, Paul Afiarte, suivi d'une troupe de peuple, les en tira l'un et l'autre, et leur creva les yeux. Christophe en mourut trois jours après, et son fils Sergius fut mis secrètement à mort plus tard par le même Paul Afiarte. Or, pendant que Didier tenait le Pape enfermé à Saint-Pierre, il l'obligea d'écrire à la reine Bertrade et à Charlemagne une lettre où il accuse Christophe et Sergius, ainsi que l'envoyé de Carloman, d'avoir attenté à sa vie, ajoutant que c'était le roi des Lombards qui la lui avait sauvée ; qu'il était pleinement satisfait de ce prince, attendu qu'il avait rendu à saint Pierre tout ce qu'il devait lui rendre (1).

Voilà pourquoi le Pape dit, dans une lettre subséquente, aux deux rois Charlemagne et Carloman : Si quelqu'un vous dit que nous avons récupéré tous les droits de saint Pierre, ne le croyez en aucune façon.

Pour parvenir à ses fins et s'emparer de Rome tôt ou tard, en détachant de l'amitié du Saint-Siége les deux rois des Francs, le rusé Lombard s'y prit d'une autre manière : il proposa de faire un double mariage, de sa fille Désidérate avec l'un des deux rois, et de la princesse Gisèle, leur sœur, avec son fils Adalgise. Cette négociation, à laquelle la reine Bertrade donna les mains, alarma d'autant plus le Pape, que Charlemagne et Carloman étaient déjà mariés, et que leur nouveau mariage allait être un scandale pour toutes les nations. Il leur en écrivit donc à tous deux dans les termes les plus pathétiques.

Quelle folie serait-ce, leur dit-il, si la noble nation des Francs, qui excelle entre toutes les nations, si votre illustre famille royale se souillait, ce qu'à Dieu ne plaise! par une alliance avec la nation perfide et infecte des Lombards, dont on sait que naissent des enfants lépreux? J'ose le dire, pour peu qu'on ait de bon sens, on ne pourra jamais soupçonner de si grands rois de penser sérieusement à un mariage si honteux et si détestable. En effet, par la volonté de Dieu et par l'ordre du roi votre père, vous avez déjà, à l'exemple de vos aïeuls, épousé des femmes de votre nation, distinguées par leur mérite et leur beauté. Vous devez continuer de les aimer; car il ne vous est pas permis de les répudier pour épouser des femmes étrangères, ce que n'ont pas fait ni votre père, ni votre aïeul, ni votre bisaïeul. Ce serait une impiété de prendre d'autres femmes que celles que vous avez : il n'y a que des païens qui en usent de la sorte. Que Dieu vous préserve de cette faute, vous qui êtes de parfaits chrétiens, une nation sainte et un sacerdoce royal! N'oubliez pas, très-excellents fils, que vous avec reçu l'onction sainte des mains du vicaire de saint Pierre. Souvenez-vous que le seigneur Étienne, notre prédécesseur, conjura votre père, de glorieuse mémoire, de ne pas répudier la reine votre mère, et que ce prince, comme un roi très-chrétien, obéit à ses salutaires avis. Rappelez aussi ce que vous avez promis tant de fois à saint Pierre et à son vicaire, que vous seriez toujours amis de nos amis, et ennemi de nos ennemis. Et maintenant vous voulez vous allier à la nation perfide des Lombards, qui ne cesse d'attaquer l'Église de Dieu et d'envahir notre province de Rome? Rappelez-vous que quand l'empereur Constantin demanda pour son fils votre très-noble sœur Gisèle, votre père répondit qu'il ne vous était pas permis de vous allier à une nation étrangère; et qu'encore moins osait-il le faire contre la volonté des Pontifes du Siége apostolique. Pourquoi donc maintenant cherchez-vous à faire, contre les mandements apostoliques et contre la volonté du vicaire et du prince des apôtres, ce que jamais votre père n'a fait?

Après plusieurs autres traits semblables, pour détourner ces princes de l'alliance avec les Lombards, le Pape finit ainsi sa lettre : Nous avons mis cette exhortation et cette prière que nous vous faisons sur la confession de saint Pierre, et, après avoir offert dessus le sacrifice, nous vous l'envoyons trempée de nos larmes. Si quelqu'un ose aller contre, qu'il sache qu'il est anathématisé par mon seigneur saint Pierre, et que le feu éternel sera son partage avec les démons et les autres impies (2).

On le voit, ce qui enflammait le zèle du Pape Étienne, ce n'était pas seulemnt l'indépendance si importante de l'Église romaine, mais encore et surtout l'unité, la sainteté et l'indissolubilité du mariage et la réhabilitation sociale de la femme. Nous avons vu, par les conciles particuliers de Verberie et de Compiègne, que les Francs n'étaient point assez instruits sur un article aussi capital. Ce n'est que la fermeté invincible des Papes qui a fini par faire accepter aux princes ce frein nécessaire pour la vraie civilisation du monde.

Les intérêts momentanés d'une politique immorale l'emportèrent, dans l'esprit de la reine Bertrade, sur les raisons, les prières et les menaces du pape. Cette princesse ayant réussi à réconcilier les deux rois ses fils entre

(1) *Epist.* I, *apud Bouq.*, XLVI. *Cod. carol.* — (2) *Epist.* V. *Apud. Bouq.*, XLV. *Cod. carol.*

eux et avec Tassillon, duc de Bavière, passa de la Bavière, où elle s'était rendue, en Italie, pour traiter des mariages proposés. Afin d'adoucir le Pape, elle porta Didier à restituer plusieurs places au Saint-Siége, et emmena avec elle en France Désidérate, fille de ce prince, pour la faire épouser à l'un de ses fils. Elle ne put y faire consentir Carloman; mais elle gagna Charlemagne, qui eut la complaisance d'épouser la princesse lombarde, en répudiant sa première femme, dont on ne sait pas le nom. Quant à la princesse Gisèle, elle ne voulut avoir d'autre époux que Jésus-Christ, et, s'étant faite religieuse quelque temps après, elle mourut abbesse de Chelles.

La reine Bertrade croyait sans doute avoir fait un prodige politique, de pacifier ainsi d'un seul coup la Bavière, l'Italie et la France. La mort vint déranger tous ses calculs. Carloman mourut à la fleur de son âge, le 4 décembre 771. La plupart des seigneurs et des évêques de ses Etats reconnurent aussitôt pour souverain Charlemagne. En quoi il n'y avait rien de contraire à l'usage. Pépin était devenu roi par l'élection des Francs et la sanction du Pape : il n'avait partagé le royaume entre ses deux fils, que du consentement des seigneurs et des évêques (1). Les évêques et les seigneurs le réunirent donc en la main de Charlemagne. Mais la reine Girberge, veuve de Carloman, s'enfuit avec ses deux jeunes fils auprès de Didier, en Lombardie. Elle avait lieu d'espérer qu'il ferait reconnaître rois les deux princes. Charlemagne, au bout d'un an, venait de lui renvoyer sa fille Désidérate, qui, au fond, n'était pas sa femme légitime, et il venait d'épouser Hildegarde, de la première noblesse des Suèves. En faisant déclarer rois les fils de Carloman, Didier se vengeait de Charlemagne. Le moyen le plus court était de leur faire donner l'onction royale par le chef de l'Eglise, dont l'autorité avait élevé Pépin même sur le trône. La chose paraissait facile à obtenir. Le pape Etienne III aimait avec tendresse Carloman, et lui avait même demandé à être parrain d'un de ses fils. Mais Etienne mourut le 1er de février 772, après trois ans et demi de pontificat.

Huit jours après, on lui donna pour successeur Adrien, fils de Théodore, duc de Rome et consul, et enfin primicier de l'Eglise romaine. Il fut ordonné le 9 février, et tint le Saint-Siége vingt-trois ans dix mois et seize jours. Quoiqu'il eût perdu son père et sa mère en bas âge, il ne laissa pas de donner dès lors de grandes marques de vertu, priant souvent le jour et la nuit dans l'église de Saint-Marc, voisine de sa maison, mortifiant son corps par le cilice et par le jeûne, et faisant des aumônes selon son pouvoir. Toute la ville de Rome parlait de son mérite, qui était encore relevé par sa bonne mine. C'est ce qui porta le pape saint Paul à le mettre dans le clergé et à le faire notaire régionnaire et ensuite sous-diacre. Le pape Etienne III l'ordonna diacre et employa son savoir à expliquer l'Evangile au peuple. Enfin l'estime générale le fit élire Pape aussitôt après la mort d'Etienne. Le jour même de son élection, il rappela plusieurs des magistrats, du clergé et de la milice, que Paul Afiarte et ses partisans avaient exilés à la mort du dernier Pape, et délivra ceux qu'ils tenaient en prison. Il fut ainsi consacré au milieu d'un redoublement de la joie publique.

Sitôt que le roi des Lombards l'eut appris, il envoya des ambassadeurs au nouveau Pape pour l'assurer de son amitié. Le Pontife répondit : Je désire avoir la paix avec tous les chrétiens et même avec le roi Didier, et je ferai mon possible pour conserver le traité fait entre les Romains, les Francs et les Lombards. Mais comment puis-je me fier à votre roi, après ce que le pape Etienne, mon prédécesseur de sainte mémoire, m'a raconté de sa perfidie? Qu'il a menti en tout ce qu'il lui avait promis avec serment sur le corps de saint Pierre, touchant les restitutions à faire à la sainte Eglise de Dieu ; qu'il n'avait cherché qu'à perdre, par ses mauvais artifices, les principaux personnages de notre Eglise, Christophe et Sergius, prétendant encore que le Pape lui en devait avoir beaucoup d'obligation, et que sans lui Carloman, roi des Francs viendrait saccager Rome et prendre le Pape. Voilà quelle est la bonne foi de votre roi Didier.

Toutefois ses ambassadeurs promirent avec tant de serments qu'il accomplirait tout ce qu'il avait promis au pape Etienne et garderait une paix inviolable, que le pape Adrien les crut et envoya ses légats à Didier, pour l'exécution de ses promesses. Mais ils apprirent en chemin qu'il avait pris plusieurs villes de l'exarchat, et qu'il tenait Ravenne bloquée, ruinant tout le pays d'alentour. Bientôt après, les habitants, pressés de la famine, envoyèrent leur archevêque, Léon, avec une députation au Pape, qui s'étant plaint au roi Didier, celui-ci répondit : Qu'il ne rendrait point ces places, à moins que le Pape ne vînt conférer avec lui. Son dessein était d'attirer le Pape, de l'obliger à sacrer rois des Francs les deux fils de Carloman réfugiés auprès de lui avec leur mère, de diviser ainsi les Francs entre eux, de faire perdre au Pape l'amitié de Charlemagne, unique roi des Francs et patrice des Romains, et, en dernier résultat, d'asservir aux Lombards et la ville de Rome et toute l'Italie. Cette politique était peu loyale, mais elle semblait habile : l'événement fit voir que plus de loyauté eût été plus d'habileté véritable. Le pape Adrien n'eut garde de donner dans ce piége, et refusa constamment d'aller trouver le roi des Lombards.

Paul Afiarte était le chef des députés envoyés par le Pape au roi Didier. Il avait pro-

(1) *Annal. met.* Dom Bouquet, t. V.

mis à celui-ci de lui amener le saint Père, dût-il l'y traîner avec une corde aux pieds. Mais, pendant son absence, on découvrit à Rome de quelle manière il avait fait mourir Sergius. Ce qui obligea le Pape d'envoyer secrètement à Léon, archevêque de Ravenne, le prier d'arrêter Paul à son retour de Lombardie ; ce qui fut exécuté. Dans l'intervalle, le Pape fit à Rome des informations exactes et juridiques sur la mort de Sergius ; on trouva même son corps ayant une corde au cou et percé de plusieurs plaies. Les grands et le peuple de Rome en furent tellement frappés, qu'ils allèrent demander justice au Pape, lui représentant, que si ce crime demeurait impuni, on en devait craindre plusieurs autres. Le Pape livra au préfet de Rome les complices : ayant été convaincus en public, ils furent envoyés en exil à Constantinople. Le Pape envoya à Ravenne les actes du procès, pour être lus à Paul, voulant seulement le convaincre et lui faire faire pénitence. Mais l'archevêque Leon l'avait déjà remis au consulaire de la ville, qui l'examina publiquement : il confessa son crime. Le Pape, voulant lui sauver la vie, écrivit à l'empereur Constantin, le priant de le recevoir en Grèce et de l'y tenir en exil ; et il adressa cette lettre à Léon de Ravenne, qu'il pria de faire transférer Paul à Constantinople. Mais nonobstant les défenses et les protestations du Pape, Léon obligea le consulaire de Ravenne à faire mourir Paul Afiarte. Il voulut ensuite persuader au Pape qu'il n'avait point trempé dans cette mort ; mais le Pape ne reçut point ses excuses, et dit : C'est à lui à voir ce qu'il a fait touchant Paul. Pour moi, désirant sauver son âme, j'avais résolu de le soumettre à la pénitence.

Le roi des Lombards, voyant les artifices de sa politique déjoués, envoya des troupes ravager le finage de plusieurs villes qui dépendaient de Rome. Il le faisait d'une manière atroce. Ainsi les habitants de Bléra s'occupaient tranquillement à faire leurs moissons, lorsqu'une troupe de Lombards fondit sur eux, égorgea les hommes, emmena captifs les enfants et les femmes, après avoir mis tout à feu et à sang. Bien des fois le Pape envoya des ambassades et des lettres suppliantes, pour détourner le roi de ces cruautés et lui faire rendre les villes qu'il avait usurpées. Didier repondit que non-seulement il n'en rendrait point, mais qu'il allait marcher sur Rome, avec toute son armée, pour la serrer de près et la forcer à se rendre. Dans cette extrémité, le pape Adrien fit murer quelques portes de la ville et fermer soigneusement les autres. En même temps, il envoya par mer des légats à Charlemagne, roi des Francs et patrice des Romains, pour le supplier de venir au secours de l'Eglise romaine, comme son père de sainte mémoire, et de faire rendre au roi Didier tout ce qu'il avait enlevé à saint Pierre (1).

Charlemagne était alors occupé à la guerre qu'il entreprit cette même année 772 contre les Saxons, laquelle, à quelques intervalles près, dura trente-trois ans. C'était une nation féroce et sans foi, toujours prête à conclure la paix et à recommencer la guerre, et indomptable à tout autre qu'à Charlemagne. Le plus grand nombre des Saxons étaient encore idolâtres, et ce fut leur attachement à l'idolâtrie qui leur attira les malheurs de cette guerre. Dans cette première campagne, Charlemagne entra au pays des Saxons avec une formidable armée, prit un château nommé alors Eresbourg et aujourd'hui Mersbourg-sur-le-Véser, et pénétra jusqu'au lieu où était la fameuse idole nommée Irminsul. C'était, à ce qu'on croit, sous ce nom que les Saxons adoraient le dieu Mars. La statue le représentait armé, tenant de la main droite un étendard où il y avait une rose, et de la gauche une balance, pour montrer qu'il pesait le sort des combats et en faisait pencher la balance à son gré. Charlemagne fit briser l'idole et démolir le temple. Les Saxons adoraient une autre idole nommée Chrodo. Elle représentait un vieillard qui tenait une roue des deux mains : ce qui fait juger que c'était le dieu Saturne ou le Temps (2).

Le roi Didier, voyant que tous ses artifices avaient été inutiles pour obliger le pape Adrien à venir le trouver et à sacrer les fils de Carloman, sortit de Pavie avec eux et avec ses troupes, et marcha vers Rome. Il envoya devant en avertir le Pape, qui répondit : Si le roi ne rend les villes qu'il a promises et ne nous fait entièrement justice, il est inutile qu'il se donne la peine de venir ; car il est impossible que je paraisse devant lui. Cette réponse n'arrêta pas Didier ; et le Pape, sachant qu'il approchait, rassembla de la Toscane, de la Campanie, du duché de Pérouse et de la Pentapole, les troupes qu'il put pour la défense de Rome, y fit porter tous les ornements et les trésors des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qu'il fit si bien fermer que le roi n'y pouvait entrer qu'en brisant les portes. Ensuite il envoya au roi un écrit où il le conjurait, par tous les divins mystères et sous peine d'anathème, de ne point entrer sans sa permission sur les terres des Romains. Cette protestation fut portée par trois évêques, Eustrate d'Albane, André de Preneste et Théodore de Tibur ; et le roi l'ayant reçue à Viterbe, y eut tant d'égard, qu'il s'en retourna chez lui.

Cependant il assurait Charlemagne qu'il avait rendu les villes prises et fait justice à l'Eglise romaine. Charlemagne, pour s'éclaircir, avant toutes choses, de la vérité du fait, envoya à Rome un évêque nommé Georges, Vulfard, abbé de Saint-Martin de Tours, et Albin, son favori, auxquels on fit voir sur les lieux tout le contraire, et que Didier n'avait rien rendu. Ces premiers ambassadeurs de Char-

(1) Anast. *In Adr.* — (2) Eginhard.

lemagne n'ayant rien obtenu du roi lombard, il lui en envoya d'autres, pour lui offrir quatorze mille sous d'or, s'il voulait satisfaire le Pape. Mais Didier rejeta des offres si avantageuses avec une hauteur qui détermina Charlemagne à accorder la paix aux Saxons. Il s'avança donc, l'an 773, avec une armée nombreuse par le Mont-Cenis. Les Lombards s'étaient fortifiés dans les gorges des montagnes, avec des retranchements qui paraissaient imprenables. Charlemagne renouvela les mêmes offres a Didier, qui les rejeta avec la même hauteur. Enfin, Charlemagne se réduisit à lui demander seulement trois otages, pour garants, qu'il restituerait à saint Pierre ce qui lui était dû. Didier s'y refusa encore. Il savait peut-être par ses espions que les Francs étaient résolus à se retirer le lendemain ; car telle était en effet leur détermination, suivant Anastase le Bibliothécaire. Mais cette même nuit, Dieu envoya parmi les Lombards une terreur soudaine, et le roi Didier, et son fils Adalgise, et tous les Lombards, abandonnant leurs tentes et leurs bagages, prirent tous la fuite, sans que personne les poursuivît. Les Francs, s'en étant aperçus, coururent après eux et en tuèrent un grand nombre. Didier se renferma dans Pavie, et son fils Adalgise à Vérone, avec la reine Girberge, veuve de Carloman, et les deux princes ses enfants.

Dès avant que Didier eût marché vers les Alpes, les principaux Lombards de Riéti et de Spolète étaient venus à Rome se donner au pape Adrien. Les autres désiraient tous également se donner à saint Pierre et à l'Eglise romaine ; mais ils craignaient le roi. Lors donc qu'ils eurent appris sa défaite, ils vinrent tous à Rome des différentes villes supplier le Pape à genoux de les recevoir au service de saint Pierre et de la sainte Eglise romaine, et de leur faire couper les cheveux comme aux Romains. Le Pape se rendit avec eux à l'église de Saint-Pierre, où tous unanimement, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, prêtèrent serment de fidélité au prince des apôtres, au Pape, son vicaire, et à tous ses successeurs. Après quoi ils se firent couper la barbe et les cheveux à la manière des Romains. Le Pape leur donna pour duc l'un d'entre eux, qu'ils choisirent et qui se nommait Hildebrand. Les habitants du duché de Fermo et d'Ossimo, d'Ancône et de Foligni, se rendirent pareillement tous à Rome, et firent de même (1).

Charlemagne fit en même temps le siége de Pavie et de Vérone. Un jour qu'il s'était rendu devant cette ville, la reine Girberge, qui y était renfermée, en sortit, et vint se rendre à lui avec ses enfants. Le duc Autchaire, qui avait suivi la fortune de ces princes, vint aussi implorer sa clémence. On a lieu de croire que ce duc est le même qu'Otgaire ou Otger, qui, après s'être distingué par ses exploits militaires, se fit moine à Saint-Faron de Meaux, et qu'un des fils de Carloman est saint Siagrius, qui, après avoir embrassé la vie monastique à Saint-Pons, fut fait évêque de Nice, et se trouve honoré le 23 mai.

Charlemagne retourna au camp devant Pavie, où la reine Hildegarde s'était rendue de France avec les jeunes princes ses enfants. Le siége avait déjà duré six mois, lorsque le roi eut la dévotion d'aller visiter les tombeaux des saints apôtres à la fête de Pâques, qui, cette année 774, était le troisième d'avril. S'étant mis à la tête d'un détachement de ses troupes, il marcha en diligence, accompagné des évêques et des abbés qui étaient dans son armée, ainsi que d'un grand nombre de ducs, de comtes et d'autres seigneurs : il arriva à Rome le Samedi-Saint. Le pape Adrien extrêmement surpris de cette agréable nouvelle, envoya tous les magistrats de Rome au devant de lui, jusqu'à trente milles ou dix lieues, où ils le reçurent avec la bannière. Quand il fut à un mille de Rome, le Pape envoya au-devant de lui toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs, et tous les enfants qu'on instruisait dans les écoles, portant des rameaux de palmes et d'oliviers, et chantant des acclamations à la louange du roi. On porta aussi au-devant de lui les croix, comme on avait accoutumé de faire à la réception d'un exarque ou d'un patrice. En un mot, on lui rendit les plus grands honneurs.

Charlemagne était alors âgé de vingt-sept ans, de la plus grande taille, les yeux grands et vifs, le nez aquilin, le visage gai. Sitôt qu'il vit les croix que l'on portait à sa rencontre, il descendit de cheval avec les seigneurs qui l'accompagnaient, et marcha à pied, au milieu des acclamations, jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Le Pape, qui s'y était rendu dès le matin avec son clergé et le peuple romain, l'attendait au haut des degrés de l'Eglise. Le roi étant arrivé au bas, se mit à genoux, baisa par respect tous les degrés à mesure qu'il les montait, puis il embrassa tendrement le Pape, qui l'attendait sur le dernier degré, et, lui prenant la main droite, il entra avec lui dans l'église, tandis que tout le clergé chantait l'antienne : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Le Pape et le roi, suivis des évêques et des seigneurs francs, marchèrent ainsi jusqu'à la confession de saint Pierre. Ils y demeurèrent quelque temps prosternés en prières, pour remercier le Seigneur des victoires qu'il leur avait déjà accordées par l'intercession du Prince des apôtres.

Le roi s'étant levé, pria instamment le Pape de lui permettre d'entrer à Rome pour faire ses prières et accomplir ses vœux dans les diverses églises de cette ville. Le Pape le lui accorda volontiers, et descendit avec le roi au tombeau de saint Pierre. Après s'être donné

(1) Anast.

avec serment des assurances mutuelles, ils entrèrent dans Rome et allèrent à la basilique de Latran. Le roi y assista à la célébration du baptême que le Pape administra, suivant la coutume, la veille de Pâques. Après quoi le roi retourna à Saint-Pierre, où était son logement.

Une circonstance est surtout à remarquer: Charlemagne demande au Pape et le Pape accorde à Charlemagne la permission d'entrer dans Rome (1). Le vrai seigneur était donc, non pas Charlemagne, quoique patrice des Romains, mais le Pape.

Le lendemain, jour de Pâques, le Pape envoya dès le matin tous les magistrats et toutes les compagnies de la milice, qui allèrent prendre le roi à Saint-Pierre et le conduisirent à l'église de Sainte-Marie-Majeure. Il y entendit la messe célébrée par le Pape, et, après la messe, il alla dîner avec lui au palais de Latran. Le lundi, le Pape alla célébrer à Saint-Pierre, et, pendant la messe, il fit chanter des cantiques en l'honneur du roi. Nous avons d'anciennes formules de ces sortes de cantiques, que les anciens écrivains nomment *Laudes*. C'étaient des éloges accompagnés de vœux et de prières, qu'on faisait chanter de l'ambon. Par exemple: *Au très-excellent Charles, couronné de Dieu, grand et pacifique roi des Francs, des Lombards et patrice des Romains, vie et victoire!* Et le peuple répondait: Sauveur du monde, sois-lui en aide! Le mardi, le Pape officia à Saint-Paul en présence du roi (2). C'est ainsi que les stations sont encore marquées dans le missel romain pour les féries de Pâques.

Le mercredi, le Pape se rendit à Saint-Pierre avec son clergé et les magistrats, et il pria humblement le roi de confirmer la donation que Pepin avait faite, dans l'assemblée de Quercy, au pape Étienne, et que lui, Charlemagne, avait signée avec son frère Carloman. Le roi s'étant fait lire l'acte de cette donation, l'approuva avec les seigneurs de sa suite. Mais ce n'était pas assez pour satisfaire sa générosité et son attachement au Saint-Siége; il fit dresser par Ethérius, son notaire et son chapelain, l'acte d'une donation beaucoup plus ample que la première: il y donnait à l'Église romaine l'île de Corse, Parme et Mantoue, tout l'exarchat de Ravenne, les provinces de Venise et d'Istrie, avec les duchés de Spolète et de Bénévent.

Le roi lui-même signa la donation de sa propre main, suivant l'expression d'Anastase le Bibliothécaire, et la fit souscrire par les évêques, les abbés, les ducs et les comtes qui l'accompagnaient. Après quoi, il la mit sur l'autel de Saint-Pierre, et ensuite sur son tombeau, au dedans de la confession, et fit serment, avec ses seigneurs, qu'il conserverait au Saint-Siége tout ce qui était contenu dans cet acte, qu'il remit ainsi entre les mains du Pape. Il en fit faire un double par le même Ethérius, le mit sur le corps de saint Pierre, sous le livre des évangiles qu'on y baisait, et il l'y laissa. Il en emporta avec lui un autre exemplaire qui fut écrit par le scriniaire du Saint-Siége.

Charlemagne ayant satisfait sa piété à Rome, retourna au camp, devant Pavie, avec une nouvelle ardeur de vaincre. Il pressa si vivement le siége de cette place, qu'il obligea le roi Didier, qui la défendait, à se rendre prisonnier. La prise de cette capitale rendit le vainqueur maître de tout le royaume de Lombardie, et, dans la suite, il prit la qualité de roi des Francs et des Lombards. Il ne crut pas devoir imiter la trop grande bonté de Pepin, son père, qui s'était si souvent laissé tromper par les princes lombards. Pour prévenir toute révolte, il emmena en France avec lui le roi Didier et la reine Ansa, sa femme, et Paul, fils de Warnefride et secrétaire de Didier, qu'il garda à sa cour par estime pour son érudition. Didier fut d'abord relégué à Liége et mis entre les mains de l'évêque Agilfroi. Mais ce prince sut profiter pour son salut des disgrâces de la fortune. Ayant été transféré à Corbie, il y embrassa la vie monastique et y mourut dans les exercices de la pénitence.

Au milieu de ses victoires, Charlemagne ne perdait point de vue les conquêtes du royaume de Jésus-Christ, dont il avait l'agrandissement plus à cœur que celui de ses États. Il n'avait rien omis pour procurer la conversion des Saxons idolâtres. Mais les fréquentes révoltes de ces peuples inquiets troublaient souvent les missionnaires dans leurs travaux, et arrêtaient le progrès de la foi. Dès qu'ils avaient vu ce prince occupé à la guerre d'Italie contre le roi Didier, ils étaient entrés sur les terres des Francs et s'étaient avancés jusqu'à Buriabourg, mettant le feu partout, et particulièrement aux lieux saints, en haine de la religion. Un détachement alla pour brûler l'église de Fritzlar. C'était saint Boniface qui l'avait fait bâtir, et il avait prédit qu'elle ne serait jamais brûlée. Ces idolâtres firent tous leurs efforts pour y faire prendre le feu; mais les Chrétiens qui étaient dans le fort, et les païens de l'armée saxone virent deux jeunes hommes vêtus de blanc qui défendaient cette église. Les Saxons en furent si épouvantés qu'ils prirent la fuite sans que personne les poursuivît. On trouva près de l'église un Saxon mort, qui était à genoux, tenant en main du feu et du bois, et dans la posture d'un homme qui soufflerait pour allumer le feu (3).

Charlemagne, dont la vie ne fut qu'une suite de guerres et de victoires, marcha contre les Saxons à son retour d'Italie, après avoir fait recommander cette expédition à Dieu, pour lequel il l'entreprenait. Et comme la conversion de ce peuple était le fruit le plus précieux qu'il se promettait de sa conquête, il mena dans son armée des évêques, des abbés et des prêtres, pour combattre l'idolâtrie [illegible]

(1) Anast. *in Adr.* — (2) Mabill., *vet., analect, nova*. Paris 1723, p. 170. — (3) *Annal.* Bertin et Metens.

ses étendards. Saint Sturme, abbé de Fulde, et saint Willehade étaient du nombre de ces missionnaires.

Leur zèle, soutenu des armes victorieuses du roi, faisait de grands fruits, lorsqu'un soulèvement de quelques seigneurs lombards ayant obligé Charlemagne de repasser en Italie au commencement de l'an 776, les Saxons profitèrent aussitôt de son absence pour recommencer leurs courses, et vinrent assiéger le château de Sigsbourg, que Dieu délivra miraculeusement. On vit briller en l'air, sur l'église de cette ville, comme deux boucliers de feu qui étaient fort agités : et ce prodige, dont les Chrétiens et les infidèles furent les spectateurs, jeta tellement l'alarme dans le camp des assiégeants, qu'ils prirent la fuite. L'auteur qui rapporte ce fait miraculeux assure que plusieurs de ceux qui l'avaient vu vivaient encore lorsqu'il écrivait (1).

Charlemagne n'eut qu'à paraître pour calmer par sa présence les mouvements d'Italie, et il repassa en diligence dans les Gaules, sans être allé jusqu'à Rome. Le Pape, qui s'attendait à tenir sur les sacrés fonts un fils de ce prince, en fut mortifié. Il lui écrivit pour le prier de ne pas le priver de cet honneur et de faire exécuter en son entier la donation qu'il avait faite au Saint-Siége. Le prompt retour du roi déconcerta les Saxons. On le croyait encore en Italie, lorsqu'il parut en Saxe. A peine avait-il eu le temps de faire le voyage, et il avait eu celui de vaincre. Les Saxons se crurent perdus. Ils vinrent de toute part se soumettre à l'empire de ce prince, en disant, pour le désarmer, qu'ils étaient Chrétiens. Ce nom était la plus sûre sauvegarde et le gage le plus certain de l'amnistie pour les rebelles. Un grand nombre de ces barbares, avec leurs femmes et leurs enfants, reçurent enfin le baptême sur la fin de l'an 776, dans un fort que Charlemagne avait fait bâtir sur la rivière de Lippe (2).

L'année suivante, le roi tint les états à Paderborn. Les chefs des Saxons s'y rendirent pour lui faire hommage, excepté Witikind, le plus accrédité d'entre eux, qui s'était retiré sur les terres des Normands, c'est-à-dire en Danemark. Il y eut encore un grand nombre de Saxons qui reçurent le baptême à cette assemblée, après qu'ils eurent promis de persévérer dans la profession du Christianisme, et d'être constamment fidèles au service du roi, sous peine de perdre leur liberté et leurs biens. Mais de si solennels engagements ne purent fixer l'inconstance de cette nation, ni éteindre l'amour de la liberté, à laquelle elle faisait gloire de tout sacrifier.

Dès que Charlemagne crut les Saxons soumis, il alla chercher de nouveaux lauriers en Espagne, sur les terres des Sarrasins, et il y poussa ses conquêtes jusqu'à Saragosse. Mais son absence parut encore une occasion favorable ; ils reprirent les armes, à la sollicitation de Witikind, et pénétrèrent jusqu'au Rhin, ravageant tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage, brûlant les églises, violant les vierges consacrées à Dieu, et commettant tous les autres sacriléges que la barbarie et la haine de la religion peuvent suggérer à des ennemis animés par l'esprit de vengeance.

Le roi ne tarda pas à revenir victorieux d'Espagne, malgré un échec assez considérable que reçut son arrière-garde à Roncevaux, au passage des Pyrénées, où plusieurs braves officiers francs furent tués, entre autres Roland, préfet de la côte britannique. C'est tout ce qu'on sait de ce capitaine, qui n'est fameux que dans les histoires fabuleuses des anciens romans. On montre encore, près de Roncevaux, une chapelle qu'on prétend avoir été bâtie par Charlemagne, dans le champ de bataille, afin qu'on y priât Dieu pour les âmes des soldats qui y furent tués ; et l'on voit en effet, autour de cette chapelle, plusieurs tombeaux qu'on croit être ceux des seigneurs qui perdirent la vie en cette rencontre.

Les Saxons, ayant appris le retour du roi, se retirèrent avec précipitation. Ils résolurent néanmoins d'envoyer un détachement pour brûler le monastère de Fulde et pour en massacrer les moines. Saint Sturme, qui en eut avis, conseilla à ses religieux de se soustraire au danger par la fuite, et d'emporter avec eux le corps de saint Boniface, le trésor le plus précieux de leur monastère. Ils n'eurent pas moins d'empressement pour mettre ces reliques en sûreté, que pour sauver leur propre vie. Ils les tirèrent du tombeau où elles reposaient depuis vingt-quatre ans, et ils demeurèrent quatre jours campés à quelque distance du monastère avec ce sacré dépôt, qu'ils regardaient comme leur sauvegarde. Le quatrième jour, on vint leur annoncer que les Saxons avaient été battus par les troupes que le roi avait envoyées après eux, et qu'ils s'étaient retirés en Saxe. Ainsi les moines retournèrent avec joie à Fulde, et remirent le corps du saint martyr dans le tombeau d'où ils l'avaient tiré (3).

Comme l'an 779 fut une année de famine et de mortalité, on y fit, dans une assemblée d'évêques, le règlement suivant : Chaque évêque récitera trois fois le psautier et dira trois messes, l'une pour le roi, l'autre pour l'armée des Francs, et la troisième au sujet de la misère du temps. Les prêtres diront trois messes à la même intention ; les moines, les religieuses, et les chanoines réciteront pareillement trois fois le psautier. Tous, même les laïques, jeûneront deux jours de suite. Les évêques, les abbés et les abbesses qui en auront le pouvoir, donneront en aumône une livre d'argent ; ceux qui seront moins riches en donneront une demi-livre ; les autres donneront seulement cinq sous. De plus, les évêques, les abbés et les abbesses nourriront cha-

(1) *Annal. Bertin ad an.* 776. — (2) Voir Dom Bouquet, t. V. — (3) *Vita Sturmii.*

eux quatre pauvres jusqu'à la moisson. Ceux qui ne sont pas assez riches en nourriront deux ou trois, ou pour le moins un. Les comtes les plus puissants donneront en aumône une livre d'argent, et les autres une demi-livre. Ceux qui tiennent des fiefs du roi donneront une demi-livre d'argent pour deux cents familles d'esclaves, cinq sous pour cent et une once pour cinquante ou trente, et ils observeront et feront observer à leurs gens les deux jours de jeûne qui sont prescrits. Les laïques qui voudront racheter ces deux jours de jeûne, donneront, selon leurs facultés, ou trois onces d'argent, ou une once et demie, ou seulement trente deniers, et ils nourriront aussi des pauvres à proportion de leurs biens. Que toutes ces prières et ces bonnes œuvres, ordonnées par le roi, pour l'armée et pour la misère présente, soient accomplies à la Saint-Jean. C'est ainsi que, sous Charlemagne, on remédiait aux calamités publiques (1).

Les prières que l'on fit pour la prospérité des armes du roi furent efficaces. La seule présence de ce prince désarmait les Saxons rebelles; mais il ne les croyait soumis à son empire que quand ils l'étaient à celui de Jésus-Christ. Il eut la consolation de voir qu'un grand nombre de Saxons, de Vinides et de Frisons reçurent le baptême l'an 780. Cependant, comme il se défiait de leur inconstance et que plusieurs d'eux paraissaient n'avoir embrassé le christianisme que par politique, il leur envoya des zélés missionnaires pour les affermir dans la foi, marquant à chaque ouvrier évangélique le champ où il devait travailler.

Après cette expédition, Charlemagne voyant tout tranquille dans la France et dans l'Allemagne, entreprit un second voyage de Rome, pour satisfaire le Pape et sa propre dévotion; car c'était toujours ou la gloire ou pour la piété, et souvent l'une et l'autre, qui étaient le mobile de ses actions. Il célébra à Rome la fête de Pâques de l'an 781, et, comme il avait mené avec lui les princes ses enfants, il pria le Pape de baptiser et de lever des fonts sacrés celui qu'on nommait Carloman. Adrien reçut avec reconnaissance cet honneur, et il changea, au baptême, le nom de Carloman en celui de Pépin. Après la cérémonie, le Pape donna l'onction royale aux deux jeunes princes. Il sacra roi d'Italie Pépin, qu'il venait de baptiser, et Louis, roi d'Aquitaine. A son retour en France, Charlemagne passa par Milan, où il fit baptiser sa fille Gisèle par l'archevêque Thomas, qui la leva aussi des fonts de baptême.

Dès que les Saxons avaient vu Charlemagne s'éloigner de leurs terres, ils s'étaient encore une fois révoltés, et ils avaient chassé les missionnaires des divers endroits que ce prince leur avait assignés. Saint Willehade, qui travaillait par ses ordres dans le Wigmode, entre le Véser et l'Elbe, avait déjà bâti plusieurs églises et la moisson y paraissait en maturité, lorsqu'il vit, par cette révolte, tous ses travaux ruinés en un instant, et plusieurs de ses compagnons massacrés par ces barbares. Pour s'en consoler et mettre sa mission sous la protection de saint Pierre, il fit le pèlerinage de Rome, salua en Italie le prince Pépin, roi des Lombards, et se retira ensuite au monastère d'Epternach, proche de Trèves, où il passa près de deux ans en attendant des conjonctures plus favorables.

Charlemagne ne différa pas à les lui procurer. Il défit plusieurs fois les rebelles et les obligea d'implorer sa clémence; mais ils en étaient indignes après en avoir si souvent abusé. Le roi, usant d'une rigueur devenue nécessaire, les obligea à lui livrer les plus séditieux, qu'il fit mourir au nombre de quatre mille. Witikind, ce chef des rebelles et le flambeau de tant de guerres, trouva encore le moyen d'échapper; mais le Seigneur avait sur lui des vues de miséricorde, comme nous le verrons bientôt.

Après cette expédition, le roi revint à Thionville, où il célébra la fête de Noël et celle de Pâques. Il y perdit la reine Hildegarde, le 30 avril 783, jour auquel elle est honorée comme sainte. En douze ans de mariage, elle eut neuf enfants, quatre princes, savoir: Pépin, Louis, Lothaire et Charles, et cinq princesses, qui sont: Rotrude, Berthe, Gisèle, Adélaïde et Hildegarde. Lothaire et Adélaïde moururent avant elle, et la jeune Hildegarde ne lui survécut guère. Charlemagne perdit, au mois de juillet de la même année, sa mère Berthe ou Bertrade. Quelques mois après, il épousa Fastrade en quatrièmes noces. Au milieu de ces noces et de ces funérailles, les fréquentes révoltes des Saxons l'obligeaient d'être toujours sous les armes. Ces peuples n'étaient fidèles que lorsqu'ils voyaient leur vainqueur prêt à les punir. Le roi, de son côté, ne pouvait regarder la conquête de la Saxe comme assurée, tandis que Witikind n'était pas soumis.

Ce fier Saxon, tant de fois vaincu sans être humilié, soufflait sans cesse le feu de la révolte avec une nouvelle animosité. Ses propres défaites l'abattaient moins qu'elles ne l'irritaient, et il faisait la guerre autant par haine contre la religion chrétienne que par amour pour la liberté de sa nation. Il en était plus propre à faire éclater les miséricordes infinies de Dieu, et à servir au triomphe de sa grâce. Charlemagne, qui, en réduisant toute la Saxe par la force des armes, n'avait encore pu réduire Witikind, ne désespéra pas de le gagner. Il lui fit proposer une conférence, et lui envoya des otages pour garants de sa sûreté. Witikind, qui craignait qu'on ne l'accusât de peur s'il refusait la conférence, se rendit, l'an 785, à Attigni, où était alors la cour. Là, ce que tant d'armées et tant de victoires n'avaient pu faire, la majesté et la

(1) Baluz, *Capitul.* [illegible]

bonté de Charlemagne le firent. Elles désarmèrent ce chef des rebelles, qui se soumit avec plaisir à un si grand prince. Mais cette conquête n'aurait pas paru entière à Charlemagne, si Jésus-Christ n'y avait pas eu part.

Pendant le séjour que Witikind fit à la cour du roi, il examina avec soin la religion qu'il avait jusqu'alors si cruellement persécutée. Dès qu'il la connut, il l'admira; et, ouvrant tout à coup les yeux à la lumière intérieure qui l'éclairait, il détesta le paganisme et demanda le baptême. Quoiqu'il ne fût pas encore trop instruit, on ne crut pas devoir différer à le lui administrer. Il fut baptisé avec un autre chef des Saxons, nommé Albion, et Charlemagne voulut être son parrain. Witikind, qui n'avait pas moins de franchise que de bravoure, donna des preuves éclatantes de la sincérité de sa conversion, en montrant dans la suite autant de zèle pour la propagation de la foi qu'il avait eu d'acharnement pour en retarder les progrès (1).

On rapporte de lui un trait qui mérite d'avoir ici place. Peu de temps après son retour en Saxe, comme il n'était pas encore assez instruit de nos mystères, il se déguisa sous l'habit d'un mendiant et vint à la cour de Charlemagne, pour mieux examiner les cérémonies de l'Eglise pendant la Semaine-Sainte. Mais s'étant présenté le jour de Pâques pour recevoir l'aumône avec une troupe de pauvres, il fut reconnu à un doigt courbé qu'il avait, et conduit au roi, qui lui demanda pourquoi il s'était ainsi travesti. Il répondit que la curiosité l'y avait engagé; qu'il avait cru qu'étant inconnu, il aurait plus de liberté de voir et d'examiner ce qu'il souhaitait. Eh bien! dit le roi, qu'avez-vous vu? Prince, répondit-il, il y a deux jours que j'ai remarqué la tristesse peinte sur votre visage (c'était à cause de la passion du Sauveur), et aujourd'hui, jour de Pâques, je vous ai vu d'abord pensif et recueilli. Ensuite, après que vous vous êtes approché de la table qui est au milieu du temple, j'ai vu éclater en vous des marques d'une joie si intime, que je ne sais à quoi attribuer un changement si subit. Mais ce qui m'a le plus surpris, ça été de voir que tous ceux qui approchaient de la table recevaient dans la bouche, des mains du prêtre, un bel enfant qui souriait aux uns et qui paraissait s'approcher des autres avec répugnance. Je ne sais pas encore ce que c'est. Le roi, plein d'admiration, s'écria : Que vous êtes heureux! on vous a montré ce que ni moi, ni nos prêtres n'ont pas mérité de voir. Ensuite, lui ayant fait donner des habits convenables à son rang, il lui expliqua ce que la foi nous apprend des adorables mystères qui s'opèrent sur nos autels.

Witikind, à qui cette vision avait inspiré un nouveau respect et une nouvelle dévotion pour les sacrements et les cérémonies de l'Eglise, pria le prince de lui donner un évêque qui résidât dans ses terres et y ordonnât des prêtres, afin qu'il pût souvent assister à la messe. Charlemagne y consentit volontiers, à la charge que Witikind assignerait un lieu convenable pour l'érection de ce nouveau siége. Il assigna la ville de Minden, et Erembert en fut le premier évêque. Witikind continua le reste de sa vie à donner des marques de sa piété : ce qui ne l'empêcha point d'en donner aussi de sa bravoure. il fut tué quelques années après, dans un combat contre les Suèves, et quelques martyrologes modernes le placent au nombre des saints, au septième de janvier (2).

Charlemagne, ayant soumis toute la Saxe à son empire et à celui de Jésus-Christ par la conversion de Witikind, manda cette heureuse nouvelle à Offa, roi des Merciens, et au pape Adrien. Mais comme il rapportait à Dieu la gloire de ces conquêtes, il voulut lui en rendre de solennelles actions de grâces. Il écrivit donc au Pape par André, abbé de Luxeuil, pour le prier d'indiquer dans toute l'Eglise des prières et des litanies à cette intention. Le Pape, dans sa réponse, après avoir félicité le roi sur les succès de son zèle pour la conversion des Saxons, ajoute : Quant à ce que votre excellence nous a marqué qu'elle souhaitait que, pour remercier le Seigneur de cet heureux événement et attirer de plus en plus ses bénédictions sur vos armes victorieuses, nous fissions chanter les louanges de Dieu dans toutes les églises en un même jour du même mois, et que nous ordonnassions des litanies, c'est-à-dire des processions pendant deux jours, vous ne pouviez nous faire une demande qui nous fût plus agréable. Pour satisfaire en cela votre piété, nous avons ordonné, par l'autorité apostolique, qu'on fît incessamment, dans tous les lieux soumis à l'Eglise romaine, votre mère, des processions solennelles les trois jours suivants, savoir : le vingt-trois de juin, veille de saint Jean-Baptiste; le vingt-six, fête des saints Jean et Paul, et le vingt-huit, veille de saint Pierre. Le Pape ajoute que, quoique le roi ne lui eût demandé que deux jours de prières publiques, il en avait marqué trois, afin qu'on priât pour la famille royale, pour les sujets du roi, et pour que le Seigneur préservât le royaume de France de la peste et des autres maladies contagieuses (3).

Ces relations si cordiales de Charlemagne et du pape Adrien sont une des choses les plus belles de l'histoire. Elles facilitaient de part et d'autre le bien qui était à faire. Ainsi, l'an 787, le Pape ayant envoyé en Angleterre deux légats, Grégoire, évêque d'Ostie, et Théophylacte, évêque de Todi, Charlemagne, en considération du Pape, leur donna l'abbé Vigode pour les accompagner dans leur voyage. De Cantorbéri, où ils furent reçus par l'archevêque Jambert, ils passèrent à la cour d'Offa, roi des Merciens, auquel ils rendirent les let-

(1) *Annal. Met. Chronic. Massac* — (2) *Hist. de l'Egl. gal.*, l. XII. — (3) *Cod. carol.*, ep. xxx.

tres du Pape, aussi bien qu'à Cuniwulf, roi de Wessex, qui vint au même lieu. Par le conseil de ces rois, des évêques et des seigneurs, les légats se séparèrent : Théophylacte se chargea de visiter les Merciens et les pays du voisinage ; Grégoire, avec l'abbé Vigode, alla dans la Northumbrie, vers le roi Elfwold et l'archevêque d'Yorck, Embald. Comme le roi demeurait en un lieu trop éloigné vers le nord, l'archevêque envoya l'avertir de l'arrivée des légats. Aussitôt, et avec grande joie, il marqua le jour du concile et le lieu, nommé Calcuth, et s'y rendit lui-même avec tous les évêques et les seigneurs.

Les légats y proposèrent de la part du Pape, non-seulement les canons pour les ecclésiastiques, mais encore une loi constitutive pour le royaume ; et tous les assistants, rois, évêques, seigneurs, s'engagèrent de grand cœur à les observer. D'abord, on fera profession de la foi de Nicée et de la doctrine reçue et établie dans les six conciles généraux, suivant la tradition de l'Eglise romaine ; le baptême sera administré suivant la forme et dans les temps marqués par les canons ; tous les fidèles sauront le symbole et l'oraison dominicale ; on avertira les parrains de l'obligation qu'ils contractent envers Dieu d'instruire leurs filleuls ; l'évêque tiendra deux fois l'an son synode, et fera chaque année la visite de son diocèse ; les clercs observeront, dans leur manière de vivre et de s'habiller, les usages de l'Eglise romaine ; les moines, celle des moines orientaux, afin qu'il y ait entre eux et les chanoines une distinction ; les heures canoniques seront récitées en leur temps et avec respect dans toutes les églises ; les fidèles offriront un pain et non pas une croûte ; les ministres des autels n'y serviront pas les jambes nues, et n'offriront pas le saint sacrifice dans des calices et des patènes de corne ; tous les fidèles payeront la dîme, puisqu'elle est ordonnée de Dieu même ; s'il arrive que quelqu'un meure sans pénitence ou sans confession, on ne priera point pour lui. Tels sont les canons pour la conduite des clercs et des fidèles en général. En voici qui regardent la constitution du royaume, les devoirs du roi, des seigneurs et du peuple.

Les rois et les princes honoreront l'Eglise de Dieu, comme étant l'épouse du Christ, et ils obéiront aux évêques dans les choses divines. On ne permettra point que le roi soit élu par aucune faction. L'élection se fera légitimement par les évêques et les seigneurs. On n'en élira point d'une naissance illégitime ; car si un homme marqué de cette tache ne doit pas être promu au sacerdoce, suivant les canons, nul aussi ne doit pas être l'oint du Seigneur, le roi de tout le royaume, l'héritier de la patrie, s'il n'est issu d'un légitime mariage. On rendra au roi le respect et l'obéissance, comme le prescrivent, dans leurs épîtres, saint Pierre et saint Paul. On n'imposera point aux églises de plus grands tributs que ne permet la loi romaine et l'ancienne coutume. Les légats adressent des conseils analogues aux parents et aux enfants, sur leurs devoirs respectifs. Ils excluent généralement les bâtards de la succession légitime. Ils défendent toute espèce de superstition. Enfin, ils blâment certains usages, tels que de manger de la chair de cheval, comme inconvenants pour les Chrétiens, et ils engagent les deux peuples à suivre en tout les règles de l'honnêteté et de la convenance.

Ces décrets ayant été lus en latin et en teutonique, Elfwold, roi des Northumbres, les évêques et les seigneurs du royaume les adoptèrent avec joie, promirent de les observer de tout leur pouvoir, et prirent l'engagement, entre les mains des légats, par le signe de la croix, et, de plus, les signèrent par écrit. Ensuite les légats, accompagnés des députés du roi des Northumbres et de l'archevêque d'Yorck, allèrent au concile des Merciens, où se trouvèrent le roi Offa, l'archevêque Jambert de Cantorbéri, treize autres évêques, quatre abbés, deux ducs et un comte. Les choses s'y passèrent tout à fait comme à Calcuth ; les canons y furent lus en latin et en teutonique, reçus avec la même joie et la même soumission ; tous les assistants y souscrivirent dans cet ordre : D'abord l'archevêque, puis le roi Offa, les évêques, les abbés, les ducs et le comte. Ces deux conciles tinrent lieu d'un concile général de toute l'Angleterre. Les légats en rendirent compte au pape Adrien par une lettre où ils insérèrent les canons (1).

Tandis que l'Occident se constituait et s'unissait ainsi sous la direction et dans l'union de l'Église romaine, l'Orient faisait effort pour revenir à cette unité catholique. Ce qui le divisait d'avec l'Occident et d'avec lui-même, était la guerre impie que les empereurs de Byzance faisaient aux images des saints. Il y avait, en 775, trente-quatre ans que l'empereur Constantin Copronyme continuait cette guerre, prince livré aux plus sales voluptés, puni de ses débauches même pendant sa vie par des infirmités honteuses, par des ulcères qui lui firent perdre plusieurs de ses membres ; troublé sans cesse de terreurs qui lui ôtaient le sommeil ; brutal à l'égard de ses domestiques, qu'il faisait déchirer à coups de fouet, dégradant la majesté impériale jusqu'à les frapper lui-même ; inhumain autant qu'injuste, se faisant apporter les membres sanglants des martyrs, et se repaissant de leurs supplices ; cruel persécuteur, ennemi de Dieu et des hommes, digne de n'être loué que par ceux qui lui ressemblent. Il n'avait que cinquante-six ans, lorsqu'il marcha contre les Bulgares, dont le roi l'avait honteusement joué. Mais à vingt-cinq lieues de Constantinople, il fut frappé de Dieu. Des charbons parurent sur ses jambes, une fièvre ardente et inconnue le dévorait ; les médecins n'y trouvaient aucun remède. Il fallut le rapporter

(1) Labbe, t. VI, p. 1891.

sur un grabat; il mourut en chemin le 14 septembre 775, criant et disant : Je suis livré vivant à un feu inextinguible! Il ordonna alors de réparer les injures qu'il avait faites à la sainte Vierge et aux saints, de respecter les reliques et les églises. Voilà ce que disent de sa vie et de sa mort deux historiens contemporains et de Constantinople même, saint Théophane et saint Nicéphore, qui le comparent tous deux aux Dioclétien et aux Maximilien Galère (1).

Il avait eu trois femmes. La prémière fille d'un roi des Scythes. Elle prit au bâptème le nom d'Irène. Elle s'instruisit si bien de la vraie foi, qu'elle repoussa toujours l'impiété de son mari. Elle lui donna deux enfants : Léon, qui succéda à son père, et Anthuse, qui ressembla à sa mère; car elle conservera toujours la pureté de la doctrine dans laquelle sa mère, qu'elle perdit d'assez bonne heure, l'avait élevée. Pendant la vie de son père, elle refusa de se marier et vécut dans la retraite. Après sa mort, elle distribua aux pauvres une partie de ses biens ; elle en employa une autre à relever les monastères que son père avait détruits, et à racheter les captifs. Elle donna ses habits précieux pour l'ornement des églises; elle fut la mère de bien des orphelins ; elle rassemblait les enfants abandonnés, les élevait et les intruisait; elle recommandait à Dieu les mourants ; elle avait soin des pauvres vieillards et les plaçait dans les hospices. Invitée bien des fois à vivre à la cour, elle s'enferma dans un monastère, où elle fut la plus humble des religieuses. L'église honore sa mémoire le 17 avril (2).

Outre son fils Léon et sa fille Anthuse, l'empereur Copronyme laissait, de sa troisième femme, cinq princes : Christophe et Nicéphore, nommés césars, Nicétas, Anthime et Eudoxe, qui eurent le titre de nobilissimes. Le nouvel empereur Léon, âgé de ving-cinq ans, semblait vouloir réparer les maux qu'avait causés le mauvais gouvernement de son père. Il respectait le culte ancien, et honorait la profession monastique. Plusieurs siéges métropolitains étaient vacants; il y fit nommer des abbés recommandables par leurs mœurs et par leur doctrine. Les troupes de l'empire se trouvaient dans un aussi grand désordre que les églises : la débauche et la désertion les avaient affaiblies; il leva des recrues dans les provinces mêmes pour compléter les corps qui résidaient dans chacune. L'avarice de son père avait accumulé de grands trésors; il en fit usage pour gagner le cœur de ses sujets. Son père lui avait fait épouser une Athénienne nommée Irène, comme sa mère, et à qui nous verrons jouer un grand rôle. Il en avait un fils nommé Constantin, qui, l'année suivante 776, le jour de Pâques, fut couronné empereur à l'âge de cinq ans.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'en l'an 780, que mourut, le 6 février, le patriarche Nicétas, qui s'était si tristement signalé par son zèle à seconder les fureurs de Copronyme. Quelques jours après, le lecteur Paul, né à Salamine, en Chypre, recommandable par sa science et par sa vertu, fut élu patriarche, malgré sa résistance. L'hérésie dominait encore, quoique l'empereur parût tolérer les orthodoxes. Dans l'ordination des évêques, on exigeait d'eux la condamnation du culte des images, et Paul eut la faiblesse d'y souscrire. L'empereur n'avait jamais renoncé aux sentiments de son père, et, quatre jours après l'élection de Paul, il se déclara iconoclaste et persécuteur. Ayant trouvé deux images sous le chevet de l'impératrice, il lui en fit de grands reproches et dit : Est-ce ainsi que vous gardez le serment que vous avez fait à l'empereur, mon père, sur les mystères les plus terribles? Elle assura qu'elle n'avait point vu ces images. Mais Léon ne voulut rien écouter, et rompit de ce moment tout commerce avec elle. Ayant découvert que ces images avaient été apportées, par un de ses officiers, nommé Papias, et que cinq autres, entre lesquels était le chambellan Théophane, en étaient complices, il les fit raser, fouetter outrageusement, conduire comme des criminels au travers de la ville et jeter dans une prison, où Théophane consomma son martyre. Les cinq autres survécurent à Léon, et achevèrent leurs jours dans les pratiques austères de la vie monastique. Il paraît que Léon n'était ni moins fanatique ni moins cruel que son père; mais il n'eut pas le temps de faire autant de maux. Il recherchait avec passion les pierreries. Ebloui de l'éclat de celles dont était enrichie la couronne placée par Maurice au-dessus de l'autel de Sainte-Sophie, comme il assistait à l'office, le 8 septembre, il fit détacher cette couronne, la mit sur sa tête et l'emporta dans son palais. Il sortit aussitôt de son front des charbons pestilentiels, qui lui causèrent une fièvre ardente, dont il mourut le même jour. Il était âgé de trente ans, et avait régné cinq ans moins six jours (3).

Constantin, qui succédait à son père, n'était que dans sa douzième année. Au bout de quarante jours, il courut risque d'être détrôné. Quatre grands officiers de l'empire, avec plusieurs sénateurs, formèrent le complot de mettre Nicéphore, un de ses oncles, sur le trône. Ils furent découverts, rasés, battus de verges et relégués en diverses provinces. Irène, qui gouvernait sous le nom de son fils, s'assura de Nicéphore et de ses quatre frères, en les faisant ordonner prêtre, pour leur ôter l'espérance de régner. Condamnés au sacerdoce, ils furent forcés d'en faire les fonctions le jour de Noël de cette année 780. Elle assista elle-même à cette cérémonie avec son fils, en grand appareil, et remit solennellement sur l'autel de Sainte-Sophie la couronne que Léon en avait enlevée. Irène était catholique ; mais elle n'osa se déclarer ouvertement au commencement de sa régence.

(1) Teoph., Niceph. — (2) *Acta SS.*, 17 *april.* — (3) Theop., Cedr., Zonar.

Elle se contenta de suspendre toute poursuite contre les orthodoxes et de les favoriser secrètement.

Enfin, l'an 784, le dernier jour du mois d'août, le patriarche Paul étant tombé malade, renonça à la dignité et se retira dans le monastère de Florus, où il prit l'habit monastique à l'insu de l'impératrice. Quand elle l'eut appris, elle vint le trouver fort affligée, amenant l'empereur Constantin, son fils, et lui demanda pourquoi il avait fait cette démarche. Il répondit, fondant en larmes : Plût à Dieu que je ne fusse jamais entré dans le siége épiscopal, pendant que cette église était tyrannisée, séparée des autres et anathématisée ! L'impératrice lui envoya ensuite le patrice et les principaux du sénat. Il leur dit : Si on ne tient un concile œcuménique, et si on ne corrige l'erreur qui règne ici, il n'y a point de salut pour vous. Ils lui dirent : Pourquoi donc à votre élection, avez vous souscrit à la défense de révérer les images ? C'est précisément, dit-il, ce que je déplore et pourquoi j'ai recours à la pénitence, priant Dieu qu'il ne me punisse pas comme évêque, pour avoir gardé le silence jusqu'à présent et n'avoir pas prêché la vérité par la crainte de votre fureur ; car si la mort m'avait surpris remplissant le siége de cette ville, je serais chargé de l'anathème de toute l'Eglise catholique, anathème qui jette dans les ténèbres extérieures. Après cette déclaration, le patriarche Paul mourut en paix, fort regretté de l'impératrice, de tous les gens de biens ; car c'était un homme vénérable, dont les aumônes étaient immenses, et en qui la princesse et l'empire avaient une confiance singulière. Dès lors tout le monde commença à parler librement sur les saintes images (1).

L'impératrice assembla son conseil, où elle appela les hommes les plus versés dans les affaires ecclésiastiques, et, après avoir invoqué Jésus-Christ, elle délibéra avec eux pour chercher un sujet propre à remplir le siége de Constantinople. Ils nommèrent tout d'une voix Taraise, secrétaire de l'empereur. Paul lui-même avait déclaré, au lit de la mort, qu'il ne connaissait personne de plus capable de gouverner cette grande église, mieux qu'il n'avait fait lui-même. L'impératrice le fit donc appeler ; mais il refusa, et expliqua ses raisons. Enfin l'impératrice assembla tout le peuple dans le palais nommé Magnaure, et dit : Vous savez mes frères, ce qu'a fait le patriarche Paul. S'il vivait encore, nous ne souffririons pas qu'il quittât sa chaire, quoiqu'il eût pris l'habit monastique mais puisqu'il a plu à Dieu de le retirer de ce monde, cherchons un homme qui puisse être notre pasteur et fortifier l'Eglise par ses instructions. Le peuple répondit tout d'une voix : Il n'en faut point d'autre que le secrétaire Taraise. Nous l'avons aussi choisi, dit l'impératrice, mais il le refuse. Qu'il dise pourquoi il ne reçoit pas votre suffrage et le nôtre. Taraise exposa publiquement ses excuses et dit :

Je crains de me rendre si facilement à votre choix. Car si Paul, instruit dans le ciel, et après avoir porté le nom de Dieu devant les peuples et les rois, craignait encore d'être réprouvé, moi, qui jusqu'ici ai vécu dans le monde, au nombre des laïques et servant dans les charges du palais, comment puis-je ainsi, sans préparation, monter à la dignité sacerdotale ? C'est une entreprise bien terrible. Mais voici le principal sujet de ma crainte. Je vois l'Eglise divisée en Orient, nous parlons différemment les uns des autres, et plusieurs sont d'accord avec l'Occident, et tous nous nous anathématisons tous les jours. C'est une terrible chose que l'anathème, qui chasse du royaume des cieux et mène dans les ténèbres extérieures. Rien n'est si agréable à Dieu que l'union, qui nous fait une seule Eglise catholique, comme nous confessons dans le symbole. Je demande donc, mes frères, ce que je crois que vous desirez aussi, sachant que vous avez tous la crainte de Dieu, je demande que l'empereur et l'impératrice assemblent un concile œcuménique, afin que nous ne soyons qu'un seul corps sous un seul chef, qui est Jésus-Christ. Si l'empereur et l'impératrice m'accordent cette demande, je me soumets à leurs ordres et à votre suffrage ; sinon, il m'est impossible d'y consentir, pour ne pas me rendre condamnable au jour du jugement, dont ni empereur, ni évêque, ni magistrats, ni multitude d'hommes ne pourra me délivrer. Rendez-moi, mes frères, telle réponse qu'il vous plaira

Ce discours de Taraise fut écouté de tout le peuple avec grand plaisir, et tous consentirent au concile, excepté quelque peu de personnes déraisonnables, qui voulaient qu'on le différât. Taraise fut donc ordonné patriarche de Constantinople le jour de Noël, 25 décembre 784. Il était d'une famille de patrices : son père, nommé Georges, était un magistrat d'une justice éprouvée, et sa mère Encratia, célèbre par sa piété. Il se distingua lui-même par sa vertu.

Sitôt qu'il fut patriarche, il envoya ses lettres synodales et sa profession de foi au pape Adrien. De leur côté, l'impératrice Irène et son fils, l'empereur Constantin, écrivirent au même Pape, que lui, étant le chef de l'Eglise, et ayant reçu de Dieu la principauté de l'épiscopat, comme eux en avaient reçu celle de l'empire, ils devaient concourir ensemble à procurer ce qui était de sa gloire ; qu'ils étaient résolus de remédier aux maux que les trois derniers empereurs avaient faits à l'Eglise par l'hérésie des iconoclastes, qu'ils avaient appuyée de toutes leurs forces ; que le vrai moyen pour cela était d'assembler un concile général, et qu'ils priaient Sa Sainteté de s'y trouver elle-même, pour affermir l'ancienne tradition touchant la vénération

(1) Theoph., Cedr. Zonar.

des images, ou, si elle ne pouvait pas honorer l'assemblée de sa présence, d'y envoyer des personnes qualifiées et habiles, avec des lettres de créance pour réprésenter sa personne (1).

Taraise écrivit aussi une lettre adressée aux évêques et aux prêtres d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. Elle contient sa profession de foi touchant la Trinité, l'Incarnation et l'invocation des saints ; la condamnation de tous les hérétiques, l'approbation des six conciles généraux, et la condamnation du prétendu concile contre les saintes images. Enfin il les prie d'envoyer au moins deux légats pour tenir leur place dans le concile, avec leurs lettres, pour concourir à la réunion de l'Eglise (2). Taraise chargea de sa lettre deux députés. Arrivés en Orient à la faveur de la paix qui durait encore entre les Grecs et les Arabes, ils s'adressèrent d'abord à deux moines qui avaient exposé leur vie pour la réformation des églises, et qui, les ayant vus autrefois les reconnurent et les reçurent avec grande joie. Les légats de Constantinople se découvrirent à eux, leur montrèrent les lettres de Taraise, et leur racontèrent ses bonnes dispositions, ainsi que celles de l'impératrice, Les deux moines cachèrent soigneusement les légats, par la crainte des Musulmans, qui auraient pu les prendre pour des espions de l'empereur de Constantinople. Ils n'osèrent les montrer à personne ni leur permettre d'exécuter leur dessein, qui était d'aller trouver les patriarches d'Orient. Après les avoir mis en sûreté, ils allèrent secrètement et en toute diligence trouver les moines de Palestine, qu'ils assemblèrent sans bruit. Et d'abord ils leur firent promettre, sous de terribles serments, de tenir secret ce qu'ils allaient leur dire : ainsi après avoir bien pris leurs sûretés, ils leur découvrirent toute l'affaire. Ceux-ci, surpris et touchés d'un changement si peu attendu de l'église de Constantinople, répandirent beaucoup de larmes et se levèrent pour prier avec crainte et tremblement. Après avoir imploré les lumières du Saint-Esprit, ils résolurent, connaissant la haine des Musulmans contre les Chrétiens, de retenir les légats de Constantinople et de les empêcher d'aller voir ceux à qui ils étaient envoyés.

Ils les amenèrent au milieu d'eux et les exhortèrent vivement à ne pas troubler les églises qui étaient en paix, et à ne pas causer la ruine entière d'un peuple accablé d'une dure servitude et chargé d'impositions excessives. Les légats ne pouvaient goûter cette proposition et disaient : C'est pour cela même que nous sommes envoyés, afin de nous exposer à la mort pour l'Eglise, et d'accomplir l'intention du patriarche et de l'empereur. Vous auriez raison, reprirent les moines, si vous n'exposiez que votre vie ; mais puisque ce péril regarde tout le corps de l'Eglise, quel en sera le fruit ! Mais, disaient les légats, de quel front retournerons-nous à ceux qui nous ont envoyés, sans leur rapporter rien de ce qu'ils espèrent ? Les moines, embarrassés de cette difficulté, jetèrent les yeux sur deux d'entre eux, Jean et Thomas, qui avaient été syncelles des deux patriarches, et dont ils connaissaient le zèle pour la foi, ainsi que l'amour pour la retraite. Jean était célèbre par sa doctrine et sa vertu, et avait été syncelle du patriarche d'Antioche. Thomas l'avait été de celui d'Alexandrie. Il était abbé du monastère de saint Arsène, en Egypte, et il fut depuis archevêque de Thessalonique. Les moines leur dirent : Voici, mes frères, un temps propre pour le salut et une œuvre bien au-dessus de la retraite. Allez avec ces hommes, et chargez-vous de leurs excuses. Expliquez à nos maîtres, de vive voix, ce que nous ne croyons pas pouvoir leur apprendre par lettres. Vous savez comme, sur un léger soupçon, le patriarche de Jérusalem a été exilé à plus de six cents lieues. Quand vous aurez accompli l'œuvre de Dieu et fait connaître à nos maîtres la tradition apostolique qui s'observe dans les églises d'Egypte et de Syrie, alors vous rentrerez dans votre chère solitude. Ils voulurent s'excuser sur leur incapacité ; mais on les obligea d'aller de la part des patriarches d'Orient, qui ne pouvaient ni recevoir ni écrire des lettres sur ces matières, savoir : Jean, pour Théodoret, patriarche catholique d'Antioche, et pour Elie, patriarche de Jérusalem ; Thomas, pour Politien, patriarche d'Alexandrie, successeur de Cosme. Toutefois, dans leur souscriptions, chacun se dit vicaire des trois siéges apostoliques d'Orient, et cela, suivant toute apparence, parce qu'avant la tenue du concile, qui fut retardé d'un an, les trois patriarches trouvèrent l'occasion de les acréditer tous les deux. Ils se soumirent par obéissance ; on les congédia en prirnt pour eux. Les légats de Constantinople étaient ravis de les emmener ; mais en se séparant de leurs frères, on répandit, de part et d'autre beaucoup de larmes (3).

Les légats d'Occident et d'Orient étant arrivés, ainsi que les évêques, le jour de l'ouverture du concile fut fixé au 1er d'août 786, dans l'église des Apôtres, à Constantinople. Mais le parti des iconoclastes était encore très-puissant dans cette ville. Un grand nombre d'évêques étaient infectés de l'hérésie, un grand nombre de laïques, mais surtout les soldats de la garde impériale. Ces évêques tenaient des conventicules, les soldats faisaient des émeutes pour empêcher le concile. Le jour de l'ouverture, ils vinrent jusque dans l'église, l'épée à la main, la menace à la bouche, et cela malgré la présence de l'empereur et de l'impératrice. On crut de la prudence de ne pas les pousser à bout, et le concile fut remis à un temps plus calme.

Peu après, au mois de septembre, l'impératrice fit venir de Thrace d'autres troupes, afin

(1) Labbe, t. VII, p. 32. — (2) *Ibid.*, p. 162. — (3) *Ibid.*, p. 171.

[illegible] de Constantinople celles qui, ayant [illegible] l'empereur, son beau-père, étaient imbues de ses erreurs. Le prétexte fut de les envoyer en Natolie faire la guerre contre les Arabes. Dès qu'elles eurent passé le Bosphore, elle leur fit signifier de poser les armes, et les cassa tous ; de plus, elle fit embarquer leurs familles qui étaient demeurées à Constantinople, et les renvoya chacun dans son pays. S'étant ainsi assurée des troupes et des chefs soumis, elle envoya, au mois de mai de l'année suivante, 787, convoquer de nouveau tous les évêques pour tenir le concile à Nicée en Bithynie. Ils s'assemblèrent pendant tout l'été. Elle avait retenu à Constantinople les légats des patriarches d'Orient. Ceux du Pape furent rappelés de Sicile, où ils avaient eu ordre de s'arrêter.

Ils étaient deux : Pierre, archiprêtre de l'Église romaine, et Pierre, prêtre et abbé du monastère de Saint-Sabas, à Rome. Ils étaient porteurs de deux lettres du Pape : l'une à l'empereur et à l'impératrice, l'autre au patriarche Taraise. Dans la première, il félicite l'empereur et l'impératrice de leur pieux dessein, dont l'accomplissement, dit-il, vous fera le même honneur que se firent l'ancien Constantin et Hélène, sa mère, quand ils promulguèrent la foi orthodoxe, qu'ils exaltèrent l'Église romaine, votre mère spirituelle, comme étant la tête de toutes les églises. Vous mériterez les noms de nouveau Constantin et de nouvelle Hélène, si, comme eux et comme les bons princes qui après eux ont gouverné l'empire, vous vous attachez inviolablement à la foi catholique, dont l'Église romaine est la dépositaire, et si, comme eux, vous aimez d'un amour filial le vicaire de saint Pierre. Car ce prince des apôtres, qui a été le premier Pape, a laissé à ses successeurs, qui ne manqueront jamais de remplir le Siége qu'il a fondé, la principauté de son apostolat et sa qualité de pasteur suprême, avec la même autorité et la même puissance qu'il a reçues de Jésus-Christ. Or, c'est sur la tradition constante des Pontifes romains que nous vénérons les images sacrées de Jésus-Christ, de sa sainte Mère, des apôtres et de tous les saints. Et depuis que la paix a été donnée à l'Église et qu'on y a bâti des temples, on les a toujours vus ornés d'images auxquelles généralement tous les Chrétiens ont rendu un culte religieux.

C'est votre bisaïeul qui, par le conseil de quelques impies, a ôté chez vous les saintes images, au grand scandale de tout l'univers. De quoi les deux papes Grégoire étant dans une grande affliction, lui écrivirent plusieurs fois pour le prier de les rétablir ; mais il n'eut aucun égard à leurs prières. Ensuite, nos prédécesseurs, Zacharie, Étienne, Paul et l'autre Étienne, ont fait la même prière aux empereurs, votre aïeul et votre père. Je supplie de même très-humblement Votre Majesté de faire observer en Grèce ce que nous pratiquons en honorant les saintes images, suivant la tradition de nos Pères, afin qu'il n'y ait qu'un troupeau et qu'un pasteur. Nous adorons Dieu en esprit et en vérité, et [illegible] garde de déifier les images : ce n'est qu'un monument de notre vénération et de notre amour pour Dieu et ses saints.

Le Pape traite la question fort au long, et ajoute : Nous avons pris soin de vous envoyer les passages des Pères qui recommandent les saintes images. Et je supplie votre clémence, du fond du cœur, à genoux et prosterné à vos pieds, comme si j'étais présent ; je vous conjure, dis-je, devant Dieu, de faire rétablir les saintes images dans leur ancien état, tant à Constantinople que dans les autres parties de la Grèce. Que s'il est impossible, à cause des hérétiques, de les rétablir sans un concile, il faut premièrement que le faux concile qui a été tenu sans le Siége apostolique, contrairement à toutes les règles, soit anathématisé en présence de nos légats ; ensuite, que vous nous envoyiez, suivant la coutume ancienne, une déclaration avec serment, en votre nom, au nom de l'impératrice, votre mère, du patriarche de Constantinople et de tout le sénat, que vous laisserez dans le concile une entière liberté, et que vous renverrez nos légats avec toute sorte d'humanité, quand même on ne s'accorderait pas. Je vous supplie aussi de nous faire restituer en entier les patrimoines de saint Pierre, donnés par les empereurs et les autres fidèles, pour le luminaire de l'Église et la nourriture des pauvres ; enfin, de faire restituer à l'Église romaine les consécrations des archevêques et des évêques qui sont de notre juridiction, suivant l'ancienne coutume. Car le Sauveur a dit : Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, et encore : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Le Siége de cet apôtre, qui exerce la primauté dans tout l'univers, est la tête de toutes les églises de Dieu. Aussi, le bienheureux Pierre, qui régit l'Église par le précepte du Seigneur, a-t-il toujours tenu et retient-il toujours la principauté. Et ce précepte qui regarde l'Église universelle, aucun siége ne doit mieux l'accomplir que le premier, que confirme chaque concile par son autorité et le garde avec une modération continuelle.

Nous avons été fort surpris de voir que, dans votre lettre, on donne à Taraise le titre de patriarche universel. Nous ignorons si c'est par impéritie, par schisme ou par hérésie que cette parole a été écrite. Toujours est-il que nous supplions Votre Majesté de ne plus s'en servir, car elle est contraire aux saints canons et aux décrets des saints Pères. Le siége de Constantinople n'aurait pas même le second rang, sans l'autorité de notre sainte et apostolique Église : la chose est évidente. Que s'il se dit universel, au-dessus de la sainte Église romaine, qui est le chef de toutes les églises, il se montre certainement et manifes-

tement rebelle aux saints conciles et hérétique. Car le Rédempteur du monde a donné à saint Pierre la principauté et la puissance dans tout l'univers, et par cet apôtre, dont nous remplissons la place, quoique sans l'avoir mérité, la sainte Eglise romaine, jusqu'à présent et à jamais, tient la principauté et l'autorité de la puissance ; en sorte que si quelqu'un le nomme universel dans ce sens, qu'il sache qu'il est étranger à la foi orthodoxe et rebelle à notre et sainte et apostolique Eglise. Taraise lui-même, observant en cela l'ancienne coutume, nous a envoyé sa lettre synodique. Sa confession de foi nous a réjouis : mais nous avons été singulièrement troublés de voir qu'il a été tiré de l'état laïque et du service de l'empereur, pour être élevé tout d'un coup à la dignité de patriarche. Ce qui est tellement contre les règles, que nous ne pouvons absolument consentir à sa promotion, à moins qu'il ne concoure avec fidélité au rétablissement des saintes images.

Le Pape propose ensuite à l'empereur l'exemple de Charlemagne, qui, suivant nos avis, dit-il, et accomplissant nos désirs, a soumis à sa puissance toutes les nations barbares de l'Occident, et a donné à l'Eglise romaine, à perpétuité, des provinces, des villes, des châteaux et des patrimoines qui étaient détenus par les Lombards, mais qui appartenaient de droit à saint Pierre, et ne cesse point d'offrir tous les jours de l'or et de l'argent pour le luminaire et la nourriture des pauvres (1).

La seconde lettre du Pape, adressée au patriarche Taraise contenait, pour le fond, les mêmes choses ; mais nous ne l'avons plus en entier, et Anastase le Bibliothécaire nous apprend que les Grecs en ont beaucoup retranché. En effet, on n'y trouve plus rien sur le titre de patriarche universel et sur l'ordination précipitée, que le Pape n'aura pas manqué de reprocher à Taraise, comme il le fait dans sa lettre à l'empereur. Seulement, on y trouve cette parole : Si les empereurs ne rétablissent les saintes images, nous n'osons recevoir votre consécration (2). Quant au titre d'universel, le même Anastase nous apprend une autre particularité. Pendant qu'il était à Constantinople, il reprochait souvent aux Grecs ce titre fastueux qu'ils donnaient à leur patriarche. Eux assuraient qu'ils l'appelaient œcuménique, non dans le sens d'universel, comme s'il avait la présidence de toute la terre, mais parce qu'il en présidait une partie qui est habitée par des Chrétiens. Car le mot grec *œcuménique* s'entend non-seulement de l'univers, mais de tout lieu habitable. D'où le même Anastase engage les Pontifes romains à pardonner aux Grecs cette adulation inconvenante envers leurs prélats (3).

Enfin, le concile s'ouvrit à Nicée, dans l'église de Sainte-Sophie, le 24 septembre 787. Le livre des Evangiles était au milieu. Les deux légats de Rome occupaient la première place, comme représentants du pape Adrien ; après eux siégeaient le patriarche Taraise, les deux légats des patriarches de l'Orient, avec trois cent soixante-dix-sept évêques, tous des pays qui obéissaient à l'empereur de Constantinople, de Grèce, de Thrace, de Natolie, des îles de l'Archipel, de Sicile et d'Italie. Il y avait deux commissaires de l'empereur, assis devant l'ambon ou jubé de l'église. Il y avait aussi plusieurs abbés et plusieurs moines, qui ne sont point nommés, mais dont on voit les souscriptions au nombre de cent trente-deux.

Sur la proposition des évêques de Sicile, Taraise fit l'ouverture du concile. Il rendit grâces à Dieu de la liberté dont ils jouissaient, après le trouble arrivé l'année précédente à Constantinople, et exhorta les évêques à rejeter toute nouveauté et à conserver les traditions de l'Eglise, qui ne peut errer, suivant la promesse infaillible de Celui qui a dit : Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Il ajouta : Ceux qui, l'année passée, résistaient à la vérité, peuvent se présenter maintenant et dire leurs raisons. C'est ainsi qu'on éclaircira la question. On fit alors entrer les évêques qui étaient accusés pour ce sujet ; après quoi, les commissaires de l'empereur firent lire la lettre adressée au concile en son nom. Elle contenait le récit de ce qui s'était passé à la mort du patriarche Paul, l'élection de Taraise et la convocation du concile. Les évêques y étaient exhortés à procurer, par leur jugement, la paix de l'Eglise, et on ajoutait à la fin : Nous avons reçu des lettres du très-saint pape Adrien, que nous ordonnons de lire, et, quand vous les aurez entendues, avec celles des archevêques et évêques d'Orient, envoyées par les légats Jean et Thomas, vous connaîtrez quel est le sentiment de l'Eglise catholique.

Après quelques acclamations à la louange de l'empereur et de l'impératrice, on fit avancer Basile, évêque d'Ancyre, Théodore de Myre et Théodose d'Amorium. Ils se tinrent debout au milieu de l'assemblée, et Basile d'Ancyre dit : Seigneur, j'ai examiné la matière autant qu'il m'a été possible, et, m'étant entièrement éclairci, je me suis réuni à l'Eglise catholique. Le patriarche Taraise s'écria : Béni soit Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité ! Basile d'Ancyre lut sa profession de foi en ces termes : C'est la loi de l'Eglise, que ceux qui se convertissent de quelque hérésie, en fassent par écrit abjuration et confessent par écrit la foi orthodoxe. C'est pourquoi, moi Basile, évêque d'Ancyre, voulant me réunir à l'Eglise catholique, au très-saint pape Adrien, au patriarche Taraise, aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, à tous les évêques et prêtres orthodoxes, je fais cette présente confession par écrit, et je vous la présente, à vous, qui avez le pouvoir par

(1) Labbe, t. VII. p. 106. — (2) P. 126. — (3) Labbe, t. VII, p. 30 et 31.

l'autorité apostolique. Je vous demande pardon de l'avoir fait si tard, reconnaissant que c'est l'effet de mon ignorance et de ma négligence, et je vous prie de demander à Dieu qu'il me le pardonne.

Suit la confession de foi, où il met d'abord la créance de l'Eglise touchant la Trinité et l'Incarnation, puis il ajoute : J'implore les prières de la sainte Mère de Dieu, des vertus célestes et de tous les saints ; je reçois avec toute sorte d'honneur leurs saintes reliques ; je les révère avec respect, croyant participer à leur sainteté ; je reçois aussi les vénérables images de Jésus-Christ, en tant qu'il s'est fait homme pour notre salut ; de sa sainte Mère, des anges, des apôtres, des prophètes, des martyrs et de tous les saints. Je les embrasse et leur donne le culte d'honneur ; je rejette et j'anathématise de tout mon cœur le faux concile soi-disant septième, comme contraire à toute la tradition de l'Eglise. En conséquence, je fais, avec la sincérité dont Dieu m'est témoin, les anathèmes suivants : Anathème aux iconoclastes accusateurs des Chrétiens ! à ceux qui emploient contre les vénérables images les passages de l'Ecriture touchant les idoles ! qui ne saluent pas les saintes images ! qui disent que les Chrétiens les regardent comme des dieux ! qui les nomment idoles ! qui communiquent sciemment avec ceux qui déshonorent les saintes images ! qui disent que quelque autre que Jésus-Christ nous a délivrés des idoles ! qui méprisent la doctrine des Pères et la tradition de l'Eglise catholique, disant avec les hérétiques, que nous ne devons nous instruire que dans l'Ecriture ! qui osent dire que l'Eglise ait jamais reçu des idoles ! qui disent que les images viennent d'une invention diabolique, et non pas de la tradition de nos saints Pères ! A chacun de ces articles il répète l'anathème, et ajoute enfin anathème à lui-même s'il s'écarte jamais de cette confession de foi.

Le patriarche Taraise et tout le concile rendirent grâces à Dieu. Ensuite s'avança Théodore, évêque de Myre en Lycie, et dit : Et moi aussi, pécheur et indigne que je suis, après avoir bien examiné et choisi le meilleur, je prie Dieu et Votre Sainteté, que je sois réuni à l'Eglise catholique. Taraise dit : C'est une chose agréable à Notre Seigneur de recevoir ceux qui se repentent. Théodore lut sa profession de foi, qui était la même, mot pour mot, que celle de Basile. Théodore d'Amorium parut ensuite et témoigna un grand repentir d'avoir parlé contre les saintes images. Il lut aussi sa profession de foi, où il ne parle que des images, de l'intercession et des reliques des saints, et emploie cette comparaison que nous avons déjà vue dans les lettres des Papes et dans saint Jean Damascène : Si les images des empereurs, étant envoyées dans les provinces, le peuple vient au-devant avec des cierges et des parfums, non pour honorer le tableau, mais l'empereur, combien plutôt doit-on peindre dans les églises l'image du Sauveur, de sa sainte Mère et des saints, comme le disent saint Basile et saint Chrysostome ! Je vous supplie donc, ô saints pontifes ! j'ai péché contre le Ciel et contre vous ! Recevez-moi comme Dieu a reçu l'enfant prodigue, la femme pécheresse et le larron. Cherchez-moi comme le Christ a cherché la brebis perdue et l'a rapportée sur ses épaules, afin que les anges se réjouissent aussi devant Dieu de mon salut et de ma pénitence, par votre médiation, seigneurs très-saints. Ces paroles firent couler les larmes de tout le concile. Ces trois évêques repentants furent donc reçus, et le concile leur ordonna de reprendre leurs siéges et leurs rangs.

Ensuite s'avancèrent sept autres évêques, Hypace de Nicée, Léon de Rhodes, Grégoire de Pessinonte, Léon d'Icone, Georges de Pisidie, Nicolas d'Hiéraple et Léon de Carpathe. C'étaient ceux qui avaient conspiré contre le concile et tenu des assemblées schismatiques à Constantinople. Le patriarche Taraise leur en fit des reproches et les exhorta à dire leurs raisons, offrant d'y satisfaire. Mais Léon, évêque de Rhodes, dit : Nous avons péché devant Dieu, devant l'Eglise et devant ce saint concile. Nous sommes tombés par ignorance, et nous n'avons rien à dire pour notre défense. Les autres six en dirent autant, et témoignèrent tous un grand repentir. Cela donna lieu à examiner comment on devait recevoir les hérétiques convertis. On rapporta donc de la bibliothèque patriarcale les livres des Pères et les recueils des conciles. Le premier canon qu'on lut fut le cinquante-troisième des apôtres ; ensuite le huitième de Nicée, pour la réception des novatiens ; le troisième d'Ephèse, touchant les macédoniens ; le premier de l'épître de saint Basile à Amphiloque, où il est parlé du baptême des encratites ; quelques passages de sa lettre aux évaiséniens et de celle au comte Térence, dans laquelle il parle de la réception de ceux qui quittaient l'hérésie pour se réunir à l'Eglise ; les deux lettres de saint Cyrille d'Alexandrie au sujet de la réunion avec Jean d'Antioche : la lettre de saint Athanase à Rufinien, sur la réconciliation de ceux qui avaient souscrit au concile de Rimini ; le jugement du concile de Chalcédoine dans la réception des évêques d'Orient et d'Illyrie qui avaient assisté au faux concile d'Ephèse sous Dioscore ; des extraits de l'histoire ecclésiastique de Rufin, touchant le concile d'Alexandrie, où l'on reçut ceux qui avaient communiqué avec les ariens ; un passage de l'histoire ecclésiastique de Socrate ; un de celle de Théodore, lecteur, et plusieurs autres anciens monuments qui pouvaient servir d'éclaircissement à la difficulté proposée. Au milieu des discussions que firent naître ces lectures, on demanda aux sept évêques, si, pour les entraîner dans l'erreur, on leur avait fait quelque violence. Ils répondirent franchement que non ; mais qu'ils étaient nés et avaient été élevés dans cette hérésie. Enfin, le concile leur ordonna de lire leur formulaire

de réunion à l'Eglise catholique: ils le lurent. C'était le même que Basile d'Ancyre avait fait. Le patriarche Taraise déclara que leur foi étant suffisamment connue par la lecture de ces formulaires, ils seraient reçus dans une autre session, s'il ne survenait quelque autre empêchement (2).

Dans la seconde, qui fut tenue le 26 septembre, Grégoire, évêque de Néocésarée, le même qui se trouva à la tête du faux concile de Constantinople en 754, se présenta, s'avoua coupable et demanda pardon. Taraise, après lui avoir fait quelques reproches sur la conduite qu'il avait tenue dans cette assemblée, le remit à la séance suivante, pour apporter son formulaire d'abjuration. On lut ensuite la lettre du pape Adrien à l'empereur et à l'impératrice; mais parce qu'il y avait dans cette lettre, ainsi que nous l'avons vu, quelques reproches contre Taraise, surtout en ce qui regardait l'irrégularité de son ordination et le titre de patriarche universel qu'on lui attribuait, on passa sous silence ces endroits pour ne pas donner lieu aux hérétiques de résister à ce patriarche, ni de contester l'autorité du concile. C'est la réflexion d'Anastase (2). On en usa de même pour la lettre du Pape à Taraise; et les légats romains ayant demandé à celui-ci s'il l'approuvait, il répondit: L'apôtre saint Paul, qui a été éclairé de la lumière du Christ et qui nous a engendrés à l'Evangile, écrivant aux Romains en témoignage de la fermeté et de la sincérité de leur foi au Christ, vrai Dieu, leur dit: Que leur foi est publiée par tout l'univers. Il est nécessaire de suivre ce témoignage, et c'est agir inconsidérément que d'y résister. Comme ce témoignage regarde le pape Adrien, qui est le successeur de ceux en faveur desquels il a été rendu, aussi a-t-il écrit justement et selon la vérité, aux empereurs et à notre humilité, ce qui est de l'ancienne tradition de l'Eglise catholique. C'est ce que nous avons nous-même trouvé très-conforme aux saintes Ecritures, par l'étude que nous en avons faite. En sorte que nous avons confessé et déclaré, comme nous l'assurons encore aujourd'hui, que nous demeurerons toujours attaché à la doctrine contenue dans ces lettres qu'on vient de lire, pleinement persuadé que l'on doit révérer les images d'une affection relative, en réservant à Dieu seul la foi et le culte de latrie. Tout le concile, interpellé par les légats romains, approuva cette déclaration, ainsi que les lettres du Pape (2).

La troisième session se tint deux jours après, c'est-à-dire le 28 de septembre 787. Grégoire de Néocésarée y lut sa confession de foi, qui était semblable aux autres. Mais parce qu'il courait un bruit qu'il était du nombre des évêques qui, pendant la persécution, avaient maltraité les fidèles, il fut interrogé sur ce sujet, et ayant assuré qu'il n'avait frappé ni maltraité personne, le concile consentit à ce qu'il reprît sa place. On fit la même grâce à six des sept évêques qui s'étaient présentés à la première session. Après quoi, on fit la lecture de la lettre de Taraise aux Orientaux, et la réponse de ceux-ci à Taraise. Ils y disaient: Dans l'Eglise de Dieu, les pontifes tiennent la première place, les empereurs la seconde. Le sacerdoce est la sanctification et la base de l'empire; l'empire est la force et l'affermissement de l'Eglise. Aussi un sage prince a-t-il dit : Dieu a fait un don très-grand aux hommes, le sacerdoce et l'empire; l'un gouvernant les choses du ciel. l'autre celles de la terre. Ils y déclaraient, au nom des trois siéges apostoliques d'Orient, qu'ils recevaient les six conciles œcuméniques et rejetaient celui que l'on nommait le septième, c'est-à-dire le faux concile de Constantinople, en 754. Ils ajoutent : Si vous jugez à propos d'assembler un concile, l'absence des trois patriarches et des évêques qui leur sont soumis ne doit pas vous faire de peine, puisqu'elle ne vient pas de leur choix, mais des menaces terribles et de la rigueur mortelle de ceux qui les tiennent sous leur puissance. Vous pouvez le voir clairement par le sixième concile œcuménique, où il ne se trouva aucun évêque de ces quartiers, à cause de la domination de ces impies, sans que le concile en ait souffert de préjudice, vu principalement que le très-saint Pape de Rome y consentait et s'y trouvait par ses légats. Ces paroles sont très-remarquables dans la bouche des Orientaux, qui n'avaient aucun intérêt de flatter l'Eglise romaine. Ils continuent : Au reste, pour vous instruire à fond de nos sentiments, nous joignons à cette lettre une copie de la lettre synodique de Théodore, de sainte mémoire, patriarche de Jérusalem, qu'il envoya, selon la coutume, aux patriarches Cosme d'Alexandrie et Theodore d'Antioche, dont il reçut les réponses.

On lut cette lettre de Théodore de Jérusalem, contenant sa profession de foi, où il reçoit les six conciles œcuméniques, sans en admettre d'autre ensuite. Il reçoit aussi les traditions de l'Eglise touchant la vénération des saints, leurs reliques et leurs images. Après la lecture de ces lettres, les légats du Pape déclarèrent qu'ils les approuvaient comme étant conformes à celles de Taraise et d'Adrien; ils louèrent Dieu de ce que les Orientaux s'accordaient à la même foi touchant les saintes images, et ajoutèrent : Si quelqu'un ne croit point ainsi, qu'il soit anathème de la part des trois cent dix-huit Pères qui ont été assemblés en ce lieu, c'est-à-dire au premier concile de Nicée. Tout le concile dit trois fois : Ainsi soit-il! Plusieurs évêques exprimèrent individuellement les mêmes sentiments, que suivit tout le concile. Enfin, Taraise conclut : L'animosité a cessé, la muraille de séparation est ôtée; l'Orient, l'Occident, le Septentrion et le Midi, tout est sous un même joug, nous

(1) Labbe, t. VII, p. 39-92. — (2) P. 115. — (3) Labbe, t. VII, p. 95-153.

sommes tous d'accord ! Sur quoi tout le concile s'écria : Gloire à vous, Seigneur Dieu, qui nous avez unis ! La séance finit ainsi par des acclamations de prières et d'actions de grâces (1).

Dans cette troisième session, on avait constaté la doctrine de l'Église par la tradition orale et vivante. Dans la quatrième, qui fut tenue deux jours après, savoir le premier jour d'octobre 787, on la constata par la tradition écrite. On lut d'abord les passages de l'Écriture touchant les chérubins qui couvraient l'arche d'alliance et qui ornaient l'intérieur du temple. On lut ensuite un passage de saint Chrysostome, où il est parlé des images de saint Mélèce, que les fidèles portaient avec eux et faisaient peindre dans leur chambre à coucher, et un autre où ce Père dit qu'il avait regardé avec plaisir une image sur laquelle on représentait un ange mettant en fuite des troupes de barbares. Un de saint Grégoire de Nysse, où il dit qu'il a vu souvent, et toujours en versant des larmes, la peinture du sacrifice d'Abraham. Un de saint Astère d'Amasée, où il faisait la description d'un tableau qui représentait le martyre de sainte Euphémie. Un de saint Cyrille, un de saint Grégoire de Nazianze, un de la vie de saint Anastase Persan, et un autre de ses miracles. Sur quoi les légats du Pape dirent : Cette image de saint Anastase est encore aujourd'hui à Rome, dans un monastère avec son précieux chef. Le dernier passage montrait que Dieu opérait des guérisons miraculeuses par les saintes images, et, pour en donner de nouvelles preuves, on lut un discours de saint Athanase ou d'un saint Athanase, dans lequel on fait le récit d'un miracle arrivé à Béryte, sur une image de Jésus-Christ percée par les Juifs, dont il sortit du sang, qui guérit plusieurs malades et finit par convertir les Juifs mêmes. On convient généralement aujourd'hui que ce discours n'est point du grand saint Athanase d'Alexandrie, mais plutôt d'un autre Athanase, évêque de Syrie (2).

Le concile fit encore lire beaucoup d'autres discours et lettres des anciens, entre autres deux lettres de saint Nil, dont les iconoclastes avaient falsifié la seconde, sur quoi l'on remarqua que, dans leur faux concile, ils avaient cité les auteurs non sur leurs livres mêmes, mais sur des feuilles volantes. On lut un passage des actes de saint Maxime, où il est dit que lui et les évêques monothélites qui étaient venus le trouver, se mirent à genoux devant les Évangiles, la croix et les images de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, qu'ils les saluèrent et les touchèrent de la main, pour confirmer ce dont ils étaient convenus ensemble. Sur quoi, Constantin, évêque de Chypre, observa que ce salut était une vénération, *proskunêsis*, puisqu'il s'adressait aux Évangiles, à la croix et aux images. Le patriarche Taraise reprit : Qu'il fallait mettre les saintes images au rang des vases sacrés; et le concile ajouta : Cela est vérifié. Le concile *in Trullo* avait ordonné, par son quatre-vingt-deuxième canon, de peindre Jésus-Christ en sa forme humaine. Ce canon fut lu dans un papier qui était l'original même, et ensuite dans un livre où il avait été transcrit avec les autres. Taraise, prenant la parole, dit : Que l'on contestait sans raison ces canons au sixième concile, puisqu'ils avaient été faits par les mêmes évêques, quoiqu'en divers temps savoir : à quatre ou cinq ans de distance. Ceci est une erreur de fait de la part de Taraise. La distance était de onze ans, et un grand nombre d'évêques n'avaient pas été les mêmes, nommément les patriarches. Comme Taraise était nouvellement évêque et pris d'entre les laïques, il n'est pas très-surprenant qu'il se trompe de cinq ou six ans de date et qu'il se contente d'un à peu près. A la requête des légats du Pape, on lut un passage de Léonce, évêque de Naples en Chypre, qui établit clairement le culte extérieur des saintes images, et rejette tous les mauvais sens que l'on pourrait y donner, montrant que ce culte diffère absolument de celui que nous rendons à Dieu ; qu'il ne se rapporte pas précisément à l'image, mais à la chose qu'elle représente : comme l'honneur que nous rendons à l'image de l'empereur n'est point relatif à l'image même mais à l'empereur qui y est représenté. Le patriarche Jacob baisa la tunique de Joseph, qu'il croyait tenir entre ses mains en baisant sa tunique. De même tous les Chrétiens, en saluant l'image de Jésus-Christ, ou des apôtres, ou des martyrs, rapportent ce salut à Jésus-Christ même, aux apôtres, aux martyrs, comme s'ils les avaient présents : c'est l'intention que l'on doit regarder dans le salut et dans l'adoration. Si vous m'accusez d'idolâtrie parce que j'adore la croix du Sauveur, pourquoi n'en accusez-vous pas Jacob, qui adora le haut du sceptre de Joseph ? Dans le même passage, Léonce confirmait le culte des saintes images, par divers miracles opérés, ou par les reliques des martyrs, ou par leurs images. On cita plusieurs ouvrages de cet auteur, qui rendaient témoignage à son orthodoxie. Puis on lut quelques endroits d'Anastase, évêque d'Antioche, où il distingue clairement l'adoration, *proskynêsis*, que nous rendons aux hommes et aux anges, d'avec celle que nous rendons à Dieu. Le culte que nous rendons aux saints n'est qu'une marque d'honneur ; celui qu'on rend à Dieu est un culte de latrie et de service, qui n'est dû qu'à lui seul, comme il est dit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous le servirez lui seul. Les autres passages qu'on allégua, étaient tirés des écrits de Sophrone de Jérusalem, ou plutôt de son ami Jean Mosch, de saint Chrysostome, de saint Athanase, de saint Basile, de Théodoret dans sa *Vie de saint Siméon Stylite*, de celle de Jean le

(1) Labbe, t. VII. p. 153-195. — (2) Ceillier, Pagi. Combefis, etc.

Jeûneur, de sainte Marie Egyptienne, des actes du martyr saint Procope et de saint Théodore Sycéote.

On cita en tout quarante-quatre pièces. Sur ce grand nombre, il en est deux, tout au plus trois, que les critiques modernes pensent n'être pas des auteurs dont elles portent le nom. Mais toujours ces pièces étaient-elles anciennes et propres par là même à constater l'ancienne doctrine De plus, au milieu des récits des miracles opérés par les saintes images, plusieurs évêques attestèrent, même avec serment, en avoir vu de leurs propres yeux, ou les tenir de témoins oculaires. L'évêque de Pracane attesta que, l'année précédente, lui-même étant malade à la mort, avait été guéri instantanément par l'application d'une image de Notre Seigneur, sur la partie de son corps qui souffrait le plus (1).

On lut enfin la lettre du pape saint Grégoire II à saint Germain de Constantinople, et trois lettres de ce patriarche, dont il a été parlé en son temps. Sur quoi le concile s'écria: Les enseignements des Pères nous ont corrigés! Nous y avons puisé la vérité! Instruits par eux, nous saluons les saintes images. Les Pères ont parlé, nous sommes enfants d'obéissance; et nous nous glorifions, à la face de l'Eglise, notre mère, de suivre sa tradition. Anathème aux iconoclastes! Anathème à qui n'honore pas les saintes images! anathème à qui les nomme idoles!

Enfin Euthymius, évêque de Sardis, lut, au nom du concile, une confession de foi, où, après le dogme de la Trinité et de l'Incarnation, il est dit: Ce n'est ni un concile, ni la puissance des empereurs, ni une odieuse conjuration qui a délivré l'Eglise de la déception des idoles, suivant la rêverie du conciliabule judaïque qui a frémi contre les saintes images; c'est Dieu lui-même qui, s'étant incarné, nous a délivrés de l'idolâtrie : à lui seul en est la gloire. Nous embrassons les paroles du Seigneur, des apôtres et des prophètes, par lesquelles nous avons appris à honorer premièrement la Mère de Dieu, qui est au-dessus de toutes les vertus célestes, puis les anges, les apôtres, les prophètes, les martyrs, les docteurs et tous les saints; à demander leur intercession, comme pouvant nous recommander à Dieu, pourvu que nous observions ses commandements. Nous recevons encore la figure de la croix, les reliques des saints et leurs images; nous les embrassons, suivant l'ancienne tradition de nos Pères, qui les ont mises dans toutes les églises de Dieu et dans tous les lieux où il est servi. Nous les honorons et les vénérons, savoir : celles de Jésus-Christ, de sa sainte Mère et des anges; car bien que les anges soient incorporels, ils ont apparu comme hommes aux justes; celles des apôtres, des prophètes, des martyrs et des autres saints, parce que ces peintures nous rappellent la mémoire des originaux et nous font participer à leur sainteté. Tout le concile souscrivit cette profession de foi, les légats du Pape les premiers, ensuite le patriarche Taraïse et les autres évêques au nombre de trois cent un, sans compter quelques prêtres et diacres pour les évêques absents; enfin les abbés, au nombre de cent trente, dont plusieurs avaient parlé dans le concile pour demander des éclaircissements, souscrivent aussi, de même qu'ils avaient donné leur avis dans les sessions précédentes, par l'ordre du concile (2).

La cinquième session, qui est du 4 octobre 787, fut employée à montrer, par la lecture de plusieurs pièces, que les iconoclastes n'avaient fait qu'imiter les Juifs, les Sarrasins, les païens, les manichéens et quelques autres hérétiques. Saint Cyrille de Jérusalem compte entre les crimes de Nabuchodonosor, d'avoir enlevé les chérubins de l'arche. Il est dit, dans une lettre de saint Siméon Stylite le jeune, que les Sarrasins profanèrent les images de Jésus-Christ et de sa très-sainte Mère. Sur quoi Constantin de Chypre dit : Les iconoclastes sont encore pires, puisqu'ils ne le font pas par ignorance comme ces infidèles. Dans un dialogue de Jean, évêque de Thessalonique, un païen fait cette objection : Et vous, ne peignez-vous pas dans les églises les images de vos saints, et ne les adorez-vous pas? et non-seulement des saints, mais votre Dieu même? Or, c'est ainsi que nous adorons les statues, non pour elles-mêmes, mais pour apaiser les vertus incorporelles. A quoi le saint répond : Nous faisons les images des serviteurs de Dieu, les représentant tels qu'ils ont été; au lieu que vous inventez des figures de ce qui n'a point de corps. Et ce ne sont pas les images que nous révérons, mais ce qu'elles représentent. Encore ne les révérons-nous pas comme des dieux, à Dieu ne plaise! mais comme les serviteurs et les amis de Dieu, qui ont un grand crédit auprès de lui, et qui le prient pour nous. Nous faisons aussi les images de Dieu, c'est-à-dire de Jésus-Christ; non pas en tant que en Dieu, car Dieu est esprit et sans figure; mais depuis qu'il s'est fait homme pour nous, nous représentons son humanité. Soit, dit le païen mais que dites-vous des anges, que vous peignez comme des hommes? Le saint répond entre autres choses : Nous les peignons en figure humaine, mais parce qu'ils ont souvent apparu de cette manière à qui Dieu les envoyait. Dans un autre dialogue entre un Juif et un Chrétien, le Juif, déjà converti, dit qu'il est scandalisé de ce que les Chrétiens adorent les images, contre la défense des Ecritures. Le Chrétien répond : L'Ecriture nous défend d'adorer un dieu nouveau, et d'adorer une image comme Dieu. Les images que vous voyez chez nous servent à nous faire souvenir de l'incarnation de Jésus-Christ, en représentant son visage. Celles des saints nous représentent leurs com-

p. 258. — (2) *Ibid.*, p. 195-245.

bats contre le démon, et leurs victoires. En les vénérant, nous invoquons Dieu, et nous disons : Béni soyez-vous, Dieu de ce saint et de tous les saints, qui leur avez donné la patience et les avez rendus dignes de votre royaume, faites-nous participants de leur gloire, et sauvez-nous par leurs prières. Au reste, Moïse lui-même a fait faire des figures en relief, savoir : les deux chérubins de l'arche et le serpent d'airain.

On lut quelque chose d'un livre apocryphe, intitulé : *Le Voyage des Apôtres*, duquel le conciliabule des iconoclastes s'était beaucoup appuyé : le vrai concile défendit de le transcrire et le condamna au feu, comme insinuant que Jésus-Christ n'avait qu'un corps fantastique. Comme les iconoclastes citaient à leur appui une lettre d'Eusèbe de Césarée, on montra par plusieurs passages que cet auteur parlait en arien, et que, s'il était homme de grande lecture, il était peu exact pour le dogme. L'histoire d'un nommé Jean marquait que Xenaïas l'iconoclaste, d'accord en ceci avec Sévère, chef des acéphales, traitait d'idole et d'invention puérile la colombe que l'on peignait pour représenter le Saint-Esprit, parce qu'en effet il s'était fait voir sous la forme d'une colombe, ainsi qu'il est dit dans l'Evangile. A ces lectures, on en ajouta de la vie de saint Sabas, des écrits de Jean Gabale et de Constantin, trésorier de la grande église de Constantinople. Il fut prouvé que les iconoclastes avaient brûlé beaucoup de livres de cette église, où il était question des saintes images; qu'en d'autres, ils avaient coupé les feuillets qui traitaient la même matière; et l'on montra un livre où ils avaient effacé de l'histoire ecclésiastique d'Evagre, l'endroit où il parle de l'image de Jésus-Christ envoyée à Abgar d'Edesse. On lut ce passage dans un autre exemplaire. Le moine Etienne, garde des livres, offrit d'en lire encore d'autres, tirés de quinze volumes; mais le concile jugea qu'il y en avait assez pour montrer que les Juifs, les païens, les Samaritains, les manichéens et les fantasiastes avaient été les premiers à accuser l'Eglise touchant les saintes images.

Jean, légat d'Orient, lut alors un mémoire sur la manière dont avait commencé la guerre contre les saintes images en Syrie. Le premier moteur fut un Juif nommé Sarantapechys ou quarante coudées. Il vint trouver, en 723, le calife Yesid, dont il connaissait la légèreté, et lui dit : L'affection que je vous porte, seigneur, m'oblige à vous proposer un moyen facile de vous conserver trente ans dans cette dignité. Le calife, qui aimait la vie et le plaisir, promit de faire tout ce qu'il lui proposerait. Le Juif reprit : Faites écrire incessamment par tout votre empire une lettre circulaire portant ordre d'effacer toutes les peintures qui sont dans les églises des Chrétiens, et même toutes les espèces d'images qui sont dans les places publiques pour l'ornement des villes. Le calife crut l'imposteur, donna des ordres en conséquence, et mourut l'année suivante. Après cette lecture, l'évêque de Messine dit : J'étais enfant et en Syrie, quand le calife des Sarrasins renversa les images. La conclusion de cette session fut que les saintes images seraient remises à leur place ; qu'on les porterait en procession ; que l'on en placerait une au milieu de l'assemblée ; qu'elle y serait saluée, et que tous les écrits des iconoclastes seraient condamnés au feu (1).

La sixième session, tenue le 6 d'octobre, fut occupée tout entière à lire la réfutation de la définition de foi qu'avait dressée le conciliabule des iconoclastes en 754 : réfutation dont nous avons donné la substance, avec l'histoire même de ce faux concile.

On lut dans la septième session, qui est du 13 octobre 787, la confession de foi du concile et les deux décrets touchant les images. La confession n'est autre chose que le symbole de Nicée ; mais il est suivi d'anathèmes contre les hérétiques qui se sont élevés depuis dans l'Eglise, en particulier contre Nestorius, Eutychès, Dioscore, Sévère, Pierre et leurs sectateurs. On anathématisa encore les fables d'Origène, d'Evagre et de Dydime, Sergius, Honorius, Cyrus et les autres qui n'ont point reconnu deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ. Vient ensuite le décret touchant les images, qui est conçu en ces termes :

Ayant employé tout le soin et toute l'exactitude possibles, nous décidons que les saintes images, soit de couleur, soit de pièces de rapport ou de quelque autre matière convenable, seront proposées, comme la figure de la croix, tant dans les églises, sur les vases et les habits sacrés, sur les murailles et les planches, que dans les maisons et dans les chemins, c'est à savoir : l'image de Notre Seigneur Jésus-Christ, de sa sainte Mère, des anges et de tous les saints; car plus on les voit souvent dans les images, plus ceux qui les regardent sont excités au souvenir et à l'affection des originaux. On doit rendre à ces images le salut et la vénération d'honneur, non la véritable latrie ou le culte suprême que demande notre foi et qui ne convient qu'à la nature divine; mais on approchera de ces images l'encens et le luminaire, comme on en use à l'égard de la croix, des Evangiles et des autres choses sacrées ; le tout suivant la pieuse coutume des ancêtres. Car l'honneur de l'image passe à l'original, et celui qui révère l'image, révère le sujet qu'elle représente. Telle est la doctrine des saints Pères et la tradition de l'Eglise catholique répandue partout. Nous suivons ainsi le précepte de saint Paul, en retenant les traditions que nous avons reçues. Ceux donc qui osent penser ou enseigner autrement; qui abolissent, comme les hérétiques, les traditions de l'Eglise; qui introduisent des nouveautés ; qui ôtent quelque chose de ce qu'on

(1) Labbe, t. VII, p. 345-388.

conserve dans l'Eglise, l'Evangile, la croix, les images ou les reliques des saints martyrs; qui profanent les vases sacrés ou les vénérables monastères, nous ordonnons qu'ils soient déposés, s'ils sont évêques ou clercs, et excommuniés, s'ils sont moines ou laïques.

Ce décret fut souscrit par les légats et par tous les évêques, au nombre de trois cent cinq, y compris quelques prêtres et quelques diacres pour les évêques absents. Après qu'on en eut fait lecture, on dit anathème au faux concile de Constantinople contre les images, et à quelques évêques en particulier, qui étaient regardés comme les principaux fauteurs des iconoclastes; au contraire, le concile fit des acclamations pour la mémoire perpétuelle de saint Germain de Constantinople de saint Jean Damascène et de saint Georges de Chypre.

On écrivit ensuite deux lettres au nom de Taraise et de tout le concile, l'une à l'empereur et à l'impératrice, l'autre au clergé de Constantinople pour les instruire de ce qui s'était passé. Dans la première de ces lettres, on explique avec soin le sens du mot grec *proskynein* et de ses dérivés; on montre, et par son étymologie et par les exemples de l'Ecriture, qu'il est synonyme de saluer, baiser, révérer, et qu'ainsi il peut s'appliquer à Dieu et aux hommes; mais que les mots *latrevein*, *latreia*, qui emportent l'idée de culte suprême ne s'appliquent qu'à Dieu seul. Cette explication était excellente pour les Grecs; mais elle ne levait pas l'équivoque du mot latin *adorare*. Dans l'Ancien Testament, ce mot présente à peu près toujours le sens de *proskynein*, ou saluer par une profonde révérence (1), tandis que, dans le Nouveau et dans les Pères latins, il présente généralement le sens de *latrevein*, ou adorer d'un culte suprême. Aujourd'hui surtout, le mot français *adorer*, *adoration*, ne présente de lui-même que le dernier sens, et c'est tromper ses lecteurs que de traduire par ce mot le grec *proskynein*, tandis qu'il est synonyme de *latrevein*. C'est à quoi Fleury lui-même n'a point fait assez attention. Quant aux écrivains protestants, la plupart d'entre eux, par ignorance ou par mauvaise foi, abusent de ces équivoques pour imputer aux catholiques d'adorer les saints, leurs reliques et leurs images. Quand est-ce que les hommes chercheront la vérité dans la sincérité de leur cœur?

L'empereur Constantin et sa mère l'impératrice Irène ayant reçu la lettre du concile, écrivirent au patriarche Taraise d'amener tous les évêques à Constantinople, et marquèrent, pour la huitième et dernière session, le 23 octobre de la même année 787. Elle se tint dans le palais de Magnaure. Les saints Evangiles étant posés au milieu de l'assemblée, Irène s'assit à la première place avec son fils, et ils invitèrent les patriarches à parler. Ils parlèrent eux-mêmes au concile avec beaucoup de douceur et d'éloquence, et, après que les évêques leur eurent répondu par de grandes acclamations, l'empereur et l'impératrice firent lire la définition de foi à haute voix, afin qu'elle fût entendue même du peuple qui était présent, et demandèrent ensuite si elle avait été publiée du consentement unanime de tous les évêques. Ils le témoignèrent en diverses manières, disant qu'elle contenait la foi des apôtres, des Pères et de tous les orthodoxes. A quoi ils ajoutèrent des anathèmes contre les principaux iconoclastes. Taraise présenta à l'empereur et à l'impératrice le tome où la définition avait été écrite, les priant d'y souscrire. Irène souscrivit la première, et ensuite son fils Constantin. Après quoi ils demandèrent la lecture des passages des Pères qu'on avait lus à Nicée, et insérés dans la quatrième session. Tous les assistants en parurent touchés et persuadés de la vérité. Les évêques firent plusieurs acclamations, qui furent suivies de celles du peuple; car la salle en était remplie, aussi bien que de gens de guerre. Ainsi finit le second concile de Nicée, septième œcuménique. Les Grecs en font mémoire le 12 octobre (2).

On fit vingt-deux canons, dont voici le résumé. Il faut observer les canons en toutes choses. Celui qui est promu à l'épiscopat doit absolument savoir le psautier; le métropolitain l'examinera s'il est en état de lire couramment les canons, de les comprendre et s'il promet de les observer; s'il s'y refuse, il ne sera point consacré. Toute élection d'évêque, de prêtre ou de diacre, faite par ordre du magistrat, sera nulle. Défense aux évêques sous quelque prétexte que ce soit, d'exiger ni or, ni argent, ni quelque autre chose des évêques, des clercs, des moines de leur dépendance. Ainsi, quiconque, par intérêt ou par passion, interdit quelqu'un de ses fonctions, excommunie un de ses clercs ou ferme une église et y interdit l'office, exerçant sa colère sur les choses insensibles, il sera traité comme il a traité les autres. Fleury dit à ce sujet : Le concile semble ici condamner absolument les interdits locaux, dont nous avons vu des exemples en Occident. La réflexion de Fleury nous semble aussi déplacée que peu fondée. Le concile défend seulement de le faire par intérêt ou par passion : ce qui donne naturellement à conclure que la chose même avait lieu en Orient aussi bien qu'en Occident.

Le cinquième canon signale un désordre bien étrange chez les Grecs. Des clercs, qui s'étaient fait ordonner pour de l'argent, bien loin de faire pénitence de cette simonie, s'en glorifiaient et méprisaient les clercs qui avaient été ordonnés pour leur seul mérite. Le concile veut qu'on mette au dernier rang ceux qui se glorifient ainsi de leur péché; en cas de récidive, on leur fera subir une plus grande peine. Sur quoi le concile rappelle les canons qui menacent de déposition les simoniaques. On

(1) Labbe, t. VII, p. 513-590. — (2) *Ibid.*, p. 600.

tiendra le concile de la province au moins une fois par an ; le magistrat qui l'empêcherait serait privé de la communion. Le métropolitain ne demandera aux évêques qui viennent au concile ni cheval ni quoi que ce soit de leur équipage. On mettra des reliques dans les nouvelles églises ; défense aux évêques, sous peine de déposition, d'en consacrer aucune sans reliques de martyrs. Il y avait des juifs qui faisaient semblant de se convertir, mais qui judaïsaient en secret. Le huitième canon défend de les recevoir à la communion ni à la prière, de les laisser entrer dans l'église, de baptiser leurs enfants et de leur permettre d'acheter des esclaves. Si toutefois quelqu'un se convertissait sincèrement, on pourra les baptiser, ainsi que leurs enfants.

On portera au palais épiscopal de Constantinople tous les livres des iconoclastes pour y être gardés avec ceux des hérétiques ; défense à qui que ce soit de les cacher, sous peine de déposition, pour les clercs, d'excommunication pour les moines et les laïques. Les clercs ne passeront point d'une église dans une autre, ni même dans la maison des grands, sans la permission de l'évêque ; chez ces derniers, ils ne doivent pas se charger d'affaires temporelles, mais de l'instruction des enfants ou des domestiques, pour leur lire l'Écriture sainte. Il y aura un économe dans chaque église ; si quelqu'un manque d'en établir, le métropolitain en donnera à l'évêque, et le patriarche au métropolitain. Défense, sous peine de nullité, aux évêques et aux abbés, de vendre ou de donner aux princes et à d'autres personnes les biens de leur église ou de leur monastère. Ordre, sous peine de déposition ou d'excommunication, de rendre à leur destination primitive les maisons épiscopales et les monastères convertis en hôtelleries et à des usages profanes. Aucun tonsuré ne lira dans l'église, sur l'ambon, s'il n'a reçu l'imposition des mains de l'évêque, comme lecteur. Un clerc ne pourra être inscrit dans deux églises, si ce n'est à la campagne, à cause de la rareté des hommes. Défense à tous les clercs sans distinction, de porter des habits magnifiques, des étoffes de soie bigarrées, des bordures de diverses couleurs, et d'user d'huiles parfumées ; et comme il y en avait qui se moquaient de ceux qui s'habillaient modestement, le concile veut qu'on les punisse.

Défense d'entreprendre la construction d'un oratoire, si on n'a pas de quoi l'achever. Des moines sortis de leurs monastères, faisaient de ces entreprises pour se rendre eux-mêmes indépendants. Défense aux femmes qu'elles soient libres ou esclaves, d'habiter dans les maisons épiscopales ou dans les monastères. On ne prendra rien pour les ordres ni pour les réceptions dans les monastères, sous peine de déposition pour les évêques et pour les abbés qui sont prêtres ; et à l'égard des abbés qui ne sont pas prêtres, comme aussi des abbesses, sous peine d'être chassés de leur monastère et mis dans un autre. Mais le concile permet de recevoir ce que les parents donnent pour dot, ou ce que le religieux apporte de ses propres biens, à la charge que ce qui est donné demeurera au monastère, soit que celui qui y entre y demeure ou qu'il en sorte, si ce n'est que le supérieur soit cause de sa sortie. Les monastères doubles d'hommes et de femmes sont défendus à l'avenir ; ceux qui sont déjà fondés subsisteront, suivant la règle de saint Basile. Défense aux moines de coucher dans les monastères de femmes, ni de manger seuls avec une religieuse ou avec aucune femme, sans grande nécessité, comme en voyage. Tels sont les canons du septième concile œcuménique.

Le patriarche Taraise écrivit au pape Adrien pour lui rendre compte de ce qui s'y était passé, et principalement comme sa lettre y avait été approuvée. Il témoigne que Constantin et Irène ont rétabli partout les saintes images dans les églises et dans leur palais. Après le concile, Taraise s'appliqua fortement à déraciner la simonie, et en écrivit au Pape une lettre particulière, où il dit que Sa Sainteté jouissait d'une grande gloire pour avoir conservé la pureté du sacerdoce, c'est-à-dire que l'Église romaine était exempte de ce reproche. Il écrivit encore sur ce sujet à un abbé nommé Jean, et rend témoignage que c'étaient les moines qui s'étaient plaints au concile que la plupart des évêques étaient ordonnés par simonie. Ce fut sans doute la cause des canons que l'on y fit contre cet abus.

Peu après le concile, le commandant de la garde impériale, qu'on nommait le prostospathaire, accusé d'avoir détourné une grande somme d'argent, fut mis en justice. Après avoir subi des questions rigoureuses, renfermé dans une prison, il trouva moyen de s'évader et se réfugia dans Sainte-Sophie, au pied de l'autel, qu'il tenait embrassé. Ses gardes vinrent assiéger le sanctuaire. Le patriarche Taraise eut noblement pitié de lui. Plusieurs fois le jour, il descendait lui-même pour lui apporter à manger, et le conduisait dehors pour lui donner moyen de satisfaire aux besoins de la nature. Malgré la vigilance de Taraise, les gardes surprirent cet officier et le ramenèrent au palais. Le patriarche y courut aussitôt, et, comme on lui en refusait l'entrée, il prononça l'excommunication contre quiconque ferait aucun mal à l'accusé. Cette menace suspendit toutes les rigueurs. On se contenta d'un examen juridique ; l'officier fut reconnu innocent et renvoyé absous (2).

Avec un tel patriarche, sincèrement uni au chef de l'Église, l'empire de Constantinople pouvait espérer des jours heureux et honorables. Malheureusement l'empereur Constantin et l'impératrice Irène, sa mère, ne

(1) Labbe, t. VII, p. 594 et seq. — (2) *Act. SS.*, 25 *febr. Vit. S. Taras.*

ressemblaient guère au patriarche. Depuis six ans Constantin était fiancé avec Rotrude, fille de Charlemagne, auprès de laquelle résidait depuis ce temps un eunuque, pour lui apprendre la langue et les usages des Grecs. Constantin aimait beaucoup la princesse, et se réjouissait beaucoup de cette alliance ; mais quoiqu'il approchât de sa vingtième année, il était encore sous la tutelle de sa mère. Au mois de novembre 788, au lieu de la princesse Rotrude qu'il aimait, elle lui fit épouser une jeune Arménienne sans naissance qu'il n'aima jamais. En 790, encouragé par ses amis, il voulut être empereur de fait et régner par lui-même. Irène, ayant découvert ce projet, arrêta tous les serviteurs de l'empereur son fils, les fit tondre, battre de verges et les relégua en Sicile. Elle alla plus loin : elle maltraita l'empereur lui-même, l'accabla de reproches injurieux et le tint enfermé dans le palais comme dans une prison. Pendant ce temps-là elle fit jurer aux soldats de la garde que, tant qu'elle vivrait, ils ne recevraient aucun ordre de son fils. Cette violence d'Irène causa une réaction. Vers le mois d'octobre de la même année 790, la garde arménienne, ayant à sa tête Moussèle ou Mouscheg, de l'illustre famille des Mamigoniens, et suivie bientôt par toutes les autres troupes, proclame Constantin seul empereur. Ainsi délivré de sa prison, Constantin déclare sa sa mère déchue de toute autorité, et fait jurer aux soldats qu'ils ne reconnaîtraient plus Irène pour impératrice. Le 15 janvier 791, quinze mois après l'en avoir dépouillée, il rendit à sa mère le titre d'impératrice. En 792, pour les punir d'une conspiration, il se fit amener ses oncles paternels, qui étaient au nombre de cinq ; il fit crever les yeux à Nicéphore déjà ordonné prêtre, et couper la langue à ses quatre frères, Christophe, Nicétas, Anthime et Eudoxe. C'est ainsi que les fils de Copronyme furent traités par leur neveu.

L'an 795, celui-ci, se voyant le maître, entreprit de rompre son mariage avec l'Arménienne Marie. Irène, sa mère, qui l'avait obligé à le contracter, lui conseilla elle-même de le dissoudre. Elle voulait le rendre odieux à tout le monde et ramener ainsi à elle la souveraine autorité. Ce qui poussait principalement le jeune empereur, était l'amour qu'il avait conçu pour Théodote, fille de la chambre de l'impératrice Marie. Pour épouser la servante, il publia que sa femme avait voulu le faire périr par le poison ; mais il ne put le persuader à personne. Marie, dont les mœurs étaient irréprochables, fut obligée à prendre le voile de religieuse au mois de janvier 795. Il ne restait plus qu'à célébrer les noces de Théodote ; mais le patriarche Taraise, qui devait prononcer sur la dissolution du mariage, s'y opposa fortement, et protesta qu'il souffrirait la mort plutôt que d'y consentir. En vain l'empereur le fit solliciter par les personnes qu'il croyait les plus capables de l'ébranler ; il le fit venir au palais ; il employa les plus vives instances ; il voulut lui persuader que Marie avait attenté à sa vie ; il lui mit devant les yeux le prétendu poison. Taraise, convaincu de l'innocence de Marie, demeura inflexible : il fit sentir à l'empereur qu'il connaissait sa passion; lui représenta l'infamie dont il allait se couvrir devant toutes les nations, la corruption des mœurs que son exemple entraînerait dans l'empire ; lui déclara nettement qu'il ne pouvait dissoudre son mariage, et qu'il serait obligé de lui défendre l'entrée du sanctuaire. Le moine Jean, qui accompagnait le patriarche et qui avait assisté comme légat d'Orient au septième concile, fit aussi des remontrances à l'empereur ; et cette liberté révolta tellement les courtisans, que plusieurs d'entre eux furent sur le point de percer de leurs épées ce vénérable vieillard. L'empereur, d'autant plus irrité qu'il n'avait rien à répondre, chassa Taraise de sa présence, et lui dit, lorsqu'il s'en allait : Si vous ne m'obéissez pas, je ferai fermer vos églises et rouvrir les temples des dieux. Le patriarche, serrant la main de Jean, lui dit à l'oreille : Je crains bien qu'il ne meure pas d'une mort tranquille.

Enfin Constantin VI passa outre, se fiança Théodote pendant le mois d'août, et la déclara impératrice. Le mariage fut célébré le 4 septembre, dans le palais de Saint-Mamas, par Joseph, abbé et économe de l'église de Constantinople, qui, au refus du patriarche, voulut bien prêter son ministère à la passion du prince. Il y eut pendant quatre jours des fêtes brillantes, qui firent diversion au mécontentement du peuple. Taraise ne jugea point à propos d'exécuter la menace qu'il avait faite, pour ne pas pousser à bout un prince aveuglé par sa passion, qui aurait pu rouvrir les plaies de l'Eglise encore récentes, et se déclarer pour l'hérésie. Mais ce ménagement n'apaisa point la haine de l'empereur contre l'évêque. Constantin ne cessa, tant qu'il régna, d'affliger en toute manière le patriarche ; il saisissait toutes les occasions de le maltraiter ; il bannissait ceux qui lui étaient attachés. Les domestiques du prélat étaient autant d'espions aux gages de la nouvelle impératrice ; on ne pouvait le voir ni lui parler qu'en présence de ces ministres infidèles. Deux ans après, lorsque Taraise n'eut plus rien à craindre pour l'Eglise des emportements de ce jeune prince, il excommunia Joseph.

L'exemple de l'empereur, scandaleux d'abord, devint peu après contagieux. Après avoir murmuré de ce divorce, on l'imita. Les liens sacrés du mariage se relâchèrent de toutes parts. Les courtisans, les gouverneurs de province, les personnes puissantes, ou renvoyaient leurs femmes, ou peuplaient leurs maisons de concubines ; en peu de temps la débauche devint publique. La politique et la

(1) *Vita S. Theod. Apud. Sirmond*, t. V.

crainte de paraître censurer les mœurs du prince, rendaient les lois muettes. Deux moines eurent cependant la hardiesse de condamner le silence de Taraise et de se séparer même de sa communion.

Saint Platon, né à Constantinople d'une famille noble et très-riche, après avoir distribué tous ses biens aux pauvres, s'était retiré au monastère du mont Olympe en Bithynie, où il avait succédé, l'an 770, à l'abbé Théoctiste. Douze ans après, des affaires indispensables l'ayant obligé de venir à Constantinople, il y était tellement oublié, que ses propres neveux ne savaient pas s'il était encore au monde ; mais sa vertu le fit bientôt connaître, et, par ses exhortations il fit de grands fruits. Il réunit les familles divisées, abolit les jurements, procura de grandes aumônes et fit grand nombre de conversions. Toute sa famille renonça au monde, et ils fondèrent un monastère près de Constantinople, qui fut nommé Saccudion, et dont il prit le gouvernement l'an 782. Il assista, comme abbé de ce monastère, au deuxième concile de Nicée. L'an 794, attaqué d'une maladie qu'il crut mortelle, il demanda un successeur, et ses moines nommèrent à sa place son neveu Théodore. Saint Platon revint de sa maladie, et quoiqu'il fût parent de la nouvelle impératrice, il se déclara contre son mariage. L'empereur, irrité, le fit menacer d'exil, de fouet, de mutilation des membres ; on lui envoya des moines pour le solliciter, on lui écrivit des lettres, le tout inutilement. L'empereur le fit venir en sa présence ; il lui résista en face, et lui soutint que son mariage était illicite. L'empereur le fit enfermer dans une étroite prison, où il le fit presser par des évêques de consentir seulement de parole, afin de recouvrer la liberté. Attaqué par les railleries et des moines et des laïques, et de ses parents et des étrangers, le saint demeura toujours ferme et souffrit la persécution une année entière.

Son neveu saint Théodore ne fut pas moins inébranlable. Ses parents occupaient les premières charges ; Nicéphore, son cousin, était préfet de Constantinople ; leurs sollicitations ne gagnèrent rien sur lui. Il alla même plus loin que son oncle ; il défendit à ses moines de communiquer avec l'empereur dans les choses qui concernaient la religion. Il fut fouetté cruellement ainsi que ses moines, enlevé avec eux de son monastère, conduit pieds et mains liés à Thessalonique pour y vivre en exil. De là il écrivit à Platon ce qui s'était passé depuis leur séparation et tout le détail de son voyage. Il écrivit aussi au Pape, et en reçut une réponse pleine de louanges sur sa prudence et sa fermeté (2).

Touchés de l'exemple de saint Platon et de saint Théodore, les moines et les évêques de la Chersonnèse, du Bosphore, des côtes et des îles voisines, déclarèrent à leur tour l'empereur excommunié, et ne se laissèrent fléchir ni par les menaces ni par les présents. Frappés et bannis, ils n'en devinrent que plus hardis à parler contre ce mariage scandaleux, et ramenèrent plusieurs de ceux qui avaient imité l'empereur. Irène, voyant combien sa conduite le déconsidérait auprès des gens de bien, prenait le parti de ceux qu'il persécutait, pour le rendre encore plus odieux.

Au mois d'octobre 796, l'empereur, étant en voyage avec sa mère, reçut l'heureuse nouvelle qu'il lui était né un fils. Il en ressentit une joie extrême. Mais cette joie ne fut pas longue. Le jeune prince, nommé Léon, mourut le premier mai de l'année suivante 797. Constantin en fut inconsolable. Ce n'était pas le dernier de ses malheurs. Dans le temps même que la naissance et la mort de son fils le transportait de joie ou le plongeait dans la tristesse, sa mère, Irène, conspirait pour le détrôner et régner seule à sa place. Le 17 juin, après le spectacle du cirque, l'empereur revenait au palais de Saint-Mamas, lorsqu'une troupe de conjurés fond sur lui pour se saisir de sa personne. Il s'échappe de leurs mains, se jette dans une chaloupe et passe à Triton, sur la Propontide. Là, sa femme Théodote lui amène plusieurs seigneurs et officiers, qu'elle croyait fidèles, mais qui le trahissaient. Une foule de peuple se rassemblait plus loyalement autour de lui pour le défendre. A cette nouvelle, Irène, sa mère, qui s'était emparée du palais à Constantinople, était sur le point de lui députer des évêques pour lui demander grâce. Mais avant d'en venir à cette extrémité, elle tenta encore une dernière ressource : elle manda aux traîtres qui environnaient son fils, que s'ils ne trouvaient moyen au plus tôt de lui mettre l'empereur entre les mains, elle allait lui révéler tout le complot et faire sa paix à leurs dépens. Sur cette menace, ils se saisirent de Constantin, le soir, pendant qu'il faisait sa prière ordinaire, et le transportèrent dans une barque qu'ils tenaient prête à partir. Arrivés de grand matin à Constantinople le samedi 19 août, ils l'enfermèrent dans la chambre du palais où il était né, et qu'on appelait l'appartement de pourpre ; ce qui avait fait donner au prince le surnom de Porphyrogénète. Ils l'y laissèrent une partie du jour, tandis qu'ils tenaient conseil avec Irène, sa mère, sur le parti qu'ils devaient prendre. Irène ordonna de lui crever les yeux. Cet ordre de sa mère fut exécuté de manière à le faire mourir. Il y avait cinq ans que, dans le même mois d'août et le même jour de samedi, il avait fait couper la langue à quatre de ses oncles, et crever les yeux au cinquième. Pendant les dix-sept jours qui suivirent cette scène de famille grecque, l'air fut chargé de nuages si épais que les vaisseaux en mer perdirent leur route, et le 27 août il y eut une éclipse de soleil.

Irène, seule maîtresse de l'empire, sembla vouloir expier le passé à force d'actions ver-

(1) *Vita S. Theod. Apud. Sirmond*, t. V.

tueuses. Elle rappela les exilés. Elle répandit à pleines mains ses trésors dans le sein des malheureux. Elle fonda des hôpitaux pour les vieillards, pour les étrangers, pour les pauvres. Elle fit une remise générale des dettes du fisc, et diminua les charges publiques. Ce qui causa une joie universelle, et lui regagna le cœur du peuple (1).

Ces guerres domestiques entre la mère et le fils, qui coûtèrent la vie, les yeux ou la langue à tant de personnages, étaient entremêlées de guerres extérieures avec les Sarrasins et les Bulgares, en général désavantageuses aux Grecs. La dernière année de sa vie, le fils était sur le point de remporter une victoire sur les Sarrasins : sa mère la lui fit manquer par ses affidés, de peur qu'il n'échappât au piége qu'elle lui tendait. Nous tenons ces détails d'un auteur contemporain, saint Théophane.

Il était patrice, né de parents riches et vertueux. Fiancé dès l'âge de douze ans, on le contraignit quelques années après de célébrer son mariage ; mais il persuada à sa femme de vivre dans la continence. Ils embrassèrent l'un et l'autre la vie monastique : sa femme dans le monastère de l'île du Prince ; lui dans le monastère de Singriane. Son occupation dans sa cellule était de transcrire des livres. De Singriane, il passa dans l'île de Calonyme, où il fonda un monastère. Il en bâtit un second auprès de celui de Singriane, dans un lieu nommé Grand-Champ, dont il fut abbé. Invité au second concile de Nicée, avec les autres Pères, il y vint non avec de beaux chevaux et de beaux habits, comme les autres, mais monté sur un âne et revêtu à son ordinaire d'un sac et d'un cilice. Son ami appelé Georges, syncelle ou camérier du patriarche Taraise, avait entrepris une *Chronographie* ou *Abrégé de l'Histoire universelle*, depuis la création du monde jusqu'à l'an 800. La mort ne lui permit de la conduire que jusqu'à l'empire de Dioclétien. Voulant toutefois faire réussir l'entreprise, il pria, quelque temps avant de mourir son saint ami Théophane de continuer l'ouvrage. Georges, syncelle, avait également embrassé l'état ecclésiastique dès sa jeunesse ; son zèle pour la défense des saintes images lui mérita la haine des iconoclastes, qui le tourmentèrent en diverses manières. Il porta longtemps la marque des coups qu'il avait reçus de leur part. Anastase le Bibliothécaire fait son éloge, en disant qu'il fut approuvé du Siége apostolique et loué dans le septième concile général (2).

Le mariage de Constantin Porphyrogénète avec une fille de Charlemagne, s'il s'était accompli, aurait pu avoir des suites heureuses pour le monde entier, particulièrement pour l'Orient. Sous la direction religieuse du chef de l'Eglise universelle, l'Orient et l'Occident, unis dans la même foi, auraient pu, d'un côté, combiner leurs forces militaires pour refouler le mahométisme, lui reprendre la Syrie, l'Egypte et l'Afrique; d'un autre côté, combiner leurs efforts et leurs influences de toute espèce, pour gagner au christianisme et à la civilisation les peuplades encore idolâtres et barbares du nord. Mais, il aurait fallu aux Grecs l'âme grande, loyale et franche de Charlemagne. Ils en étaient peut-être plus loin que jamais. Un trône où la mère et le fils unique s'occupent à se jouer, à se trahir, à se perdre l'un l'autre, le dit assez haut. Où la piété filiale et la tendresse maternelle ne sont plus rien, quelle justice, quelle loyauté y aura-t-il avec les étrangers? Voilà sans doute ce qui fit manquer l'union de l'empereur de Byzance avec la fille de Charlemagne, et le bien qui s'en fût suivi.

Il y avait plus d'affinité de caractère entre les Grecs et les Lombards. Soit entre eux, soit avec les étrangers, ils n'étaient pas plus francs ni plus fidèles les uns que les autres. Nous avons appris de saint Grégoire le Grand que, s'il avait voulu acquiescer aux desseins perfides des Lombards contre eux-mêmes, ils auraient eu depuis longtemps égorgé leurs rois et leurs ducs, et cessé d'être une nation. Nous avons vu des preuves de leur manque de fidélité aux traités et aux serments. En quoi ils ressemblaient encore aux Grecs, c'est qu'ils ne comprenaient pas mieux combien il était utile et nécessaire pour le bien de l'humanité que l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, fût même temporellement indépendante d'aucun peuple en particulier. Au contraire, ils auraient voulu s'asservir, même spirituellement, cette Eglise principale, et traiter le Pape comme on traitait l'évêque de Byzance. Animés de pareils desseins les Grecs et les Lombards n'étaient pas disposés à restituer à l'Eglise romaine ses domaines temporels.

Nous avons vu, par saint Grégoire le Grand que, sans compter des patrimoines considérables en Sicile, en Italie, l'Église romaine possédait en propriété les villes d'Otrante et de Gallipoli, et probablement aussi la ville de Naples. Depuis ce temps, les Grecs avaient tout usurpé. Le pape Adrien en demanda la restitution à l'empereur Constantin et à l'impératrice Irène. Mais on supprima cette partie de sa lettre au septième concile général. Dans ce moment, les Lombards et les Grecs, ennemis si longtemps, conspiraient pour chasser les Francs d'Italie. En 787, Charlemagne fit un troisième voyage à Rome, pour soumettre le reste du royaume des Lombards. L'année suivante 788, après la rupture du mariage projeté entre une fille de Charlemagne et l'empereur de Constantinople, les Grecs, ayant avec eux Adalgise, fils de Didier, entreprirent jusqu'à deux fois de battre les Francs ; deux fois ils furent battus. Adalgise s'étant sauvé du carnage, retourna à Constantinople, y

(1) Theoph. Cedr., Zon. *Hist. miscell. Hist. du Bas-Empire*, l. LXVI. — (2) Ceillier, t. XVIII. *Acta SS.* 12 mart.

passa le reste de ses jours et y mourut de vieillesse. Charlemagne, bien différent des Grecs et des Lombards, donna encore dans son troisième voyage, plusieurs villes de la Toscane et du duché de Bénévent à l'Église romaine (1).

Ce fut au milieu de ces conjonctures irritantes que les actes du second concile de Nicée furent portés en France. Comme la plupart des évêques de ce pays n'entendaient pas le grec, ils en jugèrent sur une version qui, malheureusement, dans un endroit principal, se trouvait infidèle. Ils y lurent l'avis de Constantin, évêque de Chypre, exprimé en ces termes : Je reçois et j'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images, selon le culte et l'adoration que je rends à la consubstantielle et vivifiante Trinité. Or, le texte dit précisément le contraire : J'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images, et je réserve l'adoration de latrie à la seule Trinité. J'excommunie ceux qui pensent et qui parlent autrement (2). En 794, les évêques des Francs s'assemblèrent à Francfort pour une affaire que nous verrons plus tard. Comme on n'y avait pas les actes grecs du concile de Nicée, ou qu'on ne songeait pas à les consulter, l'on crut que le concile des Grecs, loin de s'être récrié contre l'avis de l'évêque de Chypre, l'avait approuvé de la manière qu'il était exprimé dans le latin. Les Pères de Francfort rejetèrent donc ce concile avec mépris, par le second de leurs canons, qui est conçu en ces termes :

« On a demandé ce qu'il fallait penser d'un nouveau concile tenu par les Grecs à Constantinople, dans lequel on dit anathème à celui qui ne rendait pas aux images des saints le service et l'adoration qu'on rend à la divine Trinité. C'est ce qu'ont condamné unanimement les Pères du concile, méprisant et rejetant en toute manière cette adoration et cette servitude. » Voilà comme le concile de Francfort s'exprime sur le concile de Nicée, mais en le supposant tel qu'il paraissait dans la version latine. Comme cette supposition était fausse, on sent aisément que la condamnation de Francfort ne tombe que sur la proposition contenue dans la version infidèle, et qu'au fond les deux conciles étaient d'accord.

Le concile de Francfort s'était expliqué sur celui de Nicée en peu de paroles. Des particuliers, partant toujours de la version latine et fautive des actes de Nicée, en entreprirent une longue réfutation en quatre livres, connus sous le nom de livres carolins, parce que Charlemagne les envoya au Pape. L'auteur ou les auteurs de ces livres étaient surtout choqués de deux choses : la principale était la sentence impie que la version latine attribuait à l'évêque de Chypre ; la seconde était l'application que l'on faisait au culte des saintes images du mot latin *adorer*. La première tenait uniquement à l'infidélité de cette version, et la seconde à l'équivoque du mot, qui, en Occident, se prenait plus volontiers pour le culte suprême. Avec ces deux points, qui présentaient quelque apparence, les livres carolins en blâment plusieurs autres, ou entièrement indifférents ou même louables, et les blâment avec un ton de mépris et d'emportement fort étrange et par des raisonnements qui ne le sont pas moins. Ce qui est peut-être le plus à remarquer, c'est que, malgré leur emportement, les auteurs y posent en principe : Que l'Église romaine, la première des Églises apostoliques, a reçu de Dieu, par saint Pierre, la primauté sur toutes les autres ; qu'on ne doit reconnaître pour l'Écriture canonique que celle que le pape Gélase et les autres Pontifes romains ont reçue pour telle ; que, dans les questions de la foi, ce sont eux qu'il faut consulter, comme a fait saint Jérôme, et que toujours il faut conserver leur communion ; enfin, que c'est par suite de ces règles que Charlemagne et son père avaient cherché à introduire partout la conformité avec cette Église même pour le chant ecclésiastique (3).

Le pape Adrien ayant reçu ces livres, y répondit avec beaucoup de modération par une lettre à Charlemagne, où, après avoir rappelé l'autorité de saint Pierre, il lui parle ainsi : Nous avons reçu gracieusement Angilbert, ministre de votre chapelle, ce cher confident qui a été élevé avec vous dans le palais presque dès son enfance, et qui a été admis à tous vos conseils. En votre considération, nous lui avons témoigné beaucoup d'amitié, l'écoutant favorablement et lui découvrant, comme à vous-même, les projets que nous formons pour l'exaltation de l'Église romaine et pour celle de votre puissance royale. Entre autres choses, il nous a présenté un capitulaire contre le concile tenu à Nicée pour la défense des saintes images. L'amour que nous vous portons nous a engagé d'y répondre, non par des vues humaines, pour justifier les personnes, mais pour défendre et soutenir l'ancienne tradition de l'Église.

Adrien rapporte, article par article, le texte des livres carolins, et met ensuite la réponse, dont la modération et la force paraissent mieux par l'opposition aux termes peu mesurés et à la faiblesse des objections qu'il réfute. Cette réponse est presque toujours tirée des saints Pères. Le dernier article des livres carolins est conçu en ces termes : Afin que le Seigneur apostolique, notre Père, et toute l'Église romaine connaissent que nous suivons ce que saint Grégoire a marqué à Sérène, évêque de Marseille, nous permettons d'exposer, dans l'église et hors de l'église, les images des saints, pour l'amour de Dieu et de ses saints ; mais nous ne contraignons pas de les adorer ceux qui ne le veulent point, et nous ne permettons nullement de les briser ou de les détruire à ceux qui voudraient se porter à ces excès.

(1) Adr. *epist.* xvii-xx, xxii, xxix. — (2) Labbe. t. VII p. 187. — (3) L. I.

Sur quoi le pape Adrien dit à Charlemagne : Cet article sacré et respectable est bien différent de tous ceux qui précèdent; c'est pourquoi nous avons reconnu qu'il était de vous, en ce que, plein de foi, vous y faites profession de suivre le sentiment de saint Grégoire. Il montre ensuite quel est le véritable sentiment de saint Grégoire, par les extraits de ses lettres à l'évêque Sérène et à Secondin, reclus dans les Gaules. Le saint docteur, dit-il, écrit à ce dernier, en lui envoyant l'image du Sauveur : Vous la demandez, non pour l'adorer comme une divinité, mais pour vous exciter à l'amour du Fils de Dieu, dont vous désirez de voir l'image. Nous ne nous prosternons pas devant les images comme devant des divinités ; mais nous adorons celui de la naissance, de la passion ou de la gloire duquel l'image nous rappelle le souvenir.

On se prosternait donc, selon saint Grégoire, devant les images, puisque, selon lui, on adorait celui dont l'image rappelait le souvenir. Adrien fait voir qu'il n'a d'autres sentiments sur le culte des images que ceux de ce grand Pape; ce qu'il prouve par un extrait d'une lettre qu'il avait écrite à Constantin et à Irène, pour les porter à rétablir le culte des saintes images. Le Pape ajoute : La définition de foi que les Grecs ont faite, est conforme à nos lettres et à la doctrine de saint Grégoire. Ils ont décerné aux images le baiser et un salut d'honneur ; mais ils ne leur ont pas déféré le vrai culte, qui ne convient qu'à Dieu. C'est pourquoi nous avons reçu leur concile ; car si nous ne l'eussions pas reçu, ils fussent retournés à leur ancienne erreur. Et qui aurait rendu compte à Dieu de la perte de tant d'âmes, si ce n'est nous? Cependant nous n'avons encore donné aucune réponse à l'empereur, touchant ce concile, dans la crainte de l'inconstance des Grecs (1). On voit par là que le Pape n'avait pas encore confirmé dans les formes le second concile de Nicée, qui, d'ailleurs, n'était pas reçu par les églises d'Occident.

Pendant que Charlemagne était à Francfort, il y perdit la reine Fastrade, sa quatrième femme, qui mourut l'an 794, plus regrettée du roi, qui l'aimait tendrement, que de ses sujets, qui l'accusèrent de cruauté. Charlemagne fut encore plus sensible à la perte que l'Eglise fit l'année suivante du pape Adrien, lequel mourut le 25 décembre de l'année 795, après vingt-trois ans et plus de dix mois d'un pontificat qui fut un des plus glorieux à l'Eglise romaine, tant pour le spirituel que pour le temporel. Adrien eut en effet toutes les qualités d'un grand Pape, une piété tendre et active, un zèle ardent et sage, de la bonté et de la fermeté ; en sorte qu'il garda toujours, dans l'exercice de son ministère, la tendresse d'un père, l'autorité d'un maître et la vigilance d'un grand Pontife. Charlemagne pleura ce saint Pape comme son ami et comme son père, et, pour soulager sa douleur, il en composa [illegible] en trente-huit vers élégiaques qu'il fit graver en lettres d'or sur un marbre, pour être placés sur son tombeau, où on les voit encore. Le bon cœur du prince s'est peint lui-même avec des traits bien aimables dans le portrait qu'il a fait des vertus d'Adrien. On y remarque entre autres ces vives expressions de sa tendresse : C'est la douleur de la mort d'un père qui m'a dicté ces vers. Oui, vous étiez mon père et l'objet de ma tendresse; vous êtes maintenant le sujet de mes larmes. Pour marquer l'union de nos cœurs, je joins ensemble nos noms et nos qualités : Adrien, Charles; je suis le roi, et vous le père. O le meilleur de tous les pères! je ne vous demande qu'une chose : daignez vous souvenir de votre fils ; faites que votre disciple aille se réunir à son père (2)!

Charlemagne ne borna pas à des larmes et à des éloges ce qu'il crut devoir à la mémoire d'Adrien; il lui donna des marques plus solides et plus chrétiennes de son attachement, en faisant prier Dieu, dans toutes les églises, pour le repos de son âme. Il joignit même l'aumône à la prière, et il fit passer, à cette intention, de grandes libéralités jusque dans les pays étrangers, et nommément en Angleterre, où il envoya à toutes les métropoles des sommes considérables d'argent, et à tous les siéges épiscopaux de riches présents en dalmatiques et en d'autres vêtements sacrés. En écrivant à ce sujet à Offa, roi des Merciens, il lui marque que, s'il fait ces aumônes pour le repos de l'âme du pape Adrien, ce n'est pas qu'il doute qu'il ne soit déjà dans la gloire ; mais qu'il était bien aise de faire connaître à toute la terre jusqu'où il portait l'attachement et le respect pour ce saint Pape (3).

Le jour même de la sépulture du pape Adrien, on élut son successeur, Léon III. Il était né à Rome, et dès l'âge le plus tendre, avait été élevé dans le palais patriarcal de Latran, où il apprit le psautier, l'Ecriture sainte et toute la discipline ecclésiastique. Il fut ordonné sous-diacre et ensuite prêtre du titre de Sainte-Susanne; ses mœurs étaient pures, ses discours éloquents, son courage ferme. Quand il trouvait quelque moine distingué ou quelque autre serviteur de Dieu, il était continuellement avec lui à s'entretenir des choses divines et à prier. Il faisait l'aumône avec une grande libéralité, et y excitait les autres; il visitait les malades, et les exhortait par l'Ecriture sainte. Dociles à ses prédications, plusieurs s'appliquaient nuit et jour à secourir secrètement les pauvres. Menant une telle vie, il était aimé de tout le monde. Aussi fut-il élu Pape tout d'une voix, le jour de saint Etienne, 26 décembre 795, par tous les évêques, les grands, le clergé et le peuple de Rome, et ordonné évêque le lendemain, jour de saint Jean de l'Evangéliste, qui, cette

(1) Labbe, t. VII, p. 195-263. — (2) *Conc. gall.*, t. II, p. 209. — (3) *Ibid.*

année, était un dimanche. Il tint le Siége apostolique vingt-trois ans, dix mois et dix-sept jours. Quoiqu'il fût très-doux, il ne laissait pas d'être ferme pour la défense des droits de l'Église ; il rendait justice à tout le monde et faisait de grandes libéralités. Il augmenta les distributions du clergé, et fit aux églises de Rome tant et de si grandes, et de si riches offrandes, que le dénombrement fatiguerait.

Le nouveau Pape écrivit aussitôt à Charlemagne pour lui demander sa protection, en lui apprenant la mort de son prédécesseur et son élection au souverain pontificat. Charlemagne, dans sa réponse, lui marque que la nouvelle de sa promotion a adouci la douleur amère qu'il a ressentie de la mort d'Adrien, et qu'il lui envoie les présents qu'il avait destinés à son prédécesseur. La divine bonté, dit-il, nous a préparé une grande consolation en vous mettant à sa place. Elle a voulu qu'il y eût toujours quelqu'un qui intercédât auprès de saint Pierre pour toute l'Eglise, pour ma conservation, pour celle de mes sujets et de tout mon royaume, et qui par un amour paternel, nous adoptât pour son fils. Nous vous envoyons Engilbert, notre secrétaire, à qui nous avons déclaré nos volontés et ce que nous jugeons à propos que vous fassiez. Conférez avec lui sur ce que vous croirez nécessaire pour l'exaltation de la sainte Église, pour la gloire de votre pontificat et pour l'affermissement de notre patriciat ; car, afin de mériter la bénédiction apostolique et la gloire d'être toujours le protecteur du Saint-Siége, je veux garder inviolablement, avec votre Sainteté, le traité que j'ai fait avec votre prédécesseur. C'est à nous, avec le secours du Seigneur, de défendre en tous lieux, par nos armes, l'Eglise de Dieu ; au dehors contre les incursions et les ravages des infidèles, et au dedans contre les hérétiques. Mais c'est à vous, très-saint Père, à lever pour nous les mains au ciel, afin que, par vos prières et par la grâce de Dieu, le peuple chrétien triomphe de tous les ennemis de la religion, et que le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ soit glorifié dans tout l'univers. En finissant, il exhorte le Pape à observer les canons et à donner, dans toute sa conduite, des exemples de vertu qui fassent bénir le Seigneur (1).

Charlemagne avait tant à cœur en ce point la gloire de l'Eglise romaine, qu'en envoyant Engilbert à Rome saluer le nouveau Pape, il lui donna une instruction sur la manière dont il devait s'y prendre pour engager Léon à ne rien faire qui pût obscurcir la splendeur de sa dignité et celle de son Eglise. Quand vous vous trouverez avec le Pape, y est-il dit, vous l'avertirez des vertus qu'il doit pratiquer, et surtout de la fidélité qu'il doit montrer à observer les saints décrets. Représentez-lui souvent que la dignité où il est élevé ne durera que peu d'années ; mais que, s'il en remplit les devoirs, la récompense sera éternelle. Excitez-le à exterminer la simonie qui souille l'Église en plusieurs lieux, et à réformer les autres désordres dont vous savez que je me suis souvent plaint. Dites-lui que j'avais pris quelques mesures avec son prédécesseur pour bâtir un monastère auprès de l'église de Saint-Paul, et rapportez-moi là-dessus une réponse précise (2).

De son côté, le pape saint Léon n'omit rien pour mériter la protection de Charlemagne. Après avoir conféré avec Engilbert, il envoya à ce prince une solennelle ambassade pour lui porter de sa part les clefs de la confession de Saint-Pierre et l'étendard de la ville de Rome, comme une marque qu'il le reconnaissait patrice et protecteur des Romains. Il le priait en même temps de députer à Rome quelque personne de confiance et d'autorité, qui reçût en son nom le serment de fidélité des Romains. Charlemagne y renvoya Engilbert avec de riches présents qu'il avait choisis parmi le butin pris sur les Huns, avec lesquels il était alors en guerre. Il pousuivait avec succès son expédition contre ces barbares, lorsqu'un roi de cette nation, nommé Theudon, vint, l'an 796, se soumettre à son empire et à celui de Jésus-Christ, en demandant le baptême avec plusieurs seigneurs. Charlemagne eut plus de joie de cette conquête de la foi, que de celle du trésor des rois huns, qu'on lui livra la même année. C'étaient les dépouilles de l'ancienne Rome, que ces barbares avaient pillée plus de trois cents ans auparavant, et que leurs rois avaient conservées dans leurs palais, pour servir comme de trophée à leur valeur et aux glorieux exploits de la nation. Charlemagne en envoya au Pape ce qu'il y avait de plus précieux, et distribua dans la suite le reste aux églises de Rome et de France.

Le pape saint Léon, pour témoigner sa reconnaissance, voulut laisser à la postérité un monument du patriciat de Charlemagne. Il fit représenter en mosaïque, dans la grande salle à manger du palais de Latran, saint Pierre assis qui donne à Charlemagne, à genoux à sa gauche, un étendard sur lequel on voit six roses, tandis que, de la main droite, il donne l'étole au pape Léon, qui est aussi à genoux. Au-dessus du Pape, on lit cette inscription : Notre seigneur, le très-saint pape Léon, et au-dessus du roi : A notre seigneur, le roi Charles. Au pied des trois figures sont ces paroles : Bienheureux Pierre, donnez la vie au pape Léon, et donnez la victoire au roi Charles. Ce monument subsiste encore. Saint Pierre y est représenté avec trois clefs. Comme Charlemagne n'y porte que le titre de roi, l'on voit que l'inscription y fut mise avant qu'il eût été déclaré empereur (3).

Telles étaient les relations entre le Pape et le roi des Francs, lorsque celui-ci eut l'occasion d'exercer sa charge de patrice et de défenseur de l'Eglise romaine. Quelques-uns des principaux du clergé romain, parents du feu

(1) *Conc. gall.*, t. II, p. 226. — (2) *Ibid.*, p. 207. — (3) *Hist. de l'Égl. gall.*, l. XIII.

pape Adrien, ne pouvaient pardonner à saint Léon III son élection au pontificat, qu'ils croyaient avoir été faite à leur préjudice. Le dépit et la jalousie leur inspirèrent le dessein de s'en venger, et ils ne le méditèrent si longtemps que pour rendre la vengeance plus cruelle. Les vertus et les bienfaits de Léon ne firent qu'aigrir ses envieux. Ils en vinrent jusqu'à concevoir le projet du plus cruel attentat ; et afin que rien ne manquât à l'atrocité du crime, ils choisirent pour le commettre un jour particulièrement destiné à apaiser la colère de Dieu.

Le 25 avril 799, jour des grandes litanies, le Pape étant sorti de son palais pour se rendre à l'église de Saint-Laurent, d'où la procession devait partir, le primicier Pascal vint l'aborder et s'excuser sur une prétendue maladie de ce qu'il paraissait en sa présence sans la chasuble. Léon reçut ses excuses avec bonté. Le sacellaire ou tresorier Campule s'étant joint en même temps à Pascal, ils accompagnèrent le Pape, s'entretenant amiablement avec lui, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés devant le monastère de Saint-Etienne et de Saint-Sylvestre, où était l'embuscade

Alors une troupe de gens apostés se jetèrent sur le Pape, et tandis que Pascal le tenait par la tête, et Campule par les pieds, ils s'efforcèrent de lui crever les yeux et de lui couper la langue, et le laissèrent ainsi étendu sur la place. La fureur de ces satellites était assouvie : celle de Pascal et de Campule ne l'était pas encore. Ils traînèrent le Pape dans l'Eglise du monastère, et achevèrent de lui crever les yeux et de lui mutiler la langue au pied de l'autel, où ils le laissèrent nageant dans son sang, à la garde de leurs gens. Mais ne l'y croyant pas assez en sûreté, ils le firent transférer la nuit dans la prison du monastère de Saint-Erasme.

Un si exécrable attentat remplit de tumulte et d'horreur toute la ville de Rome. Le camérier Albin ramassa une troupe d'hommes de bien et de cœur, qui enlevèrent le Pape de sa prison et le portèrent dans l'Eglise de Saint-Pierre, où était Vironde, abbé de Stavelo, envoyé de Charlemagne. Vinigise, duc de Spolète, accourut avec ses troupes au secours du Pape, et le fit conduire à Spolète. Mais ce qui remplit de la plus sensible consolation tous les fidèles, c'est que le saint Pape recouvra parfaitement l'usage des yeux et de la langue ; ce qui fut regardé comme un miracle et attribué à la protection de saint Pierre.

Il est certain que le Pape eut, après sa délivrance, l'usage de la vue et de la langue, et il passa pour constant qu'on lui avait crevé les yeux et coupé la langue ; c'est ce qu'assurent plusieurs auteurs qui vivaient alors et presque toutes nos anciennes annales. Le célèbre Alcuin, écrivant à Charlemagne, lui dit que les Romains ont aveuglé leur chef, et, après l'arrivée du Pape en France, qui lui donna lieu de vérifier le miracle, il se sert de termes encore plus expressifs. Charlemagne lui-même, écrivant à Alcuin, lui parle de la guérison du Pape comme d'un miracle constant. Enfin, l'Eglise romaine en fait mémoire le 12 juin dans les termes suivants : A Rome, dans la basilique vaticane, saint Léon III, pape, à qui Dieu rendit miraculeusement l'usage des yeux que des impies lui avaient arrachés, et de la langue qu'ils lui avaient coupée (1).

Charlemagne fut sensiblement affligé d'une violence si atroce faite au Père commun de tous les fidèles, et il écrivit à Alcuin pour le consulter sur ce qu'il avait à faire en cette occasion. Alcuin lui répondit ; Il y a trois places les plus élevées qui soient dans le monde. La première est la dignité apostolique, qui gouverne le Siége de saint Pierre. Vous avez eu la bonté de me faire savoir l'attentat qu'on a commis contre celui qui remplit ce siége. La seconde est la dignité impériale, qui commande à la seconde Rome. La renommée nous a appris avec quelle impiété celui qui gouvernait cet empire a été déposé par ses sujets (c'est Constantin, fils d'Irène). La troisième est la dignité royale, où le Seigneur vous a élevé, pour gouverner le peuple chrétien. Vous êtes la ressource de l'Eglise, le vengeur des crimes, le consolateur des affligés. Quel scandale dans l'Eglise romaine, où la religion a été si florissante ! Des hommes pervers ont aveuglé leur propre chef ! Vous ne devez pas négliger de prendre soin de ce chef, c'est-à-dire du Pape : le mal des pieds est plus léger que celui de la tête. Il conseille néanmoins au roi de ménager les Romains, et de ne pas les effaroucher par ses menaces, de peur de les porter à quelque révolte ouverte qui le mît en danger de perdre le royaume de Lombardie (2).

Charlemagne prit le parti d'envoyer une ambassade au Pape, pour lui témoigner combien il était touché de l'outrage qui lui avait été fait, et pour délibérer avec lui sur les mesures qu'il conveneit de prendre pour punir et réparer le scandale. Le Pape fut extrement consolé par cette démarche, et, comme il n'avait de ressource que dans le roi des Francs, il prit la résolution d'aller lui-même l'implorer. Charlemagne, à qui il en fit donner avis en quittant Spolète, eut une sensible joie de cette nouvelle, et partit d'Aix-la-Chapelle, où il avait célébré la Pâque cette année 799, pour aller attendre le Pape à Paderborn. Il envoya d'abord au-devant de lui Hildebald, archevêque de Cologne, et le comte Anschaire, ensuite son fils Pépin, roi d'Italie, qui venait de triompher des Huns et de prendre leur capitale.

Pépin marchait à la tête de cent mille hommes. A leur aspect, le saint Pontife lève les mains au ciel et bénit l'armée des Francs, qui trois fois se prosterne à ses pieds. Il em-

(1) Hist. de l'Egl. gall., l. XIII. — (1) Alcuin., epist. II.

brasse avec tendresse le jeune héros, qui marchait alors à ses côtés. Charlemagne s'avance lui-même à quelque distance de Paderborn, à la tête d'une autre armée composée de divers peuples de l'Europe, que précédait le clergé divisé en trois chœurs et portant la bannière de la croix. Quand il voit que le Pape, escorté de son fils Pepin, approche, Charlemagne range toute la multitude en un immense cercle qui représentait une grande cité, lui-même se tint au milieu, surpassant de la tête tous ses compagnons. Au moment que le Pontife paraît dans l'enceinte, trois fois cette innombrable multitude, armée, peuple, clergé, se prosterne à ses pieds, et trois fois le Pontife la bénit et prie pour elle. Charlemagne lui-même, le père de l'Europe, s'incline respectueusement devant Léon, le pasteur du monde; ils s'embrassent l'un et l'autre cordialement, non sans répandre beaucoup de larmes. Le Pape entonna l'hymne des anges *Gloria in excelsis*, que son clergé continua. Charlemagne le conduisit ainsi comme en triomphe jusqu'à l'église de Paderborn; et, après qu'on eut rendu à Dieu de nouvelles actions de grâces, il donna au Pape un magnifique repas dans son palais.

Le poëte contemporain de qui est tiré ce récit (1), et qui paraît être Angilbert, que Charlemagne appelle son Homère, dit que les Francs, en voyant les yeux du pape Léon et en l'entendant parler, ne pouvaient se lasser d'admirer le miracle opéré en sa personne; ce qui montre qu'on ne doutait pas alors qu'il n'eût eu en effet les yeux crevés et la langue coupée.

Non content de recevoir le chef de l'Église avec tant d'honneur au fond de la Germanie, Charlemagne offrit à Dieu, et, par le pape Léon, à saint Pierre, la montagne et l'église d'Eresbourg avec toute la Saxe, et demanda pour l'église d'Eresbourg un privilége que le Pape lui accorda dans les termes suivants : Acquiesçant en tout avec joie à votre pieuse demande, nous ne différons pas d'accorder ce que vous ordonnez. En conséquence, cette montagne d'Eresbourg, dont vous vous êtes emparé, et que, avec toute la Saxe, vous avez offerte à Dieu et consacrée par nous au bienheureux Pierre, nous ordonnons qu'elle soit libre de toute puissance humaine, et soumise seulement aux frères qui y sont réunis pour le service du Christ. Et, afin qu'ils n'y éprouvent aucun empêchement, et que les ennemis de votre royaume n'y trouvent aucun moyen de rébellion, nous défendons, sous peine d'anathème, par l'autorité de saint Pierre, qu'on ose jamais y mettre garnison, ou piller les métairies que vous lui avez données, ou les dîmes que vous lui avez accordées à deux lieues à la ronde. Ce privilége fut délivré à Eresbourg, même par le chancelier de l'Église romaine, le jour de la dédicace de la chapelle, sept des calendes de janvier, quatrième année du pape Léon, indiction septième, autrement le 26 décembre 799 (2).

Pendant ce temps-là les ennemis du saint Pontife ne s'endormaient pas. Avertis de son voyage en France, ils attaquèrent la justice de Charlemagne et tâchèrent de la surprendre. Ils envoyèrent à ce prince des députés, qui, pour justifier leur attentat, accusèrent le Pape des crimes les plus atroces. Mais leurs accusations ne servirent qu'à prouver leur méchanceté.

Charlemagne fit reconduire le Pape saint Léon à quelque distance de Paderborn par le prince son fils et par tous les prélats qui étaient venus de toutes parts rendre leurs respects à Sa Sainteté. Il le fit même accompagner à Rome par les archevêques Hildebalde de Cologne et Arnon de Saltzbourg, et par les évêques Bernaire de Worms, Hatton de Frisingue, Jessé d'Amiens, et Cunibert dont on ignore le siége. Par toutes les villes où il passait, on recevait le Pape comme si c'eût été saint Pierre lui-même. Il rentra dans Rome, comme en triomphe, la veille de Saint-André, 29 novembre. Tout le clergé romain, le sénat, les écoles des étrangers, c'est-à-dire des Francs, des Saxons, des Frisons et des Lombards, les compagnies de la milice avec les étendards et les bannières, les dames romaines, les religieuses, les diaconesses, allèrent au-devant de lui jusqu'au pont Milvio, et le conduisirent, en chantant des hymnes, jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Il y célébra la messe, et tous y communièrent.

Quelques jours après, les évêques francs qui avaient accompagné le Pape, firent des informations juridiques contre les auteurs de l'attentat commis en sa personne, et ils envoyèrent les coupables en France, à Charlemagne, au nom et par l'autorité duquel se faisaient ces procédures, en qualité de patrice des Romains. Ce prince avait pris la résolution d'aller lui-même rétablir le bon ordre à Rome. Ayant passé l'hiver à Aix-la-Chapelle, il s'avança, au commencement du carême de l'an 800, vers les côtes britanniques, et y fit équiper une flotte pour donner la chasse aux pirates normands, qui commençaient alors pour la première fois à infecter la Gaule. Il célébra la fête de Pâques au monastère de Saint-Riquier, dont Angilbert était abbé. De Saint-Riquier, il se rendit à Rouen, d'où il prit sa route par le Mans. Du Mans il vint à Tours, pour satisfaire sa dévotion au tombeau de saint Martin, et recommander à ce saint évêque le voyage qu'il méditait de faire en Italie. La reine Liutgarde, qu'il avait épousée après la mort de Fastrade, tomba malade à Tours, et y mourut le 4 de juin, l'an 800. Charlemagne la regretta fort, et Alcuin, qui était alors à Saint-Martin, dont il était l'abbé, lui écrivit deux lettres pour le consoler par les motifs que peut suggérer la religion. Enfin, Charlemagne arriva à Rome le 24 novembre de la même année 800. Le Pape, qui

(1) Dom Bouquet, t. V, p. 396. *Monumenta Germaniæ*, t. II, p. 392. — (2) Labbe, t. VII, p. 1112.

était allé s'aboucher avec lui à Nomento, le jour précédent, reprit les devants pour donner ordre à sa réception. Il envoya au-devant de lui les compagnies et les étendards de la ville, et disposa en divers lieux sur la route différentes troupes de personnes pour chanter, en l'honneur de ce prince, des cantiques en forme d'acclamations. Pour lui, il l'attendit avec son clergé sur les degrés de la basilique de Saint-Pierre. Charlemagne descendit de cheval au pied de ces degrés, et entra dans l'église avec le Pape, pour faire sa prière.

Le roi ayant passé six jours, tant à se délasser des fatigues du voyage, qu'à s'informer secrètement des moyens de remédier aux troubles et aux scandales qui étaient arrivés, convoqua le septième jour, dans la basilique de Saint-Pierre, une assemblée des archevêques, des évêques et des seigneurs laïques, Francs et Romains. Le roi et le Pape s'étant assis, firent asseoir les archevêques, les évêques et les abbés : les prêtres et les seigneurs laïques demeurèrent debout. Le roi ayant ouvert l'assemblée par un discours sur le sujet de son voyage, on proposa d'examiner les accusations intentées contre le Pape. Mais tous les archevêques, les évêques et les abbés s'écrièrent d'une voix unanime : Nous n'osons juger le Siége apostolique, qui est le chef de toutes les églises de Dieu ; car nous sommes tous jugés par ce Siége et par son Vicaire ; mais ce Siége n'est jugé par personne : c'est là l'ancienne coutume ; mais comme le Souverain Pontife jugera lui-même, nous obéirons canoniquement (1). Cette déclaration unanime et solennelle du clergé de France et de l'Italie est infiniment remarquable. Le saint pape Léon dit : Je marche sur les traces de mes prédécesseurs, et je suis prêt à me purger des calomnies dont on a tâché de me noircir (2).

En effet, les évêques et les seigneurs s'étant rassemblés le lendemain dans l'église de Saint-Pierre, le Pape monta sur l'ambon, et, tenant en main le livre des saints Evangiles, il fit à haute voix le serment suivant : Personne n'ignore, mes très-chers frères, que des hommes pervers se sont élevés contre moi, m'accusant de crimes énormes, et que c'est pour mieux connaître de cette affaire que le très-sérénissime prince, le roi Charles, s'est rendu en cette ville avec les évêques et les seigneurs de son royaume. C'est pourquoi moi Léon, Pape de la sainte Eglise romaine, n'ayant été ni jugé ni contraint par personne, mais de ma propre volonté, je me justifie devant vous en la présence de Dieu, qui sonde le fond des consciences, en présence des anges, de saint Pierre, prince des apôtres, devant qui nous sommes, et je prends à témoin Dieu, au tribunal de qui nous comparaîtrons tous, que je n'ai commis ni fait commettre les crimes dont on m'accuse. Je fais ce serment, sans y être obligé par aucune loi, et sans vouloir en faire une coutume ou une loi pour mes successeurs, mais seulement pour dissiper plus certainement d'injustes soupçons. Aussitôt que le Pape eut prononcé ce serment, les évêques avec le clergé, le roi et le peuple, entonnèrent le *Te Deum* et récitèrent des litanies en actions de grâces.

Le pape saint Léon III avait quelque chose de plus à cœur encore que sa propre justification : c'était de rétablir, dans la personne de Charlemagne, l'empire romain en Occident, pour être le défenseur armé de l'Eglise romaine et de la chrétienté entière. Cette rénovation sacerdotale de l'empire, qui achevait de constituer chrétiennement le monde chrétien, se fit le jour de Noël 800, dans l'église du Prince des apôtres. Il convenait que l'empire chrétien naquît le jour que naquit le Christ, et dans la basilique de son premier Vicaire. Charlemagne y était venu pour assister à la messe solennelle ; il achevait sa prière devant le tombeau de saint Pierre, lorsque le Pape lui mit de sa main la couronne impériale sur la tête, tandis que le peuple de Rome s'écria : A Charles, auguste, couronné de la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! ce qui fut répété par trois fois, avec l'invocation de plusieurs saints. Après les acclamations, le Pape s'inclina devant lui, comme devant le chef de l'empire, à la manière des anciens princes. Dès lors, au lieu du titre de patrice, on lui donna celui d'empereur et d'auguste. Le Pape lui donna en même temps l'onction sainte, ainsi qu'au roi Pépin, son fils. Charlemagne ne s'attendait point à cet événement ; car Eginhard (3), son secrétaire, assure qu'au retour de la cérémonie, il protestait que, s'il avait pu prévoir ce que le Pape et le peuple romain voulaient faire, il se serait abstenu, malgré la solennité, d'aller ce jour-là à l'église. Notre siècle ne peut croire à cette humble grandeur d'âme. C'est que chacun juge des autres par soi.

Le nouvel empereur des Romains fit aux églises de Rome des libéralités dignes de sa grandeur. Il donna à la basilique de Saint-Pierre une table d'argent, divers vases d'or et une grande couronne enrichie de pierreries, du poids de cinquante-cinq livres, pour être suspendue au-dessus de l'autel ; une patène ou un bassin d'or, orné aussi de pierres précieuses, du poids de trente livres ; un calice à deux anses, du poids de dix-huit livres ; deux autres calices, l'un avec son syphon, du poids de trente-sept livres, et l'autre du poids de trente-six. On ne sera pas surpris de la grandeur de ces calices, si l'on fait réflexion que l'on s'en servait pour distribuer le sang de Jésus-Christ à tout le peuple, qui le prenai

(1) Qui universi archiepiscopi, et abbates unanimiter audientes, dixerunt : Nos sedem apostolicam, quæ est caput omnium Dei ecclesiarum, judicare non audemus ; nam ab ipsa nos omnes et vicario suo judicamur ; ipsa autem a nemine judicatur, quemadmodum et antiquitus mos fuit ; sed sicut ipse summus Pontifex censuerit, canonice obediemus. — (2) Anast. *In Leon.* — (3) Eginhard.

par un syphon. Il fit présent à l'autel de saint Pierre d'une table d'argent du poids de cinquante-cinq livres, avec plusieurs grands vases à l'usage de cette table. A la basilique du Sauveur, nommée alors la Constantine, aujourd'hui Saint-Jean-de-Latran, il donna une croix ornée de pierres d'hyacinthe, pour être portée aux processions des grandes litanies ; un autel avec des colonnes d'argent, et un couronnement de même matière. Il donna encore à la même église un livre d'Evangiles couvert d'or, enrichi de pierreries ; et à la basilique de Sainte-Marie-à-la-Crèche, dite Sainte-Marie-Majeure, divers vases d'argent (1). On peut juger par la richesse de ces dons, quelle abondance d'or et d'argent il y avait alors en France. On y possédait en effet les principaux trésors que les Goths et les Huns avaient enlevés à Rome, et Rome à l'univers presque entier. Mais la piété des rois de France rendait ainsi aux églises de cette ville la meilleure partie des richesses dont ces barbares les avaient dépouillées.

Ce rétablissement de l'empire d'Occident dans la personne de Charlemagne fut un renouvellement et non pas une translation proprement dite. L'empire d'Orient subsistait avant, il a subsisté pendant, il a subsisté après ; l'impératrice Irène en était reconnue la souveraine légitime, et par le Pape, et par Charlemagne, et par les Latins, et par les Grecs. Deux années avant que Charles fût élevé à l'empire, il reçut une ambassade de l'impératrice, qui déjà régnait seule, traita avec elle de la paix, et lui renvoya le frère du patriarche de Constantinople, qui avait été fait prisonnier de guerre. C'est ce que disent unanimement Eginhard, Reginon et autres, dans leurs annales. L'annaliste de Lambèse et celui qui l'a copié, l'annaliste de Moissiac, rêvaient donc quand ils racontent que Charles, étant à Rome l'an 801, apprit par des ambassadeurs la nouvelle que l'Orient n'avait plus d'empereur, que l'empire avait passé entre les mains d'une femme, et que ce fut la raison pourquoi le Pape, les évêques et le reste du peuple chrétien crurent devoir nommer empereur, Charles, roi des Francs. L'empire d'Orient était regardé si peu comme vacant, que, quand Charles eut été déclaré empereur, il envoya, de concert avec le Pape, une ambassade à l'impératrice pour traiter avec elle, non-seulement de la paix, mais encore de son mariage avec Charles, et unir ainsi l'empire d'Orient et d'Occident dans la même personne. C'est ce que rapporte saint Théophane et d'autres écrivains grecs après lui. Ils ajoutent qu'Irène aurait consenti aux instances des ambassadeurs, si son principal ministre ne l'en avait détournée, dans l'espoir de faire passer l'empire à son propre frère.

Cette rénovation de l'empire d'Occident est attestée par des médailles. Il existe encore des plombs qui servaient à sceller les diplômes impériaux. D'un côté l'on voit Charlemagne vêtu de la cuirasse, la tête ceinte d'un diadème impérial, et la lance à la main gauche, avec cette inscription : Notre seigneur Charles, empereur, pieux, heureux, perpétuel auguste. Au revers, sous un portail qui supporte une croix, on lit : Rome, avec cette légende autour : Renovatio Romani Imperii *Rénovation de l'empire romain*.

L'auteur de ce rétablissement de l'empire d'Occident fut le pape saint Léon III. Toutes les histoires et annales contemporaines le lui attribuent. Un critique français, le Père Alexandre des frères Prêcheurs, en a résumé les textes ; il observe à plusieurs reprises que, si le peuple romain y joignit ses acclamations, le Pape ne les avait ni demandées ni attendues pour appeler et couronner Charles empereur. C'étaient, non pas des suffrages nécessaires, mais des vœux publics, tels qu'on en faisait autrefois quand on apportait à Rome les images des empereurs de Constantinople ; tels qu'on en faisait, même dans les provinces, à l'exaltation d'un Pape ; tels enfin que le pape Adrien I[er] en faisait faire à tout le peuple, lorsque Charles n'étant encore que roi, assistait à la messe solennelle.

Sigonius expose en peu de mots, dit le même critique, la cause pour laquelle Léon III communiqua le titre et la dignité d'empereur à Charlemagne. Ce titre de la dignité impériale ayant cessé, environ trois siècles auparavant, dans la personne d'Augustule, dernier empereur d'Occident, pour faire place au royaume des Goths, le Pontife le renouvela dans le même Occident, afin que l'Eglise romaine eût, contre les infidèles, les hérétiques, les séditieux, un défenseur ; office que l'empereur d'Orient paraissait avoir abandonné depuis longtemps. Ceux-là donc, conclut le critique français, se trompent très-fort, qui prétendent que le pape Léon ne conféra qu'un simple titre à Charlemagne, quand il le couronna empereur. Il lui conféra en même temps une dignité très-étendue et qui répondait à ce titre sublime, savoir ; la dignité de tuteur et de défenseur de la république chrétienne, et de toute l'Eglise, en particulier de l'Eglise romaine. Cette charge de défendre la société chrétienne, charge à laquelle les empereurs d'Orient manquaient depuis longtemps, l'Eglise romaine, ou son époux et chef, le père de tous les Chrétiens et leur Souverain Pontife pouvait la commettre à un autre, afin que tous les peuples d'Occident, confédérés sous un même empire, fussent d'accord dans leur zèle à repousser les infidèles, à réprimer les schismatiques et les séditieux qui molesteraient l'Eglise et son chef. De tous les princes chrétiens, Charles fut jugé, par le chef de l'Eglise universelle, le plus digne et le plus capable de cette charge glorieuse, que d'ailleurs il avait déjà reçue, mais d'une

(1) Anast.

manière moins solennelle, avec le nom de patrice des Romains (1).

Voilà pour les détails de l'événement; mais pour qui embrasse d'un coup d'œil l'ensemble de l'histoire, la vue s'élève et s'étend.

Pasteur du monde, chef de l'Eglise universelle, pontife de Rome, le pape saint Léon III crée et consacre, dans le père de l'Europe, dans Charlemagne, le saint empire romain, l'empire de la force au service de la vérité et de la justice. Dans cet empire, Charlemagne n'aura point de successeur total ; mais le saint empire romain, consacré en sa personne, subsistera toujours, malgré les apparences contraires ; car cet empire n'est autre que l'Europe chrétienne et catholique, qui, après mille ans, sent toujours le noble besoin d'employer sa puissance, ses lumières, son sang à la gloire de Dieu et au salut du monde. Elle sent toujours, au fond de ses entrailles, la consécration apostolique qu'elle a reçue dans la personne de Charlemagne, son premier représentant. Le monde entier lui en fait une gloire. A l'extrémité de l'Asie, au fond de la Tartarie et de la Chine, la religion du Christ, la religion catholique, la religion faite pour l'univers, c'est la religion de l'Europe, c'est la religion des Francs, compatriotes de Charlemagne. Enfin, aujourd'hui encore, après plus de mille ans, toutes les maisons souveraines de l'Europe chrétienne et catholique descendent plus ou moins directement de Charlemagne, le père de l'Europe.

(1) *Nat. Alex. Dissertatio de translat. imp. à Græcis ad ... rol., sæcul. IX.*

DISSERTATIONS SUR LE LIVRE CINQUANTE-TROISIÈME

I

DE L'HÉRÉSIE DES ICONOCLASTES DU SEPTIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE TENU A NICÉE ET DES LETTRES DU PAPE ADRIEN.

Durant les premiers siècles de l'Eglise, les chrétiens, en butte à de cruelles persécutions, n'avaient pu faire, des images saintes, un fréquent usage. Dans les siècles suivants, lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, les images se multiplièrent, pour exciter la vénération envers le Christ Sauveur, envers la bienheureuse Vierge, les martyrs, les saints, et pour animer, par leurs exemples, les fidèles à une piété plus vive, on doit surtout louer le grand Constantin qui, en agrandissant Byzance, fit orner d'images les principaux endroits de la cité et même les portiques de son palais (1).

Jusqu'au huitième siècle, le culte des images fut conservé, sans réclamation dans l'Eglise. En 726, un empereur de basse extraction, excité par les préjugés et les passions des juifs et des mahométans, voulut le proscrire et, pour le proscrire, suscita une nouvelle persécution. La logique de l'erreur entraînait le Bas-Empire : les orientaux avaient, jusque-là, successivement attaqué tous les articles du symbole ; après s'être pris au fond des choses, il ne leur restait plus qu'à attaquer les formes du culte ; et après cette attaque aux images, il ne leur restera plus qu'à se heurter contre la hiérarchie. D'Arius à Photius, c'est la logique de l'hérésie et la vengeance de Dieu

I. L'édit de Léon l'Isaurien, auteur de la nouvelle hérésie portait. « Que, pour reconnaître les bienfaits dont l'avait comblé Dieu depuis son avénement à l'empire, il voulait détruire l'idolâtrie introduite dans l'Eglise ; que les images de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des saints étaient des idoles auxquelles on rendait des honneurs dont Dieu était jaloux ; qu'il ordonnait en conséquence, de les enlever des temples, des oratoires et des maisons particulières, et de les mettre en pièces. » Ainsi commença l'hérésie des Iconoclastes ou briseurs d'images.

L'édit impérial fut présenté à la signature du patriarche de Constantinople. C'était saint Germain, vieillard vénérable, d'une des plus nobles familles de l'empire ; il refusa de souscrire : « Les chrétiens, dit-il à l'empereur, n'adorent pas les images, mais les honorent, parce qu'elles leur rappellent le souvenir et les vertus des saints. La peinture est, pour les chrétiens, une histoire abrégée de la religion ; ce n'est point une idolâtrie. Il faut distinguer entre le culte relatif et le culte absolu, entre le culte d'honneur et le culte d'adoration. »

Le stupide empereur ne voulut rien comprendre à ces observations, il ne se porta pas toutefois immédiatement aux extrémités. Saint Germain profita de ce relâche pour confirmer ses frères dans l'épiscopat et se faire confirmer lui-même par le Saint-Siège. Le pape Grégoire II lui répondit, loua son zèle et lui transmit, selon le devoir de sa charge, la doctrine catholique : « L'honneur que l'Eglise rend aux images, dit-il, n'a rien de commun avec la pratique des païens. Cet honneur passe à la personne représentée. Il faut regarder l'intention et non pas l'action. Si les prophéties n'ont pas été accomplies par l'incarnation du Fils de Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été ; mais, puisque tout s'est passé réellement, qu'il est né, qu'il a fait des miracles, qu'il a souffert, qu'il est ressuscité, plut à Dieu que le ciel, la terre, la mer, tous les animaux, toutes les plantes puissent raconter ces merveilles par la parole, par l'écriture, par la peinture. On donne le nom d'idoles aux images de ce qui n'est point et qui n'a d'existence que dans les fables du paganisme. Mais l'Eglise n'a rien de commun avec les idoles. Jamais nous n'avons

(1) Eusèbe, *Vita Constantini* l. III, c. xxxv.

adoré la créature comme un Dieu, que si quelqu'un veut imiter les Juifs, nous lui dirons comme il fut dit aux Juifs : « Plut à Dieu qu'Israël eût profité des choses sensibles que Dieu lui avait ordonnées pour le mener à lui ; qu'il eût aimé le saint autel plutôt que les rochers de Samarie, la verge d'Aaron plutôt qu'Astarté, et la pierre d'où l'eau était sortie plutôt que Baal. »

Le saint Pontife écrivit également à l'empereur et réunit, à Rome, un concile où le culte des images fut confirmé et ses adversaires frappés de condamnation. Léon irrité, résolut de tirer vengeance du Pape et envoya jusqu'à six fois, des assassins pour l'égorger. Le peuple romain, les habitants de l'Exarchat et de la Pentapole, pleins de zèle pour sa défense, firent avorter ces criminelles tentatives, gardèrent leur Pape et leurs images. Ce fut même, par une admirable compensation de la Providence, ce fut dans ces soins d'une défense nécessaire que commença, en Italie, la puissance temporelle des Papes.

L'Isaurien mettait, du reste, dans la propagation de son hérésie, une singulière obstination. Nullement rebuté de ses échecs, il se montra plus cruel, plus scélérat contre ceux qui vénéraient les images. Le patriarche Germain, vieillard octogénaire, fut dépouillé de sa dignité et envoyé en exil. On mit à sa place Anastase, homme criminel, iconoclaste ardent, avec mission de détruire le culte des images et de vexer les catholiques, s'ils y restaient attachés. Alors commença la mise à sac de l'empire. Rien n'arrêtait le fanatisme des nouveaux vandales. Les soldats se ruaient sur les Eglises et les maisons particulières, brisant les statues, souillant ou déchirant les images religieuses et massacrant ceux qui essayaient de s'opposer à leurs violences. L'empereur, non moins cupide que fanatique, confisqua à son profit un grand nombre de statues d'or et d'argent, des vases précieux servant aux saints mystères, des pierreries qui ornaient les images de la sainte Vierge, trèsvénérée dans l'empire, et fit mettre en pièces le grand crucifix d'airain, placé par Constantin, sous l'un des portiques du palais impérial. Les habitants de Constantinople professaient, pour ce crucifix, une grande vénération ; ils s'agitèrent, les femmes se ruèrent sur l'officier qui l'avait brisé et le massacrèrent. Ces femmes furent mises à mort avec un grand nombre de catholiques. On faisait enduire de poix les martyrs, comme sous Néron, on entassait sur leur tête plusieurs images auxquelles on mettait le feu et l'on jetait aux chiens les cadavres à demi-brûlés. Le fou couronné alla plus loin. La célèbre bibliothèque de Constantinople était renfermée dans une basilique nommée l'*Octogone*, où résidaient les professeurs payés par l'État. Léon voulut que ces professeurs souscrivissent l'édit. Sur leur refus, il résolut de les exterminer, et, plus farouche qu'Omar, il fit brûler, avec les livres et la basilique, les savants qui refusaient de partager son erreur. Ainsi était inaugurée l'hérésie du paysan devenu empereur.

Grégoire II excommunia Léon l'Isaurien. Léon, pour porter sa vengeance jusqu'à la folie, appela contre Rome, les Lombards. Grégoire, à l'exemple de saint Léon le Grand, alla au-devant des barbares, et dut chercher, dans la nécessité de la défense, le moyen de conjurer l'invasion. Luitprand se laissa toucher, entra même dans Rome, non en vainqueur, mais en allié et en prince respectueux. Grégoire, de son côté, ne voulut pas soustraire l'Italie à l'empire, mais à la tyrannie ; il ne proclama pas l'indépendance de Rome, mais l'indignité de Léon l'Isaurien ; il ne défendit pas de payer les impôts, mais de les porter à Constantinople où l'on ne s'en servait que pour perdre la foi et trahir l'Italie. Grégoire ne se conduisit pas seulement en Pape, il se montra le Sauveur politique de Rome.

Grégoire II mourut en 731 et eut, pour successeur, Grégoire III. Le nouveau Pape ne mit pas moins de zèle dans la défense du culte des images. Dès le commencement de son pontificat, il envoyait des légats à Constantinople, écrivait plusieurs lettres, s'efforçait de détourner l'empereur de la persécution et de le ramener aux sentiments catholiques. Voyant qu'il ne gagnait rien, gardant peu d'espoir de voir l'empereur changer de résolution, il tint, à Rome, un concile de quatre-vingt-treize évêques. Ce concile proclama encore une fois la légitimité et l'orthodoxie du culte des images, excommunia quiconque les enlèverait, les détruirait, les profanerait ou en parlerait avec mépris. Le Pape envoya, à l'empereur et au pseudo-patriarche, les actes du concile : le porteur fut mis en prison, puis on lui enleva ses lettres, et, après l'avoir maltraité, on le renvoya à Rome.

L'Italie entière se souleva à cette nouvelle. Toutes les provinces adressèrent une requête à l'empereur pour le rétablissement des images ; les députés qu'elles envoyèrent ne furent pas mieux traités que les légats ; enfin, l'un d'eux parvint à s'échapper de prison et remit, entre les mains de l'empereur, les décrets du concile. L'Isaurien furieux envoya, contre Rome, une flotte que dévorèrent les eaux de l'Adriatique. La rage de l'Iconoclaste ne connut, dès lors, plus de bornes : il sépara du patriarcat d'Occident pour les rattacher à Constantinople, l'Epire, l'Illyrie, la Macédoine, et prépara ainsi les voies au schisme du onzième siècle ; il confisqua, dans ses États, tous les patrimoines du Saint-Siége et défendit de payer à l'Eglise romaine les tributs annuels que prélevait, d'après le droit, la Chaire apostolique. Et c'est au milieu de ces grossières violences que la mort vint le frapper. Le Pape Grégoire III mourut vers le même temps. « Homme, dit Photius, d'une vertu éclatante, qui a augmenté son troupeau par ses enseignements d'une sagesse divine et a brillé même par le don des miracles. »

Léon l'Isaurien eut pour successeur son fils Constantin Copronyme, dont le surnom qualifie très expressément le règne et la personne. Cet empereur, au nom d'ordure, était un monstre d'impiété, de débauche et de cruauté, qui scandalisa même le patriarche intrus Anastase. Le parti des défenseurs des images était si considérable, qu'Artabat, beau-frère de Constantin, se mit à sa tête pour déposer l'empereur et y réussit en 740 : mais il succomba dans la lutte et sa défaite fut, contre les images, l'occasion de nouvelles fureurs. Les menaces des Sarrasins ne permirent point d'en assurer tout de suite l'accomplissement : l'empereur reçut même une ambassade du Pape Zacharie, et offrit, au nouveau Pontife, les cadeaux de joyeux avénement. Constantin, victorieux de l'Islam, convoqua, en 754, un concile *œcuménique* à Constantinople. Œcuménique, c'est Copronyme qui lui donna ce titre ambitieux, mais, pour en réaliser les conditions, il n'y pouvait prétendre. Un concile œcuménique doit être convoqué, présidé, par le Pape, et si tous les évêques du monde n'y assistent, ils doivent, du moins, en recevoir l'invitation : Constantin n'appela à ce concile que les évêques iconoclastes d'Orient, et, de son chef, il y remplit schismatiquement, toutes les fonctions du Souverain-Pontificat. Pour s'assurer tous les évêques, il leur promit, en secret, à tous, de leur donner le patriarcat de Constantinople vacant par la mort d'Anastase : par où l'on voit que le mobile des évêques de cour est l'ambition et que, moyennant promesses, on en obtient aisément des lâchetés. En effet, les trois cent dix-huit évêques, réunis à Constantinople, proscrivirent, sous les peines les plus sévères, les images, comme une invention du diable et complétèrent leur déshonneur en condamnant l'ancien patriarche de Constantinople, saint Germain, Grégoire de Chypre et l'illustre saint Jean Damascène. Le Pape Paul Ier et les trois patriarches d'Orient rejetèrent les décisions de ce synode hérétique : de là une réaction nouvelle contre l'empereur et une persécution plus sanglante contre les défenseurs des images : la ruine des couvents et des bibliothèques : les moines obligés de se marier ou de s'exiler, les uns enfermés dans des sacs et précipités avec des pierres dans la mer, d'autres, les yeux crevés, traînés à travers les rues. A ces traits odieux, on reconnaît Copronyme de Bysance, et l'on se dit qu'il n'y a pas si loin entre un despote et un démagogue, entre Robespierre et un successeur dégénéré de Constantin.

Copronyme étant mort, en 775, dans une expédition contre les Bulgares, Léon IV, son fils, lui succéda. Le fils promettait de marcher sur les traces de son père. Ayant, un jour, trouvé, sous le chevet de l'impératrice, une image du Christ et de la vierge, il la chassa ignominieusement du palais. Le persécuteur en germe mourut de la peste en 780 ; Irène, son épouse, devint régente au nom de son fils Constantin VI. Aidée par le patriarche de Constantinople, Tarasius, son ancien secrétaire, homme austère et instruit, elle parvint à s'entendre avec le Pape Adrien, pour réunir, en 787, d'abord à Constantinople, puis à Nicée, le septième concile œcuménique.

Tels sont, en abrégé, sur l'hérésie des Iconoclastes, les faits que nous transmettent Baronius, Pagi, Orsi et Noël Alexandre. D'après cet exposé, on voit qu'il ne s'agissait pas ici d'une querelle frivole, et que la controverse ne doit pas être attribuée, comme le disent Mosheim, Cave et Potter, à l'imprudence des catholiques et à l'ambition des Papes. Le culte des images était légitime, point superstitieux ni idolâtrique, fort utile pour inspirer le respect et pousser à l'imitation des saints. Il s'agissait d'un culte reçu par l'Eglise, d'un culte dont les Juifs, les Mahométans et les méchants machinaient la ruine. C'était donc le devoir des Pontifes romains, de confirmer les fidèles dans la doctrine de l'Eglise, de les éloigner de l'erreur, et d'exercer, contre les propagateurs de l'hérésie, le pouvoir coërcitif qu'ils tiennent de Jésus-Christ. Nous avons vu qu'ils avaient compris ce devoir ; nous allons voir qu'ils surent le remplir jusqu'au bout.

II. Irène et Tarasius, écrivant dès 784, au Pape Adrien, avaient exprimé leurs vœux d'un concile œcuménique et le patriarche avait ajouté, à sa demande, sa profession de foi. Dans sa réponse, à la date du 26 octobre 785, le Pontife donna son consentement à la célébration d'un concile œcuménique pour le rétablissement des saintes images, expliqua, sur ce point, la doctrine catholique, et fit remarquer, entre autres, qu'un argument très-grave en faveur de la sainteté de leur culte, c'était la tradition des successeurs de saint Pierre. En outre, accordant la permission de célébrer un concile, il ajouta, pour conditions, qu'on abrogerait d'abord le faux synode contre les images, et que l'empereur, que l'impératrice-mère, que le patriarche et le Sénat promettraient, sous la foi du serment, d'accorder aux évêques et aux légats du siége apostolique, la liberté de professer ouvertement le dogme de l'Eglise.

Ensuite, Adrien dépêcha ses légats à Constantinople : c'étaient Pierre, archiprêtre de saint Pierre et un autre Pierre abbé du monastère romain de Saint-Sabbas, qui devaient présider le concile au nom et par l'autorité du Pape. Les Pères s'étaient réunis d'abord, dans la ville impériale ; à la suite d'une échauffourée militaire, ils convinrent de s'ajourner pour un temps et de se retrouver à Nicée. Les légats du Pape et des autres patriarches d'Orient furent les premiers au rendez-vous. Avec eux, avec le patriarche Tarasius et plusieurs moines, se présentèrent trois cent cinquante ou trois cent soixante dix-sept évêques. Il y eut également deux délégués de l'empereur pour maintenir l'ordre et assurer la paix. Le concile s'ouvrit le 23 septembre 787, et, après sept

sessions tenues à Nicée, eut lieu, à Constantinople; une huitième à laquelle assistèrent Irène et son fils. Les légats du Pape présidèrent constamment : tout se fit suivant les canons : la doctrine catholique fut défendue et la doctrine sur les images, confirmée. Par une lettre qu'écrivit Tarasius au nom du concile, on demanda au Pape Adrien la confirmation des décrets de l'assemblée. Nous verrons que le Saint-Siége approuva tout de son autorité.

Nous donnons ici un bref aperçu des actes du concile. A la première session, Tarasius, très-habile dans la langue grecque prononça un discours sur les motifs et l'opportunité de sa célébration. Après ce discours, on lut les lettres de l'empereur au concile et on examina contradictoirement la cause des évêques qui avaient souscrit le conciliabule de Copronyme. Quelques-uns, qui avaient abjuré l'hérésie furent rétablis sur leurs siéges; la cause de ceux qui s'étaient attachés plus longtemps et avec plus d'opiniatreté à l'hérésie fut renvoyée à une autre session. A la seconde séance, on amène, comme coupable, devant le concile, Georges, évêque de Néocésarée, coryphée des Iconoclastes et président du susdit concile. Ce prélat demande grâce et pardon : il est renvoyé à une autre séance. On lit les lettres du Pape Adrien à l'empereur et à Tarasius : le concile les acclame avec honneur et les souscrit.

A la troisième session, Georges de Néocésarée et les autres évêques, repentants de leurs crimes, sont rétablis sur leurs siéges. On lit les lettres de Tarasius aux patriarches, pour les inviter au synode, et les réponses à Tarasius des patriarches que la tyrannie des barbares empêche de venir : dans ces réponses, ils attestent que leur absence n'empêchera pas l'œcuménicité du concile; ils citent, en preuve, l'exemple du sixième concile d'où étaient absents les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, mais où tout put être suppléé par l'autorité du Souverain Pontife. A la quatrième session, il fut prouvé par les témoignages de l'Ecriture et des Pères, que l'usage et la vénération des images saintes a été reçu dès les premiers temps et confirmé par une tradition continue. Alors on lut les lettres du pape Grégoire à saint Germain et à plusieurs évêques : sur quoi, le concile prononça l'anathème contre les iconoclastes et donna sa profession de foi que souscrivirent, en premier lieu, même avant Tarasius, les légats du Pape. A la cinquième, il fut établi que le dogme impie de l'abolition des images avait été emprunté aux hérétiques, aux juifs et aux Sarrasins. Le concile définit qu'on pouvait représenter même les anges. En ce point, le concile n'approuva point l'opinion de Jean de Thessalonique, qui avait dit les anges corporels : car, dans la session précédente, le concile avait déclaré les anges sans corps. Alors, légats en tête, on réitéra le décret pour le rétablissement des images et on renouvela, contre les iconoclastes, le premier anathème

A la sixième session, on lut le faux synode de Constantinople, sous Constantin Copronyme, et on le réfuta chapitre par chapitre. Pour rejeter ce synode, il fut démontré qu'aucune assemblée d'évêques ne mérite le nom de concile œcuménique, si il lui manque l'autorité de la confirmation pontificale. En outre, on réfuta, entre autres, ce que les iconoclastes avaient dit de la sainte Eucharistie, qu'ils appelaient image, bien qu'ils confessassent, comme l'a démontré Noël Alexandre, la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrement. A la septième session, le troisième des Ides d'octobre, fut portée la définition de la foi, qui recevait et confirmait les six premiers conciles œcuméniques. Ensuite il fut statué, sur les images saintes, par le décret suivant : « Après avoir mûrement examiné la question, nous avons décidé que les images sacrées de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la sainte Vierge, des anges et des saints, doivent être replacées dans les églises, les oratoires et les maisons particulières; on doit leur rendre un culte spécial, non pas celui d'adoration et de latrie, qui n'appartient qu'à Dieu, mais celui de vénération et d'honneur; car, qui révère l'image, révère celui qu'elle représente. Telle est la doctrine des saints Pères et la tradition de l'Eglise catholique répandue dans tout l'univers. » Après avoir défini la doctrine, le concile concluait en réglant la pratique : « Plus, dit-il, les saints nous apparaissent fréquemment dans leurs images, plus ceux qui les contemplent sont excités vivement à se souvenir des prototypes et animés du désir de leur rendre honneur. En sorte que, suivant l'antique et pieuse coutume, on peut offrir aux images de l'encens et des cierges, comme on les offre à la sainte croix, aux saints Evangiles et aux autres monuments sacrés. » Cette pratique est si sage et cette décision si claire, qu'on ne comprend plus que l'hérésie des iconoclastes, dans un pays de beaux-arts, ait pu troubler l'Orient pendant un demi-siécle et fait verser des flots de sang. Hélas ! on a vu les mêmes scènes se renouveler au seizième et au dix-huitième siècle; les images furent également proscrites par le protestantisme et par la révolution. Le démon, qui inspire toutes les hérésies, sait bien qu'un moyen d'affaiblir la religion est d'en proscrire les signes extérieurs. L'homme n'est pas un pur esprit, et quand les sens ne sont plus frappés par rien d'extérieur, l'âme se trouve à moitié désarmée.

III. Sur le point de convoquer le septième concile général, le Souverain-Pontife Adrien Ier écrivit aux empereurs et à l'évêque de Constantinople, Tarasius, une lettre où il exposait la vraie doctrine de l'Eglise sur le culte des saintes images.

L'auteur de la défense de la déclaration de 1682 du clergé gallican prétendit (1) que cette

(1) 3e part. l. VII, c. xxx et suiv.

lettre avait été synodiquement examinée avant d'être reçue par le concile. Le cardinal Jos. Aug. Orsi lui avait d'abord répondu dans un ouvrage intitulé *Du pape, [illegible] du Pontife [illegible] dans les controverses en matière de [illegible]* (1); mais le cardinal de La Luzerne, dans un écrit publié à Paris en 1821, encore sur la déclaration du clergé gallican, crut devoir répondre à son tour au cardinal Orsi. Il prétendit donc (2), comme il l'avait déjà fait pour les lettres de Célestin Ier au premier concile d'Éphèse, et de Léon le Grand à l'évêque Flavien de Constantinople, que le septième concile général avait aussi soumis à un examen juridique la lettre du Pape Adrien Ier.

Et d'abord, pour démontrer que le défenseur de la déclaration du clergé gallican a vraiment prouvé que la lettre du Pape fut examinée dans le concile, le cardinal de La Luzerne rapporte les paroles des légats du Saint-Siège au patriarche Tarasius, quand ils lui demandèrent s'il adhérait à la lettre qu'il venait [illegible] : « Que le très-saint patriarche Tarasius, évêque de Constantinople [illegible] de la lettre du très-saint Pape de l'antique Rome [illegible] de la [illegible] Adrien [illegible] l'autorité de [illegible] Ainsi donc, dans sa réponse, Tarasius ne parlerait pas de l'infaillibilité du Pape dans les controverses en matière [illegible] des successeurs de saint Pierre. Mais voici la réponse de Tarasius : « Le très-saint apôtre Paul, éclairé de la lumière du Christ et notre [illegible] écrivant aux Romains, les loue de l'ardeur de leur foi sincère en la divinité [illegible] leur dit : Votre foi est annoncée dans le monde entier. Or, il est nécessaire [illegible] et c'est être bien téméraire que de vouloir lui résister. C'est ainsi que le Pontife de l'antique Rome, Adrien, [illegible] privilége de ceux qui ont mérité ce témoignage de l'apôtre, nous écrivant, à nos pieux empereurs et à notre humble personne, affirme expressément et avec vérité, justice et raison, que [illegible] de l'ancienne tradition de l'Église catholique. Et nous, après avoir scruté et approfondi de point en point la tradition écrite, tout en admettant que ce que toujours nous avons confessé, confessons et confesserons, nous confirmons l'autorité de ces lettres que nous avons lues, y adhérons dans leur signification propre, et recevons la représentation par les images suivant [illegible] (3). Mais La Luzerne [illegible] que les légats présents au concile, que le Saint-Siège [illegible] au concile le droit d'examiner les lettres dogmatiques des souverains pontifes ; car, dit-il, après que [illegible] d'Adrien eut été [illegible] les [illegible] cor[illegible] : « Que le [illegible] s'il [illegible] la lettre du Pape de l'antique Rome [illegible] les [illegible] Et l'auteur conclut de ces mots *ou non* que le concile ne croyait pas à l'irréformabilité du decret contenu dans la lettre du Pape Adrien.

Tels sont les principaux arguments du cardinal de La Luzerne à l'appui de son opinion. Mais il est facile [illegible] la fausseté de ce fait qu'il avance, à savoir : que le septième concile [illegible] examen, avant de la recevoir, la lettre du Pape Adrien. Nous n'en dirons que quelques mots.

Et d'abord, nous invoquerons le témoignage de Tarasius lui-même sur ce que fit le concile à la présentation des lettres du Pape. On lit en effet dans une lettre du patriarche [illegible] : « Ayant [illegible] places, nous nous mîmes sous la protection [illegible] siége sacré, etc... Et d'abord, pendant la lecture des lettres de votre paternelle sainteté, tous nous étions assis en une commune couronne [illegible] les mets [illegible] que le Christ, par vos lettres, avait préparés à ses convives ; et vous étiez comme l'œil du corps nous montrant à tous, les sentiers de la vérité. Et ainsi vous apportiez l'union à tous ces membres divers, vous raffermissiez leur constance, et établissiez le principe de l'unité catholique. »

Pour nous, nous ne croyons voir dans ces paroles du patriarche que le profond témoignage du respect avec lequel les Pères du concile reçurent la lettre du pape Adrien et la croyance qu'ils avaient en sa primauté sur toute l'Église chrétienne.

Mais [illegible] soumettre la lettre d'Adrien à un examen, [illegible] du concile en effet statuèrent, dès le commencement même de leur réunion, qu'il fallait suivre en tout les ordres du Souverain Pontife. [illegible] très-certaine et la doctrine propre de l'Église ; or, tous les évêques présents au concile se montrèrent toujours sur ce sujet en parfait accord avec le Pape. Enfin, avant qu'il se soit élevé aucune question sur la lettre d'Adrien, les pères du concile mirent tous leurs soins à faire exécuter les ordres du pontife. Écoutez plutôt :

Adrien avait ordonné, dans sa lettre à Tarasius, qu'avant la première ouverture du [illegible] Saint-Siége, contre tout

(1) T. I, 2e part. [illegible], l. I, art. 1. — (2) Art. 2 [illegible] — (3) [illegible] — (4) Art. 2.

ordre et toute discipline, pour la ruine de la tradition de nos vénérables pères, soit anathématisé. » De plus, le Souverain pontife avait nettement déclaré que personne ne pourrait jouir de la communion avec le Saint-Siége, s'il refusait d'embrasser la doctrine qu'il proposait ; et il avait qualifié d'*erreur perverse* et d'*hérésie* le sentiment des Iconoclastes. Voilà ce qu'avait dit Adrien ; or les pères du concile suivirent ses ordres en toutes choses. Dès la première session, en effet, on se demanda à quel titre seraient reçus les Iconoclastes ; et il fut statué qu'on les recevrait et les tiendrait pour des hérétiques ou des revenus d'hérésie. En conséquence, on ordonna aux coupables repentants de prononcer l'anathème contre leurs erreurs, et contre le faux conciliabule de Copronyme. C'est ce qui ressort clairement de la confession de foi de Basile d'Ancyre, lue à la première session. Il y est dit : « Je rejette et anathématise de toute mon âme et de tout mon cœur le concile rassemblé par la stupidité et la folie, et qui s'est appelé le septième général. » Et ensuite : « Anathème aux calomniateurs des chrétiens, c'est-à-dire aux destructeurs des images. » La profession de foi présentée dans la même session par Théodore, évêque d'Ammore, est semblable à la précédente : « Anathème à ceux qui n'honorent pas les vénérables images... Anathème aux fourbes qui professent de bouche et non de cœur la vénération des saintes images. » Voilà qui montre bien que les Iconoclastes étaient regardés comme des hérétiques, puisqu'on les forçait à répéter et à détester leur erreur comme une hérésie, à admettre la doctrine de l'Eglise sur le culte des saintes images comme un dogme de foi, et à prononcer l'anathème contre ceux qui s'étaient en ce point écartés de la croyance de l'Eglise. Et tout cela s'est fait avant même que le synode eût commencé l'examen de la question. Donc, les Pères ne crurent pas devoir soumettre à l'examen la lettre d'Adrien, mais suivirent en tout ses ordres et regardèrent comme hérétique, quiconque refusait d'embrasser la doctrine exposée par le Souverain-Pontife.

Et maintenant, en face de tels faits, qui pourrait ne pas voir la futilité des objections qu'on nous oppose ? Si les légats du Saint-Siége demandent d'abord à Tarasius, ensuite aux autres Pères du concile s'ils adhèrent a la lettre d'Adrien, n'est-ce pas pour faire confesser à tous que telle est la vraie croyance ; et pour confirmer ainsi par le jugement solennel d'une telle assemblée un dogme déjà certain, un dogme universellement reconnu, comme nous le voyons par la conduite même du concile ? Et qu'importe donc tant que Tarasius et après lui les Pères aient répondu aux légats qu'ils acceptaient et confirmaient la doctrine du Pape ? Nous avons cité plus haut les paroles mêmes du patriarche, et nous avons vu que Tarasius donne deux raisons pour lesquelles il croit nécessaire d'adhérer à la lettre d'Adrien. La première se tire de l'autorité de l'Eglise romaine dont l'apôtre Paul avait recommandé la foi. Tarasius dit qu'il faut nécessairement suivre son témoignage ; aussi pour ne pas contrevenir à saint Paul, ni résister à son témoignage, le patriarche professe qu'il embrasse la foi de l'Eglise romaine exposée par Adrien. Donc déjà sa conduite est loin d'être ce qu'en pensent nos adversaires. Quant à la deuxième raison, Tarasius la tire de ce qu'il a consulté les écritures et les Pères. Il ajoute cette deuxième raison, non pas qu'il doute de l'autorité du Pontife romain, mais pour montrer que sa foi est raisonnable, et enlever ainsi aux Iconoclastes tout motif de se plaindre d'avoir été condamnés sans un exemple préalable de leur doctrine.

Mais si l'on admet la validité de l'argument que l'on tire de la réponse de Tarasius pour nier l'infaillibilité du Souverain pontife, on pourra, par la même raison, démontrer que Tarasius se croyait aussi le droit de douter des définitions même du concile œcuménique. Car, dès la deuxième session le concile avait souscrit à la lettre d'Adrien et prononcé l'anathème contre les hérétiques, et cependant à la quatrième session, Tarasius engage le concile à rapporter en public les témoignages de l'Ecriture et des Pères réprouvant les erreurs que le concile avait déjà condamnées Or, que signifie cette conduite si ce n'est qu'il voulait donner plus de solennité à la définition d'une vérité déjà admise ? C'est bien ce qui se conclut de ses propres paroles : « Dans les dernières sessions, dit-il, sous l'inspiration du Seigneur... notre bouche n'a proféré que des paroles de vérité, car nous nous sommes trouvés en harmonie avec les témoignages qui nous ont été lus des saints docteurs d'Occident et d'Orient. » Il ne doutait donc pas de la vérité de ces dogmes exposés auparavant par les Pères du concile ; mais alors que voulait-il en demandant que l'on rapportât en public les témoignages de la Sainte Ecriture et des pères ? Il s'en explique lui-même : « Afin que, dit-il, puisant à ces sources fécondes, nous y désaltérions chacun le troupeau qui nous est confié. C'est ainsi que notre voix s'étendra jusqu'aux limites de la terre, et la puissance de notre parole jusqu'aux confins du monde. »

Outre tout ce que nous venons de dire, on peut encore, et avec raison, ajouter que l'on ne voit pas comment La Luzerne peut fonder son sentiment sur le témoignage qu'il invoque de Tarasius lui-même. Il s'agit, en effet, et c'est bien ce que l'auteur prétend, de prouver que la lettre d'Adrien, avant d'être reçue par les Pères du deuxième concile de Nicée, fut soumise à un examen juridique, après lequel seulement le concile donna son adhésion. Mais, admettons un instant, ce qui ne nous paraît nullement ressortir des paroles de Tarasius, que le patriarche ait affirmé que l'adhésion à donner à la lettre d'Adrien s'appuyait uniquement sur l'indéfectibilité de la succession

des pontifes romains, et non pas sur la perpétuelle infaillibilité des jugements de chaque Pape, en matière de foi et de mœurs ; nous ne voyons pas, quand même, que le témoignage cité de Tarasius établisse aucunement la vérité d'un examen fait par le concile sur la lettre d'Adrien contre les Iconoclastes. Car, à bien peser ce que renferment les paroles du patriarche, on n'y trouve qu'une chose : c'est la nécessité d'adhérer à la lettre du Pontife, parce que de telles réponses sont, sans aucun doute, l'expression de la vraie foi du Christ. Que si maintenant l'on compare ce passage du discours de Tarasius devant le concile, aux paroles que nous avons extraites de sa lettre à Adrien, il n'est personne qui ne puisse voir qu'évidemment Tarasius a toujours cru à l'irréformabilité et à l'indéfectibilité du jugement, en pareille matière, contenu dans les lettres d'Adrien. Il nous reste donc à conclure que l'auteur dont nous avons parlé, La Luzerne, ne saurait appuyer sur le fait du septième concile général, son opinion au sujet de l'infaillibilité du Souverain Pontife.

II

DU PATRICIAT ROMAIN QUE LES SOUVERAINS PONTIFES CONFÉRÈRENT AUX PRINCES FRANCS AU HUITIÈME SIÈCLE.

Dans la persécution soulevée contre les catholiques par Léon l'Isaurien, ce prince s'était efforcé d'importer en Italie l'hérésie des Iconoclastes. Dans sa colère, il désirait se venger des papes Grégoire II et Grégoire III, ennemis des sectaires ; et il essaya de dévaster Rome et ses alentours en envoyant une flotte y porter le ravage. La puissance de l'empereur de Constantinople s'éteignit à cette époque en Italie, où loin d'être un protecteur, Léon n'était plus qu'un tyran ; et cette ruine, fut *le principe de l'autorité des souverains pontifes* dans Rome et les contrées voisines.

Parmi les ouvrages qui méritent le plus d'être lus sur cette question, nous citerons le très-savant travail du cardinal Joseph-Augustin Orsi, dans son ouvrage italien intitulé : *De l'origine du pouvoir temporel des pontifes romains*... etc...

Outre l'illustre cardinal, Noël Alexandre et d'autres encore ont traité le même sujet ; et tous ont démontré que la calomnie seule a pu accuser Grégoire II d'avoir fait quoi que ce fût, pour soulever le peuple contre l'empereur, et s'emparer de l'autorité civile dans ce pays. Consultez par exemple, le diacre Paul (1) consultez Anastase le bibliothécaire ou l'auteur de la *Vie de Grégoire II* ; lisez les lettres de ce Pape à l'empereur, et vous verrez que ce pontife, toujours ferme, c'est vrai, dans la défense de la religion, n'a cependant jamais cessé d'exhorter le peuple à la tranquillité, se contentant de ne faire que ce que le bien de la religion réclamait de sa dignité suprême.

Sans aller puiser à d'autres sources, écoutons d'abord ce que nous dit le diacre Paul à l'endroit que nous avons cité : « Toutes les troupes de Ravenne et de Venise, dit-il, refusèrent d'obéir à ses ordres (de Léon d'Isaurien), elles se seraient choisi le Pape pour empereur, si le pontife ne les en eût empêchées. » Et Anastase, ou l'auteur de la *Vie de Grégoire II*, nous dit : « Léon avait envoyé à Rome une de ses créatures avec des lettres qui condamnaient à mort le Pape et les grands de la ville. Le peuple de Rome, ayant eu connaissance de cet infâme et sanguinaire projet, voulait faire périr le patrice Spatarius Marinus, si le pontife ne l'eût sévèrement défendu... Dans ces conjonctures, ce bon père se choisit une garde plus nombreuse et distribua libéralement aux pauvres tout ce qui était en son pouvoir. Puis il se mit à redoubler ses oraisons, ses jeûnes, ses prières quotidiennes, se reposant ainsi dans une espérance tout à fait surhumaine, remerciant le peuple pour son dévouement et le conjurant de persévérer toujours dans la foi et de plaire de plus en plus à Dieu par ses bonnes œuvres. Il l'avertissait aussi de ne pas retirer son amour et sa foi à l'empire romain, calmant de la sorte tous les esprits, en même temps qu'il adoucissait leurs souffrances. » Enfin, écrivant lui-même à l'empereur Léon, le pape Grégoire II lui disait qu'il avait grand désir d'imiter son prédécesseur, Martin Ier martyrisé pour la défense de la foi catholique contre l'hérésie des monothélites, mais que cependant il se devait aussi à la garde de son peuple, si constant dans sa foi et si soumis à l'égard de son pontife : « Et plaise à Dieu, lui disait-il, qu'il nous faille suivre les traces du Pape Martin, bien que nous désirions

(1) Hist. des Lombards, L. VI, c. IV.

vivre encore et vivre longtemps pour le bien de notre peuple, car tout l'Occident a les yeux tournés vers notre indigne personne. »

C'est ainsi qu'en face des Lombards menaçants à toute heure, et se voyant non-seulement délaissés par les empereurs, mais même en butte, eux et leurs biens, aux vexations de de ces tyrans, les habitants de ces pays se donnèrent librement aux pontifes romains vers qui convergeaient toutes leurs espérances, et en qui seuls ils trouvaient un refuge dans des temps si difficiles. Telle fut l'origine de la puissance des Papes dans Rome et les pays qui formaient le duché romain. Pour les mêmes raisons, cette puissance prit chaque jour de nouveaux accroissements, en sorte qu'à partir de l'an 754 environ (époque à laquelle les souverains Pontifes furent reconnus maîtres suprêmes de la ville et du duché de Rome), on vit successivement se soumettre à eux l'exarchat de Ravenne, la pentapole, c'est-à-dire Bologne, Ferrare, Æmilia, le duché d'Urbin et une grande partie du Picenum. Puis l'Eglise romaine se trouvant attaquée, les rois francs volèrent à son secours. Pépin expulsa de l'exarchat Astolphe, roi des Lombards; et Charlemagne triompha de Didier, le dernier roi de ces barbares, et détruisit leur royaume. C'est alors que Charlemagne, non content de rendre à l'Eglise les villes qu'elle avait perdues, augmenta par une donation le domaine temporel du Saint-Siege.

Cette question a été traitée au long par Pagi, dans ses *Notes sur Baronius*, par le cardinal Orsi, dans l'ouvrage déjà cité plus haut, et par le cardinal Etienne Borgia dans son *Histoire de Bénévent*.

Tandis que cette révolution s'opérait en Italie, Charles Martel d'abord, et après lui, dans le même siècle, Pépin et Charlemagne apportaient bien à propos aux Papes le secours de leur épée, non-seulement contre les Lombards, mais en général pour la défense de tous les droits du Saint-Siége. En récompense, les Souverains Pontifes les honorèrent du patriciat romain, et, à ce titre, les constituèrent défenseurs de l'Église. Mais en leur conférant cette dignité, les Papes ne leur concédaient pas la puissance suprême sur les terres de Rome. Pour le prouver, nous n'examinerons pas successivement la dignité conférée à chacun de ces princes, ce qui serait trop long; nous ne parlerons que du patriciat de Charlemagne. Nous montrerons que cette dignité ne lui communiquait pas une réelle domination sur le pays de Rome, et que, malgré la grande autorité conférée par le titre de patrice à celui qui en était honoré, les Papes n'en gardaient pas moins la puissance suprême.

Et d'abord il n'est pas nécessaire de discuter bien longuement pour établir que le titre de consul, donné souvent à Charlemagne, ne saurait prouver que le patriciat lui avait conféré la puissance suprême, comme si, une fois sacré empereur en 800, Charlemagne, patrice romain, avait voulu prendre le titre de consul pour désigner par là sa puissance suprême. Il est en effet bien certain que des patrices portèrent le nom de consuls, sans être empereurs, C'est ainsi que le chroniqueur de Metz, parlant du patriciat conféré par le pape Grégoire III à Charles Martel, l'appelle consulat. Nous savons d'ailleurs que Charlemagne, créé patrice par les papes Etienne III et Adrien Ier, fut souvent appelé consul longtemps avant qu'il ne reçût la couronne impériale. On lit en effet sur des livres d'Evangiles en date de 780, des vers tels que ceux-ci :

Tempore vernali transcensis Alpibus ipse
Urbem Romuleam voluit que visere consul.

« Le consul (Charlemagne) ayant passé les Alpes au printemps, voulut visiter la ville de Romulus. » Or Charlemagne ne fut acclamé empereur qu'en l'an 800; l'auteur de ces vers a donc voulu simplement entendre par ce mot de consul le patriciat dont le roi franc était honoré.

Nous avons dit que nous ne parlerions que du patriciat de Charlemagne; c'est qu'il est facile de voir, par les obligations de leur dignité que Charles Martel, Pépin et Charlemagne ont été honorés de la même faveur, du même consulat ou patriciat. Car dans le partage qu'il fit de ses Etats entre ses fils, en 806, Charlemagne ne parle de sa dignité dans les mêmes termes que de celle de ses pères. Il dit en effet : « Mais nous voulons surtout que nos trois fils prennent tous en main la défense et la protection de l'Eglise, comme nous l'avons fait, notre aïeul Charles, notre Père le roi Pépin de bienheureuse mémoire et nous-même. Qu'ils s'efforcent avec l'aide de Dieu de triompher de ses ennemis, et de faire observer ses lois autant qu'il leur sera possible et que la prudence le permettra. »

Cela posé, établissons maintenant que la dignité de patrice ne conféra pas à Charlemagne la puissance suprême ni sur Rome, ni sur les environs. Nous en trouvons une forte preuve dans la nature même du patriciat en général, Mabillon en effet (1), rapporte la formule par laquelle se conférait cette dignité. Elle est ainsi conçue : « ... Nous vous honorons de cette charge, afin que vous gouverniez les Églises de Dieu et les pauvres, et qu'ensuite vous rendiez compte au juge suprême. (Ici l'empereur revêt le patrice du mantelet, lui met un anneau à l'index de la main droite et lui donne, un *cartel* écrit de sa propre main et portant ces mots) : Sois un patrice juste et miséricordieux. Il lui pose ensuite sur la tête un cercle d'or et le congédie. » D'où l'on voit que la puissance suprême est à celui qui confère la dignité, et que cette dignité elle-même n'est en soi qu'une charge de protecteur.

(1) *Annales des Bénédictins*, l. XXIII, n. 2.

D'ailleurs dans la lettre que le pape Etienne III écrivit à Pepin, au moment où Astolphe, roi des Lombards, refusait d'évacuer l'exarchat, il est facile de reconnaître que la dignité de patrice n'était à vrai dire qu'une charge de protecteur. On lit en effet dans cette lettre, la neuvième du recueil de Charles : « En nous recommandant à votre gracieuse protection, nous avons remis entre vos mains tous les intérêts du Prince des Apôtres. Et quand, sous l'inspiration de Dieu, vous avez daigné accéder à nos demandes, vous avez promis de soutenir les droits de saint Pierre et de vous constituer défenseur de la sainte Eglise de Dieu. » Et dans la sixième lettre, nous lisons : « ... Ce n'est à nul autre qu'à votre très-aimable et apostolique personne, ou à vos très-pieux enfants, et à la nation des Francs, qu'avec la permission de Dieu et du bienheureux Pierre. Nous avons confié la défense de la sainte Eglise de Dieu, et de notre peuple Romain. »

Nous en trouvons encore une preuve dans une lettre du pape Adrien I[er] à Charlemagne (1) : Si nous vous conservons sans l'altérer l'honneur de votre dignité de patrice, y est-il dit, du moins aussi conservez-nous comme un droit irréfragable la protection de votre patriciat, telle que nous l'avait accordée par écrit et sans limites, le bienheureux Pépin de sainte mémoire, prince illustre et votre père, et laquelle obligation de protection vous avez vous-même confirmée... Mais que nos sujets qui veulent aller à vous, le fassent avec notre consentement et une lettre de nous. » D'où l'on voit qu'il n'y avait dans cette dignité de patrice que la promesse d'une mutuelle protection, et que la puissance suprême restait toujours au pontife romain.

Après la mort du pape Adrien, Charlemagne envoya à Léon III, Angilbert avec une lettre portant que lui, Charles, avait donné mission à Angilbert « de vous exposer toutes choses, afin que, comparant vous-même ce qui pourrait vous être nécessaire, et ce qui pourrait l'être à nous, vous décidiez et pesiez ce qui, à votre avis, pourra le plus être utile à l'exaltation de la sainte Eglise de Dieu, à l'affermissement de votre puissance, ou à la confirmation de notre patriciat. Car si j'ai contracté alliance avec le bienheureux prédécesseur de votre paternité je désire aussi contracter avec votre béatitude un engagement inviolable de la même foi et de la même charité ; afin que par la grâce divine, je sois toujours accompagné de la bénédiction apostolique de votre sainteté et de ses saints protecteurs ; et que si Dieu le permet, le Très-Saint-Siége de l'Eglise romaine soit toujours à la garde de notre dévotion. Car, c'est à nous, avec la grâce de la bonté divine, de protéger par les [illegible] et toujours, la sainte Eglise [illegible] le brigandage des infidèles. C'est à nous de trouver notre puissance intérieure et extérieure dans la connaissance que nous avons de la foi catholique. »

Nous voyons par là ce que le roi des Francs demandait au pape Léon III. Mais que fit le pontife ? Voici ce qu'en disent les *Annales* de saint Bertin de Metz, à l'année 796, et en particulier Eginhard : « Le pape Léon, dit ce dernier, envoya des légats porter au roi les clefs de la confession de saint Pierre, l'étendard de la ville de Rome et encore d'autres présents ; et il le fit prier d'envoyer à Rome un de ses grands seigneurs, pour se confirmer, en recevant leur serment, la fidélité et la soumission des Romains. A cet effet, Charlemagne envoya à Rome Angilbert, abbé du monastère de Saint Riquier. » Le Pagi fait remarquer bien à propos (2) que sur sa demande faite par Angilbert : « Le roi obtint du pontife ce qu'il demandait, à savoir la confirmation de son patriciat et de son titre de protecteur de l'Eglise romaine, mais non pas le domaine de Rome, qu'il ne demandait point, et dont il n'avait pas du tout été question dans ses derniers traités avec le pape Adrien. »

Donc, suivant la déclaration du pape Léon, rien ne fut changé dans la nature du patriciat. Car bien que ce soit le pontife lui-même qui ait engagé Charlemagne à faire prêter aux Romains le serment d'obéissance, il n'y a néanmoins rien là qui prouve que le roi ait jamais eu la souveraineté de Rome. On ne voit en effet dans cet acte, dans cette prestation de serment, qu'une certaine autorité concédée au titre de patrice, du consentement même du Souverain Pontife. Et cette autorité fut concédée pour la première fois à Charlemagne qui s'appelait et s'est fait appeler des titres de Charles, par la grâce de Dieu, roi et protecteur de la sainte Eglise de Dieu : Moi, Charles, tout dévoué à la sainte Eglise de Dieu, son très-humble fils et serviteur, défenseur dévoué de la sainte Eglise.

Pierre de Marca, voulant prouver que Charlemagne partageait avec le pape Léon la puissance suprême dans Rome, dit qu'avant ce pontife aucun Pape n'avait été appelé notre seigneur, que sous son pontificat on frappa une monnaie portant d'un côté l'image de saint Pierre avec les clefs sur les épaules, et de l'autre ces mots : A Notre Seigneur le pape Léon, que dans la même inscription Charlemagne est aussi appelé seigneur, et qu'enfin le diacre Paul dans un récit de la fête, dédié à Charlemagne, appelle Rome, en parlant à ce prince : votre romaine cité.

Mais à cela Pagi répond, et avec raison, que l'on ne peut trouver là matière à une sérieuse difficulté. Charles, dit-il, est appelé [illegible] ite le patriciat était une dignité très-impor-

(1) *Recueil de Charles epist.* xv. — (2) An 795, n. 1.

tante. Mais d'ailleurs cette expression du diacre Paul doit s'entendre dans un sens plus étendu, autrement il faudrait admettre que Charles fût seigneur de Rome dès l'année 774, ou au moins avant l'année 791, ce que ne prétend pas même de Marca, qui rapporte ce fait à l'époque où Charlemagne reçut la couronne impériale.

En outre, il est certain, et les faits le prouvent, que les prédécesseurs mêmes de Léon III furent appelés du titre de nos seigneurs. Nous en trouvons une preuve dans la lettre du sénat et du peuple romain au roi Pépin (1). Il est dit en parlant de Paul Ier: « Que Dieu nous a donné pour notre seigneur et souverain pontife, Paul... » Et encore : « Notre père coangélique, notre seigneur et souverain pontife, Paul... » Nous en avons encore une autre preuve dans les lettres patentes d'un privilége concédé en 786, par le pape Adrien Ier au monastère de Saint-Denis : la souscription porte ces mots : La quinzième année du pontificat de notre seigneur.

Enfin c'est bien à tort que l'on a cherché dans la mosaïque du triclinium de Latran, bâti sous Léon III, un argument invincible pour établir que Charlemagne avait la puissance suprême sur Rome. Cette mosaïque, en effet, renferme deux tableaux, l'un à droite et l'autre à gauche. A droite, on voit le Christ assis, et devant Lui, à genoux, le pape Sylvestre et l'empereur Constantin; à gauche, c'est saint Pierre qui est assis, , et devant lui, à genoux, l'empereur Charlemagne et le pape Léon. Le Christ donne les clefs à Sylvestre et l'étendard à Constantin. A droite, il n'y a qu'une inscription, elle porte ces mots: R. Constantin. A gauche, on lit au bas: Notre très-saint seigneur le pape Léon à notre seigneur le roi Charles, et en haut : Bienheureux Pierre, donnez la vie au pape Léon, et la victoire au roi Charles.

Suivant de Marca et Lecointe, ce tableau serait la preuve d'une innovation dans le gouvernement romain après l'entretien d'Angilbert avec le pape Léon. Aleman (2) lui aussi, parlant de ce triclinium qu'il appelle la basilique Léonine, ou la salle du pape Léon, prétend que le pontife ne fit exécuter ce monument qu'après avoir donné, en l'an 800, la couronne impériale à Charlemagne, et comme un témoignage du pouvoir suprême conféré à l'élu.

Mais Pagi (3) réfute ces opinions d'Aleman et démontre même que cet auteur tombe dans une erreur formelle en prétendant que ces tableaux et leurs inscriptions ne furent composés qu'après le couronnement de Charlemagne. Consultons en effet Anastase le Bibliothécaire qui raconte, du moins suivant l'édition royale, d'abord, les monuments publics construits par Léon III avant sa sortie de Rome, la persécution qu'il eut à souffrir, puis la sortie de Rome du pontife, son retour ensuite, et enfin les nombreux présents qu'il fit aux Églises. Or, Léon III quitta Rome et y rentra la même année, en 799; et Anastase le Bibliothécaire parle du triclinium du pape Léon avant d'exposer ces diverses phases de la vie du pontife : « Il fit construire, dit-il, dans le palais de Latran, une salle plus grande que toutes les autres et qu'il honora du prestige de son nom. Il fit faire à ces constructions des fondements très-solides... et fit peindre en mosaïque divers sujets historiques sur la voûte et les absides. » C'est là, suivant Anastase, que le pape Léon IV prenait ordinairement son repas le jour de Noël.

Aleman croit que ces peintures furent exécutées après que Charlemagne eût, par sa valeur, rendu Rome au pape Léon, et reçu de lui la couronne impériale; et, suivant cet auteur, l'étendard serait le symbole de l'empire que Charles venait de recevoir. Et ce même Aleman se veut fonder sur l'inscription du tableau de droite pour prouver que Charlemagne, même empereur, recevait encore souvent le nom de roi. Nous voyons, en effet, dans ce tableau de droite, une inscription qui porte ces mots: R. Constantin, et l'auteur y trouve une dédicace au roi Constantin. Mais cette interprétation est loin de se rapporter avec le sentiment d'Anastase : La lettre R, nous dit-il, de l'inscription R. Constantin n'est pas l'initiale du mot roi, mais bien du mot Rome, et cette inscription n'est rien autre chose qu'un témoignage de la déférence des Romains à l'égard de Constantin. On trouve même des pièces frappées à Rome à l'effigie de Louis le Pieux et portant ces mots: *Roma Ludovicus*.

D'ailleurs, on ne trouve nulle part, sur aucune pièce de monnaie, sur aucune inscription, dans aucun auteur latin quel qu'il soit, que Constantin ait jamais été appelé roi. Quelquefois, il est vrai, les Grecs donnent ce titre aux empereurs, mais jamais les Latins. Aleman convient qu'il serait difficile de montrer une inscription, postérieure au couronnement de Charlemagne, dans laquelle celui-ci porterait le titre de roi. Il cherche donc à établir d'abord que le titre de roi dit autant que celui d'empereur; et ensuite, au chapitre treize, que la modestie de Charles, si connue du pape Léon, fut la cause pour laquelle le pontife ne lui donna que le titre de roi dans les tableaux du triclinium.

Mais suivant Anastase, il est certainement faux que ce monument soit postérieur à l'année 799. De plus, les termes d'une inscription doivent se prendre dans leur sens obvie, clair et naturel; c'est pourquoi, bien que des empereurs aient reçu parfois le titre de roi, il est néanmoins certain que cela ne peut se faire dans les inscriptions. Enfin il est in-

(1) *Recueil de Charles, epist.* XXXVI. — (2) Les fresques de Latran, c. III et suiv. — (3) An. 796, n. 7-10 et ann. 801, n. 3.

croyable que le pape Léon, consacrant un monument à la gloire de Charlemagne, l'année même de son couronnement, ait donné à ce prince, pour lui plaire davantage, le titre de roi dans l'inscription, tandis que dans toutes ses lettres il lui donnait constamment celui d'empereur.

Quelle était donc l'intention du pontife, l'année qu'il fit cet hommage à Charlemagne? Il voulait simplement faire savoir à la postérité qu'il avait confirmé au roi franc le titre de protecteur de l'Eglise. Cet étendard de saint Pierre, cette acclamation : Vie et victoire au roi Charles, ne prouvent donc qu'une seule chose : la confirmation du patriciat faite à Charlemagne. Au rapport de Pagi (1), on trouve mentionnée dans une inscription (2), la concession que le pontife fit d'un étendard au roi Charles, en 772. L'inscription porte ces quatre vers :

Quin et Romanum largitur in urbe fideli
Vexillum famulis qui placuere sibi :
Quod Carolus mire præcellentissimus hic rex
Suscipiet dextra glorificante Petri.

« Bien plus, il ne donne l'étendard romain dans la ville fidèle, qu'à ceux qui lui plaisent le plus. Mais Charles, ce roi si étonnamment remarquable, le recevra honorablement de la main de Pierre. »

Enfin, la difficulté qui pourrait naître de ce serment de fidélité prêté à Charles par les Romains, tombe d'elle-même si l'on fait bien attention à ce qui suit. Il est vrai que ce serment fut quelquefois prêté, dans les circonstances difficiles, mais toujours suivant la volonté et à l'instigation des Papes. Léon III le fit prêter à Charlemagne en 796, à une époque où Rome était témoin de troubles fréquents, et où les créatures des papes Zacharie et Adrien cherchaient à dominer. Plus tard, Etienne V, au rapport de Thégan (3), voulut encore le faire prêter à ce monarque, durant les séditions qui continuaient contre les partisans de Léon III. Mais c'est là tout ce que les Papes concédèrent aux patrices. De plus il est certain que ce serment prêté aux patrices différait de celui que les Romains prêtaient aux Papes, comme leur seigneur et leur prince.

Baronius et Pagi, à l'endroit cité, ont traité longuement cette question, ainsi que Octavien Gentilius (4), Jean Antoine Bianchi de l'ordre des Mineurs de l'Observance de saint François (5) ; à cet endroit l'auteur énumère les noms de ceux qui ont traité ce sujet *ex professo*.

III

DU SAINT EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT.

L'histoire a ses forbans comme la politique. Ces aventuriers, qui détroussent les héros des temps anciens, défigurent les faits et calomnient les institutions, ne sont pas autant à mépriser qu'ils sont méprisables. La trahison du passé produit toujours les agitations du présent et les périls de l'avenir : c'est par la fabrification de l'histoire que commencent les grandes aberrations des peuples. Nous qui voulons sauver, sur le vaisseau de la tradition, la fortune, fort incertaine, de nos progrès, nous nous appliquons à rassurer, par les redressements historiques, la sécurité du pays et les intérêts de sa gloire.

Une feuille politique, que le servilisme voue à toutes les abjections de la pensée, donnait récemment, sur Charlemagne, des révélations très-inattendues. D'après son chroniqueur fantaisiste, ce qui s'était passé, il y a quelques années, en Italie, était l'exacte répétition des grands exploits du premier empereur d'Occident. L'introduction, dans le droit public de l'Europe, du pouvoir temporel des Papes, équivaudrait à son renversement ; le vainqueur des Saxons et des Sarrasins serait ressuscité sous la grosse et grasse figure... de Victor-Emmanuel. Une telle naïveté d'ignorance et un cynisme si sot nous forcent de rappeler à la pudeur cet historien à rebours.

Nous posons donc cette question : Que faut-il entendre par l'empire de Charlemagne?

Pour répondre à cette question, nous avons deux choses à faire : 1° Indiquer rapidement les transformations introduites, par le christianisme, dans la société civile : 2° montrer le couronnement de ces transformations dans

(1) An 774. — (2) *Appendice des leçons anciennes* p. 763. — (3) *Vie de Louis le pieux*, c. XVI. — (4) *Sur l'origine du patriciat*, l. III. — (5) *Puissance et politique de l'Eglise*, t. II, l. V, § 2.

l'établissement du saint empire. Ces deux grands faits d'histoire battent également en brèche le gallicanisme.

I. **La société païenne était sans entrailles.** L'esclavage de la multitude, la triste condition des enfants et des femmes, le despotisme des pères sauvegardé par le despotisme des rois : tels étaient, sous une forme ou sous une autre, les traits essentiels de sa constitution. Cette société ne manquait pas seulement de la charité, enseignée aux hommes par le divin crucifié ; elle manquait encore et surtout de cette justice dont l'homme porte en lui l'invincible sentiment et dont la société doit faire prévaloir toutes les exigences. L'homme corrompu et égoïste avait tout ramené à ses passions ; la société, faite à son image, avait proclamé, au prix d'abominables injustices, la déification sociale de l'homme. Et le César de la Pharsale, digne héraut de ce monde renversé, avait pu dire avec son cruel laconisme : *Humanum paucis vivit genus* !

L'ordre social, inauguré par l'Evangile, reposait sur deux idées contradictoires : d'un côté, l'appel de tous les hommes, non-seulement au salut dans le ciel, mais à la justice sur la terre ; de l'autre, la transformation, en service public, du vieux despotisme des Césars. Ces deux principes, prêchés dans l'Evangile, furent d'abord proclamés dans l'Eglise, dont l'Evangile est la charte ; ils devaient, par la suite, être comme inoculés à la société civile, et la régénérer par une transfusion de sang nouveau. Cette lente et difficile transformation de l'ordre social fut l'œuvre propre du moyen âge ; c'est aussi sa gloire entre tous les siècles.

Cette œuvre comprenait deux parts : la constitution de la société chrétienne par l'application à la société, des lois de l'Evangile ; l'alliance de l'Eglise et de l'Etat pour mettre la force de l'Etat au service de l'Eglise.

La constitution de la société chrétienne fut commencée même avant Constantin, par l'influence latente du christianisme (1). De Constantin à Théodose et à Justinien ; des invasions des barbares à Charlemagne et à saint Louis, ce fut la préoccupation constante des princes d'inscrire, dans la législation des peuples, les principes civilisateurs de la Rédemption. Certes, l'œuvre était difficile ; les institutions païennes étaient entrées profondément dans les mœurs, et les passions des peuples, non moins que les passions des princes, regimbaient contre l'amélioration des lois. Mais le souffle sauveur de Jésus-Christ fut plus fort que toutes les résistances. Assemblées générales, plaids, champs de mai, conciles : toutes les institutions de la liberté naissante prêtèrent leur concours. Loi salique, loi gombette, Breviaire d'Alaric, capitulaires, toutes les lois des nations européennes, gardèrent le reflet vivant de cette action. Quand l'énergie des peuples s'égara, ou tomba, quand la bonne volonté des princes fit défaut, les Papes prirent en main la cause compromise de la civilisation ; et les Léon, et les Grégoire, et les Innocent, et les Boniface, et les Pie furent, après Dieu, les législateurs de l'Europe (2).

Quand la liberté de l'Eglise eut été achetée par trois siècles de martyre (3), quand son existence divine eut été reconnue, il fallut bien lui faire une position dans le monde et régler son état désormais public et solennel. Le César, qui s'était rendu à la réclame de tant de morts glorieuses, confirmée par les horribles morts des persécuteurs, Constantin se comporta dignement en lui faisant sa part, et il ne fit rien qui ne soit au-dessous d'un chrétien et d'un empereur. On vit à Nicée, l'héritier d'Auguste, siéger au-dessous des légats de Pierre, le pêcheur de Gallilée, et, s'inclinant jusqu'à terre devant les évêques leur dire ces paroles : « Vous êtes mes pères, je suis votre fils ; les âmes de mes peuples sont entre vos mains consacrées et j'y remets la mienne (4). » mais, à leur tour, on vit les évêques, éclairés et humbles, comme il convenait, s'incliner devant le César et lui dire : Vous êtes notre défenseur ; sous votre protection puissante sont nos corps et nos biens et tout l'ordre public extérieur. Et comme le corps est inséparable de l'âme, ils se donnèrent fraternellement la main, pour prendre soin de tout l'homme, qui appartient au même Christ et au même Dieu. Sacerdoce et empire distincts, mais non divisés, rapprochés, mais non rivaux, conspirèrent ensemble au bonheur présent et à venir de l'humanité, qui est identique, au fond, comme sa destinée.

Théodose et saint Damase, Marcien et saint Léon renouvelèrent l'alliance qui ravissait les peuples. La société reposa sur deux pouvoirs harmoniquement combinés, se soutenant et se limitant dans les fonctions diverses d'une même fin. La société eut une tête, un

(1) Consultez Troplong : *De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains*; Mazerolle : *Cours de droit Romain*; Moëhler : *Dissertation sur l'esclavage*. — (2) Consultez les ouvrages fort connus de Champagny, Balmès, Laviron, Bénard et autres où l'influence de l'Eglise sur l'ordre social est exposée avec autant d'érudition que d'éloquence. — (3) Qu'on sache bien pourquoi les martyrs sont morts : c'est pour la divinité de Jésus-Christ, mais pour cette divinité vivante dans l'Eglise. En pleine omnipotence des Césars, saint Cyprien écrivait au pape saint Corneille, un martyr, dis-je, à un martyr : « L'Eglise ne doit pas le céder au Capitole. » — (4) Constantin, d'après Socrate (*Hist.* I, 9.) se nommait le co-diacre, le co-serviteur des évêques ; et d'après Eusèbe (*Vit. Const.* IV, xxiv) il s'appelait l'évêque du dehors. Certes, il est équitable, il est beau qu'on parle du mariage de l'Eglise et de l'Etat. Mais c'est l'Eglise qui est l'époux, et l'Etat, c'est l'épouse, quoiqu'il paraisse le contraire. Il ne faut pas juger cela à la pesanteur matérielle du glaive. Celui de l'Eglise est tout spirituel, mais il n'en est que plus fort, et même, au besoin plus lourd. Il n'y a que des esprits mal faits qui ne comprennent pas ces choses. Tous les rois, qui ont l'âme royale, et il y en a plusieurs, ont pensé là dessus avec la même générosité et la même justesse que les saints Pontifes.

cœur et un bras ; un centre et une circonférence ; toutes les garanties pour la vie, la liberté, les longs jours : elle fut un organisme parfait autant que la perfection est des choses mortelles ; et le royaume de Dieu eut enfin, sur la terre, son image affaiblie, mais exacte. Il ne fallait pas oublier, toutefois, les conditions de l'alliance : c'est que tous les citoyens, vivant sur la terre, auraient les yeux attachés au ciel, dont ils font en compagnie le pèlerinage et toujours ramenés sur le Christ qui les y conduit ; c'est qu'ils écouteraient l'Église, son épouse et leur mère, qui fait entendre ici-bas les oracles de son époux absent ; c'est que la chair n'aurait pas, contre l'esprit, des convoitises impunies, que le corps obéirait à l'âme comme l'âme, qui a les promesses du Christ obéirait, jusqu'à la consommation des siècles, à Dieu. « Que les princes, disait saint Léon à un autre Léon empereur, et son collègue dans la direction du monde, que les princes se souviennent que le pouvoir royal leur a été conféré non-seulement pour le règlement de la société, mais principalement pour la protection de l'Église ; pour que les attentats des impies, tu les reprimes, que les bons statuts, tu les défendes, et que tu rendes à tout ce qui a été troublé sa vraie paix (1). » Et voulant qu'en s'occupant des corps, ils eussent surtout en vue les âmes, ce grand pape, non jaloux, demandait qu'ils eussent un esprit non-seulement royal, mais sacerdotal. C'est ce qu'il écrivait à Théodose le Jeune, le premier empereur couronné par l'Église, comme Clovis sera le premier roi sacré dans l'onction (2).

Les princes oublieront cette élévation. Après trois siècles, qui furent illustrés par toutes les gloires, non sans mélange, il est vrai, l'Orient se lassa et céda à la tentation de la vieille omnipotence. Déjà il avait glissé vers le précipice : Son Justinien, par exemple, ressemble beaucoup plus à Napoléon qu'à Charlemagne ; le pape Agapet le compara même à Dioclétien. Une autre fois, il était tombé dans l'abîme et y était resté trente ans ; mais son tempérament chrétien l'avait sauvé. Maintenant, vieillard débile, il allait se laisser dominer comme un enfant, et, esclave à faire pitié, se dire maître d'autant plus qu'il l'était moins, et ne voulait reconnaître ni supérieur ni égal. Un certain Léon vint, qui, César parvenu, entendit tout reglementer à Byzance et dans le monde. Sous les inspirations grossières des Mahométans et des Juifs, comme le remarquait déjà Richard Simon, il prétendit, un jour, que l'univers chrétien était tombé dans une stupide idolâtrie. Stupide lui-même, il fit briser, dans ses Etats, les saintes images ; et il envoya dire aux Romains : « Brisez-les chez vous, ou je vous extermine. » Les Romains répondirent : « Nous n'avons pas le droit de briser nos images et vous n'avez pas le droit de nous tuer : » Et l'évêque de Rome le décidant, ils refusèrent l'impôt à celui qui le demandait pour perdre les hommes et insulter Dieu. L'univers apprit authentiquement, pour la première fois, que, si les droits divins ne sont pas amissibles par l'abus, les droits humains le sont ; que les droits politiques ne sont pas les premiers ; qu'au-dessus des monarques, représentants de Dieu, mais médiatement par la volonté des peuples, ou la nécessité des choses et les exigences de l'ordre, par conséquent toujours caducs, il y a les pontifes, les saints immédiats, les christs auxquels il n'est pas permis de toucher ; qui, contre Aaron et l'institution de Moïse, les Macchabées ne peuvent rien, mais qu'il n'en est point ainsi vis-à-vis d'Antiochus ; qu'il ne suffit pas enfin d'être Athalie, d'avoir un nom respecté de l'une à l'autre mer, d'avoir dormi huit ans en paix et de le dire, pour braver les hommes sur la terre, comme on brave Dieu dans le ciel. Voilà ce qu'apprit au monde saint Grégoire II, qui délia jusqu'à nouvel ordre, les Italiens du serment de fidélité et de l'obligation du tribut vis-à-vis des empereurs d'Orient : Saint Grégoire II, un pontife dont la gloire aurait l'éclat de saint Grégoire Ier, si le temps, dit l'Église au Martyrologe, si le temps, complice de sa modestie, ne nous avait ravi les titres de ses actes.

Après lui, on fit plus. Condamnés aux bourreaux par les empereurs, puis livrés par eux aux coups des féroces Lombards, les Papes se lassèrent d'être héroïquement et inutilement fidèles ; ils songèrent donc au salut du peuple, qui est la suprême loi, et au droit que donne sur une chose abandonnée et trahie par ses possesseurs, un long soin paternel. Défenseurs de fait et administrateurs de Rome depuis deux siècles, ils se comportèrent définitivement en seigneurs : une prescription, unique en histoire et en droit inattaquable, sortit enfin son effet. A ce titre, les Papes appelèrent à leur secours, contre les Lombards, le fils de Charles-Martel et les Francs. Nous les aidâmes, avec ce mélange de loyauté, de respect et d'amour qui sera la générosité française. Faibles, on reconnut leurs droits, mieux que s'ils avaient été forts ; pontifes, on leur fit hommage du butin et les prémices de la guerre ; bienfaiteurs, on rivalisa avec eux de bienfaits ; et il fut dit que l'épée magnanime des Francs s'unirait, dans l'histoire, à la charité paternelle des pontifes et à la piété d'une femme, pour composer le patrimoine de saint Pierre. Ce patrimoine, honorable comme il convient à un prince, modeste comme il sied à l'héritier d'un pêcheur, inviolable comme l'Église dont il semble la base géographique prédestinée, le dévouement de vingt Papes l'a fondé à leur insu, le [illegible] de Pépin l'a consolidé et [illegible], [illegible] de Mathilde lui donnera des limites respectées des siècles ; et toute nation chrétienne qui voudra vivre devra

[illegible] Pie IX [illegible] à répéter ces paroles dans son encyclique [illegible]
[illegible] Rétoc, [illegible]

le protéger, mais sans hypocrisie et honorer ainsi les Papes, dans l'escabeau qu'il a plu à Dieu de leur consacrer sur la terre.

Ce n'est pas tout, l'Eglise venait de perdre, en Orient, son défenseur avec l'Iconoclaste ; il lui en fallait trouver un avec qui fut renouée l'alliance indispensable du sacerdoce et de l'empire. Dieu qui l'avait préparé et formé à l'école d'une longue dynastie de héros, l'amenait à l'Eglise : c'était Charlemagne ; et pour que le grand acte de sa reconnaissance fut plus solennel, il avait placé sur la chaire de saint Pierre, plus qu'un homme, un saint. Donc, saint Léon III, digne en tout du premier Léon, au jour de Noël, premier de l'an 800 de l'Incarnation, par une inspiration divine, rétablit le saint empire romain d'Occident, et remit, dans les mains pieuses et puissantes du maître de l'Europe, le sceptre tombé de Byzance ; et debout sur le siége de saint Pierre, il se montra vêtu de la pourpre, à l'Europe chrétienne, dont, seul parmi les monarques, il représentait les intérêts universels et les vieux droits. C'est le bras droit de la chaire apostolique, semblait-il dire ; c'est l'homme du glaive au service de la vérité et de la justice : il a ce cœur non-seulement royal, mais sacerdotal, après lequel soupirait l'Eglise ; il sera le législateur des peuples chrétiens. Les peuples battirent des mains et crièrent d'une longue acclamation qui, des voûtes de Saint-Pierre, retentit aux extrémités du globe : « A Charles, très-pieux Auguste, couronné de Dieu, grand, pacifique, empereur, vie et victoire ! » Et pour achever, un jour qu'on apportait à l'empereur, les clefs du Saint-Sépulcre, que lui envoyait le patriarche de Jérusalem, le Franc les accepta au nom de l'Eglise et de l'Europe, jurant d'être en tous lieux, le gardien armé de la justice, le chevalier vigilant, le fils obéissant du vicaire de Jésus-Christ, le bras de cette société visible des élus dont Jésus-Christ est l'âme, et il écrivit à la première page de ses *Capitulaires* : « Jésus-Christ, Notre Seigneur, régnant éternellement, moi Charles, par la grâce et la miséricorde de Dieu, roi des Francs, défenseur dévoué et humble de la sainte Eglise. »

Les fils de Charlemagne parleront comme leur père ; je ne dis pas seulement Louis Ier, que Grégoire VII loue comme « amateur de la justice » et que la prostérité a surnommé le Pieux ; mais Louis le Germanique et Lothaire. Un concile de Paris, tenu sous ces princes, dit : « Le roi doit être d'abord le défenseur de l'Eglise et des serviteurs de Dieu. »

Telle sera désormais la tradition du pouvoir, non-seulement dans l'empire, mais dans tous les royaumes chrétiens. Charles-Quint, gardant l'ancien langage dans un siècle où il n'est plus en harmonie avec la politique, dira encore dans son édit de Worms : « Pour l'honneur du Dieu Tout-Puissant et la révérence due au Pontife romain et au Saint-Siége apostolique, pour le devoir de la dignité impériale, et encore le zèle et le soin avec lesquels nous sommes prêts à exposer toutes nos forces et facultés, empires, royaumes, domaines, vie enfin, comme nos ancêtres et selon la force qui nous est innée, pour la défense de la foi catholique et l'honneur, tutelle et protection de la sainte Eglise romaine et universelle... »

On appelait sacrement, le couronnement des rois : sans le considérer, ainsi que faisait l'Eglise orientale, comme un huitième sacrement, opposant ainsi le sacrement impérial au sacrement pontifical. L'Eglise a voulu grandir les rois et en faire des évêques du dehors ; et voici qu'ils se font plus que pontifes. La sophistique grecque a tout confondu : que Charlemagne entendait mieux les choses ! Aussi « la législation carlovingienne, dit Georges Philips, profondément imbue du véritable esprit du christianisme, et par suite émanée de l'accord intime des deux pouvoirs, comme de sa source essentielle, a-t-elle droit d'être signalée, sinon pour la forme, du moins pour le fond et l'objet, comme la plus parfaite des législations humaines (1). »

Cette législation a régné mille ans sur l'Europe, pendant que Mahomet trônait à Byzance : elle a régné avec des fortunes diverses : respectée elle a fait la joie des peuples et la grandeur des princes ; violée, elle a été la source des guerres plus que civiles et des changements de dynasties. Ce code vit encore sous l'écorce tombante de tous les codes civilisés, sauvant ce qui reste de l'ordre public, menaçant d'entraîner, dans sa chute, tous les établissements humains. Je compte qu'elle reprendra quelque éclat dans l'avenir, car je ne veux pas désespérer de l'avenir du monde. Charlemagne, c'est la société chrétienne ; tout le reste en a été la contrefaçon pour ramener sous ce voile, la société au paganisme. Les idées, qu'on dit modernes, sont les vieilles et viles idées de Babylone ; les idées, vraiment civilisatrices, triomphent à Aix-la-Chapelle et viennent de Rome.

II. Maintenant, que faut-il entendre par l'empire de Charlemagne ?

Nous ne l'apprendrons ni du Pape saint Léon III ni de l'empereur : rien n'indique qu'ils aient préparé ce grand acte ; Charlemagne dit même que s'il l'avait prévu, il ne serait point venu à Rome. Si donc, nous ne connaissons pas les intentions de l'empereur et du Pape, nous devons nous en référer aux monuments historiques, seuls capables de nous faire pénétrer le sens de cette institution. Après le sacre de Charlemagne, on frappa, à Rome, une médaille : à la face, on voyait Charlemagne ; au revers, la ville de Rome et on lisait ; dans l'exergue : *Renovatio imperii*. Le bréviaire romain dit de saint Léon III : « Il *transféra* l'empire romain à Charlemagne, roi des Francs. » D'après les monuments, on

(1) *Cours de droit canonique*, tom. III, p. 4.

peut donc poser trois hypothèses : Il s'agit du *renouvellement* de l'empire d'Occident, tombé sous les coups des barbares ; de la *translation* de l'empire d'Orient, infidèle à sa mission, sur la tête d'un prince germain ; ou de la *création* d'un empire plus élevé, sur des bases différentes et avec des éléments nouveaux. Les historiens se bornent à ces trois suppositions.

Or, ce n'est pas le rétablissement de l'empire d'Occident, tel qu'il subsistait dans la personne de Théodose, car, 1° L'empereur germain n'avait pas, sur les peuples germains, la domination territoriale de l'empereur romain sur les provinces de son empire ; 2° l'empereur germain, avait, vis-à-vis de l'Eglise, des devoirs particuliers, définis par le droit canonique, devoirs qui n'incombaient pas à l'empereur romain, celui-ci n'ayant à remplir, envers la religion que les devoirs de tout prince chrétien ; 3° l'origine des deux pouvoirs ne différait pas moins que leurs attributions, l'un dépendant des ordres de l'Etat ou plutôt se transmettant par succession, dans la forme de l'absolutisme, l'autre étant créé par l'onction pontificale. Les inscriptions, sceaux et monnaies, que l'on invoque en faveur de ce sentiment, ne prouvent pas assez ; on peut entendre *renovatio imperii* en ce sens que l'empire est renouvelé, mais dans une espèce différente.

Ce n'est pas davantage la translation de l'empire d'Orient sur la tête d'un prince germain, car : 1° Les empereurs grecs ne possédaient, en Occident, depuis les invasions des barbares, aucune primauté d'honneur, de juridiction ou de souveraineté territoriale (1) ; et depuis longtemps les actes des Souverains Pontifes avaient consacré cet état de choses ; 2° ils n'avaient, comme les successeurs de Constantin en Occident, à titre d'empereurs, aucun devoir particulier qu'ils n'eussent déjà comme princes temporels ; 3° on ne voit pas que Charlemagne ait pensé dépouiller les empereurs grecs, on ne voit point que les empereurs grecs se soient crus dépouillés par Charlemagne ; 4° les monuments et les faits ne favorisent pas cette opinion. Le projet de mariage de Charlemagne, avec Irène, n'a jamais paru très-sérieux pour le grand empereur; l'eût-il été, il s'expliquerait beaucoup mieux par l'ambition, que par le désir de confondre de plus en plus, sur une seule tête, les droits des deux couronnes. Les oppositions des empereurs grecs au titre de Charlemagne prouvent, non leur *droit reconnu* par l'Eglise, à l'empire universel, mais leurs prétentions à quelque droit et leurs rancunes déjà vieilles contre l'Occident. A la prise de Constantinople par les croisés, quand les Papes reconnaîtront l'empire latin d'Orient, ce sera sans préjudice pour ce saint empire romain d'Occident.

Reste donc que ce soit un empire nouveau, fondé sur des bases agrandies, avec des éléments d'un ordre plus élevé, en un mot, un empire chrétien tel qu'on n'en avait jamais vu précédemment, une véritable création de la Chaire apostolique.

Quel est donc le sens auguste de cet empire, ainsi créé par le Saint-Siége ?

Le Souverain-Pontife est, de droit divin, le chef spirituel et suprême de l'Eglise universelle, et, en vertu du droit des gens, le chef temporel des Etats Romains. Sa puissance spirituelle a besoin d'un aide pour lever les obstacles que rencontre son ministère, et d'un défenseur pour repousser les attaques des passions aveugles ou ennemies ; sa puissance temporelle, renfermée dans de sages limites et placée déjà sous la sauvegarde du droit qui la constitue, a besoin également d'un défenseur, pour repousser les assauts qui, en restreignant l'exercice de la souveraineté temporelle des Papes, porteraient atteinte à l'indépendance de leur autorité spirituelle. A ces causes, en vertu du droit *ordinaire* les princes chrétiens sont, chacun dans leurs Etats, aides et défenseurs de l'Eglise, et tous solidairement défenseurs du domaine temporel du Saint-Siége. Mais, par un acte positif, par une mission spéciale, par une délégation extraordinaire et renouvelable à chaque avénement, l'empereur est choisi pour être, dans toute l'étendue de la chrétienté, l'aide et le défenseur des Souverains-Pontifes, le protecteur des Etats Romains et des saints canons, le bras armé de l'Evangile, et, par suite, pour posséder, au-dessus de tous les princes, une primauté d'honneur et de juridiction, et embrasser tous les Etats dans une vaste confédération qui place la société chrétienne dans l'Eglise catholique.

Ainsi l'empereur est créé par le Pape, de son plein et propre mouvement, et ce qui est remarquable, appelé, non pas à la domination, mais à la protection universelle. Son titre n'implique aucune propriété ni hérédité, mais seulement le commandement en chef de l'armée de la confédération chrétienne et la mise de ses forces propres au service de l'Eglise. D'après le droit du temps, le nouvel empereur doit être l'élu des grands feudataires germains qui le nomment, suivant leurs lois, comme grand protecteur de la confédération germanique ; mais il est, d'après les lois de l'Eglise, l'homme lige du Pontife qui doit le consacrer. Ensuite, il n'est qu'un dictateur à vie, révocable même de son vivant, si les intérêts publics, auxquels il est consacré, le demandent. C'est un grand magistrat, pris aujourd'hui d'entre ses pairs et pouvant y rentrer demain, c'est un général, un empereur enfin, *imperator*, au service des princes et des peuples chrétiens et du Père commun de tous les fidèles.

Mais comme l'empire est un service demandé,

(1) L'envoi fait à Clovis ou à Théodoric les insignes de patrice et de consul, était, de la part de Byzance, plus une politesse qu'une prétention. Les premiers barbares eussent été fort étonnés d'apprendre qu'ils tenaient leurs royaumes de Constantinople et qu'ils n'étaient que des fonctionnaires de l'Empire.

il peut aussi être refusé ; mais comme c'est une fonction très-grande, très-haute, très-honorable, dont l'exercice d'ailleurs est subordonné au commandement de l'Eglise, en cas de forfaiture, la dégradation est de plein droit. N'est-ce pas la loi militaire ? N'est-ce pas la loi du moyen âge et de la féodalité, applicable au plus puissant monarque aussi bien qu'au plus humble baron ? L'inutilité même, l'incapacité, le malheur de ne pas réussir emporteront l'abdication. Ainsi l'entendront, sans ombre de divergence, le pape, l'empereur, les grands, le peuple ; et l'idée d'une autre situation ne pouvait venir à personne. Toutes les dignités humaines étaient amovibles alors : l'impériale, qui était élective, pouvait-elle ne pas l'être ? Le sacerdoce seul est immuable, parce qu'il vient du Christ, non des hommes. C'est sur ces bases absolues, et sur d'autres bases relatives au temps, que le saint empire romain fut constitué. C'est ainsi que, pour l'amour commun de Dieu et des hommes, le pontificat et l'empire furent collés ensemble, pour parler avec saint Grégoire VII, par le gluten de la charité. *Pontificatum et imperium glutino charitatis astringere* (1).

Société chrétienne et chrétienté : Voilà donc les deux mots qui caractérisent ce grand œuvre. La société chrétienne, c'est la société civile formée d'après les principes et vivant des vertus de l'Evangile ; la chrétienté, c'est l'ensemble des nations, dans la communion de l'Eglise et sous la commune protection de l'empire. Par la main de ses évêques et de ses moines, l'Eglise s'est occupée d'abord de constituer les peuples dans leur unité nationale ; ensuite de les grouper dans un ensemble harmonieux. L'Eglise ne rêve pas une grande unité matérielle, que rendent impossible la confusion des langues, la diversité des races, l'obstacle des distances, la différence des climats et des mœurs : elle respecte les nationalités, mais elle aspire à les unir, comme elle unit les membres d'une même famille et les citoyens d'un même Etat. A mesure que les peuples se convertissent, elle inscrit leur acte de naissance sur les tablettes de l'histoire. C'est ainsi que les Papes ont reconnu, dans chaque pays, les familles royales. C'est ainsi qu'ils ont admis, dans la communauté des Etats chrétiens, la Hongrie en 1073, la Croatie en 1076, la Pologne en 1080, le Portugal en 1179, et l'Irlande en 1157. C'est ainsi qu'ils ont conféré aux dynasties, pour services mémorables les titres vénérés de *Fils aîné de l'Eglise*, de roi très-chrétien, de roi catholique, de défenseur de la foi, de majesté apostolique et très-fidèle, qui subsistent encore comme vestiges reconnaissables de son action d'autrefois.

Après la constitution chrétienne des nationalités, il fallait régler les rapports publics et en assurer l'observance. Par conséquent, il fallait un docteur et un juge pour interpréter et appliquer la loi, un bras, pour la faire respecter. Le juge et le docteur, c'était le Souverain Pontife ; la force, mise au service de son droit, ce fut d'abord la conscience des peuples convertis, ensuite les pouvoirs qui les gouvernaient, et enfin l'empire. De là est née la chrétienté latine, l'unité de famille des peuples Occidentaux, qui tiennent le sceptre du monde et dont les idées sont les éléments de la civilisation universelle. De là, ces grandes œuvres européennes, les croisades, la chevalerie, la scolastique, les universités ; de là ces divisions de pouvoirs, ces hiérarchies de services, ces usages diplomatiques et ces règles de droit international, qui n'ont subi, depuis Charlemagne, que d'insignifiantes modifications.

Voilà pourquoi le nom de Charlemagne est resté, dans la mémoire des peuples, avec un tel éclat, dit le comte de Maistre, que la voix du genre humain l'a proclamé, non pas seulement *grand*, mais *grandeur*. Ce grand homme, en effet, est la glorieuse personnification des plus grands siècles de l'humanité, comme d'autres siècles, moins heureux, se sont personnifiés dans Alexandre ou César. Charlemagne porte ses conquêtes aussi loin que les plus illustres capitaines ; il étend son sceptre des Asturies à la Vistule, du Tibre aux marais de la Frise, non pour dominer, mais pour civiliser. Les Français le réclament comme leur plus grand roi, les Italiens comme l'empereur de leur prédilection, les Allemands comme leur compatriote, l'Eglise comme son plus intelligent et son plus généreux Protecteur. Toutes les histoires le célèbrent ; vous le retrouvez dans les légendes, les romans, les chansons de geste, les cycles poétiques : ici il est toujours grand ; là, il paraît un saint. Cet homme vous apparaît comme le couronnement d'un long travail de la providence : par là, il tient à la première époque du moyen âge, dont il achève l'œuvre d'unité ; il ne domine pas moins toutes les époques suivantes puisqu'il sème, dans cette unité de la famille latine, le germe fécond de toutes les grandes choses. D'ailleurs, quand vous mesurez ce géant, il paraît isolé, non-seulement à cause de la petitesse de ses descendants, mais même en présence de la grandeur de ses ancêtres. C'est un soleil qui brille sans aurore et qui n'aura point de crépuscule.

Le moyen âge représentait Charlemagne : l'épée d'une main, pour rappeler ses guerres ; de l'autre, le livre des Evangiles, en mémoire de ce qu'il fit pour les lettres, les écoles et la diffusion de la foi ; la couronne en tête, mais fermée, surmontée du globe et de la croix, symbole de l'empire chrétien ; assis sur un trône d'or, comme signe de son gouvernement et de ses lois ; enfin le nimbe au front, hommage rendu à sa sainteté.

Cet icone ne nous représente pas seulement l'empereur, mais l'empire ; et l'un et l'autre ne sont si grands que par la vertu de l'Evangile et l'onction de l'Eglise.

(1) I *Epist.* LXXXV.

LIVRE CINQUANTE-QUATRIÈME

DE L'AN 800 A L'AN 814 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Charlemagne et son siècle. — Ce que c'est qu'un empereur catholique.

Cinq ou six noms propres résument à peu près toute l'histoire universelle : Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, César Auguste, Constantin, Charlemagne. Quinze siècles avant ce dernier, Nabuchodonosor de Babylone voit et commence l'ensemble de cette histoire, dans la statue mystérieuse que lui explique le prophète Daniel ; statue à quatre métaux successifs, l'or, l'argent, l'airain, le fer ; monarchie universelle à quatre dynasties successives, les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains ; statue qui sera frappée à ses pieds de fer et d'argile, et réduite en poudre, par une pierre détachée de la montagne sans main d'homme ; monarchie universelle qui finalement divisée en une dizaine de royaumes, moitié romains moitié barbares, sera détruite et remplacée par un empire nouveau, empire non plus de l'homme, mais de Dieu, et qui subsistera à jamais. Cyrus de Perse voit et continue cet ensemble de l'histoire humaine, que lui explique le même prophète, son commensal. Alexandre de Macédoine continue l'œuvre de Nabuchodonosor et de Cyrus, et le grand-prêtre de Jérusalem lui montre le rang que le prophète lui assigne pour cela. César et Auguste, ou les Romains, achèvent l'œuvre de Nabuchodonosor, de Cyrus, et d'Alexandre.

Cette œuvre est de réunir forcément les principales nations de la terre à une même domination temporelle, afin de les préparer à la même domination spirituelle du Christ. Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, les Romains, travaillent à cette œuvre, sans savoir ce qu'ils font. Nabuchodonosor, après avoir adoré le Dieu de Daniel, se fait adorer lui-même. Cyrus, après avoir rebâti le temple de Jérusalem, n'en adore pas moins la créature au lieu du Créateur. Alexandre, après avoir reconnu le vrai Dieu à l'aspect du grand prêtre Jaddus, se fait passer pour le fils de Jupiter et affecte les honneurs divins. César et Auguste, sous qui naît le Christ, sous qui se détache sans main d'homme cette pierre mystérieuse qui doit trapper la grande statue et devenir elle-même une grande montagne remplissant toute la terre, César et Auguste permettent qu'on leur élève à eux-mêmes des temples. Les uns et les autres ils se mettent à la place ou à côté du grand Dieu, dont ils ne sont que les manœuvres. Leurs successeurs frémissent et se liguent contre l'empire naissant de Dieu et de son Christ ; pendant trois siècles, ils s'acharnent à l'étouffer dans le sang. Constantin cesse la guerre contre Dieu et se soumet individuellement ; mais l'empire romain, la grande statue, demeure idolâtre de lui-même et politiquement antichrétien. Alors les peuples barbares achèvent de le punir. Pendant cinq siècles, l'ancien monde s'écroule. L'or, l'argent, l'airain, le fer, l'argile de la grande statue sont broyés et réduits en poussière.

De ces débris, il sort un nouveau monde, le monde chrétien. Charlemagne en est le chef temporel. Ce que Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, César-Auguste n'avaient nullement compris, ce que Constantin n'avait compris qu'à moitié, Charlemagne le comprend tout à fait, et il le proclame à la face de tous les peuples et de tous les siècles. Il écrit à la tête de ses lois ces paroles mémorables : *Notre Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais. Moi Charles, par la grâce et la miséricorde de Dieu, roi du Royaume des Francs, dévot défenseur et humble auxiliaire de la sainte Église de Dieu* (1).

Ce que Charlemagne disait, il le faisait. Il défendait réellement l'Église de Dieu au midi, au septentrion et partout où elle réclamait son bras.

Le prophète Daniel, ministre et commensal de Nabuchodonosor et de Cyrus, avait prédit qu'entre les dix cornes ou puissances qui s'élèveraient de la quatrième bête, du quatrième empire, l'empire romain, il s'en élèverait après les autres une nouvelle, d'abord petite, mais grandissant à vue d'œil, qu'elle ferait la guerre aux saints et prévaudrait sur eux.

(1) Regnante Domino nostro Jesu Christo in perpetuum. Ego Karolus gratia Dei, ejusque misericordia donante, rex et rector regni Francorum, et devotus sanctæ Dei Ecclesiæ defensor humilisque adjutor... Baluze, Capitul., t. I, p. 210.

Ce que Daniel a prédit, nous l'avons vu : nous avons vu l'empire antichrétien de Mahomet, né en 622, anéantir l'empire des Persans, abaisser l'empire des Grecs, et réduire à rien l'empire des Goths d'Espagne ; nous l'avons vu lancer ses armées innombrables dans les Gaules, et menacer le monde chrétien de sa destruction. Le grand-père de Charlemagne les arrête et les défait dans le cœur de la France ; le père de Charlemagne les défait et les rejette au delà des Pyrénées ; Charlemagne lui-même les repousse ou les soumet en Espagne jusqu'au delà de l'Ebre. Le mahométisme, compilation informe d'idées ou de pratiques juives, chrétiennes et païennes, n'a de propre que le fanatisme de la guerre irréconciliable contre les Chrétiens, qui n'est interrompue que par les guerres civiles contre eux-mêmes. Tel se montre le mahométisme depuis son origine jusqu'à nos jours.

Au temps de Charlemagne, l'an 786, Aroun-Al-Raschid, cinquième calife abbasside, succède à son frère Hadi, qui avait été empoisonné par sa mère. L'an 790, Jahia, chef de la maison des Aïides, prend le titre de calife dans le Giorgian. Guerre entre les deux. Pour y mettre fin, Aroun engage Jahia à poser les armes, et lui offre des lettres de pardon. Jahia les accepte et se soumet. Plein de confiance, il vient à la cour d'Aroun, qui le reçoit avec honneur, puis le jette en prison et le fait égorger. L'an 800, Aroun envoie Ibrahim-ben-Aglab pour gouverner en Afrique. Ibrahim s'y érige en souverain, et fonde la dynastie des Aglabites dans le pays qui s'étend depuis l'Egypte jusqu'à Tunis. L'an 803, Aroun commence à persécuter les Barmécides, famille illustre, dont il avait reçu les plus grands services. Il en fait périr les chefs et précipite le reste dans l'opprobre et la misère. Tel était Aroun, surnommé Al-Raschid ou le Juste, parce que, à la perfidie et à l'ingratitude envers les personnages considérables, il mêlait des sentiments de bonté et de justice envers les particuliers. Il fit jusqu'à huit invasions dans l'empire des Grecs(1). Il fut grand admirateur de Charlemagne, lui envoya plusieurs ambassades, avec de magnifiques présents, entre autres les clefs du Saint-Sépulcre et l'étendard de Jérusalem. Mais ces dispositions personnelles du calife ne pouvaient rien changer à la nature même de l'empire mahométan, qui est, par essence, l'ennemi du Christ et de son Eglise.

La capitale d'Aroun-Al-Raschid était Bagdad, bâtie l'an 763 par son grand-père Almansor, non loin et avec les débris de l'ancienne Babylone, capitale de Nabuchodonosor. La malheureuse Afrique, au commencement du neuvième siècle, fut divisée en deux dynasties mahométanes : celle des Aglabites, depuis l'Egypte jusqu'à Tunis ; celle des Edrisites, dont le chef, Edressah, fonda le royaume et la ville de Fez, sur les rives de la mer occidentale.

Les Edrisites descendaient d'Ali, gendre de Mahomet. La dynastie des Ommiades s'était maintenue en Espagne ; leur chef y prenait le titre de calife. Le premier fut Abdérame, échappé du massacre de sa famille par les Abassides. Mais les émirs ou gouverneurs des villes et des provinces se déclaraient eux-mêmes rois et se faisaient la guerre. L'an 777, plusieurs de ces rois ou émirs, entre autres Ibn-al-Arabi, roi de Sarragosse, vinrent trouver Charlemagne à Paderborn, pour se déclarer ses vassaux et implorer sa protection. L'année suivante, il pénètre en Espagne avec deux armées : l'une, entrée par la Navarre, prend Pampelune ; l'autre, entrée par le Roussillon, prend Barcelone ; toutes deux soumirent la Navarre, l'Aragon, la Catalogne. Charlemagne ayant passé l'Ebre, s'empare de Sarragosse, et y rétablit Ibn-al-Arabi, le plus considérable des rois qui avait réclamé sa protection, et qui tous lui jurèrent fidélité comme à leur seigneur et à leur bienfaiteur. Ce qui détermina Charlemagne à cette expédition, c'était l'état déplorable et les gémissements des Chrétiens d'Espagne sous le joug des Sarrasins (2). La renommée de sa puissance et la puissance de sa renommée leur procura de fait une condition plus tolérable. Ceux des pays conquis par ses armes furent déchargés de tout tribut envers les Mahométans.

Abdérame régna trente-deux ans et quatre mois. Il fut plus cruel qu'aucun roi des Sarrasins ; il fit périr, en divers tourments, des Sarrasins et des Maures sans nombre. Il fit périr dans les flammes son propre frère, après lui avoir coupé les mains et les pieds. Il accabla de tributs les Chrétiens et les Juifs d'Espagne, à tel point qu'ils vendirent leurs enfants et leurs esclaves, et que le petit nombre de ceux qui survécurent étaient réduits à la misère. Enfin l'oppression d'Abdérame bouleversa et dépeupla toute l'Espagne. Telles sont les paroles d'une ancienne chronique, qui finit l'an 8'9, et qui, par conséquent, est contemporaine de ces événements (3). Le calife Abdérame étant mort vers l'an 790, il y eut guerre civile entre ses trois fils, Hécham, Soliman et Abdallah. Hécham eut le dessus ; ses deux frères se réfugièrent en Afrique. L'an 793, Hécham ou Issem, dont la capitale était Cordoue, voyant Charlemagne occupé en Germanie contre les Saxons et les Huns ou Avares, envoya une armée qui surprit Barcelone, força les passages des Pyrénées, fit des courses dans la Septimanie ou le Languedoc, et brûla les faubourgs de Narbonne. Enhardi par ce succès, il attaqua dans ses montagnes, Alphonse le Chaste, roi chrétien de Leon et des Asturies. Les infidèles furent complétement défaits. Il en resta soixante-dix milles sur le

(1) *Art de vérif. Hist. univ. des Anglais. Biographie universelle.* — (2) *Annal. Met.*, *an* 778, etc. — (3) *Chronic. Moissiac, an* [illegible].

champ de bataille. Ce qui obligea Issem de rappeler les troupes qu'il avait envoyées en Languedoc (1).

Issem étant mort deux ans après, il y eut de nouveau guerre civile entre son fils Hakem et ses deux oncles Soliman et Abdallah, qui étaient revenus d'Afrique. Au milieu de ces guerres, la ville de Barcelone changeait souvent de maître; tantôt elle était aux Francs, tantôt aux Sarrasins. L'an 797, l'émir sarrasin de cette ville, nommé Zatun, vint en faire hommage à Charlemagne, qui était à Aix-la-Chapelle. Peu après on vit arriver Abdallah, implorant le secours de Charlemagne contre son neveu Hakem, le nouveau calife de Cordoue. La soumission de l'émir Zatun n'était pas bien sincère, ou ne fut pas bien longue. Le troisième fils de Charlemagne, Louis, roi d'Aquitaine, étant entré en Espagne l'an 799, Zatun vint par honneur à sa rencontre, mais lui ferma les portes de Barcelone. La ville fut obligée de se rendre après deux ans, soit de siége, soit de blocus, et Zatun envoyé prisonnier à Charlemagne, qui le condamna à l'exil. Louis entra dans la ville avec son armée, précédée des évêques et des prêtres, qui chantaient des hymnes et des psaumes en actions de grâces (2).

Un ami sincère de Charlemagne fut le roi d'Espagne, Alphonse II, surnommé le Chaste, fils de Froila, qui l'était d'Alphonse Ier, surnommé le Catholique, et issu du sang de Reccarède. Alphonse le Catholique était mort l'an 757. Froila son fils et son successeur, se distingua surtout par sa bravoure. Il fit de très-sages ordonnances pour corriger les mœurs et établir une exacte police dans son royaume; et il battit plusieurs fois les Sarrasins, qui tentèrent vainement de pénétrer dans ses Etats. En 760, avec une petite armée, il leur tua dans une bataille près de cinquante mille hommes. Froila était sobre, juste, laborieux, vaillant, et rendit ses sujets heureux; mais il ternit ces belles qualités par le meurtre de son frère Vimazon, dont la popularité et la valeur lui donnaient de l'ombrage. Sa cruauté ne resta pas impunie, et son autre frère, Aurèle, le priva du trône et de la vie, l'an 768, quoique, pour réparer son crime, il eût adopté pour son successeur Bermude ou Véremond, fils de Vimazan. Après le règne assez court de trois princes de la même famille, Bermude, surnommé le Diacre, fut élu roi l'an 788. A peine monté sur le trône, il attira près de lui Alphonse, fils de Froila, l'introduisit dans le conseil, dissipa les préventions qu'avaient inspirées contre lui les dernières actions de son père, et lui confia le commandement de l'armée. Alphonse, accompagné de Bermude, marcha contre les Sarrasins et les défit. Bermude saisit ce moment pour résigner sa couronne et faire élire Alphonse à sa place en 791. Alphonse, surnommé le Chaste, parce qu'il vécut avec la reine sa femme dans une continence absolue, continua de remporter des victoires contre les infidèles, et administra paternellement son royaume. Toutefois, il se forma contre lui une conspiration dont on ne trouve les motifs et les détails dans aucun historien; on sait seulement que les conjurés l'enlevèrent dans sa tente en 802, pour l'enfermer dans le monastère d'Obelia, situé au milieu des rochers de la Galice, et que par une révolution encore plus prompte, quelques sujets fidèles volèrent à son secours et le ramenèrent triomphant à Oviedo. Alphonse ne se vengea de ses ennemis que par des bienfaits. Digne ami et allié de Charlemagne, que dans ses lettres il appelait son seigneur, il lui envoya, l'an 798, une tente de grande beauté, que sans doute il avait prise aux Sarrasins. Vers la fin de la même année, ayant pris et pillé Lisbonne, il envoya à Charlemagne une nouvelle ambassade, avec de grands présents tirés du butin, et consistant en armures, en mules et en prisonniers maures (3).

Voilà comme Charlemagne, avec son ami Alphonse, défendait la chrétienté, du côté du midi, contre la puissance antichrétienne de Mahomet. Mais ce qui l'occupait encore plus, c'était de la défendre et de la propager du côté du nord; car c'est de là qu'elle avait le plus à craindre et le plus à gagner. Depuis des siècles, les nations barbares étaient habituées à se suivre par là d'Asie en Europe, pour accomplir, sans le savoir, l'œuvre de la Providence, détruire le monde païen de Rome idolâtre, et servir ensuite d'éléments à un monde nouveau. La moitié de l'œuvre était accomplie. Le vieux monde n'était plus; un monde renouvelé sortait du chaos. Rome n'était plus la ville des idoles, la grande prostituée, la seconde Babylone; mais la nouvelle Jérusalem, la cité de Dieu, la métropole de l'univers chrétien, la citadelle inexpugnable de la foi, le siége de saint Pierre, le centre de l'unité dans la pensée et dans la parole. A Babel ou Babylone, l'orgueil de l'homme avait amené la confusion des langues, et celle-ci la dispersion des peuples. Depuis ce moment, divisés les uns d'avec les autres et partis de la plaine de Senaar, ils se poussaient d'Orient en Occident. Dès qu'ils entendent la voix de Rome chrétienne, ils s'arrêtent; ils y retrouvent l'unité de pensée et de parole qu'ils avaient perdue, ils reconnaissent avec surprise que tous les autres sont leurs frères.

Dans cette longue marche des nations guerrières, les Francs sont les premiers qui entendent comme il faut la voix de Rome et consacrent leurs épées à sa défense. Non-seulement ils s'arrêtent, mais ils arrêtent les autres. Ils les arrêtent de gré ou de force, pour qu'ils entendent à leur tour cette voix qui ne cessera de se faire entendre jusqu'à la fin des

(1) *Chronic. Moissiac*, et *Roder. Tolet.* — (2) *Annal. . inh., etc., Vita Lud.* — (3) Egin. *Vit. Carol. m.*, n 16. *Annal. fran.*, an. 798. *Script. hisp.*, t. II.

siècles. Les Saxons, les Frisons, les Danois ou Normands, les Huns, les Bohêmes font effort pour continuer la marche séculaire, passer le Rhin et se jeter dans les Gaules, devenues France. Charles-Martel, Pepin, Charlemagne sont là, l'épée levée, qui leur notifient la nouvelle et irrévocable consigne : Halte ! on ne passe plus !

Pour les en convaincre, ils s'avancent au milieu d'eux, leur persuadent ou les obligent d'entendre les hérauts pacifiques de cette parole qui renouvelle l'univers, d'entendre cet ordre du jour du Seigneur, que le vagabondage et le brigandage des peuples cesseront, que chaque peuple aura sa terre, qu'il occupera en paix; ordre du jour annoncé depuis plus de quinze siècles par Isaïe, en ces termes.

« Dans les derniers temps, la montagne de la maison de l'Eternel sera fondée sur le haut des monts, et elle s'élèvera par-dessus les collines, et toutes les nations afflueront vers elle. Et la foule des nations ira disant : Allons, montons à la montagne de l'Eternel et à la maison de Dieu de Jacob ; il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers, parce que la loi est sortie de Sion, et la parole de l'Eternel de Jérusalem. C'est lui qui jugera et gouvernera les nations, et qui réprimandera la foule des peuples. Ils transformeront leurs glaives en socs de charrue, et leurs lances en faulx. Un peuple ne tirera plus le glaive contre un peuple, et ils ne s'exerceront plus au combat (1). »

Les Saxons, de même race que les Francs, s'arrêtent de gré et de force, depuis le Rhin jusqu'à la Vistule ; ils s'arrêtent, écoutent par intervalle la parole que leur annoncent des hommes de leur sang et de leur langue, des Saxons revenus d'Angleterre et déjà Chrétiens, saint Boniface et ses nombreux disciples ; ils écoutent et croient par intervalle. Mobiles comme les flots de la mer, habitués à une vie aventureuse, à une sauvage indépendance à des dieux qui demandaient des victimes humaines, les barbares peuplades des Saxons eurent de la peine à changer leurs lances en faulx et leurs glaives en socs de charrue. Il fallut pour cela trente ans de guerres et de victoires, de rigueur et d'indulgence, de prédications et d'exemples.

Pendant que Charlemagne était occupé ailleurs, les Saxons s'étaient jetés sur les terres des Francs. L'année 172, Charlemagne entre dans la Saxe, prend le château d'Eresbourg, détruit le temple et l'idole d'Irmensul; les Saxons demandent la paix et donnent douze otages. L'an 774, pendant que Charlemagne met fin au royaume des Lombards, en Italie, les Saxons envahissent les terres des Francs ; ils s'efforcent en vain de brûler l'église de Fritzlar, ils sont mis en fuite sans que personne les poursuive. En 775, Charlemagne se détermine à faire la guerre aux Saxons, jusqu'à ce qu'ils se soumettent à la religion chrétienne ou qu'ils soient exterminés. Il entre dans la Saxe, prend la forteresse de Sigbourg, rebâtit celle d'Eresbourg, que les Saxons avaient détruite, défait trois armées de ces barbares, qui de nouveau demandent la paix et donnent des otages. En 776, pendant que Charlemagne est en Italie, les Saxons emportent et détruisent de nouveau le château d'Eresbourg, et attaquent les Francs avec furie. Charlemagne revient en Saxe avec tant de célérité, que la multitude des Saxons, épouvantée, implore sa miséricorde. Charlemagne leur pardonne, fait donner le baptême à ceux qui le désirent, reçoit de nouveaux otages, rebâtit de nouveau la forteresse d'Eresbourg, et en élève une autre sur la Lippe. En 777, Charlemagne tenant sa cour à Paderborn, tous les chefs des Saxons, à l'exception de Witikind, viennent faire leur soumission et supplient qu'on leur pardonne, à charge de perdre leur patrie et leur liberté, s'ils manquent encore à leurs promesses. Un grand nombre d'entre eux reçoivent le baptême, assurant, mais avec peu de sincérité, qu'ils voulaient embrasser la religion chrétienne.

En 778, pendant que Charlemagne est occupé en Espagne contre les Sarrasins, les Saxons se jettent sur les terres des Francs, ravagent tout par le fer et le feu, sans distinction d'âge ni de sexe, de sacré ni de profane. Les moines de Fulde, par la crainte des Saxons, emportent avec eux les ossements de saint Boniface et s'enfuient de leur monastère. Les Saxons sont défaits par les Francs.

L'année suivante, 779, Charlemagne entre dans la Saxe, et, après une première victoire, reçoit la soumission de plusieurs peuplades saxonnes, qui donnent des otages et font des serments. En 780, Charlemagne s'avance jusqu'à l'Oder et jusqu'à la frontière des Slaves. Un grand nombre de Saxons reçoivent encore le baptême, mais avec leur dissimulation accoutumée. En 782, Charlemagne tenant sa cour à la source de la Lippe, les chefs des Saxons viennent lui rendre leurs hommages, avec les ambassadeurs des Danois et des Huns. Mais à peine a-t-il quitté le pays, que les Saxons se révoltent à l'instigation de Witikind ; plusieurs comtes d'entre les Francs sont tués. Charlemagne rentre dans la Saxe avec la rapidité de la foudre ; il pardonne à la multitude, mais il exige qu'on lui livre les quatre mille cinq cents principaux rebelles, auxquels il fait trancher la tête le même jour. Pendant les années 783, 784 et 785, les Saxons s'étant soulevés en masse, Charlemagne les défait en plusieurs batailles sanglantes et dévaste leur pays.

La dernière année, Witikind se soumet volontairement, embrasse sincèrement la religion chrétienne et reçoit le baptême. Une multitude de Saxons reviennent à la foi qu'ils

(1) Isaïe, c. II.

avaient abandonnée et s'humanisaient au milieu d'eux. Ils restent soumis pendant sept ans, et servent dans les armées de Charlemagne contre les Huns et les Slaves. En 792 les Saxons, du moins ceux qui habitent sur l'Elbe, se révoltent et tuent les Francs qui étaient parmi eux. Les six années suivantes, Charlemagne conduit ses armées dans la Saxe; chaque fois les Saxons, défaits ou craignant de l'être, donnent des otages et promettent d'être plus fidèles. Charlemagne en transplante un grand nombre en France, le tiers de certains cantons, et les remplace en Saxe par des Francs. En 799, ayant pacifié toute la Saxe, il la partage entre les évêques, les prêtres et les autres vassaux.

En 802, les Saxons au delà de l'Elbe, nommés aussi Normands, ayant recommencé à remuer, ils en sont punis par la dévastation de leur pays. En 804, Charlemagne les transfère tous en France avec leurs femmes et leurs enfants, et donne leurs champs aux Abodrites, peuples de Mecklembourg, qui lui avaient toujours été fidèles, et dont les Saxons au delà de l'Elbe ou les Normands avaient tué le roi. Ainsi finit la guerre de Saxe, après avoir duré une trentaine d'années, parmi lesquelles cependant il y eut une dizaine d'années de paix ou de repos.

Après tant d'années d'une guerre si opiniâtre, on croirait la Saxe dépeuplée et la nation saxone anéantie. C'était tout le contraire, suivant un auteur non suspect, qui dit : « Nous verrons, dès la génération suivante, la Saxe vaincue et si longtemps dévastée, beaucoup plus peuplée, plus belliqueuse et mieux en état de se défendre que la Gaule, qui avait triomphé d'elle à tant de reprises. On ne peut douter que ce ne soit pendant le règne même de Charlemagne, au milieu de ces ravages, de ces massacres et de tous les malheurs attachés à la conquête, que le nord de la Germanie passa de la barbarie à la civilisation, que des villes nouvelles furent fondées au milieu des forêts, que des lois furent reconnues par ceux qui s'étaient fait longtemps un honneur de n'en point admettre ; qu'une certaine connaissance des lettres fut le résultat de la prédication du christianisme ; qu'enfin les arts et les jouissances de la vie domestique furent introduits jusqu'à l'Elbe par les fréquents voyages et les longs séjours des personnages riches et puissants que Charlemagne entraînait avec lui au fond de la Germanie (1). »

Voilà comme ces guerres de Saxe sont appréciées par un écrivain protestant, plus enclin à blâmer qu'à louer tout ce qui tient à la religion catholique. Ainsi, par ces guerres mêmes, Charlemagne a civilisé non-seulement la Saxe, mais l'Allemagne tout entière, en la rendant complétement chrétienne. Les Saxons, en particulier, lui doivent beaucoup. Divisés jusqu'alors en autant de peuplades qu'il y avait de cantons, ils formeront désormais un seul peuple. Et quand la race épuisée de Charlemagne ne saura plus porter le sceptre impérial, c'est la race saxonne qui fournira à la chrétienté les empereurs les plus dignes et les plus capables de continuer l'œuvre de Charlemagne : défendre l'Europe chrétienne contre les barbares du nord, en les arrêtant et en les convertissant.

Quant au but même que Charlemagne se proposait dans ces guerres, voici comme parle un historien moderne de sa vie. Examinant pourquoi ce prince, au lieu de faire des conquêtes sur les Grecs, ce que lui conseillait une politique ordinaire comme plus aisé et plus utile, il s'attachait à dompter péniblement les Saxons et les Huns, cet auteur conclut :

Le vrai motif qui engageait Charlemagne à porter la guerre dans le pays des Huns, en laissant en paix les Grecs, est celui que nous avons déjà dit. Charlemagne était un conquérant, mais un conquérant convertisseur. S'il voulait ajouter des provinces à son empire, il voulait aussi gagner des âmes à Dieu ; les Grecs n'offraient de ce côté aucune matière à son zèle, et les Huns étaient idolâtres ; c'était moins une guerre de politique qu'il voulait faire, qu'une guerre de religion et une véritable croisade. Il la fit, en effet, prêcher par les prêtres, comme on prêcha dans la suite les croisades ; son camp fut une espèce de séminaire, où l'on observait des jeûnes rigoureux, où l'on faisait des prières publiques et des processions solennelles, où l'appareil religieux était joint partout à l'appareil militaire. Ce faste pieux n'était pas sans politique. Les armées avec lesquelles Charlemagne entrait en Pannonie étaient principalement composées de ces Saxons, de ces Frisons, de ces Wiltses, de tous ces peuples encore mal soumis et à peine chrétiens ; il était bon de fortifier leur christianisme par l'habitude des pratiques religieuses et par la pompe imposante des cérémonies. Charlemagne pensait même que ce spectacle, exposé aux regards des peuples qu'il venait combattre et convertir, pourrait devenir un moyen de conversion pour eux, soit parce qu'un peuple encore grossier et barbare est facilement ému par les sens, soit parce que ce même peuple, témoin des cérémonies par lesquelles les Français appelaient sur leurs armes la protection divine, reconnaîtrait l'efficacité de leurs prières aux succès mêmes dont elles seraient suivies. » Voilà comme parle cet auteur (2).

Ce qui veut dire que Charlemagne avait des vues plus élevées que les autres conquérants ; que, des divers partis qu'il pouvait prendre, il choisissait celui-là de préférence qui devait contribuer plus puissamment à la gloire de Dieu, au bien général de l'humanité et même au bien particulier, et temporel et spirituel, des nations qu'il avait à combattre ; qu'afin de réaliser ces grandes vues, il prenait

(1) Sismondi. *Hist. des Français*, t. II, p. 361. — (2) Gaillard. *Hist. de Charlem.*, t. I, p. 375.

les moyens les plus puissants, et pour vaincre et pour persuader. Sans doute, telle n'était point la politique de Nabuchodonosor, de Cyrus, d'Alexandre, de César, de Napoléon; ce fut la politique de Charlemagne.

Les malheurs qui arrivèrent aux Saxons dans ces guerres leur avaient été prédits par saint Lebwin. Il avait quitté l'Angleterre, sa patrie, pour venir annoncer l'Evangile en Saxe. Il se rendit, à ce dessein, auprès de saint Grégoire, administrateur de l'évêché d'Utrecht, et, en ayant reçu sa mission, il alla, avec un compagnon nommé Marcellin, prêcher l'Evangile sur les bords de l'Issel, qui divisait les terres des Francs d'avec celles des Saxons. Il y fit quelques conversions et y bâtit quelques églises. Mais comme la récolte ne répondait pas à ses travaux, il prit la résolution d'aller prêcher à l'assemblée des chefs de la nation, qui se tenait tous les ans dans une plaine sur les bords du Véser. Il s'y présenta revêtu des habits sacerdotaux, tenant la croix en main et portant sous le bras le livre des Evangiles. Il parut en cet appareil au milieu de ces barbares, justement dans le temps qu'ils étaient occupés à faire des sacrifices solennels aux dieux du pays. Ecoutez-moi, leur cria-t-il, ou plutôt écoutez Celui qui parle par ma bouche. La surprise et la nouveauté du spectacle lui concilièrent une attention favorable. Sachez, continua le saint missionnaire, que le Créateur du ciel et de la terre est le seul Dieu. Les idoles que vous adorez, séduits par le démon, ne sont que de l'or, de l'argent ou des pierres. Ils ne peuvent, ces dieux, ni se secourir eux-mêmes ni secourir ceux qui les invoquent. Mais le vrai Dieu a eu compassion de votre aveuglement, et il m'a envoyé vers vous comme son ambassadeur. Si vous faites pénitence et recevez le baptême, il vous délivrera de tous les maux; mais si vous méprisez ses salutaires avertissements, écoutez la sentence qu'il a déjà prononcée. Il a suscité de votre voisinage un roi puissant, courageux et prudent, et s'avance comme un torrent rapide pour ravager votre province. Il emmènera vos femmes et vos enfants en captivité. Une partie de vous périra par ses armes ou par la faim, les autres seront obligés de recevoir le joug du vainqueur.

A ce discours, les barbares entrèrent en fureur, et, criant au séducteur, ils coururent aux haies voisines arracher des pieux pour assommer l'homme apostolique; mais il s'échappa miraculeusement au milieu du tumulte. Alors un des plus considérables de l'assemblée nommé Buton, montant sur une élévation pour se faire mieux entendre, parla ainsi: Écoutez-moi, vous tous qui êtes hommes sensés. Il nous est venu souvent des ambassadeurs des Normands, des Slaves et des Frisons, nous les avons reçus avec honneur et renvoyés avec des présents; pourquoi chassons-nous honteusement l'ambassadeur du grand Dieu? La manière dont il a été délivré de nos mains marque assez quel est le pouvoir de Celui qui l'a envoyé. C'est pourquoi vous verrez certainement s'accomplir les menaces qu'il vous a faites. Ces remontrances calmèrent un peu les esprits, et l'on convint de laisser à Lebwin la liberté de se retirer sans être poursuivi.

Charlemagne ne tarda point d'accomplir la prédiction du saint homme, en entrant dans la Saxe dès l'an 772, en détruisant l'idole d'Irmensul, et en commençant ainsi cette guerre formidable qui ne devait finir qu'en 804. Saint Lebwin, de retour à Dewenter, rebâtit l'église que les Saxons idolâtres avaient brûlée dans l'intervalle, continua d'instruire avec zèle son troupeau jusqu'à sa mort, arrivée l'an 773, le douze novembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Les Saxons brûlèrent une seconde fois l'église qu'il avait rebâtie et où il était enterré: ils cherchèrent son corps pendant trois jours; mais le Seigneur, qui l'avait défendu de leur fureur pendant sa vie, l'en défendit encore après sa mort (1).

Plusieurs disciples de saint Boniface continuèrent l'œuvre de leur maître, de convertir et de civiliser les diverses populations de la Germanie. Les principaux étaient saint Lul, archevêque de Mayence, et saint Sturme, abbé de Fulde. Pendant les trente-quatre ans que saint Lul gouverna son diocèse, il se montra toujours digne du choix de son prédécesseur, saint Boniface. Il assista à plusieurs conciles, tant en France qu'en Italie. On le consultait de toutes parts. Il ne nous reste que neuf de ses lettres, publiées parmi celles de saint Boniface. On voit, par la quatrième, qu'il faisait venir de bons livres des pays étrangers, et qu'il les répandait en France et en Allemagne, pour y entretenir ou y faire naître le goût de la bonne littérature. La plupart des autres présentent de grands exemples d'humilité, de sollicitude pastorale, de zèle pour l'observation des canons. La soixante-deuxième est un mandement pour ordonner des prières, des jeûnes et des messes. Il y est dit qu'on célébrera les messes prescrites contre les tempêtes, afin d'obtenir de Dieu la cessation de la pluie qui faisait craindre pour les fruits de la terre. Saint Lul, après y avoir annoncé la mort du Pape, ordonne de réciter pour lui les prières accoutumées. Cuthbert, abbé de Wiremouth en Angleterre, suivait la même pratique. Il dit, dans une lettre à saint Lul, qu'il avait ordonné quatre-vingt-dix messes pour les frères morts en Allemagne. Ces deux grands hommes étaient dans l'usage de s'envoyer mutuellement les noms de ceux qui mouraient parmi eux (2).

Saint Lul, mal informé, prit parti contre Saint Sturme, qu'on avait faussement accusé de trahison contre le roi Pépin. Cette surprise n'étonne pas dans un temps de révolutions politiques; elle nous montre de plus en plus

(1) Pagi, an 772 et 773. *Vita S. Lebwin, apud Sur.* — (2) *Biblioth. PP.*, t. XIII.

combien, dans ces conjonctures, il faut être précautionné dans ses jugements. Le saint archevêque reconnut depuis sa faute, comme on le voit par sa charte de donation à l'abbaye de Fulde, qu'il signa, l'an 785, en présence de Charlemagne. Il quitta son siége avant sa mort, et se retira dans son monastère de Hartzfeld. Il y mourut le 1er novembre 787. Riculfe lui succéda dans le siége de Mayence.

Par suite de cette calomnie, dont les premiers auteurs étaient trois mauvais moines de Fulde, Saint Sturme fut exilé. Les autres religieux de son monastère se refusèrent à recevoir un nouvel abbé qu'on voulait leur imposer ; mais, avec la permission de saint Lul, ils choisirent un de ses fidèles disciples, qui n'accepta cette charge que pour être plus en état de travailler au rétablissement du saint abbé. On faisait sans cesse des prières pour son rappel, non-seulement à Fulde, mais encore dans tous les monastères d'hommes et de filles de ces provinces. Le Seigneur les exauça après deux ans. Pépin fit venir Sturme à la cour, et ce prince étant un jour entré dans la chapelle de son palais dès le matin, pour faire sa prière avant d'aller à la chasse, il fut édifié d'y trouver Sturme en oraison, et lui dit : Pourquoi vos moines vous ont-ils accusé auprès de nous ? Le saint abbé répondit : Prince, quoique je ne sois pas exempt de péché, je puis assurer que je n'en ai commis aucun contre votre service. Le roi répartit : Si vous l'avez fait, que le Seigneur vous fasse miséricorde ! Pour moi, je vous pardonne de tout mon cœur, et je veux que vous soyez désormais mon ami. En même temps, arrachant un fil du drap de son manteau, il le jeta en disant : Pour marque d'une parfaite réconciliation, je jette par terre ce fil tiré de mon manteau. On voit ici une marque assez singulière de réconciliation en usage parmi les Francs. Ainsi Pépin renvoya saint Sturme gouverner son monastère indépendamment de l'archevêque de Mayence, et suivant le privilége du pape Zacharie. La nouvelle de son retour sécha les larmes de ses moines. Ils allèrent au devant de lui avec la croix et les reliques, et le reçurent comme en triomphe. Ces traverses ne diminuèrent en rien le zèle du saint abbé, et il rendit son monastère si florissant, qu'il y gouverna jusqu'à quatre cents moines (1).

En 777, en se retirant devant une armée de Charlemagne, les Saxons résolurent néanmoins d'envoyer un détachement pour brûler le monastère de Fulde et pour en massacrer les moines. Comme nous avons vu, saint Sturme, qui en eut avis, conseilla à ses religieux de se soustraire au danger par la fuite, et d'emporter avec eux le corps de saint Boniface, le trésor le plus précieux de leur monastère. Ils n'eurent pas moins d'empressement pour mettre ces saintes reliques en sûreté que pour sauver leur propre vie. Ils les tirèrent du tombeau où elles reposaient depuis vingt-quatre ans, et ils demeurèrent quatre jours campés à quelque distance du monastère avec ce sacré dépôt, qu'ils regardaient comme leur sauvegarde. Le quatrième jour on vint leur annoncer que les Saxons avaient été battus par les troupes que Charlemagne avait envoyées après eux, et qu'ils s'étaient retirés en Saxe. Ainsi les moines retournèrent avec joie à Fulde, et remirent le corps du saint martyr dans le tombeau d'où ils l'avaient tiré.

Charlemagne ayant donné la chasse aux rebelles, ordonna à saint Sturme de demeurer à Eresbourg avec les missionnaires, ses compagnons, pour affermir les néophytes dans la foi. Le saint abbé, ayant passé quelque temps à régler ce qui concernait ces églises, tomba malade de fatigue et fut obligé de retourner à son monastère avec un médecin de Charlemagne, que ce prince lui donna par estime ; mais il n'en fut pas mieux traité. Le médecin lui fit prendre une potion qui, au lieu de le soulager, augmenta son mal et avança sa mort. Sturme ne put s'empêcher de s'en plaindre, sans cependant en paraître moins résigné aux ordres de la Providence. Dès qu'il sentit sa fin approcher, il ordonna qu'on sonnât toutes les cloches du monastère, pour assembler ses frères, et les avertir que sa dernière heure était venue. Il se recommanda à leurs prières, demandant pardon à ceux à qui il pouvait avoir fait quelque déplaisir, et protesta qu'il pardonnait sincèrement à tous ceux qui l'avaient offensé, et nommément à Lul, archevêque de Mayence. Il mourut le lendemain, qui était le 17 décembre, l'an 778 ou 779. Sa vie a été écrite par Eigil, quatrième abbé de Fulde, qui avait été présent à sa mort. Dieu le glorifia après sa mort par un grand nombre de miracles, qui portèrent le pape Innocent II au concile de Latran, à ordonner aux moines de Fulde de célébrer sa fête.

Saint Grégoire d'Utrecht, autre disciple de saint Boniface était mort quelques années auparavant. Ce fut un saint apôtre, d'un zèle également vif et sage, dès sa plus tendre jeunesse se consacra aux missions de la Germanie. Issu de la première dynastie royale des Francs, il fut encore plus respectable pour ses vertus que pour sa noblesse. Il se distingua surtout par sa charité à pardonner les injures. Deux de ses frères qui étaient des plus grands seigneurs de la cour, ayant été assassinés en passant une forêt, on prit les meurtriers et on les conduisit garottés, afin qu'il en fît justice selon l'usage qui permettait aux particuliers de venger la mort de leurs parents. Mais saint Grégoire, préférant les maximes de l'Evangile à celles du monde, fit délier les assassins, leur fit donner des habits et à manger ; et, les ayant fait venir en sa présence, il leur dit : Allez en paix, et donnez-vous de garde désormais de commettre de pa-

(1) Vit. S. Sturm. Act. Bened., sec. III, pars II.

reils attentats, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis.

Sur la fin de sa vie, Grégoire devint paralytique, et mourut la troisième année depuis qu'il eut été attaqué de cette maladie, âgé de près de soixante-dix ans, et, selon l'opinion la plus commune, l'an 776. Pendant cette longue maladie, il ne cessa de vaquer, autant qu'il lui était possible, aux fonctions de son ministère, de s'occuper à la lecture et au chant des psaumes, et d'exhorter ses disciples à la pratique des vertus apostoliques. Quand on crut que son heure était venue, tous ses amis se rendirent avec empressement auprès de lui. Ils regrettaient surtout de le voir mourir avant l'arrivée d'Albéric, son neveu, qui était en Italie pour les affaires de Charlemagne. Mais le saint homme leur dit : Ne craignez pas; je ne mourrai point avant qu'il soit venu. Albéric arriva en effet quatre jours avant la mort de son oncle. Le quatrième jour, comme les disciples de saint Grégoire disaient : Il ne mourra pas encore aujourd'hui, il recueillit ses forces, et il répondit : C'est cependant aujourd'hui que je veux avoir mon congé. Il se fit aussitôt porter devant l'oratoire de Saint-Sauveur, et, après avoir fait sa prière et reçu le viatique, il rendit l'esprit pendant qu'il tenait les yeux attachés sur l'autel. Il est honoré le 25 d'aout, qu'on croit être le jour de sa mort. Sa vie a été écrite par son disciple, saint Ludger, qui fut dans la suite évêque de Mimigardeford, aujourd'hui Munster (1).

Saint Albéric fut le successeur de saint Grégoire dans le gouvernement de l'église d'Utrecht ; mais il reçut quelque temps après l'ordination épiscopale, ce que n'avait pas fait son oncle. Albéric, aussitôt après la mort de saint Grégoire, chargea saint Ludger d'aller rétablir l'Eglise de Saint-Lebwin à Dewenter, ruinée, comme nous l'avons dit, par les dernières excursions des Saxons. Ludger ayant cherché longtemps inutilement le tombeau de saint Lebwin, pour le renfermer, comme il en avait ordre, dans l'enceinte de la nouvelle église, le saint lui apparut et lui découvrit l'endroit où reposait son corps. Albéric chargea ensuite Ludger et quelques autres serviteurs de Dieu d'aller détruire les temples des idoles qui restaient encore dans la Frise. Ludger s'acquitta avec zèle de cette commission, et trouva de grands trésors dans ces temples. Charlemagne en prit les deux tiers, et laissa l'autre tiers à saint Albéric. Ce saint évêque ordonna prêtre Ludger, et lui donna le gouvernement de l'église de Doken, où saint Boniface avait été martyrisé. Saint Albéric mourut l'an 784, et il est honoré le 14 de novembre.

Un autre apôtre de la Germanie fut saint Willehade. Il était né en Angleterre, au pays des Northumbres et qui avait été élevé dès son enfance dans les lettres et la piété. Son humilité, son amour pour la prière, l'austérité de sa vie lui méritèrent l'honneur du sacerdoce. Il apprit alors que les Frisons et les Saxons, jusque-là incrédules et païens, commençaient à abandonner les idoles et à goûter la foi catholique. Il en ressentit une grande joie, et en même temps un grand désir de passer dans ces contrées. Il alla trouver le roi Alcret, et lui exposa, avec beaucoup de larmes, la vocation qu'il ressentait d'aller prêcher ces peuples. Le roi convoqua les évêques et d'autres serviteurs de Dieu, et, de leur avis, il permit à Willehade de suivre son attrait. Il passa donc en Frise vers l'an 770, et s'arrêta au lieu même où saint Boniface avait souffert le martyre. Il y fut très-bien reçu par les nouveaux Chrétiens et demeura longtemps avec eux; plusieurs nobles lui donnaient leurs enfants à instruire, et il rappela à la foi catholique plusieurs qui étaient tombés dans l'erreur. Il passa la rivière de Lawers et s'avança pour prêcher aux Frisons païens le culte du vrai Dieu et la vanité des idoles. Quelques-uns voulaient le faire mourir, comme un impie qui parlait contre leurs dieux; d'autres, plus raisonnables, leur dirent : Nous voyons que cet homme n'est coupable d'aucun crime, et nous ne savons si la religion qu'il nous prêche ne vient point de Dieu. Tirons au sort, pour voir si nous devons le faire mourir ou le renvoyer. Dieu conduisit le sort d'une telle manière qu'il lui fut favorable, et les barbares, ayant tenu conseil, le laissèrent aller.

De là il vint à Drente, où il convertit et baptisa un grand nombre de païens. La religion faisant du progrès, quelques-uns de ses disciples commencèrent à abattre des temples; de quoi les infidèles furent tellement irrités, qu'ils résolurent de les exterminer tous. Ils chargèrent Willehade à coups de bâton, et l'un d'eux leva le bras pour lui couper la tête; mais l'épée, sans lui faire aucun mal, coupa seulement la courroie d'un reliquaire qu'il portait pendu à son cou. Les barbares, étonnés de cette merveille, le laissèrent aller avec ses compagnons.

Charlemagne ayant entendu parler de lui, le fit venir, le reçut avec honneur, l'entretint et, ayant reconnu sa doctrine et sa vertu, l'envoya en Saxe, au canton nommé alors Vigmode, au delà du Véser, où sont les évêchés de Werden et de Brême. Charlemagne voulut que, sous sa protection, il fondât des églises et y travaillât à l'instruction des peuples. Le saint prêtre s'en acquitta si bien, que, la seconde année, qui était l'an 780, les Saxons et les Frisons du voisinage promirent tous de se faire chrétiens.

L'an 782, les Saxons s'étant révoltés par les suggestions de Witikind, ils persécutèrent ceux d'entre eux qui s'étaient convertis, mais principalement les prêtres qui travaillaient à leur instruction. Saint Willehade se sauva

(1) Acta SS., 25 aug. Act. Bened., sec. III, pars II.

par mer et passa en Frise : mais les Saxons déchargèrent leur fureur sur ses disciples, et tuèrent le prêtre Folcard avec le comte Emming, au canton nommé Leri; Benjamin et Atreban en d'autres lieux, et Gervais, avec ses compagnons, à Brème. Saint Willehade, voyant que pour le moment il était impossible de prêcher l'Évangile en Saxe, passa en Italie et alla à Rome faire ses prières au tombeau de saint Pierre, et recommander à Dieu son église désolée, afin qu'elle ne fût pas entièrement détruite. Il reçut beaucoup de consolations du pape Adrien, et s'en retourna en France, où il se retira au monastère d'Epternach, au diocèse de Trèves, fondé par saint Willebrod. Là, ses disciples dispersés par la persécution s'étant rassemblés auprès de lui, il les consola et les exhorta à la constance. Il passa deux ans en solitude dans ce monastère, s'occupant à transcrire des livres, que les évêques, ses successeurs, gardèrent avec vénération, entre autres les épîtres de saint Paul (1).

La révolte de Witikind entraîna aussi la Frise. Les Saxons y brûlèrent les églises, en chassèrent les prêtres jusqu'à la rivière de Flee, obligèrent les Frisons à renoncer à Jésus-Christ et à immoler aux idoles comme auparavant. Saint Albéric, évêque d'Utrecht, mourut dans le même temps, et le prêtre saint Ludger, qui se trouvait alors à la tête de cette église, fut réduit à quitter le pays. Il en était naïf, et de race noble; son père et sa mère étaient chrétiens, et sa mère avait été conservée par un effet singulier de la Providence. Elle avait une aïeule païenne, qui, irritée de ce que son fils n'avait que des filles, ordonna que l'on fît mourir celle-ci avant qu'elle eût tété; car ces païens superstitieux croyaient permis de faire mourir un enfant, pourvu qu'il n'eût pris encore aucune nourriture. Le domestique chargé de cette exécution voulut plonger l'enfant dans un seau d'eau, la tête la première; mais la petite, étendant ses bras contre le bord du seau, résista assez longtemps pour attirer la compassion d'une femme du voisinage, qui la prit, l'emporta chez elle, et lui fit promptement avaler du miel; après quoi il ne fut plus permis de la faire mourir. Elle fut mère de deux saints évêques, Ludger et Hildegrim, et de plusieurs filles, mères de plusieurs autres évêques.

Dès l'enfance, saint Ludger pria ses parents de le donner à instruire à quelque homme de Dieu, et ils le mirent sous la conduite de saint Grégoire d'Utrecht, qui, le voyant avancer dans la vertu, lui donna l'habit, et le mit dans son monastère. C'était une école d'où sortirent un grand nombre d'évêques et de prêtres. Ensuite il l'envoya en Angleterre avec l'Anglais Alubert, qui était venu travailler avec lui en Frise, et que Grégoire souhaitait qui fût sacré évêque. Ludger y passa une année à étudier sous Alcuin, et y fut ordonné diacre et Alubert évêque; après quoi il revint en Frise auprès de l'abbé Grégoire. Mais quelque temps ensuite, il en obtint la permission de retourner en Angleterre s'instruire encore auprès d'Alcuin, qui enseignait à York. Il en revint au bout de trois ans, apportant une grande quantité de livres. Saint Albéric le fit ordonner prêtre à Cologne, au même temps qu'il fut consacré évêque, et le chargea de l'église de Doken, où saint Boniface avait souffert le martyre. Mais il ne laissait pas de gouverner le monastère d'Utrecht, par quartier, avec deux autres prêtres et l'évêque Albéric, qui l'avait ainsi ordonné.

Saint Ludger travailla sept ans en Frise depuis la mort de saint Grégoire, c'est-à-dire depuis 776 jusque vers 783, et pendant ce temps il fit un grand nombre de conversions, fonda plusieurs églises et plusieurs monastères. Les choses étaient en cet état quand le ravage des Saxons l'obligea de quitter la Frise. Il distribua en divers lieux ses disciples, qui étaient en grand nombre, et en emmena deux avec lui, savoir : Hildegrim, son frère, et Gerbert, surnommé le Chaste. Il alla à Rome, soit avec saint Willehade, comme disent quelques-uns, soit l'année suivante, et passa au Mont-Cassin, où il s'arrêta pour apprendre la règle de saint Benoît; car il se proposait d'établir un monastère dans une terre qui lui appartenait. Il revint en Frise au bout de deux ans et demi (2).

Cependant Charlemagne ayant dompté les Saxons, et Witikind, leur principal chef, ayant reçu sincèrement le baptême, saint Willehade sortit de sa retraite d'Epternach, vint trouver Charlemagne à Eresbourg, et lui demanda ses ordres pour recommencer à prêcher l'Évangile en Saxe. Charlemagne lui ordonna de retourner au pays de Vigmode, où il avait travaillé, et dont on le nommait déjà l'évêque, quoiqu'il ne fût que prêtre; et, pour assurer la subsistance de ses collaborateurs, il lui donna un petit monastère de France nommé Justine. Saint Willehade recommença donc à prêcher la foi publiquement, à relever les églises abattues et à mettre en chaque lieu des personnes éprouvées, pour instruire et gouverner les peuples.

Charlemagne ayant aussi entendu parler de saint Ludger, qui était revenu d'Italie, le chargea de l'instruction des Frisons, des cinq cantons à l'orient de la rivière de Labec. Il passa même, de l'avis du prince, dans une île entre la Frise et le Danemark, où l'on adorait un Dieu nommé Fosite. Il en abattit les temples, bâtit une église, et, ayant converti les habitants, il les baptisait dans une fontaine où saint Willebrod avait baptisé des hommes, et dont les païens, par superstition, n'osaient puiser de l'eau qu'en silence. On rapporte à ce temps-là, incontinent après la conversion de Witikind, l'érection de deux nouveaux évêchés en Saxe, Minden et Wer-

(1) *Bened.*, sec. III, pars II. — (2) *Acta SS.* [illegible]

den. Le premier évêque de Minden fut Herimbert, et cette église fut soumise à la métropole de Cologne. Werden, au delà du Wéser, à l'orient, fut soumise à Mayence, et eut pour premier évêque saint Suidbert, que quelques-uns ont confondu mal à propos avec le compagnon de saint Willibrod, mort dès l'an 713. On met l'érection de ces deux évêchés en 785 (1).

Charlemagne manda au pape Adrien l'heureuse nouvelle de la conversion des Saxons, afin qu'il ordonnât des prières en actions de grâces, et des litanies ou processions ; ce que le Pape lui accorda de grand cœur. Charlemagne le fit aussi consulter sur la pénitence que l'on devait imposer aux Saxons qui avaient apostasié. Le Pape répondit : Nos prédécesseurs ont décidé que ceux qui sont ainsi tombés doivent faire une longue pénitence, dont, toutefois, il faut juger par la contrition du cœur plus que par le temps. C'est donc aux évêques à la régler, suivant que la chute a été volontaire ou forcée ; les pénitents doivent donner leur confession de foi et promettre, avec serment, de la garder et de se soumettre en tout aux ordres des évêques (2).

L'an 787, Charlemagne étant de retour à Worms de son troisième voyage à Rome, et trouvant la Saxe paisible, y voulut établir de nouveaux évêques Il fonda en Westphalie l'église d'Osnabruck, dont le premier évêque fut Viho, disciple de saint Boniface, ordonné l'an 788. Au delà fut mis saint Willehade, qui portait déjà le nom d'évêque, parce qu'il gouvernait depuis sept ans une grande étendue de pays. Il fut sacré le 13 juillet la même année 787. On lui donna pour diocèse plusieurs pays, comprenant la Frise orientale et une partie de la Saxe, et son siége fut à Brème, capitale de la province de Vigmode, au delà du Wéser. L'année suivante, 788, vingt-unième de son règne, Charlemagne donna à cette église un diplôme d'autant plus remarquable qu'il a été moins remarqué. Le conquérant y montre à nu le fond de sa grande âme. Le diplôme est conçu en ces termes :

« Au nom de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, Charles, par l'ordre de la Providence divine, roi. Si, par le secours du Dieu des armées, nous avons remporté la victoire dans les guerres, c'est en lui et non pas en nous que nous nous glorifions ; c'est de lui que nous espérons en ce monde la paix et la prospérité, et dans l'autre une récompense éternelle. Sachent donc tous les fidèles du Christ, que les Saxons, indomptables à nos ancêtres par l'obstination de leur perfidie, et si longtemps rebelles à Dieu et à nous, jusqu'à ce que nous les avons vaincus par sa force et non par la nôtre, et que, par sa miséricorde, nous les avons amenés à la grâce du baptême, nous les rendons à leur antique liberté, les déchargeons de tous les tributs qu'ils nous doivent ; et, pour l'amour de celui qui nous a donné la victoire, nous les lui déclarons dévotement tributaires et sujets, à savoir : comme ils ont refusé jusqu'à présent de porter le joug de notre puissance, maintenant qu'ils sont vaincus et par les armes et par la foi, ils payeront à Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ et à ses prêtres, la dîme de tous leurs bestiaux, fruits et cultures (3).

» En conséquence, réduisant tout leur pays en province, suivant l'ancien usage des Romains, et le partageant entre des évêques, nous avons offert, en action de grâces au Christ et à saint Pierre, la partie septentrionale, qui est abondante en poissons et propre à nourrir des bestiaux, et nous y avons établi une église et une chaire épiscopale au lieu nommé Brème. Nous avons soumis à ce diocèse dix cantons, dont nous avons changé les noms et les divisions anciennes, et les avons réduits à deux provinces, nommées Vigmode et Lorgoe.

» Pour la construction de cette église, nous avons donné soixante et dix manses avec leurs habitants, outre les dîmes de toute la province. De plus par l'ordre du souverain Pontife et Pape universel Adrien, et le conseil de Lul, évêque de Mayence, et de tous les pontifes qui y ont été présents, nous avons, devant Dieu et ses saints, confié cette même église de Brème à Willehade, homme de sainte vie, et nous l'avons fait consacrer évêque, pour établir cette nouvelle église suivant l'ordre canonique et monastique. Or, il nous a représenté qu'à cause des incursions des Barbares et des divers accidents ordinaires en ce pays, ce diocèse ne peut suffire pour l'entretien des serviteurs de Dieu qui y travaillent. C'est pourquoi, puisque Dieu a ouvert la porte à la foi chez les Frisons aussi bien que chez les Saxons, nous donnons à l'église de Brème

(1) Pagi. — (2) Labbe, t. VI. p. 1769.

(3) In nomine Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi, Karolus divina ordinante providentia rex. Si, Domino Deo exercituum succurrante in bellis victoria potiti sumus, in illo, et non in nobis, gloriamur ; et in hoc sæculo pacem et prosperitatem, et in futuro perpetuæ mercedis retributionem nos promereri confidimus. Quapropter noverint omnes Christi fideles quod Saxones, quos à progenitoribus nostris ob suæ pertinaciam perfidiæ semper indomabiles Deo et nobis tandiu rebelles, quousque illius, non nostra, virtute ipsos et bellis vicimus et ad baptismi gratiam, Deo annuente, perduximus, pristinæ libertati donatos et omni nobis debito censu solutos, pro amore illius qui nobis victoriam contulit, ipsi tributarios et subjugales devoti addiximus ; videlicet ut qui nostræ potestatis jugum hactenus ferre detrectaverunt, victi jam, Deo gratias, et armis et fide, Domino et Salvatori nostro Jesu Christo et sacerdotibus ejus, omnium suorum jumentorum et fructuum totiusque culturæ decimas et nutrituræ divites ac pauperes legaliter constricti persolvant. Proinde omnem terram eorum antiquo Romanorum more in provinciam redigentes et inter episcopos certo limite disterminantes, septentrionalem illius partem, quæ et piscium ubertate ditissima et pecoribus alendis habetur aptissima, pio Christo et apostolorum suorum principi Petro pro gratiarum actione devote obtulimus.

la partie de Frise qui est voisine de la Saxe ; et, de peur qu'à l'avenir quelqu'un n'usurpe sur ce diocèse, nous en avons fait marquer les bornes. » Vient ensuite la circonscription détaillée de cette partie de la Frise. Charlemagne termine le diplôme par ces mots : « Et afin que, par la protection du Seigneur, l'autorité de cette donation et circonscription demeure inébranlable dans nos temps et dans les temps à venir, nous l'avons souscrite de notre propre main et fait sceller par l'impression de notre anneau (1). »

C'est avec cette humilité et cette reconnaissance envers Dieu, avec ce dévouement envers son Église, que parle et agit partout le conquérant Charlemagne. Par un autre acte du 28 septembre de la même année, il établit un seigneur nommé Trutman comte de Saxe, pour rendre une exacte justice à ces peuples.

Saint Willehade, après son sacre, se sentit animé d'une nouvelle ardeur pour le salut des âmes et pour sa propre sanctification. Dès sa jeunesse, il avait observé une grande abstinence, ne buvant ni vin, ni rien qui pût énivrer ; ne mangeant ni chair, ni lait, ni poisson. Toutefois, à la fin de sa vie, le pape Adrien lui ordonna de manger du poisson, à cause de ses fréquentes maladies. Il fondait en larmes pendant la célébration de la messe, qu'il disait habituellement tous les jours. La lecture des livres saints et la méditation de la loi du Seigneur faisaient ses délices. Il avait coutume de réciter chaque jour le psautier tout entier, et souvent même plusieurs fois par jour. Ce qu'il prêchait de bouche, il le confirmait par l'exemple. Il dédia sous l'invocation de saint Pierre la cathédrale qu'il fit bâtir. L'âge et les infirmités ne l'empêchèrent point de parcourir son vaste diocèse pour confirmer les peuples dans la foi. Ce fut durant une de ces visites qu'il tomba malade et mourut dans un village de la Frise, appelé Plexem. On porta son corps à Brême, et il fut enterré dans la cathédrale. Il remplit pendant trente-cinq ans les fonctions de missionnaire, et fut évêque pendant deux ans trois mois et vingt-six jours. Il s'opéra plusieurs miracles à son tombeau. Saint Anschaire, son troisième successeur et premier archevêque de Hambourg, a écrit sa vie, ainsi que l'histoire des principaux miracles opérés à son tombeau, et dont il avait été souvent témoin oculaire. L'Église honore la mémoire de saint Willehade le 8 novembre, jour de sa mort (2).

On rapporte avec assez de vraisemblance à ce même temps un capitulaire de Charlemagne touchant la Saxe, contenant trente-quatre articles, dont la plupart regardent l'affermissement de cette église naissante. En voici les principaux : Les églises que l'on construit actuellement en Saxe seront honorées pour le moins autant, et même plus que ne l'étaient les temples des idoles. Elles serviront d'asile à ceux qui s'y réfugieront. Ils y demeureront en paix, jusqu'à ce qu'ils se présentent à l'assemblée pour être jugés, et pour l'honneur de Dieu et de ses saints, ainsi que par respect pour l'Église, on ne les condamnera ni à mort ni à mutilation de membres. Défense, sous peine de la vie, de brûler une église, d'y entrer par force ou d'en enlever quelque chose. Même peine contre quiconque aura tué un évêque, un prêtre ou un diacre. C'est-à-dire que ces meurtres ne pourront être rachetés, comme les autres l'étaient, suivant les lois barbares. Défense, sous même peine, de sacrifier un homme au démon, de brûler un homme ou une femme comme sorciers, d'en manger ou d'en faire manger la chair, supposant que ces sorciers mangent les hommes. Défense de brûler les corps morts, suivant l'usage des païens ; de manger de la chair en carême, par mépris de la religion chrétienne : toutefois le prêtre examinera si ce n'est pas par nécessité que quelqu'un en a mangé. Tous ces crimes sont punis de mort. On condamne aussi à mort tout Saxon qui, se cachant dans la multitude, méprisera de venir au baptême, et quiconque conspire avec les païens contre les Chrétiens. Mais ce qui peut faire croire que ces lois si sévères avaient principalement pour but d'intimider les Barbares et de procurer leur conversion, c'est qu'il est dit que quiconque, n'ayant commis ces crimes qu'en secret, aura de lui-même recours au prêtre, s'en confessera et se soumettra à la pénitence, il sera préservé de la mort, sur le témoignage du prêtre.

On fera baptiser tous les enfants dans l'année, sous peine de grosse amende. Les mariages illicites sont aussi punis d'amende. Les corps des Saxons chrétiens seront portés aux cimetières des églises et non aux tombeaux des païens. Ceux qui auront fait des vœux à des fontaines ou à des arbres, ou mangé en l'honneur des démons, payeront une amende, ou, s'ils n'ont pas de quoi, ils seront donnés en service à l'église jusqu'à ce qu'ils payent. Les devins et les sorciers seront également donnés aux églises. On donnera à chaque église une cour ou une métairie, avec deux manses, c'est-à-dire deux maisons de serfs et les terres pour les nourrir, et six vingts hommes libres contribueront à donner à l'église un homme ou une femme de condition servile. On payera à l'église la dîme de tout, même de ce qui appartient au fisc. On ne tiendra aucune assemblée séculière les dimanches et les fêtes, si ce n'est par grande nécessité ; mais tous se réuniront à l'église pour entendre la parole de Dieu, s'appliquer à la prière et à de bonnes œuvres (3).

Cependant saint Ludger, destiné par Charlemagne, l'an 787, à la conversion des Frisons orientaux, s'y appliquait avec grand zèle. Parmi ceux qu'il eut le bonheur de convertir

(1) Baluz. t. I, p. 245-250. — (2) *Act. Bened.*, sec. III, pars II. — (3) Baluz., t. I, p. 251.

fut Landeric, fils du prince de ce pays. Le saint missionnaire, qui fut son parrain, l'instruisit avec soin dans les saintes lettres, et, dans la suite, il l'ordonna prêtre. Landeric ne trompa pas ses espérances. Il fut longtemps le chef de l'école des Frisons, et le plus ferme soutien de cette chrétienté, tant par son zèle que par le crédit que lui donnait sa naissance.

Dieu autorisa par des prodiges la prédication de Ludger. Comme il était un jour à table avec ses disciples chez une dame frisonne, on lui présenta un homme aveugle depuis trois ans, nommé Bernlef, qui était fort connu et aimé dans tout le pays, parce qu'il savait chanter avec grâce les combats des anciens rois de sa nation. Ces chansons conservées dans la mémoire par tradition, étaient les seuls monuments de l'histoire parmi la plupart de ces peuples barbares, et Charlemagne fut le premier qui les fit mettre par écrit. Ludger, regardant l'aveugle d'un air gai, lui demanda s'il voulait se confesser à lui et en recevoir la pénitence. Bernlef, qui ne s'attendait point à cette demande, accepta cependant la proposition, et Ludger lui donna un rendez-vous pour le lendemain.

Le saint missionnaire étant monté à cheval, Bernlef se fit conduire sur un cheval à sa rencontre au lieu marqué. Ludger prit le cheval de l'aveugle par la bride, pour le mener à l'écart, où il entendit sa confession et lui imposa la pénitence. Après quoi, lui ayant fait le signe de la croix sur les yeux, il mit sa main devant lui et lui demanda s'il voyait quelque chose. Il répondit, plein de joie, qu'il voyait sa main. En continuant leur route, ils approchèrent d'un village nommé Werthem. Ludger lui demanda s'il reconnaissait ce lieu. Bernlef lui en dit le nom, et assura qu'il distinguait les maisons et les arbres. Alors le saint missionnaire le conduisit dans un oratoire voisin, et après lui avoir fait rendre grâces à Dieu : Jurez, lui dit-il, que de mon vivant vous ne direz à personne que c'est moi qui vous ai guéri. Bernlef le jura et garda sa parole. Il contrefit même encore quelques jours l'aveugle, pour mieux cacher l'auteur de sa guérison, et il ne raconta le miracle qu'après la mort du saint.

Saint Ludger ayant été obligé de sortir de Frise pendant une seconde persécution, chargea Bernlef, qu'il savait être le bienvenu partout, d'aller de maison en maison pour baptiser, avec l'agrément des mères, des enfants moribonds, par immersion ou par infusion. Il en baptisa ainsi dix-huit, qui moururent aussitôt après, excepté deux, à qui, dans la suite, Ludger donna la confirmation. Ce qui est dit ici du baptême par infusion, prouve seulement qu'il était en usage pour les malades. Bernlef mourut saintement dans un âge fort avancé. Sa femme, le voyant au lit de la mort, s'écriait en fondant en larmes, qu'elle ne pourrait lui survivre. Consolez-vous, lui répondit-il, si j'ai quelque pouvoir auprès de Dieu, vous me suivrez de près. Elle mourut en effet quinze jours après lui.

Quand la moisson fut devenue plus abondante en Saxe, Charlemagne chargea Ludger d'en cultiver la partie occidentale ; ce qu'il fit sans quitter le soin de la mission de Frise. Pour y faciliter les progrès de l'Evangile, il proposa d'ordonner évêque quelqu'un de ces disciples. Mais Hildebalde, évêque de Cologne, le pressa d'accepter lui-même l'épiscopat. Il répondit par ces paroles de l'apôtre : Il faut que l'évêque soit sans reproche. Hélas ! reprit Hildebalde, on n'a pas observé cette règle à mon égard. Il fit de nouvelles instances à Ludger, qui fut enfin obligé de se rendre aux désirs du peuple et à l'ordre de l'empereur. Il fut ordonné, l'an 801, premier évêque de Mimigardfort, depuis nommé Munster, à cause d'un monastère de chanoines que le saint évêque y fit bâtir.

Il avait fait construire, quelques années auparavant, dans une terre de son patrimoine, le monastère de Werden, dont on rapporte la fondation à l'an 796. Il en fit aussi bâtir un à Helmstat. Charlemagne, qui connaissait le saint usage qu'il faisait des biens de l'Église, lui donna, avec l'évêché de Mimigardfort, le monastère de Leuze en Brabant. Comme Ludger n'avait pas fait profession de la vie monastique, quoiqu'il en pratiquât les observances, dès qu'il fut élevé à l'épiscopat, il mangea de la chair et quitta la cuculle. Mais il ne quitta pas le cilice qu'il portait caché sous ses habits.

Etant évêque, il guérit encore un aveugle. Pendant qu'il faisait la visite de son diocèse, comme il se trouvait un jour à table dans un certain village de Saxe, un aveugle vint crier à sa porte. Il envoya le diacre qui avait soin des pauvres lui porter du pain et de la viande. L'aveugle n'en ayant pas voulu, le diacre retourna lui chercher à boire, ce qu'il refusa aussi, en disant qu'il souhaitait seulement paraître devant l'évêque, afin qu'il le secourût. Le diacre, qui ne comprenait pas ce qu'il voulait, le laissa, et l'aveugle commença à crier plus haut qu'auparavant. Ludger lui envoya de l'argent, qu'il refusa pareillement, en disant qu'il demandait seulement à parler au saint évêque. Il fut donc introduit, et Ludger lui dit : Mon frère, que me voulez-vous ? Faites, dit-il, que je voie pour l'amour de Dieu ! Que vous voyiez pour l'amour de Dieu ! reprit Ludger en s'étonnant de sa demande. Et à l'instant, quoiqu'il n'eût répété ces paroles que pour témoigner sa surprise, l'aveugle recouvra la vue, et, s'étant mis à table, il but et mangea avec une grande joie.

Le saint évêque eut un ardent désir d'aller prêcher l'Evangile aux Normands, c'est-à-dire aux Danois et aux autres peuples du nord ; mais il ne put en obtenir la permission de Charlemagne, qui le croyait nécessaire en Germanie. A une époque où l'on ne les craignait point encore, le saint homme eut révélation des ravages que les Normands feraient un jour dans l'empire des Francs. Il le

prédit à sa sœur Heriburge en versant beaucoup de larmes. Elle s'écria en gémissant : Plaise au Seigneur de m'enlever de ce monde avant que ces calamités n'arrivent ! Ludger lui répondit : Il n'en sera pas ainsi ; ces malheurs arriveront de votre vivant, mais moi je ne les verrai pas dans mon corps. Et de fait, lorsque l'évêque Altfrid, deuxième successeur de saint Ludger, écrivait ces détails sous la dictée d'Heriburge, les Normands avaient brûlé les églises et les monastères de ces parages, et réduit les campagnes en un désert.

Les grandes charités que faisait Ludger donnèrent occasion de le calomnier à quelques envieux. Parce qu'il distribuait libéralement aux pauvres tous ses revenus, il fut accusé auprès de Charlemagne de dissiper les biens de son église, et il eut ordre de venir rendre compte de sa conduite. Il se rendit à la cour et prit un logement près du palais. Charlemagne ayant su son arrivée, le manda dès le matin. Ludger récitait alors son office. Il répondit qu'il irait à l'audience quand il aurait fait ses prières. L'empereur, impatient de le voir, envoya jusqu'à trois pour le presser, sans que rien obligeât le saint évêque à les interrompre. Quand il eut achevé, il alla saluer l'empereur, qui lui dit avec un peu d'émotion : Évêque, d'où vient ce peu d'égard à mes ordres, et pourquoi m'obliger à vous envoyer tant de messages ? Prince, répondit-il, c'est que j'ai cru devoir préférer Dieu à vous et à tous les hommes ; c'est ce que vous-même m'avez commandé de faire en me donnant mon évêché. Évêque, répliqua aussitôt Charlemagne, je vous remercie de ce que je vous trouve tel que je vous croyais. Quelques-uns ont interprété en mal vos bonnes œuvres ; mais je vous promets de ne les écouter plus.

Hildegrim, frère de saint Ludger, était aussi fort distingué par sa piété. Charlemagne lui donna l'évêché de Châlons-sur-Marne ; mais il paraît qu'il le quitta après la mort de saint Ludger, qui arriva l'an 809, le 26 mars, jour auquel il est honoré. Ludger, quoique infirme sur la fin de sa vie, célébrait tous les jours la messe, et le dimanche de la Passion qui précéda la nuit qu'il mourut, il prêcha deux fois, la première à la messe du matin, et la seconde à celle qu'il célébra à neuf heures. Ses disciples voulurent l'enterrer à Werden, ainsi qu'il l'avait ordonné ; mais le peuple s'y opposa, et l'on prit le parti de laisser le corps comme en dépôt dans l'église de Mimigardfort. Pendant ce temps-là, Hildegrim obtint un ordre de l'empereur pour faire exécuter les dernières volontés de son frère. Il lui succéda dans le gouvernement du monastère de Werden, et Gerfroy, son neveu, dans le siége de Munster. La vie de saint Ludger a été écrite par Altfrid, son second successeur, sur les mémoires que lui fournirent Hildegrim, frère du saint, la religieuse Hériburge, sa sœur, et Gerfroi, son neveu (1).

Charlemagne étendait son zèle avec ses conquêtes. Son fils Pepin, roi d'Italie, ayant subjugué les Huns, en 796, et étendu l'empire des Francs, jusqu'à l'embouchure de la Drave dans le Danube, il chargea Arnon, évêque de Saltzbourg, d'instruire de la religion chrétienne ces nouveaux sujets mêlés des Huns et des Slaves. La conquête de ce pays ayant étendu la juridiction de l'évêque de Saltzbourg, cette église fut érigée deux ans après en métropole. Arnon, que l'on croit communément avoir été frère d'Alcuin, avait été abbé d'Elnon, c'est-à-dire de Saint-Amand. Il fut élevé sur le siége de Saltzbourg, l'an 786, après la mort de saint Virgile, qui avait gouverné cette église près de quarante ans. Arnon étant allé chez les Huns et les Slaves, y instruisit le peuple, y consacra des églises, ordonna des prêtres. A son retour, il dit à Charlemagne qu'il y avait un grand fruit à faire, si on y établissait un évêque. Ce prince lui ayant demandé s'il avait un sujet propre, il lui nomma Théodoric, et, par son ordre, le sacra évêque ; puis, avec le comte Géroldé, il le conduisit en Slavonie, le mit entre les mains des seigneurs, et lui recommanda la Carinthie. L'archevêque Arnon donna tout pouvoir à Théodoric sur ces pays, de prêcher, de bâtir et de dédier des églises, d'ordonner des prêtres et d'établir toute la discipline ecclésiastique, à la charge seulement de reconnaître la supériorité du siége de Saltzbourg. Arnon, de son côté, continuait de travailler avec un grand zèle à la conversion de ces nations barbares. Sa prudence le rendait aimable aux seigneurs et aux peuples, qui lui étaient tellement soumis, qu'il se faisait obéir en leur envoyant non-seulement une lettre, mais du papier blanc. Il faisait manger à sa table tous les esclaves chrétiens, et leur donnait à boire dans des coupes dorées, tandis que leurs maîtres païens étaient assis dehors comme des chiens, et qu'on leur mettait devant eux du pain, de la chair et du vin pour se servir eux-mêmes. Quand ils demandaient pourquoi on les traitait ainsi, on leur répondait : Comme vous n'avez pas été lavés au bain salutaire, vous n'êtes pas dignes de communiquer avec ceux qui ont pris une nouvelle naissance. Cette conduite les excitait à se faire instruire, et ils s'empressaient à recevoir le baptême (2).

Cependant il y avait à la cour et dans les armées de Charlemagne un jeune seigneur, fils du comte de Maguelonne, et issu d'une noble famille de Goths établie dans la Gaule. Benoît était son nom. Il fut élevé à la cour de Pepin, qui le fit son échanson. Il le fut également de Charlemagne ; et ces deux princes le comblèrent tous deux de richesses et d'honneurs. A l'âge de vingt ans, éclairé de la

(1) *Acta SS.*, 26 *mart. Act. Bened.*, sec. IV, pars I. — (2) Canis. *Ant. lect.*, t. VI, p. 1141. *Vit. S. Rup.*

grâce divine et touché de l'amour du ciel, ce jeune seigneur résolut de quitter le monde. Il y demeura toutefois encore trois ans, plus de de corps que d'esprit, ne parlant de son projet qu'à Dieu seul, et s'essayant dans le monde, même à toutes les vertus de la solitude : garder une chasteté parfaite, réprimer sa langue, se priver de nourriture et de sommeil. Il examinait quel genre de vie il voulait embrasser, ou prendre l'habit de pèlerin, ou se louer comme domestique pour garder les troupeaux, ou se faire cordonnier dans une ville pour avoir de quoi donner aux pauvres. L'an 774, il se trouva avec un de ses frères à la conquête que Charlemagne fit du royaume de Lombardie. Son frère, ayant voulu inconsidérément passer une rivière, fut en danger de se noyer. Alors Benoît, n'écoutant que sa tendresse, poussa son cheval dans l'eau et prit son frère par la main ; mais, en voulant le sauver, il se mit lui-même en un péril plus grand encore que celui dont il voulait tirer son frère. Dans cette extrémité, il eut recours à Dieu, et fit vœu de consacrer à son service le reste de sa vie, s'il daignait le délivrer du danger où il était de la perdre. Il fut à l'instant exaucé, et la reconnaissance ne lui permit pas de différer ce que d'ailleurs il désirait depuis longtemps. Mais pour éviter les obstacles, étant de retour dans son pays, il ne découvrit son dessein qu'à un saint religieux aveugle, nommé Vitmar. Par son conseil, Benoît feignit de faire un voyage à Aix-la-Chapelle, où était la cour, et en y allant, il entra dans le monastère de Saint-Seine en Bourgogne, renvoya les serviteurs qui l'accompagnaient et y prit l'habit monastique. Il passa deux ans et demi à faire la plus rude guerre à son corps. Du pain et de l'eau étaient toute sa nourriture, et la terre dure, son lit ; son repos même était une fatigue.

Son abbé crut devoir modérer une ferveur qui paraissait indiscrète, et il le reprit de ce qu'il portait trop loin l'amour des austérités ; mais Benoît, qui n'était peut-être point assez éclairé sur le mérite de l'obéissance, ne déféra pas aux réprimandes de son supérieur. Il croyait alors que la règle de saint Benoît n'était que pour les faibles, et il aspirait à pratiquer celles des saints Basile et Pacôme. Pour le distraire de son application trop continue aux exercices de piété, on lui donna la charge de cellerier. Il l'exerça avec exactitude, mais avec une charité qui lui gagna les cœurs de ses frères, en sorte que l'abbé de Saint-Seine étant mort, toute la communauté jeta les yeux sur lui pour le remplacer, quoiqu'il n'eût que cinq ans de religion. Benoît ne put éviter cette dignité que par la fuite. Il se retira dans son pays pour y édifier ceux qu'il pouvait avoir autrefois scandalisés. Il bâtit, de concert avec le saint homme Vitmar, un petit monastère dans une terre de son père sur le ruisseau d'Aniane, près de la rivière de l'Hérault. Il y vécut dans la plus grande pauvreté avec quelques disciples qui vinrent se ranger sous sa conduite. Ces saints religieux ne possédaient ni vignes ni troupeaux. Ils ne buvaient de vin que les dimanches, et ne se nourrissaient les autres jours que de pain et d'eau, à moins que quelques femmes du voisinage ne leur apportassent des laitages par compassion. Ils étaient si mal vêtus, qu'à l'office de la nuit ils étaient obligés de porter leurs couvertures de lit pour se garantir du froid. Mais plus ils étaient dénués des biens de la terre, plus ils étaient riches de ceux du ciel.

C'est communément le relâchement des monastères qui les rend déserts; la régularité et l'austérité de celui d'Aniane y attirèrent tant de disciples à Benoît, qu'il fut obligé d'en bâtir un plus grand au même lieu. Mais en élargissant les bâtiments, il ne voulut pas élargir la pauvreté. Il ne fit couvrir les toits que de chaume, et il mettait en liberté tous les esclaves que l'on donnait au monastère. Il voulut même qu'on vît jusque sur l'autel des marques de la pauvreté religieuse. Il n'usa d'abord pour le sacrifice de la messe que de calices de bois; il en eut ensuite de verre et d'étain. Enfin il en eut aussi d'or et d'argent. Mais il refusa constamment de se servir de chasuble de soie, et il donnait à d'autres églises celles qu'on lui offrait.

Benoît fit voir que les pauvres trouvent souvent plus de ressource dans la charité de ceux qui ont à peine le nécessaire, que dans le superflu des riches. Durant une famine qui affligea la Gaule en 793, il fit mettre en réserve ce qui était absolument nécessaire pour la subsistance des moines jusqu'à la moisson, et fit distribuer le reste jour par jour aux pauvres, qui, n'ayant plus rien chez eux, s'étaient fait des cabanes autour du monastère, en attendant la nouvelle récolte. Chaque jour on leur donnait la chair des bœufs et des moutons, et le lait des brebis. Les provisions étant épuisées, Benoît fit réduire jusqu'à trois fois ce qu'il avait mis en réserve pour ses frères. Ceux-ci étaient tellement touchés de compassion, qu'ils auraient volontiers tout donné. Tout ce dont il était possible de se priver, chacun le portait en secret aux malheureux qui mouraient de faim.

Le démon, jaloux de tant de vertus, mit tout en œuvre pour jeter le trouble dans le monastère, tantôt par des voleurs, tantôt par d'autres moyens. Benoît déjoua toutes ces ruses par son inaltérable patience. Jamais on ne le vit affligé par aucune perte qu'il eût faite; jamais il ne redemanda ce qu'on lui avait dérobé; au contraire, si le voleur était pris, il lui faisait du bien en le renvoyant secrètement. Un homme qui enlevait les chevaux du monastère fut arrêté, maltraité par les voisins, qui l'amenèrent au saint abbé; mais il le fit panser de ses blessures et le renvoya guéri. Un jour qu'il était en voyage, un frère qui l'accompagnait reconnut un cheval du monastère, sur lequel un homme qu'ils rencontrèrent était monté; il s'écria aussitôt

que c'était le cheval du monastère. Mais l'abbé le fit taire, disant qu'il y a souvent des chevaux qui se ressemblent. Il lui dit ensuite en particulier : Mon frère, je l'ai reconnu; mais je crois qu'il vaut mieux garder le silence que de faire affront à cet homme.

L'exemple de Benoît excita plusieurs autres religieux personnages à réunir des moines et à former leur vie sur ses instructions. Il leur servait de père et les assistait pour le spirituel et le temporel, les visitait souvent pour les encourager et les soutenir contre la crainte de la pauvreté et les autres obstacles. Ainsi se formèrent dans le pays plusieurs monastères.

Charlemagne, qui connaissait le zèle et les lumières de ce saint abbé, l'envoya, comme nous disons, combattre l'hérésie de Félix d'Urgel, en Espagne. A son retour, ce prince crut que pour honorer la vertu de l'abbé et des moines d'Aniane, il fallait que la magnificence des bâtiments répondît à leur réputation. Benoît fut obligé d'y consentir, et fit bâtir à Aniane, par l'ordre et la libéralité de Charlemagne, la quatorzième année de son règne, 782, un des plus beaux monastères du royaume. Il avait trois églises, dont la principale était dédiée au Sauveur, la seconde à la sainte Vierge, et la troisième, qui était dans le cimetière, à saint Jean-Baptiste. Le cloître était soutenu de colonnes de marbre et orné de plusieurs embellissements. Charlemagne voulait, par cette magnificence, témoigner à Dieu sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il en recevait tous les jours. Mais le saint abbé redoubla ses soins, pour faire toujours habiter l'esprit de pauvreté et de mortification dans ces somptueux édifices. Il y établit avec cela une école des saintes lettres, y assembla une multitude de livres; on y enseignait le chant et la lecture; il y eut des grammairiens et des théologiens instruits dans la science des Écritures, dont quelques-uns furent depuis évêques. Aniane fut ainsi, pour le midi de la France, ce que Fulde était pour l'Allemagne, un asile et un séminaire pour la littérature chrétienne.

Benoît, craignant que ses parents ou d'autres n'inquiétassent ses successeurs, alla trouver Charlemagne et mit son monastère sous sa royale protection. Charlemagne lui en octroya un diplôme que nous avons encore. Il lui donna, de plus, des terres autour du monastère, le renvoya avec honneur et lui fit présent de quarante livres d'argent, que Benoît, à son retour, distribua aux monastères du pays; car la charité pour ces saintes maisons était sa vertu favorite. Il les visitait souvent, leur faisait part à chacun selon ses besoins, de ce qu'il recevait de la libéralité des fidèles, et instruisait les moines de leurs devoirs. Enfin, il était le nourricier de tous les monastères de Languedoc et de Gascogne; tous l'aimaient comme leur père et le respectaient comme leur maître. Le grand soin qu'il prenait des pauvres, faisait que chacun lui portait ce qu'il voulait leur donner. Veuves, orphelins, captifs, malheureux de toute espèce, il n'en oubliait aucun, et toujours son aumône était accompagnée d'instruction.

Cependant il avait relâché quelque peu de son austérité première, jugeant impossible de la soutenir; mais il ne laissait pas de travailler avec les autres à fouir la terre, à labourer et à moissonner. Et nonobstant la chaleur du pays, à peine permettait-il à personne de boire un verre d'eau avant l'heure du repas. On n'osait en murmurer, parce qu'il était encore moins indulgent pour lui que pour les autres. Pendant le travail, en allant et en revenant, on n'ouvrait la bouche que pour chanter des psaumes. Il mettait en pénitence ceux qui laissaient perdre quelque feuille de chou ou quelque grain de légumes, tant il aimait la pauvreté. Le nombre de ses moines s'étant augmenté jusqu'à plus de trois cents, il fit faire un bâtiment long de cent coudées et large de vingt, qui depuis contenait plus de mille personnes; et il établit en divers lieux des cellules ou petits monastères, auxquels il donna des supérieurs particuliers. C'est ce que depuis on a nommé des prieurés.

D'ailleurs plusieurs évêques, touchés de sa réputation, lui demandèrent instamment des moines pour servir d'exemple aux autres. Il en envoya ainsi vingt à Leidrade, archevêque de Lyon, pour rétablir le monastère de l'île Barbe. Théodulfe, évêque d'Orléans, lui en demanda pour le monastère de Mici ou de Saint-Mesmin, entièrement désolé pendant les guerres du roi Pépin contre Waifer, duc d'Aquitaine. Il n'y restait plus de moines, et leurs logements étaient occupés par des séculiers et des femmes, ou changés en écuries et en chenils. Théodulfe entreprit donc de rétablir ce monastère, retira les biens usurpés, y en ajouta du sien, et Benoît lui envoya quatre moines, qui assemblèrent, avec le temps, une grande communauté (1). C'est ainsi qu'un jeune seigneur de la cour de Charlemagne devint le second patriarche de l'ordre monastique en Occident.

Ce qui suit ne caractérise pas moins cette grande époque. Parmi les fameux capitaines de Charlemagne, dont les troubadours chantèrent dans la suite les hauts faits, était Guillaume, duc d'Aquitaine. Il était de la première noblesse des Francs, fils du comte Théodoric et d'Aldane, que l'on dit avoir été la fille de Charles-Martel. Il fut instruit dans les arts libéraux, la philosophie et les saintes lettres, dans les exercices du corps convenables à sa naissance. Ses parents le recommandèrent à Charlemagne, pour servir continuellement dans le palais auprès de sa personne; et sa conduite y fut si sage, que, sans attirer l'envie, il s'acquit une grande réputation. Il était grand, bien fait de sa personne, et brave; et

(1) *Act. Bened.*, sec. IV, pars I. *Acta SS.*, 12 *febr.*

Charlemagne lui donna la première dignité de son royaume, l'envoyant à la tête de ses troupes s'opposer aux Sarrasins, avec le titre de duc d'Aquitaine. Il les chassa d'Orange, et remporta sur eux de grandes victoires; en sorte qu'ils n'osèrent plus revenir dans le pays.

Ainsi, ayant rendu la paix à l'Aquitaine, il s'appliqua à y réparer les désordres de la guerre. Il travaillait jour et nuit aux affaires publiques, tenait la main à l'observation des lois, jugeait les différends, protégeait les pauvres et les faibles, et empêchait les seigneurs d'abuser de leur pouvoir et d'opprimer leurs sujets. Il prenait un soin particulier des personnes et des lieux consacrés à Dieu, honorait les prêtres, jusqu'à se lever de son siége pour les recevoir, et donnait tous les jours à l'autel des offrandes par leurs mains. Ses aumônes étaient immenses. Il était libéral envers tous les monastères, mais il protégeait particulièrement ceux que Charlemagne avait fondés ou réparés, et il leur donnait des terres et des pensions.

Voulant en fonder un nouveau, il chercha un lieu convenable, et le trouva dans les âpres montagnes du territoire de Lodève, à mi-chemin de cette ville à Montpellier. On le nommait Valgelon, et c'etait un désert qui ne laissait pas d'avoir de l'agrément et de la commodite. Il y fit bâtir tous les lieux réguliers, avec un hôpital pour les pauvres. Il mit la première pierre à l'église, qui fut dédiée au Sauveur. Les bâtiments étant bien avancés, il y fit venir des moines d'Aniane, qui n'en est qu'à une lieue, et dont l'abbé était son ami et son directeur. Dans l'acte de fondation, qui est du 14 février 801, et par lequel il donne au nouveau monastère de grands biens, il marque qu'il fait tout cela pour le repos de son père Theuderic et de sa mère Aldane, défunts, et pour celui des deux femmes qu'il a eues, Cunegonde et Guitberge, pour le salut de son âme, pour ses frères Theudoin et Adalelme, pour ses sœurs Albane et Bertane, pour ses enfants Bernard, Vitchaire, Gotselme et Helimbruch, et pour son neveu Bertram.

Il était occupé à mettre la dernière main à cette bonne œuvre, quand ses deux sœurs, Albane et Bertane, également distinguées par leur beauté et leur piété, tombèrent ensemble à ses genoux et lui dirent en pleurant : Seigneur frère, écoutez notre demande, faites-nous une grâce, mettez le comble à votre oblation, en nous offrant nous-memes au Seigneur; car notre vœu est de prendre ici l'habit de religion et d'y persévérer jusqu'à ce que Dieu nous appelle. Le duc Guillaume, profondément ému, acquiesce à leur pieux désir, et leur bâtit un monastère à vingt pas du premier.

Cet exemple de ses bien-aimées sœurs lui revenait souvent à la mémoire. Il s'en rejouissait pour elles, mais il en était fâché pour lui-même. Il était fâché de se voir précéder dans cette milice du ciel par des femmes, lui qui, dans les batailles de la terre, avaient toujours été le premier parmi les hommes. Souvent il regrettait de ne pas être demeuré avec les bons religieux auxquels il venait de fonder le monastère de Gellon. Ces regrets allaient bien des fois jusques aux larmes. Dans cet état, il fut mandé à la cour de Charlemagne pour des affaires. Ce prince le reçut avec la même affection qu'un père accueille son fils. Tous les Francs, particulièrement sa famille, en étaient dans la joie. Lui répondait à leur amitié par une amitié encore plus grande. Mais un autre amour l'emportait dans son cœur, l'amour de Dieu, pour lequel il était résolu de quitter le monde. Une seule chose le tenait en suspens, de savoir s'il n'en dirait rien à Charlemagne, qui lui témoignait une affection si tendre. A la fin, il lui en parla en ces termes : Seigneur Charles, mon père, vous savez combien je vous aime. Vous m'êtes plus cher que la vie et la lumière. Vous savez avec quel dévouement je vous ai servi. Partout où il y avait du péril pour votre personne, j'étais à vos côtés, je vous faisais un rempart de mon corps. Maintenant donc écoutez avec bonté la parole de votre soldat, ou plutôt de votre ami. Je vous demande la permission de servir desormais le roi éternel dans une nouvelle milice. Car depuis longtemps, mon vœu le plus ardent est de renoncer a tout et de servir Dieu dans le monastère que je viens de construire dans un désert pour l'amour de vous.

Charlemagne, surpris, changea de couleur et fut quelques moments sans proférer une parole ; puis, poussant un profond soupir et versant des larmes : Seigneur Guillaume, s'écria-t-il, quelle dure parole vous venez de prononcer ! Vous m'avez blessé au cœur par votre demande. Cependant comme elle est juste et raisonnable, je n'ai rien à dire. Si vous aviez préféré à notre amitié un roi ou un empereur quelconque, je le prendrais à injure et je soulèverais contre lui l'univers entier. Mais puisqu'il n'est rien de cela, mais puisque vous souhaitez devenir soldat du roi des anges, bon gré mal gré, je ne puis y mettre obstacle. Je vous demande seulement une chose, c'est que vous acceptiez un présent en souvenir de notre amitié.

Il dit, et se jetant au cou de son ami, comme s'il venait de mourir, il pleura longtemps et amèrement. Guillaume, d'autant plus ému qu'il voyait pleurer son maître, fondait en larmes de son côté. A la fin, ramassant toutes ses forces pour se contenir, il dit : Très-gracieux prince, il ne convient pas que Votre Altesse Royale pousse la condescendance jusqu'à pleurer ainsi votre serviteur. Que n'ai-je pu prévoir ces larmes hier ou avant-hier ! En vérité, je confesse mon péché, j'aurais pris la fuite sans consulter ni saluer Votre Majesté. Maintenant donc, seigneur, pour mon plus grand bien et le vôtre, commencez vous-même ma cause ; congédiez-moi vers notre commun maître, non avec tristesse, mais avec une joie spirituelle. Quant aux

trésors que vous daignez m'offrir, vous faites, comme toujours, suivant votre royale munificence ; mais moi, qui abandonne pour le Christ tout ce qui est à moi, comment pourrai-je prendre ce qui est à vous ? Que s'il vous plaît absolument d'offrir quelque chose à Dieu dans ma personne, vous avez des présents religieux que vous pouvez donner sans répréhension et moi accepter sans offense ; je veux parler du bois précieux de la croix, qui vous a été envoyé de Jérusalem en ma présence. Charlemagne tenait extrêmement à cette sainte relique ; il la donna toutefois à son ami, comme un souvenir de leur perpétuelle et chrétienne amitié.

Quand le bruit se fut répandu que le duc Guillaume avait obtenu la permission de quitter le monde pour se retirer dans un monastère, toute la cour et la ville en firent des remontrances à l'empereur et au duc lui-même. Ce dernier se vit assailli par ses amis et ses parents ; mais leurs prières et leurs larmes ne purent l'émouvoir. Il leur répondait : Mes bons amis, si vous pouviez me donner l'assurance d'être toujours avec vous et toujours heureux, sans jamais voir la mort, je pourrais peut-être, quoique mal à propos, acquiescer à vos désirs ; mais puisque vous ne pouvez me donner cette assurance, permettez-moi, si vous êtes mes amis et non mes ennemis, permettez-moi d'aller à la vie et d'en prendre le chemin.

Le duc d'Aquitaine, ayant ainsi rompu tant de liens qui l'attachaient au monde, honoré les églises, distribué de grandes aumônes aux pauvres, et donné la liberté à une foule d'esclaves, quitta la France et entra en Auvergne. Arrivé à Brioude, et il fit encore un trophée de ses armes en les consacrant à saint Julien. Il offrit son casque et son bouclier sur le tombeau du saint martyr, et suspendit à la porte de l'église, en dehors, son arc, son carquois et son épée. Dès qu'il fut arrivé chez lui, il régla les affaires de sa famille et fit donner ses comtés à ses fils, assez avancés en âge pour remplir ces emplois importants. Après quoi il se rendit au monastère de Gellon, nu-pieds et couvert d'un cilice sous ses habits. Les moines, ayant appris l'arrivée de leur fondateur, allèrent au devant de lui en procession. On le conduisit d'abord à l'oratoire, où il offrit les reliques qu'il avait obtenues de l'empereur, et resta prosterné environ deux heures devant l'autel, arrosant le pavé de ses larmes. Ensuite il passa au chapitre, où, après qu'on eut fait, selon la coutume, une lecture de piété et une exhortation, il déclara aux moines qu'il avait pris la résolution de se consacrer à Dieu parmi eux, et qu'il voulait l'exécuter sur l'heure même.

Les religieux, surpris et édifiés de sa vocation, ne crurent pas qu'il fût nécessaire de l'éprouver, et l'on assigna le jour de Saint-Pierre, qui était proche, pour sa prise d'habit; car, quoique ce fût alors la coutume de ne donner l'habit monastique qu'après un an de probation, on crut devoir passer par-dessus les règles, en considération de la qualité et de la ferveur du postulant. Le jour de Saint-Pierre étant donc arrivé, on coupa au duc Guillaume les cheveux et la barbe, qui, selon une ancienne pratique, furent consacrés à Dieu. Il se dépouilla des habits tissus d'or qu'il portait, et on le revêtit de l'habit monastique, le 29 juin de l'an 806, et la sixième année de l'empire de Charlemagne. Tels sont les détails que nous donne l'auteur contemporain de sa vie (1).

Plus le duc Guillaume avait été élevé dans le monde, plus il voulut s'abaisser dans la religion. Nous l'avons vu souvent, dit un saint auteur de ce temps-là, chassant son âne devant lui, ou monté dessus, porter du vin et d'autres rafraîchissements aux frères de notre monastère occupés à la moisson. Quand sa santé et ses affaires le lui permettaient, il travaillait à la boulangerie et faisait la cuisine à son rang. L'humilité de son cœur paraissait dans ses manières et dans ses habits. Le jeûne, la prière et les veilles faisaient ses plus chères délices, et il était pénétré d'une si tendre dévotion, qu'il ne pouvait recevoir le corps de Jésus-Christ sans verser des larmes en si grande abondance, que la terre en était arrosée. Il voulait coucher sur la dure ; mais l'abbé Benoît lui fit donner, malgré lui, un matelas. Quelques-uns assurent, continue cet auteur, qu'il se faisait souvent donner en secret de rudes disciplines par un des frères, son unique confident de cette mortification.

Saint Guillaume ayant acquis, par toutes ses vertus, un riche fond de mérites en peu d'années, connut, par révélation, que le jour de sa mort était proche. Il l'écrivit à Charlemagne, et le fit écrire à tous les monastères des Gaules, afin qu'on y priât Dieu pour lui. Dès qu'il sut que son heure était venue, il manda l'abbé et les moines ; et, après avoir reçu le saint viatique avec de grands sentiments de piété, il leur dit adieu, se recommanda à leurs prières et rendit son âme à son Créateur, le 28 mai, vers l'an 812. Le monastère de Gellon fut nommé depuis Saint-Guillaume-du-Désert (2).

Au milieu de ses expéditions et de ses voyages militaires contre les Lombards, contre les Sarrasins, contre les Saxons, contre les Huns, contre les Bohêmes, Charlemagne s'occupait des lettres divines et humaines, comme si toutes ces guerres ne l'occupaient pas. Partout où il recontrait un homme appliqué à l'étude, Franc, Lombard, Goth, Saxon, Anglais, il se l'attachait et en faisait son ami. Le diacre lombard Paul Warnefride, chancelier du roi Didier, dernier roi des Lombards, est de ce nombre. Charlemagne le retint à sa cour, par estime pour son érudition ; et quand

(1) *Acta Bened.*, sec. IV, pars I. — (2) *Acta SS.*, 28 maii.

il se fut retiré au mont Cassin, où il mourut vers l'an 790, Charlemagne lui écrivit, en vers, une lettre d'amitié, où il se recommande à ses prières. Paul n'était pas indigne de cette honorable familiarité. On le voit par les ouvrages qui nous restent de lui : 1° *Histoire mêlée*, ou *Abrégé d'histoire romaine*, compilé de divers auteurs, principalement d'Eutrope, continué par Paul, et, après lui, par Landulfe, jusqu'en 806 ; 2° *Histoire des Lombards*, qui commence à leur sortie de la Scandinavie, et finit à la mort de Liutprand, en 744. Erchempert l'a continuée jusqu'à l'année 888 ; 3° *Chronique des évêques de Metz*, composée à la prière d'Engelram, évêque de cette ville ; 4° *Vie de saint Grégoire le Grand ;* 5° une Collection d'homélies, faite par ordre de Charlemagne, qui écrivit lui-même une lettre pour la recommander à tous les lecteurs de son empire ; 6° un Vocabulaire dédié à Charlemagne, mais qui n'est point encore imprimé. Enfin, on lui attribue quelques poésies, entre autres l'hymne *Ut queant laxis*, qui se chante dans l'Eglise romaine à la fête de Saint-Jean-Baptiste (1).

Une conquête du même genre que Charlemagne fit en Italie, fut saint Paulin, patriarche d'Aquilée. Il était né dans le Frioul, vers l'an 730, enseignait les lettres, lorsque Charlemagne lui adressa, vers l'an 776, un rescrit dans lequel il l'appelait très-vénérable maître de grammaire. Le prince lui donna une terre en Lombardie ; et, à cette époque, Paulin fut élevé sur le siége patriarcal d'Aquilée. Charlemagne, qui avait confiance dans sa piété, son zèle et ses lumières, le tira souvent de son siége pour assister à des conciles, en particulier à ceux d'Aix-la-Chapelle en 789, de Ratisbonne en 792 de Francfort en 794. Le saint en assembla deux lui-même, l'un dans le Frioul en 796, et l'autre, en 802, à Altino, sur les bords de la mer Adriatique. Il alla prêcher l'Evangile dans la Carinthie et la Styrie, aux Huns et aux Avares, de concert avec Arnon de Saltzbourg. Après une vie pleine de mérites, il mourut l'an 804 (3).

Un autre Lombard, Fardulfe, dont il reste quelques poésies, avait été emmené en France avec le roi Didier, après la prise de Pavie par Charlemagne. Fardulfe devint prêtre de Ratisbonne. Un jour il s'était endormi dans un coin de cette église, lorsque Pepin le Bossu, fils aîné de Charlemagne, mais d'une femme qui n'avait pas eu le titre de reine, y entra de nuit avec une troupe de conjurés, afin de prendre avec eux ses dernières mesures pour faire périr son père. Le bruit de leur conversation réveilla Fardulfe, qui entendit tout le secret de leur conférence. Il ne fut aperçu qu'au moment où les conjurés se retiraient. Ils voulurent d'abord s'en défaire ; ils se contentèrent ensuite de le faire jurer sur l'autel de leur garder le secret. Echappé ainsi de leurs mains, il courut au palais de Charlemagne, et lui raconta les choses dont il venait d'être témoin. Les conjurés furent jugés dans une assemblée des seigneurs et condamnés à mort. Charlemagne accorda la vie à la plupart, relégua son fils dans le monastère de Prum, au diocèse de Trèves, et nomma Fardulfe abbé du monastère de Saint-Denis, en récompense de sa fidélité (2).

Un autre savant que Charlemagne attira d'Italie, fut Théodulfe, né vers le milieu du huitième siècle, d'une famille distinguée parmi les Goths. Ses talents et son érudition l'ayant fait connaître, il fut appelé par Charlemagne à sa cour vers l'an 781. Quelques auteurs prétendent qu'il avait été marié et qu'il était veuf. Le seul appui de leur opinion est que, dans une pièce de vers dont il accompagna l'envoi d'un psautier à Gisèle, Théodulfe l'engage à recevoir le présent que lui fait un père ; mais rien ne prouve que ce mot de père ne soit employé dans le sens spirituel. Théodulfe fut, en effet, pourvu de l'abbaye de Fleury, et ensuite de l'évêché d'Orléans. Son premier soin fut de rétablir dans son diocèse l'ancienne discipline et d'y faire fleurir les bonnes études. Dans ce but, il fonda plusieurs écoles ecclésiastiques, notamment dans les monastères de Saint-Aignan, de Fleury et de Saint-Lifard, qui devinrent bientôt célèbres. Il publia surtout un capitulaire, autrement une instruction pastorale aux prêtres des paroisses, c'est-à-dire aux curés, sur les devoirs de leur état.

Vous devez toujours vous souvenir, leur dit-il, que nous autres, qui sommes chargés du soin de gouverner les âmes, rendrons compte à Dieu de celles qui périssent par notre négligence, et que nous serons récompensés pour celles que nous aurons gagnées par nos exhortations et par nos exemples. C'est à nous que le Seigneur a dit : Vous êtes le sel de la terre. Si le peuple fidèle est comme la nourriture de Dieu, nous sommes le sel qui doit assaisonner cette nourriture pour la lui rendre agréable. Sachez que vous occupez le second rang dans l'Eglise ; car, comme les évêques tiennent la place des apôtres, les prêtres tiennent celle des autres disciples du Seigneur. N'oubliez donc jamais quelle est votre dignité. Rappelez-vous sans cesse le souvenir de votre ordination et de l'onction sacrée que vous avez reçue dans vos mains, pour vous animer à conserver la pureté de cœur et celle du corps.

Théodulfe recommande aux prêtres la lecture, l'oraison et le travail des mains. Par la lecture, dit-il, vous apprendrez à vous conduire et à conduire les autres ; par l'oraison, vous serez utiles à vous-mêmes et à ceux à qui la charité vous unit ; par le travail des mains et la macération du corps, vous ôterez les aliments des passions, vous subviendrez à vos besoins et vous aurez de quoi soulager ceux des autres. Quand vous viendrez au sy-

(1) Ceillier. — (2) *Id.*, — (3) *Id.*, Bouquet.

poule, apportez les ornements, les livres et les vases sacrés qui vous servent au saint ministère, et amenez avec vous deux ou trois des clercs avec lesquels vous célébrez la messe, afin qu'on puisse connaître avec quelle décence vous faites le service divin. Faites vous-mêmes, ou faites faire par vos serviteurs, en votre présence, avec soin et propreté, les pains qui doivent servir au sacrifice. Ayez soin aussi de tenir proprement le vin et l'eau qui y sont destinés. Les femmes n'approcheront pas de l'autel pendant la messe ; le prêtre ira recevoir leurs offrandes à leurs places. Les hommes laïques doivent avoir le même respect, de peur qu'ils n'encourent la peine d'Oza, qui a été frappé de mort. Un prêtre ne dira jamais la messe seul ; car il doit y avoir des assistants qu'il puisse saluer et qui puissent lui répondre. On ne doit pas serrer dans les églises le blé et le foin, comme nous le voyons souvent ; car nous devons craindre que le Seigneur ne nous dise : Ma maison est la maison de la prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs.

C'est un ancien usage en ce pays, dit Théodulfe, d'enterrer les morts dans les églises, qui deviennent par là des cimetières. Nous défendons d'y enterrer désormais personne, sinon les prêtres ou quelques autres qui auraient mérité cette distinction par une vie sainte. On ne doit cependant pas déterrer les morts qui y ont leur sépulture ; mais il faut enfoncer plus avant en terre les tombeaux qui paraissent, et paver par-dessus, afin qu'on ne remarque aucun vestige de sépulcres. S'il y a trop de ces tombeaux, et qu'il soit difficile de faire ce que nous ordonnons, il faut changer cette église en cimetière, et transférer l'autel dans un lieu où l'on puisse offrir à Dieu le sacrifice religieusement et avec pureté. Il faut assister à l'office divin, surtout au sacrifice, avec beaucoup de respect et de recueillement, et ne célébrer la messe que dans les églises, et non dans des maisons particulières. Quoique les canons aient permis aux prêtres d'avoir avec eux dans leurs maisons leurs mères et leurs sœurs, nous croyons devoir le défendre, à cause des autres femmes que celles-ci peuvent y attirer. Evitez l'ivrognerie, vous autres prêtres ; n'allez pas boire et manger dans les cabarets. Ne vous trouvez pas à table avec des femmes, à moins qu'un père de famille ne vous ait invités.

Défenses, sous peine d'une longue prison, à un prêtre de solliciter les paroissiens ou les clercs d'un autre de venir à son église et de lui payer la dîme, ou de briguer par présents l'église d'un autre. Si on apporte à un prêtre un enfant malade d'une autre paroisse pour recevoir le baptême, il doit le lui administrer. On ne doit pas faire servir à des usages profanes les vases sacrés, tels que les calices et les patènes. Ceux qui se servent d'un calice pour boire autre chose que le sang du Seigneur, doivent craindre le sort de Balthasar.

Si un prêtre veut envoyer aux écoles son neveu ou son parent, nous lui permettons de l'envoyer à Sainte-Croix, à Saint-Aignan, à Saint-Benoît-de-Fleury, à Saint-Lifard-de-Meun, ou dans les autres monastères dont nous avons le gouvernement. Sainte-Croix était l'église cathédrale. Que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les campagnes ; et si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses petits enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne refusent pas de les recevoir et de les instruire ; mais qu'au contraire, ils les enseignent avec une parfaite charité, se souvenant de ce qui est écrit : Ceux qui auront été savants brilleront comme les feux du firmament, et ceux qui en auront instruit plusieurs dans la voie de la justice, brilleront comme des étoiles dans toute l'éternité. Et qu'en instruisant les enfants, ils n'exigent pour cela aucun prix, et ne reçoivent rien, excepté ce que les parents leur offriront volontairement et par affection. Ainsi, dans le huitième et le neuvième siècle, l'Église instituait des écoles gratuites, non-seulement pour les clercs et dans les monastères et les cathédrales, mais pour tous les enfants et dans les paroisses de campagne (1).

Théodulfe fait ensuite un abrégé de toute la morale chrétienne, pour apprendre aux prêtres ce qu'ils doivent enseigner, et aux fidèles ce qu'ils doivent pratiquer. Il faut recommander soigneusement à tous les fidèles d'apprendre par cœur l'oraison dominicale et le symbole ; car on ne recevra au baptême et à la confirmation que ceux qui les sauront, excepté les enfants qui n'ont pas encore l'usage de la parole. Il faut aussi avertir les fidèles de prier Dieu au moins deux fois le jour, le matin et le soir. Ceux qui en auront la commodité, feront leur prière dans l'église ; les autres la feront où ils se trouveront, parce que Dieu est présent en tous lieux. Voici comment ils doivent prier. Il faut d'abord dire le symbole, ensuite trois fois : *Vous qui m'avez formé, ayez pitié de moi ;* et trois autres fois : *Dieu, soyez propice à moi pécheur ;* et finir par l'oraison dominicale. Si le temps et le lieu l'exigent, il faut invoquer les saints apôtres et les saints martyrs, c'est-à-dire, apparemment, qu'il faut réciter les litanies ; et, après s'être muni du signe de la croix, on doit rendre grâces à Dieu en élevant les mains, les yeux et le cœur vers lui. Pour la sanctification du dimanche, ceux qui sont obligés de voyager ne sont pas dispensés d'assister à la messe. Le samedi tous les Chrétiens doivent s'assembler à l'église avec des luminaires, pour assister à l'office de la nuit, et venir à la messe avec leur offrande. Il faut avertir les fidèles d'exercer gratuitement l'hospitalité.

On doit imposer pour le parjure ou le f…

(1) Labbe, t. VII, p. 1136.

témoignage, la même pénitence que pour l'adultère et l'homicide, laquelle était encore de sept ans. Ceux qui, dans la crainte de cette pénitence, refusent de se confesser de ces crimes doivent être chassés de l'église; et personne ne doit prier ni manger avec eux. Les prêtres doivent toujours être prêts à enseigner leur peuple. Ceux qui savent l'Ecriture, doivent la prêcher; ceux qui n'en ont pas l'intelligence, ne doivent pas laisser de prêcher ce qu'ils savent. Lorsqu'ils viendront au synode, ils rendront compte à l'évêque de l'état de leurs paroisses, et ils l'avertiront s'il y a quelqu'un qui ait besoin de ses avis. Il faut se confesser de tous les péchés, même de ceux de pensée; et le prêtre doit interroger le pénitent sur chacun des péchés capitaux. Théodulfe, comme quelques autres, en compte huit, parce qu'il distingue la vaine gloire de l'orgueil. Une semaine avant le carême, il faut se confesser, recevoir la pénitence et se réconcilier avec ses ennemis.

On doit jeûner exactement tous les jours de carême, excepté les dimanches, parce que ce temps est comme la dîme de l'année que nous donnons à Dieu : il n'y a que les infirmes et les enfants qui en soient dispensés. Il faut joindre l'aumône au jeûne, et donner aux pauvres ce qu'on aurait mangé si on ne jeûnait pas. Car ce n'est pas jeûner d'une manière méritoire, que de réserver pour le repas du soir ce que l'on aurait mangé à dîner, c'est-à-dire de manger en un repas autant que l'on aurait fait en deux. Plusieurs qui se flattent de jeûner, prennent leur réfection aussitôt qu'ils entendent l'heure de none, c'est-à-dire trois heures après midi; mais ils ne jeûnent pas en effet, s'ils mangent avant qu'on ait dit l'office de vêpres, c'est-à-dire avant le soir. Il faut, pendant le saint temps de carême, faire abstinence de toutes les délices. Celui qui peut s'abstenir d'œufs, de fromage, de poisson et de vin, mérite beaucoup; celui qui ne peut le faire, soit par infirmité, soit à cause de quelque travail, peut en user, pourvu qu'il ne rompe son jeûne qu'au soir.

Tous, excepté les excommuniés, doivent recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ tous les dimanches de carême, le jeudi saint, le vendredi saint et le samedi saint, et, tous, sans exception, le jour de Pâques. Il faut célébrer avec la même dévotion tous les jours de la semaine de Pâques. On ne doit pas plaider en carême, et, pendant ce saint temps les époux doivent vivre en continence. Il faut avertir le peuple de ne pas approcher sans préparation de la communion, et de ne s'en pas abstenir trop longtemps. On doit, avant que de la recevoir, s'y être disposé quelque temps par la continence, par la prière et l'aumône; car comme il est dangereux de recevoir cet adorable sacrement avec quelque souillure, il l'est aussi de s'en priver longtemps; ce qui cependant ne regarde ni les excommuniés qui ne communient pas quand ils veulent, mais en certains temps, ni les personnes de piété, qui communient presque tous les jours. Par ces paroles de Théodulfe, on voit que l'excommunication dont il parle n'était pas l'excommunication proprement dite, mais une simple défense de communier, si ce n'est aux fêtes principales. Les messes privées que les prêtres disent les dimanches, ne doivent pas se dire si publiquement que le peuple en soit détourné d'assister à la messe solennelle qui se célèbre à la troisième heure, c'est-à-dire à neuf heures; car quelques-uns ont la mauvaise coutume de se contenter, les dimanches et les fêtes, d'entendre à la hâte une messe privée, même pour les morts, et de passer le reste de la journée à boire. Il faut recommander au peuple de se rendre les dimanches à la cathédrale, pour y entendre la messe et la prédication, et de ne pas manger que la grande messe ne soit finie. Que les prêtres ne disent point de messe ces jours-là dans des oratoires particuliers, ou qu'ils le fassent avant la seconde heure du jour, c'est-à-dire, au plus tard, une heure après le lever du soleil, et avec tant de précaution, que le peuple ne soit pas détourné de se trouver à l'office solennel. Les prêtres de la ville et des environs doivent aussi se rendre à la cathédrale avec le peuple. On n'en dispense que les religieuses qui gardent la clôture. On voit, par ce règlement, qu'il n'y avait encore alors qu'une messe solennelle les fêtes et les dimanches, dans chaque ville, et qu'elle se célébrait dans l'église cathédrale (1).

Cette instruction pastorale ou ce capitulaire, dont quelques articles ont été modifiés par le temps, montre, d'un côté, la sagesse pratique de Théodulfe, et de l'autre, quelle était la discipline de l'Eglise à la fin du huitième et au commencement du neuvième siècle; car cette instruction servit de modèle à plusieurs autres prélats.

Ce que Théodulfe a fait en prose pour les prêtres de son diocèse, il l'a fait en vers pour les juges et les magistrats. Vers l'an 798, il fut envoyé par Charlemagne, avec Leidrade, évêque de Lyon, dans le midi de la France, pour observer et réformer l'administration de ces provinces, en qualité de commissaires extraordinaires du souverain. A son retour, il composa un poëme non méprisable, de 956 vers, intitulé *Exhortations aux juges*, et destiné, en effet, à instruire les magistrats de leurs devoirs dans de telles missions. Après un préambule religieux, où il rappelle les modèles de justice que présentent les livres saints et que termine l'éloge de Charlemagne, il décrit la route qu'ils ont suivie, Leidrade et lui, et les principales villes qu'ils ont parcourues. Vient ensuite le tableau des dangers qui assaillent la probité des magistrats, et de toutes les tentatives qu'on a faites pour les corrompre, lui et Leidrade. Viennent enfin ses exhortations aux juges; exhortations qui respirent

(1) Baluz., *Miscell.*, t. VII, p. 21.

non-seulement une probité incorruptible, mais une bonté inconnue autrefois à la justice humaine. Exhortant les juges à ménager tous ceux qui se présentent devant eux : Si l'un, dit-il, a perdu son père, l'autre sa mère, une autre son mari, prends un soin particulier de leur cause ; sois leur protecteur, leur avocat ; rends à celle-ci son mari, à celui-là sa mère. Si quelqu'un vient à toi, faible, infirme ou malade, ou enfant, ou vieillard, porte lui avec compassion un charitable secours ; fais asseoir celui qui ne peut se tenir debout ; prends par la main celui qui ne peut se lever ; soutiens et encourage celui à qui le cœur ou la voix, ou la main, ou les jambes sont près de manquer ; relève par tes paroles celui qui est abattu ; apaise celui qui est irrité ; rends des forces à celui qui tremble ; rappelle au respect celui qui s'emporte (1). Certainement, cette bonté délicate et prévoyante n'est pas du magistrat de Lycurgue ou des Douze Tables mais du magistrat de l'Evangile. Aussi est-ce un évêque qui lui expose ses devoirs.

Leidrade, qui accompagna Théodulfe dans cette mission, était né dans le Norique ou la Bavière. Elevé auprès d'Arnon, évêque de Saltzbourg, il se distingua de bonne heure par son esprit et sa science. Charlemagne se l'attacha d'abord comme bibliothécaire, l'employa dans plusieurs missions importantes, et le fit nommer, en 798, archevêque de Lyon. Il travailla beaucoup et avec succès pour rétablir la discipline dans le clergé et dans les monastères de son diocèse. On ne saurait en donner une idée plus juste, qu'en rapportant la substance d'une lettre qu'il écrivit à Charlemagne pour lui en rendre compte. Il lui dit :

Vous m'avez engagé au gouvernement de l'église de Lyon, tout indigne que j'en étais, et, en m'y envoyant vous m'avez recommandé de réparer les maux qu'on y avait commis par negligence. Car cette église manquait de beaucoup de choses, tant au dedans qu'au dehors, pour les offices divins, pour les bâtiments et les meubles nécessaires. Ecoutez ce que j'ai fait depuis que j'y suis venu, avec l'aide de Dieu et le vôtre. Je ne vous le dis par aucun désir d'augmenter mon bien, Dieu m'en est témoin ; mes infirmités font que je n'attends tous les jours que la mort. Je vous le représente seulement, afin que, si j'ai fait quelque chose de bien et selon votre attention, il ne soit pas détruit après mon décès.

J'ai fait tout mon possible afin d'avoir les clercs nécessaires pour faire l'office, et, grâces à Dieu, j'en ai une bonne partie. Pour cet effet, vous m'avez fait rendre des revenus qui avaient appartenu autrefois à l'église de Lyon ; aussi l'ordre de psalmodie y est rétabli, suivant l'usage de votre palais ; car j'ai des écoles de chantres dont la plupart sont assez instruits pour en instruire d'autres. J'ai encore des écoles de lecteurs, non-seulement pour lire les leçons de l'office, mais encore pour méditer les livres divins. Il y en a qui entendent déjà en partie le sens spirituel des Evangiles ; la plupart savent celui des prophéties, des livres de Salomon, des psaumes et même de Job. J'ai travaillé aussi, autant que j'ai pu, à faire transcrire des livres pour cette église ; je l'ai fournie d'habits sacerdotaux et de vases sacrés.

Je n'ai point cessé, autant qu'il m'a été possible, de réparer les églises ; j'ai couvert de nouveau et relevé en partie, quant aux murs, la grande église dédiée à saint Jean ; j'ai recouvert celle de Saint-Etienne, rebâti celles de Saint-Nizier et de Sainte-Marie ; j'ai réparé une des maisons épiscopales, presque ruinée, et j'en ai bâti une autre pour vous y recevoir, si vous venez dans ces régions. J'ai construit, pour les clercs, un cloître où ils habitent maintenant tous réunis en un seul édifice. J'ai encore réparé plusieurs autres églises dans la ville de Lyon. Celle de Sainte-Eulalie, où était un monastère de filles ; celle de Saint-Paul ; le monastère des filles de Saint-Pierre, où est enterré saint Annemond, martyr et fondateur de cette maison. Trente-deux vierges du Seigneur y vivent maintenant sous une règle monastique. J'ai réparé le monastère royal de l'île Barbe, où sont maintenant quatre-vingt-dix moines, vivant selon la règle. Nous avons donné à l'abbé pouvoir de lier et de délier, comme ont eu ses prédécesseurs, que les nôtres envoyaient dans les lieux où ils ne pouvaient aller eux-mêmes, pour veiller à la conservation de la foi contre les hérésies. Ils avaient même soin du gouvernement de l'église de Lyon, pendant la vacance du siége (2). On voit entre autres, par cette lettre, que les deux principaux moyens pour rétablir la discipline était les écoles et les monastères.

Mais l'homme qui aida le plus Charlemagne dans la restauration des études, ce fut Alcuin, Anglais de nation, et de la même famille que saint Willibrod. Il était né vers l'an 735, dans la province d'York, de parents nobles et riches, et eut un frère nommé Arnon et surnommé Aquila, qui fut évêque de Saltzbourg. Dès sa première enfance, il fut élevé dans le monastère de l'école cathédrale d'York, et y eut pour maître l'archevêque Egbert, frère du roi des Northumbres. Egbert lui-même avait été élevé sous le vénérable Bède, et, pénétré de respect pour la mémoire de ce saint maître, il suivit scrupuleusement sa méthode d'enseignement. Il se levait à la pointe du jour ; et lorsque des occupations plus pressantes ne venaient pas y mettre obstacle, assis sur son lit, il instruisait ses élèves tour à tour jusque midi ; il se retirait alors dans sa chapelle, où il les sanctifiait en offrant pour eux le corps et le sang du Seigneur. A l'heure du dîner, il se rendait à la salle commune, où il prenait un repas frugal, quoiqu'on eût soin de lui servir la meilleure chère ; pen-

(1) S[illegible] vers 621-631. — (2) *Biblioth. PP.*, t. XIV.

dant le dîner, il se faisait toujours faire une lecture instructive, et se plaisait à écouter jusqu'au soir les discussions de ses écoliers sur quelques sujets littéraires. Alors il récitait avec eux l'office de complies, les faisait approcher de sa personne, et les élèves ayant reçu à genoux et successivement sa bénédiction, allaient ensuite se livrer au repos. Alcuin racontait souvent ces particularités à ses amis. Sous un pareil maître, Alcuin apprit non-seulement le latin et le grec, mais encore les éléments de l'hébreu (1).

Egbert, qui mourut vers l'an 766, lui légua sa bibliothèque et le choisit pour lui succéder dans l'importante fonction de professeur. L'école d'York était déjà célèbre; la renommée d'Alcuin en augmenta bientôt la célébrité ; on accourait de la Gaule et de la Germanie pour l'entendre : nous l'avons vu par l'exemple de saint Ludger. Le successeur d'Egbert dans le siége d'York fut Elbert, son parent, qui avait enseigné dans le même séminaire. Il eut pour Alcuin la même confiance et la même amitié, lui laissa par son testament, le plus précieux de ses trésors, le grand nombre de volumes qu'il avait recueillis dans ses différents voyages de Gaule et d'Italie ; enfin il le chargea, conjointement avec Emblad, de construire une église magnifique dans la ville d'York, suivant le plan qu'il avait formé.

Embald, ayant succédé à Elbert, envoya Alcuin à Rome, vers l'an 780, pour demander le pallium au pape Adrien. En revenant de Rome, il passa à Parme, où il trouva Charlemagne, qui le pressa de s'établir en France. Après quelque hésitation, Alcuin s'y engagea, pourvu qu'il en obtînt la permission de son évêque et de son roi. Il l'obtint en effet, et, en 782, on le trouve établi à la Cour de Charlemagne, qui lui donne sur-le-champ trois abbayes, celles de Ferrières en Gatinais, de Saint-Loup à Troyes et de Josse dans le Ponthieu. Dès cette époque, Alcuin fut le confident, le conseiller, le docteur et pour ainsi dire, le premier ministre intellectuel de Charlemagne. Trois choses l'occupèrent principalement : 1° corriger et restituer les manuscrits de l'ancienne littérature ; 2° restaurer les écoles et ranimer les études; 3° enseigner lui-même.

Du sixième au huitième siècle, au milieu des guerres et des révolutions politiques, les manuscrits sacrés et profanes étaient tombés aux mains de posseseurs ou de copistes si ignorants, que les textes étaient bien souvent devenus méconnaissables. La réparation de ce mal, la restitution des manuscrits, surtout de la grammaire et de l'orthographe, fut un des premiers travaux d'Alcuin ; travail dont il s'occupa toute sa vie, qu'il recommanda constamment à ses élèves, et dans lequel Charlemagne lui prêta le secours de son autorité. On lit dans les capitulaires une ordonnance conçue en ces termes : Charles, avec l'aide de Dieu, roi des Francs et des Lombards, et patrice des Romains, aux lecteurs religieux soumis à notre domination... Ayant à cœur que l'état de nos églises s'améliore de plus en plus, et voulant relever par un soin assidu la culture des lettres qui a presque entièrement péri par l'inertie de nos ancêtres, nous excitons, par notre exemple même, à l'étude des arts libéraux, tous ceux que nous y pouvons attirer. Aussi avons-nous déjà, avec le constant secours de Dieu, exactement corrigé les livres de l'ancienne et de la nouvelle alliance, corrompus par l'ignorance des copistes... Nous ne pouvons souffrir que, dans les lectures divines, au milieu des offices sacrés, il se glisse de discordants solécismes, et nous avons résolu de réformer lesdites lectures. Nous avons chargé de ce travail le diacre Paul, notre client familier. Nous lui avons enjoint de parcourir avec soin les écrits des Pères catholiques, de choisir dans ces fertiles prairies quelques fleurs, et de former pour ainsi dire, des plus utiles, une seule guirlande. Empressé d'obéir à Notre Altesse, il a relu les traités et les discours des divers Pères catholiques; et, choisissant les meilleurs, il nous a offert, en deux volumes, des lectures pures de faute, convenablement adaptées à chaque fête, et qui suffiront à toute l'année. Nous avons examiné le texte de ces volumes avec notre sagacité ; nous les avons décrétés de notre autorité, et nous les transmettons à votre religion pour les faire lire dans les églises du Christ (2).

Pendant qu'il faisait ainsi recueillir et corriger les textes destinés aux lectures religieuses, Alcuin travaillait lui-même à une révision complète des livres sacrés. Il la termina, vers l'an 801, dans l'abbaye de Saint-Martin de Tours, et l'envoya à Charlemagne. J'ai longtemps cherché, lui écrivit-il, quel présent je pourrais vous offrir, qui ne fût pas indigne de l'éclat de votre puissance impériale, et qui ajoutât quelque chose à votre trésor si opulent. Je ne voulais pas que, tandis que les autres vous apportaient toutes sortes de riches petits dons, mon petit génie s'engourdît dans une honteuse oisiveté, ni que le messager de mon humilité parût les mains vides devant la face de Votre Béatitude. J'ai enfin trouvé, avec l'inspiration de l'Esprit-Saint, ce qu'il convenait à mon nom de vous offrir, et ce qui pouvait être agréable à votre sagesse... Rien de plus digne de vous que les livres divins que j'envoie à votre très-illustre autorité, réunis en un seul corps et corrigés très-soigneusement. Si le dévouement de mon cœur avait pu trouver quelque chose de mieux, je vous l'offrirais avec le même zèle pour l'accroissement de votre glorieuse fortune (3). Ce présent excita, à ce qu'il paraît, l'émulation de Charlemagne lui-même ; car on lit dans Thégan, chroniqueur contemporain, que, l'année qui précéda sa mort, il corrigea soigneusement, avec

(1) *Act. Bened.*, sec. IV, pars 1. — (2) Baluz. t. I, p. 203. — (3) Alc., *epist.* CIII, t. I, p. 153.

des Grecs et des Syriens, les quatre Évangiles de Jésus-Christ.

De tels exemples, à l'appui de tels ordres, ne pouvaient manquer d'être efficaces; aussi l'ardeur pour la reproduction des anciens manuscrits devint-elle générale, dès qu'une révision exacte de quelque ouvrage avait été faite par Alcuin, ou quelqu'un de ses disciples, on en envoyait des copies dans les principales églises et abbayes, et là des copies nouvelles en étaient faites pour être de nouveau revues et propagées. L'art de copier devint une source de fortune, de gloire même; on célébrait les monastères où se faisaient les copies les plus exactes et les plus belles, et, dans chaque monastère, les moines qui excellaient à copier. L'abbaye de Fontenelle, en particulier, et deux de ses moines, Ovon et Hardouin, acquirent en ce genre une véritable renommée. A Reims, à Corbie, on s'appliqua à les égaler; au lieu du caractère corrompu dont on s'était servi depuis deux siècles, on reprit l'usage du petit caractère romain. Aussi les bibliothèques monastiques devinrent-elles bientôt considérables; un très-grand nombre de manuscrits datent de cette époque; et quoique le zèle s'appliquât surtout à la littérature sacrée, cependant la littérature profane n'y demeura pas étrangère. Alcuin lui-même, à en croire certains témoignages, revit et copia les comédies de Térence.

En même temps qu'il restituait les manuscrits et rendait ainsi à l'étude de bons matériaux, il travaillait avec ardeur au rétablissement des écoles déchues. Ici encore une ordonnance de Charlemagne nous instruit des mesures prises à ce sujet, et que sans doute Alcuin lui suggéra. Charles, etc., à Baugulf, abbé, et à toute sa congrégation, salut. Que votre dévotion, agréable à Dieu, sache que, de concert avec nos fidèles, nous avons jugé utile que, dans les évêchés et dans les monastères confiés, par la faveur du Christ, à notre gouvernement, on prît soin, non-seulement de vivre régulièrement et selon notre sainte religion, mais encore d'instruire dans la science des lettres, et selon la capacité de chacun, ceux qui peuvent apprendre avec l'aide de Dieu. Car, quoiqu'il soit mieux de bien faire que de savoir, il faut savoir avant de faire. Or, plusieurs monastères nous ayant, dans ces dernières années, adressé des écrits dans lesquels on nous annonçait que les frères priaient pour nous dans les saintes cérémonies et leurs pieuses oraisons, nous avons remarqué que, dans la plupart de ces écrits, les sentiments étaient bons et les paroles grossièrement incultes; car, ce qu'une pieuse dévotion inspirait bien au dedans, une langue mal habile, et qu'on avait négligé d'instruire, ne pouvait l'exprimer sans faute. Nous avons dès lors commencé à craindre que, de même qu'il y avait peu d'habileté à écrire, de même l'intelligence des saintes Écritures ne fût beaucoup moindre qu'elle ne devrait être. Nous vous exhortons donc non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à travailler d'un cœur humble et agréable à Dieu, pour être en état de pénétrer facilement et sûrement les mystères des saintes Écritures. Or, il est certain que, comme il y a, dans les Écritures saintes, des allégories, des figures et autres choses semblables, celui-là les comprendra plus facilement et dans leur vrai sens spirituel, qui sera bien instruit dans la science des lettres. Qu'on choisisse donc pour cette œuvre des hommes qui aient la volonté et la possibilité d'apprendre, et l'art d'instruire les autres. Ne manquez pas, si vous voulez obtenir notre faveur, d'envoyer un exemplaire de cette lettre à tous les évêques suffragants et à tous les monastères (1).

Cette ordonnance de Charlemagne ne demeura pas une vaine recommandation : elle eut pour résultat le rétablissement des études dans les cités épiscopales et dans les grands monastères. De cette époque datent la plupart des écoles qui acquirent bientôt une grande célébrité, et d'où sortirent les hommes les plus distingués du siècle suivant; par exemple, celles de Ferrières en Gatinais, de Fulde dans le diocèse de Mayence, de Reichenau dans celui de Constance, d'Aniane en Languedoc, de Fontenelle ou Saint-Vandrille en Normandie; et les hommes qui les honorèrent avaient été presque tous au nombre des disciples d'Alcuin. Car, indépendamment de ses soins pour rétablir les écoles, il enseigna lui-même et avec un grand éclat.

Ce ne fut point dans un monastère ou dans aucun établissement public qu'eut lieu d'abord son enseignement : de 782 à 796, durée de son séjour à la cour de Charlemagne, Alcuin fut à la tête d'une école intérieure, dite l'école du palais, qui suivait Charlemagne partout où il se transportait, et à laquelle assistaient ceux qui se transportaient partout avec lui. Là, entre beaucoup d'autres, Alcuin eut pour auditeurs trois fils de Charlemagne : Charles, désigné roi de France et de Bourgogne; Pépin, roi d'Italie et vainqueur des Huns; Louis, roi d'Aquitaine et puis empereur; Adalhard, petit-fils de Charles-Martel, et sa sœur Gundrade; Angilbert et Eginhard, gendres et conseillers de Charlemagne; Rictrude, religieuse à Chelles; Riculfe, archevêque de Mayence; Rigbod, archevêque de Trèves; Gisèle, sœur, et Gisèle, fille de Charlemagne; et avant tous Charlemagne lui-même.

Ce prince avait étudié la grammaire sous le diacre Pierre de Pise. Il apprit d'Alcuin la rhétorique, la dialectique, l'astronomie et la théologie. Il parlait la langue latine aussi facilement que le tudesque, qui était sa langue maternelle. Pour le grec, il l'entendait mieux qu'il ne le parlait. Il avait même quelque connaissance du syriaque, puisque, sur la fin de ses jours, il conféra la version latine des

(1) Baluz., t. I, p. 201.

Évangiles avec la version syriaque et l'original grec. Il écrivit lui-même certaines chansons barbares et très-anciennes, qui contenaient en tudesque l'histoire des anciens rois, leurs actions et leurs guerres. Ce sont les paroles d'Eginhard, son secrétaire et son biographe, qui dit encore : Il essayait aussi d'écrire, et portait continuellement sur lui des tablettes, pour, dans ses moments de loisir, habituer sa main à former (ou plutôt, suivant la force du mot latin *effigiendis*, à dessiner) des lettres ; mais il n'y réussit guère, s'étant appliqué trop tard. De ces paroles, quelques-uns ont conclu précipitamment que Charlemagne ne savait pas même écrire son nom. La conclusion est peu réfléchie. Eginhard ne dit point qu'il ne réussit pas du tout dans son entreprise, mais seulement qu'il n'y réussit guère. Donc il y réussit un peu. Et encore dans quelle manière d'écrire ? Ce pouvait être d'écrire couramment, ou d'écrire le petit caractère romain qu'on reprit alors, ou bien, comme le mot latin le donne à entendre, à dessiner de belles majuscules (1). Au reste, on voit encore dans la bibliothèque impériale de Vienne, un manuscrit qui contient un commentaire sur l'Épître aux Romains, sous le nom d'Origène, corrigé de la propre main de Charlemagne. Car il prenait un grand plaisir à la lecture des Pères, nommément de saint Augustin, surtout de sa *Cité de Dieu* (2).

Charlemagne et ses compagnons de science s'affectionnèrent tellement à l'étude des lettres divines et humaines, que, dans leur correspondance familière, ils prenaient des noms littéraires de l'antiquité. Ils s'appelaient entre eux Charlemagne David, Alcuin Flaccus, Adalbard Augustin, Angilbert Homère, Riculfe Damétas, Gundrade Eulalie, etc. Un jour, dans l'ardeur de son zèle pour égaler la science des anciens Pères, Charlemagne s'écria : Ah ! si j'avais douze clercs instruits et savants comme le furent Jérôme et Augustin ! Comment donc, lui répondit Alcuin, le Créateur du ciel et de la terre n'a eu que deux hommes de ce mérite, et vous voudriez en avoir une douzaine ?

A défaut d'Augustin et de Jérôme, Alcuin lui-même dut satisfaire à l'avidité intellectuelle de son impérial disciple. Sur deux cent trente-deux lettres que nous avons de lui, il y en a trente adressées à Charlemagne, dont six sur l'astronomie et la chronologie, sur le cours du soleil et les phases de l'année, sur le cycle lunaire, les constellations; une sur l'orthographe et l'arithmétique; une où il répond à des questions de Charlemagne sur la différence qu'il y a entre éternel et sempiternel, perpétuel et immortel, siècle, âge et temps; une où il répond à des questions posées par Charlemagne sur des passages de l'Évangile; une où il répond à Charlemagne, qui demande pourquoi on ne trouve dans aucun Évangile l'hymne que Jésus-Christ a chantée après la Cène; une où il répond à Charlemagne qui demande, au nom d'un savant grec, à qui a été remis le prix de la rédemption de l'homme; une sur la transfiguration de Jésus-Christ; deux où il lui explique l'origine des noms de la Septuagésime et de la Sexagésime, deux sur l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel; deux où il le félicite de ses victoires sur les Huns, lui recommande la clémence à leur égard, et lui donne des conseils sur la manière dont il faut procéder à leur conversion; une où il envoie à Charlemagne des conseils, sous le titre de *Capitulaires*, sur les testaments, les successions et plusieurs autres sujets.

Avec le temps une lassitude profonde s'empara d'Alcuin; il sollicita avec instance la permission de se retirer de la cour et d'aller vivre dans la retraite : en 796, il écrivit à un archevêque dont le nom est inconnu : Que votre paternité le sache; moi, votre fils, je désire ardemment déposer le fardeau des affaires du siècle et ne plus servir que Dieu seul. Tout homme a besoin de se préparer avec vigilance à la rencontre de Dieu, à plus forte raison les vieillards brisés par les années et les infirmités. Et à son ami Angilbert : A ton départ, j'ai tenté plusieurs fois de me réfugier dans le port du repos; mais le roi de toutes choses, le maître des âmes, ne m'a pas encore accordé ce que depuis longtemps il m'a fait vouloir (1). Charlemagne consentit enfin à le laisser partir, et, vers l'an 796, à ce qu'il paraît, il lui donna pour retraite l'abbaye de Saint-Martin de Tours, l'une des plus riches du royaume.

Alcuin se hâta d'en aller prendre possession; la retraite était magnifique; il avait, dans les domaines des abbayes qu'il possédait plus de vingt mille colons ou serfs, et la correspondance qu'il continuait d'entretenir avec Charlemagne animait sa vie sans l'accabler. Il ne resta point oisif dans sa nouvelle situation; il remit la règle et l'ordre dans le monastère, enrichit la bibliothèque de manuscrits copiés à York, et donna à l'école, par son propre enseignement, un éclat qu'elle n'avait jamais connu. Ce fut à cette époque que plusieurs des hommes les plus distingués du siècle suivant, entre autres Raban Maur, qui devint archevêque de Mayence, et Amalaire, savant prêtre de Metz, se formèrent à ses leçons. Voici en quels termes lui-même rend compte à Charlemagne de ce qu'il fait pour la prospérité de l'école de Tours : Moi, votre Flaccus, selon votre exhortation et votre sage volonté, je m'applique à servir aux uns, sous le toit de Saint Martin, le miel des saintes Écritures; j'essaye d'enivrer les autres du vieux vin des anciennes études; je nourris ceux-ci des fruits de la science grammaticale; je tente de faire briller aux yeux de ceux-là l'ordre des astres..... Mais il me manque en partie les

(1) Dom Bouquet, t. V, p. 99 et 100. — (2) Ceillier, t. XVIII, p. 378. Lambecius, *Biblioth. vindob.* t. VIII, p. 645. — (3) Alcuin, *epist.* CLXVIII et XXI.

plus excellents livres de l'érudition scolastique, que je m'étais procurés dans ma patrie, soit par les soins dévoués de mon maître, soit par mes propres travaux. Je demande donc à Votre Excellence qu'il plaise à votre sagesse de permettre que j'envoie quelques-uns de nos serviteurs, afin qu'ils rapportent en France les fleurs de la Bretagne.... Au matin de ma vie, j'ai semé dans la Bretagne les germes de la science ; maintenant, sur le soir et lors que mon sang est refroidi, je ne cesse pas de les semer en France, et j'espère qu'avec la grâce de Dieu, ils prospéreront dans l'un et l'autre pays (1).

Charlemagne tenta plusieurs fois de rallier Alcuin auprès de lui. Il avait voulu entre autres se le faire accompagner à Rome lorsqu'il y alla, en 800, relever l'empire d'Occident : C'est une honte, lui écrivait-il, de préférer les toits enfumés des gens de Tours aux palais dorés des Romains. Mais Alcuin était loin : Je ne crois pas, lui répondit-il, que mon corps faible et brisé par des douleurs quotidiennes, puisse supporter ce voyage. Je l'aurais bien désiré, si je l'avais pu..... Comment me conseillez-vous de recommencer de nouveau à lutter sous le poids des armes, moi que mes infirmités laissent à peine en état de lever de terre ?... Je vous supplie de me laisser achever ma carrière auprès de Saint-Martin ; toute l'énergie, toute la dignité de mon corps s'est évanouie, j'en conviens, et s'évanouit de jour en jour, et je ne la retrouverai pas en ce monde. J'avais désiré et espéré, dans ces derniers temps, voir encore une fois la face de Votre Béatitude ; mais les dépérissements progressifs de mes infirmités me prouvent qu'il n'y faut plus penser. Je supplie donc votre piété très bénigne, que cet esprit si saint, cette volonté si bienveillante, qui sont en vous, ne s'irritent point contre ma faiblesse, permettez avec une pieuse compassion, qu'un homme fatigué se repose, qu'il prie pour vous dans ses oraisons, et qu'il se prépare, dans la confession et les larmes, à paraître devant le Juge éternel, afin que, par la miséricorde de Jésus-Christ, je puisse échapper aux poursuites de l'ennemi, et trouver, parmi les saints, quelque patron qui me console. Oh ! que ce jour est en effet terrible et que chacun a besoin de s'y bien préparer (2) !

En 801, avec la permission de Charlemagne, il se démit de ses abbayes en faveur de ses disciples. Il résigna celle de Ferrières à Sigulfe, celle de Saint-Martin et celle de Cormeri à Fridugise, et celle de Saint-Josse-sur-Mer à Warembald. Après ces dispositions, il ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Pour s'en rappeler le souvenir, il allait tous les jours, sur la fin de sa vie, réciter l'office des morts dans le lieu qu'il avait choisi pour sa sépulture, près de l'église de Saint-Martin. Là, à la vue du tombeau qu'il s'était préparé, ce savant homme n'étudiait plus que l'art de bien mourir et le néant des choses de la terre. En même temps, pour exciter dans son cœur le désir des biens célestes, il chantait l'antienne que l'Église chante encore avant Noël : *O clavis David !* O clef de David ! sceptre de la maison d'Israël, qui ouvrez sans que personne puisse fermer, qui fermez sans que personne puisse ouvrir, retirez de la prison le captif assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort ! Il ajoutait à cette antienne plusieurs versets des psaumes, prières qui exprimaient l'empressement qu'il avait de s'unir à Dieu. C'est ainsi que ce saint vieillard allait tous les jours sur sa tombe apprendre à mourir chrétiennement. Il joignait les mortifications aux prières, et, malgré son grand âge et ses infirmités, il jeûnait tous les jours, excepté les fêtes et les dimanches. Pour achever de se purifier de ses fautes, il redoubla considérablement ses austérités pendant le carême de l'an 804, qui fut le dernier de sa vie. Il tomba malade la veille de l'Ascension, et perdit d'abord la parole. Mais trois jours avant sa mort il la recouvra et chanta encore avec joie l'antienne *O clavis David*. Il mourut le dix-neuf de mai, jour de la Pentecôte, en 804. Outre plusieurs commentaires sur l'Écriture sainte, on a de lui divers traités sur les arts libéraux, tels que la grammaire, la rhétorique, la dialectique, enfin deux cent quatre-vingts pièces de vers, sur toutes sortes de sujets, la plupart sur des circonstances du moment. La principale est un poëme sur les évêques et les saints de l'église d'York. La sainteté de ses mœurs et son zèle pour la défense de la foi catholique lui méritèrent, dès le temps de sa mort, le titre de saint, ainsi que nous l'apprennent l'auteur de sa vie, Hodoard, la chronique de saint Martin de Tours, et Raban, archevêque de Mayence, son disciple, qui l'a placé dans son martyrologe (3). Cependant l'Église ne lui rend aucun culte.

Le cardinal Mai a publié un opuscule d'Alcuin, que l'on ne connaissait pas, mais qui cependant était connu par quelques anciens. C'est une explication de l'Apocalypse en cinq livres. Cette Apocalypse ou prophétie de saint Jean, Alcuin l'applique en général à Jésus-Christ et à son Église, mais il ne donne aucun développement historique pour en montrer l'accomplissement à travers les premiers siècles, sur le peuple juif, sur l'empire romain et sur l'Église elle-même. Son principal but paraît être de fournir à l'âme chrétienne des applications morales et mystiques, où nous n'avons rien trouvé de bien remarquable (4).

La mort d'Alcuin ne ralentit point le zèle de Charlemagne pour la culture et l'encouragement des lettres. Car un diplôme de 804 nous apprend que, dans le nouvel évêché d'Osnabruck, il fonda une école de lettres grecques

(1) Alc., epist. xxxviii. — (2) Ibid., epist. xciii, lxxxi, civ, cvi. — (3) Act. Bened. sæc. pars I. — (4) Mai, *Scriptorum veterum*, t. IX, p. 257-338.

et latines, afin qu'il y eût toujours dans cette église des clercs versés dans l'une et l'autre langue. Cette année-là même, il donna à cette église des forêts considérables, à la seule charge que, quand l'empereur des Romains ou le roi des Grecs voudraient marier ensemble quelques-uns de leurs enfants, l'évêque d'Osnabruck entreprendrait l'ambassade aux frais du roi ou de l'empereur (1).

Plusieurs disciples d'Alcuin sont comptés au nombre des saints, entre autres saint Adalard ou Adelard. Il était petit-fils de Charles-Martel, fils de Bernard, neveu du roi Pépin et cousin de Charlemagne. Il vint au monde vers l'an 753, et fut élevé à la cour avec les autres princes. Eginhard, sur l'an 771, le met entre les comtes et les grands qui composaient la cour de Carloman, roi d'Austrasie. A l'âge de vingt ans, il se retira du monastère de Corbie en France, et, après une année de noviciat, il y fit profession. On lui donna le soin du jardin. Mais, ne pouvant souffrir les visites de ses parents, les louanges qu'il recevait et les affaires du monde dont on lui parlait, il s'enfuit en Italie, et se retira au mont Cassin, qui était regardé comme la source de la vie religieuse. Il y fut reçu, et s'y lia d'amitié avec le diacre Paul. Mais il y demeura peu; car Charlemagne envoya bientôt le redemander.

Peu de temps après son retour à Corbie, il fut élu, du consentement de l'abbé, pour être son successeur. Ensuite Charlemagne l'envoya en Italie, pour assister de ses conseils le jeune Pépin, son fils, qui fut couronné roi des Lombards en 781. Adelard s'y conduisit de telle sorte qu'on disait que c'était un ange venu du ciel. Inaccessible aux présents, il était la terreur des grands et la consolation des pauvres. Il réprima d'abord la tyrannie des puissants, rétablit la justice et retint chacun dans les bornes de ses fonctions. Il gagna tellement la confiance du pape saint Léon III, que ce Pontife lui disait en riant : Sachez que, si jamais je vous trouve autre que je ne vous crois, je ne me fierai plus à aucun des Francs. Les villes de Bénévent et de Spolète se faisaient une guerre cruelle; il alla jusqu'à Bénévent, et établit entre elles une paix solide, en sorte que sa renommée s'étendit jusqu'aux Grecs et aux habitants des îles. Parmi ses amis littéraires, on lui donnait tantôt le nom d'Augustin, tantôt celui d'Antoine. On le nommait Augustin, à cause de son éloquence et de son affection pour les œuvres de ce saint docteur; Antoine, parce qu'il s'étudiait, comme ce saint, à imiter toutes les vertus des autres, et à les rassembler en lui seul (2).

Angilbert, son condisciple, surnommé Homère, était fils d'un des grands seigneurs de la cour de Pépin. Il fut élevé dans le palais de Charlemagne, qui le fit silenciaire ou secrétaire de son cabinet. Quoique déjà avancé en âge, il y fut instruit dans les lettres par Alcuin, qui l'appelle souvent son fils. Comme il était bien fait, plein d'esprit, savant et réglé dans ses mœurs, il eut beaucoup de part à la confiance de Charlemagne. Il la donna d'abord à son fils Pépin, roi d'Italie, dont il fut quelque temps le premier ministre. Il lui fit ensuite épouser secrètement Berthe, sa fille, dont il eut Harnid et Nithard, l'historien, et il lui donna le gouvernement de la contrée maritime de France. Etant tombé dangereusement malade, il fit vœu, s'il revenait en santé, d'embrasser la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Riquier. Il l'accomplit, du consentement de sa femme, qui voua aussi une perpétuelle continence. Après la mort de l'abbé Symphorien, il fut mis en sa place du consentement de tous les religieux. Charlemagne le tirait souvent de son cloître pour prendre ses conseils. Il le fit secrétaire d'Etat et maître de sa chapelle, et il l'envoya jusqu'à trois fois à Rome en qualité d'ambassadeur (3).

Un autre personnage non moins aimé de Charlemagne, fut Eginhard, autrement Einhard; il était de l'Austrasie ou de la France orientale. Charlemagne le prit fort jeune à son service, le fit élever avec ses enfants dans cette école du palais dont Alcuin était le chef; et, quand il fut arrivé à l'âge d'homme, il en fit non-seulement le surintendant général de tous ses travaux que nous appelons aujourd'hui travaux publics, routes, canaux, bâtiments de toute sorte, mais son conseiller, et son secrétaire particulier. Eginhard épousa une femme à laquelle Loup de Ferrières donne le titre de *nobilissime*. Son nom était Emma. Une chronique postérieure dit qu'elle était fille de Charlemagne; et de fait, Eginhard est qualifié gendre de ce prince dans des manuscrits anciens, et, dans une de ses lettres à l'empereur Lothaire, il le traite de neveu. Toutefois, comme dans sa *Vie de Charlemagne*, où il énumère par leurs noms les fils ou les filles de ce prince, il ne fait aucune mention d'Emma, la chose paraît douteuse à bien des critiques. Quoi qu'il en soit de cette particularité, Eginhard eut de sa femme Emma au moins un fils nommé Vussin, qui embrassa la vie monastique, comme on le voit par les avis que lui donne son père dans une de ses lettres. Nous verrons Eginhard lui-même suivre plus tard l'exemple de son fils. Les principaux écrits d'Eginhard sont : 1° *Annales des rois des Francs* Pépin, Charlemagne et Louis le Débonnaire, de l'an 741 à 829; 2° une *Vie de Charlemagne*. Le style d'Eginhard rappelle les meilleurs écrivains de la bonne antiquité. Sa *Vie de Charlemagne* est divisée en deux parties : la première comprend l'histoire des guerres de ce prince; la seconde le fait connaître dans sa vie intérieure, au milieu de sa cour et de sa famille. Il y dit, entre autres qu'après la mort de la reine Liutgarde, en 800, Charlemagne eut quatre concubines, ou seulement

(1) Baluz., t. I, p. 417. — (2) *Act. Bened.*, sec. IV pars I. — (3) *Act. Bened.*, sec. IV, pars I.

trois, suivant l'édition de Pertz sans doute successivement. De plus, anciennement on appelait souvent concubines des épouses légitimes à la vérité, mais au mariage desquelles il manquait quelque célébrité civile : ce qui empêchait qu'on ne leur donnât le nom de reines (1).

Charlemagne aimait avec tendresse ses enfants. Jamais il ne prenait ses repas sans eux; il s'en faisait accompagner dans ses voyages ; il voulait que non-seulement ses fils, mais encore ses filles, s'appliquassent aux mêmes études libérales que lui. Quand ses fils venaient en âge, il les exerçait, suivant l'usage des Francs, à l'équitation, aux armes et à la chasse. Pour ses filles, il leur ordonnait de travailler en laine, de filer la quenouille ou le fuseau, pour ne pas s'engourdir dans l'oisiveté. Ceux de ses enfants qui moururent avant lui, il les pleura avec une tendresse qui semblait déroger à la grandeur de son âme : c'est qu'il était aussi bon qu'il était grand. Parfait dans ses amitiés, il en contractait facilement, et les cultivait avec une constance et une délicatesse religieuses.

A l'école du palais, Charlemagne avait réuni un grand nombre de jeunes gens, dont les uns étaient de la plus haute noblesse, les autres d'une condition médiocre ou même infime. Au retour d'une de ses expéditions, il les fit venir devant lui pour lui présenter leurs épîtres et leurs vers. Les enfants du peuple en présentèrent de fort sages, et les nobles de fort sots. Charlemagne dit aux premiers : Je vous remercie beaucoup, mes enfants, de ce que vous avez fait votre possible pour exécuter mes ordres et faire ce qui vous est avantageux. Efforcez-vous maintenant d'arriver à la perfection, et je vous donnerai des évêchés et des monastères, et toujours vous serez en honneur auprès de moi. Puis s'adressant aux autres d'une voix tonnante : Quant à vous, les nobles, les délicats et les jolis, qui fiers de votre naissance et de vos richesses, avez négligé mes ordres et votre honneur pour vous livrer à la débauche et à la paresse, par le Roi des cieux, je fais très-peu de cas de votre noblesse et de votre beauté ; sachez que, si vous ne réparez pas au plus tôt votre première négligence, jamais vous n'obtiendrez rien de bon de Charles.

Il choisit le meilleur de ces jeunes gens pauvres, et il le fit clerc de sa chapelle. Un jour, apprenant la mort d'un évêque, Charlemagne demanda à ceux qui lui apportaient la nouvelle, combien il avait légué aux pauvres en mourant. On lui répondit qu'il n'avait donné que deux livres d'argent. Le jeune clerc qui était présent s'écria que c'était bien un petit viatique pour un si long voyage. Charlemagne lui demanda : Mais si tu obtenais cet évêché, enverrais-tu en avant plus de provisions ? Le clerc se jetant à ses pieds : Seigneur, dit-il, ceci est en la volonté de Dieu et en votre puissance. Charlemagne reprit : Tiens-toi derrière le rideau qui est derrière moi, et tu verras combien tu as de solliciteurs. Dès que la mort de l'évêque fut répandue à la cour, une foule de courtisans vinrent solliciter le prince, mais chacun pour soi-même. Il répondit à tous qu'il avait donné sa parole au jeune homme, et qu'il ne pouvait y manquer. La reine Hildegarde vint elle-même solliciter pour un de ses clercs à elle Charlemagne l'écouta de la manière la plus gracieuse, disant qu'il ne voulait ni ne pouvait lui rien refuser, si ce n'est de manquer de parole à son clerc. Alors la la reine qui avait la voix fort grosse, l'adoucit d'une manière caressante, et employa les expressions les plus tendres pour obtenir ce qu'elle demandait (2). Dans ce moment, le clerc, qui entendait tout derrière le rideau, embrassa Charlemagne avec le rideau même, en s'écriant : Seigneur roi, tenez ferme, de peur qu'on ne vous arrache des mains la puissance que vous avez reçue de Dieu. Alors Charlemagne le fit paraître et lui dit : Ayez cet évêché, mais aussi ayez bien soin d'envoyer en avant, et pour vous et pour moi, de plus grandes provisions de voyage.

Nous avons vu que Pépin, pour mieux conserver l'unanimité avec le Saint-Siége, introduisit dans les églises de France l'office et le chant romains. Charlemagne, dans le même but, veillait à l'œuvre de son père. En 787, pendant qu'il célébrait les fêtes de Pâques à Rome, les chantres de Rome et ceux de France eurent une contestation. Ceux-ci prétendaient que leur chant était plus beau que celui des Romains : les Romains disaient qu'eux suivaient exactement le chant que saint Grégoire leur avait enseigné, et que les Francs, qui l'avaient appris, l'avaient corrompu. La querelle s'échauffa : on se dit des injures de part et d'autre. De peur qu'on n'en vînt aux coups, Charlemagne intervint. Il dit à ses chantres : Dites-moi quel est le plus pur de la source, ou du ruisseau qui en coule ? Comme ils ne savaient où tendait cette question, ils répondirent que c'était la source, et que le ruisseau était d'autant moins pur qu'il s'en éloignait davantage. Retournez donc à la source, reprit Charlemagne ; car il est évident que vous avez corrompu le chant ecclésiastique.

En même temps, il pria le Pape de lui donner des chantres romains, qui pussent enseigner à ceux de France le chant grégorien dans toute sa pureté. Adrien lui donna les deux plus habiles chantres de Rome, Théodore et Benoît, et les antiphoniers de saint Grégoire, qu'il avait notés lui-même. Charlemagne, à son retour en France, mit l'un de ces chantres à Metz et l'autre à Soissons, et il ordonna à tous les maîtres de chant de son royaume de leur apporter leurs antiphoniers à corriger et d'apprendre d'eux à chanter. Ainsi tous les chantres de France apprirent la note romaine ; mais la rudesse de leurs gosiers,

(1) Cellier, t. XVIII — (2) Monach. San-Gall. Bouquet, Duchesne.

dit un auteur contemporain, ne leur permit pas d'exprimer certains tremblements et certaines délicatesses du chant des Italiens. L'école de chant établie à Metz fut la plus célèbre de toute la Gaule. Les chantres romains apprirent aussi aux Francs à toucher l'orgue, dont on commençait à se servir dans l'office divin. Valafride Strabon, auteur contemporain, dit qu'une femme, entendant jouer l'orgue pour la première fois, en mourut d'extase. Charlemagne était si entendu à l'office divin, que quand il assistait à matines, il désignait souvent lui-même du doigt celui de ses clercs qui devait chanter une leçon ou un répons. Lui-même chantait avec tout le peuple, mais d'une voix médiocre, et qui ne répondait point à la grandeur de sa taille (1).

C'est ainsi que Charlemagne, au milieu des guerres formidables et continuelles pour repousser les Mahométans au Midi, arrêter et convertir les Barbares au Nord, trouvait le temps et les moyens de cultiver les arts de la paix, de faire fleurir les bonnes études et les mœurs, et même de régler les cérémonies et le chant de l'Église. Trois fils, dignes de leur père, le secondaient : Charles, l'aîné des trois, illustre par ses victoires sur les Saxons, les Danois, les Slaves et les Bohêmes, dont il avait tué deux chefs de sa main; Pépin, roi d'Italie, vainqueur des Huns, dont il avait pris et pillé la capitale; Louis, roi d'Aquitaine, moins distingué par plusieurs victoires contre les Sarrasins, que par sa piété et sa douceur. Tel était ce Charlemagne, qui, au commencement de son règne, écrivait à la tête de ses lois : Charles, par la grâce de Dieu, roi et recteur du royaume des Francs, dévot défenseur de la sainte Église et auxiliaire du Siége apostolique en toutes choses (2).

Ces mots n'étaient pas une vaine formule. Un document curieux, découvert en 1837, plus de mille ans après qu'il eut été écrit, est venu en donner une nouvelle preuve. C'est une instruction confidentielle que Charlemagne adresse, en 784, à son ambassadeur, sur la manière dont il doit parler au pape Adrien et lui offrir ses présents. Cette instruction, écrite en caractères du temps, sur un parchemin qui a servi depuis à la couverture d'une vieille Bible de la bibliothèque royale de Paris, est divisée en chapitres ou sections, dont voici la traduction mot à mot.

« CHAPITRE PREMIER. — Vous salue notre maître votre fils Charles et votre fille notre maîtresse Fastrade, les fils et les filles de notre maître, en même temps toute sa maison. — II. Vous saluent tous les prêtres, évêques et abbés, et toute la congrégation d'iceux, constituée pour le service de Dieu, ainsi que l'universalité du peuple des Francs. — III. Notre maître votre fils vous rend grâces de ce que vous avez daigné lui faire passer par d'honorables envoyés, et dans une lettre d'où coule le miel, des nouvelles de votre santé conservée de Dieu ; parce qu'alors il se regarde dans la joie, le salut et la prospérité, quand il a mérité d'ouïr avec assurance des nouvelles de Votre Sainteté et du salut de votre peuple. — IV. Semblablement notre maître votre fils vous rend beaucoup de grâces de vos sacrées et saintes prières adressées constamment pour lui, pour les fidèles de la sainte Église, vos intérêts et les siens, et non-seulement pour les vivants, mais encore pour les défunts ; et, s'il plaît au Seigneur, notre maître votre fils désire rendre en tout avec toute bénignité votre bon procédé. — V. Votre fils, c'est-à-dire notre maître, nous a envoyé à vous, parce que, grâce à Dieu et à vos saintes prières, elles ont apporté prospérité à lui, à votre fille son épouse, à la race donnée de Dieu à notre maître, à toute sa maison et à tous ses fidèles. — VI Ensuite, il faut donner la lettre en disant de cette manière : Notre maître votre fils vous a envoyé la présente lettre, en demandant à Votre Sainteté que votre *almité* la reçoive avec amour. — VII. Ensuite, il faudra dire : Notre maître votre fils vous a envoyé maintenant des présents tels qu'il a pu les préparer dans la Saxe; et quand il plaira à Votre Sainteté, nous les montrerons. — VIII. Ensuite, il faudra dire : Notre maître votre fils a destiné ces petits présents à votre paternité, demandant cependant trêve jusqu'à ce qu'il ait pu en préparer de meilleurs pour Votre Sainteté. — IX. Ensuite... » (Le reste manque) (3).

(1) Eghin., *Monach. San-Gall. Monach. Engolism.* — (2) Baluz. t. I, p. 189.

(3) PRIMO CAPITULO. — Salutat vos dominus noster filius vester Carolus et filia vestra Fastrada, filii et filiae domini nostri simul et omnis domus sua. — II Salutant vos cuncti sacerdotes, episcopi, et abbates atque omnis congregatio illorum in Dei servitio constituta, etiam et universus generalis populus Francorum. — III Gratias agit vobis dominus noster filius vester quia dignati fuisti illi mandare per decorabiles missos et melliflua epistola vestra de vestra a Deo conservata sanitate, quia tunc illi gaudium et salus atque prosperitas esse cernitur, quando de vestra sanitate vel POPULI VESTRI salute audire et certus esse meruerit. — IV. Similiter multas vobis agit gratias dominus noster filius vester de sacris sanctis orationibus vestris quibus assidue pro illo et fidelibus sanctae ecclesiae et vestris atque suis decertatis, non solum pro vivis, sed etiam pro defunctis ; et si domino placuerit, vestrum bonum certamen dominus noster filius vester cum omni bonitate in omnibus retribuere desiderat. — V Mandavit vobis filius vester, dominus videlicet noster, quia Deo gratias et vestras sanctas orationes cum illo et filia vestra ejus conjuge et prole sua a Deo datas vel omni domo sua sive cum omnibus fidelibus suis, prospera esse videntur. — VI. Postea vero danda est epistola dicendum hoc modo : Presentem epistolam misit vobis dominus noster filius vester postulando scilicet SANCTITATI VESTRE ut ALMITAS VESTRA amando eam recipiat. — VII. Deinde dicendum est. Misit vobis nunc dominus noster filius vester talia munera qualia in Saxonia preparare potuit et quando placet SANCTITATI VESTRE ostendamus ea. — VIII. Deinde dicendum erit : Dominus noster filius vester hec parva munuscula paternitati vestre distinavit, inducias postulans interim dum meliora SANCTITATI VESTRE preparare potuerit. — IX. Deinde... Hist. du pape Pie VII, par M. Artaud; 2e édit., t. II, p. 114, note; 3e édit., t. II, p. 258

Voilà comment Charlemagne traitait avec le Pape dans ces temps appelés vulgairement barbares. Depuis les temps qu'on appelle civilisés, depuis que les Francs sont devenus les Français, ont-ils jamais eu un chef qui, avec une aussi longue épée, sût être aussi gracieux, poli, élégant même, et d'aussi bon goût que ce Barbare du huitième et du neuvième siècle? Quel poétique concours il invoque pour saluer Sa Sainteté! Il passe le premier, il est le monarque; mais il se fait suivre de son épouse, de ses fils, de ses filles; après la famille royale interviennent les évêques, le clergé, l'universalité du peuple des Francs. Ce dénombrement a une attitude gigantesque et sublime. Les Francs, qui formaient à peu près toute l'Europe, étaient alors tous frères par les croyances. Depuis mille ans, ils attendent un autre Charlemagne, pour les représenter aussi dignement vis-à-vis de l'Église de Dieu.

Nous avons vu avec quelle tendresse filiale il pleura et chanta la mort du même pape Adrien. Nous avons vu avec quel respect majestueux il reçut dans les plaines de la Saxe, le successeur d'Adrien, le pape saint Léon III. De Paderborn, il envoya au-devant de lui son fils Pépin, le vainqueur des Huns, avec une armée de cent mille hommes. Trois fois toute cette armée se prosterna devant le Pontife, pour recevoir sa bénédiction. Charlemagne lui-même s'avance de Paderborn avec une armée non moins considérable, et trois fois encore toute cette armée se prosterne devant le Pontife romain, qui trois fois implore sur elle les bénédictions du Dieu des armées. Et Alcuin, le prince des savants de ce siècle, ou son ami Angilbert chantera dignement cette entrevue solennelle du père de l'Europe et du souverain Pasteur de l'univers, ainsi qu'il appelle très-heureusement Charlemagne et le pape Léon III (1). Cette amitié et cette vénération filiales n'empêchaient pas Charlemagne, nous l'avons vu, de faire sentir respectueusement au Pape les devoirs de son incomparable dignité. Les écrivains de notre siècle ne peuvent rien comprendre à cette conduite : un catholique, bien au fait, la comprend sans peine. Car, plus il aime un père et un pasteur, plus il désire le voir accompli en toutes choses.

Autant Charlemagne aimait le chef de l'Église, autant il le secondait avec zèle pour maintenir la foi orthodoxe. En Espagne, Elipand, archevêque de Tolède, consulta, vers l'an 778, Félix, évêque d'Urgel, qui avait été son maître, de quelle manière il reconnaissait Jésus-Christ pour le Fils de Dieu, s'il le tenait pour fils propre et naturel ou pour fils adoptif. Félix répondit, contrairement à la doctrine de l'Église, que Jésus-Christ, selon la nature humaine, n'est que fils adoptif et nuncupatif, c'est-à-dire seulement de nom : ce qui supposait en Jésus-Christ deux fils, et retomba ainsi dans le nestorianisme. Elipand, ayant reçu cette réponse, répandit cette erreur dans les Asturies et la Galice; Félix, en deçà des Pyrénées, dans la Septimanie, autrement le Languedoc. Parmi ceux qui parurent infectés le plus, étaient Ascaric, archevêque de Braga, et quelques Chrétiens de Cordoue. L'occasion de cette erreur paraît avoir été quelques paroles mal entendues du missel de saint Isidore, où le mot d'adoption est pris dans le sens d'assomption, comme qui dirait : Le Fils de Dieu a adopté, c'est-à-dire *assumé* ou pris la nature humaine. Il peut se faire aussi que l'hérésie des Mahométans, sous la domination desquels gémissaient les Chrétiens d'Espagne, ait été contagieuse pour plusieurs de ceux-ci.

Le pape Adrien, averti de cette erreur naissante, écrivit une lettre à tous les évêques d'Espagne, par laquelle il les exhorte à s'en donner de garde et à demeurer fermes dans la doctrine de l'Église. Saint Pierre, ajoute-t-il, a reconnu Jésus-Christ pour le Fils du Dieu vivant, et saint Paul dit que Dieu n'a pas épargné son propre Fils. Il rapporte ensuite les autorités de plusieurs Pères grecs et latins, pour montrer que le nom d'enfants adoptifs convient aux Chrétiens et non à Jésus-Christ même. Il se plaint dans cette même lettre de quelques autres abus qui régnaient en Espagne. Quelques-uns célébraient la Pâque au delà des bornes prescrites par le concile de Nicée, et les chefs de cette secte étaient deux évêques, Migèce et Egila. Quelques-uns traitaient d'ignorants ceux qui ne voulaient pas manger du sang de porc et des viandes suffoquées, quoique la pratique générale fût encore de s'en abstenir. D'autres, enseignant mal la prédestination, niaient le libre arbitre ou le relevaient trop au préjudice de la grâce. D'autres se conformaient aux mœurs des Juifs et des païens, c'est-à-dire des Mahométans, et contractaient des mariages avec eux; des femmes se remariaient du vivant de leurs maris. Les prêtres étaient ordonnés sans examen; et plusieurs autres abus régnaient en Espagne, sans doute par suite de la domination des Arabes. Egila, dont il est parlé dans cette lettre, était évêque d'Elvire, et avait été ordonné par Wulfcaire, archevêque de Sens, qui en avait obtenu une commission du Pape, sur le rapport avantageux qu'il lui avait fait de sa foi et de ses mœurs (2).

En conséquence de cette lettre du Pape, Elipand, archevêque de Tolède, assembla un concile où il condamna l'erreur de Migèce touchant la Pâque, mais il continua d'enseigner la seconde touchant l'adoption de Jésus-Christ. Celui qui lui résista le plus fut saint Béat, prêtre et moine dans les Asturies. Il fut aidé dans cette voie par Ethérius, son disciple, depuis évêque d'Osma; et ils ramenèrent à l'Église plusieurs de ceux qu'Elipand avait sé-

(1) Bouquet, t. V, p. 397. Rex pater Europæ et summus Pastor in orbe congressi, inque vicem [illegible] — (2) *Cod. Carol.*, [illegible]

duits. Celui-ci en fut extrêmement irrité, et écrivit contre eux à un abbé, nommé Fidèle, une lettre où il disait entre autres choses : Qui ne confesse pas que Jésus-Christ est adoptif selon l'humanité et non selon la divinité, est hérétique. Au lieu de me consulter, ils veulent m'enseigner, se montrant ainsi serviteurs de l'Antechrist. La lettre, qui est du mois d'octobre 785, est tout entière sur ce ton(1).

Saint Béat ayant vu cette lettre d'Elipand, y fit une réponse en son nom et au nom de son disciple Ethérius, déjà évêque d'Osma. Elle est divisée en deux livres. On y désirerait plus d'ordre et de méthode ; mais elle fait voir une grande étude de l'Ecriture et des Pères. On y rapporte le symbole d'Elipand, où, parlant de la Trinité, il dit que les trois personnes sont Dieu, le Principe et le Saint-Esprit, et compare leur union à celle du mari et de la femme, ainsi qu'à celle de plusieurs âmes unies par la charité. En quoi il semble n'admettre qu'une union morale. Ensuite, parlant de l'incarnation, il exprimait nettement son erreur, en disant : Que Jésus-Christ n'est que fils adoptif de Dieu, selon son humanité et que ce n'est pas par celui qui est né de la Vierge, et fils par adoption et par grâce, que Dieu a créé les choses visibles et les invisibles ; mais par celui qui est fils par nature : ce qui est nestorien. Béat écrivit encore un commentaire sur l'Apocalyse, que nous n'avons plus, et se retira au monastère de Valcavado, où il est honoré comme saint, sous le nom de saint Bieco (2).

Comme la ville d'Urgel était de l'obéissance de Charlemagne, on assembla, le 27 juin 791, par l'ordre du Pape et du prince, un concile de vingt-six évêques à Narbonne, pour plusieurs affaires ecclésiastiques, principalement, disent les actes, pour le dogme pernicieux de Félix d'Urgel (3). Mais ces actes incomplets ne disent point quel fut le résultat du concile sur cet article. Comme parmi les évêques souscripteurs se trouve Félix d'Urgel lui-même, on peut supposer qu'il se rétracta dès lors. La même année 791, l'erreur de Félix et d'Elipand fut aussi condamnée dans le concile de Frioul, tenu par saint Paulin, patriarche d'Aquilée. Il y proposa de commencer par la foi, et combattit deux erreurs. La première, que le Saint-Esprit ne procède que du Père et non du Fils : ce qui a, dit-il, obligé d'ajouter au symbole le mot *Filioque*, quoique les Pères qui l'ont composé eussent raison de ne pas le mettre, et d'employer simplement l'expression de l'Evangile. L'autre erreur est de diviser Jésus-Christ en deux, l'un naturel, l'autre adoptif : ce qu'il condamne, sans en nommer les auteurs. Viennent ensuite quatorze canons touchant la vie exemplaire des clercs et des moines (4).

L'année suivante, 792, Charlemagne fit amener Félix à Ratisbonne, où il avait passé l'hiver, et y assembla un concile. Félix y fut entendu ; et, ayant été convaincu, il fut conduit à Rome, par Angilbert, vers le pape Adrien, en présence duquel il confessa et abjura son hérésie, dans l'église de Saint-Pierre; puis il retourna dans son évêché d'Urgel (5).

Il y recommença bientôt à soutenir son erreur, qu'il n'avait abjuré à Rome que par dissimulation. Alcuin, qui était revenu d'Angleterre pour servir l'Eglise contre Félix et Elipand, écrivit d'abord au premier une lettre honnête et charitable, pour l'inviter à se réunir à l'Eglise. Mais Félix répondit par un long écrit, où il prétendait soutenir son hérésie. Cet écrit ayant été apporté en France, Charlemagne ordonna à Alcuin d'y répondre. Il s'en chargea volontiers, mais pria d'en envoyer copie au Pape, à Paulin d'Aquilée, à Rigbod, archevêque de Trèves, et à Théodulfe, évêque d'Orléans, comme aux plus savants évêques; il demanda lui-même du temps pour consulter les Pères.

Paulin composa contre cette hérésie trois livres, que nous avons encore, et qui sont dédiés à Charlemagne. Alcuin en compta sept, où il réfute pied à pied tout l'écrit de Félix. Il observe que l'Eglise était en paix, quand cette erreur l'a troublée, et insiste sur le petit nombre de ceux qui la soutenaient dans un coin du monde, contre l'Eglise universelle. Au fond il démontre que c'est retomber dans le nestorianisme, de distinguer en Jésus-Christ deux fils de Dieu, l'un vrai, l'autre nuncupatif ou nominal. Ce n'est point un dieu nominal, dont saint Paul dit, qu'il est Dieu au-dessus de toutes choses, parlant de Jésus-Christ, descendu des Juifs selon la chair. Comment l'Eglise appelle-t-elle la sainte Vierge mère de Dieu, sinon parce que celui qui est né de sa chair est le propre Fils de Dieu? Vous dites qu'un nouvel homme doit avoir un nouveau nom. Qui vous a donc appris ce nouveau nom? Dieu vous a-t-il parlé dans un tourbillon, comme à Job; ou sur les Pyrénées, comme à Moïse sur le Sinaï? Si le Fils de la Vierge n'est que le fils adoptif de Dieu, de quelle personne de la Trinité est-il fils? Sans doute de la personne du Fils, qui a pris la nature humaine. Il ne sera donc que le petit-fils adoptif du Père.

Pour montrer que Jésus-Christ est vrai Dieu, Alcuin rapporte un grand nombre de passages des Pères ; de Proclus de Constantinople, de Cassien, de saint Augustin, de saint Cyrille, de saint Jérôme ; de saint Fulgence, de Saint Hilaire, de Théophile d'Alexandrie, de saint Ambroise, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Pierre Chrysologue, de Bède, de Victor de Capoue, de Cassiodore, de saint Grégoire, pape. Par où l'on voit que les Pères grecs lui étaient connus aussi bien que les

(1) *Vita S. Beati. Act. Bened.*, sec. IV, pars I. — (2) Canisii *Lect. antiq.*, t. II, *edit. inf.* — (3) Labbe, t. VII p. 964. — (4) *Ibid.*, p. 991. — (5) *Annal. Eginh.*, *an.* 792.

Latins. Félix prétendait montrer que Jésus-Christ n'est pas proprement Dieu par ce qu'il est dit que Dieu était en lui. Alcuin répond : De là il s'ensuivrait que le Verbe ne serait pas Dieu, ni le Père même, puisque Jésus-Christ dit : Je suis dans le Père, et le Père est en moi. Quant à la qualité d'avocat, il dit que Jésus-Christ intercède pour nous, comme il est dit, que le Saint-Esprit prie pour nous avec des gémissements ineffables : ce sont des expressions figurées. Il répond aux passages des Pères allégués par Félix, en montrant ou qu'il les appliquait mal, ou qu'il les avait tronqués et corrompus. Enfin il répond aux autorités tirées de la liturgie d'Espagne, que ceux qui en sont les auteurs paraissent hérétiques dans les oraisons qui sont rapportées. Si ce n'est, dit-il, que vous les ayez altérées, comme les autres passages : car on dit qu'il y a assomption pour adoption ; mais nous nous appuyons sur l'autorité de l'Église romaine, que tous les catholiques doivent suivre. Là-dessus il rapporte quelques oraisons, où Jésus-Christ est nommé Fils unique de Dieu, et qui sont les mêmes que l'on dit encore aux mêmes fêtes (1).

Pour soutenir son erreur, Elipand écrivit jusqu'en France une lettre générale aux évêques, et une particulière à Charlemagne ; et sa lettre fut lue dans un concile assemblé de diverses provinces. Un jour donc, comme les évêques étaient assis dans une salle du palais, environnés des prêtres, des diacres et de tout le clergé, Charlemagne même présent, on apporta cette lettre ; il la fit lire ; puis, se levant de son siége, il parla longtemps sur la foi, et ajouta : Que vous en semble ? Depuis l'année dernière que cette erreur a commencé à s'étendre, elle a inspiré une grande horreur jusqu'aux extrémités de notre royaume, et il faut absolument s'appliquer à la retrancher. Les évêques demandèrent quelques jours pour en dire leurs avis, et Charlemagne marqua un jour pour les donner par écrit. De plus il consulta le Pape sur cette question par des ambassades réitérées jusqu'à quatre fois. Il appela aussi des hommes doctes de la Grande-Bretagne, afin d'avoir le consentement de toutes les églises d'Occident.

Le pape Adrien envoya à Charlemagne une lettre adressée aux évêques de Galice et d'Espagne, c'est-à-dire, tant à ceux de l'obéissance du roi Alphonse, qu'à ceux qui vivaient sous la domination des Arabes. Il y répond à la lettre d'Elipand, que le prince lui avait envoyée, et en réfute les erreurs par plusieurs autorités de l'Écriture. Jésus-Christ lui-même dit : Je monte à mon Père et votre Père, le sien par nature, le nôtre par adoption. Saint Paul dit : Dieu n'a pas épargné son propre Fils, mais il l'a livré pour nous tous. Or, il n'a pas été livré selon la divinité, mais selon l'humanité. Il insiste sur la confession de saint Pierre : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Ensuite il rapporte plusieurs autorité des Pères, tant grecs que latins, qui condamnent ceux qui diraient que Jésus-Christ est fils adoptif comme nous. Il conclut en exhortant les évêques d'Espagne à se réunir à la croyance de l'Église, autrement il les en déclare séparés et anathématisés par l'autorité de saint Pierre (2).

Saint Paulin, patriarche d'Aquilée, donna aussi son avis par un écrit, où il ne parle pas seulement en son nom, mais au nom de Pierre, archevêque de Milan, et de tous les évêques de Ligurie, d'Istrie, de Vénétie et d'Émilie. Il y réfute très au long l'erreur d'Elipand, et en particulier que la personne de Jésus-Christ était composée de trois substances, le Verbe, l'âme et le corps. Il soutient que l'âme et le corps ne font en l'homme qu'une substance totale et parfaite ; autrement, dit-il, le corps, étant composé de quatre éléments, comme tous les philosophes en convenaient alors, il faudrait admettre en Jésus-Christ jusqu'à six substances. Il conclut en anathématisant Elipand et Félix, s'ils ne renoncent à cette erreur, eux et tous leurs sectateurs, sauf en tout, ajoute-t-il, le privilége et le droit du souverain Pontife, notre seigneur et notre père Adrien, pape du premier siége. Il souhaitait à Charlemagne la victoire contre les Barbares pour les amener à la foi, et demande que les évêques soient dispensés du service de guerre et des affaires séculières (3).

Cet écrit de saint Paulin fut présenté dans un concile général de toutes les provinces de l'obéissance de Charlemagne, tenu au commencement de l'été, l'an 794, vingt-sixième de son règne, à Francfort-sur-le-Mein, près de Mayence. Ce n'était alors qu'une maison royale, et le prince y avait passé l'hiver et célébré la Pâque. A ce concile assistèrent deux évêques, légats du Pape, Théophylacte et Etienne. Charlemagne y fit lire l'écrit envoyé par Elipand et les évêques espagnols ; et après qu'il eut été examiné, les évêques du concile répondirent amplement, par une lettre synodique, au nom de tous les évêques de Germanie, de Gaule et d'Aquitaine, adressée à tous les évêques et les fidèles d'Espagne. Ils y réfutent principalement les passages des Pères, dont les Espagnols abusaient. Quant aux raisons tirées de la liturgie d'Espagne, et attribuées à saint Isidore, saint Ildefonse et saint Julien de Tolède, les Pères de Francfort ne se mettent point en peine de les expliquer : au contraire, ils disent que c'est pour cette erreur qu'ils ont été livrés aux infidèles, et leur opposent l'autorité de la liturgie romaine, composée par saint Grégoire. Il semble toutefois que l'on peut donner un bon sens aux paroles de la liturgie d'Espagne, qui se lisent encore dans le missel mozarabique. Il y est dit que Jésus-Christ a souffert par l'homme adoptif, et qu'il est remonté au ciel après l'adoption de la chair, c'est-à-dire après avoir

(1) Canisius, *Lect. antiq.*, t. II. — (2) Labbe, t. VII, p. 1014. — (3) *Ibid.*, p. 1022.

pris la chair et se l'être appropriée. En sorte qu'ils ont employé les mots latins d'*adoptio* et d'*adoptivus*, pour ceux d'*assumptio* et d'*assumptus*. La lettre synodique finit par une simple exhortation, sans menace d'anathème.

Charlemagne lui-même écrivit une lettre avec cette inscription : Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs et des Lombards, patrice des Romains, fils et défenseur de la sainte Eglise de Dieu, à Elipand, métropolitain de Tolède, et aux autres évêques orthodoxes d'Espagne, salut dans le Christ, propre et vrai Fils de Dieu. Dans cette lettre, il dit entre autres : Nous déplorons avec larmes l'oppression que vous souffrez entre les infidèles; mais nous déplorons bien plus encore l'erreur qui règne chez vous. C'est ce qui nous a fait assembler un concile de toutes les églises de notre obéissance, pour décider d'un commun accord ce qu'il faut croire de l'adoption de la chair de Jésus-Christ, que vous avez soutenue de nouveau dans vos écrits. Jusqu'à trois et quatre fois nous avons consulté le bienheureux Pontife du Siége apostolique, pour savoir ce que pensait à ce sujet l'Eglise romaine; nous avons fait venir de Bretagne des hommes doctes, et nous vous envoyons les écrits de chacun. Le premier vous fera voir ce que pense le Seigneur apostolique, l'Eglise romaine et les évêques de ces quartiers-là. Le second contient l'avis des évêques des parties les plus proches d'Italie, avec Pierre archevêque de Milan, et Paulin, patriarche de Frioul et d'Aquilée; car ils ont aussi assisté à notre concile. Le troisième écrit montre la foi des évêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine et de Bretagne, et contient la réponse à vos objections. Le quatrième est le témoignage de mon consentement aux décisions de ces évêques, suivant la prière que vous m'avez faite dans la lettre particulière que vous m'avez adressée, de ne pas me laisser surprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de m'attacher à la foi qui serait appuyée par le plus de témoignages. C'est ce que, par la grâce du Seigneur, je fais très-certainement, en préférant cette sainte multitude à votre petit nombre. Je m'unis de tout mon cœur au Siége apostolique; j'embrasse de même toutes les anciennes traditions conservées depuis la naissance de l'Eglise, la doctrine des livres inspirés de Dieu et des Pères qui les ont expliqués dans leurs écrits.

Vous nous aviez demandé que votre écrit fût lu en notre présence, et que l'on examinât ce qu'il contenait de conforme à la vraie foi. Nous l'avons fait; il a été lu dans le concile, depuis le commencement jusqu'à la fin, article par article, et chacun en a dit ce qu'il lui a plu. J'ai assisté, comme vous l'avez demandé, à l'assemblée des évêques; nous avons examiné et décidé, avec l'aide de Dieu, ce qu'il fallait croire sur cette question. Maintenant je vous conjure de même d'embrasser en esprit de paix notre confession de foi, et de ne pas vous estimer plus savants que la sainte Eglise universelle de Dieu. Avant que vous nous eussiez scandalisés par ce nom d'adoption, nous vous avions toujours aimés comme nos frères, et la rectitude de votre foi nous consolait de votre sevitude temporelle. Nous avions même résolu de vous en délivrer, suivant l'occasion et votre conseil. Maintenant vous vous êtes privés de cette double consolation, de la participation de nos prières et de nos secours. Car si après cette admonition de l'autorité apostolique et de l'unanimité synodale, vous ne renoncez à votre erreur, sachez que nous vous tiendrons absolument pour hérétiques et que nous n'oserons plus avoir de communion avec vous. Charlemagne met ensuite sa confession de foi, qui est l'orthodoxe et où la prétendue adoption de Jésus-Christ est nommément rejetée (1).

Le concile de Francfort fit cinquante-six canons, dont le premier porte qu'il a été assemblé de l'autorité du Pape et par commandement du roi Charles; puis il condamne l'hérésie d'Elipand de Tolède et de Félix d'Urgel, touchant l'adoption qu'ils attribuaient au Fils de Dieu (2).

Comme Félix d'Urgel était retombé dans son hérésie, nonobstant l'abjuration qu'il en avait faite à Rome devant le pape Adrien, et que son écrit contre Alcuin avait scandalisé toute l'Eglise, Charlemagne pressa le pape saint Léon III d'assembler, en 799, à Rome, un concile pour condamner cet écrit. Il s'y trouva cinquante-sept évêques. Il reste trois fragments de trois séances de ce concile, dans la seconde desquelles le pape Léon dit, en parlant de Félix : Au concile de Ratisbonne, tenu par ordre de notre fils le roi Charles le Grand, il a confessé avoir mal dit que Jésus-Christ était fils adoptif de Dieu selon la chair, et il a anathématisé par écrit cette proposition. Depuis, ayant été envoyé par le roi Charles à notre prédécesseur Adrien, il fit, étant prisonnier, cette confession de foi orthodoxe, qu'il mit sur les divins mystères, dans notre palais patriarcal, et ensuite sur le corps de saint Pierre, affirmant avec serment qu'il croyait ainsi. Mais ensuite s'en étant fui chez les païens, c'est-à-dire les Mahométans, il a faussé son serment. Il n'a pas même craint le concile qui a été tenu en présence du roi Charles, c'est le concile de Francfort, où il a été condamné. Dans la troisième séance, le Pape prononce excommunication contre Félix, s'il ne renonce à son hérésie (3). On voit ici le Pape, et dans un concile, qui donne à Charles le nom de Grand ou de Charlemagne.

Pendant ce temps-là, Charlemagne avait envoyé à Urgel même, Leitratrade, archevêque de Lyon, Nébridius, archevêque de Narbonne, Benoît, abbé d'Aniane, avec plusieurs autres évêques et abbés de la Gothie, c'est-à-dire du Languedoc, pour persuader Félix de

(1) Labbe, t. VII, p. 1019-1053. — (2) *Ibid.*, p. 1057. — (3) *Ibid.*, p. 1150.

quitter son erreur et de se soumettre au jugement de l'Église. Ils lui représentèrent ce qui s'était passé au concile tenu à Ratisbonne contre son erreur, et comment on y avait condamné sa lettre à Alcuin. Ils l'amenèrent à venir trouver Charlemagne, et lui donnèrent parole qu'il y aurait toute liberté de produire les passages des Pères qu'il prétendait favorables à son opinion. On peut mettre au nombre des conciles cette assemblée d'Urgel. Elle y fut tenue apparemment pour réparer le scandale que Félix y avait causé, et l'archevêque de Narbonne, qui y assistait, était le métropolitain de la province.

Félix se laissa persuader et vint à Aix-la-Chapelle, où Charlemagne passa l'hiver de cette année 799 qui commençait la trente-deuxième de son règne. On y tint l'assemblée des seigneurs et des évêques en présence de Charlemagne. Félix y produisit en toute liberté ses autorités; les prélats le combattirent et le convainquirent par raison, sans aucune violence. Il se rendit et renonça à son erreur, mais, à cause de ses fréquentes rechutes, il fut déposé de l'épiscopat et relégué à Lyon, où il passa le reste de ses jours. Il donna son abjuration par écrit, en forme de lettre, adressée à son clergé et à son peuple d'Urgel, où il se qualifie autrefois évêque, et raconte ce qui s'était passé dans ce concile d'Aix-la-Chapelle, et comme il y avait été convaincu par les autorités des Pères, entre autres de saint Cyrille, de saint Grégoire, de saint Léon, qu'il ne connaissait pas auparavant, et par l'autorité du concile tenu depuis peu à Rome par ordre du pape Léon, contre sa lettre à Alcuin. Il déclare ensuite qu'il est revenu de tout son cœur à l'Église universelle, et qu'il se repent de son erreur, promettant de ne plus croire ni enseigner que Jésus-Christ, selon la chair, soit Fils de Dieu adoptif ou nuncupatif, mais qu'en l'une et l'autre nature, il est le vrai Fils unique de Dieu. Il exhorte son église à croire cette doctrine avec l'Église universelle, à prier pour lui et à faire cesser le scandale qu'il avait donné (1). Il montre ensuite, par un texte de Nestorius, que son hérésie n'est qu'un nestorianisme un peu déguisé, et il finit en rapportant plusieurs autorités des saints Pères, qui ont condamné par avance son erreur.

Sur ces entrefaites, Élipand, qui ne savait pas encore le changement de Félix, lui écrivit pour l'exhorter à souffrir avec constance et à se souvenir que Jésus-Christ a nommé heureux ceux qui sont persécutés pour la justice. Il lui dit qu'il recommandera à tous ses prêtres de dire la messe pour lui; il se recommande à ses prières, et l'on apprend que ... Élipand, à qui il est vingt-deux ans accomplis. Ce grand âge lui inspirait plus d'opiniâtreté que de sagesse.

Alcuin, de son côté, qui se flattait d'avoir gagné Félix, ne désespéra pas de détromper Élipand. Il lui écrivit une lettre pleine de po[illegible] (2).

Pour assurer les bons résultats que pouvait produire la conversion de Félix, Charlemagne envoya Leidrade, archevêque de Lyon, Néfride, évêque de Narbonne, et les autres évêques et abbés ... à ramener les esprits que l'évêque avait séduits. Alcuin, ayant appris ce second voyage, composa un ouvrage en quatre livres, pour répondre à la lettre que lui avait adressée Élipand de Tolède, et il le leur envoya, ainsi qu'aux évêques réunis à Urgel, afin qu'ils le lussent pendant leur voyage et qu'ils en tirassent des armes pour combattre ceux qui leur opposeraient la lettre d'Élipand. Alcuin y découvre la mauvaise foi de cet évêque, et les falsifications qu'il avait faites aux textes des saints Pères pour se les rendre favorables. Il l'exhorte à imiter l'humilité de Félix, qui n'avait pas rougi de confesser qu'il s'était trompé. Félix, dont Alcuin regardait la conversion comme sincère, mourut à Lyon dans des sentiments ... pour le moins fort équivoques, car son ... Agobard, successeur de Leidrade, trouva parmi ses papiers un écrit où il rétractait toutes ses rétractations. Élipand se reconnut également, comme on le voit par la vie de saint Béat et par une lettre d'Archaric, évêque de Brague, qui félicite Élipand de son retour à l'Église. Reste à savoir s'il persévéra longtemps ... que cette hérésie n'eut pas d'autres suites (3).

Une autre erreur, plus pratique que ... la ... se répandait dans la Septimanie. On débita dans ces provinces que la confession des péchés n'était point nécessaire, et que c'était à Dieu et non aux prêtres qu'il fallait se confesser. Cette doctrine, si favorable au libertinage, trouva un grand nombre de partisans, et excita encore le zèle d'Alcuin. Il écrivit à ce sujet une belle lettre adressée aux frères et aux pères de la province des Goths, c'est-à-dire aux clercs et aux évêques, ou bien aux moines et aux abbés du Languedoc. « Nous avons appris, dit-il, que des laïques ne veulent pas se confesser aux prêtres, qui ont reçu de Jésus-Christ, avec les apôtres, le pouvoir de lier et de délier. Mais que pourra délier le prêtre, s'il ne voit les liens de celui qui est lié? Si les malades ne découvrent leurs plaies, que pourront faire les médecins? Les blessures de l'âme ont encore plus de besoin des secours du médecin spirituel. Mais vous voulez, dites-vous, vous confesser à Dieu, auquel vous ne pourriez, quand vous le voudriez, dérober la connaissance de vos péchés; et vous négligez

(1) Labbe, t. VII, p. 1858. — (2) *Inter Alcuini Opera.* — (3) *Hist. de l'Égl. gall.*, l. XIII.

de vous confesser à l'Eglise de Jésus-Christ, dans le sein de laquelle vous avez péché! Pourquoi donc Jésus-Christ a-t-il ordonné aux lépreux qu'il avait guéris d'aller se montrer aux prêtres? Alcuin, dans le reste de la lettre, distingue trois sortes de pécheurs, figurés par les trois sortes de personnes que Jésus-Christ a ressuscitées, savoir : ceux qui pèchent par pensée ou par désir, ceux qui consomment l'acte extérieur du péché, et ceux qui en contractent l'habitude; et il ajoute que la confession faite aux prêtres est nécessaire à tous les pécheurs, s'ils veulent éviter la damnation (1).

Au milieu de ces guerres, de ces voyages, de ces études, de ces conciles, Charlemagne faisait les fonctions de législateur autant qu'un homme peut le faire. Nous avons vu (2), avec les trois hommes supérieurs de la Chine, de la Grèce et de Rome, Confucius, Platon et Cicéron, que la loi véritable, c'est la raison de Dieu, c'est Dieu même se manifestant à l'homme pour être la règle de son esprit et de sa volonté.

Nous avons vu qu'un jour il n'y aurait point une autre loi à Rome, une autre à Athènes, une autre maintenant, une autre après; mais qu'une même loi, éternelle, immuable, régirait tous les peuples, dans tous les temps; et que celui qui a porté, manifesté, promulgué cette loi, Dieu, serait le seul maître commun et le souverain monarque de tous; que quiconque refuserait de lui obéir, se fuirait lui-même, et renonçant à la nature humaine, par cela même, il subirait de très-grandes peines, quand il échapperait à ce qu'on appelle supplice ici-bas (3). Or, ce que les trois représentants de l'antique sagesse humaine avaient entrevu ou pressenti, Charlemagne en proclame l'accomplissement et le règne par cette inscription mémorable qu'on lit à la tête de ses lois: Notre Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais, *Regnante Domino nostro Jesu Christo in perpetuum*: Notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils le Verbe, la raison de Dieu et Dieu même; Notre Seigneur Jésus-Christ, la voie, la vérité et la vie, et par là même la loi véritable.

Platon, dans sa république imaginaire, établit une hiérarchie de magistrats, pour conserver, expliquer et appliquer la loi, suivant les temps, les personnes et les circonstances. Jésus-Christ, dans la société divinement réelle qui embrassera de droit et de fait tous les siècles et tous les peuples, établit une hiérarchie impérissable de magistrats sacrés, les apôtres avec Pierre à leur tête, les évêques avec le Pape à leur tête, en leur disant: Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez, enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai recommandé. Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Et à Pierre en particulier : Pais mes agneaux, pais mes brebis : tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre, sera lié et délié dans les cieux.

Ce que le Christ a dit et institué, Charlemagne en fait sa règle. Ses armes, sa puissance, ses lumières, son activité, son génie, c'est pour servir l'Eglise de Dieu, pour étendre l'empire du Christ, y maintenir la paix, lui amener de nouveaux peuples, et faire de toutes les nations du monde une société de frères dans le Christ et son Eglise. Ecoutons-le dans son principal capitulaire ou recueil d'ordonnances, publié à Aix-la-Chapelle, le 23 mars 789.

« Notre Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais. Moi, Charles, par la grâce et la miséricorde de Dieu, roi et recteur du royaume des Francs, dévot défenseur et humble auxiliaire de la sainte Eglise de Dieu : A tous les ordres de la piété ecclésiastique et à toutes les dignités de la puissance séculière; le salut de la perpétuelle paix et béatitude au Christ, Seigneur Dieu éternel.

» Considérant, avec nos pontifes et nos conseillers, les immenses faveurs du Christ-Roi envers nous et envers notre peuple, et combien il est nécessaire, non-seulement de rendre à sa bonté de continuelles actions de grâces et de cœur et de bouche, mais encore de le louer sans cesse par la pratique des bonnes œuvres, afin que, ayant accordé à notre empire de si grands honneurs, il daigne conserver par sa protection nous et notre royaume à jamais; il nous a plu de prier votre vigilance, ô pasteur des églises du Christ, chefs de son troupeau et éclatants luminaires du monde, de vous étudier à conduire, avec un soin infatigable et de fréquentes exhortations, le peuple de Dieu parmi les pâturages de la vie éternelle, etc. Dans cette entreprise, votre Sainteté doit savoir avec une parfaite certitude que notre empressement vous secondera. A cet effet nous vous envoyons nos commissaires, pour redresser avec vous et par notre autorité ce qui doit être redressé. Nous y joignons quelques chapitres des institutions canoniques qui vous paraissent le plus nécessaires. Que personne ne traite de présomptueuse notre entreprise, mais que chacun la seconde avec zèle; car nous lisons que le saint roi Josias s'efforça, par ses réprimandes et ses exhortations, de ramener au culte du vrai Dieu le royaume qu'il lui avait donné sur la terre. Ce n'est pas que nous osions nous égaler à ce religieux prince, mais nous devons tâcher de suivre les exemples que les saints nous ont donnés (4). »

Viennent ensuite quatre-vingt-deux articles avec les autorites des canons, d'où la plupart sont tirés. Il y en a qui sont adressés à tous, d'autres au clergé, quelques-uns aux seuls évêques. Les commissaires dont il est question dans le préambule, en latin *missi dominici*, que Charlemagne envoyait dans les provinces, étaient ordinairement deux, un évêque et un comte.

Un autre capitulaire, publié à Thionville,

(1) Alcuin., *epist.* LXXI p. 1594. — (2) L. VI. — (3) Cic. *De rep.*, l. III. n. 16. — (4) Baluz. t. I, p. 209.

fait encore mieux voir combien Charlemagne avait à cœur de maintenir dans ses États l'autorité de la puissance spirituelle, c'est-à-dire celle du Pape, des évêques et des prêtres chargés de la conduite des âmes.

« Nous voulons et ordonnons, dit-il, que tous nos sujets, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, obéissent à leurs supérieurs ecclésiastiques, tant du premier que du second ordre, et leur soient soumis comme à Dieu, dont ils sont les ambassadeurs auprès de nous. Car nous ne pouvons comprendre comment ceux qui refuseraient de leur obéir dans les choses spirituelles, concernant le bien de l'Église, pourraient nous être fidèles à nous-mêmes, et rendre à nos officiers ou à nos envoyés l'obéissance qu'ils leur doivent. En effet, c'est celui-là qu'il faut craindre, qui peut précipiter l'âme et le corps en enfer, bien plutôt que celui qui ne peut que tourmenter le corps et enlever les honneurs temporels. C'est d'eux qu'il est dit : Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise. Qui vous reçoit, me reçoit, et qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé. C'est pourquoi, fondés sur les divins oracles, nous ordonnons que chacun obéisse aux évêques selon son pouvoir en ce qui regarde leur ministère, et les aide à reprimer les méchants et les pécheurs. Que ceux qui refuseraient de leur obéir, ou qui seraient négligents à exécuter leurs ordres, sachent qu'ils ne seront jamais nommés à aucune dignité dans notre empire, fussent-ils nos propres enfants ; qu'ils ne posséderont aucune charge dans notre palais, et que ni nous ni les nôtres n'aurons aucune communication avec eux, mais qu'au contraire, nous les punirons sévèrement. Car c'est par là que nous voulons juger de la fidélité de nos sujets. S'ils observent bien ce que nous leur commandons, savoir : d'obéir aux supérieurs ecclésiastiques, ils se montreront en même temps fidèles à Dieu et à nous. S'ils font le contraire, non-seulement ils se déclareront infidèles, mais ils seront encore notés d'infamie. On vendra leurs maisons, et ils seront condamnés à l'exil (1). »

Dans un autre capitulaire, Charlemagne expose quel doit être notre respect et notre dévouement pour le chef de l'Église universelle. « En mémoire du bienheureux apôtre Pierre, honorons la sainte et apostolique Chaire de Rome, afin que, comme elle est la mère de la dignité sacerdotale, elle soit aussi notre maîtresse dans les choses ecclésiastiques. Il faut pour cela conserver à son égard l'humilité et la douceur; de telle sorte que, nous imposât-elle un joug à peine tolérable, nous le portions néanmoins avec une pieuse dévotion. Que si un prêtre ou un diacre, pour machiner quelque trouble et surprendre notre ministère, est accusé d'avoir apporté du Siége apostolique une fausse lettre ou quelque chose de semblable, il sera au pouvoir de l'évêque, sauf la foi et l'entière humilité envers le Seigneur apostolique, de mettre l'accusé en prison, jusqu'à ce qu'il en ait informé la sublimité apostolique par ses lettres ou par des envoyés, afin qu'elle daigne, par une sainte légation, décerner ce que la loi romaine ordonne en pareils cas pour corriger le coupable et réprimer les autres (2). »

Enfin, ce qui seul fait assez connaître l'esprit de Charlemagne, le premier de tous ses capitulaires porte cette inscription : *Charles, par la grâce de Dieu, roi et recteur du royaume des Francs, dévot défenseur de la sainte Église, et auxiliaire du Siége apostolique en toutes choses* (3).

Dans ces capitulaires et dans tous ceux qui concernent l'Église, autrement le genre humain divinement régénéré, Charlemagne a des

(1) Volumus atque præcipimus ut omnes suis sacerdotibus tam majoris ordinis quam et inferioris, a minimo usque ad maximum, ut summo Deo, cujus vice in Ecclesia legatione funguntur, obedientes existant. [illegible] Dei vicem ... est : Qui vos audit, me audit. Et qui vos spernit, me spernit. Et [illegible] Qui vos recipit, me recipit. Et qui me recipit, recipit eum qui me misit. [illegible] His ergo [illegible] pro viribus [illegible] peragenda [illegible] ad malos et peccatores [illegible] existant. Qui autem in his [illegible] negligentes [illegible] inventi [illegible] Quoniam si hæc fideliter [illegible] tunc Deo et nobis fideles [illegible] infames atque reprobi [illegible] manifeste apparentes notabuntur, eorumque domus publicabuntur, et ipsi exilabantur. Baluz, t. I, p. 437.

(2) In memoriam beati Petri apostoli honoremus sanctam Romanam et apostolicam Sedem, ut quæ nobis sacerdotalis mater est dignitatis, esse debeat magistra ecclesiasticæ rationis. Quare [illegible] apostolica [illegible] Baluz., t. I, p. 357. — (3) Karolus, gratia Dei, rex [illegible] regnique Francorum rector, et devotus sanctæ Ecclesiæ defensor atque adjutor in omnibus apostolicæ Sedis. *Ibid.*, t. I, p. 189.

idées bien plus grandes, bien plus nettes et plus franches que n'en avait l'empereur Justinien et ses légistes byzantins. Sous ce rapport, Justinien n'est qu'un compilateur inconséquent et sophiste. Charlemagne embrasse, dans son esprit et dans son cœur, cette société entière de Dieu avec les hommes et des hommes entre eux, que Confucius, Platon et Cicéron ont souhaitée et pressentie, et que nous nommons l'Église catholique. Et ce que Charlemagne pense, il l'exécute comme il le pense, avec cette simplicité, cette grandeur et cette franchise qui forment son caractère et qui le rendent plus grand que les grands hommes.

De nos jours, après mille ans, il s'en est rencontré un, à la fois conquérant et législateur, qui s'est posé comme le successeur de Charlemagne. Mais Charlemagne a fait ses guerres et ses conquêtes principalement pour Dieu et son Église; Napoléon, pour lui-même. Mais dans sa législation et son gouvernement, Charlemagne avait les mêmes vues que Dieu, le bonheur véritable et éternel des hommes; Napoléon ne voyait qu'un certain arrangement de la terre et de la matière. Mais pour rendre plus vénérable aux peuples et aux rois leur père et leur pasteur, le Vicaire du Christ, Charlemagne profite de ses victoires pour lui compléter son indépendance et sa souveraineté temporelle; Napoléon profite des siennes pour l'en dépouiller. Quand le Vicaire du Christ se réfugie de Rome en France, Charlemagne va au-devant de lui avec son armée de peuples, qui trois fois se prosterne à ses pieds, et il le reconduit avec honneur au tombeau de saint Pierre, où bientôt il en reçoit la dignité impériale, comme défenseur de l'Église de Dieu; Napoléon, après avoir reçu l'onction impériale du Vicaire du Christ, envoie une armée à Rome, pour le dépouiller de ses États et le traîner lui-même captif d'une geôle dans une autre, jusqu'à ce que l'Europe entière se lève et rompe ses liens. Napoléon a voulu reproduire Charlemagne; à peine a-t-il su le contrefaire quelquefois.

Ce qui donne aux actions de Charlemagne un caractère plus auguste, c'est que, outre les inspirations de sa grande âme, il se consulte encore, non-seulement avec les grands de son royaume, mais avec les princes du royaume de Dieu, le Pape et les évêques. Par là, ses actes, ses lois, son gouvernement prennent davantage l'empreinte de la Providence divine. De là aussi est descendu, dans la législation et la jurisprudence des nations de l'Europe, quelque chose de cet esprit de douceur et d'humanité qui anime essentiellement la législation et la jurisprudence de l'Église.

L'ami intime de Charlemagne, le pape Adrien I[er], lui donna un code des canons ecclésiastiques, l'an 774, lors de son premier voyage à Rome. Ce code était celui de Denys le Petit, avec quelques additions. Ainsi, dans la première partie, comprenant les canons des conciles, il joignait à ceux de Nicée, le symbole et les noms des évêques. Dans la seconde partie, comprenant les décrétales des Papes, il ajoutait plusieurs actes ou lettres des saints papes Symmaque, Zozime, Léon et autres, mais sans aucune pièce fausse (1).

Fleury suppose que ce fut sous Adrien et sous Charlemagne que parut la collection du faux Isidore, contenant plusieurs fausses décrétales. C'est une erreur. Comme cette collection renferme mot à mot plusieurs sentences d'un concile de Paris, tenu en 829, et qu'elle n'est mentionnée pour la première fois d'une manière expresse, que dans une lettre de Charles le Chauve, en 857, il est évident qu'elle ne fut composée qu'après 829, et publiée vers le milieu du neuvième siècle, vingt ou trente ans après la mort de Charlemagne (2).

L'auteur de cette collection, qui vivait en Germanie sous les rois des Francs, y transcrit toute la collection espagnole, à laquelle saint Isidore de Séville avait mis la dernière main deux siècles auparavant, et qui fut la seule connue en Espagne jusque vers l'invention de l'imprimerie. Mais il y ajoute une cinquantaine de lettres supposées, qu'il attribue aux Papes des trois premiers siècles, tandis qu'elles sont composées en partie de lambeaux empruntés aux décrétales véritables des Papes des quatre siècles suivants. De plus, il a interpolé quelques lettres authentiques, en y insérant des passages qui ne le sont pas. Le but du compilateur, ainsi que lui-même l'indique dans sa préface, était de rendre plus difficile l'accusation, le jugement et la condamnation des évêques. Et la raison en est facile à saisir. Au milieu des divisions politiques qui eurent lieu parmi les descendants de Charlemagne, les évêques de France et de Germanie, exposés continuellement à changer de maître temporel, étaient, par là même, continuellement exposés à des procès, où la politique avait plus de part que la justice. Voilà pourquoi le compilateur pseudonyme insiste de mille manières sur les règles, les précautions, les formalités à observer en pareils cas, règles, précautions, formalités généralement salutaires et favorables à l'accusé, qui existaient déjà, au moins quant à la substance, dans le droit canon, et qui, de là, ont passé dans la jurisprudence moderne, dont elles sont même une gloire. Le but du compilateur était bon; mais il a eu tort d'y employer des pièces fausses.

Cette collection, dont jusqu'à présent l'on ne connaît pas l'auteur, n'a jamais été formellement approuvée par l'Église, non plus que tant d'autres collections semblables faites par des particuliers. Voilà pourquoi, pendant huit siècles, on négligea de l'examiner de près (3). Le cardinal Nicolas de Cusa fut le premier qui, vers l'an 1431, sentit et indiqua la supposition de plusieurs de ces décrétales.

(1) Ballerini. *Op. S. Leon.*, t. III, p. CLXXXIV. — (2) *Ibid.*, p. CCXIII. — (3) *Ibid.*, p. CCXXV.

Après lui, d'autres savants catholiques la reconnurent pareillement. En sorte que, quand le calviniste Blondel eut fait un ouvrage exprès pour la démontrer en détail, on observa spirituellement qu'il s'était donné beaucoup de mal pour enfoncer une porte ouverte.

Quelques-uns supposent que ce sont ces décrétales apocryphes d'Isidore Mercator qui ont fondé le grand pouvoir des Papes. C'est une erreur. Le pouvoir des Pontifes romains, si grand qu'il leur ait jamais paru, leur vient de plus haut : il leur vient de celui qui a dit à Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et c'est à toi que je donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre, sera lié ou délié dans les cieux. Pais mes agneaux, pais mes brebis. Ces brebis et ces agneaux, ce sont les pasteurs et les ouailles, les évêques et leurs troupeaux, les rois et les nations. C'est à Pierre à les paître, c'est-à-dire à les gouverner, à les instruire, à les reprendre et à les juger.

Fleury suppose que ce sont des décrétales apocryphes qui ont introduit la maxime, qu'il n'est permis de tenir un concile, même provincial, sans l'ordre ou au moins sans la permission du Pape. Et il se récrie : « Vous qui avez vu cette histoire, avez-vous vu rien de semblable, je ne dis pas seulement dans les trois premiers siècles, mais jusqu'au neuvième (1) ? » Fleury se trompe. Six siècles avant Isidore, le pape saint Jules écrivait déjà aux évêques d'Orient : « Ignorez-vous que c'est la coutume qu'on nous écrive d'abord, afin que d'ici on puisse définir ce qui est juste (2) ? » Fleury oublie ce qu'il écrit lui-même dans l'histoire qu'il prend à témoin. Il y écrit qu'à l'occasion d'un concile particulier tenu à Antioche, l'an 341, Socrate, historien grec, ancien auteur contemporain, le taxe d'irrégularité en ce que personne n'intervint au concile au nom du pape Jules, et il en donne pour raison qu'il y avait un canon qui défendait aux églises de rien ordonner sans le consentement de l'évêque de Rome (3). Il écrit que Lucentius, légat de saint Léon I[er], vers le milieu du cinquième siècle, fit à Dioscore le reproche suivant dans le concile de Chalcédoine : Il a osé tenir un concile sans l'autorité du Saint-Siége, ce qui ne s'est jamais fait, et n'est pas permis (4). Il écrit que saint Théodore Studite, Père grec, qui ne connaissait point les fausses décrétales, se plaint au pape saint Léon III de deux conciles tenus à Constantinople, le premier pour la réhabilitation de l'économe, le second pour la condamnation de ceux qui ne voulaient pas y consentir. Et ensuite, continue Fleury, saint Théodore parle ainsi au Pape : Ils n'ont pas craint de tenir un concile hérétique de leur propre autorité, quoiqu'ils n'eussent pas dû en tenir même un orthodoxe à votre insu, suivant l'ancienne coutume (5).

Fleury reproche en plusieurs endroits à Isidore de répéter souvent, dans les fausses décrétales, la maxime que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le Pape seul (6), et il suppose que c'est un article contraire à l'ancienne discipline (7). En quoi encore il se trompe. Dès les premiers siècles, nous avons vu saint Athanase, Paul de Constantinople, Asclépas de Gaze, Marcel d'Ancyre, Lucius d'Andrinople et beaucoup d'autres évêques de Thrace, de Célésyrie, de Phénicie et de Palestine, condamnés en Orient, se rendre à Rome, informer le pape Jules de leurs causes, et le pape Jules, attendu que le soin de tout le monde le regardait, restituer à chacun son église et réprimander les évêques d'Orient dans ses lettres, de ce qu'ils avaient jugé ces hommes sans le consulter (8). Ce sont les paroles des historiens grecs Socrate et Sozomène. C'est même à cette occasion que saint Jules rappelle aux Orientaux l'ancienne coutume d'écrire d'abord à Rome et d'en attendre la sentence définitive.

Les païens mêmes connaissaient ce droit du Pontife romain. Ammien-Marcellin atteste expressément que l'empereur Constance désirait ardemment faire condamner Athanase par l'autorité que l'évêque de Rome avait sur tous les évêques (9). D'ailleurs, la tradition entière ne réserve-t-elle pas au Pape les causes majeures, par là même celles des évêques, causes majeures s'il en est pour les personnes ? La maxime que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le Pape seul, n'est donc pas nouvelle, ni contraire à l'ancienne discipline. Si le compilateur des fausses décrétales y revient souvent, c'est que de son temps elle était plus nécessaire que jamais pour protéger, au milieu des révolutions politiques, l'innocence et les droits des évêques, qui eussent été sans aucun appui, si la Providence n'avait pas élevé le Siége de Rome au-dessus des révolutions nationales, par sa souveraineté temporelle.

Fleury ne se trompe pas moins, quand il

(1) Fleury, l. XLIV, n. 22. Disc. IV, n. 2. — (2) An ignari estis hanc consuetudinem esse, ut primum nobis scribatur, ut hinc quod justum est definiri possit? Julius papa [illegible] — (3) Fleury, l. XII, n. 14. — (4) L. XXVIII, n. 2. — (5) L. XLV, n. 43. — (6) [illegible], n. 2. — (7) L. LXIII, n. 11. — (8) [illegible] Gaz., Marcellum Ancyr., Lucium [illegible] [illegible] Rome [illegible] [illegible] Socr., l. II, [illegible] Soz., l. III, c. [illegible] — (9) [illegible] Athanasium [illegible] [illegible] qua potiores [illegible] [illegible] Amm., l. XV, n. 7, edit. Bipontin.

suppose que ce sont les fausses décrétales qui ont introduit l'usage d'en appeler au Pape. Comme le Pape a, de droit divin, la primauté d'honneur et de juridiction dans l'Eglise universelle, il est permis de droit divin, d'en appeler à son tribunal de toutes les parties de l'Eglise. Aussi, dès l'an 494, trois siècles et demi avant le faux Isidore, le pape saint Gélase écrivait : « Nous ne voulons point passer sous silence ce que toute l'Eglise sait par tout le monde, savoir : Ce qui a été lié par les sentences de quelques évêques que ce soit, le Siége de Pierre a le droit de le délier, attendu qu'il a le droit de juger de toute l'Eglise, et qu'il n'est permis à personne d'appeler de son jugement ; car les canons ont voulu qu'on appelât à lui de toutes les parties du monde, et que nul n'ait permission d'appeler de lui (1). »

Fleury se trompe de même, quand il attribue aux fausses décrétales l'envoi des légats apostoliques dans les provinces. Nous avons vu le concile de Sardique en reconnaître l'usage et le droit. Nous avons vu saint Basile, les évêques de Dardanie, l'Eglise d'Orient tout entière en demander aux Papes. Nous avons vu ceux-ci en envoyer ou en établir dans toutes les parties du monde, en Occident, en Afrique, en Orient, et cela des siècles avant qu'il fût question des fausses décrétales.

Fleury se trompe enfin, quand il regarde comme une nouveauté d'Isidore, qu'un évêque qui a péché, puisse, après sa pénitence, reprendre ses fonctions. Car un des plus grands péchés, est le schisme et l'hérésie. Or, nous avons vu, dès le quatrième et le cinquième siècle, tous les évêques orthodoxes d'Afrique, et par des canons formels et de vive voix, offrir aux évêques donatistes, non-seulement de les recevoir dans leur dignité, mais de partager avec eux le gouvernement des diocèses, et même de leur céder la place, s'ils voulaient se réunir à l'Eglise catholique. Nous avons vu le septième concile général et recevoir à pénitence et rendre à leurs fonctions tous les évêques iconoclastes qui abjuraient l'hérésie, à l'exception des chefs qui n'étaient admis qu'à la pénitence et à la communion.

On voit qu'en somme les fausses décrétales ne sont fausses que de dates et de noms, en ce qu'elles attribuent aux Papes et aux conciles des cinq siècles suivants. Au fond, elles n'ont introduit aucune nouveauté, mais seulement inculqué davantage les formes canoniques pour protéger le droit et la personne des évêques au milieu des révolutions : formes ordonnées entre autres par les conciles d'Afrique (2).

Il est fâcheux que Fleury n'ait pas vu une chose aussi visible. Dominé par ses idées particulières, il s'est permis dans le cours de son histoire, plus d'altérations, de suppressions insidieuses, en un mot de faussetés, que le faux Isidore dans ses fausses décrétales : il y a répandu plus de préjugés, de faux principes, d'idées inexactes et souvent contradictoires, qu'on n'en trouve dans les chroniques du moyen âge. De telle sorte que, considérée dans son ensemble, son histoire de l'Eglise est une longue calomnie contre l'Eglise, qui scandalise plus qu'elle n'édifie, qui ébranle plus la foi qu'elle ne la confirme ; car elle fait douter de cette parole du Christ à ses disciples : Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

Quant aux règlements ecclésiastiques qui se trouvent dans les capitulaires de Charlemagne et qui se faisaient dans l'assemblée des évêques, ils ne font généralement que reproduire les anciennes règles sur la bonne vie des clercs et des fidèles, et contre les abus qui, attendu la faiblesse humaine, ne manquent jamais de repousser, non plus que les mauvaises herbes. Supposer qu'en tels siècles il n'y en avait pas, ou qu'avec tels moyens il n'y en aurait plus, c'est une niaiserie de roman, c'est ignorer tout ensemble et l'homme et l'histoire. La nature humaine étant donnée, il faudra toujours une grande vigilance et sur soi et sur les autres, pour faire le bien et pour éviter le mal, et avec cela il échappera toujours bien des fautes. C'est avec cette équité compatissante qu'il faut juger les divers siècles de l'humanité.

Un nouvel abus se produisait parmi les Francs. Comme c'était une nation toute guerrière, tous les grands, tous les possesseurs de domaines accompagnaient le prince à la guerre avec leurs hommes. Les évêques comptaient parmi les chefs de la nation, leurs églises avaient des domaines qui devaient un certain nombre de soldats, le grand moyen de s'attirer l'estime et l'admiration publique était des exploits militaires, précédemment on avait donné à des guerriers les revenus des évêchés et des monastères ; de là, pour les évêques et les prêtres, une espèce de nécessité, ou du moins une grande tentation d'aller à la guerre, pour conserver l'estime de la nation et empêcher que leurs églises ne fussent livrées de nouveau à des laïques. Dès le commencement de son règne, et dans le capitulaire où il prend le titre de défenseur de l'Eglise et d'auxiliaire du Siége apostolique en toutes choses, Charlemagne, à la prière et du conseil des évêques, avait publié une défense aux serviteurs de Dieu, c'est-à-dire aux clercs et aux moines, de porter les armes et d'aller à la guerre, si ce n'est ceux qui sont chargés de faire le service divin dans l'armée et d'y porter les reliques, à savoir un ou deux évêques avec quelques prêtres chapelains, et

(1) Non reticemus autem quod cuncta per mundum novit Ecclesia : quoniam quorumlibet sententiis ligata pontificum, Sedes beati Petri apostoli jus habeat resolvendi, utpote quæ de omni Ecclesia fas habeat judicandi, neque cuicam de ejus liceat judicare judicio ; si quidem ad illam de qualibet mundi parte canones appellari voluerint ab illa autem nemo sit appellare permissus. Gelas., *ep st.* XIII. Labbe, t. IV, col. 1203. Mansi, t. VIII, col. 54. — (2) Call., *S. Leo.*, t. III, p. 222.

de plus un prêtre avec chaque commandant, pour confesser les soldats (1).

Les causes qui avaient rendu ce règlement nécessaire empêchèrent qu'il ne fût bien observé. Nous avons vu saint Paulin d'Aquilée demander de nouveau que les évêques ne fussent plus obligés d'aller à la guerre. L'abus continuant toujours, le peuple tout entier des Francs présenta vers l'an 803, la pétition suivante à Charlemagne :

Nous supplions tous Votre Majesté, à genoux, que les évêques ne soient plus obligés au service de la guerre ; mais qu'ils demeurent dans leurs diocèses, tandis que nous marcherons contre l'ennemi, afin qu'ils s'y appliquent à célébrer les saints mystères, à chanter l'office, à réciter des litanies et à faire des aumônes avec leurs peuples, pour vous et pour votre armée. En effet, nous avons eu quelquefois la douleur de voir des évêques blessés ou même tués dans les combats ; ce qui est capable de causer notre perte et la vôtre. Car, à ce triste spectacle, les armes nous tombent des mains, la terreur nous saisit, et plusieurs de nos gens ont pris la fuite. Votre Majesté aura même plus de combattants, si les évêques demeurent chez eux, puisque ceux qui sont employés à les garder ne peuvent donner sur l'ennemi. D'ailleurs ces prélats nous seront plus utiles en levant pour nous les mains au ciel, comme Moïse. Ainsi nous vous supplions de régler qu'il y ait seulement dans les armées deux ou trois évêques habiles et choisis par les autres évêques, pour donner la bénédiction et réconcilier ceux qui sont en danger, avec un pareil nombre de prêtres vertueux et savants, qui aient la permission de leurs évêques.

Ce n'est pas que nous voulions, sous ce prétexte, envahir les biens de l'Église ; nous souhaiterions plutôt les pouvoir augmenter. Nous savons que ce sont des biens sacrés, les oblations des fidèles et la rançon des péchés. En effet, quiconque de nous donne ses biens à l'Église, c'est à Dieu qu'il les donne. Car il fait un écrit, et, le mettant sur l'autel ou le tenant à la main, il dit aux prêtres et aux supérieurs de ce lieu : J'offre et je consacre à Dieu les biens marqués en cet écrit pour la rémission de mes péchés, de ceux de mes ancêtres et de mes enfants, ou pour être employés au service de Dieu, à la célébration de l'office divin, à l'entretien du luminaire, à la nourriture des pauvres et des clercs. Si quelqu'un, ce que je ne crois pas, enlève ces biens, il sera coupable d'un sacrilége dont il rendra un compte rigoureux au tribunal de Dieu.

Afin donc, continue la pétition du peuple ou plutôt de l'armée, que les évêques et les autres fidèles ne nous soupçonnent pas d'avoir quelque dessein d'envahir les biens des églises, nous tous tenant des pailles dans nos mains droites et les jetant à terre, nous déclarons devant Dieu et ses anges, devant vous évêques et devant le peuple assemblé, que nous ne voulons rien faire de semblable ni souffrir qu'on le fasse ; et nous déclarons que si quelqu'un s'empare des biens des églises, les demande au roi ou les retient sans le consentement de l'évêque, nous ne mangerons pas avec lui ; que nous n'irons avec lui ni à la guerre, ni à l'église, ni à la cour ; que nous ne souffrirons pas que nos gens aient communication avec ses serviteurs, ni même que nos chevaux et nos troupeaux paissent avec les siens.

La cérémonie des pailles est ici remarquable. Les Francs prenaient possession de quelque bien en recevant une paille ; au contraire, jeter une paille par terre, c'était marque qu'on renonçait à toute prétention sur un bien. Les anciens Romains avaient un usage semblable pour leurs contrats ; de là les mots stipuler, stipulation, de *stipula*, paille.

Charlemagne reçut favorablement cette requête, et promit d'en accorder le contenu dans une plus nombreuse assemblée, qu'il convoquerait pour donner plus de solennité à ce règlement. C'est ce qu'il fit par un capitulaire, où il déclare que, de concert avec le pape Léon, les évêques et tous ses fidèles sujets, il ordonne que le prince n'ait dans son armée que deux évêques avec des prêtres chapelains, et que chaque commandant ait un prêtre pour entendre les confessions et imposer la pénitence, célébrer la messe, donner l'onction sainte et le viatique aux malades. Mais comme parmi les Francs c'était un déshonneur de ne pouvoir pas porter les armes, Charlemagne déclara qu'il ne prétendait nullement par là donner atteinte à la dignité de l'épiscopat ; que les évêques enverraient à la guerre leurs vassaux bien armés, et qu'ainsi on n'aurait aucun prétexte de s'emparer de leurs biens. Il défend en même temps à tout laïque de posséder des biens ecclésiastiques, si ce n'est à titre de précaire, sorte de contrat d'aliénation pour un certain temps, et il attribue la ruine de plusieurs États à l'usurpation des biens de l'Église et à la pernicieuse coutume de faire marcher les évêques à la guerre (2).

Il défend en même temps l'adultère, la fornication, les péchés contre nature, les violences et les homicides, sous peine de privation de charge et de prison, jusqu'à ce que le coupable satisfasse par une pénitence publique. Car, dit-il, ce sont ces crimes qui ont causé la perte des rois et des royaumes ; et puisque, par le secours de Dieu et la protection des saints que nous avons tâché d'honorer, nous avons jusqu'ici remporté de grandes victoires et conquis plusieurs royaumes et régions, nous devons bien prendre garde que ces crimes contre la pureté ne nous les fassent perdre. L'histoire nous apprend, en effet, que ce sont ces abominations d'une part, et ces sacriléges usurpations de l'autre, que le Seigneur a vengées par les Sarrasins et d'autres

(1) Baluz., t. I, p. 190. — (2) *Ibid.*, p. 406-414.

peuples. Tels sont les graves enseignements que Charlemagne tirait de l'histoire, et qu'il présentait aux divers peuples de son empire (1).

Lui-même leur donnait l'exemple du respect pour les lois de l'Eglise. Le concile de Francfort ayant défendu aux évêques de s'absenter de leurs diocèses plus de trois semaines, Charlemagne exposa dans le concile qu'il avait eu permission du pape Adrien d'avoir toujours à sa cour l'archevêque Angelram de Metz, et il pria les Pères de lui permettre d'avoir de même auprès de lui l'evêque Hildebolde de Cologne, vu qu'il avait obtenu pour lui la même permission du Saint-Siége. Le concile consentit que, pour le bien des églises, Hildebolde fît son séjour ordinaire dans le palais, comme archichapelain, autrement grand aumônier (2).

On avait souvent disputé en France, même du temps de Pépin, sur la manière dont on devait en user avec les prêtres accusés de quelque crime, lorsque les preuves ne paraissaient pas tout à fait suffisantes. Charlemagne, qui avait fait consulter le Pape, les évêques de son royaume et même les patriarches d'Orient sur cette question, ordonna qu'à l'exemple du pape Léon III, le prêtre soupçonné de quelque crime, pour lever le scandale, se purgerait par serment, avec trois, ou cinq, ou sept prêtres du voisinage, ou plus, si l'évêque le jugeait à propos. Mais Riculfe, archevêque de Mayence, lui ayant présenté une lettre de Grégoire II, qui mandait à saint Boniface que, quand le crime n'est pas prouvé, on doit s'en rapporter au serment du prêtre accusé, il déclara qu'il n'avait fait là-dessus tant de consultations, que parce qu'il ignorait que l'affaire eût été décidée par ce Pape, et que toutes ces choses n'étant pas de sa compétence, il en laissait, suivant les canons, le jugement aux évêques (3).

C'est ce que ce prince fit encore au sujet d'un prêtre écossais, qui, étant passé dans la Gaule, y fut accusé d'avoir mangé de la chair en carême, et dénoncé pour ce sujet aux évêques de France. Les évêques s'étant assemblés, et n'ayant pas trouvé que les preuves fussent suffisantes pour condamner ce prêtre, ne voulurent pas prononcer. Cependant, à cause du scandale et pour l'honneur du clergé, ils jugèrent à propos de le chasser de la France et de le renvoyer en Ecosse à son évêque, pour en être jugé selon les canons. Charlemagne fit exécuter l'ordre des prélats, et il écrivit une lettre à Offa, roi des Merciens, pour le prier de faire conduire ce prêtre à son évêque (4).

Offa, roi des Merciens, pour l'expiation d'un meurtre, accorda la dîme de tous ses biens à l'Eglise; de plus, dans un voyage à Rome, pour l'entretien des écoliers et des pèlerins anglais dans cette ville, il fonda une rente d'une pièce d'argent sur chaque famille de son royaume. C'est ce qu'on appela dans la suite le denier de saint Pierre. Suivant quelques auteurs, le roi Ina avait déjà fait précédemment la même chose pour son royaume de Wessex (5).

Par les lois religieuses, morales, ecclésiastiques qu'il publiait, de concert avec l'Eglise, comme son défenseur et son auxiliaire, Charlemagne unissait doucement, en une même société spirituelle, les peuples si divers de son empire : Francs, Gaulois, Saxons, Goths, Bavarois, Huns et Lombards. Quant à leurs lois civiles, il y toucha peu et seulement pour les mettre plus en rapport avec les lois de Dieu et de son Eglise. Il ordonne, par exemple, qu'on établisse les meilleurs juges que l'on puisse trouver; qu'ils entendent avant tout les causes des veuves, des orphelins et de l'Eglise ; qu'ils entendent et jugent les causes à jeun. Enfin il dit dans une de ses lois : Nous voulons que tous nos sujets, Romains, Francs, Allemands, Bavarois, Saxons, Lombards, Basques et autres observent cette sentence, que nous avons tirée du seizième livre du code théodosien, et, de l'avis de tous nos fidèles clercs et laïques, sanctionnée pour loi perpétuelle; quiconque, ayant un procès en demandant ou en défendant, en quelque état de cause que ce soit, aura choisi le jugement de l'évêque, la cause lui sera aussitôt renvoyée, nonobstant l'opposition de la partie adverse; et ce que l'évêque aura décidé sera exécuté, sans qu'il soit permis de se pourvoir contre son jugement. Le témoignage d'un seul évêque sera reçu par tous les juges sans difficulté, et on n'en entendra point d'autre dans la même affaire (6).

A l'assemblée nationale de 802 à Aix-la-Chapelle, Charlemagne prononça ce discours de clôture :

Ecoutez, bien-aimés frères, nous avons été envoyés ici pour votre salut, afin de vous exhorter à vivre selon Dieu et de vous conduire en ce monde selon la justice et la miséricorde. Je vous exhorte avant tout de croire en un seul Dieu tout-puissant, Père, Fils, et Saint-Esprit. C'est le seul vrai Dieu, Trinité parfaite et vraie unité, créateur de toutes les choses visibles et invisibles, dans lequel est notre salut et qui est l'auteur de tous nos biens. Croyez au Fils de Dieu fait homme pour le salut du monde, né par l'opération du Saint-Esprit, de la Vierge Marie. Croyez que pour notre salut il a souffert la mort, qu'il est ressuscité des morts le troisième jour, qu'il est monté au ciel et assis à la droite de Dieu. Croyez qu'il viendra pour juger les vivants et les morts, et qu'alors il rendra à chacun selon ses œuvres. Croyez une seule Eglise, c'est-à-dire une société d'hommes de bien, répandue par tout l'univers ; et sachez que ceux-là seuls

(1) Baluz. — (2) Labbe, t. VII, p. 1064. — (3) *Conc. gall.* t. II, p. 239. — (4) *Inter Alcuin., epist.* LXXXV. — (5) Pagi. Wilkins, *Concil. britan.*, t. I. — (6) Baluz., t. I, col. 985. *Capit.*, l. VI, c. CCCLXVI.

pourront être sauvés et appartiennent au royaume de Dieu, qui persévèrent jusqu'à la fin dans la foi, la communion et la charité de cette Église, mais que ceux qui pour leurs péchés sont excommuniés par cette Église et n'y reviennent point par la pénitence, ne peuvent rien faire en ce monde d'agréable à Dieu. Soyez certains que par le baptême vous avez reçu la rémission de tous les péchés. Espérez de la divine miséricorde que nos fautes journalières sont rachetées par la confession et la pénitence. Croyez la résurrection de tous les morts, des justes pour la vie éternelle, des impies pour l'éternel supplice. Telle est notre foi, par laquelle vous serez sauvés si vous la tenez fermement et si vous l'accomplissez par les bonnes œuvres; parce que la foi sans les œuvres est morte, et que les œuvres sans la foi, même lorsqu'elles seraient bonnes, ne peuvent plaire à Dieu. Avant donc avant tout, aimez le Dieu tout puissant de tout votre cœur et de toutes vos forces; et tout ce que vous pouvez savoir lui être agréable, faites-le toujours, autant que vous le pourrez, avec le secours de Dieu; mais fuyez tout ce qui lui est contraire. Car celui qui dit aimer Dieu et n'observe pas ses commandements est un menteur. Aimez votre prochain comme vous-mêmes, et faites l'aumône aux pauvres selon votre pouvoir. Recueillez les étrangers dans vos maisons, visitez les malades, exercez la miséricorde envers ceux qui sont en prison. Ne faites autant que possible de mal à personne, ni ne consentez à ceux qui en font, car on se rend coupable, non-seulement en faisant le mal, mais en consentant à qui en fait. Remettez-vous les uns aux autres vos offenses, comme vous voulez que Dieu vous remette vos péchés. Rachetez les captifs, secourez ceux qui sont injustement opprimés, défendez les veuves et les orphelins, jugez selon la justice; ne consentez point à l'injustice; ne gardez pas longtemps de colère, fuyez l'ivrognerie et les repas superflus. Soyez doux et humbles entre vous; servez fidèlement Notre Seigneur; ne faites point de larcins ni de parjures, et ne consentez point à ceux qui en font. La haine et l'envie séparent du royaume de Dieu. Rétablissez promptement la paix entre vous; car il est de l'homme de pécher, de l'ange de faire mieux, du diable de persévérer dans le mal. Défendez l'Église de Dieu, et accroissez la cause de ses pauvres, afin qu'ils puissent prier pour vous. Rappelez-vous ce que vous avez promis à Dieu dans le baptême: vous avez renoncé au diable et à ses œuvres; ne retournez pas à quoi vous avez renoncé, mais demeurez dans le service de Dieu comme vous avez promis, et aimez celui qui vous a créés et de qui vous tenez tous les biens. Que chacun serve Dieu fidèlement dans l'ordre où il se trouve. Que les femmes soient soumises à leurs maris en tout ce qui est bien et chaste; qu'elles s'abstiennent de la fornication, des empoisonnements, de l'avarice: car, faire de ces choses, c'est aller contre Dieu. Qu'elles nourrissent leurs enfants dans la crainte de Dieu, qu'elles fassent avec joie et empressement les aumônes qu'elles pourront. Que les hommes aiment leurs femmes; qu'ils ne leur disent point de paroles malhonnêtes; qu'ils gouvernent bien leurs maisons; qu'ils s'entendent amiablement pour venir fréquemment à l'église. Qu'ils rendent sans murmure aux hommes ce qu'ils leur doivent, et de bon cœur à Dieu ce qui est à Dieu. Que les jeunes gens aiment leurs pères et mères, et les honorent. Qu'ils ne leur soient pas désobéissants; qu'ils se gardent des larcins, des homicides et des fornications; quand ils sont parvenus à l'âge légitime, qu'ils prennent une légitime épouse; à moins qu'ils ne préfèrent entrer au service de Dieu. Que les clercs, les chanoines obéissent avec soin aux ordres de leurs évêques, qu'ils n'aillent pas d'un lieu dans un autre, ni ne s'embarrassent dans des affaires séculières; qu'ils ne conservent dans la chasteté, qu'ils s'appliquent à la lecture de l'Écriture sainte, et remplissent exactement les fonctions ecclésiastiques. Que les moines gardent ce qu'ils ont promis à Dieu, qu'ils ne fassent rien sans l'ordre de leur abbé, qu'ils ne cherchent point de gain sordide, qu'ils sachent la règle par cœur et qu'ils la gardent fidèlement, se rappelant bien cette sentence: Il vaut mieux ne pas faire de vœu, que d'y manquer après l'avoir fait. Que les ducs, les comtes et les juges rendent la justice au peuple; qu'ils exercent la miséricorde envers les pauvres, qu'ils ne violent point l'équité pour de l'argent ni ne condamnent des innocents par haine. Conservons toujours dans notre cœur cette parole de l'Apôtre: *Nous tous que nous sommes, il nous faut paraître au tribunal de Jésus-Christ, pour remporter chacun la récompense de ce qu'il a fait, soit en bien soit en mal*. Ce que dit le Seigneur lui-même: *Comme vous aurez jugé, ainsi vous serez jugés à votre tour*; c'est-à-dire: Agissez miséricordieusement, afin que vous obteniez miséricorde de Dieu. *Il n'y a rien de si caché, qui ne se sache, ni de si couvert qui ne se révèle*. Et: *Au jour du jugement nous rendrons compte même d'une parole oiseuse*. Combien donc ne devons-nous pas nous efforcer, avec l'aide de Dieu, de lui plaire en toutes choses, afin que nous méritions de nous réjouir éternellement avec ses saints. Cette vie est courte, le terme de notre mort est incertain; que faire donc, sinon d'être toujours prêt? Considérons combien il est terrible de tomber dans les mains de Dieu. Avec la confession, la pénitence et l'aumône, le Seigneur est miséricordieux et clément: s'il nous voit revenir à lui de tout notre cœur, aussitôt il aura pitié de nous, nous accordera la prospérité en cette vie et dans l'autre le bonheur éternel avec ses saints. Que Dieu nous conserve, bien-aimés frères (1).

(1) [illegible]

C'est ainsi qu'un homme plus grand que César, et que Napoléon, parlait aux députés de son empire.

Ces députés ou représentants étaient les archevêques, les évêques, les abbés des monastères, les ducs, les comtes, les juges, et les échevins ou magistrats des communes, qui devaient être élus en chaque lieu (1). Ainsi, l'an 803, Charlemagne fit proposer, par le comte Etienne, à l'assemblée nationale de Paris, notamment aux échevins, plusieurs articles additionnels à la loi salique. Ces articles ayant été lus, tous y consentirent, et promirent de les observer à perpétuité : et tous les échevins, évêques, abbés et comtes les souscrivirent et les confirmèrent de leur propre main (2). Il est même dit au sujet de ces articles : on interrogera le peuple touchant les chapitres ajoutés nouvellement à la loi. Et lorsque tous y auront consenti, ils feront leurs souscriptions et leurs confirmations manuelles au bas des chapitres mêmes (3). Nous voyons par ces faits quel était le peuple législatif sous Charlemagne.

On voit en même temps quel était le but et l'ensemble de la législation : le but, une vie paisible en ce monde, et bienheureuse dans l'autre ; l'ensemble, une loi pour l'esprit, une loi pour la volonté, une loi pour les actes. La loi pour l'esprit, c'est la foi catholique; la loi pour la volonté, ce sont les commandements de Dieu et de l'Eglise ; la loi pour les actes, ce sont les décrétales des Papes et les canons des conciles, les lois civiles et pénales de chaque nation. Le grand travail de Charlemagne et de ses assemblées était de faire connaître et observer cette législation par le clergé et le peuple.

Ainsi, au mois d'octobre 802, dans une assemblée d'Aix-la-Chapelle, Charlemagne proposa des règlements intellectuels tirés en partie des canons envoyés par le pape Adrien. De ces règlements généraux, les uns sont pour les évêques, les abbés, les prêtres ; les autres, pour le reste du peuple. Par exemple, tous les Chrétiens doivent savoir le symbole des apôtres et l'oraison dominicale. Nul ne peut être parrain, s'il ne les récite au prêtre (4). Dans chaque évêché, dans chaque monastère, on enseignera les psaumes, les notes, le chant, le comput, la grammaire, et l'on y aura des livres catholiques bien corrects. Les ministres des autels formeront des écoles pour apprendre à lire aux enfants; ils s'y réuniront et s'associeront non-seulement les enfants de condition servile, mais encore ceux de condition libre (5). Les prêtres des églises ou les curés doivent avoir des écoliers assez instruits pour, en cas de besoin, célébrer convenablement à leur place l'office divin à l'église, savoir, tierce, sexte, none et vêpres (6). Quant aux séculiers, chacun devait envoyer son fils apprendre les lettres, et le faire rester à l'école jusqu'à ce qu'il fût bien instruit (7). Pour prévenir les fraudes dans le commerce, il y avait les mêmes poids et mesures dans tout l'empire, et les modèles ou étalons se conservaient entre autres dans les monastères (8). Les magistrats judiciaires, afin de rendre la justice avec plus de maturité, devaient examiner la cause et prononcer la sentence à jeun et juger suivant la loi écrite, et non arbitrairement (9).

Pour assurer l'exécution de ces lois et ordonnances, Charlemagne envoyait de temps à autre deux commissaires dans chaque province, un ecclésiastique et un séculier : l'ecclésiastique était évêque ou abbé, le séculier duc ou comte. Les deux examinaient tous les fonctionnaires de l'Eglise et de l'empire, s'ils avaient les connaissances nécessaires à leur état, s'ils en remplissaient les devoirs. Charlemagne remettait à ses commissaires la série des questions et des observations à faire.

Ainsi, l'an 802, ils devaient examiner si le clergé, évêque, abbé, prêtre, chanoine et moine, connaissait ses devoirs, en quoi il y avait négligence, et comment y porter remède. Les prêtres ont-ils les psaumes en règle? sont-ils en état d'accomplir leur office du jour et de la nuit suivant l'usage romain ? comment instruisent-ils les catéchumènes sur la foi chrétienne? savent-ils dire convenablement les différentes messes pour les vivants et pour les défunts ? comment prêchent-ils les peuples? comment leur enseignent-ils ce qui regarde la confession des péchés, et les moyens d'en faire pénitence? quel exemple donnent-ils aux fidèles? obéissent-ils aux évêques, et vivent-ils en paix entre eux? comprennent-ils bien la foi catholique ou le symbole de saint Athanase, le symbole des apôtres et l'oraison dominicale, et sont-ils en état d'en instruire les autres? savent-ils les canons qui les regardent, le livre des sacrements, le pénitenciel, les exorcismes, la recommandation de l'âme, le chant romain pour l'office de la nuit et pour la messe, le comput ou le calcul de l'année ecclésiastique? entendent-ils l'Evangile et les homélies des Pères assez bien pour les expliquer au peuple? sont-ils capables d'écrire des chartes et des lettres (10)?

Sur le rapport des commissaires ou sur ses propres observations, Charlemagne adressait des éloges ou des admonitions à qui en méritait. Ainsi, l'an 787, il adressa une lettre circulaire aux évêques et aux abbés, sur l'importance à cultiver les lettres dans les évêchés et les monastères. Dans celle à l'abbé de Fulde il est dit que dans le grand nombre d'écritures que le prince avait reçues des monastères ces années-là, le sens était bon, mais la diction

(1) P. 115. — (2) P. 112. (3) Ut populus interrogetur de capitulis, quæ in lege noviter addita sunt. Et postquam omnes consenserint, subscriptiones et manufirmationes suas in ipsis capitulis faciant. Pertz, t. I, p. 115. — (4) *Ibid.*, p. 100, 106, 130, 135, 160. — (5) *Ibid.*, p. 64 et 65, an 789. — (6) *Ibid.*, p. 160, an. 809. — (7) *Ibid.*, p. 107, an 802. — (8) *Ibid.*, p. 65, an 789; p. 100, an 202. — (9) *Ibid.*, p. 100 et 94 an 802.
(10) *Ibid.*, p. 106-108.

inculte. Comme la connaissance des lettres humaine prépare à l'intelligence des lettres divines, il faut dans chaque monastère des hommes capables de les enseigner ; afin que le public soit édifié, non-seulement de la bonne vie des moines, mais encore de leur parfaite manière de lire et de chanter (1).

Plus tard, en 804, Charlemagne écrivit à l'évêque de Liége la lettre suivante :

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit Charles, sérénissime auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur, gouvernant l'empire romain, et par la miséricorde Dieu roi des Francs et des Lombards : à l'évêque Garibald, salut dans le Seigneur.

Nous pensons que votre sainteté se rappelle fort bien de quelle manière, en notre assemblée et concile, nous avons donné des avis, et plus d'une fois, touchant la prédication dans la sainte Eglise de Dieu ; à savoir que, d'après l'autorité des saints canons, chacun de vous devait prêcher et enseigner : 1° et avant toutes choses, ce qui est de la foi catholique, en sorte que ceux qui ne peuvent en apprendre davantage sachent au moins et puissent réciter de mémoire l'oraison dominicale et le symbole de la foi catholique tel que les apôtres l'ont enseigné ; 2° que nul n'osât lever quelqu'un des sacrés fonts de baptême avant qu'il ait récité, en votre présence ou en celle de vos ministres, l'oraison dominicale et le symbole. Or, à la dernière fête de l'apparition du Seigneur (l'Epiphanie), il s'est trouvé près de nous un grand nombre de personnes qui voulaient lever des enfants des saints fonts de baptême ; nous les avons fait interroger individuellement et avec soin, si, comme il a été dit plus haut, ils savaient d'intelligence et de mémoire l'oraison dominicale et le symbole ; et il y en eut plusieurs qui n'en avaient aucun souvenir. Nous leur avons ordonné de s'abstenir de lever quelqu'un des fonts, jusqu'à ce qu'ils sachent l'oraison dominicale et le symbole, et qu'ils puissent les réciter par cœur. Cette défense les a remplis de confusion ; ils demandaient néanmoins d'être parrains cette fois, promettant bien de ne plus s'exposer à pareille honte. Nous n'avons pas cru convenable de céder ; mais nous avons arrêté, comme il est réglé dans le capitulaire, que chacun s'abstiendrait d'être parrain jusqu'à ce qu'il puisse être un bon garant dans cette affaire ; et que pour la circonstance présente il fallait trouver un parrain instruit, ou, si la santé des enfants le permettait, attendre à Pâque ou à la Pentecôte, pour apprendre lesdites choses.

En conséquence, nous vous exhortons de nouveau à vous souvenir, comme il convient, du ministère sacerdotal et à vous assembler avec vos prêtres, pour examiner avec soin ce qu'il en est, afin que l'œuvre du Seigneur ne soit plus négligée et que vous ne soyez point appelé un jour à en rendre compte devant la sainte Majesté.

L'évêque de Liége fut très sensible à cette admonition de Charlemagne. Il adressa une circulaire à tous ses prêtres pour leur en faire part, et pour les conjurer par la redoutable majesté du Tout-Puissant, d'éviter désormais toute négligence et de faire en sorte que chacun apprenne l'oraison dominicale et le symbole des apôtres. Il espère que cet avertissement suffira, et qu'il ne sera point obligé de recourir à des mesures plus sévères (2).

Voilà comme Charlemagne se montrait l'humble et puissant auxiliaire de l'Eglise de Dieu en toute choses.

Au reste, voici comme parle des lois et du gouvernement de Charlemagne, un écrivain renommé du dix-huitième siècle.

« Charlemagne songea à tenir le pouvoir de la noblesse dans ses limites, et à empêcher l'oppression du clergé et les hommes libres ; il mit un tel tempérament dans les ordres de l'Etat, qu'ils furent contre-balancés et qu'il resta le maître. Tout fut uni par la force de son génie ; il mena continuellement la noblesse d'expédition en expédition ; il ne lui laissa pas le temps de former des desseins, et l'occupa tout entière à suivre les siens. L'empire se maintint par la grandeur du chef ; le prince était grand, l'homme l'était davantage. Les rois ses enfants furent ses premiers sujets, les instruments de son pouvoir et les modèles de l'obéissance. Il fit d'admirables règlements : il fit plus, il les fit exécuter. Son génie se répandit sur toutes les parties de l'empire. On voit dans les lois de ce prince un esprit de prévoyance qui comprend tout, et une certaine force qui entraîne tout ; les prétextes pour éluder les devoirs sont ôtés, les négligences corrigées, les abus réformés ou prévenus ; il savait punir, il savait encore mieux pardonner. Vaste dans ses desseins, simple dans l'exécution, personne n'eut à un plus haut degré l'art de faire les plus grandes choses avec facilité, et les difficiles avec promptitude. Il parcourait sans cesse son vaste empire, portant la main partout où il allait tomber. Les affaires renaissaient de toutes parts, il les finissait de toutes parts. Jamais prince ne sut mieux braver les dangers, jamais prince ne les sut mieux éviter. Il se joua de tous les périls, et particulièrement de ceux qu'éprouvent presque toujours les grands conquérants, je veux dire les conspirations. Ce prince prodigieux était extrêmement modéré, son caractère était doux, ses manières simples ; il aimait à vivre avec les gens de sa cour. Il fut peut-être trop sensible au plaisir des femmes ; mais un prince qui gouverna toujours par lui-même, et qui passa sa vie dans les travaux, peut mériter plus d'excuses. Il mit une règle admirable dans sa dépense ; il fit valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie ; un père de famille

(1) Pertz, t. I, p. 52 et 53. — (2) *Ibid.*, p. 128.

pourrait apprendre dans ses lois, à gouverner sa maison ; on voit dans ses capitulaires la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. Je ne dirai plus qu'un mot : il ordonnait qu'on vendît les œufs des basses-cours de ses domaines et les herbes inutiles de ses jardins; et il avait distribué à ses peuples toutes les richesses des Lombards et les immenses trésors de ces Huns qui avaient dépouillé l'univers (1). »

Charlemagne, défenseur armé de l'Eglise universelle, était le protecteur même des prélats étrangers qui se réfugiaient auprès de lui. Fortunat, patriarche de Grade, une des îles proche de Venise, était venu, dès l'an 800, avec de riches présents, à Saltz, près de Mayence, implorer sa protection contre les vexations de Jean, duc, ou comme nous parlons, doge de Venise. L'empereur reçut ce prélat avec bonté, et lui donna l'abbaye de Moyen-Moutier pour sa subsistance, en attendant que les troubles de Venise fussent apaisés. Cette république naissante était alors fort divisée ; et il y avait à craindre que les Grecs ne profitassent de ces divisions pour s'emparer d'une ville qui était contre eux la barrière de l'Italie. On croit que ce fut là le vrai sujet du voyage que le pape Léon III fit en France l'an 803; mais il prit pour prétexte de venir rendre compte à Charlemagne d'une commission dont on l'avait chargé.

Ce prince, ayant appris qu'on avait trouvé à Mantoue une éponge qu'on disait avoir été trempée autrefois dans le sang de Jésus-Christ par le soldat Longin, avait prié le Pape d'informer de la vérité d'une relique si précieuse. Léon prit cette occasion de sortir de Rome. Après avoir fait à Mantoue les informations pour vérifier la relique, il manda à l'empereur qu'il allait célébrer avec lui la fête de Noël. On reçut cette nouvelle en France vers la mi-novembre. L'empereur envoya aussitôt le prince Charles, son fils, au-devant du Pape jusqu'au monastère d'Agaune ou de Saint-Maurice en Valais, et s'avança lui-même jusqu'à Reims. Il y reçut Léon dans l'église de Saint-Remi, et il alla célébrer avec lui la fête de Noël à Quiercy. Ensuite le Pape et l'empereur allèrent ensemble à Soissons, où l'empereur le quitta pour aller rendre visite à la princesse Gisèle sa sœur, abbesse de Chelles, qui était alors malade. Le pape ne demeura que huit jours en France, et retourna en Italie par la Bavière, chargé des présents de l'empereur, qui le fit reconduire jusqu'à Ravenne, sans qu'on ait su bien certainement de quelles affaires ils traitèrent ensemble (2).

En Angleterre, Kenulphe, roi des Merciens, successeur d'Offa, ayant appris la mort du pape Adrien, écrivit à Léon, le priant, avec beaucoup d'affection et d'humilité, de le regarder comme son fils adoptif, ainsi que ses prédécesseurs avaient fait à tous les rois des Merciens, et lui promettant une filiale et parfaite obéissance. Vous savez, ajouta-t-il, que le roi Offa a le premier entrepris de diviser en deux le diocèse de Cantorbéry, à cause de l'inimitié qui était entre lui et l'archevêque Cambert, ainsi que le peuple de cette ville ; et qu'à sa prière le pape Adrien fit ce qui ne s'était jamais fait en donnant le pallium à l'évêque des Merciens : c'était l'évêque de Lichfeld, qui fut alors fait archevêque. Nous ne blâmons toutefois ni l'un ni l'autre, croyant qu'ils règnent tous deux avec Jésus-Christ ; mais nous vous supplions de nous écrire ce que nous devons observer, afin qu'il n'y ait point chez nous de schisme. Il le prie aussi d'examiner les plaintes d'Athelrade, alors archevêque de Cantorbéry, et accompagne ses lettres d'un présent considérable (3).

L'archevêque Athelrade avait été auparavant abbé de Malmesbury, et depuis évêque de Winchester.

Par mandement du Pape, il tint un concile à Beccanfeld, où assista le roi Kenulphe, et où il défendit aux laïques, par l'autorité du Pape et la sienne, et sous peine d'excommunication, d'usurper les biens des églises. C'était l'an 798; dix-sept évêques et quelques abbés souscrivirent à ce décret (4). Vers le même temps, le même roi fit aussi tenir un concile en Northumbrie, dont le royaume était éteint, le dernier roi, Ethelbert, ayant été tué en 794. Ce concile fut tenu à Finchal. Enbald, archevêque d'York, y présida, et on y ordonna le rétablissement de l'ancienne discipline, principalement, l'observation de la Pâque (5).

Quelque temps avant ce concile, les Danois ou Normands firent une descente en Angleterre, pillant de tous côtés, et tuant les prêtres, les moines et les religieuses. Le 7 de juin 793, ils vinrent à l'église de Lindisfarne, dont ils renversèrent les autels et pillèrent tout le trésor. Ils tuèrent quelques-uns des moines, en emmenèrent d'autres, en chassèrent plusieurs, après les avoir dépouillés et traités indignement, en jetèrent quelques-uns dans la mer. Mais après qu'ils se furent retirés, les moines qui avaient pu leur échapper se réunirent auprès des reliques de saint Cuthbert, leur patron, et le siége épiscopal ne laissa pas de subsister encore longtemps dans cette église.

L'archevêque Athelrade fit lui-même le voyage de Rome, pour y porter la lettre du roi Kenulfe, et obtenir le plein rétablissement des droits de son église. Le pape saint Léon III fut si content de sa science et de sa vertu, qu'il lui accorda toutes ses demandes, comme on le voit par deux lettres, l'une au roi, l'autre à l'archevêque lui-même. La seconde est datée du 15 janvier, deuxième année de l'empire de Charlemagne, c'est-à-dire 802. Le Pape y dit à l'archevêque : Nous vous recommandons les églises d'Angleterre,

(1) Montesquieu. *De l'Esprit des lois*, XXXIII, c. XXVIII. — (2) *Annal. Met.* — (3) Labbe, t. VII, p. 1109. — (4) *Ibid.*, p. 1149. — (5) *Ibid.*, p. 1148.

savoir : les diocèses et les monastères qui sont commis à votre sollicitude : car comme nous avons trouvé dans les archives que votre église avait juridiction sur elles, ainsi nous le confirmons pour vous et pour vos successeurs. Le pape saint Grégoire, en organisant les églises d'Angleterre, les a toutes soumises et subordonnées au bienheureux Augustin, son disciple. C'est pourquoi nous vous mandons, par l'autorité de saint Pierre, qui en a reçu du Seigneur la puissance et dont nous tenons la place, sans l'avoir méritée, nous vous mandons, à vous Athelarde, que toutes les églises des Anglais seront perpétuellement et irrévocablement soumises à votre métropole. Que si quelqu'un ose contrevenir à ce décret, nous ordonnons, par l'autorité apostolique, qu'il soit déposé s'il est archevêque, évêque, prêtre, diacre ou clerc. Si c'est un laïque, fût-il roi ou prince, grand ou petit, qu'il soit privé de la communion (1).

Ces lettres du Pape étant arrivées en Angleterre, le roi Kenulfe, avec les seigneurs, les mit à exécution. De son côté, l'archevêque Athelarde assembla les douze évêques de sa métropole à Cliffe, alors nommé Cloveshou, et, de l'autorité du pape Léon, déclara nulle et non avenue la dignité archiépiscopale de Lichtfield, ainsi que la lettre du pape Adrien à cet égard, comme ayant été obtenue d'une manière subreptice. Avec l'archevêque Athelarde tous les suffragants souscrivirent, à commencer par celui de Lichtfield, qui ne prend plus que le titre d'évêque. L'acte en est daté du 12 octobre 803 (2). Athelarde tint encore quelques autres conciles, principalement pour empêcher l'usurpation des biens d'églises, et, en vertu du pouvoir qu'il en avait reçu du Pape, renouvela les anathèmes contre ceux qui feraient de semblables attentats (3).

Cependant les six ou sept royaumes anglais de la Grande-Bretagne, surtout celui des Northumbres, étaient fréquemment en proie à des séditions et des révolutions. Chez les Northumbres, le meurtre d'un roi n'était pas chose rare. Vers l'an 790, Ethelred, deux fois détrôné par des seigneurs rebelles et forcé de se soustraire à leur poursuite par l'exil, revint avec la soif de la vengeance. Il ordonna qu'Eardulf, l'un de ses plus puissants adversaires, fût mis à mort à la porte de l'église de Rippon. Les moines portèrent le cadavre dans le chœur. Durant le service funèbre, on s'aperçut qu'il respirait encore : aussitôt on applique à ses blessures les remèdes convenables, et l'on cache soigneusement dans le monastère le futur roi de Northumbrie. La troisième année de son règne, Ethelred fut lui-même tué dans une émeute. Deux compétiteurs se présentèrent pour monter sur le trône sanglant, Osbald et Eardulf. Osbald en descendit au bout de vingt-sept jours, se retira dans un cloître, où il vécut tranquille. Eardulf, devenu roi, fut contraint de combattre les ennemis d'Ethelred, et les défit dans une sanglante bataille. Une guerre s'ensuivit avec Kenulfe, roi des Merciens. Les deux rois marchèrent l'un contre l'autre à la tête de leurs armées, mais les évêques s'interposèrent à une réconciliation ; les deux princes se jurèrent une amitié éternelle. Cependant Eardulf fut quelque temps après, surpris par ses ennemis et renfermé dans une étroite prison. Ces nombreuses et sanglantes révolutions provoquèrent l'attention des peuples étrangers. Charlemagne déclara les Northumbres plus perfides que les vrais païens et, par un message spécial, il demanda et obtint la délivrance du captif. Il exigea que les ennemis d'Eardulf consentirent à soumettre leur querelle à la décision du pape Léon III. Le roi lui-même, après s'être présenté devant Charlemagne à Noyon, partit pour Rome, où l'envoyé d'Eanbald, archevêque d'York, était déjà rendu. Au commencement de l'an 809, Eardulf quitta Rome, accompagné d'Aldulf, légat du Pape, et de l'envoyé d'Eanbald, auxquels Charlemagne adjoignit Rotfrid, abbé de Saint-Amand, et Nantier, abbé de Saint-Omer. Eardulf arriva en Northumbrie avec cette escorte : tout obstacle disparut devant les ministres du Pape et de Charlemagne, et le roi déposé fut unanimement rétabli sur le trône.

Dans le huitième siècle, la Northumbrie avait de tels et de si nombreux exemples de trahisons et de meurtres qu'aucun autre peuple n'en fournirait de semblables. Dans une période de cent ans, quarante rois avait pris le sceptre ; et de ce nombre, à peine en compte-t-on un seul qui mourût en paisible possession de la royauté. Sept avaient été tués, six détrônés par leurs sujets rebelles. Après Eardulf, la même anarchie et la même perfidie prévalurent jusqu'au moment où les Danois éteignirent complètement la dynastie northumbre par le massacre d'Ella et d'Osbert, en 867. On voit par cet échantillon ce que c'étaient que les Barbares et quelle terrible tâche c'était pour l'Église de les humaniser. Sans l'autorité suréminente du Pontife romain, la chose eût été impossible (4).

Chez les Grecs, la dégénération allait croissant. Une femme régnait à Constantinople à la place de son fils, qui avait été privé de la vue. Ce fut le gouvernement des eunuques. Sept d'entre eux, tous patrices, profitèrent d'une maladie d'Irène pour conspirer ensemble. Il y avait un homme sans foi ni loi, issu d'un Arabe qui de mahométan s'était fait chrétien : son nom était Nicéphore ; sa charge, grand trésorier de l'empire ; sa qualité principale, l'avarice et l'hypocrisie. Les sept eunuques conviennent d'en faire un empereur. Pour l'introduire dans le palais, ils assurent aux gardes que l'impératrice vient de l'élever à l'empire. Les gardes sont les premiers à le

(1) *Conc. Mag. Britan.*, t. I, p. 160. — (2) *Ibid.*, p. 166. — (3) Labbe, t. VII, p. 1189. — (4) Lingard, [illegible]

salué empereur. Des émissaires répandent la nouvelle par toute la ville. On le conduit du palais dans la grande église, ou il reçoit la couronne impériale. Le lendemain, qui était le 1er novembre 802, il alla rendre visite à Irène, qu'il tenait prisonnière ; lui protesta, par les plus horribles serments, qu'il n'avait accepté l'empire que par force, et qu'il aurait pour elle toutes les déférences du plus humble des esclaves ; seulement il la suppliait de ne lui rien céler des trésors de l'empire. Irène lui parla en ces termes :

Je n'ai pas oublié ma première fortune. Devenue orpheline dès mon enfance, Dieu m'a prise entre ses bras et m'a élevée sur un trône dont j'étais indigne. Je n'impute ma chute qu'à moi-même ; mes péchés sont la cause de mes malheurs. Que le nom du Seigneur soit béni ; je me soumets à sa main puissante ; c'est elle qui m'enlève la couronne pour la placer sur votre tête. Vous savez qu'on m'a plusieurs fois donné avis des desseins que vous formiez contre moi, et l'événement fait voir que ces accusations n'étaient que trop bien fondées. Si j'y avais ajouté foi, rien ne pouvait m'empêcher de vous perdre ; mais rassurée par vos serments et voulant épargner le grand nombre de vos complices, je me suis abandonnée entre les bras du maître souverain des empires ; je vous salue donc en ce moment comme empereur établi de sa part. Seulement épargnez mon infirmité, et laissez-moi pour consolation de mon incomparable malheur, le palais d'Eleuthère que j'ai bâti.

Nicéphore lui répondit qu'il lui accorderait tout, si elle s'engageait à lui mettre entre les mains ses trésors, sans en cacher la moindre partie. Elle lui en fit le serment sur la croix et lui tint parole ; mais dès que Nicéphore se vit maître de l'objet de ses désirs, il la relégua dans une des îles du Prince, où elle avait fondé un monastère. Le mois de novembre n'était pas encore écoulé que, s'étant déjà rendu odieux et craignant qu'on ne remît Irène sur le trône, il la fit embarquer par un temps orageux et conduire dans l'île de Lesbos, avec ordre de la tenir étroitement resserrée et de ne la laisser voir à personne. Là, cette princesse, autrefois si impérieuse et si magnifique, fut traitée avec tant de mépris qu'on la laissait manquer du nécessaire, et qu'elle fut réduite à filer pour gagner sa vie. Elle y mourut le 9 août de l'année suivante, 803, à l'âge d'environ cinquante ans, et fut transférée après sa mort et enterrée dans le monastère qu'elle avait fondé (1).

A peine empereur, Nicéphore établit un tribunal pour rechercher et punir les injustices commises sous le règne précédent ; mais c'était pour grossir son trésor par les confiscations. Les eunuques, le voyant si mauvais, se repentirent de l'avoir élevé sur le trône : il fit empoisonner leur chef, Nicétas. Le patrice Bardane, Arménien d'origine, et, suivant toute apparence, de la famille chinoise des Mamigoniens, fut proclamé, malgré lui, empereur par les troupes de Natolie, dont il était gouverneur. Après quelques jours, touché de la crainte de Dieu, et ne voulant pas, pour son intérêt, faire égorger les Chrétiens, il envoya secrètement à Nicéphore, et en obtint des lettres portant qu'il ne souffrirait aucun dommage, ni lui, ni ses partisans. Cette sauvegarde fut souscrite, non-seulement par Nicéphore, mais par le patriarche Taraise et tous les patrices. Bardane, ayant ainsi ses sûretés, prit l'habit monastique et se retira dans l'île de Proté, où il avait bâti un monastère. Au mépris de sa parole, Nicéphore le dépouilla de ses biens, et réduisit en servitude les principaux de son parti. Peu de jours après, il envoya secrètement des Lycaoniens, avec ordre d'entrer de nuit dans l'île de Proté, de crever les yeux à Bardane, comme à son insu, et puis de se réfugier dans la grande église de Constantinople. Le patriarche, le sénat et tous les gens de bien en furent sensiblement affligés. Nicéphore parut plus affligé que personne ; il se tint sept jours renfermé dans son palais, poussant des sanglots et versant des larmes ; il jura en plein sénat qu'il n'avait aucune part à ce crime et qu'il en punirait les auteurs. Et ces serments, et ces larmes, et ces sanglots n'étaient que de l'hypocrisie (2).

Les ambassadeurs de Charlemagne à Constantinople furent témoins de cette révolution. C'était Jessé, évêque d'Amiens, et le comte Héligaud. Ils avaient été envoyés pour régler limites des deux empires, et même, suivant les historiens grecs, pour négocier le mariage d'Irène avec Charlemagne, afin de réunir les deux empires dans la même main. Il est possible que la crainte de cette alliance ait poussé les eunuques à la prévenir par une conspiration. Sous Charlemagne, leur crédit eût été nul. Nicéphore congédia enfin Jessé et Héligaud, et les fit accompagner de trois ambassadeurs. Ils trouvèrent Charlemagne à Saltz, sur la rivière de Sala en Thuringe, et le traité de partage fut conclu. L'Istrie, la Liburnie, la Dalmatie, l'Esclavonie, c'était l'ancienne Pannonie entre la Drave et la Save, la Croatie, qui contenait alors ce qu'on nomma ensuite la Bosnie, et enfin la Servie, selon quelques auteurs, demeurèrent à Charlemagne, qui s'en était rendu maître. Mais pour resserrer l'amitié entre les deux empires, il laissait à l'empereur grec les îles qui bordaient la Dalmatie ainsi que les villes maritimes de cette province, dont les habitants préféraient cependant de beaucoup la domination de Charlemagne. Les ambassadeurs grecs purent admirer le magnifique éléphant que le calife de Bagdad, Aroun-al-Raschid, venait d'envoyer à Charlemagne, avec d'autres présents

(1) Theoph., Cedr., Zon., *Hist. du Bas-Empire*, l. LXVI. — (2) *Ibid.*, l. LXVII.

considérables, en témoignage de son amitié et de son admiration (1).

Nicéphore ne lui inspira point, à beaucoup près, les mêmes sentiments. Aussi présomptueux qu'il était incapable, le nouvel empereur lui écrivit en ces termes : Nicéphore, empereur des Romains, à Aroun, roi des Arabes. Irène vous a payé une somme dont vous auriez dû payer le double. C'est un effet de la faiblesse et de la sottise d'une femme. Aussitôt après la lecture de cette lettre, ayez soin de me renvoyer ce que vous avez reçu ; autrement, l'épée décidera de notre querelle. Le calife lui renvoya sa lettre, avec cette inscription : A Nicéphore, chien des Romains, et avec cette apostille : Je vais moi-même te porter ma réponse. Il part en même temps avec une armée formidable et pénètre jusqu'en Bithynie, mettant tout à feu et à sang. Nicéphore, épouvanté demande la paix, et, plus faible qu'Irène, il s'offre à payer un tribut annuel. A peine le calife est-il parti qu'il refuse de payer au terme convenu. Le calife revenu, il paye. Ce jeu alternatif de lâcheté et de perfidie, si cruel pour les peuples, dura six ans. A chaque refus de payer, Aroun reparaissait avec ses troupes, ravageant les provinces, ruinant les villes et imposant un tribut plus considérable. Il alla jusqu'à exiger que l'empereur lui payât une capitation personnelle, lui et son fils Staurace, associé à l'empire (2).

Aroun-al-Raschid mourut le 24 mars 809, à l'âge de quarante-sept ans ; prince inconcevable par le mélange de ses bonnes et de ses mauvaises qualités. Protecteur des lettres, il fit passer chez les Arabes toutes les richesses littéraires des Grecs, par les traductions qu'il fit faire de leurs meilleurs ouvrages. Brave, magnifique, libéral, il répandait la terreur chez ses ennemis et les bienfaits sur ses peuples. Mais perfide, capricieux, ingrat, il sacrifia les droits les plus sacrés de la reconnaissance, de la droiture et de l'humanité, à l'injustice de ses défiances et à la bizarrerie de ses goûts (3). Il était si dévot Musulman, qu'étant calife, il fit huit fois le pèlerinage de la Mecque ; il fut le dernier des califes qui le fit en personne. Quand il n'y allait pas, il entretenait trois cents pèlerins à ses dépens. Tous les jours il donnait mille drachmes d'aumônes et faisait cent génuflexions.

Parmi le troupeau de femmes que ce pontife des Musulmans entretenait, se trouvait une jeune Egyptienne qu'il aimait éperdument ; elle tomba malade, et les médecins de Bagdad ne pouvant la guérir, il en envoya chercher en Egypte. Le patriarche orthodoxe d'Alexandrie, nommé Politien, était expert en cet art ; il fit le voyage de Bagdad, guérit l'Egyptienne : et, pour le récompenser, Aroun fit rendre aux catholiques d'Alexandrie toutes les églises dont les jacobites s'étaient emparés. Le successeur de Politien fut Eustache, qui tint le siége quatre ans, et eut pour successeur Christophe, qui tint le siége trente-deux ans. Il devint paralytique, et on lui donna pour coadjuteur un évêque nommé Pierre, qui faisait pour lui les ordinations des évêques. A Antioche, le patriarche orthodoxe pendant le règne d'Aroun fut Théodoret, successeur de Théodore, qui tint le siége trente-un ans. A Jérusalem, après le patriarche Georges, qui avait tenu le siége trente-six ans, succéda Thomas ou Tamric, en 811. Il fit réparer la voûte de l'église de la Résurrection, qui menaçait ruine. Il en fut accusé par les Musulmans et mis en prison, comme ayant augmenté l'église ; ce qui n'était pas permis aux Chrétiens. Mais comme on ne put prouver l'augmentation, il fut remis en liberté (4).

Avant sa mort, le calife Aroun avait partagé ses Etats à trois de ses fils, Amin, Mamon et Motassem, donnant le titre de calife au premier avec substitution des deux autres. Amin fut donc reconnu vingt-cinquième calife ou vicaire de Mahomet ; mais il était incapable de gouverner, négligent, adonné au jeu et à la débauche. Au contraire, Mamon était habile et bien-aimé. Les deux frères se firent pendant quatre ans une guerre acharnée. Enfin le calife Amin, abandonné des siens, fut tué l'an 813. Cette guerre civile causa de grands désordres en Syrie, en Egypte et en Afrique, d'innombrables meurtres et pillages des Musulmans les uns contre les autres, mais surtout contre les Chrétiens, leurs sujets. A Jérusalem, les églises de la Résurrection, du Calvaire et de toutes les autres furent profanées et abandonnées, et, dans les déserts, les deux grandes laures de Saint-Cariton et de Saint-Sabas, et les autres monastères de Saint-Euthymius et de Saint-Théodose, furent abandonnés également. L'an 811, plusieurs Chrétiens, tant moines que laïques, s'enfuirent de Palestine et de toute la Syrie, ne pouvant souffrir les violences des Mahométans durant cette anarchie. Ce n'étaient que massacres, brigandages, adultères et insolences de toutes sortes. Il y eut un grand nombre de Chrétiens martyrisés ; un grand nombre se sauvèrent dans l'île de Chypre, et de là à Constantinople, où ils furent reçus avec beaucoup d'humanité (5).

Nicéphore aurait pu profiter de cette anarchie des Mahométans pour relever l'empire en Orient. Il parut plus occupé à se rendre lui-même odieux et méprisable. Son fils Staurace, qu'il avait associé à l'empire, était d'une laideur repoussante et pour le corps et pour l'âme. Il voulut le marier à une des femmes les plus belles. Ce fut Théophano, Athénienne comme Irène et sa parente. Elle était mariée depuis quelque temps et vivait avec son mari. Ce nonobstant, elle fut enlevée et transportée à Constantinople, où le nouveau mariage fut aussitôt célébré le 20 décembre 807. Au même

(1) Eginhard. l. LXVII. — (2) *Ibid.*, Aboulféda. — (3) *Art de vérif. les dates.* — (4) *Oriens christian.* Eutych. — (5) Theoph.

temps, Nicéphore fit enlever pour lui-même deux autres Athéniennes, avec lesquelles, pendant les noces mêmes de son fils, il se livra si impudemment à la débauche, tout vieux qu'il était, qu'il devint la fable de toute la ville. Et ce n'était pas tout. Il avait toujours à sa suite une troupe de jeunes infâmes, avec lesquels il prenait les plaisirs de Sodome. Tels étaient les mœurs de l'empereur Nicéphore. On conçoit sans peine quelle corruption de pareils exemples durent amener dans tout l'empire (1).

Le saint patriarche Taraise étant mort le 25 février 806, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire, l'empereur Nicéphore consulta, sur le choix de son successeur, les plus considérables entre les évêques, les moines et le sénat, entre autres saint Platon et saint Théodore Studite. Saint Platon donna son suffrage par écrit, et rompit même sa retraite et son état de reclus pour aller trouver, de nuit, un moine parent de l'empereur; mais son avis ne fut pas suivi. Nous avons la réponse de saint Théodore. Il s'y excuse de nommer aucun sujet en particulier, mais il exhorte l'empereur à choisir, non-seulement entre les évêques et les abbés, mais encore entre les stylites et les reclus. Ce qui montre que l'observance des stylites continuait trois cent cinquante ans après saint Siméon, leur auteur. L'empereur se détermina sur Nicéphore, qui avait été secrétaire de ses prédécesseurs, et il fut élu par le commun consentement du clergé et du peuple. Mais saint Platon et saint Théodore s'y opposèrent fortement, soutenant qu'il ne fallait pas élever tout d'un coup un laïque à l'épiscopat. Ils craignaient sans doute que cet exemple, venant à la suite de celui de Taraise, ne fût d'une dangereuse conséquence. Et l'histoire de Pontius fait voir que leurs craintes n'étaient pas mal fondées. L'empereur en fut tellement irrité, qu'il fit enlever Platon et le tint vingt-quatre jours dans une étroite prison; après quoi il lui permit de retourner à son monastère. Il fit emprisonner quelques-uns des moines, il en fit mettre à la torture, et il voulait les chasser de Constantinople; mais on l'en détourna en lui représentant que l'entrée de Nicéphore dans le siége patriarcal serait odieuse, si, à son occasion, on détruisait une communauté de sept cents moines qui vivaient sous la conduite de Théodore. Nicéphore fut donc ordonné patriarche le jour de Pâques, 12 d'avril 806 (2).

Il était né à Constantinople vers l'an 758. Son père Théodore, étant secrétaire de l'empereur Constantin Copronyme, fut accusé d'honorer les images : ce qu'ayant avoué franchement, il fut en butte aux menaces et aux coups, privé de sa charge et envoyé en exil. Il en fut rappelé et éprouvé de nouveau par des tourments; mais comme il demeura attaché à la tradition de l'Eglise, l'empereur le relégua à Nicée, où il mourut. Sa femme Eudocie, qui l'avait toujours suivi, éleva avec grand soin le jeune Nicéphore, son fils, et embrassa enfin la vie monastique. Nicéphore exerça la même charge de secrétaire que son père, sous le règne de Constantin et d'Irène, et il en fit les fonctions dans le septième concile.

Il avait joint à la connaissance de la religion celle des sciences profanes, et savait la grammaire, la rhétorique et toutes les parties des mathématiques et de la philosophie. Voulant éviter le tumulte des affaires, il fonda un monastère dans un lieu stérile et désagréable, où il se retira, sans toutefois embrasser la vie monastique, s'occupant à la prière et à l'étude, et s'exerçant à l'humilité et à toutes les vertus; mais il fut obligé de quitter cette retraite par ordre de l'empereur et de l'impératrice, pour prendre la conduite du grand hôpital de Constantinople. Il était retourné à sa solitude, quand l'empereur Nicéphore le fit venir pour accepter la dignité de patriarche, ce qu'il fit avec beaucoup de répugnance; et, avant son ordination, il voulut recevoir l'habit monastique. Staurace, fils de l'empereur, couronné lui-même au mois de décembre 803, coupa de sa main les cheveux au patriarche, qui reçut tous les ordres par degrés, et enfin le sacerdoce. Pendant sa consécration, il tenait à la main un écrit qu'il avait composé pour la défense de la foi, et, après la cérémonie, il le mit en dépôt derrière l'autel (3).

L'église de Constantinople se vit bientôt dans un grand trouble. Le patriarche Taraise avait déposé le prêtre et économe Joseph, comme il a été dit, pour avoir béni le mariage adultérin de l'empereur Constantin avec Théodote, du vivant de Marie, sa première et légitime épouse. Mais Joseph gagna les bonnes grâces de l'empereur Nicéphore, en se rendant médiateur de l'accommodement entre lui et Bardane. Le patriarche Nicéphore le refusait, ne pouvant se résoudre à casser le décret de son prédécesseur. Mais l'empereur soutenait qu'il n'était pas nouveau de rétablir celui qui avait été déposé par un autre, et qu'il y avait de la charité à pardonner. Enfin il pressa tant le patriarche, qu'il crut devoir céder, craignant que sa fermeté ne portât l'empereur à quelque violence contre l'Eglise. Le patriarche Nicéphore assembla donc un concile d'environ quinze évêques, où, par condescendance et par dispense, il rétablit Joseph dans ses fonctions de prêtre. On croit que c'était l'an 806 (4).

Comme nous le verrons par la suite, l'intention finale de l'empereur Nicéphore n'était pas simplement de rétablir Joseph par indulgence, mais de justifier ce qu'il avait fait de légitimer le mariage adultérin de Constantin avec Théodote, et enfin de faire déclarer les princes au-dessus des lois de Dieu et de l'Eglise. Il avait à cela des motifs particuliers : outre que lui-même n'avait ni foi ni loi, il avait fait épouser

(1) [illegible] — (2) *Vit. S. Theod.* — (3) *Acta SS.*, 13 *mart.* — (4) *Vit. S. Theod., apud Sirmond.*, t. XV.

à son fils une femme déjà mariée à un autre. Saint Théodore Studite, qui assistait à ce concile, s'opposa à ce décret, comme il s'était opposé au mariage de Constantin; et, le lendemain, il en écrivit au patriarche une première lettre en son nom et au nom de saint Platon, son oncle, pour le conjurer de ne pas recevoir l'économe, et pour lui déclarer qu'il leur était impossible d'assister aux offices divins où se trouverait Joseph. Le patriarche ne fit point de réponse. Comme on l'avait tiré subitement d'entre les laïques, il ne connaissait peut-être pas encore assez ses nouveaux devoirs.

Il y avait deux ans que saint Platon, saint Théodore Studite et le frère de Théodore, Joseph, archevêque de Thessalonique, s'abstenaient de la communion du patriarche Nicéphore, à cause du rétablissement de l'économe, mais sans faire d'éclat. Au bout de ce temps, un officier impérial, l'intendant des voitures publiques, ayant su le vrai de la chose, en informa l'empereur et le patriarche. L'affaire s'étant ainsi ébruitée, la meilleure partie du peuple, avec les moines, se déclara pour saint Platon et saint Théodore. Celui-ci écrivit une lettre aux moines de Saccudion, pour leur expliquer les raisons de sa conduite. Comme quelques-uns excusaient l'économe, et disaient que le mariage adultère de Constantin et de Théodote avait pu se faire légitimement par dispense, saint Théodore écrivit à un officier de la cour, Théoctiste, maître des offices, pour lui expliquer le caractère et les conditions d'une dispense légitime. Il écrivit sur ce même sujet trois lettres au moine Siméon, parent de l'empereur, le priant d'adoucir l'esprit du prince. Deux de ces lettres étaient au nom de saint Platon, la troisième au nom de l'archevêque Joseph de Thessalonique. Mais il paraît que le moine Siméon n'agit point avec une entière sincérité dans cette affaire. Théodore se voyant lui et les siens, de jour en jour plus odieux au patriarche, qui les traitait de schismatiques et de rebelles, lui adressa une lettre apologétique. Toute cette affaire fut rapportée à Rome, d'une manière qui fit blâmer la conduite de Théodore, en sorte que Basile, abbé de Saint-Sabas de Rome et son ami lui en écrivit durement. Théodore lui répondit, se plaignant et de lui et du Pape, comme le blâmant sans connaissance de cause, au lieu de le soutenir dans ses combats pour la paix et la justice. Il écrivit encore pour sa défense au cartulaire Nicolas, qui s'était souvent entremis pour son accommodement avec l'empereur et le patriarche (1).

Depuis une année entière, saint Platon et saint Théodore Studite souffraient une rude persécution. Ce n'étaient que menaces de l'empereur qui les envoyait chercher souvent, pour les presser de se rendre à sa volonté. Enfin il envoya une compagnie de soldats, qui environnèrent tout d'un coup le monastère de Stude, en sorte que personne n'osait se montrer. L'évêque de Nicée et l'évêque de Chrysopolis vinrent parler à Platon et à Théodore, pour les persuader de recevoir l'économe Joseph, comme ayant fait le mariage en question par ordre du patriarche Taraise. C'était, disaient-ils, c'était un saint comme saint Chrysostome. Vous devez recevoir sa dispense. Ils vinrent encore leur faire la même proposition à Saint-Sergius, où on les avait enfermés. Comme on le voit, il ne s'agissait pas de pardonner à un coupable qui se repent de sa faute, mais de le réhabiliter comme ayant bien fait.

Les deux saints demeurant inébranlables, l'empereur fit assembler un concile au mois de janvier 809. Il y avait plusieurs évêques, plusieurs abbés et trois des plus grands dignitaires de l'empire. Ce fut un triste spectacle d'y voir comparaître saint Platon, si vénérable par sa vieillesse et sa vertu. Car, comme il ne pouvait marcher, on le portait sur les épaules, ayant les fers aux pieds, et ceux qui le portaient se le jetaient l'un à l'autre avec dédain. Saint Théodore fut de même traité indignement et entouré de gens pour lui dire qu'il ne savait ce qu'il disait. Ce concile, ou plutôt ce conciliabule, décréta qu'il fallait dire le mariage de Constantin avec Théodote légitimement contracté par dispense; que les empereurs n'étaient pas tenus aux lois de Dieu; que ceux qui combattaient alors jusqu'au sang pour les sacrés canons, ne devaient pas être appelés les imitateurs de saint Jean-Baptiste et de saint Chrysostome; que les évêques étaient les maîtres des canons; enfin le conciliabule anathématisa quiconque ne penserait pas de même (2).

Certes, il est difficile d'imaginer rien de plus servilement abject. Un patriarche et des évêques déclarent légitime un mariage adultère, ce qui est fouler aux pieds l'Evangile! Ils le déclarent légitimement contracté par dispense, tandis qu'il n'y avait pas eu de dispense ni ne pouvait y en avoir! ils déclarent les princes au-dessus des lois de Dieu, ce qui est une adulation sacrilége et un horrible blasphème! Ils déclarent les évêques maîtres des canons, ce qui est ruiner le gouvernement de l'Eglise! Ils anathématisent quiconque n'approuverait pas ces impiétés! Et ils font tout cela pour complaire à un empereur qui n'a ni foi ni loi! Il faut se souvenir que cela se passait à Constantinople et parmi les Grecs.

L'empereur fit signifier ce décret du conciliabule à saint Platon, à saint Théodore et à l'archevêque Joseph, comme ils étaient au monastère d'Agathus, près de Constantinople. Il leur envoya pour cet effet quelques-uns de ses écuyers, qui leur déclarèrent qu'ils étaient excommuniés et déposés par le concile. Ensuite on les mit en prison à Saint-Mamas, tous trois séparément, et les mêmes écuyers y vinrent, apportant le décret de déposition et d'excommunication, qu'ils leur lurent encore,

(1) *Apud Sirmond.*, t. V. — (2) Labbe, t. VII, p. 1192, *Epist. Theod. ad Euprep.*

quoiqu'ils se bouchassent les oreilles. Enfin ils furent reléguées tous les trois dans des îles voisines de Constantinople, en des prisons séparées.

Les moines de Stude furent tentés en toutes manières, pour qu'ils abandonnassent leur abbé. D'abord, l'empereur les fit mettre tous dans un bain gardé par des soldats. Il les fit venir devant lui et les interrogea lui-même : prenant séparément les principaux et les plus habiles, et employant les flatteries, les promesses et les menaces. Enfin, il les fit enfermer en des châteaux ou des monastères, dont les abbés les traitaient encore plus mal qu'il ne leur était ordonné. On faisait cependant des proclamations par toute la ville de Constantinople pour empêcher que quelqu'un de ces moines ne se cachât. Il y en eut en effet qui se retirèrent dans une caverne, déguisés en séculiers, pour servir en secret leur abbé, tandis qu'il était à Constantinople. Mais quelques-uns ayant été trouvés, ils furent emprisonnés dans le prétoire et bannis de la ville (1).

Du fond de sa prison, saint Théodore écrivit plusieurs lettres à ses amis pour les soutenir contre la persécution, entre autres à Euprépien et à ceux qui étaient avec lui. Dans cette lettre il fait voir que le mariage adultère de Constantin et de Théodote était contraire tout ensemble et à l'Ancien et au Nouveau Testament. Les partisans du conciliabule disaient pour leur défense que, quand il est question des rois, il faut laisser de côté les lois de l'Evangile. Sur quoi saint Théodore s'écrie : C'est là une autre avant courrière de l'antechrist. Que devient donc cette parole : La même loi est pour le Juif et pour le prosélyte? et cette autre : Dieu n'a point d'égard aux personnes? Le prince a-t-il donc une autre loi et un autre législateur que ses sujets? est-il un Dieu pour n'être point sujet à la loi? S'il n'y est pas soumis, les autres ne l'y seront pas non plus; ce sera partout la révolte et l'anarchie (2).

Quelqu'un ayant objecté à saint Théodore que ses adversaires ne devaient pas être traités d'hérétiques, puisqu'ils n'enseignaient point qu'il fût permis de commettre des adultères et d'absoudre des sacriléges. Il est vrai, répondit saint Théodore, qu'ils ne l'enseignent pas de parole; les païens mêmes n'enseignent pas l'adultère; aussi ne disons-nous pas qu'ils l'aient dit ouvertement, mais qu'ils ont autorisé un mariage adultérin avec ses suites; qu'ils ont qualifié cette conduite d'indulgence salutaire, sous peine d'anathème à ceux qui la désapprouvent, et qu'ils exécutent ce décret par les exils et les prisons. Car ils ont prononcé en ces termes: Anathème à ceux qui ne reçoivent pas les dispenses des saints! ce qu'ils entendaient évidemment de cette conjonction adultère.

Comme peut-on dire qu'ils n'enseignent pas ce qu'ils publient par leurs œuvres? Pourquoi donc suis-je enfermé ici? Pourquoi mon père le reclus, c'est saint Platon, a-t-il été maltraité, séparé de tous les autres, puis jeté au lieu où il est maintenant? Pourquoi l'archevêque a-t-il été déposé, comme ils prétendent, enfermé étroitement, avec ordre de ne lui donner à manger que par mesure, et depuis peu exilé en pays étranger? Pourquoi vous-même, avec vos frères, il parlait à un évêque nommé Athanase, êtes-vous gardé à Thessalonique? l'abbé Théososte chassé de la même ville avec ses disciples, et un autre abbé du même lieu fouetté avec excès? Pourquoi Naucrace et Arsène sont-ils étroitement gardés, aussi bien que Basile et Gregoire? Pourquoi Etienne, ce vertueux abbé a-t-il été chassé de son monastère avec cinquante disciples? Pourquoi le pieux abbé Antoine est-il prisonnier à Amorium? Pourquoi Emilien et les siens ont-ils été emmenés par ordre de l'évêque de Nicomédie, après avoir été fouettés et traités indignement, et leur monastère pillé? Pourquoi l'évêque Léon a-t-il été persécuté à Chersone, et l'abbé Antoine emprisonné avec deux autres? Pourquoi à Lipari, au delà de la Sicile, nos frères sont-ils en prison? Pourquoi, à Chersone, Létoüs a-t-il été arrêté, puis envoyé à l'empereur, et emprisonné à Constantinople (3)?

Joseph ayant été déposé, on mit à sa place un autre archevêque à Thessalonique, qui y fit arrêter l'évêque Anastase, chasser l'abbé Théososte avec dix-sept autres, et donner deux cent soixante coups de fouet, et ensuite deux cents coups de nerfs de bœuf à un saint moine nommé Euthymius, parce qu'il ne voulait pas le nommer au saint sacrifice comme évêque. Il fut ainsi traité dans une église où on le laissa demi-mort; mais un homme charitable l'ayant couvert de la peau d'un agneau fraîchement tué, lui sauva la vie (4). Saint Théodore écrivit à l'archevêque son frère, pour le consoler de ces violences.

Mais où saint Théodore lui-même trouva des consolations, ce fut à Rome, près de celui qui a été chargé de confirmer ses frères. Dès avant son exil, il écrivit au pape saint Léon III une lettre qu'il effaça par la crainte de l'empereur; mais l'abbé Epiphane, qui en était porteur et qui en savait le contenu, la refit et la porta au Pape, après que Théodore fut exilé. Nous n'avons pas cette première lettre; mais nous en avons une seconde, qui est un monument précieux de ce que les fidèles de l'Orient croyaient au neuvième siècle sur l'autorité universelle du Pontife romain. Elle est conçue en ces termes :

« Au très-saint et suprême Père des Pères, mon seigneur Léon, pape apostolique; Théodore, minime prêtre et hégumène de Stude. Puisque c'est au grand Pierre que, avec les clefs du royaume des cieux, le Christ-Dieu a donné la dignité de chef des pasteurs, c'est une nécessité de déférer à Pierre, ou à son

(1) *Vita S. Theod.*, c. XLIX, L, LI. — (2) *Epist.* XXXVI. — (3) L. I, *epist.* XLVIII. — (4) *Epist.* LI.

successeurs toutes les nouveautés que suscitent dans l'Église catholique ceux qui s'égarent de la vérité. Voilà ce que nous, vos infimes serviteurs, nous avons appris de nos saints Pères d'autrefois. Aussi une certaine nouveauté s'étant élevée dans notre église, nous avons cru devoir en référer à l'ange de votre suprême Béatitude, d'abord par le pieux archimandrite Épiphane, notre frère, et maintenant par nos humbles épîtres. Comme le dit le prophète Jérémie, ô très-divin chef de tous les chefs, elle a eu lieu, l'assemblée des prévaricateurs et le conseil des adultères. Car ce qui a été dit là de la fornication des idoles, s'est manifesté ici par la confirmation d'une conjonction adultérine. Les uns et les autres ont en effet méprisé le même Seigneur, ceux-là par la transgression de la loi, ceux-ci par la transgression de l'Évangile. Il ne leur a pas suffi de s'excommunier eux-mêmes, comme dit saint Basile, par une première assemblée, où ils reçurent et admirent au divin sacrifice celui qui avait conjoint les adultères ; mais, pour s'acquérir à eux-mêmes le nom de vrais hérétiques, ils ont, dans un second concile, publiquement anathématisé tous ceux qui n'approuvaient pas leur erreur impie, ou plutôt ils ont anathématisé toute l'Église catholique. Et tous ceux qu'ils ont pu saisir jusqu'à présent, ils les ont, les uns relégués en de lointains exils, les autres jetés en prison, renouvelant ainsi, comme il est d'usage dans ces quartiers, les anciennes persécutions. Ils justifient le mal qu'ils ont fait, par des excuses encore pires. Ils déclarent dispense, la conjonction adultère ; ils définissent que les lois divines ne peuvent rien sur les rois ; ils défendent d'imiter ceux qui combattent jusqu'au sang pour la vérité et la justice, comme le précurseur et Chrysostome ; ils décident que chaque évêque est maître des canons, contrairement aux canons mêmes, Si donc, par hasard, un prêtre encourt, soit en secret, soit en public, des canons qui le déposent, il suffit de la seule volonté d'un homme pour qu'il soit à l'abri de la déposition. Témoin le copulateur du mariage adultérin, qui, malgré les canons qui le condamnent avec ses complices, sacrifie publiquement avec eux à l'autel. Témoin ceux qui transforment en dispenses les iniquités, et qui, pour cela même, donnent le nom de saints et à d'autres et à eux-mêmes, tandis qu'ils anathématisent, comme ennemis de Dieu, ceux qui ne les approuvent pas. Témoin enfin la persécution qui règne par ici. Que dirons-nous donc à cela? sinon cette parole d'un apôtre : Il y a maintenant beaucoup d'antechrists, si tous les hommes ne sont pas sujets aux lois divines et aux canons.

» Ayant ainsi exposé l'état des choses avec sincérité et humilité, que ferons-nous? Cette parole que le coryphée des apôtres adressa conjointement avec eux au Christ, lorsque les flots de la mer menaçaient de les engloutir, nous les adressons à votre Béatitude, [illegible] le Christ est l'imitatrice : Sauvez-[illegible] Pasteur suprême de l'Église qui est [illegible], sauvez-nous, nous périssons! Imitez le Christ, votre maître, tendez la main à notre église, comme lui à Pierre. Il n'y a qu'une différence : Pierre commençait seulement à enfoncer dans la mer, au lieu que notre église est enfoncée déjà dans la profondeur de l'hérésie. Rivalisez avec le Pape du même nom que vous : comme lui, à la naissance de l'hérésie d'Eutychès, se dressa contre, tel qu'un lion, par ses épîtres dogmatiques ; ainsi, vous-même, tonnez contre l'hérésie présente. Car s'ils n'ont pas craint de s'arroger l'autorité de tenir un concile hérétique, quoiqu'ils n'aient pas le pouvoir de tenir un concile hérétique, quoiqu'ils n'aient pas le pouvoir de tenir un concile même orthodoxe, à votre insu, ainsi que le veut l'ancienne coutume, combien plus n'est-il pas convenable et nécessaire, nous le proposons avec crainte, que votre divine Paternité assemble un concile légitime, afin que le dogme orthodoxe de l'Église expulse le dogme hérétique, et que votre suprématie ne soit point anathématisée avec tous les orthodoxes, par des novateurs à vaines paroles ; que finalement ce concile adultérin ne soit point, à ceux qui le voudraient, un aiguillon d'iniquité pour les précipiter dans le crime. Ayant exposé ces choses comme il sied à notre nihilité et aux derniers membres de l'Église, par obéissance à votre divine principauté de pasteur, nous prions votre sainte âme de nous regarder comme ses brebis propres, et de nous éclairer et de nous affermir par ses saintes prières. Que s'il vous plaisait à le faire même par des enseignements, ce serait de votre part une divine condescendance, le Christ lui-même ayant écrit à Abgare, et bien des particuliers ayant eu le bonheur de recevoir des lettres des apôtres et des saints. Cette lettre est envoyée par moi seul, pécheur détenu en prison, parce que mon père le reclus, et l'archevêque de Thessalonique, notre frère, sont emprisonnés de même dans d'autres îles. Toutefois, par moi et avec moi, ils disent les mêmes choses et se prosternent aux pieds sacrés de votre Béatitude (1). »

Cette lettre, remarquable de style, plus remarquable encore par ce qu'elle exprime, rappelle une lettre semblable de toute l'Église d'Orient au pape Symmaque. L'une et l'autre reconnaissent, à la face du ciel et de la terre, que les églises d'Orient n'ont de salut que dans leur union et leur soumission à l'Église romaine. Le temps et l'expérience sont venus justifier cette vérité de la foi. Plusieurs de ces églises, oubliant la doctrine et les exemples de leurs plus saints docteurs, se sont détachées de cette Église principale, mère et maîtresse de toutes les autres. Dès lors, pareilles à des rameaux séparés du tronc, trai-

(1) L. I, *epist.* XXXIII. Sirmond, t. V.

sant à terre et dans la boue, et devenues le jouet de tous les passants, elles ont perdu la sève et la vie, elles sont tombées dans l'avilissement et la servitude, elles sont devenues le jouet de tous les Barbares, Arabes, Turcs, Moscovites et autres.

Le pape saint Léon III répondit par une lettre que nous n'avons pas. Saint Théodore, au nom de saint Platon et au sien, l'en remercia par une seconde lettre, dont Eustache fut le porteur. Il y insiste sur l'hérésie des adultérins; car c'est ainsi qu'il nomme ses adversaires, et cela parce que, au mépris de l'Ancien et du Nouveau Testament, ils approuvaient le mariage adultère d'un empereur, soutenant que les princes n'étaient pas tenus aux lois divines, et que chaque évêque était au-dessus des canons. Il ajoute qu'après ces informations, c'est désormais au Pape, comme chef suprême, de voir ce qu'il convenait de dire et de faire, sous la conduite de l'Esprit-Saint, qui l'inspirait en ceci comme dans tout le reste. Enfin, il le remercie des riches présents qu'il leur avait envoyés, et se disculpe de la calomnie qu'on lui imputait de recevoir les hérétiques Barsanuph, Esaïe et Dorothée, déjà anathématisés par Sophrone. Il leur dit anathème, ainsi qu'à tous les hérétiques en général. Le prétexte de cette accusation pouvait être qu'il avait un ami nommé Barsanuph. Saint Théodore écrivit en même temps à son ami, l'abbé Basile, qui était à Rome et du conseil du Pape, le priant de continuer à appuyer la bonne cause (1).

Si le patriarche de Constantinople et les évêques grecs s'étaient flattés de gagner l'empereur Nicéphore par leur complaisance, ils y furent bien trompés ; car il trouva des hommes qui non-seulement approuvaient par dispense un mariage adultère, mais qui faisaient des plus infâmes débauches la vertu principale de leurs élus, et un service éminent rendu à la divinité. C'étaient les manichéens, autrement nommés pauliciens, de Paul, un de leurs chefs. Ils étaient en grand nombre dans la Phrygie et la Lycaonie, non loin de la patrie de l'empereur Nicéphore, qui devint passionnément leur ami. Il aimait leurs oracles et leurs superstitions, jusque-là que, quand le patrice Bardane fut déclaré empereur, il les appela pour le combattre par leurs prestiges. Il fit attacher un taureau à un poteau de fer, par les cornes, penché vers la terre dans une fosse, et il le fit ainsi tuer, mugissant et se roulant dans la boue : ce qui était une ancienne superstition venue des Perses. Il fit aussi moudre à l'envers l'habit de Bardane, avec certains enchantements, et crut l'avoir réduit par là à se soumettre. Il donna lieu à ces manichéens de vivre librement dans son empire, où ils séduisirent un grand nombre d'esprits légers et corrompus. Il prit aussi le parti d'un faux ermite nommé Nicolas qui demeurait à Constantinople, et qui, avec quelques autres, blasphémait contre les saintes images. L'empereur trouvait mauvais que le patriarche les reprît, et se plaisait à exciter des querelles entre les Chrétiens, afin qu'on n'eût pas le loisir de remarquer son impiété. Il ordonnait aux officiers militaires de traiter les évêques et les clercs comme des esclaves, et de se loger de force dans les évêchés et les monastères. Il blâmait ceux qui avaient autrefois donné à Dieu des offrandes d'or et d'argent, et voulait que l'on convertît à des usages profanes des biens consacrés aux églises. Il prétendait que tous les empereurs, ses prédécesseurs, n'avaient point su gouverner, il ne reconnaissait point de providence ni de puissance au-dessus d'un prince qui sait se conduire (2).

Son impiété, ses débauches, son avarice, provoquèrent plusieurs conspirations. Mais comme il avait conspiré lui-même pour s'élever sur le trône, il était habile à les éventer. Ainsi, l'an 807, marchant contre les Bulgares, il en découvrit une de plusieurs de ses courtisans et de ses officiers. Les coupables furent condamnés sur le lieu même. Nicéphore, plus avare que cruel, leur laissa la vie pour s'emparer de leur fortune. De plus, pour se dédommager du butin qu'il avait espéré faire sur les Bulgares, il usa de cette invention. La Thrace, pays fertile, mais souvent ravagé et désolé par les guerres, attirait sans cesse de nouveaux habitants. Il chargea un de ses écuyers d'enregistrer tous ceux qui, n'étant pas nés en Thrace, étaient venus s'y établir, et de les réduire à la condition de serfs de l'empereur, en sorte que, tirant de leurs terres une subsistance modique, ils rapporteraient au fisc tout le reste du revenu. C'était se mettre à la place des propriétaires dans une grande partie de la Thrace.

L'année suivante 808, il se forma une nouvelle conjuration. Plusieurs des principaux seigneurs résolurent de mettre sur le trône le patrice Arsaber ou Arschavir, qui paraît avoir été Arménien d'origine. L'empereur ayant découvert le complot, fit battre de verges Arsaber, ordonna de lui couper les cheveux et le confina dans un monastère de Bithynie, mais après avoir confisqué tous ses biens. Il condamna les complices à la même peine, et, pour grossir la confiscation, il enveloppa dans le châtiment tous ceux qui lui parurent suspects : c'étaient ceux qui paraissaient les plus choqués de ses désordres, des seigneurs distingués, des moines vertueux, de saints évêques, de pieux ecclésiastiques, et entre autres le syncelle, le sacellaire, le garde des archives de la grande église, personnages respectés de toute la ville : ils étaient riches, c'en était assez aux yeux de Nicéphore pour être traités en criminels (3).

A la guerre, cet empereur ne se montra pas plus habile contre les Bulgares que contre les Sarrasins. L'an 809, ayant cantonné une armée en Thrace, sur les bords du Stry-

(1) *Epist.* xxxiv et xxxv. — (2) Theoph. — (3) *Id.*, *Hist. du Bas-Empire*, l. LXVII.

mon, il lui envoyait onze cents livres d'or pour la paie des soldats. Crumnus, roi des Bulgares, l'ayant appris, intercepta la caisse, et, tombant ensuite sur le camp des Grecs, y fit un grand massacre, tua le commandant et la plupart des officiers, et enleva tous les bagages. C'était au commencement de mars. Peu de jours après, il était devant Sardique, qu'il surprit dans le temps qu'on traitait de capitulation. Il ruina la ville et y tailla en pièces un corps de six mille hommes, sans compter un grand nombre d'habitants qui furent passés au fil de l'épée. La fête de Pâques tombant cette année le 8 avril, Nicéphore partit de Constantinople le mardi de la semaine de la Passion, pour aller combattre les Bulgares, qui de leur côté s'avançaient à sa rencontre. A leur approche, son armée se débanda, plusieurs officiers même prirent la fuite. S'étant ensuite ralliés auprès de l'empereur, comme il parut résolu de punir leur lâcheté, rejetant avec colère leurs prières et leurs excuses, ils l'abandonnèrent pour aller se donner aux Bulgares.

Tout cela était honteux. Ce qui le fut encore bien davantage, c'est que Nicéphore crut couvrir sa honte par un mensonge impudent, qui ne pouvait que le déshonorer encore plus que sa déroute. Il manda à Constantinople qu'après avoir défait les Bulgares, il avait célébré la fête de Pâques dans le palais de Crumnus, et qu'il aurait rétabli Sardique, détruite par les ennemis, si les troupes n'eussent refusé d'y travailler. Les soldats, informés de cette imposture, qui devait les rendre odieux à tout l'empire, se révoltent contre leurs capitaines, abattent les tentes qu'ils mettent en pièces, courent en foule à celle de l'empereur, l'accablent d'injures et de malédictions, lui reprochent son horrible avarice, et jurent qu'ils n'obéiront plus à un tyran de sa propre armée. Nicephore était à table : tremblant pour sa vie, il se présente à eux et s'abaisse aux plus humbles prières; ses courtisans se mêlant parmi les soldats, les caressent, les adoucissent par de belles paroles. L'empereur leur fait distribuer de l'argent : il leur proteste, avec les serments les plus terribles, qu'il les chérit comme ses enfants, qu'il les porte tous dans son cœur, qu'il leur pardonne leur faute et qu'il n'en fera jamais aucune recherche. Ce qui ne l'empêcha pas, malgré tous ses serments, de les punir peu après.

Pour faire oublier cette honteuse campagne de 809, il employa l'année 810 à pressurer ses peuples par de nouvelles exactions. Les historiens en rapportent quelques-unes, mais en avertissant que ce n'en est qu'une partie. On enrôla dans la milice tous les pauvres de chaque ville, et on força les autres habitants de payer pour eux les impositions, et de fournir, pour l'équipement de chaque soldat, dix-huit pièces d'or ; c'était à peu près deux cent cinquante francs de notre monnaie. On augmenta tous les impôts, et on obligea [illegible] pour les frais de recensement. On [illegible] les sommes remises par le fisc au temps d'Irène. Les hôpitaux, les églises, les monastères, qui étaient sous la protection du prince et qui avaient été favorisés par ses prédécesseurs, furent assujettis, outre une taxe annuelle qu'il exigeait pour chaque domaine, et qu'il fit remonter jusqu'à la premiere année de son règne, il s'appropria les plus belles terres de ces communautés, sans les dispenser des contributions, en sorte qu'elles payaient pour ce qu'elles n'avaient plus. On força les navigateurs des côtes de l'Asie, qui ne vivaient que du commerce de mer, d'acheter des terres au prix que l'empereur voulut. Tous ceux qui, depuis vingt ans, avaient déterré par hasard quelque urne sépulcrale, quelque vase enfoui dans la terre, furent taxés comme ayant trouvé un trésor. Ceux qui, depuis vingt ans, avaient hérité de quelques biens, furent obligés d'en faire la déclaration pour être taxés à proportion de ce qu'ils avaient reçu, encore qu'il ne leur en restât plus rien. On fit payer deux pièces d'or pour chaque esclave domestique acheté au delà d'Abydos. L'empereur avait défendu l'usure par une loi ; c'était pour en avoir le privilége exclusif. Il fit assembler les plus riches négociants de Constantinople, et leur remit à chacun entre les mains douze livres d'or, avec ordre de lui en payer l'intérêt à vingt pour cent. Des espions, répandus dans Constantinople comme dans une ville ennemie, tenaient registre de la dépense qui se faisait dans chaque maison ; on excitait les esclaves à trahir leurs maîtres ; on encourageait, on récompensait les délateurs. Personne ne jouissait en assurance de son patrimoine : l'empereur semblait s'établir propriétaire de tous les biens de l'empire (1).

Enfin, l'an 811, il voulut réparer l'affront qu'il avait reçu deux ans auparavant dans son expédition contre les Bulgares, et sortit de Constantinople au mois de mai avec son fils Staurace. Pour fournir aux frais de guerre sans ouvrir son trésor, il donna ordre au patrice Nicétas, grand logothète, d'augmenter les taxes imposées sur les églises et les monastères, et de faire payer, à la rigueur, les arrérages dus au fisc depuis huit ans : ce qui causa une consternation générale. Comme Théodose Salibaras, son plus fidèle ministre, lui représentait que le mécontentement était universel, et que, s'il lui arrivait quelque malheur, ce serait pour tout l'empire un sujet de joie, il répondit par une dérision impie de la parole de Dieu même : Que veux-tu ? Dieu m'a endurci le cœur. Que peut-il arriver de bon à ceux qui sont sous ma main ? Pour toi, n'attends de Nicéphore autre chose que ce que tu vois. L'historien Théophane, qui rapporte ce fait, l'apprit de la bouche de Théodose.

(1) Theoph., Cedr., etc. *Hist. du Bas-Empire.*

L'armée était nombreuse; mais ce n'était qu'un amas confus de misérables, enrôlés de force, dont la plupart n'avaient pour armes que des bâtons et des frondes. Car, quoique Nicéphore retirât de ses sujets des sommes considérables pour l'armement et l'équipement des troupes, il obligeait les soldats de s'équiper et de s'armer à leurs dépens. Avant que de partir, il fit un dernier effort pour gagner saint Théodore Studite, par quelques magistrats qu'il lui envoya. Mais Théodore lui répondit, comme parlant à l'empereur même : Vous devriez vous repentir et ne pas rendre le mal sans remède; mais puisque, non content de vous jeter dans le précipice, vous y entraînez les autres, l'œil qui voit tout vous déclare, par ma bouche, que vous ne reviendrez point de ce voyage.

L'armée étant arrivée sur les frontières de l'empire, le roi des Bulgares, qui ne s'attendait point à cette irruption soudaine, demanda la paix. Nicéphore n'y voulut point entendre. Arrivé sur les terres des Bulgares, il répétait souvent ces paroles : Qui ira et trompera Achab ? C'est Dieu ou le diable qui mène toutes choses. Les trois premiers jours, il eut quelques succès. Il n'en profita que pour assouvir sa cruauté et son avarice. Il donna ordre d'égorger tout, jusqu'aux animaux ; mais de réserver le butin pour lui seul, et il fit couper les mains et les oreilles aux soldats qui en avaient détourné quelque parcelle. Crumnus, le roi des Bulgares, lui envoya dire : Vous avez vaincu ; prenez ce qu'il vous plaira et retirez-vous en paix. Nicéphore ne l'écouta point (1).

Les Grecs étaient campés dans une plaine environnée de montagnes inaccessibles. Crumnus fait fermer tous les passages par de grands abatis de bois. Les Bulgares travaillèrent avec tant d'ardeur, qu'en deux jours et demi les Grecs furent environnés d'un mur impénétrable; et Nicéphore était si négligent qu'il ne s'aperçut de cet ouvrage que lorsqu'il fut achevé. La terreur le saisit, lui et son armée ; courant de toutes parts, sans donner aucun ordre, il s'écriait à la vue des barrières qui fermaient chaque défilé : Nous sommes perdus ! il nous faudrait des ailes pour sortir d'ici. La nuit suivante, c'était celle du 25 juillet, les Bulgares mettent le feu à tout ce vaste contour, et, entrant eux-mêmes par une des gorges, la seule qu'ils avaient laissée libre, ils fondent comme des furieux sur le camp des Grecs. Ce fut une confusion et un carnage horribles. Au milieu des ténèbres d'une nuit épaisse, qui n'était éclairée que par les flammes, les Grecs, saisis d'épouvante et fuyant de toutes parts, tombaient sous le cimeterre des Bulgares, ou, s'ils échappaient au fer ennemi, ils périssaient dans les feux qui leur fermaient le passage. Nicéphore y perdit la vie, et avec lui, toute la cour de Constantinople : patrices, seigneurs, ministres, officiers de l'armée et du palais, un nombre infini de soldats. La fleur de la jeunesse, les forces de l'empire furent ensevelies dans cette nuit funeste ; les armes, les équipages, la caisse militaire, les richesses des officiers furent la proie des Barbares. Crumnus ayant fait couper la tête à Nicéphore, la fit planter au bout d'une pique, et la donna en spectacle pendant plusieurs jours. Il prit ensuite le crâne, le revêtit d'argent par dehors, en fit sa coupe de festin, et y fit boire à la ronde les princes des Slaves qui vinrent le féliciter de sa victoire.

Il y eut un grand nombre de captifs, que les Bulgares, encore païens, voulurent faire renoncer à la foi. Ils leur firent souffrir plusieurs tourments, coupèrent la tête aux uns, pendirent les autres, percèrent les autres de flèches; le reste mourut en prison. L'Eglise honore ces martyrs le vingt-troisième de juillet. Le premier jour du même mois, les Grecs font mémoire du patrice Pierre, qui, ayant été pris en la même occasion et s'étant sauvé, embrassa la vie monastique et se retira au mont Olympe avec saint Joannice, après la mort duquel il revint à Constantinople, et demeura dans une église qu'il avait bâtie, et où il mourut illustre par sa vertu et ses miracles.

Staurace, fils de Nicéphore, du petit nombre de ceux qui échappèrent, fut aussitôt reconnu empereur. Mais comme il avait été tellement blessé qu'il ne pouvait vivre, deux mois après on déclara empereur Michel Curopalate, surnommé Rangabé, qui avait épousé Procopia, fille de Nicéphore et sœur de Staurace. Il fut reconnu publiquement le 2 octobre 811, et couronné le même jour sur l'ambon de la grande église, par le patriarche Nicéphore, qui lui avait auparavant fait promettre, par écrit, de conserver la foi orthodoxe, de ne point répandre le sang des Chrétiens et de ne point maltraiter les clercs et les moines. Staurace, qui, tout malade qu'il était, avait cherché à se défaire de Michel, son beau-frère, se voyant abandonné de tout le monde, se coupa les cheveux, prit l'habit monastique de la main de Siméon, son parent, et mourut de sa blessure le onzième de janvier suivant.

L'empereur Michel était magnifique et libéral. A son couronnement, il donna au patriarche cinquante livres d'or et vingt-cinq au clergé; il rendit les biens usurpés, et fit de grandes largesses pour réparer les injustices de Nicéphore. Sa femme Procopia le secondait dignement dans sa générosité; elle s'empressa de pourvoir à la subsistance des veuves et des orphelins qui venaient de perdre leurs maris et leurs pères dans la guerre des Bulgares. Comme Michel était catholique et zélé pour la religion, le schisme de l'église de Constantinople l'affligeait. Il ne cessa d'exhorter à la paix et le patriarche et tous ceux qui y pouvaient quelque chose, qu'il ne les

(1) Théophane.

eût réconciliés avec saint Platon, saint Théodore Studite et son frère Joseph, archevêque de Thessalonique, qu'il rappela de leur exil. La principale condition de l'accord fut l'abolition de ce qui s'était fait et l'expulsion du prêtre Joseph l'économe, qui fut chassé une seconde fois de l'église. Le pape saint Léon approuva cette paix et la confirma par ses lettres et par ses nonces, car l'empereur avait aussi employé sa médiation. Et comme un abbé nommé Antoine avait peine à se rendre et demeurait toujours en prison saint Théodore lui écrivit pour le ramener et l'exhorter à ne plus faire difficulté de rentrer dans la communion du patriarche, avec lequel Théodore lui-même demeura parfaitement uni dès lors (1).

Depuis cinq ans et plus que Nicéphore était patriarche de Constantinople, il n'avait point encore envoyé au Pape sa lettre synodale, selon la coutume, parce que l'empereur Nicéphore ne lui en avait pas laissé la liberté. Il satisfit alors à ce devoir; en même temps l'empereur Michel envoya des ambassadeurs à Charlemagne pour lui demander son amitié. Nous avons la lettre du patriarche Nicéphore au pape Léon ; elle est très-longue, différente en cela des lettres de saint Théodore Studite, qui sont d'une bonne mesure et d'un bon style. Nicéphore y rapporte, avec une humilité sincère, l'histoire de sa vie, son emploi à la cour, sa retraite, son ordination forcée. Il met sa confession de foi, ample et théologique, qu'il finit en déclarant qu'il demande l'intercession des saints, et qu'il honore leurs reliques et leurs images. Il reçoit les sept conciles œcuméniques et prie le Pape de suppléer ce qu'il peut avoir omis dans cette confession. Il s'excuse d'avoir tant tardé à lui écrire, comme en ayant été empêché par force majeure. Il recommande au Pape l'évêque Michel, métropolitain de Synnade, porteur de sa lettre, et marque ainsi les présents dont il l'accompagne : un reliquaire d'or, ayant un cristal d'un côté et de l'autre un émail, et enfermant un autre reliquaire où sont des particules de la vraie croix; une tunique blanche et une chasuble châtaine, l'une et l'autre sans couture; une étole et une manipule brodés d'or ; le tout enveloppé proprement dans un linge scellé de plomb. L'évêque Michel, qui fut chargé de cette lettre, avait été envoyé à l'empereur Charlemagne, avec deux premiers écuyers, pour confirmer la paix. Ils vinrent à Aix-la-Chapelle en 812, y reçurent le traité par écrit, et reconnurent Charlemagne pour empereur, le nommant en grec Basileus, comme leur maître; ensuite ils passèrent à Rome, où ils reçurent encore le même traité de paix, de la main du Pape, dans l'église de Saint-Pierre (2).

Au commencement de son règne, l'empereur Michel, animé d'un grand zèle de Dieu, nous citons les paroles mêmes de l'historien contemporain saint Théophane, prononça la peine capitale contre les manichéens ou pauliciens, d'après les exhortations du très-saint patriarche Nicéphore et d'autres personnes pieuses; mais il fut détourné de passer à l'exécution, par les conseils d'autres personnes malintentionnées, sous prétexte de leur donner lieu de faire pénitence, comme s'il n'était pas impossible que ceux qui sont une fois possédés de cette erreur vinssent à résipiscence. Ces novateurs prétendaient qu'il n'était point permis aux pontifes de prononcer la peine de mort contre les impies, et cela contrairement aux saintes Ecritures. Car si Pierre, le prince des apôtres, pour un simple mensonge, a puni de mort Ananie et Saphire ; si Paul, en parlant seulement du péché corporel, déclare dignes de mort ceux qui font de ces choses, n'est-ce pas contredire les apôtres que de soustraire au glaive de la justice ceux qui sont plongés dans les impuretés du corps et de l'âme, et livrés au culte des démons? cependant le pieux empereur Michel en fit décapiter quelques-uns. Telles sont les paroles de l'historien saint Théophane (3) : paroles que Fleury embrouille d'une si étrange manière, qu'il fait condamner au patriarche cette même loi, que l'historien assure avoir été faite de son conseil. Il est bon de se rappeler que les manichéens, et en théorie et en pratique, renversaient les fondements de toute morale et de toute société, au point de diviniser les crimes les plus infâmes, et que, par conséquent, il était non-seulement du pouvoir, mais du devoir de tout gouvernement sage de les réprimer par les peines les plus sévères.

Cependant saint Platon, âgé de soixante-dix-neuf ans, n'était plus reclus, parce qu'il n'avait plus la force de satisfaire, sans le secours d'autrui, à aucun des besoins du corps. Il était tantôt couché sur un lit, tantôt assis, récitant des psaumes, priant mentalement, parlant aux frères, pour les instruire, les exhorter, les consoler, ne pouvant plus ni fléchir les genoux, ni lire par lui-même; et, ce qui l'affligeait le plus, c'était de ne pouvoir assister aux offices ni travailler de ses mains. Il rendait grâces à Dieu des soulagements que l'on donnait à son infirmité, soit la nourriture, soit le bain, dont il usait par obéissance; mais il était contristé de relâcher de l'austérité de sa vie. Il tomba malade pendant le carême de l'année 813 ; et, quoique ce fût un temps de retraite, plusieurs moines de dehors ne laissèrent pas de le visiter. Le patriarche Nicéphore y vint lui même avec tout son clergé, lui demanda ses prières, l'embrassa tendrement, et effaça tout le soupçon qui pouvait rester de leur division précédente. Le saint malade pardonna à tous ceux qui l'avaient persécuté, et pria pour eux. Comme l'abbé Théodore lui demanda s'il ne voulait

(1) Théoph. *Vit. S. Theod.*, *epist.* LXV. — (2) Labbe, t. VII, p. 1206. Eginh., an 812. — (3) Theoph., p. 419.

disposer de rien, il secoua son habit de la main, et lui dit d'une voix très-basse : Je n'ai plus rien, je vous ai tout remis. Ayant la poitrine oppressée, il remuait encore les lèvres, et chantait un cantique de la résurrection, quand il expira le samedi devant le dimanche des Rameaux, 19 mars 813 (1).

On croit que la semaine sainte et celle de Pâques firent remettre la solennité de ses funérailles jusqu'au quatrième d'avril, jour auquel l'Église célèbre sa mémoire. Le patriarche fit cette cérémonie avec un grand luminaire et quantité de parfums ; et ce fut apparemment en cette occasion que saint Théodore Studite prononça l'oraison funèbre de saint Platon, son oncle et son père spirituel, qui est la seule vie que nous ayons de ce saint. A peine put-on mettre son corps dans le sépulcre, tant était grande la foule du peuple, qui s'empressait à l'entour et ne pouvait se résoudre à le perdre de vue.

Le monastère de Stude demeurait donc entièrement sous la conduite de Théodore, dans un état très florissant. Aux œuvres de piété, on y joignait l'étude des lettres dans la mesure convenable. Plusieurs s'occupaient à composer des ouvrages, qui leur valurent, après la mort, une illustre renommée. D'autres approfondissaient les mystères de l'Ecriture sainte. Quelques-uns s'appliquaient à composer des hymnes, des cantiques, des airs mélodieux pour les églises, et se rendaient ainsi utiles à tout le monde. Avec cela, on n'y négligeait pas le travail des mains ; au contraire, les ouvrages les plus vils en apparence y étaient fort estimés, comme très-propres à conserver l'humilité et à fournir les choses nécessaires à la vie, sans que les moines fussent exposés, par l'indigence, à sortir souvent aux dépens de la vertu et de la stabilité d'esprit. On exerçait donc au dedans tous les métiers : il y avait des maçons, des charpentiers, des forgerons, des tisserands, des cordonniers, des cordiers ; et en travaillant, ils chantaient des hymnes et des psaumes ; en sorte qu'à les voir seulement, on était édifié de leur application et de leur modestie. Leur réputation s'étendait partout, et plusieurs, dispersés par la persécution et par d'autres événements, fondèrent des monastères de la même observance, qui prirent aussi le nom de Stude (2).

Les Grecs avaient un bon prince, ce qui était rare ; ils le gardèrent peu, suivant leur coutume. Michel était généreux, libéral, juste, affable, d'un politesse achevée. S'il n'était pas homme de guerre, il prit les moyens de s'en attacher un. C'était Léon, fils de Bardas, Arménien d'origine. Pour s'être laissé surprendre dans une occasion par les Sarrasins, Léon avait été battu de verges et exilé par l'empereur Nicéphore. Michel, qui l'aimait et qui lui avait reconnu des talents supérieurs, le rappela d'exil, le combla de bienfaits, le fit patrice, commandant général des troupes d'Orient, et il l'honora de toute sa confiance. Léon en profita pour semer, dans le peuple et dans l'armée, des germes de désaffection et de mécontentement contre son bienfaiteur, et se frayer à lui-même un chemin au trône. Plus il y travaillait par de secrètes intrigues, plus il témoignait à Michel de zèle et de dévouement. Aussi des historiens grecs l'appellent-ils Caméléon.

Les iconoclastes étaient encore nombreux dans la Thrace et à Constantinople. Léon leur promit secrètement de relever leur parti, si jamais il devenait empereur. Ils y travaillèrent sans relâche. Au mois de juin 813, tandis que l'empereur Michel était à la guerre contre les Bulgares, le peuple de Constantinople alla en procession à l'église des Apôtres, avec le patriarche Nicéphore. Dans cette occasion, un certain nombre d'iconoclastes et de pauliciens, à la faveur de la foule, ouvrirent avec des leviers, sans qu'on y prît garde, la porte de la sépulture des empereurs, qui était dans cette église, et firent en sorte qu'elle s'ouvrît avec un grand bruit, pour dire que c'était par miracle. Puis, étant entrés promptement, ils se prosternèrent devant le tombeau de Constantin Copronyme, et l'invoquèrent en disant : Levez-vous, et secourez l'empire qui va périr! Ils répandirent le bruit qu'il était sorti à cheval, et qu'il était allé combattre les Bulgares. Le préfet de Constantinople les arrêta ; et d'abord ils disaient que le sépulcre s'était ouvert de lui-même ; mais devant le tribunal, ils confessèrent la fourberie, sans attendre les tourments. Le préfet, les fit battre à coups de levier, et promener par la ville, où ils crièrent contre le culte des images et la profession monastique, au lieu d'avouer leur crime (3).

Dès le mois d'octobre 812, Crumnus, roi des Bulgares, maître d'une partie de la Thrace et de la Macédoine, avait mis le siége devant Mésembrie. De là il envoya proposer la paix à l'empereur, aux mêmes conditions qu'elle avait été conclue sous le règne de Théodose III. Mais il y ajouta cet article : qu'on lui rendît les transfuges, et il comprenait sous ce nom les sujets de l'empire qui, ayant été pris dans la guerre, avaient trouvé le moyen de s'échapper et de revenir dans leur patrie ; à cette condition il consentait à rendre les prisonniers qu'il avait entre les mains. Cet article rencontra beaucoup de difficultés dans le conseil de l'empereur : les avis furent partagés ; enfin, il fut résolu qu'on ne rendrait pas les réfugiés Bulgares, dont un grand nombre avaient reçu le baptême, et qu'on aurait exposés à l'apostasie ou à la mort en les rendant. C'était le deux de novembre. Le lendemain on apprit que Mésembrie avait été prise et saccagée. Crumnus, furieux de voir ses propositions rejetées, menaça et commença de fait de mettre tout à feu et à sang. L'empereur Michel se mit en

(1) *Acta SS.*, 4 *april. Apud Sirmond.*, t. V. — (2) *Vita S. Theod.*, n. 57. — (3) Théoph.

campagne au mois de février 813, pour le combattre. Arrivé à Andrinople, [illegible] la [illegible] s'était mise parmi les Bulgares, et avait forcé Crummus à se retirer dans ses États, après avoir perdu les deux tiers de son armée. [illegible] revint à Constantinople, et attribuant ses succès [illegible] à l'intercession du patriarche saint Tarase, pour lequel il avait une singulière vénération, il alla remercier Dieu près de son tombeau, qu'il fit couvrir de lames d'argent du poids de quatre-vingt-dix livres.

Pour profiter de la faiblesse des Bulgares, l'empereur se mit une seconde fois en campagne au mois de mai, avec des troupes plus considérables. Les deux armées se rencontrèrent près d'Andrinople. Elles restèrent en présence pendant quinze jours, se contentant d'essayer leurs forces par de petits combats, où les Grecs avaient toujours l'avantage. [illegible] de l'empereur était de laisser les Bulgares se consumer peu à peu; mais l'Arménien Léon poussait à une bataille générale : [illegible] pour [illegible]. Son avis l'emporta dans le conseil de guerre. La bataille se donna le 22 juin 813. Les Grecs ont le dessus, les Bulgares plient, lorsque Léon, voyant la victoire se déclarer pour l'empereur, prend la fuite et entraîne avec lui les troupes orientales qu'il commandait. Les Bulgares restent vainqueurs, les Grecs défaits; Michel revient à Constantinople après avoir confié les débris de son armée au traître Léon, qui s'en fait ou s'en laisse proclamer empereur. Michel, sans essayer la moindre résistance, lui envoie les ornements impériaux, et se retire dans une église avec sa femme et ses enfants. Léon, qui avait écrit au patriarche Nicéphore pour l'assurer de sa foi orthodoxe et obtenir son consentement à son élection, fit son entrée dans la capitale, et fut couronné, le 11 juillet 813, par le patriarche, dans la grande église de Sainte-Sophie.

Cependant le roi des Bulgares, avec son armée victorieuse, arriva jusqu'aux portes de Constantinople. Toutefois il n'osa l'assiéger, tant le nouvel empereur y avait mis bon ordre. Mais Léon ayant voulu le faire tuer, sous prétexte d'une conférence, il se retira furieux, brûla les églises, ravagea tout le pays jusqu'à Andrinople, qu'il assiégea et prit. Il en emmena tous les habitants captifs en Bulgarie, entre autres l'archevêque Manuel, qui, profitant de son exil, convertit un grand nombre de Bulgares à la foi chrétienne, ainsi que peu d'autres captifs. Mais le roi Crummus étant mort, son successeur, irrité de ces conversions, fit couper les bras à l'archevêque Manuel, puis le fendit par le milieu du corps et le donna à manger aux bêtes. Il fit aussi [illegible] de coups Georges, archevêque de Debelte, et un autre évêque nommé Pierre, puis leur fit trancher la tête. Il fit fendre le ventre à Léon, évêque de Nicée, et lapider le prêtre Parode,

deux tribuns ou généraux, Jean et Léon, eurent la tête coupée [illegible] et Soulus. On compte trois cent soixante-dix-sept chrétiens tués en cette occasion, pour n'avoir pas voulu renoncer à la foi. L'Église grecque les honore tous comme martyrs le [illegible].

Michel Rangabé [illegible] se tenait renfermé avec sa famille dans l'église de la Sainte-Vierge où il s'était [illegible] ses cheveux et avait pris l'habit monastique. Léon, n'osant le faire périr, le relégua dans une île de la Propontide, où il lui assigna une pension, qui fut mal payée, en sorte que cet empereur, [illegible] de son patrimoine, manqua souvent du nécessaire, ce qui ne l'empêcha pas de vivre encore trente-deux ans dans une austère pénitence. Sa femme Procopia fut enfermée dans un monastère qui portait son nom, et qu'elle avait [illegible] à Constantinople. Michel avait trois fils et deux filles. [illegible], le second fils, couronné en même temps que son aîné [illegible], était mort avant que son père fût détrôné. Théophylacte et Nicétas, le dernier des trois, furent faits eunuques et eurent la liberté de vivre avec leur père sous l'habit monastique. Le premier prit le nom d'Eustratius; il était alors dans sa [illegible] année, et survécut à son père [illegible]. Le cadet, âgé de quatorze ans, prit le nom d'Ignace, et fut dans la suite un des plus saints et des plus illustres évêques de Constantinople. Les deux filles de Michel, nommées Georgia et Théophano, vécurent dans le cloître (1).

Tandis qu'en Orient, les ignobles intrigues des eunuques, [illegible] faisaient et défaisaient les empereurs de Byzance, Charlemagne, le maître de l'Occident, de concert avec les évêques et les seigneurs de son empire, et avec l'approbation du chef de l'Église universelle, partageait tranquillement ses États entre ses trois fils. Pour ce sujet, il convoqua les évêques et les seigneurs à Thionville l'an 806, [illegible] est en même temps son testament. Il commence en ces termes :

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. [illegible] à tous les fidèles de la sainte Église de Dieu, et à tout le peuple [illegible] de toutes les nations qui sont sous son empire. Comme personne de vous n'ignore que [illegible] et perpétuer notre nom, nous vous faisons savoir que nous voulons les déclarer héritiers du royaume ou de l'empire que Dieu nous a donné,

(1) Théoph., Cédr. Zon. *Hist. du Bas-Empire*, l. LXVII.

s'il plaît ainsi à sa divine majesté. Et, pour obvier aux nouvelles contestations qui pourraient naître entre eux, nous partageons tous nos Etats en trois parts, assignant à nos trois fils la portion que chacun d'eux doit gouverner et défendre, en conservant la paix et la charité avec ses frères.

» Nous avons jugé à propos de faire le partage suivant de notre empire ou royaume. A notre bien-aimé fils Louis, nous assignons tout le pays des Basques et de l'Aquitaine, excepté Tours et son territoire; de plus, la Provence, la Septimanie, le Nivernais, le Lyonnais, la Savoie et quelques autres territoires. Le testament les spécifie. A notre bien-aimé fils Pépin, l'Italie, qui est appelée Lombardie, la Bavière et une partie de l'Allemagne, Le testament la spécifie de même. A notre bien-aimé fils Charles, le reste de nos Etats, savoir : la France, la Bourgogne, l'Austrasie, la Neustrie, la Thuringe, la Saxe, la Frise. » Charlemagne règle ensuite les nouveaux partages à faire, en cas que Pépin ou Charles vinssent à mourir, Il ajoute l'article suivant :

« Si l'un des trois frères laisse un fils que le peuple veui le élire pour succéder à son père dans l'héritage du royaume, nous voulons que les oncles de l'enfant y consentent, et qu'ils laissent régner le fils de leur frère dans la portion du royaume qu'a eue leur frère, son père (1). » Cet article est, comme on voit, une preuve authentique, qu'au temps et dans l'esprit de Charlemagne, les fils d'un roi ne succédaient point de droit à leur père, ni par ordre de primogéniture, mais qu'il dépendait du peuple d'en choisir un. Il ne faut pas oublier que cet article, si libéral et si populaire, est de la main de Charlemagne, qui pourtant s'entendait à régner.

Charlemagne règle enfin plusieurs autres articles pour maintenir la paix entre les trois frères, et déclare que, s'il arrive tel différend sur les limites de leurs Etats, qu'on ne puisse le terminer par le témoignage des hommes; il veut qu'on ait recours au jugement de la croix, pour connaître la vérité et la volonté de Dieu, sans jamais en venir au combat ou duel. L'épreuve de la croix consistait en ce que les deux contendants se tenaient devant la croix les bras étendus, et que le premier qui succombait perdait sa cause. Aujourd'hui, le dernier moyen, c'est la guerre ou le duel d'une nation contre une autre.

Ce qui est surtout à remarquer dans ce partage et ce testament de Charlemagne, c'est qu'en détaillant les pays et les limites de chaque royaume, il ne dit pas un mot du duché de Rome ni de l'exarchat de Ravenne. Cependant, si ces deux provinces lui eussent appartenu, il devait en parler nécessairement; car il déclare d'une manière expresse qu'il veut partager en trois tout son empire, afin de prévenir tout sujet de contestation entre ses fils. Si donc il n'en parle pas, c'est une preuve certaine qu'il ne s'en regardait pas comme le souverain, et que ses fils n'avaient rien à démêler à cet égard. Il y a plus, il leur parle de Rome, non pour la donner en partage à aucun d'eux, mais pour leur en recommander l'amour et la défense à tous les trois.

« Nous ordonnons sur toutes choses, dit-il, que ces trois frères prennent la protection et la défense de l'Eglise romaine, comme ont fait Charles, notre aïeul, le roi Pepin, notre père, d'heureuse mémoire, et comme nous avons fait nous-même; qu'ils s'efforcent de tout leur pouvoir de la défendre de ses ennemis, et qu'ils en maintiennent les droits autant qu'ils le pourront et que la raison le demandera. » Ainsi, tous les droits qu'il leur donne sur Rome, c'est de protéger et défendre l'Eglise romaine, comme c'est au fond le droit et le devoir de tout prince catholique. Il ajoute : « Nous voulons qu'ils aient le même soin de conserver les droits et les priviléges des autres églises qui sont dans leurs Etats, et de faire jouir ceux qui gouvernent ces églises des biens qu'ils possèdent, en quelconque de ces trois royaumes qu'ils soient situés (2). »

Touchant les princesses ses filles, Charlemagne ordonne qu'après sa mort, chacune d'elles puisse librement se mettre sous la protection et se retirer dans le royaume de celui de ses frères qu'elle aimera le mieux, et que, si quelqu'une veut se faire religieuse, elle ait la liberté de se retirer dans le monastère qu'elle voudra choisir; que les autres soient mariées à des partis convenables à leur naissance. Pour ses petits-fils, nés ou à naître, il défend à ses enfants de se permettre, sous quelque prétexte que ce soit, sans un examen ou une discussion juridique, de les faire mourir, de les mutiler, de leur faire crever les yeux, ou de les faire tonsurer malgré eux (3).

Tel fut le testament de Charlemagne. Les évêques et les seigneurs le confirmèrent par leurs serments et leurs souscriptions. Il l'envoya, de plus, au pape saint Leon III, par Eginhard, son secrétaire. Le Pape, l'ayant lu,

(1) Quod si talis filius cuilibet istorum trium fratrum natus fuerit quem populus eligere velit, ut patri suo succedat in regni hæreditate, volumus ut hoc consentiat patrui ipsius pueri et regnare permittant filium fratris sui in portione regni quam pater ejus frater eorum habuit. Baluz. *Cap. reg. franc.*, t. I, col. 573.

(2) Art. XV. Super omnia autem jubemus atque præcipimus ut ipsi tres fratres curam et defensionem Ecclesiæ sancti Petri simul suscipiant, sicut quondam ab avo nostro Karolo, et beatæ memoriæ genitore nostro Pippino rege et a nobis postea suscepta est, ut eam cum Dei adjutorio ab hostibus defendere nitantur, et justitiam suam, quantum ad ipsos pertinet et ratio postulaverit, habere faciant. Similiter et de cæteris Ecclesiis quæ sub illorum fuerint potestate præcipimus, ut justitiam suam et honorem habeant, et pastores atque rectores venerabilium locorum habeant potestatem rerum quæ ad ipsa loca pia pertinent, in quocumque de his tribus regnis illarum Ecclesiarum possessiones fuerint. — (3) Baluz., t. I, p. 439.

y donna son approbation et y souscrivit de sa main (1).

Entre Charlemagne, le père de l'Europe, et Léon, le pasteur de l'univers, comme dit un poète contemporain, il y avait concert de sollicitude pour le bien de l'univers et de l'Europe. Cette sollicitude se portait principalement sur l'unité de la foi et la paix de l'Église. On le vit en particulier dans l'affaire suivante.

Il y avait près de Jérusalem, sur la montagne des Oliviers, une communauté de moines francs, qui suivaient le rite latin et chantaient le symbole avec l'addition *Filioque*, comme ils l'avaient entendu chanter en France. Un moine grec, nommé Jean, du monastère de Saint-Sabas, alla leur en faire des reproches, et leur dit : Vous autres Francs, vous êtes tous des hérétiques, et il n'y a pas de plus grande hérésie que la vôtre. Les moines francs lui répondirent : Mon frère, taisez-vous ; car si vous nous accusez d'hérésie, il faut que vous en accusiez le Siége apostolique, dont nous suivons la foi. Cette réponse ne fit qu'irriter le moine grec. Il ameuta le peuple contre les moines francs, et, le jour de Noël suivant, comme ils priaient à Bethléhem, il envoya, pour les chasser, une troupe de laïques, qui leur dirent : Vous êtes des hérétiques, et les livres dont vous vous servez sont hérétiques. Les moines francs résistèrent avec courage, et dirent qu'ils étaient prêts à mourir plutôt que de sortir de ce saint lieu. Ils portèrent ensuite leurs plaintes de ces violences et de ces calomnies au clergé de Jérusalem.

Le dimanche suivant, les évêques qui étaient à Jérusalem, le clergé et le peuple fidèle s'assemblèrent entre le Calvaire et le Saint-Sépulcre, et interrogèrent les moines francs sur leur créance. Ils répondirent : Nous croyons comme la sainte Église romaine croit. A la vérité, ajoutèrent-ils, nous disons dans notre langue ce que vous ne dites pas dans la vôtre ; car, dans le *Gloria Patri*, vous ne dites pas : *Sicut erat in principio* ; dans le *Gloria in excelsis*, vous ne dites point : *Tu solus altissimus*. Vous dites même le *Pater* autrement que nous, et nous disons quelque chose de plus que vous, en disant dans le symbole : *Qui ex Patre Filioque procedit*. C'est là le sujet pour lequel le moine Jean nous traite d'hérétiques. Donnez-vous bien de garder d'ajouter foi à ce qu'il vous dit ; car vous ne pouvez nous accuser d'hérésie sans que vous en accusiez aussi l'Église romaine, ce qui vous rendrait coupables d'un grand péché.

Les évêques leur prescrivirent un formulaire de foi, et leur dirent : Croyez-vous comme croit la Sainte-Résurrection du Seigneur, c'est-à-dire l'église de Jérusalem ? Les moines francs répondirent : Nous croyons comme croient l'église de Jérusalem et celle de Rome. On les conduisit à l'Église, et [illegible] les avant fait monter dans la tribune, leur [illegible] publiquement le formulaire de foi qu'on leur proposait. Quand ils en eurent entendu la lecture, ils dirent : Nous anathématisons toutes les hérésies et tous ceux qui accusent le Siége apostolique d'être hérétique.

Les moines francs écrivirent tout ce détail au pape saint Léon III par deux d'entre eux qu'ils envoyèrent à Rome. Ils priaient Sa Sainteté de prendre leur défense, et de faire savoir à Charlemagne qu'ils n'étaient persécutés en Orient que parce qu'ils y chantaient le symbole comme ils l'avaient entendu chanter dans la chapelle royale (2). Le Pape envoya leur lettre à Charlemagne, et ce fut pour justifier la foi des Latins, calomniée par quelques moines grecs, que ce prince assembla un concile à Aix-la-Chapelle, en 809.

Il chargea en particulier Théodulfe d'Orléans de recueillir les autorités des Pères qu'il jugerait propres à montrer que le Saint-Esprit procède du Fils, aussi bien que du Père. Ce savant évêque le fit dans un traité qu'il dédia au prince par une épître en vers. Il y rapporte des textes des saints Athanase, Cyrille, Hilaire, Ambroise, Augustin, Fulgence, Hormisdas, Léon, Grégoire, Prosper, et de plusieurs autres. Mais les textes cités de saint Athanase sont tirés de livres qui ne sont pas de ce saint docteur, mais qui dès lors lui étaient communément attribués (3). D'autres prélats furent chargés de faire de semblables recueils ; et toutes ces pièces servirent sans doute, dans le concile d'Aix-la-Chapelle, pour confirmer la foi catholique touchant la procession du Saint-Esprit, et pour justifier l'addition au symbole, laquelle paraît avoir été approuvée dans ce concile.

On se proposa même de la faire approuver au Pape. On députa pour ce sujet, de la part du concile, Bernaire, évêque de Worms, et saint Adalard de Corbie. Quelques auteurs y joignent Jessé, évêque d'Amiens. Il paraît, en effet, qu'il assista à la conférence que les évêques eurent avec le Pape, aussi bien que Smaragde, abbé de Saint-Michel, vulgairement Saint-Mihiel, près de Verdun, qui a écrit les actes de cette conférence. Les députés portèrent au Pape une lettre écrite au nom de Charlemagne, et qui n'est presque qu'une compilation des divers textes de l'Écriture et des Pères sur la procession du Saint-Esprit.

L'Église de Rome, qui croyait, comme les autres églises d'Occident, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, n'avait cependant

(1) Conventum habuit imperator cum primoribus et optimatibus Francorum de pace constituenda inter filios suos, [illegible] in tres partes, ut [illegible] partem tueri et regere [illegible] De hac partitione [illegible] et [illegible] Atque haec omnia litteris [illegible] papae [illegible] subscriberet, per [illegible] Quibus Pontifex lectis, [illegible] et propria manu subscripsit. *Annal. Francorum*, an. 806.

(2) *Epist. Monach.*, t. VII. *Miscell.* Baluz, p. 14. — (3) *Bibl. Patr.*, t. XIV.

pas jugé à propos de faire au symbole l'addition *Filioque;* le Pape la désapprouvait même, et les envoyés étaient chargés de n'omettre rien pour le porter à l'approuver. Ils eurent à ce sujet une longue conférence qui mérite d'être ici rapportée telle qu'elle nous a été conservée par l'abbé Smaragde, qui y assista.

Les députés furent admis à l'audience du Pape dans la salle secrète de l'église de Saint-Pierre, et ils commencèrent par lire les témoignages recueillis des saints Pères pour montrer que le Saint-Esprit procède aussi du Fils. Le pape, les ayant écoutés avec attention, dit : C'est là mon sentiment ; je tiens ce qui est contenu dans ces auteurs, et dans les textes de l'Écriture sainte. Je défends de penser et d'enseigner le contraire sous peine d'excommunication. *Les envoyés :* S'il faut en croire ainsi, comme vous dites, ne faut-il pas enseigner ainsi à ceux qui ignoreraient ce dogme ? *Le Pape :* Il faut l'enseigner. *Les envoyés :* Si quelqu'un l'ignore ou ne le croit pas, peut-il être sauvé ? *Le Pape :* Quiconque refuse de croire ce mystère, ne peut être sauvé, si cependant il a assez de pénétration pour l'entendre et le savoir. Car il y a dans la religion des mystères si sublimes, que plusieurs n'y peuvent atteindre, soit par le défaut de l'âge, soit faute d'intelligence.

Les envoyés : S'il n'est pas permis de ne pas croire ce dogme, ou de ne le pas enseigner, pourquoi sera-t-il défendu de le chanter, ou de l'enseigner en le chantant ? *Le Pape :* Il est permis de le chanter et de l'enseigner en le chantant ; mais il n'est pas permis de l'insérer, soit en écrivant, soit en chantant, dans des actes où il est défendu de le faire. *Les envoyés :* Nous voyons bien pourquoi vous pensez qu'il n'est pas permis de faire cette addition : c'est que ceux qui ont composé le symbole n'y ont pas inséré cet article, et que les conciles suivants, savoir : celui de Chalcédoine, qui est le quatrième, le cinquième et le sixième, ont défendu de faire de nouveaux symboles, sous quelque prétexte que ce fût, ou de changer, d'ôter ou d'ajouter rien aux anciens. Nous n'insistons pas là-dessus. Nous souhaitons qu'on nous dise, puisque c'est bien fait de croire cet article, pourquoi ne serait-ce pas bien fait de le chanter, si on l'eût inséré ? *Le Pape :* Ce serait bien fait, et même fort bien, puisque c'est un grand mystère de la foi.

Les envoyés : Les auteurs du symbole n'eussent-ils pas bien fait d'éclaircir à tous les fidèles un mystère si nécessaire par l'addition de quatre syllabes ? *Le Pape :* Comme je n'ose dire qu'ils n'eussent pas bien fait, je n'ose assurer qu'ils auraient bien fait, persuadé qu'ils ont été dirigés par la sagesse divine. Ainsi, je n'ose dire qu'ils ont eu moins de pénétration que nous, ni s'ils ont examiné pourquoi ils omettaient cet article, ou pourquoi ils ont défendu de faire dans la suite au symbole tant cette addition que d'autres semblables, quelles qu'elles soient. Pour vous et les autres, voyez quels sentiments vous avez de vous-mêmes. Quant à moi, non seulement je ne me préfère pas aux auteurs du symbole, mais à Dieu ne plaise que j'ose m'y égaler !

Les envoyés : A Dieu ne plaise aussi, saint Père, que l'orgueil nous inspire d'autres sentiments ! Mais nous compatissons à la faiblesse de nos frères, et comme la fin du monde approche, où il a été prédit que les temps seraient dangereux, nous redoublons nos soins pour leur être utiles et pour les instruire dans la foi. Comme donc nous avons vu que quelques-uns chantaient ce symbole, et que c'était un moyen fort propre à l'instruction du peuple, nous avons jugé qu'il valait mieux instruire tant de personnes en le chantant ainsi que de les laisser dans leur ignorance en ne le chantant pas. Si votre paternité savait combien de milliers d'hommes ont été instruits par ce moyen, elle serait peut-être de notre avis, et elle consentirait qu'on chantât le symbole. *Le Pape :* J'y consens en attendant ; mais répondez-moi, je vous prie. Faudra-t-il, pour faciliter l'instruction, ajouter au symbole tous les autres articles de la foi lorsque la fantaisie prendra à quelqu'un de le faire ? *Les envoyés :* Il ne le faut pas, parce que ces articles ne sont pas tous également nécessaires. *Le Pape :* Quoiqu'ils ne le soient pas tous, plusieurs le sont tellement qu'on ne peut être catholique sans les croire. *Les envoyés :* Pouvez-vous nommer un seul article qui renferme un mystère aussi sublime que celui dont il s'agit ? *Le Pape :* Oui, j'en nommerai plusieurs. *Les envoyés :* Nommez-en d'abord un, et, s'il est nécessaire, ensuite ajoutez-y-en un autre. Le Pape promit de le faire ; mais pour ne rien avancer inconsidérément dans une matière si importante, il demanda le temps d'y penser. Ainsi finit ce jour-là la conférence.

On la recommença le lendemain. Le Pape dit : Est-il plus salutaire de croire ou plus dangereux de ne pas croire que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, qu'il est salutaire ou dangereux de ne pas croire que le Fils, sagesse et vérité, est engendré de Dieu, et que cependant l'un et l'autre sont la même sagesse et la même vérité ? Il est néanmoins constant que les saints Pères n'ont pas ajouté cet article au symbole.... Nous en pourrions donner plusieurs autres exemples, non-seulement touchant l'essence de la divinité, mais encore touchant le mystère de l'Incarnation. *Les envoyés :* Il n'est pas nécessaire que vous vous donniez cette peine ; par la grâce de Dieu, nous savons là-dessus ce que les autres savent, ou nous pouvons le savoir. Ils s'excusèrent ensuite sur l'intention pure qu'ils avaient eue en faisant l'addition en question.

Le Pape réfuta au long cette réponse ; il observa très-prudemment, qu'en courant après le mieux, il fallait prendre garde à ne pas manquer le bien même, et dit que les Pères n'avaient pas défendu de faire des additions au symbole, à bonne ou à mauvaise in-

tention, mais simplement d'en faire. Les envoyés dirent : N'est-ce pas vous-même qui avez permis de chanter le symbole dans l'Église ? Cet usage n'est pas venu de nous..... *Le Pape :* J'ai donné permission de le chanter, mais non pas d'y rien changer, d'y rien ajouter ou retrancher; et, pour vous parler plus clairement, puisque vous nous y contraignez, tandis que vous l'avez chanté tel que le conserve l'Église romaine, nous n'avons pas cru devoir nous en mettre en peine. Quant à ce que vous dites que vous le chantez ainsi, parce que vous avez appris que d'autres l'ont ainsi chanté avant vous dans d'autres provinces, que nous importe ? Pour nous, nous ne le chantons pas, mais nous le lisons ; et nous nous donnons bien de garde d'y rien ajouter, nous contentant d'enseigner, en temps et lieu, ce que nous croyons manquer à ce symbole.

Les envoyés : A ce que nous voyons, Votre Paternité ordonne donc que l'on commence par ôter du symbole l'addition en question, et elle permet ensuite de le chanter. *Le Pape :* Nous l'ordonnons ainsi, et nous vous conseillons de vous soumettre à cette ordonnance. *Les envoyés :* Puisque nous ne cherchons ici que le bien, sera-t-il bon de chanter le symbole quand on en aura ôté ce que vous souhaitez ? *Le Pape :* Il sera très-bon de le faire : mais nous ne l'ordonnons pas, nous le permettons seulement, comme nous avons fait. *Les envoyés :* Si l'on continue de chanter ce symbole après en avoir retranché cette addition si catholique, on croira qu'on l'en a ôtée comme contraire à la foi. Que conseillez-vous de faire pour éviter cet inconvénient ? *Le Pape :* Si avant que de le chanter, on m'avait consulté, j'aurais répondu qu'il ne fallait pas y faire d'addition. Mais voici un expédient qui me vient à l'esprit ; je ne vous le propose que par manière de conversation : c'est que, puisqu'on ne chante pas le symbole dans notre Église, on cesse à peu près de le chanter dans le palais. Ainsi il arrivera que ce qui a été établi sans autorité et par amour de la nouveauté sera abandonné de tout le monde. Si vous l'abandonnez, c'est peut-être le moyen le plus convenable d'abolir, sans que la vraie foi en souffre aucun préjudice, la coutume qui s'est introduite illicitement de chanter le symbole (1).

Telle fut la conférence des envoyés du concile d'Aix-la-Chapelle avec le pape Léon III. On y remarque de part et d'autre une bonne foi et une candeur charmantes. On peut y remarquer surtout la sagesse pratique et paternelle des Pontifes romains. Longtemps l'Église romaine ne récitait point le symbole à la messe ; pure de toute hérésie, elle n'avait nul besoin de faire profession de sa foi. Pour complaire à son dévot défenseur Charlemagne, et comme la chose était d'ailleurs bonne en soi, elle en adopta l'usage. En France, pour édifier davantage le peuple, on chantait le symbole. Le Pape approuve cette pratique, sans pourtant l'ordonner ni l'imiter. En Espagne, depuis plus d'un siècle, on était allé plus loin. Afin de mieux désavouer l'arianisme, dont la nation des Visigoths était revenue, on avait ajouté au symbole de Nicée le mot *Filioque*, pour marquer que le Saint-Esprit procédait aussi du Fils. D'Espagne, cette addition fut reçue insensiblement dans plusieurs églises de France (2). Aucun ne l'improuvait. En Occident, où l'esprit général n'était ni contentieux ni sophistique, elle pouvait n'avoir point d'inconvénient. Mais le Pape, qui avait l'œil sur l'univers entier et qui voyait chez les Grecs une extrême facilité de mouvements de critique et de dispute, y voyait de ce côté un nouveau péril. Il aurait donc voulu qu'on pût supprimer cette addition. Mais, comme le peuple y était habitué, la suppression avait d'autres inconvénients. Dans cette perplexité, il n'ordonne plus, il se consulte avec les envoyés. L'usage des églises d'Espagne et de France pour le chant du symbole et l'addition *Filioque* prévalut avec le temps. Mais saint Léon III, pour ménager les Grecs et donner des preuves éclatantes qu'il n'approuvait pas l'addition, fit faire deux grands écussons d'argent en forme de boucliers, du poids de quatre-vingt-quatorze livres et de six onces, y fit écrire le symbole sans l'addition, sur l'un en grec, et sur l'autre en latin, et les fit placer à droite et à gauche de la confession de saint Pierre, comme des monuments publics du soin avec lequel l'Église de Rome conservait le symbole tel qu'elle l'avait reçu (3). La suite fera voir combien sa prévoyance était juste.

Smaragde, qui nous a conservé cette conférence, était abbé de Saint-Michel, près de Verdun. Ayant trouvé son monastère situé en un lieu peu commode aux usages de la vie, il le fit rebâtir dans l'endroit où s'est formée par suite la ville de Saint-Mihiel. Il prit, dans le diocèse de Verdun, un soin particulier des écoles, et, dans ces écoles, de l'enseignement de la grammaire. En exposant et en commentant les préceptes de Donat, grammairien du quatrième siècle, qui avait été précepteur de saint Jérôme, Smaragde écrivit une grande grammaire latine, qui fut célèbre de son temps, et dont il existe encore plusieurs manuscrits. Elle n'a jamais été imprimée. Nous avons de lui deux autres ouvrages : l'un intitulé *Le Diadème des moines ;* l'autre intitulé *La Voie royale*. Ce qu'il y a de plus beau dans ces deux écrits, c'est le titre. Le premier est un traité des vertus, et le second une instruction adressée à un jeune prince sur la manière dont il doit se conduire (4).

Charlemagne paraissait au faîte de la gloire et de la félicité humaines, lorsque la Providence l'éprouva par les afflictions les plus sensibles à son cœur. Il vit mourir en la

(1) Labbe, t. VII, p. 1194. — (2) Alc., *epist. ad Frat. Lugd.* — (3) Anast. — (4) *Biblioth. PP.*, t. XVI.

même année 811 son fils Pépin, roi d'Italie, son fils Charles, roi de Bourgogne, son fils Pépin le Bossu, devenu moine, sa fille Rotrude, accordée autrefois à l'empereur Constantin, fils d'Irène, enfin sa sœur Gisèle, abbesse de Chelles. Ainsi, des trois fils entre lesquels il avait partagé ses Etats, il ne lui resta que Louis, roi d'Aquitaine. Charlemagne pleura ces morts avec une tendresse de père. Mais cela ne l'empêchait pas de veiller au bien de l'empire et au bien de l'Eglise, de faire la guerre, de faire la paix, de recevoir des ambassadeurs, de faire marcher à la fois plusieurs armées, d'assembler des parlements et des conciles, d'interroger les évêques sur leurs devoirs et sur ceux des autres, de travailler lui-même à des éditions correctes des livres saints, et de mettre ordre à ses affaires personnelles.

Dans cette vue, il fit, l'an 811, un testament pour disposer des trésors de son épargne en faveur des pauvres et des églises. Pour cela, il fit faire l'inventaire de l'or et de l'argent, des pierreries et des autres ornements royaux et bijoux qui étaient dans son palais, et il en fit trois lots. Il joignit ensemble les deux premiers lots, et en fit vingt-une parts, qu'il fit sceller de son sceau, pour être distribuées en aumônes après sa mort, par ses héritiers, à vingt-une églises métropolitaines de ses Etats. Il ordonna que chaque métropolitain ayant reçu la part qui lui était destinée, en gardât le tiers pour son église, et partageât les autres deux tiers entre ses suffragants. Il nomme ainsi ces vingt-une métropoles : Rome, Ravenne, Milan, Frioul, Grade, Cologne, Mayence, Saltzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Tarentaise, Embrun, Bordeaux, Tours et Bourges. On ne voit pas, dans cette énumération, Eause, Aix et Narbonne. On dit, pour la première, qu'elle avait été ruinée par les Sarrasins ; pour les deux autres, il n'y a pas de motif connu. Quant aux villes de Ravenne et de Rome, quoiqu'elles ne fissent pas proprement partie des Etats de Charlemagne, comme nous l'avons vu par son acte de partage, elles appartenaient toutefois à sa protection et à son pouvoir, comme défenseur armé de l'Eglise romaine.

Pour le troisième lot qu'il avait fait de ses trésors, il voulait qu'on s'en servît pour les dépenses ordinaires de sa maison, et qu'après sa mort ou son abdication, on fît de ce qui en resterait quatre parts, dont la première serait ajoutée aux vingt-une parts destinées aux églises, la seconde serait partagée entre ses enfants, la troisième serait distribuée aux pauvres, et la quatrième aux esclaves de l'un et l'autre sexe qui servaient dans le palais. Il ordonna qu'on ajoutât à la part des pauvres tous les vases de cuivre et de fer, les armes, les habits et tous les meubles de son palais. Il ne voulut pas qu'on touchât à sa chapelle, c'est-à-dire aux ornements et aux vases qui servaient à l'autel. Mais il ordonna qu'on vendît, au profit des pauvres, les livres de sa bibliothèque.

Charlemagne avait dans son trésor trois grandes tables d'argent et une d'or. Il donna à l'église de Saint-Pierre celle qui était carrée, et sur laquelle étaient gravés le plan et la description de Constantinople. Il légua à l'église de Ravenne celle qui était ronde, où étaient gravés le plan et la description de Rome. Une troisième table d'argent contenait en trois orbes la description de tout le monde; il la fit réserver avec celle qui était d'or, pour grossir la part des pauvres et celle de ses héritiers.

Ce testament de Charlemagne est signé de plusieurs archevêques, de plusieurs évêques, de plusieurs abbés et de quelques comtes. Les archevêques sont Hildebolde de Cologne, Riculfe de Mayence, Arnold ou Arnon de Saltzbourg, Vulfaire de Reims, Bernoin de Besançon, Leidrade de Lyon et Jean d'Arles. Les évêques sont Théodulfe d'Orléans, Jessé d'Amiens, Heiton de Bâle et Valsgaud de Liége. Les abbés sont Fridegise de Saint-Martin de Tours, disciple et successeur d'Alcuin, Adalongue de Lauresheim, Engilbert de Centule, et Irmion de Saint-Vincent, c'est-à-dire de Saint-Germain-des-Prés. Les plus connus d'entre les comtes qui souscrivirent cet acte sont Vala, frère de saint Adalard, et Gérold, frère de la reine Hildegarde (1).

Charlemagne avait encore plus de zèle pour rétablir le bon ordre dans les églises que pour les enrichir par ses libéralités. Sans cesse il portait sur lui des tablettes où il inscrivait les pensées qui lui venaient à cet égard. Nous avons deux mémoires de lui à ce sujet, datés de la même année 811, où ce prince avait marqué diverses questions pour les proposer à l'assemblée des évêques et des seigneurs laïques. Le premier est conçu en ces termes :

Nous voulons séparer les évêques et les abbés d'avec nos comtes, et proposer aux uns et aux autres les questions suivantes, savoir : pour quel sujet ils ne veulent pas se secourir les uns les autres, soit à l'armée, soit sur la frontière, lorsqu'il s'agit de défendre la patrie ? Pourquoi tant de procès sur les biens qu'ils voient posséder à leurs égaux ? Pourquoi ils donnent un asile aux vassaux des autres qui se réfugient auprès d'eux ? Il faut aussi leur demander en quoi et en quels lieux les ecclésiastiques empêchent les laïques, et les laïques les ecclésiastiques, de faire leurs fonctions ? Sur quoi il faudra examiner jusqu'où les évêques et les abbés doivent se mêler des affaires séculières, et jusqu'où les comtes et les autres laïques doivent prendre part aux affaires ecclésiastiques. Il faut encore leur demander quel est le vrai sens de cette parole de l'Apôtre : *Celui qui sert Dieu, ne s'implique*

(1) Labbe, t. VII, p. 1202. Baluz., t. I. p. 487.

point dans les affaires du siècle, et qui elle regarde? A quoi un chrétien renonce-t-il dans le baptême? Pourquoi il renonce, et en quoi faisant il viole ses engagements? Si c'est croire en Dieu comme on le doit que de mépriser ses menaces et de se flatter de pouvoir violer impunément ses commandements? Si ce n'est point par nos mœurs qu'on doit juger si nous sommes vraiment chrétiens? Il faut aussi examiner la vie et les mœurs des évêques, nos pasteurs, parce qu'ils doivent non-seulement l'instruction à leurs peuples, mais encore l'exemple. Quelle doit être la vie des chanoines? quelle doit être la vie des moines? S'il peut y avoir des moines qui ne suivent pas la règle de saint Benoît; et si, avant qu'elle fût connue, il y avait de vrais moines dans la Gaule? Dans le dernier article, l'empereur adresse la parole aux évêques, et leur commande de répondre aux questions qu'il vient de proposer (1).

L'autre mémoire est encore plus détaillé, et contient presque les mêmes articles. Voici ce qu'on y remarque de particulier. Il faut se souvenir, dit Charlemagne, que l'année passée nous célébrâmes trois jeûnes de trois jours chacun, pour demander à Dieu la grâce de connaître ce qu'il y avait à réformer dans nos mœurs; et c'est ce que nous voulons à présent mettre à exécution. Il faut demander aux ecclésiastiques ce que c'est, selon eux, que de quitter le siècle, et à quoi l'on peut distinguer aujourd'hui ceux qui le quittent d'avec ceux qui le suivent? Est-ce seulement en ce que ceux-là ne portent pas les armes et ne sont pas mariés publiquement? Il faut aussi leur demander si c'est avoir renoncé au siècle que d'augmenter tous les jours son bien par toutes sortes d'artifices, en promettant le paradis, en menaçant de l'enfer et en employant le nom de Dieu ou de de quelque saint pour dépouiller de leurs biens le riche et le pauvre qui sont assez simples pour se laisser duper et pour en priver leurs héritiers légitimes, qui, par là, se voyant réduits à la mendicité, se portent souvent aux plus grands crimes? Si c'est avoir renoncé au siècle que de se laisser dominer par la passion d'avoir, jusqu'à acheter argent comptant de faux témoins pour usurper le bien d'autrui, et chercher des avoués et des prévôts cruels et avares, qui n'ont aucune crainte de Dieu? Que penser de ceux qui, sous prétexte de procurer la gloire de Dieu et celle de ses saints, soit martyrs, soit confesseurs, transfèrent les reliques d'un lieu à un autre, y bâtissent des églises et engagent ceux qu'ils peuvent à y léguer leurs biens? On voudrait par là se donner auprès des évêques la réputation d'un homme de bonnes œuvres, pour se faire élever aux dignités. Nous admirons comment un homme qui se flatte d'avoir quitté le siècle, et qui ne peut souffrir qu'on le nomme séculier, porte encore les armes et veut retenir son bien. Quoique tout chrétien doive considérer ce qu'il promet au baptême et à quoi il renonce, les ecclésiastiques y sont plus obligés que les autres. Il faut donc examiner soigneusement par où on peut violer cette promesse; quel est ce Satan ou cet adversaire aux pompes duquel nous avons renoncé? Dans quel canon ou dans quel saint Père est-il marqué qu'il est permis d'engager quelqu'un malgré lui dans l'état ecclésiastique ou monastique? Jésus-Christ et les Apôtres ont-ils prêché quelque part qu'il fallait remplir les communautés de moines ou de chanoines, de personnes viles et qu'on force d'y entrer? Quelle utilité apporte à l'Église un pasteur ou un supérieur qui se met plus en peine d'avoir sous sa conduite un grand nombre d'inférieurs que d'en avoir de bons; qui a plus de soin que son clerc ou son moine chante bien ou lise bien qu'il n'en a qu'il vive bien? Quoiqu'il soit bon que les églises soient bien bâties, il faut préférer à la beauté des édifices matériels l'ornement et l'édification des mœurs... S'il faut suivre Jésus-Christ et les Apôtres dans la discipline ecclésiastique, il me semble qu'il y a bien des choses à corriger dans notre conduite (2).

On voit avec quel soin, en sa qualité de défenseur de l'Église, Charlemagne s'appliquait à y réprimer ou à y prévenir les abus; mais à les réprimer et à les prévenir par l'Église même. Car c'est aux évêques qu'il adressait ces questions; et il entrait là-dessus dans un grand détail. Ainsi, pour les obliger d'étudier à fond les cérémonies et les obligations du baptême et d'en instruire leurs peuples, il écrivit une lettre circulaire aux archevêques de ses États, par laquelle il leur ordonna de travailler sur ce sujet, et de lui envoyer les réponses à une série de questions qui y était incluse. Nous avons la lettre qu'il écrivit là-dessus à Odilbert de Milan, en ces termes :

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Charles, très-sérénissime auguste, grand et pacifique empereur couronné de Dieu, par la miséricorde divine roi des Francs et des Lombards, à Odilbert, salut en Notre Seigneur. J'aurais souvent voulu conférer avec vous et avec vos collègues de ce qui concerne le bien de la sainte Église, si je n'avais craint que la fatigue du voyage nous incommodât. Mais quoique je n'ignore pas que votre sainteté s'applique de tout son pouvoir à ce qui concerne le service de Dieu, je ne puis me dispenser d'exciter de plus en plus son zèle pour la prédication de la divine parole et pour la sainte doctrine, afin que par vos soins la parole de la vie éternelle se répande de plus en plus, et que le peuple chrétien se multiplie pour la gloire de Dieu, notre Sauveur. Je voudrais donc connaître par vos écrits ou par vous-même comment vous et vos suffragants enseignez vos prêtres et votre peuple touchant le baptême : c'est-à-dire

(1) Labbe, t. VII, p. 1184. Baluz, t. I, p. 477. — (2) Baluz., t. I, p. 1185 et 479.

pourquoi l'enfant est fait catéchumène, et ainsi des autres cérémonies, savoir : du scrutin, ce que c'est; du symbole, ce que ce mot grec signifie en latin ; de la foi, comment il faut croire en Dieu, le Père tout-puissant, en Jésus-Christ, son Fils unique, et au Saint-Esprit ; la sainte Eglise catholique, et le reste qui suit dans le symbole ; du renoncement à Satan et à toutes ses œuvres et à ses pompes, en quoi consiste ce renoncement ; quelles sont les œuvres et les pompes de Satan ? Pour quel sujet on fait des insufflations et des exorcismes ? Pourquoi on donne du sel au catéchumène ? Pourquoi on lui touche les narines, on l'oint d'huile à la poitrine, et l'on fait le signe de la croix sur ses épaules, et on le revêt d'habits blancs ? Pourquoi on lui oint la tête du saint chrême et on la couvre ensuite d'un voile mystique ? Enfin pourquoi le nouveau baptisé est confirmé par le corps et le sang du Seigneur ? Ayez soin, comme nous avons dit, de nous expliquer tous ces points par écrit, et de nous marquer si vous pratiquez ces cérémonies, si vous les enseignez, et si vous avez soin d'observer vous-même ce que vous prêchez. Portez-vous bien et priez pour nous (1).

Nous avons la réponse que fit Odilbert à cette lettre de Charlemagne. Il y répond par un texte de quelque saint docteur à toutes les questions proposées. Leidrade, archevêque de Lyon, y répondit aussi exactement et en peu de mots. Mais Charlemagne, en louant son ouvrage, lui marqua qu'il ne trouvait pas qu'il eût traité assez à fond ce qui regarde les renonciations à Satan et à ses œuvres. C'est pourquoi Leidrade composa sur cet article un traité particulier, qui paraît plus travaillé que le précédent (2). Magnus, archevêque de Sens, ayant reçu la lettre et les questions sur le baptême, pria Théodulfe d'Orléans, le plus habile de ses suffragants, d'y faire une réponse et de la lui envoyer. Théodulfe composa, à cette occasion, le traité que nous avons de lui touchant l'ordre du baptême. Il dit à Magnus en le lui envoyant ; Je crois que vous n'ignorez pas que, si l'empereur nous propose ces questions, c'est moins pour apprendre de nous que pour nous obliger d'apprendre nous-mêmes, et pour réveiller les paresseux de l'assoupissement où ils sont. Car ce prince a coutume d'exercer les évêques par l'étude de la sainte Ecriture et de la sainte doctrine, tout le clergé par celle des canons de discipline, les philosophes par celle des choses divines et humaines, les moines par la recherche de ce qui regarde leur règle ; en un mot, d'exciter chacun à la sainteté propre de son état ; les grands à se rendre habiles dans le conseil ; les juges à l'équité, les prélats à l'humanité, les sujets à l'obéissance, et tous généralement à la prudence, à la justice, à la force, à la tempérance. C'est par là que ce prince, qui est le plus homme de bien de tous les hommes, fait monter l'Église au comble de la gloire, et y monte lui-même par la vertu et la sagesse qu'il fait paraître dans le gouvernement civil et spirituel (3).

Magnus de Sens, qui avait fait travailler Théodulfe, ne laissa pas de son côté, de composer un traité pour répondre en son nom aux questions de l'empereur. Amalaire de Trèves en fit aussi un sur ce sujet, qui a été longtemps attribué à Alcuin. Jessé, évêque d'Amiens, adressa sur la même matière au clergé de son diocèse une instruction pastorale, dans laquelle il explique en détail les diverses cérémonies du baptême, suivant le plan tracé par Charlemagne (4).

Ce prince avait aussi prié plusieurs évêques de lui expliquer ce que c'est que les dons du Saint-Esprit. On nous a conservé une lettre de sa part, adressée à Hildebolde de Cologne, à Maginard de Rouen, à Agin de Bergane, à Gerhode d'Aichstadt et à Hartrich de Toulouse, où, en leur rendant compte des réponses qui lui ont été faites là-dessus, il explique lui-même la question.

Le zèle le plus vigilant peut bien punir les désordres, mais il ne peut les prévenir tous. Malgré les attentions de l'empereur à rétablir la régularité dans le clergé et dans l'etat monastique, il y eut, l'an 812, un grand trouble dans le monastère de Fulde. Ratgaire, qui en était le troisième abbé, n'avait aucune des qualités propres d'un bon supérieur. C'était un homme hautain, inquiet, dur et inflexible, aussi indulgent pour lui-même qu'il était sévère à l'égard des autres. Il se mit en tête de changer toute la discipline du monastère ; il en changea même toute la face extérieure. Car, comme il aimait à bâtir, et qu'il se persuada que la splendeur d'un monastère dépendait de la magnificence des édifices, il entreprit de superbes bâtiments, peu conforme à la pauvreté religieuse. Ce qui choqua le plus ses moines, c'est que, pour avancer l'ouvrage, il les faisait servir de manœuvres, les obligeant de travailler, même les jours de fête, comme de vils esclaves, en sorte qu'à peine avaient-ils le temps de prier. Le célèbre Raban, qui faisait tant d'honneur à Fulde par son érudition et par ses doctes écrits, ne fut pas excepté. Ratgaire lui ôta ses livres pour l'empêcher d'étudier, et l'appliqua comme les autres au travail des mains. Tout ce que pût faire Raban, fut de s'en plaindre à cet abbé par une pièce de vers qu'il lui adressa. Mais les vers ne furent pas plus efficaces pour le fléchir que la prose.

Les moines de Fulde, voyant leurs plaintes et leurs prières inutiles contre les duretés de leur abbé, en vinrent à un éclat. Ils députèrent à la cour douze d'entre eux, qui au nom du reste de la communauté, présentèrent à Charlemagne une requête pleine de griefs

(1) *Analect.*, t. I, p. 21.— (2) *Ibid.*, t. IV, p. 317, 1 et 30. *Bibl. PP.*, t. XIV. — (3) Sirmond, t. II. *Biblioth. PP.*, t. XIV. — (4) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XIII.

contre Ratgaire, leur abbé, dans laquelle ils demandaient le redressement de ces griefs et l'observation de la règle. Ratgaire se rendit de son côté à la cour, pour se défendre contre ces accusations. Charlemagne ayant ouï les parties, nomma pour commissaires dans cette affaire Riculfe de Mayence, Bernaire de Worms, Hatton d'Augsbourg, Wolgaire de Wurtzbourg, avec quelques autres. Le trouble fut apaisé pour le moment : Ratgaire ménagea ses religieux tant qu'il craignit Charlemagne (1).

Pour procurer plus canoniquement la réforme générale des mœurs, dont il avait donné le projet à examiner aux évêques et aux comtes, ainsi que nous l'avons vu, Charlemagne fit assembler, l'an 813, tous les évêques des Gaules en cinq conciles différents, qui se tinrent presque en même temps à Arles, à Reims, à Mayence, à Tours et à Châlon-sur-Saône.

Celui d'Arles, que l'on compte pour le sixième de cette ville, s'assembla le dernier jour de mai dans la basilique de Saint-Étienne. Les évêques y ayant pris leur rang selon leur ancienneté dans l'épiscopat, commencèrent par faire des prières pour l'empereur. Après quoi, Jean, archevêque d'Arles, et Nébridius, archevêque de Narbonne, qui sont qualifiés d'envoyés de l'empereur, se levèrent du milieu de l'assemblée, et dirent que, puisque l'empereur montrait tant de zèle pour la religion et faisait tant de libéralités aux églises, il était juste qu'en reconnaissance le concile ordonnât que chaque jour on fît des prières et qu'on offrît le saint sacrifice de la messe pour le prince et la famille royale : le concile y consentit et en fit un décret.

Le lendemain, avant que de traiter de la discipline, on agita quelques questions concernant le dogme, et l'on prit des mesures pour conserver la pureté de la foi. On dressa vingt-six canons, dont le premier contient une profession de foi, et le second un ordre aux évêques, aux prêtres, aux abbés et aux moines de célébrer la messe et de réciter des litanies pour le roi et pour la famille royale. Et ces canons et les autres, le concile les termine par ces paroles : Voilà les articles de réforme que nous avons marqués en peu de mots pour être présentés à l'empereur. Nous le prions, si quelque chose y manque de l'ajouter, et si quelque autre ne convient pas, de le corriger. Mais s'il y a dans ces articles des règlements sages et utiles, nous le conjurons de les faire exécuter (2).

Le concile de Reims, auquel présida Vulfaire, archevêque de cette ville, s'assembla vers la mi-mai. Avant que d'en faire l'ouverture, on jeûna trois jours, selon la coutume, pour implorer les lumières du Saint-Esprit, et l'on dressa quarante-quatre canons (3).

Le concile de Mayence se tint dans le cloître de l'église de Saint-Alban, le huitième de juin et de la même année 813, et il s'y trouva trente évêques, vingt-cinq abbés et plusieurs seigneurs laïques. Hildebald de Cologne, qui prend le titre d'archevêque du palais, parce qu'il était archichapelain, autrement grand aumônier, Riculfe, archevêque de Mayence, Arnon, archevêque de Salzbourg, et Bernaire, évêque de Worms, y assistèrent en qualité d'envoyés ou commissaires de l'empereur. Dans la préface adressée à ce prince, les Pères du concile marquent ainsi l'ordre qu'ils ont tenu : Nous étant assemblés par vos ordres dans la ville de Mayence, nous avons commencé par jeûner trois jours et par faire des processions pour l'heureux succès du concile. Ensuite, ayant pris séance dans le cloître de saint Alban, martyr, nous avons rendu grâces au Seigneur d'avoir donné à son église un prince si zélé pour le service de Dieu. Après quoi, pour commencer à traiter les affaires de la religion, nous sommes convenus de nous partager en trois sections.

Dans la première étaient les évêques avec quelques secrétaires ; et ils lurent ensemble le saint Évangile, les Épîtres et les Actes des Apôtres, les canons, plusieurs ouvrages des Pères, et entre autres le *Pastoral* de saint Grégoire, cherchant par là les moyens de rétablir, dans le clergé et parmi le peuple, la pureté de la foi et celle des mœurs. Dans la seconde section étaient les abbés avec des moines d'une vertu éprouvée, lisant la règle de saint Benoît, et traitant entre eux de la manière de remettre en vigueur la discipline monastique. Enfin dans la troisième étaient les comtes et les juges, qui discutaient ensemble les lois civiles, examinant et terminant les causes de tous ceux qui venaient s'adresser à eux. Le concile fit cinquante-cinq canons, qui sont la plupart des réponses aux questions proposées par l'empereur (4).

Le concile des provinces lyonnaises, excepté de la province de Tours, qui est la troisième lyonnaise, s'assembla à Châlon-sur-Saône, et fit soixante-six canons, parmi lesquels il y en a plusieurs de fort remarquables (5). Le concile de la province de Tours, quoique de la Gaule lyonnaise, s'assembla séparément, et fit cinquante-un canons, dont plusieurs concernent les devoirs des évêques (6).

Voici le résumé des divers canons que firent ces cinq conciles, touchant les évêques, les prêtres, les autres clercs, les religieux et les religieuses, les juges et autres laïques.

Chaque archevêque aura soin d'instruire ses suffragants de ce qui concerne les cérémonies du baptême et les mystères de la foi, et ceux-ci en instruiront les prêtres de leurs diocèses. Car ceux qui sont chargés d'enseigner les autres doivent surtout fuir l'ignorance, la mère de toutes les erreurs (7). Les évêques doivent s'appliquer sans relâche à la

(1) [illegible], t. II, p. [illegible]. — (2) Labbe, t. VII, p. 1231. — (3) *Ibid.*, 1253. — (4) *Ibid.*, 1239. — (5) [illegible], p. 1270. — (6) *Ibid.*, [illegible]. — (7) Arelat., III.

lecture de l'Ecriture, des canons et du *Pastoral* de saint Grégoire. Ils doivent donner l'exemple à leurs peuples et les instruire par la prédication. Ils doivent aussi, suivant l'ordonnance de l'empereur, établir des écoles, où l'on enseigne les lettres et les saintes écritures, afin d'y former de savants hommes, capables de défendre l'Eglise contre les hérésies et de résister même à l'antechrist (1). Chaque évêque aura, pour l'instruction de son peuple, des homélies, et, afin qu'on les entende, il les fera traduire en langue tudesque ou en langue romaine rustique (2). Le tudesque, c'est l'allemand, langue nationale des Francs ; la langue romaine rustique, ou le roman, était un latin corrompu, d'où s'est formé insensiblement le français.

Les évêques et les abbés ne permettront pas qu'on fasse pendant leur repas des bouffonneries déshonnêtes ; mais ils feront manger les pèlerins et les pauvres à leur table, où l'on fera une lecture de piété ; et ils feront la bénédiction des viandes avant le repas, qui doit être sobre, et ensuite l'action de grâces. La chasse, la musique et les autres divertissements profanes sont interdits à l'évêque (3). Chaque évêque doit tous les ans faire la visite de son diocèse. Il doit se regarder comme le protecteur du peuple et des pauvres. C'est pourquoi, s'il se trouve des juges et autres personnes en place, qui les oppriment, il doit commencer par les avertir, et, s'ils ne se corrigent pas, il doit les dénoncer au roi (4).

Si les évêques trouvent des enfants qui aient été frustrés de la succession de leurs parents à raison des legs pieux que ceux-ci auraient faits par suggestion ou autrement, ils y remédieront autant qu'il sera en eux, et ils auront recours au prince pour ce qu'ils ne pourront corriger (5). On impute à quelques-uns de nos frères, dit le concile de Châlon, de porter par avarice des personnes à renoncer au siècle, afin qu'elles donnent leurs biens à l'Eglise. Il convient d'éloigner entièrement ces soupçons de tous les esprits... L'Eglise, loin de dépouiller les fidèles, doit, comme une bonne mère, nourrir les pauvres, les infirmes, les orphelins et les veuves, parce que les biens de l'Eglise sont la rançon des péchés, le patrimoine des pauvres, la solde des clercs qui vivent en communauté. Les évêques ne doivent pas s'en servir comme de biens propres, mais comme de biens dont l'administration leur est confiée. On mettra en pénitence ceux qui, en faveur de l'Eglise, ont extorqué des donations de personnes qu'ils ont portées à se consacrer à Dieu, et les biens seront rendus aux héritiers (6). Nous avons examiné avec soin, dit le concile de Tours, s'il y avait quelque personne qui prétendit avoir été dépouillée, par quelqu'un de nous, des biens que ses parents auraient donnés à l'Eglise; mais nous n'avons trouvé aucune plainte contre nous à ce sujet ; car il n'y a presque personne qui donne son bien à l'Eglise, lequel ne reçoive en usufruit des biens de l'Eglise autant qu'il a donné, ou même le double, ou le triple, et après sa mort, ses enfants ou ses parents, ainsi qu'il est convenu avec le supérieur de l'Eglise, jouissent du même droit. Nous avons même offert à ces héritiers de leur donner en bénéfice ou fief ces biens de leurs pères, dont ils sont exclus par la loi (7).

Tous les clercs doivent servir l'Eglise dans l'ordre où ils ont été promus. Dans le concile de Reims, on fit lire les épîtres de saint Paul, pour montrer comment les sous-diacres devaient les lire dans l'Eglise. On lut pareillement l'Evangile pour l'instruction des diacres ; et, pour apprendre aux prêtres à célébrer avec plus de dignité les saints mystères, on examina l'ordre de la messe et celui du baptême. On expliqua la manière d'administrer la pénitence, pour apprendre aux prêtres comment ils devaient entendre les confessions et imposer la pénitence selon les canons (8).

Pour l'administration de la pénitence, il faut suivre les anciens canons et rejeter les livres pénitentiaux, dont les erreurs sont certaines et les auteurs incertains (9). Les prêtres, dit le concile d'Arles, doivent garder le saint chrême sous la clef et ne le donner à personne par forme de remède ; car c'est un sacrement qui ne doit être touché que par des prêtres. Le concile de Mayence et celui de Tours ajoutent que plusieurs sont persuadés que les malfaiteurs qui se sont frottés du saint chrême ou qui en ont bu ne peuvent jamais être découverts, quelque recherche que l'on en fasse ; d'où il arrivait que ceux qui étaient coupables de quelque crime tâchaient d'avoir du saint chrême. C'est une des raisons pour lesquelles on ordonna qu'il fût gardé sous la clef (10).

On n'ordonnera aucun prêtre qu'il n'ait trente ans et qu'il n'ait demeuré auparavant dans l'évêché, jusqu'à ce qu'il soit instruit de ses fonctions et qu'on se soit assuré de la régularité de sa vie. Comme les chanoines vivaient alors en communauté sous les yeux de l'évêque, c'était une image de séminaire. On le voit par le même concile de Tours, qui ordonne que les clercs et les chanoines qui sont dans l'évêché demeurent tous dans un cloître et couchent dans un même dortoir, afin qu'ils se rendent plus aisément à l'office (11). Ceux qui ont été tonsurés malgré eux demeureront dans le clergé ; mais on défend dans la suite de tonsurer quelqu'un qui n'ait pas l'âge légitime, et sans son consentement ou celui de son maître. Les clercs acéphales ou vagabonds, c'est-à-dire qui ne sont ni attachés au service du roi, ni soumis aux évêques ou aux abbés, seront mis en prison et excommuniés

(1) Cabil., I, II, III. — (2) Tur., XVII. — (3) Rem., XVII, XVIII. Tur., V-VIII. — (4) Arel., XVII. — (5) Mag., VI. — (6) Cabil, I. VIV. — (7) Tur., LI. — (8) Rem., III, IV, V, VI, VII, XII, XIII. — (9) Cabill., XXXVIII. — (10) Arel., XVIII, Tur., XX. — (11) *Ibid.*, XII, XXIII.

jusqu'au jugement de l'archevêque. S'ils refusent d'obéir, ils seront resserrés plus étroitement jusqu'à ce que le concile ou l'empereur en ordonne. Les clercs chanoines vivront selon les canons et obéiront à leurs supérieurs, mangeront ensemble et coucheront dans le même dortoir. Ceux qui reçoivent des rétributions des biens de l'Église, c'est-à-dire ceux qui ont des bénéfices, ne seront pas dispensés de la règle. Les autres clercs ne doivent pas assister aux spectacles, se trouver aux festins, aimer l'argent et recevoir des présents pour les sacrements. Ils seront modestes dans leurs habits et dans leur marcher. Ils doivent éviter les visites des femmes et s'appliquer à l'étude. On défend aux clercs et aux moines d'être fermiers ou procureurs d'affaires séculières, d'aimer les jeux, de chasser avec des chiens ou des oiseaux, de porter des habits peu convenables à leur état, d'avoir de faux poids et de fausses mesures, et d'entreprendre des procès injustes (1).

On ne permettra pas de dire la messe à un prêtre d'un autre diocèse qui n'aura pas de lettre de recommandation. Si un prêtre passe d'un moindre titre à un plus grand, il sera frappé de la même sentence qu'on lancerait contre un évêque qui passerait d'un petit siège à un plus grand. Les dîmes de chaque église seront employées par les prêtres, de l'avis de l'évêque, pour les besoins des pauvres et pour ceux de l'église (2). Si les prêtres font des magasins de blé ou d'autres denrées, ils ne doivent pas le faire pour les vendre plus cher, mais pour les distribuer aux pauvres en temps de disette (3). Il faut avertir les prêtres que, quand ils auront dit la messe et communié, ils ne donnent pas indifféremment le corps du Seigneur aux enfants et aux autres personnes qui sont présentes. C'est que la plupart de ceux qui assistaient à la messe y communiaient encore (4).

Chaque évêque doit veiller sur la conduite des chanoines et des moines. On ne laissera entrer dans les monastères de filles que des personnes d'un âge avancé, d'une vertu non suspecte, et pour des choses nécessaires. Ceux mêmes qui y entreront pour célébrer la messe en sortiront aussitôt après. On ne recevra dans les monastères de chanoines, de moines et de religieuses, qu'autant de sujets qu'on en pourra nourrir (5). Les abbés vivront avec leurs moines selon la règle de saint Benoît, ainsi qu'ils l'ont promis dans le concile ; et, autant qu'il se pourra, les monastères seront gouvernés par des doyens, parce que les prévôts s'arrogent trop d'autorité. Défenses aux moines de se trouver à l'audience des juges laïques ; l'abbé même ne pourra s'y rendre qu'avec la permission de l'évêque. Il est pareillement défendu aux moines de boire et de manger hors du monastère sans la permission de l'abbé. Les abbesses qui ont fait profession selon la règle de saint Benoît observeront cette règle. Les autres garderont celle des chanoines, et ne sortiront pas de leur monastère sans la permission de l'évêque. Les évêques doivent savoir combien chaque abbé a de chanoines dans son monastère. S'ils veulent se faire moines, l'évêque et l'abbé leur feront observer la règle monastique. Sinon, qu'ils vivent entièrement comme il convient à des chanoines (6).

Tous les chrétiens doivent savoir leur créance et l'Oraison Dominicale (7). Chacun doit payer la dîme de son travail (8). On fera pendant trois jours les processions de la grande litanie, et on n'y marchera pas à cheval ni avec des habits précieux, mais pieds nus et sous la cendre et le cilice. On observera le jeûne des quatre-temps la première semaine de mars, la seconde de juin, la troisième de septembre, et la semaine de décembre qui est avant la Vigile de Noël. Celui qui méprisera les autres jeûnes qui seront indiqués sera excommunié. Voici les fêtes qu'on doit chômer : Pâques et toute la semaine, l'Ascension, la Pentecôte comme Pâques, saint Pierre et saint Paul, la Nativité de saint Jean-Baptiste, l'Assomption de sainte Marie, la dédicace de saint Michel, saint Remi, saint Martin, saint André, à Noël, quatre jours, l'Octave du Seigneur ou la Circoncision, l'Épiphanie, la Purification, les fêtes des saints dont on a des reliques dans la paroisse, aussi bien que la dédicace de l'église (9).

Il se commet, dit le concile de Châlon, bien des abus dans les pèlerinages que l'on fait à Rome et à Saint-Martin de Tours. Il y a des ecclésiastiques qui croient que, dès qu'ils ont visité ces saints lieux, ils ont expié leurs péchés et doivent être rétablis dans leurs fonctions. Des laïques s'autorisent de ces pèlerinages pour pécher impunément. Il y a des riches qui, sous prétexte d'amasser de l'argent pour ces voyages, oppriment les pauvres ; et il y a des pauvres qui ne font ces pèlerinages que pour avoir plus de liberté de mendier. On prie l'empereur de réformer ces abus ; et on loue ceux qui font ces pèlerinages par le conseil de leurs confesseurs et en esprit de pénitence (10).

On doit se donner de garde d'être trop longtemps sans recevoir le corps et le sang du Seigneur ; mais il faut craindre de le recevoir indignement. On doit se préparer à la communion par la pureté du corps et de l'âme, et en s'abstenant de l'usage du mariage quelques jours avant que d'en approcher. Tous, excepté ceux que de grands crimes en rendent indignes, doivent communier le Jeudi-Saint. C'est l'esprit de l'Église, qui, ce jour-là, réconcilie les pénitents, pour les admettre à la communion (11). Les laïques communieront au

(1) Mogunt., IX, X, XIV, XXII, XXIII. — (2) Tur., XIII, XIV, XV. — (3) Cabill., VIII. — (4) Tur., [illegible]. — (5) [illegible], VIII. — (6) Mogunt., XI, XII, XIII, XXI. — (7) [illegible] — (8) Arel., IX. — (9) Mogunt., XXXIII, [illegible], XXXVI, XXXVII. — (10) Cabill., XLV. — (11) *Ibid.*, XLVI, XLVII.

moins trois fois l'an, s'ils ne sont pas coupables des plus grands crimes (1).

Les pères doivent instruire leurs enfants, et les parrains leurs filleuls, puisqu'ils ont répondu pour eux (2). Défense de se marier au quatrième degré de parenté : on séparera ceux qui l'auront fait après ce décret. Personne ne lèvera des fonts du baptême son fils ou sa fille, et ne pourra épouser sa filleule, ni sa commère, non plus que celle dont il aurait présenté le fils ou la fille à la confirmation (3). Les femmes qui tiennent leurs enfants à la confirmation, soit par ignorance, soit par malice, pour se faire séparer de leurs maris, feront pénitence toute leur vie, mais ne sont pas séparées de leurs maris (4).

On recommande la paix et la concorde entre les évêques et les comtes, qui étaient les juges laïques, et l'on défend de recevoir des présents pour administrer la justice (5). Le prince sera prié de tenir la main à l'exécution de ses anciens capitulaires, pour faire terminer promptement les procès et réprimer les faux témoins (6). Les laïques doivent obéir aux évêques en ce qui regarde le gouvernement des églises, la défense des veuves et des orphelins, et les évêques doivent soutenir les comtes dans l'administration de la justice. On ne pourra acheter les biens des pauvres, ou des personnes moins puissantes, que dans une assemblée publique, afin d'éviter toute vexation (7). Les églises, dit le concile de Châlon, ne doivent pas être partagées entre les héritiers des terres sur lesquelles elles sont bâties : ce qui arrive quelquefois d'une manière si scandaleuse qu'un même autel est divisé en quatre parts, qui ont chacune leur prêtre. S'il y a procès, l'évêque doit interdire l'église jusqu'à ce que les parties soient d'accord (8).

En temps de famine, chacun nourrira ses pauvres. Les mesures et les poids doivent partout être égaux et justes. Défense de tenir marché ou de plaider les dimanches (9).

Tels sont les principaux canons des cinq conciles qui furent assemblés dans les Gaules, l'an 813, par ordre de Charlemagne. Les évêques les adressèrent à ce prince, et le prièrent d'en procurer l'exécution. Pour le faire avec plus de solennité, il convoqua une assemblée générale à Aix-la-Chapelle, au mois de septembre de la même année, et il y publia un capitulaire de vingt-huit articles, dont les vingt-six premiers résument ceux des canons des conciles dont l'exécution avait plus besoin de la puissance temporelle. Les deux derniers portent : On s'informera si ce qu'on dit est vrai, qu'en Austrasie des prêtres révèlent les confessions pour de l'argent, et découvrent par là les voleurs. Ce règlement est remarquable, pour montrer combien le secret de la confession était jugé inviolable. On informera aussi, ajoute le dernier article, contre ceux qui, sous prétexte du droit nommé Faida, excitent du trouble et des émeutes les dimanches et les fêtes, aussi bien que les jours ouvriers : ce qu'il faut entièrement empêcher. On appelait Faide, en allemand Fehde, le droit qu'avaient, chez les Barbares, les parents d'un homme tué de venger sa mort par celle du meurtrier (10). C'est ainsi que Charlemagne donnait ordre aux affaires de l'Eglise.

Une autre affaire encore l'occupait. Il voyait approcher la mort ; car il était très-vieux. De ses trois fils, entre lesquels il avait partagé ses Etats, du consentement des évêques et des seigneurs, et avec l'approbation du Pape, les deux plus âgés et plus capables, Pépin, roi d'Italie, et Charles, roi de Bourgogne, étaient morts l'un sur l'autre ; il ne restait que Louis, roi d'Aquitaine. Charlemagne le fit venir avec toute l'armée. Il tint un grand conseil avec les évêques, les abbés, les ducs, les comtes et les autres officiers ; il leur recommanda pacifiquement et honnêtement la fidélité envers son fils. Il leur demanda à tous, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, s'ils auraient pour agréable qu'il transmît le nom d'empereur à son fils Louis. Ils répondirent tous que c'était une inspiration de Dieu.

Donc, le dimanche suivant, Charlemagne se revêtit de ses habits royaux, avec la couronne en tête, et appuyé sur son fils, marcha à l'église qu'il avait bâtie depuis les fondements, s'avança jusqu'à l'autel le plus élevé de tous, qui était consacré à Notre Seigneur Jésus-Christ ; sur cet autel, il fit poser une couronne d'or, autre que celle qu'il portait lui-même. Puis, après avoir prié longtemps, lui et son fils, il lui parla devant toute la multitude des pontifes et des seigneurs, lui recommandant, avant tout, d'aimer et de craindre Dieu, de garder en tout ses commandements, de protéger les églises contre les méchants, d'avoir de la tendresse pour ses sœurs et pour ses frères Drogon, Hugues et Théodoric encore enfants, et pour son neveu Bernard, qui venait d'être reconnu, dans cette assemblée, roi d'Italie, après la mort de Pépin, son père ; d'honorer les évêques comme ses pères, d'aimer ses peuples comme ses enfants, de réprimer les méchants pour les ramener au chemin du salut, d'être le consolateur des monastères et des pauvres, d'établir des ministres fidèles, craignant Dieu et désintéressés, de n'en destituer aucun qu'avec connaissance de cause, et de se montrer toujours lui-même irréprochable devant Dieu et devant les hommes.

Charlemagne dit à son fils plusieurs autres choses devant la multitude, et à la fin lui demanda s'il voulait obéir à ses préceptes. Louis répondit qu'avec l'aide de Dieu il les observerait de tout son cœur. Alors Charlema-

(1) Tur., L. — (2) Arel., XIX. — (3) Magunt., LIV, LV. — (4) Cabill., XXXI. — (5) Arel., XII, XIII. — (6) Rem., XLIII, XLIV. — (7) Magunt., VII, VIII. — (8) Cabill., XXVI. — (9) Arel., XIV, XV, XVI. — (10) Labbe, t. VII, p. 1287.

gne lui commanda de prendre de ses propres mains la couronne qui était sur l'autel, et de se la mettre sur la tête en souvenir de tous les préceptes de son père (1). Ce sont les paroles de l'auteur contemporain Thégan. Louis s'étant mis la couronne sur la tête, les peuples s'écrièrent : Vive l'empereur Ludovic ! et célébrèrent ce jour avec une grande joie. Charlemagne rendit grâces à Dieu en disant avec David : Béni soyez-vous, Seigneur, qui avez fait asseoir aujourd'hui mon fils sur mon trône, à mes yeux (2). Ensuite ils entendirent la messe et retournèrent au palais, le père appuyé sur le fils, comme ils étaient venus. Peu de temps après, Charlemagne le renvoya chargé de présents magnifiques ; ils s'embrassèrent tendrement et répandirent beaucoup de larmes, comme s'ils avaient prévu qu'ils ne se reverraient plus. C'était au mois de novembre 813.

Ce fut très probablement dans cette circonstance solennelle que Sédulius Scotus, écrivain remarquable que venait de nous faire connaître le cardinal Maï, présenta aux empereurs Charlemagne et Louis le Pieux son livre des *Recteurs ou rois chrétiens*. Il y expose en vingt chapitres les devoirs d'un souverain catholique. Le corps de chaque chapitre est en prose, mais se termine par un résumé en vers de différentes mesures. Il commence le tout par une préface en vers de six pieds, où il dit : Tout ministère de quelque prééminence dans les trois parties du monde doit se gouverner avec art. Les dons de l'art sont divers. Le souverain Créateur de toutes choses créa avec art les terres, la mer, les astres, les cieux, et c'est avec art qu'il régit ce monde merveilleux. C'est par de beaux arts que la sagesse du Très-Haut a préposé l'homme à tous les animaux du globe. C'est l'art qui régit le char, c'est l'art qui gouverne les navires, c'est l'art que la guerre consulte en vue du triomphe. L'abeille a besoin d'art. Ainsi en est-il de la chose publique, pour qu'elle prospère avec un bon prince et un peuple heureux. C'est dans ce but que, parcourant les prairies des livres célestes, j'ai ramassé, pour vous, ô roi, des bouquets fleuris d'entre ce qu'il y a de plus beau, pour orner le diadème de votre âme et glorifier des sceptres qui dominent selon la volonté du Christ. J'ai encore, d'un doigt parfumé, cueilli dans des corbeilles les herbes salutaires du dogme divin. Puisez aux fontaines jaillissantes d'Israël de quoi nourrir d'une rosée de miel le palais altéré ; car la gloire des rois, la splendeur de leurs sceptres, ce sont les dogmes du Seigneur, avec les exemples des anciens, et les actions universellement renommées des hommes illustres. Puisse votre république victorieuse fleurir par ces arts et se voir gouverner heureusement bien des années, jusqu'à ce que vous montiez dans cette cour éthérée où ceux qui ont régné avec justice jouissent d'une gloire éternelle !

Sédulius parle ensuite des rois chrétiens et des qualités nécessaires pour bien gouverner la chose publique.

D'abord, le souverain pieux qui reçoit la puissance royale doit avant tout rendre de dignes honneurs à Dieu et à la sainte Église. Car que sont les chefs du peuple chrétien, sinon les ministres du Tout-Puissant ? Or le ministre capable et fidèle est celui qui fait ce que son maître lui commande. De là les pieux et grands princes tiennent plus à honneur de s'appeler les ministres et serviteurs du Très-Haut que les seigneurs ou les rois des hommes. Tels David, Salomon et Constantin.

Comment un roi orthodoxe doit se régir lui-même. Car celui que la divine Providence établit pour régir les autres doit se régir lui-même le premier ; en effet, il s'appelle roi de régir. Or il y a six moyens pour bien se régir soi-même : réprimer sévèrement les pensées illicites, s'occuper de bons conseils, retrancher les paroles oiseuses, prendre goût aux maximes des divines Écritures et des bons princes, craindre de faire une action déshonorante, s'appliquer à tout ce qui est d'une bonne renommée.

Les sages ont comparé le royaume momentané de ce siècle à la révolution d'une roue ; car comme la roue qui tourne porte instantanément en bas ce qui est en haut, et en haut ce qui est en bas, ainsi en est-il des révolutions politiques. Il n'y a de royaume véritable que celui qui dure éternellement ; le royaume qui passe n'en est qu'une mobile ressemblance. C'est l'arc-en-ciel avec ses brillantes couleurs, mais qui passe avec le nuage. Comment donner quelque stabilité à cette inconstance ? La guerre est chanceuse, la paix incertaine. Il n'y a qu'un moyen : c'est de vous appuyer sur Dieu, qui vous a donné le royaume, et qui peut vous l'ôter ou vous le conserver comme un roi ôte ou conserve la place d'un serviteur fidèle ou infidèle.

La royauté, constituée de Dieu pour l'utilité de la chose publique, trouve son ornement non pas tant dans la richesse et dans la force que dans la sagesse et le culte divin. Car Dieu a voulu la nature de l'homme être telle, qu'il fût désireux de deux choses, la religion et la sagesse. Celui donc qui veut régner avec gloire et gouverner sagement le peuple et être pénétrant dans les conseils, doit demander la sagesse au Seigneur, qui donne à tous abondamment : témoin Salomon qui, pour n'avoir demandé que la sagesse, reçut avec elle tous les autres biens.

Outre soi-même, le roi pieux et sage doit encore gouverner bien sa maison, c'est-à-dire sa femme, ses enfants et ses domestiques. Il doit donc faire en sorte d'avoir une femme non-seulement noble, belle et riche, mais encore chaste, prudente et complaisante dans les choses saintes. Sédulius cite pour modèle l'empereur Théodose et l'impératrice Facil-

(1) Thegan. *Vita Ludov.* — (2) *Annal. Moissiac.*

cille, de laquelle il retrace la conduite vertueuse que nous avons vue dans cette histoire.

Dans les choses humaines il n'y a point d'art plus difficile, dit-on, que celui de bien commander, et de gouverner prudemment la chose publique; mais cet art parvient à sa perfection lorsque la république a d'excellents conseillers. Or, il y a trois règles à observer dans les conseils : la première, c'est de préférer les conseils divins aux conseils humains, attendu qu'il faut obéir à Dieu plus qu'aux hommes. Si donc, comme un bon pilote, quelqu'un veut gouverner avec succès le vaisseau de la république, il doit observer avec soin les conseils du Seigneur, qui sont les meilleurs et qui nous sont manifestés dans les saintes Ecritures. La seconde règle, c'est de s'appuyer non pas tant sur son propre conseil que sur celui des plus prudents. Il est plus juste, disait l'empereur Antonin, que je suive le conseil de tant d'excellents amis plutôt que tant d'excellents amis suivent ma volonté de moi seul. La troisième règle, c'est qu'un bon souverain ne prenne point pour conseillers des hommes fourbes et méchants. Jamais ceux qui méprisent les commandements de Dieu par une mauvaise vie ne seront dévoués au prince. Car pour qui peuvent être bons ceux qui sont mauvais pour eux-mêmes?

Ce qui fait les mauvais princes, c'est d'abord la licence royale et l'abondance de toutes choses ; ensuite de mauvais amis, des courtisans insensés ou détestables, qui font oublier les commandements de Dieu, même à un souverain qui paraissait bon. C'est enfin, on ne peut le nier, l'ignorance des affaires publiques. Quatre ou cinq hommes se coalisent, et forment un conseil pour tromper l'empereur ou le roi. Ils disent ce qu'il faut approuver. L'empereur, qui demeure renfermé chez lui, ne connaît point la vérité. Il ne pense que ce que ces hommes lui disent; il nomme des juges qu'il ne faudrait pas, il en révoque que la république devrait conserver. D'où il arrive que même un bon, discret et excellent empereur est vendu, et qu'il devient malheureux parce qu'on lui tait la vérité. Aux précédentes causes qui corrompent les princes, Sédulius ajoute dans ses vers la caressante volupté d'un visage féminin.

Quant aux rois impies, que sont-ils, sinon les premiers brigands de la terre? Quels maux n'attirent-ils point sur eux et sur leurs sujets? L'impie Pharaon, les dix plaies d'Egypte, suivies de la submersion dans la mer Rouge et dans l'éternel abîme. Qui ne connaît la veangeance du souverain Juge sur Antiochus, Hérode et Pilate ? Que dirai-je de Néron, de l'empereur Julien, et de leurs semblables ? Après une mort funeste, n'ont-ils pas été dévorés par l'enfer? Pour en passer une infinité d'autres, Sédulius se borne à la fin déplorable du roi arien Théodoric, meurtrier du pape Jean et du patrice Symmaque. Le pape saint Grégoire le rapporte ainsi dans ses *Dialogues*, en indiquant les personnes desquelles il tenait le récit. Un receveur des impôts publics revenait de Sicile à Rome, ses navires s'arrêtèrent à l'île de Lipari pour les réparations nécessaires. Le receveur alla rendre visite à un ermite de grande vertu, qui demeurait dans l'île, afin de se recommander à ses prières. L'homme de Dieu ayant vu les voyageurs, leur dit dans la conversation : Savez-vous que le roi Théodoric est mort? Ils lui répondirent : A Dieu ne plaise ! car nous l'avons quitté vivant, et aucune nouvelle de ce genre ne nous est parvenue. L'homme de Dieu ajouta : En vérité, il est mort : car hier, à la neuvième heure, ayant, d'un côté, le pape Jean, et de l'autre le patrice Symmaque, il a été conduit, sans baudrier et sans chaussure, les mains liées derrière le dos, et précipité dans la fournaise du volcan, qui est ici près. Les voyageurs écrivirent soigneusement le jour, et à leur retour en Italie, ils trouvèrent que le roi Théodoric était mort le jour même où le serviteur de Dieu eut révélation de sa mort et de son supplice. Et parce qu'il avait fait périr en prison le pape Jean, et égorgé par le glaive le patrice Symmaque, il apparut justement précipité dans le feu par ceux qu'il avait jugés injustement dans cette vie (1). Ce qu'il y a de particulier, c'est que Théodoric lui-même fait la description de ce volcan dans une lettre où il condamne un fameux homicide à y être jeté tout vivant (2).

Dans le neuvième chapitre, Sédulius parle du roi pacifique et clément. Il donne pour exemple Auguste, les Antonins, Constantin le Grand, les Théodose, enfin Charlemagne, et Louis le Pieux, que sa clémence lui a fait adjoindre dans l'empire (*adordinavit imperatorem*); expression qui semble désigner l'époque précise où ils étaient empereurs tous deux.

Les sages distinguent huit colonnes qui soutiennent le gouvernement d'un roi juste : la vérité et la patience dans les affaires, la libéralité, l'affabilité, la répression des méchants, l'amitié des bons, la légèreté des tributs sur le peuple, l'équité des jugements entre les riches et les pauvres. Appuyé sur ces colonnes, un souverain catholique préfère l'utilité de l'Eglise à son intérêt personnel. Il a soin que les assemblées synodales se tiennent deux ou trois fois par an, pour affermir le bien et corriger le mal. Il ne cherche point à y dominer, mais plutôt à y trouver une règle pour lui-même, à l'exemple de Jovinien, de Valentinien et de Théodose. Un roi chrétien, s'il tombe dans une faute, écoute la reprimande, comme David celle du prophète Nathan, comme Théodose celle de l'évêque Ambroise. Au lieu de savoir mauvais gré au sévère évêque de Milan, Théodose disait au complaisant Nectaire de Constantinople : Hélas ! j'ai appris

(1) Greg. *Dialog.*, l. IV. c. XXX. — (2) *Apud Cassiod* l. III, *epist.* XLVIII.

bien tard la différence d'un évêque et d'un empereur! Que de temps il m'a fallu pour trouver un homme qui osât me dire la vérité! Je ne connais qu'Ambroise qui soit digne du nom d'évêque.

Ce qui est arrivé à Théodose dans le massacre de Thessalonique fait voir qu'il n'est pas toujours donné aux meilleurs princes d'éviter tout excès, et que leur zèle même pour la justice doit être tempéré de douceur. Un chef chrétien ne met pas sa confiance dans sa propre force, ni dans celle des siens, comme Xerxès ou Sennachérib, mais dans le Seigneur, comme Moïse, Josué, David, Josaphat, les Machabées, et Théodose, qui tous à la valeur et à la prudence guerrière joignaient la prière de la foi.

La puissance temporelle est comparée par les sages à la lune qui croît et décroît. Le roi chrétien ne se laisser donc point abattre par l'adversité, qui souvent est plus avantageuse que la prospérité. Il ne se laisser pas non plus aveugler par quelques succès à la guerre, comme Julien l'Apostat dans sa guerre contre les Perses. Il glorifie Dieu de sa victoire, et offre à l'ennemi des conditions raisonnables. Ministre de Dieu pour le bien et contre le mal, il est surtout le défenseur de son Église.

Tel est l'ensemble des idées que Sédulius présente à Charlemagne et à Louis le Débonnaire. C'est précisément ce que le premier venait de recommander au second. On a encore retrouvé de Sédulius quelques explications sur les évangiles et sur les préfaces qu'y a faites saint Jérôme. Sédulius Scotus est du nombre de ces savants d'Angleterre que Charlemagne sut attirer en France et en Allemagne à la suite d'Alcuin.

Après le couronnement et le départ de Louis, Charlemagne demeura à Aix-la-Chapelle, ne s'occupant plus que de prières, d'aumônes et de la correction des livres sacrés; car il employa le reste de sa vie à rendre très-corrects les textes des quatre Évangiles, y travaillant avec des Grecs et des Syriens. Toute sa vie, il avait eu un grand zèle pour la religion et une piété sincère. Il ne manqua jamais, autant que sa santé ne lui permit, d'aller à l'église le matin et le soir, et d'assister aux nocturnes et à la messe. Il avait grand soin que tout s'y fît avec toute la bienséance possible, et avertissait souvent les custodes des églises de n'y rien souffrir d'indécent. Il les fournit abondamment de vases d'or et d'argent, et d'habits sacerdotaux, en sorte que, pendant le saint sacrifice, aucun des clercs, pas même des portiers, ne servait dans son habit ordinaire. Il orna particulièrement sa chapelle d'Aix d'or, d'argent, de luminaire; les balustrades et les portes étaient d'airain. Il y fit apporter des colonnes et du marbre de Rome et de Ravenne, ne pouvant en avoir d'ailleurs. Comme nous avons vu, il corrigea très-exactement la manière de lire et de chanter, étant parfaitement instruit de l'une et de l'autre, et toutefois, il ne lisait pas publiquement, et se contentait de chanter bas avec les autres. Ce sont les paroles d'Eginhard, qui montrent qu'en ce temps-là les plus grands seigneurs ne dédaignaient pas de faire dans l'église des fonctions de chantre et de lecteur, et nous en voyons aussi des preuves à Constantinople.

Charlemagne ne bornait pas ses aumônes à son empire si vaste, il les étendait au delà des mers, en Syrie, en Égypte, en Afrique, à Jérusalem, à Alexandrie et à Carthage. Il envoyait de l'argent partout où il savait que des chrétiens vivaient dans la pauvreté. C'était le principal motif qui lui faisait cultiver l'amitié des princes infidèles, pour procurer du soulagement aux chrétiens qui vivaient sous leur domination. Entre les lieux de piété, il avait une vénération singulière pour Saint-Pierre de Rome. Il envoya, pour son trésor, une très-grande quantité d'or, d'argent, de pierreries, et des présents immenses pour les Papes. Pendant tout son règne, il n'eut rien de plus à cœur que de rétablir la ville de Rome dans son ancienne dignité, et, non-seulement de défendre et de protéger, mais d'orner et d'enrichir l'église de Saint-Pierre. Et toutefois, ajoute Eginhard, durant un si long règne il n'y fit que quatre voyages de dévotion. Réflexion qui montre combien les pèlerinages à Rome étaient fréquents.

Enfin arriva pour Charlemagne le dernier pèlerinage, celui du temps à l'éternité. Le 20 janvier 814, au sortir du bain, il fut pris de la fièvre. Il espéra d'abord se guérir par une diète rigoureuse, en ne buvant qu'un peu d'eau, ainsi qu'il en avait usé dans ses autres maladies; car, quoiqu'il eût plusieurs habiles médecins à sa cour, il ne suivait guère leurs avis, et la diète était son unique remède. La pleurésie s'étant jointe à la fièvre, il n'en continua pas moins sa rigoureuse abstinence. Enfin, le septième jour de sa maladie, le danger augmentant, il fit venir l'archevêque Hildebolde, son archichapelain, qui, accompagné d'autres évêques, lui donna l'extrême-onction, avec le corps et le sang de Notre Seigneur. Peu après, il entra dans une agonie qui ne lui ôta point l'usage de la raison, et qui dura le reste du jour et la nuit suivante. Le lendemain, à la pointe du jour sachant bien ce qu'il allait faire, il recueillit toutes ses forces, étendit la main droite, et fit le signe de la croix sur son front, sur sa poitrine et sur tout son corps. Enfin, allongeant ses pieds et étendant ses bras sur son corps, il chanta doucement ces paroles : *In manus tuas commendo spiritum meum*, et sortit paisiblement de ce monde, le 28 janvier 814, dans la soixante-douzième année de son âge, la quarante-septième de son règne et la quatorzième de son empire.

Il n'avait rien marqué touchant sa sépulture; mais, après quelques délibérations, on jugea que le lieu le plus convenable était la magnifique église qu'il avait fait bâtir à Aix-la-Chapelle, en l'honneur de la Mère de Dieu.

Il y fut enterré le jour même. On embauma son corps; on le revêtit premièrement du cilice, qu'il porta toujours secrètement, et puis de ses habits impériaux, par-dessus lesquels on lui mit la pannetière d'or qu'il portait à ses voyages de Rome, comme pèlerin; on l'assit dans son tombeau sur un siége d'or; on ceignit son épée d'or à son côté; on plaça sur sa tête une couronne où il y avait du bois de la vraie croix; on lui mit entre les mains et sur les genoux un livre des Evangiles couvert d'or, et l'on suspendit devant lui son sceptre et son bouclier, bénits par le pape saint Léon III. Après quoi on remplit le sépulcre de divers aromates, et on le ferma. On érigea ensuite sur son tombeau un couronnement d'or en forme d'arc, sur lequel on plaça sa statue avec cette inscription : sous ce mausolée repose le corps de Charlemagne, grand et orthodoxe empereur, qui a étendu glorieusement le royaume des Francs, et qui l'a gouverné heureusement pendant quarante-sept ans. Il est mort septuagénaire, l'an du Seigneur, 814, indiction septième, le 5 des calendes de février.

On ne saurait exprimer, dit un des biographes contemporains, quels furent à sa mort le deuil et l'affliction par toute la terre. Les païens mêmes le pleurèrent, comme le père de tout le monde. Les regrets furent surtout extrêmes parmi les Chrétiens, particulièrement dans tout son empire (1). L'humanité contemporaine l'ayant ainsi pleuré, la postérité l'a mis au-dessus des autres grands hommes. Elle l'a tellement reconnu pour grand, qu'elle en a fait le nom de Charlemagne, qui lui est propre.

(1) *Monach. Engolism.*

DISSERTATIONS SUR LE LIVRE CINQUANTE-QUATRIÈME

I

ORIGINE HISTORIQUE DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE (1).

Il n'en est certainement pas de cette souveraineté du Pape comme de la souveraineté spirituelle qu'il tient de Jésus-Christ, en sa qualité de successeur du prince des apôtres. Celle-ci est un dogme fondamental du christianisme, elle entre essentiellement dans la constitution divine de l'Église; elle est immédiatement établie de Dieu: tandis que la souveraineté temporelle du siége apostolique n'est point un dogme; ce n'est pas une institution divine; elle n'a de dogmatique que le droit d'être maintenue contre toute invasion de la part des ennemis de l'Église. Mais sans être elle-même un dogme catholique, cette souveraineté a toujours été regardée dans l'Église comme une institution providentielle, c'est-à-dire une institution préparée, développée, formée, et définitivement établie par la divine Providence dans l'intérêt de la religion et de la société. Elle n'est pas le résultat forcé d'une de ces révolutions subites et emprévues qui étonnent le monde par la rapidité de leur marche; elle a été amenée de loin par un concours de circonstances tout à fait indépendant de la volonté des Papes, dont l'influence dans l'ordre civil s'est fait sentir, comme un besoin dès le commencement du cinquième siècle, et a grandi naturellement, en raison même de l'affaiblissement et du déclin du pouvoir des empereurs en Occident. Les donations des premiers princes chrétiens, la pieuse générosité des fidèles, leur respect filial pour le vicaire de Jésus-Christ et pour les évêques successeurs des apôtres, la confiance que les pasteurs et particulièrement le chef de l'Église universelle inspiraient au monde, autant par leurs lumières que par leurs vertus et le caractère auguste dont ils étaient revêtus; les divisions et les hérésies qui troublaient l'empire, les guerres entre les nations, les invasions des barbares, tout a contribué, suivant les desseins de la Providence, à faire sentir la nécessité de la souveraineté temporelle du chef de la chrétienté, du pasteur suprême de tous les peuples du monde chrétien. On n'a pas tardé à comprendre que, dans cet état de choses, vu surtout que les princes étaient divisés entre eux, il ne convenait pas que celui qui est le chef spirituel de tous, le père et le docteur de tous les chrétiens, devînt le sujet d'aucun État, où il n'aurait pu trouver l'indépendance et la liberté que réclame le ministère apostolique. Et c'est parce qu'on l'a compris généralement, que l'évêque de Rome, le Pontife romain a été souverain *de fait*, avant de l'avoir été *de droit*, avant d'avoir été reconnu et proclamé comme tel par les puissances catholiques, sur la fin du huitième siècle.

Tout homme de bonne foi reconnaîtra, l'histoire en main, que la souveraineté temporelle du Saint-Siége, sur la ville de Rome et sur les provinces qui forment les États de l'Église, s'est établie par une disposition spéciale de la divine Providence, et que l'on ne peut accuser les papes de s'être rendus eux-mêmes indépendants de la domination des empereurs de Constantinople. « Il est constant, dit l'abbé Bergier, que depuis la destruction de l'empire d'Occident, au cinquième siècle, ceux d'Orient, n'eurent en deçà de la mer qu'une autorité très-précaire, et ne s'occupèrent de l'Italie que pour en tirer de l'argent. Les Lombards qui, en 562, s'étaient rendus maîtres d'une partie de l'Italie, et possédaient l'exarchat de Ravenne, ne cessaient de menacer Rome. Vainement le Pape et les Romains demandèrent du secours à la cour de Constantinople; ils n'obtinrent rien, et furent réduits à se défendre eux-mêmes. Déjà sous les Césars, les Papes comme les autres évêques, avaient eu le titre de défenseurs des villes; c'était une espèce de magistrature; et plus le siége de l'empire était éloigné, plus elle était importante. Depuis les services qu'avaient rendus aux Romains le Pape Innocent I[er], au

(1) Cette dissertation est tirée des œuvres du cardinal Gousset.

écartant Alaric, et saint Léon, en adoucissant Attila et en modérant les fureurs de Genséric, les Papes furent regardés comme les génies tutélaires de Rome, et comme la seule ressource contre les barbares. Ils y jouissaient donc déjà d'une autorité, à peu près absolue : les Romains, satisfaits de ce gouvernement paternel, redoutaient celui des Lombards, dont la plupart étaient ariens. Le Pape Etienne, trop faible pour résister à ce peuple puissant, implora le secours de Pépin, roi de France. Pépin passa les Alpes, défit Astolphe, roi des Lombards, l'an 774, et l'obligea de céder au Pape l'exarchat de Ravenne. Nous demandons quelle infidélité ce Pape a commise envers l'empereur d'Occident ? Celui-ci ne voulant plus être le protecteur de Rome, le Pape en chercha un autre. Ce n'est pas cette ville qui s'est soustraite à la domination des empereurs, ce sont eux qui l'ont abandonnée à son malheureux sort (1). »

Au témoignage de ce savant apologiste de la religion, nous ajouterons celui d'un auteur non suspect, M. Guizot. « Depuis le cinquième siècle, dit-il, le clergé chrétien avait un puissant moyen d'influence. Les évêques et les clercs étaient devenus les premiers magistrats municipaux. Il ne restait, à proprement parler, de l'empire romain que le régime municipal ; il était arrivé, par les vexations du despotisme et la ruine des villes, que les *curiales* ou membres des corps municipaux étaient tombés dans le découragement et l'apathie. Les évêques, au contraire, et le corps des prêtres, plein de vie et de zèle, s'offraient naturellement à tout surveiller, à tout diriger. *On aurait tort de le leur reprocher, de les taxer d'usurpation:* Ainsi le voulait le cours naturel des choses ; le clergé seul était moralement fort aimé, il devint partout puissant ; c'est la loi de l'univers. Cette révolution est empreinte dans toute la législation des empereurs à cette époque. Si vous ouvrez le code Théodosien ou le code Justinien, vous trouverez un grand nombre de dispositions, qui remettent les affaires municipales au clergé et aux évêques... Aussi, l'Eglise chrétienne a-t-elle puissamment contribué dès cette époque, au caractère et au développement de la civilisation moderne (2). »

Ce que M. Guizot dit de l'influence des évêques et du clergé en général, doit s'entendre principalement de l'influence des Papes ; car comme le dit un autre publiciste, le fameux Pierre du Puy, qui ne peut être suspect, étant plus hostile que favorable au Saint Siége : « Les empereurs donnèrent aux patriarches, et *principalement aux Papes*, la même autorité qu'avait le *préfet du prétoire*, pour faire exécuter les lois et pour punir ceux qui y contrevenaient, et leur attribuèrent le jugement des causes criminelles des laïques (3).

Mais laissons parler un écrivain éminemment catholique, l'illustre comte de Maistre. Voici ce qu'il dit de l'origine de la puissance temporelle des Papes (4) : « On ne trouve ici ni traités, ni combats, ni intrigues, ni usurpations ; en remontant, on arrive toujours à une donation. Pépin, Charlemagne, Louis, Lothaire, Henri, Othon, la comtesse Mathilde, formèrent cet Etat temporel des papes, si précieux pour le christianisme : mais la force des choses l'avait commencé, et cette opération cachée est un des spectacles les plus curieux de l'histoire.

» Il n'y a pas, en Europe, de souveraineté plus justiciable, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que celle des souverains pontifes. Elle est comme la loi divine, *justificata in semetipsa* (5). Mais ce qu'il y a de véritablement étonnant, c'est de voir les papes devenir souverains sans s'en apercevoir et même, à parler exactement, malgré eux. Une loi invisible élevait le siége de Rome, et l'on peut dire que le chef de l'Eglise universelle naquit souverain. De l'échafaud des martyrs, il monta sur un trône qu'on n'apercevait pas d'abord, mais il se consolidait insensiblement comme toutes les grandes choses, et qui s'annonçait, dès son premier âge, par je ne sais quelle atmosphère de grandeur qui l'environnait, sans aucune cause humaine assignable. Le pontife romain avait besoin des richesses, et les richesses affluaient ; il avait besoin d'éclat, et je ne sais quelle splendeur extraordinaire partait du trône de saint Pierre, au point que déjà, dans le quatrième siècle, l'un des plus grands seigneurs de Rome, préfet de la ville, disait en se jouant, au rapport de saint Jérôme : *Promettez-moi de me faire évêque de Rome, et tout de suite je me ferai chrétien* (6). Celui qui parlerait ici d'*avidité religieuse*, d'*avarice* d'*influence sacerdotale*, prouverait qu'il est au niveau de son siècle, mais tout à fait au-dessous du sujet. Comment peut-on concevoir une souveraineté sans richesses ? Ces deux idées sont une contradiction manifeste. Les richesses de l'Eglise romaine étant donc le signe de sa dignité et l'instrument nécessaire de son action légitime, elles furent l'œuvre de la providence qui les marqua dès l'origine du sceau de la légitimité. On les voit, et l'on ne sait d'où elles viennent ; on les voit, et personne ne se plaint. C'est le respect, c'est l'amour, c'est la piété, c'est la foi qui les ont accumulées. De là ces vastes patrimoines qui ont tant exercé la plume des savants. Saint Grégoire, à la fin du sixième siècle, en possédait vingt-trois en Italie, et dans les îles de la Méditerranée, en Illyrie, en Dalmatie, en Allemagne et dans les

(1) *Dictionnaire de théologie*, au mot Pape. — (2) *Histoire générale de la civilisation en Europe*, 3e édit., Paris, 840, in-8, IXe leçon. — (3) *Traité de la jurisprudence criminelle*, I partie, ch. IV. — Pierre du Puy est auteur du traité des *Libertés de l'Eglise Gallicane*. — (4) *Du pape*, liv. II, ch. VI. — (5) *Ps.*. XVIII, 10. — (6) Miserabilis prætextatus, qui designatus consul est mortuus, homo sacrilegus et idolorum cultor, solebat ludens beato Papæ Damaso dicere : *Facite me romane urbis episcopum, et ero protinus christianus.* (Hieron., Epist. XXXVIII.

Gaules. La juridiction des Papes sur ces patrimoines porte un caractère singulier qu'on ne saisit pas aisément à travers les ténèbres de cette histoire, mais qui s'élève néanmoins visiblement au-dessus de la simple propriété. On voit les Papes envoyer des officiers donner des ordres et se faire obéir au loin, sans qu'il soit possible de donner un nom à cette suprématie dont, en effet, la providence n'avait point encore prononcé le nom.

» Dans Rome, encore païenne, le Pontife romain gênait déjà les Césars. Il n'était que leur sujet ; ils avaient tout pouvoir contre lui ; il n'en avait pas le moindre contre eux : cependant ils ne pouvaient tenir à côté de lui. On lisait sur son front le caractère *d'un sacerdoce si éminent, que l'empereur, qui portait parmi ses titres celui de souverain-pontife, le souffrait dans Rome avec plus d'impatience qu'il ne souffrait dans les armées un César qui lui disputait l'empire.* Une main cachée le chassait de la *ville éternelle* pour la donner au chef de l'*Église éternelle*...

» Odoacre, avec ses Hérules, vient mettre fin à l'empire d'Occident en 475 ; bientôt après, les Hérules disparaissaient devant les Goths, et ceux-ci à leur tour cèdent la place aux Lombards, qui s'emparent du royaume d'Italie. Quelle force, pendant plus de trois siècles, empêchait tous les princes de fixer, d'une manière stable, leur trône à Rome ? Quel bras les repoussait à Milan, à Pavie, à Ravenne, etc.? C'est un point qui ne saurait être contesté, que les Papes ne cessèrent de travailler pour maintenir aux empereurs grecs ce qui leur restait de l'Italie contre les Goths, les Hérules et les Lombards. Ils ne négligeaient rien pour inspirer le courage aux exarques et la fidélité aux peuples ; ils conjuraient sans cesse les empereurs grecs de venir au secours de l'Italie ; mais que pouvait-on obtenir de ces misérables princes ? Non-seulement ils ne pouvaient rien faire pour l'Italie, mais ils la trahissaient systématiquement, parce que ayant des traités avec les barbares qui les menaçaient du côté de Constantinople, ils n'osaient pas les inquiéter en Italie. L'état de ces belles contrées ne peut se décrire, et fait encore pitié dans l'histoire. Désolée par les barbares, abandonnée par ses souverains, l'Italie ne savait plus à qui elle appartenait et ses peuples étaient réduits au désespoir. Au milieu de ces grandes calamités, les Papes étaient le refuge unique des malheureux. Sans le vouloir et par la force seule des circonstances, les Papes étaient substitués à l'empereur, et tous les yeux se tournaient de leur côté. Italiens, Hérules, Lombards, Français, tous étaient d'accord sur ce point. Saint Grégoire le Grand disait déjà de son temps : *Quiconque arrive à la place que j'occupe, est accablé par les affaires, au point de douter souvent s'il est prince ou pontife* (1).

» En plusieurs endroits de ses lettres, on le voit faire le rôle d'un administrateur souverain. Il envoie, par exemple, un gouverneur à Nepi, avec injonction au peuple de lui obéir comme au Souverain-Pontife lui-même ; ailleurs, il dépêche un tribun à Naples, chargé de la garde de cette grande ville (2). On pourrait citer un grand nombre d'exemples pareils. De tous côtés, on s'adressait au Pape ; toutes les affaires lui étaient portées ; insensiblement enfin et sans savoir comment, il était devenu en Italie, par rapport à l'empereur grec, ce que le maire du palais était en France à l'égard du roi titulaire.

» Et cependant, les idées d'usurpation étaient si étrangères aux Papes, qu'une année seulement avant l'arrivée de Pépin, en Italie, Étienne II conjurait le plus misérable de ces princes (Léon l'Isaurien) de prêter l'oreille aux remontrances qu'il n'avait cessé de lui adresser pour l'engager à venir au secours de l'Italie (3). »

Aussi, « lorsque le pape Étienne se rendit en France, dit encore Joseph de Maistre, Pépin vint à sa rencontre avec toute sa famille et lui rendit les honneurs souverains : les fils du roi se prosternèrent devant le Pontife. Quel évêque, quel patriarche de la chrétienté aurait osé prétendre à de telles distinctions ? En un mot, les Papes étaient maîtres absolus ; souverains de fait, ou pour s'exprimer exactement, souverains forcés, avant toutes les libéralités carlovingiennes ; et pendant ce temps même, ils ne cessaient encore, jusqu'à Constantin Copronyme, de dater leurs diplômes par les années des empereurs, les exhortant sans relâche à défendre l'Italie, à respecter l'opinion des peuples, à laisser les consciences en paix ; mais les empereurs n'écoutaient rien, et la dernière heure était arrivée. Les peuples d'Italie, poussés au désespoir, ne prirent conseil que d'eux-mêmes. Abandonnés par leurs maîtres, déchirés par les barbares, ils se choisirent des chefs et se donnèrent des lois. Les Papes, devenus ducs de Rome, par le fait et par le droit, ne pouvant plus résister aux peuples qui se jetaient dans leurs bras, et ne sachant plus comment les défendre contre les barbares, tournèrent enfin les yeux sur les princes français (4). »

Le pape Étienne « implora le secours du roi des Francs, à l'exemple de ses prédécesseurs, Grégoire II, Grégoire III et Zacharie. Alors Pépin tint à Quierzy-sur-Oise une assemblée générale des seigneurs du royaume, en présence desquels il s'engagea solennellement *à faire rendre au Saint-Siége* l'exarchat de Ravenne, avec les autres villes et territoire

(1) Hoc in loco quisquis pastor dicitur, curis exterioribus graviter occupatur, ita ut sæpe incertum sit utrum pastoris officium an terreni proceris agat. Lib. I, *Epist.* xxv, ind. ix. — (2) Lib. II, *Epist.* xi, *indict.* viii. — (3) Anastase le Bibliothécaire, *de vitis Roman. Pontificum*. — (4) *Du pape*, liv. II, ch. vi. — Voyez sur la même question, Baronius, Pagi, Noël-Alexandre, Orsi, Mamachi, Cenni, Muzarelli ; Thomassin, *Anc. et nouv. discipline de l'Église* ; Gosselin, *Pouvoir du pape au moyen âge*, etc.

d'Italie usurpés par les Lombards. Il dressa même un *acte de donation* signé de lui et des princes ses fils, par lequel il confirmait la promesse de mettre le Saint-Siége en possession des mêmes villes et territoires (1).

En conséquence de cette promesse, Pépin envoya aussitôt à Astolphe, roi des Lombards, des ambassadeurs, chargés de presser la *restitution des villes et territoires enlevés par lui ou ses prédécesseurs à l'Eglise ou à la République romaine* (2). Sur le refus d'Astolphe, Pépin entra en Italie, en 754, avec une nombreuse armée, tailla en pièces celle du prince lombard, qu'il poursuivit jusque dans Pavie, où il le tint assiégé pendant plusieurs jours. Forcé de se rendre, Astolphe promit, avec serment, de *rendre sans délai, à l'Eglise et à la République romaine, la ville de Ravenne avec plusieurs autres villes* (3). C'est ainsi que Pépin établit, ou plutôt reconnut et confirma la souveraineté temporelle que le Pape exerçait déjà longtemps auparavant, en vertu du libre choix des peuples, sur ces provinces abandonnées de leurs anciens et légitimes souverains. On remarque, en effet, d'après le récit d'Anastase le Bibliothécaire, qui nous apprend ces faits, que Pépin ne prétendit pas faire à l'Eglise et à la République romaine une *pure donation*, mais leur faire *restituer* ce qui leur avait été injustement enlevé par les Lombards (4).

Depuis la défaite des Lombards par l'armée de Pépin, les Papes parlèrent en souverain dans leurs lettres et dans leurs actes, et se montrèrent comme tels dans leurs relations avec les autres puissances. Mais cette souveraineté étant perpétuellement menacée par le voisinage et l'ambition des Lombards, Charlemagne, pour continuer et achever l'œuvre commencée par son père, affermit la puissance temporelle des Papes par ses victoires sur ces dangereux voisins et par l'entière destruction de leur monarchie en 773.

Non content de confirmer les donations de Pépin, Charlemagne se rendit à Rome, et fit dresser, par son chapelain Ethérius, l'acte d'une donation plus ample, par laquelle il assurait, pour toujours, au Saint-Siége l'exarchat de Ravenne; les duchés de Spolète et de Bénévent, et plusieurs autres provinces. Il signa de sa propre main cette donation et la fit signer par les évêques, abbés, ducs et comtes qui l'accompagnaient; après quoi, il la déposa sur l'autel de Saint-Pierre, et fit serment, avec tous les chefs français, de conserver au Saint-Siége les Etats qui lui étaient solennellement *restitués*.

C'est ainsi que la divine Providence elle-même consomma l'établissement de la souveraineté temporelle du Saint-Siége. Depuis la chute de l'empire romain, qui a divisé la chrétienté en un si grand nombre d'Etats, il était très-important pour le gouvernement de l'Eglise, que son chef ne fût sujet d'aucun monarque particulier : « Tant que l'empire romain a subsisté, dit Fleury, il renfermait dans sa vaste étendue presque toute la chrétienté ; mais depuis que l'Europe est divisée entre plusieurs princes, indépendants les uns des autres, si le Pape eût été le sujet de l'un d'eux, il eût été à craindre que les autres n'eussent peine à le reconnaître pour père commun, et que les schismes n'eussent été fréquents. On peut donc croire que c'est par un *effet particulier de la Providence* que le Pape s'est trouvé indépendant et maître d'un Etat assez puissant pour n'être pas aisément opprimé par les autres souverains, afin qu'il fût plus libre dans l'exercice de sa puissance spirituelle, et qu'il pût contenir plus facilement tous les autres évêques dans leurs devoirs (5).

Oui, c'est la Providence qui a préparé, commencé, développé, et enfin achevé l'institution de la souveraineté temporelle du Saint-Siége ; c'est la Providence qui, en ordonnant ou permettant les divers mouvements du monde politique, toujours de manière à arriver infailliblement à ses fins, a fait comprendre aux princes chrétiens, aux puissances catholiques, le besoin permanent, la nécessité morale de cette institution salutaire pour le maintien de l'indépendance et de la liberté des Papes dans l'exercice du ministère apostolique ; c'est la Providence qui lui a fait traverser les siècles, en la protégeant constamment contre le schisme et l'hérésie, contre les attentats des factieux et des révolutionnaires. Leurs attaques contre le titre du Souverain temporel dans le vicaire de Jésus-Christ n'ont servi qu'à le rendre plus digne du dévouement des vrais catholiques. Tout homme de bonne foi, pour peu qu'il soit instruit, le reconnaîtra : aujourd'hui comme autrefois, la souveraineté temporelle du Pape n'a jamais eu pour ennemis que les ennemis de la papauté, que les ennemis de l'Eglise. Aussi, de tout temps, les Papes et les évêques, les conciles généraux et particuliers, les docteurs catholiques, ont constamment défendu cette souveraineté, comme étant une des plus fortes garanties que nous puissions avoir du libre exercice de la mission apostolique du successeur de saint Pierre, de l'évêque de Rome, le centre de l'unité de l'Eglise universelle. Il faut être wicléfiste pour oser soutenir que l'exercice du pouvoir civil dont il s'agit est en opposition avec les maximes de Jésus-Christ.

(1) Anastase le Bibliothécaire, *de vitis Rom. Vita Stéphani II.* — (2) Anastase, *de vitis Rom. Pont. Vita Stéphani II.* — (3) *Ibidem.* — (4) Voyez le comte de Maistre, *Du Pape*, liv. II, ch. VI; et Gosselin, *Pouvoir du Pape au moyen âge*, édit. de 1845, I part. ch. I. — (5) *Hist. eccl.* t. XVI, IVe Discours, n. 10.

II

DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DES PAPES ET DE SON INCOMPATIBILITÉ AVEC LE GALLICANISME

S'il est un point qui ne cadre pas avec le séparatisme gallican, c'est la souveraineté temporelle des Papes.

Bossuet, au commencement de la *Défense de la Déclaration*, avant de justifier le premier article, déclare réserver expressément le principat civil de l'Eglise Romaine. Comme si ce grand homme avait pressenti les tempêtes et les attentats qui devaient sortir de ce malheureux article, au moment où il préconise la séparation des deux ordres, il pose une réserve qui en détruit le principe. Mais ce n'était là qu'une timidité de sa conscience épiscopale et une évidente contradiction de sa logique. Avec le temps, l'idée de séparation devait se préciser, définir son application sociale et découvrir ses dernières conséquences. Ces conséquences, c'est Mirabeau tonnant contre les biens du clergé de France ; c'est le prince Napoléon et le prince de Canino son cousin, vomissant des anathèmes au Sénat français et à la Constituante romaine ; c'est le sénateur Bonjean venant dire : « Pour quiconque croit à l'Evangile, la papauté, par l'exercice du pouvoir temporel, est en contradiction, pour ne pas dire en révolte, avec cette parole de l'Homme-Dieu : « Mon royaume n'est pas de ce monde (1). » Ces conséquences, c'est le Directoire envoyant une armée contre Pie VI ; c'est Napoléon usurpant, en 1809, les Etats romains sur Pie VII ; c'est Victor-Emmanuel et Garibaldi, enlevant à Pie IX les trois quarts du patrimoine de saint Pierre et guettant, l'un dans sa tanière, l'autre, dans sa diplomatie, le moment d'enlever l'autre quart.

Voilà quelles sont, sous nos yeux, malgré le génie de Bossuet et malgré ses réserves, les conséquences de la séparation des deux ordres : et il faut convenir qu'elles sont justement déduites d'un principe cher au gallicanisme. Reste à savoir si principe et conséquences s'accordent aussi bien avec la doctrine et la pratique de l'Eglise.

« Il n'en est certainement pas de la souveraineté temporelle du Pape, dit le cardinal Gousset, comme de la souveraineté spirituelle, qu'il tient de Jésus-Christ, en sa qualité de successeur du prince des apôtres. Celle-ci est un dogme fondamental du christianisme ; elle entre essentiellement dans la constitution divine de l'Eglise ; elle est immédiatement établie de Dieu : tandis que la souveraineté temporelle du siège apostolique n'est point un dogme ; ce n'est pas une institution divine ; elle n'a de dogmatique que le droit d'être maintenue contre toute invasion de la part des ennemis de l'Eglise (2). » Mais la puissance temporelle n'en a pas moins été regardée comme une institution providentielle préparée par une quasi-nécessité, légitimement fondée, justement possédée et exercée avec une égale justice. C'est ce que nous devons examiner ici sans sortir du domaine des faits.

Le Pape, comme vicaire de Jésus-Christ, avait exercé, dès l'origine, une puissance considérable sur les affaires temporelles de la communauté chrétienne, et il avait reçu, comme chef de l'Eglise, pour l'entretien du culte, dans toutes les parties de la chrétienté, de très-grands biens. Au sortir des catacombes, il se présentait, pour nombre d'affaires, comme le premier magistrat civil des fidèles ; il acquérait bientôt, par donation, ventes ou échanges, dans la campagne romaine, d'immenses possessions. Le partage de l'empire et la retraite de Constantin à Byzance ne laissèrent, dans Rome, à côté du Pape, qu'un représentant secondaire de la puissance impériale. Le Pape se trouva donc dès lors investi, comme successeur de saint Pierre, grand propriétaire et magistrat civil des chrétiens, d'une haute autorité. A travers les révolutions du palais, les troubles de l'empire et les mille accidents de l'histoire, cet état de choses se maintint, sous les faibles successeurs de Constantin, jusqu'à la chute de l'empire.

A la chute de l'empire d'Occident, le droit politique des Césars de Byzance fut détruit à Rome. Les Hérules, les Huns, les Goths, les Vandales, les Lombards menacèrent successivement, prirent et reprirent la ville de force, dépourvue désormais de l'élément de ses anciennes grandeurs. Au milieu de ces terribles commotions, Constantinople ne sut point faire respecter son droit méconnu ; les chefs barbares ne surent pas élever, sur leurs pavois mobiles, un chef respecté ; les Papes seuls furent, de fait, les vrais souverains de Rome.

Les invasions des Lombards amenèrent les Francs en Italie. Au huitième siècle, l'Eglise possédait d'immenses domaines ; les Papes étaient revêtus d'une magistrature civile et exerçaient

(1) *Moniteur* du 1er mars 1862. — (2) *Du droit de l'Eglise sur la souveraineté temporelle*, p. 152.

même, de fait, le pouvoir politique. Les Lombards prenaient le tout violemment et menaçaient la liberté de l'Eglise. A la demande des Papes, les Francs accoururent, vainquirent les Lombards et détruisirent même leur empire ; ajoutèrent aux anciennes propriétés ecclésiastiques de nouvelles donations ; fondèrent, en droit, la puissance temporelle des Papes, et reçurent, en retour, des Souverains-Pontifes, d'abord le patriciat, ensuite l'empire d'Occident.

Depuis Charlemagne, en l'an 800, jusqu'à Napoléon III, les Papes ont joui, à Rome, de la puissance politique. La dynastie des Papes est la plus ancienne de l'Europe.

En résumé, de Constantin à Romulus-Augustule, établissement de la magistrature civile des Papes, sous l'influence évidente de leur souverain pontificat ; de la chute de l'empire romain à la fondation de l'empire d'Occident, adjonction, de fait, de la principauté politique à la magistrature civile des Papes ; du huitième au dix-neuvième siècle, union de fait et de droit, en la personne des Souverains-Pontifes, de la puissance politique et de la primauté religieuse. « Le fait du Pape-roi, dit avec son érudition profonde et sa haute raison le protestant Guizot, le fait du Pape-roi, c'est l'histoire même du catholicisme (1). »

Nous ne racontons pas ces faits en détail, mais tout homme de bonne foi reconnaîtra, l'histoire à la main, que la souveraineté temporelle du Saint-Siége, sur la ville de Rome et sur les provinces qui forment les Etats de l'Eglise, s'est établie par une disposition spéciale de la divine Providence, et que l'on ne peut accuser les Papes de s'être rendus eux-mêmes indépendants de la domination des empereurs de Constantinople. « Il est constant, dit l'abbé Bergier, que depuis la destruction de l'empire d'Occident, au cinquième siècle, ceux d'Orient n'eurent en deçà de la mer qu'une autorité très-précaire et ne s'occupèrent de l'Italie que pour en tirer de l'argent. Les Lombards qui, en 568, s'étaient rendus maîtres d'une partie de l'Italie, et possédaient l'exarchat de Ravenne ne cessaient de menacer Rome, Vainement le Pape et les Romains demandèrent du secours à la cour de Constantinople, ils n'obtinrent rien et furent réduits à se défendre eux-mêmes. Déjà sous les Césars, les Papes, comme les autres évêques, avaient eu le titre de défenseurs des villes ; c'était une espèce de magistrature ; et plus le siége de l'empire était éloigné, plus elle était importante. Depuis les services qu'avaient rendus aux Romains le pape Innocent Ier, en écartant Alaric, et saint Léon, en adoucissant Attila et en modérant les fureurs de Genséric, les Papes furent regardés comme les génies tutélaires de Rome, et comme la seule ressource contre les barbares. Ils y jouissaient donc déjà d'une autorité à peu près absolue : les Romains satisfaits de ce gouvernement paternel, redoutaient celui des Lombards, dont la plupart étaient ariens ; le Pape Etienne, trop faible pour résister à ce peuple puissant, implora les secours de Pépin, roi de France. Pépin passa les Alpes, défit Astolphe, roi des Lombards, l'an 774 et obligea de céder au pape l'exarchat de Ravenne. Nous demandons quelle infidélité ce Pape a commise envers l'empereur d'Occident? Celui-ci ne voulant plus être le protecteur de Rome, le Pape en chercha un autre. Ce n'est pas cette ville qui s'est soustraite à la domination des empereurs, ce sont eux qui l'ont abandonnée à son malheureux sort (2). »

Encore une fois nous ne racontons pas ces faits ; nous ne les discutons pas, nous les constatons. La puissance temporelle des Papes est, en histoire, sous une forme ou sous une autre, le plus ordinairement sous la forme de la souveraineté, un fait constant.

Or, la jouissance de la souveraineté temporelle *n'est pas moins sacrée* que la possession des biens de l'Eglise.

Quoiqu'il y ait de la différence entre le droit de propriété et le droit de souveraineté, il existe pourtant ici, entre elles, certains rapports d'analogie. D'abord, les biens matériels, ont été offerts à Dieu et acceptés par les évêques, comme moyen de pourvoir aux frais du culte ; de même, la souveraineté temporelle du siége apostolique s'est formée progressivement de donations faites à Dieu dans la personne du bienheureux Pierre et acceptées par les Souverains-Pontifes. De plus, certains biens, meubles et immeubles, sont indispensablement nécessaires à l'Eglise pour l'accomplissement de sa mission ; sans être nécessaire d'une nécessité aussi absolue, la souveraineté temporelle du Pontife Romain lui est nécessaire moralement, comme garantie de l'indépendance et de la liberté du ministère apostolique. D'ailleurs, on a reconnu, surtout, depuis le huitième siècle, que la divine Providence, en affermissant cette institution, voulait définitivement que le Père commun des peuples et des rois prît rang parmi les princes de la terre, pour les engager plus efficacement à faire respecter les lois de la religion. Ainsi la souveraineté temporelle du Pape et une institution providentielle, institution si précieuse pour l'Eglise, qu'elle n'a, contre elle, que les ennemis du catholicisme. Et nous pouvons lui appliquer, en stricte justice, le mot de saint Jérôme à Népotien : *Ecclesiam fraudare sacrilegium.*

D'ailleurs, s'il y a une différence entre le droit de posséder et le droit de gouverner, cet avantage est en faveur de la souveraineté. La souveraineté du Pape est manifestement plus importante qu'une possession temporelle quelconque, puisque cette possession n'intéresse qu'une Eglise particulière, tandis que

(1) *L'Eglise et la société chrétienne en* 1861, p. 75. — (2) *Dictionnaire de théologie* au mot Pape.

cette souveraineté intéresse toutes les églises de l'univers et notamment la maîtresse de toutes les églises.

Enfin, comme les gouvernements ont toujours une tendance à soustraire, à la loi divine, les institutions civiles et politiques; que, d'autre part, ils sont souvent jaloux d'assujettir, à leur autorité, les biens ecclésiastiques et les membres de la hiérarchie sacrée: il est, de nos jours, plus nécessaire encore d'assurer, par un principat civil, la liberté du chef de l'Église. Si le Pape n'était pas souverain il serait sujet; et s'il était sujet d'un prince hérétique, schismatique, mahométan, athée, révolutionnaire, il n'aurait pas plus de liberté que n'en avait saint Pierre, à Rome, sous Néron.

La souveraineté temporelle, ainsi entendue, s'est toujours concilié les suffrages de l'Eglise.

Les conciles de Pavie, de l'an 876; de Ravenne, en 877; de Troyes, en 878; de Rome, en 1080; les conciles généraux de Latran, de Vienne, de Constance et de Trente, fixent, sur ce point, la croyance de l'Eglise.

De plus, de Grégoire II à Pie IX, tous les Papes, sans exception, ont exercé et défendu, avec énergie, leur souveraineté temporelle. Cette longue durée nous offre, comme témoins, cent soixante-neuf papes, dont treize sont honorés par l'Eglise d'un culte public.

Enfin, on ne peut citer aucun Pape qui ait manifesté le moindre doute sur la légitimité de son pouvoir temporel; loin de là, les pontifes romains ont constamment lutté, contre les hérétiques et les rebelles, pour la défense des Etats de l'Eglise. En effet, nous pourrions citer les lettres et les constitutions apostoliques d'Innocent III, de Jean XXII, de Clément VI, de Grégoire XI et généralement de tous les Papes qui ont publié, chaque année, le jeudi-saint, la bulle *In cœna Domini*, depuis Boniface VIII jusqu'à Clément XIII, c'est-à-dire depuis 1303 jusqu'en 1756.

Or, par cette bulle, les Papes excommunient et anathématisent tous ceux qui, par eux-mêmes ou par d'autres, soit directement, soit indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, ont la témérité d'envahir, de dévaster, d'occuper et de retenir, en tout ou en partie, la ville de Rome et les autres villes, terres, lieux ou droits qui appartiennent à l'Eglise romaine et qui sont soumis à cette église, médiatement ou immédiatement; ou ceux qui osent usurper, troubler, retenir ou restreindre la juridiction suprême temporelle des Souverains Pontifes et de la dite Eglise romaine. Cette excommunication atteint les adhérents, les fauteurs de l'invasion, ou ceux qui leur prêtent secours, conseils ou faveurs (1).

A la bulle de Boniface VIII, il faut joindre la constitution *Admonet* de saint Pie V, et les deux bulles d'excommunication portées tant par Pie VII contre Napoléon que par Pie IX contre Victor-Emmanuel et Garibaldi. Ces trois pièces achèvent de définir et de venger le droit de l'Eglise.

Saint Pie V, dans sa constitution souscrite par vingt-cinq cardinaux, défend d'aliéner, sous quelque prétexte que ce puisse être, les villes, terres, lieux, domaines, soumis au Saint-Siége:

« La sollicitude du gouvernement de l'Eglise universelle, à laquelle Dieu nous a préposé, dit-il, vous avertit de veiller à ce que les villes, les terres, les forteresses et autres lieux, qui, pour le temporel, médiatement ou immédiatement, sont soumis à nous et au siége apostolique, nous soient conservés en droit, domaine, propriété et possession perpétuels.

» Les Pontifes romains, nos prédécesseurs, avaient eu soin, il est vrai, de défendre, par leurs constitutions, les aliénations des biens ecclésiastiques, et de révoquer et d'annuler celles qui auraient déjà été faites; néanmoins, comme il s'est rencontré dès lors des hommes qui, poussés par une ambition excessive et par le désir de dominer, se sont efforcés, sous divers prétextes et par différentes raisons, qui souvent même étaient fausses (nous le disons avec une grande douleur), de montrer et de persuader, à force de suggestions et d'insinuations, à quelques Pontifes romains, qu'il serait plus utile et plus expédient pour la Sainte Eglise romaine et pour le Saint-Siége, si quelques villes, terres, châteaux, forteresses et autres biens appartenant en tout droit et en toute propriété au Saint-Siége, étaient concédés à titre de fief, de gouvernement, de vicariat, de duché ou autre titre à perpétuité, ou jusqu'à la troisième génération, ou pour la vie, ou du moins pour un grand laps de temps; ou bien encore, que ces possessions ayant été autrefois données en fief, ou aliénées d'une manière semblable à un titre quelconque, et comme telles ayant fait ou devant faire retour au Saint-Siége, devaient, de droit, être de nouveau inféodées et aliénées; il en est résulté que certaines aliénations, inféodations, concessions, ont été faites par le Siége apostolique au grand détriment non-seulement de son territoire, mais encore de l'estime dont il jouissait.

» C'est pourquoi, considérant que le dévouement entier au Saint-Siége de tous les lieux en question, a toujours été très-utile, très-salutaire, et qu'il l'est encore; voulant d'ailleurs non-seulement abolir de pareilles aliénations, que nous entendrons faire cesser tant que nous vivrons, et que nous ne nous permettrions jamais, espérant que nos successeurs n'oublieront pas, non plus que nous, qu'au grand jour du jugement nous devrons rendre compte de notre administration devant le tribunal de Notre Seigneur Jésus-

(1) Cette pièce figure au Bullaire romain, et si elle a cessé d'être publiée, elle n'a point cessé d'être obligatoire.

Christ; mais encore étant résolu d'ôter toute occasion à de semblables aliénations, autant que nous le pouvons, avec l'aide de Dieu, adhérant aux constitutions de nos prédécesseurs en cette matière et les renouvelant, de notre propre mouvement et de notre science certaine, sans y être sollicité par personne, mais après y avoir sérieusement réfléchi et avec la plénitude de l'autorité apostolique, après en avoir mûrement délibéré en comité secret avec nos vénérables frères les cardinaux de la Sainte Eglise romaine, qui y ont donné un assentiment unanime (et ont même juré de ne point contrevenir à la présente constitution, de ne point consentir aux aliénations que les Papes tenteraient de faire dans la suite et de ne demander ni d'accepter aucune dispense de ce serment); nous décrétons et déclarons, par cette constitution valable à perpétuité, que les villes et les lieux susdits, même ceux que l'on avait coutume jusqu'ici d'inféoder ou d'aliéner d'une manière quelconque, ayant fait ou devant faire retour à nous ou au Saint-Siége, seront censés, par le seul fait de la reprise de possession et sans déclaration ultérieure, incorporés au Saint-Siége et à la Chambre apostolique, et rétablis dans le droit, la propriété, la possession et l'ancien domaine, comme si ces biens avaient été possédés immédiatement par nous et par le Saint-Siége pendant quarante ans et au delà, et comme s'ils n'avaient jamais été concédés en fief ni autrement.

» Nous statuons et nous décrétons, en outre, que toute corporation, que tout citoyen et habitant des villes et terres susdites, ainsi que toute autre personne ecclésiastique ou séculière de quelque dignité qu'elle soit, même épiscopale ou plus relevée, même les cardinaux de la Sainte Eglise romaine, en un mot, que tous ceux qui, soit en public, soit en particulier, fussent-ils gouverneurs des villes et territoires susdits, ou légats, ou vice-légats du Saint-Siége, provoqueront, par leurs procédés ou leurs conseils ou en quelque autre manière, l'inféodation ou l'aliénation des villes et des lieux susdits appartenant immédiatement ou dévolus à nous et au Saint-Siége, ou donnés ordinairement en fief, même pour cause de permutation ou moyennant un cens annuel, ou d'une autre manière quelconque, même en considération de services envers le Saint-Siége, ou sous prétexte de nécessité ou d'utilité évidente, ou qui s'occuperaient de postuler auprès de nous et du Saint-Siége, des personnes quelconques de quelque dignité, état et rang qu'elles soient, quand même il s'agirait de nos parents selon la chair, à nous et à nos successeurs, ou des cardinaux de la Sainte Eglise romaine, ou des personnes revêtues de toute autre dignité quelconque temporelle ou ecclésiastique, pour être ducs, vicaires, gouverneurs des villes ou des lieux susdits, pour porter tout autre titre, à vie, ou pour longtemps, ou à perpétuité, ou même au gré du Saint-Siége, et qui, en conséquence, proposeraient de choisir et d'invoquer à ce sujet des demandeurs à nous et à nos successeurs; nous statuons donc et nous décrétons que tous ceux qui proposent de pareilles missions, qui les provoquent ou qui les acceptent, ainsi que tous ceux qui, soit par eux-mêmes, soit par d'autres, insinuent ou persuadent de semblables aliénations au Pontife romain régnant, encourront, par le fait même, la sentence d'excommunication, dont l'absolution, excepté le danger de mort, est réservée au Souverain-Pontife. »

Cette constitution de saint Pie V a été renouvelée et confirmée par Grégoire XIII, en 1572; par Sixte V, en 1586; par Grégoire XIV, en 1590; par Innocent IX, en 1591, dont la constitution *Quæ ab hoc* a été souscrite par cinquante cardinaux; par Clément VIII, en 1592; par Paul V, en 1605. Aussi, les Papes, après leur élection, s'engagent solennellement, sous la religion du serment, à garder intacts et dans toute leur intégrité les domaines du Siége apostolique.

Pie VII, voyant ses Etats envahis par l'armée française, publia le 10 juin 1809, la bulle *Cum memoranda*, dans laquelle on lit:

« Nous nous souvenions avec saint Ambroise (1) *que le saint homme Naboth, possesseur d'une vigne, interpellé par une demande royale de donner sa vigne, où le roi, après avoir fait arracher les ceps, ordonnerait de planter des légumes, avait répondu: Dieu me garde de livrer l'héritage de mes pères*! De là, nous avons jugé qu'il nous était bien moins permis de livrer notre héritage antique et sacré, c'est-à-dire le domaine temporel de ce Saint-Siége possédé pendant tant de siècles par les Pontifes romains nos prédécesseurs, non sans un ordre évident de la divine Providence, ou de consentir à ce que qui que ce fût s'emparât de la capitale du monde catholique pour y troubler et y détruire la forme du régime sacré qui a été donné par Jésus-Christ à sa sainte Eglise et réglés par les sacrés canons qu'a établis l'esprit de Dieu, pour y substituer à sa place un code non-seulement contraire aux canons, mais encore incompatible avec les préceptes évangéliques, et pour introduire, comme il est d'ordinaire, un autre ordre de choses qui tend manifestement à associer et à confondre les sectes et toutes les superstitions avec l'Eglise catholique.

» *Naboth défendit sa vigne même au prix de son sang* (2). Alors pourrions-nous, quelque événement qui dût arriver, ne pas défendre nos droits et les possessions de la sainte Eglise romaine, que nous nous sommes engagé, par la religion d'un serment solennel, à conserver autant qu'il est en nous? Pourrions-nous ne pas revendiquer la liberté du Siége apostolique, si étroitement unie à la liberté et aux intérêts de l'Eglise universelle?

De basilicis tradendis. — (2) Saint Ambroise. *De basilicis tradendis.*

» Si nous ne voulons pas encourir le reproche de négligence, de lâcheté, la tache d'avoir abandonné honteusement la cause de Dieu, que nous reste-t-il, sinon de mépriser toute raison terrestre, de repousser toute prudence de la chair et d'exécuter ce précepte évangélique : *Que celui qui n'écoute pas l'Église soit pour vous comme un païen et un publicain* (1) ? *Qu'ils apprennent une fois, qu'ils sont soumis par la loi de Jésus-Christ, à notre commandement et à notre autorité, car nous exerçons aussi un commandement et une puissance plus élevée, à moins qu'il ne soit juste que l'esprit cède à la chair, et que les choses célestes cèdent aux choses terrestres* (2).

» A ces causes, par l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous ceux qui, après l'invasion de cette illustre ville (de Rome) et des possessions ecclésiastiques, après la violation sacrilége du patrimoine de saint Pierre, prince des apôtres, entreprise et consommée par les troupes françaises, ont commis dans Rome et dans les possessions de l'Église, contre les droits temporels de l'Église et du Saint-Siége, les excès ou quelques-uns des excès que nous avons dénoncés dans les allocutions consistoriales et les protestations publiées par notre ordre ; nous déclarons que ceux qui sont ci-dessus désignés et en outre, les *mandants*, fauteurs, conseillers, adhérents, et les autres qui ont ordonné l'exécution desdits attentats, ou qui les ont exécutés eux-mêmes, ont encouru l'excommunication majeure et les autres censures et peines ecclésiastiques infligées par les saints canons, par les constitutions apostoliques et particulièrement par les conciles généraux et surtout par le concile de Trente, et s'il est besoin, nous les excommunions et anathématisons. »

Notre Saint-Père le Pape Pie IX, marchant sur les traces de Pie VII, ne s'exprime pas autrement que ses prédécesseurs. En voyant les attentats de l'armée piémontaise à l'égard des États pontificaux, il s'est vu dans la nécessité de faire usage de son autorité : Voici ce qu'il dit dans son allocution consistoriale du 20 juin 1859 : « A la douleur si grave qui nous accable, ainsi que tous les gens de bien, à cause de la guerre qui a éclaté entre les nations catholiques, vient se joindre le chagrin dont remplissent notre cœur les troubles déplorables et les perturbations qui, par l'action criminelle et la sacrilége audace d'hommes impies, ont récemment envahi quelques provinces de nos États pontificaux. Vous comprenez, vénérables frères, que nous nous plaignons ici de cette conjuration criminelle et de cette révolte de factieux contre la souveraineté civile, qui par un droit légitime et sacré nous appartient, à Nous et au Saint-Siége, que des hommes pleins de ruses et de perfidie demeurant dans ces provinces de nos États, n'ont pas craint d'ourdir, de fomenter et d'accomplir, soit par les complots les plus honteux formés avec des habitants des États [illegible], soit par la publication de pamphlets perfides et calomnieux, et enfin par toutes sortes de mensonges et moyens pervers....

» Personne n'ignore quel but poursuivent ces ennemis acharnés du pouvoir temporel du Siége apostolique, ce qu'ils veulent, ce qu'ils désirent par-dessus tout. Tout le monde sait que, par un dessein particulier de la divine Providence, au milieu d'une si grande multitude et diversité de princes temporels, l'Église romaine possède aussi une puissance temporelle entièrement indépendante, afin que le Pontife romain, souverain pasteur de l'Église tout entière, n'étant jamais sujet d'aucun prince, puisse toujours exercer en pleine liberté, dans l'univers entier, le pouvoir et l'autorité suprêmes qu'il a reçus de Jésus-Christ lui-même, pour paître et gouverner tout le troupeau du Seigneur, et afin que toute facilité lui soit laissée de propager de plus en plus la religion divine, de subvenir aux diverses nécessités des fidèles, de porter secours en temps opportun à ceux qui l'emploient, et de prendre toutes les mesures que, suivant les temps et les circonstances, il juge utiles pour le plus grand bien de la république chrétienne. Les ennemis acharnés du pouvoir temporel de l'Église romaine s'efforcent donc d'attaquer, d'ébranler et de détruire la puissance temporelle de cette Église et du Pontife romain, acquise par suite d'une sorte de dispensation céleste, assurée par une possession non interrompue pendant une longue série de siècles, consacrée par tout ce qui constitue le droit, et qui fut toujours regardée et défendue du commun consentement de tous les peuples et de tous les princes, même non catholiques, comme le patrimoine sacré et inviolable de saint Pierre. Ils comptent, lorsque l'Église romaine aura été dépouillée de son patrimoine, pouvoir plus facilement abaisser la dignité, ravaler la majesté du Siége apostolique du Pontife romain, le réduire aux plus dures nécessités, faire en toute liberté le plus grand mal à notre très-sainte religion, diriger contre elle une guerre mortelle et la détruire même, si cela pouvait jamais être. Tel est le but qu'ont toujours poursuivi, et que poursuivent toujours par leurs projets iniques, leurs machinations et leurs fourberies, ces hommes qui aspirent à renverser la souveraineté temporelle de l'Église romaine. Une bien longue et bien triste expérience le démontre de la manière la plus évidente.

» Lié par le devoir de notre charge apostolique, et par un serment solennel, Nous devons veiller avec le plus grand soin à la conservation de la religion, garder complétement intacts et inviolables les droits et les possessions de l'Église romaine, maintenir et préserver de toute atteinte la liberté de ce Saint-

(1) *Matth.* ch. VII, v. 17. — (2) Saint Grégoire de Nazianze, *Orat.* XVII.

Siége, à laquelle tient le bien de l'Eglise universelle, et par conséquent défendre la souveraineté que la divine Providence a donnée aux Pontifes romains pour qu'ils puissent exercer librement dans tout l'univers leur charge sacrée, afin de transmettre dans toute leur intégrité cette même souveraineté à leurs successeurs, comment pourrions-nous donc ne pas condamner et flétrir énergiquement les entreprises et les efforts iniques et impies de nos sujets en révolte, en leur résistant de toute notre puissance?

« C'est pourquoi, par une protestation de notre cardinal secrétaire d'État, envoyée à tous les ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires des nations étrangères auprès de Nous et de ce Saint-Siége, Nous avons condamné et flétri des audacieuses et criminelles entreprises de ces rebelles, et maintenant, élevant la voix dans votre auguste assemblée, vénérables frères, Nous protestons encore de toute la force de notre âme contre tout ce que les révoltés ont osé faire dans les lieux indiqués tout à l'heure, et en vertu de notre autorité suprême tous condamnons, réprouvons, cassons, abolissons tous et chacun des actes accomplis soit à Bologne, soit à Ravenne, soit à Pérouse, soit ailleurs, par ces mêmes factieux contre la souveraineté légitime et sacrée qui nous appartient à nous et à ce Saint-Siége, quelle que soit d'ailleurs la manière dont ils ont été accomplis et quel que soit le nom sous lequel on les désigne, déclarant et décrétant que tous ces actes sont nuls, illégitimes et sacriléges. Nous rappelons de plus au souvenir de tous, l'excommunication majeure et les autres censures et peines ecclésiastiques portées par les sacrés canons, par les constitutions apostoliques et par les décrets des conciles généraux, surtout du concile de Trente (1), peines qu'encourent, sans qu'il soit besoin pour cela d'aucune déclaration, tous ceux qui ont l'audace d'attaquer en quelque manière que ce soit, la puissance temporelle du Pontife romain, et nous déclarons que tous ceux-là les ont malheureusement encourues qui, à Bologne, à Ravenne, à Pérouse ou ailleurs, ont osé, soit par leurs actes, soit par leurs conseils, soit par simple consentement ou de quelque manière que ce puisse être, violer, troubler ou usurper la puissance et la juridiction civiles qui nous appartiennent à Nous et à ce Saint-Siége, et le patrimoine du bienheureux Pierre.

Ainsi la puissance temporelle a été acceptée et exercée par le Saint-Siége; elle a été déclarée légitime dans son origine et sacrée par sa destination; elle a reçu la sanction des conciles et des Papes; et, sous cette sanction, elle a duré mille ans et plus. On peut même dire que, sous des formes changeantes, cette puissance a duré et durera autant que l'Eglise. En sorte qu'il faudrait la considérer comme un accessoire, distinct, sans doute, de la divine organisation de l'Eglise, mais qui suit toujours le principal, mais qui s'attache toujours à ses institutions pour leur fournir une base terrestre et assurer l'indépendance de la Chaire apostolique.

Il faut donc en revenir à ce dilemme: Ou l'Eglise ne comprend pas ses besoins et ses droits et alors on ne comprend pas que le gallican reste catholique, confiant les intérêts de son âme à une société qui ne se comprend pas elle-même; ou l'Eglise comprend ses besoins, exerce ses droits en toute vérité et justice et alors on ne comprend pas que le catholique reste gallican, alors on ne comprend pas que le parlementaire veuille prêter à l'Eglise un séparatisme qui lui répugne, qu'elle éloigne, qu'elle proscrit.

Après cela il faut dire que nos parlementaires d'aujourd'hui ne se soucient pas plus d'un juste raisonnement que d'une foi intègre. Ce sont des gallicans d'occasion; ils deviennent tels en devenant hommes politiques, et ils sont moins gallicans qu'oppresseurs, également ennemis de l'Eglise et de la liberté. Ce qu'il leur faut, c'est un Etat absolu, un César-Pontife, pourvu qu'ils soient les serviteurs de César et les ministres de l'Etat.

Une telle aberration d'esprit, de si viles défaillances promettent au monde de nouveaux Nabuchodonosor. Que les honnêtes gens s'en souviennent et que les consuls y prennent garde.

(1) Sess. XXII, c. XI, *de Reform.*

III

DE LA PROPRIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE ET SI ELLE PEUT SE CONCILIER AVEC LES PRINCIPES DU GALLICANISME.

C'est un principe fondamental du gallicanisme et de toutes les erreurs qui en découlent aujourd'hui, qu'il faut séparer l'Église et l'État. A Dieu, le ciel ; aux hommes, la terre ; à l'Église, la conduite des âmes à leur fin, par les voies spirituelles ; à l'État, la domination des corps et des biens, l'administration exclusive des choses temporelles, entendant, par ce dernier mot, toutes les choses et les personnes soumises à la succession du temps. Théorie, en apparence, très-simple, puisqu'elle tranche le nœud de toutes les difficultés sociales et religieuses, par le fait absolu d'une séparation radicale ; mais théorie beaucoup moins simple qu'elle n'en a l'air. En séparant, comme elle le fait, ce que Dieu a uni, au lieu de simplifier les choses, elle les confond ; au lieu d'expliquer les principes, elle les embrouille ; et, par suite, au lieu des bienfaits qu'elle promet, elle ne doit amener que des embarras, bientôt surchargés de désastres.

Nous n'avons pas, ici, à réfuter, d'une manière directe, ce séparatisme gallican. Nous dirons seulement que, s'il était conforme à la nature des choses et aux exigences de la vérité, il ne devrait entraîner que des conséquences de même nature et se concilier parfaitement, surtout avec les institutions du droit divin dans l'Église.

Or, il n'en est pas ainsi, notamment en ce qui regarde le principe sacré de la propriété ecclésiastique.

L'Église catholique, instituée par Jésus-Christ, pour procurer le salut éternel des hommes, a reçu, par la force de son institution divine, la forme d'une société parfaite ; elle doit, par conséquent, dans l'accomplissement de son ministère, posséder des biens et jouir de la liberté. Aussi, par un conseil particulier de la divine Providence, a-t-elle toujours sauvegardé l'indépendance de sa hiérarchie et maintenu, pour le service du culte, son droit de propriété. C'est ce dernier point que nous voulons établir ; nous verrons ensuite comment il tourne contre le gallicanisme.

Quand Jésus-Christ envoya ses apôtres prêcher l'Évangile, il leur recommanda de ne porter ni or, ni argent, ni provisions, et il leur en donna le motif en disant que tout ouvrier est digne de sa nourriture : *Dignus est operarius cibo suo* ; ou, comme le rapporte saint Luc : *Dignus est mercede suâ* (1). Or, suivant toutes les lois, la récompense suppose un titre méritoire et la nourriture doit comprendre tout ce qui compose un honnête entretien.

De plus, Jésus-Christ chargea les apôtres d'enseigner toutes les nations, de prêcher l'Évangile à toute créature, de gouverner l'Église de Dieu. Comment les apôtres auraient-ils pu, sans assistance aucune, remplir cette mission ? Comment auraient-ils pu passer d'un pays à un autre, traverser les mers, se transporter aux extrémités du monde, pour annoncer la bonne nouvelle, s'ils n'avaient eu de quoi se nourrir et subvenir aux frais de longs voyages ? Comment auraient-ils pu bâtir et orner des églises, célébrer les saints mystères, tenir des assemblées saintes, secourir les pauvres, s'ils n'avaient obtenu les secours nécessaires ? Et ces secours, d'où pouvaient-ils provenir, sinon des offrandes des fidèles ?

Le Sauveur lui-même, qui multipliait, pour la foule, les pains par le miracle, recevait, pour lui-même, les offrandes des saintes femmes et Judas portait la bourse. En outre, le Sauveur était venu pour accomplir la loi, établir un sacerdoce, des sacrements, un sacrifice ; il devait donc pourvoir, par la promulgation d'un droit rigoureux, à l'établissement et au jeu régulier de ces institutions. Il faut donc reconnaître que l'Église, dès les premiers temps, se croyait, de droit divin, la faculté de recevoir et de conserver des biens temporels.

Saint Paul, écrivant aux fidèles de Corinthe (2), dit : « N'avons-nous pas le pouvoir de manger et de boire ?... Qui va jamais à la guerre à ses dépens ? Qui plante une vigne et n'en mange pas le fruit ? Qui fait paître un troupeau et ne se nourrit pas de son lait ?... Si nous avons semé, parmi vous, les biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions une partie de vos biens temporels ?... Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel ? Ainsi le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Évangile, vivent de l'Évangile. »

Dans la première à Timothée (3), l'apôtre des Gentils dit encore : « Que les prêtres qui administrent bien soient doublement honorés ; car il est écrit : Vous ne lierez point la bouche

(1) *Matth.* x, 9. — *Luc.* x, 7.

(2) I *Cor.*, ix, 14. — (3) V. 17.

au bœuf qui foule le grain et l'ouvrier est digne de sa récompense. »

On voit que saint Paul met sur le même rang, pour ce qui regarde les honoraires, le prêtre, le soldat, le vigneron, le laboureur et le berger. Or, le soldat n'a-t-il pas droit à la paie ? Le laboureur et le vigneron ne reçoivent-ils pas le denier de la journée ? La justice ne veut-elle pas que celui qui travaille pour les autres, reçoive la récompense de son travail ? L'apôtre le répète après le Sauveur : L'ouvrier est digne de sa nourriture et de son salaire. Ainsi donc, au terme de l'Evangile, le prêtre peut non-seulement recevoir, mais réclamer les honoraires qui lui permettent de remplir sa mission ; et ces honoraires ne sont point des aumônes, mais des dettes de justice, dettes sacrées qu'on ne peut se dispenser d'acquitter qu'en violant les droits de l'équité et de la religion.

Mais Jésus-Christ n'a-t-il pas ordonné à ses apôtres d'exercer leur ministère gratuitement ? N'a-t-il pas dit : *Gratis accepistis, gratis date* (1) ? Certainement, il est défendu de vendre les dons de la grâce et les bienfaits du ministère pastoral : vouloir en faire payer la valeur intrinsèque ou la valeur d'échange serait une profanation, un sacrilége, un crime de simonie. Mais autre chose est de trafiquer des biens spirituels, autre chose est de recevoir, et même d'exiger des honoraires à l'occasion, d'une fonction ecclésiastique. On ne dit pas qu'un soldat vend ses coups de sabre ; un médecin, la santé ; et un magistrat, la justice. Or, pourquoi n'en serait-il pas de même d'un prêtre ou d'un évêque ? Riche ou pauvre, quiconque se dévoue au service de l'autel, doit vivre de l'autel : tel est l'enseignement de saint Paul et l'ordre du Seigneur.

Aussi, dès les premiers temps, les fidèles se faisaient un devoir de procurer aux apôtres et aux évêques leurs successeurs, aux prêtres et aux diacres, les choses nécessaires à leur subsistance et à l'entretien du culte. Et il faut remarquer que, dans le principe, l'Eglise ne pouvait guère recevoir que des dons personnels, étant réduite à la communauté spirituelle de quelques personnes. Mais, avec le temps elle se développa, et, à raison de ses développements progressifs, fondée sur son droit, forte de ses besoins, elle reçut de tous les biens dont les hommes peuvent disposer à titre gracieux et sous toutes les formes qu'affectent, au for juridique, les actes de donation.

Les *Canons des Apôtres*, qui datent du second et, au plus tard, du troisième siècle, défendent aux évêques et aux prêtres, d'offrir, sur l'autel, autre chose que le pain et le vin. Mais ils ne défendent pas aux fidèles de faire d'autres offrandes ; ils supposent même qu'on en fait habituellement ; ils énumèrent, entre autres, non-seulement les épis nouveaux, les raisins, l'huile, mais *poma*, mais *legumina*, mais *animalia aliqua* et *volotilia*. D'après les mêmes canons, ces offrandes doivent se distribuer, sous la direction des évêques et par la main des diacres ; elles doivent se distribuer, entre les divers membres de la chrétienté naissante, suivant les règles d'une justice rigoureuse et d'une parfaite charité.

Les constitutions apostoliques, dont la rédaction remonte au troisième ou au quatrième siècle s'expriment dans le même sens que les canons des Apôtres : « L'évêque doit employer, comme il convient à un homme de Dieu, les dîmes et les prémices, qui sont offerts *suivant le précepte divin*. Qu'il distribue équitablement aux orphelins, aux veuves, aux affligés et aux étrangers sans ressources, les biens donnés spontanément, en faveur des pauvres, se souvenant qu'ils doivent rendre compte de cette dispensation à Dieu, dont il est en cela le mandataire. O évêques ! répartissez ces oblations avec justice entre tous ceux qui sont dans le besoin (2). »

Suivant les mêmes constitutions, les chrétiens devaient payer les prémices et les dîmes de leurs biens. On regardait ces offrandes comme obligatoires en principe, s'en rapportant, pour la pratique, à la Sagesse de l'Eglise. C'était à l'Eglise, en effet, qu'il appartenait d'en déterminer les différentes espèces et d'en fixer la quotité, eu égard aux temps, aux lieux, aux circonstances, aux besoins, constants ou passagers des églises, des prêtres et des pauvres.

Dès le quatrième siècle, et même auparavant, les Pères et les Conciles insistent sur la nécessité de payer exactement, les dîmes et les prémices, conformément aux lois canoniques ou aux usages légitimes. C'est une obligation de droit naturel, pour tous, de contribuer, chacun suivant ses moyens, aux frais du culte, en y consacrant une part de ses biens. Si l'on doit rendre à César, ce qui est à César, en payant les impôts, on doit rendre à Dieu ce qui est à Dieu, en assistant son Eglise. Saint Justin, dans son *Apologie* (3), parle des offrandes que font les riches, au jour du soleil, c'est-à-dire le dimanche et il ajoute que l'évêque, qu'il appelle : *Indigentium omnium curator*, est chargé de pourvoir aux besoins de tous les pauvres. Saint Irénée (4) fait la comparaison de l'ancienne loi avec la loi nouvelle et dit que « les chrétiens offrent librement et avec joie, ce qu'ils ont de meilleur, en vue des plus grands biens qu'ils ont l'espérance d'obtenir de Dieu. » Tertullien (5) : « Chacun apporte tous les mois, dit-il, son modique tribut, s'il le peut et dans la mesure de ses moyens... C'est là comme un dépôt de piété ; il n'est employé qu'à la nourriture des indigents, aux frais des sépultures, etc. » Saint Cyprien (6) établit entre les prêtres et les

(1) *Matth.* x, 8. — (2) Liv. II, ch. xxx. — (3) L. I, n. 67. — (4) *Contra hæreses*, l. IV, c. xxxiii. — (5) Apologétique, n. 39. — (6) *Lettre* lxvi.

lévites, la même comparaison que Saint Irénée. Origène, dans sa onzième homélie sur les Nombres, dans son commentaire de saint Matthieu et dans les Préliminaires des *Hexaples*, traite la question de principe sous toutes ses faces et commence à parler des églises bâties dans toutes les parties du monde. A côté de ces églises, on voit s'élever des évêchés, des presbytères et des séminaires. Avec les progrès du temps, l'Eglise étend le cercle de ses opérations et si l'on étudie avec soin les œuvres de son berceau, on y verra, en germe, toutes les institutions des âges futurs.

Pendant les persécutions, plusieurs églises furent brûlées, d'autres furent occupées par des agents du fisc. L'édit de 313, porté par Constantin et Licinius, en ordonne la restitution : « Nous ordonnons, en faveur des chrétiens, que si les lieux où ils avaient coutume de se réunir ont été achetés par quelqu'un de notre fisc, ou par une autre personne quelconque, ils leur soient restitués sans argent ni répétition de prix, et sans aucun délai ni difficulté ; que ceux qui les ont reçus en don les rendent pareillement au plus tôt ; et que les acheteurs et les donateurs, qui auront quelque réclamation à faire, s'adressent au gouverneur de la province, afin qu'il soit pourvu par nous. Tous ces lieux seront incontinent délivrés à la communauté des chrétiens. Et parce qu'il est notoire qu'outre les lieux où ils tenaient leurs assemblées, ils avaient encore *d'autres biens* qui appartenaient à leur communauté, c'est-à-dire aux églises et non à des particuliers, vous ferez rendre ces biens à leur corps ou communauté, aux conditions ci-dessus exprimées, sans aucune difficulté ni contestation. »

Eusèbe nous apprend encore que Constantin fit rendre, aux églises, les maisons, les jardins et les terres qui leur appartenaient, ainsi que les oratoires et les cimetières qu'on leur avait enlevés : *Ut ea justissime restituta sanctis Dei ecclesiis denuo redhibeantur* (1).

Constantin, devenu chrétien, ne se contenta pas de rendre aux églises les biens enlevés par les persécuteurs, il combla l'Eglise de libéralités. De leur côté, les papes, les évêques, les prêtres, les simples fidèles ne montrèrent pas moins de zèle pour la maison de Dieu. Pour se faire une idée des richesses de l'Eglise, du quatrième au neuvième siècle, il suffit de lire ce qu'en dit Fleury, d'après Eusèbe et Anastase le Bibliothécaire :

« Les Vies des Papes, dit Fleury (2), les Vies des Papes depuis saint Silvestre et le commencement du quatrième siècle jusqu'à la fin du neuvième, sont pleines de présents faits aux églises de Rome par les Papes, les empereurs, et par quelques particuliers, et ces présents ne sont pas seulement des roses d'or et d'argent, mais des maisons dans Rome, et des terres à la campagne, non-seulement en Italie, mais en diverses provinces de l'empire. Je me contenterai de parler des offrandes rapportées par Anastase et dont plusieurs subsistaient encore de son temps.

» Dans la Basilique constantinienne, qui est celle de Latran, un tabernacle d'argent du poids de deux mille vingt-cinq livres ; au-devant, le Sauveur assis dans un siège haut de cinq pieds, pesant cent vingt livres, et les douze apôtres, chacun de cinq pieds, pesant quatre-vingt-dix livres, avec des couronnes d'argent très-pur. Derrière, était une autre image du Sauvenr de cinq pieds, du poids de cent quarante livres, et quatre anges d'argent de cinq pieds chacun et de cent quinze livres, ornés de pierreries : plus quatre couronnes d'or très-pur, c'est-à-dire des cercles portant des chandeliers, ornés de vingt dauphins, chacun du poids de quinze livres ; sept autels d'argent de deux cents livres ; sept patènes d'or de trente livres chacune ; quarante calices d'or d'une livre pièce ; cinq cents calices d'argent, dont quarante-cinq pesaient trente livres la pièce, le reste vingt livres, et plusieurs autres vases.

» Dans le baptistère, la cuve de porphyre, toute revêtue d'argent jusqu'au poids de trois mille huit livres ; il y avait une lampe d'or de trente livres, où brûlaient deux cents livres de baume ; un agneau d'argent versant de l'eau, de trente livres ; un Sauveur d'argent très-pur de cinq pieds, pesant cent soixante-dix livres, et, à gauche, un saint Jean-Baptiste d'argent, de cent livres, et sept cerfs d'argent versant de l'eau, chacun de huit cents livres ; un encensoir d'or très-pur, de dix livres, orné de quarante-deux pierres précieuses.

» Tout ce qu'il donna à la basilique et au baptistère montait à six cent soixante-dix-huit livres d'or, et à dix-neuf mille six cent soixante-treize livres d'argent, et comme la livre romaine n'était que de douze onces, ce sont mille dix-sept marcs d'or, et vingt-neuf mille cinq cents marcs d'argent, ce qui revient à plus de quinze cent mille livres, sans les façons, comptant le marc d'or à quatre cent cinquante livres, le marc d'argent à trente livres.

» Constantin donna de plus à la même basilique et au baptistère, en maisons et en terre, treize mille neuf cent trente-quatre sous d'or de revenu annuel, ce qui revient à près de cent quinze mille livres de rente, en comptant le sou d'or à huit livres cinq sous de notre monnaie, selon les calculs de Le Blanc dans son *Traité historique des monnaies de France*. Tout cela appartenant à la seule église de Latran.

» Constantin en bâtit sept autres à Rome : Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Croix-de-Jérusalem, Sainte-Agnès, Saint-Laurent, Saint-Pierre et Saint-Marcellin ; et il fit de grands dons à celle que saint Silvestre avait faite. Il fit encore bâtir une église à Ostie, une à Al-

(1) *Vita Constantini*. Liv. II, ch. XL. — (2) *Mœurs des chrétiens*.

bano, une à Capoue et une à Naples. Ce qui appartenait à toutes ces églises, en vases d'or et d'argent, monte à mille trois cent cinquante-neuf marcs d'or et à douze mille quatre cent trente-sept marcs d'argent, qui reviennent à plus de neuf cent quatre-vingt mille livres, sans les façons. Leurs revenus montent à dix-sept mille sept cent dix-sept sous d'or, c'est-à-dire à plus de cent quarante mille livres de notre monnaie et à la valeur de plus de vingt mille livres en divers aromates, que les terres d'Egypte et d'Orient devaient fournir en espèces, à ne les compter que suivant les prix d'aujourd'hui, beaucoup moindres sans comparaison que ceux d'alors. L'Eglise de Saint-Pierre, par exemple, avait des maisons dans Antioche et des terres aux environs. Elle avait des biens à Tarse, en Cilicie, à Alexandrie et par toute l'Egypte ; elle en avait jusque dans la province d'Euphrate ; et une partie de ces terres étaient obligées à fournir certaine quantité d'huile de nard, de baume, de florux, de cannelle, de safran et d'autres drogues précieuses pour les encensoirs et pour les lampes.

» Ajoutez à cela les églises que Constantin et sainte Hélène, sa mère, firent bâtir à Jérusalem, à Bethléhem et par toute la terre sainte ; celle des douze apôtres et les autres qu'il fonda à Constantinople, car il en bâtit toutes les églises : celles de Nicomédie, celles d'Antioche, dignes de la grandeur de la ville. Ajoutez les libéralités qu'il fit aux églises par tout l'empire. Ajoutez encore ce que donnèrent les gouverneurs et tous les grands seigneurs qui se firent chrétiens ; les libéralités de ces saintes dames qui quittèrent de si grands biens pour embrasser la pauvreté chrétienne : comme à Rome, sainte Paule, sainte Melanie ; à Constantinople, sainte Olympiade et tant d'autres. Ajoutez enfin les dons des évêques, dont chacun à l'envi prenait soin d'orner et d'enrichir son église : et jugez après cela quelle devait être la richesse des églises des grandes villes capitales de ces provinces, que nous compterions aujourd'hui pour des royaumes (1). »

Les premiers empereurs chrétiens, dit à ce propos le cardinal Gousset, ne se sont pas contentés de faire des libéralités à l'Eglise, ils encourageaient, par des édits, celles des simples particuliers. Les anciennes lois romaines permettant les donations entre vifs et testamentaires, faites en faveur des temples et des pretres du paganisme, il était naturel que Constantin et les autres princes chrétiens fissent pour l'Eglise et ses ministres, à l'honneur du vrai Dieu et des saints, ce qu'ils avaient fait avant leur conversion pour le culte des fausses divinités et des démons. Aussi, Constantin n'hésita pas à le faire en autorisant par une loi, de la manière la plus formelle, les legs et les testaments en faveur de l'Eglise chrétienne : L'*Habeat unusquisque licentiam sanctissimo, catholico venerabilique concilio* (*Ecclesiæ decedens bonorum quod optaverit linquere, et non sint cassa judicia ejus*) (2).

Aussi, du moins à partir du quatrième siècle, les empereurs, les rois, les princes, les seigneurs, les simples particuliers ont constamment montré plus ou moins de zèle, suivant la diversité des temps et des lieux, pour doter les églises, pour la construction ou la conservation des édifices religieux ; pour le service divin et la pompe du culte catholique, pour le soulagement des malades indigents et des pauvres, qui ont toujours été l'objet d'une sollicitude toute paternelle de la part du clergé ; pour la fondation des écoles publiques et des monastères qui ont rendu de si grands services à l'Eglise, aux lettres et à la civilisation. Partout et dans tous les temps, la piété des fidèles, puissamment secondée par les évêques s'est manifestée et se manifeste encore, malgré l'opposition de certains gouvernements, par la création d'institutions pieuses et charitables, aussi utiles à la société qu'à l'Eglise. Les Papes et les pasteurs ont toujours encouragé et favorisé ces fondations, en les faisant exécuter conformément aux intentions expresses ou tacites des fondateurs. Ils les ont acceptées au nom de l'Eglise, au nom du Seigneur qui les accepte lui-même comme un hommage rendu au souverain domaine qu'il a sur toutes choses, comme une expiation de nos péchés, comme une réparation de certaines injustices autrement irréparables. Or, en acceptant et en favorisant ces fondations et les dons des fidèles, le souverain Pontife, le vicaire de Jésus-Christ, le Père et le docteur de tous les chrétiens et les évêques qui partagent sa sollicitude pastorale, nous montrent bien clairement qu'ils reconnaissent à l'Eglise le droit, inhérent à toute la société, d'acquérir et de posséder des biens temporels, droit que l'Eglise universelle a constamment exercé surtout depuis que la conversion de Constantin l'a rendue plus libre qu'elle n'était sous le règne des empereurs païens (3).

De Constantin à Charlemagne, le droit de la propriété ecclésiastique s'affirme de plus en plus, se précise, se codifie et forme, par les conciles, une partie essentielle du droit canonique. En 314, le concile d'Ancyre, en son quinzième canon, déclare que si, pendant la vacance du siége, l'économe aliène les biens de son église, l'évêque futur, pourra casser le contrat ou en recevoir le prix. En 325, le concile de Gangres anathématise celui qui s'empare des oblations faites à l'Eglise et en dispose sans le consentement de l'évêque. En 341, le concile d'Antioche pourvoit par ses vingt-quatrième et vingt-cinquième canons, à l'usage et à la conservation des biens ecclé-

(1) Fleury, *Mœurs des Israélites*, n. 50. Voir aussi : Thomassin, *anc. et nouv. discipline*, part. III, l. I, ch. . et seq.; et Gousset, *Le droit de l'Eglise touchant la possession des biens*, p. 30. — (2) *Code Just.*, l. I, tit. II, n. 1. — (3) Cardinal Gousset, *Op. cit.* p. 32.

siastiques. En 349 ou 350 un concile favorable à l'arianisme, se conformant au droit en vigueur, fait un crime à un évêque, d'avoir vendu à son profit, les biens de l'Église. En 398, le quatrième concile de Carthage anathématise, comme meurtriers, ceux qui refusent aux églises, les oblations des défunts ou qui font difficulté de les rendre à leur destination. Un décret du Pape Boniface élu en 418 porte que ceux qui usurpent les biens consacrés à Dieu, soient traités comme coupables de sacriléges et encourent l'excommunication. En 442, le concile de Vaison, en son quatrième canon, excommunie comme sacriléges et meurtriers de pauvres ceux qui retiennent les oblations faites à l'Église ; ce canon est renouvelé par le deuxième concile d'Arles, par le concile d'Agde, par le troisième et le cinquième concile d'Orléans et par le premier de Mâcon. Des dispositions analogues à celles des conciles précédents se retrouvent dans les conciles de Rome en 447, sous le Pape saint Léon ; de Chalcédoine en 451 ; dans la lettre du Pape Symmaque à saint Césaire d'Arles et dans le concile de Rome, tenu en 504, sous la présidence du même pape ; dans le premier concile d'Orléans, en 511 ; d'Epaone, en 517 ; de Lérida, en 524 ; de Valence, en Espagne, la même année ; de Clermont, en 535 ; de Paris, en 557 et en 615 ; de Tours, en 567 ; de Narbonne, en 589 ; de Rome, en 601 et en 721 ; de Reims, en 625 ou 30 ; de Tolède, en 589, 634 et 638 ; de Rouen et de Chalon-sur-Saône, en 650 ; d'Hertford, en 673 ; de Constantinople, en 692 ; et du second concile général de Nicée en 787.

Il faut faire, sur les canons de ces conciles, deux observations.

La première, c'est que tous proclament le droit de la propriété ecclésiastique ; qu'ils en reconnaissent le principe comme un corollaire du droit divin ; qu'ils en déterminent l'usage pour les besoins du culte, du clergé et des pauvres ; qu'ils en confient l'administration à l'évêque ; et qu'ils en punissent les envahisseurs, non-seulement comme voleurs, mais comme sacriléges et homicides.

La seconde, c'est que ces canons sont portés par des conciles tenus dans toutes les parties de la chrétienté ; que leur jurisprudence se concilie avec le droit césarien de l'ancienne Rome, avec le nomo-canon de Byzance, avec toutes les coutumes des peuples barbares, après l'invasion ; que ce droit se fait respecter des princes et des peuples, ou, du moins, si le droit est méconnu, en fait, le crime est reconnu pour crime, puni et réparé suivant les exigences de la loi canonique.

On doit en conclure que, de Constantin à Charlemagne, à la face du soleil et chez tous les peuples, l'Église a joui de son droit de propriété. L'ancienne loi, concernant la dîme, prise à la lettre, n'est plus obligatoire par elle-même ; mais comme la raison sur laquelle elle était fondée subsiste toujours, l'Église a pu la conserver et la rendre équitable, en égard aux temps et aux lieux, [illegible] de pourvoir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres.

De Charlemagne au concile de Trente, le droit de la propriété ecclésiastique se maintient au for de l'Église et entre, comme principe constitutionnel, dans la législation générale de tous les peuples. Les capitulaires de nos rois, rédigés dans les plaids du royaume, renferment les mêmes règlements que les anciens conciles. En 803, à Worms, les grands adressent à Charlemagne, une supplique où nous lisons ces paroles :

« Nous supplions tous à genoux, votre majesté de garantir les évêques des dangers de la guerre. Quand nous marchons contre l'ennemi qu'ils restent paisibles dans leurs diocèses, afin qu'ils s'y appliquent à célébrer les saints mystères, à chanter l'office, à réciter les litanies et à faire des aumônes pour vous et pour votre armée. Nous déclarons cependant, à vous et à tout le monde, que nous n'entendons pas pour cela les obliger de contribuer de leurs biens aux dépenses de la guerre ; ils donneront ce qu'ils voudront : notre intention n'est pas de dépouiller les églises ; nous voudrions même augmenter leurs ressources, si Dieu nous en donnait le pouvoir, persuadés, comme nous le sommes, que nos pieuses libéralités attireraient les bénédictions du ciel sur vous et sur nous. Nous savons que les biens de l'Église sont les biens consacrés à Dieu, nous savons qu'ils sont tous les oblations des fidèles et la rançon de leurs péchés. C'est pourquoi si quelqu'un est assez téméraire pour enlever aux églises les offrandes qu'elles ont reçues des fidèles et qui ont été consacrées à Dieu il n'y a pas de doute qu'il ne commette un sacrilége ; il faut être aveugle pour ne pas le voir. Lorsque quelqu'un d'entre nous donne son bien à l'Église, c'est à Dieu et à ses saints qu'il l'offre et qu'il le consacre, et non pas à un autre comme le prouvent les paroles et les actes du donateur ; car il rédige par écrit un état des choses qu'il veut donner à Dieu, se présente à l'autel, et, s'adressant aux prêtres ou aux gardiens du lieu : J'offre, dit-il, et je consacre à Dieu tous les biens désignés dans cet écrit, pour la rémission de mes péchés, de ceux de mes ancêtres et de mes enfants ou pour être employés au service de Dieu et à la célébration de l'office divin, à l'entretien du luminaire, à la nourriture des clercs et des pauvres. Si quelqu'un, ce que je ne crois pas, s'empare de ces biens, il sera coupable d'un sacrilége dont il rendra un compte rigoureux à Dieu à qui je les dédie.

» D'après cette consécration (qu'il n'est pas nécessaire de rendre aussi explicite ni aussi solennelle), celui qui ravit les biens de l'Église que fait il, sinon un vrai sacrilége. Si prendre quelque chose à un ami c'est un vol, le prendre à l'Église, c'est incontestablement un

sacrilége. Aussi, lit-on dans les sacrés canons : « Si quelqu'un a la témérité de recevoir les oblations faites à l'Eglise ou d'en disposer à sa volonté sans le consentement de l'évêque avec celui qu'il en a chargé, qu'il soit anathème... »

Les orateurs de l'assemblée continuent : « Pour ne donner lieu ni aux évêques ni aux autres fidèles de nous soupçonner d'avoir quelque dessein d'envahir les biens des Eglises, nous tous, tenant des pailles dans nos mains et les jetant à terre, nous déclarons devant Dieu et devant ses anges, devant vous, évêques, et en présence de toute l'assemblée, que nous ne voulons rien faire de semblable, ni souffrir qu'on le fasse. Nous déclarons que si quelqu'un s'empare des biens ecclésiastiques, s'il les demande au roi ou les retient, nous ne mangerons point avec lui, nous n'irons avec lui ni à la guerre, ni à la cour, ni à l'église, et nous ne souffrirons pas que nos gens aient communication avec ses serviteurs, ni même que nos chevaux ou nos autres troupeaux paissent avec les siens...

» Afin donc que tous les biens de l'Eglise soient conservés intacts à l'avenir, par vous et par nous, par vos successeurs et par les nôtres, nous vous prions de faire insérer notre démonstration dans les archives de l'Eglise et lui donner place dans vos capitulaires. »

L'empereur leur répondit : « Je vous accorde votre demande, *sicut petitis concedimus.* » ajoutant qu'il confirmerait cette concession à la première assemblée générale qui aurait lieu. En effet, dans un capitulaire de la même année, Charlemagne, après avoir dispensé les évêques du service militaire condamne de la manière la plus expresse les usurpateurs des biens de l'Eglise. « Nous savons que plusieurs empires et plusieurs monarques sont tombés pour avoir dépouillé les églises, ravagé, pillé, vendu leurs biens, pour les avoir arrachées aux évêques et aux prêtres, et, ce qui plus est, aux Eglises elles-mêmes.

» Pour que ces biens soient respectés à l'avenir avec plus de fidélité, nous défendons en notre nom, et au nom de nos successeurs, pour toute la durée des siècles à toute personne quelle qu'elle soit, d'accepter ou de vendre sous quelque prétexte que ce puisse être, les biens de l'Eglise, sans le consentement des évêques dans les diocèses desquels ils sont situés, et, à plus forte raison, d'usurper ces mêmes biens ou de les dévaster. S'il arrive que, sous notre règne ou sous celui de nos successeurs, quelqu'un se rende coupable de ce crime, qu'il soit soumis aux peines destinées aux sacriléges, qu'il soit puni légalement par nous, par nos successeurs, et par nos juges comme homicide des pauvres et comme sacrilége, et que les évêques le frappent d'anathème : *Sicut sacrilegus homicida vel fur sacrileges legaliter puniatur, et ab episcopis nostris amathematizetur* (1). »

(1) Baluze, *capitula rerum Francorum*, col. 404 à 414.

Le droit de l'Eglise sur les biens temporels est exposé, prouvé et vengé dans les conciles d'Attigny en 822, de Paris en 829, d'Aix-la-Chapelle en 836, de Verneuil en 844, de Beauvais et de Meaux en 845. de Valence et de Winchester en 855, de Toul en 860, de Constantinople en 869, de Douzy en 874, de Pavie et de Pontyon en 876, de Ravenne en 877, de Troyes en 878, de Fismes en 881, de Mayence et de Metz en 888. de Vienne en 892, de Tibur en 875, de Ravenne en 902, de Trosly en 909, de Fismes en 935, d'Ingelheim en 948, de Saint-Thierry en 953, de Bourgogne en 955, de Charroux en 989. de Narbonne en 990, de Reims en 993, de Léon en 1012, de Narbonne en 1054, de Lyon en 1055, de Toulouse en 1056, de Rome en 1059, 1063, 1078 et 1081, de Winchester en 1076, de Lillebonne en 1080, de Quedlimbourg en 1085, de Clermont en 1095, de Nismes en 1096, de Saint-Omer en 1099, de Poitiers en 1100, de Guastalla en 1106, de Gran en 1114 et de Reims en 1119, de Latran en 1123, de Reims en 1148, de Tours en 1163, d'Avranches en 1172, de Latran en 1179 et en 1215, de Dalmatie en 1199, d'Oxford en 1222, de Mayence et d'Ecosse en 1225, de Château-Gontier en 1231, de Cognac et de Trèves en 1238. de Ruffec et de Montpellier en 1258, de Cologne en 1266, de Suez en 1267, de Château-Gontier en 1268, d'Avignon en 1270, de Rennes en 1273, de Lyon en 1274, de Bude et d'Avignon en 1279, de Saltzbourg en 1281, d'Aquilée en 1282, de Melfi en 1284, de Riez et de Ravenne en 1286, de Würtzbourg en 1287, de Lille en 1288, de Nogaro en 1290 et 1303, d'Auch, en 1300, de Presbourg en 1309, de Vienne en 1311, de Ravenne en 1314, de Senlis et d'Avignon en 1326, de Londres en 1329, de Lambeth en 1330, de Valladolid et de Tarragone en 1332, de Salamanque en 1335, de Château-Gontier en 1336. de Tolède en 1339, de Dublin en 1348. de Béziers en 1351, de Londres en 1342, de Lavaur en 1368, de Narbonne en 1374, de Londres en 1382, de Saltzbourg en 1386, de Constance en 1414, de Freisingen en 1440, de Tours en 1448, de Cologne en 1492, de Tolède en 1493. de Latran en 1512, enfin de Trente.

Le même droit est également confirmé par les lettres de Nicolas Ier et de saint Léon IX ; par les écrits de saint Pierre Damien, saint Anselme, saint Thomas et une foule d'autres ; par les actes les plus solennels de Grégoire VII, d'Urbain II, d'Innocent III. de Grégoire IX, d'Innocent IV et de Boniface VIII ; par les constitutions de Jean XXII. de Paul II, de Jules III, Paul IV et Pie IV ; enfin par la pratique constante de l'Eglise universelle.

Pour dernière affirmation du droit, nous citons le concile de Trente : « Si quelque ecclésiastique ou laïque, de quelque dignité qu'il soit revetu, fût-il même *empereur ou roi*,

est assez esclave de la cupidité, cette crainte de tous les maux, pour oser convertir en son propre usage, et usurper par lui-même ou par d'autres, par force ou par menaces, même par le moyen de personnes interposées, soit ecclésiastiques soit laïques, par quelque artifice, *et sous quelque prétexte que ce puisse être*, les juridictions, biens, cens et droits, même féodaux et emphytéotiques, fruits, émoluments *ou revenus quelconques*, d'une église, d'un bénéfice séculier ou régulier, des monts de piété et autres lieux de dévotion, qui doivent être employés aux nécessités des ministres et des pauvres; ou pour *empêcher* par les mêmes voies que ces sortes de biens ne soient perçus par ceux à qui ils appartiennent légitimement, *qu'il soit sous l'anathème*, jusqu'à ce qu'il ait restitué entièrement à l'Église et à son administrateur, ou au bénéficier, les juridictions, biens, effets, droits, fruits, revenus dont il s'est emparé ou qui lui sont arrivés *de quelque manière que ce soit*, même par donation de personne supposée et qu'il ait ensuite obtenu *l'absolution du Pontife romain*. Si le coupable se trouve être le patron de l'Église dépouillée, qu'indépendamment des peines précédentes, il soit privé encore, par le fait même, du droit de patronage. Quant à l'ecclésiastique qui aurait accompli de ces sortes de fraudes abominables et d'usurpations, *ou qui y aurait consenti*, qu'il soit soumis aux mêmes peines; et, de plus, privé de tous ses bénéfices, *déclaré inhabile* à en posséder d'autres quelconques, en *suspens* de l'exercice de ses ordres, même après avoir donné une entière satisfaction et reçu l'absolution, tant qu'il plaira à l'Ordinaire (1). »

D'après ces autorités et d'après ces faits, deux choses sont constantes :

Premièrement, l'Église a reçu de son fondateur, l'Église a enseigné par ses Papes, ses Pères et ses conciles, l'Église a cru, croit encore et croira toujours qu'elle a le droit de posséder des biens temporels, en leurs diverses natures et suivant les différentes formes juridiques de la possession.

Secondement, l'Église a possédé des biens de cette sorte sous la loi de Moïse et sous la loi de Jésus-Christ ; elle a possédé même durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne ; elle a possédé, plus librement et dans une plus large mesure, depuis la conversion de Constantin jusqu'au règne de Charlemagne, jusqu'au concile de Trente, jusqu'au dix-neuvième siècle.

Sans doute, sur les modes d'emploi et d'administration de ces biens, la discipline a pu varier et elle varie encore effectivement dans les différentes provinces de l'Église ; mais ce qui ne varie pas, ce qui ne variera jamais, c'est le droit inaliénable de l'Église d'acquérir, de posséder, de conserver les biens qui lui sont nécessaires pour la construction et l'entretien des temples, pour la célébration des saints mystères, pour la subsistance de ses ministres, pour le soulagement des pauvres, pour la fondation, le maintien et la prospérité de toutes les institutions nécessaires ou utiles à l'exercice du pouvoir épiscopal, à l'indépendance du Pape et au bien de la religion.

Sans doute, encore, l'Église doit à l'État, pour les biens qu'elle possède dans une société de commune une part proportionnelle d'impôt et un prélèvement pour la commune, De plus, l'Église doit, pour les services qu'elle commande à la société civile, une juste rétribution et le Pape peut comme il l'a fait pour les croisades, par exemple, attribuer au prince la dîme sur les biens ecclésiastiques. Mais il ne s'en suit pas que le prince peut s'attribuer les revenus de ces biens et, moins encore, s'en attribuer la propriété : c'est l'obligation stricte et rigoureuse, c'est le devoir toujours pressant du Pape et des évêques, de s'opposer, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, à toute invasion, usurpation ou dilapidation sacrilèges des revenus, des biens et des droits temporels de l'Église.

Les biens de l'Église sont des biens offerts à Dieu : c'est un dépôt sacré confié à la sollicitude du Pape et des évêques. Le Souverain-Pontife, comme vicaire de Jésus-Christ, a, sur ces biens, il est vrai, un haut domaine ; mais on sait que le droit du souverain sur les biens de l'État n'est point un droit de propriété. Le Pape lui-même ne peut disposer arbitrairement des biens ecclésiastiques.

En présence de ce patrimoine de Jésus-Christ dans la personne des prêtres et des pauvres, on demande ce qu'il faut penser du séparatisme gallican. Doit-on dire, comme il plaît aux parlementaires et à leurs fils légitimes, les révolutionnaires, que l'Église est renfermée absolument dans la sphère de pure spiritualité et qu'elle n'a aucun titre pour jouir des biens temporels? Doit-on, en conséquence, exclure l'Église des choses temporelles, la considérer seulement comme une entité mystique et la suspendre entre ciel et terre, comme aux cordes d'un ballon? Ne doit-on pas, au contraire, la considérer comme une société parfaite, qui a ses institutions propres, sa hiérarchie, son pape et ses évêques, ses biens et ses temples, et qui possède, de par Jésus-Christ, tout ce qui est nécessaire à l'accomplissement de son auguste mandat?

Dans le premier cas, il faut dire que l'Église n'a jamais compris l'Évangile ; que sa pratique est une longue erreur; que sa propriété ecclésiastique est contraire aux Écritures; que le Pape, les évêques et les conciles sont hérétiques ; et que les princes n'ont permis, qu'en sous l'inspiration du diable, aux clercs de posséder. Et alors on tombe dans l'erreur de Wiclef, de Marsile de Padoue, de Jean

(1) Session XXII, ch. XI.

Huss, erreur condamnée par les conciles de Londres et de Constance, par les papes Martin V, Jean XXII, Pie VI.

Dans le second cas, on admet, de fait et de droit, la propiété ecclésiastique ; on admet que l'Eglise entend bien l'Evangile ; que les Papes ont porté de justes décrétales ; que les conciles ont dressé de légitimes canons... mais alors il faut renoncer au principe premier du gallicanisme.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIÈME

DE LA MORT DE CHARLEMAGNE, 814, A LA MORT DE LOUIS LE DÉBONNAIRE, 840.

En Occident, sous les descendants de Charlemagne, la guerre civile est plus paisible et plus honorable que la paix des empereurs grecs de Constantinople et des califes musulmans de Bagdad.

Charlemagne était mort en 814 : son œuvre ne mourut point avec lui. Au Midi, il avait repoussé les Mahométans au delà des Pyrénées; dès lors les Pyrénées sont une barrière que les Mahométans ne passeront plus. Au Nord, depuis tous les siècles, les nations barbares faisaient effort pour passer le Rhin et se jeter dans la Gaule : Charlemagne les arrête jusque au delà de l'Elbe, du Danube et de la Drave; il les arrête et les fixe au sol, en les convertissant au christianisme; dès lors ces Barbares, devenus Chrétiens, deviennent eux-mêmes une barrière vivante, qui arrête et civilise au loin les Barbares plus reculés de la Scythie, et prépare ainsi le repos de l'humanité.

Pour unir, de l'Elbe au Danube, tous les peuples divers en une même société ou famille, sans détruire leur caractère national, Charlemagne les soumet tous à l'Église de Dieu, en leur laissant à chacun, pour le civil, sa législation particulière; et, après mille ans, l'Europe chrétienne présente encore cette unité dans la variété et cette variété dans l'unité.

Pour assurer à la tête de ce vaste corps, à l'Eglise romaine, une action assez libre sur ses divers membres ou peuples, Charlemagne achève de lui assurer son indépendance, même temporelle, à l'égard de chacun; et, après mille ans, à travers tant de révolutions politiques, l'Eglise romaine jouit encore de cette indépendance, si utile et si nécessaire à la liberté et à l'indépendance des peuples chrétiens, et par là même du monde.

L'empire temporel de Charlemagne ne subsiste plus; c'est qu'avec l'Eglise catholique, cet empire spirituel, qui embrasse tous les siècles et tous les peuples, les monarchies colossales des Nabuchodonosor, des Cyrus, des Alexandre et des Césars, qui devaient lui préparer les voies, cessent d'être nécessaires et même utiles. Il n'y a de société qu'entre les intelligences; il n'y a que l'Eglise catholique qui unisse les intelligences dans la même foi; à parler juste, il n'y a donc sur la terre de véritable société humaine, de société qui s'intéresse essentiellement au vrai bien de tous les hommes, que l'Eglise catholique; auprès d'elle, les royaumes et les empires terrestres ne paraissent plus que des associations locales pour des intérêts particuliers. Charlemagne avait eu assez de sens pour le comprendre.

Son fils et son successeur Louis méritait le surnom de Pieux, qu'il prend sur ses médailles et que l'histoire lui a confirmé. Il était sincèrement pieux envers Dieu et envers les hommes. Il avait pour Dieu une piété tendre et affectueuse, un zèle filial pour son culte, un amour sincère pour son Eglise. Il avait pour les hommes une piété, une bonté, une charité cordiale, qui se repentait facilement du mal qui lui échappait, et pardonnait volontiers les plus griéves offenses. Mais il n'eut pas le génie, le caractère ni le succès prodigieux de son père; ce qui ne sera peut-être pas donné à deux hommes.

Louis, ayant appris en Aquitaine que son père était mort, se mit en marche pour Aix-la-Chapelle avec une armée considérable. On craignait que le comte Vala, qui était de la famille impériale, qui avait joui de toute la confiance de Charlemagne, et qui, de fait, était une des meilleures têtes de l'empire, n'entreprît quelque chose contre le nouvel empereur : mais il fut des premiers à venir au-devant de lui et à lui prêter foi et hommage. Son exemple entraîna tous les autres grands. Louis l'envoya en avant, avec deux autres seigneurs, pour opérer une réforme dans le palais impérial; car les princesses, ses sœurs, qui n'avaient pas été mariées, y menaient une vie scandaleuse avec leurs amants. Louis ordonna d'arrêter les plus coupables de ceux-ci, comme criminels de lèse-majesté. L'un d'eux fut tué, après avoir tué lui-même un des seigneurs et blessé son fils. D'indignation, Louis fit crever les yeux à un autre auquel il allait faire grâce. Il expulsa du palais la multitude de femmes qui le remplissait, et n'y en laissa que quelque peu pour le service de l'impéra-

trice Irmengarde. Il exécuta fidèlement le testament de son père, donna à ses sœurs la part qui leur revenait, envoya une grande partie du trésor à Rome, et distribua le surplus aux pauvres, aux évêques, pour l'amour de son père. Il ne garda pour lui, comme souvenir, que la table d'argent contenant une mappemonde ; encore en donna-t-il le prix (1). Il fit en même temps renouveler toutes les lettres que ses pères avaient accordées en faveur des églises, et les confirma de sa main.

Il convoqua, pour le 1er août de la même année 814, une assemblée nationale à Aix-la-Chapelle. Il réforma plusieurs des abus qui s'étaient commis sous le règne précédent. Il envoya des commissaires dans les provinces pour rendre justice aux opprimés. Ils trouvèrent une multitude innombrable de malheureux qui avaient été dépouillés de leur patrimoine ou réduits en servitude par l'iniquité des ministres de son père, de ses comtes et de ses lieutenants. Louis, sur des preuves testimoniales, leur rendit à tous leurs biens et leur liberté, et leur en donna un acte signé de sa main (2). Les Saxons et les Frisons, en punition de leurs fréquentes révoltes, avaient été privés du droit d'hériter de leurs pères. Louis, dans sa clémence, leur rendit ce droit. Quelques-uns le taxaient d'imprévoyance, comme si ces peuples ne pouvaient être contenus que par la sévérité. Louis espérait se les attacher par des bienfaits. Il ne fut pas trompé dans son espoir : ces peuples lui furent toujours très-dévoués (3).

Son neveu Bernard, roi d'Italie, s'était rendu à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle. Louis le renvoya dans son royaume, comblé de présents. En même temps, il chargea Lothaire, son fils aîné, qui pouvait avoir quinze ans, du gouvernement de la Bavière, et le second, Pépin, de celui de l'Aquitaine ; Louis, le troisième, était trop jeune pour qu'il fût encore temps de lui faire un apanage. Les ambassadeurs de Grimoal, duc de Bénévent, se présentèrent à Aix-la-Chapelle : ils reconnurent la souveraineté des Francs ; mais le tribut de vingt-cinq mille sous d'or, qu'ils payaient à Charlemagne, fut réduit à sept mille par Louis. Hériold, l'un des prétendants au trône des Danois ou Normands, après avoir été défait par les fils de Gotfrid, dans une bataille où son frère avait été tué, se présenta aussi à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle pour réclamer la protection de Louis, qui lui fut promise ; et en attendant que les Francs pussent marcher à son aide, la Saxe lui fut assignée pour demeure. Les rois et les princes des Slaves, alliés de Charlemagne, renouvelèrent aussi leur alliance avec son fils. Enfin, les ambassadeurs de Léon l'Arménien, empereur des Grecs, confirmèrent le traité de paix entre les deux empires, et ils retournèrent d'Aix-la-Chapelle à Constantinople, accompagnés par les ambassadeurs de Louis, Norbert, évêque de Riez, et Ricoin, comte de Poitiers (4).

Pour se soustraire au joug cruel des Mahométans, un grand nombre de Chrétiens d'Espagne, abandonnant leurs maisons et leurs héritages, se réfugiaient sur les terres des Francs et s'établissaient les uns dans la Septimanie, les autres dans cette partie française de l'Espagne que les marquis, c'est-à-dire les commandants des marches ou frontières, avaient réduite en solitude. Charlemagne les avait accueillis avec bonté : Louis ne leur témoigna pas moins de bienveillance. Dès la première année de son empire, il rendit en leur faveur un édit, qui commence en ces termes : Au nom de Notre Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ, Louis, par la Providence divine, empereur auguste, à tous les fidèles de la sainte Eglise de Dieu et les nôtres, présents et à venir, qui habitent ou habiteront l'Aquitaine, la Septimanie, la Provence et l'Espagne. Il leur annonce qu'il prend sous sa protection les Espagnols réfugiés ; qu'il les tient au rang des hommes libres ; que, pour les affaires criminelles, ils ressortiront du comte ou magistrat impérial, et, pour les affaires civiles, de leur comte propre ; qu'il leur donne en propriété les terres désertes qu'ils cultiveront dans la Marche d'Espagne, et cela sans autre redevance que de faire la garde du pays, comme les autres hommes libres, et de fournir des voitures aux envoyés de l'empereur. Pour plus de sûreté, il envoya dans chaque ville trois copies de cette constitution : l'une à l'évêque, l'autre au comte, la troisième aux habitants, et garda l'original dans les archives du palais, pour servir de règle en cas de réclamation (5).

Il y en eut en effet. Les réfugiés ayant défriché les terres incultes, leurs propres comtes s'en faisaient donner subrepticement la concession par la cour ; d'autres, s'étant rendus vassaux des comtes français, s'en voyaient également expulsés des terres qu'ils venaient de défricher et qui devaient leur appartenir en propre. Informé de cette iniquité, Louis publia un nouvel édit, la troisième année de son règne, dans lequel il confirma le droit des paysans. Il voulut que sept copies en fussent déposées aux archives des plus grandes villes de la province, savoir : Narbonne, Carcassone, Roussillon, Ampurias, Barcelone, Gironne et Béziers (6).

Pour bien gouverner, il ne fallait à Louis que de savoir, comme son père, choisir et garder de bons ministres. Avant la fin de la première année, il se priva des deux plus capables, saint Adalard, abbé de Corbie, et son frère le comte Vala. Ils étaient, avec leur frère Bernard, leurs sœurs Gontrade et Théodrade, petit-fils de Charles-Martel et cousins de Charlemagne. Bernard était moine à Corbie, Théodrade, abbesse de Soissons ; Gon-

(1) Thegan. *Vita Lud.*, n. 8, 10. Astron., n. 21-23. — (2) Thegan., n. 13. — (3) Astron., n. 24. — (4) *Id.*, n. 23 et 24. Eginh., an 814. — (4) Baluz., t. I, p. 549. — (5) *Ibid.*, p. 569.

drade vivait à la cour. Saint Adalard, que Charlemagne avait donné pour principal ministre à son fils Pepin et son petit-fils Bernard, roi d'Italie, et qui avait gouverné ce royaume avec beaucoup de sagesse, en était revenu à son monastère de Corbie quand il apprit que Charlemagne était mort. Son frère, le comte Vala, ainsi que nous l'avons vu, fut un des premiers à reconnaître Louis. Cependant, quelques mois après, Louis, qui était bon, mais méticuleux et soupçonneux, disgracia toute cette famille. Saint Adalard fut exilé dans l'île et le monastère de Normoutiers, Bernard dans celui de Lerins, Gondrade fut chassée du palais; Théodrade seule fut laissée tranquille dans son monastère de Soissons. Le comte Vala, disgracié comme les autres, en profita pour quitter le monde.

Il avait été élevé à la cour de Charlemagne, dans les lettres et les exercices convenables à sa naissance. Pour l'éprouver Charlemagne le mit ensuite entre les mains d'un seigneur, qui l'envoya à la campagne et l'employa aux travaux les plus rustiques. Rappelé à la cour, il fut chargé de l'intendance du palais, et se trouva la seconde personne après le prince. Il avait l'esprit pénétrant et décisif, s'expliquait facilement, et parlait bien le latin et le tudesque. Charlemagne l'employa comme chef dans ses armées contre les Saxons, ou plutôt contre les Abotrites, peuples encore plus éloignés, et au traité de paix avec le roi des Danois ou Normands, en 813. L'année suivante, il envoya en Italie auprès du roi Bernard, son petit-fils, comme il envoya saint Adalard avec le père. Le comte Vala avait épousé la fille de saint Guillaume, duc d'Aquitaine que nous avons vu se séparer de son ami Charlemagne d'une manière si touchante, pour aller embrasser la vie religieuse dans le monastère de Gélone. Vala profita donc de sa disgrâce pour suivre l'exemple de son beau-père, et quitta le siècle, malgré la résistance de ses amis. Sa femme n'y fut point un obstacle, soit qu'elle fût morte ou qu'elle se retirât de son côté. Il alla donc à Corbie, où, par ordre du nouvel empereur, on avait élu un nouvel abbé à la place de saint Adalard, savoir : un de ses disciples nommé Adalard comme lui. Quoique Vala fût si connu dans ce monastère, il se présenta humblement à la porte et se soumit à toutes les épreuves des postulants. Il fit son noviciat dans toute la rigueur, servit les hôtes et les malades, jeûna jusqu'à devenir exténué; et, après l'office de la nuit, il demeurait longtemps en prière devant l'autel, arrosant la terre de ses larmes (1).

L'an 815, Louis étant dans la Saxe, d'où il envoya une armée de Saxons et d'Abrodites pour rétablir Heriold, roi des Danois ou Normands, il apprit qu'à Rome quelques-uns des premiers de la ville, profitant de la mort de Charlemagne, avaient conspiré pour tuer le pape saint Léon III, et que les chefs de ce complot avaient été mis à mort suivant la loi romaine. Louis trouva étrange que le premier évêque du monde eût exercé une punition si sévère. Pour savoir si c'était vrai ou non, il envoya à Rome son neveu Bernard, roi d'Italie qui l'avait accompagné en Saxe. Mais le Pape envoya, de son côté, Jean, évêque de la Forêt-Blanche, Théodore nomenclateur, et le duc Sergius, qui le justifièrent de tout reproche, et satisfirent pleinement l'empereur.

Quelque temps après, des Romains voyant le Pape malade, assemblèrent des gens qui pillèrent et brûlèrent toutes les maisons qu'il avait bâties de nouveau dans les territoires de plusieurs villes, c'est-à-dire les métairies de l'Église qu'il avait rétablies. Ensuite ils résolurent d'aller à Rome et de prendre de force ce qu'ils se plaignaient qu'on leur avait ôté. Mais le roi Bernard, ayant envoyé des troupes sous la conduite de Vinigise, duc de Spolète, apaisa la sédition et obligea les Romains à se désister de leur entreprise; puis il donna avis de tout à l'empereur (2).

Le pape saint Léon III mourut l'année suivante 816, après avoir tenu le Saint-Siége vingt ans cinq mois et seize jours. Pendant ce long pontificat, il fit aux églises de Rome des réparations considérables et des offrandes immenses, apparemment des libéralités de Charlemagne, des autres rois et de tant de pèlerins qui venaient continuellement à Rome. Voici ce qu'on peut y remarquer. Ce pape fit revêtir d'or, du poids de quatre cent cinquante-trois livres, le pavé de la confession de Saint-Pierre, et fit faire à l'entrée du sanctuaire une balustrade d'argent de quinze cents septante-trois livres. Il fit rebâtir le baptistère de Saint-André, grand et rond, avec les fonts au milieu et des colonnes de porphyre autour : au milieu des fonts était une colonne portant un agneau d'argent, qui versait de l'eau. Aux fenêtres de la basilique de Latran, il mit des vitres de diverses couleurs; et c'est la première fois qu'il en est parlé. L'or des offrandes dont le poids était marqué, monte à plus de huit cents livres, et l'argent à plus de vingt mille; et il faut entendre les livres romaines de douze onces. Le pape saint Léon III est honoré le 12 juin. Ses reliques reposent dans une même châsse avec celles des saints papes Léon Ier, Léon II et Léon IV (3).

Le Saint-Siége ne vaqua que dix jours, après lesquels Étienne IV fut ordonné Pape le second dimanche après la Pentecôte, 22 de juin 816. Il était de famille noble, et fut mis dès sa première jeunesse dans le palais patriarcal de Latran, et élevé par les soins du pape Adrien. Léon, son successeur, connaissant la vertu et l'humilité d'Étienne, l'ordonna sous-diacre; le voyant s'appliquer de plus en plus à l'étude des choses spirituelles, il lui conféra le diaconat, dont il exerça les fonctions avec

(1) Pasch. Radbert. *Vita B. Walæ. Act. Bened.* sæc. IV, pars I, *lib.* I. — (2) Eginh., Astron. — (3) Anast. Et *Act. SS.*, 12 *junii.*

une approbation si générale, qu'il fut élu tout d'une voix, sitôt que le pape Léon fut mort. Incontinent après son ordination, il fit jurer fidélité à l'empereur Louis par tout le peuple romain (1).

On ne doit point conclure de là, comme font certains auteurs modernes, que la souveraineté de Rome n'appartenait pas au Pape. Nous avons déjà vu que l'objet du serment de fidélité que les Romains prêtèrent à Charlemagne et à son père, soit comme empereur ou comme patrices, était de les reconnaître comme leurs protecteurs, et de leur obéir dans tout ce qui regardait la défense des droits souverains du Saint-Siége, tant au spirituel sur toute l'Eglise qu'au temporel sur Rome et les provinces de sa dépendance. Et ce qui prouve cette vérité pour le cas présent, c'est qu'il est dit, dans l'ancienne vie de Louis, que ce fut par les ordres du Pape que ce serment fut prêté. Les troubles qui eurent lieu au commencement et à la fin du pontificat de Léon III font assez voir combien cette précaution était utile (2).

Le pape Etienne envoya de plus ses légats à l'empereur, pour lui faire part de son exaltation au souverain pontificat, et du dessein qu'il avait d'aller en France pour conférer avec lui touchant les besoins de l'Eglise. Louis apprit cette nouvelle avec une extrême joie. Il ordonna à son neveu Bernard, roi d'Italie, d'accompagner le Pape dans le voyage. Il envoya des ambassadeurs au-devant, lui offrir les salutations les plus grandes, préparer tout sur son voyage, et le conduire à Reims, où il résolut de le recevoir. Quand il sut que le Pape approchait, il envoya au-devant, en habits pontificaux, l'archichapelain ou grand-aumônier Hildebolde, archevêque de Cologne, Théodulfe, évêque d'Orléans, Jean, archevêque d'Arles, accompagnés d'une multitude de clercs. Enfin l'empereur s'avança lui-même à mille pas du monastère de Saint-Remi. Arrivé près du Pontife, il mit pied à terre, l'aida lui-même à descendre de cheval, se prosterna trois fois de tout son corps à ses pieds, et la troisième fois le salua par ces paroles : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! C'est le Seigneur Dieu qui a fait éclater sur nous sa lumière! Le Pape répondit : Béni soit le Seigneur notre Dieu, qui nous a donné de voir de nos yeux un second roi David! Ensuite ils s'embrassèrent; et, l'empereur soutenant le Pape de sa propre main, ils marchèrent vers l'église de Saint-Remi, qui était hors de la ville, et y entrèrent au chant du *Te Deum*. Le Pape et l'empereur prièrent longtemps en silence; puis le Pape se leva et chanta à haute voix avec son clergé les louanges ou acclamations de prières pour l'empereur, qu'il conclut par une oraison. On entra ensuite dans le monastère; le Pape exposa à l'empereur les causes de son voyage, que l'histoire ne rapporte point; ils prirent ensemble du pain et du vin en forme de bénédiction; l'empereur retourna à Reims, et le Pape demeura à Saint-Remi, qui était hors de la ville. Le lendemain, l'empereur invita le Pape à manger, lui fit un repas magnifique et de grands présents. Le troisième jour, le Pape invita l'empereur et lui donna aussi des présents, ainsi qu'à la reine et aux seigneurs. Enfin, le jour suivant, qui était un dimanche, en présence du clergé et de tout le peuple, avant la messe solennelle, le Pape le sacra empereur et lui mit sur la tête une magnifique couronne d'or, enrichie de pierreries, qu'il avait apportée de Rome. Il mit pareillement une couronne d'or sur la tête de la reine Irmengarde, et lui donna le titre d'impératrice, autrement d'auguste. Ce sont les paroles de Thégan, chorévêque de Trèves, auteur contemporain, et probablement témoin oculaire. Tant que le Pape séjourna en France, il conféra tous les jours avec l'empereur sur les affaires de l'Eglise. Il obtint tout ce qu'il demanda, et retourna chargé de présents beaucoup plus considérables que ceux qu'il avait faits à l'empereur (3).

Vulfaire, archevêque de Reims, mourut vers ce même temps, c'est-à-dire le dix-huitième d'août 816. Le peuple, par la permission de l'empereur, élut pour archevêque de Reims un nommé Gislemar, qui étant assis devant les évêques pour être examiné, on lui présenta le texte de l'Evangile à expliquer; mais à peine le pouvait-il lire, et il ne l'entendait point du tout. Il fut donc rejeté pour son ignorance. L'empereur proposa Ebbon, de qui et le peuple et les sages furent unanimement satisfaits. Il était né serf, dans une des terres du roi au delà du Rhin, et frère de lait de l'empereur Louis, avec lequel Charlemagne le fit élever dans le palais; il lui donna de plus la liberté, en considération de la beauté de son esprit et de ses progrès dans les bonnes lettres. Il l'envoya en Aquitaine au service de Louis, quand il lui donna ce royaume, et le jeune roi s'en trouva si bien qu'il le fit son bibliothécaire. Il était dès lors dans les ordres sacrés, et il était abbé quand il fut ordonné canoniquement archevêque de Reims cette année 816 (4).

La même année, au mois de septembre, l'empereur exhorta les évêques assemblés à Aix-la-Chapelle à dresser une règle pour les chanoines, composée d'extraits des Pères et des canons. Le concile rendit grâces à Dieu d'avoir inspiré à l'empereur cette sollicitude pour l'Eglise, et, profitant de la libéralité avec laquelle il leur fournissait des livres, ils commencèrent une règle en faveur de ceux qui manquaient de livres ou de capacité pour en profiter. Cette règle fut approuvée par tout le concile, avec une autre, rédigée en un volume séparé pour les religieuses chanoinesses. Le principal auteur de cette collection fut

(1) Anast., Theg. — (2) Anast., Sommier, *Hist. dogm. du S.-Siége.* — (3) Anast., Theg., Astronom. — (4) Labbe, t. VIII, p. 876.

Amalarius, diacre de l'église de Metz, à qui l'empereur en donna la commission.

La règle des chanoines contient cent quarante-cinq articles, dont les cent treize premiers ne sont que des extraits des Pères et des conciles, touchant les devoirs des évêques et des clercs. Les Pères sont : saint Isidore de Séville, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire, saint Prosper ou plutôt Julien Pomère, auteur des livres *De la Vie contemplative*, les conciles de Nicée, de Chalcédoine, d'Antioche, de Laodicée, de Sardique, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangre, le recueil des conciles d'Afrique, les décrétales de saint Léon et de saint Gélase. Ces extraits finissent par les deux sermons de saint Augustin de la vie commune, et ensuite commencent les règlements qui sont proprement de ce concile.

On y combat premièrement l'erreur populaire de ceux qui croient que les préceptes de l'Evangile ne sont que pour les moines et les clercs; ensuite on marque la distinction des moines et des chanoines. Il est permis à ceux-ci de porter du linge, de manger de la chair, de donner et de recevoir, d'avoir des biens en propre, et de jouir de ceux de l'Eglise, quoique tout cela soit défendu aux moines ; mais ils ne doivent pas s'appliquer moins que les religieux proprement dits à fuir le vice et à pratiquer la vertu. Les chanoines doivent loger dans des cloîtres exactement fermés, où il y ait des dortoirs, des réfectoires et les autres lieux réguliers. Il reste encore aujourd'hui de ces bâtiments dans quelques villes épiscopales. Le nombre des chanoines en chaque communauté sera proportionné au service de l'église, de peur que si, par vanité, les prélats en assemblent un trop grand nombre, ils ne puissent suffire aux autres besoins de l'église, ou que ces chanoines, ne recevant point de stipende, ne deviennent vagabonds et déréglés. Quelques prélats ne tiraient leurs clercs que d'entre les serfs de l'église, afin que, s'ils les privaient de leurs pensions ou leur faisaient quelque autre injustice, ils n'osassent se plaindre, de peur d'être rudement châtiés ou remis en servitude. On défend cet abus, et on ordonne que les nobles seront admis dans le clergé, sans exclure les personnes viles qui en seront trouvées dignes.

Après plusieurs autres règlements, qui sont à peu près les mêmes que dans la règle de saint Chrodegang, il est dit : Les enfants et les jeunes clercs seront logés tous dans une chambre du cloître, sous la conduite d'un sage vieillard qui aura soin de leur instruction et de leurs mœurs. Au-dessous des évêques, les communautés de chanoines seront gouvernées par des prévôts choisis selon le mérite, non suivant l'âge ou le rang qu'ils tiennent dans l'église. Les évêques établiront un hôpital pour recevoir les pauvres, et lui assigneront un revenu suffisant, aux dépens de l'église. Les chanoines y donneront la dîme de leur revenu, même des oblations, et un d'entre eux sera choisi pour gouverner l'hôpital, même au temporel. Les chanoines iront, au moins en carême, laver les pieds aux pauvres; c'est pourquoi l'hôpital sera tellement situé, qu'ils y puissent aller aisément. Cette règle, dressée par le concile d'Aix-la-Chapelle, a été très-célèbre ; elle a servi pendant plusieurs siècles à former les chanoines et à les distinguer du reste du clergé. Celle de saint Chrodegand en était comme le modèle.

Le second volume de la règle composée par ce concile est la règle des chanoinesses, qui contient vingt-huit articles. Les six premiers sont des extraits de saint Jérôme, de saint Cyprien, de saint Césaire, de saint Athanase, touchant les devoirs des vierges consacrées à Dieu. Le reste prescrit la manière de vie de ces religieuses, conforme à celle des chanoines autant que le comporte la diversité du sexe. On leur permet de garder leur bien, mais à la charge de passer procuration, par acte public, à un parent ou à un ami, pour l'administrer et défendre leurs droits en justice. On leur permet aussi d'avoir des servantes. Au reste, c'étaient de vraies religieuses, engagées par vœu de chasteté, mangeant en même réfectoire, couchant en même dortoir et gardant exactement la clôture. Elles étaient voilées et vêtues de noir. On leur recommande d'être toujours occupées de prières, de lecture ou de travail des mains; entre autres, de faire elles-mêmes leurs habits de la laine et du lin qu'on leur fournissait. Elles élevaient de jeunes filles dans le monastère. Les prêtres qui leur administraient les sacrements avaient leur logement et leur église au dehors, et n'entraient dans le monastère que pour leurs fonctions; car l'église des religieuses était intérieure. Le prêtre y entrait accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre, et sortait aussitôt après la messe. Les religieuses tiraient un rideau devant elles pendant la messe et l'office; et si quelqu'une se confessait, c'était dans l'église (1).

L'empereur Louis envoya ces deux règles aux archevêques qui n'avaient pas assisté au concile ou n'avaient pas eu le temps d'en prendre copie, et il se trouve trois exemplaires des lettres écrites à cette occasion : l'une à Sichaire, archevêque de Bordeaux ; l'autre à Magnus de Sens ; la troisième à Arnon de Saltzbourg. L'empereur leur ordonne d'assembler leurs suffragants et les supérieurs des églises, de faire lire devant eux cette règle et d'en faire transcrire des copies conformes à l'original, que l'on gardait dans le palais. Vous les avertirez aussi, dit l'empereur, que nous en verrons, au premier jour de septembre prochain, des commissaires pour en voir l'exécution, et nous donnons ce terme d'un an afin qu'il n'y ait pas d'excuse (2).

En Angleterre, on tint un concile, le 27 juillet de la même année 816, en un lieu

(1) Labbe, t. VII, p. 1406-1437. — (2) *Ibid.*, 1437

nommé Celchyt. Les actes en marquent ainsi la date : Sous le règne et le gouvernement de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, l'an 816 de son incarnation, le six des calendes d'août. Vulfrède, archevêque de Cantorbéry, présidait, assisté de douze évêques de différentes provinces; Kenulfe, qui régnait sur les Merciens depuis vingt ans, y était en personne avec plusieurs seigneurs ; il y avait aussi des abbés, des prêtres et des diacres. On y fit onze canons, et on ordonna, entre autres choses, que les églises seraient dédiées, par l'évêque diocésain, avec l'aspersion de l'eau bénite et les autres cérémonies marquées dans le rituel; ensuite l'eucharistie, consacrée par l'évêque, sera enfermée dans une boîte avec les reliques et gardée dans la nouvelle église ; s'il n'y a point de reliques, l'eucharistie suffira comme étant le corps et le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il y aura quelque peinture pour montrer à quel saint est dédiée l'église ou l'autel. L'évêque choisira les abbés et les abbesses, du consentement de la communauté. On ne permettra aux Ecossais de faire aucune fonction ecclésiastique, parce que leur ordination est incertaine. Tout jugement ou autre acte confirmé par le signe de la croix sera inviolablement observé. On voit, à cette époque, le même respect en Orient pour le signe de la croix dans les souscriptions ; il était regardé comme une espèce de serment (1).

Les abbés et les abbesses ne pourront aliéner aucun fonds que pour la vie d'un homme et du consentement de la communauté, et les titres en demeureront au monastère. Quand un évêque sera mort, on donnera aux pauvres la deuxième partie de son bien, soit en bétail, soit en autres espèces, et on affranchira tous les serfs anglais de nation. En chaque église on dira trente psaumes; chaque évêque fera dire six cents psaumes six vingt messes, et affranchira trois serfs. Ainsi on joignait l'aumône et le jeûne, et notamment l'affranchissement des esclaves, aux prières pour les morts. Quand les prêtres baptiseront, ils ne répandront pas seulement l'eau sainte sur la tête des enfants, mais il les plongeront toujours dans le baptistère, suivant l'exemple du Fils de Dieu, qui fut trois fois plongé dans le Jourdain. Ce canon fait voir que l'on commençait, dans les pays froids, à introduire le baptême par infusion (2).

Le Pape Etienne IV mourut le troisième mois après son retour de France à Rome, c'est-à-dire le 22 janvier 817, après avoir tenu le Siége seulement sept mois. Il fut enterré à Saint-Pierre. Le Saint-Siége ne vaqua que deux jours, et le dimanche 25 janvier fut ordonné Pascal, premier du nom, qui tint le Siége sept ans trois mois et dix-huit jours. Il était Romain, fils de Bonose. Ayant été, dès sa première jeunesse, élevé dans le palais patriarcal, il fut instruit des saintes Ecritures, ordonné sous-diacre, diacre et enfin prêtre. Comme il s'appliquait à la prière, aux jeûnes et aux veilles, et cherchait la compagnie des plus saints moines, le pape Léon III lui donna le gouvernement du monastère de Saint-Etienne, près Saint-Pierre, où il faisait de grandes aumônes, particulièrement aux pèlerins qui venaient à Rome des pays les plus éloignés. Après la mort du pape Etienne, il fut élu tout d'une voix par le clergé et le peuple (3).

Aussitôt après son ordination, dit Eginhard, il envoya des présents à l'empereur, avec une lettre d'excuses, où il assurait qu'on lui avait imposé le pontificat non-seulement sans qu'il le voulût, mais malgré toute sa résistance (4). Aussitôt après sa consécration solennelle, dit un autre biographe contemporain de Louis le Débonnaire, le nouveau Pape envoya des légats à l'empereur, avec de très-grands présents et une lettre apologétique, où il déclarait que, bien loin de s'être porté par ambition à rechercher ou à désirer cette dignité suprême, il ne s'était soumis à s'en charger que parce qu'il y avait été contraint par l'élection du clergé et les acclamations du peuple (5). Ces paroles, de deux auteurs contemporains et français, prouvent assez clairement que les excuses et l'apologie du nouveau Pape tombaient, non sur ce qu'il avait été ordonné sans l'agrément de l'empereur, comme le supposent gratuitement des auteurs modernes, mais sur des bruits qui s'étaient répandus ou pouvaient se répandre qu'il avait brigué le pontificat. Comme l'empereur était le défenseur et le protecteur titulaire de l'Eglise romaine, et, comme tel, obligé de venir à son secours en cas de besoin, il était juste et nécessaire de l'instruire promptement de la vérité et de le précautionner contre les faux bruits.

Eginhard ajoute que le Pape envoya une autre légation pour demander que le pacte qui avait fait avec ses prédécesseurs fût fait et confirmé avec lui. Le chef de cette légation fut Théodore, nomenclateur, qui obtint ce qu'il avait demandé. L'autre biographe dit : Le porteur de cette légation fut Thomas, nomenclateur, qui, ayant rempli sa mission et obtenu ce qu'il demandait touchant la confirmation du pacte et de l'amitié, suivant la coutume de ses prédécesseurs, s'en retourna à Rome (6).

Mais quel est ce pacte qu'il s'agit de confirmer? Un autre contemporain, Josué, abbé de Saint-Vincent, sur le Vulturne, qui assista lui-même à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, où se traita cette affaire, dit de son côté : Alors l'empereur fit au bienheureux pape Pascal un pacte de constitution et de confirmation, qu'il sanctionna de sa propre signature et de celle de ses trois fils, et envoya audit Pape par Théodore, nomenclateur de la sainte Eglise romaine; il y fit encore souscrire dix évêques, huit abbés, quinze comtes, un bibliothécaire,

(1) Labbe, t. VIII, p. 1470. — (2) *Ibid.*, p. 1484. — (3) Anast. — (4) Eginh., an 817. — (5) Astron., n. 27 — (6) *Ibid.*

un mansionnaire et un huissier (1). Ces caractères conviennent de tout point au décret suivant :

« Au nom du Seigneur Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit. Moi Louis, empereur auguste, assure et concède, par ce pacte de confirmation à vous, bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et par vous à votre vicaire le Seigneur Pascal, souverain Pontife et Pape universel, et à ses successeurs à perpétuité, comme depuis vos prédécesseurs jusqu'à présent, vous avez tenu et disposé en votre puissance et souveraineté, la ville de Rome avec son duché, ses faubourgs, villages, territoires de montagnes et maritimes, ports, côtes, châteaux, bourgs et hameaux. Du côté de la Toscane : Porto, Centumcelle, Céré, Bléda, Maturanum, Sutri, Nepi, Château-Galèse, Horta, Polimartium, Amérie, Todi, Pérouse, avec ses trois îles et toutes les frontières appartenant auxdites villes. De même, du côté de la Campanie : Segni, Anagni, Ferentino, Alatri, Patricum, Frusino, avec toutes les frontières de la Campanie (2). »

Dans cette première partie du décret, Louis ne fait que garantir et assurer à Pascal la ville de Rome et son duché, comme les Papes, ses prédécesseurs, l'avaient possédé jusqu'alors, non par la donation de Pépin ou de Charlemagne, où il n'en est pas question, mais par le fait du temps et des circonstances, et par la volonté des peuples. De toutes les villes ici mentionnées, il n'y a que celle de Narni que Pépin ait dit avoir rendue au duché de Rome, par la raison que les Lombards l'en avaient détachée et incorporée au duché de Spolète. Quant au duché de Rome lui-même, nulle part il n'est dit que ni Pépin ni Charlemagne en ait fait donation à l'Église romaine, attendu qu'elle le possédait dès auparavant. Louis ne fait que reconnaître et garantir cette souveraineté antérieure des Papes. Cette garantie nouvelle était très-utile et très à propos contre la turbulence de cette partie des Romains que nous avons vus profiter de la maladie de Léon III pour piller et incendier des métairies et entreprendre sur Rome même, au point de rendre nécessaire l'intervention de Bernard, roi d'Italie. Le décret continue :

Pareillement, l'exarchat de Ravenne dans son intégrité, avec les villes, bourgs et châteaux que le roi Pépin et notre père, l'empereur Charles, ont autrefois restitués, par acte de donation, au bienheureux apôtre Pierre et à vos prédécesseurs, savoir : Ravenne et l'Emilie, Bobio, Césène, Forlimpopoli, Forli, Faenza, Imola, Bologne, Ferrare, Comacchio, Adria, Gabel, avec tous les territoires et les îles de terre et de mer qui appartiennent à ces villes. De plus, la Pentapole, à savoir : Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia, Ancône, etc., avec toutes les terres qui leur appartiennent. De même le territoire de Sabine dans son intégrité, comme il est écrit dans la donation de notre père l'empereur Charles, et suivant les limites réglées par les abbés Ithier et Magenaire. Item du côté de la Toscane des Lombards, le château Félicité, Orviète, etc. et les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile, avec tous les territoires, côtes et ports appartenant aux susdites îles et cités. Item, du côté de la Campanie, Sora, Arces, Aquinum, Arpino, Theano et Capoue, et les patrimoines qui appartiennent à votre puissance et domaine. Tel est le patrimoine de Bénévent et de Salerne, le patrimoine de la Calabre inférieure et supérieure, le patrimoine de Naples, ainsi que vos patrimoines qui se trouvent quelque part dans notre royaume et empire. Toutes ces provinces, villes, cités, bourgs, châteaux, villages et territoires, ainsi que patrimoines, nous les confirmons à votre Église, bienheureux apôtre Pierre, et par vous à votre vicaire, notre Père spirituel, le seigneur Pascal, souverain Pontife et Pape universel, ainsi qu'à ses successeurs jusqu'à la fin du monde, afin qu'ils les détiennent en leur droit, principauté et souveraineté.

Dans cette seconde partie de son diplôme, Louis rappelle et confirme les donations de Pépin et de Charlemagne, dont on trouve le détail dans les vies pontificales d'Anastase et dans les lettres pontificales du *Code carolin*. Pour ce qui est des îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile, comprises dans une parenthèse, que quelques-uns regardent comme une interpolation, on sait, par une lettre de Léon III, que la Corse, où l'Église romaine avait depuis longtemps des patrimoines, lui avait été donnée par Charlemagne (3). De plus, dès le temps de saint Grégoire le Grand, l'Église romaine avait des patrimoines considérables en Sardaigne et en Sicile. Louis ne dit point qu'il les donne ou qu'il les possède, mais qu'il en reconnaît et en confirme le droit au Pontife romain. Finalement, dans tout son diplôme, il ne donne pas un pouce de terre au Saint-Siége; il ne fait que lui reconnaître et lui garantir ses États et ses droits antérieurs : précaution très-utile au milieu des révolutions qui pouvaient survenir.

Louis confirme ensuite les donations particulières, les cens, pensions, redevances annuelles, que son aïeul Pépin et son père Charlemagne avaient faites à l'Église de Saint-Pierre, sur les duchés de Toscane et de

(1) Cenni, *Esame del Diploma di Ludovico Pio*, p. 196, *in Roma* 1754, in-12. — (2) In nomine Domini Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus sancti. Ego Ludovicus, imperator augustus, statuo et concedo per hoc pactum confirmationis nostræ tibi beato Petro principi Apostolorum, et per te vicario tuo Domino Paschali summo Pontifici et universali Papæ, et successoribus ejus in perpetuum, sicut a prædecessoribus vestris usque nunc in vestra potestate et ditione tenuistis et disposuistis, civitatem romanam cum ducatu suo et suburbanis atque viculis omnibus et territoriis, seu cunctis civitatibus, castellis, oppidis, ac viculis in Tusciæ partibus, id est, etc. Baluz., t. I, p. 791 et seq. — (3) Labbe, t. VII, p. 1121.

Spolète : sauf en tout, dit-il, notre domination sur ces mêmes duchés (1). Il ajoute que, pour les réfugiés des Etats de l'Eglise romaine, il ne les accueillera que pour intercéder en leur faveur, si leur faute est pardonnable, ou que pour leur faire rendre justice, s'ils ont été opprimés par les puissants : quant aux criminels, il les arrêtera et les remettra en la puissance du Pape.

Enfin, conclut-il, lorsque Dieu appellera de ce monde le Pontife de ce très-Saint-Siége, nul de notre royaume, Franc ou Lombard, ni aucun autre de nos sujets, n'aura la permission de contrarier les Romains, soit publiquement, soit secrètement, ni de faire l'élection ; nul ne se permettra de faire de mal à personne dans les villes et territoires qui appartiennent à l'Eglise de saint Pierre. Mais les Romains donneront, avec toute vénération et sans aucun trouble, une sépulture honorable à leur Pontife ; et celui que, par l'inspiration divine et par l'intercession du bienheureux Pierre, tous les Romains auront élu au pontificat, d'un commun accord et sans aucune promesse, ils pourront, sans aucune difficulté ni contradiction, le consacrer suivant l'usage canonique. Quand il aura été sacré, on nous enverra des légats, à nous ou à nos successeurs les rois des Francs, pour renouveler l'amitié, la charité et la paix réciproques, comme c'était la coutume de faire au temps de Charles, notre bisaïeul de pieuse mémoire, de notre aïeul Pépin et de l'empereur Charles, notre père (2).

Tel est le fameux diplôme de l'empereur Louis. Comme l'on voit, il ne renferme rien de nouveau ni d'insolite ; il ne fait que confirmer ce qui existait. Aussi ne voyons-nous pas pourquoi des critiques modernes se sont donné tant de peine pour le révoquer en doute. Pagi, entre autres, se contredit lui-même. Sur l'année 787, il le donne pour authentique ; sur l'année 817, il le déclare aussi apocryphe que la donation de Constantin. Il se trompe même sur le titre quand il l'appelle une donation ; car ce n'en est pas une, mais un pacte de confirmation, ou une confirmation du pacte, comme disent les auteurs contemporains que nous avons vus.

Quant à la donation de Constantin, on suppose qu'elle parut dans le neuvième siècle ; jusqu'à présent nous n'en avons pas rencontré de trace certaine. Ce qui est certain, c'est que Théodore Balsamon archevêque d'Antioche au douzième siècle, et le plus habile des canonistes grecs, l'a insérée tout entière comme une pièce capitale du droit canon des églises grecques. Il y fait parler Constantin en ces termes :

« Nous avons jugé convenable, avec tous nos satrapes, tout le sénat, les magistrats et tout le peuple qui est sous la domination romaine, que comme saint Pierre est le représentant du Fils de Dieu sur la terre, les évêques, ses successeurs, y aient une puissance principale, au-dessus même de notre impériale majesté. En conséquence, nous voulons que le prince des Apôtres et ses successeurs soient, auprès de Dieu, nos premiers pères et défenseurs, et que, comme l'on honore sur la terre notre puissance impériale, ainsi et plus encore l'on y honore la sainte Eglise romaine et la chaire de saint Pierre. Nous ordonnons qu'elle ait la puissance principale, et qu'elle soit le chef des quatre trônes d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople, en un mot, de toutes les églises de l'univers. Le futur évêque de Rome doit donc être relevé en gloire par-dessus tous les pontifes du monde. Tout ce qui regarde le culte de Dieu, la correction et la confirmation de la loi chrétienne, c'est à lui à le juger ; car il est juste que la sainte loi ait là son chef et son principe, où le saint législateur, notre Sauveur Jésus-Christ, a commandé au bienheureux apôtre Pierre de fixer sa chaire, et où il a souffert la passion de la croix, bu le calice de la bienheureuse mort, et suivi les pas de son Maître et de son Seigneur. Il est juste que les nations inclinent là leur tête par la confession du nom du Christ, où leur docteur, le bienheureux Paul, sacrifiant sa tête pour le Christ, a reçu la couronne du martyre, et que là, jusqu'à la fin du monde, elles cherchent leur docteur où reposent ses saintes reliques. Il est juste que là, prosternés en terre et suppliants, nous servions le roi et notre Sauveur Jésus-Christ, où nous avons servi le roi de l'orgueil.

» Nous avons donc transféré aux saints Apôtres, nos bienheureux seigneurs Pierre et Paul, et après eux au bienheureux Sylvestre,

(1) Nec non et censum et pensiones seu cæteras donationes quæ annuatim in palatium regis Longobardorum inferri solebant, sive de Tuscia Longobardorum, sive de ducatu Spoletano, sicut in suprascriptis donationibus continetur, et inter sanctæ memoriæ Hadrianum papam et domnum et genitorem nostrum Karolum imperatorem convenit, quando eidem Pontifici idem de supradictis ducatibus, id est, Tuscano et Spoletano, suæ auctoritatis præceptum confirmavit. Ego scilicet modo, ut annis singulis supradictus census Ecclesiæ beati Petri apostoli persolvatur, salva super eosdem ducatus nostra in omnibus dominatione et illorum ad nostram partem subjectione. P. 594.

(2) Et quando divina vocatione hujus sacratissimæ Sedis Pontifex de hoc mundo migraverit, nullus ex regno nostro, aut Francus, aut Longobardus, aut de qualibet gente homo sub nostra potestate constitutus, licentiam habeat contra Romanos aut publice aut privatim veniendi aut electionem faciendi ; nullusque in civitatibus vel territoriis ad Ecclesiam beati Petri pertinentibus aliquod malum propter hoc facere præsumat ; sed liceat Romanis cum omni veneratione et sine aliqua perturbatione honorificam suo Pontifici exhibere sepulturam ; et eum quem divina inspiratione et beati Petri intercessione omnes Romani uno consilio atque concordia sine aliqua promissione ad pontificatus ordinem elegerint, sine aliqua ambiguitate et contradictione more canonico consecrari. Et cum consecratus fuerit, legati ad nos vel ad successores nostros reges Francorum dirigantur, qui inter nos et illum amicitiam et charitatem ac pacem socient, sicut temporibus piæ recordationis domni Karoli atavi nostri, sive domni Pippini avi nostri, vel et Karoli imperatoris genitoris, consuetudo erat faciendi. Baluz, t. I, p. 595 et 596.

notre père, le grand évêque et le Pape universel de la ville de Rome, ainsi qu'à leurs successeurs jusqu'à la fin du monde, notre palais impérial de Latran, qui surpasse tous les palais de l'univers ; de plus, le diadème ou la couronne de notre tête. » Vient ensuite un assez long détail des ornements impériaux qu'il sera permis aux Papes de porter. On fait dire ensuite à Constantin que le pape Sylvestre ayant refusé de mettre une couronne d'or sur sa couronne de cheveux ou sa tonsure, lui-même lui mit de ses mains un autre ornement impérial de tête, tint les rênes de son cheval et lui servit d'écuyer par honneur pour saint Pierre. « Or, afin que l'autorité épiscopale ne soit point méprisée, mais honorée au-dessus même de notre puissance impériale, nous avons donné à notre bienheureux père, l'évêque Sylvestre, pape universel et nous donnons à ses successeurs, et notre dit palais, et la ville de Rome, et les provinces, lieux et châteaux de l'Italie et de l'Occident marqués plus haut. Car nous avons jugé convenable de transférer notre empire en Orient, de fonder une ville de notre nom au lieu de Byzance, et d'en faire notre capitale ; par la raison que là, où est le sacerdoce principal, le chef divinement institué de la religion chrétienne, il n'est pas juste qu'un empereur terrestre ait de puissance. Cette cession de notre empire, écrite de notre main, nous l'avons mise sur les précieuses reliques du prince des Apôtres, saint Pierre, et nous y avons juré, pour nous et nos successeurs, de la garder fidèlement, après quoi nous l'avons remise à notre saint père, le Pape universel (1). »

Sans doute, cette pièce est fausse en ce sens qu'elle n'est pas de Constantin ; mais elle est vraie en ce sens qu'elle exprime réellement l'opinion publique du siècle où elle a paru. Nous avons vu, par l'ancienne biographie du pape Sylvestre, que Constantin avait fait effectivement à l'Eglise romaine un grand nombre de donations en maisons et en fonds de terres, situés en différentes villes et provinces. Pépin et Charlemagne lui ayant donné des villes et des provinces entières, on se persuada, peut-être premièrement parmi les Grecs, que Constantin avait dû être beaucoup plus généreux encore que ces deux barbares. Le mode s'en présenta naturellement. Constantin avait quitté Rome pour Byzance, l'Italie pour la Grèce, l'Occident pour l'Orient. Depuis cette époque, les Papes acquirent une prépondérance toujours plus grande à Rome, en Italie et dans tout l'Occident. Dès le temps de saint Léon, mais surtout au temps de saint Grégoire le Grand, ils étaient comme les pères et les sauveurs de cette partie du monde. L'empereur Maurice disait à saint Grégoire que, pour défendre les Romains contre les Lombards, il lui conseillait de faire alliance avec les Francs : c'était bien lui abandonner en quelque sorte, et Rome, et l'Italie et tout l'Occident. Déjà l'excellent empereur Tibère II, prédécesseur de Maurice, avait conseillé aux Romains de gagner à force d'argent les Lombards, et de les envoyer contre les Perses ; ou bien, s'ils ne pouvaient y réussir, de prendre à leur solde quelques chefs des Francs pour combattre les Lombards. Plus tard, saint Grégoire II écrivit à l'empereur de Constantinople que, pour toutes les nations occidentales, saint Pierre était comme un Dieu terrestre, le Pape un médiateur universel dont elles attendaient la direction pour la paix ou la guerre. Lors donc qu'au neuvième siècle, cette œuvre du temps et des événements, autrement cette œuvre de la Providence, devint manifeste à tous les yeux, on supposa, pour faire plus d'honneur à Constantin, que c'était la pensée et l'œuvre de sa grande âme. De là sa fameuse donation, sinon si bien reçue, sinon même imaginée parmi les Grecs.

Dans cette même assemblée nationale d'Aix-la-Chapelle, où l'empereur Louis fit, en faveur de l'Eglise romaine, l'acte de confirmation souscrit par lui-même et par ses trois fils, Lothaire, Pépin et Louis, dix évêques, huit abbés, quinze comtes, un bibliothécaire, un mansionnaire et un huissier ; dans cette même assemblée, il fit un acte plus important encore : ce fut de partager l'empire des Francs entre ses trois fils, Lothaire, Louis et Pépin ; d'en élever un à la dignité d'empereur, pour maintenir l'unité de l'empire ; de régler les parts entre le nouvel empereur et les deux rois, ses frères ; de fixer la part d'autorité qu'aurait l'assemblée de la nation pour juger leurs différends et pour élire des rois parmi leurs descendants. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui une charte constitutionnelle. Voici la forme qu'on employa.

L'empereur Louis adressa à l'assemblée générale des évêques, des abbés, des ducs, des comtes et des seigneurs, en un mot, aux états généraux de tout l'empire (2), la question suivante : Ce qui sert à l'affermissement du royaume et à la force du gouvernement, doit-on le différer ou non ? Tous répondirent que ce qui est utile et nécessaire ne doit pas être différé, mais plutôt accéléré. Alors l'empereur déclara la résolution qu'il avait prise avec très-peu de personnes, et dit qu'à cause de l'incertitude de la vie, il voulait, pendant qu'il se portait bien, donner le nom d'empereur à celui de ses trois fils pour qui se manifesterait de quelque manière la volonté de Dieu. Pour connaître cette volonté, il ordonna un jeûne général de trois jours, pendant lesquels les prêtres offriraient des sacrifices, et tous feraient des aumônes plus abondantes qu'à l'ordinaire. Après ces préparatifs, il choisit pour empereur son fils Lothaire, lui transmit l'empire par une couronne d'or, aux

(1) *Balsamon in Photii*, tit. VIII, p. 85-89. — (2) *Sacrum conventum et generalitatem populi nostri*, dit l'empereur lui-même. Baluz, t. I, p. 573

acclamations des peuples qui disaient : Vive l'empereur Clothaire ! L'empereur Louis disait de son côté : Béni soit le Seigneur, notre Dieu, qui m'a donné de voir aujourd'hui, de mes yeux, un de ma race assis sur mon trône ! En même temps il donna à ses deux autres fils des parties de ses Etats, déclarant Pépin roi d'Aquitaine, et Louis roi de Bavière, en sorte, toutefois, que le tout ne fût qu'un empire et non pas trois. Enfin, il fit dresser de tout ceci un acte ou une charte, dont voici la substance (1) :

Au nom de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, Louis, par l'ordre de la Providence divine, empereur auguste. Il déclare que, tenant l'assemblée générale de son peuple à Aix-la-Chapelle, en 817, pour l'utilité de l'Eglise et de l'empire, quelques-uns de ses fidèles lui conseillèrent, pendant qu'il se portait bien, de traiter de l'état de tout l'empire et de celui de ses fils, à l'exemple de ses pères. Quelque tendresse qu'il eût pour ses enfants, il ne voulut point, à cause d'eux, diviser l'unité de l'empire, de peur que ce ne fût une occasion de scandaliser l'Eglise et d'offenser celui de qui relèvent tous les royaumes. Il crut donc nécessaire d'ordonner des jeûnes et des prières pendant trois jours. Après quoi, sans doute par l'inspiration divine, et l'empereur lui-même et tout son peuple s'accordèrent à choisir son fils aîné Lothaire pour être couronné du diadème impérial et lui succéder dans l'empire. Par le même commun accord, il fut résolu de donner le nom et la puissance de rois à Pépin et Louis, avec les provinces nommées ci-dessous, mais après la mort du père, sous la suzeraineté de leur frère aîné, suivant les articles par lesquels nous avons fixé les rapports entre eux. Pour l'utilité de l'empire, pour la défense de l'Eglise, et pour conserver entre eux une paix continuelle, nous avons jugé à propos, avec tous nos fidèles, de bien considérer ces articles, puis de les écrire et de les confirmer de nos souscriptions, afin que, Dieu aidant, ce qui a été fait par le commun de tous soit inviolablement observé par tous, pour la perpétuelle paix et d'eux et de tout le peuple chrétien, sauf, en tout, notre impériale puissance sur nos fils et notre peuple, avec toute la soumission que les fils témoignent à leur père et les peuples à leur empereur et roi.

Viennent ensuite dix-huit articles. On y assigne pour royaume à Pepin l'Aquitaine, la Gascogne, le Languedoc, le pays de Nevers et d'Autun ; à Louis, la Bavière, la Carinthie, la Bohême, le pays des Avares et des Slaves à l'orient de la Bavière.

Quant aux rapports entre le nouvel empereur et ses deux frères, voici comme cette charte les règle dans les articles 4, 5, 6, 7 et 8 : « Une fois chaque année, les deux rois viendront, soit ensemble, soit séparément, rendre visite à l'empereur, leur frère, pour traiter ensemble des intérêts communs. Sans son avis et son consentement ils ne feront ni guerre ni paix avec les nations étrangères et hostiles à l'empire ; ils n'en congédieront point les ambassadeurs sans le consulter. »

Le dixième article surtout est remarquable. Il est dit : Si quelqu'un d'entre eux, ce qu'à Dieu ne plaise, devenait oppresseur des églises et des pauvres, ou exerçait la tyrannie, qui renferme toute cruauté, ses deux frères, suivant le précepte du Seigneur l'avertiront secrètement jusqu'à trois fois de se corriger. S'il résiste, ils le feront venir en leur présence et le réprimanderont avec un amour paternel et fraternel. Que s'il méprise absolument cette salutaire admonition, la sentence commune de tous décernera ce qu'il faut faire de lui; afin que, si une admonition salutaire n'a pu le rappeler de ses excès, il soit réprimé par la puissance impériale et la commune sentence de tous (2). » Tel est le dixième article. Il surprendra peut-être grandement un siècle qui se persuade qu'avant lui les chartes constitutionnelles n'étaient pas plus connues que les machines à vapeur et le sucre de betterave.

Article 13. « Si, après notre décès, ils viennent en âge de prendre une épouse, ils ne le feront pas sans l'avis de leur frère aîné, et, pour éviter tout sujet de discorde, ils n'en prendront point parmi les nations étrangères. »

Le quatorzième article ne mérite pas moins d'attention que le dixième. « Si l'un d'eux laisse en mourant des enfants légitimes, la puissance ne sera point divisée entre eux ; mais le peuple assemblé en choisira celui qu'il plaira au Seigneur ; et l'empereur le traitera comme son frère et son fils; et, l'ayant élevé à la dignité de son père, il observera en tout point cette constitution à son égard. Quant aux autres enfants, on les traitera avec une tendre affection, suivant la coutume de nos parents (3). »

(1) Eginh., Astron. *Chronic, Moissiac., epist. Agobardi.* D. Bouq., t. VI, p. 367.

(2) Si autem, quod Deus avertat, et quod nos minime optamus, evenerit ut aliquis eorum, propter cupiditatem rerum terrenarum, quæ est radix omnium malorum, aut divisor aut oppressor Ecclesiarum vel pauperum extiterit; aut tyrannidem in qua omnis crudelitas consistit, exercuerit, primo secreto, secundum Domini præceptum, per fideles legatos semel, bis et ter de sua emendatione commoneatur, ut si his renixus fuerit, accersitus a fratre paterno et fraterno amore moneatur et castigetur. Et si hanc salubrem admonitionem penitus spreverit, communi omnium sententia quid de illo agendum sit decernatur, ut quem salubris admonitio a nefandis actibus revocare non potuit, imperialis potentia communisque omnium sententia coerceat. Art. X, col. 576. — (3) Si vero aliquis eorum decedens legitimos filios relinquerit, non inter eos potestas ipsa dividatur; sed potius populus pariter conveniens unum ex eis, quem Dominus voluerit, eligat; et hunc senior frater in loco fratris et filii suscipiat; et honore paterno sublimato, hanc constitutionem erga illum modis omnibus conservet. De cæteris vero liberis pio amore pertractetur, qualiter eos more parentum nostrorum salvent et cum concilio habeant. Art. XIV, col. 577.

« Que si l'un d'eux, ajoute l'article quinze, meurt sans laisser d'enfants légitimes, sa puissance retournera au frère aîné, c'est-à-dire à l'empereur. S'il laisse des enfants illégitimes, nous recommandons d'user envers eux de miséricorde (1). »

Article 17. « Quant au royaume d'Italie, il sera soumis à notre fils et successeur, comme il l'a été à notre père, et comme il le demeure à nous-même. »

Le dix-huitième et dernier article porte : « Si celui de nos fils qui, par la volonté divine, doit nous succéder, meurt sans enfants légitimes, nous recommandons à notre peuple fidèle, pour le salut de tous, pour la tranquillité de l'Église et pour l'unité de l'empire, de choisir l'un de nos fils survivants, en la même manière que nous avons choisi le premier, afin qu'il soit constitué non par la volonté humaine, mais par la volonté divine (2). »

L'empereur Louis fit jurer cette constitution à tous ses sujets, qui prêtèrent volontiers ce serment comme légitime et utile à la paix de l'empire. Il envoya de plus à Rome, avec son fils Lothaire, afin que le Pape l'approuvât et la confirmât (3). Ce sont les paroles mêmes des auteurs du temps.

Ce qui nous paraît plus curieux que les articles de cette charte, ainsi élaborée, consentie, adoptée, souscrite et jurée par l'empereur, par ses trois fils, par tous les ordres de l'empire, et de plus approuvée et confirmée par le chef de l'Église universelle ; ce qui nous paraît plus curieux que tous ces curieux articles, c'est que nous ne les avons vu citer dans aucune histoire de France écrite en français, ni dans la fastidieuse compilation de celui-ci, ni dans la prétentieuse caricature de celui-là. Voici tout ce qu'en dit l'abbé Véli :

« Ce fut aussi dans cette assemblée que le monarque associa Lothaire à l'empire, le déclarant son unique héritier, en lui assujettissant Pépin et Louis, qui tous cependant furent proclamés rois. » Daniel ne voit rien de plus dans tout cela qu'un acte de partage. De nos jours, le Genevois Sismondi, dans son *Histoire des Français*, n'y voit pas plus que Daniel. Michelet y voit encore moins que les précédents; car il n'en parle même pas ni dans son *Histoire de France*, ni dans ses *Origines du droit français*, où c'était pourtant le cas d'en parler.

Cependant, et la charte de Charlemagne et la charte de Louis le Débonnaire sont des monuments authentiques qui se trouvent : 1° parmi les Capitulaires des rois de France, publiés par Baluze ; 2° dans le deuxième volume des écrivains de l'histoire de France par André Duchesne ; 3° dans les volumes cinq et six de Dom Bouquet. Cependant, ces mêmes articles, suivant qu'ils sont compris ou méconnus, donnent un sens tout différent à toute l'ancienne histoire de France, et même à toute l'histoire du moyen âge.

Par exemple, pour commencer par ce qu'il y a de plus général, dans cette charte de 817, Louis le Débonnaire déclare que son fils Lothaire a été élu à l'empire non par la volonté humaine, mais par la volonté divine ; et la preuve qu'il en donne, c'est qu'après avoir consulté Dieu par la prière, le jeûne et l'aumône, tous les suffrages se sont réunis sur Lothaire. Ainsi, dans l'idée de Louis et de son époque, la volonté divine se manifestait par la volonté calme, unanime et consciencieusement réfléchie de la nation : le droit divin et le droit national ne s'excluaient pas, comme on l'a supposé de nos jours, mais ils rentraient l'un dans l'autre. Les théologiens du moyen âge ont pensé de même ; ils ont généralement regardé Dieu comme la source de la souveraineté, et le peuple comme le canal ordinaire (4). Ils unissaient ce que nous divisons, sans peut-être trop savoir pourquoi. Qui sait si nos pères n'étaient pas plus sages que leurs enfants ? En général, ne nous moquons pas tant des siècles passés ; les siècles à venir pourraient peut-être nous rendre la pareille. Si quelquefois les idées de nos pères ne s'accordent pas avec les nôtres, c'est que souvent nous n'avons pas la moitié des leurs.

En second lieu, la connaissance de cette charte de 817 et de ce qui s'y rattache nous fait comprendre, entre autres choses, pourquoi le pape Grégoire IV intervint d'une manière si directe dans les démêlés de Louis avec ses fils et de ses fils entre eux. Cette charte de constitution et de partage avait été soumise à l'approbation du chef de l'Église universelle, qui l'avait effectivement sanctionnée. Le chef de l'Église en était ainsi devenu comme le garant aux yeux des peuples et des rois : il pouvait donc, il devait donc intervenir.

En troisième lieu, d'après les faits et les monuments que nous avons cités, il résulte clairement : que l'empire n'était point héréditaire, mais électif ; que, même pour la royauté, le fils aîné ne succédait point de droit à son père, mais que cela dépendait de l'élection du peuple ; qu'un roi, oppresseur ou tyran, bien loin d'être au-dessus des lois divines, comme chez les serviles Grecs, était justiciable devant l'assemblée générale des Francs ; qu'en conséquence, c'est une erreur de penser, de dire ou de supposer que, sous les deux premières dynasties de France, la royauté fut

(1) Si vero absque legitimis liberis aliquis eorum decesserit, potestas illius ad seniorem fratrem revertatur. Et si [illegible] Art. XV, p. 578. — (2) [illegible] Art. XVIII, p. 578. — (3) [illegible] Dom Bouquet, t. V, p. 357. — (4) Voir [illegible] dans le jésuite Suarez.

héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture ; que c'est une horreur de penser, de dire ou de supposer que la seconde dynastie ait usurpé sur la première, ou la troisième sur la seconde. Car à la fin de la seconde dynastie, il sera dit formellement au collége électoral. Le royaume ne s'acquiert point par droit héréditaire : *Nec regnum jure hœreditario acquiritur* (1).

En quatrième lieu, quand on compare cette charte de 817 avec les événements contemporains, on voit que, dans les démêlés survenus entre Louis le Débonnaire et ses trois fils par la naissance d'un quatrième, qui était d'un second lit, savoir Charles le Chauve, il s'agissait principalement de cette charte constitutionnelle, jurée par tous les Etats de l'empire, confirmée par le chef de l'Eglise, et devenue dès lors une loi fondamentale qu'il n'était plus au pouvoir d'une des parties de changer à son gré ; charte dont les trois fils demandaient la stricte observation, et que le père voulait changer à son gré en faveur du quatrième.

Cinquièmement, dans ces démêlés, ce serait se tromper beaucoup de ne considérer les trois princes que comme les fils de leur père, obligés de suivre docilement ses volontés changeantes. D'après la charte jurée en 817 et confirmée en 821, ils étaient, l'un empereur, les deux autres rois, avec un peuple à gouverner, avec des droits garantis par tous les Etats de l'empire, et confirmés par le chef de la chrétienté entière. Ils avaient donc un certain droit d'agir avec leur père, comme de souverain à souverain.

En sixième lieu, l'histoire de ces démêlés bien comprise est plus honorable que honteuse pour la France. Nous avons vu Clovis égorger par artifice les rois, ses parents, pour s'emparer de leur puissance et de leurs trésors. Nous voyons, à l'époque même de Louis le Débonnaire, nous voyons, sur le trône presque toujours sanglant de Constantinople, une mère arracher les yeux à son fils pour régner à sa place. Comparés à ces Grecs du Bas-Empire et aux Francs de Clovis, Louis le Débonnaire et ses trois fils, même au plus fort de leurs guerres civiles, sont des modèles de douceur et d'humanité. Au milieu des revirements soudains de fortune, qui mettaient les uns au pouvoir des autres, il n'y a pas un meurtre. Parmi les Grecs de Constantinople, Louis le Débonnaire, avec sa femme et son fils le plus jeune, eût été privé de la vue, ou même de la vie, par ses trois fils aînés : ces trois fils eussent été aveuglés ou mis à mort par leur père. L'histoire de France est souvent une calomnie contre les Francs et les Français.

En cette même assemblée d'Aix-la-Chapelle, le dixième de juillet, plusieurs abbés firent une espèce de charte pour l'état monastique, qui fut depuis observée presque à l'égal de la règle de saint Benoît. Le chef de ces abbés, le principal auteur de cette réforme, était saint Benoît d'Aniane ; car Louis, qui l'avait déjà pris en affection du temps qu'il était roi d'Aquitaine, le fit venir en France après la mort de Charlemagne, et lui donna, en Alsace, le monastère de Maur ou Marmoutier, près de Saverne, où il mit plusieurs moines de son observance, tirés d'Aniane. Mais, comme le lieu était éloigné d'Aix-la-Chapelle, qui était la résidence ordinaire de l'empereur, et que l'abbé Benoît lui était nécessaire pour plusieurs affaires, il l'obligea de mettre un autre abbé à ce monastère, et de se rendre auprès de lui avec quelques-uns de ses moines.

A deux lieues d'Aix est une vallée qui plut au saint abbé, et l'empereur y fit bâtir un monastère que l'on nomma Inde, d'un ruisseau qui y coule. L'empereur assista à la dédicace de l'église, donna plusieurs terres à la maison, et voulut qu'il y eût trente moines, que Benoît choisit en diverses maisons. Il commença donc à fréquenter le palais et à recevoir les requêtes que l'on présentait au prince. De peur de les oublier, il les mettait dans ses manches ; et l'empereur le fouillait souvent pour prendre ces papiers et les lire ; car il écoutait volontiers ces sortes de plaintes. Il consultait Benoît, non-seulement sur les affaires particulières, mais encore sur le gouvernement de l'Etat. Il lui donna l'inspection de tous les monastères de son royaume, et ce fut par son ordre qu'il travailla à la réforme dont il s'agit avec plusieurs autres abbés.

Les principaux étaient Arnulphe de Noirmoutier, Apollinaire du Mont-Cassin, Alvéus de Saint-Hubert, en Ardenne, Apollinaire de Flavigny, Josué de Saint-Vincent de Vulturne, Agiolfe de Solignac. Après avoir longtemps conféré ensemble, ils trouvèrent que la principale cause du relâchement de la discipline monastique était la diversité des observances ; car, encore que dans la plupart des monastères on fît profession de suivre la règle de saint Benoît, il y avait de la variété dans la pratique de ce qui n'est pas écrit. D'où il arrivait que l'on faisait passer les relâchements pour d'anciennes coutumes autorisées par le temps, et que les moines, même voisins, étaient étrangers les uns aux autres. On crut donc que le plus sûr était d'établir une discipline uniforme, par des constitutions qui expliquassent la règle ; et on le fit par ce règlement d'Aix-la Chapelle, divisé ordinairement en quatre-vingts articles.

Comme la règle en est le fondement, on ordonne d'abord que les abbés présents à cette assemblée liront la règle entièrement et en pèseront toutes les paroles, et que tous les moines qui le pourront l'apprendront par cœur. On fera l'office suivant la règle de saint

(1) Paroles d'Adalbéron, archevêque de Reims, à l'assemblée des princes et des évêques, pour l'élection du roi, à la mort de Louis V. *Monumenta Germaniæ*, t. III, *alias*, v, Richer, l. IV, n. 2.

Benoît. Au chapitre, on lira le martyrologe, puis la règle ou quelque homélie. Plusieurs articles font mention du travail des mains, et l'abbé n'en était pas exempt ; les moines travaillaient eux-mêmes à la cuisine, à la boulangerie et aux autres offices ; les jours de jeûne, le travail était plus léger, et en carême il durait jusqu'à none. Ils avaient peu de prêtres, puisqu'il est dit que l'abbé, le prévôt ou le doyen ne laisseront pas de donner la bénédiction au lecteur, quoiqu'ils ne soient pas prêtres. Les moines donneront aux pauvres la dîme de toutes les aumônes qu'ils recevront,

On fera deux repas les jours de fête ; mais, excepté les malades, on ne mangera point de volaille ni dans le monastère ni hors du monastère, en aucun temps, si ce n'est à Noël et à Pâques, quatre jours seulement, quand le monastère aura de quoi en fournir. On ne mangera ni fruits ni herbes hors des repas ; on distribuera même dans le réfectoire les eulogies, c'est-à-dire les pains offerts à l'autel et non consacrés. Il y aura toujours de la graisse dans la nourriture des frères, excepté le vendredi, huit jours avant Noël et depuis la Quinquagésime jusqu'à Pâques. On permettait la graisse en France, parce que l'huile y était rare, et aussi pour montrer qu'on ne s'abstenait point de la chair par superstiou Aux lieux qui manquent de vin, on donnera le double de bière. Le Vendredi-Saint, on ne prendra que du pain et de l'eau. Si le travail y oblige, on pourra boire après le repas du soir, même en carême : c'est l'origine de la collation.

Comme la règle permet d'augmenter les habits, selon la qualité des lieux, le règlement d'Aix-la-Chapelle en accorde beaucoup plus que la règle. On rasait les moines tous les quinze jours, mais point pendant le carême. Ils pouvaient user du bain à la discrétion du supérieur, car l'usage en était fréquent chez les séculiers. Ils se lavaient les pieds les uns aux autres, principalement en carême, en chantant des antiennes. Ils ne se faisaient point saigner en certain temps, mais suivant le besoin ; et toutefois ces saignées, réglées, par les saisons, passèrent depuis en règle dans les congrégations plus modernes.

Aucun séculier ne logera dans le monastère s'il ne veut être moine. Les moines survenants seront logés dans un dortoir séparé, et on choisira pour leur parler des frères bien instruits. Ils ne voyageront point sans compagnon. On n'admettra pas facilement un novice : il servira premièrement les hôtes dans leur logis pendant quelques jours. Il chargera ses parents de l'administration de ses biens, dont il disposera suivant la règle, après l'année de probation, et ne prendra l'habit qu'en faisant son vœu d'obéissance ; on n'en fait point d'autre. On ne recevra personne à cause de ce qu'il donne au monastère, mais seulement pour son mérite. Les parents peuvent offrir leurs enfants et faire pour eux la demande qu'ils confirmeront étant en âge de raison. Il n'y aura point d'autre école dans le monastère que pour les enfants : ce qu'il faut entendre des écoles intérieures ; car il y en avait d'extérieures et de publiques en plusieurs monastères pendant ce neuvième siècle, comme il a été observé.

L'abbé se contentera de la portion des moines pour la nourriture, sera vêtu et couché de même et travaillera comme eux, s'il n'est occupé plus utilement. Il ne mangera point avec les hôtes à la porte du monastère, mais dans le réfectoire, et pourra augmenter les portions à leur considération. Il n'ira point visiter les métairies sans nécessité, et n'y laissera pas de moines pour les garder ; s'il a des celles ou des prieurés, il n'y laissera pas moins de six moines. L'abbé n'en emmènera point en voyage, si ce n'est pour aller à un concile. Le prévôt sera tiré d'entre les moines, et aura la principale autorité après l'abbé, tant au dedans qu'au dehors du monastère. Les doyens suivront entre eux l'ordre d'antiquité. On usera de punition corporelle pour les plus durs ; mais on ne les fustigera point nus à la vue de leurs frères. Ceux qui seront en pénitence pour de grandes fautes auront un logement séparé, avec une cour où ils puissent travailler ; mais on leur donnera quelque relâche le dimanche (1). Tel est le règlement fait pour les moines à Aix-la-Chapelle, que l'empereur confirma et fit exécuter par son autorité.

En cette même assemblée, l'empereur Louis fit un règlement touchant les redevances auxquelles les monastères étaient obligés. On y distingue ces monastères en trois classes. La première est de ceux qui doivent des présents et le service de guerre : la seconde, de ceux qui doivent seulement des présents ; et la troisième, de ceux qui ne doivent ni présents ni service de guerre, mais seulement des prières pour l'empereur et pour la famille impériale. Quatorze sont marqués devoir des présents et le service de guerre, à savoir : dix en France, deux au delà du Rhin et deux en Bavière. Les plus célèbres sont Saint-Benoît-sur-Loire, Ferrières, Corbie, Stavelo, Flavigny, Saint-Eugend, depuis nommé Saint-Claude. Seize ne doivent que des présents : Saint-Michel ou Saint-Mihiel, la Baulme, Saint-Seine, Saint-Boniface ou Fulde, Saint-Vigbert ou Fritzlar sont de ce nombre. Dix-huit sont marqués ne devoir que des prières, entre autres le Fossé ou Saint-Maur près de Paris, Savigny près de Lyon. On trouve ensuite une liste de trente-six monastères d'Aquitaine ; mais on ne marque pas quelles étaient leurs redevances. Apparemment qu'ils ne devaient que des prières. Les plus considérables sont Saint Philbert ou Noirmoutiers, Saint-Maixent, Charroux, Brantôme, Sainte-Croix

(1) Labbe, t. VII, p. 1505. Mabill. *Act. Bened.*, sec. IV, pars I, *præfat.*

de Poitiers, Moissac, Saint-Gilles, diocèse de Nîmes, Psalmodi, Aniane, Villemagne, Saint-Papoul, érigé plus tard en siége épiscopal (1).

Cependant Bernard, roi d'Italie, mécontent de voir son cousin Lothaire élevé à l'empire, et par là devenu son maître, se révolta contre l'empereur Louis, son oncle. Mais celui-ci ayant fait marcher aussitôt une armée de France et de Germanie, le parti se dissipa et Bernard se rendit avec plusieurs de ses complices, confessa sa faute et en demanda pardon. Voilà ce que disent, de concert, les historiens du côté de Louis. Cependant Eginhard observe que, parmi ce qu'on disait en France de la revolte de Bernard, il y avait du faux et du vraï. La chronique saxonne dit que Bernard fut pris par supercherie. Une chronique contemporaine d'Italie ajoute que l'impératrice Irmengarde, portant inimitié à Bernard roi des Lombards, lui manda de venir la trouver comme pour faire la paix ; que Bernard se rendit en France après que les nobles envoyés lui eurent juré qu'il ne lui serait fait aucun mal (2). Quoi qu'il en soit de ces circonstances. la révolte ou la révolution eut lieu en 817. L'année suivante, le roi Bernard et ses complices furent jugés à Aix-la-Chapelle, par l'assemblée des Francs, et condamnés à mort. L'empereur Louis leur fit grâce de la vie et se contenta de leur faire crever les yeux, suivant un usage venu des Grecs de Constantinople. Mais Bernard en mourut trois jours après, ayant régné quatre ans et cinq mois depuis que Charlemagne, son aïeul, l'eut déclaré roi. La chronique italienne suppose que ce fut l'impératrice Irmengarde qui lui fit crever les yeux à l'insu de l'empereur(3). Trois évêques, complices ou du moins impliqués dans cette révolte, furent déposés par leurs collègues et envoyés en des monastères : c'étaient Anselme de Milan et Vulfolde de Crémone, tous deux sujets de Bernard, et Théodulfe d'Orléans, né en Lombardie. Ce dernier, particulièrement, protesta toute sa vie de son innocence. L'empereur Louis craignant quelque attentat pareil de ses trois jeunes frères, Drogon, Hugues et Théodoric, les enferma dans des monastères, après leur avoir fait couper les cheveux. L'impératrice Irmengarde mourut le 3 octobre de la même année 818. Les courtisans craignirent que l'empereur ne voulut quitter le monde et embrasser l'état monastique. D'après leurs conseils, il épousa Judith, fille de Guelfe, duc de Bavière, au commencement de l'année 819.

Au temps de cette révolution d'Italie, il y eut de nouveaux troubles dans le monastère de Fulde. Dès que l'abbé Ratgar ou Ratgaire, plus occupé à bâtir qu'à édifier, ne craignit plus Charlemagne, il maltraita ses religieux avec plus de dureté que jamais, comme pour les punir de ce qu'ils avaient osé se plaindre de sa conduite. Il accabla ses moines de nouveaux travaux de maçonnerie et de bâtise : et, comme ils continuèrent de murmurer, il en chassa plusieurs du monastère, du nombre desquels étaient des vieillards infirmes et décrépits. Il les relégua dans de petits prieurés, pour éloigner de sa présence des censeurs incommodes, dont l'âge et la vertu donnaient plus de poids à leurs plaintes. Ces religieux désolés, avant que de quitter le monastère où ils avaient été élevés, allèrent arroser de leurs larmes le tombeau de saint Boniface, leur patron. Les autres, au désespoir de trouver un tyran dans qui devait être leur père, portèrent de rechef leurs plaintes à la cour. L'empereur Louis envoya d'abord à Fulde deux moines français en qualité de commissaires. Ils ne purent venir à bout de réconcilier l'abbé avec ses religieux. Ainsi l'empereur, pour rétablir la paix, fit déposer Ratgar et l'exila. La discorde sortit avec lui du monastère, et la charité y rentra avec le bon ordre et la tranquillité. Le prince permit ensuite aux moines de procéder à l'élection d'un autre abbé. Les plus jeunes furent très-divisés sur le sujet à élire ; mais les plus anciens et les plus sages leur ayant d'abord recommandé de consulter Dieu dans la prière, et puis leur ayant proposé Eigil, qui, à la maturité de l'âge joignait la fermeté et la douceur, tous les suffrages s'accordèrent à le choisir. Il résista longtemps, mais enfin il se soumit au vœu unanime de ses frères, et partit avec quelques députés de la communauté, pour aller porter à l'empereur le décret d'élection et demander son agrément. Louis les reçut avec bonté, et, en approuvant leur choix, il leur donna des avis pleins de sagesse. Il recommanda aux moines d'obéir avec humilité à la règle et à l'abbé ; mais pour leur rendre facile cette obéissance, il recommanda à l'abbé d'avoir en même temps de la bonté pour ses inférieurs et une grande vigilance pour prévenir les fautes. Il blâma surtout les superbes édifices qu'on avait faits à Fulde, en disant que ces dépenses auraient été mieux employées à nourrir les pauvres.

Saint Eigil était disciple de saint Sturme, dont il a même écrit la vie. Il était né dans le Norique ; ses parents, qui l'étaient aussi de saint Sturme, le lui envoyèrent tout jeune, et il le fit instruire dans l'école du monastère. Devenu abbé, il fit aimer la règle en se faisant aimer lui-même. Son gouvernement fut très doux ; il ne faisait rien sans le conseil des frères. Il servait lui-même à table le jour de Noël, pour montrer l'exemple. Il sollicita même et obtint le rappel de Ratgar, son prédécesseur. L'humiliation avait changé Ratgar ; il ne songea plus qu'à vivre en paix et à y laisser vivre les autres. Mais comme il aimait cependant toujours à commander et à bâtir, après son retour, il fit construire un petit mo-

(1) Labbe t. VII, p. 1513 — (2) Eginhard, an. 817. *Chronic Saxon., apud Bouq.*, t. VI, p. 219. *Chronic. Andreæ, Presbyt., ibid.*, p. 680. — (3) *Ibid.*, p. 680.

nastère en l'honneur de la sainte Vierge, sur une montagne proche de Fulde, nommée le Mont-Saint-Boniface, et apparemment qu'on lui en laissa le gouvernement, pour le consoler de celui de Fulde qu'il avait perdu. Dès qu'il se sentit malade, il se fit porter au cimetière des moines et commença lui-même à creuser sa fosse. Les forces lui manquant bientôt pour continuer, il la fit achever en sa présence par ses religieux, après quoi il se fit reporter au monastère, où il mourut saintement. Ses moines le voyant à l'extrémité, l'avertirent que, pour purifier de plus en plus son âme, il devait faire une confession secrète et demander pardon à ceux qu'il pourrait avoir offensés, ce qu'il fit volontiers (1).

La même année 822, saint Eigil eut pour successeur Raban Maur. Raban était né à Mayence, vers l'an 776, et fut mis dans le monastère de Fulde dès son enfance. En 801, il fut ordonné diacre; l'année suivante, son abbé l'envoya à Tours, avec un autre moine nommé Hatton, pour apprendre les arts libéraux et l'Écriture sainte, sous Alcuin, qui donna à Raban le surnom de Maur, suivant la coutume de ce temps-là, de joindre un nom latin à leur nom barbare. Raban, étant revenu de Tours, gouverna l'école de Fulde, qui fut très-célèbre de son temps. Elle avait une ample bibliothèque, et il en sortit des docteurs fameux pour toute la chrétienté. Entre les disciples de Raban, on remarque Walafride Strabus, ou Strabon, depuis abbé de Richenau; Loup, depuis abbé de Ferrières; Rodolfe, qui écrivit la vie de son maître; Candide, qui écrivit en prose et en vers celle de saint Eigil; Otfride, prêtre et moine de Wissembourg, près de Spire, qui écrivit les Évangiles en tudesque. Raban fut ordonné prêtre l'an 814, et eut sa part de la persécution que souffrirent les moines de Fulde, par la dureté de l'abbé Ratgar. Comme nous l'avons vu, on alla jusqu'à lui ôter ses livres et les mémoires qu'il avait écrits, pour se souvenir de ce qu'il avait appris de ses maîtres. On rapporte à ce temps de trouble le voyage qu'il fit à la terre sainte, et que l'on ne connaît que par un mot qu'il dit dans son commentaire sur Josué. La paix étant rétablie sous l'abbé Eigil, Raban recommença d'enseigner, et Eigil étant mort, il lui succéda dans la charge d'abbé de Fulde, et l'exerça vingt ans. La communauté était alors de cent cinquante moines, et c'est le temps où elle fut le plus florissante. Raban y conserva soigneusement l'observance régulière. Il bâtit plusieurs églises, et y fit apporter de Rome quantité de reliques, ce qui parut si considérable, que Rodolfe ne rapporte presque autre chose dans sa vie. Raban fut en grande estime auprès des rois et des empereurs, et augmenta considérablement les biens temporels du monastère. Enfin il y cultiva merveilleusement les études. Depuis qu'il fut abbé, il laissa à d'autres, comme au moine Candide, le soin d'enseigner les arts libéraux; mais il se réserva la charge d'expliquer l'Écriture sainte (2).

Dans le temps qu'il était encore chargé de l'école, plusieurs de ses frères, principalement ceux qui étaient dans les ordres sacrés, l'interrogeaient sur les devoirs des ecclésiastiques et sur les principaux rites de l'Église. Raban écrivait seulement ses réponses. A la fin, ils le prièrent de les réunir lui-même et d'en faire un volume. Il le fit en trois livres *De l'institution des Clercs*, qu'il dédia à Heistulfe, archevêque de Mayence. Le premier traite des divers ordres de la cléricature, des habits sacerdotaux, des trois principaux sacrements, savoir : du baptême, de la confirmation, de l'eucharistie, et de l'ordre de la messe. Dans le second livre, Raban traite des diverses heures de l'office divin, des autres prières, des jeûnes et des fêtes de l'Église. Il marque parmi les jeûnes observés par les fidèles, le vendredi et le samedi de chaque semaine; il ajoute qu'outre les jeûnes établis par l'Église, les fidèles sont obligés d'observer ceux qui sont indiqués par l'évêque pour les besoins particuliers de son église. Dans le troisième livre, il traite des qualités et des connaissances que doivent avoir les ecclésiastiques, et, à cette occasion, il parle de la science des Écritures, des sept arts libéraux, savoir : de la grammaire, de la rhétorique, de la dialectique, de l'arithmétique, de la géométrie, de la musique et de l'astronomie. Il finit par tracer des règles pour bien prêcher. Sur quoi il dit que l'acquisition des vertus chrétiennes est la première disposition qu'on doit apporter pour la chaire, parce qu'il faut être homme de bien pour persuader aux autres de le devenir; que la seconde est l'étude des livres saints et des auteurs ecclésiastiques; il ajoute, dans le dernier chapitre, que la principale préparation pour bien prêcher, c'est la prière (3).

La joie que put causer au peuple des Francs le mariage de l'empereur Louis avec Judith, en 819, ne fut pas de longue durée. Trois fléaux terribles, la famine, la peste et les courses des Normands, affligèrent la Gaule dès l'année suivante 820. Les pluies continuelles causèrent la famine, et la famine fut suivie de la peste. Les Normands infestèrent les côtes d'Aquitaine et de Flandre, sans trouver presque de résistance dans des hommes à qui la disette et la maladie avaient ôté les forces et le courage de se défendre.

L'empereur crut reconnaître, dans les maux de son peuple, la main de Dieu, qui le frappait lui-même. Pour la désarmer et en obtenir le pardon, il jugea qu'il devait commencer par l'accorder à ceux qui l'avaient offensé. C'est pourquoi, aux états qu'il tint l'année suivante à Thionville, il rappela d'exil tous ceux qui y avaient été envoyés au sujet de la

(1) *Vit. S. Eigil. Act. Bened.*, sect. IV, pars I. — iv, pars II. — (3) *Opera Rab.*, t. VI

révolte du roi Bernard. Saint Adalard et Bernard, son frère, exilés pour un autre sujet, furent compris dans l'amnistie et rappelés de leur bannissement. Il se trouva à cette assemblée de Thionville trente-deux évêques, savoir : les archevêques Heistulfe de Mayence, Hadabolde de Cologne, Hetton de Trèves, Ebbon de Reims, avec leurs suffragants et des députés des autres évêques de la Gaule et de la Germanie. Ces prélats s'assemblèrent en concile au sujet de l'attentat commis à l'égard d'un évêque de Gascogne, nommé Jean, qui peu auparavant avait été mis à mort avec les outrages les plus indignes. Pour arrêter ces violences contre le clergé, qui devenaient fréquentes, ils supplièrent le prince de permettre qu'ils fussent punis selon les lois ; que les évêques déterminassent la pénitence pour ces crimes, et qu'on fixât la somme que les capitulaires les rois précédents avaient ordonnée en général qu'on payerait pour dédommagement de l'église opprimée. Voici comment ils réglèrent l'une et l'autre.

Celui qui aura blessé un sous-diacre, fera pénitence pendant cinq carêmes, et payera trois cents sous, avec la composition et une amende à l'évêque. Si le sous-diacre meurt de sa blessure, l'assassin fera pénitence cinq ans entiers, et payera quatre cents sous, avec triple composition et triple amende à l'évêque. La composition et l'amende étaient réglées par les lois. Celui qui aura blessé un diacre, fera pénitence six carêmes et payera quatre cents sous, avec la composition et l'amende à l'évêque. Si le diacre en meurt, l'assassin fera pénitence six ans entiers, payera six cents sous, triple composition et triple amende à l'évêque. Celui qui aura blessé un prêtre, fera pénitence douze carêmes et payera six cents sous, avec triple composition et triple amende à l'évêque. Il fera pénitence douze ans si le prêtre en meurt, et payera neuf cents sous, avec triple composition et triple amende à l'évêque. Si quelqu'un dresse des embûches à un évêque, le met en prison ou lui fait quelque outrage, il fera dix ans de pénitence et payera la triple composition qu'on doit payer pour avoir tué un prêtre. Celui qui aura tué un évêque par accident, fera pénitence selon l'avis des évêques de la province; mais s'il l'a tué volontairement, il ne mangera pas de chair et ne boira pas de vin le reste de sa vie, il ne portera plus les armes, et ne pourra jamais se remarier.

Quand on eut fait lecture de ces règlements, Heistulfe de Mayence dit : Prions les princes et les seigneurs de les approuver et de les souscrire. Ce que les deux empereurs, Louis et Lothaire, son fils, et tous les seigneurs laïques firent volontiers. Dans une assemblée tenue quelque temps après à Tribur, l'empereur Louis ratifia de nouveau ces mêmes articles, et décerna les peines suivantes contre les réfractaires. Nous voulons, dit-il, que celui qui refusera de se soumettre à ces règlements soit condamné selon les canons; de plus, qu'il ne puisse posséder de fief dans notre royaume; que les terres qu'il possède en propre soient mises à notre ban ; que si elles y demeurent un an et un jour, elles soient confisquées à notre profit; que le coupable soit exilé et même détenu prisonnier, jusqu'à ce qu'il se détermine à faire à l'Eglise la satisfaction qu'il avait refusé de faire de bon gré. Dites si vous approuvez ces lois. Tous répétèrent trois fois : Nous les approuvons. Après quoi l'empereur et presque tous les seigneurs de France et de Germanie souscrivirent par la croix. Ensuite le clergé entonna le *Te Deum*, pour rendre grâces a Dieu et aux princes (1).

Théodulfe, évêque d'Orléans, qui avait été exilé comme complice de la révolte du roi Bernard, quoiqu'il protestât toujours de son innocence, fut renvoyé à son église par suite de l'amnistie de Thionville ; mais il mourut en y retournant, et eut Jonas pour successeur.

En la même année 821 mourut saint Benoît d'Aniane. Il avait si bien réglé son monastère d'Inde, près d'Aix-la-Chapelle, que les moines qui y venaient de divers pays s'instruisaient, sans qu'on leur dît un mot, à voir seulement l'habit, la démarche et toute la conduite de ceux de cette maison, tant on y observait exactement le règlement fait en l'assemblée des abbés, l'an 817. Pour aider davantage les moines, Benoît fit un recueil de toutes les règles monastiques, connu sous le nom de *Code des règles*, et divisé en trois tomes, dont le premier contient les règles des moines d'Orient, le second celles des moines d'Occident, le troisième celles des religieuses. Il fit aussi la *Concorde des règles*, où elles sont toutes rapportées aux chapitres de la règle de saint Benoît, pour lui servir de commentaire.

Bien que les longues austérités de Benoît lui eussent attiré plusieurs maladies, il ne laissait pas de s'occuper continuellement à la prière ou à la lecture; on lui trouvait toujours le visage baigné de larmes. Quatre jours avant sa mort, il était encore au palais, où il donnait, à son ordinaire, des avis à l'empereur. La fièvre l'ayant pris, il se retira au logis qu'il avait dans la ville, et, le lendemain, il fut visité par tous les grands. Il s'y trouva tant d'évêques, d'abbés et de moines, qu'à peine les siens pouvaient en approcher pour le servir. L'abbé Hélisacar y vint le premier, et demeura auprès du malade jusqu'à sa mort. L'empereur Louis envoya le soir un de ses chambellans, avec ordre de le reporter à son monastère. Quand il y fut arrivé, il fit retirer tout le monde, et demeura seul pendant trois heures, au bout desquelles Hélisacar et le prévôt du monastère entrèrent, et lui demandèrent comme il se trouvait. Je n'ai jamais été si bien, répondit-il; j'étais parmi les

(1) Baluz., t. I, p. 812, Labbe, t. VIII, p. 1519.

chœurs des saints, en la présence de Dieu. Le lendemain, il appela ses frères, leur donna les avis salutaires, et leur dit entre autres choses, que depuis quarante-huit ans qu'il était moine, il n'avait jamais mangé qu'après avoir répandu des larmes devant Dieu. Il envoya un petit avertissement à l'empereur; il écrivit à divers monastères, entre autres à celui d'Aniane, et à Nebridius, archevêque de Narbonne, pour lui demander des prières. Enfin, il mourut âgé de soixante et dix ans, le 11 février 821 (1). Sa vie a été écrite par Ardon Smaragde, son disciple. L'année suivante, Tructesinde ayant été élu abbé d'Aniane, l'empereur Louis confirma l'élection par ses lettres, où il exhorte les moines à maintenir la régularité établie par Benoît, et leur promet sa protection.

Vers le temps où mourut saint Benoît d'Aniane, s'élevait en Saxe un nouveau monastère, qui devint, aussi bien que celui de Fulde, la source d'un grand nombre de docteurs et de saints évêques : c'est la nouvelle Corbie. Charlemagne avait bien vu que, pour établir solidement la religion en cette nouvelle conquête, il fallait y fonder des monastères, et, dans cette vue, il avait envoyé quantité de jeunes Saxons en diverses abbayes de France, pour y être élevés dans la discipline régulière. Il en mit particulièrement à Corbie, sous l'abbé saint Adalard, qui était originaire de Saxe par sa mère. Celui-ci, qui savait l'intention du prince, comme étant de son conseil, demanda aux Saxons qui étaient sous sa conduite si l'on pourrait trouver en leur pays un lieu commode pour y bâtir un monastère. Un d'eux, nommé Théodrude, lui répondit qu'il en savait un dans une terre de son père. L'abbé l'y envoya aussitôt pour voir si ses parents y consentiraient, et, à son tour, il rapporta qu'ils le désiraient même. C'était l'an 813 et du vivant de Charlemagne. Après sa mort, et tandis que l'ancien Adalard était relégué à Noirmoutier, le jeune Adalard, alors abbé de Corbie, de concert avec Vala, qui s'y était retiré, reprit le dessein de la fondation du monastère de Saxe, de l'avis de toute la communauté. L'abbé résolut de demander le consentement de l'empereur Louis, et, pour cet effet, il alla le trouver à Paderborn, où il tenait une assemblée nationale en 815. L'empereur approuva ce dessein avec joie, et on prit aussi le consentement de Hatumar, évêque de Paderborn, dans le diocèse duquel était le lieu destiné au monastère.

On commença donc à y bâtir et on y travailla six ans; mais ce lieu était si stérile, qu'il ne s'y trouvait rien pour la nourriture des moines ni pour leur vêtement; en sorte que l'abbé Adalard était obligé de leur envoyer tout de Corbie. La communauté ne laissait pas de croître tous les jours; il y venait des plus nobles d'entre les Saxons, on y élevait des enfants de grande espérance, et la ferveur y était grande. Cependant l'ancien Adalard, étant rétabli à Corbie et apprenant la pauvreté de ce nouveau monastère, y envoya de l'argent en diligence, avec ordre d'acheter, partout où l'on pourrait, des vivres et des bestiaux; puis, ayant obtenu la permission de l'empereur de chercher un autre lieu, il alla lui-même en Saxe avec son frère Vala. Celui-ci y avait été en qualité de gouverneur du temps de Charlemagne, y avait commandé une armée et gagné le cœur des Saxons par ses bienfaits. Ils furent si surpris de le voir en habit de moine, qu'ils ne pouvaient croire que ce fût lui. Ils l'environnèrent en foule, saisis de joie, d'amour et d'admiration; ils ne regardaient ni l'abbé Adalard ni les autres qui l'accompagnaient. Les moines menèrent Adalard et Vala dans un lieu sur le Wéser, où ils résolurent de transférer le monastère, par l'avis des évêques et des nobles du pays. Ils y arrivèrent le 6 août 822. Après en avoir fait le tour, ils se prosternèrent et chantèrent les psaumes convenables et les litanies; puis, ayant planté des piquets et tiré des cordeaux, ils commencèrent à tracer premièrement l'église, et ensuite les logements des frères. Ils prièrent l'évêque de venir planter une croix à la place de l'autel, et de donner au lieu le nom de Corbie. Le 26 septembre, toute la communauté y arriva et on y célébra la messe. Tels furent les commencements de la nouvelle Corbie, qui subsista jusqu'à ces derniers temps sous le nom de Corvey. L'empereur Louis donna des reliques de saint Étienne, tirées de sa chapelle, pour la nouvelle église, qui en prit le nom; et l'ancienne Corbie donna à la nouvelle les terres qu'elle avait en Saxe. On a encore la charte de l'empereur Louis, qui confirme cette fondation, datée du 27 juillet 823 (2). La nouvelle Corbie devint une école célèbre et un séminaire pour les missions, non-seulement chez les Saxons, mais chez les peuples du Nord encore païens.

Vers le temps de la fondation de ce monastère, Ebbon, archevêque de Reims, alla à Rome, du consentement de l'empereur, demander mission pour prêcher la foi dans le Nord, principalement aux Danois, qu'il avait souvent vus à la cour et dont l'aveuglement avait excité son zèle. Le pape Pascal lui accorda ce qu'il désirait, et lui donna pour compagnon de ses travaux Halitgar, évêque de Cambrai. Ebbon fit donc plusieurs voyages en Danemark, où il convertit et baptisa grand nombre d'infidèles. En faveur de cette mission, l'empereur lui donna une terre au delà de l'Elbe, afin qu'il eût une retraite dans ces quartiers.

L'année 822, l'empereur Louis tint une assemblée nationale à Attigni, où, par le conseil des évêques et des seigneurs, il se réconcilia avec ses trois jeunes frères, Hugues,

(1) *Acta SS.*, 11 *febr.* — (2) *Vitæ Valæ. Act. Bened.*, sect. IV.

Drogon et Théodoric, qu'il avait fait tonsurer malgré eux. Il se confessa publiquement de cette action, ainsi que de la rigueur dont il avait usé envers son neveu, roi d'Italie, et envers l'abbé Adalard et Vala, son frère; il en fit publiquement pénitence, se proposant d'imiter en cela l'empereur Théodose. Il s'appliqua plus soigneusement que jamais à réparer toutes les injustices commises par lui ou par son père, et, pour cet effet, distribua de grandes aumônes et fit faire beaucoup de prières par les personnes consacrées à Dieu, cherchant à se le rendre propice en toutes manières (1).

En cette assemblée, l'empereur Louis témoigna un grand désir de réformer tous les abus introduits par la négligence des évêques et des seigneurs. Les principaux louèrent extrêmement son dessein. L'abbé saint Adalard, vénérable par son grand âge, dit que, depuis le temps du roi Pépin, il ne se souvenait point d'avoir vu traiter plus dignement de l'utilité publique, pourvu que l'obéissance et l'exécution répondissent aux résolutions. Agobard, qui avait succédé à Leidrade dans l'archevêché de Lyon, profita de cette circonstance, et parla fortement contre l'usurpation des biens ecclésiastiques par les laïques, soutenant que violer les canons était un attentat contre Dieu même, et que l'on alléguait en vain des nécessités nouvelles que Dieu avait bien prévues, lorsqu'il avait inspiré à son Eglise d'établir ces règles, pour être éternellement observées.

Il est bien vraisemblable que ce fut en cette assemblée d'Attigni qu'on publia un capitulaire en vingt-neuf articles, dont le second est conçu en ces termes : N'ignorant pas les sacrés canons, et voulant que l'Eglise jouisse de sa liberté, nous avons accordé que les évêques soient élus par le clergé et le peuple, et pris dans le diocèse même, en considération de leur mérite et de leur capacité, gratuitement et sans acception de personnes. On a vu en divers endroits de cette histoire, dit Fleury, combien les élections des évêques avaient été troublées par la puissance séculière, depuis la domination des Francs et des autres Barbares. L'empereur Louis fut le premier qui, par cette ordonnance, rendit à l'Église son entière liberté (2).

On rapporte à ce même temps un petit traité *De l'élection des évêques*, composé par Florus, diacre de l'église de Lyon. Suivant les canons, dit-il, et la tradition apostolique, le Siége étant vacant, un du clergé de la même église doit être choisi par le consentement unanime du même clergé et de tout le peuple. On le nomme dans un décret authentique, puis il est consacré par les evêques en nombre légitime, et cette ordination est censée un jugement de Dieu, suivant saint Cyprien. Il est constant que les évêques ont été ainsi ordonnés par toute l'Eglise, sans consulter aucunement la puissance temporelle, pendant près de quatre cents ans. Et depuis que les princes ont été Chrétiens, il est évident que les ordinations des évêques sont demeurées, pour la plupart, dans la même liberté; car quand il n'y avait qu'un empereur, il n'était pas possible de lui donner connaissance de tous les évêques qui doivent être ordonnés en tant de vastes pays, d'Asie, d'Europe et d'Afrique. Quant à la coutume qui s'est depuis établie en quelques royaumes de consulter le prince pour l'ordination des évêques, elle sert à entretenir la charité et la paix avec la puissance séculière; mais ce n'est pas une condition nécessaire pour autoriser l'ordination, qui ne se donne point par la puissance royale, mais seulement par l'ordre de Dieu et le consentement de l'Eglise. Car l'épiscopat n'est pas un présent des hommes, mais un don du Saint-Esprit. C'est pourquoi le prince pèche grièvement, s'il croit faire une libéralité de ce qui n'est donné que par la grâce divine. Florus apporte ensuite les exemples de l'ordination de saint Martin de Tours et de saint Eucher de Lyon. Il ajoute ces paroles remarquables : Nous voyons jusqu'à présent dans l'Eglise romaine, que ses Pontifes sont légitimement consacrés, sur le jugement du clergé et le suffrage des fidèles, sans qu'on interroge le prince; et ces Pontifes ordonnent et constituent des évêques avec la même liberté, dans toutes les provinces et villes qui leur sont soumises d'après l'ancien usage; et personne n'est assez absurde pour prétendre qu'il y a là une moindre effusion de la grâce divine, parce qu'il n'y intervient aucune autorité de puissance mondaine (3). Ces paroles de Florus sont décisives pour montrer que jusqu'alors on ne consultait nullement les empereurs pour l'élection et la consécration des Papes.

L'archevêque Agobard présenta une autre requête à l'empereur, pour demander l'abrogation de la loi de Gondebaud, laquelle était encore observée à Lyon et dans les autres villes qui avaient composé l'ancien royaume de Bourgogne. Il y montre combien cette diversité des lois est contraire à la parfaite unanimité, qui doit réunir tous les fidèles comme les membres d'un même corps. Il arrive souvent, dit-il, que de cinq personnes qui sont ensemble, il ne s'en trouve pas deux qui aient la même loi, quoiqu'ils soient tous Chrétiens; et s'il arrive qu'un d'eux ait un procès, aucun de ceux qui sont avec lui ne pourrait lui servir de témoin, parce qu'on ne reçoit pas, au sujet d'un Bourguignon, le témoignage de quelqu'un d'une autre nation. Or, il me paraît que c'est une chose indigne, qu'un Chrétien ne puisse pas témoigner pour un Chrétien. D'où il arrive que si un Bourguignon a commis quelque mauvaise action, même en public, on ne peut le convaincre par témoins, et on le laisse se parjurer, parce qu'on est obligé de s'en rapporter à son serment. S'il plaisait

(1) Eginh., Astron — (2) Labbe, t. VII, p. 1479. — (3) *Bibli. PP.*, t. XV.

à l'empereur, notre maître, d'établir la loi des Francs parmi les Bourguignons, ceux-ci en deviendraient plus illustres, et ce pays serait délivré de bien des misères. Agobard s'étend ensuite sur les duels, auxquels on avait recours selon la loi de Gondebaud, pour terminer les procès, tant en matière civile, qu'en matière criminelle, comme si la victoire n'eût pu manquer de se ranger du côté de la justice. Il montre sans peine la barbarie et l'iniquité de ces lois, aussi contraires à la raison qu'à la religion. Il rapporte comment saint Avit de Vienne condamnait ces duels, en présence de Gondebaud lui-même (1)? On ne voit pas que l'empereur Louis ait entrepris de réformer ces abus. Avec de bonnes intentions, il n'avait pas la main assez ferme. On trouve seulement un de ses capitulaires, où il défend, par respect pour la croix même, de chercher la vérité par l'examen de la croix, qui, comme nous l'avons déjà dit, consistait en ce que les deux parties se tenaient debout devant la croix, et que celui qui tombait le premier perdait sa cause (2).

De l'année 817, dans l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle, Louis avait partagé ses États entre ses trois fils, Lothaire, Pepin et Louis, et associé Lothaire à l'empire. En 821, dans l'assemblée de Nimègue, il confirma l'acte de partage, et le fit jurer de nouveau par tous les grands qui s'y trouvaient (3). Avec l'association à l'empire, Lothaire eut encore le royaume d'Italie, vacant depuis la mort du roi Bernard.

Cette association, toutefois, était plutôt une désignation qu'une inauguration définitive; car Lothaire n'eut le nom et l'honneur d'empereur et d'auguste que l'an 823, où, accompagné de Vala, dès lors moine, que son père lui donna pour conseiller, il alla prendre possession du royaume d'Italie, et fut couronné par le Pape. Nous avons de ce fait trois témoins irrécusables. Voici ce que dit Eginhard : L'an 823, que Lothaire rendait la justice en Italie, d'après l'ordre de son père, il vint à Rome, à la prière du pape Pascal, et reçut de lui, le saint jour de Pâques, à Saint-Pierre, et la couronne de la royauté et le nom d'empereur auguste (4). Agobard, archevêque de Lyon, rappelle, dans sa lettre à Louis, que lui-même envoya Lothaire à Rome, afin que le Souverain Pontife approuvât et confirmât les dispositions qu'il avait prises touchant l'empire (5). Enfin, dans la vie de Vala, par Pascase, Lothaire parle ainsi à son père : Votre Majesté Impériale m'envoya gracieusement au même Siége, pour confirmer en moi ce qu'avait décrété votre bonté, afin que je fusse votre collègue, non moins par la sanctification que par la puissance et le nom. Ayant donc, devant le saint autel et devant le sacré corps du bienheureux Pierre, prince des apôtres, reçu du Souverain Pontife, de votre volonté et consentement, la bénédiction, l'honneur et le nom de l'office impérial, avec les diadèmes sur la tête et le glaive pour la défense de l'Église et de votre empire, il n'est personne qui, avec vous, veuille ou doive la défendre plus que moi (6). Aussi, comme l'observe Pagi en sa critique de Baronius, existe-t-il un grand nombre d'actes publics qui placent le commencement de l'empire de Lothaire au 5 avril, jour de Pâques, 823, tandis qu'on n'en trouve point qui le mette plutôt.

La même année 823, dans une assemblée nationale à Francfort, l'empereur Louis termina pacifiquement une révolution chez les Wilzes. Deux frères s'y disputaient le trône; leurs noms étaient Mengaste et Céleadrague. Leur père ayant été tué dans une bataille contre les Abodrites, le royaume fut donné à l'aîné; mais comme il se montra négligent et incapable, la faveur du peuple se déclara pour son jeune frère. Ils portèrent leur différend devant l'empereur, qui, voyant que le peuple était pour Céleadrague, le proclama roi. Cependant il les combla de présents l'un et l'autre, leur fit jurer amitié, et les renvoya fort contents et de lui et d'eux (7).

Tel était l'état général de l'Occident, depuis la mort de Charlemagne. En Orient, les choses n'étaient pas si tranquilles. Si l'empereur Léon l'Arménien avait eu la piété et la bonté de Louis le Débonnaire, il eût pu faire un souverain accompli; car il avait de la valeur et de la fermeté; il poussait la justice jusqu'à la cruauté, et pour des fautes légères, il faisait abattre des membres, qui demeuraient plusieurs jours suspendus dans les places de Constantinople. Une piété sincère eût tempéré ce qu'il y avait d'excessif. Une chose corrompit ce qu'il y avait de meilleur, et empira ce qu'il y avait déjà de mauvais : ce fut la manie incurable des empereurs byzantins d'innover et de brouiller en matière de religion, d'écouter là-dessus des devins, des imposteurs, des courtisans, au lieu de s'en tenir, avec le commun des fidèles, aux décisions de l'Église catholique et de son chef. Cette manie, quasi-héréditaire sur le trône de Constantinople, fit de Léon un tyran et un persécuteur.

D'après les historiens grecs, un moine et une fille lunatique avaient prédit l'empire à Léon. Ces historiens, au reste, sont pleins de récits de cette nature. On y voit que les Grecs étaient bien plus crédules sur cette matière que les Barbares de l'Occident. Des ambitieux et des fourbes en profitaient pour leurs intrigues. D'ailleurs, au milieu des fréquentes révolutions qui ensanglantaient le trône de Byzance, une femme fanatique, un moine iconoclaste ne risquaient pas beaucoup de prédire à un général qu'il serait empereur.

(1) *Bibl. PP.*, t. XIV. — (2) Baluz., t. I, p. 563. — (3) Nithard., Astron., Eginh., ad 821. — (4) Eginh., an 821 ad an 823. — (5) Agob., *ad Lud. Pium.* — (6) *Tit. B. Tutæ. Act. Benedict.*, sect. IV. — (7) Astron., Eginh.

De là les prédictions en faveur de Léon l'Arménien. Sous l'empereur Michel Rangabé, il y avait donc une fille lunatique à Constantinople. Chaque fois qu'elle voyait passer l'empereur, elle lui criait : Descendez, descendez ; cédez la place à un autre. Michel envoya Théodote, surnommé Cassitéras, un de ses écuyers, interroger cette fille, avec ordre de lui en rendre compte. Il revint dire à l'empereur que ce n'était qu'une visionnaire dont les discours n'étaient que des extravagances ; mais en même temps il alla trouver Léon et lui annonça mystérieusement que cette pythonisse lui prédisait l'empire. Léon fit naturellement de Théodote son confident intime. Devenu empereur, il se souvint du moine qui lui avait prédit un long règne, à condition qu'il abattrait les images des saints Il lui envoya des présents ; mais le moine était mort, et celui qui le remplaçait et qui se donnait pour le même, refusa, dit-on, les présents, parce que l'empereur n'avait point encore abattu les saintes images. Léon parla de cette réprimande à Théodote, qui lui dit que, dans les environs de Constantinople, il y avait un moine fameux, un autre saint Antoine, et qu'il ferait bien de le consulter en personne. Immédiatement, il va lui-même prévenir le moine que l'empereur viendrait le voir sous un déguisement. Le moine, averti, dit à l'empereur déguisé, qui n'était accompagné que de Théodote : Prince, vous faites là un personnage bien indigne de Votre Majesté, de vous cacher sous cet habit pour en imposer à un pauvre pécheur ; mais Celui qui voit tout m'a ouvert les yeux pour vous reconnaître. Ecoutez ce qu'il vous déclare par ma bouche : Si vous marchez sur les traces de Léon l'Isaurien, vous régnerez soixante-douze ans, avec la paix au dedans et la victoire au dehors ; vous serez le treizième apôtre, et vous verrez les enfants de vos enfants assis à côté de vous sur le trône. Si vous vous écartez de l'exemple de ce grand prince, attendez-vous aux plus grands malheurs et à une mort prématurée.

Un autre fourbe se rencontra pour seconder Théodote. C'était Jean le Grammairien, nommé aussi Hylilas, et surnommé Lécanomante. Il était, aussi bien que Théodote, d'une illustre famille de Constantinople. Ayant pris l'habit monastique dans sa première jeunesse, il devint abbé du monastère de Saint-Serge et de Saint-Bacque, attaché au palais, et dont des moines faisaient partie du clergé impérial. Il affectait un extérieur dévot et contemplatif. Un jour qu'il assistait à l'office à côté de l'empereur, comme on lisait ces paroles du quarantième chapitre d'Isaïe : Sous quelle image figurerez-vous le Tout-Puissant ? La main de l'ouvrier pourra-t-elle le représenter avec l'or et l'argent ? S'approchant de l'oreille du prince, il lui dit en soupirant : Entendez-vous, seigneur, les paroles du prophète ? C'est un avis qu'il vous donne. Cet hypocrite, pour se faire un nom parmi le peuple se donnait pour un devin du premier ordre, et prétendait découvrir les secrets du passé et de l'avenir par le moyen d'un bassin d'airain ; ce qui lui fit donner le surnom de Lécanomante. Il usait de cette charlatanerie pour attirer les femmes à ses secrets conventicules, et les faire servir à ses passions.

Il se trouve un troisième personnage qui valait les deux autres, c'était Constantin Casamate, fils d'un prêtre qui, ayant été interdit pour ses mauvaises mœurs, s'était trouvé réduit à faire le métier de cordonnier. Constantin, né avec beaucoup d'esprit et de goût pour les lettres, devint d'abord professeur de grammaire, et s'étant ensuite adonné à l'étude du droit, il en fit des leçons publiques ; mais, aussi dissolu que son père, il fut obligé de se retirer dans un cloître, pour éviter le châtiment que méritaient ses débauches. Il prit le nom d'Antoine, et à force d'intrigues, il se fit nommer abbé d'un célèbre monastère. Il avait de merveilleux talents pour réussir à la cour, il sut en faire usage. Souple, enjoué, conteur agréable, grand joueur, complaisant et toujours prêt à servir les autres dans leurs galanteries, il savait mentir à propos, promettre sans dessein de tenir, supplanter ses rivaux, aiguiser le trait d'une calomnie, changer de foi et de croyance en un instant selon les conjonctures : orthodoxe sous Irène, Nicéphore et Michel, il devint iconoclaste dès le premier jour que Léon monta sur le trône. Comme ses vices étaient à la mode, au lieu d'être enfermé, comme il l'aurait été dans un autre siècle et dans un autre pays, il devint métropolitain de Sylée, qui est le même que Perge, capitale de la Pamphylie, un des grands siéges dépendant de Constantinople.

L'empereur Léon, ainsi circonvenu par sa propre ambition et par les fourberies de Théodote, entreprit la guerre contre les images des saints. Une circonstance acheva de l'y déterminer ; : il venait de remporter contre les Bulgares des avantages considérables, dont il s'attribuait publiquement toute la gloire. Il crut s'illustrer encore plus par la destruction des saintes images. Il manda donc Jean Lécanomante ; lui promit, s'il le faisait réussir, de le faire patriarche, et lui donna un ordre en vertu duquel il commença, vers la Pentecôte de l'an 814, à feuilleter, avec quelques autres, les anciens livres de toutes les bibliothèques de Constantinople, tant des églises que des monastères. En ayant assemblé un grand nombre, ils marquèrent les passages que leur indiqua le conciliabule des iconoclastes, tenu sous Constantin Copronyme, mais ils brûlèrent un grand nombre de livres qui leur parurent trop favorables aux images des saints. Antoine de Sylée fut mandé de son côté, pour venir à Constantinople travailler de concert.

L'entreprise demeura secrète jusqu'au mois de decembre. Alors l'empereur, croyant avoir bien pris ses mesures, attaqua le patriarche saint Nicéphore, mais d'abord avec douceur.

en lui disant : Le peuple est scandalisé à cause des images ; il dit que nous faisons mal de les vénérer, et que c'est la cause pourquoi nous sommes inférieurs aux infidèles. Ayez un peu de condescendance, et laissons ces choses basses ; ou bien montrez-moi pourquoi vous les vénérez, puisque l'Écriture n'en dit pas un mot. Le patriarche répondit : Nous ne pouvons toucher aux anciennes traditions. Nous révérons les images comme la croix et l'Évangile, quoiqu'il n'y en ait rien d'écrit. C'est que les iconoclastes s'accordaient à révérer la croix et l'Évangile. Cependant le patriarche apprenant qu'Antoine de Sylée favorisait l'entreprise, l'envoya quérir et lui en demanda la vérité. Antoine le nia impudemment, et lui donna une déclaration, souscrite de sa main avec la croix, et scellée de son sceau, par laquelle il faisait profession d'honorer les images, avec anathème contre ceux qui croient le contraire. Et il donna cette déclaration en présence des métropolitains qui se rencontrèrent. L'empereur lui en ayant fait des reproches, il lui dit en riant : Je me suis moqué d'eux pour vous donner plus de facilité d'exécuter votre dessein. Telle était la conscience de ces prétendus réformateurs.

Après cette première tentative auprès du patriarche, l'empereur crut avoir besoin de plus grands préparatifs, et manda la plupart des évêques de son obéissance, espérant qu'ils favoriseraient son opinion. Mais avant qu'ils abordassent à Constantinople, il les fit tous arrêter, de peur qu'ils n'allassent, suivant la coutume, descendre chez le patriarche. On laissait en liberté ceux qui paraissaient disposés à faire la volonté de l'empereur ; ceux qui résistaient étaient mis dans des cachots, où on leur faisait souffrir la faim. Le patriarche saint Nicéphore, voyant cette conduite, redoublait ses prières vers Dieu, et exhortait les catholiques à demeurer fermes. Il assembla chez lui ce qu'il put de moines et d'évêques. Ils passèrent la nuit en prières dans la grande église, et ce fut peut-être en cette occasion que le patriarche, montant sur l'ambon, prononça anathème contre Antoine de Sylée, comme prévaricateur. L'empereur, averti de cette assemblée, craignit qu'on ne prît quelque résolution contre lui ; et, vers le chant du coq, il envoya au patriarche, s'en plaignant comme d'un commencement de sédition, avec ordre de venir tous au palais quand il serait jour. Ils n'en furent que plus animés à soutenir la vérité ; et, les prières finies, le patriarche les y exhorta encore par un discours fervent.

Ensuite ils marchèrent tous au palais. L'empereur ne tendit point la main au patriarche, et ne l'embrassa pas comme à l'ordinaire ; mais le regardant de travers, il s'assit, le fit asseoir, et lui parla d'abord seul à seul, croyant le gagner facilement. Nous ne cherchons, dit il, qu'à connaître la vérité et à rétablir la paix. Ne savez-vous pas quelle est la multitude de ceux qui sont choqués des images ? On ne peut les ramener qu'en répondant aux passages de l'Écriture qu'ils allèguent. Je veux donc que, sans différer, vous entriez en conférence avec eux. Si vous le refusez, on verra clairement [illegible] votre cause. Le patriarche [illegible] Nous n'avons eu dessein d'exciter aucun trouble contre votre puissance ; nous avons seulement prié pour vous, comme l'Écriture l'ordonne. Personne n'aime la paix plus que nous. C'est vous qui la troublez ; car toutes les églises sont d'accord. Rome consent-elle à l'abolition des images ? ou Alexandrie, ou Antioche, ou Jérusalem ? Ne prêtez pas la main, seigneur, à une hérésie abattue et condamnée. Que si quelqu'un a ébranlé votre foi, nous voulons bien vous satisfaire, et nous le devons. Mais nous ne pouvons disputer avec des hérétiques déjà convaincus et anathématisés. Ensuite il entra en matière et traita à fond avec l'empereur la question des images.

Alors on fit entrer les autres évêques et les abbés ; et, d'un autre côté entrèrent les chefs des iconoclastes, qui logeaient dans le palais. L'empereur fit aussi venir les grands, tout le sénat et plusieurs de ses officiers, l'épée à la main, pour intimider les catholiques. Quand ils furent tous entrés, le patriarche saint Nicéphore dit aux grands : Dites-moi, de grâce, ce qui ne subsiste pas peut-il tomber ? Et, comme ils se regardaient l'un l'autre, n'entendant pas ce qu'il voulait dire, il ajouta : Les images ne tombèrent-elles pas sous Léon l'Isaurien et Constantin, son fils ? Ils en convinrent. Elles subsistaient donc auparavant, conclut le patriarche. Alors l'empereur dit : Sachez, mes pères, que je suis de votre sentiment ; et il tira un reliquaire orné de figures, qu'il portait, et le baisa ; mais puisqu'il y en a qui sont d'un autre avis, et que la question a été portée devant moi, je ne puis m'empêcher de la faire examiner.

Les catholiques, qui connaissaient sa mauvaise intention, refusèrent d'entrer en conférence, et Emilien de Cyzique dit : Si c'est une affaire ecclésiastique, qu'on la traite dans l'église, suivant la coutume, non pas dans le palais. Mais, dit l'empereur, je suis enfant de l'Église, et je veux vous écouter comme médiateur. Michel de Synnade dit : Si vous êtes médiateur pourquoi n'en tenez-vous pas la conduite ? Vous cachez les uns dans le palais, vous les rassemblez, vous les nourrissez délicatement, vous les excitez et leur donnez toute liberté d'enseigner l'erreur ; toutes les bibliothèques leur sont ouvertes ; mais pour nous, il y a défense de nous fournir des livres. Nous n'osons même parler dans les rues, vos ordres nous intimident partout. Mais pourquoi, lui dit l'empereur, refusez-vous de parler, sinon parce que vous manquez de preuves ? Nous n'en manquons pas, dit Théophylacte de Nicomédie, mais nous manquons d'auditeurs disposés à les entendre. Pierre de Nicée ajouta : Comment voulez-vous que nous conférions avec eux, tandis que vous les soutenez ? Ne savez-vous pas que les manichéens mêmes

l'emporteraient si vous étiez de leur côté? Euthymius de Sardes prit la parole, et dit : Ecoutez, seigneur, depuis plus de huit cents ans que Jésus-Christ est venu au monde, on le peint et on l'adore dans son image; qui sera assez hardi pour abolir une si ancienne tradition? Elle a été confirmée par le second concile de Nicée, tenu sous Irène et Constantin, et quiconque ose s'élever contre, qu'il soit anathème! Saint Théodore Studite parla après les évêques, et dit entre autres choses : Seigneur, ne troublez pas l'ordre de l'Eglise. L'Apôtre dit que Dieu y a mis des apôtres, des prophètes, des pasteurs et des docteurs, mais il n'a point parlé des empereurs. Vous êtes chargé de l'Etat et de l'armée, prenez-en soin et laissez l'Eglise aux pasteurs et aux docteurs (1).

A coup sûr, il était difficile de dire quelque chose de plus sensé et de plus utile. Si les empereurs de Byzance eussent été capables de le comprendre, ils se seraient épargné bien des maux, et à eux et à l'empire.

L'empereur Léon en fut d'autant plus irrité. Il chassa de sa présence ceux qui lui avaient parlé d'une manière aussi sage, leur défendant de paraître devant lui, ni de parler davantage; et, quand ils furent retirés, chacun reçut un ordre du préfet de Constantinople de se tenir chez soi, sans avoir aucun commerce les uns avec les autres, ni parler de la foi en quelque manière que ce fût. C'était bien confirmer les reproches qu'on venait de lui faire. Les porteurs de cette défense étant venus à saint Théodore Studite, il leur dit : Voyez vous-mêmes s'il est juste d'obéir à Dieu ou à vous; car nous nous ferons plutôt couper la langue que d'abandonner la défense de la foi. En effet, il ne cessa point d'appeler les uns, d'aller trouver les autres, ou de leur écrire; et il voyait souvent le patriarche dans l'abattement où il était.

Il écrivit sur ce sujet aux moines une lettre qui commence ainsi (2) : En ce temps où Jésus-Christ est persécuté en son image, ce n'est pas seulement ceux qui sont en place et distingués par leur savoir qui doivent combattre pour la vérité, mais les disciples mêmes. Quand les abbés, retenus par l'empereur, sont demeurés dans le silence, et, ce qui est bien pire, ont promis par écrit de ne se point assembler et de ne point enseigner, ils ont trahi la vérité, aimant mieux vivre à leur aise dans leur monastère que de souffrir pour la bonne cause. Ils disent : Qui sommes-nous? Je réponds : Premièrement, des Chrétiens qui doivent absolument parler en cette occasion; ensuite des moines qui ont tout quitté pour être hors des atteintes du monde; enfin des abbés, qui doivent même réparer le scandale des autres. Si quelqu'un vient à eux pour s'instruire, que lui diront-ils? J'ai ordre de ne point parler et de ne pas vous recevoir dans ce monastère.

Cependant l'empereur envoya sous main des soldats insulter à l'image du Christ, qui était à la porte d'airain, la même qui avait été abattue par Leon l'Isaurien et rétablie par Irène, comme il paraissait par une inscription mise au-dessus. Les soldats jetèrent des pierres et de la boue contre cette image, invoquant l'enfer et le diable, et proférant quantité de blasphèmes. L'empereur feignit d'en être fâché, et dit au peuple : Otons de là cette image, de peur qu'elle ne soit davantage profanée par les soldats. Cette action encouragea Antoine de Sylée, Jean Lécanomante, et les autres iconoclastes. La fète de Noël étant proche, le patriarche fit prier l'empereur de ne point troubler l'Eglise, offrant de quitter son siége s'il était la cause du scandale. L'empereur répondit : Et qui oserait penser à déposer le patriarche, notre père, ou à troubler l'Eglise? Nous avons examiné cette question, à cause de ceux qui en parlaient; mais, au reste, je crois comme l'Eglise; et tirant de son sein un crucifix, il l'adora devant tout le monde. Mais ce n'était qu'une dissimulation pour passer la fête.

En effet, le jour de Noël, il vint à l'église, entra dans le sanctuaire, suivant la coutume des empereurs de Constantinople, et révéra l'ornement d'autel, où était représentée la nativité de Notre Seigneur : ce qui fit plaisir à tout le peuple. Mais l'empereur découvrit son hypocrisie à la fête suivante de l'Epiphanie, sixième de janvier 815. Car, étant entré dans l'église, il ne vénéra point les images.

Depuis ce temps, il se déclara plus ouvertement contre le patriarche, l'empêcha de prêcher, et donna la garde de l'église au patrice Thomas, qui avait été deux fois consul. Alors le patriarche tomba dangereusement malade : ce qui retint un peu l'empereur, espérant après sa mort exécuter plus facilement son dessein. Mais, apprenant qu'il se portait mieux, il lui envoya Théophane, frère de l'impératrice, pour l'inviter de nouveau à une conférence avec les évêques iconoclastes. Le patriarche le refusa, ayant encore sa maladie pour excuse, outre les raisons qu'il avait déjà représentées. Il demandait qu'on lui rendît auparavant le gouvernement libre de son troupeau, que l'on délivrât de prison les évêques catholiques; que d'ailleurs on éloignât ceux dont les ordinations étaient irrégulières, et qu'on ne s'assemblât que dans l'église. A ces conditions il acceptait la conférence, quand sa santé serait rétablie (3).

Mais les iconoclastes, qui prétendaient représenter le concile permanent de Constantinople, persuadèrent à l'empereur de rejeter ces conditions; et, disant qu'ils avaient déjà appelé trois fois le patriarche, ils soutinrent qu'ils étaient en droit de le condamner par contumace. Ils lui envoyèrent donc une moni-

(1) Cedr., Zon. *Cont. Theoph.*, etc. *Vita S. Niceph. S. Ignat. S. Thed. grapts. Hist. du Bas-Empire*, l. LXV — (2) *Apud. Sirm.*, t. V, *Ep.*, l. II, *epist.* II. — (3) *Vit. S. Niceph. Acta SS.*, 13 *mart.*

tion par écrit, portant commandement de comparaître devant eux, et en chargèrent des évêques et des clercs, accompagnés d'une troupe de gens ramassés. Le patriarche ne voulait point les voir, mais le patrice Thomas lui persuada de ne pas les renvoyer sans leur parler. Le concile, dirent-ils, ayant reçu des requêtes contre vous, vous mande de venir vous défendre : mais si vous voulez éviter la déposition, vous n'avez qu'à consentir, avec le concile de l'empereur, et à l'abolition des images. Le patriarche répondit : Et qui est celui qui se donne l'autorité de recevoir des requêtes contre moi ? de quelle dignité patriarcale est-il revêtu ? Si c'est celui qui dirige saintement le gouvernail de l'ancienne Rome, je suis prêt. Si c'est celui d'Alexandrie, d'Antioche ou de Jérusalem, je ne refuse pas de me présenter. Mais si ce sont les loups ravisseurs, couverts de peaux de brebis, pour perdre le troupeau et insulter le pasteur, qui jamais voudrait comparaître devant eux ? Et si je suis coupable, comme vous dites, de crimes qui méritent déposition, suffira-t-il de me rendre à la volonté de l'empereur et à la vôtre touchant les images, pour me justifier et me rétablir le même jour? Me croyez-vous si peu instruit des lois de l'Église? Quand même le siége de Constantinople serait vacant, aucun évêque étranger n'aurait droit d'y exercer juridiction : beaucoup moins puisqu'il est encore rempli. Puis, ayant lu le canon, il les déclara excommuniés, et leur ordonna de sortir de l'enceinte du lieu saint. Ils se retirèrent en prononçant des anathèmes contre lui et contre saint Taraise.

Désespérant donc de le fléchir, ils voulurent le faire mourir secrètement ; mais il en fut averti par un clerc catholique et se tint sur ses gardes. Ses ennemis, ayant manqué ce coup, défendirent, sous peine d'excommunication, de le reconnaître pour patriarche, de le nommer à la messe. On était alors en carême, et il écrivit à l'empereur en ces termes : Jusqu'ici j'ai combattu pour la vérité, selon mon pouvoir, et j'ai souffert toutes sortes de mauvais traitements : les affronts, la prison, la confiscation, la perte de mes domestiques. Enfin, les gens qui paraissent évêques sont venus m'insulter, avec une populace armée d'épées et de bâtons, dans l'extrémité de ma maladie. Ensuite, j'ai appris que les ennemis de la vérité voulaient ou me déposer ou m'ôter la vie. Pour éviter donc quelque malheur, dont le péché retomberait sur Votre Majesté, je cède malgré moi à la nécessité de quitter mon siége, et je recevrai avec action de grâces ce que Dieu permettra qu'il m'arrive.

L'empereur ayant reçu cette lettre avec un sourire malin, chargea des officiers de confiance d'aller de nuit enlever secrètement le patriarche, sans donner d'alarme au peuple. L'ordre fut mal exécuté. Les soldats commandés enfoncèrent à grand bruit les portes du palais patriarcal, en jurant et en chargeant de malédictions saint Nicéphore et ses prédécesseurs. Le peuple catholique, réveillé par ce fracas, accourt de toute part pour défendre son pasteur ; et l'on allait voir un combat sanglant, si le patrice Thomas, qui avait la charge de protecteur de Sainte-Sophie, ne fût venu en diligence. Il fait sortir les soldats, déjà dans la cour du palais, ferme la porte et apaise le peuple, en l'assurant que l'empereur n'a pas ordonné cette violence. Il va aussitôt trouver l'empereur et l'instruit de ce tumulte. Léon, à qui ce mensonge ne coûtait rien, paraît lui-même étonné ; il répond qu'il n'a donné aucun ordre, que ce sont apparemment les ennemis de la superstition qui, irrités de l'obstination du patriarche, se sont portés d'eux-mêmes à cette entreprise. Thomas, qui le connaissait assez pour ne rien croire de ce qu'il disait, lui représente que, s'il veut se défaire du patriarche, il ne faut envoyer que deux hommes pour lui signifier l'ordre de l'empereur et pour le soutenir en chemin, parce qu'il n'a pas la force de marcher. La chose fut ainsi exécutée la nuit suivante. L'heure venue, comme les soldats entraient, le patriarche demanda de la lumière, se leva de son lit, et, se faisant soutenir, il prit à sa main un encensoir, et, éclairé de deux flambeaux, il entra dans l'église. Là, prosterné à terre, il recommanda à Dieu ce saint lieu, pour n'être point profané, et prit congé de son siége et de Constantinople ; ensuite il se mit dans une chaise et on l'emporta. Ceux qui l'enlevèrent avaient ordre de s'arrêter quelque temps dans la grande place, où des soldats, à la faveur des ténèbres, devaient fondre sur lui et le tuer. Ils y demeurèrent une heure; l'obscurité était profonde et le silence régnait dans toute la ville. Voyant qu'il ne se faisait aucun mouvement et que le jour allait paraître, ils le conduisirent au bord de la mer et le font passer à Chrysopolis. On l'enferma dans un monastère, qu'il avait lui-même fait bâtir au bord du Bosphore, d'où il fut peu après transféré dans un monastère plus éloigné, dont il était aussi fondateur.

Le lendemain de l'enlèvement de saint Nicéphore, second jour de février, le bruit s'étant répandu dans la ville que le patriarche ne paraissait plus, l'empereur assembla le peuple dans Sainte-Sophie, et, étant monté dans la tribune : Vous voyez, mes frères, dit-il à haute voix, que le patriarche vous abandonne. Nous lui avons représenté l'abus des images, que c'était un reste de cette idolâtrie que Dieu, qui veut être seul adoré, nous avait fait si souvent succomber sous le glaive des infidèles, comme autrefois le peuple juif. Ce prélat opiniâtre, n'ayant rien à nous répondre, a pris le parti de s'enfuir et de renoncer à sa dignité. Choisissons donc un autre patriarche. Son dessein était de faire élire Jean Lécanomante, auquel il avait promis cette dignité. Mais les patrices lui représentèrent qu'ils ne pourraient se résoudre à honorer un homme que ni son âge ni ses mœurs ne rendaient respectable. Il fit donc élire son

écuyer Théodote, le même qui s'était servi de la fille lunatique et du moine iconoclaste pour lui prédire ce qu'il convoitait, l'empire. Il reçut aussitôt la tonsure cléricale, et le jour de Pâques, qui tombait cette année au vingtième d'avril, il fut sacré patriarche. C'était un homme du monde, accoutumé à la vie militaire, fort ignorant, sans goût pour les choses spirituelles, qui n'avait jamais lu l'Ecriture, n'aimant que le plaisir, le jeu et la table. Aussi, dès qu'il se vit à la tête du clergé de Constantinople, il crut n'avoir autre chose à faire qu'à le divertir et à lui faire faire bonne chère. Il donnait deux fois par jour des repas somptueux, où les prêtres, les moines, les évêques, nourris dès leur jeunesse dans l'abstinence, selon la coutume de ce temps-là, se remplissaient de vin et de viande, et se dédommageaient de la vie austère qu'ils avaient menée jusqu'alors. Au lieu de la gravité et de la modestie qui régnaient auparavant dans le palais patriarcal, on n'y faisait que rire, jouer, lutter et tenir des discours déshonnêtes.

Dès que le patriarche saint Nicéphore eut été chassé, les ennemis des saintes images commencèrent à les effacer, les abattre, les brûler et les profaner en toutes manières. Saint Théodore Studite, pour réparer ce scandale autant qu'il dépendait de lui, ordonna à tous ses moines de prendre à leurs mains des images et de les porter élevées solennellement à la procession du dimanche des Rameaux, en chantant une hymne qui commençait : Nous révérons votre image très-pure, et d'autres semblables en l'honneur de Jésus-Christ. Ils firent ainsi le tour du monastère. Et l'empereur en étant averti, envoya faire défendre à Théodore de ne plus rien faire de pareil, sous peine du fouet et de la mort; mais le saint abbé n'en fut que plus hardi à enseigner la foi catholique et à encourager tous ceux qui le consultaient à honorer les saintes images.

Après Pâques, l'empereur Léon fit tenir un concile, tant des iconoclastes que des évêques qui avaient cédé à ses violences. Ils s'assemblèrent dans l'église de Sainte-Sophie, ayant à leur tête le nouveau patriarche Théodote. L'empereur fit aussi assister son fils Symbatius, qu'il avait nommé Constantin, ne voulant pas y assister lui-même, pour n'être pas obligé de faire une souscription contraire à ce qu'il avait fait à son avénement à l'empire. Pharisien sur le trône, il se parjurait dans ses actions et craignait de le faire dans ses paroles. Les abbés de Constantinople, étant appelés au concile, s'excusèrent d'y venir par une lettre que saint Théodore Studite composa au nom de tous, et où ils disaient en substance : Les canons nous défendent de faire aucun acte ecclésiastique, principalement touchant les questions de foi, sans le consentement de notre évêque; c'est pourquoi, bien que nous ayons été appelés de votre part, jusqu'à deux fois, nous n'avons osé rien faire, comme étant sous la main du très-saint patriarche Nicéphore. D'ailleurs, nous avons appris que cette convocation ne tend qu'à renverser le second concile de Nicée et qu'à défendre la vénération des saintes images. C'est pourquoi nous vous déclarons que nous tenons la même foi que toutes les églises qui sont sous le ciel, et que nous révérons les saintes images, fondés non-seulement sur le second concile de Nicée, mais sur toute la tradition écrite et non écrite depuis l'avénement de Jésus-Christ. Nous ne recevons rien de contraire, quand, par impossible, Pierre, ou Paul, ou un ange descendu du ciel l'enseignerait, et nous sommes prêts à tout souffrir, même la mort plutôt que d'y renoncer (1).

Les deux moines qui présentèrent cette lettre au faux concile furent renvoyés chargés de coups, et on passa outre sans s'y arrêter. Dans la première session, on lut la prétendue définition de la foi du conciliabule tenu aux Blaquernes, de l'autorité de Constantin Copronyme, sous le nom de septième concile. On la confirma et on anathématisa le vrai septième concile et les patriarches orthodoxes. Le second jour, on amena à l'assemblée quelques évêques catholiques, que les iconoclastes croyaient le plus faciles à intimider. On mit en pièces leurs habits sacrés, et on les fit ainsi demeurer à la porte de l'église, comme des prisonniers ; puis ils furent traînés au milieu de l'assemblée, où les présidents les firent demeurer debout, leur offrant de les faire asseoir avec eux s'ils changeaient de sentiments; mais, les trouvant fermes dans la confession de la foi catholique et la vénération des images, ils les firent jeter par terre, et les assistants leur mirent le pied sur la gorge, puis ils les firent relever et sortir à reculons, crachant sur eux et les frappant à coups de poing dans le visage; en sorte que quelques-uns en étaient tout en sang. Enfin on les livra à des soldats, qui les menèrent en prison. Après les évêques, on fit entrer les abbés des plus fameux monastères, qui, ne s'étant laissé vaincre ni aux caresses ni aux menaces, furent aussi envoyés en diverses prisons. Cette seconde session du conciliabule finit par des acclamations pour l'empereur et son fils, et des anathèmes contre les chefs des catholiques; ensuite ils dressèrent leur définition de foi, qui fut souscrite à la troisième session, premièrement par le jeune empereur, puis par tous les autres; et ainsi finit ce faux concile (2).

En exécution de son décret, on effaça toutes les peintures des églises avec de la chaux, que ceux que l'on y employait mêlait souvent de leurs larmes, tant ils le faisaient à regret. On brisait les vases sacrés, on déchirait les ornements en petits morceaux, on coupait à coups de hache les tableaux peints sur du bois, et on les brûlait au milieu de la place

(1) L. II, *epist.* I. — (2) L. II, *epist.* XV. *Vit. S. Niceph. Cont. Theoph.*

publique ; on effaçait d'autres images avec de la boue ou des onctions infectes, au lieu des parfums qu'on avait accoutumé de leur présenter. Des profanes maniaient impunément les choses saintes qu'il ne leur était pas permis même de voir. Les sectateurs de Mahomet n'auraient pas fait pis. Dès lors la persécution commença très-rudement contre les catholiques, particulièrement contre le clergé et les moines.

Entre les évêques qui souffrirent en cette occasion, voici les plus illustres : saint Michel de Synnade et saint Théophylacte de Nicomédie, disciples du patriarche saint Taraise, qui les tira de la vie monastique pour les ordonner tous deux métropolitains. Michel assista en cette qualité au septième concile général, et fut envoyé en Occident, vers Charlemagne, par l'empereur Michel Curopalate, et chargé en même temps de la lettre synodique du patriarche saint Nicéphore au pape saint Léon III. Michel et Théophylacte se signalèrent par leur fermeté contre les iconoclastes, en présence de l'empereur Léon l'Arménien, et furent tous deux envoyés en exil, Michel dans l'île Eudociale et ensuite en d'autres lieux. L'Église honore sa mémoire le vingt-troisième jour de mai. Théophylacte fut relégué au château de Strobyle, en Carie, et vécut encore trente ans dans cet exil. Il est honoré comme saint le huitième jour de mars, ou le septième, sous le nom de Théophile. Ses reliques furent apportées à Nicomédie (1).

Saint Euthymius, métropolitain de Sardis, avait aussi commencé par la vie monastique, et parut entre les principaux évêques au second concile de Nicée, où il est souvent fait mention de lui. Irène et Constantin l'employèrent en des ambassades et en d'autres affaires publiques; mais l'empereur Nicéphore le relégua dans l'île Patarée en Occident, pour avoir donné le voile à une fille. Étant revenu, il fut un de ceux qui parlèrent le plus fortement pour les images devant Léon l'Arménien, qui l'envoya en exil à Ason ; mais ce ne fut pas la fin de ses travaux. Saint Émilien de Cyzique fut aussi relégué, après avoir beaucoup souffert pour la même cause, et l'Église en fait mémoire le huitième d'août. Saint Georges, évêque de Mitylène, métropole de l'île de Lesbos, était né de parents nobles et riches ; mais il embrassa la vie monastique, et s'appliqua particulièrement à l'aumône. Il fut chassé de son siége par Léon l'Arménien pour la cause des saintes images, et relégué à Chersone, où il mourut. L'Église honore sa mémoire le septième d'avril.

Entre les abbés qui souffrirent en cette persécution, les plus fameux sont : saint Théodore Studite, saint Nicétas de Médicion, saint Théophane de Singriane, saint Macaire de Pélécite, saint Jean de Cathares. L'empereur Léon, ne pouvant souffrir la liberté de Théodore à défendre les saintes images, le chassa de Constantinople, et l'envoya au château de Métope près d'Apollonie, où il le tint renfermé ; mais le saint abbé ne laissait pas d'instruire et d'encourager les catholiques par ses lettres, dont il nous reste un grand nombre, entre autres une lettre dogmatique, où il traite amplement la question des images par les mêmes raisons et les mêmes autorités qui avaient été employées sous Léon l'Isaurien et sous Copronyme. Il fait mention en une autre d'un de ses disciples, le moine Thadée, qui était mort sous les coups de fouet, martyr des saintes images, et de quelques-uns qui étaient tombés. Théodore avait pour compagnon de sa prison un moine nommé Nicolas, qui fut depuis abbé de Stude (2).

L'abbé Nicétas était de Césarée en Bithynie. Sa mère étant morte huit jours après sa naissance, son père embrassa la vie monastique, et le consacra à Dieu dès l'enfance en qualité de portier ou custode d'église. Étant plus avancé en âge, il s'attacha à un vieil anachorète, qui le mena au monastère de Saint-Serge-de-Médicion, à Constantinople, alors gouverné par l'abbé Nicéphore, qui l'avait fondé, et qui, en cette qualité, assista au second concile de Nicée. Nicétas n'avait pas encore demeuré sept ans dans le monastère, quand Nicéphore le fit ordonner prêtre par le patriarche Taraise, et se déchargea sur lui du gouvernement de la communauté. L'abbé Nicéphore mourut quelques années après, et est honoré comme saint le quatrième de mai. Alors toute la communauté élut Nicétas pour hégumène ou abbé, et il en reçut l'ordination par les mains du patriarche Nicéphore. Il fut amené avec les autres abbés au conciliabule des iconoclastes, en 815, et envoyé dans une prison si infecte qu'elle était un supplice par elle-même. Là on lui envoyait des gens pour le tenter et le fatiguer par leurs blasphèmes et leurs discours impertinents. Après qu'il y eut longtemps souffert, l'empereur l'envoya en Natolie, nonobstant la rigueur excessive de l'hiver, et le fit enfermer dans le château nommé Massaléon (3).

L'abbé Théophane était malade de la pierre, et ne vint apparemment à Constantinople qu'en 816. Macaire, abbé de Pélécite, était né à Constantinople, et se nommait, dans le monde, Christophe. Il fit tant de miracles qu'on le nomma Thaumaturge, et il guérit entre autres le patrice Paul et sa femme de maladies désespérées. Il fut diversement tourmenté par Léon l'Arménien pour la cause des saintes images, et demeura en prison pendant le reste de son règne. On a une lettre à lui de saint Théodore Studite. Jean, abbé du monastère de Cathares, était de la Décapole en Isaurie. Il vint au second concile de Nicée avec celui qui l'instruisait dans les lettres, et qui, étant venu ensuite à Constantinople, fut abbé de Saint-Dalmace. Jean fut ordonné prêtre et envoyé par l'empereur Nicéphore

(1) *Acta SS.*, 3 *maii. et* 8 *mart.* — (2) L. II, *epist.* v et viii. — (3) *Acta SS. april.*

au monastère de Cathares, dont il fut abbé, et qu'il gouverna plus de dix ans. Il prédit à ses frères la persécution de Léon l'Arménien, les exhortant à demeurer fermes dans la vénération des saintes images. En effet, l'empereur envoya des gens qui dispersèrent la communauté, pillèrent le monastère et emmenèrent l'abbé Jean à Constantinople, chargé de chaînes. Etant présenté à l'empereur, il lui reprocha hardiment son impiété ; l'empereur le fit frapper de nerfs de bœuf sur les yeux et sur le visage, et trois mois après l'envoya dans un château en Natolie, où il demeura un an et demi les fers aux pieds dans une obscure prison.

Entre les laïques, on remarque le patrice Nicétas, parent de l'impératrice Irène, qui l'envoya au concile de Nicée pour y assister de sa part, et toutefois on ne trouve point son nom dans les actes. Il fut ensuite gouverneur de Sicile, où il prit grand soin des veuves et des orphelins. Etant revenu à Constantinople, et voyant l'empereur Léon l'Arménien déclaré contre les saintes images, il renonça à sa dignité et embrassa la vie monastique. L'empereur lui envoya dire qu'il brûlât l'image du Sauveur ou qu'il la lui envoyât; et, comme il le refusa, il l'envoya en exil, où il mourut après beaucoup de souffrances. L'Église grecque honore sa mémoire le sixième d'octobre, et les louanges que lui donne saint Théodore Studite, dans une lettre qu'il lui écrit, sont un illustre témoignage de son mérite (1).

L'empereur Léon l'Arménien, voyant qu'en exilant les évêques et les abbés, défenseurs des saintes images, il ne réussissait qu'à les affermir davantage, en fit revenir plusieurs à Constantinople, entre autres l'abbé Nicétas, qui avait à peine demeuré cinq jours au lieu de son exil, et qui revint malade comme il avait été emmené. On les laissa en repos à Constantinople pendant le reste de l'hiver et le carême de l'an 816. Après Pâques, l'empereur les livra à Jean Lécanomante, qui les mit, séparés les uns des autres, en des prisons obscures, où on les laissa coucher sur la terre dans leurs habits, sans leur donner même de couvertures. On leur jetait par un petit trou une once de pain moisi et un peu d'eau puante.

Lécanomante, voyant qu'ils aimaient mieux mourir que de trahir la vérité, leur dit : On ne vous demande autre chose que de communiquer une seule fois avec le patriarche Théodote ; on vous renverra à vos monastères sans vous obliger à quitter votre créance. Ils se laissèrent séduire par cette promesse, et, étant sortis de prison, ils exhortèrent saint Nicétas à se tirer aussi de la sienne. D'abord il ne voulut point les écouter; mais ils insistèrent en disant qu'ils ne pouvaient se résoudre à sortir, eux, et à le laisser, lui, en prison. Ce que l'on nous demande, ajoutèrent-ils, n'est rien; usons un peu de condescendance pour ne pas tout perdre. Nicétas céda enfin à l'autorité de ces vieillards et à leurs instances. Ils allèrent tous ensemble dans un oratoire dont on avait conservé les peintures ; ils communièrent de la main de Théodote, qui dit anathème à ceux qui ne vénéreraient pas l'image de Jésus-Christ.

Ensuite, les autres abbés retournèrent chacun à son monastère ; mais Nicétas, touché du remords de cette action, qu'il n'avait faite qu'à regret, résolut de s'enfuir dans un autre pays pour réparer sa faute. Ayant donc mis ses hardes dans une barque, il passa à Proconnèse ; et là il changea d'avis, se disant en lui-même : il faut faire la réparation au même lieu où la faute a été commise. Ainsi il revint à Constantinople, témoignant hardiment qu'il était toujours dans la même créance. L'empereur, l'ayant appris, le fit venir et lui dit : Pourquoi n'êtes-vous pas retourné, comme les autres, à votre monastère, suivant mes ordres? Nicétas répondit : Sachez, seigneur, qu'encore que, par complaisance pour les abbés, j'aie fait ce que je ne devais pas, je suis toujours dans les mêmes sentiments, et que je ne communique point avec votre parti ; faites ce qu'il vous plaira, vous n'aurez autre chose de moi. L'empereur, le voyant inébranlable, le fit garder premièrement à Constantinople, par un officier nommé Zacharie, homme pieux, qui traita le saint abbé avec beaucoup de douceur et de respect. Mais ensuite il fut relégué dans l'île de Sainte-Glycérie, sous la conduite de l'évêque Anthime, que les iconoclastes avaient fait exarque des monastères de ces quartiers. Ils lui promirent un plus haut degré d'honneur, s'il obligeait Nicétas à communiquer avec eux. C'est pourquoi Anthime, qui était cruel et artificieux, le traita très-rudement et l'enferma dans une étroite prison, dont il portait lui-même la clef. Saint Nicétas demeura dans cet exil jusqu'à la mort de l'empereur Léon, et ses souffrances durèrent six ans, de l'an 815 à l'an 821 (2). Saint Jean, abbé de Cathares, fut appelé plus tard à Constantinople, c'est-à-dire après un an et demi; l'empereur le livra aussi à Lécanomante, qui lui fit endurer longtemps la faim et d'autres souffrances. Enfin il fut relégué dans un château nommé Criotaure, et gardé dans un cachot obscur jusqu'à la mort de Léon.

Saint Théodore Studite ne fut point rappelé. Dès le commencement de son exil au château de Métope, il continua à soutenir la doctrine catholique par ses discours avec ceux qui pouvaient l'approcher, et avec les absents par ses lettres. Il y en a une, entre autres, à l'archevêque Joseph, son frère, sur la chute des abbés qui avaient communiqué avec les iconoclastes. Il nomme premièrement Joseph, l'économe, le même qui avait autrefois célébré le mariage adultérin de l'empereur Cons-

(1) L. I, *epist.* XVII. — (2) *Acta SS.*, 3 *april.*

antin, puis sept autres abbés que Joseph avait séduits, et il les désigne par les noms de leurs monastères (1). Il écrit à Naucrace, son disciple, qu'à cette triste nouvelle il a passé la nuit sans dormir, et qu'il s'étonne moins de la chute de ceux qui avaient approuvé le mariage adultère. Ils ont, dit-il, encore une fois traité d'économie l'abandon de la vérité.

Il était impossible que ce commerce de lettres demeurât caché à l'empereur. Il envoya donc un nommé Nicétas, en qui il avait grande confiance, avec ordre d'emmener Théodore plus loin, en Natolie, à un lieu nommé Bonite, et de l'y resserrer tellement, qu'il ne vît ni n'entretînt absolument personne. Cet ordre étant déclaré à Théodore, il dit : Quant au changement du lieu, j'y consens volontiers, je ne suis attaché à aucun ; mais quant à retenir ma langue, vous ne m'y obligerez jamais, puisque c'est pour cela même que je me suis mis dans cet état. L'empereur, encore averti de sa fermeté, renvoya Nicétas avec ordre de le fouetter cruellement. Le saint homme ôta gaiement sa tunique et se présenta aux coups, disant : C'est ce que je désirais il y a longtemps. Mais Nicétas, voyant à nu ce corps mortifié par les jeûnes, fut aussitôt attendri. Il dit qu'il voulait faire cette exécution seul à seul, pour la bienséance ; puis il apporta une peau de mouton, qu'il mit sur les épaules de Théodore, et sur laquelle il déchargea quantité de coups qu'on entendait dehors. Enfin il se piqua les bras pour ensanglanter le fouet, qu'il montra en sortant, et parut hors d'haleine des efforts qu'il avait faits.

Le saint abbé continua donc et de parler et d'écrire, entre autres aux patriarches ; premièrement au pape Pascal, en son nom et au nom de quatre autres abbés, dont le premier est Jean de Cathares. Il dit dans cette lettre : Votre suprême Béatitude a déjà sans doute entendu parler de notre persécution ; mais peut-être ne lui en a-t-on point encore écrit dans les formes. C'est pourquoi, notre chef étant arrêté (il veut dire le patriarche Nicéphore) et nos frères dispersés, nous avons trouvé moyen de nous assembler en esprit, et nous prenons la hardiesse de vous écrire ceci. Écoutez, chef apostolique, pasteur établi de Dieu sur les ouailles de Christ, portier du royaume des cieux, pierre de la foi sur laquelle est bâtie l'Église catholique ; car vous êtes Pierre, puisque de Pierre vous ornez et gouvernez le trône. Il décrit ensuite les maux de cette persécution, et ajoute : Venez donc à notre secours ! C'est à vous que le Christ, notre Dieu, a dit de confirmer vos frères. En voici le temps et le lieu. Tendez-nous la main ; Dieu vous en a donné la puissance, puisque vous êtes le premier de tous. Que toute l'Église qui est sous le ciel apprenne que vous anathématisez synodiquement ceux qui ont anathématisé nos pères. Vous ferez une œuvre agréable à Dieu ; vous soutiendrez les faibles, vous confirmerez les forts, vous relèverez ceux qui sont tombés, vous réjouirez toute l'Église, vous acquerrez une gloire immortelle, comme vos prédécesseurs, qui, par le mouvement du Saint-Esprit, ont fait en des occasions semblables ce que nous vous demandons (2).

Théodore écrivit seul au patriarche d'Alexandrie, qu'il ne nomme point ; et peut-être ne savait-il pas son nom, à cause de la difficulté des correspondances sous la domination des Musulmans. En cette lettre, il décrit plus exactement la persécution, supposant que celui à qui il parle en est moins informé, et dit : Les autels sont renversés, les églises défigurées, même dans les monastères. Peut-être que l'Arabe qui vous opprime, aurait honte de ne pas montrer plus de respect pour Jésus-Christ. Et ensuite : Les évêques et les prêtres, les moines et les séculiers, tout est sans force. Les uns ont entièrement perdu la foi, les autres, la conservant, ne laissent pas de communiquer avec des hérétiques. Il en reste néanmoins qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, et notre patriarche tout le premier. Mais les uns ont été outragés et fouettés, d'autres mis en prison et réduits à un peu de pain et d'eau ; d'autres envoyés en exil ; d'autres habitent dans les déserts, les montagnes et les cavernes. Quelques-uns ont fini leur martyre sous les coups de fouet ; quelques-uns ont été jetés de nuit dans la mer, enfermés dans des sacs. Enfin, on anathématise les Pères, on célèbre la mémoire des impies, on nourrit les enfants dans l'erreur par le livre qui a été distribué aux maîtres d'école. On n'ose parler de la saine doctrine. Le mari se défie de sa femme, tout est plein d'espions pour avertir l'empereur si quelqu'un parle contre ses intentions, s'il ne communique pas avec les hérétiques, s'il a une image ou un livre qui en parle, s'il a reçu un exilé ou servi un prisonnier. Quand il est découvert, aussitôt il est pris, déchiré de coups, banni. Cette crainte rend les maîtres soumis à leurs esclaves. J'implore donc, au nom de tous, votre assistance ; quand vous ne pourriez nous secourir que par vos prières, elles nous seront très-utiles en ce pressant besoin (3).

Il envoya au patriarche d'Antioche la même lettre qu'à celui d'Alexandrie ; mais celle qu'il adressa au patriarche de Jérusalem est différente. Vous êtes, dit-il, le premier des patriarches, quoique le cinquième en nombre, à cause de la dignité du lieu où Jésus-Christ a vécu. Il le prie de favoriser le moine Denys, porteur de la lettre, pour rendre les autres dont il était chargé, apparemment aux deux autres patriarches et aux abbés de Palestine ; car Théodore écrivit aussi à l'abbé de la laure de Saint-Sabas, et à ceux de Saint-Théodose, de Saint-Chariton et de Saint-Euthymius. Avec toutes ces lettres étaient des copies d'un écrit des iconoclastes et de la réfutation faite par saint Théodore (4).

(1) L. I, *epist.* IX, X. — (2) L. II, *epist.* XII. — (3) *Epist.* XIV. — (4) *Ibid.*, XV-XVII.

Quoiqu'il témoigne n'attendre autre fruit de ces lettres que des prières, il y en avait encore un autre bien grand, de faire voir, par les réponses, le consentement de toutes les églises en faveur des saintes images ; car ces Orientaux n'étaient point retenus par la crainte de l'empereur de Constantinople. Le patriarche catholique d'Alexandrie était Christophe, celui d'Antioche était Job. Il ne paraît de réponse ni de l'un ni de l'autre ; mais il y en eut certainement de Thomas, patriarche catholique de Jérusalem, qui était entré dans ce siége l'an 811, et le tint dix ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 821. Il envoya même à Constantinople, pour soutenir la cause de l'Eglise, deux moines de Saint-Sabas, nommés Théodore et Théophane. Ils étaient frères et tous deux nés à Jérusalem. Théodore fut mis dès l'enfance dans ce monastère, pour y apprendre les lettres et la piété : ce qui montre qu'en Orient, aussi bien qu'en Occident, les monastères avaient des écoles. Il fut ordonné prêtre par le patriarche : un vieillard, dont il était disciple, prédit qu'il souffrirait un jour le martyre. Il était fort instruit, et composa même des livres pour la défense de la vérité. Etant arrivé à Constantinople avec son frère Théophane, il se présenta premièrement au patriarche Théodote, et lui reprocha hardiment son hérésie. Ensuite, s'étant rencontré devant l'empereur Léon, il lui parla avec la même liberté. L'empereur le souffrit d'abord par respect pour sa vertu, le fit venir et l'entretint à loisir ; mais, le voyant inflexible, il le fit fouetter avec son frère Théophane, et les envoya à l'embouchure du Pont-Euxin, avec ordre de ne leur donner ni nourriture ni habits. La mort de l'empereur Léon fut cause qu'ils n'y demeurèrent pas longtemps : ce qui semble montrer qu'ils ne vinrent à Constantinople qu'en 820 (1).

Le patriarche Théodote de Constantinople écrivit de son côte au pape Pascal, et lui envoya des apocrisiaires ; mais le Pape ne voulut pas les voir, et les renvoya de loin. Saint Théodore Studite l'en remercia par une lettre, où il dit : Vous êtes, dès le commencement, la source pure de la foi orthodoxe ; vous êtes le port assuré de toute l'Eglise contre les tempêtes des hérétiques, et la ville de refuge choisie de Dieu pour le salut (2). Il chargea de cette lettre son disciple Epiphane, à qui il en donna aussi une pour Méthodius, apocrisiaire du patriarche saint Nicéphore à Rome, Méthodius était Sicilien, né à Syracuse, de parents nobles et riches. Il apprit la grammaire, l'histoire et l'art d'écrire en notes ; et, étant en âge d'homme, il vint à Constantinople avec beaucoup d'argent, dans le dessein de s'avancer dans les charges de la cour et de vivre splendidement. Mais un saint moine, à qui il avoua son dessein, lui conseilla de chercher plutôt les biens éternels ; et Méthodius, persuadé par ses discours, fit profession dans un monastère fondé par saint Etienne, sous Léon l'Isaurien. Méthodius accepta volontiers la commission d'aller à Rome, pour se mettre à couvert de la persécution de Léon l'Arménien ; mais il ne relâcha rien dans ce voyage de l'observance monastique (3).

Le pape saint Pascal envoya des légats et des lettres à Constantinople pour soutenir la cause des saintes images. S'il ne put ainsi ramener l'empereur et le faux patriarche, au moins il encouragea les catholiques, quand ils virent le chef de l'Eglise universelle hautement déclaré pour eux. De son côté, le Pape ayant rebâti de neuf à Rome l'église de Sainte Praxède, qui menaçait ruine, y transféra plusieurs corps saints des cimetières ruinés et abandonnés, et fonda au même lieu un monastère pour des Grecs, où ils faisaient jour et nuit l'office en leur langue. On croit que c'était pour ceux qui se retiraient alors à Rome, fuyant la persécution. Le Pape donna à ce monastère des revenus suffisants en fonds de terres et en maisons, et orna magnifiquement l'église de Sainte-Praxède, jusqu'à mettre sur l'autel un ciboire ou tabernacle de huit cents livres d'argent.

Saint Théodore Studite était toujours au château de Métope, ou plusieurs, attirés par sa réputation, venaient le voir en passant. Car ses gardes ne les empêchaient pas, tant par le respect qu'ils lui portaient, que pour les présents qu'ils recevaient. Un clerc d'Asie, qui avait déjà une grande estime de sa vertu, encore qu'il fut iconoclaste, l'ayant entretenu, le désabusa si bien, qu'il retourna chez lui avec un grand désir de convertir les autres. Il gagna un clerc, son ami, et ils résolurent ensemble de ne plus communiquer avec leur évêque, qui avait pris le parti des hérétiques, L'évêque en fit avertir l'empereur et le gouverneur d'Orient, qui aussitôt envoya un des siens, avec ordre de donner cinquante coups de fouet à Théodore. L'envoyé ne put se résoudre à cette exécution ; au contraire, il se jeta aux pieds du saint vieillard, et lui demanda pardon avec larmes Mais un nommé Anastase courut en avertir l'empereur, accusant le gouverneur de négligence. Ensuite il alla lui-même éclaircir le fait, et, ne voyant sur Théodore aucune marque des coups, il lui en donna cent, l'enferma dans une prison obscure et infecte, avec son disciple Nicolas, et en emmena deux autres en différentes prisons.

Saint Théodore demeura trois ans dans la sienne, souffrant beaucoup du froid pendant l'hiver, et une chaleur très-étouffante en été, mangé de toute sorte de vermine, affligé de faim et de soif. Car on lui jetait seulement par un trou un petit morceau de pain, de deux en deux jours ; et ses gardes se moquaient encore de lui. Mais un homme de dignité, passant par le grand chemin, qui était proche, et apprenant l'état du saint abbé, ordonna

(1) *Apud Sur.*, 28 *décemb.* — (2) *Epist.* XIII. — (3) *Acta SS.*, 14 *jan.*

qu'on lui donnât la nourriture suffisante pour lui et pour son disciple.

En cet état, saint Théodore trouvait encore moyen d'écrire, et on rapporte à ces trois ans un grand nombre de lettres. Dans une lettre à Naucrace, son disciple, il décrit ainsi sa prison : Après les coups de fouet, on nous a mis tous deux dans une chambre haute, dont on a fermé la porte et ôté l'échelle. Il y a des gardes autour, pour empêcher qu'on n'en approche ; on observe même tous ceux qui entrent dans le château. Il y a défense très-sévère de nous donner autre chose que de l'eau et du bois. Nous vivons de ce que nous avons apporté et de ce qu'on nous donne de temps en temps par le trou d'une fenêtre. Tant que durera notre provision et ce que le portier de semaine nous donnera en cachette, nous vivrons; quand cela finira, nous finirons : Dieu nous fait encore trop de grâce (1).

Dans une autre lettre, il console une communauté de trente religieuses, à qui l'on avait ôté leur monastère, et qu'après avoir fouettées et séparées, on retenait en prison. On dispersa aussi les moines de Stude, et on donna ce monastère et celui de Saccudion à un d'entre eux nommé Léonce, eunuque, qui avait été du parti des adultérins, et qui devint alors un des chefs des iconoclastes. Saint Théodore déplore sa perte en plusieurs de ses lettres; car il persécutait même ses frères. Le saint abbé leur écrivit pour les consoler ; et il fait l'éloge de Jacques, l'un d'entre eux, qui mourut en prison des coups de fouet qu'il avait reçus.

Saint Théodore écrivit aussi à tous les moines dispersés, pour les soutenir, non-seulement dans la foi, mais dans les mœurs. Fuyons, leur dit-il, les traits de la concupiscence mortelle. Prenons garde qu'elles soient nos demeures. Si elles sont dangereuses, il faut changer; s'il y a du scandale, il faut le retrancher; si nous sommes seuls, il faut prendre un compagnon, puisqu'il y a malédiction contre qui demeure seul sans nécessité. Il faut observer tout le reste, le boire, le manger, le sommeil, le travail, pour y garder la mesure qui soutient le corps sans le rendre rebelle à l'esprit (2).

Saint Théodore écrivit en particulier aux évêques exilés, savoir : à Théophylacte de Nicomédie, à Théophylacte d'Éphèse, à Pierre de Nicée, son frère, l'archevêque Joseph de Thessalonique. Il leur écrivit aussi une lettre commune, où il les prie de le consoler et de l'instruire. Écrivez-moi, dit-il, comment il faut adorer Jésus-Christ en son image : si c'est par une autre espèce d'adoration qu'on lui rend à lui-même, qui est ce que disent les hérétiques, ou si c'est la même adoration, comme nous disons, de peur d'adorer la substance de l'image. Il écrivit enfin à l'impératrice Marie, épouse légitime, mais injustement répudiée, de Constantin, fils d'Irène. Retirée dans un monastère, elle avait souffert l'exil pour les saintes images. Sa fille, qui avait épousé l'empereur Léon, voulait la faire revenir à la cour; mais le saint l'en dissuade (3).

Il traite en plusieurs lettres de la manière de recevoir ceux qui étaient tombés en cette persécution. S'ils sont, dit-il, de notre corps, c'est-à-dire des moines de sa communauté, c'est à nous à leur donner des remèdes. Qu'ils observent donc la pénitence que j'ai imposée à Oreste, d'être privé de la communion des choses saintes. Vous demandez jusqu'à quand? Jusqu'à la fin de la persécution. Mais, dit-on, si la mort survient? Qu'ils communient, nous croyons que leur péché leur sera remis. On ne doit pas recevoir ceux-ci comme ceux qui se convertissent d'une hérésie, mais comme ayant renié le nom du Seigneur ou communiqué avec les iconoclastes, qui le renient ; car le renoncement de l'image remonte à l'original, comme dit saint Basile. Autre chose est de ceux qui n'ont jamais été catholiques et qui viennent à nous quand ils commencent à connaître la vérité. Encore ne les faut-il pas recevoir légèrement, mais de l'avis de plusieurs catholiques. Que si on doit recevoir sans pénitence, comme vous prétendez, ceux qui ont renoncé ou communiqué avec les hérétiques, pourquoi m'exposé-je en vain à tant de périls? Mais, dit-on, ils reçoivent avec joie les catholiques qui passent de leur côté, sans leur imposer de pénitence? Il faut donc aussi que nous couronnions, comme eux, ceux qui renoncent à Jésus-Christ !

Quant à ceux qui sont hors de notre communauté, que suis-je pour leur donner des règles? Que si on nous presse en vertu de la charité, j'en dis autant que des nôtres. Si un prêtre a souscrit ou communiqué par crainte des mauvais traitements, qu'il soit privé de la communion; s'il a été interdit de ses fonctions, c'est au concile de le rétablir. Celui qui a combattu de nouveau après sa chute ne doit pas pour cela reprendre son rang, afin que lui et les autres s'aperçoivent qu'il est tombé; s'il s'est relevé d'une manière éclatante, on lui accordera tout au plus la communion. Mais comme celui qui impose la pénitence peut ajouter ou diminuer, si la persécution dure, on pourra les absoudre avant le concile, suivant la qualité de la faute et la ferveur du pénitent. Au reste, il ne faut pas défendre de manger avec eux, pourvu qu'ils ne donnent pas la bénédiction (4).

Étant consulté par un prêtre qui se repentait d'avoir souscrit à la condamnation des saintes images, ils répond premièrement, qu'il ne devait pas s'adresser à lui, mais aux évêques; puis lui conseille de s'abstenir entièrement de ses fonctions, si ce n'est qu'il soit obligé, pendant la persécution, de donner la communion à quelqu'un. Mais, ajoute-t-il, aucun évêque particulier ne peut vous donner

(1) Id., epist. XXXIV. — (2) Id., epist. XXXVII, LVIII, C. — (3) Id., epist. CXXXI. — (4) Id., epist. XL.

la liberté entière de vos fonctions; il faut un concile. Quant à ce que vous dites, qu'en souscrivant vous criiez : Je révère les saintes images! Pilate déclarait aussi de bouche qu'il était innocent de la mort de Jésus, mais mais il le condamnait par écrit. Dans une autre lettre, il déclare qu'un prêtre qui a communiqué avec les hérétiques doit s'abstenir de la communion pendant un an ou deux, et qu'il ne faut point entrer dans leurs églises. Un autre prêtre avait mangé avec un évêque hérétique. S'il cesse de le faire, dit-il, il pourra reprendre ses fonctions, après s'en être abstenu quelque temps par pénitence. Mais quelque offre que fasse un coupable, il ne faut jamais lui donner l'absolution en considération de ce qu'il donne : c'est donner la lumière et recevoir les ténèbres. Ce que l'on fait, quoique par crainte, est réputé volontaire, puisqu'il est défendu de craindre ceux qui tuent le corps (1).

Si un catholique, accusé de ne pas communiquer avec les hérétiques, fait une croix pour témoigner qu'il communique, sans qu'on lui demande autre chose, il fera la moitié de la pénitence de celui qui a communiqué entièrement. Celui qui aura découvert un prêtre caché, sera excommunié pendant un an, comme ayant trahi la vérité. Celui qui a juré de ne point révérer d'image, quoiqu'il en révère en secret, sera privé trois ans de la communion ; encore lui fait-on bien de la grâce. Celui qui aura effacé une image, sera excommunié un an. On peut se faire soulager par un autre pour faire plus aisément la pénitence. Ces paroles sont remarquables; mais on ne peut, de son autorité, en diminuer une partie par des aumônes ; c'est à celui qui l'impose à la déterminer, suivant les personnes et les autres circonstances; car tout ne peut être réglé par les canons. Les coups de fouet ou autres souffrances pour la foi doivent diminuer la pénitence des plus grands péchés, à la discrétion de qui avait imposé la pénitence. Ceux qui ont cédé volontairement ou par la seule crainte, feront trois ans de pénitence sans communier ; s'ils ont enduré des coups, la pénitence sera de deux ans ; si c'est par ignorance, un an. Il n'est pas permis de manger avec les hérétiques, même en cas de nécessité, ni avec les catholiques qui communiquent avec eux, sinon une fois ou deux par nécessité. Il n'est pas permis de saluer les hérétiques ni de recevoir leurs offrandes. En toutes ces lettres, saint Théodore dit souvent que c'est aux évêques à décider, et qu'il ne donne que des conseils (2).

Enfin, croyant mourir dans cette persécution, il fit un testament en forme de lettre à ses frères absents, où il les prie de lui pardonner les fautes de son gouvernement, et leur demande leurs prières; puis il déclare qu'il pardonne, en ce qui le touche, à Léonce et aux autres apostats, et charge ses frères de leur dénoncer le jugement de Dieu, qui les menace, s'ils ne font pas pénitence. Il composa encore dans sa prison divers écrits pour profiter de son loisir, entre autres des vies de ses frères, en vers, qu'il envoya à son disciple Naucrace.

Une de ses lettres catéchistiques étant tombée entre les mains de l'empereur, il l'envoya aussitôt au gouverneur d'Orient, avec ordre de faire si bien châtier Théodore, qu'il n'y retournât plus. L'officier du gouverneur présenta la lettre à Théodore, qui la reconnut; il fit donner plusieurs coups de fouet à Nicolas, son disciple, qui l'avait écrite, et cent coups à lui-même ; puis il revint à Nicolas, et, le trouvant plus ferme que devant, il le fit encore frapper en renouvelant les premières plaies ; et on le laissa ainsi, étendu à l'air et au froid ; car c'était au mois de février. Le saint abbé Théodore était aussi étendu par terre, hors d'haleine, et fut longtemps sans pouvoir prendre de nourriture ni de repos. Son disciple, le voyant en cet état, oublia ses propres douleurs, lui arrosa la langue d'un peu de bouillon, et, après l'avoir fait revenir, s'appliqua à panser les plaies, dont il fut obligé de couper beaucoup de chair morte et corrompue. Saint Théodore eut une grosse fièvre et souffrit pendant trois mois des douleurs extrêmes ; mais avant qu'il en fût quitte, l'empereur envoya un officier, dont le premier soin fut de chercher, dans tous les coins et les trous de la prison, l'argent qu'il supposait que ceux qui venaient visiter le saint abbé lui apportaient ; ne trouvant rien, il chargea d'injures et de coups le maître et le disciple, et les fit transférer en diligence à Smyrne. C'était vers le mois de juin 819. Le jour, on les pressait de marcher ; la nuit, on les mettait aux entraves ; enfin, étant arrivés, on les mit entre les mains de l'archevêque de Smyrne, un des chefs des iconoclastes, qui fit jeter saint Théodore dans un cachot obscur et souterrain, où il demeura dix-huit mois, et reçut, pour la troisième fois, cent coups de fouet. Saint Théodore ne laissa pas d'écrire de là à ses disciples et à Naucrace en particulier, leur témoignant sa joie de ce que le Pape avait écrit à Constantinople pour soutenir la bonne cause. Enfin, l'archevêque de Smyrne lui dit, en partant pour Constantinople, qu'il prierait l'empereur d'envoyer un officier pour lui couper la tête, ou du moins la langue (3).

Cependant saint Théophane, abbé de Singriane, fut amené à Constantinople, tout malade qu'il était. L'empereur ayant fait tous ses efforts pour le gagner, le mit en présence de Jean Lécanomante, que les iconoclastes estimaient le plus fort dans la dispute, et qui ne l'ébranla pas davantage. Alors l'empereur le fit enfermer au palais d'Eleuthère, dans une étroite prison ; il y demeura deux ans, et sa maladie augmenta notablement, faute de secours. De là il fut envoyé dans l'île de Sa-

(1) L. II, *epist.* XX, XXXII, XL. — (2) *Epist.* XLV, XLIX. — (3) L. II, *epist.* LXII, LXIII, LXVI.

métairie, où il ne vécut que trois semaines. Sa mort arriva vers l'an 819, le 12 mars, jour auquel l'Église honore sa mémoire (1).

Des tremblements de terre, des chaleurs excessives et des sécheresses, suivies de la peste et de la famine, des émeutes populaires, des séditions, tous ces maux, que l'on crut annoncés par une grande comète, furent regardés par les peuples comme autant de fléaux pour punir l'impiété de l'empereur. Léon n'en fut point touché. La Providence frappa un dernier coup. Michel le Bègue, commandant d'un corps de troupes, avait travaillé avec le plus de zèle pour élever Léon à l'empire. Il était fier de sa valeur et libre en ses discours, ne ménageant ni l'empereur ni l'impératrice. Accusé une première fois de lèse-majesté, il s'en justifia avec beaucoup de peine et n'en devint pas plus circonspect. Accusé une seconde fois, il est condamné à être brûlé vif dans la fournaise des bains du palais. C'était la veille de Noël 820. On conduisait déjà Michel au supplice et l'empereur, naturellement cruel, suivait le malheureux pour repaître ses yeux de cette vengeance. Mais l'impératrice Théodosie vint avec empressement lui reprocher le peu de respect qu'il avait pour une si grande fête, où il devait recevoir le corps de Notre-Seigneur. Cédant donc aux instances de sa femme et craignant de s'attirer la colère de Dieu, il donna Michel en garde au concierge du palais, avec des fers aux pieds, dont lui-même garda la clef. En même temps il dit à l'impératrice : J'ai fait ce que vous avez ordonné; mais vous verrez bientôt, vous et vos enfants, ce qui en arrivera, pour m'avoir aujourd'hui préservé de ce péché.

Tourmenté de noirs pressentiments, il ne put reposer la nuit suivante. Des prédictions anciennes, des visions de sa mère, de prétendus oracles, des pronostics bizarres, viennent en foule lui troubler l'esprit et semblent lui annoncer sa perte prochaine. Il se lève, et va seul à la chambre du concierge, pour s'assurer de l'état de Michel. Il les trouve tous deux endormis; le concierge, couché par terre, avait cédé son lit au prisonnier. Ce qui étonne davantage l'empereur, c'est que, s'étant approché du lit, il voit Michel plongé dans un sommeil profond et tranquille. Il ne doute pas que le concierge ne soit gagné, et que le condamné n'ait des motifs d'assurance. Il sort, faisant un geste qui marquait sa colère. Un garde, nommé Théoctiste, couché dans un coin de la chambre et feignant de dormir, avait tout remarqué. Il en avertit Michel et le concierge, qui, saisis de crainte, résolurent de prévenir l'empereur. Michel feignit de vouloir se confesser, et envoya demander la permission à l'empereur par Théoctiste. L'empereur le permit. Mais, au lieu d'aller trouver un confesseur, Théoctiste alla dire aux conjurés que Michel découvrirait tout à l'empereur, s'ils ne faisaient un coup hardi pour le sauver. Ils s'y résolurent. Et comme le clergé du palais, qui logeait dehors, avait accoutumé de venir au palais dès le commencement de la troisième veille de la nuit, les conjurés, à la faveur des ténèbres, se glissèrent parmi eux, déguisés en clercs, ayant des poignards sous le bras, et se tinrent dans un lieu obscur en attendant le signal. C'était un vers que l'on peut traduire ainsi : *Pour l'amour du Seigneur, ils surent mépriser...* C'est le commencement d'une hymne à la louange des trois enfants dans la fournaise, que les Grecs chantent encore au même office des matines de Noël. L'empereur Léon le chantait lui-même ; car il avait la voix belle, et chantait plus agréablement qu'aucun homme de son siècle.

Quand il commença donc à l'entonner, les conjurés sortent de leur embuscade et fondent dans le chœur. Comme il faisait grand froid, et que tous les clercs, ainsi que l'empereur avaient la tête couverte d'un bonnet fort épai qui se rabattait sur le visage, le chef du clergé est pris pour Léon et reçoit plusieurs coups. Le vieillard, qui sentait la méprise se fit connaître en montrant sa tête chauve. On le laisse pour se jeter sur l'empereur. Il s'était sauvé sous l'autel, saisi de la croix, dont il se servait pour parer les coups. Comme il était fort et robuste, quoique blessé en plusieurs endroits, il se défendait avec la rage d'une bête féroce attaquée par des chasseurs. De tous ses officiers, de tous ses courtisans, pas un ne prit sa défense. Enfin, voyant fondre sur lui un des conjurés d'une taille gigantesque, il demanda grâce. Ce n'est plus le temps de la grâce répondit l'autre, mais le temps de la vengeance; et, d'un seul coup, il lui abat l'épaule et un bras de la croix. Un autre lui coupa la tête, Telle fut la fin de Léon l'Arménien, après qu'il eut régné sept ans cinq mois, au lieu de soixante-douze ans que lui avaient promis les devins iconoclastes, en récompense de sa persécution contre les images des saints. Son corps fut traîné par la ville et jeté dans l'hippodrome. Ses quatre fils dont l'aîné était déjà honoré du titre d'empereur, furent embarqués avec leur mère, et envoyés à l'île Proté, où ils furent faits eunuques. Le plus jeune mourut dans l'opération (2).

Michel sortit de la prison du concierge, et, ayant encore les fers aux pieds, attendu que la clef s'en trouvait dans les poches de l'empereur qui n'était plus, il s'assit sur le trône, et fut salué empereur par tous ceux qui se trouvèrent dans le palais. Vers le midi, ayant à peine fait rompre ses fers à coups de marteau, sans s'être lavé, ni avoir fait aucun préparatif, il vint à l'église se faire couronner empereur, et reconnaître par tout le peuple. Il était né à Amorium, en Phrygie, et on le nomme Michel le Bègue, à cause de sa difficulté de parler.

Michel rappela les exilés. Car, encore qu'il

(1) *Acta SS.*, 12 *mart.* — (2) *Cedr.*. *Zon.* *Cont. Theoph.*, *etc.* *Hist. du Bas-Empire*, l. LXVIII.

n'honorât pas les images, il laissait chacun dans son opinion, et, dans ces commencements, ne voulait irriter personne. Saint Nicétas, abbé de Médicion, sortit alors de sa prison, et vint se retirer auprès de Constantinople, où il mourut au bout de trois ans, le dimanche 3 avril 824, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. On rapporta aussi le corps de saint Théophane à son monastère de Singriane. Alors saint Théodore Studite sortit de prison comme les autres, après avoir été incarcéré sept ans entiers, depuis 815 jusqu'en 821. Il écrivit à l'empereur Michel une lettre d'action de grâces, où il le suppose catholique et l'exhorte de travailler à la paix de l'Eglise. Il faut, dit-il, nous unir à Rome, le sommet des églises, et, par elle, aux trois patriarches (1). Marchant vers Constantinople, il fut reçu partout avec grand honneur; les familles et les communautés entières venaient au-devant. On s'estimait heureux de le loger, ou de lui rendre quelque service; et l'auteur de sa vie rapporte plusieurs miracles qu'il fit en ce voyage.

Etant arrivé à Chalcédoine, il alla voir le patriarche saint Nicéphore dans son monastère, où il s'était retiré; car il ne pouvait rentrer à Constantinople tant que l'usurpateur occupait le siége. C'était encore Théodote Cassitère, qui mourut cette même année 821, après avoir porté le nom de patriarche pendant six ans. Il eut pour successeur Antoine de Sylée, cet autre fourbe et iconoclaste que nous avons appris à connaître, et qui occupa le siége seize ans.

Parmi ceux qui venaient au-devant de saint Théodore, un anachorète nommé Pierre le consulta sur ce que plusieurs blâmaient sa manière de vie. L'abbé Théodore, ayant reconnu en lui une vertu solide, lui dit : Relâchez un peu de cette vie trop singulière; mangez du pain comme les autres, buvez quelquefois du vin et usez des autres viandes ordinaires, pour montrer que vous ne les rejetez pas; évitez la gloire de l'abstinence, et ne donnez prise à personne; cessez d'aller nu-pieds, cela n'est pas nécessaire; chaussez-vous pendant l'hiver. Après avoir donné ces conseils à Pierre, il parla aussi à ceux qui le blâmaient, et les exhorta à respecter sa vertu et à ne pas en juger témérairement.

S'étant assemblés avec le patriarche saint Nicéphore et quelques évêques choisis, ils résolurent d'aller trouver l'empereur, et de le prier de leur rendre leurs églises et de chasser les usurpateurs. L'empereur Michel leur dit de conférer avec ceux du parti contraire. Sur quoi ils lui firent une réponse par écrit, au nom de tous les évêques et de tous les abbés, dressée, comme on croit, par saint Théodore, où ils disent : S'il s'agissait d'une affaire temporelle et qui dépendît du patriarche ou de nous, nous devrions tout céder; mais, puisqu'il s'agit de Dieu, à qui tout est soumis, personne n'oserait changer la moindre chose, fût-il Pierre ou Paul, fût-il un ange; autrement tout l'Evangile serait renversé. Au reste, il ne convient point d'entrer en dispute avec les hérétiques; mais si vous avez quelque doute, le patriarche pourra vous les résoudre. Ordonnez que l'on reçoive la déclaration de l'ancienne Rome, suivant qu'il a été pratiqué de tout temps par nos Pères; car c'est la capitale de toutes les églises, où saint Pierre a présidé le premier, lui à qui le Seigneur a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle (2).

Ainsi parlaient les évêques fidèles de l'Orient. Cette déclaration était une lettre dogmatique du pape saint Pascal que le moine saint Méthodius, apocrisiaire du patriarche saint Nicéphore à Rome, en venait de rapporter. Car, ayant appris la mort de Léon l'Arménien et le rappel des exilés, il revint à Constantinople, espérant ramener l'empereur à la foi catholique et procurer le rétablissement de saint Nicéphore dans son siége. Michel reçut la lettre du Pape, mais il n'en fit aucun usage.

On peut aussi rapporter à cette proposition de conférence une grande lettre de saint Théodore, écrite au nom des catholiques dispersés, et adressée aux empereurs Michel et Théophile, son fils, où il explique au long la doctrine des saintes images (3).

L'empereur Michel donna audience aux catholiques; ils lui expliquèrent la violence avec laquelle son prédécesseur les avait chassés, et avait déshonoré les images des saints. Les ayant écoutés longtemps, il leur répondit : Vous m'avez dit des belles choses; mais je ne puis m'y rendre, attendu que jusqu'à présent je n'ai honoré aucune image. Il est juste que je demeure comme je suis, et que vous suiviez votre opinion; je ne vous en empêcherai point; pourtant je défends absolument que vous dressiez aucune image à Constantinople. Les évêques et les abbés virent par cette réponse qu'ils parlaient à un sourd, incapable de les entendre, et sortirent aussitôt de la ville. Nicéphore avait pareillement écrit à l'empereur Michel, qui lui fit la même réponse, offrant de le rétablir dans son siége, s'il promettait de rejeter le concile de Taraise comme celui de Copronyme, et tout ce qui s'était fait pour ou contre les images. Le saint patriarche préféra demeurer dans son exil.

Le nouvel empereur, né parmi les Athingans, sectaires plus juifs que chrétiens, qui peuplaient Amorium, sa patrie, avait reçu son éducation d'une femme juive, et passé son enfance dans les étables et les haras. Il ne s'était occupé, dans ses premières années, qu'à connaître les mulets et les chevaux, et c'était l'unique science dont il se piquait, lors même qu'il fut empereur. Ignorant dans tout le reste, il n'avait aucun sentiment de religion,

(1) L. II, *epist.* LXXIV. — (2) L. II *epist.* LXXXVI — (3) L. II, *epist* CXCIX.

et refusa toujours de s'instruire. Lorsqu'il fut devenu grand, il prit le parti des armes. Simple soldat, le défaut de sa langue, qui lui fit donner le surnom de Bègue, ne l'empêcha point de se faire aimer de son tribun, aussi grossier que lui, mais fort riche. Ce tribun lui fit épouser sa fille, nommée Thecla ; ce fut le premier degré de sa fortune. Il s'avança auprès de Bardane et finit par le trahir. Il fut encore plus infidèle à Léon, qui, non content de le combler d'honneurs, avait voulu tenir sur les fonts de baptême un de ses enfants; ce qui formait alors une alliance beaucoup plus étroite qu'elle n'est aujourd'hui.

Aussi présomptueux qu'ignorant, il censurait l'Evangile et les prophéties; il niait la résurrection, la vie future, l'existence des démons. Il regardait la fornication comme une œuvre naturelle que nulle loi ne peut défendre. Cependant il mêlait à ses idées informes quelques pratiques du judaïsme retenu de la première éducation. Il voulait qu'on sanctifiât le samedi; il prétendait que la Pâque devait être célébrée suivant l'usage de la synagogue; il mettait Judas au nombre des saints. Plein de mépris pour l'étude de l'antiquité, tant profane qu'ecclésiastique, loin de l'encourager, il ne cherchait qu'à en éteindre la connaissance, déjà devenue assez rare en ce temps-là. Comme il ne savait pas même l'alphabet, et qu'il pouvait à peine épeler son nom, il ne voulait pas qu'on apprît à lire aux enfants et il se perdait en raisonnements politiques pour appuyer cette opinion bizarre. Tel était l'empereur Michel le Bègue.

Nonobstant sa prétendue indifférence, il se déclara bientôt contre les catholiques, particulièrement contre les moines, qu'il traitait avec le dernier mépris et contre lesquels il inventa de nouveaux supplices. Saint Méthodius, revenu de Rome, comme il a été dit, enseignait hardiment la foi catholique à Constantinople. L'empereur l'accusa de causer du trouble et du scandale, et lui fit donner sept cents coups de fouet, en sorte qu'il semblait prêt à rendre l'âme. En cet état, il le fit mettre en prison, puis il l'envoya dans l'île de Saint-André, près d'Acride, où on l'enferma dans un sépulcre étroit et obscur avec deux malfaiteurs. L'un étant mort peu de temps après, on le laissa pourrir auprès de Methodius, qui essuya toutes les horreurs qu'éprouve un cadavre jusqu'à ce qu'il soit réduit en poussière. Souvent on lui offrit de le retirer de cette affreuse prison, s'il voulait outrager l'image du Christ. Il répondit toujours qu'il aimait mieux mourir que d'en former la pensée ; et il demeura ainsi enfermé pendant tout le règne de Michel, s'occupant de la prière et de la conversion de son camarade, le second malfaiteur, qui, touché de ses instructions et de ses exemples, y passa le reste de sa vie à faire pénitence, lors même qu'il eut la liberté d'en sortir.

Michel chassa aussi de Constantinople saint Euthymius, évêque de Sardes, parce qu'il ne voulait pas renoncer aux saintes images ; et par son ordre, son fils, le jeune empereur Théophile, qui d'ailleurs avait pour précepteur Jean Lécanomante, fit donner à ce saint évêque tant de coups de nerfs de bœuf, qu'il en mourut. Les apocrisiaires de Jérusalem, Théodore et Théophane, étaient revenus à Constantinople avec les autres exilés, ils convertissaient par leurs discours et par leurs écrits un grand nombre d'iconoclastes, même des personnes constituées en dignité. Jean Lécanomante ne le put souffrir. Il les fit mettre en prison, et, étant entré en dispute avec eux, comme il se trouva le plus faible, il employa son crédit auprès de l'empereur pour les faire encore chasser de Constantinople.

Cependant saint Théodore Studite ayant reçu réponse de Thomas, patriarche de Jérusalem, lui écrivit une lettre de remercîment, où il se plaint de ceux qui n'ont pas consolé les catholiques par leurs lettres; ce qui semble marquer les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. On voit, par ce qui suit, que Théodore écrivit cette lettre avant que l'empereur Michel se fût déclaré. Car il dit que l'hiver est passé, mais que le printemps n'est pas encore venu; c'est-à-dire que l'Eglise n'est pas en paix, quoique la persécution ait cessé. C'est pourquoi, ajoute-t-il, vos lettres n'ont point attiré d'aumônes. Car comment aurions-nous pu faire, étant loin de Constantinople et dispersés en divers lieux? Les collectes n'ont pas encore été faites comme nous souhaitons, excepté ce que vous verrez par le mémoire ci-inclus ; et ceux qui ont donné croient recevoir une grâce, ayant l'honneur de communiquer avec les saints lieux (1).

Cependant le pape saint Pascal, que le patriarche légitime de Constantinople, saint Nicéphore, que tous les saints évêques et abbés de l'empire grec, du fond de l'exil et de la prison, avaient imploré d'une voix unanime et non sans fruit, le pape saint Pascal, après avoir raffermi par sa déclaration apostolique la foi des catholiques d'Orient, mourut le 14 mai 824. L'année précédente, ainsi que nous l'avons vu, il avait appelé à Rome et couronné empereur Lothaire, fils aîné de Louis. Quelque temps après il y eut à Rome une sédition, où furent privés d'abord de la vue et ensuite de la vie, Théodore, primicier de l'Eglise romaine, et Léon, son gendre. Le bruit se répandit en France qu'ils avaient été tués à cause de leur fidélité à Lothaire ; quelques-uns même ajoutaient que le Pape n'y était pas étranger. Pour s'en éclaircir, l'empereur Louis voulut envoyer à Rome Adloug, abbé de Saint-Vaast, et Humfroi, comte de Coire ; mais, avant qu'ils fussent partis, arrivèrent deux légats du pape Pascal, Jean, évêque de la Forêt-Blanche, et Benoît, archidiacre de Rome priant l'empereur de ne pas croire qu'il eût

(1) L. II, *epist.* CXXI.

participé à ce meurtre, et de faire cesser ce faux bruit. L'empereur ne laissa pas de faire partir ses envoyés, qui, étant arrivés à Rome, ne purent s'assurer de la vérité du fait; car le pape Pascal se purgea par serment en leur présence et en la présence du peuple romain, dans le palais de Latran, assisté de trente-quatre évêques, avec des prêtres et des diacres. Il ne voulut point livrer les meurtriers, parce qu'ils étaient de la famille de saint Pierre, et soutint que Théodore et Léon avaient été justement mis à mort comme coupables de lèse-majesté. Pour en mieux persuader l'empereur Louis, le Pape lui envoya le même évêque Jean Sergius, bibliothécaire, Quirin, sous-diacre, et Léon, maître de la milice, qui vinrent en France avec les envoyés de l'empereur. Quand il les eut entendus, il ne crut pas devoir pousser plus loin la recherche de cette mort, quelque désir qu'il en eût, et suivit son inclination naturelle pour la clémence (1).

Les légats du pape saint Pascal étant retournés à Rome, le trouvèrent grièvement malade, et il mourut peu de jours après, le 14 mai, comme il a été dit, après avoir tenu le Saint-Siége sept ans cinq mois et dix-sept jours. Il répara et orna quantité d'églises à Rome et ailleurs, rebâtit l'hospice des Anglais, brûlé par accident, rétablit et dota suffisamment l'hôpital de Saint-Pérégrin, près Saint-Pierre, fondé par Léon III, et le monastère de religieuses des saints martyrs Serge et Bacque. Il rebâtit en particulier l'église de Sainte-Cécile, dont il retrouva les reliques de la manière suivante.

Dès l'an 500, il y avait une église du nom de Sainte-Cécile, qui était un titre de prêtre. Etant tombée en ruine, le Pape Pascal commença à la rebâtir de nouveau ; mais il était en peine de trouver le corps de la sainte. On croyait que les Lombards l'avaient enlevé, comme plusieurs autres, des cimetières de Rome, lorsqu'ils l'assiégèrent sous le roi Astolfe, en 755. Un dimanche, le pape saint Pascal assistant à matines à Saint-Pierre, suivant sa coutume, s'endormit et vit en songe sainte Cécile, qui lui dit : Que les Lombards avaient inutilement cherché son corps, et que lui le trouverait. Il le trouva en effet dans le cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne, revêtu d'une robe tissue d'or, et, à ses pieds, des linges teints de son sang. Avec elle on trouva Valérien, son époux. Le Pape les fit transporter dans l'église de Sainte-Cécile, aussi bien que ceux de Tiburce et de Maxime, martyrs, et des papes Urbain et Lucius. Ces détails confirment les actes plus anciens de Sainte Cécile. En l'honneur de tous ces saints, le pape Pascal fonda un monastère près de l'églse de la sainte, afin que les moines y célébrassent l'office jour et nuit. Il orna magnifiquement cette église, et y mit des vases d'argent, dont le poids montait à plus de neuf cents livres, entre autre un ciboire ou tabernacle de cinq cents livres, et grand nombre de voiles ou parements d'étoffes précieuses, en l'un desquels était représenté l'ange couronnant sainte Cécile, Valérien et Tiburce ; ce qui manque que l'on croyait l'histoire contenue dans les actes.

Parmi les ornements que saint Pascal donna aux autres églises, il est fait mention de deux, où était représentée l'assomption de la sainte Vierge en son corps ; ce qui montre que cette croyance existait dès lors à Rome. Il fit relever la chaire pontificale qui était à Sainte-Marie-Majeure, afin d'avoir plus de liberté de prier et de parler, s'il était nécessaire aux officiants, sans être entendu des femmes qui se mettaient derrière. L'Eglise honore saint Pascal le quatorze de mai, jour de sa mort (2).

Le Saint-Siége vaqua jusqu'au dix-neuf du même mois, où fut ordonné Eugène II, archiprêtre du titre de Sainte-Sabine. Il était Romain de naissance, fils de Boëmond. Son humilité, sa simplicité, sa doctrine, sa libéralité le rendaient recommandable. Son élection ne fut pas toutefois sans difficulté. Il avait un concurrent, mais le parti des nobles, qui était pour Eugène, l'emporta, et il tint le Saint-Siége plus de trois ans. Le sous-diacre Quirin vint aussitôt en apporter la nouvelle à l'empereur Louis, qui résolut d'envoyer encore son fils Lothaire à Rome, pour ordonner à sa place, avec le nouveau Pape et le peuple romain, ce que demandait la nécessité des affaires.

Lothaire fut accompagné en ce voyage par Hilduin, abbé de Saint-Denis et archichapelain, autrement grand-aumônier. Etant arrivé à Rome, où le pape Eugène le reçut très-honorablement, il se plaignit que, de ceux qui avaient été fidèles à l'empereur et aux Francs, les uns avaient été mis à mort injustement, les autres étaient traités avec mépris Il demanda pourquoi il y avait tant de plaintes contre les Papes et contre les juges de Rome. On trouva que plusieurs terres avaient été injustement confisquées par l'avarice des juges et la négligence des Papes. L'empereur Lothaire en ordonna la restitution, le tout, dit Eginard, avec le bénévole assentiment du susdit Pontife, et tout le peuple en eut grande joie (3).

Entre ceux qui demandèrent justice à Lothaire, Ingoald, abbé de Farfe, dans le territoire de Sabine, vint se plaindre qu'au préjudice de la liberté de son monastère, les Papes lui avaient imposé un tribut et ôté plusieurs terres par violence. Pour preuve de sa prétention, il produisit d'anciennes lettres des Lombards, qui avaient pris ce monastère sous leur protection, et en montra la confirmation par Charlemagne et Louis son fils, qui défendaient à qui que ce fut, Pape, évêque, duc ou autres seigneurs, de charger ce monastère

(1) Eginh. *Annal.* — (2) Anast., Marc., Rom., *Acta SS.*, 14 *maii*. Gueranger, *Hist. de sainte Cécile.* — (3) Eginh. *Annal.*

l'aucun tribut ou de rien diminuer de ses terres. L'empereur Lothaire, ayant vu ces lettres, jugea avec les seigneurs tant français que romains, qu'elles devaient avoir leur exécution, et ordonna, sans avoir égard à aucune excuse, que les biens enlevés au monastère de Farfe lui seraient restitués.

Pour empêcher à l'avenir les cabales et les désordres, et pour contenir les grands de Rome, aussi bien que le peuple, le pape Eugène et l'empereur Lothaire prirent de concert les mesures suivantes :

D'abord le Pape fit un décret qui ordonnait au clergé romain de prêter serment de fidélité sous cette formule : Je promets par le Dieu tout-puissant, par les quatre saints Evangiles, par la croix de Notre Seigneur Jésus-Christ et par le corps du bienheureux Pierre, prince des apôtres, que je serai toujours fidèle à nos seigneurs les empereurs Louis et Lothaire, pendant le cours de ma vie, suivant ma connaissance et mon pouvoir, sans fraude ni mauvais dessein, SAUF LA FIDÉLITÉ QUE J'AI PROMISE AU SEIGNEUR APOSTOLIQUE. Je ne consentirai point que l'élection du Pontife, dans ce Siége de Rome, se fasse autrement que selon les canons et la justice, autant que j'en aurai le pouvoir et la connaissance, ni que celui qui aura été élu soit consacré avant qu'il ait fait, en présence du peuple et de l'envoyé de l'empereur, un serment semblable à celui que le pape Eugène a fait de lui-même pour la conservation de tous (1).

Ainsi la fidélité que, d'après les ordres du Pape, le clergé romain jurait aux empereurs, était subordonnée à celle qu'il avait promise au Pape lui-même ; en second lieu, le serment que prêta le pape Eugène, de son propre mouvement, et que devaient prêter ses successeurs avant leur consécration, n'était pas un serment de fidélité aux empereurs, mais un serment de justice et de bon gouvernement au peuple romain, tels que les souverains en prêtent à leur avénement, de conserver à chacun ses droits et de rendre une égale justice à tous. Voilà ce qui résulte de ce document remarquable.

De son côté, l'empereur Lothaire publia, sous le portique de Saint-Pierre, une constitution en neuf articles, comme il suit : 1° Nous ordonnons à tous que ceux qui sont sous la spéciale protection du Seigneur apostolique et sous la nôtre, en jouissent avec toute liberté, et si quelqu'un ose les inquiéter, qu'il sache qu'il courra risque de perdre la vie. Nous ordonnons pareillement qu'on rende en tout une juste obéissance au Seigneur apostolique, à ses ducs et à ses juges, commis pour rendre la justice. 2° Faisons défense d'exercer dans la suite les pillages qu'on avait coutume de faire, tant du vivant du Pontife qu'après sa mort. 3° Aucun homme libre ou serf n'apportera empêchement à l'élection du Pontife de Rome, et elle n'appartiendra qu'aux seuls Romains suivant ce qui leur a été accordé anciennement par la constitution des saints Pères. Quiconque y interviendra sera puni de l'exil. 4° Nous voulons que des commissaires soient établis par le Seigneur apostolique et par nous, pour nous rapporter tous les ans comment les ducs et les juges font justice au peuple, et comment notre constitution est observée. Nous ordonnons donc que leurs négligences soient premièrement portées au Seigneur apostolique, pour y remédier promptement ou nous en donner avis, afin que nous puissions y pourvoir. 5° Nous voulons aussi que l'on demande à tous les Romains, soit du sénat, soit du peuple, suivant quelle loi ils veulent vivre, afin qu'ils soient jugés suivant cette loi, par l'autorité du Seigneur Pontife et la nôtre. C'est que les uns suivaient la loi romaine, les autres la loi des Lombards. 6° Nous voulons que tout ce qui aura été usurpé sur les églises, même sous le prétexte que les Papes l'ont permis, soit réintégré au plus tôt, par nos commissaires, en la puissance du Pontife et de l'Eglise romaine. 7° On réparera de part et d'autre les dommages causés par les courses faites sur les terres les uns des autres. 8° Ordonnons à tous les ducs, aux juges et aux autres magistrats, de venir se présenter à nous tandis que nous sommes à Rome ; car nous voulons connaître leur nombre, leurs noms, et leur donner des avis sur les devoirs de leur charge. 9° Enfin, nous avertissons et nous déclarons que tout homme qui veut jouir de la grâce de Dieu et de la nôtre, doit rendre en tout obéissance et respect au Pontife romain (2).

Cette constitution de Lothaire n'est, à bien prendre, qu'une explication et une application du titre que prenait son aïeul Charlemagne, de dévot défenseur de l'Eglise romaine et d'humble auxiliaire du Siége apostolique en toutes choses ; car elle tend uniquement à garantir la libre et canonique élection du Pontife romain, à lui faire rendre le respect et l'obéissance par tout le monde, à faire restituer à son Eglise tout ce qui a été enlevé, et enfin à seconder au besoin la puissance temporelle pour la répression du mal et des malfaits.

La même année 824 arriva la mort de Vétin, moine de Reichenau, dans le diocèse de Constance, accompagnée de circonstances singu-

(1) Et hoc est juramentum quod Romano clero et populo ipse et Eugenius papa facere imperavit : Promitto ego ille per Deum omnipotentem, et per ista sacra quatuor Evangelia, et per hanc crucem Domini nostri Jesu Christi, et per corpus beatissimi Petri principis apostolorum, quod ab hac die in futurum fidelis ero dominis nostris imperatoribus Hludowico et Hlothario diebus vitae meae, juxta vires et intellectum meum, sine fraude atque malo ingenio, SALVA FIDE QUAM REPROMISI DOMINO APOSTOLICO ; et quod non consentiam ut aliter in hac sede romana fiat electio Pontificis nisi canonice et juste, secundum vires et intellectum meum ; [illegible] consecratus Pontifex [illegible] tale sacramentum faciat in praesentia missi domni imperatoris et populi, cum juramento, quale domnus Eugenius [illegible] conservatione omnium factum habet per scriptum. *Cont. Paul. diac.* [illegible] 647. — (2) Baluz. [illegible]

tières. Il savait les sept arts libéraux, et enseignait avec réputation dans ce monastère. S'étant trouvé mal le 29 d'octobre, il se coucha, et, après un songe qui l'avait effrayé, il se fit lire le dernier livre des *Dialogues* de saint Grégoire, où il rapporte plusieurs apparitions des morts, et traite de l'état de l'âme après cette vie. Vétin se rendormit ensuite, et vit un ange qui le mena sur un chemin agréable, d'où il lui montra des montagnes d'une beauté et d'une hauteur merveilleuses, mais environnées d'un grand fleuve de feu, où étaient tourmentées bien des personnes, dont il reconnut plusieurs. Il y reconnut en particulier Charlemagne, qui, quoique prédestiné à la vie avec les élus, expiait les plaisirs de la chair auxquels il s'était adonné jusque dans sa vieillesse. Cette vision montre du moins quelle opinion beaucoup de gens avaient du salut et de la sainteté de Charlemagne, dix ans après sa mort. Vétin, s'étant éveillé un peu avant le jour, fit écrire aussitôt tout ce qu'il avait vu, et mourut deux jours après, comme il avait prédit, sans aucun signe de maladie mortelle. Sa vision fut écrite en prose incontinent après, par Heiton, ancien abbé du même monastère, et, l'année suivante 825, elle le fut en vers latins par Valafride Strabon, moine de la même communauté, âgé pour lors de dix-huit ans (1).

Heiton avait été élevé dès l'âge de cinq ans dans le monastère de Reichenau, et en fut élu abbé en 806, à la place de Valton, qui devint abbé de Saint-Denis en France. L'année suivante 807, Heiton fut ordonné évêque de Bâle, sans cesser d'être abbé de Reichenau. Comme évêque, il fit, pour l'instruction de ses curés, un capitulaire de vingt articles, semblable à celui de Théodulfe d'Orléans. En 811, Charlemagne l'envoya en ambassade à Constantinople. Il avait fait la relation de ce voyage; mais elle ne se trouve plus. Il envoya à saint Benoît d'Aniane deux de ses moines, qui dressèrent un mémoire des observances monastiques qu'ils remarquèrent chez lui, et l'adressèrent à Reichenau, pour prévenir la visite que devaient y faire, par ordre de l'empereur, des moines réformés. Heiton étant tombé malade en 823, en prit occasion de quitter ses deux charges d'évêque et d'abbé, et d'achever ses jours dans le monastère, sous l'obéissance d'Erleblad, qui fut élu à sa place abbé de Reichenau (2).

Il y eut alors en Angleterre deux conciles, à deux années l'un de l'autre, tenus à Clif par Vulfred, archevêque de Cantorbéry, Kenulfe, roi des Merciens, était mort l'an 821, après avoir régné vingt-quatre ans, et depuis lui ce royaume fut chancelant et mal assuré jusqu'en 875, où il tomba entièrement. Kenulfe, frère du roi défunt, lui succéda, et, après un an de règne, fut chassé par Bernulfe, qui ne régna lui-même que trois ans. Sous son règne se tinrent ces deux conciles, et il assista à l'un et à l'autre. Le premier est de l'an 822. L'archevêque Vulfred s'y plaignit des persécutions du roi Kenulfe, disant que, pendant près de six ans, il n'avait pu exercer son autorité, et que l'on n'avait point administré le baptême dans toute l'Angleterre. L'archevêque ajoutait que Kenulfe avait envoyé le calomnier auprès du Pape; et qu'un jour étant à Londres, il l'avait fait venir, lui commandant de sortir promptement d'Angleterre, sans espérance d'y revenir, ni par ordre du Pape, ni à la prière de qui que ce fût, pas même de l'empereur, s'il ne lui abandonnait une certaine terre de trois cents familles, et ne lui payait six vingts livres de deniers. L'archevêque crut devoir y condescendre, mais à des conditions qui ne furent point remplies; et, depuis la mort de Kenulfe, l'abbesse Kinedrite, sa fille et son héritière, retenait encore cette terre. Elle en fit la restitution dans ce concile. L'autre concile de Clif est de 824. On y termina un différend entre un évêque et un monastère, L'acte en fut souscrit par l'archevêque, le roi Bernulfe, douze évêques, quatre abbés, un envoyé du pape Eugène, et plusieurs seigneurs (3).

En Orient, l'empereur Michel, qui persécutait impunément les catholiques, faillit être précipité du trône par un de ses compagnons et rivaux d'armes. C'était Thomas, commandant des troupes d'Orient. Sous prétexte de venger le meurtre de Léon l'Arménien, il se déclara lui-même empereur. Une très-grande partie de l'empire se prononça d'abord en sa faveur. Il fit alliance avec les Sarrasins, assiégea Constantinople, y donna deux assauts, fut battu par les Bulgares, battu une seconde fois par les troupes de Michel, se réfugia dans Andrinople, dont les habitants, réduits par la famine, le livrèrent pieds et mains liés. Michel se le fit amener dans l'hippodrome, lui mit le pied sur la gorge, lui fit couper les pieds et les mains, et ensuite, marchant derrière lui comme en triomphe, le promena sur un âne par toutes les rues qu'il arrosait de son sang, en criant d'une voix lamentable : Si vous êtes vraiment empereur, ayez pitié d'un sujet malheureux ! Toute la pitié qu'en eut Michel, fut de le laisser expirer dans ses cruelles douleurs, sans permettre qu'on y apportât aucun remède, et puis de faire pendre son cadavre à un gibet. Ces événements eurent lieu vers le milieu d'octobre 823.

Cette guerre civile durait encore, lorsque l'empereur Michel, craignant sans doute que les catholiques ne se joignissent à son compétiteur, leur fit de nouveau proposer d'entrer en conférence avec les iconoclastes. C'est ce que l'on voit par une lettre de saint Théodore Studite à Léon, trésorier, dans laquelle il dit : C'était la même prétention de Léon, qui régnait avant lui, de nous faire conférer avec les hérétiques, croyant porter contre nous un jugement contradictoire. L'empereur aujourd'hui régnant avait aussi le même dessein, quand

(1) *Act. Bened.*, t. IV. — (2) *Id.*, t. V. — (3) Labbe.

Il nous parla il y a trois ans. Mais ni notre illustre patriarche ni nous, qui étions présents, ne pûmes en convenir ; car il ne s'agit pas ici d'affaires temporelles, dont l'empereur peut juger, mais de la doctrine céleste, qui n'a été confiée qu'à ceux à qui il a été dit : Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera délié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. Et qui sont ceux-là ? Les apôtres et leurs successeurs. Et qui sont leurs successeurs ? Celui qui tient le premier Siége à Rome, le second de Constantinople, ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Ces cinq chefs sont la force de l'Eglise : c'est à eux de juger des dogmes divins. Le devoir des empereurs et des magistrats, c'est de leur prêter la main et de mettre avec eux le sceau à leurs décisions. Et ensuite : Il est impossible de réunir cette église sans le consentement des cinq patriarches. Et si vous me demandez comment on peut le faire : il faut que les hérétiques quittent les églises, et que le patriarche Nicéphore reprenne son siége : qu'il s'assemble avec ceux qui ont combattu comme lui pour la vérité, s'il n'est pas possible d'avoir des légats des autres patriarches. Mais il est possible, si l'empereur veut y faire assister celui d'Occident, à qui l'on rapporte l'autorité du concile œcuménique. S'il n'y assiste pas, notre patriarche ne laissera pas de faire l'union par ses lettres synodiques, qu'il enverra au premier Siége. Que si l'empereur n'agrée pas cette proposition et soutient toujours que le patriarche Nicéphore s'est écarté de la vérité, il nous faut envoyer à Rome de part et d'autre, et en recevoir la décision certaine de la foi (1). Toutes ces paroles, surtout les premières, sont extrêmement remarquables.

On rapporte à ce temps-là une lettre de saint Théodore à l'impératrice Théodora, veuve de Léon l'Arménien, et à son fils Basile, où il les félicite sur leur conversion de l'hérésie des iconoclastes (2). Des historiens grecs ajoutent que Basile, qui avait perdu la voix lorsqu'on le fit eunuque après le meurtre de son père, la recouvra en priant devant une image de saint Grégoire de Nazianze (3).

L'empereur Michel, ayant triomphé de Thomas, son rival, comme il a été dit, envoya une ambassade à l'empereur Louis, avec cette inscription : Michel et Théophile, fidèles à Dieu, empereurs des Romains, à notre cher et honoré frère Louis, roi des Francs et des Lombards, nommé leur empereur. Michel après un exposé peu sincère de la manière dont il était parvenu à l'empire, assure Louis qu'il veut conserver la paix avec lui ; ensuite, pour justifier les violences dont il usait envers les catholiques qui honoraient les images, il rapporte plusieurs faits auxquels il ne manque que la vérité pour rendre odieux ceux qu'il en accuse. On en a trouvé, dit-il, qui ont ôté les croix des églises pour mettre en leurs places des images devant lesquelles ils allumaient des lampes et brûlaient de l'encens, leur rendant le même culte qu'à la croix. Plusieurs, enveloppant ces images de linges, les faisaient les marraines de leurs enfants au baptême. D'autres, voulant prendre l'habit monastique, ne choisissaient pas, selon la coutume, quelque personne de piété pour recevoir les cheveux qu'on leur coupait; mais ils les laissaient tomber dans le sein des images. Il y a des prêtres et des clercs qui ont raclé la peinture des images, pour la mêler au pain et au vin offerts au sacrifice; et ils en donnaient après la messe à ceux qui voulaient communier. D'autres mettaient le corps du Seigneur entre les mains des images, et forçaient ceux qui voulaient communier de l'y prendre. Telles sont les assertions de la lettre; mais comme jamais les iconoclastes ne parlèrent de ces abus en Orient, où on pouvait les démentir, on sent bien que ce sont là des contes que les deux empereurs iconoclastes de Byzance voulaient bien faire à leur honoré frère d'Occident, trop bon pour les soupçonner de calomnie.

Michel, dans la même lettre, fait sa profession de foi assez orthodoxe, si ce n'est qu'il ne reconnait que six conciles généraux. Il ajoute qu'il écrit au Pape, et envoie à l'église de Saint-Pierre un livre des Evangiles couvert d'or et orné de pierres précieuses, avec une patène d'or, enrichie pareillement de pierreries. Il prie l'empereur Louis de faire conduire en sûreté ses ambassadeurs à Rome.

Fortunat, patriarche de Grade ou de Venise, ayant été chassé une seconde fois de son siége, s'était réfugié à Constantinople; et il en revenait, appuyé de la protection de Michel, pour se justifier à la cour de France. Mais l'empereur Louis renvoya au Pape l'examen de cette affaire; elle fut terminée plus tôt qu'on ne l'espérait par le décès de Fortunat, qui mourut en allant à Rome pour y plaider sa cause.

L'ambassade des Grecs ayant renouvelé en France la controverse sur le culte des images, l'empereur Louis prit des mesures pour contribuer là-dessus à la paix de l'Eglise. Il envoya à Rome Fréculfe de Lisieux et un nommé Adegaire, pour demander au Pape la permission de faire tenir à ce sujet une assemblée où l'on pût éclaircir la vérité par une conférence pacifique. Le Pape y consentit, et Louis convoqua les plus savants hommes de son royaume dans son palais, à Paris, pour le 1er novembre 825. Il les chargea de faire, sur la question qui troublait l'Eglise, un recueil des textes des Pères pour l'envoyer au Pape.

Mais les prélats assemblés firent plus qu'on ne leur demandait. Surpris par le faux exposé des Grecs, ils condamnèrent également et le conciliabule de Constantin Copronyme, et le second concile de Nicée. Ils n'épargnè-

(1) L. [illegible] *post* 12[illegible] ; V. [illegible] — (3) Cedr., *post. Theoph.*

rent pas même la lettre que le pape Adrien avait écrite en réponse aux livres carolins. Cependant ils prétendaient que ce saint Pape, en citant sur la fin de sa lettre l'autorité de saint Grégoire, marquait assez par là qu'il était détrompé de sa superstition : ce qui montre bien peu d'attention de la part des censeurs ; car il est évident qu'Adrien ne cite saint Grégoire que pour confirmer le culte des images, qu'il avait établi dans le reste de sa lettre.

Il ne paraît pas plus de discernement et d'érudition dans la collection des textes des saints Pères qu'ils firent à ce sujet. La plupart ne prouvent rien. On y cite, contre le culte des images, ce que saint Augustin dit des images ou espèces corporelles, que les objets envoient, et qui occasionnent nos perceptions. Mais ce qui est encore plus surprenant, c'est que les auteurs de cette compilation, où l'on paraît se proposer de combattre le culte des images, apportent comme en preuve de leur sentiment un texte de saint Basile, où ce saint docteur déclare qu'il honore et révère les images des saints selon la tradition des saints apôtres. Ce n'est pas tout : ces prélats établissent par plusieurs autorités qu'on doit adorer la croix de Jésus-Christ ; et quand ils veulent se justifier de ce qu'ils refusent d'adorer l'image de Jésus-Christ, ils répondent que Jésus-Christ est mort sur la croix, et non sur son image, comme si Jésus-Christ était mort sur les croix d'or et d'argent qu'on honore. Or, s'il est permis d'honorer l'image de la vraie croix, pourquoi sera-t-il défendu d'honorer l'image même du Sauveur (1) ?

Les évêques de l'assemblée envoyèrent à l'empereur Louis cette collection avec une lettre par deux évêques, Alitgaire de Cambrai, et Amalaire, dont on ne connaît pas le siége. Ils remirent ces pièces au prince le 6 décembre. Voici en quelques termes les évêques parlent à l'empereur de ce qu'ils ont fait : Nous étant assemblés par vos ordres à Paris le 1er de novembre, au sujet des images, nous nous sommes fait lire d'abord la lettre que le pape Adrien écrivit autrefois à Constantin et à Irène pour le rétablissement des images ; et autant qu'il nous a paru, comme il a condamné avec justice ceux qui osent briser les images, il a mal fait de commander qu'on les adorât superstitieusement.

Ils rejettent de la même manière le second concile de Nicée : sur quoi ils parlent à l'empereur en ces termes : Votre père, de sainte mémoire, s'étant fait lire ce concile, et l'ayant désapprouvé en bien des choses, marqua ces endroits et les envoya au Pape par Angilbert, afin qu'il les fît corriger. Mais Adrien, prenant la défense de ceux qui, à son instigation, avaient ordonné ces superstitions, a répondu à ces articles ce qu'il a voulu, et non ce qui convenait... Cependant, à la fin de son apologie, il déclare qu'il n'a pas d'autres sentiments sur la question présente que ceux de saint Grégoire. Ce qui fait voir qu'il a plutôt péché par ignorance ; car s'il n'avait pas été retenu par les liens de la vérité et par l'autorité de saint Grégoire, il eût pu tomber dans le précipice de la superstition.

Si nous n'avions pas cette réponse d'Adrien, on aurait peine à se persuader que des évêques assemblés eussent porté si loin leurs préventions, leur légèreté et leur ignorance. Ils reconnaissent eux-mêmes que leur collection n'est pas faite avec assez d'attention ; ils s'en excusent sur le peu de temps qu'ils ont eu, et ils marquent que Modoin d'Autun, un des plus célèbres évêques de Gaule, n'avait pu se rendre à la conférence à cause de ses infirmités.

Ces prélats envoyèrent en même temps à l'empereur Louis deux pièces d'une nouvelle invention. C'étaient deux modèles de lettres qu'ils composèrent, l'une au nom du Pape à l'empereur Michel, et l'autre au nom de l'empereur Louis au Pape. La première contenait trois parties, savoir : la raison, l'autorité et le conseil. Les auteurs soutiennent partout leur caractère ; et ils paraissent si peu instruits de ce qui se passait à Constantinople, que dans le modèle de la lettre qu'ils tracent au Pape, ils lui font dire aux persécuteurs Michel et Théophile, que ces princes gouvernent l'Eglise selon l'ordre de Dieu.

Du reste, ils font dans cette lettre un bel éloge de l'Eglise romaine. Cette sainte Eglise, disent-ils, s'est toujours jusqu'à présent conservée pure de toute hérésie par la protection du Saint-Esprit et des saints apôtres Pierre et Paul. Non-seulement elle ne s'est jamais écartée dans les sentiers de l'erreur, mais, par les successeurs orthodoxes de ces saints apôtres, elle a ramené au droit chemin ceux qui, dans toutes les parties du monde, se sont égarés de la vraie foi. Ils accordent la même autorité à l'Eglise romaine dans les questions de discipline qui pourraient troubler la paix. Cet éloge de l'Eglise de Rome est remarquable dans la bouche de ces évêques, qui viennent d'accuser le pape Adrien d'avoir favorisé la superstition. Dans la même lettre, écrite au nom du Pape à l'empereur Michel, est inséré un mémoire des évêques de France, où ces prélats disent que saint Denys a été envoyé dans les Gaules par saint Clément avec douze compagnons. Enfin les évêques, dans le même mémoire, déclarent quels sont leurs sentiments sur les images ; et ils prétendent que, depuis la naissance de l'Eglise, on n'a ni commandé ni défendu d'avoir des images ; qu'il n'est point permis ni de les honorer, ni de les déshonorer, et qu'on ne peut les garder que pour s'instruire ou pour se rappeler le souvenir de celui qu'elles représentent. Le modèle de la lettre au Pape, au nom de l'empereur Louis, est à peu près dans le même goût.

(1) Labbe, t. VII, p. 1543

Ce prince ayant reçu toutes ces pièces, en parut content, et nomma Jérémie de Sens et Jonas d'Orléans pour les porter à Rome. Mais en écrivant au Pape à ce sujet, il ne voulut pas suivre le projet de lettre que lui avaient tracé les évêques ; il en fit une plus respectueuse, conçue en ces termes : Au très-saint et très révérend Seigneur et Père en Jésus-Christ, Eugène, souverain pontife et pape universel, Louis et Lothaire par la Providence divine, empereurs augustes, vos fils spirituels, salut éternel en Notre Seigneur Jésus-Christ. Comme nous sommes obligés d'aider selon notre pouvoir ceux à qui le gouvernement des églises est confié... nous avons fait demander à Votre Sainteté qu'il fût permis à nos évêques de compiler des textes des saints Pères, pour servir à définir la question sur laquelle les ambassadeurs grecs allaient vous consulter. Nous vous envoyons, par les vénérables évêques Jérémie et Jonas, ce qu'ils en ont pu recueillir dans le peu de temps qu'ils ont eu. Votre Paternité pourra, si elle le juge à propos, conférer utilement avec eux touchant la légation qu'elle doit envoyer en Grèce ; car ils sont fort habiles dans les saintes lettres et très-versés dans la dispute. Cependant ce n'est pas pour vous enseigner que nous vous les envoyons avec ce recueil d'autorités ; c'est seulement pour vous fournir quelques secours, comme nous nous y sommes obligés, dans les affaires qui surviennent au Saint-Siége. Ils ajoutent : Si vous avez pour agréable que nos ambassadeurs aillent à Constantinople avec les vôtres, faites-le-nous savoir à temps... Nous ne disons ceci que pour vous montrer combien nous sommes disposés à faire tout ce qui sera du service de votre très-Saint-Siége (1).

L'empereur Louis donna à ses envoyés, Jérémie et Jonas, une instruction qui est une nouvelle preuve de son respect pour le Saint-Siége. Nous vous avertissons, leur dit-il, de relire avec soin la collection des textes des Pères avant que de la présenter au Seigneur apostolique. Faites un extrait de ce qui convient le mieux, et montrez-lui ce que lui et les siens ne puissent rejeter. Faites voir beaucoup de modestie et de patience dans la dispute, de peur qu'en lui résistant trop ouvertement vous ne le portiez à s'opiniâtrer. Donnez plutôt d'abord dans son sens, afin de l'amener, si vous pouvez, à la juste règle qu'il faut tenir sur les images (2).

Les conjonctures demandaient du pape Eugène beaucoup de sagesse. A Constantinople, les iconoclastes, soutenus par les empereurs, brûlaient les livres qui ne leur étaient pas favorables, tronquaient ou falsifiaient les autres, employaient contre les catholiques la fourberie et la violence. Du fond de leurs exils et de leurs cachots, les évêques et les abbés catholiques imploraient le successeur de saint Pierre, comme leur unique espoir. Le patriarche intrus des iconoclastes envoya-t-il lui-même des députés et des lettres pour [illegible], ils n'eurent pas même la permission d'aborder. Les empereurs iconoclastes prirent alors un autre biais pour circonvenir, s'il est possible, le chef de l'Eglise. Ils lui envoient des ambassadeurs, non par la voie directe, mais par la France, où l'on ignorait l'état des choses, où une traduction infidèle du concile de Nicée avait implanté des préventions favorables à l'erreur. En circonvenant les évêques et les empereurs des Francs, l'astuce grecque se flattait de pouvoir circonvenir le Pontife romain. Ses espérances furent trompées. Nous ne connaissons aucun détail sur la conduite du pape Eugène ; mais l'événement prouve qu'elle fut ce qu'elle devait être. Sans rien faire qui pût donner la moindre atteinte à l'autorité du second concile de Nicée, sans favoriser en rien l'hérésie des iconoclastes, il laissa les préventions des évêques de France se dissiper par le temps et une instruction plus complète.

Un novateur d'Occident y contribua peut-être sans le vouloir. Ce fut Claude, évêque de Turin. Il était Espagnol, et il avait puisé à l'école de Félix d'Urgel l'amour et l'esprit de la nouveauté. Il en eut bientôt les artifices et la violence. Habile dans l'art de se contrefaire, il surprit l'estime de l'empereur Louis, qui l'appela à sa cour. Il s'y appliqua avec un grand succès à la prédication et à l'interprétation des livres saints. Il publia même des commentaires sur l'Ecriture, qui lui acquirent la réputation d'un habile écrivain. Tous ces talents le firent enfin élever sur le siége de Turin, vers l'an 822. Son ambition satisfaite, il ne dissimula plus ses sentiments. A l'hérésie de Félix d'Urgel, il joignait l'impiété des iconoclastes. Il ne craignit pas d'en faire une profession publique aussitôt qu'il se vit évêque ; car, dès la première visite qu'il fit dans son diocèse, il brisa, dans toutes les églises, non-seulement les images, mais même les croix. Un attentat si hardi et si impie souleva son peuple contre lui. Ses diocésains lui résistèrent avec courage ; et, sans respecter en lui la dignité qu'il déshonorait par son hérésie, ils combattirent avec tant de zèle pour les saintes images qu'il brisait, que le nouvel iconoclaste courut lui-même grand risque d'être mis en pièces.

Un scandale si criant, donné par un évêque, fit grand éclat dans toute la France. L'abbé Théodemire, qui était ami particulier de Claude de Turin, en fut touché et alarmé. Il crut devoir à la défense de la religion et à l'amitié qu'il avait eue pour ce prélat de tâcher de le détromper, ou du moins de précautionner les fidèles contre les faux dogmes qu'il débitait. Dans cette vue, il lui écrivit une lettre où il combattait d'une manière très-vive et très-forte ses erreurs au sujet des saintes images, des saintes reliques et des pèlerina-

(1) Labbe, t. VII, p. 1548. — (2) *Ibid.*, p. 1549.

ces. Cet écrit, en faisant sentir le danger de la nouvelle hérésie, en fit connaître l'auteur et acheva de détromper ceux dont ce novateur avait surpris l'estime.

Claude de Turin ne se rendit ni aux raisons ni aux prières de son ami. Il fit réponse à sa lettre par un libelle apologétique, où il répandit le fiel le plus amer et le venin le plus subtil de son hérésie. On reconnaît, à l'audace de son style, l'effronterie d'un sectaire qui a levé le masque. Vous m'écrivez, dit-il à Théodemire, que vous avez été troublé du bruit qui s'est répandu dans l'Italie, dans toute la Gaule et jusqu'en Espagne, que je formais une nouvelle secte contre la foi catholique. C'est une calomnie. Il n'est pas surprenant que les membres du diable l'aient publiée pour me noircir, eux qui ont nommé Jésus-Christ, notre chef, un séducteur et un démoniaque. Ce qui a donné lieu à ce bruit, c'est qu'ayant été contraint par l'empereur Louis d'accepter l'évêché de Turin, j'ai trouvé, en y arrivant, toutes les églises pleines d'anathèmes et d'images ; et, parce que j'ai commencé seul à détruire tout ce que mes diocésains honoraient, tous ont ouvert la bouche pour blasphémer contre moi avec tant de fureur, que, si le Seigneur ne m'avait pas secouru, ils m'eussent englouti tout vivant.

Après ce début, Claude expose avec assez de sincérité les sentiments des catholiques qu'il combat. Ceux, dit-il, contre qui nous avons entrepris la défense de l'Eglise, disent pour se justifier : Nous ne croyons pas qu'il y ait rien de divin dans l'image que nous adorons ; mais nous ne lui rendons cet honneur que pour honorer celui qu'elle représente. A quoi nous répondons : Si ceux qui ont renoncé au culte des démons honorent encore les images, ils n'ont pas quitté les idoles, ils n'ont fait que changer les noms. Soit que vous peigniez sur une muraille les images de Pierre et de Paul, ou celles de Jupiter et de Saturne, les uns et les autres ne sont pas dieux, et c'est la même erreur que de révérer l'image de ceux-ci ou de ceux-là. S'il pouvait être permis d'adorer les hommes, il faudrait plutôt les adorer de leur vivant qu'après leur mort... Mais s'il est défendu d'adorer les ouvrages des mains de Dieu, à plus forte raison le sera-t-il d'adorer les ouvrages des mains des hommes? L'artificieux sectaire abuse ici du terme d'*adoration* pour rendre odieux le sentiment catholique ; mais ce mot, selon la force du latin et même dans l'Ecriture, ne signifie souvent qu'*honorer*, ce qui peut convenir à l'honneur rendu aux créatures, aussi bien qu'au culte de latrie rendu à Dieu.

Claude de Turin vint ensuite à combattre le culte de la croix : sur quoi il suffit d'exposer ses raisonnements pour en faire sentir le faible et l'impiété. Voici ce qu'il a de plus fort, ou pour mieux dire de plus impie à objecter : « Ces hommes superstitieux disent pour se justifier : Nous honorons et adorons la croix en mémoire de notre Sauveur... Il faut leur répondre : S'ils veulent qu'on adore le bois formé en croix, parce que Jésus-Christ a été attaché à une croix, il faudra bien adorer d'autres choses. A peine a-t-il été six heures sur la croix, et il a été neuf mois lunaires et onze jours dans le sein de la Vierge. Il faudra donc adorer toutes les filles vierges, parce qu'une vierge a enfanté le Christ ; il faudra adorer les crèches, parce qu'il a été couché dans une crèche ; il faudra adorer les barques, parce qu'il a pêché dans une barque; il faudra même adorer les ânes, parce qu'il a monté sur un âne. L'auteur ayant poussé encore plus loin cette induction, ajoute : Non, Dieu ne commande pas d'adorer la croix, il commande de la porter. Mais nos adversaires veulent l'adorer, et ils refusent de la porter.» Le fourbe dissimule que ce n'était ni par une barque, ni par un âne que Jésus-Christ nous avait rachetés, mais par la croix, l'instrument de notre rédemption et l'autel où cet Homme-Dieu s'est immolé pour être une victime d'expiation de nos péchés (1).

Il continue : « Quant au pèlerinage de Rome, que vous dites que j'empêche, c'est une nouvelle calomnie. Je n'approuve ni ne désapprouve ce voyage. Je sais qu'il n'est ni nuisible à tous, ni profitable à tous. Je vous le demande à vous-même, Théodemire : si c'est faire pénitence que d'aller à Rome, pourquoi êtes-vous la cause de la perte de tant de religieux, que vous retenez comme prisonniers dans votre monastère, où vous dites que vous avez une communauté de cent quarante moines? avez-vous permis à aucun d'eux d'aller à Rome pour faire pénitence ? Ensuite, après avoir dit que personne ne doit se confier aux mérites et à l'intercession des saints, il ajoute : Vous me faites un crime de m'être attiré la colère du Seigneur apostolique. Vous parlez de Pascal qui est maintenant mort; mais on ne doit pas nommer Pape, ni apostolique, celui précisément qui est assis sur la Chaire de l'apôtre, mais celui qui en remplit les devoirs. » C'est la doctrine condamnée depuis dans Jean Hus. On voit ici que le pape Pascal, qui vivait encore quand Théodemire écrivit sa lettre, était mort quand Claude de Turin y répondit par son apologétique.

Cet écrit, qui était d'un tiers plus gros qu'un psautier, excita un grand scandale par toute la France. Comme son auteur avait de la réputation, et que ses disciples répandaient cet ouvrage avec des éloges qui donnaient envie de le lire, l'empereur crut qu'il était à propos de le flétrir. Il le fit examiner par les plus savants hommes qui se trouvaient à sa cour, lesquels le condamnèrent avec indignation, comme un libelle pernicieux. Les évêques, de leur côté, s'assemblèrent en concile et citèrent le nouvel hérésiarque. Mais il refusa de comparaître, en disant que c'était un

(1) *Biblioth. PP.*, t. XIV, part. 2, p. 177.

concile d'ânes; car c'est toujours là le langage des novateurs. Ils ne trouvent qu'ignorance dans leurs adversaires, tandis qu'ils se donnent pour les plus savants hommes, et, à force de le dire, ils viennent à bout de le persuader aux simples. Les évêques se contentèrent de flétrir l'ouvrage et épargnèrent l'auteur; de quoi ils furent blâmés dans la suite.

L'empereur, qui voulait joindre l'instruction à l'autorité, après avoir fait condamner cet ouvrage par les prélats, en fit faire un extrait qu'il envoya aux plus savants personnages de son royaume, pour le réfuter. Dungal, reclus du monastère de Saint-Denis, est le premier qui paraisse être entré en lice contre cet écrit. S'il était dans les sentiments des évêques de la conférence de Paris, il s'exprime en termes plus modérés, et il semble même reconnaître qu'on doit quelque culte aux images. Il s'élève surtout avec véhémence contre ceux qui les rejettent ou qui les méprisent : Quel orgueil, dit-il, et quelle témérité à un seul homme, d'oser blasphémer, condamner, fouler aux pieds et rejeter avec mépris ce que, depuis l'établissement du christianisme, c'est-à-dire depuis environ 820 ans, les saints Pères et les plus religieux princes ont permis et même ordonné qu'on exposât dans les églises et dans les maisons des particuliers, pour la gloire du Seigneur !

Il prouve ensuite par plusieurs autorités des saints Pères, surtout par des textes tirés des poëmes de saint Paulin, que les images ont toujours été en usage dans l'Eglise. Il est encore plus éloquent sur le culte de la croix et l'invocation des saints. Comment, dit-il en finissant, un évêque qui a en horreur la croix de Jésus-Christ, qui la foule aux pieds, qui la brise, peut-il faire les fonctions ecclésiastiques, c'est-à-dire baptiser, faire le saint-chrême, imposer les mains, donner quelque bénédiction, faire quelque consécration et célébrer la messe sans faire le signe de la croix, puisque, sans ce signe salutaire, on ne peut faire légitimement aucune de ces choses, ainsi que le dit saint Augustin ? Doit-on compter au nombre des Chrétiens celui qui déteste et rejette tout ce que fait l'Eglise ? Dans les litanies et les autres offices de l'Eglise, il ne veut nommer aucun des saints ni célébrer leurs fêtes ; car il traite ces pratiques de vaines observances. Il compare leurs reliques à des ossements de bêtes, à du bois sec ou à des pierres. Il défend d'allumer de jour, dans l'église, des lampes et des cierges. et de prier les yeux baissés vers la terre. Je sais, de personnes dignes de foi, qu'il a dit et fait d'autres choses si impies, qu'un Chrétien doit avoir horreur de les écrire et de les raconter. C'est parce qu'il se sent coupable de tant d'impiétés qu'il refuse de se trouver au concile des évêques, et qu'il traite ce concile d'assemblée d'ânes. Mais les évêques sont trop patients. Ils n'auraient pas dû dissimuler si longtemps le mal, et laisser gagner ce cancer pour la perte des âmes (1).

L'empereur Louis envoya aussi à Jonas d'Orléans l'extrait du livre de Claude, et il le chargea de le réfuter. Quelque versé que fût Jonas dans la dispute, il se trouva assez embarrassé de cette commission, vu les sentiments où il était. Il adorait la croix, mais il paraissait n'approuver pas le culte des images : ce qu'il était obligé d'accorder dans ses principes assurait la victoire à ses adversaires. Il n'appartient qu'aux écrivains parfaitement catholiques de combattre avec avantage les novateurs. Jonas composa si lentement son ouvrage, qu'il apprit la mort de Claude avant qu'il l'eût achevé. Il ne fut pas fâché d'avoir ce prétexte de ne le pas publier. Il avait même pris le parti de le supprimer entièrement, lorsque, ayant su que l'hérésie de Claude subsistait encore après la mort de son auteur, il mit la dernière main à cet ouvrage et le publia enfin après la mort de l'empereur Louis.

Il est divisé en trois livres, qui sont précédés d'une préface sur la vie et les erreurs de Claude de Turin. On l'y accuse d'être non-seulement dans les sentiments de Félix d'Urgel, mais encore dans ceux d'Arius, de Vigilance et d'Eustathe, condamné au concile de Gangres. Dans le premier livre, Jonas soutient qu'on doit laisser les images pour l'ornement des églises ou pour l'instruction des ignorants, et que, pour la croix, on doit l'honorer. Dans le second livre, il continue à justifier le culte de la croix. Il dit que nous adorons la croix et non l'âne sur lequel Jésus-Christ a monté, parce que c'est par la croix qu'il nous a rachetés et non par l'âne sur lequel il monta. Il prétend que, s'il y avait assez de bois de la vraie croix pour en fournir à toutes les églises, on n'emploierait pas d'autre matière pour faire les croix. Il ajoute :

« Nous n'adorons pas la croix comme une divinité, mais nous adorons Celui qui, par la croix, a détruit l'empire de la mort. Si nous la baisons, ce n'est pas à cause du bois, c'est pour l'amour de celui qui a opéré notre salut par sa croix. Je vous le demande à vous-même, n'avez-vous jamais baisé l'Evangile écrit avec de l'encre sur du parchemin ? L'avez-vous fait en l'honneur de l'encre ou du parchemin ? ou plutôt n'a-ce pas été en l'honneur de Celui dont nous croyons que les paroles sont écrites dans l'Evangile? » Ces raisons sont également invincibles et pour le culte de la croix et pour celui des images. Tous les dogmes de la religion sont liés comme les pierres d'une même voûte ; si l'on en détache une, il est difficile de soutenir les autres ; et pour bien défendre un de nos dogmes, il faut les embrasser tous.

Dans le troisième livre, Jonas justifie le

(1) *Bibl. PP.*, t. XIV, part. 2, p. [illegible]

culte des saintes reliques, l'invocation des saints et les pèlerinages. Mais en réfutant les erreurs de son adversaire, il en enseigne d'autres. Il dit, par exemple, que les mauvais évêques perdent la puissance accordée aux saints évêques, et que ceux-ci, après leur mort, conservent dans le ciel leur juridiction. Ce qui, étant pris à la lettre, paraîtrait absurde. Il ajoute, après saint Grégoire, qu'on doit craindre la censure même injuste du pasteur. On peut dire, en général, que l'écrit de Jonas est peu solide et répond mal à la réputation que cet auteur paraît avoir eue de son temps. Il raille son adversaire jusque sur son nom, en disant qu'il n'est pas surprenant qu'il ne marche pas droit dans les sentiers de la vérité, puisqu'il se nomme Claude, qui signifie boiteux (1).

Le culte des images était alors la question du temps, sur laquelle ceux qui avaient le talent d'écrire ne manquaient pas de s'exercer. Agobard, évêque de Lyon, entra dans cette lice et composa un traité, où, voulant éviter les excès qu'on reprochait aux Grecs sur le culte des images, il paraît avoir donné dans l'écueil opposé. Il y adopte plusieurs des raisonnements et même des expressions de Claude de Turin, quoiqu'il soit plus modéré. Il prétend même que le culte des images approche fort de l'idolâtrie ou de l'hérésie des anthropomorphites, et que, d'ailleurs, il est inutile, parce qu'on ne doit rien espérer de l'honneur qu'on rend aux images. Sur quoi voici comme il raisonne. De même, dit-il, que, quand nous regardons dans un tableau des hommes peints qui travaillent à la moisson ou qui font la vendange, des pêcheurs qui jettent leurs filets, des chasseurs qui poursuivent avec une meute de chiens des cerfs ou des chevreuils, notre provision de blé ou de vin n'en augmente pas, et nous n'attendons pas que ces pêcheurs nous donnent du poisson ou ces chasseurs de la venaison pour dîner ; ainsi, quand nous voyons en peinture des anges avec des ailes, des apôtres qui prêchent, des martyrs qui souffrent, nous ne devons attendre de ces images aucun secours. La comparaison dont se sert ici Agobard serait juste si c'était des images matérielles que nous attendissions le secours et non de l'intercession des saints, à qui nous référons l'honneur que nous rendons à leurs images. Il ajoute qu'à l'exemple du saint roi Ezéchias, qui fit briser le serpent d'airain, parce qu'il devenait au peuple un objet d'idolâtrie, on mérite en brisant les images ; d'autant plus que Dieu n'a pas commandé de les faire, mais qu'elles sont de l'invention des hommes. D'habiles théologiens n'ont pas laissé d'entreprendre de justifier la foi d'Agobard sur les images ; mais il est plus aisé de justifier ses intentions que ses expressions. Il pouvait penser bien, mais il s'exprimait mal (2).

Plusieurs autres auteurs travaillèrent sur le même sujet. Eginhard composa un traité particulier sur l'adoration de la croix, que nous n'avons plus ; mais Loup, abbé de Ferrières, à qui il l'envoya, en fit l'éloge. Valafride Strabon traita la même question quelque temps après, et il le fit avec sagesse ; car il soutient qu'on ne doit pas condamner les honneurs rendus aux images, pourvu qu'ils soient modérés, et que l'abus que quelques hommes simples peuvent en faire n'est pas une raison de les ôter de nos temples (3).

Cette dispute sur les images, qui avait été agitée avec tant de chaleur, s'assoupit enfin, et les églises des Gaules demeurèrent en possession de les honorer, comme elles avaient fait depuis leur naissance. On reçut le second concile de Nicée, dès qu'on se fut donné le temps de l'entendre et de reconnaître la fausseté des sens qu'on lui avait calomnieusement imputés, et qui avaient engagé les évêques du concile de Francfort et ceux de la conférence de Paris à les rejeter. Ceux d'entre eux qui combattirent alors le culte des images ne le combattirent que dans le sens idolâtrique, qu'ils attribuaient aux Grecs ; et si la chaleur de la dispute en emporta quelques-uns trop loin, on ne doit s'en prendre qu'à l'envie qu'ils avaient de s'éloigner des excès dont on accusait à ce sujet les catholiques d'Orient (4).

Il semble que les blasphèmes de Claude de Turin contre les saintes reliques n'aient servi qu'à exciter le zèle des Francs pour les honorer de plus en plus. On ne montra jamais plus d'empressement pour en obtenir, et il s'en fit alors plusieurs translations avec une grande célébrité. Dieu, qui se plaît à honorer les saints, autorisa leur culte avec éclat par un grand nombre de miracles qu'il opéra par leur intercession, pour récompenser et justifier la dévotion des peuples. Voici quelques-unes de ces translations.

Valcand, évêque de Liége, ayant rétabli et réformé le monastère d'Andein dans la forêt d'Ardenne, les moines qu'il y mit à la place des chanoines, par le conseil du pape Léon et de l'empereur Louis, le prièrent de leur donner le corps de saint Hubert, pour rendre plus célèbre leur abbaye. Valcand ne crut pas devoir priver son église de ce dépôt sans avoir eu l'agrément de l'empereur Louis, qui, de son côté, proposa l'affaire aux évêques assemblés alors à Aix-la-Chapelle. On ne trouva point d'inconvénient à accorder cette grâce aux moines d'Andein. Ainsi, le 30 septembre 825, on y transféra le corps de saint Hubert, qui fut trouvé entier et sans corruption, comme il avait été trouvé quatre-vingt-deux ans auparavant, à la première translation. Andein ne fut plus nommé dans la suite que le monastère de Saint-Hubert. Une ancienne compilation des miracles de ce saint évêque

(1) *Bibl. PP.*, t. XIV. — (2) *Bibl. PP.*, t. XIV. — (3) Valafr., *De reb. eccl.*, c. VIII. — (4) Longueval. *Hist. de l'Égl. gall.*

opérés après cette seconde translation et recueillie dans le onzième siècle, nous apprend que dès lors on invoquait saint Hubert pour la guérison de la rage. L'histoire de cette translation a été écrite par Jonas, qui y était présent, et qu'on croit être l'évêque d'Orléans de ce nom. Quelques années après, les pluies continuelles faisant craindre une grande disette, les prêtres des lieux circonvoisins allèrent nu-pieds avec leurs peuples en procession au tombeau de saint Hubert, et, dans l'instant, les pluies cessèrent (1).

L'an 826, Hilduin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Médard de Soissons, obtint par son crédit auprès du pape Eugène, et plus encore par la recommandation de l'empereur Louis, des reliques de saint Sébastien. Elles furent placées avec une grande solennité dans l'église du monastère de Saint-Médard ; et les miracles éclatants que Dieu y opéra, y attirèrent de toutes les parties de la Gaule un grand concours de pèlerins, qui n'osaient entrer dans l'église sans s'être purifié l'âme par la confession, et le corps par le bain. On fit tant de présents à ce monastère à cette occasion, qu'on compta jusqu'à quatre-vingt-cinq boisseaux de diverses pièces d'argent, et neuf cents livres d'or, outre divers autres présents, comme des colliers de femmes et autres bijoux de prix. Hilduin, voyant tant de richesses, crut n'en pouvoir faire un meilleur usage que de les employer à bâtir une église plus magnifique. Sur le bruit des miracles de saint Sébastien, l'empereur Louis et l'impératrice Judith eurent la dévotion d'aller honorer ses reliques à Saint-Médard. Mais avant que d'arriver à Soissons, l'empereur quitta par respect ses habits impériaux et marcha quelque temps pieds nus, aussi bien que l'impératrice, qui se confessa avant d'aller honorer les saintes reliques. L'empereur fit célébrer la messe en l'honneur du saint martyr, et, à l'offertoire, il donna un beau calice d'or avec la patène. Après la messe, il fit plusieurs autres présents, parmi lesquels était un livre des Evangiles écrit en lettres d'or, que l'on a conservé jusqu'à ces derniers temps dans ce monastère, et il accorda à l'abbaye le droit de battre monnaie (2).

Nous avons vu que les Lombards, dans leurs déprédations autour de Rome, cherchaient surtout à enlever les corps saints, pour en enrichir leurs monastères et leurs églises. Les Francs n'allèrent pas tout à fait aussi loin ; cependant leur dévotion leur fit faire quelque chose de semblable. En 826, un diacre romain, étant à la cour de l'empereur Louis pour des affaires, promit à l'abbé Eginhard des reliques des saints, qu'il disait avoir à Rome dans sa maison. Eginhard envoya avec lui son secrétaire avec quelques autres personnes de confiance. Arrivés à Rome, ils virent bientôt que cet homme les avait trompés, et qu'il n'avait point de reliques à sa disposition. Pour ne pas toutefois s'en retourner les mains vides, ils cherchèrent attentivement dans les cimetières de la ville. Ayant remarqué dans une grotte les tombeaux de saint Marcellin, prêtre, et de saint Pierre l'Exorciste, ils en enlevèrent les corps de nuit et les transportèrent en France. Eginhard les reçut avec une joie extraordinaire, et les transféra dans son monastère de Meulenheim, qui prit depuis le nom de Seligenstadt, c'est-à-dire la ville des saints. Eginhard lui-même écrivit en quatre livres l'histoire de cette translation, avec une relation des miracles qui s'y firent sous ses yeux. Il s'en fit un grand nombre, non-seulement pour la guérison des corps, mais encore pour la conversion des âmes. Je ne puis me dispenser, dit-il dans un endroit, de raconter ce que j'ai vu avec plusieurs autres. Etant arrivés au pont de la petite rivière de Worm, à deux milles d'Aix-la-Chapelle, nous nous y arrêtâmes quelque temps pour prier, afin que les personnes du palais, qui avaient suivi les reliques, pussent s'en retourner. Alors une femme, perçant la foule, s'avança vers la châsse (de saint Marcellin), avec un homme qui lui devait une demi-livre d'argent, et elle lui dit : Pour l'amour et en l'honneur de ce saint, je vous remets la somme que vous me devez. En même temps un homme, en prenant un autre par la main, le traîna avec les saintes reliques, et lui dit : Vous avez tué mon père, et c'est pour cela que nous étions ennemis jurés ; mais aujourd'hui je vous pardonne pour l'amour et en l'honneur de ce saint. Je veux être votre ami ; qu'il soit le témoin de notre réconciliation, et qu'il punisse le premier d'entre nous qui rompra la paix (3).

L'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Vandrille fut une de celles qu'Eginhard posséda, et il la gouverna environ sept ans, après lesquels il la quitta volontairement, et l'empereur Louis la donna au moine Ansegise, qui avait eu, sous Eginhard, l'intendance de ses bâtiments. Ansegise était Franc de nation, de race noble ; il embrassa la vie monastique dans cette même abbaye de Fontenelle. Charlemagne lui donna successivement le monastère de Saint-Sixte de Reims, et celui de Saint-Memmie de Châlons. Les ayant quittés après les avoir gouvernés quelque temps, Charlemagne lui donna l'abbaye de Saint-Germer, au diocèse de Beauvais, l'an 807. Il la trouva dans une grande pauvreté et presque sans bâtiments ; mais en peu de temps il les eut réparés avec magnificence. Comme il entendait fort bien l'agriculture, il avait toujours grande abondance de grains et d'autres fruits, qu'il donnait libéralement à ceux qui en avaient besoin ; car il s'occupait à soulager le prochain en toutes manières. Après la mort de Charlemagne, l'empereur Louis l'employa en plusieurs ambassades, et lui donna l'abbaye de Luxeuil, en 817, et, en 823, celle de Fontenelle, outre Saint-Germer qu'il gardait toujours. Ainsi il

(1) *Jonas, apud Mabill.* — (2) *Acta SS.*, 20 *janv.* — (3) *Ibid.*, 2 *juin.*

jouissait de trois abbayes à la fois ; mais il les remit en meilleur état qu'elles n'étaient.

Il fit tant de bien à Fontenelle, qu'on le comparait à saint Vandrille et à saint Ansbert. La négligence et la dureté de quelques abbés, qui ne donnaient pas aux moines les choses nécessaires, avaient mis ces monastères en décadence ; les bâtiments tombaient en ruine, l'observance y était relâchée, la règle presque oubliée. Ansegise fit venir de Luxeuil des moines vertueux pour l'enseigner à ceux de Fontenelle et leur en montrer la pratique. Il bâtit magnifiquement le dortoir, le réfectoire, le chapitre, et y fit faire des peintures par Madalulfe, peintre fameux de l'église de Cambrai. Pour ôter aux moines tout sujet de plaintes, il régla avec eux la quantité et la qualité de tout ce qui était nécessaire pour leur nourriture et leurs vêtements, les terres qui devaient fournir chaque chose en espèce, et de l'argent pour le reste. Il donna à ses monastères quantité de vases précieux, d'ornements d'église et de livres, qui consistaient principalement en ouvrages des Pères.

L'abbé Ansegise voyant que les capitulaires de Charlemagne et de Louis, son fils, étaient dispersés en plusieurs feuilles volantes de parchemin, et craignant qu'on ne les oubliât avec le temps, en fit un recueil en 827, treizième année du règne de Louis. Il divisa ce recueil en quatre livres. Le premier comprend les capitulaires de Charlemagne, touchant les matières ecclésiastiques, en cent soixante-deux articles ; le deuxième livre contient les capitulaires ecclésiastiques de Louis, en quarante-huit articles ; le troisième contient les capitulaires de Charlemagne, sur les matières profanes, en quatre-vingt-onze articles ; le quatrième, ceux de Louis, sur les mêmes matières, et les articles sont au nombre de soixante-dix-sept. A la fin du quatrième livre, il mit trois additions ou capitulaires imparfaits ou répétés. Ce recueil de l'abbé Ansegise a toujours été depuis très-fameux, et se trouve cité incontinent après, dans les capitulaires de l'empereur Louis et de ses successeurs, comme ayant autorité publique. Ansegise mourut en 835, à Fontenelle, où il est honoré comme saint (1).

Cependant la Providence ouvrait les portes de la foi et de l'Eglise aux peuples du Nord. Chez les Danois ou les Normands, comme chez les autres Barbares, les révolutions politiques étaient fréquentes et sanglantes. Par suite d'une de ces révolutions, Hériold ou Harold, roi des Danois, ayant été détrôné par les fils de Godefrède, un de ses prédécesseurs, s'était réfugié depuis plusieurs années à la cour de l'empereur Louis; qui le reçut avec bonté et l'exhorta à se faire Chrétien, afin que les Francs portassent plus volontiers les armes pour son service. Au mois de juin 826, comme Louis tenait les Etats à Ingelheim, Harold se convertit et reçut le baptême avec la reine sa femme, les princes ses enfants, et un grand nombre de ses sujets, qui l'avaient suivi. La cérémonie s'en fit à Mayence, dans l'église de Saint-Alban. L'empereur fut le parrain du roi, et l'impératrice Judith fut la marraine de la reine.

Harold étant sur le point de retourner en Danemarck, souhaita d'emmener avec lui un missionnaire qui le fortifiât dans la foi et qui la prêchât à son peuple. L'empereur, qui ne le souhaitait pas moins, en parla aux évêques et aux seigneurs de l'assemblée qui se tint à la mi-octobre de la même année 826, et les pria de chercher quelque homme apostolique qui eût la bonne volonté et les talents nécessaires pour cette entreprise. Presque tous répondirent qu'ils ne savaient personne qui eût assez de zèle et de courage pour se consacrer à une si laborieuse mission. Mais Vala, abbé de Corbie, prenant la parole, dit qu'il connaissait un moine qui avait toutes les qualités d'un apôtre et surtout un grand désir de souffrir pour Jésus-Christ ; qu'il n'osait cependant assurer qu'il voulût se sacrifier à une expédition si pénible et si dangereuse.

Il parlait d'Anscaire, moine de l'ancienne Corbie, qui demeurait alors à la nouvelle Corbie, où il avait été envoyé pour y enseigner les jeunes religieux et faire en même temps des prédications au peuple. Il était natif de l'ancienne Corbie, ou du moins des environs. Il fut dès sa jeunesse favorisé de plusieurs grâces extraordinaires qui jetèrent dans son cœur les semences des vertus dont on vit dans la suite de si précieux fruits. Il prit, dans un âge encore tendre, l'habit religieux au monastère de Corbie, et il montra d'abord une grande ferveur dont il parut cependant un peu se démentir dans la suite ; la nouvelle de la mort de Charlemagne, un si grand prince, le fit rentrer en lui-même, et sa négligence momentanée devint pour lui un nouveau motif de tendre à la plus haute perfection. Il étudia sous le célèbre Pascase Radbert, et fit tant de progrès dans les sciences, qu'il gouverna l'école de l'ancienne Corbie durant l'absence de son maître. Il n'en fut tiré que pour faire la même fonction dans la nouvelle Corbie. Ses supérieurs ayant connu ses talents et son zèle, le chargèrent, outre le soin de l'école, d'annoncer la parole de Dieu au peuple : ce qu'il fit avec de grands fruits.

Sur le récit que l'abbé Vala fit des vertus de ce saint religieux, il eut ordre de le faire venir à la cour. Dès qu'il y fut arrivé, Vala lui proposa la mission de Danemarck, en lui déclarant cependant qu'il ne voulait rien lui ordonner là-dessus, et qu'il le laissait absolument le maître d'accepter ou de refuser une si pénible mission. Anscaire, qui ne cherchait que l'occasion de procurer la gloire de Dieu, répondit sans délibérer qu'il l'acceptait avec joie. Aussitôt il fut présenté à l'empereur, qui fut aussi satisfait qu'édifié de sa résolution ;

(1) Baluz., *Præfat.*, n. 11, 12. *Act. Bened.*, sec. IV, pars. I.

mais quand le parti qu'il prenait fut devenu public, on en parla diversement. Quelques-uns ne pouvaient assez admirer le courage du saint religieux, qui s'arrachait à sa patrie et à ses études pour se confiner parmi des Barbares idolâtres, sans autre dessein que de les gagner à Dieu ; les autres, en lui prêtant des intentions moins pures, le blâmaient hautement ; quelques-uns même tâchaient ouvertement de le détourner de sa résolution. C'est ainsi que l'œuvre de Dieu trouve partout des contradictions ; on est quelquefois fâché de voir faire par d'autres un bien qu'on n'a pas le courage de faire soi-même.

Anscaire, pour s'exempter de répondre à ces vains discours et pour se préparer à l'apostolat parla solitude, se retira dans une vigne voisine d'Aix-la-Chapelle, où il vaquait en repos à la prière et à la lecture. Un moine de l'ancienne Corbie, nommé Aubert, qui accompagnait Vala à la cour, alla l'y trouver et lui demanda s'il avait bien pensé à l'engagement qu'il avait pris. Anscaire, persuadé qu'il ne venait que pour le contredire, lui répondit : Quel besoin avez-vous de venir me troubler dans ma résolution ? Aubert lui protesta que tel n'était pas son dessein, mais seulement de savoir s'il persévérait dans sa bonne volonté. Anscaire, le remerciant de sa bienveillance, lui dit alors : On m'a demandé si, pour l'amour de Dieu, je voulais aller chez les nations étrangères annoncer l'Evangile du Christ. Je n'ai osé rejeter une pareille proposition ; au contraire, je souhaite de toutes mes forces pouvoir y aller, et personne ne pourra me faire changer à cet égard. C'en est assez, répartit Aubert, je ne vous laisserai point aller seul ; mais, pour l'amour de Dieu, je veux partir avec vous ; obtenez-moi seulement la permission du seigneur abbé. Anscaire alla au-devant de Vala quand il revint du palais, et lui dit qu'il avait trouvé un compagnon pour son voyage. Quand il eut nommé Aubert, l'abbé resta surpris comme d'un miracle, ne pensant pas qu'un homme d'une aussi grande naissance, de ses plus confidents et procureur de son monastère, nourrît des pensées semblables. Il l'interrogea lui-même et lui accorda la permission ; mais il déclara à l'un et à l'autre, qu'il ne leur donnerait personne de sa famille pour les servir, s'il n'y voulait aller de bon gré, trouvant de l'inhumanité à envoyer quelqu'un malgré lui parmi les païens.

Il les mena tous deux à l'empereur, qui, ravi de leur bonne volonté, leur donna des meubles de chapelle, des coffres, des tentes et les autres secours nécessaires pour un si grand voyage, et leur recommanda d'avoir soin d'affermir dans la foi du roi Harold et les siens, de peur qu'ils ne retournassent à leurs anciennes erreurs, et de travailler à en convertir d'autres. Ils partirent donc sans avoir personne pour les servir ; car Harold, encore encore néophyte et grossier, ne savait point comment on devait les traiter ; et les siens, élevés comme lui dans des mœurs différentes, n'avaient pas grande attention pour ces deux étrangers. Ainsi, ils souffrirent beaucoup dans ce commencement de voyage. Quand ils arrivèrent à Cologne, l'archevêque Hadebalde en eut compassion, et leur donna, pour porter leur bagage, une très-bonne barque, où il y avait deux chambres. Le roi Harold la trouva si commode, qu'il y passa avec les religieux, prit pour lui une des chambres et leur laissa l'autre, ce qui augmenta entre eux la familiarité, et ses gens en servirent un peu mieux les moines. Ils descendirent ainsi le Rhin jusqu'à la mer, et, ayant passé la Frise, arrivèrent aux frontières du Danemark. Mais Harold, ne pouvant encore y être paisible, demeura en Frise, dans une terre que l'empereur lui avait donnée.

Anscaire et Aubert y demeurèrent avec lui, tantôt parmi les Chrétiens, tantôt parmi les païens, prêchant et instruisant ceux qu'ils pouvaient. Il s'en convertit plusieurs, et le nombre des fidèles croissait de jour en jour. Les deux missionnaires cherchaient surtout à acheter de jeunes esclaves, pour les élever dans le service de Dieu, et, par eux, convertir leurs compatriotes. Le roi Harold leur en donna des siens à instruire, et leur école fut bientôt de douze enfants et plus. Tel fut le commencement de la conversion des Danois au christianisme. Leurs deux apôtres travaillèrent ainsi plus de deux ans, après lesquels Aubert tomba malade, et, ayant été conduit en Saxe, à la nouvelle Corbie, il y mourut saintement.

Vers l'an 829, l'empereur Louis reçut des ambassadeurs des Suénones ou Suédois, qui, entre autres affaires dont ils étaient chargés, lui déclarèrent que plusieurs personnes de leur nation désiraient embrasser la religion chrétienne, le priant d'envoyer des prêtres pour les instruire, et assurant que leur roi était disposé à le permettre. L'empereur, ravi de cette proposition, chercha qui il pourrait envoyer pour reconnaître la vérité, et demanda à l'abbé Vala si l'un de ses moines voudrait aller en Suède, principalement Anscaire, qui était déjà auprès de Harold, roi de Danemark. On le fit venir à la cour; et, comme il se douta du sujet, il se souvint d'une vision qu'il avait eue à Corbie, où il avait reçu ordre d'aller prêcher aux païens. Etant donc arrivé devant l'empereur, il accepta la commission. L'abbé Vala lui donna pour compagnon Vitmar, moine de Corbie, et députa Gislemar pour demeurer auprès du roi Harold, à la place d'Anscaire.

Saint Anscaire et Vitmar s'embarquèrent pour passer en Suède. Mais environ à mi-chemin, ils rencontrèrent des pirates qui, malgré la résistance des marchands qui les conduisaient, prirent leurs vaisseaux et tout ce qu'ils avaient, en sorte qu'à peine purent-ils gagner la terre et se sauver à pied. En cette occasion, ils perdirent les présents de l'empereur et environ quarante volumes qu'ils avaient rassemblés pour le service de Dieu; il ne leur

resta que le peu qu'ils purent emporter en descendant du vaisseau. Quelques-uns étaient d'avis de retourner, mais Anscaire ne put s'y résoudre.

Il firent donc à pied un très-long chemin avec une extrême difficulté, passant de temps en temps sur des barques quelques bras de mer. Enfin ils arrivèrent à Birque ou Biorc, qui était alors la capitale et le port du royaume de Suède, dans une île à deux journées d'Upsal, vers le lieu où est Stockholm; car cette ancienne ville ne subsiste plus. Le roi, nommé Bern ou Biorn, ayant appris des ambassadeurs qu'il avait envoyés en France le sujet de la venue des missionnaires, les reçut favorablement. L'affaire fut examinée dans son conseil, et on leur accorda tout d'une voix la permission de demeurer dans le pays et d'y prêcher l'Evangile; ce qu'ils commencèrent avec succès. Plusieurs Chrétiens captifs avaient bien de la joie de pouvoir enfin participer aux saints mystères, et on reconnut la vérité de tout ce que les ambassadeurs de Suède avaient dit à l'empereur Louis. Quelques Suédois demandèrent et reçurent le baptême, entre autres Hérigaire, gouverneur de la ville et fort chéri du roi. Ce seigneur fit bâtir une église dans son héritage, s'exerça sérieusement à la piété, et persévéra très-constamment dans la foi.

Saint Anscaire et Vitmar, ayant demeuré six mois en Suède, revinrent en France avec des lettres écrites de la main du roi, suivant l'usage de la nation, et racontèrent à l'empereur Louis les grâces que Dieu avait faites, et comment il leur avait ouvert la porte pour la conversion des païens. L'empereur en fut ravi, et songea comment il pourrait établir un siége épiscopal à cette frontière de son empire, pour faciliter et affermir ces conversions. Alors quelques-uns de ses fidèles serviteurs lui représentèrent que l'empereur Charlemagne, son père, ayant dompté la Saxe et y fondant des évêchés, avait réservé l'extrémité de la province au nord de l'Elbe, pour y établir dans la suite un siége archiépiscopal d'où l'on pût étendre la foi chez les païens. Charlemagne y fit consacrer une église par un évêque de Gaule, et y mit un prêtre nommé Héridac, indépendant des évêques voisins; il voulait même le faire ordonner évêque, mais la mort le prévint.

L'empereur Louis, son successeur, sans faire assez d'attention à ce dessein, à la sollicitation de quelques personnes, partagea cette province d'outre-Elbe entre les deux évêques voisins, Villeric de Brême et Hérigald de Werden. Mais alors, connaissant l'intention de son père, et voyant le progrès de la foi chez les Danois et les Suédois, du consentement des évêques et d'un concile nombreux, il établit à Hambourg un siége archiépiscopal, à qui serait soumise toute l'église des Nordalbingues, c'est-à-dire des peuples qui étaient au nord de l'Elbe, et tout le reste des pays septentrionaux, pour y envoyer des évêques et des prêtres. Il fit donc consacrer solennellement saint Anscaire archevêque, par les mains de son frère Drogon, évêque de Metz, en présence de trois archevêques, Ebbon de Reims, Hetti de Trèves, Otgard de Mayence, et de plusieurs évêques, même de ceux de Werden et de Brême, qui prirent part à cette consécration pour preuve de leur consentement. C'était l'an 830, et saint Anscaire était âgé de trente ans. Drogon était frère de l'empereur, fils de Charlemagne et d'une de ses dernières femmes : il était évêque de Metz depuis l'an 826; et lorsqu'il sacra saint Anscaire, il était archichapelain du palais, autrement grand aumônier, et en cette qualité précédait les archevêques. Comme le nouveau diocèse de Hambourg était petit et exposé aux courses des Barbares, l'empereur y unit un monastère de Gaule, nommé Turholt en Flandre; et, pour assurer à perpétuité l'érection du siége de Hambourg, il envoya saint Anscaire à Rome, avec deux évêques, un comte, en demander la confirmation au pape Grégoire. Le Pape autorisa le tout par un décret, donna le pallium à saint Anscaire; le nomma légat apostolique pour les Suédois, les Danois, les Slaves et les autres nations septentrionales, entre autres l'Islande et le Groënland, conjointement avec Ebbon, archevêque de Reims, qui avait déjà reçu cette légation précédemment. Il lui accorda, devant le corps de saint Pierre, l'autorité publique de prêcher l'Evangile, et frappa d'anathème quiconque y mettrait opposition. Ce sont les paroles du biographe contemporain de saint Anscaire. Les nations septentrionales n'auraient jamais dû oublier d'où leur sont venus les prédicateurs légitimement envoyés de l'Evangile, et leurs pères dans la foi.

Une particularité bien remarquable, quoiqu'elle ait été peu remarquée, c'est que dans la légation apostolique de saint Anscaire et de l'archevêque Ebbon se trouve non-seulement l'Islande, mais encore le Groënland, qui fait partie de l'Amérique septentrionale. Le pape Grégoire IV nous apprend dans sa bulle à saint Anscaire, que Charlemagne avait déjà eu intention de faire remplir cette mission lointaine. Ainsi donc, à la fin du huitième et au commencement du neuvième siècle, on connaissait assez, non-seulement l'Islande, mais encore le Groënland ou la partie septentrionale de l'Amérique, pour songer efficacement à y envoyer des missionnaires. Nous verrons même, vers le milieu du onzième siècle, un des successeurs de saint Anscaire, l'archevêque Adalbert de Hambourg, établir un évêque en Islande, dans la ville de Skalholt. C'est peut-être de ces anciennes missions que venaient les traces et les traditions de christianisme qu'on découvrira plus tard en Amérique (1).

Ebbon et saint Anscaire, conférant ensem-

(1) *Pagi*, an. 832, n. 7-10. Rembert, Helmold, Adam Bremens.

ble de cette légation, jugèrent nécessaire qu'il y eût un évêque qui résidât en Suède. Ainsi, du consentement de l'empereur, Ebbon choisit un de ses parents nommé Gauzbert, qu'il fit ordonner évêque, lui donnant abondamment, tant du sien que de la libéralité de l'empereur, tout ce qui était nécessaire pour le service de l'Église ; et il l'envoya comme son vicaire en Suède pour exercer la légation qu'il avait reçue du Saint-Siége. Ebbon lui fit donner par l'empereur le monastère que lui-même avait fondé à Wedel, comme un lieu de retraite. Gauzbert fut nommé Simon à son ordination, à l'exemple de quelques autres évêques, comme saint Boniface ; et, étant arrivé en Suède, il fut reçu avec honneur par le roi et par le peuple, et commença à bâtir une église et à prêcher publiquement l'Évangile, en sorte que le nombre des fidèles croissait de jour en jour. Saint Anscaire réussit de même à Hambourg. Il acheta des enfants parmi les Danois et les Slaves, il en racheta d'autres qui étaient captifs, les instruisit dans le service de Dieu, les envoya dans le monastère de Turholt, et même dans celui de Corbie, où ils furent élevés de manière à devenir de zélés missionnaires à leur tour (1).

Le pape Grégoire, qui nomma saint Anscaire légat apostolique pour les peuples du Nord, était Grégoire IV, successeur de Valentin, qui le fut d'Eugène II. En 826, Eugène fit assembler à Rome un concile de soixante-trois évêques, dans lequel il établit les règles suivantes contre le relâchement de la discipline dans plusieurs provinces de l'Église.

On ne sacrera point d'évêques, que ceux dont la science sera ornée par la bonne vie. On ne recevra point de présents pour les ordinations. L'évêque prêchera la parole de Dieu, suivant la portée de ses auditeurs. Les ecclésiastiques ignorants se feront instruire, demeurant suspendus de leurs fonctions, jusqu'à ce qu'ils aient la science nécessaire pour s'en acquitter dignement. Le clergé élira son évêque, et le choix en sera agréé par le peuple. Les évêques ne pourront s'absenter plus de trois semaines de leur diocèse, à moins que le métropolitain ou le primat ne le trouve nécessaire. Il y aura des cloîtres joignant les églises cathédrales, pour l'habitation des clercs qui doivent les desservir. Il y aura des prêtres établis dans chaque paroisse. On n'en ordonnera pas plus qu'on n'en peut entretenir. On ne fera point de prêtres qui ne soient attachés à quelques églises ou monastères. Ils n'assisteront point à des jeux ni à des spectacles profanes. Ils ne s'occuperont point à la chasse, au négoce ni à aucun travail rustique. Ils ne sortiront point de la maison sans vêtement sacerdotal. On ne les appellera point en témoignage pour des affaires séculières, à moins que leur évêque ne le trouve nécessaire pour la manifestation de la vérité. Un prêtre déposé doit être resserré dans un lieu de pénitence. Dès lors qu'un ecclésiastique, de quelque rang qu'il soit, sera convaincu d'un mauvais commerce avec une femme, s'il n'évite point de la fréquenter après trois admonitions canoniques, on lui fera son procès. Les évêques ne s'approprieront rien des biens de leurs églises, au delà de ce qui leur est attribué. Les prêtres recevront indistinctement, et sans prévention pour personne, les oblations des fidèles au sacrifice de la messe. Un évêque ne donnera point de lettres démissoires en termes vagues, et s'il n'est sûr que ceux qui les demandent seront reçus dans les diocèses où ils souhaitent d'aller. Les évêques et les prêtres auront des avocats de bonne renommée pour défendre leurs droits dans les affaires temporelles, afin qu'ils n'en soient point distraits dans les fonctions de leur ministère. Ceux qui n'en auront point, seront cités devant l'évêque, pour savoir si leur mauvaise vie n'en est pas la cause.

Il sera libre à ceux qui bâtiront des monastères ou des chapelles dans leurs propres fonds, de présenter à l'évêque ceux qui devront les desservir. Les héritiers des usurpateurs indemniseront les églises des torts qu'elles en auront reçus. Les évêques auront soin que les biens des hôpitaux soient légitimement administrés. Il n'y aura point d'église ni d'oratoire sans prêtre qui y fasse le service divin. Les évêques pourvoiront à ceux qui sont à leur charge; et le prince sera prié d'obliger les séculiers à s'acquitter des fondations dont ils sont chargés à cet égard. Ces mêmes lieux saints, étant ruinés, seront rétablis par ceux qui les auront à leur charge; et le peuple les aidera, s'ils n'ont pas le moyen de le faire. Un évêque n'exigera rien de son clergé ni des églises qui sont sous sa conduite, au delà de ses droits. On choisira pour abbés des hommes doctes et même qui soient prêtres, afin qu'ils soient en état de corriger et d'absoudre leurs religieux des fautes qu'ils auront commises. A la diligence des évêques, personne ne portera l'habit de religieux, s'il n'en garde la clôture et s'il n'en tient la conduite. Cette règle aura lieu pour les femmes qui auront pris par dévotion le voile, ou l'habillement de quelque ordre religieux. Le jour du dimanche, on s'abstiendra de toute œuvre servile, à la réserve de ce qu'on doit préparer pour les voyageurs dans les hôtelleries. On pourra emprisonner un malfaiteur le dimanche, pour lui faire son procès un autre jour. Sur une apparence de crime et sans une preuve complète, on n'obligera personne à demeurer malgré soi dans un monastère. Il ne sera permis à aucun laïque de se placer dans le sanctuaire pendant la célébration de la messe. On établira par toutes les paroisses, à la campagne comme à la ville, des précepteurs et des maîtres d'école pour y enseigner les lettres, les arts libéraux et la doctrine chrétienne; car c'est par là surtout que se manifestent les

(1) *Vita S. Ansc. Acta Bened.*, sect. IV, pars II. *It Acta SS.*, 3 *febr.*

commandements divins. On voit ici la sollicitude maternelle et constante de l'Eglise romaine, non-seulement pour former à la science compétente les prêtres et les clercs, mais pour instruire les enfants du peuple, non pas uniquement dans la doctrine chrétienne, mais encore dans les lettres et les arts.

Le pape Eugène ajoute : On empêchera le pernicieux usage qui règne surtout parmi les femmes, et qui est un reste du paganisme, d'employer des jours de fête à tenir des concerts, à danser et à chanter des airs et des chansons lascives. Les personnes mariées ne peuvent se séparer que pour cause d'adultère; et l'entrée en religion d'une des parties, l'autre demeurant dans le siècle, ne dissout point le mariage. On ne doit jamais permettre à personne d'avoir deux femmes à la fois, ni une concubine avec une femme. Personne n'attentera d'épouser sa cousine, sa nièce, sa marâtre, sa belle-sœur, ni aucune de ses parentes ou alliées dans les degrés défendus, sans peine d'excommunication. On obligera ceux qui auront contracté de semblables mariages, à se séparer : après quoi on leur fera faire une pénitence convenable. Tels sont les trente-huit canons du pape Eugène II (1).

Ce Pontife mourut l'année suivante 827, au mois d'août. Après quelques jours de vacance, on élut pape Valentin. Il était Romain; et, ayant été élevé dans le palais de Latran, il fut ordonné sous-diacre par le pape Pascal, qui le prit à son service, et l'ordonna ensuite diacre. Le pape Eugène l'aima comme son fils, et l'avait toujours auprès de lui. Il était archidiacre quand il fut élu Pape malgré sa résistance; mais il tint le Saint-Siége à peine un mois.

Après la mort si prompte de Valentin, et la même année, mais sans qu'on sache l'époque précise, les Romains, ayant délibéré sur le choix de son successeur, qui devait, dit l'auteur de la *Vie des Papes*, les régir par sa doctrine et par son empire, ils élurent unanimement Grégoire, prêtre du titre de Saint-Marc. Il était Romain, illustre par sa naissance, plus illustre par sa sainteté, plein de courage et de douceur, savant, affable, modeste, appliqué à l'étude des divines lettres, le père des pauvres, le nourricier de toutes les veuves, visitant sans relâche les églises, ne souhaitant rien de terrestre et n'aspirant qu'aux choses du ciel. Le pape Pascal le fit sous-diacre et ensuite prêtre, en considération de son mérite. Les Romains, clergé, sénat et peuple, l'ayant élu tout d'une voix, il se cacha dans l'église des saints Cosme et Damien, disant qu'il était incapable d'un pareil ministère. Mais on l'en tira par force; et, au milieu des hymnes et des cantiques, on le conduisit au palais patriarcal de Latran, où il fut intronisé aussitôt. Mais comme, d'après le décret du pape Eugène, le clergé romain avait fait serment de ne laisser consacrer de nouveau Pape, que quand il aurait fait lui-même, en présence de l'envoyé impérial, le serment que le pape Eugène avait fait spontanément pour la conservation des droits de tous, Grégoire IV ne fut sacré qu'après l'arrivée du commissaire de l'empereur Louis II (2). Tel fut le pape Grégoire, qui nomma, l'an 830, saint Anscaire missionnaire et légat apostolique pour les nations septentrionales de l'Europe.

Saint Pascase Radbert, que saint Anscaire eut pour maître dans l'étude des lettres divines et humaines, avait été élevé dès son enfance dans le monastère de Notre-Dame de Soissons, par la charité des religieuses, à qui il en témoigna sa reconnaissance toute sa vie. Il y fut consacré à Dieu et y reçut la tonsure; mais ensuite il revint dans le monde et vécut longtemps en séculier. Enfin il se retira dans le monastère de Corbie, sous la conduite de l'abbé saint Adalard, et s'y appliqua à l'étude avec tant de succès, qu'il fut ensuite chargé d'instruire ses confrères, et acquit une grande réputation. Il avait très-bien appris les lettres humaines; mais sa principale étude fut de l'Ecriture sainte et des Pères : dès lors il expliquait à la communauté l'Evangile aux jours solennels. Toutefois il ne manquait ni à l'office, ni à aucun autre devoir de la vie monastique; il n'employait à l'étude que le temps qui lui restait et qu'il pouvait dérober, ayant principalement pour but d'éviter l'oisiveté.

Il eut plusieurs disciples à Corbie, entre autres le jeune Adalard, qui gouverna l'abbaye à la place de l'ancien; saint Anscaire, que nous venons de voir nommer légat apostolique pour le Nord, et archevêque de Hambourg; Hildeman et Odon, tous deux évêques de Beauvais, et Varin, abbé de la nouvelle Corbie. Radbert travailla lui-même à la fondation de ce monastère, et il y accompagna, l'an 822, saint Adalard et Vala, son frère. En 826, après la mort de saint Adalard, il fut député par la communauté de l'ancienne Corbie, pour obtenir de l'empereur Louis la confirmation de l'élection de Vala. En cette occasion, comme un seigneur lui demandait pourquoi ils avaient choisi un homme si sévère, il répondit qu'il fallait prendre pour guide celui qui marchait devant les autres. L'empereur Louis l'envoya en Saxe l'an 831, apparemment à l'occasion de la mission de saint Anscaire, et l'employa encore depuis dans les affaires des églises et des monastères. Enfin, l'abbé Vala l'estimait tant, qu'il ne faisait presque rien sans lui, ni affaire, ni voyage. Tel était le moine Radbert, qui prit le surnom de Pascase, suivant l'usage des savants de son siècle, de joindre un nom latin au nom barbare.

Vers l'an 830, il écrivit la *Vie de saint Adalard*, son abbé et l'année suivante il composa son *Traité du corps et du sang du Seigneur*, ou de l'eucharistie, à la prière de son disciple Varin, surnommé Placide, qui, après avoir été moine de l'ancienne Corbie, était abbé de la

(1) Labbe, t. VIII, p. 103. — (2) Anast. Eginh.

nouvelle, ayant succédé à saint Adalard en 826. Saint Pascase y expose, d'un style simple, la doctrine de l'Église sur l'eucharistie, telle que les moines de la nouvelle Corbie, chargés de l'instruction des néophytes, devaient la leur exposer; d'où vient qu'il compare ce qu'il dit sur cette matière au lait dont on nourrit les enfants. S'il lui arrive de combattre en passant quelque erreur, ce n'est que l'incrédulité des ignorants et des mauvais catholiques, ou quelque ancienne hérésie, comme celle des millénaires; car on n'avait point encore innové sur ce sujet : cela n'arriva que longtemps depuis. Les Pères dont il emploie les témoignages sont : saint Cyprien, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Augustin, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Grégoire, saint Isidore, saint Hésychius et le vénérable Bède. En sorte qu'avec la doctrine contemporaine et invariable de l'Église catholique, son ouvrage présente encore le résumé de toute la tradition.

Voici comme saint Pascase expose lui-même le sommaire de chacun de ses vingt-deux chapitres. La communion du Christ est son vrai corps et son vrai sang, aucun fidèle ne doit ignorer ce mystère. Ce que c'est que les sacrements et pourquoi on leur donne ce nom. Si ce sacrement mystique s'opère en figure ou en réalité. En quoi les sacrifices et les figures de la loi ancienne diffèrent du sacrement du corps et du sang du Seigneur. Ce que c'est que de recevoir dignement et pour la vie le corps et le sang du Christ. En combien de manières se dit le corps du Christ. Dans cette communion, on reçoit le jugement ou la récompense. Pourquoi il a été nécessaire que le Christ, immolé une fois en réalité, soit immolé chaque jour en mystère. Pourquoi ce mystère se célèbre dans le pain et dans le vin. Pourquoi on mêle de l'eau dans le calice. Ce mystère a-t-il quelque chose de plus ou de moins, suivant qu'il est consacré par un bon ou mauvais ministre? Pourquoi les sacrements ne changent point la couleur ni la saveur. Ces choses se sont manifestées souvent sous une forme visible. Par quelle parole on consacre ce mystère. Si, après la consécration, ce corps peut être justement appelé du pain. Si celui-là en a plus, qui en a reçu plus ou moins. Pourquoi ce mystère est donné aux disciples avant la passion. Pourquoi, au sang du Christ, on mêle une parcelle de son corps. Pourquoi le mystère de la sainte communion est-il maintenant célébré à jeun, tandis que le Seigneur l'a donné à ses disciples après le souper? Que veut dire cette parole du Seigneur : Je ne boirai désormais de ce fruit de la vigne, que quand je le boirai nouveau dans le royaume de mon Père? Y a-t-il, quant à ce mystère, une différence entre le juste et le pénitent?

Dans cet important traité, saint Pascase Radbert enseigne principalement trois choses : que l'eucharistie est le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ; que la substance du pain et du vin n'y demeure plus après la consécration, et que c'est le même corps qui est né de la Vierge : ce qu'il exprime ainsi dès le commencement du livre : Encore que la figure du pain et du vin soit ici, on ne doit y croire autre chose, après la consécration, que le corps et le sang du Christ. Et pour dire quelque chose de plus merveilleux, ce n'est pas une autre chair que celle qui est née de Marie, qui a souffert sur la croix, qui est sortie du sépulcre. De là il tire trois conséquences : que Jésus-Christ est immolé tous les jours véritablement, mais en mystère; que l'eucharistie est vérité et figure tout ensemble; qu'elle n'est point sujette aux suites de la digestion. Il établit partout la doctrine de la présence réelle, jusqu'à dire que celui qui ne la croit pas est pire qu'un impie (1)

La même année 831, Amalarius, disciple d'Alcuin, clerc de l'église de Metz et depuis chorévêque de Lyon, fut envoyé à Rome par l'empereur Louis, à qui, vers l'an 820, il avait dédié un grand traité des offices ecclésiastiques, divisé en quatre livres. Étant à Rome, il interrogea les ministres de l'église de Saint-Pierre, et profita de leurs instructions pour corriger son ouvrage et en faire une seconde édition. Il reste toutefois des exemplaires de la première, qui en font voir la différence. En ce voyage, il demanda au pape Grégoire IV des antiphoniers de la part de l'empereur, et le Pape lui répondit qu'il n'en avait point qu'il pût lui envoyer, parce que Vala, dans une de ses ambassades, les avait emportés en France. Amalarius les trouva en effet dans le monastère de Corbie; et, les ayant conférés avec ceux de France, il en prit occasion de composer un second ouvrage sur ce sujet. On a encore d'Amalarius un abrégé de l'office de la messe, suivant l'ordre romain.

Dans ces ouvrages, il a principalement cherché à rendre raison des prières et des cérémonies qui composent l'office divin, et il s'est beaucoup étendu sur des raisons mystiques, dont plusieurs ne paraissent pas fort solides; mais son travail ne laisse pas d'être d'une grande utilité pour nous assurer du fait, et nous montrer que les prières de la messe et des heures étaient les mêmes qui sont marquées dans le sacramentaire et l'antiphonier de saint Grégoire, et que nous disons encore, et les cérémonies telles que les représente l'ancien ordre romain. De sorte que les écrits d'Amalarius sont une preuve aussi authentique que serait un manuscrit de l'an 830.

Il marque, dans la préface, que l'on disait deux ou trois messes différentes les dimanches où il se rencontre quelque fête des saints, quoique d'autres se contentassent d'en faire mémoire par quelque oraison. Il montre que toutes sortes de prières sont comprises dans l'ordinaire de la messe. Il dit que la dernière

(1) *Bibl. PP.*, t. XIV. Martenne, *Vet. Script.*, t. IX.

oraison, qui se dit aux messes de carême après la postcommunion, est une bénédiction pour ceux qui n'avaient pas communié, parce que tout le monde ne venait pas pour lors à la messe tous les jours. Il entre ensuite dans le détail de toutes les messes, commençant à la septuagésime, et marque tous les introïts, les épîtres, les évangiles tels que nous les disons encore. Dans le carême, il s'arrête aux jours qui ont quelque observance singulière, savoir : le mercredi d'après la quinquagésime, où l'on commençait à jeûner et à dire la messe à none, au lieu qu'auparavant on la disait à tierce. Il conjecture, ce qui était vrai, que les quatre premiers jours de jeûne avaient été ajoutés depuis le temps de saint Grégoire, pour achever le nombre de quarante.

Le jeudi saint, il y a plusieurs singularités. On ne chante plus *Gloria Patri* et on ne sonne plus les cloches : ce qui dure les deux jours suivants. On consacre les saintes huiles de trois sortes : le saint chrême, l'huile des catéchumènes, celle des malades. On réserve le corps de Notre Seigneur au lendemain ; on fait un repas commun en mémoire de la Cène ; on lave les pieds des frères et le pavé de l'église, et on dépouille les autels ; enfin les pénitents reçoivent l'absolution. L'office du vendredi saint était tel qu'il est encore, et l'adoration de la croix y est bien marquée et défendue contre ceux qui l'attaquaient, comme Claude de Turin. Ici Amalarius dit avoir appris de l'archidiacre de Rome, que, dans l'église où le Pape adorait la croix, personne ne communiait, et cet usage est devenu universel. Le samedi saint, on ne disait point de messe, parce qu'elle était réservée à la nuit suivante. Ce jour-là même, l'archidiacre de Rome faisait les *agnus Dei* de cire et d'huile, que le Pape bénissait et que l'on distribuait au peuple à l'octave de Pâques après la communion, pour les brûler et en parfumer les maisons. La veille de Pâques, on baptisait la nuit ; mais la veille de la Pentecôte, on baptisait à none, c'est-à-dire à trois heures après midi. Cet échantillon suffira pour montrer l'utilité qu'un lecteur pieux et attentif peut tirer des écrits d'Amalarius et d'autres semblables, afin de connaître la sainteté et l'antiquité des cérémonies de l'Eglise. Quand elles n'auraient que mille ans, elles seraient bien vénérables, mais on les regardait dès lors comme très-anciennes. Il traite, dans le premier livre, des messes de toute l'année ; dans le second, des ordinations et du clergé ; dans le troisième, il explique l'ordinaire de la messe, et dans le quatrième, les offices du jour et de la nuit (1).

Amalaire s'était permis de reprendre cerques usages de l'Eglise de Lyon. Florus, diacre et ensuite prêtre de cette église, le trouva fort mauvais, ainsi que l'archevêque Agobard, et ils écrivirent contre Amalaire pour faire condamner ses écrits. Mais leurs reproches ne tombent que sur quelques locutions ou idées secondaires que l'on peut prendre en bonne part. Pour le fond de la doctrine Amalaire et Florus sont parfaitement d'accord.

Vers le même temps, Florus composait son traité du sacrifice de la messe, presque toujours avec les paroles mêmes de l'Ecriture et des saints Pères, Cyprien, Ambroise, Augustin, Jérôme, Grégoire, Fulgence, Séverin, Vigile, Isidore, Bède et Avit, ainsi que d'anciens livres sur les saints mystères. Cet opuscule a pour but principal la foi et la piété avec laquelle il faut les célébrer et y prendre part. En voici le commencement :

Dans le mystère du corps et du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, que la sainte Eglise offre par tout le monde et pour tout le monde, ce qui nous est recommandé le plus, c'est l'humilité. Eloignés de Dieu par l'orgueil, nous ne pouvions y retourner que par l'humilité. Pour cela il nous fallait un modèle. Or, l'homme était si orgueilleux, qu'il dédaignait d'imiter l'humilité d'un homme, fût-ce un prophète, un patriarche. Dieu s'est donc lui-même fait humble.

Les Juifs avaient des sacrifices d'animaux, et cela en figure ; car on n'avait pas encore le sacrifice du corps et du sang de Notre Seigneur, lequel est maintenant répandu par tout l'univers. Représentons-nous donc les deux sacrifices : celui-là selon l'ordre d'Aaron, celui-ci selon l'ordre de Melchisédech. Car il est écrit : Le Seigneur l'a juré, et il ne se repentira point : Tu es prêtre éternellement, selon l'ordre de Melchisédech. Or, ceci est dit manifestement de Notre Seigneur Jésus-Christ. Qui donc était Melchisédech ? roi de Salem, c'est-à-dire de Jérusalem, comme les doctes nous l'apprennent. Ainsi donc, avant que les Juifs y régnassent, le prêtre Melchisédech y était, lui que la Genèse appelle prêtre du Dieu Très-Haut. Il vient au-devant d'Abraham, lorsque celui-ci a délivré Lot, son frère. Melchisédech est si grand, qu'il bénit Abraham, et qu'Abraham lui donne la dîme. Considérez ce qu'il offre, et quel est celui qu'il bénit. Il est dit ensuite : Tu es prêtre selon l'ordre de Melchisédech. C'est David qui le dit, et longtemps après Abraham. Or, de quel autre le dit-il, si ce n'est de celui dont nous connaissons le sacrifice ? car le sacrifice d'Aaron a été mis de côté pour faire place au sacrifice selon l'ordre de Melchisédech.

Notre Seigneur Jésus-Christ a voulu que notre salut soit dans son corps et son sang Or, par où nous rend-il son corps et son sang accessibles ? par son humilité. S'il n'était humble, il ne serait ni mangé ni bu. Considérez son élévation. Dans le principe était le Verbe, et le Verbe était chez Dieu, et le Verbe était Dieu. Voilà la nourriture éternelle. Elle est mangée par les anges, par les vertus supérieures, par les écrits célestes ; elles les ras-

(1) *Bibl. PP.*, t. XIV.

sesse, les remplit de joie, et cependant demeure entière. Mais quel homme pourrait atteindre cette nourriture? Quel cœur en est capable? Il fallait donc que cette table se transformât en lait, et qu'elle se mît à la portée des enfants. Mais comment la nourriture devient-elle du lait, si ce n'est en passant par la chair? Ce que mange la mère, l'enfant le mange; mais parce que l'enfant n'est point capable de se nourrir de pain, la mère incarne ce pain, et, moyennant la mamelle et le suc du lait, elle en nourrit l'enfant. Comment donc la sagesse de Dieu nous a-t-elle nourris du pain même? Parce que le Verbe s'est fait chair et qu'il a habité parmi nous. Voyez l'humilité. Ce pain qui nourrit les esprits célestes et qui est Dieu, il s'est abaissé, il a pris la forme d'esclave, afin que l'homme mangeât le pain des anges. Il s'est rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix, afin de nous recommander dès lors, du haut de la croix même, le nouveau sacrifice, le corps et le sang du Seigneur. Lui donc, notre prêtre, a pris de nous de quoi offrir à Dieu; il a offert en holocauste les saintes prémices de la chair prises dans le sein de la Vierge. Il a étendu les mains sur la croix, pour dire: Que ma prière s'élève à vos yeux comme l'encens; l'élévation de mes mains est le sacrifice du soir. Car c'est vers le soir qu'il a expié nos iniquités sur la croix. C'est donc à juste titre que nous lui disons: Vous êtes le prêtre et la victime, l'offrant et l'offrande. Il est le prêtre, le pontife, qui, entré dans l'intérieur du ciel, y intercède pour nous, comme autrefois le pontife, entré seul dans l'intérieur du temple, y offrait un sacrifice pour le peuple qui demeurait dehors.

Florus ajoute un peu plus loin: Ecoutons le Seigneur répudiant les anciens sacrifices des Juifs, et promettant ouvertement le sacrifice nouveau du Christ, en disant par le prophète Malachie: Je n'ai plus de plaisir en vous, et je n'accueillerai plus d'oblation de vos mains. Car depuis le levant du soleil jusqu'à son couchant, mon nom est grand parmi les nations: et en tout lieu on sacrifie et on offre à mon nom une oblation pure; car mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées. Certes les Juifs ne peuvent pas nier l'accomplissement de cette prophétie. Non-seulement Dieu n'accepte plus le sacrifice de leurs mains, eux-mêmes ne lui offrent plus nullement. Ils ne peuvent pas dire: Si nos mains ne lui offrent plus la chair, notre cœur et notre bouche lui offrent la louange, car il leur a donné le démenti, en disant: Je ne me plains plus en vous. Qu'ils ne s'imaginent pas non plus que, s'ils n'offrent plus de sacrifices à Dieu, personne ne lui en offre. Car Dieu leur a dit, et ils voient de leurs yeux tout le contraire. Depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, il lui est offert une oblation pure, le sacrifice; il lui est offert, non dans un lieu unique, mais en tout lieu; non par un seul peuple, mais par toutes les nations. Et ce sacrifice ne sera point aboli, comme celui d'Aaron; car le Seigneur l'a juré, et il ne se repentira point: Tu es prêtre éternellement selon l'ordre de Melchisedech.

Après avoir développé cette haute doctrine sur la nature du sacrifice chrétien, Florus explique et commente, par l'Écriture et les Pères, les principales parties de la messe, qui sont les mêmes que nous avons vues dans les apologies de saint Justin et dans les cathéchismes de saint Cyrille de Jérusalem.

Un abbé Hyldrade envoya à Florus un psautier, avec prière de le corriger si exactement qu'il pût servir de modèle à la correction et à la transcription des autres. Le cardinal Mai a retrouvé la réponse de Florus. On y voit que le savant prêtre de Lyon était fort habile, non-seulement dans le latin, mais encore dans le grec et dans l'hébreu. Pour la parfaite correction du psautier, la grande et la plus ennuyeuse difficulté fut la variété fautive des diverses copies, variété commencée par la somnolence des libraires ou transcripteurs officiels de livres, propagée ensuite chaque jour par la paresse des ignorants. Afin d'y procéder avec plus de soin, Florus compara la version latine que saint Jérôme a faite sur l'hébreu, avec la version des Septante, afin de voir ce que les psautiers ordinairement en usage avaient de plus ou de moins que l'un ou l'autre. Il marqua d'un astérisque ce qu'on avait ajouté de l'hébreu aux Septante, et d'un trait horizontal entre deux points ce que les Septante avaient de plus que l'hébreu. Et comme il soupçonnait la version de saint Jérôme elle même d'avoir été altérée par la faute des copistes, il prit le texte hébreu même pour règle. Il y joignit la lettre du saint docteur aux deux [illegible] Goths ou Celtes, Sunia et Fretela, où il relève les erreurs des copies vulgaires. Florus dit que cette lettre était *très-connue;* mais il parlait au neuvième siècle, et non pas au dix-neuvième. C'est avec ces secours et ces soins qu'il corrigea le psautier. Il ajouta des remarques sur certains titres et certains endroits des psaumes, qui pouvaient se lire de deux manières. Il prie l'abbé Hyldrade de faire transcrire les exemplaires avec beaucoup d'exactitude et de propreté, afin que ce nouveau livre exerce honorablement et utilement le libraire, instruise le lecteur, nourrisse les âmes, et réjouisse la vue. Il est d'avis qu'on mette dans le même livre ou cahier les psaumes avec les cantiques de l'Écriture, dans un autre, les hymnes, le symbole des apôtres, l'oraison dominicale; dans un troisième, la foi catholique ou le symbole de saint Athanase, le comput et les autres prières. Il n'avait corrigé spécialement que les psaumes et les cantiques de l'Écriture, le symbole, [illegible] ces pièces en un volume, que terminerait la lettre de saint Jérôme à sainte Paule, sur l'alphabet des Hébreux, qui revient plusieurs

fois dans les psaumes. Il demande qu'on lui montre l'exemplaire transcrit, afin de pouvoir y donner son approbation. Je parle avec beaucoup de confiance, dit-il, parce que je ne doute en rien de votre bienveillance. Je vous conjure donc, et vous mon père, et tous ceux qui feront usage de ce petit livre, d'adresser des prières à Jésus pour mes péchés, afin que, comme j'ai travaillé pour tous autant qu'il m'a été possible, je mérite aussi d'être secouru par les vœux et les oraisons de tous (1).

Sur la fin de l'an 828, l'empereur Louis tint une assemblée de la nation à Aix-la-Chapelle. On y chercha les causes des maux de l'Etat et les remèdes qu'on pouvait y apporter. L'abbé Vala de Corbie, vénérable par son âge, sa naissance et son mérite, y parla fortement et se plaignit que les deux puissances, l'ecclésiastique et la séculière, entreprenaient l'une sur l'autre ; que l'empereur quittait souvent ses devoirs pour s'appliquer aux affaires de la religion, qui ne le regardaient point, et que les évêques s'occupaient aux affaires temporelles ; qu'on abusait des biens consacrés à Dieu, et qu'on les donnait à des séculiers, malgré les défenses et les anathèmes de l'Eglise. Sur cet article, les seigneurs laïques dirent : La république est tellement affaiblie, qu'elle ne peut plus subsister sans le secours des biens et des vassaux de l'Eglise. Dites-moi, je vous prie, leur dit Vala, si quelqu'un a mis son offrande sur l'autel et qu'un autre vienne la prendre, comment appelez-vous cette action ? Un sacrilége, dirent-ils. Seigneur, repartit Vala, s'adressant à l'empereur, que personne ne vous trompe ; il est bien dangereux de détourner à des usages profanes les choses une fois consacrées à Dieu, contre l'autorité de tant de canons et au mépris de tant d'anathèmes. Car enfin ces canons et ces anathèmes ont été prononcées par les saints Pères, qui règnent maintentant avec Dieu, et dont la vérité elle-même a dit : Que ce qu'ils lieraient sur la terre serait lié dans le ciel. C'est pourquoi, s'il est vrai que la république ne puisse subsister sans le secours des biens ecclésiastiques, il faut en chercher modestement les moyens, sans nuire à la religion. Si les évêques doivent quelque service de guerre, qu'ils s'en acquittent sans déroger à la sainteté de leur profession ; c'est-à-dire qu'on les dispensât de servir en personne, comme Charlemagne avait fait. Vala représenta ensuite les périls où l'on exposait les monastères en les abandonnant à des laïques ; il se plaignit que les évêchés n'étaient point donnés selon les canons, ni les élections observées. Enfin il parla contre les chapelains du palais ou clercs suivant la cour, qui n'étaient ni moines vivant selon la règle, ni clercs soumis à un évêque, et ne servaient que par intérêt ou par ambition ; car il soutenait que tout chrétien devait être ou chanoine, c'est-à-dire clerc observant les canons, ou moine, ou laïque ; autrement, disait-il, il est sans chef et par conséquent hérétique acéphale (2).

La conclusion de cette assemblée d'Aix fut que l'empereur ordonna quatre conciles, et, pour en préparer la matière, il résolut d'envoyer des commissaires par tout le royaume, qui devaient partir à l'octave de Pâques de l'année suivante 829. Les conciles devaient s'assembler à l'octave de la Pentecôte, et, dans le même temps, on devait observer un jeûne général de trois jours. Les commissaires devaient s'informer de la conduite des évêques, savoir : à quoi ils s'appliquaient le plus, au spirituel ou au temporel ; quels étaient leurs ministres, chorévêques, archiprêtres, archidiacres, vidames, curés ; quel soin ils avaient d'instruire et quelle réputation. Si les évêques, dans leurs visites, étaient à charge aux curés et au peuple, et faisaient des exactions. Quel était l'état des monastères et de toutes les églises données en bénéfice par autorité du prince, c'est-à-dire dont le revenu était attribué à d'autres qu'aux titulaires. Tout cela se voit dans une lettre de l'empereur à tout le peuple des Francs.

Dans une autre lettre générale, il marquait plus expressément la cause de sa crainte. Qui ne voit, disait-il, que Dieu est irrité de nos péchés, par tant de fléaux dont il frappe notre royaume depuis tant d'années? La famine continuelle, la mortalité des animaux, la peste sur les hommes, la stérilité des fruits, diverses maladies de l'indigence des peuples. D'ailleurs, les révoltes des séditieux et les incursions des ennemis du nom chrétien, qui, l'année dernière ont brûlé des églises, emmené des Chrétiens en captivité, tué des serviteurs de Dieu. Les rebelles dont il est ici parlé, sont Aizon et Villemond, sur la frontière d'Espagne, et les infidèles qui attaquèrent le royaume, les Sarrasins, qui vinrent au secours de ces rebelles, et les Bulgares, qui entrèrent en Pannonie.

La lettre continue : Nous avons donc ordonné, pour apaiser la colère de Dieu, qu'il se tienne quatre conciles, savoir : à Mayence, à Paris, à Lyon et à Toulouse, où les métropolitains se trouveront avec leurs suffragants. Les résolutions de ces conciles seront tenues secrètes, jusqu'à ce qu'elles nous soient rapportées. La lettre nomme tous ces métropolitains, qui sont : Autgar, archevêque de Mayence, Adalbalde de Cologne, Hetti de Trèves, et Bernouin de Besançon. L'archevêque de Sens venait de vaquer par la mort de Jérémie. Ebbon était archevêque de Reims, Ragnoard de Rouen, Landran de Tours. Agobard était archevêque de Lyon, Bernard de Vienne, André de Tarentaise, Benoît d'Aix, Ageric d'Embrun. Enfin, pour le concile de

(1) Maï, *Scriptorum veterum*, t. III, p. 251, 255. — (2) *Act. Bened.*, t. V. *Vita Valæ*, l. II, c. II. Labbe, t. VII, p. 1581.

Toulouse, Nothon était archevêque d'Arles, Barthélemy de Narbonne, Adaleline de Bordeaux, et Agilulfe de Bourges. Ainsi, ces quatre conciles renfermaient tout le royaume (1).

Ces conciles s'assemblèrent en effet au temps marqué, mais on ne nous a conservé les actes que de celui de Paris, qui sont datés du 6 juin 829. Il s'y trouva vingt-cinq évêques. Les plus connus sont : Ebbon de Reims, saint Aldric de Sens, Renouard de Rouen, Landran de Tours, Jonas d'Orléans, Jessé d'Amiens, Rantgaire de Noyon, Rothade de Soissons, Adalelme de Châlons-sur-Marne, Hildeman de Beauvais, Godefroi de Senlis, Freculfe de Lisieux, Halitgaire de Cambrai, Françon du Mans, saint Héribalde d'Auxerre, Jonas de Nevers, Hubert de Meaux, Inchade de Paris, et Elie, qui était évêque de Chartres ou de Troyes.

Les actes de ce concile sont assez difficiles et divisés en trois livres : ce sont moins des canons que des instructions tirées des saints Pères. Ces trois livres sont précédés d'une préface, où les évêques montrent que la pénitence désarme la colère de Dieu, par l'exemple des Ninivites, de Manassès et de la femme pécheresse de l'Evangile. Ils ajoutent que les empereurs Louis et Lothaire, ayant conçu le dessein de travailler à la réformation des mœurs, et ayant fait réflexion que ce n'était point à eux qu'il appartenait de prescrire ce qu'il fallait corriger, ont jugé à propos de s'en rapporter aux évêques, et que, dans cette vue, ils ont ordonné la tenue de quatre conciles dans l'étendue du royaume. Suivent les règlements arrêtés dans le concile pour la réforme du clergé, de la royauté et du peuple.

Les évêques, est-il dit dans le premier livre, doivent commencer par réformer en eux ce qui ne s'accorderait pas avec l'excellence de leur dignité. Ils sont les successeurs et les vicaires des apôtres. Ils sont les conducteurs du peuple dans les voies du salut, les défenseurs de la vérité, les ennemis de l'erreur, l'ornement et les colonnes de l'Eglise, les portes du ciel, auxquels les clefs du royaume céleste sont confiées. Les bons évêques sont ceux qui n'ont pas obtenu l'épiscopat par brigue, mais qui l'ont mérité par une vie sainte ; qui ne se laissent ni enfler par la dignité, ni rebuter par le travail qu'elle impose ; qui songent moins à jouir des honneurs pour porter le fardeau, en s'appliquant à connaître, à instruire, à corriger ceux qui sont confiés à leurs soins. Ce caractère des bons évêques est tiré des livres *De la vie contemplative*, que le concile attribue à saint Prosper, et qui sont de Julien Pomère. Vient ensuite le détail des devoirs de l'évêque, du prêtre, ainsi que des autres clercs et moines.

Le second livre traite particulièrement des devoirs des rois et de ceux des sujets. Un roi, dit le concile, doit commencer par se bien régir lui-même, par régler sa maison et donner bon exemple aux autres. Il doit rendre la justice sans acception des personnes, se montrer le défenseur des étrangers, des veuves et des orphelins, réprimer les larcins, punir les adultères, ne pas entretenir de personnes impudiques ni de bouffons, exterminer les parricides et les parjures, protéger les églises, nourrir les pauvres, mettre les hommes équitables à la tête des affaires du royaume, choisir pour ses conseillers des vieillards sages et sobres, différer les effets de sa colère, défendre la patrie avec justice et avec courage, conserver la foi catholique, ne pas souffrir les impiétés de ses enfants, donner certaines heures à la prière, et ne pas manger hors des repas. Car il est écrit : Malheur au pays dont le roi est enfant, et dont les princes mangent dès le matin. Celui-là donc est véritablement roi, qui sait régir et sa personne et son peuple ; celui, au contraire, qui emploie sa puissance à satisfaire ses passions, ne mérite plus le nom de roi, mais celui de tyran. On recommande aux sujets la soumission aux souverains, attendu que sa puissance est de Dieu : on leur recommande, de plus, l'étude de la loi chrétienne, la pratique des vertus, surtout de la charité, l'amour de la prière, l'assiduité à l'office divin et la modestie dans les églises.

Le troisième livre des actes du concile de Paris commence par une lettre adressée aux empereurs Louis et Lothaire, et renferme un sommaire des deux autres livres, avec une liste de plusieurs articles que les évêques prièrent l'empereur de faire observer. En voici la substance : Nous prions votre excellence de faire connaître à vos enfants et aux seigneurs de vos Etats quelle est la dignité et la puissance des évêques, de leur rappeler l'exemple de Constantin, qui disait aux évêques : Vous avez droit de nous juger, mais vous ne pouvez pas être jugés par les hommes. Nous prions aussi votre piété de permettre la tenue des conciles provinciaux au moins une fois l'an ; d'établir des écoles publiques pour le moins en trois endroits différents de votre empire ; d'empêcher que les clercs et les moines n'aillent si souvent à la cour vous importuner ; de donner ordre à vos envoyés d'empêcher une chose très-honteuse et très-criminelle, qui se passe dans quelques endroits du diocèse d'Halitgaire de Cambrai et de Rangaire de Noyon. On ne devine pas quel était cet abus. Ils ajoutent : Nous vous avertissons aussi de recevoir le corps de Notre Seigneur, quand il vous sera possible de le faire, et de porter, par votre exemple, vos courtisans à communier souvent ; d'apporter un grand soin pour choisir de bons pasteurs aux églises, de dignes abbesses et de bons ministres d'Etat ; d'élever les princes, vos enfants, dans la crainte de Dieu, et d'entretenir entre eux la charité et la concorde. En finissant, les évêques font remarquer à l'empereur qu'une des princi-

(1) Labbe, t. VII, p. 1594-4591.

pales causes des désordres, c'est que les princes se mêlent plus qu'ils ne devraient des affaires ecclésiastiques, et les évêques plus qu'il ne convient des affaires séculières (1).

Les actes de ce concile et ceux des trois autres que nous n'avons plus, ayant été portés à l'empereur, le prince tint une assemblée à Worms, pour confirmer par l'autorité impériale, du consentement des évêques, des seigneurs et du légat du Pape, ce qui parut de plus utile dans ces règlements.

Le second livre du concile de Paris, dont nous avons donné le précis, n'est autre chose qu'un ouvrage de Jonas, évêque d'Orléans, intitulé *Institution royale*, que cet évêque avait adressé au jeune Pépin, roi d'Aquitaine. Le concile l'a inséré dans ses actes tout entier, excepté la préface et les deux derniers chapitres. Le même évêque publia un autre ouvrage de même goût et de la même forme, intitulé *Institution des laïques*. Le premier et le dernier traitent des devoirs communs à tous les Chrétiens, et le second contient une instruction spéciale sur les devoirs des personnes mariées. Ce traité de Jonas n'est, comme les autres de ce temps-là, qu'une compilation de textes des Pères et des conciles cousus ensemble. Halitgaire, évêque de Cambrai, publia, vers le même temps et dans le même goût, son ouvrage *Des remèdes des péchés et de l'ordre de la pénitence*.

Ces canons des conciles et ces règlements des évêques étaient très-bons : il ne leur manquait qu'une seule chose, d'être exécutés; mais cette chose leur manquait. L'empereur Louis avait de bonnes intentions, mais point assez de vigilance et de fermeté pour les mener à bonne fin. On le voit entre autres par le différend que l'archevêque de Lyon, Agobard, eut avec les Juifs de cette ville.

A force d'argent et d'intrigues, les Juifs de Lyon avaient obtenu un édit impérial portant défense de baptiser l'esclave d'un Juif sans le consentement de leur maître. Agobard s'en plaignit de vive voix, mais sans succès, aux abbés Adalard, Vala et Elisacar, qui étaient comme les ministres du royaume. Il leur en écrivit ensuite : Daignez, leur dit-il, me donner un conseil et m'apprendre ce que je dois faire au sujet des esclaves païens qui appartiennent aux Juifs. Elevés parmi nous, ils apprennent notre langue, entendent parler de nos mystères, voient nos fêtes et nos cérémonies. Ils sont par là portés à embrasser le christianisme, et ils se réfugient dans nos églises demandant le baptême. Devons-nous le leur accorder ou le leur refuser ? Les premiers prédicateurs de l'Evangile attendaient-ils donc la permission des maîtres pour baptiser les esclaves?

Les canons avaient réglé que, dans ce cas, on payait au Juif le prix de l'esclave qui devenait Chrétien. Agobard ne s'y refusait pas. Nous ne prétendons pas cependant, ajoute-t-il faire perdre aux Juifs le prix de leurs esclaves. Nous le leur offrons selon les statuts de nos prédécesseurs ; mais ils refusent de le recevoir, parce qu'ils se croient protégés par les officiers du palais. Agobard se plaint en particulier du maître des Juifs : c'est le nom qu'on donnait à un magistrat chargé des affaires de ceux de cette nation. Agobard écrivit une autre lettre à Hilduin et à Vala, où il dit entre autres : Je vous ai envoyé un mémoire abrégé des vexations que souffre une femme juive convertie à la foi. La source de cette persécution, c'est que les Juifs se vantent d'avoir obtenu de l'empereur un édit conçu en ces termes : Que personne ne baptise un esclave juif sans le consentement de son maître. Nous ne pouvons croire qu'une ordonnance si contraire aux règles de l'Eglise soit émanée de la bouche d'un empereur très-chrétien et très-pieux.

L'argent des Juifs fut plus persuasif que toute l'éloquence d'Agobard. A force de présents, ils obtinrent de nouveaux ordres de la cour,et ils allèrent insolemment les signifier à l'archevêque. L'empereur envoya même à Lyon, pour cette affaire, des commissaires qui montrèrent autant d'indulgence pour les Juifs que de sévérité pour les Chrétiens ; ce qui causa un grand scandale. Agobard était alors au monastère de Nantua, pour y terminer quelque différend survenu entre les moines. Il revint en diligence à Lyon, pour s'opposer à la nouvelle persécution ou pour y avoir part ; car c'était surtout à lui qu'on en voulait. Il se plaignit de l'empereur à l'empereur même ; et, pour l'engager à révoquer les nouveaux ordres qu'on avait surpris, il lui adressa un petit traité, qu'il intitula : *De l'insolence des Juifs*, et dont voici le précis.

Le saint archevêque, après un exposé court, mais pathétique, des vexations que les commissaires impériaux avaient faites à lui et à son troupeau, se console de cette persécution par le motif qui l'a lui avait attirée. Nous n'avons souffert, dit-il, ces mauvais traitements de la part des fauteurs du judaïsme, que parce que nous avons exhorté les fidèles à ne pas vendre aux Juifs d'esclaves Chrétiens, et à ne pas souffrir que les Juifs en vendissent aux Sarrasins d'Espagne. Notre crime est d'avoir défendu aux femmes chrétiennes de célébrer le sabbat avec les Juifs, de travailler comme eux le dimanche de manger avec eux de la chair des animaux tués par les Juifs, de vendre à des Chrétiens ou de boire même du vin des Juifs.

Agobard marque qu'il croyait devoir en user ainsi, à cause des vaines superstitions avec lesquelles les Juifs ont coutume de préparer ce qui doit leur servir de nourriture, et surtout parce que, selon le témoignage de saint Jérôme et de plusieurs de leur nation, ils maudissent Jésus-Christ dans toutes leurs prières. Il ajoute que la protection que les

(1) Labbe, t. VII, p. 1590, 1669

Juifs trouvent auprès des ministres, et les présents que les dames de la cour envoient aux femmes juives, causent un grand scandale, et font juger que le prince aime et favorise ces ennemis de notre sainte religion. Il se plaint particulièrement de ce qu'en faveur des Juifs, les commissaires ont fait changer à Lyon le jour du marché, qui auparavant était le samedi.

A cet écrit, Agobard en joignit un autre plus étendu sur les superstitions des Juifs, et l'adressa aussi à l'empereur, tant en son nom qu'au nom de Bernard de Vienne et Eaof de Châlons-sur-Saône : ce qui fait croire qu'ils concertèrent ensemble cet ouvrage dans le concile de la province. Ils y rapportent d'abord des exemples du zèle que les plus saints evèques, surtout des églises gallicanes, ont montré contre les Juifs, particulièrement dans les conciles. Ensuite, pour faire sentir combien le commerce avec cette nation serait contagieux, ils font un exposé des fables ridicules que les docteurs Juifs débitaient. Ils enseignent, disent ces prélats, que leur Dieu est corporel et semblable à nous, excepté qu'il a les doigts roides et inflexibles, parce qu'il ne travaille pas des mains; qu'il est assis sur un trône qui est porté partout par quatre animaux; qu'il a plusieurs pensées vaines et superflues qui, ne pouvant être mises en exécution, se changent en autant de démons; que les lettres de leur alphabet sont éternelles; que la loi de Moïse a été écrite avant le commencement du monde; que le ciel, qu'ils nomment firmament, soutient les meules qui servent à moudre la manne, dont on fait du pain aux anges; que leur Dieu a sept trompettes, dont une a mille coudées de longueur.

Ces fables, qui régnaient parmi les Juifs du neuvième siècle, règnent encore parmi ceux du dix-neuvième. Nous avons retiré d'entre les mains d'un Juif, devenu chrétien, un livre auquel il tenait beaucoup : c'était un commentaire rabbinique sur quelques mots détachés de la Bible. Dès la première page, on trouve l'histoire que voici. Un jour la lettre aleph, première de l'alphabet hébraïque, porta plainte au tribunal de Dieu, comme d'une grave injure, de ce que la lettre beth, qui n'est que la seconde, lui avait été préférée pour commencer le premier mot de la Genèse, et par là même de toute l'Ecriture. Dieu lui dit pour raison, que la lettre beth avait été préférée, parce que sa forme représentait l'univers : en même temps, pour consoler la lettre aleph, il lui annonça qu'elle serait la première du Décalogue.

Voici encore d'autres absurdités et d'autres blasphèmes des docteurs juifs, concernant la religion chrétienne, que ces prélats rapportent. Ils lisent, continuent-ils, dans les écrits de leurs ancêtres qu'il y a eu un jeune homme qui s'est distingué parmi eux, appelé Jésus, lequel, s'étant rendu habile à l'école de Jean-Baptiste, s'associa plusieurs disciples; qu'il en nomma un Céphas ou Pierre, parce qu'il avait la tête et la conception plus dure que les autres, que ce Jésus avait prédit à la fille de Tibère qu'elle concevrait sans aucun commerce avec un homme, elle enfanterait qu'une pierre; que, pour cela et plusieurs autres impostures, Tibère le fit pendre et attacher à un gibet; qu'avant expiré dans ce supplice, il fut enterré auprès d'un aqueduc, et son tombeau fut confié à la garde d'un Juif; mais que l'aqueduc s'étant débordé, avait emporté le corps; que Pilate, après l'avoir fait inutilement chercher pendant douze lunes, avait fait publier la loi suivante : Il est manifeste que celui que vous avez fait mourir par envie est ressuscité comme il l'avait promis, puisqu'on ne trouve son corps ni dans le tombeau, ni ailleurs; c'est pourquoi je vous ordonne de l'adorer; et que celui qui refusera de le faire, sache que l'enfer sera sa demeure (1).

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer ici les contradictions où tombaient les Juifs pour combattre le christianisme : elles sont trop sensibles et trop grossières. Ils attribuent la mort de Jésus au ressentiment de Tibère, et ils font cependant dire à Pilate, qui en savait certainement bien la cause, qu'elle fut l'effet de l'envie des Juifs. Au reste, en lisant ces extravagances, un esprit sensé en doit inférer que la résurrection de Jésus-Christ est une vérité bien incontestable, puisque, pour la combattre, ses ennemis étaient obligés d'avoir recours à des fables si ridicules. Ce que les Juifs reconnaissent ici, nous fournit même des armes contre eux ; car ils sont forcés d'avouer que Jésus-Christ avait prédit sa résurrection, que son corps fut gardé après sa mort, qu'il disparut cependant du tombeau, et que Pilate l'ayant fait chercher en vain, demeura convaincu de sa résurrection et de sa divinité.

On ne sait si tous ces écrits firent changer de conduite à l'empereur et à ses ministres; mais Agobard ne se relâcha point. Il écrivit à Nébridius, archevêque de Narbonne, qu'il n'avait pas cédé, même pour un moment, aux commissaires de la cour. Il l'exhorte à avoir la même fermeté que lui à l'égard des Juifs, et de porter les évêques et les chorévêques voisins à les imiter l'un et l'autre. Très-saint Père, lui dit-il, vous qui êtes regardé en tout comme la colonne et l'appui de la maison de Dieu, demeurez immobile et intrépide sur la pierre des observances ecclésiastiques, malgré les vents et les flots de la tempête. Ils peuvent se briser contre les fondements de la maison de Dieu, mais ils ne peuvent la renverser (2).

Une affaire plus grave vint troubler l'empereur Louis et tout son empire. Nous avons vu qu'en 817, dans l'assemblée générale des Francs, Louis proposa une charte de partage

(1) *Bibl. PP.*, t. XIV. — (2) *Ibid.*

et de constitution, par laquelle il donnait le royaume de Bavière à son fils Louis, celui d'Aquitaine à Pépin, et le reste de l'empire, avec le titre d'empereur, à Lothaire, réglant de plus les rapports entre eux, leur mise en jugement, en cas de besoin, devant l'assemblée générale des Francs, et enfin l'élection de leurs successeurs. Cette charte délibérée, consentie, souscrite et jurée par tous les ordres de l'État, fut de plus envoyée à Rome et approuvée par le chef de l'Église. En 819, Louis épousa en secondes noces l'impératrice Judith. En 821, n'ayant pas d'enfants de cette seconde femme, il fait jurer de nouveau, par les seigneurs de ses États, dans l'assemblée générale de Nimègue, la charte de partage et de constitution dressée et jurée l'an 817 dans l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle. C'était donc, d'après toutes les règles de droit public, une affaire entièrement consommée. Louis le fils était définitivement roi de Bavière; Pépin, roi d'Aquitaine et Lothaire empereur de tout le reste, conjointement avec son père. D'après la charte de partage et de constitution, ils ne pouvaient être dépouillés de leurs titres et de leurs droits, que par la sentence de l'assemblée générale des Francs.

Mais, en 823, l'impératrice Judith donne à l'empereur Louis un fils connu sous le nom de Charles le Chauve. Ce fut la cause des troubles que nous allons voir. La mère, qui avait beaucoup d'empire sur son mari, voulait aussi un royaume pour son jeune fils. En 829, l'empereur donna à son fils Charles, l'Allemagne, la Rhétie et une partie de la Bourgogne, violant ainsi la charte de partage et de constitution faite et jurée en 817, et jurée de nouveau en 821. Ses fils Lothaire, Louis et Pépin en sont indignés. Lothaire avait d'abord consenti et même promis d'être le protecteur de Charles; mais il s'en repentit bientôt et cherchait le moyen d'annuler ce que son père avait fait. Pour se fortifier contre ses trois fils mécontents, l'empereur fit venir à la cour Bernard, duc de Septimanie et comte de Barcelone, le nomma grand chambellan du palais, gouverneur de Charles, et l'établit le second personnage de l'empire. Mais Bernard, abusant inconsidérément de la république, au lieu de la raffermir, comme il devait, la ruina complétement. Ce sont les paroles et le témoignage non suspect de l'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne et partisan de Charles le Chauve, à la demande duquel il écrivit son histoire (1).

Ce que l'historien Nithard dit en peu de mots, mais qui donnent tout à comprendre, saint Pascase Radbert, dans sa *Vie de l'abbé Vala*, l'expose plus en détail. Bernard était fils de saint Guillaume, duc d'Aquitaine, ami et compagnon de Charlemagne ; mais il oublia bien vite les leçons et les exemples de son père (2). Appelé à la cour, il y bouleversa tout de fond en comble. Il chassa ignominieusement tous les vieux conseillers, tant séculiers qu'ecclésiastiques, que Charlemagne avait laissés à son fils ; il ne tolérait que ceux qui applaudissaient à ses passions et à ses caprices. Il souilla la couche impériale, eut un commerce criminel avec l'impératrice. Au lieu de réconcilier les fils avec le père, il augmenta la division entre eux. L'empire était sur le penchant de sa ruine. Telles étaient les nouvelles qui venaient affliger Vala, retiré dans son monastère de Corbie. Ce n'était pas seulement un bruit public ; les personnes les plus considérables du palais, tant ecclésiastiques que séculières, venaient lui assurer que les choses étaient telles et pires encore. Comme il aimait l'empereur et l'empire, il en versait d'abondantes larmes. Un moyen se présentait pour y porter quelque remède. Avant d'embrasser l'état monastique, Vala, alors comte et grand seigneur, avait épousé la sœur de Bernard. Il fit le voyage de la cour pour faire entendre raison à son ami et beau-frère. Il en parla à l'empereur, il en parla aux grands, il en parla à Bernard lui-même. Ce dernier se montra sourd et aveugle. Vala s'en retourna tristement à son monastère. Bientôt les premiers seigneurs du palais vinrent lui annoncer des choses plus affligeantes encore : que Bernard cherchait à faire mourir secrètement l'empereur et ses fils. Dans cette extrémité, Vala tint conseil, avec les principaux du clergé et de la noblesse, pour sauver l'empereur et l'empire, et résolut de s'exposer lui-même pour la liberté de tous. S'il eût voulu favoriser le complot de Bernard, son ancien ami et son beau-frère, il eût été le premier en honneur et en puissance ; mais il aimait mieux mourir que de contribuer, par ce crime, à la perte commune. Tels sont les renseignements que nous donne là-dessus saint Pascase Radbert, renseignements déjà implicitement contenus dans les paroles de Nithard, du parti contraire.

Les esprits et les choses étant disposés de cette manière, il y eut un soulèvement général au printemps de l'année 830, tandis que l'empereur Louis visitait les côtes de l'Océan, marchant vers la Bretagne. Pépin, roi d'Aquitaine, s'avança, avec une grande armée, jusqu'à Paris, et de là à Verberie. L'empereur Louis, se voyant le plus faible, congédia Bernard, qui se sauva à Barcelone, enferma Judith dans le monastère de Notre-Dame de Laon, et se retira lui-même à Compiègne. Pépin se fit amener Judith, qui, se voyant menacée de mort, promit de prendre le voile de religieuse, et de persuader à l'empereur d'embrasser aussi la vie monastique. On la mena à l'empereur, qui lui permit de prendre le voile ; mais pour lui, il demanda du temps pour délibérer s'il ferait couper ses cheveux. Judith fut conduite à Poitiers et enfermée dans le monastère de Sainte-Croix. Lothaire arriva ensuite, et enfin Louis, roi de Bavière, et les

(1) Dom Bouquet, t. VI, p. 67. — (2) *Act. Bened.*, t. V.

trois frères se trouvèrent à Compiègne. L'empereur, leur père, les apaisa, témoignant être content de ce qui s'était passé, et promettant de ne rien faire à l'avenir que par leur conseil. Héribert, frère de Bernard, avait été privé de la vue, son cousin Odon exilé; Conrad et Rodolfe, frères de Judith, avaient été tonsurés et enfermés dans des monastères. Du côté des princes se trouvaient Hilduin, abbé de Saint-Denis; Elisacar, abbé de Saint-Riquier; Vala, abbé de Corbie; Jesse, évêque d'Amiens; saint Bernard, archevêque de Vienne; saint Agobard, archevêque de Lyon; Barthélemy, archevêque de Narbonne, et plusieurs autres personnages distingués par leur rang et leur sainteté : ce qui, équitablement, doit nous faire penser qu'ils avaient pour cela des motifs très-graves, et que les récits de Nithard et de saint Pascase ne sont que trop vrais.

Louis conserva donc, pendant tout l'été de 830, le nom d'empereur, quoique Lothaire eût tout le pouvoir effectif. Lothaire avait laissé auprès de lui quelques moines, pour lui persuader d'embrasser la vie monastique. Mais les moines, voyant que les affaires allaient encore plus mal, demandèrent à Louis si, au cas qu'on lui rendît l'empire, il travaillerait de toutes ses forces à le bien gouverner, surtout à protéger la religion, base de tout bon ordre. Comme il le promit sans peine, ils travaillèrent dès lors à son rétablissement. Gundebald, un d'entre eux, fut envoyé secrètement à Louis de Bavière et à Pépin d'Aquitaine, pour leur promettre une augmentation de territoire, s'ils contribuaient à la réintégration de leur père. Ils y consentirent volontiers. On devait tenir une assemblée générale au mois d'octobre. Les partisans de Lothaire demandaient qu'elle se tînt en quelque partie de France. Mais Louis s'y opposait en secret de toutes ses forces; car il se défiait des Francs et n'avait espérance que dans les Germains. Enfin Louis l'emporta, et l'assemblée fut convoquée à Nimègue. Cependant il pouvait craindre encore que, si toute l'armée s'assemblait, le petit nombre de ses fidèles ne fût accablé par la multitude de ses ennemis. Il ordonna donc que chacun s'y rendît avec un appareil pacifique. Il commanda au comte Lambert de rester dans son gouvernement de Bretagne, et à l'abbé Elisacar de l'y aider à rendre la justice. Il y eut donc peu de Français à Nimègue, tandis que toute la Germanie y conflua pour soutenir l'empereur. Voulant affaiblir encore davantage ses adversaires, Louis demanda à Hilduin pourquoi il était venu avec un cortége, tandis qu'il avait ordre de venir tout simplement. Il le chassa aussitôt du palais et l'envoya camper près de Paderborn avec très-peu de monde. Il ordonna pareillement à Vala de se retirer dans son monastère de Corbie. Les Français, se voyant ainsi circonvenus, sont réduits au désespoir et poussent Lothaire à livrer bataille ou à les conduire ailleurs. Mais Lothaire fait sa paix avec son père sans stipuler aucune sûreté pour ses partisans. Jesse, évêque d'Amiens, est déposé à Nimègue. Les autres chefs sont arrêtés pour être jugés dans une assemblée suivante. On décide en même temps que l'impératrice Judith, injustement séparée de l'empereur Louis, lui serait rendue suivant les canons et par l'autorité du pape Grégoire. Judith fut aussitôt mandée et revint auprès de Louis, à la charge de se présenter à la prochaine assemblée pour se défendre des crimes dont on l'accuserait, et jusque-là, l'empereur ne lui rendit point les honneurs dus à sa dignité.

L'assemblée se tint à Aix-la-Chapelle, au mois de février 831, comme il avait été convenu. Judith s'y présenta devant l'empereur et ses fils. Le peuple demanda si quelqu'un la voulait accuser. Comme tous ceux qui auraient pu le faire étaient emprisonnés, exilés, ou du moins intimidés par leur défaite, personne ne parut. Alors, au lieu d'examiner ou les faits allégués contre elle ou les témoignages par lesquels on les avait appuyés, on lui déféra le serment, selon la loi des Francs, et sa propre déclaration fut reçue comme une preuve de son innocence. Dans la même assemblée, on jugea les chefs de l'insurrection, qui avaient été arrêtés à Nimègue; ils furent condamnés à mort. Mais l'empereur Louis leur donna la vie et se contenta de les faire garder en divers lieux, les ecclésiastiques dans les monastères; encore en rappela-t-il plusieurs la même année.

Quant à l'abbé Vala, il fut relégué près du lac de Genève et renfermé dans une caverne inaccessible. Là on lui envoya saint Pascase Radbert, son confident, pour lui faire avouer, ne fût-ce que par un seul mot, qu'il avait excédé en quelque chose, et que désormais il acquiescerait à toutes les vues de l'empereur; avec ce peu il y avait moyen, non-seulement de lui obtenir sa grâce, mais de le remettre en faveur plus haut que jamais. Vala répondit à son ami que, pour tous les honneurs du monde, il ne pouvait se résoudre à offenser Dieu en rendant un faux témoignage contre lui-même, s'avouant coupable contre sa conscience; car il n'avait eu que des intentions droites et avait cru nécessaires pour le bien de l'Etat, de s'opposer à la tyrannie de Bernard. Il fut ensuite transféré à l'île de Noir-Moutier, et enfin renvoyé à son monastère de Corbie.

Dans une troisième assemblée, tenue à Thionville la même année 831, le duc Bernard demanda à se purger à son tour des accusations portées contre lui dans celle de Compiègne. Au lieu de requérir un examen juridique des preuves et des témoins, il provoqua tout accusateur à le combattre à cheval, en champ clos, suivant l'usage des Francs. Comme tous ses adversaires étaient exilés ou vaincus, il ne s'en présenta aucun. L'assemblée, après lui avoir déféré le serment, prononça son innocence sur son seul témoignage.

L'empereur Louis congédia ses trois fils, et renvoya Louis en Bavière, Pépin en Aquitaine, et Lothaire en Italie, mais après lui avoir ôté le titre d'empereur, ce qui devint un nouveau sujet de trouble. D'un autre côté, le duc Bernard, revenu à la cour, comptait reprendre sa première puissance : il y fût trompé. Le moine Gundebald, qui avait puissamment contribué au rétablissement de l'empereur, prétendait être le second personnage de l'empire. De dépit, le duc Bernard se jeta dans le parti de Pépin, roi d'Aquitaine, autre ferment de discorde (1). Enfin l'empereur Louis, se défiant des Français, confia inconsidérément tout son royaume aux Germains, c'est-à-dire aux Saxons, aux Thuringiens, aux Bavarois et aux Allemands, en un mot, à ceux-là mêmes que son père et les Francs avaient eu tant de peine à subjuguer (2). Aussi, d'un moment à l'autre, les affaires se brouillaient de plus en plus entre Louis et ses enfants. Au fond, il était toujours gouverné par Judith, et penchait tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, comme il était poussé. En 832, il marche contre son fils Louis de Bavière, et puis contre son fils Pépin d'Aquitaine. Dans la même année, il fait un nouveau partage entre Lothaire et Charles; l'année suivante 833, il ôte l'Aquitaine à Pépin, et la donne encore à Charles, sans aucune considération pour la charte de partage et de constitution si solennellement jurée par les états et confirmée par le Pape. Tout l'empire était ébranlé par les armées qui marchaient de part et d'autre.

Alors Agobard, archevêque de Lyon, écrivit à l'empereur Louis en ces termes : Comment un sujet peut-il s'acquitter de la fidélité qu'il vous doit, si vous voyant en péril, il ne s'empresse à vous le faire connaître ? Je prends à témoin Dieu, qui sonde les cœurs, que je n'ai aucun autre motif de vous écrire, que la douleur, plus grande que je ne puis exprimer, des dangers qui vous menacent, principalement votre âme. Il lui représente ensuite la manière dont il avait associé à l'empire Lothaire, son fils aîné, après avoir employé le jeûne et la prière, pour connaître la volonté de Dieu. Depuis ce temps, ajoute-t-il, les lettres impériales ont toujours porté le nom de l'un et de l'autre, jusqu'à ce que vous ayez changé de volonté, sans que Dieu nous ait dit, ni par lui-même, ni par un ange, ni par un prophète, qu'il se repentait d'avoir établi ce prince, comme il dit à Samuël, parlant de Saül. Croyez-vous avoir trouvé par vous-même un meilleur conseil que celui que Dieu vous a inspiré, après l'en avoir tant prié ? Nous déplorons les maux qui sont arrivés cette année à cette occasion, et nous craignons fort que Dieu ne soit irrité contre vous Car nous ne pouvons vous dissimuler que l'on murmure extrêmement de ces serments divers et contraires, et que l'on vous en blâme ouvertement (3). Voilà ce que disait Agobard.

Et de fait, l'instabilité de tous les partages, le mépris pour tous les arrangements convenus, la violation de tous les serments qui devaient leur servir de garantie, causaient un mécontentement universel. Les fils de Louis, qui se voyaient sacrifiés à leur plus jeune frère, et qui ne pouvaient guère douter que l'intention de Judith ne fût de les dépouiller entièrement, s'indignaient d'être ainsi ballottés. Ils se communiquèrent leurs craintes et leurs ressentiments pendant l'hiver de 832 à 833, que Louis passa à Aix-la-Chapelle, et ils se donnèrent rendez-vous près de Colmar, en Alsace, en s'engageant à s'y rendre, selon l'usage du temps, avec un cortége équivalent à une armée, afin de pouvoir contraindre leur père à maintenir ses propres ordonnances et ses propres partages. Leurs motifs pour prendre les armes semblent avoir été tout au moins plausibles, puisque Grégoire IV, pontife, dont la réputation n'a pas souffert d'atteinte, et qui n'avait dans cette occasion, d'autre intérêt que celui de la paix, accompagna Lothaire d'Italie en Allemagne, et parut embrasser la cause des trois fils contre leur père (4). Ces réflexions sont d'un historien protestant, non suspect de flatter les Papes et le clergé catholique.

Une lettre d'Agobard justifie ces réflexions. Il écrivit à l'empereur Louis en ces termes : Vous commandez que les deux ordres, le militaire et l'ecclésiastique, se tiennent prêts contre les commotions présentes, l'un pour combattre, l'autre pour parler et conférer. Il est bon de se rappeler à ce sujet que, quant aux armes, il faut plus considérer la justice d'en haut que la force des bras ; et que, dans les conférences, il faut plus chercher la vérité que l'abondance des paroles. Il m'a donc semblé utile de mettre sous vos yeux quelques témoignages des saints Pères, sur le respect que vous devez au Siége apostolique. Là-dessus, il cite des passages de saint Léon, de Pélage et d'Anastase, puis il ajoute : Sans doute, si le pape Grégoire vient maintenant sans raison et pour combattre, il mérite d'être combattu et repoussé ; mais s'il ne vient que pour rétablir la paix et rétablir ce qui a été fait par votre autorité, du consentement de tout l'empire, et ensuite confirmé par le Siége apostolique, son dessein est raisonnable, son arrivée opportune, vous devez lui obéir. Car ce qui a été établi de cette manière, vous ne devez pas le changer ; vous ne pourriez le faire sans vous mettre grandement en péril et vous rendre coupable. Pendant ce temps pascal, j'ai reçu des lettres du Pape, qui nous ordonnaient des jeûnes et des prières, pour demander à Dieu de favoriser le dessein qu'il a de rétablir la paix dans votre maison et votre royaume. J'en ai été touché, et j'ai prié ar-

(1) Astron., n. 47, p. 112. — (2) D. Bouquet, t, VI, p. 313 *Acta Bened., sæc.* IV, p. 377. — (3) *Bibl. PP* t. XIV (4) Sismondi. *Hist des Français*, t. III, p 20.

demment que ce tumulte s'apaise sans effusion de sang. Personne ne doute, Seigneur, que vous n'aimiez sans comparaison plus le royaume céleste que le terrestre ; or vous ne pouvez faire d'œuvre plus agréable à Dieu que de rétablir la paix. C'est un mérite qui vous approchera de celui des apôtres (1).

Le pape Grégoire étant arrivé en France, on envoya de sa part et de la part des princes avec lesquels il était, pour amener de Corbie, l'abbé Vala, comme celui dont les conseils seraient très-utiles pour la paix. Vala ne voulait point sortir de son monastère. Mais on lui lut les lettres du Pape, qui le lui ordonnait, pour la paix, pour la réconciliation du père et des fils, des princes et des seigneurs, pour le bien des églises, pour la réunion du peuple et le salut de tout l'empire. Les envoyés des princes le conjuraient de les aider de ses conseils et de ne pas les abandonner dans cette extrémité, après avoir tant souffert pour eux. Ils lui signifièrent enfin qu'ils avaient ordre de l'emmener de force, s'il ne voulait venir de gré. Ses moines le conjurèrent de leur côté de céder à tant de motifs. Il partit donc avec saint Pascase Radbert, de qui nous tenons tous ces détails, et qui ajoute, pour justifier toujours davantage contre ses détracteurs la démarche de son abbé : Et avant et après qu'il eut embrassé l'état monastique, toujours et à cause de son mérite, il avait été un des principaux conseillers de l'empire ; il ne pouvait donc, sans péril, refuser ses conseils dans une circonstance aussi grave. D'ailleurs, y eut-il jamais moine plus saint que Jean-Baptiste, Elie, Elisée, Jérémie et les autres prophètes ? Et toutefois ils ont résisté courageusement aux rois et combattu jusqu'à la mort pour la justice.

Cependant l'armée du vieux empereur et celle de ses trois fils se trouvèrent enfin en présence dans les plaines de Rothfeld, non loin de Colmar, en Alsace. Elles s'avançaient, non pour combattre, mais pour négocier. Dans le camp de Louis, l'âme des conseils et la maîtresse des affaires était une femme, l'impératrice Judith ; c'était elle qui soulevait de nouveau les flots et les tempêtes. Dans le camp des princes, Vala et Pascase furent accueillis avec une joie extrême. Le pape Grégoire surtout leur témoigna une grande satisfaction. Il avait l'esprit cruellement tourmenté de trouver les choses bien pires qu'il n'aurait même pu s'imaginer. Des bruits divers circulaient d'un camp dans l'autre, mêlant le faux et le vrai. Un faux bruit s'était répandu dans le camp du père, que le Pape ne venait que pour excommunier l'empereur, et ses évêques, s'ils n'obéissaient à sa volonté. L'empereur, les seigneurs et les évêques de son parti en firent des reproches et des menaces au Pape. Les évêques lui dirent dans une lettre qu'ils ne voulaient nullement se soumettre à son autorité, et que s'il était venu pour les excommunier, il s'en retournerait excommunié lui-même. L'Astronome, biographe de Louis le Débonnaire, qui nous a conservé ces paroles, y joint cette réflexion : Qu'en cela les évêques se laissèrent emporter quelque peu à une audacieuse présomption, attendu que l'autorité des anciens canons tient un langage différent. Cette réflexion d'un des partisans de l'empereur Louis est remarquable. On pourrait ajouter encore que parmi les évêques de ce parti, il y en avait plus de Germanie que de France ; car nous avons vu que Louis se défiait des Français, et n'avait de confiance que dans les Germains. C'était même là une des causes principales du mécontentement universel. Cette préférence des uns aux autres ne venait point originairement de Louis, mais de sa femme Judith, qui, n'étant pas de la race des Francs, mais de celle des Bavarois, profitait de cette circonstance pour indisposer les uns contre les autres, et élever ainsi son fils Charles aux dépens de Lothaire, de Louis et de Pépin.

Le pape Grégoire était alarmé des menaces que lui faisaient les évêques du parti de Louis ; car ils le menaçaient même de le déposer. L'abbé Vala et saint Pascase le rassurèrent en lui donnant les passages des saints Pères et les écrits de ses prédécesseurs, qui prouvaient d'une manière irrésistible, qu'en vertu de la puissance et de l'autorité qu'il avait reçues de Dieu et de saint Pierre, il pouvait aller ou envoyer à toutes les nations, pour prêcher la foi et procurer la paix des églises ; qu'il avait toute l'autorité suréminente et toute la puissance vivante de saint Pierre, de telle sorte que tous devaient être jugés par lui, sans que lui-même pût être jugé par personne. Ce sont les paroles de saint Pascase Radbert.

Alors le Pape répondit aux évêques. Il leur fait remarquer que, dans l'inscription même de leur lettre, ils lui donnaient deux noms contraires, celui de frère et celui de Pape ; tandis qu'il était plus convenable de l'appeler seulement d'un nom qui indiquât le respect que l'on doit à un père. Ils assuraient se réjouir de son arrivée, persuadés qu'elle profiterait à tout le monde, au prince et à ses sujets : ils auraient souhaité avoir la permission d'aller à sa rencontre ; mais l'ordonnance sacrée de l'empereur les avait prévenus. Paroles répréhensibles. D'abord, l'ordonnance apostolique ne devait pas vous paraître moins sacrée que celle que vous appelez impériale ; puis il n'est pas vrai que celle de l'empereur vous ait prévenus, c'est, au contraire, celle du Pontife ; enfin, comme de vrais évêques, comme les ministres du culte divin et non pas du culte humain, pourquoi n'avez-vous pas répondu à l'empereur ce que le bienheureux Grégoire disait au sien ? Ne vous offensez pas de notre liberté. Je sais que vous êtes une ouaille de mon troupeau, confiée à mes soins

(1) *Bibl. PP.*, XIV. — (2) *Vita Vala* l. II, n. 14.

par le souverain Pasteur. Souvenez-vous que vous êtes de même nature que vos sujets, tenez-vous uni à Jésus-Christ, et ne vous glorifiez pas tant de régner sur les hommes, que de faire régner Jésus-Christ sur vous. Pourquoi, maintenant encore, que vous êtes avec l'empereur, au lieu d'absurdes adulations, ne lui dites-vous pas avec saint Augustin : Nous nommons heureux les empereurs, s'ils règnent selon la justice, s'ils ne s'enorgueillissent pas des louanges qu'on leur prodigue ou des services qu'on leur rend, s'ils se souviennent qu'ils sont hommes et s'ils font servir leur puissance à étendre le culte de Dieu.

Après avoir dit que vous vous réjouissiez de notre arrivée, vous ajoutez que vous avez été grandement affligé de certains bruits. Votre esprit est donc comme le flot de la mer, que le moindre vent agite? Mais au moins n'auriez-vous dû nous faire l'injure de penser, qu'à cause de cela nous oublierions notre devoir pastoral et la plus sévère modération. Vous dites que nous venons fulminer, sans aucun sujet, je ne sais quelle excommunication, et vous nous exhortez, en termes confus et embrouillés, de ne le faire pas, soit de nous-même, soit à l'instigation d'autres, parce que ce serait déshonorer la dignité impériale et avilir la nôtre. Expliquez-vous, de grâce; que signifie ce langage? Et dites-nous ce qui déshonore plus la puissance impériale, ou de l'excommunication, ou des œuvres dignes de l'excommunication ? Vous avez raison d'ajouter que je dois me souvenir du serment de fidélité que j'ai fait à l'empereur. Si je l'ai prêté, c'est pour cela que je veux éviter le parjure, en l'avertissant de tout ce qu'il fait contre l'unité ou la paix de l'Eglise et du royaume. Si je ne le faisais pas, je serais parjure comme vous, si toutefois j'ai juré; car c'est vous qui vous montrez parjure, vous qui, après avoir sans aucun doute juré et rejuré, le voyez agir contre la foi qu'il a donnée et se jeter dans le précipice, sans vous mettre en peine de l'arrêter, suivant la foi que vous avez promise.

On a sans doute remarqué l'expression répétée du pape Grégoire IV : Si toutefois j'ai prêté serment de fidélité à l'empereur. C'est qu'il ne l'avait pas fait comme Pape, ni depuis qu'il l'était, mais auparavant, et comme membre subalterne du clergé romain, qui, d'après le décret du pape Eugène II, devait prêter à l'empereur un serment de fidélité, subordonnée à la fidélité qu'il devait avant tout au Pape lui-même.

Le pape Grégoire continue dans sa lettre aux évêques de l'empereur Louis: Vous me promettez une réception honorable, si toutefois je viens à lui pour faire son bon plaisir. Voilà une chose que vous avez lue, non dans les livres divins, mais dans vos consciences, vous qui faites tout pour la rétribution temporelle, parce que vous êtes des roseaux agités à tout vent et que le moindre souffle fait plier. Pensez, mes frères, pensez combien cette disposition est éloignée de la prière que vous avez coutume de faire à Dieu, non du cœur, mais de la voix : Donnez-nous de mépriser les prospérités de ce monde et de ne pas en craindre les adversités. Car si vous faisiez cette demande du fond de votre cœur, elle vous serait accordée, suivant cette parole : Demandez, et il vous sera donné. Vous dites ensuite, que le premier partage du royaume que l'empereur avait fait entre ses fils a été changé maintenant suivant l'opportunité des choses : ce qui est doublement faux. D'abord cela n'était pas opportun, mais très-inopportun, attendu que cela est une cause et une source de turbation, de dissension, de commotion, de déprédation, et de tous les maux qu'il serait trop long de dire, sans compter d'innombrables parjures et des violations de la foi et de la paix. En second lieu, vous ne savez pas si le partage est changé, et si le véritable roi et seigneur a ratifié ce que l'on a fait; car ce changement que vous dites avoir été fait suivant l'opportunité des choses, on voit bien que Dieu n'en est pas l'auteur, puisque c'est la source d'une multitude de péchés. Vous dites encore avec une grande suffisance que, si nous venons respectueusement à l'empereur, nous connaîtrons par lui toute la vérité de l'affaire, pourquoi la division a été changée opportunément et utilement. C'est un excès d'orgueil qui vous fait parler de la sorte, comme si vous étiez les seuls qui puissiez connaître les causes des affaires. Je vous le dis en vérité : c'est être non-seulement insensé, mais malheureux, de ne pas comprendre quels maux a produits votre changement, de quel mauvais fond il procède, et pourquoi vous vous en faites les panégyristes.

Vous ajoutez que, si je ne viens pas selon votre bon plaisir, je trouverai tant d'oppositions de la part de vos églises, qu'il ne me sera pas même permis de faire aucune fonction dans vos diocèses, ni d'excommunier qui que ce soit malgré vous. Certes, la vérité a dit vrai, que le mauvais homme profère du mauvais trésor de son cœur de mauvaises choses. Et pour quel motif me seriez-vous contraires avec vos églises, à moi, l'ambassadeur de la paix et de l'unité, ce qui est le don et le ministère du Christ? Vous parlez ensuite d'une manière ridicule : Une chose que nous avons mieux aimé taire que dire, c'est que si vous n'acquiescez pas à nos conseils, vous risquez votre dignité. Quel langage ! Si vous avez mieux aimé vous taire que de parler, pourquoi donc ne vous êtes-vous pas tus? Vous paraissez tellement aimer la discorde, que vous n'êtes pas même d'accord avec vous-mêmes. Puis me menacer de la dégradation, non pour aucun crime, mais parce que je ne voudrais pas venir à votre bon plaisir, y a-t-il rien de si absurde, de si inconvenant, de si insensé? Pour appuyer votre menace, vous faites encore mention du serment. Et vous ne vous souvenez pas que des parjures ne peuvent point dégrader un parjure, lors même que je le serais.

Après tout, vous ne savez pas si je le suis ; tandis que pour vous, personne n'en doute. En tout ceci vous auriez bien fait de vous souvenir que plus quelqu'un remue un cloaque, plus il en fait sortir de puanteur. Quant à ce que vous dites, que vous procéderez à la déposition de nos frères, les évêques qui sont avec nous, et cela en dernier ressort et sans espérance de rétablissement, votre présomption est étrange. Depuis quand ce qui a été fait par une partie, ne peut-il pas être défait par l'universalité ? Ce que contiennent vos menaces n'a jamais été fait depuis le commencement de l'Église. Car lors même que je serais parjure, il faudrait vous appliquer cette parole de l'Évangile : Est-ce que tu ne crains donc pas Dieu, toi qui es dans la même condamnation (1)?

Cette lettre du pape Grégoire aux évêques de l'empereur Louis était sans doute bien sévère ; mais, comme on l'y voit, les évêques l'avaient méritée par l'inconvenance et l'étourderie de leur langage. Au fond, ni eux, ni l'empereur Louis n'en étaient la cause première, mais une femme, l'impératrice Judith. C'était elle la vraie cause de toute cette révolution.

Cependant l'empereur Louis envoya à ses enfants des députés, dont le chef était Bernard, évêque de Worms. Il demandait au Pape pourquoi il tardait tant à venir le trouver, s'il était dans les mêmes dispositions que ses prédécesseurs. En même temps, il remit aux princes un manifeste de leur père, où il les exhortait à se souvenir qu'ils étaient ses enfants et ses vassaux, se plaignant qu'ils voulaient lui ôter la qualité de protecteur du Siège apostolique. Lothaire répondit avec beaucoup de respect, d'abord : qu'ils tenaient à gloire d'être ses enfants, mais qu'ils suppliaient sa clémence de ne pas les condamner injustement, de ne pas les détrôner sans crime, de ne pas les déshériter sans qu'il y ait de leur faute ; en second lieu, qu'ils étaient toujours ses vassaux, fidèles à leur serment : ils étaient venus accompagnés, parce qu'ils n'avaient par osé venir seuls, à cause des embûches de leurs ennemis, qui cherchaient à les perdre, et qui depuis longtemps, cherchaient à faire périr l'empereur lui-même ; en troisième lieu, Lothaire rappelle à son père que lui-même l'avait associé à la défense spéciale de l'Église romaine en l'associant à l'empire, avec la volonté du peuple, comme le témoignaient les diplomes et les monnaies où leurs noms étaient associés ; que lui-même l'avait envoyé au Siège apostolique pour en recevoir la bénédiction, l'honneur et le nom de l'office impérial, avec le diadème et le glaive pour la défense de l'Église et de l'empire. Ayant donc appris que plusieurs dressaient des embûches au Pape, il a voulu lui servir de garde du corps dans un voyage entrepris pour rétablir la paix et la concorde, et le réconcilier lui-même avec son père.

L'empereur Louis lui reprocha encore trois choses : d'empêcher le Pape de venir le voir, de débaucher ses frères ainsi que ses vassaux. Lothaire répondit : Ce n'est pas nous qui lui avons fermé les chemins pour venir à vous ; c'est nous qui les avons rouverts lorsque les passages des Alpes étaient obstrués par vos ordres, de manière que nul mortel ne pouvait les franchir, jusqu'à ce que, par la vertu de Dieu et notre labeur, nous les avons aplanis. C'est nous qui avons contraint le Seigneur apostolique d'entreprendre cette peine, pour être près de vous un suprême intercesseur à la place du bienheureux Pierre, dont la puissance et l'autorité vivent et excellent en sa personne. Nous ne l'empêchons donc pas, comme on nous en accuse ; nous le présentons au contraire de grand cœur, et nous supplions humblement qu'on l'écoute dans la cause de Dieu et la nôtre. Ensuite, bien loin de retenir mes frères et de les exciter contre vous, c'est moi qui, lorsqu'ils étaient repoussés et expulsés au loin par la persécution, ai voulu les ramener à votre clémence, la suppliant de se ressouvenir que nous sommes ses fils, et de ne pas nous dégrader et perdre sans cause, mais d'avoir pitié de nous, selon la loi naturelle et divine. Quant à vos vassaux, ce n'est pas nous qui les retenons ; mais, dispersés, fugitifs, emprisonnés, ils ont eu recours à nous et à ce bienheureux Pontife, afin qu'il daignât intercéder auprès de votre clémence pour qu'ils ne soient pas condamnés injustement (2).

Telles étaient les plaintes du père et les réponses des fils. Dominé par sa femme, Louis ne voulut point leur pardonner. Alors on lui envoya le souverain Pontife, le Vicaire de saint Pierre. Il fut reçu sans aucun des honneurs convenables. Toutefois, quand il eut donné sa bénédiction et des présents, suivant la coutume, il exposa pourquoi il était venu. L'empereur lui dit : Saint Pontife, si nous ne vous avons pas reçu avec des hymnes et des acclamations, ni avec les honneurs dus à votre dignité, comme le faisaient les anciens rois, c'est que vous n'êtes pas venu comme vos prédécesseurs aux nôtres, quand ils étaient appelés. Le Pape répondit : Sachez bien que nous sommes venu pour la paix et la concorde, que l'auteur de notre salut nous a laissées, et que je suis chargé de prêcher et d'offrir à tous les hommes. Si donc, ô empereur, vous nous recevez dignement, nous et la paix du Christ, la paix reposera sur vous et sur votre royaume ; sinon, la paix du Christ nous reviendra, comme vous avez lu dans l'Évangile, et elle sera avec nous.

Le pape Grégoire, après être resté quelques jours auprès de Louis sans avoir pu obtenir la réconciliation qu'il demandait, s'en retourna au camp de Lothaire, avec quelques présents qu'il n'avait pas demandés. La nuit suivante, il y eut dans le camp de Louis une

(1) Labbe, t. VII, p. 1570. *Bibl. PP.*, t. XIV, p. 315. — (2) *Vita Walæ.*

révolution soudaine. Sans la persuasion de qui que ce soit, autant que j'ai pu savoir, dit saint Pascase Radbert ; après s'être consultés ensemble, dit Thégan, chorévêque de Trèves et partisan de Louis ; entraînés par les présents, les promesses, les menaces, dit l'astronome familier du vieil empereur, tous l'abandonnèrent, depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, et allèrent rejoindre les princes, qui alors ne permirent plus au pape de retourner. Le lendemain, l'empereur dit au petit nombre de ceux qui lui restaient : Allez rejoindre mes enfants, je ne veux pas que personne, à cause de moi, perde ni la vie ni les membres. Le canton Rothfeld, autrement Camp-Rouge, où Louis se vit ainsi abandonné de toute son armée, fut appelé Lügenfeld, c'est-à-dire Camp-du-Mensonge (1).

C'était la fête de l'apôtre saint Paul. La multitude qui était avec les princes parlait d'aller piller le camp et la tente du vieil empereur; il envoya demander à ses fils de ne pas l'exposer aux insultes du peuple, et de lui garantir la vie et les membres de sa femme et de son fils Charles. Ils le lui promirent et lui mandèrent de passer dans leur camp, en l'assurant qu'ils viendraient eux-mêmes promptement à sa rencontre. Et de fait, à son approche, ils descendirent de cheval et allèrent à lui. Il leur rappela leurs promesses, quant à sa personne, sa femme et son fils. En ayant reçu une réponse convenable, il leur donna le baiser et les suivit dans leur camp. Là, sa femme Judith fut remise entre les mains de Louis, roi de Bavière. Quant à lui-même, Lothaire le mena dans son quartier avec le jeune Charles, son frère, âgé de dix ans, et les fit garder dans une tente particulière.

Alors, de l'avis du Pape et de tous les seigneurs, il fut jugé que l'empire était tombé des mains du père, et que Lothaire, son héritier, qu'il avait lui-même associé à l'empire avec le consentement de tout le monde, devait le reprendre et le relever. Sans quoi, ajoutaient-ils tous, ils se choisiraient un autre souverain pour les défendre. Lothaire y acquiesça donc, et on partagea de nouveau l'empire entre les trois frères, Lothaire, Pépin et Louis, suivant la charte de partage et de constitution jurée en 817, et confirmée de nouveau en 821, qui fut ainsi rétablie en 833. L'abbé Vala, non plus que saint Pascase, n'approuvait ni l'abdication du vieil empereur, ni la précipitation avec laquelle on avait traité une si grande affaire. Il demeura toutefois encore, et, par ce qui lui restait d'influence, tempérait les choses de manière à empêcher la guerre civile ou même un parricide. C'est ce que dit expressément son ami saint Pascase (2).

Quant au pape Grégoire, il s'en retourna à Rome tout triste ; et il y avait de quoi l'être pour qui connaissait l'état des hommes et des choses. L'empereur Louis était personnellement trop bon pour que les peuples pussent longtemps lui garder rancune ; en même temps, il était incapable de les gouverner par l'inconsistance de sa volonté propre, dominé qu'il était par les caprices de sa femme. Le pour et le contre ne présentaient donc qu'instabilité, que flux et reflux de perturbations politiques.

Après le départ du Pape, les trois frères se séparèrent, Judith fut menée à Tortone en Lombardie, l'empereur Louis à Soissons, et enfermé dans le monastère de Saint-Médard, et Charles dans celui de Prom, mais sans qu'on lui coupât les cheveux. L'empereur Lothaire indiqua une assemblée générale à Compiègne pour le 1er octobre.

Alors Agobard, archevêque de Lyon, publia un manifeste pour Lothaire, où il soutenait que lui et ses frères avaient eu raison de s'insurger pour purger le palais de leur père des crimes dont il était infecté. Il rejette la cause de tous les maux sur Judith, qu'il compare à Jésabel, Athalie et Dalila. Il l'accuse d'avoir été infidèle à l'empereur, son époux, et d'avoir persécuté les fils du premier lit. Il dit que l'on avait eu raison, trois ans auparavant, de chasser du palais les complices de ses crimes, et de l'enfermer elle-même dans un monastère ; après quoi il soutient qu'il n'a pas été permis à Louis de la reprendre. Il se plaint de la multiplicité et variété de serments que l'on a fait prêter, particulièrement en faveur d'un enfant, et des armées que l'empereur a fait marcher contre ses sujets et ses fils, au lieu de les employer contre les nations barbares, pour procurer leur conversion, suivant l'intention de l'Église. Il dit toujours, Louis jadis empereur, attendu qu'il avait été déchu dans l'assemblée près de Colmar. Il conclut enfin qu'il doit faire pénitence de tant de maux causés par sa négligence et sa complaisance excessive pour sa femme ; qu'il doit s'humilier sous la main de Dieu et aspirer à la gloire éternelle, puisque la grandeur temporelle ne lui convient plus (3). Les crimes que l'archevêque de Lyon impute à l'impératrice Judith, saint Pascase Radbert y insiste également comme sur des faits incontestables; d'un autre côté, toutes les chroniques favorables à Judith conviennent qu'elle en était généralement accusée. Il nous semble que, quand des personnages aussi graves et aussi saints que Pascase et Agobard, s'accordent aussi positivement avec le cri des peuples, on peut bien croire qu'il en était quelque chose.

Cependant l'assemblée générale, indiquée pour le mois d'octobre, se tenait à Compiègne. Plusieurs avaient pitié du vieil empereur, et déploraient ce qui s'était passé. Voilà du moins ce que disent les chroniques qui lui sont favorables ; la chose, du reste, est facile à croire. Lothaire et les chefs de son parti, s'en étant aperçus, craignirent de se voir abandonnés, et crurent devoir pousser les choses à

(1) *Vita Valæ*. Thégan, Astron. — (2) *Id., Act. Bened.*, sect. II. — (3) *Bibl. PP.*, t. XI. V

une extrémité sans retour. C'était de mettre l'empereur Louis en pénitence publique, afin qu'il ne pût jamais porter les armes ni rentrer dans la vie civile. Ebbon, archevêque de Reims, dans le diocèse duquel se trouvait Compiègne, se vit, d'après le témoignage de son clergé, contraint par les instances et les ordres des évêques et des seigneurs, de présider à la cérémonie : ce qui lui attira dans la suite bien des disgrâces (1).

En Alsace, il avait quitté avec tout le monde le camp de Louis pour passer à celui de Lothaire. A Compiègne donc, on envoya au vieil empereur, que Lothaire y avait ramené, plusieurs évêques pour lui persuader de se soumettre au jugement qu'ils avaient rendu contre lui, sans s'attendre de s'enfermer dans un monastère pour le reste de ses jours. Il le refusa d'abord, mais ces évêques le fatiguèrent tant, qu'enfin il consentit à recevoir publiquement la pénitence. Donc, au jour marqué, qui était dans ce même mois d'octobre 833, Louis fut amené à l'église Notre-Dame de Soissons, où reposaient les corps de saint Médard et de saint Sébastien. Les évêques y étaient assemblés, ayant Ebbon à leur tête, comme métropolitain de la province. Il y avait un grand clergé; Lothaire était présent, accompagné de plusieurs seigneurs et d'autant de peuple que l'église en pouvait contenir. Alors Louis, prosterné par terre sur un cilice, devant l'autel, confessa publiquement qu'il s'était indignement acquitté de son ministère, déclarant que, pour l'expiation de ses fautes, il demandait la pénitence publique. Les évêques l'avertirent de faire une confession plus sincère que celle qu'il avait faite autrefois, c'est-à-dire en 823, dans l'assemblée d'Attigny.

Louis tenait en main un papier que les évêques lui avaient donné, et sur lequel il se confessa des huit fautes suivantes : 1° De sacrilége et d'homicide, en ce qu'au préjudice du serment solennel fait à son père, au pied des autels, en présence du clergé et du peuple, il avait fait violence à ses frères et à ses parents, et permis de tuer son neveu : c'était Bernard, roi d'Italie. 2° D'être auteur de scandale et perturbateur de la paix, en changeant, sans puissance légitime, le partage fait à ses enfants, de l'avis et du consentement de tous ses fidèles sujets, et confirmé par serment, et en ce qu'il avait fait faire des serments contraires aux premiers ; parjures qui retombent sur lui comme leur auteur. 3° D'avoir, sans aucune nécessité ni utilité publique, fait marcher ses troupes en carême pour une expédition générale, et indiqué une assemblée de la nation à la frontière de son empire pour le jeudi saint ; ce qui avait fait murmurer le peuple, détourné les évêques de leurs fonctions et opprimé les pauvres. 4° D'avoir exilé et même fait mourir de fidèles sujets, qui n'étaient coupables que pour avoir osé lui représenter les désordres et le péril du royaume, et d'avoir condamné des évêques et des moines sans observer les formes prescrites par les canons, en quoi il avait violé les lois divines et humaines, et s'était rendu coupable d'homicide. 5° D'avoir été cause d'une multitude de parjures, en exigeant des serments contraires les uns aux autres et nommément d'avoir fait prêter de faux serments en se présentant pour justifier des femmes accusées, en quoi il s'était lui-même rendu coupable. 6° D'avoir entrepris plusieurs expéditions militaires, non-seulement inutiles, mais nuisibles et faites sans conseil, qui avaient attiré une infinité de crimes, d'homicides, de parjures, de sacriléges, d'adultères, de pillages, d'incendies même d'églises, qui retombaient sur lui, puisqu'il en était l'auteur. 7° D'avoir fait des partages à sa fantaisie, contre le bien de l'État, et fait jurer tout son peuple contre ses enfants, comme contre ses ennemis, au lieu de les mettre en paix par son autorité de père et par le conseil de ses fidèles. 8° De ne s'être point contenté d'avoir, par son imprudence et sa négligence, attiré des maux presque infinis sur ce royaume; mais d'y avoir mis le comble, en engageant ses sujets dans la dernière guerre civile, qui aurait procuré la perte entière du peuple et du royaume, si Dieu, pour prévenir ces malheurs, n'y avait pourvu par une voie extraordinaire et merveilleuse (2).

Louis lut à haute voix cet écrit, l'arrosa de ses larmes en se confessant coupable de tout ce qui y était contenu. Ensuite il le remit aux évêques, qui le placèrent sur l'autel. Enfin, il ôta sa ceinture militaire et ses armes, et les jeta au pied de l'autel, et se dépouillant de l'habit séculier, il en prit un de pénitent; les évêques lui imposèrent les mains, on chanta les psaumes et ont dit les oraisons pour l'imposition de la pénitence. On ordonna que chacun des évêques qui avaient assisté à cette cérémonie en dresserait une relation qu'il souscrirait de sa main et remettrait à Lothaire, en mémoire de l'action, et que, de toutes ses relations, on ferait un sommaire qui serait souscrit de tous les évêques.

Nous avons la relation particulière d'Agobard, et l'acte commun, qui commence par une préface où l'on relève le ministère des évêques et le pouvoir qu'ils ont de lier et de délier, comme vicaires de Jésus-Christ. Ensuite on représente l'état florissant du royaume sous Charlemagne, et sa décadence sous Louis, son fils. On dit que la puissance impériale lui a été soustraite tout d'un coup, par un juste jugement de Dieu; c'est-à-dire, comme nous l'avons vu, par la défection soudaine et complète de tout son peuple, et ensuite par la déclaration du Pape et des grands de l'empire. Toutefois, ajoutent les évêques, nous souvenant des commandements de Dieu et de notre ministère, nous avons cru devoir envoyer à Louis, par la personne de l'empereur, Lothaire, pour l'avertir de ses fautes et l'ex-

(1) Duchesne, t. II, p. 340. D. Bouq., t. VI, p. 251. — (2) Labbe, t. VII, p. 1686.

horter à penser à son salut, afin qu'il ne perdît pas encore son âme, puisqu'il était déjà privé de la puissance terrestre. Ils disent ensuite qu'il s'est réconcilié avec l'empereur Lothaire, son fils, et racontent la cérémonie de la pénitence, comme elle vient d'être rapportée (1).

Il faut bien observer ici que ce qui se fait à Compiègne et à Soissons, n'est pas une déposition de l'empire, mais une simple imposition de la pénitence canonique. Trois mois auparavant, Louis, abandonné subitement de tout son peuple, avait été déclaré déchu de la dignité impériale, de l'avis du Pape et des seigneurs, et avec l'approbation générale de la nation. Aussi les évêques assemblés à Compiègne ne prétendent-ils point y déposer Louis, la chose étant déjà faite. Ils ne le nomment, en conséquence, que le seigneur Louis, ou cet homme vénérable ; ils ne lui ôtent ni la couronne, ni les autres marques d'empereur. Ils ne le tiennent plus que pour un simple particulier portant les armes, qu'ils lui firent quitter, comme ne lui étant plus permis de les porter, suivant les lois de la pénitence. Et de fait, il existait un canon dressé à Nicée, autorisé et cité par les papes saint Sirice et saint Léon, qui défendait de retourner à la milice séculière après avoir fait la pénitence publique. Les paroles sont formelles à cet égard. Et cette discipline était tellement connue et en vigueur, particulièrement en France, que, l'an 535, le troisième concile d'Orléans fit ce canon : Si quelqu'un, après avoir reçu la bénédiction de la pénitence, ne craint pas de retourner à l'habit séculier et à la milice, qu'il soit excommunié jusqu'à la mort, et qu'il ne reçoive la communion qu'à ce dernier moment (2).

Fleury se fait donc volontairement illusion, quand il suppose que cette prohibition ne regardait que le temps même de la pénitence. Il se trompe également lorsqu'il ajoute : Les évêques de France l'avaient ainsi jugé eux-mêmes en la personne de Louis ; puisqu'ils ne lui avaient point interdit l'exercice des armes après la pénitence publique à laquelle il se soumit en l'assemblée d'Attigny. Une différence notable distingue les deux actes. Au concile d'Attigny, Louis fit volontairement pénitence publique, dans ce sens qu'il témoigna publiquement son repentir de la manière dont il avait traité son neveu et ses frères, qu'il se réconcilia avec ces derniers, qu'il consulta les évêques et les seigneurs sur les moyens de réparer ses torts ; mais il ne reçut nullement des évêques l'imposition des mains ni le cilice, rite essentiel de la pénitence canonique proprement dite, comme nous l'apprend le quinzième canon du concile d'Agde, qui porte que, quand les pénitents demandent la pénitence, ils doivent recevoir du Pontife l'imposition des mains et le cilice sur la tête, ainsi que cela est réglé partout.

Quant à l'acte de Compiègne en lui-même, les contemporains y ont signalé deux vices, qui sont réels. Dans le premier article de sa confession, on fait faire pénitence publique à Louis de fautes qu'il avait déjà expiées, et dont il avait déjà reçu l'absolution, ce qui est contraire à toutes les lois divines et humaines, notamment aux lois de l'Eglise. Ensuite, sur les autres fautes dont on l'oblige à s'accuser, si vraies qu'elles pussent être, on ne l'avait ni entendu ni convaincu juridiquement : autre violation de la jurisprudence canonique. Nous ajouterons que, historiquement, Louis est coupable et convaincu d'avoir illégitimement changé la charte de partage et de constitution consentie et jurée par toute la nation des Francs, confirmée par le Pape, et d'avoir ainsi provoqué tous les maux qui suivirent; mais, équitablement, vu son naturel débonnaire, ses vertus personnelles, qu'aiment à reconnaître ses accusateurs eux-mêmes, pouvait-on le juger et le punir à la rigueur? Il y avait peut-être assez de motifs pour le déposer comme incapable; mais y en avait-il assez pour le punir comme coupable ? Du reste, comme dans les révolutions politiques, le plus difficile n'est pas toujours de faire son devoir, mais de le connaître, il n'est pas étonnant de voir, non-seulement des hommes respectables, mais de saints personnages de part et d'autre (2).

Dans cet état des choses et des esprits, une révolution contraire ne se fit point attendre. On plaignait le vieil empereur enfermé dans le monastère de Soissons. Son fils Louis, roi de Bavière, envoya plusieurs fois à Lothaire

(1) Labbe, t. VII, p. 1686, 1691. — (2) *Conc. Aurel* III, c. XXIV.

(3) Ces faits ont été étrangement défigurés par les historiens, sans en excepter Laurentié, sur la foi de dom Bouquet, et de Mansi. On reproche par exemple aux évêques, d'avoir surpris la bonne foi de l'Empereur pour le décider à la pénitence. Mais il est certain d'abord qu'on ne lui fit aucune violence ; ensuite cette imputation de surprise ne peut se concilier avec le nom de ce prélat. C'étaient S. Agobard, archevêque de Lyon, S. Bernard, archevêque de Vienne, le B. Barthélemy, évêque de Narbonne, le B. Jessé, évêque d'Amiens, le pieux Héribold, évêque d'Auxerre, etc. ; puis Hilduin, abbé de Saint Denis ; Hélisachar, abbé de Saint-Riquier , l'abbé Vala, abbé de Corbie. L'accusation vient des seigneurs qui ne pouvaient supporter la déchéance de l'Empereur, seigneurs dont l'historien Thégan s'est fait l'écho ; ce chroniqueur ne pouvait pardonner à Ebbon ni à saint Agobard d'être nés au dernier rang de la société, et d'avoir osé concourir à la déposition d'un Empereur

L'assemblée de Compiègne a donc réellement déposé Louis le Débonnaire ; mais en avait-elle le droit ?

Nous répondrons en peu de mots : 1° C'étaient les assemblées de la nation qui faisaient les rois ; pourquoi ne les auraient-elles pas défaits, quand elles les trouvaient incapables de régner. 2° Les rois eux mêmes reconnaissaient aux évêques le droit de déposition : telle était la constitution de l'Etat depuis le cinquième siècle ; voudrait-on contester aux Francs le droit de se donner la constitution qui leur convenait ? 3° Dans le cas particulier qui nous occupe, personne ne mit en doute la compétence du tribunal de Compiègne ; ni le

pour le prier de le traiter moins durement. Bientôt il se concerte avec Pépin, roi d'Aquitaine, pour le délivrer. Dans les premiers mois de l'année 834, ils s'avancent tous deux contre Lothaire avec leurs armées, et lui demandent de faire sortir leur père de prison et de le rendre à la liberté. Lothaire répond aux seigneurs qu'on lui avait envoyés, qu'il déplorait le malheur de son père plus que personne ; que, si on lui avait offert d'être le principal empereur, il fallait s'en prendre, non pas à lui, mais à ceux qui avaient abandonné et trahi son père ; que, si son père était gardé dans un monastère, on ne pouvait pas non plus lui en faire un reproche, puisque tout s'était fait par le jugement des évêques ; qu'au reste, on n'avait qu'à lui envoyer deux comtes et deux abbés, qu'il désignerait, pour régler la manière dont leur demande serait exécutée. Mais la nuit suivante, changeant d'avis, Lothaire décampa et se mit en route pour Vienne, laissant son père en liberté au monastère de Saint-Denis en France. Ceux qui étaient auprès de Louis l'exhortaient à reprendre les marques de la dignité impériale ; et, de fait, la nation tout entière le reconnaissant de nouveau pour empereur, annulait par là même la déposition prononcée contre lui près de Colmar. Il attendit au lendemain pour être d'abord réconcilié à l'Eglise à cause de la pénitence publique qu'on lui avait imposée à Soissons. Le lendemain donc, qui était le second dimanche de carême, premier jour de mars 834, les évêques le réconcilièrent à l'Eglise, le revêtirent de ses habits royaux et lui ceignirent l'épée. L'année suivante, il voulut être réconcilié d'une manière encore plus solennelle dans la cathédrale de Metz, dont son frère Drogon était évêque. Sept archevêques y chantèrent sur lui les sept oraisons ordinaires pour la réconciliation des pénitents, puis les évêques prirent la couronne sur l'autel et la lui mirent sur la tête.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'au milieu de ces trois ou quatre révolutions, au milieu de ces armées si souvent en présence, il n'y avait pas encore une goutte de sang versé, lorsque, après le second rétablissement de l'empereur Louis, plusieurs de ses généraux attaquèrent les armées de Lothaire. Ils furent défaits et restèrent sur le champ de bataille. Par suite de cette agression et de cette victoire, Lothaire assiége et prend Châlons. A la demande tumultuaire des soldats, la ville est livrée aux flammes, trois chefs ennemis ont la tête tranchée, et Gerberge, sœur du comte Bernard, qui y avait embrassé la vie religieuse, est noyée comme sorcière. Bientôt après, les armées se trouvèrent de nouveau en présence dans le Maine. Des personnes sages interviennent pour éviter une bataille. L'empereur Louis invite Lothaire à venir le trouver. Il lui promet, non-seulement de lui pardonner, mais de lui céder l'Italie, et d'accorder à tous ceux de son parti la vie, leurs membres et leurs héritages. Lothaire vient, demande pardon à son père, qui lui fait jurer de ne plus faire de pareilles choses et le renvoie. Ainsi finit cette guerre et cette révolution (1).

Si ces révolutions ne furent point aussi sanglantes qu'elles ont coutume de l'être chez d'autres peuples et dans d'autres temps, on le doit à un homme qui, pourtant, a été indignement calomnié dans presque toutes les modernes histoires de France. Cet homme était cousin de Charlemagne ; il avait commandé avec succès les armées en Saxe ; Charlemagne l'avait donné pour principal ministre à son fils Pépin, roi d'Italie ; Louis l'avait donné en la même qualité à son neveu Bernard et à son fils Lothaire ; et cet homme avait quitté le monde pour se faire moine ; en un mot, c'était Vala, moine et depuis abbé de Corbie. Nous l'avons vu se rendre, malgré lui, à l'assemblée près de Colmar, avec son ami et son historien saint Pascase Radbert. Quand il vit, suivant le récit de son historien, qui fut témoin oculaire, que de part et d'autre il n'y avait ni force ni génie qui pût empêcher ces fluctuations politiques, il prit le rôle de médiateur, afin d'empêcher au moins la guerre civile et le parricide, à quoi il y avait des hommes qui poussaient dans l'un et l'autre parti. Ce fut lui qui, en dernier lieu, voyant l'irrémédiable caractère de Louis, porta Lothaire, par ses conseils, à lui demander pardon, à le laisser tranquille sur le trône et à se retirer lui-même en Italie. Pour lui-même, prévoyant l'avenir, il aima mieux ne rester ni avec l'un ni avec l'autre. Le père, j'en suis témoin, dit saint Pascase, fit tous ses efforts pour le retenir auprès de lui, lui promettant les plus grands honneurs et les plus grandes dignités, et s'offrant même à lui en faire serment par ses fidèles ; le fils voulait l'emmener de son côté. Vala dit adieu à l'un et à l'autre, et se retira au monastère de Bobio en Lombardie (2).

La plupart des historiens français regardent encore cette période de Louis le Débonnaire comme la plus honteuse pour la France. Nous croyons, au contraire, qu'il y en a peu de plus honorables et pour la France et pour l'humanité. Nous avons vu, et dans l'histoire de la Chine, et dans l'histoire des Perses, et dans l'histoire des Grecs de Syrie, et dans l'histoire des Grecs d'Egypte, et dans l'histoire des Grecs de Byzance, et dans l'histoire des Arabes mahométans, et dans l'histoire des Romains idolâtres, et dans l'histoire de tous les peuples

souverain qui y fut condamné, ni les courtisans qui se trouvaient frappés au cœur par ce coup terrible. 4° Enfin l'assemblée de Thionville, qui cassa la sentence portée contre Louis, ne protesta nullement l'incompétence de l'assemblée de Compiègne ; elle prétendait seulement que la sentence était injuste en tant qu'elle avait été arrachée aux juges par les intrigues d'une faction, ce qu'il eût fallu prouver.

(1) D. Bouquet, Duchesne. — (2) *Vita B. Valæ*, l. II, c. xx.

civilisés ou barbares, nous y avons vu des révolutions sans fin et sans nombre; nous les avons vues souvent accompagnées de parricides, toujours de guerres effroyables, de proscriptions, d'exécutions atroces. Et dans les trois ou quatre révolutions sous Louis le Débonnaire, dix peuples naguère barbares sont en présence, le père armé contre les fils et les fils contre le père ; il y a des revirements de fortune soudains et complets, tous les partis tombent alternativement au pouvoir l'un de l'autre, et pas un n'en abuse pour commettre de ces assassinats politiques si communs dans l'histore des Musulmans et des Grecs. Mais, sans sortir de France, prenons les deux bouts de son histoire, Clovis Ier et Louis XVI, le siècle de la barbarie et le siècle de la philosophie. Au cinquième siècle, pour assurer le trône à sa famille, Clovis égorge tous ses parents; ses fils égorgent leurs neveux. Au dix-huitième siècle, la Convention nationale du peuple français égorge juridiquement un roi plus innocent que Louis le Débonnaire, une reine plus pardonnable que Judith, avec un fils non moins jeune que Charles le Chauve. Le peuple français du dix-huitième siècle surpasse en barbarie Clovis, le Barbare du cinquième. Louis le Débonnaire et son siècle, dans des circonstances semblables, s'élèvent infiniment au-dessus de l'un et de l'autre par la douceur et l'humanité.

En Orient, où la persécution contre les saintes images s'était ralentie, sans cesser pour cela, le plus illustre et le plus éloquent athlète de la foi orthodoxe, saint Théodore Studite, mourut en 826. Il tomba grièvement malade au commencement de novembre. Sur cette nouvelle, un grand nombre d'évêques, d'abbés, de moines et d'autres personnes pieuses accoururent pour le voir. Ne pouvant plus parler haut, il dicta à un secrétaire ce qu'il voulait leur dire ; puis il se porta beaucoup mieux, alla de son pied à l'église et y célébra le saint sacrifice ; car c'était le dimanche, quatrième jour du mois. Il parla encore aux assistants ; et, après leur avoir donné la communion et mangé avec eux, il se remit au lit, fit appeler l'économe et lui donna les instructions qu'il crut nécessaire. C'était Naucrace, son fidèle disciple et son successeur. Le sixième du mois qui était la fête de saint Paul, évêque de Constantinople et confesseur sous Constance, Théodore alla encore à l'église, célébra la messe et parla aux frères. Mais la nuit suivante, son mal augmenta notablement ; et, ayant beaucoup souffert pendant deux jours, il connut que sa fin approchait, parla pour la dernière fois à ses moines, et demeura ainsi encore deux jours, bénissant ceux qui l'approchaient et faisant sur eux le signe de la croix.

Le dimanche, 11 novembre, fête du martyr saint Mamas, sentant qu'il n'irait pas loin, il fit faire les prières ordinaires, reçut l'extrême-onction, puis communia en viatique, et fit allumer des cierges et commencer les prières des funérailles. Les frères se mirent en cercle autour de lui, et il rendit l'esprit comme ils chantaient le grand psaume cent dix-huitième, que les Grecs chantent encore aux enterrements. Il vécut soixante-sept ans, et mourut hors de Constantinople, dans la péninsule de Saint-Tryphon, d'où il fut premièrement transféré à l'île du Prince, et, dix-huit ans après, dans son monastère de Stude. Naucrace, son successeur, écrivit une lettre circulaire à tous ceux que la persécution avait dispersés, où il raconte les circonstances de sa mort ; et sa vie fut écrite quelque temps après par Michel Studite, son disciple. L'église grecque honore sa mémoire le même jour, 11 novembre, et l'église latine le lendemain. Ses nombreux et solides ouvrages contre l'hérésie des iconoclastes lui méritent un rang distingué parmi les Pères de l'Eglise (1).

Le patriarche saint Nicéphore, que saint Théodore Studite allait voir de temps en temps, mourut lui-même dans son exil, le second jour de juin 828, âgé d'environ soixante et dix ans, et la quatorzième année depuis qu'il eut été chassé de son siége de Constantinople. Il témoignait en toute rencontre la plus affectueuse vénération pour saint Théodore. Outre quelques ouvrages contre les iconoclastes, nous avons de lui une histoire abrégée d'environ deux cents ans, depuis la mort de l'empereur Maurice jusqu'à Irène et Constantin ; de plus, une chronique contenant le catalogue des patriarches, des rois et des princes hébreux, grecs et romains, puis les patriarches des cinq grands siéges de l'Église. Saint Nicéphore est honoré comme saint le 13 mars, jour auquel ses reliques fut rapportées à Constantinople, dix-huit ans après sa mort.

L'empereur Michel le Bègue mourut lui-même l'année suivante 829, après s'y être préparé d'une manière bien différente des deux saints qu'il avait persécutés. Du vivant de sa femme, l'impératrice Thecla, il était devenu éperdument amoureux d'une religieuse. C'était Euphrosyne, fille de Constantin et petite-fille d'Irène, qui avait été consacrée à Dieu depuis son enfance. L'impératrice Thecla étant morte en 826, Michel engagea secrètement les principaux du sénat à lui demander publiquement qu'il voulût bien prendre une seconde femme. Une raison qu'ils alléguèrent entre les autres, c'est que les hommes ayant un empereur, il n'était pas juste que leurs femmes n'eussent pas une impératrice. Michel feignit de résister à ces instances, qu'il laissa même aller jusqu'aux murmures. Enfin il se rendit, mais à condition qu'il épouserait Euphrosyne. Le sénat ne trouva rien à redire à cette union sacrilége ; le patriarche intrus de Constantinople, Antoine de Syllée, fameux iconoclaste, la bénit.

(1) *Vita S. Theod.*, apud Sirm., t. V.

Ce scandale porta bientôt ses fruits. Chaque gouverneur de province, chaque officier se crut le même droit que l'empereur. Euphémius, commandant des troupes en Sicile, enleva une religieuse. Les frères de la fille s'en plaignirent à l'empereur Michel, qui ordonna de couper le nez au ravisseur. Euphémius s'enfuit en Afrique, et promit au chef des Mahométans de le rendre maître de la Sicile, s'il voulait lui donner le titre d'empereur avec quelques troupes. Et de fait, ayant obtenu ce qu'il demandait, Euphémius aborda en Sicile; il y est tué, mais les Sarrasins restent maîtres du pays pendant deux siècles (1).

De là ils étendirent leurs ravages dans la Calabre et dans les autres provinces de l'Italie. Leurs partis couraient jusqu'aux environs de Rome ; ce qui engagea le pape Grégoire IV à rebâtir, à l'embouchure du Tibre, la ville d'Ostie, entièrement ruinée : il la nomma Grégoriopolis. Aucun de ses prédécesseurs n'avait fait un si grand ouvrage pour l'utilité publique. Ce fut encore par les soins de ce généreux Pontife que Rome fut agrandie au delà du Tibre, autour de la basilique de Saint-Pierre. Ce nouveau quartier, fortifié de murailles et de tours, fut comme une nouvelle ville ajoutée à l'ancienne. Mais Grégoire n'eut le temps que d'en jeter les fondements ; elle fut achevée par Léon IV, qui lui donna le nom de Cité-Léonine (2).

Dès l'année 824, les Sarrasins s'étaient emparés de l'île de Crète et y avaient fondé la ville de Candie. Ce fut leur place d'armes, d'où ils se répandirent dans toute l'étendue de l'île et jusque dans celles d'alentour. Ils se rendirent maîtres de vingt-neuf villes ; une seule, que l'histoire ne nomme pas, se défendit du pillage, et ne se soumit à eux qu'à condition qu'elle conserverait ses usages et l'exercice de la religion chrétienne. Le mahométisme fut établi dans tout le reste du pays ; toutes les églises furent changées en mosquées ; la plupart des habitants, infectés sans doute de l'hérésie des iconoclastes, portion du mahométisme, embrassèrent la religion des vainqueurs. Ceux qui avaient plus de lumières et de courage persistèrent dans leur foi et souffrirent le martyre. De ce nombre fut saint Cyrille, évêque de Gortyne, dont la mémoire est demeurée en singulière vénération parmi les Chrétiens de cette île.

En apprenant ces pertes, auxquelles il faut ajouter celle de la Dalmatie, qui se rendit indépendante, l'empereur Michel, uniquement sensible à ses plaisirs, loin d'en témoigner aucun regret, en plaisantait avec ses courtisans. A la nouvelle que la Sicile était perdue, il dit à Irénée, un de ses ministres : Je vous fais compliment, vous voilà débarrassé d'un grand fardeau. Prince, lui répliqua Irénée, il ne faudrait que deux ou trois soulagements pareils pour être débarrassé de tout l'empire. Michel le Bègue mourut dans de grandes douleurs de colique, le 1er octobre 829, après avoir régné huit ans et neuf mois.

Son fils, Théophile, lui succéda et régna douze ans. Il témoigna d'abord un grand zèle pour la justice et même pour la religion. Cependant sa justice dégénérait souvent en cruauté, comme son courage en témérité ; mais il se déclara bientôt plus ouvertement que son père contre les saintes images ; car il ne défendit pas seulement de les honorer, mais d'en faire et d'en garder. On effaça donc encore une fois les peintures des églises, pour y représenter des bêtes et des oiseaux ; on brûla publiquement un grand nombre d'images de saints, les prisons furent remplies de catholiques, de peintres, de moines, d'évêques. L'empereur en voulait particulièrement aux moines. Il leur défendit d'entrer dans les villes, ni de paraître à la campagne ; en sorte que, ne pouvant avoir les choses nécessaires à la vie, plusieurs moururent de faim et de misère ; d'autres quittaient leur habit pour sortir, sans toutefois abandonner leur profession ; d'autres enfin tombèrent dans un entier relâchement. Ainsi les monastères devinrent les cimetières des moines qui y demeuraient morts, ou des logements de séculiers. En même temps il y avait dans tous les villages des receveurs, pour charger d'impositions ceux qui ne renonçaient pas aux saintes images.

Toutefois, l'empereur Théophile ne peut faire renoncer Théodora, sa femme, ni Théoctista, sa belle-mère. Il avait cinq filles, que leur aïeule appelait souvent chez elle, leur faisant de petits cadeaux ; et, les prenant en particulier, elle les exhortait à résister courageusement à l'hérésie de leur père et à honorer les saintes images. En disant cela, elle prenait les siennes, qu'elle gardait dans un coffre, les portait à son visage et les baisait. L'empereur demanda un jour à ses filles ce que leur grand'mère leur avait donné et quelles caresses elle leur avait faites. La plus jeune, nommée Pulchérie, raconta tout, nomma les fruits dont elle les avait régalées, puis ajouta : Elle a dans son coffre quantité de poupées qu'elle met sur sa tête et qu'elle baise. L'empereur comprit bien ce que c'était et en fut irrité ; mais il n'osa le témoigner, par le respect qu'il avait pour sa belle mère et la crainte de ses reproches ; car elle lui parlait avec liberté, le reprenait publiquement de la persécution qu'il faisait aux catholiques, et était presque la seule qui osât lui dire combien il était haï de tout le monde. Il se contenta donc d'empêcher que ses filles n'allassent si souvent chez elle.

Il se trouva d'autres catholiques qui résistèrent courageusement à l'empereur pour la défense des saintes images, en particulier les moines du monastère de Saint-Abraham. Ils lui montraient par les Pères, comme saint Denys, saint Hiérothée, saint Irénée, que la vie monastique n'est pas une invention nou-

(1) Cedr., Zon., *Cont. Theoph.*, *Hist. du Bas-Empire*, l. LXVIII. — (2) **Anast.**

telle ; et, pour prouver que les images étaient reçues dès le temps des apôtres, ils rapportaient le portrait de la sainte Vierge, fait par saint Luc, et l'image miraculeuse de Jésus-Christ, qu'il avait lui-même imprimée sur un linge ; car ces faits n'étaient pas contestés alors. L'empereur, irrité de leur liberté, les chassa de Constantinople, après leur avoir fait souffrir plusieurs tourments. Ils se retirèrent près le Pont-Euxin, et y moururent des coups de fouet qu'ils avaient reçus. Leurs corps demeurèrent longtemps sans sépulture ; mais ils se conservèrent, et, depuis, on les honora comme des reliques de martyrs.

L'empereur Théophile persécutait surtout les peintres qui faisaient les images. Il attaqua un moine nommé Lazare, qui était alors célèbre en cet art. Ne l'ayant pu gagner par caresses ni par menaces, il le fit déchirer à coup de fouet, en sorte que la chair tombait avec le sang, et que l'on ne croyait pas qu'il en pût guérir. Toutefois, s'étant un peu remis dans la prison, il recommença à peindre des saints : ce que l'empereur ayant appris, il lui fit brûler le dedans des mains avec des lames de fer rouges ; et on le laissa à demi-mort. Enfin, à la prière de l'impératrice et d'autres personnes de crédit, il sortit de sa prison et se retira à l'église de Saint-Jean-Phoberos, où il se cacha. Là, nonobstant ses plaies, il peignit une image de saint Jean, que l'on gardait longtemps après, et qui guérissait les malades. Lazare survécut plusieurs années à l'empereur Théophile. Il est honoré comme saint le 23 février (1).

Entre les autres qu'on déféra à l'empereur Théophile, furent saint Théodore de Jérusalem et son frère saint Théophane, qui, sur les lettres de saint Théodore Studite, avaient été envoyés à Constantinople par le patriarche de Jérusalem pour y soutenir la foi des catholiques. L'empereur Michel le Bègue les avait maltraités et exilés pour cette cause. Saint Théodore fut encore fouetté cruellement par ordre de Théophile, et relégué avec son frère dans l'île d'Aphusia. Mais deux ans après, Théophile les fit revenir à Constantinople, sans rappeler les autres exilés ; car il souhaitait passionnément gagner ces deux frères. Saint Théodore racontait ainsi ce qui se passa en cette occasion, dans une lettre à Jean, évêque de Cyzique.

L'envoyé de l'empereur, étant arrivé dans l'île d'Aphusia, nous mena en grande diligence à Constantinople, sans nous en dire le sujet. Nous y arrivâmes le 8 de juillet. Notre conducteur, ayant vu l'empereur, eut ordre de nous enfermer aussitôt dans le prétoire. Six jours après, c'est-à-dire le quatorzième du même mois, on nous mena à l'audience de l'empereur. Comme tout le monde savait pourquoi on nous amenait, nous n'entendîmes que des menaces. Obéissez au plutôt à l'empereur, disaient les uns ; d'autres : le démon les possède, et des discours encore pires. Environ la dixième heure, c'est-à-dire quatres heures après-midi, nous entrâmes dans la salle dorée, le gouverneur marchant devant nous ; il se retira et nous laissa en présence de l'empereur, qui nous parut terrible et animé de colère. Après que nous l'eûmes salué, il nous dit d'un ton rude d'approcher plus près ; puis il nous demanda le pays de notre naissance. C'est, dîmes-nous, le pays des Moabites. Il ajouta : Qu'êtes-vous venus faire ici ? Et, sans attendre notre réponse, il commanda qu'on nous frappât au visage. On nous donna tant et de si grands coups, que nous tombâmes à terre étourdis, et si je n'eusse pris celui qui me frappait par le devant de sa tunique, il m'aurait aussitôt jeté sur le marchepied de l'empereur ; mais je me tins ferme jusqu'à ce qu'il fit cesser de nous frapper.

Il nous demanda encore pourquoi nous étions venus à Constantinople, voulant dire que nous n'y devions pas venir si nous ne voulions embrasser sa créance. Et comme nous baissions les yeux sans dire mot, il se tourna vers un officier qui était proche, et lui dit d'une voix rude et regardant de travers : Prenez-les, écrivez sur leur visage ces vers iambiques, et mettez-les entre les mains de deux Sarrasins pour les emmener en leur pays. Un nommé Christodule, qui avait composé ces vers, était là et les tenait. L'empereur lui ordonna de les lire, et ajouta : Ne te mets pas en peine s'ils sont beaux ou non. Un des assistants dit : Ces gens-ci, seigneur, n'en méritent pas de plus beaux. Il y avait douze vers, dont le sens était : Ceux-ci ont paru à Jérusalem comme des vaisseaux d'iniquité, pleins d'une erreur superstitieuse et ont été chassés pour leur crime ; ayant fui à Constantinople, ils n'ont point quitté leur impiété. C'est pourquoi ils en sont encore bannis, marqués sur le visage comme des malfaiteurs.

Saint Théodore continue ainsi son récit. Après la lecture de ces vers, l'empereur nous fit reconduire au prétoire. Mais à peine y fûmes-nous entrés, qu'on nous ramena en grande hâte devant l'empereur, qui nous dit : Vous direz sans doute, quand vous serez punis, que vous vous êtes moqués de moi ; et moi je veux me moquer de vous, avant que de vous renvoyer. Alors il nous fit dépouiller et fouetter, commençant par moi. L'empereur criait toujours, pour animer ceux qui nous frappaient ; et je disais cependant : Nous n'avons rien fait contre Votre Majesté, seigneur. Ayez pitié de moi ; sainte Vierge, venez à notre secours ! Mon frère fut ensuite traité de même ; et après qu'on nous eut déchirés de coups, l'empereur nous fit sortir.

Mais aussitôt on nous fit revenir, et un receveur nous demanda de la part de l'empereur : Pourquoi vous êtes-vous réjouis de la mort de Léon, et n'avez-vous pas embrassé la même créance que lui ? Nous répondimes.

(1) *Acta SS.*, 23 *febr.*

Nous ne nous sommes point réjouis de la mort de Léon ; nous ne sommes pas venus vers lui, et nous ne pouvons pas changer notre créance comme vous, qui la changez selon les temps. Pour bien comprendre la première question du receveur, il faut savoir que, dans le commencement de son règne, l'empereur Théophile demanda à connaître exactement tous ceux qui avaient contribué à élever Michel sur le trône impérial, en tuant son prédécesseur, Léon l'Arménien. Quand ils se furent fait connaître, dans l'espoir d'une récompense, Théophile les fit tous périr cruellement. Le receveur ajouta : N'êtes-vous pas venus sous le règne de Léon ? Non, dîmes-nous, mais sous le prédécesseur de l'empereur, c'est-à-dire sous Michel le Bègue. Nous revînmes au prétoire ; et quatre jours après, on nous présenta au préfet, qui, après plusieurs menaces, nous ordonna d'obéir à l'empereur. Nous dîmes que nous étions prêts à souffrir mille morts plutôt que de communiquer avec les hérétiques. Le préfet revint aux caresses, et nous dit : Communiquez seulement une fois, on ne vous demande pas davantage ; j'irai avec vous à l'église, allez ensuite où il vous plaira. Je lui dis en souriant : Seigneur, c'est comme qui dirait à un homme : Je ne vous demande que de vous couper la tête une seule fois, après quoi vous irez où vous voudrez. On renverserait plutôt le ciel et la terre que de nous faire abandonner la vraie religion. Alors il ordonna qu'on nous marquât au visage, et, quoique les plaies des coups de fouet fussent encore enflammées et fort douloureuses, on nous étendit sur des bancs pour nous taillader le visage en écrivant les vers. L'opération fut longue, et le jour venant à manquer, il fallut cesser. Nous dîmes en sortant : Sachez que cette inscription nous fera ouvrir les portes du ciel et qu'elle vous sera montrée en présence de Jésus-Christ ; car on n'a jamais rien fait de semblable, et vous faites paraître doux tous les autres persécuteurs. C'est ainsi que saint Théodore parlait dans sa lettre.

Après que lui et son frère eurent été ainsi traités, on les remit en prison, le visage encore tout sanglant ; puis, à la persuasion de Jean Lécanomante, usurpateur du siége de Constantinople, après la mort de l'usurpateur Antoine de Syllée, en 836, on les envoya en exil à Apamée en Bythinie, où saint Théodore mourut, quelque temps après, de vieillesse et de maladie. Et, comme l'empereur avait défendu de leur donner la sépulture, son frère, saint Théophane, conserva le corps dans un coffre de bois, et fit des hymnes à sa louange ; car il était poète fameux pour le temps. Michel, syncelle de l'église de Jérusalem, fut aussi arrêté et tenu longtemps en prison avec plusieurs autres moines (1).

Le confesseur saint Méthodius avait été tiré du sépulcre où il était en prison, un peu avant la mort de Michel le Bègue. Il en sortit comme un mort ressuscité, n'ayant que la peau et les os, et pas un cheveu à la tête. Étant à Constantinople, il demeura en son particulier, parce qu'il n'y avait point de monastère exempt de l'hérésie. Il fréquentait les moines et les autres confesseurs qui avaient souffert comme lui pendant la persécution ; il voyait des sénateurs et quelquefois aussi des hérétiques, et il en convertissait par la force et la douceur de son esprit, et par sa profonde connaissance des Écritures. On en parla à l'empereur Théophile, qui le fit venir et lui dit : Après ce que vous avez souffert, ne cesserez-vous jamais d'exciter des troubles par de vaines disputes, pour un sujet aussi léger que les images ? Méthodius lui répondit : Si les images sont si méprisables, pourquoi n'ôtez-vous pas les vôtres avec celles de Jésus-Christ, pour être glorifié avec lui, au lieu de les relever et de les multiplier tous les jours comme vous faites ? Car on honorait toujours les images des empereurs. Théophile, d'autant plus irrité de cette réflexion qu'elle était plus sensée, le fit attacher à des courroies, nu jusqu'à la ceinture, et lui fit donner devant et derrière six cents coups de fouet. Comme il était demi-mort et tout en sang, il le fit descendre par un trou dans une cave du palais, d'où quelques personnes pieuses le tirèrent la nuit et le firent panser. Mais l'empereur confisqua la maison où on l'avait retiré. Toutefois, voyant qu'il ne pouvait rien gagner sur le saint par la violence, il voulut essayer la douceur, et, l'ayant fait venir, il conférait amiablement avec lui, et témoignait prendre plaisir à lui voir résoudre les objections tirées de l'Écriture. Enfin il lui ordonna de loger dans le palais avec ses officiers ; ce qui donna occasion à saint Méthodius d'en désabuser plusieurs, et les plus confidents de l'empereur, et de l'adoucir lui-même, en sorte qu'il n'avait plus tant d'aversion pour les catholiques ni tant de confiance en son opinion. Depuis ce temps, l'empereur avait toujours Méthodius auprès de lui et le menait même à la guerre, tant pour satisfaire sa curiosité, en lui faisant diverses questions, que pour s'assurer de lui. Car, comme il savait le crédit que le saint avait à Constantinople parmi les grands et parmi tous les catholiques, il craignait qu'en son absence il n'excitât quelque révolte pour le rétablissement des saintes images (2).

Sous le joug des Mahométans, les catholiques étaient moins opprimés que sous celui des iconoclastes. Ils avaient leurs patriarches à Alexandrie, à Antioche et à Jérusalem. Le patriarche d'Alexandrie était Christophe, qui siégea de l'an 805 à l'an 836. Peu après son élection, il tomba dans une paralysie qui l'obligea de prendre un évêque, nommé Pierre, pour faire ses fonctions. Le patriarche d'Antioche était Job, qui siégea de 813 à 842. A Jérusalem, Thomas, moine de la laure de Saint-Sabas, diacre et médecin, avait rem-

(1) *Vita S. Theod., græce apud Sur., 28 decemb.* — (2) *Acta SS., 14 junii.*

placé, l'an 807, le patriarche Georges. Le 22 août de cette année arrivèrent en France, auprès de Charlemagne, deux de ses députés, avec les ambassadeurs du calife Aroun. L'an 808, avant la fête de Noël, les moines français du Mont-des-Olives ayant consulté le patriarche touchant une dispute qu'on leur avait faite sur la procession du Saint-Esprit, Thomas les renvoya au Saint-Siége. Il écrivit en conséquence, sur ce sujet, au pape saint Léon III. L'an 817, saint Théodore Studite écrivit à Thomas, ainsi qu'aux autres patriarches et au Pape, touchant l'hérésie et la persécution des iconoclastes, sous l'empire tyrannique de Léon l'Arménien; Thomas envoya les deux saints moines Théodore et Théophane pour soutenir la foi orthodoxe, comme nous avons vu. Le patriarche Thomas occupa le siége de Jérusalem jusque vers l'an 829, et eut Basile pour successeur.

Après la mort d'Aroun-Al-Raschid, le contemporain et l'ami de Charlemagne, les Mahometans eurent pour calife, autrement pour pape et pour empereur, en 809, son fils aîné Amyn, à qui devait succéder son frère Mamoun. Proclamé calife en 810, Amyn se livra bientôt à toutes ses passions, et surtout à celles du vin et des femmes. Il déposa ses deux frères Mamoun et Motassem des gouvernements que leur avait légués leur père, et priva même le premier des biens qui lui revenaient. Aroun avait désigné Mamoun comme successeur d'Amyn; celui-ci fit couronner son fils, qui n'avait encore que cinq ans. La guerre civile éclata entre les deux frères. Amyn perdit plusieurs grandes batailles et fut bientôt assiégé dans Bagdad. Il s'amusait à pêcher à la ligne quand on lui apprit cette nouvelle. Ne me troublez pas, dit-il au messager, car mon affranchi a déjà pris deux poissons, et je n'en ai pas pris un seul. Pendant le siége, au moment où l'ennemi venait de se rendre maître d'un poste important, ses officiers vinrent l'exhorter à prendre les armes. Ils le trouvèrent qui jouait tranquillement aux échecs. Il leur ordonna de se retirer, parce qu'il était sur le point de faire son adversaire échec et mat. En 813, se voyant abandonné de ses troupes et des principaux de Bagdad, il alla se rendre à un des généraux de son frère. On lui coupa la tête, qui fut envoyée à Mamoun avec les marques de calife. A cette vue, Mamoun rendit grâces au ciel et fit présent au courrier d'un million de drachmes.

Le règne de Mamoun fut rempli d'effroyables guerres civiles. Il s'éleva jusqu'à trois et quatre califes rivaux, qui avaient chacun leurs armées et leurs pays d'obédience. Un calife de la famille d'Ali battit plusieurs généraux de Mamoun et fit trembler Bagdad. Hartémah, un des généraux de Mamoun, ayant défait deux chefs de rebelles, se permit de faire à son maître des remontrances sur le mauvais gouvernement de ses ministres. Pour toute réponse, Mamoun le fit battre de verges et jeter dans un cachot, d'où on le retira mort peu de jours après, au mois de juin 816. Ce cruel traitement causa dans une grande partie de l'empire une guerre civile encore plus effroyable, qui dura tout le règne de Mamoun et au delà. Il s'éleva dans la Perse un soi-disant prophète nommé Babek, dont toute la religion paraît avoir été la licence et le meurtre. Il eut bientôt d'innombrables sectateurs. Il résista vingt ans à toutes les forces des califes, défit plusieurs de leurs armées et les fit trembler eux-mêmes dans Bagdad. Dans cette horrible guerre, il massacra cruellement deux cent ciquante mille personnes; il ne respectait ni âge, ni sexe, ni condition, et faisait passer au fil de l'épée tous les Mahométans ou leurs alliés qui tombaient entre ses mains.

Mamoun, voulant mettre fin à tant de divisions et de guerres, eut recours à un moyen qui augmenta le mal. Ce fut de rendre le califat aux descendants d'Ali, gendre de Mahomet, au préjudice de sa propre famille, les Abassides. En conséquence, l'an 817, il appela solennellement à sa succession l'iman Ali, fils de Mousa, et lui donna sa fille en mariage. Il quitta le noir, qui était la couleur des Abassides, pour prendre le vert, réservé aux seuls descendants de Mahomet, et ordonna le même changement aux officiers civils et militaires de son empire. Cette mesure irrita au dernier point les Abassides, dont le nombre montait alors à plus de trente mille hommes, et donna lieu à une nouvelle révolution. Les choses allèrent si loin, que Mamoun luimême fut déposé et que l'on proclama calife Ibrahim, fils de Mahadi, son oncle. Pour se réconcilier les esprits, Mamoun fait assassiner son propre visir Fadel, et puis les assassins eux-mêmes. L'iman Ali mourut de son côté au mois d'août 818. Bagdad se soumet alors. Le nouveau calife Ibrahim, se voyant abandonné, est réduit à se cacher. L'année suivante, Mamoun rentre à Bagdad, reprend la couleur noire, et commence un nouveau règne.

L'an 826, il publia une loi qui maudissait la mémoire de Moawiah Ier, fondateur de la dynastie des Ommiades, et qui permettait de tuer impunément ceux qui parleraient avec éloge de ce calife. Ceux des Mahométans qui se donnent pour orthodoxes croient, comme un article de foi, que l'Alcoran est éternel incréé et de la substance même de Dieu. C qu'ils refusent au Christ, que pourtant ils reconnaissent pour le Verbe de Dieu et le Messie, ils le prostituent à une informe rapsodie. En 827, Mamoun ordonna, par une autre loi, de reconnaître que l'Alcoran n'était point éternel, mais qu'il avait été créé. Cette loi causa les plus grands désordres dans l'empire; la plupart des docteurs musulmans furent obligés de s'y conformer, et ceux qui s'y refusèrent furent disgraciés, persécutés, plongés dans les cachots. Un tribunal spécial, érigé dans Bagdad pour les juger, amena la dissolution et la ruine d'une infinité de familles.

Avec cela, Mamoun ou Almamoun passe pour un des plus illustres califes des Musulmans. La raison en est que, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, il favorisa les savants, les poëtes et les gens de lettres. Il épuisait ses trésors pour rassembler les manuscrits les plus rares et les plus célèbres, en grec, en syriaque, en hébreu qu'il faisait traduire en arabe, et pour attirer à Bagdad les astronomes, les médecins, les savants les plus distingués de toutes les contrées. Il admettait ces savants dans sa familiarité; il assistait fréquemment à leurs leçons, à leurs expériences et à leurs entretiens; il les comblait surtout de bienfaits, et leur reconnaissance a fondé sa réputation (1).

Un jeune Grec de Constantinople, pris à la guerre, était devenu l'esclave d'un des courtisans du calife. Un jour que le maître faisait un grand éloge des géomètres de la cour, l'esclave témoigna qu'il avait quelques principes de cette science, et qu'il serait fort curieux d'en entendre discourir par des hommes habiles. Le calife, informé de ce propos, entretint le jeune homme et lui permit d'assister à leurs leçons. L'esclave leur fit des questions qu'ils jugèrent insolubles et qu'il résolut lui-même avec facilité. Etonnés de l'étendue de ses connaissances, ils lui demandèrent s'il se trouvait à Constantinople d'autres géomètres aussi habiles que lui. Il s'en trouve beaucoup de plus habiles, répondit-il; pour moi, je ne suis qu'un écolier. Le calife, qui assistait à cette conférence, lui ayant demandé si celui dont il avait pris les leçons vivait encore: Oui, répondit-il, il vit; il est pauvre et inconnu au prince, malgré son grand savoir; il se nomme Léon. Aussitôt Almamoun écrit à Léon en ces termes: On juge d'un arbre par le fruit; votre disciple nous a fait connaître son maître. Puisque votre mérite n'a pas, dans votre patrie, le crédit de vous tirer de l'obscurité, venez répandre vos lumières parmi nous. La nations des Sarrasins baissera la tête devant vous, et vous trouverez dans notre bienveillance plus de richesses et d'honneurs que n'en ont jamais possédé les favoris de vos princes. Léon, ayant reçu cette lettre par son ancien disciple, crut devoir en donner connaissance à l'empereur Théophile. Piqué de l'invitation du calife comme d'un reproche de son indifférence pour les savants, Théophile fait venir Léon, lui défend de porter son savoir à une nation infidèle, lui assigne une pension honorable et lui donne l'église des Quarante Martyrs pour y faire des leçons publiques. Almamoun écrivit à Théophile lui-même, le priant de permettre à Léon de venir au moins pour un peu de temps, lui promettant au retour deux mille livres pesant d'or, et, de plus, une paix et une alliance éternelles. Théophile refusa constamment, et ouvrit à Léon une école publique dans le palais de Magnaure, le chargea de l'instruction de la jeune noblesse, et le combla d'honneurs et de priviléges. Ce qui donnait surtout au calife Almoun une si grande envie d'entretenir le géomètre Léon, c'est que, avec toute leur science, ils étaient infatués l'un et l'autre des rêveries superstitieuses de l'astrologie (2).

Almamoun faisait la guerre aux Grecs, lorsqu'il mourut près de Tarse, au mois d'août 833, pour avoir mangé trop de dattes fraîches. Après avoir bouleversé l'empire durant sa vie par l'incertitude de la versatilité de son gouvernement, il lui légua encore en mourant un principe de révolution. Obligé de faire valoir le testament de son père pour parvenir au trône, il enfreignit ce même testament en privant son frère Moutemyn des droits qui l'y appelaient en les transmettant à Motasem, son troisième frère. A l'exemple de son prédécesseur, Motasem persécuta avec fureur tous ceux qui niaient la création de l'Alcoran. Il fit périr plusieurs docteurs, et fustiger en sa présence l'iman Hanbal, avec tant de barbarie, que des lambeaux de chair se détachaient de son corps. Il prêta même sa main aux bourreaux pour écorcher vif un autre qui avait osé soutenir l'éternité de l'Alcoran. Le soi-disant prophète Babek, après vingt ans de guerre, fut pris en 837, après qu'on lui eut promit sa grâce du calife. Motasem lui fit couper les bras et les jambes, ouvrir le ventre et enfin trancher la tête. L'empereur Théophile, voyant les États du calife en proie aux guerres civiles et aux querelles religieuses, était entré dans la Comagène avec une armée de cent mille hommes, avait pris Samosate et assiégé Sozopetra, où Motasem était né. Pris au dépourvu, Motasem le supplia d'épargner sa ville natale. Théophile ne la pressa qu'avec plus de force, et, s'en étant rendu maître, fit passer au fil de l'épée tous les hommes et emmena captives toutes les femmes et les enfants. Le calife, animé par la fureur et le désir de la vengeance, marcha bientôt contre les Grecs, s'avança jusque dans la Galatie, et assiégea Amorium, patrie de Théophile. C'était alors la ville la plus florissante de l'Asie Mineure. Théophile, à son tour, supplie le calife d'épargner cette ville. Motasem retient les envoyés dans les fers, prend la ville par intelligence, après y avoir perdu lui-même soixante-dix mille hommes, la réduit en cendres, massacre une grande partie des habitants, et emmène le reste en esclavage, au nombre de trente mille, parmi lesquelles quarante-deux patrices et généraux dont nous verrons plus tard le long martyre. Il fait promener les ambassadeurs de Théophile sur les ruines fumantes d'Amorium, et les renvoie avec ces mots: Allez dire à votre maître que je le tiens quitte de ce qu'il me devait pour Sozopetra. Cette guerre entre l'empereur et le calife fut en tout point une guerre de barbares. Théophile y fut défait plusieurs fois en

les savants anglais, t. XLIII. — (2) Cedr., Cont. Theoph. Symeon. Géorg.

danger de périr par sa témérité. Au retour de cette expédition, Motasem fit arrêter son neveu Abbas, sous prétexte qu'il avait voulu recouvrer la dignité de calife ; il le condamna à mourir de soif, et se défit, par plusieurs supplices, de tous les partisans de ce prince. Motasem lui-même mourut le 5 janvier 842.

Après la prise et l'incendie d'Amorium, Théophile lui avait envoyé une nouvelle ambassade pour traiter du rachat des prisonniers. Il lui offrait deux mille quatre cents livres d'or, et, de plus, de rendre tous les prisonniers arabes. Le calife reçut les ambassadeurs avec le mépris le plus outrageant, leur demanda des conditions déshonorantes et les congédia en ces termes : Votre maître m'offre beaucoup moins qu'il ne m'en a coûté pour rabattre son orgueil. J'admire sa folie; il a prodigué cent mille livres d'or, pour une vanité puérile, dans cette ridicule ambassade qui semait l'or comme la poussière, et il n'estime que deux mille livres un si grand nombre de ses plus braves sujets, et même de ses proches? Qu'il sache qu'ils ne sortiront pas de mes mains, quand il me donnerait pour chacun d'eux ce qu'il m'offre pour tous.

La ridicule ambassade dont parle Motasem, est celle de Jean Lécanomante, depuis faux patriarche de Constantinople, que Théophile envoya, l'an 835, à Bagdad, uniquement pour étonner les Sarrasins par une profusion fastueuse de richesses, et leur donner ainsi une haute idée de l'empereur et de l'empire. L'unique résultat en fut d'inspirer à l'empereur la fureur de bâtir de magnifiques palais, afin de surpasser incomparablement tout ce que Lécanomante avait remarqué de plus beau à Bagdad. Les écrivains du temps en font une description détaillée. Ils vantent entre autres un arbre d'or sur lequel des oiseaux de même métal faisaient entendre un ramage artificiel, et deux lions d'or de grandeur naturelle, dont les rugissements imitaient celui des véritables lions.

Enfin, l'empereur Théophile mourut quinze jours après le calife Motasem. Après la ruine d'Amorium et la réponse insultante du calife touchant les prisonniers, Théophile écrivit en Occident à l'empereur Louis et à l'empereur Lothaire, pour leur demander du secours contre les Sarrasins. Mais lui-même, consumé de chagrin et de maladie, dépérissait de jour en jour. Etant à l'extrémité, il fit mettre à mort Théophobe, son beau-frère, qui lui avait rendu de grands services, se fit apporter sa tête, et, la prenant par les cheveux, il dit : Tu n'es plus Théophobe, et moi je ne suis plus Théophile. Quelques moments après il expira, le 20 janvier 842 (1).

L'empereur Louis le Débonnaire était mort dès l'an 840, mais d'une manière plus chrétienne. Ce prince était de taille médiocre, les yeux grands, le nez long, les épaules larges, les bras forts, en sorte que personne ne maniait mieux un arc ou une lance. Il avait la voix mâle, parlait le latin comme sa langue maternelle, et entendait le grec. Il avait appris en sa jeunesse des poésies païennes, mais depuis il ne voulait ni les lire ni les entendre. Au contraire, il était fort instruit de l'Ecriture sainte, et savait le sens spirituel, le moral et l'anagogique. Tous les matins il allait à l'église se mettre à genoux, touchant le pavé de son front, et demeurait longtemps en prières, quelquefois avec larmes. Tous les jours il donnait l'aumône avant son repas, et, partout où il était, il y avait des logements pour les pauvres. Il était sobre dans le boire et le manger. Jamais on ne le vit éclater de rire ; et dans les fêtes solennelles, où les musiciens et les bouffons jouaient pour amuser le peuple, il contenait les autres par son sérieux. Il s'habillait modestement, excepté les grandes fêtes où, à l'exemple de ses pères, il était tout couvert d'or, portant la couronne en tête et le sceptre à la main. Il était très-libéral, et donna en propriété à des particuliers quantité de terres de son domaine. Il ne faisait rien sans conseil; mais il donnait tant de temps au chant des psaumes et à la lecture, qu'il abandonnait trop les affaires à ses confidents. Bien loin de favoriser uniquement les nobles, il aimait, comme son père Charlemagne, à élever des hommes de médiocre condition, même de condition servile, quand ils avaient du mérite. Comme son père, il en fit plusieurs évêques. Ces hommes du peuple, devenus ainsi les égaux des seigneurs et les conseillers des rois, ne manquaient pas d'affranchir leurs parents et de les élever ou par l'étude des lettres, ou par les alliances avec les nobles. Le biographe Thégan, chorévêque de Trèves, blâme cette prédilection de Charlemagne et de Louis pour les hommes de mérite, mais sans naissance. Aujourd'hui ce serait une de leurs gloires. C'est d'ailleurs l'esprit du christianisme. Ensuite, cette coutume tendait à unir plus intimement la nation conquise à la nation conquérante, et à ne faire de toutes les deux qu'un seul peuple, par la douce influence de la religion et des lettres. Par là, elle adoucissait dès lors l'esclavage et en préparait insensiblement l'abolition sur l'heureuse terre de France. En un mot, tout bien considéré, Louis le Débonnaire était un excellent homme, auquel, malgré ses fautes et ses défauts, il est impossible de porter rancune. Pour être un excellent prince, il ne lui manquait que d'avoir plus de constance dans ses desseins.

Après sa seconde restauration, en 834, dont il fut principalement redevable à ses deux fils, Louis, roi de Bavière et Pepin, roi d'Aquitaine, il fut aussi bon, mais aussi versatile que devant. La cause en était toujours une femme, l'impératrice Judith. Ainsi, l'an 835, il fit un nouveau partage de la Gaule et de la Germanie entre ses trois fils, Louis, Pepin et Charles, l'Italie étant déjà donnée à Lothaire. Il répète,

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. LXIX.

dans cet acte de partage, le règlement de son père dans un acte pareil, savoir : Que si un des trois vient à mourir, laissant un fils que le peuple veuille choisir pour lui succéder, ses oncles ne s'y opposeront pas; que s'il n'en laisse point de tel, les deux survivants se partageront le royaume. Ce qu'il leur recommande sur toutes choses à tous les trois, c'est la défense de l'Église romaine, à son exemple et à l'exemple de son bisaïeul Charles-Martel, de son aïeul Pepin et de son père l'empereur Charlemagne (1).

En 837, Louis augmenta le partage de son jeune fils Charles. L'année suivante, en lui donnant la couronne et en lui ceignant l'épée, il ajoute encore à sa part la Neustrie et d'autres provinces, tandis qu'il ôte l'Austrasie à son fils Louis de Bavière. En 839, il fait un nouveau partage entre ses fils Lothaire et Charles. La même année, Pepin, roi d'Aquitaine, étant mort, son fils de même nom est élu roi par une partie considérable de la nation. L'empereur Louis le trouve mauvais; il ôte l'Aquitaine à son petit-fils et la donne encore à Charles. Ces mutations et ces préférences accordées aux caprices d'une femme mécontentèrent nécessairement bien du monde, en particulier Louis, roi de Bavière. Plus que personne, il avait contribué à rétablir son père sur le trône. Et il se voyait dépouillé de la France orientale, et en cas de l'être même de la Bavière, comme on venait d'ôter l'Aquitaine au fils de son frère Pépin, que la nation avait cependant proclamé roi. Il prend donc les armes pour se défendre et se dédommager en Allemagne. Tel était l'état des affaires politiques au commencement de l'année 840.

Les affaires de l'Église s'en ressentaient plus ou moins. Ebbon, archevêque de Reims, qui, d'après le témoignage de son clergé, avait été contraint par les autres évêques de présider, comme métropolitain, au concile de Compiègne, qui mit Louis le Débonnaire en pénitence publique l'an 833, fut arrêté dès l'année suivante et enfermé dans l'abbaye de Fulde, par ordre du même prince, à qui on venait de rendre l'empire et la communion de l'Église à Saint-Denis. Au mois de février de l'an 835, Louis tint à Thionville une assemblée nationale, qui est aussi comptée entre les conciles. Il s'y trouva plus de quarante évêques. Drogon, évêque de Metz et frère de l'empereur, y présidait comme diocésain ou plutôt comme archi-chapelain, autrement grand aumônier; car il avait reçu depuis peu cette dignité, et on lui donnait par honneur le titre d'archevêque. C'était, comme on voit, un concile peut-être plus politique que librement épiscopal. On voyait ensuite huit métropolitains parmi lesquels Ebbon de Reims, qu'on avait amené de Fulde.

On commença par déclarer nul tout ce qui avait été fait contre l'empereur Louis. Chacun des évêques présents en donna une déclaration souscrite de sa main, et ils jugèrent à propos d'aller à Metz, pour rendre plus solennelle la réhabilitation de Louis, en la faisant dans l'église cathédrale. Ce fut le dimanche de la Quinquagésime, dernier jour de février. Là, Drogon, évêque de Metz et frère de Louis, monta sur l'ambon, et lut tout ce qui avait été fait à Thionville pour le rétablissement de l'empereur. Ensuite, Ebbon monta sur la même tribune et confessa publiquement qu'il avait porté un jugement injuste contre l'empereur, son maître, en le soumettant à la pénitence publique, après qu'il eut été injustement déposé de la dignité impériale sur de fausses accusations, reconnaissant qu'il y avait été justement rétabli. Il en fit sa déclaration souscrite de sa main, qu'il présenta à l'empereur, et elle fut gardée dans les archives de l'église de Metz. Alors les sept autres archevêques chantèrent sur l'empereur les sept oraisons ordinaires pour la réconciliation des pénitents, puis les évêques prirent la couronne sur l'autel et la mirent sur sa tête. Tout cela se fit pendant la messe, et tout le peuple en rendit grâces à Dieu par des acclamations de joie (2).

De tout cela ressort une observation importante, pour bien apprécier les événements de cette nature qui se rencontrent dans les siècles du moyen âge. Dans tous les récits, dans tous les actes qui concernent la restauration de Louis de Débonnaire, il n'est pas dit une seule fois que sa déposition par l'assemblée générale des Francs en Alsace, que sa mise en pénitence publique au concile de Compiègne, fussent nulles par défaut d'autorité et de compétence dans ceux qui les avaient prononcées; on dit seulement et on répète que cette déposition et cette mise en pénitence étaient injustes, et cela parce que les accusations étaient fausses. C'était dire implicitement que, si les accusations avaient été vraies, l'assemblée générale des Francs aurait pu le déposer justement en Alsace, et le concile le mettre justement en pénitence à Compiègne. Louis lui-même en était tellement persuadé, que, tout injuste qu'il pût croire et sa déposition et sa mise en pénitence, il voulut néanmoins que, jusqu'à deux fois, et à Saint-Denis et à Metz, les évêques le réconciliassent à l'Église comme pénitent, et lui remissent la couronne sur la tête dans l'assemblée des Francs.

De Metz on retourna à Thionville, et on y procéda contre les évêques coupables, c'est-à-dire accusés de l'être, dont la plupart avaient fui en Italie, sous la protection de Lothaire. Hildemann de Beauvais, qui était présent, se justifia. Agobard de Lyon et Bernard de Vienne furent déposés, le premier pour ne s'être point présenté, ayant été appelé trois fois, le second pour avoir fui après s'être présenté. On sent bien que ces dépositions prononcées contre des absents, dans un moment de réac-

(1) D. Bouquet, t. VI, p. 411. — (2) Labbe, t. VII, p. 1694 et s.

tion politique et pour des faits purement politiques, ne prouvent pas beaucoup contre ceux qu'elles atteignent. Cette observation peut s'appliquer d'autant mieux au cas présent, que les deux archevêques sont honorés comme saints dans leurs églises.

Cette observation peut s'appliquer encore à Ebbon de Reims. Emprisonné depuis plus d'un an, il fut amené de force à l'assemblée de Thionville, et particulièrement accusé par l'empereur; on employa même plusieurs moyens pour l'intimider. Il demanda et obtint toutefois, avec les autres évêques, que, pour l'honneur de l'épiscopat, sa cause serait examinée hors de la présence de l'empereur et des laïques. Ils se réunirent donc à la sacristie. Là, ayant été pressé de rendre raison de sa conduite, il se plaignit que l'on ne se prît qu'à lui de ce qui avait été fait en présence de tant d'autres évêques. Cette plainte était d'autant plus juste que plusieurs avaient fait avec lui, à Compiègne, ce qu'ils allaient condamner en lui seul à Thionville. Ils s'excusèrent sur ce qu'ils avaient été forcés de se trouver à Compiègne, et sur ce que leur volonté y avait été innocente. Se voyant ainsi délaissé de tout le monde, Ebbon fit venir un reclus nommé Framegaud, et l'envoya à l'impératrice Judith avec une bague qu'il avait autrefois reçue d'elle pour la lui envoyer quand il aurait besoin de son secours. Elle eut égard à ses prières, et engagea les évêques à apaiser l'empereur sans déposer Ebbon dans les formes. Il demanda donc du temps, et se choisit lui-même, comme les canons le permettaient, trois juges : Agoulfe, archevêque de Bourges, Badurad, évêque de Paderborn, et Modoin, évêque d'Autun. Après leur avoir fait secrètement sa confession, il donna au concile une déclaration signée de sa main, en ces termes : Moi Ebbon, indigne évêque, reconnaissant ma fragilité et le poids de mes péchés, j'ai pris tels et tels pour mes confesseurs et mes juges, et leur ai fait ma confession sincère, cherchant le remède de la pénitence et le salut de mon âme; je renonce au ministère épiscopal, dont je me reconnais indigne, pour les péchés que je leur ai confessés en secret, afin que, sur leur témoignage, on puisse consacrer un autre à ma place qui gouverne dignement l'église que j'ai mal conduite. Et afin que je ne puisse faire aucune réclamation pour y rentrer, j'ai souscrit ceci de ma main. Ebbon, ci-devant évêque.

Il présenta cet écrit au concile, le confirma de vive voix, et donna encore trois autres témoins : Nothon, archevêque d'Arles, Théodoric, évêque d'Arras, et Achard, évêque de Noyon. Ensuite tous les évêques dirent leur avis en ces termes : suivant votre confession, cessez le ministère épiscopal. Puis Jonas d'Orléans dicta le procès-verbal, qui fut daté du quatrième jours de mars 835. Hincmar ajoute que les évêques qu'Ebbon avait pris pour témoins, déclarèrent publiquement à sa prière, qu'il leur avait confessé un tel péché, qu'il n'était plus digne de faire les fonctions épiscopales, et que s'il l'avait commis avant son ordination, il n'aurait pas dû être ordonné évêque. Les évêques présents souscrivirent au nombre de quarante-trois ; et par l'ordonnance du concile, Drogon de Metz et Hetti de Trèves donnèrent cet écrit à Foulque, abbé de Saint-Rémi et chorévêque, désigé successeur d'Ebbon dans le siége de Reims. C'est du moins ce que dit Hincmar. Mais il est certain qu'on ne donna point alors de successeur à Ebbon. L'empereur Louis envoya l'abbé Gotfride, du diocèse de Bâle, à Rome, pour obtenir du pape Grégoire IV qu'il consentît, s'il était possible à la déposition de l'archevêque. Le Pape envoya par le même abbé une réponse canonique, dont l'empereur Louis ne fit jamais connaître de contenu. Ce qui montre bien que le Pape n'approuvait point la déposition ou plutôt l'abdication forcée de l'archevêque de Reims. C'est la conséquence très-naturelle qu'en tira, quelques années après, Charles le Chauve dans une lettre au pape Nicolas, sur cette affaire. Les évêques déclareront eux-mêmes, en 840, qu'Ebbon avait été sacrifié pour leur cause commune (1).

Un principe fondamental du droit canon, principe aussi ancien que l'Eglise, c'est que toutes les causes majeures doivent être réservées au Pape pour le jugement définitif. Nous l'avons vu rappeler comme une ancienne coutume par le pape saint Jules, au temps de saint Athanase; nous l'avons vu, à la même occasion, reconnu et proclamé comme une ancienne règle de l'Eglise par les historiens grecs Socrate et Sozomène, qui en faisaient l'application aux jugements des évêques et à la tenue des conciles particuliers. Et, de fait, s'il est une cause majeure dans le gouvernement ecclésiastique, c'est l'accusation et le jugement des évêques. Or, Ebbon de Reims était non-seulement évêque, mais métropolitain; il était plus, légat apostolique pour les pays du Nord. Pour le juger, il fallait donc au concile une délégation expresse du Pape, comme l'observera le clergé de Reims. Il fallait donc, de toute nécessité, en réserver au moins la conclusion au Saint-Siége. Jusque-là, déposition ou abdication, tout était provisoire. A vrai dire, Ebbon n'avait point été déposé. Seulement, pour se retirer d'embarras ainsi que ses collègues, il signa une abdication à laquelle ses collègues consentirent. Mais, pour être valable en soi, cette abdication devait être libre; et pour être définitive, elle devait être admise par le Pape. C'est surtout au milieu des fluctuations et des révolutions politiques qu'on sent l'utilité et la nécessité de cette loi.

Après l'assemblée de Thionville en 835, Ebbon fut renvoyé au monastère de Fulde, d'où, quelque temps après, il fut tiré pour

(1) Labbe, t. VII, p. 1769. D. Bouquet, t. VI.

être mis sous la garde de Fréculfe, évêque de Lisieux, et ensuite sous Boson, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, car il ne recouvra sa liberté qu'à la mort de l'empereur Louis. Agobard de Lyon et Bernard de Vienne rentrèrent dans leurs sièges bien auparavant. Agobard était même chargé par l'empereur de gouverner le royaume d'Aquitaine, lorsqu'il mourut à Saintes, le 6 juin 840. Son église de Lyon l'honore sous le nom de saint Agebard. Il eut pour successeur Amolon, diacre de la même église, qui fut ordonné évêque le dimanche 6 janvier 841.

La même année 835, à la sollicitation du pape Grégoire IV, et du consentement de tous les évêques, Louis ordonna que la fête de tous les saints serait célébrée par toute la Gaule et la Germanie le premier jour de novembre, comme on l'observait déjà à Rome depuis plus de deux cents ans, suivant l'institution du pape Boniface IV. Une des hymnes de cette fête, où l'on dit : *Otez la nation infidèle des pays des Chrétiens*, se rapporte aux incursions des Normands, qui commençaient à être fréquentes. Cette même année 835, ils entrèrent dans l'île de Noirmoutier ; comme cette île fut trop malaisée à défendre, l'abbé Hilbolde en retira, l'année suivante, le corps de saint Filbert, fondateur de l'abbaye de Jumiéges, qui fut depuis transféré en divers lieux.

En 830, lors des premiers démêlés de l'empereur Louis avec ses enfants, Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui s'était déclaré pour ces derniers, fut disgracié par le père, et envoyé en Saxe à la nouvelle Corbie, après avoir été dépouillé de ses abbayes et de la dignité d'archichapelain. Mais l'année suivante il rentra dans les bonnes grâces de l'empereur, qui le rappela et lui rendit les deux abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain près de Paris. Ce prince ayant été réconcilié solennellement la première fois dans l'église de Saint-Denis, voulut en témoigner sa reconnaissance envers ce saint, et écrivit à Hilduin une lettre par laquelle il lui ordonna de recueillir tout ce qui se trouvait touchant saint Denis, tant dans ses œuvres que dans les histoires grecques et latines et dans les autres mémoires, particulièrement les actes de son martyre, et tout ce que Hilduin avait tiré des archives de l'église de Paris ; de réduire le tout en un corps d'histoire suivie, et d'y joindre la révélation faite au pape Étienne II, dans la même église, avec les hymnes et l'office nocturne de saint Denis ; enfin de recueillir séparément, dans un autre volume, tout ce qu'il avait trouvé de ce saint, c'est-à-dire les pièces originales, dont il tirerait son histoire.

En exécution de cet ordre, Hilduin composa une histoire de saint Denis, où il soutient trois choses : 1° que saint Denis, premier évêque de Paris, a été envoyé dans les Gaules, dès le premier siècle, par le pape saint Clément, disciple et successeur de saint Pierre ; 2° que saint Denis, premier évêque de Paris, est le même que saint Denis l'Aréopagite, premier évêque d'Athènes et disciple de saint Paul ; 3° que les écrits attribués généralement à saint Denis l'Aréopagite, sont réellement de ce saint. D'après les raisons que nous avons exposées aux livres vingt-six et vingt-sept de cette *Histoire* deuxième édition, nous regardons le premier et le dernier point comme hors de doute, et le second comme très-probable. C'est-à-dire, nous regardons comme hors de doute que saint Denys, premier évêque de Paris, a été envoyé dans les Gaules, dès le premier siècle, par le pape saint Clément, disciple et successeur de saint Pierre ; que les écrits attribués généralement à saint Denys l'Aréopagite sont réellement de lui ; et comme très-probable que saint Denys, premier évêque de Paris, est le même que saint Denys, premier évêque d'Athènes.

Pendant que Hilduin était en Saxe, au nouveau monastère de Corbie, il vit le grand désir qu'avait l'abbé Varin d'y transférer de France quelque corps saint pour affermir la religion dans leur pays. Il leur promit que, si Dieu le rétablissait dans sa dignité, il lui donnerait quelqu'un de ceux qui étaient en son pouvoir. Peu de jours après, Hilduin rentra dans les bonnes grâces de l'empereur. Alors Varin le pria de lui donner le corps de saint Vitus, que l'abbé saint Fulrad avait apporté en France au temps du roi Pepin, à son retour de Rome. Hilduin délivra solennellement cette relique dans l'église de Saint-Denis, le dimanche 19 mars 836, du consentement de l'empereur Louis, de l'évêque de Paris et des nobles du diocèse. Le corps saint arriva en Saxe, à la nouvelle Corbie, le 13 juin, ayant fait pendant le voyage plus de quarante miracles, qui sont spécifiés, avec les noms des personnes et des lieux, dans l'histoire de cette translation, dont l'auteur était présent et témoin oculaire. Le concours du peuple y fut si grand, qu'à un mille et plus autour du monastère, la campagne était couverte de tentes, de personnes nobles de l'un et de l'autre sexe, qui s'y étaient rendues de toutes les parties de la Saxe. Et, toutefois, dans une si grande multitude, on n'entendait ni parole déshonnête, ni raillerie ou badinage ; on louait Dieu jour et nuit ; les hommes et les femmes, faisant des chœurs séparés, veillaient autour de l'église, répétaient souvent les *Kyrie eleison*, autrement les litanies. Ainsi se passa la nuit de la veille et le jour de la fête. Et comme il s'y fit encore onze miracles sur des aveugles, des muets, des estropiés, le bruit s'en étant répandu, on y accourut de tout le pays, riches et pauvres, sains et malades, en sorte qu'il semblait que personne ne fût demeuré dans les maisons (1). Telle était la dévotion de la Saxe nouvellement convertie.

Dans le même temps, Badurad, second évêque de Paderborn, dans le diocèse duquel était

(1) *Acta SS.*, 14 *junii.*

la nouvelle Corbie, travailla aussi à enrichir son église de quelque relique insigne. Il voyait la difficulté de détacher de ses anciennes superstitions ce peuple grossier qui ne croyait point ce que les personnes doctes lui disaient de la puissance divine, à moins qu'il n'en vît les effets devant ses yeux et n'en reçût les bienfaits sensibles, comme les guérisons miraculeuses qui se faisaient ordinairement par les corps des saints. Il ordonna un jeûne et fit une procession solennelle avec son peuple; après quoi Dieu lui inspira d'envoyer en France, à la ville du Mans, demander des reliques à l'évêque, qui était alors saint Aldric. Badurad obtint pour cet effet des lettres de l'empereur Louis, et envoya une députation d'ecclésiastiques et de laïques, dont le chef était un prêtre nommé Ido, qui fit une courte relation de ce voyage.

Ces députés de Paderborn arrivèrent au Mans, l'an 836, le 28 avril. L'évêque Aldric les reçut favorablement et leur accorda ce qu'ils demandaient. Pour l'exécution, il assembla dès le lendemain son clergé avec David, son chorévêque, et proposa de donner aux députés le corps de saint Liboire, quatrième évêque du Mans, qui gouverna cette église quarante-neuf ans, depuis le grand Constantin jusqu'à Valentinien, et fut enterré par saint Martin. Aldric trouva d'abord de la résistance à sa proposition; mais enfin, ayant obtenu le consentement de l'assemblée, il marcha avec son clergé et les députés à l'église des Douze-Apôtres, bâtie hors de la ville par saint Julien, premier évêque du Mans, qui y était enterré avec ses premiers successeurs. On en tira le corps de saint Liboire, que les députés emportèrent. Il fut reçu avec solennité partout où il passa : à Chartres, par l'évêque Bernouin ; à Paris, par Erchanrad ; et cette translation fut accompagnée d'un grand nombre de miracles. Enfin ils arrivèrent à Paderborn le jour de la Pentecôte, qui, cette année 836, était le 28 mai (1).

Saint Aldric, évêque du Mans, était de la première noblesse des Francs, tirant aussi son origine en partie des Saxons, des Allemands et des Bavarois. A l'âge de douze ans son père le mena à la cour et le recommanda à Charlemagne et à son fils Louis, à qui il se rendit très-agréable, ainsi qu'à toute sa cour. Après avoir servi le prince pendant le jour, il veillait pendant la nuit pour prier secrètement et chanter des psaumes dans l'église de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. Un jour, comme il priait à son ordinaire, ayant atteint l'âge de puberté, il se sentit inspiré de quitter le monde pour se donner entièrement au service de Dieu. Mais craignant que ce ne fût une tentation, il pria Dieu pendant six mois de lui faire connaître sa volonté ; et, au bout de ce terme, se trouvant fortifié dans son dessein, il demanda au roi la permission de se retirer. L'ayant obtenue, il se retira à Metz, avec une pension du roi pour lui et pour deux clercs.

Il fut très-bien reçu par l'évêque et le clergé de Metz, et on lui donna solennellement l'habit clérical. Il apprit le chant romain, la grammaire et la suite de l'Ecriture sainte ; puis, au bout de deux ans, l'évêque, qui était Gondulfe, l'ordonna diacre dans l'église de Saint-Etienne. Trois ans après, il fut ordonné prêtre par Drogon ; ensuite, par le choix du clergé, il fut chantre, chargé du soin des écoles, et enfin primicier, ayant inspection sur tout le clergé de la ville et du diocèse, ainsi que des monastères. L'empereur Louis, sur sa réputation, le fit venir à la cour malgré lui, et le prit pour son confesseur. Il y demeura quatre mois, après lesquels Francon, évêque du Mans, étant mort, Landran, archevêque de Tours, Roricon, comte du Mans, et tous les nobles du diocèse, avec le clergé et le peuple, élurent Aldric pour leur évêque. L'empereur y consentit. Drogon donna ses démissoires, adressés tant à l'archevêque de Tours qu'à l'évêque élu, qui était prêtre de son église. Ainsi il fut consacré solennellement dans l'église cathédrale du Mans. par Landran, son métropolitain, et les évêques de la province, le dimanche 22 décembre 832, âgé de trente-deux ans, et tint ce siége pendant vingt-quatre ans. Le troisième jour après son ordination, l'empereur arriva au Mans, et y passa la fête de Noël. Dès la première année de son pontificat, saint Aldric fit conduire de l'eau dans la ville du Mans, où elle était fort chère, parce qu'il fallait l'apporter de la rivière de Sarthe. La même année, il commença à faire bâtir un cloître pour les chanoines, qui, étant dispersés par la ville, ne pouvaient commodément assister aux offices divins. Il fonda ou rétablit plusieurs monastères, et jusqu'à sept hôpitaux (2).

Le saint évêque du Mans assista à l'assemblée nationale que l'empereur Louis tint au mois de fevrier 836, et qui est comptée pour le second concile d'Aix-la-Chapelle. Les actes sont divisés en deux parties. La première contient trois chapitres, dont deux servent de réponse aux articles proposés par l'empereur, et montrent quelles doivent être la vie et la doctrine des évêques et des ordres inférieurs. Le troisième chapitre contient le devoir des rois, de leurs enfants et de leurs ministres. Dans tout cela, les évêques ne font généralement que résumer ce que l'Ecriture, les Pères et les anciens conciles enseignent sur les divers articles.

La seconde partie du concile d'Aix-la-Chapelle est adressée à Pépin, roi d'Aquitaine, pour l'obliger à la restitution des biens ecclésiastiques, que lui et les seigneurs de son royaume avaient usurpés, et que l'empereur, son père, lui avait déjà envoyé l'ordre de restituer en 834. Saint Aldric du Mans et Erchanrad de Paris lui avaient aussi porté, au

(1) *Acta SS.*, 23 *jul.* — (2) *Acta SS.*, 7 *jan.*

cun de leurs confrères, une exhortation que nous n'avons plus. Mais en ce concile, ils y joignirent plusieurs autorités de l'Écriture sainte, comprises en trois livres, où ils traitent à fond la matière des biens ecclésiastiques, et répondent à cette objection des séculiers : Quel mal y a-t-il de nous servir de ces biens dans nos besoins ? Dieu ni les saints ne s'en servent point : tout est à lui, et c'est pour notre usage qu'il a créé tout ce qui est sur la terre. Les évêques montrent donc par toute la suite des saintes Écritures que, dès le commencement du monde, les saints ont fait à Dieu des sacrifices et des offrandes qui lui ont été agréables ; qu'il a même ordonné par la loi de lui en faire ; qu'il a approuvé les vœux par lesquels on lui consacrait des fonds de terre, et a donné aux prêtres tout ce qui lui était consacré ; qu'il a puni sévèrement ceux qui ont négligé son service, ou profané et pillé les choses saintes ; enfin, que les mêmes règles subsistent dans la loi nouvelle. Ce travail remarquable du concile d'Aix-la-Chapelle mérite d'être consulté sur ces matières. Le succès en fut heureux ; le roi Pépin se rendit aux exhortations de son père et des évêques, et fit expédier des lettres pour la restitution de tous les biens usurpés (1).

Au mois de mai de la même année 836, l'empereur Louis tint une assemblée à Thionville, où vinrent les députés de Lothaire, entre autres l'abbé Vala, avec qui l'empereur Louis se réconcilia, lui pardonnant de bon cœur tout le passé. Le traité avec Lothaire fut conclu, et l'empereur, son père, lui manda, par ses députés qu'il renvoyait, de venir au plus tôt le trouver ; mais une maladie épidémique, qui survint, l'en empêcha. Cette maladie emporta plusieurs personnes considérables de son parti, savoir : l'abbé Vala, qui mourut le 31 août, cette année 836, et fut enterré dans le monastère de Bobio, à côté de saint Colomban, Jessé, évêque d'Amiens, Elie de Troyes et quelques seigneurs. L'empereur Louis, loin de se réjouir de la mort de ceux qui lui avaient été opposés, frappa sa poitrine ; et, fondant en larmes, pria Dieu de leur faire miséricorde. Cette maladie empêcha Lothaire de se trouver à l'assemblée tenue, pendant l'été de la même année 836, à Crémieu, auprès de Lyon ; mais ses frères, Pépin et Louis, y assistèrent. L'empereur, leur père, y fit examiner la cause des églises de Lyon et de Vienne, vacantes par la déposition provisoire d'Agobard et de Bernard dont l'absence fut cause qu'on ne put rien conclure sur cette affaire. Quelque temps après, ils rentrèrent dans les bonnes grâces de l'empereur.

Après que Lothaire fut guéri de sa maladie, l'empereur son père, apprit qu'au préjudice de ses serments, les gens traitaient cruellement ceux de l'église de Saint-Pierre de Rome. Malgré sa douceur naturelle, il en fut tellement irrité, qu'il envoya des députés extraordinaires, sans leur donner presque le temps de faire le voyage, avec ordre de dire à Lothaire : Souvenez-vous que, quand je vous ai donné le royaume d'Italie, je vous ai recommandé d'avoir soin de la sainte Église romaine, et vous devez la défendre de ses ennemis, loin de la laisser piller par vos gens. Faites-moi aussi préparer des vivres et des logements surtout le chemin de Rome, car je veux aller visiter le tombeau des apôtres (2).

Une irruption des Normands dans la Frise empêcha l'empereur Louis d'accomplir ce pèlerinage. Il renvoya donc en Italie Foulques, abbé de Fontenelle, avec un comte nommé Richard, pour rapporter la réponse de Lothaire, et Adrevalde, abbé de Flaix, pour consulter le Pape sur quelques affaires. On devait aussi solliciter Lothaire sur la restitution des biens situés en Italie et appartenant aux églises de France, que ses gens avaient usurpés. Il accorda une partie de ce qu'on lui demandait et s'excusa du reste sur l'impossibilité de l'exécution. Adrevalde, étant arrivé à Rome, trouva le Pape malade ; mais il fut tellement consolé de l'amitié que lui témoignait l'empereur, qu'il ne sentait presque plus son mal. Il traita magnifiquement Adrevalde et le renvoya chargé de riches présents, et, avec lui, Pierre, évêque de Centumcelles, et Georges, évêque régionnaire de Rome, c'est-à-dire suffragant ou vicaire du Pape. Mais Lothaire, ayant appris que ces deux évêques allaient trouver l'empereur, son père, envoya à Bologne Léon, qui avait grand crédit auprès de lui, et qui les intimida tellement, qu'il les empêcha de passer outre. Adrevalde sauva la lettre du Pape à l'empereur, et l'envoya par un des siens, déguisé en mendiant (3).

Pâques fut le 1er avril en 837 ; et, au milieu de la semaine, il parut dans la constellation de la Vierge une comète qui, au bout de vingt cinq jours, disparut dans la tête du Taureau. L'empereur Louis, très-curieux de ces phénomènes, appela, avant de se coucher, l'astronome qui a écrit sa vie, et lui demanda ce qu'il lui semblait de cette comète. L'astronome promit de lui en rendre compte le lendemain; et l'empereur jugea, comme il était vrai, qu'il voulait gagner du temps pour ne pas lui faire une réponse fâcheuse. Je sais, lui dit-il, que je ne vis pas hier au soir cette étoile, et que c'est une comète dont nous avons parlé ces jours passés. Dites-moi ce que vous croyez qu'elle signifie. L'astronome ayant dit une partie de ce qu'il pensait et dissimulé le reste : Il y a encore, dit l'empereur, une chose que vous cachez ; car on dit que ce prodige signifie un changement de règne et la mort d'un prince. L'astronome lui cita le passage du prophète, qui dit : Ne craignez point les signes du ciel qui épouvantent les Gentils. L'empereur répondit : Nous ne devons craindre que notre Créateur, qui a fait aussi cet astre ; mais nous ne pouvons assez admirer

(1) Labbe, t. VII, p. 1700, 1767. — (2) Astron. — (3) Astron. *Annal. Bert.*

sa bonté de nous avertir par de tels signes, pour nous exciter à pénitence, malgré notre lâcheté. Après avoir fait retirer tout le monde il passa la nuit en prières, sans dormir; et, le matin, il appela ses officiers, et ordonna de distribuer le plus qu'il se pourrait d'aumônes aux pauvres, aux moines et aux chanoines, et fit célébrer des messes par autant de prêtres qu'il put, craignant moins pour lui que pour l'Eglise, dont il avait la protection. Une autre comète parut le 1er janvier de l'année suivante 838, dans le signe du Scorpion, et l'on crut qu'elle avait annoncé la mort de Pépin, roi d'Aquitaine, qui suivit de près.

Celle de l'empereur Louis fut encore précédée d'une grande éclipse de soleil, que le même astronome ne manque pas d'observer, comme en étant un présage. Louis, roi de Bavière, avait pris les armes, indigné d'un nouveau partage que l'empereur, son père, avait fait, l'an 839, à son préjudice, en faveur de ses frères Lothaire et Charles. L'empereur, l'ayant appris, partit de Poitiers, où il avait passé l'hiver, et se mit en marche pendant le carême de l'année 840. C'était contre sa coutume; car il passait ordinairement ce saint temps à chanter des psaumes, prier, assister à la messe, distribuer des aumônes, et l'employait entièrement en œuvres de piété; en sorte qu'à peine prenait-il un jour ou deux pour monter à cheval et faire un peu d'exercice. Alors, quoique déjà vieux et malade d'une fluxion sur la poitrine, il se fit un devoir de marcher contre le roi Louis, son fils. Il célébra la fête de Pâques, à Aix-la-Chapelle, avec sa dévotion ordinaire; puis, ayant passé le Rhin et appris que son fils s'était retiré, il indiqua un parlement ou assemblée nationale à Worms, et manda à Lothaire de s'y trouver. Alors arriva cette terrible éclipse le troisième jour des Rogations, c'est-à-dire le 5 mai, veille de l'Ascension. L'empereur, ayant entièrement perdu l'appétit et les forces, fut obligé de camper dans une île près de Mayence et de se mettre au lit. Il était sensiblement affligé de l'état de l'Eglise et des troubles qu'il prévoyait entre ses enfants, dont toutefois sa faiblesse pour Judith et pour Charles était la principale cause. Un grand nombre d'évêques et d'autres ecclésiastiques étaient auprès de lui pour le consoler, entre autres Hetti, archevêque de Trèves; Otgar de Mayence; Drogon, frère de l'empereur, évêque de Metz et archichapelain. Comme c'était en lui qu'il se confiait le plus, il se confessait à lui tous les jours, et recevait tous les jours le corps de Notre Seigneur. Ce fut la seule nourriture qu'il prit pendant quarante jours, et il disait : Vous êtes juste, Seigneur, de me faire à présent jeûner malgré moi, puisque j'ai passé le carême sans jeûner.

Il dit à son frère Drogon d'appeler les officiers de sa chambre, et fit faire un inventaire de tous les meubles qu'il portait avec lui : couronnes et autres ornements royaux, armes et vaisselle, livres et habits sacerdotaux; puis il en ordonna la distribution aux églises, aux pauvres et à ses deux fils Lothaire et Charles. Il envoya à Lothaire une couronne, une épée et un sceptre, qu'il lui donnait à la charge d'être toujours uni à Charles et à sa mère Judith, et de conserver au jeune frère la portion du royaume qui lui avait été donnée. Après quoi l'empereur Louis rendit grâce à Dieu de ce qu'il ne lui restait plus rien dont il pût disposer. Cependant son frère Drogon, de l'avis des autres évêques, lui demanda s'il ne voulait pas pardonner à son fils Louis. L'empereur témoigna d'abord l'amertume de son cœur; puis il délibéra; et, ramassant le peu qu'il lui restait de force, il commença à raconter les mauvais traitements qu'il prétendait en avoir reçus. Enfin il ajouta : Puisqu'il ne peut venir pour satisfaire à son devoir, je fais ce qui dépend de moi, et je prends Dieu à témoin, et vous aussi, que je lui pardonne toutes les offenses qu'il m'a faites. C'est à vous à l'avertir de ne pas s'oublier.

Ensuite, comme c'était le samedi au soir, il fit chanter devant lui l'office nocturne du dimanche, et mettre sur sa poitrine du bois de la vraie croix. Il en fit le signe sur son front, tant qu'il eut assez de force; quand il était las, il priait, par signe, son frère Drogon de le faire. Il passa ainsi la nuit, et, le lendemain, il fit préparer un autel, où son frère Drogon célébra la messe et le communia. Puis l'empereur le pria, ainsi que les autres assistants, de prendre un peu de repos. Quand il sentit approcher sa fin, il rappela son frère, qui fut suivi des autres évêques. L'empereur leur fit entendre, comme il put, qu'il se recommandait à eux, et demanda les prières des agonisants. Pendant qu'on les faisait, il tourna les yeux à gauche avec indignation, en disant de toute sa force : Housse, housse! ce qui signifie en tudesque : Hors d'ici, hors d'ici! On crut qu'il voyait le malin esprit. Aussitôt après, levant les yeux au ciel avec de grands signes de joie, il expira tranquillement. C'était le 28 juin 840, la soixante-quatrième année de son âge, la vingt-septième de son règne comme empereur. Son corps fut transporté à Metz et enterré avec grande solennité, auprès de sa sainte mère Hildegarde, dans l'église de Saint-Arnoul, son ancêtre. Dans la suite, son corps, avec celui de sa mère, fut transféré dans le monastère de Kempten, où le peuple lui donne le titre de saint (1).

(1) *Acta SS.*, 30 april. *Vita B. Hildeg.*, n. 4.

LIVRE CINQUANTE-SIXIÈME

DE LA MORT DE LOUIS LE DÉBONNAIRE, 840, A LA MORT DE L'EMPEREUR LOTHAIRE ET DU PAPE SAINT LÉON IV, EN 855.

L'empire des Francs se désunit en divers royaumes. L'Église seule maintient l'unité intellectuelle et sociale dans l'Occident et dans le reste du monde.

Dans la charte de constitution et de partage, faite en 817 et confirmée en 822, l'empereur Louis le Pieux, du consentement de tous les États de l'empire et avec la confirmation du Pape, avait nommé empereur son fils Lothaire, avec une certaine suprématie sur ses frères, Louis, roi de Bavière, et Pépin, roi d'Aquitaine, afin de conserver ainsi l'unité de l'empire des Francs. Louis et Pépin devaient tous les ans rendre visite à Lothaire, se consulter avec lui sur les affaires importantes, ne point sans son avis entreprendre de guerre ni congédier d'ambassadeurs. Lothaire, de son côté, devait les accueillir avec un amour fraternel, et les secourir au besoin selon son pouvoir. Si l'un d'eux devenait oppresseur ou tyran, il sera averti trois fois en secret par les autres. S'il demeure incorrigible, l'assemblée générale des Francs décidera ce qu'il faut en faire. et l'empereur exécutera la sentence. Si l'un d'eux laisse des fils légitimes, on ne partagera pas le royaume entre eux, mais le peuple en choisira un qu'il plaira au Seigneur, et l'empereur le recevra à la place de son frère, et observera exactement la présente constitution à son égard. Que s'il ne laisse pas de fils légitime, son royaume retournera à son frère aîné, c'est-à-dire à l'empereur Lothaire. Que si Lothaire lui-même meurt sans laisser de fils légitime, le peuple élira empereur un de ses frères, de la même manière qu'on l'a élu lui-même. Telle était, en 822, la constitution de l'empire des Francs, constitution proposée par l'empereur, consentie et jurée par l'empire et confirmée par le Pape (1).

Mais un quatrième fils étant né l'an 823 à l'empereur Louis de sa seconde femme Judith, l'amour de cette femme et de ce fils, connu sous le nom de Charles le Chauve, lui fit changer cinq ou six fois la constitution et le partage de l'empire. De là les troubles qui agitèrent les dernières années de son règne. Avec ces continuelles variations, tous les droits devenaient incertains et contestables ; l'unité de l'empire surtout devenait impossible. A la mort de son père, en 840, l'empereur Lothaire entreprit vainement de la rétablir. Il y avait déjà vingt-trois ans qu'il avait été associé à l'empire par l'autorité du chef de cet empire ; par celle de la nation, qui l'avait solennellement reconnu dans ses diètes, et qui avait fait serment de le maintenir ; par celle enfin du Pape, qui l'avait sacré et qui avait ainsi joint la sanction de l'Église aux titres qu'il tenait des lois et du consentement des peuples. Il prétendait donc qu'il avait droit à être reconnu pour chef de l'empire, comme l'avait été son père et son aïeul ; c'est-à-dire qu'en conservant l'administration des provinces aux trois rois, ses deux frères Louis et Charles, et son neveu Pépin, il réglerait leurs opérations militaires et les appellerait aux diètes générales qu'il convoquerait et qu'il présiderait lui-même ; il exercerait enfin sur eux une sorte de haute justice, telle que, pendant quarante ans, elle avait été exercée par les empereurs sur les rois, et telle qu'elle était formellement stipulée dans la charte de constitution et de partage, des années 817 et 822.

Louis de Bavière et Charles le Chauve consentaient bien à faire avec Lothaire un nouveau partage, mais non pas à lui reconnaître, sous le titre d'empereur, une suzeraineté réelle sur eux. La Germanie se déclara généralement pour Louis de Bavière, nommé aussi Louis le Germanique ; l'Italie, la Provence, la Bourgogne, l'Austrasie ou la France orientale le long du Rhin et de la Meuse jusqu'à la mer, obéissaient à Lothaire ; la France occidentale et l'Aquitaine étaient généralement au pouvoir de Charles. Son neveu Pépin lui disputait l'Aquitaine, et Nomenoé la Bretagne. Pendant une année entière, il y eut entre les trois frères des marches et des contre-marches, des négociations rompues et reprises, des

(1) Baluz., t. I, p. 573-578.

diètes indiquées, mais où ils ne se trouvèrent jamais tous. Enfin, à l'anniversaire de la mort de leur père, le 21 juin 841, leurs armées se trouvèrent en présence dans le voisinage d'Auxerre. Il y avait, toutefois, trois lieues entre l'un et l'autre camp; et Lothaire, qui attendait encore son neveu Pépin, profita des bois et des marais qui coupaient le pays, pour éviter la bataille. Louis et Charles, qui avaient réuni leurs troupes, lui envoyèrent des hérauts d'armes pour se plaindre de ce qu'il se refusait également à la paix et à la guerre. Lothaire avait rejeté, disaient-ils, leurs offres d'accommodement, et cependant il se dérobait au combat; pour eux, ils étaient prêts à soumettre leur cause au jugement de Dieu; déjà ils l'avaient invoqué par des jeûnes et des prières ; et désormais, selon que Lothaire voudrait choisir, ou ils marcheraient à lui, ou ils l'attendraient en lui ouvrant tous les passages, et ils lui présenteraient, sans fraude, un combat égal. Lothaire, qui ne songeait qu'à gagner du temps, renvoya les hérauts d'armes, en annonçant que les siens porteraient bientôt à ses deux frères sa réponse. En même temps il transporta son camp au village de Fontenay, tandis que ses frères se placèrent à Tauriac pour lui couper le chemin.

De nouvelles négociations et de nouvelles propositions de paix occupèrent les princes pendant les deux jours suivants; mais Lothaire, renforcé de Pépin, manda à ses frères de se rappeler qu'on lui avait imposé solennellement le nom d'empereur; de considérer de quelle manière il pourrait en remplir les hautes fonctions ; que, pour lui, il n'était guère porté à leur procurer de nouveaux avantages. On voit bien, par cette réponse, que le point capital était l'unité et la réalité de l'empire des Francs. Alors ses deux frères lui firent dire qu'il choisît ou d'accepter leur dernière proposition, ou de les attendre; car le lendemain, 25 juin, à la deuxième heure du jour, ils viendraient demander entre eux et lui le jugement de ce Dieu tout-puissant, auquel il les avait forcés de recourir contre leur volonté.

Le lendemain, à l'heure fixée, s'engagea cette mémorable bataille. On se battit de part et d'autre avec acharnement. Lothaire eut l'avantage au premier choc; mais ensuite il fut défait, prit la fuite et se retira à Aix-la-Chapelle. Toutes les chroniques s'accordent à dire que jamais il n'y eut parmi les Francs une bataille aussi désastreuse; mais aucune ne donne le nombre des morts (1). Un seul écrivain du temps, mais Italien, porte à quarante mille hommes la perte de Lothaire et de Pépin, nombre que l'on peut regarder comme le plus exagéré de ceux qui circulèrent sur les conséquences de cette bataille (2). Ce qu'il y a de certain, c'est que l'empire des Francs y fut enseveli dans leur sang et sous leurs cadavres. Désormais il y aura un royaume d'Italie, un royaume de France, un royaume de Germanie ; mais il n'y aura plus l'empire des Francs, comme sous Charlemagne et son fils. Les Francs même cessent d'être les Francs et deviennent les Français; nation mêlée de Francs, de Gaulois et de plusieurs autres, comme sa langue est un mélange de teutonique et de latin.

Le chef de l'Eglise, le pape Grégoire IV, avait fait ce qui était en son pouvoir pour maintenir la paix entre les trois frères. Il leur avait envoyé trois légats, auquel s'était joint Georges, archevêque de Ravenne. Mais il paraît que Lothaire les retenait dans son camp sans leur permettre d'aller trouver Louis et Charles. Les trois légats se sauvèrent de la bataille dans la ville d'Auxerre, qui était proche. L'archevêque Georges, que le Pape n'avait pas envoyé, mais qui était venu par la permission de Lothaire, fut pris et amené à Charles le Chauve. Ce prince lui fit de vifs reproches de ce qu'il avait ainsi quitté son église pour voir une bataille ; il lui reprocha surtout un mot qu'il avait dit la veille, savoir : Que quand Charles serait prisonnier, il se ferait un plaisir de lui donner la tonsure cléricale et de l'emmener dans son diocèse. Toutefois, à la prière de sa mère Judith, il lui fit rendre tout ce qu'on lui avait pris et le renvoya dans son église (3).

Les deux rois, Louis et Charles, délibérèrent sur le champ de bataille s'ils poursuivraient les fuyards, et conclurent qu'ils devaient avoir pitié de leur frère et du peuple chrétien, espérant que, Dieu s'étant déclaré en leur faveur, Lothaire ainsi frappé écouterait la justice. La bataille s'étant donnée un samedi, ils célébrèrent le dimanche au même lieu, et après la messe, ils se mirent à enterrer les morts, amis et ennemis, et à panser les blessés. Ils offrirent aux fuyards de leur pardonner, s'ils voulaient rentrer dans leur devoir. Ensuite, les rois et les peuples consultèrent les évêques sur ce qu'ils devaient faire ; car ils étaient affligés de la perte de tant de Chrétiens. Les évêques qui étaient à l'armée s'assemblèrent, et trouvèrent qu'on avait combattu pour la seule justice, et que le jugement de Dieu l'avait déclaré ; que, par conséquent, tous ceux qui avaient eu part à cette affaire, soit pour le conseil, soit pour l'exécution, étaient innocents, comme n'ayant été que les ministres de la justice de Dieu ; mais que quiconque sentait sa conscience chargée d'avoir agi par colère, par haine, par vaine gloire, ou par quelque autre motif, devait se confesser en secret, pour être jugé selon la mesure de son péché. Toutefois ils ordonnèrent un jeûne général de trois jours, tant pour leurs fautes volontaires ou involontaires que pour les péchés de leurs frères morts et pour attirer la continuation du

(1) Nithard, l. II c. x. *Ann. Bertin. Fuld. Metens.* — (2) Agnell. apud Muratori, *Script. rerum ital.*, t. II, p. 185. — (3) Agnell., Dom Bouquet, t. VII.

secours de Dieu, et ce jeûne fut observé de grand cœur.

Nous avons vu chez les Grecs du Bas-Empire bien des guerres civiles, bien des batailles ; nous y avons vu bien des fois les vainqueurs souiller leurs victoires par des atrocités de Barbares. Mais qu'au plus fort d'une guerre civile, mais qu'à la fin d'une bataille acharnée, l'âme des vainqueurs s'émeuve de compassion sur les vaincus, qu'on ait des scrupules de conscience sur sa victoire, qu'on fasse des prières et des jeûnes pour les vivants et les morts, sans distinction d'amis et d'ennemis, voilà ce que nous n'avons pas vu chez les Grecs. Certainement, les Francs du neuvième siècle n'étaient point des Barbares.

Après la bataille de Fontenay, il n'y en eut plus d'autre entre les trois frères, mais seulement des négociations, avec des marches et des contre-marches. En 842, Louis et Charles firent alliance ensemble à Strasbourg, à la tête de leurs armées. Aussi l'un et l'autre s'adressèrent-ils au peuple, chacun dans sa langue ; car pour la première fois les contemporains font, à cette occasion, mention de la langue romane, le commencement du français, et nous en conservent un échantillon, ainsi que de l'ancienne langue tudesque ou allemande. Louis, qui était l'aîné, parla le premier aux Allemands, et leur dit : Vous savez combien de fois Lothaire a cherché à nous détruire, moi et mon frère que vous voyez devant vous, en nous faisant une guerre à mort. Comme ni l'amour fraternel, ni le christianisme, ni aucun expédient conforme à la justice n'ont pu faire que la paix se maintînt entre nous, nous avons été contraints de porter notre cause au jugement du Dieu tout-puissant, afin de nous contenter ensuite de ce que sa volonté aurait attribué à chacun. Vous savez aussi que, par la miséricorde de Dieu, nous sommes demeurés vainqueurs dans ce combat, tandis que lui, après avoir été vaincu, s'est retiré avec les siens où il a voulu ; car, nous sentant touchés d'un amour fraternel et prenant pitié du peuple chrétien, nous n'avons point cherché à le poursuivre et à le détruire, mais nous avons continué, comme auparavant, à demander que chacun retînt seulement ce qui devait être à lui. Lothaire, au contraire, ne s'est point soumis au jugement de Dieu : il n'a point cessé dès lors de me poursuivre, aussi bien que mon frère, et de ruiner notre peuple par des incendies, des rapines et des massacres. Aussi nous voyons-nous forcés de nous réunir de nouveau ; et, comme nous avons craint que vous doutassiez de la stabilité de notre foi perpétuelle, nous avons résolu de nous lier l'un à l'autre, en votre présence, par notre serment. Aucune cupidité inique ne nous a poussés à faire ce que nous faisons. Mais si Dieu nous donne la paix, à l'aide de vos secours, nous avons voulu rendre plus assuré notre commun accord. Ainsi donc, ce dont Dieu me garde, si je venais à violer le serment que je vais prêter à mon frère, je délie chacun de vous de l'obéissance qui m'est due et du serment de fidélité qu'il m'a prêté.

Dès que Louis eut fini de parler, Charles adressa les mêmes paroles en langue romane aux Français. Puis chacun prononça, non point dans sa propre langue mais dans celle des sujets de son frère, Louis en roman, et Charles en allemand, le serment de l'alliance; et les deux peuples répondirent à l'un et à l'autre, en prêtant serment, dans les deux langues, de ne point aider celui des deux rois qui se départirait de l'alliance.

Voici en quels termes Louis jura aux Français : « *Pro Deo amur, et pro christian poblo, et nostro commun salvamento, dist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvareio cist meon fradre Karlo, et in adjudha, et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradre salvar dist, in o quid il mi altre si fazet. Et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol cist meo fradre Karle, in damno sit.* » Autrement, en français actuel : Pour l'amour de Dieu, et pour le peuple chrétien, et notre commun salut, de ce jour en avant, et tant que Dieu me donnera de savoir et de pouvoir; je soutiendrai mon frère Karle ici présent, par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, tant qu'il fera la même chose pour moi. Et jamais, avec Lother, je ne ferai aucun accord qui de ma volonté soit au détriment de mon frère. Les Français répondirent par ce serment : Si Lodewig garde le serment qu'il a prêté à son frère Karle, et si Karle, mon seigneur, de son côté, ne le tient pas, si je ne puis l'y ramener, ni moi ni aucun autre, je ne lui donnerai nulle aide contre Lodewig. Les Allemands répétèrent la même chose dans leur langue, en changeant seulement l'ordre des noms (1).

L'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne et un des seigneurs du parti de Charles le Chauve, prend cette occasion pour tracer les portraits des deux rois, ses proches parents qui prenaient en présence du peuple cet engagement solennel. Tous deux, dit-il, étaient de taille médiocre, mais leur figure était belle et leur corps propre à tous les exercices ; tous deux étaient braves, bienfaisants, prudents et éloquents. La sainte concorde de ces deux frères servait d'exemple à toute la noblesse assemblée autour d'eux. Les festins se succédaient presque sans interruption, et tout ce qu'ils possédaient de précieux, ils se l'offraient en présent l'un à l'autre. Une même maison était destinée à leur repas et à leur sommeil ils traitaient avec une égale harmonie leurs intérêts publics et privés, car l'un ne demandait jamais à l'autre que ce qu'il jugeait utile et avantageux à tous deux également. Ils fréquentaient souvent des jeux ou exercices auxquels on procédait dans l'ordre suivant.

(1) Nithard, l. III, c. v.

On se rassemblait dans un lieu propre à ce spectacle ; et toute la multitude s'arrêtant en dehors des barrières, un nombre égal de Saxons, de Gascons, d'Austrasiens et de Bretons s'avançaient d'une course rapide, les uns contre les autres comme s'ils voulaient combattre. Ceux qu'on attaquait se retiraient vers leur parti, en se couvrant de leurs boucliers dans leur fuite ; puis ils partaient de leur camp et poursuivaient à leur tour ceux qui les avaient attaqués, jusqu'à ce que les rois eux-mêmes, avec toute la jeunesse, lâchant la bride à leurs chevaux et poussant de grands cris, s'élançassent les uns contre les autres. Ils faisaient sonner à l'envi leurs petites lances, et poursuivaient tour à tour tous ceux qui tournaient le dos. Le spectacle demeura, par la modération universelle, digne d'une si noble assemblée. En effet, dans une si grande multitude de gens de race diverse, il n'y eut personne ou de blessé ou d'offensé ; ce qui n'arrive pas toujours, même lorsque les joueurs sont en très-petit nombre et qu'ils se connaissent tous parfaitement (1). Ainsi le même historien nous donne à la même page le premier monument de la langue française et le premier récit d'un tournoi. On remarquera cependant combien ce jeu guerrier était loin de ce qu'il devint dans la suite ; combien les adversaires s'y ménageaient encore, et quelle attention ils apportaient alors à ne point ensanglanter l'arène.

Louis et Charles s'avancèrent de Strasbourg pour joindre leur frère ; mais Lothaire se retira devant eux, du côté de Lyon et de Vienne. Alors, de l'avis des évêques, Louis et Charles résolurent de partager le pays que Lothaire venait d'abandonner. On nomma douze seigneurs, parmi lesquels Nithard, pour faire le partage. Mais, dans l'intervalle, Lothaire leur envoya dire qu'il avouait avoir péché contre Dieu et contre eux, et qu'il voulait faire avec eux une paix sincère. Ses propositions furent bien reçues de ses deux frères, de l'avis des seigneurs et des évêques. Lothaire consentait à ce que les royaumes de Louis et de Charles fussent indépendants de sa couronne impériale. L'Italie, la Bavière et l'Aquitaine devaient être considérées comme les apanages respectifs de Lothaire, de Louis et de Charles. Après avoir retranché ces trois royaumes de la masse, le reste devait être partagé en trois parties égales ; et Lothaire, en sa qualité d'aîné et d'empereur, devait avoir le choix entre elles. Quoique ces premières bases fussent agréées et que les trois frères eussent eu, vers la mi-juin 842, une conférence amicale dans une petite île de la Saône, au-dessus de Mâcon, il fallut longtemps avant que leurs commissaires pussent réussir à s'entendre. Il y en avait quarante de la part de chaque prince. Comme ils n'avaient pas une connaissance exacte des pays qu'ils avaient fait serment de partager en conscience, on porta leur nombre à trois cents, afin qu'ils pussent les examiner par eux-mêmes. Ils communiquèrent le résultat de leurs observations, dans le mois d'août 843, aux trois rois assemblés à Verdun, et, sur ce rapport, fut fondée la division finale de l'empire de Charlemagne. Toute la partie de la Gaule située au couchant de la Meuse, de la Saône et du Rhône, avec la partie de l'Espagne située entre les Pyrénées et l'Ebre, furent abandonnées à Charles le Chauve. Ce fut là le nouveau royaume de France. La Germanie tout entière, jusqu'au Rhin, fut donnée en partage à Louis le Germanique ; Lothaire joignit à l'Italie toute la partie orientale de la France, depuis la mer de Provence jusqu'aux bouches du Rhin et de l'Escaut. Cette lisière de pays, longue et étroite, qui coupait toute communication entre Louis et Charles, fut nommée le royaume de Lothaire, *Lotharii regnum*, *Lotharingia*, en vieux français Loherreigne, et finalement Lorraine. Telle est l'origine et l'étymologie de ce nom, suivant toutes les anciennes chroniques.

Ce partage rétablit entre les trois frères une paix durable ; mais il anéantit sans retour l'empire de Charlemagne. C'est ce que déplora dans le temps même, en assez beaux vers le diacre Florus de Lyon. « Un illustre empire, dit-il, brillait d'un glorieux diadème ; il n'y avait qu'un prince, il n'y avait qu'un peuple soumis ; une même loi, un même juge gouvernaient les cités entières ; la paix contenait les citoyens, la valeur épouvantait l'ennemi ; la paternelle sollicitude des pontifes veillait dans de fréquents conciles, dispensant aux peuples la loi divine. Aussi la parole du salut résonnait de toutes parts aux oreilles des clercs, des populations et des princes. Les jeunes gens étudiaient les volumes sacrés, l'esprit des enfants se nourrissait des arts littéraires ; une censure vigilante mettait en fuite les noirs forfaits : les uns étaient amenés à la justice par la crainte, les autres par l'amour. On avait même soin d'attirer à la foi les nations étrangères et d'imposer le frein du salut aux peuples domptés. Aussi la foule des païens se soumettait au joug de la religion ; l'hérésie naissante expirait gémissante sous les pieds qui la foulaient. De là, la nation des Francs resplendissait dans l'univers entier ; la renommée de ses vertus pénétrait jusqu'aux dernières limites. De toutes parts, les royaumes étrangers, barbares, grecs, ainsi que le trône sacré du Latium, envoyaient des ambassadeurs ; la nation de Romulus elle-même céda à cette nation ; Rome, l'illustre mère des royaumes, lui céda ; c'est là que le prince reçut le diadème de cet empire, par le don du Pontife apostolique et la protection du Christ ; empire fortuné, s'il avait connu ses avantages ! lui dont Rome est la capitale, dont le porte-clef du ciel est l'auteur, dont le défenseur est l'éternel Roi des siècles, qui peut élever jusqu'aux cieux un empire terrestre ! Et main

(1) Nithard, l. III, c. VI.

tenant ce chef si sublime tombé d'un haut faîte, tel qu'une couronne de fleurs tombée de la tête, couronne diverse de couleur et de parfum, il est foulé aux pieds de tout le monde; dépouillé du diadème, il a perdu et le nom et la gloire d'empire, et le royaume qui s'est brisé en trois dans sa chute, nul n'est plus réputé empereur. Au lieu d'un roi, c'est un roitelet; au lieu d'un royaume, ce sont des fragments de royaume. Que feront les peuples et ceux que baigne l'immense Danube, et ceux qu'arrosent le Rhin, le Rhône, la Loire et l'Éridan? eux si longtemps unis dans la concorde et qu'un triste divorce fatigue maintenant (1)! »

Quand Lothaire confessa, par ses ambassadeurs, qu'il avait péché contre Dieu et contre ses frères, il pensait probablement à deux choses : l'une qui regardait les Saxons, l'autre les Normands. Parmi les Saxons, il y avait trois classes : les ethelingues ou nobles, les frilings ou hommes libres et les lazzes, qui étaient serfs. Charlemagne et Louis le Débonnaire les avaient amenées peu à peu à l'unité du gouvernement, sous l'influence de l'Église. Lothaire, pour les gagner à son parti, donna le choix aux deux dernières de reprendre leurs anciennes coutumes si elles voulaient. Il y eut, sous le nom de stellinga, comme qui dirait partisans de la restauration, une insurrection formidable contre les nobles. Quelques-uns des insurgés reprirent les habitudes païennes; et il fallut à Louis le Germanique, plusieurs combats pour étouffer la révolte.

La seconde chose qui dut causer des regrets à Lothaire, c'est que les guerres civiles parmi les Francs arrêtaient les progrès de la foi chrétienne chez les peuples du Nord, et donnaient à ceux-ci l'envie de continuer et même d'augmenter les courses qu'ils avaient déjà commencées au temps de son père. Ces peuples, connus sous le nom générique de Normands, c'est-à-dire hommes du Nord, étaient des Barbares encore païens, qui venaient de Danemark, de Norwége et des pays voisins, sur une multitude de petits bâtiments à voiles et à rames, pour faire partout où ils pouvaient des esclaves et du butin. L'an 841, le 12 mai, ils vinrent à l'embouchure de la Seine, pillèrent Rouen et brûlèrent le monastère de Saint-Ouen, qui était hors de la ville. Ayant quitté Rouen, ils brûlèrent le monastère de Jumiéges; mais celui de Fontenelle se racheta. Trois jours après vinrent des moines de Saint-Denis, qui rachetèrent soixante-huit captifs pour vingt-six livres d'argent. Le dernier de mai, les Normands se rembarquèrent après avoir pillé toutes les églises et les villages le long de la Seine, et emportant des sommes immenses.

En 843, au mois de juin, sollicités par le gouverneur de Nantes, révolté contre le roi Charles et contre Nomenoé, duc ou roi de Bretagne, les Normands entrèrent par l'embouchure de la Loire. Ils prirent Nantes, et, la trouvant sans défense, l'escaladèrent et la pillèrent. L'évêque, saint Gohard, célébrait la messe dans la principale église dédiée à saint Pierre et saint Paul, avec tout son clergé et les moines d'Aindre, île voisine dans la Loire, qui s'étaient réfugiés dans la ville et y avaient apporté le riche trésor de leur église. Il y avait aussi une grande multitude de peuple rassemblé à Nantes, non-seulement du voisinage, mais des villes éloignées, à cause de la fête de saint Jean-Baptiste. Voyant donc l'ennemi dans la ville et ne se sentant point capables de résister, ils s'enfermèrent dans l'église cathédrale, implorant le secours du ciel et n'en espérant point d'autre. Mais les Normands, ayant rompu les portes et les fenêtres, entrèrent furieux et firent main basse sur ce peuple désarmé, hors quelques-uns qu'ils embarquèrent sur leurs vaisseaux pour les vendre. L'évêque fut tué dans l'église avec les prêtres et les clercs, et il y eut des moines massacrés jusque sur l'autel. On voyait des enfants attachés au sein de leur mère, dont ils suçaient le sang au lieu de lait : le lieu saint était rempli de carnage. Les Normands regagnèrent leurs vaisseaux avec toutes les richesses qu'ils avaient pu ramasser, et avec de grandes troupes de captifs de tout âge et de tout sexe; et les Chrétiens qui restèrent employèrent ensuite beaucoup d'argent pour les racheter. Le jour de Saint-Pierre, les Normands passèrent dans l'île d'Aindre, dont ils ruinèrent et brûlèrent le monastère abandonné. Après qu'ils furent partis, on porta le corps de l'évêque Gohard au monastère de Saint-Serge, près d'Angers, où il est honoré comme martyr le 25 juin (2). Susan, évêque de Vannes, réconcilia l'église de Nantes ainsi profanée.

Dès l'année 844, les Normands remontèrent par la Garonne jusqu'à Toulouse, pillant partout impunément. Au retour de là, quelques-uns attaquèrent la Galice, d'autres les parties d'Espagne plus éloignées, d'où ils furent repoussés par les Sarrasins. Au mois de mars 845, ils entrèrent dans la Seine avec une flotte de six-vingts bâtiments et s'avancèrent jusqu'à Rouen. Comme ils avaient pillé ce pays quelques années auparavant, ils n'y trouvèrent pas de quoi satisfaire leur cupidité. C'est pourquoi, ne voyant aucun mouvement de la part des Français pour leur disputer le passage, ils pénétrèrent plus avant, et vinrent avec un vent favorable jusqu'à Chalevanne, proche de Paris. Alors la terreur s'empara des habitants de cette ville, et chacun songea plutôt à se sauver qu'à se défendre. On emporta ce qu'on avait de plus précieux, surtout les reliques des saints, et nommément celles de sainte Geneviève et de saint Germain.

Le roi Charles, ayant ramassé à la hâte ce qu'il put de troupes, alla à Saint-Denis pour défendre ce monastère. Mais les Barbares firent leur descente de l'autre côté de la rivière.

(1) Dom Bouquet, t. VI, p. 301. — (2) Acta SS., 25 juin.

et pendirent dans une île de la Seine plusieurs Chrétiens qu'ils avaient pris. Ils entrèrent dans Paris le samedi saint, qui, cette année, était le 28 mars. Ils pillèrent la ville, qu'ils trouvèrent déserte, aussi bien que tous les monastères des environs. Celui de Saint-Germain ne fut pas épargné; mais Dieu y fit éclater sa vengeance sur ces sacriléges. Après avoir dépouillé les autels, ils voulurent scier les poutres de l'église, qui, étant de sapin, leur parurent propres à bâtir des vaisseaux. Mais trois de ceux qui tentèrent de le faire tombèrent morts devant l'autel de saint Etienne. Un autre, frappant de l'épée la colonne du tombeau de saint Germain, perdit l'usage de la main.

Ces vengeances du ciel n'auraient pas arrêté les Normands; mais la dyssenterie, qui se mit dans leur armée, et qui leur enleva un grand nombre de soldats, les fit penser à la retraite. Ils eurent cependant l'adresse de dissimuler l'état où ils étaient, et ils envoyèrent proposer au roi que, s'il voulait les laisser retourner avec le butin qu'ils avaient fait, et leur payer encore sept mille livres pesant d'argent, ils s'engageraient à ne plus revenir comme ennemis sur les terres de France. La terreur était si grande, que l'on se crut heureux de conclure le traité à ces dures conditions. Ragenaire, commandant des Normands, et les principaux capitaines vinrent saluer le roi à Saint-Denis, et jurèrent l'observation du traité par leurs dieux et sur leurs armes. C'était la manière de jurer la plus solennelle parmi ces peuples guerriers. Mais la fidélité à garder les serments les plus sacrés n'était pas la vertu dont ils se piquaient.

Ragenaire, de retour en Danemark, alla présenter son butin à Horic, son roi; et, en lui rendant compte du succès de son expédition, il lui dit qu'il avait pris Paris, qu'il était entré dans la maison d'un vieillard nommé Germain, la plus belle du pays, et qu'il avait mis tout le royaume de Charles à contribution. Il parlait de Saint-Germain-des-Prés. Comme Horic avait peine à croire toutes ces prouesses, Ragenaire lui montra un morceau d'une poutre de l'église de Saint-Germain, et la serrure d'une des portes de Paris, qu'il avait emportés comme un monument de sa victoire. Il ajouta que le pays était très-fertile, mais que les habitants ne paraissaient pas gens de cœur; qu'il avait trouvé plus d'opposition de la part des morts que de celle des vivants, et que le vieillard Germain, mort depuis longtemps, était le seul qui eût osé faire quelque résistance. On assure qu'à ces mots le Barbare insolent tomba à la renverse, en criant que ce Germain le meurtrissait de coups, et l'on cite des témoins oculaires d'un fait si miraculeux.

En effet, Kobbon, envoyé de Louis de Germanie à la cour d'Horic, était présent quand ce prodige arriva. Ragenaire, changeant aussitôt de langage et promettant de se faire Chrétien, priait cet envoyé de le faire transporter à l'église de Saint-Germain; mais l'impie expira peu de temps après, aussi bien que plusieurs de ses compagnons. Ce fut Kobbon lui-même qui, étant venu en France, raconta aux moines de Saint-Germain les particularités de ce miracle dont il avait été témoin. Il avait aussi vu le soldat dont la main était devenue sèche lorsqu'il frappa la colonne du tombeau de saint Germain (1).

Ebroin, évêque de Poitiers, qui était abbé de Saint-Germain-des-Prés, donna ordre à deux moines de ce monastère d'écrire fidèlement chacun une relation de ces miracles, suivant le rapport de Kobbon. Ils le firent. Mais comme le style n'était pas assez élégant, Gauzlin, qui fut abbé du même monastère après Ebroin, chargea Aimoin, religieux de la même abbaye, de composer des deux écrits une relation fidèle. C'est celle que nous avons encore, et dont nous avons tiré ce que nous venons de rapporter.

Nous en avons aussi une des miracles qui se firent lorsqu'on transféra hors de Paris les reliques de sainte Geneviève pour les dérober à la fureur des Normands. On les rapporta dans son église après la conclusion du traité; mais on ne les remit pas dans le lieu souterrain d'où on les avait tirées; on les plaça plus honorablement sur le grand autel dédié à saint Pierre et à saint Paul (2).

Les Normands attaquèrent aussi le royaume de Louis en 845. Ils donnèrent trois combats en Frise : dans le premier, ils furent battus, mais ils eurent l'avantage dans les deux autres. Ils entrèrent dans l'Elbe avec six cents bâtiments, sous la conduite d'Horic, leur roi, descendirent à Hambourg, et surprirent tellement les habitants en l'absence du comte, qu'on n'eut pas le loisir d'assembler les gens du pays. L'archevêque saint Anscaire, qui y résidait, voulut d'abord défendre la place, en attendant un plus grand secours; mais, voyant qu'il ne pouvait résister aux ennemis, qui assiégeaient déjà la ville, il songea à sauver les reliques des saints : ses clercs se dispersèrent de côté et d'autre, et lui-même échappa à peine sans manteau. Le peuple s'enfuit de tous côtés, quelques-uns furent pris, la plupart tués. Les Barbares étant arrivés le soir à Hambourg, y demeurèrent un jour entier et deux nuits, pillèrent et brûlèrent tout.

Cet incendie consuma l'église que le saint évêque avait fait bâtir avec grand soin, le monastère et la bibliothèque, composée entre autres de livres très-bien écrits, donnés par Louis le Débonnaire. Enfin, il ne resta que ce que chacun trouva sous sa main et put emporter avec lui. Saint Anscaire, ayant ainsi perdu en un moment tout ce qu'il avait amassé depuis son épiscopat, ne témoigna aucun chagrin, mais répéta souvent ces paroles de Job :

(1) Aimoin, in *Relat. mirac. S. Germ.* — (2) *Acta SS.*, 3 *jan.*

Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté ; que le nom du Seigneur soit béni !

Pendant qu'il était ainsi errant avec ses moines, portant leurs reliques de côté et d'autre, sans avoir de demeure assurée, pour surcroît d'affliction, l'évêque Gauzbert, qu'il avait envoyé en Suède, en fut chassé. Une partie du peuple conjura contre lui, vint à sa maison, tua son neveu Nithard, le lia lui-même avec ses autres compagnons, pilla tout ce qui se trouva, et les chassa honteusement du pays. Tout cela se fit sans ordre du roi, par une conspiration populaire. Mais Dieu fit éclater sa vengeance sur ceux qui en étaient coupables, et ils furent tous punis en peu de temps de mort, de maladie, ou de la perte de leurs biens, en sorte que tout ce peuple demeura persuadé de la puissance de Jésus-Christ. La Suède fut sept ans sans prêtres (1).

Après le pillage de Hambourg, les Normands furent vigoureusement repoussés par les Saxons; et le roi Roric ou Horic ayant appris le désastre de ceux qui avaient pillé la France par la Seine, en fut tellement touché, qu'il envoya des ambassadeurs au roi Louis pour lui demander la paix, offrant de délivrer les captifs et de rendre ce qu'il pourrait de butin. Ces ambassadeurs se trouvèrent à Paderborn, où le roi Louis tint une diète générale pendant l'automne de cette année 845. Il y vint aussi des ambassadeurs des Slaves et des Bulgares. Les Slaves étaient encore païens, mais quatorze de leurs ducs ou capitaines s'étaient adressés au roi Louis, avec leurs vassaux, désirant se faire Chrétiens; et il les avait fait baptiser à l'octave de l'Épiphanie, la même année 845 (2).

En même temps que les Normands attaquèrent l'empire français par l'Océan, les Maures ou Sarrasins l'attaquèrent par la Méditerranée. En 842, ils entrèrent par le Rhône, abordèrent près d'Arles, et ayant pillé tout impunément, remenèrent leurs vaisseaux chargés de butin. En Italie, Radelgise et Siconulfe se disputaient le duché de Bénévent, tandis que l'empereur Lothaire était occupé en deçà des monts contre ses frères. Radelgise appela à son secours les Sarrasins d'Afrique; Siconulfe, ceux d'Espagne; les uns et les autres s'emparèrent de plusieurs places et emmenèrent grand nombre de captifs. Pour fournir de l'argent aux Sarrasins d'Espagne, Siconulfe vint au mont Cassin la septième année de l'abbé Bassace, qui est l'an 843, et en enleva presque tous les trésors que les rois des Francs, Pépin, Carloman, Charlemagne et Louis le Débonnaire, y avaient donnés. La première fois, il emporta plusieurs croix, calices, patènes, couronnes et autres vases, du poids de cent trente livres d'or, avec d'autres ornements, et promit de rendre pour le tout dix mille sous de Sicile. La seconde fois, il enleva trois cent soixante-cinq livres d'argent, quatorze mille sous d'or et plusieurs vases d'argent. La troisième fois, au bout de huit mois, d'autre argenterie du poids de cinq cents livres. Dix ans après, il vint pour la quatrième fois, força le vestiaire du monastère et en enleva quatorze mille sous. L'évêque Léon et deux seigneurs jurèrent de les rendre dans quatre mois ; et, ne l'ayant pu faire, ils cédèrent une terre au monastère. En deux autres fois, on emporta encore quatre mille sous. Enfin, pour la septième fois, Siconulfe emporta une couronne d'or ornée d'émeraudes, donnée par son père, qui fut estimée trois mille sous (3). Telles étaient les richesses de ce monastère.

Le pape Grégoire IV mourut au commencement de l'année suivante 844. Il avait rebâti à neuf la ville d'Ostie, et l'avait fortifiée de nouvelles murailles pour la mettre en état de défense contre les pirates sarrasins, qui désolaient les côtes d'Italie, et pour en faire un boulevard à la ville de Rome. Il la nomma de son nom Grégoriopolis. Il entreprit encore, pour le même sujet, de fortifier Rome du côté de Saint-Pierre; mais comme il ne put achever l'ouvrage, Léon IV, son deuxième successeur, le reprit et y mit la dernière main. Le pape Grégoire fit encore d'autres ouvrages d'utilité publique. Enfin, après avoir tenu le Saint-Siége seize ans, il mourut le 25 janvier 844 et fut enterré à Saint-Pierre.

Une quinzaine de jours après, l'on ordonna pape l'archiprêtre Sergius. Il était Romain de naissance. Il perdit son père encore enfant, et fut élevé avec grand soin par sa mère ; mais il la perdit encore à l'âge de douze ans. Le pape saint Léon III, connaissant sa noblesse et son beau naturel, se le fit amener, le prit en affection, et le mit dans l'école des chantres, pour être instruit du chant et des bonnes lettres. Il s'y distingua entre les autres enfants, et le pape Léon le fit acolyte. Etienne IV, son successeur, le fit son sous-diacre ; et Pascal I[er], voyant son progrès dans la science et les bonnes mœurs, l'ordonna prêtre du titre de Saint-Silvestre. Enfin Grégoire IV le fit archiprêtre. A sa mort, les grands et le peuple s'étant assemblés pour lui donner un successeur, on en proposa plusieurs ; puis, tout d'un coup, on vint à parler du mérite de l'archiprêtre Sergius, et tous s'écrièrent qu'il était digne du pontificat.

Son élection étant résolue, chacun se retira chez soi. Mais un diacre de l'Eglise romaine, nommé Jean, ayant rassemblé une troupe de peuple rustique et séditieux, enfonça les portes du palais patriarcal de Latran et y entra à main armée. Ceux qui s'y trouvèrent furent saisis d'étonnement et de frayeur ; mais au bout d'une heure, cette populace téméraire, épouvantée à son tour, se dissipa et abandonna le diacre Jean. Sur la

(1) *Vita S. Ansc.*, 3 *febr.* — (2) *Ann. Fuld. Bertin. Chron. Norm.* — (3) *Ann. Bert. an.* 842. Nith., L. IV, ad *fin.* Erchamp. *Chronic. Cass.*, l. I, c. xxv.

nouvelle du tumulte, la noblesse romaine accourut à pied et à cheval à l'église de Saint-Martin, et ils menèrent Sergius avec grand honneur au palais de Latran, suivis d'une grande foule de peuple, qui chantait des hymnes et des cantiques spirituels. Il fut donc élu solennellement, et le même jour il tomba tant de neige, que Rome en parut toute blanche, ce que le peuple prit pour un signe de joie. Les chefs des Romains chassèrent honteusement du palais de Latran le diacre Jean, et le firent mettre dans une étroite prison. Ils voulurent suivant l'avis des évêques, qu'il fût déposé; d'autres parlaient de le mettre en pièces à coups d'épée; mais le pape Sergius l'empêcha, et il fut ainsi consacré et mis en possession du Saint-Siége au milieu de la joie publique (1).

Louis le Débonnaire, dans son célèbre diplôme au pape Pascal, avait déclaré que le Pape, unanimement élu par les Romains, serait consacré sans obstacle, et qu'ensuite il enverrait des ambassadeurs aux rois des Francs, pour entretenir la paix et l'amitié, comme au temps de Charlemagne, de Pépin et de Charles-Martel. Le pape Eugène II, successeur de Pascal, afin d'empêcher les cabales et les désordres, avait réglé, de plus, que le nouveau Pape ne serait consacré qu'après avoir fait serment, en présence de l'ambassadeur impérial, de conserver leurs droits à tous. Au sacre du pape Sergius, il n'y avait point d'envoyé de la part de l'empereur. Lothaire envoya donc à Rome Louis, son fils aîné, accompagné de son oncle Drogon, évêque de Metz, pour empêcher qu'à l'avenir on n'ordonnât de Pape sans sa permission et sans la présence de ses ambassadeurs. Un autre but de ce voyage était de faire sacrer Louis, par le nouveau Pape, comme roi d'Italie. Lothaire le fit donc accompagner d'un grand nombre d'évêques, d'abbés, de comtes et de troupes; mais, selon le biographe du pape Sergius, cette armée se conduisit fort mal. Arrivée sur les terres de Bologne, elle commit tant de meurtres et de brigandages, que les peuples des villes et des campagnes se cachaient de toutes parts. Elle en agit ainsi le long de la route, jusqu'au pont de la Chapelle, où elle fut assaillie subitement d'un orage si effroyable, que plusieurs conseillers de Drogon furent frappés de la foudre. Les Français en furent épouvantés; mais ils n'en devinrent guère meilleurs.

Quand le Pape sut que le jeune roi approchait de Rome, il envoya jusqu'à neuf milles ou trois lieues au-devant de lui tous les magistrats, qui l'accueillirent avec les bannières et des acclamations, et à un mille, toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs, qui chantaient en l'honneur du roi des acclamations de louanges, et des Grecs mêlés avec eux en chantaient pour l'empereur. Le Pape envoya aussi les croix et les bannières du peuple, comme à la réception d'un empereur ou d'un roi, ce qui réjouit beaucoup le jeune prince. Ainsi il marcha vers Saint-Pierre avec toute sa suite, le dimanche après la Pentecôte, 8 juin 844. Le Pape, avec tout le clergé et le peuple romain, attendait sur les degrés de l'église. Quand le roi les eut montés, il s'approcha du Pontife; ils s'embrassèrent l'un l'autre, et, le roi tenant le Pape par la main droite, ils entrèrent dans la cour intérieure et vinrent à la porte de l'église, qui était d'argent. Au milieu de cette cour, un homme de l'armée fut horriblement tourmenté du démon, à la vue de tous les Français. Alors le souverain Pontife, ayant fait fermer toutes les portes de Saint-Pierre, dit au roi : Si vous venez ici avec une intention pure et une volonté sincère, pour le salut de la république, de l'univers entier et de l'Eglise, je vous ferai ouvrir ces portes; sinon, je ne le permettrai pas. Le roi l'assura qu'il n'avait aucune mauvaise intention. Aussitôt, sur les ordres du Pontife, les portes s'ouvrirent et ils y entrèrent tous. On chanta : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! et d'autres acclamations en l'honneur du roi. Ils se prosternèrent tous devant la confession de saint Pierre, et rendirent grâces à Dieu, ainsi qu'au prince des apôtres; et, après que le Pape eut dit une oraison, ils se retirèrent tous ensemble.

L'armée du roi était campée autour de Rome, et faisait le dégât des moissons et des prairies. Comme depuis plusieurs années les Français étaient accoutumés par la guerre civile à ravager leur propre pays, il n'est pas surprenant qu'ils en fissent autant chez les étrangers. Le Pape ayant appris qu'ils voulaient même entrer dans la ville pour y loger, il en fit fermer et fortifier les portes, et ne leur permit aucunement d'y mettre les pieds. On voit bien qui était le maître

Le dimanche suivant, quinze juin, tous les archevêques, évêques, abbés et seigneurs qui étaient venus avec le roi, ainsi que toute la noblesse romaine, étant réunis dans la basilique du prince des apôtres, le pape Sergius sacra de ses mains, avec l'huile sainte, le même Louis, fils de l'empereur Lothaire, lui mit sur la tête une couronne très-précieuse, et lui ceignit l'épée royale, en le proclamant roi des Lombards ou d'Italie. Ensuite, la messe ayant été célébrée solennellement, tous sortirent de l'église en grande fête avec le roi.

Les jours suivants, dit le biographe Anastase, il y eut une longue contestation entre le Pape, ses évêques et les grands de Rome, d'une part, et de l'autre, l'évêque de Metz, Drogon, assisté de Georges, archevêque de Ravenne, d'Angilbert, archevêque de Milan, et d'une foule d'autres évêques et comtes du royaume d'Italie. Le biographe ne dit pas quel en fut le sujet; seulement il raconte que, de la part de Drogon et des siens, c'était une attaque

(1) Anast.

contre cette Eglise universelle, chef de toutes les églises de Dieu. A la vérité, Drogon était personnellement un pieux évêque ; mais Georges de Ravenne est accusé par l'historien de son église d'avoir cherché à se rendre indépendant du Siége apostolique, en flattant l'empereur Lothaire, et d'avoir pour cela même, malgré le pape Grégoire, accompagné ses légats en France, avec trois cents chevaux et tous les trésors de son église (1). On peut croire que, par les suggestions de cet ambitieux prélat, on voulait faire revivre et même légitimer l'usurpation commencée par les Goths ariens d'Italie, et continuée par les empereurs de Byzance : asservir l'élection et la consécration du chef de l'Eglise universelle aux volontés de l'empereur Lothaire ou même du roi des Lombards. Mais, ajoute Anastase, la grâce divine inspirant le souverain Pontife, jamais ils ne purent ni réfuter ses paroles ni surprendre sa prudence. Telle était la vertu qui le soutenait d'en haut, que jamais ils ne furent capables de le circonvenir par aucun discours. Ils se retirèrent vaincus et confus. Puis, considérant tout cela, ils déposèrent absolument toute l'animosité qu'ils avaient dans le cœur.

Après cela, ils demandèrent au même Pontife que tous les seigneurs de Rome prêtassent serment de fidélité au roi Louis. Le très-sage Pontife ne l'accorda nullement, et leur dit : Si vous voulez qu'on fasse ce serment à l'empereur Lothaire, voilà tout ce que j'accorde et ce que je permets ; mais qu'on le fasse à son fils Louis, ni moi ni la noblesse romaine n'y consentons. D'après cette réponse du Pape, les seigneurs romains prêtèrent serment de fidélité, non au roi Louis, mais à l'empereur Lothaire, dans la même église du prince des apôtres. La raison en est facile à comprendre. Louis, roi des Lombards, n'avait aucune autorité à Rome, tandis que Lothaire y en avait une comme empereur, c'est-à-dire comme défenseur armé de l'Eglise romaine. Tel est l'ordre des faits, d'après Anastase, auteur contemporain (2); ordre que Fleury s'est permis de bouleverser de fond en comble, sur l'autorité nulle d'une pièce apocryphe faussement attribuée à Liutprand, évêque de Crémone.

Les affaires s'étant ainsi terminées d'une manière pacifique, le pape Sergius accorda à Dragon, évêque de Metz, oncle de l'empereur, des lettres par lesquelles il l'établissait vicaire apostolique dans toutes les provinces en deçà des Alpes, avec autorité sur tous les métropolitains, et pouvoir d'assembler des conciles généraux, dont toutefois on pourrait appeler au Pape (3).

Les églises de France eurent beaucoup à souffrir des guerres civiles. Sans l'autorité du Pontife romain, qui modérait encore la violence des partis tour à tour vainqueurs, elles eussent eu à souffrir encore davantage. On vit alors combien il importe, pour le bien même des églises particulières, que le chef de l'Eglise universelle ne dépende d'aucun prince, d'aucune nation en particulier, et combien le pape Sergius II eut raison de maintenir cette indépendance contre les tentatives peu réfléchies de quelques-uns.

Saint Aldric du Mans, qui continuait d'illustrer l'épiscopat par ses vertus et ses talents, fut chassé de son siége, dès l'année 840, par les partisans de Lothaire. Tout son crime était sa fidélité à Charles le Chauve, que Louis le Débonnaire lui avait recommandé en mourant, et qui avait reçu le Maine dans son partage. Les rebelles promirent au saint évêque, non-seulement de lui laisser sa dignité, mais même de lui augmenter son pouvoir, s'il voulait leur prêter serment. Comme il se refusa à toutes leurs instances, ils le chassèrent de son siége. Ce qui l'affligea le plus, c'est que plusieurs monastères et sept hôpitaux qu'il avait bâtis furent ruinés, et les biens de son église pillés. Il craignit même que Lothaire ne fît procéder à sa déposition. Son innocence ne pouvait guère le rassurer dans un moment de révolution politique. Il eut donc recours au Siége apostolique, protecteur né de tous les opprimés. Le pape Grégoire écrivit à ce sujet une lettre adressée à tous les évêques de Gaule, de Germanie et du reste de l'Europe. Il y déclara que, si l'évêque du Mans est accusé de quelque crime, il doit premièrement être déféré au synode de la province, et ensuite avoir la liberté de se pourvoir par appel au Saint-Siége, qui a seul l'autorité de porter un jugement définitif dans ces sortes de causes. Il appuie cette autorité sur la tradition de tous les temps, sur les canons des conciles et sur les décrets des Papes, ses prédécesseurs. Il fait sentir aux évêques combien ils doivent éviter, dans de pareilles circonstances, d'agir envers un de leurs collègues comme ils ne ne voudraient pas qu'on agît envers eux. Il leur rappelle que c'est à eux à instruire et à réprimer ceux qui abusent de la faveur des princes et des peuples pour opprimer les pontifes de Dieu et en eux la sainte Eglise, dont ils sont les principaux membres. Il menace enfin de la censure du Siége apostolique quiconque oserait lui désobéir (4).

La bataille de Fontenay changea bientôt la face des affaires. Le parti de Lothaire, dans le Maine, fut dissipé, et saint Aldric rentra sans contradiction dans son siége. Avant ces troubles, il avait tenu un synode le 15 de mai 840, où tous les prêtres de son diocèse s'étaient obligés à dire pour lui et pour son peuple deux messes par semaine, savoir : le mercredi et le vendredi ; d'en dire douze par an pour tous leurs confrères, et en particulier douze pour chacun d'eux qui serait décédé. Nous avons encore les trois messes qui furent com-

(1) Agnell. Apud Murat., *Script. rerum ital.*, t. II. — (2) Anast. in *Serg.* — (3) Labbe, t. VII, p. 1799. — (4) *Ibid.*, p. 1571.

posées à cette occasion. Elles sont bien faites, et avec des oraisons propres. Dans la messe pour l'évêque, il y a une préface particulière, et dans les trois messes on voit dans le canon des prières propres du sujet. Entre plusieurs autres règlements que fit saint Aldric pour le service divin, on remarque celui du luminaire. Il ordonne que, dans sa cathédrale, il y ait toutes les nuits quinze lumières, dix d'huile et cinq de cire, pendant matines; les dimanches, trente d'huile et six de cire, et ainsi à proportion, en augmentant jusqu'aux fêtes les plus solennelles, qui devaient en avoir au moins cent, quatre-vingt-dix d'huile et dix de cire. On peut juger par cet exemple comment les autres églises étaient éclairées, et pourquoi, dans les fondations et les donations qu'on leur faisait, il est tant parlé de luminaires (1).

Ebbon, archevêque de Reims, ne fut pas aussi heureux que saint Aldric du Mans. Jusqu'en 833, c'était un prélat exemplaire; non content de bien gouverner son diocèse, il allait travailler à la conversion des peuples du Nord. Les dissensions de Louis le Débonnaire avec ses trois fils furent son malheur. Lorsqu'en 833, auprès de Colmar, tout le monde abandonna l'empereur Louis pour passer à son fils Lothaire, Ebbon fit comme les autres. Lorsqu'en 834, dans l'assemblée de Compiègne, l'on eut résolu de condamner Louis à la pénitence publique, Ebbon fut contraint de la lui imposer, attendu qu'on se trouvait dans sa province. En 835, dans la réaction politique qui remit Louis sur le trône, Ebbon fut arrêté, emprisonné et accusé par le parti vainqueur dans l'assemblée de Thionville. Pour apaiser la tempête, sans être proprement déposé, Ebbon se confessa secrètement à trois de ses collègues, puis déclara renoncer à son siége. Mais, d'après toutes les règles du droit, pour être valable, cette renonciation devait être volontaire, et, pour être définitive, acceptée par le Pape; car c'était certainement une des causes majeures, qui, comme on sait, doivent lui être rapportées. Or, on ne lit nulle part que le chef de l'Eglise y ait donné son approbation. Au contraire, si, pendant six ou sept ans, Louis le Débonnaire ne lui donna point de successeur dans le siége de Reims, c'est une preuve que le Saint-Siége refusait d'y consentir.

En 840, l'empereur Louis étant mort, l'abbé Boson, de Saint-Benoît-sur-Loire, à qui l'on avait confié la garde d'Ebbon en dernier lieu, le conduisit à l'empereur Lothaire, qui se trouvait sur les bords du Rhin. Lothaire assembla une vingtaine d'évêques pour le rétablir, et de leur conseil rendit le décret suivant : Au nom du Seigneur Jésus-Christ, Dieu éternel, Lothaire, par la divine Providence, empereur auguste. Puisque la confession des péchés n'est pas moins nécessaire dans l'adversité que dans la prospérité, et que Dieu ne méprise jamais un cœur contrit et humilié, nous ne doutons pas que les anges ne se réjouissent dans le ciel sur un pécheur qui fait pénitence. A plus forte raison, nous autres mortels, ne devons-nous jamais rebuter sur la terre ceux que l'Ecriture nous assure être un sujet de joie pour les anges dans le ciel. La bonté divine nous apprend encore à ne pas condamner, mais plutôt à consoler ceux qui s'accusent eux-mêmes. Le Seigneur ne condamna point la pécheresse, non plus que le publicain qui s'humiliait et s'accusait; au contraire, il le justifia. Il n'a point dit : Celui qui s'humilie sera condamné : mais, il sera exalté. C'est pourquoi vous, Ebbon, à la requête des enfants de votre église, et selon le décret des évêques ici présents, nous vous rendons le siége de Reims, que vous avez perdu pour nos intérêts. Ce décret, daté d'Ingelheim, est signé par vingt évêques, à la tête desquels on voit Drogon, évêque de Metz, et les archevêques Otgaire de Mayence, Hetti de Trèves, Amalwin de Besançon, Audax de Tarentaise. Ils avaient presque tous signé la renonciation d'Ebbon, mais probablement par les mêmes motifs qu'Ebbon l'avait donnée : pour calmer la tempête, et empêcher un plus grand mal. D'ailleurs, d'après les règles canoniques, il restait toujours au Pape à la confirmer ou non (2).

Muni de ce décret, Ebbon retourna à Reims, dont le siége était encore vacant. Il y fut reçu le 6 décembre 840, par quatre de ses suffragants : Rothade de Soissons, Siméon de Laon, Erpuin de Senlis, et Loup de Châlons. Les autres lui avaient envoyé d'autres députés avec des lettres, pour s'excuser de ce qu'ils ne venaient point à Reims. Ebbon y rentra comme en triomphe. Le clergé et les moines du diocèse allèrent au-devant de lui, portant en main des palmes et des cierges allumés, et ils le conduisirent ainsi, en chantant des psaumes, jusqu'à l'église. Rothade y monta sur l'ambon avec un moine nommé Ignobert, d'où, ayant fait faire silence, il exposa au peuple comment l'empereur Lothaire et les évêques assemblés avaient rétabli Ebbon; et il fit lire par le moine Ignobert l'acte de son rétablissement.

Les envoyés des évêques absents, suffragants de Reims, donnèrent aussi publiquement les actes par lesquels leurs évêques y consentaient. Nous avons encore celui du consentement de Théodoric de Cambrai, qui fut apporté à Reims par son chorévêque Vitaüs, et qui est conçu en ces termes : Personne n'ignore combien cette principale église des Gaules a été agitée dans ces temps par les discordes des princes. Plusieurs évêques, chassés de leurs siéges ou abandonnant leur troupeau par la crainte, sont exilés de côté et d'autre. De leur nombre fut Ebbon, archevêque de Reims, enlevé de son siége et violemment exilé par l'indignation des princes. Réduit en

(1) Baluz., *Miscel.* — (2) Labbe, t. VII, p. 1770.

prison, pour échapper au péril qui le menaçait, calmer la fureur de ceux qui le persécutaient et se réserver à des temps meilleurs, du consentement des évêques, il se retira du ministère pontifical. Mais après que Dieu a rendu à son église des temps plus tranquilles, les princes et les pontifes ont jugé que ce même pasteur devait retourner au troupeau qu'il avait abandonné par la force. Moi, Théodoric, évêque de Cambrai, me réjouissant de son retour autant que je m'étais affligé de son départ, j'acquiesce et je souscris canoniquement aux constitutions des seigneurs et de mes frères, parce que j'ai lu dans les monuments ecclésiastiques que souvent on a fait de même. Tel fut l'acte de consentement de l'évêque de Cambrai. Hildeman de Beauvais, Ragenaire d'Amiens, Edmond de Noyon et Folcuin de Térouanne en envoyèrent de pareils par leurs députés, Rothade fit lire toutes ces pièces, après quoi l'on chanta le *Te Deum*. Ebbon fut après cela conduit à la sacristie, où, ayant repris les habits pontificaux, les évêques le menèrent à l'autel pour y célébrer la messe, et ensuite ils l'intronisèrent dans son siége.

Siméon de Laon, Erpuin de Senlis et Loup de Châlons avaient été ordonnés pendant le temps de l'absence d'Ebbon, et sans son consentement. C'est pourquoi, après la messe, ces trois évêques le supplièrent, en présence du peuple, de vouloir ratifier leur ordination. Il le fit volontiers, et, pour marque qu'il les rétablissait, il leur rendit à l'autel l'anneau et le bâton pastoral qu'ils lui avaient remis. Tous ces faits sont rapportés dans la relation des clercs de Reims.

En même temps, Ebbon publia son apologie. Il y fait d'abord l'histoire de son rétablissement, telle que nous venons de la voir. Quant à l'affaire de son expulsion, il rappelle qu'il a été traîné de force au tribunal du palais, et non pas à une assemblée synodale, où il n'est pas permis de traîner par violence, mais où il faut citer canoniquement un évêque libre. En second lieu, si, dans cette assemblée, il a fait un écrit où il renonçait à l'épiscopat, dont il se reconnaissait indigne, et consentait à ce que l'on en mît un plus digne à sa place, il l'avait fait, non après avoir été convaincu d'un crime, mais par force, étant dépouillé de tous ses biens, prisonnier et actuellement malade; car c'était un écrit, non pas de condamnation, mais de libération, pour apaiser la fureur de ses persécuteurs et tirer de peine ses propres collègues. D'ailleurs, les canons ne permettent point de déposer un évêque sans un crime certain, et, dans son écrit, il ne s'était confessé d'aucun crime particulier. Enfin, les sept années de prison qu'il avait souffert depuis, étaient une pénitence suffisante pour les péchés qu'il avait confessés en secret. Il concluait que, trouvant son siége encore vacant, il avait pu y rentrer légitimement, d'après le décret du prince des évêques (1).

Les clercs de l'église de Reims ajoutent dans leur relation : Que, non content d'avoir été rétabli par le consentement de tant d'évêques et d'hommes de bien, il se rendit à Rome, comme ambassadeur de l'empereur Lothaire. Là, il fut reçu avec une grande bonté par le Pape Grégoire, et rétabli très-pleinement par l'autorité apostolique, comme nous en avons la preuve par devers nous (2). Voilà ce que disent les clercs de Reims. Il existe en effet une lettre du pape Grégoire IV, quelques-uns révoquent en doute, mais probablement parce qu'ils ne l'ont pas lue. Le Pape y félicite généralement les évêques d'avoir traversé, sans lésion, des temps et des circonstances aussi fâcheux; il les félicite en particulier du moyen terme qu'ils avaient trouvé à Thionville pour soustraire leur collègue Ebbon à la fureur de ses ennemis, ensuite de la promptitude avec laquelle ils l'avaient rétabli dans son siége dès que cela fut possible. Il dit qu'après l'avoir entendu lui-même et examiné l'écrit qu'il avait donné par crainte dans l'assemblée de Thionville, il n'avait trouvé aucun crime certain pour mériter la déposition. C'est pourquoi nous le remettons avec confiance à votre inviolable charité; car si la chose est possible, sans l'exposer à une cruelle persécution, nous souhaitons comme vous qu'il soit restitué au siége qui lui est dû. Même dans le cas contraire, les évêques ne doivent point négliger un évêque que Dieu leur a donné pour frère. Le Pape ajoute : Nous avons appris de l'Ecriture et de la tradition ecclésiastique à compatir à ceux qui souffrent persécution, et nous accordons la libre faculté de préposer les évêques fugitifs à d'autres églises vacantes. Combien plus le faisons-nous pour notre frère, qui nous est uni si intimement comme légat apostolique pour la prédication de l'Evangile dans les pays du Nord, charge à laquelle nous désirons qu'il s'applique de toutes ses forces et dans tel endroit qu'il jugera le mieux (3) ! Voilà ce que dit le pape Grégoire. Tout cela s'accorde parfaitement avec les circonstances et même avec les suites ; car nous verrons Ebbon, après de nouvelles traverses, mourir évêque de Hildesheim en Germanie.

Il ne demeura tranquille, à Reims qu'environ deux ans, et y ordonna quelques clercs. Charles le Chauve ayant eu cette ville en son partage, Ebbon fut obligé de la quitter de nouveau, et se retira près de l'empereur Lothaire. Il accompagna le roi Louis dans son voyage de Rome, et demanda le pallium, suivant Anastase, au pape Sergius. Mais, suivant le même auteur, Sergius ne lui accorda que la communion. Depuis, désespérant de rentrer dans son siége, il accepta celui de Hildesheim en Saxe, qui lui fut donné par le roi Louis le Germanique du consentement des évêques et du Pape, et il fit les fonctions jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 851. De là il travaillait à la

(1) Labbe, t. VII, p. 1770. — (2) D. Bouq.' t. VI, p. 274. — (3) Labbe, t. VII, p. 1376.

conversion des païens, et encourageait souvent saint Anscaire, archevêque de Hambourg, contre les difficultés qu'il trouvait à sa mission de Suède. Tout bien considéré, nous croyons en conscience que l'archevêque Ebbon ne mérite aucunement les reproches qu'on lui prodigue dans bien des histoires, en particulier dans l'*Histoire de l'Eglise gallicane*.

Par la position que les évêques des Francs tenaient dans l'Eglise et dans l'Etat, il leur était impossible de ne pas prendre part aux événements politiques. L'effet général de leur action a été de modérer les hommes et les choses, de rendre les révolutions et les guerres moins sanglantes. Ils ne pouvaient pas empêcher tous les maux, ce qui ne sera jamais donné à personne ; ils empêchaient les plus considérables, et tâchaient ensuite de porter remède aux autres. Les évêques des premiers siècles, les évêques d'Afrique en particulier, n'avaient à conduire que le peuple d'une ville ou d'un diocèse souvent très-borné; les évêques des Francs, outre leurs diocèses propres, avaient a conduire, à former et à dresser une nation tout entière, roi et peuple, guerriers et magistrats. C'était la même tâche, mais sur des dimensions plus grandes. Ce que l'évêque Sinésius fit au cinquième siècle, en défendant sa ville épiscopale contre les attaques des Arabes et son peuple contre la tyrannie du gouverneur Andronique, les évêques du moyen âge étaient obligés, par leur position, de le faire plus souvent. C'est une chose qu'il ne faut point oublier, si l'on ne veut être injuste envers eux.

Sans doute, il y avait à tout cela des inconvénients ; car où n'y en a-t-il pas ? Les évêques et les abbés des principaux monastères se trouvant ainsi dans les assemblées nationales et dans les armées, risquaient d'être faits prisonniers ou même tués dans les combats. Ainsi, l'an 844, dans un combat entre le parti de Charles le Chauve et celui de Pépin II, deux abbés, Hugues de Saint-Quentin et Richbod de Centule, l'un fils et l'autre petit-fils de Charlemagne, furent tués ; deux évêques, celui de Poitiers et celui d'Amiens, faits prisonniers. Mais si les évêques et les abbés ne paraissaient pas dans ces grandes réunions, ils voyaient leurs églises et leurs monastères dépouillés de leurs biens ou mêmes donnés à des laïques, et leurs peuples réduits à la misère. Ces mêmes causes les obligeaient à tenir quelquefois un grand état de maison, pour recevoir convenablement les rois et les seigneurs. Ainsi, parmi les sept hôpitaux ou maisons d'hospitalité que saint Aldric fonda au Mans, il y en avait une spécialement destinée à loger les princes et les seigneurs, une autre les évêques. De là, pour quelques-uns, la tentation de surcharger les prètres et les paroisses de leurs diocèses.

Ainsi, Charles le Chauve ayant pris Toulouse, reçut les plaintes des prêtres du pays contre leurs évêques; et, en attendant un concile, il y pourvut par un capitulaire de neuf articles, daté du mois de juin 844. Premièrement, le roi défend aux évêques de maltraiter aucunement leurs prêtres, en vengeance de ce qu'ils se sont adressés à lui. Ils se contenteront de la quantité de blé et de vin, ainsi que des autres fournitures qui sont spécifiées; les prêtres ne seront obligés de faire porter ces redevances qu'à cinq milles de distance, et les officiers des évêques n'en prendront point prétexte de vexation. Les évêques, en faisant leurs visites, choisiront pour loger un lieu où les paroisses voisines puissent commodément s'assembler; le curé du lieu et les quatre autres voisins fourniront la quantité de vivres qui est ici marquée pour la dépense de l'évêque, sans que ses gens puissent en exiger davantage ni faire du dégât chez l'hôte. Si les évêques font par an plusieurs visites des paroisses, ils n'exigeront qu'une fois ces redevances, et, quand ils ne feront pas de visite, ils ne les exigeront pas. Ils ne multiplieront pas les paroisses pour augmenter leurs revenus, mais seulement pour l'utilité du peuple, et, en les divisant, ils diviseront aussi la dépense des curés. Ils ne les obligeront qu'à deux synodes, et dans les temps réglés (1). Le roi Charles, étant à Toulouse, confirma encore les priviléges accordés par Charlemagne et par Louis le Débonnaire aux Espagnols que la persécution des Sarrasins avait obligés de se réfugier sur les terres des Francs (2).

Nous avons vu que le pape Sergius II avait établi Drogon, évêque de Metz, son vicaire ou légat en deçà des monts. Pour cela, il lui avait donné le pallium avec le titre d'archevêque. Comme l'empire des Francs venait d'être divisé en trois royaumes, désormais indépendants l'un de l'autre, il importait beaucoup, pour consolider la paix entre les trois rois et frères, que les évêques de leurs royaumes s'entendissent et travaillassent dans le même esprit. Nul n'était plus propre à cette bonne œuvre que Drogon, fils de Charlemagne, frère et archichapelain du dernier empereur, oncle des trois princes régnants, respecté pour sa naissance et ses vertus de tous les seigneurs et de tous les évêques.

A son retour de Rome, Drogon présida donc à un concile qui se tint au mois d'octobre de la même année 844, proche de Thionville, dans un lieu nommé en latin *Judicium*, et vulgairement *Jutz*. L'empereur Lothaire et les deux rois Louis et Charles y assistèrent. Les évêques y firent, en six articles, aux trois princes, des remontrances aussi fermes que respectueuses. Voici comme ils leur parlent dans le premier : Disons-le, sans vous offenser, très-nobles seigneurs, que la sainte Eglise, rachetée par le sang du Christ, restaurée et réunie par les grands travaux de vos prédécesseurs, a été déchirée, troublée et affligée par votre discorde. Si donc vous voulez regner

(1) Labbe, t. VII, p. 1780. — (2) Sirmond, t. III, p. 28.

heureux dans le temps et vous sauver pour l'éternité, en réparant le mal qui a été fait. Il faut avant tout, nous le croyons, que vous gardiez entre vous une paix et une charité sincères, et que vous en donniez des preuves aux fidèles et aux infidèles. Ensuite, vous le savez, celui qui est tout ensemble et roi et pontife, a constitué son Église de manière qu'elle est gouvernée par l'autorité pontificale et par la puissance royale, dont la première est d'autant plus nécessaire, que l'âme est plus précieuse que le corps. Il faut, vous le savez également, observer les canons sur l'ordination des évêques et leur stabilité dans leurs sièges. En conséquence, nous vous avertissons instamment, de la part de Dieu, dont nous sommes les ambassadeurs, que les sièges demeurés vacants par votre funeste discorde soient pourvus sans délai de dignes évêques, et que les autres récupèrent les leurs.

Pour le rétablissement de l'ordre monastique, les évêques pressent de la même manière les trois princes d'ôter aux laïques les monastères qu'ils leur avaient donnés, d'en rendre le gouvernement à des clercs ou à des moines, et de ne donner les monastères de filles qu'à des abbesses religieuses; que si les besoins de l'État ne leur permettent d'ôter sitôt ces monastères aux laïques, on les prie de charger un évêque ou un abbé du soin de la discipline et des réparations, et de faire donner aux moines les revenus nécessaires pour leur subsistance. Enfin les évêques demandent qu'on rende à l'état ecclésiastique l'honneur convenable, et que ceux qui, pendant les dernières guerres, se sont rendus coupables de rapine ou d'autres crimes en fassent pénitence, de quelque condition qu'ils soient. L'empereur et les deux rois s'étant fait lire ces articles, en jurèrent l'observation et la firent jurer aux seigneurs qui étaient présents. C'était toujours quelque chose de remontrer ainsi aux grands du monde leurs fautes et leurs devoirs, et de leur faire promettre aussi solennellement de réparer les premières et de remplir les seconds (1).

Au mois de décembre suivant, le roi Charles assembla à Verneuil un concile des évêques de son royaume, où Ebroin, évêque de Poitiers, son archichapelain, présida avec Venilon, archevêque de Sens. Voici comme les évêques s'expriment dans la préface des douze articles qu'ils y dressèrent : Nous rendons grâces à Dieu tout-puissant, illustre roi Charles, nous, les évêques et autres fidèles convoqués à Verneuil, de ce que, déposant la discorde, cause de maux sans nombre et jusqu'à présent irréparables, vous êtes rentré avec vos frères dans la paix que vous vous devez par la nature et par la religion. Puissiez-vous y demeurer toujours par le Christ, qui est notre paix, afin que, comme vous avez vu, de prospères qu'elles étaient, vos affaires tomber à presque rien par la discorde, vous les voyiez de même se relever bientôt par la concorde et un [illegible] le secours [illegible] il [illegible] Dieu ce que disent les très-véridiques Écritures : Le Très-Haut a la puissance [illegible] des hommes, et il le donne à qui il lui plaît ; il faut en croire cette promesse : Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu ! Au reste, comme [illegible] l'inspiration de ce même Dieu, vous a [illegible] nous ordonner de traiter de l'état de l'Église, lequel a été extrêmement bouleversé par la grandeur et la multitude de nos péchés, nous communiquons humblement à votre altesse et à la dévotion [illegible] ce que nous avons trouvé par une commune délibération, au nom et avec le secours de Dieu ; car nous ne voulons pas nous justifier nous-mêmes. Disons humblement, en examinant notre conscience, cette parole de Jérémie : C'est la miséricorde du Seigneur, si nous ne sommes pas consumés. Mais nous voulons retourner à Dieu, et vous y conduire avec nous, remplissant ainsi notre office pour l'utilité de quiconque sera docile. Car ce n'est pas de notre autorité que nous vous parlons, mais de l'autorité de qui a dit : Qui est de Dieu, écoute la parole de Dieu. Mais que jamais ne s'accomplisse en vous ce qui suit : C'est pourquoi vous n'écoutez pas, parce que vous n'êtes pas de Dieu.

Ensuite les prélats exhortent le roi d'imiter les exemples de David, d'Ezéchias et de Charlemagne ; et ils le prient d'envoyer des commissaires dans les provinces, pour punir les coupables, et nommément ceux qui violent la discipline de l'Église, et de nommer pour les monastères, des visiteurs qui fassent leur rapport à son altesse et aux évêques ; de réprimer les moines et les clercs vagabonds, les rapts, les mariages avec les religieuses, et de faire réprimander les religieuses qui, par ignorance, prennent l'habit d'homme ou se coupent les cheveux ; de permettre que les évêques qui ne vont pas à la guerre donnent le commandement de leurs troupes à des seigneurs, et de faire restituer les biens ecclésiastiques donnés à des laïques. Après ces avis généraux, les évêques représentèrent nommément au roi les besoins de l'église de Reims et de celle d'Orléans, qui étaient l'une et l'autre sans évêque. Quant à la légation apostolique conférée à Drogon, ils déclarèrent qu'ils n'osent rien décider, sinon qu'il fallait attendre un concile général de la Gaule et de la Germanie, pour avoir le consentement du corps épiscopal, auquel ils ne voulaient pas résister ; qu'au reste, s'il fallait donner à quelqu'un la qualité de vicaire apostolique, ils ne voyaient personne à qui cette dignité convînt mieux qu'à l'évêque Drogon, qui avait l'honneur d'être [illegible].

La vraie difficulté, plus politique que canonique, c'est que ces évêques étaient du royaume de Charles, tandis que Drogon était du royaume de Lothaire. C'était jalousie de

(1) Labbe, t. VII, p. [illegible] VII, p. 1806.

royaume à royaume. Avant la division de l'empire des Francs, cet inconvénient n'avait pas lieu.

Tel était en Occident l'état général de l'Église de 840 à 844. En Orient, où elle avait été si longtemps persécutée par les iconoclastes, elle commençait à respirer depuis la mort de l'empereur Théophile, arrivée le 20 janvier 842. Son fils Michel, encore enfant, lui succéda, sous la conduite de l'impératrice sainte Théodora, sa mère, avec un conseil que Théophile lui avait laissé, composé du patrice Théoctiste, revêtu de deux grandes charges à la cour, du patrice Bardas, frère de l'impératrice, et de son oncle Manuel, maître des offices, originaire d'Arménie. Dès le temps qu'il y commandait, plusieurs abbés de divers monastères, étant de ses amis, l'avaient instruit de la créance catholique touchant les saintes images; et alors, étant tombé malade, les moines de Stude, en qui il avait grande confiance, le vinrent voir et lui promirent qu'il guérirait promptement, s'il entreprenait de rétablir les images des saints. Il le promit, et recouvra la santé.

Manuel ayant donc communiqué son dessein aux deux autres tuteurs de l'empereur, et les ayant persuadés de donner à son règne cet heureux commencement, il alla trouver l'impératrice Théodora et lui fit la même proposition. Elle répondit : Je l'ai toujours souhaité et je n'ai jamais cessé d'y penser; mais j'en ai été empêchée jusqu'à présent par la multitude des sénateurs et des magistrats attachés à l'hérésie des iconoclastes, par les métropolitains et principalement par le patriarche. C'est lui qui a fomenté les faibles semences de cette erreur, que l'empereur, mon époux, avait reçues de ses parents; c'est lui qui l'a poussé, par ses pressantes exhortations, à traiter si mal de saints personnages. Qui vous empêche donc maintenant, reprit Manuel, de donner au peuple cette joie? Aussitôt elle appela un officier, nommé Constantin, et l'envoya au patriarche Lécanomante, pour lui dire : Un grand nombre de moines et d'autres personnes pieuses, m'ont présenté requête pour le rétablissement des saintes images; si vous en êtes d'accord, l'Église reprendra son ancien ornement; sinon, quittez le siége, sortez de Constantinople, et retirez-vous à votre maison de campagne, jusqu'à ce que l'on tienne un concile où vous assisterez; car on veut vous y juger et vous montrer que vous soutenez une erreur.

Constantin trouva Jean couché sur un lit de repos, en une des chambres du palais patriarcal; et après qu'il lui eut dit ce dont l'impératrice l'avait chargé, Jean répondit seulement qu'il prendrait conseil, et le renvoya aussitôt. En même temps il prit une lancette et s'ouvrit les veines du ventre, pour perdre beaucoup de sang sans se mettre en danger ; ainsi le bruit se répandit en un moment dans l'église que l'impératrice avait envoyé assassiné le patriarche. Et ce bruit vint jusqu'au palais avant que Constantin y fût de retour. Le patrice Bardas fut envoyé pour s'informer exactement de la vérité du fait, et trouva que les plaies avaient été faites exprès; les propres domestiques du patriarche témoignèrent la même chose, aussi bien que la lancette, qui fut représentée. Jean étant ainsi convaincu, fut chassé de l'église et enfermé dans sa maison de campagne.

L'impératrice fit assembler dans le palais un concile, qui se trouva très-nombreux, parce que, outre les catholiques, il y vint plusieurs de ceux qui avaient suivi le parti des hérétiques, et qu'ils avaient faits évêques. Ils anathématisèrent les ennemis des saintes images, et confirmèrent le second concile de Nicée ; et, après avoir déposé Jean Lécanomante, ils élurent patriarche de Constantinople saint Méthodius, qui avait tant souffert pour la religion sous Michel le Bègue et sous Théophile. Alors l'impératrice Théodora dit : Comme je vous accorde le rétablissement des saintes images, je vous prie de m'accorder une grâce ; c'est d'obtenir de Dieu le pardon du péché que l'empereur, mon époux, a commis sur ce sujet. Saint Méthodias répondit au nom de toute l'Eglise : Notre pouvoir, madame, ne s'étend point sur les morts. Nous n'avons reçu les clefs du ciel que pour l'ouvrir à ceux qui sont encore en cette vie. Il est vrai que nous pouvons aussi soulager les morts, quand leurs péchés sont légers et qu'ils ont fait pénitence ; mais nous ne pouvons absoudre ceux qui sont morts dans une condamnation manifeste. L'impératrice reprit : Lorsque l'empereur, mon époux, était près de mourir, je lui représentai, le plus fortement qu'il me fut possible, les suites terribles de sa mort, s'il persistait dans l'hérésie; la privation des prières, les malédictions, le soulèvement du peuple dans cette grande ville. Il témoigna du repentir et demanda des images ; je les lui présentai, il les baisa, et rendit ainsi l'esprit entre les mains des anges. Elle confirma ce récit par serment; et les prélats, persuadés de sa vertu, sur ce témoignage et supposé que la chose fût ainsi, déclarèrent, par écrit, que Dieu ferait miséricorde à Théophile. Toutefois, plusieurs demeurèrent persuadés qu'il était mort impénitent, et que Théodora n'avait ainsi parlé que par l'affection qu'elle lui portait.

Saint Méthodius fut donc ordonné patriarche de Constantinople, l'an 842 ; et le premier dimanche de carême selon les Grecs, qui selon nous serait le second, il passa la nuit en prières, avec l'impératrice et tout le peuple, dans l'église de Notre-Dame de Blaquernes, d'ou le matin ils allèrent en procession à Sainte-Sophie ; la messe y fut célébrée, et les saintes images rétablies solennellement. Les habitants des provinces voisines étaient accourus à cette fête. Les moines étaient descendus en foule du mont Olympe, du mont Ida, du mont Athos, la plupart portant sur leur corps les preuves de ce qu'ils avaient

souffert dans la persécution. Mais nul n'attirait plus les regards que saint Théophane de Jérusalem, à qui l'empereur Théophile avait fait graver des vers sur le visage, il fut aussitôt archevêque de Nicée. Après la solennité dans l'église, l'impératrice donna un festin dans le palais à tout le clergé et aux confesseurs qui avaient souffert pendant la persécution, et elle continua cette fête toute sa vie. On la nomma la fête de l'Orthodoxie, comme qui dirait du rétablissement de la religion, et les Grecs la célèbrent encore le même jour, c'est-à-dire le dimanche qui termine la première semaine de leur carême (1).

Jean Lécanomante, enfermé dans un monastère, se consumait de rage et de dépit. L'impératrice, ayant appris qu'il s'emportait à la vue des saintes images jusqu'à leur crever les yeux, voulut d'abord lui faire le même traitement ; mais, s'étant laissé fléchir, elle se contenta de lui faire donner deux cents coups de fouet. Ce méchant homme, loin de se corriger par le châtiment, résolut de perdre saint Méthodius. De concert avec ses partisans, il suborna contre lui une veuve ; c'était la mère de Métrophane, duquel la sainteté fit oublier dans la suite l'infamie de celle qui lui avait donné le jour. Il fut évêque de Smyrne, et signala son zèle en faveur de saint Ignace contre Photius. Cette femme, s'étant laissé corrompre par l'argent des iconoclastes, accusa le saint patriarche de lui avoir fait violence. Une accusation si grave mit en mouvement toute la ville de Constantinople, Les catholiques étaient dans l'inquiétude, les iconoclastes triomphaient. Leur triomphe ne fut pas long. Le saint patriarche fit voir, par l'inspection de son corps, que, par suite des maux qu'il avait soufferts, il était hors d'état de commettre le crime dont on l'accusait. Alors on saisit la femme, on la menaça de la question ; la crainte des tourments lui fit dévoiler tout le mystère de la calomnie ; elle nomma les suborneurs, elle spécifia la somme qu'elle avait reçue et le lieu de sa maison où on la trouverait et où on la trouva effectivement. Les calomniateurs allaient subir la peine qu'ils avaient méritée, lorsque saint Méthodius demanda et obtint leur grâce. La seule vengeance qu'il exigea d'eux fut que, tous les ans, dans la procession solennelle qui se faisait à Sainte-Sophie en mémoire du rétablissement des saintes images, ils marcheraient à la tête, un flambeau à la main, et qu'ils seraient témoins de l'anathème qu'on prononcerait contre l'hérésie (2).

Saint Méthodius, de concert avec l'impératrice sainte Théodora, fit rapporter à Constantinople le corps de saint-Théodore Studite et celui du patriarche saint Nicéphore. Cependant un nouveau trouble s'émut à Constantinople parmi les catholiques mêmes. Les uns voulaient qu'on reçût et qu'on laissât dans leur monastère ceux qui avaient reçu le sacerdoce des mains des iconoclastes ; les autres regardaient cela comme une nécessité. Cette division causa une peine extrême à saint Méthodius : il aurait voulu, comme saint Paul, être anathème pour ses frères, pourvu qu'ils reconnussent avec lui la foi orthodoxe. Il fut confirmé dans cette manière de voir par un autre saint, célèbre dans ce temps, savoir : saint Joannice (3).

C'était un solitaire fameux depuis longtemps par sa vertu et par ses miracles. Il naquit à Marycat, village de Bithynie, l'an 765. Ses parents étaient pauvres, et d'abord il garda les porcs. Ensuite il devint soldat, et tomba dans l'hérésie des iconoclastes ; mais sous le règne de Constantin et d'Irène, il revint à la foi catholique par la remontrance d'un solitaire, et passa six ans dans les prières et les jeûnes, couchant sur la terre nue, sans toutefois quitter le service de l'empereur, dont il était garde. Au retour d'une campagne contre les Bulgares, où il s'était signalé, il renonça au monde, apprit à lire, et passa en trois divers monastères. Ensuite il se retira seul sur le mont Olympe, en Bithynie, et y vécut quelques années en plein air ; puis il s'enferma dans une caverne, et ne vivait que de pain et d'eau.

Après douze ans de cette entière solitude, il entra dans le monastère d'Eriste et y prit l'habit. Il avait le don de prophétie, et on raconte de lui un grand nombre de miracles. Sa réputation s'étendit aux extrémités de l'empire, et son autorité servit beaucoup à soutenir les catholiques contre les persécutions de Léon l'Arménien et de Michel le Bègue. Enfin la paix étant rendue à l'Église, sous le gouvernement de l'impératrice Théodora, saint Joannice, déjà parvenu à une extrême vieillesse, se renferma dans une étroite cellule, au monastère du mont Antide. Saint Joannice soutenait donc saint Méthodius, et ramena lui-même à l'Église un grand nombre d'hérétiques.

Saint Méthodius, de son côté, sachant que saint Joannice était près de sa fin, alla le voir, se recommanda à ses prières et s'entretint longtemps avec lui. Saint Joannice se tint fort honoré de cette visite, et prédit au patriarche qu'il ne survivrait pas longtemps. En effet, saint Joannice mourut âgé de quatre-vingt-un ans, le 4me de novembre 846, et saint Méthodius, étant devenu hydropique, mourut huit mois après, savoir le 14 de juin 847 (4). Il avait tenu quatre ans le siége de Constantinople. On dit qu'il portait une bandelette qui lui soutenait le menton, parce qu'il avait eu les mâchoires brisées pendant la persécution, et que ses successeurs le firent passer en coutume, comme un ornement.

Après saint Méthodius, on mit dans le siége de Constantinople saint Ignace, encore plus

(1) *Post. Theoph.*, l. VI. *Vit. S. Method.* — (2) *Acta SS.*, 14 *junii.* — (3) *Ibid.*, — (4) Apud *Adud Sur.*, 4 *novembr.* *Acta SS.*, 14 *junii.*

illustre. Il était fils de l'empereur Michel Rangabé ou Curopalate, et de Précopia, fille de l'empereur Nicéphore. Il était le dernier de leurs enfants, et s'appelait d'abord Nicétas; mais quand son père, en 813, céda forcément la couronne à Léon l'Arménien, il se fit couper les cheveux et prit le nom d'Ignace, étant âgé de quatorze ans. Léon, pour s'assurer l'empire, relégua Michel et ses enfants en diverses îles, et fit eunuques les trois fils, quoiqu'il fût leur parrain. Ignace embrassa sérieusement la vie monastique, et y fit un tel progrès, qu'après la mort de son abbé, il fut mis en sa place et établit des monastères dans les trois îles de Platos, Hyatros et Térébinthe, que l'on nommait les îles du Prince. Il reçut les ordres sacrés de la main de Basile, évêque de Paréon, dans l'Hellespont, qui avait beaucoup souffert dans la persécution des iconoclastes. Ce prélat l'ordonna premièrement lecteur, puis sous-diacre, puis diacre, et enfin prêtre. Et comme les catholiques ne voulaient point communiquer avec les iconoclastes, plusieurs de Constantinople et des villes voisines de Bithynie menaient leurs enfants au prêtre Ignace pour les baptiser. Il instruisait tous ceux qui venaient à lui, et les fortifiait contre les attaques de l'hérésie ; et, d'un autre côté, il assistait ceux qui étaient persécutés, emprisonnés, bannis et privés de leurs biens : en quoi il était aidé par sa mère et sa sœur, qui vécurent longtemps et y employèrent leurs richesses. Tel était Ignace quand il fut préféré à tous ceux que l'on proposait pour remplir le siége de Constantinople, étant âgé d'environ quarante-huit ans; et il tint ce siége onze ans et demi (1).

L'impératrice sainte Théodora renouvela le traité de paix avec Bogoris, prince des Bulgares, et lui rendit sa sœur, qui avait été prise à la guerre, en échange du moine Théodore, surnommé Couphara, que les Bulgares avaient pris longtemps auparavant. La sœur de Bogoris, pendant sa captivité, demeurant à Constantinople, était devenue bonne chrétienne, et, ayant appris à lire, elle s'était fort bien instruite de la religion et en avait reçu une haute idée. A son retour ne elle cessait d'exhorter son frère à embrasser la foi, dont il avait déjà reçu quelques instructions par le moine Théodore. Il demeura encore attaché à son ancienne superstition ; mais nous verrons ces semences fructifier en leur temps (2).

Peu de temps après l'election de saint Ignace, les Khazars firent savoir à Théodora qu'ils désiraient embrasser le christianisme, et la prièrent d'envoyer quelqu'un pour les instruire. Leur religion n'avait été jusqu'alors qu'un mélange de judaïsme et de mahométisme. Ils promettaient en reconnaissance, d'être désormais constamment attachés à l'empire, et commencèrent par renvoyer tout ce qu'ils avaient de prisonniers. Constantin, surnommé le Philosophe, né à Thessalonique, qui prit alors le nom de Cyrille, fut choisi pour cette mission. Arrivé à Cherson, dans la Tauride, autrement la Crimée, il s'occupa de l'étude de la langue que parlaient les Khazars. Pendant son séjour dans cette ville, il y fit la découverte des reliques du pape saint Clément. Il se rendit ensuite chez les Khazars ; ses travaux furent couronnés de succès ; il confondit les sectateurs de la religion juive, ainsi que les mulsumans, et toute la nation devint chrétienne. Il y laissa des prêtres. Constantin, autrement saint Cyrille, revint ensuite à Constantinople. Ratislas, prince des Moraves, ayant appris ce qu'il avait fait chez les Khazars ; envoya aussi des ambassadeurs à l'empereur Michel, ou plutôt à sa mère sainte Théodora, disant que son peuple avait renoncé à l'idolâtrie et voulait embrasser la religion chrétienne, mais qu'ils n'avaient personne capable de les instruire. L'impératrice Théodora y envoya saint Cyrille avec son frère saint Méthodius, et fournit abondamment aux frais de leur voyage. Les Moraves eurent une grande joie de leur arrivée, d'autant plus qu'ils apportaient l'Evangile traduit en leur langue, avec les reliques de saint Clément, pape. Ils envoyèrent donc au-devant d'eux et les reçurent avec grand honneur. Ces deux frères inventèrent en effet l'alphabet slavon, ces peuples n'ayant point encore d'écriture alphabétique, et traduisirent l'Evangile et les autres parties de l'Ecriture qu'ils crurent les plus utiles à leur instruction. Il est probable que Constantin ou Cyrille avait donné un alphabet aux Khazars, comme il en donna un aux Moraves et aux Slaves (1). Nous verrons ces deux apôtres faire ensemble le voyage de Rome pour obtenir l'organisation complète de cette nouvelle église et en être eux-mêmes sacrés les premiers évêques.

Ces peuples s'étaient portés d'eux-mêmes à embrasser le christianisme ; l'impératrice Théodora voulut contraindre les pauliciens de renoncer à leurs erreurs. Cette secte impie des manichéens, foncièrement ennemie de toute morale et de toute société, avait été poursuivie par Michel Curopalate et Léon l'Arménien. Elle s'était vengée par des assassinats des rigueurs employées contre elle. Ils avaient massacré Thomas, évêque de Neocésarée, et Paracondace, gouverneur de la province. Théodora résolut de les convertir ou de les exterminer. Elle envoya contre eux trois généraux, qui en firent dit-on périr cent mille, dont les biens furent confisqués. Le reste, fugitif et caché dans les bois, menait une vie sauvage. Le Pont, la Cappadoce, la petite Arménie étaient infestés de leurs brigandages. Ils étaient sans chefs, Sergius, qui les avait commandés, ayant été tué à coups de hache, par un des siens, dans une forêt. Un aventurier d'une audace déterminée, vint se mettre à leur tête. C'était le mani-

(1) *Vita Ignat.* Labbe, t. VIII, p. 1180. — (2) *Post. Theoph.*, l. IV, n. 13, 14. — (3) *Acta SS.*, 2 mart.

cheen Carbéas, attaché au service du préfet d'Orient. Ayant appris que son père avait été exécuté à mort, il s'enfuit de chez son maître, rassembla cinq mille pauliciens, et se réfugia auprès de l'émir de Mélitine, qui l'envoya au calife. Charmé de susciter à l'empire un implacable ennemi, le calife l'assura de sa protection, et lui donna pour habitation le Mont-Argée en Cappadoce. Bientôt les pauliciens dispersés se rendirent auprès de lui ; en sorte que, le terrain du Mont-Argée se trouvant trop étroit pour les contenir, Carbéas leur fit bâtir une nouvelle ville dans l'Arménie-Mineure. Cette ville qu'il nomma Téphrique devint un repaire de brigands. C'était l'asile de tous les pauliciens, auxquels on donnait la chasse dans le reste de l'empire. Les libertins, les banqueroutiers, les meurtriers, les gens poursuivis pour crime s'y retiraient pour y jouir de l'impunité et de la liberté. Ils se joignirent avec Omar, émir de Mélitine, et Alim, émir de Tarse, pour ravager les terres de l'empire. Alim s'étant séparé des deux autres, périt en Arménie avec toute son armée. Omar demeura uni avec Carbéas, et saccagea les provinces d'alentour. Pétronas, frère de l'impératrice, fut envoyé pour réprimer leurs incursions (1).

Dans ces temps, quarante officiers généraux donnèrent un illustre exemple de constance dans la foi. Ils avaient été faits prisonniers de guerre, à la prise d'Amorium par le calife Motassem, en 836. Quand le calife fut revenu à Bagdad, il les fit mettre aux fers, avec les entraves aux pieds, dans une prison si obscure, qu'on n'y voyait pas le moindre jour en plein midi et qu'ils ne se connaissaient qu'à la voix. Là ils n'avaient autre compagnie que leurs gardes, un peu de pain et d'eau pour nourriture, la terre pour lit, et, pour habits, des haillons pleins de vermine. Si quelquefois on leur permettait de sortir pour demander l'aumône, chacun d'eux était accompagné de dix soldats, et au retour, on coupait leur pain et on fouillait dans leurs écuelles, de peur qu'ils n'y cachassent quelque lettre.

Quand on vit leurs forces consumées et leurs corps exténués par la longueur de la prison, on commença à les solliciter de changer de religion. Le calife leur envoya des docteurs qui passaient pour les plus habiles entre les Musulmans. Ils feignaient de venir d'eux-mêmes par compassion ; et ayant obtenu la permission de ceux qui commandaient les gardes, ils apportaient aux prisonniers de l'argent ou des habits, pour les gagner ; car le calife disait qu'il ne comptait pour rien la conquête d'une ville en comparaison des âmes.

Comme les généraux chrétiens rejetaient avec horreur les premières propositions de se convertir, les Musulmans leur disaient : Il ne vous convient pas d'être si fiers ; écoutez-nous, et ensuite vous mépriserez nos conseils s'ils ne vous sont pas avantageux. N'aimez-vous pas vos parents, vos enfants, vos femmes, la commodité de vos biens, les douceurs de votre pays ? Vous n'avez qu'un seul moyen de recouvrer tous ces biens, qui est de dissimuler un peu, de vous laisser circoncire et de faire la prière avec le calife. Il vous comblera de biens, et la guerre vous ouvrira quelque occasion de retourner chez vous et de reprendre votre religion. Les Chrétiens répondirent : En useriez-vous ainsi si vous étiez à notre place ? Oui, dirent les Musulmans, car il n'y a rien de plus cher que la liberté, et ils le confirmèrent par serment. Et nous, dirent les Chrétiens, nous ne prenons point conseil sur la religion de ceux qui ne sont pas fermes dans la leur. Et ils les renvoyèrent confus.

Quelques jours après il en vint d'autres, sous le même prétexte de leur faire l'aumône, qui commencèrent à les plaindre, même avec larmes. Quel malheur, disaient-ils, de ne pas croire au grand prophète Mahomet ! Ces gens que nous voyons chargés de fer ne sont-ils pas parents de l'empereur, de braves guerriers, pleins d'esprit et de courage ? n'avaient-ils pas de grandes troupes ? Qui a rendu inutiles tous ces avantages, sinon de ne pas reconnaître le prophète, dont les serviteurs les ont vaincus ? Mais il ne faut pas s'étonner s'ils ne connaissent pas la vérité, dont on ne les a pas instruits ; il faut pardonner à leur ignorance. Puis, adressant la parole aux prisonniers, ils leur disaient : Quittez cette voie étroite, où le fils de Marie vous a ordonné de marcher ; entrez dans la voie large, pour cette vie et pour l'autre, que le grand prophète nous a montrée. Qu'enseigne-t-il d'incroyable, quand il dit que Dieu peut donner à ceux qui le servent toutes sortes de plaisirs en cette vie et le paradis en l'autre ? Quittez votre ignorance et ne rejetez pas ces bienfaits ; car, comme il est bon, voyant que les hommes étaient trop faibles pour accomplir la loi de Jésus, si dure et si difficile, il a envoyé son prophète Mahomet pour les décharger de ce poids et les sauver par la foi seule. Les Chrétiens se regardèrent les uns les autres en souriant, et leur dirent : Pouvez-vous croire véritable et agréable à Dieu une doctrine qui donne à la chair toute liberté et soumet la raison aux passions ? Quelle différence y a-t-il entre les bêtes et les hommes qui vivent ainsi ? Rien ne peut nous séparer de la charité de Jésus-Christ.

Quelque temps après, il en vint d'autres du nombre des Espions ou religieux musulmans, qui donnèrent aussi l'aumône aux captifs, les baisèrent tous, et, s'étant assis, leur dirent : Voyez à qui Dieu donne à présent la puissance : est-ce aux Romains ou aux Musulmans ? A qui donne-t-il les terres fertiles et les armées victorieuses ? n'est-ce pas à nous ? Cependant il est juste ; donc si nous n'observions ses commandements, il ne nous donne-

(1) *Petr. Siculus. Cedr., Zon. Cont. Theoph.*

rait pas tant de biens, et il ne vous soumettrait pas à nous, si vous n'aviez refusé de croire à son prophète. Les Chrétiens dirent : Permettez que nous vous fassions une question. Quand deux hommes se disputent la possession d'un héritage, si l'un se contente de crier qu'il est à lui, sans produire de témoins, et que l'autre, sans disputer amène plusieurs témoins dignes de foi, à qui faut-il adjuger l'héritage? A celui, dirent les Musulmans, qui donne de bons témoins. Les Chrétiens reprirent : Jésus-Christ est venu, né d'une vierge, comme vous le dites vous-mêmes, ayant pour lui tous les anciens prophètes qui ont prédit sa venue. Vous dites que Mahomet est venu apporter une troisième loi. Ne devait-il pas avoir au moins un ou deux prophètes pour garants de sa mission? Quant à l'avantage que vous prétendez tirer de vos conquêtes, ne connaissez-vous pas celles des Perses, qui ont subjugé presque toute le monde, et des Grecs qui ont vaincu les Perses, et des anciens Romains, dont l'empire était si étendu? Suivaient-ils la vraie religion? n'adoraient-ils pas plusieurs divinités par une idolâtrie insensée? Dieu donne quelquefois la victoire à ceux qui le servent; quelquefois il permet qu'ils soient vaincus quand ils l'offensent, pour les châtier par les mains des méchants.

Ces quarante généraux chrétiens, dont plusieurs étaient patrices, demeurèrent sept ans entiers dans cette affreuse prison, rendant grâces à Dieu de ce qu'il leur donnait ce moyen d'expier leurs péchés passés, et priant pour la conversion des Musulmans. Le calife Motassem, étant mort en 842, eut pour successeur son fils Vatek, qui procura enfin aux quarante officiers la couronne du martyre.

Le cinquième de mars 845, le traître Badizès, qui avait livré la ville d'Amorium, et s'était fait Musulman, vint le soir à la porte de la prison, appela Constantin, secrétaire du patrice Aétius, et, lui parlant par un trou, lui recommanda que personne ne les entendît, parce qu'il avait quelque secret à lui découvrir. Alors il dit : J'ai toujours aimé le patrice votre maître. Ayant donc appris certainement que le calife a résolu de le faire mourir demain, s'il ne consent pas à faire la prière avec lui, je suis accouru pour vous donner le conseil qui peut vous sauver la vie. Persuadez-lui d'obéir, et obéissez vous-même, conservant en votre cœur la foi des Chrétiens, et Dieu vous le pardonnera, à cause de la nécessité que l'on vous impose.

Constantin fit le signe de la croix contre la bouche de l'apostat, et dit : Dieu te fera périr, tentateur! retire-toi, ouvrier d'iniquité! Il rentra au fond de la prison, et le patrice lui demanda qui l'avait appelé, et pourquoi. Constantin le tira à part et lui dit que sa mort était résolue; sans lui parler du reste, de peur de l'exposer à quelque tentation. Le patrice rendit grâces à Dieu, et dit : La volonté du Seigneur soit faite! Puis il fit écrire son testament par Constantin, et invita les autres prisonniers à chanter toute la nuit les louanges de Dieu : ce qu'ils firent. Le lendemain vint un officier envoyé par le calife, avec des gens armés et un appareil terrible. Ayant fait ouvrir les portes de la prison, il ordonna aux plus considérables d'entre les prisonniers de sortir. Ils sortirent au nombre de quarante-deux, et il fit refermer la porte. Puis il leur demanda : Combien d'années croyez-vous avoir été enfermés? Vous le savez bien, dirent-ils, c'est ici la septième année. Il reprit : Ce long délai vous fait voir la bonté du calife défunt et celle de son successeur.

Après quelques autres discours, où les Chrétiens reprochèrent aux Musulmans de ne pas reconnaître le vrai Dieu, puisqu'ils le faisaient auteur du mal comme du bien, l'officier du calife leur dit : Vous ne voulez donc pas faire aujourd'hui la prière avec le calife? car c'est pour cela qu'il m'a envoyé, et je sais qu'il y en a d'entre vous qui le désirent. Quand on verra comme ils seront honorés, ceux qui l'auront refusé déploreront leur mauvaise fortune. Les chrétiens répondirent tout d'une voix : Nous prions le seul vrai Dieu que non-seulement le calife, mais vous et toute la nation des Arabes, renoncent à l'erreur de Mahomet et adorent Jésus-Christ annoncé par les prophètes et par les apôtres, tant nous sommes éloignés d'abandonner la lumière pour les ténèbres! Prenez garde, dit l'officier; à ce que vous dites, de peur de vous en repentir; votre désobéissance vous attirera de grands tourments. Ils répondirent : Nous recommandons à Dieu nos âmes et nous espérons que, jusqu'au dernier soupir, il nous donnera la force de ne point renoncer à sa foi. L'officier reprit : On vous reprochera, au jour du jugement, d'avoir laissé vos enfants orphelins et vos femmes veuves; car le calife pourrait les faire venir ici; et il est encore temps, si vous voulez reconnaître le prophète Mahomet. Les Romains obéissent à une femme, qui ne pourra résister aux ordres de notre maître. Pour les biens, n'en soyez point en peine; une année de tribut de l'Egypte peut enrichir vos descendants jusqu'à la dixième génération. Les Chrétiens répondirent tout d'une voix : Anathème à Mahomet et à tous ceux qui le reconnaissent pour prophète!

Aussitôt l'officier les fit prendre par les soldats, qui leur lièrent les mains derrière le dos et les menèrent au bord du fleuve, c'est-à-dire du Tigre, sur lequel était Samara, la résidence du calife. Une multitude infinie de Musulmans et de Chrétiens accoururent au spectacle. Quand ils furent près du fleuve, l'officier appela un des martyrs appelé Cratère, et lui dit : Toi, qui étais prêtre parmi les Chrétiens, et as porté les armes et tué des hommes au mépris de ta profession, pourquoi maintenant veux-tu paraître Chrétien? Ne vaut-il pas mieux implorer le secours du prophète Mahomet, puisque tu n'as plus d'espérance en Jésus-Christ, que tu as renoncé? C'est cela

même, dit Théodore, qui m'oblige à répandre mon sang pour lui, afin qu'il me pardonne mes péchés. Si votre esclave, après s'être enfui, revenait combattre pour vous jusqu'à la mort, ne lui pardonneriez-vous pas? Tu vas être satisfait, dit l'officier; je le disais pour ton bien.

Comme les bourreaux préparaient déjà leurs épées et se mettaient en posture d'exécuter les martyrs, Théodore, craignant que le patrice ne fût attendri en voyant couler le sang de ses amis, s'approcha de lui et lui dit : Seigneur, vous nous avez toujours devancés par votre dignité et par votre vertu, vous devez aussi recevoir le premier la couronne du martyre. Le patrice ne voulut pas lui ôter cet honneur, mais lui dit d'avancer avec courage, l'assurant qu'il le suivrait avec tous ses compagnons. Ainsi Théodore, s'étant recommandé à Dieu, s'approcha du bourreau et reçut la mort avec constance. Tous les autres furent exécutés de suite, selon l'ordre de leur dignité; et, loin de donner le moindre signe de faiblesse, ils étonnèrent, par leur fermeté, l'officier qui présidait à leur exécution. L'Église honore ces quarante-deux martyrs le jour de leur mort, sixième de mars. Le calife, émerveillé de leur héroïque fidélité, dit en voyant le renégat Badizès : Si celui-ci avait été un vrai Chrétien, il ne serait pas devenu apostat. Et, à l'instant, il lui fit couper la tête (1).

A la même époque, sous la domination des Musulmans d'Espagne, il y eut des martyrs qui ne le cédèrent point en courage à ceux de l'Orient. La plus grande partie de l'Espagne était encore asservie aux sectateurs de Mahomet. Le reste obéissait à trois princes chrétiens. Alphonse le Chaste, roi d'Asturie, ayant régné cinquante ans, était mort l'an 842, et Ramire, fils de Véremond, avait été élu roi à sa place. Il bâtit une fort belle église en l'honneur de la sainte Vierge, à deux mille d'Oviédo; et, après avoir régné sept ans, il mourut en paix. Son fils Ordogno lui succéda l'an 849, et régna onze ans. Il repeupla plusieurs villes, dont Alphonse avait chassé les Musulmans, entre autres Tuy, Astorga et Léon. Un nouveau royaume s'était élevé vers les Pyrénées. Eneco ou Ignigo, surnommé Arista, vicomte de Bigorre, fut reconnu roi par les Chrétiens du pays vers l'an 830, pour résister aux Musulmans, contre lesquels ils n'étaient protégés ni par les Goths, sujets d'Alphonse le Chaste, ni par les Francs, sous le règne faible de Louis le Débonnaire. Ignigo mourut en 835; son fils Chimène, lui succéda; puis Ignigo, fils de Chimène, qui prit Pampelune, et vivait en 850. Tel fut le commencement du royaume de Navarre. D'un autre côté, la Catalogne et le Roussillon obéissaient aux Francs; et les églises de Barcelone, Urgel, Gironne et Elme reconnaissaient Narbonne pour leur métropole.

Le prince des Musulmans d'Espagne était Abderame III du nom, qui régna trente et un ans, depuis l'an 821 jusqu'en 852. L'an 847, il envoya des ambassadeurs en France pour demander la paix au roi Charles, qui les reçut à Reims. En même temps tous les Chrétiens sujets d'Abderame envoyèrent une requête au même roi, aux évêques et aux Chrétiens de son royaume, contre un nommé Bodon, qui de Chrétien s'était fait juif quelques années auparavant, et qui excitait Abderame et les Musulmans contre les chrétiens d'Espagne, pour les obliger, sous peine de mort, à se faire Juifs ou Musulmans. Ce fut le prélude de la persécution. Plusieurs Goths et autres Chrétiens d'Espagne, pour se délivrer du joug des infidèles, avaient passé en France et obtenu des lettres de protection de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, en 816. Charles le Chauve, assiégeant Toulouse en 844, ainsi que nous avons vu, en accorda de semblables à ceux qui s'étaient retirés à Barcelone et aux environs, afin qu'ils fussent traités comme les Français.

Dès le commencement du règne d'Abderame, deux frères, Adolphe et Jean, souffrirent le martyre; et leurs actes, qu'on n'a pas retrouvés encore, furent écrits par *Spera-in-Deo*, abbé de Cuteclar. L'Eglise honore leur mémoire le 27[e] de septembre. En 840, deux vierges chrétiennes, Nunilo et Alodia, souffrirent le martyre près de Najara en Navarre, et deux ans après, leurs corps furent transférés au monastère de Saint-Sauveur de Leyre. L'Église en fait mémoire le 22[me] d'octobre. Mais la grande persécution commença l'an 850, la vingt-neuvième année du règne d'Abderame. Le prêtre Parfait, né à Cordoue et élevé dans le monastère de Saint-Aciscle, où il avait passé presque toute sa jeunesse, était fort instruit de la science ecclésiastique, et connu des Musulmans, parce qu'il possédait parfaitement la langue arabe; mais il avait renié la foi devant le cadi, par la crainte de la mort. Saint Aciscle, que l'on vient de nommer, est un martyr fameux qui souffrit à Cordoue, sous Dioclétien, avec sa sœur Victoire, et l'Église les honore le 17[e] de novembre.

Un jour, comme le prêtre Parfait passait par la ville pour ses affaires particulières, quelques Musulmans lui firent des questions sur la religion, et lui demandèrent son sentiment touchant Jésus-Christ et Mahomet. Jésus-Christ, dit-il, est au-dessus de tout, béni dans tous les siècles; pour votre prophète, je n'ose vous dire ce que les catholiques en pensent, vous en seriez trop offensés; mais si vous me donnez parole de ne point vous fâcher, je vous le dirai. Ils lui promirent, et il continua, leur parlant arabe : Nous croyons que c'est un de ces faux prophètes prédits dans l'Evangile, qui en a séduits plusieurs et les a entraînés avec lui au feu éternel. Il ajouta plusieurs choses touchant les impuretés que leur

(1) *Acta SS.*, 6 mart.

religion autorise, et dont Mahomet leur avait donné l'exemple.

Ils dissimulèrent pour le moment leur indignation ; mais peu de temps après, saint Parfait ayant encore été obligé de sortir pour quelque affaire, les mêmes Musulmans le virent venir de loin, et dirent aux assistants : Voici un homme qui dernièrement prononça contre le prophète, que Dieu bénisse ! des blasphèmes qu'aucun de vous ne pourrait souffrir. Aussitôt ils le prirent et l'enlevèrent avec tant de vitesse qu'à peine ses pieds touchaient à terre, le présentèrent au cadi, et dirent : Cet homme a maudit notre prophète et fait des reproches à ceux qui l'honorent ; vous savez quelle peine mérite un tel crime. Le cadi le fit mettre en prison, chargé de fers très-pesants, pour le faire mourir à la fête qui leur tient lieu de Pâques. Saint Parfait s'appliqua dans la prison aux veilles, aux jeûnes et à la prière, pour se fortifier dans la foi qu'il avait autrefois reniée. Cependant il prédit la mort de l'eunuque Nazar, maître de la chambre, qui était le principal officier du sultan, et qui gouvernait toutes les affaires d'Espagne. Saint Parfait dit en parlant de lui : Cet homme, aujourd'hui si puissant, ne verra pas la fin de l'année, après qu'il m'aura fait mourir.

Saint Parfait demeura quelques mois en prison ; et, enfin, le jeûne solennel du Ramadan étant passé, vint la fête qu'ils célèbrent le premier jour du mois de Chaoüal, et qu'ils accompagnent de grandes réjouissances. Le martyr fut tiré de prison et mené au delà du fleuve Bétis, dans une grande plaine au midi de la ville de Cordoue, pour y être exécuté. Le peuple accourut en foule à ce spectacle. Saint Parfait confessa de nouveau la divinité de Jésus-Christ, anathématisa de nouveau Mahomet et sa fausse religion, dénonça de nouveau les peines éternelles à ses sectateurs, et eut la tête tranchée le vendredi 18e d'avril 850, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. L'eunuque Nazar mourut dans l'année, comme le saint avait prédit.

Un marchand, nommé Jean, fut accusé dans le même temps d'avoir mal parlé de Mahomet, et d'exciter ceux qui venaient acheter chez lui à quitter sa secte. Le cadi, ne trouvant pas suffisant le témoignage de ceux qui l'accusaient pour le condamner, le fit fouetter cruellement pour l'obliger de renoncer à Jésus-Christ. Mais Jean confessa ce qu'on lui reprochait, et protesta qu'il conserverait jusqu'à la mort la religion du Crucifié. Le cadi lui fit donner plus de cinq cents coups de fouet ; puis, demi-mort, il le fit mettre sur un âne, à rebours, et promener par toute la ville, avec un crieur qui disait : C'est ainsi que l'on traite quiconque blasphème contre le prophète et se moque de sa religion. On le mit ensuite en prison, chargé de fers très-pesants ; et saint Euloge, qui a écrit cette histoire, l'y trouva quand il y fut mis lui-même.

La confession et le martyre de ces deux saints avaient été provoqués par les Mahométans. Cette provocation excita plusieurs moines à quitter leurs solitudes et à venir publiquement parler contre le faux prophète ; en sorte que les Mahométans en furent épouvantés, et craignirent une révolte, jusqu'à prier les Chrétiens de se contenir. Car ils étaient en grand nombre, comme on voit par les églises et les monastères dont il est parlé dans l'histoire de cette persécution ; et cette histoire est hors de tout soupçon, étant écrite dans le temps même, par le prêtre saint Euloge, qui était présent, et qui fut lui-même un des martyrs. Nous voyons donc ici l'état des Chrétiens en Espagne sous les Musulmans. C'étaient deux nations distinctes, comme ailleurs les Grecs et les Turcs, les Coptes et les Arabes. Les Chrétiens gardaient leurs mœurs, leur langue, qui était un latin corrompu, et leurs noms, partie goths, partie romains.

Le premier moine qui souffrit le martyre en cette persécution fut Isaac. Il était né à Cordoue, de parents nobles et riches, et comme il savait bien l'arabe, il faisait la charge de greffier public, étant encore dans la fleur de la jeunesse, quand tout à coup il la quitta pour embrasser la vie monastique à Tabane, monastère situé à sept milles de Cordoue, dans le fort des bois, sur les plus âpres montagnes, et qui était double, d'hommes et de femmes. Il y avait été fondé par Jérémie, cousin d'Isaac, homme fort riche, qui s'y était retiré avec sa femme Elisabeth, leurs enfants et presque toute leur famille. Martin, frère d'Élisabeth, en était abbé, et Isaac y demeura trois ans sous sa conduite.

Ensuite il vint à Cordoue, dans la place publique, s'adressa au cadi et lui dit : J'embrasserais volontiers votre religion, si vous vouliez bien m'en instruire. Le cadi, tout joyeux, lui dit qu'il fallait croire ce que Mahomet avait enseigné, suivant les révélations de l'ange Gabriel, et commença à lui expliquer sa doctrine. Il a menti, reprit Isaac en arabe ; il est maudit de Dieu, pour avoir attiré en enfer avec lui tant d'âmes qu'il a séduites. Vous autres, qui êtes savants, comment ne sortez-vous pas de cet aveuglement, et n'embrassez-vous pas la lumière du christianisme ? il dit beaucoup de choses semblables ; de quoi le juge, surpris et hors de lui-même, le frappa au visage ; mais il en fut repris par ses conseillers, qui lui représentèrent qu'il oubliait sa gravité, et que leur loi défendait de maltraiter les criminels. Alors le cadi, se tournant vers Isaac, lui dit : Peut-être es-tu ivre ou frénétique, et tu ne sais ce que tu fais ? Isaac lui répondit : Ce n'est ni le vin ni la maladie qui me font parler ; c'est le zèle de la justice et de la vérité, pour laquelle je ne refuse pas, s'il est besoin, de souffrir la mort.

Le cadi l'envoya en prison, et en fit aussitôt son rapport au roi, qui le condamna à mort, pour avoir ainsi parlé du prophète. On lui coupa donc la tête ; puis on pendit le corps par les pieds au delà du fleuve, pour

être en spectacle à toute la ville. C'était l'an 851, le mercredi 3e de juin, jour auquel l'Église honore la mémoire de ce saint martyr. Quelques jours après, son corps fut brûlé avec ceux des martyrs qui l'avaient suivi, et les cendres jetées dans le fleuve.

Le vendredi, 5e du même mois de juin, fut aussi décapité Sanche, jeune homme laïque, natif d'Alby, d'où il avait été autrefois amené captif, et depuis mis en liberté, et reçu au nombre des gardes du roi et à ses gages. Le dimanche, 7e de juin, furent martyrisés six autres Chrétiens, savoir : Pierre, Valabonse, Sabinien, Vistremond, Habentius et Jérémie. Pierre était prêtre, natif d'Astigi, et avait étudié à Cordoue. Valabonse était natif d'Elepte : son père avait épousé une femme arabe, et l'avait convertie à la foi chrétienne, ce qui l'obligea de quitter son pays et de courir en divers lieux, jusqu'à ce qu'il arriva à Fronien, petite ville dans la montagne, à quatre lieues de Cordoue. Sa femme y mourut, le laissant chargé de deux enfants, Valabonse et Marie. Il mit son fils dans le monastère de Saint-Felix de Fronien, sous la conduite de l'abbé Sauveur, et consacra à Dieu sa fille dans le monastère de Sainte-Marie de Cuteclar.

Après la mort de l'abbé Sauveur, Valabonse revint auprès de son père, et fut ensuite ordonné diacre. Il fut chargé, avec le prêtre Pierre, de la conduite du monastère des femmes de Sainte-Marie de Cuteclar, près de Cordoue, sous la direction de l'abbé Frugelle, qui demeurait proche avec sa communauté de moines. Sabinien et Vistremond étaient du monastère de Saint-Zoïle d'Armilat, ainsi nommé de la rivière sur laquelle il était situé dans un affreux désert, à dix lieues de Cordoue, au septentrion. Habentius était de Cordoue, et avait embrassé la vie monastique à Saint-Christophe, situé vis-à-vis de la ville, sur le fleuve de Betis, où il vivait reclus, ne se montrant que par une fenêtre, portant des lames de fer sur sa chair. Jérémie était le vieillard qui avait fondé le monastère de Tabane.

Ces six vinrent ensemble se présenter au cadi, et crièrent tout d'une voix : Nous sommes dans les mêmes sentiments que nos frères Isaac et Sanche ; condamnez-nous de même. Nous confessons que Jésus-Christ est Dieu, nous reconnaissons votre Prophète pour précurseur de l'Antechrist, et nous déplorons votre aveuglement. Aussitôt ils furent condamnés à perdre la tête. Toutefois, le vieillard Jérémie, pour quelque chose qu'il avait dit de plus fort que les autres, fut auparavant rudement fouetté, jusqu'à ne pouvoir se soutenir. Quand ils furent arrivés au lieu du supplice, ils s'encourageaient les uns les autres. Pierre et Valabonse furent exécutés les premiers ; tous les corps furent attachés à deux pieux, et, quelques jours après, brûlés dans un grand feu, et les cendres jetées dans le fleuve. L'Église fait la mémoire de ces six martyrs le jour de leur mort.

Un diacre, nommé Sisenand, se présenta aussi au martyre, invité, comme il disait, par Pierre et Valabonse, qu'il voyait descendre du ciel. Il était natif de Badajoz, et avait été amené de Cordoue pour étudier, et élevé dans le monastère de Saint-Aciscle. On crut qu'il avait appris par révélation l'heure de son supplice ; car, étant dans la prison et faisant réponse à un ami, après avoir écrit trois ou quatre lignes, il se leva tout d'un coup, rempli de joie, et donna la réponse commencée au valet qui l'attendait, en disant : Retire-toi, mon enfant, de peur que les soldats ne te prennent. Aussitôt ils arrivèrent en criant, et l'emmenèrent en lui donnant des soufflets et des coups de poing. Il fut présenté au cadi : ayant persisté dans sa confession, on l'exécuta à mort dans la fleur de sa jeunesse, le jeudi 16e de juillet, la même année 851. Le corps fut laissé sans sépulture à la porte du palais ; mais longtemps après, des femmes ayant trouvé ses os dans les pierres que la rivière entraînait, on les enterra à Saint-Aciscle. L'Église fait mémoire de ce martyr le jour de sa mort.

Le diacre Paul, natif de Cordoue et élevé dans le monastère de Saint-Zoïle, servait les prisonniers avec une grande charité. Saint Zoïle est un martyr qui souffrit à Cordoue avec dix-neuf autres, sous Dioclétien, et est honoré le 27e de juin. L'exemple et les discours de saint Sisenand excitèrent Paul à se présenter au cadi et à lui reprocher la fausseté de sa religion. Comme il était en prison, Tiberin, prêtre de Badajoz, arrêté depuis vingt ans pour quelque plainte que l'on avait portée au roi contre lui, le pria d'obtenir sa délivrance quand il serait devant Dieu, et Paul le lui promit. Il souffrit le martyre le lundi 20e de juillet, et, peu de jours après, le prêtre Tiberin sortit de prison et retourna chez lui. Le samedi suivant, 25e juillet, fut martyrisé Théodemir, jeune moine de Carmone, et enterré avec Paul dans l'église de Saint-Zoïle. L'Église les honore l'un et l'autre le jour de leur martyre.

Il y eut aussi des femmes qui souffrirent dans cette persécution. La première fut Flore, née en un lieu nommé Ausinien, à huit milles de Cordoue, d'une mère chrétienne et d'un père musulman, qui étaient venus de Séville. Il mourut, et sa veuve éleva Flore dans la piété, où elle fit un tel progrès, que dès l'enfance elle jeûnait le carême et donnait secrètement aux pauvres ce qu'elle recevait de sa mère pour son dîner. Le carême était bien avancé quand on s'en aperçut, et sa mère, qui craignait que le jeûne ne lui nuisît en un âge si tendre, eut bien de la peine de l'empêcher d'achever. Au commencement elle n'osait assister souvent aux assemblées des Chrétiens, à cause de son frère, qui était Musulman et qui l'observait ; mais depuis, mieux instruite de la nécessité de confesser la foi, elle quitta la maison, à l'insu de sa mère, et se retira secrètement avec sa sœur chez des

religieuses, où elles étaient en sûreté. Le frère s'en vengea contre les Chrétiens, fit mettre en prison quelques clercs, et persécuta les religieuses; mais Flore, ne voulant pas que l'Eglise souffrît pour elle, revint publiquement à la maison, et dit : Me voilà, puisque vous me cherchez : je suis Chrétienne et prête à tout souffrir pour Jésus-Christ.

Alors son frère, après avoir vainement essayé de la pervertir par les caresses, les menaces et les coups, la mena devant le cadi, et dit : Ma jeune sœur, que voici, observait comme moi notre religion ; mais les Chrétiens l'ont séduite. Le cadi demanda à Flore ce qui en était, et elle répondit qu'elle avait toujours été Chrétienne. Le juge, irrité, la fit prendre par deux soldats, qui l'étendirent en lui tenant les mains, et on lui donna tant de coups de fouet, même sur la tête, que le crâne fut découvert. Le cadi la rendit à son frère à demi morte, le chargeant de la faire panser, de l'instruire de la loi, et de la lui ramener. Le frère, l'ayant ramenée dans sa maison, la mit entre les mains de quelques femmes pour la panser et la pervertir, ayant soin de la tenir bien enfermée. Toutefois, quelques jours après, Flore se sentant guérie, trouva moyen, une nuit, de passer par-dessus la muraille, bien que fort haute, sur une petite maison voisine, d'où elle gagna la rue, et se retira, dans les ténèbres, chez une personne fidèle ; puis elle sortit de Cordoue et alla à Ossaria, bourgade près de Tucci, où elle demeura cachée avec sa sœur. Enfin le désir du martyre l'en fit sortir ; elle vint à Cordoue et, comme elle priait dans l'église de Saint-Acisclc et se recommandait aux saints martyrs, une autre vierge, nommée Marie, y entra aussi pour prier.

C'était la sœur du diacre Valabonse, martyrisé peu auparavant. Comme Marie était son aînée, il avait eu pour elle un amour et un respect filial ; et elle, de son côté, l'aimait tendrement. Elle avait vécu jusque-là dans le monastère de Cuteclar, où son père l'avait mise, sous la conduite d'une sainte femme nommée Artémie, dont les deux fils Adolphe et Jean avaient souffert le martyre au commencement du règne d'Abderame. Marie, désirant ardemment de suivre son frère, sortit du monastère et vint à Cordoue chercher le martyre. Elle entra dans l'église de Saint-Acisclc, et, y ayant trouvé Flore, elles se communiquèrent l'une l'autre leur dessein, s'embrassèrent et se promirent de ne se séparer jamais. Ainsi, dans la ferveur de leur zèle, elles allèrent se présenter au cadi, et Flore dit : Je suis celle que vous avez fait autrefois déchirer de coups, parce qu'étant de race de Musulmans, j'ai embrassé la religion chrétienne. J'ai eu la faiblesse de me cacher jusqu'à présent ; mais aujourd'hui, me confiant en la puissance de mon Dieu, je vous déclare que je reconnais Jésus-Christ pour Dieu et que je déteste votre faux prophète. Marie ajouta : Et moi, qui ai un frère entre ceux qui ont confessé Jésus-Christ, je vous déclare aussi que je le crois Dieu, et votre religion une invention des démons. Le cadi leur fit de terribles menaces, et les envoya en prison, dans la compagnie des femmes prostituées ; les deux vierges s'y appliquaient au jeûne et à la prière.

Le prêtre Euloge, qui, de son côté, était alors en prison, connaissait ces saintes filles ; et, ayant appris que des Chrétiens mêmes travaillaient à les ébranler, et que leur fermeté était en péril, il composa une instruction qu'il leur envoya. Euloge était né à Cordoue, de race de sénateurs, et fut élevé dans le clergé de l'église de Saint-Zoïle, où il se distingua par sa vertu et par sa doctrine ; mais, non content des instructions qu'il y recevait, il cherchait partout les plus habiles maîtres, et fut disciple, entre autres, de l'abbé *Spera-in-Deo*, fameux dans toute la province. Euloge, étant venu en âge, fut ordonné diacre, et peu de temps ensuite prêtre, et mis au rang des docteurs ; car l'église de Cordoue était une école célèbre. Dès lors il mena une vie plus austère, joignant les veilles et les jeûnes à l'étude de l'Ecriture sainte. Il visitait souvent les monastères pour s'instruire de plus en plus dans la vertu, et, après avoir profité de ceux qui étaient au voisinage de Cordoue, il se servit de l'occasion d'un voyage qu'il fut obligé de faire en France, l'an 844, pour visiter ceux du voisinage de Pampelune. Il apporta de ce pays plusieurs livres négligés alors et peu connus, entre autres, *la Cité de Dieu*, de saint Augustin ; l'*Enéide* de Virgile ; les *Satires* d'Horace et de Juvénal, et plusieurs hymnes chrétiennes. Il avait résolu de faire le voyage de Rome en esprit de pénitence, pour expier les péchés de sa jeunesse ; mais ses amis le retinrent (1).

La persécution étant émue, un évêque nommé Reccafrède se déclara contre les martyrs, et, à sa sollicitation, on mit en prison l'évêque de Cordoue et quelques autres, et plusieurs prêtres, du nombre desquels fut Euloge, comme celui qui encourageait les martyrs par ses instructions. Ce fut donc alors qu'il écrivit l'*Exhortation au martyre*, adressée aux vierges Flore et Marie. Il leur dit entre autres choses : On vous menace de vous vendre publiquement et de vous prostituer ; mais sachez que l'on ne peut nuire à la pureté de votre âme, quelque infamie que l'on vous fasse souffrir. Ensuite il décrit ainsi la persécution : Le fond de la prison est rempli de clercs qui y chantent les louanges de Dieu, tandis que les églises sont en silence, désertes et pleines d'araignées. On n'y offre plus d'encens, on n'y fait aucun service. Ensuite : Ceux qui veulent vous ébranler vous représentent cette solitude des églises et la cessation du saint sacrifice. C'est qu'on leur pro-

(1) *Acta SS.*, 11 *mart.*

posa à céder pour un temps afin de recouvrer le libre exercice de la religion. Mais, dit saint Euloge, le sacrifice le plus agréable à Dieu est la contrition du cœur, et vous ne pouvez plus reculer ni renoncer à la vérité que vous avez confessée (1).

De cette même prison, saint Euloge écrivit à Villesin, évêque de Pampelune, une grande lettre où il le remercie de la charité avec laquelle il l'avait reçu chez lui lorsqu'il fut obligé d'aller en France. Il nomme les monastères qu'il visita en ce voyage : premièrement, celui de Saint-Zacharie, au pied des Pyrénées, près la rivière d'Arge, célèbre par tout l'Occident pour sa régularité. Il était d'environ cent moines, sous la conduite de l'abbé Odoaire, homme excellent en vertu et en science. Ils travaillaient tous, exerçant différents métiers, gardaient un grand silence et une obéissance parfaite. Euloge demeura plusieurs jours au monastère de Leyre, fondé par Ignigo Arista, premier roi de Navarre, et gouverné alors par l'abbé Fortunius, à qui il se recommande à la fin de sa lettre, et à quatre abbés dont on a peine à reconnaître les monastères.

Dans cette même lettre, Euloge nomme plusieurs évêques chez lesquels il avait passé, savoir : Senior de Saragosse, Sisemond de Siguença, Vénérius de Complut, Vistremir de Tolède, vieillard vénérable, qu'il nomme la lumière d'Espagne : ce qui montre comme la religion se conservait, même sous la domination des Musulmans. Euloge envoie à Villesin des reliques de saint Zoïle, qu'il lui avait promises, et y en ajoute de saint Aciscle. Il lui dépeint la persécution de Cordoue, et lui marque tous les martyrs qui avaient souffert jusque-là, commençant au prêtre Parfait et finissant au moine Théodore. La date est du 15ᵉ de novembre 851.

Cependant le cadi de Cordoue, poussé par le frère de sainte Flore, la fit amener, son frère présent, et lui demanda si elle le connaissait. Oui, dit-elle, c'est mon frère selon la chair. Le cadi reprit : D'où vient qu'il est fidèle à notre religion et que tu es Chrétienne ? Flore répondit : il y a huit ans que je suivais, comme lui, l'erreur de nos pères ; mais Dieu m'ayant éclairée, j'ai embrassé la foi chrétienne, pour laquelle j'ai résolu de combattre jusqu'à la mort. Le cadi reprit : Et quel est aujourd'hui ton sentiment sur ce que tu m'as dit il y a quelque temps? Flore crut qu'il voulait parler des malédictions qu'elle avait prononcées contre Mahomet, et lui déclara qu'elle était prête à en dire encore plus. Le cadi la fit remener en prison. Aussitôt saint Euloge, qui était dans la même prison, la vint trouver et apprit d'elle comment cet interrogatoire s'était passé. Dix ou douze jours après, c'est-à-dire le 24ᵉ de novembre, on mena sainte Flore et sainte Marie au lieu du supplice ; elles firent le signe de la croix sur leur visage, et on leur coupa la tête : premièrement à Flore, ensuite à Marie. On laissa leurs corps sur la place, exposés aux chiens et aux oiseaux, et le lendemain on les jeta dans le fleuve. Le corps de Marie fut retrouvé et porté au monastère de Cuteclar, d'où elle était sortie pour venir au martyre. On ne trouva point le corps de sainte Flore ; mais les deux têtes furent mises à Saint-Aciscle de Cordoue. L'Eglise honore ces saintes le jour de leur martyre.

Saint Euloge et les autres Chrétiens prisonniers l'ayant appris, en rendirent aussitôt grâces à Dieu, à l'office de none, et continuèrent de célébrer en leur honneur les vêpres, les matines et la messe, en se recommandant à leurs prières. Six jours après, c'est-à-dire le 29ᵉ de novembre, ils furent délivrés de prison, suivant la promesse de ces saintes ; car elles avaient dit à quelques-unes de leurs amies que, sitôt qu'elles seraient devant Jésus-Christ, elles le prieraient pour la liberté de leurs frères.

Peu de temps après, Gumesind et *Servus Dei* souffrirent aussi le martyre. Gumesind, né à Tolède, était venu à Cordoue encore enfant, avec son père et sa mère, qui l'offrirent à Dieu ; et il fut élevé dans le clergé des trois martyrs Fauste, Janvier et Martial, que l'Eglise honore le 13ᵉ d'octobre. Gumesind fut ordonné diacre et enfin prêtre, pour gouverner une église de la campagne, quoiqu'il fût encore jeune. Il vint à la ville et se présenta aux juges avec *Servus-Dei*, jeune moine reclus ; et tous deux furent martyrisés, comme les autres, le 13 de janvier 851. L'Eglise en fait mémoire le jour de leur mort.

Aurélius, noble et riche, était fils d'un Musulman et d'une Chrétienne. Etant demeuré orphelin dans son enfance, il fut élevé par une tante dans la religion chrétienne et dans la piété, quoiqu'en même temps ses autres parents l'obligeassent à étudier les livres arabes : ce qui ne servit qu'à lui faire mieux voir la fausseté de leur religion. Ainsi, ne pouvant professer publiquement le christianisme, il se recommandait aux prières des prêtres partout où il en rencontrait. Etant venu en âge de se marier, il demandait à Dieu une femme qui l'aidât dans son pieux dessein. Il en trouva une qui, étant fille de Musulmans, avait perdu son père en bas âge, et sa mère s'était remariée à un Chrétien caché, qui la convertit et fit baptiser sa fille sous le nom de Sabigothe ; et, quoiqu'en public ils se mêlassent entre les Musulmans, ils étaient Chrétiens dans le cœur. Aurélius épousa donc Sabigothe, par le ministère des prêtres, et ils vécurent ensemble en Chrétiens, mais secrètement. Il avait un parent nommé Félix, qui, par faiblesse, ayant renoncé à la foi, déplorait en secret sa chute, sans oser se déclarer Chrétien ; et il avait épousé Liliose, fille de Chrétiens cachés. Ces deux maris et ces deux

(1) *Bibl. PP.*, t. XV.

femmes étaient unis tous ensemble d'une étroite amitié.

Un jour Aurélius, étant allé à la place publique, vit le martyr Jean le Marchand, que l'on promenait par la ville après l'avoir fustigé. Aurélius, touché de ce spectacle, crut qu'il était fait pour lui, et, étant rentré dans sa maison, il dit à sa femme : Il y a longtemps que vous m'exhortez à mépriser le monde et que vous me proposez l'exemple de la vie monastique ; je crois que l'heure est venue d'aspirer à une plus grande perfection. Vivons désormais comme frère et sœur, appliquons-nous à la prière et préparons-nous au martyre. Sabigothe, ravie de cette proposition, la reçut comme venant du ciel. Ils avaient un lit de parade magnifique, mais ils couchaient séparément sur des cilices, jeûnant souvent, priant sans cesse, méditant pendant la nuit les psaumes qu'ils savaient, prenant grand soin des pauvres. Ils visitaient les confesseurs prisonniers, entre autres Jean, le moine Isaac, Flore et Marie ; car ceci se passait avant leur martyre. Aurélius visitait les hommes, Sabigothe les femmes.

Aurélius fit alors connaissance avec le prêtre Euloge, et lui demanda conseil touchant ce qu'il devait faire de son bien et de deux enfants que Dieu lui avait donnés. Est-il permis, disait-il, de les laisser en si bas âge exposés à être élevés dans la fausse religion ? Laisserai-je mon bien, sans en disposer, pour être aussitôt confisqué ? Saint Euloge, après l'avoir exhorté en général à tout quitter pour Dieu, lui conseilla d'envoyer ses enfants en lieu de sûreté, où ils fussent élevés chrétiennement, et de vendre son bien pour le distribuer aux pauvres, à la réserve d'une partie pour la subsistance des enfants.

Peu de temps après le martyre de sainte Flore et de sainte Marie, Sabigothe les vit en songe, vêtues de blanc, portant des bouquets de fleurs, accompagnées de plusieurs saints. Que dois-je espérer, leur dit-elle, de la prière que je vous ai faite dans votre prison ? Serai-je assez heureuse pour vous suivre par le martyre ? Vous y êtes destinée, dirent-elles, vous l'accomplirez dans peu ; et nous vous donnons pour signe un moine que nous vous enverrons, et qui souffrira avec vous. Ayant raconté ce songe à son mari, ils ne songèrent plus qu'à se préparer au martyre, vendirent tous leurs biens, gardèrent une partie pour leurs enfants, et donnèrent le reste aux pauvres. Ils visitaient les monastères pour y recevoir des instructions, principalement celui de Tabane, où ils mirent leurs enfants sous la conduite des religieuses; car c'étaient deux filles, l'une de neuf ans, l'autre de cinq.

Aurélius alla consulter entre autres Alvar, que saint Euloge reconnaissait pour son maître, et qui passait pour le plus grand docteur de son temps. Alvar l'exhorta à bien s'éprouver, si, après avoir résisté aux premiers tourments, il persévérait jusqu'à la fin, et s'il cherchait plus le mérite du martyre devant Dieu que la gloire qui lui en reviendrait devant les hommes.

Il arriva cependant à Cordoue un moine de Palestine nommé Georges, qui, étant né près de Béthléhem avait passé vingt-sept ans dans le monastère de Saint-Sabas, à huit milles de Jérusalem, au midi, où vivaient alors cinq cents moines, sous la conduite de l'abbé David. Georges était diacre, et savait trois langues, le grec, le latin et l'arabe. Son abbé l'avait envoyé en Afrique chercher des aumônes pour le monastère. Il y trouva l'Eglise opprimée sous la servitude des Musulmans ; et les gens du pays lui conseillèrent de passer en Espagne. Mais, y trouvant aussi la persécution grande, il délibéra s'il retournerait à son monastère ou s'il passerait aux royaumes des Chrétiens, c'est-à-dire en France ; car on la nommait alors ainsi, parce qu'en effet presque tous les Chrétiens d'Occident étaient sous la domination des rois francs.

Georges était dans cette incertitude, quand il alla de Cordoue à Tabane, pour recommander son voyage aux prières des moines et des religieuses. Alors Martin et sa sœur Elisabeth lui dirent : Venez recevoir la bénédiction de la servante de Dieu, Sabigothe. Sitôt qu'elle l'eut regardé, elle dit : C'est ce moine qui nous est promis pour compagnon de notre combat. Georges, ayant appris qui elle était, se jeta à ses pieds et se recommanda à ses prières. Le lendemain, ils vinrent tous deux à Cordoue chez son mari Aurélius, devant lequel Georges se prosterna de même, demandant que par ses prières, il fût associé à leur martyre. Aurélius y consentit. Georges se trouva animé d'un nouveau zèle et ne les quitta plus. Il vit chez eux Félix et sa femme Liliose, qui avaient aussi vendu leurs biens et se préparaient au martyre. Georges se hâta de terminer les affaires qui lui restaient, et, quand il en fut délivré, ils consultèrent tous ensemble comment ils accompliraient leur dessein. Ils résolurent que les deux femmes iraient à l'église le visage découvert, pour voir si on prendrait occasion de les arrêter ; ce qui arriva.

Car, comme elles revenaient, un officier demanda à leurs maris ce qu'elles allaient faire aux églises des Chrétiens. C'est, répondirent-ils, la coutume des fidèles de visiter les églises et les demeures des martyrs, et nous sommes Chrétiens. Aussitôt le cadi en fut averti ; et saint Aurélius alla dire adieu à ses filles, leur donnant le baiser de paix. Le lendemain, avant le jour, il prit congé du prêtre Euloge et de ceux qui étaient avec lui, qui lui baisèrent les mains, le regardant déjà comme martyr et se recommandant à ses prières. Aurélius étant revenu chez lui, où les autres étaient assemblés, le cadi envoya des soldats, qui crièrent à la porte : Sortez, misérables ; venez à la mort, puisque vous vous ennuyez de vivre ! Les deux maris et les deux femmes sortirent pleins de joie, comme s'ils allaient à un festin. Le moine Georges, voyant que les soldats ne le prenaient point, leur dit : Pour-

quoi voulez-vous obliger les fidèles à embrasser votre fausse religion ? Ne pouvez-vous pas aller en enfer, sans nous, avec votre prophète ? Alors les soldats, le jetant par terre, lui donnèrent quantité de coups de pied et de poing. Sabigothe lui dit : Levez-vous, mon frère, marchons. Il répondit, comme s'il n'eût rien souffert : Ma sœur, c'est autant de gagné. On le releva demi mort et on le mena devant le cadi avec les autres.

D'abord le cadi leur demanda doucement pourquoi ils quittaient leur religion et couraient à la mort, leur faisant de belles promesses. Mais comme ils déclarèrent leur attachement à la religion chrétienne et leur mépris pour celle de Mahomet, il les envoya en prison chargés de chaînes, et ils y demeurèrent cinq jours, qui leur parurent très-longs par l'impatience de mourir pour Jésus-Christ. Comme on les en tira pour les ramener devant les juges, Sabigothe encourageait son mari. Après le second interrogatoire, on les condamna à mort, excepté le moine Georges, à qui l'on permit de se retirer, parce que les juges ne lui avaient rien ouï dire contre leur prophète. Alors, craignant d'être séparé des martyrs, il déclara qu'il tenait Mahomet pour disciple de Satan, ministre de l'Antechrist et cause de la damnation de ses sectateurs. Il fut donc condamné avec les autres. Félix fut exécuté le premier, puis Georges, Liliose, Aurélius et Sabigothe, tous le 27e de juillet 852. L'Église honore leur mémoire le même jour. Les Chrétiens enlevèrent leurs corps à la dérobée, et les enterrèrent en divers lieux : Georges et Aurélius au monastère de Pillemelar, Félix à Saint-Christophe au delà du fleuve Betis, Liliose à Saint-Genès. Sabigothe à l'église des trois saints Fauste, Janvier et Martial.

Le 20 août suivant, deux jeunes moines, Christophe et Lévigilde, souffrirent aussi le martyre. Christophe était de Cordoue, disciple du prêtre saint Euloge, moine de Saint-Martin de Rojan dans les montagnes, Lévigilde était d'Elvire, moine de Saint-Juste et de Saint-Pasteur, dans les mêmes montagnes de Cordoue. Ils vinrent l'un après l'autre se présenter au cadi et faire leur profession de foi; mais ils furent exécutés ensemble, et on enterra à Saint Zoïle les restes de leurs corps brûlés. Peu de temps après, souffrirent deux jeunes hommes d'une famille illustre de Cordoue, nommés Émilia et Jérémie, qui enseignaient les lettres dans l'église de Saint Cyprien : l'un était diacre, l'autre laïque. Comme ils savaient fort bien l'arabe, Émilia parla si fort contre Mahomet et lui dit tant d'injures, que tout ce que les autres martyrs avaient dit n'était rien en comparaison. Ils furent exécutés le 15e de septembre.

Le lendemain furent martyrisés deux moines, tous deux eunuques, l'un fort âgé, nommé Rogel, natif d'Elvire ; l'autre jeune, nommé *Servio-Deo*, qui était venu d'Orient depuis quelques années. Ils se promirent ensemble, avec promesse de ne se point quitter qu'ils n'eussent obtenu le martyre. Ils entrèrent donc dans la mosquée de Cordoue, au milieu du peuple qui y était assemblé, commencèrent à prêcher l'Évangile et à exhorter les Musulmans à se convertir. Aussitôt il s'éleva un grand bruit, on commença à les frapper de tous côtés, et on les aurait mis en pièces, si le cadi qui était présent, ne les eût arrachés à la fureur de ce peuple. Car les Musulmans regardent comme un grand crime qu'un homme qui n'est pas de leur religion entre dans leur mosquée. Les deux moines furent chargés de chaînes et mis en prison, où ils continuèrent de prêcher hardiment, et prédirent la mort prochaine du roi. Pour les punir d'être entrés dans la mosquée et d'y avoir prêché l'Évangile, on les condamna à avoir les pieds et les mains coupés, et ensuite la tête. Ils souffrirent ce supplice avec tant de constance, que les infidèles mêmes en furent touchés. L'Église honore ces six martyrs le jour de leur mort.

Les Musulmans étonnés de voir tant de Chrétiens courir au martyre, craignirent une révolte et la fin de leur domination. Le roi Abderame tint conseil, et il fut résolu d'emprisonner les Chrétiens et de faire mourir sur-le-champ quiconque parlerait du prophète avec mépris. Alors les Chrétiens se cachèrent, et plusieurs s'enfuirent la nuit et déguisés, changeant souvent de retraite. Plusieurs aussi, ne voulant ni s'enfuir ni se cacher, renoncèrent à Jésus-Christ et en pervertirent d'autres. Plusieurs, tant prêtres que laïques, qui louaient auparavant la constance des martyrs, changèrent d'avis et les traitèrent d'indiscrets, alléguant même des autorités de l'Écriture pour soutenir leur sentiment. Ceux qui, dès le commencement, désapprouvaient la conduite des martyrs, se plaignaient alors hautement de saint Euloge et des autres prêtres qui, en les encourageant, avaient attiré cette persécution. Le roi fit assembler à Cordoue les métropolitains des diverses provinces, et on tint un concile pour chercher les moyens d'apaiser les infidèles. Là, en présence des évêques, un greffier qui professait la religion chrétienne, mais qui, étant très-riche, craignait de perdre sa charge, attaqua un jour le saint prêtre Euloge, et s'emporta fort contre lui. Il avait toujours blâmé les martyrs, et pressait les évêques de prononcer anathème contre ceux qui voudraient les imiter. Enfin le concile fit un décret qui défendait à l'avenir de s'offrir au martyre ; mais en termes allégoriques et ambigus, suivant le style du temps ; en sorte qu'il y avait de quoi contenter le roi et le peuple des Musulmans, sans toutefois blâmer les martyrs, quand on pénétrait le sens des paroles. Saint Euloge n'approuvait pas cette dissimulation (1).

(1) *Bibl. PP.*, t. XV. *Memor.*, l. II, c. XII, etc.

La persécution durait encore, et l'évêque de Cordoue était pour la seconde fois en prison, quand le roi Abderame, étant monté sur une terrasse de son palais et voyant des corps des martyrs encore attachés à des pieux, commanda de les brûler. A l'instant même il perdit la parole, et, étant porté sur son lit, il expira la nuit suivante, avant que les bûchers des martyrs fussent éteints. C'était la même année 852. Il avait régné trente-un ans. Mahomet, son fils aîné, lui succéda, et en régna trente-cinq.

Il n'était pas moins ennemi des Chrétiens; et, dès le premier jour de son règne, il chassa tout ce qu'il y en avait dans le palais, et les priva de leurs charges. Peu de temps après, il leur imposa le tribut et ôta la paye à ceux qui servaient dans ses troupes. Il établit des officiers aussi ennemis des Chrétiens que lui; en sorte que, non-seulement ils ne souffraient pas qu'aucun parlât contre leur prophète, mais ils en obligeaient plusieurs, par la crainte, à embrasser leur religion. Entre ces apostats, on remarque le cateb ou greffier, qui, l'année précédente, s'était déclaré contre saint Euloge et les martyrs. C'était le seul de tous les Chrétiens qui fût demeuré dans le palais, à cause qu'il parlait arabe très-élégamment; mais, quelques mois après, il fut chassé comme les autres et privé de sa charge. Ne pouvant souffrir la perte de sa fortune, il se fit Musulman et commença à fréquenter la mosquée bien plus assidûment qu'il n'allait à l'église étant Chrétien. Alors on lui rendit sa charge et son logement au palais, pour servir d'exemple et en pervertir d'autres.

Cependant le roi commanda d'abattre toutes les églises bâties de nouveau, et tout ce que l'on avait ajouté aux anciennes depuis la domination des Arabes. Il voulait chasser de son royaume tous les Chrétiens et les Juifs, et n'y souffrir d'autre religion que la sienne; mais les révoltes qui s'élevèrent au commencement de son règne, l'empêchèrent d'exécuter ce dessein, et il eut au contraire la douleur de voir plusieurs Musulmans se faire Chrétiens et mépriser la mort, sans compter ceux que la crainte tenait cachés. Comme la révolte avait diminué ses revenus, il surchargea les Chrétiens pour y suppléer, et de faux frères entreprenaient le recouvrement de ces exactions. Les principaux des Musulmans, voyant les Chrétiens ainsi abattus, leur disaient: Qu'est devenu votre courage et votre ardeur pour le combat? Ceux qui s'empressaient tant à attaquer notre prophète ont été punis comme ils méritaient; qu'ils y viennent maintenant, si c'est Dieu qui les pousse.

Alors un jeune moine nommé Fandila, aimable et par sa bonne mine et par sa vertu, se présenta le premier au martyre. Il était de la ville d'Acci, aujourd'hui Guadix; et, étant venu étudier à Cordoue, il embrassa la vie monastique et se retira à Tabane, sous la conduite de l'abbé Martin. Après qu'il y eut vécu quelque temps, les moines de Pegna-Mellar le demandèrent à son abbé, et, malgré lui, le firent ordonner prêtre, pour gouverner la double communauté d'hommes et de femmes de ce lieu-là. Etant abbé, il redoubla ses jeûnes, ses veilles et ses prières. Un jour donc, il vint à Cordoue se présenter hardiment au cadi, lui prêcher l'Evangile et lui reprocher les impuretés de sa secte. Le cadi, l'ayant mis en prison et chargé de chaînes, en rendit aussitôt compte au roi, qui entra en grande colère, admirant cette hardiesse et ce mépris de sa puissance. Il ordonna d'arrêter l'évêque de Cordoue; mais il s'était sauvé par la fuite. Le roi avait aussi donné un ordre général de faire périr tous les Chrétiens et de vendre leurs femmes pour les disperser; mais les grands lui firent révoquer cet ordre, lui représentant qu'il n'était pas juste de perdre tant de peuple pour la témérité d'un seul, à laquelle aucun des plus sages et des plus considérables n'avait pris part. Il se contenta donc de faire couper la tête à Fandila, et exposer son corps au delà du fleuve, le 13[e] de juin 853. L'Eglise en fait mémoire le même jour.

Le lendemain, Anastase, aussi prêtre et moine, souffrit le martyre. Il fut instruit dès l'enfance à Saint-Aciscle de Cordoue; étant diacre, il en quitta les fonctions pour embrasser la vie monastique, et fut enfin ordonné prêtre. S'étant donc présenté aux juges et ayant parlé contre leur prophète, il fut aussitôt exécuté, et, avec lui, Félix, moine, natif de Complut, mais Africain d'origine. Ils eurent l'un et l'autre la tête tranchée. Le même jour, vers l'heure de none, une religieuse, nommée Digne, du monastère de Tabane, que gouvernait Elisabeth, se présenta au martyre. Peu de temps auparavant, elle crut voir en songe sainte Agathe, qui, tenant des lis et des roses, lui en donnait une et l'appelait à la suivre. Depuis ce jour, elle désirait ardemment le martyre; si bien qu'ayant appris celui d'Anastase et de Félix, elle ne put attendre davantage; mais, ouvrant secrètement sa clôture, elle se rendit en diligence à Cordoue, et demanda hardiment au cadi pourquoi il avait fait mourir ses frères, qui ne soutenaient que la vérité. Elle ajouta sa profession de foi et des anathèmes contre la fausse religion; et le cadi lui fit aussitôt couper la tête et pendre le corps par les pieds avec les deux autres. Ces trois martyrs souffrirent donc le même jour, le 14[e] de juin 853. Le lendemain, Benilde, femme avancée en âge et d'une grande piété, souffrit le même martyre; et l'Eglise honore ces quatre saints le jour de leur mort. Leurs corps furent brûlés quelques jours après et jetés dans le fleuve.

Colombe, sœur de l'abbé Martin et de l'abbesse Elisabeth, mais beaucoup plus jeune, charmée de la vertu de sa sœur et de Jérémie, son beau-frère, était très-souvent chez eux et conçut un grand désir de se consacrer à Dieu. Sa mère, qui la voulait marier, le trouvait fort mauvais et s'en prenait à sa fille aînée et à son gendre. Colombe refusa plusieurs par-

tie ; et enfin, se trouvant libre par la mort de sa mère, elle se retira avec sa sœur au monastère de Tabane, sous la conduite de Martin, son frère. Elle y fut l'exemple de toutes les religieuses, et, pour vaquer plus librement à l'oraison, elle obtint de se renfermer seule dans sa cellule. Mais les Musulmans ayant dispersé la communauté de Tabane, les religieuses furent obligées de se retirer à Cordoue, dans une maison qu'elles avaient près de l'église de Saint-Cyprien. La ferveur de Colombe y croissait de jour en jour ; et, poussée par de fréquentes révélations, elle sortit secrètement du monastère, demanda la demeure du cadi, se présenta devant lui, lui déclara sa foi et l'exhorta doucement à se convertir. Le cadi, surpris de sa beauté et de ses discours, la mena au palais et la présenta au conseil, où elle continua de parler si fortement, que, n'espérant pas de la faire changer, on la fit exécuter aussitôt devant la porte du palais. Elle fit un présent au bourreau qui devait lui couper la tête, et son corps ne fut point exposé comme les autres ; mais on le mit dans un panier, revêtu comme il était, d'habits de lin, et on le jeta dans le fleuve. C'était le 17e de septembre 853. Six jours après, son corps fut trouvé entier par les soins de quelques moines, et apporté à saint Euloge, qui l'enterra honorablement dans l'église de Sainte-Eulalie.

Pompose, religieuse de Pegna-Mellar, suivit l'exemple de sainte Colombe. Ce monastère était dédié à saint Sauveur, et situé au pied d'une roche où des abeilles s'étaient logées, ce qui lui donna ce nom, qui signifie Roche de miel. Sainte Pompose s'y était retirée avec son père et sa mère et toute sa famille, et était parvenue à une grande perfection. Elle apprit le jour même le martyre de sainte Colombe ; et, comme elle soupirait depuis longtemps après cette grâce, elle sortit du monastère la nuit suivante, vint à Cordoue, se présenta le matin au cadi, et eut la tête tranchée le 19e de septembre. Son corps, jeté dans le fleuve, fut retiré et enterré à Sainte-Eulalie avec celui de sainte Colombe. L'Eglise honore ces deux saintes, chacune à leur jour (1).

C'est ainsi que les provocations des Mahométans d'Espagne se voyaient confondues par le courage des vierges chrétiennes ; courage pieux et calme, comme la grâce qui l'inspire, et comme l'Eglise de Dieu, qui nous le propose pour modèle.

Pendant que la loi se conservait ainsi dans le midi de l'Europe sous l'oppression des Musulmans, elle continuait à germer dans le Nord, malgré les incursions des Barbares. L'apôtre des pays septentrionaux, saint Anscaire, chassé de Hambourg par l'incursion des Normands dès l'année 845, ne laissait pas d'exercer sa mission en Saxe. Il tirait sa subsistance du monastère de Turholt en Belgique, que Louis le Débonnaire lui avait donné à cette fin. Mais le roi Charles le Chauve, dans les Etats duquel se trouva ce monastère après le partage des royaumes, le donna à un seigneur nommé Ragenaire, ce qui réduisit saint Anscaire à une extrême pauvreté. Les moines de l'ancienne Corbie, qui l'avaient suivi, retournèrent à leur monastère, et plusieurs l'abandonnèrent ; mais, avec le peu de disciples qui lui restait, il ne laissa pas de continuer ses fonctions. Le roi Louis le Germanique, dans le royaume duquel il travaillait, touché de ses besoins, chercha à le faire subsister ; et, ne voyant dans le pays aucun monastère qui pût lui convenir, il résolut de lui donner l'évêché de Brême, qui était voisin et alors vacant par la mort de Leuderic, troisième évêque de ce siége, décédé l'an 849. comme saint Anscaire faisait difficulté de l'accepter, craignant qu'on ne l'accusât de cupidité, le roi proposa l'affaire dans une assemblée nationale, et demanda aux évêques s'il pouvait la faire suivant les canons. Ils répondirent que oui, et le prouvèrent par plusieurs exemples. Ainsi, attendu que le diocèse de Hambourg, pour lequel Anscaire avait été ordonné, était très-petit, n'ayant que quatre églises baptismales, et qu'il était fort exposé aux incursions des Barbares, ils décidèrent que l'on y pouvait joindre celui de Brême. Mais pour ôter tout sujet de plainte à Valdegaire, évêque de Werden, qui était voisin, et dont on avait pris la partie du diocèse qui était au delà de l'Elbe, on résolut de remettre les deux évêchés de Brême et de Werden comme ils étaient au temps de Louis le Débonnaire. A ces conditions, saint Anscaire reçut l'évêché de Brême, uni à celui de Hambourg, la même année 849, neuvième du roi Louis.

Depuis, la chose étant mieux examinée dans un nouveau concile, on trouva de l'inconvénient à ce que le siége pour lequel il avait été ordonné, et dont l'érection avait été confirmée par le Pape, fût dans un autre diocèse; car Hambourg se trouvait au delà de l'Elbe, et, par conséquent, dans la partie rendue à l'évêque de Werden. On résolut donc que saint Anscaire reprendrait cette partie, en donnant un équivalent, et l'évêque de Werden y consentit. Mais on ne put avoir le consentement du métropolitain, qui était l'archevêque de Cologne, parce que ce siége était vacant, et le fut environ dix ans.

Cependant l'église de Suède était demeurée sans prêtre, depuis que l'évêque Gauzbert, autrement nommé Simon, en avait été chassé. Au bout de sept ans, c'est-à-dire vers l'an 852, saint Anscaire y envoya un prêtre anachorète, nommé Ardgaire, pour consoler ce qui restait de Chrétiens, principalement un saint homme, nommé Hérigaire, qui avait soutenu cette église pendant qu'elle manquait de prêtre, et avait beaucoup souffert de la part des infidèles ; mais Dieu le soutenait par des miracles. Un jour, tenant leur assemblée en pleine

(1) *Bibl. PP.*, t. XV.

campagne, ils louaient leurs dieux, dont ils prétendaient avoir reçu de grandes faveurs, et reprochaient à Hérigaire qu'il était seul engagé dans une vaine créance. Alors il leur dit : Éprouvons par des miracles qui est le plus puissant, vos dieux ou le mien. Il va pleuvoir, comme vous voyez ; priez vos dieux qu'il ne tombe point de pluie sur vous, et je demanderai la même grâce à mon Seigneur Jésus-Christ. Ils s'assirent tous d'un côté, et lui avec un valet de l'autre : ils furent tellement trempés de la pluie, qu'il semblait qu'on les eût jetés tout vêtus dans la rivière ; mais il ne tomba pas une goutte de pluie sur lui, ni sur son valet ; ainsi les païens demeurèrent confus. Il lui vint un mal de jambe qui l'empêchait de marcher. Plusieurs le venaient voir : les uns lui conseillaient de sacrifier aux dieux, pour obtenir sa guérison ; les autres lui disaient qu'il n'avait pas de santé, parce qu'il n'avait pas de dieu. Ne pouvant plus supporter leurs reproches, il se fit porter à son église, et dit devant tous les assistants : Jésus-Christ, mon Seigneur, rendez-moi tout à l'heure la santé, afin que ces pauvres gens connaissent que vous êtes le seul Dieu, et qu'ils se convertissent à vous ! Aussitôt il fut si parfaitement guéri, qu'il sortit de l'église sans secours.

Un roi de Suenones ou Suédois, chassé de son royaume, était venu assiéger Birca avec le secours des Danois ; ils étaient prêts à prendre la ville et à la piller. Les habitants, riches marchands pour la plupart, n'étant pas en état de se défendre, avaient recours à leurs dieux. Hérigaire, qui était gouverneur de la ville, leur dit en colère : Jusqu'à quand voulez-vous servir les démons et vous ruiner par de vaines superstitions ? vous avez fait de grandes offrandes à vos dieux et leur en avez promis encore de plus grandes ; de quoi vous ont-elles servi ? Les habitants remirent leur salut entre ses mains, et, par son conseil, ils vouèrent à Jésus-Christ un jeûne et des aumônes. Cependant le roi qui les assiégeait dit à ses Danois : Il y a là dedans plusieurs dieux et une église autrefois dédiée à Jésus-Christ, qui est le plus puissant de tous. Cherchons par le sort, si c'est la volonté divine que vous preniez cette ville. Ils ne purent le refuser, car c'était leur coutume ; et ils trouvèrent que leur entreprise ne pouvait réussir. Ainsi ils se retirèrent, et Birca fut délivrée. Hérigaire profita de ce succès pour exhorter les habitants à se convertir, et pour prêcher hardiment la foi partout où il se rencontrait. Il persévéra jusqu'à la fin ; étant tombé malade, il fut assisté à la mort par le prêtre Ardgaire, qui lui donna le viatique.

Il le donna aussi à une sainte femme nommée Fridburge, l'un des principaux ornements de cette église naissante. Elle résista avec une fermeté inébranlable à toutes les attaques des infidèles, disant : Si l'on doit garder la foi aux hommes, combien plus doit-on la garder à Dieu ? Mon Seigneur Jésus-Christ est tout-puissant ; il peut, si je lui suis fidèle, me donner tout ce qui me sera nécessaire. Comme elle était âgée et qu'il n'y avait plus de prêtres en Suède, se croyant proche de la mort, elle recommanda à sa fille un peu de vin qu'elle avait fait réserver, et lui ordonna de lui en mettre dans la bouche quand elle la verrait près de sa fin, parce qu'elle n'avait pas le sacrifice qu'elle savait être le viatique des Chrétiens. Ce vin se garda environ trois ans ; et l'on voit, par cet exemple, que le viatique se donnait encore sous l'espèce du vin. Le prêtre Ardgaire arriva dans l'intervalle et assista cette sainte femme à la mort. Comme Fridburge était riche et affectionnée à l'aumône, elle ordonna à sa fille de distribuer, après sa mort, tous ses biens aux pauvres. Et parce que, lui dit-elle, nous avons peu de pauvres ici, vendez tout et portez l'argent à Dorstat, où il y a plusieurs églises et des pauvres en grand nombre. La fille exécuta cet ordre fidèlement, et trouva à Dorstat des femmes pieuses qui l'instruisirent du meilleur emploi de ses aumônes. Un jour, étant revenue à son logis, elle mit à part le sac où elle avait porté son argent, et qui était vide ; mais quelque temps après, elle le trouva plein ; et, ayant appelé ces pieuses femmes, elle compta l'argent avec elles et en trouva autant qu'elle en avait apporté, excepté quatre deniers qu'elle avait employés pour avoir un peu de vin dans un moment de fatigue. Elle rapporta ce miracle aux prêtres les plus estimés, qui lui dirent : C'est le fruit de votre obéissance et de votre fidélité ; croyez fermement que votre mère est sauvée et ne craignez point de donner aussi votre bien à Jésus-Christ.

Ces miracles sont dignes de foi, s'il y en eut jamais, étant rapportés, dans la *Vie de saint Anscaire*, par saint Rembert, son disciple et son successeur ; et s'il est permis de dire que Dieu ait jamais dû quelquefois faire des miracles, c'est sans doute pour les églises naissantes. Au reste, il semblait que le prêtre Ardgaire ne fût allé en Suède que pour assister à la mort de ces deux saintes personnes ; car, après celle d'Hérigaire, il retourna à sa chère solitude, et cette église demeura encore sans prêtre.

Mais saint Anscaire travaillait à introduire la foi dans le Danemark. Horic ou Eric y régnait alors seul, et il était fils de Godefroi, tué l'an 810. Anscaire le visitait souvent et s'appliquait à gagner son amitié par ses présents et par toutes sortes de services, afin d'obtenir la permission de prêcher dans son royaume. Quelquefois le roi Louis de Germanie l'envoyait en ambassade vers Horic, soit pour traiter de la paix, soit pour d'autres affaires, dont il s'acquittait avec beaucoup de capacité et de fidélité. Le roi Horic, connaissant par là sa probité, commença à le respecter et à l'aimer, à vivre familièrement avec lui et à lui donner entrée dans ses conseils les plus secrets. Il voulait toujours l'avoir pour garant des traités qu'il faisait avec les Saxons, disant

qu'il ne tenait rien de si sûr que sa parole.

Saint Anscaire profita donc de cette amitié du roi pour l'exhorter à se faire Chrétien. Il écoutait volontiers ce que l'évêque lui rapportait de l'Écriture sainte, et demeurait d'accord que cette doctrine était bonne et salutaire. Enfin le saint évêque lui demanda la permission de bâtir une église dans son royaume, et d'y établir un prêtre qui prêchât la parole de Dieu et administrât le baptême à tous ceux qui le désiraient. Le roi l'accorda avec plaisir, permit de bâtir une église à Slesvic, qui était dès lors un port très-fréquenté par les marchands. Le saint évêque l'exécuta aussitôt et y mit un prêtre qui travailla avec grand fruit ; car il y avait déjà en ce lieu-là plusieurs Chrétiens même des principaux de la ville, qui avaient été baptisés à Dorstat ou à Hambourg ; et ils étaient ravis d'avoir chez eux le libre exercice de leur religion. Plusieurs infidèles de l'un et de l'autre sexe se convertissaient à leur exemple ; la joie était grande et l'intérêt même temporel s'y rencontrait ; car, à cette occasion, les marchands de Dorstat et de Hambourg voyant la sûreté établie, venaient plus volontiers à Slesvic. Mais la plupart de ces nouveaux chrétiens se contentaient de recevoir le signe de la croix et d'être catéchumènes, pour entrer dans l'Eglise et assister aux divins offices : ils différaient le baptême jusqu'à la fin de leur vie, croyant plus avantageux d'en sortir entièrement purifiés. Plusieurs malades ayant inutilement sacrifié à leurs idoles pour recouvrer la santé, promettaient de se faire Chrétiens, appelaient le prêtre, recevaient le baptême et guérissaient aussitôt. Ainsi se convertit une grande multitude de Danois.

Cependant saint Anscaire, affligé de ce que la Suède était encore une fois sans prêtre, depuis la retraite d'Ardgaire, pria le roi Horic de lui aider à rentrer dans ce pays. Il en parla aussi à l'évêque Gauzbert, qu'il y avait autrefois envoyé, craignant que la foi qui avait commencé à s'y établir ne périt par leur négligence. Gauzbert dit que, pour lui, en ayant été une fois chassé, il craignait que sa présence n'irritât de nouveau les infidèles. Il vaut mieux ajoute-t-il que vous y retourniez vous-même, vous qui, ayant été chargé le premier de cette mission, y avez été très-bien reçu ; j'enverrai avec vous mon neveu, qui demeurera pour y faire les fonctions de prêtre, s'il y a lieu d'y prêcher. Cette résolution prise, ils allèrent demander la permission au roi Louis le Germanique, qui l'accorda volontiers, et donna la permission à l'évêque Anscaire d'aller en Suède comme son ambassadeur.

Horic, roi de Danemark, en envoya un de son côté, pour l'accompagner et dire au roi de Suède Olef ou Olave, qu'il connaissait parfaitement le serviteur de Dieu que le roi Louis lui envoyait, et qu'il n'avait jamais vu un si homme de bien, ni trouvé en personne tant de bonne foi. C'est pourquoi ajoutait-il, je lui ai permis dans mon royaume tout ce qu'il a voulu, pour y établir la religion chrétienne ; et je vous prie d'en user de même ; car il ne cherche qu'à faire du bien. Après vingt jours de navigation, saint Anscaire arriva à Birca, où il trouva le roi et le peuple fort troublés ; car il était venu un homme qui disait avoir assisté à l'assemblée des dieux que l'on croyait maîtres du pays. Il prétendait que ces dieux l'avaient envoyé dire au roi et au peuple : Nous vous avons longtemps été favorables, et nous avons donné l'abondance et la prospérité dans la terre que vous habitez. De votre part, vous vous êtes bien acquittés des sacrifices et des vœux que vous nous deviez, et votre service nous a été agréable. A présent vous manquez aux sacrifices ordinaires et faites moins de vœux ; et ce qui nous déplaît davantage, vous voulez introduire un Dieu étranger. Gardez-vous de recevoir ce culte contraire au nôtre, si vous voulez que nous vous soyons propices. Que si vous voulez quelque dieu nouveau, nous recevons volontiers en notre compagnie Eric, jadis votre roi. Les Suédois touchés de cet avertissement de leurs dieux, dressèrent un temple en l'honneur de ce roi Eric, et lui offrirent des vœux et des sacrifices.

Le saint évêque, étant arrivé, demanda à ses anciens amis comment il pourrait faire au roi sa proposition. Tous répondirent qu'il ne pouvait rien espérer pour ce voyage, et que s'il avait quelque chose à donner, il l'employât à racheter sa vie. Il leur dit que si Dieu en avait ainsi disposé, il était prêt à souffrir les tourments et la mort. Enfin, par leur conseil, il invita le roi à venir chez lui, lui donna à manger, lui fit des présents et lui expliqua le sujet de son ambassade. Le roi, très-content de la réception de l'évêque, lui dit : Je consentirais volontiers à ce que vous désirez ; mais je ne puis rien accorder que je n'aie consulté nos dieux par le sort, et que je ne sache la volonté du peuple, qui est plus maître que moi des affaires publiques. Envoyez quelqu'un de votre part à la prochaine assemblée, je parlerai pour vous et vous ferai savoir sa résolution. Après cette réponse, l'évêque recommanda l'affaire à Dieu par les jeûnes et des prières ; et Dieu lui fit connaître intérieurement que le succès en serait heureux.

Le roi Olef assembla d'abord les seigneurs, et leur expliqua la proposition de l'évêque. Ils dirent qu'il fallait consulter les dieux : ils sortirent en campagne, suivant la coutume, jetèrent le sort, et trouvèrent que c'était la volonté divine, que la religion chrétienne s'établit chez eux. Aussitôt un des seigneurs, ami de l'évêque, alla lui porter cette bonne nouvelle. Le jour de l'assemblée générale étant venu, elle se tint à Birca ; et le roi, suivant la coutume, fit publier par un héraut le sujet de l'ambassade. Il s'émut un grand murmure parmi le peuple, partagé en divers sentiments. Mais un vieillard se leva et dit : Roi et peuple, écoutez-moi. Nous connaissons déjà le service de ce Dieu, et qu'il est d'un grand secours à

ceux qui l'invoquent : plusieurs d'entre nous l'ont éprouvé dans les périls de mer et en d'autres occasions : pourquoi donc le rejetons-nous ? Autrefois, quelques-uns allaient à Dorstat embrasser cette religion, dont ils connaissaient l'utilité : maintenant ce voyage est dangereux, à cause des pirates ; pourquoi ne recevons-nous pas ce bien, que l'on vient nous offrir chez nous ? Le peuple persuadé par ce discours, consentit unanimement à l'établissement des prêtres et de la religion chrétienne. Le roi en donna aussitôt avis à l'évêque ajoutant toutefois qu'il ne pouvait encore lui accorder une entière permission, jusqu'à ce qu'il eût le consentement d'une assemblée qui devait se tenir dans une autre partie du royaume ; mais elle fut aussi favorable que la première.

Alors le roi appela l'évêque, et ordonna que l'on bâtirait des églises, que l'on recevrait des prêtres, et que quiconque voudrait, pourrait librement se faire Chrétien. Saint Anscaire recommanda au roi le prêtre Erimbert, qui était le neveu de l'évêque Gauzbert. Le roi lui donna une place à Birca pour bâtir une église, et promit de protéger en tout la religion chrétienne. Ainsi saint Anscaire, ayant heureusement accompli son dessein, retourna en Saxe. Quelque temps après, le roi Olef attaqua les Cores, peuple autrefois sujet aux Suédois, et dont le pays est la Courlande. Il assiégea une de leurs villes, où ses troupes trouvèrent un grand péril ; et, ayant jeté le sort, aucun de leurs dieux ne leur promettait du secours. En cette extrémité, quelques marchands, se souvenant des instructions de saint Anscaire, exhortèrent les Suédois à invoquer le Dieu des Chrétiens. Ayant jeté le sort, et trouvé que Jésus-Christ devait les secourir, ils reprirent cœur et marchèrent au combat. Mais les Courlandais, sans les attendre, rendirent la ville à des conditions plus avantageuses que les assiégeant ne demandaient.

Après cette victoire, les Suédois demandèrent quel vœu ils devaient faire à Jésus-Christ. Les marchands leur conseillèrent de lui promettre des jeûnes et des aumônes, savoir : qu'à leur retour, après avoir demeuré sept jours chez eux, ils s'abstiendraient de chair pendant les sept jours suivants ; et qu'après quarante autres jours, ils feraient la même abstinence quarante jours durant. Ils l'observèrent de bon cœur, et commencèrent à assister toute espèce de pauvres, ayant su que c'était une chose agréable à Jésus-Christ. Et depuis ce temps, le prêtre Erimbert exerça librement ses fonctions, et la religion chrétienne fit de grand progrès en Suède.

Mais en Danemark il y eut une grande révolution ; car les Normands, qui en étaient sortis et avaient ravagé la France pendant vingt années de suite, se rassemblèrent et retournèrent en leur pays. Là, il s'émut une querelle entre le roi Horic et son neveu Gutturm, qu'il avait chassé de son royaume, et qui avait jusque-là vécu en pirate. Ils en vinrent aux mains ; et le carnage fut si grand, qu'il périt un peuple innombrable, Dieu vengeant ainsi la mort de tant de Chrétiens que les Normands avaient égorgés. Le roi Horic fut tué ; et, de la race de Godefroi, son père, il ne resta qu'un enfant, aussi nommé Horic, qui fut reconnu pour roi. Mais les seigneurs qui l'environnaient, et qui n'étaient guère connus de saint Anscaire, conseillèrent à ce jeune prince d'abolir le christianisme, disant que le désastre qui venait de leur arriver était un effet de la colère des dieux, pour avoir reçu le culte d'un Dieu inconnu. Le plus ennemi du christianisme était le gouverneur de Slesvic, nommé Hovy, qui fit fermer l'Eglise et défendit l'exercice de la vraie religion : ce qui obligea le prêtre qui y résidait à se retirer.

Saint Anscaire, pénétré de douleur, ne savait à qui s'adresser, n'ayant auprès du nouveau roi aucun de ceux dont il avait gagné l'amitié par ses libéralités. Abandonné des hommes, il eut recours à Dieu, suivant la coutume, et ce ne fut pas en vain. Comme il se disposait à aller trouver le roi, ce prince, ayant chassé et disgracié le gouverneur de Slesvic, pria de lui-même le saint évêque de renvoyer le prêtre à son église, disant qu'il ne voulait pas moins mériter la protection de Jésus-Christ et l'amitié de l'évêque, que le roi son prédécesseur. Saint Anscaire alla trouver le roi ; il lui fut présenté par le comte Burchard, parent de l'un et de l'autre prince. Le jeune Horic reçut très-bien le saint évêque ; renouvela toutes les anciennes concessions et accorda même aux Chrétiens d'avoir une cloche pour leur église, ce qui, auparavant, paraissait abominable aux païens. Il permit aussi de bâtir une autre église dans la ville de Ripa, et d'y établir un prêtre.

Cependant l'évêque Gauzbert envoya en Suède un prêtre nommé Anfrid, Danois de naissance, et élevé dans le service de Dieu par Ebbon, autrefois archevêque de Reims. A son arrivée, le prêtre Erimbert en revint. Anfrid y demeura plus de trois ans, chéri de tout le monde ; mais ayant appris la mort de l'évêque Gauzbert, il quitta le pays, et mourut lui-même quelque temps après. Saint Anscaire, ne voulant pas laisser périr l'église de Suède, y envoya un prêtre, nommé Ragimbert, qui fut pillé en chemin par des pirates danois, et mourut. Le saint évêque, sans se rebuter, ordonna exprès pour cette mission un autre prêtre, nommé Rimbert, Danois de nation. Ce dernier fut bien reçu par le roi et par le peuple, et exerçait encore ses fonctions en toute liberté quand le successeur de saint Anscaire écrivait sa vie. Le saint évêque recommandait à tous ces prêtres, qu'il envoyait chez les païens, de ne demander rien à personne, mais de travailler de leurs mains, à l'exemple de l'apôtre saint Paul, et de se contenter du vivre et du vêtement. Il ne laissait pas, tant qu'il pouvait, de fournir abondamment à leurs besoins, et de leur donner de quoi gagner des amis. Tels furent les com-

mencements des églises de Suède et de Danemark (1).

Dans l'ex-empire des Francs, savoir : l'Italie, les Gaules et la Germanie, les trois frères, Lothaire, Louis et Charles, depuis le partage qu'ils firent à la suite de la bataille de Fontenay, vécurent en assez bonne intelligence. Ils s'assemblèrent deux fois à Mersen, près de Maestricht, la première en 847, la seconde en 851. Chaque fois ils y publièrent une espèce de proclamation où ils annonçaient aux peuples leur bon accord et leur résolution de réparer les maux passés et présents. Ces proclamations étaient accompagnées de certains articles, convenus avec les seigneurs et les évêques, pour la restauration de l'Église et de l'État. Ainsi, l'an 847, l'on ordonne que les églises soient mises en possession de tout ce qu'elles possédaient du temps de Louis le Débonnaire. On défend les rapines et les violences qu'on avait crues, dit-on, permises jusqu'alors ; ce qui montre bien la confusion où étaient encore les nouveaux royaumes. On défend de nouveau les rapts, apparemment à l'occasion d'une fille de Lothaire, enlevée par un vassal de Charles. Enfin les princes déclarant qu'ils ont résolu, dans cette assemblée, d'envoyer une ambassade au roi des Normands et à Nomenoé, duc des Bretons, pour les exhorter à observer la paix. A cette dernière résolution, il fallait une bonne armée pour être efficace; mais c'était précisément ce qui manquait.

Des trois frères, Lothaire, Louis et Charles, celui qui sut le mieux gouverner et défendre son royaume fut Louis de Germanie. Il le maintint tranquille au dedans, et le défendit au dehors contre les Slaves, les Bohèmes et les Normands; s'il éprouva quelques échecs, il fut généralement victorieux. Nous l'avons vu aider efficacement saint Anscaire à christianiser les peuples du Nord et à préparer ainsi la cessation finale de leurs terribes invasions. Lothaire, pour avoir le nom d'empereur, n'en fut pas un souverain plus capable. Il ne sut défendre ni l'Italie contre les incursions des Sarrasins d'Afrique, ni la Provence contre les insultes des Sarrasins d'Espagne, ni la Frise et les pays voisins contre les ravages des Normands. Au lieu de les battre, il accorda, l'an 850, l'investiture du comté de Dorstat et de quelques autres comtés à un chef de ces pirates. En 851, une armée de ces Barbares pénètre jusqu'à Gand, y brûle le fameux monastère de Saint-Bavon ; puis, remontant la Meuse et le Rhin, ils arrivent à Aix-la-Chapelle, capitale de l'empereur Lothaire, y brûlent le palais de Charlemagne et les couvents les plus riches ; ils poussent ensuite leur navigation jusqu'à Trèves et à Cologne, massacrant presque tous les habitants de ces deux villes célèbres, et livrant leurs édifices à l'incendie. Et on ne voit pas que Lothaire ait rien fait pour empêcher ces ravages.

Mais où la confusion paraissait à son comble, c'était dans un nouveau royaume de France, échu à Charles le Chauve. Ce prince en était la cause et la mesure. Personnellement [illegible], il n'a jamais fait aucune chose remarquable, mais il en a occasionné p[illegible] [illegible], il occasionne l'infraction, par son père, de la charte constitutionnelle de l'empire des Francs; il occasionne ainsi l'incertitude de tous les droits et de tous les devoirs, la guerre civile entre le père et les fils, la guerre civile entre les frères et les peuples; il occasionne l'extinction de l'empire des Francs et son démembrement en trois royaumes; après la bataille de Fontenay, au lieu de profiter de ses avantages, il laisse aller son armée à la débandade; sa négligence y occasionne une irréparable indiscipline : c'est son historien et son parent Nithard qui nous l'apprend (2).

Les Normands ravagent ses provinces, pillent plusieurs fois Paris, sa capitale; nulle part on ne le voit qu'il les repousse; il se contente de faire des règlements. En 851, une troupe de Normands, après avoir laissé leurs bateaux à Rouen, s'avancent à pied jusqu'à Bauvais, et portent le ravage dans tous les lieux environnants. Les monastères de Fontenelle et de Saint-Germer sont détruits. Les Normands passent deux cent quatre-vingt-sept jours dans les régions adjacentes de la Seine, de l'automne de 851 à l'été de 852 ; et quand ils partent avec leurs vaisseaux chargés des dépouilles de la France, ce n'est point pour retourner dans leur patrie, mais pour transporter à Bordeaux la scène de leurs déprédations. Charles, au lieu de s'opposer à eux quelque part, accorde l'an 850, à Godfrid, un de leurs chefs, un comté sur la Seine. En 853, une bande de Normands ou de Danois, auxquels se joignit ce même Godfrid, entrent par la Seine sur les terres des Français; ils y passent l'hiver et jusqu'au mois de mars le l'année suivante, enlevant toutes les richesses du pays, brûlant ce qu'ils ne pouvaient emporter, et réduisant en captivité ceux qu'ils épargnaient, seulement lorsqu'ils étaient las de tuer. Une autre flotte était entrée par la Loire. Elle pille la ville de Nantes, le couvent de Saint-Florent et tous les lieux voisins. Elle y passe tout l'été sans qu'on songe à l'attaquer. En automne, elle continue à remonter la Loire, et, le 8e de novembre, elle entre à Tours sans rencontrer de résistance. La basilique de Saint-Martin est pillée; la ville, pillée de même, et livrée aux flammes. Pendant toute l'année, les Normands n'abandonnent point les rives de la Loire. Ils sont encore en Touraine l'an 854, et ils s'avancent jusqu'à jusqu'à Blois, qu'ils pillent et qu'ils brûlent. Cependant, durant le carême de 854, Charles passe la Loire avec une armée ; mais c'est pour faire la guerre à l'Aquitaine; non pas aux Normands ; à l'Aquitaine, qui ne voulait plus d'un roi aussi inutile. Voici comme il y fit la guerre, suivant les annales du temps. Il

(1) *Vita S. Ansc. Acta SS.*, 3 *febr.* — (2) Nithard. l. III, c. II, p. XXIV. D. Bouq.

abandonna le peuple en proie à ses soldats, qui ne songèrent qu'à s'enrichir de butin, à brûler les maisons et à faire esclaves les habitants. Il ne s'abstint pas même de porter les mains sur les biens des églises et des autels de Dieu. De Blois, les Danois ou Normands se disposaient à piller et à brûler de même Orléans et Chartres; mais Agius, évêque d'Orléans, et Bruchard, évêque de Chartres, ayant fait construire quelques bâtiments et rassemblé quelques soldats, les Danois renoncèrent à l'attaque de ces deux villes et redescendirent vers la Loire-Inférieure, où pour la seconde fois, ils brûlèrent la ville d'Angers (1). Ainsi ce furent deux évêques qui arrêtèrent pour le moment, les ravages des Normands. Au retour de cette expédition, ces Barbares eurent, en Danemark, l'effroyable guerre civile où périrent tous ceux qui avaient ravagé la France.

Ce qui occupait le plus Charles le Chauve, pendant les invasions des Normands, c'était la guerre avec son neveu Pépin II, au sujet de l'Aquitaine. Pépin Ier, roi d'Aquitaine et fils de Louis le Débonnaire, étant mort en 838, les Aquitains proclament roi son fils Pépin II. Louis le Débonnaire fait proclamer roi du même pays son fils Charles le Chauve. De là une longue alternative de guerre et de paix entre l'oncle et le neveu. En 844, les trois frères, Lothaire, Louis et Charles, s'étant réconciliés, envoient ordre à Pépin de se soumettre à Charles, qui, l'année suivante, ayant reçu serment de fidélité, lui accorde toute l'Aquitaine. En 848, où Bordeaux est livrée par les Juifs aux Normands, qui la pillent et la brûlent, les Aquitains rejettent Pépin pour son inertie, et s'en vont à Orléans, où ils choisissent pour roi Charles le Chauve, qui est solennellement sacré par les évêques. Bientôt ils se lassent de Charles et se donnent de nouveau à Pépin, qui, en 852, est pris et amené à Charles, reçoit la tonsure et l'habit monastique, et est renfermé dans le monastère de Saint-Médard de Soissons. En 853, les Aquitains envoient prier Louis de les délivrer de la tyrannie de Charles et de leur envoyer son fils pour roi. En 854, Pépin II s'échappe du monastère de Soissons, rentre en Aquitaine et appelle les Normands au siége de Toulouse. En 855, les Aquitains, assemblés à Limoges, proclament roi le jeune Charles, fils de Charles le Chauve, qui est sacré par les évêques. L'année suivante 856, ils le méprisent et rétablissent Pépin échappé du couvent (2).

Au milieu de toutes ces guerres et de ces révolutions, ce qu'il y a de plus à remarquer dans Charles le Chauve, c'est sa conduite à l'égard de Bernard, duc de Septimanie et de Barcelone, le même que sa mère Judith avait employé pour bouleverser la charte de constitution et de partage, et lui assurer un royaume. On devait s'attendre naturellement que Charles eût pour lui de la reconnaissance. Or, voici ce que dit Nithard, sur l'an 841, dans son histoire dédiée à Charles lui-même. Charles, irrité de voir que Bernard le jouait, comme il avait joué son père, et croyant ne pouvoir le saisir autrement, voulut le surprendre à l'improviste. Bernard en ayant eu quelque avis, échappa par la fuite, mais à grand'peine (3). Par ces paroles, on voit que Charles et son historien tenaient Bernard coupable d'avoir joué Louis le Débonnaire. Sur l'année 844, les annales de Bertin disent que Charles le fit punir de la peine capitale, comme criminel de lèse-majesté; suivant les annales de Fulde, de Metz et de Herman, Charles le tua dans un moment où il était sans armes et sans défiance. Un ancien chroniqueur raconte cette mort de la manière suivante: Bernard, comte de Toulouse et de Barcelone, ayant fait sa paix avec le roi en recevant, chacun de son côté, le sang eucharistique, vint à Toulouse et adora le roi Charles dans le monastère de Saint-Saturnin. Le roi, prenant le comte de sa main gauche, comme pour le relever, lui enfonça de l'autre un poignard dans le côté, et le tua cruellement, non sans violer la foi et la religion, ni même sans être soupçonné de parricide; car on le croyait vulgairement fils de Bernard, et il lui ressemblait singulièrement par la bouche, la nature trahissant l'adultère maternel. Après ce meurtre exécrable, le roi, s'éloignant du trône taché de sang, et frappant du pied le cadavre, s'écria ainsi: Malheur à toi, qui as souillé la couche de mon père et de ton seigneur! Voilà, conclut le chroniqueur, comme l'adultère fut puni par un parricide (4).

Ce qui augmenta encore les calamités dans l'ouest de la France, ce fut Nomenoé, qui, de duc et lieutenant de Louis le Débonnaire, s'était fait roi de Bretagne. Tantôt d'accord, tantôt en désaccord avec les Normands, il prit et détruisit les villes de Nantes et de Rennes, porta ses ravages jusqu'au Mans et dans le territoire d'Angers, même jusqu'en Aquitaine; il battit plus d'une fois Charles le Chauve; il finit même par soustraire les évêques de Bretagne à l'archevêque de Tours, et les soumettre à celui de Dol, afin que le roi de France ne conservât sur eux aucune influence. Nomenoé étant mort en 851, Hérispoé, son fils, lui succéda d'une manière si indubitable, que Charles le Chauve lui reconnut la dignité royale, et lui donna, de plus, la ville de Rennes avec celle de Nantes, de laquelle Hérispoé chassa les Normands.

Aux incursions des Danois, des Normands, des Bretons, des Sarrasins et même des pirates grecs, qui, en 848, pillèrent Marseille, se joignit, en 846, une incursion de loups, qui, dans les parties occidentales de la France, dévoraient les hommes. On rapporte que,

(1) *Ann. Bert.*, an. 864, p. 70. D. Bouq. — (2) *Ann. Bert.*, t. VII, D. Bouq. — (3) Nithard. l. II, n. 4. — (4) *Narrat. de Mort. Bern.*, p. 286, t. VII. D. Bouq.

dans l'Aquitaine, ils se réunissaient en armée jusqu'au nombre de trois cents, marchant en bataille sur les routes, et combattant avec ensemble ceux qui voulaient résister (2).

Tel était l'état politique et temporel du royaume de France sous les premières années de Charles le Chauve. Son état religieux et ecclésiastique se ressentait de cette confusion, mais n'était pas sans remède. L'empire matériel des Francs était divisé à jamais, la charte constitutive de son unité politique était déchirée; mais l'empire spirituel du Christ, dont la France n'est qu'une province, mais l'Église catholique restait et restera toujours une. Sa constitution n'est pas de l'homme. Le ciel et la terre passeront, mais non cette parole du Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Pais mes agneaux, pais mes brebis. Il n'y aura qu'un bercail et qu'un pasteur. Voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » En vertu de ces paroles, qui font ce qu'elles disent, l'Église de Dieu est toujours une comme Dieu même, ayant toujours en soi une source intarissable de vie et de force, pour réparer ses pertes et guérir les plaies que le temps et l'humanité ne cessent de lui faire. C'est un navire vivant et merveilleux, qui se refait au milieu de la tempête. Par leur union intime avec l'Église universelle et son chef, les églises particulières participent à cette immortelle vie et jeunesse. L'église de France sera de ce nombre.

Après le démembrement final de l'empire des Francs, les églises particulières du royaume particulier de France avaient bien des brèches à réparer. La principale de ces églises, celle de Reims, était sans pasteur. Son archevêque, Ebbon, dont la renonciation, donnée de force, acceptée de même par les évêques, n'avait jamais été ratifiée par le Pape, n'était pas remplacé. Rentré dans son siége pendant deux ans, il avait été obligé de nouveau d'en sortir pour se soustraire aux périls d'une réaction politique. Le pape Grégoire IV avait témoigné le désir de le voir rétabli d'une manière permanente, si toutefois cela se pouvait sans danger pour sa personne ; sinon, il était d'avis qu'on lui donnât ailleurs une église vacante.

C'est dans cet état de choses que, dans un concile tenu à Beauvais, l'an 845, on élut Hincmar, moine de Saint-Denis. Il y avait dix ans que l'église de Reims était vacante. Elle avait été successivement gouvernée dans l'intervalle par deux prêtres, Foulque et Nothon, sauf les deux années que l'archevêque Ebbon y était revenu. Hincmar fut donc élu par le clergé et le peuple de Reims, et par les évêques de la province, du consentement de l'archevêque de Sens, de l'évêque de Paris et de l'abbé de Saint-Denis, ses supérieurs ; du consentement aussi de sa communauté, et avec l'agrément du roi Charles.

Il était Français, d'une ancienne noblesse et parent de Bernard, comte de Toulouse. Dès son enfance, il fut mis au monastère de Saint-Denis pour y être instruit dans la piété et les bonnes lettres, sous l'abbé Hilduin. Mais il ne prit que l'habit de chanoine, comme la plus grande partie de cette communauté tombée dans le relâchement. Il en fut tiré pour son esprit et sa naissance, et même à la cour de Louis le Débonnaire, dont il fut particulièrement connu ; et il employa son crédit auprès de l'empereur, avec son abbé, pour rétablir à Saint-Denis la discipline monastique par l'autorité des évêques, ce qui fut exécuté au concile de Paris, tenu en 829, par Aldric, archevêque de Sens, Ebbon, archevêque de Reims, et leurs suffragants, comme on le voit par les lettres de Louis le Débonnaire.

Hincmar se réforma le premier. Il quitta la cour, prit l'habit monastique, embrassa toute la rigueur de la règle et demeura longtemps en cet état, sans espérance de l'épiscopat ou d'autre prélature. L'abbé Hilduin étant tombé dans la disgrâce de l'empereur, Hincmar le suivit dans son exil, en Saxe, avec la permission de son évêque et la bénédiction de ses frères. Mais il employa son crédit auprès de l'empereur et des seigneurs, pour obtenir le rappel d'Hilduin et la restitution de ses abbayes. Quand le Pape Grégoire IV vint en France, Hilduin voulut engager Hincmar dans le parti de Lothaire ; mais il n'y réussit pas, et, après le rétablissement de l'empereur Louis, il rendit à Hilduin tous les bons offices qui furent en son pouvoir. Depuis, il demeura paisible dans le monastère, ayant la charge de trésorier ou garde des reliques. Mais l'empereur l'ayant encore appelé à la cour, il y vint par obéissance et assista aux assemblées des évêques, entre autres au concile de Verneuil, en 844, où Louis, abbé de Saint-Denis, successeur d'Hilduin et petit-fils de Charlemagne, le mena avec lui. Le roi Charles donna à Hincmar les deux abbayes de Notre-Dame de Compiègne et de Saint-Germer, qu'il n'accepta que par l'ordre de son évêque et de son abbé. Le roi lui donna aussi une terre, qu'il laissa depuis son épiscopat à l'infirmerie de Saint-Denis.

Le concile de Beauvais, où Hincmar fut élu et ordonné archevêque de Reims, fit huit canons, ou plutôt huit articles de capitulation entre le roi Charles et Hincmar, qui s'étendent aussi aux autres évêques, car on y parle tantôt au pluriel, tantôt au singulier. Vous ne ferez rien, dit Hincmar, à cause de ce qui s'est passé, qui me puisse être préjudiciable, si je ne me rends coupable à l'avenir contre Dieu et contre vous. Cet article est une précaution

(1) *Ann. Bern.*, 846 et 848.

à cause des guerres civiles : l'archevêque Ebbon en était un exemple. Vous me restituerez présentement les biens de mon église, qui lui ont été ôtés de votre règne. Vous casserez les lettres que vous en avez données, et n'en donnerez plus de semblables, et vous ne chargerez mon église d'aucune exaction indue ; mais vous la maintiendrez en l'état où elle était du temps de votre père et de votre aïeul.

En exécution de ces trois articles, le roi Charles rendit à l'église de Reims, Epernay, Juilly, Cormici, et tout ce qu'il avait donné à diverses personnes, tant ecclésiastiques que laïques : comme il se voit par ses lettres du 1er d'octobre 845. Les trois derniers articles du concile de Beauvais sont au nom de tous les évêques, qui demandent au roi sa protection contre ceux qui pillent leurs églises, la confirmation de leurs chartes; et que si lui ou eux contreviennent à ces articles, on y remédiera par un commun consentement. Le roi Charles jura l'observation de ces huit articles, et promit de les étendre à toutes les églises de son royaume (1).

La même année, le 17e de juin, fut tenu un concile à Meaux, pour la restauration de l'Eglise, pour le salut du prince et de la république, par les évêques des trois provinces de Sens, de Reims et de Bourges, ayant à leur tête les archevêques Venilon, Hincmar et Rodulfe; et l'on recueillit les canons de quelques conciles précédents, qui étaient demeurés sans exécution, savoir : de Thionville, de Lauriac en Anjou, de Coulaines près du Mans, et de Beauvais; on y en ajouta cinquante-six, faisant en tout quatre-vingts. Ceux du concile de Verneuil n'y sont point insérés, et on se plaint qu'ils ne soient pas encore venus à la connaissance du roi et du peuple.

Que la fragilité humaine, disent les évêques dans la préface, soit plus portée à se relâcher qu'à persévérer dans la réforme, l'Ecriture et l'expérience nous le montrent chaque jour. Pareillement, qu'il soit plus facile de planter les vertus que d'extirper les vices, nous le voyons par la culture des champs et par ces paroles que dit le Seigneur au prophète qui représentait le sacerdoce : *Je t'ai établi en ce jour sur les nations et les royaumes, pour arracher et détruire, dissiper et ruiner, édifier et planter*. En mettant quatre expressions pour détruire ce qui est mal, et deux pour établir ce qui est bien, il montre ce qui doit être sévèrement et fréquemment retranché par la faux sacerdotale, savoir : tout ce qui s'est glissé de pervers dans l'Eglise ou dans la société humaine, par la puissance terrestre ou la cupidité, l'ignorance ou la fragilité, à dessein ou par subreption. C'est au sacerdoce à intimer au peuple les commandements du Seigneur et ses réponses. C'est au sacerdoce à signaler au peuple le glaive menaçant du Seigneur, c'est-à-dire sa colère et sa vengeance. Les pontifes l'ont fait dès le temps de l'empereur Louis; ils l'ont fait en public et en particulier, de vive voix et par écrit. Mais parce qu'on n'a point obéi, comme il était nécessaire, aux ordonnances divines, le Seigneur a suscité de l'aquilon des apôtres tels que nous en méritons, savoir : les Normands, ces cruels persécuteurs de la chrétienté, lesquels, en pénétrant jusqu'à Paris, nous ont fait connaître, par leurs ravages, ce que Dieu exigeait de nous. Les seigneurs évêques ont entendu ce langage, et, s'étant rendus à Beauvais, ils ont déclaré de vive voix et par écrit ce qu'ils avaient connu être la volonté de Dieu.

Les articles dressés à Meaux de nouveau sont moins des canons que des plaintes des abus, auxquels on prie le roi de remédier. Que le roi et les seigneurs logent dans les maisons épiscopales, et y font loger des femmes et des personnes mariées, et y séjournent longtemps. C'est que la cour était ambulante, et les rois presque toujours en voyage. Que les passages du roi sont des occasions à sa suite de piller les villes. Le roi ne détournera point les évêques de leurs fonctions, principalement pendant l'avant et le carême; et les évêques n'abuseront point de leur loisir, mais s'occuperont à prêcher, corriger, donner la confirmation, et résideront dans leurs villes, hors le temps de leurs visites. Les princes permettront de célébrer deux fois l'année les conciles provinciaux, qui ne doivent être interrompus par aucun trouble des affaires temporelles. Les évêques empêcheront les nouveautés de doctrine, principalement dans les monastères, et chacun d'eux aura près de soi une personne capable d'instruire ses curés. Les clercs ne porteront point les armes, sous peine de déposition. Les évêques ne prêteront point de serment sur les choses saintes. Le roi sera averti de la désolation des hôpitaux, principalement de ceux des Ecossais, fondés dans ce royaume par des personnes pieuses de cette nation. Non-seulement on n'y reçoit point les survenants, mais on en chasse ceux qui y ont servi Dieu dès l'enfance, et on les réduit à mendier de porte en porte. Le roi pourvoira au rétablissement des monastères, qui sont donnés à des particuliers en propriété. Il enverra par le royaume des commissaires pour faire un état des biens ecclésiastiques, que lui ou son père ont donnés en propriété par subreption.

On défend aux chorévêques les fonctions proprement épiscopales. On ne consacrera le saint chême que le jeudi saint. Si un évêque ne peut faire ses fonctions pour cause de maladie, c'est à l'archevêque à y pourvoir, de son consentement. Quant à ce qui regarde le service de la république, l'évêque malade y pourvoira, du consentement de l'archevêque. Les prêtres ne baptiseront que dans les églises baptismales et aux temps réglés, sinon pour cause de nécessité. Les clercs qui viennent

(1) Labbe, t. VII, p. 1812.

dans nos diocèses avec leurs seigneurs n'exerceront point leurs fonctions, s'ils n'apportent des lettres formées de leurs évêques, et on les instruira encore de leurs devoirs, mais, si les seigneurs présentent des clercs pour être ordonnés, on les avertira de les renvoyer aux évêques des diocèses desquels ils sont tirés pour y être ordonnés ou avoir leurs démissoires. On voit ici que ces clercs, attachés aux seigneurs, troublaient fort la discipline. Les chanoines vivront en communauté, suivant la constitution de l'empereur Louis. Le roi ne prendra point de chanoines à son service sans le consentement de l'évêque. Les évêques disposeront, selon les canons, des titres cardinaux des villes et des faubourgs. On nommait encore titres cardinaux les églises de toutes les villes épiscopales.

Les moines n'iront point à la cour sans l'autorité de l'évêque, et les évêques ou les abbés ne les emploieront point à faire leurs messages, ou à gouverner leurs métairies, sous prétexte d'obédience. Un moine ne sera point chassé du monastère, sans la participation de l'évêque ou de son vicaire, qui réglera sa manière de vie afin qu'il ne se perde pas entièrement. L'évêque n'excommuniera personne que pour un péché manifeste, et ne prononcera point d'anathème, sans le consentement de l'archevêque et des comprovinciaux. On réitère les plaintes contre les usurpations sur l'Eglise, et on demande que ceux qui doivent à l'Eglise les nones et les dîmes à cause des héritages qu'ils possèdent soient excommuniés, s'ils ne les payent, pour fournir aux réparations et à l'entretien des clercs. C'est que les laïques qui tenaient des terres, par concession, de l'Eglise, lui devaient double redevance; premièrement la dîme ecclésiastique, puis la neuvième partie des fruits, comme rente seigneuriale. Il y a plusieurs canons contre les ravisseurs, les adultères et les corrupteurs de religieuses.

Chaque évêque aura par devers soi des lettres du roi, en vertu desquelles les officiers publics seront obligés de lui prêter secours pour l'exercice de son ministère. On n'enterrera personne dans les églises, comme droit héréditaire, mais seulement ceux que l'évêque ou le curé en jugeront dignes pour la sainteté de leur vie, et on n'exigera rien pour le lieu de la sépulture, suivant l'autorité de saint Grégoire. On recommande l'observation des lois et des canons contre les Juifs, et l'on en rapporte plusieurs. On exhorte les seigneurs et les dames à empêcher dans leurs maisons le concubinage et la débauche, et à autoriser leurs chapelains pour instruire et corriger leurs domestiques. C'est que les seigneurs étaient déjà si puissants, que l'on pouvait, chez eux, faire tout impunément. Comme on donnait quelquefois à des laïques les chapelles des maisons royales, le roi est exhorté à ne pas permettre qu'ils en prennent les dîmes; mais ils les laisseront aux prêtres, pour les réparations, le luminaire et l'hospitalité. Les comtes et les autres juges ne tiendront point leurs audiences depuis le mercredi des Cendres, et on fera l'octave de Pâques entière. On observera tous les capitulaires ecclésiastiques de Charlemagne et de Louis le Debonnaire.

Par ces règlements, disent les évêques nous ne prétendons pas déroger à la sévérité de la discipline ecclésiastique ; mais quiconque méprisera ce qui est ainsi ordonné par l'autorité pontificale et royale, s'il est ecclésiastique, il sera déposé par le concile ; s'il est séculier, il sera privé de sa dignité et banni par la puissance du roi. On joint les deux puissances, parce que l'on suppose que le roi confirmera tous ces règlements. C'est ce que les évêques lui demandent en finissant. Ils lui représentent que lui-même les a priés de faire ces canons, et l'exhortent à exécuter ceux qu'il a déjà résolus et signés de sa main, comme ceux de Coulaines et de Beauvais (1).

Cependant, sur les instances de l'empereur Lothaire, le pape Sergius, qui n'avait point encore approuvé l'ordination d'Hincmar, ordonna que l'affaire d'Ebbon, son prédécesseur, serait revue dans un concile composé des évêques des deux royaumes de Lothaire et de Charles, et assemblé à Trèves sous la présidence des légats. Mais Charles ne permit point aux évêques de son royaume d'aller à Trèves, sous prétexte qu'ils n'y auraient pas été libres; et ces mêmes évêques citèrent Ebbon à leur concile de Paris pour 847, comme si Ebbon eût été plus libre à Paris qu'eux à Trèves. On voudrait à ces évêques français plus d'équité et de franchise. Ebbon ne fit point de réponse, et, pendant cinq ans qu'il vécut encore, il ne s'adressa ni au Saint-Siége, ni à aucun concile, pour y porter ses plaintes ; il s'appliqua tranquillement à gouverner l'évêché d'Hildesheim et à seconder saint Anscaire dans ses travaux apostoliques.

En ce concile de Paris, les évêques mirent la dernière main aux canons qu'ils avaient dressés dans le concile de Meaux, l'an 845. Ils pressaient le roi Charles de les confirmer, d'autant plus qu'ils les avaient dressés par son ordre. Le roi convoqua à ce sujet, la même année, une assemblée extraordinaire à Epernay, pour y faire examiner ces canons par les seigneurs laïques. Jamais l'épiscopat, disent les annales de saint Bertin, ne reçut un si grand affront sous des princes chrétiens, que dans cette assemblée. Les seigneurs, qui craignaient d'être obligés de restituer les biens ecclésiastiques, aigrirent l'esprit du roi contre les évêques. On les fit sortir honteusement de l'assemblée; et les seigneurs laïques, délibérant entre eux, firent un choix des canons qui ne les regardaient pas, ou dont l'observation devait peu les incommoder. Après quoi ils envoyèrent cette liste aux évêques, en décla-

(1) Labbe. t. VII p. 1154.

tant que le roi et eux ne voulaient observer que ces canons. Ils n'eurent garde de mettre de ce nombre les règlements faits pour la restitution des biens ecclésiastiques. On le voit, ces nobles seigneurs, qui n'avaient pas le courage de combattre les Normands, avaient le courage d'insulter les évêques : au lieu de protéger les églises, les monastères et les peuples contre les pillages des Barbares, ils se donnaient le privilége de les piller eux-mêmes. C'est peut-être le seul côté par où la noblesse de France se distinguât à cette époque.

Les plaintes des évêques sur la déprédation des biens ecclésiastiques se retrouvent dans les lettres d'un savant homme de ce temps, Loup, abbé de Ferrières. Charlemagne avait donné à Alcuin, abbé de ce monastère, la celle ou le prieuré de Saint-Josse, et Louis le Débonnaire confirma cette donation ; ce qui n'avait pas empêché Lothaire d'en disposer en faveur d'un seigneur nommé Rodingue. Loup plaida si bien sa cause, qu'il paraît que Lothaire lui rendit la celle en question. Mais Charles, étant devenu maître de ce pays par un nouveau partage, en fit présent au comte Odulfe. L'abbé de Ferrières, qui se voyait par là privé de la meilleure partie de ses revenus et hors d'état de nourrir ses religieux, écrivit à ce sujet plusieurs lettres très-vives au roi Charles, pour l'engager à restituer la celle de Saint-Josse au monastère de Ferrières.

Souvenez-vous, lui dit-il, du Dieu tout-puissant qui vous a donné gratuitement la vie, la noblesse, la beauté, la puissance, la prudence, et, ce qui est plus estimable, la connaissance de lui-même ; et comme vous ne pouvez pas reconnaître ses bienfaits par vos dons, dont il n'a pas besoin, puisqu'il possède tout, honorez-le dans la personne de ses serviteurs. Soyez-nous miséricordieux dans notre extrême indigence. Il y a environ quatre ans que soixante-et-douze moines, dont vous m'avez donné le soin et qui ne cessent de prier pour vous, souffrent une incroyable disette d'habits, de légumes et de poissons. C'est l'extrémité où nous ont réduits les fréquentes usurpations qu'on a faites des biens de notre monastère. Nous ne sommes pas en état d'exercer l'hospitalité, ainsi que les premiers rois l'avaient ordonné : nous ne pouvons pas même fournir à l'entretien de nos domestiques. L'empereur Louis, votre auguste père, avait pourvu à nos besoins, à la sollicitation de l'impératrice votre mère ; et avec ce qu'il avait ajouté à nos revenus, nous n'étions pas encore fort riches, et on pouvait à peine fournir aux moines ce que la règle leur permet. Aujourd'hui que nous ne possédons plus le supplément qui nous avait été accordé, nous sommes contraints de souffrir le froid et la faim, sans pouvoir soulager les infirmes, les enfants, ni les vieillards. Cependant nous ne laissons pas, malgré notre misère, d'offrir tous les jours des prières et de faire tous les ans un service pour l'empereur, votre père, et l'impératrice, votre mère, quoique nous ne jouissions plus de ce qu'ils nous ont donné. Restituez-nous leur aumône, dont nous sommes privés depuis longtemps. Ne vous oubliez pas vous-même ; vous avez autant besoin de faire l'aumône que nous avons besoin de la recevoir. Il est temps que vous vous laissiez toucher le cœur par la crainte et par l'amour de Dieu. Ne différez pas davantage un bien que vous dites avoir envie de faire ; car vous approchez aussi bien que nous du moment où vous serez jugé par un Dieu, entre les mains de qui il est terrible de tomber. N'allez pas dire que vous ne pouvez pas nous accorder notre demande, ce serait se moquer de Dieu, qui connaît l'étendue du pouvoir qu'il vous a donné. Tous les gens de bien conviennent que ce que nous demandons est juste. Il est en votre pouvoir, il nous est nécessaire, il vous est même plus avantageux qu'à nous (1).

Loup fut obligé d'écrire souvent sur la même affaire au diacre Louis, abbé de Saint-Denis et petit-fils de Charlemagne, à Marcward, abbé de Prom, et à l'archevêque Hincmar. Il paraît, par une charte de Charles le Chauve, que cet abbé obtint enfin ce qu'il demandait, du moins après la mort d'Odulfe, à qui la celle de Saint-Josse avait été donnée. On regarda les nouveaux ravages des Normands comme une punition que Dieu tirait des usurpations des biens ecclésiastiques.

Loup, dont le prénom était Servat ou Servais, vint au monde dans le diocèse de Sens, vers l'an 805 de parents considérés dans la province par leur noblesse. Il fit, dans l'abbaye de Ferrières, autrement nommée Bethléem, les études qu'il n'avait pu faire dans la maison paternelle, faute de maîtres ; saint Aldric, qui en était abbé, lui fit apprendre la grammaire, la rhétorique et les autres arts libéraux. Étant devenu archevêque de Sens, il envoya Loup à Fulde, pour prendre les leçons de Raban Maur, qui y enseignait avec beaucoup de réputation. Cette abbaye n'était pas éloignée de celle de Seliguen-Stadt. Ce fut une occasion à Loup de cultiver l'amitié du célèbre Eginhard, qui en était abbé. Celui-ci lui prêtait à lire ou à transcrire les livres qui ne se trouvaient pas à Fulde, répondait à ses difficultés et lui fournissait, autant qu'il était en son pouvoir, les moyens de se perfectionner dans les sciences. Dès la première lettre, qui, ainsi que toutes les autres, est écrite avec beaucoup d'élégance, de politesse et de modestie, il prie de lui prêter à transcrire un exemplaire correct de la rhétorique de Cicéron, parce que le sien était plein de fautes ; ensuite un exemplaire des *Nuits attiques*, d'Aulu-Gelle, dont il n'y en avait point à Fulde. Dans une autre lettre, il le consulte tout à la fois sur certains endroits difficiles de l'arithmétique de Boèce, sur la prosodie exacte de certains mots latins, dont une même syl-

(1) Lupi, *epist.* XLV, *Bibl. PP.*, t. XV.

labe est longue dans Donat et brève dans Catulle; enfin il le prie de lui envoyer la mesure précise des grandes lettres, dites onciales, pour les manuscrits. Nous verrons Loup écrire au Pape même pour lui demander des exemplaires corrects, non-seulement d'auteurs ecclésiastiques, mais d'auteurs profanes. On voit, par cet exemple, à quoi entre autres servaient les revenus des abbayes. Loup compta depuis Eginhard entre ses maîtres. Et Eginhard lui donna des marques publiques de son amitié en lui dédiant son *Traité de la Croix*. Il semble même que Loup l'avait engagé à travailler sur cette matière. Ce fut lui aussi qui fit naître à Raban Maur le dessein de commenter les Épîtres de saint Paul (1). Tout cela se passait avant l'année 836.

En cette année, après avoir fait de grands progrès dans les belles-lettres et dans l'étude de la théologie et de l'Écriture sainte, Loup quitta l'Allemagne pour retourner en France. Il ne fut pas arrivé, qu'il perdit saint Aldric, archevêque de Sens, à qui il devait son éducation. Mais son mérite, ayant pénétré jusqu'à la cour, lui attira la bienveillance de l'impératrice Judith, qui le présenta elle-même à Louis le Débonnaire, son mari. Loup en fut reçu avec bonté. Le roi Charles le Chauve ne lui en témoigna pas moins. Au mois de novembre 842, ce prince le nomma à l'abbaye de Ferrières, où il avait embrassé la profession monastique sous l'abbé saint Aldric. Quoique souhaité par ses confrères, il eut le chagrin, en acceptant la dignité d'abbé, de se voir obligé de l'ôter à Odon, devenu odieux à la cour, apparemment pour avoir pris le parti de Lothaire contre Charles. Les ennemis de Loup en prirent occasion de le blâmer et de lui reprocher le défaut de canonicité de sa promotion, le regardant comme un usurpateur. Il se justifia dans une de ses lettres adressée à Jonas d'Orléans et gouverna paisiblement cette abbaye tout le reste de sa vie.

Cet évêque, avec lequel il était en relation, lui envoya l'ouvrage qu'il avait composé contre Claude de Turin, pour l'examiner et lui en dire son sentiment. Loup avait corrigé avec liberté d'autres écrits que l'on avait soumis à sa censure; mais respectant dans celui de Jonas l'âge de l'auteur et le caractère épiscopal dont il était revêtu, il le lui renvoya sans y avoir rien changé. Il fut chargé, de la part du roi Charles, de travailler, conjointement avec saint Prudence de Troyes, à la réformation de plusieurs monastères; ses soins furent utiles à quelques-uns, d'autres continuèrent dans leur inobservance. Ce fut lui qui composa les canons du concile de Verneuil, en 844. Il assista, en 847, à l'assemblée de Mersen, où les trois princes, Lothaire, Louis et Charles, renouvelèrent la paix entre eux. Nous verrons encore d'autres preuves de la considération générale dont jouissait le docte abbé de Ferrières.

Son maître, le bienheureux Raban Maur, qui lui-même avait été disciple d'Alcuin, devint archevêque de Mayence, en 847. Raban était né dans cette ville même. On le mit, étant encore enfant, dans le monastère de Fulde, pour y recevoir une éducation chrétienne. Il embrassa ensuite l'état monastique et y fit ses premières études. En 801 il fut ordonné diacre, et envoyé l'année suivante à Tours, pour apprendre les arts libéraux sous Alcuin, qui lui donna le surnom de Maur suivant l'usage des savants de ce siècle de joindre à leur nom propre un nom étranger. De Tours, il revint à Fulde, où il prit soin de l'école de ce monastère. Il la mit en réputation par le grand nombre de savants qui en sortirent, entre autres Walafride Strabon, Loup de Ferrières. L'ample bibliothèque de Fulde ne contribua pas peu à y faire fleurir les sciences. Raban fut ordonné prêtre en 814. Ratgaire, son abbé, lui fit essuyer, comme aux autres religieux de la maison, beaucoup de mauvais traitements. Celui qu'il ressentit davantage fut l'enlèvement de ses livres et de ses mémoires. Pendant que cette abbaye était dans le trouble, Raban fit un voyage à la terre sainte. Il trouva à son retour la paix rétablie à Fulde, par la déposition de Ratgaire, et l'élection d'Eigil. Il reprit donc ses leçons publiques. Eigil étant mort en 822, Raban fut élu pour lui succéder. Il ne remplit cette charge que jusqu'en 842, qu'il se retira en deçà du Rhin, dans le royaume de Lothaire. Ses religieux lui envoyèrent des députés pour l'engager à reprendre le gouvernement de la communauté. Sur le refus qu'il en fit, ils élurent pour leur abbé, Hatton, qui avait été avec lui disciple d'Alcuin. Peu de jours après cette élection, Raban revint à Fulde; et, avec l'agrément du nouvel abbé et des frères, il se renferma dans une cellule sur le mont de Saint-Pierre, environ à douze stades du monastère, où il se donna tout entier aux exercices de piété et à l'étude.

Dans ses différentes positions, Raban composa un grand nombre d'ouvrages. Premièrement, à la prière de ses moines, il écrivit son commentaire sur saint Matthieu, et le dédia à Haistulfe, archevêque de Mayence, à qui, dès l'année 819, il avait présenté son livre *De l'Institution des Clercs*. Ce commentaire, comme la plupart de ceux de Raban, n'est presque qu'un recueil de passages des Pères. Vers l'an 830, il envoya à Fréculfe, évêque de Lisieux, son explication sur l'Octateuque, c'est-à-dire les huit premiers livres de l'Ancien Testament. Fréculfe l'en avait instamment prié, n'y pouvant travailler lui-même, faute de livres, jusqu'à n'avoir pas une Bible entière. Raban se conduisit si bien pendant la division de Louis le Débonnaire et de ses enfants, qu'il conserva les bonnes grâces des uns et des autres; et, en 834, il écrivit à Louis une lettre de consolation, puis il lui envoya

(1) *Bibl. PP.*, t. XV.

un recueil de passages de l'Ecriture, touchant le respect que doivent les enfants aux pères, et des sujets aux princes. Peu de temps après, il présenta au même empereur, à Fulde, l'explication des livres des Rois' faite à la prière de l'abbé Hilduin, et ensuite les Paralipomènes. En 836, il dédia à l'impératrice Judith ses commentaires sur Judith et Esther, parce, disait-il, qu'elle avait le nom de l'une et la dignité de l'autre.

Après la mort de Louis le Débonnaire, et du fond de sa retraite, il dédia à l'empereur Lothaire ses livres sur Jérémie ; quelque temps après, ses commentaires sur Ezéchiel. Continuant d'écrire, il dédia à l'archevêque Otgaire de Mayence, un livre pénitentiel ; et à Drogon, évêque de Metz, un traité des chorévêques, où il conseille aux évêques de consentir qu'ils confèrent les ordres sacrés, puisqu'ils ont la consécration épiscopale. Il répondit vers le même temps à diverses questions sur la pénitence, qui lui avaient été proposées par Régimbold, chorévêque de Mayence. Pendant ce temps de sa retraite, il composa les vingt-deux livres *De l'Univers*, qu'il adressa à Hermon, évêque d'Halberstadt, son compagnon d'étude ; et, dans son épître, il l'exhorte à ne pas imiter plusieurs évêques, qui s'occupaient plus du jugement des affaires temporelles que de l'instruction du peuple.

Louis, roi de Germanie, ayant ouï parler de ce traité *De l'Univers*, le demanda à Raban, qui le lui envoya ; car ces princes aimaient à s'instruire et avaient des lecteurs. Cet ouvrage traite premièrement de Dieu, puis de tous les ordres des créatures, et ne consiste presque qu'en explications de noms et définitions de mots, pour servir à l'intelligence historique et mystique de l'Ecriture. Raban avait composé dans sa jeunesse, par le conseil d'Alcuin, deux livres *Des Louanges de la Croix*, qui contiennent vingt huit figures mystérieuses : chacun est tracé sur un tableau dont le fond est rempli de vers héroïques ; et les lettres qui se rencontrent dans la figure sont encore d'autres vers. Cet ouvrage, d'une pieuse curiosité, était d'une difficulté extrême ; aussi fut-il si estimé, que Raban le présenta à l'empereur Louis le Débonnaire, et l'envoya depuis à Rome, où il fut présenté au pape Sergius, en 844, et les annales du temps en font mention,

Raban, étant donc si connu par ses écrits et par sa conduite, fut tiré de sa retraite, nonobstant son peu de santé et son grand âge ; car il avait au moins soixante-dix ans. On le présenta au roi Louis, et avec son agrément, il fut élu et consacré archevêque de Mayence, le jour de Saint-Jean, 24e année de juin 847.

Trois mois après, il assembla son concile par ordre du roi Louis, à même fin que le concile de Meaux avait été tenu dans le royaume de Charles, c'est-à-dire principalement pour remédier aux usurpations des biens ecclésiastiques. Douze évêques, ses suffragants, s'y trouvèrent avec lui, entre autres saint Anscaire. Etant tous à Mayence, avec les chorévêques, les abbés, les prêtres et le reste du clergé, ils jeûnèrent trois jours en faisant des processions, pour attirer la grâce de Dieu sur leur concile ; puis ils résolurent qu'en chaque diocèse on dirait pour le roi, la reine, leurs enfants, trois mille cinq cents messes et dix-sept cents psautiers.

Ensuite ils s'assemblèrent dans le monastère de Saint-Alban, où l'on avait accoutumé de tenir les conciles, et se séparèrent en deux troupes : l'une des évêques, qui, ayant avec eux des secrétaires, lisaient l'Ecriture sainte les canons et les Pères, pour chercher les moyens de maintenir la discipline de l'Eglise, l'autre troupe était d'abbés, avec des moines choisis, qui lisaient la règle de saint Benoît, pour en rétablir l'observance. Ces conférences eurent pour résultat trente-un canons, dont voici les dispositions les plus remarquables.

Chaque évêque aura des homélies pour l'instruction du peuple, et les traduire en langue romaine rustique et en tudesque, afin que tous puissent les entendre. Ceux qui feront des conjurations contre le roi ou contre les puissances ecclésiastiques ou séculières seront excommuniés. On prononce aussi excommunication contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques, et on implore contre eux la protection du roi. On défend aux moines la propriété et les affaires séculières, même les fonctions ecclésiastiques, sinon du consentement de l'évêque. On exhorte le roi d'empêcher l'oppression des pauvres qui étaient libres ; car les serfs composaient encore la plupart du petit peuple. On donne plusieurs règles pour la pénitence. Les parricides étaient condamnés à vivre errants dans le monde, à l'exemple de Caïn : d'où ils prenaient occasion de s'abandonner aux excès de bouche et à d'autres vices. Le concile ordonne qu'ils demeureront en un lieu, pour faire une sévère pénitence, avec défense de porter les armes ni de se marier. Il y avait des prêtres qui, étant dégradés, allaient par pénitence en divers pèlerinages. Quelques-uns ayant été tués, le concile prononce excommunication contre les meurtriers. Les prêtres feront confesser les malades et leur déclareront la pénitence qu'ils devraient faire, sans la leur imposer : leurs amis y suppléeront par leurs prières et leurs aumônes ; mais si le malade guérit, il accomplira sa pénitence. Ceux qui sont exécutés à mort pour leurs crimes, ne seront privés ni des prières de l'Eglise après leur mort, ni de la communion de leur vivant, s'ils sont vraiment pénitents, à l'exemple du bon larron (1).

Les évêques envoyèrent les canons au roi Louis, auxquels ils donnèrent le titre de défenseur de l'Eglise, le priant de les appuyer de

(1) Labbe, t. VIII, p. 39.

son autorité ; et ils les accompagnèrent d'une lettre synodale, où ils se plaignirent, entre autres choses, du peu de respect que l'on portait aux lieux saints.

En ce concile, on condamna une femme nommée Thiote, qui faisant la prophétesse, avait causé un grand trouble dans le diocèse de Constance ; car elle était de ce pays, nommé alors d'Allemagne. Elle prétendait que Dieu lui avait révélé plusieurs choses qui ne sont connues que de lui, entre autres la fin du monde, qui devait arriver cette même année. Plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, épouvantées de ses prédictions, lui apportaient des présents et se recommandaient à ses prières; il y avait même des ecclésiastiques qui la suivaient. Étant venue à Mayence, elle fut amenée à Saint-Alban, en la présence des évêques, qui, l'ayant soigneusement interrogée, lui firent avouer qu'un certain prêtre lui avait suggéré ce qu'elle avançait, et que le désir du gain était son motif. C'est pourquoi le concile la condamna à être fustigée publiquement, comme ayant usurpé le ministère de la prédication, contre les règles de l'Église. Ainsi elle cessa de prophétiser et demeura chargée d'ignominie (1).

Walafride, condisciple de Loup de Ferrières, sous Raban, est surnommé Strabon ou Strabus, parce qu'il était louche. Né en Allemagne, l'an 807, d'une famille obscure, il effaça bientôt par ses talents l'obscurité de sa naissance. Il n'avait que quinze ans qu'il réussissait à faire des vers qui méritaient l'approbation du public, et il nous reste une petite pièce de cet âge, adressée à Ebbon, archevêque de Reims, et qui n'est pas méprisable. A peine avait-il atteint l'âge de dix-huit ans, qu'il était déjà en relation avec les savants du premier ordre. Il fut élevé dans l'abbaye de Reichenau, près de Constance, où il embrassa la vie monastique et fit ses premières études. Reichenau pourrait se traduire par Richeval. Walafride y eut pour maîtres Tatton et Wettin, dont il rehausse le mérite et le savoir. De l'école de Reichenau il passa à celle de Fulde, et prit quelque temps des leçons de Raban Maur. On croit même que ce fut là qu'étudiant la théologie et l'histoire, il travailla aux annales qui portent le nom de ce monastère, et qu'il recueillait les monuments des Pères, dont il se servit ensuite pour composer la glose ordinaire. Après s'être perfectionné dans les sciences à Fulde, il retourna les enseigner à Reichenau. On vit alors l'école de cette maison reprendre un nouveau lustre. Ermanric, qui étudia sous ce nouveau modérateur, dit qu'il réunissait tout le savoir des doctes à une grande droiture et à une plus grande simplicité de vie. Au bout de quelques années, Rudhelme, abbé du monastère, étant mort, Strabon fut élu à sa place. Son élection se fit en 842, lorsqu'il n'avait encore que trente-cinq ans. Il continua toujours à cultiver les lettres, qui faisaient ses plus chères délices. Louis le Germanique le députa vers son frère Charles le Chauve. Strabon mourut en France dans le cours de cette ambassade, le 17e de juillet 849, âgé seulement de quarante-deux ans.

Quoique Strabon soit mort à la fleur de son âge, on a cependant de lui plusieurs écrits en prose et en vers. Le principal et le plus fameux est la glose ordinaire, c'est-à-dire de très-courtes notes sur tout le texte de la Bible. Strabon les tira particulièrement des commentaires de Raban, son maître, qui avaient paru alors, y ajoutant, des anciens interprètes, les endroits que son maître n'avait pas expliqués. Cet ouvrage, qui doit son origine à Strabon, fut ensuite retouché et augmenté par plusieurs autres écrivains, nommément Anselme de Laon, Nicolas de Lire et Paul, évêque de Burgos, qui y firent entrer ce qu'ils avaient trouvé de plus propre à leur dessein dans les écrits des Pères et des interprètes de l'Écriture. Il n'y a point eu d'explication du texte sacré plus célèbre pendant plus de six cents ans. Un autre ouvrage considérable de Strabon est son *Traité des choses ecclésiastiques*, autrement des officiers divins. Il le composa après l'an 840, puisqu'il y parle de Louis le Débonnaire comme mort. Ce qu'il y dit du culte des saintes images est très-bien; car il blâme et ceux qui les rejettent et ceux qui leur rendent un culte superstitieux, mais approuve ceux qui leur rendent un honneur modéré.

Outre ses ouvrages en prose, Strabon a laissé beaucoup de pièces de vers sur différents sujets. Il y en a sur des vies de saints, sur les principales fêtes de l'année ; il y en a qu'il adresse à l'empereur Louis, à l'impératrice Judith, à l'empereur Lothaire, au roi Louis le Germanique et à d'autres grands personnages. Il y a surtout un charmant petit poëme sur un petit jardin qui était devant sa cellule et qu'il cultivait de ses mains. Il en décrit les diverses plantes, leurs mœurs et leurs vertus médicinales, avec une élégance et un naturel qui ne peuvent guère être surpassés. En un mot, la prose et les vers de Walafride Strabon sont d'un bon goût (2).

Un autre saint et savant homme continuait d'édifier et de servir l'Église : c'était saint Pascase Radbert. En 844, étant déjà avancé en âge, il fut élu abbé de Corbie à la mort d'Isaac, successeur de Vala. Il n'était encore que diacre, et son humilité ne lui permit jamais de monter à un degré plus élevé. Sa qualité d'abbé le fit appeler, en 846, au concile de Paris, qui accorda à son monastère un privilége aussi glorieux pour lui-même qu'honorable et avantageux pour cette communauté. Ce privilége regardait la liberté des élections; mais depuis que Radbert eut accepté le gouvernement de cette maison, il ne

(1) *Annal. Fuld.*, 849. — (2) *Bibl. PP.*, t. XV. Ceillier, t. XVIII *Hist. litt. de France*, t. V.

trouvait presque plus de temps pour l'étude. Les affaires temporelles ou l'occupaient au dedans ou l'obligaient de sortir. Il s'éleva parmi ses religieux quelques disputes littéraires; d'autres avaient peine à suivre l'austérité de la vie dont il donnait l'exemple. Tous ces motifs lui firent prendre le parti d'abdiquer et de laisser à la communauté la liberté de choisir un autre supérieur. Plusieurs de ses moines s'opposèrent à son dessein. Il les écouta pour un temps; mais enfin il se démit de sa charge après l'avoir exercée pendant sept ans, c'est-à-dire en 851.

Rendu alors à lui-même et à ses chers livres, qui faisaient ses principales délices, il ne put s'empêcher de donner des marques publiques de la joie que lui causait son affranchissement. Afin de profiter de toute sa liberté, il se retira pour un temps au monastère de Saint-Riquier. Là, rentré dans le sein de la philosophie, pour parler son langage, il reprit ses travaux littéraires, continua ses ouvrages interrompus et en composa de nouveaux. De retour à Corbie, il continua les mêmes exercices, c'est-à-dire l'étude et la pratique de toutes les vertus. Telles furent toujours ses occupations pendant une longue vie, qu'il termina, par une bienheureuse mort, le 26e d'avril, vers l'an 865. Il fit voir en ce moment combien son humilité était sincère et profonde, en défendant à ses disciples d'écrire sa vie. Défense trop scrupuleusement observée, qui nous aurait jetés dans une ignorance presque totale des actions d'un si grand homme, sans le secours que nous fournissent ses propres écrits. Son corps fut inhumé dans la chapelle Saint-Jean, d'où il fut transféré, en 1073, dans la principale église, par l'autorité du Saint-Siége, qui, déterminé par un grand nombre de miracles opérés au tombeau du pieux abbé, le mit au nombre des saints que l'Église honore dans le cours de l'année (1).

Saint Pascase Radbert fut l'imitateur de ces sages préconisés dans le livre de l'*Ecclésiastique*, qui, faisant leur étude du vrai et du solide, l'ont cherché dans les écrits des anciens et dans les prophètes. L'Écriture et les Pères furent toujours le sujet de son application; ce fut dans ces sources qu'il puisait la doctrine qu'il enseignait aux autres et qu'il nous a laissée dans ses écrits. On n'y voit ni conjectures hasardées, ni opinions singulières. Il ne parle que d'après les livres saints et les docteurs de l'Église les plus accrédités. Souvent il emprunte leurs propres paroles; et lorsqu'il ne les rapporte pas, il en prend le sens. Il s'applique principalement à l'intelligence de la lettre de l'Écriture, appelant à son secours les plus anciennes versions et quelquefois le texte hébreu; car il avait étudié les langues grecque et hébraïque. Au sens de la lettre, il joint ordinairement le moral, dans le dessein de nourrir en même temps dans le lecteur l'esprit et le cœur. Quoiqu'il eût appris les belles-lettres, il en fait rarement usage. Aussi humble que savant, plus il brillait aux yeux des autres par son érudition, plus il s'avilissait à ses propres yeux. De là, ce titre qu'il prend à la tête de presque tous ses ouvrages : Pascase Radbert, la balayure de tous les moines, *monachorum omnium peripsema* : de là ces dispositions si humbles, qui le portaient à se juger indigne d'expliquer les paroles de l'Évangile; ce qu'il n'aurait osé entreprendre sans le désir qu'il avait d'avancer encore plus dans la vertu que dans la science.

Il y avait dans le monastère de Corbie un autre moine distingué, qui se nommait Ratramne. D'un esprit vif, pénétrant, laborieux, il fit de très-grands progrès dans les études. Il s'appliqua aux lettres humaines comme aux sciences ecclésiastiques, et devint très-habile dans les unes et les autres. Il donna une attention particulière à bien écrire; en quoi il réussit à un degré très-remarquable. Il avait fait profession de la vie monastique, ou sous l'abbé Vala, ou sous saint Adalard; car l'époque n'en est pas certaine. Sa vertu le fit élever au sacerdoce. Quoiqu'il fût très-estimé du roi Charles et des évêques de France, on ne lui voit ni emploi ni dignité. L'amour de l'étude lui fit préférer l'obscurité du cloître à tout degré d'élévation.

Vers ce temps, il s'éleva dans la Germanie une discussion sur la virginité et l'enfantement de la Mère de Dieu. Quelques-uns disaient que la sainte Vierge avait enfanté de la manière ordinaire, avec douleur et avec lésion du sceau virginal; mais que, cependant, elle est toujours demeurée vierge, parce qu'elle avait conçu sans la participation d'aucun homme; ils ajoutaient que, si on ne pensait comme eux, on supposait nécessairement que la naissance de Notre Seigneur n'était pas véritable. Quelques autres donnaient dans l'extrémité contraire et soutenaient que la sainte Vierge n'avait enfanté ni de la manière ordinaire ni même par la voie ordinaire. Saint Pascase écrivit pour réfuter et redresser les premiers; Ratramne écrivit pour réfuter et redresser les seconds.

Dans deux livres *De l'Enfantement de la Vierge*, adressés aux religieuses de Soissons, où il avait été élevé, saint Pascase fait voir, par l'Écriture et les Pères, que la sainte Vierge a bien enfanté par la voie ordinaire, mais non de la manière ordinaire, avec douleur et avec lésion de l'intégrité virginale; ce qui l'eût fait cesser d'être vierge. Comme le Christ est sorti du sépulcre sans ôter la pierre, sans rompre le sceau; comme il entre dans le cénacle par la porte, mais par la porte fermée, ainsi est-il né du sein de sa mère (2). Telle est la doctrine, telles sont les paroles mêmes de saint Pascase Radbert, qu'il appuie particulièrement de l'autorité de saint Ambroise.

Ratramne, de son côté, montre également,

(1) *Acta SS.*, 26 *april.* — (2) *De Partu Virg.*, l. I, *Spicil.* t. I, p. 48, édit. in-fol.

par l'Écriture et les Pères, que le Sauveur ne serait pas proprement né de la Vierge s'il n'en était né par la voie naturelle, mais s'il en était sorti soit par le côté, comme les brachmanes le disent de Bouddha; soit du cerveau, comme la Minerve de Jupiter; soit de la cuisse, comme Bacchus. Ratramne apporte ces trois exemples. Il prouve donc, et par l'Écriture et par les Pères, que le Sauveur est né de la Vierge par la voie naturelle, mais d'une manière miraculeuse et surnaturelle, sans rompre le sceau de l'intégrité virginale; comme il est entré par les portes du cénacle sans les ouvrir; comme il est sorti du sépulcre sans en déranger la pierre ni en briser le sceau. Ce que Ratramne appuie de l'autorité de saint Grégoire et développe avec beaucoup de justesse (1). Cet écrit, ayant pour titre : *Que le Christ est né de la Vierge*, est remarquable par l'ordre, la clarté et l'élégance. On ne peut guère mieux écrire.

On voit donc que Pascase et Ratramne, en combattant deux excès opposés, ne se combattent pas entre eux, mais qu'ils s'accordent merveilleusement dans la même solution et dans les mêmes termes. Fleury, qui embrouille cette discussion au lieu de l'éclaircir, se trompe donc tout à fait quand il avance que Pascase et Ratramne écrivirent en cela l'un contre l'autre. Il ajoute : On ne voit pas que cette dispute ait eu de suite; et il eût mieux valu ne point agiter ces questions inutiles et indécentes. Mais ces savants, élevés grossièrement chez les Barbares, n'avaient plus la sagesse et la discrétion des premiers docteurs de l'Église. Cette remarque de Fleury est aussi injuste qu'injurieuse. Les deux écrits de Pascase et de Ratramne sont pleins de mesure et de convenance. Il y a plus : les expressions les plus hardies qui s'y rencontrent sont précisément dans les passages qu'ils citent des premiers docteurs de l'Église.

Ce qui est arrivé à Pascase et à Ratramne sur la naissance du Sauveur leur est arrivé sur l'Eucharistie. On a cru qu'ils avaient écrit là-dessus l'un contre l'autre. Ils ont seulement écrit sur le même sujet, mais dans des vues différentes. Dans son livre intitulé : *Du Corps du Seigneur*, dont il dédia la seconde édition au roi Charles, vers l'an 844, Pascase expose, d'une manière dogmatique et d'un style simple, la doctrine de l'Église sur l'Eucharistie, telle que les moines de la nouvelle Corbie, chargés d'instruire les néophytes de la Saxe, devaient la leur exposer : d'où vient qu'il compare ce qu'il dit sur cette matière au lait dont on nourrit les enfants. Ratramne, au contraire, répond à deux questions particulières qu'on lui avait adressées.

Il s'éleva de son temps une dispute entre les fidèles au sujet de l'Eucharistie, les uns soutenant que tout y était à découvert, que les yeux voyaient tout ce qui s'y passait, sans aucune figure et sans aucun voile; les autres, que cela se faisait de manière qu'il y avait quelque chose de caché et qui ne se découvrait, sous les espèces du pain et du vin, qu'aux yeux de la foi. On demandait encore si ce corps que l'on reçoit dans l'Église est le même qui est né de la Vierge, qui a souffert, qui est mort, et qui, étant ressuscité, est monté au ciel, est assis à la droite du Père. Le roi Charles pria Ratramne de lui dire son sentiment sur ces deux points.

Ratramne satisfit par son *Traité du Corps et du Sang du Seigneur*. Sur la première question, il dit que, s'il n'y a aucune figure dans l'Eucharistie, il s'ensuit qu'il n'y a aucun mystère, ni conséquemment aucun exercice de la foi. Il veut donc qu'on dise qu'il y a figure et vérité, parce que le pain pascal, qui est le corps de Jésus-Christ, par le ministère du prêtre, montre au dehors une autre chose aux sens et une autre au dedans à l'esprit des fidèles. Au dehors se représente la forme du pain, qu'il était auparavant : la couleur se montre, la saveur se fait sentir ; mais au dedans, on apprend qu'il y a quelque chose de bien plus précieux et plus excellent, parce qu'il est divin, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ, qui est vu, reçu et mangé, non par les sens corporels, mais par les yeux de l'esprit fidèle. De même le vin, qui est fait le sacrement du sang de Jésus-Christ, par la consécration du prêtre, nous montre en sa superficie autre chose que ce qu'il contient au dedans. Car que voit-on, sinon la substance du vin? Goûtez-en, il sent le vin, il en a l'odeur et la couleur. Mais si vous le considérez au dedans, ce n'est plus la liqueur du vin, mais la liqueur du sang de Jésus-Christ qui frappe le goût, les yeux et l'odorat des âmes fidèles. Et ensuite : Le pain qui est offert, étant pris des fruits de la terre, est changé au corps de Jésus-Christ par la sanctification ; comme le vin, quoiqu'il soit sorti de la vigne, est fait le sang de Jésus-Christ par la sanctification du mystère, non pas visiblement, mais par l'opération invisible du Saint-Esprit. C'est pourquoi on les appelle le corps et le sang de Jésus-Christ, parce qu'on les prend, non pour ce qu'ils paraissent au dehors, mais pour ce qu'ils sont devenus au dedans par l'opération du Saint-Esprit, et que, par cette puissance invisible, ils sont tout autre chose que ce qu'ils paraissent visiblement. Et encore : Nous avons montré, par tout ce qui a été dit jusqu'ici, que le corps et le sang de Jésus-Christ, qui sont reçus dans l'Église par la bouche des fidèles, sont des figures selon l'apparence visible; mais, selon la substance invisible, c'est véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ.

Ainsi la première question que traite Ratramne n'est pas de savoir si l'Eucharistie est figure ou réalité, mais si, outre la réalité, elle est encore figure. En cette première partie, il est parfaitement d'accord avec saint Pas-

(1) *De Nativit. Christi*, c. VIII. *Spicileg.*, t. I.

case, qui lui-même prouve expressément, dans son *Traité de l'Eucharistie,* qu'elle est tout ensemble et vérité et figure. Et, dans sa lettre à Frudegard, il dit : Si quelqu'un dit que cette chair et ce sang sont sans mystère et sans figure, il anéantit le sacrement.

La seconde question, qui tient à la première, consistait à savoir si le corps de Jésus-Christ, dans l'Eucharistie est précisément le même qui est né de la vierge Marie et qui a souffert sur la croix. La doctrine de Ratramne est que c'est le même corps quant à la substance, mais non quant au mode : sur la croix, il était visible et palpable; dans l'Eucharistie, il est impalpable et invisible. Ses adversaires disaient : Mais saint Ambroise n'avoue-t-il pas clairement que ce pain et ce breuvage sont le corps de Jésus-Christ? Cela est vrai, répond Ratramne; mais il faut prendre garde comment cela s'entend. Car ce Père ajoute : Ce n'est donc pas une nourriture corporelle, mais spirituelle; comme s'il disait : Ne prétendez pas la connaître par le ministère des sens corporels et de la chair. Il ne se fait rien dans ce mystère qui soit de leur ressort : c'est à la vérité le corps de Jésus-Christ, mais non pas d'une manière corporelle et sensible; c'est le sang de Jésus-Christ, non pas corporel et sensible, mais spirituel et hors de la sphère des sens. Il prouve cette distinction par plusieurs autres passages de saint Ambroise, et montre qu'il met de la différence entre le corps dans lequel Jésus-Christ a souffert sur la croix et le sang qu'il y a répandu, et ce corps que les fidèles célèbrent tous les jours et le sang qu'ils boivent, le corps dans lequel il a souffert ne paraissant point à nos yeux dans l'Eucharistie comme il était vu étant sur la croix. Il ajoute : Qu'on ne peut nier que le corps de Jésus-Christ ne soit incorruptible; qu'ainsi il est différent des espèces sous lesquelles les fidèles le reçoivent, puisqu'elles se corrompent et se divisent en plusieurs parties; qu'encore que l'on dise du véritable corps de Jésus-Christ qu'il est vrai Dieu et vrai homme, cela ne se peut dire de ce qui paraît à l'extérieur dans l'Eucharistie et qui touche les sens; que l'Eglise, persuadée que les espèces et apparences ne sont pas le corps de Jésus-Christ, demande, après que les fidèles l'ont reçu, qu'ils reçoivent dans le ciel, sans voile et dans une connaissance parfaite, ce qu'ils ont reçu sous l'image et sous les voiles du sacrement; qu'il suit de là que le corps du Sauveur n'est pas en la même manière dans l'Eucharistie qu'il est né de la Vierge et qu'il a souffert.

Tous ces raisonnements de Ratramne sont appuyés de passages tirés de saint Augustin et de saint Fulgence. Ratramne convenait donc avec ses adversaires sur le fond du mystère, sur la présence réelle et la transsubstantiation, et leur dispute ne roulait, à bien dire, que sur les expressions. Il craignait lui-même qu'il ne lui en eût échappé quelques-unes de peu correctes; c'est pourquoi il déclare, à la fin de son traité, que les fidèles reçoivent le corps et le sang du Seigneur dans le mystère de l'Eucharistie; qu'il n'a rien dit de lui-même sur ce sujet, et qu'il a tâché de ne jamais perdre de vue l'autorité des anciens Pères de l'Eglise (1). Dans tout ceci, comme l'on voit, il n'y a rien de contraire à ce qu'enseigne, de son côté, saint Pascase Radbert. Si dans l'ouvrage il y a quelques locutions obscures, il est de la justice de les expliquer par celles qui sont plus claires.

Il y eut à cette époque un autre moine qui avait quelque science, mais beaucoup plus de témérité. Il se nommait Gothescalc, était Saxon de naissance, fils du comte Bern, et avait été offert dès son enfance, par ses parents, au monastère de Fulde, dans le temps que saint Eigil en était abbé. Après y avoir vécu bien des années en moine, avoir achevé ses études et même reçu les premiers ordres sacrés, il s'avisa de réclamer contre ses vœux : ce qui était, pour le moins, s'y prendre un peu tard. L'affaire fut portée au concile de Mayence en 829, et jugée en faveur de Gothescalc. Raban, qui depuis 822 était abbé de Fulde, appela de cette sentence à l'empereur Louis le Débonnaire et lui présenta à cette occasion un traité qu'il avait fait exprès sur l'oblation des enfants, suivant la règle de saint Benoît, Il y a quelque apparence que ce prince engagea Otgaire à révoquer sa sentence, et que Gothescalc se trouva ainsi obligé de reprendre la vie de moine.

Ne jugeant plus à propos de retourner à Fulde, il passa au monastère d'Orbais, dans le diocèse de Soissons. Là, sous l'abbé Davon, il s'appliqua fortement à la lecture des Pères de l'Eglise, surtout de saint Augustin, dont il apprit par cœur un grand nombre de sentences. C'était précisément sur les matières si difficiles de la grâce, du libre arbitre et de la prédestination ; matières bien dangereuses pour un esprit présomptueux et inquiet. Déjà lié avec Walafride Strabon pour avoir étudié quelque temps dans le monastère de Reichenau, Gothescalc se mit en correspondance avec Ratramne et avec Loup de Ferrières. Celui-ci, s'apercevant, par les questions que lui adressait Gothescalc, qu'il poussait trop loin la curiosité dans ses études, lui donna à ce sujet des avis salutaires.

Gothescalc ne montra pas plus de sagesse dans sa conduite que dans ses études. Il se fit ordonner prêtre, sans le consentement de son évêque, qui était celui de Soissons, par Rigbode, chorévêque de Reims pendant la vacance du siége après l'abdication d'Ebbon, En 846, il fit le pèlerinage de Rome. A son retour, il passa quelque temps chez Eberard, comte de Frioul. Là, il lui arriva de traiter la matière de la prédestination. Ce qu'il en dit ne parut point correct à Nothingue évêque de Vérone, qui se trouvait dans ces quartiers-là. Il en parla à Raban, alors archevêque de

(1) Ceillier, t. XIX.

Mayence, qui se chargea de réfuter la doctrine téméraire que le bruit public attribuait à Gothescalc. Il écrivit en ces termes au comte Eberard, qui d'ailleurs le connaissait et l'estimait:

Il s'est répandu un bruit constant dans ces quartiers, que vous avez chez vous je ne sais quel demi-savant qui enseigne que la prédestination de Dieu impose une telle nécessité, que, quand il voudrait se sauver et s'efforcerait, avec le secours de la grâce, d'opérer son salut par de bonnes œuvres et par une foi orthodoxe, tous ses efforts seraient inutiles s'il n'était pas prédestiné à la vie; comme si Dieu, qui est l'auteur de notre salut et non de notre perte, nous forçait à nous damner. Cette secte a déjà jeté bien des personnes dans le désespoir. Qu'est-il besoin, disent-ils, que je travaille à mon salut et pour la vie éternelle? Si je fais le bien et que je ne sois pas prédestiné, cela ne me servira de rien; au contraire, si je fais le mal et que je sois prédestiné, le mal que je fais ne me nuira en rien, parce que la prédestination de Dieu me fera acquérir la vie éternelle. Une pareille doctrine cause un grand scandale et rend les Chrétiens indociles aux exhortations, en les faisant présumer ou désespérer de leur salut. On dit que votre nouveau docteur, pour soutenir ses opinions, a fait plusieurs extrait, des ouvrages de saint Augustin. Mais ce Père ce docteur catholique, en combattant les pélagiens, ennemis de la grâce, a été le défenseur de cette grâce et non le destructeur de la foi orthodoxe.

Raban montre ensuite, par saint Augustin et par saint Prosper, que la prédestination divine n'impose aucune nécessité à l'homme de faire le mal, et que le penser ou le dire serait une horrible impiété. Il ajoute que même le dogme catholique de la prédestination ne doit point être prêché à tort et à travers, mais avec grande discrétion et prudence, de peur de scandaliser les faibles qui ne seraient pas capables de le bien entendre (1).

Raban traite la même matière plus au long dans une lettre adressée à l'évêque Nothingue lui-même. Il y montre, par l'Écriture et les Pères, que si la prescience et la prédestination divines imposaient nécessité à l'homme de faire bien ou mal, Dieu ne serait plus juste de récompenser les uns et de punir les autres; que Dieu prévoit le bien et le mal, mais qu'il ne prédestine ou n'ordonne d'avance que ce qui est bon et juste. Raban le prouve principalement par l'autorité de saint Prosper et de saint Augustin. Il conclut qu'il faut croire que Dieu a prévu qui seraient bons et méchants; qu'il n'a prédestiné que les bons pour recevoir la vie éternelle; mais que, pour les méchants, qui périront éternellement, il ne les a pas prédestinés, mais seulement prévus. Dans ces dernières paroles, Raban confond deux choses, le péché et la peine qui lui est due. Cependant les auteurs mêmes qu'il cite font expressément cette distinction. Ils disent que, pour le péché, Dieu le prévoit seulement et ne le prédestine pas; mais que, pour la peine que mérite le péché prévu, non seulement Dieu la prévoit, mais qu'il la prédestine, la préordonne comme une chose juste (2). D'où suit naturellement qu'il y a une double prédestination: l'une des bons, à la grâce et à la gloire; l'autre des méchants, non pas au péché, mais à la punition du péché prévu. Pour n'avoir pas pris garde à cette distinction et pour n'avoir voulu admettre, du moins quant au mot, d'autre prédestination que celle à la grâce et à la gloire, Raban se jette gratuitement dans un fâcheux embarras, et donne imprudemment à Gothescalc un avantage dont ce sophiste ne manquera pas de profiter.

Obligé de quitter l'Italie par suite de ces lettres de Raban, Gothescalc écrivit contre lui pour se défendre (3). Cette défense roulait sans doute sur ces deux questions: La prédestination impose-t-elle nécessité à l'homme? La prédestination est-elle simple ou double? Gothescalc parcourut la Dalmatie, la Pannonie et le Norique, où il n'aura pas manqué de répandre ses opinions. Enfin il vint à Mayence. Aussitôt Raban assembla son concile vers le commencement d'octobre 848, et le roi Louis le Germanique y assista. Gothescalc y présenta un écrit où il disait qu'il y a deux prédestinations; et que, comme Dieu, avant la création du monde, a prédestiné incommutablement tous les élus à la vie éternelle, par sa grâce gratuite, de même il a prédestiné à la mort éternelle tous les méchants, à cause de leurs démérites. Il blâmait Raban de dire que les méchants ne sont pas prédestinés à la damnation, mais qu'elle est seulement prévue. Car, disait-il, Dieu connaît par sa prescience qu'ils auront un mauvais commencement et une fin encore pire, et il les a prédestinés à la peine éternelle. On voit avec quelle adresse Gothescalc sut profiter de l'avantage que Raban lui avait donné. D'une question secondaire il fait la question principale, pour accuser lui-même son juge, au lieu de répondre sur l'accusation primitive, dont il ne dit mot dans son écrit, savoir: La prédestination impose-t-elle nécessité à l'homme?

Il y eut, notamment sur ce dernier point, un interrogatoire et une discussion de vive voix, dont il est à regretter que nous n'ayons pas le procès-verbal. Il ne nous reste que la lettre suivante de l'archevêque Raban à l'archevêque Hincmar de Reims, auquel Gothescalc fut renvoyé. Nous avons cru devoir vous donner avis qu'un moine vagabond nommé Gothescalc, qui se dit prêtre de votre diocèse, est venu d'Italie à Mayence, séduisant les peuples par de nouvelles superstitions et une doctrine pernicieuse sur la prédestination. Il enseigne que Dieu prédestine au mal comme au bien et qu'il y a des hommes qui ne peuvent se corriger de leurs péchés ni de leurs

(1) Sirmond, t. II, p. 1341. — (2) Ibid., p. 1328. B. C., p. 1331. D., p. 1336. A. C. — (3) Hincmar, *de Præd.*, c. 141.

erreurs, à cause de la prédestination qui les entraîne malgré eux à leur perte, comme si Dieu les avait créés incorrigibles et pour les damner. Ayant ouï ces opinions de la bouche de ce moine dans notre concile tenu depuis peu à Mayence, nous l'avons condamné, lui et sa pernicieuse doctrine; et, avec l'agrément et même par ordre de Louis, notre très-pieux roi, nous avons pris la résolution de vous l'envoyer, afin que vous le fassiez renfermer en quelque lieu de votre diocèse, où il n'ait pas la liberté d'enseigner ses erreurs et de séduire davantage les peuples. Car, à ce que j'ai appris, il a déjà perverti bien des Chrétiens, en qui il a éteint le zèle et l'ardeur qu'ils avaient pour leur salut. A quoi bon, disent-ils, me donner tant de peine pour servir le Seigneur? Si je suis prédestiné pour la mort éternelle, je ne l'éviterai pas; au contraire, si je suis prédestiné pour la vie, j'aurai beau vivre mal, j'arriverai certainement au repos éternel. Nous vous avons écrit ce mot de lettre pour vous informer de la doctrine que nous avons reconnue être enseignée par ce moine. Vous pourrez apprendre plus en détail ses sentiments de sa propre bouche, et déterminer ce qu'il convient de faire. Que le Seigneur vous conserve en santé. Priez pour nous (1).

Tel est le jugement qu'un des plus pieux et des plus savants prélats de son temps porta des sentiments de Gothescalc, après l'avoir interrogé et ouï en plein concile. Cependant Fleury donne à entendre que l'exposition que Raban fait ici de la doctrine de Gothescalc est peu fidèle, parce qu'elle n'est pas exactement conforme à l'écrit que Hincmar cite de Gothescalc. Mais d'où sait-il que Hincmar rapporte en entier cet écrit? Ensuite Raban ne dit point que les blasphèmes qu'il rapporte soient contenus dans l'écrit en question; il assure qu'il les a entendus de la bouche même de Gothescalc. Enfin il était de l'intérêt de ce dernier de donner le change.

Renvoyé à Hincmar, Gothescalc fut jugé, à Kiersy-sur-Oise, par treize évêques assemblés, par ordre du roi Charles, pour les affaires de l'État. Ayant été examiné en ce concile, il fut jugé hérétique et incorrigible, et comme tel déposé de l'ordre de prêtrise, qu'il avait reçu contre les règles, de Rigbolde, chorévêque de Reims, à l'insu de son évêque, qui était Rothade de Soissons. D'ailleurs, pour son opiniâtreté et son insolence, il fut condamné, suivant les canons du concile d'Agde et la règle de saint Benoît, à être fouetté de verges et mis en prison, comme s'étant ingéré mal à propos d'affaires civiles et ecclésiastiques. On lui fit défense d'enseigner, et on lui imposa un perpétuel silence. La sentence fut exécutée à la rigueur: il fut fouetté publiquement, en présence du roi Charles, obligé de brûler ses écrits, et renfermé dans l'abbaye d'Hautvilliers, au diocèse de Reims; car Hincmar ne s'en fiait pas à Rothade, son évêque.

Nous n'avons pas non plus les actes de ce concile, mais seulement quelques lignes d'une ancienne chronique. Hincmar, qui fut l'âme de cette assemblée, n'en dit pas plus. Seulement on voit par la suite qu'il se méprit, comme Raban, sur les deux prédestinations, ne voulant en admettre qu'une, et prétendant obliger Gothescalc à penser de même. Cette méprise faisait oublier la question principale, donnait à Gothescalc un avantage considérable, lui conciliait l'intérêt de bien des personnes, d'autant plus qu'on le voyait plus maltraité.

Il sut profiter de cet état de choses, et publia de sa prison deux confessions de foi: l'une plus courte, l'autre plus ample, mais toutes deux dans le même sens. Je crois, dit-il dans la première, que Dieu a prédestiné gratuitement les élus à la vie éternelle, et que, par son juste jugement, il a prédestiné les réprouvés à la mort éternelle, à cause de la prescience très-certaine de leurs démérites. Car le Seigneur dit lui-même: Le prince de ce monde est déjà jugé. Ce que saint Augustin explique ainsi: C'est-à-dire qu'il est destiné irrévocablement au feu éternel. Notre Seigneur dit encore: Celui qui ne croit pas est déjà jugé, c'est-à-dire, dit saint Augustin, le jugement est déjà fait, quoiqu'il n'ait pas encore paru. Après plusieurs autres passages de saint Augustin, il cite saint Grégoire, saint Fulgence et saint Isidore.

L'autre confession de foi de Gothescalc est adressée à Dieu en forme de prière. Il insiste sur son immutabilité, dont l'éternité de ses décrets est une suite. Il dit que la prédestination est une en elle même, quoiqu'elle soit double par ses effets: comme saint Augustin dit que la charité est double par rapport à Dieu et au prochain. Il souhaite, en faveur des moins instruits, de soutenir ce qu'il croit être la vérité, dans une assemblée publique, devant la multitude du peuple fidèle, en présence du roi, des évêques, des prêtres, des moines et des chanoines. Qu'il lui soit permis de faire l'épreuve de sa doctrine, en passant de suite par quatre tonneaux pleins d'eau bouillante, d'huile et de poix, et enfin par un grand feu. Que s'il en sort sain et sauf, on reconnaisse la vérité de sa doctrine; s'il craint de s'y exposer, ou ne va pas jusqu'au bout, qu'on le laisse périr par le feu (2).

Dans ces deux professions de foi, Gothescalc ne parle que de la double prédestination: question secondaire; mais il ne dit pas un mot de la question principale, si la prédestination imposait à l'homme une nécessité fatale: erreur à laquelle nous verrons, par ses propres paroles, qu'il revenait à travers tous ses détours, et tenait opiniâtrément. Ce fut une faute à Hincmar de se méprendre sur la question secondaire; de laisser de côté la question principale, au lieu de la poser nettement, de citer les paroles précises du coupa-

(1) Labbe, t. VIII, p. 55. — (2) Cellier, t. XIX, p. 204 et 205.

ble, et de justifier ainsi sa sentence. En ne voulant pas admettre la double prédestination, il s'en fallut condamner les Pères de l'Église, qui l'admettent et l'enseignent.

Cependant Hincmar écrivit à saint Prudence, évêque de Troyes, pour le consulter sur la manière de reprimer Gothescalc. Il lui raconte ce qui s'était passé dans le concile, et tous les moyens qu'il a employés pour le convertir, et demande s'il doit l'admettre à entendre l'office le jeudi saint ou le jour de Pâques ou même lui donner la communion. D'un autre côté, Hincmar écrivit aux reclus de son diocèse, pour les précautionner contre les erreurs de Gothescalc, dont il voyait que plusieurs prenaient le parti, non pas, que l'on sache, sur la fatalité nécessitante de la prédestination, mais sur la double prédestination, que Hincmar combattait mal à propos.

En effet, Ratramne, moine de Corbie, écrivit à Gothescalc une lettre où il censurait librement cet écrit d'Hincmar, à qui la lettre de Ratramne fut rendue par les gardes de Gothescalc. D'un autre côté, saint Prudence de Troyes fit un recueil de passages de l'Écriture sainte et des Pères, principalement de saint Augustin, pour prouver la vérité des deux prédestinations. Il y traitait aussi deux autres questions délicates : En quel sens Dieu veut sauver tous les hommes, et en quel sens Jésus-Christ est mort pour tous. Il dit que c'est pour tous généralement, mais non pour tous spécialement, où il faut sous-entendre, *d'une manière efficace*. Il envoya ce traité à Hincmar et à Pardule de Laon, du consentement d'un concile tenu à Paris vers l'automne de l'an 849. Prudence mit en tête une lettre où il dit : J'avais souhaité de traiter avec vous à l'amiable et en particulier touchant les questions proposées ; n'en ayant pas eu la liberté, j'ai été obligé de vous écrire, vous priant principalement de ne pas permettre que l'on attaque de votre temps l'autorité de saint Augustin. Il s'étend ensuite à prouver combien cette autorité est grande dans l'Église (1).

A la fin du mois de mars 850, Hincmar écrivit à Raban tout ce qui s'était passé jusque-là dans l'affaire de Gothescalc, dont il lui envoya la grande profession de foi avec l'écrit que Hincmar lui-même avait adressé aux reclus, la lettre de Ratramne et l'ouvrage de Prudence. Raban s'excuse sur sa vieillesse et ses infirmités de répondre à ces écrits ; et, pour faire connaître ses sentiments sur la prédestination, il envoie à Hincmar les deux traités qu'il en avait écrits à Nothingue et à Ebrard. Il ne laisse pas de traiter encore assez au long la matière en cette lettre à Hincmar, et l'exhorte à ne plus souffrir que Gothescalc écrivit ou parlât à personne, déclarant qu'il ne veut pas conseiller qu'on lui donne la communion. Dans cette lettre, Raban craint toujours d'admettre la prédestination des méchants à la peine, persuadé que ce serait admettre leur prédestination au péché ; il regrette tellement que l'on voit traiter avec tant d'animosité ces questions inutiles. Quant à la volonté de Dieu de sauver tous les hommes et la mort de Jésus-Christ pour tous, il entend ces paroles tout bonnement avec saint Ambroise, sans excepter personne (2).

Le roi Charles le Chauve ayant demandé à Loup de Ferrières son sentiment sur le libre arbitre, la prédestination et la rédemption : Loup lui expliqua succinctement ce qu'il en avait appris dans l'Écriture et dans les Pères. Mais, voyant que sa doctrine était suspecte, il composa sur ces trois questions un traité où il dit, sur la première : Que le libre arbitre a été vicié par le péché d'Adam ; et que, tant qu'il n'est pas guéri par la grâce de Jésus-Christ, il ne peut aucun bien dans l'ordre du salut. Sur les deux prédestinations, il observe que celle des réprouvés à la peine ne répugne à plusieurs personnes, même à des évêques de réputation et de savoir, que parce qu'ils craignent qu'en l'admettant ils ne soient obligés de dire que Dieu n'a créé quelques hommes que dans la vue de les punir, et qu'il les condamne injustement, puisqu'il n'a pas été en leur pouvoir d'éviter le péché, ni conséquemment les supplices qui en sont la peine. Nous verrons qu'en effet Gothescalc tirait de là des conséquences de cette nature. Enfin, sur la rédemption de Jésus-Christ pour tous les hommes, il finit par saint Chrysostome, qui dit : Qu'il est mort non-seulement pour les fidèles, mais encore pour tout le monde. Loup de Ferrières témoigne un grand désir de pouvoir concilier les hommes et les choses (3).

Ratramne, à la demande du même roi Charles, composa également un ouvrage de prédestination. De tous ceux que l'on fit à cette époque sur cette matière, il n'y en a point qui soit mieux écrit en tout sens, et dont la doctrine soit plus solidement établie. Il trace son plan en peu de mots. Comme la prédestination est un mystère profond, il croit, pour en faciliter l'intelligence, devoir commencer par traiter de la providence divine en général, par laquelle la souveraine sagesse de Dieu règle tout ce qui se fait dans le monde. Sur ce plan, il divise son ouvrage en deux livres. Le premier, qui n'est qu'un tissu continuel de passages de l'Écriture et des Pères, sans presque nulle réflexion de l'auteur, est tout employé à établir la providence de Dieu, et, par suite, la prédestination gratuite des élus à la grâce et à la gloire. Les Pères dont il est fait le plus usage dans ce premier livre sont : saint Augustin, l'auteur du *Traité de la Vocation des gentils*, qu'il cite sous le nom de saint Prosper, saint Grégoire le Grand et le prêtre Salvien.

Dans le second livre, il montre, par l'Écriture et les Pères, nommément saint Augustin, saint Fulgence, saint Isidore de Séville et Cas-

(1) *Bibl. PP.*, t. XV. — (2) Sirmond, t. II, p. 1295. — (3) *Bibl. PP.*, t. XV. Sirmond, t. II.

siodore, que Dieu a prédestiné les méchants aux supplices éternels, en conséquence de la prévision de leurs péchés; que néanmoins il ne s'ensuit nullement ni que Dieu prédestine au péché, ni que les méchants soient nécessités à périr et à souffrir les peines éternelles; mais que c'est leur malice qui les porte au péché, et leur péché qui les conduit à la peine. C'est sur quoi Ratramne insiste beaucoup, et ce qu'il développe en profond théologien. Il fait beaucoup plus d'usage de raisonnement dans ce second livre que dans le premier. Il y montre que ceux qui, comme Hincmar, admettaient bien que Dieu prédestine la peine éternelle aux méchants, mais ne voulaient pas admettre que Dieu prédestine les méchants à cette peine, tombaient en contradiction avec eux-mêmes. En finissant son ouvrage, il prie le roi Charles de ne point le rendre public jusqu'à ce que la question eût été examinée, et que l'on fût convenu de ce qu'on devait croire sur cette matière. Que si on trouvait des corrections à faire à son livre, il demandait qu'on les fît, mais aussi qu'on lui en donnât connaissance (1).

Cet écrit de Ratramne est une preuve, entre plusieurs autres, qu'au milieu du neuvième siècle, il y a mille ans, les bonnes et solides études étaient loin d'être perdues, ni même négligées. Il y a d'autres siècles, même de ceux qui se disent siècles de lumières, où l'on ne trouverait peut-être pas si bien.

Hincmar et Pardule, voyant la doctrine des deux prédestinations soutenue par les écrits de Prudence, de Loup et de Ratramne, firent écrire, de leur côté, par un diacre nommé Amalarius, dont l'ouvrage ne se trouve plus, et par Jean Scot ou Erigène, c'est-à-dire Irlandais. C'était un homme de très-petite taille, d'un esprit vif, pénétrant, enjoué. Il savait le grec, et traduisit en latin les ouvrages de saint Denys, à la prière du roi Charles. Il avait fort étudié la dialectique et la philosophie humaines; mais il n'était pas grand théologien, ni même grand philosophe. Ce n'était au fond qu'un sophiste superficiel, hardi, subtil, grand discoureur, souvent caustique. Ainsi Charles le Chauve, qui l'admettait dans sa familiarité et à sa table, lui ayant demandé un jour pendant le repas : Quelle différence y a-t-il entre un Scot et un sot? Sire, répliqua le sophiste, il y a tout juste la largeur de la table. Un homme de ce caractère n'était guère propre à traiter convenablement une des questions les plus profondes et les plus délicates de la théologie; et les deux évêques, Hincmar et Pardule, en le choisissant pour leur avocat, ne firent pas preuve de beaucoup de discernement. Jean Scot commence son traité par cet axiome : Que toute question peut être résolue par ces quatre règles, savoir : la division, la définition, la démonstration et l'analyse. Après quoi, s'abandonnant aux fausses subtilités de sa dialectique, il prétend démontrer par ses raisonnements philosophiques qu'il n'y a qu'une prédestination. Il avance même quelques propositions erronées sur la damnation, qui, selon lui, ne consiste que dans une privation; d'où il conclut que Dieu ne peut, à proprement parler, ni la prédestiner ni la prévoir. Il cite quelquefois saint Augustin, mais plus pour la forme que pour connaître et suivre sa doctrine.

Cet ouvrage, divisé en dix-neuf chapitres, ayant paru, Venilon, archevêque de Sens, en envoya un extrait, divisé aussi en dix-neuf articles, à saint Prudence, évêque de Troyes, le priant d'en réfuter les erreurs. Prudence crut y trouver celles de Pélage et d'Origène, et en fut épouvanté. Pour s'en assurer mieux, il chercha le livre entier de Jean Scot, et, l'ayant trouvé, l'auteur lui parut absolument pélagien. Il entreprit donc de le réfuter, en 852, par un traité de même titre, *De la Prédestination*, divisé de même en dix-neuf chapitres. Il y rapporte les paroles de Scot et y répond pied à pied. Scot prétendait qu'avec ses quatre règles de philosophie on pouvait résoudre toute sorte de questions; que la prédestination et la prescience de Dieu étaient l'essence de Dieu, comme sa volonté, sa sagesse; que la prédestination et la prescience sont une même chose; que l'homme pouvait, avec le don de la grâce coopérante, retourner à Dieu; que la prédestination est en Dieu substantivement et non relativement; que, comme il n'y a qu'une charité, il n'y a qu une prédestination. Saint Prudence fait voir que les règles de la sagesse mondaine ne suffisent point pour résoudre toutes sortes de questions; qu'il est besoin pour cela de la grâce et de la foi qui opère par la charité, de l'étude sérieuse et de la science des divines Ecritures; que la prescience et la prédestination n'étant en Dieu que relativement aux créatures, elles ne sont point la substance de Dieu; qu'il y a de la différence entre la prédestination et la prescience, puisque Dieu prévoit plusieurs choses qu'il ne prédestine pas, comme sont les péchés des hommes, et qu'il ne prédestine rien qu'il n'ait prévu; que l'homme ne peut même concevoir le dessein de travailler à son salut sans le secours d'une grâce prévenante. Quant à l'hérésie de Gothescalc, que Scot avait ainsi nommée expressément, saint Prudence dit : Nous ne la défendons ni ne la tenons; mais comme nous détestons les pélagiens, qui soutiennent que l'on peut faire quelque chose de bon par le libre arbitre sans le secours de la grâce, et ceux, s'il en est, qui attribuent tout à la grâce seule et détruisent le libre arbitre, de même nous ne détestons pas moins ceux qui rêvent que la prédestination divine impose aux créatures une force nécessitante (2).

Les memes extraits de Jean Scot ayant été portés à Lyon, cette église crut nécessaire d'y répondre, et en chargea le diacre Florus, doc-

(1) *Bibl. PP.* t. 15. — (2) *Ibid.*, t XV, cap. VI et *Recapitul. definit.* X, cap. VI. sec. 1.

teur fameux dès le temps d'Agobard, dont il reste encore d'autres ouvrages, et qui avait déjà donné un discours sur la prédestination. Son traité contre Jean Scot est semblable à celui de Prudence. Dans son quatrième chapitre, Scot avait signalé trois hérésies : celle de Pélage, reconnaissant le libre arbitre sans la grâce ; une seconde, dont il ne disait pas l'auteur, reconnaissant la grâce seule sans le libre arbitre ; la troisième, de Gothescalc, imposant par les prédestinations une force nécessitante. Florus répond que la première a été justement condamnée par l'Eglise, mais qu'il n'a jamais entendu parler de la seconde ; qu'à l'égard de Gothescalc, condamné et enfermé dans une prison depuis plusieurs années, on serait plus en état de le convaincre d'erreur et de le réfuter si ceux qui l'avaient traité si sévèrement eussent envoyé, suivant la coutume de l'Eglise, des lettres synodiques à tous les évêques, pour les informer de ce qu'ils avaient condamné dans ce malheureux moine. Que si Gothescalc enseigne une prédestination double quant à ses effets, en cela il n'est point blâmable, puisqu'elle est fondée sur l'Ecriture et les Pères ; c'est Scot qui est blâmable de la nier par ses argumentations sophistiques. Que si le même Gothescalc soutient que cette prédestination des réprouvés à la peine impose à quelqu'un d'entre eux la nécessité de mal faire, voilà qui est absolument contraire à la foi catholique ; car c'est une absurdité et une impiété extrême de dire que Dieu, qui ne veut pas que personne soit mauvais, nécessite ou pousse quelqu'un à l'être. Il en est de tous les réprouvés comme du premier homme. Il a péché de son seul et plein gré, mais il a subi malgré lui la peine de son péché. Ainsi en sera-t-il au jugement dernier, où les méchants seront précipités dans la fournaise ardente. Voilà donc quelle nécessité l'Eglise de Dieu reconnaît dans la prédestination divine à l'égard des réprouvés, la nécessité du jugement, mais non la nécessité du péché. Quiconque dit que Dieu a imposé ou impose à l'homme la nécessité de pécher, celui-là profère manifestement contre Dieu un horrible blasphème, puisqu'en disant qu'il pousse au péché, il le fait auteur du péché (1).

Voilà comme le diacre Florus, ou plutôt l'église de Lyon, flétrit, au neuvième siècle, le dogme impie qui suppose que Dieu nécessite l'homme au péché par la prédestination, et qui fait ainsi Dieu même auteur du péché de l'homme : dogme impie enseigné par l'imposteur Mahomet et renouvelé depuis par Luther, Calvin et Jansénius.

Gothescalc lui-même envoya de ses écrits par un moine à Amolon, archevêque de Lyon, le priant instamment de les lire. Amolon, les ayant reçus, demeura longtemps en doute s'il devait répondre à un homme excommunié ; ce qui semblait un mépris des évêques qui l'avaient condamné. D'un autre côté, il paraissait contre la charité de rejeter les prières d'un malheureux. Il prit un moyen tempérament, qui fut d'écrire à Gothescalc, mais d'adresser la lettre à Hincmar, son métropolitain. Voici comment il parle à Gothescalc : Lorsque vous étiez encore en Germanie, nous avons ouï de vous des bruits fâcheux : que vous aimiez des nouveautés et que vous agitiez des questions insensées et indiscrètes. Depuis, nous avons reçu, tant par d'autres que par vous, plusieurs de vos écrits où nous voyons pleinement vos erreurs.

Amolon les réduit à six : 1° Aucun de ceux qui ont été rachetés par le sang de Jésus-Christ ne peut périr. 2° Le baptême et les autres sacrements ne sont donnés que pour la forme et d'une manière illusoire à ceux qui périssent après les avoir reçus. 3° Les fidèles qui périssent n'ont point été incorporés à Jésus-Christ et à l'Eglise quand ils ont été régénérés. 4° Tous les réprouvés sont tellement prédestinés de Dieu à la mort éternelle, qu'aucun d'eux n'a pu ni ne peut être sauvé. 5° La prédestination des réprouvés à leur perte est aussi irrévocable que Dieu est immuable. 6° Dieu et ses saints se réjouiront de la perte de ceux qui ont été prédestinés à la damnation éternelle. Telle était donc l'hérésie de Gothescalc, d'après ses propres écrits.

Amolon réfute chacune de ces erreurs avec beaucoup de calme, de charité et, en même temps, de force. Ce que vous dites d'abord nous déplaît surtout souverainement : que nul ne peut périr après avoir été racheté par le sang du Christ ; car cette proposition est doublement contraire à la foi catholique. Si vous soutenez qu'aucun des Chrétiens une fois baptisé ne peut périr, vous allez contre la parole de l'Apôtre disant aux Chrétiens mêmes : Les injustes ne posséderont pas le royaume de Dieu ; et contre la parole du Christ, qui reniera devant son Père ceux qui le renieront devant les hommes, et qui nous montre les vierges folles exclues du festin pour n'avoir pas mis d'huile dans leurs lampes. Ou bien, si vous ne croyez pas que tous ceux qui ont reçu le baptême ont été rachetés par le sang de Jésus-Christ, vous allez contre cette parole de saint Paul : Nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous l'avons été en sa mort ; et contre cette parole de saint Jean : Le Seigneur nous a aimés et nous a lavés de nos péchés dans son sang ; et contre saint Pierre parlant de certains hérétiques : Ils nient le Seigneur qui les a rachetés, et s'attirent une prompte perdition.

En second lieu, ce qui nous déplaît bien fort, c'est de vous voir soutenir que le baptême et les autres sacrements ne sont donnés que d'une manière illusoire à ceux qui périssent après les avoir reçus ; tandis que l'Apôtre enseigne, au contraire, que ces mystères sont efficacement conférés, même à ceux qui péris

(1) Bibl. PP., t. XV, c. 6.

sent. Il dit aux Hébreux que ceux qui ont été illuminés par le baptême, qui ont goûté le don céleste et participé à l'Esprit-Saint, et qui ensuite retombent, ne peuvent plus être régénérés par un nouveau baptême; et que celui qui foule aux pieds le Fils de Dieu, profane le sang du testament par lequel il a été sanctifié, mérite des supplices bien plus grands que celui qui a violé la loi de Moïse. Et aux Corinthiens : Quoi donc? par votre conscience éclairée, mais peu charitable et peu discrète, vous ferez périr un frère faible pour qui Jésus-Christ est mort ?

Ce qui nous déplaît en troisième lieu, c'est de vous voir soutenir que ceux des fidèles qui périssent n'ont jamais été incorporés au Christ et à l'Eglise, n'ont jamais été ses membres, et conséquemment jamais Chrétiens; car comment le seraient-ils s'ils n'appartiennent au corps de Jésus-Christ, s'ils ne sont ses membres ? Tandis qu'au contraire l'Apôtre appelle membres du Christ et temples de l'Esprit-Saint ceux mêmes qui peuvent pécher grièvement et périr dans leur péché. Ne savez-vous pas, dit-il, que vos corps sont les membres du Christ? Irai-je donc prendre les membres du Christ pour en faire les membres d'une prostituée? A Dieu ne plaise! Et encore : Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit-Saint habite en vous? Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra.

Ce qui nous déplaît extrêmement, en quatrième lieu, c'est que vous souteniez que tous les réprouvés sont tellement prédestinés de Dieu à la mort éternelle, qu'aucun d'eux n'a pu ni ne peut être sauvé. Penser et parler de la sorte, qu'est-ce autre chose que de proférer contre Dieu un horrible blasphème, si sa prédestination leur impose cette irrévocable nécessité, en sorte qu'ils ne puissent jamais rien faire pour leur salut? Cette erreur ou plutôt cette atroce impiété est contraire à l'Ecriture, qui dit de Dieu : Il n'a commandé à personne de mal faire et n'a donné à personne un temps pour pécher (1). Le juge des vivants et des morts renverse lui-même ce furieux mensonge. Retirez-vous de moi, maudits, dira-t-il à ceux qui seront à gauche; allez au feu éternel, qui a été préparé au diable et à ses anges. Et pourquoi? Parce que j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. Par où l'on voit évidemment qu'ils sont damnés, non parce qu'ils n'ont pu faire les œuvres de leur salut, mais parce qu'ils ne l'ont pas voulu. Aussi le psalmiste dit au juge : Vous rendrez à chacun selon ses œuvres. Il ne dit pas *selon vos préjugés*, comme s'efforce de le soutenir cette extravagante et furibonde doctrine, dans le seul but de pervertir les auditeurs. La foi catholique tient, au contraire, très-fermement que le diable même et ses anges n'ont jamais été prédestinés à être tels; mais qu'ayant voulu être tels par leur faute, il leur a été préparé les supplices du feu éternel.

En cinquième lieu, nous ne détestons et n'abhorrons pas moins votre emportement contre ceux qui sont dignes de la mort éternelle, allant jusqu'à dire qu'ils sont prédestinés à la perdition aussi irrévocablement et aussi immuablement que Dieu lui-même est immuable. Vous allez jusqu'à exhorter les évêques de prêcher cela aux peuples, afin que, puisqu'ils ne peuvent éviter la damnation qui est prédestinée, ils leur allégent au moins un peu les peines qui leur sont préparées. De grâce, dans quel endroit de l'Ecriture avez-vous jamais lu de pareilles choses ? dans quel saint et catholique docteur de l'Eglise les avez-vous trouvées ? Pourquoi ne pas faire une pareille exhortation au diable et à ses anges ? car que laissez-vous de plus à ceux dont vous soutenez la damnation également irrévocable ? Cette impiété si atroce est en contradiction avec la foi de l'Eglise, qui croit que le diable et ses anges sont tombés sans remède; mais que les hommes, même impies, s'ils reconnaissent leurs péchés, s'ils les pleurent, s'ils les confessent, s'ils implorent la divine miséricorde, trouveront, sans aucun doute, les portes de l'indulgence ouvertes. Que vous a donc fait le genre humain ? que vous a fait l'Eglise ? que vous ont fait dans l'Eglise tant de proches et de frères, pour que vous vouliez absolument leur fermer la porte si grande et si ouverte de la miséricorde divine ? Quel ecclésiastique fidèle a jamais prêché ainsi pour que vous ne rougissiez pas de l'inculquer avec tant d'obstination ? En vérité, c'est là une dureté, non pas de Chrétien, mais de païen, mais de Satan.

En sixième lieu, nous détestons de même ce que vous dites de Dieu et de ses saints : qu'ils se réjouiront de la perte de ceux que vous ne cessez de dire prédestinés à l'éternelle damnation tandis que l'Ecriture nous dit, au contraire, expressément : Dieu n'a pas fait la mort et ne se réjouit pas de la perdition des vivants (2). Et ailleurs : Aussi vrai que je vis, dit le Seigneur Dieu, je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive (3).

A ces six erreurs, l'archevêque Amolon ajoute le reproche suivant. En septième lieu, deux maux très-graves nous ont absolument déplu dans votre conduite : l'un, c'est que, misérablement trompé par l'esprit d'erreur et d'orgueil, vous déchirez les Pontifes de Dieu et les pasteurs des églises par tant d'injures, d'outrages et de malédictions, vous les foulez aux pieds avec tant de mépris et d'insolence, que vous ne paraissez pas avoir un atome de patience et de modestie chrétienne; car, entre autres, vous ne craignez pas d'appeler hérétiques tous ceux qui, par zèle pour la foi, résistent à l'extravagance de vos sentiments, et

(1) *Eccl.*, XV, XXI. — (2) Sap., I, 13. — (3) Ezech., XXXIII, 11.

vous osez les appeler sabatiques, du nom d'un [illegible] beaucoup de bien [illegible]. Et vous ne [illegible] pas Dieu [illegible] même [illegible] être [illegible] par [illegible] et par une [illegible] et une [illegible] plus vaines encore. Et vous ne rougissez pas d'être convaincu par tout le monde et [illegible] tant d'erreurs et de mensonges, et vous ne vous [illegible] pas de ce que, depuis [illegible] retranché du corps de l'Église par la condamnation d'une [illegible], et privé de toute communion [illegible], vous êtes demeuré comme un [illegible] au sarment [illegible] au feu. Mais, [illegible] votre bouche est pleine de malédiction et d'amertume, et [illegible] un arc [illegible] votre mère, et ses Pontifes, vous [illegible] des flèches, non pas pour le [illegible] mais contre le [illegible]. Il y a un [illegible] tout ce que vous dites et [illegible] le voit par vos écrits, [illegible] l'usage des hommes de bien [illegible] jamais vous [illegible] au sentiment et à [illegible] jamais vous ne [illegible] de [illegible] : De grace [illegible] excusez ma faiblesse [illegible], et vous me trouverez docile ; car je suis prêt à recevoir avec reconnaissance [illegible] ce que [illegible] de [illegible]. Mais vous [illegible] tellement [illegible] de [illegible], vous vous [illegible] tellement de [illegible] la vérité et [illegible] dans vos écrits, vous ne priez pas même Dieu de vous faire connaître quelque chose de meilleur.

Amolon conjure enfin Gothescalc de revenir à [illegible] au sein de l'Église par une sincère [illegible] à ses Pontifes, l'assurant qu'on le recevra avec charité, et que tout le monde intercédera pour lui. Il finit par lui citer ce canon du concile d'Orange, présidé par saint Césaire : Nous croyons aussi [illegible] la foi catholique, qu'après avoir reçu la grâce du baptême, tous les baptisés peuvent et doivent, s'ils veulent travailler fidèlement, avec le secours et la coopération du Christ, accomplir ce qui regarde le salut de leur âme. Mais qu'il y en ait quelques-uns de prédestinés au mal par la [illegible] non-seulement nous ne le croyons pas, mais s'il y en a qui veulent croire [illegible] nous leur disons anathème [1].

[illegible] Amolon [illegible] Gothescalc [illegible] Amolon [illegible].

[illegible] mourut peu de temps après, vers l'an 852. Il était fort habile, même dans la langue [illegible]. On lui attribue quelques autres écrits [illegible], et en [illegible] de saint Augustin [illegible]. Il nous reste aussi de lui [illegible], avec une lettre à Théotbold, évêque de Langres, qui l'avait consulté sur un événement fort singulier.

Quelques moines vagabonds avaient apporté [illegible] de Rome des reliques [illegible] il [illegible] le nom, et les avaient déposées dans l'église de Saint-Bénigne de Dijon. Théotbold, qui était alors évêque de Langres, [illegible] qu'à ce que ces moines lui en [illegible] les attestations convenables. On ne [illegible] pas de les exposer malgré lui à la vénération des peuples; et il s'y fit un grand concours, que la [illegible] attirèrent. Mais on y vit [illegible] miracle bien extraordinaire. Plusieurs de ceux qui venaient honorer ces prétendues reliques entraient dans d'horribles convulsions; ils se [illegible] paraissaient hors d'eux-mêmes; et après les plus violents mouvements, ils se relevaient sans aucune marque de blessure.

Ce spectacle attira bientôt une plus grande foule de [illegible] les [illegible] et en multiplia le nombre. On vit jusqu'à trois ou quatre cents personnes, qui, frappées de ces mouvements convulsifs, donnèrent dans l'église de Saint-Bénigne une scène aussi triste que bizarre. De jeunes filles et de jeunes femmes jouèrent leur rôle ; et, après avoir éprouvé ces convulsions ou les avoir contrefaites avec agilité, elles ne voulaient plus quitter l'église, où elles se donnaient en spectacle. Si elles retournaient dans leurs maisons, elles publiaient qu'elles y éprouvaient les mêmes accidents. Ce n'était d'abord que des personnes de la lie du peuple qui jouèrent cet étrange personnage ; mais des femmes de qualité se mêlèrent bientôt avec la [illegible] et comme rien n'est plus contagieux que le fanatisme, on [illegible] les mêmes [illegible] dans d'autres églises. Tout [illegible] de la lettre d'Amolon, en réponse à celle que Théotbold lui avait écrite en lui envoyant [illegible] sur cet événement, en qualité de son métropolitain.

Amolon [illegible] à l'évêque de Langres [illegible] ôter de l'église ces prétendues reliques, et de les faire enterrer ailleurs secrètement [illegible] les aller [illegible] qu'il [illegible] que c'est l'intérêt [illegible]

[1] [illegible], t. II, p. 1135.

mour du gain qui avait porté ces malheureux à contrefaire ces accès convulsifs, et que les aumônes qu'on leur avait faites en conséquence les avaient engagés à prolonger ces scènes. Car, dit-il, quand a-t-on vu dans les églises de Dieu, aux tombeaux des martyrs, de pareils prodiges par lesquels les malades ne fussent pas guéris, mais ceux qui se portaient bien fussent frappés et devinssent hors d'eux-mêmes ? Qui ne voit que tout cela n'arrive que par les artifices de quelques hommes pervers, ou par les illusions des démons, qui se jouent ainsi des personnes qui sont dépourvues de sens, vides de foi et pleines de curiosité et de vanité ?

C'est pourquoi, conclut Amolon, revêtez-vous de la force et de la sévérité épiscopales, pour empêcher qu'on ne fasse de la maison du Seigneur une maison de trafic et une caverne de voleurs. Exterminez-en ces diaboliques fictions, qui captivent honteusement les sens de la raison d'une si grande multitude d'hommes et surtout de femmes. Proscrivez ce vain et pernicieux concours, qui n'est utile ni au salut de l'âme ni à la santé du corps. Ordonnez que chacun aille à sa paroisse, et y donne aux pauvres ce qu'il donnait pour le profit de ces hommes vains et trompeurs. Les fictions cesseront dès qu'on cessera de donner ; ou, si quelqu'un persiste encore à feindre des convulsions, il faudra à coups de fouet, le contraindre de confesser son imposture (1).

Hincmar, ayant reçu la lettre d'Amolon pour Gothescalc, écrivit à Amolon une lettre, où il exposa la manière dont ce moine avait été jugé à Mayence et à Kiersy, et le sommaire de sa doctrine. Il obligea aussi Pardule, évêque de Laon, à écrire à Amolon sur ce sujet, et à leurs lettres ils joignirent celle de Raban à Nothingue, évêque de Vérone. Dans la sienne, Hincmar donnait toujours lieu à des difficultés, en ne voulant admettre qu'une prédestination ; ensuite, comme il n'envoyait pas l'interrogatoire ni les propres paroles de Gothescalc, mais seulement le sommaire de sa doctrine, c'était un nouveau motif ou prétexte d'en suspecter la parfaite exactitude ; enfin, plus hommes d'affaires que théologien, les idées d'Hincmar n'étaient pas toujours assez justes, ni son langage assez précis. Autant de circonstances qui retardaient le parfait éclaircissement d'une controverse déjà très-difficile en soi.

Ce fut saint Remi, successeur d'Amolon, qui reçut ces lettres, ou du moins qui y fit réponse par un livre ou mémoire. Ce mémoire ne vaut pas l'excellente lettre d'Amolon. Il paraît même que Remi ne connaissait pas cette lettre, non plus que les écrits de Gothescalc ; car il lui semble incroyable que ce moine eût avancé les propositions qu'on lui attribuait, et il trouve excessive la sévérité dont on avait usé à son égard. Venant à la question de la prescience et de la prédestination divines, il pose sept règles de foi qu'il explique d'une manière catholique d'après l'Écriture et les Pères. Sur la question de savoir en quel sens Dieu veut sauver tous les hommes, saint Remi de Lyon convient que plusieurs Pères entendent que Dieu veut les sauver tous, dans ce sens conditionnel, s'ils le veulent eux-mêmes. Il ne voit dans cette interprétation qu'un inconvénient à prévenir, qui serait de laisser croire que le commencement du salut vînt de la volonté humaine. Au reste, ajoute-t-il, comme toutes choses sont si obscures, si profondes et si perplexes, nous ne voudrions pas qu'il y eût, à cet égard, parmi nos frères et nos bien-aimés aucune dispute contentieuse ni aucune définition téméraire, mais que l'on défendît plutôt, sans hésitation, ce qu'il y a de certain. Quant à ce qui est demeuré incertain et douteux parmi les grands docteurs eux-mêmes, nous voudrions qu'on respectât le pour et le contre, puisque ni l'un ni l'autre ne paraît faux ou contraire à la foi ; nous voudrions que, sur ces questions peu claires, on travaillât à ramener les esprits inquiets à la modestie, plutôt que de les condamner avec une rigueur excessive (2).

Plus loin, parlant des actions des païens, Remi de Lyon semble dire qu'elles sont toutes mauvaises ; se méprenant, comme nous avons vu qu'il est arrivé à saint Augustin, sur le sens de ces paroles de l'Apôtre : Tout ce qui n'est pas selon la foi est péché. Paroles qui, dans l'Épître de saint Paul, veulent dire : Tout ce qui n'est pas selon la conscience est péché (3). Mais nous verrons saint Remi s'expliquer là-dessus d'une manière plus correcte. Il fait voir en particulier à Hincmar, et avec beaucoup de justesse, qu'il avait tort de ne pas admettre la prédestination à la peine, puisque c'était une chose juste et que les Pères sont d'accord là-dessus. Il y avait d'ailleurs une espèce d'inconséquence à dire, comme il faisait, que la peine était prédestinée aux réprouvés, mais que les réprouvés n'étaient pas prédestinés à la peine (4).

Ce qui donnait lieu à Hincmar et aux siens de s'aheurter en ceci, c'était un livre intitulé *Hypomnesticon*, attribué à saint Augustin. Remi de Lyon soutient qu'il n'en est pas. Et les critiques conviennent qu'il avait raison.

Hincmar, voyant que la controverse ne s'éclaircissait ou ne se terminait pas, voulut faire quelque chose de plus précis et de plus authentique. Il tint, par ordre du roi Charles, un second concile à Kiersy, au mois de mai 853, et y dressa les quatre articles suivants :

1. Dieu a créé l'homme dans la justice, sans péché, et avec le libre arbitre, et, en le plaçant dans le paradis, il a voulu qu'il persévérât dans la sainteté et la justice ; mais l'homme,

(1) Amolon, *Post. Agobard.* Baluz. — (2) *Bibl. PP.*, t. XV, n 12 et 13, p. 673. — (3) C. xxii. — (4) *Ibid.*, xxviii et xxx.

abusant de son libre arbitre, a péché et est tombé par là, et le genre humain n'a plus été qu'une masse de perdition. Alors Dieu, qui est bon et juste, a choisi de cette masse de perdition ceux qu'il a prédestinés par sa grâce pour la vie, et il leur a préparé la vie éternelle. Pour les autres qu'il a laissés dans la masse de perdition, il a prévu qu'ils se damneraient, et il ne les a pas prédestinés à la damnation ; mais, parce qu'il est juste, il leur a prédestiné une peine éternelle. C'est pourquoi nous disons qu'il n'y a qu'une prédestination de Dieu, laquelle concerne le don de la grâce, ou la rétribution de la justice.

2. Nous avons perdu dans le premier homme la liberté de notre arbitre, mais nous l'avons recouvrée en Jésus-Christ. Nous avons pour le bien le libre arbitre aidé et prévenu de la grâce, et nous avons pour le mal le libre arbitre abandonné de la grâce. Nous avons donc le libre arbitre, parce que, par la grâce, il a été délivré et guéri, de blessé et corrompu qu'il était.

3. Dieu, qui est tout-puissant, veut que tous les hommes soient sauvés ; mais ceux qui sont sauvés, le sont par la grâce de celui qui les a sauvés, et ceux qui sont damnés, le sont par leur faute.

4. Comme il n'y a pas d'homme, qu'il n'y en a jamais eu, et qu'il n'y en aura jamais, dont Jésus-Christ n'ait pris la nature, il n'y a pas d'homme, il n'y en a jamais eu, et il n'y en aura jamais, pour qui Jésus-Christ n'ait souffert. Quoique tous ne soient pas rachetés par le mystère de sa passion, ce n'est pas que le prix ne soit assez abondant, mais c'est qu'il y a des infidèles et d'autres qui ne croient pas de la foi qui opère par la charité; car le remède qui opère le salut de l'homme, et qui est composé de notre faiblesse et de la vertu divine, a en soi de quoi être utile à tous. Mais si on ne le prend pas, ce remède, il ne guérit pas. Tels sont les quatre articles d'Hincmar, qui furent signés par le roi Charles, les évêques et les abbés du concile (1).

Ces articles ayant été portés à Lyon, l'archevêque Remi et son église y découvrirent plusieurs propositions louches et peu réfléchies. Le pieux archevêque de Lyon crut devoir les signaler dans un écrit ayant pour titre : *De l'attachement inviolable à la vérité.* Il trouve d'abord à redire que, dans le premier article, en parlant de l'état originel du premier homme, les évêques de Kiersy n'aient fait aucune mention de la grâce, mais seulement du libre arbitre, supposant que le premier homme eût pu persévérer dans la justice par son libre arbitre seul ; tandis que, sans la grâce, aucune créature raisonnable, ni ange ni homme, n'a jamais pu, ni ne peut, ni ne pourra jamais être, demeurer et persister dans la justice et la sainteté. Ce sont les paroles de saint Remi de Lyon (2).

Cette observation, qu'il appuie de saint Augustin, de saint Ambroise et du concile d'Orange, nous paraît des plus justes et des plus capitales. A elle seule, bien comprise, elle suffit pour éclaircir la question de la nature et de la grâce ; question si débattue depuis par Luther, Calvin et Jansénius. Elle indique nettement que le premier homme n'a pas été créé dans un état purement naturel, mais qu'en même temps il a été élevé par la grâce à un état surnaturel de justice et de sainteté, où il pouvait persévérer avec la grâce, mais non sans elle. En sorte que la grâce n'est pas une simple restauration de la nature, mais une élévation gratuite et ineffable de la nature au-dessus d'elle-même.

Saint Remi de Lyon trouve encore mauvais que, dans ce même premier article, en disant que Dieu a élu les uns selon sa prescience, on ne parle pas non plus de la grâce ; comme si Dieu n'avait élu les uns que parce qu'il prévoyait de leur part des bonnes œuvres faites indépendamment de sa grâce, et par le seul libre arbitre : ce qui n'est pas catholique (3). Enfin, il trouve inconséquent que, dans le même article, on dise que la peine éternelle est prédestinée aux méchants, sans vouloir admettre toutefois que les méchants soient prédestinés à cette peine. Cette inconséquence d'Hincmar est flagrante dans les dernières paroles de l'article : C'est pourquoi nous disons qu'il n'y a qu'une prédestination de Dieu, laquelle concerne le don de la grâce, ou la rétribution de la justice. En effet, n'est-ce pas dire que la prédestination divine, une en soi, est double dans ses effets ; de grâce à l'égard des élus, de justice à l'égard des réprouvés ? Mais alors, pourquoi ne pas parler comme les autres, puisque l'on pense de même ?

Saint Remi trouve encore blâmable, du moins équivoque, cette proposition du second article : Nous avons perdu dans le premier homme la liberté de notre arbitre, mais nous l'avons recouvrée en Jésus-Christ ; car, observe-t-il, si les infidèles, qui n'ont pas reçu la grâce de Jésus-Christ, ont perdu le libre arbitre en Adam, ni Dieu ni les hommes ne peuvent plus les condamner pour le mal qu'ils font, puisqu'ils ne sont pas libres de ne pas le faire. Aussi les saints Pères disent-ils que tous les hommes, même ceux qui ne sont pas Chrétiens, ont le libre arbitre, mais affaibli par la prévarication d'Adam, mais privé de la puissance et de l'innocence originelle ; que, par ce libre arbitre, ils peuvent encore vouloir le mal, ils peuvent encore vouloir quelque bien, et même le faire, mais par une affection humaine, pour l'honnêteté humaine : ce qu'il prouve par un texte de saint Augustin. Mais que ce même libre arbitre aime, comprenne, reçoive, pratique et conserve les biens divins par une affection divine, non pour quelques avantages temporels, mais pour les récompenses éternelles ; non pour la seule honnêteté de la vie présente, mais pour la seule béatitude

(1) Labbe, t. IX, p. 50. — (2) Bibl. PP., t. XV, p. 702, c. v. — (3) Ibid., c. iv, p. 704.

de la vie éternelle : voilà ce qu'il ne peut, s'il n'est inspiré, excité, illuminé, aidé et comme ressuscité par la grâce divine ; car cette vie humaine, qui n'a pour principe que l'affection humaine, peut paraître vie aux hommes, mais devant Dieu elle est morte (1).

Cette distinction de l'archevêque Remi entre les actions naturellement bonnes et celles qui le sont surnaturellement est d'autant plus remarquable, que nous ne l'avons encore vu poser nulle part d'une manière aussi nette.

Les observations sur le troisième article sont perdues. Dans le peu qui en reste, on voit que, sur ce texte de saint Paul : Dieu veut sauver tous les hommes, il eût voulu qu'on laissât libres les diverses interprétations des Pères, sans en adopter une à l'exclusion des autres. Il s'explique à peu près de même sur le quatrième article touchant le sens dans lequel Jésus-Christ est mort pour tous les hommes.

Le huitième jour de janvier 855, il s'assembla, par ordre de l'empereur Lothaire, un concile à Valence, pour juger l'évêque de cette ville, accusé de plusieurs crimes. Il s'y trouva quatorze évêques de trois provinces, avec leurs métropolitains qui les présidaient, savoir : Remi de Lyon, Agilmar de Vienne, et Roland d'Arles. Ebbon de Grenoble s'y distingua le plus entre les évêques. Après que l'on eut terminé l'affaire de l'évêque de Valence, on dressa vingt-trois canons, dont les six premiers sont de doctrine et se rapportent aux articles dressés à Kiersy.

Nous évitons, disent les évêques, les nouveautés de paroles et les disputes présomptueuses, qui ne causent que du scandale, pour nous attacher fermement à l'Écriture sainte, et à ceux qui l'ont clairement expliquée, à Cyprien, Hilaire, Ambroise, Jérôme, Augustin et autres docteurs catholiques. Quant à la prescience de Dieu, la prédestination et les autres questions qui scandalisent nos frères, nous nous en tenons à ce que nous avons appris dans le sein de l'Église, notre mère.

Dieu, par sa prescience, a connu de toute éternité les biens que devaient faire les bons, et les maux que devaient faire les mauvais. Il a prévu que les uns seraient bons par sa grâce, et par sa même grâce recevraient la récompense éternelle ; et il a prévu que les autres seraient mauvais par leur propre malice, et par sa justice condamnés à la peine éternelle. La prescience de Dieu n'impose à personne la nécessité d'être mauvais : personne n'est condamné par le préjugé de Dieu, mais par le mérite de sa propre iniquité. Les méchants ne périssent pas parce qu'ils n'ont pu être bons, mais parce qu'ils ne l'ont pas voulu et sont demeurés par leur faute dans la masse condamnée.

Nous confessons hardiment la prédestination des élus à la vie et la prédestination des méchants à la mort. Mais, dans le choix de ceux qui seront sauvés, la miséricorde de Dieu précède leur mérite ; et, dans la condamnation de ceux qui périront, leur démérite précède le juste jugement de Dieu. Il n'a ordonné, par sa prédestination, que ce qu'il devait faire par sa miséricorde gratuite ou par son juste jugement. C'est pourquoi, dans les méchants, il a seulement prévu et non pas prédestiné leur malice, parce qu'elle vient d'eux et non de lui ; mais il a prévu, parce qu'il sait tout, et prédestiné, parce qu'il est juste, la peine qui doit suivre leur démérite. Au reste, que par la puissance divine quelques-uns soient prédestinés au mal, comme s'ils ne pouvaient être autre chose, non-seulement nous ne le croyons pas, mais, si quelqu'un le croit, nous lui disons anathème avec le concile d'Orange.

Ces trois premiers canons sont très-bien. Il n'en est pas tout à fait de même du quatrième. Quant à la rédemption du sang de Jésus-Christ, ceux-là se trompent qui disent qu'il a été répandu même pour les impies, qui, étant morts dans leur impiété, ont été damnés depuis le commencement du monde jusqu'à la passion de Jésus-Christ. Et nous disons, au contraire, que ce prix n'a été donné que pour ceux qui croient en lui.

Dans ces paroles, les évêques de Valence semblent attribuer aux évêques de Kiersy cette idée, que Jésus-Christ était tellement mort pour tous les hommes, qu'il avait délivré tous les damnés de l'enfer, ce qui, sans doute, serait une méprise ; ou bien ils semblent dire eux-mêmes que Jésus-Christ n'est mort que pour les fidèles, proposition où il faut sous-entendre, *d'une manière spéciale*, suivant cette parole de l'Apôtre : Dieu est le sauveur de tous les hommes, principalement des fidèles (2). Ces questions difficiles ont été éclaircies depuis par la théologie scolastique, qui a utilement distingué différentes espèces de volontés, absolue ou conditionnelle, antécédente ou conséquente.

Le concile de Valence ajoute : Nous rejetons, au reste, comme inutiles, nuisibles et contraires à la vérité, les quatre articles qui ont été reçus avec peu de précaution par le concile de nos frères. Nous rejetons aussi dix-neuf autres articles, qui sont des conclusions de syllogismes impertinents, et contiennent des articles du diable plutôt que des propositions de foi. Nous les interdisons par l'autorité du Saint-Esprit, et voulons que les auteurs des nouveautés soient réprimés. Les quatre articles sont ceux de Kiersy, les dix-neuf, ceux de Jean Scot. Le concile continue :

Nous croyons que tous les fidèles baptisés sont véritablement lavés par le sang de Jésus-Christ, et qu'il n'y a rien d'illusoire dans les sacrements de l'Église ; mais que tout y est vrai et effectif. Toutefois, de cette multitude de fidèles, les uns sont sauvés parce qu'ils persévèrent par la grâce de Dieu ; les autres n'ar-

(1) *Bibl. PP.*, t. XV, p. 711. — (2) Tim., IV, 10.

rivent point au salut, parce qu'ils rendent inutile la grâce de la rédemption par leur mauvaise doctrine ou leur mauvaise vie. Ce cinquième canon est directement contre les erreurs de Gothescalc, telles que l'archevêque Amolon les avait trouvées dans ses écrits.

Le concile dit dans le sixième : Touchant la grâce par laquelle sont sauvés ceux qui croient, et sans laquelle aucune créature raisonnable n'a jamais bien vécu, et touchant le libre arbitre, affaibli par le péché dans le premier homme, réintégré et guéri par la grâce de Jésus-Christ dans les fidèles, nous croyons fermement ce qu'ont enseigné les saints Pères par l'autorité de l'Écriture, ce que le concile d'Afrique et le concile d'Orange ont déclaré, et ce qu'ont tenu les bienheureux Pontifes du Siége apostolique. Mais nous rejetons avec dédain les questions impertinentes et les fables des Écossais, qui ont causé dans ces temps malheureux une triste division (1). C'est encore Jean Scot Erigène qui est signalé par ces paroles.

Une circonstance rendait encore plus difficile aux évêques de bien s'entendre sur des questions déjà si difficiles : c'était la division politique des royaumes. Le concile de Mayence était du royaume de Louis le Germanique; le concile de Kiersy, du royaume de Charles le Chauve; le concile de Lyon, du royaume de l'empereur Lothaire. Si ces trois conciles avaient pu se réunir, nous n'avons aucun doute qu'on ne se fût entendu beaucoup mieux et plutôt ; et, quoiqu'en dise l'*Histoire de l'Église gallicane*, nous n'y voyons aucune animosité de part ou d'autre.

Les autres canons du concile de Valence regardent la discipline. On commence par l'ordination des évêques. Le prince sera supplié de laisser au clergé et au peuple la liberté de l'élection. On choisira ou dans le clergé de la cathédrale ou dans le diocèse, ou du moins dans le voisinage. Que si l'on prend un clerc attaché au service du prince, on examinera soigneusement sa capacité et ses mœurs, de quoi on charge la conscience du métropolitain. On lui enjoint en même temps de faire, auprès du prince, du clergé et du peuple, tout ce qui sera nécessaire pour ne pas ordonner un évêque indigne. Les métropolitains veilleront sur les mœurs et la réputation des évêques. Les évêques se soutiendront l'un l'autre contre ceux qui sont rebelles à l'Église, en sorte qu'ils se soumettent à la pénitence, ou que, s'ils demeurent excommuniés, ils ne trouvent personne qui les reçoive. On n'admettra point en justice deux serments contraires, puisque l'un des deux est nécessairement un parjure. On ne souffrira point les duels, quoique autorisés par la coutume : celui qui aura tué en duel sera soumis à la pénitence de l'homicide; celui qui aura été tué sera privé des prières et de la sépulture ecclésiastiques, comme étant meurtrier de lui-même, et l'empereur sera supplié d'abolir cet abus par des ordonnances publiques.

De son côté, Hincmar de Reims, ayant achevé l'agrandissement de sa cathédrale, commencée par son prédécesseur Ebbon, fit construire, dans l'église de Saint-Remi, un tombeau magnifique orné d'or et de pierreries, où il transféra le corps du saint, le 1er d'octobre 852, en présence de tous les évêques de sa province. Le corps fut trouvé entier et mis dans une châsse d'argent, avec le linceuil dont il était enveloppé ; mais le voile qui couvrait sa tête fut mis dans une cassette d'ivoire et porté à l'église Notre-Dame, qui est la cathédrale. Hincmar mit sur le visage du saint un autre voile, violet d'un côté et vert de l'autre, avec une inscription par laquelle il se recommandait aux prières de ce saint évêque. On plaça sous la tête un coussin de soie rouge avec une autre inscription en broderie, qui marquait que c'était un ouvrage de la princesse Alpaïde, sœur du roi Charles le Chauve. Ce coussin et ce voile furent encore trouvés entiers, aussi bien que le corps de saint Remi, en 1646. Le roi Louis le Germanique avait demandé avec instance des reliques du saint; Hincmar lui en avait promis, mais il n'osa tenir sa promesse, et écrivit au roi qu'il regarderait comme une grande témérité de diviser un corps que Dieu avait conservé durant tant d'années. Il y avait en effet plus de trois siècles qu'il était inhumé (2).

Le premier jour de novembre de la même année, Hincmar tint un synode des prêtres de son diocèse et il publia, pour le règlement de leur conduite, des statuts synodaux, ou, comme on parlait alors, un capitulaire de vingt-sept articles fort instructifs pour la connaissance de la discipline de ce siècle, et voici les principales dispositions :

Chaque prêtre doit savoir exactement l'exposition du symbole et de l'oraison dominicale suivant la tradition des Pères, et instruire avec soin son peuple par ses prédications, savoir par cœur la préface et le canon, lire distinctement les oraisons des messes, les épîtres et les évangiles; il doit même apprendre par cœur les psaumes avec les hymnes ordinaires et le symbole de saint Athanase; il doit aussi savoir par cœur tout l'ordre du baptême, la formule et les prières pour la réconciliation des pécheurs, pour l'onction des malades, pour les obsèques des morts et pour la bénédiction de l'eau et du sel.

Tous les dimanches, avant la messe, le prêtre fera l'eau bénite dans un vase propre, afin qu'on en jette sur le peuple qui entre dans l'église, et que ceux qui le voudront en puissent emporter dans des vases pour en faire l'aspersion dans leurs maisons, dans leurs champs, sur leur nourriture et sur leurs bestiaux. Le prêtre coupera par morceaux et

(1) Labbe, t. VIII, p. 134. — (2) Flod., *Hist. eccl. Rem. Bibl. PP.*, t. XVII.

bénira ce qui reste des pains offerts par le peuple ; ou bien, s'il n'en reste pas assez, il en fournira du sien, afin que les dimanches et les fêtes on en donne des eulogies à ceux qui ne sont pas assez bien disposés pour communier. C'est qu'en effet le pain bénit a été particulièrement institué pour servir d'une sorte de supplément à la communion sacramentelle et pour consoler ceux qui n'étaient pas en état de la recevoir.

Chaque prêtre doit lire et entendre les quarante homélies de saint Grégoire, et savoir par cœur celle de ce saint docteur sur les septante disciples, sur le modèle desquels les prêtres sont promus au ministère ecclésiastique. Après matines, c'est-à-dire après laudes, le prêtre dira, en particulier, prime, tierce, sexte et none ; de sorte, cependant, qu'il les chantera ou les fera chanter ensuite publiquement dans l'église aux heures compétentes. Après quoi, ayant célébré la messe et visité les malades de sa paroisse, il ira à son travail de la campagne ou à ce qui lui convient, et demeurera à jeun jusqu'à l'heure marquée pour le repas, selon le temps ; et cela, afin qu'il soit en état de secourir les malades, les pèlerins qui passent, et d'enterrer les morts. Ce règlement fait voir qu'on chantait l'office entier, même dans les paroisses de campagne, et que les prêtres s'occupaient au travail des mains dans les heures que leurs fonctions leur laissaient libres.

On n'enterrera personne dans l'église sans avoir consulté l'évêque, et on n'exigera rien pour la sépulture. Si on offre quelque chose gratis pour l'autel, on permet de le recevoir. Il est pareillement défendu aux prêtres de recevoir aucun présent des pénitents. Il se passait de grands abus dans les repas qui se donnaient après le service anniversaire d'un mort, ou après celui du septième ou du trentième jour de la sépulture. On défend aux prêtres qui s'y trouveront de s'y enivrer, de boire pour l'amour des saints ou de l'âme du défunt ; de souffrir qu'on y représente des spectacles bouffons avec un ours, avec des danseuses et des figures de démons nommées talamasques, d'où le nom de masque nous est resté. De plus, on ordonne que, quand plusieurs prêtres se trouvent à un repas, le plus ancien fasse d'abord la bénédiction de la table, et que les autres ensuite, chacun à son tour, bénissant la boisson et les viandes. Plusieurs autres exemples font voir qu'outre la première bénédiction de la table, on bénissait en particulier chaque mets à mesure qu'on le servait. On ordonne aussi qu'un clerc fasse une lecture sainte pendant le repas.

Dans les assemblées que les prêtres font aux calendes, c'est-à-dire au premier jour de chaque mois, il n'y aura pas de repas après la messe et la conférence ; mais ils prendront seulement du pain et du vin dans la maison de leur confrère, et ils ne boiront pas plus de trois coups. C'est peut-être la première fois qu'on trouve ces assemblées des prêtres fixées au premier jour du mois pour tenir des conférences ; usage ancien qui a été rétabli avec tant de fruit de nos jours dans presque tous les diocèses, et la plupart des évêques ont pris des précautions semblables à celles que prent ici Hincmar pour empêcher que ces assemblées ne dégénérassent en repas capables de causer plus de scandale qu'on ne pourrait espérer de fruit des conférences.

On défend aussi les repas dans les assemblées des confréries. Quand un prêtre est mort, défense au prêtre voisin de demander son église ou sa chapelle au seigneur du lieu sans avoir consulté l'archevêque.

Il y avait dès lors des doyens qui avaient inspection sur les prêtres des paroisses, c'est-à-dire sur les curés. Hincmar ordonne aux doyens de s'informer, dans l'étendue de leur district, des articles suivants, et de lui en faire leur rapport le premier jour de juillet de l'année 853, savoir : Quels sont les revenus et les titres des prêtres ; combien chaque église a d'ornements ; quels livres a le prêtre ; s'il y a une piscine pour jeter l'eau avec laquelle on a nettoyé les vases sacrés, ou dont le prêtre s'est lavé la bouche et les mains après la communion ; si le prêtre, son diacre ou son sous-diacre, lavent d'abord eux-mêmes les corporaux ; de quel métal est le calice et la patène ; s'il y a un ciboire pour conserver le viatique des infirmes ; si le saint chrème est enfermé sous la clef ; si le prêtre visite les malades, s'il leur administre par lui-même l'extrême-onction et le viatique, ou s'il ne donne pas l'eucharistie à quelque laïque pour la leur porter ; s'il y a un clerc qui puisse tenir école, lire l'épître et chanter ; si l'église est bien couverte ; si elle est voûtée ; si les pigeons et les autres oiseaux n'y font pas leurs nids ; de quel métal sont les cloches ; si l'on fait quatre portions des dîmes, et si l'on rend compte tous tes ans de la portion de l'église et de celle de l'évêque ; si ceux qui sont inscrits sur la matricule de l'église pour être nourris sont véritablement pauvres et hors d'état de gagner leur vie. Si un prêtre de paroisse a chez lui des parents qui ne soient pas dans le besoin, Hincmar veut qu'ils soient nourris sur la portion de la dîme qui est assignée à ce prêtre, et non pas sur celle qui est assignée aux pauvres.

L'archevêque recommande aussi aux doyens de s'instruire si les prêtres qui n'ont pas de patrimoine n'ont pas acheté quelques terres, parce que ces terres doivent appartenir à l'église ; si les prêtres ne vont pas au cabaret ; s'ils ne demeurent pas avec des femmes : sur quoi il dit qu'il ne s'informera pas s'ils ont péché avec ces femmes ; mais que s'ils ont demeuré avec elles, ou s'ils leur ont rendu des visites suspectes, il ne cherchera pas d'autres preuves pour les juger et les déposer.

Hincmar ajouta dans la suite plusieurs articles à ces règlements. Il recommande aux prêtres des paroisses de faire venir en sa présence les pécheurs publics, afin qu'il leur im-

pose la pénitence publique ; à quoi ceux qui ne voudront pas se soumettre seront séparés de l'assemblée des fidèles. Il ordonne encore que chaque mois, à l'assemblée des calendes, on lui rende compte, de chaque doyenné, de la manière dont les pénitents font la pénitence publique, et s'il arrive quelque désordre dans une paroisse qu'il ait su par un autre que par le prêtre chargé du soin de la paroisse, il veut que ce prêtre demeure suspens et excommunié, et soit réduit au pain et à l'eau, autant de jours qu'il aura négligé de lui faire connaître ce désordre. Il défend de démolir les sépulcres des morts pour en faire des cimetières, comme il arrive souvent, parce que ces tombeaux étaient de pierre ou de brique. Pour dire la messe dans des églises qui ne sont pas encore dédiées, ou dans des chapelles qu'on ne destine point à l'être, il déclare qu'il suffit de faire consacrer par l'évêque une table de marbre, ou bien de pierre noire, ou d'ardoise, qui soit propre (1).

Le détail où l'on entre dans ces divers règlements fait l'éloge de la vigilence et de la sagesse d'Hincmar qui les a portés. La conduite de cet archevêque autorisait son zèle. Toujours appliqué à l'étude ou aux affaires, il donnait à son clergé l'exemple d'une vie laborieuse et sobre; car il n'avait pas oublié dans l'élévation, la profession monastique d'où il avait été tiré, et il en gardait les observances dans l'épiscopat, du moins par rapport à l'abstinence de la chair des animaux à quatre pieds. Nous avons une lettre de Pardule de Laon, qui l'exhorte à en user tandis qu'il est convalescent, et à attendre que sa santé soit parfaitement rétablie pour reprendre les mets secs et misérables des moines, ainsi qu'il s'exprime.

Raban, archevêque de Mayence et ami d'Hincmar, s'acquittait avec encore plus d'édification de tous les devoirs d'un bon pasteur. Une grande famine, qui affligea, l'an 850, les provinces voisines du Rhin, lui avait donné lieu de faire éclater sa charité. Il nourrissait tous les jours plus de trois cents pauvres dans une terre de son église, sans compter ceux qu'il recevait continuellement à sa table, et qui venaient de toutes parts lui demander du secours dans leurs misères. Ce saint archevêque ne rebutait personne ; mais ses facultés ne pouvaient suffire à tous les besoins. Il fut un jour sensiblement touché d'un spectacle bien triste dont il fut témoin. Une pauvre femme qui venait lui demander l'aumône expira de faiblesse à sa porte. Elle portait un jeune enfant entre ses bras ; et les assistants ne purent voir sans verser des larmes cet enfant, qui, mourant lui-même de faim, suçait la mamelle de sa mère toute morte qu'elle était.

La misère était en effet si extrême, qu'elle porta un malheureux père a vouloir renouveler les barbares cruautés qu'on ne lit qu'avec horreur dans les anciennes histoires. Cet homme, chassé de son pays par la famine, se retirait en Thuringe avec sa femme et son fils encore jeune. En passant par un bois, il fut tellement pressé par la faim, qu'il dit à sa femme : Ne vaut-il pas mieux que nous mangions cet enfant, que de nous laisser mourir tous trois? La femme eut beau se récrier contre une proposition si détestable, le père lui arrache son fils des bras, et s'enfonce dans la forêt pour épargner à la mere la vue d'une action si inhumaine. Mais comme il se préparait à plonger le poignard dans le sein de l'enfant, il aperçut deux loups qui mangeaient une biche. Il y courut, et, ayant fait lâcher prise aux loups, il revint promptement vers sa femme avec ce qu'il put emporter de la biche. La femme, voyant de loin la chair ensanglantée que rapportait son mari, ne douta pas que s'était celle de son fils, et elle tomba évanouie. Mais il la consola bientôt, en lui montrant l'enfant plein de vie, et ils louèrent le Seigneur de ce que sa providence les avait secourus si à propos, pour leur sauver la vie et un crime (2).

Pour déraciner les vices qui attiraient ces fléaux de la colère de Dieu, Raban tint un nouveau concile à Mayence, par ordre du roi Louis, l'an 852. Tous les évêques et les abbés de la France orientale, de la Bavière et de la Saxe s'y trouvèrent, mais nous n'en avons plus les canons (3).

Nous avons vu que l'archevêque Ebbon, étant rentré dans son siége pendant deux ans, y avait ordonné quelques clercs. Ils étaient au nombre d'environ quatorze, tant prêtres que diacres. Hincmar lui ayant succédé en la manière que nous avons vue, il suspendit ces clercs de leurs fonctions. En 853, ces clercs se présentèrent au concile de Soissons, en présence du roi Charles, et supplièrent Hincmar de vouloir bien lever la suspense qu'il avait prononcée contre eux. Comme la déposition ou plutôt la renonciation d'Ebbon, extorquée par une réaction politique, n'avait jamais été confirmée par le Saint-Siége, puisque depuis peu encore, il en avait ordonné la révision sous la présidence de ses légats, il eût été à la fois sage et charitable à Hincmar d'accéder à la demande de ces clercs, pour ne pas donner lieu d'examiner et peut-être de révoquer en doute la canonicité de sa propre ordination. Hincmar fut inexorable. Il voulut que leur affaire, celle d'Ebbon et la sienne, fussent jugées par ce concile particulier, sans l'assistance du légat du Saint-Siége, à qui cependant l'affaire d'Ebbon avait été dévolue en dernier lieu. Les clercs suppliants furent déposés. Ils en appelèrent au Saint-Siége, à qui Hincmar, de son côté, demanda la confirmation de la sentence. Nous verrons sa conduite sévèrement blâmée par le chef de l'Eglise, et un des clercs déposés devenir archevêque de Bourges.

(1) Labbe, t. VIII, p. 568, etc. *Hist. de l'Egl. gall.* l. XVI. — (2) *Ann. Met. ad an.* 850. — (3) *Ann. Fuld.*

Hincmar de Reims avait assisté, l'an 849, à un concile de Paris, où se trouvèrent vingt-deux évêques des quatre provinces de Tours, de Sens, de Reims et de Rouen : concile qui écrivit la lettre suivante à Nomenoi, autrement Nominoé, chef de la nation bretonne.

C'est par un jugement caché, quoique juste, que Dieu a permis que vous fussiez placé à la tête de votre nation. Mais les reproches de votre conscience, les plaintes amères de diverses églises, les gémissements des grands et des petits, des riches et des pauvres, les larmes des veuves et des orphelins que vous avez cruellement opprimés par une damnable avarice, rendent assez témoignage de la manière dont vous gouvernez vos peuples. Cependant, comme vous n'avez pas entièrement secoué le joug de la religion, et que nous, en qualité de successeurs des apôtres, et en vertu de l'autorité divine qui nous est confiée, sommes obligés d'exhorter les justes à la persévérance et les pécheurs à la pénitence, nous ne pouvons voir qu'avec une tendre compassion et une vive douleur les attentats où vous vous êtes porté. Notre sollicitude paternelle et épiscopale nous fait ardemment désirer que vous rentriez dans le devoir, et elle nous engage à vous y rappeler en vous représentant vos excès.

Les terres des Chrétiens ont été ravagées par votre ambition, les temples du Seigneur ont été démolis ou brûlés avec les ossements des saints et les autres reliques, les biens des églises, qui sont les offrandes des fidèles et le patrimoine des pauvres, ont été illicitement appliqués à votre usage ; les héritages des riches ont été enlevés ; une grande multitude d'hommes ont été mis à mort ou réduits en servitude. On a exercé des pillages, commis des adultères, violé les vierges ; les évêques ont été chassés de leurs siéges, et on a mis à leur place des mercenaires, pour nous servir du terme le plus modéré, et pour ne pas dire des voleurs et des larrons. On a violé les droits de la métropole de Saint-Martin, notre patron et le vôtre, puisque vous ne pouvez nier que la Bretagne ne fasse pas partie de son diocèse, c'est-à-dire de l'archevêché de Tours. Enfin, pour tout dire en un mot, tout l'ordre de la discipline ecclésiastique a été violé et renversé par votre gouvernement : c'est avec le sentiment de la plus vive douleur que nous vous le disons.

N'en était-ce donc pas assez pour votre condamnation ? Fallait-il, pour mettre le comble à tous ces maux, porter encore plus loin la témérité, et faire injure à la chrétienté tout entière, en méprisant le vicaire de saint Pierre, le seigneur apostolique, à qui Dieu a donné la primauté dans l'univers : Vous l'aviez en effet supplié de vous écrire dans son livre, et de vous faire participant de ses prières ; il vous a répondu qu'il vous accorderait volontiers cette grâce, pourvu que vous voulussiez suivre ses avis paternels ; mais non-seulement vous n'avez rien fait de ce qu'il vous avait mandé, vous n'avez pas même voulu recevoir ses lettres. Ne voulant pas cesser de faire le mal, vous avez eu peur d'entendre qui vous remontrait bien. En quoi vous avez offensé les apôtres, dont saint Pierre est le prince ; vous avez offensé les évêques qui règnent dans le ciel et brillent sur la terre par leurs miracles ; vous nous avez offensés nous-mêmes, qui, par la grâce de Dieu, occupons aujourd'hui les siéges de ces saints évêques, quoique nous leur soyons bien inférieurs en mérites.

Vous avez été la cause de nouveaux troubles en protégeant Lambert, que l'Église, avec une bonté maternelle, avait déjà reçu en partie, à condition qu'il se corrigeât. Vous vous êtes rendu complice de ses crimes et de tous les maux qu'il a faits par sa révolte. Vous n'ignorez pas que, depuis le commencement de la domination des Francs, les limites de leurs États ont été fixées, aussi bien que celles du pays qu'ils ont bien voulu céder aux Bretons, qui les en ont priés. Pourquoi passez-vous les bornes que vous ont marquées vos pères, et voulez-vous envahir les provinces du royaume des Francs ? Ne craignez-vous donc pas cette sentence : Maudit quiconque transgresse les bornes de son prochain ? Oh ! que ferez vous au grand jour du jugement, lorsque vous rendrez compte au tribunal de Dieu de toutes les actions et de tous les moments de votre vie ? Et cela sera bientôt. Un jeune homme peut mourir dans peu : mais un vieillard ne saurait vivre longtemps.

Après avoir exhorté le prince breton à la pénitence, les évêques du concile continuent ainsi : Nous savons que vous vous êtes rendu souverainement coupable en refusant de recevoir la lettre du Siége apostolique, dans la persuasion où vous étiez qu'elle contenait des choses contraires à vos intérêts. Mais comme le Pape a daigné nous en adresser une copie, nous vous assurons que vous n'y trouverez rien qui puisse vous offenser. Nous sommes même disposés, si vous le voulez, à vous envoyer une seconde fois le légat du Saint-Siége avec ces lettres respectables à tout l'univers. Si vous méprisez nos salutaires avis, soyez certain que vous n'aurez jamais de place dans le ciel et que bientôt vous n'en aurez plus sur la terre, parce qu'étant séparé par votre faute de la communion du Siége apostolique et de la nôtre, l'enfer ne pourra manquer d'être votre partage. Que le Seigneur détourne de vous ce malheur(1) !

Pour bien comprendre cette lettre, il faut rappeler que Nomenoi, établi duc ou gouverneur de Bretagne par Louis le Débonnaire, profita des guerres civiles entre ses fils pour se rendre lui-même indépendant, faire des courses dans le royaume de Charles le Chauve, dont il battit plusieurs fois les troupes.

(1) Labbe, t. VIII, p. 59.

En 847, il fit assembler un concile, aux instances de saint Convoyon, abbé de Redon, qui l'avertit que les évêques de sa province étaient tous simoniaques, particulièrement Susan, évêque de Vannes, et qu'ils n'ordonnaient sans argent ni prêtres ni diacres. Saint Convoyon menaçait le prince de la colère de Dieu s'il ne réprimait cet abus. Il fit donc assembler tous les évêques de la province, avec les plus habiles docteurs, qui demandèrent aux évêques, en présence du prince, s'il était vrai qu'ils reçussent des présents pour les ordinations. Ils répondirent qu'ils ne recevaient que la marque d'honneur qui leur était due. Après que l'on eut bien disputé, on convint que deux d'entre eux iraient à Rome et que l'on s'en tiendrait au jugement du Pape. On choisit pour cette députation Susan de Vannes et Félix de Quimper; et Noménoé pria saint Convoyon de les accompagner, le chargeant d'offrir à saint Pierre une couronne d'or ornée de pierreries et de demander au Pape le corps de quelqu'un des papes martyrs, ses prédécesseurs.

Saint Convoyon était né dans le diocèse de Vannes, et fut archidiacre de cette église pendant quelques années, sous l'évêque Rainar. Touché du désir de la solitude, il s'associa cinq autres ecclésiastiques de la même église, la plupart prêtres, et obtint d'un seigneur nommé Ratuili le lieu de Redon, qui par suite est devenu une ville. En 831, un ermite nommé Gerfroi, qui avait appris à Fleury-sur-Loire la pratique de la règle de saint Benoît, l'enseigna à saint Convoyon et à ses compagnons, et comme ce nouvel établissement était troublé par quelques envieux, le saint homme envoya un de ses confrères au duc Noménoé, alors soumis aux Francs. Il vint au monastère, et y donna une terre au nom de Louis le Débonnaire, qui, la même année 834, confirma et augmenta la donation. Depuis ces temps de protection, le monastère de Saint-Sauveur de Redon augmenta considérablement, il s'y fit des miracles, entre autres celui-ci. Un aveugle nommé Catlun, natif de Poitou, ayant été en divers lieux saints pour recouvrer la vue, fut averti en songe d'aller à Redon. Étant arrivé, il se prosterna devant saint Convoyon et lui dit : Saint prêtre, ayez pitié de moi, et faites-moi recouvrer la vue, que j'ai perdue depuis longtemps. Le saint homme, après avoir gardé longtemps le silence, lui dit : Laissez-nous, mon frère, laissez-nous, il ne nous appartient pas d'éclairer les aveugles. Comme il persistait, le saint abbé le fit mener au logis des pauvres, puis étant allé à l'église de Saint-Sauveur, il assembla tous les prêtres du monastère, et leur dit : Allez promptement vous revêtir des habits sacrés, et offrez à Dieu le sacrifice. Ils le firent, et l'abbé dit ensuite au moine qui le servait et qui a écrit cette histoire : Apportez promptement le bassin d'airain où les prêtres lavent leurs mains après le sacrifice. Et quand ils les eurent lavées, il lui dit : Portez cette eau à l'aveugle afin qu'il s'en lave les yeux, et le visage, et dites-lui : Qu'il te soit fait selon ta foi. Quand l'aveugle se fut lavé de cette eau, il sortit de ses yeux et de son nez du sang qui lui arrosa le visage, et aussitôt il recouvra la vue et demeura encore trois ou quatre jours dans le monastère, louant Dieu (1).

Saint Convoyon étant arrivé à Rome avec les deux évêques, le Pape, c'était saint Léon IV, assembla un concile où il le fit assister. On y fit des reproches aux évêques bretons de ce qu'ils avaient reçu des présents pour les ordinations. Ils dirent qu'ils l'avaient fait par ignorance, mais un archevêque nommé Arsène leur dit : Un évêque ne doit pas être ignorant. Et le Pape ajouta l'autorité de l'Évangile : Si le sel s'affadit, avec quoi le salera-t-on ? Ainsi le concile déclara qu'aucun évêque ne devait rien prendre pour conférer les ordres, sous peine de déposition. Le concile décida plusieurs autres questions, sur lesquelles les évêques de Bretagne avaient consulté le Saint-Siége, comme on le voit par la lettre du Pape, où il leur dit :

Vous demandez si les évêques convaincus de simonie peuvent faire pénitence en gardant leur rang, et nous répondons, selon les canons, qu'ils doivent être déposés; mais ce doit être dans un concile et par douze évêques, ou sur le témoignage de soixante-douze témoins; et si l'évêque accusé demande d'être entendu à Rome, il y doit être renvoyé. Le Pape répond ensuite à six articles de consultation, et décide, entre autres choses, que les prêtres venant au synode ne doivent point être obligés d'y rapporter des présents ou eulogies, de peur que cette charge ne les détourne d'y venir. Qu'il n'est pas permis d'employer le sort dans les jugements, parce que c'est une espèce de divination; que les évêques ne doivent pas juger sur les écrits des autres, mais seulement sur les canons et les décrétales des Papes; et il spécifie les conciles et les Papes compris dans le code des canons, y ajoutant seulement saint Sylvestre avant saint Sirice : ce qui montre qu'il ne s'arrête point au recueil d'Isidore. Avec cette lettre le Pape envoya au duc Noménoé, par saint Convoyon, le corps du pape saint Marcellin (2).

Quand les évêques bretons furent de retour, Noménoé, n'étant pas content que le Pape les eût renvoyés sans les déposer, résolut de le faire lui-même et de trouver en même temps le moyen de se faire reconnaître roi, car il s'était emparé de Nantes, de Rennes, de l'Anjou et du Maine, jusqu'à la Mayenne. Il fit assembler, au monastère de Saint-Sauveur de Redon, les quatre évêques de Bretagne, savoir : Susan de Vannes, Salocon d'Alet ou Saint Malo, Félix de Cornouailles et Libérat de Léon, avec un grand nombre de seigneurs, et les obligea

(1) *Vita S. Conv. Acta Bened.*, sæc. IV, pars, II. — (2) Labbe, t. VIII, p. 30.

de renoncer à leurs siéges, en quittant les crosses et les anneaux, qui étaient les marques de la dignité épiscopale. On dit même qu'il les avait fait menacer secrètement de mort s'ils ne se confessaient coupables. A leur place, il fit élire et ordonner quatre autres évêques; mais, jugeant bien que l'archevêque de Tours, leur métropolitain, ne voudrait pas les consacrer ni même venir en Bretagne, de peur de déplaire au roi Charles, il érigea trois nouveaux évêchés, à Dol, à Saint-Brieuc et à Tréguier, qui étaient alors des monastères; déclara l'évêque de Dol métropolitain, et sépara ainsi la Bretagne de la province de Tours. Ensuite il se fit sacrer roi par ces sept évêques assemblés à Dol.

Actard, évêque de Nantes, avait refusé de se trouver au sacre de Nomenoi; il fut aussitôt chassé de son siége. Il se retira à Tours, et un nommé Gislard fut intrus à sa place. Latram, archevêque de Tours, se plaignit vivement au Saint-Siége de l'injure faite à son église par l'érection irréguliere de la prétendue métropole de Bretagne. Nomenoi, de son côté, écrivit une lettre fort respectueuse au Pape, pour tâcher de lui faire approuver ses démarches. Le pape saint Léon lui répondit qu'il lui accordait volontiers le suffrage de ses prières, comme il le demandait, pourvu qu'il voulût suivre ses avis. Il lui parlait ensuite avec vigueur, touchant les évêques déposés et chassés de leurs siéges, et traitait Gislard de voleur et de larron. Nomenoi, qui sut par ses émissaires que la lettre du Pape ne lui était pas favorable, refusa de la recevoir, et chassa avec mépris le porteur, qui se retira dans le royaume de Charles. C'est là-dessus que les évêques du concile de Paris lui écrivirent, en 849, la lettre que nous avons vue (1).

Nomenoi, n'ayant pas profité de leurs avis, vérifia leur prédiction. Il mourut peu de temps après, au mois de mars de l'an 851, et laissa ses Etats avec sa qualité de roi à Erispoé, son fils. Erispoé ne montra pas moins de valeur que son père et en soutint la gloire. Il défit de nouveau les Français, et obligea Charles le Chauve à lui accorder le titre de roi et à lui céder les villes de Rennes, de Nantes et le duché de Retz, après néanmoins que ce prince breton lui eut fait serment de fidélité à Angers. L'évêque de Dol, de son côté, continua de s'arroger les droits de métropolitain; et cette contestation, dont il sera parlé souvent dans la suite, troubla encore longtemps l'église de France, et ne fut terminée que dans le treizième siècle, en faveur de l'archevêque de Tours.

Le pape Sergius II était mort subitement le 27me de janvier 847, après avoir tenu le Saint-Siége trois ans. Il fut enterré à Saint-Pierre. Mais avant qu'on l'y eût porté, on élut tout d'une voix saint Léon IV pour lui succéder. Léon était Romain, fils de Rodoalde, et fut mis par ses parents dans le monastère de Saint-Martin, hors de la ville et près de Saint-Pierre, pour y apprendre les saintes lettres. Le pape Grégoire IV, ayant ouï parler de sa vertu, le prit à son service et l'ordonna sous-diacre. Sergius II le fit prêtre du titre des Quatre-Couronnés, où il se distingua surtout par son amour pour les pauvres, et on l'en tira malgré lui lorsqu'il fut élu Pape, pour le mener au palais de Latran, où tous lui baisèrent les pieds, suivant l'ancienne coutume.

Les circonstances étaient fort critiques; les Sarrasins étaient autour de Rome; il n'y avait aucun secours à espérer de l'empereur Lothaire ni de son fils le roi Louis. Au mois d'août 846, les Sarrasins d'Afrique, que l'on nommait aussi Maures, vinrent jusqu'à Rome par le Tibre; et, ne pouvant entrer dans la ville, ils pillèrent les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui étaient dehors. Ils en emportèrent tous les ornements et les richesses, entre autres l'autel d'argent posé sur le sépulcre de saint Pierre. De Rome, ils allèrent à Fondi, qu'ils prirent et livrèrent aux flammes, tuant une partie des habitants, emmenant les autres captifs; et, après avoir ravagé tout le pays d'alentour, ils campèrent près de Gaëte, au mois de septembre. Celui qui commandait à Spolète pour l'empereur Lothaire, envoya contre eux des troupes de Français qui furent battues et s'enfuirent honteusement. En les poursuivant, les Sarrasins arrivèrent près du mont Cassin, dont ils avaient ouï vanter les richesses; mais comme il était trop tard, ils campèrent tout près, comptant que ce butin ne pouvait leur échapper : car le monastère était sans défense, et ils n'en étaient séparés que d'un ruisseau que l'on pouvait aisément passer à gué. Les moines, n'attendant plus que la mort, allèrent en procession, nu-pieds et la cendre sur la tête, à l'église de Saint-Benoît, et y passèrent la nuit en prières. Alors le temps, qui était fort serein, se couvrit tout à coup; il tomba quantité de pluie, et le ruisseau enfla de telle sorte, qu'on ne pouvait le passer. Les Sarrasins, qui étaient campés sur le bord, vinrent le matin chercher un gué ou des bateaux; et n'en trouvant point, ils grinçaient les dents de rage et se mordaient les doigts. Il fallut retourner à leur camp, ayant seulement brûlé deux celles ou métairies du monastère (2).

Consternés de ces deux calamités, la mort du pape Sergius et les ravages des Sarrasins, qui étaient encore au voisinage de la ville, les Romains ne voyaient plus aucun moyen d'échapper à la mort. Ils cherchaient donc avec anxiété un pontife qui, dans ce péril extrême, pût les gouverner et les sauver avec le secours de Dieu. On vint à parler du prêtre Léon, de ses vertus, de son mérite. Aussitôt, par une inspiration divine, tous les Romains, depuis le dernier jusqu'au premier, s'écrièrent d'une voix unanime que Léon serait leur

(1) Apud *Sirmond*, t. III, p. 409. — (2) *Chronic. Cassin.*, l. I, c. XXVII.

Pontife, et qu'ils n'en voulaient point d'autre (1). La confiance des Romains ne sera point trompée. Saint Léon IV sera le sauveur de Rome, et, par là même, de la chrétienté entière. Il repoussera pour jamais de Rome les farouches sectateurs de Mahomet, et donnera l'idée au monde chrétien d'aller briser leur funeste puissance en Orient même.

Mais un obstacle arrêtait le joyeux empressement des Romains. Le pape Eugène II avait réglé que le Pape nouvellement élu ne serait sacré qu'après avoir prêté serment, en présence de l'ambassadeur impérial, de conserver les droits de tous. On n'osait donc ordonner le nouveau Pape sans l'autorisation de l'empereur Lothaire : ce qui fit que le Saint-Siége vaqua deux mois et demi. Enfin, craignant que Rome ne fût assiégée de nouveau, on consacra le pape Léon le 12me d'avril, quoique le consentement de l'empereur ne fût pas encore venu, mais avec protestation que l'on ne prétendait point déroger à l'honneur et à la foi qui lui étaient dus, après Dieu. Car nous avons vu, sous le même pape Eugène, que l'empereur étant le défenseur armé de l'Église romaine, les Romains lui prêtaient un serment de fidélité, mais sans préjudice de celui qu'ils faisaient au Pape.

Cependant les Sarrasins se rembarquèrent, ayant leurs vaisseaux chargés de butin, et firent voile vers l'Afrique ; mais, comme ils blasphémaient contre Jésus-Christ et ses apôtres, il survint une tempête, leurs vaisseaux se brisèrent les uns contre les autres, et ils périrent la plupart. Avec les cadavres que la mer jeta sur les côtes, on trouva quelque partie des trésors de l'église de Saint-Pierre, qui y furent rapportés (2). Il resta toutefois des Sarrasins en Italie : un de leurs chefs, nommé Maslor, étant venu au secours de Radelgise, demeurait à Bénévent, et, la même année 847, il prit la ville de Télèse et pilla le monastère de Sainte-Marie de Cingle (3).

Le pape saint Léon donna ses premiers soins à réparer les ornements de l'église de Saint-Pierre, et continua pendant son pontificat, qui fut de huit ans. Il y donna des croix, des images, des calices, des chandeliers de diverses sortes, des rideaux en tapisserie d'étoffes précieuses. Mais il orna principalement la confession, c'est-à dire la sépulture de saint Pierre, et l'autel qui était dessus. Il mit au frontispice des tables d'or chargées de pierreries et peintes en émail, où l'on voyait entre autres son portrait et celui de l'empereur Lothaire : le poids en était de deux cents seize livres d'or. Il y mit des bordures d'argent du poids de deux cent huit livres, et un ciboire ou baldaquin de seize cent six livres. Il orna à proportion plusieurs autres églises, particulièrement son titre des Quatre-Couronnés. Il rétablit aussi une salle, où ses prédécesseurs avaient accoutumé de faire, le jour de Noël, les festins solennels, qui avaient été interrompus sous les deux derniers Papes.

En l'année 848, deuxième de son pontificat, saint Léon IV entreprit un ouvrage qui, à lui seul, eût suffi pour illustrer un souverain et un Pontife : ce fut de bâtir une ville autour de l'église de Saint-Pierre et de l'enfermer de murailles. Toute la noblesse de Rome était sensiblement affligée du pillage que les Sarrasins y avaient fait, et craignait encore pire à l'avenir. Pour la rassurer, le nouveau Pape résolut d'exécuter le dessein que saint Léon III, son prédécesseur, avait conçu, de bâtir une nouvelle ville auprès de Saint-Pierre, dont Grégoire IV avait même commencé les fondements. Léon IV en écrivit à l'empereur Lothaire, qui reçut avec joie la proposition, exhorta le Pape à mettre au plus tôt la main à l'œuvre, et envoya quantité de livres d'argent pour cet effet, tant de sa part que des rois, ses frères. Le Pape, ayant reçu la réponse de l'empereur, assembla les Romains et les consulta sur l'exécution de son dessein. Il fut résolu de faire venir des ouvriers de toutes les villes, des terres qui appartenaient au public, et des monastères, pour travailler tour à tour à ce grand ouvrage. On y employa quatre ans, le saint Pape s'y appliquant continuellement et y donnant tout le temps qui lui restait après ses fonctions spirituelles, sans que le froid, le vent ni la pluie l'en détournât et l'empêchât de visiter tous les travaux.

Dans le même temps, il travaillait aussi à réparer les murs de Rome, tombés en ruine par le temps. Il fit refaire les portes et rebâtir quinze tours de fond en comble, visitant souvent les ouvrages, tantôt à cheval, tantôt à pied. Il fit faire entre autres deux tours sur le Tibre, à la porte qui conduisait à Porto, avec des chaînes, pour arrêter jusqu'aux moindres barques des ennemis. Il fit aussi transporter dans la ville quantité de corps saints, pour les mettre en sûreté.

L'année suivante 849, les Sarrasins vinrent à Tozat en Sardaigne, d'où ils partirent pour venir à Porto. Les Romains en étaient fort effrayés. Mais les habitants de Naples, d'Amalfi et de Gaëte s'embarquèrent et vinrent à Ostie, d'où ils envoyèrent avertir le Pape, qu'ils étaient venus au secours pour combattre les Sarrasins. Le Pape, voulant s'en assurer davantage, les pria d'envoyer à Rome quelques-uns d'entre eux. Leur chef, nommé Césaire, fils de Sergius, maître de la milice, y vint avec quelques autres, et confirma au Pape ce qu'il lui avait mandé. Aussitôt le Pape se rendit à Ostie, avec une grande suite de gens armés, pour témoigner aux Napolitains l'affection avec laquelle il les recevait. A sa vue ils se prosternèrent, lui baisèrent les pieds et le prièrent de les communier de sa main, pour les fortifier contre les ennemis. Pour cet effet, il les mena en procession à l'église de Sainte-Aure, où, s'étant mis à genoux, il prononça sur eux une oraison appropriée à la circons-

(1) Anast. — (2) Ann. Bert. 847. — (3) *Chron. Cassin.*

tance ; puis il célébra la messe et les communia tous. Le lendemain, le Pape étant déjà parti, les Sarrasins parurent sur la côte avec une multitude de navires. Les Napolitains les attaquèrent vigoureusement. Mais un vent extraordinaire, tel qu'on ne se souvenait pas d'avoir vu, s'éleva tout à coup et sépara les deux flottes. La plupart des Sarrasins périrent. On en tua plusieurs dans les îles, où on les trouva mourant de faim. On en pendit quelques-uns près de Porto, et on en mena un grand nombre à Rome, où on les fit travailler à divers ouvrages, particulièrement aux murailles que l'on bâtissait autour de Saint-Pierre.

Vers ce temps, le saint pape Léon IV reçut deux lettres de l'empereur Lothaire : voici à quel sujet. Hincmar de Reims n'avait pas encore reçu le pallium du Saint-Siége. Il lui manquait ainsi la confimation authentique de sa promotion. Pour l'obtenir, il mit dans ses intérêts l'empereur Lothaire, qui alors avait disgracié son prédécesseur Ebbon, parce qu'il n'avait pas voulu aller en ambassade à Constantinople. Lothaire écrivit donc jusqu'à deux lettres en faveur d'Hincmar. Dans celle des deux qui est venue jusqu'à nous, on lit cette inscription : A notre très-saint et très-révérend père spirituel, Léon, souverain Pontife et Pape universel, Lothaire, par la providence divine, empereur Auguste, votre fils spirituel, éternel salut dans le Seigneur. Dans le corps de la lettre, le prince rend un témoignage remarquable à la supériorité du Saint-Siége dans toute l'Eglise. Le Siége apostolique, dit-il, a été fondé par le bienheureux prince des apôtres, pour être dans l'univers entier, partout où le christianisme peut s'étendre, le principe et le fondement de la sainteté. Et la divine Providence a donné à l'Eglise romaine la supériorité sur toutes les autres églises, afin que, dans toutes leurs affaires et dans tous leurs besoins, elles eussent toutes recours à elle, comme à la mère de la religion et à la source de la justice. Sur cette recommandation et ces instances de l'empereur Lothaire, le pape saint Léon IV accorda le pallium à Hincmar (1).

En l'année 850, l'empereur Lothaire envoya à Rome son fils Louis, qui fut reçu avec honneur par le pape Léon, et sacré empereur. Ce sont les paroles des annales de saint Bertin. Nous verrons plus tard dans quel sens et jusqu'à quel point l'empereur Louis II reconnaissait devoir au Saint-Siége la dignité impériale et même la dignité royale dont jouissait sa famille.

Sur la fin de la même année, en présence du nouvel empereur, il se tint un concile à Pavie, où présida Angilbert, archevêque de Milan, avec Théodemar, patriarche d'Aquilée. On y fit vingt-cinq canons, dont voici les dispositions les plus remarquables : L'évêque aura dans sa chambre et pour ses services les plus secrets, des prêtres et des clercs de bonne réputation, qui le voient continuellement veiller, prier, étudier l'Ecriture sainte, pour être les témoins et les imitateurs de sa conduite. L'évêque ne célébrera pas seulement la messe les dimanches et les principales fêtes, mais tous les jours, autant qu'il sera possible, et priera en particulier pour lui, pour les autres évêques, pour les rois, pour toute l'Eglise et principalement pour les pauvres. Les repas de l'évêque seront modérés, sans être accompagnés de spectacles ridicules, ni de fous ni de bouffons ; mais on y verra des pèlerins et des pauvres, on y lira l'Ecriture sainte et on s'entretiendra de discours spirituels. L'évêque n'aimera ni les oiseaux, ni les chiens, ni les chevaux, ni les habits précieux et tout ce qui sent le faste, et sera simple et vrai dans ses discours. Il méditera continuellement l'Ecriture, sainte, pour instruire exactement son clergé et prêcher au peuple selon leur portée.

Comme nous avons vu des doyens dans les statuts d'Hincmar de Reims, ainsi l'on voit dans les canons de Pavie des archiprêtres, qui, outre le soin de leurs paroisses, avaient encore inspection sur les moindres cures, et rendaient compte à l'évêque, qui gouvernait par lui-même l'église cathédrale. Le concile ordonne aux archiprêtres de visiter tous les chefs de famille, afin que ceux qui font des péchés publics fassent pénitence publique. Pour les péchés secrets, ils se confesseront à ceux qui seront choisis par l'évêque ou l'archiprêtre ; s'ils trouvent de la difficulté, ils consulteront l'évêque, et l'évêque consultera ses confrères. Les prêtres de la ville et de la campagne veilleront sur les pénitents, pour voir comment ils observent la pénitence qui leur est prescrite ; s'ils font des aumônes ou d'autres bonnes œuvres, et quelle est leur contrition, afin d'abréger ou d'étendre le temps de leur pénitence. Quant à la réconciliation des pénitents, elle ne doit pas être faite par les prêtres, mais par l'évêque seul, suivant les canons, si ce n'est en cas de péril ou d'absence de l'évêque. Ceux qui sont en pénitence publique ne peuvent ni porter les armes, ni juger des causes, ni exercer aucune fonction publique, ni se trouver dans les assemblées, ni faire des visites. Quant à leurs affaires domestiques, ils peuvent en prendre soin, si ce n'est, comme il arrive, qu'ils ne soient touchés de l'énormité de leurs crimes, jusqu'à ne pouvoir s'y appliquer.

Outre ces canons ecclésiastiques et quelques autres, l'empereur Louis, qui assistait à ce concile, y fit un capitulaire ou une ordonnance pour les affaires séculières qui fut depuis confirmée par l'empereur Lothaire, son père. Il y enjoignit, sous peine de son indignation et de la perte de leurs charges, aux comtes et aux autres magistrats de réprimer par la force publique, les bandes de voleurs qui infestaient les campagnes et les grandes

(1) Labbe, t. VIII, p. 32. Flodoard, l. III. D. Bouq., t. VII, p. 565.

routes (1). L'année suivante 851, ce jeune empereur fut prié par Bassace, abbé du mont Cassin, au nom des Lombards, de les délivrer de la vexation des Sarrasins. Louis vint donc à Bénévent, où il fut reçu par le duc Radalgise, et on lui livra les Sarrasins, qu'il fit tous égorger hors de la ville, avec Mastar, leur chef, la veille de la Pentecôte, 9e de mai (2).

L'année 852, qui était la sixième du saint pape Léon IV, la nouvelle ville qu'il faisait bâtir autour de l'église de Saint-Pierre fut achevée. Il en eut une joie extrême, et en fit la dédicace solennelle du 27e jour de juin. Il la nomma, de son nom, la cité Léonine. Il assembla tous les évêques et tout son clergé; on chanta les litanies, les psaumes, des hymnes et des cantiques; la procession fit le tour des murailles, nu-pieds et la cendre sur la tête; le saint Pontife fit faire par les évêques cardinaux de l'eau bénite, dont ils aspergeaient les murs. La nouvelle ville avait trois portes. A la première, le Pape lui-même prononça l'oraison suivante, en versant beaucoup de larmes : Dieu, qui, en confiant à votre apôtre Pierre les clefs du royaume céleste, lui avez remis la puissance de lier et de délier, accordez-nous, par son intercession, d'être délivrés des liens de nos péchés; accordez à cette ville, que nous avons fondée nouvellement par votre secours, d'être pour jamais à l'abri de votre colère, et de remporter de nouveaux et de nombreux triomphes sur les ennemis à cause desquels elle a été construite. Il prononça deux oraisons semblables, aux deux autres portes; après quoi il célébra la messe solennelle dans la basilique de Saint-Pierre pour le salut du peuple et de la ville, et fit de grandes largesses à tout le monde, Romains et étrangers, en or, en argent, en drap de soie; en sorte que ce fut partout une joie inexprimable.

La paternelle sollicitude de l'excellent Pontife n'en demeura pas là. Nuit et jour il songeait aux moyens de remettre en bon état la ville dépeuplée de Porto, pour l'assurer contre les tentatives des Sarrasins, qui étaient la terreur des Chrétiens d'Italie, comme les Normands l'étaient pour la France. Dieu voulut que, vers ces temps-là, arrivassent à Rome, pour implorer sa compassion, plusieurs milliers de Corses, fugitifs de leur pays par la crainte des mêmes Sarrasins. Le bon Pape les accueillit avec l'amour d'un père et écouta avec tendresse le récit de leurs malheurs. Ils promirent, si on voulait les recevoir, de demeurer pour toujours au service du Pape et de ses successeurs. Ravi de cette rencontre, le saint Pontife leur offrit la ville de Porto, bien fortifiée, avec des vignes, des prés et des terres labourables, des bœufs, des chevaux et d'autres bestiaux, s'ils venaient s'y établir avec leurs femmes et leurs enfants sous la seule condition d'être fidèles au Pape et au peuple romain. Les Corses en furent au comble de la joie; ils promirent non-seulement d'être fidèles, mais de vivre et de mourir en ce lieu. Et le Pape leur donna un acte de donation, non pas comme traité de l'État, sous le bon plaisir des empereurs Lothaire et Louis, mais pour l'avantage spirituel des empereurs Lothaire et Louis, et pour le sien propre; le tout à valoir tant que les Corses seraient fidèles et obéissants en tout aux Papes et au peuple romain. Les terres qui leur furent données appartenaient à l'Église, à des monastères et à divers particuliers.

Les villes d'Horta et d'Amérie éprouvèrent également la munificence du saint Pontife. Leurs portes et leurs murailles étant tombées en ruine, les habitants étaient exposés aux attaques nocturnes des voleurs et des assassins. Saint Léon IV vint à leurs secours. Il rétablit en peu de temps leurs murailles et leurs portes et leur rendit ainsi la sécurité (3).

Le 8 décembre de l'année 853, cet excellent Pape, tint à Rome, dans l'église de Saint-Pierre, un concile de soixante-sept évêques, entre lesquels il y en avait quatorze envoyés par l'empereur Lothaire. D'abord, le diacre Nicolas lut un discours du Pape au concile, et le diacre Benoît lut une réponse au nom des évêques; puis on publia quarante-deux canons, dont les trente-huit premiers sont ceux du concile tenu par le pape Eugène II en 826, avec quelques additions. Les quatre derniers canons faits de nouveau en ce concile portent : Que l'on retranchera le nombre superflu des prêtres qui se trouvaient à Rome, ordonnés par les évêques les plus voisins, et dont le tiers suffisait pour faire le service. Tous les prêtres de la ville et de la campagne viendront au synode de leur évêque. Les laïques ne mettront point de prêtre d'un autre diocèse dans les églises de leur dépendance sans le consentement de l'évêque diocésain, sous peine d'excommunication contre le laïque et de déposition contre le prêtre. Les abbés et les autres patrons ecclésiastiques ne se donneront pas non plus cette liberté; car les prêtres ne peuvent être placés que par ceux qui ont le droit de les ordonner et de les corriger, c'est-à-dire par les évêques.

En ce même concile fut déposé Anastase, prêtre-cardinal de l'Église romaine, du titre de Saint-Marcel. Depuis cinq ans, il avait quitté Rome et demeurait dans le diocèse d'Aquilée. Le Pape l'avait averti par lettres jusqu'à quatre fois, et excommunié en deux conciles pour sa désobéissance. Enfin, le Pape, se trouvant à Ravenne avec le jeune empereur Louis, obtint de lui un ordre au prêtre Anastase de retourner à son église, à un jour marqué, et chargea de l'exécution Notingue, évêque de Bresce, et le comte Adalgise. Le terme étant passé, le Pape, de l'avis du concile des évêques, l'anathématisa. Puis, étant parti de Ravenne et revenu à Rome, comme il sut qu'Anastase s'était avancé jusqu'à Clusium en Toscane, il

(1) Labbe, t. VIII, p. 62 et seq. — (2) Chron. Cas., l. 1, c. xxix. — (3) Anast.

lui envoya trois évêques pour le citer au concile qui devait se tenir le 15[e] de novembre de la même année 853. Comme il manqua encore il fut déposé, de l'avis du concile et suivant le troisième canon d'Antioche, et l'acte de déposition souscrit par le Pape, par l'empereur Louis, cinquante-neuf évêques présents, huit députés d'absents, vingt prêtres et six diacres de l'Eglise romaine (1).

D'après les annales de saint Bertin, les Romains se plaignirent, la même année 853, à l'empereur Lothaire, de ce qu'il négligeait complétement de les défendre contre les incursions des Sarrasins et des Maures. En effet, ce prince, oubliant Dieu et ses devoirs, ne songeait qu'à la chasse et à ses plaisirs. Depuis l'an 851, qu'il perdit sa femme Ermengarde, il vivait avec deux servantes, dont l'une lui donna un fils nommé Carloman. Les mêmes annales ajoutent que ses autres fils ne suivirent que trop son mauvais exemple. Les Normands ravageaient donc impunément les côtes de France, et les Sarrasins celles de l'Italie. L'empereur Louis II, qui marcha quelquefois contre ces derniers, avait eu peu de succès. En 846, il s'en laissa battre à tel point, qu'il put à peine se sauver à Rome (2). En 852, après avoir longtemps assiégé la ville de Bari, occupée par les Sarrasins, et après avoir été sur le point de la prendre, il s'en était revenu sans avoir rien fait. Les plaintes des Romains n'étaient ainsi que trop bien fondées (3).

On en voyait une preuve bien parlante dans la ville maritime de Centumcelles. Elle était déserte depuis quarante ans ; ses murailles étant ruinées, elle était continuellement exposée aux insultes des Sarrasins : ce qui avait obligé les habitants à se retirer dans les forêts et sur les montagnes, où ils vivaient comme des bêtes, dans des alarmes continuelles. Tandis qu'ils étaient oubliés, abandonnés des rois et des empereurs, un autre homme pensait à eux : c'était le saint pape Léon IV. Profondément touché de leurs misère, il conjurait le Seigneur nuit et jour, avec beaucoup de larmes, de lui montrer un lieu propre à bâtir une ville pour y réfugier ce peuple infortuné. Il alla lui-même explorer le voisinage de Centumcelles. Il trouva d'abord un lieu naturellement fortifié, mais il n'y avait pas assez d'eau ; enfin, d'après une révélation divine, il en découvrit un autre, qui, avec des fortifications naturelles, présentait encore les autres avantages. Il y fit bâtir une ville, qu'il appela de son nom Léopolis. Elle était à douze milles ou quatre lieues de Centumcelles. Quand elle fut achevée, il en fit lui-même solennellement la dédicace, le 15[me] d'octobre 854, comme il avait fait celle de la cité de saint Pierre. Il fit le tour en procession, jetant de l'eau bénite sur les murailles ; et, ayant célébré la messe, il distribua de sa main de grandes largesses au peuple. Il fit aussi de grands présents aux églises de cette nouvelle ville. Dans la suite des siècles, cette demeure s'est trouvée moins commode, et les habitants sont retournés à l'ancienne Centumcelles, sur la mer, qu'ils ont nommée, pour cette raison, *Civita-Vecchia*, ville-vieille (4).

Pendant que le saint Pontife s'occupait à cette œuvre de charité, il vit arriver à Rome le prince Alfred, fils d'Ethelwolf, roi de Wessex, et le plus puissant de toute l'Angleterre. Le jeune prince était accompagné de saint Swithin, évêque de Winchester. A la demande d'Ethelwolf, le Pape donna l'onction royale au jeune prince et l'adopta pour son fils.

Le saint évêque de Winchester, issu d'une noble famille, montra dès sa jeunesse beaucoup de vertu. Après avoir étudié les lettres et la philosophie, il s'appliqua à l'étude de l'Ecriture sainte. Son mérite le fit élever au sacerdoce. Devenu prêtre, on le choisit pour remplir la place de prévôt ou doyen de l'ancien monastère de cette ville. Le roi Egbert, instruit de sa piété, de son savoir et de sa prudence, le fit son prêtre, autrement son aumônier, et le saint souscrivit en cette qualité une charte que le prince accorda, l'an 833, à l'abbaye de Croyland. Il lui confia l'éducation de son fils Ethelwolf, et il eut toujours lieu de s'applaudir d'avoir suivi ses conseils dans les affaires importantes.

Depuis quelque temps, les royaumes de Mercie et de Northumberland étaient déchirés par des divisions intestines. Egbert profita de ces troubles. Il vainquit d'abord Swithred, roi d'Essex, et le dépouilla de ses Etats. Ayant été plusieurs fois attaqué par les Merciens, il les défit, et s'empara de leur pays en 828 ; mais, peu de temps après, il rétablit Withlaï leur roi, à condition qu'il tiendrait de lui la couronne et qu'il lui payerait un tribut annuel. Il traita de la même manière Eandred, dernier roi des Northumbres. Les Estangles se soumirent aussi après une guerre longue et sanglante. Le pays de Kent, alors tributaire de la Mercie, éprouva le même sort. Egbert, vainqueur de ses ennemis, convoqua à Winchester tous les grands de ses Etats, et il fut décidé dans l'assemblée que le royaume s'appellerait désormais Angleterre, et qu'on donnerait le nom d'Anglais à tous ceux qui l'habitaient. Le prince se fit couronner de nouveau, et commença dès lors, c'est-à-dire en 829, à prendre le titre de roi d'Angleterre. On ne connut plus le nom de Jutes et de Saxons, et l'heptarchie prit fin. Egbert mourut en 837, ou, au plus tard, l'année suivante. Il eut pour successeur son fils Ethelwolf.

Ce prince avait été élevé dans la piété et les sciences par saint Swithin, prévôt de l'ancien monastère de Winchester. Il épousa Osberge, princesse remplie de vertu, qui lui donna quatre fils, Ethelbald, Ethelbrigt, Ethelred et Alfred. Il se conduisit par les avis d'Alstan,

(1) Labbe, t. VIII, p. p. 101-129. — (2) *Annal. Bert.* — (3) *Ibid.*, et *Erchamp*, cap. xx. — (4) Anast.

évêque de Schirbour, dans le gouvernement civil, mais il consultait saint Swithin dans les matières ecclésiastiques, ainsi que dans tout ce qui regardait le règlement de son intérieur. Aidé de ces deux grands hommes il régna avec gloire et sans troubles, quoiqu'il eût peu de capacité par lui-même. Il repoussa souvent les Danois ou Normands, et exécuta plusieurs projets qu'il avait formés pour le bien de la religion et de l'État. Toujours plein de vénération pour saint Swithin, qu'il appelait son maître et son précepteur, il le fit élever sur le siége de Winchester, en 822, après la mort de Helmstan.

Ce fut par ses conseils que, dans une assemblée générale de la nation, qui se tint en 854, le roi Ethelwolf porta une loi par laquelle il donnait à l'Église la dixième partie de son domaine, sans imposer d'autres charges aux églises particulières que de prier pour lui tous les mercredis. Pour rendre l'acte plus sacré, le prince l'offrit à Dieu, sur l'autel de Saint-Pierre, dans un pèlerinage qu'il fit à Rome l'année suivante; il pria aussi le Pape de le confirmer. Il rebâtit à Rome l'école fondée par les Anglais. Entre autres marques de libéralité qu'il donna à cette ville, il ordonna d'y envoyer tous les ans trois cents mancuses ou marcs d'or, cent pour le Pape et deux cents pour entretenir, la veille de Pâques, le luminaire des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Il étendit aussi à tout son royaume le denier de saint Pierre. En repassant par la France, il épousa, en secondes noces, Judith, fille de Charles le Chauve. De retour en Angleterre, il fit de sages règlements pour que les pauvres fussent assistés. Ce bon prince mourut en 857. Saint Swithin, qui l'avait aidé dans toutes ses pieuses entreprises, lui survécut de quelques années. Il mourut le 2[me] de juillet 862. Il est nommé dans le martyrologe romain le jour de sa mort; mais l'Angleterre célébrait sa principale fête le 15[me] du même mois, jour auquel se fit la translation de ses reliques (1).

Les plaintes que les Romains avaient faites en 853 à l'empereur Lothaire, sur le peu de soin qu'il avait de les défendre contre les Sarrasins, vinrent à son fils, l'empereur Louis, en 855, mais transformées en calomnie. Louis venait de consulter les évêques de Lombardie sur les abus à réformer, et d'ordonner l'observation des anciens capitulaires, lorsque Daniel, maître de la milice, vint le trouver de Rome, et lui dit : Gratien, gouverneur du palais de Rome, que vous croyez vous être fidèle, m'a ainsi parlé seul à seul dans sa maison : Ces Français ne nous font aucun bien; ils ne nous donnent aucun secours; au contraire, ils nous pillent. Que n'appelons-nous les Grecs pour faire un traité avec eux et chasser de notre royaume et domination le roi et la nation des Français? L'empereur Louis fut tellement irrité de ce discours, qu'il marcha vers Rome en diligence sans écrire au Pape ni au sénat. Le saint Père ne laissa pas de le recevoir honorablement, suivant la coutume, sur les grands degrés de l'église de Saint-Pierre, et commença à l'apaiser par de douces paroles.

Le jour fut pris pour juger Gratien. Et l'empereur Louis, accompagné du Pape, ainsi que des seigneurs romains et français, prit séance dans le palais que Léon III avait fait bâtir près l'église de Saint-Pierre. Daniel réitéra son accusation contre Gratien, qui était présent, d'avoir voulu lui persuader de livrer Rome aux Grecs. Mais Gratien et tous les Romains avec lui dirent aussitôt : Vous en avez menti; il n'y a rien de vrai dans ce que vous dites. L'empereur, et avec lui toute la noblesse, voyant bien que Daniel n'avait accusé Gratien que par envie, ordonna qu'ils fussent jugés suivant la loi romaine. Daniel fut convaincu, par son propre aveu, d'avoir porté faux témoignage. C'est pourquoi il fut livré à Gratien, pour en faire ce qu'il voudrait : mais, sur les instantes prières de l'empereur, il lui donna non-seulement la vie, mais la liberté (2). Cette histoire fait bien voir que l'empereur Louis avait une certaine autorité à Rome, mais elle ne prouve pas qu'il en fût le souverain exclusif.

Le pape saint Léon IV mourut la même année 855, le 17[me] de juillet, après avoir tenu le Saint-Siége huit ans et trois mois, et fut enterré à Saint-Pierre. Il institua l'octave de l'Assomption de la sainte Vierge, qui ne se célébrait point encore à Rome; et, la première fois, il distribua des pièces d'argent au peuple. Outre les immenses constructions dont il a été parlé, il fonda plusieurs monastères. Il en fit un de religieuses dans sa propre maison, qu'il dédia à saint Symmitre et saint Césaire; il rebâtit et orna celui de Saint-Martin, où il avait été moine. Il rétablit celui de Corsare, qui ne servait plus qu'à loger des séculiers, et y mit des religieuses. Un jour, étant allé faire ses prières à Saint-Laurent, il demanda combien de moines y faisaient le service. On lui répondit que quelques-uns de ses prédécesseurs y avaient établi deux monastères, mais que la pauvreté les avait fait abandonner. Il en rétablit un sous le nom de Saint-Étienne et de Saint-Cassien, le dota suffisamment, et y mit des moines grecs pour faire l'office jour et nuit. Entre les ornements qu'il renouvela, on marque une croix d'or, qu'un sous-diacre portait devant le cheval du Pape, selon l'ancienne coutume.

On lui attribue une instruction aux prêtres, qui se trouve insérée dans le pontifical romain, à la suite de la forme de tenir le synode des évêques. Les prêtres y sont exhortés à se lever toutes les nuits pour les prières nocturnes et à chanter l'office aux heures marquées. Chaque prêtre doit avoir un clerc ou disciple, qui lui aide à chanter les psaumes et

(1) Alban, Butler, 15 juillet. — (2) Anast.

qui réponde à la messe. Il doit inviter le peuple à se confesser le mercredi des Cendres, et imposer les pénitences; l'exhorter à communier quatre fois, à Noël, le jeudi saint, à Pâques et à la Pentecôte; ne rien exiger pour les fonctions ecclésiastiques. Le reste est assez semblable aux instructions d'Hincmar : ce qui fait voir la discipline du temps.

Mais la principale gloire de ce grand et saint Pape sera toujours d'avoir sauvé Rome et l'Italie de la domination des Sarrasins. Sans lui, la capitale du christianisme devenait peut-être une bourgade musulmane.

Aussitôt que le pape saint Léon fut mort, le clergé de Rome, les grands et le peuple s'assemblèrent; et, ayant prié Dieu de leur faire connaître celui qui devait être leur pasteur, ils élurent tous, d'une voix unanime, Benoît III. Il était Romain. Son père nommé Pierre, l'avait instruit dans les saintes lettres; ensuite il fut mis au palais de Latran et reçu dans le clergé. Le pape Grégoire IV l'ordonna sous-diacre, et Léon IV l'ordonna prêtre du titre de Saint-Calliste, où le peuple en foule alla lui porter la nouvelle de son élection. On le trouva en prière. Il se leva, et, voyant de quoi il s'agissait, il se remit à genoux, et dit avec beaucoup de larmes : Ne me tirez point de mon église, je vous en prie; je ne suis point capable de porter une si grande dignité. Mais malgré lui ils l'emmenèrent au palais de Latran, chantant des hymnes et des cantiques, et le placèrent, suivant la coutume, dans le trône pontifical, avec une joie incroyable et universelle. Puis on dressa le décret d'élection, qui fut souscrit du clergé et des grands, et envoyé, suivant l'ancienne coutume, aux empereurs Lothaire et Louis, par deux députés, Nicolas, évêque d'Anagni, et Mercure, maître de la milice.

Cette ancienne coutume, dont parle le biographe des Papes, datait des rois ostrogoths et ariens, desquels la prirent les empereurs grecs de Constantinople. Le pape Eugène II l'avait restreinte à ce que le nouveau Pape ne fût sacré qu'après avoir prêté, en présence des envoyés de l'empereur, le serment de conserver à chacun ses droits. Nous allons voir que l'intervention de ces envoyés mêmes n'était pas sans inconvénient.

Les deux députés romains rencontrèrent en chemin Arsène, évêque d'Eugubie, qui leur persuada d'abandonner Benoît, quoiqu'ils lui eussent juré fidélité, et d'élire Pape le prêtre Anastase, déposé dix-huit mois auparavant dans le concile de Rome. Ayant donc rendu à l'empereur Louis le décret d'élection, ils revinrent à Rome où ils donnèrent avis qu'il envoyait des ambassadeurs, et rendirent ses lettres à Benoît. Les ambassadeurs arrivèrent quelques jours après à Horta, à quarante milles de Rome, où ils prirent le parti d'Anastase, à la persuasion de l'évêque Arsène, qui était allé au-devant d'eux avec l'évêque Nicolas et trois capitaines, Mercure, Grégoire et Christophe, tous quatre du complot. Deux autres évêques, Rodoalde de Porto et Agathon de Todi, se joignirent aussi à eux, au mépris du serment de fidélité que les uns et les autres avaient fait au nouveau Pape.

Benoît, l'ayant appris, envoya les évêques Grégoire et Mayon aux ambassadeurs impériaux; mais, à l'instigation d'Anastase, on les lia et on les fit garder, contre le droit des gens. Benoît y envoya encore Adrien, secondicier du Saint-Siége, et le duc Grégoire. Le lendemain, les commissaires de l'empereur demandèrent à tout le clergé, le sénat et le peuple, de venir au-devant d'eux, au delà de Ponte-Mole. Les Romains, qui ne soupçonnaient point la trahison, y acquiescèrent et vinrent à l'église de Saint-Leucius, martyr, où les envoyés impériaux s'étaient arrêtés, et Anastase avec eux. De là ils marchèrent vers Rome, menant comme prisonniers Adrien, Gratien et Théodore, officiers du Saint-Siége. Ils entrèrent dans la cité Léonine et dans l'église de Saint-Pierre, où Anastase, se montrant plus impie que les Sarrasins, abattit à coups de hache l'image de Notre Seigneur et de sa sainte Mère, ce qui fit verser des larmes à tous les fidèles.

Ensuite il entra dans Rome même à main armée, se fit ouvrir de force le palais de Latran, et s'assit dans le trône pontifical, après en avoir fait ôter de force Benoît, par les mains de Romanus, évêque de Bagni. Il le fit aussi dépouiller des habits pontificaux et charger d'injures et de coups, et le donna en garde à Jean et Adrien, deux prêtres déposés pour leurs crimes par le pape saint Léon. Alors toute la ville de Rome fut dans une consternation extrême, et on n'entendait que des cris lamentables. Les évêques et les prêtres, se frappant la poitrine et fondant en larmes, étaient prosternés sur le pavé, entre le vestibule et l'autel, conjurant le Seigneur de les délivrer de ce malheur. Cela se passait le samedi.

Le lendemain dimanche, les évêques qui étaient à Rome s'assemblèrent, avec le clergé et le peuple, dans l'église d'Emilienne; les envoyés de l'empereur s'y rendirent aussi, frémissant de colère. Ils montèrent jusqu'à l'abside, où les évêques étaient assis chantant avec le clergé, et leur présentèrent les pointes de leurs lances et de leurs épées, en disant avec fureur : Rendez-vous et reconnaissez Anastase pour Pape! Les évêques, remplis de la force de l'Esprit-Saint, répondirent : Nous ne recevrons jamais un homme déposé et anathématisé par le saint Pontife et par le saint concile; nous le repoussons et le rejetons de toute assemblé divine. Les Français, voyant leur constance, les quittèrent en colère et entrèrent dans une chapelle de l'église, où ils commencèrent à délibérer et à proposer divers avis. Ils contraignirent les évêques d'Ostie et d'Albane d'y entrer; et, ayant commencé par la douceur, ils finirent par les menaces, et leur dirent d'un ton très-rude : Il y va de votre tête si vous refusez de sacrer Anastase.

Les évêques répondirent qu'ils aimaient mieux souffrir la mort et être mis en pièces. Ils reprirent même les envoyés de l'empereur, et leur remontrèrent, par l'autorité de l'Écriture, l'injustice de leur prétention. Alors les Français se mirent à parler secrètement en leur langue, après quoi ils parurent apaisés.

Le mardi matin, les évêques s'assemblèrent dans la grande église de Latran avec le clergé et le peuple, qui cria à haute voix : Nous voulons le bienheureux pape Benoît ! C'est lui que nous désirons. Les commissaires de l'empereur, étonnés de cette union du peuple, et voyant qu'ils ne pouvaient faire élire Anastase, assemblèrent les évêques et quelques-uns du clergé dans une chambre du palais patriarcal. La dispute y fut grande, mais les Romains apportèrent de si puissantes raisons, que les Français se rendirent et dirent aux évêques : Prenez celui que vous avez élu et menez-le en telle église qu'il vous plaira ; nous allons chasser du palais Anastase, que vous dites être déposé. Passons trois jours en jeûnes et en prières, puis nous ferons ce que Dieu nous inspirera. Les évêques s'écrièrent que l'on commençât par chasser Anastase, et aussitôt on le fit sortir honteusement du palais patriarcal, et tout le peuple en rendit grâces à Dieu.

Alors les évêques tirèrent Benoît de l'église où on le gardait, et le menèrent au palais de Latran, dans la basilique du Sauveur ; puis ils le mirent sur le cheval que montait ordinairement le pape saint Léon, et le menèrent comme en triomphe à Sainte-Marie Majeure, où ils passèrent trois jours et trois nuits en jeûnes et en prières. Ensuite ceux qui avaient suivi le parti d'Anastase vinrent dans la même église baiser les pieds de Benoît, avouant leur faute et le priant de les recevoir. Il les reçut à bras ouverts, les embrassa et les consola même. Les envoyés de l'empereur s'y rendirent aussi, et lui parlèrent en secret avec amitié. Tous étant ainsi réunis, les évêques ramenèrent Benoît au palais de Latran, chantant des hymnes et accompagnés d'un grand peuple, et le replacèrent dans le trône pontifical. Enfin, le dimanche, premier jour de septembre 855, quatrième mois depuis la mort de Léon IV, ils le menèrent à l'église de Saint-Pierre, où il fut sacré solennellement, en présence des envoyés de l'empereur et de tout le peuple.

Tel est le récit d'Anastase, témoin oculaire, récit confirmé par tous les auteurs du temps. Nous faisons cette remarque à cause d'une fable surannée qui plaçait entre Léon IV et Benoît III une prétendue papesse Jeanne, avec un pontificat de deux ans et demi, dont aucun auteur contemporain, ni latin, ni grec, n'offre le moindre vestige. Les protestants, qui, dans les premiers moments, ont exploité cette fable avec une animosité prodigieuse, ont fini par reconnaître eux-mêmes que ce n'est qu'une fable. D'ailleurs il leur siérait mal de reprocher aux catholiques une papesse Jeanne, eux qui, en Angleterre et ailleurs, ont eu et peuvent avoir des papesses de tout nom et de tout âge.

Pendant qu'à Rome un bon Pape succédait à un très-bon, l'empereur Lothaire tomba dangereusement malade. Bientôt, n'espérant plus de guérir, il se retira dans le monastère de Prum, diocèse de Trèves, où, renonçant au monde, il se fit couper les cheveux et prit l'habit monastique. Il partagea les États qu'il avait en deçà des Alpes à ses deux fils qui étaient auprès de lui, Lothaire et Charles : celui-ci eut la Provence, jusque vers Lyon, et Lothaire le reste, jusqu'aux embouchures du Rhin et de la Meuse : ce qui confirma depuis le nom de royaume de Lothaire, autrement Lorraine. L'empereur crut Louis, son fils aîné, assez bien partagé avec le royaume des Lombards et le titre d'empereur. L'empereur Lothaire ne vécut que six jours depuis qu'il eut pris l'habit monastique, et mourut le 28me de septembre 855, après avoir régné quinze ans depuis la mort de son père.

L'empereur Lothaire fut un homme médiocre, ni assez bon pour mériter l'éloge, ni assez mauvais pour que l'on puisse le condamner absolument. Sous ce rapport, il représente le caractère politique de son époque.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIÈME

DE LA MORT DU PAPE SAINT LÉON IV, 855, A LA FIN DU HUITIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, 870.

En Occident, princes médiocres ; en Orient, princes détestables. — Ce qu'il y a de faux chez les Grecs se personnifie dans Photius ; ce qu'il y a de bon, dans saint Ignace. — Les papes saint Nicolas Ier et Adrien II soutiennent partout ce qu'il y a de bon et combattent ce qu'il y a de mauvais. — Civilisation chrétienne des Scandinaves, des Bulgares et des Slaves. — Martyrs en Espagne.—Au huitième concile œcuménique, dernier d'Orient, les Grecs condamnent d'avance leur schisme à venir, dans celui de Photius.

Les royaumes temporels tiennent du temps ; ils changent avec le temps et comme le temps. L'Église de Dieu, royaume de l'Éternel, tient de Dieu et de l'éternité : au milieu des royaumes qui changent et qui passent, l'Eglise catholique demeure toujours la même, bâtie sur cette pierre contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point. Dans cette immutabilité vivante et divine, elle est un centre d'attraction et de gravitation pour les siècles et les peuples, et leur communique une certaine unité de vie et d'intelligence qu'ils ne trouvent pas en eux-mêmes. C'est ce que nous voyons particulièrement à l'époque où nous sommes.

Les nations barbares sous les coups desquelles a succombé cette bête terrible, aux dents de fer et aux ongles d'airain, qui avait broyé et dévoré le monde ; les nations barbares qui avaient détruit l'empire romain et s'en étaient partagé les lambeaux sanglants, ont subi à leur tour de sanglantes vicissitudes. Les plus barbares de tous, les Vandales, ont disparu de l'Afrique et du monde entier ; les Visigoths et les Suèves d'Espagne ont été refoulés par les enfants d'Ismaël ou d'Agar jusque dans les cavernes des Asturies, pour en sortir nation espagnole et reconquérir l'Espagne par des siècles de combats ; dans la Grande-Bretagne, les Anglo-Saxons, vainqueurs des Bretons et des Pictes, ont vu leurs sept royaumes s'entre-déchirer par des guerres incessantes, jusqu'à ce qu'ils se fondissent en un seul sous le nom d'Angleterre ; en Italie, les Ostrogoths ont succombé sous les coups des Hérules, les Hérules sous les coups des Lombards, les Lombards sous les coups des Francs ; dans les Gaules, les Burgondes, les Alains, les Goths, les Huns, les Taïfales, ainsi que les anciens Gaulois, ont plié sous la puissance des mêmes Francs. Sous Charlemagne, l'empire de ces Francs s'étend de l'Èbre à l'embouchure du Rhin, de Bénévent à la mer Baltique, de l'océan Atlantique à la Hongrie et à la Bulgarie. Mais Charlemagne, issu d'une suite de héros et plus grand qu'eux tous, n'a pour descendants que des princes plus médiocres les uns que les autres. Sous leurs inhabiles mains, le vaste empire des Francs s'écroule en trois royaumes ; le nom même de Franc se perd : on n'entendra plus que des Italiens, des Français et des Allemands.

Il n'y a que l'Eglise de Dieu qui reste toujours la même, toujours une, toujours sainte, toujours universelle. Ses Pontifes suprêmes se succèdent sans interruption sur le trône de saint Pierre ; quand les affaires ou les difficultés sont grandes, Dieu y fait asseoir des hommes plus grands que les difficultés et les affaires. Un premier saint Léon arrête le farouche Attila à l'entrée de l'Italie; un autre saint Léon rétablit l'empire d'Occident dans la personne de Charlemagne, pour la défense de l'Eglise romaine ; et lorsque les petits-fils dégénérés de Charlemagne ne savent plus se défendre eux-mêmes contre les incursions de nouveaux Barbares, un troisième saint Léon se trouve qui défend Rome et ses provinces contre la fureur des Sarrasins. Cependant tous ces peuples divers, Francs ou Français, Lombards ou Italiens, Visigoths ou Espagnols, Bretons ou Anglais, Germains ou Allemands, ne forment dans l'Eglise catholique qu'un seul peuple, le peuple chrétien; tous ils reconnaissent l'Eglise romaine pour leur mère, le Pape pour leur père, Rome pour leur centre.

Ainsi, à l'époque même où nous en sommes,

(1) Anast. in *Bened. III.*

nous voyons le roi Ethelwolf, qui venait de réunir en un les sept royaumes des Anglo-Saxons, faire le pèlerinage de Rome, rendre son royaume d'Angleterre tributaire du Saint-Siége, et rebâtir l'école ou le collége que les Anglais avaient dès lors à Rome, et qui peu auparavant avait beaucoup souffert d'un incendie. Ethelwolf ne repartit de Rome que sous le pontificat du pape Benoît III.

Vers le même temps, le même Pontife reçut une ambassade de la part de Michel, empereur de Constantinople, avec de grands présents pour l'église de Saint-Pierre (1). Les extrémités de l'Orient et de l'Occident se joignaient ainsi à Rome pour honorer saint Pierre et son successeur. De toutes parts on recourait à son autorité. Saint Ignace de Constantinople avait déposé Grégoire de Syracuse en Sicile, province alors soumise à son patriarcat par usurpation sur le Saint-Siége, faite par violence de la part des empereurs grecs. Ignace envoya à Rome les actes de son concile ; et Grégoire y ayant comparu, la sentence rendue contre lui fut confirmée par le pape Benoît (2).

En France, Hincmar de Reims ayant appris l'exaltation de ce nouveau Pape, lui écrivit aussi pour le prier de confirmer son concile de Soissons et la déposition des clercs ordonnés par Ebbon ; ce que saint Léon avait refusé de faire, par la raison qu'aucun légat apostolique n'avait assisté à ce concile, et que, d'ailleurs, les clercs déposés en avaient appelé au Saint-Siége. Le pape Benoît donna au concile d'Hincmar une approbation conditionnelle, en ces termes : Si les choses sont comme elles sont rapportées dans votre lettre et dans les actes que vous avez envoyés. Hincmar fut accusé, dans la suite, d'avoir supprimé cette clause de la lettre du Pape, et même d'avoir supprimé dans les actes des circonstances importantes. Hincmar avait encore demandé certains priviléges pour son siége. Le Pape les lui accorde dans la même lettre, et défend aux diocésains de la province de Reims de demander justice ailleurs, sauf le droit du Siége apostolique, établi par Jésus-Christ même et par les saints canons. Il déclare l'archevêque de Reims exempt de toute autre juridiction que de celle des Pontifes romains (3). La précaution était bonne, nécessaire même, pour conserver aux évêques et à leurs églises la stabilité convenable au milieu des révolutions et des réactions politiques. Hincmar aurait dû s'en souvenir, non-seulement pour lui-même, mais encore pour les autres, à quoi nous le verrons manquer quelquefois.

Un sous-diacre nommé Hubert, fils du comte Boson et frère de Teutberge, femme du jeune roi Lothaire, fut déféré au Saint-Siége pour plusieurs crimes, entre autres d'avoir troublé la bonne intelligence entre le roi Louis II et les rois ses frères. Le Pape, par une lettre qu'il en écrivit aux évêques de France, le fit citer de comparaître par-devant lui dans l'espace de trente jours après la signification de sa lettre ; faute de quoi, il le déclare privé de la communion de l'Eglise et de la participation au corps et au sang de Jésus-Christ (4). On ne sait point si Hubert comparut, ni s'il y eut une sentence.

Nous n'avons pas non plus la réponse que ce Pape fit sans doute à Loup, abbé de Ferrières, qui lui avait écrit par deux de ses moines, pour le prier de les faire instruire des coutumes de l'Eglise romaine, afin d'avoir une règle certaine contre la variété des usages qui régnaient en divers lieux. L'abbé de Ferrières l'avait encore prié de lui envoyer, par ces mêmes moines, quelques livres qu'il ne trouvait pas en France, savoir : les *Commentaires de saint Jérôme sur Jérémie*, depuis le sixième livre jusqu'à la fin ; Cicéron, *De l'Orateur;* les douze livres *Des Institutions*, de Quintilien ; le *Commentaire de Donat sur Térence*, promettant de les renvoyer aussitôt qu'il les aurait fait copier (5). Rome était le centre de la littérature aussi bien que de la doctrine.

Benoît confirma aussi, dès le commencement de son pontificat, tous les priviléges accordés au monastère de Corbie, dont Anselme était alors abbé. Le pape y parle avec force contre les usurpateurs des biens de l'Eglise. Il ne s'en tint pas là, mais écrivit aux évêques de France une lettre pleine d'avis et de réprimandes, pour exciter leur zèle contre tant de désordres. Les évêques en firent retomber la faute sur le roi Charles le Chauve, comme on le voit par une lettre où ils lui reprochent de ne pas faire exécuter les règlements de Coulaines, de Beauvais, de Verneuil, d'Epernay, de Mersen, qu'il avait cependant souscrits de sa main (6).

Le pape Benoît fit encore un décret pour obliger les évêques et ceux de leur clergé d'assister aux funérailles les uns des autres ; et pour les porter plus efficacement à remplir ce devoir de piété, il joignit l'exemple au commandement, en quoi il fut exactement suivi par son successeur (7).

Le pape Benoît III ne tint le Saint-Siége que deux ans et demi, et mourut le 10e de mars 858. Le Saint-Siége ne vaqua que quinze jours, et on élut Nicolas, premier du nom, dont l'Eglise honore la mémoire le 13e de novembre. Il était Romain de naissance, fils de Théodore, magistrat d'un des quartiers de Rome. Dès sa première enfance, Nicolas s'appliquait à la patience, à la sobriété, à l'humilité, mais surtout à la pureté ; son enfance même n'eût rien de puéril. Son père, qui était d'une haute noblesse et qui aimait singulièrement les belles-lettres et les beaux-arts, l'instruisit lui-même, avec le plus grand soin, dans toutes les sciences divines et humaines.

(1) *Epist.* VI et X. — (2) *Nicol. pap.*, I. — (3) *Ibid.*, I. *Bened.* Labbe, t. VIII, p. 232. — (4) *Ibid.*, p. 233. — (5) Lup., *Epist.* CI, CII. — (6) Inter *Capit. Carol. Calv.*. — (7) Anast.

[Nicol]as croissait en âge et en sagesse. Dès [qu'il] apercevait un homme de bien, aussitôt [il s']affectionnait à lui et recherchait sa compagnie. Un saint homme, qu'il allait voir fréquemment avec son père, prédit aux fidèles qu'il s'élèverait à un haut dégré de perfection. Le pape Sergius, ayant appris sa vertu, le tira de la maison de son père, le prit dans le palais patriarcal et l'ordonna sous-diacre. Saint Léon IV, témoin de ses progrès, le fit diacre et lui témoigna une grande affection. Nicolas se conduisit dans ce nouvel ordre d'une manière si exemplaire, qu'il était aimé du clergé, loué de la noblesse et chéri du peuple. Le pape Benoît le goûta tellement, qu'il lui fit part du gouvernement de l'Église, et qu'il ne voulait se séparer de lui un moment. A sa mort, Nicolas le porta en terre avec les autres diacres, et aida à l'ensevelir.

L'empereur Louis, qui venait de sortir de Rome, y revint promptement dès qu'il eut appris la mort du pape Benoît. Le clergé, les grands et les nobles employèrent quelques jours dans les prières, les jeûnes et les veilles, à conjurer Dieu de leur montrer un Pontife pareil à celui qu'ils venaient de perdre. S'étant ensuite assemblés avec tout le peuple dans l'église de Saint-Denis, ils conférèrent ensemble quelques heures. Ils convinrent tous unanimement d'élire le diacre Nicolas, et allèrent promptement le chercher à l'église de Saint-Pierre, où il s'était caché, se disant indigne d'une telle place. On l'en tira de force, et, avec de grandes acclamations, on le conduisit au palais, où on le mit sur le trône apostolique ; puis il fut reconduit à Saint-Pierre, sacré et intronisé en présence de l'empereur, et il célébra la messe sur le corps du saint apôtre. Enfin on le reconduisit au palais patriarcal au milieu des acclamations et des cantiques, et il fut couronné, avec une allégresse universelle dans toute la ville, le dimanche 24me d'avril 858.

Deux jours après, il mangea avec l'empereur : en se quittant, il baisa le prince, comme un père son fils, avec beaucoup d'affection. L'empereur étant sorti de Rome et campé au lieu nommé Quintus, le Pape alla par amitié lui rendre visite, escorté de la noblesse romaine. L'empereur, l'ayant su, alla au-devant de lui, à pied, et mena le cheval du Pape par la bride la longueur d'un trait d'arc. Ils mangèrent encore ensemble ; l'empereur lui fit de grands présents, le reconduisit à cheval, et, en se séparant, mena encore celui du Pape par la bride. Le saint pape Nicolas était beau de visage et de taille, savant, modeste, actif, appliqué aux jeûnes et au culte divin, libéral envers les pauvres, protecteur des veuves et des orphelins, et zélé défenseur de tout le peuple (1).

Le saint Pontife reçut, dès le commencement, plusieurs plaintes des citoyens de Ravenne contre Jean, leur archevêque. Ils l'accusèrent de lancer des excommunications à tort et à travers, d'empêcher les pèlerinages de dévotion à Rome, de s'emparer des biens d'autrui sans forme de justice, d'avoir usurpé plusieurs fermes de l'Église romaine, de mépriser les officiers du Saint-Siége et d'anéantir autant qu'il pouvait l'honneur dû à saint Pierre ; de déchirer tout autant de titres qu'il en trouvait en faveur du Siége apostolique, pour en attribuer les droits à sa métropole ; d'exercer une juridiction illégitime et tyrannique, non-seulement sur les sujets de son église, mais encore sur ceux de l'Emilie, qui dépendaient immédiatement du Saint-Siége; de se vanter qu'il ne devait point d'obéissance au Pontife romain ni d'assistance à ses synodes.

Sur cela, après trois monitions que le Pape lui fit par lettres de comparaître par-devant lui, et auxquelles il refusa d'obéir, il fut excommunié. Il eut recours à la protection de l'empereur Louis, qui l'obligea de se rendre à Rome avec quelques seigneurs de sa cour, dont il le fit accompagner pour ménager son accommodement. Il en partit sans rien faire, persistant toujours dans sa révolte.

Sur les instantes prières des sénateurs de Ravenne et des peuples de l'Emilie, qui vinrent en grand nombre se jeter aux pieds du Pape et le supplier d'aller lui-même à Ravenne pour y remettre le bon ordre par sa présence, le saint Pontife y alla et fit restituer aux citoyens de cette ville et aux peuples de l'Emilie et de la Pentapole tout ce que l'archevêque Jean et ses suppôts leur avaient enlevé par extorsions et par rapines.

Pendant ce temps, l'archevêque Jean s'était retiré à Pavie, où était l'empereur, pour implorer encore une fois sa protection. Mais Luithard, évêque de cette ville, et tous ses habitants, apprenant qu'il était excommunié du Pape, ne voulurent ni le loger, ni avoir aucune fréquentation avec lui ni avec ses gens; au contraire, quand ils en voyait passer quelques-uns dans les rues, ils criaient : Voilà de ces excommuniés, il ne nous est pas permis d'en approcher. L'empereur même ne répondit aux sollicitations de l'archevêque que par ces paroles : Qu'il quitte son faste et son orgueil, et qu'il aille s'humilier devant ce Pontife, à qui nous-même et l'Église universelle rendons obéissance et sommes soumis ; qu'il obéisse et se soumette de même : c'est le seul moyen d'obtenir ce qu'il souhaite.

Ce prince lui donna cependant encore quelques-uns de sa cour pour intercéder auprès du Pape en sa faveur. Mais le Pape déclara aux envoyés de l'empereur que, si leur maître était bien informé de la conduite de ce prélat, au lieu de faire solliciter pour lui, il en poursuivrait le châtiment. Il fit ensuite procéder dans les formes contre l'archevêque, qui, dénué de tout appui, n'eut plus recours qu'aux larmes et à la prière : ce qui toucha le saint

(1) Anast.

Pape et le porta à lui faire grâce. L'archevêque renouvela l'acte de soumission au Pape, qu'il avait mal fait au temps de son ordination, et le confirma publiquement par serment sur la croix et les Évangiles.

Le lendemain, le saint Pape vint à l'église de Latran avec tous les évêques et tout le clergé. L'archevêque s'y purgea de l'hérésie dont il était accusé, et le Pape le reçut à la communion et lui permit de célébrer la messe. Le jour suivant, il lui fit prendre place dans le concile. Les évêques de l'Émilie appuyés de quelques habitants de cette province et de Ravenne, donnèrent une requête contre lui, se plaignant de plusieurs abus, dont le Pape, de l'avis de tout le concile, ordonna la correction. Le décret en fut dressé en ces termes, au nom du Pape, parlant à l'archevêque Jean : Nous vous ordonnons de venir tous les ans au Siége apostolique, à moins que vous n'en soyez empêché par maladie. Vous ne consacrerez les évêques de l'Émilie qu'après l'élection du duc, du clergé et du peuple, et qu'après en avoir reçu la permission de celui qui remplira le Siége apostolique. Vous ne les empêcherez point de venir à Rome quand ils voudront, et vous n'exigerez rien d'eux contre les canons, ou contre leurs priviléges. Vous ne vous mettrez en possession des biens de personne qu'ils ne vous soient adjugés juridiquement à Ravenne, en présence du Pape, ou de ses légats et des vôtres. Après la lecture de ce décret, le concile témoigna, par trois acclamations, qu'il applaudissait au jugement du Pape (1).

Mais si, en Occident, les souverains temporels étaient alors généralement médiocres, ils étaient détestables en Orient et à Constantinople. Il n'y en avait qu'un de bon : c'était une femme, l'impératrice sainte Théodora. Mais elle avait un fils et deux frères qui ne lui ressemblaient guère. Son fils, l'empereur Michel, surnommé l'Ivrogne, n'avait encore que quinze ans, mais il était prématuré pour la débauche. Sa mère lui fit épouser une femme nommée Eudocie ; mais Michel vivait déjà criminellement avec une autre de même nom : il prit l'une pour sa femme, et garda l'autre pour sa maîtresse. Le libertinage du prince remplit la cour d'intrigues et de noirs attentats. Damien, premier chambellan, se laissa gagner par Bardas, oncle du prince, depuis huit ans éloigné de la cour. Il obtint son retour d'abord à Constantinople, ensuite au palais, où Bardas se fit, par ses libéralités, autant de créatures qu'il y avait d'officiers. Il n'aspirait à rien moins qu'à l'empire, et, pour y parvenir, il ne fallait qu'écarter d'auprès de l'empereur ceux qui avaient assez de génie pour pénétrer ses mauvais desseins, et assez de zèle pour s'y opposer. Michel, demeuré seul, devait être facilement [illegible]. Bardas profita d'abord d'une brouillerie survenue entre Théoctiste et Manuel, les deux tuteurs de l'empereur ; il se joignit à Théoctiste pour rendre suspect au prince le plus fidèle des deux. Manuel, faussement accusé, prévint les suites de la calomnie ; il se retira de la cour pour vivre en simple particulier dans sa maison, séquestré de toute affaire, et n'allant au palais que lorsqu'il y était mandé pour quelque affaire très-importante. Il changea dans la suite cette maison en monastère, et y mourut dans la pratique des vertus chrétiennes.

Après s'être servi de Théoctiste pour éloigner Manuel, Bardas entreprit de se défaire de Théoctiste même. Il engagea Damien dans ce complot, en lui représentant que l'empereur était en âge de régner par lui-même ; qu'il était temps de le tirer de l'esclavage, où le retenait sa mère, gouvernée par un tuteur impérieux. Par suite de ces intrigues, l'empereur lui-même donna l'ordre de tuer Théoctiste au moment qu'il se présenterait pour parler d'affaires à l'impératrice, sa mère. Théoctiste s'enfuit du palais vers le cirque. Bardas le devança ; et, le prenant par les cheveux, lui frappe le visage à coups de poing. Le peuple accourt pour défendre Théoctiste. Bardas tire son épée, menace de tuer le premier qui osera prendre le parti du coupable, et ordonne à ses satellites de le mettre en pièces. L'empereur arrive à l'instant et réitère le même ordre ; mais aucun n'osant mettre la main sur un personnage aussi respectable, on le conduisit en prison, sous prétexte de prendre le temps pour le juger selon les formes. Dès que l'empereur fut de retour au palais, on envoya un assassin qui le massacra en prison.

A la nouvelle de cet horrible assassinat, l'impératrice Théodora accourt tout éplorée à l'appartement de son fils, lui fait les plus sanglants reproches, ainsi qu'à son frère Bardas, qu'elle charge des plus terribles malédictions. Elle prit en même temps le parti de se retirer. En conséquence, elle fait assembler les sénateurs et leur dit : Avant que de me décharger du soin des affaires, j'ai voulu vous instruire de l'état où elles se trouvent aujourd'hui. Je laisse dans le trésor cent quatre-vingt-dix mille livres pesant d'or, et trois cent mille livres d'argent ; ce sont les épargnes de mon mari et les miennes. Je ne compte pas le mobilier, qui est immense. J'ai voulu vous en instruire, pour prévenir les discours de ceux qui pourraient, après ma retraite, m'imputer d'avoir laissé le trésor épuisé. Après qu'elle eut fait la vérification de ce qu'elle [illegible], elle remercie les sénateurs de leurs conseils passés, envoie à l'empereur tout ce qui concerne le gouvernement et sort du palais. Aussitôt Michel, qui ne cherchait plus qu'à la mortifier, lui renvoie les princesses ses filles, Thècle, Anne et Anastasie ; et, pour la priver de celle qu'elle chérissait avec prédilection, il fait enfermer Pulchérie dans un monastère. Bardas, revêtu de la dignité de logothète ou

(1) Anast.

grand trésorier, ne voyait plus auprès de l'empereur que Damien qui pût lui faire ombrage. Damien perdit bientôt sa charge de grand chambellan.

On ne fut pas longtemps à s'apercevoir que l'impératrice ne se trompait pas sur le compte de son fils. Tant de trésors furent bientôt dissipés. Jamais la puissance souveraine n'avait été plus horriblement avilie. Un empereur de seize ans, né avec les inclinations les plus basses, élevé par un homme qui ne lui avait appris que le mal, devenu son maître au moment où ses passions se déchaînaient avec violence, se livra sans réserve aux excès de la dissolution la plus outrée. Aux premiers signes qu'il donna de son caractère, tous les libertins de l'empire accoururent autour de lui et firent du palais un lieu de débauche. Les repas prolongés jusqu'à l'ivresse, les intrigues scandaleuses, les entretiens licencieux, les courses du cirque, telles étaient les occupations les plus sérieuses de l'empereur. Ses jeux étaient des farces impies, dans lesquelles une bouffonnerie sacrilége contrefaisait nos saintes cérémonies et même nos plus augustes mystères. Chacun de ses courtisans portait le titre d'un métropolitain; il prenait lui-même le nom d'archevêque de Colonée. Le patriarche était un certain Théophile, effronté blasphémateur, que l'empereur avait nommé Himère, c'est-à-dire aimable et charmant, et que toute la ville nommait le porc, à cause de sa physionomie et de ses mœurs. Les historiens grecs observent que son plus grand mérite aux yeux de l'empereur était de savoir péter à volonté, surtout à table, et de pouvoir ainsi souffler une chandelle. Cette troupe exécrable se faisait un plaisir d'outrager Dieu même dans la personne du saint patriarche Ignace. Lorsque ce prélat, à la tête de son clergé, faisait des processions dans la ville, ces misérables, ayant l'empereur au milieu d'eux, allaient à sa rencontre, montés sur des ânes, comme un chœur de satyres, jouant des instruments, chantant des chansons infâmes et insultant à la piété des fidèles par des gestes obscènes. Michel n'épargnait pas même sa mère. (Ce qui suit, est traduit littéralement des historiens grecs.) Un jour il envoya la chercher pour recevoir la bénédiction du patriarche; elle, croyant que c'était Ignace, vint avec respect et se prosterna sur le pavé. C'était Théophile, qui cachait sa barbe et son visage. Il lâcha un pet avec des paroles infâmes, et ajouta : Nous vous donnons, madame, ce que nous avons. L'impératrice, ainsi outragée, chargea de malédictions le sacrilége bouffon et son fils, à qui elle prédit que Dieu l'abandonnerait à son sens réprouvé (1).

L'occupation la moins criminelle du jeune empereur était les courses du cirque. Confondu avec les cochers et portant la livrée de la faction bleue, il disputait d'égal à égal une indécente victoire. Il était si passionné pour ce divertissement, qu'il en faisait l'affaire la plus importante de son empire. Un jour qu'il se préparait à courir, il aperçut des flambeaux allumés sur la colline de Saint-Auxence, au delà du Bosphore. C'était un signal qui annonçait une incursion de Sarrasins. L'empereur alarmé, non pas de l'approche des ennemis, mais de la crainte que les spectateurs, distraits par ce signal menaçant, ne donnassent pas au spectacle toute l'attention dont il était jaloux, se mit en course; et, sitôt que les jeux furent achevés, il ordonna de supprimer à l'avenir tous ces signaux importuns, aimant mieux exposer l'Asie entière à un pillage imprévu, que de manquer d'applaudissements lorsqu'il se donnait en spectacle. Une autre fois, comme il était déjà sur un char, attendant le signal pour partir de la barrière, un courrier, envoyé par le gouverneur de Bithynie, vint annoncer au premier secrétaire d'État que l'émir de Mélitine, à la tête d'une armée, avait traversé l'Asie et qu'il était à Malagine. Le ministre, ayant aussitôt conduit le courrier à l'empereur, fut terrassé par un coup d'œil terrible. De quoi t'avises-tu, misérable, lui dit Michel, de venir m'interrompre dans un moment si critique? Ne vois-tu pas qu'il s'agit actuellement pour moi de prendre la droite sur ce cocher, et que c'est de là que dépend le succès de ma course? Son impiété bizarre et peu d'accord avec elle-même mêlait la religion à ses jeux; il allait recevoir son prix de cocher dans l'Eglise de Blaquernes, où la statue de la sainte Vierge, magnifiquement parée, lui mettait une couronne sur la tête. Non content de se déshonorer lui-même, il forçait les premiers officiers de l'empire de prendre des livrées du cirque et de courir avec lui. Un jour, tombé de son char, il pensa périr au milieu du cirque. Quelquefois, traversant les rues de Constantinople à cheval, avec son infâme cortége de libertins, il descendait dans la cabane d'une pauvre femme ou d'un artisan, apprêtait lui-même le repas, dressait la table, et, prenant place avec la famille, buvait et mangeait avec excès; puis il s'en retournait ivre, blâmant et plaignant beaucoup ses prédécesseurs, qu'un faste orgueilleux avait privés, disait-il, des plaisirs simples et populaires. Ces parties de débauches lui firent donner le surnom d'Ivrogne, qui le distingue entre les empereurs de son nom.

Rien n'était capable de le réveiller de cette honteuse léthargie. Les fléaux dont son règne fut affligé ne purent suspendre un moment le cours de ses indignes plaisirs. Outre les dépenses énormes qu'il faisait en chevaux, l'argent du trésor se versait à grands flots sur les cochers du cirque, sur des femmes perdues, sur des hommes encore plus infâmes, ministres ou compagnons de ses désordres. Il voulait être parrain de tous les enfants de ses cochers, et le moindre présent qu'il leur faisait à cette occasion était de cinquante livres

(1) *Hist. du Bas-Emp.*, l. LXX, u, 25 et seq. Cedr. Zon., Léo., Symeon.

d'or ; souvent il en donnait quatre fois autant. Une brutalité de Théophile fut récompensée de cent livres d'or. Pour fournir à ces folles largesses, il fouilla dans le trésor des églises. Il pilla des autels, fondit les statues d'or et d'argent et même les vases sacrés. Toutes ces richesses étant bientôt épuisées, il ne lui restait de ressources que dans ses ouvrages d'or si renommés, précieux monuments de la magnificence de son père ; par exemple, un platane d'or, sur lequel des oiseaux d'or imitaient le chant des oiseaux naturels. Il s'en trouva le poids de vingt mille livres. Peu de temps avant sa mort, il ordonna de les convertir en espèces, et de fondre tout l'or et tout l'argent de la garde-robe impériale. Lorsqu'il mourut, il en avait dissipé la plus grande partie, et quelques jours de plus auraient consumé le reste.

Pour comble de malheur, sans être naturellement cruel, il le devenait dans l'ivresse. Ses repas finissaient le plus souvent par quelque sanglante tragédie. Plein de vin, mais altéré de sang, passant tout à coup d'une joie tumultueuse aux accès d'une sombre fureur, sans aucune raison, même sans aucun prétexte ; il ordonnait de trancher la tête, de crever les yeux, de couper les pieds et les mains, de brûler vif. Le plus souvent on se dispensait d'obéir ; autrement, nul de ses officiers n'aurait échappé à la mort. Mais malheur à ceux qui avaient des ennemis à la cour ; l'ordre était sur-le-champ exécuté. L'empereur, revenant de son ivresse, apprenant le lendemain ce qu'il avait commandé la veille, savait bon gré à ses officiers de n'avoir pas obéi, ou s'affligeait lorsqu'on avait suivi ses ordres. Mais ce regret ne l'empêchait pas de se mettre dès le même jour dans le même état, et de s'abandonner encore à une ivresse furieuse et sanguinaire.

Bardas était le plus odieux des courtisans. Il découvrit une conjuration tramée contre sa personne par le grand écuyer. On devait massacrer Bardas à son retour d'une maison de campagne qu'il avait près de Constantinople. Les conjurés eurent la tête tranchée dans le cirque. Bientôt l'empereur, dont Bardas servait avec un zèle perfide les débauches, l'éleva au rang de césar. L'impératrice Théodora fut soupçonnée d'avoir été du complot. Son frère Bardas lui eût volontiers ôté la vie ; mais la crainte de l'indignation publique le retint, il se contenta d'enfermer sa sœur et ses nièces. Comme elle revenait avec ses filles de l'église de Sainte-Marie de Blaquernes, où la piété la conduisait tous les jours, son autre frère, Pétronas, les enleva et les transporta au palais de Carien. L'empereur voulut en vain engager le patriarche à leur donner le voile ; il répondit qu'en entrant dans le patriarcat, il avait fait serment de ne rien entreprendre contre le service ou la gloire du prince, et que cette violence déshonorerait l'empereur. On les dépouilla de tout l'éclat qui convenait à leur naissance ; on les réduisit à l'état de simples particulières.

Bardas, césar, n'avait plus qu'un pas à faire pour monter au trône où son ambition aspirait. Aussi voyait-il avec plaisir l'empereur se plonger de plus en plus dans la débauche ; et, tandis que le jeune prince passait les jours dans le cirque et les nuits à table, Bardas disposait des charges et des emplois, rendait la justice, réformait les tribunaux, ranimait l'étude des lois presque oubliées et les faisait exécuter. L'ignorance de la barbarie des empereurs précédents avaient flétri et desséché jusque dans la racine le germe des sciences et des lettres. Bardas, fort instruit lui-même, prit soin de les faire revivre. Il employa pour cet effet le philosophe Léon, qui, depuis le règne de Théophile, était retombé dans sa première obscurité. Il le mit à la tête de l'école, dont il sortit plusieurs maîtres habiles en philosophie, en géométrie, en astronomie, en grammaire. Il leur assigna des pensions pour les mettre en état d'enseigner gratuitement, et les logea dans le palais de Magnaure, qui devint une académie. Pour animer les études renaissantes, il assistait souvent lui-même aux leçons, il excitait l'émulation de la jeunesse par des louanges et des récompenses ; mais tandis qu'il corrigeait les abus de l'Etat, il donnait lui-même le plus affreux scandale. Séparé de sa femme sans cause légitime, il vivait publiquement avec la femme de son propre fils, comme autrefois Hérode avec la femme de son frère.

Le nouvel Hérode trouva un autre Jean-Baptiste pour lui reprocher son inceste : ce fut le saint patriarche Ignace. Bardas ne répondit aux plus justes remontrances que par des menaces et des embûches. Enfin, comme il eut l'audace de se présenter dans l'église, à la fête de l'Epiphanie, pour participer aux saints mystères, Ignace lui refusa la communion (1). Peu s'en fallut que Bardas, outré de cet affront ne le tuât sur-le-champ ; rien ne l'arrêta que l'intrépidité du patriarche, qui, présentant sa poitrine, le menaçait de la colère de Dieu. Il sortit de l'église plein de fureur, et, de ce moment, il résolut de perdre Ignace. Il n'eut pas de peine à faire entrer l'empereur dans ses sentiments de vengeance. Le refus de donner le voile à Théodora et à ses deux filles avait irrité le prince ; Bardas sut envenimer ce refus. Il fit encore usage d'un événement qui faisait alors grand bruit à Constantinople. Un inconnu nommé Gébon, arrivé depuis peu de Dyrrachium, en habit ecclésiastique, publiait qu'il était le fils de Théodora, né de cette princesse avant son mariage avec Théophile. Quoique cette fable fût dénuée de vraisemblance ; et que cet imposteur donnât des marques de folie, il trouvait néanmoins dans un grand peuple des esprits toujours disposés à croire tout ce qui se débite au désavantage

(1) Lettre de saint Ignace au Pape. Labbe, t. VIII, p. 1261.

des princes. Michel l'avait fait enfermer étroitement et garder dans l'île d'Oxia ; mais aussi crédule que le peuple, il se persuada, sur le rapport de Bardas, qu'Ignace était l'auteur de cette imposture. Il résolut donc de le chasser de son siége et de lui substituer un autre patriarche. Bardas jeta les yeux sur Photius.

C'était le plus grand esprit et le plus savant homme de son siècle ; mais c'était un parfait hypocrite, agissant en parfait scélérat et parlant en saint. Tel est le portrait que Fleury a tracé en peu de mots de Photius. Nous verrons que ce portrait est ressemblant.

Photius sortait d'une illustre famille. Il était petit-neveu du patriarche Taraise, et fils du patrice Sergius et d'Irène, sœur de l'impératrice Théodora. Son génie était encore au-dessus de sa naissance ; il avait l'esprit grand et cultivé avec un grand soin. Ses richesses lui faisaient trouver facilement toutes sortes de livres, et sa passion pour la gloire allait jusqu'à passer les nuits à la lecture. Aussi devint-il le plus savant homme, non-seulement de son siècle, mais des précédents. Il savait la grammaire, la poétique, la rhétorique, la philosophie, la médecine et toutes les sciences profanes ; mais il n'avait pas négligé la science ecclésiastique. Il avait été ambassadeur en Perse ; il remplissait actuellement la charge de grand écuyer et celle de premier secrétaire de l'empereur.

Saint Ignace, qui de son côté, était fils de l'empereur Michel-Rangabé, était aimé de son peuple : mais Grégoire de Syracuse, qu'il avait déposé, avait formé contre lui une puissante cabale. Photius et ses parents en étaient Ce schisme local et indécis de Grégoire de Syracuse fut le germe empesté du grand schisme de Photius, schisme le plus déplorable de tous, qui, avec le temps et la dégénération croissante des populations orientales, a retranché du tronc vivant et vivifiant de l'unité catholique bien des églises particulières ; églises infortunées, qui, pour être devenues photiennes, au lieu de demeurer catholiques par leur union avec la Chaire de saint Pierre, gisent là sur la route des siècles et des peuples, comme des branches coupées et flétries, servant de jouet à tous les passants, ici au sultan de Stamboul, ailleurs au czar de Moscou.

Tandis que Grégoire semait la calomnie contre saint Ignace, Bardas le fit engager à quitter volontairement son église. Sur le refus du saint, il le fit chasser du palais patriarcal, le 23me de novembre 857, et reléguer dans l'île de Térébinthe. Le même jour qu'il fut exilé, Gébon fut mis à mort ; on lui coupa les bras et les jambes ; on lui arracha les yeux. Bardas voulait persuader au peuple qu'ils étaient coupables du même crime ; mais cette imposture trouva peu de crédit.

A peine y avait-il trois jours, qu'on envoya au saint patriarche les évêques estimés les plus considérables, pour lui persuader de céder au temps et de donner un acte de renonciation à son siége. Et, toutefois, ces mêmes évêques avaient promis, et avec serment sur la sainte Trinité, de ne jamais déposer le patriarche Ignace, sans condamnation canonique. Aussi leur voyage fut-il inutile. Mais ils revinrent quelques jours après, avec des patrices et les plus considérables d'entre les juges, et firent tous leurs efforts, par promesses et par menaces, pour obliger Ignace à donner sa renonciation par écrit. Il demeura inébranlable. Cependant plusieurs évêques se plaignaient de l'injustice qu'on lui faisait, et menaçaient de ne point reconnaître pour patriarche le successeur qu'on prétendait lui donner : ce qui causerait un schisme. Pour l'éviter, Bardas les prit en particulier, et promit à chacun d'eux le siége de Constantinople, s'ils voulaient abandonner Ignace. Pas un seul ne refusa son consentement à ce prix. L'empereur, ajoutait Bardas, vous tiendra parole ; mais pour mériter son estime et éviter en même temps tout soupçon, il faut, lorsqu'il vous offrira le patriarcat, faire d'abord semblant de le refuser par modestie. Ils en convinrent : l'empereur les manda chacun à part, leur fit l'offre convenue : ils refusèrent ; mais on les prit au mot, et ils en furent pour leur bassesse. Et la cour désigna Photius.

Cependant, comme il n'avait pas été élu par les évêques suivant les canons, mais par la seule autorité de Bardas, tous les évêques le rejetèrent d'abord, et en élurent trois autres d'un commun consentement. Ils persistèrent plusieurs jours dans cette résolution ; mais on les gagna tous, petit à petit, excepté cinq, entre lesquels était Métrophane, métropolitain de Smyrne. Encore ces cinq, voyant que la multitude des évêques avait cédé, se rendirent aussi, à condition que Photius donnerait un écrit de sa main, par lequel, renonçant au schisme, il embrasserait la communion d'Ignace, le reconnaissant pour patriarche légitime, et promettant de ne jamais rien lui reprocher, ni recevoir ceux qui voudraient l'accuser ; au contraire, de l'honorer comme son père et de ne rien faire sans son consentement. C'était le faire comme chorévêque de saint Ignace. Photius, à qui les paroles et les écrits ne coûtaient rien, donna cette promesse et la confirma par serment. A ces conditions, il reçut l'ordination par les mains de Grégoire de Syracuse, et, de laïque, fut fait évêque en six jours. Le premier jour on le fit moine, le second lecteur, le troisième sous-diacre, le quatrième diacre, le cinquième prêtre ; le sixième, qui fut le jour de Noël 857, on l'ordonna patriarche de Constantinople.

Deux mois n'étaient pas encore passés depuis son ordination, quand, méprisant ses serments, il commença à persécuter tous les ecclésiastiques qu'il trouvait attachés à saint Ignace, les faisant fustiger et déchirer de coups. Ensuite il les flattait, leur offrait des présents ou des places plus élevées, leur demandant des signatures dont il pût se prévaloir contre saint Ignace, les pressant de toutes les manières. Ne trouvant rien qui satisfît son

désir de perdre le saint, il persuada au patrice Bardas, et par lui à l'empereur Michel, l'envoyer informer contre lui, comme ayant secrètement conspiré contre l'État. Aussitôt des magistrats, accompagnés de satellites, se rendent à l'île de Térébinthe, font toutes les perquisitions possibles, mettent aux plus cruelles tortures les esclaves ou les serviteurs de saint Ignace. N'ayant trouvé aucune preuve, ils emploient la violence ouverte. Ils déportent le saint patriarche et ses gens dans l'île d'Hiérie, où ils l'enferment dans une étable de chèvres. De là, ils le transférèrent dans un faubourg de Constantinople, où un capitaine, nommé Lalacon, lui donna de si cruels soufflets qu'il lui fit tomber deux grosses dents; puis on lui mit aux pieds des entraves de deux barres de fer, et on l'enferma dans un cachot avec deux seuls domestiques pour le servir. Tous ces mauvais traitements ne tendaient qu'à tirer de lui une renonciation, par laquelle il parût avoir quitté son siége volontairement.

Les évêques de la province de Constantinople, qui se trouvèrent présents, voyant cette violence tyrannique, s'assemblèrent dans l'église de la Paix, pendant quarante jours, et déclarèrent Photius déposé, avec anathème, tant contre lui que contre quiconque le reconnaîtrait pour patriarche. Photius, de son côté, appuyé du patrice Bardas, assembla un conciliabule dans l'église des Apôtres, où il prononça une sentence de déposition et d'anathème contre saint Ignace, tout absent qu'il était. Et comme les évêques fidèles au saint et légitime patriarche lui reprochèrent en face son injustice et sa perfidie, il les déposa pareillement et les fit mettre dans une prison très-infecte du palais, où on les garda plusieurs jours. Saint Ignace y était avec eux, chargé de chaînes, et d'autres dans la prison du prétoire. Comme la présence du saint encourageait tous les compagnons de sa captivité, on l'embarqua au mois d'août 859, et on le relégua à Mitylène dans l'île de Lesbos. Tous ceux que l'on soupçonnait de ses amis furent appliqués aux plus cruels tourments; ceux que l'on voulait ménager, étaient condamnés à l'exil. Blaise, garde des archives, eut la langue coupée, à cause de sa fidélité au saint patriarche et de sa liberté à le défendre (1).

Comme ces violences faisaient murmurer beaucoup de monde, l'astucieux Photius suggéra au patrice Bardas, et par lui à l'empereur, d'envoyer une ambassade au Pape, pour qu'il terminât par une sentence définitive l'affaire d'Ignace, et achevât en même temps d'éteindre quelques restes de l'hérésie des iconoclastes. L'empereur Michel écrivit donc au pape saint Nicolas, et lui envoya une ambassade solennelle, dont le chef était Arsaber, premier écuyer de l'empereur. Il était accompagné de quatre évêques : Méthodius, métropolitain de Gangres, Samuel de Colosses, Théophile d'Amorium et Zacharie de Taormine en Sicile. Ces ambassadeurs portaient de riches présents à l'église de Saint-Pierre, entre autres une patène et un calice d'or ornés de pierreries.

Avec la lettre de l'empereur, ils en apportaient une de Photius, où il disait au Pape, par le plus impudent des mensonges, qu'Ignace, ayant représenté qu'il ne pouvait plus exercer ses fonctions, à cause de sa vieillesse et de sa mauvaise santé, avait quitté l'église de Constantinople et s'était retiré chez lui, dans un monastère qu'il avait fondé, où l'empereur, toute la ville et Photius lui-même lui rendaient tous les honneurs et les devoirs convenables. Nous n'avons plus cette lettre mensongère de Photius, mais nous en avons une autre encore plus hypocrite, dans laquelle il dit au Pape : Quand je pense à la grandeur de l'épiscopat, à la faiblesse humaine et à la mienne en particulier, et combien je me suis toujours étonné que l'on pût se charger de ce fardeau terrible, je ne puis exprimer quelle est ma douleur de m'y voir engagé moi-même. Mon prédécesseur ayant quitté sa dignité, le clergé, les métropolitains assemblés, et surtout l'empereur, humain envers tous les autres et cruel envers moi seul, poussés de je ne sais quel mouvement, sont venus à moi, et, sans écouter mes excuses ni me donner de relâche, ils m'ont dit qu'il fallait absolument me charger de l'épiscopat. Ainsi, nonobstant mes larmes et mon désespoir, ils m'ont fait violence et ont exécuté leur volonté (2). Cette lettre perfide se terminait par une profession de foi entièrement catholique.

Quand les ambassadeurs arrivèrent à Rome, le saint pape Nicolas avait déjà appris quelque chose par la renommée sur ce qui s'était passé à Constantinople; il pensait même y envoyer pour avoir des informations plus certaines. L'arrivée de l'ambassade ne dissipa point ses incertitudes. Il ne voyait personne de la part d'Ignace, ses ennemis ne l'ayant pas permis. Le saint patriarche avait bien écrit une lettre circulaire aux évêques pour leur faire connaître l'état des choses; il avait conjuré le prêtre Laurent et les deux Étienne, dont l'un diacre, l'autre laïque, de porter cette lettre à Rome et de la remettre en main propre au Pape; ils ne sortirent point de Constantinople (3). Le Pape usa de circonspection; et, ayant assemblé un concile, il députa deux légats, Rodoalde, évêque de Porto, et Zacharie d'Anagni, avec ordre de décider en concile tout ce que l'on pourrait proposer sur les saintes images, parce qu'il ne s'agissait que de l'exécution du septième concile. Mais pour l'affaire d'Ignace et de Photius, les légats avaient ordre d'en faire seulement les informations juridiques et de les apporter au Pape.

(1) Labbe, Concil. t. VIII, p. 1191-1202. — (2) Baron, an 859. — (3) Lettre de saint Ignace au Pape. Labbe, t. VIII, p. 1095.

Il les chargea de deux lettres : la première à l'empereur Michel, la seconde à Photius; toutes deux du 25e de septembre 860.

Dans sa lettre à l'empereur, il rappelle l'autorité que le Seigneur a donnée à saint Pierre, félicite l'empereur d'y avoir recours, d'autant plus que les saints Pères avaient statué bien souvent qu'aucune affaire ne se terminerait d'une manière définitive sans le consentement du Pontife romain. En effet, nous avons vu, par les historiens grecs Sozomène et Socrate, que, dès le quatrième siècle, c'était une ancienne coutume, une ancienne loi qu'on n'y décidât rien sans l'autorité du Pontife de Rome. Le saint pape Nicolas se plaint, en conséquence, que l'assemblée de Constantinople ait déposé le patriarche Ignace sans avoir consulté le Pontife romain; d'autant plus que, d'après la lettre même de l'empereur, on avait cité contre lui des témoins que les canons n'admettent pas, et que, d'un autre côté, il n'avait pas été convaincu par sa propre confession. A ce premier mal, on en avait ajouté un autre en prenant un laïque pour remplir le siége de Constantinople; il prouve l'irrégularité d'une telle ordination, par les canons du concile de Sardique et par les décrétales des papes Célestin, Léon, Gélase et Adrien. Nous ne pouvons donc, conclut-il, y donner notre consentement, jusqu'à ce que nous ayons appris par nos légats tout ce qui s'est passé en cette affaire; et, pour observer l'ordre, nous voulons qu'Ignace vienne en la présence de nos légats et de tout le concile, qu'on lui demande pourquoi il a abandonné son peuple, au mépris des ordonnances de nos saints prédécesseurs Léon et Benoît, et qu'on examine si sa déposition a été canonique. Quand le tout nous aura été rapporté, nous définirons par une sanction apostolique ce qui est à faire, afin de donner une paix durable à votre église agitée. Il vint ensuite aux saintes images, supposant, conformément à la lettre de l'empereur, qu'il y avait encore des iconoclastes à Constantinople, et il traite sommairement la question.

Il demande, après cela, le rétablissement de la juridiction du Saint-Siége par l'évêque de Thessalonique, comme son vicaire, sur l'Epire, l'Illyrie, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaïe, la Dacie, la Mésie, la Dardanie et la Prévale, ainsi que cela était au temps des papes Damase, Sirice, Innocent, Boniface, Célestin, Sixte, Léon, Hilaire, Simplice, Félix et Hormisdas, dont, pour plus de certitude, il lui envoie les lettres. Enfin il demande la restitution des patrimoines de l'Eglise romaine en Calabre et en Sicile, et que l'ordination de l'archevêque de Syracuse soit conservée au Saint-Siége, comme par le passé (1). Le saint Pape fit faire trois copies de cette lettre, se défiant, non sans raison, qu'elle pourrait être altérée. Il en garda une à Rome, par devers lui; il donna les deux autres aux légats, l'une pour présenter à l'empereur, l'autre pour leur servir d'instruction et pour la lire dans le concile qui devait se tenir à Constantinople, en cas que l'empereur ne voulût pas y faire lire la sienne.

Dans la lettre à Photius, le Pape reconnaît que sa profession de foi est catholique; mais il blâme l'irrégularité de son ordination, comme contraire aux canons du concile de Sardique et aux décrétales des papes Célestin, Léon et Gélase. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous ne pouvons y consentir en aucune sorte, jusqu'au retour de ceux que nous avons envoyés à Constantinople, afin que nous puissions connaître par eux votre conduite et votre affection pour la foi (2).

Quand les légats furent arrivés à Constantinople, on les tint pendant trois mois sans les laisser parler à personne qu'à leurs gens, de peur qu'ils ne s'informassent de ce qui s'était passé à la déposition d'Ignace. Ensuite on leur fit des menaces terribles, s'ils ne se soumettaient à la volonté de l'empereur; et on leur dit, entre autres choses, qu'on les enverrait en exil, où ils demeureraient si longtemps et en telle manière, que la faim les réduirait à manger leur vermine. Après huit mois de résistance, ils eurent la faiblesse de céder.

Cependant le saint patriarche Ignace fut rappelé de Mitylène, après y avoir demeuré six mois, et on le remit dans l'île de Térébinthe. Il y souffrit plusieurs mauvais traitements de Nicétas, commandant de la flotte impériale, qui donna même, de sa main, des coups de fouet aux domestiques du saint patriarche. Dans le même temps, une nouvelle nation de Scythes très-cruelle, savoir les Russes, firent des incursions à l'entrée du Pont-Euxin, pillant tout et tuant tous les hommes qu'ils prenaient, jusqu'aux îles les plus voisines de Constantinople. Ils pillèrent entre autres le monastère de Saint-Ignace, et mirent en pièces, à coups de hache, vingt-deux de ses plus fidèles domestiques. Le saint patriarche, l'ayant appris, dit, comme autrefois Job : Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté, et il est arrivé ce qu'il a plu au Seigneur, que le nom du Seigneur soit béni!

Peu de temps après, Photius fit assembler à Constantinople, dans l'église des Apôtres, un conciliabule, où l'empereur se glorifiait qu'il se trouva autant d'évêques qu'au grand concile de Nicée, c'est-à-dire environ trois cent dix-huit, parmi lesquels étaient les légats du Pape. L'empereur y assistait avec tous les magistrats et un grand peuple. Le conciliabule, ou, comme l'appelle saint Ignace, le sanhédrin de Caïphe, étant assemblé, on envoya à saint Ignace le prévôt Baanes et quelques autres personnes méprisables, qui lui dirent : Le grand et saint concile vous appelle, venez promptement vous défendre sur ce

(1) Labbe, t. VIII, p. 270-176. — (2) *Ibid.*, p. 276.

qu'on dit de vous. Saint Ignace dit à haute voix : J'en appelle au Pape. Cité de nouveau, il répondit : Dites-moi, je vous prie, comment irai-je? comme évêque, comme prêtre ou comme moine? Nous n'en savons rien, dirent-ils, mais nous allons le demander et nous vous rendrons réponse (1). Ils revinrent le lendemain, et dirent : Les légats de l'ancienne Rome, Rodoalde et Zacharie, vous mandent de venir au concile œcuménique sans délai, selon que vous le dicte votre conscience. Aussitôt saint Ignace se revêtit de l'habit patriarcal, et marcha à pied, accompagné d'évêques, de prêtres et de quantité de moines et de laïques. Mais quand il fut près de l'église de Saint-Grégoire de Nazianze, où il y avait une croix au milieu de la rue, sur une colonne de marbre, il rencontra le patrice Jean Coxès, qui lui dit que l'empereur l'avait envoyé lui défendre, sous peine de la vie, de venir autrement qu'en habit de simple moine. Le saint obéit, et Coxès l'emmena au concile.

Quand il fut dans l'église des Apôtres, on lui envoya le prêtre Laurent et les deux Etienne, l'un sous-diacre et l'autre laïque, les mêmes qui avaient refusé de porter ses lettres à Rome qui lui dirent : Comment avez-vous osé vous revêtir des habits sacerdotaux, étant déposé et condamné pour tant de crimes? Ils l'arrachèrent par force à ceux qui l'accompagnaient et le présentèrent seul à l'empereur Michel, qui aussitôt le chargea d'injures. Saint Ignace répondit que les injures étaient un peu plus douces que les tourments, et l'empereur, un peu apaisé, le fit asseoir sur un banc de bois.

Après un peu de conversation, le saint patriarche obtint permission de parler aux légats Rodoalde et Zacharie, et il leur demanda le sujet de leur voyaga. Ils répondirent : Nous sommes légats du pape Nicolas, qui nous a envoyés pour juger votre cause. Il leur demanda encore s'ils avaient apporté des lettres de Sa Sainteté pour lui. Ils répondirent que non, parce qu'on ne le regardait pas comme patriarche, mais comme déposé par le concile de sa province, et qu'ils étaient prêts à procéder selon les canons. Saint Ignace dit : Chassez donc auparavant l'adultère, c'est-à-dire Photius; ou, si vous ne le pouvez, ne soyez pas juges. Les légats, montrant de la main l'empereur, répondirent : Il veut que nous le soyons. Cette dernière parole décèle bien leur criminelle faiblesse. C'est l'empereur qui est leur règle suprême, c'est pour l'empereur qu'ils trahissent la confiance du saint Pape qui les envoie; c'est pour l'empereur qu'ils mentent au saint patriarche qu'ils devaient défendre; c'est pour l'empereur qu'ils se font les serviles instruments d'un intrus, le plus fourbe des hommes.

Alors les courtisans commencèrent à presser saint Ignace de donner sa démission, tantôt par prières, tantôt par menaces. Ne pouvant le persuader, ils se tournèrent vers les métropolitains et leur firent divers reproches, en disant : Vous auriez peut-être souffert sa renonciation et vous le demandez maintenant pour patriarche. Les métropolitains répondirent : De deux maux qui nous menaçaient, la la colère de l'empereur et le soulèvement du peuple, nous avons choisi le moindre. Mais vous, qui êtes de la cour, rendez le trône au patriarche, et ne vous mettez pas en peine de nous. Les courtisans recommencèrent à exhorter saint Ignace et à lui demander sa démission expresse, afin que l'adultère Photius demeurât paisible possesseur de l'église de Constantinople. Il refusa toujours; ainsi finit cette journée, et l'assemblée se sépara.

On continua pendant plusieurs jours à presser le saint patriarche ; mais il refusa toujours sa démission. On le cita donc encore, par les mêmes officiers des juges, à comparaître au conciliabule. Il répondit : Je n'irai point, parce que je ne vois pas que vous, qui vous donnez pour juges, vous fassiez rien selon les règles de l'Église. Vous n'avez pas même chassé l'usurpateur; au contraire, vous mangez avec lui et vous avez reçu de loin ses présents; il vous a envoyé, jusqu'à Redeste, des habits et des reliquaires. Etant ce que vous êtes, je ne vous reconnais point pour juges. Conduisez-moi au Pape, je subirai volontiers son jugement. Tous ceux qui étaient avec le le saint dirent les mêmes choses, et à haute voix. Il pria ceux qui venaient de citer, d'entendre la lecture des lettres qu'il envoyait aux évêques, où il citait la lettre du pape Innocent en faveur de saint Chrysostome, portant qu'il ne devait comparaître en jugement qu'après être rétabli sur son siége; et le concile de Sardique, décrétant que, quand un évêque déposé prétend avoir de quoi se justifier, on ne doit point mettre un autre à sa place avant que l'évêque de Rome ait prononcé.

Comme on pressait toujours le saint d'aller à l'assemblée, il dit : Comme il paraît, mes Pères, vous n'avez pas lu les canons. La règle est que, quand un évêque est cité par un concile, il soit appelé par deux évêques, et jusqu'à trois fois, et vous me citez par deux personnes, dont l'une est sous-diacre et l'autre laïque. On produisit des témoins qui disaient être prêts à jurer qu'Ignace avait eté ordonné sans décret d'élection. A quoi il répondit : Qui sont-ils? qui les croira? quel canon ordonne que l'empereur produise des témoins? Si je ne suis pas évêque, vous n'êtes pas empereur, et ceux-ci ne sont pas évêques, ni l'adultère lui-même; car vous avez été tous consacrés par mes mains indignes. Si l'adultère était de l'Église, je lui céderais volontiers; mais comment donnerai-je un étranger pour pasteur aux ouailles de Jésus-Christ? Il est du nombre de ceux qui ont été excommuniés et anathématisés, non-seulement par moi, mais encore par les autres patriarches et par

(1) Lettre de saint Ignace au pape. Labbe, t. VIII, p. 1266.

vous-mêmes. Il a été pris entre les officiers laïques et fait pasteur avant d'être brebis; enfin, il a été ordonné par un homme anathématisé et déposé. Quand il persuada aux métropolitains de le reconnaître, ils lui firent promettre, par écrit et avec serment, de ne rien faire que de mon consentement, comme si j'étais son père; mais il n'y avait pas quarante jours depuis son ordination, quand il me déposa publiquement et m'anathématisa en mon absence. On rompit les doigts, par son ordre, à l'archevêque de Cyzique, pour lui arracher la copie de sa promesse, et il le déposa. Il obligea les uns par mauvais traitements, les autres par présents, à ne plus parler de cette promesse.

A cette éloquente apologie du saint patriarche, l'empereur ne répondit pas un mot, mais produisit contre lui les témoins subornés. Alors Ignace, adressant la parole aux évêques, s'écria : Mes Pères, écoutez la seule prière d'un humble vieillard, et venez auprès de moi. Alors les juges et les courtisans, le prenant à part, le pressèrent de nouveau de donner sa démission; sur son refus, ils lui firent des menaces et le laissèrent avec les évêques seuls. Ceux-ci lui avant parlé d'un acte de renonciation, il leur dit : Il faut que vous appreniez d'abord de moi ce qui me regarde, avant de me faire votre demande. Et vous ne pouvez l'apprendre que de moi; car, de tant d'abbés, de prêtres, de moines et de laïques, pas un n'ose parler librement. Ils ont vu comment a été traité le métropolitain d'Ancyre, pour avoir dit la vérité tout haut dans l'assemblée; ils ont vu ce barbare le frapper de sa propre main avec le fourreau de son épée, et le blesser à la tête jusqu'à remplir ses habits de sang; ils ont également vu les cruautés qu'il a osées envers d'autres. Saint Ignace ayant rappelé ces choses aux évêques, ils remirent l'assemblée au lendemain et se séparèrent (1).

Dix jours après, saint Ignace fut amené de nouveau à ce nouveau sanhédrin de Caïphe; on produisit contre lui soixante et douze témoins, que l'on avait préparés depuis longtemps. C'étaient des gens de toutes conditions; d'un côté, des hommes de la lie du peuple, et de l'autre, des sénateurs, dont les chefs étaient deux patrices. On les fit venir l'un après l'autre, et ils jurèrent tous une chose d'une fausseté notoire, savoir : qu'Ignace avait été ordonné sans aucun décret d'élection. On fit lire le trentième canon des apôtres, qui porte : Si un évêque s'est servi de la puissance séculière pour se mettre en possession d'une église, qu'il soit déposé et excommunié; mais on ne lut pas les dernières paroles, qui ajoutent : Et tous ceux qui communiquent avec lui, parce qu'ils avaient tous communiqué avec Ignace, le reconnaissant pour patriarche pendant onze ans. Après de longues contestations, le conciliabule photien prononça contre le saint pontife une sentence de déposition. Pour l'exécuter à l'instant même, on le revêtit par-dessous de misérables guenilles, et par-dessus des ornements pontificaux. Ensuite Procope, sous-diacre, qu'il avait déposé pour ses extravagances et sa vie profane, commença par lui ôter par derrière le pallium et le reste des vêtements sacrés, en criant : *Anaxios*, c'est-à-dire il est indigne! Les indignes légats Zacharie et Rodoalde, et quelques autres, crièrent de même, confirmant la condamnation. Enfin, le très-digne et très-saint patriarche Ignace demeura couvert de haillons, au milieu de ses ennemis, comme autrefois Jésus-Christ au tribunal de Caïphe et à celui de Pilate.

On tint ensuite une autre séance, où l'on traita du culte des images pour sauver les apparences; car c'était le principal motif que l'empereur avait proposé au Pape pour lui demander des légats, quoiqu'il n'y eût presque plus d'iconoclastes. En cette séance, on lut pour la forme la lettre du Pape à l'empereur, dont on n'avait point parlé dans les séances précédentes; mais on la lut tronquée et falsifiée, en sorte qu'il n'y paraissait rien de favorable à Ignace, ni de contraire à Photius. On rédigea séparément les actes de ces deux parties de l'assemblée, touchant saint Ignace et les images des saints.

On y fit dix-sept canons, dont la plupart regardent les moines et les monastères. Pour prévenir les schismes, on renouvelle la défense de célébrer la liturgie, ou de baptiser dans les oratoires domestiques. Défense de se séparer de la communion de son évêque, sous quelque prétexte que ce soit, jusqu'à ce qu'il soit jugé et condamné dans un concile : de même pour les évêques à l'égard de leurs métropolitains, et les métropolitains à l'égard du patriarche, si ce n'est que le prélat prêche publiquement une hérésie condamnée. On voit bien que ces trois canons sont faits en faveur de Photius et des prélats de son parti, contre ceux qui ne voulaient point communiquer avec eux, reconnaissant toujours saint Ignace pour patriarche. Les deux derniers semblent faits contre Photius; car ils défendent d'ordonner un évêque dans une église dont l'évêque est vivant, à moins qu'il n'ait renoncé ou abandonné pendant six mois; et enfin, ils défendent d'ordonner évêque à l'avenir un laïque, avant qu'il ait été éprouvé dans tous les degrés ecclésiastiques, ni de tirer à conséquence ce qui est arrivé rarement pour le bien de l'Église, en des personnes d'un mérite distingué. Photius prétendait se sauver par cette exception, et voulait bien que la règle s'observât à l'avenir. Quant au canon précédent, il comptait avoir la renonciation d'Ignace (2).

Pour cet effet, il le fit enfermer dans le sépulcre de Constantin Copronyme, en la même église des Apôtres, où il le livra à trois hommes cruels, qui lui donnèrent un grand nom-

(1) Labbe, t. VIII, p. 1267-1270. — (2) *Ibid.*, p. 151

bre de coups sur le visage, le mirent en chemise par un grand froid, l'étendirent en croix sur le marbre, le visage en dessous; et, de deux semaines qu'il fut dans cette prison, ils lui en firent passer une sans manger, sans dormir et toujours debout. Enfin, ils le montèrent sur le cercueil de marbre où était le corps de Copronyme, dont le haut était en arête; et après l'y avoir assis, ils lui attachèrent aux pieds de grosses pierres, accompagnant ces tourments d'injures et de railleries. Après qu'il eut passé toute la nuit en cette cruelle posture, ils le détachèrent et le jetèrent si rudement sur le pavé, qu'il fut teint de son sang. Il respirait à peine, étant de plus travaillé d'un cours de ventre. En cet état, Théodore, l'un des trois bourreaux, lui prit la main de force et lui fit marquer une croix sur un papier qu'il tenait et qu'il porta ensuite à Photius. Ce fourbe y ajouta de sa main : Ignace, indigne patriarche de Constantinople, je confesse que je suis entré sans décret d'élection, et que j'ai gouverné tyranniquement. Après qu'on eut envoyé à l'empereur cette prétendue souscription, saint Ignace fut délivré de sa prison et se retira au palais de Pose, qui était la maison de sa mère, et où il eut un peu de relâche.

Ce fut là, comme l'on croit, qu'il fit sa requête au Pape. Elle fut composée par Théognoste, moine et archimandrite de Rome, et exarque de Constantinople. En voici la remarquable inscription : Ignace, opprimé par la tyrannie, accablé par de nombreuses calamités et avec moi ceux qui ont éprouvé les malheurs de ces temps, dix métropolitains, quinze évêques, avec une multitude infinie d'hégumènes, de prêtres et de moines, à notre seigneur très-saint et bienheureux président, le patriarche de tous les trônes, le successeur du prince des apôtres, le pape œcuménique Nicolas, et aux saints évêques qui lui sont soumis, ainsi qu'à toute l'Église très-sage de Rome, salut dans le Seigneur. Après cette inscription, saint Ignace raconte les causes et la suite de la persécution qu'il a soufferte, et termine par ces mots : Mais vous, seigneur très-saint, montrez pour moi des entrailles de miséricorde. Dites avec le grand Paul : Qui est malade, sans que je sois malade avec lui? Considérez les patriarches qui vous ont précédé : je veux dire Fabien, Jules, Innocent, Léon, et tous ceux qui ont combattu en héros pour la vérité contre l'injustice ; imitez leur exemple et levez-vous pour notre défense. Cette lettre fut portée au Pape par Théognoste même, qui fit le voyage de Rome secrètement, en habit séculier, et instruisit le Pape de tout ce qui s'était passé.

Cependant l'usurpateur Photius, peu content de tout le mal qu'il avait déjà fait, conseilla à l'empereur de faire revenir saint Ignace à l'église des Apôtres, où il monterait sur l'ambon pour y lire sa propre déposition et s'anathématiser lui-même; puis on lui arracherait les yeux et on lui couperait la main. Le jour de la Pentecôte, qui, cette année 861, fut le vingt-cinquième de mai, Ignace vit tout d'un coup environner sa maison d'une multitude de soldats armés. Alors il se revêtit d'un pauvre habit séculier d'un de ses esclaves, chargea sur ses épaules un bâton où pendaient deux corbeilles, et sortit ainsi comme un portefaix, à la faveur de la nuit, sans être aperçu de ses gardes. Il marchait fondant en larmes, accompagné de son disciple Cyprien; et, sans être découvert, il s'embarqua et passa aux îles du Prince, de Proconnèse, et en d'autres de la Propontide, changeant souvent de demeure et se cachant dans les cavernes, les montagnes, et les lieux déserts, où il souffrait de grandes incommodités et vivait de la charité des fidèles, réduit à la mendicité, tout patriarche qu'il était et fils d'empereur. Photius, ayant manqué sa proie, le faisait chercher dans tous les monastères et dans toutes les villes. Il envoya même Oryphas, commandant de la flotte, avec six bâtiments de course, pour chercher Ignace dans toutes les îles et sur toutes les côtes, avec ordre, si on le trouvait, de le faire mourir comme un rebelle qui renversait l'État. Il fut rencontré plusieurs fois, mais son habit d'esclave l'empêcha toujours d'être reconnu.

Au mois d'août, la ville de Constantinople fut agitée d'un grand tremblement de terre qui dura quarante jours. Tout le peuple criait que c'était la vengeance de l'injuste persécution que souffrait le patriarche Ignace. L'empereur et Bardas, effrayés, jurèrent publiquement de ne lui faire aucun mal, ni à qui l'aurait caché, et qu'il pouvait retourner en sûreté dans son monastère. Alors saint Ignace se découvrit au patrice Pétronas, frère de Bardas, et, comme lui, oncle maternel de l'empereur, qui donna pour gage au saint patriarche le reliquaire que portait ce prince. Ignace le mit à son cou, et vint trouver Bardas, qui lui dit : Pourquoi êtes-vous errant comme un fugitif? Jésus-Christ, répondit le saint, nous a ordonné, quand on nous persécuterait dans une ville, de fuir dans une autre. Bardas le fit remettre en liberté dans son monastère, et le tremblement de terre cessa aussitôt (1).

Avec le patriarche saint Ignace, un autre saint souffrit dans cette persécution : c'était saint Nicolas Studite, qui avait déjà beaucoup souffert avec saint Théodore du même surnom, dans la persécution des iconoclastes. Saint Nicolas, surnommé Studite, du monastère de Stude à Constantinople, naquit à Canée en Crète, de parents distingués par leur noblesse et leur piété. A l'âge de dix ans, il fut envoyé au monastère de Stude, où il avait un oncle profès. Il y trouva saint Théodore, qui conçut en peu de temps une vive affection pour lui. Les progrès de Nicolas furent si rapides et sa piété si exemplaire, qu'il reçut fort jeune en-

(1) Labbe, t. VIII, p. 1216.

core l'habit de religieux; mais il résista longtemps aux désirs de Théodore, qui voulait l'élever au sacerdoce. Son humilité était si grande, qu'il se croyait tout à fait indigne de cet auguste ministère. A la fin cependant, rassuré par les encouragements que lui donna son supérieur et toute la communauté, qui était remplie d'estime et de vénération pour sa vertu, il consentit à recevoir les ordres sacrés. Son détachement pour tous les biens de ce monde était extrême. Un jour, son frère Tite vint lui annoncer, avec de grandes marques d'affliction, que sa patrie avait été prise et saccagée par les Sarrasins, et presque tous ses habitants réduits en esclavage. Nicolas reçut cette nouvelle avec une sorte d'indifférence et sans manifester la moindre émotion. Surpris de tant de résignation et de calme, son frère quitta lui-même le monde, et s'enferma dans le même monastère.

Tel était saint Nicolas de Stude. Nous l'avons vu, encore jeune, compagnon inséparable de son abbé, saint Théodore, dans son exil, dans ses prisons et dans ses souffrances, pendant la persécution de Léon l'Iconoclaste. Ayant été rappelés par Michel le Bègue, Nicolas suivit son saint abbé dans les divers lieux où il se retira. Après la mort de saint Théodore, il demeura près de son tombeau dans l'île du Prince. Mais la persécution, renouvelée par Théophile, l'obligea à changer souvent de retraite; et même, après la mort de ce prince, il continua quelque temps à vivre en solitude. Toutefois, Naucrace, qui avait succédé à saint Théodore dans le gouvernement du monastère de Stude, étant mort en 848, la communauté choisit pour abbé Nicolas; et il ne put s'en défendre. Il quitta cette charge au bout de trois ans, mit à sa place Sophrone, du consentement du patriarche saint Ignace, et retourna à sa solitude.

Quand Photius usurpa le siége de Constantinople, Nicolas, pour éviter sa communion, se retira, avec son frère Tite, dans un hospice de son monastère, qui était à Prenète, près de Nicomédie. Sa retraite fit grand bruit à Constantinople, où son rang d'abbé de Stude et son mérite personnel lui donnaient beaucoup d'autorité. Le césar Bardas alla le trouver à Prenète, et y mena même l'empereur Michel; ils s'efforcèrent, par des discours flatteurs, de le ramener. Mais il leur répondit: Après avoir péché contre Dieu et ses saintes lois, vous devriez embrasser sa discipline et ne pas vous attirer sa colère; car un jugement terrible attend ceux qui commandent. Mais, parce que vous n'avez pas permis au médecin de la pénitence de panser les ulcères pourris, voici ce que dit l'Esprit-Saint: La chose vous tournera à mal. Irrités de cette menace prophétique, ils lui défendirent, en partant, de demeurer dans aucun hospice dépendant du monastère de Stude. Ce qui l'obligea de se cacher et de changer souvent de retraite; car Photius mettait tout en œuvre pour l'attirer à lui de gré ou de force. Enfin, après sept ans de cette vie errante, il fut arrêté, chargé de chaînes et conduit au monastère de Stude, où il fut gardé dans une étroite prison jusqu'à la mort tragique de l'empereur et de Bardas (1).

Cependant les légats Rodoalde et Zacharie retournèrent à Rome, chargés de présents par Photius, et dirent seulement de bouche au Pape, qu'Ignace avait été déposé et l'ordination de Photius confirmée. Ils déguisèrent si bien leur honteuse prévarication, que Rodoalde fut aussitôt chargé d'une autre légation en Lorraine, où il ne se conduira pas mieux. Mais, quelques jours après, le saint Pape commença à voir plus clair dans cette œuvre d'iniquité, lorsque arriva le secrétaire Léon, ambassadeur de l'empereur, avec les actes du conciliabule photien, et deux lettres, l'une de l'empereur, l'autre de Photius même.

Par ces lettres, et encore plus par les actes, le saint pape Nicolas vit clairement que ses légats avaient fait tout le contraire de ce qu'il leur avait ordonné; que sa lettre à l'empereur n'avait point été lue dans la première partie du conciliabule, qui regardait Ignace, et que les légats n'y avaient point montré, suivant leurs ordres, la copie qu'ils en avaient; que dans la seconde partie du conciliabule, touchant les images, on avait lu quelque partie de sa lettre, mais tellement altérée, qu'il ne paraissait presque pas qu'il y fût parlé d'Ignace. Le saint Pontife jugea par là de ce qu'on avait fait avant l'arrivée de ses légats, puisqu'on avait agi de la sorte en leur présence; et, sensiblement affligé de leur prévarication, il assembla, dès le jour suivant, toute l'Eglise romaine, et, en présence de l'ambassadeur impérial, declara que jamais il n'avait envoyé de légats à Constantinople pour la déposition d'Ignace ni pour la promotion de Photius, et que jamais il n'avait consènti ni ne consentirait à l'une ni à l'autre.

Cette déclaration solennelle, faite comme en face de toute l'Eglise, fut envoyée sans délai à tous les évêques d'Orient, notamment aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Le Pape leur rappelle, comme une chose notoire, que l'empereur et le peuple de Constantinople avaient envoyé une ambassade à l'Eglise mère, pour avoir une sentence définitive sur les différends survenus entre Ignace et Photius; que, conformément à cette demande, le Siége apostolique avait envoyé des légats pour prendre des informations, réservant la décision au Pape; que, contrairement à ces ordres formels, on avait déposé Ignace pour lui substituer Photius. Sachez donc, conclut-il, que nous n'avons aucunement consenti ni à l'ordination de Photius ni à la déposition d'Ignace. Puis, adressant la parole aux trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, aux métropolitains et aux évêques : Nous vous enjoignons, dit-il, et vous

(1) *Acta SS.*, 4 *febr.*

ordonnons, par l'autorité apostolique, d'être dans les mêmes sentiments à l'égard d'Ignace et de Photius, et de publier cette lettre dans vos diocèses, afin qu'elle vienne à la connaissance de tout le monde (1).

Le saint Pape répondit en même temps aux deux lettres de l'empereur et de Photius. Il rappelle à l'empereur qu'il s'était lui-même adressé à l'Église romaine pour avoir une décision sur le différend entre Ignace et Photius; qu'à sa demande, des légats avaient été envoyés pour prendre des informations, afin que le Siége apostolique pût décider en connaissance de cause; que, contrairement à ces ordres, on avait reçu Photius et condamné le patriarche Ignace. Sachez donc que nous ne voulons absolument ni recevoir le premier ni condamner le second. Car, enfin, que veut dire tout cela? Pendant près de douze ans, vous nous avez représenté ledit Ignace comme le pontife exemplaire de votre capitale et comme orné de toutes les vertus; dans ces lettres, que nous avons entre les mains, vous n'avez cessé de le louer et de l'exalter, non-seulement par vos propres paroles, mais par les paroles des conciles qui se sont tenus de son temps, sans jamais l'accuser le moins du monde d'aucune usurpation ni d'aucun soupçon de crime; et voilà que vous le condamnez subitement au gré de l'envie? cette marche indiscrète est absolument contraire à notre Église, à notre apostolat et aux saints Pères. Il y a plus : dans les lettres que vous avez adressées à notre prédécesseur Léon, nous voyons que le patriarche Ignace, non-seulement est d'une illustre naissance, mais qu'éprouvé depuis sa naissance dans la vie monastique, il est monté par tous les degrés de la cléricature, et que c'est par le consentement de tout le clergé qu'il est parvenu au faîte de l'épiscopat. Nous savons, au contraire, que Photius, sans monter par aucun des degrés, a été fait précipitamment évêque de laïque qu'il était. Enfin, laissant de côté toutes les accusations dont vous nous aviez dit que le patriarche Ignace était noté, vous l'avez déposé, condamné et expulsé par votre seul arbitre et pour un seul point, savoir, qu'il a envahi le siége par la puissance séculière; et vous lui avez substitué Photius, fait inconsidérément évêque de laïque. Voilà ce que nous ne saurions tolérer, d'autant plus que nous avions ordonné de nous rapporter l'affaire et non de la décider. Le Pape répond ensuite aux exemples par lesquels Photius prétendait justifier son ordination, et finit sa lettre par des exhortations paternelles à l'empereur, de seconder les efforts du Siége apostolique pour rétablir l'ordre et la paix dans l'église de Constantinople (1).

Nous n'avons point la lettre de l'empereur, à laquelle répondait le Pape, mais nous avons encore celle de Photius. C'est un chef-d'œuvre d'artifice et d'hypocrisie. Nous avons vu, nous verrons encore les moyens perfides et cruels qu'il employait pour se maintenir dans sa usurpation et faire périr le saint patriarche Ignace. Or, voici comme ce fourbe joue l'humilité dans le commencement de sa lettre. Rien n'est plus précieux que la charité, elle réconcilie les pères aux enfants, les amis aux amis, et réunit les personnes les plus éloignées. C'est elle qui a persuadé à notre médiocrité de souffrir, sans trop de peine, les reproches que Votre Sainteté paternelle a lancés comme des flèches, et de ne les attribuer à aucun mouvement de passion, mais à votre zèle sincère pour la discipline et la perfection ecclésiastiques. Mais, usant de la liberté qui doit être entre des frères et entre les pères et les enfants, nous vous écrivons pour nous défendre et non pour vous contredire. Votre Vertu parfaite, au lieu de nous reprendre, aurait dû avoir pitié de nous; car à ceux qui souffrent violence, on doit la compassion, non pas des reproches. Or, nous avons été forcé. Dieu, à qui rien n'est caché, sait la violence que nous avons soufferte. On nous a mis en prison comme un criminel, on nous a donné des gardes, on nous a élu malgré nous. Nous pleurions, nous nous battions, nous nous affligions. Tout le monde le sait; car ces choses ne se sont pas passées dans un coin, mais l'excès de notre détresse en a répandu l'histoire par tout le monde. Quoi donc! quand quelqu'un a souffert des violences pareilles, est-il bien de s'emporter contre lui, de l'accabler de reproches, au lieu d'en avoir compassion et de le consoler autant que possible?

C'est avec cette impudente hypocrisie que Photius ose soutenir les faussetés les plus notoires. Il passe ensuite au sujet principal de sa lettre qui était de justifier sa propre ordination. Mais, malgré son adresse et son effronterie, il n'ose rien dire pour justifier la condamnation d'Ignace : ce qui cependant était le point capital.

Le saint pape Nicolas ne se laissa point prendre aux phrases et aux sophismes de Photius. On le voit dès l'inscription de sa réponse : Nicolas, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au très-savant homme Photius. C'était lui dire, dès le premier mot, qu'il ne le reconnaissait pas pour évêque. A tous les artifices de la rhétorique humaine, le Pape oppose, dès l'abord, ces paroles de Jésus-Christ au princes des apôtres : En vérité je te dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. C'est sur ce fondement qu'a été bâtie l'Eglise dont Pierre a la primauté, et, après lui, le Pape, son successeur. De là une première conséquence : comme tous les fidèles recourent à l'Eglise romaine pour connaître l'intégrité de la foi ou recevoir l'absolution des cri-

(1) *Epist.* IV. Labbe, 277. — (2) *Epist.* V. Labbe, p. 279.

ules, ses Pontifes ne peuvent garder le silence sans se rendre coupables. Une autre conséquence, c'est que l'Eglise romaine étant à la tête de toutes les églises, les décisions que portent ses Pontifes dans la plénitude de leur autorité ne sauraient être entravées par aucune coutume arbitraire.

Après ce préambule important, qui pose les principes fondamentaux de toutes les décisions ecclésiastiques, le saint Pape répond aux exemples que Photius avait allégués dans sa grande lettre pour autoriser son ordination. Quant à Nectaire, il fut choisi par nécessité, parce qu'il ne se trouvait personne dans le clergé de Constantinople qui ne fût infecté d'hérésie. Pour Taraise, son ordination fut blâmée par le pape Adrien, et il n'y consentit qu'à cause de son zèle pour le rétablissement des saintes images. Enfin, saint Ambroise fut choisi par miracle, et fit ce qu'il put pour se cacher. Mais vous, continue le Pape, qu'avez-vous de semblable; vous qui non-seulement avez été pris entre les laïques, mais qui avez encore usurpé le siége d'un homme vivant? Quant à ce que vous dites que vous n'avez pas ou que vous ne recevez pas le concile de Sardique ni les décrets des saints Pontifes, nous avons de la peine à le croire, d'autant plus que le concile de Sardique a été tenu dans vos quartiers et qu'il est reçu de toute l'Eglise. Quant aux décrétales du Siége apostolique, qui, par son autorité, confirme tous les conciles et leur donne la stabilité, pourquoi dites-vous que vous ne le savez pas, ou que vous ne les observez pas? N'est-ce point parce qu'elles sont opposées à votre ordination? Si vous ne les avez pas, vous êtes coupable de négligence; si vous les avez, vous êtes coupable d'une témérité encore plus criminelle. Ces réflexions du pape saint Nicolas étaient d'autant plus justes, que Photius, à son ordinaire, disait un impudent mensonge; car le concile de Sardique et les décrétales des Papes étaient si bien connus et si bien reçus à Constantinople, que nous avons vu saint Ignace les citer et les opposer à l'assemblée de ses ennemis, sans que ceux-ci trouvassent rien à y répondre. Enfin, comme nous avons vu, Photius lui-même a inséré les canons de Sardique dans sa collection méthodique de canons.

Vous dites, continue le Pape, que vous avez été élevé par force au siége patriarcal; mais la suite fait voir qu'il n'en a pas été ainsi. Car, quand vous y avez été une fois établi, vous n'avez pas agi en père, mais vous vous êtes montré sévère jusqu'à la cruauté, en déposant des archevêques et des évêques, et en condamnant Ignace, tout innocent qu'il est. Aussi, jusqu'à ce que nous voyions clairement son crime, nous ne le tiendrons jamais pour déposé, ni vous, par conséquent, pour patriarche de Constantinople. Au reste, votre dilection ne doit pas croire que nous agissions ainsi par aucun sentiment d'envie ni de haine, mais par le zèle de la tradition des Pères, et pour raffermir l'église ébranlée de Constantinople, d'après la prière qu'elle en a faite, suivant la coutume à l'Eglise romaine. Quant aux diverses coutumes que vous alléguez selon la diversité des églises, nous ne nous y opposons point, pourvu qu'elles ne soient point contraires aux canons; mais nous ne voulons pas laisser établir chez vous celle de prendre de simples laïques pour les faire évêques. A la fin de sa lettre, qui est datée du 18e de mars 862, le Pape se plaint de la manière dont ses légats avaient été reçus, du séquestre dans lequel on les avait tenus cent jours, et des menaces qu'on leur avait faites, à quoi il ne voyait d'autre motif, si ce n'est qu'on voulait les empêcher de remplir leur mission (1).

Cependant, à Constantinople, l'empereur Michel continuait de se jouer publiquement des cérémonies et de les contrefaire avec les compagnons de ses débauches. Basile, archevêque de Thessalonique, vieillard vénérable, eut le courage de l'en reprendre, à l'occasion d'un tremblement de terre qui arriva à Constantinople le jour de l'Ascension 860, disant que ces impiétés attiraient la colère de Dieu. Mais l'empereur, irrité, lui fit donner des soufflets dont les dents lui tombèrent, et déchirer le dos à coups de fouet, en sorte qu'il en pensa mourir. Photius, au contraire, dissimulant toutes ces impiétés, faisait assidûment sa cour à l'empereur, et mangeait à sa table avec ses bouffons sacriléges. L'empereur en raillait lui-même, et disait : Théophile est mon patriarche : c'était le chef de ces infâmes; Photius est le patriarche de César Bardas, et Ignace celui des Chrétiens (2).

Avec un empereur et un césar de cette espèce, on conçoit que Photius n'eût pas beaucoup d'égard aux lettres du Pape. Ces lettres étant arrivées à Constantinople, l'empereur ne se donna pas seulement la peine de lire celle qui lui était adressée; car Photius se permit aussitôt une fourberie, qui, sans cela, eût été absolument impossible. Un jour que beaucoup d'évêques, de prêtres et de laïques considérables se trouvaient chez Photius, dans le palais patriarcal, un inconnu, portant l'habit de moine, se fit annoncer tout à coup, comme ayant à remettre des lettres importantes au patriarche. L'inconnu, qui se nommait Eustrate, fut aussitôt introduit, et, en présence de tous les assistants, ce misérable dit : Qu'Ignace l'avait envoyé à Rome avec une lettre au Pape, qui ne daigna pas seulement la regarder, bien loin de la recevoir; qu'au contraire, il lui donna une lettre autographe pour le patriarche. Eustrate présenta les deux lettres à Photius. Celle d'Ignace ne contenait que des plaintes mal fondées ou mal motivées, avec beaucoup d'expressions injurieuses pour Bardas et pour l'empereur même. La prétendue lettre du Pape à Photius était pleine de louanges. Nicolas y faisait des ex-

(1) *Epist*, Labbe, p. 282. — (2) Labbe, p. 1214

ennes de ce qui s'était passé ; un mésentendu en était la seule cause ; désormais il y aurait entre eux une communion et une amitié inviolables. Photius courut aussitôt chez l'empereur et le césar Bardas. Il insista pour que l'on punît l'insolence d'Ignace, qui n'avait pas même épargné l'auguste personne de l'empereur. Ignace fut donc gardé de nouveau dans sa maison, et l'on commença une enquête juridique. Heureusement pour Ignace, les commissaires qui en furent chargés n'étaient point assez misérables pour servir d'instruments à la bassesse de Photius. Toute cette infâme imposture fut découverte. Eustrate, qui disait avoir reçu la lettre de Cyprien, disciple d'Ignace, lui ayant été confronté, se trouva ne pas même le connaître, ni aucun des gens d'Ignace. Il confessa enfin sa coquinerie, mais tut sagement le nom et la complicité de Photius. Le césar Bardas, plus irrité de l'imbécillité d'Eustrate et du non-succès de la tromperie, que de la tromperie même, le fit fustiger publiquement, nonobstant les pressantes sollicitations de Photius, à travers toutes les rues de Constantinople ; mais, peu après, Photius sut bien le dédommager, en lui procurant, par son crédit, une charge honorable et lucrative, qui le mettait à la tête des ministres de la justice. Quel peuple et quel gouvernement, où un fripon, fustigé naguère par toutes les rues de la capitale, devient président d'une cour judiciaire ! Il fut avéré, depuis, que Photius avait lui-même fabriqué les lettres et conduit toute la fourberie. En vérité, les églises photiennes peuvent à bon droit se vanter de leur premier patriarche (1) !

Pour se soustraire à ces vexations, saint Ignace se retira de nouveau dans le monastère qu'il avait occupé d'abord, dans une île de la Propontide. Il y rétablit un autel que les Russes avaient renversé quelque temps auparavant. Ce fut, aux yeux de Photius, un crime tout à fait énorme. Il se plaignit aussitôt à l'empereur et à Bardas, que, quoique déposé et réduit à l'état laïque, Ignace osait encore exercer des fonctions épiscopales. Deux métropolitains, un sénateur avec plusieurs officiers de justice, furent aussitôt envoyés au monastère. Ignace reçut les plus humiliants reproches, avec de grandes menaces. L'autel fut enlevé, porté sur le bord de la mer, où on le lava jusqu'à quarante fois, puis on le remit à sa place (2).

Dans l'intervalle, Théognoste était arrivé à Rome avec l'acte d'appellation de saint Ignace au Siége apostolique. Les crimes et les violences commis par Photius étaient dévoilés au grand jour devant les yeux du Pape. Une foule d'ecclésiastiques, surtout de moines, qui, pour se soustraire à la persécution de Photius, arrivaient successivement à Rome, attestaient et confirmaient unanimement le contenu de la plainte que Théognoste avait présentée au Saint-Siége au nom de saint Ignace. Le Pape, voyant qu'il n'y avait aucun amendement à espérer ni de Bardas, ni de Photius, rassembla, au commencement de l'année 863, d'abord dans l'église de Saint-Pierre, et ensuite dans celle de Latran, un nombreux concile. On y cita d'abord les deux légats, Rodoalde et Zacharie, accusés de prévarication. Comme le premier était absent pour les affaires du Siége apostolique, Zacharie comparut seul, fut convaincu de son crime, même par sa propre confession, et, par suite, déposé et excommunié. Le même concile prononça aussi sur l'affaire d'Ignace et de Photius. Ce dernier fut également excommunié, toutes ses ordinations déclarées nulles, lui-même dépouillé de toute dignité sacerdotale et interdit de toute fonction ecclésiastique, sous les plus sévères censures. La sentence était motivée de la manière suivante :

Photius, qui, comme il est maintenant démontré au grand jour, a tenu le parti des schismatiques, et a quitté la milice séculière pour être ordonné évêque par Grégoire de Syracuse, déposé et excommunié depuis longtemps, qui, du vivant de notre collègue Ignace, patriarche de Constantinople, a usurpé son siége et est entré dans la bergerie comme un voleur ; qui, depuis, a communiqué avec ceux qu'avait condamnés notre prédécesseur Benoît, de bienheureuse mémoire ; qui, contre sa promesse, a assemblé un concile, où il a osé déposer et anathématiser notre frère Ignace, qui a corrompu les légats du Saint-Siége, contre le droit des gens, et les a obligés, non-seulement à mépriser, mais à combattre nos ordres ; qui a relégué les évêques qui n'ont pas voulu communiquer avec lui, et en a mis d'autres à leur place ; qui persécute l'Église encore aujourd'hui, et ne cesse de faire souffrir des tourments horribles à notre frère et collègue le très-saint patriarche Ignace : ce Photius, coupable de tant de crimes, qu'il soit privé de tout honneur sacerdotal et de toute fonction cléricale, par l'autorité de Dieu tout-puissant, des apôtres saint Pierre et saint Paul, de tous les saints, des six conciles généraux, et du jugement que le Saint-Esprit prononce par nous ! En sorte que, si, après avoir eu connaissance de ce décret, il s'efforce de retenir le Siége de Constantinople, ou d'empêcher notre vénérable collègue Ignace de gouverner paisiblement son église, ou s'il ose s'ingérer dans quelque fonction sacerdotale, il soit exclu de toute espérance de rentrer dans la communion, et demeure anathématisé, sans recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, sinon à l'article de la mort.

Le même concile renouvelle l'anathème contre Grégoire de Syracuse, déjà déposé et excommunié. Il interdit toute fonction ecclésiastique à ceux qu'avait ordonnés Photius.

Quant à notre très-saint frère Ignace, pa-

(1) Labbe, p. 1215. — (2) *Id.*, p. 1213.

triarche de la sainte Eglise de Constantinople, qui a été chassé de son trône par la violence de l'empereur, et dépouillé des ornements sacerdotaux par la prévarication de nos légats, nous déclarons, par l'autorité de Jésus-Christ, qu'il n'a jamais été déposé ni anathématisé, ne l'ayant été que par ceux qui n'en avaient aucun pouvoir. C'est pourquoi, de l'autorité de saint Pierre, des saints canons et décrétales, nous le rétablissons dans sa dignité et ses fonctions; et quiconque à l'avenir lui apportera quelque empêchement ou quelque trouble, sans le consentement du Siége apostolique, sera déposé, s'il est clerc, et anathématisé, s'il est laïque, de quelque rang qu'il soit. Nous ordonnons que les évêques et les clercs, exilés ou déposés depuis l'injuste expulsion de notre frère Ignace, soient rétablis dans leurs siéges et leurs fonctions, sous peine d'anathème à ceux qui s'y opposeront. Si on les accuse de quelque crime, ils doivent être rétablis et ensuite jugés, mais par le Siége apostolique seulement (1).

Le saint pape Nicolas savait très-bien que la foudre de l'excommunication qu'il venait de lancer ferait peu d'impression sur Photius et ses protecteurs. Mais il était nécessaire, et par là même c'était un devoir sacré pour le Pape, de conserver dans sa pureté l'Eglise de Dieu, et, pour cela, de ne pas souffrir plus longtemps une grande tache qui s'y attachait, mais de retrancher du corps sain le membre corrompu. Quant au peuple de Constantinople, qu'on avait cherché et qu'on cherchait encore à tromper par tous les moyens possibles, il n'était pas moins pressant de lui ouvrir les yeux et de l'instruire dans son devoir dans ces circonstances. Ce double but fut parfaitement atteint: car à peine la sentence prononcée contre Photius fut-elle connue à Constantinople, que non-seulement une foule de peuple, mais même un grand nombre de ses anciens partisans, se séparèrent aussitôt de lui, le regardèrent comme un intrus, comme un voleur frappé de l'anathème, et maintes fois ils osèrent témoigner publiquement leur horreur pour lui, même en sa présence. Un grand nombre du clergé s'enfuirent à Rome, mais la plupart, notamment les laïques, augmentèrent le nombre des pieux confesseurs, perdirent leurs biens, furent dépouillés de leurs charges, emprisonnés, exilés, et ni condition ni âge, ni sexe, ne protégeait contre les plus cruels traitements.

Près de trois ans se passèrent de cette manière; mais l'an 865, le Pape résolut d'envoyer de nouveau deux légats, avec une lettre pleine de douceur et de charité paternelle pour l'empereur Michel. La lettre était déjà prête, les légats étaient déjà nommés lorsque arriva inopinément le protospathaire ou premier écuyer de l'empereur, apportant une lettre de son maître. Cette lettre, probablement rédigée par Photius lui-même, était remplie d'injures et de menaces contre le Pape, s'il ne révoquait le jugement prononcé contre Photius. Le Pape, ne pouvant donc envoyer la première lettre qu'il avait déjà faite, en écrivit une autre, où il reprend et réfute tout le contenu de celle de l'empereur.

Autant la lettre de l'empereur était inconvenante et injurieuse, autant la réponse du Pape est douce et calme, quoique ferme et pleine de dignité. Dès l'exorde, il prie Dieu, non-seulement de lui inspirer ce qu'il doit écrire à l'empereur, mais encore d'éclairer celui-ci, afin que ses paroles ne tombent pas sur un terrain pierreux, mais qu'elles produisent des fruits de salut, tant pour l'empereur même que pour l'Eglise. Il instruit d'abord le jeune et insensé monarque sur la haute dignité du sacerdoce, sur la prééminence de la Chaire apostolique, les droits et les priviléges qui lui ont été accordés, non par les décisions des conciles, non par les rescrits des empereurs, mais par Jésus-Christ même. Il lui rappelle l'exemple de tant de grands et illustres empereurs, qui ont témoigné la plus grande vénération pour le Siége apostolique, qui allaient au-devant de ses prières et de ses demandes, et acquiesçaient à toutes ses ordonnances en matière ecclésiastique, avec la docilité qui convient à un fils de l'Eglise. Il relève entre autres une ineptie de sa lettre : Vous traitez la langue latine de barbare, de langue des Scythes. Si c'est parce que vous ne l'entendez pas, voyez combien il est ridicule de vous dire empereur des Romains, comme vous faites, puisque vous n'entendez pas la langue des Romains, que vous la traitez de scythique et de barbare. Cessez alors de vous dire leur empereur.

Venant ensuite à l'affaire d'Ignace et de Photius, il établit, par les canons des conciles et les décrétales des Papes, que, pour un jugement canonique, les juges ne doivent point être surpects, ni ennemis de l'accusé, ni excommuniés ou déposés, ni les inférieurs de celui qu'ils doivent juger. De là il signale plusieurs nullités dans le dernier jugement porté contre Ignace, en ce que les juges étaient, les uns suspects ou même ennemis déclarés, les autres excommuniés ou déposés, les autres ses inférieurs. Il prouve que ces sortes de personnes ne peuvent pas même, canoniquement, accuser un évêque. Où avez-vous lu, ajoute-t-il, que les empereurs qui vous ont précédé aient assisté aux conciles, si ce n'est quand on traite de la foi qui est commune à tous les Chrétiens, clercs ou laïques? Vous ne vous êtes pas contenté d'assister à ce concile, assemblé pour juger un évêque, vous y avez ramassé des milliers de personnes séculières, pour être spectateurs de son opprobre. On a tiré l'accusateur de votre palais, on a donne des juges suspects et mercenaires, on a soumis le supérieur au jugement de ses inférieurs,

(1) Labbe, p. 287.

quoique le jugement de l'évêque seul ne suffise pas dans la cause des moindres clercs contre les évêques; car il faut un concile, suivant le canon de Chalcédoine.

Voilà ce que nous avons répondu au commencement de votre lettre; mais nous n'avons pu répondre au reste, parce que Dieu nous a affligé d'une maladie qui ne nous a pas permis de le faire, et votre envoyé était si impatient, qu'il est sorti de Rome sans prendre congé, craignant les approches de l'hiver; et à peine avons-nous pu obtenir qu'il attendît à Ostie que cette lettre fût écrite. Dans la dernière partie de la vôtre, nous avons remarqué des paroles si outrageantes pour l'Église romaine et le Siége apostolique, que nous avons cru que ces paroles n'étaient pas de vous, et nous nous sommes dispensé d'y répondre. Si cependant elles étaient de vous, ce serait une preuve que vous n'avez lu attentivement ni l'Écriture, ni les conciles, ni les lois des pieux empereurs, ni les histoires les plus authentiques. Nous prions Dieu que, comme il a daigné vous faire connaître le mystère de ce qu'il est lui-même, il vous fasse aussi connaître le mystère de son Église et de son gouvernement.

Que si vous demandez à le savoir de nous, comme étant les ministres du Christ, nous vous le dirons avec beaucoup de clarté; mais si vous dédaignez de l'apprendre, et que votre seul but soit de combattre les priviléges de l'Église romaine, prenez garde qu'ils ne se tournent contre vous; car il vous est difficile de regimber contre l'aiguillon. Or, si vous refusez de nous écouter, vous serez nécessairement pour nous ce que le Seigneur veut que soit quiconque n'écoute pas l'Église. D'autant plus que les priviléges de l'Église romaine lui ont été assurés, dans la personne du bienheureux Pierre, de la propre bouche de Jésus-Christ. Ce ne sont pas les conciles qui les ont accordés, il les ont seulement honorés et conservés. Ces priviléges sont perpétuels; on peut les attaquer, mais non pas les abolir. Ils ont été avant notre règne, et subsisteront immuables après vous, tant que durera le nom chrétien. Saint Pierre et saint Paul n'ont pas été apportés chez nous après leur mort par l'autorité des princes, comme l'on a fait chez vous, où l'on a enlevé aux autres églises leurs protecteurs pour enrichir Constantinople de leurs dépouilles; saint Pierre et saint Paul ont prêché l'Évangile à Rome et ont consacré l'Église romaine par leur sang. Ils ont acquis l'église d'Alexandrie par saint Marc, un de leurs enfants, comme saint Pierre par sa présence, avait déjà acquis l'église d'Antioche. C'est par ces trois principales églises que saint Pierre et saint Paul gouvernent toutes les autres. Or, nous sommes les héritiers de leur puissance et de leur sollicitude.

Vous nous avez écrit de vous envoyer Théognoste, que notre frère Ignace a fait exarque des monastères de quelques provinces; vous demandez aussi d'autres moines, comme vous ayant offensé. Nous savons toutefois que vous ne les demandez que pour les maltraiter, quoique vous ne les ayez peut-être jamais vus et ne connaissiez pas leur conduite. Quelques-uns d'entre eux ont servi Dieu à Rome dès leur jeunesse, et Théognoste ne nous a jamais dit que du bien de vous. Il a trouvé ici quelque repos, comme une infinité d'autres; car il vient tous les jours tant de milliers d'hommes se mettre sous la protection de saint Pierre et finir ici leurs jours, que l'on voit à Rome toutes les nations assemblées, comme dans l'Église universelle; c'est l'accomplissement de ce qui fut montré à Pierre dans sa vision mystérieuse. Croyez vous donc juste que nous en livrions quelqu'un aux princes dont ils ont méprisé les grâces ou éprouvé l'indignation? Les païens mêmes ne le feraient pas. Outre que nous avons, par l'autorité de saint Pierre et de saint Paul, la puissance et le droit d'appeler à nous, non-seulement des moines, mais les clercs quelconques, de quelque diocèse que ce soit, pour l'utilité de l'Église; que si vous croyez que Théognoste nous dise du mal de Photius et nous recommande Ignace, sachez qu'il ne nous a dit de l'un ni de l'autre que ce que tout le monde en dit, et que ce que nous avons appris d'une infinité de personnes qui venaient à Rome d'Alexandrie, de Jérusalem, de Constantinople, du mont Olympe; enfin, par vos envoyés et par vos propres lettres.

Si nous ne nous rangeons à votre bon plaisir, vous paraissez vouloir nous épouvanter, en menaçant de ruiner notre patrie et notre ville. Par la miséricorde et sous la garde du Christ, nous n'avons pas craint par le passé, nous ne craignons pas plus à cette heure, persuadés que les anges veillent sur les murailles de notre cité, ou plutôt sachant que le Sauveur lui-même est son rempart, et les apôtres son avant-mur. Nous n'avons pas oublié les menaces de Sénachérib et de ses serviteurs contre Jérusalem et son peuple; elles n'étaient pas moindres que nos menaces. Mais nous nous rappelons aussi les miséricordes du Seigneur, comment cent quatre-ving-cinq mille périrent, comment la ville fut délivrée avec ses habitants; nous nous le rappelons, nous en rendons grâces, nous prenons courage, et nous travaillons, suivant les forces que le Seigneur nous donne, à expulser de sa maison le culte de Baal. Ce que le Seigneur était alors, il l'est encore maintenant et le sera dans tous les siècles; sa miséricorde n'est pas moindre, ni sa toute-puissance plus infime. Que la poussière et le vermisseau cessent donc de faire des menaces; car, que peuvent-ils? tuer un homme? Mais un seul mauvais champignon en fait autant. Voilà donc à quoi ressemble la malice de la puissance humaine. Que Votre Majesté cherche plutôt à se faire louer pour sa bonté et sa justice; quant à nous, pleins de confiance dans celui qui nous fortifie, tant que nous subsisterons, nous ferons notre devoir. Pourquoi les hommes s'ir-

[illegible]t-ils ? quel mal avons-nous fait ? Ce n'est pas nous qui avons ravagé la Sicile, ni conquis une infinité de provinces soumises aux Grecs ; ce n'est pas nous qui avons brûlé les faubourgs de Constantinople. On ne se venge point des infidèles qui ont commis tous ces excès ; mais on nous menace, nous qui, grâces à Dieu, sommes chrétiens ! C'est imiter les Juifs, qui délivraient Barrabbas et mettaient à mort Jésus-Christ.

Quant à l'affaire d'Ignace et de Photius, le saint Pape est d'avis que le moyen le plus sage et le plus conciliant, c'est qu'ils viennent l'un et l'autre à Rome. Car, dit-il, les canons veulent que le jugement des inférieurs soit déféré là où l'autorité est plus grande ; or, l'autorité du Siége apostolique n'en ayant aucune autre au-dessus d'elle, il est clair que personne ne peut revenir sur son jugement, et qu'il n'est permis à qui que ce soit d'en juger ; car les canons ont voulu qu'on appelât à ce Siége de toutes les parties du monde, et qu'il ne fût permis à personne d'appeler de lui ailleurs. Ce que le Pape saint Nicolas prouve par les paroles mêmes du Pape saint Boniface à Rufus de Thessalonique, et par celles de saint Gélase à son légat Fauste, à Constantinople. Fleury aurait bien fait de remarquer ces paroles et ces témoignages, ne fût-ce que pour se souvenir et faire souvenir ses lecteurs que ces importantes maximes n'étaient aucunement nouvelles, mais au contraire très-anciennes et bien antérieures aux fausses décrétales. Il aurait pu s'épargner par là, et dans son histoire et dans ses discours, beaucoup de déclamations pour le moins inutiles.

Le Pape continue : Si Ignace et Photius ne peuvent venir à Rome en personne, qu'ils en disent la raison par lettres, et qu'ils envoient des députés : de la part d'Ignace, les archevêques Antoine de Cyzique, Basile de Thessalonique, Constantin de Larisse, Théodore de Syracuse, Métrophane de Smyrne et Paul, évêque d'Héraclée, dans le Pont ; les abbés Nicétas de Chrysopolis, Nicolas de Stude, Dosithée [illegible]sidium, et Lazare, prêtre et moine, surnommé [illegible]zare. Si vous ne les envoyez, ajoute le Pape, vous vous rendez suspect, parce que ce sont eux qui peuvent nous faire connaître la vérité. Photius et Grégoire de Syracuse peuvent envoyer qui il leur plaira, et Votre Majesté deux personnes de sa cour. Nous vous prions aussi de nous envoyer les lettres originales que nous envoyâmes par Radoalde et Zacharie, afin que nous voyions si on ne les a point altérées. Envoyez-nous aussi les originaux de la première déposition prétendue d'Ignace, et ceux des actes qui nous ont été apportés qar le secrétaire Léon.

Il conclut en exhortant l'empereur, avec une douceur et une charité toute paternelle, à ne point entreprendre sur les droits de l'Église, comme l'Église n'entreprend point sur ceux de l'empire. Avant Jésus-Christ, dit-il, il y avait des rois qui étaient en même temps prêtres comme Melchisédech. Le diable l'a imité dans la personne des empereurs païens, qui étaient souverains pontifes. Mais après la venue de celui qui est véritablement roi et pontife, l'empereur ne s'est plus attribué les droits du pontife, ni le pontife les droits de l'empereur. Jésus-Christ a séparé les deux puissances, en sorte que les empereurs eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et que les pontifes se servissent des lois des empereurs pour les affaires temporelles (1).

Après la lettre finie, le Pape ajoute : Quiconque lira cette lettre à Constantinople et en dissimulera quelque chose à l'empereur Michel, ayant accès auprès de lui ; qu'il soit anathème ! Quiconque la traduira et y changera, ôtera ou ajoutera quelque chose, si ce n'est par ignorance ou par nécessité de la phrase grecque ; qu'il soit anathème ! C'était une précaution nécessaire contre les falsifications par lesquelles on avait altéré ses lettres précédentes.

Dans son quatrième discours, avant de parler des censures que le saint pape Nicolas fulmina contre Photius et ses protecteurs, Fleury pose ce principe : Les censures ne sont des peines que pour ceux qui les craignent. C'est là une erreur contraire à l'Ecriture. Saint Paul, en parlant de l'incestueux de Corinthe qu'il avait excommunié, dit qu'il l'a livré à Satan, pour la perte de sa chair et le salut de son esprit (2). Le même apôtre dit encore d'Alexandre et d'Hyménée, qu'il les a livrés à Satan, afin qu'ils apprennent à ne point blasphémer (3). Ces paroles font assez comprendre que l'excommunication est une peine, non-seulement pour ceux qui la craignent, mais même pour ceux qui ne la craignent pas ; car elle ne consiste pas simplement à être privé des sacrements, mais encore à être livré à Satan par une sentence juridique, afin d'en être châtié ou puni dans son corps et dans ses biens. Le fait suivant peut nous faire comprendre que l'excommunication prononcée par le pape saint Nicolas fut une peine épouvantable, même pour des hommes qui ne la craignaient pas.

Un jour le césar Bardas appela un de ses amis intimes nommé Philothée, et lui dit tout essoufflé : J'ai vu un songe qui m'a brisé tous les os et les reins. Je croyais cette nuit aller en procession avec l'empereur à la grande église, et je voyais à toutes les fenêtres des archanges qui regardaient en dedans. Quand nous fûmes près de l'ambon, parurent deux chambellans cruels et farouches, dont l'un, ayant garrotté l'empereur, le tira hors du chœur du côté droit, l'autre me tira de même du côté gauche. Alors je vis tout d'un coup dans le trône du sanctuaire un vieillard assis, tout semblable à l'image de saint Pierre, ayant debout auprès de lui deux hommes terribles

(1) Labbe, t. VIII, *epist.* VIII, p. 293-325. — (2) Cor., V. — (3) Tim., I.

qui paraissaient des prévôts. Je vis devant les genoux de saint Pierre, Ignace fondant en larmes ; en sorte que l'apôtre en paraissait attendri. Il criait : Vous qui avez les clefs du royaume des cieux, si vous savez l'injustice qu'on m'a faite, consolez ma vieillesse affligée. Saint Pierre répondit : Montrez celui qui vous a maltraité, et Dieu tournera la tentation à votre avantage. Ignace, se retournant, me montra de la main, et dit : Voilà celui qui m'a fait le plus de mal. Saint Pierre fit signe à l'officier qui était à sa droite, et, lui donnant un petit glaive, il dit tout haut : Prends Bardas, l'ennemi de Dieu, et le mets en pièces devant le vestibule. Comme on me menait à la mort, je l'ai vu qui disait à l'empereur : Attends, fils dénaturé. Enfin j'ai vu qu'on me coupait effectivement par pièces.

Bardas racontait ainsi son songe, épouvanté et pleurant. Philothée lui dit : Epargnez, seigneur, épargnez ce pauvre vieillard ; pensez au jugement de Dieu et ne lui faites plus de mal, quand il l'aurait mérité. Mais Bardas, au lieu de suivre un conseil si sage, envoya aussitôt un parent de Photius, nommé Léon, accompagné de soldats, à l'île où était saint Ignace, avec ordre de le garder si étroitement, qu'il ne pût absolument célébrer la liturgie, et que personne n'entrât chez lui ni n'en sortît. C'était au commencement du carême, l'an 866, et Ignace demeura ainsi trois mois renfermé (1).

Cependant la guerre continuait toujours entre les Grecs et les Sarrasins. Les premiers étaient presque toujours battus. Deux fois l'empereur pensa être pris ou tué. Au mois d'avril 866, il se mit en campagne pour aller attaquer l'île de Crète. Bardas, qui l'accompagnait, n'était pas sans quelque crainte. On l'avait rendu suspect à l'empereur. Pour le rassurer, l'empereur Michel et son principal ministre, Basile le Macédonien, signèrent à l'église, en présence de la croix et avec une plume trempée dans le sang de Jésus-Christ, qu'ils n'avaient aucun mauvais dessein contre lui. Et, toutefois, ils avaient résolu de le tuer ; et le signal du massacre devait être le signe de la croix, donné par le gendre même de Bardas ; et le lieu du massacre devait être la tente de l'empereur. En effet, il y fut mis en pièces le 29me d'avril 866. On porta par dérision, au bout d'une pique, quelques-uns de ses membres. Aussitôt l'empereur Michel rompit son voyage et retourna à Constantinople, où il adopta et déclara maître des offices le Macédonien Basile, à qui il avait fait épouser sa concubine, et qui avait porté le premier coup d'épée à Bardas. Et comme Michel, incapable et inappliqué, ne pouvait se passer de quelqu'un qui gouvernât pour lui, il associa Basile à l'empire peu de temps après, et le couronna solennellement à Sainte-Sophie, le jour de la Pentecôte, 26 mai de la même année (2).

Photius, pour avoir perdu son patron, ne perdit pas courage ; mais, s'accommodant au temps, il commença à maudire et à détester Bardas après sa mort, autant qu'il l'avait loué et flatté pendant sa vie. Il travailla à gagner les bonnes grâces de Basile, et ménageant aussi Michel, ne sachant auquel des deux demeurerait la souveraine autorité. Cependant voyant qu'un grand nombre se séparaient de sa communion depuis la sentence prononcée contre lui par le pape Nicolas, il les persécuta à outrance. Il dépouillait les uns de leurs dignités, les autres de leurs biens ; en bannissait d'autres ou les mettait en prison, et leur faisait souffrir divers tourments. Il chassa les ermites du mont Olympe et brûla leurs cellules ; il fit enterrer jusqu'au milieu du corps un de ceux qui refusaient de communiquer avec lui.

Pour attirer plus de gens à sa communion. Photius employa deux artifices : le premier, de faire ordonner, par l'empereur, que tous les legs pieux, laissés par testament, seraient distribués par ses mains. De cette manière, il paraissait fort libéral ; car tous n'examinaient pas si c'était son argent qu'il donnait ou celui d'autrui, et ceux qui faisaient des testaments étaient obligés d'entrer dans sa communion pour l'en faire exécuteur. L'autre finesse était d'obliger tous ceux qui venaient à lui pour apprendre les sciences profanes, de promettre, par écrit, que désormais ils n'auraient point d'autre créance que celle de Photius. Ainsi, tous ses disciples, qui étaient en grand nombre, se trouvaient engagés à le soutenir ; et il y avait entre eux des gens de grande naissance (3).

Après que le Pape eut écrit, par le protospathaire, la lettre si paternelle à l'empereur de Constantinople, il assembla quelques évêques du voisinage de Rome, et résolut avec eux ce qu'il crut conforme aux canons touchant l'église de Constantinople, voulant y envoyer des légats avec des lettres plus amples. Mais il doutait quelle route ils pourraient tenir ; car celle de la mer, qui était la plus courte, n'était pas sûre, d'après l'expérience qu'on avait de la mauvaise foi des Grecs. Le Pape était en cette peine, quand arrivèrent à Rome les ambassadeurs du roi des Bulgares. Ce roi, nommé Bogoris, avait embrassé depuis peu la religion chrétienne, et voici comme on raconte sa conversion. Une famine, qui affligea son pays, le porta à invoquer le Dieu des Chrétiens, dont le moine Théodore Couphara lui avait autrefois parlé, et dont sa sœur, Chrétienne depuis longtemps, lui disait de grandes choses. La famine ayant cessé, il résolut de se faire Chrétien ; et on dit qu'il y fut encore excité par un tableau effrayant du jugement dernier, que lui fit un moine nommé Methodius, qu'il avait fait venir pour lui peindre des chasses ; car il aimait passionnément cet exercice. Il se fit donc instruire et

(1) Labbe, p. 1222. — (2) *Hist. du Bas Emp.*, l. LXX. — (3) Anast., *præf.*, 8. *concil.*.

envoya demander à l'évêque de Constantinople un évêque, qui le baptisa et le nomma Michel, comme l'empereur.

Mais bien qu'il eût été baptisé de nuit, les grands de sa cour, en ayant connaissance, excitèrent contre lui tout le peuple et vinrent l'assiéger dans son château. Il ne laissa pas de sortir contre eux, portant la croix dans son sein, et accompagné seulement de quarante-huit hommes qui lui étaient demeurés fidèles. Ceux-ci, quoique en si petit nombre, étonnèrent tellement les rebelles, qu'ils n'en purent soutenir le choc, et leur défaite parut un miracle. Le roi fit mourir cinquante-deux des grands, les plus séditieux, et pardonna à la multitude. Alors il les exhorta tous à se faire Chrétiens, et en persuada un grand nombre, puis il demanda à l'empereur des terres incultes de sa frontière, pour étendre son peuple trop resserré dans son pays, et l'empereur lui accorda un canton qu'ils nommèrent Zagora.

Cette conversion des Bulgares arriva l'an 855, et, l'année suivante, leur roi Michel envoya au roi Louis de Germanie, avec lequel il avait paix et alliance, lui demandant un évêque et des prêtres. Ceux qui vinrent de sa part disaient que, quand il sortit de son château contre les rebelles, on vit marcher devant lui sept clercs, dont chacun portait un cierge allumé; que les rebelles crurent voir tomber sur eux une grande maison ardente et que les chevaux de ceux qui les accompagnaient, marchaient sur les pieds de derrière et frappaient les rebelles des pieds de devant; qu'ils en furent si épouvantés, que, sans songer à fuir ni à se défendre, ils demeurèrent étendus par terre. C'est ce que racontaient les Bulgares (1).

Le roi Louis envoya demander pour eux à son frère Charles le Chauve, des vases sacrés, des habits sacerdotaux et des livres pour les clercs qu'il devait y envoyer, et le roi Charles tira, pour cet effet, une grande somme des évêques de son royaume. Louis envoya l'année suivante en Bulgarie l'évêque Ermanric, avec des prêtres et des diacres. Mais quand ils arrivèrent, ils trouvèrent que les évêques envoyés par le Pape avaient déjà prêché et baptisé par tout le pays. C'est pourquoi ils prirent congé du roi des Bulgares et revinrent chez eux. En effet, ce roi envoya à Rome son propre fils avec plusieurs seigneurs, portant des offrandes à saint Pierre, entres autres les armes qu'avait le roi Michel quand il vainquit les rebelles. Ils étaient chargés de consulter le Pape sur une foule de questions religieuses, et de lui demander des évêques et des prêtres. Ils arrivèrent à Rome au mois d'août 866 ; et l'empereur Louis, l'ayant appris, demanda au Pape les armes et les autres présents que le roi des Bulgares avait faits à saint Pierre; ce qui, sans doute, était fort peu libéral. Le Pape lui en envoya une partie et s'excusa du reste.

Le pape saint Nicolas eut une joie extrême de l'arrivée des Bulgares, non-seulement pour leur conversion en elle-même, mais encore parce qu'ils étaient venus de loin pour chercher les instructions du Saint-Siége, et parce qu'ils lui ouvraient un chemin pour envoyer ses légats par terrre à Constantinople, en passant par la Bulgarie. Il nomma, pour les aller instruire, Paul, évêque de Populonie en Toscane, et Formose, évêque de Porto, prélats de grande vertu, et les chargea de sa réponse à leurs consultations, ainsi que de plusieurs exemplaires de l'Ecriture sainte et des autres livres qu'il jugea nécessaires. Cette réponse contient cent six articles, comme la consultation; en voici les plus importants, presque toujours fondés sur l'Ecriture et les Pères, mais notamment sur les décrétales des Papes et surtout de saint Grégoire le Grand. Il y cite même souvent les lois romaines, particulièrement les *Institutes* de Justinien.

Vous nous avez rapporté, dit-il au roi, que vous avez fait baptiser tout votre peuple, mais qu'ensuite ils se sont élevés contre vous avec fureur, disant que vous ne leur aviez pas donné une bonne loi, voulant même vous tuer et se donner un autre maître ; que les ayant tous vaincus, avec l'aide de Dieu, vous avez fait mourir tous les grands avec leurs enfants, et vous demandez si en cela vous avez péché. Oui, sans doute, à l'égard des enfants innocents, qui n'avaient point pris les armes contre vous ni participé à la révolte de leurs pères. Vous deviez même sauver la vie aux pères que vous aviez pris et à tous ceux que vous pouviez épargner dans le combat. Mais parce que vous l'avez fait par le zèle de la religion, et plus par ignorance que par malice, vous en obtiendrez le pardon en faisant pénitence. Et si ce peuple qui s'est révolté contre vous veut également le faire, il faut l'y recevoir au jugement de l'évêque ou du prêtre, autrement ce serait agir comme les hérétiques novatiens. Ceux qui renoncent à la religion chrétienne, après l'avoir embrassée, doivent premièrement être exhortés par leurs parrains, qui ont répondu pour eux au baptême. S'ils ne peuvent les ramener, il faut les dénoncer à l'Eglise, et, s'ils ne se rendent pas à ses exhortations, ils seront regardés comme des païens et réprimés par la puissance séculière ; car le roi ne doit pas moins châtier ceux qui sont infidèles à Dieu, que ceux qui lui manquent de fidélité à lui-même. Quant à ceux qui demeurent dans l'idolâtrie, n'usez d'aucune violence pour les convertir, contentez-vous de les exhorter et de leur montrer, par raison, la vanité des idoles. S'ils ne vous écoutent pas, ne mangez point avec eux, n'ayez aucune communication ; mais éloignez-les de vous comme des étrangers et des gens immondes. Peut-être cette confusion les excitera à se convertir.

Un Grec, qui se disait prêtre, avait baptisé

(1) *Ann. Meth.*, 8ɔ8.

plusieurs personnes chez vous; ayant découvert qu'il ne l'était pas, vous l'avez condamné à avoir le nez et les oreilles coupés, à être fouetté rudement et chassé de votre pays. Votre zèle n'a pas été selon la science. Cet homme n'a fait que du bien en prêchant Jésus-Christ et en donnant le baptême, et, s'il l'a donné au nom de la Trinité, ceux qu'il a baptisés sont bien baptisés; car le baptême ne dépend point de la vertu du ministre. Vous avez donc péché en le traitant si cruellement quoiqu'il fût blâmable de se dire ce qu'il n'était pas; il suffisait de le chasser sans le mutiler. Les jours solennels de baptême sont seulement Pâques et Pentecôte; mais, pour vous, il n'y a point de temps à observer, non plus que pour ceux qui sont en péril de mort. Au reste, le jour du baptême et les suivants, il n'y a aucune abstinence particulière à garder.

Vous dites que les Grecs ne vous permettent pas de recevoir la communion sans avoir des ceintures, et qu'ils vous font un crime de prier dans l'église sans avoir les bras croisés contre la poitrine. Ces pratiques sont indifférentes, pourvu qu'on ne refuse pas avec opiniâtreté de se conformer aux autres. On voit, par plusieurs articles semblables, que les Grecs qui les avaient instruits les premiers avaient voulu les assujettir à toutes leurs observances, sans distinguer celles qui étaient importantes à la religion. Le Pape continue : Il est bon de prier pour demander de la pluie; mais il est plus convenable que les évêques règlent ces sortes de prières. Les laïques mêmes doivent prier tous les jours à certaines heures, puisqu'il est ordonné à tous de prier sans relâche, et on peut prier en tout lieu. Il faut fêter le dimanche, mais non le samedi. Outre le dimanche, vous devez vous abstenir du travail les fêtes de la sainte Vierge, des douze apôtres, des évangélistes, de saint Jean-Baptiste, de saint Etienne, premier martyr, et des saints dont la mémoire est célèbre chez vous. Ni ces jours-là, ni pendant le carême, on ne doit point rendre la justice publiquement. On doit s'abstenir de chair tous les jours de jeûne, qui sont : le carême avant Pâques, le jeûne d'après la Pentecôte, celui d'avant l'Assomption de la sainte Vierge, et celui d'avant Noël. Il faut aussi jeûner tous les vendredis et toutes les veilles des grandes fêtes; mais nous ne vous y obligeons pas à toute rigueur dans ces commencements. Pour le mercredi, vous pouvez manger de la chair, et il n'est pas nécessaire de s'abstenir du bain ce jour-là, ni même le vendredi, comme disent les Grecs.

Vous pouvez communier tous les jours en carême, comme en autre temps. Mais pendant ce saint temps, on ne doit point aller à la chasse, ni jouer, ni s'entretenir de bouffonneries ou de vains discours. Il ne faut faire en ce temps ni festins, ni noces, et les mariés doivent vivre en continence. Mais nous laissons à la discrétion du prêtre et de l'évêque la pénitence de celui qui, en carême, aura habité avec sa femme. On peut faire la guerre en carême, s'il est absolument nécessaire pour se défendre. Il est permis de manger de toute sorte d'animaux, sans s'arrêter aux distinctions de l'ancienne loi, que nous entendons dans un sens spirituel. Il est permis aux laïques, au défaut de clercs, de bénir la table avec le signe de la croix. La coutume de l'Eglise est de ne point manger avant l'heure de tierce, c'est-à-dire neuf heures du matin. Un Chrétien ne doit point manger de la chasse d'un païen, pour ne pas communiquer avec lui, et ne pas lui laisser accroire que l'idolâtrie est une chose indifférente.

L'usage de l'Eglise romaine touchant les mariages est, qu'après les fiançailles et le contrat qui règle les conventions, les parties font leurs offrandes à l'Eglise par les mains du prêtre, et reçoivent la bénédiction nuptiale et le voile, qui ne se donne point aux secondes noces. Au sortir de l'église, ils portent sur la tête des couronnes, que l'on garde dans l'église. Mais ces cérémonies ne sont point nécessaires, et il n'y a d'essentiel que le consentement donné selon les lois. Celui qui a deux femmes doit garder la première, et faire pénitence pour le passé. Les mariés doivent observer la continence tous les dimanches, comme en carême, et tandis que la femme nourrit l'enfant de son lait. Mais elle peut entrer dans l'église quand il lui plaît, après ses couches.

Quant à la punition des crimes, le Pape renvoie les Bulgares aux lois romaines, que l'évêque leur portait; toutefois, il ne veut pas qu'il laisse ces livres chez eux, de peur qu'ils n'en abusent. Car il répond : Nous vous aurions volontiers envoyé les livres que nous aurions crus nécessaires, si nous savions que vous eussiez quelqu'un capable de vous les expliquer. Aussi ne l'avaient-ils pas seulement consulté sur la religion, mais sur plusieurs pratiques indifférentes de leurs mœurs; comme si le roi devait continuer à manger seul à une table, tandis que sa femme, ses enfants et les grands de sa cour mangeaient autour de lui par terre; comme encore quelle dot ils pouvaient donner à leurs femmes, et même si elles pouvaient porter des fémoraux. Telles étaient leur simplicité et leur confiance. Le saint Pape y répond en père, avec une bonté et une sagesse merveilleuses, tirant des choses les plus indifférentes quelque instruction spirituelle. Ainsi, pour ses repas, il conseille au roi de déposer le faste, d'imiter les princes chrétiens, mais surtout Jésus-Christ, le Roi des rois, qui non-seulement a mangé avec ses amis, avec les apôtres, mais même avec les publicains et les pécheurs.

Ils l'avaient aussi consulté sur plusieurs superstitions que le Pape condamne; comme d'observer des jours heureux ou malheureux, des augures, des enchantements, de guérir des maladies par certaine pierre ou certaine ligature. Il y en avait que les Grecs leur

avaient inspirées, comme de deviner par l'ouverture d'un livre. Les Grecs leur avaient encore fait accroire que le saint-chrême ne venait que chez eux, et que c'étaient eux qui en donnaient à tout le monde. A la place de leurs anciennes superstitions pour la guerre, le Pape leur conseille de s'y préparer en fréquentant les églises, en assistant à la messe, en faisant des offrandes, des aumônes et toutes sortes d'œuvres de charité, en se confessant et en communiant, et de ne pas omettre leurs prières pendant la guerre, où ils ont le plus besoin du secours de Dieu. Jusque-là, les Bulgares avaient pour enseigne militaire une queue de cheval, comme font encore les Turcs ; le Pape leur conseille de prendre désormais, pour étendard, la croix, à l'exemple du labarum de Constantin. Il recommande la fidélité dans les traités de paix ; mais il défend d'en faire avec les infidèles, si ce n'est à l'intention de les attirer au culte du vrai Dieu. Il veut qu'ils jurent sur l'Evangile, au lieu de l'épée, sur laquelle ils avaient accoutumé de faire leurs serments.

Vous demandez, ajoute-t-il, si l'on peut ordonner chez vous un patriarche ? Sur quoi nous ne pouvons rien décider jusqu'au retour de nos légats, qui nous rapporteront quelle est chez vous la quantité et l'union des Chrétiens. Nous vous donnerons maintenant un évêque, à qui, lorsque le peuple chrétien sera augmenté, nous donnerons les priviléges d'archevêque. Alors il établira des évêques qui auront recours à lui pour les plus grandes affaires, et, après sa mort, lui donneront un successeur, qu'ils consacreront sans qu'ils soient obligés de venir ici, à cause de la longueur du chemin. Mais il ne pourra consacrer que le corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il reçoive du Siége apostolique le pallium, comme font tous les archevêques des Gaules, de Germanie et des autres pays. Vous désirez savoir exactement combien il y a de patriarches. Ceux-là sont véritablement patriarches, qui, par une succession non interrompue de pontifes, sont assis sur les siéges apostoliques, c'est-à-dire président aux églises certainement fondées par les apôtres, savoir : l'Eglise de Rome, que les princes des apôtres, Pierre et Paul, fondèrent par leur prédication et consacrèrent de leur propre sang pour l'amour du Christ ; l'église d'Alexandrie, que l'évangéliste saint Marc, disciple et fils de saint Pierre, qui l'avait enfanté dans le baptême, établit et dédia par le sang de Jésus-Christ, après en avoir reçu la mission de saint Pierre ; enfin l'église d'Antioche, où les fidèles, formant une nombreuse assemblée, reçurent pour la première fois le nom de Chrétiens, et que saint Pierre gouverna plusieurs années avant de venir à Rome. L'évêque de Constantinople et celui de Jérusalem ont le nom de patriarches, mais non pas la même autorité ; car l'église de Constantinople n'a été fondée par aucun apôtre, et le concile de Nicée n'en fait point mention ; mais parce que Constantinople a été nommée la nouvelle Rome, son évêque a été nommé patriarche par la faveur des princes plutôt que par raison. L'évêque de Jérusalem porte aussi le nom de patriarche et doit être honoré, suivant une ancienne coutume autorisée par le concile de Nicée, qui, toutefois, réserve la dignité de son métropolitain et ne le nomme qu'évêque. Au reste, le second patriarche, après celui de Rome, est celui d'Alexandrie. Les distinctions que fait ici le pape saint Nicolas, entre les patriarches véritables et les patriarches honoraires, sont prises, pour ainsi dire, mot à mot des papes saint Léon, saint Gélase et saint Grégoire le Grand.

Les évêques que nous vous enverrons, vous porteront les règles de pénitence que vous demandez ; car les séculiers ne doivent pas les avoir, et nous en disons autant du livre de la messe. Vous ne devez pas juger des prêtres ou des clercs, vous autres laïques, ni examiner leur vie ; vous devez tout laisser au jugement des évêques. Les criminels qui se réfugient dans les églises n'en doivent pas être tirés contre leur gré, mais il faut leur sauver la vie et les soumettre à la pénitence, au jugement de l'évêque ou du prêtre. Vous dites qu'il est venu chez vous des Chrétiens de divers pays, Grecs, Arméniens et autres, qui parlent différemment, selon leurs divers sentiments, et vous désirez savoir quel est le vrai christianisme. La foi de l'Eglise romaine a toujours été sans tache ; nous vous envoyons nos légats et nos écrits pour vous en instruire, et nous ne cesserons pas de vous cultiver comme de nouvelles plantes ; mais, au reste, pourvu qu'on vous enseigne la vérité, il ne nous importe de qui elle vienne.

Telle est la réponse du pape saint Nicolas aux consultations des Bulgares. Elle tend, en général, à adoucir leurs mœurs farouches et à leur inspirer l'humanité et la charité chrétienne. Par exemple, ils étaient dans l'usage de faire mourir les gardes de la frontière par laquelle s'était enfui un esclave ou un homme libre, comme aussi tous les hommes convoqués à la guerre, dont les chevaux ou les armes n'étaient pas bien en état à la revue de l'inspecteur. Le Pape trouve cette rigueur excessive et les exhorte, pour l'avenir, à conserver d'autant plus volontiers la vie des hommes, que précédemment ils étaient plus habitués à la leur ôter. Quant à la punition des déserteurs, des calomniateurs et des empoisonneurs, il renvoie aux lois romaines, mais cependant recommande la modération et l'humanité. Pour ce qui est de l'usage où étaient les juges des Bulgares, de mettre à la torture ceux qui étaient prévenus de quelque crime, le saint pape Nicolas déclare que ni la loi divine ni la loi humaine ne l'admet ; il entend la loi romaine ; car la confession doit être volontaire, dit-il, et non forcée. Par la torture, un innocent peut souffrir à l'excès sans faire aucun aveu ; et alors quelle impiété dans le juge ! ou bien, vaincu par la douleur, il s'avouera coupable, quoiqu'il ne le soit pas,

ce qui est pour le juge une impiété non moins grande. Le saint Pape décide donc qu'un homme libre ne doit être condamné que quand il est convaincu par la déposition de trois témoins, et que, quand il ne peut être ainsi convaincu, il soit acquitté sur son serment (1). Aujourd'hui on admirera la décision du grand et saint Pape, et l'on aura peine à comprendre que Fleury ait eu peine à l'approuver. C'est que Fleury était plus avocat que prêtre.

Avec les légats pour la Bulgarie, le Pape en destina trois pour Constantinople, savoir : Donat, évêque d'Ostie ; Léon, prêtre du titre de Saint-Laurent ; et Marin, diacre de l'Eglise romaine ; et il les chargea de huit lettres, toutes de même date, 13e de novembre 866. Dans la première, qui est adressée à l'empereur Michel, le Pape se plaint qu'on a falsifié la lettre qu'il avait envoyée par ses premiers légats, Rodoalde et Zacharie ; qu'on ne l'a pas lue dans la première action du concile de Constantinople, quoique l'usage fût de lire publiquement dans les conciles les lettres des Papes, comme on fit à Ephèse et à Chalcédoine. Il entre ensuite dans le détail des passages altérés, et c'étaient ceux qui regardaient l'autorité du Saint-Siége, l'expulsion d'Ignace et l'instrusion de Pothius.

Il proteste qu'il reconnaîtra toujours Ignace pour patriarche légitime, jusqu'à ce qu'il ait été reconnu coupable par le Saint-Siége ; et qu'il ne communiquera jamais avec Photius, qu'il ne se désiste de son usurpation. Il rappelle que, d'après les règles de l'Eglise, un évêque dépouillé de son siége y doit d'abord être rétabli, avant d'être jugé ; qu'un évêque ne peut être jugé que par ses supérieurs ; qu'un évêque déposé ne peut en ordonner un autre ; qu'un homme condamné par l'Eglise ne peut être rétabli par l'empereur ; qu'un inférieur ne peut être absous sans l'autorité du supérieur. D'où le Pape conclut la nullité de l'ordination de Photius, faite par Grégoire de Syracuse déposé.

Il ajoute, parlant à l'empereur : Vous dites que, sans notre consentement, Photius ne laissera pas de garder son siége et la communion de l'Eglise, et que nous ne rendrons pas meilleure la condition d'Ignace. Nous croyons, au contraire, que l'Eglise n'oubliera pas les canons de Nicée, qui défendent aux uns de recevoir ceux qui ont été excommuniés par les autres. Nous croyons qu'un membre séparé ne subsistera pas longtemps, et que les autres suivront enfin leur chef. Le Siége apostolique a fait ce qu'il a dû ; l'effet dépend de Dieu. Ceux qui ont été une fois frappés par le Saint-Siége sont demeurés notés à jamais, quoiqu'ils aient eu pour un temps la protection des princes. Au contraire, tous ceux que le Siége apostolique a gardés dans sa communion, ont été reçus ou retenus par toute l'Eglise, soit de leur vivant, soit après leur mort. Enfin, ceux à la condamnation desquels il n'a point consenti, ont été absous par là même. Ainsi Simon le Magicien, soutenu de la puissance des princes, fut abattu par saint Pierre. Ainsi le sentiment du pape Victor touchant la Pâque, a prévalu sur celui des évêques d'Asie ; Acace de Constantinople a été condamné par le pape Félix, Anthime par le pape Agapit, malgré la résistance des princes. Qu'y a-t-il donc d'étonnant, si, dans l'affaire de Photius, l'on nous méprise et l'on nous accuse de dureté ? Saint Pierre n'a-t-il pas souffert la mort même en combattant contre Simon ? Le saint pape et martyr Victor n'a-t-il pas été accusé de dureté par un grand nombre dans l'affaire de la Pâque ? et, sans sa fermeté, l'erreur durerait peut-être encore. Qu'y a-t-il d'étonnant que vous refusiez de nous écouter, vous et les vôtres ? Le pape saint Félix a été méprisé par vos prédécesseurs dans l'affaire d'Acace ; nos prédécesseurs Silvère et Vigile ont été persécutés par les vôtres pour la cause d'Anthime. Cependant tout cela n'y a rien fait, et aujourd'hui vous-même vous condamnez Anthime et Acace, d'accord avec le Siége apostolique, que vous auriez persécuté alors. Ainsi, quand même vous ne nous obéiriez jamais, quand même vous résisteriez au Siége apostolique de tout votre pouvoir, nous ne serons pas privés pour cela de la récompense de nos travaux. Mais nous nous affligeons grandement pour vous, très-cher fils, parce qu'au lieu d'imiter les bons princes, vous n'imitez que les mauvais.

Il est encore un point que nous ne pouvons omettre. Nous reçûmes l'année dernière une lettre portant votre nom, mais remplie de tant de blasphèmes, que celui qui l'a écrite semble avoir trempé sa plume dans la gorge du serpent. Quoique nous soyons insensible aux injures qui nous sont personnelles, il est impossible que nous souffrions tranquillement l'outrage fait à tant de saints Pères, l'outrage fait au Siége apostolique et à l'Eglise romaine. C'est pourquoi nous vous exhortons à faire brûler publiquement cette infame lettre, pour vous purger de la honte de l'avoir commandée. Autrement, sachez qu'en plein concile de tout l'Occident, nous anathématiserons les auteurs de cette lettre ; ensuite nous la ferons attacher à un poteau, sous lequel on allumera un grand feu pour la brûler, à votre honte, sous les yeux de toutes les nations qui viennent au tombeau de saint Pierre, afin que les hommes pieux apprennent ce qu'ils doivent aimer, et les méchants ce qu'ils doivent craindre.

On voit, par ces dernières paroles, que le saint et grand Pape avait en vue, non-seulement de toucher l'empereur par cette menace, mais encore et surtout de donner une leçon à l'univers entier. A la fin de sa lettre, il conjure l'empereur, avec une tendresse toute paternelle, en la présence de Dieu et de ses

(1) Labbe, t. VIII, p. 512-540.

saints anges, de ne pas mépriser saint Pierre dans son successeur, de peur qu'au jugement de Dieu, Pierre lui-même ne l'accuse et ne le condamne. Il le supplie de considérer combien d'hommes il s'expose à égarer, combien d'âmes il s'expose à perdre par son exemple, et quels châtiments il aura à souffrir dans l'éternité pour la perte de tant de fidèles. Dieu veuille vous préserver de tous ces malheurs en inspirant à votre piété de nous obéir; car c'est pour votre salut que nous faisons ces démarches et ces demandes. Ne vous fâchez donc point si nous vous aimons assez pour vouloir qu'avec le royaume temporel vous ayez aussi l'éternel, et que, commandant aujourd'hui aux hommes, vous régniez avec le Christ, et que, devant mourir demain, vous obteniez la vie et la gloire éternelles (1).

Le Pape écrivit en même temps aux évêques soumis au siége de Constantinople et au clergé de cette église une grande lettre, qui contient le récit de toute l'affaire, et les six articles du concile de Rome contre Photius. Il parle ainsi contre la promotion des laïques à l'épiscopat : L'impiété a tellement levé la tête, qu'au mépris des canons, les laïques gouvernent maintenant l'Eglise, et, à leur fantaisie, ôtent les prélats, en mettent d'autres à leur place, et les chassent peu de temps après. Car, voulant commettre impunément toutes sortes de crimes, ils ne permettent pas de prendre les évêques entre les clercs, qui les reprendraient hardiment, étant nourris dans la discipline; mais ils choisissent d'entre eux, afin qu'ils les épargnent, leur étant redevables de leur élévation. D'où il arrive qu'un étranger recueille le fruit qui était dû aux travaux des ecclésiastiques ; et qu'il ne leur sert de rien d'avoir passé par tous les degrés du ministère et employé leur vie au service de Dieu, puisqu'un autre vient de dehors se mettre d'abord à leur tête. Il cite contre cet abus, le treizième canon de Sardique, et ajoute : Voyez et considérez les maux à venir, ou plutôt les maux qui déjà vous pressent. Vous êtes médecins : prévoyez les maladies imminentes par les symptômes qui les précèdent. Vous êtes évêques : considérez d'avance l'horrible pestilence qui s'élève dans l'Eglise du Christ. Vous êtes sentinelles : montez au haut de la citadelle de l'esprit, et découvrez de loin la bête cruelle qui convoite de ravager le troupeau du Seigneur. Elevez votre voix comme une trompette, reprochez ses crimes au peuple de Dieu (2).

C'est ainsi que le pape Nicolas parlait aux évêques du patriarcat de Constantinople. Quand on pense aux maux effroyables que, par suite de cet abus, le schisme de Photius a produits et comme éternisés dans cette partie du monde; quand on pense à l'asservissement seculier et séculaire des églises photiennes, à l'irrémédiable impuissance et dégradation du clergé photien, on sent combien ce grand et saint Pontife avait raison de parler de la sorte ; on est même porté à croire qu'il avait quelque révélation de l'avenir.

Pour ne rien oublier, Nicolas écrivit même à Photius une lettre, où il lui fait voir que ce que les Pontifes romains ont décrété contre les ordinations précipitées des laïques, se trouvait, pour le fond et dans les Ecritures divines et dans la conscience humaine. Photius avait avancé que l'on ne connaissait point à Constantinople les canons du concile de Sardique. Le Pape lui fait voir que cette assertion est contraire à la verité ; Grégoire de Syracuse lui-même en appelant au Saint-Siége, s'était appuyé d'un canon de ce concile. Ces canons se trouvaient dans les plus anciens exemplaires grecs, non moins que dans les latins. Enfin, ce qui était tout à fait péremptoire, dans la concorde grecque des canons sous cinquante titres, les canons de Sardique se trouvent cités avec les autres. Le Pape écrivit encore au césar Bardas, tué plus de six mois auparavant : ce qui montre combien peu de commerce il y avait de Rome à Constantinople. Il écrivit aussi à Ignace, pour le consoler et l'instruire de tout ce qu'il avait fait pour lui ; aux deux impératrices, Théodora, mère de l'empereur Michel, et Eudoxia, son épouse. Il n'écrivit à la mère que pour la louer et la consoler, sachant bien qu'elle n'avait plus de crédit ; mais il exhorte Eudoxia à prendre courageusement le parti d'Ignace. Enfin il écrivit une lettre commune, pour ceux du sénat de Constantinople que l'on trouverait le mieux disposés à soutenir Ignace et à s'éloigner de la communion de Photius (3). L'impératrice Théodora mourut, comme l'on croit, l'année suivante 867, le 11e de février, jour auquel elle est honorée comme sainte par l'église grecque.

Outre ces huit lettres pour Constantinople, le Pape en écrivit une générale à tous les patriarches, métropolitains, évêques, et généralement à tous les fidèles unis à la Chaire de saint Pierre. C'est la même, presque mot pour mot, que celle qui est adressée à l'église de Constantinople; mais elle est partagée en trois. Après la première partie sont d'abord les deux lettres du 25 septembre 860, l'une à l'empereur, l'autre à Photius, envoyées par Rodoalde et Zacharie; en second lieu, la lettre à tous les fidèles, du 18 mars 862 ; troisièmement, les deux lettres envoyées par le secrétaire Léon. Après ces copies, la lettre aux Orientaux continue, et contient le décret du concile de Rome, tenu en 863, sur la lettre envoyée à l'empereur par le prostopathaire, à la fin de laquelle est la lettre aux Orientaux, et enfin la copie des huit lettres qui viennent d'être marquées. Ainsi ce grand et admirable Pontife ne négligeait rien pour instruire le monde entier de l'état des choses, et le prémunir contre la séduction. Nous verrons plus tard le résultat de ses efforts.

(1) Labbe, p. 326-351, *epist.* IX. — (2) *Epist.* X. — (3) *Epist.* XI-XVI.

Dans le temps qu'il soutenait la liberté de l'Église et l'honneur de l'épiscopat dans la personne de saint Ignace, contre les violences tyranniques de Michel et de Bardas, et contre les cruelles fourberies de Photius; dans le temps qu'il donnait des lois religieuses et civiles, avec des mœurs plus douces, à la nation farouche des Bulgares, l'incomparable pape Nicolas appelait à Rome les deux apôtres des Slaves, saint Cyrille et saint Methodius, pour leur donner la consécration épiscopale. D'un autre côté il soutenait l'apôtre du Septentrion, saint Anscaire, et le déclarait son légat pour cette partie de l'Europe.

Dès le commencement de son pontificat, 858, il confirma l'union des églises de Brême et de Hambourg en faveur du saint apôtre. Gonthier, ordonné archevêque de Cologne, après environ dix ans de vacance, et qui comptait l'archevêché de Brême dans sa province, s'opposait d'abord à cette union, malgré l'avis et les prières des deux rois, Louis de Germanie et Lothaire de Lorraine, ainsi que des évêques de leurs royaumes. Enfin, à la prière des rois et de tous les évêques, il déclara que si le Pape confirmait cette union, il l'approuverait aussi, et tous ses suffragants y consentirent. Le roi Louis envoya donc à Rome Salomon, évêque de Constance ; et saint Anscaire, ne pouvant l'accompagner lui-même, envoya avec lui le prêtre Norfrid, son disciple. Ils furent très-bien reçus du pape Nicolas, qui, voyant l'utilité de cette union pour la conversion des païens, la confirma par ses lettres. Il y marque comme saint Anscaire avait été établi premier archevêque de Nordalbingues et son siége fixé à Hambourg par l'autorité du pape Grégoire IV ; ce qu'il confirme, le déclarant son légat pour prêcher l'Évangile chez les Suédois, les Danois, les Slaves et les nations voisines. Puis il rapporte la raison qu'avait eue le roi Louis d'y unir l'évêché de Brême ; ce qu'il confirme encore, ordonnant qu'à l'avenir ces deux diocèses n'en feront qu'un sous le nom de Hambourg, avec défense à l'archevêque de Cologne d'y rien prétendre à l'avenir. Les Suédois et les Danois feraient bien de se souvenir que c'est par les envoyés du Siége apostolique qu'ils ont reçu la lumière de l'Évangile, et que, sans eux, ils seraient encore assis dans les ténèbres de la barbarie.

Horic le Jeune, roi de Danemark depuis 854, quoiqu'il ne fût pas encore Chrétien, profita de l'ambassade de l'évêque de Constance, Salomon, pour envoyer des présents au Pape et l'assurer de ses bonnes dispositions. Le saint Pape l'en remercia par une lettre où il le félicite de la foi qu'il montrait déjà avant le baptême, l'assurant qu'il ne cesse de prier pour lui, afin que Dieu lui fasse connaître de plus en plus la vanité des idoles, les misères de cette vie, la vérité du christianisme, et qu'il l'amène enfin à son vrai culte (1).

(1) *Acta SS.*, 3 *febr.*, § XIX.

Depuis l'union des deux églises de Hambourg et de Brême, saint Anscaire vécut encore six ans, s'appliquant sans [illegible] au gouvernement de son troupeau. Il mêlait dans ses prédications la sévérité et la douceur ; en sorte que, par son visage et ses paroles, il était terrible aux pécheurs, principalement aux puissants et aux rebelles ; mais il était doux aux bons, affable aux gens [illegible] comme un frère, et aux pauvres comme un père. Ses aumônes étaient immenses. Il fonda à Brême un hôpital où l'on traitait les malades et recevait les passants. Il avait un soin particulier des anachorètes, hommes et femmes, et les visitait souvent. Le carême, il nourrissait quatre pauvres tous les jours, et, dans ses visites, il ne se mettait point à table qu'il ne les eût servis.

Il avait un zèle particulier pour racheter les captifs. Des Nordalbingues, quoique Chrétiens, prenaient ceux qui, se sauvant de chez les païens, se retiraient chez eux. Ils s'en servaient comme d'esclaves ou les revendaient même à des païens. Saint Anscaire, l'ayant appris, était en peine comment il pourrait empêcher ces crimes, dont plusieurs des plus puissants et des plus nobles étaient coupables. Toutefois, encouragé par une vision qu'il crut venir de Dieu, il y alla et trouva dans les plus fiers une telle soumission, que l'on chercha de tous côtés ces pauvres captifs et qu'on les mit en liberté. Ce saint prélat avait le don des miracles par la prière et l'onction de l'huile. Et comme on en parlait un jour devant lui, il dit à un de ses amis : Si j'avais du crédit auprès de Dieu, je le prierais de m'accorder un seul miracle, de faire de moi, par sa grâce, un homme de bien.

Il se proposait d'imiter tous les saints, mais particulièrement saint Martin. Il portait jour et nuit un calice sur la chair. Tant qu'il fut vigoureux, il vivait souvent de pain et d'eau ; encore les prenait-il au poids et à la mesure, principalement quand il se retirait en solitude, dans un logement qu'il avait bâti exprès, pour y être en repos et y pleurer en liberté pendant les intervalles de ses fonctions pastorales. Quand la vieillesse l'obligea d'augmenter la nourriture, il continua de ne boire que de l'eau et compensait l'abstinence par des aumônes. Pour exciter sa dévotion, il recueillit quantité de sentences de l'Écriture, dont il remplit de gros livres écrits en notes de sa main. Il en tirait des oraisons, qu'il disait à la fin de chaque psaume, comme on en trouve encore dans quelques anciens psautiers. Tous les matins il faisait dire devant lui trois ou quatre messes, tandis qu'il récitait son office, et ne laissait pas de chanter la grand'messe à l'heure convenable, s'il n'était empêché par quelque incommodité. Souvent, en disant les psaumes, il travaillait de ses mains et faisait des filets.

Il avait toujours espéré de finir par le mar-

tyre. Ainsi, quand il se vit attaqué de la maladie dont il mourut, il était inconsolable, et imputait à ses péchés de se voir trompé dans cette espérance. Sa maladie fut une dyssenterie continuelle pendant quatre mois, qui l'épuisa tellement qu'il n'avait plus que la peau et les os, et il la souffrait avec une extrême patience. Il régla les affaires de son diocèse et fit recueillir tous les priviléges du Siége apostolique, concernant la légation, en envoya des copies à tous les évêques du royaume de Louis et au roi lui-même, le priant d'en favoriser l'exécution. Se voyant près de sa fin, la veille de la Purification, 1er février 865, il fit faire trois grands cierges, dont l'un fut allumé devant l'autel de la Vierge un autre devant l'autel de saint Pierre, et le troisième devant l'autel de saint Jean-Baptiste, pour se recommander à leurs prières en ce terrible passage. Le jour de la fête, tous les prêtres qui se trouvèrent présents célébrèrent pour lui des messes, comme ils faisaient tous les jours. Il donna ordre que l'on fit un sermon, et ne voulut rien prendre que la messe solennelle ne fût finie. Après avoir pris un peu de nourriture, il employa tout le reste du jour et la nuit suivante à exhorter ses disciples tantôt en commun, tantôt en particulier, pour les animer au service de Dieu, mais principalement à soutenir sa mission chez les païens. Comme on disait pour lui les litanies et les psaumes des agonisants, il y fit ajouter le *Te Deum* et le symbole de saint Athanase. Le jour venu, tous les prêtres célébrèrent encore la messe pour lui; il reçut le corps et le sang de Notre Seigneur, éleva les mains et pria pour tous ceux qui l'avaient offensé, répéta plusieurs versets des psaumes, et mourut ainsi le troisième jour de février 865, âgé de soixante-quatre ans, dont il avait été trente-quatre évêque. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort. Sa vie a été écrite par saint Rembert, son disciple et son successeur (1).

Saint Anscaire, étant à son monastère de Turholt en Flandre, près de Bruges, vit un jour des enfants qui venaient à l'église en courant et en folâtrant; mais un d'entre eux, à peu près le plus petit, marchait gravement, et, étant entré dans l'église, y pria avec respect, fit le signe de la croix en se levant et se conduisit en tout comme un homme d'un âge mûr. Le saint évêque fit venir ses parents et leur demanda son nom; ils dirent qu'il s'appelait Rembert, et, de leur consentement, il lui donna la tonsure et l'habit ecclésiastique, et le fit instruire dans ce monastère, où il le recommanda particulièrement. Il le prit ensuite auprès de lui, et ce fut le plus intime de ses disciples. Il assista à sa mort, et, par son ordre, disait les prières qu'il n'avait plus la force de prononcer.

Pendant cette dernière maladie, comme on demandait à saint Anscaire son avis sur le choix de son successeur et sur Rembert en particulier, il répondit que ce n'était pas à lui d'en décider, mais que Rembert était plus digne d'être archevêque que lui d'être sous-diacre. Trois jours avant sa mort, il déclara à Rembert qu'il serait son successeur, et, le jour même de son enterrement, on l'élut d'une voix unanime. Il fut mené avec le décret d'élection au roi Louis, par Thiadric, évêque de Minden, et Adalgaire, abbé de la nouvelle Corbie. Le roi le reçut avec honneur et lui donna, suivant la coutume, le bâton pastoral, pour marque qu'il le mettait en possession de l'évêché. Le pape Grégoire IV, en érigeant ce siége, avait ordonné que, jusqu'à ce qu'il y eût un nombre suffisant de suffragants, le prince prendrait soin de l'ordination de l'archevêque de Hambourg; c'est pourquoi le roi Louis envoya Rembert à Liutbert, archevêque de Mayence, qui le sacra avec Liudard de Paderborn, son suffragant, et Thiadric de Minden, suffragant de Cologne; et on les mêla exprès, afin qu'aucun de ces archevêques ne s'attribuât l'ordination de celui de Hambourg.

Saint Rembert avait fait vœu depuis longtemps d'embrasser la vie monastique aussitôt après la mort de saint Anscaire. C'est pourquoi, de l'avis de ses consécrateurs, dès qu'il fut ordonné, il alla à la nouvelle Corbie, y prit l'habit et promit d'observer la règle de saint Benoît, autant que ses fonctions pastorales le permettraient; et, comme il ne pouvait demeurer dans le monastère, il demanda un compagnon pour lui apprendre la pratique de la règle. On lui donna un diacre, frère de l'abbé, et nommé Aldegaire comme lui. Saint Rembert tint le siége de Hambourg vingt-trois ans, pratiquant les vertus, qui font l'essentiel de la vie monastique, aussi parfaitement que s'il eût vécu dans le cloître (2).

Après l'Orient, ce qui réclamait la vigilance, la sagesse et la fermeté du grand pape saint Nicolas, ce furent les royaumes de Lorraine et de France, afin d'y maintenir sur le trône les lois fondamentales de la société domestique, et par là même de la société publique; et, dans le clergé, les lois de la modération et de la justice. En 860, Charles le Chauve, roi de France; Louis, roi de Germanie; et Lothaire, roi de Lorraine, s'étant assemblés à Coblentz, le 1er de juin, firent entre eux une paix qui parut sincère et dans laquelle ils comprirent Charles, roi de Provence, et l'empereur Louis II. Le roi Lothaire s'était laissé entraîner dès lors, par la passion, à un scandale qui empoisonna toute sa vie, et lui attira une funeste mort.

« Jamais, dit le premier homme de notre siècle pour la profondeur et la plénitude des vues, jamais les Papes et l'Eglise, en général, ne rendirent de service plus signalé au monde que celui de réprimer chez les princes, par

(1) *Acta SS.*, 3 febr. — (2) *Id.*, 4 febr.

l'autorité des censures ecclésiastiques, les accès d'une passion terrible, même chez les hommes doux, mais qui n'a plus de nom chez les hommes violents et qui se jouera constamment des plus saintes lois du mariage, partout où elle sera à l'aise. L'amour, lorsqu'il n'est pas apprivoisé jusqu'à un certain point par une extrême civilisation, est un animal féroce, capable des plus horribles excès. Si l'on ne veut pas qu'il dévore tout, il faut qu'il soit enchaîné, et il ne peut l'être que par la terreur; mais que fera-t-on craindre à celui qui ne craint rien sur la terre ? La sainteté des mariages, base sacrée du bonheur public, est surtout de la plus haute importance dans les familles royales, où les désordres d'un certain genre ont des suites incalculables, dont on est bien éloigné de se douter. Si, dans la jeunesse des nations septentrionales, les Papes n'avaient pas eu le moyen d'épouvanter les passions souveraines, les princes, de caprices en caprices et d'abus en abus, auraient fini par établir en loi le divorce, et peut-être la polygamie ; et ce désordre se répétant, comme il arrive toujours, jusque dans les dernières classes de la société, aucun œil ne saurait plus apercevoir les bornes où se serait arrêté un tel éboulement. — Nous aurions, aujourd'hui, des monstres, ou la polygamie, ou l'un et l'autre sans les Papes (1).

Le roi Lothaire ayant donc pris de l'aversion pour la reine Thietberge, sa femme légitime, conçut le dessein de la répudier, pour épouser une de ses concubines nommée Valdrade, qu'il aimait éperdument. Il fallait pour cela trouver des raisons : et les princes, environnés qu'ils sont de flatteurs, n'en manquent jamais, fallût-il canoniser leurs vices les plus énormes. La reine fut accusée d'avoir commis un inceste avant son mariage, et d'avoir pris une potion pour se faire avorter. Elle nia le fait, et, de plus, fit paraître son innocence par une de ces sortes de preuves qu'on employait en ce temps-là quand on ne pouvait parvenir à la connaissance de la vérité par les voies ordinaires. Mais Lothaire prétendit qu'il y avait eu de la collusion dans l'emploi du moyen auquel on avait eu recours, qui était l'épreuve de l'eau bouillante ; et, étant comme sûr de la complaisance des évêques de ses États, il les convoqua jusqu'à trois fois, à Aix-la-Chapelle, et les rendit arbitres du sort de l'épouse et de la concubine.

Ils procédèrent, dans cette affaire, par degrés. La première fois, au mois de janvier 860, ils déclarèrent que le roi ne pouvait tenir pour sa femme une personne déshonorée par une action si détestable. La seconde fois, au mois de février de la même année, comme Thietberge, pour sauver sa vie, avait été obligée d'avouer le fait, ils la condamnèrent à la pénitence publique. Enfin, au mois d'avril 862, sur la remontrance que Lothaire leur fit, que, ne lui étant pas permis de retenir Thietberge pour sa femme et ne pouvant d'ailleurs vivre dans le célibat, il fallait lui accorder la liberté de contracter un autre mariage, ils déclarèrent qu'il le pouvait, et appuyèrent leur décision sur des canons de conciles et des passages des saints Pères, qu'ils adaptèrent au gré du prince et sur ces paroles de l'Apôtre : Qu'il vaut mieux se marier que de brûler.

Saint Adon, archevêque de Vienne, fut le premier qui informa le Saint-Siége de la conduite de Lothaire et de la connivence des évêques de son royaume. Il le fit par manière de consultation, en demandant s'il était permis à un homme, après avoir épousé une femme et consommé le mariage avec elle, de la quitter et d'en épouser une autre ou de tenir une concubine à sa place, parce qu'on aurait reconnu qu'elle avait été corrompue par un autre homme avant son mariage. Le Pape répondit qu'il désapprouvait entièrement une pareille conduite ; et que, conformément à la sanction de l'Évangile, il ne permettrait jamais à cet homme de prendre une autre femme ou de tenir une concubine en la place de celle qu'il avait épousée, quoiqu'il n'ait pas su, avant son mariage, qu'elle eût été corrompue par un autre homme (2).

Cependant Thietberge appela au Pape du jugement rendu contre elle. Lothaire, de son côté envoya remontrer au saint Père que son prétendu mariage avec Thietberge, sœur de Hubert et fille du comte Bosson était postérieur à celui qu'il avait contracté avec Valdrade, de la volonté de son père. Le Pape indiqua un concile à Metz et y envoya deux légats, auxquels il donna l'instruction suivante : Que d'abord ils feraient une exacte information s'il était vrai que le roi Lothaire eût épousé Valdrade avec les cérémonies ordinaires, en présence de témoins, après lui avoir assigné une dot, et si ensuite cette Valdrade avait passé dans le public pour son épouse légitime. Pourquoi, en ce cas là, il l'aurait répudiée pour épouser Thietberge. Que la crainte qu'il disait avoir eue d'encourir l'indignation de son père, s'il ne contractait cette seconde alliance, était une vaine excuse, puisque, selon la parole du Seigneur, rien ne doit prévaloir, dans le cœur de l'homme, à la perte de son âme, fût-ce le gain du monde entier, bien moins encore une alliance défendue par la loi de Dieu. Que s'il n'y avait point de preuve que le prince eût épousé Valdrade légitimement et dans les formes ordinaires, savoir, par la bénédiction du prêtre, il fallait le porter à se réconcilier avec Thietberge et la reprendre comme sa vraie épouse, supposé qu'elle fût innocente. Que cette princesse, depuis ses disgrâces, avait appelé jusqu'à trois fois au Saint-Siége, et avait expressément déclaré, dans son acte d'appel, qu'on la forçait de s'avouer coupable, et qu'elle protestait contre tous les aveux qu'elle pourrait faire à cet égard, comme

(1) De Maistre, *Du pape*, p. 267-274. — (2) *Epist.* LIX.

étant faux, faits par la crainte de la mort et dans le dessein de se tirer des mains de ses persécuteurs, n'ayant point d'autre moyen pour s'en délivrer. Que le Pape ayant ordonné que Thietberge comparaîtrait au concile, ils examineraient sa cause avec toute l'attention possible ; et s'il se trouvait qu'on lui objectât qu'elle s'était avouée coupable, et qu'elle, au contraire, assurât qu'on l'avait forcée à faire cet aveu, ou qu'elle déclarât qu'elle avait eu ses ennemis pour juges, qu'il leur commandait de rendre un nouveau jugement selon les règles de l'équité, sans permettre qu'elle fût opprimée par injustice (1).

Comme il y avait grand sujet de se défier des évêques de la dépendance du roi Lothaire, le Pape donna ses ordres pour en faire venir au concile des trois autres royaumes, savoir : des royaumes de France, de Provence et de Germanie. Il écrivit à ce sujet à l'empereur Louis II et Charles le Chauve, roi de France, et une lettre circulaire à tous les évêques des quatre royaumes qui devaient se trouver au concile. Il les avertissait de n'avoir pour motif, dans le jugement qu'ils rendront, que la crainte de Dieu, et non pas celle des hommes, qui, quelque puissance qu'ils aient sur la terre, n'y peuvent rien que pour un temps. Il leur déclarait que, s'ils en usaient autrement, en jugeant par faveur et non par justice, il ne manquerait pas de les châtier. Il leur ordonnait de lui faire un rapport fidèle de ce qu'ils auraient fait et statué, afin de l'approuver, s'il était selon sa justice, ou d'en renouveler le jugement, s'il était contre les règles.

Mais des deux légats du Pape, l'un était Rodoalde, le même qui avait déjà prévariqué à Constantinople. Il ne se conduisit pas mieux en Lorraine, et entraîna son collègue dans la même prévarication. Tous deux, corrompus par les présents de Lothaire, supprimèrent toutes les lettres du Pape, et ne firent rien de tout ce qui était ordonné dans leur instruction. Le concile de Metz ne fut composé que des évêques du royaume de Lorraine. On n'y produisit que les actes des conciles tenus à Aix-la-Chapelle par les mêmes prélats, et leurs jugements contre la reine Thietberge y furent confirmés. Seulement, pour donner quelques preuves de leur obéissance envers le Saint-Siége, ils députèrent deux d'entre eux pour en aller rendre compte à Sa Sainteté. C'était l'archevêque de Trèves et celui de Cologne, qui, précisément, étaient les principaux auteurs du désordre, et qui se faisaient forts de convaincre le Pape de la justice de leur procédé (2)

Le saint Pape reçut d'abord ces députés avec bonté. Mais comme, par leur propre déclaration, ils furent trouvés coupables d'une malversation dans l'affaire du divorce en question, et qu'ils furent convaincus d'avoir agi en d'autres occasions contre les lois de l'Eglise et leur devoir, le saint Père les déposa de leurs dignités, cassa tout ce qui s'était fait dans leur concile, et notifia ce jugement à tous les évêques d'Italie, de Gaule et de Germanie. C'est ainsi, disent les annales contemporaines des Francs, que ces prélats méritent d'être traités d'hommes de folle mémoire, pour avoir cru tromper, par quelque faux dogme, la chaire de Pierre, qui n'a jamais trompé personne, et qu'aucune hérésie n'a jamais pu tromper (3).

Gonthier et Theutgaud, au lieu de reconnaître humblement leur faute, y en ajoutèrent de plus grandes. Ils allèrent trouver l'empereur Louis II, qui était alors à Bénévent, et se plaignirent à grand cris d'avoir été injustement déposés, disant que c'était lui faire injure à lui-même de traiter ainsi les ambassadeurs du roi, son frère, qui les avait lui-même envoyés à Rome, et qui y étaient allés sur sa parole ; que cette injure retombait sur toute l'Eglise, et qu'on n'avait jamais ouï dire qu'un métropolitain fût dégradé, sinon du consentement du prince et en présence des autres métropolitains. Ils ajoutèrent beaucoup d'injures contre le Pape, et échauffèrent si bien l'empereur, que, transporté de colère, il marcha sur Rome avec son armée, résolu de maltraiter le Pape, s'il ne les rétablissait (4).

Non contents d'avoir indisposé le chef nominal de l'empire contre le chef réel de l'Eglise, les deux prélats déposés composèrent contre le Pape une protestation insolente, dont voici le précis. Ecoutez, seigneur pape Nicolas : nous sommes venus vous consulter, envoyés par nos confrères. Nous avons attendu trois semaines, sans que vous nous ayez rendu d'autre réponse, sinon que nous paraissions excusables. Enfin, nous ayant fait venir et ayant fait fermer les portes sur nous, vous avez voulu nous condamner par une fureur tyrannique et sans garder aucune règle, sans examen et sans témoins. Mais nous ne recevons pas votre maudite sentence ; nous la rejetons, au contraire, comme une malédiction, et nous ne voulons plus communiquer avec vous. Nous nous contentons de la communion de toute l'Eglise. Vous vous êtes frappé vous-même par votre sentence téméraire. Au reste, ce n'est point notre intérêt propre qui nous irrite, c'est celui de tout l'ordre épiscopal, à qui vous voulez faire violence. Le précis de notre cause est de savoir si les lois divines et humaines permettent d'appeler concubine une fille libre qui a été mariée légitimement. Ils parlent de Valdrade, qui, d'après certaines histoires, était leur parente : circonstance qui donnerait à comprendre jusqu'à quel point ils étaient désintéressés dans cette affaire.

Ils envoyèrent ce libelle aux évêques du royaume de Lothaire avec la lettre suivante : Nous supplions humblement votre fraternité

(1) Labbe, t. VIII, p. 482.—(2) *Epist* XVII-XIX, XXII, XXIII. — (3) *Ann. Met.*, 864.— (4) *Id.*, et *Bertin.*

de ne point nous refuser le secours de vos saintes prières, et de ne pas vous laisser troubler ni effrayer par les fâcheuses nouvelles que les bruits publics pourront vous apprendre de nous. Nous espérons de la bonté de Dieu qu'il ne permettra pas que nos ennemis prévalent contre notre roi et contre nous ; car quoique le seigneur Nicolas, qu'on nomme Pape, qui se met au rang des apôtres et qui se fait empereur de tout le monde, se soit prêté aux desseins de nos adversaires et nous ait voulu condamner, il a trouvé tant d'opposition à sa fureur, qu'il s'est bien repenti de ce qu'il a fait. Nous vous envoyons les articles que nous avons souscrits, pour vous faire connaître le sujet de nos plaintes. Visitez souvent notre roi par vous-mêmes, par vos envoyés et par vos lettres ; et travaillez à le rassurer. Faites-lui le plus d'amis que vous pourrez, et tâchez surtout d'engager le roi Louis à agir de concert avec lui. Car nous n'aurons de paix qu'autant qu'ils seront unis (1).

Ainsi le pape saint Nicolas, parce qu'il maintenait la sainteté du mariage sur le trône, voyait conjurés contre lui, non-seulement le prince dont il condamnait la passion, mais les principaux évêques de son royaume, mais l'empereur même, qui, par son office, devait protéger, seconder l'Église et son chef. Heureusement que le saint Pape avait pour lui celui qui a dit : Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Le Pape, ayant appris que l'empereur Louis marchait sur Rome, indiqua un jeûne et des processions, pour obtenir de Dieu qu'il changeât le cœur de ce prince et qu'il maintînt l'autorité du Saint-Siége. Aussitôt que l'empereur fut arrivé à Rome, le clergé et le peuple romain, à jeun et chantant des litanies, se rendirent en procession à l'église de Saint-Pierre. Mais à peine commençaient-ils à monter les degrés, qu'ils furent renversés et frappés par les gens de l'empereur. Les bannières et les croix furent brisées. Une croix où sainte Hélène avait fait enchâsser du bois de la vraie croix fut rompue et jetée dans la boue ; les Anglais la ramassèrent et la rendirent aux trésoriers. Les gens de l'empereur pillèrent et brûlèrent plusieurs maisons, forcèrent des églises, tuèrent des hommes et violèrent des femmes, même des religieuses. Le Pape, qui était demeuré au palais de Latran, ayant eu avis qu'on voulait le faire prisonnier, s'embarqua secrètement sur le Tibre, et gagna l'église de Saint-Pierre, où il passa deux nuits en prière, sans boire ni manger. Pendant ce temps-là, celui qui avait jeté à terre le bois de la vraie croix mourut subitement, et l'empereur fut saisi d'une fièvre violente. Ces deux accidents firent rentrer le prince en lui-même, et il envoya l'impératrice au Pape, pour l'assurer qu'il pouvait venir le trouver et qu'il ne lui serait fait aucune violence. Le Pape, que sa conscience rassurait encore plus que les promesses de l'impératrice, se rendit chez l'empereur et lui parla avec tant de force et d'autorité pour justifier sa conduite, que le prince, après cette conférence, quitta Rome et ordonna aux deux évêques déposés de se retirer en France.

Furieux d'être ainsi déçu dans sa criminelle attente, Gonthier envoya son frère Hilduin porter son insolente protestation au Pape, et, sur son refus, au tombeau de saint Pierre. Hilduin, qui pourtant était ecclésiastique, entra dans l'église l'épée à la main. Les custodes qui voulurent s'opposer à son dessein, furent frappés à coups de bâton, et il en mourut un sur la place. Gonthier ne s'en tint pas là. Theutgaud et lui écrivirent à Photius, et lui envoyèrent une lettre pleine de blasphèmes et de calomnies, laquelle ils supposaient avoir écrite au Pape sur leur déposition. C'était apparemment le libelle qu'ils avaient fait mettre sur le tombeau de saint Pierre. Ils prièrent Photius de communiquer ces pièces à toutes les églises particulières. C'est ainsi qu'un schisme né en Occident de la passion adultère du roi Lothaire cherchait à s'appuyer contre le Siége apostolique sur un schisme né à Constantinople, de la passion incestueuse du césar Bardas.

Gonthier, de retour à Cologne et ne comptant pour rien la sentence prononcée par le Pape, célébra la messe le jeudi saint, et consacra le saint-chrême. Mais Theutgaud de Trèves, plus respectueux envers le Saint-Siége, s'abstint de faire aucune fonction. Le roi Lothaire, pour qui Gonthier avait fait tant de choses indignes, ne voulut plus seulement entendre sa messe, ni communiquer avec lui ; il alla même, à la sollicitation des autres évêques, jusqu'à le déposséder de l'archevêché de Cologne, pour le donner à Hugues, cousin du roi Charles le Chauve. Outré de dépit, Gonthier emporta avec lui tout ce qui lui restait du trésor de l'église de Cologne, et retourna à Rome, pour découvrir au Pape tous les artifices dont Lothaire et lui avaient usé dans l'affaire de Thietberge et de Valdrade.

Lothaire, de son côté, écrivit au Pape une lettre fort soumise. Il y proteste qu'il a toujours été pénétré du plus profond respect pour le Saint-Siége, et que, sans avoir égard à sa dignité de roi, il est disposé à suivre ses avis avec autant de soumission que le dernier de ses sujets ; qu'il est fâché que Sa Sainteté se soit laissé prévenir par ses ennemis ; mais qu'il est prêt, pour le détromper, à se rendre lui-même à Rome. Il ajoute qu'il a appris avec douleur l'excommunication de Gonthier et de Theutgaud ; mais qu'il espère que Sa Sainteté se laissera fléchir en leur faveur ; qu'il est mortifié que Gonthier continue de faire les fonctions épiscopales, et qu'il n'avait pas voulu permettre qu'il officiât en sa présence ; que pour Theutgaud, il mérite quelque indulgence, à cause de sa simplicité et de l'humilité

avec laquelle il s'est soumis à la sentence du Saint-Siége (1).

Les évêques qui avaient approuvé le divorce de Lothaire ne tardèrent pas à reconnaître leur faute. Adventius de Metz fut un des plus empressés à demander pardon au Saint-Siége et à porter ses confrères à le demander. Il écrivit, à ce sujet, une lettre à Nicolas, où, après un bel éloge du zèle et de la fermeté de ce grand Pape, il lui dit: Je serais au comble de mes vœux, si mes infirmités me permettaient de visiter les tombeaux des saints apôtres et de me présenter à Votre Paternité; mais puisque les douleurs de la goutte et les infirmités de la vieillesse m'empêchent d'entreprendre ce voyage, je me recommande à vous, qui tenez la place de Dieu, et, pour toucher votre miséricorde, je vous expose les raisons qui peuvent excuser ma faute. Il proteste qu'il n'a pas su les commencements de cette affaire, parce qu'il n'était pas encore évêque, et qu'il n'a péché que par simplicité; qu'au reste, il a travaillé à rappeler à leur devoir ceux qui s'étaient égarés avec lui. Il conclut en conjurant le Pape, avec larmes, de lui accorder la paix. Cet évêque engagea aussi le roi Charles à écrire au Pape en sa faveur (2).

Dans l'inscription de toutes ces lettres, le saint pape Nicolas est appelé Pape universel; expression très-juste, parce que le Pape, comme tel, l'est pour tout l'univers, et qu'il n'y a que lui qui le soit ainsi. L'expression d'évêque universel, de patriarche universel, prise à la rigueur, est fausse, parce qu'un évêque ne l'est que pour son diocèse, un patriarche ne l'est que pour une portion de l'Église, et qu'enfin il y a plus d'un patriarche, et plus d'un évêque.

Le Pape accepta la satisfaction d'Adventius, d'autant plus que, sur son exposé, il le croyait à l'article de la mort. Mais dans cette lettre du pape saint Nicolas, ces paroles sont remarquables: Vous dites que vous êtes soumis aux rois et aux princes, parce que l'Apôtre dit: Soit au roi, comme étant au-dessus. Vous avez raison; mais prenez garde que ces rois et ces princes le soient véritablement. Voyez s'ils se conduisent bien eux-mêmes, puis s'ils gouvernent bien leurs sujets; car qui est mauvais à lui-même, à qui sera-t-il bon? Voyez s'ils sont princes justement; autrement il faut plutôt les tenir pour des tyrans que pour des rois, et leur résister au lieu de s'y soumettre; car si nous sommes soumis à de pareils princes, au lieu de leur être supérieurs, ce sera une nécessité pour nous de favoriser leurs vices. Soyez donc soumis au roi, comme étant au-dessus des autres par ses vertus et non par ses vices, et obéissez-lui à cause de Dieu comme dit l'Apôtre, et non pas contre Dieu (3).

Dans ces paroles, le saint pape Nicolas rappelle deux maximes avouées de tout le monde: la première, qu'on ne doit l'obéissance qu'au prince qui a droit de commander; la seconde, qu'on ne lui doit cette obéissance que dans les choses qui ne sont pas contre Dieu, enfin, il suppose que c'est au Pape et aux évêques à décider ce qui est contraire ou non à la loi divine. Or, ni les apôtres ni les premiers Chrétiens n'ont pensé différemment. Et quand Fleury se permet de dire que le pape Nicolas ne considérait pas bien ce qu'avait dit saint Pierre, nous croyons que Fleury lui-même ne considère pas bien ni ce que dit saint Pierre ni ce que dit le pape saint Nicolas. Le roi Lothaire lui-même avait dit aux évêques: La puissance royale doit reconnaître l'autorité de la dignité sacerdotale; car nous savons que celle-ci est d'autant plus supérieure à l'autre, qu'elle approche plus près de Dieu (4).

Francon de Tongres envoya aussi à Rome demander l'absolution pour la même faute, et le Pape la lui accorda, à condition qu'il tiendrait pour légitimement déposés Gonthier et Theutgaud. Il donne cependant quelque espérance qu'il rétablira ce dernier. Rolland, archevêque d'Arles, lui avait écrit, de son côté, pour l'assurer qu'il adhérerait toujours à ses décrets, et pour l'exhorter à tenir ferme. Le Pape, qui joignait les plus sages ménagements à la fermeté la plus inflexible, ne cessait d'exhorter les deux rois Louis et Charles le Chauve de représenter à Lothaire ses devoirs dans l'affaire présente. Louis et Charles tinrent, le dix-neuvième de février 865, une assemblée à Touzi, près de Toul, où ils déclarèrent qu'ils avaient décerné une députation à leur neveu Lothaire, pour l'avertir du scandale qu'il donnait à l'Église par son divorce, et qu'il avait promis de suivre leurs avis. Ils mandèrent au Pape qu'ils l'avertiraient encore une fois, vers la Saint-Jean.

Le légat Rodoalde, prévaricateur en Lorraine, comme il l'avait été à Constantinople, était revenu à Rome avec l'empereur Louis, lorsque le Pape était retiré à Saint-Pierre et comme assiégé. Ce tumulte obligea le Pape à différer le concile où il se proposait de le juger; mais ayant appris qu'il voulait encore s'enfuir, il lui dénonça en présence de plusieurs évêques et d'autres personnes, qu'il pouvait demeurer à Rome en toute sûreté, avec ses amis et ses serviteurs, en attendant le concile où il pourrait se justifier; mais que, s'il sortait de Rome sans la permission du Pape, il serait dès lors déposé et excommunié. Rodoalde ne laissa pas de partir sans permission; et, ayant dépouillé son église de Porto, il se retira en d'autres provinces. Après cette seconde fuite, le Pape le tint pour convaincu. Ainsi ayant assemblé un concile nombreux dans l'église de Latran, il le déposa et l'excommunia, avec menace d'anathème, si jamais il communiquait avec Photius ou s'opposait à Ignace (5).

(1) Apud *Baron.*, an. 864. — (2) Labbe, t. VIII, p. 482. — (3) *Ibid.*, p. 487. — (4) *Ibid.*, p. 741. — (5) *Ibid.*, p. 290.

Le Pape, pour faire exécuter son jugement touchant Thietberge et Valdrade, et pour terminer quelques autres affaires importantes, envoya Arsène, évêque d'Orta son légat, sur les lieux, et écrivit aux princes et aux évêques qu'il l'avait revêtu de son autorité, et qu'on devait l'écouter comme sa propre personne. Le légat, arrivé dans le royaume de Lothaire, fit tenir une assemblée d'évêques, où le roi assista, et dans laquelle le prélat lui proposa de choisir l'un de ces deux partis, ou de se réconcilier avec son épouse en éloignant Valdrade, sa concubine, ou d'être frappé du glaive de l'excommunication, lui et tous ceux qui favoriseraient son crime. Le roi, [illegible] de nécessité vertu, reprit la reine Thietberge en sa compagnie et promit avec serment, qu'il ne l'éloignerait plus, qu'il la traiterait désormais en vraie épouse, et que, tant qu'il vivrait, il n'en prendrait point d'autre. A l'égard de Valdrade, le légat lui enjoignit, de la part de Dieu, de saint Pierre et du Pape, de se rendre à Rome pour y recevoir la pénitence qu'il plairait au Saint-Père de lui imposer.

Valdrade se soumit pareillement aux ordres du légat, et le suivit jusqu'à Pavie, comme il s'en retournait à Rome. Mais le roi Lothaire, s'étant repenti de l'avoir laissée aller, fit courir après elle et la fit ramener dans ses États. Le Pape, indigné de cette conduite, l'excommunia, et ne voulut plus écouter aucune proposition de Lothaire, pas même lui permettre de se rendre à Rome pour y faire son accommodement, qu'avant tout il n'y eût fait conduire Valdrade et n'eût donné des preuves publiques et constantes qu'il traitait Thietberge en épouse et en reine (1). Nous verrons la suite et la fin de cette affaire sous le pontificat suivant.

Deux autres femmes faisaient grand bruit dans le monde par leurs aventures, et il fallut encore l'autorité du Pontife romain pour en arrêter le scandale. Judith, fille de Charles le Chauve, avait épousé, en 856, Ethelwolf, roi d'Angleterre; devenue veuve, en 858, elle épousa Ethelbald, fils et successeur d'Ethelwolf. Cette union incestueuse souleva une réprobation si universelle et si forte que, sur les remontrances de saint Swithin, évêque de Winchester, le roi consentit à la séparation. Judith, revenue en France, se laissa enlever par Baudouin, comte de Flandre, qui l'épousa sans le consentement du roi, son père. Les évêques de France ayant excommunié Baudouin, il vint à Rome pour se faire absoudre par le Saint-Siége et pour supplier le Pape de pardonner sa faute au roi et de l'engager à consentir à son mariage. Le Pape ne voulut point l'absoudre d'abord, mais il écrivit au roi en sa faveur, et ordonna aux évêques qui l'avaient excommunié, de l'obliger à remettre Judith en liberté pour être par eux présentée au roi et à la reine, ses père et mère, supposé qu'ils la voulussent voir et donner le consentement à son mariage, comme il les avait priés. La chose s'accomplit comme le Pape l'avait souhaité; et le roi, [illegible], consentit au mariage de sa fille avec Baudouin.

Une autre femme nommée [illegible], épouse du comte Boson, avait quitté son mari pour s'abandonner à un de ses domestiques qu'elle suivait partout. Le saint Pape, après plusieurs monitions auxquelles elle n'avait point obéi, l'avait excommuniée, nonobstant quoi le roi Lothaire lui avait donné retraite en son royaume. Le légat Arsène, dont nous venons de parler, [illegible] de la plus [illegible], ce qui la fit résoudre de se joindre à Valdrade pour aller à Rome demander au Pape l'absolution de son excommunication et de ses crimes. Mais elle ne persista pas longtemps dans ce dessein, et s'évada de la compagnie du légat, qui s'était chargé de la conduire avec la femme de Valdrade aux pieds du saint Père. Le légat renouvela contre cette libertine tous les anathèmes dont elle avait été frappée auparavant, et les signifia par une lettre circulaire à tous les évêques de Germanie, de Gaule et de Neustrie (2). De pareils exemples peuvent faire comprendre ce que seraient devenues les mœurs publiques et privées, sans l'intervention des Papes.

Dans le même temps que le pape saint Nicolas soutenait ainsi la morale publique contre les scandales des princes, il soutenait encore l'innocence et l'autorité des évêques [illegible] contre le despotisme vindicatif de l'un d'entre eux. Rothade, évêque de Soissons, appuyé du suffrage de trente-trois autres évêques, avait déposé un prêtre de son diocèse, qui s'était souillé d'un péché charnel, et qui était déshonoré dans le monde par la mutilation qu'on lui en avait fait souffrir. Ce prêtre, après avoir cessé trois ans toute fonction ecclésiastique, s'avisa d'appeler de la sentence de son évêque au métropolitain, qui était Hincmar de Reims, qu'il savait n'être pas des amis de Rothade. Hincmar le fit bien connaître, en rétablissant, contre les règles, le prêtre déposé, et en chargeant d'anathèmes celui qui lui avait été substitué, qu'il condamna encore à la prison. Rothade, s'étant opposé à l'exécution d'un jugement si injuste, fut excommunié lui-même dans un synode que le métropolitain fit tenir à Soissons; mais il se porta pour appelant au Saint-Siége, dans un autre synode des quatre provinces, assemblé à Pistes, où l'on avait refusé de l'admettre à cause de l'excommunication dont il était frappé.

Ce dernier [illegible] à son appel. Mais comme il était près de partir pour aller le poursuivre à Rome, [illegible], sous [illegible] il [illegible] son [illegible] et se soumettait à des juges compromissaires. Hincmar, [illegible] que cette [illegible], le chargea encore d'autres monstruosités; et, ayant su mettre dans son parti le roi Charles

(1) Ann. Bertin., Hincmar, Met. — (2) Labbe, t. VIII, p. 493.

le Chauve, il lui fit faire défense, par ordre de ce prince, de sortir du royaume, et voulut l'obliger de comparaître a un nouveau synode, qu'il fit tenir a Soissons. Mais Rothade ne voulut jamais s'y trouver, et répondit toujours aux différentes citations que cette assemblée lui fit faire, qu'il avait appelé et qu'il appelait encore à l'autorité souveraine du Siége apostolique, à laquelle tout le monde devait être soumis, puisqu'elle avait été donnée à saint Pierre par Jésus-Christ même ; qu'il en attendait le jugement et qu'il ne consentirait jamais d'être jugé ailleurs qu'à Rome étant contre l'ordre de préférer l'inférieur au supérieur. Sur ces refus de Rothade, Hincmar, et les évêques ses partisans, qui formaient le synode, le firent d'abord emprisonner, et ensuite le déposèrent et le reléguèrent dans un monastère.

Le Pape, ayant reçu l'acte d'appel de Rothade, écrivit à Hincmar qu'il était extrêmement surpris des attentats qu'il faisait aux saints canons et aux prérogatives du Saint-Siége, qui étaient reconnues dans toute l'Église ; qu'il ne laisserait point de telles entreprises impunies, et qu'en attendant, il lui ordonnait, sous peine d'excommunication, de rétablir Rothade dans son évêché; que, si l'on avait quelque délit à lui imputer, il fallait que le prêtre qui avait occasionné le désordre vînt aussi à Rome avec les accusateurs de Rothade ; que si, dans trente jours après la réception de sa lettre, ce qu'il ordonnait n'était pas exécuté, il lui interdisait à lui et à tous les évêques, ses adhérents, la célébration de la messe, jusqu'à ce qu'ils en eussent effectué le contenu (1). Il écrivit en même temps au roi Charles le Chauve, le conjurant d'employer son autorité pour faire rétablir Rothade dans son église, et de ne point l'empêcher de se rendre à Rome pour y poursuivre son appel. Il lui dit, entre autres, ces paroles aussi belles que vraies : Les priviléges de l'Eglise romaine sont les remèdes de toute l'Eglise catholique. Oui, les priviléges de Pierre sont des armes contre toutes les attaques des méchants, le boulevard et l'enseignement de tous les pontifes du Seigneur, ainsi que de tous ceux qui sont élevés en puissance, mais encore de tous ceux que ces mêmes puissances opprimeraient de quelque manière (2).

Hincmar, après avoir retenu longtemps les lettres du Pape sans les lire, envoya l'évêque de Beauvais à Rome pour demander la confirmation du concile qui avait déposé Rothade, et en même temps pour prier le Pape de confirmer les priviléges de sa métropole. Le Pape lui fit réponse qu'il s'étonnait que, pendant qu'il demandait que le Saint-Siége confirmât ses priviléges, il faisait tous ses efforts pour donner atteinte à ceux du Saint-Siége lui-même ; que pendant qu'il appelait l'Eglise romaine le port du salut, il persécutait ceux qui voulaient s'y réfugier; qu'il ne comprenait pas comment ceux qui ne faisaient point de cas des priviléges du Saint-Siége, d'où les autres églises tiraient les leurs, osaient y recourir pour en demander, ou user de ceux qu'ils en avaient reçus; qu'il lui ordonne pour la seconde fois de laisser à Rothade la liberté de venir a Rome; et que, s'il l'oblige de lui écrire encore pour le même sujet, il punira la violation des saints canons par un jugement définitif et péremptoire (3).

Le Pape répondit dans le même sens aux autres évêques du concile de Soissons. Entre autres, il leur fait cette réflexion : Au préjudice des priviléges du Siége apostolique et souverain, par lesquels vous demandez que nous confirmions les priviléges de vos églises, vous prétextez les lois des empereurs pour soutenir que Rothade n'était pas recevable en son appel ; mais, comme on le voit entre autres par les paroles de saint Innocent et de saint Grégoire, les lois humaines sont nulles quand elles se trouvent en opposition avec l'Évangile ou les canons. Or, les appellations au Saint-Siége ont été reconnues et ordonnées par le concile de Sardique, et il suffit que l'appelant prétende avoir bonne cause, quand il ne l'aurait pas en effet. Le Pape se plaint ensuite de ce qu'on avait ordonné un évêque en la place de Rothade, et ajoute les mêmes menaces qu'il avait faites à Hincmar; puis il dit : Si vous continuez dans votre désobéissance, nous relèverons Rothade de votre condamnation et nous vous condamnerons vous-mêmes en plein concile. Par la grâce de Dieu et à l'exemple de nos pères, nous défendrons jusqu'à la mort les priviléges de notre Siége. Et vous-mêmes, vous devriez nous seconder en cela de tous vos vœux et de toutes vos forces ; car les priviléges du Siége apostolique sont les remèdes et la défense de toute l'Eglise catholique, son plus ferme boulevard contre les assauts des méchants. Ce qui arrive aujourd'hui à Rothade, comment savez-vous s'il n'arrivera pas demain à chacun d'entre vous? Et alors, à qui aurez-vous recours (4)? Ces réflexions, dont toute l'histoire démontre la justesse, étaient d'autant plus frappantes à cette époque, que les évêques de France se voyaient plus exposés à devenir d'un jour à l'autre les victimes des révolutions et des réactions politiques.

Nous avons encore d'autres lettres du pape saint Nicolas à Charles le Chauve touchant cette affaire, et à Rothade même, qu'il exhorte à persister dans son appel et à se rendre à Rome aussitôt qu'il aura la liberté d'y aller. Il en eut enfin la permission. Arrivé à Rome vers la fin d'avril 864, il y attendit six mois sans que personne se présentât pour l'accuser. Alors il donna au Pape une requête où il exposa d'une manière fort humble et fort touchante la suite des vexations qu'il a souffertes et demande que le Pape prononce sur son appel (5). La veille de Noël 864, le Pape,

(1) *Epist.* XXIX. — (2) *epist.* LXX. — (3) *epist.* XXVIII. — (4) *Epist.* XXXII. — (5) Labbe, p. 784.

officiant à Sainte-Marie-Majeure, suivant la coutume, monta sur l'ambon et expliqua publiquement l'affaire de Rothade, rapportant sommairement les faits contenus dans sa requête et soutenant que, quand même il n'aurait pas appelé, il ne devait pas être déposé sans la participation du Saint-Siége, attendu que la cause des évêques est une des causes majeures que les sacrés canons ont réservées au jugement du Pontife romain. Ensuite, de l'avis des évêques, des prêtres, des diacres et de toute l'assemblée, il déclara que Rothade, déposé au préjudice de son appel et contre lequel, depuis si longtemps qu'il était à Rome, aucun accusateur n'avait paru, devait être revêtu des ornements épiscopaux. Rothade les prit et protesta qu'il serait prêt à répondre à ses parties. Le Pape attendit encore jusqu'au 21e de janvier 865; et comme il ne se présenta personne contre Rothade, cet évêque donna publiquement au Pape un mémoire contenant sa justification, avec promesse de répondre à ses accusateurs toutes les fois qu'il s'en présenterait. Ce mémoire fut lu devant toute l'assemblée, puis on lut la sentence de sa restitution; après quoi, du consentement de tous, Rothade célébra la messe solennellement. Le lendemain, le concile s'assembla; et Rothade, s'étant justifié, fut encore rétabli dans son premier état et renvoyé à son siége avec les lettres du Pape, à la charge de répondre devant le Saint-Siége à ses accusateurs, s'il était poursuivi de nouveau.

Dans la lettre que le Pape en écrivit à Hincmar, il lui reproche vivement et justement sa conduite peu loyale dans cette affaire; depuis huit ans qu'il travaillait à déposer Rothade, il avait évité d'en informer le Siége apostolique, auquel cependant cette cause était réservée comme étant une cause majeure. Il lui remet devant les yeux que les priviléges du Saint-Siége exigeaient qu'on ne jugea point Rothade sans sa participation, quand même cet évêque ne s'y fût point porté pour appelant, puisque les saints canons ordonnent qu'on s'adressera de toutes les parties de l'Eglise à ce Siége apostolique pour en recevoir les jugements, desquels, comme dit saint Gélase, il n'est jamais permis d'appeler. Qu'il n'a qu'à choisir de deux choses l'une : ou de se soumettre à la décision du Saint-Siége en faveur de Rothade, ou de venir sans délai à Rome se rendre partie contre lui, après néanmoins qu'il aura été rétabli dans tous ses biens et honneurs. Que s'il n'accepte ni l'un ni l'autre de ces deux partis, et que, selon sa coutume, il se rende réfractaire à ses ordres, il le prive de toute dignité épiscopale, sans qu'il puisse espérer d'être jamais rétabli (1).

La lettre la plus considérable que le saint pape Nicolas écrivit dans cette occasion, est celle qui est adressée à tous les évêques de Gaule. Nous croyons devoir la résumer avec d'autant plus de soin, qu'elle est plus mutilée et plus travestie dans Fleury, et même dans l'*Histoire de l'Eglise gallicane*. En voici la suite et la substance.

Notre Seigneur Jésus-Christ est le pasteur, l'évêque et le pontife de toutes les églises particulières, qui ne font qu'une Eglise unique, qu'il a lui-même créée et rachetée. Toutefois, avant de monter au ciel, il l'a confiée à ses apôtres, et, par eux, à nous, leurs héritiers et leurs successeurs, qu'il a établis sur elle, pasteurs, évêques et pontifes. Mais, comme dit saint Léon (2), entre les bienheureux apôtres, il y eut, dans une similitude d'honneur, un discernement de puissance; et, quoique l'élection de tous fût pareille, il a été donné à un d'avoir la prééminence sur les autres. De cette forme est née la distinction des évêques ; et il a été pourvu, par une grande disposition, à ce que tous ne s'attribuassent pas tout, mais que, dans chaque province, il y eût quelqu'un dont la sentence fut la première entre ses frères; ensuite, que quelques-uns, établis dans les villes les plus considérables, reçussent une sollicitude plus étendue; et que, par ceux-ci, le soin de l'Eglise universelle confluât à la Chaire unique de Pierre, et que rien ne fût jamais en dissidence avec son chef (3). Si quelques-uns d'entre vous n'avaient pas méconnu ce que dit saint Léon, jamais vous n'auriez déposé, dépouillé, emprisonné l'évêque Rothade, sans notre consentement. Car n'est-ce pas vous attribuer tout, que de vous arroger les jugements des évêques, qui sont certainement du nombre des affaires majeures? Vous paraît-il une petite chose de déposer vos collègues sans le consentement du Siége apostolique? Que si vous ne comptez pas les condamnations des évêques parmi les affaires majeures, quelles sont donc les causes que vous regardez comme telles? Que penser des prêtres et des clercs inférieurs que le concile de Chalcédoine, dans certains cas, renvoie à notre jugement (4)? Si vous déposez si facilement les évêques, sans même en donner connaissance au Siége de pierre, comment le soin de l'Eglise universelle confluera-t-il par vous à ce Siége unique? Est-ce que les évêques ne sont pas de l'Eglise universelle, pour que vous ne vous mettiez point en peine d'informer de leur condamnation la Chaire unique de Pierre? Comment jamais rien ne sera-t-il en dissidence avec le chef, si, dans la condamnation des principaux membres, vous êtes en dissidence avec le chef, avec le Siége apostolique? Ou bien, est-ce que le Siége apostolique n'est pas le chef? C'est donc vainement, pour ne pas parler d'une foule d'autres exemples, que le concile de Sardique a dit au pape Jules : C'est une chose excellente et très-convenable que les pontifes du Seigneur réfèrent de toutes les provinces au chef, c'est-à-dire au Siége de l'apôtre Pierre.

(1) Labbe, p. 795. — (2) *Epist.* LXVIII, *alias* XIV. — (3) Apud Labbe, *Epist.* LXXXIV. Apud Mansi et Ballerini. *Epist.* XIV. — (4) Canon IX

[illegible] à que le Siége de Pierre est appelé le [illegible], à qui les pontifes du Seigneur doivent référer de toutes les provinces. Mais vous, vous méprisez tellement cette Chaire, que vous ne daignez rien lui référer, même des causes majeures, et que, sans daigner la consulter, vous osez condamner un évêque, même lorsqu'il y appelle.

Car il est par trop absurde de dire, comme vous faites, que Rothade, après avoir appelé au Saint-Siége, ait changé de langage pour se soumettre de nouveau à votre jugement. Quand il l'aurait fait, vous deviez le redresser et lui apprendre qu'on n'appelle point d'un juge supérieur à un inférieur. Mais encore q[u'i]l n'eût pas appelé au Saint-Siége, vous n'auriez dû en aucune manière déposer un évêque, sans notre participation, au préjudice de tant de décrétales de nos prédécesseurs que l'Eglise romaine conserve dans ses archives, et dans des monuments d'une antiquité authentique. Car, si c'est par le jugement des Pontifes romains que les écrits des autres docteurs sont approuvés ou rejetés, combien plus doit-on respecter ce qu'ils ont écrit eux-mêmes pour décider sur la doctrine ou la discipline? Quelques-uns de vous disent que ces décrétales ne sont point dans le Code des canons. Cependant, quand ils les trouvent favorables à leurs intérêts, ils s'en servent sans distinction, et ne les rejettent que pour diminuer la puissance du Saint-Siége. Que s'il faut rejeter les décrétales des anciens Papes, parce qu'elles ne sont pas dans le Code des canons, il faut donc rejeter les écrits de saint Grégoire et des autres Pères, et même les Ecritures saintes. Ensuite il prouve, par l'autorité de saint Léon et de saint Gélase, que l'on doit recevoir généralement toutes les décrétales des Papes.

L'abbé Fleury et le jésuite Longueval supposent que les décrétales, que le Pape Nicolas soutient avec tant de chaleur, sont les fausses décrétales de la collection d'Isidore Mercator. Le ministre calviniste Blondel avoue, au contraire, et démontre positivement, que les décrétales dont parle Nicolas Ier ne sont pas les fausses décrétales d'Isidore, mais les décrétales vraies des Papes précédents (1). Et de fait, pour qui veut y regarder, la chose est claire de soi-même. Le Pape s'explique assez nettement. Les décrétales qu'il soutient sont celles que l'Eglise romaine conserve dans ses archives, et dans des monuments d'une antiquité non suspecte : ce sont ses paroles. Sa conduite ne le prouve pas moins. Et, dans cette lettre et dans les autres, c'est sur des décrétales authentiques qu'il s'appuie.

Le saint pape Nicolas continue dans sa lettre aux évêques de France : Une seule lettre du pape Léon à l'archevêque Anastase de Thessalonique suffit pour condamner la présomption de quelques-uns d'entre vous, et pour vous apprendre que vous ne devez point décider de pareilles affaires sans nous consulter, car voici ses paroles : Comme il vous était libre de suspendre la décision des affaires majeures et des causes plus difficiles, pour attendre notre sentence, et il n'y avait pour vous ni raison ni nécessité d'excéder vos pouvoirs; d'autant plus que, si l'accusé méritait une peine de cette nature, vous deviez attendre notre réponse à votre consultation. Lors même qu'il aurait commis quelque chose de très-grave, il fallait attendre notre censure et ne rien décerner avant de connaître notre avis. Ce que disait saint Léon, nous pouvons de même le dire pour Rothade : depuis près de huit ans que son affaire vous occupe, il n'y avait pour vous ni raison ni nécessité d'outrepasser vos pouvoirs. Eût-il commis quelque chose de très-grave, il fallait attendre notre censure et ne rien décerner avant de connaître notre sentiment.

Vous dites que les jugements des évêques ne sont pas des causes majeures. Nous disons, au contraire, qu'elles sont d'autant plus grandes, que les évêques tiennent un rang plus élevé dans l'Eglise. Ils y sont les premiers, ils en sont les colonnes, ils sont les chefs et les pasteurs du troupeau. Prétendez-vous que ce sont les affaires des clercs inférieurs qui sont les plus grandes, pour nous les envoyer, et vous attribuer à vous celles des évêques? Mais il y a des cas où les causes même des clercs inférieurs doivent nous être déférées. Car le pape Innocent dit à Titrice de Rouen que les causes des clercs, tant supérieurs qu'inférieurs, doivent être jugées par les évêques de la même province, sans préjudice de l'Eglise romaine. Direz-vous qu'il n'y a que les affaires des métropolitains qui soient des causes majeures? Mais, comme l'observe saint Léon, ils ne sont pas d'un autre ordre que les évêques; et nous n'exigeons pas des témoins ou des juges d'autre qualité pour les uns que pour les autres. C'est pourquoi nous voulons que les causes des uns et des autres nous soient réservées.

Fleury a dit à ce propos : Dans le fond, les évêques de France avaient raison; d'où il suit que le Pape avait tort. Examinons. Voici le raisonnement du Pape : Les causes majeures sont reservées au Saint-Siége; or, les jugements des évêques sont des causes majeures : donc les jugements des évêques doivent être réservés au Saint-Siége. En quoi ce raisonnement pèche-t-il? Que les causes majeures de toutes les églises doivent être rapportées au Pape. Fleury lui-même dit que c'est un article dont tout catholique conviendra(2); que les jugements des évêques soient des causes majeures, les théologiens les moins suspects, y compris l'équivoque docteur Dupin, en conviennent avec le bon sens. Comment alors refuser au Pape sa conclusion : Donc les jugements des évêques doivent être réservés au au Saint-Siége? Les évêques de France, ou

(1) Blondel. *Pseudo-Isid.* Proleg., c. XIX. — (2) Fl., l. LXIII, n. 11.

plutôt de la province de Reims, avaient d'autant moins raison que, dans le fond, c'était leur cause, leur intérêt et leur dignité que le Pape soutenait contre eux-mêmes. Car s'il est une chose importante pour les évêques, et même pour toute l'Église, c'est que, dans les révolutions et les réactions politiques surtout, ils ne soient pas exposés à devenir les victimes de quelques confrères courtisans, vindicatifs ou prévenus.

Sachez donc, conclut enfin le Pape, que ce que vous avez attenté contre notre frère Rothade avec une témérité coupable, lors même qu'il n'eût pas appelé, nous le cassons et l'annulons par l'autorité de Dieu, des apôtres Pierre et Paul, de tous nos prédécesseurs et des trois cent dix-huit Pères de Nicée, et nous rendons ledit Rothade à son ancien grade, son ancienne dignité, son ancien honneur, pour qu'il gouverne librement son église, dont il a été expulsé à notre insu. Que si quelqu'un osait murmurer, non pas tout haut, mais tout bas, que le Siége apostolique n'a pas le pouvoir de délier ce qui a été lié par les autres, outre qu'il est réfuté par la tradition, et même par l'Ecriture, il suffira de lui citer ces paroles de saint Gélase aux évêques de Dardanie: Nous ne voulons pas entièrement passer sous silence ce que toute l'Église sait par tout le monde, c'est que le Siége de l'apôtre saint Pierre a le droit de délier ce qui a été lié par les sentences de quelques pontifes que ce soit, attendu que ce siége a le pouvoir de juger de toute l'Église. Enfin le saint pape Nicolas ordonne de laisser jouir Rothade de sa première dignité, et même de lui prêter à cet effet toutes sortes de secours, sous peine, aux réfractaires, d'être privés de la participation aux sacrements de la communion des fidèles (1).

Le légat Arsène, dont il a été parlé plus haut, mit en exécution ce jugement du Pape et rétablit Rothade dans l'évêché de Soissons, qu'il gouverna tranquillement jusqu'à sa mort. Depuis son rétablissement, il assista à deux conciles : à celui de Soissons, de l'an 866, et à celui de Troyes, de l'année suivante.

Une autre affaire, qui ne fit pas plus d'honneur à Hincmar, occupa le saint pape Nicolas. Les clercs que l'archevêque Ebbon de Reims avait ordonnés pendant les deux ans qu'il était rentré dans son siége, avaient été interdits de leurs fonctions par Hincmar, son successeur. Un concile de Soissons, malgré les remontrances de ces clercs, avait confirmé le jugement d'Hincmar en 853. Ces ecclésiastiques, dont le principal était le prêtre Vulfade, en appelèrent au Saint-Siége de la sentence du concile; mais, par les artifices d'Hincmar, ils ne purent obtenir justice, jusqu'à ce que le pape Nicolas, ayant découvert la fraude de cet archevêque, indiqua un troisième concile à Soissons, l'an 866, et ordonna que leur cause y serait examinée de nouveau et terminée.

Hincmar employa, dans ce nouveau concile, ses ruses ordinaires pour faire encore confirmer son premier jugement contre eux; mais le concile, qui s'en aperçut, prit un moyen terme, par lequel il crut marquer sa parfaite soumission au Saint-Siége, et en faire qui témoignât qu'on avait manqué d'équité à l'autre concile de Soissons : ce fut de remettre l'entière décision de cette affaire au Pape, auquel les évêques écrivirent, dans leur lettre synodale : Que leur assemblée, animée de l'esprit de Sa Sainteté, et n'ayant point d'autres sentiments que les siens, se faisait un devoir d'exécuter ses décrets et d'embrasser ses décisions; qu'ainsi, comme elle avait jeté les premiers fondements du rétablissement des ecclésiastiques dont il était question, c'était à sa suprême sagesse qu'ils en remettaient le complément et la consommation; qu'en employant leur travail à cette affaire sans la terminer, leur intention était d'en attribuer toute la gloire à son autorité souveraine, comme autrefois Joab, ayant réduit à l'extrémité la ville de Rabath, qu'il tenait assiégée, réserva au roi David, son souverain l'honneur de la prendre.

Le Pape ne fut point content de ces tergiversations des évêques, surtout de ce qu'ils ne lui avaient pas envoyé une relation exacte et prouvée par pièces justificatives, de tout ce qui s'était passé dans cette cause. Il leur en écrivit, aussi bien qu'à Hincmar, et leur ordonna de nouveau de s'assembler pour le même fait. Par provision, il rétablit Vulfade et ses associés dans les fonctions de leurs ordres, et donna le terme d'une année à Hincmar pour fournir et poursuivre ses causes d'opposition, passé lequel il ne serait plus reçu.

Dans cette lettre et dans celle aux évêques, le saint pape Nicolas reproche à Hincmar plusieurs faussetés et supercheries, et cela sur les pièces mêmes qu'il en avait reçues. Par exemple, Hincmar avait écrit au Pape que Vulfade et les autres s'étaient présentés d'eux-mêmes au concile de Soissons; le Pape lui répond que, d'après les actes mêmes du concile, ils y furent amenés de force; il y a plus : Vulfade était absent et malade; le jugement se fit avant l'examen, et la condamnation avant le jugement; le métropolitain y paraît tantôt accusé, tantôt accusateur, tantôt juge, changeant de personnage comme certain animal de couleur. Enfin, pour renfermer à peu près tout en un mot, on y fit un crime aux inférieurs de leur obéissance envers leurs supérieurs. Plus d'une fois vous demandâtes à mon prédécesseur Léon la confirmation de votre concile, toujours il s'y refusa, parce que nul légat n'y avait assisté, parce que vous n'en envoyiez pas les actes, parce que les clercs en avaient appelé au Saint-

(1) Labbe, p. 797-801.

Siége. Il envoya un légat pour revoir la cause; vous éludâtes ses ordres par vos artifices. Notre prédécesseur Benoît, de sainte mémoire, que vous compliez surprendre, vous répondit qu'il approuvait votre concile, mais avec cette clause : si tout y est comme vous dites dans vos lettres. Et dans ce que vous avez fait connaître aux autres et à nous, vous vous êtes permis de supprimer cette clause capitale et d'y substituer des paroles de votre invention, quoique la lettre apostolique prononçât anathème contre quiconque y donnerait atteinte.

Supplié par les mêmes clercs, nous n'avons pu garder le silence ; mais nous vous avons écrit pour vous engager à les recevoir en grâce, ou bien à faire revoir leur cause dans dans un concile d'archevêques et d'évêques. Et voilà que vos lettres nous apprennent que ces mêmes clercs y ont été jugés dignes de reprendre leur grade, et cela sans examen, sans discussion, sans accusateur, mais à une complète unanimité. Or, si ceux qui précédemment ont été déposés à l'unanimité, sont toutefois innocents, nous ne voyons pas trop comment pourront l'être ceux qui les ont déposés. Vous ajoutez que, pour votre part, vous n'avez jamais suspendu, jugé ni déposé ces mêmes frères, ni souscrit à leur expulsion, mais applaudi de grand cœur à leur réintégration. C'est là contredire la vérité jusqu'au ridicule; car enfin, qu'avez-vous donc poursuivi par vos lettres et vos députés auprès de nos prédécesseurs, sinon que leur déposition fût confirmée sans espérance de rétablissement? Au contraire, qu'avez-vous fait pour eux? Vous devriez avoir honte d'user de ces finesses en écrivant au Saint-Siége. Car, dans toute votre lettre, vous ne dites pas un mot de la déposition des clercs, pas un mot pour montrer combien elle était injuste; tandis que vous auriez dû dire nettement que, pour avoir été ordonnés par Ebbon, ils ne méritaient aucunement de perdre leur grade, d'autant plus que vous-même et vos confrères les évêques, dans l'épître synodale que vous avez envoyée au Siége apostolique, pour professez qu'Ebbon, dans ce qu'on appelle sa condamnation telle quelle, n'a encouru que la seule colère du prince. Et de vrai, sur la confession que l'on prétend qu'Ebbon a faite, nul ne peut être canoniquement condamné. Que si l'on craint que l'injuste condamnation de ces clercs, une fois connue, n'en mît l'auteur en péril, et que ce soit pour cela qu'on ait gardé le silence, l'on a eu une pensée peu propre à atteindre son but; car on obtient plus facilement le pardon par la sincérité que par d'artificieux subterfuges. L'affection que vous nous connaissez pour vous ne vous donne pas lieu de craindre que nous voulions vous porter aucun préjudice, puisque, tout au contraire, nous avons toujours été avide de vous voir. Ce que nous avons à cœur, c'est que la cause d'Ebbon et l'affaire de ces ecclésiastiques, maintenant choses passées, vous servent de leçon et non de piége. Marchant par la route royale, nous voulons leur être utiles sans nuire aucunement à Votre Sainteté ; nous vous donnons cette assurance sans la leur ôter (1).

Cette lettre nous paraît admirable de force et de douceur, de pénétration et de sagesse, de bonté et de conciliation. Il n'est guère possible qu'une plus haute autorité réprimande et redresse avec une supériorité plus noble et plus paternelle. On doit remarquer surtout la manière dont ce Pape caractérise et juge l'affaire d'Ebbon. Ce jugement de l'homme le plus grand, le plus juste, le plus impartial et le plus clairvoyant de son siècle, peut servir de règle à l'histoire.

Aussi bon que grand et ferme, saint Nicolas ne se contenta point de rassurer Hincmar sur les suites de toute cette affaire ; il écrivit encore à Vulfade, qui, dans l'intervalle, avait été nommé archevêque de Bourges ; il lui écrivit, ainsi qu'aux autres clercs, pour les féliciter de leur rétablissement qu'il ratifie, et pour leur recommander de ne pas se venger des injures qu'ils avaient souffertes, mais de témoigner la soumission et le respect qui lui étaient dus (2). Hincmar, qui dut être touché de ces procédés du Pape, lui répondit avec beaucoup d'humilité et de soumission, tâchant de se justifier ou de s'excuser sur tous les reproches qui lui étaient faits.

Le concile ordonné par le saint Père se tint à Troyes, le vingt-quatrième d'octobre 867. On y suivit ponctuellement ses ordres; on reprit dès l'origine la cause de l'archevêque Ebbon et des ecclésiastiques qu'il avait ordonnés ; on y fit un détail exact de tout le cours de cette affaire, et on en fit un rapport fidèle au Saint-Siége dans une lettre synodale, qui ne parvint à Rome qu'après la mort du pape Nicolas (3). Nous en verrons la suite sous le pontificat de son successeur.

En 866 se termina une autre controverse dans laquelle Hincmar se trouvait impliqué, la controverse sur la prédestination, soulevée par les propositions téméraires et hérétiques du moine Gothescalc, comme nous l'avons vu par la lettre décisive de l'archevêque Amolon de Lyon, qui cite les propres paroles du novateur. Le malheur fut que ceux qui, comme Hincmar, furent les plus opposés au moine turbulent, excédaient eux-mêmes en quelque chose, comme quand ils ne voulaient point admettre une double prédestination : l'une, des bons, à la grâce et à la gloire ; l'autre, des méchants, non au péché, mais à la peine; ce qui occasionna un fâcheux mésentendu parmi les catholiques. Hincmar l'augmenta encore par son peu de loyauté. Ainsi, dans la préface d'un grand traité en trois livres, qu'il fit l'an 857, sur la prédestination, pour défendre ses quatre articles de Kiersy

contre le décret du concile de Valence, qui les avait condamnés, il prétend n'avoir eu jusque-là aucune connaissance des dix-neuf articles de Jean Scot, et n'avoir pu même en découvrir l'auteur; et cependant c'était lui-même, avec Pardule de Laon, qui avait excité Jean Scot à écrire. Enfin, il fait semblant de ne pas croire que ce décret soit effectivement du concile de Valence, et dit que, ne sachant à qui il répond, il adresse sa réponse au roi Charles, de qui il a reçu ces écrits. On voit dans ce procédé d'Hincmar, dit avec raison Fleury, plus d'artifice que de bonne foi.

En 859, après le concile de Savonnières, près de Toul, il fit un second écrit sur la prédestination, où il commet encore plusieurs méprises, et où il s'aheurte toujours à ne vouloir pas admettre une double prédestinatoin, avec saint Fulgence et les autres Pères. Dans cet ouvrage, comme généralement dans tous les autres, Hincmar fait paraître plus d'érudition que de jugement et de justesse d'esprit. La même année, suivant les annales rédigées par saint Prudence de Troyes, le pape Nicolas confirma et décida, selon la foi catholique touchant la grâce, le libre arbitre, la vérité des deux prédestinations et le sang de Jésus-Christ, savoir : que ce sang est répandu pour tous les croyants (1). Vers l'an 858, Hincmar, étant au Hautvillers, fut averti par les religieux du monastère que Gothescalc, renfermé chez eux, était à l'extrémité. Il lui envoya une formule de foi qu'il devait souscrire pour recevoir l'absolution et le viatique; mais Gothescalc le rejeta avec force et indignation. Hincmar, s'étant retiré, écrivait aux moines que, si Gothescalc se convertissait, ils le traitassent comme il leur avait dit de bouche, sinon qu'ils ne lui donnassent ni sacrements, ni sépulture ecclésiastique, appuyant cet ordre de plusieurs autorités des Pères. Gothescalc refusa jusqu'à la fin de se retracter, et l'ordre d'Hincmar fut exécuté.

Comme nous n'avons pas la formule de foi en question, on ne sait point au juste si le refus de Gothescalc d'y souscrire tombait sur la condamnation du prédestinatianisme, ou sur certaines opinions particulières d'Hincmar, comme de ne vouloir admettre une double prédestination, ou bien l'expression de *Déité trine*, employée dans les hymnes de l'Église; car dans ce temps-là même Hincmar la blâmait à tort, et Gothescalc la soutenait avec raison. Mais, quoiqu'il en soit des derniers sentiments de Gothescalc touchant la doctrine qui fait prédestiner à Dieu le mal comme le bien, doctrine renouvelée par Luther, Calvin et Jansénius, toujours est-il qu'elle a été regardée alors et toujours comme un horrible blasphème contre Dieu (2). Pour devenir tout à fait un grand homme et prendre rang parmi les Pères de l'Église, il aurait fallu à Hincmar plus de justesse dans les idées, plus de maturité dans l'érudition, plus de loyauté dans le caractère.

De son côté, Charles le Chauve, qu'on peut regarder comme le dernier roi des Francs et le premier des Français, était un homme tel, qu'on ne peut guère ni l'estimer, ni le mépriser, ni l'aimer, ni le haïr; et tel était le roi, tel était le royaume.

Charles était de bonnes mœurs. Il vécut vingt-sept ans en bonne intelligence avec sa première femme Hermentrude, dont il eut quatre fils et trois filles : Louis le Bègue, qui lui succéda comme roi de France; Charles, qui fut fait roi d'Aquitaine, mais qui mourut avec son père en 866; Lothaire le Boiteux, qui fut voué par son père à la vie religieuse et qui mourut également en 866; enfin, Carloman, que son père destina de même à la vie monastique quoiqu'il n'y eût guère de vocation. Un autre Charles, de leurs cousins, fils de Pépin, roi d'Aquitaine, après s'être fait moine un peu malgré lui, fut élevé, l'an 856, sur le siége de Mayence, où il se conduisit en bon évêque. Son frère, Pépin II, tantôt roi d'Aquitaine, tantôt prisonnier dans un monastère, continua d'avoir une vie aventureuse.

Ce qui distingue le plus tout le règne de Charles le Chauve, ce furent les courses des Danois ou Normands. Dans l'année 856, remontant la Loire jusqu'à plus de quatre-vingts lieues de son embouchure, ils entrent dans Orléans, le 18 avril, pillent la cité et se retirent sans avoir éprouvé aucun dommage. D'autres, ou peut-être les mêmes, entrèrent dans la Seine au milieu du mois d'août; et ayant pillé et dévasté sur l'une et l'autre rive les cités, les couvents, les châteaux ou maisons royales, jusqu'à une grande distance de la rivière, ils s'établirent sur la Seine, dans un lieu nommé Sosse-Givalde, qu'ils fortifièrent, et où ils passèrent l'hiver sans que Charles le Chauve, qui mariait alors sa fille Judith au roi Ethelwolf d'Angleterre, songeât à les attaquer. Les villes de Beauvais et de Meaux sont prises, dit un historien contemporain; le château de Melun est dévasté, Chartres est pris, Evreux ravagé, Bayeux et toutes les villes de cette contrée envahies; aucun hameau, aucun couvent ne reste intact; chacun prend la fuite; rarement trouve-t-on quelqu'un qui ose dire : Arrêtez, résistez; combattez pour la patrie, pour vos enfants et le nom de votre race. C'est ainsi que, par leur lâcheté et leurs divisions, ils ruinent le royaume des Chrétiens, et qu'ils sont réduits à racheter par des tributs ce qu'ils devaient défendre par les armes (3).

Les Normands profitent de cet inconcevable abandon, et, le 28 décembre 856, leurs vaisseaux, remontent la Seine, entrent à Paris et commencent à piller cette grande ville : ils mettent d'abord le feu à l'église de Saint-Pierre et à celle de Sainte-Geneviève; ensuite ils pillent et brûlent successivement toutes les

(1) *Ann. Bert.*, 859. — (2) Bossuet, *Variat.*, l. XV, n. 151. — (3) *Ermentar. abb.*, *her.* Pagi, 875, n. 4.

autres; à la réserve de Saint-Etienne, de Saint-Germain et de Saint-Denis, qu'on rachète de leurs mains pour une somme considérable. Ils ressortent de cette ville, mais sans quitter les bords de la Seine. Ils avaient établi sur cette rivière, sur la Somme, sur l'Escaut, sur la Loire, sur la Garonne, et enfin ils fondèrent aussi, en 859, sur le Rhône, dans l'île de la Camargue, autant de colonies militaires, où ils se retiraient avec leurs vaisseaux, où ils déposaient leur butin, et d'où ils ressortaient pour porter leurs ravages jusqu'au cœur du royaume (1).

Lorsqu'ils entrèrent à Paris, le 28 décembre 856, ils trouvèrent cette ville entièrement vide : tous ses habitants, de même que les moines des nombreux couvents bâtis dans le voisinage, s'étaient enfuis à leur approche. Qui ne s'affligerait, s'écrie Aimoin, religieux de Saint-Germain-des-Prés, et contemporain, de voir l'armée mise en fuite avant que la bataille soit commencée, de la voir abattue avant le premier trait de flèche, renversée avant le choc des boucliers. Mais les Normands s'étaient aperçus, pendant leur séjour à Rouen, que les seigneurs du pays étaient lâches et timides dans le combat.

Un autre historien contemporain indique le théâtre des ravages des Normands, comme s'étendant de la mer Atlantique jusqu'à une ligne qui aurait passé par Paris, Orléans, Bourges et Clermont d'Auvergne. Ces quatre villes, en effet, furent prises et pillées par les Normands, sans qu'aucune troupe guerrière se présentât pour leur défense. Dans tout l'espace entre ces quatre villes et la mer, il ne restait, dit-il, pas une ville, pas un village ou un hameau, qui n'eût éprouvé à son tour l'effroyable barbarie des païens. Ils parcouraient ces provinces, d'abord à pied, car ils ignoraient encore l'usage de la cavalerie, mais plus tard à cheval comme les nôtres ; les stations de leurs vaisseaux étaient comme autant d'asiles pour leurs brigandages ; ils bâtissaient auprès des cabanes qui semblaient former de grands villages, et c'est là qu'ils attachaient à des chaînes les troupeaux de leurs captifs. Le même historien ajoute que ces dévastations continuèrent pendant près de trente ans (2).

Charles le Chauve ne montrant ni volonté ni capacité pour défendre son royaume, il fut question de le déposer comme inutile et d'appeler à sa place son frère Louis de Germanie. C'était en 856. Mais Louis, occupé contre les Slaves, qui lui firent éprouver quelques revers, ne put répondre, pour le moment, aux offres qui lui furent faites. Charles, de son côté, négocia avec les évêques et les seigneurs. Le Pape, probablement à la sollicitation du roi, écrivit aux premiers comme si la désolation du royaume était de leur faute (3). Les évêques, de concert avec les seigneurs, en rejetèrent la faute sur le roi. Celui-ci appela les seigneurs et les évêques successivement à quatre assemblées, où ils ne jugèrent point à propos de se rendre. Enfin, il y eut à Kiersy, au mois de février 857, une assemblée nationale d'évêques et de seigneurs, où Charles le Chauve publia un capitulaire pour la réforme du royaume. Les brigandages des Normands avaient été imités par bien des seigneurs ; toutes les provinces étaient dévastées par des ravisseurs qui méprisaient également les lois divines et humaines : le roi et l'assemblée nationale de Kiersy recommandèrent aux évêques et aux abbés d'instruire ces brigands et de leur faire bien comprendre que les rapines auxquelles ils se livraient étaient contraires à l'esprit de la religion. Ils invitèrent en même temps les évêques, les comtes et les commissaires du roi à tenir de fréquentes assemblées provinciales. Si enfin, malgré ces précautions, le brigandage venait à continuer, ce qu'on semblait pouvoir à peine prévoir, le roi et l'assemblée menaçaient les brigands de les frapper des peines de l'excommunication ; tellement le roi et les seigneurs avaient la conscience de leur nullité, tellement ils ne voyaient de ressources que dans les évêques et l'Eglise (4).

Ces négociations entre Charles et ses grands vassaux duraient encore, quand l'incendie de Paris, la prise de Tours et de Blois, le massacre de Chartres, où périt l'évêque Frotbald, en s'efforçant de traverser l'Eure à la nage, le pillage de Dorstadt et de toute l'île des Bataves, où les Danois ne trouvèrent aucune résistance, augmentèrent la désolation et firent sentir aux Français la nécessité de recourir à un plus puissant protecteur (5).

Au milieu de l'année 868, l'abbé Adalard de Saint-Bertin et le comte Otton se rendirent, au nom des Francs occidentaux ou des Français, auprès de Louis le Germanique. Ils lui demandèrent, dit l'annaliste de Fulde, de secourir, par sa présence, un peuple en danger et qui était dans un état d'angoisse. S'ils ne le voyaient arriver promptement et s'ils devaient renoncer à l'espoir qu'ils avaient mis en lui pour leur délivrance, ils seraient forcés de demander aux païens, au péril de toute la chrétienté, ces secours qu'ils n'auraient pu obtenir de leurs seigneurs légitimes et orthodoxes. Ils attestaient qu'ils ne pouvaient supporter plus longtemps la tyrannie de Charles. Personne ne s'opposant aux païens du dehors, ou ne les couvrant de son bouclier, ceux-ci pillaient, tuaient, brûlaient, vendaient toutes les propriétés ; et le peu qu'ils avaient laissé aux Français, Charles le détruisait avec un mélange de ruse et de cruauté. Dans tout son peuple, il ne restait plus personne qui ajoutât aucune foi à ses promesses ou à ses serments, personne qui se flattât de trouver encore aucune bonté en lui (6).

Louis résolut de se rendre aux vœux des

(1) *Ann. Bert.* 857. — (2) Dom Bouquet, t. VII, p. 360. — (3) *Capit.* Baluz., t. II, p. 77, 78. — (4) *Ibid.*, t. II, p. 79-96. — (5) *Ann. Bert.*, 857. — (6) *Ann. Fuld.*, 858.

sujets de Charles; et l'annaliste de Fulde, assure, d'après le témoignage de tous les conseillers du roi, que ce ne fut ni par haine contre son frère, ni par ambition, mais seulement pour ne pas laisser périr l'empire de Charlemagne par l'incapacité et les vices d'un seul homme. Il rassembla son armée à Worms; et, traversant l'Alsace, il s'avança jusqu'à Ponthion, où la plupart des grands du royaume vinrent à sa rencontre. Pendant ce temps, Charles le Chauve était campé près de l'île d'Oissel, que les Normands occupaient dans la Seine; mais il leur inspirait si peu de crainte, que ceux-ci remontaient sous ses yeux la rivière, entraient à Paris quand ils voulaient, menaçaient tous les couvents de la ville et du voisinage de l'incendie et du massacre de leurs religieux, et les forçaient à se racheter par de grosses rançons. Ils enlevèrent entre autres, sous les yeux du roi, son cousin Louis, abbé de Saint-Denis, petit-fils de Charlemagne, et comme ni le patrimoine de cet abbé ni son couvent n'étaient en état de payer la rançon énorme qu'exigeaient les brigands, Charles fit enlever les trésors de celles des églises qui étaient encore intactes; et ceux-ci ne suffisant pas même, il demanda, pour le racheter, une contribution aux évêques, aux abbés et aux comtes de sa cour (1). Charles était encore à son camp d'Oissel, lorsque son fils, Charles d'Aquitaine, et son neveu Pépin II, contre lequel il avait si longtemps combattu, arrivèrent ensemble auprès de lui. Abandonnés tous deux par les Aquitains, qui s'étaient déclarés pour Louis le Germanique, ils s'étaient réconciliés dans leur détresse, et Charles le Chauve promit à son neveu de lui donner, au moment où la paix serait rétablie, des comtés et des couvents en échange de la dignité royale. Le troisième des vassaux ou des rebelles de Charles, qui portait, comme les deux précédents, le titre de roi, Herispoé, fils de Nominoé, roi de Bretagne, avait été tué l'année précédente par son cousin Salomon, chef d'une faction ennemie, après quoi Salomon avait été proclamé roi des Bretons (2).

Louis de Germanie était arrivé à Ponthion dès le 1er septembre. Le 20 du même mois, Charles le Chauve partit d'Oissel pour marcher à sa rencontre. Les deux rois et leurs deux armées se rencontrèrent près de Brienne. Trois jours furent donnés à des négociations de paix; mais comme elles n'eurent aucun résultat, Charles se prépara, le 12 octobre, à en venir aux mains; puis, tout à coup, se défiant des soldats qui l'avaient suivi jusqu'alors, après les avoir rangés en bataille, il s'enfuit en Bourgogne, sans être poursuivi. Les troupes qu'il avait abandonnées passèrent alors dans le camp du roi de Germanie; et celui-ci parcourut en souverain la Neustrie ou la France occidentale; distribua des comtés, des abbayes, des villes royales et des fiefs à ceux qui l'avaient invité (3).

Louis, qui avait licencié son armée d'outre-Rhin, apprit bientôt que la frontière orientale de sa monarchie était menacée par une révolution chez les Sorabes, et peut-être aussi que Charles le Chauve avait assemblé une nouvelle armée en Bourgogne, tant parmi ses sujets qu'avec l'aide de son neveu Lothaire. Charles s'approcha; et, à mesure qu'il s'avançait, Louis le Germanique reculait devant lui; il sortit enfin de la France occidentale, et il en reperdit la couronne comme il l'avait gagnée, sans livrer de bataille.

Au mois de mai 859, on tint un concile à Metz, du consentement de Charles le Chauve et de son neveu Lothaire, pour procurer la paix entre eux et le roi Louis. Le résultat fut d'envoyer à celui-ci une députation de trois archevêques et de six évêques, avec une instruction portant les conditions auxquelles ils devaient l'absoudre de l'excommunication qu'il avait encourue pour les excès commis dans le royaume de son frère, du moins pour avoir communiqué avec les excommuniés. Louis répondit aux chefs de la députation, que s'il les avait personnellement offensés, il les priait de lui pardonner; mais que, pour la question générale, il ne pouvait rien faire sans consulter les évêques de son royaume (4). Puis il envoya en Italie l'abbé de Fulde, pour se justifier sur le voyage qu'il avait fait en France, et faire approuver sa conduite par l'empereur Louis, son neveu, et par le Pape saint Nicolas. L'abbé fut très-bien reçu, et rapporta au roi, son maître, des lettres favorables du Pape (5).

Peu après le concile de Metz, il s'en assembla un plus nombreux à Savonnières, près de Toul, pour rétablir la paix entre les princes. Trois d'entre eux y assistèrent, savoir : Charles le Chauve, roi de France; Lothaire, roi de Lorraine, et son frère Charles, roi de Provence. Il s'y trouva des évêques de leurs trois royaumes. On y régla plusieurs affaires particulières. Ensuite le roi Charles le Chauve présenta au concile une requête contre Vénilon, archevêque de Sens, qui l'avait quitté pour embrasser le parti de Louis le Germanique. Il disait dans cette requête : Vénilon était mon clerc, servant dans ma chapelle, et m'avait prêté serment de fidélité, quand je le fis ordonner archevêque de Sens. Lorsque je partageai le royaume avec mes frères, il promit, comme les autres évêques, avec serment, l'observation du partage. Ensuite, d'après sa propre élection et celles des autres évêques et des fidèles de notre royaume, qui exprimaient leur volonté et leur consentement par leurs acclamations, Vénilon, dans son propre diocèse, à l'église de Sainte-Croix d'Orléans, m'a consacré roi, selon la tradition ecclésiastique, en présence des autres archevêques et évêques;

(1) Ann. Bert., 858. D. Bouq., t. VII, p. 351. — (2) Hist. Brit. armor., p. 51. — (3) Ann. Bert., 858. Ann. Fuld., 858. — (4) Labbe, p. 655-673. — (5) Ann. Fuld., 859.

il m'a oint du saint-chrême, il m'a donné le diadème et le sceptre royal, et il m'a fait monter sur le trône. Après cette consécration, je ne devais être repoussé du trône ou supplanté par personne ; du moins sans avoir été jugé et entendu par les évêques, par le ministère desquels j'ai été consacré roi. Ce sont eux qui sont nommés les trônes de la Divinité. Dieu repose sur eux, et par eux il rend ses jugements. Dans tous les temps, j'ai été prompt à me soumettre à leurs corrections paternelles, à leurs jugements castigatoires, et je le suis encore à présent.

Fleury s'étonne que Charles le Chauve tienne un langage si soumis, et que les évêques, par le conseil desquels, sans nul doute, cette requête fut présentée, paraissent s'attribuer le pouvoir de déposer les rois. L'étonnement de Fleury eût été beaucoup moindre s'il avait remarqué la charte constitutionnelle de 817, qui nous montre la royauté, chez les Francs, plus élective qu'héréditaire, et les rois tyrans ou oppresseurs, justiciables de l'assemblée générale de la nation. Quand on méconnait ou que l'on néglige un monument aussi essentiel, il n'est pas étonnant que l'on méconnaisse le sens des faits et que l'on fausse l'histoire.

Après avoir présenté sa requête, Charles le Chauve choisit pour juges les quatre archevêques, saint Remi de Lyon, Vénilon de Rouen, Hérard de Tours et saint Rodolfe de Bourges. Vénilon de Sens fut cité à comparaître devant eux trente jours après avoir reçu la lettre du concile. D'après le conseil de l'archevêque de Tours, chargé de lui porter cette lettre, Vénilon se réconcilia avec le roi Charles, sans être jugé par les évêques (1).

Les lettres du Pape, les réprimandes des évêques et l'autorité des conciles réussirent enfin à réconcilier les trois princes, Louis le Germanique, Charles le Chauve et Lothaire. Ils eurent à Coblentz, le 1er juin 860, une conférence dans laquelle ils convinrent des conditions de leur pacification ; et, en même temps, ils promirent réciproquement une entière amnistie à tous ceux de leurs sujets qui auraient agi contre eux, s'engageant à leur conserver non-seulement leurs biens propres, mais jusqu'aux honneurs qu'ils tenaient de leurs adversaires (2).

Cette réconciliation améliora à peine le sort de la France. La guerre civile avait causé peu de ravages auprès de la guerre étrangère. La réconciliation des trois princes n'augmenta point leur courage pour combattre les Normands. Une nouvelle bande de ces pirates était entrée dans les Gaules par l'embouchure de la Somme ; elle avait pillé Amiens et tous les lieux voisins. Charles offrit à ses chefs trois mille livres pesant d'argent, pour les engager à attaquer l'autre troupe de Normands cantonnée sur la Seine, qui avait récemment massacré les évêques de Noyon, de Beauvais et de Bayeux, et qui faisait de fréquentes descentes à Paris. Il eut besoin de recourir aux exactions les plus cruelles pour lever cette somme, encore ne put-il pas la payer au temps convenu. Les Normands exigèrent alors cinq mille livres, au lieu de trois mille. Une des causes du retard fut qu'une partie considérable de cette contribution levée pour le rachat du royaume fut détournée pour subvenir aux fantaisies du roi (3).

Ces négociations et la levée de l'argent avaient consommé toute l'année. Pendant ce temps, les Normands de l'île d'Oissel avaient continué leurs ravages autour de Paris, où ils entraient fréquemment d'une manière inattendue. Le matin du 28 mai 861, ils y arrivèrent inopinément et entourèrent le couvent de Saint-Germain, où une vingtaine de moines chantaient des psaumes. Toutes les portes furent occupées en même temps, toutes les issues fermées ; mais les moines, descendant dans les puits, dans les égoûts du monastère, échappèrent à toute recherche. Un seul d'entre eux qui s'était lancé sur un cheval, fut tué en fuyant. Les Normands, irrités de ne plus trouver personne dans l'église où ils venaient d'entendre chanter, la saccagèrent et y mirent le feu. Cependant les moines, sortant alors de leurs cachettes, réussirent à l'éteindre avant que l'église fût entièrement consumée (4).

Enfin les Danois, sortis de la Somme sous les ordres de leur duc nommé Wéland, entrèrent dans la Seine avec une flotte de deux cents vaisseaux, et vinrent attaquer leurs compatriotes cantonnés à l'île d'Oissel. Ceux-ci furent réduits aux dernières extrémités. La faim les contraignit d'offrir à leurs compatriotes de partager avec eux le butin. Six mille livres pesant d'argent, fruit du pillage de l'île de France, étaient rassemblées dans l'île d'Oissel. Elles furent abandonnées aux assiégeants ; après quoi les deux partis réconciliés redescendirent ensemble la Seine comme pour quitter les Gaules. Mais trouvant ensuite qu'il était trop tard pour se mettre en mer, ils remontèrent de nouveau, et prirent leurs quartiers sur toute l'étendue de son cours, depuis son embouchure jusqu'à Melun (5).

Cependant le long séjour que les Normands avaient déjà fait en France commençait à adoucir leur férocité primitive. Ils commencèrent à s'enrôler au service de certains seigneurs. A plusieurs reprises ils combattirent, sous les drapeaux de Salomon, le nouveau roi de Bretagne. Quelques-uns d'entre eux prêtèrent aussi l'oreille aux exhortations des prêtres catholiques. Le duc Wéland entre autres, qui avait commandé les Normands de la Somme, se convertit, en 862, avec toute sa famille, et fit à Charles le Chauve un serment de fidélité (6).

Pour arrêter quelque peu les incursions de

(1) Labbe, p. 679. *Annal. Bert.*, 859. — (2) *Annal. Bert.*, 860. — (3) *Ibid.* — (4) Dom Bouq., t. VII, p. 351. Pagi, 861, n. 4 — (5) *Annal. Bert.*, 861. — (6) *Id.*, 862.

ces Barbares, le roi Charles commençait à fortifier l'entrée des rivières. Entre autres, il faisait fortifier un lieu nommé Pistes, sur la Seine, à l'embouchure de l'Andelle, où les Normands s'étaient retranchés quelque temps. A l'occasion de ces travaux, il tint, en 862, une assemblée nationale, que l'on compte entre les conciles, et où il se trouva des évêques de quatre provinces. On y publia un capitulaire, en quatre grands articles, pour réprimer les pillages. D'abord le roi et les autres qui assistaient à cette assemblée reconnaissent que les calamités présentes, particulièrement les ravages des Normands, sont la juste punition de leurs péchés. Ensuite il est ordonné que chaque évêque dans son diocèse, les commissaires du roi dans leurs départements, et les comtes dans leurs comtés, auront grand soin d'obliger les pillards à satisfaire selon les lois, et que les évêques imposeront les pénitences convenables à ceux qui seront convaincus de ce crime. On donne terme jusqu'à la Saint-Remi, 1er jour d'octobre, à ceux qui ont commis ces crimes publiquement, pour satisfaire à Dieu et aux parties intéressées, sous peine de saisie de tous les biens et d'excommunication. On renouvelle les peines portées par les capitulaires précédents; on rend les seigneurs responsables des désordres commis par leurs vassaux et leurs domestiques, et on ordonne aux évêques de les excommunier jusqu'à ce qu'ils réparent le dommage et obligent leurs sujets à subir la pénitence. L'évêque qui ne fera pas son devoir à l'égard des seigneurs et des autres coupables sera retranché de la communion de ses confrères (1). Les règlements étaient bons, mais il leur manquait une chose, d'être exécutés. Pour qu'ils le fussent, il aurait fallu au roi Charles le Chauve plus de tête et de cœur qu'il n'en avait.

Les Normands étaient si enhardis par leurs succès, qu'ils ne se laissaient ni arrêter par les estacades plantées dans les fleuves, ni écarter par les soldats. Ils ne craignaient point de faire de longs trajets pour surprendre les districts éloignés des rivières, où l'on se figurait être à l'abri de leurs attaques. Et ce n'étaient pas des armées nombreuses qui insultaient ainsi à la nation, au cœur même de la France; quelques centaines de Normands, à cheval, s'éloignaient jusqu'à quarante et cinquante lieues de leurs vaisseaux, pour piller et mettre à contribution les villes et les monastères. Il n'y avait qu'un seigneur qui leur tînt tête et qui remportât sur eux quelques avantages; c'était Robert le Fort, duc d'Anjou, tige de la troisième dynastie de France, et que Charles le Chauve comblait pour cela d'honneurs et de pouvoirs. Or, dans les plus grandes victoires que les annales contemporaines nous racontent de Robert le Fort, deux ou trois cents Normands, tout au plus, étaient restés sur le champ de bataille. Cinq cents Normands, en 865, pillent le pays chartrain; deux cents Normands, au mois de septembre de la même année, entrèrent à Paris pour y enlever du vin, dont leurs compatriotes avaient besoin, et ils en ressortirent sans que les habitants de cette grande ville eussent osé les attaquer (2). Le 20 octobre, une autre troupe de Normands, qui probablement n'était guère plus considérable, s'emparèrent du couvent de Saint-Denis et y passèrent vingt jours dans les festins, après lesquels ils furent frappés de maladies et moururent la plupart. En 866, d'autres Normands remontent la Seine jusqu'à Melun, tandis que deux corps de soldats français suivaient leur flotte de l'un et l'autre côté de la rivière; tout à coup ils tombent sur le plus considérable des deux corps, le mettent en fuite sans combat, et regagnent leurs quartiers avec un immense butin. D'autres, partis des bords de la Loire, s'avancent à cheval jusqu'au Mans, au nombre de quatre cents environ. Robert le Fort, le plus vaillant capitaine de France, les attaque; mais il est tué dans le combat. Charles le Chauve, découragé par ces échecs, conclut avec les Normands le traité le plus honteux auquel la France se fût encore soumise. Il leur paya quatre mille livres pesant d'argent pour qu'ils cessassent leurs déprédations; en même temps, il convint que tous les Français que les Normands avaient enlevés et réduits en esclavage, et qui depuis avaient trouvé moyen de s'échapper, ou leur seraient rendus, ou payeraient leur rançon au prix que leur maître voudrait y mettre. D'autre part, il promit de payer une composition pour chaque Normand qui aurait été tué par ses sujets. Pour rassembler ces quatre mille livres d'argent, il fallut recourir à des exactions extraordinaires (3). Telle était la situation déplorable de la France, situation qui ne cessera que par la conversion des Normands au christianisme.

En Espagne, à Cordoue, sous la domination des Sarrasins, la persécution durait toujours. Un prêtre nommé Abundius, curé d'une paroisse dans la montagne voisine, fut engagé au martyre par l'artifice des Musulmans. Reconnaissant que c'était la vocation divine, il marcha content au sacrifice, où on le conduisait malgré lui. Interrogé par le cadi, il fit hardiment sa profession de foi et parla contre Mahomet et ses sectateurs. Aussitôt il fut mis à mort et son corps exposé aux chiens, le 11e de juillet 854. L'année suivante, le 30e d'avril, trois martyrs souffrirent ensemble : Amator, jeune prêtre, qui était venu étudier à Cordoue; Pierre, moine; et Louis, frère du diacre Paul, martyrisé en 851. Ils se réunirent tous trois pour faire ensemble profession de l'Evangile, et furent promptement exécutés. Les corps furent jetés dans le fleuve, d'où l'on en tira deux : Pierre, que l'on enterra à Pegna-Meliar, et Louis à Palme, au diocèse

(1) Labbe, p. 755 et 776. *Ann. Bert.*, 862. — (2) *Ann. Bert.*, 865. — (3) Labbe, 864.

d'Italique en Andalousie. Dans le même temps, un vieillard nommé Vitesind, qui avait eu le malheur d'apostasier, répara glorieusement sa faute. Etant exhorté à l'exercice de la fausse religion qu'il venait d'embrasser, il le refusa courageusement, et fut aussitôt mis à mort (1).

L'année suivante 856, Elie, prêtre de Lusitanie, déjà vieux, fut mis à mort avec deux jeunes moines, Paul et Isidore, le dix-septième d'avril, et le vingt-huitième de juin, Argymire, moine avancé en âge. Il avait eu une charge considérable à Cordoue; et, en ayant été privé, il s'était retiré dans un monastère. Quelques infidèles l'accusèrent devant le cadi d'avoir traité Mahomet d'imposteur et de professer la divinité et la toute-puissance du Christ. Il fut mis dans une étroite prison; et le cadi, ayant vainement essayé de le pervertir, le fit mettre tout vivant sur le chevalet et percer d'une épée au travers du corps. Il fut enterré près de saint Parfait, dans l'église de Saint-Acisclе (2).

Aure, sœur de saint Adolphe et saint Jean, qui avaient souffert le martyre au commencement du règne d'Abdérame, était religieuse depuis trente ans au monastère de Sainte-Marie de Cuteclar. Elle était d'une famille très-noble entre les Arabes de la province de Séville, ce qui donna occasion à quelques-uns de ses parents, qui en avaient ouï parler, de venir la voir. La trouvant non-seulement Chrétienne, mais religieuse, ils en avertirent le cadi, qui était aussi son parent. Il la fit venir, et, d'abord, il lui reprocha doucement la honte qu'elle faisait à sa famille, par son changement de religion; mais ensuite il la menaça des tourments et de la mort, pour l'obliger à quitter le christianisme. Aure céda pour l'heure et promit de faire ce qu'il voudrait; le cadi, ou juge, la laissa en liberté; mais étant retournée en sa maison, elle continua de faire profesion, comme auparavant, de la religion chrétienne, s'efforçant d'effacer, par ses regrets et par ses larmes, le scandale qu'elle avait donné. Comme elle fréquentait hardiment les églises, les infidèles l'accusèrent devant le cadi, à qui elle répondit que jamais elle n'avait été séparée de Jésus-Christ, et n'avait jamais adhéré un moment à leurs profanations, quoiqu'elle eût eu la faiblesse de le promettre. Le juge, irrité, la fit mettre en prison chargée de chaînes; et, ayant reçu l'ordre du roi, il la fit exécuter le lendemain, suspendre son corps à un gibet, la tête en bas, et puis jeter dans le fleuve. C'était le dix-neuvième de juillet, la même année, 856. L'Eglise honore tous ces martyrs en leurs jours propres (3).

Le prêtre saint Euloge, qui nous en a conservé la mémoire en trois livres, prit soin aussi de les défendre contre les reproches de quelques Chrétiens qui ne voulaient pas les reconnaître pour martyrs. Car, disaient-ils, ils ne font point de miracles comme les anciens martyrs; ils ne souffrent point diverses sortes de tourments; ceux qui les font mourir ne sont point idolâtres, mais des Musulmans qui reconnaissent le même Dieu que nous et détestent l'idolâtrie. Saint Euloge répond : Quant aux miracles, ils ne sont pas nécessaires en tous les temps, comme ils l'étaient à la naissance de l'Eglise; et ce ne sont pas des marques infaillibles de sainteté. Les tourments ne sont point essentiels au martyre; c'est la mort et la persévérance jusqu'à la fin : on ne regarde point la longueur du combat, mais la victoire. Quoique Mahomet n'ait point enseigné l'idolâtrie, il suffit aux Chrétiens, pour l'avoir en horreur, que ce soit un faux prophète et un de ces imposteurs prédits par les apôtres, et qu'il ait combattu la divinité de Jésus-Christ. Saint Euloge marque ici que les Chrétiens faisaient le signe de la croix et se recommandaient à Dieu, quand ils entendaient les crieurs des Musulmans appeler le peuple du haut des tours qui accompagnent les mosquées.

Parmi ces martyrs de Cordoue, nous en avons vu plusieurs s'offrir d'eux-mêmes aux persécuteurs. On en faisait une quatrième objection contre eux. Saint Euloge les justifie, dans son premier livre, par l'exemple de beaucoup d'autres plus anciens que l'Eglise honore comme martyrs, quoiqu'ils se soient présentés d'eux-mêmes. Cette réponse est péremptoire : Fleury n'aurait pas dû la passer sous silence, pour dire que les réponses d'Euloge à cette objection sont faibles. Un saint des derniers temps, grand maître et juge compétent des vertus chrétiennes, saint François de Sales, pense comme saint Euloge, et trouve même plus héroïque la charité des martyrs qui se présentent d'eux-mêmes. Le bienheureux portier de la maison de Sébaste, dit-il, voyant l'un des quarante, qui étaient alors martyrisés, perdre le courage et la couronne du martyre, se mit en sa place, sans que personne le poursuivît, et fut ainsi le quarantième de ces glorieux et triomphants soldats de Notre Seigneur. Saint Adauctus, voyant que l'on conduisait saint Félix au martyre : Et moi, dit-il, sans être pressé de personne, je suis aussi bon Chrétien que celui-ci, adorant le même Sauveur; puis, baisant saint Félix, s'achemina avec lui au martyre et eut la tête tranchée. Mille des anciens martyrs en firent de même; et, pouvant également éviter ou subir le martyre sans pécher, ils choisirent de le subir généreusement, plutôt que de l'éviter loisiblement. En ceux-ci donc le martyre fut un acte héroïque de la force et constance qu'un saint excès d'amour leur donna. Mais quand il est forcé d'endurer le martyre, ou renoncer à la foi, le martyre ne laisse pas d'être martyre et un excellent acte d'amour et de force; néanmoins je ne sais s'il faut le nommer acte héroïque, n'étant pas

(1) S. Euloge, *Memorial*, l. II. c. XII-XIV. *Bibl. PP.*, t. XV. — (2) *Ibid.*, c. XV et XVI. — (3) *Ibid.*, c. XVI

choisi par aucun excès d'amour, mais par la nécessité de la loi, qui, en ce cas, le commande (1). Voilà ce que dit le saint et savant évêque de Genève. Or, ceux des martyrs de Cordoue qui se présentèrent d'eux-mêmes, ne le firent point par une impétuosité naturelle, mais après avoir consulté Dieu dans la prière et la retraite. Aussi l'Église les honore-t-elle comme martyrs, eux et leur défenseur saint Euloge.

Il avait fini ses trois livres, lorsque souffrirent encore deux martyrs, dont il ajouta l'histoire à la fin de son apologie. Le premier, nommé Rodrigue, était un prêtre né au bourg d'Egabre, instruit et ordonné à Cordoue. Il avait deux frères, dont l'un se fit Musulman, ce qui lui causait des disputes continuelles avec le troisième, qui était demeuré Chrétien. Une nuit leur querelle vint à un tel excès, que, Rodrigue ayant voulu les apaiser, ils se jetèrent tous deux sur lui et le laissèrent pour mort. Comme il s'était mis au lit sans connaissance, le frère musulman le fit mettre sur un brancard et porter dans le voisinage, en disant : Voici mon frère, que Dieu a éclairé ; quoiqu'il soit prêtre, il a embrassé notre religion, et se trouvant, comme vous voyez, à l'extrémité, il n'a pas voulu mourir sans vous le déclarer. Quelques jours après, le prêtre Rodrigue, étant guéri et apprenant ce qu'avait fait son frère l'apostat, se retira de sa maison de campagne dans un autre lieu. La persécution était alors violente à Cordoue, en sorte que l'on abattit les clochers de quelques églises. Saint Rodrigue ayant été obligé de sortir du fond de la montagne où il était caché, pour venir au marché de Cordoue, son frère l'apostat le rencontra et le mena au cadi, l'accusant d'avoir abandonné la religion de Mahomet. Rodrigue dit que jamais il l'eût embrassée, et déclara qu'il était non-seulement Chrétien, mais prêtre. Le cadi, ayant vainement essayé de l'ébranler, l'envoya en prison.

Il y trouva un nommé Salomon, qui, ayant apostasié pendant quelque temps, était revenu à l'Eglise. Ils furent bientôt unis d'une étroite amitié, et s'exerçaient ensemble au jeûne et à la prière. Le cadi l'ayant appris, les fit séparer, et défendit de les laisser voir à personne. Puis, après les avoir fait venir et les avoir exhortés encore jusqu'à trois fois, il les condamna à mort, par ordre du roi. On les mena sur le bord du fleuve, ils se préparèrent au combat par le signe de la croix : saint Rodrigue fut exécuté le premier, et leurs corps exposés et jetés dans le fleuve, comme les autres. Le prêtre saint Euloge, ayant appris leur bienheureuse mort, vint voir les corps, après avoir célébré la messe, et vit des infidèles qui prenaient des cailloux teints du sang de ces martyrs, et, après les avoir lavés, les jetaient dans le fleuve, de peur que les Chrétiens ne les gardassent comme des reliques. Le jour de leur martyre, auquel l'Église les honore, fut le treizième de mars 857.

Vers l'année 858, les reliques de quelques martyrs de Cordoue furent apportées à Paris. On eut avis, au monastère de Saint-Germain-des-Prés, que le corps de saint Vincent, son premier patron, pourrait être facilement apporté de Valence en Espagne, à cause du triste état où cette ville avait été réduite par les Sarrasins. Deux moines de la maison, Usuard et Odilard, entreprirent le voyage par la permission de l'abbé Hilduin et du roi Charles le Chauve; mais arrivés à Uzès, ils apprirent que le corps de saint Vincent n'était plus à Valence. En effet, il en avait été enlevé dès l'an 855, par Andalde, moine de Conques, au diocèse de Rodez. Mais en revenant, il passa par Saragosse, où l'évêque Senior, averti que ce moine portait des reliques, les lui ôta et les fit enterrer dans sa cathédrale. Toutefois, il ne put savoir de quel saint elles étaient, quoiqu'il pressât le moine Andalde, même par les tourments, de le déclarer; car il trompa en disant que c'était de saint Marin, martyr. Andalde, étant de retour à Conques sans reliques, fut traité de moine vagabond et se retira au monastère de Saint-Benoit de Castres, depuis érigé en cathédrale, où il fut bien reçu par l'abbé Gislebert. Il lui découvrit son aventure; mais enfin, par l'entremise de Salomon, comte de Cerdagne, il obligea l'évêque de Saragosse à rendre le corps de saint Vincent, qui fut apporté à Castres vers l'an 864. Aimoin, auteur contemporain, a écrit l'histoire de cette translation.

Cependant les deux moines de Saint-Germain furent trompés comme les autres par le faux nom de saint Marin, et on leur disait que saint Vincent avait été porté de Valence à Bénévent. Désespérant donc d'avoir les reliques de leur saint patron, ils résolurent d'en apporter d'autres pour ne pas perdre leur voyage, et s'adressèrent à Sunifred, qui était, à Barcelone, le premier après le comte. Il leur parla de la persécution qui venait d'être exercée à Cordoue, sous le roi Abderame, et particulièrement des martyrs Georges et Aurèle. Aussitôt les deux moines Usuard et Odilard conçurent un ardent désir d'avoir des reliques de ces martyrs, et déclarèrent à Athaulfe, évêque de Barcelone, et à Sunifred, qu'ils étaient résolus d'aller à Cordoue. Ceux-ci, effrayés de la proposition, en détournèrent les moines autant qu'il leur fut possible; mais enfin, ils leur donnèrent des lettres, à la faveur desquelles ils obtinrent de Saul, évêque de Cordoue, et de Samson, abbé de Pinna-Mellar, le corps entier de saint Georges, moine et martyr, le corps de saint Aurelius, et le chef de sainte Sabigothe, son épouse, qui est nommée Natalie dans cette histoire, c'est-à-dire qu'elle avait un nom goth et un nom

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, l. VIII, c. IX.

romain. Ils apportèrent en France ces reliques, qui, pendant le chemin, firent un grand nombre de miracles, et arrivèrent, le vingtième d'octobre 858, au village d'Esmans, appartenant à l'abbaye, où la plus grande partie des moines s'étaient retirés avec le corps de saint Germain, de peur des Normands. Le roi Charles eut une grande joie de voir son royaume enrichi de ces reliques; toutefois, pour s'assurer de la vérité, il envoya à Cordoue un nommé Mancion, qui rapporta le fait comme les deux moines. Cette histoire fut écrite sur le récit du moine Usuard, par Aimoin, son confrère, qui vivait dans le même monastère.

Aimoin, de qui nous avons plusieurs histoires de translation de saints, était chargé d'enseigner les lettres dans son monastère de Saint-Germain-des-Prés. Son confrère Usuard est fameux par son martyrologe, qu'il composa vers ce temps-là et qu'il dédia à Charles le Chauve. Il n'y adopta pas le sentiment de l'abbé Hilduin de Saint-Denis, qui identifie saint Denis de Paris avec saint Denys d'Athènes. Usuard distingue les deux : il place saint Denys l'Aréopagite au troisième d'octobre, et saint Denis de Paris au neuvième du même mois ; en quoi il a suivi les anciens martyrologes qui lui ont servi de guide, et nommément ceux du vénérable Bède et de saint Adon de Vienne.

Adon était issu d'une ancienne noblesse au diocèse de Sens ; il naquit vers l'an 800 ; et, dès sa plus tendre jeunesse, ses parents l'offrirent au monastère de Ferrières, où il s'engagea depuis dans l'état monastique. Il eut l'avantage d'y être élevé sous la discipline de trois abbés du premier mérite : Sifulge, disciple d'Alcuin ; saint Aldric, depuis archevêque de Sens, et le célèbre Loup. A l'aide de si excellents maîtres et des heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature, le jeune Adon fit dans les lettres des progrès qui le distinguaient de tous ses autres condisciples. Il n'en fit pas de moins grands dans la vertu, et l'un de ses abbés lui rend témoignage qu'il avait toujours vécu avec édification dans le cloître.

Le mérite d'Adon ayant déjà fait quelque éclat, Marcuard, abbé de Prom, l'attira près de lui. Il y avait alors une étroite liaison entre cette abbaye et celle de Ferrières : et il était assez ordinaire de voir des moines de l'une passer dans l'autre. Adon eut par là le moyen d'acquérir de nouvelles connaissances et d'apprendre le tudesque. dont l'usage était alors fort utile, pour ne pas dire nécessaire. Cependant l'envie que certains moines de Prom conçurent contre lui l'obligea d'en sortir ; il alla à Rome, où il passa près de cinq ans entiers, tant à satisfaire sa piété en visitant les lieux saints, qu'à contenter son amour pour les lettres en s'instruisant des sciences ecclésiastiques. De Rome il revint en France, en passant par Ravenne, où il fit des découvertes littéraires qui lui servirent à composer son martyrologe. Ayant trouvé à Lyon des gens de lettres à son goût, il s'y arrêta pour profiter de leur savoir. Adon ne tarda point à être connu de saint Remi, archevêque de cette ville, qui, aimant les personnes de mérite, conçut aussitôt le dessein de le retenir dans son diocèse. Il en écrivit, conjointement avec Ebbon, évêque de Grenoble, à Loup, abbé de Ferrières. Loup, en qualité de supérieur, et Vénilon, archevêque de Sens, accordèrent les permissions requises. En conséquence, saint Remi confia à Adon le soin de l'Eglise de Saint-Romain, où il le fixa.

Au bout de quelques années, Agilmar, archevêque de Vienne, étant mort, Remi et Ebbon proposèrent Adon pour remplir sa place. Le clergé et le peuple goûtèrent cette proposition et s'accordèrent à élire Adon pour leur pasteur. Cependant quelques envieux tentèrent de traverser son élection, sous prétexte que c'était un moine vagabond. Son abbé, Loup de Ferrières, à qui l'on en écrivit, lui ayant rendu le plus honorable témoignage, il fut ordonné archevêque de Vienne au mois d'août ou de septembre 860. Saint Adon mérita l'estime et la confiance du pape saint Nicolas, qui lui écrivit plusieurs lettres et semble même l'avoir établi son vicaire dans les Gaules, pour y veiller au maintien du bon ordre dans toutes les églises.

Dès avant son épiscopat, il avait composé le martyrologe qui porte son nom ; il y a mis à la tête un ancien martyrologe romain qu'il avait trouvé à Ravenne et qui lui servit beaucoup pour assigner aux fêtes les jours qui leur conviennent. Il commence le sien par la veille de Noël, comme Usuard et presque tous les anciens ; il n'y a laissé aucun jour vide, et l'on y voit plusieurs saints de l'Ancien Testament, avec la plupart des vigiles des grandes fêtes et les octaves qui étaient alors établies dans l'Eglise. Il est le premier qui ait inséré dans la liste des fêtes pendant le cours de l'année celle de la Toussaint qu'il marque au jour que nous la célébrons encore; il ne fait qu'y donner le simple nom de la sainte Vierge et de même ceux des apôtres, des hommes apostoliques et de quelques autres saints du premier ordre, parce qu'il en traite à part dans un autre martyrologe particulier qu'il a placé à la tête du martyrologe général. Nous avons encore de saint Adon une *Chronique* ou *Abrégé de l'histoire universelle*, qu'il commence à la création du monde et conduit jusqu'en 874, c'est-à-dire jusqu'au règne des enfants de l'empereur Lothaire et au pontificat d'Adrien II. On y a ajouté depuis ce qui s'est passé jusqu'en 879 : mais cette addition est ancienne, puisque Mabillon l'a trouvée dans des manuscrits de plus de cinq cents ans, écrite de la même main que la chronique (1).

Un savant ami de saint Adon était le moine

(1) Ceillier, *Hist litt. de France.*

Wandalbert, Allemand d'origine et né vers 813, il entra dès sa jeunesse au monastère de Prum et y embrassa la vie religieuse. L'étude fut sa principale occupation. A l'aide d'un esprit vif et pénétrant, il acquit une grande connaissance des sciences divines et des lettres humaines. Il étudia plus particulièrement la poétique, dont il possédait à fond tous les secrets, et dont il fit usage pour composer des poésies en presque toutes sortes de vers. Le désir de se perfectionner dans ces connaissances le porta à rechercher des relations avec tous les savants hommes de son siècle. Il se lia principalement avec le docte Florus de Lyon, dont il tira beaucoup de secours, tant pour les lumières qu'il lui communiqua, que pour les bons livres qu'il eut soin de lui envoyer. Wandalbert fut chargé d'enseigner dans son monastère. Voyant la protection que les princes régnants accordaient aux lettres et avec quelle ardeur on se portait à les cultiver, il se réjouissait de ce que les bonnes études avaient pris dans les Gaules la place de l'ignorance ; il conçut une si haute estime de la littérature de son siècle, qu'il prétendait la mettre de pair avec celle des bons siècles de l'antiquité ; il fut connu de l'empereur Louis le Débonnaire et de l'empereur Lothaire, son fils, auquel il dédia son principal ouvrage.

C'est encore un martyrologe, mais un martyrologe en vers de différentes mesures. Le corps de l'ouvrage est en vers héroïques, comme plus convenables pour représenter les actions vertueuses des héros de la religion chrétienne. Les pièces qui précèdent ou qui suivent sont en vers asclépiades, pentamètres, tétramètres et de divers autres genres. Il commence à janvier et finit par décembre. Des six poëmes qui suivent la préface, il y en a un où il s'adresse à l'empereur Lothaire ; c'est un éloge de ce prince. Dans le sixième, il marque les mois de l'année, combien chacun a de jours, et les heures de chaque jour. Des quatre poëmes qui sont après le martyrologe, il y en a un qui en est comme la conclusion ; il y demande à Jésus-Christ de lui accorder le pardon de ses fautes par l'intercession des saints mentionnés dans son ouvrage. Le second est une hymne en l'honneur de tous les saints. Il donne, dans le troisième, l'étymologie de tous les mois, l'explication des signes du zodiaque, et traite des travaux champêtres particuliers à chaque mois et des propriétés de l'air. Il parle de la vendange sur le mois d'octobre, et remarque qu'on était en usage de faire cuire à petit feu du vin nouveau, dont on répandait ensuite l'écume sur tout le vin pour le clarifier et lui conserver la douceur. Le quatrième poëme est une horloge solaire pour les douze mois de l'année, où il fait voir que les jours sont égaux, pour la durée, dans janvier et décembre, février et novembre mars et octobre, avril et septembre, mai et août, juin et juillet. Ce principe posé, il donne des règles pour connaître les heures du jour en chaque mois, par la grandeur ou la petitesse de l'ombre des corps exposés au soleil. Il avertit toutefois que ces règles ne peuvent être à tous égards les mêmes dans tous les pays, parce que les ombres sont moins grandes dans les pays méridionaux que dans les septentrionaux, et ainsi à proportion des villes plus proches ou plus éloignées du soleil. On sent qu'il en a beaucoup coûté à l'auteur pour mettre en vers des matières qui en sont si peu susceptibles, mais il avait du talent pour la poésie et le don de répandre dans ses vers des agréments et des aménités. On en trouvera des preuves dans le poëme où il fait la description des travaux de la campagne en chaque saison, des beautés du printemps, du chant des oiseaux, des plaisirs de la chasse et de la pêche, de la récolte des fruits de la terre (1).

Un autre contemporain de Wandelbert, d'Usuard et de saint Adon se distingua dans la littérature : ce fut l'Alsacien Otfrid. Il se retira, dès sa jeunesse, dans le monastère de Weissembourg et y embrassa la vie monastique, comme faisaient à peu près tous les amis des sciences et des lettres dans ces siècles. De Weissembourg il passa à Fulde, où il prit quelque temps les leçons du célèbre Raban Maur. Comme il avait un génie heureux et qu'il était naturellement éloquent, il se rendit très-habile dans la littérature tant sacrée que profane. De retour dans son monastère, il fut élevé au sacerdoce et chargé de l'enseignement. Il en remplit si bien les fonctions, qu'il trouva encore du temps pour composer plusieurs ouvrages qui ont fait passer son nom à la postérité. Il s'acquit ainsi dès son temps la réputation d'un des plus savants hommes de son siècle et les titres de philosophe, de rhéteur, de poëte, de théologien.

Un des principaux objets de l'étude d'Otfrid fut de décrasser et d'enrichir la langue de son pays, qui était le théotisque ou tudesque, autrement la langue des Francs, qu'il appelle aussi, pour cette raison, la langue francisque. Il mit tout en œuvre pour l'exécution de ce dessein, qui lui coûta beaucoup de travail. Pour y réussir, il acheva la grammaire tudesque commencée par Charlemagne. De plus, il se proposa de mettre en vers théotisques rimés les plus beaux endroits de l'Evangile : ce que personne n'avait encore entrepris avant lui. Comme ces productions de sa muse pouvaient se chanter, elles se répandirent plus aisément dans le public et contribuèrent à y faire tomber les chansons profanes : ce que notre poëte avait aussi en vue en y travaillant. Le soin qu'il prit de cultiver de la sorte sa langue maternelle, inspira à ses compatriotes une noble émulation. Dès lors, ou à peu près, on vit paraître quelques autres poëtes, qui s'exercèrent au même genre de littérature. Quelques autres entreprirent de traduire dans la même langue les diverses prières de l'E-

(1) D'Achery, Spicileg., t. V, p. 305.

glise. Et si Otfrid n'est pas lui-même l'auteur des traductions, en vers tudesques, du Symbole des Apôtres, de celui de saint Athanase et d'autres monuments, il est au moins constant que ce fut à son exemple qu'on y travailla.

Sa traduction de l'Évangile en vers rimés est en cinq livres. Il ne se contente pas de traduire et de paraphraser le texte des quatre évangélistes, il y joint encore des réflexions morales et historiques; et quoiqu'il ne choisisse que les plus beaux endroits, il les lie si bien, qu'il fait une histoire suivie de Jésus-Christ, depuis sa naissance jusqu'à son ascension dans le ciel. Ensuite il décrit le jugement dernier, et fait voir la différence du royaume des cieux d'avec celui de la terre. Il y a quatre épîtres dédicatoires, trois à la tête de l'ouvrage et une à la fin. La première est adressée à Louis de Germanie; la seconde à Luitbert, archevêque de Mayence; la troisième à Salomon, évêque de Constance; la quatrième à Harmut et Wérembert, moines de Saint-Gall. Elles sont toutes en vers, excepté la seconde, qui est en prose latine. Dans l'épître dédicatoire à l'archevêque Luitbert, Otfrid donne les motifs qui l'ont porté à cette sorte d'ouvrage. Il savait que Juvencus, Arator, Prudence et quelques autres poëtes chrétiens avaient mis en vers latins les actions miraculeuses de Jésus-Christ; il crut qu'il devait en faire de même dans sa langue maternelle. Il y fut encore engagé par les instances de quelques personnes de piété, entre autres d'une illustre matrone nommée Judith, qui, ne pouvant supporter les mauvaises chansons tudesques, se persuadèrent qu'on les ferait tomber en leur en substituant qui fussent tirées des paroles de l'Evangile (1).

En Espagne, le prêtre saint Euloge, après avoir employé ses talents à encourager, à défendre et à nous faire connaître les martyrs de Cordoue, finit par en augmenter le nombre. L'archevêque Vistremir de Tolède, étant mort le dernier jour de l'année 858, Euloge fut élu pour lui succéder, par le suffrage de tous les évêques de la province et du voisinage. Mais il y eut quelque obstacle qui empêcha qu'il ne fût sacré, et on en élut un autre de son vivant, quoiqu'il ne survécût pas deux mois à son élection; car il souffrit le martyre, après y en avoir encouragé tant d'autres. Une fille nommée Léocritie, d'une famille noble de Musulmans, avait été instruite dès l'enfance dans la religion chrétienne par une de ses parentes, qui la fit même baptiser. Son père et sa mère, s'en étant aperçus, la maltraitaient et la fouettaient jour et nuit pour la faire renoncer à la foi. Elle fit connaître son état à saint Euloge et à sa sœur Anulone, témoignant qu'elle désirait aller en quelque lieu où elle pût en liberté excercer sa religion.

Saint Euloge lui procura secrètement les moyens de sortir de chez ses parents, à qui elle donna le change, feignant de céder à leur volonté, jusqu'à parler contre la religion chrétienne. Elle se para comme si elle eût pensé au mariage; et, sous prétexte d'aller à une noce, elle sortit et courut chez saint Euloge et sa sœur, qui la reçurent à bras ouverts et la cachèrent chez des amis fidèles. Le père et la mère, au désespoir, remuèrent ciel et terre pour la trouver; et, par l'autorité du cadi, firent emprisonner et fouetter plusieurs Chrétiens, même des religieuses et des prêtres. Saint Euloge, sans s'émouvoir, faisait souvent changer de retraite à Léocritie, et passait les nuits en prières pour elle, prosterné dans l'église de Saint Zoïle. Elle, de son côté, jeûnait et veillait, couchait sur la cendre et couverte d'un cilice.

Une nuit, étant venue voir saint Euloge et sa sœur, elle ne put retourner, parce que la personne qui devait l'accompagner vint trop tard et qu'il était déjà jour. Le cadi, en étant averti, envoya des soldats entourer la maison, d'où ils tirèrent Léocritie avec Euloge, et les amenèrent en sa présence. Il demanda à Euloge pourquoi il tenait cette fille chez lui. Le saint répondit que les prêtres ne pouvaient refuser l'instruction à ceux qui la demandaient. Le cadi le menaça de le faire mourir à coups de verges; mais saint Euloge répondit que le glaive était un moyen plus sûr, et commença à parler hautement contre leur faux prophète et leur fausse religion. On le mena aussitôt au palais devant le conseil. Un des conseillers, qui le connaissait particulièrement, lui dit : Si des ignorants se précipitent malheureusement à la mort, un homme savant et vertueux comme toi ne doit pas imiter leur folie. Crois-moi, je te prie, dis seulement un mot à présent, puisqu'il le faut; tu reprendras ensuite ta religion, et nous promettons de ne te point rechercher. Saint Euloge lui dit en souriant : Ah! si tu pouvais connaître les récompenses qui attendent ceux qui conservent notre foi, tu renoncerais à ta dignité temporelle. Il commença alors à leur proposer hardiment les vérités de l'Evangile; mais, pour ne pas l'écouter, ils le condamnèrent aussitôt à perdre la tête.

Comme on le menait au supplice, un des eunuques du roi lui donna un soufflet. Il tendit l'autre joue, et en souffrit patiemment un second. Quand il fut arrivé au lieu de l'exécution, il pria à genoux, étendit les mains au ciel, fit le signe de la croix sur tout son corps, et présenta sa tête, qui fut promptement coupée. C'était à trois heures après midi, le samedi, 11[me] jour de mars 859. Il fut enterré à Saint-Zoïle. Sainte Léocritie fut aussi décapitée quatre jours après, et jetée dans le fleuve Bétis; mais elle en fut tirée et enterrée à Saint-Genès-de-Tertios. L'Église honore l'un et l'autre le jour de leur martyre La vie de saint Euloge a été écrite par Alvar, son ami, et, depuis, il nous reste peu de monuments de l'église d'Espagne sous la domination des Musulmans (2).

(1) Ceillier, t. XIX. *Hist. litt. de France*, t. V. — (2) *Acta SS.*, 11 et 15 *mart.*

En Orient, les Chrétiens se trouvaient à peu près dans le même état qu'en Espagne. Le calife Motawakkel, qui régna de 847 à 861, se déclara leur ennemi, et leur fit porter, ainsi qu'aux Juifs, de larges ceintures de cuir, pour les distinguer des Musulmans et les exposer ainsi à toute espèce d'avanies. Il fut assassiné le 11 décembre 861, par son propre fils Mostanser, qui mourut lui-même six mois après. Moustaïn-Billah, qui lui succéda l'an 862, fut tué l'an 866. Motaz, successeur de Moustaïn, après avoir fait étrangler son frère, fut déposé et tué l'an 869. Mohtadi, successeur de Motaz, fut assassiné le 22 juin 870. Tels étaient ces pontifes du mahométisme : faibles, cruels, abandonnés à leurs plaisirs et gouvernés par leurs officiers. C'étaient les milices turques, depuis peu entrées au service des califes, qui les faisaient et les défaisaient ainsi à leur gré (1).

Cependant la succession des évêques orthodoxes continuait dans les principaux sièges. Le patriarche catholique d'Alexandrie, depuis l'an 847 à l'an 872, fut Michel, successeur de Sophrone. Celui d'Antioche, de l'année 844 à l'année 867, fut Nicolas, successeur de Job. Après trois ans de vacance, il eut, en 870, pour successeur, Étienne V, qui mourut le jour même de son intronisation et fut remplacé par Théodore. A Jérusalem, après le patriarche Jean, Sergius tint ce siége seize ans, puis Salomon cinq ans, et enfin Théodose fut ordonné l'an 866, et tint le siége quatorze ans (2).

En Bulgarie, les légats que le pape saint Nicolas y envoya l'an 866, deux pour y prêcher l'Évangile et trois pour se rendre à Constantinople, après avoir traversé les frontières, furent très-bien reçus par Bogoris, roi des Bulgares. Les deux premiers légats, Paul, évêque de Populonie, et Formose, évêque de Porto, commencèrent à prêcher l'Évangile en Bulgarie avec beaucoup de succès. Mais les trois destinés pour Constantinople, l'évêque Donat, le prêtre Léon et le diacre Marin, s'étant mis en route, furent arrêtés par un officier nommé Théodore, qui gardait cette frontière de l'empire. Il les traita indignement ; et, frappant la tête des chevaux sur lesquels ils étaient montés, il leur dit : L'empereur n'a que faire de vous. L'empereur lui-même dit aux ambassadeurs du roi des Bulgares, qui étaient près de lui : Si les légats du Pape n'étaient venus par la Bulgarie, ils n'auraient vu de leur vie ni moi ni Rome. Après avoir attendu quarante jours, comme ils virent qu'ils étaient ainsi traités par ordre de l'empereur, ils furent contraints de retourner sur leurs pas et d'aller porter à Rome ces nouvelles.

En Bulgarie, les deux évêques Paul et Formose convertirent et baptisèrent quantité de peuple ; et le roi Bogoris ou Michel fut si content d'eux, qu'il chassa de son royaume tous les missionnaires des autres nations, voulant que les Romains prêchassent seuls. Il envoya à Rome une seconde ambassade demander au Pape, pour l'évêque Formose, le titre d'archevêque de Bulgarie, et des prêtres pour continuer d'instruire la nation. Le Pape, ravi de ce bon succès, examina plusieurs prêtres et envoya à cette mission ceux qu'il en trouva dignes, avec deux évêques, Dominique de Trivento, près de Bénévent, et Grimoald de Polymarte en Toscane. Ils avaient ordre de choisir, entre ces prêtres, celui qui serait digne d'être archevêque, et de l'envoyer à Rome pour être consacré par le Pape, afin de ne pas ôter Formose à son peuple. Les deux évêques, Paul et Grimoald, devaient demeurer en Bulgarie pour la consolidation de cette nouvelle église, mais Formose et Dominique devaient encore tenter de passer à Constantinople pour y terminer le schisme (3).

Le roi Bogoris fit tant de progrès dans la piété chrétienne qu'après avoir paru en roi pendant le jour, il passait les nuits en prières sur le pavé de l'église, revêtu d'un sac et couché sur un cilice. Quelque temps après, aspirant à une plus haute perfection, il abdiqua la dignité royale, la remit à son fils aîné, se fit couper les cheveux, revêtit l'habit monastique et se retira complétement du monde, s'appliquant uniquement au jeûne, aux veilles, aux prières et aux aumônes. Mais ce fils ne répondit point à l'attente de son père. Il s'abandonna au pillage, à l'ivrognerie et à d'autres excès, s'efforçant même de ramener au paganisme la nation nouvellement convertie. Le péril était bien grand ; il était à son comble, lorsque le royal solitaire sortit tout d'un coup de sa retraite, reprit le titre et la dignité de roi, et ressaisit d'une main ferme les rênes du gouvernement. Le mauvais fils ne put résister à son père ; car tous les anciens serviteurs se réunirent autour du royal vieillard. Le fils dégénéré devint le prisonnier de son père et fut, sur son ordre, privé de la vue et confiné dans une prison. Aussitôt Bogoris convoque tous les grands du royaume ; établit son second fils, en le prévenant, devant toute l'assemblée, qu'il aurait un sort pareil si jamais il s'écartait de la loi chrétienne. Après quoi il déposa le baudrier, reprit l'habit monastique, et, rentré dans le monastère, y passa saintement le reste de sa vie (4). La nation des Bulgares eût pu devenir le modèle des nations chrétiennes, si elle n'avait été si exposée aux malignes influences de ses voisins, les Grecs de Constantinople.

On a pu remarquer que les missionnaires grecs, envoyés en Bulgarie par le faux patriarche Photius, s'occupaient moins d'instruire le peuple dans l'esprit du christianisme, que de l'assujettir à des coutumes grecques, comme à des choses indispensables, et cela pour l'asservir d'autant plus à Constantinople.

(1) Elmac., l. II. Abulfarag. — (2) *Acta SS.*, t. V, *junii* ; t. IV, *julii* ; t. III, *maii*. — (3) Anast. in Nicol. — (4) Ann. Met., 868.

Lors donc que Photius apprit que tous ses missionnaires avaient été renvoyés au delà des frontières, il en fut irrité au dernier point. Sa colère monta jusqu'à la fureur, quand il sut que les légats romains n'avaient pas reconnu la confirmation donnée par ses prêtres, ni le chrême qu'il avait consacré, et que, par conséquent, ils ne le reconnaissaient nullement pour être évêque lui-même. Son orgueil, profondément blessé, lui fit concevoir un projet qui était d'un homme en délire ou possédé de l'enfer : ce fut d'anathématiser et de déposer le Pape dans un concile œcuménique.

Chaque nation a ses défauts. Dans tous les siècles, les Grecs ont passé pour manquer de franchise. Ce vice originel de la Grèce menteuse s'est personnifié et élevé à sa plus haute puissance dans Photius. L'histoire humaine ne connaît pas de menteur plus effronté. Qu'on en juge par ce fait. Pour se venger du Pape, il suppose impudemment tout un concile œcuménique, où il fait présider les empereurs Michel et Basile, avec des légats des trois grands siéges d'Orient. Tout le sénat y assiste, avec tous les évêques de la dépendance de Constantinople. Il y paraît des accusateurs venus de l'Orient et de l'Occident, qui accusent le pape Nicolas de plusieurs hérésies, de violences inouïes et d'une foule d'autres crimes. Une nuée de témoins confirment ces accusations, invoquent la justice des Pères assemblés et demandent la déposition du Pape. Photius, toujours consciencieux et indulgent, ne veut point céder à ces demandes. Il fait observer au concile qu'il serait par trop injuste de condamner un absent avant de l'avoir entendu. Mais à peine a-t-il proféré ce peu de paroles, que les légats des trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, avec tous les évêques, tous les sénateurs et tous les grands de l'empire, se lèvent et pressent Photius de prononcer la sentence contre le Pape Nicolas, puisque ces crimes étaient notoires et n'avaient pas besoin de preuves. A ces instances unanimes et pressantes d'une si illustre assemblée, la douceur naturelle de Photius est enfin obligée de céder. Il reçoit les accusations contre le Pape, examine sa cause, et enfin le condamne pour mille crimes supposés, prononçant contre lui une sentence de déposition, et d'excommunication contre ceux qui communiqueraient avec lui. Et, de tout ce concile œcuménique, il n'y a pas un mot de vrai; le tout n'est qu'une fiction, un mensonge de Photius. Mais, après avoir dressé des actes tel qu'il lui plaît, il les fait souscrire par vingt-un évêques complaisants ; puis, il y ajoute lui-même tant de fausses souscriptions, qu'il y en avait plus de mille On y voyait celle des deux empereurs, des trois prétendus légats d'Orient, de tous les sénateurs, d'une foule d'abbés et de clercs (1).

Mais, ce qui passe toute mesure d'impudence connue, ces actes mensongers d'un concile imaginaire, Photius osa bien les envoyer par deux ambassadeurs, qui étaient deux métropolitains, à l'empereur Louis II, qui régnait en Italie, et à sa femme, l'impératrice Ingelberge, les priant de chasser de Rome Nicolas, comme condamné par un concile œcuménique. Ces actes étaient accompagnés de présents considérables et de lettres remplies de flatteries. Pour mieux séduire Louis et sa femme, Photius passa par-dessus la vanité grecque. Jusqu'alors les Grecs de Constantinople ne donnaient aux nouveaux empereurs d'Occident que le titre latin de *Rex*, qui signifie roi, réservant à leur empereur le titre grec de *Basileus*, qui signifie également roi ; et cela, parce que la langue grecque n'a pas d'équivalent du mot latin *Imperator*. Photius, pour gagner Louis et Ingelberge, leur prodiguait dans ces actes des acclamations flatteuses, où il traitait Louis de Basileus, et Ingelberge d'auguste et de nouvelle Pulchérie (2).

Il écrivit en même temps une lettre circulaire aux évêques d'Orient, principalement aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Dans cette lettre, il ne parle pas encore de son concile imaginaire ni de la déposition du Pape, mais il accuse en général toute l'Eglise d'Occident. Les hérésies semblaient éteintes, dit-il, et la foi se répandait de cette ville impériale sur les nations infidèles; les Bulgares, nation barbare et ennemie de Jésus-Christ, avaient renoncé aux supertitions païennes, pour embrasser la foi ; mais il n'y avait pas encore deux ans qu'ils étaient convertis, quand des hommes impies et abominables, car quel autre nom un Chrétien peut-il leur donner? des hommes sortis des ténèbres de l'Occident ; hélas ! comment dirai-je le reste ? sont venus, comme un tremblement de terre, ou comme une grêle épaisse, ou plutôt comme un sanglier farouche, ravager avec ses pieds et ses dents, c'est-à-dire avec les sentiers d'une honteuse conduite et d'une perverse doctrine, cette vigne du Seigneur, vigne chérie et nouvellement plantée, et corrompre en eux la pureté de la foi par leurs erreurs. Tel est le style de Photius : encore avons-nous retranché de cette phrase bien des mots et des épithètes. Ecoutons maintenant les erreurs incroyables que ces hommes funestes de l'Occident ont enseignées aux Bulgares.

Premièrement, ils leur ordonnent de jeûner les samedis, quoique le moindre mépris de la tradition tende à renverser la religion tout entière ; de plus, ils retranchent du carême la première semaine, permettant de s'y gorger de lait et de fromage. De là, s'écartant du grand chemin et suivant les erreurs de Manès, ils détestent les prêtres engagés dans un mariage légitime ; eux, chez qui l'on voit plusieurs filles devenues femmes sans maris, et plusieurs enfants dont on ne sait point les pères. Ils ne craignent pas de réitérer l'onction

(1) Labbe, t.V; p. 1338, 1223, 361. — (2) *Ibid.*

du saint-chrême à ceux qui l'ont reçu des prêtres, disant qu'ils sont évêques, et que l'onction des prêtres est inutile. Mais le comble de l'impiété, c'est qu'ils ont osé ajouter des paroles nouvelles au sacré symbole autorisé par tous les conciles, en disant : Que le Saint-Esprit ne procède pas du Père seul, mais encore du Fils. Photius s'emporte longuement et furieusement contre cette doctrine, jusqu'à dire que ceux qui la soutiennent prennent en vain le nom de Chrétien. Il s'efforce de la réfuter par des raisonnements subtils, prétendant que c'est admettre deux principes dans la Trinité, confondre les propriétés des personnes divines et ramener le polythéisme. Il soutient en général que ce dogme est contraire à l'Évangile et à tous les Pères ; mais il ne le prouve par aucun texte. S'il avait voulu être franc, il aurait pu citer saint Épiphane, qui répète jusqu'à dix fois que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, et qu'il est de l'un et de l'autre,

C'est cette impiété que, avec d'autres choses criminelles, ces évêques de ténèbres, car ils se disaient évêques ! ont semée dans la nation des Bulgares. Quand la nouvelle en est venue à nos oreilles, nos entrailles ont été émues comme celles d'un père qui voit ses enfants déchirés par des serpents et des bêtes cruelles, et nous ne nous donnons point de repos que nous ne les ayons désabusés. Cependant, ces nouveaux précurseurs de l'apostasie, ces ministres de l'Antechrist, ces hommes dignes de mille morts, ces corrupteurs publics, ces séducteurs et ces ennemis de Dieu, nous les avons condamnés en un concile, en renouvelant les condamnations des apôtres et des conciles qu'ils ont encourues.

Nous avons cru, mes frères, devoir vous donner connaissance de tout ceci, suivant l'ancien usage de l'Église ; nous vous prions de concourir à la condamnation de ces articles impies et athées, et d'envoyer, pour cela, des légats qui représentent votre personne. Nous espérons aussi ramener les Bulgares à la foi qu'ils ont d'abord reçue. Et ils ne sont pas les seuls qui ont embrassé le christianisme ; les Russes, si fameux par leur barbarie et leur cruauté, qui, après avoir soumis leurs voisins, ont attaqué l'empire romain, se sont eux-mêmes convertis et ont reçu un évêque. Nous avons aussi reçu d'Italie une lettre synodique pleine d'étranges plaintes contre leur évêque, où ils nous conjurent de ne pas les laisser sous la tyrannie qui les accable, au mépris de toutes les lois ecclésiastiques. C'étaient sans doute les lettres calomnieuses des deux évêques prévaricateurs, Gonthier de Cologne et Theutgaud, contre le pape saint Nicolas, qui les avait justement condamnés. Photius continue : Nous en avions déjà reçu autrefois des avis par Basile, Zosime, Métrophane, prêtres et moines, et quelques autres qui nous priaient avec larmes de venir au secours des églises. Nous venons encore de recevoir des lettres de différentes personnes, remplies de lamentations pitoyables, qu'ils nous ont conjuré de faire passer à tous les siéges métropolitains et apostoliques. Nous vous en envoyons des copies, afin que l'on puisse prononcer sur ce sujet en commun, quand le concile œcuménique sera assemblé ; quelques prélats sont déjà arrivés, et nous attendons dans peu les autres (1).

Pour juger de la bonne foi de Photius dans ces accusations contre les Latins, une seule remarque suffit. Lorsque, sept ou huit ans auparavant, il écrivit au même pape Nicolas sa lettre synodique, et lui envoya sa profession de foi pour faire approuver son ordination, l'Église romaine n'avait pas une autre créance, ni d'autres pratiques que sept ou huit ans après. Photius n'y trouvait alors rien à redire. Il y a plus : dans la lettre qu'il envoya au même Pape, par le secrétaire de Léon, il disait lui-même que chaque église devait garder ses usages, et il donnait pour exemples, entre autres, le jeûne des samedis et le célibat des prêtres. Et maintenant, parce qu'on n'a pas voulu approuver son intrusion, ces mêmes choses qu'il avait déclarées indifférentes ne sont plus que des hérésies et des crimes énormes ; et maintenant, ce même Pape et ces mêmes évêques d'Occident, dont il avait sollicité l'approbation, ne sont plus que des séducteurs, des précurseurs de l'apostasie, des ministres de l'Antechrist. Hélas ! c'est à cette mauvaise foi et à ces calomnies atroces, que l'on reconnaît les apôtres de cette espèce.

Les empereurs Michel et Basile, ou plutôt Photius sous leur nom, envoyèrent une lettre semblable au roi des Bulgares, tandis que les légats Formose et Dominique, destinés pour Constantinople, étaient encore chez lui. Ces princes, ou plutôt Photius, voulaient que les légats donnassent une confession de foi où ces prétendues erreurs fussent anathématisées, et qu'ils reconnussent Photius pour patriarche œcuménique. Ce n'était qu'à ces conditions qu'on offrait de les recevoir à Constantinople. Le roi des Bulgares envoya ces nouvelles au Pape par les légats.

Le libelle impérial, outre les reproches contenus dans celui de Photius, y en ajoutait d'autres. On y accusait les Latins de faire le saint-chrême avec de l'eau de rivière : calomnie impudente, dont les Orientaux pouvaient à chaque instant voir le contraire ; mais tout était bon pour tromper le peuple néophyte des Bulgares. On accusait encore les églises d'Occident d'offrir, le jour de Pâques, un agneau avec le corps et le sang de Jésus-Christ : calomnie notoire, qui surpassait peut-être encore la première en impudence. Enfin, ce qui peut passer pour le sublime de la niaiserie, les deux empereurs reprochaient, comme une hérésie, aux Latins, que leurs prêtres se rasaient la barbe. En vérité, c'est

(1) Phot., *Epist.* II. Londin.

bien là le caractère du pharisien, qui épluche le moucheron et avale le chameau.

Le pape saint Nicolas, ayant reçu ces nouvelles de Bulgarie, écrivit à Hincmar de Reims pour lui faire connaître et par lui aux autres évêques de France, les reproches, des Grecs aux Latins. Il conclut en ces termes : Comme il est certain que tout l'Occident a toujours été d'accord avec le Siége de saint Pierre sur tous ces points, il faut nous unir tous pour repousser ces calomnies. Ceux d'entre vous qui sont métropolitains assembleront leurs suffragants pour examiner ensemble ce qu'il faut répondre, et ils nous l'enverront afin que nous puissions le joindre à ce que nous enverrons de notre part. Il est évident qu'une partie de ces reproches sont faux, et que le reste a été observé de tout temps à Rome et dans tout l'Occident, sans aucune contradiction. Mais il ne faut pas s'étonner si les Grecs s'opposent à ces traditions, puisqu'ils osent dire que quand les empereurs ont passé de Rome à Constantinople, la primauté de l'Eglise romaine et ses priviléges ont aussi passé à l'église de Constantinople; d'où vient que Photius, dans ses écrits, se qualifie d'archevêque et de patriarche œcuménique.

Nous voudrions pouvoir vous assembler à Rome avec les autres évêques, pour examiner cette affaire, si les calamités publiques le permettaient; mais rien ne vous empêche d'étudier la matière et de nous donner vos avis. Au reste, les Grecs ne nous chargent de ces reproches que par récrimination et parce qu'ils ne veulent pas se corriger. Avant que nous leur eussions envoyé nos légats, il nous comblaient de louanges et relevaient l'autorité du Saint-Siége; mais depuis que nous avons condamné leurs excès, ils ont parlé un langage tout contraire et nous ont chargé d'injures. Et n'ayant trouvé, grâce à Dieu, rien de personnel à nous reprocher, ils se sont avisés d'attaquer les traditions de nos pères, que jamais leurs ancêtres n'ont osé reprendre. Or, il est à craindre qu'ils ne répandent leurs calomnies dans les autres parties du monde; car ils se vantent déjà d'avoir envoyé aux patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem pour les engager à approuver la déposition d'Ignace et la promotion de Photius. Nous ne craignons par leur union, mais nous serions affligé de leur perte; car étant sous l'oppression des Arabes, ils pourraient se laisser séduire, dans l'espérance d'être protégés par les Grecs (1).

La lettre du Pape est du 23 octobre 867; mais, depuis un mois, les choses étaient bien changées à Constantinople. Plus l'usurpateur Photius se croyait sûr de son triomphe, plus sa chute était prochaine. Dès le 21 avril 866, son principal protecteur, le césar Bardas, dont la passion incestueuse fut la première cause du schisme, avait été tué dans la tente même de l'empereur Michel. Bardas déchu, Photius le blâma autant qu'il l'avait flatté, et se mit à flatter plus que jamais l'empereur Michel et son nouveau collègue, l'empereur Basile.

L'empereur Michel, plus fait pour être cocher du cirque que chef de l'empire, se dégoûta bientôt de son nouveau collègue, d'autant plus que Basile, loin de prendre part à ses débauches et à ses jeux impies, s'efforçait de l'en retirer par ses sages conseils. Michel ne le pouvant donc plus souffrir, un de ses compagnons de débauche lui promit de le tuer à la chasse. L'assassin manqua son coup, fut jeté par son cheval dans un précipice, et avoua son crime en mourant. Michel n'en persista pas moins dans le dessein de faire périr Basile. Un jour, au milieu d'un grand festin qu'il donnait à toute sa cour pour célébrer une victoire qu'il venait de remporter comme cocher du cirque, il prit tout à coup un rameur de la flotte impériale; il se nommait Basilicin, était favori du prince à cause de sa bonne mine et de ses talents en fait de débauche, et le louait en ce moment de son admirable dextérité à conduire un char; l'empereur Michel le prit donc par la main, le fit revêtir de la pourpre et du diadème, et le proclama empereur, en disant à Basile, qui était du festin : Vois-tu que la pourpre lui sied mieux qu'à toi? Je t'ai fait empereur; ne suis-je pas le maître d'en faire un autre? Le jour suivant, il conduisit au sénat Basilicin, revêtu de toutes les marques de sa nouvelle dignité; il le présenta aux sénateurs, leur déclarant qu'il l'avait associé à sa puissance et les prenant eux-mêmes à témoin qu'il avait fait un meilleur choix que dans la personne de Basile. Cette extravagance étonna tout le monde, et l'on fut indigné de voir que Michel prétendît leur faire changer de maître tous les jours.

Cependant Basile, recevant de toute part avis que sa perte était résolue, se détermina enfin à prévenir l'empereur. Il choisit pour cela le moment d'un festin que l'impératrice mère, sainte Théodora, donnait à son fils et à toute sa cour dans le palais de Saint-Mamas. C'était le 24 septembre 867. On se mit à table à l'entrée de la nuit, et, avant neuf heures du soir, Michel était ivre. Peu après, plongé dans le sommeil, il se fit conduire à son lit par Basile, qui le quitta après lui avoir baisé la main. Basilicin, dans le même état que Michel, se jeta sur un autre lit; tous deux s'endormirent aussitôt. Un moment après arriva Basile avec une troupe armée. Un chambellan voulut leur fermer le passage; l'empereur s'éveilla au bruit du tumulte, et, comme il levait les deux mains en jetant de grands cris, un des conjurés les lui trancha de deux coups de sabre et l'acheva de plusieurs coups. D'autres massacraient Basilicin. Après cette exécution, Basile, avec sa troupe, courut au grand palais, dont il força les portes. S'y

(1) *Epist.* LXX, p. 468.

étant installé, il donna ordre à Paul, son chambellan, de pourvoir à la sépulture de Michel. Paul, s'étant transporté au lieu de l'assassinat, trouva ce malheureux prince couché par terre, les entrailles hors du corps; autour de lui, sa mère et ses sœurs fondaient en larmes et jetaient des cris lamentables. L'ayant enveloppé dans la housse de son cheval, il le fit jeter dans une barque et porter à Chrysopolis, où il fut enterré sans pompe dans un monastère. Il avait régné près de vingt-six ans depuis la mort de son père Théophile, savoir : quatorze ans avec sa mère, onze seul, et quinze mois avec Basile.

Basile, qui commença dès lors à régner seul, était Macédonien, de basse naissance, quoique depuis on ait prétendu le faire descendre des Arsacides, rois d'Arménie, et même d'Alexandre le Grand. Il est certain qu'il vint à Constantinople seul, à pied, en fort pauvre équipage et à dessein d'y faire fortune. Il entra d'abord au service de Théophile, parent du césar Bardas, et fut son écuyer. Sa force de corps et son adresse à dompter les chevaux le distinguèrent tellement, que l'empereur Michel le prit à son service et le fit premier écuyer, puis chambellan, ensuite patrice et maître des offices, et enfin l'associa à l'empire. Basile fut surnommé Céphalas, à cause de sa grosse tête, et il est connu sous le nom de Macédonien.

Dès le lendemain qu'il fut déclaré seul empereur, suivant que nous l'apprend un auteur contemporain et témoin oculaire (1), il chassa Photius du siége patriarcal de Constantinople et le relégua dans le monastère du Scepe. Le jour suivant, il envoya Élie, commandant de la flotte, avec la galère impériale, au patriarche saint Ignace, pour le tirer de l'île où il était relégué, et le ramener à Constantinople, où, en attendant son rétablissement, il lui rendit le palais de Magnaure, qui était sa maison paternelle. Cependant l'empereur Basile manda à Photius de lui envoyer sans délai toutes les souscriptions qu'il avait emportées en sortant du palais patriarcal. Photius répondit qu'il avait tellement pressé de sortir, qu'il n'avait rien emporté de semblable. Mais tandis qu'il rendait cette réponse au préfet Bahanes, ses domestiques, embarrassés, cachèrent dans des roseaux sept sacs pleins et scellés de plomb. Les gens de Bahanes le virent, enlevèrent les sacs et les portèrent à l'empereur. Les ayant ouverts, on y trouva entre autres deux livres, ornés à l'extérieur d'or et d'argent, avec des couvertures violettes; en dedans, soigneusement écrits et de belle lettre, dont l'un contenait les actes supposés d'un concile contre saint Ignace, l'autre une lettre synodique contre le pape saint Nicolas.

Ce prétendu concile était divisé en sept actions ou séances, et, à la tête de chacune il y avait des miniatures de la main de Grégoire Asbestas, ex-évêque de Syracuse, car il était peintre. En la première on voyait Ignace traîné et battu de verges, et on y lisait cette inscription : *Diabolos*, c'est-à-dire le diable ou le détracteur. En la seconde, on le tirait encore avec violence et on crachait sur lui, et l'inscription était : Commencement du péché. En la troisième, on le déposait, et l'inscription était : Le fils de perdition. En la quatrième, on l'envoyait lié en exil, et l'inscription était : L'avarice de Simon le Magicien. En la cinquième, il avait le cou chargé de fers, et l'inscription était : Qui s'élève au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu, ou qu'on adore. En la sixième, on le condamnait et l'inscription était : Abomination de la désolation. En la septième, on le traînait encore et on lui coupait la tête, et l'inscription était : L'Antechrist. Dans ses actes, il y avait cinquante-deux chefs d'accusation contre saint Ignace, tous manifestement faux; et, à la fin de chacun, on avait laissé une ligne en blanc, pour y ajouter ce que l'on voudrait.

La lettre synodale contenue dans l'autre volume était remplie de calomnies et d'injures contre le pape saint Nicolas, inventées pour servir de fondement à la déposition et à l'anathème que Photius avait prononcés contre lui. Il avait fait écrire deux exemplaires de chacun de ces deux livres, dont il avait gardé l'un par devers lui et envoyé l'autre à l'empereur Louis en Italie, par deux métropolitains, Zacharie et Théodore. Mais ils furent arrêtés en chemin par ordre de l'empereur Basile, qui, s'étant saisi de ces quatre volumes, les montra au sénat, puis à l'église, découvrit les insignes fourberies de Photius, au grand étonnement de tout le monde; enfin, garda ces livres dans le palais. C'est un auteur grec, témoin oculaire, qui nous apprend ces curieux détails dans sa *Vie de saint Ignace*.

Le dimanche, 23me de novembre de la même année 867, l'empereur Basile tint une assemblée dans le palais de Magnaure, où il fit venir le patriarche Ignace et lui donna de grandes louanges. C'était à pareil jour que, neuf ans auparavant, il avait été chassé. Ce jour-là donc il rentra solennellement dans son église avec un grand applaudissement de toute la ville. On célébrait la messe; le prêtre disait ces paroles de la préface : Rendons grâces au Seigneur, et le peuple dit : Il est digne, il est juste; ce qui parut d'un heureux présage : car les Grecs y faisaient grande attention, et les histoires en sont pleines. Saint Ignace, étant ainsi rétabli dans son siége, interdit les fonctions sacrées, non-seulement à Photius et à ceux qu'il avait ordonnés, mais encore à tous ceux qui avaient communiqué avec lui, et pria l'empereur d'indiquer un concile œcuménique pour remédier à tant de scandale (2). On envoya donc aussitôt à Rome Euthymius,

(1) Nicet., *Vita S. Ignat.*, t. II, p. 1226. *Hist. du Bas-Empire*, l. LXX. — (2) Labbe, t. VIII, p. 1226-1230, 1259, 1086.

écuyer de l'empereur Basile, chargé d'une lettre que nous n'avons plus. Mais nous en verrons une autre où il dit au Pape que, s'il a chassé Photius et rétabli Ignace, c'est pour exécuter le jugement du Siége apostolique (1).

Avant que ces heureuses nouvelles arrivassent à Rome, mourut le grand et saint pape Nicolas, le 13 novembre de l'an 867. Dans la longue série des grands et saints Pontifes, qui ont honoré la Chaire de saint Pierre, le pape Nicolas mérite incontestablement une des premières places. Aujourd'hui encore la chrétienté honore annuellement sa mémoire; car l'Eglise l'a mis au nombre des saints. Neuf ans et sept mois, il veilla sur l'Eglise de Dieu avec un zèle ardent, mais toujours éclairé. Fort de l'Esprit-Saint, aucun péril, aucune menace ne pouvait ébranler sa constance. Même dans les moments les plus critiques, et lorsque la terre semblait branler sous ses pieds, il demeurait ferme comme un roc que le Tout-Puissant a planté, contre lequel sont réduits à se briser tous les flots et de la scélératesse et de la légèreté. Mais avec toute la sévérité d'un apôtre, il alliait toute la douceur de l'Evangile. On en voit particulièrement la preuve dans sa tendre sollicitude pour les malheureux; il avait par devers lui un catalogue de tous les boîteux, les aveugles et les pauvres absolument invalides de Rome, et leur faisait distribuer leur nourriture chaque jour. Quant à ceux qui pouvaient marcher, il leur fit donner des cartes pour venir chercher leur subsistance, les uns le dimanche, les autres le lundi, et ainsi chaque jour de la semaine. Il fit réparer l'aqueduc qui portait de l'eau à Saint-Pierre en faveur des pauvres qui demandaient l'aumône à l'entrée de l'église et des pèlerins de toutes les nations qui venaient y chercher le pardon de leurs crimes.

D'un esprit élevé, d'une érudition qui embrassait toutes les connaissances humaines, éclairé de plus par la lumière de la vérité divine, la renommée de sa sagesse se répandit bientôt dans toutes les parties de l'univers chrétien. De tous les pays, même des provinces les plus lointaines de l'Orient et pour tous les cas qui présentaient tant soit peu d'importance, tout s'adressait à lui comme à la source de toute sagesse et d'une vérité supérieure. Non-seulement des évêques, des abbés, des prêtres et des moines, mais des laïques de tout rang et de toute condition, des rois, des princes et des princesses, des ducs et des comtes, des savants et des magistrats, en un mot, quiconque avait besoin d'une direction sûre, la cherchait et la trouvait sous les paternelles mains de ce grand Pape, éclairé d'en haut. De là une innombrable multitude de pèlerins, souvent plusieurs du plus haut rang, affluaient chaque année vers la capitale de la chrétienté, et jamais Rome ne porta si visiblement le caractère de cité universelle du monde et des peuples que sous Nicolas. Rien n'était plus facile que de trouver accès auprès de lui; et des milliers d'hommes qui eurent le bonheur de le voir et de lui parler, pas un ne le quitta jamais que plein d'admiration pour sa sagesse et saisi de la dignité et de la sainteté qui se manifestaient dans toutes ses paroles et dans toute sa personne. Ceux qui ne pouvaient venir à Rome s'adressaient à lui par lettres, et aucune de ces lettres ne demeurait sans réponse; et il est tout à fait incompréhensible comment ce grand Pape, outre tant d'affaires ecclésiastiques et politiques, souvent très-embrouillées, trouvait encore le temps nécessaire pour donner presque journellement des audiences, qui quelquefois duraient des heures entières, comme aussi pour répondre à ces lettres innombrables qui affluaient sans cesse comme les flots de la mer; et il n'appartenait qu'à la rare force d'esprit qui lui était propre, de ne pas succomber à ce faix toujours plus accablant. Des seules lettres de Nicolas qui sont venues jusqu'à nous, on en compte plus de cent. Le bibliothécaire Anastase en avait lu près de deux cents, et encore était-il loin de les avoir lues toutes. Mais sous sa plume féconde, beaucoup de ces lettres devenaient des traités entiers, en sorte qu'on les divisait en plusieurs chapitres, et seulement quatre ou cinq de ces lettres suffiraient pour remplir un in-quarto de moyenne grosseur.

D'un autre côté, l'ancienne et austère discipline de l'Eglise reprenait vigueur sous lui, et des pénitences publiques très-sévères n'étaient pas chose rare de son temps. Un moine, nommé Eriarth, par exemple, avait tué un confrère de religion, qui était prêtre. Eriarth, pénétré de repentir, fit le pèlerinage de Rome, se jeta aux pieds du saint Père, implorant son pardon et l'absolution de son péché. Le Pape usa de miséricorde envers le pénitent, mais lui imposa une pénitence publique de douze années. Les trois premières, il devait demeurer à la porte de l'église, gémissant et pleurant. La quatrième et la cinquième, on lui accordait une place parmi les auditeurs, mais sans participer au corps et au sang du Seigneur. Les sept dernières, il pourra communier aux grandes fêtes, mais sans qu'on reçoive son offrande. Pendant tout le temps, il jeûnera jusqu'au soir, comme en carême, excepté les fêtes et les dimanches, et ne voyagera qu'à pied. Il devait, ajoute le Pape, faire pénitence toute sa vie; mais nous avons eu égard à sa foi et à la protection des saints apôtres qu'il est venu implorer (2). — A un comte d'Auvergne, qui s'était grièvement oublié envers son évêque, Nicolas ordonne de comparaître devant le légat qui était alors en France, afin de répondre sur l'attentat qu'il avait commis. Autrement, dit le Pape, nous vous défendons l'usage du vin et de la chair,

(1) Labbe, t. VII, p. 1007. — (2) *Ibid.* 513.

jusqu'à ce que vous veniez à Rome vous présenter devant nous (1).

A la mort du grand et saint pape Nicolas, l'univers entier fut dans le deuil. Le crime seul s'en réjouissait dans l'ombre, parce qu'il concevait certaines espérances, mais qui s'évanouirent bientôt.

Son successeur fut Adrien II, né à Rome, et fils de Talare, qui fut depuis évêque. Il était de la famille des papes Etienne VI et Sergius II. Il avait été marié; sa femme Stéphanie vivait même encore, et il avait une fille. Grégoire IV le fit sous-diacre, ensuite, il fut admis dans le palais patriarcal de Latran, et ordonné prêtre du titre de Saint-Marc, pape. Il était fort libéral envers les pauvres; et l'on rapporte qu'un jour, leur distribuant quarante pièces d'argent qu'il avait reçues du pape Sergius, avec les autres prêtres, elles se multiplièrent entre ses mains, en sorte qu'après en avoir donné trois à chacun des pauvres qui obstruaient en foule sa porte, jusqu'à l'empêcher d'entrer, et trois à chacun de ses domestiques, il lui en restait encore six. Sur quoi il dit à son économe : Voyez combien le Seigneur est libéral! parce que de ses quarante pièces, nous en avons distribué trois à chacun de nos frères, il m'en a réservé trois, et trois à vous. Il n'était pas moins charitable à exercer l'hospitalité ; sa porte était ouverte à tous les pèlerins, et à quiconque avait quelque chose à demander. Aussi fut-il élu Pape tout d'une voix après la mort de Léon IV, et encore après Benoît III; mais il sut si bien s'excuser, qu'il l'évita. Enfin, après la mort du saint pape Nicolas, le concours de tout le peuple et de tout le clergé fut si unanime, les cris et les instances si pressants, qu'il fut obligé d'accepter, quoique âgé de soixante-seize ans. Plusieurs personnes pieuses, moines, prêtres et laïques, disaient avoir eu depuis longtemps des révélations qui promettaient à Adrien cette dignité. Les uns l'avaient vu dans la chaire pontificale orné du pallium; d'autres, célébrant la messe revêtu de la chasuble; d'autres, distribuant des pièces d'or dans la basilique; d'autres enfin, marchant en cérémonie à Saint-Pierre sur le cheval du pape Nicolas.

On le tira donc de l'église de Sainte-Marie-Majeure, où il était souvent en prières, et on le porta avec empressement au palais patriarcal de Latran. Les envoyés de l'empereur Louis, l'ayant appris, trouvèrent mauvais, non pas qu'on l'eût élu Pape, car ils le souhaitaient comme les autres, mais qu'étant présents, les Romains ne les eussent pas invités à l'élection. Les Romains répondirent : Qu'ils ne l'avaient pas fait par mépris de l'empereur, mais par prévoyance pour l'avenir, de peur qu'il ne passât en coutume d'attendre les envoyés du prince pour l'élection du Pape. Ils furent satisfaits de cette réponse, et vinrent eux-mêmes saluer Adrien. Le peuple voulait qu'il fût consacré sur-le-champ, et le demandait à grands cris; mais il fut retenu par le sénat. On attendit la réponse de l'empereur Louis, qui, ayant vu le décret de cette élection avec les souscriptions, écrivit aux Romains, les louant de l'avoir faite, [illegible] qu'il ne prétendait point que l'on donnât rien pour la consécration d'Adrien, et que, loin d'ôter quelque chose à l'Eglise romaine, il entendait que ce qu'on lui avait ôté lui fût rendu

Après donc que l'on eut fait, selon la coutume, les prières, les veilles et les aumônes le samedi, 13e de décembre 867, le lendemain, dimanche, Adrien fut conduit à Saint-Pierre, et consacré solennellement par Pierre, évêque de Grabies, ville à présent ruinée, près et Palestrine, Léon de la Forêt-Blanche de Donat d'Ostie. On prit ces trois évêques, parce que celui d'Albane était mort et celui de Porto absent, savoir, Formose, envoyé par le pape Nicolas pour prêcher les Bulgares. A la messe que célébra le nouveau Pape, il y eut une multitude incroyable; tout le monde voulait recevoir la communion de sa main, et il la donna à quelques-uns que ses prédécesseurs en avaient exclus; car il admit à la communion ecclésiastique Theutgaud, archevêque de Trèves, et Zacharie d'Anagni, excommuniés par le pape Nicolas, et le prêtre-cardinal Anastase, que Léon et Benoît avaient réduit à la communion laïque. Toutefois, il ne les reçut qu'après la satisfaction convenable. Etant de retour au palais de Latran, il refusa les présents que les Papes avaient coutume de recevoir, excepté ce qui pouvait servir aux tables, disant : Il faut mépriser ce honteux commerce d'argent, donner gratuitement reçu, selon le précepte de Notre Seigneur, et partager les oblations des fidèles avec les pauvres, pour qui elles nous sont données.

Mais tandis qu'on sacrait le Pape et que tout le monde était dans l'allégresse, Lambert, duc de Spolète, entra dans Rome à main armée et l'abandonna au pillage aux gens de sa suite. Les grands rachetèrent leurs maisons par de grosses sommes; on n'épargna ni les églises, ni les monastères, et plusieurs filles nobles furent enlevées. Les plaintes en ayant été portées devant l'empereur, Lambert perdit son duché et encourut la haine de tous les Français, comme ennemi du Saint-Siége. Le Pape, de son côté, excommunia ceux qui avaient commis ce pillage, et nommément cinq des principaux, jusqu'à ce qu'ils fissent restitution et satisfaction; et il y en eut deux qui satisfirent (2). Cet audacieux brigandage, au milieu de la paix, un jour d'allégresse universelle et sans aucun prétexte, nous indique quelle férocité sauvage se trouvait encore dans le cœur de certains nobles, Lombards et autres, et quels maux l'Eglise pouvait en craindre.

Aussitôt après l'ordination d'Adrien. Anas-

(1) Labbe, p. 466. *Epist.* LXVI. — (2) Anast. in *Adr. II*.

tase, bibliothécaire de l'Eglise romaine, en donna avis à saint Adon, archevêque de Vienne, en ces termes : Je vous annonce, hélas! une bien triste nouvelle. Notre vénérable père le pape Nicolas a passé à une meilleure vie, le 13[e] de novembre, et nous a laissés fort désolés. Hélas ! combien tard l'Eglise a mérité un tel Pontife, et combien tôt elle l'a perdu ! Il aurait mieux valu que le soleil perdît ses rayons. Maintenant tous ceux qu'il a repris pour des adultères ou d'autres crimes, travaillent avec ardeur à détruire tout ce qu'il a fait et a abolir tous ses écrits; et l'on dit, à tort, nous le croyons du moins, que l'empereur les appuie. Avertissez-en donc tous les frères, et faites pour l'Eglise de Dieu ce que vous croyez qui puisse réussir; car si on casse les actes de ce grand Pape, que deviendront les vôtres? Mais quoique nous ayons peu de gens qui n'aient fléchi le genou devant Baal, je sais qu'il y en a beaucoup chez vous. Nous avons un Pape nommé Adrien, homme zélé pour les bonnes mœurs ; mais nous ne savons encore s'il voudra se charger de toutes les affaires ecclésiastiques, ou seulement d'une partie. Il a une confiance entière dans mon oncle Arsène, votre ami, dont toutefois le zèle pour la réformation de l'Eglise est un peu refroidi, à cause des mauvais traitements qu'il a reçus du défunt Pape, et qui l'ont attaché à l'empereur. Je vous prie de la ramener par vos sages avis, afin que l'Eglise profite du crédit qu'il a auprès de l'empereur et du Pape. Anastase ajoute par apostille : Je vous conjure d'avertir tous les métropolitains des Gaules que, si on tient ici un concile, ils ne doivent pas travailler à déprimer le défunt Pape, sous prétexte de recouvrer leur autorité, vu principalement que personne ne l'a accusé et qu'il n'y a plus personne qui puisse le défendre; qu'il n'a jamais consenti à aucune hérésie, comme on le suppose faussement, et n'a agi que par un bon zèle. C'est pourquoi je vous conjure, au nom de Dieu, de résister à ce qu'on veut faire contre lui : ce serait anéantir l'autorité de cette Eglise (1).

Ce n'était pas sans sujet qu'Anastase craignait pour la mémoire et les actes du pape Nicolas; plusieurs crurent qu'Adrien voulait les casser, et en furent scandalisés. D'autres, au contraire, étaient choqués de ce qu'il marchait sur ses pas; car incontinent après son sacre, il envoya en Bulgarie les évêques Dominique et Grimoald, que Nicolas y avait destinés et congédiés immédiatement avant sa mort, et fit mettre son nom aux lettres dont Nicolas les avait chargés. Quand ils furent partis, il obtint de l'empereur Louis le rappel de Gauderic, évêque de Velletri, d'Etienne, évêque de Népi, et de Jean Simonide, exilés sur de fausses accusations. L'empereur même renvoya tous ceux qu'il tenait en prison comme criminels de lèse-majesté. Ensuite le Pape fit peindre, suivant l'intention de son prédécesseur, l'église que celui-ci avait fait bâtir à neuf, avec trois aqueducs, et qui était la plus belle de toutes celles de Latran.

Tout cela donna sujet aux ennemis du pape Nicolas de dire publiquement et d'écrire que le pape Adrien était nicolaïte ; et puis, d'un autre côté, parce qu'il tolérait chez lui avec patience quelques-uns d'entre eux; d'autres crurent, au contraire, qu'il voulait casser les actes de son prédécesseur. D'où il arriva que tous les évêques d'Occident lui écrivirent des lettres solennelles pour l'exhorter à honorer la mémoire du pape Nicolas. A Rome, quelques moines, tant grecs que d'autres nations, s'abstinrent secrètement de sa communion pendant quelques jours. Ce qui fut cause que le vendredi de la Septuagésime, leur donnant à dîner, suivant la coutume, il en invita un plus grand nombre qu'à l'ordinaire. Il leur donna lui-même à laver, leur servit à manger et à boire, et, ce qu'aucun Pape de sa connaissance n'avait fait avant lui, il se mit à table avec eux, et pendant tout le dîner on chanta des cantiques spirituels.

Au sortir de table, il se prosterna sur le visage devant tous, et dit : Je vous supplie, mes frères, priez pour l'Eglise catholique, pour notre fils très-chrétien, l'empereur Louis, que Dieu lui soumette les Sarrasins pour notre repos ; et priez aussi pour moi, qu'il me donne la force de gouverner son Eglise si nombreuse. Ils s'écrièrent que c'était plutôt à lui à prier pour eux. Adrien, profondément attendri, ajouta avec larmes : Comme les prières pour ceux qui ont très-bien vécu sont des actions de grâces, je vous prie de remercier Dieu d'avoir donné à son Eglise mon seigneur et mon Père le très-saint et orthodoxe pape Nicolas, pour la défendre, comme un autre Josué. Alors tous les moines de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople, dont quelques-uns étaient députés de la part des princes, demeurèrent longtemps en silence, d'étonnement ; puis ils s'écrièrent : Dieu soit loué ! Dieu soit loué, d'avoir donné à son Eglise un tel pasteur, et si respectueux envers son prédécesseur ! Que l'envie cesse ! que les faux bruits se dissipent ! Puis ils dirent trois fois : Vive notre seigneur Adrien, établi de Dieu, souverain Pontife et Pape universel ! Adrien fit signe de la main pour faire silence et dit : Au très-saint et orthodoxe Nicolas, établi de Dieu, souverain Pontife et Pape universel, éternelle mémoire! Au nouvel Elie, vie et gloire éternelle ! Au nouveau Phinées, digne de l'éternel sacerdoce, salut éternel ! A ceux qui le suivent, paix et grâce ! Chacune de ces acclamations fut répétée trois fois (2).

Le pape Adrien répondit dans le même sens aux évêques de France. Ces évêques, assemblés à Troyes par ordre du pape Nicolas, pour discuter pleinement et terminer l'affaire de Vulfade, lui en rendirent un compte exact par une lettre synodique, qui ne fut remise à

(1) Labbe, p. 568. — (2) Anaost. in *Adr. II.*

Rome qu'après sa mort. Ils la terminaient en suppliant Sa Sainteté, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, elle maintînt l'ordre épiscopal dans la possession des priviléges qui lui ont été accordés par la Chaire apostolique, et dans la jouissance desquels il avait toujours été affermi par sa suprême autorité ; que même elle en renouvelât les décrets par une constitution expresse contre les entreprises des métropolitains et de tous les autres évêques, qui seraient de connivence avec eux pour opprimer leurs confrères, qu'il n'arrivât donc plus qu'on déposât aucun évêque sans l'avis et le consentement du Pontife romain, conformément aux usages établis par une infinité de décrets et de priviléges des souverains Pontifes, qu'autrement l'ordre épiscopal, qui est le premier de l'Église, tomberait dans le mépris et deviendrait le jouet de l'esprit de discorde. Ces paroles sont également justes et remarquables. Les évêques suppliaient encore le Pape de vouloir confirmer l'ordination de Vulfade, dont Sa Sainteté avait souhaité le rétablissement, et qu'ils avaient promu à l'évêché de Bourges. Ils demandaient en même temps qu'il fût honoré du pallium (1).

Le pape Adrien répondit à cette lettre en ces termes : L'innocence de notre frère, l'évêque Vulfade, et de ses collègues, qui avait été obscurcie pour un peu de temps, est devenue par vos soins aussi claire que la lumière du soleil. C'est pourquoi nous confirmons et approuvons votre jugement, qui d'ailleurs a été, comme il se devait, précédé de l'avis du Siége apostolique, et, ayant égard à votre prière, nous accordons à Vulfade, archevêque de Bourges, l'usage du pallium. Notre prédécesseur l'aurait volontiers accordé, s'il avait reçu la lettre que vous venez de nous envoyer, et nous ne faisons qu'exécuter ses intentions. Aussi, comme nous vous accordons ce que vous demandez, nous vous prions de faire entrer le nom du pape Nicolas, d'apostolique mémoire, dans les livres et les diptyques de vos églises, de le faire nommer à la messe, et d'ordonner la même chose aux évêques, vos confrères. Nous vous exhortons aussi de résister vigoureusement, et de vive voix et par écrit, aux princes grecs et aux autres, principalement aux clercs qui voudraient entreprendre quelque chose contre sa personne ou ses décrets, sachant que nous ne consentirons jamais à ce que l'on pourrait tenter ici contre lui. Il est vrai que nous ne voulons pas être inflexible envers ceux qui imploreront la miséricorde du Saint-Siége, après une satisfaction raisonnable, pourvu qu'ils ne prétendent pas se justifier en accusant ce grand Pontife, qui est maintenant devant Dieu, et que personne n'a osé reprendre de son vivant. Soyez donc vigilants et courageux sur ce point, et instruisez tous les évêques d'au delà des Alpes ; car si on rejette un Pape ou ses décrets, aucun de vous ne peut compter que ses ordonnances subsistent. Cette lettre est du 2 février 868 (2). Le 6 mai suivant, le pape Adrien écrivit de même à saint Adon de Vienne, qui l'avait exhorté à soutenir les décrets de ses prédécesseurs. Je prétends, dit-il, les maintenir comme les miens propres. Mais, si les circonstances des temps m'ont obligé d'user de tempérament, rien ne nous empêche d'en user autrement, selon la différence des occasions (3).

Lothaire, roi de Lorraine, avait instamment prié par ses lettres le pape Nicolas de vouloir bien lui permettre d'aller à Rome pour être personnellement entendu touchant son divorce avec la reine Thietberge. Le Pontife, qui était persuadé de sa mauvaise conduite, l'avait toujours renvoyé à l'exécution de ses promesses, en suite de tant de jugements, rendus canoniquement contre lui. Après la mort de Nicolas, ce prince crut qu'il aurait meilleure composition d'Adrien, son successeur, auquel il demanda pareillement la permission d'aller se présenter lui-même au Saint-Siége. Mais il reçut pour réponse un ordre de reprendre sans délai Thietberge et de la traiter en épouse et en reine, ou de lui assigner de quoi s'entretenir selon sa condition, si, pour cause d'infirmité ou autre, elle était obligée de vivre séparée de lui, en attendant qu'il en fût décidé dans un concile qu'il ferait tenir à ce sujet. Hincmar de Reims fut établi commissaire apostolique pour tenir la main à l'exécution de ce décret du Pontife (4).

Cependant le roi Lothaire ne se rebuta point ; il fit tant, par l'entremise de son frère l'empereur Louis, mais surtout de l'impératrice Ingelberge, que finalement le pape Adrien lui permit de venir à Rome : ils eurent d'abord une entrevue au mont Cassin. Lothaire l'y fit tant prier par l'impératrice, et lui fit tant de présents, que le Pape finit par promettre de lui dire la messe et de lui donner la communion, pourvu qu'il n'eût eu aucun commerce avec Valdrade, même de paroles, depuis que le pape Nicolas l'eut excommuniée. La communion fut aussi promise à Gonthier, archevêque de Cologne, qui était regardé comme le principal auteur du divorce de Lothaire ; mais ce ne fut qu'en donnant cet écrit : Je déclare devant Dieu et ses saints, à vous mon seigneur Adrien, souverain Pontife et Pape universel, aux évêques qui vous sont soumis et à toute l'assemblée, que je supporte humblement la sentence de déposition donnée canoniquement contre moi par le pape Nicolas ; que je ne ferai jamais aucune fonction sacrée si vous ne me rétablissez par grâce, et que je n'exciterai jamais aucun scandale contre l'Église romaine ou son évêque, à qui je proteste d'être toujours obéissant. La date est du 1er juillet 869. Le Pape, ayant reçu cette déclaration, accorda la communion laïque à Gonthier.

(1) Labbe, p. 870. — (2) *Id.*, p. 889. — (3) *Id.*, p. 930. — (4) Nicol., *Epist. Loth.*, p. 989, *epist.* XIII. Adrian., p. 911.

L'impératrice Ingelberge retourna près de l'empereur, son époux, à Bénévent, et le Pape à Rome. Lothaire l'y suivit aussitôt, mais il demeura à Saint-Pierre, hors de la ville ; personne du clergé ne vint au-devant de lui, il entra seulement avec les siens jusqu'au sépulcre de saint Pierre faire sa prière, puis il alla au logement qui lui était destiné près de l'église et qu'il ne trouva pas même balayé. C'était un samedi, et le lendemain il crut qu'on lui dirait la messe, mais il ne put en obtenir la permission du Pape, tant il était encore regardé comme excommunié. Ensuite il entra dans Rome ; le Pape le reçut avec honneur et lui demanda s'il avait observé exactement les avis du Pape Nicolas. Le roi Lothaire répondit qu'il les avait observés comme des ordres du ciel. Les seigneurs qui l'accompagnaient attestèrent qu'il disait vrai, et le Pape reprit : Si votre témoignage est véritable, nous en rendons à Dieu de grandes actions de grâces. Il reste, mon cher fils, que vous veniez à la confession de Saint-Pierre, où, Dieu aidant, nous immolerons l'hostie sainte pour la santé de votre corps et de votre âme ; et il faut que vous y participiez avec nous, pour être incorporé aux membres de Jésus-Christ, dont vous étiez séparé.

A la fin de la messe, le Pape invita le roi Lothaire à s'approcher de la sainte table ; et, prenant en ses mains le corps et le sang de Jésus-Christ, il lui dit : Si vous vous sentiez innocent de l'adultère qui vous a été interdit par le pape Nicolas, et si vous avez fait une ferme résolution de n'avoir jamais en votre vie aucun commerce criminel avec Valdrade, votre concubine, approchez hardiment et recevez le sacrement du salut éternel, qui vous servira pour la rémission de vos péchés ; mais si vous êtes résolu de retourner à votre adultère, ne soyez point assez téméraire pour le recevoir, de peur que ce que Dieu a preparé à ses fidèles comme un remède, ne tourne à votre condamnation. A ces paroles formidables, le roi Lothaire demeura insensible ; aveuglé par la passion, il reçut sans hésiter la communion du Pontife. Le Pape se tourna ensuite vers ceux qui accompagnaient le roi, et, en leur présentant la communion, dit à chacun d'eux : Si vous n'avez point consenti à ce qu'à fait Lothaire, votre roi, et n'avez point communiqué avec Valdrade et avec les autres personnes excommuniées par le Saint-Siége, que le corps et le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ vous servent pour la vie éternelle ! Quelques-uns se retirèrent, mais ils communièrent pour la plupart.

Le roi Lothaire étant ainsi rentré dans la communion de l'Eglise, vint au palais de Latran et dîna avec le Pape, à qui il fit de grands présents de vases d'or et d'argent. Il sortit de Rome plein de joie ; il croyait n'avoir plus rien à craindre. Le Pape ne devait juger son affaire que l'année suivante, mais le jugement de Dieu prévint le jugement du Pape. Tous ceux de sa suite qui avaient communié témérairement furent frappés de mort dans l'année ; ils tombaient l'un sur l'autre, à ses yeux. Avec eux périt presque toute la noblesse de son royaume ; à peine il y échappa le petit nombre de ceux qui avaient refusé de communier contre leur conscience. Malgré tant de mort effrayantes, il ne voulut point reconnaître que la main de Dieu était sur lui. Arrivé à Plaisance plein de santé, il s'affaiblit tout d'un coup, perdit la parole et mourut le 8e d'août, à la deuxième heure du jour. Quelque peu de ses gens, échappés à cette mortalité, l'enterrèrent dans un petit monastère près de la ville (1). Telle fut la funeste fin du roi Lothaire et de sa criminelle passion.

Dans le même temps, les églises de Gaule et de Germanie dressaient une exposition apologétique de leur doctrine et de leurs usages, pour défendre la doctrine, les usages et l'autorité de l'Eglise romaine contre les calomnies de Photius et des photiens. Saint Adon de Vienne en fit une qui n'est pas venue jusqu'à nous. Un concile de Worms en approuva une autre composée en Germanie, que nous n'avons pas davantage. Les deux qui nous restent sont, l'une d'Enée, évêque de Paris, l'autre de Ratram, moine de Corbie.

L'ouvrage d'Enée n'est presque qu'une compilation de divers textes des Pères. L'auteur dit, dans la préface, que l'Eglise de Constantinople a souvent eu des évêques hérétiques ; mais que le Siége de Rome n'a jamais été souillé d'une pareille tache ; que, cependant, Libère n'avait pas défendu la foi avec assez de courage, quoiqu'il ne s'en soit jamais écarté. Il rapporte les objections des Grecs, au nombre de dix, et il répond aux huit premières en sept questions, méprisant, comme impertinentes, les deux dernières, touchant l'agneau pascal qu'on prétendait être offert sur l'autel, et le saint chrême qu'on accusait les Latins de faire avec de l'eau de rivière. Il est vrai que, dans le missel romain, il y a des prières pour la bénédiction de l'agneau pascal. Mais on ne l'offrait pas à l'autel avec le corps de Jésus-Christ, qui est notre vraie pâque et l'agneau qui efface les péchés.

Sur la sixième question, touchant la primauté du Pape, Enée cite principalement le concile de Sardique, ainsi que les décrétales des papes saint Gélase et saint Léon. Enfin il ajoute : Après que l'empereur Constantin eut embrassé le christianisme, il quitta Rome, disant qu'il n'était pas convenable que deux empereurs, l'un prince de la terre, l'autre de l'Eglise, gouvernassent dans une même ville ; c'est pourquoi il établit sa résidence à Constantinople, et soumit Rome à une grande partie des diverses provinces au Siége apostolique. Il laissa au pontife romain l'autorité royale, et en fit écrire l'acte authentique, qui fut dès lors répandu par tout le monde (2). On voit

(1) *Annal. Bert.*, 869. *Annal. Met.*, 869. — (2) D'Acheri, *Spicileg.*, in-fol., t. I, p. 113-148.

bien qu'il entend la donation de Constantin, dont nous avons déjà parlé, et que les Grecs tiennent pour authentique, puisqu'ils l'ont inséré dans leur droit canon. Ce n'était donc pas raisonner mal que de la leur opposer.

L'ouvrage de Ratram ou Ratramne est fait avec beaucoup d'exactitude, d'érudition, de force et de bon goût. Il est divisé en quatre livres, dont les trois premiers sont employés à établir la procession du Saint-Esprit, comme procédant du Père et du Fils. C'était le point le plus important de la dispute et le seul qui concernât la foi. Ratram crut donc, avec justice, qu'il demandait une discussion plus particulière. Il prouve le sentiment de l'Eglise latine sur ce point, d'abord par les passages de l'Ecriture, à quoi il emploie tout le premier livre, ensuite par l'autorité des conciles et des Pères, tant grecs que latins. C'est ce qui fait la matière du second et du troisième livre. L'auteur y fait surtout valoir l'autorité de saint Athanase, de saint Grégoire de Nazianze et de Didyme. On en sent la raison. Il cite, sous le nom du premier, le symbole *Quicunque*, et sous le nom de Gennade, patriarche de Constantinople, le traité *Des Dogmes ecclésiastiques*, qu'on sait être de Gennade, prêtre de Marseille. Ratram avait quelques écrits de certains Pères latins, qu'il cite plus entiers que nous ne les avons aujourd'hui.

Il se plaint, au commencement du premier livre, que des empereurs se mêlent de disputer des dogmes et des cérémonies de la religion ; car Photius avait mis ses calomnies sous le nom des empereurs Michel et Basile. Leur devoir, dit Ratram, est d'apprendre dans l'Eglise et non pas d'y enseigner. Ils sont chargés de la chose publique et des lois du siècle ; qu'ils se tiennent dans leurs bornes, sans entreprendre sur le ministère des évêques. Pourquoi ces nouveaux docteurs reprennent-ils maintenant ce que leurs prédécesseurs ont toujours respecté ? L'Eglise romaine n'enseigne ni ne pratique rien de nouveau.

Entrant en matière, il prouve, par l'Ecriture, que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. Jésus-Christ dit à ses disciples : Quand le consolateur que je vous enverrai de la part du Père sera venu ; l'Esprit de vérité qui procède du Père. Vous insistez, dit-il, sur ces paroles : Qui procède du Père, et vous ne voulez pas écouter celles-ci : Que je vous enverrai de la part du Père. Dites, comment le Saint-Esprit est-il envoyé par le Fils? Si vous ne dites pas que cette mission est une procession, dites donc que c'est un service, et faites, comme Arius, le Saint-Esprit moindre que le Fils. Assurément, en disant qu'il l'envoie, il dit qu'il procède de lui. Peut-être direz-vous qu'il ne dit pas simplement : Je l'enverrai, mais qu'il ajoute : De la part du Père. Les ariens ont fait les premiers cette objection, voulant établir des degrés dans la Trinité ; mais le Fils dit qu'il envoie le Saint-Esprit de la part du Père, parce qu'il tient du Père que le Sai[illegible] de lui. Au reste, en disant qu'il [illegible] du Père, il ne nie pas qu'il [illegible] de lui. Au contraire il ajoute : Il me glorifiera, parce qu'il prendra d[illegible]. Qu'est-ce que le Saint-Esprit prendra du Fils, si ce n'est la même substance, en [illegible] de lui? Aussi ajoute-t-il : Tout ce [illegible] le Père est à moi ; c'est pourquoi j'ai dit qu'il prendra du mien et vous l'annoncera. Si tout ce qui est au Père est au Fils, l'Esprit du Père est aussi l'Esprit du Fils : or, il n'est à l'un ni à l'autre, comme moindre, ni comme sujet ; c'est donc comme procédant de l'un et de l'autre. Aussi est-il appelé l'Esprit de vérité : et le Fils est la vérité, comme il dit lui-même. Et saint Paul dit : Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans vos cœurs. Il ne dit pas son Esprit, mais l'Esprit de son Fils. L'Esprit du Fils est-il autre que l'esprit du Père? Or, si c'est l'Esprit de l'un et de l'autre, il procède de l'un et de l'autre. Ratram rapporte plusieurs autres passages où le Saint-Esprit est nommé l'Esprit de Jésus-Christ, l'Esprit de Jésus, et où il est dit qu'il a répandu le Saint-Esprit sur les fidèles.

Dans le second livre, il apporte les autorités des Pères, et premièrement du concile de Nicée. Il dit simplement dans son symbôle : Nous croyons aussi au Saint-Esprit. Que devient donc la règle que vous nous opposez, de ne rien ajouter au symbôle, puisque vous y avez ajouté : Qui procède du Père? Nous l'avons fait, dites-vous, par l'autorité du concile de Constantinople, à cause des questions survenues touchant le Saint-Esprit. Mais pourquoi l'Eglise romaine n'a-t-elle pas eu aussi l'autorité d'ajouter : *Et du Fils*, suivant l'Ecriture sainte, pour prévenir d'autres questions? Si vous dites que l'Ecriture ne dit pas en termes formels, que le Saint-Esprit procède du Fils, quoiqu'il le dise en substance, montrez-nous où il nous dit en termes formels, que le Saint-Esprit doit être adoré et glorifié avec le Père et le Fils, et qu'il a parlé par les prophètes, comme porte le concile de Constantinople. Or, il a été nécessaire de dire expressément que le Saint-Esprit procède du Fils, pour condamner ceux qui disaient que, ne procédant que du Père, il était un autre Fils et non pas l'Esprit du Fils.

Comme, parmi les Pères, Ratram cite principalement les Pères latins, il montre que les Grecs ne peuvent les accuser sans se déclarer schismatiques, en prétendant que l'Eglise n'est que chez eux. Saint Ambroise dit nettement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Saint Augustin, expliquant l'Evangile de saint Jean, traite expressément la question et décide que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, puisqu'il est l'Esprit de l'un et de l'autre ; au lieu que le Fils n'est Fils que du Père, et que le Père n'est Père que du Fils. Pourquoi donc le Fils dit-il simplement que le Saint-Esprit procède du Père? C'est parce qu'il rapporte tout à celui dont il

vient lui-même, comme quand il dit : Ma doctrine n'est pas à moi, mais à celui qui m'a envoyé. Saint Augustin répète la même chose dans l'ouvrage de la Trinité, où il l'explique plus à fond.

Dans le quatrième livre, Ratram traite des neuf autres reproches que les Grecs faisaient aux Latins. On aurait pu les passer sous silence, dit-il, puisqu'ils ne regardent point la foi, si ce n'était le péril de scandaliser les faibles. Il ne s'agit que des coutumes des églises qui ont toujours été différentes et ne peuvent être uniformes. Dès le commencement, dans l'église de Jérusalem, les biens étaient en commun ; mais on n'obligeait pas les autres églises à l'imiter. Ratram rapporte ensuite le passage de Socrate, touchant les différents usages des églises.

Venant au détail, il commence par le jeûne du samedi, et soutient que la plupart des églises d'Occident ne l'observent pas, et que celle d'Alexandrie l'observe comme l'Eglise romaine. Au fond, cette pratique est de soi indifférente. Sur quoi il cite une lettre de saint Augustin ; et ajoute que, dans la Grande-Bretagne, on jeûnait tous les vendredis, et dans les monastères d'Hibernie, toute l'année, hors les dimanches et les fêtes. Il est étonnant, dit-il, que les Grecs nous reprochent le jeûne du samedi, eux qui ne trouvent point mauvais que, par tout l'Orient, on jeûne le mercredi et le vendredi, quoique ces jeûnes ne soient point d'obligation à Constantinople. Ils nous reprennent de ce que nous n'observons point, avant Pâques, l'abstinence de chair pendant huit semaines, et pendant sept semaines l'abstinence des œufs et du fromage : comme si leur coutume à eux, était générale, au lieu que plusieurs ne jeûnent que six semaines avant Pâques, d'autres sept, d'autres huit, et quelques-uns jusque neuf. Et ceux qui en jeûnent sept ou huit ne se contentent pas, comme les Grecs, d'une simple abstinence dans le temps qui précède la sixième. Les Grecs sont bien au-dessous de ceux qui, pendant tout le carême, ne mangent rien de cuit, ou ne vivent que de pain ou d'herbes sans pain, ou ne mangent qu'une ou deux fois la semaine. Tous conviennent que le jeûne pascal doit être de quarante jours ; mais les uns jeûnent six semaines entières hors les dimanches, et quatre jours de la septième, comme l'Eglise romaine et tout l'Occident ; les autres ne jeûnent point les samedis, non plus que les dimanches ; d'autres retranchent aussi les jeudis, et remontent jusqu'à huit ou neuf semaines pour trouver les quarante jours.

Tondre ou raser la barbe ou les cheveux, sont pratiques indifférentes qui ne méritent pas d'être relevées. Le célibat des prêtres est plus important. Il y a de quoi s'étonner, dit-il, si les Grecs ne comprennent pas que les Romains sont louables sur cet article ; et, s'ils le comprennent, il faut s'affliger de ce qu'ils parlent contre leur conscience. Si c'est condamner le mariage que de s'en abstenir, il a donc été condamné par tous les saints qui ont gardé le célibat et par Jésus-Christ même, qui, toutefois, l'a autorisé, assistant à des noces. Les Romains en usent de même, puisque chez eux on célèbre des mariages. Mais les prêtres suivent le conseil de saint Paul, d'y renoncer, pour être dégagés des soins de la vie et plus libres pour prier et exercer leur ministère.

Il n'y a que les évêques qui doivent faire aux baptisés l'onction du saint-chrême sur le front pour leur donner le Saint-Esprit. Outre la tradition de l'Eglise, nous avons l'autorité de l'Ecriture dans les Actes des apôtres, où il est dit que saint Pierre et saint Jean furent envoyés à Samarie pour communiquer le Saint-Esprit par l'imposition des mains. Ratram cite ici la décrétale du pape saint Innocent à Décentius. Quant à ce que disaient les Grecs, que les Latins faisaient le saint-chrême avec de l'eau, c'est, dit-il, une imposture ; nous le faisons, comme tous les autres, avec du baume et de l'huile. Il est également faux que, chez nous, on consacre un agneau, et que l'on ordonne évêques des diacres, sans avoir reçu l'ordre de prêtrise. Mais les Grecs, qui nous font ce reproche, ordonnent évêques de purs laïques.

Ratram finit par la primauté de l'Eglise, que les Grecs prétendaient avoir passé de Rome à Constantinople avec l'empire. Mais, dit-il, ils auraient dû se souvenir que c'est le Christ le chef de toute l'Eglise, que c'est à lui que le Père a dit par le prophète : Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage, et pour domaine les confins de la terre. Ils auraient dû se souvenir que c'est lui cette pierre détachée de la montagne sans main d'homme qui a brisé et réduit en poudre tous les royaumes du monde. Ils auraient dû se souvenir que c'est lui qui a dit à Pierre : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. C'est ce Pierre qui, avec Paul, est venu à Rome ; l'a illustrée par son sang, sa mémoire, son sépulcre et sa doctrine, afin que, comme cette ville avait subjugué l'univers par la puissance impériale, elle présidât de même, par le faîte de la religion et par la dignité de l'apostolat, à tous les royaumes du monde. Qu'il en soit ainsi, toute l'antiquité le prouve. Ainsi l'historien Socrate, parlant d'un concile d'Antioche, et des prélats ariens qui l'avaient assemblé, ajoute : Mais Jules, évêque de Rome, n'y était point, ni personne pour lui, quoique la loi ecclésiastique défende de tenir des conciles sans le consentement du Pontife romain. C'est un historien grec ; et cependant il ne dit pas que Constantinople ait la même autorité que Rome, puisqu'il atteste que, sans l'assentiment ou sans l'ordre du Pontife romain, on ne peut célébrer aucun concile.

Ces paroles de Ratram sont d'autant plus remarquables qu'elles sont plus justes. Bien

comprises, elles décident sans appel plusieurs questions des plus importantes. On y voit que, d'après une loi ecclésiastique des premiers siècles, on ne peut tenir aucun concile sans l'assentiment exprès ou tacite du pontife romain. D'où il suit que, sans l'assentiment exprès ou tacite du Pontife romain, on ne peut terminer dans l'Église aucune affaire majeure, juger définitivement aucun évêque. Et Ratram le prouve, non par une fausse décrétale, mais par le témoignage non suspect d'un historien grec. Si Fleury et d'autres avaient voulu ne pas oublier une chose aussi simple, ils auraient pu nous épargner leurs interminables lamentations sur les fausses décrétales d'Isidore.

Ratram continue : Dans le concile de Sardique, on reconnaît solennellement que tout évêque déposé peut appeler à l'évêque de Rome. Tous les conciles qui ont été tenus, soit en Orient, soit en Afrique, ou ont été présidés par les légats du Pape, ou leurs décrets ont été confirmés par l'autorité de ses lettres. Ainsi le concile de Nicée a été présidé par l'évêque Osius et par les prêtres Viton et Vincent, tenant la place du Pontife romain. Enfin tous les conciles qui ont été confirmés par la sentence du Pape sont demeurés fermes ; tous ceux, au contraire, qu'il a condamnés, ont été réputés pour rien et n'ont pu avoir aucune autorité. Ratram en donne pour exemple saint Léon, cassant le concile d'Éphèse et confirmant celui de Chalcédoine, et il le prouve par les lettres des empereurs et de ce saint Pape. Bien loin que l'évêque de Constantinople fût le supérieur ou l'égal du pontife romain, Ratram fait voir par les lettres de saint Léon, que l'Illyrie tout entière, qui comprenait entre autres toute la Grèce et la Macédoine, ainsi que la Bulgarie, était directement soumise au Pape dans la personne de son vicaire, l'archevêque de Thessalonique. Enfin, il montre que l'évêque de Constantinople a toujours été soumis au Pape ; et que, quand on lui a donné le titre de patriarche avec le second rang, ce n'était qu'un titre d'honneur sans juridiction. Ratram termine son ouvrage par ces mots : Nous avons répondu comme nous avons pu aux écrits que vous nous avez envoyés. Si vous en êtes contents, nous en remercions Dieu ; si cela vous déplaît, nous attendons que le corrigiez (1). Ratram parlait ainsi aux évêques qui l'avaient chargé de ce travail.

Pendant que dans les Gaules on travaillait à réfuter les calomnies photiennes, on apprit à Rome que Photius, l'auteur de ces calomnies, avait été chassé et saint Ignace rétabli. La première nouvelle en fut apportée par Euthymius, écuyer et envoyé de l'empereur Basile. L'abbé Théognoste, que saint Ignace avait fait exarque des monastères de quelques provinces, était venu porter au Pape les plaintes de ce patriarche, et demeurait à Rome depuis environ sept ans. A cette heureuse nouvelle, il s'en retourna à Constantinople avec Euthymius ; et le Pape le chargea de deux lettres, l'une pour l'empereur Basile, l'autre pour le patriarche Ignace, datées du 1er août 868. Il félicite affectueusement et l'empereur et le patriarche, lui déclare qu'il suivra inviolablement tout ce qu'a fait le Pape Nicolas dans cette affaire, et se plaint amicalement à Ignace de n'avoir pas encore reçu de ses lettres (2).

Quelque temps après, arrivèrent à Rome, Jean, métropolitain de Sylée, autrement Perga en Pamphylie, apocrisiaire ou nonce d'Ignace, et Basile, surnommé Pinacas, ambassadeur de l'empereur. Photius, de son côté, avait envoyé Pierre, métropolitain de Sardis, pour plaider sa cause devant le Pape, que toutes les parties reconnaissaient pour juge. Mais Pierre de Sardis périt en chemin par un naufrage, dont il ne se sauva qu'un moine nommé Methodius, qui, étant arrivé à Rome et ayant été cité trois fois, fut anathématisé et se retira. Le Pape reçut les envoyés du patriarche et de l'empereur dans la salle secrète de Sainte-Marie-Majeure, selon la coutume, accompagné des évêques et des grands. Les envoyés grecs se présentèrent avec grand respect, et rendirent au Pape les présents et les lettres adressées à Nicolas, son prédécesseur. Celle de l'empereur Basile faisait mention de la première, envoyée par Euthymius ; et comme on ne savait à Constantinople si elle avait été reçue, on en répète la substance. Ayant trouvé, dit Basile, à notre avénement à l'empire, notre église privée de son pasteur légitime et soumise à la tyrannie d'un étranger, nous avons chassé Photius avec ordre de demeurer en repos, et nous avons rappelé Ignace, notre père, manifestement opprimé et justifié par plusieurs de vos lettres que l'on avait cachées jusqu'ici avec grand soin. Nous laissons maintenant à Votre Sainteté à confirmer ce que nous avons fait, et à terminer ce qui reste à faire, c'est-à-dire comment doivent être traités ceux qui ont communiqué avec Photius. Il y a des évêques et des prêtres qui, ayant été ordonnés par Ignace et s'étant engagés par écrit à ne point l'abandonner, ont manqué à leurs promesses ; d'autres ont été ordonnés par Photius, et plusieurs se sont engagés à lui, soit par violence, soit par séduction. Comme presque tous nos évêques et nos prêtres sont tombés dans cette faute, nous prions Votre Sainteté, pour éviter le commun naufrage de notre église, d'avoir pitié d'eux, principalement de ceux qui demandent à faire pénitence et ont recours à vous comme au souverain Pontife ; quant à ceux qui ne veulent point rentrer dans le bon chemin, ils ne peuvent éviter la condamnation (3). Cette lettre est du 11 décembre 867.

(1) D'Acheri, *Spicil.*, in-f., t. I, p. 63-112. — (2) Labbe, t. VIII, p. 1064 et 5. — (3) *Ibid.*, p. 1069 et 1084.

Pour ce qui est du patriarche saint Ignace, sa lettre est un monument éternel de l'ancienne foi des églises grecques touchant la primauté et l'autorité suprême du Siége apostolique sur toute l'Eglise. Elle est de plus un exemple et une leçon à toutes les églises malades ou mourantes, pour retrouver la vie et la santé. Puissent les Grecs modernes écouter et mettre à profit ces paroles solennelles d'un de leurs plus grands et plus saints patriarches !

« Pour guérir les plaies et les meurtrissures du corps de l'homme, l'art fournit bien des médecins ; pour guérir celle du corps mystique de Jésus-Christ, le très-souverain et tout-puissant Verbe de Dieu n'en a établi qu'un seul, choisi entre tous et pour tous, savoir : Votre Sainteté fraternelle et paternelle, quand il dit à Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et encore : Je te donnerai les clefs du royaume, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sera délié. Ces bienheureuses paroles, il ne les a pas adressées exclusivement au seul prince des apôtres, mais encore, par lui et après lui, à tous les Pontifes de l'ancienne Rome. Aussi, dès les premiers temps et dans la suite des siècles, lorsque des hérésies ou des crimes venaient à pulluler, les successeurs de Pierre dans votre trône apostolique les ont extirpés comme de l'ivraie. C'est à quoi Votre Béatitude travaille de même aujourd'hui avec succès, en usant dignement de cette puissance qu'elle a reçue de Jésus-Christ ; car, étant revêtue des armes de la vérité et de son autorité apostolique, elle a triomphé des ennemis de l'un et de l'autre, mais surtout de l'impie Photius, qu'elle a retranché du corps de l'Eglise. Semblable au grand saint Pierre, elle a fait mourir ce nouvel Ananie par la puissance de ses paroles ; elle a privé de l'esprit de grâce cet autre Simon par la force de ses anathèmes ; et, par l'exercice de la même puissance apostolique et souveraine, elle nous a rétabli dans le siége patriarcal dont on nous avait injustement chassé, et, par ce moyen, elle a dissipé l'orage et remis la paix dans l'Eglise. Aussi notre très-juste et très-clément empereur, secondant les désirs, suivant les conseils et obéissant aux décrets et aux jugements de Votre Sainteté, nous a traités l'un et l'autre, Photius et moi, selon la justice, en me consolant dans ma vieillesse, de même que tous ceux qui ont souffert pour la bonne cause.

» Nous vous envoyons deux évêques qui ont été les compagnons de nos souffrances, pour vous rendre nos humbles actions de grâces et pour ajouter de vive voix ce qui manque à nos lettres. Ils recevront aussi les ordres de Votre Sainteté touchant le traitement qu'il faut faire à ceux qui ont reçu l'ordination des mains de Photius, ainsi qu'à ceux qui, l'ayant reçue de nous, se sont ensuite rangés du parti de cet intrus. Nous supplions Votre Sainteté de nous marquer par écrit ce qu'elle réglera à cet égard, et de nous envoyer ses légats pour nous aider à remettre le bon ordre dans l'église où nous avons été rétabli par votre autorité et par l'intercession du grand saint Pierre (1). » Telle est la lettre que saint Ignace, patriarche de Constantinople, écrivit au Pontife romain l'an 867. C'est sans contredit une des pièces les plus importantes de l'histoire de l'Eglise.

Après que le pape Adrien eut reçu ces lettres, les envoyés grecs rendirent grâces à l'Eglise romaine d'avoir tiré du schisme l'église de Constantinople, puis ils ajoutèrent : Votre très-dévot fils l'empereur Basile, et le patriarche Ignace, après que Photius eut été chassé, ont trouvé dans ses archives un livre plein de faussetés contre l'Eglise romaine et le très-saint pape Nicolas, qu'ils vous ont envoyé scellé, pour l'examiner et déclarer, comme chef suprême de l'Eglise, ce qu'elle doit croire de ce brigandage affublé du nom de concile. Le Pape répondit : Nous voulons bien examiner ce livre, pour en condamner l'auteur une troisième fois. Le métropolitain Jean de Sylée, étant sorti et rentré, présenta le livre et le jeta à terre, en disant : Tu as été maudit à Constantinople, sois encore maudit à Rome ! Nicolas, le nouveau Pierre t'a déjà écrasé. L'ambassadeur Basile, le frappant du pied et de l'épée, ajouta : Je crois que le diable habite dans cet ouvrage, pour dire, par la bouche de Photius, son complice, ce qu'il ne peut dire lui-même ; car il contient une fausse souscription de l'empereur Basile, notre maître, après celle Michel, que Photius fit souscrire de nuit, étant ivre. Pour celle de Basile, le rétablissement d'Ignace fait bien voir qu'elle n'est pas de lui, et nous sommes prêts à en faire serment. Mais Photius a pu aussi bien contrefaire la signature de Basile que celle de plusieurs évêques absents. Personne, à Constantinople, n'a eu connaissance de ce concile, parce qu'en effet il n'a pas été tenu ; mais Photius a pris prétexte de ce qu'à Constantinople il y a toujours plusieurs évêques de la province, comme ici à Rome ; et on dit qu'à la place de ces évêques, il a fait souscrire des citoyens fugitifs de leurs villes gagnés par argent. De là vient que ces souscriptions sont de différents caractères et de différentes plumes, l'une plus menue, l'autre plus grosse, pour représenter l'écriture des vieillards. Vous verrez bien ici la diversité des écritures ; mais vous ne reconnaîtrez pas la fraude, si vous n'envoyez à Constantinople.

Alors le Pape donna le livre à examiner, pendant quelques jours, à des hommes instruits des deux langues, le grec et le latin ; puis, de l'avis du sénat et du peuple, il assem-

(1) Labbe. t, VIII, p. 1009 et 1294.

tint un concile à Saint-Pierre, où l'on entendit les envoyés de Constantinople et où on lut les lettres du pape Nicolas. Ensuite Jean, archidiacre de l'Église romaine et depuis pape, lut un discours au nom d'Adrien, où, après avoir représenté les crimes de Photius et la fermeté du pape Nicolas à le condamner, il dit : Voyez donc, mes frères, ce que nous avons à faire, tant sur ce conciliabule et ses actes profanes, qu'à l'égard de ceux qui ont souscrit. Dites librement ce que vous pensez. Quant à moi, je suis prêt à tout souffrir, et même la mort, pour la loi de Dieu, les canons, les priviléges du Siége apostolique, la mémoire et les actes du saint pape Nicolas, mon prédécesseur. Ensuite Gauderic, évêque de Velletri, lut, au nom du concile, une réponse à ce discours du Pape, par laquelle il est exhorté à condamner ce conciliabule tenu à Constantinople, par la faction de Photius, sous le règne tyrannique de Michel. Le diacre Marin lut un second discours du Pape, où il dit : Puisque le livre contenant les actes de ce conciliabule nous a été apporté par les envoyés du patriarche et de l'empereur, il faut voir ce que nous en devons faire. Pour moi, je suis d'avis de le jeter au feu et de le réduire en cendres, en présence de tout le monde, et principalement des envoyés grecs.

Le concile répondit, par la bouche de Formose, évêque de Porto : Cette sentence est juste ! nous l'approuvons tous, nous vous prions tous de l'exécuter ! Pierre, diacre, lut un troisième discours du Pape, où il relève la témérité de Photius, d'avoir prétendu condamner Nicolas, son prédécesseur. Le Pape, dit-il, juge tous les évêques, mais nous ne lisons point que personne l'ait jugé. Car, encore que les Orientaux aient dit anathème à Honorius après sa mort, il faut savoir qu'il avait été accusé d'hérésie, qui est la seule cause pour laquelle il est permis aux inférieurs de résister à leurs supérieurs ; et toutefois aucun, ni patriarche, ni évêque, n'aurait eu le droit de prononcer contre lui, si l'autorité du Siége apostolique n'avait précédé. Benoît, notaire, lut une autre réponse du concile, qui confirme, par les exemples de Jean d'Antioche et de Dioscore d'Alexandrie, que l'inférieur ne peut juger son supérieur. Toutefois, les évêques prient le Pape de se contenter de condamner Photius et de pardonner à ses complices, pourvu qu'ils condamnent de vive voix et par écrit, ce qu'ils avaient fait avec lui.

Alors le Pape prononça de sa bouche la sentence en ces termes : Par l'autorité du souverain juge, Notre Seigneur Jésus-Christ, des princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul, et par la nôtre, nous statuons que le conciliabule tenu depuis peu par Photius à Constantinople, sous le règne tyrannique de Michel, son fauteur, contre le respect et le privilége du Siége apostolique, sera assimilé au brigandage d'Éphèse ; et nous ordonnons qu'il sera supprimé, brûlé et chargé d'anathème perpétuel, comme rempli de toute fausseté. Nous ordonnons de même de tous les écrits que l'un et l'autre ont publiés en divers temps contre le même Saint-Siége, et des deux conventicules factieux assemblés par Michel et Photius contre notre frère et coévêque Ignace, et nous les rejetons avec exécration. Photius, déjà condamné justement par notre prédécesseur et par nous, nous le condamnons derechef, à cause de nouveaux excès qu'il a commis en s'élevant contre le pape Nicolas, de sainte mémoire, et contre nous, et nous le chargeons d'anathème. Toutefois, s'il se soumet de vive voix et par écrit aux ordonnances de notre prédécesseur et aux nôtres, et condamne les actes de son conciliabule, nous ne lui refusons pas la communion laïque. Quant à ceux qui ont consenti ou souscrit au conciliabule, s'ils suivent les décrets de notre prédécesseur et reviennent à la communion du patriarche Ignace ; s'ils anathématisent le conciliabule et en brûlent les exemplaires, ils auront la communion de l'Église. Mais pour notre fils l'empereur Basile, quoique son nom soit faussement inséré dans ces actes, comme nous le savons par le témoignage de ses envoyés et de ceux d'Ignace, nous le déchargeons de toute condamnation et nous le recevons au nombre des empereurs catholiques. Quiconque, après avoir eu connaissance de ce décret apostolique, retiendra des exemplaires de ce conciliabule, sans les déclarer ou les brûler, sera excommunié, ou déposé, s'il est clerc. Ce que nous ordonnons, non-seulement pour Constantinople, mais pour Alexandrie, Antioche et Jérusalem, et généralement pour tous les fidèles.

Cette sentence fut souscrite par trente évêques, dont les deux premiers sont le pape Adrien et l'archevêque Jean, légat du patriarche Ignace. Après les souscriptions des évêques, sont celles des cardinaux, c'est-à-dire de neuf prêtres et de cinq diacres de l'Église romaine. Le concile fini, on mit à la porte, sur les degrés de l'Église, le livre apporté de Constantinople, qui contenait les actes du conciliabule de Photius. On le foula aux pieds, puis on le jeta dans un grand feu, où il fut consumé (1).

Pour consommer l'extinction du schisme photien, le pape Adrien II envoya trois légats à Constantinople : Donat, évêque d'Ostie ; Étienne, évêque de Népi ; et Marin, un des sept diacres de l'Église romaine, qui fut depuis Pape. Ils étaient chargés de deux lettres, l'une à l'empereur Basile, l'autre au patriarche Ignace, pour répondre à toutes celles qui avaient été adressées au pape Nicolas. Dans sa lettre à l'empereur, le pape Adrien déclare, que lui et toute l'Église d'Occident ont eu très-agréable ce qu'il a fait à l'égard d'Ignace et de Photius, d'autant plus qu'en cela il n'avait fait qu'exécuter les jugements du Saint-

(1) Labbe, t. VIII. p. 1087-1096, et Anast. in Adr.

Siége. Quant aux schismatiques, dit-il, comme ils ont péché diversement, ils doivent être diversement jugés, et nous en remettons la connaissance à nos légats avec notre frère Ignace. Vous pouvez compter que nous userons de clémence envers eux, excepté Photius, dont l'ordination doit absolument être condamnée. Nous voulons que vous fassiez célébrer un concile nombreux, où président nos légats et où l'on examine les différences des fautes et des personnes ; que dans ce concile on brûle publiquement tous les exemplaires du conciliabule tenu contre le Saint-Siége, et qu'il soit défendu d'en rien garder, sous peine de déposition et d'anathème. Nous demandons aussi que les décrets du concile de Rome contre les conventicules de Photius soient souscrits de tout le concile qui sera tenu chez vous et gardés dans les archives de toutes les églises (1).

Dans la lettre au patriarche Ignace, le pape Adrien déclare qu'il suit en tout la conduite et les décrets de Nicolas, son prédécesseur, principalement contre Grégoire de Syracuse et contre Photius. Quant aux évêques, ajoute-t-il, et aux clercs qui ont été ordonnés par Méthodius et par vous, s'ils ont résisté à Photius et souffert persécution avec vous, je les compte entre les confesseurs de Jésus-Christ, et suis d'avis qu'ils aient une place distinguée dans votre église et reçoivent la consolation qu'ils méritent. Mais ceux d'entre eux qui ont pris le parti par Photius, s'ils reviennent à vous, en faisant la satisfaction dont nous avons donné le modèle à nos légats, nous avons jugé qu'on leur doit pardonner et leur conserver leur rang. Cette lettre est du 10 juin 869.

Les légats étant arrivés à Thessalonique y furent complimentés par un officier que l'empereur Basile avait envoyé au-devant d'eux. Ils les accompagna jusqu'à Sélymbrie, à seize lieues de Constantinople, où ils furent reçus par Sisinnius, premier écuyer, et par l'abbé Théognoste, le même qui avait été sept ans à Rome, de la part d'Ignace. On donna aux légats quarante chevaux de l'écurie impériale, un service entier de vaisselle d'argent pour leur table, et des officiers pour les servir. Arrivés aux portes de Constantinople, ils y furent logés à une église magnifique, dédiée à saint Jean l'Evangéliste. C'était le samedi 24e de septembre. Le lendemain dimanche, ils firent leur entrée à Constantinople. On leur donna, de la part de l'empereur, à chacun un cheval, avec la selle dorée, et toutes les compagnies de la garde impériale vinrent au-devant, jusqu'à la porte de la ville, avec tout le clergé revêtu de ses ornements. De là on se mit en marche. Les légats étaient suivis de tout le peuple, qui portait des cierges et des flambeaux. Ils allèrent descendre au palais d'Irène, où deux grands officiers de l'empereur les reçurent, et les prièrent de sa part de ne pas trouver mauvais s'il ne leur donnait pas audience le lendemain, qui était le jour de sa naissance.

Cette fête étant passée, l'empereur envoya au-devant d'eux toutes les compagnies de sa garde, et leur donna audience dans la salle dorée. Sitôt qu'ils parurent, il se leva, prit de sa main les lettres du Pape, qu'ils lui présentèrent, et les baisa. Il leur demanda des nouvelles de l'Eglise romaine, de la santé du pape Adrien, du clergé et du sénat ; puis il baisa les légats, et les envoya porter au patriarche la lettre du Pape. Le lendemain, ils revinrent trouver l'empereur, qui leur dit : L'église de Constantinople, divisée par l'ambition de Photius, a déjà reçu un puissant secours de l'Eglise romaine, la mère de toutes les églises de Dieu, par les soins du seigneur très-saint et pape universel Nicolas, comme on le voit par ses lettres, en vertu desquelles notre père Ignace, ici présent, vient d'être rétabli sur son Siége. Nous attendons depuis deux ans, avec tous les patriarches d'Orient, les métropolitains et les évêques, le jugement de la sainte Eglise romaine, notre mère. C'est pourquoi nous vous prions de vous appliquer fortement à rétablir ici l'union et la tranquillité. Les légats du Pape répondirent : C'est le sujet de notre voyage ; mais nous ne pouvons recevoir à notre concile aucun de vos Orientaux, qu'il ne nous ait satisfaits, en nous donnant une déclaration suivant la forme que nous avons tirée des archives du Saint-Siége apostolique. L'empereur et le patriarche dirent : Ce que vous dites de cette déclaration qu'il faut donner, nous est nouveau : c'est pourquoi nous voulons en avoir la formule. On la montra aussitôt ; et, quand elle fut traduite de latin en grec, on la fit voir à tout le monde (2). Ce formulaire servit effectivement de règle dans le huitième concile général, pour y admettre les évêques.

La première session de ce concile se tint le 5e d'octobre 869, dans l'église de Sainte-Sophie. On y avait exposé la vraie croix et le livre des Evangiles. Les légats occupèrent la première place ; puis Ignace, patriarche de Constantinople ; ensuite les députés des autres patriarches d'Orient à l'exception de celui d'Alexandrie, qui n'était pas encore arrivé. L'empereur n'y assista point ; mais onze des principaux officiers de la cour y furent présents par son ordre. On fit entrer tous les évêques qui avaient souffert persécution pour Ignace ; ils étaient au nombre de douze. A leur entrée, les légats du Pape dirent : Qu'ils prennent séance selon leur rang ; car ils en sont dignes, et nous les estimons heureux et très-heureux.

Tous étant assis, le patrice Bahanes fit lire par un secrétaire un discours de l'empereur adressé au concile ; puis il demanda, au nom des évêques et du sénat, à voir les pouvoirs des légats. Ceux-ci en firent d'abord difficulté, sur ce qu'il n'était pas d'usage d'examiner

(1) P. [illegible]. — (2) Anast.

ainsi les légats de Rome. Le patrice Baanès reprit : Nous ne le disons pas pour diminuer l'honneur du Trône apostolique, mais parce que vos prédécesseurs, les légats Rodoalde et Zacharie, nous ont trompés, en faisant autre chose que ce que portait leur commission. Eh bien, répondirent les légats, pour vous ôter toute défiance et vous assurer de notre sincérité, voilà les lettres que nous avons pour l'empereur et pour le patriarche ; qu'on les lise. On lut d'abord en latin et ensuite en grec celle du Pape à l'empereur. Après quoi les évêques et les sénateurs s'écrièrent : Dieu soit béni ! Nous sommes satisfaits de Votre Sainteté.

Ensuite les légats du Pape et tout le concile demandèrent qu'on lût les pouvoirs des légats d'Orient. C'était Thomas, métropolitain de Tyr, représentant le patriarche d'Antioche, et Élie, prêtre, légat de Théodose, patriarche de Jérusalem. Élie prit la parole, et dit : Quoique vous n'ignoriez pas qui nous sommes, nous ne laisserons pas de vous le dire. Le très-saint Thomas, métropolitain de Tyr, occupe, comme vous savez, le premier siège dépendant d'Antioche; et, parce que le siège patriarcal est vacant, il représente le patriarche. C'est pourquoi il n'a pas dû apporter des lettres d'un autre, ayant autorité par lui-même ; et, parce qu'il a peine à parler grec, c'est à sa prière que je dis ceci. Pour moi, qui suis syncelle du siège de Jérusalem, je suis venu ici par ordre de notre patriarche Théodose, ayant ses lettres en main. Vous les avez déjà entendues; mais à cause de ceux qui pourraient ne les avoir pas ouïes, principalement des légats de l'ancienne Rome, les voilà; qu'on les lise. J'ajouterai toutefois, qu'après avoir demeuré longtemps ici, nous avons présenté requête à l'empereur pour le prier de nous renvoyer chez nous. Il nous l'a accordé ; mais il nous a ordonné de mettre auparavant par écrit notre sentiment sur les questions présentes, et ce que nous en aurions dit quand les légats de Rome seraient arrivés. Nous l'avons fait avec toute la sincérité possible, Dieu en est témoin, et nous allons en faire la lecture ; mais il faut lire auparavant la lettre de notre patriarche.

Cette lettre était adressée à Ignace, avec le titre de patriarche œcuménique; et, après l'avoir félicité sur son rétablissement, le patriarche Théodose ajoutait : Vous savez ce qui nous a empêchés de vous écrire, ou de vous envoyer, savoir : la crainte de nous rendre suspects à ceux qui nous tiennent sous leur puissance; car ils nous témoignent beaucoup de bienveillance, nous permettant de bâtir nos églises et d'observer librement nos usages, sans nous faire d'injustice ni de violence. Nous avons même à présent reçu ordre de notre émir d'écrire; ce qui nous a obligés d'envoyer le syncelle Élie, avec lequel l'émir a envoyé Thomas, archevêque de Tyr, comme vous l'avez demandé par vos lettres. Vous saurez que le prétexte de les envoyer est la délivrance de quelques Sarrasins captifs chez vous. C'est pourquoi nous vous prions de parler à l'empereur, notre maître, afin qu'il nous donne autant qu'il lui plaira de Sarrasins ; autrement nous avons sujet de craindre notre perte entière. Les légats du Pape témoignèrent être contents de cette lettre ; puis le patrice Baanès déclara, au nom de tout le concile, que les légats, tant de Rome que d'Orient, avaient suffisamment justifié leurs pouvoirs.

Alors les légats demandèrent la lecture de la formule de réunion, qu'ils avaient apportée de Rome. Elle fut lue en latin et en grec. C'était la même en substance que le pape saint Hormisdas envoya, l'an 519, pour l'extinction du schisme d'Acace, la réunion de toutes les églises d'Orient, principalement de celle de Constantinople, avec l'Église romaine, et qui fut souscrite par deux mille cinq cents évêques orientaux. C'était la même encore que l'empereur Justinien envoya au pape saint Agapit, en 535. En celle-ci, de 869, on avait seulement changé les noms des hérésies et des personnes. La voici tout entière :

« La première condition du salut, c'est de garder la règle de la vraie foi, ensuite de ne s'écarter en rien des constitutions de Dieu et des Pères. La première regarde la créance, la seconde la pratique du bien, selon ce qui est écrit : Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu ; et encore : La foi sans les œuvres est une foi morte. Et parce qu'il est impossible que la sentence de Notre Seigneur Jésus-Christ ne s'accomplisse point, quand il dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, etc., l'événement a justifié ces paroles; car la religion catholique est toujours demeurée inviolable et sans tache dans le Siége apostolique. Ne voulant donc pas déchoir de cette foi; suivant, au contraire, en toutes choses les constitutions des Pères, principalement des saints Pontifes du Siége apostolique, nous anathématisons toutes les hérésies entre autres celle des iconoclastes. Nous anathématisons aussi Photius, qui, contre les saintes règles et les vénérables décrets des Pontifes romains, enlevé subitement à l'administration curiale et à la milice séculière, a, du vivant du patriarche Ignace, envahi tyranniquement l'Église de Constantinople à l'aide de quelques schismatiques excommuniés ou déposés ; nous l'anathématisons aussi longtemps que, rebelle aux décrets du Saint-Siége apostolique, il continuera d'en mépriser le jugement, tant à son égard qu'à l'égard du patriarche Ignace, et qu'il n'anathématisera point le conciliabule qu'il a fait tenir contre le respect du Siége apostolique. Nous suivons, au contraire, et nous embrassons le saint concile que le pape Nicolas, de bienheureuse mémoire, a célébré devant le corps de saint Pierre, et auquel vous-même, saint et souverain pontife Adrien, avez présidé; nous le suivons et nous embrassons pareillement le concile que vous avez tenu vous-même, ainsi que tout ce qui a été statué dans l'un et dans l'autre, recevant ceux

qu'ils reçoivent, condamnant ceux qu'ils condamnent, notamment ledit Photius et Grégoire de Syracuse, deux parricides, qui n'ont pas craint d'aiguiser leurs langues contre leur père spirituel, et, avec eux, nous jugeons indignes de la communion tous les partisans de leur schisme, tant qu'ils ne vous obéiront point.

« Quant aux assemblées criminelles, ou plutôt aux cavernes de larrons, aux conventicules de sang, aux fabriques de mensonges et de dogmes pervers, qu'ils ont tenus factieusement sous l'empereur Michel, deux fois contre le bienheureux patriarche Ignace et deux fois contre la primauté du Siége apostolique, nous les frappons d'un irrévocable anathème. Quant à ceux qui les défendent, ou qui en cachent les actes impies, au lieu de les brûler, nous les anathématisons de même, jusqu'à ce qu'ils viennent à satisfaction et obéissance. Pour ce qui est de notre très-vénérable patriarche Ignace et de ceux qui ont tenu avec lui, nous embrassons de tout notre cœur, nous révérons avec une religieuse dévotion, nous défendrons autant que nous en aurons connaissance et pouvoir, ce que l'autorité de votre Chaire apostolique a décrété ; parce que, comme déjà nous l'avons dit, suivant la Chaire apostolique en toutes choses et observant ses décrets, nous espérons mériter d'être avec vous dans une même communion, qui est celle que proclame le Siége apostolique, dans lequel est l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne ; promettant, en outre, de ne point réciter aux saints mystères les noms de ceux qui sont séparés de l'Eglise catholique, c'est-à-dire qui ne sont pas d'accord avec le Saint-Siége. Moi, tel évêque, j'ai écrit de ma propre main cette déclaration, et vous l'ai présentée à vous, Adrien, notre souverain Pontife et Pape universel, par vos légats Donat, Etienne et Marin, tel jour, d'un tel mois, telle indiction. Ensuite doit être là souscription de l'évêque et des témoins (1). »

Ce formulaire avait déjà été envoyé à Constantinople par le pape Nicolas ; mais le pouvoir de Photius et des autres schismatiques avait empêché qu'il ne fût reçu. Ce formulaire ayant donc été lu en plein concile, il y eut un moment de silence. Alors le patrice Bahanes se leva et dit : Nos pieux empereurs cherchent à savoir ce qui est saint et juste ; vous êtes ici pour le dire. Les légats de Rome firent cette question à tout le concile : Le formulaire canonique, plein de foi et de sagesse, qui vient d'être lu, vous plaît-il à tous ? Tout le saint concile s'écria : Le formulaire qui vient de nous être exposé par la sainte Eglise romaine est juste et convenable ; c'est pourquoi il plait à tout le monde. Le patrice Bahanes dit, au nom du sénat, aux légats d'Orient : Veuillez nous dire, vous, plus manifestement ce que vous pensez du formulaire qui vient d'être lu. Vous accordez-vous avec les Romains, ou non ? Les légats d'Orient répondirent : Nous nous accordons ; et, pour vous en convaincre, faites lire la déclaration que déjà nous avons donnée et dont nous avons parlé plus haut.

Cette déclaration contenait en substance : L'empereur Basile nous a fait venir d'Orient, pour apaiser le trouble de votre église, avec les légats qui devaient venir de Rome. Mais ils tardent longtemps, et nous craignons que notre séjour en ce pays-ci ne nous attire quelque persécution de la part des Arabes, à nous et à tous les Chrétiens de leur domination. Nous ne croyons donc pas devoir attendre davantage les légats de Rome, vu principalement que nous avons entre les mains la preuve de ce qui y a été fait synodiquement et canoniquement, dans les lettres du pape Nicolas et du pape Adrien. C'est pourquoi nous vous déclarons notre avis sur les contestations présentes, qui est : que tout le monde doit obéir aux définitions et aux décrets du bienheureux pape Nicolas, comme nous faisons, d'autant plus que nous avions jugé de même longtemps avant que d'en avoir connaissance. Donc le patriarche Ignace demeurera en paisible possession de son siége. Les évêques, les prêtres et les clercs qui ont été déposés pour n'avoir pas voulu communiquer avec Photius, seront rétablis. Ceux qui, ayant été ordonnés par Méthodius ou par Ignace, ont servi avec Photius et sont revenus à l'Eglise catholique sitôt que Photius a été chassé, ou reviendront avant la fin du concile, l'Eglise les recevra comme une bonne mère, avec les pénitences qui leur seront imposées par Ignace ; car le bienheureux pape Nicolas lui a laissé la faculté de les recevoir, ne condamnant définitivement que Photius et Grégoire de Syracuse. Nous les condamnons de même l'un et l'autre, et nous jugeons indignes de toute fonction ecclésiastique ceux qui ont été ordonnés par Photius. Enfin, nous disons anathème à quiconque ne se soumet pas au jugement du bienheureux pape Nicolas, qui est le nôtre. Après cette lecture, les légats du Pape demandèrent aux légats d'Orient : Est-ce bien là votre sentiment ? est-ce bien vous qui avez donné cet écrit ? Ils répondirent : Oui. Les légats du Pape demandèrent à tout le concile : Cela vous plaît-il ? Tout le concile s'écria : Cela nous plaît à tous.

Ensuite le patrice Bahanes, parlant au nom du sénat, dit aux légats du Pape : Nous vous prions de nous guérir d'un scrupule. Comment avez-vous pu condamner Photius sans l'avoir jamais vu ? Les légats répondirent : Jésus-Christ, notre Dieu, a donné la puissance à l'apôtre Pierre, en disant : Pierre, voilà que Satan a demandé à te cribler comme du froment ; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. Lors donc que tu seras converti, affermis tes frères. Le très-saint pape Nicolas ne pouvait donc pas attendre si longtemps sans confirmer ses frères et le très-saint

(1) Labbe p. 988 et 1284

patriarche Ignace. Il a [illegible]

[illegible]

[illegible] d'Orient. [illegible] et qui [illegible] de le condamner? [illegible] leva et dit : Le Saint-Esprit a établi les pa[illegible] été reçu ni par le premier et principal Siége, qui [illegible] d'Antioche et de Jérusalem, il n'était pas nécessaire de l'appeler pour l'examiner et le juger de nouveau ; sa condamnation était manifeste. Nous n'avons jamais connu d'autre patriarche de Constantinople qu'Ignace ; et quand, à notre [illegible] core dans son exil, nous n'en eussions pas reconnu d'autre [illegible] l'ayant toujours declaré dès notre arrivée.

Or, quoique nous n'ayons point parlé à Photius, [illegible] ses défenses frivoles par les entretiens fréquents que nous avons eus avec ceux de son parti. [illegible] ne la recevons, parce qu'elle est contre [illegible] à [illegible] peine que lui, on ne dit pas vrai. La faiblesse de la nature nous fait quelquefois faire, par la crainte de la mort, ce que nous ne voudrions pas. [illegible]

[illegible] sement ; ensuite, comme il était [illegible] du concile (1).

[illegible] sous Photius demandaient d'entrer. On le [illegible] concile, tenant en leurs mains une confession écrite de la faute qu'ils avaient faite contre [illegible]. A leur prière, le concile en ordonna la lecture. [illegible] inconnus à Rome, nous aurions besoin d'un grand discours ; mais vous êtes témoins de ce qu'il a fait contre le très-saint pape Nicolas, cet homme incomparable, contre lequel il a inventé tant de calomnies, sans l'avoir jamais vu ni connu. Il a fait venir d'Orient de faux [illegible] car il n'a jamais eu son semblable dans l'art de mentir et de tromper. Il a traité de même [illegible] laïque ; puis il nous fit tous promettre, par écrit, de le reconnaître toujours pour patriarche ; mais le lendemain il commença à le charger de calomnies, et le fit ensuite tourmenter cruellement pour avoir sa renonciation, lui faisant souffrir l'exil, les prisons, les chaînes, les coups, la faim et la soif. S'il traitait ainsi ce prélat si vénérable, fils et petit-fils d'empereur, qui avait passé sa vie dans les saints exercices de la vie monastique, vous jugez bien comment il nous a traités. Plusieurs ont été enfermés avec des païens dans [illegible] faim et la soif ; d'autres, condamnés à scier [illegible] pied dans le ventre n'étaient comptés pour rien. On nous chargeait de chaînes et de carcans de fer, et, après plusieurs jours, on nous donnait du foin pour nourriture. Combien en ont-ils enfermés dans des prisons obscures et infectes ! combien en ont-ils bannis dans les extrémités du monde et chez les infidèles ! [illegible] souffrions et que nous voyions souffrir aux autres, [illegible] qu'à regret et en gémissant. C'est pour[illegible]

nous avons recours à votre miséricorde, nous venons à vous avec un cœur contrit et humilié; nous protestons de rejeter Photius et ses adhérents, jusqu'à ce qu'ils se convertissent, et nous nous soumettons volontiers à la pénitence qu'il plaira à notre patriarche de nous imposer.

Après cette lecture, les légats du Pape dirent : Nous vous recevons, suivant l'ordre du pape Adrien, à cause de votre confession; mais nous avons ordre de vous faire souscrire le formulaire que nous avons apporté de Rome. Le voulez-vous faire? Ils répondirent qu'ils le voulaient bien, et le souscrivirent, en effet, après qu'on leur en eut donné lecture. Alors le patriarche Ignace, du consentement des légats, leur ordonna de mettre leurs suppliques de pénitence sur la croix et sur l'Evangile, et ensuite de les lui apporter. Ils le firent; et Ignace, ayant reçu les suppliques, leur donna à chacun un pallium, en lui disant ces paroles de l'Evangile : Vous voilà guéri; ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive pis. Ils répondirent avec de grandes actions de grâces, puis ils prirent séance au concile, chacun selon son rang.

Le concile reçut aux mêmes conditions onze prêtres, neuf diacres et sept sous-diacres, qui avaient été ordonnés par Méthodius ou par Ignace, mais qui s'étaient rangés depuis du côté de Photius. On leur rendit les marques de leur ordre; puis le patriarche Ignace fit lire à haute voix les pénitences qu'il leur imposait à tous, en cette manière : Ceux qui mangent de la chair s'en abstiendront jusqu'à Noël, même de fromage et d'œufs; ceux qui ne mangent point de chair, se priveront de fromage, d'œufs et de poissons, le mercredi et le vendredi, et se contenteront de légumes et d'herbes, avec de l'huile et un peu de vin. Tous feront cinquante génuflexions par jour, diront cent fois : *Kyrie eleison;* cent fois : Seigneur, j'ai péché; cent fois : Seigneur, pardonnez-moi. Ils réciteront le sixième, le trente-septième et le cinquantième psaume, et demeureront jusqu'à Noël interdits de leurs fonctions (1).

Dans la troisième session, qui se tint le 11me d'octobre, les légats du Pape, informés qu'il y avait des évêques ordonnés par Méthodius et par Ignace, qui refusaient de souscrire le formulaire apporté de Rome, les firent, de l'avis du concile, inviter à se soumettre. Ils le refusèrent et dirent que, fatigués de tant de souscriptions bonnes ou mauvaises qu'on leur avait fait faire, ils avaient juré de ne plus en faire aucune, et de s'en tenir à celle de leur ordination, déposée au secrétariat du patriarche. Le concile, ne jugeant pas à propos de leur faire de nouvelles instances, ordonna lecture des lettres de l'empereur Basile et du patriarche Ignace au pape Nicolas, et la réponse du pape Adrien à ce patriarche. Cette session fut terminée par des actions de grâces et des acclamations, comme les précédentes et les suivantes; mais on ajouta à celle-ci une imprécation contre Photius en quatre vers iambes. Il en est fait mention dans l'histoire abrégée du concile, imprimée à la tête des actes (2).

Il y eut, au commencement de la quatrième session, tenue le 13me d'octobre, quelque contestation au sujet de deux évêques ordonnés par Méthodius, mais qui communiquaient encore avec Photius. Le patrice Bahanes et Métrophane de Smyrne étaient d'avis qu'on les fît entrer, afin qu'on entendît leurs raisons, et qu'ils sussent pourquoi on les condamnait. Les légats, au contraire, soutenaient qu'on leur devait refuser l'entrée, parce que leur cause avait été jugée par l'Eglise romaine, et qu'ils ne pouvaient l'ignorer, ayant eu à Rome leurs députés, par qui ils avaient appris la condamnation de Photius. Néanmoins les légats cédèrent, et l'on fit entrer dans le concile ces deux évêques, nommés Théophile et Zacharie. On leur demanda, s'il était vrai, comme ils disaient, qu'ils eussent officié comme évêques, avec le pape Nicolas. Ils l'assurèrent, et en prirent à témoin le légat Marin, qui convint que, quand ces deux évêques vinrent à Rome avec Arsaber, le pape Nicolas les reçut après qu'ils eurent donné leur profession de foi et prêté serment; mais, ajouta-t-il, le Pape ne leur donna point la communion à la place des évêques. Théophile et Zacharie n'ayant pu prouver qu'ils eussent été reçus comme évêques, on lut les lettres du pape Nicolas, où il désapprouve l'ordination de Photius et tout ce qui s'était fait à Constantinople, en présence de ses légats Rodoalde et Zacharie. Il fut prouvé ensuite par les témoignages des députés d'Orient, que les patriarches de Jérusalem et d'Antioche n'avaient jamais envoyé de lettres de communion à Photius; que, finalement, il n'avait été reconnu pour évêque, ni à Rome, ni dans les autres patriarcats.

Sur ce que le légat Marin avait dit du formulaire ou de la profession de foi présentée au pape Nicolas par Zacharie et Théophile, les sénateurs demandèrent si c'était l'usage de l'Eglise romaine d'exiger de tous les étrangers leur confession de foi avant de les laisser entrer dans l'église de Saint Pierre, et ce que contenait ce formulaire. Les légats certifièrent cette coutume, et ajoutèrent que ceux qui le présentaient y faisaient profession de tenir et de défendre la foi de l'Eglise romaine. Sur quoi les sénateurs proposèrent à Zacharie et à Théophile de donner un formulaire semblable. Ils le refusèrent; et sur ce refus, on les chassa de l'assemblée.

On tint la cinquième session le 19me d'octobre. Elles fut plus nombreuse que les précédentes, parce qu'il arrivait tous les jours des évêques, et que l'on pardonnait à ceux qui demandaient indulgence. Le concile, averti

(1) Labbe, t. VIII, p. 998-1005. — (2) P. 974.

par Paul, garde-chartes, que l'empereur lui envoyait Photius, fit députer plusieurs évêques pour savoir de Photius même s'il désirait se présenter. Il répondit qu'il était surpris que, n'ayant jamais été appelé au concile, on l'y appelât alors, et qu'il n'y venait pas volontairement. On lui fit une première et une seconde monition, et, voyant qu'il n'obéissait point, on l'amena malgré lui. Les légats lui firent diverses questions auxquelles il ne voulait point répondre. Il garda également le silence, quand les députés d'Orient l'interrogèrent. Seulement, les légats de Rome lui ayant dit : Le silence ne vous délivrera pas d'une condamnation plus manifeste, il répliqua : Jésus même, par son silence, n'évita pas la condamnation. Sur quoi les légats d'Orient se récrièrent : Cette comparaison de vous à Notre Seigneur Jésus-Christ ne mérite point de réponse. Il n'y a rien de commun entre la lumière et les ténèbres, Jésus-Christ et Bélial. Mais répondez à la question de nos frères ; si vous recevez les jugements des Pontifes romains. Photius ne répondit point. Les légats du Pape dirent : Qu'il s'humilie, qu'il confesse son péché de vive voix et par écrit : qu'il anathématise ses écrits injurieux et ses procédures insolentes, faites par deux fois contre le patriarche Ignace ; qu'il promette de ne plus rien entreprendre contre lui, mais de le reconnaître pour son véritable évêque, et qu'il embrasse avec respect les jugements du Siége apostolique, touchant Ignace et lui ! Comme Photius continuait à se taire, les légats ajoutèrent : Voici un homme qui a bouché ses oreilles comme l'aspic, et ne veut point entendre la voix du concile. Qu'on lise les lettres envoyées à son sujet par l'Église romaine.

La lecture de ces lettres achevée, Élie, député de Jérusalem, monta sur la tribune, et dit : Vous savez que de tout temps ce sont les empereurs qui ont assemblé les concile et fait venir des députés de toute la terre : à leur exemple, notre pieux empereur a réuni ce concile universel, non en cachette, mais publiquement, en y rassemblant les légats de Rome et des autres patriarches. Quoiqu'il y ait bien des preuves que nous sommes les très-véritables légats de l'Orient, c'est l'empereur surtout qui peut rendre témoignage d'où et par qui nous avons été envoyés. Après ce préambule, Élie proteste que, s'il reçoit Ignace, ce n'est point parce qu'il est présent et en autorité, et que, s'il condamne Photius, ce n'est pas non plus parce qu'il se trouve debout et sans crédit dans le concile ; que, depuis sept ans qu'il fait les fonctions de syncelle, dans l'église de Jérusalem, il peut rendre témoignage que cette église n'avait point reçu de lettres de Photius, qu'elle ne lui en avait point envoyé, et qu'il en était de même de l'Église d'Antioche, comme son député Thomas, métropolitain de Tyr, l'avait déjà assuré. Il ajoute que Photius était condamné dès lors qu'il n'avait été reçu par aucune église patriarcale, et qu'il ne l'était pas moins pour s'être emparé avec violence du siége de Constantinople. La conclusion du discours d'Élie, fut que Photius devait reconnaître son péché et s'en repentir sincèrement, dans l'espérance d'être reçu dans l'Église comme simple fidèle.

On lut ensuite l'avis des légats du Pape, portant en substance que la promotion de Photius n'était pas recevable, et que la déposition d'Ignace était injuste et irrégulière ; que, sans prononcer un nouveau jugement, on pouvait et on devait s'en tenir à celui qui avait été rendu par le pape Nicolas, et confirmé par Adrien. L'avis du concile fut conforme à celui des légats. On pressa donc Photius de se soumettre ; et le patrice Bahanes, prenant la parole, lui dit : Parlez, seigneur, dites tout ce qui peut contribuer à votre justification ; le monde entier est ici ; autrement, craignez que le concile ne vous ferme ses entrailles. Où pouvez-vous avoir recours ? A Rome ? voici les Romains. A l'Orient ? voici les Orientaux. On fermera la porte ; et, si ceux-ci la ferment, personne ne l'ouvrira. Dites, homme de Dieu, quelle est votre justification ? Photius répondit : Mes justifications ne sont pas en ce monde, vous les verriez. Cette réponse fit croire à plusieurs qu'il avait l'esprit troublé ; et on le renvoya, en lui donnant du temps pour penser à son salut. Au vrai, toute sa défense, dans cette première session, ne fut qu'une hypocrite parodie de ce qu'avait fait ou dit Notre-Seigneur (1).

La sixième session est du 25 octobre. L'empereur Basile y assista en personne, assis à la première place. Métrophane, métropolitain de Smyrne, fit un beau discours à la louange de l'empereur et du concile. Après quoi ce prince ordonna la lecture d'un mémoire des légats du Pape, où ils faisaient en abrégé le récit de toute l'affaire qui avait occasionné le concile, et concluaient que, toute l'Église étant d'avis de rejeter Photius, il était inutile d'écouter ses partisans. Toutefois, par ordre de l'empereur, on les fit entrer. On lut en leur présence les lettres du pape Nicolas à l'empereur Michel et à Photius, envoyées par le secrétaire Léon. Ensuite Élie, légat de Jérusalem, raconta ce qui s'était passé dans la déposition d'Ignace et dans l'ordination de Photius, et, s'autorisant du second concile de Constantinople, qui rejeta Maxime le Cynique avec tous ceux qu'il avait ordonnés, sans rejeter ceux dont il avait reçu l'ordination, il dit : Nous ne condamnons donc point ces évêques qui ont assisté à l'ordination de Photius, parce qu'ils y ont été contraints par l'empereur. Nous ne condamnons que le seul Grégoire de Syracuse, qui l'a ordonné lui, déposé il y avait déjà longtemps, et anathématisé par le patriarche Ignace et par l'Église Romaine.

(1) Labbe, t. VIII, p. 1037-1044.

Ce discours d'Elie fut suivi de la soumission de plusieurs évêques du parti de Photius, et le concile leur accorda leur pardon.

Mais il n'en fut pas de même des évêques que Photius avait ordonnés, et auxquels le concile ne promettait que la communion laïque, sans vouloir reconnaître ni réhabiliter leur ordination. Ils dirent, par la bouche de l'un d'entre eux : Les canons sont au-dessus du pape Nicolas et de tous les patriarches; quand ils font quelque chose contre les canons, nous ne nous y soumettons pas. Ce principe si commode pour tous les coupables, en ce qu'il les fait juges en dernier ressort de l'Eglise entière, les photiens l'appuyaient de plusieurs exemples. Le pape Jules, disaient-ils, reçut Marcel d'Ancyre, et le concile de Sardique, composé de trois cents évêques, le justifia ; toutefois, il est à présent anathématisé comme hérétique. Le malheureux Apiarius, justifié par les évêques de Rome, fut rejeté par le concile d'Afrique, qui écrivit au Pape de se mêler de ses affaires, et de ne point passer ses bornes. Les photiens soutinrent que, encore que Photius eût été tiré d'entre les laïques, ce n'était pas un sujet de le condamner; que Taraise, Nicéphore, Nectaire et Ambroise avaient été tirés de même de l'état laïque pour être promus à l'épiscopat; que la déposition de Grégoire de Syracuse ne rendait pas nulle l'ordination de Photius; que, quoique Pierre Monge eût été déposé par Protérius, on ne laissa pas de l'élire patriarche d'Alexandrie après Timothée, et l'on ne condamna aucun de ceux qu'il avait ordonnés. Nous disons donc que, si quelque canon nous dépose, nous acquiesçons, mais non autrement.

Après une discussion ou plutôt une conversation assez décousue de l'empereur avec les photiens, Métrophane répondit à ceux-ci de la manière suivante : A ce que vous avez dit, nous répondrons que toutes les lois, tant ecclésiastiques que civiles, obligent celui qui a choisi un juge de s'en tenir absolument à sa décision; donc, votre parti ayant demandé pour juge le très-saint pape Nicolas, vous n'êtes pas recevables à vous plaindre de son jugement et à dire qu'il est contre les canons; autrement il n'y aurait jamais de jugement certain ; car personne n'approuve le jugement qui le condamne.

Quant aux exemples de Nectaire, d'Ambroise et de Nicéphore, que vous rameniez comme si vous n'aviez pas entendu les solutions que vous en a données le saint pape Nicolas dans ses lettres, nous voulons bien vous en montrer la différence. Nectaire fut élu et ordonné archevêque de Constantinople par un concile universel et par divers patriarches, sans que l'empereur leur fit aucune violence, ni que l'on chassât de ce siége un homme vivant. Ambroise fut ordonné évêque de Milan après la mort de l'arien Auxence, par un concile d'évêques catholiques, sans que le prince les y poussât en aucune manière. Taraise fut choisi sur le témoignage de Paul, son prédécesseur, et de tous les catholiques . Après la mort de Taraise, Nicéphore fut élu de même et consacré volontairement par les évêques assemblés Il n'y a rien de semblable en Photius, intrus du vivant de l'évêque légitime, ordonné par des évêques forcés et accablés de l'autorité impériale, et qui n'a été reconnu par aucune des chaires patriarcales; enfin, quelques exemples particuliers ne renversent pas la règle générale.

Vous dites que plusieurs de ceux que l'Eglise romaine a justifiés passent pour condamnés, et que plusieurs qu'elle a condamnés passent pour justifiés; cela est faux. Le pape Jules et le concile de Sardique eurent raison de recevoir Marcel d'Ancyre, qui anathématisait toutes les hérésies et principalement celle dont il était accusé. Le grand Athanase et le confesseur Paul, ces colonnes de l'Eglise, le reçurent de même et communiquèrent avec lui; enfin, étant retourné à son vomissement et reconnu hérétique, il fut anathématisé par Sylvain de Tarse et par Libère, successeur de Jules. Le prêtre Apiarius fut excommunié par Urbain, son évêque, et ensuite déposé dans un concile; mais le pape Zosime, auquel il eut recours, le déclara innocent et le renvoya au concile d'Afrique pour être rétabli. Le concile rendit compte au pape Boniface, successeur de Zosime, de sa conduite à l'égard d'Apiarius, dont il borna l'interdiction à l'Eglise de Sicque, à cause du scandale qu'il y avait causé. Ainsi le concile d'Afrique déféra au décret du pape Zosime, loin d'y résister comme vous prétendez.

Quant à Flavien, patriarche d'Antioche. l'Eglise romaine refusa pour un temps de le recevoir, à cause du grand Eustathe, voulant soutenir Paulin, chef des eustathiens. Toutefois les Romains ne persistèrent pas dans ce sentiment, et ils reconnurent enfin Flavien pour patriarche d'Antioche, par la médiation de l'empereur Théodose. De dire que Monge d'Alexandrie et Acace de Constantinople furent déposés, et non pas ceux qu'ils avaient ordonnés, cela ne fait rien pour votre justification. Les canons distinguent les hérétiques convertis de ceux qui ont été ordonnés par des usurpateurs, ils veulent que l'on reçoive ceux qui abjurent leur hérésie. Ainsi le concile d'Orient et le pape Félix, successeur de Simplicius, condamnèrent absolument Pierre Monge et le déposèrent, et Félix déposa Acace ; mais il ne condamnèrent point ceux que l'un et l'autre avaient ordonnés. Au contraire, les canons ne reçoivent en aucune manière ceux qui ont été ordonnés comme Photius et vous; et c'est ainsi que le second concile universel jugea de Maxime le Cynique et de ceux à qui il avait imposé les mains. Grégoire de Syracuse, qui a ordonné Photius, était déposé, non-seulement comme schismatique, mais pour plusieurs crimes. Vous avez eu raison de dire que les autres évêques qui ont eu part à cette ordination ne sont pas

coupables comme lui, à cause de la violence qu'ils ont soufferte. Mais Photius était schismatique dès auparavant et s'est fait ordonner par Grégoire volontairement, sans que personne l'y obligeât, malgré la protestation de quelques évêques qui sont ici présents.

Zacharie, l'un des évêques ordonnés par Photius et qui avait fait des objections, voulut répliquer aux réponses de Métrophane; mais les légats l'en empêchèrent, disant à l'empereur qu'il était inutile de les ouïr tant de fois disputer sur une affaire déjà jugée. On lut donc un discours au nom de ce prince, où il les presse de quitter l'esprit de contention et d'animosité, et de reprendre l'esprit d'union et de charité. Nous sommes, leur dit-il, à la dernière heure, le juge est à la porte; qu'il ne nous surprenne pas hors de son Eglise! N'ayons pas de honte de découvrir notre mal pour y chercher le remède. Si vous craignez tant cette confusion, je vous donnerai l'exemple de vous humilier. Je me prosternerai le premier sur le pavé, au mépris de ma pourpre et de mon diadème. Montez sur mes épaules, marchez sur ma tête et mes yeux; je suis prêt à tout souffrir, pourvu que je voie la réunion de l'Eglise. L'empereur leur donna sept jours de temps pour prendre leur dernière résolution, après lesquels ils seraient condamnés par le concile (1).

Ce prince assista encore à la septième session, qui fut tenue le 29e d'octobre. Photius entra dans le lieu de l'assemblée, appuyé sur un bâton, et, avec lui Grégoire de Syracuse. On lui fit quitter son bâton, qui était une marque de la dignité pastorale; puis on lui demanda s'il voulait donner son formulaire d'abjuration. Il répondit qu'il rendrait compte à l'empereur, et non aux légats. On fit la même question aux évêques de son parti, qui avaient déjà été avertis, dans la session précédente, de faire cet écrit d'abjuration. Ils répondirent qu'ils n'en feraient rien. Ce formulaire était le même que les légats avaient apporté de Rome. Ils refusèrent aussi de rejeter Photius et les actes de ses conciliabules, d'anathématiser Grégoire de Syracuse, de se soumettre au patriarche Ignace et d'exécuter les decrets de l'Eglise romaine. Le patrice Bahanes, avec la permission des légats du Pape, représenta aux photiens que, dans le cas de schisme ou d'hérésie, on ne connaissait personne qui se fût sauvé, n'étant pas de l'avis des quatre patriarches; qu'au lieu de quatre, ils en avaient cinq contre eux. Les photiens répondirent : Nous avons les canons des apôtres et des conciles; mais, reprit Bahanes, où donc Dieu a-t-il mis les canons? n'est-ce pas dans ses églises? Et où sont aujourd'hui ses églises? Où prêche-t-on l'Evangile? n'est-ce pas dans les lieux d'où viennent ces légats? Y en a-t-il d'autres, dites? Pour toute réponse, les photiens se plaignirent à l'empereur de n'être pas libres dans leur défense, et se répandirent en injures contre les légats d'Orient.

Alors, par ordre des légats de Rome, on lut la lettre du pape Nicolas aux Orientaux en 866, qui contenait les décrets du concile de Rome en 863; celle du pape Adrien à l'empereur Basile et au patriarche Ignace, en date du 1er août 868; deux autres lettres du même Pape à Basile et à Ignace, du 10 juin 869, et les actes du concile de Rome sous Adrien en 868. Ensuite on lut, au nom des légats, un dernier monitoire à Photius et à ses partisans, pour les exhorter, sous peine d'anathème, à se soumettre à ces jugements. On lut aussi un discours au nom d'Ignace, contenant le récit des persécutions qu'il avait souffertes, et des actions de grâces sur son rétablissement et sur la réunion de l'Eglise. On prononça ensuite les anathèmes contre Photius, Grégoire de Syracuse et les autres schismatiques. Après qu'ils furent sortis de l'assemblée, on termina la séance par les acclamations ordinaires (2).

Dans la huitième session, tenue le 5e de novembre, on brûla un sac tout entier de promesses que Photius avait exigées, tant du clergé, que des laïques de toutes conditions, depuis les sénateurs jusqu'aux plus vils artisans, corroyeurs, poissonniers, charpentiers, épingliers. On brûla de même les livres qu'il avait fabriqués contre le pape Nicolas, et les actes de ses conciliabules contre le patriarche Ignace. Puis on fit entrer ceux qui avaient assisté au conciliabule de Photius contre le pape Nicolas, ou qui avaient donné des libelles contre l'Eglise romaine, ou qui avaient paru dans ce conciliabule en qualité de légats; et il se trouva que, après avoir été interrogés, aucun d'eux n'avait été présent à ce conciliabule, qu'aucun d'eux n'en connaissait les actes, qui, par cet examen, furent convaincus de supposition. La découverte de cette imposture engagea les légats du Pape à demander qu'on lût le décret du pape saint Martin, contre les faussaires. Cette lecture achevée, Métrophane de Smyrne dit quelque chose à la louange de la vérité et de l'empereur Basile, qui, en la mettant en son jour, avait accompli cette prédiction : Les restes des impies seront exterminés.

L'empereur était présent au concile, et il y avait fait amener Théodore Crithin, chef des iconoclastes. A la demande des légats, on lui envoya deux patrices, qui l'exhortèrent inutilement à donner un écrit d'abjuration; il ne se laissa pas non plus persuader aux raisons du patrice Bahanes. Crithin lui avouait qu'il honorait, qu'il estimait l'image de l'empereur, imprimée sur les monnaies : Bahanes en concluait qu'il devait, à plus forte raison, honorer les images de Jésus-Christ et de sa très-sainte Mère. Je vous demande du temps, répondit Crithin, après lequel, si on me montre que ce soit un précepte de Jésus-Christ, je

(1) P. 1044-1060. — (2) P. 1060-1199.

ferai ce que vous ordonnerez. Bahanes dit : L'empereur ne vous a pas amené à ce concile pour disputer, mais pour être instruit. Dieu a fondé son Eglise sur les cinq chaires patriarcales, qui ne tomberont jamais. Si deux tombaient, on aurait recours aux trois autres : s'il en tombait trois, on irait aux deux. Si quatre tombaient, celle qui resterait rappellerait tout le corps de l'Église. Maintenant le monde entier étant d'accord, vous n'avez point d'excuse.

Les deux patrices ayant fait leur rapport au concile, les légats de Rome firent lire le décret du pape Nicolas touchant les saintes images, rendu au concile de Rome en 863. Puis, informés par l'empereur qu'il y avait encore d'autres iconoclastes que Crithin, ils les firent entrer. Mais ces pauvres gens reconnurent aussitôt leur erreur, et anathématisèrent quiconque ne vénérait pas les saintes images. Ils montèrent l'un après l'autre sur un tribunal élevé, d'où ils dirent anathème à l'hérésie des iconoclastes et à ses chefs, nommément à Théodore, surnommé Crithin. L'empereur les embrassa et les félicita de leur réunion à l'Eglise. Ensuite on lut, au nom du concile, un anathème solennel contre les iconoclastes, contre leur faux concile et contre leurs chefs, et on répéta les anathèmes contre Photius (1).

Le concile fut trois mois sans s'assembler; ce qui donna le temps au député de Michel, patriarche d'Alexandrie, d'arriver pour la neuvième session, qui ne se tint que le 12e de février 870. Avant de l'admettre au nombre des légats des chaires patriarcales, on lut sa lettre de créance. Elle était adressée à l'empereur Basile, et le patriarche Michel y rendait compte des motifs qui l'avaient empêché d'écrire à ce prince, savoir : la crainte des infidèles, qui étaient les maîtres de la Palestine, de la Syrie et de l'Egypte. Basile, pour lever cette difficulté, avait écrit à Ahmed, fils de Touloun, qui commandait dans ces provinces, le priant de trouver bon qu'il vînt quelqu'un d'Alexandrie, avec les lettres du patriarche, pour savoir son sentiment touchant la division de l'église de Constantinople. Ahmed l'accorda, et Michel députa un homme vénérable, nommé Joseph, à qui il ne donna point d'instruction particulière sur l'affaire portée devant le concile, parce qu'on n'en était pas instruit à Alexandrie. On commença dans cette session, par instruire ce nouveau député, et on lui raconta, par ordre, tout ce qui s'était passé dans les huit premières sessions. Il approuva de vive voix et par écrit tout ce qui avait été réglé, tant sur le schisme de Constantinople que sur les saintes images. Son avis, qu'il avait placé auparavant sur la croix et sur l'Évangile, fut lu au milieu de l'assemblée, qui en témoigna sa satisfaction.

Il restait à examiner ceux qui avaient porté un faux témoignage contre le patriarche Ignace. On les fit entrer et on les interrogea séparément. Tous convinrent qu'ils avaient fait un faux serment, mais qu'ils y avaient été contraints par l'empereur. Ils témoignèrent du repentir de leur faute, et le concile leur imposa une pénitence, qui devait s'appliquer de même aux coupables qui se présenteraient à l'avenir. Elle portait qu'ils seraient deux ans hors de l'Eglise, puis deux ans auditeurs, comme les catéchumènes, sans communier; que, pendant ces quatre ans, ils s'abstiendraient de vin, excepté les dimanches et les fêtes de Notre Seigneur; que, les trois années suivantes, ils seraient debout avec les fidèles et communieraient seulement aux fêtes de Notre Seigneur, s'abstenant de chair et de vin trois fois la semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi. Cette pénitence ayant paru longue aux sénateurs, ils demandèrent qu'il fût au pouvoir du patriarche Ignace de l'abréger ; ce que le concile accorda, le laissant maître d'augmenter ou de diminuer, suivant les dispositions des pénitents.

Nous avons vu comme l'empereur Michel l'Ivrogne s'était fait une bouffonnerie sacrilége, dans laquelle, en dérision des cérémonies de l'Eglise, plusieurs laïques de sa cour et autres, revêtus des ornements sacerdotaux, parodiaient les saints mystères Trois d'entre eux, Marin, Basile et Georges, qui avaient été écuyers de ce prince, furent introduits dans le concile, et y avouèrent les impiétés qu'ils avaient commises en cette occasion. Quoiqu'ils s'en fussent déjà confessés au patriarche Ignace et qu'ils eussent accompli la pénitence qu'il leur avait imposée, le concile ne laissa pas de leur en donner une seconde pour obtenir le pardon de leur crime; mais il en remit l'imposition à une autre assemblée, où l'on aurait égard à la faute de chacun, attendu qu'ils avaient péché plus par faiblesse et par crainte d'être maltraités de l'empereur, que par malice. On fit encore comparaître les faux légats de Photius, afin que ses impostures fussent connues de Joseph, légat du patriarche d'Alexandrie, qui n'était pas présent lorsqu'ils comparurent dans la huitième session. Ils avouèrent une seconde fois qu'ils avaient été les instruments aveugles et forcés de Photius, qui les avait envoyés à Rome pour faire aveuglément ce que les évêques de son parti leur diraient de faire. Sur quoi les légats de Rome dirent à celui d'Alexandrie: Vous voyez vous-même, notre cher frère, les malices et les impostures de Photius. Quant à ces gens-ci, comme ce sont de pauvres étrangers, nous les croyons dignes de leur pardon, à cause de la violence qu'ils disent avoir soufferte. Mais rendons grâces à Jésus-Christ, qui a dit qu'il n'y a rien de si caché qui ne se découvre. La session finit par les acclamations ordinaires pour l'empereur, le Pape et les autres, et par une imprécation en dix-sept vers contre Photius (2).

(1) P. 1099-1109. — (2) P. 1109-1121.

La dixième et dernière session se tint le 28e de février. L'empereur Basile y fut présent, accompagné de son fils Constantin et de vingt patrices. On y voyait, de plus, les ambassadeurs de l'empereur Louis, avec ceux de Michel, roi des Bulgares. Anastase, bibliothécaire de l'Église romaine, était parmi les premiers. On compta dans cette session plus de cent évêques. Sur l'avis des légats, on lut d'abord les canons que le concile devait confirmer. Ils sont au nombre de vingt-sept, et en voici la substance :

On observera les canons tant des conciles généraux que particuliers, reçus par l'Église, et la doctrine transmise par les saints Pères, de même que les décrets synodiques des saints papes Nicolas et Adrien touchant le rétablissement d'Ignace et l'expulsion de Photius, et cela sous peine de déposition pour les clercs et d'excommunication pour les laïques. Photius n'ayant jamais été évêque, toutes les ordinations qu'il a faites seront censées nulles, et l'on consacrera de nouveau les autels qu'il aura consacrés. On honorera et on révérera l'image de Notre-Seigneur, les livres des saints Évangiles, l'image de la croix, celle de la Mère de Dieu et de tous les saints ; mais en rapportant le culte qu'on leur rend aux prototypes, c'est-à-dire aux saints mêmes. Défense d'élever tout d'un coup un laïque à l'épiscopat, quand même on le ferait passer par tous les degrés du ministère, si ce n'est qu'on ait des preuves certaines qu'il n'y a eu dans sa promotion aucune vue d'ambition ni d'intérêt. Anathème à Photius pour avoir supposé de faux légats d'Orient et de faux actes contre le très-saint pape Nicolas, et à tous ceux qui, à l'avenir, useront de pareilles supercheries. Quoiqu'il soit bon de peindre de saintes images et d'enseigner les sciences divines et humaines, il est bon aussi que cela ne se fasse que par des personnes sages. C'est pourquoi le concile défend à tous ceux qu'il a excommuniés de peindre des images et d'enseigner, jusqu'à ce qu'ils se convertissent. Il déclare nulles toutes les promesses exigées par Photius de ceux à qui il enseignait les lettres, et des autres qu'il voulait s'attacher, et défend à tout patriarche d'exiger autre chose des évêques, à leur ordination, que la profession de foi ordinaire.

Aucun clerc ne se séparera de son évêque, qu'il n'ait été juridiquement condamné, et il en sera de même de l'évêque à l'égard du métropolitain ou du patriarche, et cela sous peine de déposition pour les clercs, et d'excommunication pour les moines et les laïques ; anathème à quiconque soutient qu'il y a deux âmes dans l'homme. Cette erreur est attribuée à Photius, dans les vers qui se lisent à la fin de la neuvième session. Il est défendu d'ordonner des évêques par l'autorité et le commandement du prince, sous peine de déposition pour ceux qui sont parvenus à l'épiscopat par cette voie tyrannique, étant évident que leur ordination ne vient point de la volonté de Dieu, mais des désirs de la chair. On fera monter les clercs de la grande église d'un degré inférieur au degré supérieur, pour récompenser leur service, s'ils se sont bien comportés, et on n'admettra pas dans le clergé ceux qui auront gouverné les maisons ou les métairies des grands. Ceux qui sont élevés à l'épiscopat, ne l'aviliront pas en s'éloignant de leurs églises pour aller au-devant des gouverneurs, bien moins s'humilieront-ils en descendant de cheval et en se prosternant devant eux; mais, en rendant aux grands les honneurs qui leur sont dus, ils conserveront l'autorité nécessaire pour les reprendre en cas de besoin. Ils ne pourront vendre les meubles ni les ornements des églises, si ce n'est pour les causes spécifiées dans les canons, ni en vendre les terres, ni en laisser les revenus à bail emphytéotique. Au contraire, ils seront obligés d'améliorer les possessions de l'Église, dont les revenus servent à l'entretien des ministres et au soulagement des pauvres. Défense aux laïques, de quelque condition qu'ils soient, de relever leurs cheveux pour imiter les clercs, de porter les habits sacerdotaux et de contrefaire les cérémonies de l'Église, sous peine d'être privés des sacrements. Ordre aux patriarches et aux suffragants d'empêcher ces sortes d'impiété, sous peine de déposition en cas de tolérance ou de négligence de leur part. Ce canon regarde ceux qui avaient parodié les cérémonies de l'Église par ordre de l'empereur Michel, et aussi Photius, qui les avait tolérées par une sacrilége connivence.

Il sera au pouvoir des patriarches de convoquer, dans le besoin, des conciles, et d'y appeler tous les métropolitains de leur ressort, sans que ceux-ci puissent s'en dispenser sous prétexte qu'ils sont retenus par quelque prince. En effet, puisque les princes de la terre tiennent des assemblées quand bon leur semble, ils ne peuvent, sans impiété, empêcher les patriarches d'en tenir, ni les évêques d'y assister. Le concile rejette avec mépris ce que disaient quelques-uns peu versés dans la science des canons, qu'on ne pouvait tenir de concile sans que le prince y fût présent. Les canons n'admettent dans les conciles que les évêques; et, à l'exception des conciles généraux, les princes n'ont jamais assisté aux assemblées d'évêques, et il y aurait de l'indécence de leur part, à cause des affaires qui arrivent quelquefois aux prêtres du Seigneur. Les églises et ceux qui y président jouiront des biens et des priviléges dont ils sont en possession depuis trente ans; défense à aucun laïque de les en priver, sous peine d'anathème, jusqu'à restitution desdits biens et priviléges. Il est aussi défendu aux archevêques d'aller, sous prétexte de visite, séjourner sans nécessité chez leurs suffragants, et consumer les revenus des églises qui sont de leur juridiction. Si un censitaire emphytéotique néglige pendant trois ans de payer à l'Église le cens convenu, l'évêque se pourvoira devant

les juges de la ville ou du pays, pour faire rendre la terre ou la possession laissée en emphytéose.

Conformément à ces paroles du Seigneur : Qui vous reçoit me reçoit, qui vous méprise me méprise, les cinq patriarches seront honorés de tout le monde, principalement celui de l'ancienne Rome. Quiconque, de vive voix ou par écrit, répandra des bruits injurieux contre le siége de Pierre, comme Photius et Dioscore, subira la même peine. Quiconque, s'appuyant de quelque puissance du siècle, tentera d'expulser le Pape de la Chaire apostolique, ou un des autres patriarches, qu'il soit anathème ! Que si, dans un concile universel, il s'élève un doute ou une question touchant la sainte Eglise romaine, il faudra (suivant le grec, on pourra) en demander les éclaircissements avec beaucoup de respect, en recevoir la solution, en profiter et y aider soi-même, mais jamais avoir l'audace de prononcer une sentence contre les souverains Pontifes de l'ancienne Rome (1). Ces paroles d'un concile œcuménique tenu à Constantinople sont extrêmement remarquables : Fleury n'aurait pas dû les tronquer.

Défense aux laïques puissants d'intervenir dans les élections des patriarches, des métropolitains et des autres évêques, s'ils n'y sont invités par l'Eglise, ou de s'occuper à une élection canonique, sous peine d'etre anathème jusqu'à ce qu'ils aient consenti à cette election. Il n'est point permis à un évêque de prendre, à titre de location, les terres d'une autre église ni d'y établir des clercs, sans le consentement de l'évêque diocésain. Les métropolitains ne pourront faire venir chez eux leurs suffragants, pour se décharger sur eux de leurs fonctions épiscopales, en se livrant eux-mêmes aux affaires temporelles; mais ils feront ce qui est à leur charge, sous peine d'être punis par le patriarche, ou déposés en cas de récidive. Le concile dépose, sans espérance de restitution, les évêques, les prêtres, les diacres et autres clercs ordonnés par Méthodius ou par Ignace, qui demeureraient obstinés dans le parti de Photius.

Le vingt-sixième canon, que Fleury a jugé à propos d'omettre, est cependant le plus remarquable de tous. Tout prêtre ou diacre déposé par son évêque, peut en appeler au métropolitain, qui, de concert avec les autres évêques de sa province, confirmera ou infirmera la première sentence. De même, tout évêque qui se croit injustement déposé par son métropolitain, peut en appeler au patriarche, qui décidera conjointement avec les autres métropolitains de son patriarcat. Enfin, aucun métropolitain, aucun évêque ne sera, d'aucune manière, jugé par les métropolitains du voisinage ou par les évêques de sa province; mais il sera jugé par son patriarche seul, dont nous déclarons la sentence raisonnable et le jugement juste et non suspect, attendu que c'est autour de lui que se réunissent les personnages les plus honorables, et qu'ainsi son jugement a une force et une fermeté complètes. Quiconque n'acquiescera point à ce qui vient d'être statué, sera excommunié (2).

Voilà donc un concile œcuménique, concile tenu à Constantinople, qui non-seulement reconnaît le droit d'appellation, mais qui réserve aux patriarches, et non pas aux conciles provinciaux, le jugement des évêques; en sorte que, dans tout l'Occident, le jugement des évêques est réservé directement au Pape. C'est donc le huitième concile général, concile où il n'y avait guère que des Grecs, qui a modifié l'ancienne discipline sur ce point, et non pas les fausses décrétales d'Isidore, que les Grecs ne connaissaient pas. Si Fleury et d'autres écrivains français avaient voulu faire attention à cette décision si importante du huitième concile œcuménique, ils auraient pu s'épargner et épargner à leurs lecteurs leurs interminables doléances sur les funestes effets des fausses décrétales ; doléances plus fausses et plus funestes que toutes les fausses décrétales d'Isidore, car elles ont rempli et les livres et les hommes d'une infinité d'idées fausses et préjudiciables à l'Eglise de Dieu.

Après la lecture de ces canons, deux métropolitains, savoir, Métrophane de Smyrne et Cyprien de Claudiopolis, lurent en même temps, l'un au haut, l'autre au bas de l'église de Sainte-Sophie, où le concile était assemblé, une définition de foi semblable à celle de Nicée, mais beaucoup plus détaillée. On y dit anathème à Arius, à Macédonius, à Sabellius, à Nestorius, à Eutychès, à Dioscore, à Origène, à Théodore de Mopsueste, à Didyme, à Evagre, à Sergius, à Honorius, à Cyrus d'Alexandrie et aux iconoclastes. On reçoit ensuite les sept conciles généraux et on y joint celui-ci comme faisant le huitième, et on renouvelle la condamnation prononcée contre Photius par le pape Nicolas et le pape Adrien. Ensuite l'empereur Basile demanda si tous les évêques étaient d'accord sur cette définition. Le concile témoigna son consentement par plusieurs acclamations, ajoutant les louanges de l'empereur, des deux Papes et des patriarches, avec des anathèmes contre Photius, Grégoire et Eulampius. Enfin on lut un discours de l'empereur, où il rend grâces aux évêques de la peine qu'ils ont prise, et ajoute : Quiconque a quelque chose à dire contre ce saint concile, ses canons ou sa définition, qu'il se présente et qu'il le dise, soit évêque, soit clerc ou laïque ; quoique ces derniers n'aient pas droit de parler des affaires ecclésiastiques, nous le permettons, pour fermer la bouche à tout le monde. Vous savez que nous n'avons pas eu peu de peine à assembler les légats de Rome et des siéges d'Orient : ce que plusieurs avaient tenté inutilement. Si quelqu'un donc a quelque chose à dire, qu'il le dise pendant

(1) Labbe, t. VIII, p. 1140 et 1376. — (2) P. 1143.

que le concile est assemblé. Quand il sera séparé, il ne sera plus temps; et nous ne pardonnerons plus à personne, de quelque rang qu'il soit, s'il refuse de s'y soumettre. Quant à vous, évêques chéris de Dieu, instruisez chacun votre troupeau, leur annonçant tous les dimanches la doctrine céleste et ramenant les égarés; car sachez que, si l'on apprend que quelque hérésie se cache dans quelque diocèse, l'évêque sera condamné par son patriarche. Gardez la paix entre vous et conservez l'union que Dieu a rétablie dans ce concile. J'en dis autant à tout le clergé. Quant à vous autres laïques, soit constitués en dignité, soit particuliers, il ne vous est point permis de disputer des matières ecclésiastiques: c'est aux évêques. Quelque science et quelque vertu qu'ait un laïque, il n'est que brebis; quelque peu de mérite qu'ait un évêque, il est toujours pasteur, tant qu'il enseigne la vérité. Gardons-nous de juger nos juges, et vivons dans la soumission.

Tout étant fini, les légats du Pape invitèrent les empereurs à souscrire les premiers; mais Basile dit: Je voudrais souscrire après tous les évêques, à l'exemple de mes prédécesseurs Constantin le Grand, Théodore, Marcien et les autres; mais puisque vous le voulez, je souscrirai après tous les légats. Alors Donat, évêque d'Ostie, souscrivit en cinq exemplaires pour les cinq patriarches, puis les deux autres légats du Pape, qui est qualifié d'universel, et tous trois insérèrent cette clause à leur souscription : Jusqu'à la volonté du Pape, c'est-à-dire jusqu'à sa ratification. Cette précaution était motivée par la prévarication des légats précédents. Le patriarche Ignace souscrivit ensuite; puis Joseph, légat de Jérusalem; Thomas, représentant le siége d'Antioche; et Elie, légat de Jérusalem. Vient ensuite la souscription des trois empereurs, savoir : de Basile et de ses deux fils, Constantin et Léon; après les empereurs, les archevêques et évêques souscrivirent au nombre de cent deux. Anastase le Bibliothécaire, qui était sur les lieux, remarque qu'on ne doit pas être surpris d'un si petit nombre, parce que Pothius avait déposé la plupart des évêques ordonnés par ses prédécesseurs et en avait mis d'autres à leur place, qui ne furent point reconnus pour évêques dans ce concile. Ceux qui y furent admis, avaient été sacrés par les patriarches précédents. Il est dit, dans la vie de saint Ignace, par Nicétas, que les évêques souscrivirent, non avec de l'encre simple, mais après avoir trempé le roseau dans le sang du Sauveur. Le pape saint Théodore en usa de même lorsqu'il souscrivit la condamnation de Pyrrhus (1).

Les légats de Rome, avant de souscrire, donnèrent à examiner les actes du concile à Anastase le Bibliothécaire qui savait bien le grec. Il s'aperçut qu'on avait retranché d'une lettre du pape Adrien les louanges de l'empereur Louis. Les légats s'en plaignirent hautement; mais les Grecs répondirent que dans un concile on ne devait mettre les louanges que de Dieu, et toutefois, en celui-ci, tout retentissait des louanges de Basile. Le vrai motif, comme le remarque Anastase, c'est que les Grecs ne pouvaient souffrir qu'on donnât à Louis le titre d'empereur. Après quelque dispute, l'on convint que les légats mettraient dans leurs souscriptions la clause : Jusqu'à la volonté du Pape.

Ce ne fut pas la seule supercherie que se permirent en cette occasion les Grecs, même les Grecs catholiques, tant la tromperie est naturelle à ce peuple. Tout était fini dans le concile, quand quelques-uns d'entre eux vinrent secrètement se plaindre au patriarche Ignace et à l'empereur Basile, que les légats, en faisant souscrire les formulaires d'abjuration apportés de Rome, avaient mis l'église de Constantinople sous la puissance des Romains, d'où on ne pouvait la tirer si on ne leur rendait ces formulaires ; ils ajoutaient que la clause insérée à la souscription des légats était un prétexte pour revenir contre le jugement du concile et remettre les choses dans la confusion précédente. Touché de ces remontrances, l'empereur ordonna aux officiers qu'il avait chargés de prendre soin des légats, d'observer quand ils iraient avec leurs gens à quelque église, pour entrer dans leur logis et emporter secrètement ces formulaires; car il se refusait à les offenser publiquement. Les légats étant donc allés conférer avec le patriarche, ces officiers emportèrent en cachette une partie de ce grand nombre de formulaires ; mais ils ne purent tout prendre, parce que les légats, se défiant de ce qui arriva, avaient bien caché ceux des principaux évêques.

A leur retour, s'étant aperçus de cette supercherie, les légats en furent extrêmement affligés, et allèrent trouver l'empereur Basile avec les ambassadeurs de l'empereur Louis, Suppon et Anastase. Les légats dirent à l'empereur : Nous n'oserions retourner à Rome après avoir perdu ces abjurations, et vous ne tirerez aucun fruit de ce que vous avez commencé pour le bien de l'Eglise. Les ambassadeurs de Louis ajoutèrent : Il n'est pas digne de la majesté impériale de faire ce qu'elle veut détruire, et de détruire ce qu'elle a fait. Puisque ces formulaires ont été donnés de votre consentement, si vous avez eu tort d'y consentir, faites-en publiquement pénitence; détruisez ouvertement, et non pas en cachette, ce que vous avez fait. Si, au contraire, vous avez bien fait de consentir à ce que l'on donnât au Siége apostolique ces billets de garantie pour l'avenir, pourquoi, vous repentant du bien, souffrez-vous qu'on les soustraie et qu'on les cache? Si vous dites qu'on l'a fait à votre insu, on le croira quand vous les ferez rendre par les gens que vous avez donnés aux légats

(1) P. 1123-1162.

pour leur sûreté, et qui, par conséquent, sont responsables de ce qu'ils ont perdu. Après bien des sollicitations, les légats obtinrent à grand'peine la restitution des formulaires ; mais elle fut entière, et il n'en manqua pas un seul. L'empereur les fit venir et leur dit : Quant à moi, j'ai recouru par mes ambassadeurs à la Chaire apostolique comme à la maîtresse de toutes les affaires ecclésiastiques, et c'est pour cela que nous avons attendu votre présence, afin que, par votre décret et votre prudence, notre Eglise récupérât la santé, et que nous eussions pour règle, non pas nos propres mouvements, mais votre décision. En conséquence, recevez les billets que vous avez salutairement exigés de nos pontifes et de tous nos clercs, et représentez-les à notre Père spirituel le très-saint Pape, afin que si quelqu'un, suivant la coutume, tente de s'égarer ou de se perdre dans quelque précipice, il puisse les retenir comme par un frein et les ramener au droit sentier de la justice. Les légats reprirent les formulaires avec beaucoup de joie et les confièrent aux ambassadeurs de l'empereur Louis, pour les apporter plus sûrement en Italie (1).

Pour mettre la dernière main à toutes ces opérations, le huitième concile œcuménique écrivit deux lettres. La première est une lettre encyclique à tous les fidèles, où l'on rapporte tout ce qui s'est passé en cette affaire ; et l'on ordonne à tous les enfants de l'Eglise, de quelque condition ou dignité qu'ils soient, de se conformer et de se soumettre au jugement du concile. Cette sainte assemblée y dit entre autres : Que l'empereur Basile, voyant que tous les bons s'élevaient contre Photius, et que, ce qui l'emporte sur toute autre raison, l'ancienne Rome le rejetait et l'avait frappé par ses réprimandes comme par autant de flèches, s'empressa de le confiner dans le lieu d'ignominie qui lui était dû, et de rendre au siége de Constantinople son légitime pontife, suivant le jugement synodique de la sainte Eglise romaine (2).

La seconde lettre du huitième concile général est adressée au pape Adrien, avec cette inscription : Au très-saint et coangélique seigneur, le souverain Pontife et le Pape universel, Adrien : le saint et universel concile assemblé à Constantinople, salut dans le Seigneur. Les Pères y disent que les légats de Rome, l'évêque d'Ostie, l'évêque de Népi et le diacre Marin, ont paru au milieu d'eux comme des images très-ressemblantes du bienheureux pape Nicolas et de Votre Sainteté ; car ce que ce très-saint et très-véritable homme de Dieu a d'abord défini et promulgué, ce que votre souveraine Paternité a synodiquement confirmé, eux l'ont annoncé et exécuté, de manière à rendre vos deux noms vénérables à tous les siècles et à toutes les générations futures. Revenant à l'éloge du pape Nicolas, le concile ajoute : Nous aimons à porter son nom sur nos lèvres, comme d'un Pontife qui, par le Christ et avec le Christ, a vaincu le monde. Fidèle héritier de sa dignité et de sa vertu, vous avez déployé le même zèle pour la paix de l'Eglise et pour chasser le loup du bercail, comme étant les vrais pasteurs, ou plutôt les souverains pasteurs et les princes de toutes les églises. Voici comme le concile termine sa lettre au Pape : Veuille donc Votre Sainteté accueillir avec bienveillance le consentement et l'accord du concile universel ; proclamez-le et confirmez-le, par vos coangéliques ordonnances et admonitions, comme vous étant propre, afin que, par votre très-sage enseignement, la parole de la vérité et le décret de la justice retentissent et soient reçus par toutes les autres églises (3).

Fleury dit que la même lettre fut envoyée à tous les patriarches. Mais c'est absolument impossible ; car cette lettre ne parle que des papes Nicolas et Adrien, ainsi que de leurs légats. La lettre qui fut adressée aux patriarches, c'est la lettre suivante des empereurs Basile, Constantin et Léon, comme on le voit par ces paroles : Colonnes incorruptibles des églises, les très-saints et souverains Pontifes de l'ancienne Rome, qui avaient combattu longtemps avant nous, pour l'ordre et la paix ecclésiastique, ont dignement secondé nos efforts ; de sorte que les légats de la sainte Eglise romaine, avec le légat de Votre Sainteté et ceux des autres chaires patriarcales, ont, avec l'aide de Dieu, arraché l'ivraie et nettoyé le champ du père de famille (4).

Enfin, plus l'imposteur Photius s'efforçait de calomnier l'Eglise romaine et d'en détacher l'Orient, plus il semble que la Providence voulut que l'Orient, réuni pour la dernière fois en concile œcuménique, proclamât à la face du ciel et de la terre, en présence de tous les peuples et de tous les siècles, et par ses empereurs et par ses patriarches, la foi éternellement inaltérable et la souveraine autorité de l'Église romaine ; la nécessité indispensable d'être uni et soumis à elle, pour être catholique, et l'irrémédiable perdition de quiconque s'en sépare. En un mot, Dieu voulut que l'Orient prononçât d'avance son propre jugement.

(1) Anast. in *Adr. II* et Labbe, p. 900. — (2) Labbe, p. 1165. — (3) *Id.*, p. 1167. — (4) *Id.*, p. [illegible].

DISSERTATIONS SUR LE LIVRE CINQUANTE-SEPTIÈME.

I

DU SCHISME DE PHOTIUS ET DU HUITIÈME CONCILE GÉNÉRAL CÉLÉBRÉ PAR LE PAPE ADRIEN II.

Les Grecs ont toujours formé, dans le monde, un peuple à part. Sous le rapport *social*, la variété des races ne leur a jamais permis de constituer un peuple ; la variété des dialectes ne leur a jamais permis d'avoir une langue fixée ; et la richesse de leur idiome, trouvant un complice dans l'infirmité des intelligences, n'a jamais été qu'une arme pour le sophisme. Sous le rapport *moral*, la perfidie et l'infidélité aux serments ont, de tout temps, caractérisé les Grecs ; parmi nous, leur nom est resté comme le synonyme de la fourberie. Sous le rapport *religieux*, on ne sait ce qu'il faut le plus mépriser. Les césars de Byzance sont des hommes sales et sans droiture; ils soutiennent habituellement les hérésies et deviennent persécuteurs aussi féroces que les césars du haut Empire. Presque à chaque page de l'histoire, le clergé, par son orgueil et ses prétentions, n'inspire que le dégoût ; il vous révolte par sa servilité envers le pouvoir temporel, par ses apostasies de circonstance et par ses contritions de comédie. L'heure va sonner où éclatera, sur ce vil monde oriental, le plus terrible châtiment de la Providence.

Pourtant il ne faut pas toujours lapider même la femme adultère : il faut plaindre les Grecs. Ce fut un malheur pour eux de n'être liés qu'à Rome papale et non à Rome patriarcale, l'action des papes eût été plus directe, plus fréquente, plus énergique, et ils eussent pu rester au bercail. Ce fut un malheur aussi d'avoir des liturgies, variées et flottantes, autres que celles de l'Église, mère et maîtresse, où l'on retrouve si heureusement la loi de l'unité. Mais, mon Dieu ! l'indulgence ne peut faire oublier le crime.

Surtout il faut bien remarquer, qu'avant la scission définitive, les Grecs s'étaient condamnés à l'avance en confessant mille et mille fois, et solennellement, la primauté des Papes. Surtout il ne faut pas oublier que l'action des papes Nicolas Ier, Adrien II, Damase II, Léon IX, fut pleine de fermeté, sans doute, mais pleine aussi de zèle et de douceur. On cherche vainement un objet et un prétexte aux réclamations des Grecs. Les Latins n'ont rien fait qui puisse être occasion de schisme. Les Grecs en se séparant, sous Photius, du Siége apostolique, n'ont rien à présenter qui se distingue du crime d'une nation rebelle à la principauté que les papes ont reçue de Jésus-Christ. Les Grecs se sont rendus coupables d'un schisme très-grave et très-pernicieux. Ils n'ont aucun motif de plainte contre l'Église romaine. Obéir au Saint-Siége était le strict devoir des Grecs : par leur résistance, ils ont perpétué le schisme et contraint l'Église de rejeter, comme schismatiques, des hommes qui méprisaient la primauté de juridiction des papes.

Nous avons à parler ici du schisme de Photius et du huitième Concile œcuménique, pour rechercher, dans l'un et dans l'autre, l'exercice de la suprématie des Papes.

I. Le rideau s'ouvre sur une scène de dégradation. Le trône est occupé par Michel III, dit l'Ivrogne, qui outrage la nature dans la personne même de sa mère. A côté de Michel, le principal personnage est un oncle, nommé Bardas, homme instruit et protecteur des lettres, mais sans foi ni mœurs. Sur le siége patriarcal, nous admirons saint Ignace, fils de Michel Curopalate, qui gouverne, depuis onze ans, l'église de Constantinople. Ignace avait reproché à Bardas, ses crimes et ses scandales. Bardas, tout souillé de débauche, ne demanda pas moins au patriarche, une communion solennelle, qui devait être et qui lui fut refusée. Bardas demanda encore au patriarche, de donner par force le voile à l'impératrice mère, que Bardas avait fait enfermer dans un couvent. Pour ce double refus, Bardas accusa Ignace du crime de lèse-majesté

prétendant qu'il avait conspiré l'élévation à l'empire d'un certain fils de Théodora. Le 23 novembre 857, le patriarche fut déporté dans une île et enfermé dans un monastère. Trois jours après des évêques venaient le trouver, pour lui demander sa démission, s'il voulait se soustraire au péril de la mort. Ignace refusa courageusement trop certain que sa déférence eût jeté, dans les plus grands maux, sa pauvre église de Constantinople. Bardas convoqua alors, contre toutes les lois de l'Eglise, un conciliabule d'évêques timides, pour déposer Ignace et mettre à sa place un ami du ministre, nommé Photius. Il nous est agréable de citer ici les paroles de Métrophane, évêque de Smyrne, dans une lettre au patrice Manuel, pour montrer que la violence et la crainte seules déterminèrent, par la suite, les évêques à rejeter Ignace et à s'attacher à Photius. Cet évêque dit, qu'à la déposition d'Ignace : « Tous les évêques de la province se réunirent à Constantinople et frappèrent Photius d'anathème, le déclarant déposé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Bien plus, les évêques se lièrent par un serment, appelant la colère de Dieu sur celui d'entre eux qui reconnaîtrait Photius patriarche. »

Photius était un homme de noble origine, de talents distingués, d'une remarquable érudition, d'un très-grand usage et d'une remarquable habileté dans les affaires civiles et politiques, mais dévoré d'ambition. Premier écuyer et premier secrétaire de l'empereur, il devint en six jours, de laïque évêque. Le premier jour, il fut fait moine ; le second, lecteur; le troisième, sous-diacre, le quatrième diacre; le cinquième, prêtre; le sixième, qui était un jour de Noël, il fut sacré évêque, par un évêque de Syracuse, qu'avait déposé précédemment saint Ignace. Ignace fut relégué dans une île et enfermé dans une écurie. Cependant Photius tenait, à Blaquernes, en 859, un concile où il prononçait sa déposition et déclarait une guerre acharnée à quiconque ne voudrait pas reconnaître son schismatique et simoniaque successeur.

L'irrégularité de la déposition et l'évidence de l'intrusion inquiétaient Photius. Sentant qu'il ne pourrait conserver sa dignité, s'il n'était confirmé par le pape, il essaya de tromper le pontife pour en obtenir sa confirmation sur le siége patriarcal. Le fourbe envoya donc, à Rome, des légats et des lettres : il disait qu'Ignace, vieux, épuisé de forces, accablé d'infirmités s'était canoniquement démis ; il ajoutait que lui, Photius, très à contre cœur, et malgré ses résistances, avait été élevé, d'un suffrage unanime, à la dignité de patriarche. En outre, il demandait que le Pontife envoyât, à Constantinople des légats, pour éteindre l'hérésie des iconoclastes et relever la discipline ecclésiastique. Hommage éclatant, quoique involontaire, rendu à la suprématie du Saint-Siége par celui-là même qui devait contribuer pour une si grande part au funeste schisme des Grecs.

Malgré les précautions prises par Bardas, le pape Nicolas I[er] avait déjà appris quelque chose des affaires de Constantinople. Ces rumeurs, sa haute prudence, son attachement aux règles canoniques, l'empêchèrent de tomber dans le piége. Il résolut d'agir et d'attendre. Sans rien décider, il envoya deux légats à Constantinople avec des lettres. « Nous ne pouvons en aucune sorte, écrivit-il à l'empereur, approuver l'ordination irrégulière de Photius avant que le patriarche Ignace ait déclaré, devant nos légats, pourquoi il a quitté son siége et que nous n'ayons approuvé nous-même canoniquement sa déposition s'il y a lieu. Quant un rapport exact et fidèle nous aura été présenté sur ces faits, nous prendrons la décision la plus favorable au maintien de la paix.» Dans la lettre à Photius, le pape reconnaissait l'exactitude de sa profession de foi, mais il blâmait l'irrégularité de l'ordination. « C'est pourquoi, ajoutait-il, nous ne pouvons y consentir en aucune sorte, jusqu'au retour de ceux que nous avons envoyés à Constantinople, afin que nous puissions connaître par eux, votre conduite et votre affection pour la foi. »

Les légats du pape, Rodoalde, évêque de Porto et Zacharie évêque d'Anagni, avaient reçu pour mission « d'instruire avec soin la cause d'Ignace, et d'en faire, au Saint-Siége, un complet et véridique rapport. » A leur arrivée, intimidés par la menace et corrompus par les présents, ils prévariquèrent. En 861, Photius tint, dans l'église des Saints-Apôtres, un concile, ou plutot un brigandage, où Ignace fut contraint de se présenter. Des personnes de basse condition, subornées pour le faux témoignage, déposèrent contre le patriarche déposé. Du consentement honteux des légats du Saint-Siége, il fut donc déposé à nouveau, dégradé solennellement, frappé de verges, et à demi-mort, contraint d'apposer sa signature sur un papier où Photius ajouta son abdication. S'il n'eût pris la fuite sous de sordides vêtements, il eût été mis à mort. Ignace, fugitif, se réfugia dans la Propontide, où il mena longtemps une vie pauvre et ignorée.

Du fond de son exil, Ignace put envoyer, au Pape, le moine Théognoste qui l'instruisit de tout et implora, contre de si cruelles iniquités, l'appui de l'autorité suprême. Le moine était porteur d'une lettre signée par le patriarche, dix métropolitains, quinze évêques et un grand nombre de prêtres. « Moi, Ignace, disait en commençant le généreux athlète, opprimé par la tyrannie, accablé de maux nombreux, et avec moi ceux qui ont éprouvé les malheurs de ce temps, à notre Seigneur très-saint et bienheureux président, le patriarche de tous les trônes, le successeur du prince des Apotres, *le pape œcuménique* Nicolas, et aux saints évêques qui lui sont soumis, ainsi que la très-sage église

de Rome, salut dans le Seigneur. » Ignace raconta ensuite les détails de sa persécution et concluait : « Pour vous, seigneur très-saint, montrez moi les entrailles de miséricorde. Considérez les patriarches qui vous ont précédé, Fabien, Jules, Innocent, Léon et tous ceux qui ont combattu en héros pour la vérité contre l'injustice ; suivez leur exemple et levez-vous pour ma défense. »

Nicolas sévit contre les légats prévaricateurs, réunit les évêques présents à Rome et cassa tous les actes du concile de Constantinople contre Ignace. Dans un concile célébré également à Rome, l'an 863 le Pontife déclara nul le faux concile de Constantinople, condamna Photius comme envahisseur d'un siége étranger et rendit Ignace à sa dignité première. « Photius, dit le pape Nicolas, du vivant de notre vénérable frère Ignace, patriarche à Constantinople, a osé occuper son siége et est entré dans le bercail comme un voleur; il a, contre tout droit et toute justice, fait déposer Ignace dans un conciliabule; il a violé le droit des gens pour corrompre les légats du Saint-Siége et les a obligés, non-seulement d'enfeindre, mais de combattre ses ordres ; il continue de persécuter l'Église et d'exercer des traitements barbares contre notre frère Ignace. C'est pourquoi, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints Apôtres Pierre et Paul, Photius est et demeure privé de tout bonneur sacerdotal. Quant à notre frère Ignace, chassé de son siege par la violence de l'empereur et la prévarication de nos légats, nous déclarons, au nom de Jésus-Christ, qu'il n'a jamais encouru la déposition ni l'anathème, et nous le maintenons dans sa dignité et ses fonctions épiscopales. »

Le pape écrivit, dans les mêmes termes à Photius. Photius pour éviter le coup, fabriqua une lettre où il faisait dire au Pontife juste le contraire de ses résolutions : la fraude toutefois n'eût pas un long succès. Alors le schismatique réunit à Constantinople, deux synodes, où il poussa l'audace jusqu'à excommunier le pape Nicolas. Cependant Photius soutenait des erreurs contre la foi. Ainsi, il accusait les Latins d'hérésie, parce qu'ils croyaient que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Ainsi, il reprochait amèrement aux Latins le jeûne du samedi et le célibat des prêtres. Avec ses griefs, il espérait soulever contre l'Église romaine, les patriarches d'Orient. Mais il ne faisait qu'improuver des institutions très-saintes et montrer, par ses plaintes misérables, que les justes motifs manquaient à son orgueil blessé. En admettant même la légitimité de ses griefs, comment tout cela pouvait-il excuser Photius du crime qu'il avait commis, en usurpant, par la violence et par la persécution, le siége d'autrui? Comment tout cela prouvait-il que le pape Nicolas n'avait pas eu le pouvoir de rétablir Ignace et de contraindre Photius à quitter le siége de Constantinople?

La face des choses changea tout à coup.

En 867, Basile [illegible] à mort l'empereur [illegible] le Macédonien [illegible] avait toujours eu des [illegible] : aussitôt il le rétablit sur son siége et relégua Photius dans un monastère. Ensuite il écrivit au pontife romain et lui envoya une ambassade pour demander la convocation d'un concile général. Sur ces entrefaites, Adrien II avait succédé à Nicolas Ier, il se [illegible] de l'Empereur. En 868, Adrien, tint à Rome, un concile, où il confirma les décrets de Nicolas Ier dans l'affaire de Photius : il permit pourtant à Photius, la communion laïque, s'il se repentait de sa conduite et confessait de vive voix et par écrit, sa soumission aux décrets du pape Nicolas. Ensuite, il donna tous ses soins à la célébration du concile œcuménique.

II. C'est un fait certain que le huitième concile général, contre le schisme de Photius, se tint par l'autorité du pape Adrien II. Si l'on rappelle les actes et les décrets de ce concile, il est facile de comprendre pourquoi les schismatiques se sont toujours efforcé de diminuer son crédit, car ils sentent bien qu'on y traita la cause même qu'ils défendent, pourvu que l'on convienne de l'œcuménicité de ce concile. Pourquoi, en effet, convoque-t-on ce concile? Assurément pour porter remède aux maux très-graves que le schisme photien causait à l'Église. Il fallait comprimer l'audace de Photius et confirmer le pouvoir que venait de recouvrer Ignace. Or tout cela se fit, dans ce concile, avec autant de sagesse que de décision. On devait, en outre, statuer sur différentes choses. pour empêcher à l'avenir, le retour de pareils maux et pourvoir à la paix de l'Église, et cela encore se fit dans ce concile. Comme nous devons défendre son autorité, il paraît utile de présenter d'abord un bref résumé de ses actes.

Le concile fut célébré à Constantinople, dans la basilique de Sainte-Sophie ; il s'ouvrit le 5 octobre 869, tint dix sessions et se termina le dernier jour de février 870. On y confirma la sentence d'Adrien, qui portait : qu'Ignace devait être rétabli dans l'ancienne dignité, dont il n'avait été dépouillé que par injustice ; et que Photius, envahisseur inique du Siége de Constantinople, devait être exclu de son ordre et admis seulement à la communion laïque, pourvu qu'il réprouvât, par parole et par écrit, tout ce qu'il avait fait. Aux anciens évêques, qui s'étaient séparés, non pas de Photius, mais d'Ignace ou de Methodius, son prédécesseur, la communion ecclésiastique fut permise, ainsi que la faculté de conserver leurs siéges, pourvu qu'ils souscrivissent au formulaire que, les légats du Pape avaient apporté de Rome, formulaire qui rejetait toutes les hérésies, condamnait les gestes de Photius et disait anathème à Photius lui-même, jusqu'à ce qu'il vint à résipiscence. Ceux qui n'admirent point cette condition,

furent repoussés et frustrés de leurs siéges. Quant aux évêques et autres clercs qu'avait ordonnés Photius, il leur fut ordonné de se considérer comme non-ordonnés et de rester dans la condition laïque. Enfin, les Pères de ce concile, pour défendre la doctrine chrétienne, la doctrine de l'Eglise, condamnèrent toutes les hérésies, notamment celle des iconoclastes, dressèrent une profession de foi, conforme à celle des précédents conciles et au formulaire du pape Hormisdas, et promulguèrent vingt-sept canons.

Ces actes ne pouvaient plaire aux hérétiques et aux schismatiques, qui, pour ne pas être déchus de tout titre, ont nié l'autorité de ce concile. Or, rien n'est plus constant que son œcuménicité. Que lui manque-t-il, en effet, pour qu'on puisse se dérober à ces décisions. Qu'on rappelle le décret de convocation ; qu'on examine tout ce qui regarde et tout ce qui suivit sa célébration, on verra qu'il faut tenir pour très-certaine l'œcuménicité de ce concile.

Le premier point, pour l'œcuménicité d'un concile, est que l'autorité du Pape en ait prononcé l'indiction. Or, il ne peut être douteux pour personne que le terme de ce huitième concile ait été décidé par le pape Adrien II. La lettre de convocation adressée par le pontife, à l'empereur Basile, qui fut lue dans la première session, est très-expresse : « Nous voulons, dit Adrien, que par l'industrie de votre piété, se célèbre à Constantinople, un nombreux concile ; nos légats le présideront ; on y examinera les hommes et les fautes ; et l'on jettera au feu tous les exemplaires, encore existants, de l'impie conciliabule. » Le même témoignage ressort des paroles d'Anastase le Bibliothécaire, dans la préface du huitième concile ; il parle ainsi à Adrien : « Vous avez envoyé, en vertu de l'autorité apostolique, des légats et des décrétales ; vous avez ordonné qu'on tînt un concile à Constantinople. » On ne peut, certes, désirer un témoignage plus exprès pour montrer que l'autorité du Pape décida la tenue de ce concile.

On doit, à coup sûr, de grands éloges à l'empereur qui, au reçu des lettres du Pape, mit tous ses soins à réunir les évêques à Constantinople. Dans son allocution aux Pères, le prince dit lui-même : « Nous n'avons pas livré un médiocre combat ; et, comme vous le savez, nous n'avons refusé aucune peine pour réunir ceux qui étaient venus de Rome et des siéges patriarcaux d'Orient. » Pour ce motif, l'empereur fut comblé de louanges, dans les acclamations, à la session première, par les Pères, à la sixième, par Métrophane, et à la huitième, par Ignace. Personne cependant ne doutera que, si l'empereur mit tant de zèle à mener les choses à bonne fin, c'est seulement par l'autorité du pape Adrien, qu'il voulut convoquer les évêques à Constantinople. On doit donc conclure que ce concile fut tenu par l'autorité du Pontife romain.

Il n'est pas moins certain que le pape Adrien, par ses légats, présida le huitième concile. Ces légats furent Donat, évêque d'Ostie, Stéphane, évêque de Népi, et Marin, diacre de l'Eglise romaine. Toutes les lettres, qui parlent de ce concile, attestent que ces trois hommes le présidèrent. Laissant de côté les autres témoignages, je rappellerai d'abord la lettre du Pape à l'empereur, pour lui désigner les légats qui devaient présider le concile. Je rappellerai ensuite ce que rapporte, dans la vie d'Adrien II, Anastase le Bibliothécaire ; l'empereur Basile, le lendemain de l'arrivée des légats à Constantinople, leur dit : « Pour nous, avec tous les patriarches, métropolitains et évêques d'Orient, nous attendons, depuis deux ans, la censure de Notre Sainte Mère, l'Eglise romaine ; nous demandons, par amour de Dieu, qu'on serve utilement les intérêts de Dieu ; nous demandons que, par l'autorité de votre saint collége, on rejette les scandales pestilentiels de la tergiversation photienne, et que, l'unité et la tranquillité, objets de nos désirs, soient rétablies suivant le décret de notre très-saint Père Nicolas. » Les légats répondirent à l'empereur : « Nous avons été envoyés et nous sommes venus à cette intention ; mais nous ne recevrons, au concile, aucun des Orientaux, qui ont souscrit au formulaire dont nous avons tiré la minute, des archives du Saint-Siége Apostolique. »

On ne peut imaginer témoignages plus explicites pour démontrer que le Pontife romain présida le synode par ses légats. L'empereur n'eût pas parlé ainsi aux légats s'il n'eût reconnu en eux l'autorité de la présidence. Les légats n'eussent pas été assez maladroits pour dire qu'ils écarteraient du synode ceux qui n'obéiraient pas aux décrets du Pape, s'ils n'eussent tenu pour certaine et indubitable, leur autorité sur le concile.

Les Pères du concile rendirent également hommage à leur autorité. Les actes de ce concile sont dans les mains de tout le monde, et tout le monde peut y voir les témoignages rendus à la présidence des légats. Tel est le commencement du procès-verbal de la troisième session : « En présence de Donat et Stéphane, évêques, de Marin, diacre, tenant la place d'Adrien, archevêque de l'ancienne Rome, et d'Ignace, etc. » Ces paroles montrent bien que les Pères tenaient les légats pour chefs du concile. Dans la session suivante, les légats parlent de manière à montrer, par leurs discours, qu'ils sont les présidents de l'Assemblée : « Les vicaires de la vieille Rome dirent : Rejetons donc de nos cœurs, toute espèce de doute ; montrons, par nos œuvres et par nos paroles, que nous disposerons toutes choses suivant le mandat et les ordres que nous en avons reçus. Nous avons des lettres, etc. » Je passe les sessions septième et neuvième ; les affaires furent traitées comme dans la troisième ; je rappellerai plutôt la dixième où les légats d'Adrien, les premiers de tous les évêques, souscrivirent les décrets du concile. Tout cela prouve jusqu'à l'évidence que les

légats furent vraiment et proprement les présidents du huitième concile.

Reste à savoir si ce concile fut confirmé par la sentence du Souverain Pontife. Ce point peut aisément s'éclaircir. Le pape Adrien le déclare expressément, après la clôture des séances, dans sa lettre à l'empereur Basile : « Les saintes constitutions qu'avait autrement portées notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, le pape Nicolas, et celles que nous avons, par la suite, portées dans notre administration, nous ne nous en écarterons par aucune motion ou changement, et nous ne déclinerons d'aucune façon ni à droite ni à gauche. L'Église les a déjà approuvées et le concile récent ordonne de les observer sans y porter atteinte. » La profession de foi que prononçaient, au neuvième siècle, les Souverains-Pontifes, au commencement de leur pontificat (1), porte le même témoignage. Entre autres choses que juraient les nouveaux Papes, voici ce que contenait la susdite formule : « Nous professons aussi les huit conciles œcuméniques, de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse, de Chalcédoine, le cinquième et le sixième tenus à Constantinople, le septième de Nicée, le huitième de Constantinople ; nous jurons de les observer, jusqu'à un iota, sans y rien changer ; de les tenir en égal honneur et vénération ; de suivre absolument et d'enseigner ce qu'ils ont enseigné et prescrit ; de condamner, de cœur et de bouche, tout ce qu'ils ont condamné. » Après des paroles si expresses, il n'est pas nécessaire d'insister longuement pour montrer que le huitième concile a été confirmé par le Pontife romain.

Après des preuves aussi péremptoires que ce huitième concile a été convoqué, célébré et confirmé par l'autorité des Papes, son œcuménicité est évidente : il est facile de repousser les clameurs des hérétiques et de confondre les objections du janséniste Fontaine, dans l'appendice *Des délices des érudits* de Jean Lami (2). D'abord, je ne crois point nécessaire d'expliquer les passages et de repousser les arguments tendant à insinuer que le président du concile fut l'empereur. Il y a, il est vrai, plusieurs passages des actes, où il est dit que le concile se tint *sous la présidence de l'empereur*. Il est certain, ensuite, qu'on acclama l'empereur avant les légats ; et que les légats prièrent l'empereur de signer le premier. Tout cela peut seulement prouver que les légats et le concile rendirent honneur à l'empereur, mais non qu'ils acceptèrent sa présidence. On put agir ainsi avec l'empereur comme avec un prince qui, par la célébration du huitième concile, avait bien mérité de l'Église ; on ne peut en déduire logiquement son autorité sur l'assemblée.

L'empereur lui-même en fournit la preuve. Dans son allocution au concile, il professe que, comme laïque, il n'a point d'autorité pour juger les causes ecclésiastiques : « Rechercher et examiner ces choses, dit-il, est l'affaire des patriarches, des évêques et des prêtres, car c'est à eux [illegible] nous qui avons besoin d'être [illegible] et déliés. Quelle que soient [illegible] et la science d'un laïque, même quand il posséderait intérieurement toute vertu, tant qu'il est laïque, il ne cesse pas d'être brebis. » L'empereur comprit parfaitement que c'était par un motif de révérence qu'il avait été prié de souscrire le premier. Il répondit qu'il n'en ferait rien. Les actes rapportent à la dixième session : « Les très-saints vicaires de l'ancienne Rome dirent.... Nous voulons que vous souscriviez le premier, les empereurs amis du Christ, et ensuite les Pères selon leur rang. Le très-pieux Basile, empereur ami du Christ, dit : « Notre très-pacifique empire, suivant l'exemple de Constantin, Théodose, Marcien et les autres veut que nous signions après la souscription des très-saints vicaires. »

Il n'est pas moins évident que c'est pour cause d'honneur, et non d'autorité, que Basile fut acclamé avant les légats, et cette circonstance ne prouve pas qu'il fut le président du concile. Car, avant d'acclamer les légats, on acclama aussi l'impératrice Eudoxie : *Eudoxiæ Augustæ plurimos annos!* Personne n'en conclura pourtant qu'Eudoxie présida le concile. Il s'en suit donc que le Pape présida le concile par ses légats. Mais laissons cela et réfutons plutôt Fontaine qui, dans la préface de l'ouvrage sus-indiqué, pour défendre la cause des hérétiques, s'efforce par tous les moyens de rabaisser l'autorité du huitième concile.

J'omets le reproche qu'il fait au pape Nicolas de n'avoir pas usé, envers Photius, de la prudence dont ne doit pas se départir le Pontife romain, dans les affaires contentieuses. Ce reproche a pour but d'atténuer le crime de Photius et de rejeter sur le Pape l'odieux du schisme et des maux qu'il précipita sur l'Église. Pour qui étudie avec soin l'histoire ecclésiastique de cette époque et pèse mûrement les circonstances, ces propos de Fontaine sont de pures calomnies. C'est à l'iniquité de Photius et de ses partisans qu'il faut attribuer tous les maux. Le pape Nicolas, au contraire, se conduisit avec beaucoup de sagesse ; s'il sévit contre Photius et ses sectateurs, la constance digne d'un grand Pape lui en faisait un devoir, la nécessité l'obligeait à défendre la justice, à sauver la discipline, à garder la foi, à maintenir, dans Ignace, une dignité violée par Photius.

Mais parlons de ce qui touche directement l'affaire et voyons ce qu'on produit pour diminuer l'autorité du concile. Quel est donc le motif des colères de Fontaine? D'abord, il se plaint qu'on ait enlevé à tous les Pères, la liberté d'entrer dans le concile et qu'on ait ad-

(1) *Liber Diurnus*, t. IX, édité par Garnier. — (2) Tome II.

mis seulement ceux qui avaient promis d'agir conformément à la sentence de Nicolas Ier et à la demande d'Adrien II. En formulant cette plainte, il blâme les légats de n'avoir souffert la présence que de ceux qui avaient souscrit le formulaire du pape Nicolas, formulaire envoyé par Adrien à Constantinople et où l'on décidait le rétablissement d'Ignace, la déposition de Photius et la condamnation du schisme. D'après son récit, l'empereur en aurait été mécontent : il avait reproché aux légats la nouveauté de la chose et l'étrangeté d'une disposition étrangère aux coutumes des conciles; par la suite, les paroles honorifiques et flatteuses des légats l'auraient déterminé à accepter la présentation du formulaire à l'ouverture du concile.

Il arriva par là, dit-il, que tout se fit dans le concile selon la volonté du pape et des légats, que Photius fut condamné sans être entendu par des Pères qui n'eussent pas siégé, s'ils n'eussent promis de le condamner. Le censeur s'indigne encore contre le mode de souscription : « Car, ils souscrivirent la déposition de Photius, dit Nicétas, avec des plumes trempées, non dans l'encre ordinaire, mais, chose terrible, dans le sang du Sauveur ! » Ensuite il s'étonne du petit nombre des évêques qui siégèrent, cent huit au plus, et il demande comment avec cent huit évêques, on forme un concile œcuménique.

Bien plus, un certain nombre de ceux qui avaient souscrit, se repentirent de leur souscription et comme ils n'y voyaient point de remède, ils supplièrent l'empereur de faire enlever aux légats, l'exemplaire des actes où se trouvaient les souscriptions. Fontaine ajoute qu'il ne doute point que l'empereur cédât à leurs prières ; il se demande seulement si c'est par son ordre ou son consentement, que l'exemplaire fut enlevé aux légats. « Après quelques jours de navigation, dit le continuateur d'Anastase, dans la *Vie d'Adrien II*, les légats tombèrent aux mains des Slaves et furent dépouillés de tous leurs biens, ainsi que de l'exemplaire du concile portant les signatures des Pères. »

L'adversaire croit confirmer ces détails par les propos de Nil, métropolitain de Rhodes et de Marc, métropolite d'Éphèse ; l'un appelle huitième concile non celui dont nous parlons, mais celui où fut rétabli Photius. L'autre, au concile de Florence, répondit au cardinal Julien qui en appelait aux actes du huitième concile, que ce concile était abrogé, et le cardinal Julien ne lui adressa ni réprimande ni réfutation. Enfin il ajouta que les Latins ne pensent aucun bien du dit concile et il cite, comme lui étant particulièrement hostile, les *Annales de Saint-Bertin* à l'an du Christ 872 et le livre *De gestis Francorum* (1).

Tels sont les arguments de Fontaine pour diminuer l'autorité du huitième concile. Ce qui nous étonne c'est qu'un auteur, dans une affaire si grave, montre tant d'irréflexion et de confiance. Quoi de plus faux, par exemple, que la destruction de la liberté des évêques par la présentation d'un formulaire? Il serait trop long de produire ici cette pièce que tout le monde peut lire (2). On y voit que les évêques ont dû simplement professer ce qui devait écarter tout soupçon de schisme et d'hérésie. On y affirme d'abord la primauté du Pontife romain sur l'Eglise universelle et la nécessité d'être uni à lui par les liens de la foi et de la communion ; ensuite on condamne toutes les hérésies, on réitère la condamnation de Photius et le rétablissement d'Ignace. Or il n'était pas en question de savoir si Photius méritait d'être condamné et Ignace rétabli. Il était certain qu'Ignace avait souffert injustice de la part de Photius; tout le monde connaissait les sentences portées par Nicolas et Adrien, dans les conciles de Rome, pour la déposition de l'un et le rétablissement de l'autre. Il n'était pas moins nécessaire de connaître certainement si les évêques, qui voulaient assister au concile, adhéraient aux schismatiques, parce que tout le monde connaissait l'audace de Photius et des siens, surtout sa témérité insupportable dans l'excommunication du pape.

Du moment que le formulaire, présenté par le pape, avait uniquement pour objet d'écarter des évêques tout soupçon d'hérésie et de schisme, on ne voit pas bien comment sa souscription pouvait porter atteinte à la liberté des Pères. Au concile, du reste, on ne s'occupa pas seulement de la condamnation de Photius et du rétablissement d'Ignace : la sentence en avait déjà été plusieurs fois portée, elle devait être reçue dans une assemblée de toute l'Eglise. Vingt-sept canons furent, en outre, dressés, où l'on professait la foi catholique, où l'on condamnait toutes les hérésies, nommément celle des iconoclastes, où l'on traitait, enfin de discipline, de la collation des ordres, de la conservation des biens ecclésiastiques, de l'honnêteté des clercs et de plusieurs autres choses fort utiles au bien de l'Eglise. Il serait tout à fait absurde de prétendre qu'en portant ces décrets très-sages les évêques ne fussent pas libres, parce qu'au commencement de l'assemblée ils déclarèrent n'être ni hérétiques ni schismatiques. Quelle logique permettrait ce raisonnement?

Au demeurant, nous n'avons pas besoin d'établir que la liberté des Pères ne fut pas diminuée, puisqu'il est constant, par l'histoire du concile que le formulaire obtint une immédiate approbation. Qu'on lise à l'endroit précité de Labbe, la première session du concile, voici ce qu'on y trouve : Après la lecture du formulaire, « les très-saints vicaires de la vieille Rome dirent : le formulaire, envoyé par l'Eglise des Romains, plaît-il à tous? Toute l'assemblee s'écria : Le formulaire qu'on vient de lire nous a été justemten

(1) L. V, c. xxviii. — (2) Labbe, *Collection des Conciles*, t. VIII, col. 988, édit de Paris.

et convenablement, *juste et convenienter*, exposé par l'Église des Romains; il plaît à tous, nous sommes d'accord avec cette Église. » Après la souscription, quelques évêques se plaignirent à Ignace et à l'empereur, non pas d'atteinte portée à leur liberté, mais parce qu'ils avaient une trop haute opinion de l'Église de Constantinople : troublés peut-être par les plaintes des hérétiques, ils disaient que des évêques grecs n'auraient pas dû souffrir l'envoi d'un formulaire de Rome à Constantinople. D'après leurs lamentations, l'obligation de signer n'avait pas diminué leur liberté, mais leur prétendue dignité.

L'adversaire objecte que l'empereur accusa de nouveauté cette présentation d'un formulaire et y mit opposition. Je ne vois pas où il veut en venir. Basile put penser qu'il était nouveau de présenter un formulaire à des évêques qui se réunissent en concile. On peut tout de même démontrer que, dans les temps les plus anciens, quand quelqu'un était tombé dans l'hérésie ou dans le schisme, qu'il fût évêque, clerc ou laïque, l'Église avait coutume d'en exiger un certificat de pénitence, une profession de foi orthodoxe et de communion. L'adversaire répondra que le formulaire était dressé par le concile, non envoyé de Rome aux Pères de l'assemblée. Le fait ne suffit pas moins pour écarter tout doute et démontrer la coutume des pontifes romains, dès les premiers siècles, de dresser des formulaires et de les proposer à la souscription des hérétiques, des schismatiques et de ceux qui avaient une créance suspecte. Qu'on se rappelle ici les actes des papes Damase et Hormisdas.

Il est certain, il est prouvé que l'histoire du schisme d'Acace, que le pape Hormisdas composa un formulaire, qu'il l'envoya de Rome en Orient, et que ce formulaire était souscrit par tous les évêques qui revenaient à la communion catholique. Dans le cinquième canon du premier concile de Constantinople, on loue *le formulaire des Occidentaux*. Ce formulaire des Occidentaux, comme l'établit Christian Lupus dans ses notes sur ce canon (1), n'est autre que la profession solennelle de foi, composée à Rome par le pape saint Damase, envoyée en Orient, à Paulin, patriarche d'Antioche, et dont parle, entre autres, Rufin (2) dans sa lettre à Macaire : « Damase, dit-il, quand on mit en cause la réception des apollinaristes, eut soin de faire dresser un formulaire de foi, que devaient souscrire les apollinaristes. » Les légats du pape Adrien n'avaient donc pas besoin d'employer la flatterie envers l'empereur, pour le persuader qu'un formulaire n'est pas une nouveauté ; et le pape Adrien n'eût certes pas, pour exiger la signature des Orientaux, une cause moindre que n'en avaient eu, de leurs temps, Damase et Hormisdas.

Je ne m'arrête pas aux apitoiements de l'adversaire sur la malheureuse condition de Photius, condamné sans être entendu. D'après ce que nous avons dit, le concile n'avait pas dû mettre son affaire en question. L'affaire avait été terminée à Rome par la double sentence de Nicolas et d'Adrien ; Photius avait été condamné dans les conciles de Rome. Le concile n'avait qu'à recevoir, en assemblée œcuménique, la sentence du Saint-Siège. Je ne vois pas davantage de raison pour que Fontaine s'indigne de ce que les évêques ont souscrit la déposition de Photius avec des plumes trempées dans le sang du Christ. D'abord, cette manière de souscription n'a rien à démêler avec l'augmentation ou la diminution de l'autorité du concile. Ensuite, ce fait dont il n'est pas fait mention dans les actes, ne serait pas dans l'histoire, une nouveauté, puisque, quand il s'agissait de punir les crimes les plus graves, pour contenir les fidèles dans le devoir et les empêcher, par la crainte de se laisser aller au mauvais exemple, on souscrivait, de cette manière, la sentence de condamnation portée contre l'hérétique. Il suffira de rappeler que le pape Théodore, en 648, dans un concile de Rome, souscrivit ainsi à la condamnation de Pyrrhus : convaincu de son erreur par saint Maxime, ce Pyrrhus avait abjuré le monothélisme, puis avait professé de nouveau cette hérésie.

L'adversaire, se rappelant le petit nombre des évêques qui siégèrent au concile, montre peu de réflexion. Car il s'appuie, pour ce fait, du témoignage du continuateur d'Anastase, qui attribue, au crime de Photius, la cause de ce petit nombre et établit que nonobstant le concile fut œcuménique. Anastase, dans sa préface au concile, montre qu'on doit le tenir pour général, par plusieurs raisons, entre autres parce que les légats de tous les sièges patriarcaux y assistaient. Le continuateur d'Anastase, dans la *Vie d'Adrien II*, ajoute à l'endroit cité par l'adversaire : « Que le petit nombre des souscriptions ne vous scandalise pas : Photius avait exercé longtemps des tyrannies, il avait déposé presque tous ceux qu'avaient sacrés ses pieux prédécesseurs, il avait remis à leur place ses fauteurs, et comme aucun d'eux ne fut reçu au synode, on n'y vit que ceux qui survivaient de la consécration des pieux patriarches. » Il est donc certain que si le nombre des évêques fut petit, cela prouve seulement que plusieurs schismatiques ne purent y assister parce qu'ils refusèrent, par la souscription du formulaire, de revenir à l'unité de l'Église. Tout le monde sait d'ailleurs que si un concile général a été convoqué par le pape, s'il s'est tenu d'après la procédure observée dans le huitième concile, s'il a été enfin confirmé par le pape, il doit être tenu pour œcuménique.

Ce qu'on ajoute sur la perte des actes lorsque les légats, au retour, tombèrent entre les

(1) Au tome I de ses Œuvres, éd. de Venise en 1727, p. 1, p. 339. — (2) Lettre II.

mains des Slaves, n'a pas plus de valeur. Je ne chercherai pas à savoir s'il faut accuser de ce crime l'empereur Basile. Je sais qu'il en fut justement soupçonné, parce qu'il était irrité contre les légats qui avaient pris la défense de l'empereur Louis. Je ne m'arrêterai pas non plus à examiner si les évêques poussèrent, à ce vol, l'empereur Basile. Quoi qu'il en soit, cela ne peut nuire à l'autorité du concile. Le concile était terminé : et le retour des évêques, à leur vomissement, après sa conclusion, ne peut nuire à l'autorité de ses actes : de même que la rechute de Cyrus après le concile de Florence n'empêche pas ce concile d'avoir été un synode d'union, et vraiment œcuménique.

Il reste à prouver que l'autorité du huitième concile n'est pas atteinte par ceux qui ne le comptent pas au nombre des conciles généraux ou qui s'oublient jusqu'à le mépriser. C'est chose facile. Qui penserait que l'autorité du concile de Trente est diminuée, si j'affirmais que des partisans du protestantisme font peu de cas de cette assemblée? Comment donc l'autorité du huitième concile peut-elle être rabaissée parce qu'au concile de Florence, Nil, métropolite de Rhodes et Marc, archevêque d'Éphèse, ont affirmé qu'il fallait entendre par huitième concile, celui qui rétablit Photius? C'est là le trait de tous les schismatiques ; ils se révoltent contre leur sentence. Et qu'était-il besoin de discuter avec Marc d'Éphèse, d'une chose inconnue et méprisée pourtant par cet opiniâtre hérétique.

Il est à peine besoin de répondre à ce que disent, contre notre concile, l'auteur des *Annales de saint Bertin* et Aimon dans les *Gestes des Francs*. L'un et l'autre se trompent lorsqu'ils disent que le huitième concile rendit un décret pour l'adoration des images : car, il déclara seulement qu'on doit, aux images, un culte relatif. De même que l'opinion des Francs, qui s'étaient imaginé que les Pères du deuxième concile de Nicée avaient ordonné de rendre aux images un culte de latrie, n'a jamais induit à croire que les Pères du septième concile général s'étaient trompés, de même, ces deux passages et d'autres où l'on accuse les Pères du huitième concile d'avoir jugé qu'on devait adorer les images, ne firent jamais croire à personne que ce synode soit tombé dans cette erreur. Pour qui lira ce canon du huitième concile sur les images, il sera évident que la pensée des Pères s'applique à un culte conforme à l'invariable sentiment de l'Église ; il est d'ailleurs connu que l'erreur des Francs sur le septième concile provient d'un mot grec et d'un usage grec qu'ils n'avaient pas plus compris l'un que l'autre. Comme il s'agissait ici de l'œcuménicité du huitième concile, œcuménicité prouvée par de solides arguments, on ne peut trouver un argument dans cette circonstance, que des auteurs ont parlé inexactement dudit concile.

L

LES PAPES ET LE SCHISME D'ORIENT.

Tout le monde connaît la réponse du patriarche schismatique de Constantinople, à l'invitation par laquelle Pie IX le convoquait, avec tous les prélats d'Orient, à prendre part aux travaux du concile de Saint-Pierre. Le refus du patriarche peut se formuler en ces termes : Que le Pape de Rome renonce à se croire infaillible ; qu'il cesse de prétendre à une primauté de juridiction ; qu'il se résigne à ne l'emporter, sur les autres évêques, que par la primauté d'honneur ; et la paix se fera, mais elle est à ce prix.

En d'autres termes, le patriarche demande, pour les schismatiques orientaux, deux libertés de l'Église gallicane. Sa demande nous découvre la *véritable cause* du schisme oriental. Ce n'est ni dans l'usage du pain azyme, ni dans l'addition du *Filioque*, qu'il faut chercher l'origine de la fatale séparation. Les Grecs se perdirent parce qu'ils cessèrent d'admettre la primauté absolue du pontife romain et l'infaillibilité doctrinale qui en est l'appoint nécessaire et la conséquence logique. Leurs évêques, se heurtant à l'infaillibilité et à la primauté des Papes, ne trouvèrent plus, dans la chaire apostolique, une égale protection pour leur propre autorité ; puis, par faiblesse, admirent le principe du *nomo-canon*, et se soumirent aux prétentions du pouvoir civil. La loi politique fut, pour eux une règle ecclésiastique. Ces pauvres prélats formulèrent, en son entier, ou acceptèrent le culte gallican, sans lui donner le nom qu'il a porté depuis ; ils furent les premiers Pères du gal-

[illegible]nisme, ils en furent aussi les plus tristes victimes.

Nous nous proposons, pour une meilleure intelligence de la question, de résumer les précédents chapitres et de rechercher quelle fut, avant le schisme, sur les points controversés, la foi des Orientaux; nous indiquerons ensuite leurs arguments pour justifier la séparation sous Michel Cérulaire; enfin, pour ne plus revenir à ce sujet, nous dirons les démarches répétées de l'Église romaine en vue de les amener à réconciliation (1).

I. S'il est un fait historiquement certain, c'est que, dès l'origine, l'Église grecque confessait la primauté absolue de Pierre et de ses successeurs. On y croyait et enseignait que, par droit de succession, le Pape doit jouir du droit de gouverner toute la chrétienté. La liturgie des Grecs et leurs conciles vont nous rappeler encore ces éternels monuments de cette foi.

Pourquoi les Grecs voulurent-ils réserver aux successeurs de saint Pierre le nom vénérable du *Pape*, unanimement interprété par les Orientaux dans le sens de *Père des Pères*, *Pater patrum* (2)?

Pourquoi reconnurent-ils au Pape le droit de convoquer les conciles généraux.

Théodore Balsamon, auteur schismatique du treizième siècle, avoue lui-même que le pape saint Célestin revêtit saint Cyrille de son autorité pour la convocation et la présidence du concile d'Éphèse. Nous savons d'ailleurs que le pape saint Léon annula les actes du *brigandage d'Éphèse*, en refusant de les approuver; et que jamais le vingt-huitième canon du concile de Chalcédoine relatif au patriarche de Constantinople, n'eut de valeur, parce que, malgré les sollicitations des Pères du concile, et malgré les instances réitérées de l'empereur Marcien et de l'impératrice sainte Pulchérie, le pape saint Léon ne voulut point en approuver les dispositions.

Pourquoi les évêques ne tenaient-ils point de conciles provinciaux à l'insu et sans l'autorisation du Pape?

Socrate et Sozomène enseignent en effet, comme un point de discipline générale, que sans consulter le pontife romain on ne doit porter aucun règlement ecclésiastique. Saint Étienne le Jeune repousse avec indignation le faux concile de Constantinople que les iconoclastes osent lui donner pour œcuménique, par la raison que, *bien loin de pouvoir convoquer un concile œcuménique sans le concours du Pape, ils ne pouvaient pas même* [illegible]. Saint Théodore Studite, cité par Fleury, dénonce au pape saint Léon III un concile hérétique tenu à Constantinople, et accuse les compatriotes d'avoir, de leur propre autorité, convoqué un concile hérétique, lorsque suivant l'ancienne coutume, ils n'auraient pas dû en tenir un même orthodoxe [illegible] sans l'aveu du Souverain-Pontife. Enfin, et ce témoignage est décisif, à la première session du concile de Chalcédoine, Lucentius, légat du Pape, reprocha ouvertement à Dioscore d'avoir osé tenir un concile sans l'autorisation du Saint-Siége; ce qui, disait-il, *ne s'est jamais fait et n'est point permis*. Or, personne ne réclame contra l'assertion du légat.

Les Grecs enseignèrent aussi la doctrine des *appels au Saint-Siége*. Ils reconnaissaient que le Pape peut *juger de tous* et que pourtant il *ne peut être jugé de personne*, n'est-ce pas là confesser la primauté du Siége apostolique?

Or, avant même que le concile de Sardique (347) eût, par son troisième canon, consacré et proclamé ce droit du Saint-Siége, saint Athanase l'avait formellement reconnu en appelant au pape Jules Ier de la sentence rendue contre lui par quelques évêques orientaux (342). Saint Jean Chrysostome proteste pareillement auprès du pape saint Innocent Ier contre le prétendu synode du Chêne. L'hérésiarque Eutychès ne craignit pas d'en appeler à saint Léon Ier de la sentence que saint Flavien avait prononcée contre lui dans son concile de Constantinople. Photius lui-même reconnut implicitement au Pape un droit qu'il était d'ailleurs fort intéressé à lui contester, puisqu'il y trouvait un obstacle à ses projets de domination sur l'Orient. Donc, au conciliabule de 879 qu'il osa décorer du nom d'*œcuménique* et opposer au véritable concile général de 869, Photius se contenta de *supposer* une convention faite entre lui et le pape Jean VIII, en vertu de laquelle l'évêque de Rome et le patriarche de Constantinople refuseraient leur communion à ceux qu'ils auraient naturellement excommuniés. N'est-ce pas le cas de conclure que le *droit d'appel* est constant puisque il n'est pas nié par celui qui aurait tout intérêt à le faire?

Faut-il parler des Pères grecs? Mais tous, depuis saint Irénée jusqu'à saint Jean Damascène, proclament la primauté de Pierre et de ses successeurs. Les Grecs sont obligés d'en convenir. Seulement ils pensent éluder la force de ce témoignage, en refusant d'attribuer à la primauté pontificale une origine divine. Mais ici la tradition s'élève contre eux.

Je pourrais alléguer le cinquante-quatrième canon du premier concile de Nicée, que cite le savant Abraham Ecchellensis, et qui est admis par beaucoup d'habiles critiques. Il porte que le pontife romain doit exercer sa juridiction sur tous les patriarches, à *l'exemple de saint Pierre*, lequel fut établi vicaire de Jésus-Christ sur tout l'univers racheté, sur toutes les Églises et tous les peuples

(1) Nous empruntons cet article [illegible] l'Orient [illegible] Monsieur [illegible], *Revue du Monde catholique*, [illegible] t. IV, [illegible] est [illegible] de gratitude ou de justice. — (2) Abraham Ecchellensis. *De origine nominis Papæ* [illegible], c. XII.

du monde : « *Et quemadmodum patriarcha potestatem habet super subditos suos, ita quoque potestatem habet Romanus pontifex super universos patriarchas, quemadmodum habebat Petrus super universos christianitatis principes, et concilia ipsorum, quoniam Christi vicarius est super redemptionem, ecclesias et cunctos populos ejus. Quicumque autem huic sanctioni contradixerit, Patres synodi anathemate illum percellunt* (1). » Je préfère invoquer un témoignage que les Grecs ne sauraient récuser. Il s'agit du grand pape saint Nicolas Ier que le troisième concile de Constantinople, huitième œcuménique, appela *organe du Saint-Esprit*. Voici donc comment s'exprime le pontife dans sa lettre à l'empereur Michel.

« Il faut observer que ce n'est ni le concile de Nicée, ni aucun autre concile qui a donné un privilége quelconque à l'Eglise romaine. Les conciles savaient bien que c'est dans la personne de Pierre que cette Eglise a pleinement mérité les droits d'une entière puissance, c'est en lui qu'elle a reçu le gouvernement de toutes les brebis du Christ. C'est ce qu'atteste le bienheureux pape Boniface écrivant à tous les évêques de la Thessalie : *L'organisation de l'Eglise universelle*, leur dit-il, *a commencé par la prérogative que reçut saint Pierre, d'être le fondement sur lequel est appuyé tout l'édifice de l'Eglise et toute sa hiérarchie ; c'est de lui, comme de sa source naturelle, que la discipline ecclésiastique se propagea dans toutes les Eglises, à mesure que la religion se développait.* Le concile de Nicée ne dit pas autre chose. Il n'osa rien régler relativement à l'Eglise romaine, voyant bien qu'il ne pouvait rien lui conférer qu'Elle ne possédât déjà. Il savait que le Seigneur Lui avait tout ordonné : Or, s'il Lui a tout donné, Elle a tout reçu, et il ne Lui manque rien. Si l'on pénètre bien le sens des canons du concile de Nicée, on verra certainement que ce concile n'a rien ajouté aux prérogatives de l'Eglise romaine, mais que plutôt il l'a prise pour modèle, en réglant les priviléges particuliers qu'il attribuait à l'Eglise d'Alexandrie (2). »

Ainsi parlait saint Nicolas à un prince orgueilleux, qui n'eut aucune objection à élever contre les assertions du Pontife.

Aussi bien, toute la conduite des Grecs est-elle une preuve en action des traditions universellement adoptées parmi eux.

« N'a-t-on pas vu, dit M. de Maistre, Photius s'adresser au pape saint Nicolas Ier, en 869, pour faire confirmer son élection ; l'empereur Michel demande à ce même pape des légats pour réformer l'Eglise de Constantinople ; et Photius lui-même tâcher encore après la mort de saint Ignace, de séduire Jean VIII, pour en obtenir la confirmation qui lui manquait.

» N'a-t-on pas vu le clergé de Constantinople en corps, recourir au pape Etienne, en 886, reconnaître solennellement sa suprématie, et lui demander conjointement avec l'empereur Léon, une dispense pour le patriarche Etienne, frère de l'empereur, ordonné par un schismatique?

» N'a-t-on pas vu l'empereur romain Lépacène, qui avait créé son fils Théophile patriarche à l'âge de seize ans, recourir en 933 au pape Jean XI, pour en obtenir les dispenses nécessaires, et lui demander le *pallium* pour l'Eglise de Constantinople une fois pour toutes, sans que chaque patriarche fût obligé de le demander à son tour ?

» N'a-t-on pas vu l'empereur Basile envoyer encore des ambassadeurs, en 1019, au Pape, pour en obtenir le titre de Patriarche œcuménique à l'égard de tout l'Orient, comme le Pape en jouissait sur toute la terre ?

» Etranges contradictions de l'esprit humain! Les Grecs reconnaissaient sa souveraineté en lui demandant des grâces ; puis ils se séparaient d'elle parce qu'elle leur résistait ; c'était la reconnaître en l'abdiquant (3). »

Il n'y a pas jusqu'à la manière d'aborder le Pape et de lui parler qui ne soit une confession de sa primauté. Les empereurs grecs baisaient les pieds du Pape, comme le fit Justinien II pour le pape Constantin ; c'est ce que dit Anastase le Bibliothécaire. Mais ils ne rendaient pas le même honneur au patriarche de Constantinople. Et lorsque l'empereur écrivait au pontife romain, il l'appelait *son Père spirituel* : titre qu'il ne donnait à aucun autre des patriarches d'Orient. C'est ce qu'atteste Constantin Porphyrogénète.

N'ai-je pas le droit de conclure que, jusqu'au temps de Michel Cérulaire, la primauté du Pape, entendue au sens propre du mot, fut dogme constant chez les Grecs ?

Voyons ce qu'ils pensèrent de l'*Infaillibilité*.

Les Grecs reconnaissaient qu'au Pape il appartient de prononcer des jugements dogmatiques ; à tel point qu'une décision du Saint-Siége était par cela même, à leurs yeux, une règle certaine de foi. N'est-ce pas reconnaître l'*Infaillibilité* pontificale ?

Que signifie l'usage universel chez les Orientaux jusqu'à la consommation du schisme, d'envoyer au Pape la *profession de foi de tous les nouveaux évêques*? N'était-ce pas une manière éloquente de proclamer que le Pape est le gardien fidèle des traditions apostoliques, et que son approbation équivaut à un certificat de la plus pure orthodoxie ?

Si l'on ne croyait pas à l'infaillibilité du Pape, pourquoi dénoncer si souvent au tribunal du Saint-Siége les fidèles, les prêtres, les évêques, les patriarches soupçonnés d'hérésie ? Pourquoi les accusés montreraient-ils d'ordinaire un empressement si vif à se justifier auprès du Souverain Pontife? Un seul exemple entre mille saint Denis d'Alexandrie fut accusé auprès du pape de même nom de mal penser

(1) Opere et loc. cit. — (2) Apud. Labbe, t. VIII. — (3) Lettre à une dame russe sur la nature et les effets du schisme.

de la Sainte Trinité. Le Pontife ordonna au patriarche de se justifier et celui-ci se hâta d'envoyer une profession de foi que le Pape jugea orthodoxe. Dès lors les accusations tombèrent.

Il n'est pas jusqu'aux hérétiques dont la conduite ne fut une reconnaissance de l'infaillibilité du Pape. En effet, s'ils n'eussent tenu pour règle sûre de la foi les décisions émanées du Saint-Siége, pourquoi se fussent-ils donné tant de peine afin d'attirer le Pape à leur parti, ainsi que les ariens s'efforcèrent de l'obtenir? C'est la remarque de saint Athanase dans son épître aux solitaires.

Enfin, les Grecs reconnurent aussi que le Siége de Rome a le droit de juger tous les autres, tandis qu'il ne relève que du jugement de Dieu : *Prima sedes a nemine judicatur.* — Encore une reconnaissance de l'infaillibilité.

Voilà les arguments généraux. Abordons des témoignages plus directs.

C'est un principe admis de tous *que la liturgie est le principal instrument de la tradition,* et que la foi de l'Eglise se retrouve dans ses prières. Ainsi parle Bossuet.

Consultons donc les livres liturgiques des Grecs, au sujet de ce que l'on croit en Orient touchant l'infaillibilité du Pape. Voici comment s'exprime le *Ménologe,* dans l'office de saint Pierre, au 29 juin.

« O saint apôtre Pierre, c'est sur la pierre de notre foi que le Seigneur Jésus a assis son Eglise de manière à la rendre immobile. O Pierre, vous avez été constitué la pierre fondamentale et le grand prix pour les âmes des fidèles. *Super petram theologiæ tuæ firmavit Dominus Jesus ecclesiam immobilem. Tu animabus fidelium positus es petra fundamentalis, magni pretii, Petre, petra fidei.* » Sur quoi le docte P. Schrader fait justement remarquer que l'immobilité, qui est propre à l'Eglise par suite de son étroite union avec Pierre, ne peut point ne pas supposer l'infaillibilité du prince des apôtres et de ses successeurs.

Nous arrivons aux Pères grecs ; et ici il est littéralement vrai que nous sommes embarrassés par l'abondance des documents. Quelques textes nous suffiront. Le lecteur pourra satisfaire son juste désir d'en savoir davantage au moyen des grands ouvrages de Léo Allatius et du Père Schrader. Ce dernier surtout est à consulter dans son beau livre *De unitate Romana.*

Donc, chez les Pères grecs, une double méthode est en usage pour établir l'infaillibilité du Pape. Les uns, comme Origène et saint Jean Chrysostome, saint Epiphane, etc., se contentent de prouver que le privilége de l'infaillibilité a été donné à saint Pierre par Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même. Puis, en montrant que ce privilége fait partie de la succession apostolique, ils prouvent par le fait, que le don d'infaillibilité a été transmis par saint Pierre à tous ses successeurs. C'est là une preuve indirecte.

Saint Epiphane, après avoir rappelé le *Tu es Petrus,* se demande quelles sont ces portes qui ne prévaudront point contre la pierre fondamentale de l'Eglise, et répond aussitôt : Par ces portes de l'enfer, il faut entendre les hérésies et les auteurs d'hérésies. Car elle est assurée en toutes manières, la foi, chez celui qui a reçu les clefs du ciel, et qui doit lier et délier ici bas aussi bien que dans les cieux. *Quarum portarum nomine hæreseon conditores intelliguntur. Omnibus quippe modis in eo stabilita est fides, qui cœli clavem accepit, et in terra solvit et ligat in cœlo.* C'est en lui que se trouve l'intelligence des plus subtiles questions de la foi. *In eo siquidem subtiliores fidei quæstiones reperiuntur* (1). »

D'autres Pères, en plus grand nombre, enseignent *directement* que le Pape est infaillible en matière de foi. Théodore écrivait aux moines de Constantinople que le très-saint pape Léon venait de faire briller partout les rayons de la plus pure doctrine, et que sa lettre contenait la règle de la foi : « *Sed et qui nunc magnam Romam regit, rectorumque dogmatum radios ab occasu quaquaversus diffundit, sanctissimus Leo, hancce nobis regulam fidei litteris suis exposuit.* » Il écrivait en même temps au pape saint Léon, qu'il admire dans ses paroles la sagesse divine parlant par la bouche du Pontife : « *Nos vero spiritualem sapientiam tuam admirati, spiritus sancti gratiam, quæ per vos locuta est extulimus* (2). »

Au concile de Latran, présidé par le pape Martin Ier, en 649, Etienne, évêque de Dore, célébra les priviléges du Siége apostolique, dans lequel reposent les fondements de l'orthodoxie : « *Sedem apostolicam ubi orthodoxorum dogmatum fundamenta existunt* (3). »

Saint Jean Damascène s'écriait, au milieu d'une homélie sur la transfiguration du Seigneur : « Sur la foi de Pierre, l'Eglise est bâtie comme sur un rocher solide. Les portes de l'enfer, c'est-à-dire les mensonges de l'hérésie et du démon, se précipiteront et feront effort pour l'ébranler, mais ils ne prévaudront pas : *Adversus hanc* (*petram*) *inferorum portæ, hæreticorum ora, dæmonum organa impetum quidem facient, sed non prævalebunt.* Et nous en sommes assurés, ce fondement de la foi ne sera jamais renversé ni même ébranlé; car nous avons la parole du Seigneur Jésus... *Nam quod numquam evertenda labefactandaque sit aut expugnanda, plane confidimus, cum Christus hoc affirmaverit* (4). »

Enfin, quoi de plus touchant tout ensemble et de plus significatif que la prière adressée, par saint Théodore Studite, au pape Pascal ? Après lui avoir exposé les maux que souffrait l'Orient, saint Théodore disait au Pape : « Donc, ô imitateur du Christ, faites que l'Oc-

(1) Ancorat, n. 9. Apud Migne, Patrol. grec. t. XLIII. — (2) Apud Migne, id t. LXXXIII. — (3) Harduini Collec. Concil. t. III. — (4) S. Joan. Damasc., opp. t. II.

cident vienne à notre secours. Levez-vous et ne nous laissez pas succomber. C'est à vous que le Sauveur a dit : *Confirme tes frères.* Voici le temps, voici le lieu. Secourez-nous, ô vous que Dieu même a établi pour nous protéger. Tendez-nous la main. Vous avez la puissance de Dieu même, parce qu'il vous a constitué le prince de tous. Nous vous en supplions, effrayez les bouches hérétiques et confondez-les par la force de votre divine parole : *Terreto, supplicamus, hæreticas feras calamo divini verbi tui.* O bon pasteur, donnez votre vie pour le salut de vos brebis (1) ! » Ailleurs, il enseigne qu'en vertu des promesses faites à saint Pierre, le Siége apostolique est une fontaine véritablement pure et sans le moindre limon ; qu'il l'a été dès la naissance de l'Église ; qu'il est fort éloigné de la tempête des hérétiques ; qu'il est le port assuré de toute l'Église ; et qu'il a été choisi de Dieu pour être la cité de refuge de quiconque désire le salut. « *Nos igitur vere illimis fons ac sincerus, jam inde ab initio fidei veræ. Nos ab omni hæreticorum procella longe positi, securus totius Ecclesiæ portus. Nos a Deo electa civitas ad salutis refugium* (2). » Saint Théodore dit aussi, que si l'empereur estime que le patriarche Nicéphore s'est éloigné de la foi, il faut envoyer de part et d'autre une légation à Rome, et apprendre là, *d'une manière certaine*, ce que l'on doit croire : « *Quod si hoc minime probet Imperator, deflexitque, ut ipse ait, a veritate Nicephorus Antistes, mittenda est ad Romanum ex utraque parte legatio, et inde Fidei accipienda certitudo.* »

Je m'arrête, car il y aurait trop à citer. Aussi bien, il est remarquable que la seule autorité de saint Théodore Studite serait décisive, à cause de la valeur singulière que les Grecs ont de tout temps attachée à ses doctrines. Encore aujourd'hui, les Grecs schismatiques chantent, le jour de sa fête, le cantique suivant : « O savant Théodore, guide de l'orthodoxie, docteur de la piété et de la modération, étoile de l'univers, embellissement des moines ! Tu éclaires, ô lyre du Saint-Esprit, tout le monde par tes prédications : prie Dieu Notre Seigneur Jésus-Christ pour le salut de nos âmes (3). »

On objectera peut-être que ces textes des Pères, ainsi que les actes et décrets des conciles, dont nous parlerons tout à l'heure, doivent s'entendre, non de l'*infaillibilité* du Saint-Siége, mais de sa seule *indéfectibilité*. Il serait aisé de répondre que la distinction entre l'infaillibilité et l'indéfectibilité est de date trop récente pour être une objection sérieuse. Les contemporains de Bossuet la lui reprochaient comme une défaite ; et Tournély reconnaissait de bonne grâce qu'elle ne repose sur rien. Avançons !

Nulle part cependant la foi des Grecs à l'infaillibilité du Pape n'éclate davantage que dans les premiers conciles généraux.

J'omets de dire que les anciens Grecs n'attribuèrent l'infaillibilité aux décisions dogmatiques d'un concile général, qu'en vertu de l'approbation donnée par le Pape à ses actes et décrets. N'est-ce pas là une forte présomption de la foi à l'infaillibilité du Pape ?

Je passe sous silence le premier concile de Nicée, parce que les actes en ont été considérablement mutilés par les ariens, et que, des vingt canons qui se trouvent dans nos collections, aucun n'a trait à cette matière. Il est bon toutefois de ne pas oublier le canon quarante-quatrième que nous citions tout à l'heure.

Je néglige encore le premier concile de Constantinople, deuxième œcuménique (382), parce que, réuni sans l'autorité du Pape, il ne dut qu'à l'approbation dont l'évêque de Rome voulut en revêtir les canons, l'honneur d'être compté au nombre des conseils généraux.

Mais j'insisterai, et à bon droit, sur les autres conciles.

Au concile d'Éphèse (431) que présida saint Cyrille d'Alexandrie, l'anathème fut prononcé contre Nestorius *au nom et par l'ordre du pape saint Célestin.* C'est-à-dire, ainsi que le fait observer Bossuet contre Ellies Dupin, que les évêques n'eurent qu'à souscrire *en obéissant* à une sentence déjà préparée. Les légats qui n'étaient pas encore arrivés au concile, lorsque la sentence avait été prononcée voulurent se la faire lire, afin de la confirmer, *si elle était de tout point conforme à celle du Pape.* L'un d'eux, le prêtre Philippe osa bien dire du successeur de saint Pierre qu'il est, non moins que le chef des apôtres, la colonne de la foi et le fondement de l'Église catholique, *Fidei columna et ecclesiæ catholicæ fundamentum.* Or, bien loin de protester contre ces prétentions, les Pères du concile applaudirent au légat Philippe : et dans la lettre synodale qu'ils écrivirent au Pape, ils lui déclarèrent que *sur la simple lecture* des anathèmes portés par le Saint-Siége contre Pélage, Célestin, Julien et quelques autres hérétiques, ils ont, *sans examen ultérieur*, anathématisé ces impies déserteurs de la foi. Ce qui faisait dire au cardinal Bessarion, dans sa lettre aux Grecs, que le pape *saint Célestin approuva et publia tout seul les actes d'Éphèse, quoique toute l'Église orientale y eût assisté avec ses patriarches et ses évêques* (4). La raison en est d'ailleurs toute simple d'après Nicéphore, patriarche de Constantinople, c'est que, malgré leur qualité de juge, les évêques assistent aux conciles principalement pour leur donner l'éclat de la science et de la vertu ; le Pape y intervient pour leur imprimer l'*autorité* (5).

(1) Apud M[illegible], ib. t. XCIX. — (2) Cité par Gennade dans la défense du concile de Florence, c. v. — (3) [illegible] *[illegible] Orientale*, p. I, p. 40. — (4) Labbe, t. XIII. — (5) *De inculpata fide christianorum*, ouvrage inédit que cite Leo Allatius, lib. I. c. xxi.

A Chalcédoine (451) les choses se sont passées comme à Éphèse. Les Pères du concile, que firent-ils de plus que de promulguer la lettre de saint Léon à Flavien? Le Pape leur ordonnait de prononcer contre Eutychès, suivant la doctrine apostolique contenue dans sa lettre; et ils obéirent. Il disait: « *Cum secundum evangelicas auctoritates, secundum propheticas voces, apostolicamque doctrinam, plenissime et lucidissime, per litteras quas ad beatæ memoriæ Flavianum episcopum misimus, fuerit declaratum, quæ sit de sacramento Incarnationis Domini nostri Jesu-Christi, pia et sincera confessio.* » Se peut-il rien de plus fort? Le Pape déclare lui-même que sa lettre est *règle de foi*, et le concile se soumet à sa décision en l'adoptant sans examen! N'est-ce pas reconnaître le Pape infaillible?

Ne mentionnons le deuxième concile de Constantinople (553), cinquième général, que pour faire remarquer le besoin qu'il eut de l'approbation du Pape. Placé à peu près dans les mêmes circonstances que le premier de Constantinople, les décisions n'en auraient jamais été valides, si le pape Vigile n'avait enfin consenti à les approuver. Photius lui-même en convient.

Arrivons au troisième concile de Constantinople (680), le sixième œcuménique, quel spectacle! Les Pères s'écrient d'une voix unanime que dans la lettre du Pape à l'empereur Constantin Pogonat, on voyait bien l'encre et le papier, mais qu'en réalité c'était Pierre qui parlait par la bouche d'Agathon: *Charta et atramentum videbatur, et per Agathonem Petrus loquebatur.* Or, dans sa lettre, Agathon affirme sans détour, que l'Église de Rome *ne s'est jamais éloignée de la vérité et qu'elle ne s'en éloignera jamais*; que la foi de cette Église est la règle véritable que les saints Pères ont suivie et que tous les fidèles doivent suivre; enfin, que la profession de foi que ses légats ont ordre de publier, *doit être reçue de tous, purement et simplement*, comme un abrégé des principes orthodoxes. Il est facile de conclure.

Second concile de Nicée (787), septième œcuménique. Avant toutes choses les Pères devaient dire anathème au faux concile tenu par les iconoclastes. Le pape Adrien *l'exigeait*. N'était-ce pas trancher par lui-même la question du culte des saintes images? Et pourtant les Pères se soumirent sans protester. Bien plus, un évêque, suivi par un assez grand nombre de ses collègues, déclara hautement que la lettre du pape Adrien était le dernier mot de la foi catholique: *Cum recitatæ nobis et lectæ fuissent litteræ quæ ab Hadriano Papa senioris Romæ ad piissimos [illegible] ad Tarasium [illegible] missæ sunt.*

Terminons par le quatrième concile de Constantinople (869), huitième œcuménique. On le dirait rassemblé dans le but unique d'obliger les Orientaux à rendre un dernier et solennel hommage à la primauté ainsi qu'à l'infaillibilité du Pape. Le schisme qui viendra plus tard est ici condamné d'avance.

Or, encore une fois, quel spectacle! Avant toute opération les Pères du concile répètent à haute voix la formule que le pape saint Nicolas Ier leur envoie par ses légats. Ils y déclarent que la foi du siége de Rome a toujours été *immaculée*, par suite des promesses de Jésus-Christ; et pour mériter d'être en communion avec ce Saint-Siége, ils promettent de n'accorder jamais la leur aux impies séparés de l'Église catholique, c'est-à-dire à ceux qui ne partagent pas la foi du Siége apostolique: *Sequestratos a communione Ecclesiæ catholicæ, id est, non consentientes sedi apostolicæ.* Quelles paroles!

En vain les Grecs schismatiques ont-ils mutilé cette partie des actes du huitième concile. A l'époque même de la réunion, quelques brouillons, effrayés des conséquences de ce formulaire, essayèrent de l'altérer, et Anastase le Bibliothécaire, auteur contemporain, nous apprend que, sans la fermeté des légats, ceux-ci n'en auraient rapporté à Rome que des exemplaires falsifiés par l'ordre de l'empereur Basile.

En dépit des faussaires, les actes du concile sont là pour défier les ennemis de la primauté et de l'infaillibilité du Saint-Siége.

D'ailleurs, ce n'est pas le seul endroit d'où nous tirons l'infaillibilité du Pape. Lorsque dans son deuxième canon le concile proclame les papes Adrien et Nicolas les organes du Saint-Esprit, *organum Spiritus sancti*, il approuve sans doute la doctrine de saint Nicolas, enseignant qu'au siége de Rome tous les fidèles viennent *demander l'intégrité de la foi*; « *Ab hac sancta Romana ecclesia, universitas credentium doctrinam exquirit, integritatem fidei deposcit.* » N'est-ce pas affirmer équivalemment l'infaillibilité du siége apostolique.

Et quand le vingt-unième canon défend à qui que ce soit, et interdit même aux conciles généraux de rien prononcer contre le jugement de l'évêque de Rome, n'est-ce pas déclarer que la sentence du Pape est irréformable, et par là même que le Pape est infaillible?

Enfin, il est un monument que je ne puis omettre, c'est le formulaire du pape Hormisdas (sixième siècle), auquel tous les évêques orientaux souscrivaient comme nous le faisons aujourd'hui à la profession de foi de Pie IV. Il y est dit: « La première condition du salut consiste à garder la règle de la foi, et à ne dévier en aucune façon de la tradition des Pères; car la parole du Sauveur ne saurait passer: *Tu es Pierre*, etc. Or, ces promesses de Jésus-Christ ont été vérifiés, *puisque la religion s'est toujours conservée sans tache dans le siége apostolique*. C'est pourquoi, fidèle à suivre en toutes choses le siége apostolique, à prendre les décisions pour règle de mon enseignement, j'espère mériter de garder toujours la communion de ce siége apostolique,

dans lequel réside entière et véritable la solidité de la religion chrétienne, je promets en outre de ne point réciter dans les sacrés dyptiques, les noms de ceux qui ont été retranchés de la communion de l'Eglise catholique, c'est à-dire, qui, en toutes choses ne se conforment pas au siége apostolique. »

Je ne sache pas qu'il se puisse entendre rien de plus explicite ; non, rien, si ce n'est peut-être le commentaire dont Bossuet accompagne ce texte fameux :

« Toutes les Eglises, dit-il, en signant cette formule, professaient que la foi romaine, la foi du Siége Apostolique et de l'Eglise romaine, était assurée d'une entière et parfaite solidité, et que, pour qu'elle ne manquât jamais, elle a été affermie par une promesse certaine du Seigneur : *ac ne unquam deficiat certa pollicitatione firmatam.* Car c'est cette profession de foi que les évêques étaient obligés d'envoyer aux métropolitains, ceux-ci aux patriarches, et les patriarches au Pape, afin que lui seul, recevant la profession de tous, il leur donnât à tous, en retour, la communion et l'unité. Nous savons que, dans les siècles suivants, on se servit de la même profession de foi, avec le même exorde et la même conclusion, en y ajoutant les hérésies et les hérétiques qui, aux diverses époques, troublèrent l'Eglise. De même que tous les évêques l'avaient adressée au saint pape Hormisdas, à saint Agapet et à Nicolas Ier, de même, nous lisons qu'au huitième concile, on l'adressa dans les mêmes termes à Adrien II, successeur de Nicolas. Or, ce qui a été répandu partout, propagé dans tous les siècles et consacré par un concile œcuménique, quel chrétien le rejetera (1) ! »

Telle est la créance que les Grecs professèrent pendant les onze premiers siècles de l'Eglise, touchant la primauté des Souverains pontifes et l'infaillibilité de leurs décisions dogmatiques. Le pape saint Léon IX n'avait donc pas à craindre de paraître paradoxal, lorsqu'il écrivait à Michel Cérulaire le passage qu'on va lire :

« La sainte Eglise a été ainsi édifiée sur la pierre, qui est Jésus-Christ, et sur Pierre, fils de Jean, pour être absolument invincible aux portes de l'enfer, c'est-à-dire aux disputes des hérétiques, qui entraînent les hommes vains dans la perdition. C'est ce que promet la vérité même, elle par qui est vrai tout ce qui est vrai. *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* Promesse dont le même fils proteste avoir obtenu l'effet du Père, quand il a dit à Pierre : *Simon, voici que Satan vous a demandé à cribler comme du froment; mais moi j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point, et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères.* Quelqu'un poussera-t-il donc la démence jusqu'à supposer que la prière de Celui dont le vouloir est pouvoir, a été vaine en quelque chose ? N'est-ce point par le siége du Prince des apôtres, savoir l'Eglise romaine, qu'ont été réprouvées, convaincues et vaincues les erreurs de tous les hérétiques ! Et les cœurs des frères n'ont-ils pas été confirmés dans la foi de Pierre, qui n'a point défailli jusqu'à présent ni ne défaillira jamais ? »

C'est pourquoi les Grecs d'aujourd'hui n'ont pas à craindre qu'en leur proposant l'infaillibilité du Pape, le futur concile ne leur impose une créance nouvelle. Lorsqu'au second concile de Lyon (1274), leurs pères reconnurent qu'à l'Eglise romaine il appartient de terminer toutes les controverses dogmatiques : « *Et sicut præ ceteris tenetur fidei veritatem defendere ; sic et si quæ de fide subortæ fuerint quæstiones suo debent judicio definire.* » Quand, à Florence, ils proclamèrent l'évêque de Rome *suprême Pasteur et Docteur de l'Eglise universelle*; ils furent assurément fidèles à la foi des huit premiers conciles généraux. Que le patriarche schismatique de Constantinople daigne relire les actes de ces huit premiers conciles, ou seulement des sept premiers, s'il éprouve quelque répugnance à admettre le huitième, je lui garantis qu'il y trouvera l'identique enseignement de Lyon et de Florence.

Quand saint Marc l'Évangéliste fonda l'Eglise d'Alexandrie, il lui donna pour règle unique de marcher toujours selon la foi de l'Eglise romaine. Témoin l'inscription aramaïque gravée sur la chaire de saint Marc, qui est religieusement conservée à Venise (2). *Cathedræ Marci hæc eadem est : summa regularum Marci est:* IN ÆTERNUM JUXTA ROMAM.

II. Comment l'Orient a-t-il brisé ses antiques traditions? C'est ce qui me reste à expliquer.

La tempête soulevée par Photius s'était apaisée. Grâce à la fermeté et à la prudence des Papes, l'irritation des esprits avait cessé, et l'ordre s'était partout rétabli. Depuis la tenue du huitième concile général (869), l'on ne voit pas les Grecs se mutiner contre la primauté du Pape. Bien au contraire, les évêques récitaient le nom du Pape dans les sacrés dyptiques, et chaque année, le dimanche après l'Exaltation de la sainte croix, ils faisaient lire solennellement dans l'église les actes du sixième concile général, que nous avons vu décisif en faveur de l'Infaillibilité du pontife romain.

Aussi Dieu bénit-il cette obéissance de l'Eglise orientale. Sur le siége de Constantinople on vit s'asseoir d'illustres et saints personnages, dont quelques-uns ont mérité les honneurs d'un culte public. Tels furent saint Etienne (886-93), saint Antoine surnommé Cauléas (893-5), saint Nicolas le Mystique (905), saint Tryphon (928-33), saint Polyeucte (956-70) (3).

(1) *Defensio declarat.* LX, c. VII. — Comment Bossuet n'a-t-il pas vu que par son éloquent commentaire il renversa tout l'échafaudage de subtilités qu'il avait jusque-là élevé avec tant de peine. Nouvelle série t. IV n. 19. — (2) Voir sur l'authenticité de la chaire de saint Marc, et sur le vrai sens de l'inscription, le bel ouvrage du P. Secchi, *la Cattedra Alexandrina di S. Marco*, etc. (Venezia, 1853) — (3) Voir les Bollandistes, t. I, August. *Historia chronologica patriacharum Constantinopol.*

Malheureusement la persévérance fit défaut. Vers la fin du dixième siècle le patriarche Sisinnius recommence les prétentions ambitieuses de Photius. Sergius et Eustathius, ses successeurs, imitent ce triste exemple; en sorte que Michel Cérulaire put un moment se flatter de réussir, lorsqu'il osa rompre publiquement avec l'Église romaine (1053-59).

Quels furent les prétextes dont se servit l'orgueilleux patriarche pour justifier son attentat, chacun le sait. Je me borne à éveiller l'attention du lecteur sur un point qui n'a peut-être pas été assez remarqué; je veux dire l'accueil fait par les contemporains de Michel Cérulaire à ses accusations contre l'Église romaine.

Le patriarche Michel regardait-il le Pape et les Latins comme réellement entachés d'hérésie à cause du *Filioque* qu'ils avaient ajouté au symbole? La chose est absolument possible, quoiqu'à la rigueur on puisse admettre que Michel Cérulaire ne s'indignait avec tant d'éclat que pour protester contre une addition faite en dehors du concile général. Quoi qu'il en soit, les anathèmes de Michel contre les Latins trouvèrent un assez faible écho chez l'empereur et dans le reste de la population. Témoin la belle lettre que Pierre, patriarche d'Antioche, écrivit à Michel pour lui reprocher sa précipitation et son injustice. Tout en accordant une certaine gravité au reproche d'avoir ajouté le *Filioque* au symbole, Pierre déclare en même temps que la susdite addition n'intéresse nullement la foi catholique : « Nous anathématisons, lui dit-il, ceux qui ajoutent ou ôtent quelque chose au symbole, mais nous devons regarder les bonnes intentions, *et quand la foi n'est pas en péril*, incliner plutôt à la paix et à la charité fraternelles. »

Ainsi Pierre d'Antioche ne dénie pas au Pape le droit d'ajouter au symbole, s'il croit avoir de bonnes raisons pour le faire. Ne pourrait-on pas en conclure que lui, et les Grecs de son temps, admettaient l'infaillibilité du Pape? Il existe en effet une connexion étroite entre l'Infaillibilité et le droit d'ajouter au symbole; car les théologiens enseignent que le droit de rédaction d'un symbole de foi emporte celui de trancher d'une manière décisive, c'est-à-dire *infailliblement*, toutes les questions de doctrine. Saint Thomas est on ne peut plus exprès là-dessus : « *Ad illius igitur auctoritatem pertinet finaliter determinare ea quæ sunt fidei, ut ab omnibus inconcussa fide teneantur : hoc autem pertinet ad auctoritatem summi Pontificis* (1). »

Aussi de son vivant le patriarche révolté ne vit-il point les autres églises se détacher du centre de l'unité. L'abbé Rohrbacher affirme avec raison que « au milieu même des intrigues de Cérulaire, les églises d'Orient restaient tendrement unies à l'Église romaine. »

Cependant il ne tarda point à s'élever des théologiens qui par leurs coupables subtilités cherchèrent à obscurcir la notion de la primauté de Pierre et de ses successeurs; semblables à ces ministres de Calvin, dont saint François de Sales, disait avec tant de sel et d'agrément : « Ils tâchent tant qu'ils peuvent de troubler si finement la claire fontaine de l'Evangile, que saint Pierre n'y puisse plus trouver ses clefs, et font leur possible pour nous dégoûter d'y boire l'eau de la sainte obéissance qu'on doit au vicaire de Notre Seigneur (2). »

Nil Cabasilas, archevêque de Thessalonique (treizième siècle), enseigne dans un ouvrage relatif à la primauté du pape, que pour ce qui concerne l'addition du *Filioque*, les Grecs n'ont pu supporter que le pape ait agi tout seul dans les controverses dogmatiques, est-ce autre chose que tenir les autres évêques à l'égal de simples écoliers (3)?

Le moine Barlaam repousse avec énergie le reproche qui, de son temps, était fait aux Grecs, de rejeter la primauté du pontife romain, « Non, s'écriait-il, nous n'avons jamais voulu dépouiller votre pontife des prérogatives que lui assure l'antique tradition; à la condition toutefois qu'il marche dans la vérité. *Sin papa vester divinarum legum ac decretorum violator existit, cur damnum ducitis, si nos vobiscum una perire nolumus.* » Voilà donc les brebis qui se chargent de ramener leur pasteur dans le véritable chemin.

Nil Cabasilas dit ailleurs que le pape reste vrai successeur de saint Pierre et souverain pontife, lorsqu'il marche dans les sentiers de la justice et de la vérité : sinon, non. « *Quamdiu quidem papa ordinem servat, et cum veritate stat, a primo et proprio principatu non removetur, et caput est Ecclesiæ, et summus pontifex, et Petri successor, omnesque ei obedire oportet, nihilque est quod ipsius honori detrahat. Si vero, cum semel a veritate recesserit, ad eam redire noluerit, damnatorum pœnis erit obnoxius.* » Nil veut parler ici des hérétiques et des coupables, que l'Eglise a le droit de punir et de retrancher de son sein.

Siméon de Thessalonique consent pareillement à reconnaître la primauté du pontife romain, à la condition toutefois que celui-ci témoigne d'une façon authentique de son orthodoxie. « *Ostendant tantummodo, ipsum in Petri fide et illius successorum persistere*; *et habeat sibi Petri omnia....* (4). »

Il est manifeste que la croyance à l'infaillibilité du successeur de saint Pierre s'obscurcit et se perd. Voici un argument encore plus décisif, s'il est possible.

Vers le milieu du douzième siècle, sous le pontificat d'Eugène III, l'évêque Anselme d'Havelberg fut envoyé à Constantinople, pour conférer publiquement avec les Grecs

(1) *Summa Theol.*, 2. 2 q. I art. ult. — (2) Œuvres de saint François de Sales *Controverses*, discours XXXIII, seconde excellence de saint Pierre. — (3) Nous citons sur la foi du savant Leo Allatius, Voir son grand ouvrage *De utriusque Ecclesiæ perpetua consensione*, l. I, c. I. — (4) Voir encore pour ces diverses citations Leo Allatius, op. cit. l. II, c. III.

sur les questions soulevées par Michel Cérulaire. La conférence eut lieu dans l'église de Sainte-Sophie entre l'évêque latin, légat du pape, et Néchites, archevêque de Nicomédie. Elle dura plusieurs semaines, et fut soigneusement recueillie par Anselme, qui en porta au pape tous les incidents. On la peut lire dans le spicilége de d'Achery (1), sous ce titre : *Anselmi Havelbergensis Episcopi dialogorum libri tres.*

Or, l'archevêque de Nicomédie, obligé de reconnaître l'inanité des sophismes de Michel Cérulaire, n'en persista par moins à exiger que le tout fût terminé non par l'autorité du pape seul, mais par celle d'un concile général. Citons ses propres paroles. « J'adhère, dit le prélat grec, j'adhère de cœur et d'âme à tout ce qui vient d'être développé sur la procession du Saint-Esprit... Mais un concile général, composé des Orientaux et des Occidentaux, devrait être envoyé par l'autorité du pontife romain... afin de régler toutes ces choses ainsi que d'autres points qui intéressent l'Église catholique. Cette mesure est de rigueur ; autrement nous nous exposons tous à courir inutilement ; *ne forte vos vel nos in vanum curreremus.* Mais aussi, le concile ayant prononcé la définition, nous dirons et chanterons tous ensemble d'une voix unanime et avec joie *Spiritus sanctus procedit a Filio* (2). »

Et n'allons pas croire que, dans la pensée de Néchites, la convocation d'un concile général soit nécessaire en ce sens seulement que par là on se prépare un moyen beaucoup plus efficace de réussite. Non, l'archevêque de Nicomédie est convaincu que dans l'Église de Dieu le pape ne peut ni ne doit agir tout seul. Il n'y a de canons obligatoires que ceux que le pape ne peut avoir faits de concert avec ses frères. A-t-il appelé les Occidentaux dans ses conseils, l'Occident sera tenu d'obéir aux règlements qu'il éditera. Veut-il imposer ses lois à l'Orient, qu'il appelle donc à lui les évêques orientaux. Sans cela, poursuit Néchites, que seraient les évêques? Quel besoin aurions-nous de science? Si la seule autorité du pontife romain suffit à tout définir et à tout régler, qu'il soit donc le seul évêque dans l'Église du Christ. « *Sola romana pontifex auctoritas, quæ, sicut tu dicis, super omnes est, universa hæc ecernat. Solus ipse sit episcopus, solus magister, solus præceptor, solus de omnibus sibi soli commissis, soli Deo sicut solus bonus Pastor respondeat* (3). » En d'autres termes l'archevêque de Nicomédie formule d'avance l'erreur gallicane qui veut bien d'un pape jouissant de la primauté, mais à la condition expresse qu'il n'aura pas de plein pouvoir pour prononcer soit des définitions dogmatiques, soit des décisions générales, en matière de discipline, et qu'*il n'agira pas tout seul.* La doctrine de Néchites revient à nier l'infaillibilité du pape et sa supériorité au-dessus du concile général.

Enfin, la croyance à l'infaillibilité du pape et à sa qualité de monarque suprême, était si fort diminuée chez les Orientaux, à l'époque du concile de Florence, qu'on n'y voulait plus entendre parler d'accommodement et de paix, si ce n'est par l'entremise d'un concile œcuménique. Témoin le savant et pieux Grégoire Protosyncelle, qui fut patriarche de Constantinople. Dans son apologie du concile de Florence contre le trop fameux Marc d'Éphèse, Grégoire avoue ingénument que les Grecs avaient abandonné les Latins parce que la séparation eût été à coup sûr éternelle, si les Latins n'avaient consenti à la convocation du concile de Florence : « *Idcirco solos reliquimus quod negotia vellent communi genere, et solos certe illos in perpetuum reliquissimus, ni voluissent pro vetere instituto per generalem synodum communio examinari et regulari, quod modo factum est* (4). »

De tous ces faits il résulte manifestement, il me semble, que le schisme n'a pas été consommé, tant que l'Orient a persévéré dans la foi à l'infaillibilité du pape. Lorsque le pape saint Léon IX anathématisa l'orgueilleux Michel Cerulaire, il ne vint en pensée à personne de décliner le jugement du pape, sous prétexte qu'il agissait seul. C'est qu'alors les Grecs le regardaient comme la règle vivante de la foi et des mœurs. Un siècle plus tard il n'en alla pas de la sorte. La parole du pape fut inefficace ; car on avait placé dans le concile général la règle suprême de la morale et de la doctrine.

Grande et effrayante leçon. L'exemple des Grecs prouve d'une manière péremptoire l'étroite connexion qui rattache les unes aux autres les divines prérogatives de l'Église et de son chef visible.

Vous ne pouvez toucher à une seule d'entre elles, sans que les autres ne s'écroulent aussitôt. Tant que les Grecs n'élevèrent aucun doute sur l'infaillibilité doctrinale du pontife romain, ils conservèrent intact le dogme de sa primauté, dès l'instant qu'ils cessèrent de le croire infaillible, le pape ne leur apparut plus que sous les traits d'un évêque ordinaire.

Fatale conséquence que saint Léon IX semblait vouloir prévenir, lorsque dans sa magnifique lettre à Michel Cérulaire, il insistait avec tant de force sur l'infaillibilité de saint Pierre et de l'Église romaine. Le souverain pontife comprenait à merveille que l'infaillibilité est une condition essentielle de sa primauté ; et voilà pourquoi il rappelait si énergiquement au patriarche révolté, que le successeur de saint Pierre est chargé de faire la leçon aux pasteurs aussi bien qu'aux fidèles, et qu'il ne doit la recevoir de personne. Il se souvenait d'ailleurs qu'ébranler un seul

(1) T. I, p. 163. — (2) D'Achery, loc. cit. p. 191. — (3) *Ibid.*, p. 196. — (4) Leo Allatius, op. cit. p. I, c. I.

des privilèges de l'Église romaine, c'est ébranler en même temps toutes les autres églises qui ne peuvent subsister qu'en s'appuyant sur elle. « Au reste, s'écriait le saint pape....., nous désirons souverainement le salut et l'exaltation de toutes les églises de Dieu, mais que qui que ce soit s'arroge et usurpe par orgueil quoi que ce soit, contre notre siège apostolique et ses lois, voilà ce que nous ne saurions tolérer : *car quiconque s'efforce de léser et de diminuer l'autorité et les privilèges de l'Église romaine, celui-là machine la subversion et la perte, non d'une seule Église, mais de toute la chrétienté.* Car enfin, par la compassion et le soutien de qui répareront ses filles opprimées d'une nation ou d'une autre, si on écrase leur mère unique? De qui invoqueront-elles le concours? Auprès de qui iront elles se réfugier? Car c'est elle qui a reçu, soutenu et défendu Athanase et tous les catholiques, et qui les a rendus à leurs sièges dont ils avaient été chassés (1). »

Hélas! les Grecs n'ont que trop cruellement expérimenté la vérité des paroles de saint Léon IX. Si, oublieux de leur vieille jalousie contre les Latins, et moins fiers de leur grandeur nationale, ils se fussent souvenus davantage de la prière du Sauveur en faveur de saint Pierre : *Rogavi pro te, et tu aliquando conversus*; oh! non jamais ils n'eussent oublié que Pierre est le pasteur universel, et toujours ils lui auraient rendu la plus parfaite obéissance.

III. L'Église romaine ne s'est-elle pas montrée dure envers les Grecs, et peut-elle se rendre témoignage de n'avoir rien épargné pour assurer la réconciliation?

Michel Cérulaire avait levé l'étendard de la révolte : « A peine assis sur le trône patriarcal de Constantinople, il effaça des sacrés diptyques le nom du pape de Rome, sous prétexte qu'il consacrait avec du pain et qu'il avait ajouté, au symbole, le *Filioque*. Bien plus, il prétendit se soustraire, lui et ses successeurs, à la juridiction du pontife romain, en même temps qu'il défendit toute sorte d'appel au siège apostolique. Il songeait en outre à étendre son autorité sur les autres patriarches, et à revendiquer, pour le patriarche de Constantinople, la primauté de juridiction que le pape exerçait en Orient (2). »

La tentative de Cérulaire fut infructueuse, il est vrai, de l'aveu même de Théodore Balsamon (3), et les Grecs restèrent encore quelque temps unis à l'Église romaine. Cependant les esprits s'aigrissaient peu à peu; le mauvais levain fermentait; la consommation du schisme était imminente. C'est alors que les pontifes romains commencent cette série de prévenantes démarches qui, jusqu'ici, hélas! ont été si infructueuses.

En 1074, saint Grégoire VII intéresse l'empereur Henri et d'autres souverains à la cause des Grecs.

En 1091, Urbain II envoie des [illegible] à l'empereur Alexis Comnène, alors en guerre avec les Patzinaces. Le pape entretint avec ce prince une correspondance [illegible] lieu d'espérer un entier apaisement. Alexis avait demandé au pape de venir à Constantinople présider un concile qui aurait terminé toutes les controverses. Par malheur, le schisme de l'antipape Guibert survint, et dérangea ces plans de pacification.

Pascal II (1100-1118) envoie, lui aussi, un légat à Constantinople, pour éclairer les sophistes de la cour, qui devenaient chaque jour plus puissants.

C'est sous Eugène III (1134-43) qu'eut lieu la fameuse conférence entre le légat du pape Anselme d'Havelberg et Néchites, archevêque de Nicomédie.

Adrien IV (1155) écrit à Basile, archevêque de Thessalonique, pour l'exhorter à la réunion, et Basile répond en conjurant le pape de lever tous les obstacles qui s'y opposent (4).

A la même époque, Alexandre III, qui succède à Adrien IV, engage des négociations avec l'empereur Manuel. Celui-ci envoya Nectaire au troisième concile de Latran, qu'Alexandre venait d'assembler. Mais comment conclure une paix sérieuse avec un prince qui voulait absolument que le pape lui donnât l'empire d'Occident? Alexandre répondit avec fermeté que les intérêts temporels ne doivent pas se mêler ainsi aux intérêts spirituels (1168). Toutefois, une réconciliation aurait peut-être été opérée, sans la déplorable intervention du patriarche de Constantinople, Michel Anchiolin. Ce fougueux ennemi des Latins prêchait publiquement, dans l'église de Sainte-Sophie, qu'*un Grec qui tuerait cent étrangers obtiendrait de Dieu le pardon du meurtre de dix Grecs* (5)? Au surplus, la haine des Latins s'augmente chaque jour, et les Grecs s'obstinent de plus en plus à n'estimer que la tradition de leurs Églises. Ce mépris parut dans la célèbre conférence d'Anselme d'Havelberg. Comme Néchites ne peut nier que l'Orient n'ait été un foyer d'hérésies, il en tire vanité, *puisque*, dit-il, *ces hérésies accusent dans leurs auteurs l'ardeur de l'étude et la pénétration de l'esprit. A Rome, on manquant de l'une et de l'autre, même pour produire des hérésies.*

Nous voici au quatrième concile de Latran (1215). Le pape Innocent III invita les patriarches d'Orient à s'y rendre. Ils s'y rendirent en effet. Le concile fit preuve de la plus grande condescendance envers les Grecs. Il alla jusqu'à donner au patriarche de Constantinople le second rang après l'évêque de

(1) [illegible] t. IX. [illegible] *Hist. de l'Église*, t. XIII. — (2) [illegible] par [illegible] xxxiii. — [illegible] VIII [illegible] — [illegible] en 1175 [illegible] *Collectio veterum [illegible] monumentorum.*

Rome. Il confirma ensuite tous leurs droits aux autres patriarches. De leur côté, ceux-ci reconnurent le droit d'appel au Saint-Siége, et s'engagèrent à recevoir le *Pallium* des mains du pape, auquel ils devaient prêter serment de fidélité. Ils pourraient ensuite donner le *Pallium* aux évêques, leurs suffragants, après avoir exigé d'eux le même serment de fidélité au pontife romain.

La paix ne fut pas de longue durée (1232), le pape Grégoire IX eut à subir les insolences de Germain, patriarche de Constantinople, lequel osait se plaindre *de la tyrannie de l'Eglise latine.* Le pontife se contenta de lui répondre avec douceur, pour établir la primauté de l'Eglise romaine, et constater que la rébellion des Orientaux était de date récente. Il ajoutait ces paroles remarquables : « *Cum enim Græcorum Ecclesia a Romanæ sedis unitate recessit, statim privilegio caruit ecclesiasticæ libertatis, et quæ fuerat libera, facta est secularis potestatis ancilla, ut, justo Dei judicio, quæ noluit divinum recognoscere in Petro primatum, tolleret invicto seculare dominium* (3). » Paroles terribles, qui tout à la fois constataient les malheurs du passé et prophétisaient ceux de l'avenir ! Enseignement formidable pour les Eglises particulières, auxquelles le démon de l'orgueil pourrait encore souffler la tentation de relâcher les liens qui les unissent à l'Eglise mère et maîtresse.

Mais le Pape ne s'en tint pas là. L'année suivante (1233), il envoya à Nicée deux dominicains et deux franciscains avec pleins pouvoirs d'opérer un rapprochement. Les Grecs firent encore échouer cette bonne volonté (2).

En 1245, le pape Innocent IV célébra le premier concile de Lyon, et les patriarches d'Orient y assistaient ainsi que l'empereur de Constantinople. Dans la douleur que les Pères ressentaient du schisme, et afin d'y remédier plus efficacement, ils décrétèrent des secours en faveur de l'empire de Constantinople. C'était, disaient-ils, une manière de prouver que l'Eglise, la mère commune, sait consoler ses enfants affligés. «.. *Ut imperium ipsum de adversariorum dominis erui valeat, et reduci, auctore Domino, ad ejusdem corporis unitatem, sentiat que post conterentem malleum inimicorum dexteram matris Ecclesiæ consolantem, et post assertionis erroneæ cæcitatem, visum, catholicæ fidei professione, resumat* (3). »

Infortunés Orientaux ! A chacune des époques de leur histoire, ils avaient éprouvé sensiblement que leur prospérité temporelle dépendait en grande partie de leur fidélité à l'Eglise romaine. C'était un des motifs que Pierre d'Antioche alléguait à Michel Cérulaire, pour le détourner de sa criminelle entreprise. « Je vous en conjure, lui disait-il, considérez que de cette longue division entre notre Eglise *et ce grand siége apostolique*, sont venues toutes sortes de malheurs : les royaumes sont en trouble, les villes et les provinces désolées, nos armées ne prospèrent nulle part. » Depuis, la main du Seigneur s'est appesantie sur eux d'une façon encore plus effrayante. Et pourtant ils ne furent sensibles ni à la voix du malheur, ni à celle de la reconnaissance !

Quatre ans après le concile de Lyon, en 1249, le pape Innocent IV est obligé d'envoyer des franciscains à Constantinople pour ramener les Grecs. Les députés furent bien reçus ; mais leur mission resta sans résultat satisfaisant.

En 1254, un autre député du Pape, le franciscain Jean de Parde, s'occupe d'une réunion; mais les négociations échouèrent, parce que le Pape refusa de seconder les intérêts temporels du Grec Totase (Jean Ducas), autrement que par une simple *intercession.* Totase exigeait que le pape usât en sa faveur *de la plénitude de la puissance apostolique.*

En 1258, Alexandre IV envoie à l'empereur Jean Lascaris l'évêque d'Orvieto, porteur d'une instruction détaillée touchant l'affaire de la réunion. Le légat devait assembler un concile, si on le désirait, et accorder tout ce qu'il pourrait. Ce qu'il ne pourrait pas accorder, il ne devait pas le refuser : il inviterait plutôt les Grecs à faire une démarche auprès du pape lui-même. Malheureusement lorsque le légat fut arrivé à Bérie, il y recontra Georges Ancepolité, que Lascaris avait chargé de le congédier (4).

Cependant la haine des Grecs contre les Latins grandissait chaque jour. Germain, patriarche de Constantinople, fut généralement détesté, parce qu'il penchait vers la réunion. Comment donc Michel Paléologue put-il songer à opérer un rapprochement ! C'est sur quoi les historiens ne tombent pas d'accord. Les uns veulent que l'empereur ait procédé en toute sincérité dans ses démarches auprès du pape ; d'autres, au contraire, l'accusent d'avoir été guidé par le seul intérêt. Il voyait, en effet, les efforts de l'Europe dirigés vers le rétablissement de l'Empire latin de Constantinople n'était-il pas habile de s'assurer un protecteur dans le pontife romain ? Au fait, l'historien Pachymène dit de ce prince, que « tout ce qu'il faisait, relativement à la réunion, n'était que dissimulation, que déguisement, que fausse démonstration (5). »

Quoi qu'il en soit, c'est aux efforts combinés de Michel Paléologue et du Pape Grégoire X que l'on doit la célébration du second concile de Lyon (1274). Là fut solennellement reconnue par les Grecs la primauté et l'infaillibilité de l'Église. Aussi la paix semblait devoir être éternelle surtout par suite de la conversion du patriarche de Constantinople, Jean Reccus. Celui-ci succédait, il est vrai au patriarche

(1) Labbe, t. XI, col. 321. — (2) Wading, *Annales S. Franc.* — (3) Labbe, ib., col. 650 et seqq. — (4) Leo A[illegible]tius, op. cit., l. II, c. XIV. — (5) *Histoire de l'Orient*, l. VI, ch. XIV et XV.

Joseph qui n'avait point voulu souscrire aux actes du concile de Lyon; mais converti lui-même par suite de la réflexion et de l'étude, son témoignage devait paraître considérable aux yeux de la multitude. Dans un synode assemblé par lui, Reccus dit anathème *à quiconque ne reconnaît pas que l'Église romaine est la mère et le chef de toutes les autres Églises, et la maîtresse qui enseigne la foi orthodoxe; que son Souverain Pontife est le premier et le pasteur de tous les chrétiens de quelque rang qu'ils soient, évêques, prêtres ou diacres.*

Observons en passant combien se trompent les Grecs quand ils ne reconnaissent d'autres conciles œcuméniques que les huit premiers. Que font-ils donc des quatrième de Latran et des deux conciles de Lyon, auxquels ils voulurent assister? De plus, pourquoi le patriarche actuel de Constantinople refuse-t-il d'accepter le huitième concile tenu en 869? Il était pourtant reconnu pour œcuménique par les Grecs du quatorzième siècle. Le conciliabule, réuni en 1341 à Constantinople contre le moine Grégoire Palamas, s'intitule en effet neuvième concile œcuménique.

Malheureusement Michel Paléologue ne demeure pas ferme dans sa foi; et tout en soutenant Reccus, il laissait le schisme se perpétuer. Lorsqu'en 1278, le Pape Nicolas IV lui envoya des ambassadeurs pour le sonder sur la question d'un cardinal-légat qui résiderait à Constantinople, Michel n'eut pas honte d'avouer au clergé de la ville impériale, que la politique agirait toute seule en cette affaire, les engageant, en conséquence, à bien accueillir les nonces du Pape. « ... Vous savez, ajouta-t-il, que quand on veut faire une chose heureuse, il ne faut pas, comme on dit, effaroucher les bêtes... Je leur donnerai de belles paroles; mais, je vous le répète, je n'en suis pas moins décidé à ne faire aucun changement à l'ancienne *croyance* (1). »

A la mort de Michel Paléologue, nouvelle rupture. Andronic, son fils, se déclare schismatique et dépose Reccus.

Nouveaux efforts de la part des Papes. Nicolas IV essaye, en 1288, de ramener les Grecs, mais il échoue complètement.

En 1331, le Pape Jean XXII envoie deux nonces à Constantinople. Une conférence aurait eu lieu et probablement avec succès, si Nicéphore Grégoras, chargé de soutenir la discussion, n'eût décidé le patriarche à refuser la demande des envoyés du Pape.

Huit ans après, en 1339, l'empereur Andronic III envoie à son tour une ambassade au Pape Benoît XII. Mais il met des conditions au retour des Grecs. Il exige que le Pape convoque un concile général, et qu'avant toutes choses, il prouve efficacement la délivrance des Grecs, qui gémissent sous l'oppression des Turcs. Le Pape répond avec fermeté que les Grecs doivent avant tout faire la profession de foi telle qu'elle a été réglée au second concile de Lyon, et qu'après cela ils pourront espérer du Saint-Siège toutes sortes [illegible].

En 1347, Cantacuzène [illegible] au Pape Clément VI qu'il est disposé à faire tomber le mur qui sépare les deux Eglises. Mais on ne voit aucun résultat certain.

Cependant en 1369, la réconciliation parut un moment achevée. Jean Paléologue, venu à Rome pour réclamer les secours des Latins contre les Turcs, confessa publiquement, en présence de quatre cardinaux, la foi de l'Église romaine. Dans un écrit, donné en forme de bulle, souscrit de sa main en vermillon et scellé en or, il reconnut *que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; que l'Église romaine a la primauté sur toute l'Eglise catholique, qu'il lui appartient de décider les questions de foi et que tout fidèle peut librement en appeler à son tribunal.* Par un autre écrit, parfaitement semblable, l'empereur reconnait pour *Eglise romaine* celle où siégeait actuellement le Pape Urbain V. Paléologue confirma la sincérité de sa déclaration par un serment solennel; enfin, il s'humilia devant le Pape en lui baisant les pieds.

Nous voici au concile de Florence. Il est temps de nous reposer un peu des fatigues de notre course rapide à travers les circonstances et les révoltes de l'Orient. De la part des Grecs quelques démarches ont été faites vers Rome; mais ont-elles été inspirées par l'amour sincère de la paix? N'ont-elles pas au contraire été dirigées par le seul intérêt temporel? — Rome a aussi multiplié les démarches auprès des Grecs: étaient-elles sincères? Le lecteur jugera si l'amour les dictait, et si le défaut de succès peut raisonnablement être imputé au pontife romain. L'historien Chalcondyle a été juste envers l'Eglise latine et son pontife quand il a écrit à propos du concile de Florence: « *Romani et eorum Pontifex* maximus, *nullam passus occasionem omittentes, legatos miserunt,* etc. (2). » Oui l'Église romaine a saisi toutes les occasions de panser et de guérir les plaies de la fille malade. *Quid ultra debui facere?*

Nous ne parlerons pas ici du concile de Florence, devant étudier ailleurs les actes de ce concile; nous nous bornerons à dire que, grâce à l'empereur Jean Paléologue, au patriarche Joseph et à plusieurs autres prélats, il rétablit momentanément l'union. Onze ans plus tard, par les intrigues et les mensonges de Marc d'Éphèse, les Grecs étaient revenus, pour la plupart, à leurs anciens errements. Cependant l'invasion des Turcs menaçait Constantinople. Constantin Dracosès, à la vue de l'ennemi, recourut à la protection du Pape. Le pontife, c'était Nicolas V, fit entendre, dans sa réponse, des paroles à la fois sévères et paternelles. Après avoir rappelé les maux qui, depuis cinq siècles, fondaient sur l'Orient, le Pape se demandait s'il ne fallait pas enfin [illegible] la cause dans la conduite des Grecs à l'égard du Saint-Siège.

op. et loc. cit. — (2) *Hist. Rerum Turcicarum L. I.*

« Voici, disait le Pape, bientôt cinq siècles que Satan, le prince et l'auteur de tous les péchés, mais principalement du schisme et de la division, a détaché l'Eglise de Constantinople de l'obéissance du Pontife romain, qui est le successeur de Pierre et le vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ. *Des traités infinis sont intervenus. Beaucoup de conciles ont été célébrés, des légats sans nombre ont été envoyés pour guérir cette plaie cruelle dans l'Eglise de Dieu.* Dernièrement enfin, par la Providence divine, au concile de Ferrare et de Florence, l'empereur Jean Paléologue et le patriarche Joseph de Constantinople, accompagnés d'une suite nombreuse de prélats et de seigneurs, s'étant assemblés avec le pape Eugène IV, les cardinaux de la sainte Eglise romaine et une multitude considérable de prélats occidentaux, ils ont mis tous leurs soins à extirper ce schisme invétéré ; et enfin, par la grâce de Dieu, *toutes les difficultés étant surmontées, on est arrivé à publier de concert le décret de cette union.* »

« *Ces choses ont été faites sous les yeux de l'univers entier*, et le décret de cette réunion, rédigé en lettres grecques et latines, avec la souscription manuelle de tous les assistants, a été transmis par toute la terre. En est témoin l'Espagne avec ses quatre royaumes chrétiens,.... témoins l'Hibernie et l'Ecosse, situées à l'extrémité du monde ; témoin la Germanie, habitée par des peuples sans nombre et étendue sur un immense territoire ; témoins le Danemark, la Norwége et la Suède, à l'extrémité du Septentrion ; témoin l'illustre royaume de Pologne ; témoins la Hongrie et la Pannonie ; témoin toute la Gaule.... *Tout cet univers a des exemplaires du décret où ce schisme invétéré* est aboli, d'après le témoignage de l'empereur Jean Paléologue, du patriarche Joseph, et des autres qui, de Grèce, vinrent à Florence, et dont les souscriptions se trouvent consignées partout.

» Et cependant, poursuit le Pontife, depuis tant d'années ce décret d'union est passé sous silence chez les Grecs ; on n'y voit aucune disposition dans les esprits pour embrasser cette union, on diffère d'un jour à l'autre, on répète toujours les mêmes excuses. Que les Grecs ne s'imaginent pourtant pas que le Pontife romain et l'Eglise occidentale soient privés de la vue, et qu'ils ne comprennent pas où tendent ces excuses et ces délais. Ils comprennent, mais ils patientent, fixant leurs regards sur le Seigneur Jésus-Christ, le Pontife éternel, qui ordonna de conserver encore jusqu'à la troisième année le figuier infructueux que le propriétaire voulait couper à cause de sa stérilité. »

Hélas ! le Pape fut prophète. Trois ans ne s'étaient pas encore écoulés, et Mahomet II se chargea d'arracher l'arbre qui depuis longtemps fatiguait le sol par sa stérilité. Constantinople fut conquise et livrée aux horreurs du pillage.

Depuis le temps de Michel Cérulaire, nous l'avons constaté, les Papes n'ont épargné aucun soin pour ramener les Orientaux à l'unité catholique. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de poursuivre davantage notre étude ; assurément, l'on peut croire que depuis le concile de Florence, le siége apostolique n'aura pas abandonné sa douceur traditionnelle. L'Eglise romaine n'oublie jamais qu'elle est mère.

Deux faits, toutefois, me semblent ne devoir pas être passés sous silence : 1° le respect du Saint-Siége pour le rite oriental ; 2° la lettre de Sa Sainteté le pape Pie IX aux schismatiques d'Orient en date du 6 janvier 1848.

Il est remarquable, en effet, que jamais l'Eglise latine n'a prétendu porter la moindre atteinte aux rites des Orientaux. Si elle exige, à bon droit, que les missionnaires latins conservent le rite de l'Eglise mère et maîtresse, elle consent, de bonne grâce, que dis-je ? elle exige rigoureusement que les Orientaux n'abandonnent point leurs antiques liturgies. Aussi, les Souverains-Pontifes ont-ils été unanimes à blâmer la tendance de missionnaires imprudents qui cherchaient à implanter le rite latin sur le sol d'Orient.

Ils n'ont cessé de rappeler aux ouvriers apostoliques qu'en travaillant à la réconciliation des peuples engagés dans le schisme, il faut éviter avec le plus grand soin de chercher à leur faire embrasser le rite latin, attendu que le Saint-Siége leur envoie des missionnaires dans le seul but de les ramener à la foi orthodoxe. Benoît XIV résume tous les actes du Saint-Siége sur ce point important dans la célèbre bulle *Ablata Vobis*, en date du 26 juillet 1755.

Quant à notre Saint-Père le pape Pie IX, non-seulement il imite ses glorieux prédécesseurs dans le respect traditionnel du Saint-Siége pour les rites orientaux, mais il a donné à l'Eglise orientale elle-même l'assurance formelle que, pour faciliter une réunion si désirée, il conservera leur rang hiérarchique à tous les membres du clergé schismatique, s'ils veulent revenir à l'unité. Je cite la fin de cette magnifique encyclique, envoyée aux premiers jours du pontificat de Pie IX.

« Aucune raison ne peut donc vous excuser de ne pas revenir à la véritable Eglise et à la communion de ce Saint-Siége.... Quant à nous, nous vous en donnons l'assurance ; rien ne nous serait plus doux que de vous voir revenir à notre communion. *Bien loin de chercher à vous affliger par quelque prescription qui pourrait vous paraître dure, nous vous recevrons avec une bienveillance toute paternelle et avec le plus tendre amour, selon la coutume constante du Saint-Siége.* Nous ne vous demandons que les choses absolument nécessaires. Revenez à l'unité ; accordez-vous avec nous dans la profession de la vraie foi, que l'Eglise catholique retient et enseigne, avec l'Eglise elle-même, gardez la communion du siége suprême de Pierre. Pour ce qui est de vos rites sacrés, il

n'y aura à rejeter que les choses qui s'y rencontreraient contraires à la foi et à l'unité catholiques. Cela effacé, vos antiques liturgies orientales demeureront intactes. Nous avons déjà déclaré, dans la première partie de cette lettre, combien ces liturgies nous sont chères, et combien elles l'ont été à nos prédécesseurs, à cause de leur antiquité et de la magnificence de leurs cérémonies si propres à nourrir la piété.

« De plus, nous avons délibéré et arrêté, quant aux ministres sacrés, aux prêtres et aux pontifes des nations orientales qui reviendront à l'unité catholique, de *tenir la même conduite qu'ont tenue nos prédécesseurs, en tout d'occasions*, dans les temps qui ont immédiatement précédé celui où nous vivons et dans les temps antérieurs. Nous leur conservons leurs rangs et leurs dignités, et nous compterons sur eux, non moins que sur les autres clercs catholiques de l'Orient, pour maintenir et propager parmi leurs peuples le culte de la religion catholique. Enfin, nous aurons la même bienveillance et le même amour pour eux et pour les laïques qui reviendront à notre communion, que pour tous les autres catholiques orientaux. Nous nous appliquerons sans relâche et avec le plus grand soin à bien mériter des uns et des autres. »

Que pourrions nous ajouter à cette invitation si affectueuse du Pontife ? Bien malheureux serait assurément celui qui ne reconnaîtrait là les accents d'un père tendre qui soupire après le salut de son fils égaré !

Oh ! non. Il nous est impossible de nous résigner à croire que l'Orient persistera dans les voies de l'iniquité et de la révolte. Si Dieu a fait les nations guérissables, pouvons-nous ne pas tout espérer pour un peuple qui reçut les prémices de la foi, et qui fut l'instrument dont le Sauveur se servit pour répandre chez les autres peuples la lumière de l'Évangile ! L'Orient perdrait-il donc à tout jamais le fruit des travaux de tant d'apôtres et de docteurs !

Nous avons, d'ailleurs, un autre sujet d'espérance en faveur de l'Orient, c'est l'immense mansuétude dont l'Église romaine a fait preuve à son égard. Tant de larmes et de charité ne sauraient être stériles. *Memento, Domine, David et omnis mansuetudinis ejus !*

LIVRE CINQUANTE-HUITIÈME

DE LA FIN DU HUITIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, 870, A LA SECONDE ET DERNIÈRE EXPULSION DE PHOTIUS ET SON REMPLACEMENT PAR LE PATRIARCHE ÉTIENNE, EN 886.

Crise de l'humanité, pour aboutir, en Occident, à l'âge viril; en Orient, à la décrépitude. — Despotisme de Hincmar de Reims. — Ravages des Normands. — Empereurs d'Occident meurent les uns sur les autres. — Alphonse le Grand en Espagne. — Alfred le Grand en Angleterre. — Rome, centre et Remède unique du monde chrétien. — Esclavons continuent, Russes commencent à se convertir. — L'Orient troublé par les impostures et le schisme de Photius, cherche et trouve le remède à ses maux dans la soumission à l'Eglise romaine.

Vers la fin du neuvième siècle, l'univers chrétien tombait malade ; il éprouvait les premiers symptômes d'une maladie qui, pour l'Occident, devait durer un siècle, et de longs siècles pour l'Orient. En Occident, c'était une crise, une fièvre occasionnée par la jeunesse encore un peu sauvage des nations chrétiennes, mais qui annonçait un âge viril ; en Orient, chez les Grecs, dans le Bas-Empire de Constantinople, c'était un vice originel qui n'avait jamais pu être extirpé, et dont le venin, corrompant de plus en plus la masse du sang, finira, après quelques intervalles de mieux, par une longue paralysie et la mort.

Dès la fin du neuvième siècle, la maladie de l'Orient se trouva tellement envenimée, que, même avec les efforts du malade, le remède suprême d'un concile œcuménique ne peut y apporter qu'une suspension temporaire, non une guérison radicale. L'Italie avait l'âme saine, mais le corps travaillé par de violentes humeurs. La foi de l'Italie était une et sans tache ; son état politique était bien divers, bien incertain, bien trouble. La haute Italie, assez paisible sous le gouvernement de l'empereur Louis II, mais à qui elle ne voyait point de fils pour lui succéder, était convoitée d'avance par les Français d'un côté, par les Allemands de l'autre. Pour elle, s'il eût été possible, elle se serait passée volontiers et des Allemands et des Français. L'Italie inférieure, divisée, déchirée, entre les Grecs qui y tenaient encore quelques villes, les Sarrasins qui en avaient surpris quelques autres, les ducs et les comtes lombards qui se cantonnaient dans leurs forteresses; l'Italie inférieure, pillée, ravagée, tantôt par les uns, tantôt par les autres, ne savait à qui elle appartenait. Au fond, elle n'était proprement ni à elle ni à personne. Les seigneurs du pays, au lieu de se réunir contre les Sarrasins, ne cherchaient qu'à se rendre indépendants chacun de son côté; pour cela, ils ne se faisaient pas scrupule de faire quelquefois alliance avec ces infidèles. Si par moments ils reconnaissaient la souveraineté de l'empereur d'Occident ou de celui de Constantinople, ce n'était que de nom et qu'autant qu'ils y voyaient leur propre avantage. Leur but réel, à tous et à chacun, c'etait de n'avoir au-dessus d'eux ni souverain ni loi. Et en ceci, les rois des Français et des Allemands leur donnaient quelquefois l'exemple.

Les démêlés de l'empereur Louis II avec les rois, ses frères et ses oncles, avaient donné aux Sarrasins le temps de se fortifier dans le duché de Bénévent, et de mettre en danger toute l'Italie. Louis II, par un édit publié en 866, rassembla toutes les forces de son royaume pour repousser les infidèles. Au mois de juin, il entra dans la Campanie et fit reconnaître son autorité par les princes de Bénévent, de Salerne et de Capoue, qui affectaient l'indépendance. L'année suivante, il alla chercher les Sarrasins dans la Pouille, et il y éprouva une grande défaite devant Bari; il ne renonça cependant pas au dessein qu'il avait formé de chasser de cette province ces dangereux ennemis. Dès l'an 868, il prit sur eux Matera, Venosa et Canosa. Il remporta, en 870, plusieurs avantages sur des bandes de Sarrasins qui dévastaient les Calabres; enfin, l'an 871, il contraignit les infidèles qui occupaient la ville de Bari à capituler.

L'empereur Louis était ainsi occupé à faire la guerre aux Sarrasins et à protéger la chrétienté, lorsque son frère Lothaire, roi de

Lorraine mourut le 8 août 869. Comme il ne laissait point d'enfant légitime pour lui succéder, le royaume de Lorraine revenait par droit de succession à son frère, l'empereur Louis. De plus, d'après la charte de 817, quand un roi venait à mourir sans enfant légitime, son royaume retournait à l'empereur. Ainsi le royaume revenait doublement à Louis II. Comme la guerre contre les Sarrasins ne lui permettait pas d'en aller prendre possession, il pria le pape Adrien II d'employer son autorité apostolique pour lui conserver ses droits. Le Pape écrivit plusieurs lettres à cet effet. La première aux seigneurs du royaume de Lothaire, où il les exhorte à être fidèles à l'empereur Louis, comme légitime héritier de son frère, et à ne céder ni aux promesses ni aux menaces de qui que ce soit, pour se retirer de son obéissance, sous peine d'excommunication et d'anathème. La seconde lettre est aux seigneurs du royaume de Charles le Chauve, contenant les mêmes menaces. et relevant les services que l'empereur Louis rend à l'Église en combattant les Sarrasins, ainsi que la sainteté des serments que les trois frères avaient faits de conserver leurs partages entre eux et leurs neveux. Le Pape ajoute : Si quelqu'un s'oppose aux justes prétentions de l'empereur, qu'il sache que le Siége apostolique est pour ce prince, et que les armes que Dieu nous met en main sont préparées pour sa défense. Sur quoi Fleury fait cette réflexion : Ainsi le Pape se rendait arbitre des couronnes. Cette réflexion nous paraît peu réfléchie ; car, en tout cela, le Pape ne faisait que se rendre, comme il devait, le protecteur du droit et de la justice, ainsi que de la sainteté des serments. Ces deux lettres, datées du cinquième de septembre 869, étaient accompagnées de deux autres ; l'une à tous les évêques du royaume de Charles, l'autre à Hincmar de Reims en particulier. Le Pape les exhorte à détourner le roi Charles de cette injuste entreprise, et donne pouvoir à Hincmar d'agir, en cette occasion, comme délégué du Saint-Siége, répétant la même menace d'anathème. Ces quelques lettres étaient portées par deux évêques, Paul et Léon, légats envoyés exprès (1).

Quand ils arrivèrent en Lorraine, l'usurpation qu'ils devaient prévenir se trouvait consommée. Car, sitôt que Charles le Chauve eut appris la mort de son neveu Lothaire, il marcha en diligence vers son royaume ; plusieurs seigneurs et plusieurs évêques se donnèrent à lui : il arriva à Metz le cinquième de septembre 869, et, le vendredi neuvième, il fut couronné solennellement en cette manière.

Les évêques présents, au nombre de sept, dont le principal était Hincmar de Reims, s'assemblèrent dans l'église cathédrale de saint Étienne. Le roi et les seigneurs y étant, et quantité de peuple, l'évêque Adventius de Metz prit la parole et dit : Vous savez ce que nous avons souffert sous le défunt roi, notre maître, pour des causes qui sont assez connues, et la douleur que nous avons ressentie de sa malheureuse mort. Tout notre recours a été aux jeûnes et aux prières, nous adressant à celui qui secourt les affligés, qui donne les bons conseils et distribue les royaumes, pour le prier de nous donner un roi selon son cœur, et de nous réunir tous pour recevoir unanimement celui qu'il aurait choisi. Nous voyons sa volonté dans le consentement avec lequel nous nous sommes volontairement donnés au roi Charles, ici présent, légitime héritier de ce royaume. C'est pourquoi nous devons reconnaître qu'il nous est donné de Dieu, et le prier qu'il nous le conserve longtemps pour la défense de l'Église et notre repos. Mais il faut auparavant qu'il nous fasse, s'il lui plaît, entendre de sa bouche ce qui convient à un roi très-chrétien et à un peuple fidèle.

Alors le roi Charles dit : Ce discours, fait au nom de tous les évêques, et vos acclamations, montrent bien que je suis venu ici par le choix de Dieu et pour votre salut. Sachez donc que je veux conserver son honneur et son service, ainsi que celui des églises, honorer et protéger chacun de vous selon son rang, et lui rendre justice selon les lois ecclésiastiques et civiles, à condition que chacun me rendra l'honneur, l'obéissance et le secours, comme vos prédécesseurs ont fait aux miens.

Ensuite, à la prière des quatre évêques de la province de Trèves, Adventius de Metz, Hatton de Verdun, Arnoul de Toul, Francon de Tongres, l'archevêque Hincmar prit la parole et dit entre autres : Outre les témoignages de la volonté de Dieu, que l'évêque Adventius vous a représentés, considérez que le père de notre roi, l'empereur Louis, de sainte mémoire, descendait par saint Arnoulfe de la race de Clovis, qui fut converti par saint Remi, avec toute la nation des Francs, baptisé dans la métropole de Reims, et sacré roi d'une huile envoyée du ciel, que nous avons encore. Le même Louis fut couronné empereur à Reims par le pape Étienne ; et, après que quelques factieux lui eurent ôté l'empire, il lui fut rendu dans cette église de Metz et devant cet autel de Saint-Étienne, où il fut couronné par les évêques. Nous y étions présents. Et, parce que nous lisons dans les histoires saintes que les rois se faisaient sacrer pour chaque royaume qu'ils acquéraient, ces évêques jugent à propos si vous en êtes d'accord, que ce prince soit couronné devant cet autel pour ce royaume, dont vous lui prêtez volontairement l'obéissance. Déclarez si vous en êtes d'accord. Tous le témoignèrent par leurs acclamations, et l'archevêque dit : Rendons-en donc grâces à Dieu, en chantant le *Te Deum* (2).

Ensuite les six évêques, savoir, outre les quatre déjà nommés, Odon de Beauvais et

(1) Adr., *Epist.* XIX-XXII. — (2) Labbe, t. VIII, p. 1531.

Hincmar de Laon, neveu de celui de Reims, prononcèrent chacun une oraison sur le roi devant l'autel de Saint-Etienne; et l'archevêque Hincmar ajouta une bénédiction solennelle, pendant laquelle il fit au roi l'onction du saint-chrême sur le front, depuis l'oreille droite jusqu'à l'oreille gauche, et sur la tête. Et, pendant qu'il prononçait une autre bénédiction, les évêques mirent au roi la couronne, et lui donnèrent la palme et le sceptre. Tout cela se fit avant la messe, à laquelle on fit mémoire de saint Gorgon, martyr que l'Eglise honore ce même jour, neuvième de septembre, et on dit les oraisons pour le roi, telles que nous les disons encore. On peut remarquer que, de tout le royaume de Lorraine, qui s'étendait depuis l'embouchure du Rhin et de l'Escaut jusqu'à la Provence, il n'y avait que quatre évêques présents à l'élection et au couronnement de Charles le Chauve.

Lorsque les légats du pape Adrien, les évêques Paul et Léon, arrivèrent en France avec les lettres du chef de l'Eglise contre l'usurpation de la Lorraine, ni Charles le Chauve ni Hincmar de Reims ne s'en mirent beaucoup en peine. En effet, le Pape n'avait de son côté que la justice et le bon droit. Les légats furent donc congédiés avec quelques vaines paroles. Il n'en fut pas de même pour Louis, roi de Germanie. Il réclamait une part au royaume de son neveu Lothaire. Il n'y avait pas plus de droit que Charles le Chauve, mais il avait une armée. On négocia donc, et les deux oncles se partagèrent le royaume de leur neveu Lothaire, au préjudice de leur neveu l'empereur Louis. Charles le Chauve eut le Dauphiné, le Lyonnais, la plus grande partie de la Bourgogne, du pays de Liége et du Brabant; Louis de Germanie eut l'autre partie de la Bourgogne, l'Alsace, Metz et les provinces rhénanes, jusqu'à la Frise; l'empereur Louis II, qui devait avoir le tout, n'eut rien.

Quand le pape Adrien eut appris que Charles le Chauve, sans s'arrêter à ses défenses, s'était mis en possession du royaume de Lothaire, il le trouva fort mauvais et lui renvoya de nouveaux légats chargés de six lettres, du vingt-septième de juin 870. La première est à Charles même. Le Pape y fait voir que, comme pasteur suprême, il ne lui est point permis de garder le silence. Car, pour ne point parler du mépris que vous avez fait des légats du Siége apostolique, ne les recevant pas comme les rois ont coutume de faire, ne serons-nous pas forcé de rendre compte pour vous au Seigneur, si, au mépris de l'Ecriture et des Pères, au mépris de vos propres serments, vous envahissez le royaume de l'empereur Lothaire, qui, d'après les lois divines et humaines, appartient à son fils l'empereur Louis, et si vous ne craignez pas de vous rendre ainsi coupable de parjure? Avez-vous donc oublié que les serments par lesquels vous avez juré de ne convoiter ni envahir les royaumes des autres, particulièrement ceux de vos frères; avez-vous donc oublié que vos serments et ceux des vôtres ont été envoyés au Siége apostolique; que nous les avons discutés et ratifiés, et que nous les conservons aujourd'hui encore dans nos archives? Que si cela ne suffit point, nous vous rappellerons vos propres paroles, pour vous confondre davantage et vous faire rentrer en vous-même. Lorsque, vaincu par les forces de Louis, le fils de votre frère, vous avez perdu votre royaume, n'avez-vous pas adressé au Siége apostolique une lettre, que nous avons entre les mains? N'y dites-vous pas ces propres mots : Après la bataille de Fontenay, nous étant assemblé avec nos frères et ayant fait le partage des royaumes, nous avons fait la paix et nous avons juré, avec serment, que nul d'entre nous n'envahirait les frontières de l'autre? Et voilà maintenant qu'au mépris de ces serments, on envahit et on m'enlève mon royaume! Que Votre Apostolat ait pitié de moi! qu'il ne laisse point cet attentat impuni, de peur que le nom du Christ ne soit blasphémé parmi les nations. Voilà comme, d'après vos propres paroles, il ne vous sied pas de convoiter le bien d'autrui; voilà comme l'on vous montre ce que c'est que de mépriser les serments faits en public; enfin, voilà comme l'on vous fait voir que nous ne devons pas vous laisser impuni vous-même. Ce que vous nous conjuriez de faire à un autre, la justice nous oblige de vous le faire à vous, d'autant plus que ce n'est que de parole que dans vos nombreuses lettres, vous vous glorifiez d'être le fils dévoué de l'Eglise romaine.

En effet, votre dévouement s'est si bien évanoui, que, après avoir congédié nos légats sans aucune réponse convenable, et après avoir astucieusement omis de nous écrire, vous avez négligé jusqu'à présent, au mépris du Siége apostolique, de lui envoyer les ambassadeurs et les lettres que vous aviez annoncés. Si un autre vous a donné un tel conseil, il vous a manqué de fidélité; si vous l'avez pris vous-même, vous avez fait une chose peu digne de la majesté royale. Quant à la paix et à la concorde dont vous nous aviez engagé à être le médiateur entre l'empereur et vous, nous nous en sommes chargé volontiers et nous avons commencé à y donner nos soins. Mais, pendant que lui combattait les ennemis du nom chrétien, endurait de nombreuses fatigues pour la délivrance du peuple de Dieu et défaisait une multitude de Sarrasins, c'est vous qui avez refusé la paix. Bien plus, après lui avoir envoyé ces propositions artificieuses, vous avez envahi de plus en plus son royaume et obligé ses fidèles à vous prêter serment : ce que vous auriez craint de lui faire, s'il n'était occupé nuit et jour de tant de travaux pour l'amour du Christ et la perpétuelle paix de son Eglise.

Après des considérations si fortes et si pressantes, le Pape conclut en disant : Nous vous enjoignons, avec une affection paternelle,

qu'après cette troisième monition vous cessiez d'envahir le royaume de ce prince et de faire à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse; autrement nous irons nous-même sur les lieux et nous ferons ce qui est de notre ministère. Enfin, il lui recommande ses légats, savoir, Jean et Pierre, évêques, et Pierre, cardinal, chargés de lui dire de bouche ce qu'il ne voulut pas écrire (1). Il y avait avec eux deux autres évêques, Vivold et Jean, envoyés par l'empereur Louis. Le Pape écrivit en substance les mêmes choses aux seigneurs et aux évêques du royaume de Charles, et en particulier à Hincmar, comme le premier en dignité. Il se plaint que ce prélat n'a point répondu à ses lettres, envoyées par les légats précédents : ce qu'il dit être sans exemple. Il ajoute qu'Hincmar, n'ayant pas détourné le roi de cette usurpation, s'en est rendu non-seulement complice, mais auteur; et il lui ordonne, à lui et aux autres évêques, au cas que le roi Charles persiste dans sa désobéissance, de se séparer de sa communion et de n'avoir aucun commerce avec lui, s'ils veulent demeurer dans la communion du Pape (2).

Enfin, Adrien II écrivit à Louis de Germanie et aux évêques de son royaume. Il loue le roi de ce qu'il a toujours conservé la paix et l'union avec l'empereur Louis, sans prétendre au royaume de Lothaire; ce qui montre qu'il croyait ce prince meilleur qu'il n'était, et qu'il ignorait encore le partage qu'il venait de faire avec son frère Charles. Aussi, quand les légats du Pape et de l'empereur vinrent le trouver à Aix-la-Chapelle, ils les congédia promptement et les envoya en France. Toutefois, l'année suivante, il eut assez de conscience pour rendre à l'empereur Louis une partie de ce qui lui appartenait. Charles le Chauve, ayant reçu les légats à Saint-Denis, envoya lui-même deux ambassadeurs à Rome, chargés de lettres pour apaiser le Pape et de présents pour Saint-Pierre.

L'archevêque Hincmar, qui avait négligé à dessein de répondre aux premières lettres du Pape, ne put s'empêcher de répondre aux secondes. Il le fit, suivant sa coutume, d'une manière prolixe et artificieuse, plus en sophiste qu'en évêque. Le Pape avait posé nettement l'état de la question : les droits incontestables de l'empereur Louis au royaume de son frère Lothaire; les traités et les serments jurés entre les princes de ne pas envahir les biens l'un de l'autre; les propres paroles par lesquelles Charles le Chauve avait invoqué pour lui-même l'autorité du Pape en pareil cas; le peu de délicatesse qu'il y avait d'envahir le royaume d'un prince occupé à repousser les infidèles; l'obligation indispensable pour le Pape de conserver à chacun le sien, surtout à celui qui travaillait actuellement pour le salut de la chrétienté. Hincmar dissimule tout cela. Il fait parler des tiers, comme si tout le mal venait du Pape. On trouve dans sa lettre ces mots entre autres : Ils disent que la conquête des royaumes de ce monde se fait par la guerre et par les victoires, et non par les excommunications du Pape et des évêques. Comme le Pape n'avait usé de l'excommunication que pour conserver à chacun ce qui lui était dû, cette proposition revient à dire, qu'il n'y a d'autre droit que la force : ce qui est justifier les tyrans et les usurpateurs, petits et grands, de tous les siècles. Des auteurs français trouvent cette lettre respectueuse, mais bien ferme : Muratori la trouve bien insolente; à son avis, le pape Adrien était le défenseur de la justice, Hincmar l'avocat de l'iniquité (3). Nous pensons comme Muratori.

Charles le Chauve, qui ambitionnait tant de gouverner des royaumes, ne savait pas gouverner sa propre famille. L'aîné de ses fils, connu depuis sous le nom de Louis le Bègue, couronné de bonne heure par son père, sous le titre de roi de Neustrie, se maria contre son aveu, et même lui fit la guerre. Le second fils, nommé Charles, qui fut donné pour roi à l'Aquitaine en 855, et qui mourut avant son père en 866, s'associa à son frère Louis pour lui faire la guerre en commun. Un troisième fils se nommait Lothaire; comme il était boiteux, le père en fit un moine, et l'enferma dans un couvent, où il mourut en 866, la cinquième année de sa réclusion. Il restait un quatrième fils, nommé Carloman, qui avait plus de vocation pour la guerre que pour la vie monastique; son père, toutefois, décida qu'il serait moine, et le mit au couvent de Saint-Médard, dont il fut nommé abbé quelque temps après. Pour contenter son humeur guerrière, son père lui donna, l'an 868, un corps de troupes pour combattre les Normands, de concert avec Salomon, roi de Bretagne. Cette expédition n'était guère propre à lui faire aimer la vie religieuse.

Il était déjà abbé de plusieurs couvents, lorsqu'en 870 il fut accusé d'avoir conjuré contre son père, arrêté, dépouillé de ses bénéfices et retenu prisonnier à Senlis. Son père l'ayant remis en liberté au bout de quelques mois, à la prière des légats du Pape, Carloman s'enfuit dans la Belgique, où il rassembla une bande de soldats et de brigands, avec laquelle il dévasta cruellement cette province. Le père fit excommunier tous ses complices par les évêques; les condamna à perdre la tête, s'ils étaient pris, et confisqua leurs biens en attendant. En 871, Carloman revint auprès de son père, et fut de nouveau mis en prison à Senlis. Comme deux frères de Carloman venaient de mourir et que le troisième était d'une santé et d'une capacité médiocres, un parti considérable de Français mettaient en Carloman leurs espérances. Pour les déjouer, Charles fit assembler, en 873, un concile à Senlis, pour le juger. Le père lui-même ac-

(1) *Epist.* XXIII, p. 922. — (2) *Ibid.*, XXIV-XXVI. — (3) *Annali d'Italia*, an. 870.

cusa son fils devant les évêques des provinces de Sens et de Reims. Carloman fut déposé du diaconat et de tout degré ecclésiastique, et réduit à la communion laïque. Ce jugement, bien loin de décourager ses partisans, releva leurs espérances. Ils dirent que ce prince n'étant plus ecclésiastique, rien ne l'empêchait de régner, et résolurent de le mettre en liberté à la première occasion. Charles l'ayant appris, il le fit juger de nouveau pour les crimes dont les évêques n'avaient pu prendre connaissance, et il fut condamné à mort. Mais pour lui donner le temps de faire pénitence et lui ôter les moyens d'exécuter ses desseins, on lui arracha les yeux. Son oncle, Louis de Germanie, touché de compassion, lui donna, pour sa subsistance, l'abbaye d'Epternach, où il mourut en 877 (1).

Telle fut la triste fin de son ordination forcée ; en quoi le père fut peut-être plus coupable que le fils. On ne peut pas non plus excuser tout à fait les évêques de s'être montrés si complaisants à tous les caprices du roi.

Un seul homme se montra dans cette affaire le défenseur prononcé de la justice et de l'humanité, ce fut encore le Pape. Le prince Carloman, se voyant accusé et poursuivi par son père, menacé d'excommunication par les évêques, envoya à Rome des députés et des lettres dans lesquelles il protestait de son innocence et en appelait au Siége apostolique.

Adrien II écrivit en conséquence trois lettres du 13 juillet 871 ; l'une au père du prince, la seconde aux grands du royaume, la troisième aux évêques. Il défend à ceux-ci d'excommunier Carloman, jusqu'à ce qu'il prenne lui-même connaissance de l'affaire ; il ajoute que Dieu permet cette division entre le pere et le fils, pour punir le père de l'usurpation du bien de ses proches ; il défend aux grands du royaume de prendre les armes contre Carloman, sous peine d'excommunication, d'anathème et de damnation éternelle ; il leur commande, au contraire, de faire tout leur possible pour rétablir la paix entre le père et le fils. Il ecrivit au père en ces termes : Parmi les autres excès que vous avez commis en usurpant le bien d'autrui, on vous reproche encore de surpasser la férocité des betes, en traitant cruellement vos propres entrailles, c'est-à-dire votre fils Carloman, de telle sorte que, comme l'autruche du désert, vous ne le reconnaissez plus pour votre fils, ne le privant pas seulement de vos bonnes grâces et de vos bienfaits, mais le chassant de votre royaume et poursuivant son excommunication. Comme il en appelle au Siége apostolique par ses députés et qu'il nous interpelle par ses lettres, nous vous défendons d'abord, par l'autorité apostolique, de le faire excommunier; ensuite, nous vous exhortons salutairement, suivant l'Apôtre, à ne pas pousser votre fils au désespoir, mais de lui rendre vos bonnes grâces et de le rétablir dans ses biens et ses honneurs, du moins jusqu'à ce que nos légats arrivent près de vous et que l'on règle ce qui sera convenable pour l'honneur de l'un et de l'autre (2).

Si Charles le Chauve avait fidèlement suivi ces conseils du Pape, il se serait montré sans aucun doute et meilleur père, et meilleur roi ; il n'aurait pas poursuivi et également privé des yeux un éveque, pour avoir refusé, entre autres chose, de souscrire à l'excommunication des amis de son fils Carloman. Ce qui prouve combien peu dans ces affaires où le roi se portait accusateur, le jugement des évêques était libre.

L'évêque dont nous parlons fut Hincmar de Laon, neveu d'Hincmar de Reims, qui l'avait élevé sous ses yeux et qui, par son crédit, lui procura cet évêché à une époque où il n'avait pas encore l'âge canonique. Au milieu des complications que nous venons d'exposer, Hincmar de Laon s'attira l'inimitié de son oncle et du roi Charles le Chauve. Henri de Sponde, évêque de Pamiers, resume toute cette affaire dans son excellent abrégé des annales de Baronius, abrégé fait avec l'approbation de Baronius. « La même année 871, au mois d'août, on tint un concile ou plutôt un brigandage à Douzy, village du diocèse de Reims; à la poursuite d'Hincmar, archevêque de Reims, on y condamna l'autre Hincmar, évèque de Laon, son neveu, parce que le neveu avait encouru la haine de son oncle : voici pourquoi. Afin de prévaloir contre son neveu, l'oncle s'efforçait d'amoindrir les droits du Siége apostolique; le neveu, au contraire, recueillit plusieurs écrits pour soutenir les droits de ce Siége. Une autre cause d'inimitié, c'est que, conformément aux lettres apostoliques, le neveu refusa de souscrire à l'excommunication que l'oncle avait portée contre le prince Carloman, au préjudice du Siége apostolique, auquel avait appelé ce prince. L'oncle entraîna par d'autres prétextes encore le roi Charles dans cette affaire, soit parce que le neveu avait excommunié un certain Normand, à qui Charles avait donné un bénéfice des biens de son église, soit parce qu'il était accusé d'avoir écrit au Pape contre ce roi, malgré son serment de fidélité. Sur ces accusations et d'autres, formées contre lui en deux conciles tenus précédemment à Attigny et à Verberie, Hincmar le neveu avait appelé au Siége apostolique. De plus, pour apaiser le roi ainsi que son oncle, il avait renouvelé au premier, comme à son roi, le serment de fidélité, et au second, comme à son métropolitain, la promesse d'obéissance. Mais tout cela ne suffisant point à leur fureur, non-seulement on ne lui permit point d'aller à Rome, quoiqu'il y fût appelé par le souverain Pontife ; mais, cité de nouveau au présent concile de Douzy, pendant qu'il s'y rendait, il fut dépouillé en route par une violence

(1) *Ann. Bert.* an. 873, p.116, note. — (2) *Epist.* XXIX-XXXI.

hostile. Amené au même concile, il y fut tyranniquement déposé par Hincmar, son oncle, de l'autorité du roi, quoiqu'il appelât de nouveau et vainement au Siége apostolique, et quoique les Pères du concile protestassent non moins vainement qu'on ne pouvait pas lui refuser de recourir à ce Siége. Il fut déposé, envoyé en exil, où, après l'avoir détenu deux ans dans les chaînes, on lui arracha les yeux. »

Tel est le résumé que fait de cette affaire Henri de Sponde, d'après la supplique que Hincmar de Laon présenta, l'an 878, au pape Jean VIII, dans le concile de Troyes, sans qu'Hincmar de Reims, qui était présent, y répondît rien, quoiqu'on lui donnât le temps pour le faire(1). Ce qui montre bien que le fond de ce résumé est exact et authentique.

Nous y ajouterons seulement quelques observations. En 867, le concile de Troyes, sur une entreprise semblable d'Hincmar de Reims, suppliait le Pape, dans sa lettre synodique, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs Sa Sainteté maintînt l'ordre épiscopal dans la possession des priviléges qui lui avaient été accordés par la chaire apostolique, et dans la jouissance desquels il avait toujours été affermi par sa suprême autorité; que même elle en renouvelât les décrets, par une constitution expresse, contre les entreprises des métropolitains et de tous les autres évêques qui seraient de connivence avec eux pour déprimer leurs confrères; qu'il n'arrivât donc plus qu'on déposât aucun évêque, sans l'avis et le consentement du Pontife romain, conformément aux usages établis par une infinité de décrets et de priviléges des souverains Pontifes; qu'autrement, l'ordre épiscopal, qui est le premier de l'Église, tomberait dans le mépris et deviendrait le jouet de l'esprit de discorde (2). Trois ans après, en 870, le huitième concile général disait à la fin de son vingt-sixième canon : Aucun métropolitain, aucun évêque ne sera, d'aucune manière, jugé par les métropolitains du voisinage ou par les évêques de sa province; mais il sera jugé par son patriarche seul, dont nous déclarons la sentence raisonnable et le jugement juste et non suspect, attendu que c'est autour de lui que se réunissent les personnages les plus honorables, et qu'ainsi son jugement a une force et une fermeté complètes. Quiconque n'aquiescera point à ce qui vient d'être statué, sera excommunié (3).

Le seul exemple d'Hincmar de Reims suffit pour montrer combien ces règlements étaient utiles, nécessaires même, pour garantir les simples évêques contre le despotisme de certains métropolitains. Nous avons vu avec quelle injustice, quelle astuce et quelle violence il déposa Rothade de Soissons, malgré son innocence et son appel au Saint-Siége; et une des causes pour lesquelles son neveu encourut sa disgrâce, c'est qu'il ne voulut point applaudir à cette iniquité. Nous avons vu avec quelle inexorable animosité, couverte d'une feinte douceur, il poursuivit Vulfade et les autres clercs ordonnés par Ebbon, à l'occasion desquels les évêques du concile de Troyes adressèrent au Pape, en 867, la prière citée plus haut. Enfin, dans l'affaire présente de son neveu, Hincmar de Reims se permit plusieurs violations flagrantes de la jurisprudence canonique. Les canons veulent qu'un évêque accusé soit d'abord rétabli dans ses droits et ses honneurs, avant d'être tenu de répondre à ses accusateurs ; or, Hincmar de Reims prétendit obliger Hincmar de Laon à répondre aux accusations du roi qui l'avait dépouillé de ses biens, et qui, de plus, le tenait prisonnier. Les canons donnent encore à l'accusé le droit de récuser pour juges ceux qui lui seraient suspects ou qui se seraient déclarés ses ennemis ; or, Hincmar de Laon récusait, à l'un et à l'autre titre, son impérieux oncle, qui n'y eut aucun égard. Enfin, pour toutes ces causes, Hincmar de Laon en appelait au Saint-Siége, particulièrement d'après l'autorité du Pape saint Jules, qui rappelle aux Orientaux l'ancienne coutume de référer au Pontife romain toutes les causes ecclésiastiques, pour en recevoir la décision. Hincmar de Reims éluda cet appel canonique par des subtilités et des ruses peu dignes d'un évêque.

Le seul protecteur que le neveu opprimé trouva contre le despotisme vindicatif de son oncle, ce fut encore le Pape. Le 6 septembre 871, le concile de Douzi envoya au Pape Adrien II son jugement sur Hincmar de Laon, avec cette clause remarquable : Sauf en tout le privilége du Siége apostolique et votre jugement comme l'ordonnent les canons de Sardique et les décrets des papes Innocent, Boniface et Léon (4). Adrien II répondit, le 26 décembre 871 aux évêques du concile de Douzi par une lettre toute paternelle. Il leur accorde, sur leur demande, la translation de l'évêque Actard, de Nantes à Tours, à cause que Nantes était au pouvoir des Normands. Il dit que les translations peuvent se faire par l'autorité de l'Église, lorsque la nécessité ou l'utilité le demande. Il cite à ce sujet une Décrétale faussement attribuée au Pape Antère ; mais il s'appuie aussi de plusieurs exemples de l'histoire, d'un canon du concile de Nicée, et d'une lettre du Pape saint Léon. Quant à Hincmar de Laon, il dit: Puisqu'il criait dans le concile, qu'il voulait venir se défendre devant le Siége apostolique, il ne fallait pas prononcer de condamnation contre lui. Mais comme, suivant les actes, vous ne l'avez jugé que sauf en tout le jugement du Saint-Siége, nous qui ne portons ni faveur ni haine à personne, nous voulons qu'il vienne à Rome avec un accusateur légitime, pour être examiné en notre présence dans un concile et jugé sans délai selon Dieu et les saints

(1) *Epitome Baron.*, an. 871. — (2) Labbe, t. VIII, p. 875. — (3) *Ibid.*, p. 1144. — (4) *Ibid.*, p. 1054.

canons ; car les informations synodales que vous nous avez envoyées ne nous paraissent pas suffisantes, comme le dit saint Grégoire à Constance de Milan, touchant un évêque qu'il avait condamné. Saint Léon tient le même langage à Flavien de Constantinople, en parlant du prêtre Eutychès, qui cependant était hérétique. Job dit de son côté : J'examinai avec grand soin la cause que je ne connaissais pas. Dieu lui-même, à qui rien n'est caché, voulut cependant examiner de près Sodome et Gomorrhe, avant de les condamner. D'après cela, nous ne pouvons juger sans connaissance de cause Et vous ne devez pas trouver mauvais que la cause d'Hincmar soit revue devant nous, parce que la vérité éclate d'autant plus qu'elle est plus souvent examinée (1).

Le Pape écrivit dans le même sens et sur le même ton au roi Charles : Nous apprenons, très-cher fils, que votre excellence resplendit au loin par une louable charité, ainsi que par une pudique et pacifique sagesse. Cependant nous voyons dans vos lettres quelque murmure contre les remontrances paternelles du Siége apostolique : d'où il paraît que votre charité n'est pas encore parfaite. Car, comme dit l'apôtre, la charité est patiente, elle est débonnaire, elle ne s'enfle point, elle ne s'irrite point, elle n'agit point avec précipitation, elle souffre tout, elle supporte tout. Vous devez donc recevoir avec une docilité reconnaissante les avertissements de la Chaire apostolique, votre très-chaste Mère, comme un fils bien né écoute les paroles d'un père chéri, qui lui parle, non par aucun mauvais vouloir, mais par l'effet d'une charité sincère ; et qui, dans le désir de le voir parfait, le reprend quelquefois, lors même qu'il n'est pas enfant, de peur qu'il ne vienne à s'oublier. Après des paroles aussi affectueuses, le Pape répète mot pour mot, touchant Hincmar de Laon, ce qu'il avait écrit aux évêques, et demande qu'il vienne à Rome pour y être jugé en connaissance de cause (2).

A coup sûr, une lettre pareille n'avait rien d'offensant pour le roi. Toutefois Hincmar de Reims lui fit répondre ou répondit en son nom par une longue lettre remplie de plaintes et de récriminations. La vraie cause de cela, c'est que le Pape ne voulait point approuver en aveugle la condamnation du neveu par son oncle. Tel est le thème principal de la réponse prolixe et ampoulée d'Hincmar. Dans la vérité, si le roi et l'archevêque, au lieu de recourir à ces chicanes de rhéteur, avaient suivi les conseils et les avertissements du Pape, le roi n'aurait pas arraché les yeux à son fils, ni l'archevêque à son neveu. C'eût été à la mémoire de l'un et de l'autre une grande tache de moins.

A cette lettre acrimonieuse, Adrien répondit par une autre plus douce encore que la précédente. Il s'étend avec complaisance sur le bien qu'il entend dire du roi ; il l'assure de sa paternelle et intime affection, il proteste qu'il n'y a point varié depuis les premières assurances qu'il lui en a données par l'archevêque Actard. Que, si on lui a porté des lettres qui semblent dire le contraire, des lettres trop dures et trop mordantes, elles ont été ou falsifiées, ou surprises pendant sa maladie, ou fabriquées par quelqu'un ; l'affection est toujours demeurée inaltérable dans son cœur. Souvent un père, une mère accablent de reproches un enfant qu'ils désirent voir à jamais irréprochable. Quelque chose de semblable a coutume d'arriver aux docteurs et aux prédicateurs. Ce n'est donc pas au son de la parole qu'il faut regarder, mais à la pensée du cœur.

Le Pape ajoute : tenez secrète cette lettre, et n'en faites part qu'à vos plus fidèles serviteurs. Nous vous assurons que, si vous survivez à notre empereur ainsi que nous, quand on nous donnerait plusieurs boisseaux d'or, nous ne reconnaîtrons jamais d'autre empereur romain que vous ; et dès à présent, ce cas arrivant, le clergé, le peuple et la noblesse de Rome vous désirent pour chef, roi, patrice, empereur et défenseur de l'Eglise. Quant à Hincmar de Laon, le Pape observe que les actes apportés contre cet évêque lui imputaient des crimes incroyables, mais n'offraient pas de preuves suffisantes ; en conséquence, il demande qu'Hincmar de Laon vienne à Rome, pour y être examiné sur les pièces présentées pour et contre lui : après quoi le Pape lui donnera des juges ou enverra des légats, pour terminer son affaire canoniquement sur les lieux (3).

On voit, par tout ceci, combien il fallait de patience, de charité et de sagesse aux Papes pour porter au bien les princes de l'Occident, qui, au fond, n'étaient pas mauvais. Il ne leur en fallait pas moins avec les Grecs de Constantinople, qui, lors même qu'ils étaient bons, inspiraient encore une légitime défiance. Nous avons vu comment, après la conclusion du huitième concile œcuménique, les légats romains eurent de la peine à se faire rendre les formulaires de foi que l'empereur Basile leur avait fait enlever furtivement. Une autre affaire, qui se traita après le concile, décela dans les Grecs des dispositions non moins équivoques : ce fut l'affaire des Bulgares.

Les évêques Formose et Paul, que le Pape saint Nicolas avait envoyés en Bulgarie, étant revenus à Rome, rapportèrent que cette nouvelle église était entièrement soumise à l'Église romaine, et présentèrent au Pape, Pierre, envoyé du roi des Bulgares. Il lui rendit des présents et des lettres du roi, par lesquelles il le priait instamment de sacrer archevêque le diacre Marin, dont il connaissait le mérite, et de le lui renvoyer ou bien quelqu'un des cardinaux de son Eglise digne de la même place, afin que, quand les Bulgares l'auraient ap-

(1) Labbe, t. VIII, p. 932, *Epist.* XXXII. — (2) *Epist.* XXXIII. — (3) Labbe, t. VIII, p. 936, *Epist.* XXXIV.

prouvé et élu, il retournât pour être ordonné par le Pape.

Marin ayant été envoyé légat à Constantinople, le Pape envoya aux Bulgares un nommé Silvestre pour être élu archevêque ; mais ils le renvoyèrent promptement, avec Léopard, évêque d'Ancône, et Dominique de Trévise, demandant qu'on leur envoyât un archevêque ou Formose, évêque de Porto. Le Pape répondit qu'il leur donnerait pour archevêque celui que le roi demanderait. Mais ce prince, ennuyé de ces délais, envoya à Constantinople, à l'occasion d'une autre affaire, le même Pierre qu'il avait envoyé à Rome, et le chargea de demander à quel siége l'église des Bulgares devait appartenir ; et ce fut le sujet d'une conférence.

Donc, trois jours après que les actes du concile eurent été mis au net et déposés à Sainte-Sophie, l'empereur Basile fit assembler les légats du Pape, avec ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et le patriarche Ignace, pour entendre les ambassadeurs du roi des Bulgares. Pierre, chef de l'ambassade, parla ainsi : Michel, prince des Bulgares, sachant que vous êtes assemblés, par l'autorité du Siége apostolique, pour l'utilité de l'Église, en a bien de la joie et vous rend grâces, à vous, légats du Saint-Siége, de ce qu'en passant vous l'avez visité par lettres. Les légats du Pape répondirent : Comme nous savons que vous êtes enfants de l'Église romaine, nous n'avons pas dû manquer à vous saluer ; car la Chaire apostolique vous chérit comme ses propres membres. Les Bulgares reprirent : Ayant nouvellement reçu la grâce du christianisme, nous craignons de nous tromper ; c'est pourquoi nous vous demandons, à vous qui représentez les patriarches, à quelle église nous devons être soumis. Les légats du Pape répondirent : C'est à l'Église romaine, à laquelle votre maître s'est soumis, par votre bouche, avec tout son peuple. Il a reçu du Pape Nicolas des règles de conduite, des évêques et des prêtres, que vous gardez encore avec le respect convenable. Nous confessons, dirent les Bulgares, que nous avons demandé des prêtres à l'Église romaine, et que nous les avons encore, prétendant leur obéir en tout ; mais nous vous prions de décider, avec ces légats des patriarches, lequel est le plus raisonnable, que nous soyons soumis à l'Église romaine ou à celle de Constantinople. Les légats du Pape répondirent : Nous avons fini les affaires que le Siége apostolique nous avait chargés de régler avec les Orientaux, et nous n'avons dans nos pouvoirs rien qui vous regarde. Nous n'en pouvons rien décider au préjudice de l'Église romaine ; au contraire, puisque votre pays est plein de nos prêtres, nous décidons, autant qu'il est en nous, que ce n'est qu'à l'Église romaine que vous devez appartenir.

Les légats d'Orient dirent aux Bulgares : Quand vous avez conquis ce pays, à qui était-il soumis ? avait-il des prêtres latins ou des grecs ? Les Bulgares répondirent : Nous l'avons conquis sur les Grecs, et nous y avons trouvé des prêtres grecs et non pas des latins. Il est donc manifeste, dirent les légats d'Orient, que ce pays était de la juridiction de Constantinople. Les légats du Pape dirent : La diversité des langues ne confond pas l'ordre de l'Église ; le Siége apostolique, qui est latin, établit en plusieurs lieux des évêques grecs, suivant le pays. Du moins, dirent les légats d'Orient, vous ne pouvez nier que ce pays n'appartient à l'empire des Grecs. Les légats du Pape répondirent : Nous ne le nions pas ; mais il s'agit ici du droit des siéges et non de la division des empires.

Les légats d'Orient dirent : Nous voudrions savoir comment vous dites que la Bulgarie vous appartient. Les légats du Pape répondirent : Vous pourrez apprendre, par les décrets des Pontifes romains, que le Siége apostolique a gouverné anciennement l'une et l'autre Épire, la vieille et la nouvelle, toute la Thessalie et la Dardanie, qui est le pays qu'on nomme aujourd'hui Bulgarie. Ainsi le Siége apostolique n'a pas ôté ce gouvernement à l'église de Constantinople, comme on le suppose ; mais, l'ayant perdu par l'irruption des Bulgares païens, il l'a récupéré d'eux maintenant qu'ils sont Chrétiens. Secondement, les Bulgares, qui ont conquis ce pays et le gardent depuis tant d'années, se sont soumis volontairement à la protection et au gouvernement du Saint-Siége. Enfin le Siége apostolique, par l'ordre du très-saint pape Nicolas, y a envoyé quelques-uns de nous qui sommes ici, et les évêques Paul, Dominique, Léopard, Formose et Grimoald, qui y est encore, avec plusieurs de nos prêtres, comme les Bulgares viennent d'avouer devant nous. Nous y avons consacré des églises, ordonné des prêtres et instruit plusieurs fidèles avec de grands travaux. Ainsi l'Église romaine, en étant en possession depuis plus de trois ans, elle ne doit pas en être dépouillée à l'insu du Pontife romain.

Cette réponse était péremptoire, et d'après les saints canons, et d'après le bon sens : toutefois elle n'arrêta pas les arguties byzantines. Les légats d'Orient dirent : Duquel de ces droits voulez-vous maintenant user ? Les légats du Pape répondirent : Le Saint-Siége apostolique ne vous a point choisis pour juges de sa cause, vous qui êtes ses inférieurs. Lui seul a le droit spécial de juger de toute l'Église. C'est pourquoi nous réservons à son jugement cette affaire dont il ne nous a point chargés. Quant à votre avis, il le méprise aussi facilement que vous le donnez légèrement. Les légats d'Orient dirent : Il n'est pas convenable que vous, qui avez quitté l'empire des Grecs pour faire alliance avec les Francs, conserviez quelque juridiction dans l'empire de notre prince. C'est pourquoi nous jugeons que le pays des Bulgares, qui a été autrefois sous la puissance des Grecs, et a eu des prêtres grecs, doit revenir maintenant par le christianisme

à l'église de Constantinople, dont il s'était soustrait par le paganisme.

Voilà comme trois particuliers, un évêque et deux prêtres, sujets des Musulmans, s'arrogent d'enlever à l'Eglise romaine ce qui lui a toujours appartenu, pour le donner à l'église de Constantinople, qui, canoniquement, n'y a aucun droit. Nous disons trois particuliers ; car les légats d'Orient, n'ayant point reçu de pouvoir pour cette affaire, n'y étaient pas plus autorisés que d'autres individus quelconques. Leurs patriarches ne pouvaient pas même leur donner de pouvoir pour cela, par la raison que jamais des inférieurs ne peuvent, ni par eux-mêmes, ni par des délégués, juger la cause de leur supérieur, à moins que celui-ci ne les y autorise, ou ne les accepte pour arbitres. Enfin cette sentence, nulle en soi, s'appuie encore sur une fausseté ; car la Bulgarie, ou l'ancienne Dardanie, ne s'était point soustraite à l'église de Constantinople par le paganisme, puisque jamais elle n'avait été soumise à la juridiction de cette église, mais toujours à la juridiction immédiate de l'Eglise romaine.

Aussi les légats du Pape se récrièrent-ils, et dirent : Nous cassons absolument et déclarons nulle, par l'autorité de l'Esprit-Saint, jusqu'au jugement du Saint-Siége apostolique, cette sentence que, sans être choisis ni reconnus pour juges, vous avez plutôt précipitée que prononcée, par présomption, par faveur, ou par quelque autre motif que ce soit. Et nous vous conjurons, vous, Ignace, conformément à cette lettre du très-saint et souverain pontife Adrien, que nous vous présentons, de ne vous point mêler du gouvernement des Bulgares, et de n'y envoyer personne des vôtres, afin que vous ne fassiez pas perdre ses droits au Siége apostolique, qui vous a rendu les vôtres. Que si vous croyez avoir quelque juste sujet de plainte, représentez-le dans les formes à l'Eglise romaine, votre protectrice. Le patriarche Ignace reçut la lettre du Pape ; mais il remit à la lire une autre fois, malgré les instances des légats du Pape, et répondit : Dieu me garde de m'engager dans ses prétentions, contre l'honneur du Siége apostolique : je ne suis ni assez jeune pour me laisser surprendre, ni assez vieux pour radoter et faire ce que je jois reprendre daes les autres. Ainsi finit cette conference.

Anastase le Bibliothécaire, qui était présent, ajoute que la vraie cause de toute cette affaire était la jalousie des Grecs. Le roi des Bulgares était si dévoué à l'Eglise romaine, qu'un jour, à la vue de tout le monde, il prit en main ses cheveux et se donna aux légats romains, en disant : Sachent tous les grands et tous les peuples du pays des Bulgares, que de ce jour en avant je serai, après Dieu, le serviteur de saint Pierre et son vicaire. Jaloux de tant de gloire, les Grecs employèrent tous les moyens, presents et argumentations, pour le détacher du Siége de Rome. Ils employèrent enfin pour cela le nom des légats d'Orient. L'empereur Basile y joignit d'autres artifices. Il assista lui-même à la conférence ; mais on n'y laissa entrer que ceux que lui et le patriarche Ignace voulurent. Les légats d'Orient ni les ambassadeurs bulgares n'entendaient point ce que disaient les Romains, et les Romains ni les Bulgares n'entendaient point ce que disaient les Orientaux. Il n'y avait qu'un seul interprète de l'empereur, qui n'osait rapporter les discours des Orientaux ou des Romains autrement que son maître lui commandait, pour persuader ce qu'il voulait aux Bulgares ; et on leur donna un écrit en grec, contenant que les légats d'Orient, comme arbitres entre les légats du Pape et le patriarche Ignace, avaient jugé que la Bulgarie devait être soumise à la juridiction de Constantinople (1). Voilà ce qu'atteste Anastase le Bibliothécaire, qui était sur les lieux, et témoin oculaire des faits qu'il rapporte.

La résistance des légats du Pape à cette prétention augmenta la colère de l'empereur Basile, déjà irrité de ce qu'ils l'avaient obligé à leur rendre les formulaires d'abjuration. Il dissimula toutefois ; il invita les légats à dîner et leur fit de grands présents ; puis il les renvoya, accompagnés de l'écuyer Théodose, qui les conduisit jusqu'à Durazzo. Mais il donna si peu d'ordre à leur sûreté, que, s'étant embarqués quelques jours après, ils tombèrent entre les mains des Slaves, qui leur ôtèrent tout ce qu'ils avaient, entre autres l'original des actes du concile, où étaient les souscriptions. Ils leur eussent même ôté la vie, s'ils n'avaient craint quelques-uns d'entre eux qui leur avaient échappé. Enfin, le Pape et l'empereur ayant écrit pour leur delivrance, ils obtinrent leur liberté et arrivèrent à Rome, le 22[me] de décembre, la même année 870. Les formulaires d'abjuration, que dès Constantinople ils avaient remis à Suppon et au bibliothécaire Anastase, ambassadeurs de l'empereur Louis, arrivèrent heureusement à Rome, avec une copie des actes du concile, qu'Anastase avait eu la précaution d'emporter.

Le Pape la reçut avec grand plaisir et chargea Anastase de la traduire en latin. Il la traduisit mot à mot, autant que le permettait la diversité des deux langues, et quelquefois au delà, conservant trop les phrases grecques. Il ajouta des notes aux marges, pour expliquer quelques usages des Grecs et d'autres faits qu'il avait appris à Rome ou à Constantinople. A la tête de sa version, il mit une préface, en forme de lettre, au pape Adrien, où il raconte l'histoire du schisme de Photius, la tenue du concile et l'occasion de sa version ; puis il ajoute : De peur que, dans la suite des temps, il ne se trouve quelque chose d'ajouté ou de changé dans les exemplaires grecs de ce concile, on doit savoir qu'il n'y a rien été défini que ce qui se trouve dans l'exemplaire grec,

(1) Anast. *in Adr. II, it. præf.*, 8 conc. Labbe, t. VIII, p. 971.

qui est aux archives de l'Eglise romaine et qui a été fidèlement traduit en latin.

Pour rendre raison de cet avis, il rapporte l'histoire de la conversion des Bulgares et la conférence tenue à leur sujet et dit qu'il est à craindre que les Grecs n'ajoutent quelque chose aux actes du concile, pour faire croire qu'il a décidé que les Bulgares devaient être soumis au siége de Constantinople, car, dit-il, ces entreprises leur sont ordinaires. C'est ainsi que, dans le second concile, ils ont donné des priviléges au siége de Constantinople, contre les canons de Nicée. Ils attribuent au troisième concile quelques canons qui ne se trouvent pas dans les plus anciens exemplaires latins. Ils en ont ajouté un au quatrième concile, touchant les priviléges de Constantinople, que jamais le pape saint Léon n'a voulu recevoir. Ils montrent aussi un grand nombre de canons, la plupart contraires à l'ancienne tradition, qu'ils attribuent faussement au sixième concile. Enfin, dans le septième concile, ils retranchent de la lettre du pape Adrien ce qui regarde l'ordination de Taraise et en général des néophytes (1).

Nous n'avons les actes entiers du huitième concile que dans cette version latine d'Anastase; les actes grecs, qui sont imprimés, n'en sont qu'un abrégé, fait, à la vérité, assez judicieusement, mais où l'on a beaucoup retranché de l'original.

Cependant l'empereur Basile et le patriarche Ignace écrivirent au pape Adrien par l'abbé Théognoste, qui retournait à Rome. Le patriarche consultait le Pape sur les lecteurs ordonnés par Photius, qui étaient en très-grand nombre dans tous les lieux de la dépendance de Constantinople, pour savoir s'ils pouvaient être promus aux ordres supérieurs. Il demandait encore dispense pour Paul, garde-chartes de l'église de Constantinople, que Photius avait ordonné archevêque et à qui le Pape avait permis de conférer toute autre dignité, hors l'épiscopat. Ignace demandait qu'il y fût rétabli. Enfin, il demandait grâce pour Théodore, métropolitain de Carie. C'est moi, disait Ignace, qui l'ai ordonné, et il a beaucoup souffert pour moi. Il est vrai qu'il a cédé enfin à la persécution de Photius; mais il s'en est repenti et a demandé pardon. Vos légats l'ont interdit des fonctions du sacerdoce, parce qu'il avait souscrit à la déposition du pape Nicolas. Nous vous prions d'user, s'il est possible, de dispense sur ces trois articles.

Fleury et quelques autres ont attribué à ce Théodore quelques écrits qui appartiennent à un autre Théodore, ami et contemporain de saint Jean Damascène, à l'époque duquel nous les avons rapportés (2).

L'empereur Basile demandait au Pape les mêmes dispenses que le patriarche, et témoignait être en peine des légats qui avaient présidé au concile, n'ayant point eu de nouvelles de leur retour. Ces deux lettres étaient accompagnées de présents. Ce qui est à remarquer, c'est que ni l'empereur ni le patriarche ne disent mot de l'affaire des Bulgares. Cependant il était de la loyauté, et les simples convenances leur en faisaient un devoir, de s'en expliquer avec le Pape, surtout lorsqu'ils lui demandaient des grâces.

Adrien II répondit à l'empereur : Nos légats sont enfin revenus, quoique tard et après beaucoup de périls. On les a pillés, on a tué leurs gens, ils sont arrivés dépouillés de tout et sans aucun secours humain. Tout le monde en gémit, et on s'étonne qu'ils aient souffert ce qui n'est arrivé à aucun légat du Saint-Siége, sous aucun empereur, et que vous ayez si mal pourvu à leur sûreté. Après les avoir demandés avec tant d'empressement, vous deviez au moins suivre l'exemple de Michel, votre prédécesseur, qui renvoya avec une bonne escorte ceux qui lui furent envoyés. Il y a encore un autre point sur lequel vous avez effacé toutes les marques de bonté que vous aviez données au Siége apostolique : c'est que, sous votre protection, notre frère Ignace a bien osé consacrer un évêque chez les Bulgares. Nous vous supplions de l'obliger, du moins à présent, de s'abstenir du gouvernement de ce pays; autrement il n'évitera pas la peine canonique, et ceux qui s'attribuent en ce pays-là le titre d'évêque ou quelque autre que ce soit, seront déposés, outre l'excommunication qu'ils ont déjà encourue.

Quant aux trois articles dont vous nous avez priés, à la sollicitation d'Ignace, nous ne pouvons rien changer à ce qui a été réglé, principalement en ce qui regarde les ordinations de Photius, si ce n'est que les parties intéressées se présentent contradictoirement devant nous et nous instruisent de quelques faits que nous ignorons; car il n'y a point en nous de oui et de non, et nous ne pouvons, en aucune manière, nous écarter de ce que la pape Nicolas et nous avons ordonné et de ce qui vient d'être décidé par le concile universel. Ce n'est pas notre coutume d'abuser, selon notre fantaisie, des ordonnances de nos Pères, comme font chez vous quelques prélats, qui allèguent les canons des conciles ou les décrets du Saint-Siége, quand ils veulent nuire à quelqu'un ou favoriser leurs prétentions, et les passent sous silence, quand ils seraient contre eux pour les autres. Au reste, l'abbé Théognoste n'a rien épargné pour obtenir ce que vous désirez. La lettre est du dixième de novembre 871 (3).

Nous n'avons pas la réponse au patriarche Ignace, mais seulement un fragment d'une autre lettre, où le Pape lui dit : Vous m'avez écrit, que nos prêtres et nos évêques soient chassés honteusement de Bulgarie, quoiqu'il n'y ait eu encore sur ce point aucun jugement devant nous; car nous n'avons jamais été appelés en justice pour ce sujet. Si vous

(1) Labbe t. VIII., p. 961-973. — (2) *Ibid.*, p. 1170. — (3) *Ibid.*, p. 1171.

dites que nous avons commencé à défendre aux prêtres de la dépendance de Constantinople de faire leurs fonctions en ce pays-là, nous ne le nions pas. C'étaient des gens de la communion de Photius que nous avons interdits, non-seulement en Bulgarie, mais par toute l'Eglise, comme nous faisons encore. Vous qui le saviez, vous ne deviez pas les souffrir en Bulgarie. Nous avons appris que vous faites plusieurs autres choses contre les canons, et, en particulier, que vous ordonnez des laïques tout d'un coup diacres, nonobstant les décrets du dernier concile. Vous savez que la chute de Photius a commencé par là.

Le fondement de cette plainte du Pape était que, après la conférence de Constantinople au sujet des Bulgares, les légats d'Orient et les Grecs leur persuadèrent de chasser les prêtres latins et de recevoir des Grecs. Ils renvoyèrent à Rome l'évêque Grimoald, qui se retira chargé de richesses, sans congé du Pape, et apporta une grande lettre du roi des Bulgares, où ce prince prétendait justifier sa conduite par le jugement des légats qui avaient présidé au concile. Grimoald disait que les Bulgares l'avaient chassé, quoique la lettre n'en dît rien; les prêtres qui l'accompagnaient disaient, au contraire, qu'ils n'avaient été chassés ni par les Grecs ni par les Bulgares, mais trompés par Grimoald lui-même. Ce qui donna grand sujet de le soupçonner d'avoir trahi son ministère.

Ce fut donc alors que les Bulgares, gagnés par les exhortations et les libéralités de l'empereur Basile, reçurent un archevêque grec et lui laissèrent ordonner, dans leur pays, grand nombre d'évêques. On y envoya aussi quantité de moines pour travailler à leur instruction. Ainsi la religion chrétienne s'y affermit, mais avec le rite grec et la dépendance du siége de Constantinople, ce qui les exposa plus tard à se laisser entraîner dans le schisme, où ils sont encore plongés. C'est probablement à ce premier archevêque de Bulgarie que Pierre de Sicile dédia son *Histoire des manichéens*.

Ce Pierre fut envoyé par l'empereur Basile à Téphrique, capitale des manichéens d'Arménie, pour traiter de l'échange des captifs. C'était l'an 871, et du temps qu'un nommé Chrysochir commandait à Téphrique. Pierre y demeura neuf mois, pendant lesquels il s'instruisit exactement de tout ce qui regardait la secte des manichéens ou pauliciens, par les fréquents entretiens qu'il eût, tant avec eux-mêmes qu'avec plusieurs catholiques qui demeuraient chez eux. Il apprit qu'ils devaient envoyer en Bulgarie pour séduire ces nouveaux chrétiens, croyant qu'il serait plus facile dans ces commencements d'y répandre leurs erreurs; car, dit-il, ils ont accoutumé d'en user ainsi, et ils s'exposent volontiers à de grands travaux et à de grands périls pour la propagation de leur doctrine. C'est pourquoi, après son retour, il écrivit leur histoire et l'adressa à l'archevêque de Bulgarie, pour le précautionner contre leurs émissaires. Sa crainte n'était que trop bien fondée; l'hérésie des manichéens s'insinua et s'établit en Bulgarie, y jeta de profondes racines, et de là s'étendit dans le reste de l'Europe, comme nous verrons en son temps.

L'auteur dit, d'abord, que le plus sûr pour les simples est de ne point entrer en dispute avec ces hérétiques, et de ne point répondre à leurs questions, mais de garder le silence et de fuir; et, pour cet effet, il est utile de les connaître. Il est difficile, ajoute-t-il, de ne s'y pas laisser séduire; car ils ont toujours à la bouche des passages de l'Evangile et de saint Paul, et il faut être bien versé dans l'Ecriture pour découvrir leurs artifices. Quand ils commencent à parler à quelqu'un, ils font profession d'une morale pure et d'une créance conforme à celle des catholiques. Ils reconnaissent la sainte Trinité, et anathématisent ceux qui ne la reconnaissent pas; ils disent que Notre Seigneur s'est incarné dans une vierge, et anathématisent ceux qui ne confessent pas toutes les propriétés de l'incarnation. Mais ils ne le disent que de bouche, et ont une autre créance dans le cœur. Ils anathématisent volontiers Manès et ses disciples, parce qu'ils ont d'autres maîtres beaucoup pires. Enfin, ils changent comme le caméléon, selon les temps, les lieux et les personnes, pour séduire plus facilement. Quand ils voient qu'on écoute leurs rêveries, ils commencent à découvrir un peu les mystères, et ils ne les communiquent pas à tous ceux de leur secte, mais à un petit nombre qui leur paraissent les plus parfaits.

L'auteur propose ensuite leur doctrine, qu'il réduit à six articles. 1° Ils mettent deux principes, un dieu bon et un mauvais. Ce dernier est l'auteur et le maître de ce monde; l'autre, du siècle futur. Quand ils parlent un peu librement, ils disent que c'est là ce qui les sépare des Romains; car c'est ainsi qu'ils nous appellent, se nommant eux seuls les Chrétiens. C'est, disent-ils, que vous croyez à l'auteur du monde, et nous croyons à celui dont le Seigneur dit dans l'Evangile : Vous n'avez jamais entendu sa voix ni vu sa figure. 2° Ils haïssent la sainte Vierge, ne la mettant pas même au simple rang des personnes vertueuses, et disent que Notre Seigneur n'a pas été formé d'elle, mais qu'il a apporté son corps du ciel, et qu'après l'avoir mis au monde, elle a eu d'autres enfants de Joseph. 3° Ils rejettent la communion des mystères terribles du corps et du sang de Notre Seigneur, et disent que ce ne fut pas du pain et du vin qu'il donna à ses disciples à la Cène, mais qu'il leur donna ses paroles d'une manière symbolique, comme du pain et du vin. 4° Ils ne reçoivent point la figure de la croix, et lui font mille outrages. 5° Ils ne reçoivent aucun livre de l'Ancien Testament, traitant les prophètes d'imposteurs et de voleurs; mais ils reçoivent les quatre Evangiles, les

quatorze Epîtres de saint Paul, celle de saint Jacques, les trois de saint Jean, celle de saint Jude, et les Actes des apôtres mot pour mot, comme nous les avons. Ils ont aussi des lettres de leur docteur Sergius; mais ils rejettent les deux Epîtres de saint Pierre, le haïssent et le chargent d'injures. 6° Ils rejettent les prêtres de l'Eglise s'arrêtant au seul nom, parce qu'il est dit dans l'Evangile que les anciens, en grec presbyteroi, s'assemblèrent contre le Seigneur. Pierre de Sicile fait ensuite l'histoire des manichéens, commençant par le récit de saint Cyrille de Jérusalem, continuant par celui de Socrate et de saint Epiphane, et y joignant enfin son histoire particulière jusqu'à son temps (1).

Ces manichéens, établis à Téphrique et ligués avec les Sarrasins, ne cessaient de ravager l'Asie Mineure. Ils poussèrent leurs courses d'un côté jusqu'à Nicée et à Nicomédie, de l'autre jusqu'à Ephèse, où ils pillèrent et profanèrent l'Eglise de Saint-Jean-l'Evangéliste. Pierre de Sicile devait non-seulement négocier le rachat des captifs, mais encore proposer des conditions de paix. Sur ce dernier point, le chef des manichéens répondit insolemment à l'empereur que, s'il voulait la paix, il eût à renoncer à l'empire d'Orient et à se contenter de ce qu'il possédait au delà du Bosphore; qu'autrement, il saurait bien l'y forcer par les armes. En même temps, il marcha vers Ancyre, dont il ravagea le territoire, ainsi que celui de Comane dans le Pont, et s'en retourna avec un butin immense et un grand nombre de prisonniers. Une guerre acharnée s'ensuivit, qui dura trois ans, avec des alternatives de succès et de revers; mais enfin les manichéens furent défaits, Chrysochir, leur chef, tué, Téphrique, leur capitale, détruite, ainsi que leur puissance. On apporta la tête de Chrysochir à l'empereur Basile, qui y enfonça trois flèches : il avait demandé au ciel de ne pas mourir qu'il n'eût eu cette consolation.

Vers le même temps, c'est-à-dire sous l'empereur Basile et le patriarche Ignace, arriva la conversion des Russes, cette nation si farouche et si impie, qui avait commencé à paraître sous le règne précédent. Basile les attira par des présents d'or, d'argent et d'étoffes de soie, pour traiter avec eux, faire la paix et les porter à se faire baptiser et à recevoir un archevêque ordonné par le patriarche Ignace. Quand il fut arrivé chez eux, on dit qu'il s'acquit de l'autorité par ce miracle. Le prince des Russes ayant assemblé la nation, et étant assis avec les vieillards qui composaient son conseil et qui étaient les plus attachés à leur ancienne superstition, ils délibéraient s'ils devaient la quitter pour la religion chrétienne. Ils firent venir l'archevêque, et lui demandèrent ce qu'il venait leur enseigner. Il leur montra le livre de l'Evangile, et leur raconta quelques-uns des miracles de Jésus-Christ et quelques-uns de ceux de l'Ancien Testament. Les Russes dirent : Si nous ne voyons quelque merveille semblable, et principalement comme celle que tu as dite des trois enfants dans la fournaise, nous ne t'écouterons pas volontiers. L'archevêque répondit : Quoiqu'il ne soit pas permis de tenter Dieu, toutefois, si vous êtes sincèrement résolus de vous approcher de lui, demandez ce que vous voudrez, et aussitôt il se fera, en considération de votre foi, quoique nous en soyons indignes. Ils demandèrent que ce livre même qu'il tenait fût jeté dans un feu qu'ils auraient allumé, et promirent que, s'il n'était point brûlé, ils croiraient. L'archevêque leva les yeux et les mains au ciel, et dit : Seigneur Jésus-Christ, glorifiez votre saint nom en présence de tout ce peuple. On jeta dans une fournaise ardente le livre de l'Evangile; et, après qu'il y eut demeuré plusieurs heures, on éteignit le feu, et on trouva le livre en son entier, sans que les bords mêmes ni les fermoirs fussent gâtés. Les Barbares, étonnés, commencèrent sans hésiter à demander le baptême (2).

Nous avons vu une ambassade de l'empereur Louis II à Constantinople; il y en a une autre de l'empereur Basile à l'empereur Louis : il s'agissait de contracter une alliance pour chasser les Sarrasins d'Italie. Cette alliance devait être cimentée par le mariage du fils aîné de Basile avec la fille de Louis : une flotte grecque devait aider l'empereur Louis à prendre la ville de Bari sur les Sarrasins : tous ces projets avortèrent, la flotte grecque se fit longtemps attendre, elle attaqua la ville sans succès et se retira; les Français de l'empereur Louis prirent la ville tout seuls après le départ des Grecs; l'empereur de Constantinople, au lieu d'en féliciter son collègue d'Occident, lui écrivit une lettre de plaintes et de chicanes. Il lui demandait entre autres par quel droit il portait le titre d'empereur, et pourquoi, en lui écrivant, il prenait la qualité de Basileus, puisqu'il n'avait qu'un fort petit Etat, et que même il n'était pas maître de tout le pays soumis à la nation française, ajoutant que néanmoins il ne s'opposerait point à ses prétentions, s'il voulait se qualifier de Basileus ou d'empereur des Français; mais qu'il ne devait pas se dire empereur ou Basileus des Romains, et qu'enfin il devait lui laisser à lui seul ce titre et se contenter de celui de *Rex*.

Pour comprendre cette incroyable chicane des Grecs, il faut se rappeler que les Grecs n'avaient pas de mot propre pour dire empereur, et qu'ils se servaient pour cela du nom commun de Basileus, qui veut dire la même chose que le nom latin *Rex*, c'est-à-dire roi. Ensuite, pour cacher leur vaniteuse indigence, ils prétendaient que le nom commun de Basileus était le nom propre de leur empereur, et que les autres princes ne devaient s'appe-

(1) *Bibl. PP.*, t. XVI. — (2) Const. in *Basil.*, n. 6.

ler que *Rex*, même en grec, ce qui supposait une grossière ignorance de l'une et l'autre langue, où les deux noms signifient la même chose. Aussi l'empereur Louis répondit-il à Basile, qu'il ne savait sur quoi il fondait sa prétention d'avoir ce titre de Basileus à lui seul, vu que de tout temps il avait été commun à une infinité de souverains de toutes les nations ; que, dans l'Ecriture, il est donné non-seulement aux souverains du peuple de Dieu, comme à David, mais encore aux princes des Assyriens, des Egyptiens, des Moabites, et à une infinité d'autres ; que les écrivains grecs le donnaient aux princes des Perses, des Parthes, des Arméniens, des Vandales, des Goths, des Ethiopiens, des Sarrasins, et aux souverains de presque toutes les nations.

Expliquant ensuite la raison pour laquelle, soit lui, soit ses ancêtres depuis Charlemagne, s'appelaient légitimement empereurs, Louis ne dit pas que la dignité impériale fut accordée à Charlemagne par les Romains, et qu'elle passait à ses descendants par droit de succession ; mais il attribue la juste origine et la continuation de cet honneur dans les princes francs au Siége apostolique. Parlant de lui-même, il dit qu'il était reconnu empereur par les rois ses oncles, non parce qu'il avait été élu par son père, ou que cette dignité lui appartînt par droit de succession, mais parce qu'il avait été élevé à la dignité impériale par le Pontife romain (1).

Répondant à ce que Basile objectait, que cette appellation d'empereur était nouvelle en lui, il dit que ce titre n'était pas nouveau dans sa famille, mais que son bisaïeul Charlemagne l'avait déjà eu, non par usurpation, mais par l'autorité du souverain Pontife et le jugement de l'Eglise (2).

Quant à la surprise que témoignait Basile de ce que Louis ne se disait pas empereur des Francs, mais des Romains, il répond que, s'appelant empereur, il ne pouvait se nommer qu'empereur des Romains, parce que ce nom avait commencé chez les Romains, dont lui gouvernait le peuple et la ville, et dont il avait chargé de défendre l'Eglise, mère de toutes les autres, et de laquelle sa famille avait reçu d'abord l'autorité de la royauté et ensuite celle de l'empire (3). Il ajoute que son bisaïeul Charlemagne a été empereur d'autant plus légitimement, qu'il avait été sacré par le souverain Pontife, au lieu que d'autres sont venus à l'empire sans que Dieu y intervînt par le ministère des Pontifes, mais seulement pour avoir été proposés par le sénat et le peuple ; plusieurs même d'après les seules acclamations des soldats (4).

Ainsi Louis II fait également remonter à l'Eglise romaine, et le droit de sa dynastie sur le royaume des Francs, et son droit sur l'empire des Romains. Il élève la légitimité de Charlemagne au-dessus de celle des empereurs précédents, en ce que la première dérivait de l'autorité du souverain Pontife, tandis que l'autre n'avait eu pour elle que les suffrages du sénat et du peuple, ou bien les acclamations de l'armée. En s'exprimant de la sorte, il écarte, pour ainsi dire, de la légitimité de Charlemagne l'intervention du sénat et du peuple.

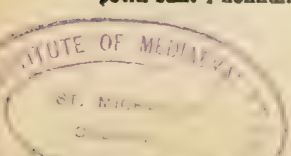
L'empereur Louis ajoute : Que si vous faites un crime au Pontife romain de ce qu'il a fait, vous pourrez aussi faire un crime à Samuël d'avoir sacré David et rejeté Saül. Si quelqu'un veut en savoir les raisons, il n'a qu'à s'adresser au souverain Pontife, qui ne manquera pas de réponse. En attendant, parcourez les annales des Grecs ; vous verrez combien les Pontifes romains ont eu à souffrir des empereurs d'Orient, bien loin d'en être soutenus, défendus et honorés ; mais ce ne sont pas ces mauvais traitements qui les ont engagés à chercher un autre appui ; c'est le danger imminent de la religion et les entreprises sacriléges des empereurs hérétiques qui les ont obligés à jeter les yeux sur une nation véritablement chrétienne et catholique, telle que la nation française. Il n'est pas plus surprenant de voir un Français élevé à l'empire, qu'il ne l'a été d'y voir élever l'Espagnol Théodose ; car toutes les nations ont été données au Christ pour héritage. Quiconque craint Dieu lui est agréable. Prenez garde de vous laisser tromper à des adulateurs. La nation des Francs a rapporté au Seigneur des fruits abondants de justice, non-seulement en croyant elle-même avec promptitude, mais en convertissant beaucoup d'autres. A vous, au contraire, il est prédit avec raison, l'empire vous sera ôté, pour etre donné à une nation qui en produira les fruits. De même que, par la foi du Christ, nous sommes la race d'Abraham, et que les Juifs, par leur perfidie, ont cessé d'en être les fils ; de même, pour notre orthodoxie, nous avons reçu le gouvernement de l'empire romoin, et

(1) Et ipsi patrui nostri gloriosi reges absque invida imperatorem nos vocitant, et imperatorem esse proocul dubio fatentur non profecto ad ætatem, qua nobis majores sunt attendentes, sed ad unctionem et socrationem, qua per summi Pontificis manus impositionem divinitus sumus ad hoc culmen provecti, et ad romani principatus imperium, quo superno dutu potimur, aspicientes. *Baron.*, an 871, n. 58.

(2) Illud autem mirari possumus, quod sublimitas tua ad novam et recentiorem appellationem aspirare nos autuma : cum, quantum ad lineam generis pertinet, non sit novum vel recens quod jam ab avo nostro non usurpante ut perhibes sed Dei nutu, et Ecclesiæ judicio summi pontificis, per impositionem et unctionem manus obtinuit, etc. *Ibid.*, n. 60.

(3) Ex qua et regnandi prius et post modum imperandi auctoritatem prosapia nostra seminarium sumpsit. *Ibid.*, n. 68.

(4) In qua (prosapia) etiam Carolus magnus abavus noster unctione ejusmodi per summum pontificem delibutus, primus ex gente et genealogia nostra pietate in eo abundante, et imperator dictus et Christus Domini factus est : præsertim cum tales sæpe ad imperium sunt adsciti, qui nulla divina operatione per pontificum ministerium, propositi solum a senatu et populo nihil horum curantibus, imperatoria dignitate potiti sunt ; nonnulli vero nec sic, sed tantum a militibus sunt acclamati, et in imperio stabiliti, etc. *Ibid.*



ces Grecs, par leur hétérodoxie, ont cessé d'en être les empereurs, ayant abandonné, non-seulement la ville et le siége de l'empire, mais ayant perdu le peuple romain et jusqu'à sa langue même, pour transmigrer à une autre ville, un autre siége, un autre peuple et même une autre langue. Dirons-nous pour cela qu'ils sont déchus sans retour? pas plus que l'Apôtre ne le dit des Juifs ; mais leur diminution a été notre agrandissement. Rameaux plus anciens, ils ont été rompus pour leur créance peu orthodoxe : nous avons été insérés à leur place, et nous y persévérons par la foi. Qui a des oreilles pour entendre, qu'il entende (1)!

Cette lettre de l'empereur Louis II à l'empereur Basile est une des pièces les plus importantes de l'histoire du moyen âge. Elle nous montre de la manière la plus authentique ce que l'empire d'Occident était à l'Église romaine, et qui l'avait rétabli. Nous ignorons pourquoi Fleury n'a pas même mentionné ce monument si capital dans son *Histoire*. On peut remarquer surtout le rapprochement que fait l'empereur Louis de la réprobation des Juifs. Nous avons déjà entendu dire au patriarche saint Ignace, que, pour des nations malades comme l'étaient dès lors les Grecs, Dieu n'avait préparé d'autre remède que le Siége de saint Pierre. Et de vrai, les Grecs s'étant séparés depuis de ce Siége, leurs maux sont devenus irrémédiables ; et des siècles d'humiliation et de punition n'ont pu leur faire ouvrir les yeux, non plus qu'aux Juifs.

L'empereur Basile s'était aussi plaint de ce que l'empereur Louis avait fait souffrir aux Napolitains. Louis répond que, s'il a châtié la ville de Naples, qui, d'ailleurs avait appartenu à ses ancêtres, c'était par représailles, à cause du secours et de la protection que ses habitants donnaient aux Sarrasins, et qu'on n'en avait usé de la sorte à leur égard qu'après plusieurs avertissements et plusieurs menaces dont ils s'étaient moqués.

La ville de Naples était dès lors une des plus considérables d'Italie, par la piété de ses habitants et la multitude des églises et des monastères ; on y célébrait l'office divin en latin et en grec, et il y avait quelquefois deux évêques pour les deux nations. Sous l'empereur Louis, l'évêque de Naples était saint Athanase, frère de Grégoire, gouverneur de la ville. Il en fut ordonné évêque en 850, n'étant âgé que de dix-huit ans. Grégoire, étant mort, eut pour successeur son fils Sergius, homme léger et intéressé, et tout à fait différent de son père. L'évêque, son oncle, le reprenait souvent, et lui donnait des avis salutaires, que la femme de Sergius ne pouvait souffrir ; elle disait à son mari que, s'il voulait être le maître de Naples, non-seulement il ne devait point déférer aux remontrances de l'évêque, mais l'éloigner de la ville, ou même le faire périr.

Sergius, persuadé par sa femme, fit cacher chez lui des gens armés ; et, ayant mandé l'évêque Athanase sous prétexte de tenir un conseil, il le fit arrêter, dépouiller de ses habits sacerdotaux et mettre dans une étroite prison. Toute la ville en fut émue et vint le redemander à Sergius. Les Grecs et les Latins, les prêtres et les moines vinrent au palais, et Antoine, abbé vénérable par son âge et par l'austérité de sa vie, se mit à la tête du clergé, se faisant soutenir à cause de sa faiblesse. Il fit de grands reproches à Sergius, et le menaça de sa perte et de celle de toute la ville, s'il ne lui rendait son pasteur. Sergius demanda du temps pour délibérer et les renvoya jusqu'à trois fois. Enfin, voyant que le clergé menaçait de dépouiller tous les autels et de le frapper lui-même d'un anathème perpétuel, il rendit l'évêque au bout de huit jours et feignit de lui demander pardon ; mais il retint ses frères, qu'il avait aussi arrêtés.

Ensuite, voyant la joie du peuple pour la liberté de l'évêque, il se repentit de l'avoir délivré et le fit observer par des espions, qui ne permettaient à personne d'en approcher. Saint Athanase, ayant en vain prié son indigne neveu de le traiter autrement, scella de son sceau le trésor de l'église et y mit une inscription en ces termes : Anathème à qui fera ouvrir cette porte en mon absence ou sans mon ordre ! et se retira dans l'île du Sauveur, distante de Naples d'une demi-lieue. Sergius lui fit dire : S'il veut vivre en repos qu'il prenne l'habit monastique, qu'il me laisse disposer de l'église et renvoie les clercs qu'il a emmenés. Saint Athanase répondit : Je ne quitterai point volontairement l'Église que Dieu m'a donnée et n'abandonnerai point ceux qui m'ont servi par charité. Tout ce que je demande à Sergius, c'est qu'il me laisse en lieu sûr jusqu'à ce que Dieu lui touche le cœur.

Sergius, ayant reçu cette réponse, assembla une troupe de Napolitains et de Sarrasins, et assiégea pendant neuf jours l'île où était saint Athanase. Ce que l'empereur Louis ayant appris, il envoya Marin, gouverneur d'Amalfi, avec vingt barques qui mirent en fuite les troupes de Sergius ; et on amena le saint évêque à Bénévent, où était l'empereur, qui le traita avec grand honneur. Sergius, au désespoir qu'il lui eût échappé, força le trésor de l'église et en dissipa toutes les richesses ; il fit fustiger des prêtres et traîner nus dans les rues, et il donna les églises à des laïques qui en achetaient la garde à prix d'argent. La ville de Naples était dans une extrême consternation.

Le pape Adrien en étant averti, écrivit une lettre à Sergius et une autre au clergé et au peuple de Naples, leur ordonnant, sous peine d'anathème, de recevoir leur évêque. Ils n'en tinrent compte. C'est pourquoi Anastase le Bibliothécaire et l'abbé Césaire vinrent à Na-

(1) Baron., an 871.

ples, de la part du Pape et de l'empereur, et prononcèrent l'anathème. Cependant le saint évêque allait de côté et d'autre, errant et affligé ; et la femme de Sergius, qui ne cessait de persécuter ce prélat, envoya des gens pour l'empoisonner à Rome. Dieu le garantit de ce péril, et il se retira à Sorrente. Un jour, comme il était avec l'évêque Etienne, son frère, il commença à pleurer amèrement. Etienne lui en ayant demandé le sujet, il répondit : Voilà la malheureuse ville de Naples frappée d'anathème de la part du Pape et de la mienne ! Si nous mourrions l'un et l'autre, comme il peut arriver, que deviendrait-elle ? J'irai à Rome et je prierai le Pape de la délivrer de cette excommunication. Il le fit, et le pape Adrien envoya un évêque, nommé Dominique, lever la censure. Ensuite, comme saint Athanase allait avec l'empereur Louis pour être rétabli dans son siége, il mourut dans l'oratoire de Saint-Quirice, à six milles du mont Cassin, le 15 juillet 872. Il fut vingt-deux ans évêque, et la persécution qu'il souffrit dura vingt-un mois. Saint Athanase de Naples est honoré le jour de sa mort (1).

Si le saint évêque de Naples eut des chagrins dans sa famille, le pape Adrien en eut dans la sienne. Nous avons vu qu'avant de devenir prêtre, il avait été marié, que sa femme vivait encore, dont il avait eu une fille. Or, Eleuthère, fils de l'évêque Arsène, qui avait été légat en France, séduisit cette fille, qui avait été fiancée à un autre, l'enleva et l'épousa. Le Pape, ne voulant pas être juge dans sa propre cause, demanda et obtint de l'empereur des commissaires pour juger Eleuthère suivant les lois romaines ; mais celui-ci, dans l'excès de sa fureur, tua la mère de la fille et la fille elle-même ; et l'on disait qu'il avait commis ces meurtres par les conseils de son frère Anastase, prêtre-cardinal, déposé précédemment par les papes Léon et Benoît. Les commissaires de l'empereur firent mourir Eleuthère ; et le Pape, dans un concile, condamna Anastase, qu'il ne faut nullement confondre avec Anastase le Bibliothécaire, qui se montra toujours digne de la confiance des Papes (2).

Ce qui arriva au pape Adrien et à saint Athanase de Naples fait bien voir combien étaient sauvages et perfides les mœurs de quelques seigneurs. L'empereur Louis l'éprouva à son tour. Il poursuivait à main armée Adalgise, duc de Bénévent. Dès l'année 871, ce duc avait appelé contre lui les Grecs et fait révolter la partie méridionale de l'Italie. Louis soumit les rebelles et revint victorieux à Bénévent, dont le duc feignit de lui être fidèle. Mais comme il avait congédié ses troupes, ce traître voulait le surprendre dans son palais, au milieu de la nuit. L'empereur et le peu de Français qui l'entourent repoussent vigoureusement l'attaque. Le perfide Adalgise s'apprête à mettre le feu au palais. L'empereur se sauve dans une tour fortifiée et s'y défend trois jours ; enfin l'évêque de Bénévent obtint qu'on le laisserait sortir en faisant un serment. On apporta des reliques ; l'empereur jura, ainsi que l'impératrice, la princesse sa fille et tous les siens, que jamais il ne poursuivrait la vengeance de cet attentat et ne viendrait en armes sur les terres de Bénévent. Etant ainsi sorti, il prit le chemin de Ravenne et manda au pape Adrien de venir à sa rencontre pour l'absoudre de ce serment, lui et les siens. L'année suivante 872, l'empereur vint à Rome à la Pentecôte, se plaignit en pleine assemblée de la trahison d'Adalgise, qui fut déclaré par le sénat ennemi de l'Etat. L'empereur marcha ensuite à Bénévent ; mais Adalgise, soutenu par les Grecs, ne fut pas facile à réduire, et la guerre dura jusqu'en 873, où le Pape, qui avait tenu un des enfants d'Adalgise sur les fonds de baptême, lui obtint sa grâce de l'empereur et les réconcilia tous deux.

Ce Pape n'était plus Adrien II, mais Jean VIII. Adrien mourut au mois de novembre 872, après avoir tenu le Saint-Siége près de cinq ans et gouverné l'Eglise de Dieu avec beaucoup de sagesse, dans des conjonctures assez difficiles. A partir d'ici, nous n'aurons plus pour nous guider les biographies des Papes, communément attribuées à Anastase le Bibliothécaire, quoique toutes ne soient pas de lui.

Comme les Papes se trouvaient dès lors à la tête de toutes les grandes affaires du monde chrétien, l'absence de ces Vies est un préjudice notable pour l'histoire, tant ecclésiastique que politique. Le dimanche 14e de décembre de la même année 872, on donna pour successeur à Adrien Jean VIII du nom, alors archidiacre de l'Eglise romaine, qui tint le Saint-Siége dix ans ; pontife infatigable, d'une grande finesse dans les affaires politiques, d'une force non moindre dans le gouvernement de l'Eglise, mais qui vécut dans des temps bien malheureux et toujours au milieu des bourrasques. Tel est le jugement de Muratori, et l'histoire confirme ce jugement.

La première bourrasque qui vint assaillir le nouveau Pape fut la mort de l'empereur Louis II. Il mourut le 13 août 875, après avoir régné près de vingt ans, depuis la mort de son père, et fut enterré à Milan dans l'église Saint-Ambroise. Sa fille unique, Ermengarde, épouse le comte Boson, depuis roi de Bourgogne ; sa femme, l'impératrice Engilberge se fit religieuse dans un monastère de Brescia

Sitôt qu'on apprit la mort de l'empereur son frère, Louis de Germanie, envoya successivement en Italie ses deux fils Charles et Carloman avec une armée ; mais son frère Charles le Chauve, roi de France, y arriva en même temps avec une armée plus considérable, fit peur à ses neveux, les amusa par de belles promesses et se rendit à Rome, sur l'invitation

(1) *Acta SS.*, 15 *julii.* — (2) *Ann. Bert.*, 868.

du pape Jean VIII, qui le reçut avec de grands honneurs dans l'église de Saint-Pierre, et, le jour de Noël de la même année 875, le sacra, le couronna et le nomma empereur des Romains (1).

Au mois de février suivant, les évêques et les seigneurs de l'Italie septentrionale s'étant assemblés à Pavie, dirent à Charles : Puisque déjà la bonté divine, grâce à l'intervention des bienheureux princes des apôtres Pierre et Paul, et par leur vicaire, savoir le seigneur Jean, souverain Pontife, Pape universel et votre père spirituel, vous a appelé, pour l'utilité de la sainte Église et de nous tous, et vous a élevé à la dignité impériale par le jugement du Saint-Esprit, nous vous élisons unanimement pour notre protecteur et notre seigneur, auquel nous nous soumettons avec joie et promettons d'observer de toutes nos forces tout ce que vous ordonnerez pour l'utilité de l'Église et notre salut. Cet acte fut souscrit par dix-sept évêques de Toscane et de Lombardie, dont le premier est Anspert, archevêque de Milan. On y voit aussi la souscription de dix comtes, ainsi que celle du duc de Boson, beau-frère de l'empereur, qui le déclara duc de Lombardie, lui donnant la couronne ducale et la qualité de commissaire impérial (2).

Quatre mois plus tard les évêques de France se réunirent à Ponthion, et firent la déclaration suivante : L'empereur Louis étant mort, le trois fois bienheureux pape Jean invita le seigneur Charles, alors roi, par Gaderic, évêque de Velitri, Formose de Porto et Jean d'Arezzo, de venir à Rome *ad limina apostolorum*, il le choisit pour défenseur et tuteur de cette Église, le couronna du diadème impérial, le choisissant lui seul entre tous, pour tenir spécialement le sceptre de l'empire romain. Nous donc, obéissant comme nous devons à ses ordres sacrés, ce qu'il a institué nous l'instituons, ce qu'il a confirmé nous l'affermissons tous par un même consentement (3).

Les ennemis de Charles, comme on le voit, par l'annaliste de Fulde, grand partisan de Louis de Germanie, aîné de Charles, décriaient son élévation à l'empire ; ils répandaient, qu'étant arrivé à Rome, il avait, comme autrefois Jugurtha, corrompu tout le sénat du peuple romain, au point que le pape Jean consentit à ses désirs, et, lui ayant mis la couronne sur la tête, ordonna de l'appeler empereur et auguste (4).

Pour détruire ces inculpations et prévenir toute espèce de division dans l'Église, le pape convoqua, au commencement de 877, un concile à Rome ; et, de concert avec les évêques, confirma de nouveau l'élection de Charles à l'empire. Le Pape relève d'abord les bonnes qualités de Charles, il assure qu'il en a eu souvent des preuves, et que le peuple de Rome le demandait à Dieu pour défenseur de l'Église. A toutes ces marques, dit-il, nous avons reconnu certainement en lui l'élu de Dieu. Et parce que nous savons que la même pensée avait été révélée au pape Nicolas par inspiration céleste (Adrien II avait eu la même pensée), nous l'avons choisi d'après le vœu de nos frères les évêques, des autres ministres de l'Église romaine, du sénat et de tout le peuple romain ; et, selon l'ancienne coutume, nous l'avons élevé solennellement à la dignité impériale et décoré du nom d'auguste, avec l'onction extérieure, signe de l'onction intérieure du Saint-Esprit. Il ne s'est point ingéré de lui-même à cette dignité, et ne se l'est procurée par aucun mauvais artifice ; c'est parce que nous l'avons désiré et demandé, et que Dieu l'a appelé, qu'il est venu avec humilité et soumission. Les évêques répondirent : Nous désirons d'autant plus avoir le seigneur Charles Auguste pour empereur, que nous savons plus certainement qu'il a été élevé à cette dignité, non par l'homme, mais par la grâce d'en haut, qui a fait, non pas qu'il vous choisît lui-même, mais que vous le premier vous l'ayez choisi et élu. Par nous, ô seigneur et évangélique Pape ! marchant sur vos traces, nous aimons celui que vous avez aimé, nous choisissons celui que vous avez choisi... car il ne nous est pas permis de différer de sentiment et en quoi que ce soit de votre apostolat, que Jésus-Christ, Notre Seigneur, a voulu être à sa place le chef de nous tous sur la terre (5).

Dans le concile de Ponthion, où assistaient deux légats, Jean, évêque de Toscanelle, et Jean, évêque d'Arezzo, on lut un bref par lequel le pape Jean VIII établissait Ansegise, archevêque de Sens, son vicaire dans les Gaules et la Germanie, avec pouvoir d'y convoquer les conciles, lorsqu'il en serait besoin ; de traiter les autres affaires ecclésiastiques ; d'y notifier les decrets du Saint-Siége ; de lui faire le rapport de leur exécution, et de lui renvoyer les causes majeures et celles dont la difficulté aurait besoin de l'autorité du Saint-Siége pour être terminées (6). On remarque que, depuis ce temps-là, l'archevêque de Sens a pris le titre de primat des Gaules et de Germanie.

On trouve, dans une des éditions de ce concile, que les évêques qui le composaient répondirent à ce bref, dans la première session : Qu'ils obéiraient aux ordres du Pape, sauf les droits des métropolitains marqués dans les saints canons et les décrets des souverains Pontifes ; dans la septième, que les métropolitains dirent : Qu'ils étaient disposés à obéir regulièrement au Pape comme leurs prédécesseurs avaient obéi à ses prédécesseurs, et dans la huitième et dernière : Que l'empereur et les légats ne purent tirer d'autre réponse des

(1) Annal. Bert., 876. Carolus... Romam... papa Joanne... anno Domini 876 ... [illegible] — (2) [illegible], t. IX, p. 283. — (3) *Ibid.*, t. IX, p. 291. — (4) *Annal. Fuld.*, 876. — (5) *Ibid.*, p. 296-298. — (6) *Epist.* CCCXIII

évêques, touchant cette primauté d'Ansegise, que celle qu'ils avaient donnée auparavant (1).

Dans une autre édition du même concile, on lit que les évêques qui le composaient déclarèrent et statuèrent, d'un consentement unanime, qu'Ansegise, archevêque de Sens, serait tenu et reconnu pour primat des Gaules et de Germanie, conformément au décret par lequel le pape Jean, du consentement et par le concours de l'empereur Charles, avait établi le même Ansegise vicaire apostolique et primat de la Gaule et de la Germanie, avec pouvoir d'y convoquer les conciles, d'y décider canoniquement les affaires courantes, et de référer au Saint-Siége celles qui seraient de la plus grande importance (2).

Le concile de Ponthion souscrivit aussi à la sentence de déposition que le Pape avait prononcée, par défaut, contre Formose, évêque de Porto, et quelques officiers de la cour romaine, accusés d'avoir conspiré contre l'empereur Charles. Les évêques de Ponthion ajoutent : Nous confirmons aussi la condamnation que le seigneur apostolique a prononcée contre les excès commis par le roi Louis et ses complices, s'ils ne viennent à résipiscence et ne rendent au Saint-Siége l'obéissance qui lui est due (3).

C'est que Louis de Germanie, pendant que son frère Charles était en Italie pour recevoir la couronne impériale, était entré lui-même en France à main armée et avait passé la fête de Noël 875 dans le palais royal d'Attigni. Sur le bruit de sa marche, et avant qu'il fût en France, les évêques de la province de Reims consultèrent Hincmar, leur archevêque, comment ils devaient se conduire en cette occasion; car les seigneurs qui voulaient se donner à Louis disaient que Charles les avait abandonnés. Hincmar écrivit une grande lettre remplie d'autorités des pères, où il conseille à ses suffragants de demeurer fidèles à Charles, sans toutefois se séparer de la communion de Louis, mais en l'avertissant de son devoir touchant la foi des traités faits avec son frère (4). Aussi, dans le concile de Ponthion, l'empereur Charles se fit prêter un serment par tous ses vassaux, et entre autres par l'archevêque Hincmar, qui lui était suspect d'avoir favorisé l'invasion du roi Louis, son frère. Hincmar le trouva fort mauvais, comme on le voit par un écrit adressé à l'empereur, où il chicane sur chaque parole de ce serment, d'une manière qui ne sert qu'à montrer son chagrin. C'est probablement aussi pour cela que les Annales de saint Bertin, dont Hincmar fut le continuateur pour son temps, parlent assez mal du concile de Ponthion.

Ce même concile accepta aussi et confirma les articles que l'empereur avait fait recevoir dans celui de Pavie, et dont voici les principales dispositions : Que tous honorent et respectent l'Eglise romaine, qui est la tête de toutes les églises; que personne n'ait la présomption de faire quelque entreprise injuste contre ses droits et son autorité; mais qu'il lui soit permis d'user de la vigueur qu'elle doit avoir et d'exercer sa sollicitude pastorale dans l'étendue de l'Eglise universelle. Qu'on rende l'honneur dû au seigneur Jean notre père spirituel, souverain Pontife Pape universel; que tous reçoivent avec un profond respect les décrets qu'il aura portés selon son ministère par l'autorité apostolique, et que tous lui rendent en toutes choses l'obéissance qui lui est due. Qu'on rende sincèrement à l'Eglise et au clergé l'honneur et le respect qui leur sont dus, selon les ordonnances de notre père et de notre aïeul. C'est l'empereur Charles qui parle. Que tous honorent l'empereur et obéissent à ses ordres; défense à qui que ce soit de troubler les évêques dans l'exercice de leur ministère, lorsqu'ils visitent leurs diocèses pour prêcher, confirmer et corriger les abus; les évêques prêcheront par eux-mêmes ou par d'autres; les laïques assisteront les jours de fête à l'office public, et personne ne fera célébrer la messe dans sa maison sans une permission de l'évêque, laquelle ne sera donnée que pour de bonnes raisons; les évêques feront bâtir un cloître proche de l'église, et ils demeureront dans ce cloître avec leur clergé; défenses aux prêtres d'aller à la chasse, de porter des armes, de porter des habits indécents à leur état, de demeurer avec des femmes, ou même de souffrir qu'elles entrent chez eux sans de bonnes raisons; on payera sans fraude la dîme, même des animaux; les évêques, dans leurs diocèses, auront le pouvoir et l'autorité d'envoyés de l'empereur; défenses de piller la maison de l'évêque après sa mort. Ces biens seront mis en réserve par l'économe de l'église pour le successeur, ou appliqués à quelques pieux usages pour le repos de l'âme du défunt (5).

Sitôt que le concile de Ponthion fut terminé, l'empereur Charles renvoya à Rome les deux légats, Léon et Pierre, avec Ansegise de Sens et Adeligare d'Autun, comme le Pape avait désiré. Un mois après, suivant la résolution du concile, l'empereur envoya les deux autres légats du Pape, Jean de Toscanelle et Jean d'Arezzo, avec Odon, évêque de Beauvais, et d'autres ambassadeurs de sa part, au roi Louis, son frère, et à ses enfants, aux évêques et aux seigneurs de son royaume. Ils partirent le 28 d'août, et le même jour le roi Louis mourut à son palais de Francfort, ayant régné trente-six ans depuis la mort de son père. Il fut enterré au monastère de Lauresheim, et il est loué pour sa piété et sa justice dans la distribution des dignités ecclésiastiques et séculières. Il avait, en mourant, partagé ses Etats entre ses trois fils : à Carloman, il avait

(1) Mabillon. *Acta SS.*, *Bened.*, t. VI. — (2) Labbe, t. IX, p. 292. — (3) *Ibid.* — (4) *Ann. Fuld.* et *Mot.*, *Opera Hinc.*, t. II. — (5) Labbe, t. IX, p. 285.

aussi la Bavière; à Louis, la Saxe; la Thuringe et les provinces attenantes; et à Charles le Gros, la Souabe.

Mais l'empereur Charles, son frère voulut profiter de l'occasion pour rentrer dans ce qui lui avait été cédé du royaume de Lorraine, et étendre sa domination jusqu'au Rhin. Le jeune roi Louis, qui avait succédé à cette partie du royaume de son père, ayant en vain essayé les voies de la douceur pour arrêter l'empereur son oncle, s'avança à la tête d'une armée et fit, avec ses comtes, des jeûnes et des prières pour attirer les miséricordes de Dieu. Les gens de l'empereur s'en moquaient; mais Louis, voulant montrer d'autant plus la justice de sa cause, fit faire l'épreuve de l'eau chaude par dix hommes, celle du fer chaud par dix autres, et celle de l'eau froide par dix autres. Les Annales portent que tous furent conservés sans aucun mal, et il est certain que les armées étant venues aux mains, l'empereur Charles fut battu, et le roi Louis remporta la victoire (1).

Occupé à faire la guerre à ses neveux, l'empereur Charles ne songeait guère à repousser les vrais ennemis de ses États. Vers le milieu de septembre 876, les Normands étaient entrés dans la Seine avec une centaine de bâtiments. A leur tête était le redoutable Rollon, en faveur duquel fut fondé plus tard le duché de Normandie. Ils se rendirent maîtres de Rouen, et ils étendirent leurs dévastations sur tous les bords de la rivière, sans que le nouvel empereur rassemblât quelques compagnies de soldats pour les combattre, ou qu'il sût trouver d'autres moyens pour se soustraire à leur brigandage, que de leur offrir un tribut (2). Oui, les choses en vinrent au point que l'empereur Charles, qui régnait sur toute la Gaule et sur une grande partie de l'Italie, fut réduit à fixer lui-même les tributs que quelques provinces payeraient aux Normands de la Seine, et d'autres aux Normands de la Loire, pour arrêter leurs déprédations; tandis que ceux de la Garonne avaient réduit l'Aquitaine dans un état si affreux, que le Pape transféra l'archevêque Frotaire de l'église de Bordeaux à celle de Bourges, attendu que la province de Bordeaux étaient rendue entièrement déserte par les païens.

Comme empereur, c'est-à-dire comme défenseur armé de l'Eglise romaine, Charles le Chauve avait promis de secourir le Pape contre les Sarrasins. Jean VIII attendait ce secours incessamment, comme on le voit par une lettre au comte Boson, beau-frère de l'empereur, où il dit : Nous avons appris que l'empereur doit nous envoyer du secours dans l'extrême besoin de ce pays, que les Sarrasins ont presque tout ravagé. C'est pourquoi nous vous prions instamment que vous ne permettiez point à ces troupes qui viennent, et fussent-elles déjà venues, de faire aucun séjour inutile en vos quartiers, mais que vous les pressiez vivement; car, si elles ne viennent très-promptement, nous craignons de plus grands maux. Cette lettre est du 1er septembre 876. Une autre, de même date, est adressée au roi Louis de Germanie, dont le Pape ne pouvait encore savoir la mort. Ce prince se plaignait de l'empereur, son frère; mais le Pape répond que l'empereur s'est plaint le premier, et qu'il ne peut rien décider sans avoir entendu les deux parties. En attendant, il exhorte Louis à la paix (3).

En congédiant les deux évêques, Ansegise et Adalgaire, que l'empereur avait envoyés à Rome, le Pape les chargea de plusieurs lettres: la première, du 14 novembre, où il le remercie de les avoir envoyés. Mais, ajoute-t-il, ils n'ont pu exécuter ce qu'ils auraient voulu, touchant les ennemis de l'Eglise romaine; car ils se sont cachés par la protection que leur donnent quelques marquis ou commandants des frontières, qui ne vous sont pas fidèles et que vos ambassadeurs vous feront connaître. Donc, nous vous conjurons de faire soigneusement rechercher ces sacriléges qui pillent l'Eglise, pour les envoyer en exil pleurer leurs péchés; car, s'ils demeurent impunis, ils en infecteront plusieurs autres et corrompront tout votre empire (4).

Dans une autre lettre, le Pape demande à l'empereur son secours contre les Sarrasins. Autant, dit-il, nous avions de joie de celui que vous nous aviez promis, autant avons-nous été affligé d'apprendre qu'il est retourné sans rien faire. On répand le sang des chrétiens; celui qui évite le feu ou le glaive est emmené en captivité perpétuelle, les villes, les bourgades, les villages périssent, étant abandonnés de leurs habitants; les évêques sont dispersés, et n'ont plus pour refuge que Rome, leurs maisons épiscopales sont les retraites des bêtes sauvages, ils sont eux-mêmes vagabonds et réduits à mendier, au lieu de prêcher. L'année dernière, nous semâmes et nous ne recueillîmes rien; cette année, n'ayant rien semé, nous n'avons pas même l'espérance de recueillir. Pourquoi parler des païens? Les Les Chrétiens ne font pas mieux; je veux dire quelques-uns de nos voisins, de ceux que vous appelez marquis. Ils pillent les biens de saint Pierre, à la ville et à la campagne; ils nous font mourir, non par le fer, mais par la faim; ils n'emmènent pas en captivité mais ils réduisent en servitude. Leur oppression est cause que nous ne trouvons personne pour combattre nos ennemis; vous êtes seuls, après Dieu, notre refuge et notre consolation. C'est pourquoi nous vous supplions de tout notre cœur, avec les évêques les prêtres, les nobles et les restes de notre peuple; tendez la main à cette ville accablée et à l'Eglise, votre mère, de qui vous tenez non seulement le royaume, mais la foi, et qui, en dernier lieu, vous a élevé à l'empire, par préférence à votre frère, qui était un si grand prince. Le Pape écrivit aussi

(1) *Annal. Bert.*, 876; *Annal. Fuld.* et *Met.* — (2) *An. Bert.* — (3) *Epist.* I et II. — (4) *Epist.* XXIII.

à l'impératrice Richilde, afin qu'elle pressât ce secours (1).

Il y a une lettre à l'empereur, dont, sans doute l'évêque Adalgaire était chargé en particulier. Le Pape lui donna le pallium, comme saint Grégoire l'avait donné à Syagrius, son prédécesseur dans le siége d'Autun, et témoigna avoir en lui une entière confiance. Mais il se plaint d'Ansegise, archevêque de Sens, comme étant d'intelligence avec les ennemis du Saint-Siége, particulièrement avec Lambert, duc de Spolète (2).

Cependant le Pape ne cessait de presser le secours de l'empereur Charles contre les Sarrasins, et, pour cet effet, il lui envoya de nouveau deux évêques, Pierre de Fossombrune, qui avait été en France l'année précédente, et Pierre de Sinigaglia. La lettre à l'empereur, dont ils étaient chargés, est du deuxième de février 877, et le Pape y parle ainsi : Ce qui reste du peuple dans Rome est accablé d'une extrême pauvreté, et, au dehors, tout est ravagé et réduit en solitude. La campagne est entièrement ruinée par ces ennemis de Dieu ; ils passent déjà à la dérobée le fleuve qui vient de Tibur à Rome, et pillent la Sabine et les lieux voisins. Ils ont détruit les églises et les autels ; ils ont emmené captifs ou tué par divers genres de mort les prêtres et les religieuses. Il fait périr tout le peuple d'alentour. Souvenez-vous donc des travaux et des combats que nous avons soutenus pour vous procurer l'empire, de peur que, si vous nous mettez au désespoir, nous ne prenions peut-être un autre conseil; car, outre les ravages des Sarrasins, nous sommes encore attaqués par les mauvais Chrétiens, qui achèvent de nous ruiner. Envoyez-nous avec vos troupes des personnes fidèles qui puissent réprimer ces désordres. Il y avait une lettre à l'impératrice Richilde, tendant à même fin ; et le Pape écrivit ensuite aux évêques du royaume de Charles, afin de presser ce secours, comme une affaire capitale à la religion (3).

Et de fait, il s'agissait d'empêcher que la capitale de la chrétienté, la mère et la maîtresse des églises et des nations chrétiennes, ne devînt elle-même une bourgade musulmane. Sans cette énergie et ces efforts constants des Papes, dont bien des historiens myopes ne voient ni le caractère [illegible] rtée, l'Europe entière serait certainement devenue ce que sont devenues l'Afrique, l'Égypte et la Syrie. Ce sont les Papes tels que Jean VIII qui ont sauvé l'Europe et le monde, en sauvant d'abord Rome, qui en est l'âme, la tête et le cœur.

Ce Pape parle de même du traité que les Napolitains et quelques autres peuples d'Italie avaient fait avec les Sarrasins, par le moyen duquel ils allaient par mer faire des descentes jusqu'aux portes de Rome. Le Pape fit tous ses efforts pour les porter à rompre cette alliance, comme il paraît par plusieurs lettres du mois de mars et d'avril de cette année 877. Il envoya, pour cet effet, les deux premiers évêques ses suffragants, Valbert de Porto et Pierre d'Ostie, à la prière de Docibilis et de Jean, ministres de l'empereur de Constantinople. Il leur en écrivit, aussi bien qu'à Pulcar, préfet d'Amalfi, et à Sergius, duc de Naples, le principal auteur de ce traité, qui trompa plusieurs fois le Pape en promettant de le rompre, sans jamais venir à l'exécution. Nous avons vu comment ce même Sergius persécuta saint Athanase, évêque de Naples, son oncle. Après la mort du saint évêque, on ordonna à sa place son neveu Athanase, frère de Sergius. Ce dernier avait donc fait un traité avec les infidèles, non par nécessité, mais dans l'intérêt de sa domination particulière. Le Pape lui en fit des reproches, ainsi qu'à son frère l'évêque Athanase, soutenant à celui-ci que, s'il ne pouvait corriger son peuple, il devait l'abandonner. Enfin le Pape alla lui-même près de Gaëte pour terminer cette affaire. Dans ces lettres, il dit que, par une telle alliance, les Chrétiens abandonnaient l'amour de leur Créateur pour s'unir avec les infidèles. C'est qu'en effet, dans l'état présent des choses, contracter alliance avec les Mahométans, non par nécessité, mais par intérêt particulier ou par ambition, c'était trahir, avec la cause de l'Italie, la cause de la chrétienté entière (4).

Les légats que le Pape avait envoyés en France trouvèrent l'empereur Charles à Compiègne, où il avait passé le carême et la fête de Pâques, qui, cette année 877, fut le 7e d'avril. Ils appuyèrent si fortement par leurs discours les lettres pressantes du Pape, que l'empereur prit la résolution d'aller au secours de Rome. Mais, avant que de partir, il assembla à Compiègne, le 1er jour de mai, les évêques de la province de Reims et de quelques autres, et fit dédier, avec grande solennité, en sa présence et en celle des légats, l'église qu'il y avait fait bâtir pour y mettre les reliques de saint Corneille et de saint Cyprien, accompagnée d'un monastère qui a subsisté jusqu'à ces derniers temps. Ensuite, ayant donné ordre à l'état du royaume pendant son absence, il marcha vers l'Italie ; et, ayant passé le Mont-Jura, il rencontra à Orbe Adalgaire, évêque d'Autun, qui lui apportait le concile de Rome où son élection avait été confirmée, et lui annonça que le Pape venait à sa rencontre jusqu'à Pavie (5).

En même temps, le Pape convoquait un concile à Ravenne de tous les royaumes d'Italie, pour remédier aux désordres de l'Eglise et de l'Etat. Il en écrivit aux archevêques de Ravenne et de Milan, à Antoine, évêque de Brescia, à Pierre et Léon, évêque de Vénetie, et à Ursus, duc ou doge de Venise, pour y régler l'affaire de l'archevêque de Grade, qui

(1) Epist. xxx et xxvi. — (2) Epist. xxiv. — (3) Epist. xxxi, xxxii, et xxxv. — (4) Epist. xxxvi-l. — (5) [illegible] Bertin., 877.

durait depuis assez longtemps. On avait élu évêque de Torcelle Dominique, abbé du monastère d'Altino; mais Pierre, patriarche de Grade, refusa de l'ordonner, parce qu'il s'était lui-même fait eunuque. Le duc de Venise, qui voulait que Dominique fût évêque, intimida tellement le patriarche par ses menaces, qu'il alla à Rome et pria le Pape de terminer l'affaire et de la décider. En 874, dans un précédent concile de Ravenne, on avait accordé à Dominique les revenus de l'église de Torcelle.

On ne sait point comment se termina l'affaire en celui qui se tint dans la même ville le 22 juillet 877. Il s'y trouva cinquante évêques, en comptant le pape Jean; Anspert, archevêque de Milan; Jean, archevêque de Ravenne, et Pierre, patriarche de Grade. Ils firent dix-neuf canons, dont voici les plus remarquables. Le métropolitain enverra à Rome, dans les trois mois de sa consécration, pour exposer sa foi et demander le pallium, et jusque-là il n'exercera aucune fonction. L'évêque élu sera consacré dans trois mois, sous peine d'excommunication; après cinq mois, il ne pourra plus être consacré, ni pour la même église ni pour une autre. Les clercs, les religieuses, les orphelins et les veuves sont sous la tutelle des évêques, et il est défendu, sous peine d'excommunication, de les traduire devant les tribunaux séculiers. On excommunie les ravisseurs, les pillards et ceux qui communiquent avec les excommuniés; et, afin qu'on les connaisse, les évêques en enverront les noms aux évêques voisins et à leurs diocésains, et les feront afficher à la porte de l'église. Et comme plusieurs, craignant d'être ainsi dénoncés, évitaient de venir aux paroisses, on déclare excommuniés ceux qui s'en absenteront trois dimanches. Défense de demander en bénéfice, c'est-à-dire en fief ou autrement, les patrimoines de l'Église romaine, sous peine de nullité, de restitution des fruits et d'anathème contre ceux qui donneront ou recevront ces patrimoines ou leurs dépendances. Comme la justice humaine était souvent nulle ou sans vigueur, l'Église y suppléait par les pénalités de son ressort (1).

L'empereur Charles, ayant appris que le Pape venait à Pavie, envoya pour lui préparer ce qui était nécessaire, un de ses secrétaires et un comte, avec deux autres personnes considérables. Il alla lui-même au devant avec tant de diligence, qu'il rencontra le Pape à Verceil. Il le reçut avec grand honneur, et ils allèrent ensemble jusqu'à Pavie, où ils apprirent que le roi Carloman de Bavière venait fondre sur eux avec une puissante armée. Cette nouvelle les obligea de se retirer à Tortone, où le Pape couronna Richilde impératrice, et aussitôt elle prit la fuite vers la Maurienne, avec le trésor de l'empereur. Pour lui, il demeura quelque temps avec le Pape, attendant les seigneurs de son royaume; mais, apprenant qu'ils ne viendraient point et que Carloman approchait, il suivit son épouse, et le Pape marcha vers Rome, n'emportant de tant de négociations et de peines, qu'un crucifix d'or, orné de pierreries, que l'empereur donnait à saint Pierre. Chose singulière, pendant que l'empereur et le Pape s'enfuyaient de devant Carloman, Carloman lui-même s'enfuyait de devant l'empereur et le Pape, sur la fausse nouvelle qu'ils marchaient l'un et l'autre contre lui avec des forces très-considérables. Mais, comme il fuyait, l'empereur fut saisi de la fièvre; et, ayant pris une poudre empoisonnée que lui donna le Juif Sédécias, son médecin, en qui il avait une entière confiance, il mourut dans une cabane, au lieu nommé Brios, au pied du mont Cenis, le 6 octobre 877, ayant régné trente-sept ans depuis la mort de son père, et près de deux ans comme empereur, et vécu cinquante-quatre ans. Quoique l'on eût embaumé son corps, l'odeur insupportable qu'il répandait obligea de l'enterrer d'abord au monastère de Nantua, au diocèse de Lyon, d'où ses os furent, quelques années après, transportés à Saint-Denis en France (2).

Ainsi, finit Charles le Chauve, pour qui son père, Louis le Débonnaire, avait bouleversé l'empire de Charlemagne, rendu incertains ses lois et ses partages, provoqué des divisions et des guerres civiles; et qui enfin, devenu empereur et défenseur titulaire de l'Église, ne se montra pas plus capable de défendre l'Église que l'empire.

Des quatre fils qu'il avait eus de sa première femme Ermentrude, il ne laissa que Louis, âgé de près de trente-quatre ans, qui lui succéda au royaume de France, et qui est connu sous le nom de Louis le Bègue. Il fut sacré à Compiègne le 8e de décembre, la même année 887, par les mains de l'archevêque Hincmar. Nous avons encore les prières prononcées en cette cérémonie, avec les promesses réciproques que firent le roi d'une part, les évêques et les seigneurs de l'autre. Ensuite le roi manda à l'archevêque Hincmar, comme au plus vieux et au plus habile de son royaume, de venir le trouver et de lui donner ses conseils pour le bien de l'Église et de l'État. Hincmar s'excusa sur son grand âge et ses infirmités, disant qu'il irait inutilement avant l'assemblée générale des seigneurs; cependant il lui envoya son avis par écrit.

Votre Seigneurie m'a mandé, dit-il, de venir promptement auprès de vous, parce que vous vouliez traiter avec moi de vos intérêts, de ceux de la sainte Église et du royaume: je vous donne satisfaction par une réponse humble et certaine. L'Apôtre dit: Tout ce qui a été écrit, l'a été pour notre instruction. Nous lisons dans les histoires anciennes, que souvent, quand on a constitué des rois, la discorde s'est élevée parmi les principaux du royaume, parce que quelques-uns voulaient

(1) Labbe, t. IX, p. 300. — (2) *Annal. Bert.*, *Fuld.*, *Met.*, 877.

s'en attribuer la constitution sans le conseil des autres. Nous lisons que les bons rois étant constitués ont employé de bons conseillers, et que par ces bons rois et ces bons conseillers les peuples des royaumes ont eu beaucoup de biens, et que par les mauvais rois et les mauvais conseillers les peuples des royaumes ont souffert beaucoup de maux.

Jamais Hincmar ne parle de succession à la royauté par droit héréditaire, mais de constitution dans la royauté par le consentement des grands du royaume. « Ainsi, dit-il, Pépin votre trisaïeul, étant malade, convoqua au monastère de Saint-Denis les principaux de son royaume, et de leur conseil disposa comment après lui ses fils Carloman et Charles, qui étaient présents, gouverneraient pacifiquement son royaume. » Cette constitution anticipée des rois futurs s'exécuta sans trouble après la mort de Pépin et celle de Charlemagne ; mais il n'en a pas été de même parmi les fils de Louis le Débonnaire, et depuis à cause de la division parmi les princes. Hincmar conseille donc à Louis le Bègue de maintenir avec soin la concorde parmi les grands du royaume. « Vous savez, lui dit-il, que votre père a d'abord disposé à Reims, avec les grands, de votre constitution après lui dans le gouvernement du royaume : autant que je me souviens, tous y étaient présents, excepté le vénérable abbé Hugues et Bernard, comte d'Auvergne : et tous, selon la disposition de votre père, consentirent à votre constitution royale. Et lorsque dernièrement à Kiersy il renouvela cette disposition, et vous donna par écrit les noms de ceux avec le conseil et l'aide desquels vous deviez disposer les affaires du royaume, tous étaient présents, excepté Boson, et l'abbé Hugues et le comte Bernard d'Auvergne ; et tous ceux qui étaient présents consentirent à votre constitution royale, mais ils s'en sont allés avec votre père. Envoyez donc promptement aux abbés Hugues et Gozlen, et aux comtes Boson, Conrad et les deux Bernard, et demandez-leur qu'ils désignent eux-mêmes un lieu convenable aux uns et aux autres, afin de vous y trouver tous ensemble pour délibérer en commun sur les intérêts généraux du royaume, et mettre à exécution les articles que votre père a proposés dernièrement à Kiersy ; en attendant, relisez-les avec soin. Et comme sur son lit de mort, votre père vous a fait des recommandations particulières touchant la volonté de Dieu et l'état de la sainte Eglise, votre honneur et celui des principaux du royaume, les besoins et les intérêts du peuple, il est bon, nécessaire même de faire venir à l'assemblée ceux qui ont été témoins de ces recommandations, afin que tous traitent en commun des besoins et des intérêts communs. Moi-même, quoique le moindre d'entre eux, et avec cela débile et infirme, néanmoins, pour le service de Dieu et le vôtre et pour leur obéir, je m'y rendrai volontiers avec l'aide du Seigneur, et, si je puis contribuer à quelque chose d'utile, je le ferai de grand cœur, car il est nécessaire que vous traitiez et que vous disposiez avec les fidèles de Dieu et les vôtres (1). »

Ce mémoire de Hincmar est remarquable. C'est un viel évêque qui parle affectueusement à un jeune roi, qui lui parle du roi son père mort depuis peu, qui lui parle des précautions que ce père a prises pour le faire constituer roi par le consentement des princes, des comtes, des évêques et des abbés du royaume, qui lui parle des précautions qu'il doit prendre lui-même et promptement pour s'assurer la royauté par la parfaite unanimité de ces grands électeurs. Ceux-là donc se trompent grandement qui supposent que, quant à cette époque (il est question de l'élection du roi de France), il ne s'agit que d'une élection pour la forme, et qu'elle ne consistait que dans les acclamations populaires au sacre de Reims. Nous voyons ici avant le sacre, deux assemblées électorales pour constituer le roi futur, et une troisième assemblée jugée nécessaire, après le sacre, pour lui assurer la puissance royale par une complète unanimité. C'est ce tromper plus grandement encore de supposer que dans la seconde dynastie le fils succédait au père, sur le trône, par droit héréditaire, et sans que l'élection y eût aucune part. Hincmar fait voir tout l'opposé depuis le commencement de la dynastie jusqu'à son temps. Sous ce rapport, qui pourtant est le capital, toutes ou à peu près, toutes les modernes histoires de France sont à refaire.

Hugues, fils illégitime du roi Lothaire et de Valdrade, avait assemblé des troupes et faisait de grands ravages, prétendant recouvrer le royaume de son père. Hincmar écrivit à ce prince, par ordre de Louis le Bègue, et lui dit en substance : J'ai eu l'amitié du roi votre père et de l'empereur votre aïeul, et celle que je vous porte m'oblige à vous représenter que les pillages et les autres crimes qui se commettent sous votre aveu, retombent sur vous et vous exposent aux peines éternelles. On s'en est plaint à un concile tenu en Neustrie, et ce concile m'a ordonné de vous en écrire et de vous avertir d'éloigner de vous ces méchants, et de vous désister de vos prétentions sur ce royaume. Si vous n'y avez égard, j'assemblerai les évêques de ma province et des provinces voisines, et nous vous excommunierons, vous et vos complices, puis nous dénoncerons l'excommunication au Pape et à tous les évêques et les princes des royaumes circonvoisins. Faites donc réflexion, mon fils, en quel péril vous êtes : ne croyez point ceux qui vous flattent de l'espérance de régner, considérez de quoi a servi à vos oncles d'avoir méprisé la loi de Dieu, pour conquérir des royaumes, et que votre père, après bien des travaux, a perdu et le royaume et la vie. Le roi m'a promis de vous combler d'honneur

(1) *Hincmari. Opera cura Sirmondi.* Paris, 1645, t. II, p. 179.

et de biens, si vous n'y mettez obstacle. J'attends de vous une réponse certaine et sincère (1).

La mort de l'empereur Charles releva tout les espérances de son neveu Carloman, roi de Bavière. Croyant dès lors parvenir aisément au royaume d'Italie et à la dignité impériale, il écrivit au Pape des lettres où il lui promettait de relever l'Église romaine plus qu'aucun de ses prédécesseurs. Le pape Jean VIII lui répondit : Vous en recevrez la récompense de celui qui promet d'honorer ceux qui l'honorent. Quand vous serez revenu de la conférence avec vos frères, nous vous enverrons les articles de ce que vous devez accorder à l'Eglise romaine, et ensuite une légation plus solennelle, pour vous amener à Rome avec la décence convenable, et traiter ensemble du bien de la république et du salut de tout le peuple chrétien. Alors, je vous prie de ne donner aucun accès auprès de vous à ceux qui nous sont infidèles et qui en veulent à notre vie, de quelque manière que vous puissiez les connaître. J'envoie, suivant la coutume, le pallium que vous avez demandé pour l'archevêque Théotmar, et je vous prie de le charger de nous faire tenir tous les ans, à Rome, les revenus des patrimoines de saint Pierre situés en Bavière. C'était l'archevêque de Juave ou Saltzbourg, à qui le Pape écrit aussi en particulier. Ces deux lettres sont du mois de novembre 877. Le Pape résolut ensuite d'aller lui-même trouver Carloman (2).

Ainsi que nous avons vu, Sergius, duc de Naples, avait fait non-seulement la paix, mais une ligue avec les Sarrasins. Le pape Jean mit tout en œuvre pour lui faire rompre une alliance aussi scandaleuse et aussi préjudiciable à toute la chrétienté. Sergius donnait de belles promesses. Pour le gagner plus efficacement, le Pape alla lui-même à Naples, et ordonna évêque de cette ville Athanase, frère du duc. Sergius renchérit sur ses promesses, et n'en persista pas moins dans sa ligue avec les infidèles. Alors le Pape l'excommunia. Sergius ne se rendit point à l'excommunication. Enfin son propre frère, l'évêque Athanase, le prit, lui fit crever les yeux, l'envoya à Rome, et se fit reconnaître à sa place duc de Naples. Le Pape Jean approuva extrêmement ce procédé, comme on voit par les lettres qu'il en écrivit à l'évêque et aux Napolitains. Il loue l'évêque d'avoir aimé Dieu plus que son frère, et, suivant le précepte de l'Evangile, arraché son œil qui le scandalisait, et d'avoir fait cesser dans Naples la domination des séculiers, qui y commettaient beaucoup de crimes, pour y établir un homme de la maison du Seigneur, qui gouverne avec justice et sainteté. Il loue les Napolitains d'avoir puni Sergius et choisi leur évêque pour juge et pour gouverneur : ce qu'il attribue à l'inspiration divine. Enfin, il leur promet pour Pâques quatorze cents marcs d'argent. Ces lettres sont de la même date que celles au roi Carloman et à l'évêque Théotmar.

Cependant la position de Jean VIII était des plus difficiles. Pour sauver Rome contre les Sarrasins, il ne voyait aucun prince sur qui s'appuyer. Charles le Chauve, peu capable de son vivant, venait de mourir. Son neveu Carloman montrait de la bonne volonté, mais il était loin et d'ailleurs d'une santé débile. Les seigneurs d'Italie étaient divisés les uns contre les autres ; pas un n'était, à lui seul, assez puissant pour défendre l'Église. Dans cette extrémité, le Pape fut contraint par la nécessité de traiter avec les infidèles et de leur payer par an vingt-cinq mille marcs d'argent. Profitant de tous les moyens possibles, il songea à s'appuyer de l'empereur Basile, et l'on voit, par deux lettres du 17e avril 877, qu'il en espérait du secours. L'une est écrite à Ayon, évêque de Bénévent, qu'il prie d'envoyer la lettre y jointe au premier des Grecs qui viendra en ces quartiers, et de le conjurer d'envoyer incessamment au secours de Rome au moins dix bâtiments légers. L'autre lettre est adressée à Grégoire, que l'empereur Basile avait envoyé en Italie avec une armée. Le Pape le félicite d'être arrivé à Bénévent, et le prie d'envoyer ces dix bâtiments aux côtes voisines de Rome, pour les délivrer des corsaires arabes, ne doutant point que l'empereur ne le trouve bon (3).

Un an après, l'empereur Basile ayant déjà deux fois écrit au Pape et lui ayant demandé des légats, le pape Jean lui répondit : Vos deux lettres témoignent le désir que vous avez de rétablir la paix dans l'église de Constantinople, et nous sommes sensiblement affligés que, après toutes les peines que nous avons prises à cet effet, il y ait encore de la division ; que plusieurs personnes consacrées à Dieu soient dispersées en divers lieux et souffrent encore la persécution dont nous les croyions délivrées ; car nous portons les fardeaux de tous ceux qui souffrent, ou plutôt celui qui les porte en nous, c'est le bienheureux apôtre Pierre, lui qui vous aime et qui nous protége et nous défend en tout, nous les héritiers de sa sollicitude. Mais comme il nous a été dit, ainsi qu'à Jérémie : Voici que je t'ai établi sur les nations et sur les royaumes, pour arracher et détruire, pour renverser et disperser, et pour planter, votre piété demande à notre apostolat des hommes à cette fin. Nous vous envoyons, en conséquence, deux légats, Paul et Eugène, évêques, nos conseillers, dont la science et la fidélité nous sont connues, à qui nous avons donné, pour cet effet, une instruction par écrit. Nous les avons aussi chargés de voir le roi de Bulgarie ; c'est pourquoi nous vous prions de les y faire conduire et de les ramener en sûreté. Paul était évêque d'Ancône, et Eugène d'Ostie (4).

Avec cette lettre, il y en avait une pour le

(1) Flodoard, l. III, c. XIX, XXVI.— (2) *Epist.* LXIII et LXIII et LXIV.—(3) *Epist.* XLV et XLVI.—(4) *Epist.* LXXX.

patriarche Ignace, où le pape Jean lui dit : Déjà deux fois vous avez été averti, par la Chaire apostolique, de vous contenter des droits du diocèse de Constantinople, que vous avez récupérés par l'autorité et la faveur du premier Siége, et de ne pas outre-passer les limites fixées par les canons ni transporter les bornes posées par nos pères. Or, personne n'ignore que, depuis le pape saint Damase jusqu'à l'irruption des païens, le pays des Bulgares a été gouverné, sous le rapport ecclésiastique, par les Pontifes romains. Bien des écrits en font foi, mais surtout les décrétales de plusieurs Papes, conservées dans les archives. Ce que la guerre a troublé, dit saint Léon, la paix doit le rétablir. Mais, vénérable frère, vous avez relu tout cela les yeux fermés, vous avez témérairement foulé aux pieds les décrets des saints Pères, et, oubliant les nombreux bienfaits que vous devez à la Chaire apostolique, vous vous êtes élevé contre elle, et, lui ravissant une de ses anciennes provinces, vous n'avez pas craint, contrairement aux lois divines, de mettre la faux dans la moisson d'autrui. C'est pourquoi, après une première et une seconde monition, nous devions vous séparer de notre communion pour punir votre désobéissance. Mais, suivant la modération du Siége apostolique et usant de douceur plutôt que de sévérité, nous vous faisons cette troisième monition canonique, par nos légats et par nos lettres, vous exhortant, vous conjurant et vous enjoignant d'envoyer sans délai en Bulgarie des hommes diligents, qui parcourent tout le pays et ramènent tous ceux qu'ils y trouveront ordonnés par vous ou par ceux de votre dépendance, en sorte que, dans un mois, il n'y reste ni évêques ni clercs de votre ordination ; car nous ne pouvons souffrir que des hommes que vous avez établis là, contre les règles, et qui, pour cela, ont été excommuniés par le Siége apostolique, infectent de l'erreur de leur prévarication cette nouvelle église que nous avons formée. Que, si vous ne les retirez dans ce temps et ne renoncez à toute juridiction sur la Bulgarie, vous demeurerez privé du corps et du sang de Notre Seigneur, jusqu'à ce que vous obéissiez, à commencer deux mois après la réception de cette lettre. Et si vous demeurez opiniâtre, vous serez privé de la dignité patriarcale, que vous avez recouvrée par notre faveur (1).

Il en est qui accusent de faiblesse le pape Jean VIII : cette lettre du moins n'en est pas une preuve. Fleury, au contraire, y trouve une rigueur hors de saison, surtout contre un si saint évêque. Nous pensons, nous, que plus un évêque est saint, plus il doit observer la règle et rendre à chacun ce qui lui appartient, car plus il est saint, plus un mauvais exemple de sa part peut faire de mal. Or, d'après les monuments de l'histoire que nous avons vus en leur temps, il est certain que toute l'ancienne Illyrie, c'est-à-dire les pays actuellement nommés Valachie, Bulgarie, Servie, Bosnie, Dalmatie, Albanie, Macédoine, Thessalie, Épire et le royaume actuel des Grecs, étaient soumis à la juridiction immédiate du Pontife romain, et que son vicaire ou légat pour ces pays était ordinairement l'évêque de Thessalonique. Saint Ignace ne devait ni ne pouvait ignorer ces monuments, puisqu'on les lui avait remis sous les yeux. Plus il était saint, plus il devait respecter le droit des autres et rendre ces pays à la juridiction immédiate du Siége de saint Pierre ; il les aurait préservés par là, autant qu'il était en lui, des malheurs qui leur sont arrivés plus tard par le schisme et l'hérésie. Son peu d'obéissance aux ordres légitimes de son supérieur et de son bienfaiteur, surtout après deux monitions, était d'un mauvais exemple. Son supérieur et son bienfaiteur, qui était le Pape, ne pouvait ni ne devait le souffrir. Comme la troisième monition ne trouva plus le patriarche Ignace en vie, nous ne savons ce qu'il aurait fait ; mais nous savons toujours ce qu'il aurait dû faire.

La lettre aux évêques grecs et aux autres clercs qui avaient envahi la Bulgarie, contient les mêmes raisons et les mêmes plaintes. Le Pape les déclare excommuniés et les menace de déposition s'ils ne sortent du pays dans un mois ; au contraire, s'ils obéissent, il promet de les rétablir dans l'évêché qu'ils ont eu en Grèce, ou de leur en donner un vacant. Le Pape écrivit pour le même sujet à Michel, roi des Bulgares, une lettre pleine d'amitié et de tendresse. Il lui témoigne que la joie qu'il avait ressentie de sa conversion s'est changée en tristesse et en alarmes ; il craint qu'en suivant les Grecs, les Bulgares ne suivent un jour leurs erreurs. Jamais les Grecs n'ont été sans une hérésie ou sans une autre ; hérésie enfantée tantôt par le patriarche, tantôt par l'empereur de Constantinople ; toujours les Grecs s'appliquent aux sophismes et à la ruse. En convertissant du paganisme la nation des Goths, ils les ont infectés des blasphèmes de l'arianisme ; pareil malheur peut arriver à la nation des Bulgares. Revenez donc au bienheureux Pierre, prince des apôtres, lui que vous avez aimé, que vous avez choisi, que vous avez cherché, lui dont vous avez ressenti le patronage dans vos besoins, lui dont la doctrine vous a salutairement abreuvé, lui à la protection duquel vous vous êtes recommandé et consacré avec tous vos sujets, saint Pierre, dont vous savez que le Siége apostolique n'a jamais été repris par les autres siéges, au lieu qu'il a repris tous les autres, surtout et très-souvent celui de Constantinople, soit en le délivrant de l'erreur, soit en condamnant les impénitents. Pour ce qui est du présent que vous nous avez envoyé, nous l'avons reçu, et, rendant grâces à votre bonté, nous avons loué Dieu qui vous a inspiré de nous faire cette

(1) Epist. LXXVIII.

pieuse offrande, et nous avons la [illegible] que bientôt vous viendrez [illegible] et [illegible]. Le Pape [illegible] sur le [illegible] d'i-mitié et de tendresse au [illegible] qui avait été envoyé à Rome par le même [illegible] au temps du pape saint Nicolas. Ces lettres sont du 16 avril 878 et furent toutes données aux légats Paul et Eugène. Le Pape y en ajouta une à l'empereur Basile, portant créance pour ces mêmes légats, qui lui devaient expliquer de vive voix la persécution qu'il souffrait et ce qui venait d'arriver à Rome, afin d'attirer son secours (1).

Le Pape parlait sans doute de la violence exercée par Lambert, duc de Spolète. Ce seigneur avait été envoyé en Italie par l'empereur Charles pour mener du secours à Rome contre les Sarrasins, et le Pape le regardait comme entièrement uni à lui. Mais dès le mois d'octobre 877, Lambert ayant demandé des seigneurs romains en otage de la part de l'empereur, et le Pape ayant expliqué la chose en pleine assemblée, la proposition fut rejetée avec indignation. Le Pape écrivit donc à Lambert : Il n'est point à propos que vous veniez à Rome jusqu'à ce que ce trouble soit apaisé. Et dans une autre lettre : La persécution que nous souffrons depuis deux ans de la part des païens et de plusieurs autres, nous oblige d'aller en France trouver le roi Carloman. On nommait France tout l'empire des Francs, tant en Germanie qu'en Gaule. C'est pourquoi, ajoute le Pape, je vous avertis de n'exercer cependant aucun acte d'hostilité dans tout le territoire de saint Pierre, sous peine d'être séparé de la communion du Saint-Siége. Et encore : Nous avons appris [illegible] voulez donner du secours à nos ennemis, c'est-à-dire l'évêque Formose et Grégoire, [illegible] et que vous les voulez [illegible] à Rome [illegible] leurs biens contre notre volonté, ce que jamais ni empereur ni roi, ni [illegible] à nos prédécesseurs. C'est pourquoi nous vous prions comme ami et par la confiance que nous avons en vous, de ne point venir à présent à Rome, où nous ne pouvons vous recevoir avec l'honneur convenable. Les évêques Gauderic et Zacharie, que nous vous envoyons, vous en diront davantage. [illegible] Lambert [illegible] Pape [illegible] au [illegible] Votre Sainteté, il disait Votre Noblesse, comme à un séculier, et trouvait mauvais qu'il envoyât des légations sans sa permission. Le Pape lui en fit des reproches et lui déclara qu'il renonçait à son amitié (2).

Nonobstant tous ces avis, Lambert vint à Rome avec Adalbert et une armée qui ravagea [illegible]. Le pape le reçut à Saint-Pierre, comme ami; mais Lambert se saisit des portes de Rome et en confia la garde de la ville [illegible] Pape [illegible] dans la cité Léonine [illegible], ni aux évêques ni aux [illegible] domestiques de l'aller trouver, qu'après s'en être fait prier beaucoup. Il [illegible] ne lui portât des vivres. Des [illegible] des prêtres et des moines, venant à Saint-Pierre en procession pour y offrir le sacrifice, furent chassés à coups de bâton. Pendant un mois, l'autel demeura nu et l'église sans luminaire, sans aucun office, ni jour ni nuit. Les ennemis du Pape, c'est-à-dire Formose et ceux qu'il avait condamnés avec lui par défaut, furent [illegible] à Rome; ce qui est un préjugé fâcheux contre leur innocence (3).

Lambert disait qu'il agissait ainsi par ordre du roi Carloman; et en effet, il contraignit les grands de Rome à prêter serment à ce prince; mais on disait qu'il voulait se faire empereur lui-même. Les grands cédèrent ainsi à la violence ou à la peur; le Pape seul fut inébranlable. Lambert s'étant retiré, Jean VIII fit transporter au palais de Latran le trésor de Saint Pierre, dont il couvrit l'autel d'un cilice, faisant fermer toutes les portes de l'église, cesser l'office divin, et, ce qui parut de plus horrible, renvoyer les pèlerins qui y venaient de tous les pays du monde. Le pape excommunia Lambert et ses complices, et résolut d'aller trouver Carloman et les autres princes des Francs, pour se plaindre de cette violence; mais comme Lambert lui fermait les chemins par terre, il s'embarqua sur la mer de Toscane. Avant que de partir, il écrivit à Anspert, archevêque de Milan, qu'il voulait tenir en France un concile universel, pour remédier aux maux de l'Église, ne pouvant le tenir en Italie : et lui ordonna de s'y trouver avec tous ses suffragants. Il écrivit aussi à Jean, archevêque de Ravenne, lui donnant part de tout ce qui s'était passé, afin qu'il en instruisît ses suffragants et que personne n'entrât dans le parti de Lambert.

Étant arrivé à Gênes, il écrivit aux quatre rois, Louis le Bègue et les trois fils de Louis de Germanie et chargea de ses lettres Anspert, archevêque de Milan [illegible]. Dans la première, le Pape nomme Lambert membre de l'antechrist, et l'accuse d'avoir envoyé à Tarente, pour traiter avec les Sarrasins et en recevoir des troupes. Il prie Louis le Bègue d'envoyer les trois autres lettres aux rois ses cousins, et lui déclare qu'il le fait son conseiller intime, comme était l'empereur, son père, lui donnant pouvoir d'assembler des conciles. Ces paroles sont remarquables. Enfin il le renvoie à un écrit ou manifeste adressé à tous les Chrétiens, dans lequel il avait expliqué au long toutes ses plaintes (4).

(1) Epist. LXXIV, LXXV, LXXVI, LXXXI. — (2) Epist. LXXII et LXXIII. Chron. Cass., c. XL. — (3) Ibid. LXXXIV. Annal. Fuld., 878. — (4) Epist. LXXXVII-LXXXIX.

Le Pape atteignit Arles le jour de la Pentecôte, 11e de mai 878, et il y fut reçu avec beaucoup d'amitié par le prince Boson et Hermengarde, son épouse, fille de l'empereur Louis. Le pape en témoigna sa reconnaissance à l'impératrice Angelberge, mère de cette princesse, ajoutant qu'il désirait élever son gendre Boson à de plus grands honneurs, c'est-à-dire le couronner roi, comme il arriva l'année suivante. A la prière de ce prince, auquel il ne pouvait rien refuser, il accorda à Rostaing, archevêque d'Arles, non-seulement le pallium, mais la qualité de vicaire apostolique dans les Gaules ; en sorte que les évêques ne pourraient s'éloigner sans sa permission; qu'il assemblerait les conciles et déciderait, avec douze évêques au moins, les questions de foi ou autres questions importantes, et renverrait au Pape les plus difficiles ; qu'il empêcherait les métropolitains de faire des ordinations, avant que d'avoir reçu de Rome le pallium (1).

Le comte Boson conduisit le Pape jusqu'à Lyon. De là, Jean VIII envoya prier le roi Louis le Bègue, qui était à Tours, de venir le trouver au lieu qui lui serait le plus commode. Le roi, qui relevait d'une maladie dangereuse, dépêcha au Pape des évêques pour le prier d'aller jusqu'à Troyes, où devait se tenir le concile, et le fit défrayer par les évêques de son royaume. Le Pape étant à Châlons-sur-Saône, on lui déroba, la nuit, des chevaux; et, dans le monastère de Flavigny, les gens d'un prêtre qui le servait, dérobèrent une écuelle d'argent. Il publia une excommunication contre les auteurs de ces sacriléges et leurs complices. Pendant le chemin, il écrivit à douze archevêques pour qu'ils amenassent leurs suffragants au concile, savoir : Rostaing d'Arles, Ostram de Vienne, Aurélien de Lyon, Robert d'Aix, Teutram de Tarentaise, Sigibod de Narbonne, Aribert d'Embrun, Hincmar de Reims, Ansegise de Sens, Frotaire de Bourges, Jean de Rouen et Actard de Tours. Il écrivit en particulier à Hincmar, comme étant bien informé de son mérite et désirant ardemment de le voir. Il appela aussi au concile trois archevêques d'Allemagne avec leurs suffragants, savoir : Luitbert de Mayence, Guillebert de Cologne et Bertulfe de Trèves, les priant d'exhorter le roi Louis de Germanie et les rois, ses frères, à s'y trouver. C'était sans doute ce qui avait fait choisir la ville de Troyes, afin que les princes et les prélats d'au delà du Rhin pussent y venir plus aisément.

Le Pape fit l'ouverture du concile, le 11e d'août, dans l'église de Saint-Pierre de Troyes, et dit aux prélats : Seigneur, mes frères et mes co-évêques, vous savez quelles persécutions des hommes pervers ont faites à l'Eglise. Je vous prie de vous joindre à moi et de m'aider à couper la racine du mal. Les évêques répondirent : Nous demandons du temps jusqu'à l'arrivée de nos frères, les autres évêques et alors nous répondrons ce que la grâce divine nous inspirera.

Les évêques qu'on attendait étant arrivés, on tint la seconde session. Le Pape y fit lire l'écrit suivant, sur les maux que Lambert et Adalbert avaient faits à l'Eglise romaine. Rois et peuples de la terre, princes et juges, et vous nos confrères et coévêques, et tous les autres membres du clergé, compatissez à ma douleur et à celle de la Chaire apostolique, qui est la tête et la maîtresse de toutes les églises de Dieu, et déplorez avec moi les injures faites à saint Pierre, le prince des apôtres, le portier du ciel, ainsi qu'à la ville de Rome. Jugez avec moi les auteurs de ces maux. De concert avec les évêques d'Italie, nous avons excommunié Lambert et Adalbert pour leur punition temporelle et leur salut éternel, et nous en avons affiché la sentence à la porte de l'église de Saint-Pierre, afin qu'elle soit lue de ceux qui y entrent ou qui en sortent. Et vous, nos très-chers frères, tenez-les pour excommuniés, frappez-les avec nous du même anathème.

Les évêques demandèrent encore du temps pour répondre par écrit à cette complainte du Pape, et ils le firent de la manière suivante : Très-saint et révérendissime seigneur Jean, Pape de l'Eglise catholique, c'est-à-dire de l'Eglise romaine, nous, évêques des Gaules et des provinces belgiques, vos serviteurs et vos disciples, nous compatissons aux maux que des hommes pervers, ministres du diable, ont faits à notre sainte mère, la maîtresse de toutes les églises. Nous nous conformons au jugement que vous avez porté contre eux et contre leurs complices... Nous tenons pour excommuniés ceux que vous avez excommuniés ; nous rejetons ceux que vous avez chassés de l'Eglise. Nous recevons ceux que vous et le Siége apostolique aurez reçus après une satisfaction convenable. Mais comme nous lisons dans l'histoire, touchant la plaie dont Dieu frappa l'Egypte, qu'il n'y avait pas de maison où il n'y eût quelque mort, et que chacun trouvait chez soi un sujet de deuil, nous trouvons pareillement dans toutes nos églises des sujets de larmes. C'est ce qui nous engage à vous supplier humblement de nous soutenir aussi de votre autorité, et de publier un décret qui serve de règle pour agir uniformément contre ceux qui envahissent nos églises, afin qu'étant appuyés de la sentence du Siége apostolique, nous agissions avec plus de force et de promptitude contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques.

Dans la même session, Rostaing d'Arles présenta au concile un mémoire contre les évêques et les prêtres qui passent d'une église à une autre. Jean, évêque de Porto, pria les évêques de dire ce qu'ils pensaient de cet abus. Hincmar de Reims demanda du temps pour recueillir sur ce sujet les autorités des canons.

(1) *Epist.* XCIII-XCV.

Théodoric de Besançon présenta un autre mémoire contre une religieuse qui s'était mariée.

Dans la troisième session, les évêques présentèrent au Pape un écrit qu'ils avaient dressé de concert, apparemment celui que nous avons rapporté ci-dessus, et le Pape donna au concile un autre écrit sur l'autorité des évêques et sur la concorde qui doit les unir pour conserver cette autorité. On présenta ensuite au Pape et au concile deux requêtes : la première contre Hincmar de Reims, et la seconde contre Ratfred d'Avignon. Valafrid d'Uzès se plaignait, dans la dernière, de ce que l'évêque d'Avignon avait usurpé une terre dépendant de son diocèse ; et comme Ratfred était absent le Pape donna commission à Rostaing d'Arles et à Sigebode de Narbonne de terminer ce différend (1).

La requête contre Hincmar de Reims fut présentée par son neveu Hincmar de Laon, que son oncle avait déposé, et à qui Charles le Chauve avait fait crever les yeux. Après avoir couronné empereur ce prince, et sur ses instances, le Pape Jean VIII avait approuvé la déposition d'Hincmar de Laon, et ordonné d'en mettre un autre à sa place, ne pouvant croire, disait il, que la relation que le nouvel empereur lui avait faite de cette affaire ne fût point exacte (2). Ce n'était au fond qu'une approbation conditionnelle. Hincmar de Laon étant sorti de sa prison à la mort de l'empereur Charles, il se fit conduire au concile et il y présenta au Pape la requête suivante :

Seigneur, père suprême des pères, recteur des pontifes, Jean de nom et de mérite, daignez écouter les demandes que j'ose faire, et, par compassion pour mes calamités, exaucez ma prière. Je fus appelé par l'archevêque de Reims au concile de Douzi, pour la première semaine d'août, et averti de me tenir prêt à répondre sur certains articles. Comme je me hâtais de m'y rendre, mes ennemis me séparèrent en chemin de mes ouailles, me dépouillèrent de mes biens et me conduisirent au concile. J'y trouvai le roi Charles, qui tenait en main un écrit par lequel il m'accusait de parjure, parce que j'avais envoyé à Rome sans sa permission, et me reprochait de l'avoir accusé auprès du Saint-Siége. Mon archevêque m'ordonna de répondre sur ces accusations. Je dis que j'étais prêt à le faire par écrit sur les chefs sur lesquels il m'avait averti de me justifier. Je tenais en main la réponse; mais il s'opposa à ce que le concile la reçût, et il m'ordonna de la lui donner à lui-même. Je ne jugeai pas à propos de la lui remettre, parce qu'il m'était suspect. Il me pressa de répondre aux accusations du roi ; je me récriai que les canons n'obligeaient pas à répondre un homme dépouillé de ses biens et prisonnier de ses ennemis. J'ajoutai que, non-seulement mon archevêque m'était suspect, mais qu'il était mon ennemi déclaré. En conséquence, pour l'amour de Dieu et l'honneur de saint Pierre, j'appelai au Siége apostolique, tant de l'accusation du roi que de la vexation de l'archevêque. Je lus les autorités du Pape Jules et du Pape Felix, touchant les appellations des évêques, et je me prosternai à terre pour demander qu'on les observât à mon égard ; je ne pus rien obtenir. J'avais même des lettres du Pape, que je venais de recevoir, où il m'ordonnait de venir incessamment. Mais tout cela ne me servit de rien, et l'archevêque prononça contre moi une sentence de déposition. Les autres évêques pleuraient et gémissaient, car je ne m'étais attiré l'aversion d'aucun. Ils tenaient en main l'écrit que leur avait donné ledit archevêque; mais ils ne pouvaient se résoudre à le lire. Ils en balbutiaient seulement quelques mots entrecoupés de sanglots, expérant toujours qu'on m'accorderait enfin de recourir au Saint-Siége. C'est dans cette vue qu'ils terminèrent cette lecture par cette clause : Sauf en tout le jugement du Siége apostolique. Après ma déposition, je fus envoyé en exil, où je fus deux ans sain et sauf, quoiquoi chargé de chaînes pendant quelque temps. Après deux ans on me creva les yeux, et on m'a retenu prisonnier jusqu'à présent. Le premier usage que j'ai fait de ma liberté a été de me présenter devant Votre très-pieuse Sérénité. Je supplie donc Votre Paternité souveraine de me faire juger selon la justice, moi qui ai dû, selon les canons et les décrits des Pontifes romains, être réservé à votre tribunal. Je demande cette grâce pour l'amour de Dieu et par le respect qui est dû à saint Pierre. L'excès de mes misères et la grandeur de votre clémence me font espérer de l'obtenir (3).

Telle est la plainte que l'infortuné Hincmar de Laon présenta, d'une manière claire et nette, et en peu de mots, au pape Jean VIII, dans le concile de Troyes, contre son oncle Hincmar de Reims, qui était présent. On donna du temps à l'oncle pour répondre; mais on ne voit pas qu'il l'ait fait d'une manière précise, ni pendant le concile ni après ; ce qui autorise à conclure que la plainte si solennelle de son neveu était sans réplique. Au reste, cette affaire des deux Hincmar prouve à elle seule la nécessité de déférer au Saint-Siége les causes des évêques, pour les soustraire aux animosités personnelles ou politiques d'un métropolitain ou d'un roi; car, dans cette affaire nous voyons un roi et un archevêque violer toutes les lois de la procédure et de la justice à l'égard d'un évêque, le punir non seulement de la déposition, mais d'un supplice corporel et cela pour quelques défauts de caractère, quelques étourderies politiques, qui encore ne sont pas juridiquement prouvés. Et il faut la présence du Pape pour que le malheureux prélat ait la liberté de se plaindre et de se défendre.

Dans la quatrième session, on lut la sen-

(1) L'abbe, t. IX. p. 306-311. — (2) Epist. CCCXIV. — (3) Labbe, t. IX, p. 315.

tence dressée par le Pape, à la requête des évêques, contre les usurpateurs des biens de l'Église. Il y décerne que, si avant le 1er de novembre suivant ils ne restituent, ils seront séparés de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ; que ceux qui mépriseront l'excommunication seront frappés d'anathème et privés de la sépulture ecclésiastique, s'ils meurent dans leur péché. Le Pape accorde en particulier un privilége pour autoriser Ecfrède de Poitiers à faire restituer les biens de son église, qui avaient été usurpés.

Le concile proposa de dresser des canons sur les autres abus. Le Pape y consentit et ordonna qu'on les présentât le lendemain. Après quoi il défendit qu'on eût aucune communication avec les excommuniés. On lut ensuite les promesses et les serments que Pépin et Charlemagne avaient faits à Saint-Pierre, et les canons qui avaient été dressés par le pape Jean. Le concile les approuva et les reçut. Ils sont au nombre de sept. Les évêques seront traités avec toute sorte de respect par les puissances séculières, et personne ne sera assez hardi pour s'asseoir devant eux s'ils ne l'ordonnent. Les laïques ne toucheront point aux biens ecclésiastiques sans leur consentement. On ne demandera ni au Pape ni aux autres évêques les monastères, les patrimoines, les maisons, les terres appartenant aux églises, sinon ceux à qui les canons le permettent. C'est la confirmation des canons faits à Ravenne, l'année précédente, sur ce sujet. Les évêques ne mépriseront point les vexations que souffrent leurs confrères; mais ils combattront ensemble pour la défense de l'Église, armés de l'autorité pastorale. Les laïques ou les clercs excommuniés par leurs évêques ne seront point reçus par d'autres, afin qu'ils soient réduits à faire pénitence. Personne ne recevra le vassal d'un autre, que dans les cas portés par les lois séculières. On n'accusera point les évêques en secret mais publiquement, suivant les canons. Tous ces canons seront observés, sous peine de déposition pour les clercs, et, pour les laïques, de privation de toute dignité.

Après ces canons, on lut dans le concile, au du Pape, la condamnation réitérée contre Formose, évêque de Porto, et Grégoire, maître de la milice de Rome. Elle portait anathème, sans espérance d'absolution, parce qu'ils ne cessaient point d'importuner les rois et les princes, et de prendre part au pillages des églises. Tous leurs fauteurs ou adhérents, évêques, laïques, grands ou petits, sont frappés de pareil anathème. A la fin de la séance on lut aussi quelques articles sur les accusations contre les Juifs.

Dans la cinquième session, Ottulfe de Troyes présenta une requête contre Isaac de Langres au sujet d'une paroisse qu'il prétendait être de son diocèse. Théodoric de Besançon en présenta une autre contre ses suffragants, qui avaient refusé de se trouver aux conciles indiqués par lui. On lut aussi les canons contre ceux qui contractaient de nouveaux mariages du vivant de leurs premières femmes, et contre les évêques qui, par ambition, passaient d'une moindre église à une plus grande. Le Pape ordonna qu'ils eussent à retourner incessamment à leurs premiers siéges, sous peine d'être déposés.

Ce décret regardait particulièrement Frotaire, transféré de Bordeaux à Bourges. Frotaire se plaignait, de son côté, de la violence du comte Bernard, qui lui fermait le chemin et l'empêchait d'entrer à Bourges. Le Pape les avait mandés tous deux au concile, et comme Frotaire tardait trop, le Pape lui enjoignit une troisième fois de venir et d'apporter les lettres des Papes, par lesquelles il prétendait autoriser sa translation. On lut donc, à ce sujet, les canons du concile de Sardique, le décret du pape Léon, touchant les évêques qui changent de siége, et les canons d'Afrique qui défendent la translation d'évêques, comme les rebaptisations et les réordinations. Enfin le concile fit un décret qui défend aux laïques de quitter leurs femmes pour en épouser d'autres, elles vivantes, leur ordonnant de retourner avec la première; et, de même, défend aux évêques de quitter un moindre siége pour un plus grand, et leur ordonne de retourner incessamment au premier.

Frotaire vint au concile et justifia si bien sa conduite, qu'il obtint une seconde citation contre le comte Bernard, qui l'accusait d'avoir voulu livrer la ville de Bourges aux ennemis du roi Louis. Frotaire prétendait s'en justifier devant le concile et devant le roi, qui y était arrivé. C'est pourquoi le comte Bernard y fut encore cité avec son vicomte Girard et trois autres, pour être jugé suivant les canons et suivant les lois; et, comme il ne comparut point, il fut excommunié par le concile, comme il l'avait déjà été par Frotaire.

Sigebode de Narbonne, avec ses suffragants, présenta au Pape, dans le concile de Troyes, le code des lois gothiques en usage dans sa province, et lui fit remarquer qu'on n'y décernait aucune peine contre les sacriléges; ce qui était la cause que ce crime demeurait impuni, parce que, par ces mêmes lois, il était défendu aux juges de prendre connaissance des causes dont il n'y était pas parlé. Le Pape étant prié de remédier à cet abus, fit une décrétale adressée aux évêques, aux comtes, aux vicomtes, aux centeniers et aux autres juges de la Gothie et de l'Espagne, par laquelle, pour suppléer à ce qui manque aux lois des Goths, il ordonne que ceux qui seraient atteints et convaincus de sacrilége payeraient, suivant la constitution de Charlemagne, une amende de trente livres d'argent, ou six cents sous, sous peine d'excommunication. Il ordonne, de plus, que ce décret soit ajouté à la fin du code des lois gothiques (1).

(1) Labbe, t. IX, p. 312.

Le roi Louis le Bègue n'était arrivé à Troyes que le premier septembre. Le sept du même mois, il fut couronné solennellement par le Pape, auquel il donna ensuite un repas magnifique avec de riches présents. Quelques jours après, il l'envoya prier de couronner aussi la reine Adélaïde, son épouse, mais il ne put l'obtenir, apparemment parce que le Pape n'approuvait pas leur mariage. Car ce roi avait d'abord épousé Ansgarde, fille noble, dont il avait deux fils, Louis et Carloman; mais parce qu'il l'avait prise sans le consentement du roi son père, celui-ci l'obligea de la quitter et d'épouser Adélaïde, qui est celle que le Pape refusa de couronner. Or Ansgarde vivait encore. On voit, par ce fait et d'autres, que le pape Jean VIII ne mérite aucunement le reproche de faiblesse que quelques historiens ont jugé à propos de lui faire.

D'après les annales de saint Bertin, les évêques Frotaire de Bourges et Adalgaire d'Autun apportèrent dans le concile, au pape Jean, des lettres de l'empereur Charles, par lesquelles il avait donné le royaume à son fils Louis peu avant sa mort, avec l'épée de saint Pierre pour marque de l'investiture. Ces annales ne disent pas de quel royaume il était question; Fleury l'entend du royaume d'Italie et de la dignité impériale, puisque le Pape, dit-il, venait de couronner Louis comme roi de France; mais ces annales ne disent point si ces lettres furent présentées au Pape avant ou après le couronnement. Elles ajoutent: Les deux évêques demandèrent, de la part du roi, que le Pape confirmât par ces lettres la donation de l'empereur son père; mais le Pape montra, de son côté, une donation de l'abbaye de Saint-Denis, qu'il prétendait avoir été faite par le même empereur Charles au profit de l'Eglise romaine, et en demanda la confirmation par le roi Louis, s'il voulait avoir de sa part celle du royaume. On crut que cette donation de l'abbaye de Saint Denis était faite de concert avec le roi pour l'ôter à Gozlin, son chancelier et abbé de Saint-Germain-des-Prés, auquel il l'avait donnée, et la garder pour lui-même. Ainsi l'une et l'autre donation demeurèrent sans effet. Quoi qu'il en soit de cette anecdote, elle prouve du moins que le Pape n'avait point une aveugle prédilection pour le roi de France, comme il en a été accusé encore (1).

Enfin, le 10e de septembre, le roi alla rendre visite au Pape; et, après s'être entretenus familièrement tous deux, ils allèrent ensemble au concile. On y excommunia Hugues, fils de Valtrade et de Lothaire, qui continuait ses ravages, nonobstant le serment qu'il avait prêté au roi Louis. On remit sur le tapis l'affaire d'Hincmar de Laon, et d'Hédénulfe qui avait été ordonné à sa place. Le pape Jean ordonna qu'Hédénulfe garderait le siége de Laon; mais qu'Hincmar l'Aveugle pourrait, s'il voulait, chanter la messe, et aurait pour sa subsistance une partie des revenus de l'évêché, à quoi le roi consentit. Hédénulfe demandait au Pape la permission de quitter ce siége, en disant qu'il était infirme et qu'il voulait entrer dans un monastère; mais il ne put l'obtenir. Au contraire, du consentement du roi et des évêques mêmes qui favorisaient Hincmar, le Pape lui ordonna de garder son siége et de faire les fonctions d'évêque. Ces amis d'Hincmar, qui étaient les évêques et les métropolitains des autres provinces, profitant de la permission que le Pape venait de lui donner, le revêtirent des habits pontificaux, l'amenèrent devant le Pape, sans qu'il l'eût ordonné, et de là, le menèrent à l'église en chantant, et lui firent donner la bénédiction au peuple. Ce n'était pas pour le malheureux Hincmar une restitution proprement dite, quoique d'anciens auteurs lui aient donné ce nom, mais c'était une justification et une réhabilitation assez solennelles pour condamner la conduite tyrannique de son oncle à son égard.

Le Pape, en finissant le concile, dit aux évêques: Mes frères, il faut que vous travailliez avec moi pour la défense de l'Eglise romaine, le chef de toutes les autres églises, jusqu'à ce qu'avec le secours de Dieu et par les armes de vos soldats, nous soyons rétablis sur le Siége de saint Pierre. Je vous prie de me promettre que vous ne différerez pas d'y donner vos soins et de rendre là-dessus une prompte réponse. Il dit au même roi: Je vous prie, mon cher fils, de venir sans délai défendre et délivrer la sainte Eglise romaine, comme vos prédécesseurs l'ont fait et vous ont recommandé de le faire; car vous êtes le ministre de Dieu contre les méchants, et ne portez pas vainement le glaive. Autrement, craignez d'attirer sur vous et sur votre royaume la peine que se sont attirés quelques anciens rois qui épargnèrent les ennemis de Dieu. Si vous n'êtes pas de cet avis, je vous conjure, au nom de Dieu et de saint Pierre, de me répondre ici présentement sans différer (2).

On ne marque pas quelle fut la réponse du roi ni des évêques. Toutefois Boson, duc de Provence, et Agilmare, évêque de Clermont, reconduisirent le Pape jusqu'en Italie, par ordre de Louis le Bègue. Si ce prince eut quelque envie de donner au Pape le secours qu'il était venu demander, il ne fut pas en état de le faire; car il mourut à Compiègne l'année suivante 879, le 2e d'avril, jour du Vendredi-Saint. Il laissait deux fils, Louis et Carloman, d'Ansgarde, sa première femme, qu'on lui avait fait répudier. La reine Adélaïde était enceinte d'un fils qui fut nommé Charles, et, dans la suite, surnommé le Simple.

Arrivé à Rome, le pape Jean VIII reçut des lettres d'un prince slave, nommé Branimir, le même, comme l'on croit, que Prédemir, prince de Servie et de Dalmatie, qui témoignait sa

(1) Ann. Bert. — (2) Labbe, t. IX, p. 307-320.

sincère dévouement pour saint Pierre et pour le Pape, et un grand désir de revenir avec tous ses sujets à l'obéissance du Saint-Siége, dont apparemment ils étaient détournés par certains Grecs. Il demandait au Pape trois choses, dont l'une était sa bénédiction apostolique pour lui et pour tout son peuple. Le Pape la leur donna de grand cœur le jour de l'Ascension, à la messe solennelle, et les reçut eux-mêmes à bras ouverts, comme il témoigne par ses lettres, tant à ce prince qu'aux évêques et au peuple de son obéissance, l'une et l'autre datées du 7e de juin 879 (1). Le prêtre Jean, envoyé de ce prince, en fut chargé ainsi que d'une autre pour le roi des Bulgares, à qui le Pape prie Barnimir de l'envoyer. Elle contient des exhortations à revenir sous l'obéissance immédiate de l'Eglise romaine, avec offre de lui envoyer un légat. Le même prêtre portait une lettre au clergé de Salone, le siége vacant, et aux évêques de Dalmatie, par laquelle le Pape leur ordonnait, sous peine d'excommunication, de lui envoyer celui qu'ils auraient élu archevêque, pour recevoir de lui la consécration et le pallium, suivant la coutume, sans s'arrêter à l'opinion des Grecs ou des Slaves (2).

Le prêtre Jean avait aussi apporté une lettre de Tuentar, prince de Moravie, qui témoignait au Pape avoir quelque doute sur la foi qu'il devait suivre. Le Pape lui répond qu'il doit suivre la foi que l'Eglise romaine a reçue du prince même des apôtres, qu'elle tiendra jusqu'à la fin des siècles, et qu'elle ne cesse de prêcher chaque jour par tout l'univers. Puis il ajoute : Mais parce que nous avons appris que Méthodius, votre archevêque, ordonné et envoyé chez vous par le pape Adrien, enseigne autrement que ne porte la confession de foi qu'il a faite devant le Saint-Siége, nous lui enjoignons de venir, pour savoir de sa bouche ce qui en est. Il y a une lettre particulière pour Méthodius, où le Pape dit de plus : Nous avons encore appris que vous chantez la messe en langue slavonne ; et nous vous l'avons déjà défendu par nos lettres, envoyées par Paul, évêque d'Ancône, voulant que vous célébriez la messe en latin ou en grec, comme l'Eglise en use dans tous les pays du monde ; mais vous pouvez prêcher le peuple en sa langue, car le psalmiste exhorte toutes les nations à louer le Seigneur, et, suivant l'Apôtre, il faut que toute langue confesse que le Seigneur est dans la gloire de Dieu le Père (3).

L'Eglise catholique et avec elle le Pape Jean VIII ont certainement bien fait de tendre sans cesse, autant que possible, à l'unité de langue dans le principal office divin, pour diminuer d'autant la confusion des langues et des idées, ainsi que l'opposition des peuples, commencée à la tour de Babel.

Saint Méthodius, suivant l'ordre du Pape, vint à Rome l'année suivante 880. Le Pape, ayant eu de lui les éclaircissements qu'il désirait sur sa foi et sur sa conduite, le renvoya avec une lettre au comte Suentopoulc, prince des Slaves établis en Moravie. Il y loue ce prince, avec une tendresse paternelle, de sa dévotion filiale à saint Pierre et à son successeur, dévotion qui le lui avait fait choisir, de concert avec sa noblesse et avec tout son peuple, pour leur patron et leur défenseur, de préférence à tous les princes de la terre. Il ajoute : Nous avons interrogé votre vénérable archevêque Méthodius, en présence de nos frères, les évêques, s'il croyait le symbole de la foi et le chantait à la messe, comme le tient l'Eglise romaine et comme il a été reçu dans les six conciles universels. Il a déclaré qu'il le tenait et le chantait suivant la tradition de l'Eglise romaine. Ainsi, l'ayant trouvé orthodoxe dans sa doctrine et capable de servir l'Eglise, nous vous le renvoyons pour gouverner celle qui lui a été confiée, et vous ordonnons de le recevoir avec l'honneur convenable. Car nous lui avons confirmé le privilége d'archevêque, en sorte que, selon les canons, c'est à lui à régler toutes les affaires ecclésiastiques.

Nous avons aussi consacré évêque de Nitrie le prêtre Vichin, que vous nous avez envoyé. Nous voulons qu'il obéisse en tout à son archevêque, suivant les canons ; et que, dans le temps convenable, vous nous envoyiez un autre prêtre ou diacre du consentement de l'archevêque, afin que nous l'ordonnions de même pour quelque autre église où vous jugerez nécessaire d'établir un siége épiscopal ; et, qu'avec ces deux évêques, votre archevêque puisse en ordonner d'autres dans les lieux où ils pourront résider avec honneur. L'évêché de Nitrie subsiste encore dans la haute Hongrie, sous l'archevêque de Grau, et peut faire juger jusqu'où s'étendait la domination de Suentopoulc. Le Pape continue : Nous voulons que les prêtres, les diacres et les autres clercs, soit slaves, soit d'autre nation, qui sont dans les terres de votre obéissance, se soumettent en tout à votre archevêque ; et s'il s'en trouve de désobéissants et de schismatiques, qu'après une seconde admonition ils soient chassés de vos terres.

Enfin, nous approuvons les lettres slavonnes, inventées par le philosophe Constantin (autrement saint Cyrille), et nous ordonnons de publier en la même langue les actions et les louanges de Jésus-Christ, puisque l'Ecriture sainte nous avertit de louer le Seigneur, non dans trois langues seulement, mais dans toutes les langues, disant : Louez le Seigneur, vous toutes les nations ; louez-le ensemble, vous tous les peuples ; et que saint Paul dit encore : Que toute langue doit confesser que Notre Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père. Il n'est point contraire à la foi d'employer la même langue slavonne pour célébrer la messe, lire l'Evangile et les autres écritures de l'Ancien et du nouveau Testament,

(1) *Epist.* CLXXXIV et XLXXV. — (2) *Epist.* CLXXXIX, CXC. — (3) *Epist.* CXCIV, CXCI.

bien traduites, non plus que d'y chanter les autres offices des heures. Celui qui a fait les trois langues principales, l'hébreu, le grec et le latin, a fait aussi toutes les autres pour sa gloire. Nous voulons toutefois que, pour marquer plus de respect à l'Évangile, on le lise premièrement en latin, puis en slavon, en faveur du peuple qui n'entend pas le latin, comme il se pratique en quelques églises. Et si vous et vos officiers aimez mieux entendre la messe en latin, nous voulons qu'on vous la dise en latin. Cette lettre est du moins de juin 880 (1).

Avec le temps, le latin a prévalu dans ces pays pour la célébration de la messe; cependant on la dit encore en slavon dans quelques endroits de Dalmatie et de Moravie. Il y a des hommes qui pensent que si le pape Jean VIII avait tenu plus ferme à l'usage du latin dans la liturgie sacrée, il aurait rendu moins facile le schisme et la perversion des nations slavonnes.

Saint Methodius retourna donc continuer ses travaux, mais ce ne fut pas sans opposition. On le voit par une lettre que le pape Jean lui écrivit l'année suivante, pour le consoler et l'encourager. Précédemment déjà le saint apôtre des Moraves avait souffert de grandes tribulations. Le prince ou roi Suentopoulc, nommé ailleurs Swatopluck, qui commença à régner l'an 870, après l'expulsion de Rasticès, renfermé dans un monastère par Louis de Germanie et privé de la vue, se montra d'abord tyran et impie. Saint Méthodius, qui le frappa d'anathème, fut chassé du pays; mais le prince se repentit bientôt, envoya prier le saint de revenir, et promit de réparer ses premières fautes. Il tint parole, et Methodius se vit amplement récompensé de ses premières tribulations. Il en fut de même des suivantes; elles lui méritèrent la grâce de convertir une autre nation.

Un jour le jeune duc des Bohèmes, son nom était Borzivoy, vint trouver le roi Suentopoulc, dont il dépendait. Le roi le reçut avec honneur; mais au repas, il le fit asseoir à terre, suivant l'usage des païens, car il en était encore, et ne l'admit point à sa table avec les seigneurs chrétiens. Saint Méthodius, sensible à l'injure faite au jeune duc, en prit occasion de l'instruire de la vanité des idoles et de la vérité du christianisme. Borzivoy, après avoir bien écouté et réfléchi, demanda le baptême, avec trente de ses comtes. Saint Méthodius, après les avoir instruits et leur avoir fait observer les jeûnes solennels, les baptisa et leur donna un prêtre pour les affermir dans la foi. Le jeune duc avait épousé une femme de la nation des Slaves. Elle se nommait Ludmille, avait beaucoup de piété et de zèle pour les idoles. L'exemple de son mari et les instructions du prêtre qu'il avait amené, lui firent ouvrir les yeux; elle se convertit de tout son cœur, et devint une sainte : nous la verrons même terminer sa vie par le martyre, et laisser un petit-fils qui est aussi compté parmi les saints. Une partie de la nation des Bohèmes suivit l'exemple de son prince, l'autre partie demeura idolâtre. Cette dernière expulsa même le duc Borzivoy, parce qu'il était Chrétien, et s'en donna un autre; mais enfin la partie chrétienne de la nation eut le dessus : Borzivoy, qui s'était réfugié près de Suentopoulc, fut rappelé et régna tranquillement.

Dès lors vivait en Bohème, mais longtemps inconnu du monde, un saint ermite, nommé Ivan, fils d'un roi de Dalmatie. Le duc Borzivoy et sa femme, sainte Ludmille, l'ayant enfin découvert, eurent pour lui la plus religieuse vénération, et, après sa mort, bâtirent une église sur sa tombe. Enfin, après avoir ainsi rétabli la foi et les lettres dans ces régions lointaines et barbares, saint Méthodius revint à Rome, où il mourut, et fut enterré avec son frère saint Cyrille dans l'église de Saint-Clément. Ils sont honorés tous deux le même jour, qui est le 9ᵉ de mars (2).

Tandis que le pape Jean VIII recevait des sauvages forêts de la Servie, de la Moravie et de la Bohème, des députations modestes, mais sincères, qui l'assuraient de la dévotion naïve de ces jeunes peuples à saint Pierre et à son siége, il reçut de Constantinople une ambassade plus solennelle, mais moins candide, une ambassade au nom des empereurs Basile, Constantin et Léon, au nom du patriarche de la ville impériale, au nom des autres patriarches de l'Orient, au nom d'une multitude d'évêques; et cette ambassade si solennelle venait supplier le chef de l'Église, le successeur de saint Pierre, de vouloir bien autoriser et confirmer le rétablissement de Photius à la place du patriarche Ignace, qui venait de mourir; événement grave, qu'il est nécessaire, pour bien l'apprécier, de reprendre de plus haut.

Le huitième concile œcuménique avait condamné Photius et ses complices. A ceux que cet intrus avait ordonnés évêques, et ils étaient plus de trois cents, le concile n'avait laissé aucun espoir de conserver ou de récupérer la dignité épiscopale; il ne leur avait laissé pour consolation dernière que la communion laïque. Bien peu se soumirent à ces dures conditions. Le pape Adrien II avait refusé aux prières du patriarche Ignace d'user en cela de dispense. Le Pape aurait probablement montré plus de condescendance, si Ignace lui-même avait montré plus de loyauté dans l'affaire des Bulgares. Le rusé Photius sut bien profiter de toutes ces circonstances.

Ainsi, au lieu de s'humilier sous l'autorité du concile et de se soumettre à son jugement, il les tournait en dérision, en quoi il n'y avait rien de fort extraordinaire; car quel est le coupable qui ne blâme la sentence et les juges qui le condamnent? Photius se comparait

(1) *Epist.* CCXLVII. — (2) *Vita S. Ludmillæ. Acta SS.*, 16 *sept. S. Ivan.*, 24 *jun. S. Method.* 9 *mart.*

donc modestement à Jésus-Christ, aux apôtres, aux martyrs, condamnés injustement par les plus méchants des hommes. Pourquoi vous étonner, écrivait-il à un moine nommé Théodose, que les profanes président aux assemblées où se tiennent debout les plus illustres pontifes de Dieu, que les condamnés prétendent juger, que les innocents leur soient présentés environnés d'épées, afin qu'ils n'osent même ouvrir la bouche? Vous en avez plusieurs exemples anciens et nouveaux. Anne, Caïphe et Pilate jugeaient, et Jésus, mon Maître et mon Dieu, et notre Juge à tous, était présenté et interrogé. Il ajoute les exemples de saint Etienne, de saint Jacques, évêque de Jérusalem, et de saint Paul, et continue : Toute la cruauté des persécuteurs contre les martyrs nous fournit des exemples pareils. Ceux qui avaient mérité plusieurs fois la mort étaient assis gravement, revêtus du nom de juges, et ceux dont le monde n'était pas digne comparaissaient devant eux pour être jugés à mort. Ne vous étonnez donc point de ce que l'on ose faire, et ne croyez pas que la patience de Dieu soit une preuve qu'il abandonne les choses humaines; il dispose tout pour notre bien, par les décrets impénétrables de sa providence (1).

Nous avons vu avec quelle impudence Photius, pour condamner le patriarche saint Ignace et le pape saint Nicolas, supposa de faux légats d'Orient, afin de se prévaloir de l'autorité des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Or, les légats véritables de ces mêmes patriarches l'ayant condamné lui-même au huitième concile général, voici comme il en parle au même moine Théodose : Quoique jusqu'à présent il soit sans exemple de transformer en pontifes les députés et les esclaves des impies Ismaélites, de leur donner les priviléges des patriarches et de les mettre à la tête d'un conciliabule, ne le trouvez pas étrange, c'est la suite de leurs attentats. Ils savaient que la grâce du sacerdoce leur convenait également aux uns et aux autres ; une telle assemblée méritait d'avoir pour présidents les émissaires des ennemis du Christ : et qui aurait pu s'assembler avec eux pour exercer leur fureur contre tant de pontifes de Dieu, sinon les ministres et les élèves des ennemis de Dieu ? Leur concile est un brigandage de barbares ; on n'a produit ni témoins, ni accusateurs, ni formé aucune plainte particulière. Les martyrs, c'est-à-dire lui-même et ses complices, étaient environnés d'une armée de soldats l'épée à la main, qui les menaçaient de mort, en sorte qu'ils n'osaient ouvrir la bouche. On les faisait tenir debout des six heures et des neuf heures entières, parce qu'on ne se lassait point de les insulter. C'était comme une représentation de théâtre où l'on faisait paraître divers prodiges, et on lisait l'une après l'autre des lettres barbares, remplies de blasphèmes. Il veut dire des lettres latines des Papes. Enfin le spectacle finissait sans aucune apparence d'action ni de discours raisonnable, mais par des clameurs insensées, comme en des bacchanales. On criait : Nous ne sommes pas venus pour vous juger, nous vous avons déjà condamnés : il faut vous soumettre à la condamnation. Quoiqu'un attentat si impie, si impudent, si inouï, passe tous ceux des Juifs, que le soleil a vus et que la lune a cachés, l'impudence et l'impiété des païens, la fureur et la stupidité des Barbares, vous ne devez point vous étonner, ni admettre la moindre pensée de murmure contre les jugements de Dieu (2).

Nous avons vu avec quelle violence tyrannique Photius exigeait qu'on se soumît aux sentences qu'il prononçait contre les autres. Voici comme, dans une lettre au métropolitain de Claudiopolis, il parle de la sentence portée contre lui par un concile œcuménique : Autrefois l'anathème était à éviter et à craindre, quand il était lancé contre les impies par ceux qui prêchaient la vraie religion; mais depuis que l'impudence insensée des scélérats jette son anathème contre les défenseurs de la vraie foi, au mépris de toutes les lois divines et humaines, et de toute raison, et veut faire passer pour loi ecclésiastique une fureur barbare, cette peine, si terrible et la dernière de toutes, se tourne en fable et en jeu d'enfants. Elle est plutôt désirable aux gens de bien ; car ce n'est pas l'audace des ennemis de la vérité qui rend terribles les peines, principalement celles de l'Eglise, mais la conscience de ceux qui les souffrent : en sorte que l'innocence se moque de leurs punitions, et attire des couronnes et une gloire immortelle à ceux qu'ils veulent punir. C'est pourquoi tous les gens de bien aiment mieux mille fois être outragés et anathématisés par ceux qui sont séparés de Jésus-Christ, que de participer à leurs actions impies, en recevant les plus grands applaudissements (3).

Ainsi parlait Photius dans ses lettres à ses partisans. On voit que, depuis Photius, le modèle des hypocrites et des fourbes, jusqu'aux sectaires de Jansénius, le langage des hérétiques et des schismatiques n'a point varié.

On se rappelle avec quelle impitoyable barbarie Photius fit traîner dans les rues, frapper à coups de bâton et jeter dans un noir cachot, sans aucune nourriture, le patriarche saint Ignace. Voici sur quel ton lamentable il parle de son propre emprisonnement à l'empereur Basile : Ecoutez, très-clément empereur, je n'allègue pas maintenant notre ancienne amitié, ni les serments terribles et les promesses, ni l'onction sacrée et le couronnement, ni les saints mystères que vous avez reçus de mes mains, ni l'adoption spirituelle de votre fils. Je ne dis rien de tout cela, je ne vous propose que les droits communs de l'hu

(1) *Epist.* CXVII. — (2) *Epist.* CXVIII. — (3) *Epist.* CXV.

manité : tous les hommes, Grecs et Barbares, ôtent la vie à ceux qu'ils ont condamnés à mort ; mais ceux qu'ils veulent laisser vivre, ils ne les forcent pas à mourir par la faim et par les autres maux. Pour moi, je mène une vie plus cruelle que la mort ; je suis captif, privé de tout, parents, amis, serviteurs ; en un mot, de tout secours humain. Et toutefois quand on menait enchaîné le divin Paul, on n'empêchait pas ses amis de le servir, et bien qu'on le conduisît à la mort, il trouvait de l'humanité dans les païens, ennemis de Jésus-Christ. Un supplice nouveau et inouï, qu'on a inventé contre nous, c'est que l'on nous a ôté jusqu'à nos livres. Est-ce de peur que nous n'entendions la parole de Dieu? Si nous faisons mal, il fallait nous donner plus de livres et même des maîtres pour nous instruire. Si nous ne faisons point de mal, pourquoi nous en fait-on?

Jamais aucun catholique n'a été ainsi traité par les hérétiques. On n'a point ôté les livres à saint Athanase, à saint Eustathe, à saint Chrysostome ; que dis-je? on ne les a pas même ôtés à Théognis, à Nestorius, à Dioscore, à Pierre Monge, à l'impie Sévère! Récemment, le cruel Léon l'Iconoclaste ne les ôta point à saint Nicéphore ; il n'osa pas non plus détruire ses monastères ; mais pour moi, infortuné que je suis, on m'ôte les livres et on ruine les églises et les hôpitaux que j'ai bâtis, et cela pour ruiner mon âme. On m'ôte d'un côté les livres qui pourraient m'instruire, et de l'autre le moyen de racheter mes péchés. On ne nous laisse de vie que ce qu'il en faut pour sentir nos maux. Ainsi nous souffrons ce que la mort a de plus douloureux, sans recevoir la seule consolation qu'elle donne, qui est de finir ses souffrances. Faites-y réflexion, seigneur, et si votre conscience ne vous reproche rien, ajoutez à nos peines ; si elle vous condamne, n'attendez pas ce jugement, où le repentir est inutile. Souvenez-vous que vous êtes homme, quoique empereur ; que vous portez la même chair que les particuliers ; que nous avons le même Maître, le même Créateur, le même Juge. Je ne vous demande ni des dignités, ni de la gloire, ni de la prospérité ; mais, ce que les barbares ne refusent pas à leurs esclaves, de mener une vie qui ne soit pas pire que la mort, ou d'être promptement délivré de ce corps (1).

Il écrivit aussi au patrice Bahanes en ces termes : Autrefois les Romains et les Grecs, pour ne pas dire les Chrétiens, mettaient des bornes au mal qu'ils faisaient à leurs plus grands ennemis : les Barbares gardent ces règles dans les punitions, et on dit qu'il y a même des bêtes qui épargnent des malheureux. Cependant l'état où vous m'avez mis, vous qui êtes si humain, m'a rendu malade ; il y a un mois que je le suis ; j'ai besoin d'un médecin ; on vous a souvent prié de permettre qu'il me visite ; et, toutefois, où est l'humanité, où est la loi romaine et le christianisme? vous ne l'avez pas accordé. [illegible] [illegible] inventé contre nous des supplices [illegible] et si [illegible] [illegible] trouverez [illegible] ceux des Chrétiens, des Romains, des Grecs et des Barbares, des bêtes [illegible]. Pour moi, si je succombe à la maladie, sachez que je remporterai contre vous une plus illustre victoire, laissant ma mort violente pour monument éternel de votre inhumanité (2). Telles furent la douceur et la patience de ce prétendu confesseur.

On voit les mêmes hyperboles et la même amertume en plusieurs autres lettres, particulièrement dans une [illegible] aux évêques de son parti. C'est une apologie contre les reproches de quelqu'un qu'il ne nomme point, parce, dit-il, que l'on profite plus aisément des avis qui sont donnés ainsi sans désigner personne. Il se plaint que ce calomniateur prétend deviner même ses pensées, pour l'accuser d'avoir perdu la raison jusqu'à mépriser les lois de Dieu, et [illegible]. C'est-à-dire qu'on publiait qu'il avait dessein de faire sa paix avec le Pape et avec Ignace. Ce n'est pas, dit-il, que les maux dont je suis accablé ne soient capables de faire perdre l'esprit, et là-dessus il décrit pathétiquement ses souffrances ; mais il dit que l'ami qui l'accuse [illegible] est plus [illegible] que ses persécuteurs. Il emploie tous les artifices de son éloquence pour le charger de confusion et le faire rentrer en lui-même. Je ne m'étonne pas, dit-il, qu'on m'abandonne en l'état où je suis, quoique, sous mon nom, ce soit abandonner la vérité ; ce qui est insupportable, c'est de vouloir m'attribuer la cause de cet abandon. Il rapporte ensuite, comme une preuve de la bonté de sa cause, que personne ne s'est séparé de lui dans une si grande tempête, ni grand, ni petit, ni évêque d'une ville obscure ou d'une ville célèbre ; les ignorants, les savants, les éloquents, les vertueux, pas un seul n'a cédé au temps, et ne s'est laissé emporter au torrent (3). Nous avons indiqué plus haut la cause pourquoi un très-petit petit nombre de ceux que Photius avait ordonnés évêques souscrivirent au huitième concile ; ce concile ne leur accordant que la communion laïque.

Cependant, avec toutes ces amplifications de rhétorique, Photius demeurait toujours déposé et exilé. Depuis huit ans il n'avait cessé de tenter tous les moyens pour se rétablir, et d'employer toutes les inventions de son esprit contre le patriarche Ignace. Mais comme le saint prélat ne lui donnait aucune prise, il ne put réussir de ce côté. Il se tourna d'un autre. Basile, alors [illegible], était né à M[illegible], de parents pauvres et obscurs ; il était venu chercher fortune à Constantinople, dans un [illegible]

(1) Epist. XCVII. — (2) Epist. CXIV. — (3) Epist. CLXXII

pauvre équipage, que la première nuit il coucha à la porte d'une église. Pour gagner les bonnes grâces de cet empereur Basile, le rusé Photius ne trouva point de meilleur moyen que de flatter sa vanité par une illustre généalogie fabriquée à plaisir. Il le fit donc descendre du fameux Tiridate, roi d'Arménie, inventant des noms et une histoire telle qu'il lui plut, jusqu'au père de Basile, qu'il nomma Beclas, nom composé des premières lettres de ceux de Basile même, de sa femme Eudoxie et de ses quatre fils, Constantin, Léon, Alexandre. Stéphane ou Etienne. Il ajouta à cette fable une prophétie, suivant laquelle le règne de Basile devait être plus heureux et plus long que ceux de tous les princes passés, et mille flatteries semblables, qu'il savait être de son goût. Il écrivit ce bel ouvrage sur de très-ancien papier, en lettres alexandrines, imitant le mieux qu'il put l'écriture antique; puis il ôta la couverture d'un livre très-vieux, dont il le revêtit, et le fit mettre dans la grande bibliothèque du palais, par Théophane, alors clerc de l'empereur, dont il était estimé pour sa doctrine, et depuis évêque de Césarée en Cappadoce. Il agissait de concert avec Photius, et prit son temps pour montrer ce livre à l'empereur, comme le plus merveilleux et le plus curieux de toute sa bibliothèque, feignant en même temps que ni lui ni aucun autre ne pouvait l'entendre, excepté Photius. On envoie aussitôt à lui; il dit qu'il ne peut découvrir ce secret qu'à l'empereur. de qui parle cet écrit. Basile se laissa séduire à cet artifice, et, cédant à la curiosité et à la vanité, il fit revenir Photius et le remit dans ses bonnes grâces. Il était continuellement au palais, et gagna entièrement le prince par ses flatteries et ses discours artificieux. C'est un auteur grec, l'évêque Nicétas, vivant dans le temps même, qui nous apprend ces curieux détails dans sa *Vie de saint Ignace* (1).

Photius s'appuya d'un autre imposteur, Théodore, surnommé Santabaren, du nom de son père, qui, étant manichéen et magicien de profession et se voyant découvert, se sauva chez les Bulgares, encore païens, et apostasia. Théodore, fils d'un tel père, étant demeuré à Constantinople, fut mis par le césar Bardas dans le monastère de Stude, et y embrassa la vie monastique. Ensuite, il s'attacha à Photius, qui, pendant sa première intrusion dans le siége patriarcal, le fit évêque; et, après qu'il fut chassé, Théodore lui conseilla de gagner quelque officier du palais, et on disait qu'ils avaient corrompu, par présents, un chambellan nommé Nicétas, pour faire prendre à l'empereur des breuvages et des viandes préparés par les enchantements de Théodore, lesquels avaient changé en amitié sa haine contre Photius. Quoi qu'il en soit, Photius recommanda à l'empereur Théodore Santabaren, comme un homme d'une science et d'une sainteté merveilleuses, et qui même avait le don de prophétie, en sorte que l'empereur l'avait toujours auprès de sa personne.

Photius s'efforça, par son moyen, de faire encore chasser le patriarche Ignace et de remonter sur son siége. Mais voyant que l'entreprise était trop difficile, il tenta au moins de se faire reconnaître comme évêque par le patriarche même. Ignace ne céda point à ses importunités, et demeura toujours attaché à l'observation des canons, qui ne permettent pas de rétablir celui qu'un concile a déposé, sans l'autorité d'un plus grand concile ; outre qu'il se fût mis en péril d'être déposé lui-même, en contrevenant au jugement qu'il avait rendu. Photius, qui ne s'embarrassait pas des canons, reprit de lui-même les fonctions épiscopales, et, demeurant dans le palais nommé Magnaure, il établissait des supérieurs de moines et faisait des ordinations, abusant de la complaisance de l'empereur.

Cependant le patriarche, âgé de près de quatre vingts ans, tomba malade et vint à l'extrémité. Au milieu de la nuit, comme on disait l'office auprès de lui, le lecteur lui demanda sa bénédiction, suivant la coutume. Ignace fit le signe de la croix sur sa bouche et dit d'une voix faible : De quel saint fait-on aujourd'hui la mémoire? On lui répondit : De saint Jacques, frère du Seigneur, votre ami. Il repondit, avec un grand sentiment d'humilité : C'est mon maître ! Puis il dit adieu aux assistants, prononça la bénédiction et expira aussitôt. C'était le 23[e] d'octobre, jour auquel les Grecs font la fête de cet apôtre. On revêtit le corps de saint Ignace de son habit pontifical, et par-dessus on mit le pallium de saint Jacques, qu'on lui avait envoyé de Jérusalem quelques années auparavant, et qu'il chérissait tellement, qu'il avait ordonné qu'on l'enterrât avec lui. Il fut mis dans un cercueil de bois et porté à Sainte-Sophie, pour faire sur lui les prières accoutumées. Les tréteaux sur lesquels il avait été exposé et le drap qui le couvrait furent mis en pièces par les peuples pour les garder comme des reliques. On transféra le corps à l'église de Saint-Menas, où il fut quelque temps en dépôt, et deux femmes possédées y furent délivrées. Puis on le mit dans une barque ; on le passa à l'église de Saint-Michel, qu'il avait bâtie ; et on l'enterra dans un tombeau de marbre, où il se fit plusieurs miracles. C'était l'an 878, et il avait tenu le siége de Constantinople plus de trente ans, y compris le temps de l'usurpation de Photius. L'Eglise, tant grecque que latine, l'honore comme saint le jour de sa mort.

Le troisième jour n'était pas encore passé, quand Photius reprit le siége patriarcal de Constantinople; et dès lors il recommença à persécuter les amis et les serviteurs du défunt par le fouet, la prison et toutes sortes de peines. Il attaqua en diverses manières ceux qui s'opposaient à son retour comme illégitime. Il gagna les uns par des présents, par des digni-

(1) Labbe, t. VIII, p. 1252.

tés, par des translations d'un evêché à un autre, pour les attirer à sa communion. Il chargea les autres de calomnies, les accusant d'impuretés abominables; mais tout s'évanouissait sitôt qu'on embrassait sa communion, et celui qui était hier un sacrilége, un voleur, un débauché, se trouvait aujourd'hui son confrère et un prélat vénérable; non seulement il les rétablissait, mais il les faisait passer à un plus grand siége. Il y en eut qu'il déposa et rétablit ainsi plusieurs fois. Un grand nombre demeurèrent attachés au concile général qui l'avait condamné, et refusèrent constamment sa communion. Il essaya de les intimider; et ceux qui ne se rendirent pas, il les livra à son beau-frère Léon Catacale, qu'il avait fait capitaine des gardes. C'était le plus cruel de tous les hommes. Il en fit mourir plusieurs, qui demeurèrent fermes jusqu'à la fin; et plusieurs cédèrent à la violence des tourments. Ce que Photius affectait le plus, c'était de déposer les évêques que saint Ignace avait ordonnés et de rétablir ceux qu'il avait déposés. Mais comme l'empereur ne l'approuvait pas, il voulut ordonner de nouveau ceux que saint Ignace avait ordonnés; et, voyant que cette proposition faisait horreur, il acheta des palliums, des étoles et les autres marques du sacerdoce, qu'il leur donnait en faisant secrètement sur eux les prières de l'ordination. Ce qu'il accordait comme une grâce; et pour toutes celles qu'il faisait, il exigeait des serments et des promesses par écrit d'être toujours attaché à lui.

Il ôta par force à Euphémien le siége d'Euchaïte en Natolie pour le donner à Théodore Santabaren, qui le trouvait à sa bienséance. Il ôta même aux métropoles voisines tous les évêchés que Theodore voulut, pour les lui donner, et le nomma protothrone, c'est-à-dire évêque du premier siége dépendant de Constantinople, le faisant asseoir auprès de lui. Il força Nicéphore, métropolitain de Nicée, à renoncer à son siége et à se contenter de gouverner un hôpital, et mit à Nicée Amphiloque de Cyzique; ce dernier étant mort peu après, il mit à sa place Grégoire de Syracuse. Celui-ci mourut aussi bientôt, et Photius lui fit une oraison funèbre où il le comparait aux Peres de l'Eglise les plus illustres (1).

Quant aux écrits de Photius lui-même, les principaux sont : 1° Sa Bibliothèque. C'est l'analyse des ouvrages que l'auteur avait lus pendant son ambassade en Assyrie, et qu'il adressa à son frère, le patrice Taraise. Ce recueil, l'un des monuments les plus précieux de la littérature ancienne, est le modèle des journaux littéraires, et peut-être n'a-t-il pas encore été surpassé. Il renferme les extraits de deux cent quatre-vingts ouvrages, dont plusieurs ne nous sont point parvenus. Les jugements de Photius sur le caractère et le style des écrivains dont il analyse les productions sont presque toujours dictés par le goût le plus pur. 2° Un Glossaire grec, encore inédit, mais dont le cardinal Maï a découvert un exemplaire complet dans la bibliothèque du Vatican. 3° *Amphilochia*. C'est un recueil de réponses aux questions d'Amphiloque, métropolitain de Cyzique, sur le sens de différents passages des Ecritures saintes; il n'en avait été publié que des fragments, lorsque le cardinal a donné le texte grec dans le premier volume de sa *Nouvelle collection des anciens auteurs*. Dans ce recueil, qui est bon, Photius transcrit assez souvent, mais sans les nommer, d'autres écrivains ecclésiastiques, comme saint Jean Damascène, saint Anastase le Sinaïte, saint Germain, patriarche de Constantinople, etc. 4° *Nomocanon*, ou harmonie des lois et des canons. C'est un recueil de tous les actes des conciles, depuis les apôtres jusqu'au septième concile œcuménique, mis en rapport avec les décrets des empereurs. 5° *Syntagma canonum*, ou Classification des canons sous quatorze titres, ouvrage dont le texte a été découvert et publié pour la première fois par le cardinal Maï, dans le septième volume de son *Spicilége romain*. Dans cette collection de Photius, on ne trouve pas un mot qui favorise le schisme. Les canons seuls de l'Eglise primitive y sont insérés. Photius y cite tout entiers, jusqu'à deux et trois fois, les canons du concile de Sardique sur l'appel au Pape : son texte, qui est l'original, est même plus expressif et plus fort que la version latine de Denys le Petit et d'Isidore Mercator. Ce texte authentique complète les différentes formes judiciaires proposées dans le cas d'appel au Pape, de la part de l'évêque condamné. 1° Les évêques écriront au Pontife romain; 2° si le Pape croit connaître suffisamment l'affaire et pouvoir porter la sentence sur l'évêque appelant, il fera ce qu'il jugera à propos : c'est-à-dire que le Pape peut juger par lui-même et sans faire reviser sur les lieux; 3° lorsqu'il voudra faire recommencer sur les lieux, il daignera écrire aux évêques voisins de la province; 4° ces évêques examineront de nouveau et prononceront; 5° si le condamné appelle encore de cette seconde sentence, on ne pourra pas lui donner un successeur, mais il faudra attendre que le Pape ait porté la sentence définitive (2).

Il existe encore de Photius deux opuscules sur la procession du Saint-Esprit : l'un est une lettre de l'archevêque d'Aquilée (3); l'autre un livre retrouvé par le cardinal, mais encore inédit, adressé à un évêque nommé Béda, qui enseignait dans un écrit que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Le but de Photius dans ses deux opuscules est de prouver que le Saint-Esprit ne procède pas du Père et du Fils, mais du Père *seul*. Il réunit pour cela

(1) Labbe, t. IX, p. 1258 et 1406. — (2) Maï, *Spicileg. rom.* t. VII, p. 27. tit. 1 *De fide orthodoxa*, c. v. B[illegible] du Concile provincial, p. 316 et 317 — t. XXXII, p. 312-313 de cette histoire; deuxième édition. — (3) Combefis, *Auctuarium novissimum*, p. 258 et seq.

tout ce que l'érudition et la subtilité byzantines peuvent imaginer de plus précieux. Cependant, pour qui sait lire et comprendre, ses deux opuscules sont un argument péremptoire pour la foi de l'Eglise romaine contre l'erreur des Grecs schismatiques. Malgré toute sa science, Photius ne peut citer un seul Père de l'Eglise qui enseigne que le Saint-Esprit procède du Père *seul*. Le grand nombre qu'il invoque dans son livre, et parmi eux plusieurs Papes, disent simplement que le Saint-Esprit procède du Père, mais sans y ajouter le mot *seul*, ni exclure le Fils. Il y a plus, et ceci est décisif : Photius convient, notamment dans sa lettre, qu'il y a dix et même vingt Pères de l'Eglise qui enseignent expressément que le Saint-Esprit procède *du Père et du Fils*. A coup sûr, quand Photius en accorde dix ou vingt, on peut conclure hardiment qu'il y a pour le moins ce nombre, et qu'ils ne sont pas des moins illustres pour la doctrine. En effet, il cite nommément saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme ; et, comme nous avons vu au tome VII, il aurait pu y ajouter saint Epiphane parmi les Grecs. Or, lorsque dix ou vingt Pèree des plus considérables enseignent formellement un même point de doctrine, sans que pas un les contredise, la question est chrétiennement décidée.

Dans son livre, Photius parle en termes très-honorables des Pontifes romains : C'est *le bienheureux Damase qui confirme le deuxième concile général, dont les décrets sont suivis par l'univers entier* ; c'est *Léon le Grand, qui montra plus sainte encore la sainte charge pastorale de Rome, et qui fut la colonne du quatrième concile* ; c'est *le célèbre Vigile, qui présida le cinquième concile*, et qu'il appelle *une règle inflexible* ; c'est *Agathon qui, quoique non présent de corps au sixième concile, l'assembla pourtant et en fut l'ornement par son esprit ou sa doctrine et son zèle. Comment passerais-je sous silence les Pontifes de Rome Grégoire et Zacharie, distingués par leurs vertus, augmentant leur troupeau par des enseignements divins, et s'illustrant même par des miracles? Le divin Grégoire vécut peu après le sixième concile.* (C'est Grégoire II ou III.) *L'admirable Zacharie, qui vient plus tard, promulgua à tout l'univers par la trompette de sa version grecque les écrits de saint Grégoire, en particulier son utile ouvrage Du Dialogue; récemment a quitté la vie ce Léon si célèbre* (c'est Léon IV), *qui a été même illustré par des miracles. Il a eu pour successeur sur le trône pontifical l'illustre Benoît, si doux et si pieux, et renommé par les combats ascétiques.* (C'est Benoît III.) Enfin Photius parle du pape Jean VIII, son contemporain, et l'appelle *Viril* jusqu'à trois fois, viril par l'esprit, viril par la piété, viril par sa résistance à l'iniquité (1).

Le cardinal Maï a publié encore, traduites d'arménien en latin, deux lettres de Photius, au patriarche et au prince d'Arménie, pour les ramener à la croyance catholique sur la distinction de deux natures en Jésus-Christ et sur l'autorité du concile de Chalcédoine. Dans sa lettre au patriarche, nommé Zacharie, il émet sur la sainte Trinité une proposition qui peut servir à éclaircir la question du Saint-Esprit. Il dit : Le Père se réjouit de la gloire du Fils ; le Fils se réjouit de l'honneur du Père ; enfin l'Esprit-Saint glorifie le Père et le Fils, parce que, recevant de leur substance, il renouvelle les créatures, et que toutes choses ont été faites par lui au ciel et sur la terre (2). Photius fait évidemment allusion à ces paroles de Jésus-Christ : Mais lorsque viendra (le Paraclet) l'Esprit de la vérité, il vous introduira dans toute la vérité. Car il ne parlera pas de lui-même ; mais il dira tout ce qu'il entendra, et il vous annoncera les choses à venir. C'est lui qui me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera. Tout ce qu'a mon Père est à moi, c'est pourquoi j'ai dit : Qu'il recevra du mien, et vous l'annoncera (3). Photius dit donc, conformément à ces paroles : Le Saint-Esprit glorifie le Père et le Fils, parce que, recevant de leur substance (de leur substance et non de leur grâce), il renouvelle les créatures. Or, que peut-il recevoir ou prendre de la substance du Père et du Fils, sinon cette substance même ? Mais recevoir ainsi de la substance du Père sa propre substance, tous les Grecs, avec tous les Latins, appellent cela *procéder du Père*. Puis donc que le Saint-Esprit reçoit semblablement de la substance du Fils sa propre substance, pourquoi ne pas appeler cela semblablement, avec tous les Latins, *procéder du Fils;* mais procéder du Père et du Fils par une seule et même procession, comme d'un seul et même principe ? D'après la proposition de Photius, il paraîtrait donc que les Grecs même dissidents, d'accord avec les Latins pour le fond du dogme, ne diffèrent d'eux, par moments, que pour une expression.

Peu de temps après le rétablissement de Photius, et la même année 879, l'empereur Basile perdit Constantin, son fils aîné, qu'il avait fait couronner empereur dès la première année de son règne. Ce prince fut emporté en peu de jours par une fièvre violente, n'étant qu'à la fleur de son âge. Photius, pour apaiser la douleur extrême de l'empereur, osa

(1) Maï, *Scriptor. veter* t. I, *Præfat.*, p, 23-26. — (2) *Lætatur Pater gloria Filii ; gaudet Filius ob honorem Patris ; Spiritus demum Sanctus Patrem Filiumque glorificat : quippe qui de illorum substantia accipiens creaturas renovat, ab ipsoque omnia facta sunt in cœlo et super terram, visibilia et invisibilia, sensibilia et insensibilia, corporalia et incorporea.* Maï, *Spicileg. rom.*, t. X, p. 455 et 456.

(3) Οταν δὲ ἔλθη ἐκεῖνος (Παράκλητος), τὸ πνεῦμα τῆς ἀληθείας, ὁδηγήσει ὑμᾶς εἰς πᾶσαν τὴν ἀλήθειαν· οὐ γὰρ λαλήσει ἀφ' ἑαυτοῦ, ἀλλ' ὅσα ἂν ἀκούσῃ, λαλήσει, καὶ τὰ ἐρχόμενα ἀναγγελεῖ ὑμῖν. Ἐκεῖνος ἐμὲ δοξάσει, ὅ τι ἐκ τοῦ ἐμοῦ λήψεται, καὶ ἀναγγελεῖ ὑμῖν. Πάντα ὅσα ἔχει ὁ Πατὴρ, ἐμά ἐστι. Διὰ τοῦτο εἶπον ὅτι ἐκ τοῦ ἐμοῦ λαμβάνει, καὶ ἀναγγελεῖ ὑμῖν. [illegible] 15.

bien mettre Constantin au nombre des saints, et consacrer en son honneur des églises et des monastères. On dit même que Santabaren avait fait apparaître à l'empereur, comme il marchait dans un bois, un fantôme à cheval et revêtu d'or, qu'il prit pour son fils Constantin et qu'il embrassa ; après quoi le fantôme disparut. Mais les catholiques regardèrent cette mort comme une punition divine du rappel de Photius ; ils attribuèrent à la même cause la perte de la grande ville de Syracuse, capitale de la Sicile, qui fut prise par les Musulmans d'Afrique, le peuple emmené captif, les églises brûlées, la ville entièrement ruinée; de sorte qu'elle ne s'est jamais bien relevée depuis.

Ceux qui ne voulaient pas reconnaître Photius alléguaient, entre autres raisons, que le Pape n'avait point consenti à son rétablissement. Pour répondre à ce reproche et tromper les plus simples, il gagna les deux légats que le pape Jean VIII avait envoyés à Constantinople pour l'affaire de Bulgarie, Paul, évêque d'Ancône, et Eugène, évêque d'Ostie. Ils trouvèrent Ignace mort quand ils arrivèrent. Et d'abord ils refusèrent de communiquer avec Photius ; mais ensuite il fit si bien, par ses présents et par les menaces de l'empereur, qu'ils dirent, en présence des évêques, du clergé et du peuple, que le pape Jean les avait envoyés contre Ignace, pour l'anathématiser et déclarer Photius patriarche : ce qui trompa même plusieurs évêques (1).

Tout cela ne suffisant pas encore, l'empereur Basile, avec ses fils, les empereurs Constantin et Alexandre, envoya au pape Jean VIII une ambassade solennelle, accompagnée d'un métropolitain, envoyé de Photius. Tous ces ambassadeurs, arrivés à Rome dans le mois de mai 879, demandaient au Pape, de la part des empereurs, des patriarches et des évêques d'Orient, qu'il voulût bien confirmer le rétablissement de Photius à la place d'Ignace, qui venait de mourir.

Jean VIII reçut cette ambassade avec joie, et écouta favorablement ce qui lui était proposé. Il était pourtant question de rétablir un homme que les deux Papes, ses prédécesseurs, et un concile œcuménique avaient déposé et dégradé. Mais il s'agissait aussi d'établir la paix et l'union dans l'Église; entre l'Orient et l'Occident ; de satisfaire aux désirs pressants de l'empereur, de la cour et du clergé de Constantinople, et de tous les évêques de son patriarcat, auxquels s'étaient joints ceux des autres grands siéges d'Orient, spécialement le patriarche de Jérusalem, dont l'envoyé accompagnait celui de Photius. L'Italie était dans un état déplorable, Rome surtout, et le Saint-Siége hors d'espérance d'être secouru par aucun prince d'Occident. L'empereur Basile s'était rendu très-puissant, et en Orient et en Italie même, les provinces de Bénévent et de Capoue ayant secoué la domination de l'empereur d'Occident pour se mettre sous la sienne. Ce prince promettait toute sorte d'assistance au Pape, s'il acquiesçait à sa demande; moyennant quoi il pouvait espérer la réunion de la Bulgarie au patriarcat de Rome, pour laquelle il faisait vivement solliciter à Constantinople par les nouveaux légats qu'il y avait envoyés.

Ces motifs très-pressants obligèrent Jean VIII de céder à la nécessité des temps, en vertu de ce grand principe, reconnu et proclamé plus tard par Bossuet lui-même : Il n'est rien que le Pape ne puisse, quand la nécessité ou l'utilité de l'Église le demande. Il écrivit donc en ces termes aux trois empereurs, qu'il appelle ses bien-aimés et très-excellents fils spirituels.

Parmi les qualités louables de votre mansuétude, ce qui éclate surtout aux yeux de l'univers, c'est que, instruits par les enseignements de l'Église, et par l'exemple des pieux empereurs qui vous ont précédés, vous conservez le respect au Siége de Rome et soumettez tout à son autorité, attendu que c'est à son auteur, savoir, au prince des apôtres, que le Seigneur a fait ce commandement : Pais mes brebis. Que ce Siége soit vraiment le chef de toutes les églises de Dieu, et les règles des saints Pères, et les décrets des princes orthodoxes, et les lettres de votre piété l'attestent. En considération de votre foi, de la ferveur de votre piété, de votre vénération pour notre pontificat, eu égard à la nécessité du temps, de l'avis et du consentement de la Chaire qui nous est confiée, nous avons donc cru devoir, par l'autorité apostolique, vous accorder votre demande. Vous nous demandez donc que, la Chaire apostolique dilatant les entrailles de sa miséricorde, nous recevions le révérendissime Photius à l'honneur du patriarcat, à la dignité du souverain sacerdoce, à la société du collége ecclésiastique, et que nous le fassions participant de notre communion, pour terminer la division et le scandale de l'Église de Dieu, troublée depuis si longtemps. C'est pourquoi, admettant comme il convient les prières de votre sérénité, sachant que le patriarche Ignace, de pieuse mémoire, est sorti de ce monde, et, ayant égard au temps, nous déclarons susceptible d'indulgence ce qui a été fait dernièrement au sujet de Photius, quoiqu'il ait, sans consulter notre Siége, usurpé l'office qui lui était interdit.

Nous le faisons, sans préjudicier aux statuts apostoliques, sans annuler les règles des saints Pères, mais nous appuyant, au contraire, de leur autorité; le concile de Nicée déclarant qu'en plusieurs occasions on agit par nécessité contre les règles ordinaires de l'Église; le pape Gélase ajoutant que, sans une nécessité bien urgente, il n'y faut pas donner atteinte ; le pape saint Léon, qu'il ne faut pas blâmer ce qui se fait par nécessité; le pape Félix, qu'autre chose est d'agir par nécessité, et

(1) Labbe, t. IX, p. 1514

autre chose d'agir avec liberté ; et un concile d'Afrique s'étant relâché de la rigueur de ces saintes règles, en faveur des donatistes qui rentraient dans l'unité catholique; enfin, le pape Innocent ayant dit que ceux qui avaient été ordonnés par l'hérétique Bonose ont été reçus, pour faire cesser le scandale de l'Eglise.

Acquiesçant donc aux vœux et aux désirs unanimes des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, de tous les archevêques, évêques, prêtres et autres ecclésiastiques du patriarcat de Constantinople, de ceux mêmes qui ont été ordonnés par les révérendissimes patriarches Méthodius et Ignace, nous recevons Photius comme évêque et confrère, pour la paix et l'utilité de l'Eglise, à condition que, selon la coutume observée en pareil cas, il demandera pardon, dans un concile, de tout ce qu'il a fait d'illégitime.

Et comme vous, très-chrétiens empereurs, qui gouvernez avec une affectueuse clémence l'empire de la sainte république, faites les fonctions d'ambassadeurs du Christ, en priant pour la paix de l'Eglise, nous aussi, qui, comme dit l'Apôtre, avons la sollicitude de toutes les églises de Dieu, ne voulant plus souffrir dans l'Eglise de Dieu aucune division, nous absolvons de toute censure ecclésiastique ce même patriarche, avec tous ceux de son parti, et nous le rétablissons dans le siége de Constantinople, en vertu de cette puissance que l'Eglise universelle croit nous avoir été accordée dans le prince des apôtres par le Christ, notre Dieu, quand il a dit spécialement au bienheureux Pierre : Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans les cieux. Comme ces paroles n'exceptent rien, il est sans aucun doute que nous pouvons généralement tout lier, par conséquent aussi tout délier, d'autant plus qu'il convient de donner à tout le monde l'exemple de la commisération apostolique. D'ailleurs, les légats du pape Adrien, notre prédécesseur, ne souscrivirent au concile de Constantinople que sous son bon plaisir, attendu que le Siége de Pierre a le pouvoir de délier, pour des raisons convenables, ce qui a été lié par les autres pontifes. Et, en effet, beaucoup de patriarches, comme Athanase et Cyrille d'Alexandrie, Flavien et Jean de Constantinople et Polychronius de Jérusalem, ont été absous et rétablis par le Siége apostolique, après avoir été condamnés par des conciles.

Nous accordons ces choses, à condition toutefois qu'après la mort de ce patriarche, on n'élira point un laïque pour remplir sa place, mais un des prêtres ou des diacres cardinaux de l'église de Constantinople, selon les canons ; à condition aussi que le patriarche ne prétendra désormais aucun droit sur la province de Bulgarie, que notre prédécesseur Nicolas, de bienheureuse mémoire, a instruite à la prière du roi Michel, et où il a fait donner le baptême par ses évêques. Au reste, nous vous exhortons, pour effacer les troubles passés, d'honorer le patriarche de Constantinople comme votre père spirituel et le médiateur entre Dieu et vous, et de ne plus écouter aucune calomnie contre lui. Nous vous enjoignons encore de rappeler à l'unité de l'Eglise et de recevoir à bras ouverts tous les évêques et les clercs de la consécration d'Ignace, et de leur rendre leurs siéges, afin que l'union soit entière; mais s'il y en a quelques-uns qui refusent de communier avec le patriarche, après trois monitions, nous les déclarons excommuniés par ces présentes, nous et notre concile, jusqu'à ce qu'ils se réunissent. Cette lettre est du 16me d'août 879 (1).

Dans la lettre à Photius, qui lui avait donné dans la sienne de très-grandes louanges, le pape Jean, après l'en avoir remercié et s'en être humilié, déclare qu'il l'établit patriarche de Constantinople, à condition qu'il demandera pardon dans le concile; puis il défend qu'on ordonne désormais aucun laïque dans la même église, et il exige la restitution de la Bulgarie à l'Eglise romaine.

Jean VIII fit aussi réponse aux évêques dépendants du siége de Constantinople, adressant en même temps sa lettre aux trois autres églises patriarcales. Il accorde à leurs instantes prières, par l'autorité apostolique, le rétablissement de Photius, en tant qu'il se pouvait faire sans un trop grand scandale, et à la charge qu'à l'avenir on observera les canons touchant l'ordination des néophytes, que l'on rendra la Bulgarie à la juridiction immédiate du Saint-Siége, et que Photius demandera pardon devant un concile. Pour justifier sa condescendance, le pape Jean cite l'exemple de son prédécesseur, Innocent Ier, qui reconnut Photin pour évêque, à la prière des évêques de Macédoine. Enfin le pape Jean écrit aux trois patrices, Jean, Léon et Paul; aux trois métropolitains, Stylien, Jean et Métrophane, et à tout le clergé et le peuple de Constantinople, les exhortant à se réunir à Photius sous peine d'excommunication, sans s'excuser sur les souscriptions qu'ils avaient données, puisque l'Eglise a le pouvoir d'absoudre de tout (2).

Ces lettres sont toutes du mois d'août et furent envoyées par Pierre, prêtre-cardinal; car le Pape l'associa dans cette commission aux évêques Paul et Eugène qu'il avait envoyés auparavant à Constantinople, et auxquelles il écrivit en ces termes : Quoique vous ayez agi contre notre volonté, et qu'étant arrivés à Constantinople vous dussiez vous informer de ce qui regarde la paix et l'union de l'Eglise, et revenir à Rome pour nous en faire un rapport fidèle ; quoique vous étant ainsi mal acquittés d'une première légation, vous n'en méritiez pas une seconde ; toutefois, usant de miséricorde, nous vous adjoignons

(1) *Epist.* xc, p. 130. Labbe, t. IX. — (2) *Epist.* co-cm.

au prêtre-cardinal Pierre pour travailler avec lui à cette union, suivant nos lettres et suivant l'instruction dressée par articles que nous vous donnons, afin que, vous acquittant plus fidèlement de cette commission que de la première, vous puissiez rentrer dans nos bonnes grâces(1).

Nous n'avons point cette instruction telle que le Pape l'a donnée, mais seulement telle que Photius l'a falsifiée ; car les trois légats du Saint-Siége furent assez simples ou même assez infidèles pour confier ses lettres et leurs instructions à Photius même, et pour lui laisser le soin d'en faire la traduction qu'on devait lire dans le concile ordonné par le Pape. Photius ayant donc ces pièces à sa disposition en supprima tout ce qui marquait l'autorité du Saint-Siége, tout ce qui était dit du patriarche saint Ignace, et les conditions moyennant lesquelles le rétablissement du même Photius devait se faire, savoir : le pardon qu'il devait demander en plein concile, et la réunion de la Bulgarie au patriarcat d'Occident. Et en place de la dispense des canons que le Pape lui accordait pour pouvoir posséder le siége de Constantinople, il substitua la cassation des décrets du pape Nicolas et du pape Adrien, des conciles tenus contre lui, et spécialement du huitième concile œcuménique.

Il en serait arrivé à Jean VIII, à l'occasion de ses lettres falsifiées, ce qui était arrivé auparavant au pape Honorius pour sa correspondance avec un autre patriarche de Constantinople. Mais la fourberie de Photius ne tarda pas d'être découverte par la production du registre original de Jean VIII, où étaient consignées ses véritables lettres.

Photius en produisit les copies falsifiées dans le conciliabule qu'il assembla, et auquel, par un nouvel opprobre que voulurent bien souffrir les légats du Saint-Siége, il présida. Il ne lui fut pas difficile d'y faire recevoir tout ce qu'il voulut. Les lâches légats commencèrent par lui présenter solennellement les ornements pontificaux que le Pape lui envoyait. On lut ensuite les lettres de Jean VIII, que Photius avait falsifiées de la manière que nous venons de le dire. On renvoya au jugement de l'empereur l'affaire de la Bulgarie, comme étant matière de sa compétence ; et sans obliger Photius à demander aucun pardon, on cassa et on déclara nul tout ce qui s'était fait contre lui, soit dans les deux conciles de Rome soit dans le huitième général tenu à Constantinople, à la place duquel on subrogea ce conciliabule, qui, depuis, a toujours passé, chez les Grecs schismatiques ou chez les photiens, pour le huitième œcuménique. Les actes de ce faux concile, translatés de l'original grec qui est dans la bibliothèque vaticane, sont rapportés dans les annales de Baronius. Fleury les cite aussi très au long ; mais il ne fait point le même honneur à la lettre principale du Pape ; car il en retranche ou en altère les endroits les plus importants, à peu près de la même manière que Photius, afin de pouvoir conclure que le pape Jean VIII le rétablit contre toutes les règles de l'Église (2).

Quant au conciliabule en lui-même, il n'est aucunement certain qu'il ait été réellement tenu comme disent ces actes. Parmi les auteurs contemporains ou voisins de l'époque, pas un seul n'en parle : ni l'évêque Nicétas, dans sa *Vie de saint Ignace*, où cependant il signale en détail les moyens frauduleux qu'employa Photius pour se faire rétablir ; ni Stylien, archevêque de Néocésarée, prélat très-catholique, dans ses lettres au pape Étienne V, pour la réunion des Orientaux après la dernière expulsion de Photius. Stylien parle bien de la prévarication des légats Paul et Eugène, mais il ne dit pas un mot du conciliabule. Toutefois, s'il fallait en croire les actes, il y assista trois cent quatre-vingts évêques : nombre impossible à réunir dans l'espace de deux mois. Ce qu'il y a de plus probable, le voici. Déjà précédemment, avec une vingtaine d'évêques qui se trouvaient à Constantinople, Photius avait fabriqué les actes d'un prétendu concile œcuménique, souscrit par plus de mille évêques, pour condamner le pape saint Nicolas : à plus forte raison a-t-il pu, dans l'état où étaient les choses, fabriquer les actes d'un prétendu concile de trois cent quatre-vingts, pour condamner tous ses adversaires et se canoniser soi-même.

Photius inséra dans ses prétendus actes un formulaire contenant force anathèmes contre ceux qui oseraient ajouter ou ôter le moindre mot au symbole de Nicée et de Constantinople. Cela se faisait en haine des Latins, qui avaient ajouté à ce symbole le terme de *Filioque*, pour marquer leur créance touchant l'article que le Saint-Esprit procède du Fils, aussi bien que du Père. Tout ceci est encore peu. Photius osa bien ajouter aux actes de ce prétendu concile, une prétendue lettre où il se fait dire par le pape Jean VIII : Nous savons les mauvais rapports que l'on vous a faits de notre église et de nous, et qui ne sont pas sans apparence ; mais j'ai voulu vous éclaircir, avant même que vous m'en écriviez. Vous savez que votre envoyé, nous ayant consulté depuis peu sur le symbole, a trouvé que nous le gardions tel que nous l'avons reçu d'abord, sans y avoir rien ajouté, ni en avoir rien ôté ; sachant bien quelle peine mériteraient ceux qui oseraient le faire. C'est pourquoi nous vous déclarons encore, pour vous rassurer sur cet article, qui a causé du scandale dans les églises, que non-seulement nous ne parlons pas ainsi, mais que ceux qui ont eu l'insolence de le faire les premiers, nous les condamnons comme des destructeurs de la théologie du Christ, Notre Seigneur, des Pontifes et des pères qui nous ont donné ce symbole : nous les rangeons avec Judas, comme n'ayant pas craint de faire la même chose, non

(1) Epist., 203. — (2) Baron., an 879.

qu'ils aient livré le corps du Seigneur à la mort, mais parce qu'ils ont déchiré et divisé ses membres par le schisme, les précipitant ainsi dans le feu éternel, et s'étranglant encore bien plus eux-mêmes, comme a fait l'indigne Judas (1).

Voilà ce que l'imposteur Photius fait dire au pape Jean VIII, son bienfaiteur. Comme toutes les églises latines, à l'exemple des Pères latins et même de plusieurs des Pères grecs, tel que saint Epiphane, professaient publiquement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; comme le pape saint Nicolas avait engagé peu auparavant tous les évêques d'Occident à réfuter dans ce sens les premières calomnies de Photius, et que ceux-ci le firent en effet : l'imposteur Photius faisait impudemment condamner au pape Jean VIII, comme des traîtres et des Judas, dignes du feu éternel, tous les Latins, tous leurs Pères, tous les Papes, ses prédécesseurs, notamment le grand et saint pape Nicolas. Une seule remarque suffit pour faire sentir la grossièreté de l'imposture. Dans ce temps-là même, le diacre Jean dédia au pape Jean VIII la *Vie du pape saint Grégoire*, qu'il avait entreprise d'après ses ordres. Or, dans cette *Vie*, en parlant des *Dialogues* de saint Grégoire, traduits en grec par le saint pape Zacharie, il reproche justement aux Grecs d'en avoir corrompu le texte, en effaçant le mot *Filioque* des passages où saint Grégoire disait que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Cette plainte et ce reproche du diacre montrent plus clair que le jour quelle était, sur cet article, la croyance publique de l'Eglise romaine, non-seulement au temps de saint Grégoire, mais aussi et plus encore au temps du pape Jean VIII.

Les légats, retournant à Rome, rapportèrent au Pape que la paix était rétablie dans l'Église de Constantinople par l'installation de Photius dans le siége patriarcal de cette ville ; mais ils ne lui dirent rien de la manière dont ce rétablissement s'était fait, ni de tout ce qui s'était passé dans le prétendu concile de Photius contre l'autorité du Saint-Siége et du huitième concile œcuménique. Ils lui remirent seulement des lettres de l'empereur, qui lui marquait qu'il envoyait ses galères pour servir, sous les ordres de Sa Sainteté, à la garde des terres du Saint-Siége ; qu'il rendait à l'Eglise romaine le monastère de Saint-Serge de Constantinople, et qu'il permettait et consentait que la Bulgarie fût dans la dépendance du patriarcat de Rome. Ils lui remirent aussi des lettres de Photius, qui témoignait que Sa Sainteté, en le recevant à sa communion et en autorisant son rétablissement, avait remis la tranquillité dans l'Eglise ; et à l'égard du pardon que le Pape avait marqué qu'il demandât au concile, il s'excusait de ne l'avoir pas fait, comme étant une démarche à laquelle on ne pouvait assujettir que les malfaiteurs.

Le Pape, par ses réponses à ces lettres, fit de grands remercîments à l'empereur au sujet du secours qu'il lui envoyait contre les Sarrasins, de la restitution du monastère de Saint-Serge et de la juridiction patriarcale sur la Bulgarie. Il témoigna pareillement beaucoup de joie à Photius à l'occasion de l'union de la concorde que son installation dans le siége de Constantinople avait rétablies dans l'Église. Mais il marque à celui-ci sa surprise de ce qu'on n'avait pas exécuté beaucoup de choses qu'il avait ordonnées, et qu'on en avait chargé d'autres ; et à l'égard de ce qu'il s'excusait de n'avoir pas demandé le pardon qui lui était ordonné, il lui reproche son peu d'humilité en cette occasion. Et comme il se doutait de la malversation de ses légats, il déclare expressément à l'un et à l'autre, à l'empereur et au patriarche, que si, d'aventure, ses légats ont fait, dans le concile de Constantinople, quelque chose contre leur instruction, il les désavoue et rejette tout ce qui sera fait comme de nulle valeur (2).

Et de fait, ayant été pleinement informé des prévarications de ses trois légats et des fourberies de Photius, il envoya pour légat à Constantinople le diacre Marin, l'un de ceux qui avaient présidé, de la part d'Adrien II, au huitième concile œcuménique, et lui donna ordre de casser et d'annuler tout ce qui s'était fait dans le conciliabule de Photius. C'est ce qu'exécuta ce généreux ministre avec un zèle et un courage que rien ne put arrêter. La prison et les chaînes qu'il en souffrit sont pour lui le sujet d'une gloire immortelle, comme l'écrit un de ses successeurs au souverain pontificat (3).

Non content de cela, Jean VIII, montant lui-même sur l'ambon ou la tribune de l'église de saint Pierre, et tenant le livre des Evangiles entre ses mains, renouvela contre Photius les anathèmes dont les papes Nicolas et Adrien l'avaient frappé, et enveloppa dans le même jugement d'excommunication et de déposition, les lâches légats qui avaient trahi leur ministère en faveur de cet imposteur (4).

Telle fut, d'après les monuments de l'histoire, la conduite du pape Jean VIII dans l'affaire de Photius. En vérité, nous ne voyons pas ce que l'on peut y reprendre. On y voit tout à la fois miséricorde, prudence et fermeté. Si ses légats furent des lâches, si Photius fut, comme toujours, un fourbe, le crime en est aux légats, le crime en est à Photius, et non point au Pape. Si Fleury le condamne pour avoir relevé de l'excommunication Photius, il condamne le pape Nicolas pour l'avoir excommunié ; il semble qu'aux yeux de Fleury il suffit que quelqu'un soit Pape pour qu'il ait tort et qu'on le mette hors la loi de l'histoire. Ainsi, pour blâmer Jean VIII, il tronque, il dissimule ce qui le justifie ; il étale avec com-

(1) *Epist.* CCLXX. Labbe, t. IX, p. 235-237. — (2) *Ibid.*, CCL et CCLI, p. 279 et 280. Labbe, t. IX. — (3) Steph. V [illegible]. — (4) Baron., an 880, n. 11 et 13.

plaisance les calomnies qui peuvent le flétrir, il tronque, dans le sens de Photius, la lettre pontificale où le Pape expose les motifs et les raisons de sa conduite, il donne comme authentique la lettre que Photius évidemment a supposée contre la procession du Saint-Esprit; il emploie trente pages à détailler les faux actes du conciliabule de Photius, et il ne dit pas un mot de la manière ferme et solennelle dont le pape Jean VIII condamna cet imposteur, ainsi que ses propres légats, dès qu'il eut connu la vérité. Que le lecteur juge cette tactique de l'historien. Nous pensons qu'en histoire, comme ailleurs, il faut être juste envers tout le monde, même envers les Papes.

Après la paix et l'union des églises, ce qui occupait le plus le pape Jean VIII était la sécurité de Rome et de l'Italie contre les incursions des Sarrasins et le brigandage de quelques petits tyrans italiens. C'était principalement pour défendre l'Église romaine sous ce rapport, que les Papes avaient rétabli la dignité impériale en Occident. Pour remplir cette fonction honorable, il convenait que l'empereur fût en même temps roi d'Italie. L'élection à l'empire dépendait du Pape, et devait naturellement en dépendre; mais, par là même, le Pape devait avoir une part plus ou moins grande dans l'élection à la royauté italienne. Chez les Lombards, cette royauté avait été purement élective; depuis Charlemagne, elle avait cessé de l'être de fait; mais, à la mort de l'empereur Louis II, qui ne laissait point d'enfant mâle, elle reprit son caractère primitif. On sent que, pour des affaires de cette nature, le Pape était obligé, comme le pilote au milieu de la tempête, à se gouverner d'après les vents et les circonstances. Or, l'époque du pape Jean VIII ne ressemblait que trop à une tempête qui allait tout brisant. Quand l'Église romaine attend quelque secours de l'empereur Charles le Chauve, ce prince meurt sans avoir rien fait, et même sans avoir montré qu'il pût rien faire. Son fils, Louis le Bègue, paraît plein de bonne volonté; mais il meurt le 10 avril 879, laissant deux fils très-jeunes et un troisième qui n'est pas encore né. Son oncle, Boson, comte et ensuite roi de Provence, paraît un prince capable et dévoué: Le Pape l'adopte pour son fils; mais les circonstances du temps et les dispositions des peuples ne sont point favorables à Boson, il faut chercher ailleurs un empereur.

Louis, roi de Germanie et frère de Charles le Chauve, avait laissé trois fils: Louis, roi de Saxe; Charles, roi de Souabe ou d'Allemagne; et Carloman, roi de Bavière. Carloman, étant le plus proche, s'était avancé en Italie, avait fait au Pape des offres très-avantageuses, et, suivant toutes les apparences, très-sincères; le Pape les avait acceptées et lui destinait la couronne impériale. Mais Carloman est frappé, l'an 879, d'une paralysie qui lui ôte l'usage de la parole, et meurt l'année suivante, sans autre héritier qu'un fils illégitime nommé Arnold, à qui son oncle, Louis de Saxe, laisse le duché de Carinthie. Dans ces difficiles conjonctures, le pape Jean VIII écrivit, l'an 879, à l'archevêque de Milan, une lettre où, en l'invitant au concile de Rome pour le mois d'avril, il lui dit que Carloman, à cause de ses infirmités, ne pouvant plus tenir le royaume d'Italie, il fallait penser à un nouveau roi. Vous ne devez donc en recevoir aucun sans notre consentement, conclut-il, car celui qui doit être ordonné par nous à l'empire, doit être premièrement et principalement choisi par nous (1).

Jean VIII pensait à Louis, roi de Saxe et ensuite aussi de Bavière, pour la dignité impériale; mais ce prince, occupé d'un côté à se défendre contre les Slaves et les Normands, et d'un autre côté à s'emparer du royaume de Lorraine, ne put répondre aux désirs du Pape. Restait Charles de Souabe, plus connu sous le nom de Charles le Gros. Le Pape lui écrivit plusieurs fois pour l'inviter de venir à Rome. Votre royale sublimité sait bien, lui dit-il dans une de ses lettres, que, depuis longtemps, voulant vous élever, Dieu aidant, au faîte de l'empire, pour l'utilité et l'exaltation de la Chaire apostolique, votre mère, nous vous avons appelé par nos lettres (2). Dans une autre, il lui annonce qu'il l'a choisi pour le défenseur de l'Église romaine et pour son propre fils, et que Boson n'a plus rien à espérer de sa part depuis qu'il affecte la tyrannie (3). Enfin Carloman étant mort en 880, Jean pressa de nouveau son frère Charles, qui était alors au siége de Vienne en France, avec ses petits-cousins Louis et Carloman, fils de Louis le Bègue, pour reprendre cette ville sur Boson, qui s'était déclaré roi de Provence. Charles fit un traité avec ses deux cousins, quitta le siége, se rendit en Italie et, de là, étant venu à Rome, il obtint du pape Jean d'être sacré empereur le jour de Noël. C'est ainsi que s'expriment les annales du temps (4).

Les circonstances semblaient appeler le nouvel empereur à rétablir dans toute son étendue l'empire de Charlemagne. Son frère, Louis de Germanie, meurt le 20 janvier 882, après avoir perdu son fils en 880, au moment même qu'il venait d'occuper le royaume de son frère Carloman, décédé. L'empereur Charles le Gros se vit donc, dès les commencements de 882, le seul maître du royaume d'Italie, des divers royaumes de Germanie et de celui de Loraine. Ce n'est pas tout: ses cousins, Louis et Carloman, rois de France, qui régnaient avec un accord vraiment fraternel, et qui tous deux avaient assez de valeur pour battre plusieurs fois les Normands, ce qui depuis longtemps ne s'était vu, ses

(1) *Et ideo ante nullum absque nostro consensu regem debetis recipere : nam ipse qui a nobis primum et potissimum debet esse vocatus atque electus.* Epist. LV. Labbe t. X, col. 103. — (2) Epist. CCXVI. — (3) Id., CCXLIX. — (4) *Annal. Bert.*, 880.

cousins, Louis et Carloman, meurent l'un et l'autre à la fleur de la jeunesse : Louis, le 5 août 882; Carloman, le 6 décembre 884. Les Français, pressés de tous côtés par les Normands, se donnèrent à l'empereur Charles. Mais au lieu d'un Charles le Grand, il ne fut qu'un Charles le Gros. Avec des armées très-nombreuses, au lieu de combattre les Normands, il achetait d'eux la paix à des conditions honteuses. Cette conduite lui attira le mépris universel; il tomba malade de corps et d'esprit. Enfin, l'an 887, il se vit abandonné de tout le monde, même de ses sujets de Germanie, à tel point que l'évêque de Mayence, Liutuert, est obligé de pourvoir à sa subsistance, jusqu'à ce que le nouveau roi de Germanie, Arnoulphe, fils bâtard de son frère défunt Carloman, lui assigne quelques revenus en Souabe. Charles le Gros meurt le 12 janvier 888, et est enterré dans le monastère de Reichenau, près de Constance. Comme il était personnellement pieux et bon, il fut universellement pleuré; ce qui probablement ne lui serait point arrivé, s'il fût mort sur le trône.

Maintenant, qu'on se mette à la place du pape Jean VIII, au milieu de cette effroyable tempête qui précipite les rois dans la tombe les uns sur les autres; qui jette les unes dans les autres les affaires politiques et religieuses ; qui pousse et repousse les uns contre les autres, comme les flots de la mer, les Grecs, les Bulgares, les Musulmans, les Italiens, les Allemands, les Français, les Normands; qui, dans ce grand naufrage, vous arrache l'une après l'autre toutes les planches de salut que vous pensez saisir ; qu'on se mette à la place du pape Jean VIII, chargé de la part de Dieu, au milieu de ces continuelles bourrasques, de veiller à la paix de l'Eglise et du monde. Y a-t-il beaucoup d'hommes qui eussent eu son calme, sa prudence, son courage, sa fermeté ? Faut-il s'étonner s'il lui échappe quelque chose qui s'écarte de la mansuétude pontificale?

Ainsi Athanase, à la fois évêque et duc de Naples, bien loin de combattre les Sarrasins, fit alliance avec eux, en tenait à sa cour et partageait avec eux le butin qu'ils faisaient dans le territoire de Rome. Le Pape avertit plusieurs fois le duc-évêque de rompre cette alliance indigne, et lui envoya, pour cet effet, de grandes sommes d'argent. Athanase promettait de le faire, et ne le faisait pas. A la fin le Pape le frappa d'excommunication et d'anathème, comme ennemi de la chrétienté. Ce ne fut qu'au bout d'un an que le duc-évêque de Naples se reconnut et envoya prier le Pape de l'absoudre. Celui-ci mit pour condition qu'il lui enverrait les principaux des Sarrasins qui avaient ravagé la province romaine, et qu'il mettrait à mort les autres (1). Cette condition d'absolution imposée par le Pape à un évêque, dit Fleury, n'est guère conforme à l'ancienne douceur de l'Eglise. Fleury a bien raison. Cependant il faut se rappeler que cet évêque était duc ou souverain temporel ; que ces Sarrasins n'avaient cessé de ravager le territoire de Rome, malgré le tribut annuel qui leur était payé pour s'en abstenir; qu'enfin le Pape était non-seulement l'évêque, mais encore le souverain de Rome, et le sauveur de l'Italie.

On reproche encore à ce Pontife d'avoir usé des censures ecclésiastiques plus souvent qu'aucun de ses prédécesseurs. Mais voyant les peuples et les églises vexés, tyrannisés, plus encore par les mauvais chrétiens que par les païens mêmes, ne devait-il pas employer contre eux toutes les armes qu'il avait à sa disposition ? Et l'on voit, par l'exemple du duc de Naples, que ces armes n'étaient pas toujours vaines. D'ailleurs, dès que le coupable se corrigeait, il rentrait dans les bonnes grâces du Pape. C'est ainsi qu'il en usa envers Anspert, archevêque de Milan, excommunié pour des négligences et d'autres fautes dans son ministère ; et envers Romain, archevêque de Ravenne, excommunié pour avoir usurpé des droits qui ne lui appartenaient pas, et pour avoir négligé de s'en justifier.

De son naturel, le Pape Jean VIII était plus enclin à modérer les peines qu'à les outrer. En voici un exemple. Un nommé Léontard, ayant commis un homicide, avait été mis en pénitence par son évêque, et, s'en étant acquitté, avait reçu l'absolution. Ensuite il avait eu ordre, avec d'autres, de poursuivre des voleurs, à la charge de ne point les tuer, s'il pouvait les prendre. En ayant pris un, ils lui arrachèrent les yeux, en sorte qu'il en mourut. Léontard demanda pénitence à son évêque, qui lui défendit de communier qu'à la mort, de boire du vin et de manger de la chair, excepté les dimanches et les fêtes, de couper ses cheveux, de se marier, de converser avec les hommes, de commander à ses serfs, de jouir de son bien et de prendre le fief d'un seigneur. Léontard alla à Rome ; et le Pape écrivit à son évêque, que la pénitence lui paraissait trop rude, l'exhortant à la modérer, de peur de jeter le pénitent dans le désespoir, laissant toutefois le tout à sa discrétion (2). Le même Pape, consulté par les évêques de Germanie, si ceux qui étaient tués à la guerre, combattant contre les païens pour la religion et pour l'Etat, recevaient la rémission de leurs péchés, répondit que ceux qui mouraient ainsi avec la piété chrétienne, recevaient la vie éternelle, et qu'il leur donnait l'absolution, autant qu'il en avait le pouvoir.

Ces païens étaient principalement les Normands. En l'année 881, ils firent d'étranges ravages. En Neustrie, ils prirent le monastère de Corbie et la ville d'Amiens. En Lorraine, étant entrés par le Vahal, ils se logèrent à Nimègue, qu'ils brûlèrent, et revinrent au

(1) *Epist.* CCLXV, CCLXX, CCXCIV. — (2) *Epist.* LXII.

mois de novembre sur la Meuse. Ils ravagèrent le pays et brûlèrent Liége, Mastricht, Tongres, Cambrai, et, en une autre course, Cologne, Bonn, Zulpic, Juliers, et enfin Aix-la-Chapelle, où ils firent leur écurie de la belle chapelle de Charlemagne ; enfin, les monastères d'Inde, de Malmedy et de Stavelo. Tout cela fut réduit en cendres. Les religieux et les religieuses qui se purent sauver se réfugièrent à Mayence, avec les corps des saints et les trésors de leurs églises.

Au commencement de l'an 882, la mort de Louis. roi de Saxe, ayant fait revenir les troupes qu'il avait envoyées contre eux, les Normands coururent les pays des Ardennes, entrèrent le jour de l'Epiphanie au monastère de Prom, et, après quelque séjour, le laissèrent en feu. Ils achevèrent de brûler le reste jusqu'à Cologne ; attaquèrent Trèves, et, ayant tué une partie des habitants et chassé le reste, s'en rendirent maîtres le cinquième jour d'avril, qui était le jeudi saint. Ils y séjournèrent jusqu'au jour de Pâques ; et, ayant ruiné tous les environs, ils brûlèrent Trèves et marchèrent sur Metz. Vala ou Valon, qui en était évêque, s'avança contre eux imprudemment, avec peu de troupes, et fut tué dans le combat ; mais les Normands sans aller plus loin, retournèrent avec un grand butin. Dans la Neustrie, ils avaient brûlé tous les monastères d'Artois et de Cambrésis, pris Mousson et une partie du diocèse de Reims. L'empereur Charles le Gros, étant venu d'Italie, marcha contre eux et les assiégea dans le camp où ils s'étaient retranchés, près du Rhin; mais il se contenta de faire avec eux un traité. Il donna la Frise et d'autres terres, avec la princesse Giselle, fille du roi Lothaire et de Valdrade, à Godefroi, un de leurs rois, qui se fit baptiser avec les siens ; et il contenta l'autre roi nommé Sigefride, par une grande somme d'argent tirée du trésor de Saint-Etienne de Metz et d'autres lieux saints, laissant à Hugues, fils de Lothaire et de Valdrade, la jouissance des biens de l'évêché de Metz pendant la vacance du siége (1).

Hincmar de Reims mourut au milieu de ces incursions de Normands. Ces Barbares étant venus jusqu'à Laon, pillèrent et brûlèrent tous les environs ; mais avant que de l'assiéger, ils résolurent d'aller à Reims, puis à Soissons. L'archevêque Hincmar en fut bien averti, mais se trouva sans défense ; car la ville de Reims n'avait point de murailles et il avait envoyé les vassaux de son église au service du roi Carloman. Il fut donc obligé de sortir de nuit avec ce qu'il avait de plus précieux, c'est-à-dire le corps de saint Remi et le trésor de l'Eglise, se faisant porter lui-même à bras, dans une chaise, à cause de sa faiblesse. Les chanoines, les moines et les religieuses se dispersèrent de côté et d'autre, et l'archevêque se sauva à Epernay. Un parti de Normands s'étant avancé jusqu'aux portes de Reims, ils pillèrent ce qu'ils trouvèrent et brûlèrent quelques villages, mais ils n'entrèrent point dans la ville. Hincmar ayant séjourné quelque temps à Epernay, y mourut le 21e de décembre 882, et son corps fut rapporté à Reims, dans l'église de Saint-Remi, et mis dans le tombeau qu'il s'était préparé derrière celui du saint avec l'épitaphe qu'il avait composée lui-même. Il était fort âgé et avait tenu le siége de Reims plus de trente-sept ans.

C'était alors l'évêque le plus célèbre de France. Il réunissait un mélange de bonnes et de mauvaises qualités. C'est ce qui a fait dire au cardinal Bona, en faisant le caractère de cet archevêque qu'on aurait de la peine à définir ce qui a prévalu en lui, du bien ou du mal. L'on ne peut, en effet, le bien connaître qu'en l'envisageant sous ces deux faces. D'abord on aperçoit en lui un esprit vif, subtil, pénétrant, étendu, capable des plus grandes choses; une supériorité de connaissances, une régularité dans les mœurs, qui, jointes à l'éminence de sa dignité, le faisaient briller entre les autres prélats de son siècle, et lui attiraient le respect des Papes et des rois comme des autres ; mais on y découvre en même temps un caractère altier, inflexible, impérieux, rusé. partial, enveloppé, artificieux, entreprenant, une politique qui lui faisait adroitement mettre tout en usage pour venir à bout de ses desseins et de ses entreprises. Loup de Ferrières, grand admirateur d'Hincmar, nous le représente comme un prélat généreux, bienfaisant envers tout le monde, en qui la noblesse des sentiments allait de pair avec une éminente sagesse. C'était véritablement le caractère de cet archevêque à l'égard des personnes qu'il affectionnait; mais par rapport à celles qu'il ne goûtait pas ou dont il croyait avoir reçu quelque sujet de mécontentement, il ne mettait de bornes à son indignation que par politique.

Envisagé comme écrivain, il reste bien au-dessous de Ratram, moine de Corbie. Son style est diffus et embarrassé, son discours plein de parenthèses et accablé de citations. Il savait beaucoup, mais il s'en faut bien que son savoir fût universel. L'Ecriture paraît lui avoir été fort familière, et il la cite fréquemment et sans gêne dans ses ouvrages; mais il n'en avait point approfondi les mystères et ne la possédait que par mémoire. C'est ce que montre sa manière de l'appliquer; ce qu'il fait à sa fantaisie, sans justesse et souvent contre le sens naturel du texte sacré. En général, il montre dans tous ses ouvrages plus de mémoire et d'érudition que de choix et de justesse d'esprit.

Hincmar était moins théologien que canoniste. Sa principale étude fut la discipline de l'Eglise, qu'il puisait dans les canons et les autres écrits des conciles, par une étude sérieuse et journalière. Il se portait volontiers à écrire sur cette sorte de matières, qui font l'objet de la plupart de ses ouvrages, et il

(1) *Ann. Fuld., Met., Bertin.*, 882.

avait peine à finir, tant il était plein de connaissances qu'il avait acquises par cette étude. Il a effectivement réussi à faire entrer dans ses écrits une infinité d'excellentes règles et d'autorités sur le gouvernement de l'Eglise. Il n'est pas d'ancien auteur où l'on en trouve un aussi grand nombre, si bien établies, et dans lequel on puisse apprendre plus de droit ecclésiastique. Mais là, comme ailleurs, se trouvent les défauts de son esprit et de son caractère. Par exemple, les décrétales du Pape lui sont-elles favorables? il fait sonner bien haut leur autorité; mais lui sont-elles contraires? c'est tout différent. S'agit-il surtout de son autorité d'archevêque, comme dans l'affaire de son neveu? aussitôt l'autorité semblable des évêques lui paraît nulle, l'autorité supérieure du Pape peu de chose : c'est le métropolitain qui est le maître, le juge et le correcteur des évêques; c'est le métropolitain qui est l'interprète, l'exécuteur et le vengeur des canons, auxquels le Pape doit être soumis comme les autres. C'est alors surtout qu'il cite avec profusion les canons des églises africaines sur l'autorité des primats, sans faire attention, non plus que beaucoup d'autres, que ces canons ne sont pas rigoureusement applicables aux églises des autres pays, à cause de la différence dans le gouvernement ecclésiastique.

En effet, dans les églises d'Afrique, l'autorité de primat ou de métropolitain n'était pas, comme ailleurs, invariablement attachée à un siége fixe; mais elle passait temporairement au plus ancien évêque de la province, ce qui la donnait plus d'une fois au moins capable. Dans cet état de choses, ce qu'il y avait le plus à craindre, ce n'était pas que l'autorité si aventureuse des primats fut trop forte, mais qu'elle ne le fût point assez. De là tant de canons en Afrique, pour la fortifier. Mais ailleurs, où l'autorité métropolitaine était invariablement attachée au siége d'une ville considérable, à qui les Papes et les rois avaient accordé de nombreux priviléges, a qui l'on nommait d'ordinaire un homme influent par sa naissance, ses talents ou sa vertu, ce qu'il y avait à craindre, c'est que bien des fois l'autorité métropolitaine ne dégénerât en despotisme et en tyrannie. Et l'exemple d'Hincmar est une preuve non-seulement que cet abus était possible, mais qu'il se présentait réellement plus d'une fois, et qu'alors les pauvres évêques n'avaient d'autre refuge que dans l'autorité souveraine des Papes. Les canonistes ne doivent pas appliquer sans discernement les règles gouvernementales des églises d'Afrique aux églises des autres pays.

En 881, Hincmar de Reims avait encore présidé un concile à Fismes, dans son diocèse, où se trouvèrent les évêques de plusieurs provinces. Il nous en reste huit articles, qui sont moins des canons que de longues exhortations aux rois et aux évêques sur leurs devoirs respectifs. Odon, évêque de Beauvais, étant mort, on présenta à ce concile un décret d'élection du clergé et du peuple, en faveur d'un clerc nommé Odoacre, que la cour protégeait, mais qui fut jugé indigne par le concile; et on envoya au roi Louis III des évêques, avec une lettre contenant les causes du refus et demandant la liberté des élections. La cour s'en offensa; et l'archevêque Hincmar apprit que l'on disait que quand le roi permettait de faire une élection, on devait élire celui qu'il voulait; que les biens ecclésiastiques étaient en sa puissance, et qu'il les donnait à qui il lui plaisait. Hincmar reçut ensuite une lettre du roi, où il lui témoignait vouloir suivre en tout ses conseils, pourvu qu'il eût la complaisance d'approuver l'élection d'Odoacre.

Hincmar, qui s'intitule simplement évêque et serviteur du peuple de Dieu, répondit en substance : Dans la lettre de notre concile, il n'y a rien contre le respect qui vous est dû, ni contre le bien de votre royaume; elle ne tend qu'à conserver au métropolitain et aux évêques de la province le droit d'examiner et de confirmer les élections suivant les canons. Que vous soyez le maître des élections et des biens ecclésiastiques, ce sont des discours sortis de l'enfer et de la bouche du serpent, qui a perdu nos premiers ancètres. Car l'Esprit-Saint, par l'organe de ceux qui règnent avec le Christ dans le ciel, a dit et ne cesse de dire : Les biens ecclésiastiques sont appelés oblations parce qu'ils sont offerts au Seigneur; ce sont les vœux des fidèles, la rançon des péchés, et le patrimoine des pauvres; si quelqu'un les enlève, il est passible de la damnation d'Ananie et de Saphire, et il peut se livrer à Satan, pour que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur. Voilà ce que les glorieux empereurs Charlemagne et Louis ont inséré dans le premier livre de leurs capitulaires, et dont ils ont commandé l'observation à tous leurs descendants et successeurs. Voilà donc ce que vous devez observer vous-même, si vous voulez régner heureux, vous qui n'avez encore ni la puissance, ni l'âge, ni la sagesse de ceux qui ont fait cette loi. Souvenez-vous de la promesse que vous avez faite à votre sacre, et que vous avez souscrite de votre main et présentée à Dieu sur l'autel devant les évêques; faites-vous la relire en présence de votre conseil, et ne prétendez pas introduire dans l'Eglise ce que les grands empereurs, vos prédécesseurs, n'ont pas prétendu de leur temps. J'espère vous conserver toujours la fidélité et le dévouement que je vous dois; et je n'ai pas peu travaillé à votre élection; ne me rendez donc pas le mal pour le bien, en voulant me persuader, dans ma vieillesse, de m'écarter des saintes règles que j'ai suivies, grâce à Dieu, jusqu'ici pendant trente-six ans d'épiscopat. Quant aux promesses que vous me faites, je ne prétends vous rien demander que pour votre propre salut en faveur des pauvres (1

(1) Hincmar, *epist.* XII *ad Ludov. III.* Sirmond, t. II, p. 188.

Sur cette réponse, Hincmar écrivit de la part du roi une lettre encore plus pressante. Hincmar y répondit d'une manière d'autant plus vigoureuse. Sur le manque de respect et d'obéissance qu'on lui reprochait, il donne un démenti formel au secrétaire de la lettre. Sur le mépris qu'elle témoignait de lui, il répond : Celui qui vous a persuadé de m'écrire cela à moi, ministre quelconque du Christ, celui-là ne connaît bien ni le Seigneur ni ses Écritures. Car, comme je vous ai déjà fait connaître par les Écritures divinement inspirées, il est deux choses par lesquelles ce monde est gouverné d'une manière souveraine ; l'autorité sacrée des pontifes est d'autant plus pesante, qu'au jugement de Dieu ils doivent au Seigneur rendre compte des rois, d'hommes mêmes (1). De plus, les pontifes peuvent ordonner les rois, mais les rois ne peuvent consacrer les pontifes. Vous ne devriez donc pas écrire avec si peu de respect à un pontife quelconque, qu'il est soumis à votre domination. Car, comme le Seigneur l'a dit à ses apôtres, à qui je ne suis point comparable en mérite, mais dont je suis cependant le successeur dans l'office, *ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis* ; ainsi, moi-même, selon ma petite mesure, je puis dire avec humilité de cœur et de bouche : Ce n'est pas vous qui m'avez choisi pour la prélature de l'Église ; mais c'est moi, avec mes collègues et les autres fidèles de Dieu et de vos ancêtres, qui vous ai choisi pour le gouvernement du royaume, à condition d'observer les lois (2).

Nous ne craignons point de rendre raison de notre conduite dans l'affaire de Beauvais, parce que nous n'avons rien fait que suivant les canons et les décrets des Pontifes romains. Et même la raison que déjà nous en avons rendue, a été approuvée dans le conseil du Pape. Quant à ce que vous avez mandé que vous ne changerez rien à ce que vous avez fait d'illicite, si vous ne le faites pas, le Seigneur le fera quand il lui plaira. L'empereur Louis n'a pas tant vécu que son père Charles, votre aïeul ; Charles n'a pas tant vécu que son père, ni votre père autant que le sien. Et quand vous êtes à Compiègne, à leur place où ont été votre aïeul et votre père, baissez les yeux sur l'endroit où est couché votre père ; et si vous ne le savez pas, demandez où est mort et où repose votre aïeul, et que votre cœur ne s'élève point devant celui qui est mort pour vous et pour nous tous, qui est ressuscité des morts et qui ne meurt plus. Et soyez certain que vous mourrez : vous ne savez quel jour ni à quelle heure. Il est donc nécessaire, et à vous et à nous tous, de nous tenir prêts à l'appel du Seigneur ; c'est pourquoi que votre cœur ne s'enfle point contre celui dans la main duquel notre vie et nos jours sont placés. Vous passerez promptement ; mais l'Église avec ses pasteurs, sous Jésus-Christ, leur chef, subsistera éternellement suivant sa promesse. Cet avertissement sévère d'Hincmar pouvait paraître une prophétie, quand on vit ce jeune roi Louis mourir l'année suivante. Pour ce qui est d'Odacre, il n'est pas compté entre les évêques de Beauvais ; ce qui montre que l'opposition d'Hincmar eut son effet.

La liberté dans les élections des évêques, rétablie par Louis le Débonnaire, subsistait encore, et nous en voyons la pratique en plusieurs actes du temps, recueillis par le jésuite Sirmond et imprimés dans les collections des conciles. Sitôt qu'un évêque était mort, l'église vacante envoyait des députés au métropolitain, qui, de son côté, y envoyait un évêque visiteur avec la formule d'élection, pour en faire dresser et souscrire l'acte. L'évêque, élu par le clergé et le peuple, était examiné et confirmé par le métropolitain, assisté de quelques autres évêques ; enfin, le roi ayant donné son consentement, il était consacré en la même forme qu'aujourd'hui. Hincmar a fait aussi un traité des devoirs d'un évêque, où il dit, entre autres choses qu'il doit pourvoir son clergé de tout le nécessaire, tant pour le spirituel que pour le temporel ; qu'il doit prendre soin du luminaire de l'église, des ornements, de l'entretien et de la réparation des bâtiments, des pauvres et de l'hospitalité. C'est que les biens de l'Église n'étaient point encore partagés, et par conséquent l'évêque était chargé de la subsistance des clercs et de toutes ces autres dépenses. Il dit encore que l'évêque doit fournir au roi des troupes pour la défense de l'Église, selon son pouvoir et suivant l'ancienne coutume, pour rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. C'est le service de guerre que rendaient alors tous les seigneurs à proportion de leurs terres.

Louis III étant mort au mois d'août 882, son frère Carloman, roi d'Aquitaine, devint roi de toute la France, du moins quant à la dénomination. Comme il était jeune encore, les grands du royaume demandèrent à Hinc-

(1) *Sicut enim jam vobis ex Scripturis divinitus inspiratis innotui, duo sunt quibus principaliter mundus hic regitur, auctoritas sacra Pontificum, et regalis potestas : in quibus tanto gravius pondus est Sacerdotum, quanto etiam pro ipsis regibus hominum in divino reddituri sunt examine rationem.* Cette sentence sur la distinction et la subordination entre les deux puissances se trouve textuellement dans la lettre que le pape saint Gélase écrivit l'an 494 à l'empereur Anastase de Constantinople, comme nous l'avons vu l. XLII de cette histoire. C'est donc une grosse erreur de reprocher à Hincmar, comme une nouveauté inouïe, une maxime ancienne et approuvée de tout temps. — (2) *Et quanto plus reges ordinare possunt ; reges autem Pontifices consecrare non possunt. Non ergo, sicut dicitis, qualicumque Pontifici scribere, vestrae ditioni... Non vos me elegistis, sed ego elegi vos ; ita et ego pro modulo meo... dicere possum. Non vos me elegistis in praelatione Ecclesiae, sed ego cum collegis meis et caeteris Dei ac progenitorum vestrorum fidelibus vos elegi ad regimen regni, sub conditione debitas leges servandi.* Ibid., p. 196.

mar une instruction pour lui, et un mémoire pour le gouvernement du palais. Hincmar, qui avait toujours été mêlé aux affaires de la cour et de l'Église dès le temps de Louis le Débonnaire, répondit aux deux points dans une même lettre. A Epernay, il rédigea un autre mémoire aux évêques pour le roi Carloman. En voici le fond, tiré du pape Gélase :

Jésus-Christ, notre Dieu et Seigneur, notre Créateur et Rédempteur, au nom duquel tout fléchit le genou au ciel, sur la terre et dans les enfers, a pu seul être à la fois roi et pontife. Par sa disposition, comme le pape Gélase le dit à l'empereur Anastase, il y a deux choses par lesquelles principalement, avec ce qui est spécialement soumis à chacune d'elles, ce monde est gouverné : l'autorité sacrée des pontifes, et la puissance royale. Les offices sont distincts comme les vocables. Notre Seigneur, seul tout ensemble pontife et roi, n'a pas voulu que désormais un homme fût à la fois l'un et l'autre, mais que les rois chrétiens eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et que les pontifes se servissent des ordonnances impériales pour le cours des choses temporelles. De cette manière, chaque ordre se conserve dans la modestie, et se sauve par l'humilité, au lieu de se perdre par l'orgueil, comme les empereurs païens qui se disaient souverains pontifes. Au jugement de Dieu, les pontifes rendront compte des rois eux-mêmes ; mais les rois ont reçu du Roi des rois la charge d'honorer et de défendre, par les lois et les armes, la sainte Église et ses ministres. Le roi chrétien prendra donc bien garde de mettre la main à l'encensoir, comme Ozias, qui fut frappé de la lèpre, chassé du temple, et confiné dans sa maison ; mais, comme défenseur de l'Église, il veillera à ce que le clergé et le peuple choisissent des évêques, et que ces évêques vivent et gouvernent selon la règle des conciles et des Pontifes romains. Quant aux devoirs particuliers des évêques, Hincmar renvoie au *Pastoral* du pape saint Grégoire ; il y renvoie encore, ainsi qu'aux *Offices* de saint Ambroise, pour les devoirs particuliers des rois. Il cite même ce proverbe des anciens : Vous serez roi, si vous faites bien ; si vous ne le faites pas, vous ne serez pas roi. *Rex eris, si recte facias ; si non facias, rex non eris* (1).

Les Normands continuaient plus que jamais leurs ravages. Dès l'année 883, ils passèrent la rivière de l'Oise. Quoique le roi Carloman les eût battus, ils ne laissèrent pas d'avancer jusqu'à Vermand, et brûlèrent Saint-Quentin et Notre-Dame d'Arras. Ensuite ils se mirent sur la Somme, et, ayant contraint le roi et son armée à se retirer en deçà de l'Oise, ils établirent à Amiens leur quartier d'hiver. De là, ils faisaient des courses continuelles, renversant les églises, brûlant les villages, prenant les Chrétiens captifs, tuant les autres, en sorte que les chemins étaient semés de corps morts, de clercs, de nobles, d'hommes, de femmes, d'enfants. Plusieurs Chrétiens renonçaient à leur religion pour se joindre aux Normands, ou du moins se mettaient sous leur protection. Enfin on traita avec eux, et on leur donna douze mille livres pesant d'argent, moyennant quoi ils se retirèrent au mois de novembre 884. Une partie alla passer la mer à Boulogne, l'autre alla à son quartier d'hiver dans le royaume de Lorraine. Pour leur payer cette grosse contribution, on dépouilla les églises et leurs serfs. Mais peu de temps après, le roi Carloman fut blessé à la chasse et mourut le 6[me] de décembre 884, dans la dix-huitième année de son âge et la sixième de son règne. Les Normands, l'ayant appris, revinrent aussitôt dans le royaume ; et comme les seigneurs se plaignirent qu'ils ne gardaient pas leur parole, ils répondirent qu'ils n'avaient traité qu'avec le roi Carloman, et que son successeur leur devait donner une pareille somme s'il voulait qu'ils le laissassent en repos. Les seigneurs, épouvantés de cette réponse, envoyèrent offrir leur obéissance à l'empereur Charles le Gros, qui vint en France et y fut reconnu roi : mais il retourna aussitôt en Allemagne.

Les Normands, profitant de l'occasion, recommencèrent leurs ravages ; et les Français, pour les arrêter, fortifièrent quelques places sur les rivières, entre autres Pontoise, que les Normands assiégèrent en novembre 885, et qu'ils brûlèrent après l'avoir prise par composition. De là ils remontèrent à Paris, voulant remonter la Seine et passer outre. Ils avaient tant de barques, que la rivière en était couverte plus de deux lieues durant, en sorte qu'on ne voyait pas l'eau. Leur roi Sigefrid ou Sigefroi alla trouver Gauzelin, évêque de Paris, lui disant qu'ils ne demandaient que le passage. L'évêque répondit que l'empereur Charles leur avait confié la ville et qu'ils la lui garderaient. Paris n'était encore que l'île qui garde le nom de Cité ; on y entrait par deux ponts : le Grand pont, aujourd'hui le Pont-au-Change ; le Petit pont, qui n'a point changé de nom. Chaque pont était gardé en dehors par une tour. Les Normands, voulant donc se rendre maîtres de la rivière, attaquèrent la tour du Grand pont à plusieurs reprises, pendant plus de deux mois ; mais ils furent toujours repoussés par Odon ou Eudes, comte de Paris, par Robert, son frère, l'évêque Gauzelin et son neveu l'abbé Ebole, qui combattaient en personne. Les Normands cessèrent leurs assauts le dernier de janvier 886, tenant néanmoins toujours la ville bloquée jusqu'à l'année suivante, où l'empereur Charles, ayant deux fois envoyé au secours de Paris, y vint lui-même avec une grande armée et fit avec les Normands une paix honteuse. L'évêque Gauzelin mourut avant la fin du siége, et Aschiric lui succéda. Le détail de ce siége fut incontinent après décrit en

(1) Hincmar, t. II, p. 216-225.

vers latins, par Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, qui y avait été présent ; mais la rudesse de son style le rend très-difficile à entendre. Il y attribue la délivrance de Paris aux saints ses protecteurs, entre autres à sainte Geneviève et à saint Germain (1).

Pendant ce siége, les Normands, ne pouvant avoir le passage de la Seine, trouvèrent moyen de traîner leurs barques par terre plus de deux mille pas ; et, les ayant remises à l'eau au-dessus de Paris, ils remontèrent la rivière de Seine, entrèrent dans celle d'Yonne, et s'arrêtèrent à Sens, qu'ils assiégèrent pendant six mois sans pouvoir le prendre. Mais ils ravagèrent et brûlèrent une grande partie de la Bourgogne. Evrard, archevêque de Sens, mourut pendant ce siége, le premier jour de février 888. Ce prélat, célèbre par sa doctrine et sa vertu, était moine et prévôt de Sainte-Colombe quand il succéda à Ansegise, mort en 882.

On rapporte à l'année 887 la seconde translation de saint Martin, pour le rendre à son église de Tours. Il demeura trente-un ans à Auxerre, où il avait été porté par la crainte des Normands ; et, pendant ce long séjour, il fit tant de miracles, qu'ils attirèrent des offrandes immenses. Le clergé d'Auxerre voulut les partager avec les moines de Marmoutier, qui étaient demeurés à la garde des reliques de saint Martin, soutenant que les miracles devaient être autant attribués aux prières de saint Germain, et on dit que le différend fut terminé par un nouveau miracle en faveur de saint Martin. Les citoyens de Tours, ayant trouvé un intervalle favorable pour rapporter le corps de leur patron, envoyèrent à Auxerre le demander à l'évêque, qui le refusa, ne pouvant se résoudre à priver son église de ce trésor qu'il y avait trouvé. Ils s'adressèrent au roi, qui ne voulut point décider la question.

Quand ils furent revenus à Tours, l'archevêque Adalande assembla les évêques d'Orléans, du Mans et d'Angers ; et ils résolurent de s'adresser à Ingelbert, comte du Gâtinais, seigneur de Loches et d'Amboise, à qui le roi avait donné depuis peu le comté d'Angers, et qui avait une maison à Auxerre et des terres aux environs. Comme ils étaient prêts à lui envoyer une députation, il vint à Saint-Martin de Tours faire ses prières, et, en sortant de l'église, il fit des reproches aux citoyens de leur négligence à ramener le corps de leur saint patron. Ils lui représentèrent les obstacles qu'ils y avaient rencontrés, et implorèrent son secours. Ingelbert assembla donc des troupes, jusqu'au nombre d'environ six mille hommes, tant infanterie que cavalerie, et marcha sur Auxerre ; tandis qu'à Tours l'archevêque ordonna un jeûne d'une semaine entière, avec des prières publiques, pour le succès de l'entreprise. Le comte Ingelbert ayant demandé à l'évêque d'Auxerre la restitution du dépôt confié à son église dans un temps de nécessité, l'évêque répondit qu'il ne fallait pas venir aux lieux saints à main armée, et promit de répondre le lendemain. Il consulta les évêques d'Autun et de Troyes, qui se trouvèrent présents, et ils lui dirent qu'il n'y avait aucun prétexte de retenir ce dépôt. Il acquiesça. On célébra la messe en l'honneur de saint Martin ; les évêques accompagnèrent son corps avec un grand concours de peuple, et son escorte le ramena jusqu'à Tours, où il fut reçu par l'archevêque, ses suffragants, son clergé et son peuple, avec grande solennité.

Saint Odon, abbé de Cluny, qui a fait l'histoire de cette translation, rapporte qu'il se fit pendant la marche un grand nombre de miracles, surtout quand on fut entré dans le diocèse de Tours. Il assure que tous les malades des environs des lieux où passait la sainte relique étaient guéris, souvent même sans avoir invoqué le saint. Il y avait dans un village du diocèse deux paralytiques qui vivaient des aumônes qu'ils demandaient aux passants. Leur incommodité était réelle ; mais elle leur procurait tant d'avantages, qu'ils craignaient d'en guérir. Sur le bruit des miracles de saint Martin, l'un dit à son camarade : Mon frère, vous voyez qu'à la faveur de notre infirmité nous menons une vie assez douce dans le repos et l'oisiveté. Personne ne nous chagrine ; tout le monde, au contraire, a compassion de nous, et nous n'avons d'autre peine que celle de demander nos besoins ; en un mot, nous sommes heureux dans notre état, et c'est à notre infirmité que nous sommes redevables de ce bonheur. Si nous étions une fois guéris, nous serions obligés de gagner notre pain à la sueur de notre front. Or, on nous dit que ce Martin, dans le diocèse de qui nous sommes, guérit tous les infirmes en revenant de son exil. C'est pourquoi, mon frère, suivez mon conseil : fuyons au plus tôt, et sortons de ses terres, de peur qu'il n'opère notre guérison.

Ils se levèrent avec précipitation, et, appuyés sur leurs béquilles, ils se traînèrent comme ils purent pour sortir du diocèse de Tours ; mais la vertu de saint Martin les atteignit bientôt, et opéra en eux la guérison qu'ils fuyaient. Ils n'osèrent cependant taire le miracle, dans la crainte que le saint ne punît leur ingratitude. Ils en publièrent même les circonstances et suspendirent leurs béquilles dans l'église de Saint-Martin, pour en servir de preuve. Les habitants du lieu où arriva le miracle bâtirent en l'honneur de saint Martin une chapelle, qui fut nommée la chapelle Blanche. Outre saint Odon, la chronique de Limoges et celle de Tours racontent le même prodige.

L'Angleterre n'avait pas moins à souffrir des hommes du Nord que la France ; mais enfin elle trouva un roi qui la défendit. Les

(1) Dom Bouquet, t. V, p. 4. Longueval, *Hist. de l'Égl. gall.*

Normands ou Danois avaient commencé leurs ravages dès le temps du roi Ethelulfe; mais sous les règnes faibles de ses trois fils Ethelbald, Ethelbert et Ethelred, ils trouvèrent moins de résistance. En 867, ils abordèrent en Estanglie, d'où ils entrèrent dans le pays des Northumbres, prirent la ville d'York et ravagèrent toute la province. Ils détruisirent entre autres le monastère de Bardeney, et tuèrent tous les moines dans l'église. En 870, ils vinrent encore en plus grand nombre, sous la conduite de plusieurs chefs dont les plus fameux étaient Unguar et Hubba. Le bruit de leur cruauté s'étant répandu partout, Ebba, abbesse de Collingham, assembla ses religieuses en chapitre, et leur dit : Si vous voulez me croire, je sais un moyen pour nous mettre à couvert de l'insolence de ces Barbares. Elles promirent de lui obéir; et l'abbesse, prenant un rasoir, se coupa le nez et la lèvre d'en haut jusqu'aux dents. Toutes les religieuses en firent autant; et les Normands qui vinrent le lendemain, voyant ces filles si hideuses, en eurent horreur et se retirèrent promptement; mais ils brûlèrent le monastère et les religieuses dedans.

En cette même irruption, les Normands détruisirent les autres monastères fameux de cette côte : celui de Lindisfarne, où était un siége épiscopal; celui de Tynemouth, ceux de Jarou et de Wiremouth, que Bède a rendus si célèbres; celui de Streneshal, de filles, et celui d'Eli, dont ils tuèrent toutes les religieuses. Enfin saint Edmond, roi des Estangles, ayant été pris par ces Barbares, fut chargé de chaînes et conduit à Unguar, leur chef. On lui offrit de le rétablir sur le trône, mais à des conditions contraires à la religion et à la justice. Il répondit avec fermeté que la religion lui était plus chère que la vie, et qu'il ne consentirait jamais à offenser le Dieu qu'il adorait. Unguar, furieux de cette réponse, le fit battre cruellement; après quoi, ayant ordonné de l'attacher à un arbre, il le fit déchirer à coups de fouet. Le saint roi souffrit ce barbare traitement avec une patience invincible et en invoquant le nom sacré de Jésus Christ. Les infidèles, encore plus enflammés de rage, le laissèrent attaché à l'arbre; et, par un amusement digne de leur férocité, ils lui décochèrent une grêle de flèches dont son corps fut bientôt tout hérissé. Enfin, il fut condamné par Unguar à perdre la tête. Le saint finit ainsi son martyre le 20 novembre 870. Saint Dunstan, sur la relation duquel Abbon de Fleury écrivit la vie du saint roi, avait appris les circonstances de sa mort d'un témoin oculaire. Saint Edmond s'était préparé à la couronne du martyre par une vie sainte. Les rois d'Angleterre l'honorèrent depuis comme leur principal patron, et le considérèrent comme le modèle accompli de toutes les vertus royales. Jeune encore, on admirait en lui l'aversion la plus décidée pour les flatteurs; il voulait voir de ses propres yeux et entendre de ses propres oreilles, tant il craignait la surprise dans ses jugements, l'infidélité des rapports et les manœuvres des passions humaines : toute son ambition était de maintenir la paix et d'assurer le bonheur de ses sujets. De là ce zèle pour faire administrer la justice avec intégrité, et pour faire fleurir la religion et les bonnes mœurs dans ses Etats. Il fut le père de ses sujets et surtout des pauvres, le protecteur des veuves et des orphelins, le soutien et l'appui des faibles. Sa ferveur dans le service de Dieu rehaussait l'éclat de ses autres vertus. A l'exemple des moines et de plusieurs autres personnes pieuses, il apprit le psautier par cœur. Le livre dont il se servait s'est gardé religieusement à l'abbaye de Saint-Edmond, jusqu'à la destruction des monastères en Angleterre.

L'abbé Théodore gouvernait depuis soixante-deux ans le monastère de Croyland, dans le royaume des Merciens. Ayant appris la défaite des troupes qui s'étaient assemblées pour défendre le pays contre les Normands, il retint avec lui les moines les plus vieux et les enfants qu'on élevait dans le monastère, croyant que les Barbares en auraient pitié, et ordonna aux plus vigoureux d'emporter avec eux les reliques, savoir : le corps de saint Guthlac, sa discipline et son psautier, avec les principaux joyaux et les titres du monastère, et de se cacher dans les marais voisins, attendant l'événement de la guerre. Ils furent trente, dont dix étaient prêtres, qui se retirèrent ainsi, ayant chargé sur un bateau ce qui vient d'être dit. Quant aux vases sacrés, ils les jetèrent dans la fontaine du monastère, avec la table du grand autel, revêtue de lames d'or, que le roi Witlaf leur avait donnée. Les trente, étant partis, se retirèrent dans la forêt voisine, où ils demeurèrent quarante jours.

Cependant l'abbé Théodore et ceux qui étaient demeurés avec lui se revêtirent des habits sacrés, vinrent au chœur, chantèrent les heures, puis tout le psautier. L'abbé célébra la grand'messe ; et lorsque lui et ceux qui le servaient à l'autel eurent communié, les Barbares se jetèrent dans l'église. Un de leurs rois, nommé Osketul, tua de sa main l'abbé sur l'autel, d'autres coupèrent la tête à ses ministres; les enfants et les vieillards qui fuyaient hors du chœur furent pris et tourmentés cruellement, pour leur faire découvrir les trésors de l'église. Tugar, âgé de dix ans, voyant tuer le sous-prieur devant ses yeux dans le réfectoire, priait instamment qu'on le fît mourir avec lui. Mais un comte normand, nommé Sidroc, eut pitié de cet enfant, qui était très-bien fait, et, lui ayant ôté son cuculle, lui donna un manteau danois et lui dit de le suivre sans le quitter; ainsi il fut seul conservé de ce massacre. Les Normands, ayant tué tous les moines sans trouver les trésors qu'ils cherchaient, brisèrent tous les tombeaux des saints qui étaient des deux côtés de celui de saint Guthlac; et, n'y trouvant point de richesses, de dépit ils mirent en un monceau tous les corps des saints et les brûlèrent, avec les livres sacrés, l'église et tous les bâtiments

du monastère, le troisième jour de leur arrivée, qui était le 26e d'août 870.

Le lendemain, ils marchèrent vers le monastère de Medeshamsted, dont ils trouvèrent les portes fermées, avec des gens pour le défendre. Ils l'attaquèrent ; et, au second assaut, le frère du comte Hubba ayant été dangereusement blessé, celui-ci en fut si outré, qu'après la prise du monastère, il tua de sa main tous ceux qui portaient l'habit monastique, au nombre de quatre-vingt-quatre. Tous les autels furent renversés, les sépulcres brisés ; la bibliothèque, qui était nombreuse, brûlée ; les titres déchirés, les reliques foulées aux pieds ; l'église brûlée, avec tous les lieux réguliers, et le feu dura quinze jours.

Le jeune Tugard, s'étant sauvé, revint à Croyland, où il trouva que les trente moines étaient revenus, et occupés à éteindre le feu, qui durait encore dans les ruines du monastère. Il leur raconta comment l'abbé et les autres avaient été tués, et toutes les circonstances de ce désastre. Après avoir répandu beaucoup de larmes, ils continuèrent leur travail ; et, au bout de huit jours, trouvèrent, près de l'autel, le corps de l'abbé Théodore, sans tête, dépouillé de ses habits, et à demi brûlé, écrasé par la chute des poutres et enfoncé en terre. Ils trouvèrent de même les autres en divers temps, et plusieurs loin des lieux où ils avaient été tués ; deux, qui avaient vécu plus de cent ans, furent trouvés dans le parloir : c'était un lieu joignant le cloître, où l'on pouvait parler dans le temps permis par la règle. On peut juger par cet exemple, ce qui se passa dans les autres monastères ruinés par les Normands (1).

Dans une autre partie d'Angleterre moins exposée à ces Barbares, c'est-à-dire dans le royaume de Wessex, vivait alors l'abbé Néot, célèbre par sa vertu. Il était d'une naissance illustre et proche parent des rois. Il fut instruit dans les lettres et la piété ; et y fit un tel progrès, que lorsqu'il fut en âge de porter les armes, il quitta le monde et embrassa la vie monastique à Glastembury. Il y passa plusieurs années sans connaître personne du dehors ; et, pour mieux cacher à ses confrères mêmes ses exercices de piété, souvent il se déguisait pour aller la nuit à l'église et l'y passer en oraisons, et au retour il reprenait son habit ordinaire. L'évêque ayant ouï parler de son mérite, il le fit venir et l'ordonna diacre ; il fut ensuite ordonné prêtre, à la prière des moines et des clercs, malgré sa résistance ; et comme il était de très-petite taille, il montait, pour dire la messe, sur un escabeau de fer, que l'on garda depuis comme une relique. Il donnait à plusieurs personnes des avis spirituels et faisait des miracles : mais voyant croître sa réputation, il sortit de Glastembury avec un seul compagnon, Barri, son fidèle disciple, qui depuis le suivit partout.

Saint Néot passa ainsi en Cornouailles ; et, après avoir erré quelque temps par les montagnes, il s'arrêta au lieu nommé depuis, à cause de lui, Neostoke. Là il commença à servir Dieu avec une nouvelle ferveur ; mais, après y avoir demeuré sept ans, il alla à Rome et reçut la bénédiction du Pape, avec ordre de prêcher. A son retour, il résolut, pour être utile à un plus grand nombre, de n'être plus solitaire, et commença de bâtir un monastère au lieu de sa retraite. Ce fut un renouvellement de la vie monastique dans un pays où elle était déchue. La réputation du saint s'étendit de tous côtés et lui attira grand nombre de disciples. Plusieurs nobles vinrent se soumettre à sa conduite, plusieurs lui offrirent leurs enfants. Il ne relâchait cependant rien de ses austérités, et souvent il se mettait dans une fontaine, pendant le froid, et y récitait tout le psautier. Dieu se servit de saint Néot pour former un des plus grands rois d'Angleterre (2).

Ce roi est Alfred le Grand. Il était né en 849. Il n'avait que cinq ans lorsque son père, le roi Ethelwolf, l'envoya à Rome, où il fut sacré roi par le pape saint Léon IV, qui l'adopta pour son fils. En 855, il fit de nouveau le pèlerinage de Rome en la compagnie de son père, qui, en revenant par la France, épousa en secondes noces la princesse Judith, fille de Charles le Chauve. Le jeune Alfred était remarquable par sa beauté, sa gaieté, son amabilité et son intelligence précoce. Cependant à l'âge de douze ans il ne savait pas encore lire, tant les études étaient tombées par suite de la dévastation des monastères. Un jour il entra avec ses frères dans l'appartement de leur belle-mère Judith, au moment qu'elle lisait un ouvrage de poésie héroïque. Elle le leur montra, et leur dit : J'en ferai présent à celui de vous qui, le premier, le saura par cœur. Ces paroles excitèrent tout à coup dans le cœur d'Alfred le désir de pouvoir lire lui-même ce qu'il aimait tant entendre réciter. Ce qui le frappa surtout, remarque son historien et son ami, l'évêque Asser, c'étaient ces belles lettres initiales que nous voyons encore aujourd'hui dans les anciens manuscrits, et ces jolis dessins aux couleurs éclatantes et demeurées encore fraîches après tant de siècles. Veux-tu vraiment, repartit Alfred avec vivacité, le donner à celui d'entre nous qui pourra le lire le premier ? Oui, reprit la reine en souriant de joie. Avec quelle rapidité le jeune prince n'apprit-il pas à lire ! Mais il manquait et de livres et de maîtres ; il n'y en avait plus que dans quelques monastères éloignés qui avaient échappé à la dévastation. Il devint de bonne heure habile dans tous les exercices du corps et à la chasse. A l'âge de dix-neuf ans, il épousa Aswithe, fille d'un comte mercien, et issue par sa mère de la maison royale de Mercie (3).

Ethelred, roi de Wessex et dernier frère

(1) Ingulf., p. 864. — (2) *Acta Bened.*, t. VI. — (3) *Vie d'Alfred le Grand*, par le comte de Stolberg.

d'Alfred, était aussi pieux que vaillant. En voici une preuve singulière. Les Danois ou Normands païens ravageaient l'Angleterre depuis longtemps; ils avaient partagé leurs troupes en deux : en l'une étaient deux de leurs rois, en l'autre tous leurs ducs. Le roi Ethelred survint avec son frère Alfred, et partagea aussi son armée en deux corps : il devait, avec l'un, s'opposer aux rois, et Alfred, avec l'autre, combattre les ducs. La nuit fit différer le combat Le matin, Alfred se trouva prêt; et, voyant que le roi, son frère, ne sortait point de sa tente, il lui envoya courrier sur courrier l'avertir que les païens s'avançaient sur eux. Ethelred assistait à l'office, et manda à son frère que, jusqu'à ce qu'il fût fini, il ne sortirait point. Alfred cependant chargea les ennemis, qui, ayant l'avantage du terrain, poussèrent les Anglais de telle sorte, que ces derniers étaient prêts à fuir. Mais Ethelred, faisant le signe de la croix, s'avança lorsqu'on l'attendait le moins, et releva tellement le courage des siens, qu'il gagna la bataille. Un des rois ennemis y fut tué, avec cinq comtes et quantité de peuple. Cette victoire d'Ethelred fut regardée comme une récompense de sa piété. Les deux frères livrèrent encore deux batailles sanglantes aux Danois. Ethelred fut blessé mortellement dans la seconde, et mourut peu de jours après, laissant deux fils en bas âge. D'après le testament d'Ethelwolf et la volonté d'Ethelred lui-même, Alfred devait lui succéder. Toutefois, avant de recevoir l'onction royale, Alfred voulut encore consulter l'assemblée générale de la nation, qui le proclama d'une voix unanime. Il avait alors vingt-deux ans. C'était en 871. Il livra de nouveau aux Danois une bataille opiniâtre; et, s'il ne remporta une victoire complète, il obtint pour le royaume de Wessex une paix honorable qui dura cinq ans.

Ces cinq années de paix devinrent funestes au jeune roi. Ayant étudié plus de choses que n'en savaient les hommes les plus instruits de sa nation, il finit par devenir vain et présomptueux; il affichait du mépris pour les intelligences moins cultivées que la sienne; il faisait peu de cas de la prudence et de l'habileté du conseil national, dont l'avis, uni au sien, devait être la loi du pays. Il condamnait les grands d'une manière arbitraire, sans avoir plus de bienveillance pour les petits. Si l'on avait besoin de son aide, dit un historien contemporain, soit pour des nécessités personnelles, soit contre l'oppression des puissants, il dédaignait d'accueillir et d'écouter la plainte; il ne prêtait aucun appui aux faibles et les estimait comme néant. Ses mœurs privées étaient un scandale pour son peuple : il s'étudiait à corrompre, de gré ou de force, les vierges et les personnes chastes.

Dans cet état, ayant entendu parler des vertus et des miracles de saint Néot, il alla le trouver, se recommanda à ses prières et lui demanda sa bénédiction. Le saint le reçut avec honneur comme son roi, avec amour comme son parent; et lui donna, avec sa bénédiction, différents avis salutaires, le reprenant de ses défauts, lui reprochant ses mauvaises actions, et l'engageant à se convertir, avec une affection d'autant plus hardie, qu'ils étaient plus proches parents. Le roi se retira plein de joie, et, de ce jour, visitait fréquemment le saint; il profitait quelque peu de ses instructions, mais il restait encore beaucoup à faire. Saint Néot, comme un prudent médecin, y procédait par degrés. Enfin un jour de fête, il reprocha fortement au roi sa tyrannie et son orgueil; il lui parla du ciel et de l'enfer, de manière à le faire trembler; lui rappela l'exemple de David, affermi sur le trône pour sa douceur et son humilité, l'exemple de Saül, rejeté pour son orgueil; puis, saisi de l'esprit prophétique, il ajouta : Pourquoi vous glorifier dans le mal? pourquoi mettre votre puissance dans l'iniquité? Vous êtes élevé pour le moment, mais vous ne subsisterez pas; vous serez broyé comme les épis du froment. Où est votre gloire? elle n'est pas encore évanouie, mais elle le sera bientôt. La souveraineté, dont vous vous glorifiez avec une vaine jactance, vous en serez privé dans peu. Les Barbares fondront sur ce pays et en triompheront par la permission de Dieu; vous échapperez à peine tout seul, vous serez errant et fugitif sur la terre; pauvre et nécessiteux, vous vous cacherez quelque temps, craignant que quiconque vous trouve ne vous tue. Quand vous aurez éprouvé cette infortune, prenez courage, ayez confiance, et agissez en homme; car sachez que j'ai obtenu de Dieu, par mes instantes prières, qu'après ce profond abaissement, vous soyez rétabli dans votre puissance et votre prospérité premières, si toutefois vous cessez de faire mal et que vous le répariez par une digne satisfaction. Pour moi, le temps de la délivrance est proche, je vais entrer dans la voie de toute chair; mais vous, croyez bien ce que je vous prédis. Cette prédiction de saint Néot, rapportée dans sa *Vie* (1), est attestée en outre par l'évêque Asser, ami et biographe du roi Alfred.

Ce que le saint avait prédit l'an 877, peu avant sa mort, s'accomplit dès l'année suivante. Dès le mois de janvier 878, les Danois, oubliant leurs engagements, revinrent en foule dans le Wessex, et surprirent une des principales forteresses. Alfred, qui avait aliéné le cœur de ses sujets, les appela vainement aux armes. Un grand nombre d'entre eux se décidèrent à abandonner leur patrie; ils se réfugièrent soit dans le pays des Galles, soit en France. D'autres cherchèrent un refuge au milieu des bois et des rochers; quelques-uns se soumirent aux Danois. Alfred se vit abandonné de tout le monde. L'histoire ne nous

(1) Godescard, 28 octobre.

apprend pas en quels lieux il mit en sûreté sa femme et ses enfants. Quant à lui, il fut réduit à errer çà et là, tantôt accompagné de quelques nobles et d'une poignée de guerriers, tantôt déguisé en paysan et seul, parce que sa faible escorte l'eût rendu suspect. Enfin, marchant à l'aventure, il arriva dans une petite île entourée de marais, et entra dans la cabane d'un pauvre pâtre, où il resta caché quelque temps, pauvre lui-même et ignoré. Personne ne connaissait le lieu de sa retraite, on ne savait pas même s'il existait encore.

Un jour, le pâtre étant aux champs, sa femme faisait cuire des pains ou des gâteaux pour quand il reviendrait au soir. Comme elle avait encore autre chose à faire, elle chargea le roi Alfred d'avoir soin des pains; mais il les laissa brûler. La femme lui en fit de vifs reproches, lui demandant qui donc il était, à quoi donc il pensait, ce qu'il prétendait donc devenir, pour négliger ainsi de soigner les pains que pourtant il ne dédaignait pas de manger? Le roi supportait les reproches de la femme avec patience et sans mot dire, et fut dès lors attentif à faire cuire les pains et à les conserver. Il se souvint alors de la recommandation de saint Néot, de prendre courage lorsqu'il se verrait le plus profondément humilié. Quelque temps après, le roi Alfred fut reconnu par quelques-uns de ses guerriers fugitifs, qui cherchaient comme lui une retraite. Ils se rassemblèrent autour de lui; ils se retranchèrent dans la petite île, qui fut appelée l'île des Nobles, et ils commencèrent à faire quelques excursions aux dépens des Danois. La reine, son épouse, vint le rejoindre dans cet asile. Les guerriers saxons réfugiés auprès d'Alfred sortaient de la retraite commune à tour de rôle, et le roi lui-même comme les autres. Par une journée d'hiver, il arriva que tous étaient allés en expédition, et que lui seul était resté dans l'île avec sa femme. Alfred était occupé à lire, quand tout à coup il entendit frapper à la porte. Il alla ouvrir et vit un pauvre homme qui lui demanda, au nom de Jésus-Christ, un morceau de pain. Alfred dit à son épouse de regarder dans l'armoire au pain, s'il en restait. La reine obéit et répondit qu'il ne restait plus qu'un pain qui ne suffirait pas pour rassasier les guerriers sortis pour aller pêcher et qu'on attendait à chaque instant. Béni soit le Seigneur dans ses dons! s'écria Alfred. Et il ajouta : Femme, je t'en prie, au nom de Jésus-Christ, donne-lui la moitié du pain. Celui qui, avec cinq pains et deux poissons, nourrit cinq mille personnes, saura bien, s'il lui plaît, en faire assez pour nous de ce demi-pain. La reine donna au pauvre la moitié du pain. Peu après, les guerriers revinrent avec une pêche tellement abondante qu'elle tenait du prodige.

La nuit suivante, le roi Alfred, ne pouvant dormir, pensait à la promesse que saint Néot lui avait faite de son rétablissement. Alors le saint lui apparut et lui annonça que ses malheurs allaient finir; que s'il voulait s'attacher inviolablement à la justice, à la paix, à la piété et à l'innocence, il serait rétabli dans peu; que sept semaines après Pâques, il triompherait de son principal ennemi et le convertirait même à la foi chrétienne. Peu de temps après, Alfred apprit qu'un des chefs danois, le comte Hubba, qui avait tué le roi saint Edmond, avait été tué lui-même. De plus, une poignée de braves qui tenaient pour Alfred, non-seulement battirent les Danois, mais leur prirent leur étendard magique, qui était un corbeau brodé, auquel ils avaient grande confiance. La joie que cette victoire répandit parmi les Saxons fut le prélude de leur indépendance.

Sorti de l'île des Nobles, le roi Alfred se vit bientôt à la tête d'une petite armée. Non loin était campée l'armée danoise, sous le commandement du roi Guthrum. Alfred, ne voulant point exposer aveuglément la sienne, surtout dans les commencements, résolut de passer dans le camp des Danois pour examiner par lui-même leurs forces et leurs ressources, et connaître leurs projets. Habile à jouer du luth et à s'accompagner de la voix, il se déguisa en barde, classe d'hommes commune chez les Bretons, les Germains et les Scandinaves. Grâce à un talent qui n'inspirait point de défiance, il pénétra dans le camp des Danois, qui prirent plaisir à l'entendre. Il fut même admis dans la tente du roi Guthrum. Il passa ainsi plusieurs jours au milieu des ennemis; remarqua leur imprudente confiance, et comment, ne songeant qu'à piller, ils négligeaient la garde de leur camp et toute espèce de précaution militaire, s'abandonnant joyeusement à tous les plaisirs. C'était à l'approche de la Pentecôte. Alfred rejoignit sa petite armée, qui l'accueillit avec des cris de joie. On l'avait cru mort et on avait désespéré du salut de la patrie. Sa présence, les renseignements qu'il leur communiqua, sa confiance et sa gaieté les enflammèrent d'une belliqueuse ardeur. Il les conduisit vers la partie qu'il avait reconnu être la plus faible du camp ennemi, il fit attaquer avec impétuosité les Danois ensevelis dans une profonde sécurité. Surpris en désordre, dans le moment où ils s'y attendaient le moins, ils furent, malgré leur grand nombre, défaits par une poignée de Saxons. Leur camp resta jonché des cadavres des leurs; le reste s'enfuit et se jeta dans une forteresse qu'Alfred fit aussitôt investir. Au bout de quinze jours, la faim força les Danois à capituler. Ils demandèrent libre passage pour se retirer en Danemark, et offrirent de donner à Alfred autant d'otages et de telle classe qu'il voudrait. Celui-ci accepta ces propositions, mais ajouta pour condition que le roi Guthrum et tous ceux qui voudraient rester se feraient baptiser, et que le reste évacuerait immédiatement ses États. Les Danois partirent. Quelques semaines après, Guthrum vint trouver Alfred, avec trente de ses nobles,

et se fit baptiser. Alfred fut son parrain, et lui donna le nom d'Adelstan. Guthrum resta encore douze jours après son baptême auprès d'Alfred, qui le confirma dans le gouvernement de l'Estanglie et y ajouta le Northumberland, mais à titre de fief relevant de la couronne de Wessex. La plupart des Danois imitèrent le roi et reçurent le baptême. Alfred gagna dans ces braves guerriers un puissant rempart pour son royaume, que naguère encore on pouvait regarder comme anéanti. C'était en 879.

Une dixaine d'années après, un autre chef de Danois ou de Normands, le terrible Hastings, après avoir employé tout ce temps à ravager la France, revint en Angleterre avec une flotte de trois cent trente vaisseaux. Mais, sous la nouvelle administration d'Alfred, ce pays était devenu tout différent de lui-même. Ce roi, averti par l'expérience, y avait rétabli une puissante marine, chose que les Anglo-Saxons avait négligée depuis trop longtemps. De plus, il avait donné à tout son royaume une organisation si sage, qu'elle facilitait non moins le service militaire que la police et la tranquillité intérieure. La formidable armée du terrible Hastings, qui, sans cela, s'emparait de l'Angleterre, fut forcée, après une guerre acharnée de quatre ans, de s'en éloigner pour jamais.

Les historiens et les politiques admirent l'organisation donnée par Alfred le Grand à son royaume, sans se douter beaucoup où il en a pris le modèle. Alfred le prit dans l'organisation du peuple de Dieu. Sous Moïse et le conseil des anciens, le peuple et ensuite la terre d'Israël furent divisés en douze tribus, chaque tribu gouvernée par son prince, ayant au-dessous de lui des magistrats de mille, de cent, de cinquante, de dix familles, pour juger les différends ordinaires qui s'élevaient dans leurs ressorts respectifs, avec droit d'appel au tribunal supérieur. C'est sur ce plan que le roi Alfred divisa son royaume en comtés, les comtés en districts, les districts en centaines et en dixaines de familles, avec leurs magistrats respectifs. Le chef de chaque dixaine ou décurie convoquait les chefs de famille qui lui étaient subordonnés, pour juger de légers différends ou régler des affaires intéressant la communauté. Dans des cas importants, ou bien lorsqu'il y avait conflit entre deux décuries, on en appelait à la décision de la centurie, qui se rassemblait tous les mois au nombre de douze membres, sous la présidence du centenier ou centurion, et jurait de juger selon la loi et l'équité, sans faveur ni haine. C'est là, dit-on, l'origine du jugement par jurés. Il était tenu en outre, chaque année, une grande cour de justice des centeniers, où l'on jugeait les crimes, où l'on défendait et corrigeait les abus, où tout chef de famille était tenu de déclarer à quelle décurie ou dixainerie il appartenait. La cour suprême du comté se rassemblait deux fois l'an, sous la présidence de l'évêque et du comte. Cette organisation était à la fois civile et militaire. Le comte commandait à la guerre tout le contingent du comté; les chefs des districts, des centuries et des décuries commandaient en sous-ordre et par degrés hiérarchiques.

Toute la terre d'Israël fut divisée entre les douze tribus, et le pays de chaque tribu entre ses diverses familles, avec les limites de chaque héritage. Alfred ne pouvait pas faire la même chose; mais il fit quelque chose d'approchant, savoir : une description détaillée des propriétés territoriales d'Angleterre, avec la liste de tous les propriétaires, grands et petits, sous le titre de rôle de Winton : c'est l'ancien nom de la ville de Winchester. Ce fut sur la double base de ce rôle de Winton et de la division du territoire en comtés, districts, centuries et décuries, qu'Alfred fonda l'institution de la milice. A l'imitation de ce qui se pratiquait dans le peuple d'Israël, il conçut l'idée de faire concourir chacun à la défense de la patrie. Par ses soins, tous les hommes en état de porter les armes furent enregistrés et armés. Cantonnés dans les places fortes ou dans les campagnes, ils étaient souvent exercés au maniement des armes et toujours prêts à marcher contre l'ennemi. Les hommes qui composaient ces corps alternaient les uns avec les autres pour le service militaire, et, quand ils s'en étaient acquittés, reprenaient leurs occupations habituelles. C'est ainsi qu'Alfred sut éviter les inconvénients d'une armée permanente, tout en ayant l'immense avantage de pouvoir mettre en campagne, au premier signal, une armée aussi nombreuse qu'exercée. Sa garde particulière se composait de trois corps différents, dont chacun était de service auprès de lui à tour de rôle pendant un mois, de telle sorte que même les gardes du roi ne lui consacraient que le tiers de leur temps.

A ses peuples, ainsi organisés civilement et militairement sur le modèle du peuple de Dieu, Alfred le Grand donna une législation puisée à la même source. En voici le préambule : Le Seigneur dit à Moïse ces paroles : Je suis le Seigneur, ton Dieu, qui t'ai tiré de l'Egypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux que moi. Suit de même tout le décalogue, puis les lois sur les esclaves, les homicides, les voleurs, les veuves, les orphelins, les étrangers, les jugements. Telles sont les lois, ajoute Alfred, que Dieu lui-même a données à Moïse. Or, le Fils unique de Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ, a déclaré ouvertement qu'il n'était pas venu en ce monde pour violer cette loi, mais pour l'accomplir en toute bonté et douceur. Ses apôtres lui ayant gagné plusieurs nations, leur expliquèrent ces lois dans le concile de Jérusalem. D'autres conciles, tenus dans les diverses parties du monde, ont réglé la pénitence des coupables. Nous avons résumé ces décrets, ainsi que ce que nous avons trouvé de meilleur dans les lois de nos prédécesseurs,

Ina, roi de Wessex, Offa, roi des Merciens, et Ethelbert, premier roi chrétien.

Dans cet ensemble de législation, Alfred le Grand ne se contente point de donner à ses peuples quelques lois mortes ; il leur montre la source première de toute loi digne de ce nom, il leur en montre l'esprit véritable, qui est celui du vrai Dieu et de la vraie religion. Aussi n'y ajoute-t-il que quelques lois particulières de détail. Entre ces lois, celles qui regardent la religion sont les suivantes. Le parjure est puni par quarante jours de prison, pour accomplir la pénitence imposée par l'évêque. Il y a droit d'asile et de franchise dans les églises. Le larcin fait dans l'église ou le dimanche est puni plus sévèrement. On pourvoit à la sûreté des religieuses contre l'insolence des hommes ; ce qui fait juger qu'elles n'étaient pas toutes cloîtrées, peut-être par suite de la dévastation des monastères. Défense de tirer l'épée devant un évêque. Le dépôt fait à un moine sans la permission de l'abbé est nul, et la perte tombe sur le déposant. On marque les fêtes observées en Angleterre, entre lesquelles on compte huit jours du mois d'août avant la Notre-Dame, douze jours à Noël et quinze à Pâques. Les mercredis des Quatre-Temps, il était libre aux esclaves de travailler toute la journée pour ceux qui leur ont fait du bien ou de qui ils en espèrent (1).

Ainsi que nous avons vu, Alfred donna au roi Guthrum et aux Danois convertis les deux royaumes d'Estanglie et de Northumbrie, qui étaient déserts et les plus exposés aux incursions des païens ; et il fit des lois conjointement avec Guthrum, pour contenir ces nouveaux Chrétiens. On y emploie les peines temporelles, pour soutenir l'autorité des évêques ; mais ces peines ne sont que pécuniaires, suivant le génie des lois barbares. On recommande avant tout d'aimer Dieu ; on défend le retour au paganisme, les incestes, les sortiléges ; on donne le payement des dîmes, l'observation des dimanches et des fêtes, ainsi que des jeûnes. Les clercs sont compris dans ces lois, aussi bien que les laïques, sans préjudice toutefois des lois canoniques (2).

Non content d'avoir délivré l'Angleterre des incursions des Barbares par sa valeur et par une bonne marine, non content d'avoir assuré la tranquillité intérieure par une bonne administration et de bonnes lois, Alfred le Grand voulut encore y rétablir les bonnes études. Deux siècles auparavant, grâce aux soins de l'archevêque saint Théodore de Cantorbéry et de tant d'autres grands hommes de cette époque, l'Angleterre se montrait la première des nations pour l'étude des sciences, des lettres et des arts ; mais elle était retombée dans la barbarie de l'ignorance et par les dévastations sans cesse renouvelées des Danois. Tous les monastères avaient péri. Les religieux, les seuls hommes qui à cette époque, s'occupassent de conserver et d'accroître le précieux dépôt des sciences, avaient été massacrés. Ces collections de livres, tirées à grands frais d'Italie et devenues peu à peu d'immenses bibliothèques, avaient été livrées aux flammes.

Pour réparer tant de désastres, Alfred envoya des ambassadeurs en France, et en fit venir deux moines, Grimbald et Jean, tous deux prêtres et tous deux célèbres par leur savoir et leur vertu. Saint Grimbald avait été mis dès l'âge de sept ans dans le monastère de saint Bertin, sous l'abbé Hugues, fils de Charlemagne ; il y fut prévôt, et refusa le titre d'abbé, que Baudouin, comte de Flandre, voulait lui donner pour se rendre maître de la nomination de cette abbaye et empêcher l'élection. Grimbald sollicita le roi de France, au nom de toute la communauté, de leur donner pour abbé Foulque, archevêque de Reims, protestant qu'ils abandonneraient le monastère, plutôt que de demeurer sous la puissance d'un laïque. Ils obtinrent ce qu'ils désiraient ; et ce fut l'archevêque Foulque, successeur d'Hincmar, qui, à la prière du roi Alfred, envoya Grimbald en Angleterre. C'était un homme vénérable, chantre excellent, et très-bien instruit de l'Écriture sainte et de toute la science ecclésiastique. Jean était né en Saxe ; mais il avait été élevé en France, et, comme l'on croit, dans le monastère de Corbie. Il avait l'esprit très-vif, et était fort instruit des bonnes lettres et de plusieurs arts.

Ils vinrent en Angleterre vers l'an 884, accompagnés de quelques autres savants. Le roi Alfred profita beaucoup de leurs instructions, et leur donna de grands biens et de grands honneurs. Il appela aussi auprès de lui Asser, moine de Menève ou Saint-David, à l'extrémité du pays de Galles. Cette église, alors métropolitaine, était servie par des moines, et Asser était parent de l'archevêque. Il ne consentit à demeurer auprès du roi Alfred qu'à condition de retourner à son église de temps en temps, et d'y passer une partie de l'année ; et il ne s'en abstenait qu'avec la permission de la communauté, pour s'attirer la protection d'Alfred contre les violences d'Hemeid, leur propre roi ; car ces Gaulois ou Gallois, reste des anciens Bretons, étaient encore très-barbares. Aussi l'on trouve un roi Teudur, un roi Clotri, un roi Hovel, sans parler d'autres personnages, excommuniés par les évêques de Landaff, pour crime d'homicide et de parjure. Ces rois, pour terminer la guerre avec d'autres rois bretons, leur avaient juré aux pieds des autels, sur les saints mystères, les saints Évangiles et les saintes reliques, de leur garder une loyale paix et de ne pas leur dresser d'embûches. Après cela, toutefois, ils les tuèrent en trahison. Alors Gurvan, Berthwin et Cerenhir, dixième, quatorzième et dix-huitième évêques de Landaff, les excommunièrent publiquement, dépouillèrent les autels, mirent les

(1) Labbe, t. IX, p. 379. — (2) *Ibid.*, p. 183.

croix par terre ainsi que les reliques des saints, et interdirent tout office divin. Tous ces rois homicides et parjures finirent par se soumettre et par demander pardon avec larmes ; tous les trois reçurent pour pénitence de faire des prières, des jeûnes, des aumônes, avec quelque fondation pieuse : Teudur fut laissé dans son royaume, qui avait besoin de sa présence ; Clotri fut condamné en outre à un lointain pèlerinage (1).

Ce fut donc pour avoir une protection contre les violences de pareils princes, qu'Asser consentit à passer une partie de l'année auprès du roi Alfred. Il lui servait de lecteur, lui lisait les bons auteurs et en conférait avec lui. Le roi lui donna deux monastères, et enfin le fit évêque de Schirburn. Asser écrivit entre autres la vie d'Alfred. En 886, ce prince appela également auprès de lui Plegmond, de la nation des Merciens, qui avait vécu ermite plusieurs années dans l'île de Chester. Alfred le fit archevêque de Cantorbéry en 890. Le prédécesseur de Plegmond avait été Edéred, à qui, l'an 877, le pape Jean VIII répondit une lettre toute paternelle, pour le féliciter de son filial dévouement au Saint-Siége, et pour l'encourager à souffrir avec patience les maux de cette vie. Il lui mande qu'il a écrit au roi de le seconder avec zèle dans tout ce qui est du bien de l'Eglise, à l'exemple des rois, ses prédécesseurs (2).

Ce fut par le secours de ces pieux et savants hommes que le roi Alfred releva les études tellement tombées en Angleterre, qu'à peine y trouvait-on quelqu'un qui entendît le latin. Il restait toutefois une école célèbre à Oxford, dont les maîtres prétendaient que leur méthode venait de saint Gildas, et d'autres, remontant jusqu'à saint Germain d'Auxerre. En 886, il se forma à Oxford une grande division entre Grimbald d'un côté avec ceux qu'il avait amenés, et ces vieux docteurs de l'autre, qui ne voulaient point recevoir la méthode et les règles des nouveaux venus. Il y avait trois ans qu'ils avaient peine à les souffrir ; mais alors ils en vinrent à une rupture ouverte. Pour y remédier, le roi Alfred vint lui-même à Oxford, écouta les uns et les autres avec une extrême patience, leur donna des avis salutaires, et ne partit point qu'il ne les eût réconciliés. Toutefois, Grimbald, indigné de ces oppositions, se retira aussitôt à Winchester, dans un monastère que le roi venait d'y fonder ; il en fut abbé et mourut l'an 903, le 8e de juillet, jour auquel il est honoré comme saint (3).

Jean fut abbé d'Athelney, monastère nouveau fondé par le roi Alfred dans l'île qui lui avait servi de refuge pendant que les Danois étaient maîtres de l'Angleterre. La discipline était entièrement déchue, tant par les fréquentes irruptions de ces Barbares, que par la négligence des Anglais, qui, vivant dans l'abondance de toutes sortes de biens, méprisaient cette vie pauvre et laborieuse : de sorte que personne d'entre les nobles n'embrassait volontairement la vie monastique ; et quoiqu'il restât encore quelques monastères dans le pays, ils n'étaient remplis que d'enfants que l'on y mettait avant l'âge de raison ; et on ne pratiquait nulle part l'observance de la règle. C'est ce qui obligea le roi Alfred de mettre dans son nouveau monastère d'Athelney de jeunes étrangers de différentes nations particulièrement des Français.

Après que l'abbé Jean l'eut gouverné quelques années, un prêtre et un diacre, Gallois de nation, qui étaient de la communauté, conçurent une si grande haine contre lui, qu'ils résolurent sa perte. Ils gagnèrent par argent deux serfs, à qui ils donnèrent ordre de se cacher de nuit dans l'église, et, quand il y viendrait prier seul, tandis que les autres dormaient, de le tuer et de traîner son corps devant la porte d'une femme prostituée, pour faire croire qu'il avait été tué dans le crime. Les deux meurtriers bien instruits et bien armés, furent enfermés dans l'église ; à minuit, l'abbé Jean vint à son ordinaire pour prier secrètement, et quand il se fut mis à genoux devant l'hôtel, ils fondirent sur lui l'épée à la main. Mais il ne se troubla point ; et comme il avait autrefois porté les armes, sitôt qu'il les entendit, il marcha contre eux, et, se défendant, il cria de toute sa force que c'étaient des démons, comme il le pensait en effet, ne croyant pas qu'il y eût des hommes assez hardis pour faire une telle violence. Les moines s'éveillèrent à ce bruit et accoururent effrayés à ce nom de démons ; mais les meurtriers s'échappèrent après avoir blessé mortellement l'abbé, et se cachèrent dans le marais dont le monastère était environné. Les moines enlevèrent l'abbe demi-mort et le portèrent dans la maison très-affligés, et les auteurs du crime étaient ceux qui témoignaient le plus d'affliction. Toutefois, ils furent découverts, aussi bien que ceux qui l'avaient exécuté, et tous mis à mort par divers supplices. Telle fut la fin de l'abbé Jean, qu'il ne faut pas confondre avec Jean Scot ou Erigène, aimé de Charles le Chauve, ni avec un sophiste Jean que l'on disait avoir été martyrisé à Malmesbury.

Le roi Alfred ne se contenta pas de protéger les gens de lettres et de favoriser les études, il s'y appliqua lui même, et travailla à l'instruction de ses sujets. Il prit soin de recueillir les anciens vers saxons, qui contenaient l'histoire de la nation, et composa lui-même des cantiques propres à former les mœurs. En faveur de ceux qui n'entendaient pas le latin, et qui étaient en si grand nombre, il traduisit, avec le secours des hommes doctes, les livres qu'il crut les plus utiles, entre autres le *Pastoral* de saint Grégoire, l'*Histoire* de Paul Orose, celle de Bède, et la *Consolation de la philosophie* de Boèce. Il en parle

(1) Labbe, t. IX, p. 390-396. — (2) *Epist.* LXV. — (3) *Acta SS.*, 8 *junii.*

ainsi dans la préface du *Pastoral*, adressée à son ami Wulfsig, évêque de Londres.

Souvent j'ai pensé combien autrefois, tant dans le clergé que dans le siècle, la nation anglaise a eu de grands hommes, si curieux de s'instruire et d'instruire les autres, que les étrangers venaient chez nous apprendre les sciences ; au lieu que de notre temps il se trouverait très peu d'Anglais en deçà de l'Humbre, qui entendissent leurs prières les plus communes, ou qui pussent traduire quelque écrit de latin en anglais. Je ne me souviens pas d'en avoir vu un seul au midi de la Tamise, quand je commençai à régner. Grâce à Dieu, il y a maintenant des gens en place capables d'enseigner. C'est pourquoi je vous exhorte à n'être pas moins libéral de la science que Dieu vous a donnée, que vous l'êtes des biens temporels. Songez quelle punition nous devons attendre si nous n'aimons la sagesse et ne la laissons aux autres. Nous aimons à porter le nom de Chrétiens ; mais peu en remplissent les devoirs. Je pense encore combien, avant ces derniers ravages, j'ai vu par toute l'Angleterre d'églises bien fournies d'ornements et de livres ; mais les ecclésiastiques n'en tiraient guère d'utilité, parce qu'ils ne les entendaient pas ; et nos ancêtres ne s'étaient pas avisés de les traduire en langue vulgaire, parce qu'ils ne s'imaginaient pas que jamais on tombât dans une telle négligence.

J'estime donc très à propos que nous traduisions en notre langue les livres dont nous croirons que l'intelligence est plus nécessaire à tout le monde, et que nous fassions en sorte que la jeunesse anglaise, principalement ceux qui sont nés libres et ont de quoi subsister, apprennent à lire avant toute autre instruction, pour profiter de ce qui est écrit en anglais. Ensuite, on enseignera le latin à ceux que l'on voudra pousser plus loin dans les études. C'est dans cette vue, que, au milieu de toutes les affaires de ce royaume, j'ai entrepris de traduire en anglais le *Pastoral*, rendant quelquefois les mots, quelquefois le sens, selon que je l'aurais appris de mon archevêque Plegmond, d'Asser, mon évêque, de Grimbald et de Jean, mes chapelains. J'en ai envoyé un exemplaire en chaque siége épiscopal du royaume, avec un écritoire de cinquante marcs. Et je défends, au nom de Dieu, que personne n'ôte l'écritoire d'avec le livre, ni le livre de l'église, parce que nous ne savons pas combien de temps il y aura des évêques aussi instruits qu'il y en a maintenant partout. C'est pourquoi je veux que ces livres demeurent toujours à leur place, si ce n'est que l'évêque veuille les avoir ou les prêter à quelqu'un pour les transcrire.

Ce sage roi fit tenir grand nombre de conciles ; car on peut mettre en ce rang les assemblées générales de la nation, qu'il ordonna de faire au moins deux fois l'an, qui n'étaient composées que des évêques et des seigneurs, et où les évêques avaient toujours la principale autorité. Ce fut l'origine du parlement d'Angleterre. On remarque entre autres un concile tenu en 886 à Londres, ville que ce roi avait repeuplée après qu'elle eut été longtemps déserte, et qui commença dès lors à devenir la capitale de l'Angleterre. Il envoyait à Rome de temps en temps, des aumônes, comme en 887 et les trois années suivantes.

Il partageait en deux tous ses revenus, et en employait en œuvres pies une moitié, qu'il subdivisait en quatre parties : la première pour toutes sortes de pauvres, anglais et étrangers ; la seconde pour l'entretien des deux monastères qu'il avait fondés, Altheney pour des hommes, et Schaftesbury pour des femmes, dont la première abbesse fut sa fille Athelghève ; la troisième partie de cette subdivision était pour les écoles qu'il avait établies ; et la quatrième pour tous les monastères, non-seulement d'Angleterre, mais de France et d'ailleurs. Entre les diverses écoles il y en avait une de spéciale pour les jeunes gens qui voulaient étudier plus à fond les sciences et les belles-lettres. Dans cette école, dont il s'était réservé la surveillance, étaient indistinctement élevés presque tous les fils de nobles, un grand nombre d'enfants de la bourgeoisie et même les princes, ses fils. Pendant qu'on leur apprenait à lire les auteurs latins et à écrire en latin, on ne négligeait pas leur langue maternelle, dans laquelle on leur faisait apprendre par cœur des psaumes ainsi que les passages les plus remarquables des poëtes saxons. Il est vraisemblable qu'il y avait aussi dans cette école des orphelins. Un jour, en effet, qu'Alfred était à la chasse dans une forêt, il entendit partir d'un arbre les vagissements d'un enfant nouveau-né. Il ordonna à ses gens de chercher, et ils découvrirent, dans un nid d'aigle, un bel enfant vêtu de pourpre et ayant aux bras des bracelets d'or. On présume que c'était l'enfant d'un Danois, car il en errait un grand nombre çà et là en Angleterre, et c'était la coutume de ce peuple d'exposer les enfants nouveau-nés dont les parents ne voulaient pas se charger. Alfred le fit baptiser, lui fit donner une bonne éducation et le nomma Nestingum, comme qui dirait *trouvé au nid*.

Alfred ayant compris que, de toutes les choses temporelles, le temps est le don le plus précieux de Dieu, il lui en consacrait la moitié aussi bien le jour que la nuit. Asser et Malmesbury racontent qu'il avait partagé son temps de telle sorte, qu'il en consacrait chaque jour huit heures au service de Dieu, à la prière et à la méditation ; huit heures aux affaires de l'État, et les huit autres heures aux besoins physiques du sommeil et de la nourriture. Comme nos horloges n'étaient pas encore en usage, il fit fabriquer, pour bien partager son temps, des cierges égaux en poids et en longueur, qui brûlaient chacun pendant quatre heures. On en allumait chaque jour six dans sa chapelle ; mais comme ils y étaient exposés à des courants d'air, il les plaça dans

des lanternes de corne. Car pendant les malheurs de la guerre, l'usage du verre s'était perdu, comme bien d'autres, en Angleterre, où saint Benoît Biscop l'avait introduit plus de deux cents ans auparavant. Quant un des cierges était consumé, on en allumait un autre, et le roi en était averti par un de ses chapelains. Il ne laissait pas passer un jour sans assister à l'office divin, et, à l'instar des religieux, observait certaines heures fixes du jour et de la nuit, où il récitait des prières et des psaumes. Souvent il se relevait au milieu de la nuit pour aller prier dans la maison de Dieu. Il portait constamment sur son sein un petit livre qu'il appelait son manuel. Il contenait des psaumes et des prières qui l'avaient édifié dans sa jeunesse. Un jour que son ami, l'évêque Asser, lui citait un passage d'un livre qui lui avait singulièrement plu, il tira son petit livre et et pria Asser d'y écrire ce passage; mais comme il n'y restait plus de feuilles blanches, il suivit le conseil d'Asser et en fit ajouter de nouvelles. Le roi y écrivit quelques traductions de courtes maximes latines; ce qui lui inspira le goût de traduire du latin en saxon. Ceci se passait en 887. On voyait entre autres, dans ce manuel, l'éloge des talents poétiques de saint Aldhelm, qu'il préferait à tous les autres poëtes saxons (1).

Tel était le roi Alfred le Grand. Outre les savants et les artistes qu'il appela en Angleterre du pays de Galles, de France, d'Allemagne, de Frise et de Bretagne, il en vint d'autres des mêmes contrées, d'Écosse et même de chez les païens, attirés par la douceur et la sagesse de son gouvernement. Il leur accorda indistinctement à tous la même bienveillance et la même protection qu'à ses Saxons. Le pape Marin, successeur de Jean VIII, affranchit en considération d'Alfred, l'école saxonne, fondée à Rome, de tout impôt, et, entre autres présents, lui envoya un morceau de la vraie croix. Abel, patriarche de Jérusalem, lui envoya des lettres, qu'Asser rapporte avoir lues, et des présents. Enfin. par suite d'un vœu, Alfred envoya dans l'Inde une ambassade, à la tête de laquelle il plaça l'évêque Sighelm, successeur d'Asser dans l'évêché de Schirbun; cette ambassade était chargée de distribuer des présents en son nom et de prier le Seigneur sur le tombeau de l'apôtre saint Thomas. Une merveille, plus étonnante peut-être, qu'opéra le spectacle des vertus d'Alfred, en Angleterre même, ce fut de dissiper la haine implacable qui durait depuis quatre cents ans entre les anciens Bretons et les Anglais. Alfred, par ses seules vertus, acquit la confiance des Bretons sans l'avoir recherchée. La plupart de leurs rois du pays de Galles se mirent sous sa protection et combattirent, dans les rangs de son armée, dans la dernière guerre contre les Danois.

Tandis que les Chrétiens d'Angleterre, sous le règne d'Alfred le Grand, chassaient les Barbares du Nord ou les convertissaient, les Chrétiens d'Espagne, sous le règne d'Alphonse le Grand, étendaient leur royaume des Asturies par de nombreuses conquêtes sur les infidèles. Alphonse avait la valeur guerrière d'Alfred, mais il n'en avait pas les douces vertus pour se faire aimer. Il illustra son règne par plus de trente campagnes contre les Sarrasins et par un grand nombre de victoires. Il releva plusieurs villes et protégea les savants. On croit qu'il écrivit lui-même une chronique qui finit à la mort d'Ordogno, son père, et remonte à Wamba, vers la fin du septième siècle. Il régna quarante-six ans, de 864 à 910, où il abdiqua. Le royaume, qu'il avait agrandi comprenait, à sa mort, les Asturies, la Galice, une partie du Portugal et de la Vieille-Castille, avec le royaume de Léon. Mais Alphonse gouverna ses peuples avec un sceptre de fer: son caractère sombre, quelquefois cruel, le rendit odieux à sa famille et à ses sujets. Jamais prince n'eut à combattre autant de factions et de révoltes, reste de l'esprit remuant des Goths. En 907, son propre fils Garcia se mit à la tête des mécontents; Alphonse battit ses troupes, le fit prisonnier lui-même et le condamna à une dure captivité. Plus tard, la reine elle-même arma ses deux autres fils contre le roi et forma une ligue puissante en faveur du prisonnier. La guerre civile déchira le royaume, jusqu'à ce que, l'an 910, vaincu dans une bataille, Alphonse rendit le calme à ses sujets en abdiquant la couronne, qu'il remit lui-même à son fils Garcia dans l'assemblée de la nation. Devenu l'un des sujets de son fils, il en fut le plus fidèle; et ayant obtenu de lui, en 912, de faire une expédition contre les Maures, en qualité de son lieutenant, il les battit et revint chargé de leurs dépouilles. Ce fut son dernier exploit; car il mourut le 20 décemdre de la même année, à l'âge de soixante-quatre ans.

Vers la dixième année de son règne, Alphonse envoya une ambassade à Rome, au pape Jean VIII; voici à quelle occasion. Dès les premiers temps qu'il fut sur le trône, il fortifia Oviédo et y fit transférer les reliques des autres villes, pour être en sûreté contre les courses des Normands. Il abattit l'église qu'Alphonse le Chaste avait fait faire, à Compostelle, sur le corps de saint Jacques, la trouvant trop petite et trop pauvre. Il la rebâtit magnifiquement de grandes pierres, avec des colonnes de marbre, et l'orna de vases précieux. Il bâtit plusieurs autres églises et repeupla plusieurs villes, entre autres Porto, alors nommé Portugal, Brague, Viseu et Tuy, et y établit des évêques,

L'église de saint Jacques étant achevée, le roi Alphonse envoya à Rome deux prêtres nommés Sévère et Sindérède, et un laïque nommé Rainald, qui lui rapportèrent deux lettres du pape Jean VIII. Par la première, il érige en métropole l'église d'Oviédo, à la

(1) Stolberg *Vie d'Alfred le Grand*

prière du roi ; par la seconde, il permet la consécration de l'église de Saint-Jacques et la tenue d'un concile, puis il ajoute : Nous sommes, comme vous, affligé par les païens et nous combattons jour et nuit contre eux ; c'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer de bons chevaux arabes avec des armes (1). Le roi ayant reçu ces lettres, en eut une extrême joie, et indiqua le jour du concile de Compostelle, pour la dédicace, où se trouvèrent dix-sept évêques. Alphonse y assista lui-même avec la reine, son épouse, ses fils, treize comtes et un peuple innombrable. On fit solennellement la dédicace de la nouvelle église de Saint-Jacques, et on y consacra trois autels : un en l'honneur de Notre-Seigneur, l'autre de saint Pierre et de saint Paul, le troisième de saint Jean l'Évangéliste, mais les évêques n'osèrent consacrer le quatrième, qui était sur le corps de saint Jacques, parce que l'on croyait qu'il avait été consacré par ses sept disciples, dont on rapportait les noms. Ce concile fut tenu le 7 mai 876, comme le prouve Pagi (2).

Onze mois après, c'est-à-dire au mois de mars ou d'avril 877, on en tint un autre à Oviédo, où se trouva le roi, accompagné des mêmes personnes, et des mêmes dix-sept évêques. Il y avait de plus un évêque nommé Théodulfe, envoyé par le grand prince Charles, empereur des Romains et roi des Français, ainsi qu'on lit dans les actes manuscrits (3) : ce qui indique Charles le Chauve, couronné empereur le jour de Noël 875. En ce concile, l'église d'Oviédo fut érigée en métropole ; et Herménigilde, qui la gouvernait, reconnu chef des autres évêques, pour travailler avec eux à rétablir la discipline troublée par la domination des infidèles. Il fut ordonné que l'on choisirait des archidiacres qui visiteraient deux fois l'année les monastères et les paroisses ; que l'archevêque d'Oviédo établirait des évêques tels qu'il lui plairait, dans les lieux qui en avaient eu auparavant, et que tous ses suffragants auraient des églises et des terres dans la province des Asturies, comme la plus forte et la plus sûre de toutes, pour se retirer en ces lieux en cas de besoin, et en tirer leur subsistance quand ils viendraient aux conciles. Le roi marqua les bornes de la province ecclésiastique d'Oviédo, et attribua plusieurs terres à ce siége ; après quoi le concile fut terminé le dix-huitième de juillet (3).

Le pape Jean VIII mourut le 15 ou 16 décembre 882, après avoir tenu le Saint-Siége dix ans et deux jours, au milieu des conjonctures les plus difficiles, avec un calme, une prudence et un courage qu'il est donné à peu d'hommes d'égaler. Nous avons vu avec quelle fermeté solennelle, deux ans avant sa mort, il anathématisa l'imposteur Photius et l'abus sacrilége qu'il avait fait de ses lettres apostoliques, avec quelle fermeté il le condamna, et à Rome par lui-même, et à Constantinople par son généreux légat Marin. Il est incroyable que des écrivains, comme Fleury et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, aient pu méconnaître ou dissimuler ce courage héroïque de Jean VIII, pour lui supposer une conduite tout opposée. C'est une calomnie d'autant plus criante qu'elle a été servilement copiée par plusieurs faiseurs d'histoires.

Outre plus de trois cent vingt lettres, ce Pape fit une constitution touchant le droit des cardinaux, qu'il déclare devoir lui servir de conseil et d'aide dans le jugement des affaires, comme les soixante-dix vieillards en servaient à Moïse. Il leur assigne des paroisses de Rome pour leur servir de titres et de bénéfices, pour y faire le service divin et en percevoir les revenus. Il leur ordonne de s'y assembler deux fois au moins chaque mois pour conférer sur les devoirs de leur état et sur ceux de leurs inférieurs, recevoir leur plainte et leur rendre justice. Il veut aussi que, suivant le décret de Léon IV, ils s'assemblent deux fois la semaine au palais pontifical pour y juger les causes, tant des clercs que des laïques qui se seront pourvus à leur tribunal (4).

Le pape Jean VIII, huit jours après sa mort, eut pour successeur son courageux légat Marin, qui, à Constantinople même, en dépit de l'empereur et de Photius, cassa et condamna publiquement, au nom du Pape, tout ce qui s'était fait en faveur de Photius, contrairement aux décrets du Siége apostolique. Il fut jeté en prison pendant trente jours par ordre de l'empereur ; mais ni promesses, ni menaces, ni mauvais traitements ne purent ébranler sa fidélité et sa constance. Aussi l'empereur et son faux patriarche prétendaient-ils ne pas le reconnaître pour Pape, sous prétexte qu'étant déjà évêque, il ne pouvait pas être transféré au Saint-Siége : ce qui était doublement faux ; car, comme nous le verrons par le témoignage d'un de ses successeurs, il n'était point évêque ; et ensuite, l'eût-il été, sa translation au Siége de Rome ne pouvait lui être reprochée par les Grecs moins que par personne, eux chez qui les translations n'avaient jamais été rares.

Ce que nous savons de sûr du pontificat de Marin, qui, malheureusement, ne fut que d'un an quatre mois et quelques jours, c'est qu'il rétablit Formose dans l'évêché de Porto, dont Jean VIII l'avait déposé. Il donna le pallium à Foulcon ou Foulque, archevêque de Reims, et confirma les priviléges de son église. Il exempta l'école des Anglais, à Rome, du tribut qu'elle payait ordinairement, et reçut une ambassade solennelle du roi de cette nation, Alfred le Grand, auquel il fit présent d'une portion considérable de la vraie croix (5).

Saint Foulque ou Foulcon, qui succéda, l'an 882, à Hincmar de Reims, était abbé de

(1) *Epist.* CCCIX et CCCX. — (2) Pagi, an 882, n. 7. — (3) Labbe, t. IX, p. 247. — (4) *Ibid.*, p. 2[illegible]. — (5) *Hist. dogm. du Saint-Siége*, par Sommier, t. IV.

Saint-Bertin quand il fut élu archevêque. C'était un homme fort distingué par son mérite et par sa noblesse. Il comptait entre ses proches parents Gui, duc de Spolète, et Lambert, son fils, qui furent l'un et l'autre empereurs d'Occident. Il avait pour frère un nommé Rampon, qui fonda un monastère dans ses terres au diocèse de Sens. Dès son enfance, il fut élevé dans l'église de Reims, où il occupa une place de chanoine. Appelé à la cour des rois, il s'y fit tellement estimer que, sans avoir toute la science de son prédécesseur, il eut encore plus de crédit que lui auprès des princes et plus d'autorité dans l'épiscopat. Il eut particulièrement la confiance de tous les Papes de son temps, et il s'en montra toujours digne. Aussi passait-il, et avec raison, pour un des hommes les plus sages qu'il y eût alors.

Devenu archevêque, il trouva l'église de Reims dans un triste état, par suite du ravage des Normands. Touché de ses malheurs, il travailla infatigablement à la rétablir dans son premier lustre. Il commença par le culte divin et la discipline ecclésiastique. Il fit rapporter le corps de saint Remi du monastère d'Orbais. Cette translation fut signalée par un grand nombre de miracles, que Flodoard, qui vivait alors, nous a décrits. Les deux écoles de Reims, l'une pour les chanoines de la cathédrale, l'autre pour les clercs de la campagne, avaient souffert, comme tout le reste, de la dévastation des Barbares; Foulque donna toute son application à leur rétablissement. Dans ce dessein, il fit venir deux maîtres célèbres, Remi, moine de Saint-Germain d'Auxerre, et Hucbald, moine de Saint-Amand ; pour inspirer plus d'émulation, l'archevêque ne dédaignait pas d'étudier lui-même avec les plus jeunes clercs.

Il n'oublia pas les biens temporels de son église. Il eut soin de revendiquer ceux qu'on lui avait enlevés, et d'y en ajouter de nouveaux, par les libéralités des rois et de plusieurs autres personnes. Il rendit le même service à quelques autres églises de son diocèse, qu'il gratifia même de divers présents. En même temps, pour défendre son peuple contre les incursions des Barbares, il fit entourer la ville de Reims d'une bonne enceinte de murailles, et bâtir quelques nouvelles forteresses, entre autres Aumont et Epernay. Tant de bons offices rendus à son diocèse lui gagnèrent les cœurs du clergé et du peuple, de qui il était tendrement aimé. Il n'avait pas moins de charité pour les étrangers qui s'adressaient à lui. Il donna généreusement retraite à grand nombre de prêtres et de moines qui cherchaient un abri contre les insultes des Normands (1).

Le pape Marin mourut au mois de mai 884, après un pontificat d'un an et d'environ cinq mois. Il avait renouvelé l'excommunication de Photius. Dans le même mois il eut pour successeur Adrien III Romain de naissance, qui l'imita dans son zèle pour la défense de la foi et de la discipline contre l'impie Photius, avec lequel il ne voulut avoir aucune communication, quelques prières que lui en fit l'empereur Basile; ce qui lui attira des lettres injurieuses de ce prince, mais elles ne furent rendues qu'à son successeur.

Charles le Gros, empereur d'Occident, avait invité Adrien à se rendre en France, pour déposer certains évêques, et employer son autorité apostolique à faire reconnaître héritier du royaume Bernard, fils naturel de cet empereur. Mais le Pape, s'étant mis en chemin, mourut l'an 885, après seize mois de pontificat, et fut inhumé à Nonantule, monastère voisin de Modène. Il avait fait deux décrets très-intéressants: l'un, qu'on consacrerait le Pontife romain sans attendre l'empereur ni aucun envoyé de sa part, l'autre, que si l'empereur Charles venait à mourir sans enfants, le royaume d'Italie, avec le titre d'empereur passerait à des princes de la nation (2).

Les papes Marin et Adrien III promettaient à Rome et à l'Eglise universelle d'excellents Pontifes; la mort ne leur laissa que le temps de s'annoncer. Il était réservé à leur premier successeur de réaliser les espérances qu'ils avaient fait naître.

Lorsque mourut Adrien III, une longue sécheresse désolait Rome et toute la province. Depuis plusieurs mois le ciel était fermé. Pas une goutte de pluie ou de rosée ne rafraîchissait la terre aride, et des armées innombrables de sauterelles dévoraient en outre les dernières espérances du paysan. Accablé sous le poids de cette calamité, le peuple réuni désirait ardemment un Pape, dont la sainteté notoire et l'éclatante piété lui donnassent la confiance qu'il intercéderait pour le peuple auprès de Dieu et détournerait son bras vengeur. Lors donc que le clergé, le sénat et les corporations procédèrent à l'élection du nouveau Pape, le nom du prêtre Etienne se trouva tout d'un coup sur les lèvres de tous les assistants. Tout le peuple s'écria : C'est le seigneur Etienne, c'est le prêtre Etienne, digne de Dieu, que nous voulons tous, que nous cherchons tous, que nous demandons tous qui soit notre Pontife ; car nous avons l'assurance d'être, par sa sainteté, délivrés des périls qui nous menacent! Etienne, cependant, s'était caché dans la maison de son père, avec lequel il s'entretenait des choses saintes. Mais sa retraite fut bientôt découverte. Le peuple en masse se porta vers la maison, avec Jean évêque de Pavie, envoyé de l'empereur. Ils rompirent les portes, prirent Etienne avec eux et l'emmenèrent à son église des Quatre-Couronnés, malgré toute sa résistance; car ils criaient, lui et son père, qu'ils étaient indignes de l'honneur qu'on voulait lui faire. De là on le conduisit avec tout l'honneur et avec tout le respect possible au palais de Latran; mais avant qu'on y arrivât, il tomba une

(1) Flodoar, *Hist. litt. de France*, t. V. — (2) Sidoni, an 884.

pluie si abondante, que tout le monde y reconnut une marque certaine que Dieu approuvait cette élection, et qu'il voulait bien pardonner à son peuple en considération des mérites du saint Pontife. Le dimanche suivant, cinquième jour après la mort d'Adrien, Etienne V fut sacré dans la basilique de Saint-Pierre, avec une affluence extraordinaire de peuple.

Etienne était issu d'une des plus anciennes, des plus nobles et des plus opulentes familles de Rome. Il fut instruit dans les saintes lettres par les soins de Zacharie, son parent, évêque d'Agnani et bibliothécaire du Saint-Siége. Le pape Adrien II, voyant ses bonnes inclinations, le tira de chez son père, l'ordonna sous-diacre et le prit auprès de lui dans le palais de Latran. Dans ces nouvelles fonctions, il mena une vie admirable ; car il était chaste de corps, bienveillant de caractère, prévenant de visage, prudent dans ses paroles, libéral de ses richesses, d'un génie éloquent, le consolateur des affligés, le nourricier des orphelins et des pauvres, en un mot, il était orné des fleurs de toutes les vertus. C'est ainsi qu'en parle son biographe contemporain. Il fut aimé particulièrement du pape Marin, qui l'ordonna prêtre des Quatre-Couronnés, et l'avait toujours auprès de lui, à cause de sa foi et de sa prudence.

Quelques jours après qu'il eut été ordonné Pape, il fit la visite du palais de Latran, accompagné des évêques, de l'envoyé de l'empereur et du sénat, afin d'avoir des témoins authentiques de l'état des choses. On trouva les gardes-meubles pillés, en sorte qu'il n'y restait que peu de vaisselle pour les festins des Papes, et rien de toutes les autres richesses. On trouva même peu de choses du trésor des églises. C'est qu'à Rome, comme quelque part ailleurs, s'introduisit la barbare coutume de piller le palais de l'évêque à sa mort. Pour les greniers et les celliers, ils étaient également vides ; et le bon Pape avait la douleur de ne rien trouver à donner au clergé et aux troupes, ni de quoi racheter les captifs ou nourrir les pauvres pendant la famine, qui était violente. Que faire? Il eut recours à son riche patrimoine et le distribua libéralement. Il chercha pour ses ministres et gens de sa maison les hommes les plus habiles et les plus vertueux. A son dîner, il avait toujours des orphelins qu'il nourrissait comme ses enfants. Quand il donnait à manger aux nobles, il y joignait la nourriture spirituelle; car on faisait toujours à sa table de saintes lectures. Il célébrait tous les jours la messe, s'appliquait jour et nuit à la prière, et n'interrompait la psalmodie que pour écouter les besoins du peuple, secourir les opprimés, consoler les affligés.

Ayant remarqué que le peuple était fort dissipé dans l'église, qu'il s'y livrait à de vaines conversations; ayant appris de plus que quelques-uns pratiquaient des maléfices et des enchantements, il leur fit à la messe l'exhortation suivante :

Nous vous recommandons, nos très-chers enfants, quand vous venez à l'église de bien penser pourquoi vous y venez. Si vous croyez véritablement que c'est dans le temple de Dieu que vous allez, sans aucun doute, vous n'y devez rien faire qui puisse déplaire à celui dont c'est le temple. Dieu est partout : c'est dans son temple toutefois qu'il faut le chercher spécialement et lui demander ce qui lui est agréable. Dieu est miséricordieux ; cependant il distribue sa miséricorde à qui la demande et n'est pas ingrat; et il la distribue d'autant plus libéralement, qu'on la lui demande avec plus de piété, de componction et de ferveur, ainsi qu'il dit lui-même : Beaucoup lui a été pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé. Le temple de Dieu est un lieu de prière, comme il dit encore ailleurs : Ma maison est une maison de prières pour toutes les nations; et le psalmiste : Ce qui convient à votre maison, Seigneur, c'est la sainteté. Si donc c'est une maison de prière, il faut y faire ce que le nom indique, prier, reciter les psaumes, confesser ses péchés, les effacer par des larmes amères, en demander pardon avec confiance. C'est là que la présence divine est plus sensible. Là assistent les chœurs des anges, intercédant pour le peuple, et portant nos prières aux oreilles du Dieu des armées. De quel front alors, je vous prie, assiste dans le très-saint temple de Dieu celui qui s'applique à de vaines fables et à des paroles oiseuses ? Si, au jour du jugement, nous rendons compte d'une parole oiseuse quelconque, nous rendrons surtout compte, nous serons surtout punis de celles que nous proférons insolemment en la présence de tant de saints, et dans un endroit consacré à Dieu. Quel pardon, je vous le demande, peut espérer pour ses fautes passées celui qui, non-seulement néglige de les effacer, mais, au contraire, s'efforce de les augmenter ? Craignez celui qui, s'étant fait un fouet avec des cordes, a chassé du temple les vendeurs et les acheteurs; car il est plus pardonnable de s'occuper d'un utile négoce, que de paroles vaines et oiseuses. Lors donc que vous venez au lieu de la prière, demeurez en silence, priez Dieu avez un cœur attentif, afin qu'il exauce les vœux du prêtre qui prie pour vous.

Pensez encore au Seigneur, qui dit : Lorsque vous êtes debout pour prier, pardonnez si vous avez quelque chose l'un contre l'autre, afin que votre Père céleste vous pardonne aussi vos péchés. Si, par la grâce divine, vous méditez et faites ces choses, vous obtiendrez de Dieu miséricorde ; et, avec le fruit de vos bonnes œuvres, comme avec des lampes ardentes, vous mériterez d'être présentés à Jésus-Christ et d'être couronnés avec les saints. Du reste, nos bien-aimés, nous voulons que vous sachiez que le Seigneur a donné à son peuple la loi suivante : Vous ne laisserez point vivre celui qui s'adonne à des maléfices. Or, dans cette ville, je le dis avec douleur, il s'en trouve quelques-uns qui non-seulement ne

poursuivent pas les gens de cette espèce, mais les protègent et les favorisent ; mais n'ont pas horreur, moyennant certains enchantements, de consulter par eux les démons, oubliant cette parole de l'Apôtre : Quelle participation y a-t-il de la lumière avec les ténèbres ? quel accord de Jésus-Christ avec Bélial ? Car en consultant les démons à la manière des païens et au mépris du Christ, c'est avouer nettement qu'on n'est plus chrétien. Combien il est horrible, combien il est profane qu'un chrétien adore les démons au mépris du Christ, que chacun y réfléchisse, afin de prendre en horreur un tel crime. C'est pourquoi, quiconque désormais se laissera infecter d'une pareille contagion, nous le séparons du corps et du sang de Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il se repente. Que si quelqu'un méprise ces salutaires défenses et persévère dans cette obstination pestilentielle, sans vouloir se repentir, qu'il soit à jamais anathème de la part de Dieu et de son Fils Jésus-Chirst !

Comme le saint Pontife persévéra jusqu'à la fin de sa vie dans ce zèle pour le culte divin, il reçut de Dieu une grâce si excellente, que tout ce qu'il pouvait avoir, il l'employait à doter les églises, à racheter les captifs, à pratiquer la charité envers tout le monde. Aussi, sa renommée s'étant répandue de tous côtés en Orient et en Occident, presque tout le monde accourait pour recevoir sa bénédiction. Toute son application était de faire toujours ce qui est agréable à Dieu.

Ainsi, cette nuée de sauterelles qui, au temps de son prédécesseur Adrien, avait ravagé tout le pays, venant à se multiplier à l'infini et à tout remplir, le très-saint Pape eut pitié du peuple affligé. Premièrement, il publia qu'il donnerait cinq ou six deniers, environ trois francs de notre monnaie, à quiconque lui en apporterait un boisseau ; aussi les peuples se mirent à courir çà et là pour les prendre et venir les vendre à leur miséricordieux père. Mais comme ce moyen ne suffisait pas, il eut recours à la miséricorde du Seigneur et alla à l'oratoire de Saint-Grégoire, y pria longtemps avec larmes ; ensuite il bénit lui-même de l'eau, la donna aux clercs de l'oratoire et leur dit : Distribuez-la à tout le peuple pour asperger leurs blés et leurs vignes, en implorant le secours de Dieu. Or, il arriva, par la miséricorde divine, que, partout où l'on jeta de cette eau, il ne parut plus une sauterelle. Ce qui attira tous les peuples du voisinage à Rome, pour y chercher le même secours (1).

Tel était le saint Pape Etienne V, qui reçut de l'empereur Basile une lettre injurieuse à ses prédécesseurs Marin et Adrien. Nous avons vu par quel artifice l'astucieux Photius sut capter la bienveillance de cet empereur, en flattant sa vanité par une pompeuse généalogie ; nous avons vu comme cet impudent menteur falsifia les lettres apostoliques du Pape Jean VIII. Toutes ces fourberies ayant été découvertes et Jean VIII les ayant condamnées avec leur auteur, et par lui-même à Rome, et par son légat Marin à Constantinople, l'imposteur Photius et l'empereur Basile, qu'il avait circonvenu, en furent extrêmement irrités. Photius écrivit une lettre violente contre les Latins, au sujet de la procession du Saint-Esprit ; elle est adressée à l'archevêque d'Aquilée, qu'il ne nomme point, et c'est une réponse à celle que ce prélat lui avait écrite.

Après une verbeuse adulation à cet archevêque, il dit avoir appris avec douleur que quelques Occidentaux soutiennent que le Saint-Esprit ne procède pas seulement du Père, mais encore du Fils. Pour combattre cette doctrine, il commence par l'altérer et la travestir ; il suppose impudemment que, d'après ceux qui la tiennent, le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme de deux principes et par deux processions ; qu'autre est sa procession du Père, et autre sa procession du Fils ; que c'est parce que la première ne suffit pas, qu'il lui faut encore la seconde. Sur quoi il crie à l'absurdité et à l'impiété ; mais cette absurdité et cette impiété n'existent que dans son altération sacrilège du dogme catholique ; car, d'après cette doctrine, le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe, par une seule procession, par un seul acte (2).

Voici un autre argument de Photius, et qu'il reproduit de plusieurs manières : l'Ecriture, les Pères, le pape Léon Ier et Léon III, l'Eglise romaine, enseignent que le Saint-Esprit procède du Père. Donc, conclut brusquement Photius, c'est contredire avec impiété l'Ecriture, les Pères, les Papes et l'Eglise romaine, de soutenir que le Saint-Esprit procède aussi du Fils (3) : grossier sophisme comme l'on voit ; car quand l'Ecriture, les Pères, les Papes et l'Eglise romaine enseignent que le Saint-Esprit procède du Père, ils ne nient pas pour cela qu'il procède également du Fils. Ces deux sophismes composent pourtant la substance de tous les arguments de Photius et des photiens contre ce dogme de la foi catholique.

Par exemple, Photius convient dans sa lettre que saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme et d'autres Pères non moins illustres enseignent, dans plusieurs endroits de leurs ouvrages, que le Saint-Esprit procède du Fils A cela, dit Photius, la réponse est facile. S'il y a dix Pères, ou même une vingtaine qui disent que le Saint-Esprit procède du Fils, il y en a mille qui ne le disent pas. Or, quelle injure, quelle impiété ne serait-ce point, de préférer à ces mille qui ne le disent pas, ces dix ou vingt qui le disent (4)? Tel est le ridicule sophisme de Photius pour éluder l'autorité des

(1) Anast. in *Steph. V.* — (2) Combefis, *Auctuarium novissimum*, p. 528 et 530. — (3) Combefis, *Auctuarium novissimum*, p. 5, 28. — (4) *Ibid.*, p. 533.

saints Pères. C'est comme si un voleur disait pour sa défense : Il est vrai, dix ou vingt personnes attestent que j'ai commis ce vol, mais il y en a dix mille qui ne l'attestent pas, donc je suis innocent : et ce serait outrager les dix mille que de me condamner !

Photius en fait un pareil pour éluder l'autorité de l'Écriture. Pour montrer que le Saint-Esprit procède du Fils, les catholiques se servent de ces paroles du Fils même : Il (le Saint-Esprit) me glorifiera, parce qu'il prendra du mien et vous l'annoncera. Tout ce qu'a mon Père est à moi ; c'est pour cela que j'ai dit : Qu'il prendra du mien et vous l'annoncera (1). Sur quoi les catholiques raisonnent ainsi : Puisque le Saint-Esprit prend de ce qui est au Fils, et que tout ce qui est au Père est au Fils, il appartient donc au Fils comme au Père de produire l'Esprit-Saint par un seul et même acte, et le Saint-Esprit reçoit sa substance de l'un et de l'autre par une seule et même procession. Impiété, blasphème ! s'écrie Photius ; car le Fils ne dit pas : Le Saint-Esprit prendra de moi, mais du mien, c'est-à-dire du mien Père (2) ! C'est ainsi que le sophiste Photius contourne violemment la parole de Dieu pour éluder son autorité souveraine. Mais il a beau faire, il est toujours certain que tout ce qu'a le Père, le Fils l'a de même. Donc le Père ayant la propriété de produire le Saint-Esprit, le Fils l'a comme le Père.

On voit que, dans le fond, Photius ne respectait pas plus la parole de Dieu que la parole des saints Pères, et que l'unique règle pour lui était son orgueil et sa haine. Aussi dit-il, vers la fin de sa lettre : Quelques Pères ont dit que le Saint-Esprit procède du Fils. Mais qu'est-ce que cela y fait ? Quand même l'univers entier dirait la même chose, jamais personne ne préférerait la créature au Créateur. Comme il est aisé de voir, Photius donne ici le nom de Créateur à sa propre pensée. Au fond, cet hypocrite se moquait et de Dieu et des hommes (3).

Fleury observe que, dans cette lettre contre la procession du Saint-Esprit, Photius ne parle point de la lettre du pape Jean, laquelle, comme nous avons vu, met au rang de Judas et condamne aux peines éternelles quiconque enseigne que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. Cette simple observation aurait dû faire sentir à Fleury, ce qui d'ailleurs est plus clair que le jour, que cette prétendue lettre du pape Jean est une odieuse imposture de Photius ; et que, s'il n'en parle point à l'archevêque, c'est qu'il ne l'avait point encore fabriquée ou qu'il ne jugeait pas prudent de l'envoyer si près de l'Italie.

Tandis que Photius écrivait contre le Saint-Esprit en mentant au Saint-Esprit, l'empereur Basile, à son instigation, écrivait contre les deux derniers successeurs de saint Pierre. Le saint pape Étienne y répondit en ces termes : Nous avons reçu les lettres de Votre Sérénité, adressées à notre prédécesseur Adrien, et nous avons admiré comment Votre mansuétude, jusqu'alors si équitable, a pu exprimer de pareilles choses, d'autant plus que Votre pieuse Majesté sait que notre dignité apostolique n'est point soumise à la puissance royale. Quoique vous représentiez sur la terre une ressemblance du Christ, qui est le roi suprême, vous n'avez cependant à soigner que les choses politiques et civiles : ce que nous souhaitons que vous fassiez très-longtemps. De même donc que Dieu vous a donné la principauté des choses temporelles, de même il nous a donné à nous, par saint Pierre, le prince des apôtres, la principauté des choses spirituelles. Veuillez prendre en bonne part ce que j'ajoute. Il vous a été donné de veiller à ce que vous réprimiez, par le glaive de la puissance, l'impiété et la cruauté des tyrans ; à ce que vous rendiez la justice à vos sujets, que vous portiez des lois, que vous mainteniez la discipline dans les armées de terre et de mer. Tels sont les soins principaux de votre empire. Notre charge à nous est d'autant plus excellente, que le ciel est au-dessus de la terre. Écoutez le Seigneur disant à Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Mais que dit-il de votre empire ? Ne craignez point ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme. Quant au ministère qui nous est confié, qu'est-ce qu'il ajoute ? Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et le reste. Je conjure donc Votre Piété de vous attacher aux décrets des princes des apôtres et de respecter leurs noms ; car la constitution et le sacerdoce de toutes les églises de l'univers ont pris leur origine de saint Pierre, le prince des apôtres, par lequel nous instruisons et enseignons tout le monde dans la saine et incorruptible doctrine. Votre Majesté ne doit donc point, parce qu'elle est chargée des moindres affaires, vouloir s'immiscer aux plus grandes, mais considérer par quelle autorité elle le fait.

Celui qui vous a prévenu contre le très-saint pontife Marin a exercé sa langue maudite contre Jésus-Christ même. Quel est celui qui a osé avancer de pareilles choses contre son Pontife sans tache et contre la mère de toutes les églises ? Il se trompe celui qui s'imagine que le disciple est au-dessus du maître, et le serviteur au-dessus du seigneur. Nous avons été stupéfait de voir que votre prudence si éclairée se soit laissé circonvenir contre un aussi saint homme. Quand nous garderions le silence sur ses vertus, les pierres mêmes les proclameraient. Si, comme je le désire, vous êtes une brebis du bercail divin, n'outrepassez point les barrières des apôtres. Qui donc vous a séduit au point d'attaquer par

(1) Joan., XVI, 14 et 15. — (2) Combefis, *Auctuarium novissimum*, p. 532. — (3) Combéfis, *Auctuarium*, p. 535, n. 23.

des bouffonneries et des sarcasmes le Pontife universel, d'injurier par des blasphèmes la sainte Eglise romaine, à qui vous devez la plus respectueuse soumission? Ignorez-vous qu'elle est la tête de toutes les églises? Qui donc vous a établi juge des Pontifes, eux qui vous instruisent dans la doctrine sainte et qui intercèdent pour vous auprès de Dieu? Comment jugerez-vous ceux qui sont soumis au jugement de Dieu seul, et qui seuls ont reçu la puissance de lier et de délier? Voyez dans quel abîme vous vous précipitez!

Vous nous avez écrit que Marin a été évêque. D'où le savez-vous? et si vous ne le savez pas, comment le condamnez-vous si témérairement? La puissance des Pontifes est grande. Vous n'ignorez pas ce que saint Ambroise a fait à l'empereur Théodose. Ceux qui disent que Marin avait été évêque, et par conséquent ne pouvait être transféré à un autre siége, doivent le prouver clairement. Et quand il l'aurait été, ce qui n'est pas, il aurait toujours pu être transféré à la première place, d'après l'autorité et le jugement des saints Pères. Grégoire le Théologien n'a-t-il pas été transféré de Nazianze à Constantinople, Mélèce de Sébaste à Antioche, Dosithée de Séleucie à Tarse, Révérentius d'Archiphénice à Tyr, Jean de Gordolie à Proconnèse, Théodore d'Apamée à Sélymbrie, Alexandre de Cappadoce à Hiéraples, et beaucoup d'autres à d'autres siéges?

D'après quels accusateurs et quels témoins avez-vous condamné le bienheureux Marin? Ignorez-vous que le bienheureux Silvestre a déclaré dans le premier concile de Nicée, en présence du saint empereur Constantin, que le premier Siége n'est jugé par personne? Quelle faute a faite l'Eglise romaine pour s'attirer de tels reproches? Ne vous a-t-elle pas écrit pour tenir un concile à Constantinople? Je vous le demande, à qui pouvait-elle écrire? au laïque Photius? Si vous aviez un patriarche, notre Eglise le visiterait souvent par lettres. Mais, hélas! la glorieuse ville de Constantinople est sans pasteur; et si l'affection que nous vous portons ne nous faisait souffrir en patience l'injure faite à notre Eglise, nous aurions été obligé à prononcer contre le prévaricateur Photius, qui a parlé contre nous si indignement, des peines plus grandes que n'ont fait nos prédécesseurs. Nous ne prétendons pas, en parlant ainsi, manquer au respect qui vous est dû; nous parlons pour notre défense et pour celle du pape Marin, qui n'a eu que les sentiments du très-saint pape Nicolas, et qui, pour avoir voulu exécuter ses décrets, a été traité chez vous avec le dernier des mépris, jusqu'à être tenu trente jours en prison, parce qu'il avait refusé de révoquer ce qu'il avait fait en plein concile devant vous. Au reste, nous apprenons avec joie que vous destinez un de vos enfants au sacerdoce. Nous vous prions aussi d'envoyer une flotte suffisamment armée, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de septembre, et une garnison pour défendre nos murailles contre les courses des Sarrasins. Nous n'en disons pas davantage; mais nous manquons même d'huile pour le luminaire de l'église, nécessaire au culte de Dieu, à qui soit la gloire dans tous les siècles (1).

Cette lettre arriva à Constantinople, en 886, lorsqu'une révolution complète venait de s'y opérer. Depuis que l'empereur Basile eut perdu Constantin, son fils aîné, son affection et ses espérances passèrent sur Léon, son second fils, qu'il avait eu d'Eudocie, et fait couronner dès l'an 870. Ce jeune prince ne pouvant souffrir le crédit du fourbe Santabaren, et l'affection que l'empereur lui portait, en raillait souvent et en parlait comme d'un séducteur qui abusait de la confiance de son père. Santabaren, l'ayant appris, dissimula son ressentiment, et dit à Léon, comme lui donnant un conseil d'ami : A l'âge que vous avez, quand vous suivez votre père à la campagne, vous devriez porter de quoi le défendre au besoin contre les bêtes ou contre quelque ennemi secret. Sans doute qu'il n'était pas d'usage, chez eux, de porter d'épée hors la guerre. Léon donna dans le piége, et, suivant son père à la chasse, il portait un couteau caché dans ses brodequins. Le perfide Santabaren alla dire alors à l'empereur : Votre fils Léon veut vous ôter la vie. Si vous en doutez, faites-lui quitter ses brodequins. Comme ils furent sortis ensemble à l'ordinaire, l'empereur feignit d'avoir besoin d'un couteau et le demanda avec grand empressement à Léon, qui, ne se doutant de rien, tira le sien. Basile, le tenant pour convaincu, le fit mettre en prison, lui ôta ses brodequins rouges, qui étaient la marque de la dignité impériale, et l'odieux Santabaren l'excitait à lui faire arracher les yeux, ce qui eût été fait, si plusieurs sénateurs, s'étant jetés aux pieds du père, n'eussent obtenu qu'il différât le châtiment jusqu'à ce qu'il fût assuré du crime. En attendant, le jeune prince demeura en prison, malgré les fréquentes sollicitations du sénat.

Un oiseau déjoua cet infernal complot de Santabaren. Léon, désespéré de voir son amour pour son père devenu un crime atroce, s'abandonnait à la plus vive douleur. Il ne cessait d'écrire à son père des lettres justificatives, que Basile refusait de lire. Tout le palais était arrosé de larmes. La mère, les sœurs, les deux frères, persuadés de son innocence, ne faisaient entendre que des gémissements. Basile seul, toujours obsédé par Santabaren, était insensible. Un jour qu'il donnait un grand souper à tous les seigneurs de sa cour, dans le temps que la bonne chère et la douce familiarité de l'empereur faisaient oublier l'infortune de Léon, un perroquet enfermé dans une cage attachée au mur de la salle, se mit à crier : Hélas! hélas! seigneur Léon!

(1) *Epist.* I, *Steph. V.* Labbe, t. IX, p. 366.

C'étaient des paroles qu'il entendait depuis trois mois retentir sans cesse à ses oreilles. Ce cri glaça les convives, devenus immobiles, la tête baissée, ils n'ouvraient la bouche que pour faire place à leurs soupirs; l'empereur lui-même les regardait en silence, lorsqu'un d'entre eux, élevant la voix entrecoupée de sanglots : Seigneur, dit-il, cet animal nous condamne. Nous est-il permis de nous livrer à la joie, tandis que votre fils, quel'héritier de votre couronne gémit dans les horreurs d'un cachot? S'il est coupable, il n'est aucun de nous qui ne soit armé pour le punir, mais s'il est innocent, nous sommes tous coupables. Écoutez-le, jugez-le; qu'il cesse enfin de vivre criminel ou de mourir victime d'une noire calomnie. Ces paroles pénétrèrent le cœur de l'empereur, et réveillèrent en lui la tendresse paternelle. Il fit venir son fils, il écouta ses défenses; et, ayant enfin reconnu la perfidie de Santabaren, il embrassa Léon et lui rendit tous ses honneurs. Le juste courroux de Basile aurait éclaté sur le traître, s'il ne se fût dérobé au châtiment. Photius eut encore l'adresse d'en imposer à l'empereur en faveur de ce scélérat. Santabaren se retira dans son archevêché d'Euchaïtes.

L'empereur Basile ne survécut pas longtemps à la réconciliation avec son fils. Au mois de février 866, comme il était à la chasse, un cerf très-grand et très-fort, s'élançant sur lui, l'enleva par la ceinture de dessus son cheval. Il allait périr, si un de ses veneurs n'eût coupé la ceinture d'un coup de sabre. Cet accident lui avait tellement troublé l'esprit, qu'il fit sur le champ trancher la tête à celui qui venait de lui sauver la vie, pour avoir, disait-il, tiré l'épée sur son prince. Une secousse si violente lui dérangea les entrailles; il fut saisi d'une fièvre ardente qui le conduisit au tombeau en peu de jours. On dit qu'étant près de mourir, agité par les remords du crime par lequel il s'était élevé à l'empire, il s'imagina voir l'empereur Michel, couvert de sang, qui lui disait d'une voix terrible, en lui montrant ses blessures : Que t'ai-je fait, Basile, pour me massacrer si cruellement? Il mourut le 1er mars 886, après avoir régné quatorze mois avec Michel, et, seul, dix-huit ans cinq mois et sept jours. Il fit approcher de son lit son fils Léon, et Stylien, gouverneur de ses enfants, et il expira en leur disant : Défiez-vous de Photius et de sa créature Santabaren; ils m'ont entraîné dans le précipice par leurs impostures (1).

Léon VI succéda à son père Basile le Macédonien, et régna vingt-cinq ans. Son amour pour les lettres le fit surnommer le Sage ou le Philosophe. Quelque temps après qu'il fut monté sur le trône, il reçut la lettre que le pape Étienne V envoyait à son père. Il en fut frappé, et connut par elle tous les crimes de Photius. Aussitôt il rappela d'exil tous ceux qui avaient été persécutés, et envoya dans la grande église de Sainte-Sophie deux de ses principaux officiers, qui, étant montés sur l'ambon, lurent publiquement les crimes de l'usurpateur du trône patriarcal, et l'emmenèrent en exil dans un monastère pour le reste de ses jours. Il désigna patriarche, à sa place, le prince Étienne, son frère, qui était diacre. En même temps il assembla Stylien, métropolitain de Néocésarée, dans l'Euphratésie, avec tous les autres évêques, abbés et clercs que Photius avait persécutés, et leur dit : Je n'oblige plus personne, comme vous voyez à communiquer avec l'impie Photius, puisque je l'ai chassé du trône patriarcal pour vous délivrer de sa tyrannie; au contraire, je vous prie de vous réunir au patriarche, mon frère, afin qu'il n'y ait qu'un troupeau. Mais comme il a été ordonné diacre par Photius, si vous ne voulez par faire cette réunion sans l'autorité des Romains, par qui Photius a été déposé, venez, envoyons à Rome, et écrivons ensemble au Pape, pour lui demander dispense et absolution en faveur de ceux que Photius a ordonnés.

L'empereur écrivit donc au Pape, et Stylien en même temps, au nom de tous les évêques, les clercs et les moines, et nous avons cette lettre. Stylien y raconte nettement et succinctement toute l'histoire du schisme de Photius, commençant à la déposition de Grégoire de Syracuse. Stylien dit avoir été de ceux qui s'opposèrent dès le commencement à l'intrusion de Photius, et n'avoir jamais depuis communiqué avec lui. Il accuse formellement cet usurpateur d'avoir procuré la mort d'Ignace, par le moyen de quelques scélérats, et de s'être fait mettre en possession de l'église à main armée. Nos collègues, dit-il, célébraient les saints mystères à Sainte-Sophie; mais le voyant entrer impudemment dans le sanctuaire, ils laissèrent la liturgie imparfaite et s'enfuirent. Ensuite, comme il vit que plusieurs ne voulaient point le recevoir sans le consentement du Siége apostolique de Rome, il s'adressa à Paul et Eugène, que le pape Jean avait envoyés au patriarche Ignace pour l'affaire de Bulgarie; et, par ses présents et les menaces de l'empereur, il les obligea à dire publiquement qu'ils étaient venus pour anathématiser Ignace et déclarer Photius patriarche. De plus, il fabriqua des lettres, au nom d'Ignace et de ses collègues, par lesquelles il priait le Pape de recevoir Photius, et elles furent envoyées à Rome; c'est pourquoi le prêtre Pierre, étant venu à Constantinople, déclara, avec Paul et Eugène, que Photius avait été reçu par le Siége apostolique. Dès lors, osant tout impunément, il s'empara même des affaires politiques et envahissait la puissance impériale. Par les intrigues du moine Santabaren, qu'il fit archevêque d'Euchaïtes, il accusa l'empereur actuellement régnant, Léon, de complot et de trahison contre son

(1) Cedr., Zon., Leo, Glycas, etc., *Hist. du Bas-Empire*, l. LXXI.

père ; ils espéraient qu'après avoir écarté le fils, ils pourraient facilement, à la mort de Basile, s'emparer de l'empire et le gouverner à leur gré, soit par eux-mêmes, soit par d'autres. Mais Dieu ne l'a point permis ; au contraire, Léon, succédant à son père, a chassé aussitôt Photius, l'auteur de tant d'iniquités. Quant à nous, qui jamais n'avons obéi à l'intrus, et qui, pour cela, avions à souffrir bien des maux, le même empereur Léon nous en a délivrés.

Or, comme nous savons que c'est votre Siége apostolique qui doit nous redresser et nous régler, nous supplions humblement Votre Sainteté d'avoir pitié d'un peuple qui n'a pas reçu sans une raison plausible l'ordination de Photius, mais sur l'autorité de vos légats : premièrement, de Rodoalde et de Zacharie, et ensuite de Paul et d'Eugène. Ne permettez pas qu'une multitude innombrable périsse avec Photius ; c'est la coutume de l'Église. Le concile de Chalcédoine déposa Dioscore comme chef de l'hérésie et meurtrier de Flavien, mais il reçut à pénitence ceux qu'il avait ordonnés ou séduits ; le second concile de Nicée condamna les auteurs de l'hérésie des iconoclastes, et reçut à pénitence leurs sectateurs. De même il convient qu'en proscrivant le schismatique Photius, ordonné par des schismatiques, vous usiez de miséricorde et de dispense envers ceux qu'il a circonvenus. Appelés nous-mêmes à Constantinople par les empereurs, un grand nombre nous exhortaient de communiquer avec Photius, nous assurant avec serment que le Siége apostolique lui avait permis, par dispense, de remplir les fonctions patriarcales ; mais nous n'avons voulu en rien croire, jusqu'à ce que nous apprissions de Votre Sainteté quelque chose de plus authentique et de plus certain. Or, Dieu en est témoin, aucun de ceux qui ont communiqué avec Photius ne l'a fait volontairement, mais forcé par la violence de ceux qui avaient le pouvoir. C'est pourquoi nous conjurons Votre Sainteté d'avoir pitié d'un peuple réduit au désespoir. Saint Pierre lui-même vous en conjure, lui dont vous occupez le trône, lui qui apprit du Seigneur à pardonner septante fois sept fois, même à ceux qui pèchent sciemment et volontairement. Exaucez-nous, afin que vous-même vous éprouviez la clémence divine, et que, par l'intercession de la sainte Vierge, des saints anges des apôtres, des prophètes, des martyrs, des confesseurs et de tous les saints, vous gouverniez longtemps l'Église apostolique (1).

Pendant que cette lettre, avec celle de l'empereur Léon, partait pour Rome, le nouveau patriarche Etienne fut ordonné vers la fête de Noel 886, par Théophane, archevêque de Césarée en Cappadoce, qui était le premier siége dépendant de Constantinople. Etienne remplit le siége patriarcale six ans, et l'Église grecque l'honore entre les saints comme ayant parfaitement rempli tous les devoirs d'un bon pasteur. D'un autre côté, Photius et Santabaren furent traduits en justice comme ayant voulu faire empereur un parent de Photius, et comme ayant détourné des trésors de l'empire. L'accusation ne put être prouvée juridiquement, Santabaren niant alors ce qu'il avait dit précédemment à quelques personnes. L'empereur le fit fouetter publiquement, priver de la vue, et l'envoya en exil à Athènes, d'où il le rappela quelques années après et lui donna même une pension.

Le pape Etienne V, ayant reçu la lettre de l'archevêque Stylien et celle de l'empereur, remarqua une différence notable entre les deux, et la signala ainsi dans sa réponse aux évêques et au clergé d'Orient : Nous avons trouvé la lettre de l'empereur fort différente de la vôtre ; car elle porte que Photius a embrassé la vie solitaire et renoncé au siége par écrit : ce qui nous met en incertitude, puisqu'il y a une grande différence entre renoncer et être chassé. Or, comme nous ne pouvons rendre aucun jugement sans une information exacte, il faut que les deux parties envoient des évêques, afin que nous puissions prononcer ce que Dieu nous ordonnera ; car l'Église romaine étant le modèle et le miroir de toutes les autres églises, et ce qu'elle définit, demeurant éternellement inviolable, elle ne doit prononcer de sentences qu'après avoir pris de grandes précautions (2).

En exécution de ces ordres du pape Etienne, il vint à Rome, trois ans après, une députation solennelle de Constantinople : un officier de la part de l'empereur, un métropolitain de la part de Photius, enfin les députés de l'archevêque Stylien et des autres catholiques. Le but de la députation était d'informer le Pape, de part et d'autre, touchant l'affaire de Photius, comme il l'avait ordonné. Stylien lui disait dans sa lettre, la seule qui nous reste de cette députation : Vous dites que vous avez trouvé de la différence entre la lettre de l'empereur et la nôtre ; en voici la cause. Ceux qui ont écrit que Photius avait renoncé sont ceux qui l'ont reconnu pour évêque ; mais nous, qui n'avons jamais avoué qu'il y eût en lui la moindre trace de sacerdoce, suivant le jugement des papes Nicolas et Adrien, ainsi que du concile œcuménique de Constantinople, comment pouvions-nous écrire qu'il avait renoncé ? Finalement, nous continuons de vous prier pour ceux qui ont reçu Photius par force, et nous demandons que vous envoyiez des lettres circulaires aux patriarches d'Orient, afin qu'ils usent de la même indulgence que nous. C'est la règle, et le grand Athanase écrivit à Rufinien que, dans les conciles, on ne rejette que les auteurs des hérésies, et l'on reçoit les autres par indulgence (3).

Cette lettre ne parvint à Rome qu'après la

(1) Labbe, t. IX, p. 368-372. — (2) *Epist.* II, Labbe, t. IX, p. 373. — (3) *Id.*, t. VIII, p. 1440.

mort du pape Étienne V, et fut remise à son successeur Formose, qui répondit de la manière suivante : Vous demandez miséricorde et vous n'ajoutez point pour qui : si c'est pour les laïques ou pour les prêtres. Si c'est pour un laïque, il mérite grâce ; si c'est pour un prêtre, vous ne songez pas que Photius, étant laïque, n'a pu rien donner que sa condamnation. Votre Église devrait donc être purifiée par une très-sévère pénitence, mais nous écoutons la douceur et l'humanité. C'est pourquoi nous vous envoyons nos légats, les évêques Landulfe et Romain, avec lesquels nous prions Votre Sainteté de vous assembler, ainsi que Théophylacte, métropolitain d'Ancyre, et Pierre, en qui nous avons confiance ; en sorte qu'avant toutes choses, la condamnation de Photius demeure perpétuelle et irrévocable. Quant à ceux qu'il a ordonnés, nous voulons bien user de miséricorde envers eux, et ordonnons qu'ils présentent leur requête, dans laquelle ils reconnaîtront leur faute en demandant humblement pardon et promettront de n'en jamais plus commettre de semblable. Ensuite on suivra ponctuellement ce qui est marqué dans les instructions de nos légats, sans y rien ajouter, ni ôter, ni changer. De cette manière, étant reçus par nous et par vous à la communion des fidèles, comme laïques, le scandale cessera (1).

C'est ainsi que se termina le schisme de Photius, après avoir troublé et fatigué trente ans et l'empire et l'Église. Il y a peu d'événements où la suprématie du Pontife romain sur tous les patriarches et les évêques d'Orient se montre avec plus d'éclat. Amis et ennemis la reconnaissent. Quels que fussent les sentiments personnels de Photius, c'est au Pape qu'il recourt pour obtenir sa [illegible] dans le siége de Constantinople et la prétendue abdication de saint Ignace ; ce sont les légats du Pape qu'il cherche à corrompre par tous les moyens de la ruse et de la violence, afin de faire croire aux populations d'Orient que le Pape le reconnaît pour évêque. Et après la première expulsion de Photius, c'est au Pape que le patriarche Ignace et l'empereur Basile s'adressent, comme à l'unique médecin établi de Dieu pour guérir les maux de l'Église. Et après la mort d'Ignace, c'est au Pape que les empereurs, que les patriarches, que les évêques d'Orient, que Photius lui-même s'adressent pour le supplier de vouloir bien, par dispense, consentir à ce que Photius occupât le siége vacant de Constantinople. Et après la dernière expulsion de Photius, c'est au Pape que l'empereur Léon et les évêques catholiques d'Orient s'adressent pour le prier de vouloir bien ratifier, par dispense, l'ordination du nouveau patriarche et user de miséricorde envers ceux qui s'étaient laissés entraînés dans le schisme. Enfin, c'est au Pape que le même empereur, le même Photius, les mêmes évêques d'Orient envoient des députés pour l'informer exactement de l'état présent de cette affaire. Puissent les photiens, c'est-à-dire ceux des Grecs et des Russes qui ont renouvelé et continué le schisme de Photius, réfléchir sérieusement à tous ces faits et réjouir à la fois le ciel et la terre par leur filial retour dans l'unique bercail de cet unique pasteur, auquel il a été dit par le Sauveur lui-même : Pais mes agneaux, pais mes brebis.

(1) Labbe, t. IX.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIÈME

DE LA FIN DU SCHISME DE PHOTIUS, 886, A LA CONVERSION DES NORMANDS, 922, ET LA RÉUNION DE L'ÉGLISE DE CONSTANTINOPLE AVEC ELLE-MÊME PAR LES LÉGATS DU PAPE JEAN X.

Ce que l'on appelle le siècle de fer, et ce qu'il en est.

Au commencement du livre précédent, nous avons vu que l'univers chrétien devenait malade. Nous entrons maintenant dans le plus fort de sa maladie, dans ce qu'on regarde comme l'époque la plus déplorable de l'Eglise, dans ce qu'on appelle son siècle de fer. Or, pendant les trente-six ou quarante ans que renferme ce livre, voici quel fut l'état général de l'univers chrétien.

En Espagne, les Chrétiens qui avaient maintenu leur liberté et leur indépendance, et rétabli leur royaume dans les montagnes des Asturies, continuaient à faire des conquêtes sur les infidèles, à repeupler les villes, à reconstruire les églises et les monastères, à rétablir les chaires épiscopales et à témoigner au successeur de saint Pierre une filiale soumission. En Angleterre, le roi Alfred le Grand, après avoir expulsé ou soumis les Normands ou Danois, continuait de régner avec gloire et avec utilité, tant pour le royaume que pour l'Eglise, et laisse en mourant, l'an 900, un fils qui n'est pas indigne de son père, et qui, sur les remontrances du Pape, corrige les abus qui s'étaient glissés dans les églises de son royaume par suite des guerres. La France, voyant décliner la race de Charlemagne, travaillait à enfanter une nouvelle dynastie, enfantement d'autant plus long et plus pénible, que la dynastie devait durer plus longtemps ; mais dans ce temps-là même, les terribles Normands se convertissent ; ils relèvent les églises et les monastères qu'ils ont détruits, ils deviennent le plus ferme appui de la France qu'ils ont si longtemps ravagée ; d'une autre part, la régularité se rétablit dans l'état monastique, par la fondation du monastère et de la congrégation de Cluny. L'Allemagne comme la France, ayant vu périr sa branche nationale de Charlemagne, choisit dans son sein, non pas une dynastie continue, mais une suite de rois d'un beau et grand caractère, qui sauront, et repousser de nouveaux Barbares, et encore faire pénétrer parmi eux les lumières de la civilisation chrétienne. En Orient, l'église de Constantinople, désunie pour un temps d'avec elle-même, mais toujours unie et soumise à l'Eglise romaine, se réconcilie avec elle-même par la médiation du Pape. En Italie, la race de Charlemagne ne présentant plus d'homme capable et digne d'être, sous le nom d'empereur, le défenseur armé de l'Eglise romaine, il se forme, et dans tout le pays et à Rome, deux partis politiques ; les uns veulent un empereur italien, les autres un empereur allemand ; plusieurs même veulent tantôt l'un, tantôt l'autre, pour conserver plus de liberté. Cependant, au milieu de ces fluctuations politiques, un Pape saura chasser de l'Italie les Sarrasins, ces farouches sectateurs de Mahomet, par qui nous avons vu piller l'église même de Saint-Pierre. Tel fut l'état général de l'univers chrétien pendant les quarante ans que nous avons à décrire.

D'où vient donc alors que cette époque est regardée comme la plus déplorable de l'Eglise, comme la partie la plus triste du siècle de fer ? Le voici. Deux partis politiques s'étaient formés en Italie et à Rome. Le Pape étant tout à la fois et le premier prince d'Italie et le chef de l'Eglise universelle, et devant, en cette dernière qualité, avoir la principale part dans le choix d'un empereur, c'était à qui des deux partis politiques ferait monter sur le Siége de Saint-Pierre un homme de son bord. Or, notre siècle sait par expérience, mieux peut-être qu'aucun autre siècle, avec quelle animosité les partis politiques, quand ils sont en lutte, cherchent réciproquement à se nuire, à se décrier, à se calomnier, et de vive voix et par écrit, et combien peu un historien peut se fier à ces récriminations passionnées. Eh bien, à l'époque où les deux partis politiques de l'Italie travaillaient le plus à l'emporter l'un sur l'autre, deux ou trois Papes du parti italien sont accusés par un écrivain du parti allemand, de n'avoir pas eu des mœurs plus édifiantes que la plupart des souverains temporels. Je dis qu'ils sont accusés, non pas convaincus ; je dis par un écrivain du parti allemand, non par un écrivain du même temps, mais qui ne fût d'aucun parti ; je dis

par un écrivain, non par deux ; car ceux qui, postérieurement, répètent l'accusation, ne sont que des échos et des copistes du premier. Que le lecteur impartial décide maintenant, avec une conscience de juré, si une pareille accusation est par elle-même une preuve contre l'accusé.

L'accusateur et le témoin unique, si témoin on peut l'appeler, se nomme Luitprand. Il naquit vers le commencement du dixième siècle, fut sous-diacre de l'église de Tolède en Espagne, puis diacre de l'église de Pavie, et enfin évêque de Crémone. N'étant que diacre, il fut envoyé en ambassade à Constantinople, par le roi Bérenger, duc de Frioul; étant évêque, il y fut encore envoyé par l'empereur Otton Ier. Il fut toujours du parti opposé au parti italien, dont le chef était le marquis ou margrave de Toscane, avec les principaux nobles de Rome. Nous avons de Luitprand le récit de ses deux ambassades, avec une histoire en six livres de l'empire d'Occident. Ces deux ouvrages suffisent pour connaître l'auteur et apprécier la confiance qu'il mérite. Ainsi, ayant été reçu d'une manière flatteuse dans sa première ambassade, il ne trouve rien de plus grand, de plus magnifique, ni d'un goût plus parfait que la cour de Constantinople ; rien de plus moral et de plus civilisé que les habitants de cette grande capitale ; mais, dans sa seconde ambassade, où il était chargé d'une affaire extrêmement délicate, qui demandait un homme bien réfléchi et en même temps aimable, en un mot, un politique accompli, il fut traité avec mépris, parce qu'il s'y prit lui-même d'une manière très-gauche et grossière; dès lors il n'y a rien de plus misérable au monde que la cour de Byzance ; rien de plus sale, de plus ladre, de plus insipide que l'empereur et ses officiers : Constantinople le dégoûte, l'air même y est empesté; c'est, d'un côté, un torrent d'expressions basses et populacières pour dire des injures aux Grecs, et, d'un autre, des phrases et des images emphatiques pour flatter l'empereur Otton et les Allemands. Il va jusqu'à dire que si Dieu l'a préservé du naufrage, c'est par considération pour la sainteté de l'empereur Otton ; et Luitprand était évêque !

Dans son histoire, c'est le même auteur vaniteux, irascible, qui n'a de règle que son amour propre. Son style, dit Fleury, témoigne plus d'esprit et d'érudition que de jugement. Il affecte d'une manière puérile, de montrer qu'il savait le grec. Il mêle souvent des vers à sa prose : il est partout extrêmement passionné, chargeant les uns d'injures, les autres de louanges et de flatteries. Il fait quelquefois le plaisant et le bouffon, aux dépens même de la pudeur. Ce jugement de Fleury n'est que juste. Car Luitprand qui pourtant était alors diacre et dédie son histoire à un évêque se complaît à décrire longuement des anecdotes ou des contes obscènes, qui souvent n'ont aucun rapport à son histoire. Quant à l'esprit qui l'anime, il nous le fait assez connaître quand il explique le titre d'Antapodosis, ou de revanche, qu'il donne à son troisième livre, savoir : que c'est parce qu'il s'y venge de ceux qui lui ont fait du mal, à lui et à sa famille. Il était alors exilé par suite d'un revirement politique. En conséquence, toutes les dames du parti contraire sont des prostituées, tous leurs maris des tyrans. Au contraire, le roi Hugues de Provence, puis d'Italie, quoiqu'il eût un troupeau de concubines, est un prince philosophe, religieux, ami des gens de bien ; et la preuve en est que ce roi affectionnait beaucoup Luitprand, alors un de ses pages parce qu'il chantait mieux qu'aucun autre de ses camarades. Quant à l'empereur Otton, c'est partout le saint, le très-saint empereur, lors même qu'il fera un antipape. Tel se montre Luitprand dans ses écrits.

L'accusation ou le témoignage d'un pareil auteur, écrivant, de son propre aveu, par récrimination politique, peut-il, en conscience, être regardé comme une preuve contre les hommes du parti contraire, ces hommes fussent-ils des Papes ? Peut-il surtout être regardé comme une preuve, quand un auteur plus contemporain, plus grave, un auteur étranger à tous les partis, parle des mêmes Papes dans un sens tout opposé ? Que déciderait en pareil cas un jury consciencieux ?

L'auteur estimable dont nous parlons est Flodoard, né à Epernay en 894, et mort en 966. A peine était-il sorti de l'enfance, que ses amis l'envoyèrent à l'école de Reims. Il y étudia sous les disciples de Remi d'Auxerre et d'Hucbald de Saint-Amand, qui, ayant rétabli tous deux cette école, la quittèrent avant la fin du neuvième siècle. Le jeune Flodoard ou Frodoard fit tant de progrès dans les lettres et la vertu, qu'il s'attira l'estime de l'archevêque, Hervé, successeur de Foulque, et de Séulfe, successeur d'Hervé. Bientôt son mérite et sa capacité lui donnèrent entrée dans le clergé de la cathédrale. D'abord on lui confia la garde des archives de cette église ; ce qui favorisa merveilleusement l'amour et les dispositions qu'il avait pour l'histoire. Il fut ensuite élevé au sacerdoce, et à la dignité de chanoine. On le chargea aussi de la cure de Cormici, bourg à trois lieues de Reims. Dès 933, Flodoard s'était rendu si célèbre, que sa réputation avait pénétré jusqu'en Italie. Il fut un des savants à qui Rathier, expulsé du siége épiscopal de Vérone, adressa l'écrit qu'il avait fait sur son exil. Au bout de trois ans, en 936, il entreprit, on ne sait à quelle occasion, le voyage de Rome. Le pape Léon VII lui fit l'accueil le plus gracieux et le gratifia de quelques présents. Il fut nommé à l'évêché de Tournai, mais ne put en prendre possession, à cause d'un clerc simoniaque qui s'en rendit maître. Flodoard nous est représenté par ses contemporains comme un prêtre respectable par toute sorte de vertus, nommément par la sainteté de sa conduite, une chasteté angélique et une sagesse plus qu'hu-

maine. Comme auteur, il ne se distingue pas moins par son style que comme prêtre par sa vertu. On a de lui une chronique estimée, qui commence à l'année 919 et finit en 966; une *Histoire de l'église de Reims*, puisée dans les archives; enfin les *Vies des Papes*, depuis saint Pierre jusqu'à Léon VII. Ce dernier ouvrage, qui n'était pas connu du temps de Baronius, est en vers. C'est là que Flodoard retrace en peu de mots la vie des Papes contemporains, la durée de leur pontificat, le bien ou le mal qu'ils y ont fait. Nous citerons en temps et lieu ses paroles, et nous verrons comme il dément les contes satiriques de Luitprand.

Pour les disciples de Luther et de Calvin, les accusations ou insinuations flétrissantes de Luitprand contre deux ou trois Papes du dixième siècle sont des preuves irréfragables, Aussi les ont-ils exploitées, amplifiées de toutes les manières. Répétée par tant d'échos, la voix unique de Luitprand a paru à bien des catholiques mêmes une nuée de témoins contre lesquels il n'y a rien à dire. Plusieurs s'y sont laissé tromper et se sont faits échos à leur tour. Muratori a découvert des premiers que cet étourdissant concert n'était que la répétition sonore d'une voix unique, démentie par des voix contemporaines plus croyables.

En attendant, sur l'accusation d'un seul homme, écrivant par récrimination politique, les disciples de Luther et de Calvin, ou les protestants nous reprochent avec complaisance la conduite scandaleuse de quelques Papes du dixième siècle, et nous demandent, avec une superbe pitié, si de pareils Pontifes pouvaient être les juges suprêmes de la foi. Mais, dirons-nous aux disciples de Luther et de Calvin, mais, avant tout, comment pouvez-vous, sans une inconséquence prodigieuse, reprocher à qui que ce soit, fût-ce à un Pape, un crime quelconque? Les auteurs de votre prétendue réforme ne protestent-ils pas, contre l'Eglise romaine, que c'est Dieu qui est l'auteur du péché commis par l'homme? que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires? que c'est la foi seule qui sauve, malgré le nombre et la grandeur des iniquités? que la justice, la grâce de Dieu une fois acquise par le baptême ou autrement, on ne peut plus la perdre, quelque péché, blasphème, meurtre, parricide, adultère, inceste, que l'on commette pendant sa vie? Or, sans même vouloir, comme Luther et Calvin, rejeter leur péché sur Dieu même, ces Papes ont eu la foi; jamais on ne les a soupçonnés là-dessus; de plus, ils avaient été baptisés. Donc, d'après les principes de vos pères et d'une partie notable de vos frères, ils sont deux et trois fois saints; donc, d'après vos principes, ils sont entrés au ciel avec leur innocence baptismale. Et vous demandez, après cela, comment un homme pécheur peut être l'organe de l'Esprit-Saint? Quoi! suivant vous ou les autres, malgré tous les crimes que vous puissiez commettre, le Saint-Esprit ne laisse pas d'habiter dans votre cœur pour vous sanctifier en dépit de vous-mêmes, et vous demandez comment il est possible que ce même esprit se serve de votre semblable comme d'un instrument pour sanctifier les autres?

Une inconséquence non moins prodigieuse des protestants : ils ont en Angleterre un pape ou une papesse de leur église anglicane; ils ont en Allemagne un pape de leur église prussienne; ils ont en Russie un pape de leur église photienne. Ces papes ou ces papesses protestants, n'y a-t-il donc rien à leur reprocher? Quant au premier pape, au fondateur même de l'église anglicane, l'histoire ne parle-t-elle pas de sa lubricité et de sa tyrannie? Pour les papes et les papesses de l'église protestante de Russie, l'histoire ne parle-t-elle pas de pères, de maris, de frères égorgés, étranglés, empoisonnés par leurs enfants, par leurs femmes, par leurs frères, qui voulaient régner à leur place? Et pour tous ces papes protestants, on n'a pas un mot de blâme. Mais parce que, dans le cours de dix-neuf siècles, sur une série de deux cent cinquante Pontifes romains et plus, il s'en trouve peut-être jusqu'à trois qui n'ont pas été plus sages dans leurs mœurs que certains rois modèles, tels que Henri IV et Louis XIV, l'Eglise romaine sera la grande prostituée, le Siége de saint Pierre aura été souillé durant des siècles par des monstres d'impudicité. Telle est, en résumé, la grande histoire de l'Eglise, compilée par les chefs du protestantisme, connus sous le nom de centuriateurs de Magdebourg.

Nous disons que, sur plus de deux cent cinquante Papes, il y en a peut-être jusqu'à trois qui n'ont pas mieux vécu que la plupart des souverains temporels. Avant de commencer à écrire cette histoire de l'Eglise, nous avons examiné cette question à part. Sur dix-neuf siècles et deux cent cinquante Papes, nous avons trouvé de ceux-ci neuf ou dix qui sont accusés ou soupçonnés de mauvaises mœurs : sur ces neuf ou dix, il y en a trois au plus contre lesquels, d'après un premier examen, l'accusation nous a paru convaincante, ou à peu près : un dans le dixième siècle, un dans le onzième et un dans le quinzième. Bref, sur deux cent cinquante-quatre Papes que l'on compte en 1841, pas un n'a enseigné d'erreur à l'Eglise de Dieu. Quant à leur vie, il y en a au moins le tiers que cette Eglise honore comme saints. Pour les autres, il y en a tout au plus dix que la malignité humaine accuse ou soupçonne de n'avoir pas eu des mœurs plus pures que la plupart des souverains temporels. Et sur ces dix, à peine y en a-t-il trois à l'égard desquels l'accusation soit justifiée. En vérité, quiconque ne voit point en ceci une protection spéciale de la divine Providence, celui-là oublie que les Papes sont hommes.

Dans le fond, si le monde fait tant de bruit de dix Papes soupçonnés, de trois Papes convaincus de n'avoir pas été plus sages que la plupart des hommes, c'est que le monde est

persuadé, et avec raison, qu'un Pape, qu'un évêque, qu'un prêtre, qui ne semble qu'un homme et n'est qu'un homme, est un mauvais prêtre, un mauvais évêque, un mauvais Pape. Grande leçon, et pour ceux qui doivent l'être, et pour ceux qui doivent les faire!

Le saint et excellent pape Étienne V, que nous sommes étonné de ne pas voir compté parmi les plus saints Pontifes de l'Église romaine, avait eu le bonheur, ainsi que nous avons vu, de recevoir la soumission sincère de l'église de Constantinople. Il étendait avec la même charité sa sollicitude paternelle sur les royaumes et les églises de France. Nous disons les royaumes; car il y en avait de nouveau plus d'un.

Dès l'an 879, sous le règne faible et éphémère de Louis et de Carloman fils de Louis le Bègue, les évêques et les seigneurs de la Provence, du Dauphiné, de la Savoie, du Lyonnais et d'une partie de la Bourgogne, tinrent à Mantes, lieu situé entre Vienne et Tournon, une assemblée au mois d'octobre, à laquelle ils donnèrent le nom de concile. Là, après avoir délibéré entre eux, ils élurent unanimement pour leur roi le duc Boson, gendre de l'empereur Louis II, et fils adoptif du pape Jean VIII, comme étant la personne la plus capable de les défendre et de les protéger contre tant d'ennemis, principalement les Normands et les Sarrasins. Ces derniers s'étaient fait un repaire inexpugnable à Fressinet dans les Alpes, entre la Ligurie et la Provence. Le décret de l'élection est daté du 15me d'octobre de l'an 879, et signé de six archevêques et de dix-sept évêques, leurs suffragants. Les six archevêques sont : Otram de Vienne, Aurélien de Lyon, Teutram de Tarantaise, Robert d'Aix, Rostaing d'Arles et Théodoric de Besançon. On envoya aussitôt des députés à Boson, pour lui faire les propositions suivantes de la part du concile :

Très-illustre prince, le concile assemblé au nom de Dieu avec les seigneurs laïques à Mantes, au territoire de Vienne, par l'inspiration de la divine majesté, se présente devant votre clémence pour apprendre de vous-même comment vous voulez vous conduire sur le trône où nous souhaitons que vous soyez élevé. Nous désirons savoir si votre zèle pour la foi catholique et pour l'exaltation de l'Église vous fera sincèrement embrasser tout ce qui pourra contribuer à faire honorer et aimer le Seigneur; si vous voulez suivre en tout la justice et l'équité, comme ont fait les bons princes connus par nos histoires et par la renommée; conserver l'humilité, le fondement de toutes les vertus, avec la patience, la douceur, la fidélité dans les promesses et la sobriété; vous rendre accessible à tous ceux qui voudront vous représenter leurs droits, ou intercéder pour les autres; chercher plutôt à faire du bien qu'à dominer; réprimer la colère, la cruauté, l'avarice et la superbe, écouter volontiers les conseils, fuir les vices, aimer les vertus et protéger vos sujets. Nous prenons ces précautions, afin que dans la suite on ne puisse pas faire de reproche à ce concile, ni aux seigneurs qui pensent comme nous, mais que, par la grâce de Dieu et l'intercession des saints, la paix et la vérité soient sur les prélats et sur leurs inférieurs, sur les évêques et sur les seigneurs laïques, en sorte que Dieu soit béni en tout et partout. Les évêques et les laïques vous prient aussi de veiller à ce que tous ceux qui composeront votre maison vivent d'une manière édifiante.

Boson répondit par la lettre suivante. Au sacré concile et aux seigneurs laïques, nos fidèles, Boson, humble serviteur du Christ. Je commence par vous rendre des actions de grâces, de cœur et de bouche, de l'attachement sincère que vous me témoignez. Je ne le mérite par aucun endroit; c'est votre bienveillance pour moi, et la grâce immuable de Dieu, qui vous inspirent ces sentiments. Je vous remercie aussi de ce que votre zèle vous fait souhaiter que je sois élevé sur le trône, afin que je puisse combattre pour l'Église, ma mère, et mériter une récompense éternelle. Pour moi, connaissant ma faiblesse et mon peu de mérite pour un si haut rang, je l'aurais absolument refusé, si je n'avais reconnu que c'est la volonté de Dieu qui vous a donné un même cœur et une même âme, pour réunir vos suffrages en ma faveur. C'est pourquoi, dans la persuasion où je suis qu'il faut obéir, tant aux évêques inspirés de Dieu, qu'aux seigneurs laïques qui sont dévoués à mes intérêts, je ne résiste ni n'ose résister à vos ordres.

Quant à ce que vous désirez savoir de la manière dont je veux me conduire dans le gouvernement, je reçois avec plaisir la règle que vous me tracez et les instructions que vous me donnez. Je professe d'un cœur pur et d'une bouche sincère la foi catholique dans laquelle j'ai été nourri; et je suis prêt, si le Seigneur l'a pour agréable, à me sacrifier et à donner mon sang pour elle. J'aurai soin, par votre conseil et avec l'aide du Seigneur, de rétablir et de confirmer les priviléges des églises. Je tâcherai de rendre à tous une exacte justice, comme vous m'en avez averti : de défendre selon l'équité les ecclésiastiques et les laïques, afin de marcher sur les traces des bons princes. Quant à mes mœurs, quoique je sache que je suis le plus grand pécheur, je puis cependant assurer avec vérité que ma volonté est d'être entièrement docile aux avis des gens de bien et de ne suivre jamais ceux des méchants. S'il m'échappe quelque faute à l'égard de quelqu'un, je la réparerai selon votre conseil; je vous prie seulement de m'en avertir en temps et lieu. Si quelqu'un de vous commet quelque faute à mon égard, je me rendrai accessible aux prières, et j'attendrai qu'il la répare avant que d'en venir à la punition. Enfin j'observerai la loi évangélique et apostolique, ainsi que les lois humaines, afin que, par mon moyen, Dieu soit béni en tout et partout. Pour ma maison, puisque

Dieu habite parmi les saints, j'aurai grand soin, comme vous m'en avertissez, que tous ceux qui la composeront se comportent comme il convient. Il finit en suppliant les évêques d'indiquer dans leurs églises trois jours de prières pour mieux connaître la volonté de Dieu et attirer ses bénédictions sur le dessein qu'ils ont formé (1).

Le roi Boson étant mort au mois de janvier 887, après sept ans d'un règne peu tranquille, le royaume d'Arles retomba dans un état bien triste. Pour y porter remède, Bernouin, archevêque de Vienne, se rendit à Rome en 890, et représenta au pape Etienne V le misérable état du royaume depuis la mort de l'empereur Charles. Les habitants n'avaient point de maître qui les retînt dans le devoir, et se voyaient exposés au pillage des infidèles : d'un côté, les Normands; et de l'autre, les Sarrasins. Le bon pape Etienne en fut touché jusqu'aux larmes et écrivit aux évêques de la Gaule cisalpine de reconnaître pour roi Louis, fils de Boson, que d'ailleurs l'empereur Charles le Gros avait adopté pour son fils. Les évêques s'assemblèrent donc à Valence, savoir : Aurélien, archevêque de Lyon, Rostaing d'Arles, Arnaud d'Embrun et Bernouin de Vienne, avec plusieurs autres. Ils s'accordèrent tous, suivant le conseil du Pape, à élire et à sacrer Louis, fils de Boson et d'Ermengarde, fille de l'empereur Louis II, quoiqu'il n'eût encore que dix ans ; mais on comptait sur les bons conseils de la reine Ermengarde, sa mère, et de son oncle Richard, duc de Bourgogne, frère de Boson (2). C'est ainsi que fut consolidé le royaume d'Arles ou de Provence.

Dans les autres parties de la France, comme, après la mort de Charles le Gros, il ne restait de Louis le Bègue qu'un fils trop jeune, connu plus tard sous le nom de Charles le Simple, les Français élurent pour roi, en 888, le vaillant comte de Paris, Eudes ou Odon, qui avait si bien défendu cette capitale contre les Normands avec l'évêque Gauzelin. Le roi de Germanie, Arnoulf ou Arnoulfe, consentit à cette élection; il envoya même à Eudes une couronne royale. Arnoulfe était, en Germanie, le dernier rejeton de la race de Charlemagne, qui avait commencé si glorieusement par saint Arnoulfe, évêque de Metz. Eudes, fils de Robert le Fort, duc de France, fut donc sacré roi à Compiègne par Walther ou Wauthier, archevêque de Sens. Dans le même temps, Guido ou Gui, duc de Spolète, mais Français de nation, et issu de la famille de Charlemagne, fut appelé en Belgique et dans le royaume de Lorraine, par Foulque, archevêque de Reims, son parent. Une assemblée de ses partisans fut convoquée à Langres; et, quoiqu'elle se trouvât bien moins nombreuse qu'il n'avait espéré, Gui fut proclamé roi des Français dans cette assemblée et sacré par Geilon, évêque de Langres. Mais bientôt, voyant que la nation française se déclarait pour le roi Eudes, il s'en retourna en Italie.

Il s'éleva la même année un autre roi et un autre royaume. Rodolfe, duc de Bourgogne et allié à la famille de Charlemagne, tint à Saint-Maurice, en Valais, une assemblée des évêques et des seigneurs de la Bourgogne orientale, des bords du Rhin aux sources de l'Isère. Il y fut nommé roi de la Bourgogne transjurane, et sa domination s'étendit sur la Suisse, les Grisons, le Valais et Genève. Il élevait aussi des prétentions sur l'ancien royaume de Lothaire ou la Lorraine; il y avait gagné des partisans, et il paraît qu'il y fut couronné à Toul par Arnold, évêque de cette ville. Mais ces provinces étaient réclamées par Arnoulphe, roi de Germanie, qu'on regardait comme le chef de tout empire, et qui ne consentit à reconnaître Rodolphe que lorsque celui-ci se fut retiré de la Lorraine et lui eut fait hommage de la Bourgogne transjurane. Un autre seigneur, Rainulfe, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, qui prétendait aussi descendre de Charlemagne par les femmes, prit de son côté le titre de roi d'Aquitaine; mais il renonça bientôt à la dignité royale et continua de gouverner les mêmes provinces avec le titre de comte de Poitiers. De tous ces rois, celui qui se montra le plus digne et le plus capable fut le roi Eudes; il remporta encore deux victoires sur les Normands. Ces Barbares attaquèrent encore trois fois Paris, mais ils furent repoussés chaque fois, entre autres par la valeur de l'évêque Anschéric. La population parisienne s'était si bien aguerrie, qu'elle ne les craignait plus.

Cependant, l'an 892, il se forma un parti considérable en faveur de Charles, fils posthume de Louis le Bègue et de sa seconde femme Adélaïde. Le jeune prince n'avait que quatorze ans. Son parti, à la tête duquel était Foulque de Reims, profita du moment que le roi Eudes était occupé en Aquitaine, pour le proclamer et le sacrer roi au mois de janvier 883. Mais dès que le roi Eudes reparaît avec son armée, le parti de Charles se débande. Il y a pendant plusieurs années une espèce de guerre civile, quoique sans aucune bataille. Chaque fois que les armées sont en présence, Charles le Simple se voit à peu près abandonné et obligé et se réfugier en Lorraine et en Germanie. Enfin, pour terminer la guerre ou plutôt le différend, Charles et son parti députent à Eudes pour le prier de lui accorder quelque partie du royaume, s'en remettant, pour ainsi dire, à sa générosité. C'était en 897. Eudes se montra digne de cette confiance honorable. Il accorda une partie du royaume à Charles et le reçut lui-même avec beaucoup de bienveillance. Il fit plus : étant tombé malade à Lafère, et voyant sa maladie augmenter, il ne songea point à transmettre la couronne à son frère Robert, qui portait déjà le titre de duc de France; mais il pria

(1) Labbe, t. IX, p. 381. — (2) *Ibid.*, p. 424.

tous les grands qui entouraient son lit de mort de reconnaître Charles pour leur roi. Ce qu'ils firent tous, y compris le duc Robert. Le roi Eudes mourut ainsi le 1er janvier 898, et fut enterré à Saint-Denis parmi les rois de la famille de Charlemagne (1).

Au milieu de tant de royaumes qui divisaient la France, le pape Étienne V conduisit les affaires de l'Église avec une douceur et une sagesse merveilleuses. On le voit particulièrement pour l'église de Langres. Cette église était dans le trouble depuis près de dix ans. Après la mort de l'évêque Isaac, les uns élurent Teutbold, diacre de la même église, les autres Égilon, ou Gellon, abbé de Noirmoutiers, qui, chassé de cette île par les Normands, s'était fixé avec sa communauté au monastère de Tournus. Aurélien, archevêque de Lyon, le sacra évêque de Langres en 880; il se maintint dans ce siége le reste de sa vie, et mourut à la fin de l'an 888. Alors le parti de Teutbold se releva; mais d'autres élurent Agrim, dont l'élection fut approuvée par l'archevêque Aurélien. Ceux du parti de Teutbold portèrent leurs plaintes au pape Étienne V, et le lui envoyèrent, le priant de l'ordonner lui-même pour leur évêque.

Le Pape, voulant conserver à chaque église ses droits, renvoya Teutbold à son métropolitain, afin que, si l'élection était canonique, il l'ordonnât sans délai; si elle ne l'était pas, qu'il l'écrivît au Pape; mais qu'il se gardât bien d'ordonner un autre évêque de Langres sans sa permission. Le Pape commit, pour exécuter cet ordre, Oiran, évêque de Sinigaglia, son légat. Aurélien l'envoya à Langres, promettant de le suivre promptement; toutefois, après s'être fait attendre longtemps, il n'y vint pas et ne fit pas savoir au Pape la cause de son retardement. Le parti de Teutbold le renvoya à Rome avec le décret de son élection, priant instamment le Pape de l'ordonner. Étienne ne voulut point, même alors, entreprendre sur les droits de l'évêque de Lyon. C'est pourquoi il écrivit encore à Aurélien de consacrer Teutbold ou de déclarer les causes de son refus. Aurélien, sans faire de réponse, ordonna Agrim évêque de Langres et le mit en possession. Le parti contraire retourna encore à Rome, et le Pape leur accorda enfin ce qu'ils demandaient et écrivit à l'archevêque de Reims en ces termes :

Ayant reçu, en la personne de saint Pierre, le soin de toutes les églises, et sachant qu'on ne compte pas pour évêque celui qui n'a été ni élu par le clergé ni désiré par le peuple, touché des instantes prières du clergé et du peuple de Langres, nous leur avons consacré pour évêque le diacre Teutbold. C'est pourquoi nous vous enjoignons, aussitôt ces lettres reçues, de vous transporter à l'église de Langres, d'en mettre Teutbold en possession, et de déclarer à tous les archevêques et les évêques que nous avons pris un soin particulier de cette église pour punir une telle contumace et réparer une telle oppression.

Foulque, archevêque de Reims, ayant reçu cette commission du Pape, lui écrivit, quelque temps après, qu'il l'aurait exécutée aussitôt, si le roi Eudes, dont il était sujet, ne lui eût conseillé de différer jusqu'à ce qu'Eudes lui-même envoyât des ambassadeurs au Pape pour apprendre certainement sa volonté. Qu'au reste, tous les évêques, en présence desquels les lettres du Pape avaient été lues, s'étaient extrêmement réjouis de ce qu'il disait vouloir inviolablement conserver à toutes les églises leurs droits et leurs priviléges. Enfin, il priait le Pape de lui envoyer sa décision par écrit sur cette question : si les évêques, ses suffragants, pouvaient sacrer un roi, ou faire quelque autre fonction semblable sans sa permission (2).

Le pape Étienne écrivit encore à l'archevêque de Reims sur les différends survenus entre Herman, archevêque de Cologne, et Adalgaire, évêque de Hambourg et de Brême, successeur de saint Rembert, mort en 888. Adalgaire était moine de la nouvelle Corbie, d'où saint Rembert le tira pour le soulager dans ses fonctions. Il le choisit pour son successeur et fit approuver ce choix par le roi Louis de Germanie et ses fils Louis et Charles, par le concile, l'abbé et les frères de la communauté. Saint Rembert, la dernière semaine avant sa mort, reçut tous les jours l'extrême-onction et le viatique, suivant l'usage de ce temps-là, et mourut le onzième de juin 888, après vingt-trois ans d'épiscopat. L'Église honore sa mémoire le quatrième de février (3).

Herman avait donc envoyé des plaintes au Pape; et Adalgaire, après en avoir envoyé de son côté, alla lui-même à Rome se plaindre des entreprises d'Herman sur les droits de son église. Le Pape cita Herman pour comparaître aussi devant lui; et comme il ne vint point, il différa le jugement, de peur que, s'il se pressait de le prononcer, la contestation ne se renouvelât dans la suite. Mais il écrivit à Foulque, archevêque de Reims, lui donnant commission de tenir en son nom un concile à Worms, avec les évêques voisins, où il avait ordonné à Herman de Cologne et à Sunderold de Mayence de se trouver avec leurs suffragants; car Adalgaire devait s'y rendre aussi, afin que les droits de chacun fussent soigneusement examinés. Le Pape priait ensuite l'archevêque de Reims de venir le voir, s'il était possible, désirant conférer avec lui de cette affaire et de plusieurs autres (4).

Durant les désordres causés par les ravages des Normands, on ne laissa pas de tenir quelques conciles. Il y en eut un le dix-huitième de mai 886, à Chalon-sur-Saône, pour établir la paix et régler les autres affaires de l'Église.

(1) Dom Bouquet, t. VIII. *Index chronologique.* — (2) Flodoard, l. IV, *Hist. de l'Église gallic.*, l. XVII. — (3) *Acta SS.*, 4 *febr.* — (4) *Concil. gallic.*, t. III.

Il s'y trouva huit évêques. L'année suivante 887, le premier jour d'avril, on en tint un autre à Cologne, où on renouvela les menaces et les censures contre ceux qui pillaient les biens des églises.

En 888, première année de son règne, le roi Arnoulfe de Germanie fit tenir un concile à Mayence, où se trouvèrent les trois archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, avec leurs suffragants. Dans la préface de ce concile, les évêques attribuent les calamités publiques à leurs péchés, particulièrement à l'interruption des conciles provinciaux, et ils décrivent ainsi le triste état du pays, par suite de l'incursion des Normands. Voyez comme ces bâtiments magnifiques, qu'habitaient les serviteurs de Dieu, sont détruits, brûlés et réduits à rien; les autels renversés et foulés aux pieds, les ornements les plus précieux des églises dissipés et consumés par le feu. Les évêques, les prêtres, les autres clercs, des laïques de tout âge et de tout sexe, tués par le fer et par le feu, ou par divers autres genres de mort. Les moines et les religieuses, dispersés par la crainte de ces maux, sont errants de côté et d'autre, sans secours, sans pasteur, ne sachant où se réfugier ni quel parti prendre, exposés à rompre leurs vœux. D'un autre côté, voici une troupe de pillards et de schismatiques qui oppriment les pauvres sans respect de Dieu ni des hommes, et qui suffiraient, sans les païens, à réduire le pays en solitude. Ils ne comptent pour rien les meurtres et les rapines, et ne veulent point se soumettre à la pénitence.

Dans les vingt-six canons qui suivent la préface, les évêques ordonnent qu'on fasse des prières pour le roi Arnoulfe et pour toute la chrétienté; qu'on explique à ce prince, d'après saint Isidore et saint Fulgence, quelle est la différence d'un roi et d'un tyran. Le ministère du roi, ajoutent-ils, est spécialement de gouverner et de régir le peuple de Dieu avec équité et justice, et de veiller à lui conserver la paix et la concorde; car il doit d'abord être le défenseur des églises et des serviteurs de Dieu, des veuves, des orphelins, des autres pauvres et de tous les indigents. Il doit employer son autorité et ses soins à ce qu'il ne se commette aucune injustice, et, s'il s'en commet, à ne pas la laisser impunie. Tous doivent être persuadés que, s'ils font du mal, ils n'échapperont point à la vindicte du roi, s'il vient à le connaître. Il est donc placé sur le trône pour faire bonne justice et pour tenir la main à ce que, dans les jugements, personne ne s'écarte de la vérité et de l'équité. Il doit savoir que la cause qu'il est chargé d'administrer n'est pas la cause des hommes, mais celle de Dieu, à qui, au jour terrible du jugement, il rendra compte du ministère qu'il en a reçu. C'est pourquoi, comme il est le juge des juges, il doit se faire rapporter les causes des pauvres, et s'informer avec soin si ceux qu'il a commis pour rendre la justice ne les laissent point opprimer par leur négligence.

Telles sont les instructions que les évêques faisaient alors généralement à tous les rois, et que ces rois accueillaient avec la volonté de les suivre. Si l'on trouvait quelque chose de pareil chez les Grecs ou les Romains du paganisme, ou simplement chez les Mahométans, les écrivains modernes ne tariraient pas d'admiration et d'éloges; mais parce que cela se trouve habituellement chez les nations chrétiennes du moyen âge, on ne daigne ni le mentionner ni même le voir. Cependant ces instructions ne restaient pas sans effet dans ces siècles que l'on dédaigne si fort; il y eut des princes faibles ou passionnés, mais pas un vrai tyran. Et si généralement la royauté chrétienne a pris un caractère paternel, on le doit à ces instructions que l'Église n'a cessé de rappeler aux princes, depuis Constantin, Clovis et Charlemagne, jusqu'à ces derniers temps.

La plupart de ces vingt-six canons du concile de Mayence sont tirés des conciles précédents, particulièrement de ceux que Charlemagne fit tenir la dernière année de son règne. Comme la plupart des églises avaient été brûlées par les Normands, en attendant qu'elles soient rétablies, on permet de dire la messe dans des chapelles particulières. Défenses aux ecclésiastiques d'avoir chez eux aucunes femmes, pas même leurs propres sœurs, parce qu'il en est arrivé de grands scandales. Un évêque ne pourra ni ordonner, ni garder auprès de lui, ni juger le diocésain d'un autre évêque, sans le consentement de celui-ci. Celui qui aura tué volontairement un prêtre ne mangera plus de chair et ne boira plus de vin le reste de sa vie. Il jeûnera tous les jours jusqu'au soir, excepté les fêtes et les dimanches. Il ne portera plus d'armes, et fera tous ses voyages à pied. Il sera cinq ans à la porte de l'église, sans y pouvoir entrer. Après cinq ans, il pourra entrer dans l'église, où il se tiendra debout, et ne pourra s'asseoir que quand on lui en donnera la permission. Après douze ans, on lui permettra de communier; mais il ne laissera pas, dans la suite, de faire trois jours de la semaine les exercices de pénitent (1).

Le premier jour de mai de la même année 888, les évêques de la première Belgique ou royaume de Lorraine, qui étaient sous la domination d'Arnoulfe, savoir: Ratbod de Trèves, Robert de Metz, Dadon de Verdun et Arnold de Toul, avec plusieurs autres ecclésiastiques et plusieurs comtes, tinrent un concile à Metz, dans l'église de Saint-Arnoulfe. Ils y firent treize canons, dont voici le précis. C'est par la réformation des mœurs qu'il faut mériter la paix de la part des Normands; car ils sont le fléau dont Dieu punit nos péchés. Les seigneurs laïques ne s'attribueront aucune por-

(1) Labbe, t. IX, p. 401.

tion des dîmes ; mais elles seront exactement payées au prêtre qui dessert l'église à qui elles sont assignées, et elles seront employées à l'entretien du prêtre, à celui de l'église et du luminaire. Un prêtre n'aura qu'une église, à moins que cette église ne possède depuis longtemps quelque chapelle ou quelque annexe qu'il ne convienne pas d'en séparer. On ne payera rien pour la sépulture des morts. Les prêtres n'auront aucune femme qui demeure chez eux, pas même leurs mères ou leurs sœurs. Tous les prêtres montreront à l'évêque, au premier synode, les livres et les ornements de leur église, et garderont le saint-chrême sous la clef. Il est défendu aux clercs de porter des armes ou des habits propres aux laïques, c'est-à-dire des cottes et des manteaux sans chape. On défend pareillement aux laïques de porter des chapes. La chape qu'on portait alors, et qui est encore nommée pluvial, était une espèce de manteau qui enveloppait tout le corps, avec un chaperon pour couvrir la tête. Les laïques continuèrent d'en porter pour se garantir de la pluie, et c'est pour la même raison que les ecclésiastiques portent des chapes aux processions. Quant au nom même de chapelle, il vient de la chape de saint Martin, que Charlemagne gardait à Aix comme une des plus précieuses reliques, et pour laquelle il bâtit un édifice exprès, qui, de là, prit le nom, et la ville même le surnom de la Chapelle.

On avait ôté le voile à des religieuses, et on les avait chassées du monastère de Saint-Pierre de Metz, pour une faute qu'on ne nomme pas. Le concile ordonne qu'on leur rende le voile, et qu'on les enferme dans la prison du monastère, pour y faire pénitence au pain et à l'eau. Dans les autres canons, on excommunie diverses personnes atteintes de différents crimes, et l'on ordonne un jeûne de trois jours avec des prières et des processions pour le roi Arnoulfe. Il y avait dès lors des Juifs à Metz. Gontbert, primicier de l'église de Metz, présenta contre eux une requête au concile ; ce qui engagea à renouveler les anciens canons qui défendent de manger avec ceux de cette nation (1).

Les Juifs avaient aussi une synagogue à Toulouse. Mais ils n'y étaient soufferts qu'à des conditions bien dures et bien ignominieuses pour eux. En punition de ce qu'ils avaient autrefois livré la ville aux Sarrasins, un de leurs chefs était obligé de présenter tous les ans, à la porte de l'église cathédrale, trois livres de cire, le jour de Noël, le vendredi saint et le jour de l'Assomption, et de recevoir à chaque fois un soufflet d'un homme bien vigoureux. Ils offrirent de grosses sommes d'argent au roi Carloman pour se racheter de cette honteuse servitude. Ce jeune prince renvoya l'affaire à Richard, duc d'Aquitaine, et aux évêques de la province, qui s'assemblèrent pour ce sujet à Toulouse. Sigebode y présidait ; on permit aux Juifs d'exposer leurs raisons dans le concile, et, dans la dispute qui s'éleva, un clerc nommé Théodard, d'un rare mérite et d'une grande vertu, se leva avec la permission de Bernard, évêque de Toulouse, et confondit les Juifs en montrant, par les ordonnances des rois précédents, que Charlemagne et Louis le Débonnaire leur avaient imposé ce joug en punition de ce qu'ils avaient invité Abdérame, roi des Sarrasins, à entrer en France (2).

Théodard, dont nous venons de parler, succéda peu de temps après à Sigebode dans le siége de Narbonne, et il remplit si dignement tous les devoirs de l'épiscopat, qu'il mérita d'être mis au nombre des saints évêques. Il fut ordonné un dimanche 15 d'août l'an 885, et l'année suivante, il alla à Rome demander le pallium. Étienne V le lui accorda volontiers, par estime pour son mérite. Saint Théodard eut bientôt occasion de faire paraître la force et la vigueur de son zèle pour réprimer les violences de quelques évêques de Catalogne ; car cette province était alors dépendante de la métropole de Narbonne.

Un clerc espagnol, nommé Selva, se sentant appuyé de la protection de Sinuaire, comte d'Urgel, s'empara de cet évêché, se fit ordonner évêque, et chassa Ingobert, qui occupait ce siége. Il fit plus : pour avoir un compagnon de ses violences, il ordonna évêque de Gironne un appelé Ermemire, qui chassa de cette église Servus-Dei, qui en était le pasteur légitime. Ingobert et Servus-Dei allèrent se plaindre à saint Théodard, leur métropolitain, qui en écrivit au Pape. Il assembla ensuite son concile, où l'on confirma l'anathème porté par le Saint-Siége contre ces deux usurpateurs ; mais pour faire exécuter la sentence, on députa à Sinuaire, comte d'Urgel ; et ce comte tint à ce sujet une assemblée des seigneurs de Catalogne. Théodard y fut appelé, et ce saint archevêque tint dans cette province un nouveau concile, où Selva et Ermemire furent déposés avec ignominie. On déchira leurs habits pontificaux, on cassa leurs crosses sur leur tête, et on leur arracha des doigts leurs anneaux (3).

Riculfe, évêque de Soissons, donna, l'an 889, à ses curés, des instructions très-conformes aux règlements de ces conciles. Nous n'en avons que les vingt-deux premiers articles ; mais il paraît qu'elles en contenaient davantage. En voici l'abrégé. Moi, Riculfe, évêque de Soissons, ayant examiné les besoins de mon diocèse, j'ai résolu de faire quelques règlements pour l'instruction de mon clergé et de mon peuple. C'est à vous, qui êtes honorés de la prêtrise, que je les adresse, afin que si vous ne pouvez pas lire les canons, vous puissiez du moins vous instruire de vos devoirs, en lisant souvent cette instruction. Souvenez-vous que vous devez entrer en partie de notre sollicitude, en qualité de pasteurs en

(1) Labbe, t. IX, p. 412. — (2) *Ibid.*, p. 1235. — (3) *Ex Var. monum. Eccl. Narb.*

second ordre; car, comme nous autres évêques nous tenons la place des apôtres, vous occupez celle des septante disciples. Le salut des peuples dépend particulièrement de vous; c'est à vous de les instruire et de leur donner bon exemple.

Affectionnez-vous, je vous prie, au chant des psaumes et à la lecture de l'Écriture sainte, célébrez tous les jours la messe et chantez les heures canoniales, prime, tierce, sexte, none, vêpres, complies et matines. Exhortez vos paroissiens, s'ils ne peuvent assister à toutes les heures de l'office, à entendre du moins la messe fort souvent, et surtout à ne pas manquer les dimanches et les fêtes à la messe, à vêpres et à matines. C'est à vous que s'adressent ces paroles du prophète: Soyez purs, vous qui portez les vases du Seigneur: ce qui doit s'entendre de la pureté du corps et de celle de l'âme. Nous vous recommandons de savoir par cœur les psaumes, le symbole *Quicumque*, le canon de la messe, et d'apprendre le chant et le comput. Vous devez avoir les prières pour faire l'eau bénite, pour la recommandation de l'âme, pour la sépulture des morts et pour vos autres fonctions: le tout écrit bien correctement. Chacun de vous doit aussi avoir un missel, un lectionnaire, un psautier et un recueil des quarante homélies de saint Grégoire, corrigées sur l'exemplaire dont nous nous servons dans notre cathédrale. Si quelqu'un de vous ne peut pas avoir tout l'Ancien Testament, il faut du moins qu'il en transcrive la Genèse.

Ayez grand soin que les ornements dont vous vous servez à l'autel soient propres. Ayez chacun une ou deux aubes avec deux étoles, deux corporaux, deux manipules, deux ceintures, deux nappes d'autel, et une chasuble de soie pour dire la messe. Nous défendons surtout à qui que ce soit de dire la messe avec l'aube dont il se sert tous les jours pour les usages ordinaires. Ce qui semble marquer que les prêtres portaient communément l'aube, même hors de l'église, et qu'on ne se servait pas encore d'ornements de diverses couleurs pour les différentes fêtes qu'on célébrait, puisque chaque prêtre n'avait qu'une chasuble. Tâchez, continue Riculfe, d'avoir chacun un calice et une patène d'argent; sinon ayez-en de quelque métal qui soit propre. Offrez de l'encens à la messe et à vêpres, si vous pouvez faire cette dépense, et efforcez-vous d'être propres dans vos maisons. Observez les scrutins ordonnés en différents temps de carême pour l'examen des catéchumènes; et, après avoir baptisé ceux qui ont été admis, donnez-leur l'eucharistie. Les prêtres doivent avoir grand soin de visiter les malades, de peur que quelqu'un ne meure sans avoir reçu le viatique. Après avoir confessé et réconcilié le malade, ils lui donneront la communion. Si, avant leur arrivée, il avait perdu la parole, et qu'il y eût des témoins qui assurassent qu'il a demandé la pénitence, il faut lui donner le viatique.

Nous voulons qu'on nous rende compte tous les ans de l'usage qu'on aura fait de la portion des dîmes qui doit être employée aux réparations de la fabrique. Efforcez-vous d'avoir deux ou trois clercs avec vous, pour célébrer la messe avec plus de solennité. Je vous recommande surtout de ne pas manquer à mettre de l'eau dans le calice avec le vin, parce que cela marque l'union du peuple avec Jésus-Christ, son chef. Exercez avec charité l'hospitalité, et exercez-y vos paroissiens. Nous défendons à tous les ecclésiastiques d'aller aux cabarets. Nous défendons à tous les clercs de demeurer avec des femmes, même avec leur mère, leurs tantes ou leurs sœurs; de s'enivrer aux repas qu'ils font aux anniversaires des morts, de chanter à table, de boire en l'honneur des saints et de tenir des biens à ferme. Ils doivent se comporter avec tant de discrétion dans la direction des veuves, qu'ils ne donnent aucun lieu à de mauvais soupçons. Il faut que les prêtres s'occupent tellement au travail de l'agriculture, que le service divin n'en souffre pas. Ils doivent instruire avec soin leurs écoliers, et ne jamais admettre de jeunes filles à leur école. On ne doit rien exiger pour la sépulture des morts; mais on pourra recevoir ce qui sera offert gratuitement. Défenses d'enterrer personne dans les églises. Tous les premiers jours du mois, les prêtres de chaque doyenné s'assembleront, non pour boire et manger, mais pour conférer ensemble sur leur ministère, et régler les prières qu'ils doivent faire pour le roi et pour leurs amis, tant vivants que trépassés (1).

C'est ainsi qu'au milieu des révolutions politiques, les évêques de Germanie et de France, unis à leur chef suprême, le successeur de saint Pierre, rétablissaient ou maintenaient dans leurs églises la paix et l'union, le goût de l'étude et de la piété, et l'autorité des saintes règles. L'excellent pape Etienne V, comme nous l'avons vu, les secondait affectueusement de toute sa puissance. De son côté, il cherchait à établir la paix entre les divers peuples de l'Italie. Deux princes s'y disputaient la couronne: Bérenger, duc de Frioul, et Gui, duc de Spolète, le même que nous avons vu un instant roi de France. L'un et l'autre s'étaient déclarés rois d'Italie en 888. Trois ans après, le 21 février 891, le pape Etienne V couronna empereur le roi Gui ou Guido, qu'il avait adopté pour son fils. Ce saint Pontife mourut la même année. Flodoard a fait le résumé de sa vie dans une centaine de vers. Il y célèbre en particulier son affection et sa confiance pour l'archevêque Foulque, qu'il appelait son frère et son ami.

Etienne V eut pour successeur Formose, évêque de Porto, le même qui avait prêché la foi dans la Bulgarie. Il est loué généralement comme un évêque de grande vertu. Cependant le pape Jean VIII l'avait déposé par contu-

(1) Labbe, t. IX, p. 414.

mace, comme ayant engagé les Bulgares à ne demander d'autre archevêque que lui ; comme ambitionnant de quitter son siége de Porto pour celui de Rome ; enfin comme ayant conspiré contre Charles le Chauve, que Jean VIII venait de couronner empereur. Le pape Marin avait rétabli Formose dans sa dignité. Tout cela peut très-bien se concilier. Formose pouvait avoir beaucoup de vertus, sans les avoir toutes, sans être exempt pour cela de quelque ambition. Sa facilité à passer d'un autre siége épiscopal à celui de Rome, chose inouïe jusqu'alors dans l'Eglise romaine, autorise à le penser, d'autant plus que son élection ne fut pas sans difficulté. Sergius, cardinal-diacre, paraît avoir au moins partagé les suffrages. Tout cela augmenta l'animosité entre les deux partis politiques qui divisaient Rome. Sauf cet article, Formose fut un bon Pape. Comme il était déjà évêque, il ne fut point ordonné et ne reçut point de nouvelle imposition des mains : il fut seulement intronisé sur la fin de l'an 891. Nous avons déjà vu comme il reçut une ambassade de Constantinople, et termina heureusement le schisme de Photius.

Dès qu'il eut été élevé sur le Saint-Siége, il envoya deux légats, Pascal et Jean, dans le royaume d'Arles, où ils tinrent, l'année suivante 892, un concile à Vienne, où l'on fit six canons, pour empêcher l'usurpation des biens ecclésiastiques, la détention des legs pieux et les violences contre les clercs. Vauthier de Sens avait tenu, l'année précédente, un concile à Meun, où se trouvèrent quinze évêques. Nous ne savons rien de ce qui s'y passa, sinon qu'on défendit d'établir un abbé à Saint-Pierre-le-Vif, à moins qu'il n'eût été élu librement par les moines.

Foulque, archevêque de Reims, écrivit au pape Formose pour lui témoigner sa joie de le voir sur la Chaire de saint Pierre : ce qu'il regarde comme une marque de la protection de Dieu sur son Eglise. Le pape Formose le consola par ses lettres, et lui témoigna le désir de le voir et de conférer avec lui. Foulque lui en rendit grâces, et en même temps lui représenta que quelques évêques de Gaule demandaient le pallium sans aucun droit et au mépris de leurs métropolitains : ce qui pourrait altérer la charité et produire une grande confusion. C'est pourquoi il le prie, au nom de toute l'Eglise, de ne pas accorder ces sortes de grâces sans un consentement général et par écrit (1).

Le Pape, dans sa réponse, l'exhortait, lui et les autres évêques de France, à compatir à l'Eglise romaine et à la secourir, parce qu'elle était menacée de sa ruine ; ce qui indique probablement l'animosité des partis que l'élection de Formose avait augmentée à Rome. Il ajoutait que depuis longtemps l'Orient était troublé par des hérésies pernicieuses, et l'église de Constantinople par des schismes ; qu'il s'en était aussi élevé un depuis longtemps entre les évêques d'Afrique, sur lequel leurs députés le pressaient de donner une réponse, aussi bien que ceux de plusieurs autres pays. C'est pourquoi, disait-il, nous avons résolu de tenir un concile général, qui commencera le 1er de mars 893 ; et nous vous avertissons de vous y rendre sans délai, afin que nous puissions nous entretenir à loisir et rendre des réponses plus amples sur toutes ces matières. Nous n'avons aucune de ces lettres du pape Formose ; mais, par le résumé qu'en fait Flodoard, on voit avec intérêt que, vers la fin du neuvième siècle, il y avait encore plusieurs évêques en Afrique, et que, comme toujours, ils recouraient au successeur de Pierre pour terminer leurs différends (2).

Le pape Formose mandait aussi à Foulque, que Guido ou Gui avait été couronné empereur ; c'était Gui, duc de Spolète et parent de Foulque. L'année suivante 892, il couronna également empereur Lambert, fils de Gui. Foulque, de son côté, ayant fait couronner roi de France Charles le Simple, ne manqua pas d'en donner avis au Pape et de lui demander son conseil et son secours. Le Pape écrivit plusieurs lettres sur ce sujet : au roi Eudes, pour l'exhorter à se corriger des excès dont on l'accusait, à ne point attaquer le roi Charles en sa personne ni en ses biens, et à lui accorder une trêve, jusqu'à ce que l'archevêque Foulque pût aller à Rome; aux évêques de Gaule, pour les exhorter à faire les mêmes instances auprès du roi Eudes et à procurer cette trêve ; au roi Charles, répondant à la lettre qu'il avait reçue de sa part, lui donnant les avis convenables et lui envoyant un pain bénit qu'il lui avait demandé. Arnoulfe, roi de Germanie, trouva fort mauvais que l'on eût couronné le roi Charles sans sa permission. L'archevêque de Reims fit son possible pour se justifier auprès de lui, et lui fit écrire, par le Pape, pour lui défendre de troubler le royaume de Charles, et l'exhorter, au contraire, à l'aider comme son parent. Ensuite il se plaignit au Pape, que ni Arnoulfe n'avait voulu secourir Charles, ni Eudes cesser de ravager son royaume ; qu'au contraire, l'un et l'autre avaient usurpé les terres de l'église de Reims ; qu'Eudes avait même assiégé la ville, et que ces guerres étaient un obstacle invincible à son voyage de Rome. Au reste, il priait le Pape, qui regardait comme son fils le jeune empereur Lambert, de l'unir d'amitié, avec le roi Charles, et d'écrire à Eudes et aux seigneurs de France, pour les obliger à la paix et à laisser à Charles au moins une partie du royaume de ses pères : ce qui en effet eut lieu, vraisemblablement par l'intervention du Pape. Dans sa réponse, Formose louait beaucoup l'archevêque de l'affection qu'il témoignait pour l'empereur Lambert, l'exhortant à lui être toujours fidèle, comme son parent, et protestant, de sa part, qu'il ne s'en séparerait jamais.

(1) Flodoard. l. IV, c. 1. *It. vers. Form.* — (2) Flod., l. IV, c. 2.

Touchant quelques autres affaires, dont Foulque lui avait écrit, il déclarait avoir excommunié et anathématisé Richard, Manassès et Rampon, pour avoir arraché les yeux à Teutbold, évêque de Langres, et avoir chassé de son siége et mis en prison Vauthier, archevêque de Sens. Il ordonnait donc à Foulque d'assembler ses suffragants et de confirmer avec eux ce jugement. Le Pape lui faisait aussi des reproches de n'avoir pas voulu sacrer évêque de Châlons le prêtre Bertaire, élu par le clergé et le peuple, du consentement du roi Eudes. Au contraire, ajoutait-il, on dit qu'à la mort de l'évêque vous avez donné cette église, comme un fief, à Hériland, évêque de Térouanne, et qu'ensuite vous prétendez avoir ordonné évêque de Châlons un certain Mancion, prévenu de crimes ; que Bertaire ayant voulu venir à Rome, il a été arrêté par un nommé Conrad votre vassal, tiré de l'église et tenu en exil pendant un mois. C'est pourquoi le Pape ordonnait à Foulque de se rendre à Rome dans un temps marqué, avec Mancion, Conrad et quelques-uns des évêques ses suffragants.

Foulque, de son côté, écrivit au Pape, que l'évêché de Térouanne ayant été ruiné par les Normands, l'évêque Hériland avait eu recours à lui ; qu'il l'avait reçu comme il devait, et l'avait établi visiteur d'une église vacante, c'était celle de Châlons, pour en tirer sa subsistance jusqu'à ce qu'on y ordonnât un évêque. Et parce que les habitants du diocèse de Térouanne étaient des Barbares farouches et qui parlaient une autre langue, il consultait le Pape s'il pouvait transférer Hériland à l'église vacante, et donner au peuple de Térouanne un évêque de la même nation. Il écrivit aussi à un évêque romain, nommé Pierre, pour solliciter auprès du Pape la translation d'Hériland de Térouanne à Châlons, alléguant l'exemple d'Actard de Nantes. Au reste, il est aisé de juger que Bertaire, approuvé par le roi Eudes pour l'évêché de Châlons, ne pouvait être agréable à l'archevêque Foulque, partisan du roi Charles. C'est pourquoi, ne pouvant transférer Hériland, il résolut de mettre Mancion à Châlons, et convoqua ses suffragants pour venir l'ordonner, mais il y trouva de la résistance, et Honorat évêque de Beauvais, non-seulement refusa d'y aller, mais encore blâma l'entreprise de son archevêque. Toutefois, Mancion demeura évêque de Châlons ; et nous avons de lui une lettre à l'archevêque Foulque, touchant un prêtre scandaleux, convaincu, par sa confession, d'avoir épousé une femme, mais que des hommes pieux et fidèles l'avaient empêché d'emmener avec lui. C'est le premier scandale de ce genre qu'on trouve dans l'histoire de l'Église (1).

Le pape Formose, dans une de ses lettres, recommandait à l'archevêque Foulque un prêtre nommé Grimlaïc, qu'il chérissait, pour le promouvoir à l'épiscopat, si l'occasion s'en présentait. On croit que c'est le Grimlaïc auteur de la Règle des solitaires, ou bien le prêtre de même nom, à la prière duquel il l'écrivit. Les solitaires pour qui elle est faite étaient des reclus qui s'enfermaient dans une cellule et faisaient vœu de n'en sortir jamais. Aucun n'y était admis qu'après des épreuves suffisantes et par la permission de l'évêque ou de l'abbé du monastère où il s'enfermait ; car les cellules des reclus devaient toujours être attenantes à quelque monastère. Après la permission du prélat, on les éprouvait un an dans le monastère, dont pendant ce temps ils ne sortaient point ; puis ils faisaient leur vœu de stabilité dans l'église, devant l'évêque ; et après que les reclus étaient entrés dans sa cellule, l'évêque faisait mettre son sceau sur la porte.

La cellule devait être petite et exactement fermée ; le reclus devait avoir dedans tout ce qui lui était nécessaire, même, s'il était prêtre, un oratoire consacré par l'évêque, avec une fenêtre donnant sur l'église, par où il pût donner ses offrandes pour la messe, entendre le chant, chanter lui-même avec la communauté et répondre à ceux qui lui parleraient. Cette fenêtre devait avoir des rideaux dehors et dedans, afin que le reclus ne pût voir ni être vu. Il pouvait avoir, au dedans de sa réclusion, un petit jardin pour prendre l'air et planter des herbes ; au dehors, mais attenant à sa cellule, était celle de ses disciples, avec une fenêtre par où ils le servaient et recevaient ses instructions. On jugeait utile qu'il y eût deux ou trois reclus ensemble, et alors leurs cellules se touchaient, avec des fenêtres de communication. Si des femmes voulaient les consulter ou se confesser, ce devait être dans l'église, en présence de tout le monde.

On recommande aux reclus l'étude de la sainte Écriture et des auteurs ecclésiastiques, pour se conduire eux-mêmes et résister aux tentations, et pour instruire ceux qui venaient les consulter. S'ils étaient deux, ils ne devaient se parler qu'en conférence spirituelle et dire leurs coulpes l'un à l'autre. Celui qui était seul se la disait à lui-même, faisant soigneusement l'examen de sa conscience. L'auteur déplore amèrement la corruption des mœurs de son siècle, l'oubli des maximes de l'Évangile et la tiédeur des solitaires mêmes, dont le premier soin, quand ils embrassaient cette profession, était de s'informer si dans le monastère ils jouiraient d'un grand repos et ne manqueraient de rien pour les besoins de la vie. Il recommande particulièrement l'oraison mentale, et approuve de communier et de célébrer la messe tous les jours, pourvu qu'on y apporte les dispositions requises.

Il ordonne le travail des mains pour remplir les intervalles de la prière et de la lecture. Après avoir apporté l'autorité de saint

(1) Flod. l. IV.

Paul, il ajoute : Si ce saint Apôtre, prêchant l'Évangile, ne laissait pas de gagner sa vie par un pénible travail, de quel front oserons-nous manger notre pain gratuitement, avec des mains oisives, nous qui ne sommes point chargés de la prédication, mais seulement du soin de notre âme? Or, saint Paul n'usait pas toujours du droit de vivre de l'Évangile, afin d'avoir plus de liberté de corriger les pécheurs; car on ne peut reprendre hardiment ceux dont on reçoit. Quand un solitaire aurait d'ailleurs de quoi vivre, il doit travailler de ses mains pour mortifier son corps, purifier son cœur, fixer ses pensées et se plaire dans sa cellule. Le temps du travail doit être depuis tierce jusqu'à none, qui sont six heures entières, ou plus, si la nécessité le demande. Il est permis toutefois au solitaire de prendre ce qui lui est offert volontairement, soit pour ses besoins, soit pour le donner aux pauvres.

Si le reclus était malade, on ouvrait sa porte pour l'assister; mais il ne lui était pas permis de sortir, sous quelque prétexte que ce fût. Ils pouvaient avoir une baignoire dans leur cellule, et, s'ils étaient prêtres, y prendre un bain quand ils le jugeaient à propos; car on jugeait que cette propreté extérieure était convenable pour approcher des saints mystères. Au reste, cette règle est tirée en grande partie de celle de saint Benoît et composée de divers passages des Pères, respirant partout une tendre et solide piété. Il est étonnant que le jésuite Longueval ait oublié une chose si édifiante dans son *Histoire de l'Église gallicane;* car il est certain que le prêtre Grimlaïc écrivit en France et tire ses exemples des vies de saint Arnoulphe de Metz et de saint Philibert de Jumiéges (1).

Adalgaire, évêque d'Autun, étant mort vers ce temps, Gerfroi, diacre et moine de Flavigny, fut accusé par la voix publique de l'avoir empoisonné, et toute l'église gallicane fut frappée de ce scandale. Gerfroi en fut d'autant plus affligé, qu'il avais reçu de grands bienfaits du défunt prélat. Il demanda conseil à l'évêque Galon, son successeur, qui l'exhorta, s'il se sentait coupable, à le confesser sincèrement. Gerfroi protestant toujours de son innocence, Galon n'osa décider seul une affaire aussi importante et la porta au concile de la province, qui se tint à Châlon le 1er jour de mai 894. Aurélien, archevêque de Lyon, et qui dans les actes est qualifié de prélat de toute la Gaule, y présidait. Le moine Gerfroi y était présent, et sa cause y fut soigneusement examinée selon les canons. Mais il ne se trouva aucune preuve contre lui, et, après trois proclamations, il ne se présenta point d'accusateur; c'est pourquoi il fut ordonné que, pour faire cesser le scandale, il se purgerait de ce crime au premier synode diocésain que Galon tiendrait en recevant la sainte communion, pour témoignage de son innocence : ce que Gerfroi fit en présence de tout le monde. Pour mettre à l'avenir sa réputation à couvert, l'évêque Galon lui en donna un acte authentique qu'il souscrivit avec les évêques de Châlon et de Mâcon. Aurélien, archevêque de Lyon, mourut peu de temps après ce concile, et son église l'honore comme saint (2).

L'archevêque Foulque était lié d'amitié avec Alfred le Grand, roi d'Angleterre, et avec Plegmond, archevêque de Cantorbéry. Il leur écrivit des lettres amicales à tous les deux, les exhortant à retrancher les restes de paganisme qui repullulaient à la suite des guerres et qui tendaient à permettre le concubinage des clercs, les unions incestueuses et sacriléges parmi les laïques. Le pape Formose, ayant appris ces nouvelles, délibérait s'il n'excommunierait point les évêques d'Angleterre pour leur négligence, quand l'archevêque Plegmond lui écrivit qu'ils s'étaient enfin réveillés et travaillaient tous avec zèle à renouveler la face de l'Angleterre. Aussitôt le Pape leur écrivit une lettre circulaire à tous, leur reprochant leur négligence passée, les félicitant de leur zèle présent et leur envoyant sa bénédiction au lieu d'une excommunication. Il les exhorta à persévérer dans leur zèle, à remplir sans délai les églises vacantes et à rendre la soumission canonique à l'archevêque Plegmond, primat de l'Angleterre, que de plus il y établit son légat (3).

En Allemagne, au mois de mai 895, le roi Arnoulfe étant à son palais de Tribur, près de Mayence, y fit tenir un concile général des pays de son obéissance, où assistèrent vingt-deux évêques, dont les trois premiers sont Hatton de Mayence, Herman de Cologne et Ratbod de Trèves. Hatton ou Otton, qui présidait à ce concile, avait été abbé de Reichenau, et succéda, l'an 891, à Sunderold, tué près de Clèves en combattant contre les Normands. Rodolfe, évêque de Wurtzbourg, avait succédé à Arne, tué l'an 892 en combattant contre les Slaves, et tenu depuis pour martyr. Rodolfe était très-noble, mais sans conduite ni capacité. Outre les évêques, il y avait en ce concile plusieurs abbés, et le roi était accompagné de tous les grands du royaume.

Après un jeûne de trois jours, accompagné de processions et de prières, le roi se retira dans son palais, où, assis sur son trône et revêtu d'habits magnifiques, il traita avec les seigneurs du bien de l'État et du repos de l'Église. Cependant les évêques s'assemblèrent dans l'église du même lieu, et envoyèrent au roi des députés pour savoir s'il voulait employer sa puissance à protéger l'Église et à en augmenter l'autorité. Le roi envoya des seigneurs leur dire de sa part qu'ils ne songeassent qu'à s'acquitter fidèlement de leur ministère, et qu'ils le trouveraient toujours prêt à combattre ceux qui leur résisteraient. Alors les évêques se levèrent de leurs siéges et s'écrièrent : Exaucez-nous, Seigneur! Longue

(1) *Codex regul.*, pars II. Cellier, t. XIX. — (2) Labbe, t. IX, p. 427. — (3) *Ibid.*, p. 430. Pagi, 874, n. 18.

vie au grand roi Arnoulfe! On sonna les cloches et on chanta le *Te Deum*. Ensuite ils s'inclinèrent devant les députés du roi et les chargèrent de lui témoigner leur reconnaissance. Ils commencèrent à traiter des affaires de l'Eglise; le roi entra dans le concile, et les évêques furent admis au conseil du roi. Ce qui précéda le concile et ce qui le suivit fait soupçonner que la politique y avait part. L'année précédente, le roi Arnoulfe avait tenu un parlement à Worms, où il avait voulu donner le royaume de Lorraine à son fils bâtard Zwentibold; mais les seigneurs n'y voulurent point consentir. Après l'assemblée de Tribur et la même année 895, il en tint une autre à Worms, où il déclara Zwentibold roi de Lorraine, du consentement de tous les seigneurs.

Ce concile de Tribur fit cinquante-huit canons, tendant principalement à réprimer les violences et l'impunité des crimes. Un prêtre se présenta, qui avait été aveuglé pour un crime dont il était innocent, au témoignage de son évêque. Cet évêque avait cité à son synode le laïque qui avait rendu le prêtre aveugle; mais il en avait appelé au concile. Les évêques, touchés de cette violence, envoyèrent des députés au roi Arnoulfe lui demander ce qu'il lui plaisait ordonner de ce laïque et des autres pécheurs incorrigibles et excommuniés qui ne venaient point à pénitence, lui envoyant en même temps l'extrait des canons qui défendent la communication avec les excommuniés. Le roi répondit: Nous ordonnons à tous les comtes de notre royaume de prendre les excommuniés qui ne se soumettent point à la pénitence, et de nous les amener; que s'ils font rébellion quand on les voudra prendre et qu'ils y perdent la vie, les évêques n'imposeront aucune pénitence à ceux qui les auront tués; et, de notre part, nous ne permettrons point qu'on leur fasse payer la composition des lois, et leurs parents prêteront serment de n'en point poursuivre la vengeance.

On règle ensuite la composition que devait payer, suivant les lois barbares, celui qui avait blessé ou maltraité un prêtre; mais, s'il l'avait tué, il devait faire la pénitence qui suit: Pendant cinq ans, abstinence de chair et de vin, et jeûner tous les jours jusqu'au soir, hors les dimanches et les fêtes; ne point porter d'armes et ne marcher qu'à pied; ne point entrer dans l'église, mais prier à la porte. Après ces cinq années, l'évêque le fera entrer dans l'église, mais il demeurera entre les auditeurs, sans communier. Après dix ans, il pourra communier et monter à cheval; mais il continuera d'observer les autres pratiques de pénitence trois fois la semaine.

La pénitence de tout homicide volontaire est réduite à sept ans. D'abord quarante jours exclu de l'église, jeûnant au pain et à l'eau, marchant nu-pieds, sans porter de linge que des caleçons, sans porter d'armes, ni user d'aucune voiture, s'abstenant de sa femme, sans aucun commerce avec les autres Chrétiens. S'il tombe malade, s'il a des ennemis qui ne le laissent pas en repos, on différera sa pénitence. Après ces quarante jours, il sera encore un an exclu de l'église; s'abstiendra de chair, de fromage, de vin et de toute boisson emmiellée. En cas de maladie ou de voyage, il pourra racheter le mardi, le jeudi, et le samedi, par un denier ou la nourriture de trois pauvres. Après cette année, il entrera dans l'église, et pendant deux années continuera la même pénitence, avec pouvoir de racheter toujours les trois jours de la semaine. Chacune des quatre années suivantes, il jeûnera trois carêmes, un avant Pâques, un avant la Saint-Jean, un avant Noël. Pendant ces quatre années, il ne jeûnera que le mercredi et le vendredi, encore pourra-t-il racheter le mercredi. Après ces sept ans, il sera réconcilié et recevra la communion. Celui qui a tué par poison, doit faire la pénitence double.

On voit, par ces canons, qu'à la fin du neuvième siècle, les pénitences solennelles étaient encore en vigueur. De nos jours, et depuis plusieurs siècles, cela n'est plus. La raison en est bien simple. Ces pénitences publiques et solennelles s'imposaient pour des crimes publics et constatés, mais que les lois civiles ne punissaient pas, ou ne punissaient que légèrement. Depuis plusieurs siècles, les choses ont changé. Les lois pénales de l'Eglise ont passé la plupart dans le code pénal des nations chrétiennes, avec un caractère moins indulgent. Les homicides, les violences, les brigandages que l'Eglise travaillait à réprimer par ses pénitences et ses anathèmes au moyen âge, la loi civile d'aujourd'hui les punit et les réprime par la mort, les travaux forcés, la prison. L'échafaud, les bagnes, les galères, les maisons de réclusion ont remplacé les stations pénitentiaires, l'imposition des cendres, les jeûnes, les prières, les exhortations paternelles. L'Eglise avait des pénitents, enfants coupables, qu'elle cherchait à ramener au bien avec la tendresse d'une mère: la loi civile n'a que des forçats qu'elle ne sait que punir. Quand le pécheur a fait sa pénitence, l'Eglise le réconcilie avec Dieu, avec les hommes et avec lui-même; elle l'admet à la table sainte et le rétablit dans tous ses droits de Chrétien. Quand le forçat aurait deux ou trois fois accompli sa peine, jamais la loi civile ne le réconcilie avec la société, jamais elle ne le rétablit dans ses droits de citoyen, toujours elle le traite comme un excommunié, comme un ennemi public qu'il faut surveiller sans cesse. Ses maisons de pénitence, ses bagnes et ses prisons, en punissant les méchants, les rendent plus méchants encore: les pires de tous sont ses pénitents absous, ses forçats libérés. Le monde même commence à s'en apercevoir: pour remédier au mal que produit sa manière de punir le mal, il cherche à imiter l'Eglise; mais il ne réussit qu'à la contrefaire; il parle de système pénitentiaire, de système à cellules, de solitude, de silence: c'est la l'exté-

rieur de la pénitence, c'en est le corps ; ce qui manquera toujours au monde, c'est l'âme de la pénitence véritable, c'est la grâce de la conversion. Dieu n'a confié ce trésor qu'à son Église.

Mais revenons au concile de Tribur. On y condamne les clercs et les moines apostats, les religieuses qui se marient, au mépris de leurs vœux, et plusieurs conjonctions illicites, particulièrement le mariage entre les adultères qui ont conspiré la mort du premier mari. Une esclave ne peut être la concubine, ou femme du second rang, d'un homme libre ; mais s'il l'épouse après qu'elle est affranchie, elle est sa femme légitime. La diversité de nations et de lois n'empêche point le mariage : ainsi un Franc peut épouser une Bavaroise ou une Saxonne, en suppléant à ce qui manque à la forme du contrat civil.

Celui qui méprise le ban de l'évêque, c'est-à-dire sa citation, jeûnera quarante jours au pain et à l'eau. Si le jour que l'évêque, dans sa visite, a marqué pour tenir son audience, se rencontre avec celui que le comte a indiqué pour tenir la sienne, le peuple doit obéir à l'évêque préférablement au comte, qui doit lui-même se trouver à l'audience de l'évêque ; dans le lieu de la résidence de l'évêque, si le comte a indiqué son audience le premier, elle sera préférée. Défense aux comtes de citer à leur audience les pénitents, pour ne pas les détourner de leurs exercices spirituels. Défense de tenir leur audience pendant le carême, ou les autres jours de jeûne, les dimanches et les fêtes. Si un clerc est accusé d'avoir apporté de fausses lettres du Pape, pour troubler la discipline de l'Église, l'évêque pourra le tenir en prison, jusqu'à ce qu'il ait réponse du Pape, comment ce faussaire doit être puni, suivant la loi romaine.

On réitère les défenses de rien exiger pour les sépultures et d'enterrer dans les églises, de consacrer les saints mystères dans des calices ou des patènes de bois, de consacrer le vin sans eau ; mais ordonne de mettre dans le calice deux tiers de vin et un tiers d'eau. Défense d'ordonner un serf, qu'il n'ait acquis une pleine liberté. Si les cohéritiers à qui appartient le patronnage d'une église ne conviennent pas du prêtre qu'ils doivent y nommer, l'évêque en ôtera les reliques, en fermera les portes et y mettra son sceau, afin qu'on n'y fasse aucun office, jusqu'à ce que les patrons s'accordent. Tels sont les canons les plus remarquables du concile de Tribur (1).

On y traita ainsi du différend entre Herman archevêque de Cologne, et Adalgaire de Hambourg et de Brême. Nous avons vu que le pape Étienne V avait chargé Foulque de Reims d'accommoder cette affaire ; le pape Formose chargea ensuite Hatton de Mayence de prendre là-dessus les informations les plus exactes ; Herman et Adalgaire furent mandés tous deux à Rome, pour que l'affaire fût discutée et terminée en leur présence : Herman y comparut par son député, Adalgaire n'y comparut d'aucune manière. Le pape Formose lui en témoigna son étonnement dans une lettre que nous avons encore : il lui fait part de la décision que le Siége apostolique venait de prendre après beaucoup d'hésitation, craignant, d'un côté, de blesser les droits de l'église de Cologne, et d'un autre, de compromettre l'existence de celle de Hambourg, établie pour la conversion des païens du Nord. Voici donc le moyen terme que le Pape avait pris par provision. En attendant que l'église métropolitaine de Hambourg pût se suffire à elle-même, celle de Brême lui resterait unie ; mais à condition que cette dernière demeurerait soumise à la métropole de Cologne, et que l'archevêque de Hambourg, comme administrateur de Brême, se rendrait, soit en personne, soit par son vicaire, à l'invitation de l'archevêque de Cologne pour les affaires graves, non par une sujétion quelconque, mais par une affection fraternelle.

Telle fut la décision conciliante du pape Formose, qui reçut son exécution au concile de Tribur, où nous voyons Adalgaire signer le quatorzième, non comme évêque de Hambourg, mais comme évêque de Brême. La lettre a pour inscription : Formose, serviteur des serviteurs, au très-révérend et très-saint Adalgaire, archevêque de Hambourg (2). Cette lettre du Pape sert à rectifier Adam de Brême, Albert de Stade, Baronius, Fleury et autres, qui, pour ne l'avoir pas connue ou remarquée, ont mal représenté toute cette affaire.

Formose, étant encore évêque de Porto, avait contrarié et blâmé le pape Jean VIII touchant l'élection d'un empereur. Devenu pape, il put se convaincre qu'il est plus facile de blâmer ce que fait un autre que de faire mieux. Car, par le choix qu'il fit lui-même on fut obligé de faire de deux empereurs, il s'attira des désagréments qui ne finirent pas même avec sa vie.

L'empereur Gui ou Widon, couronné par son prédécesseur Étienne V, mourut l'an 894. Son fils Lambert, que Formose avait couronné lui-même empereur, régnait avec sa mère Agiltrude, mais d'une manière peu satisfaisante pour le Pape qui l'avait couronné. D'une autre part, le roi Bérenger occupait une portion de la haute Italie. Tout le pays, Rome même, était divisé entre ces deux partis qui se faisaient la guerre. Le pape Formose, qui en souffrait plus que beaucoup d'autres, appela à son secours, l'an 895, Arnoulfe, roi de Germanie, que déjà précédemment le pape Étienne V avait inutilement appelé. Arnoulfe vint en 896 avec une puissante armée : mais il fut obligé d'assiéger Rome, où le parti contraire aux Allemands l'emportait, malgré le Pape. La ville fut emportée d'assaut. Formose reçut Arnoulfe avec grand honneur et le cou-

(1) Labbe, t. IX, p. 438. — (2) *Acta SS.*, 3 *febr. Vit. S. Ansch.*, *com. præv.*, § 20.

ronna empereur devant la confession de saint Pierre. Arnoulfe, de son côté, pour venger le pape, fit décapiter plusieurs des premiers de Rome, qui étaient venus au-devant de lui à son entrée, il en emmena d'autres prisonniers en Allemagne. Tout cela n'était guère propre à faire aimer aux Italiens la domination des Allemands, et, par contre-coup, le gouvernement de Formose.

Le peuple romain prêta dans cette occasion le serment suivant : « Je jure par tous les mystères de Dieu que, sauf mon honneur et ma loi, ainsi que la fidélité due au seigneur pape Formose, je serai fidèle tous les jours de ma vie à l'empereur Arnoulfe, que jamais je ne m'associerai contre lui avec qui que soit, que je ne donnerai aucune aide à Lambert et à sa mère Agiltrude en ce qui regarde la dignité séculière, et que je ne leur livrerai la ville de Rome par aucun moyen.» On voit par cette formule, ainsi que par les autres que nous avons citées précédemment, que la fidélité que le peuple romain promettait à l'empereur était subordonnée à la fidélité qu'il devait au Pape. Si Formose s'était promis de grands avantages de cette expédition et de ce couronnement d'Arnoulfe, il y fut bien trompé. Le nouvel empereur, après avoir demeuré quelque temps en Italie à poursuivre son compétiteur Lambert et sa mère Agiltrude, fut contraint de s'en retourner en Allemagne, grièvement malade. Le roi Bérenger lui-même quitta son parti et s'entendit avec l'empereur Lambert pour partager l'Italie entre eux deux. C'est au milieu de ces révolutions irritantes que le pape Formose mourut, pendant les fêtes de Pâques de l'année 896, après avoir tenu le Saint-Siége quatre ans et demi (1).

On ordonna à sa place Boniface, sixième du nom, et Romain de naissance, mais il mourut de la goutte au bout de dix ou vingt jours. L'historien Flodoard, qui écrivait dans ce temps-là même, et qui ne tenait à aucun des partis qui aigrissaient si vivement les Italiens et les Romains surtout les uns contre les autres; Flodoard parle de Boniface VI avec éloge, et le place dans le ciel avec les plus saints Papes (2). Il eut pour successeurs Etienne VI, Romain de naissance comme lui, qui tint le Saint-Siége quinze mois.

Saint Foulque de Reims lui écrivit, comme à ses prédécesseurs, pour lui témoigner sa dévotion envers le Siége apostolique et son désir d'aller à Rome, si divers obstacles ne l'en avaient empêché, lui marquant qu'il avait enfin procuré la paix entre les rois Eudes et Charles, mais le Pape témoigna n'être pas content de son excuse touchant le voyage de Rome, parce que d'autres le faisaient. J'ai résolu, ajoutait-il, de tenir un concile au mois de septembre de la prochaine indiction quinzième : c'est la même année 896 ; et si vous manquez de vous y trouver, je ne manquerai pas de porter contre vous une censure canonique.

L'archevêque répondit : Il ne m'a pas été possible d'aller maintenant à Rome en personne ; j'envoie pour vous en dire les raisons, un évêque et des clercs de mon église. Je ne vous en écris pas davantage, à cause de la dureté de votre réprimande, qui ne m'a pas peu surpris ; car jusqu'ici je n'ai reçu que de la douceur de vos prédécesseurs ; mais je ne m'en prends qu'à mes péchés, et je vous prie de ne pas prêter l'oreille à des discours peu charitables. Au reste, j'ai été élevé dès l'enfance dans la discipline canonique, jusqu'à ce que le roi Charles, fils de l'empereur Louis, m'a pris à son service dans son palais, où j'ai demeuré jusqu'au temps du roi Carloman, quand les évêques de la province de Reims m'ont ordonné sur l'élection du clergé et du peuple. D'autres pourront vous dire dans quel état j'ai trouvé cette église, travaillée par les incursions des païens, et quelles peines je me suis données pour lui procurer la paix. Vous pouvez donc juger par la vie que j'ai menée avant l'épiscopat, qu'il a été pour moi un fardeau plutôt qu'un avantage. J'irai toutefois quelque jour me présenter aux pieds de Votre Sainteté, si je puis obtenir la permission du roi Eudes et si les chemins deviennent libres. Maintenant ils sont fermés par Zwentibold, fils du roi Arnoulfe, qui attaque même l'église de Reims, dont il donne les biens à ses vassaux ; et je vous prie de réprimer sa tyrannie par votre autorité apostolique. C'est que Zwentibold faisait la guerre pour se maintenir dans le royaume de Lorraine, et il y fut tué l'an 900 (3).

Nous avons deux rescrits du pape Etienne VI l'un, adressé à Arnuste, archevêque de Narbonne et daté du 20 août, indiction quatorzième qui désigne l'an 896, sous le règne de l'empereur Arnoulfe ; l'autre en faveur du monastère de Vezelai, sous le règne de l'empereur Lambert, indiction quinzième, qui va du 1er septembre 896 au 1er septembre 897. Ce changement d'empereur pour la date donne lieu de croire que le pape Etienne VI reconnut d'abord l'empereur Arnoulfe, mais qu'ensuite il se déclara pour l'empereur Lambert (4).

Mais ce Pape fit quelque chose de bien plus plus extraordinaire. Nous avons vu que l'antipape Constantin, ayant été le premier laïque ordonné évêque de Rome, ses ordinations furent déclarées nulles et réitérées pour ceux qui en étaient dignes. Formose était le premier évêque transféré d'un autre siége à Rome. Son deuxième successeur, Etienne VI, jugea de son pontificat et de ses ordinations comme on avait jugé du pontificat et des ordinations de l'antipape Constantin ; il les déclara nulles dans un concile et ordonna de nouveau ceux qui en étaient jugés dignes. Pour l'exécution de la sentence, il fit même tirer du tombeau

(1) Baronius et Pagi. — (2) *Act. Bened.*, t. IX, p. 548, edit. Venet., *alias* 605. — (3) Flod., l. IV. *Bibl. PP.*, t. XVII. — (4) Pag., 896, n. 9.

le corps de Formose; on l'apporta en plein concile, on le dépouilla des vêtements pontificaux, on lui coupa deux doigts de la main droite, on le déposa dans un sépulcre de pèlerins, et enfin on le jeta dans le Tibre. Voilà ce qu'un auteur contemporain, Auxilius, ordonné par le pape Formose, raconte dans un écrit composé pour la défense de ce Pape et de ses ordinations (1). Luitprand, qui écrivit beaucoup plus tard, se montre si peu au fait de cet événement, qu'au lieu de le rapporter à Etienne VI, il l'attribue à Sergius, que même il fait succéder immédiatement à Formose. Lors donc qu'il ajoute qu'on mit le cadavre de Formose dans le Siége pontifical, qu'on lui donna un avocat pour répondre en son nom, que le pape Etienne lui parla comme s'il eût été vivant, et qu'enfin on lui coupa non-seulement deux doigts, mais encore la tête, il est à croire que ce sont là de ces imaginations si familières à Luitprand, et que si ces circonstances eussent été réelles, Auxilius n'eût pas manqué de les rappeler dans sa défense.

Par l'ouvrage de ce dernier, on voit que le jugement du pape Etienne VI contre Formose, sinon point à la forme, du moins quant au fond, n'était pas destitué de certaines raisons canoniques. Il portait sur deux chefs : la translation de Formose à Rome, la validité de ses ordinations. On opposait à Formose sa déposition réitérée par le pape Jean VIII, son serment à ce Pape de ne jamais revenir à Rome et de n'en point ambitionner le Siége; on lui apposait les conciles de Nicée et de Chalcédoine, les décrétales des papes saint Léon et saint Gélase, qui défendent les translations; on lui opposait surtout le canon, décrété par le concile de Sardique sur la proposition d'Osius, d'après lequel : Celui qui passait d'un siége à un autre, par ambition ou par fraude, ne devait pas même avoir la communion laïque, même à la mort. Auxilius se trouve si embarrassé de ce canon, qu'il s'emporte contre Osius, le traite de novatien, sans penser que ce canon était du grand concile de Sardique, concile d'une si souveraine autorité, surtout en Occident et à Rome (2). Il n'est donc pas étonnant que la première translation que vit l'Église romaine, Église si zélée pour l'observation des canons, particulièrement de ceux de Sardique, n'y causât de grands troubles et une profonde irritation, de même qu'avait fait la première ordination d'un laïque, l'antipape Constantin.

Quant à la validité des ordinations de Formose, on y opposait ce qui s'était fait touchant les ordinations de l'antipape Constantin. Auxilius convient que celles-ci furent déclarées nulles et réitérées par le pape Etienne IV; seulement il prétend que ce Pape avait agi contre les décrets des Pères, et que ce qui a été mal fait ne doit pas servir de règle. Mais il faut observer que le pape Etienne IV jugea les ordinations de Constantin dans un nombreux concile, assemblé, pour cet effet, de l'Italie, de la Gaule et de la Germanie; que tout le concile et tout le clergé romain approuvèrent la sentence. Nous verrons même le pape Jean XII, cinquante ans après Auxilius, avec l'approbation du concile de Rome, citer pour modèle le jugement et la conduite du pape Etienne IV, touchant les ordinations de l'usurpateur Constantin. D'un autre côté, nous avons vu le pape saint Nicolas et son successeur Adrien II déclarer au sujet des ordinations de Photius, ordonné lui-même par un évêque schismatique, que Photius, n'étant que laïque, n'avait pu donner aux autres ce qu'il n'avait pas, et qu'ainsi ses ordinations ne pouvaient être reconnues. On voit par là que la question touchant la validité des ordinations faites par des hérétiques, des schismatiques ou des intrus, n'était pas si éclaircie alors qu'elle peut l'être aujourd'hui, si pourtant elle l'est d'une manière définitive; car tous ces faits méritent une sérieuse attention. Toujours est-il que, pour être juste envers le pape Etienne VI, il ne faut point juger avec les idées d'aujourd'hui, mais avec celles de son époque.

Pour ce qui est en particulier de la validité des ordinations de Formose, comme il avait été reconnu Pape plusieurs années durant par toute l'Église, les sentiments furent loin d'être unanimes, comme pour les ordinations de l'antipape Constantin. Les uns, suivant l'autorité du pape Etienne VI, les déclaraient nulles; les autres, comme Auxilius, les soutenaient valides. Autrement, disait cet auteur, il faudrait conclure que l'Italie presque tout entière, ses évêques ayant été la plupart ordonnés par Formose, a vécu depuis vingt ans sans christianisme, sans sacrements, sans messe ni pour les vivants ni pour les morts; et que toute l'Église, ayant consenti à la cause première de tout cela, s'en est rendue elle-même coupable (3). Ce raisonnement est juste et solide. On n'en peut pas dire autant, lorsque, pour prouver que les ordinations de Formose sont valides, il soutient que les ordinations même forcées le sont.

Auxilius, à ce que l'on présume, était Français de nation. Il fit sur cette grave question trois écrits. Le premier, composé à la prière d'une personne qu'il ne nous fait pas connaître, est un petit traité en forme de dialogue entre l'agresseur et le défenseur. Auxilius y raisonne en pur dialecticien. Tous ses arguments se réduisent à montrer que, bien que l'ordination ou plutôt la promotion de Formose fût illicite, à raison du serment qu'il avait fait de ne jamais remonter sur le Saint-Siége, elle n'a pas laissé d'être valide, à raison de l'utilité de l'Église, qui doit être préférée au serment d'un particulier. La maxime est généralement vraie, mais l'application à Formose pouvait être contestée, puisque sa promotion lui attira, et à lui et à l'Église, des

(1) *Bibl. PP.*, t. XVII. — (2) Auxil., l. I, c. XI. — (3) *Ibid.*, c. XXVIII.

suites aussi fâcheuses. Comme Auxilius était personnellement intéressé à la validité des ordinations de Formose, et qu'il s'était apparemment aperçu que son premier écrit était insuffisant pour l'établir, il en entreprit un autre divisé en quarante chapitres. Dans celui-ci l'auteur discute en théologien, ou plutôt en canoniste, les deux points de la question. D'abord, il tâche de montrer que les translations d'un siége à un autre sont permises; mais il n'apporte en preuve que l'autorité d'une fausse décrétale et des exemples pris de l'usage de l'église grecque. Il aurait pu citer à propos la lettre du pape Etienne V à l'empereur Basile, touchant le pape Marin. C'est dans ce second traité que l'auteur s'objecte la décision du concile de Sardique; et, comme il s'en trouve embarrassé, il prétend, ainsi que nous l'avons dit, que c'est moins un décret du concile, que le sentiment particulier d'Osius, d'où il prend occasion de l'accuser de novatianisme, à cause de la sévérité de ce canon. Auxilius passe ensuite à faire voir que les ordinations faites par un évêque condamné ne laissent pas d'être valables, et qu'il n'est pas plus permis de les réitérer que le baptême. Se flattant enfin d'avoir prouvé ce qu'il avait entrepris d'établir, il conclut que lui et les autres ordonnés par Formose doivent demeurer dans leur grade, en attendant la décision d'un concile général.

Dans ce second traité, il marque ainsi l'inconvénient de révoquer en doute la validité des ordinations de Formose. Il s'ensuivra que, depuis environ vingt ans, la religion chrétienne aura manqué en Italie; que les évêques ordonnés par Formose n'auront rien fait en dédiant des églises, en consacrant des autels, en bénissant le saint chrême; que ni eux ni les prêtres n'auront point sanctifié les fonts pour le baptême, ni célébré validement aucune messe, ni fait d'oblation utile aux vivants ou aux morts; les prières des matines, des vêpres et des autres heures n'auront point été exaucées; les sous-diacres et les diacres auront en vain exercé leurs fonctions; l'Eglise entière sera coupable d'avoir approuvé ces ordinations dans un concile. Si Formose a été mal ordonné, à qui doit-on l'imputer, sinon au peuple romain, qui l'a choisi, au clergé et aux grands, qui, tant qu'il a vécu, ont reçu de lui le corps et le sang de Notre Seigneur, et assisté avec lui aux stations et aux autres solennités? Mais que peut-on reprocher à ceux qui sont venus de loin, suivant la coutume, recevoir l'ordination de saint Pierre, par les mains de son vicaire? Ces raisonnements, outre qu'ils sont justes, nous montrent encore qu'il s'agissait réellement d'ordination proprement dite, et non pas simplement de juridiction.

Le troisième écrit d'Auxilius est adressé à Léon, évêque de Nole, qui, ayant été ordonné par Formose, était violemment pressé de reconnaître son ordination nulle. Il avait consulté sur ce sujet les plus habiles des Français et des habitants de Bénévent, qui lui avaient répondu par écrit qu'il se gardât bien de commettre cette faute. Il fit prier Auxilius, de répondre aux objections qu'on lui faisait; et Auxilius, après lui avoir envoyé son précédent écrit, en composa un second pour le satisfaire. Il mit en tête une question générale : Si l'ordination par force est valable; et répond que oui, par l'exemple du baptême, donné par force à un adulte, qu'il soutient être bon; mais il se trompe en l'un et en l'autre. Egalement, quand on lui objecte les ordinations de l'antipape Constantin déclarées nulles et réitérées par le pape Etienne IV, il n'a d'autre réponse, sinon qu'on avait mal fait (1).

Encore une fois, tout cela prouve qu'il y avait des exemples et des raisons pour et contre. Ajoutez-y l'animosité qui régnait entre les partis politiques, et l'on s'expliquera sans peine ce qu'il y eut de violent de part et d'autre. Le pape Etienne VI en fut lui-même la victime. Il fut pris par ses ennemis, chassé du Siége apostolique, mis dans une obscure prison, chargé de fers, et enfin étranglé.

Son successeur fut Romain, que Flodoard représente comme un saint Pape, mais qui mourut avant les quatre mois accomplis. On élut à sa place Théodore, né à Rome et fils d'un nommé Photius. Il était sobre, chaste, libéral envers les pauvres, chéri du clergé et ami de la paix; mais il ne vécut que vingt jours depuis son ordination. Dans ce peu de temps, il ne laissa pas de travailler autant qu'il put à la réunion de l'Eglise; il rappela les évêques chassés de leurs siéges, et rétablit les clercs ordonnés par Formose et déposés par Etienne, leur rendant leurs ornements sacrés et l'exercice de leurs fonctions. Il fit reporter solennellement dans la sépulture des Papes le corps de Formose, qui avait été trouvé par des pêcheurs; et lorsqu'on le transporta, plusieurs personnes pieuses assuraient que les images des saints l'avaient salué en passant. C'est du moins ce que dit Luitprand; mais son autorité est peu considérable en cette affaire, où il commet les plus grossières bévues; car, par exemple, ce que le pape Etienne VI fit au cadavre du pape Formose, il l'attribue au pape Sergius III, qui n'occupa le Saint-Siége que dix ans plus tard.

Après la mort du pape Théodore, les Romains furent partagés : les unes élurent le prêtre Sergius; les autres Jean, natif de Tibur, fils de Rampsalde, dont le parti prévalut. Sergius, chassé de Rome, se retira en Toscane, sous la protection du marquis ou du duc Adalbert; puis en France, et demeura sept ans en exil. Jean IX, devenu ainsi Pape en 898, occupa le Saint-Siége deux ans, pendant lesquels il célébra trois conciles; mais nous n'avons les canons que de deux, l'un tenu à Rome, l'autre à Ravenne.

(1) Auxil. apud Mabill., *Vet. Annal. inf.*

Comme le pape Jean était du parti de Formose, il s'empressa de tenir un concile à Rome même, pour rétablir sa mémoire et révoquer tout ce qui avait été fait contre lui. On y publia un décret en douze articles qui apprennent ce que l'on y fit et qui portent : Nous rejetons absolument le concile tenu sous le pape Étienne VI, de pieuse mémoire, notre prédécesseur, où le vénérable corps du révérend pape Formose fut tiré de son sépulcre, profané et traîné par terre à un prétendu jugement où il fut condamné : ce qu'on n'a jamais ouï dire avoir été fait sous aucun de nos prédécesseurs ; et nous défendons, par l'autorité du Saint-Esprit, de ne jamais rien faire de semblable. Car on n'appelle personne en jugement que pour se défendre, ou pour être convaincu : ce qui ne peut convenir à un cadavre. Les évêques, les prêtres et le reste du clergé qui assistèrent à ce concile, nous ayant demandé pardon et protesté que la seule crainte les avait forcés à s'y trouver, nous leur avons pardonné à la prière du concile, défendant à l'avenir à qui que ce soit d'empêcher la liberté des conciles, et de faire aucune violence aux évêques, de leur ôter leurs biens ou de les mettre en prison sans connaissance de cause.

Comme Formose a été transféré de l'église de Porto au Saint-Siége apostolique, par nécessité et pour son mérite, nous défendons à qui que ce soit de le prendre pour exemple, vu principalement que les canons le défendent, jusqu'à refuser aux contrevenants la communion laïque, même à la mort. Nous défendons aussi que celui qui a été déposé par un concile, et n'a point été canoniquement rétabli, soit promu à un degré plus élevé, comme la faction du peuple a osé faire à l'égard de Boniface, déposé premièrement du sous-diaconat, et ensuite de la prêtrise. Si quelqu'un ose l'entreprendre, outre l'anathème du Saint-Siége, il encourra l'indignation de l'empereur. Ce Boniface est le Pape qui succéda immédiatement à Formose, et que Flodoard nous représente comme un saint. Vu l'animosité des partis à Rome, on peut croire que la déposition antérieure de Boniface en était l'effet et n'ôtait rien à son mérite. Le concile, ou plutôt Jean IX, continue : Nous rétablissons dans leur rang les évêques, les prêtres et les autres clercs de l'Eglise romaine, ordonnés canoniquement par Formose et chassés par la témérité de quelques personnes. Suivant le concile d'Afrique, nous condamnons les réordinations, les rebaptisations, défendant d'ôter les évêques régulièrement ordonnés pour en mettre d'autres à leur place et introduire des schismes dans l'Eglise.

Comme le pape Formose avait couronné deux empereurs, Lambert, actuellement maître en Italie, et Arnoulfe, alors mourant en Allemagne, le pape Jean IX ajoute : Nous confirmons l'onction du saint chrême donnée à notre fils spirituel l'empereur Lambert ; mais nous rejetons absolument l'onction barbare que d'Arnoulfe, extorquée par artifice. Quant aux autres onctions du saint chrême et tout ce qu'il a fait pour l'Eglise, nous le déclarons à jamais irrévocable. De plus, pour ce qui est des actes du concile dont nous avons parlé, nous ordonnons de les jeter au feu, comme on a brûlé ceux du concile de Rimini, du second d'Ephèse, de ce que les hérétiques ont fait contre le pape Léon, et de ce qui s'est fait à Constantinople contre le pape Nicolas, et brûlé à Rome sous Adrien. Si quelqu'un tient pour ecclésiastiques Sergius, Benoît et Marin, ci-devant prêtres de l'Eglise romaine, ou Léon, Pascal et Jean, ci-devant diacres, condamnés canoniquement et chassés du sein de l'Eglise, ou s'il prétend les rétablir dans leur rang sans notre consentement, il sera anathème comme violateur des canons. Nous déclarons aussi séparés de l'Eglise ceux qui ont violé la sépulture sacrée du pape Formose, pour en tirer le trésor, et qui ont osé traîner son corps dans le Tibre, s'ils ne viennent à pénitence.

La sainte Eglise romaine souffre de grandes violences à la mort du Pape, ce qui vient de ce qu'on le consacre à l'insu de l'empereur, sans attendre, suivant les canons et la coutume, la présence de ses commissaires, qui empêcheraient le désordre. C'est pourquoi nous voulons que désormais le Pape soit élu dans l'assemblée des évêques et de tout le clergé, sur la demande du sénat et du peuple, et ensuite consacré solennellement en présence des commissaires de l'empereur, et que personne ne soit assez hardi pour exiger de lui des serments nouvellement inventés ; le tout afin que l'Eglise ne soit point scandalisée, ni la dignité de l'empereur diminuée. Suivant Pagi, ce règlement avait été porté par le pape Etienne VI ; mais l'empereur Lambert voulait qu'il fût confirmé, ainsi que son propre couronnement, par le Pape Jean IX et son concile (1). Le Pape Jean continue : Il s'est aussi introduit une détestable coutume : qu'à la mort du Pape on pille le palais patriarcal, et le pillage s'étend par toute la ville de Rome et ses faubourgs. On traite de même toutes les maisons épiscopales à la mort de l'évêque ; c'est pourquoi nous le défendons à l'avenir, sous peine, non-seulement des censures ecclésiastiques, mais encore de l'indignation de l'empereur. Nous condamnons encore la pernicieuse coutume par laquelle les juges séculiers ou leurs officiers vendent des commissions pour la recherche des crimes ; et s'ils trouvent, par exemple, une femme adultère dans une propriété appartenant à l'église ou à un clerc, ils la prennent avec scandale et la maltraitent, jusqu'à ce qu'elle soit rachetée par son maître ou par ses parents ; après quoi elle ne craint plus de se prostituer, prétendant que l'évêque ne peut plus en prendre

(1) Pagi, 898, n. 6.

connaissance. Nous voulons donc que les évêques aient la liberté, dans leurs diocèses, de rechercher et de punir selon les canons les adultères et les autres crimes, et qu'au besoin ils puissent tenir des audiences publiques pour réprimer les rebelles (1).

Après ce concile de Rome, on en tint un à Ravenne, en présence de l'empereur Lambert, auquel assistèrent soixante-quatorze évêques, et où les dix articles suivants furent lus et approuvés : Si quelqu'un méprise les canons et les capitulaires des empereurs Charlemagne, Louis, Lothaire et son fils Louis, touchant les décimes, tant celui qui les donne, que celui qui les reçoit, sera excommunié. L'empereur ajouta : Si quelque Romain, clerc ou laïque, de quelque rang qu'il soit, veut venir à nous ou implorer notre protection, personne ne s'y opposera ou ne l'offensera en sa personne ou en ses biens, ni dans le voyage, ni dans le séjour, sous peine de notre indignation. Nous promettons de conserver inviolablement le privilége de la sainte Eglise romaine.

Le Pape, de son côté, dit à l'empereur : Que le concile tenu de votre temps dans l'église de Saint-Pierre, principalement pour la cause du Pape Formose, soit appuyé de votre consentement et de celui des évêques et des seigneurs. Que vous fassiez informer exactement de tant de crimes qui nous ont obligé de venir à vous ; des pillages, des incendies et des autres violences dans nos terres, qui nous ont affligé jusqu'à souhaiter la mort plutôt que d'en être témoin, et que vous ne laissiez pas ces crimes impunis. Que vous confirmiez le traité fait par Guy, votre père, d'heureuse mémoire, et par vous-même, et que vous révoquiez toutes les donations de patrimoines et d'autres biens, faites au contraire. Que vous défendiez les assemblées illicites des Romains, des Lombards et des Francs dans les terres de Saint-Pierre, comme contraires à notre autorité et à la vôtre. Ce qui nous afflige le plus, c'est qu'à notre avénement au pontificat, voyant l'église du Sauveur détruite, nous avons envoyé couper du bois pour la rétablir en quelque sorte ; mais nos gens en ont été empêchés par des méchants. Voyez combien il est indécent que l'Eglise romaine soit ainsi traitée. Vous devez aussi savoir qu'elle est réduite à une telle pauvreté, qu'elle n'a plus ni de quoi faire les aumônes ordinaires pour la prospérité de votre règne, ni de quoi payer les gages de ses clercs et de ses serviteurs.

Après la lecture de ces articles, le Pape s'adressa aux évêques, les exhorta à faire leur devoir pour la conduite de leur troupeau, et ajouta : Quand vous serez arrivés chez vous, ordonnez un jeûne et faites une procession pour demander à Dieu l'extinction des schismes et des discordes, et la conservation de l'empereur Lambert pour la protection de l'Eglise (2). La ruine de l'église de Latran, dont il est parlé dans ce concile, était arrivée sous Etienne VI ; et elle tomba tout entière, depuis l'autel jusqu'à la porte.

Le Pape Jean IX pouvait espérer d'être soutenu par l'empereur Lambert, lorsque ce prince, au retour du concile de Ravenne, périt à la chasse, d'une chute de cheval, dans la forêt de Marengo, ou bien y fut assassiné par le fils d'un comte qu'il avait fait mourir. Au commencement de la même année 898, était mort, en France, le roi Eudes, laissant un frère, Robert, duc de France, père de Hugues le Grand et aïeul de Hugues Capet. A son lit de mort, au lieu de transmettre sa couronne à son frère, qui était capable de la porter, il pria les seigneurs de reconnaître pour roi Charles le Simple : ce qui fut fait ; et dès lors Charles régna seul (3).

L'année suivante 899, le 29e de novembre, mourut, en Allemagne, l'empereur Arnoulfe, après avoir langui plus d'un an d'une paralysie dans laquelle il était tombé à son retour d'Italie. Il avait une dévotion particulière à saint Emméran de Ratisbonne, et donna, entre autres présents, à son église, un tabernacle dont le dessus et les colonnes étaient d'or, et le faîte orné de pierreries. Son tombeau se voit encore dans cette église.

Au commencement de l'année suivante 900, les seigneurs de son royaume s'assemblèrent à Forchheim, et reconnurent pour roi Louis, son fils légitime, âgé seulement de sept ans. Les évêques du royaume en donnèrent avis au pape, par une lettre écrite au nom de Hatton, archevêque de Mayence, et de tous ses suffragants. Elle est conçue en ces termes :

La sublimité de votre Sainteté saura donc que nulle unanimité de frères soumise à la puissance de la sainte église romaine, ne se montre plus fidèle, plus dévouée et plus soumise que nous, soumis à votre domination et au chef de toutes les églises, de toute la puissance de notre âme, nous réjouissant beaucoup dans le Seigneur et dans le don de sa grâce, de ce que, par votre sainteté et votre prudence, le Siége de la même Eglise se dilate magnifiquement et très-amplement dans la divine religion ; nous faisons pour cela des prières continuelles, suppliant la Clémence divine qu'elle vous accorde de vous élever chaque jour à quelque chose de plus sublime, d'entreprendre et d'accomplir chaque jour quelque chose de meilleur. Au reste, nous faisons savoir à votre clémence que notre seigneur, l'empereur Arnoulfe, est sorti de l'exil de cette vie. Mais comme en ce monde nous flottons dans l'incertitude, et que nous ignorons quelle demeure reçoivent après cette vie les âmes de quelques-uns, prosternés à vos pieds, nous vous supplions de vouloir bien par la puissance de votre autorité, délier son âme des liens du péché ; car tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.

(1) Labbe, t. IX, p. 502. — (2) *Ibid.*, p. 507. — (3) Sigebert, an 898.

Ayant donc ainsi perdu un maître, un chef, un pilote pareil, le vaisseau de l'Église a vacillé dans nos quartiers. Car elle est demeurée un peu de temps incertaine quel roi elle élirait; et parce qu'il y avait beaucoup à craindre que l'ensemble du royaume ne se divisât en fractions, il est arrivé, comme nous le croyons, par l'inspiration divine, que le fils de notre seigneur, quoique très-jeune, a été proclamé roi par le commun conseil des princes et le consentement de tout le peuple. Et parce que les rois des Francs étaient toujours pris dans la même race, nous avons mieux aimé suivre l'ancien usage que d'innover. Mais pourquoi cela s'est fait sans vos ordres et sans votre permission, nous sommes certains que votre Prudence ne l'ignore pas. Il n'y en a pas d'autre cause, sinon que les païens qui sont entre vous et nous, nous coupent le chemin pour aller à notre sainte mère la Chaire de Rome : au point que notre petitesse n'eût même pu envoyer des députés à votre Dignité. Maintenant qu'il se trouve une occasion de présenter nos lettres à vos regards, nous supplions votre Seigneurie de vouloir bien confirmer, par sa bénédiction, ce que nous avons fait en commun.

Cette lettre est remarquable sous plus d'un rapport. Il est de mode parmi les historiens modernes de donner, à la fin du neuvième siècle et à tout le dixième, la qualification d'âge de fer, siècle de barbarie. Il nous semble qu'une époque où les évêques et les principaux seigneurs d'un pays comme l'Allemagne ont envers, avec cette cordialité filiale au chef de l'Église universelle, sur l'élection qu'ils viennent de faire d'un jeune roi, qu'ils le prient de confirmer; il nous semble qu'une pareille époque n'est pas une époque désespérée, et que, si à l'extérieur les mœurs y ont de la rudesse, au fond des cœurs il y a le germe de grandes vertus.

Les évêques ajoutent : Nous faisons aussi connaître à votre Piété que nos frères, les évêques de Bavière, se sont plaints à nous que les Moraves, peuples révoltés contre les Francs, se vantent d'avoir reçu de vous un métropolitain, quoiqu'ils aient toujours été unis à la province de Bavière. Ils s'affligent aussi de ce qu'on les accuse auprès de votre altesse d'avoir fait alliance avec les païens et d'être d'intelligence avec eux. Ils nous ont demandé conseil; mais nous n'avons voulu leur en donner qu'après vous avoir consulté par nos lettres : ce qu'ils nous ont prié de faire, en attendant qu'ils le fassent eux-mêmes. Nos frères de Bavière sont de bons pasteurs, qui veillent soigneusement sur le troupeau qui leur est confié, pour que le loup ravisseur n'enlève quelque brebis. Celui qui les trouble malicieusement, s'il échappe à la peine présente, n'échappera point à celle qui est à venir. Nous vous écrivons toutes ces choses, à vous qui êtes le chef de toute la sainte Église répandue dans l'univers, à vous le consolateur de vos membres affligés, afin que vous consoliez nos très-saints frères et que vous réprimiez l'insolence des Moraves, qui pourrait causer une grande effusion de sang. Pour nous, quand il échappe quelque chose à notre mère, la sainte Église romaine, notre devoir est de vous en avertir, afin que vous rameniez votre puissance à la ligne de la rectitude. Si donc votre admonition ne corrige les Moraves, il faudra bien, qu'ils le veuillent ou non, qu'ils se soumettent aux princes des Francs; et il pourra bien arriver alors un grand carnage de part et d'autre (1).

Les évêques de Bavière écrivirent aussi au pape Jean en ces termes : Au souverain Pontife et pape universel, non d'une seule ville, mais de l'univers entier, le seigneur Jean, gouverneur magnifique du siége de Rome, ses très-humbles fils de votre Paternité, Théotmar, archevêque de Juvave ou Saltzbourg, Valdo de Frisingue, Archembauld d'Aichstat, Zacharie de Sabione, évêché transféré depuis à Brixen, Tutto de Ratisbonne et Richard de Passau; ainsi que tout le clergé et le peuple chrétien de la Bavière : heureux progrès dans notre Sauveur, accroissement de la paix catholique, et le royaume éternel! Par les décrets de vos prédécesseurs et les instituts des Pères catholiques, nous sommes pleinement instruits à en appeler au Pontife romain dans tous les obstacles qui s'opposent à notre ministère, afin que ce qui regarde l'unité de la concorde et le maintien de la discipline, ne soit violé par aucune dissension, mais défini par lui avec une souveraine provision : car nous ne pouvons croire, quoique tous les jours nous l'entendions dire malgré nous, que, de la sainte et apostolique Chaire, qui est pour nous la mère de la dignité sacerdotale et la source de la religion chrétienne, il émane rien contre les règles, mais la doctrine et l'autorité de la raison chrétienne. Or, trois évêques, qui se sont dit envoyés de votre part, savoir : Jean, archevêque, Benoît et Daniel, évêques, sont venus dans le pays des Slaves, qu'on nomme Moraves, qui nous ont toujours été soumis, tant au spirituel qu'au temporel, parce que c'est de nous qu'ils ont reçu le christianisme. C'est pourquoi l'évêque de Passau, dans le diocèse duquel ils sont, y est toujours entré, quand il a voulu, depuis le commencement de leur conversion; il y a tenu son synode et exercé son autorité sans résistance. Nos comtes mêmes y ont tenu leurs audiences, exercé leur juridiction et levé les impôts sans opposition; jusqu'à ce que les Moraves ont commencé à s'éloigner du christianisme et de toute justice, et à nous faire la guerre, ôtant la liberté des chemins à l'évêque et aux prédicateurs, et sont demeurés indépendants.

Maintenant ils se vantent, ce qui nous paraît incroyable, d'avoir obtenu à prix d'ar-

(1) Labbe, t. IX, p. 476.

gent, ce que jamais nous n'avons entendu que le Siége apostolique ait fait, de mettre la division dans un évêché, en leur envoyant ces évêques, afin de diviser en cinq l'évêché de Passau ; car, étant entrés en votre nom, à ce qu'ils ont dit, ils y ont ordonné un archevêque et trois évêques, ses suffragants, à l'insu du véritable archevêque, et sans le consentement de l'évêque diocésain, quoique les canons défendent d'ériger de nouveaux évêchés, sinon du consentement de l'évêque, et de l'autorité du concile de la province. Votre prédécesseur, du temps du duc Zwentibold, consacra évêque Vichin, et ne l'envoya pas dans l'évêché de Passau, mais à un peuple nouveau, que ce duc avait soumis par les armes et fait devenir chrétien. Or les Slaves, ayant l'accès entièrement libre auprès de vos légats, nous ont chargés de calomnies, parce que nous n'avions personne pour y répondre. Ils ont dit que nous étions en différend avec les Francs et les Allemands ; au lieu que nous sommes amis. Ils ont dit que nous étions en guerre avec eux-mêmes, de quoi nous demeurons d'accord ; mais c'est par leur insolence et non par notre faute. Depuis qu'ils ont négligé les devoirs du christianisme, ils ont refusé le tribut à nos rois et pris les armes contre eux ; mais, bon gré, mal gré, ils leur seront toujours soumis. C'est pourquoi vous devez bien prendre garde de ne pas appuyer le mauvais parti. Notre jeune roi ne cède en rien à ses prédécesseurs, et prétend être, comme eux, le protecteur de l'Eglise romaine.

Quant aux reproches que nous font les Slaves d'avoir traité avec les Hongrois au préjudice de la religion, d'avoir juré la paix avec eux par un chien et un loup, et d'autres cérémonies abominables, et de leur avoir donné de l'argent pour passer en Italie, si nous étions en votre présence, nous nous en justifierions devant Dieu, qui sait tout, et devant vous qui tenez sa place. Il est vrai que, comme les Hongrois menaçaient continuellement des Chrétiens, nos sujets éloignés de nous, et leur faisaient une rude persécution, nous leur avons donné, non pas de l'argent, mais seulement du linge, pour les adoucir et nous délivrer de leur vexation. Ce sont les Slaves eux-mêmes qui ont fait longtemps ce qu'ils nous reprochent. Ils ont pris auprès d'eux une grande multitude de Hongrois ; ont fait raser la tête, comme eux, à plusieurs des leurs, pour envoyer contre nous les uns et les autres. Ils ont emmené captifs plusieurs de nos Chrétiens, tué les autres, fait périr les autres de faim et de soif dans les prisons, réduit en servitude des hommes et des femmes nobles, ruiné des bâtiments et brûlé des églises, en sorte qu'on n'en voit pas une seule dans toute notre Pannonie, qui est une si grande province. Les évêques que vous avez envoyés, s'ils veulent reconnaître la vérité, peuvent vous dire pendant combien de journées ils ont vu le pays désert. Quand nous avons su que les Hongrois étaient en Italie, Dieu nous est témoin combien nous avons désiré faire la paix avec les Slaves, promettant de leur pardonner tout le passé et de leur rendre ce que nous avions à eux, pourvu qu'ils nous donnassent le temps d'aller défendre les biens de saint Pierre et le peuple chrétien ; mais nous n'avons pu l'obtenir. C'est pourquoi nous vous prions de ne point ajouter foi aux soupçons que l'on voudrait vous donner contre nous, jusqu'à ce qu'un légat envoyé de votre part ou de la nôtre vous en rendre compte. Moi Théotmar, archevêque indigne, et diligent administrateur des patrimoines de saint Pierre, je n'ai pu vous porter ni vous envoyer l'argent qui vous est dû, à cause de la fureur des païens ; mais puisque, par la grâce de Dieu, l'Italie en est délivrée, je vous l'enverrai le plus tôt que je pourrai (1).

Sur cette lettre des évêques de Bavière, on pourrait faire plus d'une observation. Ils y disent que les Moraves avaient été convertis par eux au christianisme ; la vérité est, nous l'avons vu, qu'ils le furent par saint Cyrille et saint Méthodius, envoyés par le Siége apostolique, et dont le second fut établi archevêque de cette nation. Pour conserver la pureté de la foi parmi les Moraves et achever leur civilisation, il était plus naturel de leur donner un archevêque et des évêques propres, que de les laisser dépendre d'un évêque de Bavière, pour des considérations politiques. Car, à vrai dire, les évêques de Bavière n'en allèguent point d'autres. Enfin l'on voit dans tout ceci que Rome était dès lors le centre et l'arbitre suprême, non-seulement de toutes les affaires religieuses, mais encore des affaires politiques entre les nations chrétiennes.

Les Hongrois, ainsi appelés parce qu'ils descendaient des Huns, mais qui se nommaient eux-mêmes Magyars, étaient de nouveaux Barbares venus du fond de la Scythie, qui avaient commencé à paraître dans l'empire des Francs vers l'an 889. Ils entrèrent d'abord dans la Pannonie et le pays des Avares, firent des courses fréquentes en Carinthie, en Moravie et en Bulgarie. Quand ils arrivèrent dans le premier de ces pays, ils étaient au nombre de deux cent seize mille hommes, divisés en cent huit tribus, chacune de deux mille hommes, sans compter les femmes et les enfants. Au rapport des historiens, nulle nation ne fut jamais plus féroce. Sans foi, sans religion, parfaitement semblables aux Huns, leurs ancêtres, ils n'avaient d'autres demeures que leurs chariots ; errant sans cesse et ne vivant que de leur chasse et de leur pêche, ou de miel, de chair crue et du lait de leurs troupeaux. Ils n'étaient vêtus que de peaux de bêtes, à demi nus, quoique sous un climat rigoureux. Robustes, infatigables, inhumains, ils égorgeaient les prisonniers, buvaient leur

(1) Labbe, t. IX, p. 498.

sang et leur mangeaient le cœur, qu'ils regardaient comme un remède à plusieurs maladies. La tête toujours rasée, pour ne point donner prise à leurs ennemis, ils passaient leur vie à cheval. Ils étaient fiers, séditieux, remuants, impétueux, mais sombres et taciturnes, plus prompts à frapper qu'à parler. Les femmes, aussi féroces que leurs maris, tailladaient elles-mêmes le visage de leurs enfants dès qu'ils naissaient, avant de les allaiter, pour les accoutumer à supporter les blessures. On ne leur apprenait qu'à manier les chevaux et à tirer de l'arc ; ils y devenaient fort adroits et se servaient rarement de l'épée. Ce fut le roi Arnoulfe qui, le premier, fit venir à son secours ces barbares païens, pour soumettre Zwentibold, duc de Moravie : ainsi la plainte des Moraves n'était pas sans fondement (1).

Les Hongrois passèrent bientôt en Bavière, et de là en Italie, où ils arrivèrent au mois d'août 899. Le vingt-quatrième de septembre, le roi Bérenger leur livra bataille près de la Brenta, rivière qui passe auprès de Padoue. Il y eut plusieurs milliers de Chrétiens tués et noyés, entre lesquels étaient plusieurs comtes et plusieurs évêques. Luitard, évêque de Verceil, qui avait été favori de l'empereur Charles le Gros, s'enfuyant avec son trésor, tomba entre les mains des Hongrois, qui le tuèrent et pillèrent ses richesses immenses. Etant revenus à Nonantule, dans le Modenais, ils tuèrent une partie des moines, brûlèrent le monastère, avec un grand nombre de livres qui y étaient, et pillèrent tout. L'abbé, nommé Léopard, s'enfuit avec le reste des moines, et ils demeurèrent quelque temps cachés ; mais ensuite ils se rassemblèrent et rebâtirent le monastère et l'église. Pendant un siècle, les Hongrois seront ainsi, dans la main de Dieu, une verge pour châtier l'Europe ; après quoi il leur donnera un cœur humain et docile, avec un saint roi qui sera leur apôtre ; et cette verge de sa justice deviendra un nouvel arbre dans le paradis terrestre de son Eglise (2).

Dans le neuvième et dixième siècle, une pépinière de doctes et saints personnages fut le monastère de Saint-Gall en Suisse. On y distinguait surtout trois amis inséparables, Ratpert, Notker le Bègue et Tutilon. Ils étaient tous les trois d'une naissance distinguée. Ratpert s'étant rendu moine à Saint-Gall dès sa première jeunesse, il y eut pour maître Ison et Marcel, tous deux célèbres à cette époque. Il apprit sous eux les lettres divines et humaines, en la compagnie de Notker et de Tutilon. Il se forma une si étroite amitié entre ces trois condisciples, que, bien que chacun eût un génie fort différent des autres, ils n'avaient néanmoins qu'un cœur et qu'une âme. Comme l'ardeur pour l'étude était le nœud principal de cette union, on leur permettait de s'assembler dans l'intervalle qu'on mettait alors entre matines et laudes, pour s'entretenir sur les difficultés que présentent les livres de l'Ecriture. Ratpert était à peine sorti de l'adolescence, lorsqu'il fut chargé des écoles de la maison ; il eut soin de l'école intérieure, qui était fort nombreuse. Il s'y distingua par une grande clarté dans ses leçons et une bonté singulière envers les élèves ; mais il n'en avait pas moins de fermeté pour le maintien du bon ordre, qu'il faisait observer à la lettre. Il était si attaché à ses fonctions de professeur, qu'il sortait très-rarement du cloître ; et que, malgré ses infirmités, qui le rendaient quelquefois tout languissant, il n'interrompit jamais ses leçons. On a de lui, entre autres, une Histoire de l'abbaye de Saint-Gall. Il mourut vers l'an 890, plusieurs années avant Notker et Tutilon, ses deux amis inséparables. Quarante de ses élèves, qui étaient prêtres et chanoines, se trouvèrent à sa mort, et lui promirent chacun trente messes pour le repos de son âme. Assuré de ces suffrages, Ratpert mourut avec joie et en odeur de piété.

Tutilon, issu d'une famille noble et puissante, était bien fait de corps, avait la voix belle, beaucoup de dextérité, une éloquence naturelle, le talent de répondre sur-le-champ et à propos sur toute sorte de sujets. Il était bon, officieux, et aussi agréable dans son sérieux que dans son enjouement. Dès sa jeunesse, il fut élevé au monastère de Saint-Gall, où il se consacra au service de Dieu sous la règle de saint Benoît. Il étudia sous les mêmes maîtres que son ami Ratpert, et devint poëte, orateur, musicien, et aussi bon peintre et sculpteur qu'on pouvait l'être en son siècle. Il prit aussi quelque connaissance des arts mécaniques ; mais la musique ayant pour lui un attrait particulier, il la cultiva avec un nouveau soin. Il réussissait si parfaitement à toucher toute sorte d'instruments, que son abbé le chargea d'y instruire les enfants nobles qu'on élevait à Saint-Gall. Tant de belles qualités acquises, réunies aux dons qu'il avait reçus de la nature, faisaient dire à l'empereur Charles le Gros, suivant la manière de penser du monde : C'est bien dommage qu'on ait enseveli un si bel homme dans l'obscurité d'un cloître.

Bien loin que tout ce brillant nuisît à la vertu de Tutilon, il ne fit que lui donner un nouvel éclat. Il était des plus assidus au chœur, et si zélé pour l'observation de la règle et de la bienséance, qu'il ne pouvait rien voir qui le blessât, sans qu'il se mît en devoir d'y remédier et de le reprendre hautement. Il avait la chasteté tellement à cœur, qu'on le reconnaissait en cela pour un vrai disciple de Marcel, qui fermait les yeux à la vue de la moindre femme. Quoiqu'il fût obligé de sortir souvent du monastère, il n'en avait pas moins d'attrait pour la componction accompagnée de larmes, lorsqu'il était dans le secret de sa retraite. Son habileté dans la peinture et la sculpture

(1) *Hist. du Bas-Emp.* l. LXXII, c. XII. — (2) Baronius, Pagi.

le faisait quelquefois appeler au loin. Il travailla notamment à Metz, où il fit un tableau fameux de la sainte Vierge, qui est rappelé dans son épitaphe; mais lorsque ses ouvrages lui attiraient des louanges excessives, il avait soin de se dérober et de sortir au lieu où cela arrivait, pour éviter les mouvements de la vaine gloire. Il avait coutume d'accompagner de quelque inscription en vers ses sculptures et ses tableaux. Il mourut en odeur de sainteté, le 28me de mars, vers l'an 898, et fut enterré à Saint-Gall, dans la chapelle de Sainte-Catherine, qui, dans la suite des temps, a pris, avec le cimetière qui lui est contigu, le nom de Saint-Tutilon (1).

Notker, surnommé le Bègue, parce qu'il l'était effectivement, se trouve distingué par cette qualité de deux autres savants de même nom et de même profession, Notker le Physicien ou le Médecin, et Notker-Labeo ou les grosses lèvres, l'un et l'autre moines de Saint-Gall. Notker le Bègue naquit sur la fin de Louis le Débonnaire, de parents illustres par leur noblesse. Dès sa première enfance, il fut élevé dans le monastère de Saint-Gall, et y embrassa la vie monastique. Quoique d'un tempérament faible et délicat, il ne cédait à personne en zèle, en courage, en constance dans les exercices réguliers. De même, quoique naturellement un peu timide dans les occasions extraordinaires et imprévues, il était néanmoins intrépide dans la tentation et dans l'adversité. Il avait une douceur à toute épreuve, et personne ne paraissait avoir été plus favorisé de tous les autres dons de la grâce. Rigide observateur de la règle, il faisait son capital d'y être fidèle; du reste, toujours occupé ou à prier, ou à lire, ou à enseigner.

Comme ses deux amis, Tutilon et Ratpert, il étudia les arts libéraux sous Marcel et Ison. Son goût lui fit donner une application particulière à la musique, dans laquelle il se rendit fort habile; il ne négligea pas non plus les sciences divines, et il fit presque autant de progrès dans l'une et l'autre littérature que dans la vertu. A la mort d'Ison, Ratpert le remplaça pour l'école extérieure, et Notker pour les autres, où il se trouva avoir pour collègue Marcel, qui avait été son maître. Cet emploi ne diminua rien de son zèle pour l'exacte discipline; il se servait, au contraire, de sa nouvelle autorité pour la faire observer plus ponctuellement. Le soin qu'il prenait d'enseigner ne remplissait pas tellement ses heures, qu'il n'en trouvât encore pour travailler à des ouvrages de littérature et à transcrire de bons livres. Il se borna à ces deux dernières occupations depuis qu'il eut quitté la direction des écoles. Entre ses principaux disciples, on compte Hartmann, qui fut le maître de saint Udalric. Tels furent les exercices dans lesquels Notker passa toute sa vie. Il vécut jusqu'à la vieillesse et mourut en odeur de sainteté, le 6 avril 912. Le principal ouvrage que nous avons de Notker est son martyrologe. Il le composa, comme il en avertit lui-même, sous le pontificat du pape Formose, vers l'an 894 (2).

Salomon III, évêque de Constance, étudia également au monastère de Saint-Gall, avec les trois amis Ratpert, Tutilon et Notker. Il se rendit habile dans les sciences profanes comme dans les autres, et acquit le talent d'écrire en vers et en prose. Au sortir des écoles, il fréquenta la cour, devint chapelain du roi de Germanie, posséda plusieurs abbayes et fut ordonné évêque de Constance en 890. Il gouverna son église en bon pasteur et fit beaucoup de bien à l'abbaye de Saint-Gall. Il lui arriva toutefois quelques affaires fâcheuses qui l'obligèrent de faire le voyage de Rome, où il fut reçu avec honneur de la part du Pape, et d'où il apporta des reliques. Il mourut la veille de l'Épiphanie, 5e de janvier 920. Il aima toujours les lettres, et favorisait volontiers ceux qui les cultivaient, on remarque qu'il avait une dextérité singulière à bien peindre les lettres capitales, et que même après avoir été élevé à l'épiscopat, il prenait plaisir à les dorer. Son talent dans la chaire était encore plus admirable; il y parlait rarement sans tirer des larmes de ses auditeurs. On loue aussi beaucoup les agréments de sa conversation. Il était particulièrement lié avec deux évêques de mérite et de savoir, Dadon de Verdun et Waldramne de Strasbourg. Salomon envoya au premier plusieurs pièces de vers où il le représente comme la lumière de son siècle, le miroir et le modèle des évêques, le pilote assuré des simples fidèles. Waldramne, de qui on a également quelques poésies, est loué comme un évêque de grande sainteté, et tint le siége de Strasbourg depuis 888 jusqu'en 905.

Un autre saint évêque, l'un des plus savants hommes et l'écrivain le plus poli de son temps, saint Radbod, évêque d'Utrecht, était né quelques années après le milieu du neuvième siècle; ses parents étaient Français du côté paternel, et aussi respectables par leur piété qu'illustres par leur noblesse. Il eut pour mère une arrière-petite-fille de Radbod, duc ou rois des Frisons, dont elle lui fit donner le nom au baptême. Sitôt qu'il fut en âge de suivre les exercices de l'école, on l'envoya à Cologne, près de l'archevêque Gonthier, son oncle. Mais les fâcheuses affaires que s'attira ce prélat par la trop grande part qu'il prit au divorce du roi Lothaire, obligea le jeune Radbod à quitter Cologne. Sur l'avis de ses parents et de quelques amis, il alla à la cour du roi Charles le Chauve, non par un motif d'ambition, comme presque tous les autres jeunes seigneurs qui recherchaient les honneurs et les dignités du siècle, mais à dessein de s'instruire des sciences, qu'on enseignait avec grand soin à l'école du palais. Le philo-

(1) *Hist. litt. de France*, t. V. — (2) *Ibid.*

sophe Mannon était alors à la tête de cette école et avait plusieurs élèves de mérite, entre autres Étienne et Mancion, qui furent depuis évêques, l'un de Liége, l'autre de Châlons-sur-Marne. Il régnait une noble émulation entre ses condisciples; mais Radbod, quoique plus jeune que les autres, ne leur cédait en rien pour le travail et l'assiduité à l'étude. Il fit de grands progrès dans les sciences, et n'en fit pas de moindres dans la vertu; l'on admirait dans toute sa conduite la prudence et la gravité d'un vieillard, et une modestie qui, tendant à cacher son mérite, lui donnait un nouveau relief. Tant d'excellentes qualités attirèrent au jeune étudiant la bienveillance du prince et la vénération de tout le monde. Après la mort de Charles le Chauve, Radbod suivit la cour de Louis le Bègue, son successeur, où Mannon continua d'enseigner. Le mérite de Radbod était si connu à Utrecht, que l'évêque Egilbald étant mort en 899, il en fut unanimement élu évêque par le clergé et le peuple, au grand contentement du roi Arnoulfe et de tout le monde. Lui seul en eut de la peine; il résista longtemps et fut ordonné malgré lui. Aussitôt il prit l'habit et la vie monastiques, à l'exemple de saint Villibrod et de saint Boniface, ses prédécesseurs, qu'il se proposait d'imiter en tout; et non-seulement il s'abstenait de chair, mais il faisait des jeûnes de deux ou trois jours. Son affection pour les pauvres l'emportait sur ses autres vertus; tous les jours il leur lavait les pieds, leur donnait à manger et à s'habiller, et leur distribuait exactement tout ce qu'il pouvait avoir des biens de ce monde.

Les Danois ou Normands ayant ruiné la ville d'Utrecht, il demeurait souvent à Deventer. Comme il visitait la Frise, pour y arracher les restes d'idolâtrie, ces Barbares vinrent s'y opposer. Après les avoir exhortés à se convertir, comme ils demeuraient endurcis, il prononça anathème contre eux, et aussitôt ils furent frappés de peste, dont ils périrent presque tous. Il avait le don des miracles et de prophétie, et prédit entre autres le jour de sa mort, ainsi que le nom et les principales actions de son successeur. Étant invité par le roi à lui rendre quelque service, il répondait pour lui : Il est juste d'obéir aux puissances supérieures; mais qui ne sait que les évêques ne doivent point s'embarrasser d'affaires séculières, eux qui sont les chefs de la milice chrétienne? Revêtus des armes spirituelles, ils doivent prier continuellement avec les leurs pour le salut du roi et du peuple, chercher à gagner les âmes, et non les biens terrestres. Quant aux autres armes, c'est aux guerriers du roi, comblés de ses bienfaits, à les porter. Ainsi répondait le saint, et jamais ni caresses ni menaces ne purent l'ébranler de cette résolution. Il mourut saintement vers l'an 918, le 29ᵉ de novembre, jour auquel l'Église honore sa mémoire, et fut enterré à Deventer (1).

(1) *Acta Bened.*, sect. V.

En France, un autre saint évêque, Foulque de Reims, termina sa vie par le martyre, le 10 juin 900, jour auquel l'Église honore sa mémoire comme d'un saint martyr. En 894, il tint un concile à Reims contre Baudouin II, comte de Flandre. C'est le fils de celui dont nous avons parlé, qui avait enlevé la fille de Charles le Chauve. On se plaignit, dans le concile, que ce seigneur usurpait les biens et même les honneurs ecclésiastiques, jusqu'à prendre le titre d'abbé, et l'on jugea qu'il méritait d'être excommunié. Mais, en considération des services qu'il avait rendus au royaume et à la religion contre les Normands, on suspendit la fulmination des censures, pour lui accorder le temps de faire pénitence et de profiter des avis qu'on lui donnerait. Le concile adressa donc une lettre à Dodilon de Cambrai, et il chargea cet évêque de la lire au comte Baudouin, s'il était présent, ou de la lui envoyer et faire expliquer par son archidiacre; que, si l'archidiacre ne pouvait lui parler, de la faire lire dans un des lieux où Baudouin avait usurpé des biens ecclésiastiques. La lettre portait défense aux moines, aux chanoines et à tous les fidèles, d'avoir communication avec le comte, s'il ne se corrigeait. Foulque écrivit une lettre particulière à Baudouin, sur les excès où il s'était porté. Il lui reproche d'avoir fait fouetter un prêtre, d'avoir chassé des prêtres de leurs églises, sans consulter l'évêque, d'avoir usurpé un monastère, celui de Saint-Vaast, et une terre donnée par le roi à l'église de Noyon, et enfin de manquer de fidélité au roi Charles. Il l'avertit paternellement de se corriger sur ces points, afin qu'il ne soit pas obligé de l'excommunier.

Baudouin paraît n'avoir tenu aucun compte de ces avertissements, ni fait aucune satisfaction à l'Église. Mais en 898, Charles le Simple, devenu roi de toute la France par la mort du roi Eudes, employa la force, assiégea Arras, se rendit maître de la ville, et donna à Foulque le monastère de Saint-Vaast. Celui-ci l'échangea avec un seigneur pour l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Baudouin en eut un vif ressentiment contre l'archevêque qui avait profité de sa dépouille, mais il dissimula et parut même se réconcilier, pour se venger plus sûrement.

Un jour que le prélat allait trouver le roi, accompagné de peu de personnes, des gens du comte, qui avaient à leur tête un nommé Winemare, le joignirent en chemin. Ils le félicitèrent d'abord de sa réconciliation avec Baudouin; mais après avoir marché quelque temps avec le prélat, ils se jetèrent en traîtres sur lui, le percèrent de plusieurs coups de lance, et tuèrent quelques personnes de sa suite. Les autres allèrent porter ces tristes nouvelles à Reims, où les gens de Foulque prirent aussitôt les armes et poursuivirent longtemps les assassins, sans cependant pou-

voir les joindre. Le corps de l'archevêque fut porté à Reims, où il fut enterré avec les honneurs dus à son rang et à son mérite. Il avait tenu le siége dix-sept ans, trois mois et dix jours. Il est honoré comme un saint martyr, et le martyrologe romain en fait mention au 10me de juin, jour de sa mort (1).

Hervée ou Hérivée, clerc du palais, fut élevé sur le siége de Reims; et, quoique dans un âge fort jeune, il se montra, par ses talents et ses vertus, digne de cette place. Il fut ordonné le 6 de juillet, qui, cette année 900, était un dimanche. Le premier usage que le nouvel archevêque fit de son autorité, le jour même de son ordination, fut de fulminer l'excommunication contre les assassins de Foulque, tant en son nom qu'au nom des évêques de la province et de quelques autres qui étaient présents. On lut publiquement, dans l'église de Notre-Dame de Reims, l'acte de cette excommunication, conçu en ces termes :

Nous Hervée, archevêque de Reims ; Widon, archevêque de Rouen ; Riculfe, évêque de Soissons, Heidolan de Noyon, Dodilon de Cambrai, Hériland de Térouanne , Otgaire d'Amiens, Honorat de Beauvais, Mancion de Châlons, Rodulfe de Laon, Otfrid de Senlis, Angelram de Meaux, faisons savoir à tous les fidèles, tant clercs que laïques, que nous et nos églises sommes consternés et pénétrés de douleur au sujet d'un attentat inouï depuis les premières persécutions excitées contre les apôtres et leurs successeurs , c'est de l'assassinat de Foulque, notre père et notre pasteur, mis à mort par des scélérats, tandis qu'il travaillait jour et nuit pour le bien du royaume et de l'Eglise entière, et qu'il s'opposait, comme un mur de protection, pour la défense de toutes les églises du royaume. Baudouin, fils de Baudouin et de Judith, envahissait les biens de ses églises, et ç'a été par ses gens, Wincmar, Ewerard, Ratfrid et leurs complices, que Foulque a été cruellement assassiné ; forfait inouï dans l'Eglise, si ce n'est de la part des païens.

C'est pourquoi, au nom du Seigneur, par la vertu de l'Esprit-Saint et de l'autorité donnée de Dieu aux évêques par saint Pierre, nous séparons ces meurtriers du sein de l'Eglise et les frappons de l'anathème d'une éternelle malédiction ; en sorte qu'ils n'aient plus aucun secours de personne ni aucun commerce avec les Chrétiens. Qu'ils soient maudits à la ville, maudits à la campagne ! maudits soient leurs greniers, maudit tout le reste ! maudits les fruits de leurs entrailles, maudits les fruits de leurs terres ainsi que leurs troupeaux ! maudits soient-ils à leur entrée et à leur sortie ! maudits à la maison, fugitifs dans les champs ! qu'ils rendent leurs entrailles comme le perfide et malheureux Arius ! Viennent sur eux toutes les malédictions que le Seigneur a fulminées, par Moïse, contre les prévaricateurs de la loi ! Qu'ils soient anathèmes, *maran atha*, et qu'ils périssent dans le second avénement du Seigneur ! Tombent sur eux toutes les malédictions que les sacrés canons et les décrets des hommes apostoliques décernent contre les homicides et les sacriléges ! car c'est du nom de sacriléges que nous flétrissons ceux qui ont osé mettre la main sur l'oint du Seigneur. Que tout cela s'accumule sur leurs têtes par la très-juste sentence de la vindicte divine ! qu'aucun Chrétien ne leur dise même bonjour ! qu'aucun prêtre ne célèbre la messe en leur présence, ne les confesse et ne leur donne la communion, même à l'article de la mort, s'ils ne viennent à résipiscence ; mais qu'ils soient ensevelis de la sépulture des ânes et jetés parmi les immondices de la terre, afin d'être aux générations présentes et futures un exemple d'opprobre et de malédiction ! Et comme nous éteignons et jetons aujourd'hui ces lampes, que leur lampe soit à jamais éteinte (2) !

On voit ici l'antiquité de la cérémonie d'éteindre des cierges ou des lampes en fulminant l'excommunication. Wincmar, le chef des assassins, fut visiblement frappé de la main de Dieu : ses chairs se corrompirent, une pourriture infecte ruisselait de tout son corps, il était rongé des vers tout vivant ; et, comme personne ne pouvait l'approcher à cause de l'horrible puanteur, il finit misérablement sa malheureuse vie. C'est ainsi que parle Flodoard, qui écrivait dans le pays et dans le temps même (3).

Cependant les Normands, qui, depuis un siècle, faisaient tant de mal à l'Europe et à la France en particulier; les Normands, avec qui Foulque de Reims avait détourné le roi Charles le Simple de faire alliance, à cause qu'ils étaient païens et infidèles ; ces terribles Normands commençaient à s'adoucir et à se rapprocher du christianisme. Quelques-uns avaient reçu le baptême ; mais légers et inconstants, comme l'étaient généralement tous les Barbares, en changeant de créance la plupart ne changèrent pas de mœurs, et, continuant à vivre de rapines, ils déshonoraient la religion qu'ils venaient d'embrasser.

Widon , autrement Gui , archevêque de Rouen, dont les Normands étaient dès lors les maîtres, avait parmi son peuple plusieurs de ces néophytes. Il était plus affligé de leur conduite qu'il n'était consolé de leur conversion à la foi : mais il craignait d'aigrir le mal en y appliquant des remèdes violents, suivant la sévérité des canons. Il consulta donc Hervée, archevêque de Reims, sur la manière dont il devait en user avec ces nouveaux Chrétiens, qui, après avoir reçu le baptême, menaient encore une vie toute païenne, ou avec les catéchumènes de la même nation, à qui on n'avait pas encore jugé à propos de conférer le baptême.

Hervée, par sa réponse, conseilla à l'archevêque de Rouen d'user de douceur et d'appor.

(1) *Acta SS.*, 10 *junii.* — (2) Duchesne, t. II, p. 585. — (3) Flod., l. IV, c. IX.

ter de grands ménagements, pour ne pas effaroucher un peuple dont la conversion pouvait procurer tant de gloire à Dieu et épargner tant de maux à l'État. Il vaut mieux laisser croître l'ivraie que de l'arracher, au danger d'arracher en même temps le froment. L'archevêque de Reims composa à ce sujet un long écrit, où il rapporte plusieurs exemples de la clémence dont les saints Pères ont usé envers les plus grands pécheurs. Il s'y trouve une histoire ou deux que les critiques modernes ont révoquées en doute (1).

Hervée travaillait lui-même avec zèle à la conversion des Normands répandus dans son diocèse. Il trouva parmi les néophytes qu'il gagna à Dieu la même inconstance dont l'archevêque de Rouen s'était plaint, et il eut là-dessus des doutes qu'il ne put résoudre, lui qui avait résolu ceux des autres. Il consulta à son tour et pria le pape Jean IX de lui faire savoir quelle pénitence il convenait d'imposer aux Normands qui, après avoir reçu le baptême, s'adonnaient encore à leurs anciennes superstitions. Le Pape lui répondit en ces termes :

La lecture de votre lettre nous a donné en même temps une vive douleur et une joie sensible. Nous avons été affligé des maux et des calamités que vous avez à souffrir dans vos provinces, non-seulement de la part des païens, mais encore de celle des Chrétiens, ainsi que vous le marquez. Mais je ne puis vous exprimer la joie que nous a causée la conversion de la nation normande, de cette nation qui, après avoir versé tant de sang humain, commence, par la grâce de Dieu et par vos exhortations, à reconnaître qu'elle a été rachetée par le sang de Jésus-Christ. Nous en rendons d'infinies actions de grâces à l'auteur de tout bien, et nous le conjurons de confirmer ces néophytes dans la foi.

Quant à la question que me propose votre fraternité, savoir : comment il convient d'en user avec les Normands qui, ayant été baptisés et rebaptisés, ont vecu en païens après leur baptême, ont tué des Chrétiens, massacré des prêtres, sacrifié aux idoles et mangé des viandes immolées ; s'ils n'étaient pas néophytes, ils éprouveraient toute la sévérité des canons. Mais parce qu'ils sont nouvellement convertis à la foi, dont ils sont encore peu instruits, et que d'ailleurs vous pouvez mieux que personne connaître les mœurs et le caractère de cette nation voisine de votre pays, nous laissons à votre prudence à déterminer ce qu'il convient de faire ; car vous voyez assez que, dans ces circonstances, il ne convient pas d'user envers eux de la sévérité prescrite par les canons, de peur que, trouvant le joug de la foi insupportable, ils ne retournent à leurs anciennes erreurs. Cependant, si vous en trouvez quelques-uns assez fervents pour vouloir se soumettre à toute la rigueur de la pénitence canonique, vous devez la leur imposer (2).

Le plus fâcheux pour les peuples, à la fin du neuvième siècle et au commencement du dixième, c'est qu'il n'y avait ni en Allemagne ni en France, un roi capable de rétablir ou de maintenir l'ordre public. Par suite, presque tous les ducs, marquis, comtes et seigneurs, se regardant comme indépendants dans leurs châteaux, se faisaient la guerre les uns aux autres quand il leur en prenait envie. Pour diminuer les calamités de cet état de choses et inspirer un peu d'humanité à cette foule de seigneurs turbulents, Dieu se plut à susciter parmi eux-mêmes un modèle accompli de douceur, de bonté, de justice et de sainteté, savoir : saint Gérald ou Gérauld, comte d'Aurillac, dont la vie a été écrite par un saint du même temps, saint Odilon, sur les dépositions comparées de quatre témoins oculaires.

Gérauld naquit à Aurillac, ville de la haute Auvergne, vers l'an 855. Gérauld, comte d'Aurillac, son père, et la comtesse Adaltrude, sa mère, étaient encore plus recommandables par leur piété que par leur noblesse. Ils avaient deux illustres saints de leur famille, savoir : saint Césaire d'Arles, et saint Irier ou Arédius ; et c'était le titre de noblesse dont ils se glorifiaient le plus. Comme le fils devait succéder à la dignité de son père, ils lui firent donner l'éducation accoutumée de la noblesse : c'était d'apprendre assez les lettres pour parcourir le psautier, puis de conduire les meutes des chiens à la chasse, de tirer de l'arc et de lancer le faucon. Dieu voulut que, pendant longtemps, il fût assez maladif pour ne pouvoir se livrer aux exercices du siècle, mais point assez pour empêcher l'étude. Son père et sa mère résolurent alors de l'appliquer plus particulièrement aux lettres, pour l'engager dans le clergé. Il apprit non-seulement le chant, mais encore la grammaire, ce qui servit beaucoup à aiguiser son esprit naturel. Entré dans l'adolescence, sa santé se fortifia ; il devint si agile, qu'il sautait facilement par-dessus un cheval. Il se distinguait dans les exercices militaires, mais il aimait toujours l'étude ; l'Écriture sainte lui devint si familière, qu'il y avait peu de clercs qu'il n'y surpassât. Ses parents étant morts, il fut obligé, tout jeune, de gouverner leur domaine en qualité de comte. Il n'en devint pas plus fier, comme tant d'autres. Occupé par devoir des affaires extérieures, son attrait le ramenait toujours à la méditation des choses divines. Doux et pacifique, il aimait mieux souffrir les torts qu'on lui faisait que de s'en venger. Mais on lui représenta que sa débonnaireté tournait au détriment de son peuple, qui se voyait exposé aux courses et aux pillages. Il songea dès lors au moyens de protéger les orphelins et les veuves, et les habitants de la campagne. L'amour des pauvres le rendit homme de guerre. Toujours facile à pardonner et à faire la paix, il combattit plusieurs fois, et toujours

(1) Labbe, t. IX, p. 484. — (2) *Ibid.*, p. 483.

avec succès, les ennemis opiniâtres. Tel était le jeune comte d'Aurillac.

Jaloux de tant de vertus dans un jeune homme, mais surtout de sa grande pureté, l'ennemi de tout bien lui tendit un piége où il faillit se perdre. Le jeune comte ayant un jour arrêté ses regards sur une jeune esclave qui lui appartenait, il fut épris de sa rare beauté : dans le premier mouvement de sa passion, il fit dire à la mère de la fille qu'il viendrait la voir pendant la nuit. Il y alla en effet ; mais, tout en y allant, il priait Dieu de ne pas le laisser périr tout à fait dans cette tentation. La jeune fille, avec son père, se tenait auprès du feu ; car c'était au fort de l'hiver. Le jeune comte la trouva si difforme qu'il crut d'abord que c'était une autre. Ayant su du père que c'était la même, il y reconnut un avertissement du ciel, remonta précipitamment à cheval, remerciant Dieu, et resta toute la nuit exposé au froid rigoureux qu'il faisait, afin de punir et d'éteindre les ardeurs de la concupiscence.

Aussitôt que le jeune comte fut de retour chez lui, il prit des mesures pour s'ôter une occasion si délicate. Pour cela, il affranchit la jeune esclave, ordonna à ses parents de la marier incessamment ; il lui assigna pour dot quelques terres de son domaine. Quelque temps après, le comte perdit l'usage des yeux, et demeura aveugle pendant plus d'un an. Il reçut cette affliction comme un châtiment par lequel Dieu le punissait des regards criminels qu'il avait jetés sur cette fille.

Gérauld, ayant recouvré la vue, fit paraître plus de ferveur et ne s'appliqua plus qu'aux exercices de piété compatibles avec son état. Pour le détacher du roi de France, Guillaume le Débonnaire, duc d'Aquitaine, lui offrit sa sœur en mariage. Le comte d'Aurillac resta fidèle au roi de France, remercia le duc de ses offres si honorables, sans cesser pour cela d'être de ses intimes amis. Il avait formé le dessein de garder le célibat, pour s'adonner avec plus de liberté à la pratique des bonnes œuvres Comme on lui représentait qu'il devait des successeurs à son illustre famille, il disait qu'il valait mieux mourir sans enfants que d'en laisser de mauvais. Il se rendit particulièrement recommandable par sa charité pour les pauvres, par son amour pour la chasteté et son zèle pour la justice, qui allait quelquefois jusqu'au scrupule. Il fit au moins sept fois le pèlerinage de Rome, pour honorer les tombeaux des saints apôtres ; et il ne s'y présentait jamais les mains vides ; car il payait un tribut annuel de tous ses biens à l'église de Saint-Pierre.

Ses aumônes n'avaient point de bornes : il ne renvoyait aucun pauvre ; quelquefois il leur faisait dresser des tables, et il se trouvait aux distributions pour s'assurer de la nourriture qu'on leur donnait, jusqu'à en faire lui-même l'essai. Ses officiers lui tenaient toujours prêt quelque mets à leur servir. Outre les survenants, il en nourrissait régulièrement un certain nombre. Cependant il vivait lui-même très-frugalement. Il ne soupait jamais, se contentant, le soir, encore certains jours d'été, d'une légère collation. A dîner, sa table était bien servie, et il y conviait des personnes doctes et pieuses, avec lesquelles il s'entretenait de la lecture qu'on faisait toujours pendant le repas. Il était d'une taille moyenne, mais très-bien fait, d'une physionomie gracieuse et d'une conversation qui ne l'était pas moins. Quand quelqu'un des convives portait la plaisanterie un peu trop loin, il le reprenait poliment en plaisantant lui-même. Le reste de la journée s'employait à régler ses affaires, à terminer des différends, instruire ses domestiques, visiter des hôpitaux, lire l'Ecriture sainte. Il jeûnait trois fois la semaine ; et, s'il arrivait une fête le jour de son jeûne, il le transférait à un autre, et anticipait le samedi celui du dimanche. Il ne portait point de soie ni d'étoffes précieuses, en quelque occasion que ce fût ; ses habits étaient toujours simples et modestes.

Voici quelques traits détachés de sa vie. Un jour qu'il revenait de Rome, il campait près de Pavie. Des marchands de Venise vinrent lui offrir des étoffes précieuses. Il leur répondit qu'il avait déjà fait ses emplettes a Rome, mais qu'il serait bien aise de savoir d'eux s'il avait fait un bon marché. Parmi les étoffes qu'il leur montra, il s'en trouva une dont un des marchands dit qu'elle se vendrait bien plus cher à Constantinople. Aussitôt le pieux comte en eut du scrupule, et pria un de ses amis de compter au marchand de Rome le surplus du prix évalué par le marchand de Venise.

Dans le même voyage, ses gens découvrirent un de ses esclaves qui s'était enfui de son service depuis plusieurs années, et qui passait dans son nouveau pays pour un personnage considérable. Ils le lui amenèrent pâle et tremblant. Gérauld, l'ayant interrogé en particulier et su de lui qu'il tenait une position honorable, lui dit : Je ne veux pas non plus vous déshonorer ; et il défendit à tous ses gens de faire connaître à qui que ce fût ce qu'il avait été dans son pays. En même temps à la vue de tous les voisins, il lui fit quelques présents et lui donna une place distinguée à sa table.

Une autrefois, traversant la campagne, il aperçoit une femme qui conduisait la charrue. Il s'approche d'elle et lui demande pourquoi elle fait l'ouvrage d'un homme. Elle répond que c'est par nécessité, attendu que depuis longtemps son mari est malade et que le temps des semailles est passé. Aussitôt il lui donne de l'argent pour mettre un homme à sa place, jusqu'à la fin des travaux.

Ses domestiques lui préparèrent un jour son repas sous le cerisier d'un paysan. Comme les cerises étaient mûres, ils cassèrent les branches inférieures. Le paysan s'en plaignit, et le comte lui en paya le prix et au delà. Dans un autre voyage, il aperçut ses

domestiques qui mangeaient des pois, après avoir traversé le champ d'un paysan qui faisait la moisson. Aussitôt il tourne son cheval et demande à cet homme si ses gens lui avaient pris quelque chose. Mon seigneur, dit le paysan, c'est moi qui le leur ai donné. Que Dieu vous le rende, répliqua Gérauld. Une autre fois, il rencontra des paysans qui quittaient ses domaines pour s'en aller dans une autre province. Il leur en demanda le motif. Ils lui donnèrent pour raison qu'il leur avait fait du tort, tandis qu'il leur avait fait du bien. Les soldats de son escorte l'engageaient à les faire battre et à les renvoyer dans leurs chaumières. Mais lui, se souvenant qu'ils avaient avec lui le même maître au ciel, leur permit d'aller s'établir où ils jugeraient le mieux.

Sa justice à l'égard des coupables était accompagnée de miséricorde. Des brigands infestaient une forêt, et de là, détroussaient les passants, les tuant même quelquefois. Gérauld envoya une troupe de soldats, qui saisirent les brigands et avec eux un paysan qui se trouvait parmi eux sans le vouloir. Les soldats, craignant que Gérauld ne leur fît grâce, leur crevèrent à tous les yeux, le paysan compris. Longtemps après, le comte, ayant appris que ce malheureux n'était pas des complices, eut un grand regret de son accident, et ayant su qu'il s'était retiré au pays de Toulouse, il lui envoya demander pardon, avec cent pièces d'argent.

Un jour, on lui présenta deux criminels chargés de chaînes. Les accusateurs demandaient qu'ils fussent pendus sur-le-champ. Le pieux comte, qui cherchait à leur sauver la vie, dit aux accusateurs : Eh bien, s'ils doivent mourir, donnons-leur d'abord à manger, suivant le proverbe. Et il leur fit donner à manger et à boire, après les avoir déliés de leurs chaînes. Quand ils furent ainsi restaurés, il leur donna son couteau : en disant : Allez vous-mêmes dans la forêt voisine, cherchez les harts avec lesquelles vous devez être pendus. Ils y entrèrent, et échappèrent ainsi à la mort ; car les assistants, voyant la pensée du comte, n'osèrent les poursuivre. En général, le bon Gérauld, ainsi qu'on l'appelait communément, ne punissait que les malfaiteurs d'habitude et de profession ; pour les autres, il leur faisait volontiers grâce. Quant aux incursions du dehors, il y mit si bon ordre par sa vigilance, par ses victoires, par sa clémence et sa générosité envers les vaincus, mais surtout par la renommée de sa justice et de sa sainteté, que la paix régnait dans toutes ses terres, et qu'il n'y avait pas même de commandants dans ses châteaux, excepté dans un qui était à l'écart des autres et entouré de mauvais voisins.

Tels étaient, dans ces siècles si décriés, la vie et le gouvernement du comte d'Aurillac. Avec tout cela, il ne croyait jamais en faire assez pour Dieu parmi le tracas des affaires que lui attirait sa charge, et voulut renoncer à tout pour embrasser la vie monastique. Mais comme il se défiait de ses lumières, il appela son ami saint Gausbert, évêque de Cahors, avec quelques autres personnes distinguées, et leur dit en confidence : Qu'il était dégoûté de la vie présente, qu'il désirait prendre l'habit de religion, et qu'il voulait aller à Rome et léguer ses biens par testament au bienheureux Pierre, prince des apôtres. La chose ayant été mûrement examinée, saint Gausbert lui représenta qu'il pouvait consacrer ses biens à saint Pierre comme il lui plairait, mais qu'il rendrait plus de service à la religion en continuant de vivre dans le monde de la manière édifiante dont il y vivait ; que son exemple y serait plus efficace, et qu'un seigneur qui fait un si bon usage de son autorité, mérite plus et peut procurer bien plus de gloire à Dieu que le solitaire le plus austère.

Gérauld déféra à ce sage conseil; mais, sans quitter le monde, il trouva le moyen d'observer presque toutes les pratiques de la vie monastique, s'adonnant au jeûne à la prière, et récitant tous les jours le psautier. Il ne lui manquait que l'habit de moine : il tâcha d'y suppléer. Il s'habilla modestement, et se fit faire à la tête une petite couronne, qu'il avait soin de cacher de ses autres cheveux. Pour la barbe, il ne se la rasait point entièrement comme les moines, mais il la portait moins longue que les laïques. Il ne voulut plus même porter l'épée, se contentant, quand il sortait, de la faire porter devant lui. Enfin, pour se faire une retraite où il put de temps en temps se dérober aux affaires, il fit bâtir un monastère à Aurillac. Mais il avait une si grande idée de la perfection religieuse, qu'il eut peine à trouver des moines assez fervents à son gré, pour les y mettre. Il disait qu'un moine parfait est semblable aux anges fidèles, et un mauvais moine, est semblable aux anges apostats. Il fit, de son vivant et malgré lui, un grand nombre de miracles : l'eau dont il se lavait les mains, et que ses domestiques procuraient en cachette aux malades, rendit la vue entre autres à sept aveugles, dont il est parlé dans sa *Vie*.

Le comte Gérauld lui-même perdit encore l'usage des yeux plusieurs années avant sa mort, et il profita de cette affliction pour s'y préparer par un renouvellement de ferveur. Dans le cours de sa vie, il avait affranchi un grand nombre de ses esclaves; mais plusieurs aimèrent mieux rester à son service que d'accepter la liberté. Dans son testament, il donna encore la liberté à cent autres, et légua ses plus belles terres à son monastère d'Aurillac, autour duquel s'est formée depuis la ville du même nom. Dès qu'il sentit sa fin approcher, il fit prier Amblard, ou plutôt Adalard, évêque de Clermont de se rendre auprès de lui ; car Aurillac était alors du diocèse de Clermont.

Durant le cours de sa maladie, Gérauld se faisait porter tous les jours à l'église, où il entendait d'abord la messe du jour, après quoi il s'en faisait dire une des morts. Le vendredi

matin, 13e d'octobre, s'étant trouvé mal, il fit faire l'office dans sa chambre par ses chapelains; quand on eut chanté complies, il fit sur lui le signe de la croix et dit ces paroles de la recommandation de l'âme, qu'il avait souvent à la bouche : *Subvenite, sancti, Dei;* puis il ferma les yeux et demeura dans le silence : on crut qu'il allait expirer. Ainsi on appela avec empressement l'évêque Adalard pour l'assister, tandis qu'un prêtre était allé vite dire la messe, afin de le communier, ce qui marque qu'on ne gardait pas en ce lieu d'hosties consacrées pour le viatique du mourant, comme on l'avait ordonné tant de fois.

Quand le prêtre eut achevé la messe, on apporta le saint viatique au malade, qui paraissait déjà mort; mais dès qu'on lui en parla, il ouvrit les yeux, le reçut avec de grands sentiments de piété, et expira doucement fort peu de temps après. Il mourut ainsi à Cézenac, le vendredi 13e d'octobre, ce qui convient à l'an 909. Son corps fut reporté à Aurillac, ainsi qu'il l'avait ordonné, et enterré proche de l'autel de Saint-Pierre, dans l'église de son monastère. Dieu avait fait éclater la vertu de son serviteur, tandis qu'il vécut par un grand nombre de miracles; ceux qui continuèrent de s'opérer par son intercession, apres sa mort, rendirent son culte et son tombeau célèbres. La vie de saint Gérault a été écrite en quatre livres par saint Odon, abbé de Cluny, sur les dépositions de ceux qui avaient vécu avec le saint comte (1). L'ouvrage est adressé à Aimon, abbé de Saint-Martial de Limoges, frère de Turpion, évêque de cette ville. Le monastère d'Aurillac a subsisté jusque dans ces derniers temps.

Nous avons vu que les Normands établis du côté de la Belgique commençaient à s'adoucir par le christianisme et par donner quelque relâche au pays qu'ils avaient si longtemps dévasté. Il n'en fut pas de même des Normands qui s'étaient établis du côté de la Loire. Deux de leurs chefs surprirent, l'an 903, la ville de Tours, et ils brûlèrent vingt-huit églises, du nombre desquelles fut la cathédrale et la célèbre église de Saint-Martin. Nous avons encore un sermon que saint Odon fit sur cet incendie, pour répondre à ceux qui en prenaient occasion de publier que saint Martin n'avait plus tant de pouvoir, puisqu'il avait laissé brûler son église. Il attribue cet incendie aux péchés des chanoines qui desservaient cette église. Il parle contre le luxe de leurs habits, et se plaint de ce qu'ils laissent entrer les femmes dans leur cloître.

Pour rétablir leur église, les chanoines de Saint-Martin eurent recours à Alphonse, roi d'Espagne. Ils écrivirent à ce prince pour obtenir quelques secours, et lui firent proposer d'acheter une couronne impériale enrichie de pierreries, qu'ils avaient dans leur trésor. Alphonse leur fit réponse qu'il avait été fort affligé d'apprendre que les Normands eussent brûlé l'église de Saint-Martin ; mais qu'il avait goûté une sensible joie en lisant ce qu'ils lui marquaient dans leur lettre des miracles opérés à Tours, au tombeau de ce saint évêque; qu'il tâcherait de leur fournir quelques secours pour en rebâtir l'église; que pour la couronne qu'ils avaient résolu de vendre, ils pouvaient la faire porter à Bordeaux où il enverrait ses vaisseaux au mois de mai. Il ajoute qu'il les prie de lui faire tenir un recueil des miracles de saint Martin ; qu'en reconnaissance, il leur enverra plusieurs vies de saints qu'ils n'ont pas; quant à ce qu'ils souhaitent savoir de quel apôtre on a le tombeau en Espagne, qu'ils peuvent être assurés que c'est celui de saint Jacques, apôtre, le fils de Zébédée, dont le corps a été apporté de Jérusalem en Espagne. C'est ainsi que, dans ces siècles barbares, les rois eux-mêmes, et les rois les plus braves s'occupaient à recueillir les vies et les miracles des saints, ce qui certainement ne contribuait pas à les rendre plus barbares.

Il ne paraît pas que la bonne volonté du roi Alphonse ait eu son effet ; car il est remarqué, dans un ancien manuscrit, que l'Église de Saint-Martin fut rebâtie par les libéralités de cinq seigneurs du pays, par celles des chanoines et des citoyens de Tours, qui, pour contribuer à cette bonne œuvre, se dépouillèrent volontiers du peu de biens que les Normands leur avaient laissés (2).

Alphonse, roi d'Espagne, dont il est ici question, est Alphonse le Grand dont nous avons parlé ailleurs, et qui abdiqua l'an 908 et mourut l'an 912. Nous avons vu également que l'an 898, mourut l'empereur Lambert en Italie, et le roi Eudes en France; que, l'année suivante 899, mourut l'empereur Arnoulfe en Allemagne. L'année d'après, savoir en 900, mourut le roi Alfred le Grand en Angleterre, laissant le royaume florissant à son fils Edouard. La même année mourut le pape Jean IX.

L'année d'avant sa mort, savoir en 899, il avait tâché de remédier à l'état deplorable de l'église de Langres. Cette église avait deux évêques et n'en avait pas un. Son évêque légitime, Teutbold, canoniquement institué par le pape Etienne V, était hors d'état de remplir ses fonctions, ayant été privé de la vue par la cruauté de trois seigneurs laïques. Son compétiteur Argrim, sacré contre les règles par l'archevêque de Lyon, n'avait point d'institution canonique. Après le malheur de Teutbold, le clergé et le peuple de Langres envoyèrent jusqu'à trois fois à Rome pour demander l'institution canonique d'Argrim. Sur quoi le pape Jean écrivit au clergé et au peuple de Langres, que, du conseil des évêques, ses frères il leur rend leur évêque Argrim, non pour reprendre le jugement du pape Etienne son prédécesseur, mais pour le changer en mieux, à cause de la nécessité,

(1) *Act. SS.*, 13 *oct.* — (2) *Hist. de l'Eglise gall.*, l. XVIII. *In Biblioth. cluniac.*

comme ont fait plusieurs autres Papes. Il écrit de même au roi Charles, le priant d'appuyer de son autorité le rétablissement de cet évêque (1).

Nous avons encore le fragment d'une lettre de ce même Pape à Stylien, évêque de Néocésarée, sur les affaires d'Orient. Nous rendons grâces à votre dilection, très-honoré frère, dit-il, de ce que jamais vous n'avez voulu vous écarter de votre mère la sainte, catholique et apostolique Église romaine. Ni les tourments, ni les exils, ni les artifices des hommes adultères n'ont pu vous détacher de votre mère. J'espère cependant que, par le mérite de vos prières, la dureté de leurs cœurs s'amollira et reviendra à la paix que nous désirons. Il est des indices certains que cela sera, et que le schisme de près de quarante ans reviendra à la première santé. Ce qu'a réprouvé votre mère, vous l'avez réprouvé jusqu'à présent; ce qu'elle a approuvé, vous l'avez approuvé de même. Nous voulons donc que, suivant la même règle, les décrets des très-saints Pontifes, nos prédécesseurs, demeurent immuables. C'est pourquoi nous mettons Ignace et Photius, Étienne et Antoine au même rang que les ont mis jusqu'à présent les très-saints papes Nicolas et Jean, et Étienne VI, et toute l'Église romaine; et nous vous exhortons à en user de même envers ceux qui restent de leur nombre; enfin nous accordons l'unité de la paix et de la communion à ceux qui observeront la même règle. Quant au billet que vous nous avez fait, quoique nous l'ayons cherché beaucoup, il nous a été impossible de le retrouver (2).

On voit, par ce fragment, que le pape Jean VIII et le pape Étienne VI avaient suivi et maintenu les décrets du pape saint Nicolas touchant les affaires de Photius, et que, à la fin du neuvième siècle et au commencement du dixième, sauf un petit nombre de photiens, dont encore le retour ne paraissait pas douteux, toutes les églises d'Orient étaient unies et soumises à l'Église romaine. Le patriarche Étienne de Constantinople, dont parle le pape Jean IX à Stylien, est le frère de l'empereur Léon le Philosophe, pour qui, et cet empereur et les patriarches de l'Orient, et le clergé de Constantinople avaient demandé une dispense au pape Étienne V, dispense qui fut accordée par le pape Formose. Le patriarche Étienne, qui est honoré comme saint le 17 mai par les Grecs, mourut en l'année 893. Il eut pour successeur Antoine Cauléas, qui est honoré comme saint par les Latins et les Grecs, le 12 février. Il naquit dans un château voisin de Constantinople, où ses parents, originaires de Phrygie, vivaient retirés durant la persécution des iconoclastes. Il fut élevé par son père dans de grands sentiments de piété, et, dès l'âge de douze ans, il se consacra au service de Dieu dans un monastère de Constantinople. Il en devint abbé dans la suite. Devenu patriarche à la mort d'Étienne, il travailla avec zèle au rétablissement de l'unité, et présida un concile d'évêques d'Orient et d'Occident, où fut condamné tout ce qu'avait fait le schismatique Photius. On n'a plus les actes de ce concile. Antoine fut toujours sur le trône patriarcal ce qu'il avait été dans la solitude, c'est-à-dire un homme de prière, de mortification et de pénitence. Il mourut le 12 de février 895, à l'âge de soixante-sept ans (3). A sa place on ordonna Nicolas, qui était mystique de l'empereur, c'est-à-dire secrétaire intime, et le nom lui en demeura. Il tint le siége de Constantinople près de douze ans, et est aussi honoré comme saint par les Grecs.

A son ordination, où assistèrent l'empereur, le sénat, le clergé et le peuple, il récita publiquement sa profession de foi, que le cardinal Mai a retrouvée dans les archives du Vatican. Le nouveau patriarche n'y dit pas un mot de la controverse avec les Latins sur la procession du Saint-Esprit. Il y a quelque chose de plus remarquable encore. Parlant du sixième concile général qui condamna d'hérésie les monothélites, il déclare adhérer à la condamnation de Sergius et de Pyrrhus de Constantinople, ses prédécesseurs, et de Cyrus d'Alexandrie, mais il ne fait aucune mention du pape Honorius. Or, pourquoi, dans une occasion aussi solennelle, après avoir flétri, comme hérétiques, ses deux prédécesseurs, Sergius et Pyrrhus, passe-t-il sous silence le nom d'Honorius? N'est-ce point parce que le nom d'Honorius ne se trouvait pas dans les actes authentiques du sixième concile, que le patriarche avait devant les yeux? Ce qui le confirme, c'est que dans le livre Synodique des Grecs, composé cependant par un schismatique, le nom d'Honorius ne se trouve pas non plus mentionné avec ceux de Sergius et de Pyrrhus (4).

L'empereur Léon le Sage, ou le Philosophe adressa un grand nombre de lois nouvelles à son frère, le patriarche Étienne. Ce prince acheva de plus le grand recueil des *Basiliques*, entrepris et commencé par son père. Depuis Justinien jusqu'à Phocas, le droit de Justinien avait été en vigueur à Constantinople, et la justice se rendait en langue latine. Depuis Phocas, elle se rendit en langue grecque; mais les lois de Justinien étaient encore en usage. Elles avaient été traduites en grec du temps même de cet empereur, ou peu de temps après lui. On y joignit les constitutions des princes postérieurs. La jurisprudence romaine s'affaiblit de plus en plus jusqu'à Basile. Ce prince jaloux peut-être de la gloire de Justinien, voulut être l'auteur d'un nouveau corps de droit. Il fit compiler un abrégé des sources principales de la jurisprudence; cet ouvrage, nommé par les Grecs *Procheiron*, c'est-à-dire manuel, était divisé en quarante titres. Léon le retoucha et le rédigea en une meilleure forme. Il publia de plus cent treize novelles, et des abrégés en assez bon style; mais l'ou-

(1) Labbe, t. IX, p. 494 et seqq. — (2) Id., *ibid.* — (3) *Acta SS.*, 12 févr. — (4) Mai, *Spicileg. rom.*, t. X *Præf.* p. 9.

vre à laquelle il donna le plus de soin, fut la compilation des *Basiliques*, divisées en soixante livres. Ceux de Justinien lui fournirent le fond et la méthode; il y ajouta les constitutions des empereurs suivants, retranchant ce qui était superflu, contradictoire ou abrogé par l'usage. Ces *Basiliques* furent nommées premières, parce qu'il en parut d'autres ensuite. Constantin Porphyrogénète, fils de Léon, les revit et les corrigea : cette seconde édition prit le nom de *Basiliques postérieures*. Ces soixante livres furent appelés *Basiliques*, soit parce que Basile en fut le premier auteur, soit plutôt encore parce qu'ils renfermaient les lois des empereurs, nommés en grec Basileis. On oublia le recueil de Justinien. Basile, Léon, Constantin traitèrent l'ouvrage de ce prince comme il avait traité les écrits des anciens jurisconsultes, dont il avait composé les *Pandectes*. Le nouveau corps de droit fut la loi des tribunaux jusqu'à la fin de l'empire.

En 901, l'empereur Léon n'avait point encore de fils pour lui succéder, quoiqu'il eût eu trois femmes. La première fut Théophano, qu'il avait épousée du vivant de l'empereur, son père, et qui, ayant vécu douze ans avec lui, mourut la septième année de son règne 892. C'était une très-vertueuse princesse, qui passait sa vie à prier, à faire des aumônes, et on dit même qu'elle fit des miracles : les Grecs l'honorent comme sainte le 16e de décembre; et l'empereur, son époux, fit bâtir une église en son nom. La vertu de cette princesse parut principalement à souffrir les infidélités de Léon; car il n'a pas été nommé le Sage et le Philosophe à cause de ses mœurs, mais seulement en considération de son règne, il se passionna pour Zoé, la plus belle, mais la plus méchante femme de la cour. Mariée d'abord au patrice Théodore, elle s'en était défaite par le poison, afin de ne laisser aucun obstacle à l'inclination que l'empereur témoignait pour elle. Dès qu'il fut empereur, et du vivant de Théophano, il la prit publiquement pour concubine. Stylien, père de Zoé, qui s'était prêté en homme de cour à la passion du prince, fut amplement récompensé de sa complaisance. Il n'était d'abord qu'huissier du palais; il fut élevé à la dignité de maître du palais, qui le mettait déjà au-dessus des patrices. Ensuite il fut nommé grand trésorier; et cette place ne paraissant pas encore assez éminente, Léon inventa pour Stylien un titre monstrueusement pompeux, celui de basiléopator, c'est-à-dire père de l'empereur. La pieuse impératrice Théophano étant morte en 893, peu de jours après, Léon épousa Zoé. Ce mariage avec une femme qui avait empoisonné son premier mari fut un nouveau scandale. Il paraît que l'empereur n'osa même s'adresser au patriarche, son frère, pour en recevoir la bénédiction nuptiale. Il employa un clerc du palais, nommé Sinape, que le synode patriarcal eut le courage d'interdire pour s'être prêté à ce ministère. Zoé, devenue impératrice, ne jouit pas longtemps du rang qu'elle avait acheté par tant de crimes, elle mourut au bout de vingt mois. On mit son corps dans une bière, qui se rencontra par hasard, et où étaient gravées ces paroles du psaume : Malheureuse fille de Babylone!

Incapable de supporter un long veuvage, accoutumé à être gouverné par des femmes, Léon se donna bientôt à lui-même et à l'empire une souveraine. Il épousa une jeune phrygienne et la fit aussitôt couronner, en lui donnant le nom d'Eudocie. Il la perdit encore avant l'année révolue. Elle mourut en accouchant de son premier enfant, qui ne survécut point à sa mère. C'était en 896. Léon se passionna bientôt pour une seconde Zoé, surnommée Carbonopsine; mais il n'osa la faire couronner ni recevoir avec elle la bénédiction nuptiale, parce que, chez les Grecs, les quatrièmes noces étaient défendues. Les secondes et les troisièmes étaient sujettes à pénitence, comme n'étant pas exemptes de faute; et pour les quatrièmes, on les comprenait sous le nom infâme de polygamie. L'empereur Léon lui-même avait fait une constitution pour ordonner que la peine portée par les canons serait exécutée contre ceux qui contracteraient de troisièmes noces (1).

Pendant que l'empereur Léon s'abandonnait ainsi à la volupté et à la mollesse, les Sarrasins faisaient des courses continuelles sur les terres de l'empire. Ceux d'Afrique firent une descente en Sicilie, et prirent Taormine, où ils firent un grand carnage. Les Sarrasins de Cicile firent des ravages plus grands encore. Comme ils n'étaient pas cultivateurs, ils n'avaient de ressources pour vivre que dans leurs épées. Ils portaient également la guerre sur terre et sur mer. Lorsqu'ils ne faisaient pas de courses sur terre, ils montaient leurs navires et venaient infester toutes les côtes, jusqu'en Grèce et en Macédoine. Conduits par un renégat, ils prirent Séleusie, sur la mer de Cilicie, s'emparèrent de l'île de Lemnos, et vinrent attaquer Démétriade en Thessalie. Ils la prirent, passèrent tout au fil de l'épée; et comme si le ciel eût agi de concert avec les Sarrasins pour affliger ce pays, vers ce même temps, Bérée en Macédoine fut renversée par un tremblement de terre qui fit périr presque tous ses habitants. Enfin, les Sarrasins attaquèrent Thessalonique, la première ville après Constantinople, et la prirent après un long et meurtrier siége. Ce fut un carnage effroyable; un petit nombre d'habitants se rachetèrent au poids de l'or; le reste, au nombre de vingt-deux mille, fut emmené captif.

Ce fut en 905, après de si terribles désastres, que Zoé, sa concubine, étant accouchée d'un fils, l'empereur Léon voulut enfin la faire déclarer son épouse légitime. Et premièrement il fut question de baptiser l'enfant avec la solennité ordinaire, comme fils d'empereur,

(1) *Hist. du Bas-Empire*, t. II, 72.

ce que le patriarche Nicolas et les autres évêques refusèrent de souffrir, à moins que l'empereur ne promît de congédier la mère. Il en fit serment, et l'enfant fut baptisé solennellement, le jour de l'Épiphanie, par le patriarche, et nommé Constantin. Mais trois jours après, Zoé fut introduite dans le palais avec pompe, comme une impératrice, et les noces célébrées, quoique sans ministère de prêtre. Tous les évêques et tout le clergé regardèrent cette entreprise comme un renversement de la religion, et toute la ville en fut scandalisée. Le patriarche Nicolas vint trouver l'empereur, se jeta à ses pieds et le pria de respecter la dignité impériale, qui est comme le visage, où la moindre tache ne peut se cacher ; de songer qu'il y avait au ciel un empereur plus puissant que lui, qui ne manquerait pas de punir un tel crime, que les princes ne sont pas au-dessus des lois, pour se donner la liberté de tout faire. Enfin il lui demanda, les larmes aux yeux, de s'abstenir quelque temps de cette femme, jusqu'à ce qu'on fît venir des légats de Rome et des autres chaires patriarcales, pour examiner avec les évêques, ses sujets, ce qu'il y avait à faire (1).

L'empereur Léon écrivit en effet au pape Sergius, à Michel, patriarche d'Alexandrie, à Élie, patriarche de Jérusalem, et à Siméon, patriarche d'Antioche, les priant de venir pour examiner la validité de son mariage. Ils se contentèrent d'y envoyer des légats. Cependant, l'an 906, l'empereur se fit donner, avec Zoé, la bénédiction nuptiale par un prêtre nommé Thomas, et la déclara impératrice. Le patriarche Nicolas déposa le prêtre, et défendit à l'empereur l'entrée de l'église, de sorte qu'il ne venait plus dans la sacristie. Les légats de Rome étant arrivés à Constantinople, le bruit courut que l'empereur ne les avait fait venir que pour confirmer son mariage. C'est pourquoi le patriarche Nicolas ne voulut point les voir en public ; mais il proposa à l'empereur de leur faire tenir ensemble une conférence secrète dans le palais : ce que l'empereur refusa. Il gagna, par présents et par promesses, une partie des prélats de son obéissance ; puis il manda au palais le patriarche, sous prétexte du festin solennel qu'il faisait tous les ans, à la fête de Saint Tryphon, le 1er de février. C'était l'an 907, vingt-deuxième de son règne. Ce récit est tiré principalement d'une lettre du patriarche Nicolas.

Ce prélat, étant donc à ce festin, l'empereur et Samonas, Sarrasin converti en apparence, qu'il avait fait patrice parce qu'il favorisait toutes ses passions, le pressèrent instamment d'approuver le mariage de Zoé, et, comme il demeura ferme à refuser, il fut aussitôt enlevé et déporté, obligé de marcher à pied dans la neige, et envoyé en exil, sans qu'on lui laissât ni ami, ni valet, ni même un livre pour sa consolation, et on le gardait étroitement. On traita de même les autres évêques qui étaient dans ces sentiments ; ils furent relégués en Occident, mis aux fers. Cependant on tint un concile à Constantinople, où les légats présidèrent et où le mariage de l'empereur fut autorisé par dispense, le patriarche Nicolas déposé et Euthymius mis à sa place. Il était syncelle, pieux, vertueux et de bonne renommée. On disait qu'il n'avait accepté cette dignité que par révélation, sachant que l'empereur avait résolu de faire une loi pour permettre d'avoir trois ou quatre femmes, et que plusieurs savants le favorisaient en ce dessein (2). En Occident, où l'on avait appris de l'Église romaine à s'attacher plus au fond même de la religion qu'à des usages variables, cette affaire, qui brouilla l'empereur avec le patriarche, et l'église de Constantinople avec elle-même, n'eût pas même été une difficulté.

Le patriarche Michel d'Alexandrie, à qui l'empereur Léon écrivit sur cette affaire, avait commencé à tenir le siége l'an 872, et le tint jusqu'en 907. Son successeur fut Christodule, natif d'Alep, ordonné à Jérusalem par le patriarche Élie ; mais quand il fut venu à Alexandrie, les habitants ne voulurent point le reconnaître que l'on n'eût recommencé sur lui les prières de l'ordination : ce qui fut fait en la même année 907. Il tint le siége vingt-six ans. A Antioche, le patriarche catholique Théodore étant mort, Siméon, fils de Zarnaq, lui succéda l'an 892, et tint le siége douze ans. Son successeur fut Élie, qui commença l'an 904, et tint le siége vingt-huit ans.

Quant aux Musulmans, leurs califes de Bagdad s'amollissaient de plus en plus dans les plaisirs. Le calife Motamed étant mort l'an 892, son neveu Motaded lui succéda, et mourut, en 902, d'excès avec les femmes. Son fils Moctafi lui succède et meurt en 908. Moctader succède à son père Moctafi, est déposé une première fois en 909, déposé une seconde fois en 930, déposé une troisième fois et tué l'an 932. L'histoire des Mahométans à cette époque, comme à toutes les autres, n'est remplie que de guerres et surtout de guerres civiles les uns contre les autres. Il s'était formé entre autres, parmi eux, une secte furieuse, sous le nom de Karmates, qui pilla le temple de la Mecque, massacra des milliers de pèlerins, emporta la pierre noire, et remplit de cadavres le puits de Zemzem. Tel était l'état général de l'Orient.

En Occident, le pape Jean IX, étant mort le 30 novembre de l'an 900, eut pour successeur Benoît IV, Romain de naissance, de race noble, qui tint le Saint-Siége quatre ans et demi. Suivant le témoignage du contemporain Flodoard, ce fut un grand Pape, aimant le bien public, doux et prévenant envers tout le monde ; secourant avec une infatigable charité, comme ses propres enfants, les veuves, les orphelins, les indigents de toute espèce, et laissant à sa mort tous ses biens aux pau-

(1) Labbe, t. IX, p. 1264. — (2) Baron., Pagi.

vres. Le bon pape Jean IX avait dignement terminé le neuvième siècle; Benoît IV commença dignement le dixième. Il est seulement à regretter que nous ne connaissions pas mieux les détails de son pontificat; nous n'avons de lui que deux lettres d'un assez bon style : elles ont rapport toutes deux à l'affaire de Langres. Argrim, évêque de cette ville, fut encore obligé d'avoir recours à Rome pour se maintenir dans son siége. Benoît confirma la décision du Pape Jean IX, sans révoquer celle d'Etienne V, mais la changeant en quelque chose de meilleur, pour pacifier l'église de Langres, où il y avait deux partis. Le Pape prit cette décision dans un concile, et la notifia par deux lettres : l'une au clergé et au peuple de Langres ; l'autre aux archevêques, évêques, rois, ducs, comtes des Gaules : cette dernière lettre datée du 30 août, indiction trois, c'est-à-dire l'an 900, la seconde année depuis la mort de l'empereur Lambert. Cette manière de dater fait voir que l'empire d'Occident était alors vacant; il ne le fut pas longtemps sous le pontificat de Benoît.

Louis, fils de Boson et son successeur dans le royaume d'Arles, ayant été invité par les seigneurs d'Italie, alla à Rome et fut couronné empereur par le pape Benoît. Mais cet honneur, que le prince avait ambitionné, lui coûta cher ; car, moins de deux ans après, il fut pris et aveuglé par Bérenger, roi d'une portion de l'Italie. Il vécut encore plusieurs années, conservant la qualité d'empereur; sa disgrâce lui inspira de grands sentiments de piété, dont il donna des marques par ses libéralités envers diverses églises. Il mourut après l'an 922, on ne sait quelle année, et avec lui finit le royaume d'Arles. Ce prince est connu dans l'histoire sous le nom de Louis l'Aveugle, *Ludovicus Orbus* (1).

Pour Argrim de Langres, on ne lui disputa plus son siége; mais à peine en fut-il tranquille possesseur, qu'il sentit tout le poids d'une charge qu'il avait tant briguée. Les contradictions avaient rendu ses désirs plus vifs ; dès qu'elles eurent cessé, la dignité qu'il avait obtenue n'eut plus de quoi le piquer. Il n'en sentit plus que la peine, qui le porta enfin à abdiquer l'épiscopat deux ans avant sa mort, pour embrasser la vie monastique à Saint-Bénigne de Dijon. L'épiscopat était en effet alors une charge bien pesante, la plupart des évêques étant obligés de lever des troupes, et quelquefois de les commander, pour se défendre des Normands, qui, malgré les bonnes dispositions où plusieurs paraissaient être, continuaient toujours leurs brigandages.

Francon, évêque de Tongres, ou plutôt de Liége, où le siége de Tongres avait été transféré, fut, de tous les prélats de son temps, celui qui signala le mieux son courage contre ces Barbares ; il les battit souvent et en tua un grand nombre. Mais quelque justes que fussent les combats qu'il avait été obligé de leur livrer, il jugea qu'il ne lui était plus permis de toucher les choses saintes avec des mains teintes du sang de ces infidèles. Ainsi, il prit le parti d'envoyer à Rome un clerc de son église et un moine de Lobbes, qu'il pria le Pape d'ordonner évêques, afin qu'ils pussent faire pour lui les fonctions épiscopales, tandis qu'il continuerait de faire celles de général contre les Normands. Le Pape ordonna évêques ces envoyés, et Francon passa le reste de sa vie sans faire d'autres fonctions de pasteur, que de combattre pour la défense de son troupeau. Il mourut l'an 903, après cinquante ans d'épiscopat; il eut pour successeur Etienne, qui fut distingué par son érudition (2).

Cependant Hervée, archevêque de Reims, qui avait eu occasion de pratiquer et de connaître les Normands, commença à les craindre moins. Les heureuses dispositions où lui parurent être ceux qui s'étaient comme fixés dans son diocèse, lui firent croire qu'il pouvait sans danger transférer le corps de saint Remi de la cathédrale de Reims, où il était en dépôt, au monastère de ce saint évêque, d'où la crainte des Barbares l'avait fait enlever, parce que ce monastère était situé hors de la ville. Ce prélat fit cette translation avec une grande solennité, le 28 décembre, l'an 901. Le roi Charles Richard, duc de Bourgogne, et un grand nombre de seigneurs assistèrent à la cérémonie. Dieu y glorifia saint Remi par un miracle éclatant, qui s'opéra à la vue d'un peuple infini, et dont l'incrédulité la plus soupçonneuse ne saurait contester la vérité, attestée par des monuments publics. Voici le fait.

Pendant qu'on transférait ces saintes reliques, un homme, nommé Abraham, perclus de ses membres et qui ne pouvait marcher qu'en se traînant avec peine sur ses mains, s'approcha de la châsse, et, ayant invoqué saint Remi avec confiance, il fut guéri à l'instant. Il suivit aussitôt la procession en chantant les louanges de son libérateur, et sa guérison fut aussi constante qu'elle avait été subite. Nous l'avons vu, dit Flodoard, plusieurs années depuis sa guérison, marchant droit, et bénissant Dieu du miracle opéré en sa personne. Cet historien ajoute que, pour transmettre à la postérité la mémoire de ce miracle, on érigea, dans le lieu même où il s'était opéré, une croix où l'on en grava l'histoire. Cette croix, avec son inscription, a subsisté jusqu'au dix-neuvième siècle (3).

A Rome, l'excellent pape Benoît IV étant mort, on ordonna à sa place Léon V, d'Ardée, qui ne tint pas le Saint-Siége deux mois complets. Christophe, y étant monté ensuite, le tint six mois et un peu plus. Voilà tout ce que dit de ces deux Papes le judicieux Flodoard, qui écrivait dans ce temps-là. Le caus-

(1) Dom Bouquet, t. VIII. — (2) Folcuin., *Gesta abbat. Lobb. Hist. de l'Eglise gall.*, l. XVIII. — (3) Flod., l. IV. *Bibl. PP*, t. XVII.

tique Luitprand, qui était enfant alors, et qui dit si volontiers du mal des Papes, ne mentionne pas même ces deux. Vincent de Beauvais, qui écrivit trois siècles plus tard, est le premier qui dise que Léon V fut chassé et mis en prison par Christophe. Francon, abbé de Corbie, fit demander à ce dernier, par Otgaire, évêque d'Amiens, la confirmation des anciens privilèges de son abbaye. Et de plus, comme la nécessité de se défendre contre les Normands l'avait obligé de fortifier le monastère et de l'entourer de bonnes murailles, il demanda qu'on ne pût y mettre pour commander, ni comte, ni juge, sans l'agrément de l'abbé. Le Pape lui accorda ce privilège, par un acte daté du 26 décembre, indiction VII, c'est-à-dire l'an 903, et adressé à tous les évêques des Gaules (1).

Nous avons vu qu'à l'élection du pape Jean IX, le peuple romain s'était partagé en deux, et que les uns avaient élu le cardinal-prêtre Sergius; mais que le parti contraire ayant pris le dessus, il fut obligé de sortir de Rome, et qu'il se réfugia près d'Adalbert, marquis de Toscane, le plus puissant prince du parti italien, et ensuite en France, accompagné de l'archevêque Atton de Milan. Après sept ans d'exil, il revint à la prière du peuple romain, comme l'attestent trois auteurs ou monuments contemporains : Flodoard dans ses vers; Jean, diacre, dans son livre sur l'Eglise de Latran ; et enfin, l'épitaphe du Pape en question. Ces trois monuments attestent que Sergius revint à la prière du peuple, pour succéder à Christophe. Qu'on juge maintenant de la confiance que mérite Luitprand, encore enfant alors, quand il fait succéder Sergius III immédiatement à Formose, et qu'il lui attribue, contre le cadavre de ce dernier, les violences d'Etienne VI, oubliant ainsi huit Papes qui séparent Sergius de Formose.

Mais enfin, quelle fut la vie du nouveau Pape? Voici ce qu'en dit son contemporain Flodoard : Sergius III, revenu aux prières du peuple, reçoit la consécration qui lui était destinée depuis longtemps ; ce Pontife étant monté sur le trône sublime de Pierre, l'univers triomphant d'allégresse s'en réjouit plus de sept ans. Voilà comme parle Flodoard. Son contemporain Jean, diacre, tient le même langage. Parlant de l'église de Latran, qui s'était écroulée sous Etienne IV, il dit : Après son ordination, le pape Sergius III était excessivement affligé de la désolation de cette illustre basilique, d'autant plus qu'il n'y avait aucun espoir de secours humain pour sa restauration. Alors, ayant recours à la bonté divine, dans laquelle il eut toujours confiance, il entreprit de la rétablir sur ses anciennes fondations, vint à bout de son œuvre, décora la nouvelle basilique d'ornements d'or et d'argent, et il ne cessera de le faire jusqu'à son dernier soupir. Ainsi parlait Jean, diacre, du vivant même de Sergius. L'épitaphe de ce Pape en parle comme Jean et Flodoard. Elle dit assez clairement, aussi bien que Flodoard, qu'à la mort de Théodore, Sergius avait été élu le premier, mais que Jean IX l'emporta par la force et exila de Rome des troupes entières de fidèles; que Sergius, revenu de son exil aux instantes prières du peuple, et sacré Pontife, aima comme un bon pasteur toutes les classes de son troupeau ; et que, d'après le jugement de l'Eglise romaine et des Pères, il frappa des censures ecclésiastiques les usurpateurs. Ainsi parle cette épitaphe (2).

Voilà donc trois monuments contemporains qui nous représentent Sergius III comme un Pontife non-seulement irréprochable, mais plein de foi, de piété et de zèle. Pour révoquer en doute la déposition impartiale de ces trois témoins, ne faudrait-il pas autant de témoins également contemporains et également croyables? Et pour démentir cette déposition en faveur, ne faudrait-il pas des témoins, et en plus grand nombre, et plus dignes de foi?

Or, voici un accusateur unique qui dit, en passant, que Sergius III, étant pape, eut un fils de Marozie, femme d'Albert, marquis de Toscane. Cet accusateur unique est un individu que nous avons déjà appris à connaître. Luitprand, qui n'était qu'un enfant à l'époque dont il parle; qui se trompe si grossièrement sur l'époque de Sergius, qu'il l'anticipe sur huit papes pour le faire succéder immédiatement à Formose et lui faire déterrer son cadavre ; Luitprand, écrivain vaniteux, cynique vindicatif, qui avoue lui-même écrire par vengeance ; pamphlétaire passionné du parti allemand contre le parti italien, flattant bassement les chefs de l'un, déchirant et flétrissant par des contes obscènes ceux de l'autre, qui étaient le marquis de Toscane et le pape Sergius. Or, je le demande à tout honnête homme appelé à être d'un jury : Pourriez-vous jamais, en honneur et conscience, dans un procès politique, condamner à la marque et à la flétrissure un homme attesté vertueux par trois témoins qui ne sont d'aucun parti ; pourriez-vous, en conscience, le condamner sur la simple accusation d'un individu passionné du parti contraire? Cependant c'est sur la simple accusation d'un pareil individu, et contrairement à la déposition impartiale de trois témoins contemporains, que le pape Sergius III est flétri dans l'histoire comme un monstre d'infamie! Le petit mot d'un conteur d'historiettes, à force d'être répété par les échos, a pris le concert de mille voix diverses. Heureusement nous avons vécu au milieu de révolutions politiques, où des accusations de même nature, lancées et soutenues avec fureur par un parti contre l'autre, ont été reconnues mensongères, quelques années après, par ceux-là mêmes qui les avaient soutenues avec le plus d'animosité. Nos pè-

pres emportements nous servent à mieux juger ceux des autres.

Pendant les sept ans de son pontificat, Sergius III fut considéré de l'univers chrétien comme un pontife digne de sa plus profonde vénération. Les nouveaux archevêques de Cologne et de Hambourg lui demandèrent humblement le pallium, et l'obtinrent. Pour faciliter la propagation de la foi chez les païens du Nord, il unit définitivement à l'archevêché de Hambourg, l'évêché de Brême, que le pape Formose y avait provisoirement uni pour le temporel, mais réuni à Cologne pour le spirituel. Adalgaire, archevêque de Hambourg, étant arrivé à une grande vieillesse et ne pouvant plus agir, fit venir Hoger de la nouvelle Corbie pour le soulager. Le pape Sergius, touché des plaintes d'Adalgaire, renouvela les privilèges de l'église de Hambourg, que Formose avait amoindries à l'égard de Brême, et confirma tout ce que les papes Grégoire et Nicolas avaient accordé à saint Anscaire et à saint Rembert. Sergius donna de plus à Adalgaire cinq évêques voisins pour l'aider dans les fonctions épiscopales, faire ses visites, prêcher et consacrer des évêques. Il lui donna même le pouvoir d'en établir de nouveaux. Adalgaire mourut le 9e de mai 909, après vingt ans d'épiscopat. Hoger lui succéda et tint le siège sept ans. Herman, archevêque de Cologne, l'ordonna après quelque résistance; il reçut le pallium du pape Sergius, et le bâton pastoral du roi Louis, fils d'Arnoulfe. Il était fort sévère à faire observer la discipline ecclésiastique, et visitait souvent les monastères de ses deux diocèses. De son temps, celui de Hambourg fut désolé par les Slaves, et celui de Brême par les Hongrois. Hoger mourut l'an 915 (1).

Malgré les guerres particulières qui rendaient les communications peu sûres, les pèlerins affluaient à Rome de toutes les parties du monde, comme à leur patrie commune. Parmi les voyageurs de la piété qui vinrent aux tombeaux des apôtres sous le pape Sergius, se trouva un des saints les plus illustres, saint Udalric d'Augsbourg.

Il naquit l'an 890, d'une des plus nobles familles de la haute Allemagne, et fut élevé dans l'abbaye de Saint-Gall, où il fit ses études. Les jours de fête, il allait visiter sainte Wiborade ou Guiborat la Recluse, qui, lui parlant par sa fenêtre, lui donnait de saintes instructions, particulièrement pour conserver la pureté; et, pour marque de cette vertu, elle lui donna sa ceinture, avec une partie de son cilice, pour lui servir d'oreiller en dormant. L'affection pour cette sainte, qu'il nommait sa nourrice, lui fit prolonger ses études; il la consulta s'il devait se faire moine à Saint-Gall, comme il y était invité par les frères qui voulaient l'avoir pour abbé; mais elle lui dit qu'il était destiné à être évêque sur un fleuve plus à l'orient, et qu'il y souffrirait de grandes peines. Udalric, ayant achevé ses études à Saint-Gall, retourna chez ses parents, et ils le mirent au service de saint Adalberon, évêque d'Augsbourg, qui lui donna, entre autres bienfaits, la charge de camérier de son église : et c'était lui qui distribuait les habits au clergé et aux pauvres. Enfin, l'an 909, par conséquent sous le pape Sergius III, qui ne mourut qu'en 911, saint Udalric alla en pèlerinage à Rome. Il fut reçu avec bienveillance par le Pape, que son biographe nomme, par inadvertance, Marin, mais qui ne peut être que Sergius III. Le Pape lui ayant demandé de quelle province et de quelle ville il était originaire, saint Udalric répondit : Je suis originaire de la province d'Allemagne et de la ville d'Augsbourg, et je suis au service d'Adalberon, évêque de cette ville. Ne vous troublez pas, mon frère, reprit le Pape, Adalberon, votre seigneur, a quitté ce monde, et, Dieu l'ordonnant, il convient que vous soyez pasteur de la même église. Comme Udalric s'y refusait, il ajouta : Pourquoi résistez-vous à la destination de Dieu ? Si vous refusez aujourd'hui de recevoir et de gouverner tranquillement cette église non ébranlée et non désolée, vous la recevrez détruite et ravagée au milieu des troubles, vous la gouvernerez et la réédifierez avec de grands travaux. Le lendemain, sans prendre congé du Pape, tant il était contristé de la mort de son maître et tant il craignait que le Pape ne fît des instances plus pressantes pour lui faire accepter l'épiscopat, Udalric quitta Rome et revint à Augsbourg, où il trouva tout comme le Pape le lui avait prédit. C'était, comme nous l'avons vu, l'an 909. Hiltin fut alors ordonné évêque d'Augsbourg; et Udalric, ne le trouvant pas d'assez grande qualité pour demeurer à son service, se retira près de sa mère, devenue veuve, pour prendre soin d'elle, suivant le commandement de Dieu (2).

Adalberon qui a toujours été honoré comme saint en Allemagne était de la famille des comtes de Dillingen; il fut d'abord moine au monastère d'Elwangen, qu'il édifia par sa charité et son application à l'étude des sciences ecclésiastiques. Il fut ensuite, l'an 887, évêque d'Augsbourg, après la mort de Vitgar, qui mourut en ce temps, universellement regretté, et il signala son épiscopat par le zèle le plus actif et le plus éclairé pour tout ce qui regardait le bien, soit spirituel, soit temporel de son diocèse. L'empereur Arnoulfe, qui avait pour lui une vénération singulière, le consultait souvent sur les affaires les plus difficiles et les plus délicates. Il lui confia même l'éducation de son fils Louis, tant il avait une haute estime de ses connaissances et de sa vertu. Ce prince le chargea aussi de réformer la célèbre abbaye de Laurisheim, qui était tombée dans un relâchement si scandaleux, que l'empereur avait cru devoir priver les religieux du droit d'élire leur abbé. Saint Adalberon réussit au

(1) Adam Brem., *Hist.*, c. XLII — (2) *Acta SS*, 4 *juil.* Pagi, an 910.

[illegible] de ses espérances dans cette sainte entreprise. Il fut même si content des religieux, qu'il pria l'empereur Arnoulfe de révoquer l'ordonnance qu'il avait rendue contre eux. Voici quelle fut la réponse de ce prince, adressée à cette communauté : Adalbéron nous a prié de vous permettre d'élire votre supérieur. Nous vous l'accordons d'autant plus volontiers à sa demande, qu'il s'est acquis de nouveaux droits à notre bienveillance par les soins qu'il a pris de faire refleurir la discipline dans votre monastère. Il a méprisé les biens de ce monde, qu'il aurait pu s'approprier, et il ne pense qu'à amasser des biens pour une vie à venir.

Saint Adalbéron avait encore une prédilection toute particulière pour l'abbaye de Saint-Gall. Il allait souvent la visiter et ne manquait jamais de faire aux moines des présents magnifiques. La régularité et la piété des religieux de ce monastère l'édifiaient tellement, qu'on lui entendit dire un jour : Je n'étais venu ici que pour y chercher un saint, et encore parmi les morts ; mais j'ai trouvé un grand nombre de religieux qui sont tous des saints par l'éminence de leurs vertus. Les savants trouvèrent dans le saint évêque d'Augsbourg un protecteur éclairé. Il aimait à les encourager, à parler avec eux de leurs ouvrages, à leur donner des conseils. Lui-même était un des hommes les plus instruits de son époque. Il était très bon musicien pour son temps, et il composa même des airs pour les hymnes de l'Église. Il mourut, comme il a été dit, l'an 909, et fut enterré dans l'église de Sainte-Afre, à Augsbourg. Il a toujours été honoré comme saint (1).

Sainte Wiborade, vulgairement appelée Guiborat, qui dirigea les premiers pas d'Ulalrie dans les voies de la sainteté, était d'une ancienne famille de Souabe. Elle parut dès ses premières années singulièrement prévenue des grâces du ciel. Ses parents, admirateurs de son éminente vertu, et lui laissaient une liberté entière de vaquer à tous ses exercices de religion, ne lui accordèrent encore la permission de vivre dans le célibat, qu'elle leur avait instamment demandée. Guiborat ressentit une grande joie lorsque son frère Hatton entra dans l'état ecclésiastique. A peine le vit-elle prêtre, qu'elle se retira chez lui, dans l'espérance qu'elle y trouverait encore plus de facilité pour servir Dieu et le prochain. Rien n'était si édifiant que le zèle avec lequel le frère et la sœur se portaient à la pratique de tout ce qu'il y a de plus parfait. Ils firent l'un et l'autre un pèlerinage à Rome, afin de visiter les tombeaux des saints apôtres.

La sainte parla si fortement à son frère des périls auxquels on est exposé dans le monde, qu'il se détermina à l'abandonner pour toujours. Il alla prendre l'habit religieux dans le monastère de Saint-Gall. Guiborat resta dans le siècle, mais sans en suivre les maximes. Elle y macérait son corps par le moyen des abstinences, des veilles et des jeûnes. Les épreuves auxquelles la calomnie mit sa fidélité, ne servirent qu'à purifier de plus en plus les affections de son cœur. Ayant fait un voyage à l'abbaye de Saint-Gall avec Salomon, évêque de Constance, elle résolut de renoncer à son ancienne demeure. Elle s'arrêta sur une montagne voisine de l'abbaye, et se renferma dans une cellule bâtie près de l'église de Saint-Georges. Les distractions causées par les fréquentes visites que lui attirait sa vertu, lui inspirèrent le dessein d'embrasser l'institut des recluses. Ce fut l'évêque de Constance qui lui bénit une cellule près de l'église de Saint-Magne, à quelque distance de Saint-Gall, et qui fit la cérémonie de la renfermer. Ses miracles et ses prédictions rendirent son nom bientôt célèbre. Elle se fit amener une fille de qualité nommé Rachilde, qui était attaquée d'une maladie qu'on jugeait incurable ; elle la consola et lui obtint de Dieu une parfaite guérison. Rachilde, que sa mère spirituelle avait accoutumée aux exercices de la contemplation, mena aussi la vie d'une recluse (2). On voit, par tous ces faits, que cette époque si décriée n'était pas indigne de Dieu et de son Église.

Le pape Sergius veillait avec zèle sur toute l'Église. Ayant appris qu'en Orient quelques-uns renouvelaient l'erreur de Photius touchant le Saint-Esprit, à savoir qu'il ne procédait que du Père, et non pas du Père et du Fils, il en avertit les évêques des Gaules, et probablement ceux des autres pays, afin qu'ils s'appliquassent à réfuter ces erreurs par l'autorité des Pères. Nous en voyons la preuve dans un concile que l'archevêque Hervée de Reims tint en 909 à Trosly, au diocèse de Soissons, où assista Gui, archevêque de Rouen.

Hervée en fit l'ouverture par un discours où il exposa en termes fort pathétiques les maux que souffrait l'Église. Il est nécessaire, dit-il aux évêques, que, par vos conseils et votre autorité, vous donniez un prompt secours à la religion chrétienne, qui paraît sur le penchant de sa ruine. Le monde entier est livré au malin esprit, et nous ne pouvons plus méconnaître les fléaux dont Dieu nous frappe dans sa colère. Nous voyons tous les ans nos terres stériles, et vous savez quels ravages fait tous les jours la mortalité; les villes sont saccagées, les monastères détruits ou pillés, et les campagnes réduites en solitude. Nous pouvons dire que le glaive vengeur a pénétré jusqu'à l'âme ; ne rougissons pas de l'avouer, ce sont nos péchés et ceux du peuple que nous devons conduire qui attirent sur nous ces cruels fléaux. La voix de nos iniquités s'est fait entendre jusqu'au ciel ; la fornication, l'adultère, le sacrilége et l'homicide ont inondé la face de la terre. Au mépris des lois divines et humaines, des mandements des évêques, chacun vit aujourd'hui au gré de ses passions;

(1) *Acta SS.*, 9 *octobr.* — (2) *Id.*, 2 *maii.*

le plus puissant opprime le plus faible, et les hommes sont comme les poissons de la mer, dont les plus gros dévorent les plus petits. En un mot, tout l'ordre de l'Eglise est confondu et renversé.

Et pour ne pas nous épargner nous-mêmes, nous qui sommes honorés de l'épiscopat, que ne pourrait-on pas nous reprocher? Hélas! nous portons le glorieux nom d'évêques, et nous n'en remplissons pas les devoirs. Nous laissons par notre silence le troupeau du Seigneur se perdre et s'égarer. Que nous aurons un terrible compte à rendre, lorsqu'au dernier jour, tous les pasteurs comparaîtront en présence du Pasteur éternel, pour lui apporter le profit du talent, c'est-à-dire l'augmentation du troupeau qu'il a confié à leurs soins, et les gerbes de la moisson où il les a envoyés! Quelle sera alors notre confusion! On nous donne ici la qualité de pasteurs, et là nous paraîtrons sans brebis que nous puissions présenter!

Hervée conclut ce discours en exhortant les évêques du concile à faire des règlements contre tant d'abus, et à frapper du glaive spirituel ceux qui se montreraient incorrigibles. Les décrets de ce concile sont distribués en quinze chapitres, qui sont plutôt de longues exhortations que des canons; et de vrai, il s'agissait beaucoup moins de faire de nouveaux règlements que de persuader tout le monde à s'y soumettre. Voici donc la substance de ceux de Trosly :

On conservera l'honneur qui est dû aux églises, et on en respectera les priviléges, qui seront confirmés, comme il convient, par le roi. La puissance royale, l'autorité des seigneurs et des ministres de la chose publique doivent soutenir celles des évêques, car si le roi et les puissances du siècle conservent l'autorité de l'Eglise, Dieu augmentera la leur. S'ils méprisent Dieu, il les méprisera et renversera leur trône. Puisque nous rendons compte à Dieu, disent les évêques, de la conduite des rois, c'est à Votre Excellence, seigneur roi, que nous adressons ce discours; en quoi nous usons de l'autorité épiscopale, sans oublier que la puissance royale a été aussi établie de Dieu. En effet, comme la puissance royale se soumet par religion à l'autorité sacerdotale, les devoirs de la piété obligent aussi l'autorité sacerdotale de se soumettre à l'autorité royale; car, dit le pape Gélase en écrivant à l'empereur Anastase, il est deux puissances par lesquelles ce monde est surtout gouverné, savoir : l'autorité sacrée des Pontifes et la puissance royale. Mais le poids dont sont chargés les évêques est d'autant plus grand, qu'ils rendront compte au tribunal de Dieu de la conduite des rois mêmes. Comme donc le roi a besoin des évêques pour obtenir la vie éternelle, et que les évêques ont besoin de l'autorité royale pour le temporel, le roi doit obéir aux évêques qui lui donnent des conseils sages et salutaires, et les évêques doivent à leur tour obéir au roi lorsqu'il commande selon le droit et la religion. Nous exhortons donc Votre Excellence à la piété chrétienne et à la pratique de toutes les bonnes œuvres, pour remplir ce que vous devez à Dieu en tant qu'homme et ce que vous lui devez en tant que roi. Les évêques font ensuite, d'après les saintes Ecritures et les saints Pères, Augustin, Isidore, Grégoire et Cyprien, un long détail des devoirs d'un bon roi. Cet abrégé de politique chrétienne est le sujet du second canon.

Pour ce qui concerne l'état, ou plutôt la chute des monastères, continuent les Pères du concile, nous ne savons presque ni qu'y faire, ni qu'en dire. En punition de nos péchés, le jugement a commencé par la maison de Dieu. De tant de monastères qui étaient en France, les uns ont été brûlés par les païens, les autres sont dépouillés de leurs biens et presque détruits. S'il y reste quelque vestige des anciens édifices, il n'y en reste plus de la discipline religieuse; car toutes les communautés, tant celles de chanoines que celles de moines et de religieuses, vivent sans règle. L'indigence des maisons, le libertinage des personnes qui y demeurent, et surtout l'abus d'y mettre des laïques pour supérieurs ou abbés, sont la source de ces désordres. La pauvreté oblige les moines à sortir de leur cloître pour vaquer malgré eux aux affaires séculières; et nous pouvons dire que les pierres du sanctuaire sont dissipées dans toutes les rues. C'est au roi de voir quel compte il rendra à Dieu, s'il tolère davantage des abus si opposés aux canons et aux capitulaires des rois, ses prédécesseurs. On voit aujourd'hui des abbés laïques demeurer dans des monastères d'hommes ou de filles, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs gens de guerre et leurs chiens; il est cependant marqué dans le livre des Capitulaires que les abbés doivent expliquer la règle aux moines et l'observer avec eux. Or, comment un tel abbé pourra-t-il l'expliquer, pourra-t-il l'entendre, ou même la lire? Si on lui présente le livre, il répondra par ces mots d'Isaïe : *Je ne sais pas lire.*

Le concile, après ces plaintes, défend que, dans la suite, on choisisse pour abbés et pour abbesses d'autres que des personnes engagées dans l'état religieux. Il défend aux moines de porter des habits et des parures qui seraient indécents à des laïques pieux; et, pour leur ôter tout prétexte de sortir du monastère, on ordonne aux abbés de leur fournir à temps les vêtements et autres choses nécessaires.

On déclare excommuniés tous ceux qui envahissent et qui retiennent les biens des églises. Nous, continuent les évêques, qui sommes ici assemblés par le Saint-Esprit, nous frappons de quatre malédictions ces sacriléges usurpateurs. Que la porte du ciel leur soit fermée! que la porte de l'enfer leur soit ouverte! qu'ils n'aient aucune société ou communication avec les Chrétiens! qu'on ne donne pas même aux pauvres les restes des mets qui leur ont été servis, mais qu'on les

jette aux chiens ! Il y a des hommes si pervers et si aveugles, qu'ils ne voient pas qu'en attaquant l'épiscopat, ils ébranlent l'Église, dont les évêques sont les colonnes. On ne fait pas réflexion que, faire outrage aux évêques, c'est le faire à Jésus-Christ, dont ils sont les vicaires. Sur quoi le concile cite plusieurs autorités.

On défend d'exiger des prêtres aucune redevance ou corvée, et on ordonne de payer exactement la dîme, même des toisons des brebis. On avertit les brigands que la pénitence est inutile, pour eux, s'ils ne restituent ce qu'ils ont volé à tant de familles, et l'on rapporte les lois divines et humaines contre le vol et le rapt. Défenses aux clercs de demeurer avec des femmes. On exhorte tous les fidèles, de quelque condition, qu'ils soient, d'avoir une grande horreur des péchés contre la pureté, des parjures et des homicides. On défend de piller les biens de l'évêque après sa mort, et l'on exhorte les évêques voisins à se rendre à ses funérailles.

L'archevêque Hervée ajoute : Comme le Saint-Siége apostolique nous a fait connaître que dans les parties de l'Orient règnent encore les erreurs et les blasphèmes d'un certain Photius, blasphémant que le Saint-Esprit ne procède pas du Fils, mais du Père seul, nous exhortons votre fraternité et moi-même, suivant l'admonition que nous a faite le Seigneur du Siége de Rome, à scruter chacun les sentences des Pères, afin de tirer du carquois de la sainte Écriture des flèches capables de transpercer le monstre renaissant de l'impiété (1).

Deux archevêques et dix évêques assistèrent à ce concile, savoir : Hervée, archevêque de Reims, et Gui, archevêque de Rouen ; Rodolphe, évêque de Laon, Herluin de Beauvais, Raubert de Noyon, Letolde de Châlons, Abbon de Soissons, Étienne de Cambrai, Hubert de Meaux, Otfroi de Senlis, Étienne de Térouanne et Otgaire d'Amiens. Si les maux étaient grands, ils n'étaient pas sans remède ; jamais ils ne le sont dans l'Église du Christ. Le zèle de ces évêques était à lui seul un commencement et une cause de guérison, et Dieu ne manqua pas de le bénir.

Dès l'année suivante 910, un homme suscité de Dieu pour être le restaurateur de la discipline monastique, jeta les fondements du monastère de Cluny, d'où l'esprit de la vocation religieuse qu'il y ranima se répandit ensuite dans toute l'Église. Cet homme était le bienheureux Bernon, d'une de plus nobles familles de Bourgogne. Il embrassa l'état monastique dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun. Il en fut tiré quelque temps après pour gouverner le monastère de la Baume en qualité d'abbé. Il y rétablit la discipline régulière suivant les maximes et les règlements de saint Benoît d'Aniane. Quelques officiers de Guillaume le Débonnaire, duc d'Aquitaine, ayant logé au monastère de la Baume, furent si édifiés de la régularité des moines et de la sainteté du saint abbé, par un heureux présage, qu'ils firent de leur mieux à leur retour : le duc prit la résolution de bâtir un monastère et de lui en donner le gouvernement.

Bernon alla, par son ordre, le trouver à Cluny, terre appartenante au duc, dans le Mâconnais. Le saint abbé était accompagné de saint Hugues, alors moine de Saint-Martin d'Autun, son ami particulier. Le duc les reçut avec bonté, et, leur ayant déclaré la résolution où il était de faire bâtir un monastère, il leur dit de chercher dans ses terres un lieu propre à ce nouvel établissement. Mais les deux saints religieux, charmés de la situation de Cluny où ils étaient, répondirent qu'ils n'en trouveraient pas de plus propre que ce lieu. Le duc leur dit d'abord qu'il ne fallait pas y penser, parce que c'était là qu'il tenait sa meute pour la chasse. Eh bien, seigneur, reprit agréablement Bernon, chassez-en les chiens et recevez-y les moines. Le duc y consentit enfin de bonne grâce, et souhaita que le monastère fût dédié à saint Pierre et à saint Paul. En voici l'acte de fondation :

Voulant employer utilement pour mon âme les biens que Dieu m'a donnés, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'attirer l'amitié de ses pauvres, et afin que cette œuvre soit perpétuelle, entretenir à mes dépens une communauté de moines. Sachent donc tous les fidèles qui sont et qui seront jusqu'à la consommation des siècles, que, pour l'amour de Dieu et de Jésus-Christ, notre Sauveur, j'ai donné aux saints apôtres Pierre et Paul, avec ses dépendances, la terre de Cluny qui m'appartient, et qui est située sur la rivière de Grome. Je fais ce don, moi Guillaume et mon épouse Engilberge, premièrement pour l'amour de Dieu, ensuite pour l'âme de mon seigneur, le roi Eudes, pour celle de mon père et de ma mère, pour moi et pour mon épouse, c'est-à-dire pour le salut de nos âmes et de nos corps, aussi pour l'âme d'Avana, laquelle m'a donné cette terre par testament ; pour mes frères et sœurs, pour nos neveux et pour tous nos parents, pour tous ceux qui sont à notre service, et pour la conservation de la foi catholique. Enfin, comme la charité et la foi nous unissent à tous les Chrétiens, nous offrons à Dieu cette terre de Cluny pour tous les fidèles qui ont été, qui sont et qui seront dans la suite des temps, et nous voulons qu'on y bâtisse, en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, un monastère de l'institut de saint Benoît.

Nous ordonnons que ce monastère soit à jamais un refuge pour les pauvres, qui, en sortant du siècle, n'apportent en religion que la bonne volonté ; que les moines et les biens du monastère soient sous la puissance de l'abbé Bernon, qui en aura le gouvernement tant qu'il vivra ; qu'après sa mort, les moines

(1) Labbe, t. IX, p. 520-564.

aient le pouvoir d'élire un autre abbé de leur ordre, selon la règle de saint Benoît, sans que ni nous, ni quelque puissance, ayons le droit de les en empêcher. Nous voulons, de plus, que le monastère paye tous les cinq ans dix sous d'or à Saint-Pierre de Rome pour l'entretien du luminaire, et qu'il soit sous la spéciale protection des saints apôtres et sous celle du Pontife romain. Nous voulons que les moines exercent tous les jours les œuvres de miséricorde, selon leur pouvoir, envers les pauvres, les étrangers et les pèlerins. De ce jour, ils ne seront soumis ni à nous, ni à nos parents, ni au roi, ni à aucune puissance de la terre. Aucun prince séculier, aucun comte, aucun évêque, ni le Pape même, je les en conjure au nom de Dieu et de ses saints et du jour du jugement, ne s'emparera des biens de ces serviteurs de Dieu, ni les vendra, échangera, diminuera, ou donnera en fief à personne, et ne leur imposera point de supérieur contre leur volonté. Pour réprimer plus efficacement ces attentats des méchants, je vous conjure, ô glorieux princes de la terre, Pierre et Paul, et vous Pontife des pontifes, assis sur le Siége apostolique, de séparer de l'Église et de la vie éternelle, par l'autorité canonique et apostolique que vous avez reçue de Dieu, les usurpateurs des biens que je vous donne de grand cœur; d'être les défenseurs et les protecteurs du monastère de Cluny, aussi bien que des serviteurs de Dieu qui doivent y demeurer. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, aucun de mes proches ou des étrangers, de quelque condition ou puissance qu'il soit, cherche par une ruse quelconque à donner atteinte à ce testament, que je fais pour l'amour de Dieu et la vénération des princes des apôtres Pierre et Paul, qu'il encoure avant tout l'indignation du Dieu tout-puissant! qu'il ait sa part avec Dathan et Abiron, engloutis vivants par la terre entr'ouverte, avec le traître Judas, avec les impies Héliodore et Antiochus! S'il ne se repent, qu'il ait pour contradicteurs, à la porte du paradis, ceux-là mêmes qu'il aurait pour intercesseurs, s'il voulait, savoir : le pilote suprême de toute la monarchie des églises, et, avec lui, saint Paul. Enfin, quant à la loi de ce monde, qu'il soit contraint par la puissance judiciaire à payer cent livres d'or, et que son entreprise n'ait aucun effet; mais que ce testament demeure ferme et inviolable.

L'acte est daté de Bourges, la onzième année du règne de Charles, et signé du duc Guillaume; de sa femme Engilberge, fille du roi Boson; de Malabert, archevêque de Bourges; d'Adalard, évêque de Clermont; et de plusieurs seigneurs. Cette fondation de Cluny est de l'an 910. Le bienheureux Bernon n'y mit d'abord que douze moines; mais ils étaient d'une si grande ferveur que la bonne odeur de leur régularité se répandit partout. On s'empressa bientôt de mettre d'autres monastères sous la conduite du saint abbé. Il en gouverna jusqu'à sept en même temps, savoir : la Baume, Gigny, Ethice qu'on ne connaît plus, Vezelay, Cluny, Massui dans le Berri, et Deols dans la même province (1).

Saint Hugues, compagnon de Bernon, n'avait ni moins de talents que lui pour le gouvernement, ni moins d'attraits pour la piété. Il avait été offert, dès l'âge de sept ans, au monastère de Saint-Savin. Sur la fin du règne de Charles le Chauve, un seigneur nommé Badillon ayant rétabli le monastère de Saint-Martin d'Autun, bâti autrefois par la reine Brunehauld, et détruit par les Normands, y fit venir des moines de Saint-Savin, pour y remettre l'observance régulière. Hugues fut choisi pour cette colonie, et il passa quelque temps en ce monastère sous la discipline de l'abbé Arnoux. Il porta, par ses exhortations, le comte Badillon et un de ses neveux de même nom, à embrasser la vie monastique. Hugues fut employé, comme nous avons vu, à la fondation de Cluny. Après son retour à Autun, l'abbé Arnoux le nomma prieur d'Anci-le-Duc, que Léobaud avait donné au monastère de Saint-Martin d'Autun. Hugues y établit une communauté de moines et un hôpital, et y mourut saintement dans une grande vieillesse. L'Église honore sa mémoire le 20me d'avril (2).

Voilà comme, après les ravages des Normands, Dieu ranimait la régularité et le zèle dans le clergé et les monastères. Nous le verrons en user de même dans la suite des siècles. Lorsque, par suite de la faiblesse humaine, le relâchement s'introduit dans les monastères et le clergé, et qu'il arrive à un point où les pasteurs les plus zélés de l'Église ne peuvent plus guère y remédier, Dieu charge de cette besogne quelque peuple barbare, ou les plus mauvais d'entre les Chrétiens. C'est une invasion étrangère, c'est une révolution intestine, qui renverse les monastères et les églises, qui en fait périr les personnages les plus recommandables. Le monde s'imagine alors que c'est fini de l'Église de Dieu, il en écrit même la date dans ses annales; mais, au grand étonnement du monde, l'Église de Dieu sort du milieu de ses ruines, comme le Christ de son sépulcre; elle en sort avec une vigueur nouvelle, elle fait des conquêtes plus étendues; et il en sera ainsi, jusqu'à ce qu'elle finisse par conquérir et le temps et l'éternité.

En Angleterre, l'archevêque Plegmond de Cantorbéry, au retour d'un pèlerinage à Rome, assembla un concile l'an 905, avec le roi Édouard, et ordonna en un seul jour sept évêques, pour remplir trois nouveaux siéges, et quatre autres qui vaquaient depuis près de sept ans, par suite des guerres (3).

Le pape Sergius III mourut au mois d'août 911, avec la renommée d'un bon Pape, ainsi que nous l'avons vu par son épitaphe, par Flodoard, et Jean, diacre, trois témoins contemporains. Il eut pour successeur Anastase III,

(1) *Act. Bened.*, sect. v — (2) *Acta SS.*, 20 *april.* — (3) Pagi, 894, n. 1, 10, etc.

Romain de naissance. Il est loué pour la douceur de son gouvernement, qui ne dura que deux ans et environ deux mois. Son successeur fut Landon, qui ne gouverna que six mois et deux jours.

Cependant Rome et l'Italie étaient dans une situation des plus fâcheuses. Au midi, les Sarrasins retranchés sur les bords du Garillan, infestaient les patrimoines de l'Église romaine et les réduisaient à une extrême détresse ; les pèlerins étaient exposés à être volés et tués par ces brigands; dans le nord de l'Italie, les princes et les villes, divisés entre eux, augmentaient le mal, bien loin d'y porter remède. Pour le salut de l'Italie et de Rome, il aurait fallu un Pape qui sût réconcilier les villes et les princes, et, avec leur aide, chasser les Sarrasins d'Italie. Ce Pape, qui paraissait introuvable, se trouva cependant, et fut nommé Jean X. Il était archevêque de Ravenne depuis au moins l'année 905, c'est-à-dire depuis le commencement du pontificat de Sergius III : c'est un point d'histoire prouvé par des monuments authentiques, comme on peut le voir dans l'*Histoire de Ravenne*, par Rubeus. Après avoir gouverné l'église de Ravenne pendant neuf ans, il fut transféré et intronisé sur le Siége de saint Pierre, vers la fin d'avril 914, quelques jours après la mort du pape Landon. Flodoard, auteur contemporain et non suspect, dit que Jean X, ayant gouverné sagement l'église de Ravenne, fut appelé à gouverner l'Église principale, l'Église romaine; qu'il y brilla pendant un peu plus de quatorze ans, par son zèle à orner cette église et par la paix qu'il sut y faire régner; qu'enfin il mérita, par sa mort, d'aller occuper un trône dans le ciel. Un autre écrivain du même temps, l'auteur du panégyrique de l'empereur Bérenger, dit, de son côté, que Jean X était au dehors rempli de sagesse et illustre par sa fidélité à remplir ses devoirs. Voilà ce que disent deux auteurs contemporains non suspects (1).

Mais ici nous rencontrons encore sur notre chemin le conteur d'historiettes scandaleuses, Luitprand. Il raconte donc que Théodora, impudente prostituée, mère de Marozie, et aïeule maternelle d'Albéric, que nous verrons seigneur ou tyran de Rome, gouvernait la ville de Rome en maîtresse absolue. Or, pour nous servir ici des paroles de Fleury en parlant du pape Jean X, ce Jean était un clerc de Ravenne, que Pierre, archevêque de cette ville, envoyait souvent à Rome vers le Pape. Il était bien fait, Théodora en devint amoureuse et l'engagea à un commerce criminel. Cependant l'évêque de Bologne étant mort, Jean fut élu pour lui succéder; mais avant qu'il fût sacré, Pierre, archevêque de Ravenne, mourut aussi. Alors Jean, à l'instigation de Théodora, quitta Bologne et se fit ordonner archevêque de Ravenne par le pape Landon; mais celui-ci étant mort peu de temps après, Théodora, qui craignait de voir trop rarement son amant, s'il demeurait à Ravenne, qui est à deux cents milles de Rome, le persuada de quitter encore ce siége, et le fit élire et ordonner Pape. Tel est le récit de Luitprand, répété par Fleury sans examen et sans critique, sans même faire aucune mention des deux auteurs indiqués plus haut (2).

D'après ce récit, Jean n'eût été archevêque de Ravenne que très peu de temps, et n'aurait été ordonné que par le pape Landon, son prédécesseur dans le Saint-Siége, c'est-à-dire en 913 ou 914 ; c'est ce que dit formellement Luitprand, et il donne pour raison du peu de temps que Jean fut à Ravenne, que Théodora ne pouvait se passer de lui. Or, il est constaté que Jean était archevêque de Ravenne dès l'an 905 ; l'assertion de Luitprand est donc un grossier mensonge ou bien une grossière bévue ; et la raison qu'il donne décèle en lui, non pas la gravité impartiale de l'historien, mais le goût dépravé d'un folliculaire qui s'en va ramassant dans les libelles diffamatoires les plus dégoûtantes ordures, pour les jeter à la tête des grands personnages. En effet, Luitprand nous apprend lui-même qu'il tire ces anecdotes d'une vie de Théodora, c'est-à-dire d'un roman ou libelle répandu parmi le peuple, au milieu des révolutions politiques et dans le temps où la puissance de la famille patricienne de Théodora venait d'être abattue par la faction contraire. Or, quelle croyance mérite un écrit de cette nature, surtout quand il se rencontre, sur le point capital même qu'on en tire, des bévues aussi grossières que celles que nous avons remarquées ? Croira d'ailleurs qui pourra, qu'au milieu de la division et de la jalousie des princes et des villes les unes contre les autres, une patricienne de Rome, si puissante et si prostituée qu'on la suppose, pût faire nommer à son gré le même homme archevêque de Bologne, de Ravenne et Pape, sans qu'il s'élevât ni trouble ni schisme; car l'élection et la translation de Jean X à Rome se firent sans laisser aucune trace de division : Flodoard atteste qu'il gouverna en paix l'Église romaine pendant plus de quatorze ans. Mais venons au gouvernement de ce Pontife, et à son action sur toute l'Église.

A peine sur le Siége apostolique, Jean X se montra un digne Pape, tel que le demandaient les temps et leurs besoins. A un esprit extraordinaire il joignait une rare expérience politique. Il vit d'un coup d'œil l'état embrouillé et par là même très-critique de l'Italie, les moyens qu'il avait à sa disposition pour atteindre son but, et résolut de délivrer Rome et l'Italie du joug ignominieux des Sarrasins, qui avaient recommencé leurs courses avec une nouvelle audace. Sa prudence politique plus qu'ordinaire sut concilier les intérêts les plus opposés. Il invita de venir à Rome Bérenger, roi de la haute Italie, et l'y sacra empe-

(1) Pagi, 915, n. 5. — (2) Fleury, l. LIV, n. 49. Luitpr., l. II, c. XIII.

reur à la fête de Pâques 915. Il ménagea entre cet empereur, celui des Grecs, les princes de Capoue, de Salerne, de Bénévent et enfin même le duc de Spolète, un traité d'alliance pour l'expulsion des Sarrasins. Il prit lui-même le commandement en chef des troupes coalisées; et, par sa présence, imprima unité, énergie et promptitude à tous les mouvements. Pendant qu'une flotte grecque croisait le long des côtes pour empêcher l'envoi aux Sarrasins d'aucun renfort de Sicile, le Pape les attaqua dans leur position extrêmement forte sur le Garilian, les en chassa après une bataille longue et meurtrière, les poursuivit quelques jours de suite avec une infatigable activité, anéantit toute leur armée et délivra pour jamais Rome et le territoire romain, ainsi que les principautés circonvoisines, des Sarrasins qui leur insultaient depuis longtemps dans le voisinage, et les rançonnaient à chaque instant en brigands. Cette glorieuse victoire répandit une joie incroyable dans toute l'Italie; et ce fut au milieu des acclamations des Romains, qui le saluèrent vainqueur, le reçurent avec des couronnes, que Jean X fit son entrée triomphale à Rome.

Non-seulement l'Italie méridionale, mais encore l'Italie septentrionale ou la Lombardie contemplaient avec orgueil un Pape qui avait exécuté en si peu de temps, avec le plus éclatant succès, ce qu'aucun roi, aucun des princes d'Italie n'avaient pu exécuter jusqu'alors. Encore que Jean reçût les hommages des peuples italiens avec toute la modestie possible, l'éclat de sa renommée offusqua l'œil envieux de l'époux de Marozie, le marquis Albéric de Camerino, duc de Spolète. Comme vassal du roi d'Italie, il avait commandé les troupes royales, outre les siennes propres. Il croyait donc, non à tort, qu'il devait lui revenir quelque part de la renommée. Mais enfin tout se donna au puissant génie du Pape; et, comme on le vénérait avec amour, on se plut à lui attribuer exclusivement la gloire de la délivrance de l'Italie. Albéric sentit trop vivement l'injure qu'il prétendait lui être faite. Il intrigua contre le Pape. Une insurrection éclata à Rome; mais la partie incomparablement la plus grande des Romains resta fidèle au Pape, et, pour se soustraire à leur mécontentement, Albéric fut obligé de s'enfuir de Rome au plus vite. Quelques-uns disent même qu'il fut tué dans le tumulte (1).

Pendant les quatorze ans et plus que Jean X fut assis sur la Chaire apostolique, l'Église de Dieu le reconnaissait par toute la terre pour son chef légitime. Partout ses décrets rencontraient la plus prompte obéissance. Lorsque, dans l'année 916, les évêques d'Allemagne, à cause de la fermentation qui existait en Souabe, eurent convoqué un nombreux concile national à Altheim, et cherchaient à lui donner plus de dignité et d'autorité, ils envoyèrent des députés au Pape, le priant d'envoyer un légat en Allemagne, pour diriger et présider leur concile en son nom. Jean X envoya l'évêque Pierre d'Orta en Toscane; il fut reçu par le roi Conrad Ier, ainsi que par tous les évêques et archevêques de Germanie, avec les plus grands honneurs. Voici comme les Pères de ce concile, au nombre de cent quarante, parlent dans la préface des actes.

La cinquième année du très-pieux et très-chrétien roi Conrad, a été assemblé le saint concile général à Altheim, dans la Rhétie, en présence du vénérable évêque d'Orta, apocrisiaire du seigneur pape Jean, afin d'extirper les semences diaboliques qui ont germé dans ces contrées, et d'éliminer les criminelles machinations de quelques hommes pervers. Ayant donc célébré, suivant la coutume, un jeûne de trois jours, avec les saintes litanies ou processions, nous nous assemblâmes dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, et nous assîmes fort affligés. Alors ledit envoyé de saint Pierre et du seigneur pape Jean produisit des lettres apostoliques, par lesquelles nous étions avertis, réprimandés et instruits sur tout ce qui regarde la vraie religion de la foi chrétienne. Toutes ces choses, comme il était juste et digne, nous les reçûmes avec humilité, nous les considérâmes avec soin et les embrassâmes avec la plus dévote affection. Nous nous appliquâmes à nous-mêmes, d'une voix pleurante, les paroles de l'Évangile, qui sont des reproches aux pharisiens et aux scribes: Nettoyez d'abord ce qui est au dedans, ôtez d'abord la poutre qui est dans votre œil; et cette parole du prophète: La ruine du peuple sont les mauvais prêtres. Nous examinons et nous considérant donc nous-mêmes, et nous jetant à terre dans le vif sentiment de notre repentir, nous avons pleuré nos innombrables négligences et nos très-graves péchés. Ensuite, sur l'exhortation du seigneur Pierre, et irrités contre nous-même et contre les vices, nous avons, par l'aide et la miséricorde du Saint-Esprit, recueilli et décrété les chapitres suivants, tant pour notre correction que pour celle du peuple chrétien. » Telles étaient, au commencement du dixième siècle, la vénération et l'obéissance filiale des évêques de Germanie envers le Saint-Siège et le pape Jean X. Tout ce qui reste à souhaiter, c'est que de pareils sentiments persévèrent en Germanie pendant tous les siècles.

Après cette préface du concile d'Altheim venaient plusieurs chapitres ou canons, dont on ne connaît que neuf, cités dans les collections de Burchard et d'Ives de Chartres. Dans l'un, le concile défend à un homme d'épouser une veuve avec laquelle il aurait commis un adultère du vivant de son premier mari. Quant à la communication avec les excommuniés, il est dit: Nous savons qu'il est écrit que celui qui communique avec un excommunié doit l'être lui-même. Nous confessons, évêques, prêtres et clercs, qu'en ceci nous avons

(1) Kerz. t. XVIII

grièvement péché; mais, avec le secours de Dieu, nous désirons et nous ordonnons de le corriger et de l'éviter à l'avenir. Il a plu au saint concile d'écarter de l'Église cette erreur comme impie, car nous avons reçu du Seigneur le soin des âmes et non celui de l'argent. Voilà de quoi nous rendrons compte au Seigneur, pour recevoir, selon sa miséricorde, une récompense éternelle ou la juste damnation. Les évêques et les prêtres doivent se montrer le modèle des peuples, non-seulement par des paroles, mais encore par les œuvres. C'est pourquoi nous statuons qu'à l'avenir nous ne devons plus, contrairement aux saints canons, communiquer avec les excommuniés, mais nous juger nous-mêmes, pour n'être pas jugés par le Seigneur. Nous désirons suivre les paroles et les règles du saint pape Grégoire, et nous avons voulu faire une digne pénitence, secrètement, dans un monastère, parce que nous ne le pouvons en public; et nous voulons, Dieu aidant, éviter de toutes manières ces choses à l'avenir. Nous ordonnons aux prêtres, aux diacres et à tout le clergé, s'ils ne veulent être déposés, d'observer fidèlement la même loi et de la faire observer aux autres. Quant aux laïques qui nous ont suivis, comme ils disent, et par là se sont égarés, il faut, en nous corrigeant nous-mêmes par une sévère pénitence, leur prêcher et leur ouvrir le chemin de la vie, afin qu'ils se retirent des piéges du diable, dans lesquels, par nos mauvais exemples, ils sont tenus captifs, et qu'ils reviennent par la pénitence à l'Église, leur véritable mère.

Quant à l'évêque Richvin, qui, contre les décrets des saints canons, a envahi l'église de Strasbourg, que nous avons invité au saint concile par nos lettres, et qui, méprisant de venir, n'a pas même envoyé un député, moi Jean, vicaire du Seigneur apostolique, par l'autorité de saint Pierre, par l'ordre du présent concile, nous l'appelons une seconde fois, et lui ordonnons de se présenter au concile de Mayence, indiqué par son métropolitain, devant le vénérable archevêque Hériger et ses collègues, afin de rendre raison de sa désobéissance et de sa perversité. Que s'il néglige ou dédaigne de le faire, il sera suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que, venant à Rome il rende compte devant le seigneur Pape et la sainte Église.

Il a plu au saint concile de réprimander sévèrement les évêques qui, appelés de la Saxe au saint concile, ni ne sont venus, ni n'ont envoyé de députés, ainsi que l'ordonnent les saints canons. C'est pourquoi nous les invitons de nouveau, avec une charité fraternelle, au concile indiqué plus haut. Que si, ce que nous ne désirons pas, ils comptent pour rien cet avertissement et refusent de venir, ainsi que de donner une raison valable de leur non-obéissance, Pierre, légat de saint Pierre et du Pape, leur défend, par l'autorité apostolique et avec ce saint concile, de célébrer la messe, jusqu'à ce que, venant à Rome ils en donnent une raison valable au Pape et à la sainte Église.

Le vingt-septième canon prononçait excommunication contre le clerc fugitif qui refusait de retourner à son maître. Si quelqu'un choisit un des esclaves, lui enseigne les lettres, lui donne la liberté, obtient de l'évêque qu'il l'ordonne prêtre, s'il lui assure, suivant l'Apôtre, la nourriture et le vêtement, mais que l'autre, enflé d'orgueil, refuse de dire la messe et les heures canoniales à son seigneur, disant qu'il est libre et qu'il peut se mettre au service de qui il lui plaît, le saint concile l'anathématise et l'excommunie, jusqu'à ce qu'il vienne à résipiscence et obéisse à son seigneur selon les préceptes canoniques. S'il s'opiniâtre avec mépris, il sera accusé auprès de l'évêque qui l'a ordonné, pour être dégradé et réduit à la condition d'esclave, dans laquelle il était né. Le concile menace également d'excommunication quiconque, après en avoir eu connaissance, garde chez soi un de ces clercs fugitifs et ne le rend pas à son seigneur (1).

Le roi Conrad, qui assistait à ce concile, était fils de Ghismonde, fille de l'empereur Arnoulfe. Il fut le premier roi d'Allemagne qui ne descendit pas de Charlemagne en ligne directe; il en descendait à la vérité par les femmes, puisque sa mère était fille d'un petit-fils de Charlemagne, Louis le Germanique. A la mort de Louis IV, fils d'Arnoulfe, l'Allemagne était sur le point de se diviser en plusieurs souverainetés, non-seulement indépendantes, mais ennemies les unes des autres. Les chefs des différentes peuplades, issus tous également de Charlemagne par les femmes, paraissaient avoir des droits égaux, ce qui ajoutait à la confusion. Parmi ces chefs, deux se trouvaient élevés au-dessus des autres par leur puissance: le premier était Othon le Grand, duc de Saxe et de Thuringe, le second le duc Conrad, qui gouvernait ce qu'on nommait alors la France rhénane et la Franconie. Les seigneurs d'Allemagne s'étant donc réunis à Worms, à la mort de Louis IV, offrirent la couronne royale à Othon; mais il la refusa à cause de son grand âge, et, avec une noble générosité, leur recommanda Conrad, le regardant, quoiqu'il fût son ennemi, comme un prince de mérite et de capacité. Conrad fut donc élu roi d'Allemagne par le suffrage unanime de toutes les nations germaniques, à l'exception des Lorrains, qui se donnèrent à Charles le Simple. Son élection eut lieu dans le mois de septembre 911.

Oubliant la reconnaissance qu'il devait à Othon, il voulut affaiblir la puissance de Henri son fils, connu plus tard sous le nom de Henri l'Oiseleur; et, ne lui accordant que l'investiture du duché de Saxe, il lui refusa celle du duché de Thuringe, dont il devait pareillement

(1) Pagi, an 916.

... ier d'Othon, son père. Cette injustice, que Conrad crut sans doute de la politique tant qu'il en espéra du succès, lui fit du duc de Saxe un ennemi redoutable, qui remporta sur lui plusieurs victoires. Henri, non content d'employer ses propres forces à se venger de Conrad, conclut une alliance contre lui avec le roi de France; mais Conrad combattit Charles le Simple avec plus d'avantage et parvint à s'emparer de l'Alsace. Au milieu de cette guerre, les Hongrois firent une irruption dans la Germanie, pénétrèrent jusqu'au Rhin et brûlèrent la ville de Bâle. Le duc de Bavière et plusieurs princes, que la conduite de Conrad envers le duc de Saxe avait révoltés, se liguèrent avec les Hongrois. Le roi Conrad convoqua, l'an 916, à Altheim, ancien château de Souabe, une diète générale qui fut en même temps un concile présidé par le légat du pape Jean X. Cette assemblée embrassa la cause de Conrad et prononça des peines sévères contre les princes insurgés; mais après quelques victoires sur ses adversaires, Conrad, forcé de livrer une bataille aux Hongrois, y fut blessé mortellement et mourut vers la fin de l'année 918.

Jamais Conrad ne fut plus grand que dans les derniers moments de sa vie. Il n'avait point d'enfants; mais le duc Eberhard de Franconie, seigneur aussi prudent et puissant que vaillant, était son frère. Uniquement occupé du véritable bien de l'Allemagne, Conrad, se sentant près de sa fin, assembla autour de son lit de mort quelques-uns de ses conseillers les plus fidèles, et ensuite fit appeler son frère Eberhard. Il lui recommanda, avec les expressions les plus tendres, de ne pas mépriser la dernière prière de son frère et de son roi mourant, de renoncer à toutes ses prétentions, quoique bien fondées, sur la couronne d'Allemagne, de les transporter plutôt au duc Henri de Saxe, de se soumettre à lui le premier, et, par là, d'accélérer son élection auprès des autres princes. Henri seul était l'homme destiné par la Providence pour ramener l'ordre et l'union dans l'Allemagne, complétement délabrée, et rendre au nom allemand la considération qu'il avait perdue au dehors. Profondément ému, le magnanime Eberhard jura d'accomplir fidèlement la dernière volonté de son royal frère; sur quoi Conrad lui remit les insignes de la royauté, la couronne, le sceptre, la lance, le bracelet et le manteau, avec ordre de les porter aussitôt après sa mort au duc de Saxe.

Les funérailles de Conrad à peine terminées, son frère Eberhard se rendit promptement en Saxe, y apprit au duc Henri la nouvelle le bien inattendue des dernières dispositions de son frère mourant, lui remit tous les insignes de la dignité royale, et fut le premier qui fit hommage à Henri comme à son roi et à son souverain. Deux grandes âmes étaient amicalement en présence. Avec celui qui jusqu'alors avait été son ennemi, et ennemi souvent redoutable, Henri conclut une éternelle paix. Ils se présentèrent réciproquement la main, et, de ce moment, les deux princes se lièrent d'une amitié que jamais le moindre nuage ne vint à troubler tant qu'ils vécurent. Tels étaient les nobles caractères que l'on voyait dans le dixième siècle, siècle pourtant nommé barbare par d'autres siècles se prétendant civilisés, qui seraient fort en peine de montrer quelque chose de pareil.

Le duc Eberhard procura sans délai une assemblée de tous les grands de Saxe et de Franconie, à Fritzlar. Les princes étant assemblés, Eberhard leur proposa Henri pour roi. Cette proposition fut reçue avec les mêmes acclamations et par les Saxons et par les Francs, et tous les assistants firent aussitôt hommage à Henri. L'archevêque Hériger de Mayence, successeur de Hatton, s'offrit à sacrer le nouvel élu, et de lui mettre la couronne royale sur la tête; mais avec une modestie peut-être affectée, le nouveau roi déclina les offres de l'archevêque. Il me suffit, dit Henri, d'être et de m'appeler roi par la grâce de Dieu et par votre bienveillance. Quant à l'onction et à la couronne, je n'en suis pas digne. Que l'une et l'autre soient réservées pour quelqu'un qui vaudra mieux que moi. — On soupçonne que le nouveau roi, qui, dans les guerres précédentes, avait confisqué les terres de l'archevêché de Mayence, en Thuringe, craignait de ne pouvoir se dispenser de les rendre, s'il acceptait l'offre de l'archevêque. — Quels que fussent les motifs secrets qui le faisaient ainsi parler, la manière pieuse dont il le fit, produisit une impression extrêmement favorable sur les esprits, et de longues et bruyantes acclamations remplirent la salle et le château. — Ainsi s'évanouit pour jamais l'animosité nationale qui depuis tant d'années divisait les Saxons d'avec les Francs; car les Saxons, se souvenant toujours des expéditions franques sous Charlemagne et regardant les Francs comme leurs oppresseurs, se virent alors tout à coup élevés par ces mêmes Francs au rang de la première nation, de la nation dominante parmi toutes les nations teutoniques (1).

Henri, surnommé l'Oiseleur à cause de sa passion pour la chasse, justifia le jugement de son prédécesseur Conrad, et réalisa les grandes espérances qu'il avait fait concevoir. Nous le verrons rétablir l'ordre et la paix dans l'intérieur de l'Allemagne, vaincre et soumettre les ennemis du dehors. Du vivant de son père, il avait épousé, contre les règles de l'Église, une veuve nommée Tatburge, qui s'était retirée et avait pris le voile dans un monastère. Il s'en sépara sur les pressantes remontrances de Sigismond, évêque d'Halberstadt, qui menaçait de l'excommunier, et il épousa sainte Mathilde, fille du comte Dietrich, qui descendait du fameux Witikind, chef des Saxons sous Charlemagne.

(1) Ditmar, l. I. Réginon. Kerz.

Mathilde était une personne accomplie et pour les qualités du corps et pour celles de l'âme. Ses parents, parmi lesquels, depuis la conversion de leur ancêtre Witikind, la religion et la piété étaient comme héréditaires, la firent élever sous les yeux de son aïeule Mathilde, abbesse du monastère d'Erfort. Elle puisa dans cette école un goût extraordinaire pour l'oraison et pour la lecture des livres de piété. Elle apprit aussi à travailler à tous les ouvrages convenables à son sexe, et contracta insensiblement l'habitude d'employer tous ses moments à des choses sérieuses et dignes d'une créature raisonnable. Devenue reine, sa vertu ne fit que s'accroître. Tandis que le roi, son époux, remportait des victoires sur les Hongrois et les Danois, Mathilde en remportait sur les ennemis de son salut. Elle vaquait à la prière et à la méditation, afin de s'entretenir dans la ferveur et l'humilité. Cet exercice avait pour elle tant de charmes, que, outre le temps qu'elle y donnait pendant le jour, elle y consacrait encore une bonne partie de la nuit. Souvent elle visitait les malades et les affligés, qu'elle consolait et exhortait à la patience. Elle servait les pauvres, et leur apprenait à estimer un état dont Jésus-Christ a fait choix, et auquel sont promises les récompenses de la vie future. Elle procurait la liberté aux prisonniers; et, lorsque les droits de la justice s'opposaient à leur élargissement, elle allégeait au moins le poids de leurs chaînes par d'abondantes aumônes. Le principal but qu'elle se proposait en cela, était de porter ces malheureux à expier leurs crimes par les larmes d'une sincère pénitence. Elle avait la consolation de voir le roi, son mari, entrer dans ses vues, et s'empresser à la seconder dans toutes ses pieuses entreprises (1).

En France, nous avons vu que, sous le pape Jean IX, quelques Normands commençaient à se convertir dans les diocèses de Rouen et de Reims. Mais Rollon, le plus brave de leurs chefs, semblait plus acharné que jamais à la guerre. Il était venu piller la France dès l'an 876; il avait même été quelque temps au fameux siége de Paris; ensuite il était passé en Angleterre, d'où étant revenu dans la Gaule, il n'avait point cessé d'y exercer les hostilités et les brigandages ordinaires à sa nation. Rollon avait été partout victorieux, excepté devant la ville de Chartres, qui fut préservée par la protection de la Mère de Dieu. Dès que ce chef normand en eut formé le siége, l'évêque Vantelme demanda du secours à Richard, duc de Bourgogne, et à Ebone, comte de Poitiers. Richard arriva le premier, et livra la bataille à Rollon. On combattait de part et d'autre avec une valeur qui rendait la victoire douteuse, lorsque l'évêque de Chartres, à la tête de son clergé et revêtu de ses habits pontificaux, sortit de la ville, tenant d'une main la croix, et de l'autre la tunique de la sainte Vierge, que l'église de Chartres possédait dès lors. La victoire se rangea aussitôt sous cet étendard, et une terreur si subite s'empara du cœur des infidèles et même de celui de Rollon, qu'ils ne songèrent plus qu'à se sauver par la fuite; ce qui fut regardé comme un miracle. C'en était un, en effet, de voir ainsi fuir Rollon, jusqu'alors la terreur des Français, sur quoi un auteur de ce siècle lui adresse ces paroles: Prince belliqueux, ne rougissez pas de votre défaite; ce ne sont ni les Français ni les Bourguignons qui vous mettent en fuite, c'est la tunique de la Mère de Dieu et la croix de son Fils.

Le fier Normand se vengea de cet échec par de cruelles expéditions militaires qu'il fit ailleurs. Le roi Charles, qui voyait son trône ébranlé par les factions des grands, et qui était hors d'état de résister à Rollon, avait pris, quelque temps auparavant, le parti de traiter avec lui. Mais la négociation avait été rompue par quelques seigneurs français, qui trouvaient leur intérêt dans la continuation des troubles. Le roi, sur les plaintes des populations désolées, résolut de renouer la négociation et d'acheter la paix des Normands à quelque prix que ce fût.

Francon, archevêque de Rouen, successeur de Gui, fut chargé de la négocier, parce qu'il était connu de Rollon. Le prélat, s'étant donc rendu au camp du prince normand, lui dit avec de douces paroles : Grand capitaine, avez-vous donc résolu de faire toute votre vie la guerre aux Français ? Mais si la mort venait à vous surprendre ? De quoi donc êtes-vous formé ? Vous croyez-vous un dieu ? Pétri de limon, n'êtes-vous pas un homme ? N'êtes-vous donc pas la pâture des vers ? cendre et poussière ? Souvenez-vous de ce que vous êtes, de ce que vous serez, et de qui le jugement vous condamnera. L'enfer, je pense, sera votre partage ; là vous ne serez plus en état de faire la guerre à personne. Mais si vous voulez devenir Chrétien, vous jouirez de la paix en ce monde et en l'autre. Le très-patient roi Charles, du conseil des siens, vous cède toute cette terre maritime que vous et Hastings avez ravagée, et il vous offre sa fille Gisèle en mariage, pour être le nœud et le gage de la paix; par cette union, vous aurez la joie de laisser une noble postérité, et de posséder à jamais un État considérable.

Rollon consulta les premiers d'entre les Normands, qui furent d'avis d'accepter les conditions, disant qu'assez longtemps ils avaient fait la guerre, pour jouir enfin de quelque repos. On convint d'une seconde trêve de trois mois, pendant laquelle le roi et lui se verraient pour conclure le traité. L'entrevue se fit à Saint-Clair, sur la rivière d'Epte ; et Robert, duc de France, fils de Robert le Fort et frère du roi Eudes, qui s'était offert pour être le parrain de Rollon, s'y trouva avec le roi. Le traité fut conclu ; le roi céda à Rollon tout le pays nommé depuis Norman-

(1) *Acta SS.*, 14 mart.

die, comme fief de la couronne; de plus, comme ce pays était complétement ravagé, qu'on n'y voyait plus de trace de culture, et que les hautes forêts remplaçaient partout les champs abandonnés, le roi obligea Bérenger, comte de Rennes, et Alain, comte de Dol, à fournir des vivres aux Normands. Il paraît qu'il céda en même temps à ces derniers toutes les prétentions de la couronne sur toute la partie de la Bretagne qui ne reconnaissait plus l'autorité des rois français. Enfin le roi donna sa fille en mariage à Rollon, qui promit de se faire Chrétien et de vivre en paix avec les Français. En effet, l'archevêque Francon, l'ayant instruit, le baptisa en 912: le duc Robert le leva des fonts, lui donna son nom et lui fit de grands présents. Robert de Normandie, car c'est ainsi que Rollon fut nommé depuis son baptême, fit aussi instruire ses comtes, ses chevaliers et toute son armée.

Ensuite il demanda à l'archevêque Francon quelles églises étaient les plus respectées dans son nouveau pays, et quels saints on estimait les plus puissants protecteurs. L'archevêque répondit: Les églises de Rouen, de Bayeux et d'Évreux sont dédiées à la sainte Vierge; il y a une église de saint Michel sur une montagne dans la mer; au faubourg de cette ville de Rouen est le monastère de Saint-Pierre, où repose le corps de saint Ouen, mais on l'a porté en France, par la crainte de votre arrivée; Jumiéges est encore une église de saint Pierre: voilà les principales de votre État. Et dans le voisinage, dit Robert, quel est le saint estimé le plus puissant? Saint-Denis, répondit Francon. Robert reprit: Avant que de partager la terre à mes vassaux, j'en veux donner une partie à Dieu, à sainte Marie et à ces autres saints, afin d'attirer leur protection. Donc, pendant la première semaine de son baptême, portant encore l'habit blanc, il donna chaque jour une terre à chacune de ces sept églises, dans l'ordre où elles viennent d'être nommées.

Le huitième jour, ayant quitté les habits baptismaux, il commença à partager les terres à ses comtes et à ses autres vassaux; épousa avec grand appareil la princesse Gisèle, fille du roi, et employa le reste de sa vie à repeupler et à rétablir ses États. Les étrangers de tous les pays furent invités à venir s'établir en Normandie; des lois rigoureuses furent promulguées et sévèrement maintenues pour la protection de la propriété; tous les voleurs et leurs complices étaient punis de mort. En voici un exemple remarquable.

Un laboureur, revenant à la maison pour dîner, laissa dans les champs sa charrue, avec tout son attirail, et même le harnais de ses bêtes. Sa femme lui en fit de vifs reproches; et, pour lui donner une leçon, emporta secrètement les harnais, avec le soc et le coutre de la charrue. Le laboureur ne les trouvant plus, s'en plaignit à sa femme, qui l'accabla d'injures, et lui dit en se moquant: Va-t'en maintenant trouver le duc Robert, il t'apprendra bien vite à être laboureur. Il courut vers le duc, qui à l'instant lui fit donner cinq pièces d'argent pour se procurer les outils nécessaires, et envoya sur les lieux un prévôt, qui soumit à l'épreuve du feu tous les habitants pour découvrir le voleur; tous ayant été reconnus innocents, il mit à la question la femme même du laboureur, laquelle avoua le fait. Alors le duc Robert dit au mari: Savais-tu que ta femme était voleuse? Je le savais, dit le paysan. Eh bien, reprit le duc Robert, tu mérites deux fois la mort: une première, parce qu'étant le chef de ta femme, tu ne l'as pas corrigée; une seconde, parce que tu as été complice du vol et que tu n'en as pas fait connaître l'auteur. Et, sur-le-champ, il les fit pendre l'un et l'autre.

Cette sévérité à faire observer les lois fit une telle impression, qu'on n'osait même ramasser ce qu'on trouvait, dans la crainte de passer pour l'avoir volé. En effet, le duc ayant un jour suspendu un de ses bracelets aux branches d'un chêne, sous lequel il s'était reposé pendant une partie de chasse, et, l'ayant oublié, ce bracelet y demeura trois ans, sans que personne osât l'enlever, tant on était persuadé que rien ne pourrait échapper aux recherches et à la sévérité de Rollon ou Raoul. Son nom seul inspirait tant de terreur, qu'il suffisait de le réclamer, quand on souffrait quelque violence, pour obliger tous ceux qui l'entendaient de courir sus au malfaiteur.

Les Normands, convertis et gouvernés par un prince de ce caractère, parurent aussi d'autres hommes. Ils s'appliquèrent à l'agriculture; et comme ils étaient également laborieux et industrieux, et que les terres qu'on leur avait cédées étaient bonnes, ils firent de la Normandie une des provinces les plus riches et les plus fertiles de la France. Rollon ou Robert donna surtout ses soins à dédommager la religion des maux qu'ils lui avaient faits. Il fit rebâtir plusieurs des églises que lui ou les autres Normands avaient ruinées, et il rendit en peu de temps, dans son duché de Normandie, la religion aussi florissante qu'elle y avait été désolée auparavant (1). Dans le siècle suivant, ces mêmes hommes qui avaient si longtemps désolé la chrétienté, en deviendront un des plus fermes boulevards; des seigneurs normands chasseront les Sarrasins de l'Italie et feront serment de fidélité aux Papes, comme rois de Sicile et de Naples.

Combien de fois ce qui semblait devoir renverser la religion et l'Église de Dieu, est devenu son soutien et sa gloire! C'est que Dieu tient en sa main le cœur de tous les hommes, celui des rois comme celui des autres. Les plus farouches, il peut les adoucir; les plus méchants, il peut les faire servir au bien; les plus violents, il peut les modérer et les tour-

(1) *Dudo.*, lib. II. *Willem. gemet.*, l. II.

rez où il veut. Ne désespérons donc jamais de rien ni de personne.

La Lorraine faisait alors partie de la France. Le roi Charles le Simple en avait investi le duc Gislebert, qui s'arrogea bientôt toute l'autorité. Hilduin, protégé par ce duc, s'empara de l'évêché de Tongres, c'est-à-dire de Liége, après la mort de l'évêque Étienne. Ensuite il se fit ordonner par Hériman de Cologne, sans demander l'agrément du roi Charles. Ce prince, qui n'était pas en état de punir cet attentat, le dissimula d'abord; mais Hilduin se comporta dans l'église comme un loup dans une bergerie. Il pilla et dissipa les biens de l'évêché; il n'épargna pas même les trésors du palais d'Aix-la-Chapelle, qu'on avait mis dans un coffre et serrés auprès du tombeau de saint Lambert, comme dans un asile assuré.

Le clergé de Liége, voyant cette déprédation des biens de l'Église, pria le roi Charles de les délivrer de cet usurpateur, et de leur donner pour évêque Richer, abbé de Prom, qu'ils avaient élu. Le roi nomma Richer pour remplir ce siége, et écrivit une lettre à tous les évêques de France sur les excès d'Hilduin. Outre ceux que nous avons touchés, le roi Charles l'accuse de s'être déclaré pour Henri l'Oiseleur, roi de Germanie; d'avoir donné de l'argent aux évêques et aux comtes pour son ordination; de s'être parjuré en faisant serment à Hériman de Cologne que le roi Charles lui avait donné l'évêché de Tongres; d'avoir pillé les biens de ses clercs; enfin, de ce qu'étant cité par Hériman pour répondre sur les plaintes qu'on faisait contre lui, il avait refusé de se rendre au concile. Le roi, en finissant sa lettre, prie les évêques de s'unir à lui pour soutenir la nomination de Richer.

L'affaire fut portée au pape Jean X, qui écrivit une lettre à Hériman de Cologne, où il parle ainsi: Dans la place où la miséricorde de Dieu nous a élevé, il est de mon devoir de veiller au salut de mes inférieurs, de peur que le souverain Pasteur ne me demande compte des ouailles que l'ennemi aura égarées. Je suis obligé d'avertir votre fraternité de la faute qu'elle a faite en ordonnant Hilduin, qui n'avait pas été élu par le clergé ni approuvé par les laïques. Vous l'avez fait par la crainte du duc Gislebert; mais ignorez-vous que, selon l'ancienne coutume, il n'appartient qu'au roi, qui tient de Dieu sa couronne, de donner des évêchés?... Corrigez au plus tôt ce que vous avez fait contre les canons, et cependant rendez-vous à Rome, vers la mi-octobre, avec Richer et Hilduin, afin qu'avec nos évêques nous jugions le différend qui est entre ces deux prétendants. Si la crainte des païens vous empêche de vous y rendre cet automne, ne manquez pas d'y venir pour le commencement d'avril suivant. Nous ouvrirons la porte de la bergerie à celui des deux qui nous paraîtra le plus digne. Nous déclarons par avance que nous ne voulons en rien préjudicier aux droits du roi Charles; et que nous nous faisons, au contraire, un plaisir de maintenir l'éclat de sa couronne, et de confirmer l'usage où il est de nommer des évêques dans toute l'étendue de ses États, comme ont fait les rois, ses prédécesseurs, par l'autorité des Papes qui nous ont précédés (1). Ces dernières paroles sont remarquables.

Le Pape écrivit dans le même sens au roi Charles. Ce qu'on nous rapporte, lui dit-il, de votre bonté et de votre parfaite douceur, nous engage de rendre à Dieu d'infinies actions de grâces. Cependant nous prenons la liberté de vous avertir de ne pas souffrir que vos sujets manquent davantage au respect et à l'obéissance qu'ils vous doivent; car vous ne pouvez soutenir la gloire de votre royaume qu'en travaillant à réprimer les entreprises illicites. Quant à ce qu'a osé le duc Gislebert contre votre autorité royale, nous en avons été sensiblement affligés, parce que l'ancienne coutume et la noblesse du royaume veulent qu'aucun évêque ne soit ordonné sans un ordre du roi (2).

Hériman, archevêque de Cologne, ayant reçu la lettre du Pape, en envoya une copie à Hilduin et à Richer, pour leur notifier les ordres de Sa Sainteté. Une maladie empêcha Hériman d'aller à Rome. Les deux compétiteurs s'y rendirent; mais Hilduin déclina le jugement, et le Pape décida en faveur de Richer, auquel il donna même le pallium, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait porté. Richer, qui était en même temps abbé de Lobbes et évêque de Liége, fut meilleur évêque qu'abbé, car il gouverna bien son église; mais il rendit vénales toutes les charges de son monastère: ce qui parut d'autant plus étrange, qu'il avait été, depuis sa jeunesse, élevé sous la discipline monastique. Il avait succédé, dans le gouvernement de Prom, à l'abbé Réginon, qui fut obligé d'abdiquer ou même qui fut déposé par quelque intrigue monastique, dont il n'a pas jugé à propos de nous conserver la mémoire dans sa chronique. Il se contente de dire à l'année 899: Richer fut établi abbé de Prom. Je n'ai pas voulu rapporter la manière dont on en a usé avec moi, de peur que les injures que j'ai reçues ne me portassent à exagérer la persécution qui m'a été suscitée, et à m'écarter de la modération que doit inspirer la patience chrétienne. Nous avons aussi de Réginon un recueil de canons en deux livres sur la discipline de l'Église (3).

Hilduin, se voyant exclu de l'évêché de Liége, se retira auprès de Hugues, roi d'Italie, avec un moine de Lobbes, nommé Rathier, qui s'était attaché à son parti. Hugues donna à Hilduin l'évêché de Vérone, avec promesse que, quand l'occasion s'en présenterait, il le placerait sur un plus grand siége et donnerait Vérone à Rathier: ce qu'il exécuta peu de temps après; car Hilduin fut pourvu de l'archevêché de Milan, et Rathier de l'évêché de

(1) *Conc. gall.*, t. III, p. 575. — (2) *Ibid.*, p. 577. — (3) Folcuin.

Vérone, où il donna et reçut bien des chagrins. Rathier était savant et homme d'esprit, mais bizarre et inconstant. Son zèle trop âcre le fit chasser de plusieurs siéges qu'il occupa successivement, comme nous le verrons.

Les prélats qui, dans ce temps de licence, voulaient faire leur devoir, étaient exposés aux violences de ceux qu'ils voulaient corriger. Arnuste, archevêque de Narbonne, en est un triste exemple. Ce prélat, qui avait du zèle, étant en chemin pour se rendre à un concile, fut attaqué par ses ennemis, qui lui crevèrent les yeux, lui coupèrent la langue, le mutilèrent honteusement et le laissèrent ainsi couvert de son sang. Deux évêques, Réginard de Béziers et Nantigise d'Urgel, le trouvèrent sur le chemin en ce pitoyable état; mais comme ils s'empressaient de le soulager, il mourut entre leurs mains. Les évêques de la province de Narbonne mandèrent au pape Anastase la mort cruelle d'Arnuste : ce qui marque que cet attentat fut commis avant l'an 915. Mais on ne sait pas quelle vengeance on en tira.

Il y eut de grands troubles dans l'église de Narbonne pour l'élection d'un successeur. Les évêques de la province appelèrent à leur assemblée Rosting, archevêque d'Arles, qui, au lieu de concourir à la paix, causa le schisme. Il s'arrêta à Uzès avec Ancelin, évêque de cette ville, et ils élurent ensemble, pour archevêque de Narbonne, Gérard, neveu d'Ancelin. Les autres évêques, avec le clergé et le peuple de Narbonne, élurent Agius, abbé du monastère de Vabre, et prièrent le pape Anastase de casser l'élection irrégulière de Gérard. Le Pape étant mort sur ces entrefaites, et son successeur Landon n'ayant tenu le Saint Siége que quelques mois, Gérard alla à Rome pour tâcher de surprendre Jean X, qui ne voulut rien décider qu'après qu'il aurait été mieux informé. Gérard, à son retour, montra de fausses lettres du Pape, en vertu desquelles il s'empara de l'évêché de Narbonne; et, pour empêcher Agius d'aller à Rome, il le fit prendre prisonnier et lui fit faire plusieurs outrages. Les évêques de la province de Narbonne donnèrent avis au pape Jean de ces nouvelles violences. Il leur répondit qu'il avait été sensiblement affligé des mauvais traitements faits à Agius : que, quoiqu'il ne connût pas toutes les fourberies de Gérard, il n'avait rien voulu décider en sa faveur; que, par conséquent, les lettres qu'il montrait étaient supposées, et que, pour ces raisons, il leur défendait de le reconnaître pour évêque; qu'il confirmait l'élection d'Agius, et lui envoyait le pallium par l'archevêque Eminius, porteur de cette lettre. Agius demeura archevêque de Narbonne. C'est ainsi que, de France comme d'Allemagne, les rois et les évêques recouraient au pape Jean X, et recevaient avec soumission ses décrets (1).

En Espagne, le roi Garcia, qui avait succédé, en 910, à Alphonse le Grand, ne régna guère que trois ans; et, étant mort en 914, il eut pour successeur son frère, Ordogne II, qui régnait déjà en Galice, et qui établit son siége à Léon, ancienne colonie romaine et ville épiscopale, dont la cathédrale était dédiée à saint Pierre et saint Paul; mais pour la rendre plus auguste, le roi Ordogne donna trois maisons, qui, du temps des païens, avaient été des thermes, et sous les Chrétiens étaient devenues les palais des rois. Il ordonna donc à l'évêque Fronimius d'y transférer son siége, et la dédicace s'en fit solennellement avec les autres évêques de la province. Le roi donna de son trésor des ornements d'or et d'argent pour l'autel; et, de son domaine, il donna plusieurs églises et plusieurs terres à cette cathédrale. Depuis ce temps les rois de cette partie d'Espagne prirent le titre de rois de Léon.

Pendant ce règne, le pape Jean X envoya à Compostelle un légat, pour faire ses dévotions au corps de saint Jacques, avec des lettres au saint évêque Sisenand, afin qu'il fît continuellement des prières pour lui auprès du saint apôtre. A cette occasion, l'évêque envoya un prêtre à Rome, que le roi Ordogne chargea aussi de ses lettres et de riches présents pour le Pape. Ce député fut bien reçu et traité avec honneur. Il y demeura un an, pendant lequel il eut quelque discussion avec les Romains, touchant le rite mozarabique usité en Espagne. Il rapporta de Rome plusieurs livres, et rendit compte à l'évêque Sisenand de ce qu'il avait vu et appris. La chose étant examinée en concile par les évêques d'Espagne, ils reconnurent avec joie que le fond était le même de part et d'autre et trouvèrent que leur rite n'avait rien de contraire à la foi catholique : toutefois, en laissant comme elle était la partie de la messe qui se disait tout haut et à laquelle le peuple était habitué, ils résolurent de se conformer au rite romain pour la partie secrète. L'évêque mourut peu de temps après, en 920, consumé de vieillesse (2).

Vers le même temps mourut aussi saint Gennade, évêque d'Astorga. Il fut ordonné abbé de Vierzo, autrement Saint-Pierre-des-Montagnes, l'an 898, par Ranulfe, évêque d'Astorga. C'est le monastère que saint Fructueux de Brague avait fondé dans son patrimoine, vers le milieu du septième siècle. Il avait été tellement négligé, que le lieu était devenu tout sauvage. Gennade, avec ses moines, le défricha, le rebâtit, y planta des vignes et des arbres fruitiers, et le rendit habitable. Il succéda à Ranulfe dans le siége d'Astorga, dès le temps du roi Alphonse le Grand. Et, l'an 915, il fit un testament par lequel on apprend qu'il avait rétabli plusieurs monastères ruinés par les Sarrasins, les mettant sous la règle de saint Benoît; et que plusieurs monastères se servaient des mêmes livres, qui leur étaient communs et qu'ils se prêtaient les uns aux autres, mais à la charge qu'ils reviendraient au monastère

(1) Labbe, t. IX, p. 576. — (2) Ambr. Mor., l. XV, c. XLVII.

auquel ils étaient donnés. Les livres nommés dans cet acte sont : le psautier, le *Comes* ou *Vade mecum*, l'antiphonier, le manuel des oraisons ; le manuel des passions, c'est-à-dire des actes des martyrs : ceux-là se trouvaient en chaque église. Ceux que l'on prêtait, sont : la Bibliothèque, c'est-à-dire la Bible entière ; les morales sur Job, le Pentateuque avec Ruth en un volume, les *Vies des Pères*, les morales sur Ézéchiel, Prosper ; les offices de saint Ambroise ; les livres *De la Trinité*, apparemment de saint Augustin ; les lettres de saint Jérôme, les Étymologie, les gloses, le *Livre des Règles*, qui semble être le recueil de saint Benoît d'Aniane. Quand on se rappelle qu'il s'agit de l'Espagne, où tout avait été ruiné par les Sarrasins, où il fallait tout rétablir, on ne s'étonne plus que les livres fussent d'abord si rares dans les nouveaux monastères. Alors, comme toujours, c'est Rome qui leur en procure. Saint Gennade renonça à l'épiscopat avant l'an 920, se retira à un monastère nommé le mont du Silence, et laissa son siége au moine Fortis son disciple (1).

Vers la fin du règne d'Ordogne II, il y eut un combat contre les Sarrasins, où deux évêques furent pris, savoir : Dulcidius de Salamanque et Ermogius de Tui. On les mena à Cordoue ; et Ermogius donna pour otage à sa place son neveu Pélage, qui fut mis en prison, et depuis souffrit le martyre sous le roi Abderame, l'an 925. On dit qu'il n'avait que treize ans, et que le roi le fit couper par pièces pour avoir résisté courageusement à sa passion brutale ; car le jeune homme était d'une rare beauté. L'Église honore saint Pélage le 26e de juin, jour de son martyre (2).

C'est la coutume, quand il est question du dixième siècle, de représenter les rois et les peuples de l'Occident comme des barbares, et de ne voir de civilisation que parmi les Grecs et à Constantinople. Or, nous avons vu quels hommes c'étaient qu'Alfred le Grand, en Angleterre ; Alphonse le Grand, en Espagne ; le comte Gérauld d'Aurillac, le duc Guillaume d'Aquitaine, le roi Eudes et le duc Rollon, en France : nous avons vu, en Allemagne, le duc Othon de Saxe renvoyant la couronne royale à son rival, Conrad de Franconie ; nous avons vu ce roi Conrad, au lit de la mort, envoyer la même couronne, par les mains de son frère, à leur ennemi commun, le duc Henri de Saxe ; nous avons vu les Saxons et les Francs, électrisés par cette magnanimité de leurs chefs, oublier leur vieille antipathie nationale, unir leurs cœurs et leurs bras pour la défense commune de l'Allemagne. Voilà ce que nous avons vu parmi les Barbares de l'Occident. Voyons maintenant ce qui se passait parmi les Grecs et à Constantinople.

Léon, à qui les Grecs ont donné le surnom de Sage que pourtant il ne méritait guère, était tourmenté depuis assez longtemps d'une dyssenterie. C'était l'usage qu'au commencement du carême, les empereurs fissent une exhortation chrétienne au sénat et à leur cour assemblée ; ces princes quelquefois, égarés dans leur conduite, étaient grands prédicateurs. L'année 911, Léon, atteint par sa maladie, n'eut de force que pour dire ces paroles : Vous voyez l'état d'anéantissement auquel je me trouve réduit. Je ne puis me flatter de vivre encore longtemps avec vous, et peut-être ne verrai-je pas le jour de la résurrection du Seigneur. Voici le dernier service que je vous demande : souvenez-vous d'un prince qui vous a gouvernés avec douceur, et témoignez-en votre reconnaissance à mon fils et à ma femme. Le fils dont il parle était Constantin Porphyrogénète, âgé de six ans ; sa femme, Zoé Carbonopsine, qu'il avait épousée en quatrièmes noces : ce qui, étant contraire aux usages des Grecs, lui attira les reproches et les censures du patriarche Nicolas, que, de son côté, il envoya en exil et remplaça par le patriarche Euthymius. Cependant, dans sa dernière maladie, il rappela le patriarche exilé, se confessa devant lui de ses égarements, et se recommanda à ses prières. Le 11 de mai, se voyant près de mourir, il fit venir son frère Alexandre, le déclara empereur, avec son fils Constantin, qu'il avait fait couronner l'année précédente, et qu'il lui recommanda avec instance. Léon expira le même jour.

On a de ce prince plusieurs écrits, entre autres des sermons pour différentes fêtes, parmi lesquels on en marque trois pour le premier jour de carême. Ces discours ne sont que des déclamations de sophistes, qui montrent plus de vanité que de piété : aussi nous avons vu quelles étaient les mœurs de ce prince. On lui attribue de prétendus oracles accompagnés de figures extravagantes, pour marquer, à ce que l'on dit, les empereurs, ses successeurs ; et il est vrai que, tout philosophe qu'on le nomme, il croyait, comme les autres Grecs de son temps, aux prédictions des devins et des astrologues. Il a cependant laissé un ouvrage estimable, c'est sa *Tactique* ou son traité des ordres de bataille, dans laquelle il donne de bons préceptes sur l'art militaire tel qu'il était de son temps. Ce traité nous apprend plusieurs usages qu'on ne trouverait pas ailleurs. On y voit que tous les jours, soir et matin, on faisait dans le camp une prière commune, où toute l'armée chantait le *Trisagion ;* et que, la veille d'une bataille, un prêtre faisait sur toutes les troupes une aspersion d'eau bénite. On y voit aussi que l'usage des flèches empoisonnées était ordinaire en ce temps-là, et Léon ne le blâme pas ; on ne voit rien de semblable chez les Barbares de l'Occident.

Nous avons encore, sous le nom de ce prince une lettre ou réponse à Omar, roi des Sarrasins ; mais on croit qu'elle est plutôt de Léon l'Isaurien, qui régnait en même temps que le calife Omar, en 717. Quoi qu'il en soit de l'auteur de cette pièce, on y trouve plusieurs

(1) *Act. SS.*, 25 *mars.* — (2) *Ibid.*, 26 *juin.*

choses remarquables. Omar avait dit dans sa lettre que Marie, sœur d'Aaron et de Moïse, avait enfanté le Christ. A cette grossière bévue, qui est dans l'Alcoran, l'empereur répond : Comment cela est-il possible? Marie, sœur d'Aaron et de Moïse, étant morte dans le désert, après la sortie d'Egypte, bien longtemps avant que naquît Marie, mère du Christ, et son père Joachim. Marie, fille d'Amram, était de la tribu de Lévi; Marie, mère du Christ et fille de Joachim, était de la famille de David et de la tribu de Juda. Si vous voulez savoir ce qu'il en est du Christ, scrutez l'Ancien et le Nouveau Testament. Dieu apparut à Moïse dans le feu sur le mont Sinaï, et lui dit : Ne crains pas, Moïse : je suis le Seigneur, ton Dieu, ton Créateur, lumière de lumière, Verbe du Père, desquels procède le Saint-Esprit. C'est pourquoi nous disons Père, Fils et Saint-Esprit, parce qu'ils sont une même chose. On voit qu'alors les Grecs confessaient, comme les Latins, que le Saint-Esprit procède du Fils, ainsi que du Père.

Omar demandait encore pourquoi les Chrétiens adoraient le Christ, Verbe de Dieu. Léon répond : Ne trouve-t-on pas, dans la loi de Dieu, que les enfants d'Israël adoraient l'arche que Dieu avait commandé à Moïse de faire? Cependant ils n'adoraient ni ne servaient ni l'arche ni le bois, mais la loi et le Verbe de Dieu qui était dans l'arche; aussi ne passaient ils point pour s'éloigner de Dieu, ni pour en servir deux. Vous dites qu'on trouve dans votre loi que Dieu ordonna à ses anges d'adorer Adam. Si cela est vrai, que pensez-vous du Verbe, qui est appelé Messie? Ne vaut-il pas mieux l'adorer, que d'adorer, comme vous faites, une pierre brute où nous savons qu'il reste quelque chose de l'idolâtrie par laquelle on adorait Jaoh, Jaoc, Nazara, Allac, Allogei et Mena, dont les uns étaient représentés comme des dieux mâles, les autres comme des dieux femelles? Les principaux se nommaient Aleubre, et on leur immole encore parmi vous des animaux et particulièrement des chameaux, un certain jour, pour toute l'année. Enfin, vous avez suivi la coutume des païens touchant la pierre qui est à la Mecque, dans l'angle de la maison de l'idolâtrie, pierre à laquelle l'antiquité païenne rendait un culte et immolait des victimes (1).

Ces paroles sont d'autant plus remarquables qu'elles sont plus vraies; elles nous font voir que, quand les écrivains du moyen âge accusaient les Mahométans d'idolâtrie, ils les connaissaient peut-être mieux que ceux qui, plus tard, ont accusé ces écrivains d'ignorance.

Après la mort de Léon, son frère Alexandre eut seul tout le pouvoir, Constantin, qui partageait avec lui le titre d'empereur, n'étant âgé que de six ans. Alexandre était dans sa quarante-deuxième année; mais sa vie, passée tout entière dans la débauche, ne lui avait laissé acquérir nulle expérience. Libertin, ivrogne, ignorant, ne connaissant d'occupation sérieuse que la chasse, il avait, autant que son neveu, besoin de gouverneur. Il en prit de conformes à son caractère : c'étaient les compagnons et les ministres de ses plaisirs. Il mit à la tête du clergé du palais un clerc de mœurs dépravées, qui mourut peu de temps après lui, en jouant à la paume dans l'hebdomon. Il prodigua les trésors de l'empire à deux scélérats, et les fit patrices. Il fut même tenté d'en nommer un des deux son successeur, et de rendre son neveu incapable de régner, en le faisant eunuque. Les serviteurs fidèles du jeune prince ne le détournèrent de cet infâme dessein qu'en lui faisant espérer que cet enfant ne vivrait pas. Son conseil n'était composé que de charlatans et d'astrologues. Ils lui persuadèrent qu une vieille figure de sanglier, qui se voyait dans un coin du cirque, était son talisman, que sa fortune y était attachée, et que la vertu secrète de cet animal mystérieux l'avait défendu contre les mauvais desseins de son frère Léon. Capable de tout croire, il adopta cette idée extravagante, fit réparer la figure à demi mutilée, et voulut l'honorer d'une dédicace solennelle. Il la fit placer au milieu du cirque, qu'il orna des plus riches tapisseries, des lampes et des chandeliers de la grande église de Sainte-Sophie, et, au milieu de ce magnifique appareil, il fit célébrer des jeux équestres. Cette profanation des ornements d'une église ajouta le scandale au ridicule d'une telle cérémonie (2).

Dès les premiers jours de son règne, Alexandre chassa l'impératrice Zoé du palais. Le patriarche Euthymius, qui n'avait accepté le patriarcat qu'à regret et pour éviter de plus grands maux, s'était retiré dans le monastère d'Agathus, lorsque Nicolas eut été rappelé sur le siége par l'empereur Léon. Ce ne fut point assez pour Alexandre. Il tint, dans le palais de Magnaure, une assemblée où il présida avec le patriarche Nicolas. On amena Euthymius de son monastère, et il fut déposé dans cette assemblée. Aussitôt on le chassa par les épaules, lui arrachant la barbe et l'appelant usurpateur et adultère : ce qu'il souffrit patiemment et sans rien répondre. On le renvoya dans son monastère d'Agathus, où il termina sa vie. Un pareil traitement fait honneur à qui le souffre, mais non à qui le fait souffrir (3).

Syméon, roi des Bulgares, et fils de Bogoris ou Michel, vivait en paix depuis dix ans. Dès qu'il sut qu'Alexandre succédait à son frère, il lui envoya demander si c'était son intention d'entretenir la bonne intelligence, lui offrant son amitié. Alexandre, aussi fier qu'il était incapable, reçut les ambassadeurs avec hauteur et mépris, ne répondant que par des menaces. Le roi bulgare, irrité, se prépa-

(1) *Bibl. PP.*, t. XVII, p. 45-47. — (2) Cedr., Zon. Leo, Manass., etc., *Hist. du Bas-Empire*, l. LXXIII. — (3) *Post. Theoph.*, p. 238.

rait à la guerre, lorsqu'il apprit la mort d'Alexandre. Le 6 juin 912, ce prince s'étant levé de table, ivre à son ordinaire, après avoir pris quelque sommeil, s'en alla jouer à la paume ; et, saisi tout à coup d'une extrême douleur d'entrailles, il se fit rapporter au palais, où il expira le lendemain, rendant le sang par le nez et par l'urètre. Il avait régné un an et vingt-sept jours. Il nomma, en mourant, sept tuteurs à son neveu, parmi lesquels le principal était le patriarche Nicolas.

Comme, d'un côte, la plupart des tuteurs étaient indignes ou incapables, et que, de l'autre, le roi des Bulgares menaçait l'empire et la capitale, le peuple se mit à réclamer Constantin Ducas, employé depuis trois ans en Asie contre les Sarrasins. Les tuteurs, pour prévenir l'effervescence du peuple, écrivirent eux-mêmes à Ducas, et l'invitèrent à venir soutenir la couronne en la partageant avec le jeune empereur. Ducas refusa d'abord, y soupçonnant un piége. Pour le rassurer, les tuteurs lui envoyèrent son serment, et, selon la coutume d'alors, la croix que chacun d'eux portait à son cou. C'était le gage le plus inviolable de la foi donnée. Et pourtant c'était un piége. Arrivé à Constantinople, Ducas voit une grande partie du sénat et du peuple se déclarer pour lui et le proclamer empereur ; mais les tuteurs ont fait fermer tous les lieux publics et se tiennent dans le palais, sans envoyer ni officier ni parole à celui qui n'était venu que sur leurs instances. Une guerre civile éclate ; Constantinople est comme une ville prise d'assaut ; Ducas est tué dans la mêlée, son parti succombe, les tuteurs exercent de cruelles vengeances, on arrache les yeux aux principaux personnages de l'empire ; des patrices, des sénateurs, des généraux d'armée furent pendus le long du Bosphore, et leurs cadavres jetés à la mer. Une conduite pareille n'honore guère le principal des tuteurs, le patriarche Nicolas (1).

Le roi Syméon des Bulgares vint en 912 assiéger Constantinople, d'où les tuteurs l'éloignèrent à force de présents ; il prit Andrinople en 914, mais le rendit pour de l'argent à l'impératrice Zoé. En 917, les Grecs, ayant rassemblé toutes leurs forces, se flattèrent d'anéantir les Bulgares. Mais Syméon leur fit éprouver une défaite si désastreuse, que, suivant les historiens de Byzance, jamais il n'y en eut de pareille. Il assiégea et prit de nouveau Andrinople. Enfin, après avoir ravagé la Macédoine et la Thrace, il vint avec son armée victorieuse assiéger Constantinople en 923. Ce roi Syméon de Bulgarie était un pieux catholique, et avait reçu de l'Église romaine la couronne et la bénédiction royales. En 919, Léon Phocas, général en chef de l'armée qui avait été battue par le roi Syméon, et Romain Lécapène, commandant de la flotte, aspirent tous deux à l'empire. Romain, plus habile et plus entreprenant, l'emporte. Le 24 septembre de la même année, Constantin Porphyrogenète le nomme César, et le 17 décembre suivant, le patriarche Nicolas le couronne empereur. Toutes ces intrigues étaient accompagnées de conspirations sans cesse renaissantes.

Pour se frayer le chemin au trône, Romain avait fait épouser à Constantin sa fille Hélène ; pour s'affermir sur le trône, il donna le nom d'auguste ou d'impératrice à sa femme Théodora, le 6 janvier 920, et, le jour de la Pentecôte, il fit couronner son fils aîné Christophe. Celui des trois empereurs qui gouvernait réellement était Lécapène : Constantin Porphyrogenète, d'un caractère doux et paisible, se montra toute sa vie plus homme de lettres qu'empereur, plus propre à faire une classe de rhétorique qu'à gouverner un empire (2).

Au mois de juillet de la même année 920, Romain procura la réunion de l'église de Constantinople, c'est-à-dire des métropolitains, des évêques et des clercs divisés entre eux, au sujet des patriarches Nicolas et Euthymius ; et, comme ce dernier était mort en exil, son corps fut rapporté solennellement à Constantinople.

La source du schisme furent les quatrièmes noces de l'empereur Léon. En Occident, ce n'eût même pas été une difficulté : parmi les Grecs, où les quatrièmes noces étaient regardées généralement comme illicites, ce fut une affaire qui brouilla le sacerdoce et l'empire. Le patriarche Nicolas refusa obstinément d'user, à cet égard, d'aucune dispense envers l'empereur, et lui défendit l'entrée de l'église. Léon en appela au pape Sergius et aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Les légats du Pape, arrivés à Constantinople, déclarèrent valide le mariage de l'empereur, ne fût-ce que par dispense de la coutume de l'Orient. Le patriarche Nicolas en fut très-piqué ; et, comme il persistait dans son opposition, il fut envoyé en exil et remplacé par Euthymius. Rappelé par Léon mourant, il se vengea sur Euthymius, et le déposa de la manière ignominieuse que nous avons vue. Il écrivit en même temps au Pape, qui était probablement Anastase III, pour se plaindre de la dureté des légats du pape Sergius ; mais il paraît que toute leur dureté consistait à ne point approuver la sienne ; car il reconnaît que les évêques d'Occident confirmèrent la sentence des légats. Il ajoute : On se sert, à ce que j'apprends, du prétexte de dispense, comme si, par dispense, on pouvait violer les canons et autoriser la débauche.

Ces paroles décèlent une confusion d'idées bien surprenante dans un patriarche ; dispenser, c'est-à-dire exempter, dans un cas particulier, d'une loi générale, d'une coutume générale de l'Église, ce n'est pas violer cette loi, car l'exception confirme la règle ; ce n'est pas autoriser le péché, c'est faire qu'il n'y en ait

(1) Pagi, an 927, n. 6. — (2) *Hist. du Bas-Empire*, l. LXXIII.

point. Pour justifier la dispense touchant les quatrièmes noces de l'empereur Léon, on disait que l'Église d'Occident permettait non-seulement les quatrièmes noces, mais encore les suivantes, d'après ces paroles de l'Apôtre : Il vaut mieux se marier que de brûler. Malgré tout cela, le patriarche Nicolas s'obstine à soutenir que les quatrièmes noces ne sont pas un mariage, mais un concubinage ; il prétend que saint Paul n'a donné la permission de se remarier qu'aux femmes, et non pas aux hommes ; enfin, son principal argument est un passage apocryphe, attribué au pape saint Clément, dans lequel les quatrièmes noces se trouvent condamnées. En général, ce patriarche montre, dans tout cela, plus de chaleur et de subtilité que de profondeur et d'exactitude.

Il fait voir ensuite, ce qui n'était point la question, que les princes n'ont point de privilége au-dessus des particuliers en matière de péché ; puis il ajoute : Je ne dis pas ceci pour vous obliger à condamner la mémoire de l'empereur ou de votre prédécesseur Sergius. Ils sont tous deux sortis de ce monde pour être présentés au tribunal du souverain Juge. Ce sont ceux qui restent, très-saint Père, qu'il faut punir ; ceux qui, par leurs calomnies, ont excité contre moi de si grands troubles. C'est votre devoir, c'est ce que demandent de vous votre dignité et l'honneur du Siége de Rome. L'empereur qui règne à présent vous en prie par le maître de son palais, qu'il vous envoie, et nous vous en conjurons tous (1).

Quand nous rapprochons ces dernières paroles du patriarche Nicolas de la conduite qu'il tint à l'égard du patriarche Euthymius, nous sommes porté à conclure que le principal auteur des troubles touchant les quatrièmes noces de l'empereur Léon fut le patriarche Nicolas lui-même, tant par sa dureté inflexible que par son ignorance du véritable esprit de l'Église et de ses lois. Nous en voyons la preuve dans une autre lettre qu'il écrivit au pape Jean X, lorsque la réunion eut éte faite en 920.

Vous savez, dit-il, les afflictions que nous avons souffertes depuis environ quinze ans ; mais, lorsque nous l'espérions le moins, Jésus-Christ a calmé la tempête, et nous sommes tous heureusement réunis. C'est pourquoi nous vous écrivons pour renouer le commerce interrompu par la difficulté des temps, afin qu'envoyant des légats de part et d'autre, nous convenions tous que le quatrième mariage, qui a causé tant de scandale, n'a pas été permis à cause de la chose, mais de la personne, les circonstances conseillant envers le prince une douceur et une affection plus indulgentes, de peur que sa colère n'attirât de plus grands maux. Ce qui veut dire en d'autres termes : Les légats ont eu raison d'user de dispense envers l'empereur, Euthymius a eu raison de suivre l'exemple des légats, et Nicolas a eu tort de ne pas faire comme eux. Il conclut en disant au pape Jean X : Ainsi on recommencera, à Constantinople, à lire votre nom avec le nôtre dans les sacrés diptyques, comme on avait accoutumé, et nous jouirons d'une paix parfaite. L'empereur vous en prie instamment par Basile, protospathaire, qu'il vous envoie, et à qui nous avons adjoint le prêtre Euloge. Vous les recevrez avec bonté, très-saint Père, j'en ai la confiance, et vous nous enverrez à votre tour des légats, le vénérable évêque Jean, que nous connaissons déjà, ou d'autres qui lui ressemblent, afin de régler avec nous ce qui pourrait avoir besoin de correction (2).

Avec la déclaration que le quatrième mariage de l'empereur Léon n'avait été permis que par dispense pour le prince, on publia un édit impérial à Constantinople, qui réglait la discipline grecque au sujet des mariages. On en faisait tous les ans une lecture publique sur l'ambon de Sainte-Sophie. Cet édit portait qu'à commencer de la présente année 920, les quatrièmes noces ne seraient plus permises, sous peine d'exclusion de l'entrée de l'église, tant qu'elles subsisteraient. Les troisièmes noces ne se permettaient même qu'avec certaines restrictions.

Suivant la demande des empereurs et du patriarche, le Pape envoya deux légats à Constantinople : c'étaient les deux évêques Théophylacte et Carus. Outre la pacification de l'église de Constantinople avec elle-même ils étaient demandés et envoyés pour traiter encore une autre affaire de pacification. Depuis le commencement de la guerre, les empereurs et les généraux grecs, ne pouvant vaincre le roi Syméon sur le champ de bataille, avaient recours au patriarche Nicolas. Le roi des Bulgares était sincèrement chrétien. Le patriarche l'entreprit de ce côté. Il lui écrivit vingt-six lettres dont on ne connaissait qu'une seule, mais que le cardinal Maï a retrouvées toutes en original, avec un grand nombre à d'autres personnages, en tout cent soixante-trois lettres d'une élégante rhétorique. Le patriarche y donne au roi des Bulgares le titre de fils bien-aimé, lui parle avec éloge de sa foi, de sa piété, de ses vertus, de ses talents, de sa grande pénétration. Syméon avait dans sa jeunesse étudié la littérature grecque à Constantinople même. Nicolas lui représente surtout que la foi chrétienne, qui fait des Bulgares une même famille avec les Grecs, leur est venue de Constantinople ; qu'ainsi la guerre des Bulgares est une guerre des enfants contre leurs pères, une guerre parricide. Le roi Syméon répondait quelquefois par des lettres que nous n'avons pas, mais le plus souvent par des victoires. Il agissait en maître. Au lieu de répondre aux lettres des empereurs, il écrivait directement au sénat. Le patriarche redoublait d'instances ; aux motifs religieux,

(1) Labbe, t. IX, p. 1264. Mansi, t. XVIII. — (2) Labbe, t. IX, p. 1267.

il en joignait d'autres. S'il voulait faire la paix, on lui offrait les conditions les plus avantageuses, de grandes sommes d'argent, des vêtements magnifiques, une cession de territoire, même un mariage de son fils ou de sa fille avec la fille ou le fils de l'empereur Romain Lecapène. Il n'y avait que deux choses dont il ne devait plus parler : d'être reconnu maître de Constantinople et empereur. Le patriarche alla même jusqu'à l'excommunier deux fois s'il ne voulait accorder la paix aux Grecs. Mais les Bulgares avaient un archevêque à eux, et depuis ils dépendaient immédiatement du pontife romain, de qui même le roi Syméon avait reçu la couronne et la bénédiction royales. Le patriarche s'adressa donc à l'un et à l'autre, mais avec une immense différence. A l'archevêque des Bulgares il écrivit jusqu'à deux fois, pour le prier de contribuer à la paix. Mais au Pontife romain, et le patriarche et les deux empereurs de Constantinople demandèrent des légats pour rétablir avec autorité la paix d'abord avec les Grecs eux-mêmes ensuite entre les Grecs et les Bulgares en excommuniant au nom de saint Pierre le roi des Bulgares en cas de refus. Le patriarche notifie au roi l'arrivée de ces légats dans la lettre suivante.

En comparant cette lettre avec les autres du même patriarche, nous avons remarqué un trait de naturalité byzantine qu'on ne soupçonnerait guère, surtout dans un patriarche qui passe pour saint. Tout le monde sait que le chef de l'Église universelle, le Pontife romain, quand il écrit à des évêques n'importe de quelle ville ou même sans ville ni demeure fixe, toujours il les appelle *ses frères*. En cela, d'ailleurs, il ne fait que suivre l'exemple de Celui dont il est le vicaire, qui donne le nom de frères *à tous* ses apôtres, et cela dans la gloire de sa résurrection. Allez vers *mes frères* dit-il à Madeleine et aux saintes femmes ; allez, dites à *mes frères* qu'ils se rendent en Galilée ; c'est là qu'ils me verront.

Or, le patriarche byzantin, Nicolas le mystique, sait mieux garder sa dignité que le Pontife éternel et son vicaire. Dans une foule de lettres à des évêques, des archevêques, même à ceux qu'on appelle des primats, comme l'archevêque d'Ephèse, jamais il ne les appelle ses frères, mais simplement ses *fils spirituels*. Il ne donne le titre de frères qu'aux autres patriarches. Le nom incommunicable de Pape, c'est-à-dire de Père ou de Prêtre par excellence, qu'il donne au Pontife romain et à lui seul, est d'autant plus significatif. Il le lui donne jusqu'à quatre ou cinq fois dans la lettre suivante ; lettre remarquable, publiée par Baronius en grec et en latin, et dont nous ne sachions pas qu'aucun historien moderne ait profité.

A Syméon, prince de Bulgarie. Vous êtes toujours pour nous un fils chéri, bien-aimé prince, quoique vous n'ayez pas pour nous les sentiments d'un fils ; toutefois nous vous écrivons, moins attentifs à ce qui est passé qu'à l'amour réciproque que se doivent les pères et les enfants. C'est cette affection qui nous y détermine, et aussi le très-saint Pape de Rome, auquel nous regardons comme un crime de désobéir. Dès qu'il eut appris nos calamités, comme il est plein de compassion pour le troupeau racheté du sang précieux de Jésus-Christ, et qu'il sent vivement les blessures qui nous sont faites, voulant empêcher que le mal ne s'étende plus loin, il a envoyé des légats, Théophylacte, le premier de ses évêques, et un autre évêque nommé Carus, deux hommes qui surpassent les autres en vertu. Il les envoie vers vous afin d'être les arbitres de la paix avec nous et bien vous lier, au nom de l'Esprit-Saint, d'un lien indissoluble. Ces légats, envoyé vers nous pour ce sujet, nous voulions aussi vous les envoyer ; car, à nous aussi, le très-saint Pape a écrit de les envoyer en Bulgarie avec toute la sollicitude possible et des guides fidèles. Ce qui nous en a détournés, c'est une fâcheuse renommée que vous avez, je ne sais pourquoi, depuis longtemps. On assure, très-cher fils, que vous retenez dans les fers les ambassadeurs qu'on vous envoie : chose inouïe chez les autres nations, même chez les infidèles. Nous avons donc craint que, après avoir enduré les fatigues d'un si long voyage, ces hommes n'éprouvassent encore cette autre calamité de votre part. En conséquence, nous vous envoyons les lettres du très-saint Pape, mais nous avons détourné les légats d'aller jusqu'à vous, et nous les avons suppliés de demeurer ici. Vous serez donc docile à ces lettres, si vous nous écoutez et si vous avez quelque soin de votre salut. Ne veuillez pas, comme vous nous avez méprisés, mépriser de même le Pontife romain qui vous écrit ; si vous nous avez comptés pour rien, respectez au moins la remontrance que lui vous adresse, de peur que, si vous l'outragez, les princes des apôtres, sur les reliques desquels il offre tous les jours le redoutable sacrifice, ne regardent cet outrage comme fait à eux-mêmes, et ne vous en punissent sévèrement. Rappelez-vous comme Pierre, par une seule réprimande, livra à la mort Ananie et sa femme ; rappelez-vous comment Paul frappa d'aveuglement le magicien Elymas, parce qu'il s'attachait à contredire l'Apôtre. Réfléchissez à tout cela, et tremblez de mépriser les avertissements du bienheureux Pape, d'autant plus que, comme nous l'avons appris, vous avez fort à cœur d'honorer ces princes des saints : si donc vous les honorez véritablement, vous ne déshonorerez point celui qui est assis sur leur trône. Voilà pour ce qui regarde le voyage des légats.

Ils ont fait quelque chose de plus : ils ont apaisé les scandales excités par les quatrièmes noces, ils ont rendu la paix au clergé ; nous avons célébré ensemble avec une concorde inspirée de Dieu, les très saints mystères ; en un mot l'Église romaine et celle de Constantinople sont tellement unies, que rien ne nous

empêche plus de participer à leur sanctification et à leur communion. Nous vous écrivons ceci, afin que, quoique par l'instigation du diable vous fassiez la guerre aux Chrétiens, vous vous réjouissez de l'allégresse universelle, comme adorateur du Christ (1). Voilà ce que disait, en 920, le patriarche Nicolas de Constantinople, à Syméon, roi des Bulgares.

Ainsi, de la capitale de l'empire grec comme du fond de l'Allemagne et de la France, on recourait au pape Jean X pour rétablir l'ordre et l'union dans les églises ; de la capitale de l'empire grec, comme du fond de l'Allemagne et de la France, on demandait au pape Jean X de vouloir bien, par son autorité apostolique, ménager la paix entre les rois et les rois, entre les peuples et les peuples : amis et ennemis reconnaissaient en lui le très-saint Père assis sur le trône du prince des apôtres ; et un patriarche de Constantinople rappelle au roi des Bulgares que mépriser les avertissements du Pontife romain, c'est s'exposer à être frappé de mort comme Ananie et Saphire, ou d'aveuglement comme Elymas ; paroles prophétiques, qui s'accomplissent depuis des siècles dans les Grecs, frappés d'aveuglement et de mort. Voilà ce que l'univers voyait dans le pape Jean X ; et le pape Jean X répondait dignement à cette confiance et à ce respect de l'univers.

(1) Baron., t. XI, addit., p. 740. Mai, *Spicileg. rom.*, t. X, p. 153-440.

DISSERTATIONS SUR LE LIVRE CINQUANTE-NEUVIÈME.

I

LA PAPESSE JEANNE (1).

La papesse Jeanne n'a encore rien perdu de l'intérêt qui la fait considérer comme un phénomène dans l'histoire. La critique s'en est occupée jusque dans ces derniers temps.

Le professeur Kist, savant distingué des Pays-Bas, publia en 1843 un écrit assez volumineux, pour prouver l'existence de la papesse, tandis que deux ans plus tard son compatriote, le célèbre Wensing de Varmond, démontra vaillamment que Jeanne n'a jamais été qu'un mythe, Bianchi-Giovini, ignorant sans nul doute les publications hollandaises, écrivit en la même année (1548) un livre tout entier sur le même sujet. En Allemagne il serait difficile de trouver quelque historien de notre époque qui voulût sérieusement soutenir l'existence de Jeanne, sans s'exposer au ridicule.

Mais tout en reléguant la papesse dans le domaine du mythisme, la question n'est pas vidée ; la solution du singulier problème de l'origine de la papesse Jeanne reste encore toujours à trouver.

Il faut nécessairement mettre sur le compte de la légèreté apportée dans les investigations historiques des temps passés, les efforts que le savant Luden a faits dans son *Histoire du peuple allemand* (2), pour donner une couleur de vraisemblance à la réalité historique de Jeanne. « Il est incroyable, dit-il, qu'il ait pu venir à la pensée d'un homme sérieux d'inventer une semblable figure. Il aurait fallu qu'il eût pour but, ou de jeter le ridicule ou le mépris sur la papauté, ou qu'il se proposât une fin inconnue, en publiant une histoire aussi étrange. Mais parmi les cinquante auteurs qui traitent de la papesse Jeanne et de sa mésaventure, il n'en est pas un que l'on pourrait ranger au nombre des ennemis de l'Eglise ; ils sont pour la plupart prêtres ou moines ; leurs écrits ne sont point empreints de malice. Ils parlent de la papesse avec la même ingénuité que lorsqu'ils racontent d'autres choses qui leur semblent singulières ou extraordinaires. »

Et quel but se serait en fin de compte proposé, demande encore Luden, l'inventeur d'une pareille monstruosité? Puis, comment aurait-il pu se faire que l'on crût généralement depuis le onzième siècle, c'est-à-dire pendant près de 500 ans, à une histoire aussi fantastique, sans qu'il se soit élevé le moindre doute, si elle avait pu être une histoire forgée à plaisir.

Il est à remarquer que Luden fait remonter au onzième siècle la croyance à l'existence de la papesse. Or Luden se trompe, car l'existence de Jeanne ne fut véritablement accréditée que vers le milieu du quatorzième siècle. Le docteur Hæfer est tombé dans la même erreur quand il dit, à l'article de la papesse dans sa nouvelle biographie générale (3), que « cette croyance a été répandue dans le monde chrétien depuis le onzième siècle et qu'elle s'est maintenue jusqu'à la Renaissance. » Enfin Hase confirme la même erreur, en se demandant pourquoi l'Eglise qui, selon lui, affirme souvent comme ayant eu lieu, des faits qui ne se sont jamais passés, ne pouvait pas aussi, en s'appuyant sur son autorité spirituelle, nier d'autres faits positifs, lorsque la science de ces faits lui était défavorable ou nuisible (4).

De tout ce qui précède et selon l'opinion de Kist et de Hase, l'état de la question serait établi comme il suit :

« Peu après l'année 855 on aurait publié à Rome un édit, d'après lequel il y aurait eu défense formelle de parler de la papesse Jeanne à cause du peu de sécurité dont on jouissait à Rome à cette époque. Mais au milieu du treizième siècle aurait paru un deuxième édit contraire au premier qui permettait de

(1) Nous avons emprunté ces trois dissertations aux *Papst Fabeln* de Dollinger, qui depuis... mais alors il n'était pas hérétique. Nous en devons la traduction à l'abbé Reinhard docteur en théologie, traducteur de la *Physiologie de l'Eglise*, de Pilgram. — (2) T. VI, p. 513-517. — (3) Paris 1858, t. XXVI, p. 569. — (4) *Histoire de l'Eglise* 5me édition p. 213.

s'occuper de Jeanne, parce que l'on avait assez de confiance dans le maintien de la paix pour ne pas craindre les invectives d'aucune espèce. »

Kurtz (1) est plus modéré dans son jugement quand il dit : « Il est impossible, en raison des documents cités plus haut, d'accorder la moindre valeur historique à la légende de la papesse; cependant il n'est pas moins vrai que ce personnage est resté jusqu'ici et restera, sans doute à jamais, un problème insoluble pour la critique, malgré l'interprétation encore supposée ou déjà constatée fausse des actes du temps. Dans tous les cas, nulle solution n'est trouvée et l'on peut, sans crainte de se tromper, considérer comme complétement infructueux tous les essais qui ont été tentés jusqu'ici pour expliquer la légende. Sera-t-on plus heureux dans l'avenir? C'est ce que nous n'osons pas espérer. »

Passons rapidement en revue les différentes opinions qui se sont succédé dans l'appréciation historique de Jeanne.

Selon Baronius, il ne faudrait voir dans la légende qu'une satyre à l'adresse de Jean VIII, *ob nimiam ejus animi facilitatem et mollitudinem*, à cause de la trop grande faiblesse de son esprit et de la mollesse de sa conduite à l'égard de Photius. Selon Aventin, Neumann et Schræckh, la satyre se rapporterait soit à un régiment formé de femmes romaines, soit à la domination qu'exercèrent Théodora et Marozia durant le règne de plusieurs papes, qui pour la plupart portèrent le nom de Jean.

Dans cette hypothèse, la satyre ne serait applicable qu'au dixième et non au neuvième siècle.

L'opinion accréditée à Rome par le jésuite Secchi, qu'elle serait une calomnie inventée par la malice grecque sous l'inspiration de Photius, n'est pas plus soutenable, car c'est le moine Barlaam, au quatorzième siècle, qui est le premier auteur grec qui en ait fait mention; enfin c'est encore à tort que Pagi et Eckhart lui donnent une origine vaudoise.

Selon nous, et d'après des documents qui nous paraissent irrécusables, comme nous l'exposerons plus tard; selon nous, la légende de la papesse est d'origine romaine, et ceux qui nous semblent avoir le plus contribué à sa propagation, ce ne sont pas les vaudois, mais au contraire ceux qui ont le plus combattu la véracité de la légende, les Dominicains et les Frères mineurs.

Leo Allatius suppose que c'est une fausse prophétesse du nom de Thiota, vivant au neuvième siècle, qui a donné lieu à la fable. Quant à l'explication si bien imaginée par Leibnitz (2), elle n'est qu'un expédient de fort mauvais aloi. « Il se pourrait, dit-il, qu'un évêque étranger (*Pontifex-episcopus*), qui était une femme, eût donné naissance à un enfant pendant une procession à Rome et serait ainsi la cause première de la légende de la papesse Jeanne.

Blasco et Henke crurent que la légende était une allégorie satyrique dirigée contre l'origine et la propagation des *Décrétales pseudo-isidoriennes*. Cette opinion, déjà par elle-même en contradiction avec l'esprit des neuvième et dixième siècles, qui n'avaient aucune tendance vers les allégories satyriques, ne peut pas être considérée comme sérieuse, puisqu'à l'époque où la légende s'accrédita, personne n'avait encore élevé le moindre doute sur l'authenticité des décrétales en question. Cette opinion fut néanmoins adoptée par Gfrœrer (3). « Cette fable, dit-il, est une lame à deux tranchants et consiste dans les deux points suivants, à savoir : « que la prostituée était originaire de Mayence, et qu'à son retour de Grèce (Athènes), elle avait pris possession du trône pontifical. Dans le premier point je reconnais une condamnation évidente des lois *pseudo-isidoriennes* et dans le second, un blâme allégorique de l'alliance que le pape Léon IV se proposait de contracter avec les Byzantins. » — On prétendait à tort ou à raison que dans les dernières années du pontificat de Léon IV on avait abusé de l'autorité pontificale à Mayence et en Grèce, ou pour employer la figure révoltante qu'ont souvent employée les Italiens, on fit à cette époque de l'autorité pontificale une prostituée. »

Explication bizarre d'une fable stupide pour quiconque a tant soit peu étudié le moyen âge. L'assertion du professeur de Fribourg n'est qu'une hypothèse sans fondement pour pouvoir assigner aux décrétales *pseudo-isidoriennes* une origine mayençaise.

Que conclure de tout ce que nous venons de rapporter, sinon que la légende de la papesse est d'une origine bien postérieure à celle qui a été indiquée; qu'elle est d'une époque où le souvenir des événements des neuvième et dixième siècles s'était depuis longtemps effacé ou pouvait tout au plus se retrouver dans la pensée de quelques rares savants, sans que pour cela elle ait pris une forme légendaire dans la crédulité populaire. Je crois donc pouvoir affirmer que la légende n'a pas été historiquement consignée dans les documents avant le milieu du treizième siècle. Cette affirmation tire sa force des soins innombrables qui ont été pris pour rechercher dans tous les coins des bibliothèques de l'Europe tous les manuscrits du moyen âge afin de les déchiffrer et de les compulser. Mais malgré tous ces efforts, malgré les documents historiques inédits publiés dans la collection Pertz il a été impossible de découvrir la moindre trace de la papesse antérieurement au milieu du treizième siècle. Il n'est donc pas question de la papesse de 850 à 1250, ni dans la littérature grecque, ni dans la littérature latine.

(1) *Manuel d'Hist. eccles.* 1856. 2 vol., 1re partie, p. 225. — (2) *Flores sparsi in tumulum papissæ* ap. Scheid, *Biblioth. historica*, Gœttingue, p. 367. — (3) *Histoire de l'Église*, III, 978.

Examinons maintenant quels sont les auteurs qui ont rapporté la légende, et comment ils sont parvenus à en faire remonter l'origine au neuvième siècle.

Assez longtemps on convenait de toute absence de traces de la papesse pendant les neuvième et dixième siècles. Selon Pistorius, ce serait Marianus Scot (1) qui en aurait parlé le premier. Or, les œuvres de Marianus Scot, qui ont été complètement publiées d'après les manuscrits les plus anciens et les plus authentiques dans la collection Pertz, n'en font aucune mention. Il en appert au contraire que Scot ignorait absolument l'existence de la légende. Si l'une ou l'autre édition de Scot renferme la légende de Jeanne, cette légende y a été insérée à une époque postérieure. Elle fut interpolée de la même manière dans la chronique de Sigebert de Gembloux et dans les notes du moine d'Orcamp par les premiers éditeurs de cette chronique, en 1513 (2).

Kurtz (3), dans son *Histoire de l'Église*, s'appuya sur Othon de Freysingen. Il copie, sans aucun commentaire de sa part, que Jean VII est inscrit à l'année 705 dans le catalogue des *Papes d'Othon*, ajouté comme appendice à ses œuvres historiques, comme ayant été une femme. Dans l'édition du *Panthéon* de Pistorius on lit : « La papesse Jeanne n'est pas comptée dans le *Catalogue des papes*. »

Indépendamment des opinions de Kurtz et de Pistorius il a été démontré, par un examen plus consciencieux des plus anciens et des meilleurs manuscrits du *Panthéon* de Godefroi et de la chronique d'Othon, que le mot *femina* ne s'est jamais trouvé accolé originairement au nom de Jean VII et que la glosse *Johanna papissa non numeratur* ne se trouvait pas intercalée entre les noms de Léon IV et de Benoît III dans les manuscrits du *Panthéon*, comme on la voit dans les éditions imprimées.

L'addition du mot *femina* au nom de Jean VII, dans la chronique d'Othon, est évidemment l'œuvre d'un copiste ou d'un lecteur d'une époque plus récente, qui, à tout hasard, y a inséré le mot parce que l'on voulait avoir, une fois pour toutes, une femme du nom de Jean dans la nomenclature des papes. Il lui importait peu que ce Jean ou cette Jeanne tombât ensuite déjà à l'année 705, puisque le catalogue des papes de la chronique ne porte point de dates (4).

Le premier qui ait enregistré la légende, c'est l'auteur d'une Chronique (5) qui a servi de base au travail d'Étienne de Bourbon, dominicain français, né vers la fin du douzième siècle et mort en 1261. Celui-ci, dans un traité sur les sept dons du Saint-Esprit (6), composé vers le milieu du treizième siècle, donne pour la première fois sur la papesse une notice qu'il prétend avoir trouvée dans une chronique. Comme Étienne indique très-exactement les sources où il a puisé pour la composition de son traité homilétique, il est très-facile de savoir quelle est la chronique qui lui a fourni la notice. Il s'est servi, dit-il, d'Eusèbe, de saint Jérôme, de Bède, d'Othon, de Hugues, de saint Victor, du cardinal Romain et du dominicain Jean de Mailly. Or, pour la question qui nous occupe, il ne peut s'agir que des deux derniers ; mais il y a eu plusieurs auteurs qui ont été appelés le cardinal Romain ou le cardinal Romanus, dont aucun cependant n'a écrit de chronique ; il ne s'agirait donc ici que de l'auteur incertain de l'*Historia miscella*, continuation d'Eutrope, que le dominicain Tolomeo de Lucques (7) croit être Paul cardinal-diacre et auquel il avoue avoir aussi emprunté pour son propre compte. Il ne reste plus alors que la chronique perdue ou non encore retrouvée du dominicain Jean de Mailly (8), qui paraît avoir été contemporain d'Étienne de Bourbon, comme source unique où celui-ci doit avoir copié la notice sur la papesse. Quant à Jean de Mailly, rien ne s'oppose à penser et à admettre qu'il l'a recueillie dans les dit-on populaires de son temps.

Nous établissons donc en fait que ce n'est que vers 1240 à 1250 que la légende de la papesse a été insérée dans les manuscrits et est entrée dans le domaine de l'histoire. A partir de cette époque il fallut encore bien du temps

(1) *Marianus Scot*, ainsi appelé parce qu'il était écossais, naquit en 1028, vécut à Cologne et à Fulde et mourut à Mayence en 1086. [illegible] — (2) [illegible] Bethmann ap. Pertz VI. [illegible] 310 [illegible] *Johanna papissa* [illegible] 170, [illegible] *Bethmann* [illegible] *Henricus Stephanus.* » Kurtz se trompe donc lorsqu'il [illegible] (a. a. O. S. 228) [illegible] « Les [illegible] tous, selon nous, auraient [illegible] pu faire les [illegible] voilà pourquoi il nous paraît vraisemblable qu'elles ont été effacées et omises à dessein dans les [illegible] que nous avons sous les yeux. [illegible] nous ne [illegible] aucune trace de ce fait [illegible] nous [illegible] en marge d'un grand nombre de manuscrits les additions et les interpolations de [illegible] — (3) *Histoire de l'Église*, II, 226. — (4) Dans le [illegible] du Panthéon de la bibliothèque royale de Munich, on [illegible] l'absence de l'addition du mot *femina*. [illegible] *Codex lat.* [illegible] de la collection de Hartmann Schedel fol. 118 B. On remarque également cette lacune dans les plus anciens manuscrits [illegible] d'Othon au nom de Jean VII [illegible] Il est [illegible] regardé comme contemporain. — *Codex Freysing.* 177 ou [illegible] 17,121 dans lequel le catalogue se termine avec Adrien IV, mort [illegible] comme contemporain. — (5) *Incertum Chronicon.* Il n'est question ici que d'une seule [illegible] est [illegible] titre, sans que Étienne aurait certainement ajouté [illegible] — (6) Ce traité, qui n'a jamais été publié, se trouve [illegible] soit [illegible] On a [illegible] une partie à la bibliothèque royale de Munich. Échard en a [illegible] au public, d'abord dans sa *Summa S. Thomæ suo auctori vindicata* [illegible] Paris 1708, dans les *Scriptores Prædicat.*, t. I. — (7) Quétif et Echard, *Scriptores Præd.*, I, 544. — (8) *Histoire littéraire de la France* XVIII, 532.

pour la répandre dans le peuple ; l'imprimerie n'était pas découverte et un petit nombre de personnes savait lire. La chronique de Jean de Mailly paraît elle-même être restée inconnue puisque personne, à la seule exception de son confrère en religion, Etienne de Bourbon, n'en fait mention. Le grand ouvrage même d'Etienne, si rempli d'ailleurs d'exemples propres au service des prédicateurs, n'est pas tombé en un grand nombre de mains, comme l'attestent les rares manuscrits qu'on en possède. Il faut en attribuer la cause, ce nous semble, à la publication du *Speculum morale* qui porte le nom de Vincent de Beauvais. Celui-ci s'est approprié en majeure partie les exemples racontés et les cas proposés par Etienne, et a fait ainsi de son livre une œuvre qui surpasse de loin celle du Bourbon par l'ordre et la disposition des matières qui y sont traitées. Il parvint de cette manière à arrêter la diffusion du manuscrit d'Etienne, en sorte que la légende de la papesse ne se trouve plus nulle part dans la forme dans laquelle ce dernier l'a rapportée.

La chronique de Martin le Polonais a été l'instrument le plus actif de la propagation de la légende. Ce livre, qui donne une histoire synchronistique des papes et des empereurs dans une série de notices sèches et sans aucune remarque critique, a exercé une influence extraordinaire sur l'esprit d'appréciation des chroniqueurs et des historiens des temps postérieurs au commencement du quatorzième siècle. Wattenbach pense que Martin était, à son époque, à peu près l'unique historien du monde catholique. Cette opinion ne paraît aucunement exagérée, car il n'est pas un seul livre historique dont nous possédons une aussi innombrable quantité de copies ; témoins, les *Archives de l'histoire d'Allemagne* (1).

Le livre de Martin fut effectivement très-accueilli partout. On le traduisit dans toutes les langues ; il eut un grand nombre de continuateurs et servit à beaucoup de chroniqueurs qui le reproduisirent soit partiellement soit dans son entier. Après cela il pourrait contester que ce livre dénué de toute valeur historique, rempli de fables absurdes, ait eu une action funeste sur l'histoire ?

Nous sommes de l'avis de Wattenbach lorsqu'il dit que le livre de Martin fut la cause de ce que l'on ait relégué dans l'oubli les travaux historiques faits, pendant le douzième siècle avec un grand soin et beaucoup de science sur les premiers temps du moyen âge.

La position de Martin devait déjà donner par elle-même à l'auteur de l'*Histoire des Papes* une autorité à laquelle nul autre ne pouvait prétendre. Né à Troppau en Silésie, dominicain, pénitencier et chapelain de cinq papes (2), Martin vécut naturellement à la cour pontificale et la suivit dans ses frequentes pérégrinations. Il mourut archevêque nommé de Gnesen.

Son livre fut donc regardé comme une histoire presque officielle des papes et comme patronnée par la cour pontificale elle-même.

Voilà pourquoi l'on crut d'autant plus bénévolement à l'histoire de la papesse racontée par le Polonais. La forme dans laquelle il donne la légende est celle qui a prévalu, et la plupart des auteurs se sont contentés de la copier telle qu'il la rapporte. Néanmoins, comme on s'en convaincra facilement, Martin ou ignorait lui-même la légende de la papesse, ou l'a passée sous silence, puisque ce n'est que plusieurs années après sa mort que l'on commença à l'insérer dans sa chronique, et pourtant il avait préparé lui-même une seconde édition de son œuvre qui allait jusqu'au pontificat de Nicolas III en 1277, tandis que la première s'arrêtait à la mort de Clément IV en 1268. Or, la deuxième édition ressemblait parfaitement à la première pour l'arrangement et la disposition des matières. Il donnait à chaque Pape et sur la page en regard à chaque empereur, autant de lignes que l'un et l'autre avaient régné d'années, et chaque page contenant cinquante lignes embrassait un demi-siècle. L'on n'a donc pu faire d'addition dans les exemplaires qui avaient gardé l'arrangement original que là où la notice consacrée à tel pape ou à tel empereur ne remplissait pas, par les années du règne, le nombre de lignes qui lui avaient été assignées. Mais Martin avait rendu toute addition impossible, aussi bien à lui-même qu'à tout autre copiste qui voulait conserver la disposition adoptée, par sa chronologie détaillée qui marquait avec une scrupuleuse exactitude la durée du règne de chaque pape et de chaque empereur et donnait une date à chaque ligne.

Voilà pourquoi il devenait impossible d'effacer du manuscrit de Martin la légende de la papesse, s'il en avait été question dans les deux manuscrits originaux.

On ne trouve donc pas la fable dans les plus anciens manuscrits du Polonais ; elle manque surtout dans ceux qui ont conservé l'exacte disposition chronologique de l'auteur. L'opinion d'après laquelle Martin l'aurait lui-même insérée dans sa seconde édition est donc complétement inadmissible : d'ailleurs, aucun des manuscrits qui vont jusqu'à Nicolas III n'en fait mention, comme le rappelle Echard (3). Le magnifique manuscrit d'Alderspach (4), qui se trouve à la bibliothèque royale de Munich, se tait également à l'endroit de la papesse. Mais par contre il n'est par rare de trouver des manuscrits où la fable est écrite en marge comme glosse ou au bas de la feuille (5). Quoi qu'il en soit, ce qui est hors de doute, c'est qu'il a fallu faire violence au texte afin d'y trouver une place pour la pa-

(1) *Sources de l'histoire d'Allemagne*, p. 426. — (2) Clément IV, Grégoire X, Innocent V, Jean XXI et Nicolas III. — (3) Echard et Quétif. *Scrip. Ord. Præd.*, p. 367. — (4) Aldersbach. 161, fol. Pergame. — (5) On en trouve un certain nombre dans les archives pour les antiquités d'Allemagne, S. O. VII. 657.

pesse. Les uns ont évincé Benoît III, le successeur de Léon IV, comme on le remarque dans un codex de Hambourg, qui va jusqu'en 1302 (1); d'autres ont postérieurement écrit l'histoire de Jeanne, sur l'espace laissé en blanc à la fin du pontificat de Léon IV, comme une simple addition légendaire; ceux-ci, pour trouver l'espace de deux années et demie accordé au règne de la papesse, ont bouleversé tout l'ordre chronologique de Martin, en faisant avancer de quelques années, jusqu'en 800, plusieurs prédécesseurs de Léon IV; ceux-là, pour justifier leur interpolation, ont rogné à quelques papes un certain nombre des années de leur pontificat. Ce zèle si ardent pour insérer à tout prix le règne de Jeanne dans le livre de Martin et les changements les plus arbitraires faits dans cette intention dans la chronologie, présentent assurément quelque chose d'étrange. Ces dispositions arrangées ligne par ligne, prises avec tant de soin et de précision, et qui font le mérite de l'œuvre du Polonais, ont précisément été ce que l'on a sacrifié (2) dans plusieurs manuscrits afin d'y trouver une place à la papesse, ou bien l'on a ajouté une année au pontificat de chaque pape, soit en marge soit dans le texte, pour faire disparaître la contradiction dans laquelle se trouvait le règne de Jeanne avec les données chronologique de l'auteur.

L'interpolation de la légende a été faite entre 1278 et 1312, car Tolomeo de Lucques, dans son histoire terminée en 1312, dit : « Tous les auteurs que j'ai lus font succéder Benoît III à Léon IV; Martin le Polonais est le seul qui mette Jean l'Anglais (*Anglicus*) entre les deux papes cités. » Cette remarque établit deux choses : d'abord que le zélé compilateur Tolomeo ne connaissait en dehors de la chronique de Martin aucun manuscrit qui fît mention de la papesse, ensuite que les exemplaires de Martin qui lui étaient connus contenaient la légende dans le texte même, car si elle n'avait été qu'émargée elle aurait éveillé en Tolomeo un soupçon qu'il eût transmis à la postérité.

La légende de la papesse fut surtout propagée par la chronique *Flores temporum*, qui porte les noms de Martin le mineur, d'Hermann le portier, et d'Hermann le géant (3). Cette chronique est relatée dans un grand nombre de manuscrits par Eccard, puis sous une autre forme, par plusieurs auteurs, et enfin arrangée dans les chroniques postérieures, selon celle du Polonais qui était la plus répandue. Cependant sa diffusion, moins étendue que celle de la chronique de Martin, ne paraît pas avoir franchi les limites de l'Allemagne. Elle ne fut connue que jusqu'en 1290 et ne semble être autre chose qu'un extrait de celle de Martin, comme les auteurs l'avouent du reste eux-mêmes. Selon Eccard et d'autres (4), Martin le mineur ne serait que le continuateur d'Hermann le portier ou le géant (5). Pertz (6) pense, au contraire, que ce qui a été imprimé sous le nom de Martin le mineur n'est qu'un mauvais extrait de l'œuvre d'Hermann le géant, qui mort en 1336, avait poussé sa chronique jusqu'en 1290.

Le rapport qui existe entre Martin le mineur et Hermann de Gênes, de l'ordre de Saint-Guillaume, consiste en ce que Hermann aurait, sans le dire (7), copié le mineur, en retranchant ou en ajoutant à sa copie ce qui lui semblait bon, car le pénitencier Martin, c'est-à-dire le Polonais, est indiqué comme la source principale où il a puisé. C'est donc au Polonais, sans nul doute, qu'il a emprunté la légende en la modifiant, quoique sa chronique soit de longtemps postérieure à celle de Martin le Polonais ou le Pénitencier. Il est en outre évident qu'il a lui-même fait l'emprunt, puisque toutes les copies de sa chronique la contiennent.

L'histoire de la papesse a également été insérée dans quelques manuscrits des œuvres d'un nommé Anastase, qui est l'auteur de la plus ancienne collection de la biographie des papes. Cette insertion est faite dans la forme dans laquelle nous la trouvons dans le Polonais.

Il n'y a pas un seul mot du texte dans ce travail qui permette de croire à la possibilité de l'œuvre d'Anastase. L'interpolation n'a pu se faire que de la manière la plus arbitraire, ou bien, comme dans les copies de Heidelberg, en laissant de côté Benoît III, pour substituer Jeanne à sa place. Dans d'autres exemplaires elle fut ajoutée postérieurement, soit en marge, soit au bas de la page (8).

L'opinion la plus naturelle et qui pourrait aussi être celle de Gabler, c'est que la légende a passé de la chronique du Polonais, dans quelques-unes des plus récentes copies d'Anastase. Néanmoins nous pensons que la légende a d'abord été ajoutée à la fin d'un exemplaire des biographies qui portait le nom d'Anastase, puisqu'il a été constaté (9) que la biographie de Benoît III de la même collection est d'un autre auteur que celles qui précèdent, notamment celle de Léon IV.

Il faut donc conclure que tout ce qui précède qu'il y a eu des exemplaires de la collection d'Anastase qui se terminèrent au pontificat de Léon IV dont le biographe a été contemporain; que la notice de la papesse y

(1) Archives, VI, 230. — (2) *Nulla chronologia, sed adest fabula*, dit Echard d'un grand nombre de manuscrits de Martin, p. 369 — (3) *Martinus minorita, Hermannus Januensis et Hermanus Gigas*. — (4) *Archives de la société historique allemande*, VIII, 835 — (5) *Archives*, L, 402 et s. — (6) Archives, VII, 115. — (7) Bruns, *Journal de littérature théol. de Gabler*, 1811, t. VI, p. 88 et s. Bruns possédait à Heimstadt un manuscrit attribué à *Hermann*, et dans lequel *Hermann ordinis S. Wilhelmi*, est indiqué comme en étant l'auteur. — (8) Gabler. *Ecrits théol.*, 1 vol., p. 446. — (9) Bær *Histoire de la littérature romaine sous les Carlovingiens*, p. 269.

a été interpolée postérieurement et qu'elle a passé de la collection d'Anastase dans les manuscrits du Polonais. Cette conclusion ressort des manuscrits de Vignoli, composé avant la publication de celui de Martin. Le Cod. Vatic. 3764 va jusqu'à Adrien II; le Cod. Vatic. 5869 seulement jusqu'à Grégoire II; le Cod. 629 jusqu'à Adrien Ier; d'autres jusqu'à Jean VIII ou Nicolas Ier ou Léon III, etc. Dans le Cod. 3762, qui va jusqu'en 1142, on trouve la légende de Jeanne écrite en plus petits caractères en marge au bas de la page.

Si cette supposition qui est loin de devenir une certitude était admissible, l'interpolation de la légende qui n'a certainement aucun point d'attache (1) dans l'histoire du temps entre Léon IV et Benoît III serait expliquée de la manière la plus simple. Néanmoins, il y a dans Martin même deux raisons qui justifient la place assignée à la papesse. La première, tout accidentelle, est que Martin ne savait comment remplir les huit lignes consacrées aux huit années du pontificat de Léon, de sorte que les premières lignes de la page qui contenait la seconde partie du neuvième siècle restèrent vides, et facilitèrent ainsi l'interpolation. La seconde raison se tire de la nature même de la légende. Tout ce qu'il y a d'invraisemblable dans la légende, c'est-à-dire que ce soit précisément une femme qui ait atteint le sommet de la dignité ecclésiastique et ait été nommée d'un commun accord au souverain pontificat, a été motivé dans la légende par les talents extraordinaires dont elle était douée, car il y est dit qu'elle surpassait en science tous les savants de Rome. Voilà pourquoi il fallait choisir pour la papesse une époque antérieure à celle de Grégoire VII, dès qu'il devint nécessaire de lui assigner une place dans l'histoire, car le peuple n'a point d'égards pour la chronologie dans la narration de ses légendes. Mais en procédant ainsi, on fut obligé de remonter à un temps où l'on ne trouve qu'un seul exemple de l'élévation à la papauté d'un homme uniquement choisi pour la supériorité de son savoir. Depuis Grégoire le Grand il n'y avait point eu de pape qui se soit particulièrement distingué par la science. Martin le Polonais ne trouve dans les quatre siècles qui séparent Jean VI (701) de Grégoire VII que le seul Léon IV qui ait été « un infatigable investigateur des Saintes Écritures, » *Divinarum scripturarum exstitit ferventissimus scrutator*, qui se soit fait remarquer autant par la régularité de sa vie que par son application aux études sacrées dans le monastère où ses parents l'avaient placé dès sa jeunesse et qui, pour ce motif seul, a été unanimement élu au souverain pontificat à la mort de Sergius. Ainsi, à l'époque dont nous parlons, c'est la culture intellectuelle qui déterminait le choix des Romains et il put se faire, toujours selon les interpolateurs, qu'une femme dont on ignorait le sexe ait été recherchée par les Romains pour le souverain pontificat, à cause de ses talents et de la supériorité de son intelligence. C'est pour cela que le passage intercalé et attribué à Martin rapporte de Jeanne ainsi que de Léon IV : *in diversis scientiis ita profecit ut nullus sibi inveneretur*. Puis encore : *Cum in urbe vita et scientia magnæ opinionis esset, in papam concorditer eligitur*. On plaça donc dans le livre de Martin, qui n'avait fait d'aucun autre pape de l'époque un semblable éloge (2), la papesse immédiatement après Léon IV dont la science devait égaler la sienne. C'est ainsi que tous ceux qui s'en tinrent à cet auteur, et le nombre en fut très-grand, conservèrent à Jeanne le rang qu'elle y occupait.

Il faut également faire remonter à la période dans laquelle se propageait encore la fable quoique déjà fortement ébranlée, tout ce qui en a été dit dans le *Miroir historique* de Van Mærlant et dans Tolomeo de Lucques. La chronique hollandaise de Mærlant écrite en vers, a été en grande partie tirée de Vincent de Beauvais et amplifiée d'après d'autres sources.

Mærlant dit entre autres (vers 1283) : « Il n'est ni clair ni certain pour moi que la papesse ait existé, mais ce que je sais positivement, c'est qu'on n'en trouve rien dans la chronique des papes (3). On lit également dans une chronologie pontificale qui va jusqu'à Jean XXII, ces mots : « *Et in paucis Chronicis invenitur* (4). »

Un des premiers parmi les nombreux copistes de la légende de Jeanne, telle qu'elle avait été insérée dans la chronique du Polonais, est Geoffroi de Courlon, bénédictin de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, dont la chronique, compilation fort indigeste, va jusqu'en 1295 (5). Il fut suivi par le dominicain Bernard Guidon qui, reconnaissant en Martin une grande autorité historique, lui emprunta la biographie de Jean le Teutonique (ainsi *Teutonicus* et non *Anglicus*, *natione Moguntinus*) et la légende de Jeanne qu'il inséra toutes dans ses *Flores chronicorum* (1311) et dans son histoire des papes qui fut plus tard imprimée (6).

A la même époque, un autre dominicain, Léon d'Orvieto, la transcrit dans son histoire des papes et des empereurs. Il suit également, comme il l'avoue lui-même, les données de

(1) Léon IV mourut le 17 juillet 855. Après sa mort on élut Benoît qui fut sacré, après la confirmation impériale, le 29 septembre de la même année, précisément un jour après la mort de l'empereur Lothaire. Les contemporains de Benoît, Prudence et Hincmar, constatent que Benoît succéda immédiatement à Léon et nous en avons comme preuve un diplôme publié par Benoît le 7 octobre 855. (*Anal. Mansi concil. XV*, 113.) — (2) Selon Martin, Gerbert (Sylvestre II) devait son élévation au pontificat, non pas à la science mais au démon. — (3) Spiegel historical, uitgeg. door de Maatschappij der nederl. letterk. Leyde 1857, III, 220. — (4) A la fin du manuscrit : *Ona imperatorum* de Gervasius *Leyde*. Wensing, de Pausin. Johanna, p. 9. — (5) Notices et Extraits, II, 16. Et il ajoute : *Unde mirum quod Romani in consuetudinem traxerunt probare eum electi per foramen cathedræ lapideæ*. Histoire littér. de France. XXI, 10. — (6) Mai, Spicil. Roma VI, 222.

Martin, non-seulement pour la légende, mais encore pour la manière d'apprécier les faits (1). A la suite des précédents viennent, dans la première moitié du quatorzième siècle, le dominicain Jean de Paris, Siffrid de Meissen, Occam le Mineur qui dans sa polémique, convertit la papesse en Jean XXII, le grec Barlaam, le bénédictin anglais Ranulph Hidgen, l'augustin Amalric Augerii, Boccacio et Pétrarque (2).

Une chronique des papes d'Aimery du Peyrat, abbé de Moissac, faite en 1399, compte Jean l'Anglais (*Anglicus*) au nombre des papes avec la remarque : « Plusieurs prétendent que ce pape était une femme (3). »

Le dominicain Jacopo d'Acqui, qui écrivait vers 1370, fixe, sans rien ajouter, la durée du pontificat de Jean au chiffre bizarre de 19 années (4).

Il est tout naturel que l'on regardât de toutes parts cet événement comme une injure sanglante faite au Saint-Siége et même à l'Eglise entière.

La papesse aurait régné pendant deux ans et demi ; elle aurait rempli un grand nombre de fonctions dont l'effet était nul et sans valeur ; joignez à cela la honte d'un accouchement en place publique ! Pouvait-on imaginer quelque chose de plus déshonorant pour le Saint-Siége apostolique, pour l'Eglise entière ? Quel mépris cette histoire ne devait-elle pas faire naître chez les mahométans !

Geoffroi de Courlon introduit déjà la légende à la fin du treizième siècle ou au commencement du quatorzième avec l'inscription : *De opprobrio Ecclesiæ Romanæ*.

Mærlant dit avec tristesse :

> Al[illegible] de pa[illegible] Leo vas doot
> Ghesciede dei kerken grote scame.

Jean le Maire, en 1551, rapporte que : « Johanne la papesse fist un grand esclandre à la papalité (5). » Les papes, disent-ils unanimement, évitent la rue témoin de la honte de Jeanne.

Que si l'on considère maintenant que, d'après l'explication du dominicain Tolomeo de Lucques, on ne trouvait la légende en 1312 que dans quelques exemplaires de Martin, quoiqu'il existât une quantité innombrable de chronologies des Souverains-Pontifes, dans lesquelles il était impossible de découvrir la moindre trace de la papesse ; le zèle avec lequel on s'efforça d'ériger la fable en véritable histoire à la fin du treizième siècle et de la faire enregistrer dans les manuscrits, ce zèle, disons-nous, est digne d'une grande attention. Les auteurs de l'Histoire littéraire de France ont donc raison de dire : « Nous ne saurions nous expliquer comment il se fait que ce soit précisément dans les rangs de cette fidèle milice du Saint-Siége que se rencontrent les propagateurs les plus naïfs et peut-être les inventeurs d'une histoire aussi injurieuse à la papauté. » En tout cas, il est constant que la légende a été propagée par les Dominicains et les Frères mineurs, en toute autre chose pourtant si dévoués au Saint-Siége. Ce furent les Dominicains surtout qui reproduisirent de toutes parts l'œuvre du Polonais, et par suite la légende de Jeanne. Le temps où se fit cette propagation nous en fournit du reste l'explication. Ce fut celui de Boniface VIII, de ce pape si mal disposé pour les Dominicains et les Frères mineurs. Ceux-ci à leur tour n'étaient pas non plus les apologues de Boniface, comme on le voit par les jugements sévères que les historiens de l'ordre de Saint-Dominique portèrent sur lui à l'origine de la lutte qui s'éleva entre Boniface et le roi de France Philippe le Bel. On remarque que depuis cette époque où commence l'affaiblissement de l'influence pontificale en Europe, les historiens des ordres religieux ont saisi toutes les occasions pour introduire, avec plus ou moins de malice, le scandale dans leurs écrits touchant la papauté.

Dès le quinzième siècle, il ne semble plus exister de doute sur la véracité de la légende. Dès le commencement de ce siècle on avait assigné une place au buste de Jeanne parmi les bustes des autres papes dans la cathédrale de Sienne, sans que cela eût excité le moindre étonnement.

Sienne donna dans la suite trois papes au Saint-Siége, Pie II, Pie III et Marcel II, et aucun d'eux ne chercha à faire disparaître le buste de Jeanne. Ce n'est que deux cents ans plus tard, sur les instances de Clément VIII, que le buste en question fut converti en celui du pape Zacharie (5). Quand Jean Huss développa sa doctrine au concile de Constance en s'appuyant sur l'aventure d'Agnès devenue la papesse Jeanne, il ne rencontra aucune contradiction (7). Le célèbre Gerson lui-même se sert de l'histoire de Jeanne pour attaquer l'infaillibilité de l'Eglise dans l'appréciation des faits (8), tandis que le franciscain Jean de Boccha, dans une dissertation sur les travaux du concile de Constance, montre par opposition à la doctrine de Gerson et à l'occasion de Jean le Mayençais (Jeanne), combien il est dange-

(1) Lami, *Deliciæ Eruditorum*. Florence 1737, III, 143. — (2) *Chronica delle vite de Pontifici*. Venetia 1507, fol. LV. Jean s'appelle dans cet ouvrage Giovanni l'Anglico, et l'auteur [illegible] les deux années où [illegible] le pontificat de B[illegible] III à 8[illegible] au [illegible] 85[illegible] celui de N[illegible] Ier [illegible] 858. — (3) N[illegible] et extra[illegible], VI [illegible]. — (4) Tra[illegible] Par. III, f[illegible]. — (5) T. XXI, p. 10. — (6) [illegible] *Ope[illegible]*, III, 3[illegible]. — (7) Jean H[illegible] l'E[illegible] pouvait bien se passer [illegible] de pape [illegible] pendant [illegible] c'est-à-dire pendant la [illegible] d'Agnès [illegible] II, [illegible] ouv[illegible] qu[illegible] Agnès [illegible] l'Anglais (*Anglicus*). Elle est [illegible] (*Quomodo* [illegible] *qui* [illegible]. » — (8) Dans le discours qu'il prononça à Tarascon en 1403, devant Benoît XIII. *Opera*, éd. Dupin, II, 71. —

reux de faire dépendre le devoir d'obéissance envers l'Eglise de la condition personnelle du Pape (1).

Le dominicain Henri Korner de Lubeck (1402 à 1437), non-seulement accepta l'histoire de la papesse dans la forme reçue pour l'insérer dans sa chronique, mais il pensa que son prédécesseur, le dominicain Henri d'Herford, auquel il avait fait de nombreux emprunts, se serait tû sciemment sur la légende pour ne pas scandaliser les laïques en leur montrant l'erreur grave dans laquelle serait tombée l'Eglise, qui cependant, selon l'enseignement ecclésiastique, est dirigée par le Saint-Esprit (2).

La légende fut dès ce moment enregistrée dans l'histoire comme un fait vrai, et les théologiens de l'école s'efforcèrent de la débrouiller et d'arranger en conséquence leur système sur l'Eglise et sur la position du pape dans l'Eglise. Enée Sylvius, plus tard pape sous le nom de Pie II, avait encore répondu aux Taborites (Hussites) que la légende était pourtant dénuée de tout fondement; mais son contemporain, le grand défenseur de la puissance papale, le cardinal Torrecremata (3) accepte comme un fait notoire qu'une femme fut, à une époque déterminée, admise comme pape par tous les catholiques et il conclut : que puisque Dieu avait permis cette erreur sans que pour cela la constitution de l'Eglise ait été en désarroi, il pourrait bien arriver qu'un hérétique ou un infidèle soit reconnu pape, événement qui présenterait certes une difficulté moins grave que celui qui avait mis une femme sur le trône pontifical.

Saint Antonin, appartenant comme Torrecremata à l'ordre de Saint-Dominique, et au milieu du quinzième siècle, s'approprie, par rapport à l'événement prétendu de la papesse, les paroles de l'Apôtre sur l'impénétrabilité des desseins de Dieu, et il pense que l'Eglise n'a pas été sans chef pendant le règne de Jeanne, *puisqu'elle avait Jésus-Christ pour chef invisible;* néanmoins les évêques et les prêtres ordonnés et consacrés par la papesse devaient recevoir une nouvelle consécration (4).

L'ordre de Saint-Dominique, dont les membres ont le plus contribué à répandre partout la fable, possédait, dans sa solide organisation et dans ses nombreuses bibliothèques, les moyens de découvrir la vérité. Le général de l'Ordre n'aurait eu pour cela qu'à prescrire, une fois pour toutes, la recherche, la lecture et la comparaison entre eux de tous les exemplaires de Martin le Polonais et des chronologies les plus anciennes des papes. Mais on préféra se soumettre à la croyance de la chose la plus incroyable et la plus monstrueuse, comme si jamais l'on avait vu ou entendu qu'une femme ait pu, pendant des années, et sans qu'on la reconnût comme telle, être professeur, prêtre et évêque, et que tout à coup elle soit accouchée sur la place publique. Et pourtant on accepta la possibilité voire même le fait de cette étrangeté, on l'accepta dans la ville de Rome pour flétrir la dignité pontificale.

Martin le Franc, prévôt de Lausanne en 1450, précédemment secrétaire des papes Félix V et Nicolas V, chanta dans un poëme français « *le champion des dames* » toute l'aventure de la papesse. Il exprima d'abord son étonnement.

> Comment endura Dieu, comment
> Que femme ribaulde et prestresse
> Eût l'Eglise en gouvernement.

Y aurait-il eu de quoi s'étonner si Dieu était descendu du ciel pour entrer en jugement, puisqu'une femme gouvernait le monde? Mais s'établissant tout à coup le défenseur de la fable, il s'écrie :

> Or laissons les péchés, disans,
> Qu'elle était clergesse lettrée,
> Quand devant les plus souffisants,
> De Rome eut l'issue et l'entrée
> Encore te peut être montrée
> Mainte préface que dicta
> Bien et sainement accoustrée
> Où en la foy point n'hésita (5).

Jeanne avait donc composé mainte préface orthodoxe pour la messe!

Ce n'est qu'après le milieu du quinzième siècle que les Grecs, à leur tour, s'emparèrent de la légende. Quelque à-propos que l'histoire de la papesse eût eu pour un Michel le Cérulaire ou pour des hommes mal intentionnés comme lui, en Orient, à l'égard du Saint-Siége, personne n'en avait fait mention jusqu'à ce que Chalcocondylas, dans l'*Histoire de son temps* (6), eût décrit le mode d'élection des papes et raconté la fable de Jeanne, en concluant de là à la nécessité d'examiner le sexe de ceux qui seraient élus au souverain pontificat. Il prétend qu'une pareille erreur ne pouvait avoir lieu qu'en Occident, puisque les occidentaux se coupaient la barbe. Il ajoute encore, avec une grande méchanceté, que le peuple aperçut l'enfant, puisqu'il aurait vu le jour pendant que la papesse se préparait à chanter une messe pontificale (7).

Pendant les quinzième et seizième siècles, dit le romain Cancellieri (8) la légende de la papesse fut insérée en toute liberté dans toutes les chroniques qui furent faites ou copiées en Italie, même sous les yeux des souverains pontifes. C'est ainsi qu'elle parut im-

(1) Œuvres de Gerson, Dupin, V, 456. — (2) Echard, II, 442. — (3) Cum ergo constet quod aliquando mulier a cunctis catholicis putabatur papa, non est incredibile quod aliquando habeatur pro papa licet verus papa non sit. (*Summa de Ecclesia.* ed. Venetiana, p. 364) — (4) *Summa hist.*, l. XVI, p. 2, c. 1, § 7.— (5) *Ap.* Oudin. *Comm. de script. eccles*, III. 2,456. — (6) *De rebus Turcicis*, ed Bekker, Bonn, 1843, p. 303. —(7) Ὡς εἰς θυσίαν ἀφίκετο, γεννῆσαι τε τὸ παιδίον κατὰ τὴν θυσίαν και ὀφθῆναι ὑπό τοῦ λαοῦ. Le Prêtre qui constate sexe du nouvel élu, s'écrie à haute voix ἄρρην ἡμιν ἐστὶν ὁ δεσπότης. l. c. p. 303. Barlaam qui avait rapporté la fable pendant le quinzième siècle, vivait en Italie. — (8) *Storia de solenni possessi*, Roma 1802, p. 138.

primés dans la chronologie italienne des papes, de Ricobaldo que Philippe de Lignamine dédia à Sixte IV en 1474, et dans l'histoire des papes du prêtre vénitien Stella (1). On la trouvait encore en 1548 et en 1550 dans les nombreuses éditions romaines des *Merveilles de Rome* (*mirabilia urbis Romæ*) (2), espèce de guide pour les pèlerins et les étrangers qui se rendaient dans la ville éternelle.

Félix Hemmerlin, Trithemius, Nauclère, Albert Krantz, Coccius Sabellicus, Raphael de Volterre, Jean Pic de la Mirandole, l'augustin Foresti de Bergame, le cardinal Domenico Jaccobazzi, Adrien d'Utrecht, plus tard pape sous le nom d'Adrien VI; Allemands, Français, Italiens, Espagnols, tous en appelèrent à la légende, l'introduisirent dans leurs discussions théologiques ou se réjouirent, à l'instar de Henri Cornelius Agrippa, de ce que les assertions des canonistes sur l'infaillibilité de l'Eglise aient été si magnifiquement battues en brèche par l'erreur concernant la personne de la papesse, ensuite de ce que celle-ci, pendant les deux ans et demi de son règne, avait ordonné des prêtres, consacré des evêques, administré des sacrements et rempli les autres fonctions pontificales, de ce qu'enfin tout cela ait été regardé comme valide par l'Eglise.

Il y eut jusqu'à Jean, évêque de Chiemsée, qui donne Agnès et son aventure comme une preuve de l'influence que le mauvais esprit exerce parfois (3) sur les papes. Platina rapporte également la légende dans son *Histoire des Papes* (1460), parce qu'elle était universellement accréditée quoique lui-même la regardât comme suspecte (4); ce ne furent qu'Aventin, en Allemagne, et Onufrio Panvinio, en Italie, qui ébranlèrent l'opinion générale, quoique le franciscain Rioche, en 1575, oppose encore, dans sa chronique, aux doutes très-accentués de Platina et de Carranza, la certitude qui émane, selon lui, de la croyance de l'Eglise universelle (5).

Armons-nous maintenant du scalpel pour disséquer cette monstruosité, afin d'arriver à son origine et à son développement.

Dans le principe, la papesse n'avait pas de nom. Les premières traces que l'on en rencontre dans Etienne de Bourbon et dans la *Compilatio chronologica* de Pistorius ne parlent point d'une nommée Jeanne. Je lis dans le livre de Pistorius : *Fuit et alius pseudopapa, cujus nomen et anni ignorantur, nam mulier erat.* On ne découvrit son nom de femme que beaucoup plus tard, à peu près à la fin du quatorzième siècle. Elle s'appelait *Agnès*, et c'est sous ce nom qu'elle était devenue une personnalité très importante et très utile à Jean Huss. D'autres la nomment *Gilberta*. On trouva facilement un nom de pape à lui donner. On prit celui qui était le plus en usage, celui de Jean. Il y avait déjà eu sept papes de ce nom jusqu'en 855, et à l'époque où la légende se répandait on en comptait vingt et un.

Il en fut de même du temps où elle avait vécu. La légende populaire ne se préoccupait guère de cette question. Mais celui qui en rend le premier compte dans l'histoire, fixe déjà une date. L'événement eut lieu, dit Etienne de Bourbon, vers l'an 1100; il le fixa ainsi d'une manière toute merveilleuse à l'époque où l'on se servait de la chaise stercoraire pour l'intronisation du nouveau pape. Nous avons déjà expliqué comment, plus tard, on lui assigna généralement l'année 855.

Etienne de Bourbon ne parle pas d'Angleterre, de Mayence, d'Athènes ; la femme n'est pas encore cette savante distinguée, elle n'enseigne pas, elle est seulement une copiste habile (*artem notandi edocta*), voilà pourquoi on en fait un notaire à la cour pontificale, puis de notaire elle serait devenue cardinal et enfin élevée à la papauté. Un siècle plus tard Amalric Augerii (6) rend déjà la figure de la papesse plus saillante en lui donnant du coloris et en la détachant de l'ombre. Selon lui, son esprit avait pris une tournure subite quand elle étudiait à Athènes ; c'est là qu'elle apprend tout à coup la triste situation de Rome et l'appel que cette ville fait à la science; elle s'y rend aussitôt, non pas pour devenir notaire comme l'indique Etienne, mais pour être professeur (7). Elle y forme de nombreux disciples et même une vie édifiante ; elle reçoit pour sa science les éloges les plus pompeux et est unanimement élue au souverain pontificat. Puis elle persévère encore pendant quelque temps dans sa conduite pieuse et exemplaire, mais entraînée plus tard par la bonne chère et par des tentations sataniques, elle se laisse séduire par un de ses familiers.

Ce qui est surtout frappant, c'est la diversité que l'on remarque dans les différentes narrations de la catastrophe. Il y a trois ou quatre versions ! D'après la première, qui est celle d'Etienne de Bourbon, il paraît que la papesse, déjà enceinte au moment de son élection, serait accouchée lorsque le cortége

(1) *Vita paparum*. Basil. 1507, f. E. 2. — (2) D'autres anciennes éditions de ce guide des étrangers portent le titre : *Indulgentiæ ecclesiarum urbis Romæ*. L'aventure de la papesse se trouve relatée dans tous les exemplaires, et pendant 80 ans il ne vint à la pensée de personne à Rome [illegible] ne fût sans cesse imprimé dans un livre [illegible] entre les mains de tous les étrangers qui arrivaient dans la ville éternelle. — (3) *Onus Ecclesiæ*, 1531, cap. XIX, § 4. — (4) [illegible] *omnes affirmant*. — (5) Chronique. Paris, 1576, f. 250. — (6) *Ap.* Eccard. II. 1607. — (7) Jacques de Kœnigshofen dans sa chronique, p. 179, dit que des grands maîtres demandaient à être ses écoliers, parce qu'elle occupait la chaire par excellence à Rome. Le secrétaire pontifical Thierry de Niem, en 1413, indique l'école où Jeanne aurait professé : c'était, dit-il, l'école des Grecs, où avait jadis enseigné saint Augustin. — Thierry de Niem était né à Paderborn et passa 30 ans à la cour de Rome. Il accompagna Jean XXIII au concile de Constance et mourut peu après en 1417. Il publia une *invective* véhémente contre cet infortuné pontife, son bienfaiteur. Thierry était un homme austère et chagrin ; il écrivait d'un style dur et barbare et aimait beaucoup l'usage et l'abus de l'hyperbole.

montait vers le Palais de Latran (1). Condamnée par la justice romaine, on l'aurait attachée par les pieds aux pieds d'un cheval, traînée ainsi hors de la ville pour être lapidée par le peuple. Etienne rapporte seul cette version, et personne n'en fait mention après lui. La version ordinaire, telle qu'elle a passé de Martin le Polonais dans les chroniques postérieures, la fait accoucher après un règne paisible de plus de deux années pendant une procession, en pleine place publique où elle serait morte immédiatement après, et aurait été enterrée au même endroit. Dans Boccacio la narration prend un autre tour. Chez lui, tout se passe tranquillement et sans décès ; la papesse détrônée répand quelques larmes et se retire dans la vie privée : *En apice pontificatus dejecta se in misellam evasisse mulierculam querebatur.* Et ailleurs, il dit encore : *A patribus in tenebras exteriores abjecta cum fletu misella abiit* (2).

Il est vraiment merveilleux de voir comment Boccacio s'arrangeait de l'histoire de la papesse qui s'accommodait cependant très-fort avec la tournure de son esprit. Dans son *Zibaldone* qu'il écrivit vers 1350, il inséra une courte chronique des papes qu'il emprunta entièrement, de son propre aveu, à la chronique Martinienne. Dans ce travail, il ne fut point question de la papesse, puisqu'il ne la trouvait point dans son exemplaire de Martin le Polonais. Mais par contre il l'a introduite dans deux écrits postérieurs : *De casibus virorurum et feminarum illustrium* et *De mulieribus claris*, avec une complaisance telle qu'on pouvait l'attendre de l'auteur du *Decamerone* (3). Sa version s'éloigne pourtant essentiellement de la version Martinienne, et comme elle ne concorde avec aucune autre, il est hors de doute que Boccacio l'aura recueillie immédiatement de la bouche même du peuple qui la racontait certainement de différentes manières. Il paraît être au fait de la durée du règne de la papesse, puisqu'il lui assigne deux années sept mois et quelques jours, mais il ignore son nom originaire : *quod proprium fuerit nomen vix cognitum est. Esto, sunt qui dicant fuisse Gilibertam.*

Les autres témoignages du quatorzième siècle, pour n'être ensemble que des copies souvent textuelles de la légende interpolée dans le Polonais, ont peu de valeur. Cependant, l'*Eulogium historiarum* (4) d'un moine de Malmesbury de 1366, récemment publié en Angleterre, raconte l'histoire de Jeanne dans une forme tout originale, quoique l'auteur ait du reste fait des emprunts à Martin. Selon lui, la jeune fille, née à Mayence, aurait été confiée par ses parents à des maîtres très-versés dans les sciences. S'étant ensuite prise d'amour pour l'un deux, homme fort instruit, elle se serait déguisée sous des habits d'homme et l'aurait suivi à Rome. Distinguée par le pape Léon à cause de son vaste savoir, celui-ci l'aurait élevée au cardinalat, puis ayant été choisie elle même pour le souverain pontificat, elle aurait mis un enfant au monde pendant une procession et aurait été simplement déposée. Cette version se rapproche plus que toutes les autres de Boccacio. Elle ne parle pas du voyage d'Athènes.

L'aventure paraît plus développée dans une chronique manuscrite des abbés de Kempten (Bavière). On y lit : « Le mauvais esprit vint auprès de ce pape Jean, qui était une femme et conduisait un enfant, et lui dit : O pape, qui dois être un père entre tous les pères, tu révèleras, au jour de tes couches, que tu es une papesse ; c'est pourquoi tu seras corps et âme en ma puissance et en ma société (5). »

Cependant, on chercha aussi une solution plus douce et plus conciliante. On laissait au choix de Jeanne, choix proposé par un ange ou une révélation, ou de souffrir une peine temporelle ici-bas, ou d'encourir la damnation éternelle. Elle aurait préféré la peine temporelle, de là l'accouchement et la mort en place publique (6).

Cette fable, une fois crue, s'enrichit de divers incidents. Ainsi, l'on disait qu'elle était arrivée à la dignité pontificale par l'appui de Satan, et qu'elle aurait écrit sous son inspiration un livre sur la nécromancie (7). On prétendait aussi que l'on possédait autrefois dans les missels un plus grand nombre de préfaces dont on ne connaissait ni la cause ni l'origine, mais qui ont été rayées parce qu'on les supposait écrites par la papesse (8).

Maintenant comment expliquerons-nous l'origine de cette étrange histoire?

Quatre raisons ont contribué à l'invention et à la diffusion de cette fable monstrueuse. D'abord l'usage prétendu d'une chaise stercoraire pour l'intronisation du nouveau pontife ; ensuite une pierre qui portait une inscription et que l'on prit pour une pierre tumulaire; en troisième lieu, une statue trouvée au même endroit, portant des habits jugés être ceux d'une femme, et enfin l'habitude d'éviter dans

(1) *Cum ascenderet* (c'est-à-dire palatium, comme il est dit dans la description du couronnement de Pascal II). *Ascendensque palatium. Ap.* Murator. *SS. Ital. III*, l. CCCLVI. — (2) Quand le fragment hist. *autoris incerti ie Urstis, P. II*, p. 82, dit que le roi Théodoric avait aide à tuer la papesse Jeanne de concert avec Boëthius et Symmachus, ce n'est qu'une faute de copiste touchant Jeanne. — (3) Pour parler plus exactement, Boccacio raconte deux fois la légende dans le même ouvrage, puisque les deux écrits indiqués ne formaient qu'une seule œuvre. — (4) Eulogium. *Chronicon ab orbe condito usque ad annum* 1366 ; *edited by Frank Scott Haydon, Lond.* 1858, t. I. — (5) *Ap.* Wolf, *Lection. memorab.* ed. 1671, p. 177. — (6) Tiré de l'écrit si souvent imprimé à Rome dans les quinzième et seizième siècles, *Urbis Romæ mirabilia*, puis de Hemmerlin, opp. 1497, f. 99, et enfin dans une chronique allemande de Cologne. — (7) Tiraquell, *De leg. matrim.*, ed. Basil, 1561, p. 295. — (8) Tiré du manuscrit d'Oxford, de Martin le Polonais : « *Hic (Joannes Anglicus) primus post Ambrosium multas præfationes missarum dicitur composuisse, quæ modo omnes sunt interdictæ.* » *Ap. Maresium, Johanna papissa restit.* p. 17. On lit le même fait dans Martin le Franc, déjà cité.

les processions une certaine rue et de faire un détour.

Dans une rue de Rome se trouvent donc deux objets qui semblent tout naturellement avoir entre eux une connexion historique, à savoir : une statue avec la figure d'un enfant, d'un petit garçon et une pierre portant une inscription. On ajouta à cela l'habitude d'éviter dans les cortèges et les processions le passage d'une certaine rue que l'on tournait. Pourtant les traits de la statue devaient plutôt accuser un homme qu'une femme (les détails précis manquent puisque Sixte-Quint a fait enlever la statue). La statue portait un rameau et l'on croit qu'elle figurait un prêtre avec un servant ou quelque divinité païenne. Mais les habits d'une ampleur plus qu'ordinaire et la figure de l'enfant firent supposer parmi la foule que c'était la statue d'une mère avec son fils. C'est ainsi que la statue fut expliquée par l'inscription et l'inscription par la statue ; la chaise stercoraire et la persistance à éviter une certaine rue ont servi de confirmation.

Thierry de Niem se trompe en soutenant qu'il n'est fait question de la statue qu'au quinzième siècle, car Maerlant en parle comme d'une chose connue en 1283, c'est-à-dire au commencement de la propagation de la légende, lorsqu'il dit :

> En [illegible] er leget soe, als wyt lesen
> Mocht [illegible] ten steen gh[illegible] houwn
> D[illegible] are dær mag scouwen

La légende cherche encore et trouve bientôt d'autres points d'appui. L'inscription énigmatique gravée sur une pierre, qui jusqu'à cette époque n'avait été comprise par personne, devient subitement claire pour les Romains ; elle se rapporte évidemment à la papesse et à son aventure sur la voie publique. Or cette pierre avait été élevée par un de ces prêtres de Mithras qui se qualifiait de *Pater Patrum* probablement en souvenir d'un sacrifice solennel, parce que le culte de Mithras avait été singulièrement aimé et propagé par les Romains depuis le troisième siècle après Jésus-Christ jusqu'en 378 où le culte fut interdit et la grotte de Mithras détruite.

Étienne de Bourbon est le plus ancien auteur qui ait fait mention de la pierre et de l'inscription qui y est gravée, et il la donne comme la pierre tumulaire de la papesse. L'inscription aurait été selon lui : *Parce Pater patrum papissæ prodere partum*.

Cette inscription n'était certes pas en toutes lettres ; il doit y avoir eu : *P*[illegible] *Parc Pater Patrum* et trois PPP. qui signifiaient *propria pecunia posuit*.

On lit souvent sur les monuments *Pater Patrum* comme qualification d'un prêtre des mystères de Mithras (1). Dans le cas présent le prêtre de Mithras s'appelait vraisemblablement *Papirius*, et l'inscription du nom propre pouvait bien avoir été illisible (2). Il s'agissait donc simplement de compléter les trois P. Ainsi en lisant :

Parce Pater Patrum, papissæ prodere partum (3).

Ou selon d'autres :

Papa Pater Patrum, papissæ pandito partum

Ou encore une troisième explication :

Papa Pater Patrum peperit papissa papellum.

Le problème de l'inscaiption était résolu et la légende qui se rattachait à la statue et à la chaise stercoraire confirmée, et la pierre était réellement le monument funéraire de la malheureuse papesse (4).

Il faut pourtant avouer que le vers, surtout dans les deux premières formes était très-singulier pour une inscription tumulaire ; or cette singularité fut bientôt expliquée. On racontait que le démon, qui naturellement connaissait le secret de la papesse, lui aurait jeté à la face les mots qui composent le vers et il l'aurait fait en plein consistoire (5). Cette explication ne satisfaisait pas encore entièrement, voilà pourquoi on commenta finalement l'inscription de la manière suivante : La papesse prononçant des exorcismes sur un possédé, lui aurait demandé quand l'esprit impur qui le possédait le quitterait, et celui-ci de répondre avec malice :

Papa Pater Patrum papissæ pandito partum.
Et tibi tunc edam (ou *dicam*) *de corpore quando recedam* (6).

Une semblable modification d'une inscription incomprise se rattachant à une légende a encore été trouvée ailleurs. Les chroniques depuis Bède constatant que l'on a découvert à Rome une inscription avec les six lettres

R. R. R. F. F. F.

qui pouvaient signifier, d'après d'autres abréviations lapidaires :

Ruderibus [illegible] *Rufus Festus fieri fecit.*

Mais on fit de ces lettres la prédiction d'une ancienne sybille annonçant la ruine de Rome.

Roma Ruet Romuli Ferro flammaque [illegible].

Si donc une inscription illisible gravée sur une pierre a pu tant préoccuper les ecclésiastiques et d'autres savants pour en connaître le sens, combien davantage l'imagination, ne dût-elle pas être excitée par ces choses toujours exposées sur une place publique et sur les [illegible] que le pape récemment élu [illegible] dans le [illegible] de s'asseoir.

On prétend que l'usage de ces ch[illegible]

(1) Voyez dans Orelli, *Inscriptionum latinar. ampl.* [illegible] 1848, 1934, 2343, 2352. — (2) Voyez plusieurs inscriptions [illegible] P. P. [illegible] II, 25. — (3) [illegible] la plus an[illegible] Étienne de Bourbon [illegible] *Eclairc. sur les anc*[illegible] p. 568. — (4) [illegible] *mortua, ib*[illegible] *ulla* [illegible] *est* [illegible] Eccard, p. 538. — (5) [illegible] *sancti* [illegible]. *Leibnitz*. SS. Brunswic. III. 380 [illegible] d'Engelhus [illegible] II, [illegible] démon aurait [illegible] ce vers pendant l'accouchement [illegible] sur la [illegible]. — (6) Chronique de Hermann Gigas ou le géant, p. 94.

monte à Pascal II et qu'il en fut déjà question en 1099. Selon cet usage à l'occasion de la procession solennelle de saint Jean de Latran, le nouveau pape se serait assis sur deux vieilles chaises ouvertes par le fond. On les appelait *porphyreticæ*, parcequ'elles étaient d'une espèce de pierre rougeâtre. Ces chaises très-anciennes se seraient trouvées, paraît-il, dans un bain public et auraient été transportées de là dans l'oratoire de saint Sylvestre à côté de saint Jean de Latran (1). Le nouveau pape s'asseyait d'abord sur celle qui était à droite et pendant qu'il s'y trouvait assis on lui mettait une ceinture munie de sept clefs et de sept sceaux (2) et on lui donnait en main un bâton. Il rendait ensuite ce bâton au prieur de Saint-Laurent ainsi que la ceinture, tout en quittant la première chaise pour se placer sur la seconde qui était du côté gauche. Là on le revêtait d'un ornement fait à l'image de l'Ephod des grand-prêtres juifs. Cette cérémonie figurait la prise de possession. Pandulfe en effet continue en ces termes: *Per cætera Palatii loca solis Pontificibus destinata, jam dominus vel sedens vel transiens electionis modum implevit.*

L'ouverture de ces chaises par le fond était donc une chose tout à fait fortuite. On s'en servit, parce qu'elles étaient d'une antiquité très-reculée et à cause de la beauté du marbre. Néanmoins, leur forme bizarre devait nécessairement choquer les étrangers qui les voyaient, car personne ne savait plus qu'elles venaient originairement d'un bain, et au moyen âge surtout on y pensait moins que jamais. Tout ce que l'on savait, c'est que le nouveau pape s'y asseyait; on ne leur connaissait aucun autre usage. La signification symbolique de cet acte du nouveau pape et les cérémonies qui l'accompagnaient étaient ignorées du peuple. Or le peuple imagina une explication, mais une explication comme il sait en imaginer. La chaise est creuse et ouverte par le fond, se disait-on, afin que l'on puisse s'assurer si le pape est réellement un homme. Mais pourquoi avait-on besoin de cette assurance ? Parce que, continue l'explication, il y avait une fois un pape qui était une femme. De cette manière le champ était largement ouvert à l'invention d'une fable monstrueuse. L'erreur, l'aventure de la découverte, tout cela fut arrangé à plaisir par l'imagination populaire.

La légende, de sa nature, aime les contrastes les plus excentriques; ainsi d'un côté la dignité la plus élevée de l'Eglise, et de l'autre la plus révoltante prostitution par les douleurs subites de l'enfantement pendant la procession solennelle, puis l'accouchement en place publique. C'est ainsi que la papesse a décidément accompli son rôle. La légende fait aussitôt disparaître Jeanne; elle meurt sur le coup, ou, selon une autre version, elle est immédiatement lapidée par le peuple en révolte.

On trouve la première trace de cette cérémonie, dans laquelle le nouveau pape s'assied sur une chaise ouverte, pour la constatation de sa virilité, dans les visions du dominicain Robert d'Usez, qui mourut à Metz déjà en 1296 (3). Robert raconte que pendant qu'il séjournait à Orange, en 1291, il avait été transporté en esprit à Rome, devant le palais de Latran, en face de la chaise en porphyre, *ubi dicitur probari an sit homo* (4). Jacobo d'Agnolo di Scaperia, en 1405, dans un écrit au savant Grec Emmanuel Chrysoloras, où il raconte l'intronisation de Grégoire XII, dont il fut témoin oculaire traite l'assertion de Robert comme une fable stupide inventée par le peuple (5).

Il n'est donc pas exact de dire, comme on l'a trop souvent répété, que c'est l'Anglais William Brecin qui, en 1470 (6), parle pour la première fois de l'épreuve que l'on aurait fait subir au nouveau pape, pour constater son sexe (7).

Le Suédois Laurent Banck, qui a assisté aux solennités de l'intronisation d'Innocent X, raconte *avec un grand sérieux, en la décrivant*, qu'il était bien vrai que le but de la cérémonie était de s'assurer si le pape était bien un homme (8). Mais à cette époque, l'usage des deux chaises stercoraires et d'autres cérémonies étaient depuis longtemps tombés en désuétude, puisqu'il n'en était plus question depuis la mort de Léon X. D'un autre côté, Banck ne prétend pas non plus avoir vu lui-même la cérémonie, mais qu'il avait vu souvent les chaises, et il fonde son assertion de l'épreuve sur l'affirmation d'auteurs des quinzième et seizième siècles. Cancellieri (9) avait donc raison de s'étonner de l'impudence d'un homme qui parle comme témoin oculaire, et qui n'aurait eu qu'à s'adresser au premier Romain lettré, pour apprendre que ces usages

(1) *Montfaucon, diar. Ital.* p. 137. — (2) Pandulfe Pisanus, sous-diacre de Rome, dit: Ascendens palatium ad duas curules devenit. Hic baltheo succingitur cum septem ex eo pendentibus clavibus septem[illegible] sigillis. Et locatus in utrisque curulibus data sibi ferula in manu etc. *Ap.* Murator. SS. Ital. P. III. P. I[illegible]. — (3) *Hist. litt. de France,* XX, 501. — (4) *Liber trium virorum et trium virginum,* ed. Lefebvre 15[illegible]3, fol. 25. — (5) *Juxta hoc (sacellum Sylvestri) geminæ sunt fixæ sedes porphiretico incisæ lapide, in quibus, quod perforatæ sint, insanam loquitur vulgus fabulam, quæ Pontifex attrectitur, an vir sit. Ap.* Cancellieri p. 37. — (6) Dans un écrit intitulé: *De septem principalibus ecclesiis urbis Romae.* — (7) Selon Hemmerlin (*Dialog. de nobil. et rusticis*) l'examen aurait été fait par deux ecclésiastiques: « *et dum invenirentur illæ* (*testiculi*) *clamabant tangentes alta voce: testiculos habet. Et reclamabant clerus et populus: Deo gratias.* » Selon Chalcondylas, le cri aurait été: Notre maître est un homme. Le milanais Bernardino Corio, qui avait vu en 1492 le couronnement d'Alexandre VI, racontait *Finalmente essendo finite le solite solennitati in sancta sanctorum e dimesticamente toccatogli li testicoli, ritorno al palacio. Patria historia.* P. VII, fol. riv. Milano 1503. Dans les éditions postérieures, le passage que nous citons a été omis. Mais Corio dit lui-même qu'il n'était pas entré dans l'intérieur de l'église où cette cérémonie a dû se faire, mais qu'il se tenait au dehors. — (8) Dans l'ouvrage « *Roma triumphans,* » Franecker, 1615. Cancellieri a rapporté toute son exposition. — (9) Cancellieri, p. 2[illegible].

avaient disparu depuis plus d'un siècle.

Cependant, ce qui a été dit de plus fort nous vient de Giampietro Valeriano Bolzani, l'un des courtisans lettrés de Léon X. Cet homme doté, selon un triste usage du temps, d'un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques (1), ne rougit pas de dépeindre dans un discours adressé au cardinal Hippolyte de Médicis et imprimé avec un privilége pontifical, le mensonge évident de l'épreuve que doit subir chaque nouveau Pape et d'entourer sa monstrueuse narration d'une foule de circonstances plus monstrueuses encore. L'épreuve se passerait, affirme-t-il, sous le péristyle de l'Église de Saint-Jean-de-Latran, en face de tout le peuple assemblé, auquel un prêtre annonce ensuite le résultat, lequel résultat est immédiatement consigné dans un protocole (2). C'est ainsi que s'associèrent la frivolité impudente des Italiens lettrés et l'insouciance lourde des dignitaires ecclésiastiques pour répandre avec persistance dans le peuple, une erreur grossière si préjudiciable au Saint-Siége, quoiqu'ils ne manquassent pas d'ailleurs d'un zèle, poussé souvent bien loin, pour en sauvegarder le prestige.

En même temps, il est difficile de trouver un exemple plus frappant qui atteste avec quelle force irrésistible une légende universellement répandue, quoique fausse, agit sur les esprits et sur les esprits même les plus cultivés : car chacun pouvait, sans peine, se convaincre, auprès du premier cardinal venu ou auprès d'un clerc prenant part à la cérémonie de l'intronisation, de ce qui s'y passait. Mais on se garda bien d'interroger, ou bien l'on accusa les témoins de cacher la vérité, puisque l'on racontait partout voire même sur les places publiques, les détails de l'épreuve comme une chose notoire.

Maintenant est-ce la signification attachée à la chaise stercoraire qui a exercé une influence sur l'explication de la statue et sur l'inscription de la pierre, ou bien sont-ce ces deux objets qui ont donné lieu à l'histoire de la chaise et des cérémonies qui s'y rattachent, c'est ce qu'il est difficile de constater. Nous ne remarquons qu'une chose, c'est que l'explication des trois objets, c'est-à-dire de la statue, de la pierre et de la chaise, est aussi ancienne que la légende de la papesse elle-même.

L'on trouva bientôt une nouvelle confirmation de la fable dans une circonstance, pour l'explication de laquelle se présentait cependant un motif tout naturel. On remarquait que les Papes, pendant les processions qui se faisaient du Vatican à Saint-Jean-de-Latran et vice-versa, évitaient de passer par une rue qui se trouvait sur le chemin. La raison en était toute simple, c'est que la rue était trop étroite. Mais à Rome, où la papesse vivait dans toutes les imaginations, on découvrit que l'on agissait ainsi en souvenir de la délivrance de la papesse, laquelle avait eu lieu précisément dans cette rue, afin de témoigner de l'horreur que cette catastrophe avait inspirée et inspirait encore. Nous lisons à ce sujet, dans le texte de la fable intercalé dans Martin le Polonais : *Creditur enim a quibusdam, quod ob detestationem facti hoc faciat.* Les auteurs qui suivirent, regardèrent le fait comme avéré et notoire (3).

Qu'il nous soit permis de dire ici et de démontrer par quelques exemples, combien il est facile de faire surgir une légende populaire ou une explication légendaire par un objet quelconque, pour peu que cet objet ait quelque côté qui éveille la curiosité ou frappe l'imagination du peuple.

La bigamie du comte de Gleichen joue un rôle sérieux dans notre littérature allemande et est aujourd'hui encore regardée comme vraie. Un comte de Gleichen doit être allé en 1227 en Palestine avec un landgrave de Thuringe et avoir été fait prisonnier par les Sarrasins. Délivré par la fille du sultan, il l'aurait épousée, quoique sa femme vécût encore, en vertu d'une dispense de Grégoire IX, en 1240 ou 1241, et les trois époux auraient passé encore ensemble de longues années dans une paix que rien n'a troublée.

Il fut pour la première fois question de cette légende en 1584 (4), c'est-à-dire quatre siècles et demi après que l'événement a dû avoir lieu. Mais depuis cette époque elle fut insérée dans de nombreux écrits, et au dix-septième siècle elle devint tout à fait populaire, au point qu'il n'y a plus une seule histoire thuringienne qui ne la rapporte. Ceux qui l'ont le plus détaillée entre tous les autres, sont Jovius, Sagittarius, Olearius et Packenstein. Ce fut aussi une pierre tumulaire qui donna naissance à la légende. On y voyait gravé un chevalier et deux femmes (5). L'une d'elle portait un diadème particulier orné d'étoiles. Aussitôt que la trame se rattachant à cette figure commença à sourdir, les reliques et les signes de confirmation se multiplièrent. Indépendamment de la couche, on montrait un bijou que le Pape aurait donné à la *Turque* et un turban qui lui aurait appartenu; on montrait encore *un chemin turc* qui conduisait au château et dans le château une *salle turque;* mais tout cela ne fut montré qu'au dix-septième siècle. Avant cette époque

(1) Voyez la nomenclature des bénéfices de *Bolzan* dans Marini, *Archiatri Pontifici*, I, 291. — (2) Res ipsa sacri [illegible] palam promulgata in acta mox refertur, [illegible] Pontificem non habere a [illegible], cum habere illum quod habere [illegible] oculata fide [illegible] constatum. — (3) Les copistes [illegible] avec leurs interpellations, [illegible] de l'interpolation [illegible] *Dominus papa, cum vadit ad Lateranum [illegible]* a été conservée par tous les auteurs subséquents. La rue évitée fut du reste démolie par Sixte Quint, à cause de son peu de largeur. — (4) Dressen, *Rhetorica*. Lipsiæ. 76 et seq. — (5) Cette pierre est [illegible] comme le dit *[illegible]* à Erfurth, le monument funéraire d'un comte de Gleichen et de ses deux épouses successives, datant de 1494.

ou à la fin du quatorzième siècle, il n'y avait pas une âme qui connût ni l'histoire ni les reliques (1).

Un autre exemple nous est fourni par le *Püstrich de Sondershausen*, figure creuse en métal, ouverte sur le sommet de la tête, trouvée vers 1550 dans une chapelle souterraine du couvent de Rotenburg, près de Nordhausen. Cette figure fût transportée en 1576 dans le cabinet d'histoire naturelle des Sonderhausen où elle se trouve encore.

Quarante années ne s'étaient pas écoulées depuis le moment où l'on avait trouvé la figure, que déjà se forma une légende qui répondait à une époque qu'aurait immédiatement précédée la grande guerre de religion et à un pays dans lequel l'Eglise catholique aurait succombé.

La légende disait que le Püstrich avait occupé une niche d'une église où affluaient les pèlerins, et avait servi à des tours magiques que les moines faisaient pour effrayer le peuple et lui arracher des dons considérables, en versant de l'eau dans la statue qui en retour crachait du feu. Frédéric Succus, prédicateur à la cathédrale de Magdebourg, de 1567 à 1576, qui raconte tous ces détails et d'autres encore sur l'organisation de la duperie monacale, ajoute que personne ne pouvait plus les imiter et faire cracher du feu à la statue, parce qu'un grand nombre étaient convaincus que ce feu provenait d'une cause diabolique (2).

Un autre conte, généralement connu, est celui qui s'attache à la personne de l'archevêque Hatto de Mayence, qui pour se garantir contre les souris se serait fait bâtir une tour fortifiée au milieu du Rhin, et qui, malgré cette précaution, aurait été néanmoins dévoré par ces rongeurs. Cet événement, que l'on fixe à l'année 970, est rapporté pour la première fois au commencement du quatorzième siècle dans la chronique de Siffrid. Avant lui il n'en avait jamais été question. La tour des souris (c'est-à-dire l'arsenal), comme l'explique Bodmann (3), bâtie au commencement du treizième siècle, a, selon toute apparence, donné naissance au conte, à cause de la confusion du nom et le peuple aura pris Muusthurm (4), qui veut dire arsenal, pour Maüsthurn, qui veut dire tour des souris ; car il n'y a rien dans la *Vie de Hatton* qui ait pu donner lieu à une légende quelconque.

Cette légende d'un prince ou d'un souverain se réfugiant dans une tour entourée d'eau pour échapper aux souris, se raconte également dans les montagnes de la Bavière et dans l'histoire des origines de la Pologne. Celle-ci rapporte que le roi Popiel, sa femme et ses deux fils, furent dévorés par les souris dans une tour située sur le lac de Goplo, et qui porte encore aujourd'hui le nom de Tour des Souris (5). Partout où l'on voyait une tour élevée dans une île et dont on ne connaissait pas exactement la destination, le peuple y appliquait la légende des Souris (7).

Toute pierre portant une excavation particulière ou une ouverture un peu étrange, en un mot, une marque quelconque qui fournisse une matière suffisante à l'imagination pour y découvrir la trace d'une main ou d'un pied, donnait aussitôt naissance à une légende. Une pierre dans un mur de l'église de Schlottau, en Saxe, qui vraisemblablement n'avait jamais été maniée et travaillée par le ciseau mais qui paraissait ressembler à une figure de moine, a donné lieu à un conte d'après lequel un moine aurait tenté un vol sacrilége, et en châtiment de sa tentative, aurait été miraculeusement changé en pierre (1).

Au grand portail de l'église de Saint-Etienne à Vienne, à une grande élévation du sol, l'œil découvre un jeune homme qui paraît appuyer un pied blessé sur le genou de l'autre jambe. Cette figure a donné lieu à un récit fort étrange. L'architecte de la cathédrale, Pilgram, aurait précipité dans un accès de jalousie du haut d'un échafaudage, son disciple Puchsprunn, à qui avait été confiée la direction de la seconde tour (8).

La fable de la papesse appartient aux légendes locales de la ville de Rome. On en racontait une quantité pendant le moyen âge, qui peut-être ont dû trouver leur origine d'être dans un fait quelconque, réellement arrivé à Rome.

La légende sur l'origine de la maison Colonna, dont la puissance et la grandeur étaient devenues un objet de préoccupation pour la

(1) V. *Encyclopédie de Halle*, t. LXIX, p. 292 et seq. — (2) Rabe : le *Pustrich de Sondershausen*, Berlin, 1852, p. 58. — L'auteur démontre la stupidité de la fable du dix-septième siècle, quoiqu'elle soit répétée par Walter, Titus et Rœser. Galletti la reproduisit également en 1782 et le prédicateur Quehl en 1858. Rabe croit vraisemblable que le *Pustrich* n'a été que la base ou le pied d'un baptistère. — (3) *Ap.* Pertz, SS. Germ. t. X. — (4) Dans le langage populaire *die Mause*, la souris, se prononce *die Muse*. Il y a dans la langue du peuple allemand une grande quantité de mots qui, à les entendre, signifient tout autre chose que dans la langue des lettrés. Tous les patois en sont logés là. Ensuite il y a à observer dans la langue allemande des quinzième et seizième siècles une manière de prononcer qui indiquerait que la langue s'écrivait comme elle se parlait. Témoins les manuscrits de l'époque qui sont écrits en allemand tel qu'on le retrouve encore parlé par les habitants de certaines contrées, notamment par les Badois et les Alsaciens du Haut-Rhin. — (5) Roepell. *Hist. de la Pologne*. I, 74. — (6) Liebrecht, dans les *Feuilles de la mythologie allemande* de Wolf, II, 407, dit que l'origine de ces légendes était dans l'usage païen de sacrifier aux dieux des victimes humaines par la pendaison quand il y avait de grands malheurs publics, comme lorsqu'il y avait une disette provoquée par la destruction des céréales que dévoraient les rongeurs. Cette explication de Liebrecht n'est pas exacte. On ne sacrifiait jamais des victimes humaines par la pendaison ; ensuite la légende ne s'attache nulle part à un arbre qui a servi à une pendaison, mais à une tour placée sur une île ; enfin la légende transporte l'événement à une époque très-récente et généralement très-fidèle à l'observation des prescriptions de l'Eglise catholique. — (7) Groisse, *Trésor des légendes du royaume de Saxe*. — (8) Hormayer, *Histoire de Vienne*. 27. 46

curiosité populaire, a pris naissance d'une manière semblable à celle de la papesse. L'on voulut expliquer une figure et les armes de la maison qui portent une colonne. De telles légendes s'attachent au losange de Saxe, à la ... de Mayence et à la vierge des armes d'Osnabrück.

Mais revenons à la maison Colonna. Un maréchal du territoire de Rome remarqua que sa vache prenait chaque jour le même chemin quand elle sortait. Frappé de ce fait il la suit, passe après elle par un trou assez étroit et se trouve ainsi sur une prairie, au milieu de laquelle s'élevait un bâtiment. Il y entre et voit une colonne sur laquelle est placé un vase en métal, rempli de monnaie. Le maréchal de prendre aussitôt de la monnaie, lorsqu'il entend tout à coup une voix qui lui dit : cette monnaie ne t'appartient pas, mais prends trois deniers, rends-toi au Forum et tu trouveras le propriétaire de la monnaie. Le maréchal va au Forum, dépose les trois deniers en trois endroits différents. Ces derniers sont trouvés tous les trois par un pauvre jeune homme qui devient le gendre du maréchal, achète de grandes propriétés avec l'argent du vase en métal et fonde ainsi la maison Colonna (1).

Après tout ce que nous venons d'établir, l'origine de la papesse serait suffisamment expliquée. Cependant il y a encore deux circonstances qu'il reste à éclaircir, à savoir qu'elle était née à Mayence et qu'elle avait étudié à Athènes.

La première indication de la patrie de la papesse au passage intercalé dans Martin le Polonais, renferme déjà deux contradictions. Elle en fait en même temps une anglaise et une mayençaise (*Johannes anglus, natione moguntinus*). Il y avait probablement deux légendes, dont l'une faisait venir Jeanne d'Angleterre et l'autre d'Allemagne. La première pourrait avoir sa raison d'être en ce qu'il y avait un grand nombre de femmes qui allaient en pèlerinage d'Angleterre à Rome. Saint Boniface parle de cette multitude de pèlerins et de leur caractère plus ou moins douteux. Ensuite on a pu donner à Jeanne la qualité d'anglaise, parce que la légende commençait précisément à se répandre dans cette longue période de luttes entre le Pape Innocent III et le roi d'Angleterre Jean, alors que l'Angleterre était regardée à Rome comme une puissance très-hostile au Saint Siége. Car il ne faut point en douter, on considérait déjà, dès le principe, la légende comme une injure écrasante et qui devait faire une blessure profonde au souverain pontifical ; il n'est pas étonnant alors qu'on ait fait venir d'un pays hostile, celle qui était chargée de frapper le coup. C'est ainsi que la légende polonaise donne au roi mythique Popiel, qui avait été dévoré par les souris parce qu'il avait fait assassiner ses oncles, une épouse allemande, afin que l'exécration de ce crime retombât sur une femme originaire d'un pays de tout temps hostile aux Slaves (2).

La seconde légende, qui nomme Mayence comme la patrie de Jeanne, est ... à expliquer. L'origine de cette ... , l'époque de la grande lutte entre ... et l'empire, à cette époque où les ... parurent si souvent avec leurs armées devant Rome pour en briser les murailles, en emmener les papes en captivité ou les forcer à fuir. *Omne malum ab aquilone*, pensait-on alors à Rome. Dans ces temps de luttes et de pérégrinations des armées, l'Allemagne n'avait pas à proprement dire de capitale, de résidence royale ou impériale, et la ville la plus importante de l'empire ne pouvait être que Mayence, puisqu'elle était le siége du premier prince de l'empire et de la chancellerie impériale. *Moguntia ubi maxima vis regni esse noscitur*, dit Othon de Freysingue. On lit de Mayence dans Lignrinus du *Speudo-Günther : Pene fuit toto sedes notissima regno.*

Du reste l'antipathie de la cour de Rome pour Mayence, la métropole allemande, apparaît manifestement dans le *Cercle des légendes de Charlemagne* dont les Italiens s'étaient emparés à leur tour. (Voyez les *Reali di Francia* que l'on connaissait déjà au quatorzième siècle et d'autres productions appartenant à ce cercle de légendes.) Dans ce cercle on nomme Mayence comme le siége et la patrie de la trahison infâme ourdie contre Charlemagne et sa maison. Ganelo, le traître par excellence, est comte de Mayence. Tous ses partisans s'appellent Maganzesi. Ganelo et les siens ou les Mayençais représentent le parti traître et usurpateur allemand de l'empire que les Romains revendiquaient à bon droit pour eux-mêmes. Ainsi parlent encore le *Morgante* de Pulci et les *Cinque canti* ou le *Ganelone* d'Arioste. Par opposition à la polémique romaine du cercle de légendes de Charlemagne, on publia en Allemagne le poëme : *Doolin de Mayence* dans lequel Doolin, fils du comte Guido de Mayence, paraît comme compétiteur de Charlemagne à l'empire. Le premier combattait d'abord contre le second, puis s'étant réconcilié avec lui à l'issue d'une bataille restée indécise, il l'avait accompagné à Vauclère, ville du roi saxon Aubigeant (Witikind), avait ensuite épousé Flandrine, fille de Charlemagne, et enfin soumis la Saxe conjointement avec les armées du roi de France.

La légende italienne réunit au Mayençais Ganelo, qui par sa trahison usurpatrice, fut le premier fondateur de l'empire germanique en se séparant de l'empire franc, un autre Mayençais, nommé G... , ... en arrangeant ... la grande lutte et l'opposition persistante des Guelfes et des Gibelins. La légende se trouve dans le remaniement du *Pomarium* de Ricco-

(1) Fr. Jacques d'Acqui : *Chronicon imaginis mundi*, dans les *Monumenta hist. patriæ script.* t. III, p. 1603. — (2) Roepell, *Histoire de la Pologne*, p. 77.

baldo de Ferrare, par l'italien Bojardo (1). Le roi Conrad II (il voulait dire Conrad III) nomma le Mayençais Gibello en qualité d'intendant royal de la Lombardie, pour l'opposer à Guelfo que le Saint-Siége y avait nommé gouverneur pour sa part.

Gibello était d'une noble mais pauvre famille ; il avait étudié pendant quelque temps en Italie, puis s'étant attiré la considération dans Mayence, sa patrie, il fut nommé chancelier de la Bohème ; mais ayant été publiquement convaincu de *Barotteria*, c'est-à-dire de trahison politique, il fut déposé. A son arrivée en Lombardie il lutta contre Guelfe, mourut à Bergame pendant que son antagoniste trépassa à Milan. Gibello de Maganza est, comme on le voit, la doublure de Gano ou Ganelo de Maganza. Il est clair maintenant pourquoi Jeanne vint à son tour de Mayence et fut appelée : Maguntinus ou Magantinus, ou Margantinus (2).

Plus tard, les propagateurs de la légende cherchèrent à dessein le moyen de réunir les deux données, à savoir : que le pape féminin, était Anglais (*Anglicus*), mais de nation mayençaise (*natione magentinus*). Les parents seraient venus d'Angleterre à Mayence, disait-on ; ou bien il se pouvait qu'elle fût appelée Anglicus parce qu'un moine anglais (3) aurait été son amant à Fuldea. Tout cela conduit à penser qu'en Allemagne on commençait à avoir honte de l'origine allemande de la papesse ; on la reprochait aux Allemands puisqu'elle devait venir de Mayence, dit la chronique des évêques de Verden (4). Il y en a même un grand nombre qui pensaient que l'origine allemande de la papesse était le motif pour lequel aucun Allemand ne pouvait plus être élevé à la dignité pontificale ; mias Werner Rolevinck ajoutait que cela n'était pas le véritable motif (5). Quoiqu'il en soit, et pour cacher l'origine allemande de Jeanne, on a changé dans plusieurs manuscrits que l'on possède en Allemagne, au passage interpolé dans le Polonais, Maguntius en Margantinus et la *Compilatio chronologica* de Leibnitz (6) ne parle que d'un Johannes Anglicus.

Ce sentiment que les Allemands étaient honteux du compatriotisme de Jeanne avait même engendré une nouvelle fable dont le but évident était de transporter la patrie de Jeanne et de son amant d'Allemagne en Grèce (7).

La seconde circonstance, que la papesse aurait étudié à Athènes et qu'elle aurait ensuite étalé sa science comme professeur à Rome, est en flagrante contradiction avec le caractère du moyen âge. Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis mille ans, il n'y avait plus un seul Occidental qui fut allé étudier à Athènes. Cela n'empêcha point la légende de considérer encore Athènes comme l'école unique, ainsi qu'elle le fut dans les anciens temps, alors que l'Université de Paris n'avait point été fondée ; car il était dans les idées de cette époque qu'il n'y eut qu'une école, ainsi qu'il n'y avait qu'un pape et qu'un empereur. Il est écrit dans la

(1) *Ap.* Muratori, SS. Ital. IX, 360, 57.

(2) On lit souvent dans les manuscrits comme dans les livres imprimés : Margantinus pour Maguntinus. Ce mot de Margantinus semblait rappeler la célèbre abbaye de Margan, dans le Clamorganshire où furent rédigées les « Annales de Margan » qui servent d'introduction au 2e volume de « l'*Historiæ Anglic. scriptores de* Gale. Comme on ne pouvait acculer la qualification « d'Anglicus » à celle de Maguntinus Bernard Guidons fit autrement ; il écrivit au lieu d'*Anglicus*, *Johannes teutonicus, natione Maguntinus. Vitæ Pontif. ap. Mai Spicil.* Rom. VI, 202. Il faut ajouter aux efforts comiques qui tentaient de rapprocher les deux qualifications contradictoires d'Anglicus et de Maguntinus, la version qui se trouve dans Amalric Augerii (*Hist. Pontif. ap* Eccard. II; 1706). Celle-ci dit : « *Papissa Johannes Anglicus natione, dictus magnanimus*, » au lieu de « *Maguntinus.* » L'auteur croit que la prudence et la force de caractère sans lesquelles il n'eût pas été possible de se conduire comme le fit la papesse et de cacher son sexe pendant plusieurs années, pouvaient bien lui valoir le surnom de « Magnanime. »

(3) Comparer Maresii *Johanna Papissa restituta,* p. 18. — (4) *Ap.* Leibnitz. SS. Brunswic, II, 212. — (5) *Fascic. temp. act.* IV, f. 66. Voyez aussi : *Hollandsche Divisie-Chronyk,* imprimée à Leyden, 1517. « *Om dat dese Paeus wt duystlant rus van ments opten ryn, so menen sommige, dat ait die sake is, date men gened geboren duytsche meer tot paeus settet.* » — (6) SS. Brunswic, II, 63.

(7) Voyez *Codex lat.* Tegerns 781 (quinzième siècle), à la bibliothèque royale : « Item papa Jutta, qui non fit Alemannus sicut mendose fabulatur chronica martiniana. Glancia puella fuit filia ditissimi civis Thessalici, cujus omnis meditatio æquivoca nota sapientiæ versabatur, hujus erat intellectus perspica et ingenium docile, quam penitus assidua legendi soletia vegetabant, hæc tempore brevi sibi famam per omnes circuitus vindicabat ; sed prædicatas laudes rei veritas excedebat. Erat Porcius in scholis illi juvenculus coævus. Huic noto discendi capacitatis ingenio, paternis opibus et omni quasi frugalitate, consiliis hos ambos, quos ætas æquavera, exequat amor, de jugalitati tractatur, parentes abnuunt. Crescit inter hos ardor et concupiscentia, cum diebus sensim pullulat ætas, in oscula veniunt et amplexus impatientes. Denique latibulum petunt et ardentes junguntur. Ludo veneris consummato de recessu tractant. Hæc inter mulieres, hic inter homines virtutum dotibus ac disciplinarum studiis optant fieri singulares et Athenas ire deliberant inter ipsos. Uterque se quot potest opulentiis munit ; habitus gestusque capit illa viriles et similes animo simul habitus mirandos et spectabiles illos facit. Nulla mora properant Athenas, ubi longo tempore student, et illa doctior, quidquid est divinæ facultatis, aut humanæ disciplinæ vel artium studiosa capescit, et ille similiter est omni sapientia gloriosus. Hos Romam veniunt, in omni facultate studium pronuntiant, ad hos omnes conveniunt tam scolares quam quarumcumque scientiarum doctores et quo profundiores a cedunt, quas scrutant venas, uberiores inveniunt, hos omnes et omnium facultatum doctores adorant, hos omnes cives venerantur et horum mores modestiamque, virtutes et sapientiam prædicat omnis Roma, qui amplius in omnem terram penetrat sonus eorum. Denique functo Pontifice mulier nominatione omnilabio vocatur et voce non impugnata Romanis hortantibus ad apostolatus apicem promovetur. Cardinalatur Porcius amasius, vitam sagaciter agunt et in eorum gubernatione tota lætatur Ecclesia. Sed quum status adulteri raro radices figunt, vel si germinent non roborant, et si roborant non perdurant, accidit ergo, quod antea nunquam fucata mulier papissa prægnatur et insueta tempora partus ignorans ibat ad Ecclesiam S. Joannis

Chronica Jordanis (1) que l'Église avait besoin de trois institutions, savoir le sacerdoce, l'empire et l'université, et de même que le siège du sacerdoce était à Rome, de même la science ne résidait qu'à Paris. Chacune des trois grandes nations devait posséder une institution ; les Romains ou les Italiens, le sacerdoce ; les Allemands, l'empire et les Français, l'université.

La science habitait d'abord à Athènes, de là elle passa à Rome et de Rome à Charlemagne, ou son fils Louis, la transporta à Paris. On croyait même pouvoir fixer l'année de cette translation. On lit dans le « Chronicon Tielense » : *Anno D. 830 Romanum studium, quod prius Athenis exstitit, est translatum Parisiis* (2).

Ainsi dans les temps anciens, telle fut au moins la supposition, on cultivait la science à Athènes et celui qui voulait l'acquérir devait se rendre dans cette ville. Ensuite il n'y avait que deux voies par lesquelles un aventurier pouvait arriver aux dignités les plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique, la piété et la science. Or la piété était impuissante à frayer un chemin à la fille de Mayence, car elle ne pouvait pas concorder avec les épisodes postérieurs de sa vie, sa grossesse, et sa délivrance sur la voie publique ; restait donc la science, qui était seule capable de lui attirer les esprits et plus tard les suffrages pour son élection au pontificat, mais cette science elle ne pouvait l'acquérir qu'à Athènes, puisque la science, comme le dit Almaricus Augeri (3), ne se trouvait qu'en Grèce. Nous concluons donc de tout ce qui précède que la papesse Jeanne n'a jamais existé.

II

LE PAPE CYRIAQUE.

A l'époque où l'on inséra la papesse Jeanne dans la chronologie des papes, on y intercala également le pape Cyriaque qui jouit pendant de longues années de la place qu'il avait usurpée.

Un mauvais vouloir réfléchi, un esprit visionnaire et une crédulité sans fond s'étaient donné la main pour créer un pape aussi imaginaire que l'était la papesse.

Il y avait vers le milieu du huitième siècle, au couvent de Schœnau, dans le diocèse de Trèves, une religieuse nommée Elisabeth, dont la renommée s'était répandue au loin. Ses visions étaient innombrables et chaque fois que l'on ouvrait une tombe ou que l'on trouvait des ossements dont on ne pouvait expliquer la provenance, elle apprenait par révélation, de la part d'un ange ou d'un saint, le nom de celui à qui avaient appartenu les restes inconnus. Tout cela agissait sur l'esprit des peuples et encourageait ceux qui étaient en quête de reliques pour les nouvelles églises afin d'y attirer les pèlerins. Elisabeth s'était déjà occupée de la légende de sainte Ursule et de ses vierges, car on avait trouvé depuis 1155 des milliers de cadavres dans les campagnes de Cologne qui tous ont dû appartenir aux suivantes de sainte Ursule. Mais au nombre de ces ossements il y en avait aussi qui provenaient d'hommes, et près des en-

Lateranensis cum universo clero missam solemnem celebratura. Sed inter Colosseum et ecclesiam S. Clementis coacta doloribus cecidit et puerum peperit et pariter expiravit. Hanc viam papa semper evitat et ante coronationem papa semper manibus virilia papæ inibus exploratur, etc.

Vide quas ad gradus virtus et sapientia extollit
Pusillos sic altos in sapientia protexit ; sed nihil
Est omnis nostra sagacitas vel industria contra Deum
Vide carmina, quæ sequuntur.

Disceret ut leges peregrina juvencula plenas
Glandis clara leges mulierum transit Athenas
Cum juvene cupido vir facta, sed ista cupido
Militat in turbis ac doctores docet urbis
Papa fit et puerum pariens et moritur prope clerum.

MORALITAS

Nil mage grandescit quam doctus jure fruendo,
Nil mage vilescit quam vir sine lege fruendo.
Papa pater pauperum peperit papissa papellum, etc.

(1) Ap. Schard, *De jurisd. imperiali et potest. eccl. variorum auctorum scripta*. Basil. 1566. p. 337. — (2) Ed. *Alan Lescaven* Trajecti 1789. p. 37. Ainsi Gobelinus persona. Déjà l'anonyme dans Vincent de Beauvais : *Iste primus studium de Roma Parisius transtulit, quod illuc e Græcia translatum fuerat a Romanis.* — (3) Ap. Eccard, II, 1707.

droits où ils étaient enterrés l'on avait découvert, prétendait-on, des pierres tumulaires portant des inscriptions sur un certain Simplicius, archevêque de Ravenne, sur Marinus, évêque de Milan, sur Pantulus, évêque de Bâle, et plusieurs cardinaux et prêtres. Au nombre de ces pierres, il y en avait une avec l'inscription : *Sanctus Cyriacus papa Romanus qui cum gaudio suscepit sacras virgines et cum iisdem reversus, martyrium suscepit; etc. Sanctus Alina V.*

L'abbé Gerlach envoya toutes ces pierres tumulaires à Elisabeth, afin qu'au moyen de ses visions elle vît et décidât du degré de confiance qu'il fallait leur accorder, car il supposait, comme il le dit lui-même, qu'elles avaient bien pu être déposées près des ossements par un motif de lucre (1). Tout cela fut l'origine de l'histoire suivante.

Au moment où Ursule et ses vierges arrivèrent à Rome, Cyriaque régnait depuis une année et onze semaines comme le dix-neuvième pape dans l'ordre chronologique. Pendant la nuit il lui fut révélé qu'il eût à quitter le pontificat pour s'en aller avec les vierges menacées comme lui de la mort du martyre.

Il déposa donc sa dignité entre les mains des cardinaux et demanda l'élévation d'Anthère pour lui succéder. Mais le clergé romain s'étant irrité extrêmement à cause de sa retraite, résolut de rayer et raya en effet son nom du catalogue des pontifes.

Cette décision détruisit donc toute objection puisée dans les sources historiques qui précédaient, et les chroniqueurs du treizième siècle furent unanimes pour intercaler le pape qu'on venait de découvrir entre Pontien et Anthère (238). Celui qui fut le premier de cet avis était un moine Prémontré d'Auxerre, nommé Robert Abolant, qui avait rédigé une chronique universelle au commencement du treizième siècle. Il trouva des imitateurs en Vincent de Beauvais, Thomas de Chantimpré et le cistercien Alberich. Le Polonais Martin devint aussi, pour les siècles suivants, une source et une autorité dans la question. Dans son manuscrit on indiquait avec plus de détails encore la raison pour laquelle Cyriaque n'était pas relaté dans le catalogue des pontifes. *Credebant enim plerique eum non propter devotionem sed propter oblectamenta virginum papatum dimisisse.* Léon d'Orvieto pensa comme lui, ainsi qu'Aimery du Peyrat (2) et Bernard Guidonis (3), tandis qu'Amalric Augerii n'en fit pas mention du tout.

La plus ancienne chronique en langue allemande (1330) dit : *Wanter lies daz babesthum und die wurdigkeit wider der Cardinal willen, und für mit den XI tüsing megden gen Colen, und war gemartert, darumb tilketen die Cardinal sinen Namen abe den bebiste buch* (4). L'*Eulogium historiarum* d'un moine de Malmesbury, composé en 1366, rapporte le nom de Cyriaque avec la note : *Hic cessit de papatu contra voluntatem cleri* (5). Dès le onzième siècle le pape Cyriaque, comme on pouvait s'y attendre, fut inséré dans tous les ouvrages historiques les plus marquants ; on le trouve dans Antoine, dans Philippe de Bergame, dans Nauclère et d'autres, d'où il passa dans les plus anciennes éditions du bréviaire Romain (6).

Mais l'histoire du pape Cyriaque avait déjà eu une grande importance pratique, dès la fin du treizième siècle, car dès cette époque les canonistes s'en étaient emparés. La résiliation de Célestin V et l'élévation de Boniface VIII qu'elle avait provoquée auraient fortement excité l'attention. Il y en avait beaucoup qui pensaient qu'il était impossible qu'un Pape pût résilier sa dignité et ses fonctions puisqu'il n'avait pas de supérieur pour l'en décharger. Les nombreux adversaires de Boniface exploitèrent cette idée, et de part et d'autre on se remua pour trouver des exemples de résiliation de ce genre. Voilà pourquoi l'auteur de la *Glossa ordinaria*, préparée pour être jointe au décret de Boniface VIII qui octroyait aux Papes la faculté de résilier les fonctions pontificales, en appela à l'exemple authentique de Cyriaque (7), et depuis cette époque tous les canonistes se sont servis dans leurs appréciations de l'autorité présumée de cet exemple. Les théologiens imitèrent les canonistes et parmi ceux qui se sont distingués dans le genre se trouvent Aegidius Colonna (8) et Sylvestre Prierias.

On citait surtout trois Papes de temps plus anciens qui auraient quitté le siége pontifical : Clément, Marcellin et Cyriaque (9). Or il faudrait mettre sur le compte d'une étrange fatalité le cas qui permettrait de douter de

(1) Les inscriptions et les récits de Ste Elisabeth, voir *Actes anct.*, octob. IX 86-88. — Il paraîtrait que la découverte des pierres tumulaires et de tous ces ossements d'hommes dans la campagne (*ager Ursulanu*) où l'on ne croyait trouver que des ossements de femmes, avait été préparée à dessein dans le but de sauvegarder l'honneur et la vertu des vierges. — (2) Notices et extraits. VI, 77. — (3) *Maii Spicil. VI*, 29. — (4) *Chronique Rhénane* publié par Grieshaber, 1850, p. 5. « Il quitta son siége et sa dignité malgré la volonté des Cardinaux et s'en alla vers Cologne avec les 11 000 vierges et fut martyrisé. Voilà pourquoi les cardinaux rayèrent son nom du livre des papes. » — (5) *Ed. Scot. haydon.* Lond. 1858. I., p. 180. — (6) [illegible] *della dissertazion del Zacharia*, 11 10, remarque qu'il est encore inséré, ainsi que les actes légendaires de Ste Ursule, dans le Bréviaire de 1526, et Launoi dit l'avoir encore lu dans le Bréviaire de 155[illegible] — (7) *[illegible] autem certum exemplum de Cyriaco papa, de quo legitur, quod cum Ursula et undecim millibus virginum [illegible] est.* Ensuite la narration comme dans *Martin le Polonais*. On lit la même chose dans les [illegible] éditions des lib. VI, *Decretal.*, cap. *Renunciat.*, Lugdun. 1520 1550, 1553. Dans les éditions postérieures [illegible] question est écartée. — (8) *De renunciatione Papae*, in *Rocaberti Biblioth. max. Pontif.* [illegible] — (9) A[illegible] Augustin d'Ancone. *Summa quest.* 4, *art.* 8. *Respondeo dicendum, quod canones [illegible] Pontificum [illegible] summos Pontifices narrant renuntiasse pontificatui, Clementem, Cyriacum, Marcellinum et Coelestinum. Item* Albericus de Rosate ; Dominique de S-Gemmien ; Joh Torcremata ; Anto[illegible] Cucchus ; Barthol, F[illegible], *etc*

toutes les trois résiliations à la fois pour en nier la véracité. On avait imaginé celle de Clément pour parer à la contradiction des chronologies qui le font succéder, les unes à saint Pierre et les autres à saint Lin ou à saint Anaclet.

III

MARCELLIN.

La légende du pape Marcellin est beaucoup plus ancienne que celle du pape Cyriaque. Mise au jour avec le fameux synode de Sinuessa, Marcellin et le synode furent regardés tous deux comme une vérité historique pendant plus de mille ans et servirent aux théologiens et aux canonistes pour l'exploitation de leurs théories.

Au commencement de la persécution dioclétienne, raconte la légende, le pontife du capit le proposa au pape Marcellin d'offrir de l'encens aux dieux puisque les trois mages de l'Orient en avaient offert à Jésus-Christ. Tous les deux furent d'avis de soumettre la question à l'arbitrage de Dioclétien qui se trouvait alors en Perse. Celui-ci tout naturellement décida que le Pape devait obtempérer au désir qui lui avait été exprimé. Marcellin fut donc conduit dans le temple de Vesta où il offrit de l'encens à Hercule, à Jupiter et à Saturne, en présence d'un grand nombre de chrétiens. A cette nouvelle trois cents évêques quittèrent leurs diocèses et se rassemblèrent en concile, d'abord dans une grotte près de Sinuessa, ensuite dans la ville elle-même, puisque la grotte ne pouvait en contenir que cinquante. Trente prêtres romains vinrent encore se joindre à eux. Dans ce synode on déposa plusieurs prêtres et diacres pour le seul motif d'avoir quitté le Pape lorsqu'ils le virent entrer dans le temple; quant à Marcellin, il ne pût être jugé, puisqu'il était le chef suprême de l'Eglise; il n'avait d'autre juge que lui-même, telle fut la pensée de tous les trois cents évêques.

Marcellin voulut, dans le principe, excuser sa démarche; mais accusé et convaincu par soixante-onze témoins, il avoua sa faute, se reconnut coupable et se déclara lui-même déchu de sa dignité, le 23 août 305. Après cet événement, les évêques restèrent tranquillement réunis à Sinuessa jusqu'à ce que Dioclétien, qui avait été renseigné en Perse sur la réunion et les conclusions du synode, eût ordonné l'exécution d'un grand nombre d'entre eux.

Depuis Baronius, aucun historien de valeur n'a [illegible] le courage de déclarer authentiques le synode et les actes du synode de Sinuessa, c'est-à-dire ce tissu d'absurdités et d'impossibilités. On ne pouvait cependant ni absolument affirmer ni nier qu'il y ait eu pendant la persécution une faute quelconque commise par Marcellin qui pût servir de point de départ à la légende. Les contemporains de ce Pape n'indiquent à la vérité aucun fait; les seuls donatistes prétendirent, plus tard, au temps de saint Augustin, que Marcellin et ses successeurs, qui n'étaient alors que simples prêtres; à savoir, Melchiade, Marcellus et Sylvestre, avaient pendant la persécution présenté de l'encens aux dieux. Le saint évêque d'Hippone taxe les prétentions des donatistes de calomnies; Théodoret soutient que Marcellin brillait par sa fermeté, pendant la persécution. Néanmoins il a été constaté récemment qu'une fiction, le *Constitutum Sylvestri*, produite vers la même époque et peut-être par par la même main que celle du synode de Sinuessa, se trouvait rattachée à des faits qui se sont réellement passés à Rome, et il pouvait se faire pareillement que l'invention qui concerne Marcellin ait eu son origine dans un événement qui fut alors encore connu dans la capitale du monde:

Quoi qu'il en soit, il est impossible de trouver la moindre trace dans l'histoire, de la convocation d'un synode à Sinuessa à l'époque indiquée. Les actes de ce synode sont évidemment inventés pour établir en principe qu'un Pape ne pouvait jamais être jugé par personne. Cette thèse sans cesse répétée apparaît de toutes parts, le reste n'est qu'accessoire. On veut par là bien faire comprendre aux laïques qu'ils ne doivent pas s'insurger contre les ecclésiastiques, et à ceux-ci qu'ils ne doivent pas se faire les accusateurs de ceux qui occupent dans la hiérarchie une position plus élevée. Le temps et l'occasion de la fable peuvent assez exactement être décrits. Le plus ancien catalogue des Papes qui va jusqu'à la mort de Félix III (530), et qui vraisemblablement a été composé avant le septième siècle, fait déjà mention de la prétendue apostasie de Marcellin.

D'un autre côté, le style du document est tellement barbare qu'il n'est pas possible qu'il ait été écrit avant la fin du cinquième siècle.

De cette manière, nous sommes renvoyés à ces seize années de trouble (498-514) qui font la durée du pontificat de Symmaque. A cette époque, les deux partis de Laurent et de Symmaque se dressèrent l'un contre l'autre, à Rome. La division était dans le peuple, le sénat et le clergé. On se battait, on s'entretuait dans les rues, et Laurent prétendait pendant quelque temps avoir été en possession d'une partie des églises. Symmaque était accusé par ses ennemis de forfaits révoltants; il devait se justifier devant un synode convoqué par le roi Théodoric, et s'il était convaincu de ce crime, être déposé selon l'opinion de ses adversaires, tandis que ses partisans soutenaient qu'il n'y avait point de tribunal sur la terre en état de juger un pape (1). C'est à ce moment là qu'Ennodius écrivit l'apologie de Symmaque et que furent aussi inventés, par les partisans de Symmaque, le Synode de Sinuessa et le *Constitutum* de Sylvestre. Cependant ses ennemis étaient forts et puissants, et leur résistance était constante et tenace; ils demandaient l'examen et l'audition des témoins et leur demande paraissait si naturelle et si juste, que les amis de Symmaque, pour leur échapper, s'emparèrent de l'unique moyen qui s'offrait à eux, en déclarant l'infaillibilité du pape comme un fait reconnu et passé en droit.

Une troisième pièce, les *Gesta de Xysti purgatione et Polychronii Jerosolymitani episcopi accusatione*, fut écrite par la même main et dans le même but (2). Dans celle-ci, comme dans l'apologie de Symmaque par Ennodius et le *Constitutum* de Sylvestre, on soutenait la thèse que le pape n'avait aucun juge terrestre au-dessus de lui. Le pape est-il soupçonné ou accusé gravement, il doit alors se déclarer lui-même coupable, se démettre de sa dignité comme le fit Marcellin, ou bien, s'il est innocent, l'affirmer simplement ainsi que Sixte III, accusé par Basus de luxure, comme le rapportent les *Gesta* cités plus haut. Ces trois documents fabriqués *ad rem* exigent aussi que l'accusation contre un évêque soit appuyée par le témoignage de soixante-douze personnes (les *Gesta* n'en demandent que quarante), ce rend l'accusation difficile pour ne pas dire impossible.

Plus tard, cette fable fut mise au service de causes tout à fait différentes. Le pape Nicolas Ier en fait mention dans un écrit adressé à l'empereur grec Michel (3) pour démontrer combien la déposition d'Ignace par ses subordonnés était contraire à la législation ecclésiastique. Gerson (4) s'en servit au contraire à l'occasion de l'erreur commise par Libère, pour prouver par ces exemples d'hérésie (le mot d'hérésie ne fut employé que dans l'acception plus étendue d'apostasie), la légitimité d'un concile sans le pape ou convoqué contre lui. Gerbert y appela également dans le même but.

(1) *Hos his* c'est-à-dire, *nonullis episcopis et senatoribus*) *pro ejus defensione clamantibus : quod a nullo possit Romanus Pontifex, etiamsi talis sit, qualis accusatur, audiri*. (*Vita Symmachi ap.* Muratori, SS. Ital. III, II. 46. — (2) Voir à l'appendice de l'édition de *Constant Epistolæ Pontificum*. — (3) Ap. Harduin, Conc. Coll. V. 155. — (4) *Serm. Cor. Alex.* Edit. Dupin.

LIVRE SOIXANTIÈME

DE LA CONVERSION DES NORMANDS, 992, AU COMMENCEMENT DE L'EMPEREUR OTHON Ier, 962.

Quarante ans du dixième siècle.

Entre tous les siècles chrétiens, le dixième siècle passe pour le siècle de fer ; nous allons continuer d'etudier la période de quarante ans qui passe pour en former la plus triste partie.

Nous commençons à savoir ce qu'il en est. Nous avons vu le pape Jean X, à la demande des peuples et des rois, employer et la puissance de son genie et la puissance de son autorité pour rétablir l'ordre et la paix entre les rois et les rois, entre les peuples et les peuples, d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Orient. C'est dans cette œuvre de pacification que le pape Jean X terminera sa carrière.

En France, la race de Charlemagne dégénérait de plus en plus ; en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, on voyait au contraire monter sur le trône des hommes de tête et de cœur. Aussi la France était-elle en travail d'une nouvelle dynastie. Ce travail pénible durera tout un siècle, depuis le couronnement du roi Eudes, comte de Paris, en 888, jusqu'au couronnement du roi Hugues Capet, duc de France, en 987. Durant cet enfantement séculaire, il y aura des crises plus ou moins violentes ; il y aura des intrigues, des luttes, des combats même ; mais, prodige inouï jusqu'alors dans l'histoire humaine, durant cette alternative séculaire entre la dynastie qui s'en va et la dynastie qui se met à sa place, il n'y a pas un meurtre, il n'y a pas une mutilation politique : ce qui suffit pour élever les Français du dixième siècle au-dessus des Francs du quatrième et du cinquième, au-dessus des Français du dix-huitième et du dix-neuvième, peut-être même au-dessus de tous les peuples de la terre.

Nous avons vu qu'à leur entrée dans les Gaules, les Francs chassèrent du trône leur roi Childéric, parce qu'il s'y conduisait mal, et qu'ils élurent à sa place un homme qui n'était pas même de leur nation, le comte Egidius, commandant des troupes romaines ; nous avons vu que Childéric s'étant corrigé, les Francs le rappelèrent après huit années d'exil et partagèrent la royauté entre lui et Egidius, de manière qu'ils régnèrent ensemble. Nous avons vu, dans une charte ou capitulaire de Charlemagne, que, si parmi les fils du roi défunt le peuple en voyait un capable de régner, il pouvait le choisir pour roi. Dans la charte constitutionnelle de 817, sous Louis le Debonnaire, nous avons vu des articles semblables.

En vertu de cette loi primitive, l'an 888, pendant le bas âge de Charles le Simple, les Français élurent pour roi le vaillant comte de Paris, Eudes, fils de Robert le Fort. Il régna dix ans, concurremment avec Charles, à peu près comme Egidius et Childéric avaient régné ensemble. A sa mort, en 898, il laissait un frère digne et capable de lui succéder, Robert, duc de France. Mais au lieu de lui faire passer la couronne, il pria tous les seigneurs de se soumettre à Charles (1). En conséquence, depuis l'an 898 jusqu'en 922, Charles le Simple régna seul, ou plutôt, au lieu de régner, il se laissait gouverner par son favori nommé Haganon : ce qui fut cause que l'an 920, presque tous les grands du royaume l'abandonnèrent à Soissons ; le seul Hervée, archevêque de Reims, lui demeura fidèle, l'accompagna pendant près de sept mois, et fit tant qu'il le rétablit sur le trône (2). Mais la discorde se ralluma plus vive que jamais. Et, dans les derniers jours du mois de juin 922, presque tous les seigneurs et les évêques du royaume, assemblés à Reims, proclament roi le duc Robert de France ; il est sacré par l'archevêque Hervée, qui meurt trois jours après. L'année suivante 923, pendant un armistice, Charles le Simple, avec une armée de Lorrains, vint surprendre Robert, qui se trouvait à la tête de peu de monde. La bataille s'engagea aussitôt, le dimanche 15 juin, près de Soissons, au moment que les Français s'y attendaient le moins et que la plupart étaient à dîner. Il périt beaucoup de monde de part et d'autre. Le roi Robert fut tué à coups de lance ; mais son fils Hugues le Grand et Héribert, comte de Vermandois, mirent en déroute le roi Charles et son armée.

(1) Sigeber., an 968. — (2) Flodoard, *Hist.*, l. XIV. D. Bouquet, t. VIII, p. 163. Idem. *Chronic.*, *ibid.*, p. 17[illegible].

Après la bataille de Soissons, les Français firent ce qu'ils avaient fait après la bataille de Fontenay. L'archevêque Séulfe de Reims, qui avaient succédé à Hérivé ou Hervée, tint, la même année 923, un concile où se trouvèrent Abbon, évêque de Soissons, Adelelme de Laon, Etienne de Cambrai, Adelelme de Senlis, Airard, qui y fut ordonné évêque de Noyon, et les députés des autres évêques de la province de Reims. En ce concile, on ordonna à ceux qui s'étaient trouvés à la bataille de Soissons, entre Robert et Charles, de faire pénitence pendant trois carêmes, trois années durant. Le premier carême, dit le concile, ils demeureront hors de l'église, et seront réconciliés le jeudi saint ; chacun de ces trois carêmes, ils jeûneront au pain et à l'eau, le lundi, le mercredi, et le vendredi, ou ils le rachèteront. Ils observeront le même jeûne quinze jours avant la Saint-Jean, et quinze jours avant Noël, et tous les vendredis de l'année, s'ils ne le rachètent par des aumônes, ou s'il n'arrive ce jour-là une fête solennelle, s'ils ne sont malades ou occupés au service de guerre (1). Voilà comme les Français du dixième siècle expièrent, par une rude pénitence, la victoire qu'ils venaient de remporter sur d'autres Français, qui toutefois les avaient déloyalement surpris pendant une trêve. Et pourtant le dixième siècle est appelé un siècle de fer !

Après la bataille de Soissons, le roi Charles le Simple, se voyant abandonné des Lorrains, envoya députation sur députation au comte Héribert de Vermandois, à l'archevêque Séulfe de Reims, et autres grands du royaume, pour les conjurer de revenir à lui. Ils s'y refusèrent, et appelèrent Rodolfe ou Raoul, duc de Bourgogne, gendre du roi Robert, et beau-frère de Hugues le Grand, duc de France. Raoul vint aussitôt avec une puissante armée. De son côté, Charles manda aux Normands de venir à son secours. Mais les Français, avec l'armée de Raoul, se postent sur l'Oise, entre les Normands et Charles, qui s'enfuit au delà de la Meuse. Alors tous les Français élisent pour roi Raoul de Bourgogne, qui est sacré, à Soissons, par Vautier, archevêque de Sens ; sa femme Emma est sacrée à Reims, par l'archevêque Séulfe. Raoul fut également reconnu par les Lorrains (2). Dans l'intervalle, le comte Héribert de Vermandois prit déloyalement le roi Charles le Simple et l'enferma dans le château de Péronne, comme Charles lui-même avait déloyalement surpris les Français pendant la trêve.

Séulfe, archevêque de Reims, mourut l'an 925 après trois ans et cinq jours d'épiscopat, et le bruit courut qu'il avait été empoisonné par les gens du comte Héribert de Vermandois. En effet, il vint aussitôt à Reims, et y fit venir Abbon, évêque de Soissons, et Bovon de Châlons, avec lesquels il traita de l'élection d'un archevêque, et gagna le clergé et le peuple à sa volonté, leur faisant craindre que les biens de l'évêché ne fussent divisés et donnés à des étrangers. Héribert eut assez d'autorité pour faire élire archevêque de Reims son cinquième fils nommé Hugues, quoiqu'il n'eût pas encore cinq ans ; puis ils allèrent en diligence trouver le roi Raoul, pour avoir son agrément. Le roi, par le conseil des deux évêques, approuva l'élection de cet enfant, et donna au comte Héribert, son père, l'administration de l'archevêché. Le comte Héribert envoya à Rome les députés de l'église de Reims, avec Abbon, évêque de Soissons, pour demander la confimation de cette élection, dont ils portaient le décret. Ils obtinrent du pape Jean X ce qu'ils désiraient ; et il commit l'évêque Abbon pour exercer les fonctions épiscopales dans l'archevêché de Reims, en attendant que le jeune Hugues eût l'âge d'être ordonné (3).

Cette condescendance du pape Jean X est sans doute bien extraordinaire. Quels pouvaient être ses motifs ? Comme nous lui avons reconnu jusqu'à présent un génie supérieur, nous pouvons lui supposer des motifs qui n'étaient pas méprisables. Par exemple, comme le comte Héribert tenait en prison le roi Charles, supposons que le Pape ne lui accordât sa demande insolite qu'à la condition de rendre la liberté au roi et même de le rétablir sur le trône ; dans cette supposition, la conduite du pape Jean X nous paraîtrait-elle encore aussi étrange ? Or, la supposition que nous venons de faire n'est que l'histoire même. Le même historien qui nous apprend l'élection du jeune Hugues nous apprend aussi que le pape Jean X obligea son père Héribert, sous peine d'excommunication, de travailler de toutes ses forces à rétablir le roi Charles sur le trône ; il nous apprend même que ce ne fut pas sans succès, et, qu'en 928, le comte Héribert vint à Reims avec le roi Charles, et, de là, envoya des députés au pape Jean avec des lettres, où il lui marquait qu'il travaillait de toutes ses forces au rétablissement du roi Charles, selon qu'il le lui avait commandé sous menace d'excommunication (4). Voilà ce que Flodoard, témoin oculaire, rapporte en propres termes, et dans sa *Chronique* et dans son *Histoire*. Plus d'un historien moderne, au lieu de s'évertuer à blâmer le Pape, en ne faisant connaître à ses lecteurs que la moitié de sa conduite, aurait mieux mérité d'eux en la leur faisant connaître tout entière.

Vers le même temps, Agius, archevêque de Narbonne, étant mort, Aimeric lui succéda d'une manière paisible et canonique. Aussitôt après son élection, il écrivit au Pape Jean X une lettre qu'il fit signer par deux évêques, Hugues de Toulouse et Bernard de Béziers. Il priait le Pape de l'excuser de ce que, selon la coutume, il n'était pas allé à Rome lui pré-

(1) Labbe, t. IX, p. 581, — (2) Flod., *Chron.*, an 923. — (3) Flod., *Hist.*, l. IV, c. xix, xx. *Chron.*, an 925. (4) *Ibid.*, an 928. *Hist.*, l. IV, c. xxi

senter ses respects, et de ce qu'il n'y avait envoyé personne en sa place parce que la province venait d'être cruellement ravagée par les Hongrois, et qu'il n'avait pas cru devoir abandonner son troupeau dans cette désolation ; qu'à la vérité la bravoure du jeune marquis Pons avait chassé ces Barbares, mais que les Sarrasins occupaient encore les passages des Alpes. Le Pape Jean répondit à ces prélats qu'il était sensiblement affligé des malheurs de leur province. Il accorda le pallium à Aimeric, mais en ne lui permettant de le porter qu'aux jours de Noël, de Saint-Jean-Baptiste, de l'Assomption et de la dédicace de son église, et pour l'ordination d'un évêque.

L'an 925, les Hongrois se répandirent en effet comme un torrent sur les bords du Rhin et dans le royaume de Lorraine, saccageant les monastères et autres lieux consacrés à la piété. Sainte Viborade, qui vivait recluse dans une cellule proche le monastère de Saint-Gall, eut révélation de ces nouveaux ravages. Elle en avertit les moines un an auparavant. Personne n'ajouta foi à sa prédiction. Les Hongrois parurent dans le pays au mois de mai de l'an 925 ; sur le bruit de leur marche, Engilbert, abbé de Saint-Gall, fit retirer ses religieux avec le trésor du monastère dans un château voisin qu'il avait fait fortifier.

Il pressa eusuite sainte Viborade de s'y abriter avec les autres ; mais la saiute fille ne put jamais se résoudre à sortir de sa cellule qu'elle avait regardée en y entrant comme un tombeau. Les Barbares y arrivèrent bientôt, et, ne voyant pas de porte pour entrer, ils montèrent sur le toit, d'où, étant descendus, ils trouvèrent Viborade prosternée en prières devant l'autel de son petit oratoire. Ils la dépouillèrent de ses habits, excepté du cilice qu'elle portait sur sa chair, et la tuèrent à coups de hache. Elle est honorée comme martyre le 2e de mai. Viborade avait une disciple nommée Rachilde, recluse dans une cellule attenante à la sienne, et à qui les Barbares ne firent aucun mal, suivant la prédiction de la sainte.

Les Hongrois se répandirent ensuite dans le royaume de Lorraine et dans la Bourgogne, d'où ils passèrent dans le Languedoc et dans la Provence, pour pénétrer en Italie. Mais ils furent entièrement défaits par la valeur d'un jeune marquis, Pons, qui fonda, quelques années après, le monastère de Saint-Pons de Tomières, érigé depuis en évêché. En même temps, le ciel combattant pour les Chrétiens, une maladie contagieuse se mit dans l'armée des Barbares et en fit périr la plus grande partie (1).

Flodoard, après avoir rapporté l'élection du jeune Hugues à l'archevêché de Reims, ajoute que le député du comte Héribert, revenant de Rome, annonça que le Pape Jean avait été jeté en prison par Gui, frère du roi Hugues d'Italie. Gui ou Widon, duc de Toscane, était le second mari de la patricienne Marozie, veuve d'Albéric, duc de Camérino et de Spolete. Nous avons vu que cet Albéric, jaloux de la gloire du Pape Jean pour avoir expulsé les Sarrasins de la province romaine, fut tué dans une émeute qu'il avait lui-même provoquée. Afin de soutenir sa puissance à Rome, sa veuve, Marozie, épousa en secondes noces Gui, duc de Toscane, qui devint ainsi l'ennemi politique du Pape Jean X. Pour échapper à sa tyrannie, le Pape chercha un appui ailleurs. Il n'était pas facile à trouver.

L'empereur Bérenger avait été assassiné l'an 924. Cet homme était digne de régner ; il était brave, pieux, clément et d'une confiance généreuse en ses ennemis. Ce fut l'héroïsme de sa confiante générosité qui lui coûta la vie.

En 921, Béranger était sorti triomphant d'une longue guerre civile, et, pour la première fois, la paix régnait dans ses Etats. Mais plusieurs seigneurs, tous comblés de ses bienfaits, ourdirent une trame contre sa personne. Ils offrirent sa couronne à Rodolfe, roi de la Bourgogne transjurane, qu'ils invitèrent à passer en Italie. Béranger, averti de la conspiration, crut désarmer ses ennemis à force de bienfaits. Gui, duc de Toscane, et sa mère, Berthe, étaient peu auparavant tombés entre ses mains, et il leur avait rendu la liberté. Adelbert, marquis d'Ivrée, et le comte Gilbert furent faits prisonniers par un parti de Hongrois à la solde de Béranger ; le premier échappa par son adresse, mais le second ne dut sa liberté qu'à la clémence de l'empereur. Béranger marcha ensuite contre Rodolfe, et le battit. Sa victoire, il est vrai, le rendit trop confiant ; il tomba quelque temps après dans une embuscade, et fut entièrement défait. Alors il se retira dans sa ville de Vérone, qui lui avait souvent servi de refuge. Les conjurés l'y poursuivirent; ils engagèrent un nommé Flambert, noble Véronais, dont l'empereur avait tenu un fils sur les fonds de baptême, à l'assassiner. Bérenger, prévenu à temps, fit venir ce seigneur devant lui ; il lui rappela l'affection qu'il lui avait vouée, les faveurs qu'il lui avait accordées ; il lui fit sentir l'énormité de son crime et le peu de fruit qu'il pouvait en attendre ; puis, prenant une coupe d'or : Que cette coupe, dit-il, soit entre nous le gage de l'oubli de votre faute et de votre retour à la vertu. Prenez-la, et rappelez-vous que votre empereur est le parrain de votre fils. La même nuit, Bérenger, pour montrer qu'il était au-dessus du soupçon, au lieu de s'enfermer dans son palais, qui était fortifié, alla coucher, sans gardes, dans une cabane au milieu des jardins. Vers la fin de la nuit, comme il se rendait à l'église pour entendre matines, Flambert, accompagné d'hommes armés, vint à sa rencontre, et, feignant de vouloir l'embrasser, il le poignarda lâchement. Quelques moments après, l'assassin et

(1) *Hist. de l'Église gall.*, l. XVIII. *Epist. Aimeric ad Joan.*

ses complices furent mis en pièces par Milon, comte de Verone (1). C'était en 924.

Deux ans après, c'est-à-dire en 926, les Italiens chassèrent Rodolfe. roi de Bourgogne, et appelèrent Hugues, comtes d'Arles, fils du comte Thibaut et de Berthe, fille du roi Lothaire et de Valdrade. Hugues vint par mer en Italie, et arriva à Pise, où se trouvèrent des députés du pape Jean et de la plupart des seigneurs, qui l'invitèrent à accepter le gouvernement du pays. Le Pape alla lui-même le trouver à Mantoue; il en fut reçu avec les plus grands honneurs, eut avec lui de fréquents et de longs entretiens, et conclut enfin avec lui une alliance secrète. Vraisemblablement il promit au roi Hugues la couronne impériale, à condition que, de son côté, il viendrait avec une armée à Rome et mettrait fin à la domination de Marozie et de Gui, son époux. Mais cette visite du Pape au roi d'Italie réveilla les soupçons du couple ambitieux. Un Pape du caractère de Jean X leur parut à craindre; ils résolurent de s'en défaire, ainsi que de Pierre, son frère, en qui il avait toute confiance. Un jour donc que le pape Jean était avec lui et quelque peu d'autres dans le palais de Latran, des soldats de Gui et de Marozie entrèrent, qui tuèrent Pierre aux yeux du Pape, le prirent lui-même et le mirent en prison. Quelques jours après, le bruit se répandit que le pape Jean X était mort. La persuasion générale fut qu'on l'avait fait mourir; les uns disaient qu'on l'avait étranglé, d'autres qu'on l'avait étouffé en lui mettant un oreiller sur la bouche. Gui de Toscane, son assassin, mourut bientôt. L'historien Flodoard termine ainsi l'éloge de Jean X: Tandis qu'il se rend illustre par la paix, il est circonvenu par une perfide patricienne, jeté en prison, resserré dans un sombre cachot. Mais son esprit ne saurait être retenu dans ces antres cruels, il s'élance au-dessus des cieux et monte sur le trône qui lui est destiné. C'était en 928 (2).

Le successeur de Jean X fut Léon VII, Romain de naissance, fils du primicier Christophe, qui mourut après sept mois et cinq jours de pontificat. Il eut à son tour pour successeur Etienne VII, qui tint le Saint-Siége deux ans un mois et douze jours. Tout ce que disent de ces deux Papes leur contemporain Flodoard et les écrivains postérieurs, c'est que c'étaient deux hommes vertueux, remplis de douceur et de piété. Il existe un acte de donation daté de la première année d'Etienne VII, souverain Pontife et Pape universel. La donatrice y jure par le salut du pape Etienne VII, et l'acte est signé de quatre témoins qui portent les titres de consul et de duc (3).

Le pape Etienne VII, mort l'an 931, eut pour successeur Jean XI. Un auteur contemporain, l'anonyme de Salerne, dit que Jean XI était fils du patrice Albéric; Léon d'Ostie, qui écrivit dans le siècle suivant, assure de même que Jean XI était fils d'Albéric et de Marozie. Albéric, duc de Camerino et de Spolète, était en effet le premier époux de la patricienne Marozie ou Marie, dont la famille était la plus puissante de Rome, et nous l'avons vu prendre une part active à l'expédition glorieuse du pape Jean X contre les Sarrasins du Garilian. Voilà ce que disent ces auteurs contemporains, ainsi que plusieurs autres, de la naissance du pape Jean XI. Luitprand en fait le fils du pape Sergius III; mais Luitprand est seul, et nous savons quelle confiance il mérite. Nous l'avons vu, pour mieux appliquer cette tache à la mémoire de Sergius III, le faire succéder immédiatement au pape Formose, lui faire déterrer, juger et mutiler son cadavre, quoiqu'il y ait eu huit Papes entre les deux, et que cette étrange procédure appartienne certainement à Etienne VI. Ici pareillement, pour mieux flétrir la naissance de Jean XI, il suppose que sa mère Marozie et son beau-père Gui de Toscane le firent succéder immédiatement à Jean X, qu'ils venaient de faire mourir en prison. tandis qu'il y a eu deux Papes entre l'un et l'autre, et que, suivant toutes les apparences, Gui de Toscane était mort dès l'an 929. Nous croyons donc, avec Muratori et Kerz, que ces anecdotes de Luitprand ne sont que des contes qui, bien examinés, se détruisent eux-mêmes (4).

Quant au caractère et à la vie du pape Jean XI, aucun ancien n'en dit de mal. Un de ses contemporains, Rathier, évêque de Vérone, l'appelle Pontife d'un glorieux caractère. Flodoard ajoute qu'il fut sans autorité et sans éclat, uniquement occupé du sacré ministère, à cause que le patrice, son frère, lui enleva le gouvernement de Rome. Ce frère patrice se nommait Albéric, comme leur père.

Marozie, leur mère, se voyant veuve pour la seconde fois, envoya proposer à Hugues, roi de Lombardie, de l'épouser et de le rendre maître de Rome, où elle occupait le château Saint-Ange. Il accepta la proposition, vint à Rome, prit possession du château Saint-Ange, et y épousa Marozie, qui y demeurait pour sa sûreté. Gui de Toscane. second époux de Marozie, était frère utérin de Hugues; mais Hugues le niait: on ignora d'ailleurs si le pape Jean XI ne donna point dispense de parenté pour ce mariage. Quoi qu'il en soit, le roi Hugues, croyant sa nomination bien affermie, commença à mépriser les Romains, et particulièrement Albéric, fils de Marozie, sa nouvelle épouse, et de son premier mari, le marquis Albéric de Camerino et de Spolète. Comme, par ordre de sa mère, le jeune Albéric donnait à laver au roi, son beau-père, celui-ci lui donna un soufflet parce qu'il avait trop versé d'eau. Albéric, outré de cet affront, assembla les Romains et les excita si violemment contre Hugues et contre sa propre mère,

(1) Luitp., l. II, c. XVI-XX. — (2) Pagi, an 928. n. 2. — (3) Baron., an 929. édit. Mansi. — (4) Muratori, *Annal. d'Italia*, 931 Kerz Continuat. de Stolberg, t. XVIII.

qu'ils choisirent Alberic même pour leur chef, et allèrent aussitôt attaquer le château Saint-Ange, afin de ne pas laisser au roi le temps d'assembler ses troupes. Hugues, épouvanté, se sauva par l'endroit où la forteresse joignait les murs de la ville. Alberic, ainsi maître de Rome, tint enfermés dans le château Marozie, sa mère, et le pape Jean, son frère. Nous verrons un saint, venu de France, réconcilier le prince Alberic avec le roi Hugues, qui donnera au prince une de ses filles en mariage (1).

Avant que le roi Hugues vint à Rome, il avait donné l'évêché de Vérone à Hilduin, qui avait prétendu à l'évêché de Liége, mais qui, ayant été obligé de céder à Richer, s'était retiré auprès de ce prince. Rathier, moine de Lobbes, un des plus savants hommes de son siècle, avait suivi Hilduin, pour lequel il s'était toujours déclaré ; et le roi Hugues, en donnant à Hilduin l'évêché de Vérone, promit à Rathier de l'en investir quand Hilduin serait élevé à une plus grande place. Il devint en effet archevêque de Milan, et Rathier fut envoyé à Rome demander le pallium, qu'il apporta, avec des lettres du pape Jean, par lesquelles il priait que Rathier fût ordonné évêque de Vérone. Mais le roi Hugues avait changé de disposition à son égard, et voulait donner cet évêché à un autre ; c'est pourquoi cette prière du Pape lui fut très-désagréable. Toutefois elle l'emporta, à la sollicitation de l'archevêque Hilduin et des grands du royaume, et Rathier fut ordonné évêque de Vérone. Le roi jura qu'il ne s'en réjouirait de sa vie, et ne cessa de le persécuter depuis. Il lui envoya un état de ce qu'il devait prendre comme évêque sur les revenus de son église, voulant qu'il s'engageât, par serment, à n'en jamais demander davantage du vivant de Hugues et de Lambert, son fils. Rathier refusa cet engagement comme indigne; et le roi, sous quelque prétexte, le mit en prison dans une tour, à Pavie, où il demeura deux ans et demi (2). C'est de ce roi Hugues que Luitprand se glorifie d'avoir été page et d'avoir mérité la faveur par l'agrément de sa voix.

En Lorraine, Vigeric, évêque de Metz, étant mort l'an 927, le roi Henri l'Oiseleur, qui était alors maître de ce pays, fit ordonner évêque de Metz un saint homme nommé Bennon, sans qu'il eût été élu ni par le clergé ni par le peuple. Bennon avait été chanoine de Strasbourg, et il menait depuis vingt ans la vie érémitique dans la forêt Noire, proche du lac de Zurich. Le roi crut sans doute qu'en considération de sa sainteté, on pouvait passer par-dessus les règles ordinaires. Mais Bennon ne tint ce siége qu'environ deux ans, au bout desquels quelques scélérats lui crevèrent les yeux et le mutilèrent honteusement. On assembla, l'an 928, un concile à Duisbourg, dans le duché de Clèves, où les auteurs de cet attentat furent excommuniés. Bennon y abdiqua l'épiscopat, et Adalbéron fut élu canoniquement son successeur. On donna à Bennon, pour sa subsistance, une abbaye où il acheva de se sanctifier. Il est honoré, avec le titre de bienheureux, le 3 d'août, quelques auteurs lui donnent même la qualité de saint. Dans le lieu de sa retraite, qui fut aussi celle de saint Meginrade, a été bâti le célèbre monastère d'Einsiedlen, autrement Notre-Dame-des-Ermites. Saint Meginrade avait reçu l'habit religieux au monastère de Reichenau, d'où il ne sortit que pour aller mener la vie érémitique dans la forêt Noire. Il y fut assassiné par deux voleurs, qui crurent trouver de grands trésors dans sa cellule. Il est honoré comme martyr le 21 de janvier (3). Depuis quarante ans sa cellule était vide, lorsque le bienheureux Bennon s'y retira.

Adalbéron, successeur de ce dernier dans l'évêché de Metz, était de race royale, frère de Frédéric, duc de Lorraine. Son mérite et son zèle étaient aussi grands que sa naissance ; et il fit servir le tout à la réforme du clergé et des moines de son diocèse. Il donna ses premiers soins au rétablissement du monastère de Gorze, presque ruiné. Après en avoir réparé les édifices, il s'appliqua à y faire refleurir la discipline. Ayant su que plusieurs ecclésiastiques d'une grande piété s'étaient associés ensemble et songeaient à passer en Italie pour y mener une vie plus parfaite, il les arrêta dans son diocèse et leur offrit le monastère de Gorze, qu'ils acceptèrent. Ils en prirent possession l'an 933, au nombre de sept, parmi lesquels les plus distingués étaient Einold et saint Jean de Vandières.

Jean naquit vers la fin du neuvième siècle dans le village de Vandières, ancienne maison royale, près de Pont-à-Mousson, diocèse de Nancy. Ses parents était d'une condition médiocre, mais ils jouissaient d'une fortune plus grande que leur condition. Son père, qui vécut plus de quatre-vingt-dix ans, gouvernait avec une heureuse industrie ses biens et sa famille, se faisant aimer de tout le monde par son équité, sa bienveillance, son hospitalité, ses aumônes, son zèle pour la décoration de l'église et ses bonnes œuvres. Il était d'un âge déjà bien avancé, quand il épousa une jeune femme, dont il eut trois fils. Le premier fut Jean. Son père, l'ayant eu dans une extrême vieillesse, l'aimait avec une tendresse particulière, et l'éleva d'abord à la maison, sous ses yeux, craignant qu'il ne lui arrivât quelque fâcheux accident. Il apprit les premiers éléments des lettres, à une petite distance de chez son père ; ensuite il étudia dans les écoles de Metz, quoique son père souffrît avec peine cet éloignement. Il fut aussi quelque temps pour ses études dans le monastère de Saint-Mihiel où un certain Hildebolde, disciple de Remi d'Auxerre, enseignait la grammaire : Jean y fit peu de progrès, par l'incurie ou le

(1) Luitpr., Hist., l. III, c. xii. — (2) Act. Bened, sect. v, p. 478. — (3) Acta SS., 3 aug. et 21 jan. Acta Bened., sect. v.

dédain du professeur, quoique fréquemment on lui fit des présents qui n'étaient pas médiocres. Le père de Jean étant mort, et sa mère encore jeune, s'étant remariée, il fut rappelé à la maison pour avoir soin de ses frères et de toute la famille. Appliqué à l'économie domestique, Jean y déploya un talent supérieur: il prit connaissance des divers arts qui s'y rapportent à tel point que, dans les affaires de ce monde, il y avait peu de choses qu'il ne sût. Aussi, non-seulement il pourvut à l'entretien de sa famille et à l'éducation de ses frères, mais il en augmenta encore considérablement les biens. Cette administration le mit en rapport avec des personnages distingués de l'Eglise et de l'Etat, dont l'exemple lui apprit la bonne façon de vivre. L'évêque de Verdun, le célèbre Dadon, de qui nous avons déjà parlé, employa souvent son habileté dans les affaires, et aurait bien voulu se l'attacher pour toujours. Le comte Riquin, frère du duc Giselbert de Lorraine, le retint plusieurs années dans sa maison, et lui donna en bénéfice l'église de Vandières, son endroit natal. Il reçut vers le même temps, d'un gentilhomme nommé Warnier, l'église de Saint-Laurent, dans le village de Fontenoi, auprès de Toul.

Comme ces deux églises étaient du diocèse de Toul, il eut souvent occasion d'aller dans cette ville. Il y reprit ses études sous la direction d'un homme de grande doctrine et de sainte vie, le diacre Bernier. Guidé par cet habile maître, il apprit la première partie de la grammaire de Donat, et s'appliqua ensuite à l'étude des divines Ecritures, où il acquit en peu de temps une connaissance prodigieuse. Il affectionnait surtout l'église de Saint-Laurent, et l'ornait avec tout le zèle et toute la piété possibles. Quand il était de loisir, il y passait de suite plusieurs jours et plusieurs nuits en prières; quoiqu'il parût encore se plaire dans le monde, il s'adonnait en temps et lieu à la méditation des choses spirituelles. Pendant son absence, une femme pieuse, à laquelle il faisait un traitement convenable, avait soin de l'église. Il y entretenait de plus, avec beaucoup de charité, un vieux prêtre, réfugié de la Beauce pour échapper aux ravages des Normands. Ce prêtre, qui avait une dévotion particulière à la récitation de l'office divin, et le diacre Bernier, qui se distinguait par sa chasteté exemplaire, donnaient à Jean des avis quelquefois même assez sévères, sur les fautes de légèreté qui lui échappaient encore; et il en profitait. Une circonstance singulière acheva de le déterminer tout à fait à une sainte vie.

Comme l'église et le bénéfice dont il était pourvu dépendaient du monastère de Saint-Pierre de Metz, il était obligé d'y servir à l'autel par semaine. C'était un monastère de religieuses, à qui l'évêque Adalbéron avait fait reprendre la règle de saint Benoît. Parmi les pensionnaires du monastère se trouvait une très-jeune personne, nommée Geise, que sa tante, qui était religieuse, élevait avec un soin particulier. Geise s'appliquait avec grand zèle à la pratique de la vertu, tellement que, sous ses habits ordinaires, elle portait continuellement un rude cilice. Jusqu'alors Jean ne savait pas même ce que c'était. Un jour donc qu'il causait avec elle, il crut apercevoir quelque chose de sombre sur ses épaules, que son habit ne couvrait point assez; il y porta la main et sentit je ne sais quoi de rude; il en fut si étonné, qu'il en frémit par tout son corps et demanda instamment quel habit c'était là. La jeune fille rougit, demeura quelque temps interdite, et enfin lui apprit que c'était un cilice, ajoutant: Ne savez-vous pas que nous ne devons pas vivre pour ce monde? Les plaisirs que cherchent la plupart sont la perdition des âmes. Moi, je veux sauver la mienne. Jean, comme réveillé d'un long sommeil, s'écria avec un profond soupir: Malheur à moi, lâche que je suis, qui depuis si longtemps traîne une vie, non-seulement stérile, mais perdue! Comment, moi, un homme, il faut que ce sexe fragile me devance dans la vertu! Mais ce qui est le comble de l'opprobre, non-seulement je ne l'atteins pas dans sa marche, je n'ai pas même le courage de me lever de terre et de faire un pas!

Dès ce moment, et de concert avec les pieuses servantes de Dieu, il commença sérieusement une vie plus parfaite; il lut et apprit par cœur tout l'Ancien et le Nouveau Testament, les livres des offices divins, les décrets des conciles, les règles de la pénitence, les cérémonies et le chant de l'Eglise, la jurisprudence ecclésiastique, les lois civiles, les homélies des Pères et les vies des saints, à tel point qu'il en parlait avec autant de facilité que s'il lisait dans le livre. A ces travaux, il joignait le jeûne, les veilles, les prières fréquentes et les macérations. Il aspirait enfin de tout cœur à quitter le monde et tous ses biens. Mais il ne savait trop où se retirer, car, par suite des guerres, la discipline monastique était fort relâchée en deçà des Alpes; on disait qu'à peine y avait-il en Italie quelque monastère où la régularité s'était maintenue. En attendant, il se mit sous la conduite de deux ecclésiastiques de grande vertu, l'un nommé Roland, maître de chant à Saint-Etienne de Metz; l'autre était curé de Saint-Sauveur et s'appelait Warimbert. La vie qu'on y menait, quoique fort réglée, lui parut trop commune pour le désir qu'il avait de tendre à la perfection. Sur ce qu'il entendit dire, il se retira auprès d'un reclus de Verdun, nommé Humbert, homme très-mortifié et très-instruit dans les saintes lettres, auquel il fit une confession générale de tous les péchés de sa vie. On croit que ce fut là qu'il commença à s'abstenir de viandes pour le reste de ses jours, et à jeûner très-rigoureusement.

De chez Humbert, il alla dans la forêt d'Argonne, passer quelque temps auprès d'un prêtre solitaire appelé Lambert. C'était un homme d'une sainteté publiquement reconnue

mais d'une conduite fort irrégulière : il n'avait point d'heure réglée ni pour dire la messe, ni pour manger, ni pour faire tous ses exercices ; tout lui était indifférent, la nuit comme le jour ; il se souciait peu de garder aucune bienséance avec le monde, et même de se couvrir autant que la pudeur le demandait ; tout d'un coup il sortait de sa retraite, parcourait les villes et les campagnes, puis tout d'un coup il rentrait dans sa cellule ; sa piété consistait à s'accabler de travaux, quelquefois hors de raison ; vivant d'une façon si extraordinaire qu'il était impossible de le voir sans rire. Sa nourriture répondait à tout le reste. Il réduisait un muid entier de farine en un seul pain, qui lui suffisait pour deux mois et qui devenait à la fin si dur, qu'on ne pouvait en avoir des morceaux qu'à coups de hache. Jean observa cet homme de près et tira de sa vie intérieure ce qu'il y avait de plus praticable. Ensuite, du conseil d'Humbert, aussi bien que d'un pieux et savant Breton nommé An[illegible], il entreprit le pèlerinage de Rome, résolu de chercher d'autres modèles de sainteté dans les monastères et les ermitages d'Italie. Il fut accompagné dans ce voyage par Bernacer, clerc de l'église de Metz, qui avait vécu quelque temps dans la communauté de Saint-Sauveur, homme très-habile à écrire, à chanter et à calculer, de peu de fortune, mais d'une grande dévotion.

Arrivé à Rome et y ayant satisfait sa piété, il lui vint le désir d'aller encore plus loin. Y laissant plusieurs de ses compagnons, il partit avec Bernacer et quelque peu d'autres ; il alla jusqu'au mont Gargan, dédié à l'archange saint Michel. Il visita en passant le mont Cassin, célèbre par saint Benoît, y demeura quelques jours parmi les serviteurs de Dieu, explorant avec curiosité le saint institut dont il restait encore plusieurs traces. Il visita même les serviteurs de Dieu qui habitaient au pied du mont Vésuve, se recommanda à leurs prières, et leur fit quelques présents de ce qu'il avait apporté. Enfin il revint heureusement en Lorraine, et, de l'avis d'Humbert, se retira chez lui, n'ayant pu encore trouver de retraite convenable. En attendant, sa vie était celle d'un religieux, continuellement appliqué à l'étude, à la prière, aux jeûnes, aux veilles et aux autres mortifications.

Dans ce temps, il y avait à Toul un saint et savant homme jouissant d'une grande fortune : c'était l'archidiacre Einold. Touché de l'amour de Dieu, il distribua tous ses biens aux pauvres, ne gardant qu'un simple [illegible] ses livres et les habits sacerdotaux, [illegible] et s'enferma dans une cellule attenante au cloître de la cathédrale, et, pendant trois ans, n'en sortit que pour célébrer la messe et assister à l'office de la nuit. Il ne vivait que de ce que le saint évêque Gauzlin voulait bien lui envoyer par charité. Un jour, qu'il [illegible] seul dans sa cellule, il entendit une voix qui disait distinctement ces paroles : Je vous élèverai [illegible] de la terre, je vous rassasierai de l'héritage de Jacob, votre père : c'est la bouche du Seigneur qui a parlé. Étonné de cette voix, il [illegible], regarda tout autour si ce n'était pas quelque enfant de l'école qui eût récité ces paroles de l'Écriture, mais il n'y en avait pas un, ni à cette heure ni dans les environs. Il comprit que c'était un avertissement du ciel, et en conçut une grande confiance. Peu après, à sa grande surprise, il vit arriver le reclus Humbert de Verdun, qui le pria de lui trouver quelque solitude plus tranquille, où ils pussent demeurer ensemble. Ils s'en allèrent tous deux dans un désert au delà de la Moselle ; mais, après en avoir essayé, ils virent qu'il ne leur convenait pas, et Humbert retourna à sa cellule. Toutefois, il revenait voir de temps en temps l'archidiacre Einold, pour se consulter avec lui sur le projet de retraite qui les occupait l'un et l'autre.

Un jour qu'ils examinaient ensemble quelles personnes de leur connaissance étaient propres au genre de vie qu'ils méditaient, Humbert de Verdun nomma Jean de Vandières. Je le connais depuis longtemps, dit Einold de Toul, mais j'ignore s'il est dans ces dispositions. Il y est, reprit Humbert, mais c'est un homme qui ne s'ouvre pas à tout le monde : il lui faut quelqu'un qu'il connaisse d'une manière intime, et même alors ne s'ouvre-t-il pas facilement. Au reste, vous n'avez qu'à le prier de venir, et vous le saurez bientôt de lui-même. Jean étant venu, ses deux amis lui exposèrent de quoi il était question. Le bienheureux Jean leur apprit alors, non-seulement qu'il était prêt lui-même, mais que plusieurs de ses amis de Metz soupiraient après le même bonheur, savoir : les deux saintes religieuses du monastère de Saint-Pierre, Geise et sa tante Fredebourg, avec plusieurs autres du monastère ; le clerc Salecon de Saint-Martin, le prêtre Rodingue de Saint-Symphorien, et le diacre Bernacer ; car les deux autres vertueux ecclésiastiques dont nous avons parlé, Roland et Warnimbert, étaient morts. A cette heureuse nouvelle, Einold quitta la cathédrale de Toul et Humbert sa cellule de Verdun, pour se réunir à Metz à cette société de saintes personnes. Ils cherchèrent tous ensemble dans quel lieu ils pourraient pratiquer la vie commune ; n'en trouvant point dans le pays à leur gré, attendu que la discipline monastique y était trop relâchée, ils résolurent de passer en Italie et de s'établir [illegible] Bénévent, soit aux environs du mont Cassin ou du mont Vésuve. La résolution prise, ils se préparèrent à partir au plus tôt.

Cependant le diacre Bernacer, qui avait reçu d'un seigneur nommé Lambert, [illegible] dans l'église de Saint-Sauveur, crut, par reconnaissance, ne pouvoir s'en aller sans lui dire pourquoi. Il lui apprit donc en confidence [illegible] parla de la sainteté d'Einold et de Jean de Vandières, ainsi que de leurs compagnons

Lambert, aussi pieux que noble, lui recommanda de les retenir de quelque manière, jusqu'à ce qu'il en eût parlé à l'évêque Adalbéron, dont il était l'ami et le conseiller intime. Il en parla effectivement à l'évêque, ajoutant que ce serait une honte pour un si grand diocèse, qui avait tant de monastères, de laisser partir cette sainte colonie faute de lui trouver un lieu convenable. L'évêque dit que le plus cher de ses vœux était de les retenir, et lui demanda quelle demeure on pourrait leur proposer. Lambert nomma le monastère de Gorze, peu éloigné de la ville, mais réduit en solitude et n'ayant plus que quelques individus portant l'habit de moines. Les biens du monastère avaient été donnés en fief au comte Adelbert, homme violent et intraitable, beau-frère de Lambert et frère de l'évêque de Verdun. Aussitôt Adalbéron se rappelle un vœu qu'il avait fait avant d'être évêque. Sous le pontificat de son prédécesseur, dans un temps de sécheresse, il alla, avec le peuple de Metz, en procession, nu-pieds, à l'église de Gorze, pour obtenir de la pluie. Prosterné devant le tombeau du saint martyr Gorgon, il fut profondément affligé de voir cette église si délabrée par la négligence des prélats; car il aperçut des traces d'animaux jusqu'auprès de l'autel, et promit à Dieu que, si jamais il jugeait à propos de le faire évêque, il rétablirait ce sanctuaire. Adalbéron, se rappelant donc ce vœu, fut charmé de la proposition de son ami Lambert, et le pria de garder le secret jusqu'à ce qu'il eût fait venir tous ces pieux personnages pour leur offrir le monastère en question. Lambert, de son côté, recommanda de suite à Bernacer de leur persuader de tout son possible, quand l'évêque les appellerait pour en faire choix, de ne demander absolument que le monastère de Gorze.

Tandis que tout cela s'arrangeait en secret, et que les autres, qui n'en avaient pas la moindre connaissance, s'occupaient de leur prochain départ, un d'entre eux, le chanoine Radingue, dit à Einold qu'il lui semblait peu convenable de quitter son titre canonial à l'insu et sans la permission de l'évêque. Einold et tous les autres convinrent qu'il avait raison; et, de leur conseil, ayant obtenu une audience de l'évêque Adalbéron, par l'entremise du seigneur Lambert, il lui fit connaître quel était son projet et celui de ses compagnons, et lui demanda la permission de partir. Tous les assistants, émerveillés et ravis de ce qu'ils venaient d'apprendre, priaient et suppliaient qu'on ne laissât jamais partir de pareils hommes, mais qu'on leur procurât une habitation digne d'eux.

L'évêque, les ayant fait venir sur-le-champ tous ensemble, les assura de toute sa bienveillance, et leur permit de choisir un lieu convenable dans tout son diocèse. Ils demandèrent et obtinrent quelques moments pour délibérer à part. Bernacer, qui avait reçu secrètement le mot d'ordre, nomma Gorze. Comme les autres hésitaient, aimant mieux s'expatrier, Jean de Vandières, qui le souhaitait plus que personne, dit toutefois que Gorze était le mieux qu'on pouvait demander. C'était une finesse de sa part; car il croyait la chose impossible, vu que les biens du monastère étaient entre les mains du comte Adelbert, qui ne voudrait jamais les rendre. Il espérait donc qu'on leur refuserait Gorze, et qu'ensuite on ne pourrait plus les empêcher de partir. Ils en firent la demande, dans la persuasion qu'on leur refuserait. Mais l'évêque les prit au mot, leur donna le monastère à l'instant, se chargea lui-même des réparations et des frais nécessaires pour les établir, et, quelque temps après, leur fit rendre les biens que retenait le comte Adelbert. Jean de Vandières, avec ses compagnons, au nombre de sept, y entra l'an 933. Dès que les ruines causées par les Normands et les Hongrois furent réparées, on y mit, par l'autorité de l'évêque Adalbéron, la réforme, qui fut embrassée même par le peu d'anciens moines qui s'y trouvèrent.

Einold y fut établi abbé, et Jean procureur et cellérier, à cause de son expérience des affaires et de sa science de l'économie. Il donna tous les biens de son ample patrimoine à l'abbaye, après avoir persuadé aux deux frères qu'il avait, de s'y retirer. Il y attira même sa mère, qu'il eut soin d'entretenir le reste de ses jours dans un appartement hors de l'enclos du monastère. Quoique la communauté, que la réputation de cette nouvelle réforme rendit très-nombreuse dès le commencement, regardât Jean comme son principal auteur et l'honorât déjà comme son père, il voulut toujours y être considéré comme le dernier de la maison et comme le serviteur de tous. Il donna aux frères l'exemple d'une soumission parfaite dans son obéissance envers l'abbe Einold, qui affecta de lui changer souvent ses fonctions et de les multiplier, soit par les besoins de la communauté, soit pour l'exemple des religieux, par la bonne opinion qu'il avait de ses forces, de sa patience et de son humilité. Il porta ces deux vertus au delà même de ce qu'on pourrait s'imaginer du plus patient et du plus humble des hommes. C'est ce qu'on remarqua dans la manière dont il souffrait les reproches les plus injustes et les plus fâcheux effets de la mauvaise humeur des autres, et dont il se chargea, outre ses fonctions ordinaires, des offices les plus bas et les plus pénibles de la boulangerie et de la cuisine. Il etait très-sévère, pour ne pas dire cruel à soi-même, mais fort doux et compatissant envers les autres. Il se refusait les soulagements les plus légitimes que la règle permettait pour réparer les forces de la nature. Jamais il ne se recouchait après matines, quoiqu'il eût toujours plus à combattre qu'un autre contre le sommeil. Son abbé lui laissa sur ce point la liberté de se faire violence; mais il employa toute son autorité pour lui faire modérer ses abstinences excessives. Tel

était saint Jean de Vandières ou de Gorze, que nous reverrons encore plus tard (1).

Saint Gauzelin, évêque de Toul, dont il a été parlé précédemment, travaillait lui-même, et avec succès, au rétablissement de la discipline monastique dans son diocèse. Il était d'une illustre famille, avait été élevé dans le palais des rois, et fut fait évêque de Toul en 922. Au faubourg de sa ville épiscopale s'élevait l'ancien monastère de Saint-Aper ou Saint-Èvre, l'un de ses prédécesseurs; mais la discipline y était fort déchue. Animé du même esprit que son vertueux archidiacre Einold et saint Jean de Vandières, Gauzelin cherchait à y rétablir la régularité. Dans ce dessein, il se rendit lui-même au monastère de Fleury-sur-Loire, où saint Odon venait de ramener la ferveur primitive. Il y étudia soigneusement et la lettre et la pratique de la règle de saint Benoît, puis l'introduisit avec succès dans le monastère de Saint-Èvre, auquel il donna pour abbé Archambauld, qui justifia pleinement sa confiance. Et, afin que l'indigence ne fût pas un prétexte aux moines de violer la règle, il leur assigna plusieurs terres pour leur subsistance. Par la charte qu'il en fit dresser, et que nous avons encore, il les obligea à réciter tous les jours pour lui le psaume *De profundis*, et à faire tous les ans un service le jour de son anniversaire, avec ordre à l'abbé de régaler la communauté ce jour-là. C'était vers l'an 935. Le nombre des moines s'étant beaucoup augmenté depuis la réforme, il leur donna de nouvelles terres en 940, et fit confirmer le tout par le roi Othon de Germanie. Du monastère de Saint-Èvre, la réforme se répandit dans plusieurs autres.

Le saint évêque, ayant ainsi réussi pour les moines, entreprit d'en faire autant pour les religieuses. En parcourant son diocèse, il remarqua sur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle était le village de Bouxières, près de la Meurthe, une ancienne église dédiée à la sainte Vierge, où les peuples affluaient souvent, parce que les malades y étaient guéris par l'intercession de la mère de Dieu. Cette église était bien négligée. Le saint Pontife résolut de lui rendre la splendeur convenable, et d'y rassembler en communauté, sous la règle de saint Benoît, les religieuses dispersées de côté et d'autre. Il y réussit également, leur assigna des terres pour leur subsistance, et leur donna pour abbesse une sainte fille nommée Rothilde, que le reclus Humbert de Verdun avait formée lui-même à la vie religieuse. Le pape Étienne VIII, qui siégea de l'an 939 à 942, informé de cette fondation par l'abbé Archambauld, la confirma par une lettre à l'abbesse Rothilde, dans laquelle il parle avec la plus tendre affection et de grands éloges du saint évêque de Toul, qui est honoré le 7e jour de septembre (2).

Le monastère de Gorze, restauré l'an 933 par saint Jean de Vandières, sous l'autorité de l'évêque Adalbéron de Metz, devint dès lors une école de toutes les vertus, où ceux qui voulaient se rendre parfaits dans l'état religieux venaient prendre des leçons. Saint Guibert, fondateur de Gemblours, proche de Namur, fut de ce nombre. Sa naissance l'avait obligé à suivre quelque temps le parti des armes, lorsqu'il résolut de se consacrer au service de Dieu. Il changea sa maison de Gemblours en un monastère dédié à saint Pierre et à saint Exupère; et il alla étudier les pratiques de la vie religieuse à Gorze. Il y trouva un moine de sa connaissance nommé Herluin; il le demanda et l'obtint pour l'établir abbé de Gemblours. Il retourna à ce monastère avec le nouvel abbé; mais il n'y fut pas longtemps tranquille. On prétendit que Gemblours était une terre du fisc, et on lui en fit un crime auprès du roi Othon, et de l'établissement qu'il avait fait; car Gemblours était du royaume de Lorraine. Guibert et Herluin allèrent trouver ce prince; et, comme il avait beaucoup de piété, ils n'eurent pas de peine à lui faire goûter leurs raisons. Il confirma la fondation de Gemblours par un acte daté de l'an 942, et permit aux moines d'avoir un avoué et un abbé régulier qui serait nommé par le prince; de bâtir un château, d'établir des marchés publics et de battre monnaie. Quand saint Guibert eut mis ordre aux affaires de son monastère, il retourna à Gorze, pour y vivre dans une plus grande retraite. Il y mourut saintement le 13 de mai, l'an 962. L'Église honore sa mémoire le jour de sa mort (3).

Adalbéron n'avait pas moins de zèle pour la réforme de son clergé. Le monastère de Saint-Arnoulfe de Metz était possédé par des chanoines qui vivaient dans un grand dérèglement. L'évêque les exhorta plusieurs fois de mener une vie plus conforme à la sainteté de leur état; mais les voyant incorrigibles, il prit la résolution de les chasser et d'y mettre des moines en leur place, s'ils ne voulaient eux-mêmes embrasser la vie monastique. Ayant donc pris l'avis du reste de son clergé, il établit un abbé dans le monastère de Saint-Arnoulfe, pour instruire de la discipline monastique ceux qui y seraient reçus. Les chanoines se plaignirent à Othon, roi de Germanie et de Lorraine, de ce qu'on les chassait d'un lieu qui était comme leur patrimoine et leur héritage. Mais ce prince, qui cherchait le bien, ayant appris les raisons de l'évêque, confirma ce qu'il avait fait, et Adalbéron en dressa un acte daté de l'an 942 (4).

Le même évêque appela à Metz saint Kadroé, pour réformer et rétablir le monastère de Saint-Clément en cette ville. Kadroé était passé d'Irlande en France avec douze compagnons. Il alla d'abord à Péronne visiter le

(1) *Acta SS.*, 27 *feb.* *Act. Bened.*, sect. v. — (2) *Acta SS*, 7 *septemb.* — (3) *Acta SS.*, 13 *maii.* — (4) Labbe, t. IX, p. 607.

tombeau de saint Fursi, où il y avait un monastère d'Écossais ou d'Irlandais ; ensuite une sainte dame, nommée Hersende, leur donna un oratoire de Saint-Michel dans la forêt de Thiérache. Ils y vécurent en communauté, ayant pour supérieur saint Maccalan. Cette dame, voulant les perfectionner dans les pratiques de la vie religieuse, envoya Maccalan à Gorze, et Kadroé à Fleury-sur-Loire, où ils prirent l'habit monastique. Après quoi Maccalan fut abbé de Saint-Michel, et Kadroé de Vassor. Ce furent les vertus qu'il fit éclater dans le gouvernement de ce monastère, qui déterminèrent Adalbéron à lui confier celui de Saint-Clément de Metz. Saint Kadroé est honoré le 6 de mars, et saint Maccalan le 21 de janvier. Vingt-trois ans après l'arrivée de ces saints abbés en France, saint Forannan y amena une nouvelle colonie de moines irlandais, et fut aussi abbé de Vassor. Il est honoré le 30 d'avril (1).

Un illustre réformateur de l'ordre monastique dans le royaume de Lorraine fut encore saint Gérard de Brogne. Il était né au territoire de Namur, d'une famille distinguée, et il montra dès son enfance une tendre dévotion, et surtout un grand éloignement de tout ce qui pouvait souiller la pureté. Il fit plusieurs campagnes sous Bérenger, comte de Namur, sans que sa vertu en reçût aucune atteinte; au contraire, la licence des armes ne servit qu'à la faire mieux éclater. Sa probité et sa sagesse le rendirent le conseil et le confident du comte de Namur, qui l'envoya pour quelques négociations vers le duc Robert, depuis roi de France.

Gérard, pendant cette ambassade, visita le monastère de Saint-Denis, et y assista à l'office de vêpres, où, ayant entendu faire mémoire de saint Eugène, il demanda qui était ce saint. On lui répondit que c'était un compagnon de saint Denis ; qu'il avait été premier évêque de Tolède, d'où étant revenu dans la Gaule, il avait souffert le martyre au village de Deuil, et que ses reliques, que l'on conservait à Saint-Denis, opéraient plusieurs miracles. Il pria instamment les moines de lui donner le corps de ce saint martyr pour le placer dans la nouvelle église qu'il avait fait bâtir dans sa terre de Brogne. On le lui refusa, en lui faisant toutefois entendre que, s'il voulait se faire moine à Saint-Denis, on pourrait lui accorder sa demande. Gérard conçut dès la nuit suivante le dessein d'embrasser la vie religieuse. Étant de retour, il le découvrit au comte de Namur, qui s'efforça vainement de l'en détourner. Il en parla aussi à Étienne, évêque de Liége, son oncle maternel. Ce prélat, craignant de s'opposer aux desseins de Dieu sur son neveu, lui donna sa bénédiction, après lui avoir donné les avis convenables, pour s'assurer de sa vocation.

Gérard retourna donc à Saint-Denis, où il prit l'habit monastique vers l'an 928, après s'être coupé les cheveux et rasé la barbe. Il commença à apprendre l'alphabet comme les enfants, et fit de grands progrès dans les lettres, et de plus grands encore dans la vertu. Il demeura dix ans à Saint-Denis, et fut ordonné prêtre la neuvième année par Adhelme, évêque de Paris, successeur de Fuldrade. Après quoi, ayant enfin obtenu les reliques de saint Eugène, il retourna à Brogne, où il mit douze moines de Saint-Denis à la place des clercs qui desservaient cette église. Il y fonda un monastère qu'il gouverna, et qui devint célèbre par les vertus des moines et celles de l'abbé.

Gislebert, duc de Lorraine, et Arnoulfe le Grand, comte de Flandre, en furent si édifiés, qu'ils chargèrent Gérard de mettre la réforme dans toutes les abbayes des terres de leur obéissance. Les principaux monastères qu'il réforma et gouverna dans la Flandre, furent Brogne, Saint-Guislain, Saint-Pierre et Saint-Bavon de Gand, Saint-Martin de Tournai, Marchiennes, Hasnon, Saint-Vast d'Arras, Saint-Bertin, Saint-Omer, Saint-Amand, Saint Vulmer ou Samer, outre les monastères de Lorraine et plusieurs de France, tels que Saint-Remi de Reims et Saint-Riquier. D'éclatants miracles augmentèrent l'autorité que la vertu et la sagesse donnaient à saint Gérard.

Arnoulfe, comte de Flandre, était cruellement tourmenté de la pierre, et il ne pouvait se résoudre à se faire tailler, quoique les médecins et les chirurgiens lui eussent déclaré que c'était l'unique remède, et que, pour le rassurer contre la crainte d'une si dangereuse opération, ils l'eussent faite en sa présence à dix-huit personnes atteintes du même mal, dont une seule mourut. Malgré ces expériences, le comte ne voulut pas éprouver un remède qui lui paraissait plus douloureux que le mal même. Il eut recours à saint Gérard, et ce saint abbé lui obtint, par ses prières, une guérison parfaite.

Sur la fin de sa vie, Gérard fit le voyage de Rome pour obtenir des priviléges en faveur de son monastère de Brogne. Après quoi il visita tous les monastères soumis à son obéissance, et se démit ensuite du gouvernement pour mieux se préparer à la mort. Elle arriva un lundi 3e d'octobre 959. Après qu'il eut reçu le saint viatique avec de grands sentiments de piété, il donna ordre que l'on sonnât une cloche qu'il avait fait bénir par l'évêque, et, dès qu'elle eut commencé de sonner, il expira. Nous avons vu que saint Sturme, abbé de Fulde, fit aussi sonner les cloches pour avertir qu'il était à l'agonie (2).

Un autre saint de même nom illustrait le royaume de Lorraine, savoir, saint Gérard, évêque de Toul et successeur de saint Gauzelin. Il était né d'une noble famille du territoire de Cologne, et son éducation répondit à sa naissance. Il fut élevé avec grand soin à

(1) [illegible] — (2) *Acta SS*, 3 *octob. Act. Bened.*, sect. v.

Cologne, dans un monastère de clercs ou de chanoines réguliers, et les semences de piété qu'on y jeta dans son cœur ne tardèrent pas à produire d'excellents fruits. Sa mère ayant été tuée d'un coup de foudre, il imputa ce malheur à ses propres péchés, et ce fut pour lui un motif de redoubler ses macérations. Il était cellerier de sa communauté, lorsque saint Brunon, archevêque de Cologne et vice-roi de Lorraine, jeta les yeux sur lui pour remplir le siége de Toul vacant par la mort de saint Gauzelin. Gérard était en pénitence pour quelque faute assez légère, lorsqu'on lui apporta la nouvelle de son élection. Son humilité résista longtemps ; mais il fallut céder aux ordres de Brunon. Il fut ordonné l'an 963, le 29 de mars, qui, cette année, était un dimanche.

Gérard conserva dans l'épiscopat toutes les vertus qu'il avait acquises dans sa retraite, et il sut les allier avec celles qui étaient propres à sa nouvelle dignité. Il donna surtout ses soins à réparer les églises de son diocèse. Il fit rebâtir celle de Saint-Mansuet, premier évêque de Toul, celle de Saint-Étienne, qui est la cathédrale, et celle de Saint-Gengoulfe, où il établit une collégiale de chanoines. Ces deux églises subsistent encore. Il n'avait pas moins de zèle pour les reliques des saints. Il fit l'élévation de celle de saint Aper ou Evre, et obtint de Troyes celle de sainte Apronie, sœur de ce saint évêque. Il eut la dévotion d'aller honorer les tombeaux des saints apôtres, et il fit le pèlerinage de Rome avec douze de ses clercs. Le voyage ne fut qu'une procession continuelle ; car on portait la croix devant cette troupe de pèlerins, et ils chantaient sans cesse des psaumes. Sa réputation, qui l'avait précédé à Rome, y attira de grands honneurs à sa vertu. Gérard tint le siége de Toul trente-un ans et quelques semaines, et mourut saintement le 23 d'avril 994 (1).

La vie monastique commençait aussi à refleurir dans la partie de la Neustrie qui avait été cédée aux Normands. Guillaume, surnommé Longue-Épée, fils et successeur de Rollon, ou Robert, premier duc de Normandie, avait hérité de toutes les bonnes qualités de son père, sans en avoir les défauts. Il avait plus de bonté pour ses peuples, plus de piété envers Dieu, et, quoiqu'il aimât moins la guerre, il n'avait pas moins de bravoure. Il profita de la paix dont jouissaient ses États pour rebâtir plusieurs monastères, et entre autres celui de Jumiéges détruit par Hastingue. Voici ce qui engagea ce prince à rebâtir ce célèbre monastère.

Le duc Guillaume, chassant un jour dans la forêt de Jumiéges, trouva deux moines occupés à relever les anciennes ruines du monastère, pour en bâtir quelques cellules. Ils lui offrirent des rafraîchissements conformes à leur pauvreté, savoir du pain d'orge et de l'eau. Il les refusa, et, s'étant enfoncé dans la forêt pour chasser un sanglier, l'animal furieux revint sur lui et le renversa de cheval. Le duc, qui fut secouru à propos, ayant échappé à ce danger, retourna à Jumiéges, demanda les rafraîchissements qu'il avait d'abord refusés, et promit de faire rebâtir le monastère ; ce qu'il exécuta incessamment. Il prit des mesures en même temps pour y rétablir la règle ; et, dès que les bâtiments furent en état, il pria la comtesse de Poitiers, sa sœur, de lui envoyer douze moines du monastère de Saint-Cyprien, avec Martin, leur abbé. Le duc reçut avec joie cette sainte colonie, et la mit en possession de Jumiéges, où l'édification qu'elle donna à toute la province devint pour le duc Guillaume un nouveau motif d'embrasser la vie monastique.

Ce prince avait pris, dès sa plus tendre jeunesse, la résolution de renoncer aux grandeurs du monde pour se consacrer à Dieu dans la religion. Les intérêts publics ne lui permirent pas d'exécuter alors ce pieux dessein ; mais il ne le perdit point de vue. Quand il eut rebâti Jumiéges, il se sentit plus fortement que jamais appelé à la vie religieuse, et il fit vœu de se faire moine dans ce monastère. Il s'en ouvrit à l'abbé, lequel, préférant le bien public à celui de sa communauté, s'opposa constamment à ce dessein. Il représenta au duc que son fils Richard étant encore enfant, il serait responsable des troubles qui ne manqueraient pas d'arriver après son abdication. Ces raisons ébranlèrent Guillaume Longue-Épée ; mais elles ne purent empêcher qu'il ne prît à l'abbé un cuculle et une tunique de moine, qu'il emporta et qu'il enferma sous la clef, afin de s'en revêtir en temps et lieu. On voit, par ce trait, quel heureux changement la religion avait déjà fait dans les mœurs féroces des Normands (2).

Le duc Guillaume fut indignement assassiné l'an 943. Arnoulfe, comte de Flandre, qui était en guerre avec ce prince, lui proposa une conférence à Piquigni, dans une île de la Somme. Guillaume s'y rendit, et, après quelques contestations, la paix fut jurée de part et d'autre. Mais on vit, pour cette fois, la confiance et la bonne foi du côté des Normands, et la plus noire perfidie du côté des Flamands. A peine le duc Guillaume fut-il rentré seul dans sa barque avec un rameur, que quatre des gens du comte le rappelèrent, disant qu'Arnoulfe avait oublié de lui parler d'une affaire de la dernière importance. Guillaume revint à bord, et, à l'instant, il fut assassiné par ces quatre scélérats, à la vue de son armée, qui était à l'autre bord, le 17 de décembre de l'an 943. Comme on le déshabillait pour visiter ses plaies, on trouva sur lui une petite clef d'argent, qu'on crut être celle de son trésor. Son chambellan dit que c'était la clef d'une cassette où était l'habit de moine qu'il avait résolu de prendre à Jumiéges après cette malheureuse confé-

(1) *Acta SS, 23 april.* — (2) *Guilelm. gemet.*, l. III, c. VII et VIII.

rence, et c'était là ce qu'il gardait comme son plus précieux trésor. Il fut enterré à Notre-Dame de Rouen, et son fils Richard, encore jeune, fut reconnu duc de Normandie (1).

Ce qu'il aurait fallu à cette province, c'était un archevêque de Rouen qui ressemblât au duc Guillaume. Il en fut bien autrement. L'année même avant sa mort, le duc Guillaume mit sur ce grand siége un moine de Saint-Denis, nommé Hugues. Il était d'illustre naissance; mais il oublia tellement la sainteté de sa profession, qu'il s'abandonna à la débauche et eut grand nombre d'enfants. Il dissipa les biens de l'église et donna à Raoul, son frère, seigneur très-puissant, une terre considérable du domaine de l'archevêché (2). Pour le malheur de la Normandie, Hugues tint le siége de Rouen quarante-sept ans et ne mourut qu'en 989.

Au moins le jeune Hugues, fils du comte de Vermandois, élu dès l'âge de cinq ans, par la puissance de son père, à l'archevêché de Reims, ne donna jamais de pareils scandales. En attendant l'âge d'être ordonné, il lui faisait donner une éducation cléricale chez l'évêque Gui d'Auxerre, où il étudia quinze ans. Quant à son père, le comte Héribert, il jouit pendant plus de six ans du temporel de l'église de Reims, sous le nom de son fils; mais, quoiqu'il eût promis au roi Raoul, quand il obtint de lui cet archevêché, d'en bien user tant avec les clercs qu'avec les laïques, et de conserver à chacun ses droits, il disposa de tout comme il lui plut. Il dépouilla plusieurs clercs de leurs bénéfices, c'est-à-dire des fonds dont les évêques précédents leur avaient donné l'usufruit, en considération de leurs services, et il donna ces terres à qui bon lui sembla. Pour faire les fonctions spirituelles, Héribert reçut en l'église de Reims Odalric, archevêque d'Aix en Provence, qui avait quitté son siége à cause des incursions des Sarrasins, et il lui donna l'abbaye de Timothée avec la prébende, c'est-à-dire la portion d'un clerc. C'était en 928. Cependant Héribert jouissait de tout le temporel, logeant même dans l'évêché avec sa femme. Enfin, l'an 931, il se brouilla avec le roi Raoul, qui résolut de satisfaire aux plaintes des évêques; car ils lui témoignaient leur indignation de voir si longtemps cette église sans pasteur.

Raoul envoya donc à Reims des lettres au clergé et au peuple, pour procéder à l'élection d'un archevêque; mais ils répondirent qu'ils ne le pouvaient, puisqu'ils en avaient déjà fait une qui subsistait. Sur ce refus, le roi Raoul, avec le comte Hugues le Grand de Paris, plusieurs autres seigneurs et quelques évêques, vinrent assiéger Reims, en l'absence du comte Héribert. La troisième semaine du siége, tous les clercs et les laïques du diocèse qui étaient hors de la ville, et une partie de ceux qui étaient dedans, s'accordèrent à élire Artold, moine de l'abbaye de Saint Remi, qui avait quitté le parti d'Héribert pour s'attacher au comte Hugues. Alors les vassaux de l'Église ouvrirent les portes au roi, et il fit ordonner Artold par dix huit évêques, qu'il avait assemblés tant de France que de Bourgogne. Il fut intronisé par les évêques de la province, et reconnu par le clergé et le peuple; puis il envoya à Rome, et obtint le pallium du pape Jean XI (3).

L'état politique du royaume de France subissait de nouvelles variations. Le roi Charles le Simple était mort dès l'an 929, le 7e d'octobre, à Péronne, où le comte Héribert le tenait en prison; mais sa mort n'apporta aucun changement aux affaires, du vivant de Raoul, qui était reconnu pour roi. Raoul lui-même mourut le 15e de janvier 936; et alors les seigneurs, ayant à leur tête Hugues le Grand, comte de Paris, rappelèrent en France Louis, fils de Charles le Simple, que sa mère Ogive avait emmené en Angleterre près du roi Edelstan, son frère. Il fut sacré à Laon par Artold, archevêque de Reims, en présence des seigneurs et de plus de vingt évêques, le dimanche 19e de juin 936. Son séjour en Angleterre l'a fait depuis nommer Louis d'Outremer (4).

Au milieu de ces variations politiques, l'Esprit de Dieu continuait son œuvre de restauration religieuse, en France comme ailleurs. Le bienheureux Bernon, fondateur de Cluny, gouverna seize ans ce monastère, et mourut l'an 927. Sur la fin de sa vie, il avait établi abbé de la Baume un de ses plus chers disciples, nommé Odon; mais les moines ne voulurent pas lui obéir; ce qui obligea Bernon de changer cette disposition. Il fit un testament que nous avons encore, et où il déclare que, connaissant que sa fin est proche, il a choisi pour lui succéder dans le gouvernement de ses monastères deux de ses religieux, savoir: Vidon ou Gui, son parent, et Odon. Il donna à Vidon le gouvernement de quatre monastères, qui furent la Baume, Gigni, Ethice et la celle de Saint-Lautein. On sait d'ailleurs que Vidon fut aussi abbé de Vézelai. Bernon laissa à Odon les monastères de Cluny, de Massai et de Bourdieux. Il légua quelques terres particulières à Cluny, à la charge de payer tous les ans dix deniers aux moines de Gigni. Et que personne, ajoute-t-il, ne trouve mauvais que je fasse cette donation à Cluny, puisque j'y ai choisi ma sépulture, et que ce monastère, qui est demeuré orphelin par la mort du duc Guillaume, demeure imparfait par la mienne. Cette maison est pauvre, et elle a cependant une nombreuse communauté à nourrir. On voit par ces paroles que la régularité qui s'observait à Cluny y avait déjà attiré un grand nombre de reli-

(1) *Guillelm, gemet.*, l. III, c. XI et XII. *Hist. de l'Egl. gallic.*, l. XVIII. — (2) Orderic, l. V, c. XXXXIII. *Acta arch. Rotom.*, t. II. — (3) Flodoard. — (4) *Ibid.*, *Chron.* et *Hist.*, l. IV, c. 26.

gieux. Ce testament est de l'an 926. Bernon mourut le 13 janvier de l'année suivante. On voit, par le partage qu'il fit de ses monastères, qu'il ne pensait point encore à former un corps de congrégation et c'est saint Odon qui a proprement commencé celle qui depuis a porté le nom de Cluny (1).

Saint Odon naquit au pays du Maine, l'an 879. Son père, Abbon, était un seigneur d'une piété singulière : il savait par cœur l'histoire ancienne et le droit romain, au moins les Novelles de Justinien ; car les seigneurs rendaient alors la justice en personne. Abbon s'en acquittait si bien, qu'on le prenait pour arbitre de tous les différends ; et il était chéri de tout le monde, particulièrement de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, qui fut le fondateur de Cluny. Abbon faisait toujours lire l'Evangile à sa table et observait exactement les vigiles des fêtes, passant les nuits sans dormir, particulièrement celle de Noël. Ce fut en celle-ci qu'il obtint par ses prières d'avoir ce fils, quoique sa femme fût déjà avancée en âge ; et, le trouvant un jour tout seul dans son berceau, sans gardien auprès de lui, il le prit et l'offrit à saint Martin, sans en rien dire à personne. D'abord il le donna à un prêtre de sa dépendance, pour commencer à l'instruire des lettres; ensuite il le vit si bien fait, qu'il changea le dessein de le consacrer à l'Eglise et le mit au service du duc Guillaume pour apprendre les exercices des armes. Mais le jeune Odon commença bientôt à craindre qu'il ne fût pas dans la voie où Dieu le voulait : la chasse n'était pour lui qu'une fatigue, et il ne goûtait point les divertissements de son âge. Il avait près de seize ans lorsque, pendant la nuit de Noël, à l'église, il pria instamment la sainte Vierge d'intercéder auprès de son Fils, pour qu'il daignât l'éclairer dans son incertitude. Aussitôt il fut saisi d'un mal de tête si violent, qu'il crut être à la mort, et ce mal lui dura trois ans. On le ramena dans la maison paternelle, et pendant deux ans on lui fit inutilement toutes sortes de remèdes. Enfin son père crut que saint Martin le redemandait; lui-même en fut persuadé, il se fit couper les cheveux et se mit entre les chanoines de Saint-Martin de Tours, la dix-neuvième année de son âge, l'an 898. Sa réception fut solennelle, et il y eut un grand concours de seigneurs, entre autres Foulque le Bon, comte d'Anjou, qui l'avait nourri quelque temps, et qui lui donna aussitôt une cellule auprès de l'église et une pension sur le revenu de l'abbaye.

Odon commença alors à s'appliquer à la prière et à l'étude, priant la nuit et lisant presque tout le jour. Après avoir étudié la longue grammaire de Priscien, il fut détourné de la lecture de Virgile par un songe où il vit un vase très-beau en dehors, mais plein de serpents ; et, laissant les poëtes, il se donna tout entier à l'étude des interprètes de l'Ecriture sainte. Les autres chanoines le trouvaient mauvais, demandant pourquoi il s'embarrassait de tant de lectures, et voulant qu'il se contentât de savoir les psaumes par cœur. Mais il les laissait dire et joignait à l'étude la pauvreté et la mortification ; car il donna aux pauvres tout ce qu'il avait apporté avec lui, et couchait sur une natte tout vêtu. Entre ses lectures fut celle de la règle de saint Benoît, qu'il commença dès lors à pratiquer, autant que son état le permettait. Il jeûnait fréquemment, ne mangeant qu'une demi-livre de pain avec une poignée de fèves, et buvant très-peu.

Comme il y avait un grand concours de dévotion à Saint-Martin de Tours, en sorte que les rois mêmes et les princes de diverses nations y venaient avec des offrandes, plusieurs personnes s'adressaient au chanoine Odon, tout jeune qu'il était, et il donnait à tous les avis convenables pour la correction de leurs mœurs. Ils lui offraient de grands présents, mais il les refusait constamment, et le comte Foulque l'ayant contraint à recevoir cent sous d'or, il les distribua aussitôt aux pauvres. Il alla ensuite à Paris, où il étudia sous Remi d'Auxerre, qui lui fit lire la *Dialectique* de saint Augustin et le *Traité des arts libéraux* de Marcien. Remi, fameux docteur de ce temps-là, était un moine de Saint-Germain d'Auxerre, qui avait eu pour maître Héric, moine de la même communauté, disciple de Loup de Ferrières et de Haimon d'Halberstadt, qui tous deux l'avaient été de Raban, et celui-ci d'Alcuin.

Odon, étant revenu à Tours, s'appliqua à la lecture des *Morales* de saint Grégoire sur Job, et y prit tant de plaisir, qu'il en fit un abrégé que nous avons. Les chanoines de Saint-Martin, réduits à cent cinquante au lieu de trois cents moines, gardaient encore beaucoup de régularité. Ils s'acquittaient fidèlement des heures séparés, auxquelles on avait restreint la psalmodie perpétuelle. Les femmes n'entraient point dans le cloître ; et, quelques années après, comme on s'était relâché de cette observance, le pape Léon VII écrivit à Hugues le Grand, comte de Paris et abbé séculier de Saint-Martin, pour la faire rétablir.

Par la lecture des Pères et particulièrement de la règle de saint Benoît, Odon conçut un grand désir de pratiquer la vie monastique. Il fut secondé en ce dessein par un chevalier nommé Adegrim, qui quitta le service du comte Foulque et vint demeurer avec lui. Par tous les lieux de France où ils apprirent qu'il y avait eu des monastères célèbres, ils y allèrent eux-mêmes, ou y envoyèrent ; et n'en trouvant point où ils pussent vivre avec la régularité qu'ils cherchaient, ils revenaient tristes à leur cellule. En effet, depuis soixante ans, les guerres civiles et les ravages des Normands avaient ruiné la plupart des monastères. Les moines avaient été partie tués, par-

(1) *Acta Bened.*, sect. V.

tie mis en fuite, emportant leurs reliques et le peu qu'ils pouvaient sauver de leurs livres et du trésor de leurs églises. Ils se retiraient aux lieux les plus sûrs, ou demeuraient errants, menant une vie vagabonde et méprisable. S'ils pouvaient respirer quelque part, ils y bâtissaient de cabanes, où ils cherchaient plutôt à subsister qu'à pratiquer leur règle. Quelques maisons abandonnées par les moines furent occupées par quelque peu de clercs, qui ne laissèrent pas de les garder quand les temps furent devenus meilleurs.

Les deux amis ne trouvant point en France de monastère à leur gré, Adegrim résolut d'aller à Rome. Mais en passant par la Bourgogne, il arriva à la Baume, ce nouveau monastère du bienheureux Bernon. Il y fut reçu, selon la règle de saint Benoît, dans la maison des hôtes, et voulut y demeurer quelque temps pour apprendre les mœurs et les usages des religieux. C'étaient les institutions de saint Benoît d'Aniane. Adegrim, les ayant considérées, en donna avis à saint Odon, qui aussitôt alla le trouver, portant ses livres, au nombre de cent volumes. Adegrim se renferma dans une cellule, par la permission de l'abbé Bernon, et y demeura trois ans ; Odon, comme savant, fut chargé de l'école, c'est-à-dire de la conduite des enfants qu'on élevait dans le monastère. Il avait alors trente ans ; ce qui montre que c'était l'an 909. Adegrim, suivant son attrait pour la solitude, se retira avec permission en un désert et se logea dans une petite caverne. Il vécut ainsi plus de trente ans, venant seulement les dimanches au monastère de Cluny, dont il n'était qu'à deux milles. Il y prenait de la farine pour faire son pain et quelque peu de fèves, et retournait aussitôt à son désert, souffrant les incommodités du chaud et du froid, et quelquefois des tentations violentes d'ennui et de désespoir.

Pour saint Odon, il eut beaucoup à souffrir dans le monastère, de la part de quelques mauvais moines, qui, pour ébranler sa vocation, se plaignaient de la dureté de l'abbé Bernon, ou lui faisait à lui-même des reproches et des insultes, dont il ne se défendait que par une extrême patience. Il les tirait à part, leur demandait pardon, prosterné à leurs pieds, et ne laissait pas ensuite de leur enseigner ce qu'ils désiraient et de leur faire tous les plaisirs qu'ils pouvait. Ayant un grand zèle pour la conversion de ses parents, il obtint la permission d'aller chez son père, et l'amena au monastère, où il le fit recevoir. Il fit aussi prendre le voile à sa mère. Le bienheureux abbé Bernon, prévoyant qu'Odon serait un jour un homme illustre, le fit ordonner prêtre contre son gré, par Turpion, évêque de Limoges, prélat distingué par sa vertu et par sa science. Bernon lui ayant envoyé Odon à quelque occasion, l'évêque eut avec lui un grand entretien sur la dignité du sacerdoce et sur l'état présent de l'Église. Odon s'étendit beaucoup à déplorer les désordres des prêtres, et Turpion fut si touché de ce discours, qu'il le pria de lui donner par écrit. Othon refusa de le faire sans l'ordre de son abbé ; mais l'évêque l'ayant facilement obtenu, il rédigea ce discours en trois livres, qui portent le titre de *Conférences*.

Le bienheureux Bernon se voyant, comme il a été dit, près de sa fin, pria les frères de lui choisir un successeur, et ils lui amenèrent Odon comme par force, criant tous qu'il devait être leur abbé. Comme il ne se rendait pas encore, il céda à la menace d'excommunication des évêques qui étaient présents. Il reçut la bénédiction abbatiale étant âgé de quarante-huit ans. Après la mort de Bernon, il vint s'établir à Cluny, le principal des trois monastères dont il avait la conduite, et en acheva les bâtiments avec des secours qu'il crut miraculeux, entres autre trois mille sous d'or qui lui vinrent de Gothie. Dès lors le monastère de Cluny commença à se distinguer de tous les autres par l'exacte observance de la règle, l'émulation de vertu entre les frères, l'étude de la religion et la charité envers les pauvres (1).

La charité et la conversation du saint abbé étaient aimables. Il avait coutume de dire que les aveugles et les estropiés seraient les portiers du ciel, qu'il fallait donc bien se garder de leur fermer la porte sur la terre. Quand il voyait quelque domestique, ennuyé de leur importunité, leur dire quelque mot dur et leur refuser l'entrée, il les réprimandait sévèrement, et disait au pauvre : Quand il viendra à la porte du paradis, rendez-lui la pareille. Quelqu'un, qui avait l'air de n'être pas trop à l'aise, lui apportait-il quelque présent, il lui demandait s'il avait besoin de quelque chose, et, sur sa réponse affirmative, lui faisait donner le double de ce qu'il avait apporté. Dans ses voyages, lorsqu'il rencontrait des enfants, il les obligeait de chanter, pour avoir occasion de leur donner une récompense. Rencontrait-il en route une vieille femme ou une personne impotente, il descendait de cheval et les y faisait monter, ordonnant à un domestique de se tenir à côté d'eux pour les empêcher de tomber. Quand ses compagnons de voyage voulaient faire la même chose, il ne le souffrait pas, persuadé qu'on le faisait à cause de lui et non à cause du pauvre. Cette bonté et cette charité inspiraient à tout le monde, pour lui, un tel amour, une telle vénération, que, non-seulement le peuple, mais ses propres moines, en particulier l'historien de sa vie, baisaient avec respect et en cachette le bord de son vêtement.

Tant de vertus attirèrent à Cluny un grand nombre d'hommes distingués par leur naissance et leur dignité. Non-seulement des laïques de la première qualité y venaient pour pratiquer la pénitence, mais des chanoines et

(1) *Act. Bened.* sect. v. *Vie S. Odon.*, l. I.

même des évêques quittaient leurs églises pour y embrasser la vie monastique. Les comtes et les ducs s'empressaient de soumettre les monastères de leur dépendance à celui de Cluny, afin que le saint abbé y mît la réforme; car bientôt il ne se borna plus à sa communauté. Il travailla avec un zèle infatigable au rétablissement de la discipline monastique dans toute la France et même dans l'Italie. Les principaux monastères où il mit la réforme sont : Fleury-sur-Loire au diocèse d'Orléans; Saint-Pierre-le-Vif de Sens, Saint-Julien de Tours, Charlieu, au diocèse de Mâcon, Saint-Paul de Rome et Saint-Augustin de Pavie. Ce furent là les commencements de la célèbre congrégation de Cluny.

Où il trouva le plus de résistance pour la réforme, ce fut à Fleury, autrement Saint-Benoît-sur-Loire. Le comte Élisiard, ayant obtenu cette abbaye du roi Raoul, la donna à saint Odon pour la réformer. Le saint abbé, ayant accepté la commission, se mit en chemin, avec quelques évêques qu'il avait priés de l'accompagner pour se rendre à ce monastère. Mais dès que les moines eurent appris le sujet pour lequel il venait, ils s'armèrent de casques et d'épées, et firent la garde aux portes du monastère pour l'empêcher d'entrer et empêcher aucun d'eux d'entrer avec lui. Ils se fondaient sur d'anciens priviléges, selon lesquels l'abbé d'un autre monastère ne pouvait l'être du leur. Cependant, pour paraître prendre les voies de la douceur avant que d'en venir à la violence, ils députèrent un d'entre eux au-devant d'Odon. Ce moine, ayant rencontré le saint abbé à quelque distance du monastère, lui présenta les priviléges en question, et lui demanda le sujet de son voyage. Il répondit qu'il venait apporter la paix, qu'il ne ferait de mal à personne, et tâcherait seulement de rétablir la règle : c'était justement ce que les moines craignaient le plus.

Cette réponse, leur ayant été rapportée, redoubla l'alarme et les fit recourir à d'autres stratagèmes. Ils n'omirent rien pour intimider le saint abbé, tantôt en le menaçant du roi, tantôt en le faisant assurer par leurs émissaires que, s'il osait mettre le pied dans le monastère, il ne manquerait pas d'y être assassiné. Les prélats qui l'accompagnaient en eurent peur pour lui et pour eux, et le conseillèrent de s'en retourner. Trois jours s'étaient passés en ces négociations avec les moines, lorsque saint Odon, n'écoutant que son zèle, prit tout à coup sa résolution, monta sur son âne et marcha droit au monastère. Les prélats eurent beau lui représenter qu'il courait à une mort certaine et qu'il n'y avait point de crimes dont de mauvais moines ne fussent capables, il continua seul sa route. Mais le Seigneur, qui lui avait inspiré cette résolution, changea tellement les cœurs des religieux de Fleury à son arrivée, qu'ils jetèrent leurs armes et vinrent lui embrasser les pieds. Il les reçut avec un air de bonté qui acheva de dissiper les alarmes. Ils embrassèrent même la réforme dès qu'ils eurent connu celui qui était chargé de l'établir. Pour en jeter les premiers fondements, Odon travailla à leur persuader de ne plus manger de chair et de remettre en commun les biens du monastère, qu'ils avaient partagés entre eux. Il eut bien de la peine à obtenir ces deux articles ; mais enfin il en vint à bout par ses douces insinuations, et le reste suivit de près.

C'était particulièrement par l'observance du silence que saint Odon introduisait la réforme. Il savait que la paix et la charité règnent dans une communauté où règne le silence. Ses moines le gardaient si religieusement aux heures marquées, même hors du monastère, qu'un d'eux étant un jour à la campagne, en prières, pendant la nuit, tandis que son cheval paissait, aima mieux laisser prendre le cheval par un voleur que de rompre le silence en criant. Mais le lendemain matin le voleur fut trouvé comme immobile sur le cheval, près du lieu où il l'avait pris, et saint Odon, à qui on le conduisit, lui fit donner cinq sous d'argent, disant qu'il était juste de récompenser la fatigue qu'il avait essuyée toute la nuit (1). C'était le fils d'un meunier du monastère. Dans la suite, chaque fois que le meunier se montrait revêche, les moines, pour lui donner une leçon, lui faisaient redemander les cinq sous.

Deux autres moines de Cluny ayant été pris par les Normands, en allant à Tours, se laissèrent conduire et maltraiter sans dire un seul mot, et jamais ces barbares ne purent les obliger de proférer une seule parole, que le temps du silence prescrit par la règle ne fût passé. Ces exemples de régularité, peut-être trop loin, servent du moins à faire connaître à quel point la discipline était en vigueur dans la congrégation de Cluny, sous le gouvernement de saint Odon (2).

Dans le midi de la France, nommé souvent Gothie, à cause des Visigoths qui y avaient régné et qui formèrent toujours une grande partie de la population, l'état monastique commençait également à refleurir. Pons Raimond, comte de Toulouse, avait fondé, dès l'an 936, un monastère à Thomières, en l'honneur du martyr saint Pons, son patron. L'église en fut dédiée deux ans après, et Aymeric, archevêque de Narbonne, se chargea de la dédicace. Ce monastère devint célèbre par les grands hommes qui en sortirent; et plus tard, sous le même nom, il fut érigé en siége épiscopal. Nous avons la charte de fondation du marquis Pons, qui est une nouvelle preuve de sa piété et de sa libéralité envers les églises (3).

Gothescalc, évêque du Puy, restaura et rétablit le monastère de Saint-Théofrède, vulgairement Saint-Chaffre, et fit venir Arnaulde, abbé du monastère de Saint-Géraud, pour y faire observer la règle de saint Benoît. Il

(1) *Vie S. Odon.*, l. II, n. 30. — (2) *Ibid.*, n. 12. — (3) *Catel, Mém. sur le Languedoc.*

donna au même monastère plusieurs terres, à la charge que, tous les jours, excepté les fêtes et les dimanches, les moines chanteraient à genoux deux psaumes pour lui, pour ses successeurs et les autres clercs de son église, et diraient la messe et l'office des morts à la même intention, quand ils le pourraient. L'acte est daté de la deuxième année du roi Louis d'Outre-mer, c'est-à-dire de l'an 938, et signé de plusieurs évêques et abbés (1).

En Espagne, le roi Alphonse IV, ayant régné quelques années, résolut de quitter le monde et d'embrasser la vie monastique. Comme son fils Ordogne était en bas âge, il envoya chercher son frère Ramir, lui découvrit son dessein, lui céda le royaume et se retira au monastère de Saint-Fagon. Mais quelque temps après, ayant voulu reprendre la couronne, il fut pris par son frère, qui lui fit crever les yeux. Alphonse le moine, car le nom lui en est demeuré, régna en tout sept ans et sept mois. Ramir II, son frère, commença à régner l'an 933. Il consacra à Dieu sa fille Elvire, et bâtit pour elle, dans la ville de Léon, un grand monastère en l'honneur de saint Sauveur. Il bâtit encore quatre autres monastères, et, à la fin de sa vie, par les instantes prières des évêques et des abbés, il reçut la confession, c'est-à-dire l'habit monastique, et mourut après avoir régné dix-huit ans et près de trois mois. Son fils Ordogne III lui succéda l'an 945 (2).

En Angleterre, l'archevêque Plegmond de Cantorbery mourut vers l'an 922, ayant tenu ce siége trentre-quatre ans. Son successeur fut Athelme, pendant trois ans, à qui succéda Vulfelme, en 925, et à celui-ci saint Eude ou Odon, en 942. Il était fils d'un seigneur danois païen, établi en Angleterre, qui, lui voyant de l'inclination pour la religion chrétienne, l'en détournait autant qu'il pouvait, ne voulant pas même souffrir qu'il nommât Jésus-Christ. Le jeune Odon ne laissa pas de continuer à fréquenter les églises et de rapporter au logis les bonnes instructions qu'il y entendait; de quoi son père, outré de colère, le déshérita; et le jeune homme ravi de perdre pour Dieu tout ce qu'il pouvait espérer sur la terre quitta ses parents et se mit au service d'Athelme, un des principaux seigneurs et des plus pieux de la cour du roi Alfred le Grand. Celui-ci, voyant la bonne inclination d'Odon, le reçut avec une affection de père, lui donna tous les secours nécessaires et le fit si bien étudier, qu'il apprit le grec et le latin au point d'y écrire facilement en vers et en prose. Etant baptisé, il reçut la tonsure cléricale et les ordres jusqu'au sous-diaconat, où il demeura quelques années, à cause de sa jeunesse; mais depuis qu'il fut ordonné prêtre, il fut en grande vénération au duc Athelme et aux autres seigneurs, qui se confessaient à lui et recevaient ses conseils.

Odon fit avec ce duc le pèlerinage de Rome, pendant lequel il le guérit par ses prières, lui faisant boire du vin sur lequel il avait fait le signe de la croix. Après la mort du roi Athelme et du roi Alfred, il fut en grande estime auprès du roi Edouard, son fils, et du roi Edelstan, fils d'Edouard, qui le fit évêque de Schirburne, malgré sa résistance, par le choix du clergé et du peuple; et Vulfelme, alors archevêque de Cantorbéry, le consacra avec joie. Edelstan crut devoir à ses prières une grande victoire qu'il remporta sur les païens, l'an 938, quatorzième de son règne. Ce roi mourut trois ans après, en 941. Son frère Edmond lui succéda, et l'évêque Odon ne lui fut pas moins cher. Vulfelme, archevêque de Cantorbéry, étant mort peu de temps après, le roi pressa Odon de prendre sa place; mais il s'en défendit par l'autorité des canons, qui condamnent les translations. Le roi lui représenta que saint Pierre avait été transféré d'Antioche à Rome, et plusieurs autres rapportés dans l'histoire; enfin qu'en Angleterre même, saint Mellit avait passé de Londres à Cantorbéry, et saint Just de Rochester. Odon se rendit à ces exemples, mais il opposa une autre difficulté. Tous ceux, dit-il, qui ont rempli le siége de Cantorbéry depuis la conversion des Anglais, ont été moines; je ne veux pas violer une si sainte et si ancienne coutume; aussi bien désiré-je depuis longtemps d'embrasser la profession monastique. Le roi loua son humilité et sa piété, et l'on envoya en diligence au monastère de Feury-sur-Loire, qui était alors en très-grande réputation pour la régularité de l'observance, au lieu qu'elle était fort déchue en Angleterre. L'abbé de Fleury vint lui-même apporter à Odon l'habit monastique, et après l'avoir reçu, il prit possession du siége de Cantorbéry, vers l'an 942 (3).

Quelque temps après il fit des Constitutions pour la consolation du roi Edmond et l'instruction de son peuple, comprises en dix articles. Il y recommande l'immunité des églises, défendant de les charger d'aucun tribut, et cela d'après l'autorité des saints Pères; il marque les devoirs du roi et des seigneurs, particulièrement l'obéissance aux évêques qui ont reçu le pouvoir de lier et de délier; les devoirs des évêques, surtout la visite du diocèse tous les ans; les devoirs des prêtres, des clercs et des moines, recommandant à ceux-ci la stabilité et le travail des mains. Le reste regarde tout le peuple, On trouve aussi une lettre synodale à ses suffragants, qui semble être du même temps (4).

De son côté, le roi Edmond, de concert avec les évêques et les seigneurs, fit plusieurs lois pour réprimer les meurtres et les vengeances particulières, et pour seconder la propagation de la foi chrétienne. Il y recommande la continence aux clercs, sous peine de perdre leurs

(1) Mabill., *Dere diplom.*, l. VI., p. 569. — (2) Sampir. — (3) *Acta SS.* 5 *julii. Act. Bened.*, sect, v. — (4) Labbe, t. IX, p. 609.

[illegible] temporels pendant la vie et d'être privés de la sépulture après leur mort. Il charge les évêques des réparations des églises, et procure sûreté à ceux qui s'y réfugient (1).

Le roi Edmond se lia d'amitié avec un saint plus illustre encore. C'était saint Dunstan, né la première année du règne d'Edelstan, qui fut l'an 925, près du monastère de Glastonbury dans le Wessex. Ses parents étaient de la première noblesse, et, dès l'enfance, ils le firent élever dans cette maison de Glastonbury, où demeuraient quelques moines irlandais qui instruisaient la jeunesse. Dunstan y apprit les premiers éléments des sciences. A l'usage familier de la langue latine, il joignit une connaissance étendue de la philosophie; les saintes Ecritures et les ouvrages des Pères étaient le sujet de ses méditations continuelles, ses succès dans différents arts, tels que la musique, la peinture, la gravure et surtout dans le travail des métaux, le faisaient applaudir de tout le monde. Enfin, ayant reçu les ordres mineurs, il passa à Cantorbéry auprès de l'évêque Athelme, son oncle paternel, qui le recommanda au roi Edelstan et le mit à son service. Comme il réussissait parfaitement en tout, son mérite lui attira des envieux, qui l'accusèrent auprès du roi d'être magicien et d'avoir commerce avec les démons. On dit que le fondement de ce reproche fut, qu'en une certaine occasion, Dunstan ayant pendu sa harpe contre une muraille, elle joua toute seule et chanta une antienne.

Il quitta la cour de lui-même, sans attendre d'être congédié, et se retira près de saint Elfége, évêque de Winchester, son parent, qui l'exhorta d'embrasser la vie monastique ; mais le jeune homme y résista quelque temps, croyant devoir se marier. Une maladie qui le réduisit à l'extrémité le détermina, et en étant revenu il reçut l'habit monastique de la main du saint évêque, qui ensuite l'ordonna prêtre après les interstices canoniques, lui donnant pour titre l'église de Notre-Dame de Glastonbury. Après avoir reçu quelque temps les instructions de son saint parent Elfége, pour se fortifier contre les tentations il retourna à Glastonbury servir l'église de son titre, près de laquelle il se fit une cellule si étroite, qu'elle ressemblait à un sépulcre. Elle n'avait que cinq pieds de long, deux et demi de large et la hauteur nécessaire pour y pouvoir être debout. La porte faisait un des côtés, et avait de petites fenêtres par où il recevait du jour pour travailler. Il jeûnait et priait assidûment, et cette manière de vie lui attira bientôt des visites de toutes sortes de personnes, qui publiaient ses vertus.

Après la mort du roi Edelstan, son frère et son successeur Edmond appela saint Dunstan à la cour pour l'aider de ses conseils ; mais bientôt, circonvenu par les intrigues des envieux, il le disgracia honteusement. Dès le lendemain, le roi, qui aimait beaucoup la chasse, poursuivait à cheval un cerf au milieu des forêts. Au plus fort de la course, il arrive au bord d'un précipice ; il s'efforce de retenir son cheval, mais en vain : ne voyant plus d'espoir, il se recommande à Dieu, le remercie de n'avoir pas commis de péché jusque là sinon d'avoir offensé Dunstan, promettant de réparer sa faute, si, par miséricorde, il en revient. Aussi son cheval, qui avait déjà les pieds de devant comme suspendus sur l'abîme, s'arrête. Le roi Edmond rend à Dieu les plus vives actions de grâces, et de cœur et de bouche. Revenu à la maison, il fait appeler Dunstan, lui dit de monter à cheval et de l'accompagner dans un petit voyage. Ils arrivent tous deux à Glastonbury, entrent dans l'église; et, après que le roi eut prié avec larmes, il prend la main droite de Dunstan, le baise avec respect et le place dans la chaire sacerdotale en disant : Sois le prélat de cette chaire et le très-fidèle abbé de cette église ; s'il te manque quelque chose pour le culte divin ou l'observation de la règle, moi j'y suppléerai de grand cœur.

Peu de jours après, Dunstan commença à y jeter les fondements d'une église plus magnifique, et à y bâtir des lieux réguliers. Quand tout fut achevé, il y assembla, sous la règle de saint Benoît, une grande communauté de moines, dont il fut le premier abbé, et il les conduisit à une grande perfection. La doctrine et la piété reluisaient tellement dans ce monastère, que l'on en tira dans la suite un grand nombre d'évêques et d'abbés ; en sorte que saint Dunstan fut le principal restaurateur de la religion par toute l'Angleterre (2). Car, avec les grands biens que lui laissèrent son père et sa mère, ainsi que la princesse Edelflède, nièce du roi, non-seulement il donna au monastère de Glastonbury plusieurs terres qui étaient proches, mais il fonda encore en divers lieux cinq autres monastères où se formèrent depuis, par ses soins, de grandes et édifiantes communautés.

Un autre personnage illustre édifiait à cette époque toute l'Angleterre, et secondait saint Dunstan dans son œuvre de la restauration religieuse : c'était le vénérable Turquetul, chancelier du royaume et enfin restaurarateur et abbé du monastère de Croiland. Il était neveu du roi Edouard le Vieux, et naquit en l'an 887. Le roi, son oncle, lui proposa plusieurs mariages avec des filles de ducs et de comtes, qu'il refusa toutes pour l'amour de la continence ; c'est pourquoi le roi, jugeant qu'il servirait utilement l'Eglise, le voulait préférer à tous les autres pour remplir les principaux siéges d'Angleterre. Il lui offrit l'évêché de Winchester ; mais Turquetul, s'en déclarant indigne, le fit donner à Fridestan, son frère de lait. Le roi lui offrit encore l'évêché de Dorchester, par le conseil de l'archevêque Plegmond ; mais il le refusa avec la même fermeté.

(1) P. 613. — (2) *Acta SS.* 19 *maii. Act. Bened.*, sect. v.

Le roi, voyant donc que, content de son patrimoine, il était sans ambition et sans intérêt, le fit son chancelier, comme très-capable, par sa sagesse et sa fidélité, de régler toutes les affaires temporelles et spirituelles du royaume ; et ce fut par son conseil que sur les lettres du Pape, en un même jour il donna à sept églises des évêques, qui furent sacrés ensemble par l'archevêque Plegmond. Après la mort d'Édouard, Turquetul continua de servir le roi Edelstan, son fils, et même à la guerre, où il se distingua par sa valeur. En 937, plusieurs rois écossais, danois, bretons, soumis jusqu'alors au roi d'Angleterre, secouèrent le joug et formèrent une coalition formidable, en appelant à leur secours plusieurs rois de la mer ou chefs de pirates. Cinq nations composaient l'armée ennemie : les Norwégiens, les Danois, les Irlandais, les Écossais et les Bretons. Le roi Edelstan, marchant contre eux, fit sa prière dans l'église de Beverley, posa son poignard sur l'autel, et fit vœu de le racheter, s'il revenait vainqueur, à un prix digne d'un roi. Cent bannières flottaient dans l'armée anglaise, et autour de chacune d'elles, suivant un auteur du temps, mille guerriers étaient rangés. La bataille se livra près de Brunabourg au pays des Northumbres ; elle dura toute la journée. L'issue en était encore douteuse, lorsque le chancelier Turquetul avec les citoyens de Londres, le comte Singin avec ceux de Worchester, s'élancent jusqu'au milieu des Écossais, tuent leur roi Constantin, et décident la victoire. Cinq ou six rois ennemis restèrent sur le champ de bataille. Le roi Edelstan racheta son poignard à l'église de Beverley, en lui accordant de grands et nombreux priviléges.

Cette victoire, en affermissant la suprématie d'Edelstan sur toutes les nations de la Grande-Bretagne, augmenta sa renommée parmi toutes les nations chrétiennes. De ses neuf sœurs, trois embrassèrent la vie religieuse, les autres furent mariées aux plus puissants princes de l'Europe : Ogive ou Edgive épousa Charles le Simple, roi de France, dont elle eut un fils, Louis d'Outremer ; Hugues le Grand, père de Hugues Capet, demanda et obtint la main d'Ethilde; Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, demanda Edithe pour son fils Othon, et le chancelier Turquetul la conduisit jusqu'à Cologne. Edelstan mourut l'an 940, regretté de ses sujets et admiré des nations voisines. Sans compter le grand nombre d'eglises qu'il bâtit ou répara, il rachetait annuellement, à ses propres dépens, un certain nombre de coupables qui avaient perdu leur liberté à cause de leurs crimes ; et ses baillis avaient ordre, sous des peines très-sévères, d'entretenir un pauvre d'extraction anglaise par chaque possession de deux fermes. Chaque pauvre recevait par an un assortiment complet d'habits, et par mois une mesure de farine, un quartier de porc, ou un hélier de la valeur de quatre sous d'argent (1).

Turquetul servit avec le même zèle et la même fidélité le roi Edmond, frère et successeur d'Edelstan, et ce fut par son conseil qu'il rappela saint Dunstan ; car ce saint prêtre était l'ami intime et le confesseur du chancelier. Le roi Edmond fut tué le 26me de mai 946, après avoir régné six ans et demi, et eut pour successeur son frère Edrède, troisième fils du roi Edouard. La seconde année de son règne, il envoya le chancelier Turquetul à York pour maintenir dans son service la Northumbrie, où il craignait une révolte. Le chancelier logea en passant au monastère de Croiland, ruiné par les Normands plus de soixante et quinze ans auparavant. Toutefois il restait encore cinq des anciens moines, dont deux, très-versés dans les lettres, s'étaient retirés dans d'autres communautés : les trois qui étaient demeurés à Croiland espéraient toujours que Dieu leur enverrait quelqu'un pour rétablir leur maison. Ils allèrent donc audevant du chancelier; et, comme le jour finissait, ils le prièrent d'entrer chez eux. Ils le menèrent d'abord faire sa prière au petit oratoire qu'ils avaient dressé dans un coin de leur église ruinée, lui montrèrent les reliques de saint Gutlac, et lui contèrent l'histoire de leur désolation, dont il fut sensiblement touché. Puis, le menant à leur hospice, ils employèrent toutes leurs provisions à le traiter, lui et toute sa suite, le mieux qu'il leur fut possible, le priant d'intercéder auprès du roi pour rétablir cette maison, suivant la volonté du roi Edelstan, son frère. Le chancelier le promit, et même d'y donner du sien. Depuis ce jour il leur fut uni d'une affection fort tendre, et publiait partout leur charité.

Au retour d'York il y logea encore, et leur donna vingt livres d'argent; puis, ayant rendu compte au roi du succès de son voyage, il l'entretient aussi de ce monastère, et lui fit promettre de le rétablir. Alors il déclara devant tout le monde qu'il voulait s'y rendre moine lui-même ; de quoi le roi, fort surpris, lui représenta qu'étant déjà avancé en âge, et ayant jusque-là vécu délicatement, il aurait de la peine à pratiquer une vie aussi austère ; de plus, qu'il lui était nécessaire pour les affaires de son royaume. Le chancelier répondit : Seigneur, j'ai servi les rois, vos frères, et vous avec la fidélité que je vous devais, selon mon pouvoir ; permettez que je serve Dieu, du moins en ma vieillesse; tant que je vivrai mes conseils ne vous manqueront jamais ; mais, certainement je ne porterai plus les armes. Le roi entendit ces paroles avec chagrin; mais, comme il était très-pieux, qu'il voyait ce désir du chancelier croître de jour en jour, et qu'il craignait d'aller contre la volonté divine, il le fit venir dans son cabinet, se jeta à ses pieds, et le pria a...

(1) *Vit Turquet.*, *Act. Bened.*, sect. v. Lingard, t. I.

larmes d'avoir pitié de lui et de ne pas l'abandonner au milieu des difficultés. Le chancelier, voyant son maître à ses pieds, se jette lui-même par terre ; le supplie, au milieu des sanglots, d'avoir pitié de son âme : il l'en conjure par saint Paul, à qui le roi portait une dévotion spéciale, et enfin il l'emporte. Se levant donc tous les deux, ils conviennent du jour où ils iraient à Croiland et exécuteraient la chose de la manière la plus convenable.

La retraite du chancelier Turquetul étant ainsi résolue, il fit crier par les rues de Londres que ceux à qui il devait se trouvassent tel jour en tel lieu pour être payés, et que, s'il avait fait tort à quelqu'un, il le réparerait au triple. Après avoir satisfait tout le monde, il donna au roi soixante terres dont il était seigneur, à la réserve de six voisines de Croiland, qu'il donna au monastère, pour offrir à Dieu la dîme de ses biens.

Le chancelier Turquetul vint à Croiland avec le roi, la veille de l'Assomption, 14me d'août 948. Il fit avertir les deux anciens moines qui s'étaient retirés ailleurs et qui étaient recommandables par leur science et par leur vertu ; ils revinrent avec joie, et, le jour de Saint-Barthélemi, le chancelier Turquetul quitta l'habit séculier et se revêtit de l'habit monastique, au milieu des cinq anciens. Aussitôt le roi lui donna le bâton pastoral, et l'évêque Cedulfe de Dorchester, qui était le diocésain, lui donna la bénédiction abbatiale. Le même jour, d'après l'avis des jurisconsultes, et pour mieux assurer le monastère contre les violences des méchants, le nouvel abbé et les cinq anciens, qui faisaient toute la communauté, remirent le monastère entre les mains du roi, qui donna les ordres nécessaires pour rebâtir l'église et les lieux réguliers.

Ensuite le roi, l'abbé Turquetul et deux de ses moines allèrent à Londres, où l'on tint un concile le jour de la Nativité de la sainte Vierge; et là le roi donna solennellement au nouvel abbé le monastère de Croiland, afin de lui en assurer la possession à l'avenir. L'acte de cette donation est de l'an 948, souscrit par les deux archevêques Vulstan d'York et saint Odon de Cantorbéry, par quatre évêques et deux abbés, dont l'un est saint Dunstan, et par une dixaine de seigneurs. Turquetul ne voulut point rétablir l'ancien droit d'immunité ou d'asile de ce monastère, pour ne point participer aux crimes de ceux qui viendraient y chercher l'impunité. Plusieurs hommes lettrés le suivirent dans sa retraite, et dix prirent l'habit monastique; les autres, craignant l'austérité de la règle, gardèrent leur habit séculier, demeurant toutefois dans le monastère, car ils ne pouvaient se résoudre à quitter le saint abbé. Dans la suite, il leur donna un logement séparé avec une chapelle, où ils faisaient l'office du jour et de la nuit aux mêmes heures que les moines. Leur habit était uniforme et noir, mais ils n'observaient de la règle que la continence et l'obéissance. La plupart finirent leurs jours dans cette communauté (1). Tel était l'état de la religion en Angleterre sous le fils et les petits-fils d'Alfred le Grand.

A Rome, le pape Jean XI, étant mort l'an 936, eut pour successeur Léon VII, serviteur de Dieu qui, suivant toute apparence, avait pratiqué la vie monastique sous la règle de saint Benoît, qu'il appelle *notre* bienheureux Père. Bien loin de rechercher la dignité pontificale, il fit ce qu'il put pour l'éviter, et y fut élevé malgré lui ; il continua sa manière de vivre, appliqué à la prière et à la méditation des choses célestes, affable, sage et agréable dans ses discours. Flodoard, qui le décrit ainsi, l'avait vu dans son pèlerinage de Rome : il avait mangé et conversé avec lui. Léon tint le Saint-Siége trois ans et demi. Le prince Albéric était toujours maître de Rome, nonobstant les vains efforts du roi Hugues d'Italie pour la reprendre.

Le Pape, voulant accorder les deux princes, fit venir à Rome, la même année 936, saint Odon, abbé de Cluny, dont le crédit était grand auprès du roi Hugues. Le saint abbé fit le voyage, et réussit si bien dans son entreprise, que le roi Hugues donna sa fille en mariage au prince Albéric. Ce dernier conçut tant de respect pour Odon, qu'il voulut faire couper les mains à un paysan qui avait pensé le frapper, mais le saint homme l'en empêcha. Le Pape et tout le clergé de Rome l'engagèrent à rétablir le monastère de Saint-Paul comme il avait été autrefois, et il y faisait ordinairement sa demeure tant qu'il fut à Rome. En ce voyage, Odon fit paraître sa patience et sa charité, répandant partout d'abondantes aumônes. Passant à Sienne, où régnait la famine, il vit dans la rue trois hommes qui paraissaient de qualité; pour leur épargner la honte de recevoir l'aumône, il fit semblant d'avoir envie des grains de laurier qu'il trouva à leur porte, et les acheta bien cher.

Deux ans après, c'est-à-dire l'an 938, la guerre s'étant rallumée entre Hugues et Albéric, Odon fit un second voyage à Rome avec le même succès. Dans un de ces voyages, il rencontra un voleur, qui, frappé de la sainteté qui reluisait sur son visage, se prosterna à ses pieds en le priant de l'admettre au nombre de ses moines. Le saint abbé, avant que de le recevoir, s'informa quel homme c'était, et ayant appris que c'était un insigne voleur, il lui dit que quand il aurait des preuves qu'il se serait corrigé, il le recevrait volontiers dans sa communauté. Le voleur fit instance et protesta au saint abbé que, s'il ne le recevait pas sur l'heure, Dieu lui demanderait compte de son âme. Saint Odon, touché des heureuses dispositions où il vit ce voleur, l'admit sur-le-champ et l'envoya avant lui à Cluny, où il devint un des plus fervents religieux de son temps. Il y mourut saintement quelque temps

(1) *Act. Bened.*, sect. V.

après. Odon, le voyant au lit de la mort, lui demanda si, depuis qu'il était moine, il se reprochait quelque faute. Il répondit qu'il avait donné sans permission sa tunique à un pauvre qu'il avait trouvé nu, et qu'il avait pris au monastère une corde de crin dont il s'était ceint la chair. On la trouva en effet sur lui : c'était tout ce qu'il avait à se reprocher. Il ajouta qu'une dame de grande beauté, qui se disait la mère de miséricorde, lui avait apparu et l'avait assuré qu'il n'avait plus que trois jours à vivre.

Il y a lieu de croire que ce fut ce saint abbé qui, par le zèle qu'il avait pour la gloire de saint Martin, avertit le pape Léon d'un abus qui se glissait dans le monastère de Saint-Martin de Tours, dont on commençait à permettre l'entrée aux femmes. Le Pape en écrivit à Hugues le Grand, duc des Français, qui en était abbé séculier. Le pape Léon fait d'abord dans cette lettre un bel éloge de saint Martin, et il dit qu'après les tombeaux des apôtres, celui de saint Martin est le pèlerinage le plus célèbre et où la dévotion attire les fidèles des pays les plus éloignés. Ce saint lieu, ajoute-t-il, a toujours été révéré non-seulement du peuple, mais encore des plus grands rois ; car, comme nous l'avons appris, jamais aucune femme n'a eu la permission d'entrer dans l'enceinte de ce monastère, et, quand les excursions des païens ont obligé de placer ce précieux dépôt dans la ville, les serviteurs de saint Martin pleuraient, dans la pensée qu'ils ne pourraient pas en éloigner les femmes. C'est pourquoi on entoura ce lieu d'une muraille, tant pour mettre l'église à couvert des incendies, que pour empêcher les femmes d'entrer dans l'enceinte du monastère. Mais tout le contraire est arrivé, et ces fortifications ont servi de prétexte pour permettre aux femmes d'y entrer ou même d'y demeurer.

Le Pape défend cet abus, sous peine d'excommunication, et recommande au prince-abbé Hugues et aux prévôts du monastère de tenir la main à l'exécution de ses ordres. La lettre est du mois de janvier 938 (1). L'église de Saint-Martin de Tours était d'abord hors de la ville ; mais la crainte des Normands et le concours continuel des pèlerins que la célébrité du lieu y attirait, engagèrent, dans la suite, les Tourangeaux d'y bâtir une ville, qui fut nommée Martinople, c'est-à-dire la ville de Saint-Martin.

En 942, le pape Etienne VIII, qui avait succédé à Léon VII, mort en 939, fit venir à Rome, pour la troisième fois, saint Odon de Cluny, afin de procurer la paix entre Hugues, roi d'Italie, et le patrice Albéric ; car la guerre avait recommencé entre eux. Pendant que saint Odon fut à Rome, Albéric lui donna le monastère de Saint-Elie, à Suppenton, près de Népi, pour y établir la réforme. Il y mit pour abbé un de ses disciples nommé Théodard, qui, voyant ses anciens moines fort attachés à manger de la chair, leur faisait apporter, à grands frais, du poisson des lieux d'alentour. Mais un torrent, qui passait près du monastère, forma un étang qui les exempta de cette peine : ce qui fut regardé comme un miracle et attribué aux prières de saint Odon. Il avait également mis la réforme dans un monastère de Salerne et dans un autre de Pavie.

Etant à Rome en ce dernier voyage, il fut attaqué d'une fièvre violente et continue, qui le réduisit à l'extrémité ; mais comme il souhaitait ardemment de finir ses jours au tombeau de saint Martin, où il avait commencé à goûter la piété, il vit en songe un personnage respectable qui lui dit que sa mort était proche, et que, toutefois, saint Martin lui avait obtenu un délai pour retourner en son pays. En effet, son mal diminua considérablement, et, en peu de temps, il se trouva assez de forces pour entreprendre un si long voyage. Il arriva à Tours vers la fête de Saint-Martin, et il la célébra avec un redoublement de ferveur. Le quatrième jour de l'octave, la fièvre lui reprit. Il ne songea plus qu'à se disposer à la mort, à laquelle toute sa vie avait été une excellente préparation. Il donna sa bénédiction et des instructions salutaires aux moines qui étaient accourus de toutes parts pour profiter de ses derniers avis. Il dit en particulier au moine Jean, qui a écrit sa vie : Ecoutez, mon fils, ce que je vous dis : Je rends grâces à Dieu de ce qu'il m'a puni en ce monde de tous les péchés que j'ai faits dans ma jeunesse, excepté de ceux que j'ai commis autrefois à l'égard de mon abbé. J'ai toujours soupiré après le moment où je suis, et je conjure le Seigneur de ne pas attendre à l'autre monde à me punir. Et maintenant j'ai confiance qu'il m'a exaucé. Odon, ayant reçu le saint viatique, mourut en invoquant Jésus-Christ et saint Martin, l'an 942, le 18 de novembre, jour de l'octave de ce saint (2).

Il nous reste plusieurs ouvrages de saint Odon, savoir : la *Vie de saint Gérauld*, en quatre livres ; trois livres de *Conférences* à l'évêque Turpin de Limoges ; trente-cinq livres de *Morales* sur Job, tirées pour la plus grande partie de celles de saint Grégoire ; plusieurs traités ou sermons en l'honneur de saint Martin, de saint Benoît, de sainte Magdeleine, avec des hymnes en l'honneur du saint sacrement, de saint Martin et de sainte Magdeleine (3). Il composa même une hymne en l'honneur de saint Martin, durant sa dernière maladie. Il eut pour successeur, dans le gouvernement du monastère de Cluny, saint Aimard, homme d'une grande innocence et d'une aimable simplicité.

L'an 940, l'église de Reims, pour des causes purement politiques, subit un nouveau changement. L'archevêque Artold la gouvernait depuis huit ans et sept mois. Il était fortement attaché au roi Louis d'Outre-mer, qui

(1) Labbe, t. IX, p. 594. — (2) *Act. Bened.*, sect. v. — (3) *Bibl. PP.*, t. XVII.

lui avait donné le duché de Reims, avec le droit de battre monnaie. Artold avait même excommunié, en présence du roi, le comte Herbert de Vermandois, parce qu'il retenait encore plusieurs terres de son église, par suite de ce que son fils Hugues avait été élu pour l'archevêché de Reims. Cette fermeté d'Artold et son attachement pour le roi irritèrent fort le comte Héribert, qui, l'an 940, vint assiéger Reims avec Hugues le Grand, comte de Paris, Guillaume, duc de Normandie, et quelques évêques de France et de Bourgogne. Le siége ne dura que six jours. Artold, abandonné de presque tous ses vassaux, fut obligé de se rendre. Le comte Héribert, étant entré dans la ville, le fit venir à Saint-Remi, devant les seigneurs et les évêques, où, partie par persuasion, partie par crainte, on le fit renoncer à l'administration de l'archevêché de Reims, l'obligeant de se contenter des abbayes de Saint Basle et d'Avenai, et de demeurer à Saint-Basle. Quelque temps après, Artold se retira auprès du rois Louis, avec quelques-uns de ses parents, à qui Héribert avait ôté les bénéfices ou fiefs qu'ils tenaient de l'église. Quand on se rappelle que l'archevêque Hincmar et le roi Charles le Chauve firent crever les yeux à l'évèque Hincmar de Laon, pour un litige politique beaucoup moins grave, on ne peut s'empêcher de reconnaître ici un grand progrès de douceur et d'humanité chrétienne dans les mœurs publiques.

L'année suivante 941, les comtes Hugues et Héribert assemblèrent les évêques de la province de Reims, et firent tenir un concile à Soissons dans l'église de Saint-Cyprien, pour régler le gouvernement de l'archevêché. Ils envoyèrent Hildegaire, évêque de Beauvais, qu'Artold lui-même avait ordonné l'an 933, avec quelques autres députés, vers Artold, qui était à Laon à la cour du roi Louis, lui ordonnant de se rendre au concile. Il répondit qu'il ne pouvait aller où ses ennemis étaient assemblés, et ils convinrent d'un autre lieu pour conférer ensemble. Là, il se jeta à leurs pieds, les priant, pour l'amour de Dieu, de lui donner un conseil convenable à eux et à lui. Ils le pressèrent de consentir à l'ordination de Hugues, promettant d'obtenir pour lui quelque partie de biens de l'archevêché. Artold, après avoir longtemps différé de répondre, les voyant fermes dans leur résolution se leva et leur déclara tout haut qu'il leur défendait, sous peine d'excommunication, d'ordonner un archevêque de Reims de son vivant; s'ils le faisaient, il appellerait au Saint-Siége. Cette protestation les ayant irrités, pour se retirer de leurs mains et pour pouvoir retourner à Laon, il adoucit sa réponse, et les pria d'envoyer avec lui quelqu'un qui pût leur rapporter la résolution qu'il prendrait avec la reine et son conseil; car le roi n'y était pas. Ils envoyèrent Dérolde, évêque d'Amiens; mais quand Artold se vit à Laon, en sûreté, devant la reine et les seigneurs de la cour, il réitéra la menace d'excommunication et d'appellation au Pape, excommuniant Dérolde lui-même, en cas qu'il ne fît pas un rapport fidèle de ce qu'il venait d'entendre.

Le concile de Soissons ne laissa pas de passer outre. On prétendit qu'Artold, ayant une fois renoncé avec serment à l'administration de son église, ne pouvait plus y revenir. On fit valoir les plaintes du clergé et de la noblesse sur la vacance de ce siége; enfin l'on jugea qu'on devait ordonner archevêque Hugues, fils du comte Héribert, qui y avait été destiné depuis longtemps, et qui était demandé par le clergé et par le peuple, c'est-à-dire par une partie. Il n'avait qu'environ vingt ans; et, pendant les quinze années qui s'étaient passées depuis son élection, il avait demeuré à Auxerre et y avait fait ses études auprès de l'évêque Gui, qui l'avait ordonné diacre; et Gui, évêque de Soissons, l'ordonna prêtre, trois mois après son retour à Reims. Suivant la résolution du concile de Soissons, les évêques se transportèrent à Reims, et en ordonnèrent Hugues archevêque, dans l'église de Saint-Remi. On peut se rappeler que saint Remi lui-même fut fait évêque à l'âge de vingt-deux ans.

Le nouvel archevêque de Reims, Hugues, fils du comte Héribert envoya des députés à Rome pour demander le pallium au pape Etienne VIII. Il accorda le pallium à Hugues pour l'archevêché de Reims, et les députés revinrent, en 942, avec un évêque nommé Damase, que le Pape envoya légat en France. Ce légat était chargé d'une négociation que les écrivains modernes n'ont point assez remarquée. Il portait des lettres apostoliques à tous les princes du royaume et à tous les habitants de France et de Bourgogne, pour qu'ils eussent à reconnaître le roi Louis et à envoyer des députés à Rome avec menace d'excommunication s'ils ne satisfaisaient avant Noël et s'ils continuaient de lui faire la guerre: c'est ce que dit Flodard, historien du temps et témoin oculaire des faits. Il paraît que le roi lui-même avait demandé cette médiation du Pape; car Flodoard observe que le légat ne vint que quand le roi n'eut pu réussir à faire obtenir lui-même la paix. Il ajoute que, sur ces lettres du Pape, les évêques de la province de Reims, dans une conférence avec le comte Héribert, le prièrent d'intercéder auprès du comte Hugues de Paris pour lui faire reconnaître le roi. Enfin il nous apprend que, la même année 942, et le comte Hugues et le comte Héribert se soumirent à Louis, et que l'année suivante le comte Hugues tint sur les fonts du baptême une fille du roi, et reçut de ce prince le duché de France avec toute la Bourgogne (1).

On voit que si le Pape Etienne VIII condescendit à l'ordination de l'archevêque Hugues, à qui d'ailleurs on ne fait aucun reproche ni

(1) Flod., Chron., an 942 et 943.

pour la doctrine ni pour les mœurs, il avait pour cela les motifs les plus graves : c'était la pacification de la France, c'était la reconnaissance du roi Louis par les seigneurs qui lui faisaient la guerre ; et ce but si digne du chef de la chrétienté fut obtenu par sa condescendance. Quant à l'église de Reims, si elle souffrit par ce changement de pasteur, jamais elle n'éprouva de schisme proprement dit ; car jamais elle ne reconnut d'archevêque en titre que celui que le chef de l'Eglise catholique lui donnait pour tel.

Baronius, et Fleury à sa suite, disent que le pape Etienne VIII était Allemand de naissance, qu'il fut élu par le crédit du roi Othon, malgré le clergé romain, et que, pour cette raison, les Romains le prirent en telle aversion, qu'ils lui découpèrent le visage et le défigurèrent de telle sorte, qu'il n'osait plus paraître en public. Nous dirons, avec Muratori et Kerz, que Baronius et Fleury ont adopté bien légèrement une idée fausse ; car les monuments les plus anciens marquent positivement qu'Etienne VIII était Romain de naissance : d'ailleurs, à cette époque, le roi de Germanie n'avait aucune autorité à Rome, qui était au pouvoir du prince Albéric. L'origine allemande d'Etienne VIII et ce qui s'y rattache doivent donc être regardés comme une fable (1).

En Allemagne, Henri l'Oiseleur, devenu roi de Germanie l'an 919, eut à combattre, l'année suivante l'insurrection d'Arnoulfe, duc de Bavière. Il le vainquit par sa générosité. Les deux armées étant en présence, Henri lui demanda une entrevue. Arnoulfe, persuadé que c'était pour un duel, y vint armé de toutes pièces. Il fut bien étonné de voir le monarque sans armes. Celui-ci, avec une éloquence qui partait du cœur, lui présenta les suites funestes de sa désunion entre les princes et les peuples de l'Allemagne, et, pour preuve de sa loyauté lui offrit sa vie durant les prérogatives de la royauté pour la Bavière. La paix fut conclue avant la bataille. Il s'entendit de même avec le roi de France, Charles le Simple, qui lui céda la Lorraine. En 925, une armée de Hongrois ayant fait une irruption en Allemagne. Henri, qui ne se sentait pas assez fort pour les vaincre en bataille rangée, eut l'adresse de leur prendre leur principal chef ; il ne le leur rendit qu'après leur avoir fait jurer une trêve de neuf ans, durant laquelle il leur payerait un tribut sous le nom de présent ou de pension, tant était redoutable la nation des Hongrois.

Henri profita de ces neuf ans de trêve pour mettre l'Allemagne en état de défense et y former des troupes bien aguerries. Il obligea ses grands vassaux à entretenir des corps de milices destinés à maintenir la tranquillité publique et à protéger les voyageurs, que les plus petits seigneurs se croyaient en droit de rançonner. Avant lui les villes n'étaient que des bourgades défendues par quelques fossés ; il les fit environner de murs garnis de tours et de boulevards. On y établis des magasins où les cultivateurs devaient apporter le tiers de leurs récoltes, pour faire subsister les armées en temps de guerre. C'est ainsi qu'il bâtit Brandebourg, Sleswig, Meissen, Gotha, Erfurt, Goslar et plusieurs autres, et enfin il établit, sous le nom de margraves ou comtes des frontières, des gouverneurs chargés spécialement de s'opposer aux nouvelles invasions des Barbares. Pour aguerrir ses troupes, il se mit à châtier les Slaves et autres peuples limitrophes de s ravages qu'ils avaient faits plus d'une fois dans la Saxe ; il prit leurs forteresses en en bâtit de nouvelles au milieu d'eux pour les contenir.

Henri avait une armée exercée et habituée à la victoire ; par sa sagesse et sa modération, la paix régnait dans toutes les provinces de l'Allemagne. Mais la trêve conclue avec les Hongrois était expirée ; Henri assembla son peuple, et dit : Je vous ai dépouillés jusqu'ici, pour remplir les trésors des Hongrois. Maintenant vous et vos enfants je suis obligé de dépouiller les églises et leurs ministres. Que me conseillez-vous ? Prendrai-je l'argent destiné au service de Dieu, pour le donner à ses ennemis et nous racheter de leurs mains, ou bien n'attendrons-nous d'être rachetés que de Dieu ? Tout le peuple s'écria qu'il n'attendait son salut que de Dieu, et, levant les mains au ciel, il promit de servir en cette guerre. Bientôt arrivèrent les députés des Hongrois, réclamant le tribut accoutumé. Pour toute réponse, Henri leur fit donner un chien galeux auquel on avait coupé la queue et les oreilles. C'était l'an 931. La même année, pour venger cet affront, les Hongrois s'avancèrent en deux armées innombrables ; elles furent battues toutes les deux, plusieurs de leurs rois demeurèrent sur le champ de bataille. Ces Barbares revinrent l'année suivante, plus nombreux encore ; ils essuyèrent une defaite plus sanglante encore, et laissèrent l'Allemagne tranquille pendant vingt ans. Le roi Henri appliqua au service de Dieu et au soulagement des pauvres le tribut qu'on leur payait (2).

Le grand étendard du roi Henri, qu'il faisait porter devant lui dans les combats, avait le nom et l'image d'un ange, et ce prince avait grande confiance en une lance que l'on disait avoir été celle du grand Constantin, ornée, en forme de croix, des clous de Notre Seigneur. Cette lance était en possession de Rodolfe II, roi de Bourgogne, à qui le roi Henri la fit demander, offrant une grande récompense. Rodolfe répondit qu'il ne s'en déferait jamais ; mais Henri l'ayant menacé de désoler tout son royaume par le fer et par le feu, il se rendit ; et le roi Henri, ravi enfin d'avoir ce trésor, donna au roi Rodolfe de grands tré-

(1) Murat., *Ann. d'Italia*, an 939. Kerz, t. XVII, p. 344. — (2) *Script. rerum germanic.* Reginon, Herman. Marian.. Vitaq.

sors en or et en argent, et une bonne partie de la Scythie.

Le roi Henri travailla aussi à la conversion des infidèles, et fit baptiser un roi des Abodrites et un roi des Danois ou Normands. Le premier roi, nommé Gourm, était grand ennemi et persécuteur des Chrétiens ; il avait détruit presque toutes les églises de christianisme dans ses États, et pendant que Henri était occupé contre les Hongrois, il fit deux irruptions dans la Saxe. Pour l'en châtier, Henri s'avança dans le Danemark et réduisit Gourm à demander la paix et à lui céder le pays de Sleswig. Henri y mit une colonie de Saxons, avec un margrave ou comte de la frontière. Alors Unni, archevêque de Brême, voyant la porte ouverte à l'Évangile, entreprit de rétablir l'Église de Hambourg, négligée depuis longtemps. Il résolut de faire par lui-même la visite de son vaste diocèse ; et le peuple de Brême, ne pouvant souffrir son absence, le suivit dans ses courses, prêt à s'exposer à tout avec lui. Unni, étant arrivé chez les Danois, ne put rien gagner sur le roi Gourm ; mais il convertit son fils, le roi Harold, en sorte qu'il permit la profession publique du christianisme, quoiqu'il ne fût pas encore baptisé.

L'archevêque, ayant ordonné des prêtres dans chaque église de Danemark, recommanda les fidèles au roi Harold, et, avec son secours et un avantage de sa part, il parcourut les îles des Danois, prêchant l'Évangile aux infidèles et affermissant dans la foi les Chrétiens qu'il trouvait captifs. Puis, suivant les traces de saint Anschaire, son prédécesseur, il passa la mer Baltique et vint au port de Birca ; car pendant soixante-dix ans qui s'étaient écoulés depuis la mort de saint Anschaire, aucun missionnaire n'avait osé passer en Suède que le seul prêtre Rembert. L'archevêque Unni, y étant donc arrivé, trouva que le culte du christianisme y avait été entièrement oublié par les fréquents conflits et les guerres ; aussi eut-il bien de la peine à se faire écouter. Il avait achevé sa mission et se préparait au retour, quand il fut attaqué de [illegible] et mourut vers la mi-septembre 936 (1).

Quarante ans auparavant, en 932, il avait assisté au concile que le roi Henri fit tenir à Erfurt, par les conseils d'Hildebert, archevêque de Mayence. Hildebert, auparavant abbé de Fulde, où il avait été élevé et instruit, était un prélat d'une grande vertu et d'un grand esprit, [illegible] cultivé par l'étude. On [illegible] de [illegible]. Dans ce concile, on fit cinq canons qui portent : que l'on célèbrera les fêtes des douze apôtres, et que l'on jeûnera les vigiles [illegible] jusqu'à [illegible]. Mais il est défendu de s'imposer un jeûne sans la permission de l'évêque, parce que c'était une superstition pour deviner. L'on ne tiendra pas les audiences ou assemblées séculières les dimanches, les fêtes et les jours de jeûne [illegible] aux jours de fêtes [illegible] depuis [illegible] devant Noël, depuis la Quinquagésime jusqu'à l'Octave de Pâques et [illegible] la Saint-Jean. [illegible] de la puissance publique, en allant à l'église, y demeurant et revenant (2).

Parmi les évêques qui assistèrent à ce concile, outre trois archevêques, le principal était saint Udalric, évêque d'Augsbourg depuis 924 [illegible] Hubald, [illegible] d'Allemagne et de Souabe [illegible], et d'autres de ses parents, il fut alors présenté au roi Henri pour être pourvu de cet évêché que le roi lui accorda en considération de sa doctrine. On l'amena donc à Augsbourg, où il fut ordonné le jour des Saints Innocents. Il s'appliqua d'abord à rebâtir son église, brûlée sous son prédécesseur, ce qu'il eut bien de la peine à exécuter, parce que les païens, c'est-à-dire les Hongrois, avaient brûlé et pillé les villes voisines, tué la plus grande partie des serfs de l'Église et laissé les autres dans une extrême pauvreté. Cependant le saint évêque allait de temps en temps à la cour rendre ses services au roi Henri (3).

Ce prince mourut le second jour de juillet 936. Pendant qu'il était à l'extrémité, la reine sainte Mathilde, son épouse, alla se mettre en prière dans l'église. Les cris du peuple lui ayant appris qu'il était mort, elle demanda s'il y avait quelque prêtre encore à jeun qui pût célébrer la messe pour lui. Adaldague s'offrit. C'était un prêtre de famille noble, parent et disciple d'Adalvard, évêque de Werden, qui prêchait chez les Suèves dans le temps que l'archevêque Unni prêchait chez les Suédois. Adalvard était connu à la cour, et fit connaître le jeune Adaldague, qui était bien fait de sa personne, mais bien plus aimable par ses mœurs. Quand il se fut donc offert à dire la messe pour le roi Henri, la reine Mathilde lui donna sur-le-champ les bracelets d'or qu'elle portait ; elle lui sut gré toute sa vie d'avoir dit la première messe pour l'âme du roi, son époux ; et l'archevêque Unni étant mort deux mois après, elle obtint pour lui, du roi Othon, son fils, l'archevêché de Brême. Elle fit porter le corps du roi Henri à Quedlimbourg, près d'Halberstadt, où elle avait résolu avec lui de fonder un monastère de filles, ce qu'elle exécuta incontinent. C'étaient toutes personnes nobles, et sainte Mathilde se retira avec elles pour y achever ses jours (4).

Elle avait eu du roi Henri trois fils, Othon, Henri et Brunon. Elle avait une prédilection [illegible] pour le second, ce qui fut la source de grands malheurs, car, après la mort de son époux, elle souhaitait de faire reconnaître

(1) [illegible] ; idem et Adam Brem. — (2) Labbe, t. IX, p. 591. — (3) Acta SS., 4 julii. — (4) [illegible] B. Ma[illegible] Acta Bened., sect. [illegible]

ce fils pour son successeur, et il y avait un prétexte de le préférer à Othon, son aîné, en ce que celui-ci était né avant que le père fût roi. Othon, déjà désigné par le père, l'emporta suivant le suffrage des Francs et des Saxons; mais Henri, qui fut duc de Bavière, garda toujours des prétentions et se révolta plusieurs fois. Le troisième frère, Brunon, dès l'enfance appliqué à l'étude et destiné au service de l'Eglise, devint un grand saint.

Le lieu du couronnement d'Othon fut marqué à Aix-la-Chapelle, où premièrement les seigneurs lui prêtèrent serment de fidélité hors de l'église, dans laquelle Hildebert, archevêque de Mayence, l'attendait avec tout son clergé. L'archevêque de Trèves, à cause de l'antiquité de son siége, et celui de Cologne, comme diocésain, prétendaient faire cette cérémonie; mais ils cédèrent au mérite de l'archevêque de Mayence. Celui de Cologne était Vicfred, qui avait succédé à Herman, mort en 925. L'archevêque de Trèves était Robert, oncle d'Othon et frère de la reine Mathilde, sa mère; il avait succédé à Roger, mort en 934. Quand Othon entra dans l'église, l'archevêque de Mayence s'avança et lui toucha la main droite; puis, se tournant vers le peuple qui remplissait les galeries hautes et basses, il dit: Voici Othon que je vous amène; Dieu l'a choisi, le roi Henri l'a désigné depuis longtemps, tous les seigneurs viennent de le faire roi. Si cette élection vous est agréable, témoignez-le en élevant les mains au ciel. Tout le peuple leva la main, avec de grandes acclamations, pour souhaiter au nouveau prince toute sorte de prospérité.

Alors l'archevêque s'avança avec le roi, qui était revêtu d'une tunique étroite à la franque, et le mena derrière l'autel, sur lequel étaient les ornements royaux, savoir: l'épée avec le baudrier, le manteau avec les bracelets, le bâton avec le sceptre et le diadème. L'archevêque prit l'épée, et se tournant vers le roi, lui dit: Recevez cette épée pour repousser tous les ennemis du Christ, Barbares et mauvais Chrétiens, puisque Dieu vous donne la puissance de tout l'empire des Francs, pour affermir la paix de la chrétienté. En lui mettant les bracelets et le manteau royal, il dit: Ces ornements, qui pendent jusqu'à terre, vous montrent l'étendue du zèle que vous devez avoir pour les intérêts de Dieu, et avec quelle constance vous devez jusqu'à la fin persévérer dans le soin de procurer la paix. En lui mettant en main le scepte et le bâton appelé depuis la main de justice, il dit: Que ces symboles vous fassent souvenir sans cesse de régner sur vos sujets avec une douceur paternelle; de tendre surtout une main secourable aux ministres du Seigneur, aux veuves et aux orphelins; et que l'huile de la miséricorde ne doit jamais cesser de couler de votre tête, afin que vous méritiez de recevoir, non-seulement la couronne temporelle maintenant, mais encore la couronne impérissable dans l'éternité.

Après ces instructions, l'archevêque de Mayence et celui de Cologne firent les onctions au prince, lui placèrent la couronne sur la tête; ensuite ils le conduisirent au trône élevé entre deux colonnes de marbre, afin qu'il fût vu de tout le peuple. La messe ayant été célébrée, le roi descendit au palais et s'assit à la table de marbre, avec les pontifes et avec tout le peuple, pour le festin solennel: les ducs servaient. Ce sont les paroles d'un auteur contemporain. Le duc Giselbert de Lorraine, qui avait épousé une sœur d'Othon, était chargé de coordonner tout l'ensemble, et, comme Aix-la-Chapelle était dans son gouvernement, de pourvoir à tout ce qui était nécessaire pour la fête. Le magnanime duc Eberhard de Franconie, frère du roi Conrad et ami intime du roi Henri, s'était chargé particulièrement de ce qui regardait le manger, le duc Herman de Souabe de ce qui regardait le boire, et le duc Arnoulfe de Bavière de loger et de défrayer les chevaliers sans nombre qui se trouvèrent présents. C'était en 936, et Othon régna trente-six ans (1).

Hildebert, archevêque de Mayence, qui avait présidé à cette importante solennité, n'y survécut pas longtemps; il mourut l'an 937, le dernier de mai. Il eut pour successeur Frédéric, comme lui moine de Fulde. Ce fut par le conseil de ce prélat, d'Adaldague, archevêque de Brême, et de plusieurs autres évêques, que le roi Othon, voulant établir la religion chretienne chez les Slaves voisins de l'Elbe, qu'il avait vaincus, fortifia la ville de Magdebourg et y fonda un monastère, à quoi il fut excité et aidé par la pieuse reine Edithe, son épouse. Il y fit apporter les reliques de saint Innocent, martyr, apparemment celui de la légion Thébaine, qui lui furent envoyées par Rodolfe, roi de Bourgogne. Le monastère fut établi le 23e de septembre 937, la seconde année du règne d'Othon, et dédié à saint Pierre, saint Maurice et saint Innocent, et mis sous la protection du Saint-Siége. Le premier abbé du nouveau monastère fut Annon, depuis évêque de Wurtzbourg (2).

De l'an 936 à l'an 939, Gérard, archevêque de Lorch, qui reçut le pallium du pape Léon VII, fit un pèlerinage à Rome, pour consulter le même Pontife sur plusieurs articles, en son nom et au nom des prélats des Gaules et de Germanie. Le Pape répondit par une lettre adressée aux rois, aux ducs, aux évêques, aux abbés et aux comtes, particulièrement aux évêques de Juvave ou Saltzbourg, de Ratisbonne, de Frisingue, de Sebone, transféré depuis à Brixen, et généralement à tous ceux de Gaule, de Germanie, de Bavière et d'Allemagne ou de Souabe.

Si les Pontifes du Seigneur, y dit Léon VII, voulaient conserver dans leur intégrité les

(1) Vitiq., l. II. — (2) *Act. Bened.*, sect. VI, p. 173

institutions ecclésiastiques, telles qu'elles ont été transmises par les bienheureux apôtres, il n'y aurait aucune diversité dans les ordres et les consécrations; mais, parce que chacun croit devoir tenir non ce qui a été transmis, mais ce qu'il juge à propos, on voit des usages et des cérémonies divers, suivant la diversité des lieux et des églises. De là scandale pour les peuples, lorsque, dans votre province, on voit faire bien des choses contre les canons de l'Église et les décrets des Pères; abus qu'il serait facile de réformer, s'ils n'avaient pour auteurs des évêques qui, appliqués aux choses séculières et ambitionnant la faveur des hommes, violent la religion et corrompent les ordres. Pour nous, les préceptes divins et apostoliques nous excitent à veiller, avec une affection infatigable, au bien de toutes les églises. Nous faisons donc savoir à votre fraternité que Gérard, archevêque de la sainte église de Lauriac, étant venu prier aux tombeaux des apôtres, il s'est empressé de visiter notre présence apostolique et de solliciter la grâce de notre bénédiction. Il nous a fait connaître, avec des paroles entrecoupées de larmes, bien des choses répréhensibles; et, du fond de son cœur, il a demandé conseil à notre autorité apostolique sur ce qui se fait contre la règle et contre les décrets des Pères dans vos provinces. Car vous savez que le Seigneur lui-même a confié au bienheureux Pierre, prince des apôtres, et à ses vicaires le soin de toutes les églises, la vérité même disant : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église; Pierre auquel il confia ses brebis, disant: Si tu m'aimes, pais mes brebis. C'est pourquoi nous portons la sollicitude de toutes les églises, et, posés comme en sentinelle, nous examinons avec une grande vigilance ce qui se fait par toutes les provinces de l'univers. Sur quels articles il nous a consultés et quelles réponses nous lui avons données, nous vous le faisons connaître par les présentes.

On demande s'il faut mettre en pénitence ceux qui ont fait mourir les sorciers, les augures et les enchanteurs. La loi de Moïse marque qu'il faut exterminer ces sortes de personnes. Nous devons cependant, par nos exhortations, tâcher de les porter à la pénitence; mais s'ils méprisent les jugements de l'Église, il faut qu'ils éprouvent la rigueur des lois humaines, et celui qui les condamne n'est pas coupable.

On demande si les évêques doivent dire *Pax vobis*, ou bien *Dominus vobiscum*. Vous devez vous conformer là-dessus, dans votre province, à l'usage de l'Église romaine. Les fêtes et les dimanches, nous disons le *Gloria in excelsis* et le *Pax vobis;* mais en carême, aux Quatre-Temps, aux vigiles des saints et autres jours de jeûne, nous disons seulement *Dominus vobiscum*. L'archevêque Gérard nous a ensuite demandé si l'on doit dire l'oraison dominicale dans la bénédiction de la table. On ne doit pas la dire, parce que les apôtres la récitaient pour la consécration du corps et du sang de Notre Seigneur. Malgré cette décision de Léon VII, on dit aujourd'hui le *Pater* dans la bénédiction de la table, même suivant la rubrique romaine; mais on le dit à voix basse.

Il nous a proposé une autre question bien digne de larmes, continue le Pape, savoir, si les enfants des prêtres qui se sont mariés publiquement peuvent être promus aux ordres. Ces mariages sont un crime condamné par l'Écriture et par les canons, qui défendent aux prêtres de demeurer avec des femmes, à plus forte raison de se marier. Cependant les enfants de ces prêtres ne participent pas à leur crime, et, d'ailleurs, le baptême remet tous les péchés. Il a demandé si un chorévêque peut consacrer les églises, ordonner les prêtres, faire l'onction du chrême et l'imposition des mains. Nous défendons, selon les canons, toutes ces fonctions aux chorévêques. Il a demandé si un homme et une femme, s'étant mariés au troisième degré de parenté, sans le savoir, peuvent, quand ils l'ont connu et s'en sont confessés, persister dans ce mariage. Ils ne le peuvent pas sans encourir l'excommunication portée par les canons. Pour la manière dont il convient d'agir envers ceux qui pillent les églises, sur quoi il nous a aussi consulté, nous ne répondrons que ces mots de l'Apôtre à Timothée : Reprenez, priez, menacez. Le Pape, en finissant sa lettre, avertit les évêques de Gaule et de Germanie qu'il a établi l'archevêque Gérard son vicaire dans leurs provinces, et il leur ordonne de lui obéir en toutes choses concernant l'ordre ecclésiastique et le rétablissement de la discipline. Enfin il enjoint à Everard, duc de Bavière, de lui prêter secours (1).

Le roi Othon, dès le commencement de son règne, fit la guerre à Boleslas, duc des Slaves de Bohême, qui avait fait mourir son frère le duc saint Venceslas. Ils étaient fils de Vratislas et petits-fils de Borzivoï, premier Chrétien entre les ducs de Bohême. Drahomire, leur mère, était païenne et avait élevé Boleslas; saint Venceslas avait été élevé par sainte Ludmille, son aïeule, Chrétienne et très-pieuse. Le duc Vratislas ayant laissé ses fils en bas âge, Drahomire s'empara du gouvernement, abolit l'exercice de la religion chrétienne et excita une violente persécution. Sainte Ludmille, pour en arrêter le progrès, fit déclarer duc Venceslas, et on fit un partage des États de Bohême entre lui et son frère. Ce que Drahomire ne pouvant souffrir, elle fit assassiner sainte Ludmille, sa belle-mère, qui est honorée comme martyre le 16 de septembre (2). Enfin Boleslas, voulant secouer le joug du roi Othon, à qui son frère saint Venceslas était fidèle, se laissa emporter à l'envie, à l'ambition et à la haine du christianisme, jus-

(1) Labbe, t. IX, p. 597. — (2) *Acta SS.*, 16 sept.

qu'à entreprendre sur la vie de son saint frère ; et on dit même qu'il le tua de sa main. Saint Venceslas est honoré le vingt-huit de septembre (1).

Ensuite Boleslas, craignant un prince voisin, lui déclara la guerre. Celui-ci envoya en Saxe demander du secours ; le roi Othon lui en envoya et commença ainsi une guerre de quatorze ans, qui se termina en 950, par la soumission de Boleslas. La plupart des Slaves promirent de payer tribut et de se faire Chrétiens. On bâtit chez eux plusieurs nouvelles églises et plusieurs monastères d'hommes et de femmes ; le pays fut divisé en dix-huit cantons, qui tous embrassèrent la foi chrétienne, à la réserve de trois (2).

En Saxe, Adaldague, ayant été choisi pour l'archevêché de Brême dès l'an 936, reçut le bâton pastoral du roi Othon et le pallium du pape Léon VII ; mais il fut ordonné, comme ses prédécesseurs, par l'archevêque de Mayence, parce que son siège n'avait point encore de suffragants. Il commença par obtenir du roi la liberté et l'immunité de la ville de Brême, contre l'oppression des seigneurs ; ensuite il s'appliqua à la mission qu'il avait reçue du Siège apostolique, comme ses prédécesseurs, pour la conversion des infidèles. Son zèle fut appuyé par celui du roi Othon, auprès duquel il avait un grand crédit, en sorte qu'il le quittait rarement, sans préjudice toutefois du service de son diocèse et de sa mission (3).

Les Danois s'étant révoltés contre Othon, ce prince leur fit la guerre avec avantage, et réduisit leur roi Harold à demander la paix, à condition de tenir de lui son royaume et de recevoir la religion chrétienne dans le Danemark. Harold se fit aussitôt baptiser avec sa femme et son fils encore jeune, dont le roi Othon fut parrain. On rapporte aussi un miracle qui contribua à la conversion du roi Harold. Dans un festin où il était, il y eut contestation sur le culte des dieux. Les Danois disaient que Jésus-Christ, à la vérité, était un dieu, mais qu'il y en avait de plus grands, parce qu'ils montraient aux hommes de plus grands prodiges. Un prêtre nommé Poppon, qui fut depuis évêque, soutint que Jésus-Christ était le seul Dieu avec le Père et le Saint-Esprit. Le roi Harold lui demanda s'il voulait donner en sa personne la preuve de cette créance. Il le promit, et le roi le fit garder. Le lendemain matin il fit rougir un fer très-pesant, et commanda à Poppon de le porter en témoignage de la foi chrétienne. Il le prit sans hésiter, après l'avoir béni, le porta autant que le roi voulut ; puis montra à tout le monde sa main saine et entière. Le roi Harold ordonna qu'on rejetterait les idoles et qu'on n'adorerait que Jésus-Christ.

Alors le Jutland ou Danemark de deçà la mer fut divisé en trois évêchés soumis à l'archevêché de Hambourg ; mais le roi Othon les donnait comme suzerain du roi de Danemark. Le pape Agapit, qui siégea de 946 à 955, confirma à l'église de Hambourg tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs, et donna le pouvoir à l'archevêque Adaldague d'ordonner des évêques, tant pour le Danemark que pour le reste du Nord. L'archevêque ordonna donc les premiers évêques pour les trois églises de Slesvig, de Rippen et d'Arhus, et il leur recommanda les églises qui étaient au delà de la mer Baltique, en Finlande, en Zélande, en Schonen et en Suède. C'était la douzième année de son épiscopat, c'est-à-dire l'an 948 ; et, depuis cet établissement, la religion chrétienne fit de grands progrès dans tout le Nord (4).

En France, nous avons vu qu'en 942, par la médiation du pape Étienne VIII, secondé par le roi Othon de Germanie, la paix fut rétablie entre le roi Louis d'Outre-mer d'une part, les comtes Hugues de Paris et Héribert de Vermandois de l'autre. Le roi Louis avait une certaine énergie dans le caractère, mais peut-être point assez de loyauté ; il voulut user de tromperie, il y fut pris lui-même, et plus d'une fois. Il était beau-frère du comte Hugues le Grand, duc de France, l'un et l'autre ayant épousé, Hugues en troisièmes noces, une sœur du roi Othon.

Héribert, comte de Vermandois, mourut l'an 943, laissant cinq fils, tous parvenus à l'âge d'homme. Louis entreprit de leur enlever par la ruse les biens de leur père ; Hugues le Grand, qui était leur oncle, prit leur défense : les deux princes envoyèrent des députés à leur beau-frère Othon, devant lequel il fut constaté que Louis usait de mauvaise foi envers Othon lui-même (5).

Guillaume, duc de Normandie, avait été assassiné en 942, laissant un fils âgé de dix ans, nommé Richard, et surnommé depuis *Sans-peur*. Louis voulut profiter de l'occasion pour reprendre la Normandie, sous prétexte de pourvoir à la régence de ce duché et à l'éducation du jeune duc, qu'il emmena avec lui dans sa forteresse et son palais de Laon. Pour mieux assurer la réussite de son dessein, il proposa et convint avec Hugues le Grand de partager entre eux la Normandie, de manière que le roi eût la ville de Rouen et Hugues celle de Bayeux. Par leur courage et leur adresse, les Normands se jouèrent de l'un et de l'autre.

Le Normand Osmond, précepteur du jeune duc, voyant que son élève était réellement captif à Laon, se travestit en palefrenier, enveloppe le jeune prince dans une botte de foin et l'emporte sur ses épaules hors de la ville de Laon, où des chevaux l'attendaient, qui le mirent bientôt en sûreté (6). D'un autre côté, le Normand Bernard, gouverneur de Rouen,

(1) *Acta SS.* 28 *sept.* — (2) Adam, l. II, c. III. *Act. Bened.*, sect V, p. 574. — (3) Adam, l. II, c. I. — (4) Adam, l. II. Vitiq., l. III. Ditmar, l. II. — (5) Flodoard, *Chron.*, an 944. — (6) Villelm. Gemet., *Hist. Normann.*, l. IV, c. IX et V.

offre à Louis la soumission la plus entière de toute la Normandie ; seulement il le prie de ne point partager cette province avec Hugues de Paris. Charmé de ces dispositions, Louis fait son entrée solennelle à Rouen et demande à Hugues de ne point inquiéter Bayeux, attendu qu'il l'a pris sous sa protection. Quelque temps après, le roi Harold de Danemark, venu au secours du jeune duc de Normandie, dont le père l'avait rétabli lui-même sur le trône, eut une entrevue avec Louis d'Outre-mer. Une querelle s'éleva entre les seigneurs danois et français, dix-huit comtes français y furent tués avec la plupart de leurs soldats. Louis réussit à s'échapper de la mêlée et à se réfugier à Rouen. Mais le gouverneur Bernard l'y fit arrêter et jeter en prison. Il ne recouvra la liberté qu'en confirmant au jeune duc de Normandie toutes ses prérogatives, et en donnant lui-même son second fils pour otage et garant de sa personne. A ces conditions, les Normands remirent Louis entre les mains de son beau-frère Hugues le Grand, qui déclara à son tour qu'il ne le remettrait en liberté que quand il lui aurait cédé la ville de Laon, la seule qui fût demeurée sous le domaine immédiat de la couronne. Louis resta une année entière en prison avant de pouvoir se résigner à donner sa dernière forteresse. Il s'y résolut enfin. Dans l'intervalle, Hugues de Paris avait reconduit à Rouen le jeune duc Richard, et promis de lui donner en mariage sa fille Emma, lorsque les deux époux seraient en âge de s'unir. Dès ce moment, les Normands marchèrent sous les bannières du comte de Paris. Voilà tout ce que Louis d'Outre-mer gagna dans son affaire avec les Normands (1).

Au milieu de ces brouilleries, qui dégénéraient souvent en hostilités ouvertes, l'archevêché de Reims était toujours disputé par Hugues et Artold, et l'un ou l'autre prenait le dessus selon que le prince qui le soutenait était assez puissant ; car cette affaire regardait autant l'État que l'Église, à cause des grands biens de cet archevêché et de sa situation aux frontières de France et de Lorraine. Le comte Héribert, père de l'archevêque Hugues, était mort l'an 943. Le roi Louis reçut en ses bonnes grâces les enfants de ce comte, à la prière de Hugues, comte de Paris, leur oncle maternel. Le premier qui se réconcilia avec le roi fut l'archevêque Hugues, et le roi consentit qu'il gardât le siége de Reims, à condition de rendre à Artold les abbayes qu'il avait laissées, et de lui donner un autre évêché. On devait aussi rendre à ses frères les fiefs qu'ils tenaient de l'église de Reims. Ainsi l'archevêque Hugues demeura pour lors en possession.

Mais l'année suivante 944, les enfants de Héribert s'étant brouillés de nouveau avec le roi, celui-ci fit piller, par ses vassaux, les terres de l'église de Reims. En 945, il vint assiéger la ville, amenant l'archevêque Artold. Enfin, par la médiation du comte de Paris, le roi convint de lever le siége, à condition que l'archevêque Hugues se présenterait à une assemblée nationale, pour rendre compte au roi de tout ce qu'il lui demandait. Peu après, le roi Louis fut pris par les Normands, et retenu en prison près d'un an, comme nous l'avons vu. Étant délivré, en 946, il fit venir à son secours son beau-frère Othon, roi de Germanie, et ils assiégèrent ensemble la ville de Reims. L'archevêque Hugues vit bien qu'il ne pouvait résister, et ses amis lui représentèrent que, s'il laissait forcer la ville, on ne pourrait empêcher les rois de lui faire arracher les yeux. Il se rendit donc après trois jours de siége, à condition de sortir sain et sauf avec ceux qui le voudraient suivre. Alors les rois entrèrent dans Reims, et Artold fut remis dans son siége par deux archevêques, Robert de Trèves et Frédéric de Mayence, qui le tenaient par les deux mains (2).

L'archevêque Hugues se retira à Mousson, et tenta inutilement, l'année suivante, de reprendre Reims avec le secours du comte de Paris. Hildegaire, évêque d'Amiens, étant mort, il ordonna à sa place un clerc de Soissons, nommé Thibauld. La même année 947, les deux rois Louis et Othon tinrent une assemblée nationale, où l'affaire des évêques de Reims fut examinée par les évêques. Hugues y produisit de prétendues lettres d'Artold au Pape, portant qu'il renonçait à à l'archevêché ; mais Artold protesta qu'il ne les avait jamais dictées ni souscrites. On ne put terminer l'affaire en cette assemblée, parce que ce n'était pas un concile, et on en indiqua un pour la mi-novembre. Cependant on ordonna qu'Artold demeurerait en possession du siége de Reims, et on permit à Hugues de demeurer à Mousson. Le concile se tint à Verdun : Robert, archevêque de Trèves, y présida avec Artold et Odéric, archevêque d'Aix, réfugié à Reims : les évêques étaient Adalbéron de Metz, saint Gauzelin de Toul, Hildebald de Munster, et Israël, évêque dans la Grande-Bretagne : c'était sept en tout. Saint Brunon, abbé de Laurésheim et frère du roi Othon, et deux autres abbés y assistèrent. L'archevêque Hugues, cité à ce concile par deux évêques, n'y ayant pas voulu venir, on confirma à Artold la possession du siége de Reims, et on indiqua un autre concile pour le 13me de janvier.

Il se tint à Saint-Pierre, près de Mousson, par Robert, archevêque de Trèves, avec les évêques de sa province et quelques-uns de celle de Reims. L'archevêque Hugues vint lui parler sans vouloir entrer dans le concile ; mais il envoya aux évêques de prétendues lettres du pape Agapit, par un de ses clercs qui les avait apportées de Rome. Elles con-

(1) Flodoard, *Chron.* an 945. Villelm. Gemet., l. IV, c. VII et VIII. Dom Bouquet, t. VIII. — (2) Flod. *Chron.*, 945. *Hist.*, l. IV, c. XXX, etc.

tenaient seulement un ordre de rendre à Hugues le siége de Reims, et ne parurent point conformes aux canons. Les évêques, ayant pris conseil des abbés et des autres habiles gens qui étaient au concile, répondirent qu'ils avaient un autre ordre du Pape, apporté par Frédéric, archevêque de Mayence, et reçu par Robert de Trèves, en présence des évêques de Gaule et de Germanie, et qu'ils l'avaient déjà en partie exécuté. Il n'est donc pas raisonnable, ajoutèrent-ils, d'avoir plus d'égard à les lettres surprises par l'adversaire d'Artold, et il faut achever la procédure canonique que nous avons commencée. On fit lire le canon dix-neuvième du concile de Carthage, touchant l'accusateur et l'accusé, et en conséquence on jugea qu'Artold devait conserver la communion ecclésiastique et la possession du siége de Reims ; mais que Hugues, qui, étant appelé à deux conciles, avait refusé d'y venir, devait être privé de la communion et du gouvernement de l'église de Reims, jusqu'à ce qu'il vînt se justifier devant un concile général qui était indiqué au premier jour d'août. Les évêques firent écrire en leur présence le canon du concile de Carthage, y ajoutant leur décret, et l'envoyèrent à Hugues. Il renvoya le lendemain ce papier à Robert, lui mandant seulement de bouche qu'il n'obéirait point à leur jugement. L'archevêque Artold envoya aussi ses plaintes à Rome, par les ambassadeurs du roi Othon (1).

Ils trouvèrent Agapit II sur le Saint-Siége ; car Etienne VIII mourut en 943, après l'avoir tenu trois ans et quatre mois ; et Marin II lui succéda. Pendant trois ans et demi que dura son pontificat, il ne travailla pas seulement par ses lettres à terminer les différends des princes séculiers ; mais il s'appliqua encore avec soin à mettre l'ordre dans l'Eglise, à régler le clergé, à réformer les religieux, à rétablir les églises et à soulager les pauvres. Il accorda des priviléges aux abbayes de Vezelai et de Solignac, et il reprit sévèrement un évêque de Capoue, de ce qu'au lieu de s'appliquer à l'étude des saints canons et à pratiquer ce qu'ils enseignent, il les ignorait et les transgressait impunément, et menait une vie toute séculière (2). Marin II mourut en 936 et eut pour successeur Agapit II, qui tint le Saint-Siége neuf ans et sept mois. C'était un Pape d'une vie innocente, qui aimait l'Eglise, et qui s'opposait vivement aux entreprises que faisaient les princes contre les droits des monastères (3).

Ce Pape, à la prière du roi Louis et de l'archevêque Artold, envoya en France Marin, évêque de Polymarthe en Toscane, pour présider au concile en qualité de légat du Saint-Siége. Outre l'affaire de Reims, Marin était chargé de procéder canoniquement contre les seigneurs qui étaient rebelles au roi et surtout contre Hugues le Grand. Le Pape écrivit même à plusieurs évêques pour les inviter au concile. Quoiqu'il eût été indiqué pour le premier jour d'août, il se tint à Ingelheim, dans l'église de Saint-Remi, le 7e de juin 948. Le légat Marin y présidait, et il y avait trente-deux évêques, lui compris, savoir : cinq archevêques, Vicfred de Cologne, Frédéric de Mayence, Robert de Trèves, Artold de Reims, Adaldague de Hambourg : et vingt-six évêques, dont les plus connus sont saint Udalric d'Augsbourg, saint Gauzelin de Toul et Adalbéron de Metz. Il y avait de plus un bon nombre d'abbés, de chanoines et de moines.

Après les prières ordinaires, le légat fit l'ouverture du concile par un discours, il fit lire ensuite les lettres de sa légation par lesquelles le pape Agapit lui donnait le pouvoir de terminer, comme son vicaire, les affaires ecclésiastiques occurrentes, et de lier et délier par l'autorité apostolique ce qu'il jugerait à propos. Les deux rois Louis et Othon, qui étaient présents, déclarèrent qu'ils se conformeraient à ce qui était contenu dans ces lettres, et les évêques firent la même déclaration. Après ces préliminaires, le roi Louis, se levant de son siége placé à côté du roi Othon, adressa au légat et à tout le concile sa plainte contre Hugues le Grand. Il exposa comment il avait été appelé des régions d'outre-mer par les députés de Hugues et des autres princes de France, pour recevoir d'eux le royaume, son héritage paternel ; comment il avait été élevé et consacré aux acclamations des grands et de toute la milice des Francs, qui lui avaient confié le gouvernement royal ; comment il avait ensuite été rejeté par le même Hugues, poursuivi par ses artifices, arrêté et retenu par lui prisonnier pendant une année entière : comment il n'avait, plus tard, pu obtenir sa liberté qu'en remettant à Hugues, qui l'avait aussitôt occupe, le château de Laon, la seule de toutes les demeures royales que la reine Gerberge eût pu jusqu'alors conserver pour lui avec l'aide de ses fidèles. Et si quelqu'un objectait que tous ces outrages qu'il avait reçus depuis qu'il gouvernait le royaume, lui avaient été faits en punition de quelque manquement qui vint de lui, il était prêt à se purger d'une telle accusation par le jugement du concile, suivant l'ordre du roi Othon, ou à s'en justifier par un combat singulier. L'objection que le roi Louis cherche ici à prévenir n'était pas sans quelque fondement, ainsi que nous l'avons vu.

Après le discours du roi, l'archevêque Artold se leva, et, pour l'instruction de son procès, il lut une lettre qu'il avait écrite au légat Marin, et où il raconte fort en détail ce qui s'était passé dans sa cause ; mais il y dissimule ce qui pouvait être favorable à son adversaire. Par exemple, il passe sous silence que Hugues avait été élu avant lui et que le pape Jean X avait confirmé cette élection

(1) Labbe, t. IX, p. 622. Flod., *Chron* et *Hist.* — (2) Baron., d'Acheri t. III, p. 464. Ughell., t. I, col. 133. *Leo Ost.*, l. I, c. LX. — (3) *Ibid.*, c. LXII.

C'étaient cependant les meilleurs moyens de défense pour Hugues. Comme cette lettre était écrite en latin, Artold la traduisit en tudesque pour l'intelligence des deux rois; ce qui montre qu'au milieu du dixième siècle le tudesque ou l'ancien franc était encore tellement répandu dans la France romane, qu'un évêque français traduisait une longue composition du latin en allemand, pour l'intelligence d'un roi de France dont le territoire ne s'étendait pas même jusqu'à la Lorraine (1).

Alors un clerc de Hugues, nommé Sigebald, entra au concile et montra des lettres du Pape, qu'il disait avoir reçues à Rome du légat Marin, qui était présent : c'étaient celles qu'on avait déjà produites au concile de Mousson. Le légat Marin montra les lettres que Sigebald avait apportées à Rome, et les fit lire dans le concile. On y marquait que Gui de Soissons, Hildegaire de Beauvais, Rodolfe de Laon et les autres évêques de la province de Reims envoyaient ces lettres au Pape pour obtenir le rétablissement de Hugues et l'expulsion d'Artold. Rodolfe de Laon et Fulbert de Cambrai se récrièrent et soutinrent que c'était une imposture ; qu'ils n'avaient jamais vu ces lettres et n'avaient nullement consenti à ce qu'elles fussent écrites. Comme Sigebald répondait par des injures, le légat demanda au concile comment on devait traiter ce calomniateur. On lut sur ce point les canons, et, suivant les dispositions qu'on y trouva, Sigebald fut dégradé du diaconat et chassé honteusement du concile. Au contraire, Artold, qui s'était présenté à tous les conciles sans jamais fuir le jugement, fut maintenu dans la possession de l'archevêché de Reims.

Le lendemain, après qu'on eut lu quelques endroits des livres saints, le légat Marin fit un autre discours au concile, après lequel Robert de Trèves représenta que, puisqu'on avait rendu, selon les canons, l'archevêché de Reims à Artold, il était convenable de rendre une sentence synodale contre l'usurpateur de ce siège. Le légat ordonna qu'il fût jugé canoniquement ; on lut les canons, et ensuite on prononça contre Hugues la sentence d'excommunication jusqu'à ce qu'il vînt à résipiscence. Les jours suivants furent employés à dresser des canons sur quelques abus auxquels on jugea nécessaire de remédier. On en fit dix, dont voici les principales dispositions.

Que personne, dans la suite, ne donne atteinte à la puissance royale et ne se rende coupable à son égard d'aucune félonie ; car nous avons décerné, en exécution du jugement du concile de Tolède, que le comte Hugues, qui a occupé les États du roi Louis, devait être frappé du glaive de l'excommunication, à moins qu'il ne fasse satisfaction dans le temps prescrit au jugement d'un concile. Nous rétablissons avec honneur Artold, qui avait été chassé de son siège. Hugues, qui s'en était emparé, est excommunié, aussi bien que les prélats qui l'ont ordonné ou qu'il a ordonnés, à moins qu'ils ne viennent se présenter au concile qui sera tenu à Trèves le 8e de septembre suivant, pour y recevoir une pénitence convenable à leur faute. Si le comte Hugues ne fait pas satisfaction à ce concile, nous avons résolu de l'excommunier pour une autre raison que celle que nous avons marquée, savoir : parce qu'il a chassé de son siège Rodolfe, évêque de Laon, dont la fidélité pour le roi Louis a été tout le crime. Défense aux laïques de placer des prêtres dans les églises, ou de les en chasser, sans l'agrément de l'évêque. On recommande aux laïques de ne faire aucune insulte ni aucun tort aux prêtres. On chômera toute la semaine de Pâques, et quatre jours à la Pentecôte. On jeûnera le jour de la grande Litanie, comme on fait les trois jours des Rogations. Défense aux laïques de rien retenir ou usurper des offrandes que les fidèles font à l'autel, puisqu'il est écrit que ceux qui servent l'autel doivent vivre de l'autel. Si l'avarice porte des laïques à usurper les dîmes, les procès qui naîtront là-dessus ne seront point portés au barreau, mais ils seront terminés dans le concile (2).

Louis d'Outre-mer prévoyait bien que le comte Hugues ne s'empresserait guère de se soumettre à la sommation assez vague du concile d'Ingelheim ; il se tourna vers son beau-frère Othon, pour lui demander quelques secours contre ses ennemis. Othon donna en effet commission à Conrad, son gendre, qui, en 944, avait réuni le duché de Lorraine à celui de Franconie, de rassembler l'armée des Lorrains pour soutenir le roi de France. En attendant que cette armée fût prête à marcher, les évêques lorrains se chargèrent de donner l'hospitalité au roi et aux évêques de France qui l'avaient suivi en Allemagne. Lorsque enfin la campagne commença, ses résultats se bornèrent à la prise de Mousson, à celle de Montaigu, près de Laon, et à la soumission volontaire de l'évêque de Soissons ; tandis que Hugues, pour s'en venger, prit la ville de Soissons et la brûla en partie. Toutefois, il ne put empêcher que plusieurs de ses soldats ne quittassent son parti excommunié, pour se ranger à celui d'Artold (3).

Cet archevêque se rendit à Trèves avec Rodolfe de Laon, Gui de Soissons et Vicfrid de Térouanne, pour le concile qu'on y avait indiqué. Ils y trouvèrent le légat Marin qui les y attendait avec Robert de Trèves; mais il n'y parut aucun autre évêque de Lorraine et de Germanie. On ne laissa pas de tenir le concile. Le légat demanda de quelle manière le comte Hugues s'était comporté, tant envers le roi qu'envers les évêques, depuis le concile d'Ingelheim. On lui fit le récit des maux qu'il avait faits aux églises dans les derniers ra-

(1) Labbe, t. IX, p. 623. Flod., l. IV, c. xxxv. *Chron.*, an. 948. — (2) Labbe, t. IX, p. 623. — (3) Flod., *Chron.*, an 948, *Hist.*, l. IV.

vages. Le légat demanda ensuite si Hugues avait été cité, et s'il avait reçu les lettres qu'il avait ordonné qu'on lui envoyât. Artold répondit que Hugues avait reçu quelques-unes de ces lettres; que le porteur des autres avait été pris par des partis ennemis, mais que sa détention n'avait pas empêché que Hugues n'eût été cité tant par lettres que de vive voix.

Sur ces assurances, on demanda s'il y avait quelque envoyé de Hugues chargé de répondre pour lui; et, comme il ne s'en trouva pas, on résolut d'attendre au lendemain pour voir s'il ne se présenterait pas quelqu'un de sa part. Personne ne parut, et le concile s'étant rassemblé, les clercs et les seigneurs laïques qui étaient présents crièrent qu'on ne devait plus différer l'excommunication. Cependant les Pères du concile accordèrent encore un jour de délai. En attendant, on parla des évêques qui, ayant été appelés au concile, avaient différé de s'y rendre, et de ceux qui avaient ordonné Hugues de Reims. Alors Gui de Soissons se prosterna aux pieds du légat, et lui demanda de nouveau pardon d'avoir fait cette ordination. Le légat le lui accorda, à la prière de Robert de Trèves et d'Arnold de Reims. Arriva ce même jour un député de Transmare, évêque de Noyon, qui apportait les excuses de cet évêque, qu'une grande maladie avait empêché de se mettre en chemin.

Le troisième jour, on excommunia enfin le comte Hugues, à la requête de Ludolfe, envoyé d'Othon; car ce prince avait donné des ordres précis là-dessus. Mais le comte ne fut excommunié que jusqu'à ce que, venant à résipiscence, il fît satisfaction en présence du légat ou des évêques qu'il avait offensés, sans quoi on déclara qu'il serait obligé d'aller se faire absoudre à Rome. On excommunia en même temps deux évêques ordonnés par Hugues de Reims, savoir : Thetbauld d'Amiens et Yves de Senlis. Il avait ordonné le premier après son expulsion de son siége, et le second après sa condamnation. Hildegaire de Beauvais, qui avait assisté à ces ordinations, fut cité pour rendre compte de sa conduite devant le légat, ou à Rome devant le Pape. Héribert, comte de Meaux, fils du comte de Vermandois de ce nom, fut aussi pareillement cité pour répondre sur quelques violences qu'il avait faites à des évêques. C'est ce qui se passa au concile de Trèves (1).

Thetbauld fut quelque temps après chassé par les habitants d'Amiens, et Artold leur ordonna pour évêque un moine d'Arras nommé Ragembauld, qu'ils avaient élu d'abord. Il sacra aussi évêque Roricon, frère du roi Louis d'Outre-mer, pour le siége de Laon, qui était vacant par la mort de Rodolfe. Le légat Marin, ayant terminé toutes ces affaires, prit sa route par l'Allemagne pour saluer le roi Othon, et il retourna à Rome au printemps de l'année 949. Après son arrivée, le pape Agapit tint un concile dans l'église de Saint-Pierre, où il confirma la déposition de l'archevêque Hugues et l'excommunication portée contre le comte Hugues, qui enfin fit sa paix avec le roi Louis l'année suivante 950, et lui rendit le château de Laon (2). Quant au comte Héribert, frère de l'archevêque Hugues, il épousa, l'an 951, la reine Gerberge, mère du roi Louis.

Le pape Agapit II, par une lettre du 2 janvier 946 à l'archevêque Adalgaire, autrement Adaldague de Hambourg, termina l'ancien différend entre cette église et celle de Cologne. Il unit définitivement les siéges de Hambourg et de Brême, et confirma à l'archevêque de Hambourg les priviléges de métropolitain indépendant de Cologne et d'ailleurs, comme le pape saint Nicolas les lui avait accordés (3).

Au milieu de ces variations politiques, la congrégation de Cluny continuait à produire des saints et à propager la restauration religieuse. L'abbé saint Aimard, successeur de saint Odon, ayant perdu la vue, prit pour coadjuteur saint Mayeul, né en Provence vers l'an 906. Foucher, son père, était de la première noblesse, et si riche qu'il donna au monastère de Cluny vingt terres avec les églises qui en dépendaient, situées dans les diocèses de Riez, d'Aix et de Sisteron. Saint Mayeul était encore jeune quand il perdit son père et sa mère; et ses terres ayant été ravagées par les Barbares, il fut obligé de quitter son pays et d'aller en Bourgogne, où il se retira à Mâcon. Ces Barbares étaient les Sarrasins et les Hongrois, mais principalement les Sarrasins, qui, de leur forteresse de Freysinet dans les Alpes, faisaient des courses dans tous les pays voisins. Le jeune Mayeul fut reçu à Mâcon par un seigneur de ses parents; et, après quelque séjour, l'évêque Bernon, connaissant son beau naturel, le mit entre ses chanoines et lui recommandait en secret de se conserver dans la pureté, comme il fit. Ayant appris qu'il y avait à Lyon un docteur fameux, Antoine, abbé de l'île Barbe, il alla étudier sous lui, et y profita beaucoup pour les mœurs aussi bien que pour la doctrine; car Lyon était alors l'école la plus célèbre du pays, et on y étudiait sérieusement les arts libéraux et la philosophie.

Saint Mayeul, en étant revenu, fut promu, par tous les degrés, jusqu'au diaconat, par l'évêque de Mâcon, qui le fit même archidiacre. Dans cette dignité, il fit paraître principalement sa charité envers les pauvres, s'appliquant aussi à instruire les clercs qui venaient le trouver de divers lieux. Sa réputation devint telle, que l'archevêché de Besançon venant à vaquer, il fut élu par un commun consentement du prince, du clergé et du peuple; mais il s'y refusa constamment, et conçut même dès lors la pensée de quitter le monde. Comme le monastère de Cluny était dans le voisinage de Mâcon, saint Mayeul y

(1) Labbe, t. IX, p. 632. — (2) Flodoard, *Chron.*, an. 950 et 951. — (3) Mansi, *Concil.*, t. XVIII, col. 409 et seq.

faisait de fréquentes visites du temps de l'abbé Aimard, et y avait souvent des entretiens spirituels avec les moines, qui, de leur côté, le souhaitaient pour confrère, comme un homme capable de les gouverner un jour. Celui qui contribua le plus à l'y attirer, fut Hildebrand, prévôt du monastère, qui refusa deux fois d'en être abbé. Enfin, vers l'an 943, Mayeul embrassa la vie monastique dans cette sainte communauté.

Il ne s'y distingua que par ses vertus, surtout l'obéissance et l'humilité. L'abbé le fit bibliothécaire et apocrisiaire ; la première charge lui donnait l'intendance des études, et il s'en servait pour détourner les moines de la lecture des poëtes profanes, même de Virgile. La fonction d'apocrisiaire comprenait la garde du trésor de l'église et des chartes, et le soin des affaires du dehors. Saint Mayeul fut envoyé à Rome en cette qualité, et pendant ce voyage, étant à Ivrée, il guérit, par l'onction de l'huile sainte, le moine Heldric, qui l'accompagnait. Il avait été des premiers de la cour du roi d'Italie ; mais, attiré par la réputation de saint Mayeul, il quitta sa femme, ses biens, qui étaient grands, et sa charge, et vint se rendre moine à Cluny.

La sixième année depuis que saint Mayeul y fut entré, c'est-à-dire l'an 948, le saint abbé Aimard, se sentant vieux et aveugle, et craignant que ses infirmités ne fussent cause de quelque relâchement dans l'observance, le déclara abbé du consentement de toute la communauté ; et, afin que saint Mayeul ne pût s'en excuser, il prit le conseil de quelques évêques et de quelques abbés. Nous avons l'acte authentique qu'il en fit dresser, où il déclare qu'il lui donne le gouvernement du monastère de Cluny, avec toutes les abbayes et les autres lieux qui en dépendaient. Cet acte fut souscrit par Mainbolde, évêque de Mâcon, et par deux autres évêques, par deux abbés et par cent trente moines, soit de Cluny, soit des monastères voisins. Létolde, comte de Mâcon et avoué ou protecteur de Cluny, donna ses lettres d'approbation. Par cet acte, saint Aimard prenait saint Mayeul, plutôt pour coadjuteur que pour successeur ; car on trouve Aimard nommé comme abbé dans plusieurs chartes des années suivantes, jusqu'en 964 (1).

En Allemagne, saint Udalric, évêque d'Augsbourg, joignait les vertus d'un solitaire à celles d'un évêque. Depuis la mort de Henri l'Oiseleur, il s'était dispensé d'aller à la cour et de mener ses troupes en personne au service du roi, s'étant déchargé de ce devoir sur Adalbéron, son neveu. Il se donnait donc tout entier à ses fonctions spirituelles, et voici le règlement de sa vie. Il disait tous les jours l'office avec le clergé de sa cathédrale, et, de plus, l'office de la sainte Vierge, celui de la croix et un troisième de tous les saints, outre plusieurs autres psaumes et le psautier qu'il récitait entier tous les jours, autant qu'il pouvait. Il disait tous les jours une, deux ou trois messes, selon qu'il en avait le temps.

Il gardait toutes les observances monastiques, couchant sur une natte, ne portant point de linge et ne mangeant point de chair, quoiqu'il en fît servir abondamment à ceux qui mangeaient avec lui. Le premier service de sa table était, pour la plus grande partie, distribué aux pauvres, outre les infirmes de toutes sortes qu'il faisait nourrir tous les jours en sa présence. Il exerçait l'hospitalité avec joie envers tout le monde, principalement les clercs, les moines et les religieuses, et prenait grand soin de l'éducation et de l'instruction du clergé. Il écoutait avec bonté les plaintes des serfs de sa dépendance, soit contre leurs seigneurs, ses vassaux, soit contre les autres serfs, et leur faisait rendre justice avec fermeté. Il n'était jamais oisif, mais toujours occupé ou à régler ses chanoines et son école, ou à pourvoir à l'entretien de sa famille, ou à réparer et orner son église, ou à fortifier sa ville contre les insultes continuelles des Hongrois.

Dans le saint temps de carême, il passait presque la journée entière et la moitié de la nuit dans l'église. Il y allait après minuit ou vers les trois heures du matin, assistait aux offices nocturnes que nous appelons matines, puis aux laudes jusqu'au point du jour. Il commençait alors à dire le psautier, et ensuite les litanies et les prières qui y étaient jointes, jusqu'à ce qu'on sonnât les vigiles des morts. Lorsque ces vigiles auxquelles il assistait étaient finies, il chantait prime avec les autres ; puis il demeurait dans l'église pendant qu'on faisait la procession au dehors, et disait un abrégé des psaumes, avec d'autres prières réglées. On chantait la messe commune du chœur au retour de la procession, et il y offrait son oblation comme les autres, baisant humblement la main du prêtre, sans avoir égard au caractère épiscopal. Après la messe, il disait tierce avec les frères, c'est-à-dire avec les chanoines. Tandis que les frères allaient de là au chapitre, il demeurait à l'église jusqu'à l'heure de sexte. Cet office étant dit, il faisait les stations devant les autels. De là il allait à sa chambre se laver et se préparer pour dire la messe lui-même. Après la messe, il disait vêpres au chœur avec les autres. Lorsque tout l'office du jour était ainsi achevé, il s'en allait à l'église de l'hôpital, où il lavait les pieds à douze pauvres, et leur donnait l'aumône séparément. Étant de retour chez lui sur la fin du jour, il se mettait à table, où il faisait faire la lecture et où il faisait entrer tous les pauvres de dehors qui se présentaient, pour les faire manger autour de lui. En se levant de table, il disait ses complies ; puis il se retirait dans sa chambre, pour n'avoir plus de commerce qu'avec Dieu jusqu'au lendemain. C'est la conduite que, d'après l'auteur de sa vie, témoin oculaire, il gardait depuis le commence-

(1) *Act. Bened.* sect. v. *Acta SS.*, 11 *maii*.

ment du carême jusqu'au dimanche des Rameaux. Trois jours après, il tenait son synode, qu'il recommençait encore au mois de septembre suivant. Il faisait les bénédictions et toutes les autres cérémonies de la semaine sainte et de celle de Pâques, avec une majesté et une dévotion tout extraordinaires.

Il faisait régulièrement la visite de son diocèse dans une voiture traînée par des bœufs, non pas tant qu'il eût peine d'aller à cheval, que pour être seul avec un chapelain et chanter des psaumes en liberté ; car il avait toujours une grande suite de prêtres et d'autres clercs, de laïques d'entre ses vassaux, de serfs choisis de sa famille et de pauvres, et il les défrayait tous largement. Dans la visite, il prêchait, il écoutait les plaintes, il examinait les prêtres des lieux, il donnait la confirmation et continuait quelquefois la nuit aux flambeaux. Telle était la vie ordinaire de saint Udalric.

Il ne se montra pas moins grand ni moins admirable dans les occasions extraordinaires. Dès l'année 955, Ludolfe, fils du roi Othon, mais d'une première femme, se révolta contre son père et excita une guerre civile en Allemagne. Le plus grand effort fut en Bavière. Augsbourg fut pris et pillé ; mais saint Udalric, qui en était évêque, quoique beaucoup plus faible que les rebelles, fut toujours fidèle au roi Othon ; et, comme l'armée de ce prince et celle de son fils étaient en présence et près d'en venir aux mains, le saint pontife, prenant avec lui Haribert, évêque de Coire, négocia la paix entre eux si heureusement, qu'il les mit d'accord l'an 954.

L'année suivante, les Hongrois inondèrent l'Allemagne avec une armée innombrable, et ravagèrent tout le pays depuis le Danube jusqu'à la forêt Noire. Ils assiégèrent Augsbourg, qui n'avait que des murailles basses, sans tours ; mais le saint évêque avait rassemblé au dedans un grand nombre de très-bonnes troupes de ses vassaux. Ils combattirent avec avantage devant une des portes de la ville, ayant avec eux l'évêque, qui, sans autres armes que son étole, ne laissait pas de s'exposer aux coups de pierre et de trait, dont toutefois il ne fut point blessé. Le combat fini, après avoir donné les ordres pour la défense de la ville, il passa la nuit en prières, et excita les femmes pieuses à se partager en deux troupes, dont l'une ferait le tour de la ville en dedans, portant des croix et priant Dieu à haute voix ; l'autre, prosternée sur le pavé de l'église, implorerait le secours de la sainte Vierge. Il fit aussi apporter tous les enfants à la mamelle, et les fit étendre à terre autour de lui devant les autels, afin que, par leurs cris, ils priassent à leur manière.

Après avoir pris un peu de repos, il célébra la messe au point du jour, donna la communion à tous les assistants, et les exhorta à ne mettre leur espérance qu'en Dieu. Le jour venu, comme les Hongrois étaient prêts à donner l'assaut, leur roi apprit que le roi Othon approchait, ce qui l'obligea de quitter la ville pour aller à lui, espérant la prendre sans résistance après l'avoir défait. L'évêque Udalric, le comte Tietbald, son frère, et plusieurs autres sortirent de nuit et allèrent se joindre au roi Othon, qui, pour se préparer au combat, se prosterna devant Dieu, se reconnaissant le plus coupable de tous, et fit vœu de fonder un évêché à Mersebourg, si Dieu lui donnait la victoire. S'étant relevé, il entendit la messe et communia de la main du saint évêque, son confesseur ; puis il prit le bouclier et la sainte lance, marcha contre les ennemis, et les défit par la victoire la plus signalée qui eût encore été remportée sur eux. C'était le jour de Saint-Laurent, 10e d'août 955 (1).

Deux années auparavant, c'est-à-dire en 953, l'abbé Brunon Lauresham, frère du roi Othon, avait été élu archevêque de Cologne et devint un des plus grands ornements de l'Eglise d'Allemagne. Dès l'âge de quatre ans, il avait été envoyé à Utrecht pour étudier sous la conduite de l'évêque Baldric. Après qu'il eut appris les premiers éléments de la grammaire, on lui fit lire le poëte Prudence, qu'il goûta merveilleusement ; ensuite il parcourut tous les auteurs de la littérature grecque et latine, Ni les richesses, ni la foule de ceux qui l'environnaient ne le détournaient de l'étude, et il aimait tellement ses livres, qu'il ne souffrait point qu'on les gâtât ni qu'on les maniât négligemment. Othon, son frère, étant devenu roi, le fit venir à sa cour, où il fut un modèle de doctrine et de vertu. Il renouvela l'étude des sept arts libéraux ; il étudia les historiens, les orateurs, les poëtes et les philosophes, avec les hommes les plus savants, grecs et latins, leur servant quelquefois d'interprète, et le roi, son frère, étant souvent témoin de leurs doctes entretiens. Israël, évêque écossais, qui était un de ses maîtres, en parlait comme d'un saint; les Grecs, qu'il faisait venir pour l'instruire, l'admiraient et rapportaient chez eux les merveilles de sa conduite.

Il était fort occupé à secourir les malheureux qui sans cesse recouraient à lui, sans toutefois se détourner de ses études. Il composait, il dictait, il cultivait l'élégance de la langue latine et l'inspirait aux autres, mais sans faste et avec une gravité polie. Il s'appliquait, même après les repas, à la lecture et à méditation, et ménageait très-soigneusement les matinées. Il lisait sérieusement jusqu'aux comédies, ne s'attachant qu'au style et comptant pour rien la matière. Comme la cour du roi, son frère, était ambulante, il faisait porter avec lui sa bibliothèque et gardait sa tranquillité au milieu de cette agitation, s'occupant même dans les marches. Il était très-attentif aux divins offices ; et, voyant son frère Henri s'entretenir pendant la messe avec Conrad,

(1) *Vit. S. Udal. Acta SS.*, 4 *julii. Act. Bened.*, sect. v. *Regin. cont. Herman. Ditmar.*, *Frod.*

duc de Lorraine, il prédit que leur amitié produirait de grands maux : ce qui en effet eut lieu, car il en résulta des guerres civiles. Tout ce qu'il y avait en ce temps-là d'évêques ou d'hommes pieux qui avaient quelque grand dessein pour la religion, regardaient Brunon comme leur appui, et ne croyaient pas leur autorité suffisante pour faire le bien sans le secours de la sienne.

Son premier gouvernement ecclésiastique fut la conduite de quelques monastères, qu'il reçut étant encore fort jeune. Il s'en servit pour les réduire à l'observance régulière, partie de gré, partie de force, et pour les rétablir dans leurs anciens priviléges par l'autorité du roi, son frère, ne se réservant rien du revenu, pour lui ou pour les siens, que ce que les supérieurs lui offrirent volontairement. Entre ces monastères, était celui de Lauresham ou Lauresheim, que le roi Henri avait refusé à un seigneur qui le demandait à contre-temps; car, dans la guerre que lui fit, au commencement de son règne, Gislebert, duc de Lorraine, soutenu par le roi de France, un comte très-puissant qui lui avait amené de grandes troupes de ses vassaux, voyant le roi abandonné de plusieurs des siens, crut qu'en une telle occasion il ne pourrait rien lui refuser. Il lui envoya donc demander l'abbaye de Lauresheim dont les grands revenus lui aideraient à entretenir ses troupes. Le roi dit qu'il lui ferait réponse de bouche ; le comte accourut, croyant avoir obtenu ce qu'il demandait. Le roi lui dit en présence de tout le monde : Les biens des monastères ne sont pas destinés à entretenir des gens de guerre, et d'ailleurs, votre demande est plutôt une menace qu'une prière ; c'est pourquoi je ne vous accorderai jamais ni cette grâce, ni aucune autre. Si vous voulez vous retirer avec ceux qui manquent à la fidélité qu'ils me doivent, retirez-vous au plus tôt. Le comte, chargé de confusion, se jeta aux pieds du roi, reconnaissant la grandeur de sa faute.

Vicfrid, archevêque de Cologne, étant mort en 953, le clergé, les nobles et tout le peuple s'accordèrent à désirer que Brunon lui succédât. Sa jeunesse était balancée par la maturité des mœurs; l'éclat de sa naissance, par l'humilité et la douceur, sa science, par la sagesse et la modestie; ses richesses, par sa libéralité. Il fut donc élu tout d'une voix : mais on craignait que cette place ne parût au-dessous d'un si grand prince. L'élection se fit, selon la coutume, avant que le prédécesseur fût enterré, et on envoya au roi Othon quatre députés du clergé de la cathédrale et quatre laïques, pour lui demander son consentement, qu'il accorda de suite, envoyant aussitôt Brunon, son frère, à Cologne. Il y fut reçu avec une joie extrême, ordonné évêque et intronisé sur son siége. Le roi lui donna en même temps le gouvernement du royaume de Lorraine. Les premiers soins de l'archevêque Brunon furent d'établir l'union entre toutes les communautés qui dépendaient de son siége, de retrancher la superfluité des habits et de faire célébrer l'office divin avec toute la décence possible.

Aussitôt après son ordination, il députa à Rome Hadumar, abbé de Fulde, avec une lettre synodique au pape Agapit, dans laquelle il faisait sa profession de foi et demandait le pallium. Le pape Agapit, que le biographe de saint Brunon appelle un Pontife d'une admirable sainteté, lui accorda non-seulement le pallium, mais encore le privilége d'en user quand il voudrait ; il y joignit les reliques du martyr saint Pantaléon. Quand l'abbé Hadumar approcha de Cologne avec le pallium et les reliques, toute la ville alla au-devant, et les reliques furent déposées dans une ancienne église des faubourgs (1).

Quant à la reine Mathilde, mère du saint archevêque de Cologne et du roi Othon, après la mort du roi Henri l'Oiseleur, son époux, elle se retira au monastère de Quedlinbourg, qu'elle avait fondé. Là elle observait toute la discipline ; et, conservant une dignité merveilleuse dans ses actions et ses discours, elle ne laissait pas de montrer une modestie et une pudeur qui l'auraient fait passer pour une vierge si on n'avait vu les princes, ses enfants. La nuit, outre l'office où elle assistait, elle priait longtemps devant et après. Jamais elle n'approcha de l'autel les mains vides, soit du vivant du roi, son époux, soit après sa mort. Tous les jours elle présentait au prêtre son offrande de pain et de vin pour le salut de toute l'Église ; mais depuis qu'elle fut veuve, elle ne cessa point de faire offrir le saint sacrifice pour les péchés du roi, son époux, en quoi elle surpassa toutes les femmes de son temps. Elle observa toute sa vie le huitième jour de la mort du prince, le trentième et l'anniversaire.

Vers l'an 946, elle soutint une rude persécution de la part des princes, ses enfants. Comme elle faisait de grandes aumônes, on leur rapporta qu'elle avait consommé des sommes immenses des revenus de l'Etat, et la chose alla si loin que le roi Othon envoya des espions pour arrêter ceux par qui la reine, sa mère, envoyait ses libéralités, les leur ôter et les maltraiter. On voulait qu'elle abandonnât les terres qu'elle avait reçues en douaire, et qu'elle prît le voile de religieuse. Pour comble d'affliction, le prince Henri, son fils, qu'elle aimait uniquement, s'accordait avec le roi Othon contre elle. Comme elle vit augmenter de jour en jour leurs mauvais traitements, elle laissa tout ce que le roi Henri lui avait donné en douaire et se retira dans l'Angrie, qui faisait partie de la Westphalie actuelle. Mais quelque temps après, le roi Othon, ayant eu de mauvais succès à la guerre, céda aux exhortations de la reine Edithe, son épouse, des évêques et des seigneurs, rappela la reine,

(1) *Acta SS.*, 11 octob. *Act. Bened.*, sect. v.

sa mère, lui demanda pardon publiquement, et lui rendit les terres qu'il lui avait ôtées. Le prince Henri, imitant l'exemple de son frère Othon, se réconcilia pareillement avec elle, et elle ne l'aima pas moins que devant.

La sainte reine Mathilde, étant ainsi rétablie dans sa première autorité, s'appliqua plus qu'auparavant aux aumônes et à toutes sortes de bonnes œuvres ; et, avec le secours du roi, son fils, elle fonda plusieurs églises et cinq monastères, entre autres celui de Palide ou Polden, dans le duché de Brunswick, où elle assembla trois mille moines. Le roi Othon confirma cette donation par ses lettres de l'an 955.

La même année arriva la mort de Henri, alors duc de Bavière ; la reine Mathilde, sa mère, en fut si affligée, qu'elle quitta le peu d'ornements qu'elle avait gardés pendant sa viduité, et ne parut plus qu'en habit de deuil. Elle ne voulut plus entendre aucune chanson profane, ni voir aucun jeu ; elle n'écoutait que des cantiques tirés de l'Écriture sainte ou des vies des saints. Elle faisait donner à manger aux pauvres deux fois par jour, et leur en distribuait encore pendant son repas. Dans ses voyages, elle faisait porter des cierges pour distribuer aux églises, et de la nourriture pour les pauvres, et avait chargé une religieuse qui la servait, nommée Richeburge, de n'en laisser passer aucun sans aumône. En toutes les villes où elle séjournait l'hiver, elle faisait allumer un grand feu pour les pauvres, qui durait toute la nuit. Elle redoublait ses charités le samedi, parce que c'était le jour de la mort du roi, son époux ; le matin, elle faisait préparer un bain pour les pauvres et les passants, et quelquefois elle les servait de ses propres mains ; puis elle les faisait entrer dans une chambre, où elle leur donnait de la nourriture ou des habits, selon leur besoin. Elle observait exactement de faire tous les jours quelque ouvrage de ses mains (1).

Tel était, au milieu du dixième siècle, l'état religieux et politique de l'Occident. Il y avait des commotions politiques, il y avait, comme toujours, les misères humaines, et dans l'Église universelle et dans les sociétés nationales ; mais par l'intermédiaire de l'Église de Dieu, il y avait partout un principe de vie, de guérison, de restauration, et de force plus qu'humaine. Nous l'avons vu, et nous continuerons à le voir. Et c'est même là le grand mystère de l'histoire humaine. En Orient, chez les Grecs, ce principe de vie et de restauration allait s'affaiblissant, et c'est un autre mystère dont l'histoire doit chercher l'explication.

A Constantinople, le patriarche Nicolas le Mystique mourut l'an 925. Étienne, métropolitain d'Amasée, qui était eunuque, fut reconnu patriarche au mois d'août de la même année ; mais il ne jouit de cette dignité que deux ans et onze mois, et mourut le 15e de juillet 928. Son successeur fut le moine Tryphon, qui était en réputation de sainteté ; et toutefois il souffrit, contre les règles, de n'être ordonné que pour un temps, jusqu'à ce que Théophylacte, fils de l'empereur Romain Lecapène, fût en âge de recevoir la dignité patriarcale qui lui était destinée ; et c'est le premier exemple illustre de cet abus, nommé depuis la confidence, et qui, comme on voit, commence à Constantinople et chez les Grecs.

Tryphon fut ordonné patriarche de Constantinople le 14e de décembre 928. Il fut déposé au mois d'août 931, et se retira à son monastère, où il mourut. Le siége de Constantinople demeura vacant pendant un an et cinq mois, parce que Théophylacte était encore trop jeune. Enfin il fut ordonné le jour de la Purification, 2 février 933, à l'âge de seize ans ; et cette ordination se fit du consentement du pape Jean XI, qui avait envoyé des légats avec une lettre synodique pour l'autoriser, sans doute par dispense ; car pour les ordinations, les Grecs faisaient moins attention à l'âge que les Latins. Les historiens grecs ajoutent que ce furent les légats du Pape qui placèrent Théophylacte sur le siége patriarcal (2). Luitprand, qui vint à Constantinople trente-cinq ans après, dit que le pape Jean XI accorda au patriarche Théophylacte et à ses successeurs le pallium à perpétuité, et que de là est né l'abus si répréhensible, que non-seulement les patriarches, mais encore tous les évêques grecs portent le pallium. C'est une nouvelle erreur de Luitprand ; car plus de soixante ans auparavant, au huitième concile général, nous avons vu le patriarche saint Ignace rendre le pallium à chaque évêque photien qui se réconciliait à l'Église. L'usage de cette sorte de pallium parmi les évêques grecs ne pouvait donc pas venir du pape Jean XI : c'est l'envie de médire qui a trompé Luitprand (3).

Voici comme l'historien du Bas-Empire résume, d'après les auteurs grecs, la conduite du patriarche Théophylacte. Dès qu'il fut maître de ses démarches, il ne justifia que trop la sagesse des lois canoniques qui ont fixé l'âge auquel il est permis de monter aux divers degrés de la hiérarchie. Il ne connut plus de règle et se livra sans pudeur à toutes ses passions. Il méprisait les fonctions de son ministère. Maître des dispenses, il crut pouvoir se dispenser lui-même des lois de l'Évangile et de toute décence. L'histoire avertit qu'elle rougirait de raconter ce qu'il ne rougissait pas de faire. Il fournissait aux dépenses de ses débauches par le trafic des évêchés et des autres places ecclésiastiques, qu'il vendait au plus offrant. Il porta jusque dans le sanctuaire le goût de la dissipation et du plaisir ; et, pour égayer la sérieuse dignité des cérémonies de l'Église, il introduisit dans les offices publics

(1) *Acta SS.*, 14 *mart.* — (2) *Post Theoph.*, n. 19 Sim. Mag., n. 32. Anon., n. 32. — (3) Pagi, an 933 Luitpr., *Leg.*

les plus solennels des danses, des divertissements, des clameurs insensées, des chansons profanes et même déshonnêtes qui, mêlées au chant des hymnes, allaient le rôle [illegible] avec celui de la Messe divine. Un auteur, qui vivait cinquante ans après, observe que cet usage scandaleux n'était pas encore aboli de son temps. On peut croire que c'est de là qu'il s'est répandu jusqu'en Occident, où une ignorance licencieuse a maintenu dans quelques diocèses pendant des siècles entiers un abus aussi scandaleux que ridicule, malgré toutes les censures ecclésiastiques. Les chevaux étaient la passion dominante de Théophylacte. On lui en comptait plus de deux mille; ses écuries employaient tous ses soins: c'était pour lui la portion la plus chérie de son diocèse. Insensible aux misères des pauvres, il nourrissait ses chevaux, à grands frais, des fruits les plus exquis, et n'épargnait pour eux ni les liqueurs les plus recherchées ni les parfums les plus précieux. On rapporte qu'un jour le jeudi saint, tandis qu'il célébrait la messe, on vint lui annoncer que sa plus belle jument, qu'on lui nomma, venait de mettre bas. L'impatience que lui causa une nouvelle si intéressante lui fit interrompre le saint sacrifice avec une indécente précipitation; il jette aussitôt ses habits pontificaux, court à son écurie pour voir le poulain, et ce ne fut qu'après l'avoir contemplé à son aise qu'il revint à Sainte-Sophie achever l'office. Nous lui verrons trouver la mort dans une cavalcade, son occupation ordinaire (1).

Avant de placer son quatrième fils sur le siège patriarcal de Constantinople, l'empereur Romain Lécapène avait placé les trois premiers sur le trône impérial. Dès son avènement à l'empire, en 920, il avait déclaré empereur son fils aîné, Christophe. Il donna dans la suite la qualité d'empereurs à ses autres fils, Étienne et Constantin, et il leur associa encore Romain, fils aîné de Christophe. Tous ces nouveaux empereurs primaient le pas sur Constantin Porphyrogenète, fils de Léon le Philosophe. Avec un fils patriarche, avec quatre fils ou petits-fils empereurs, Romain Lécapène se croyait bien affermi sur le trône. Il y fut trompé. Son fils aîné Christophe mourut en 931, après son propre fils Romain.

Le 20 décembre 944, l'empereur Étienne, second fils de Lécapène, entre avec des conjurés dans l'appartement de son père, le saisit, [illegible] menace d'un plus mauvais traitement s'il jette le moindre cri, le revêt d'un habit [illegible] et le transporte sans bruit hors du palais et de là dans l'île de Proté, à l'entrée de la Propontide. On l'enferme dans un monastère, où, sur-le-champ, on lui coupe les cheveux et on lui fait prendre l'habit de moine. Il avait régné vingt-six ans.

L'empereur Romain Lécapène avait du bon et du mauvais. Il était dévoré d'ambition et de plaisirs illicites; mais il rougissait de ses vices. Il aimait l'argent, mais la compassion pour les malheureux était plus forte en lui que l'avarice. Au jour de Noël 93[illegible] commença un hiver si rigoureux, que la terre fut couverte de neige et de glace durant quatre mois entiers. La peste, la famine, faisant [illegible] un ravage affreux, un incendie consuma une partie de [illegible] et une pièce énorme détachée de la voûte d'un des marchés de la ville, écrasa [illegible] personnes. Tant de calamités remplirent la ville de misérables et firent connaître la charité de l'empereur. Les hôpitaux étant remplis, il fit fermer les portiques de cloisons pour y loger les malades. De distance en distance, on y posa des boîtes fermées, mais percées d'une ouverture pour recevoir les aumônes. Il tirait de son trésor les charités les plus abondantes; il lui en coûtait tous les mois cinquante mille écus de notre monnaie pour secourir tous les malades que les [illegible] pauvres de sa capitale. Il faisait tous les jours manger à sa table trois pauvres, auxquels il distribuait encore une aumône; le mercredi et le vendredi c'était trois moines. On faisait une lecture [illegible] pendant le repas. [illegible] dont ses [illegible] il ne cessa d'employer, le reste de sa vie, une partie de ses trésors au soulagement des malheureux, à la décoration des églises et à l'entretien des monastères. Il respectait les moines dont il connaissait la vertu, et, loin de s'offenser de leur liberté à le reprendre de ses désordres, il écoutait leurs remontrances avec douceur, avouait ses fautes et versait des larmes, mais sans se corriger. Le moine Basile lui ayant un jour reproché en face qu'il se déshonorait lui-même et qu'il attirait sur lui et sur ses États la colère de Dieu, en corrompant les filles de ses sujets, il reçut cette correction en homme humble [illegible], et voulut même la payer d'une somme d'or, que le saint [illegible]. La misère des temps avait ruiné quantité de familles, et la somme de l'argent emprunté par des débiteurs insolvables dans la ville de Constantinople montait à trois millions de nos livres. Il s'en chargea; et, après avoir satisfait les créanciers, il fit brûler au milieu d'une place toutes les obligations. Il paya de plus le loyer dû pour les habitations. Il fit rebâtir ou réparer plusieurs villes de Thrace et de Macédoine ruinées par les Barbares. Constantinople vit, par ses ordres, élever plusieurs palais, planter des jardins, [illegible] de gré d'ouvrir des asiles à la misère, à la vieillesse et aux maladies. Compatissant aux malheurs des exilés, il ne les perdait pas de vue; il était attentif à s'informer de leur état, à les secourir dans leur indigence, aussi empressé à les rappeler qu'eux-mêmes à revoir leur patrie; et, lorsqu'il fut détrôné, il n'y avait personne en exil (2).

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. LXXIII. — (2) *Ibid.*

Il fut vengé peu après de ses deux fils Etienne et Constantin ; car l'empereur Constantin Porphyrogenète, averti qu'ils avaient aussi conspiré contre lui, et jugeant bien qu'ils l'épargneraient moins encore qu'ils n'avaient épargné leur père, les fit arrêter le 27[e] de janvier 945, comme ils étaient à table avec lui. Ils furent emmenés en exil dans les îles voisines, et on leur fit couper les cheveux comme à des clercs. Peu de temps après, ayant obtenu la permission d'aller voir leur père, ils vinrent à l'île Proté, et, le voyant revêtu de l'habit monastique, ils furent sensiblement touchés. Le vieillard pleura, et dit ces paroles de l'Ecriture : J'ai engendré et élevé des enfants, et ils m'ont méprisé. Il fut consolé dans son exil par deux moines de grand mérite, Sergius et Polyeucte. Celui-ci fut depuis patriarche. Sergius était neveu du fameux Photius ; mais plus illustre par sa vertu que par sa naissance, et sa science n'était pas moindre que sa vertu. Il avait un grand discernement, une grande fermeté, beaucoup d'agrément dans ses manières et ses discours, et une grande humilité. Romain, étant encore empereur, l'avait toujours auprès de lui, et l'honorait comme son père spirituel.

Constantin, son fils, ayant voulu se révolter dans son exil, tua celui qui commandait ses gardes et fut tué lui-même. Ce que Romain ayant vu en songe le même jour, il envoya à tous les monastères et à toutes les laures, jusqu'à Jérusalem et à Rome ; et, ayant assemblé trois cents moines au lieu où il était, le jeudi saint il se présenta dans l'église sans tunique et sans manteau, lorsque le prêtre allait faire l'élévation du pain sacré. Il tenait un papier où étaient écrits tous ses péchés, et les déclara devant tout le monde. Les moines crièrent *Kyrie eleison*, en versant des larmes ; et Romain leur demanda l'absolution, s'inclinant devant chacun d'eux. Ils la lui donnèrent, il communia ; et, comme ils allaient se mettre à table, il donna à un petit garçon une corde et un fouet, dont il lui frappait les pieds, en disant : Entre, mauvais vieillard ! Et il s'assit après tous les autres, pleurant et gémissant. Il envoya sa confession cachetée aux autres caloyers ou moines, particulièrement à Dermocaire, abbé du mont Olympe, avec deux cents livres d'or. Celui-ci fit jeûner tous ses moines pendant deux semaines, après lesquelles on prétend qu'il eut révélation que les péchés de Romain étaient effacés, et, ouvrant sa confession, il ne trouva plus qu'un papier blanc. Il le montra à tous les moines, qui envoyèrent à Romain une absolution par écrit, et elle fut enterrée avec lui.

Nonobstant cette pénitence, Romain ne laissa pas de consentir à une conjuration que forma le patriarche Théophylacte, son fils, avec quelques autres, pour le rétablir sur le trône ; mais la conjuration fut découverte et les coupables punis. Enfin, le vieux Romain mourut le 15[e] de juin 948, dans l'île Proté, lieu de son exil. Ce prince, auquel l'élévation de sa famille avait coûté tant de travaux, et même de crimes et de perfidies, en vit périr une partie de son vivant; le reste s'éteignit bientôt après lui sans laisser de trace (1).

Constantin Porphyrogenète régna encore quinze ans, depuis qu'il fut demeuré seul empereur, délivré de Romain et de ses enfants ; mais il ne remplit pas l'attente qu'on avait conçue de lui. Il était sujet au vin, fuyant le travail, difficile à apaiser dans sa colère, et punissant sans miséricorde. Sa paresse lui faisait donner sans choix les charges et les emplois : de quoi l'impératrice Hélène et son frère le chambellan Basile profitaient pour les vendre. Ce que Constantin eut de meilleur, fut l'amour des sciences et des arts, tombés en décadence par la négligence de ses prédécesseurs. Il s'applique donc à les rétablir, chercha ceux qui y excellaient, et les chargea de de les enseigner. Il donna l'intendance de l'école de philosophie à Constantin, premier écuyer et secrétaire intime; celle de rhétorique à Alexandre, métropolitain de Nicée ; celle de géométrie au patrice Nicéphore ; celle d'astronomie au secrétaire Grégoire. Il prenait grand soin des étudiants, s'entretenait souvent avec eux, leur donnait de l'argent, les faisait même manger à sa table : ainsi les études firent en peu de temps un grand progrès. L'empereur ne négligeait pas les arts ; il avait une telle connaissance de la peinture, sans l'avoir apprise, qu'il corrigeait les maîtres mêmes, et aussi les orfévres, les forgerons, les tailleurs de pierres, descendant jusqu'aux arts mécaniques. Il avait beaucoup de religion, au moins extérieure, et jamais n'allait à l'église aux jours solennels sans donner de magnifiques offrandes, des vases d'or ornés de pierreries, et des ornements d'étoffes précieuses. On loue encore sa justice et son humanité.

Après avoir rassemblé une bibliothèque nombreuse, qu'il rendit publique, il travailla lui-même et fit travailler sous ses yeux à extraire de cette multitude d'ouvrages ce qu'il y avait de plus utile. C'est à ses soins et à ses ordres qu'on est redevable des livres d'agriculture intitulés *Géoponiques*, des traités de la médecine vétérinaire nommés *Hippiatriques*. Mais l'ouvrage le plus considérable qui ait paru sous son nom est un grand recueil où il avait rassemblé, sous cinquante-trois titres, tout ce qu'il avait trouvé de plus mémorable dans les anciens sur différentes matières. On aurait pu nommer ce recueil *Encyclopédie historique*. Il n'était extrait que des auteurs grecs. Il ne nous en reste que deux articles, le vingt-septième, qui traite des ambassades, et le cinquantième, des vertus et des vices. Il n'est pas certain que Constantin soit lui-même l'auteur de tous ses écrits; mais ceux qui lui appartiennent comme sortis de sa plume et

(1) Anonym. *Post Theoph.*

qui sont parvenus jusqu'à nous, sont les deux livres qui contiennent la description géographique des provinces de l'empire tel qu'il était alors, et le traité de l'administration de l'empire, adressé à son fils l'empereur Romain. On a encore de lui une vie ou plutôt un panégyrique de son aïeul l'empereur Basile, un fragment de tactique, enfin une histoire de la fameuse image d'Édesse (1).

C'était un voile que l'on gardait dans cette ville, et sur lequel on croyait voir la face de Jésus-Christ imprimée, disait-on, par lui-même, et envoyée au roi Abgare. En 942, un général de l'empereur Romain Lecapène, étant sur le point de prendre la ville d'Édesse sur les Sarrasins, menaça d'en passer tous les habitants au fil de l'épée, si on ne lui remettait ce voile fameux, offrant au contraire de rendre à ce prix tous les prisonniers. Le calife Almottaki consulta les gens de loi, qui se trouvèrent partagés de sentiments, les uns disant qu'il leur serait honteux d'accorder par crainte aux Chrétiens ce qu'ils ne demandaient que pour insulter à leur faiblesse; les autres, que ce serait racheter à bon marché tant de Musulmans. Ce dernier avis prévalut. Le voile fut porté à Constantinople. Le patriarche, suivi du clergé et d'une foule de peuple, alla au-devant jusqu'en Bithynie. Cette relique, si célèbre en Orient, entra dans la ville le 15 août, et fut d'abord portée à l'église de Blaquernes, où l'empereur la reçut avec grande vénération. Le lendemain, toute la famille impériale se joignit au clergé et au sénat pour l'accompagner à Sainte-Sophie, où elle reçut les hommages de toute la ville. Elle fut, de là, transportée dans le palais (2).

Le patriarche Théophylacte scandalisait depuis plus de vingt ans l'église de Constantinople. Dans une cavalcade, ce qui faisait son occupation ordinaire, s'étant froissé rudement contre une muraille, il fut pris d'une violente hémorrhagie. Après avoir été à la mort, il se porta mieux; mais il ne se corrigea pas et continua de vendre des évêchés, d'aimer les chevaux et de mener une vie molle et indigne de son rang. Il traîna ainsi deux ans, et son mal se tourna en hydropisie, dont il mourut le 27 février 956. Pour réparer le mal qu'avait fait ce mauvais prélat, l'empereur nomma patriarche Polyeucte, né à Constantinople. Ses parents, par un esprit de dévotion fort mal entendu, mais assez ordinaire parmi les Grecs de ce temps-là, le destinant à la vie monastique, l'avaient fait eunuque dès l'enfance. La vocation qu'ils lui avaient donnée se trouva par bonheur être la sienne. Il fut l'exemple des monastères, et devint aussi éclairé dans la science du salut qu'il était vertueux et détaché de tout intérêt. L'évêque d'Héraclée, qui devait sacrer le patriarche, étant alors dans la disgrâce de l'empereur, Polyeucte fut ordonné par le métropolitain de Césarée, auquel cette fonction appartenait au défaut de celui d'Héraclée. Cette circonstance commença à indisposer contre le nouveau prélat plusieurs évêques, qui regardèrent son ordination comme irrégulière. Polyeucte augmenta ce mécontentement en insérant dans les diptyques le nom du patriarche Euthymius, qui avait admis à la communion l'empereur Léon, excommunié par Nicolas après ses quatrièmes noces. Il se forma un schisme, mais qui fut de courte durée par complaisance pour l'empereur, et qui rendit ces prélats également ridicules par la cause de leur séparation et par la légèreté de leur réconciliation. Polyeucte, moins courtisan qu'évêque, perdit bientôt lui-même les bonnes grâces de l'empereur par la [illegible]té qu'il prit de lui faire des remontrances [illegible] les malversations de ses proches, qui pillaient l'église et l'empire. Théodore, évêque de Cyzique, homme puissant en intrigues, souleva une partie du clergé; et l'empereur, séduit par ces cabales, cherchait l'occasion de déposer Polyeucte, lorsque sa mort fit échouer ce mauvais dessein (3).

Dès l'an 949, Constantin Porphyrogenète avait fait couronner empereur Romain, son fils; c'est pour lui qu'il composa son *Traité sur la manière de gouverner l'empire*. Mais, dix ans après, le fils s'ennuyait d'attendre. Excité surtout par sa femme Théophano, qui était fille d'un cabaretier, il résolut de hâter la mort de son père. Un jour donc que le père devait prendre une médecine, son fils y fit mêler du poison. Par un bonheur extraordinaire, l'empereur, tenant en main la coupe empoisonnée, fit un faux pas et en répandit la plus grande partie. Ce qu'il en but n'eut pas assez de force pour lui ôter la vie, mais le fit tomber dans une langueur dont il ne put guérir. Au mois de septembre 959, il alla au mont Olympe en Natolie, sous prétexte de se recommander aux prières des solitaires avant que de marcher en Syrie contre les Musulmans, mais en effet pour prendre des mesures avec Théodore de Cyzique, touchant la déposition du patriarche Polyeucte. Là il retomba malade, et, sentant de grandes douleurs, il se fit rapporter à Constantinople, où il mourut le 9e d'octobre, âgé de cinquante-quatre ans. Son fils Romain lui succéda.

Ce prince, surnommé le Jeune pour le distinguer de Romain Lecapène, était âgé de vingt-un ans. Monté sur le trône par un parricide, la suite de son règne répondit à ce commencement. Il prit pour officiers du palais les compagnons de ses débauches, pour principal confident un moine apostat. A la suggestion de sa femme, il chassa du palais l'impératrice Hélène, sa mère, et ses sœurs, qu'il sépara d'elle et qu'il fit raser de force comme religieuses. Sa mère Hélène en mourut de chagrin. Pour lui, s'étant déchargé de toutes les affaires sur un eunuque nommé Bringas, il n'en eut point d'autres que ses plaisirs. Il passait sa vie avec des femmes per-

(1) *Post Theoph.* Cedren. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*

dues et avec des hommes encore plus méprisables. Des comédiens, des bouffons faisaient sa compagnie ordinaire. Sa plus sérieuse occupation était la chasse. Rarement dans son palais, il vivait dans ses maisons de campagne ou dans les forêts, au milieu des chiens, toujours à la poursuite des bêtes.

Voici le détail d'une de ses journées, selon le récit d'un panégyriste. Le matin, il présida aux jeux du cirque; il dîna ensuite avec le sénat, distribua des présents aux convives, joua à la paume avec les plus habiles joueurs et gagna plusieurs parties, passa le Bosphore, tua à la chasse quatre grands sangliers et les rapporta le soir à son palais. L'historien grec ne peut s'empêcher d'admirer une activité si infatigable et le royal usage que ce prince savait faire de tous ses moments. Son règne ne dura guère. Dès le 15 mars 963, n'étant âgé que de vingt-quatre ans, il mourut soit de débauche, soit de poison, soit de l'un ou de l'autre : on disait que le poison lui avait été donné par sa femme, pour laquelle il avait fait mourir son père. Tels étaient en général les empereurs grecs de Constantinople. Certainement, à la même époque, les princes de l'Occident, avec tous leurs défauts, valaient beaucoup mieux (1).

De plus, vers le milieu du dixième siècle, nous trouvons en Occident un grand nombre de saints illustres, mais des saints pleins de vie et de force pour se sanctifier eux-mêmes et pour sanctifier les autres. Parmi les Grecs, nous ne trouvons que deux solitaires, saint Luc le Jeune et saint Paul de Latre.

Les parents de Luc, originaires de l'île d'Egine, passèrent dans la terre ferme pour se garantir des incursions des Arabes, et il naquit en Thessalie, vers l'an 890. Dès l'enfance, il pratiqua l'abstinence et le jeûne, ne mangeant ni chair, ni œufs, ni fromage, vivant ordinairement de pain d'orge et de légumes, et ne buvant que de l'eau. Son père l'occupant à garder un troupeau, il donnait aux pauvres sa nourriture et ses habits, en sorte qu'il revenait quelquefois au logis tout nu. Il entra d'abord dans un monastère d'Athènes et y prit le petit habit ; mais sa mère l'en retira et lui permit ensuite de vivre en solitude plus près d'elle, sur le mont de Saint-Joannice, et il s'y établit à l'âge de dix-huit ans. Ce fut là qu'il reçut le grand habit monastique, de moines vénérables qui allaient à Rome en députation, et qu'il logea en passant : car il exerçait volontiers l'hospitalité. Il augmenta ensuite ses jeûnes et ses autres exercices de piété, et reçut le don des miracles et de prophétie ; en sorte qu'il prédit l'incursion des Bulgares, qui ravagèrent quelque temps après tout le pays.

Il dit un jour à ceux qui étaient avec lui : Il nous vient un homme qui porte un pesant fardeau, et qui souffre beaucoup ; puis il se retira sur la montagne. Incontinent après, vint un homme seul, qui ne portait rien, et mandait Luc, disant avoir besoin de secours. Il attendit sept jours, après lesquels le saint homme parut, et, le regardant de travers, lui dit d'un ton rude : Qu'as-tu à faire dans ce désert ? pourquoi laisses-tu les pasteurs de l'Eglise, pour venir chercher des hommes rustiques et ignorants ? Comment oses-tu paraître, étant chargé de si grands crimes ? Déclare publiquement le meurtre que tu as commis, afin que Dieu te pardonne Le pécheur, effrayé, dit : Homme de Dieu, pourquoi me demandez-vous ce que vous savez déjà, quoique je l'aie fait en secret ? Mais, pour vous obéir, je dirai tout. Alors il déclara toutes les circonstances de son crime, et se jeta aux pieds du saint, le priant de ne pas le dédaigner. Luc le releva, lui donna les avis et les règles qu'il crut convenables, lui ordonnant entre autres choses d'aller à la sépulture du mort, d'y répandre beaucoup de larmes, de lui faire célébrer honorablement le service du troisième, du neuvième et du quarantième jour; d'y faire, s'il pouvait, au moins trois mille génuflexions, surtout de pleurer son péché tout le reste de sa vie et de l'avoir toujours devant les yeux.

Après que Luc eut passé sept ans au désert de Saint-Joannice, il fut obligé de quitter le pays avec tous les autres habitants, par la crainte des Bulgares, qui, sous leur roi Syméon, vinrent le ravager vers l'an 915. Luc se retira dans une île, où les Barbares étant encore passés, il s'en sauva à la nage et vint à Corinthe. Là le désir de lire l'Ecriture sainte le fit aller à l'école avec les enfants, quoiqu'il eût de la barbe et fût agé d'environ vingt-cinq ans ; mais les mauvaises mœurs des écoliers le dégoûtèrent bientôt de l'étude, et il se mit auprès d'un stylite qu'il servit dix ans, pêchant pour lui, portant du bois et lui faisant la cuisine. La paix étant rétablie, sous Pierre, roi des Bulgares, Luc revint au mont Saint-Joannice. Ayant appris que l'archevêque de Corinthe passait par là, il alla le trouver et lui porta des herbes de son jardin. L'archevêque s'étant informé qui il était, voulut voir sa cellule, et, fort édifié de sa manière de vivre, il lui fit donner une certaine quantité d'or. Le saint homme le refusa, disant : Seigneur, je n'ai point besoin d'or, mais seulement de prières et d'instruction. Toutefois, voyant le prélat affligé de son refus, il prit une pièce d'or. Puis il lui dit avec une grande humilité : Seigneur, nous autres que nos péchés ont réduits à demeurer dans les déserts et les montagnes, comment pouvons-nous participer aux mystères terribles sans avoir de prêtres ? L'archevêque répondit : Il faut avoir un prêtre autant qu'il se peut. S'il est absolument impossible, il faut mettre le vase des présanctifiés sur la sainte table, si c'est dans un oratoire : si c'est dans une cellule, sur un banc très-propre. Ensuite, ayant déplié le

(1) Cedren. *Hist. du Bas-Empire*, l. LXXIV

voile, vous mettrez dessus les saintes particules. Vous ferez brûler de l'encens, puis vous chanterez les psaumes des Typiques ou le Trisagion, avec le symbole de la foi. Après avoir fait trois génuflexions, vous joindrez les mains, et vous prendrez avec la bouche le corps de Jésus-Christ, en disant *amen*. Au lieu du précieux sang, vous boirez du vin dans une coupe qui ne servira à aucun autre usage. Vous renfermerez avec le voile toutes les particules dans le vase, et vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment qui puisse être foulé aux pieds.

Luc fut encore obligé de changer quelquefois de demeure ; mais enfin il se fixa dans l'Attique, en un lieu nommé Soterion, où il y avait une fontaine et un bois qu'il défricha, et enfin un jardin agréable ; mais il en éloigna sa cellule, afin d'être plus caché. Ce fut là qu'il mourut saintement vers l'an 946, et il y fut enterré : on changea sa cellule en oratoire, et il s'y fit quantité de miracles, comme il en avait fait plusieurs de son vivant. L'église grecque l'honore le 7me de février, et le nomme saint Luc le Jeune, non par rapport à l'évangéliste, mais pour le distinguer d'un autre Luc, abbé en Sicile, près du mont Etna, plus ancien au moins d'un siècle (1).

Quant à saint Paul de Latre, il était né en Asie, à Elée, près de Pergame. Son père Antiochus, officier sur la flotte, ayant été tué à la guerre contre les Musulmans, sa mère Eudocie se retira en Bithynie, près de Marsedée, d'où était saint Joannice. Elle avait deux fils, Basile et Paul, dont nous parlons. Elle maria Basile ; mais sur le point des noces, il s'enfuit au mont Olympe et se fit moine dans la laure de Saint-Elie ; puis, se trouvant importuné des visites de ses parents et de ses amis, il se retira plus avant près du mont de Latre. De là, il envoya chercher son frère, qui, depuis la mort de leur mère, était tombé dans une telle pauvreté, qu'il était réduit à garder les pourceaux ; il le mena au mont de Latre et le mit entre les mains de Pierre, abbé du monastère nombreux de Carye, que lui-même avait fondé. Cet abbé, voyant les excellentes dispositions du jeune Paul, le retint pour le service de sa personne. Basile retourna au mont Olympe et mourut abbé de la laure de Saint-Elie.

Paul s'exerçait à mater son corps et particulièrement à vaincre le sommeil. On ne le vit jamais couché pour dormir ; il s'appuyait seulement contre un arbre ou contre une pierre ; on ne lui entendait jamais dire une parole oiseuse. Et tout appliqué à lui-même, le souvenir du feu de l'enfer lui faisait verser des larmes. L'abbé Pierre lui refusa toujours, à cause de sa jeunesse, la permission de se retirer dans le désert, qu'il lui demandait instamment ; mais après la mort de l'abbé, Paul communiqua son dessein à Démétrius son ami, et ils se retirèrent ensemble à la cime du mont de Latre, près la laure des Cellibares. Paul s'arrêta à une grotte nommée de la Mère-de-Dieu. Démétrius voulait se mettre plus près de la laure, pour avoir de quoi subsister. Non, dit Paul, il faut demeurer ici. Et de quoi vivrons-nous ? dit Démétrius. Du fruit de ces arbres, reprit Paul, en montrant des chênes chargés de glands. Des pourceaux n'en mangeraient pas, répondit-il, à présent qu'ils ne sont pas mûrs. Vous parlez, dit Paul, suivant la prudence de la chair. Après avoir été huit jours sans manger, ils essayèrent de manger de ces glands, qui les firent vomir jusqu'au sang. Et bien, mon père, dit Démétrius, ne vous l'avais-je pas dit ? Paul répondit : Ils nous ont délivrés de nos mauvaises humeurs, nous ne serons plus malades.

Démétrius, n'y pouvant tenir, se rapprocha de la laure et se joignit à un vieil anachorète, nommé Matthieu, homme d'une grande sainteté. Il lui conta ce qui lui était arrivé avec Paul et comme il était demeuré sans aucun secours humain. Matthieu lui dit : Demeurez ici, mon fils, et portez-lui, dans le temps qu'il voudra, quelque partie de la nourriture que Dieu nous donne. Démétrius ayant rapporté ce discours à Paul, il dit, pleurant de joie : Vous voyez, mon frère, que Dieu ne délaisse point ceux qui s'abandonnent à lui. Paul demeura donc huit mois dans cette caverne, pratiquant des veilles et des jeûnes extraordinaires, faisant des génuflexions sans nombre, et souffrant des tentations violentes du démon.

Ensuite Paul et Démétrius revinrent à leur monastère de Carye par ordre de l'abbé ; mais, peu de jours après, il permit à Paul d'en sortir encore. Il retourna au mont de Latre, où il trouva Athanase, qui, après avoir gouverné un monastère, vivait en retraite près de la laure du Sauveur. Paul le pria de lui faire bâtir une colonne près de la laure, et Athanase lui indiqua une colonne toute naturelle, c'est-à-dire une roche très-élevée, au haut de laquelle était une grotte. Un autre Athanase, du temps des iconoclastes, ayant quitté Constantinople pour éviter la persécution, avait passé vingt-deux ans dans cette caverne. Paul y entra sans aucune provision ; mais un laboureur, cherchant deux de ses chèvres, trouva Paul et prit soin de lui porter à manger avec les petits meubles nécessaires, une lampe, une pierre à fusil, un peu d'huile. Ce laboureur s'étant retiré pour la récolte de ses fruits, Paul demeura plusieurs jours sans manger ; enfin, respirant à peine, il ramassa ses forces et but l'huile et l'eau de sa lampe, ce qui le remit un peu. Ensuite Athanase se souvint de lui et lui apporta la nourriture nécessaire : car il n'en voulait pas davantage; et Démétrius, ayant appris comme il vivait, prit aussi soin de lui. Paul demeura douze

(1) *Acta SS*, 7 *febr.* Combéf., *Auct.* t. II, p. 969.

ans dans cette caverne, où il souffrit encore de grandes tentations des démons pendant trois ans. Comme il avait un grand désir d'y faire célébrer le saint sacrifice, Athanase prépara une échelle, et un prêtre y monta avec quelques autres. Après l'élévation, tous cédèrent à Paul l'honneur de communier le premier, et il arriva un tremblement de terre et un mouvement des roches qui effrayèrent les assistants ; mais ceux qui étaient demeurés en bas ne s'en aperçurent point. Paul, ayant besoin d'eau, fit sortir, près de sa caverne, une fontaine qui coula toujours depuis.

Dès lors il devint célèbre ; plusieurs venaient recevoir ses instructions, et il se forma une laure près de sa caverne. Les uns y bâtirent des cabanes, les autres se logèrent dans des cavernes voisines ; puis on bâtit un petit oratoire sous le nom de Saint-Michel. Paul, si peu soigneux de sa propre subsistance, pourvut abondamment à celle de ses disciples, pour leur ôter tout prétexte de relâchement. Il distingua ceux qui devaient demeurer seuls ou vivre en communauté; ils n'avaient rien de caché pour lui, n'allaient nulle part sans son congé, n'osaient cuire leur pain ou faire la moindre chose sans sa bénédiction, et ne possédaient rien en propre.

Paul, ayant demeuré douze ans dans cette caverne, et importuné des visites de ses disciples et des autres, en sortit secrètement et se retira sur l'endroit le plus désert de la montagne. Là, n'ayant pour compagnie que les bêtes, il souffrait le chaud, le froid et toutes sortes d'incommodités. Il venait de temps en temps à la laure encourager les frères, les avertissant surtout de ne point se confier en eux-memes; celui qui le servait lui apportait de temps en temps quelque nourriture. Démétrius se plaignait un jour à lui qu'on ne voyait plus de ces grands hommes et de ces grâces merveilleuses des derniers siècles. Paul lui répondit en souriant : Il semble que vous ne croyez pas que Dieu soit toujours le même ; puis il lui conta plusieurs merveilles qui lui étaient arrivées. Un autre de ses disciples, nommé Siméon, lui demandait pourquoi il paraissait tantôt gai et tantôt triste. Il répondit : Quand rien ne me détourne de la contemplation, je me vois environné d'une lumière si agréable, que j'oublie la nourriture et toutes les choses terrestres ; mais on m'afflige lorsqu'on m'interrompt et qu'on m'oblige à parler. Aussi, quand il marchait avec ses disciples, il s'avançait seul assez loin pour chanter les louanges de Dieu et penser continuellement à lui ; outre qu'il voyait toujours son bon ange.

Le désir d'une plus grande retraite lui fit prendre le dessein de passer à l'île de Samos. Etant prêt à s'embarquer, il vit dix soldats, prisonniers pour désertion, et dit d'un ton ferme à l'officier qui les conduisait, de les laisser en liberté. Celui-ci, voyant un petit homme mal vêtu, le prit d'abord pour un paysan ; mais il fut touché de sa hardiesse et de la sagesse qui paraissait sur son visage. Le saint homme lui dit : Dites au gouverneur que le moine Paul vous les a enlevés de force. Il délivra ainsi ces malheureux. Etant arrivé à Samos, il se retira au mont Cercès, dans une caverne, où l'on disait qu'avait vécu le philosophe Pythagore. Comme il fut bientôt connu, on venait de tous côtés recevoir ses instructions ; et, par ses exhortations, on rétablit les trois laures de cette île que les Sarrasins avaient ruinées. Cependant les moines de Latre cherchaient Paul de tous côtés, et enfin, ayant appris qu'il était à Samos, ils lui écrivirent par un des leurs, qui le ramena aussitôt ; car il ne tenait à rien. Depuis ce retour, il avança encore dans la perfection.

Sa réputation s'étendait de tous côtés et jusqu'à Rome. Le Pape envoya exprès un moine avancé en âge pour le voir, examiner sa manière de vivre et lui en faire le rapport. Pierre, roi des Bulgares, lui écrivait souvent, pour se recommander à ses prières. L'empereur Constantin Porphyrogenète lui écrivit plusieurs lettres, que l'on garda longtemps depuis dans la laure. Ce prince, voulant envoyer en Crète une armée navale contre les Sarrasins, consulta le saint homme, qui lui fit réponse que cette entreprise n'était pas agréable à Dieu ; mais l'empereur, ne voulant pas perdre la dépense de cet armement, suivit son dessein et s'en repentit ; ce qui lui arriva plus d'une fois. L'empereur lui envoya un jour le patrice Photius, un de ses principaux ministres, avec ordre de bien observer son visage et tout son extérieur ; mais quand le patrice voulait regarder le saint, il ne pouvait soutenir l'éclat de son visage ; ce qui arrive encore à d'autres. Toutefois cette lumière n'était visible qu'à ceux que Dieu voulait en favoriser. Paul pria ce patrice d'appliquer sur la sainte image d'Edesse un linge de même grandeur, et de le lui envoyer. Quand on l'eut apporté et déplié, le saint homme y vit clairement l'image semblable à l'original ; mais les autres n'y virent rien. Il employa son crédit auprès de l'empereur pour faire bannir loin de Cibyrréote et de Milet les plus considérables et les plus dangereux des manichéens.

Paul avait accoutumé de faire un festin le dimanche de l'octave de Pâques, et d'y convier beaucoup de monde. L'économe de la laure se trouva une année fort embarrassé, n'ayant ni farine, ni vin, ni légumes. Il en avertit le saint, qui lui reprocha son peu de foi ; et dès le matin vinrent des mulets chargés de pain blanc, de vin, de fromage, d'œufs et de quantités d'autres provisions envoyées par les voisins, entre autres par l'évêque d'Amazon et son clergé. Une des fêtes que Paul célébrait avec le plus de solennité, était celle de sainte Catherine ou Ecathérine, et c'est la preuve la plus ancienne que l'on trouve de son culte. Il avait une telle affection pour l'aumône, qu'il donnait tout, jusqu'à sa nourriture et ses habits, et enfin il voulut une fois se faire vendre comme esclave en pays inconnu, pour donner le prix aux pauvres.

Sentant approcher sa fin, il appela son disciple et lui dicta des règles pour les moines de la laure; puis il retourna à la montagne, jusqu'au jour de Saint Nicolas 6me de décembre, qu'il revint à la laure et fit célébrer la messe plus tôt qu'à l'ordinaire. Puis il se coucha sur un lit, contre sa coutume, et la fièvre le prit; mais il ne cessa point de prier Dieu et d'exhorter ses moines, sans vouloir nommer son successeur, qu'il laissa à leur choix. Il mourut l'an 956, le 15e de décembre.

Un des moines ayant été délivré, à son tombeau, du démon qui le possédait, Siméon, indigné du tumulte qu'il avait causé dans l'église, s'approcha du tombeau du saint, et lui dit, comme s'il eût été vivant: Est-ce donc là votre aversion pour la gloire humaine, votre amour pour la solitude et la tranquillité? Vous allez nous jeter dans des troubles infinis. Ce lieu sera bientôt rempli d'hommes, de femmes et d'enfants; et quelle liberté après cela, quel repos aurons-nous? Si vous prétendez nous troubler ainsi par vos miracles, faites-le-nous savoir promptement, nous vous descendrons de la montagne et vous laisserons en bas faire ce qu'il vous plaira. Depuis cette remontrance, le saint ne guérit en public aucun possédé, quoiqu'il fît plusieurs miracles sur les malades et les autres qui l'invoquaient, comme il en avait fait un grand nombre durant sa vie (1).

Si, vers le milieu du dixième siècle, l'église grecque produisit peu de saints, elle eut du moins un homme illustre qui recueillit leurs vies avec beaucoup de zèle : c'est Siméon, surnommé Métaphraste. Il naquit à Constantinople, d'une famille illustre et opulente; mais il se distingua encore plus par son mérite personnel. Il avait apporté en naissant de grands talents pour les sciences; il les cultiva avec soin et y fit de grands progrès. L'empereur Léon le Philosophe lui confia les plus grands emplois de la cour, de maître de tous les offices et de logothète ou grand trésorier. Siméon était, pour l'exécution comme pour le conseil, propre aux négociations et au métier de la guerre. En 904, il fut député avec le général Himérius vers les Arabes, pour les engager à sortir de l'île de Crète dont ils s'étaient emparés. Ensuite il alla à Thessalonique, où il racheta les captifs qu'y avaient faits les Sarrasins à la prise de cette ville. N'ayant pas sur lui les sommes nécessaires pour la rançon de tous ces malheureux, il donna sa propre personne pour caution pendant un certain temps. Un écrivain, qui était présent, dit de Siméon que c'était un homme d'une grande prudence et célèbre par son expérience dans les affaires.

Pendant son ambassade dans l'île de Crète, Siméon eut occasion de voir à Paros un anachorète de son nom, qui lui apprit la vie de sainte Théoctiste de Lesbos, semblable en plusieurs points à celle de sainte Marie Égyptienne. L'anachorète, après la lui avoir racontée, le pressa vivement de la mettre par écrit. Siméon s'en défendit d'abord sur ses grandes occupations et sur les soins qu'il devait à sa maison, à sa femme et à ses enfants, car il était marié; toutefois il promit d'écrire cette vie et tint parole. Ce fut son premier écrit de ce genre; il n'y mit la dernière main qu'après la mort de Léon le Philosophe.

Après cet essai, il entreprit de rassembler dans une collection générale les vies particulières des saints. L'empereur Constantin Porphyrogenète l'engagea lui-même à cette entreprise. Siméon avait tout ce qu'il fallait pour y réussir : de grands talents, de grands biens, pour ne manquer ni de livres ni de copistes. Il avait sous lui des écrivains de trois sortes : des notaires ou sténographes qui écrivaient en notes ce qui leur était dicté; des copistes qui transcrivaient ce premier travail des sténographes, et enfin des correcteurs qui revoyaient le tout. Les vies des saints dont il forma sa collection sont également de trois sortes. Il nous en a conservé plusieurs dans leur pureté originale et sans y toucher; tels sont les actes du martyre de saint Justin et d'un grand nombre d'autres. Il en est plusieurs qu'il composa lui-même, comme les vies de saint Marcien de Constantinople, de saint Polyeucte, martyr, de saint Jean l'Aumônier et d'autres. Sa vie de ce dernier saint s'accorde avec celle que Léonce, évêque de Naplouse en Chypre, écrivit du même saint d'après la relation du clergé d'Alexandrie : ce qui montre que Siméon était bien informé. Enfin le grand nombre des vies de sa collection sont celles qu'il a revues ou retouchées, comme les vies de saint Siméon Stylite, de saint Sabas et autres. Bien souvent en ceci son travail se réduit à peu de chose. Ainsi les actes très-authentiques, mais très-longs des martyrs Taraque, Andronic et Probus, il n'a fait que les abréger. Aux actes de saint Démétrius, martyr à Thessalonique, dont nous n'avons probablement qu'un abrégé dans la Bibliothèque de Photius, il ajoute les détails qu'il pouvait avoir puisés dans des actes plus complets. Aux actes du martyr saint Nicéphore, il n'ajoute que quelques mots pour servir de liaison ou pour compléter des citations de l'Écriture. Au plus grand nombre il n'a fait d'autre changement que de transformer les phrases, pour rendre le style plus agréable, ce qui lui a fait donner le surnom de Métaphraste ou transformateur de phrases.

Avant lui, assure son panégyriste Psellus, plusieurs avaient donné chez les Grecs des vies particulières de saints; mais elles étaient ou écrites d'un style rude et grossier, ou remplies de fables. S'ils racontaient les combats des martyrs, c'était sans faire sentir la cruauté des persécuteurs et des bourreaux, sans faire

(1) Fleury, l. LV. *Manuscr. Bibl. reg.*, n. 2450, f. 104.

remarquer aux lecteurs la prudence et la sagesse des réponses des martyrs. Ils en avaient usé de même dans les vies des saints moines et anachorètes, ne racontant leurs vertus qu'en des termes bas et indécents, ce qui tendait à ravaler les faits les plus admirables et où il y avait le plus de mérite. Siméon, conservant ce qu'il y avait de vrai dans ces vies pour le fond des choses, les transforma en son style. Voilà ce que dit Psellus; et ce qu'il dit est confirmé par le savant de Montfaucon, qui cite un manuscrit grec du neuvième siècle, où se trouvent, pour les mois de mai, juin, juillet et août, des vies de saints telles qu'elles étaient avant que Siméon Métaphraste y mît la main. Cet auteur n'a donc rien fait que de très-utile, et on lui en doit de la reconnaissance (1).

Toutefois, il a été fort décrié par certains critiques modernes. A ceci il y a plusieurs causes. Comme il acquit une grande renommée par son travail, on lui supposa plus tard bien des vies mal faites dont il n'est pas l'auteur; à quoi ces critiques n'ont pas toujours fait attention. Ensuite, leurs procédés à son égard ne paraissent pas toujours fort équitables. Tillemont et Baillet, qui le décrient le plus, se servent cependant beaucoup des pièces de sa collection, mais sans lui faire l'honneur de le nommer; ils lui reprochent ses additions et ses métaphrases, et ils en font de pareilles et quelquefois de plus grandes. C'est ce que fait bien voir le critique le plus judicieux que nous connaissions, le Père Honoré de Sainte-Marie, dans ses excellentes Réflexions sur les règles et l'usage de la critique (2).

Quant aux églises orientales qui gémissaient sous la domination des Mahométans, voici tout ce qu'on sait de leur état. L'an 933, Christodule, patriarche catholique d'Alexandrie, mourut après vingt-six ans de pontificat, et fut enterré à Fostat, autrement le Caire, capitale de l'Egypte depuis la conquête des Sarrasins. Son successeur fut Eutychius, médecin de la même ville. Il y était né l'an 876, et fut placé sur le siége d'Alexandrie le 8 février 933. Son nom arabe était Saïde, qui signifie Fortuné, et le nom grec d'Eutychius en est la traduction. Nous avons de lui un abrégé d'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à son temps, écrit en arabe, qui était sa langue naturelle; cet abrégé, quoiqu'il renferme bien des inexactitudes sur les temps antérieurs, ne laisse pas d'être précieux. Le pontificat d'Eutychius ne fut que de sept ans, pendant lesquels il fut presque toujours en division avec son peuple, dont la plupart étaient jacobites. Mais le gouverneur musulman de l'Egypte exigea d'eux de si grosses sommes et leur fit tant d'avanies, qu'il les mit d'accord avec leur patriarche et les réduisit à s'assembler dans la même église. Eutychius mourut l'an 940. Après lui, Sophrone II, Isaac et Job occupèrent successivement le siége d'Alexandrie, mais sans qu'on sache d'eux autre chose que leurs noms (3).

A Antioche, le patriarche catholique Elie mourut l'an 929. Le siége vaqua quatre ans, et, l'an 935, on ordonna patriarche Theodose, autrement nommé Etienne. Il était cateb ou écrivain, et avait été à Bagdad, avec l'eunuque Mounès, trésorier du calife. On ne sait quand il mourut. Après lui, on trouve les noms de Théodoret II, Agapius I[er] et Christophe (4). Le patriarche de Jérusalem était Christophe ou Christodule I[er], qui avait deux fils et deux filles. De son temps, les Mahométans, ayant excité du tumulte dans l'église de Constantin, en brûlèrent les portes vers la fête de Pâques 937, et pillèrent l'église du Saint-Sépulcre (5).

Quant aux califes ou papes des Mahométans, Moktader Billah ayant été tué l'an 932, son frère Kaher fut tiré de la prison pour être placé sur le trône. Cruel et avare, il fit souffrir des tourments inouïs à sa mère, à ses autres parents et à tous ceux qu'il crut s'être enrichis sous le règne précédent. Il fit mourir, contre sa parole, plusieurs personnages distingués de l'empire, entre autres celui qui avait été la principale cause de son élévation. Enfin il se gouverna si mal, qu'après dix-huit mois il fut déposé et privé de la vue par les soldats, qui pillèrent Bagdad. Il vécut encore onze ans, réduit à mendier son pain à la porte de la mosquée. Son successeur fut, en 934, son neveu Radi, qui créa la dignité d'émir des émirs, équivalente à celle de maire du palais, et mourut l'an 940. Il a pour successeur son frère Motaki, auquel son principal ministre fait quitter le trône et crever les yeux en 944. A celui-ci succède son neveu Mostakfi, qui éprouve le même sort en 946. Son cousin Mothi, calife de nom et sans autorité, abdique de gré ou de force en 974 (6).

Dès le temps de Radi, la puissance des califes tomba entièrement, et tout ce grand empire se divisa entre plusieurs seigneurs, qui faisaient porter à leur trésor l'argent des tributs, prenaient les armes, les quittaient quand il leur plaisait, et ne laissaient au calife que le nom de souverain; car ils le reconnaissaient toujours, du moins la plupart, pour le chef de la religion et de l'empire; ils le nommaient à la prière publique et mettaient son nom sur la monnaie; enfin ils recevaient de lui l'investiture, dont le signe était un étendard; mais il ne la refusait jamais à celui qui était le plus fort. L'Égypte donc et la Syrie avaient un maître, le Diarbecre ou la Mésopotamie un autre, l'Arabie un autre, la Perse un autre et ainsi du reste. Bagdad même, où le calife résidait, avait pour seigneur véritable l'émir des émirs, autrement le maire

(1) Psellus, *de Simeon.*, apud Allat. Monfauc., *Palæograph.*, l. IV, c. 1, — (2) T. I, dissert. II, part II, art. IV. — (3) *Acta SS.*, t. V, *junii. Hist. patriarch. Alex.* — (4) *Acta SS.*, t. IV, *julii. Hist patriarch Antioch.* — (5) *Acta SS.*, t. III, *maii.* — (6) *L'art de vérifier les dates.*

du palais. Il y avait longtemps que les Musulmans d'Espagne étaient indépendants; ceux d'Afrique commencèrent aussi à l'être, en 909, sous Obeidallah, qui prétendait descendre d'Ali et Fatime, et qui se fit proclamer souverain d'Afrique, sous le titre de mahadi ou directeur. Ses successeurs prirent dans la suite le titre d'emir-al-moumenim, c'est-à-dire commandant des croyants, dont les Chrétiens d'Occident firent, par contraction, le nom de Miramolin (2).

En Espagne, Abdérame III, qui régna de 912 à 961, prit le même titre. Au commencement de son règne, tout était dans le trouble; des provinces entières avaient secoué le joug. Abdérame s'efforçait d'y porter remède, lorsque les Chrétiens devenus redoutables, sortirent de leurs montagnes et vinrent l'attaquer. Il fut battu successivement près de Talavera et de Saint-Etienne-de-Gormaz, par Ordogno II, roi de Léon. Cette guerre après avoir été suspendue plusieurs années, se ralluma avec une nouvelle fureur. Déjà amollis par les arts et le luxe, les Musulmans n'étaient plus en état de soutenir seuls les efforts réitérés d'un ennemi qu'ils avaient presque anéanti deux siècles auparavant. Abdérame implora le secours des Maures d'Afrique; et secondé par eux, il rassembla une armée de cent cinquante mille hommes et s'avança au centre de la Castille, portant le fer et le feu sur son passage. Ramire II, roi de Léon, le joignit le 5 août 938, dans la plaine de Simancas. La bataille dura une journée entière, et ce ne fut qu'après huit heures de carnage que la victoire se décida en faveur des Chrétiens. Quatre-vingt mille Musulmans périrent par l'épée et dans les eaux de la Pisuerga et du Duero. Abdérame voulut rallier les débris de ses troupes près de Salamanque; mais attaqué une seconde fois par les Chrétiens et blessé dans l'action, il se vit obligé de fuir avec les restes de son armée. Il sut cependant réparer ses pertes, et profita habilement de quelques légers avantages. Battu souvent, quelquefois vaincu, toujours grand et redouté, il soutint longtemps la guerre contre les rois de Léon et les comtes de Castille, qui lui enlevèrent la ville de Madrid, alors peu considérable. Enfin il passa les vingt premières années de son règne en guerres continuelles, et les trente autres en paix.

En 955, il envoya à Othon, roi de Germanie, une ambassade dont le chef était un évêque, qui fut reçu avec grand honneur et retenu longtemps à la cour d'Othon, où il mourut. On délibéra qui on enverrait à sa place, pour porter en Espagne la réponse à la lettre d'Abdérame; car, encore qu'il y demandât à Othon son amitié, il y avait mis quelques termes injurieux à la religion chrétienne: ce qui fit résoudre d'envoyer vers lui des hommes savants, pour ajouter de vive voix aux lettres d'Othon ce qu'ils jugeraient à propos, et convertir même le prince infidèle si Dieu lui en ouvrait le chemin.

Adalberon, évêque de Metz, se trouvait alors à la cour; et le saint archevêque Brunon, frère du roi, qui avait part à tous les conseils, crut que personne ne pouvait mieux que cet évêque donner des gens propres pour l'ambassade d'Espagne. Il s'adressa à Einold, abbé de Gorze, qui lui donna deux de ses moines, dont l'un ayant manqué, saint Jean de Vandières s'offrit généreusement, dans l'espoir du martyre, pour remplir la place, et fut agréé du roi. Étant arrivé à Barcelone avec ceux qui l'accompagnaient, ils attendirent quinze jours pour envoyer à Tortose, qui était la première ville de l'obéissance des Musulmans. Aussitôt le gouverneur leur manda de venir en diligence: les ayant reçus, il les fournit abondamment de toutes les choses nécessaires et les retint un mois, jusqu'à ce que le prince eût donné ses ordres pour les bien recevoir partout où ils devaient passer. Quand ils furent à Cordoue, qui était sa capitale, on les logea dans une maison éloignée de deux milles du palais, où on les traita magnifiquement; mais on les fit encore attendre quelques jours.

Comme ils demandèrent à ceux qui prenaient soin d'eux la raison de ce retardement, on leur répondit que les ambassadeurs d'Abdérame avaient été retenus trois ans par Othon; c'est pourquoi ils devaient être trois fois autant sans voir Abdérame, c'est-à-dire neuf ans. Cependant il venait des gens du palais pour les voir et s'informer du sujet de leur voyage; mais quelque artifice qu'ils employassent, ils n'en purent tirer autre chose, sinon qu'ils diraient leur commission au roi, et qu'il ne leur était pas permis de la dire à d'autres. Les Arabes disaient: Nous savons déjà tout; vous apportez au roi des lettres contraires à nos lois, et vous êtes menacés du dernier péril; car ces lettres sont venues à la connaissance du roi. Ils disaient vrai; car un prêtre qui avait accompagné l'évêque espagnol envoyé par Abdérame, étant revenu avec les Français, avait fait en sorte de prendre copie des lettres d'Othon, et, étant arrivé devant à Cordoue, les avait fait connaître à la cour.

Les Français apprirent que chez les Musulmans le roi était soumis aux lois comme le peuple, et que la première était la défense de parler contre leur religion. Si un étranger le faisait il était puni de mort sans rémission. Si le roi, l'ayant appris, différait à punir l'on au lendemain, il était lui-même puni de mort. Donc Abdérame, craignant pour lui sur le bruit de ces lettres, qu'il savait être véritable, envoya aux ambassadeurs français un Juif, qui s'adressa au bienheureux Jean de Vandières, parce qu'il était reconnu pour le porteur des ordres du roi son maître. Il commença par le rassurer, en lui

(1) Elmacin, l. II, c. XIX. *Bibl. orientale*, art. *Fatemiah. Mahadi.*

disant qu'ils ne souffriraient aucun mal, et qu'on les renverrait avec honneur dans leur pays. Il leur donna plusieurs avis, touchant les mœurs de la nation et la manière de se conduire avec eux ; qu'ils empêchassent les jeunes gens de leur suite de faire ou de dire aucune insolence, parce que tout serait aussitôt rapporté au roi, et qu'ils s'observassent surtout à l'égard des femmes, qu'ils n'excédassent en rien ce qui leur serait prescrit. L'ambassadeur Jean de Vandières le remercia de ses bons avis ; et après plusieurs discours, insensiblement le Juif entra en matière et demanda le sujet de l'ambassade. Jean le lui découvrit enfin, et lui dit la substance de la lettre. Il est dangereux, dit le Juif de se présenter au roi ; prenez garde même à ce que vous direz à ceux qui viendront de sa part. Je crois que vous savez la sévérité de la loi des Musulmans.

Quelques mois après on leur envoya un évêque nommé Jean, qui leur proposa de la part du roi, de venir à son audience avec les présents seulement. Que deviendront donc les lettres de notre maître ? dit l'ambassadeur Jean de Vandières. N'est-ce pas principalement pour les apporter que je suis venu, et pour réfuter les blasphèmes contenus dans celle de votre roi ? L'évêque répondit : Il faut s'accommoder au temps et à la condition où nous sommes réduits pour nos péchés. L'Apôtre nous défend de résister aux puissances ; et nous devons d'autant moins le faire ici, qu'on nous permet de vivre selon nos lois. Les Arabes estiment même ceux d'entre nous qu'ils voient fidèles à observer notre religion, et mangent volontiers avec eux, au lieu qu'ils s'éloignent des Juifs avec horreur. Nous tenons donc pour maxime d'avoir de la complaisance pour eux en tout ce qui ne nuit point à la religion. C'est pourquoi vous devez plutôt supprimer cette lettre que de nous attirer de mauvais traitements sans nécessité. L'ambassadeur répondit avec quelque émotion : Ce discours conviendrait mieux à un autre qu'à vous, qui paraissez évêque, et qui, en cette qualité, devez enseigner et défendre la foi. Un Chrétien doit plutôt souffrir la faim que de manger avec les infidèles, au scandale des autres. J'apprends, d'ailleurs, que vous vous circoncisez comme eux et que vous vous abstenez, par complaisance, des mêmes viandes qu'eux, contre la défense expresse de l'Apôtre. L'évêque répondit : La nécessité nous y contraint, parce qu'autrement nous n'aurions pas la liberté de demeurer avec eux ; et nous tenons cet usage de nos ancêtres. Je n'approuverai jamais, reprit l'ambassadeur, que, par crainte ou par respect humain, on viole les ordonnances des apôtres. Et puisque vous avouez que je ne suis point dans cette nécessité, je suis résolu de ne point m'écarter des ordres que j'ai reçus du roi, mon maître. Je n'irai donc à l'audience de votre roi qu'avec la lettre du mien, sans en ôter un seul trait ; et, s'il dit quelque chose contre la foi catholique, je lui résisterai en face, quand il devrait m'en coûter la vie.

Tout cela fut rapporté en secret à Abdérame ; et, comme c'était le plus rusé des hommes, il employa toutes sortes d'artifices pour ébranler l'ambassadeur. On ne lui permettait d'aller à l'église que les dimanches et les principales fêtes, et on le menait à la plus proche dédiée à saint Martin. Un dimanche donc, comme il y allait, on lui apporta une lettre du roi contenant quantité de menaces, et enfin celle-ci : Si tu m'obliges à te faire mourir, je ne laisserai pas un Chrétien en vie dans toute l'Espagne. Pense de combien de vies tu répondras devant Dieu, s'ils périssent par ton obstination. Le bienheureux Jean répondit, par une lettre, qu'il exécuterait fidèlement les ordres de son maître. Quand vous devriez, disait-il, me faire démembrer peu à peu, me couper aujourd'hui un doigt, demain un autre, puis un bras, un pied, une jambe, et ainsi du reste de jour en jour, vous ne m'ébranlerez pas. Que si vous faites mourir à cause de moi les autres Chrétiens, ce ne sera point à moi que Dieu l'imputera, mais à votre cruauté, qui nous procurera une meilleure vie.

Cette lettre, loin d'irriter le roi Abdérame l'apaisa ; car il était bien informé de la puissance d'Othon et ne voulait pas s'attirer un tel ennemi. Il fit donc dire à Jean qu'il dît lui-même ce qu'il jugeait à propos de faire. Le bienheureux Jean répondit : A la fin vous avez pris le bon parti ; si vous aviez fait d'abord cette proposition, vous nous auriez épargné, et à vous aussi, bien du temps et du chagrin. L'expédient est facile : que votre roi envoie au nôtre demander ce que je dois faire ; j'obéirai ponctuellement.

La proposition fut acceptée ; mais on avait peine à trouver quelqu'un qui voulût entreprendre ce voyage, quoique Abdérame promît une grande récompense. Il y avait à sa cour un Chrétien nommé Recemond, savant dans les deux langues, le latin et l'arabe, du nombre de ceux qui écrivaient les plaintes ou les demandes des particuliers au roi et ses réponses ; car à cette cour tout se traitait par écrit. Il s'offrit pour aller vers le roi Othon ; et, étant agréé, il vint trouver le bienheureux Jean et s'informa des mœurs de ce roi de la nation. Jean l'assura qu'il serait très-bien reçu, et lui promit des lettres pour son abbé. En ce temps, il vaquait un évêché en Espagne ; Recemond le demanda pour récompense, et l'obtint facilement ; ainsi, de laïque il devint tout d'un coup évêque.

En deux mois et demi il arriva à l'abbaye de Gorze, où il fut reçu avec joie ; puis il alla à Metz et fut bien traité par l'évêque Adalbéron, jusqu'à ce qu'il fût temps de le présenter au roi Othon, ce qui se fit à Francfort. On loua extrêmement la fermeté de l'ambassadeur Jean ; et on lui renvoya des lettres plus douces, avec ordre de supprimer les premières, de conclure, à quelque prix que ce

fût, un traité de paix et d'amitié avec Abdérame, pour arrêter les courses des Sarrasins, et enfin de revenir au plus tôt. Recemond étant arrivé de Cordoue avec un nouvel envoyé d'Othon, nommé Dudon, ils demandèrent audience; mais Abdérame dit qu'il voulait auparavant en donner une aux premiers ambassadeurs et voir ce moine si opiniâtre. Ainsi, au bout de trois ans, il fut résolu que Jean aurait audience.

On voulait qu'il prît des habits magnifiques pour paraître devant le roi, suivant la coutume de la nation, et, comme il s'en défendait, le roi, croyant que c'était par pauvreté, lui fit donner dix livres de monnaie. Le bienheureux Jean, après avoir délibéré quelque peu, les reçut avec action de grâces, pour les donner aux pauvres; mais il protesta qu'il ne quitterait pas son habit monastique. Je reconnais en tout sa fermeté, dit Abdérame; qu'il vienne, s'il veut, revêtu d'un sac, je ne l'en aimerai que mieux. Le jour de l'audience étant venu, les Français furent conduits et reçus au palais avec grand appareil. Le roi, qui était seul dans sa chambre, assis les jambes croisées sur un tapis précieux, donna au bienheureux Jean sa main à baiser en dedans, ce qui était le plus grand honneur; puis il lui fit signe de s'asseoir sur un siége qui lui était préparé. Après quelques éclaircissements sur le long retardement de l'audience, Jean donna les présents de son maître et demanda aussitôt son congé. Abdérame en fut surpris, et dit qu'après une si longue attente, il ne fallait pas se séparer si promptement. A une seconde audience, il lui parla beaucoup sur la puissance et les actions du roi Othon, témoignant une grande estime pour lui; mais désapprouvant l'autorité qu'il laissait aux seigneurs, et qui était souvent une cause de guerres civiles. Là finit l'unique exemplaire de la *Vie de saint Jean de Vandières ou de Gorze*, écrite dans le même temps par Jean, abbé de Saint-Arnoulfe de Metz, son disciple, homme sensé et judicieux. On sait d'ailleurs que Jean, au retour de cette ambassade, fut abbé de Gorze vers l'an 960 et mourut l'an 973, qui était le quarantième de sa profession monastique. Son nom se trouve marqué, dans plusieurs martyrologes, au 27 février (1).

On a de Jean de Vandières une vie de sainte Glossinde, vierge, née dans la fin du sixième siècle dans la Gaule belgique, nommée depuis France. Sa famille était des plus illustres. Son père Vintron avait le titre de duc. Frédégaire nous apprend qu'il était duc de Champagne, et que la troisième année du règne de Théodebert, en 598, il fut mis à mort par les intrigues de Brunehaut. Glodesinde ou Glossinde pratiqua la vertu dès son enfance dans la maison paternelle, où elle fut élevée avec le plus grand soin. Elle se consacra dès lors à Dieu, ne désirant d'autre époux que celui des vierges. Cependant, lorsqu'elle fut en âge, ses parents la fiancèrent à un noble jeune homme, nommé Obolen. Le jour même qu'il devait l'emmener dans sa maison, avec grand appareil, pour y célébrer les noces, il fut appelé dans le palais du roi. C'était le temps de Brunehaut et de Frédégonde, temps de factions et de meurtres politiques. Obolen est accusé devant le roi de crimes énormes, plongé dans un cachot toute une année, puis condamné à perdre la tête. Demeurée ainsi vierge, Glossinde se résolut plus que jamais à n'avoir d'autre époux que Jésus-Christ. Ses parents, toutefois, pensaient à un second mariage; mais elle y résistait de toutes ses forces. Son père avait à Trèves une sœur nommée Rotlinde, abbesse d'un monastère. Il songeait à lui conduire sa fille, pour qu'elle lui persuadât d'acquiescer aux désirs de ses parents. Glossinde, ayant connu ce dessein, se sauva dans la ville de Metz et se réfugia dans l'église de Saint-Etienne, qui est la cathédrale. Ses parents la suivirent de près, mirent des gardes à toutes les portes, pour s'emparer de sa personne, si elle venait à sortir. Glossinde demeura dans l'église six jours de suite, non-seulement sans sortir, mais sans boire ni manger, Dieu la soutenant par la nourriture des anges. Le septième jour, qui était le jour du Seigneur, un personnage d'un aspect angélique, suivi de deux beaux enfants, arrive à la vue de tout le monde, marche droit à la partie de l'autel où s'était réfugiée Glossinde, et sous les yeux de tous les assistants, lui pose le voile de religion sur la tête. Puis, avec ses deux suivants, il disparaît soudain aux regards des spectateurs, qui restent muets de surprise, de crainte et d'admiration, en présence de la vierge couverte de son voile. Tous reconnaissent qu'un ange de Dieu vient d'apparaître. Les gardes eux-mêmes viennent se prosterner aux pieds de Glossinde, et lui demandent pardon de la violence qu'ils avaient pensé lui faire. Elle leur pardonna de grand cœur, rentra chez ses parents soumise, alla voir sa tante à Trèves, apprit d'elle tout ce qui concerne la vie religieuse, revint dans sa chère ville de Metz, s'y associa un certain nombre de pieuses filles, obtint de ses parents un terrain qu'ils avaient dans l'enceinte des murs, y fonda un monastère où elle réunit bientôt jusqu'à cent religieuses. Elle le gouverna six ans, et y mourut à l'âge de trente, vers l'an 640; car il est dit qu'elle mourut avec saint Arnoulfe, dont la mort arriva l'an 645.

Le monastère prit le nom de Saint-Pierre ou de Sainte-Glossinde. C'est à l'autel de ce monastère que Jean de Vandières devait servir par semaine, à raison de ses bénéfices. C'est là qu'il fit connaissance avec de ferventes religieuses, qui le prièrent d'écrire la vie de sainte Glossinde, avec l'histoire de ses translations et de ses miracles. Il écrivit la vie sur

(1) *Acta SS.*, 27 *febr. Act. Bened.*, sect. v

une autre plus ancienne, mais plus courte et d'un style inculte, que nous avons aussi. Le fond de l'une et de l'autre est le même.

Vingt-cinq ans après sa mort, le corps de la sainte fut transféré, de l'église des Apôtres ou de Saint-Arnoulfe hors de la ville, dans une nouvelle église de la sainte Vierge, attenant au monastère et qui servit de sépulture aux religieuses. Le corps fut trouvé sans corruption. Une seconde translation eut lieu de cette église dans celle du monastère même, sous Louis le Débonnaire, par son frère Drogon, évêque de Metz. Une troisième en 851, sous l'évêque Adalbéron, lorsqu'il fallut restaurer l'église ; Jean de Vandières ou de Gorze, qui fut témoin de la dernière, décrit donc les miracles de toutes les trois (1).

Etant abbé de Gorze, sous le même évêque Adalbéron, Jean de Vandières écrivit encore une histoire des miracles de saint Gorgon, l'un des patrons de son abbaye. Saint Chrodegang, ayant fondé cette abbaye au temps du roi Pepin, desira l'enrichir de quelques trésors célestes. Dans un voyage de Rome, il en demanda au pape Paul, qui lui accorda les corps des trois martyrs Gorgon, Nabor et Nazaire. Chrodegang céda saint Nabor au monastère de Saint-Hilaire, appelé depuis Nabor, sur la Moselle, saint Nazaire à celui de Lauresham, et amena saint Gorgon à celui de Gorze en 765, où il voulut lui-même être enseveli. De Rome à Gorze, il se faisait des miracles à chaque station, le long de la route. Jean de Vandières cite nommément le village de Varangise ou Varangeville sur la Meurthe, les lieux nommés Mont-Viron ou Moivron, Nomante ou Nomény, sur la Seille. Vers l'an 919, sous l'épiscopat de Vigeric, à l'invasion des Hongrois, comme l'abbaye de Gorze n'était pas fortifiée de murs, les moines se réfugièrent à Metz avec ce qu'ils avaient de plus precieux, et déposèrent les reliques de saint Gorgon dans l'Eglise de Saint-Sauveur. Le prêtre de l'église, homme très-pieux, désirait ardemment avoir quelque parcelle des saintes reliques : à force d'instances, il persuada un des moines à lui en donner secrètement. Mais quand le moine porta la main à la châsse, ils tombèrent tous deux à la renverse, et restèrent sans connaissance trois ou quatre heures. Quelque temps après, étant guéris tous deux, le bon prêtre dit au moine : Si je n'ai pas été digne de recevoir quelque relique du saint corps, veuillez m'accorder au moins quelque petite parcelle de la châsse. Le moine essaya, mais ils furent encore renversés comme la première fois, et restèrent comme morts. Par ces faits, qui s'ébruitèrent bientôt, le saint répandit une si grande terreur, que personne n'osa plus troubler son repos. Jean de Vandières, étant dans sa première jeunesse, connut lui-même ce moine, qui passait alors pour centenaire.

Lorsque l'évêque Adalbéron eut donné le monastère de Gorze à saint Jean de Vandières et à ses amis, il y vint pour la fête anniversaire de saint Gorgon. A l'office de la nuit, lorsqu'on allait chanter l'invitatoire, un homme aveugle depuis douze ans, qui priait saint Gorgon d'avoir pitié de lui, recouvra subitement la vue. L'évêque, qui était présent, en eut une joie extrême, rendit de solennelles actions de grâces à Dieu, et jeta son manteau sur le tombeau du saint.

Un muet de naissance vint de la ville d'Autun, à la suite d'une révélation, chercher sa guérison au monastère de Gorze. Il y était depuis quelques jours, lorsqu'il obtint du gardien de l'église d'y passer la nuit en prière. Vers minuit, lorsque tout le monde dormait, la châsse du saint martyr retentit d'un si grand bruit, qu'il réveilla le gardien. Quant à l'homme muet, il lui sembla qu'un jeune adolescent, sorti de la châsse, lui mettait le doigt dans la bouche, lui détachait la langue du palais, en sorte qu'il rendit beaucoup de sang à la vue de tous les frères ; mais en même temps il parlait librement, louant Dieu et saint Gorgon. A son tour, et passant par le village d'Arnold, maintenant Arnaville, il se mit en colère contre son domestique et le frappa rudement. Aussitôt il perdit la faculté de parler. Touché de repentir, il vint de nouveau implorer la miséricorde du saint, et récupéra la parole. Jean de Vandières en fut témoin (2).

Que Jean lui-même soit l'auteur de cette religion anonyme, il y a de bonnes raisons pour le conclure. D'abord, Jean n'y est pas nommé une seule fois, quoiqu'il s'agisse bien souvent de choses arrivées à Gorze pendant qu'il y était procureur et ensuite abbé, et de choses auxquelles il eut la plus grande part. Il y a surtout deux affaires principales, mentionnés à la fois et dans sa *Vie* par Jean de Metz, et dans la relation anonyme des miracles de saint Gorgon. Dans sa *Vie*, écrite après sa mort, il est dit formellement que c'est Jean de Vandières, qui entreprit ces deux affaires et les fit réussir malgré de grands obstacles l'auteur de la religion dit simplement que c'est *quelqu'un de nos anciens*. Pourquoi ? parce que c'était lui-même, et qu'il était alors abbé du monastère. Et de fait, l'auteur de la relation, quoiqu'il ne se nomme pas, paraît partout comme le chef de la communauté, enfin son biographe proteste qu'il ne dit rien dans sa *Vie* qu'il n'ait appris de lui-même ou de ses amis. Or, dans sa *Vie*, il transcrit plusieurs passages de la relation anonyme. D'où il est naturel de conclure que l'auteur de cette relation est Jean de Vandières lui-même, qui, comme nous avertit son biographe, *fuyait toujours la gloire humaine*. C'est une raison de plus de lui rendre ce qui lui est dû.

Dans l'Espagne chrétienne, le roi de Léon,

(1) *Acta SS. Ordinis Benedict.*, t. VIII. — (2) *Acta SS., Bened.*, sect. III, pars II. *Acta SS.*, 9 septembre *Monumenta Germaniæ*, t. IV, p. 235.

Ramire II, qui avait remporté une si grande victoire sur Abderame, mourut, le 5 janvier 950, dans de grands sentiments de piété, laissant deux fils qui lui succédèrent et une fille qui fut religieuse. Ordogne III, son fils aîné et son premier successeur, mourut l'an 955, après avoir regné cinq ans et sept mois. Il quitta sa femme Urraque et épousa Elvire, dont il laissa un fils nommé Bermond ; mais comme il était encore en bas âge, son oncle Sanche le Gros, frère d'Ordogne, fut reconnu roi et regna douze ans. Il envoya à Cordoue Velasco, évêque de Léon, avec d'autres ambassadeurs, pour traiter de la paix et demander le corps de saint Pélage, martyrisé en 924.

Du temps de ces rois vivait Dulquite, abbé d'Albelda, monastère fondé en 924 par Sanche, roi de Navarre, près la ville de Logrono. Il avait plusieurs monastères sous sa conduite et gouvernait plus de deux cents moines. Godescalc, évêque du Puy en Velay, allant en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, passa par le monastère de Hilde, un de ceux qui dépendaient de Dulquite, et obtint de lui une copie du livre de saint Hildefonse de Tolède sur la *Virginité de Marie*. Cette copie fut écrite par un prêtre du monastère, nommé Gomesan, et l'évêque Godescalc l'emporta au mois de janvier 951.

Le successeur de Dulquite fut Salvus ou Salvius, abbé d'Albelada, homme savant et éloquent, qui dressa une règle pour les religieuses, par où l'on voit qu'il en avait aussi sous sa conduite. Il composa des hymnes, des oraisons et des messes dont le style inspirait beaucoup de dévotion. Il était de petite taille et d'une faible complexion, mais d'un esprit fervent et d'une conversation fort agréable, plus distingué encore par ses bonnes œuvres que par sa science. Il mourut du temps de Garcia Ier, roi d'Aragon, et de Théodemir, évêque de Najarre, le dixième de février 962. Entre ces disciples, on remarque un évêque nommé Velasco et un moine nommé Vigila, qui, en 976, écrivit un volume contenant soixante et un conciles, cent une décrétales et quelques autres ouvrages (1). On voit qu'au milieu du dixième siècle, et en Espagne même les études et les sciences ecclésiastiques n'étaient pas tout à fait négligées.

En Italie, Atton, évêque de Verceil, se distinguait par sa science et son zèle. Il était fils du vicomte Aldegaire, ce qui donne lieu de conclure qu'il était Français de nation, ce titre n'étant point encore passé ni en Italie, ni en Allemagne. On a de lui, sous le nom de *Capitulaire*, une instruction générale à son clergé et à son peuple. Elle est divisée en cent chapitres tirés des anciens conciles, des décrétales de Papes, des capitulaires d'autres évêques, particulièrement de Théodule d'Orléans. Quoiqu'il n'y ait presque rien mis de son propre fonds, on y voit toujours son grand zèle pour l'établissement et le maintien du bon ordre.

Il y a du choix dans les différentes matières qu'il y fait entrer. Il y insiste en particulier sur l'instruction du clergé, et tâche d'en bannir l'ignorance, qui est, dit-il, la mère de toutes les erreurs. Entre les moyens qu'il prescrit pour l'éviter, il recommande la tenue des conférences au premier jour de chaque mois. Il en avait vu l'usage déjà établi dans les églises de France, et en connaissait toute l'utilité. Outre ce qu'il dit en faveur de l'instruction du peuple, dans les endroits où il parle de celle du clergé, il en traite encore dans plusieurs autres chapitres. Il n'oublie pas les petites écoles, dont il prescrit l'établissement sur le même pied et dans les mêmes termes que Théodulfe d'Orléans. Il finit cette longue instruction par le décret entier du pape saint Gélase sur les livres approuvés ou non dans l'Église (2).

Un autre ouvrage d'Atton, mais où il y a beaucoup de lacunes à cause que le manuscrit s'en est trouvé détérioré, est un *Traité des souffrances de l'Église*. L'auteur l'a divisé en trois parties, et montre, par l'usage presque perpétuel qu'il y fait des livres sacrés, et la justesse de leur application, qu'il en avait une grande intelligence. Dans la première partie, qui est intitulée *Des jugements des évêques*, il établit d'abord pour maxime constante que les souffrances ayant été prédites à l'Église, elle n'en manquera jamais, non-seulement de la part des étrangers, mais de la part même des fidèles. Il passe ensuite à relever les divers abus qui s'étaient glissés dans les jugements des évêques; il combat en particulier le serment et le duel, qu'on exigeait des évêques accusés, pour se justifier au défaut de preuves. Ce n'est pas qu'on obligeât les évêques à se battre en personne, mais seulement à donner un champion qui se battait en leur nom. Plaisante justification, qui dépendait de la valeur ou de l'adresse d'un homme, et qui ne pouvait se faire que par l'effusion et par conséquent sans commettre un vrai crime, pour se décharger d'une accusation le plus souvent fausse. Notre prélat veut donc que les jugements se rendent suivant les règles, et que la correction des ecclésiastiques se fasse par le ministère des évêques. Il soutient qu'il n'appartient qu'à ceux-ci de les juger, et que les laïques ne doivent s'en mêler qu'à leur prière.

Atton emploie la seconde partie de son ouvrage à traiter des ordinations des évêques. Ce morceau est intéressant, bien touché, et mérite d'être lu. L'auteur y pose d'abord pour principe que les ordinations faites selon les canons doivent être regardées comme venant de Dieu même ; mais, ajoute-t-il, les princes peu religieux, méprisant ces règles, veulent que leur seule volonté l'emporte, et trouvent très-mauvais qu'un évêque soit élu par d'au-

(1) *Act. Bened.*, sect. v, p. 297. — (2) D'Achery, *Spicil.* t. I. in-fol., p. 402.

tres que par eux, quelque mérite qu'il ait, ou que l'on rejette celui qu'ils ont choisi, quelque indigne qu'il soit. Ils n'y considèrent que les richesses, la parenté, les services; l'une de ces qualités leur suffit. S'ils ne vendent pas les évêchés pour de l'argent, ils les donnent à leurs parents ou à ceux qui leur font la cour. D'autres sont tellement aveuglés, qu'ils élèvent des enfants à l'épiscopat, et font juges et docteurs ceux qui ont encore besoin des premières instructions. On ne les loue que de leur chasteté, qui est encore sans mérite. On oblige le peuple de rendre témoignage à un enfant dont l'inutilité est connue de tout le monde. La plupart rient, les uns de joie pour l'honneur qu'ils reçoivent, les autres en se moquant d'une illusion si manifeste. On interroge le pauvre enfant sur quelques articles qu'il a péniblement appris par cœur, ou qu'il lit en tremblant dans un papier plus par la crainte d'avoir le fouet que de perdre l'épiscopat. Ceux qui l'interrogent savent bien qu'il n'entend pas ce qu'il dit; ils ne le font pas pour l'examiner, mais pour garder la forme canonique et assurer la fraude par l'apparence de la vérité. Ces évêques, ordonnés contre les règles sont accusés sans respect, opprimés injustement, chassés avec perfidie et quelquefois cruellement mis à mort.

Enfin la troisième et dernière partie du Traité foule sur les biens des églises. Atton s'y arrête particulièrement à déplorer ce qui se pratiquait à la mort ou à l'expulsion d'un évêque. Au lieu que les biens de son église devaient être précieusement conservés par de fidèles économes, jusqu'à l'ordination de son successeur, ils étaient livrés en pillage à des laïques. Il montre qu'il y avait autant de mal à les piller alors, que si on l'avait fait du vivant de l'évêque (1).

L'incontinence des clercs dans le diocèse de Verceil était montée à un tel excès, qu'Atton crut devoir s'en plaindre à eux-mêmes dans une lettre circulaire qu'il leur écrivit. Elle est forte et pathétique, digne d'un grand évêque. Il est inutile de s'étendre sur les désordres contre lesquels il déploie son zèle. Voici ce qu'il dit a ces clercs incontinents. Par quelle présomption criminelle osez-vous consacrer et donner aux autres le corps et le sang de Jésus-Christ, vous sentant coupables de pareilles impuretés? Ou comment entreprenez-vous de servir dans l'église, vous qui, dans vos maisons, vous livrez continuellement à une passion criminelle? N'est-il pas du devoir des prêtres de régler, par leurs propres paroles et par leurs exemples, le peuple dont le soin leur est confié? Il les renvoie aux saintes Ecritures et aux anciens canons de l'Eglise, pour y apprendre avec quelle pureté et quelle innocence de vie ils doivent exercer leurs fonctions, se contentant de leur rapporter dans sa lettre le second canon de Nicée, qui défend aux clercs d'avoir chez eux d'autres femmes que leurs plus proches parentes, ou celles qui sont hors de tout soupçon. Cette lettre ne fut point sans effet. Plusieurs changèrent de conduite. Atton en écrivit une seconde sur le même sujet, par manière d'exhortation. Il y invite ceux qui s'étaient rendus à la première, à prier pour les autres que la miséricorde de Dieu n'avait pas encore retirés de leurs désordres (2).

Une cause particulière de ces désordres dans le clergé d'Italie étaient les fréquentes révolutions politiques, mais notamment le règne de Hugues, qui, de comte de Provence, était devenu roi d'Italie. Plusieurs de ses compatriotes allèrent chercher fortune dans ses nouveaux Etats. Ainsi Hilduin, ayant manqué l'évêché de Liége reçut de lui l'évêché de Vérone, et puis l'archevêché de Milan. Manassès, archevêque d'Arles et parent de Hugues, abandonna son église et vint pareillement en Italie, où le roi, sans doute pour affermir lui-même sa domination, lui donna les évêchés de Vérone, de Mantoue et de Trente, avec le gouvernement du Trentin : ce qui l'engagea à devenir guerrier plutôt qu'évêque. Plus tard il quitta le parti du roi Hugues, et vendit son évêché de Vérone, pour avoir l'archevêché de Milan. Il disait, par une raillerie impie, qu'il ne faisait en cela qu'imiter saint Pierre, qui avait abandonné le siége d'Antioche pour posséder celui de Rome et celui de Ravenne. Joignez à ceci les mœurs scandaleuses du roi Hugues lui-même. Non content de sa légitime épouse, il entretenait un troupeau de concubines. Plusieurs de ses bâtards furent élevés aux premières dignités de l'Eglise, ou du moins ils en usurpèrent les revenus; plusieurs de ses maîtresses reçurent des abbayes en récompense, et les patrimoines ecclésiastiques étaient, entre ses mains, l'objet d'un commerce scandaleux, au moyen duquel il amassa de grandes richesses (3).

Hugues régnait depuis cinq ans sur l'Italie; il s'y était rendu odieux par plusieurs actes tyranniques, lorsque, pour mieux assurer sa couronne, il s'associa, en 931, son fils Lothaire, qu'il avait eu de sa première femme. Lothaire, fort jeune encore, était étranger à la politique perfide et à la cruauté de son père. En 938, celui-ci lui fit épouser Adélaïde, fille de Rodolphe II, roi de Bourgogne. Les vertus de cette princesse, que l'Eglise a placée au nombre des saintes, eurent une heureuse influence sur le caractère de Lothaire; et ce jeune prince était autant aimé des Lombards, que Hugues en était détesté. Hugues avait successivement dépouillé tous les grands feudataires. Son neveu Bérenger, marquis d'Ivrée, fut le dernier qu'il consentit à ménager. Il voulut enfin l'accabler à son tour, et il donna des ordres en 940 pour l'enlever avec son épouse et lui arracher les yeux. Bérenger, averti à temps du danger qu'il courait, par Lothaire, propre fils de Hugues, s'échappa,

(1) D'Ach., *Spicil.*, t. I, p. 414-431. — (2) *Ibid.*, p. 439-441. — (3) Luitprand, l. III, et V.

malgré les rigueurs de l'hiver, par les passages du Saint-Bernard, et se réfugia en Allemagne près du roi Othon le Grand. De là il commença, en 943, à soulever les Italiens contre Hugues. Un gentilhomme lombard nommé Amédée parcourut, déguisé en pèlerin, les cours de tous les grands feudataires. Il leur promit les secours de Bérenger, et leur inspira la résolution de secouer un joug insupportable. Amédée osa même se présenter devant le roi et observer les dispositions de ses courtisans. Il revint ensuite en Allemagne et excita Bérenger à tout entreprendre. Celui-ci entra en Italie en 945, par l'évêché de Trente. Milon, comte de Vérone, se déclara pour lui ; presque tous les prélats d'Italie en firent autant; et Bérenger, invité à venir à Milan, y fut accueilli avec enthousiasme par une diète des grands feudataires d'Italie. Hugues, désespérant de pouvoir se défendre, offrit de renoncer à la couronne en faveur de son fils Lothaire, qui n'avait point mérité, comme lui, la haine du peuple. Cette proposition fut acceptée, et Lothaire parut quelque temps régner, tandis qu'en réalité toute l'autorité était dévolue à Bérenger.

Le roi Hugues ayant été ainsi chassé en 945, Rathier, évêque de Vérone, qu'il tenait en prison depuis deux ans, en sortit alors; mais il fut arrêté de nouveau par Bérenger, à la poursuite de Manassès, archevêque de Milan. On le tint trois mois et demi en prison, puis on le mena à Vérone, où Milon, qui avait été intrus à sa place et ordonné évêque, le reçut par artifice, pour exclure Manassès, craignant qu'il ne rappelât le roi Hugues. Milon feignit de reconnaître Rathier pour légitime évêque de Vérone, mais il lui donnait tous les chagrins qu'il pouvait, protégeant contre lui les clercs, les vassaux et les serfs de l'église, en sorte que Rathier ne pouvait ni tenir de synode, ni assister au chapitre, ni rien ordonner, ni seulement parler de rien corriger; et était si méprisé qu'un jour, comme il faisait une ordination, l'archidiacre et tout le clergé le laissèrent seul et s'en allèrent dans une autre église. Enfin l'archevêque Manassès ordonna évêque de Vérone un clerc de son diocèse d'Arles. Milon, qui était l'auteur de tous ces mauvais traitements, feignait cependant si bien d'être le protecteur de Rathier, que, dans le royaume de Lombardie, la plupart le regardaient comme son meilleur ami.

Rathier souffrit deux ans cette persécution, qui lui semblait plus rude que celle du roi Hugues; mais il craignait d'abandonner son troupeau comme un pasteur mercenaire. Enfin, le roi Lothaire lui envoya dire qu'il sortît de la ville pour céder la place à Manassès, qui voulait envahir le siége de Vérone, outre tant d'autres qu'il avait déjà. Le roi ajoutait : Je vous avertis en ami de vous retirer, plutôt que de vous exposer à être mutilé ou tué par la trahison de Milon, ou tout au moins arrêté et emmené où vous ne voudriez pas. Rathier quitta donc Vérone, et se retira en Provence chez un seigneur nommé Rostaing, dont il instruisit le fils, pour lequel il composa une grammaire qu'il intitula *Serva-Dorsum*; voulant dire qu'elle garantissait les enfants du fouet. En récompense de ce service on donna à Rathier un évêché en Provence; mais il le quitta pour retourner à l'abbaye de Lobbes vers l'an 944.

Richer, qui était alors évêque de Liége, le reçut favorablement; et, quelque temps après, le roi Othon l'appela pour servir à l'instruction de Brunon, son frère. Il fut regardé comme le premier des savants de cette cour; et Brunon crut lui avoir tant d'obligation de ses instructions, qu'après la mort de Farabert il lui procura l'évêché de Liége en 953, vers le temps qu'il fut lui-même ordonné archevêque de Cologne. Il crut que Rathier, par sa doctrine et son éloquence, serait utile non-seulement à l'église de Liége, mais encore à plusieurs autres des environs; outre qu'en ces quartiers-là il y avait des évêques qui, s'appuyant trop sur la puissance temporelle, scandalisaient les peuples par leurs divisions. Il semblait donc que Rathier serait inviolablement attaché au prince par un tel bienfait, et que d'ailleurs sa vie irréprochable fermerait la bouche à la médisance. Mais avec des mœurs pures et beaucoup d'esprit, Rathier n'avait pas le talent de se faire aimer. Son peuple le prit en aversion et ne cessa de le persécuter. Enfin, comme il célébrait magnifiquement la fête de Noël dans l'abbaye de Lobbes, il s'éleva à Liége contre lui une conspiration si violente, que Brunon, bien qu'il eût toute l'autorité temporelle dans le pays, fut obligé de céder à la nécessité des affaires et d'ôter Rathier de Liége, pour y mettre Baldric, issu de la noblesse du pays. C'était l'an 956 (1).

En Italie, le bon roi Lothaire était mort dès le 22 novembre 950, empoisonné, dit-on, par le marquis Bérenger, son compétiteur, à qui cependant, comme nous avons vu, il avait sauvé la vie. Lothaire ne laissait de sa femme, sainte Adélaïde, qu'une fille, Emma, qui fut mariée à Lothaire II, roi de France. Le 15 décembre de la même année, Bérenger se fit couronner roi d'Italie, avec Adalbert, son fils Il voulut faire épouser à celui-ci la reine Adélaïde, veuve de Lothaire. La pieuse princesse s'y étant refusée, il la livra à toutes les fureurs de la reine sa femme, Villa, qui la traita avec la dernière inhumanité, jusqu'à lui faire arracher les cheveux et la faire battre à coups de pied et de poing. Enfin, n'ayant pu vaincre sa constance, Bérenger II la fit enfermer dans le château de Garda, au bord du lac de ce nom. Là, dépouillée de tous ses biens et retenue au fond d'une tour, elle n'avait qu'une seule femme pour la servir. Adelard, évêque de Reggio, eut pitié de son sort et entreprit

(1) D'Ach., *Spicil.*, t. II, Ceillier, t. XIX.

de la délivrer. Il avait été l'ami intime du roi Lothaire, et se souvenait de ses bienfaits. Martin, un de ses prêtres, autrefois chapelain du même prince, partageait tous les sentiments de son évêque. Ils concertèrent tous deux un plan, avec Azzon, seigneur de Canosse et bisaïeul de la célèbre comtesse Mathilde. Martin fut envoyé vers la princesse; il lui communiqua secrètement le plan d'évasion. Avec l'or qu'il avait apporté, il gagna quelques-uns des gardes; à leur aide, il creusa un passage souterrain dans la tour. La nuit, la reine Adélaïde et sa suivante s'enfuirent par là, déguisées en hommes; à la pointe du jour, elles se cachèrent avec le fidèle Martin dans les roseaux du lac. Ils y passèrent la journée entière, et allaient mourir de faim, lorsqu'un pêcheur, qui passait auprès avec son bateau, eut pitié d'eux et leur donna quelques poissons.

Informé de l'évasion d'Adélaïde, Berenger la fit traquer de toutes parts; lui-même se mit à la tête d'une bande de soldats pour la découvrir. Elle fut donc réduite à se cacher le jour dans les bois, les marais, les cavernes, vivant de racines et d'herbes sauvages, et de voyager la nuit par des chemins souvent impraticables et dans des transes continuelles. Un jour qu'elle était cachée dans un champ de blé, elle entendit arriver derrière elle une troupe de cavaliers. C'était Bérenger lui-même avec son escorte. A l'entrée du champ, il donna l'ordre de le fureter en tout sens, en écartant les blés avec la lance. Lui-même se dirigea du côté où Adélaïde était couchée dans le creux d'un sillon. Toutefois, il ne la découvrit point. Peu de temps après, le comte Azzon, prévenu par le fidèle Martin, vint au-devant d'elle avec une compagnie de braves, la reçut avec le plus grand respect, et la conduisit de même dans la forteresse imprenable de Canosse, bâtie non loin de Reggio, sur un rocher isolé et taillé à pic.

Cependant les seigneurs italiens, irrités contre Berenger, avaient invoqué contre lui les secours du roi Othon de Germanie. Ce prince était veuf depuis trois ou quatre ans de sa première femme Edithe. Il entra en Italie peu de mois après l'évasion d'Adélaïde; il arriva jusqu'à Pavie sans éprouver de résistance, et y épousa Adélaïde, aux fêtes de Noël de l'an 951. Ces événements furent chantés dans ce temps-là même, en assez beaux vers latins, par un poëte d'autant plus remarquable, que c'était une simple religieuse d'Allemagne, qui, pour apprendre le latin et le grec, n'eut d'autres maîtres que deux religieuses de son couvent; phénomène des siècles d'ignorance, en particulier du dixième, qu'on ne retrouvera point dans les siècles qui se disent éclairés, pas même dans celui de Louis XIV. Nous aurons occasion de connaître de plus près la religieuse poëte de Gandersheim, la bonne sœur Roswithe (1).

Le roi Othon, se trouvant en Italie, envoya au pape Agapit une ambassade, pour demander la permission de venir à Rome, sans doute pour recevoir la couronne impériale. N'ayant pas obtenu la permission qu'il demandait, il s'en retourna en Allemagne avec sa femme. C'est à l'historien Flodoard que nous devons la connaissance de cette particularité. L'année suivante 952, le 7e jour d'août, Othon tint à Augsbourg une assemblée générale des évêques et des seigneurs d'Allemagne et d'Italie. Il y assista vingt-quatre évêques, entre autres les archevêques de Milan et de Ravenne. S'étant formés en concile, ils prièrent le roi d'y assister, et l'y reçurent avec l'honneur convenable. L'archevêque de Mayence se leva de son siége et proposa ce qui avait été résolu, priant le roi de l'appuyer de son autorité, et il le promit avec un grand zèle. On fit en ce concile onze canons, portant premièrement défense à tous les clercs, depuis l'évêque jusqu'au sous-diacre, de se marier ou d'user de leurs femmes, sous peine de déposition, et à tous les clercs, d'avoir chez eux des femmes sous-introduites; autrement, permis à l'évêque de faire fustiger et tondre la femme suspecte. Enfin ce concile veut que tous les clercs étant venus en âge de maturité soient contraints, même malgré eux, de garder la continence. Défense aux évêques et aux clercs d'avoir des chiens ou des oiseaux pour la chasse, ou de jouer aux jeux de hasard. Les moines ne se mêleront pas d'affaires et ne sortiront point du cloître sans congé de l'abbé, et tous les monastères seront sous la conduite de l'évêque diocésain; mais les évêques n'empêcheront point les clercs d'embrasser la vie monastique. En ce concile on cite souvent les anciens canons (2).

A cette même assemblée d'Ausbourg se présenta Bérenger II avec son fils Adalbert, pour demander au roi Othon son amitié et la restitution de la couronne d'Italie, aux conditions que lui-même voudrait y mettre. Othon, en effet, rendit l'Italie à Bérenger, mais comme un fief qui relevait de l'Allemagne, et il se réserva la Marche de Vérone, qui lui ouvrait l'entrée de ce pays. Bérenger rentra donc en Italie comme roi; mais il continua d'y maltraiter les évêques et les seigneurs comme auparavant.

Le pape Agapit II mourut l'an 956, après avoir tenu le Saint-Siége près de dix ans. Le prince Albéric était mort dès l'an 954, et son fils Octavien, quoique clerc, lui avait succédé en sa dignité et son autorité dans Rome. A la mort d'Agapit, il est fait Pape, d'après le vœu que lui en témoignèrent les Romains (3). C'est ce que dit Flodoard, auteur du temps. Son père s'étant marié en 937, il pouvait avoir dix-neuf ans. Il prit le nom de Jean XII. Et c'est le premier Pape qui ait changé de nom.

(1) *Scriptores rer. german.* Canis., l. IIV, in-f. *Vita S. Adelhaid.* — (2) Labbe, t. IX, p. 635. — (3) Flodoard, *Chron.*, an. 956

De son temps, saint Dunstan, vint à Rome demander le pallium comme archevêque de Cantorbéry. Après la mort du roi Edmond, qui fut assassiné l'an 946, Edred, son frère et son successeur, qui était un prince très-pieux, mit en l'abbé Dunstan sa principale confiance, lui donna la garde de ses trésors et de ses chartes, et gouverna le royaume par ses conseils. Il voulut lui donner l'évêché de Winchester après la mort de saint Elfège, et il l'en fit presser instamment par la reine, sa mère, mais Dunstan demeura ferme à le refuser. Le roi Edred, étant mort, eut pour successeur, en 955, son neveu Edwi, prince jeune et sans conduite, qui ne suivait que ses passions et les conseils des jeunes gens. Il proscrivait les riches pour les dépouiller de leurs biens, surtout s'ils étaient vertueux ; il pillait les églises, méprisait la religion, chargeait les villes d'exactions. Il maltraitait ses parents, même la reine, son aïeule, et s'abandonnait aux femmes avec excès. Dunstan, ayant essayé de le corriger, et voyant ses avis méprisés, se retira à son monastère de Glastonbury.

Il assista toutefois au sacre du jeune roi, qui, le jour même, quitta brusquement les prélats et les seigneurs avec lesquels il avait dîné, pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenait. Ils en furent honteux et affligés ; et saint Odon, archevêque de Cantorbéry, proposa d'envoyer quelques-uns d'entre eux pour ramener le roi. On choisit le saint abbé Dunstan, avec un évêque, son parent ; il alla trouver le roi, le tira par force d'entre les bras de cette malheureuse ; et, lui ayant remis la couronne sur la tête, le ramena devant l'archevêque Odon. La femme ne lui pardonna pas, et ne laissa point le roi en repos qu'il ne l'eût envoyé en exil. Il fit donc premièrement un édit pour ôter les biens à tous les monastères ; ensuite on vint à Glastonbury, et, après avoir fait l'inventaire de tout ce qui appartenait à cette maison, on enleva Dunstan au milieu des plaintes des moines, de ses amis et des pauvres. Il s'embarqua et passa en Flandre, où le comte le reçut favorablement ; et il se retira au monastère de Saint-Pierre de Gand, le plus estimé de tous pour la piété et les études.

L'archevêque Odon, de concert avec les seigneurs du royaume, voyant que le jeune roi n'écoutait point ses remontrances, envoya des gens de guerre tirer par force de sa cour cette concubine qu'il aimait le plus ; et, après qu'on l'eut défigurée au visage et marquée d'un fer chaud, il l'envoya en exil en Irlande. Elle en sortit quelque temps après et vint à Glocester, mais les gens de l'archevêque la prirent, lui coupèrent les jarrets, et, peu de jours après, la firent mourir misérablement. Le roi Edwi lui-même, devenu insupportable par sa mauvaise conduite, fut chassé, et on reconnut pour roi son frère Edgar, en 957 (1).

Peu de jours après son élection, le nouveau roi d'Angleterre tint une assemblée générale de tout son royaume, où il cassa toutes les lois injustes de son frère et répara toutes ses violences. Il rappela glorieusement l'abbé Dunstan de son exil et lui rendit plus d'honneur encore que les rois, ses prédécesseurs. Quelque temps après, l'évêché de Worchester étant venu à vaquer, il l'obligea de l'accepter, et il vint à Cantorbéry se faire sacrer. L'archevêque saint Odon le fit avec plaisir ; mais, dans la cérémonie, au lieu de nommer Dunstan évêque de Worchester, il le nomma archevêque de Cantorbéry, comme s'il l'eût ordonné pour son église. Les assistants, croyant que c'était par mégarde, le lui firent remarquer, et il leur répondit : Je sais, mes enfants, ce que Dieu opère en moi ; de mon vivant il sera évêque de Worchester, mais après ma mort il gouvernera toute l'Angleterre. L'évêque de Londres étant mort, le roi Edgar, les seigneurs et les habitants de la ville pressèrent saint Dunstan de prendre encore cette église. Il s'en défendait par l'autorité des canons, qui ne permettent pas de donner deux églises à un évêque, non plus que deux évêques à une même église ; mais on lui représenta que l'apôtre saint Jean avait gouverné sept églises et leurs évêques, et que saint Paul avait eu le soin de toutes les églises. Dunstan se rendit à ces exemples, bien ou mal appliqués, et gouverna les deux églises de Londres et de Worchester comme évêque de l'une et de l'autre.

L'archevêque saint Odon, après avoir tenu vingt ans le siége de Cantorbéry, mourut l'an 961, le 4me de juillet, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Le roi pria saint Dunstan de prendre sa place, et ne put le lui persuader. A son refus, Elfin, évêque de Winchester, ayant gagné par argent les seigneurs les plus puissants de la cour du roi Edgar, se fit donner cette dignité, qu'il désirait depuis longtemps ; mais comme il allait à Rome quérir le pallium, il mourut de froid en passant les Alpes. Le roi pria encore saint Dunstan d'accepter le siége de Cantorbéry, et il le refusa encore. On choisit donc pour le remplir, Birthelm, évêque de Dorset, bon homme, mais si peu capable, qu'au bout de quelques jours le roi le renvoya à son évêché et revint pour la troisième fois à Dunstan. Tous les évêques, se joignant au roi, lui persuadèrent enfin de passer au siége de Cantorbéry. Aussitôt, suivant la coutume de ses prédécesseurs, il entreprit le voyage de Rome pour demander au Pape, avec le pallium, la confirmation de sa nouvelle dignité. Le pape Jean XII, qui l'estimait singulièrement, le nomma légat du Saint-Siége en Angleterre, lui donna le pallium avec la lettre ordinaire, contenant les devoirs d'un bon évêque. Il lui donna la lettre de sa main, mais il lui fit prendre le pallium sur l'autel de Saint-Pierre (2).

(1) *Vita S. Odon. Acta SS.*, 4 *julii. Act Bened.*, sect. v. — (2) *Acta SS.*, 19 *maii Act. Bened.*, sect. v.

Le même Pape eut encore l'occasion d'exercer son autorité en France, pour la répression des injustices et le rétablissement de la paix. Un seigneur nommé Isoard s'étant emparé, en Provence, de quelques terres appartenantes au monastère de Saint-Symphorien d'Autun, Rotmond, évêque de cette ville, alla à Rome s'en plaindre au pape Agapit II. Le Pape répondit que si les usurpateurs, après avoir été admonestés, ne restituaient, on devait les excommunier. En conséquence de cette réponse, les évêques de Bourgogne, au nombre de neuf, tinrent un concile vers l'an 955. Il ne nous en reste que la lettre qu'ils écrivirent à Manassès d'Arles et aux autres évêques de Provence, où ils parlent ainsi : Le seigneur Rotmond, revenant depuis peu de Rome, nous a apporté des lettres du pape Agapit qui traitent particulièrement de la terre de Saint-Symphorien située en Provence et usurpée par Isoard et ses complices. Comme vous êtes dans ces cantons, et qu'un frère doit aider son frère, nous vous prions de faire à ces usurpateurs trois monitions pour les engager à restituer cette terre, ou, s'ils veulent la garder, de l'obtenir de ceux à qui elle appartient : sinon, comme le Pape nous l'a mandé, qu'ils soient excommuniés en son nom et au nôtre et séparés de la société des Chrétiens ; qu'ils n'entrent pas dans l'église, qu'ils n'assistent pas à la messe, qu'ils ne mangent, ne boivent, ni ne couchent avec aucun Chrétien ; s'ils sont malades, qu'on ne les visite point ; s'ils meurent, qu'on ne les enterre pas, mais qu'ils soient engloutis avec Coré, Dathan et Abiron dans l'abîme de perdition (1). On voit ici quelle était la formule alors en usage pour excommunier quelqu'un, et quels étaient les effets extérieurs de cette censure.

Manassès, à qui cette lettre est adressée, était, nous l'avons vu, peu propre à faire respecter les canons, qu'il violait lui-même de la manière la plus scandaleuse. Aussi Isoard continua-t-il de retenir la terre usurpée; mais après la mort d'Agapit II, Rotmond d'Autun, qui avait cette affaire à cœur, envoya pour ce sujet à Rome Girard, qui fut son successeur. Le pape Jean XII excommunia derechef Isoard et ses complices en ces termes : Par l'autorité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par celle de tous les saints et par la nôtre, nous excommunions et frappons d'anathème Isoard et ses complices. Qu'aucun d'eux n'entre désormais dans l'église, qu'il n'assiste pas à la messe, qu'il ne reçoive la paix d'aucun Chrétien, qu'il ne mange, ne boive, ne couche avec aucun ; s'il tombe malade, qu'on ne le visite point ; s'il meurt, qu'on ne lui donne point de sépulture et qu'on ne prie pas pour lui, à moins qu'il ne soit venu à résipiscence (2). Isoard satisfit enfin l'évêque Girard d'Autun, l'an 972.

Louis d'Outre-mer était mort d'un accident. dès l'année 954. Il se rendait de Laon à Reims, lorsque, sur les bords de l'Aisne, un loup croisa son chemin ; Louis voulut le poursuivre, mais son cheval effrayé se renverse sur lui et le froisse grièvement par sa chute. Louis fut rapporté à Reims, où il languit quelque temps entre les mains des médecins ; il mourut enfin, le 10 septembre 954, âgé de trente-trois ans. Il laissait une veuve avec deux jeunes fils, Lothaire et Charles ; mais sa veuve, la reine Gerberge, était la sœur du roi Othon le Grand et de saint Brunon, archevêque de Cologne et du duc de Lorraine ; mais Hedwige, sœur de Gerberge, était la femme de Hugues le Grand, comte de Paris et duc de France.

Par l'influence de ses oncles, Hugues et Brunon, le jeune Lothaire, qui n'avait que treize ans, fut élu roi par tous les seigneurs des Francs, comme il le dit lui-même (3), et couronné par l'archevêque Artold à Saint-Remi de Reims, le 12 novembre 954 ; et, en retour, il joignit aux duchés de France et de Bourgogne que son oncle Hugues possédait déjà la concession de celui d'Aquitaine (4).

Hugues le Grand mourut lui-même l'an 956, laissant de sa troisième femme Hedwige trois fils, Othon, Hugues ou Henri et Eudes. Othon mourut duc de Bourgogne en 963, et eut pour successeur son troisième frère, qui est nommé tantôt Eudes, tantôt Henri. Son second frère, Hugues, surnommé Capet, fut comte de Paris, duc de France, et enfin roi de France et chef de la troisième dynastie royale. Il n'avait, comme l'on croit, que dix ans à la mort de son père. Son cousin, le roi Lothaire, n'en avait que quinze. On aurait pu craindre des troubles et des guerres civiles sous leur minorité ; il n'en fut rien. Leurs deux mères et tutrices, Gerberge et Hedwige, agirent d'accord comme deux sœurs véritables ; elles se mirent ensemble sous la protection et la direction de leur saint frère Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, et elles surveillèrent en commun l'éducation de leurs enfants, tandis que les grands seigneurs se faisaient des guerres particulières, auxquelles le roi et le comte de Paris prenaient peu de part. Quelques soulèvements ayant eu lieu dans le royaume de Lorraine, saint Brunon en prit occasion de le partager en deux duchés. Il donna pour duc à la Lorraine supérieure Fridéric, frère d'Adalbéron, évêque de Metz et époux de Beatrix, sœur de Hugues Capet, Fridéric fut la tige de la maison de Bar. Le duc de la Lorraine inférieure ou de la Belgique ou fut Godefrid Godefroi, que saint Brunon avait élevé lui-même, et dont sortit plus tard Godefroi de Bouillon, le héros des croisades (5).

(1) Labbe, t. IX, p. 639. — (2) *Ibid.*, t. IX, et seq. — (3) D. Bouquet, t. IX p. 617. — (4) Flodoard, *Chron.*, an. 954. D. Bouquet, t. VIII, p. 209 — (5) Flod., an 960. *Vita S. Brun. Acta SS.*, 11 octobr.

L'archevêque Artold de Reims mourut le dernier jour de septembre 961. Alors son ancien compétiteur Hugues, fils du comte Herbert de Vermandois, se flatta de remonter sur son siége ; et toute sa famille, qui était d'autant plus puissante qu'un de ses frères avait épousé la reine Ogive, veuve de Charles le Simple, employa son crédit auprès du roi Lothaire pour lui faire rendre cet archevêché. Mais le saint archevêque de Cologne, qui avait eu beaucoup de part à sa déposition, s'y opposa. Il eut à ce sujet une conférence avec la reine Gerberge, sa sœur, et il lui persuada que Hugues ayant été légitimement déposé, elle devait empêcher qu'il ne fût rétabli. Treize évêques des provinces de Sens et de Reims s'assemblèrent pour l'élection l'année suivante, vers la mi-avril, en un lieu sur la Marne, dans le territoire de Meaux. Les partisans de Hugues se donnèrent de grands mouvements en sa faveur pour gagner les suffrages. Mais Roricon, évêque de Laon, et Gibuin, évêque de Châlons, s'opposèrent avec force à son rétablissement ; et représentèrent que Hugues ayant été excommunié par un concile plus nombreux, auquel présidait un légat du Saint-Siége, il n'était pas en leur pouvoir de l'absoudre. On convint de s'en rapporter au Pape, qui était Jean XII. Il répondit que Hugues, ayant été excommunié à Rome dans un concile, et ensuite à Pavie, ne pouvait plus occuper le siége. Saint Brunon, qui reçut cette réponse, la fit savoir à Reims, et en conséquence on y procéda à une nouvelle élection. Odalric, fils du comte Hugues, différent de Hugues le Grand, fut élu archevêque et ordonné à Reims (1).

Une affaire bien autrement grave occupait le pape Jean XII : c'était de trouver, à l'Eglise romaine et à l'Eglise universelle, sous le titre d'empereur, un défenseur armé pour la protéger à l'exemple de Charlemagne. Depuis près de quarante ans, à partir de la mort de l'empereur Bérenger, aucun prince n'avait porté ce titre. Son petit-fils Bérenger II, roi d'Italie, avec son fils Adalbert, s'en montrait indigne par son gouvernement tyrannique. Le Pape jeta les yeux sur le roi Othon, qui rappelait Charlemagne à quelques égards. Dès son premier voyage d'Italie, ce prince avait demandé au pape Agapit d'être reçu à Rome pour y être couronné empereur, sans avoir pu l'obtenir. Depuis ce temps, la tyrannie de Bérenger et de son fils Adalbert était devenue intolérable. Dans ces conjonctures, Jean XII, souverain Pontife et Pape universel, dit Luitprand ou son continuateur, envoya, l'an 960, deux légats, Jean, cardinal-diacre, et Azon, scriniaire de l'Eglise romaine, supplier le roi Othon de Germanie, pour l'amour de Dieu et les saints apôtres Pierre et Paul, de venir le délivrer, lui et la sainte Eglise romaine, de la tyrannie de Bérenger et de son fils Adalbert (2). Othon accepta l'invitation et fit, entre les mains des légats, le serment suivant :

A vous, seigneur Jean, Pape, moi Othon, roi, je fais promettre et jurer, par le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, par le bois sacré de la croix et par ces reliques des saints, que si, Dieu permettant, j'arrive à Rome, j'exalterai, selon mon pouvoir, l'Eglise romaine et vous son chef ; que, de ma volonté, de mon conseil ou de mon consentement, vous ne perdrez ni la vie, ni les membres, ni la dignité que vous avez. Je ne ferai dans la ville de Rome, sans votre participation, aucune ordonnance sur rien de ce qui regarde les Romains ou votre personne. Tout ce qui, de la terre de saint Pierre, viendra en notre puissance, je vous le rendrai. Et celui auquel je commettrai le royaume d'Italie, je le ferai jurer d'être votre aide à défendre la terre de saint Pierre selon son pouvoir. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Evangiles (3).

Le pape Jean XII ne fut pas le seul à inviter Othon au secours de l'Italie. Peu après les légats apostoliques vint en Allemagne l'archevêque de Milan, Valbert, se plaignant que Bérenger et son fils avaient donné son église, contre toute sorte de droit, à Manassès, archevêque d'Arles. Faldon, évêque de Côme, le suivit, faisant une plainte pareille ; il y vint aussi des laïques, et il n'y eut presque aucun évêque ni aucun seigneur en Italie, qui n'envoyât à Othon des lettres ou des députés. Il résolut donc de passer en Italie une seconde fois. A cet effet, il tint une assemblée générale à Worms, en 961, où il fit élire roi Othon, son fils du second lit, qui n'avait encore que sept ans. De son premier mariage il avait eu deux fils, Ludolfe, qui mourut en 957, et Guillaume, qu'il fit ordonner archevêque de Mayence, en 954, après la mort de Frédéric. Ayant donc fait reconnaître roi le jeune Othon, il le laissa sous la conduite des archevêques de Cologne et de Mayence, son oncle et son frère, et entra en Italie, mit en fuite Bérenger et son fils Adalbert, fut couronné roi des Lombards à Milan, et célébra la fête de Noël à Pavie.

Au mois de janvier 962, parti de Pavie pour Rome, où il s'était fait précéder par Valbert, archevêque de Milan, et Hatton, abbé de Fulde, il y fut accueilli avec une joie incroyable et créé auguste et empereur par le pape Jean XII : c'est ce qu'attestent les historiens les plus anciens. Luitprand ou son continuateur dit que ce prince, accueilli à Rome avec une magnificence extraordinaire, reçut du souverain Pontife et Pape universel Jean, l'onction de l'empire. Le continuateur de Réginon dit que, reçu à Rome aux acclamations de tout le peuple, ce prince fut appelé et ordonné auguste et empereur par l'apostolique Jean. Lambert d'Aschaffenbourg, auteur très-exact et voisin de ces temps, dit que le pape Jean l'ayant reçu avec joie, le plaça sur le t[illegible]

(1) Flod., *Chron.*, an. 961. — (2) Luit., l. VI, c. VI. — (3) [illegible]on., ad an 960.

des augustes, et, par sa bénédiction et sa consécration, le fit empereur (1).

De son côté, Othon, devenu empereur, rendit à l'Eglise romaine ce qui lui avait été ôté en Italie, et fit au Pape en particulier de grands présents d'or et de pierreries. Il confirma par un acte authentique tous les droits temporels de l'Eglise romaine, ainsi que les donations qui lui avaient été faites par Charlemagne. Ce diplôme de confirmation, transcrit presque tout entier sur celui de Louis le Débonnaire, commence en ces termes : Au nom du Seigneur Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit. Moi, Othon, par la grâce de Dieu, empereur auguste, avec le glorieux roi Othon, notre fils, suivant l'ordre de la providence divine, nous vouons et promettons, par ce pacte de notre confirmation, à vous, bienheureux Pierre, prince des apôtres et porte-clef du ciel, et par vous à votre vicaire le seigneur Jean XII, souverain Pontife et Pape universel, comme depuis vos prédécesseurs jusqu'à présent vous avez tenu et disposé en votre puissance et souveraineté la ville de Rome et son duché, ses faubourgs, villages, territoires de montagnes et maritimes, ports, cités, châteaux, bourgs et hameaux. Suivent les noms de ces villes et de ces territoires, tant du côté de la Toscane que du côté de la Campanie.

Dans cette première partie du décret, Othon non plus que Louis le Débonnaire, ne fait que garantir et assurer au Pape la ville de Rome et son duché, comme les Papes, ses prédécesseurs, l'avaient possédée jusqu'alors, non par la donation de Pépin ou de Charlemagne, où il n'en est pas question, mais par le fait du temps et des circonstances, et par la volonté des peuples. Othon, non plus que Louis le Débonnaire, ne parle de la donation de Charlemagne que pour l'exarchat de Ravenne et la Pentapole. Othon ajoute : Nous vous offrons de plus, bienheureux apôtre Pierre, et à votre vicaire le seigneur pape Jean et ses successeurs, pour le salut de notre âme, pour le salut de notre fils et de nos parents ; nous vous offrons, de notre propre royaume, les villes suivantes avec leurs pêcheries : Riéti, Amiterne et cinq autres villes. Othon confirme ensuite, dans les mêmes termes que Louis, les donations particulières, les cens, pensions, redevances annuelles que Pépin et Charlemagne avaient assignés à l'église de Saint-Pierre sur les duchés de Toscane et de Spolète, sauf en tout, dit-il, notre domination sur ces mêmes duchés.

Enfin, après avoir récapitulé les droits, donations anciennes et nouvelles qu'il confirme à saint Pierre et à ses successeurs, et dont il leur garantit le domaine et la disposition, l'empereur ajoute cette clause : Sauf en tout notre puissance et celle de notre fils et de nos descendants, suivant que cela est contenu dans le pacte, la constitution et le décret confirmatif du pape Eugène et de ses successeurs, à savoir, que tout le clergé et la noblesse romaine, à cause de diverses nécessités pour réprimer les duretés déraisonnables des Pontifes envers le peuple qui leur est soumis, s'obligent par serment à ce que la future élection des Pontifes, autant qu'il sera à leur connaissance, se fasse canoniquement et justement, et que celui qui est élu à ce saint et apostolique gouvernement ne soit point consacré Pontife avant qu'en présence de nos envoyés ou de ceux de notre fils, ou bien en la présence de toute la généralité, il ait fait, pour la satisfaction et la conservation de tous une promesse telle qu'on sait que notre Père spirituel, le seigneur Léon IV, a faite de lui-même.

On voit ici, clair comme le jour, quelle est la puissance que se réserve en tout l'empereur Othon ; c'est la puissance conférée ou plutôt l'obligation imposée aux empereurs par le pape Eugène II et ses successeurs, obligation par laquelle, comme défenseurs armés de l'Eglise, ils doivent faire jurer le clergé et la noblesse de Rome que l'élection du Pape se fera canoniquement, et que le nouvel élu ne sera point sacré qu'il n'ait promis publiquement, en présence des commissaires de l'empereur, de conserver les droits de tous, promesse que les bons Papes, tels que Léon IV, avaient faite spontanément.

A la fin, et par mesure de précaution, Othon renouvelle la constitution que le pape Eugène II avait fait faire à l'empereur Lothaire en 824. Personne, qu'il soit libre ou serf, ne se permettra de venir à Rome pour faire un empêchement quelconque à ceux des Romains que regarde l'élection du Pape, d'après l'ancienne constitution des saints Pères. Les contrevenants seront punis de l'exil. De plus, nous défendons qu'aucun de nos envoyés se permette jamais de machiner aucun obstacle contre ladite élection ; car nous voulons absolument que tous ceux qui ont été une fois reçus sous la protection spéciale du Seigneur apostolique ou de la nôtre, jouissent librement de cette protection. Si quelqu'un ose attenter à quelqu'un d'entre eux, il court risque de la vie. Ce que nous confirmons encore, c'est qu'on rendra en tout au Seigneur apostolique, à ses ducs et à ses juges, une juste obéissance pour faire justice. Il y aura toujours des commissaires du Seigneur apostolique et des nôtres, qui puissent nous rapporter tous les ans, à nous ou à notre fils, comment les ducs et les seigneurs rendent la justice au peuple. Ils porteront premièrement au Seigneur apostolique les plaintes qu'ils recevront, et il choisira de deux choses l'une, ou d'y faire remédier aussitôt par ces mêmes commissaires, ou bien, qu'avertis par le nôtre, nous envoyions d'autres commissaires à cet effet (2).

Ces clauses sont renouvelées textuellement de la constitution impériale, que le pape Eu-

(1) Luitp., l. VI, c. 6. *Regino* ad an. 962. Lambert Schafn., an. 962. — (2) Labbe, t. IX, p

gène II fit faire à l'empereur Lothaire en 824. Elles ont pour but de regler et d'assurer la bonne harmonie entre le Pape et l'empereur, pour le gouvernement du temporel de l Eglise romaine. Si le Pape se trouvait assez fort par lui meme pour reprimer les injustices et les violences, il ne recourait point à l'empereur; dans le cas contraire, l'empereur devait, comme défenseur armé de l'Église et de son chef, y remédier par la force. Tels étaient les rapports simples et naturels entre le Pape et l'empereur, entre l'Eglise et l'empire, et lorsqu'on 800 le pape saint Léon III rétablit l'empire d'Occident dans la personne de Charlemagne, et lorsqu'en 962 le pape Jean XII transféra cet empire aux princes d'Allemagne.

LIVRE SOIXANTE ET UNIÈME

DE LA TRANSLATION DE L'EMPIRE D'OCCIDENT AUX PRINCES D'ALLEMAGNE, 962, JUSQU'A LA TRANSLATION FINALE DE LA ROYAUTÉ EN FRANCE, DE LA SECONDE DYNASTIE A LA TROISIÈME, VERS LA FIN DU DIXIÈME SIÈCLE, 991.

Les Papes transfèrent l'empire d'Occident aux princes d'Allemagne, dont le premier, cédant à de mauvais conseils, commence par faire un antipape. — Grands et saints personnages en toute l'Église. — La nonne Roswith, au fond de l'Allemagne, écrit, en latin élégant et correct, des comédies chrétiennes. — Le moine Gerbert d'Aurillac étudie et enseigne les sciences, avec l'applaudissement de tous ses contemporains. — Les Russes se convertissent avec le grand-duc Wladimir. — La troisième dynastie de France succède à la seconde d'une manière peut-être unique dans l'histoire. — Révolutions beaucoup moins fréquentes et moins sanglantes chez les nations catholiques de l'Occident que chez les Grecs de Constantinople, les Musulmans de Bagdad et les peuples de la Chine.

Comme nous l'avons déjà vu, les empereurs d'Occident étaient les défenseurs titulaires de l'Eglise romaine contre les infidèles, les hérétiques, les schismatiques et les séditieux. Défendre l'Eglise romaine, voilà ce qu'ils promettaient avec serment à leur sacre. Dès lors, il était tout naturel que le chef de l'Eglise romaine, le Pape, choisît celui des princes chrétiens qu'elle devait avoir pour protecteur. Cette réflexion, l'historien Glaber la faisait déjà dans le onzième siècle. Il paraît très-raisonnable, dit-il, et très-bien établi, pour maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon celui que le Pape aura choisi pour son mérite et auquel il aura donné la marque de cette dignité (1). Ce que dit ici Glaber avait été reconnu, comme un principe fondamental, par Charlemagne et ses descendants, en particulier par l'empereur Louis II, dans sa lettre à l'empereur grec de Constantinople, où il pose pour base de son droit de régner comme empereur, que c'est de l'Eglise romaine que sa famille a reçu d'abord l'autorité de la royauté et ensuite celle de l'empire (2). Nous voyons la même chose dans la translation de la dignité impériale aux princes d'Allemagne. Othon Ier la demande d'abord au pape Agapit II, et ne l'obtient pas. Le pape Jean XII l'y appelle, mais aux conditions suivantes, jurées par le futur empereur : Qu'il conserverait au pape Jean XII sa vie et sa dignité; que, sans sa participation, il ne ferait à Rome aucune ordonnance concernant les Romains; qu'il rendrait au Pape tout ce qu'il récupérerait des terres de saint Pierre; qu'il exalterait selon son pouvoir l'Eglise romaine et son chef (3).

Les empereurs d'Occident étant les défenseurs titulaires de l'Eglise romaine, les habitants de Rome leur prêtaient un serment de fidélité; mais cette fidélité était subordonnée à celle qu'ils devaient au Pape, leur véritable souverain. La formule du serment que firent les Romains aux empereurs Louis et Lothaire, l'an 824, sous le pape Eugène II, contient cette clause : Sauf la foi que j'ai promise au Seigneur apostolique. On en voit autant, l'an 895, dans le serment à l'empereur Arnoulfe, sous le pape Formose. Il n'y a aucun doute qu'au couronnement d'Othon on ne fit la même chose, ni plus ni moins.

Charlemagne comprit parfaitement, et par l'esprit et par le cœur, ce que les empereurs d'Occident étaient et devaient être aux Papes. Et ce qu'il comprit si bien, il l'accomplit de même. Il fut le défenseur, l'ami, le confident des Pontifes romains. Il veillait à leur honneur et à leur sanctification, non moins qu'à leur sûreté; il savait, avec les ménagements délicats de la piété filiale, leur suggérer les avis convenables pour conserver l'humilité et les autres vertus dans une dignité si éminente.

(1) Glab. l. I, *sub fin.* — (2) Baron., an. 871, n. 63. — (3) *Id.*, *ad an.* 960.

Pour le bien de l'humanité chrétienne, et par là même de l'humanité entière, il acheva de fonder l'indépendance même temporelle de l'Eglise romaine. Ses descendants, s'ils n'eurent pas la même intelligence, eurent généralement la même volonté. Tous ils manifestèrent et se transmirent, pour le chef de l'Eglise, pour le centre de l'univers chrétien, une affection sincère et filiale. Aucun empereur issu de Charlemagne n'occasionna ni ne favorisa de schisme ou d'antipape. Cette gloire si belle et si pure, les évêques et les peuples de France la partagent avec eux. Nous verrons si les empereurs, les évêques et les peuples de Germanie sauront l'acquérir de même.

L'empereur Othon, nouvellement couronné, était encore à Rome quand il obtint du pape Jean XII l'érection de la ville de Magdebourg en métropole. Il y avait fondé un monastère dès l'an 937, et l'an 961 il y fit apporter le corps de saint Maurice et ceux de quelques-uns de ses compagnons. Dans la bulle d'érection, le pape Jean XII dit entre autres :

Notre très-cher et très-chrétien fils Othon, ayant, par le secours de Dieu, vaincu les nations barbares, est venu à la Chaire souveraine et universelle à laquelle nous présidons par l'autorité de Dieu, afin de recevoir par nous, du bienheureux Pierre, prince des apôtres, la couronne triomphale, le faîte victorieux de l'empire, pour la défense de la sainte Eglise de Dieu; nous l'avons accueilli avec une affection paternelle, et, pour la défense de la sainte Eglise de Dieu, l'avons sacré empereur avec la bénédiction de saint Pierre. Et comme, dans l'église du prince des Apôtres, nous traitions ensemble de l'Etat et du gouvernement de toute la chrétienté, le très-pieux empereur Othon apprit à notre Paternité comment, après avoir vaincu les Slaves, ils les avait amenés à la foi chrétienne, nous priant de ne pas les exposer à retomber, faute de pasteur, sous la puissance du démon. C'est pourquoi nous ordonnons que le monastère de Magdebourg, bâti en Saxe, sur l'Elbe, comme étant le plus proche de ces nations, soit érigé en siége archiépiscopal, qui puisse gouverner tout ce troupeau par ses suffragants. Nous voulons aussi qu'en exécution du vœu fait par le très-pieux empereur pour avoir défait les Hongrois, le monastère de Mersebourg soit érigé en siége épiscopal soumis à celui de Magdebourg, parce qu'un seul pasteur ne peut suffire pour tant de nations. Nous voulons que le cens et la dîme de tous les peuples qui ont été baptisés par l'empereur, ou qui le seront par les soins de ses successeurs, puissent être distribués aux siéges de Magdebourg et de Mersebourg et à tel autre qu'ils voudront. Nous voulons aussi, et nous ordonnons par le commandement de saint Pierre, que les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Salzbourg et de Hambourg, favorisent de tout leur pouvoir ces deux érections. Et quand Dieu, par le ministère de l'empereur et de ses successeurs, aura amené au christianisme les Slaves voisins, nous voulons qu'ils établissent des évêchés aux lieux convenables, dont les évêques soient consacrés par l'archevêque de Magdebourg et deviennent ses suffragants. Les contrevenants seront frappés d'anathème. Cette bulle est du 12e de février 962 (1); mais elle ne fut exécutée que six ans après.

Cette bonne harmonie entre l'empereur Othon et le pape Jean XII ne dura guère. Dès l'année 963, il survint une dissension politique, qui eut des suites fâcheuses, mais dont nous ne savons pas bien au juste les causes ni les circonstances; car le récit le plus détaillé que nous en ayons est de Luitprand, dont nous connaissons le caractère passionné, satirique et partial.

Après avoir dit que le nouvel empereur, ayant reçu du pape Jean et des principaux de Rome, sur le corps de saint Pierre, le serment que jamais ils ne donneraient secours à Bérenger ni à son fils Adalbert, se hâta de retourner dans sa patrie, Luitprand continue en ces termes : Cependant le Pape, oubliant le serment qu'il avait fait au saint empereur, envoya vers Adalbert pour qu'il vînt à lui, l'assurant avec serment qu'il l'aiderait contre la puissance du très-saint empereur; car le saint empereur avait tellement épouvanté Adalbert, le persécuteur des églises de Dieu et du même pape Jean, qu'il abandonna l'Italie et se réfugia chez les Sarrasins du Fressinet. Le juste empereur, ne pouvant assez admirer pourquoi le pape Jean aimait alors Adalbert, que précédemment il haïssait si fort, appela quelques-uns de ses familiers, les envoya à Rome pour en savoir la vérité. Les envoyés reçurent cette réponse, non de personnes quelconques ou en petit nombre, mais de tous les citoyens de Rome : Le Pape Jean hait le très-saint empereur qui l'a délivré d'Adalbert, par la même raison que le diable hait son Créateur. L'empereur ne cherche qu'à plaire à Dieu et à procurer le bien de son Eglise et de l'Etat; le pape Jean fait tout le contraire. Témoin la veuve de Rainier, son vassal, à qui, par la passion qu'il a pour elle, il a donné le gouvernement de plusieurs villes; et, de plus, des croix et des calices d'or de l'église de Saint-Pierre. Témoin Stéphanie qui vient de mourir en se délivrant de ce qu'elle avait conçu de lui. Que si tout le reste gardait le silence, le palais de Latran, autrefois l'habitation des saints, maintenant un lieu infâme, ne tairait point son amie, la femme de Stephanas, sœur de la concubine de son père. Témoin l'absence des femmes étrangères, qui n'osent plus visiter l'église des apôtres, sachant que depuis quelques jours il a abusé par force de quelques-unes, mariées, veuves et vierges. Témoin les églises des apôtres qui tombent en ruine, qui laissent pénétrer la pluie, non plus par

(1) *Act. Bened.*, sect. v, p. 575. Mansi, *Concil.*, t. XVII, p. 461.

quelques gouttes, mais par torrents, jusque sur les saints autels. Quelle peur ne nous font pas les poutres quand nous allons prier Dieu! La mort qui règne dans la toiture nous empêche de prolonger nos prières et nous force d'abandonner bientôt la maison du Seigneur. Témoin les femmes quelconques, belles ou communes; car elles sont pour lui les mêmes, soit qu'elles foulent de leurs pieds le noir caillou, soit qu'elles se fassent porter par de magnifiques montures. Voilà pourquoi il y a la même discorde entre lui et le saint empereur, qu'entre les loups et les agneaux; c'est pour oser impunément tout cela, qu'il cherche à se faire un défenseur d'Adalbert. C'est en ces termes que Luitprand fait parler les Romains aux envoyés, et les envoyés à l'empereur. Il continue.

L'empereur, entendant ces choses, dit en parlant du Pape : Il est jeune, il pourra se corriger par les exemples et les avis des gens de bien. Mais allons d'abord nous emparer de Montfeltre, où Bérenger s'est enfermé. Nous irons ensuite trouver le seigneur Pape, nous lui ferons des remontrances paternelles; et, si ce n'est pas de son plein gré, au moins par respect humain, il deviendra un homme parfait. Pendant que l'empereur assiégeait ladite forteresse, le Pape lui envoya Léon, protoscriniaire de l'Eglise romaine, et Démétrius, le premier des grands de Rome, promettant de se corriger de ce qu'il avait fait par emportement de jeunesse, et se plaignant que l'empereur avait reçu un évêque nommé Léon et un diacre-cardinal nommé Jean, qui étaient infidèles au Pape. Il se plaignait encore que l'empereur manquait à sa promesse, en se faisant prêter serment à lui-même, et non au Pape, dans les lieux qu'il réduisait à son obéissance.

L'empereur répondit aux envoyés du Pape : Quant à ce qu'il promet de changer de conduite, je lui en rends grâces; quant au reproche qu'il me fait de manquer moi-même à mes promesses, examinez vous-mêmes si cela est vrai. Nous avons promis de rendre à l'Eglise toutes les terres de saint Pierre qui viendraient en notre puissance, et c'est à cette fin que nous travaillons à chasser Bérenger de cette forteresse; car comment pourrions-nous lui rendre cette terre, si auparavant nous ne l'arrachons aux mains des ravisseurs et ne la soumettons à sa puissance? Quant à l'évêque Léon et au cardinal-diacre Jean, infidèles à son égard, qu'il nous accuse d'avoir reçus, nous ne les avons ni vus ni reçus en ces temps; mais nous avons appris qu'on les a arrêtés à Capoue, comme ils allaient à Constantinople, où le Pape les envoyait à notre préjudice. On a pris avec eux un Bulgare, nommé Salec, élevé chez les Hongrois, ami très-familier du Pape, et Zachée, méchant homme et ignorant, que le Pape a, depuis peu, consacré évêque, et a envoyé chez les Hongrois non pour leur prêcher, mais pour nous attaquer. Nous ne l'aurions pas cru, si nous n'avions pas vu les lettres du seigneur Pape, scellées en plomb avec son nom (1).

Ce récit de Luitprand mérite une attention particulière. Le Pape se plaignait que l'empereur, contrairement à sa promesse, se faisait prêter serment à lui-même, et non pas au Pape, dans les lieux qu'il réduisait à son obéissance. L'empereur ne répond à cette plainte que par un sophisme : qu'avant de rendre les terres à l'Eglise romaine, il fallait bien les prendre aux usurpateurs. Sans aucun doute; mais la question était de savoir pourquoi, en les prenant, il se faisait prêter serment à lui-même et non pas au Pape. On voudrait plus de franchise dans le premier empereur de Germanie. Il y a plus. On voit, par ce récit de Luitprand, que le pape Jean XII envoyait deux ambassadeurs à Constantinople, deux autres chez les Hongrois pour y prêcher, et que, contre le droit des gens, l'empereur Othon fit arrêter ces ambassadeurs du chef de l'Eglise et leur ôta leurs papiers. A notre avis, ces manœuvres décèlent un oppresseur de l'Eglise bien plus qu'un protecteur. Enfin, comme le Pape accuse d'infidélité les ambassadeurs destinés pour Constantinople, il paraît que la trahison y fut pour quelque chose, et que la politique du premier empereur de Germanie, à l'égard du successeur de saint Pierre, ressemblait quelque peu à la politique des Grecs, qui avaient coutume de corrompre les légats du Saint-Siége. On conçoit alors sans peine que le Pape cherchât ailleurs un appui contre une politique aussi peu loyale et aussi peu chrétienne.

Luitprand, alors évêque de Crémone, continue : Après cette réponse, l'empereur envoya Landohard, archevêque de Munster, et Luitprand, évêque de Crémone, à Rome, avec les envoyés du Pape, pour justifier auprès de lui la conduite de l'empereur, avec ordre aux vassaux de ces évêques, qui les accompagnaient, de prouver son innocence par le duel, si le Pape ne recevait pas ses excuses. A coup sûr, voilà un expédient fort étrange, que deux évêques proposent le duel au Pape pour prouver l'innocence de l'empereur. Cela seul suffirait pour rendre cette innocence suspecte. Les deux évêques envoyés par l'empereur étant arrivés à Rome, continue Luitprand, qui était l'un des deux, virent bien, à la réception que leur fit le Pape, combien il était dégoûté du saint empereur. Il ne voulut recevoir sa justification ni par le serment ni par le duel, mais demeura dans son opiniâtreté. Cependant, huit jours après, il renvoya avec eux Jean, évêque de Narni, et Benoît, cardinal-diacre, pour amuser encore l'empereur pendant qu'il invitait Adalbert à revenir. Celui-ci partit donc de Fraissinet et vint à Centumcelles et de là à Rome, où le Pape le reçut avec honneur, au lieu de le chasser, comme il devait.

(1) Luitpr., l. VI, c. vi. Labbe, t. IX, p. 648. Baron. an. 963.

Le saint empereur, c'est Luitprand qui parle, ayant passé tout l'été au siége de Montfeltre, vint avec son armée à Rome, où les Romains l'invitaient en secret à venir. Que dis-je, en secret ? La majeure partie des grands de Rome, s'étant saisis du château de Saint-Paul, invitèrent le saint empereur jusqu'à lui donner des otages. Bref : l'empereur vint camper auprès de Rome ; le Pape et Adalbert s'enfuirent ; les citoyens reçoivent le saint empereur dans la ville avec tous les siens, et lui promettent fidélité, et jurent de ne jamais élire ou faire ordonner de Pape sans son consentement ou celui du roi, son fils. Voilà ce que dit Luitprand. Le continuateur de Réginon ajoute qu'à l'arrivée de l'empereur, les Romains se divisèrent : les uns favorisaient l'empereur se plaignant d'être opprimés par le Pape ; les autres soutenaient le Pape, et, toutefois, reçurent l'empereur avec les honneurs convenables et lui donnèrent des otages (1).

Trois jours après, continue Luitprand, à la prière des évêques romains et du peuple, on tint une grande assemblée dans l'église de Saint-Pierre. L'empereur y assista avec environ quarante évêques. Angelfrid, patriarche d'Aquilée, étant tombé malade à Rome où il mourut quelque temps après, un diacre tenait sa place. Valbert, archevêque de Milan, y était en personne, avec Pierre de Ravenne et Adaldague de Brême, qui avait suivi l'empereur. Après ces trois archevêques, étaient trois évêques allemands ; les autres étaient des diverses parties de l'Italie. On peut remarquer qu'il n'y en avait pas un seul qui ne fût sous la domination de l'empereur. Il y avait en outre treize cardinaux-prêtres, trois cardinaux-diacres, plusieurs autres clercs officiers de l'Église romaine, et quelques laïques des plus nobles, avec toute la milice des Romains. On peut encore remarquer ici que, sur plus de quarante prêtres-cardinaux, il ne s'y en trouve que treize, et sur sept diacres, que trois.

Quand on eut fait silence, le saint empereur dit : Il serait bienséant au seigneur pape Jean d'assister à un si illustre et si saint concile : ô vous, saints Pères, qui travaillez en commun pour l'Église, dites-nous donc pourquoi il l'a évité. Alors les pontifes romains et les cardinaux, les prêtres et les diacres, dirent avec tout le peuple : Nous sommes surpris que votre très-sainte prudence nous demande ce que personne n'ignore, pas même en Ibérie, à Babylone et dans l'Inde. Il n'est pas de ceux qui viennent avec des vêtements de brebis, et qui, au dedans, sont des loups rapaces; il fait si ouvertement les œuvres du diable, qu'il n'use d'aucun détour. L'empereur répondit : Il nous paraît juste que l'on propose les accusations en particulier, pour délibérer ensuite en commun ce qui est à faire. Alors Pierre, cardinal-prêtre, se leva et dit qu'il l'avait vu célébrer la messe sans communier. Jean, évêque de Narni, et Jean, cardinal-diacre, dirent qu'ils l'avaient vu ordonner un diacre dans une écurie et hors des temps solennels. Benoît, cardinal-diacre, lut une accusation au nom de tous les prêtres et les diacres, portant que le pape Jean faisait les ordinations des évêques pour de l'argent, et qu'il avait ordonné pour évêque, à Todi, un enfant de dix ans. Quant à l'adultère, ils dirent qu'ils n'avaient pas vu des yeux, mais qu'ils avaient pour certain qu'il avait abusé de la veuve de Rainier, de Stéphanie, concubine de son père, d'une autre veuve nommée Anne et de sa nièce; qu'il avait fait du sacré palais un lieu de débauche; qu'il avait été publiquement à la chasse; qu'il avait fait crever les yeux à Benoît, son père spirituel, qui était mort aussitôt; qu'il avait fait mourir Jean, cardinal-sous-diacre, après l'avoir fait eunuque; qu'il avait fait faire des incendies, et avait paru l'épée au côté, portant le casque et la cuirasse. Tous, tant clercs que laïques, déclarèrent qu'il avait bu du vin pour l'amour du diable; qu'en jouant aux dès, il avait invoqué le secours de Jupiter, de Vénus et des autres faux dieux; qu'il n'avait dit ni matines, ni les heures canoniales, ni fait sur lui le signe de la croix (2).

Comme les Romains n'entendaient pas la langue saxonne que parlait l'empereur, il fit dire à l'assemblée, par Luitprand, évêque de Crémone : Il arrive souvent, et nous le savons par expérience, que ceux qui sont constitués en dignité sont calomniés par leurs envieux, ce qui me rend suspecte cette accusation qui vient d'être lue par le diacre Benoît. C'est pourquoi je vous conjure, au nom de Dieu qu'on ne peut tromper, et de sa sainte Mère, et par le corps de saint Pierre, dans l'église duquel nous sommes, que l'on n'avance rien contre le seigneur Pape, qu'il n'ait effectivement commis et qui n'ait été vu par des hommes dignes de foi. Les évêques, le clergé et le peuple de Rome dirent tous d'une voix : Si le Pape Jean n'a pas commis ce que le diacre Benoît vient de lire et encore d'autres crimes plus honteux, que saint Pierre ne nous délivre point de nos péchés, que nous soyons chargés d'anathème et mis à la gauche au dernier jour ! Si vous ne nous croyez pas, croyez au moins votre armée qui l'a vu, il y a cinq jours, l'épée au côté, portant le bouclier, le casque et la cuirasse. Il n'y avait que le Tibre entre deux, qui empêcha qu'il ne fût pris en cet équipage. Le saint empereur dit : Il y en a autant de témoins que de soldats dans notre armée. Le saint concile ajouta : S'il plaît au saint empereur, on enverra des lettres au seigneur Pape, pour qu'il vienne et qu'il se purge de tout cela. On lui écirvit donc une lettre en ces termes:

Au souverain Pontife et Pape universel, le seigneur Jean; Othon, par la clémence divine,

(1) Pagi an. 963. — (2) Labbe, t. IX, p. 648. Luitpr., l. VI, c. VII.

empereur auguste, avec les archevêques de Ligurie, de Toscane, de Saxe, de France, salut dans le Seigneur. Etant venu à Rome pour le service de Dieu, comme nous demandions à vos fils de Rome, savoir : les évêques, les cardinaux, les prêtres, les diacres et tout le peuple, la cause de votre absence et pourquoi vous ne vouliez pas nous voir, nous, les défenseurs de votre personne et de votre Eglise, ils ont avancé contre vous des choses si honteuses qu'elles vous feraient rougir si on vous les racontait d'un histrion. Afin que votre Grandeur ne les ignore pas toutes, nous vous en marquons quelques-unes en peu de mots; car, si nous voulions les exprimer toutes nommément, un jour entier ne suffirait point. Sachez donc que vous êtes accusé, non par un petit nombre, mais par tous les clercs et les laïques, d'homicide, de parjure, de sacrilége, d'inceste avec vos parentes et deux sœurs, d'avoir bu du vin pour l'amour du diable, et d'avoir invoqué, dans le jeu, Jupiter, Vénus et les autres démons. Nous prions donc instamment votre Paternité de venir vous justifier sur tous ces chefs. Si vous craignez l'insolence du peuple, nous vous promettons avec serment qu'il ne se fera rien que selon les saints canons (1).

Dans cette lettre, qui est datée du 6 novembre, on dissimule la cause réelle de toute cette affaire, la cause politique, savoir : que le pape Jean XII, justement alarmé de la manière dont l'empereur Othon violait ses promesses et même le droit des gens, s'était réconcilié avec Adalbert. Une autre observation, c'est que, dans cette même lettre, et l'empereur et ses évêques reconnaissaient Jean XII pour souverain Pontife et pape universel, et par là même encore en droit d'user de son autorité à leur égard; ce qu'il ne manqua pas de faire. Car, ayant lu cette lettre, il y répondit en ces termes : Jean, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les évêques. Nous avons entendu dire que vous voulez faire un autre Pape. Si vous le faites, je vous excommunie de la part du Dieu tout-puissant, en sorte que vous n'ayez le pouvoir d'ordonner personne ni de célébrer la messe. Telle fut la réponse de Jean XII (2). Comme, de l'aveu même des quarante évêques, il était souverain Pontife et Pape universel; comme ces quarante évêques n'avaient certainement pas une autorité supérieure à la sienne; comme ils avaient réellement le dessein de faire un autre Pape, ainsi que la suite le fait voir, il s'ensuit qu'ils étaient tous les quarante bien canoniquement excommuniés, et par là même canoniquement incapables d'être ni témoins ni juges.

Cette réponse fut lue dans la seconde session de l'assemblée, tenue plus de quinze jours après la précédente, savoir le 22[e] de novembre, où se trouvèrent Henri, archevêque de Trèves, et les évêques de Modène, de Tortone et de Plaisance, qui n'avaient pas été à la première session. De leur avis, on écrivit au Pape une seconde lettre en ces termes : Au souverain Pontife et Pape universel, le seigneur Jean; Othon, par la clémence divine, empereur auguste, et avec lui le saint synode assemblé à Rome pour le service de Dieu, salut dans le Seigneur. Dans le synode qui a été célébré le 6 novembre, nous vous avons adressé des lettres où étaient contenues les paroles de vos accusateurs et les chefs d'accusation. Nous y avons prié votre Grandeur de la manière qu'il convenait. Nous avons reçu de vous des lettres, non telles que les demandaient les circonstances du temps, mais telles qu'on peut les attendre d'hommes vains et inconsidérés. Il fallait donner une excuse raisonnable de ne pas venir au synode. Les députés de votre Grandeur devaient s'y trouver pour dire que, si vous n'êtes pas venu au saint concile, c'est par maladie, ou par quelque autre difficulté. Il y a dans vos lettres une autre chose, qu'il siérait, non pas à un évêque, mais à un jeune étourdi d'écrire ; car vous nous avez excommuniés tous, en sorte que nous n'ayons plus le pouvoir de chanter la messe ni de faire des ordinations ecclésiastiques, si nous établissons à Rome un autre évêque. En effet, il est écrit : *Que vous n'ayez le pouvoir d'ordonner personne.* Nous autres nous avons pensé jusqu'à présent, nous croyons même encore, que deux négations (*ne* et *personne*) valent une affirmation, à moins pourtant que votre autorité n'ait infirmé les règles des anciens auteurs. Mais répondons à ce que vous avez voulu dire, non à ce que vous avez dit. Si vous venez au concile pour vous justifier, nous obéirons sans aucun doute à votre autorité ; mais si vous méprisez de venir et de vous justifier, d'autant plus que rien ne vous empêche de venir, ni la navigation, ni la maladie, ni la longueur du chemin, nous mépriserons votre excommunication, nous la retournerons plutôt contre vous-même, parce que nous pouvons le faire justement. Judas, le traître ou plutôt le vendeur de Notre Seigneur Jésus-Christ, avait reçu avec les autres le pouvoir de lier et de délier. Tant qu'il fut bon, il put lier et délier comme les autres disciples; mais après que, devenu homicide par le venin de la cupidité, il voulut tuer la vie, que peut-il encore, sinon se lier lui-même, en s'étranglant par un lien funeste (3)?

Telle fut la seconde missive de l'empereur Othon et de ses quarante ou quarante-quatre évêques au pape Jean XII, qu'ils reconnaissaient encore pour souverain Pontife et Pape universel. Cette missive, datée du 22 décembre, n'est pas peu curieuse, et sous le rapport grammatical, et sous le rapport doctrinal. Le Pape avait dit dans sa réponse : Je vous

(1) Luitpr., l. VI, c. VIII, IX et X. — (2) *Ibid.*, et Labbe, t. IX, p. 650. — (3) Luitpr. l. IX, c. VIII, IX et X. Labbe p. 651.

excommunie, en sorte que vous n'ayez le pouvoir d'ordonner personne, *ut non habentis licentiam ullum ordinare*. Sur cette phrase, dont la construction est la même en latin et en français, les quarante évêques de l'empereur germanique jugèrent à propos de donner au Pape une leçon de grammaire. Ils observent donc que, à moins que le Pape n'ait réformé les anciennes règles de la syntaxe, les deux négations *ne* et *personne*, *non* et *ullum*, valaient une affirmation. Nous laissons au lecteur à juger combien cette remarque était juste et spirituelle. Ces quarante censeurs du Pape se montrent aussi forts sur la doctrine chrétienne que sur la grammaire latine. Pour prouver que le Pape n'avait pas le pouvoir de les excomunier, ils enseignent que Judas eut le pouvoir de lier et de délier tant qu'il demeura bon, mais qu'il le perdit dès qu'il devint mauvais ; autrement, que la puissance se perd dès qu'on pèche. Ce qui est une erreur manifeste et condamnée par l'Église. En un mot, tant sur la grammaire que sur la doctrine, ces quarante évêques, qui voulaient en remontrer au pape, méritaient eux-mêmes de sentir la férule.

Adrien, cardinal-prêtre, et Benoît, cardinal-diacre, furent chargés de cette seconde missive ; mais arrivés au Tibre, ils ne trouvèrent plus le pape Jean, qui, du moins Luitprand le dit, s'en était allé dans la plaine, portant un carquois, et personne ne put leur dire où il était. Ils rapportèrent donc la lettre au concile assemblé pour la troisième fois. Aussitôt l'empereur, prenant la parole, dit : Nous avons attendu son arrivée pour proposer nos plaintes contre lui en sa présence ; mais comme nous savons certainement qu'il ne viendra point, nous vous prions instamment de bien considérer sa perfidie. Étant opprimé par Bérenger et Adalbert, révoltés contre nous, il nous a envoyé des députés en Saxe, nous priant, pour l'amour de Dieu, de venir en Italie et de le délivrer de leurs mains, lui et l'église de Saint-Pierre. Sans que nous ayons besoin de le dire, vous voyez ce que nous avons fait avec l'aide de Dieu. Cependant, oubliant la fidélité qu'il m'avait jurée sur le corps de saint Pierre, il a fait venir à Rome ce même Adalbert ; il l'a soutenu contre nous, il a fait des séditions, et, à la vue de nos troupes, il est devenu chef de guerre et s'est revêtu d'une cuirasse et d'un casque. Que le saint concile déclare ce qu'il en ordonne (1).

Dans cette allocution de l'empereur, on voit la véritable cause de toute l'affaire, la cause politique. On n'en avait point parlé dans les deux lettres ou citations, mais seulement des accusations sur les mœurs. De cette manière, on espérait peut-être attirer le Pape sous la main de l'empereur, qui l'eût traité alors comme un sujet rebelle.

Enfin l'empereur ayant dit que le saint concile déclare ce qu'il en ordonne, les évêques romains, le reste du clergé et tout le peuple dirent, suivant le récit de Luitprand : A un mal inouï, il faut un remède inouï. Si, par des mœurs corrompues, il ne nuisait qu'à lui-même, on devrait le tolérer ; mais combien son exemple en a-t-il perverti d'autres ! Nous prions donc votre Grandeur que ce monstre soit chassé de la sainte Église romaine, et qu'on mette à sa place un homme qui nous donne bon exemple. Ce que vous dites nous plaît, répondit l'empereur, et rien ne nous sera plus agréable que de pouvoir trouver un sujet digne d'être élevé sur ce Siége saint et universel. Ils dirent tous d'une voix et par trois fois : Nous choisissons le vénérable Léon protoscriniaire, pour souverain Pasteur et Pape universel, à la place de l'apostat Jean, rejeté pour ses mauvaises mœurs. L'empereur y ayant consenti, ils menèrent Léon au palais de Latran, selon la coutume. Il fut sacré souverain Pontife au mois de décembre, en un jour convenable, dans l'église de Saint-Pierre, et ils lui jurèrent fidélité. Tel est le récit de Luitprand, un des principaux acteurs dans cette affaire (2).

Charlemagne et les évêques de France, dans

(1) Labbe., p. 651. — (2) Luitpr. l. VI.

C'est un fait bien avéré que le concile tenu à Rome en 963, sous l'empereur Othon Ier n'avait aucune autorité ni pour instruire le procès du pape Jean XII, ni pour lui donner un successeur en la personne de Léon VIII ; et que le décret de déposition du pape Jean fut invalide de plein droit. Cependant, nous en dirons encore quelques mots, seulement pour établir la proposition que nous venons d'avancer.

Agapet II, mourut, suivant l'opinion de Pagi dans les premiers mois de l'année 956 et eut pour successeur sur le Saint-Siége, Octavien, fils du Patrice Albéric. Octavien fut un pape légitime, nous en avons pour garant, comme le remarque si bien Baronius (an. 955, n. 4), l'adhésion universelle de l'Église qui cherchait à éviter un schisme. Le nouveau pape quitta son nom pour celui de Jean XII, et on le regarde avec raison comme le premier auteur de cette coutume que suivent les Souverains Pontifes, de changer leur nom, quand ils ceignent la tiare.

Mais Jean XII, pape légitime, avait à souffrir mille vexations de la part de Bérenger, roi d'Italie ; dans la crainte d'en souffrir plus encore et pour se délivrer de cet oppresseur, le Pontife songea à demander l'appui d'Othon Ier, roi des Germains. Il l'invita à venir à Rome et l'éleva à la dignité impériale. C'est ainsi que le pape Jean XII transféra aux rois d'Allemagne l'Empire dont Léon III avait gratifié les Francs dans la personne de Charlemagne. L'Empereur et le Pontife vivaient en si bonne intelligence que la paix semblait devoir durer toujours. Cependant l'on vit surgir une discorde qui éclata bientôt en schisme sérieux. Le principe de cette division fut un conseil que l'Empereur donna au pape pour l'exhorter à une meilleure conduite, car il avait entendu dire que Jean menait une vie fort peu digne de son rang. Le Pape quelque peu vexé de ce conseil, fit alliance avec Adalbert, fils de Bérenger, espérant ainsi se délivrer des importunités de l'empereur. Othon, [illegible] Jean, et comprenant bien tous les maux que pourrait lui causer cette alliance du Pontife avec Adalbert, se rendit à Rome, en 963. A son approche, Adalbert et Jean avaient quitté la ville en toute hâte. L'empereur exigea de tous les ordres de la ville le serment de n'élire désormais aucun Pontife sans son assentiment ni celui de son successeur ; et au mois de novembre il

une conjoncture semblable, se conduisirent d'une manière différente. Un concile aussi était assemblé pour juger les accusations portées contre le pape Léon III. Mais aussitôt que l'affaire eut été proposée, tous les archevêques, évêques et abbés s'écrièrent d'une voix unanime : Nous n'osons juger le Siége apostolique, qui est le chef de toutes les églises de Dieu. C'est à ce Siége et au Pontife qui le remplit à nous juger tous, sans qu'il puisse être jugé par personne, suivant l'ancienne coutume. Nous obéirons canoniquement à tout ce qu'il plaira au souverain Pontife d'ordonner (1).

Lorsqu'en 800 les évêques de France disaient que telle était l'ancienne règle, ils disaient vrai. Trois siècles auparavant, sous le règne du Goth Théodoric, cent quinze évêques étaient convoqués à Rome pour juger des accusations semblables contre le pape Symmaque. Les évêques remontrèrent au roi que c'était à Symmaque, encore qu'il fût l'accusé, à convoquer le concile, et que le successeur de saint Pierre ne pouvait être soumis au jugement de ses inférieurs. Théodoric, qui toutefois était arien, montra aux évêques que le Pape lui-même avait demandé ce concile par ses lettres. C'est une chose inouïe et sans exemple, ajoutaient les évêques, que le Pontife romain soit mis en jugement par-devant nous. Enfin, quoique le Pape eût donné à ces évêques le pouvoir de juger son affaire, quoique ces évêques eussent fini par remettre le tout au jugement de Dieu, toutefois leur entreprise parut une témérité et répandit l'alarme parmi tous les évêques des Gaules ; e saint Avit de Vienne leur écrivit, au nom de tous ses collègues, ces paroles entre autres : Comme Dieu nous ordonne d'obéir aux puissances de la terre, il n'est pas aisé de comprendre comment le supérieur peut être jugé par ses inférieurs et principalement le chef

assembla un concile où Jean fut accusé de plusieurs crimes et dépouillé de la papauté. C'est alors qu'on élut à sa place Léon, préfet des archives de Latran, quoiqu'il ne fût pas encore dans les Ordres ; on le sacra le lendemain sous le nom de Léon VIII.

Personne ne se trompait sur l'illégitimité du pape Léon et sur l'invalidité des actes et des décrets portés contre le pape légitime Jean XII. Les Romains en particulier en étaient bien convaincus, car à peine avaient-ils vu Othon quitter leur ville et pouvaient-il se croire sans crainte de son côté, qu'ils rappelèrent le pape Jean et lui firent hommage de leur soumission. Le pape légitime rentra donc dans Rome en même temps que l'antipape Léon prenait la fuite, en 964. Il y tint un concile le 26 février, et ce concile déclara Léon pape illégitime, dégrada ceux qui l'avaient consacré, et priva de toutes leurs charges et bénéfices les créatures de l'antipape. Jean XII avait même commencé à sévir contre ceux qu'il savait lui être hostiles quand il mourut le quatorzième de mai.

Après la mort de Jean, les Romains continuèrent à regarder Léon comme illégitime, et le clergé de la ville élut pape, et sacra peu après Benoît V, auparavant diacre de l'église de Rome ; et l'on avait à Rome la ferme conviction que cette élection n'était infirmée en rien par le serment exigé injustement par Othon, et prêté par contrainte. A cette nouvelle Othon, au comble de l'indignation, accourt assiéger Rome, s'en empare bientôt, rappelle son pape Léon, rassemble un conciliabule qui dépose Benoît, et force ce Pontife à s'accuser publiquement comme d'une faute grave d'avoir accepté la papauté ; puis l'ayant condamné à l'exil, il l'emmène en Allemagne et le remet à l'évêque de Hambourg pour le tenir sous une honnête surveillance. Cependant à la mort de Léon, arrivée le 17 mars ou au commencement d'avril 965, les bonnes qualités de Benoît, jointes aux supplications des légats auprès de l'Empereur, auraient peut-être amené une heureuse réintégration du pontife ; mais la mort l'enleva le 5 juillet de la même année.

Ces quelques mots qui suffisent pour exposer l'ensemble des faits, nous montrent assez comment ce concile illégitimement convoqué et nullement œcuménique, s'est ainsi, sans aucun droit, arrogé un pouvoir qu'il n'avait pas, en déposant un pontife que dans ses Actes il reconnaissait pour *Pape universel*, et en lui donnant malgré lui un successeur. Il est donc bien clair que tous ces Actes du concile contre Jean XII sont nuls et doivent être regardés comme tels. Chacun en effet, sait assez la nature de la primauté de juridiction du Pontife Romain et l'étendue de ses pouvoirs, pour que la seule considération des faits démontre pleinement l'invalidité de ces actes. Il faudrait peut-être rapporter ici, pour ne citer qu'un auteur, tout ce que dit Baronius (an. 963, n. 31 à 40), qui traite cette question avec autant de science que de gravité, et l'on verrait à l'évidence qu'il n'y a plus de doute à soulever à ce sujet : Ecoutez-le seulement porter sur ce concile, en résumant ses actes, le jugement le plus véridique : « Qu'il vous suffise de savoir, dit-il, » que je n'ai encore vu nulle part qu'il se soit jamais tenu un concile où l'on ait plus offensé le droit » ecclésiastique, plus violé les saints canons, plus altéré la tradition, et où l'on ait dédaigné, réprimé, » étouffé la voix de la justice avec un plus ignominieux mépris. »

Vous faut-il encore apporter à l'appui de ce que nous avons affirmé, des arguments tirés de l'histoire ecclésiastique? Nous pourrons en appeler aux temps du pape Symmaque et vous démontrer d'après les monuments qui ont rapport au concile (*a*) (connu sous le nom de Palmaris) tenu en 502, que l'épiscopat de l'église catholique a toujours reconnu comme très-certain qu'en raison de leur primauté de juridiction, les papes ne pouvaient être jugés par les évêques, et qu'ainsi sont nuls de plein droit tous les actes du concile d'Othon I[er] contre Jean XII. C'est encore ce qu'établit la conduite pleine de déférence des évêques à l'égard de Léon III en 800, quand ils déclarèrent tous n'avoir pas le droit de se constituer juges du Souverain Pontife. Nous pourrions également invoquer une foule d'autres preuves historiques s'il n'était pas de toute inutilité dans une question si évidente d'apporter les arguments dont on n'a pas besoin.

Il est également inutile de nous arrêter maintenant à réfuter ce que Jean Christophe Neller, professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Louvain en 1766, voulait prouver dans ses thèses et ses écrits, comme si le concile d'Othon eût été saint et légitime. Il a été solidement réfuté dans une thèse et d'autres écrits par le P. Martin Bender, jésuite et professeur à la même Université. Cette discussion entre Neller et le P. Bender, avec les écrits qu'elle produisit, est rapportée avec beaucoup d'intérêt par le savant Marchetti dans son *Commentaire critique de l'Histoire ecclésiastique de Fleury* (art. 2, ch. III, n. 99).

(1) Anast. in *Leon, III.*

(*a*) Ce Concile ou Synode (Synodus Palmaris) fut tenu à Rome en 502, par le pape Symmaque. Son nom de Palmaris lui vient probablement suivant Baronius, du portique de saint Pierre nommé *ad Palmaria*, car ce concile fut tenu dans l'église Saint-Pierre.

de l'Église universelle. Dans les autres pontifes, si quelque chose chancelle, on peut le réformer ; mais si le Pape de Rome est révoqué en doute, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qui semble vaciller (1).

Voilà comme les évêques, notamment ceux des Gaules, pensaient, parlaient, agissaient, et à la fin du cinquième siècle et au commencement du neuvième. Les quarante évêques de l'empereur Othon auraient dû les prendre pour modèles en 963 ; ils n'auraient pas violé toutes les règles pour faire un antipape. En effet, que voit-on dans leur conciliabule? Des inférieurs qui s'arrogent de juger leur supérieur ; car, sans contestation aucune, tout concile particulier est inférieur au Pape. Quant au concile œcuménique, le huitième venait de décréter, dans son vingt-unième canon, l'an 870 : Si quelqu'un, fort de la puissance du siècle, cherche à expulser de son siége, soit le Pape, soit un des patriarches, qu'il soit anathème ! Que si, dans un concile universel, il s'élève quelque ambiguïté ou quelque controverse touchant l'Église romaine, il faut respectueusement demander des explications, et les recevoir de même, mais non porter audacieusement une sentence contre les souverains Pontifes de l'ancienne Rome (2). Ainsi les quarante évêques qui, forts de la puissance séculière de l'empereur Othon, cherchent à expulser de son Siége le pape Jean XII, se trouvaient directement sous l'anathème du huitième concile général, et l'excommunication que le Pape prononce contre eux n'en est qu'une application très-juste. Ce sont quarante évêques excommuniés, et par là incapables, non-seulement d'être juges dans une cause ecclésiastique, mais encore d'y servir de témoins, qui entreprennent de juger et de déposer leur supérieur, le chef de l'Église universelle.

Maintenant, leur procédure fût-elle pour le reste parfaitement régulière, jamais elle ne pourrait remédier à ce vice radical ; mais il s'en faut tout qu'ils aient observé les formes essentielles de la jurisprudence canonique. Les mêmes personnes, à savoir l'empereur et plusieurs des évêques, y sont à la fois accusateurs, témoins et juges. Au lieu de faire trois citations, on décide brusquement l'affaire après la seconde. C'est un laïque qui préside un tribunal d'évêques ; c'est un laïque qui prononce la sentence, ou plutôt il n'en prononce point : il déclare simplement qu'il a pour agréable qu'on chasse le Pape accusé et qu'on en mette un autre à sa place. Et ce laïque venait de recevoir de ce même Pape la dignité impériale ; et ce laïque venait de lui promettre avec serment, que, de sa volonté, de son conseil ou de son consentement, il ne perdrait ni la vie ni la dignité qu'il avait ! En vérité, dans tout ceci, l'empereur Othon reste bien au-dessous non-seulement de Charlemagne, mais encore de l'arien Théodoric.

Tout cela est vrai, quoi que l'on pense des accusations portées contre Jean XII. Quant à ces accusations en elles-mêmes, comme le tribunal était incompétent et qu'il n'a point observé les formes canoniques, ce ne sont encore aujourd'hui que des accusations, et non pas des preuves juridiques et péremptoires. Voici ce qu'en pensait, dans le douzième siècle, Othon de Frisingue, un des auteurs les plus judicieux de l'Allemagne. J'ai trouvé dans quelques chroniques, mais composées par des Teutons, que le pape Jean vécut d'une manière répréhensible, et qu'il fut souvent averti à cet égard par des évêques et d'autres de ses sujets. A quoi il nous paraît difficile d'ajouter créance, parce que l'Église romaine revendique pour ses Pontifes le privilége spécial que, par les mérites de saint Pierre, aucune porte de l'enfer ni aucune tempête ne les entraîne dans une ruine finale (3).

Pour résumer notre jugement sur toute cette affaire, nous regardons comme une chose hors de doute, avec Baronius, Muratori, Mansi, Becchetti, de Marca, Noël Alexandre, Kerz et autres, que l'assemblée des quarante évêques présidés par l'empereur Othon, est un conciliabule schismatique et Léon VIII un antipape. Nous jugeons l'autorité de Luitprand trop peu grave pour regarder comme certain que Jean XII ait précisément commis les excès qu'il lui reproche ; mais il nous paraît souverainement probable que ce Pontife a donné lieu par sa conduite à une aussi mauvaise renommée. Prince temporel de Rome avant l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, où il en devint encore le chef spirituel, il est bien à croire que le jeune Pape se conduisit en jeune prince, sans penser que ce que le monde excuse dans celui-ci comme des fredaines de jeune homme, devient dans l'autre un énorme scandale, qui retentit à travers les siècles et les peuples, comme un long blasphème qui attriste les cieux et réjouit les enfers. Qu'ils y pensent devant Dieu et devant les hommes, ceux qui montent sur le Trône de saint Pierre et ceux qui les y font monter !

Après avoir ainsi expulsé le Pape légitime et fait un antipape, l'empereur Othon célébra à Rome la fête de Noël 963. Pour ne point trop charger la ville, il renvoya une partie de son armée. Aussitôt les citoyens de Rome et les seigneurs du voisinage forment le projet de le chasser lui-même, et même de le tuer, disent les auteurs teutoniques. Cela montre du moins ce que les Romains pensaient par devers eux de tout ce qui venait de se faire. L'empereur Othon, ayant découvert leur dessein, les prévint, et, le 3 janvier 964, il en tua une multitude considérable, suivant le continuateur de Réginon ; une multitude

(1) Labbe, t. IV, p. 1362. — (2) *Id*, t. VIII, p. 1140. — (3) Otho Frising., l. VI, c. XXIII.

infinie, suivant Othon de Frisingue. Le massacre fut tel, au dire de Luitprand, que si l'empereur n'y avait mis fin, pas un Romain n'eût échappé au glaive de ses soldats. Le lendemain 4 janvier, les Romains livrent cent otages et jurent fidélité à l'empereur et à son antipape Léon. Huit jours après, l'empereur part pour Spolète et leur rend leurs otages, à la prière de l'antipape. Aussitôt les Romains font rentrer le pape Jean; l'antipape Léon se sauve à peine auprès de l'empereur, dans le duché de Camérino, où il célébra avec lui la Pâque. Les écrivains teutoniques ajoutent que le pape Jean fit couper la main droite à Jean, cardinal-diacre; la langue, le nez et deux doigts à Azon, protoscriniaire, et fustiger l'évêque de Spire, que toutefois il renvoya peu après à l'empereur. Voilà ce que disent les chroniqueurs germaniques; mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que le pape Jean tint un concile pour condamner tout ce qu'on avait fait en son absence. Nous en avons les actes, dont voici le résumé.

L'an du Seigneur 964, troisième de l'empereur Othon, le 26 février, a été tenu un concile dans l'église de Saint-Pierre : les saints Evangiles étant placés au milieu, et le très-pieux et coangélique pape Jean XII présidant, avec seize évêques et douze prêtres-cardinaux. Ces seize évêques étaient tous d'Italie et des terres de l'Eglise; ce qui se conçoit facilement l'empereur empêchant les autres de venir. Parmi ces seize évêques, plusieurs sont nommés par Luitprand comme ayant assisté au conciliabule de l'empereur Othon.

Le pape Jean ouvrit la première session du concile en disant : Vous savez, bien-aimés frères, que j'ai été chassé de mon Siége pendant deux mois, par la violence de l'empereur. C'est pourquoi je vous demande si, selon les règles, on peut appeler concile celui qui a été tenu dans mon église, en mon absence, le 4e de décembre, par l'empereur, avec ses archevêques et ses évêques? Le saint concile répondit : C'est une prostitution en faveur d'un adultère, d'un usurpateur de l'épouse d'autrui, savoir l'intrus Léon. Nous devons donc le condamner? dit le Pape. Nous le devons, dit le concile, par l'autorité des Pères. Le Pape le condamna. Puis il dit : Les évêques ordonnés par nous ont-ils pu faire une ordination dans notre palais patriarcal? Nullement, répondit le concile. Le Pape reprit : Que jugez-vous de Sicon, que nous avons sacré évêque il y a longtemps, et qui, dans notre palais, a ordonné Léon, officier de cour, néophyte, et parjure envers nous, le faisant portier, lecteur, acolyte, sous-diacre, diacre et tout d'un coup prêtre? Enfin il a osé le consacrer dans notre Siége apostolique, sans aucune épreuve, contre toutes les ordonnances des Pères. Le concile dit : Il faut déposer et l'ordinateur et celui qu'il a ordonné. Le Pape dit : On ne sait où il est caché. Qu'on le cherche soigneusement, dit le concile, jusqu'à la troisième séance; si on ne le trouve pas, qu'il soit condamné selon les canons.

Le Pape ajouta : Que jugez-vous donc de ces deux évêques que nous avons ordonnés, Benoît de Porto et Grégoire d'Albane, qui ont prononcé des oraisons sur ledit officier de cour, le néophyte et le parjure? Le concile répondit : Qu'ils soient punis de même; cependant nous les laissons à votre discrétion jusqu'à la troisième séance. Qu'ordonnez-vous donc, dit le Pape, de cet officier de cour, de ce néophyte, de ce parjure, l'usurpateur de notre Siége? Le concile répondit : Qu'il soit absolument condamné, afin que désormais aucun des officiers de cour, des néophytes, des juges ou des pénitents publics, ne soit assez hardi pour aspirer au degré suprême de l'Eglise. Alors le pape Jean, par l'autorité de Dieu et des apôtres saint Pierre et saint Paul, ainsi que de tous les saints et de tous les conciles œcuméniques, prononça la sentence contre Léon, le déclarant déposé de tout honneur sacerdotal et de toute fonction cléricale, avec menace d'anathème perpétuel, s'il continuait d'en faire aucune ou s'efforçait de rentrer dans le Saint-Siége, et pareille menace contre ceux qui lui donneraient aide et conseil. Le Pape ajouta : Que jugez-vous de ceux qu'il a ordonnés? Le concile répondit : Qu'ils soient déposés. Alors le Pape ordonna qu'ils entrassent dans le concile, revêtus de chasubles et d'étoles, et fit écrire par chacun d'eux, dans un papier : Mon père n'avait rien à lui, il ne m'a rien donné. Ainsi, il les remit au rang qu'ils tenaient auparavant.

A la seconde session du concile, tenue le lendemain, le Pape dit que l'on avait cherché avec soin l'évêque Sicon sans le trouver, et le concile ordonna que sa condamnation serait différée jusqu'à la troisième session. Alors le Pape appela les deux évêques, Benoît de Porto et Grégoire d'Albane, qui avaient dit les oraisons sur le néophyte, et leur fit lire à chacun dans un papier : Moi, un tel, du vivant de mon père, j'ai consacré à sa place Léon, officier de cour, néophyte et parjure, contre les ordonnances des Pères. Puis leur jugement fut remis à la troisième session. Le Pape ajouta : Que jugez-vous de ceux qui ont prêté de l'argent au néophyte, pour acheter la grâce de Dieu, qui ne peut se vendre? Le concile dit : Si c'est un évêque, un prêtre ou un diacre, qu'il perde son rang; si c'est un moine ou un laïque, qu'il soit anathématisé. Quant aux abbés dépendants du Pape, qui avaient assisté au conciliabule impérial, on les laissa à son jugement. Puis il dit : Ordonnez aussi que jamais l'inférieur n'ôtera le rang à son supérieur, sous peine d'excommunication, et que les moines, sous la même peine, demeurent dans les lieux où ils ont renoncé au siècle. Le concile l'ordonna.

A la troisième session, le Pape prononça, par contumace, sentence de déposition, sans espérance de restitution, contre Sicon, évêque

d'Ostie, l'un des ordinateurs de l'antipape, et remit en leur premier rang ceux que l'antipape avait ordonnés, par la raison que celui-ci, n'ayant rien, ne pouvait rien leur donner, suivant la sentence que notre prédécesseur de sainte mémoire, le pape Étienne III, a portée touchant ceux qui avaient été ordonnés par le néophyte Constantin, usurpateur du Siége apostolique. Ceux d'entre eux qu'il en jugea dignes, il les consacra prêtres et diacres, défendant que jamais ceux que l'usurpateur avait ordonnés fussent promus à un ordre supérieur ni à l'épiscopat, de peur que cette erreur ne se propageât dans l'Église. Enfin, dans cette troisième et dernière session, on défendit à aucun laïque de se tenir pendant la messe autour de l'autel ou dans le sanctuaire (1).

Après avoir tenu ce concile le 26 février 964, le pape Jean XII mourut le 14 mai suivant. C'est tout ce que dit de sa mort le continuateur de Réginon, qui vivait dans ce temps-là. Mais Luitprand a de plus une historiette. Pour montrer donc à tous les siècles combien le clergé et le peuple de Rome avaient d'abord eu raison de chasser le pape Jean, et combien ils eurent tort ensuite de le recevoir, il raconte que, comme il était une nuit hors de la ville à s'amuser avec une femme mariée, le diable le frappa si rudement sur les tempes, qu'il en mourut huit jours après sans recevoir le viatique. Voilà ce que Luitprand donne comme une preuve divine que l'entreprise de l'empereur Othon et de ses quarante évêques contre le Pape était juste. Pour mieux apprécier le témoignage et le jugement de Luitprand, il est bon de se rappeler qu'il était un de ces quarante (2).

L'empereur Othon, abusant de la terreur de ses armes, avait forcé les Romains à jurer fidélité à l'antipape Léon ; mais ce serment injuste ne les obligeait point. Il leur avait fait jurer, de plus, qu'ils ne feraient point le Pape sans son consentement; mais comme il avait fait et soutenait un antipape, il n'avait aucun droit à cette promesse forcée. Après la mort de Jean XII, les Romains procédèrent donc, et avec grande raison, à l'élection d'un Pape légitime. Ils élurent et firent ordonner Benoît, cardinal-diacre de l'Église romaine, lui promettant avec serment de ne jamais l'abandonner et de le défendre contre l'empereur. On le nomme Benoît V. D'après les chroniqueurs d'Allemagne eux-mêmes, c'était un saint et savant homme, et digne du Siége apostolique, si, suivant eux, il n'avait été élu tumultuairement, c'est-à-dire malgré l'empereur et au préjudice de celui que l'empereur avait fait ordonner, c'est-à-dire au préjudice de l'antipape. C'est ce que dit Adam de Brême (3). Après cette élection, les Romains envoyèrent des députés à l'empereur, pour adoucir son esprit. Mais doublement irrité et de l'expulsion de l'antipape Léon et de l'élection du pape Benoît, il reçut les députés avec mépris, vint assiéger Rome avec toute son armée, lui fit souffrir une incroyable famine et la réduisit enfin à se rendre aux conditions suivantes : de le recevoir lui-même avec honneur, de lui livrer Benoît, le Pape légitime, après quoi il rétablit l'antipape Léon (4). C'était le 23 de juin 964.

Alors, suivant le récit de Luitprand, qui traite le Pape légitime de sacrilége, de parjure et d'usurpateur, on tint, dans l'église de Latran, un concile, c'est-à-dire un conciliabule, où se trouvait l'antipape Léon, avec l'empereur et les évêques qui avaient assisté au premier. Le pape Benoît, revêtu des ornements pontificaux, fut amené par les mains de ceux qui l'avaient élu, et Benoît, cardinal-archidiacre, lui dit : De quelle autorité, de quel droit, ô usurpateur, t'es-tu attribué ces ornements pontificaux pendant la vie du vénérable pape Léon, que nous voyons ici, et que tu as choisi avec nous après avoir rejeté Jean? Peux-tu nier que tu n'aies promis avec serment à l'empereur ici présent, que jamais ni toi ni les autres Romains n'éliriez ou n'ordonneriez de Pape, sans son consentement ou celui du roi Othon, son fils? Benoît répondit : Si j'ai failli, ayez pitié de moi. L'empereur, fondant en larmes, pria le concile qu'on ne portât aucun préjugé contre Benoît, et qu'il répondît, s'il pouvait, aux questions qu'on lui avait faites, et, s'il se reconnaissait coupable, qu'on lui fît grâce pour la crainte de Dieu. Benoît se jeta aux pieds de Léon et de l'empereur, criant qu'il avait péché et qu'il était usurpateur du Saint-Siége. Ensuite il ôta son pallium et le rendit à Léon, avec la férule ou le bâton de pastoral qu'il avait à la main. L'antipape Léon rompit la férule en plusieurs pièces, qu'il montra au peuple. Il fit asseoir à terre Benoît, lui ôta la chasuble et l'étole, et dit aux évêques : Nous privons de tout honneur du pontificat et de la prêtrise Benoît, usurpateur du Siége apostolique ; mais, en considération de l'empereur, qui nous a rétablis, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre, à la charge qu'il ne demeure plus à Rome, mais qu'il ira en exil (5). C'est ainsi que, suivant le récit de Luitprand, se passa le nouveau conciliabule de l'empereur et de son antipape, le lendemain de la prise de Rome.

On trouve un décret de ce conciliabule, par lequel l'antipape Léon, avec tout le clergé et le peuple de Rome, accorde et confirme à Othon et à ses successeurs la faculté de se choisir un successeur pour le royaume d'Italie, d'établir le Pape et de donner l'investiture aux évêques, en sorte qu'on ne puisse élire ni patrice, ni évêque, ni Pape, sans son consentement, le tout sous peine d'excommunication, d'exil perpétuel et de mort. Fleury

(1) Labbe, t. IX, p. 653. Mansi, t. XVIII. — (2) Luitpr., l. VI, c. xi. — (3) Adam, l. II, c. VI. — (4) Otho Fris., l. VI, c. xxiv. Luitpr., l. VI, c. xi. — (5) *Ibid.*

cité cette pièce comme authentique et valable (1). D'abord, fût-elle de Léon VIII, comme c'était un antipape, elle n'aurait encore aucune valeur. Mais, dans le fait, c'est une pièce fausse, fabriquée dans les siècles postérieurs : aucun écrivain contemporain n'en parle. On s'y appuie d'une pièce également fausse, fabriquée vers la fin du dixième siècle, dans laquelle le pape Adrien Ier est supposé faire à Charlemagne les mêmes exorbitantes concessions, de quoi il n'y a nulle trace dans l'histoire. Ainsi en ont jugé, et avec raison, Baronius, Pagi, Muratori, Mansi et plusieurs autres même d'entre les protestants.

Après que l'empereur Othon eut passé à Rome la fête de Saint-Jean et celle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, il en sortit, mais avec des accidents bien sinistres ; car une peste et une mortalité si violentes fondirent sur son armée, qu'à peine quelqu'un espérait-il vivre du matin au soir ou du soir au matin. De cette contagion mourut Henri, archevêque de Trèves ; Gerric, abbé de Wurtzboug ; Godefroi, duc de Lorraine, et une multitude innombrable d'autres, tant de la noblesse que du peuple. Voilà ce que rapportent les auteurs du temps. L'un d'eux, Ditmar, évêque de Mersebourg, attribue cette calamité à l'injuste déposition du pape Benoît, laquelle il juge ainsi : L'empereur Othon consentit à la déposition du Seigneur apostolique, nommé Benoît supérieur à lui dans le Christ, que nul que Dieu ne pouvait juger, et qui, j'en suis persuadé, était accusé injustement. Ensuite, plût à Dieu qu'il ne l'eût pas fait ; il ordonna de l'exiler à Hambourg (2).

Adaldague, archevêque de Hambourg, qui cependant avait contribué à l'élection de l'antipape Léon et à l'expulsion du vrai Pape Benoît, traita celui-ci avec beaucoup de respect et d'honneur durant tout son exil. Au reste, le pape Benoît se faisait admirer par sa sainteté et sa science ; il édifia les Saxons par son bon exemple et ses instructions, il convertit un grand nombre de pécheurs et de païens. Mais peu après son arrivée à Hambourg, il fit cette prédiction : Je dois mourir en ce pays; ensuite il sera tout entier désolé par les armes des païens et deviendra l'habitation des bêtes sauvages. Les habitants n'auront point de paix solide avant ma translation ; mais quand je serai retourné chez moi, j'espère que, par l'intercession des saints apôtres, les païens demeureront en repos. Tout cela s'accomplit de point en point. Benoît V mourut dès l'année suivante 965, le 5 de juillet, trois mois après que l'antipape Léon eut comparu lui-même au tribunal de Dieu. Le corps de Benoît fut enterré à Hambourg ; mais bientôt après commencèrent les incursions des Slaves. Des églises, entre autres celle de Hambourg, furent ruinées, des contrées entières réduites en solitude, et la désolation ne cessa que, lorsqu'en l'an 1000, sous le règne d'Othon III, se ressouvenant de la prédiction de Benoît, on exhuma ses reliques et on les transporta à Rome, où elles reçurent une sépulture digne d'un Pape (3). On a donné quelquefois à Benoît V le titre de martyr, attendu qu'il est mort en exil comme le pape saint Martin. Son tombeau se trouve encore dans une église de Hambourg.

L'antipape Léon étant donc mort dès le commencement du mois d'avril 965, le clergé et le peuple de Rome ne procédèrent point à une nouvelle élection ; mais, persuadés que le pape Benoît était le Pape légitime, ils envoyèrent le redemander à l'empereur Othon par deux députés, Azon, protoscriniaire, et Marin, évêque de Sutri. L'empereur les reçut honorablement, et il était prêt à leur rendre le pape Benoît lorsqu'il mourut, le 5 juillet comme il a été dit. Alors l'empereur renvoya avec les députés romains, Oger, évêque de Spire, et Luitprand, évêque de Crémone, lesquels étant arrivés à Rome, on élut d'un commun consentement Jean, évêque de Narni, Romain de naissance, et on l'intronisa dans le Siége apostolique, qu'il tint près de sept ans, sous le nom de Jean XIII.

Au milieu de ces fâcheux démêlés, le plus coupable n'était pas l'empereur Othon, mais les quarante évêques qui l'entouraient. Othon avait du zèle, mais il n'était pas selon la science ; les évêques auraient dû l'éclairer par leurs conseils, au lieu de l'égarer par leurs flatteries. Ce reproche s'adresse surtout à Luitprand, qui avait sa confiance, et qui n'en parle jamais qu'avec une adulation dégoûtante, tandis qu'il cherche à déverser le mépris sur tous ses adversaires par ses contes satiriques.

Quand le roi Othon passa en Italie pour recevoir la couronne impériale, il laissa, comme il a été dit, l'Allemagne et le jeune Othon son fils, sous la conduite de son frère saint Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, c'est-à-dire gouverneur du royaume de Lothaire. Mais les occupations temporelles n'empêchèrent jamais Brunon de s'appliquer aux exercices de religion et à la lecture, qu'il aimait passionnément et à laquelle il excitait tous ceux qui étaient auprès de lui ; de telle sorte qu'il avait moins de confiance en ceux qui n'avaient point d'affection pour l'étude. Il haïssait le luxe et les divertissements dont les grands s'occupent ; et s'il y donnait quelque peu par complaisance, il lui en coûtait ensuite beaucoup de larmes. Dégoûté de la vie présente et de tout ce qu'elle a de plus flatteur, il n'aspirait qu'au bonheur de la vie future, pour laquelle on l'entendait souvent soupirer dans son lit. Souvent il ne mangeait pas dans les repas, où il paraissait plus gai que les autres. Au milieu de ses officiers et de ses vassaux, ornés de poupre et d'or, il portait un habit simple et des fourrures communes

(1) Fleury, l. LVI, n. 10. — (2) Ditmar. l. II. — (3) *Id.*, l. III.

et il prenait rarement de bain, quoique accoutumé dès son berceau à la propreté et à la délicatesse convenables à sa naissance.

Il eut grand soin de chercher des reliques pour en enrichir son diocèse; il bâtit ou répara grand nombre d'églises ou de monastères; il eut un soin particulier des reclus, pour les attacher à certaines églises et pourvoir à leur subsistance; il prêchait la parole de Dieu et expliquait les Écritures avec beaucoup d'étendue et de subtilité. Dans la partie occidentale du royaume de Lorraine, le clergé était tombé dans un grand désordre, envieux, indocile et incapable de conduire les peuples. Brunon s'appliqua à y établir des évêques habiles et vertueux. Il pacifia le royaume de Lorraine et y adoucit les esprits; il soutint le roi de France Lothaire, son neveu, contre les entreprises des seigneurs.

L'empereur Othon, après son retour d'Italie, la trentième année de son règne, c'est-à-dire l'an 965, célébra la fête de la Pentecôte à Cologne avec le saint archevêque, son frère, avec leur mère sainte Mathilde, et leur sœur Gerberge, reine de France : ce fut la plus grande assemblée et la plus solennelle qu'on eût vue depuis longtemps. En se séparant, les deux frères s'embrassèrent avec beaucoup de larmes, et l'archevêque vint à Compiègne, pour remettre la paix entre ses neveux, le roi Lothaire et les enfants de Hugues le Grand. Tandis qu'il y travaillait, il tomba malade et se fit porter Reims, s'occupant de la lecture pendant tout le chemin. Odalric, archevêque de Reims, le reçut avec grand honneur et lui donna tous les soulagements possibles. Interrogé de quelle maladie il souffrait, le saint répondit que ce n'était pas une maladie, mais la dissolution de son corps. Il appela deux évêques qui l'avaient suivi, Théodoric de Metz, son neveu, qui avait succédé à Adalbéron, mort l'année précédente, et Vigfrid de Verdun. Il les pria de lui aider à faire son testament : eux s'en excusèrent avec larmes, lui promettant que sa santé se rétablirait bientôt : mais, plein de courage comme toujours, le saint répondit : Il faut le faire tandis que nous en avons le temps; nous aurons encore beaucoup de choses à faire après. Il les prit donc pour témoins, appela un notaire, dicta lui-même le testament par lequel il disposa de tous ses biens, marquant dans un état séparé ce qu'il laissait pour les bâtiments des églises. Ensuite il se confessa avec beaucoup de larmes aux mêmes évêques; et, ayant demandé le sacrement du corps et du sang de Notre Seigneur, il se prosterna de tout son corps pour le recevoir.

Le 10 octobre, fête solennelle à Cologne de saint Géréon et ses compagnons, martyrs, son esprit ayant été ravi en extase, les évêques, les ducs, les comtes et tous les autres assistants poussèrent des cris lamentables, persuadés que c'était son dernier moment. Revenu à lui, il apaisa le tumulte de sa main, calma les gémissements et les pleurs; et, appelant une dernière fois par leur nom les plus distingués de l'assistance : Mes frères, leur dit-il ne vous affligez pas du sort que vous me voyez. La justice de Dieu impose la même condition à tous les mortels. Il n'est pas permis de ne pas vouloir ce que le Tout-Puissant a rendu inévitable. A ces tristes moments en succèdent bientôt de joyeux; la vie n'y est point anéantie, mais changée en mieux. Je vais où je verrai des hommes en plus grand nombre et plus illustres que je n'ai jamais vu. Ayant ainsi parlé, il se reposa quelque peu; ensuite il dit vêpres avec les assistants; et, quand la nuit fut bien avancée, il dit complies, se recommanda plus instamment à Dieu et à ses saints, et consacra son prochain passage par le signe de la rédemption, qu'il fit sur lui-même, sur les évêques et sur tous les assistants. Après minuit, il se tourna vers l'évêque Théodoric, et lui dit : Priez, seigneur! Un instant après, pendant que les assistants priaient et pleuraient, il expira, âgé seulement de quarante ans, le douzième de son pontificat. Ce fut un deuil universel, surtout parmi les provinces qu'il avait gouvernées. Le long de la route de Reims à Cologne, où son corps fut reporté, tout le monde accourait le louant comme un homme digne de Dieu, tout le monde relevait les services qu'il avait rendus à l'empire, à l'empereur, aux rois, aux princes, à tout le peuple. Il fut enterré suivant ses ordres, au monastère de Saint-Pantaléon, qu'il avait fondé dans un faubourg de Cologne. Son successeur fut Folcmar, diacre et économe de la même église, qui fit écrire sa vie lorsque la mémoire en était encore récente (1).

On rapporte à cette année 965 la conversion de Micislas, duc de Pologne. Il avait épousé la sœur de l'ancien Boleslas, duc de Bohême; car ces deux peuples, Bohêmes et Polonais, étaient Slaves. Cette princesse, nommée Dobrave, c'est-à-dire Bonne, était Chrétienne; et, voyant le duc son époux encore païen, elle songea comment elle pourrait le convertir. Le premier carême qui suivit son mariage, elle céda à ses prières et mangea de la viande; mais elle le gagna si bien par sa complaisance et par ses exhortations continuelles, qu'il reçut le baptême. Plusieurs de ses sujets se convertirent; et leur premier évêque, nommé Jourdain, que leur envoya le pape Jean XIII avec d'autres missionnaires, travailla beaucoup avec le duc et la duchesse pour l'établissement de la religion. Ils eurent un fils nommé Boleslas, qui succéda à son père; mais ce prince, après la mort de Dobrave, épousa une religieuse allemande nommée Oda, fille du margrave Dietrich. Cette action déplut fort à tous les évêques, et principalement à Hillibart d'Halberstadt, dans le diocèse duquel elle était religieuse; toutefois

(1) Acta SS., 11 oct.

il n'en fit point d'éclat de peur de rompre la paix et de nuire au pays. Oda répara en quelque façon sa faute, en procurant l'accroissement de la religion et en délivrant une multitude de captifs. Elle eut trois fils du duc, son mari, qui mourut l'an 992 (1),

Les premiers qui travaillèrent à la conversion des Slaves furent des moines de la nouvelle Corbie, qui, ayant parcouru plusieurs de leurs provinces, passèrent jusqu'à l'île de Rugen, qu'ils convertirent tout entière et y fondèrent une église en l'honneur de saint Vitus, leur patron. C'était du temps de l'empereur Louis de Germanie. Mais le plus fameux apôtre des Slaves fut saint Adalbert, premier archevêque de Magdebourg, qui prêcha aussi aux Russes. Olga, reine de cette nation, étant allée à Constantinople du temps de l'empereur Constantin Porphyrogenète, y reçut le baptême et le nom d'Hélène. Elle envoya des ambassadeurs, en 959, au roi Othon, pour lui demander des évêques et des prêtres : ce qu'il accorda avec plaisir ; il choisit pour évêque Libutius, moine de Saint-Alban de Mayence, qui, l'année suivante, 960, fut sacré par Adaldague, archevêque de Brême, pour être évêque des Rugiens ou Russiens; car on leur donne l'un et l'autre nom. Le voyage de Libutius fut retardé jusqu'à l'année suivante, et il mourut, sans être parti, le 15e de février 961.

On choisit à sa place Adalbert, moine de Saint-Maximin de Trèves ; car ce monastère, ayant été rétabli sous le roi Henri l'Oiseleur, fut pendant longtemps une école célèbre pour les lettres et pour la piété, et il en sortit en ce siècle plusieurs grands évêques. Adalbert en fut tiré par le conseil de Guillaume, archevêque de Trèves, qui voulait l'éloigner, étant peut-être jaloux de son mérite. Le roi Othon lui donna libéralement tout ce qui était nécessaire pour son voyage ; il fut ordonné évêque des Rugiens et partit pour exécuter sa mission. Mais voyant qu'elle était sans fruit et qu'il se fatiguait inutilement, il revint dès l'an 962. Il y eut de ses gens tués au retour, il échappa lui-même à grand'peine ; et il parut ainsi que les Russes n'avaient pas demandé sincèrement une mission. Adalbert, à son retour, fut reçu avec beaucoup d'amitié par le roi Othon et par l'archevêque Guillaume, son fils, qui le traita comme un frère, pour réparer le mal qu'il lui avait fait en lui attirant ce fâcheux voyage.

Trois ans après, c'est-à-dire en 966, mourut Ercambert, abbé de Wissembourg, au diocèse de Spire, et, par le choix des moines, Othon leur donna pour abbé l'évêque Adalbert; mais il ne gouverna ce monastère que deux ans. Car l'empereur, voulant exécuter l'érection de la métropole de Magdebourg, choisit pour ce siége Adalbert et l'envoya à Rome demander le pallium. Le pape Jean XIII le lui accorda aussitôt, l'an 968, le jour de Saint-Luc, 18e d'octobre, lui permettant de garder son abbaye de Wissembourg.

Il accorda en même temps plusieurs priviléges au nouvel archevêque de Magdebourg, le déclarant le premier des archevêques de Germanie et l'égalant à ceux des Gaules, c'est-à-dire de Cologne, de Mayence et de Trèves. Il lui donna rang entre les évêques-cardinaux de Rome et pouvoir d'ordonner douze prêtres, sept diacres et vingt-quatre cardinaux, suivant l'usage de l'Eglise romaine. Il l'établit métropolitain de toute la nation des Slaves au delà des fleuves d'Elbe et de Saale, et ordonna que l'on fonderait des évêchés dans les villes où la superstition des Barbares avait été le plus en vigueur, savoir : Zeitz, Meissen, Mersebourg, Brandebourg, Havelberg, Poznam, dont les évêques seraient suffragants du nouvel archevêque. Tout cela fut ordonné, par le Pape, en concile; ensuite il renvoya l'archevêque Adalbert accompagné de deux légats, Gui, évêque de Sainte-Rufine et bibliothécaire de l'Eglise romaine, et Benoît, cardinal, afin de l'introniser avec Hildivard, évêque d'Halberstadt. L'empereur Othon les reçut avec grande joie et les envoya, avec ses lettres de recommandation, à Magdebourg, où tous les évêques, les margraves et les seigneurs de Saxe s'assemblèrent par ordre de l'empereur.

Ils élurent de nouveau l'archevêque par leurs acclamations et en élevant les mains ; il y eut un grand concours de peuple, et la joie fut universelle. Les évêques et les seigneurs y célébrèrent la fête de Noël, avec l'archevêque Adalbert, qui, en leur présence, ordonna trois nouveaux évêques, Boson à Mersebourg, Burkard à Meissen, et Hugues à Zeitz, dont le siége fut depuis transféré Naümbourg. De plus, deux anciens évêques, Dudon de Havelberg et Dudelin de Brandebourg, auparavant suffragants de l'archevêque de Mayence, passèrent, de son consentement à la prière de l'empereur, sous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, qui eut ainsi cinq suffragants. Quelques-uns y ajoutent Jourdain, évêque de Poznanie, qui ferait le sixième. Les moines de Magdebourg furent transférés près d'une église de Saint-Jean, hors de la ville (2).

Boson, premier évêque de Mersebourg, avait été moine de Saint-Emméran de Ratisbonne, d'où il fut appelé au service du roi. Pour récompense, le roi lui donna l'église de Zeitz, près de laquelle il fonda un monastère; et comme, par ses prédications continuelles à l'orient de la Saxe, il avait converti et baptisé grand nombre d'infidèles, l'empereur lui donna le choix de trois nouveaux évêchés, dont il choisit celui de Mersebourg : mais il ne le garda qu'un an, et mourut le 1er de novembre 970. Son successeur fut Gisiler, nommé par l'empereur, à la recommandation d'Annon, évêque de Worms (3).

(1) Ditmar, l. IV. Baron , an 965. — (2) *Act. Bened.*, sect. v. *Acta SS.*, 20 *junii.* — (3) *Ibid.*, p. 112.

L'évêché de Prague fut érigé vers le même temps. Boleslas le Cruel, duc de Bohême, qui avait tué son frère saint Venceslas, mourut en 967, laissant pour successeur son fils nommé aussi Boleslas, mais que sa vertu fit surnommer le Bon. Il était sincèrement Chrétien, d'une foi pure et d'une grande charité, protecteur des veuves et des orphelins, des clercs et des étrangers ; il fonda jusqu'à vingt églises, et leur donna tout ce qui leur était nécessaire. Il avait une sœur nommée Mlada, vierge consacrée à Dieu et savante, qui alla en pèlerinage à Rome, et fut favorablement reçue par le pape Jean XIII. Elle y apprit la discipline monastique ; puis le Pape, en faveur de la nouvelle église de Bohême, du conseil des cardinaux, lui donna la bénédiction d'abbesse, changeant son nom en celui de Marie, et lui mettant en main la règle de saint Benoît et le bâton pastoral, il lui donna aussi une lettre pour le duc Boleslas, son frère, où il dit : Notre fille, votre sœur, nous a demandé, entre autres choses agréables de votre part, notre consentement pour l'érection d'un évêché dans votre principauté. Nous en avons rendu grâces à Dieu, qui étend et glorifie son église chez toutes les nations. C'est pourquoi, par l'autorité apostolique et la puissance de saint Pierre, dont nous tenons la place, quoique indigne, nous accordons et autorisons qu'à l'église des martyrs Saint-Vitus et Saint-Venceslas on fasse un siége épiscopal; et à l'église de Saint-Georges un monastère de religieuses, sous la règle de saint Benoît et la conduite de notre fille Marie, votre sœur. Toutefois, vous ne suivrez pas le rite des Bulgares et des Russes, et vous n'y userez pas de la langue sclavonne ; mais vous prendrez pour évêque un clerc bien instruit des lettres latines et capable de cultiver ce nouveau champ de l'Eglise. C'est que le Pape ne voulait pas que les Bohêmes suivissent le rite grec, comme les Bulgares et les Russes, mais le rite latin, qu'ils ont suivi en effet. Par là, ils se sont préservés plus facilement du schisme et de l'hérésie.

En exécution de cette bulle, on choisit, pour premier évêque de Prague, un moine de Saxe, nommé Ditmar, qui était prêtre, savant et éloquent, et qui, étant venu à Prague par dévotion, avait gagné l'amitié du duc, et on le choisit principalement parce qu'il savait en perfection la langue sclavonne. Le duc Boleslas envoya des députés pour l'amener ; puis, ayant assemblé le clergé et les grands du pays; il fit en sorte, par ses prières et ses exhortations, qu'ils l'élurent pour évêque. Alors il envoya à l'empereur Othon, avec des lettres par lesquelles il priait de le faire ordonner ; ce que l'empereur accorda en faveur de la nouvelle église, par le conseil des seigneurs et des évêques. Ditmar fut donc consacré par l'archevêque de Mayence, et ensuite reçu à Prague, aux acclamations du clergé et du peuple. Il dédia plusieurs églises bâties en divers lieux par les fidèles, et baptisa un grand nombre de païens (1).

La même année 968 mourut la reine sainte Mathilde, mère de l'empereur Othon. L'année précédente, elle eut à Nordhause, où elle avait fondé un monastère de trois mille religieuses, une dernière entrevue avec tous ses enfants et petits-enfants. L'empereur Othon s'y trouvait, avec sa sœur Gerberge, reine de France. Ils passèrent ensemble sept jours. Sainte Mathilde leur recommandait, surtout à l'empereur, son fils, le nouveau monastère qu'elle avait fondé pour le salut de toute sa famille. Elle rappela à son fils que dans ce lieu était né Henri, son frère, et sa sœur Gerberge ; le seul nom de ce monastère devait ainsi lui rappeler le souvenir affectueux d'un père, d'une mère, d'un frère, d'une sœur. Le jour que l'empereur devait partir, après qu'ils eurent entendu ensemble la sainte messe, elle lui renouvela ces souvenirs avec une tendresse plus vive que jamais, et lui annonça qu'il voyait sa mère pour la dernière fois. Ils se firent les derniers adieux et s'embrassèrent en pleurant ; tous les assistants pleuraient. L'empereur étant monté à cheval, elle rentra dans l'église, s'approcha de l'endroit où il avait entendu la messe, se mit à genoux et baisa en pleurant les traces de son fils qui partait. L'empereur en ayant été averti, sauta de cheval et vint se jeter à ses pieds, disant : O vénérable dame, par quel service pourrons-nous jamais payer ces larmes? Après un court entretien, la pieuse reine dit : Que sert-il de rester plus longtemps ensemble? Bon gré, mal gré, il faudra bien nous séparer ; en vous voyant, je ne diminuerai point ma douleur, je l'augmenterai au contraire. Allez dans la paix du Christ; vous ne verrez plus notre face dans cette chair mortelle, du moins nous le pensons.

En effet, revenue de Nordhause à Quedlimbourg, elle y tomba malade; et, voyant que sa mort était proche, elle fit appeler Richeburge, alors abbesse de Nordhause, afin qu'elle l'assistât jusqu'à la fin. Elle distribua aux évêques et aux prêtres ce qui lui restait de biens et qu'elle n'avait pas achevé de distribuer aux pauvres et aux monastères. Une foule de personnes vinrent la visiter pendant cette maladie, entre autres son petit-fils Guillaume, archevêque de Mayence. Elle le reçut avec une grande joie, et lui dit : Je ne doute pas que Dieu ne vous envoie ici; car personne ne m'est plus intime ni plus agréable pour ce qu'il s'agit de faire, surtout depuis que j'ai perdu l'espoir de voir mon cher fils Brunon me survivre, pour voir mes derniers moments et confier mon corps à la terre. Maintenant donc entendez d'abord ma confession, et donnez-moi l'absolution par la puissance que vous avez reçue de Dieu et de saint Pierre, ensuite entrez dans l'église

(1) *Act. Bened.*, sect. v, p. 833.

chantez la messe pour mes péchés et mes négligences, pour l'âme de mon seigneur le roi Henri et pour tous les fidèles Chrétiens, vivants et defunts.

Après que l'archevêque, son petit-fils, eut dit la messe, il revint la trouver, lui donna une seconde absolution, puis l'onction de l'huile sainte et le viatique. Il demeura encore trois jours auprès d'elle ; mais voyant qu'elle n'était pas si près de sa fin, il lui demanda la permission de s'en retourner. La reine demanda à l'abbesse Richeburge s'il lui restait encore quelque chose qu'elle pût donner à l'évêque. Bien-aimée de Dieu, répondit l'abbesse, que peut-il vous rester encore, puisque vous avez tout distribué aux pauvres? Alors reprit la pieuse reine, apportez-moi les draps mortuaires réservés pour ma sépulture, afin que j'en donne un à mon petit-fils, comme un gage de mon amour ; car il en aura plus tôt besoin que moi, pour le très-difficile voyage qu'il va entreprendre. L'évêque le reçut de sa main avec actions de grâces, lui donna une dernière bénédiction, et dit tout bas aux assistants : Nous allons à Radelvroth ; je laisse ici un de mes clercs, afin que, si la reine meurt, il vienne m'en avertir aussitôt, et que nous revenions pour donner au corps la sépulture convenable. La reine, levant la tête, dit tout haut : Il n'est pas nécessaire qu'il reste ici ; il fera bien de partir avec vous ; vous en aurez plus besoin dans ce voyage ; allez dans la paix du Christ, quelque part que sa volonté vous appelle. L'évêque, étant arrivé à Radelvroth, prit une potion médicinale, et mourut subitement. Quand la nouvelle en fut venue à Quedlimbourg, on ne savait comment l'annoncer à la reine, pour ne pas accroître son mal. Mais la servante du Christ, souriant avec larmes, leur dit : Que chuchotez-vous ensemble ? pourquoi vouloir nous cacher cette triste nouvelle? car nous savons que l'évêque Guillaume est sorti de ce monde, et c'est le comble de nos souffrances. Allez, faites sonner les cloches, assemblez les pauvres, distribuez-leur des aumônes qui intercèdent pour son âme.

La pieuse reine survécut douze jours à son petit-fils Guillaume. Enfin le samedi de la première semaine de carême, dès le point du jour, elle fit appeler les prêtres et les religieuses ; et comme une grande multitude de l'un et de l'autre sexe était accourue pour la voir, elle ordonna de laisser entrer tout le monde ; elle leur donna plusieurs avis salutaires et particulièrement à Mathilde, abbesse de Quedlimbourg, fille de l'empereur, son fils. Ensuite elle fit approcher les prêtres et les religieuses pour entendre sa confession et demander à Dieu la rémission de ses péchés. elle ordonna que l'on célébrât la messe et qu'on lui apportât le corps de Notre Seigneur. Vers la neuvième heure, elle se fit coucher à terre sur un cilice, se mit de la cendre sur la tête, de ses propres mains, disant : Il ne sied à un Chrétien de mourir que sur le cilice et la cendre. Ensuite, ayant fait sur son corps le signe de la croix, elle s'endormit tranquillement dans le Seigneur, le même jour, 14e de mars 968, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Elle fut enterrée au monastère de Quedlimbourg, dans l'église de Saint-Servais, à côté du tombeau du roi Henri, son époux, où elle avait résolu d'attendre le jour de la résurrection et du jugement. Sa vie fut écrite par ordre de l'empereur saint Henri, son arrière-petit-fils (1).

L'empereur Othon, par sa piété et son zèle n'était pas indigne d'une aussi sainte mère. Ayant reçu quelques plaintes du monastère de Saint-Gall, où l'on prétendait que le relâchement s'était glissé parce que les abbés, ne pouvant toujours fournir du poisson à la communauté, avaient quelquefois permis l'usage de la viande, il y envoya, l'an 968, huit évêques et autant d'abbés pour y faire la visite et informer des abus qui se seraient introduits contre la règle. Après une information exacte, ces seize commissaires rapportèrent à l'empereur qu'ils avaient été fort édifiés des moines de Saint-Gall ; qu'il n'avait pas de religieux plus réguliers dans ses Etats ; que personne parmi eux ne possédait rien en propre et que toute leur richesse était la charité et l'humanité.

Othon ne fut pas encore satisfait de ce rapport, et il craignit que les commissaires n'eussent été trompés, ou n'eussent voulu le tromper. Il renvoya donc à Saint-Gall Kebon, abbé de Lauresheim, avec un saint moine de Cologne nommé Sandrate, pour y faire pratiquer la règle de saint Benoît à la lettre. Sandrate ne trouva rien à reprendre, sinon qu'on célébrait le dimanche à l'église par un chant trop haut, et le vendredi au réfectoire par un jeûne trop rigoureux et par l'abstinence du vin. L'empereur rendit alors justice aux moines de Saint-Gall ; et, pour les consoler des peines qu'il leur avait faites, il voulut lui-même leur rendre visite. Il admira la régularité qui régnait parmi eux, et surtout la modestie avec laquelle ils célébraient l'office. Etant au chœur au milieu d'eux, il laissa exprès tomber le bâton qu'il tenait à la main, et il fut extrêmement édifié que ce bruit n'eût fait ni lever les yeux, ni tourner la tête à aucun des moines (2).

Dès le commencement de son pontificat, suivant une chronique anonyme, le pape Jean XIII traita les grands de Rome avec tant de hauteur, qu'il s'attira leur inimitié. Rotfrède, comte de Campanie, et le préfet Pierre, aidés des chefs du peuple, l'arrêtèrent et l'enfermèrent au château Saint-Ange : puis ils l'envoyèrent en Campanie, où il demeura onze mois ; mais le comte Rotfrède ayant été tué avec son fils, les Romains rappelèrent le Pape et lui demandèrent pardon

(1) *Act. SS.*, 14 *mart.* — (2) Ekkecard *De casib. mon. S. Gal.* Hepidan. apud *Duchesne*, t. III, p 476.

de ce qui s'était passé. Une autre cause encore les déterminait à cette démarche. Pendant l'automne de l'année 966, l'empereur Othon vint en Italie pour punir certains seigneurs italiens qui l'année précédente, s'étaient déclarés contre lui pour Adalbert. Les Romains eurent donc peur. Et de fait, l'empereur étant à Rome et apprenant ce qui s'était passé, fit pendre douze des premiers de la ville, qui avaient été les auteurs de l'expulsion du Pape. Quant à leur chef, Pierre, préfet de Rome, il l'abandonna au Pape. Celui-ci ne le condamna point à mort, mais lui fit couper la barbe, et le fit suspendre par les cheveux au cheval de bronze de Constantin, pour l'exposer en spectacle et apprendre aux autres à ne pas suivre son exemple. Ensuite on le dépouilla, et on le mit à rebours sur un âne qui avait une clochette au cou : le patient lui-même portait sur sa tête une outre avec des ailes, et deux autres à ses cuisses. On le promena ainsi par toute la ville de Rome, le fustigeant et le bafouant ; il fut ensuite mis en prison, où il demeura longtemps : enfin il fut remis à l'empereur, qui l'envoya au delà des monts. L'empereur fit même déterrer et jeter à la voirie les os du comte Rotfrède, qui avait fait arrêter le Pape (1).

Après avoir ainsi exercé la justice à Rome, où il célébra la fête de Noël 966, l'empereur Othon alla à Ravenne et y célébra, avec le Pape, la fête de Pâques de l'an 967, qui était le 31me de mars. Pour l'utilité de l'empire, il fit tenir un concile dans l'église de Saint-Sévère, où se trouvèrent plusieurs évêques d'Italie, de Germanie et de Gaule, et on y régla aussi plusieurs choses pour l'utilité de l'Église. L'empereur rendit au Pape la ville et le territoire de Ravenne, qui lui avaient été ôtés, ou plutôt il en confirma la restitution. Il reste deux actes de ce concile de Ravenne : le premier est la déposition d'Hérolde, archevêque de Salzbourg. On lui avait fait perdre la vue en punition de ses crimes, pour avoir dépouillé les églises et donné leurs trésors aux païens, avoir conspiré avec eux pour tuer et piller les Chrétiens, et s'être révolté contre l'empereur. Les Papes précédents l'avaient déposé et avaient fait ordonner à sa place Frédéric, sur le choix de tous les nobles de Bavière, clercs et laïques. Cependant Hérolde, aveuglé et déposé, continuait de célébrer la messe et de porter le pallium. C'est pourquoi le pape Jean, dans ce concile, confirma sa déposition et l'ordination de Frédéric, excommuniant tous les adhérents de Hérolde. Cet acte est daté du 25me d'avril 967, et souscrit par cinquante-sept évêques, le Pape compris. L'empereur souscrit après le Pape ; puis Rodoalde, patriarche d'Aquilée ; Pierre, archevêque de Ravenne ; Valpert de Milan ; Landward évêque de Minden ; Otker de Spire ; les autres sont d'Italie. L'autre acte de ce concile est l'érection de la métropole de Magdebourg, ou plutôt la confirmation de ce qui avait été fait à Rome pour cet effet, en 962, et qui fut alors exécuté, comme nous avons vu (2).

L'an 966 mourut le roi Berenger II dans son exil, à Bamberg, en Allemagne, où il reçut une sépulture royale. Sa veuve, Villa, prit aussitôt le voile de religieuse, même avant les funérailles de son époux. Leur fils Adalbert, dont l'empereur Othon dompta les partisans italiens la même année, ayant été forcé de quitter l'Italie, erra trois ans sur mer, fut fait captif, et mourut à Autun sans être reconnu (3). L'année suivante 967, le jour de Noël, d'après les instances de l'empereur Othon, le pape Jean XIII donna la couronne impériale à Othon II, fils du premier. Le Pape et le vieil empereur l'avaient fait venir pour cela d'Allemagne, ainsi que le raconte le continuateur de Réginon (4). La chronique de Hildesheim, après avoir dit qu'Othon le le Grand envoya aux princes d'Allemagne pour qu'ils amenassent en Italie, avec une royale magnificence, son fils, de même nom que lui, ajoute que ce prince étant venu, son père le conduisit à Rome, le recommanda au pontife Jean, afin que, recevant de lui la bénédiction *augustale*, il fût appelé auguste et empereur comme son père (5). Othon le Grand lui-même, dans une lettre écrite aux Germains, leur mande que, le jour de la Nativité du Seigneur, son fils avait reçu du Seigneur apostolique la dignité de l'empire (6). De ces témoignages, il résulte clairement qu'Othon II fut associé à l'empire, créé auguste et empereur, non par un droit héréditaire, ni parce qu'il était roi d'Italie, mais par la concession du Siége apostolique, sur la demande de son père, après lequel il tint l'empire seul bien des années.

Othon Ier avait en vue de soumettre toute l'Italie et d'expulser les Sarrasins et les Grecs de la partie méridionale. Sur ce dernier point, il comptait pouvoir réussir par des voies pacifiques, en mariant son fils à une princesse grecque. Par ce mariage, il espérait encore atteindre un autre but. Jusqu'alors les empereurs de Constantinople n'avaient pas voulu reconnaître à ceux d'Occident le titre d'empereur, mais uniquement celui de roi. Othon espérait lever cette difficulté politique par une alliance de famille. Il résolut donc de demander pour son fils la princesse Théophano, fille de Romain le Jeune, et de même nom que sa mère, épouse en secondes noces de l'empereur Nicéphore. C'était une négociation délicate et difficile, d'autant plus que les princes de Bénévent et de Capoue, regardés jusque-là comme vassaux de l'empire grec, venaient de faire hommage à l'empereur Othon, qui séjournait avec une armée puissante dans la partie méridionale de l'Italie.

(1) Baron., 966. Papebr. *Joan. XIII.* — (2) Labbe, t. IX, p. 671. — (3) Baron., an 966, édit. et notes de Mansi. — (4) *Cont. Regin.*, an 967. — (5) *Chron. Hildesh.*, 967. — (6) Baron., an 968, n. 7.

Pour cette importante ambassade, Othon hoisit Luitprand, qui lui était entièrement dévoué. L'évèque de Crémone avait beaucoup d'esprit et de connaissances, avec un certain usage des affaires ; il possédait fort bien la langue grecque, avait déjà été à Constantinople comme envoyé de Bérenger, et en était revenu fort content des Grecs et de lui-même. Sous ce rapport, l'empereur Othon ne pouvait, ce semble, faire un meilleur choix ; mais ce même Luitprand avait une dose non commune de vanité et d'amour-propre, jointe à une vivacité de caractère qui, pour peu qu'elle fût irritée, ne connaissait plus de mesure et se répandait non rarement en des torrents de paroles offensantes. Souple devant son maître seul, d'autant plus fier et plus arrogant partout ailleurs, il n'était aucunement propre à négocier une affaire de famille qui demandait les plus grands ménagements et que venaient compliquer des intérêts politiques qui n'étaient pas moins difficiles à concilier.

Aussi sa mission eut-elle le résultat qu'on pouvait en attendre. Nicéphore refusa la princesse demandée ; et si ensuite il voulut l'accorder à des conditions qu'Othon ne pouvait accepter, ce n'était point sérieusement, mais uniquement pour se moquer de l'ambassadeur, qui lui devenait toujours plus odieux. Si Othon, disaient Nicéphore et ses ministres, souhaite obtenir une princesse, il doit auparavant nous céder Ravenne, tout l'exarchat avec la Pentapole, enfin la ville de Rome avec tout son territoire et tous les autres pays jusqu'aux frontières des Etats grecs en Apulie et en Calabre. Que si Othon voulait simplement avoir l'amitié de l'empereur, sans plus parler de mariage, il doit avant tout renoncer au titre d'empereur romain, ainsi qu'à tous les droits et prétentions, comme souverain protecteur de Rome et de son Siége. Bref, après un séjour de quatre mois à Constantinople, qu'on ne lui rendit rien moins que très-agréable, après qu'il eut dit à l'empereur et aux Grecs plus d'une grossièreté, et reçu d'eux autant d'impolitesses, Luitprand s'en retourna vers son maître en Italie, sans avoir rien fait et presque malade de chagrin. Pour se consoler du mauvais succès de son ambassade, il en écrivit lui-même une relation, où il épuise toutes les formules de flatterie envers l'empereur Othon et l'impératrice Adélaïde ; tandis que, comme nous l'avons déjà observé, il prodigue aux Grecs et à l'empereur Nicéphore les injures même les plus populacières. Comme il avait réussi dans sa première ambassade, rien n'était admirable comme les Grecs et Constantinople ; comme il n'avait pas réussi dans sa seconde ambassade, rien n'est détestable comme les Grecs et Constantinople (1). Tel était Luitprand. Saint Jean de Vandières se montra plus capable et plus habile dans son ambassade auprès du calife de Cordoue.

Dans le même temps que Luitprand allait partir de Constantinople, où il avait empiré l'état des esprits et des choses, bien loin de l'améliorer, y arrivèrent des nonces du pape Jean XIII, avec des lettres par lesquelles il priait l'empereur Nicéphore de faire avec l'empereur Othon le traité d'alliance et de mariage proposé. Les Grecs furent extrêmement irrités de ce que le Pape, dans ses lettres, donnait à Othon le titre d'empereur des Romains, et ne qualifiait Nicéphore qu'empereur des Grecs. Ils s'emportèrent à des paroles outrageantes et mirent les nonces en prison jusqu'au retour de l'empereur, qui était absent. Luitprand disait aux Grecs : Mais le Pape, bien loin de vouloir offenser votre empereur, a cru lui faire plaisir. Comme vous avez changé la langue, les mœurs et l'habit des Romains, il a cru que le nom de Romain vous déplairait aussi, mais il changera à l'avenir la suscription de ses lettres. Luitprand apaisa les Grecs par cette réponse, et ils lui donnèrent deux lettres, une de l'empereur Nicéphore à l'empereur Othon, une autre du frère de l'empereur au Pape, en disant : Nous ne jugeons pas votre Pape digne de recevoir des lettres de l'empereur ; le curopalate lui écrit une lettre qui lui convient, et l'envoie, non par ses pauvres nonces, mais par vous. S'il ne se corrige, il doit savoir qu'il est perdu sans ressource. Tel était, d'après Luitprand, le langage des Grecs.

L'empereur Othon, n'ayant rien obtenu d'eux par la voie des négociations, voulut leur faire sentir la puissance de ses armes. Il poussa la guerre avec vigueur contre eux dans l'Italie méridionale. Il trouva plus de résistance qu'il ne s'y attendait. Il y eut des siéges et des combats meurtriers. Le pays était ravagé par l'un et l'autre parti. L'empereur Othon avait souvent l'avantage, mais pas toujours. Ce qui lui manquait, c'était une flotte pour empêcher les nouveaux renforts des Grecs. Vers la fin de l'an 970, il se trouvait dans une position assez critique, lorsqu'il en fut tiré par un événement inattendu, qui changeait complétement l'état des affaires. Au mois de décembre 970, l'empereur Nicéphore fut assassiné, à l'instigation de sa femme, l'impératrice Théophano, née fille d'un cabaretier.

L'empereur Nicéphore était homme de guerre, et remporta des avantages considérables sur les Musulmans, par lui-même et par ses capitaines. Avant que d'être empereur, et sous le règne de Romain le Jeune, il reprit l'île de Crète et la ville de Candie, que les infidèles en avaient faite la capitale. La seconde année de son règne, au mois de juillet 964, il passa en Cilicie et prit Anazarbe, Rosse et Adane, puis Mopsueste et Tarse, et apporta à Constantinople les portes de l'une et de l'autre. Il rapporta aussi de Tarse des croix, autrefois prises sur les Romains, et il les mit à Sainte-Sophie. La même année 964, les Romains, c'est-à-dire les Grecs, reprirent

(1) Luitpr., *Legat.*

île de Chypre et en chassèrent les Sarrasins, sous la conduite du patrice Nicétas. L'année suivante 965, troisième de son règne, l'empereur Nicéphore passa en personne en Syrie. Il eût pu prendre Antioche ; mais il ne le voulut pas, à cause d'une opinion répandue dans le peuple, que sitôt qu'elle serait prise l'empereur mourrait ; car tous ces Grecs étaient étrangement frappés des prédictions, et, sous ce rapport, bien plus superstitieux que les peuples de l'Occident. Il ne laissa pas de faire de grands progrès en Syrie et en Phénicie ; il alla jusqu'au mont Liban, prit Laodicée et Alep, et mit Tripoli et Damas à contribution. Il laissa une garnison au mont Taurus, commandée par le patrice Michel Burzès, avec ordre de tenir Antioche bloquée, sans l'attaquer. Mais le patrice ne put se résoudre à perdre une si belle occasion, et se rendit maître d'Antioche. Les Sarrasins furent tellement irrités de ses conquêtes, qu'ils firent mourir Christophe, patriarche d'Antioche, et brûlèrent Jean, patriarche de Jérusalem, croyant que Nicéphore avait marché contre eux à sa persuasion. Ils brûlèrent aussi la belle église du Saint-Sépulcre.

La conquête si importante d'Antioche, qui même ne coûta pas une goutte de sang, semblait mériter les plus glorieuses récompenses. L'empereur, au contraire, irrité qu'on n'eût pas suivi ses ordres, fait revenir le patrice Burzès, lui reproche sa désobéissance, lui ôte le commandement et lui donne sa maison pour prison. Cette sévérité intempestive fut attribuée à la jalousie, et excita des murmures universels. Nicéphore, malgré ses exploits, se rendait de plus en plus odieux à ses sujets. De particulier généreux, devenu empereur avare, on ne lui pardonnait point la misère publique. Plus propre à commander une armée qu'à gouverner un empire, il permettait tout aux gens de guerre, qui, abusant de cette licence, vivaient à discrétion aux dépens de leurs compatriotes. Les plaintes qu'on lui portait de leurs pilleries n'étaient pas écoutées ; il se divertissait même de leur insolence. A ces mécontentements se joignaient la surcharge des impôts de toute espèce et le retranchement des pensions, sous prétexte des besoins de la guerre. Il s'emparait des rentes constituées au profit des églises et des monastères par la piété de ses prédécesseurs. Il fit une loi qui défendait de léguer des immeubles aux églises, apportant pour raison que ces biens, destinés au soulagement des pauvres, ne servaient qu'à entretenir le luxe des évêques, tandis que ceux qui versaient leur sang pour le salut de l'État manquaient du nécessaire. Ce qu'il y eut de pire, fut une loi à laquelle souscrivirent quelques évêques de cour : qu'aucun évêque ne serait élu ni ordonné sans un ordre de l'empereur. Ceux qui refusèrent de souscrire à ces nouveaux règlements furent exilés. Son but était de mettre en sa main tous les revenus ecclésiastiques. A la mort d'un évêque, il envoyait à sa place un économe, auquel il assignait une pension, se réservant tout le reste des revenus de l'évêché. Ne connaissant de vertu que le mérite militaire, il lui vint en pensée, comme autrefois à Phocas, de faire mettre au nombre des martyrs ceux qui mouraient à la guerre. Plusieurs prélats, soutenus du patriarche Polyeucte, s'y opposèrent avec force, lui mettant sous les yeux le canon de saint Basile, qui, loin de canoniser les armées, conseille à ceux qui, même en guerre, auront tué un ennemi, de s'abstenir pendant trois ans de la participation aux saints mystères.

Pour achever de ruiner ses sujets, il fit battre de la monnaie où il n'entrait qu'un quart de fin or. Il se faisait payer les impositions en pièces de bon aloi, et ne payait lui-même qu'en fausse monnaie. Depuis le commencement de l'empire, la monnaie frappée au coin des empereurs ne cessait d'avoir cours sous les princes suivants, sans diminution de valeur, pourvu qu'elle n'eût rien perdu de son poids. Il décria toutes les monnaies de ses prédécesseurs, pour donner cours à la sienne : ce qui fit hausser les marchandises à un prix excessif.

Des accidents fâcheux, auxquels il n'eut aucune part, contribuèrent encore à augmenter la haine qu'il avait d'ailleurs méritée. Un jour de Pâques, il s'éleva une querelle sanglante entre les soldats de la flotte et la garde arménienne. Il y eut de part et d'autre un grand carnage. Le bruit se répandit que l'empereur s'en prenait à toute la ville, et qu'il avait dessein de la punir tout entière. Quelques jours après, il donna des jeux dans le cirque, et, pour divertir le peuple, il voulut lui faire voir l'image d'un combat de cavalerie. Dès que les cavaliers, partagés en deux corps, eurent tiré l'épée, les spectateurs, qui n'étaient pas prévenus, s'imaginant que c'était le moment de la vengeance, et qu'on allait fondre sur eux, prennent l'épouvante et se sauvent en confusion ; hommes, femmes, enfants, tous se pressent, tous s'écrasent les uns les autres dans les passages étroits ; il en tomba un grand nombre, qui furent foulés aux pieds, et il en aurait péri davantage, si la contenance pacifique et les cris de l'empereur, qui tâchait de calmer cette alarme, n'en eussent retenu une partie. Cependant les parents de ceux qui avaient perdu la vie en cette rencontre ne purent être désabusés ; ils continuèrent d'imputer à l'empereur la perte de leurs proches ; et, le jour de l'Assomption, comme il accompagnait une procession solennelle, ils l'accablèrent d'injures, l'appelant un cruel homicide, un monstre altéré du sang de ses sujets ; ils le suivirent ainsi à coups de pierres jusqu'à la place de Constantin, et c'en était fait de sa vie, si les principaux citoyens, s'attroupant autour de lui, n'eussent écarté cette multitude insolente et ne l'eussent reconduit à son palais.

Une insulte si audacieuse lui fit sentir à quel excès se pouvait porter la haine de ses sujets. On lui avait prédit qu'il serait assassiné

dans son palais : pour se préparer une retraite plus assurée en cas de révolte, il fit abattre tous les édifices voisins, entre lesquels il y en avait de magnifiques qui faisaient un des plus grands ornements de Constantinople. Il fit construire à leur place une citadelle dont la vue seule annonçait la tyrannie. C'était une place de défense qui commandait toute la ville ; elle fut abondamment pourvue de tout ce qui était nécessaire pour s'y maintenir. Il employa trois ans à la bâtir (1).

En 968, Constantinople fut affligée de divers fléaux. Au mois de mai, des vents brûlants et pestilentiels corrompirent et desséchèrent les fruits de la terre, et une multitude de rats dévora le surplus, d'où s'ensuivit une grande disette. L'empereur profita de la misère de ses sujets pour accroître ses trésors: il envoya de Mesopotamie, où il faisait la guerre, du blé acheté à bas prix, qu'il fit vendre le double du prix ordinaire. On l'avait déjà vu, en une autre occasion, lui et son frère Léon le Curopalate, affamer la ville par un indigne trafic sur ses subsistances, en se réservant le monopole de tous les blés de l'empire. Loin de rougir de cette sordide et cruelle avarice, il en tirait vanité comme d'un admirable secret de politique (2).

L'année suivante 969, au moment où on achevait la forteresse auprès du palais, l'empereur se disposait à marcher en Bulgarie contre les Russes, lorsqu'il fût arrêté par un incident extraordinaire. Un inconnu, sous l'habit d'ermite, vint lui présenter une lettre par laquelle il était averti qu'il mourrait au mois de décembre. Le porteur de la lettre s'éclipsa aussitôt, sans qu'il fût possible de le découvrir. Frappé de cet avertissement, il tomba dans une profonde mélancolie ; il renonça à toute la pompe impériale, et ne voulut plus coucher que sur la terre, en habit de moine.

Nicéphore avait épousé en secondes noces l'impératrice Théophano, veuve de Romain le Jeune, qu'elle est accusée d'avoir empoisonné. Théophano, née fille d'un cabaretier, s'était lassée de son premier mari ; elle se lassa du second, et entretint un commerce criminel avec Jean Zimiscès, grand capitaine et bien fait de sa personne. Il avait été disgracié pour un moment et exilé dans ses terres. A la prière de l'impératrice, il obtint la permission de venir à Chalcédoine, mais avec défense de rentrer à Constantinople. Zimiscès passait le Bosphore pendant la nuit, et s'introduisait chez l'impératrice par des voies secrètes qu'elle lui avait ménagées. Enfin, lasse de cette contrainte, elle le pressa de se faire lui-même empereur, et s'offrit à le servir de tout son pouvoir. Zimiscès accepte la proposition. Il fait passer chez l'impératrice les plus hardis de ses soldats, qu'elle cache dans une chambre obscure. C'était le 10 décembre ; la forteresse du palais venait d'être terminée, on venait d'en remettre les clefs à l'empereur. Le soir du même jour, un clerc du palais vint mettre entre les mains de l'empereur un écrit qui portait que l'empereur devait être assassiné la nuit prochaine, et que, s'il faisait fouiller l'appartement de l'impératrice, on y trouverait les assassins. Nicéphore donna ordre au premier chambellan de faire la visite ; celui-ci, soit trahison, soit négligence, visita tout, excepté la chambre qui recélait les conjurés.

La nuit suivante, Zimiscès aborde au pied de la muraille du palais. Il amenait avec lui Burzès, qui avait pris Antioche, et qui en avait été si mal récompensé par l'empereur, et quatre officiers, dont l'un se nommait Léon, un autre Théodore le Noir. Les femmes de l'impératrice, qui les attendaient, leur descendent des corbeilles et les tirent sur le mur. Ils vont sans bruit à l'appartement de l'empereur. Ceux qu'on avait retenus cachés dans la chambre obscure se joignent à eux. L'impératrice avait pris toutes les mesures nécessaires pour leur faciliter l'accès sans être aperçus. Ne le trouvant pas dans son lit, ils se croient découverts ; ils allaient prendre la fuite et se précipiter du haut des murs, si un petit eunuque, sortant de l'appartement des femmes, ne les eût conduits au lieu où reposait Nicéphore. Il s'était retiré dans la nouvelle forteresse, qui venait d'être achevée ce jour-là même. Ils le trouvèrent couché par terre sur une peau d'ours. Il venait de s'endormir et ne les entendit pas entrer. Zimiscès le réveille d'un coup de pied ; et, comme il relevait la tête en s'appuyant sur son coude, Léon lui fend le crâne d'un coup d'épée. On le traîne aux pieds de Zimiscès, qui l'accable d'injures et de reproches, lui arrache la barbe lui fait briser les mâchoires avec le pommeau des épées. Nicéphore endurait ces horribles traitements sans dire autre chose, sinon : Mon Dieu, ayez pitié de moi ! Enfin Théodore l'acheva d'un coup de lance au travers du corps. Comme les gardes, avertis par le bruit, accouraient au secours et qu'une foule de peuple s'assemblait au dehors, on coupe la tête au prince expirant, et on la montre, par une fenêtre, à la lueur des flambeaux. A cette vue, tous prennent la fuite, et Zimiscès demeure maître du palais. Ainsi mourut l'empereur Nécéphore Phocas, âgé de cinquante-sept ans, après en avoir régné six et quatre mois cinq jours (3).

Jean Zimiscès fut aussitôt reconnu empereur, avec les deux jeunes princes Basile et Constantin, fils de Romain le Jeune, encore enfants. Zimiscès rappela ceux que Nicéphore avait exilés, et premièrement les évêques qui n'avaient pas voulu souscrire à la loi qu'il avait faite au mépris de l'Eglise. La même nuit que Nicéphore eut été assassiné Jean,

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. LXXV. — (2) Luitpr., légat. Léon. diacre, 61, 69. — (3) *Hist. du Bas-Empire*, LXXV. Cedr. Zon., Manass., Glycas, Joël Léon diacre.

Zimiscès alla avec peu de suite à la grande église, voulant recevoir le diadème des mains du patriarche Polyeucte. Mais le patriarche dit qu'il était indigne d'entrer dans le temple de Dieu ayant les mains encore dégouttantes du sang de son parent et de son empereur; qu'il fît pénitence, et qu'ensuite il pourrait être reçu dans la maison du Seigneur. Zimiscès reçut modestement la réprimande, et promit de faire avec soumission tout ce qui lui serait ordonné; mais il représenta qu'il n'avait pas mis la main sur Nicéphore, et que tels et tels l'avaient tué par ordre de l'impératrice. Le patriarche ordonna qu'elle fût chassée du palais et reléguée dans une île; que les meurtriers de Nicéphore fussent bannis, et que la loi qu'il avait dressée au préjudice de l'Église fût cassée. Tout cela fut exécuté, et Zimiscès promit encore de donner aux pauvres, pour l'expiation de ses péchés, tous les biens qu'il avait comme particulier. Il fut alors couronné le jour de Noël.

Le patriarche Polyeucte ne survécut que trente-cinq jours, et eut pour successeur Basile Scamandrin, moine, qui était en réputation d'une vertu parfaite. Pour remplir le siége d'Antioche, qui était aussi vacant, l'empereur Zimiscès nomma un moine de grande vertu, nommé Théodore, qui lui avait prédit l'empire, et l'avait prié de transporter en Occident les manichéens qui infectaient tout l'Orient, et de les mettre dans des lieux déserts; ce que l'empereur exécuta depuis, et les mit en Thrace, près de Philippopolis, au grand malheur de l'Occident (2).

La conquête de l'île de Crète sur les Sarrasins donna lieu d'y rétablir la religion chrétienne; et ce fut principalement par les travaux de saint Nicon, surnommé Métanoïte, parce qu'il avait toujours à la bouche ce mot, qui signifie en grec: Faites pénitence. Il était né dans le Pont, de parents considérables; mais dès qu'il fut un peu grand, il s'enfuit à leur insu au monastère de la Pierre-d'Or, sur les confins du Pont et de la Paphlagonie. L'observance y était exacte; et Nicon y demeura douze ans, pratiquant parfaitement la vie monastique. Ensuite son abbé, ayant eu révélation qu'il était appelé à la conversion de plusieurs peuples, le fit sortir du monastère et l'envoya en Orient, où il fit de grands fruits, particulièrement parmi les Arméniens, qu'il délivra de plusieurs erreurs.

Depuis il fut inspiré de passer en l'île de Crète. Bien que délivrée de la domination des Sarrasins, cette île était encore pleine de leurs superstitions, qui avaient pris racine pendant les cent trente ans qu'ils en avaient été les maîtres. Saint Nicon commença par y crier à son ordinaire: Faites pénitence! Mais les insulaires, étonnés et choqués de cette nouvelle manière de prêcher, s'irritèrent furieusement contre lui, et étaient prêts à le maltraiter. Il changea donc de méthode, et, prenant en particulier les plus sensés et les plus dociles, il les apaisa d'abord par des paroles douces; puis il les toucha en leur découvrant leurs péchés et leurs actions les plus secrètes. Alors leur colère se tourna en vénération; ils le regardèrent comme un apôtre envoyé de Dieu; sa réputation se répandit par toute l'île; on venait à lui de tous côtés. Ils embrassèrent la foi qu'il leur proposait et reçurent tous le baptême. On rebâtit partout des églises, on établit des prêtres, des diacres et des portiers, et on régla les saintes cérémonies. Après plus de deux ans de séjour, saint Nicon s'embarqua et passa à Épidaure.

Ce qu'il avait fait en Crète, il le fit à Athènes, à Thèbes, à Corinthe, à Argos, à Lacédémone, faisant partout un grand nombre de conversions et de miracles. À Lacédémone, il acquit une telle réputation, que, vers l'an 981 Basile, gouverneur de la province, le pria de venir le trouver à Corinthe, pour le consoler dans la maladie dont il était affligé, et dans l'alarme où il était à cause des Bulgares, qui, ayant ravagé l'Épire, menaçaient le Péloponèse. Saint Nicon vint à Corinthe, et guérit le gouverneur, non-seulement de sa maladie, mais de sa crainte, l'assurant que les Bulgares avaient tourné leur marche d'un autre côté.

Peu de temps après, le saint homme s'étant retiré à Amyclée, autre ville du Péloponèse, plusieurs des principaux de Lacédémone l'allèrent trouver, le priant instamment de venir secourir la ville affligée de la peste. Nicon y consentit, mais à condition qu'ils chasseraient les Juifs de leur ville, et il leur promit même, à ce prix, de passer chez eux le reste de sa vie. La chose fut exécutée, et on voyait tous les jours des malades venir en troupes de tout le Péloponèse, chercher le saint homme, qui, en les guérissant, les exhortait à la pénitence. Un nommé Jean Aratus était le seul qui se plaignait de l'expulsion des Juifs, et il murmurait hautement contre Nicon. Il osa même en faire entrer un dans la ville, sous prétexte de quelque ouvrage; mais Nicon s'y opposa vigoureusement, et ayant pris un bâton qu'il rencontra, il en maltraita le Juif et le mit dehors; car il ne pouvait souffrir cette nation. Aratus, furieusement irrité de cette action, commença à charger Nicon d'injures; mais il lui dit sans s'émouvoir: Reviens à toi, pleure tes péchés, tu sentiras bientôt quel est le fruit de l'arrogance. La nuit suivante, Aratus eut un songe terrible, où il se vit fouetté et mis en prison pour avoir injurié le serviteur de Dieu. À son réveil, la fièvre le prit, il demanda pardon à Nicon, et mourut le troisième jour. Cet exemple répandit une grande crainte à Lacédémone, et accrut beaucoup l'autorité de saint Nicon.

Un dimanche, pendant les vêpres, le gouverneur, nommé Grégoire, jouait à la paume autour de l'église, en sorte que les cris des

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. LXXV. Cedr., Zon., Manass, Joel, Léon, diacre.

joueurs et des spectateurs troublaient le service. Nicon sortit et les reprit avec beaucoup de liberté. Grégoire, qui aimait le jeu et qui perdait, le chargea d'injures et le fit chasser de la ville; mais sitôt qu'il voulut lever la main pour recevoir la balle, il fut frappé de paralysie par tout le corps, avec de cruelles douleurs. N'y trouvant point de remède, il appela saint Nicon, par le conseil de l'évêque Théopempte, et lui demanda pardon. Le saint homme, sans lui faire aucun reproche, lui pardonna et le guérit; et depuis ce temps Grégoire fut un de ses meilleurs amis. Saint Nicon mourut vers l'an 998, le 26e de novembre, jour auquel l'Eglise, tant grecque que latine, honore sa mémoire. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, dans son monastère de Lacédémone, et l'on y gardait son portrait, fait par miracle à ce que l'on croyait, et sur lequel l'auteur de sa vie le décrit ainsi: Il était de grande taille, le poil noir, les cheveux négligés, vêtu d'un habit d'ermite fort usé, tenant à la main un bâton terminé en haut par une croix. Cette vie fut écrite, environ cent cinquante ans après la mort du saint, par l'abbé du même monastère (1).

Le changement de maître avait augmenté les troubles de l'empire grec. Tout était en mouvement sur les frontières Du côté de l'Orient, les conquêtes de Nicéphore étaient sur le point d'échapper. Ce prince n'avait pas laissé de troupes suffisantes pour retenir dans le devoir tant de villes prises en Cilicie, en Phénicie, en Célésyrie. En Occident, les Russes, armés contre les Bulgares, menaçaient de tourner leurs armes contre les Grecs, qui les avaient imprudemment attirés en Bulgarie. Il était encore à craindre que quelque révolte intérieure ne se joignît aux périls du dehors; depuis trois ans la famine désolait l'empire, et le murmure était général. Zimiscès commença par remédier au mal le plus prochain. Il acheta des blés dans toutes les contrées voisines, et, fort différent de Nicéphore, il les fit vendre à bas prix. Il se crut bien dédommagé de cette dépense par l'affection de ses sujets, et, après les avoir soulagés, il songea à se faire respecter au dehors.

Il tourna d'abord ses armes du côté des Sarrasins. Tous les peuples mahométans, égyptiens, perses, arabes, africains, consternés de la perte d'Antioche et d'une aussi grande étendue de pays, s'étaient ligués ensemble, et, réunissant leurs forces, ils avaient formé une armée de cent mille combattants. A la tête de cette ligue étaient les Sarrasins de Carthage, qui passaient pour les plus habiles dans les guerres de terre et de mer. Le commandement général fut donné à l'Africain Zohar, capitaine d'une grande réputation. Cette armée formidable alla mettre le siége devant Antioche. A la première nouvelle qu'en eut l'empereur, il envoya ordre au gouverneur de Mésopotamie de rassembler en diligence toutes les troupes du pays et de courir au secours. Il fit marcher en même temps ce qu'il avait de soldats à Constantinople et dans le voisinage; et, ayant ainsi formé une armée, il mit à la tête le patrice Nicolas, un de ses eunuques, dont il connaissait les talents militaires. Nicolas, s'étant joint aux troupes de Mésopotamie, quoique très-inférieur en nombre, livra bataille aux ennemis et les défit entièrement, avec autant de bonheur que de courage. Il ne fallut que cette action pour dissiper la ligue musulmane.

Mais, pour dompter les Russes, les Hongrois et les Bulgares, qui s'étaient ligués de leur côté et menaçaient Constantinople, il fallut deux ans et plusieurs batailles meurtrières. L'empereur Zimiscès, tant par ses généraux que par lui-même, se rendit maître de la Bulgarie et de ses principales villes. De soixante mille Russes qui étaient venus en ce pays, il n'en restait que vingt-deux mille. Venceslas, leur chef, demanda par ses députés d'être reçu, sous la foi publique, ami et allié de l'empire. Zimiscès lui accorda sa demande. Les Russes s'en retournent chez eux par le pays des Patzinaces, aujourd'hui les Cosaques, leurs alliés dans cette guerre. Venceslas et ses troupes sont surpris et tués dans une embuscade. Les Patzinaces ne pouvaient lui pardonner d'avoir fait la paix avec les Grecs sans leur participation. Il eut pour successeur Volodimir ou Vladimir, son fils naturel, que nous verrons épouser la princesse Anne, sœur du jeune empereur Basile; et cette princesse achèvera d'établir la religion chrétienne en Russie.

Après le départ des Russes, l'empereur Zimiscès, avant passé quelque temps à fortifier les places le long du Danube, reprit le chemin de Constantinople. Il trouva, en deçà des murs, le patriarche, le clergé, le sénat et tout le peuple, qui le reçurent avec des acclamations de joie et des chants de victoire. Les uns lui présentaient des couronnes, les autres des sceptres d'or enrichis de pierreries. Il recevait ces présents et en faisait de plus riches encore. On lui amena un char brillant d'or et attelé de quatre chevaux blancs; au lieu d'y monter, il y fit mettre les ornements royaux des princes bulgares, et au-dessus une statue de la sainte Vierge, qu'il apportait de Bulgarie; il la fit triompher à sa place. Il suivait sur un cheval blanc, la tête ceinte du diadème. Il traversa ainsi toute la ville dont les rues étaient tapissées d'étoffes d'or et de pourpre avec des guirlandes de laurier. Après avoir rendu grâces à Dieu dans l'église de Sainte-Sophie, il y fit suspendre une magnifique couronne qui avait servi aux rois bulgares, et se retira au palais. Il y fit venir Borisès, roi de Bulgarie, et lui fit ôter les ornements royaux; c'étaient la couronne d'or, la tiare de fin lin et les brodequins de couleur

(1) Baron., an 961. 981. 998. Nortenne, t. VI, p. 838.

de pourpre. L'ayant ainsi dépouillé de la royauté, il lui conféra la dignité de maître de la milice. Romain, son frère, fut fait eunuque. Le royaume de Bulgarie revint ainsi pour quelque temps à l'empire, et fut soumis à Zimiscès tant qu'il vécut. Zimiscès célébra sa victoire par un trait de bonté paternelle plus utile aux peuples et plus glorieux aux princes que tous les monuments de la vanité. Il déchargea ses sujets d'un impôt onéreux, qu'on nommait l'impôt de la fumée, établi sur chaque cheminée, depuis plus de cent cinquante ans, par le méchant prince Nicéphore, premier du nom.

En 970, pendant l'hiver, Zimiscès, qui était veuf de Marie, sœur de Bardas Sclérus, l'un des principaux généraux, épousa Théodora, fille de Constantin Porphyrogénète et sœur de Romain le Jeune. Tout au contraire de Théophano, elle n'était pas belle, mais chaste et vertueuse. Ce mariage fut très-agréable aux Grecs, qui conservaient à la famille de Constantin la tendresse qu'ils avaient eue pour ce prince.

En même temps il cherchait, par un autre mariage, à se concilier l'amitié de l'empereur Othon : on reprit la négociation manquée par Luitprand, touchant le mariage de la princesse Théophano avec l'empereur Othon II. Zimiscès lui-même en fit les premières ouvertures. Dès qu'il se vit sur le trône, il commença par tirer des fers Pandolphe, prince de Bénévent et de Capoue, prisonnier depuis trois ans à Constantinople. Il lui donna la liberté après lui avoir fait promettre qu'il engagerait Othon à retirer ses troupes des provinces grecques d'Italie. Pandolphe tint parole. Il persuada même à Othon de cimenter la paix par une alliance de famille, en demandant de nouveau, pour son fils, la princesse Théophano ou Théophanie, devenue la nièce du nouvel empereur par son mariage avec Théodora, tante de la princesse. Les choses étant convenues de part et d'autre, Othon envoya une ambassade solennelle, dont le chef était, non plus le vaniteux Luitprand, mais l'archevêque Géro de Cologne. Accompagnée d'un brillant cortége, la princesse vint à Rome, le 14 avril 972, jour du dimanche de Quasimodo. Le pape Jean XIII célébra le mariage, la couronna et lui donna le nom d'Auguste. Elle n'avait de Théophano, sa mère, que le nom et la beauté. Chaste, spirituelle, très-habile dans le gouvernement, son âme élevée et son caractère viril soutint la dignité de sa couronne pendant les neuf ans de la minorité de son fils Othon III. Elle savait également se faire aimer et se faire obéir. On ne lui reproche qu'un peu trop de hauteur. Elle fit, par ses vertus, l'honneur de l'empire d'Allemagne, mourut en 990, et fut enterrée à Cologne, dans l'église de Saint-Pantaléon (1).

Pendant le séjour de l'empereur Othon à Rome, un des seigneurs qu'il chérissait le plus fut saisi du démon en présence de tout le monde, en sorte qu'il se déchirait lui-même à belles dents. L'empereur le fit mener au Pape, pour lui mettre autour du cou la chaîne de saint Pierre. Mais les clercs le trompèrent et lui mirent jusqu'à deux fois une autre chaîne, qui ne fit aucun effet. Enfin on apporta la véritable ; et, quand on l'eut mise au cou du furieux, il fut délivré du démon, écumant et jetant de grands cris. Théodoric, évêque de Metz, qui était présent, se saisit de la chaîne, et dit qu'il ne la quitterait point si on ne lui coupait la main. Enfin, l'empereur termina le différend et obtint du Pape que l'on séparerait un chaînon pour le donner à Théodoric. Cet évêque, parent de l'empereur et chéri de lui plus que tous les autres, l'accompagna trois ans, le servant à sa guerre d'Italie ; et, à son retour, il emporta de divers lieux plusieurs corps saints et d'autres reliques, dont il enrichit son église et qu'il mit à l'abbaye de Saint-Vincent, qu'il avait fondée (2).

L'empereur Nicéphore, par jalousie contre les Latins, avait ordonné au patriarche Polyeucte d'ériger Otrante en archevêché, et de ne plus permettre qu'on célébrât en latin les divers mystères, dans l'Apulie et la Calabre, mais seulement en grec, disant que les Papes de ce temps-là n'étaient que des marchands et des simoniaques. Polyeucte envoya donc à l'évêque d'Otrante des lettres par lesquelles il le faisait archevêque et lui donnait pouvoir de consacrer des évêques dans cinq villes des environs (3). Le pape Jean XIII, de son côté, érigea deux nouveaux archevêchés dans la partie méridionale de l'Italie, qui jusque-là n'avait eu d'autre métropole que Rome ; car ce Pape, étant chassé de Rome, se retira à Capoue, et, ensuite, à la prière de Pandolfe, qui en était prince, il érigea ce siége en archevêché, et en consacra premier archevêque Jean, frère du même prince, l'an 968 (4). L'année suivante, dans un concile tenu à Rome, en présence de l'empereur Othon, le même pape Jean XIII érigea aussi en archevêché le siége de Bénévent, à la prière du même Pandolfe, qui en était seigneur, et en considération de corps de saint Barthélemi, qui y reposait. Le Pape accorda donc à Landolfe, déjà évêque de Bénévent, le pallium et le droit de consacrer ses suffragants, au nombre de dix, à la charge toutefois que l'évêque de Bénévent viendrait à Rome recevoir la consécration et le pallium. La bulle est souscrite par le Pape, l'empereur et vingt-trois évêques, et date du 26e de mai 969, la quatrième année du pontificat de Jean XIII (5).

Vers ce temps, saint Udalric, évêque d'Augsbourg, fit son troisième et dernier pèlerinage à Rome, quoiqu'il sentît ses forces diminuer de jour en jour ; en sorte qu'après avoir fait un peu de chemin en voiture, à son ordinaire,

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. LXXV. Kerz. — (2) *Chron. saxon.*, an 968. Sigeb., an. 969. — (3) Luitpr. légat. — (4) *Chron. Cass*, l. II, c. IX. — (5) Labbe, t. IX, p. 1238.

il fallut le mettre sur une espèce de litière, où il était couché. Ayant fait ses prières à Rome, reçu des indulgences et pris congé du Pape, il passa à Ravenne ; et sachant que l'empereur Othon y était, il envoya l'avertir de son arrivée, et, sans attendre la réponse, il vint à la porte de la chambre. L'empereur avait tant d'affection pour le saint vieillard, qu'il courut le recevoir n'ayant qu'un pied de chaussé, et fit appeler l'impératrice sainte Adelaïde. Ils s'entretinrent quelque temps familièrement; et l'évêque, profitant de cette occasion, pria l'empereur de donner à son neveu Adalbéron l'administration du temporel de l'évêché d'Augsbourg pendant ce qui lui restait de vie, afin qu'il eût plus de liberté de s'appliquer à la prière et à ses fonctions spirituelles, le priant de donner à ce neveu, après sa mort, le titre même et la chaire épiscopale. L'empereur lui accorda ce qu'il demandait, lui donna plusieurs livres d'or, et pourvut à la commodité de son voyage jusqu'à la frontière de la province. Adalbéron accompagnait l'évêque, son oncle; et, quand ils furent arrivés à Augsbourg, il assembla tous les vassaux et les serfs de l'évêque, et se fit prêter serment et fidélité en sa présence. Saint Udalric commença dès lors à porter un habit semblable à celui des moines dont il pratiquait déjà la règle ; mais Adalbéron portait publiquement la férule ou le bâton pastoral, pour ôter toute espérance à ceux qui prétendaient à cet évêché.

L'empereur Othon étant revenu d'Italie, on tint un concile à Ingelheim, l'an 972, où saint Udalric fut appelé avec son neveu Adalbéron. Les évêques furent indignés de savoir qu'il portait publiquement le bâton pastoral, et disaient que, s'étant attribué, contre les canons, les honneurs de l'épiscopat du vivant de l'évêque, il s'était rendu indigne de l'être jamais. Adalbéron, l'ayant appris, n'entra point dans le concile le premier jour; et saint Udalric y étant, on examina l'affaire. Comme il avait la voix trop faible pour se faire entendre, on fit venir un de ses clercs nommé Gérard, à qui on demanda ce que désirait son maître. Il répondit en latin, car on ne parlait point autrement dans le concile, quoique composé d'Allemands, et parla ainsi : Le désir de mon maître est d'attendre la mort en menant la vie contemplative et pratiquant la règle de saint Benoît, comme vous pouvez connaître par son habit. Il ajouta d'autres discours pour expliquer les intentions de saint Udalric, et enfin se prosterna aux pieds de l'empereur et des évêques, les priant de ne pas le refuser. Quelques évêques prenaient le parti d'Adalbéron ; et toutefois après de longues disputes, ils convinrent tous qu'il serait exclu de l'épiscopat, s'il ne jurait qu'il n'avait point su que c'était une hérésie d'en usurper la puissance en prenant le bâton pastoral. Ils appelaient hérésie le mépris formel des canons.

Le lendemain Adalbéron vint au concile avec son oncle et fit le serment qu'on lui demandait. Gérard demanda réponse, au nom de son maître, sur la demande de faire ordonner évêque son neveu et d'embrasser la vie monastique. Quoique cette proposition ne plût pas aux évêques, ils ne voulurent pas le rejeter ouvertement dans le concile; mais, par un commun avis, les plus habiles d'entre eux prirent Udalric en particulier et lui dirent : Vous qui savez si bien les canons et qui avez toujours vécu sans reproche, vous ne devez pas donner occasion à un tel abus, que, du vivant d'un évêque, on en ordonne un autre à sa place ; autrement, plusieurs bons évêques seront exposés à de grands inconvénients de la part de leurs neveux et de leurs clercs : il vaut mieux que vous demeuriez en place. A l'égard d'Adalbéron, nous vous promettons qu'après votre décès nous n'ordonnerons point d'autre évêque d'Augsbourg. Udalric se rendit à leurs avis, et, du consentement de tous les évêques, l'empereur chargea Adalbéron de prendre soin de son oncle et de gouverner sous lui l'évêché.

Ce concile fut tenu en automne; et, l'année suivante 973, après la fête de Pâques, qui fut le 23e de mars, le saint évêque, accompagné d'Adalbéron, alla passer quelques jours à Dillingue, chez le comte Rivin, son neveu. Là, Adalbéron, s'étant fait saigner et ayant ensuite soupé avec l'évêque, mourut subitement la même nuit. Il fut regretté non-seulement de son oncle, mais de tout le diocèse, pour ses bonnes qualités; car il était instruit, appliqué au service de Dieu, libéral et bienfaisant (1).

Peu de temps après, saint Udalric apprit l[a] mort de l'empereur Othon, arrivée le mercred[i] d'avant la Pentecôte, 7e jour de mai 973. Il avait assisté à matines et à la messe, et fai[t] ses aumônes à l'ordinaire. Etant à vêpres, après le *Magnificat*, il se trouva mal; les seigneurs qui étaient présents le firent asseoir sur un banc. Il pencha la tête comme s'il eût déjà passé; on le fit revenir, on lui donna le corps et le sang de Notre Seigneur, et, après l'avoir reçu, il expira tranquillement dans sa soixante-deuxième année. Il en avait régné trente-six comme roi de Germanie et onze comme empereur; il est connu sous le nom d'Othon le Grand, et fut, en effet le plus grand prince de l'empire d'Occident après Charlemagne. Le lendemain matin, son fils Othon II, déjà couronné empereur par le Pape, fut de nouveau élu par tout le peuple, qui lui fit serment de fidélité : puis il fit porter le corps de son père à Magdebourg, où il fut enterré à côté de sa première femme, la pieuse reine Edithe (2).

Pendant deux mois que saint Udalric lui survécut, il fit beaucoup d'aumônes et de prières pour ce prince, et continua de dire la messe tous les jours, tant que ses forces lui permi-

(1) *Vit. S. Udalr. Acta SS.*, 4 *julii. Act. Bened.*, *sæc.* V. — (2) *Vitich.*, l. III, *in fin.*

rent de se tenir debout. Quand il ne put plus dire la messe, il se faisait mener tous les jours à l'église pour l'entendre. Puis, étant assis dans sa chambre, après avoir achevé l'office et tout le psautier, il se faisait lire les Vies des Pères et les *Dialogues* de saint Grégoire, par Gérard, prévôt de son église, et s'en entretenait avec lui. Un jour il dit, comme s'éveillant d'un profond sommeil : Hélas! hélas! je voudrais n'avoir jamais vu mon neveu Adalbéron ; parce que j'ai consenti à son désir, ils ne veulent pas me recevoir en leur compagnie que je n'en aie été puni.

Le jour de la Saint-Jean, il se fit habiller dès le matin et revêtir des ornements, et alla à l'église où il célébra deux messes de suite, ce qu'il regarda comme un miracle. La veille de Saint-Pierre, qui était un dimanche, avant que l'on commençât vêpres, ayant pris un bain et s'étant revêtu des habits qu'il avait préparés pour ses funérailles, il attendait la mort ; mais elle n'arriva que le vendredi suivant. La sentant approcher, il fit étendre de la cendre en croix et jeter dessus de l'eau bénite, puis il y demeura couché jusqu'à ce qu'il expirât. C'était le 4ᵉ de juillet 973 ; il avait quatre-vingt-trois ans d'âge et cinquante d'épiscopat. Il fut enterré à Saint-Afre, et saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne, officia à ses funérailles. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau ; il en avait fait plusieurs pendant sa vie. L'Église honore sa mémoire le jour de sa mort (1). Il est connu sous le nom de saint Ulric, vulgairement saint Ouri. Sa vie a été écrite par un auteur qui avait vécu dans sa familiarité.

Saint Wolfgang naquit en Souabe, de parents médiocres. Après avoir commencé avec beaucoup de succès ses études au monastère de Reichenau, il passa à Wurtzbourg avec Henri, frère de Poppon, qui en était évêque et qui avait fait venir d'Italie un très-habile maître nommé Étienne. Peu de temps après, c'est-à-dire l'an 956, le roi Othon Iᵉʳ donna l'archevêché de Trèves à Henri, qui était son parent, et le nouveau prélat emmena avec lui son ami Wolfgang. Il voulut le combler de biens et d'honneurs, et lui donner après lui la plus grande autorité dans le diocèse ; mais Wolfgang ne voulut point d'autre emploi que d'instruire la jeunesse ; encore le faisait-il gratuitement, refusant même ce qu'on lui offrait et nourrissant à ses dépens les écoliers pauvres. Il n'avait pas moins soin des mœurs de ses disciples que de leur instruction ; et lui-même s'abstenait de la chair, jeûnait, veillait et priait beaucoup, et ne portait point d'habits précieux. Il refusa des abbayes dont l'archevêque Henri voulait lui donner la conduite, et accepta seulement d'être doyen de quelques chanoines, qu'il réduisit à la vie commune et à l'étude.

L'archevêque Henri étant mort en 964, Wolfgang avait résolu de se retirer en son pays, pour quitter le monde entièrement, comme il le désirait depuis longtemps. Mais saint Brunon, frère de l'empereur et archevêque de Cologne, le fit venir auprès de lui et lui offrit toutes sortes d'avantages, même l'épiscopat. Wolfgang les refusa constamment ; toutefois, il demeura quelque temps auprès de ce prince, et témoigna souvent, depuis, qu'il n'avait guère vu de vertu pareille à la sienne. Enfin, Brunon lui permit de suivre son inclination ; il retourna en Souabe. Il fut reçu avec une extrême joie par ses parents, qui le regardaient comme le soutien de sa famille et lui offraient toutes les commodités temporelles ; mais il les quitta pour aller se cacher dans le monastère d'Einsielden, au fond d'une obscure forêt, et y embrassa la vie monastique, sous la conduite de l'abbé Grégoire, Anglais de naissance, qui avait tout quitté pour y venir servir Dieu.

La réputation de Wolfgang lui attira bientôt plusieurs disciples, qui venaient des monastères voisins recevoir ses instructions ; et saint Udalric étant venu, à son ordinaire, visiter les moines d'Einsielden, goûta tellement le mérite de Wolfgang, qu'il le prit en affection singulière, et, quelque temps après, l'ordonna prêtre, malgré sa résistance. Un jour, comme Wolfgang était en oraison, saint Othmar, auquel il se recommandait souvent, lui apparut et lui dit : Vous sortirez pauvre de cette province ; et dans une autre, où vous serez exilé pour la cause de Dieu, vous serez pourvu d'un assez riche évêché. Si vous y faites votre devoir, vous entrerez dans la vie éternelle au bout de vingt-deux ans, et vous sortirez de cette vie dans un lieu où l'on honore ma mémoire.

Encouragé par cette vision et poussé du zèle de la conversion des infidèles, il sortit du monastère avec la permission de l'abbé, et passa dans la Pannonie, pour prêcher les Hongrois. Mais Pilgrim ou Pelégrin, évêque de Passau, voyant qu'il n'y faisait point de fruit, le retira de cette entreprise et le retint quelques jours auprès de lui. Pendant ce séjour, il reconnut si bien le mérite de Wolfgang, qu'il disait à ses confidents : Oh ! qu'heureuse sera l'église qui aura un tel évêque ! Je veux demander pour lui l'évêché de Ratisbonne. On lui répondit : Comment cet homme pauvre et inconnu pourra-t-il obtenir cette dignité préférablement à tant de personnes illustres et connues de l'empereur ? Les jugements de Dieu, reprit l'évêque, sont bien différents de ceux des hommes. Je m'adresserai au margrave, en qui l'empereur a grande confiance, et je le prierai de faire en sorte que, sans avoir égard aux brigues, en vue de la récompense éternelle, on mette en cette place un homme si digne, de quelque condition qu'il soit. La chose fut ainsi exécutée. L'empereur Othon II, par le conseil du margrave, envoya

(1) Acta SS., 4 julii. Act. Bened., sect. v.

ordre d'élire Wolfgang pour évêque de Ratisbonne, et ensuite de le lui amener bon gré, mal gré à Francfort, où il devait passer la fête de Noël.

Les envoyés de l'empereur trouvèrent encore Wolfgang auprès de l'évêque de Passau; mais il ne songeait qu'à partir pour retourner en son pays. Ayant appris l'ordre de l'empereur, il vit bien que cette affaire était l'ouvrage de l'évêque. Il se rendit à Ratisbonne avec les envoyés, où le clergé et le peuple, d'un consentement unanime, l'élurent canoniquement et l'envoyèrent à la cour avec une députation de leur part. Etant en présence de l'empereur, il se prosterna à ses pieds, protestant de son indignité ; mais le prince, malgré sa répugnance, l'investit de l'évêché par le bâton pastoral. Wolfgang retourna à Ratisbonne, où il fut intronisé par le clergé et le peuple, et sacré par son métropolitain Frédéric, archevêque de Salzbourg, accompagné de ses suffragants. C'était en 972, l'année d'avant la mort de saint Udalric. Saint Wolfgang garda l'habit et la vie monastiques dans l'épiscopat.

Il rétablit dans son diocèse l'observance régulière chez les chanoines, les moines et les religieuses. Voyant, à Ratisbonne même, le relâchement des moines de Saint-Emméran, il disait souvent : Si nous avions des moines, le reste ne nous manquerait pas. Et comme on lui disait qu'il n'y avait partout que trop de moines, il répondit avec larmes : A quoi sert la sainteté de l'habit sans les œuvres ? Les moines réglés ressemblent aux bons anges, les relâchés aux mauvais. Le désordre venait de ce que depuis longtemps les évêques de Ratisbonne étaient aussi abbés de Saint-Emméran et s'appropriaient les revenus de ce monastère, réduisant les moines à pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Pour y remédier, saint Wolfgang fit venir de Saint-Maximilien de Trèves un saint moine nommé Ramwold, qui avait été avec lui chapelain de l'archevêque, et le fit abbé de Saint-Emméran.

Quelques-uns du conseil de l'évêque trouvaient mauvais qu'il ôtât à ses successeurs un revenu dont ses prédécesseurs avaient joui ; mais il leur répondit : Je ne veux pas me charger au delà de mes forces ; c'est bien assez d'être évêque, sans vouloir encore faire les fonctions d'abbé : loin de dissiper les biens de Saint-Emméran, je veux les employer aux usages pour lesquels ils ont été donnés. Ainsi l'abbé Ramwold rétablit la régularité dans ce monastère, ayant de quoi fournir abondamment non-seulement à la subsistance des moines, mais à l'hospitalité et aux aumônes. Saint Wolfgand rétablit de même la régularité chez les religieuses et chez les chanoines.

Il prêchait souvent son peuple, qui venait l'écouter avec un grand empressement. Son discours était simple et intelligible, mais fort et touchant ; il pénétrait au fond des cœurs et faisait couler des ruisseaux de larmes. Quand il visitait son diocèse, il avertissait soigneusement les curés de leurs devoirs, entre autres de conserver la pureté de vie, et de ne pas s'imaginer, comme quelques-uns, que la sainte communion les purifiât de leurs péchés sans pénitence précédente. Ayant appris qu'il y en avait qui, faute de vin, célébraient la messe avec de l'eau pure ou avec quelque autre boisson, il les en reprit sévèrement, et, pour leur ôter tout prétexte, leur fit fournir du vin de son cellier pour cet usage.

L'empereur Othon II, pour affermir la foi dans la Bohème, voulut établir un évêché dans un lieu de cette province qui dépendait du diocèse de Ratisbonne ; et, pour cet effet, il envoya des députés à saint Wolfgang, le prier de prendre les terres en Bohème, en récompense de cette diminution de son diocèse. Saint Wolfgang assembla son conseil, qui s'opposait à la demande de l'empereur ; mais le saint homme ne fut pas du même avis, et ne voulut pas perdre une occasion si précieuse d'affermir une église naissante. Non-seulement il accorda l'échange, mais il en dressa lui-même les lettres. On ne dit pas quel était cet évêché ; mais ce n'était pas celui de Prague, érigé dès l'an 969, quatre ans avant que saint Wolfgang fût évêque.

Enfin, comme il était en chemin pour aller dans la Bavière orientale, la fièvre le prit ; et étant arrivé à un lieu nommé Pupping, le long du Danube, il fut obligé de s'y arrêter et se fit porter dans un oratoire de Saint-Othmar. Là, s'étant trouvé un peu mieux, il se confessa, puis reçut le viatique et demeura étendu par terre. Les officiers de l'église et ceux de sa chambre voulaient faire sortir tout le monde, excepté sa famille ; mais il leur dit : Ouvrez les portes, et laissez entrer ceux qui voudront ; nous ne devons rougir à la mort que de nos mauvaises œuvres. Jésus-Christ, qui ne devait rien à la mort, n'a pas eu honte de mourir nu sur la croix. Que chacun voie en ma mort ce qu'il doit craindre et éviter dans la sienne. Dieu veuille avoir pitié de moi, misérable pécheur, qui vais souffrir la mort, et de quiconque la regardera avec crainte et humilité ! Ayant ainsi parlé, il ferma les yeux et mourut en paix le dernier jour d'octobre, l'an 994. Il fut transporté à Ratisbonne, et enterré à Saint-Emméran par saint Hartvic, archevêque de Salzbourg, et il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau, comme il en avait fait plusieurs de son vivant. L'Église honore sa mémoire le jour de sa mort. Sa vie a été écrite par un auteur qui avait vécu dans sa familiarité (1). On voit que les grands et saints évêques ne manquaient pas dans le dixième siècle.

(1) *Act. Bened.*, sect. v.

Avec un caractère plus égal et plus pacifique, Rathier de Vérone en eût augmenté le nombre. Il avait tout ce qu'il fallait de science, de zèle et de piété ; mais il lui manquait la douceur, la mesure, la constance. Nous l'avons vu quitter une première fois son évêché de Vérone et revenir au monastère de Lobbes, d'où saint Brunon de Cologne le fit évêque de Liége. Rathier, ayant bientôt indisposé contre lui son nouveau peuple, retourna à Lobbes, d'où, après deux ans de séjour, il reprit le chemin d'Italie. Le siége de Vérone était occupé par un neveu de Milon, l'un des persécuteurs de Rathier. Ne pouvant donc y rentrer sans avoir dépossédé auparavant cet intrus, il réclama l'autorité du pape Jean XII et des évêques d'Italie, de France et de Germanie. Il était comme assuré de la protection du roi Othon et de saint Brunon son frère. On tint un concile dont le résultat fut que Rathier serait rétabli. L'évêque intrus s'y opposa par voie de fait. Il fit mettre Rathier en prison, après lui avoir enlevé tout ce qu'il avait. Le roi Othon le mit en liberté, et, avec le secours de ce prince, il rentra pour la troisième fois dans son siége, en 960.

Pendant ces temps de troubles, le clergé de Vérone s'était dérangé dans ses mœurs. Rathier essaya de les ramener au devoir et par ses discours et par ses écrits ; mais, comme il s'y prenait avec tous les défauts de son caractère, tous ses soins et tous ses mouvements ne servirent qu'à aigrir les esprits contre lui. Il les menaça de l'autorité d'un concile qu'on devait tenir à Rome. Ils n'en furent point émus. Dégoûté du gouvernement, il pensa à sa retraite. Pendant qu'il était occupé de cette pensée, il reçut une lettre d'Eracle, évêque de Liége, qui l'invitait à venir auprès de lui. Il se rendit à cette invitation après avoir assisté au concile de Ravenne en 967. Il ne fit pas néanmoins un long séjour à Liége, passant d'un monastère à un autre, de Saint-Amand à Alne, d'Alne à Hautmont, de Hautmont à Lobbes, de Lobbes à Alne. Il se brouilla avec Folcuin, abbé de Lobbes, qui, pour le bien de la paix, lui céda l'abbaye, sachant qu'Eracle, évêque de Liége, le voulait ainsi ; mais cet évêque étant mort en 971, Notger, son successeur, réconcilia Rathier avec Folcuin. Celui-ci reprit le gouvernement du monastère de Lobbes, dont il a même composé une chronique, et Rathier retourna à Alne, où il demeura trois ans. Il alla de là à Namur, où il mourut en 974. Son corps fut transporté à Lobbes, où il avait commencé par être moine, et où l'abbé Folcuin lui fit des funérailles convenables à un évêque.

On ne peut disconvenir que Rathier ne possédât de grandes qualités ; mais on ne peut nier aussi qu'il n'eût des défauts considérables. Il aimait le bien et avait un zèle tout de feu pour l'établir. Ce qu'il fit en conséquence pendant les années de son épiscopat, et le grand nombre d'écrits qu'il publia à ce dessein, ne permettent pas d'en douter ; mais malheureusement, il ne sut jamais le faire aimer aux autres. Le défaut de ce talent avait sa source dans un autre, d'où il naît ordinairement comme de son principe, c'est-à-dire que Rathier manquait de cette politesse, de cette honnêteté, de cette affabilité si nécessaires à un évêque pour gagner le cœur et la confiance de son clergé et de son peuple, sans quoi il lui est presque impossible de faire du fruit dans l'exercice de son ministère. On écoute volontiers ceux que l'on aime. Rathier ignorant ou méprisant cette maxime qui est de tous les siècles, voulut commander avant de se faire goûter.

Esprit vif, ardent, inflexible et même impétueux, il reprenait les vices sans nul ménagement. Il avait raison de blâmer ces écrivains de son temps, qu'il nous peint comme plus attentifs à ne point blesser la fausse délicatesse de l'homme qu'à lui faire connaître la vérité ; mais il y avait un milieu à garder. Rathier, il est vrai, se proposait quelquefois de le suivre; et néanmoins il revenait toujours à son naturel. Dans le portrait qu'il fait des vices de son clergé, souvent l'impétuosité de son zèle l'emporte trop loin. Il ne gardait guère plus de mesure en reprenant les évêques, ses collègues; car il se croyait obligé de n'épargner personne. C'est ce qu'on lui reprochait publiquement. Il donnait encore occasion par là de dire qu'il n'aimait personne, et peut-être en était-on persuadé. Aussi lui rendait-on la pareille, selon lui-même, et personne ne l'aimait.

La manière dure, aigre, piquante et peu mesurée dont il reprenait empêchant que ses instructions fissent du fruit, il en avait une peine extrême; et cette peine, jointe à tout ce qu'on lui fit souffrir d'ailleurs, le jeta dans une humeur chagrine qui dégénérait quelquefois en bizarrerie. C'est encore un des reproches qu'on lui faisait dans le public, et il faut avouer qu'il n'était pas sans fondement. Il se trouvait appuyé sur l'affectation qu'avait Rathier à ne pas garder certaines bienséances indispensables pour un évêque, comme de voir quelquefois les grands en cas de besoin ; il les évitait, et ne pouvait souffrir le grand monde ; affectation qu'il étendait jusqu'à la malpropreté en ses habits et en ses meubles, et jusqu'à dire presque toujours du mal de lui-même.

Entre toutes les singularités de cet évêque, une des plus singulières, c'est que sa doctrine n'a rien de singulier : elle est en tout conforme à celle de l'Église. Expliquant à son peuple pourquoi Jésus-Christ est devenu notre pâque, il dit que c'est afin d'être lui-même notre passage de nous à lui, et notre unique joie ; qu'il est notre chef, notre pays, notre lumière, notre salut, notre vie, notre résurrection, notre béatitude et félicité éternelle. Toutes les fois qu'il a occasion de parler des dispositions nécessaires pour approcher de l'Eucharistie, il l'exécute de manière qu'il fait sentir ou qu'il prouve même la présence

réelle de Jésus-Christ dans cet adorable mystère. Ailleurs, il établit la transsubstantiation par le même raisonnement que saint Cyrille de Jérusalem, en employant, comme ce Père, le changement réel de l'eau en vin aux noces de Cana.

Une autre singularité remarquable dans Rathier : ce censeur si mordant de tout le monde, des évêques, des clercs, des laïques, enfin de lui-même, n'a pas un mot de blâme ni de critique contre les Papes de son temps, dont Luitprand de Crémone cherche à flétrir quelques-uns par des anecdotes scandaleuses. Dans une lettre au pape Jean XII, Rathier va jusqu'à dire que le souverain Pontife ne doit être blâmé par personne (1). Rétabli par ce Pape, il se brouilla de nouveau avec son clergé de Vérone. Alors il prit le parti de se pourvoir à Rome, et d'y aller en personne, afin de se trouver au concile que le pape Jean XIII y avait convoqué. Où pourrais-je, écrivit-il à son clergé, m'instruire mieux qu'à Rome? que sait-on ailleurs, touchant les dogmes ecclésiastiques, qui soit ignoré à Rome? C'est là que sont les souverains docteurs de l'univers entier ; c'est là qu'ont brillé les princes les plus illustres de l'Eglise universelle. Là sont les décrétales des Pontifes, là est la réunion de tout, là on examine les canons, là on approuve les uns et on rejette les autres; enfin, ce qui est cassé là n'est approuvé nulle part, et l'on ne casse nulle part ce qui est approuvé là. Où pourrais-je donc plus efficacement trouver la sagesse que là où en est la source? Il y ajoute l'éloge de l'empereur Othon, et le loue d'avoir institué à Rome le pape Jean XIII, qu'il dit être très-digne de cette place et le Père de tout l'univers, par son attention à pourvoir aux besoins de toute l'Eglise (2).

Un personnage plus accompli et plus aimable que Rathier, c'était saint Mayeul, abbé de Cluny. Après la mort du vénérable Aimard, son prédécesseur, arrivée vers l'an 965, Mayeul gouverna seul cette abbaye pendant près de trente ans. La lecture des livres saints faisait ses délices ; en voyage même et à cheval, il avait le plus souvent un livre à la main. Il ne méprisait pas, toutefois, les philosophes et les autres écrivains profanes, pour en tirer ce qu'il trouvait d'utile. Il ne cédait à personne dans la connaissance de la discipline ecclésiastique, des canons et des lois. Il joignait à la doctrine une grande facilité de parler, et on l'écoutait avec plaisir quand il faisait quelque discours de morale. Comme il avait gardé la virginité, il avait grand soin de conserver la pureté de ses moines. Il reprenait les fautes avec zèle, mais ensuite il adoucissait la correction par tous les moyens possibles. Plusieurs hommes riches et puissants, touchés de ses exhortations, embrassèrent la vie monastique et augmentèrent considérablement la communauté de Cluny, sans que l'union fût altérée par la diversité des nations. L'abbé Mayeul cherchait toujours la retraite, même dans les voyages, et priait avec une telle componction, que le plus souvent on trouvait la terre trempée de ses larmes. Il déplorait ses moindres fautes comme des crimes.

Il avait aussi le don des miracles. Etant allé par dévotion au Puy en Velay visiter l'église de Notre-Dame, entre plusieurs pauvres qui lui demandaient l'aumône, il vint un aveugle qui dit avoir eu révélation de saint Pierre qu'il recouvrerait la vue en lavant ses yeux de l'eau dont l'abbé Mayeul aurait lavé ses mains. L'abbé le renvoya avec une forte réprimande, et, sachant qu'il avait demandé de cette eau à ses domestiques, il leur défendit avec menaces de lui en donner. L'aveugle ne se rebuta point ; mais, après avoir été rebuté plusieurs fois, il attendit l'abbé sur le chemin, prit son cheval par la bride, et jura qu'il ne le quitterait point qu'il n'eût obtenu ce qu'il demandait. Et, afin qu'il n'y eût point d'excuse, il portait de l'eau dans un vase pendu à son cou. Le saint en eut pitié ; il descendit de cheval, bénit l'eau selon l'usage de l'Eglise, en fit le signe de la croix sur les yeux de l'aveugle, puis, avec les assistants, se mit à genoux et pria la sainte Vierge avec larmes. Avant qu'il se fût relevé, l'aveugle recouvra la vue. Syrus, auteur de la *Vie* du saint, dit avoir appris ce miracle de ceux qui en furent témoins. Dans une terre de l'abbaye de Cluny, un paysan s'étant fait donner secrètement de l'eau dont l'abbé s'était lavé les mains, on lava les yeux de son fils aveugle, qui recouvra la vue aussitôt. Le saint homme, l'ayant su, faisait depuis répandre en sa présence l'eau dont il s'était lavé ; mais on ne laissait pas de lui en dérober qui guérissait les malades. On raconte de lui un grand nombre d'autres miracles.

Il augmenta considérablement les biens temporels de Cluny, et en étendit l'observance à plusieurs monastères qu'on le chargea de réformer en France et ailleurs. L'empereur Othon le Grand, connaissant son mérite par le rapport de plusieurs personnes, désirait ardemment de le voir; car les soins de l'empire ne l'empêchaient pas d'avoir une grande affection pour les monastères, et il gémissait souvent de voir les moines mener une vie séculière. Heldric qui, comme nous l'avons vu, après avoir été un seigneur considérable en Italie, avait tout quitté pour se rendre moine à Cluny, procura à l'empereur la connaissance particulière de l'abbé Mayeul. Ce prince le fit donc venir près de lui, et le prit tellement en affection, qu'il voulut lui donner le gouvernement de tous les monastères qui dépendaient de lui en Italie et en Germanie. L'impératrice sainte Adélaïde aurait voulu le servir comme la moindre femme : il était aimé et respecté de tous les seigneurs ; c'était le confident de l'empereur, et tous ceux qui avaient des affaires auprès du prince recher-

(1) D'Acheri, Spicileg., t. I, p. 372, *in fine*. — (2) *Ibid.*, p. 379. Ceillier, t. XIX.

chaient sa méditation. En ce temps-là, c'est-à-dire vers l'an 966, il réforma l'Abbaye de Classe, près de Ravenne, dédiée à saint Apollinaire, et y mit un abbé; et, à la prière de l'impératrice, il rétablit le monastère de Saint-Sauveur, près de Pavie, nommé le Ciel d'Or, fondé par le roi Luitprand, et fameux par les reliques de saint Augustin.

Saint Mayeul fit un autre voyage à Rome en 973, et, à son retour, il prédit aux frères qui l'accompagnaient que le roi Othon le Grand mourrait cette année. Au passage des Alpes, il fut pris par les Sarrasins de Fraissinet, avec une grande troupe de personnes de divers pays, qui se croyaient en sûreté à la suite d'un si saint homme. Les Sarrasins mirent aux fers tous ceux qu'ils prirent; et le saint abbé, en voyant un qui, du haut d'une roche, lançait un dard sur un de ses serviteurs, mit la main au-devant, reçut le coup et en porta la cicatrice toute sa vie. Il ne craignait point la mort; mais il était sensiblement affligé de ne pouvoir secourir tant de captifs arrêtés à son occasion. Toutefois il obtint, par ses prières à Dieu, qu'ils n'en fissent mourir aucun. Comme ils le menaient à leur logement, les principaux d'entre eux lui rendaient honneur, d'autres s'en moquaient et parlaient avec mépris de la religion chrétienne.

Alors le saint abbé commença à leur montrer, par de fortes raisons, l'excellence de notre religion et la fausseté de la leur; ce qui les irrita à tel point, qu'ils lui mirent les fers aux pieds et l'enfermèrent dans une grotte affreuse. Là, il demandait à Dieu la grâce du martyre; mais il eut un songe qui lui fit croire qu'il serait délivré, et il trouva sur lui le *Traité de l'Assomption de la sainte Vierge*, attribué dès lors à saint Jérôme, que les Sarrasins lui avaient laissé par mégarde, en lui ôtant les autres livres. Il compta combien il restait de jours jusqu'à l'Assomption, et il trouva qu'il y en avait vingt-quatre, c'est-à-dire que c'était le 23ᵉ de juillet. Alors il pria la sainte Vierge d'intercéder auprès de son Fils, afin qu'il célébrât cette fête avec les Chrétiens; après quoi il s'endormit, et, à son réveil, il se trouva libre de ses fers. Les infidèles, étonnés de ce miracle, n'osèrent l'attacher davantage et commencèrent à le respecter. Ils lui demandèrent s'il était assez riche dans son pays pour se racheter lui et les siens. Il répondit qu'il ne possédait rien en ce monde qui lui fût propre, mais qu'il commandait à des gens qui avaient de grandes terres et beaucoup d'argent. Alors ils l'exhortèrent eux-mêmes à envoyer un des siens pour apporter sa rançon, et la taxèrent à mille livres pesant d'argent, afin que chacun d'eux en eût une livre. L'abbé Mayeul envoya donc un de ses moines, avec une lettre de sa main, qui ne contenait que ces mots : A mes seigneurs et mes frères de Cluny, frère Mayeul, malheureux captif. Les torrents de Bélial m'ont environné, les filets de la mort m'ont prévenu. Maintenant donc envoyez, s'il vous plaît, la rançon pour moi et pour ceux qui sont avec moi. Cette lettre ayant été apportée à Cluny y causa une extrême affliction, ainsi que dans tout le pays. On vendit tout ce qui servait à l'ornement du monastère; plusieurs gens de bien contribuèrent de leurs libéralités, et on amassa promptement la somme promise.

Cependant le saint abbé s'attirait de plus en plus la vénération des Barbares. L'heure du repas étant venue, ils lui offrirent de ce qu'ils mangeaient, c'est-à-dire de la chair et du pain très-rude. Il répondit : Si j'ai faim, c'est au Seigneur à me nourrir; ce que vous m'offrez n'est point à mon usage. Alors un d'eux eut compassion de lui; il releva ses manches, lava ses mains et un bouclier, sur lequel il pétrit un pain assez proprement en présence de l'abbé, le fit promptement cuire et le lui apporta. Le saint le reçut, fit sa prière et le mangea avec action de grâces. Un autre Sarrasin, voulant polir un bâton, mit le pied sur une Bible que Mayeul portait toujours avec lui. Le saint homme en gémit, et les autres reprirent leur camarade, disant qu'il ne fallait pas traiter ainsi les paroles des grands prophètes. Le même jour, ce Sarrasin ayant pris querelle avec d'autres, ils lui coupèrent le pied dont il avait foulé la Bible. Enfin la rançon étant venue, saint Mayeul fut délivré, ainsi que tous ceux qui avaient été pris avec lui, et il célébra la fête de l'Assomption chez les Chrétiens, comme il l'avait demandé. Les Sarrasins ne demeurèrent pas longtemps sans être entièrement chassés de leur poste de Fraissinet par les troupes de Guillaume, duc d'Arles; ce qui fut regardé comme une punition divine de la prise du saint abbé. On lui renvoya ses livres, qui furent trouvés dans leur bagage (1).

Dans un de ces voyages, saint Mayeul fit connaissance de saint Jean, abbé de Parme, dont la naissance fut assez extraordinaire. Sa mère, qui était d'une très-noble famille, venait de mourir en couches, ses obsèques venaient d'être faites, on allait la mettre dans le sépulcre, lorsque les femmes du voisinage firent à son corps la section césarienne, et en tirèrent un enfant vivant et bien fait. Ce fut saint Jean de Parme. Dès l'âge de sept ans, il fut appliqué à l'étude des lettres, et ensuite ordonné chanoine de Parme par l'évêque de cette église. Devenu jeune homme, il se mit à penser en lui-même comment il abandonnerait le monde avec ses plaisirs. Il commença, comme Abraham, par quitter sa patrie et sa famille, et fit jusqu'à six fois le pèlerinage de Jérusalem. La sixième fois il y reçut l'habit monastique. Dans le même temps, l'évêque de Parme ayant bâti un monastère, y rassemblait des clercs de bonne vie; mais il lui manquait un abbé capable de former la communauté naissante. Il jeta les yeux sur le

(1) *Act. Bened.*, sæc. v. *Acta SS.*, 11 maii.

bienheureux Jean ; il dressa un acte de fondation, le fit approuver par le concile de Ravenne et par le saint abbé Mayeul, qui contribua beaucoup par ses bons conseils à l'établissement de la nouvelle communauté. Jean de Parme la gouverna sept ans, plus encore par l'exemple de ses vertus que par l'autorité du commandement. D'une tendre charité envers les pauvres, il était chéri de tout le monde. Chaque année il faisait le pèlerinage de Rome. Il fit, et pendant sa vie et après sa mort, plusieurs miracles, que son biographe rapporte d'après la déposition de témoins oculaires et qui souvent en avaient été l'objet. La veille de sa mort, il dit aux deux moines qui l'assistaient : Allez-vous-en au réfectoire, mangez avec les autres ; fermez seulement la porte de ma cellule. Ils le firent, mais restèrent à la porte pour voir ce qui arriverait. Aussitôt la cellule et les alentours se remplirent d'une si grande lumière et d'une odeur si suave, que les deux moines en furent singulièrement effrayés. Ils entendirent le saint homme s'écrier tout haut : Je vous rends bien grâce de ce que vous daignez me visiter. Vous savez vous-mêmes que je vous ai toujours aimés beaucoup, et que, autant que j'ai pu, je vous ai été fidèle. Maintenant aidez-moi de vos saintes oraisons, afin que je puisse paraître avec assurance à ce terrible tribunal, et priez pour moi le Juge de l'univers. Après qu'il eut dit plusieurs fois ces paroles, la lumière disparut peu à peu, mais la bonne odeur demeura. Alors les deux moines, auxquels s'étaient réunis quelques autres, entrèrent dans la cellule et demandèrent à qui donc il venait de parler, puisqu'il n'y avait personne autour de lui. Il répondit : C'est ma dame, Marie, que j'ai toujours aimée, qui est venue me visiter en compagnie d'autres vierges, et m'a prévenu que dans l'instant je vais sortir de cette vie. Assemblez donc tous les frères, et priez instamment pour moi, pécheur, à l'heure de mon passage, qui est proche. Tous les religieux s'assemblèrent avec l'évêque et le clergé ; et, après avoir reçu le saint viatique, le saint homme, au milieu des prières et des pleurs des assistants, rendit son âme au ciel le 22 mai 982 (1).

Il y avait alors dans les Alpes un saint ecclésiastique qui avait choisi ces montagnes pour être l'objet de sa mission. C'est saint Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste. Il fut touché de l'ignorance et de la privation de secours où vivaient les habitants de ces montagnes et de ces vallées. Il se dévoua à leur instruction, et rien ne fut inaccessible à son zèle. Il abattit les idoles qui étaient encore sur le sommet des plus hautes montagnes, et laissa des monuments de sa piété sur celles qu'on nomme encore de son nom, le grand et le petit Saint-Bernard. Ce saint missionnaire est honoré le 15e de juin (2).

Quelque temps après le retour de saint Mayeul à Cluny, l'empereur Othon II et l'impératrice sainte Adélaïde, sa mère, l'ayant fait venir, le prièrent instamment d'accepter le Saint-Siége de Rome, qui était vacant. L'abbé Mayeul refusa constamment cette dignité, disant qu'il voulait vivre pauvre et ne quitter jamais son petit troupeau. Comme l'empereur et l'impératrice le pressaient fortement, il demanda du temps pour y penser. Il se mit en prière et se trouva ensuite fortifié dans sa résolution. Il dit donc aux seigneurs et aux évêques qui voulaient lui persuader de se rendre aux désirs de l'empereur : Je sais que je manque des qualités nécessaires à une si haute dignité, et les Romains et moi nous sommes autant éloignés de mœurs que de pays. Enfin il demeura ferme dans son refus, et ce n'est peut-être pas le moindre de ses miracles.

On ne sait point au juste à la mort de quel Pape ceci arriva. Jean XIII mourut le 5 ou le 6 septembre 972, avec la renommée d'un bon Pape, après avoir tenu le Saint-Siége six ans onze mois et cinq jours. Vers la fin de la même année, il eut pour successeur un autre bon Pape, Benoît VI, Romain de naissance. Nous avons de lui une lettre à Frédéric, archevêque de Salzbourg, et à ses suffragants, qui est conçue en ces termes : Le père du genre humain et sa race étant tombés dans une double mort par la séduction du serpent, le Dieu de miséricorde envoya dans le monde plusieurs médecins et remèdes, savoir : les patriarches, les prophètes, Moïse et la loi ; tout cela ne pouvant sauver le monde, il daigna enfin envoyer son Fils, revêtu de la chair humaine, pour être la rédemption du genre humain. Le Sauveur, vivant donc parmi les hommes, choisit douze apôtres qu'il envoya par tout l'univers semer la parole de Dieu dans les cœurs des fidèles ; il en établit prince, aussi bien que de toute l'Eglise, saint Pierre, auquel il confia tout le troupeau ecclésiastique, lui disant jusqu'à trois fois : Pais mes brebis. Il lui donna aussi le pouvoir de lier et de délier, disant : Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Et ce n'est pas seulement à saint Pierre que cette puissance a été accordée, mais encore à ses successeurs, lesquels, tenant sa place dans l'Eglise, ont reçu de Dieu la même puissance de lier et de délier. Les successeurs de saint Pierre, ne pouvant régir toutes les églises, y ont établi des archevêques pour tenir leur place, suivant les lieux et les besoins. Nous aussi, tenant dans l'Eglise la place de saint Pierre, autant qu'il est possible aux hommes de notre temps, nous désirons de tout notre cœur confirmer les statuts de nos prédécesseurs.

En conséquence, nous établissons Frédéric

(1) *Act. Bened.*, sect. v. *Acta SS.*, 21 *maii.* — (2) *Acta SS.*, 15 *jun.*

archevêque de Salzbourg, et ses successeurs pour vicaires apostoliques dans toute la Norique et dans toute la Pannonie haute et basse, avec la même puissance que leurs prédécesseurs ont eue des nôtres, savoir : que nul autre ne puisse, dans ces provinces, ni porter le pallium, ni ordonner d'évêques, ni faire aucune fonction d'archevêque (1).

Après la mort de l'empereur Othon le Grand, le pape Benoît VI ayant voulu maintenir les droits de l'Eglise et de l'empire, Crescentius, fils de Théodora, que l'on suppose être la fameuse patricienne, s'étant mis à la tête d'une troupe de séditieux, se saisit de lui et le jeta dans une prison, où il fut étranglé l'an 974. On ne sait ni le mois ni le jour de sa mort. Quand Fleury dit que ce Crescentius était fils de Jean X, c'est une assertion tout à fait gratuite; car aucun ancien ne le dit ni ne le suppose. A la mort, ou même du vivant de Benoît VI, il y eut un antipape nommé Francon qui prit le nom de Boniface VII ; mais il fut chassé après un mois et s'enfuit à Constantinople. Le successeur légitime de Benoît VI fut Donus II, de qui le pontificat est fort obscur. On sait seulement que ce fut un homme d'une grande modestie et d'une intégrité parfaite, et qu'il mourut avant le 20 décembre 974. Son successeur fut Benoît VII, Romain de naissance, neveu du patrice Albéric et évêque de Sutri, intronisé dès le 28 décembre 974, ainsi que Mansi l'a prouvé par des diplômes. Il tint le Saint-Siége environ neuf ans, et commença son pontificat par un concile où il excommunia l'antipape Francon (2).

Benoît VI fit assembler un autre concile à Rome, dans l'église de Saint-Pierre, contre les ordinations simoniaques. Il y fit une constitution adressée à tous les prélats, princes et fidèles Chrétiens, par laquelle il défend de prendre la moindre chose pour le prix des ordres, depuis celui de portier jusqu'au sacerdoce. Et après avoir rappelé à ce sujet le trentième canon des apôtres et le deuxième de Chalcédoine, il avertit et ordonne que, s'il se trouve quelque évêque ou métropolitain qui ne veuille point conférer gratuitement les saints ordres, on s'adressera à notre mère la sainte Eglise romaine, catholique et apostolique, pour y recevoir l'ordination sans simonie (3). Le même Pontife donna l'église de Saint-Alexis, au mont Aventin, pour refuge à Sergius, évêque de Damas, que les Sarrasins avaient chassé de son siége. Ayant rassemblé des religieux dans le monastère dépendant de cette église, Sergius y rétablit la discipline monastique.

Le Pape donna le pallium à Gisler, second archevêque de Magdebourg, et à Pélégrin, archevêque de Lauréac, qu'il rétablit dans les anciens droits de son église, et qu'il fit son vicaire apostolique dans les provinces de sa dépendance. Pélégrin, dans une lettre à Benoît, l'avait informé que les Hongrois, devenus favorables au christianisme, en permettaient l'établissement et l'exercice dans les provinces dont ils s'étaient emparés. Il lui remontrait qu'il était absolument nécessaire d'établir des évêques parmi cette nation, surtout dans la Pannonie orientale, où autrefois, sous la domination des Romains, il y avait eu sept évêchés, tous suffragants de son église de Lauréac, dont quatre subsistaient encore dans la Moravie. Qu'il le suppliait de rétablir cette métropole dans ses anciens priviléges, et de lui envoyer le pallium, dont les seuls Pontifes romains ont droit de décorer les archevêques, afin qu'étant muni de cette autorité et bénédiction apostolique, il pût légitimement faire ses fonctions dans les provinces qui étaient sous sa conduite, et procurer à sa Sainteté, devant Dieu, le mérite de la nouvelle conquête que l'Eglise allait faire de cette nation païenne prête à entrer dans son sein (4).

Le pape Benoît VII répondit par une lettre adressée nommément aux archevêques Robert de Mayence, Dietrich de Trèves, Adalbert de Magdebourg, Géréon de Cologne, Frédéric de Juvave ou Salzbourg, et Adaldague de Brême; à l'empereur Othon, à son neveu Henri, duc de Bavière, et généralement à tous les autres évêques, abbés, ducs et comtes de Gaule et de Germanie. Le Pape y déclare qu'ayant égard aux prières et aux raisons de l'archevêque de Lauréac, il rétablit son église dans ses anciens droits de métropole; qu'à cet effet elle sera exempte de toute sujétion envers l'église de Salzbourg; qu'elle aura sous sa juridiction la Pannonie inférieure et la Mésie, qui comprennent les provinces des Avares et des Moraves ; que celle de Salzbourg aura pour suffragants les évêques de la Pannonie supérieure, et qu'à l'égard de la préséance entre les deux archevêques, celui qui sera le plus ancien d'ordination l'aura sur l'autre (5). Telle fut la décision du pape Benoît VII ; mais elle n'eut d'effet que pour la personne de l'archevêque Pélégrin. Après la mort de ce prélat, qui arriva l'an 992, comme la ville de Lauréac ne se relevait point des ruines qu'y avaient faites les Barbares, son église cessa d'être métropole, et tous ses successeurs n'ont porté jusqu'à présent que le titre d'évêque de Passau (6).

Ce fut probablement après la mort de Benoît VI et de Donus II, et avant l'élection de Benoît VII, que l'empereur Othon II et sa mère l'impératrice sainte Adelaïde pressèrent saint Mayeul d'accepter la papauté. On vit plus tard une autre preuve de leur grande confiance dans le saint homme. Après la mort d'Othon le Grand, son époux, sainte Adélaïde gouverna, avec beaucoup de sagesse et de bonheur pendant le bas-âge de son fils Othon II; mais lorsqu'il fut devenu grand, des personnes malintentionnées lui donnèrent de la jalousie

(1) Labbe, t. IX, p. 711. — (2) Baron., édit. Mansi. — (3) Sommier, t. V. — (4) Labbe, t. IX, p. 715. — (5) Ibid., p. 715. — (6) Sommier, t. V.

de l'impératrice, sa mère. Ils la lui représentèrent comme une princesse ambitieuse qui voulait s'attribuer l'autorité et ne savait pas en user. Elle crut devoir céder à l'envie, et se retira en Bourgogne, chez le roi Conrad, son frère, qui faisait sa résidence à Vienne. Tous les gens de bien étaient affligés de sa disgrâce. Enfin l'empereur Othon, son fils, se repentit de l'avoir ainsi traitée, et envoya au roi Conrad, son oncle, et à l'abbé Mayeul, les prier de le réconcilier avec sa mère et de l'amener à Pavie pour cet effet. Elle y vint par leur conseil ; le saint abbé l'accompagna et représenta à l'empereur Othon le devoir d'honorer ses parents, par l'exemple de Jésus-Christ même. Le jeune prince en fut si touché, qu'il se jeta aux pieds de sa mère ; elle se prosterna de son côté ; ils répandirent beaucoup de larmes et demeurèrent toujours unis (1).

Tels étaient, dans la dernière moitié du dixième siècle, les grands et saints personnages qui honoraient l'Eglise et l'humanité, surtout en Allemagne. L'Angleterre en possédait qui n'étaient ni moins grands ni moins saints. Le principal était saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry. Depuis qu'il eut été élevé sur ce siége, il visitait toutes les villes du royaume et de ses dépendances pour prêcher la foi à ceux qui ne la connaissaient pas, s'il en trouvait encore quelques-uns, et pour instruire les fidèles de la pratiques des bonnes œuvres. Il n'était pas aisé de lui résister, tant il y avait dans ses discours de sagesse et d'éloquence. Quand il avait quelque repos, il le donnait à la prière et à la lecture de l'Ecriture sainte, dont il corrigeait les exemplaires ; enfin il était continuellement occupé de ses devoirs. Tantôt il jugeait les différends, tantôt il apaisait les hommes emportés, il réfutait les erreurs des hérétiques, il séparait les mariages illégitimes, il réparait les anciens bâtiments ou en faisait de nouveaux, il employait les revenus de l'église à assister les veuves, les orphelins et les étrangers. Un comte très-puissant avait épousé sa parente et ne voulait pas s'en séparer, quoique saint Dunstan l'en eût averti jusqu'à trois fois. Il lui défendit l'entrée de l'église, et le comte alla trouver le roi Edgar, implorant sa protection contre la sevérité excessive de l'archevêque. Le roi lui manda de laisser le comte en paix et de lever la censure. Dunstan, étonné qu'un roi si pieux se fût ainsi laissé séduire, s'efforça de faire entendre raison au comte et de l'exciter à pénitence, lui représentant qu'il avait ajouté à son premier crime une calomnie auprès du prince ; mais, voyant qu'il ne faisait que s'emporter davantage, il prononça contre lui l'excommunication jusqu'à ce qu'il se corrigeât. Le comte, outré de colère, envoya à Rome : et, par ses largesses, ayant gagné quelques Romains, il obtint des lettres du Pape, par lesquelles il était enjoint à l'archevêque de réconcilier absolument le comte à l'Eglise. Saint Dunstan répondit : Quand je le verrai se repentir, j'obéirai volontiers aux ordres du seigneur Pape ; mais à Dieu ne plaise que, demeurant dans son péché, il s'exempte de la censure de l'Eglise et nous insulte encore, ou qu'aucun homme mortel m'empêche d'observer la loi de Dieu !

Le comte voyant Dunstan inflexible, touché de la honte de l'excommunication et du péril qu'elle attirait quelquefois, se rendit enfin, renonça à son mariage illicite et reçut la pénitence ; et comme saint Dunstan tenait un concile général de tout le royaume, le comte vint au milieu de l'assemblée nu-pieds, ne portant que des habits de laine et tenant des verges à la main. Il se jeta aux pieds de l'archevêque en gémissant. Tous les assistants en furent attendris, et Dunstan plus que les autres ; mais il le dissimula quelque temps et montra un visage sévère, jusqu'à ce que, cédant aux prières de tout le concile, il laissa couler ses larmes, pardonna au comte pénitent et leva l'excommunication, au grand contentement de tous.

Le roi Edgar avait une entière confiance en l'archevêque Dunstan, et recevait ses paroles comme des oracles du ciel. Par son conseil, il chassa de son royaume tous les larrons, les sacriléges, les parjures, les empoisonneurs, ceux qui avaient conspiré contre l'Etat, les parricides, les femmes qui avaient fait mourir leurs maris, en un mot, tout ceux qui pouvaient attirer la colère de Dieu. Il punit sévèrement tous les ministres de l'Eglise qui, au mépris de leur profession, s'adonnaient à la chasse ou à des emplois lucratifs, ou vivaient dans l'incontinence ; et, s'ils ne se corrigeaient, il les chassait de leurs églises. Cette exactitude dans la discipline releva tellement en Angleterre l'état ecclésiastique, que plusieurs des plus nobles l'embrassaient, et chacun s'étudiait à avancer dans la vertu, comme seul moyen d'arriver aux dignités (2).

L'autorité de l'archevêque sur le roi parut sensiblement en cette occasion. Ce prince, étant allé à un monastère de filles situé à Wilton, fut épris de la beauté d'une personne noble, qui y était élevé entre les religieuses, sans avoir reçu le voile. Il voulut l'entretenir en particulier ; et comme on la lui amenait, elle qui craignait ce qui arriva, prit le voile d'une religieuse et le mit sur sa tête, espérant que ce lui serait une sauvegarde. Le roi, la voyant ainsi voilée, lui dit : Vous êtes bien vite devenue religieuse. Il lui arracha le voile malgré sa résistance, et enfin il abusa d'elle. Le scandale fut grand, et d'autant plus, dit l'historien, que le roi était marié. Saint Dunstan, l'ayant appris, en sentit une douleur amère et vint trouver le roi, qui s'avança à son ordinaire, lui tendant la main pour le faire asseoir sur son trône. L'archevêque retira sa main, et regardant le roi d'un

(1) *Vita S. Majol. Act. Bened.* sect. v. — (2) *Ibid., Acta SS.*, 19 maii.

œil terrible lui dit : Vous osez toucher la main qui immole le Fils de la Vierge avec votre main impure, après avoir enlevé à Dieu une vierge qui lui était destinée. Vous avez corrompu l'épouse du Créateur, et vous croyez apaiser par une civilité l'ami de l'époux. Je ne veux pas être l'ami d'un ennemi de Jésus-Christ.

Le roi, qui ne croyait pas que Dunstan eût connaissance de son péché, fut frappé de ce reproche comme d'un coup de foudre. Il se jeta aux pieds du prélat, avouant son crime avec larmes et lui demandant humblement pardon. Dunstan, étonné de sa soumission, le releva, fondant en larmes comme lui. Il adoucit son visage, entretint familièrement le roi du salut de son âme, lui exagéra la grandeur de son péché, et l'ayant disposé à toute sorte de satisfaction, il lui imposa une pénitence de sept ans, pendant lesquels il ne porterait point la couronne, il jeûnerait deux jours de la semaine et ferait de très-grandes aumônes. De plus, il lui ordonna de fonder un monastère de filles, pour rendre à Dieu plusieurs vierges au lieu d'une; de chasser des églises les clercs mal vivants, et de mettre des moines à leur place; de faire des lois justes et agréables à Dieu, qui seraient observées par tout son royaume. Le roi accomplit exactement tout ce qui lui était prescrit; et la septième année, sa pénitence étant finie, il assembla tous les seigneurs, les évêques et les abbés de ses États, et, en leur présence et en celle de tout le peuple, saint Dunstan lui remit la couronne sur la tête avec une allégresse publique. C'était l'an 973.

Nous avons plusieurs lois du roi Edgar touchant les matières ecclésiastiques qui semblent être celles qu'il fit en cette occasion. Elles contiennent entre autres des canons ou règles de conduite pour les pasteurs, au nombre de soixante-sept, où l'on remarque ce qui suit : Il est ordonné de baptiser les enfants dans les trente-sept nuits après leur naissance; d'abolir avec grand soin les restes d'idolâtrie, comme la nécromancie, les divinations, les enchantements, les honneurs divins rendus à des hommes; défendu à tout prêtre de dire plusieurs messes par jour, sinon trois tout au plus; défense à tout Chrétien de manger du sang; ordonné aux prêtres de chanter des psaumes en distribuant aux pauvres les aumônes du peuple. Suivent les règles touchant la confession, tant pour les confesseurs que pour les pénitents, et ensuite une confession générale et des canons pénitentiaux. Pour l'homicide volontaire et pour l'adultère, on ordonne sept années de jeûne : trois ans au pain et à l'eau, les quatre autres à la discrétion du confesseur; puis il ajoute : Après ces sept ans, il doit encore pleurer son péché autant qu'il lui sera possible, puisqu'il est inconnu aux hommes de quelle valeur sa pénitence a été devant Dieu. Pour la volonté de tuer, sans exécution, trois années de pénitence, dont une au pain et à l'eau. On appelle grande pénitence celle d'un laïque puissant qui quitte les armes, va en pèlerinage au loin, marchant nu-pieds, sans coucher deux nuits en un même lieu, sans couper ses cheveux ni ses ongles, sans entrer dans un bain chaud ni dans un lit mollet, sans goûter de chair ni d'aucune boisson qui puissent enivrer, allant à tous les lieux de dévotion sans entrer dans les églises, le tout accompagné de prières ferventes et de contrition.

On marque aussi comment un malade pouvait racheter le jeûne qui lui était prescrit. Un jour de jeûne est estimé un denier; c'était apparemment de quoi nourrir un pauvre, selon la monnaie du temps. On peut aussi racheter deux jours de jeûne par deux cent vingt psaumes ou soixante génuflexions et soixante *Pater*. Une messe vaut douze jours de jeûne. Ainsi l'on commençait à commuer et à racheter la pénitence. Un homme puissant pouvait se faire aider en sa pénitence, faisant jeûner avec lui et pour lui autant d'hommes qu'il en fallait pour accomplir en trois jours les jeûnes de sept ans; mais on lui prescrit d'ailleurs plusieurs œuvres pénibles, comme de marcher nu-pieds, de coucher sur la dure, de laver les pieds des pauvres et de faire de grandes aumônes (1).

En 969, le saint archevêque Dunstan convoqua, par l'autorité du pape Jean XIII, un concile général de tout le royaume. Le roi Edgar y assista et fit un très-beau discours aux évêques, touchant le dérèglement du clergé. Après avoir rappelé les bienfaits du ciel, qui lui avait soumis toutes les nations voisines, il dit : Dieu nous les ayant donc soumises, il est juste que nous travaillions à les soumettre à ses lois. C'est à moi de gouverner les laïques équitablement, de leur rendre justice, de punir les sacriléges, de réprimer les rebelles, de défendre le pauvre contre le riche, le faible contre le fort. C'est encore à moi de procurer aux ministres des églises, aux communautés de moines et aux chœurs des vierges la subsistance et la sécurité nécessaires. Mais c'est à vous, vénérables Pères, d'examiner et de corriger leurs mœurs. Et permettez-moi de vous le dire, si vous l'aviez fait avec soin, nous n'aurions pas entendu sur les clercs des choses si abominables. Je ne parle pas de la tonsure, qu'ils ne portent point assez grande; mais leurs habits dissolus, leur geste indécent, leurs paroles sales montrent que le dedans n'est pas réglé. Quelle n'est pas leur négligence pour les offices divins? à peine daignent-ils assister aux vigiles, et ils semblent venir à la messe pour badiner et pour rire, plutôt que pour chanter. Je dirai ce qui fait pleurer les bons et rire les méchants. Ils s'abandonnent aux débauches de la table et du lit, en sorte que l'on regarde les maisons des clercs comme des lieux infâmes et des rendez-vous de bate-

(1) Labbe. t. IX, p. 680.

leurs. C'est là que l'on joue au jeu de hasard, que l'on danse, que l'on chante et que l'on veille jusqu'à minuit avec un bruit scandaleux. Voilà comme on emploie les patrimoines des rois et des particuliers qui se sont épuisés pour donner de quoi soulager les pauvres. C'est ce que les hommes de guerre disent tout haut, c'est ce que le peuple murmure tout bas, c'est ce que les histrions chantent dans leurs farces; et vous y mettez de la négligence, vous épargnez les coupables, vous dissimulez. Où est le glaive de Lévi et le zèle de Siméon, qui ont égorgé les Sichimites pour avoir abusé de la fille de Jacob comme d'une prostituée : Sichimites, figure de ceux qui déshonorent l'Eglise du Christ par des actions impures? Où est l'esprit de Moïse, qui, quand on adora le veau d'or, n'épargna pas même ceux de son sang? Où est l'épée du pontife Phinéès, qui, transperçant celui qui forniquait avec la Madianite, apaisa la colère de Dieu? où est l'esprit de Pierre, dont la vertu frappa de mort l'avarice, et d'anathème l'hérésie simoniaque?

Réveillez votre zèle, ô pontifes ! réveillez votre zèle pour les voies du Seigneur, pour les justices de notre Dieu. Il est temps de vous élever contre ceux qui ont dissipé la loi divine. J'ai en main le glaive de Constantin, et vous celui de Pierre. Joignons nos mains, unissons le glaive au glaive pour purger le sanctuaire. Mettez-vous à l'œuvre, je vous en conjure, de peur que nous ne nous repentions d'avoir fait ce que nous avons fait, d'avoir donné ce que nous avons donné, si nous voyons qu'au lieu de l'employer au service de Dieu, on le consume impunément en débauche. Soyez touchés des reliques des saints, à qui ces malheureux insultent ; des saints autels, devant lesquels ils s'emportent. Soyez touchés de la merveilleuse dévotion de nos prédécesseurs, des aumônes de qui l'extravagance cléricale abuse. Notre trisaïeul Edouard, comme vous le savez, voulut que toute sa terre payât la dîme aux églises et aux monastères. Mon bisaïeul Alfred de sainte mémoire, pour enrichir l'Eglise, n'a épargné ni son patrimoine ni ses revenus. Combien mon aïeul Edouard a donné aux églises, votre paternité ne l'ignore pas. De quels dons mon père et mon frère ont comblé les autels du Christ, vous pouvez vous en souvenir.

O Dunstan, père des pères, contemplez mon père vous regardant du haut du ciel. Ecoutez ses tendres plaintes ; c'est vous, père Dunstan, qui m'avez donné le salutaire conseil de construire des monastères et de bâtir des églises ; c'est vous que j'ai choisi pour pasteur, père et évêque de mon âme et gardien de mes mœurs. Quand est-ce que je ne vous ai point obéi? Quels trésors ai-je jamais préférés à vos conseils? Quelles possessions, quand vous l'ordonniez, n'ai-je point méprisées ? Quand vous pensiez qu'il fallait donner quelque chose aux pauvres, j'étais prêt. Quand vous jugiez qu'il fallait conférer quelque chose aux églises, je n'ai pas différé. Quand vous vous plaigniez qu'il manquait quelque chose aux moines ou aux clercs, j'y ai suppléé. Vous disiez que l'aumône est une chose éternelle, et que la plus fructueuse est celle qui est faite aux monastères et aux églises, pour sustenter les serviteurs de Dieu et donner le reste aux pauvres. O précieuse aumône et digne prix de l'âme! O remède salutaire à nos péchés ! Il sert à payer et à parer une impure sibylle Voilà, père, le fruit de nos aumônes et l'effet de vos conseils.

Que répondrez-vous à ces plaintes? Je le sais, je le sais : Quand vous aperceviez le voleur, vous ne couriez pas avec lui, et vous n'entriez point en partage avec l'adultère. Vous avez averti, vous avez prié, vous avez réprimandé. On a méprisé les paroles, il faut en venir aux coups, et la puissance royale ne vous manquera pas. Vous avez ici le vénérable père Ethelwold, évêque de Winchester ; vous avez le révérend pontife Oswald de Worchester ; je vous commets à tous trois cette affaire, afin que, par la censure épiscopale et l'autorité royale, vous chassiez des églises ceux qui vivent d'une manière honteuse, pour en mettre à la place qui vivent selon la règle (1).

Soutenu ainsi par l'autorité du Pape et du roi, saint Dunstan ordonna dans ce concile, par un décret solennel, que tous les chanoines, les prêtres, les diacres et les sous-diacres gardassent la continence ou quittassent leurs églises ; et il en donna l'exécution aux deux saints évêques que le roi lui avait marqués, et qui furent avec lui les restaurateurs de la discipline monastique en Angleterre.

Saint Ethelwold était né à Winchester de parents chrétiens et vertueux, du temps du roi Edouard le Vieux. Il fut élevé à la cour du roi Edelstan, qui le donna à saint Elfége, évêque de Winchester ; et ce prélat, quelques années après, l'ordonna prêtre en même temps que saint Dunstan, et leur prédit, à l'un et à l'autre, qu'ils seraient évêques et de quels siéges. Saint Ethelwold se retira à Glastonbury, sous la conduite de saint Dunstan, et reçut de lui l'habit monastique. Là, il étudia la grammaire, et ensuite l'Ecriture sainte et les Pères, et pratiqua la règle avec une telle ferveur, que l'abbé Dunstan l'établit doyen.

Du temps du roi Edred, saint Ethelwold voulut passer la mer, c'est-à-dire venir en France, pour se perfectionner dans la science des Ecritures et dans l'observance monastique. Mais la reine Edwige, mère du roi, lui conseilla de ne pas laisser sortir du royaume un homme d'un si grand mérite, et de lui donner, pour le retenir, un lieu nommé Abbendon, où il y avait un petit monastère ancien, mais pauvre et négligé. Ethelwold en fut donc établi abbé, du consentement de Dunstan, vers l'an 944, et fit venir de Corbie en France des

(1) Labbe, t. IX, p. 696, etc.

hommes parfaitement instruits de la discipline monastique. Ensuite il envoya le moine Osgar, qui l'avait suivi de Glastonbury, pour apprendre dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire l'observance régulière, et l'apporter à Abbendon. Enfin le siége de Winchester étant venu à vaquer, le roi Edgar choisit pour le remplir l'abbé Ethelwold, qui fut sacré par l'archevêque Dunstan le premier dimanche de l'Avent, 28me de novembre 963.

Il trouva une grande corruption dans les chanoines de la cathédrale, qui étaient glorieux, insolents et débauchés; en sorte que non-seulement ils prenaient des femmes contre les lois de l'Eglise, mais ils les quittaient pour en prendre d'autres, s'adonnant sans cesse au vin et à la bonne chère. Le saint évêque commença par eux à exécuter le décret du concile et l'ordre du roi; car, après les avoir avertis plusieurs fois de se corriger, voyant qu'ils promettaient toujours sans effet, il fit venir des moines d'Abbendon pour mettre à leur place. Comme ils étaient à la porte de l'église, prêts à entrer, la messe finissait, et l'on chantait pour la communion ces paroles du second psaume : Servez le Seigneur dans la crainte, et ce qui suit; car c'était le samedi avant le premier dimanche de carême, où l'on chante encore cette communion au Romain. Les moines d'Abbendon la prirent pour un bon augure, principalement à cause de ces mots : Recevez la discipline, de peur que vous ne périssiez de la voie juste. Ils crurent que Dieu même les exhortait à entrer. Le roi avait envoyé avec l'évêque un de ses officiers, qui ordonna aux chanoines de choisir l'un des deux, ou de céder la place aux moines, ou de prendre l'habit monastique. Cette proposition les effraya, et, refusant de se faire moines, ils se retirèrent aussitôt; mais il en revint trois qui embrassèrent la vie régulière. Il n'y avait alors en Angleterre de régularité parfaite qu'aux deux monastères de Glastonbury et d'Abbendon.

Le monastère de la cathédrale de Winchester s'augmenta considérablement de ceux que le bon exemple des moines y attirait. Ce que les clercs qui en avaient été chassés ne pouvant souffrir, ils firent donner du poison à l'évêque Ethelwold, comme il mangeait avec les hôtes. Il se leva, se jeta sur son lit, se croyant frappé à mort. Puis il dit en lui-même : Où est ta foi ? Jésus-Christ n'a-t-il pas dit de ceux qui croiraient en lui : S'ils boivent un poison mortel, il ne leur nuira point? Dès lors il ne sentit plus de mal, il se trouva guéri, et pardonna à celui qui l'avait empoisonné (1).

Saint Oswald était très-noble, de race danoise, fils du frère de saint Odon, archevêque de Cantorbéry, à qui ses parents le donnèrent à instruire dans les lettres et la piété. Il le fit chanoine de Winchester, et, peu de temps après, il en fut doyen; mais voyant qu'il travaillait inutilement à corriger les mœurs déréglées des chanoines, il renonça à sa dignité, et, résolu de quitter le monde, passa en France et vint à Fleury-sur-Loire, chargé de lettres et de présents à l'archevêque, son oncle, qui y était fort connu. C'était alors la coutume des Anglais qui voulaient suivre l'observance la plus exacte, de la chercher en ce monastère, qu'ils regardaient comme une source. Oswald y prit donc l'habit monastique et fit un grand progrès dans la vertu et dans la pratique de l'oraison mentale. Saint Odon, son oncle, l'ayant appris, en rendit à Dieu de grandes actions de grâces, et envoya beaucoup de présents à l'abbé et aux moines de Fleury, pour les en remercier. Il déclara aussi à son neveu qu'il désirait ardemment de le revoir, tant parce que son âge avancé lui faisait connaître que sa mort était proche, que parce qu'il se proposait de se servir de lui pour instruire les Anglais de la discipline monastique. Les moines de Fleury renvoyèrent Oswald à regret; lui-même écrivit plusieurs fois à son oncle, s'excusant sur le peu de temps qu'il avait passé dans l'observance monastique, et il n'y eut que la nouvelle de la maladie de son oncle qui le détermina à partir. Il apprit sa mort à Douvres, et s'en serait retourné aussitôt à Fleury, si ceux qui l'accompagnaient ne lui eussent représenté qu'il devait son secours à sa famille. Il revint donc en Angleterre l'an 961.

Après avoir rendu les derniers devoirs à saint Odon, il se retira auprès d'Osquetul, évêque de Dorchester, dont il était aussi parent, et qui, charmé de ses vertus, le retint avec lui plusieurs années; mais Osquetul ayant été transféré à l'archevêché d'York, saint Dunstan fit connaître le mérite de saint Oswald au roi Edgar, qui le prit en amitié et lui donna l'évêché de Wigorne, c'est-à-dire de Worchester. Oswald, étant évêque, établit premièrement un monastère de douze moines à Westbury, où il se retirait souvent lui-même, ensuite un autre plus considérable à Ramsey, dont l'église fut dédiée l'an 974. Tel était donc saint Oswald, qui, en exécution du concile où présidait saint Dunstan, établit dans son diocèse sept monastères, mettant des moines à la place des clercs mal vivants. Sa vertu favorite était la charité pour les malheureux. Outre un nombre infini que chaque jour il nourrissait, chaque jour encore il lavait les pieds à douze pauvres, leur baisait les pieds et les essuyait, non-seulement avec un linge, mais avec ses cheveux, leur donnait à laver les mains et les servait à table. Nulle maladie ne put jamais l'empêcher de remplir cet office; au contraire, plus il se sentait faible de corps, plus il avait d'ardeur à les servir.

Un jour, étant sorti de l'oratoire avec les siens, il regarda fixement le ciel, priant avec ferveur. Comme il resta très-longtemps dans cette attitude, on lui demanda ce qu'il voyait.

(1) *Act. Bened.*, sect v. *Acta SS.*, 1 aug.

it répondit : Je regarde où je vais, et demain l'événement vous l'apprendra sans que je vous le dise ; car le salut éternel pour lequel j'ai travaillé et le jour de demain ne passera pas que le Seigneur ne m'y introduise, comme il a promis. Rentré dans l'oratoire, il convoqua les frères, et les pria de lui administrer l'extrême-onction et le saint viatique. La nuit suivante, oubliant sa langueur, il entra dans l'église, y demeura tout l'office et employa le reste de la nuit à louer Dieu. Le matin, à son ordinaire, s'étant ceint d'un linge, il lava et baisa les pieds des pauvres, chantant comme de coutume quinze psaumes ; il ajoutait le dernier *Gloria Patri*, les pauvres se levaient pour le remercier, quand il expira à leurs pieds, en disant : *Et Spiritui sancto* (1). C'était le 29e de février 992 la trentième année de son épiscopat.

Le roi Edgar étant mort l'an 975, son fils Edouard lui succéda, malgré la résistance de la reine, sa belle-mère, et de quelques seigneurs qui voulaient faire régner Ethelred, fils de cette princesse. Mais saint Dunstan, faisant porter à l'ordinaire sa croix devant lui, vint au milieu de l'assemblée, leur présenta Edouard, le fit élire, le sacra et lui tint lieu de père tant que ce jeune prince régna, ce qui ne fut que deux ans et demi. Alors les les clercs qui avaient été chassés des églises cathédrales pour leur vie scandaleuse, renouvelèrent leurs plaintes, disant qu'il était bien rude de se voir chasser de leurs anciennes demeures par de nouveaux venus, et que chacun avait sujet d'en craindre autant. Ils étaient appuyés de plusieurs seigneurs, entre autres d'Alfier, très-puissant dans le pays des Merciens, qui renversa presque tous les monastères qu'avait établis saint Ethelwold, évêque de Winchester. On attaquait principalement saint Dunstan, comme l'auteur de cette réforme.

Pour apaiser ce trouble, on assembla un concile à Winchester, et saint Dunstan y présida. Les clercs y perdirent leur cause ; et, ne pouvant soutenir leur prétention par aucun droit, ils en vinrent aux prières, et, faisant intercéder pour eux le jeune roi et les seigneurs, ils supplièrent saint Dunstan de les rétablir. Le saint homme demeura quelque temps en suspens sans leur répondre ; mais il fut déterminé par un miracle. Il y avait un crucifix attaché contre la muraille, au fond du réfectoire où se tenait le concile. Un des biographes du saint rapporte que ce crucifix parla, et dit distinctement : Il n'en sera rien, il n'en sera rien ! Le roi et les seigneurs, saisis de frayeur, jetèrent de grands cris et commencèrent à louer Dieu : les clercs furent confondus (2).

La même année 975, mourut Turquetul, abbé de Crovland. Neuf ans auparavant, c'est-à-dire en 966, il fit un dernier voyage à Londres, où il fut reçu avec une joie incroyable par saint Dunstan, son élève et son ancien ami, et par Osquetul, son parent, archevêque d'York. En ce voyage il obtint deux privilèges pour la liberté et la sûreté de son monastère, l'un du roi Edgar pour le temporel, l'autre des deux archevêques pour le spirituel. Osquetul, archevêque d'York, mourut six ans après, en 972, et eut pour successeur saint Oswald, évêque de Worchester. Le roi Edgar et l'archevêque Dunstan l'obligèrent à prendre cette dignité, et ce saint voulut qu'il gardât son évêché, afin que les moines qu'il avait mis dans la cathédrale persévérassent dans leur profession, outre que les Danois avaient ravagé le Northumbre.

Depuis ce voyage de Londres, l'abbé Turquetul ne sortit plus de Crovland ; mais il s'entretenait tous les jours avec les cinq anciens, touchant le premier état de cette maison, et, sur leur rapport, il en fit écrire l'histoire que nous avons, recueillie et continuée par Ingulfe. Il établit dans son monastère un règlement digne de servir de modèle aux autres. Il divisa toute la communauté en trois ordres : les jeunes, depuis l'entrée jusqu'à la offices, s'appliquant en tout à gagner les bonnes grâces des supérieurs ; que s'il s'en trouvait quelqu'un de rebelle ou de contentieux, il était séparé et sévèrement puni. Ceux vingt-quatrième année de profession ; les autres, jusqu'à la quarantième année ; les anciens jusqu'à la cinquantième Les jeunes portaient tout le travail du chœur, du réfectoire et des autres du second ordre étaient dispensés de la plupart des offices, et appliqués principalement aux affaires et au gouvernement de la maison. Les anciens étaient déchargés des fonctions du chœur, excepté les messes, et dispensés d'aller au cloître ou au réfectoire et de toutes les obédiences extérieures, comme de proviseur, de procureur, de cellerier ; mais pour ceux qui avaient cinquante ans de profession, on leur donnait à chacun une chambre dans l'infirmerie, avec un garçon pour les servir, et un jeune frère qui mangeait avec le père, tant pour son instruction que pour la consolation du vieillard, et celui-ci allait au chœur, au réfectoire et par toute la maison, quand et comme il lui plaisait. On ne lui parlait d'aucune affaire fâcheuse, et on lui laissait attendre en paix la fin de sa vie.

Tels étaient les cinq qui avaient vu la ruine du premier monastère de Crovland, et qui vécurent plus de cent ans ; le premier, nommé Clerembault, alla jusqu'à cent quarante-huit, et tous eurent la consolation de mourir dans les bras de l'abbé Turquetul. Il les suivit de près, et sur la fin il n'était plus occupé que de prières et d'œuvres de charité. Toutefois il visitait tous les jours les jeunes enfants nobles que l'on élevait chez les clercs dépendant du monastère ; et, pour encourager ces enfants, il faisait porter des figues, des raisins secs et d'autres fruits. dont il leur donnait de petites

(1) *Acta SS.*, 29 *febr. Act. Bened.*, sect. v. — (2) Labbe, t. IX, p. 721.

récompenses. Enfin il mourut le 12e juillet 975, laissant sa communauté de quarante-sept moines et quatre frères convers (1).

Le jeune roi Édouard étant un jour à la chasse, s'écarta de ses gens et se trouva seul près d'un château où la reine Elfrith sa marâtre, faisait alors sa résidence avec son fils Ethelred. Comme Édouard portait une sincère affection à l'un et à l'autre, il voulut leur rendre visite. Tourmenté de la soif, il demanda à boire; sa marâtre lui en présenta avec de grandes caresses; mais tandis qu'il buvait, elle le fit poignarder et jeter son corps dans un marais. Il ne put toutefois y rester caché. Dieu le découvrit par une lumière céleste et l'honora de plusieurs guérisons miraculeuses; ce qui le fit transporter à une sépulture plus honorable et compter entre les martyrs. L'Église en fait mémoire le jour de sa mort, 18e de mars. C'était l'an 978. Édouard avait quinze ans et en avait régné deux et demi. Elfrith, sa marâtre, déchirée de remords et frappée des miracles qui s'opéraient par l'intercession du saint, rentra en elle-même, quitta le monde, se retira dans un des monastères qu'elle fonda, pour y pleurer son crime et finir saintement sa vie (2).

Le roi Édouard avait une sœur qui est aussi honorée comme sainte, savoir: Édith, fille du roi Edgard et de Wilfreth, cette personne dont il abusa dans un moment de passion, quoiqu'elle eût pris le voile pour s'en garantir, comme il a été dit. Sitôt qu'elle eut fait ses couches, elle se retira dans le monastère de Wilton où elle reçut l'habit de la main de saint Ethelwold, et fut depuis abbesse. Elle prit soin de l'éducation de sa fille Édith, et, du consentement du roi, lui donna l'habit monastique. Édith ne se distingua dans le monastère que par ses vertus; elle refusa trois abbayes que le roi son père voulut lui donner, et mourut à l'âge de vingt-trois ans, le 16e de septembre 984. L'Église honore sa mémoire le jour de sa mort; et on compte pour saintes trois autres princesses du même nom, qui vécurent en Angleterre dans le même siècle (3).

Après la mort de St Édouard, son frère Ethelred fut reconnu roi. Saint Dunstan répugnait fort à cette élection, tant à cause du crime qui y avait donné lieu, qu'à cause de la jeunesse de ce prince. Toutefois, il ne voulut pas s'y opposer, parce que c'était le plus proche héritier; mais le jour du sacre, lui mettant la couronne sur la tête, on dit qu'il lui fit cette prédiction: Parce que vous avez aspiré au royaume par le meurtre de votre frère, le glaive ne cessera point de frapper dans votre maison et de détruire votre race, jusqu'à ce que votre royaume passe à des étrangers, dont vos sujets ne connaissent ni les mœurs ni la langue. Ce furent les Danois, comme on verra dans la suite.

Sous ce règne, qui fut de plus de trente-sept ans, les enfants des clercs qui avaient été chassés des églises d'Angleterre renouvelèrent la prétention de leurs pères qui étaient morts. Ils avaient à leur tête un évêque écossais, hardi et grand parleur, avec lequel ils vinrent trouver saint Dunstan. Le saint archevêque, affaibli par l'âge et par les grands travaux qu'il avait soufferts pour l'Église, ne s'appliquait plus qu'à la prière. Il leur dit: Puisque vous renouvelez cette querelle après un si long temps, et venez m'attaquer lorsque je ne cherche que le repos et le silence, je ne veux point disputer contre vous, je laisse à Dieu à juger la cause de son Église. Aussitôt la maison croula, le plancher de la chambre manqua sous leurs pieds; ces séditieux tombèrent, plusieurs furent écrasés par les poutres; mais l'endroit où Dunstan était avec les siens ne fut point endommagé.

L'an 982, saint Ethelwold, évêque de Winchester, étant venu à Cantorbéry avec l'évêque de Rochester, Dunstan les reçut avec grande joie, parce que c'était par ses soins qu'ils avaient été nourris, instruits et élevés aux premiers honneurs de l'Église. Après avoir passé plusieurs jours ensemble en douces conversations, l'archevêque les conduisit hors la ville; et, quand il fallut se séparer, il commença à fondre en larmes, en sorte qu'elles lui coupèrent la parole. Les deux évêques, étonnés, lui en demandèrent la cause. C'est que je sais, dit-il, que vous devez mourir bientôt. En effet, l'évêque de Rochester, étant à peine rentré dans la ville, fut attaqué d'une maladie violente qui l'emporta en peu de jours, et l'évêque de Winchester tomba malade avant même que d'arriver chez lui. Il mourut le 1er d'août, l'an 984, la vingt-deuxième année de son épiscopat. L'Église honore sa mémoire le jour de sa mort; et on lui attribuait plusieurs écrits que nous n'avons plus.

Après la mort de saint Ethelwold, il y eut une grande division pour l'élection du successeur, entre les clercs qui avaient été chassés de l'église de Winchester pour leurs dérèglements, et les moines qui avaient été mis à leur place; car chaque parti en voulait un de son corps. Saint Dunstan, s'étant mis en prière pour demander à Dieu de lui faire connaître celui qui était digne de remplir ce siège, saint André lui apparut et lui ordonna de prendre Elfége, abbé de Bath, et de le sacrer évêque de Winchester. C'était un grand personnage, et il fut depuis archevêque de Cantorbéry.

Le jour de l'Ascension, 17 mai 988, après la lecture de l'Évangile, saint Dunstan prêcha à son ordinaire; puis il continua la messe et donna la bénédiction solennelle avant la communion. Il exhorta encore son peuple à se détacher des choses de la terre; et, après avoir donné le baiser de paix, il ne put se contenir davantage, et leur dit de se souvenir de lui, et que le jour était proche où Dieu l'appel-

(1) *Act. Bened.*, sect. v. — (2) *Acta SS.*, 18 *mart.* — (3) *Act. Bened.*, sect. v. *Acta SS.*, 16 *sept.*

rait. Alors il s'éleva de grands cris, on vit couler des torrents de larmes ; et un prêtre nommé Elgar, docte et vertueux, qui fut depuis évêque, déclara que le matin même il avait vu des anges dire à Dunstan qu'il se tint prêt pour partir le samedi.

Après le dîner, l'archevêque revint à l'église et marqua le lieu de sa sépulture. Comme il remontait pour aller se reposer, ainsi qu'il avait accoutumé pendant l'été, ceux qui le suivaient en grand nombre, le virent élevé de terre et monter en l'air ; ils en furent effrayés. Revenu à bas, il leur dit : Vous voyez où Dieu m'appelle, et personne ne doit désespérer de venir au ciel en suivant mes traces. Cherchez en tout à pratiquer la volonté de Dieu. Ne vous mettez pas en peine de paraître bons, mais de l'être, ni de ne paraître pas méchants, mais de ne l'être pas. Je vous prédis que la nation anglaise souffrira beaucoup et longtemps de la part des étrangers ; mais à la fin la miséricorde de Dieu se répandra sur elle. En parlant ainsi, le saint prélat sentit que les forces de son corps diminuaient peu à peu. Néanmoins il continua tout ce jour-là et le vendredi suivant à instruire et à consoler tous ceux qui venaient se recommander à lui et lui demander sa bénédiction.

Le samedi, dix-neuvième de mai, il fit célébrer devant lui les saints mystères ; et, ayant reçu le saint viatique, il fit une fervente action de grâces, après laquelle il expira plein de joie. Il fut enterré dans l'église de Saint-Sauveur, sa cathédrale, au lieu qu'il avait marqué devant les degrés de l'autel. Les regrets de son peuple furent extrêmes ; et il se fit depuis à son tombeau un grand nombre de miracles, dont nous avons une histoire fidèle, par le moine Osbern de Cantorbéry, qui vivait dans le siècle suivant, et qui a écrit une des cinq vies que nous avons du saint archevêque, parmi lesquelles il en est une par un prêtre contemporain et témoin oculaire. Saint Dunstan rétablit les lettres en Angleterre, aussi bien que la discipline monastique ; on lui attribue plusieurs écrits, dont il reste peu qui soient certainement en lui. L'Église honore sa mémoire le jour de sa mort (1).

En Espagne, le roi Sanche le Gros mourut après douze ans de règne, en 967, et Ramir III, son fils, lui succéda ; mais comme il n'avait que cinq ans, sa tante Elvire, princesse pieuse et prudente, qui s'était consacrée à Dieu, gouverna pour lui. Il eut la paix avec les Sarrasins et retira d'eux le corps du martyr saint Pélage, que son père leur avait demandé, et l'enterra à Léon avec les évêques. Les comtes de Galice, de Léon et de Castille, ennuyés du gouvernement faible de Ramir, reconnurent pour roi Bermond ou Vérémond, son cousin, fils d'Ordogne III : ce qui causa une guerre civile ; mais Ramir mourut la quinzième année de son règne, et Bermond II demeura seul roi en 982. Ce roi donna à l'église de Compostelle les biens d'un martyr tué par les Sarrasins ; car les infidèles, ayant pris Simancas dans le royaume de Léon, passèrent au fil de l'épée la plupart des habitants, et emmenèrent captifs le peu qui restaient, les chargèrent de chaînes et les tinrent en prison deux ans et demi, pendant lesquels ils louaient Dieu, et, demeurant fermes dans la foi, ils furent enfin mis à mort par ordre du roi et souffrirent le martyre. Un d'eux, nommé Sarrasin, et au baptême Dominique, avait quelque héritage à Zamora ; et, comme il n'avait point d'héritiers, le roi Ramir s'en empara ; mais le roi Bermond les donna à l'église de Compostelle, par une charte datée du mois de février 975, et souscrite par cinq évêques (2).

Du temps de ces rois vivait saint Rudesinde ou Rosende, évêque de Dume. Il était de la plus haute noblesse, fils de Gutière Mendès et petit-fils d'Erménégilde, parent du roi Alphonse le Grand. La mère de Rudesinde était Ilduara ou Aldara, illustre par sa piété comme par sa naissance. Il naquit l'an 907, et fut instruit dans les lettres et la piété par Savaric, évêque de Dume, qui mourut vers l'an 920. Après Rodrigue, son successeur, Rudesinde fut ordonné évêque du même siége, quoiqu'il n'eût encore, dit-on, que dix-huit ans. Il fonda, l'an 935, le monastère de Celle-Neuve en Galice, et y mit pour abbé Franquilan, qui avait déjà gouverné un autre monastère. Rudesinde fit depuis ce temps sa résidence à celui de Celle-Neuve, dont on croit que les moines étaient son clergé et le soulageaient dans ses fonctions.

Sisenand, parent de Rudesinde, était alors évêque d'Iria, dont le siége fut depuis transféré à Compostelle. Comme il négligeait ses fonctions, ne s'adonnant qu'aux jeux et aux vanités du siècle, ses désordres le rendirent odieux, non-seulement à son clergé et à son peuple, mais aux grands et au roi Sanche le Gros, qui, après l'avoir averti plusieurs fois, le mit enfin en prison, et, du consentement du clergé et du peuple, lui substitua Rudesinde : c'est-à-dire qu'il l'obligea de prendre soin de cette église et de suppléer à l'absence de son pasteur ; mais Rudesinde n'en fut jamais pasteur titulaire, et, dans tous les actes qui restent de lui, il ne se nomme qu'évêque de Dume. La Galice étant alors attaquée par les Normands, et le Portugal par les Arabes, Rudesinde, en l'absence du roi, assembla les troupes, marcha contre les ennemis, chassa les Normands de Galice et repoussa les Arabes dans leurs frontières. Après quoi il rentra victorieux à Compostelle, aux acclamations du peuple.

Le roi Sanche étant mort, l'évêque Sisenand rompit ses fers, sortit de sa prison, et, la nuit de Noël, vint trouver Rudesinde comme il dormait, le menaçant, l'épée à la main, de le tuer, s'il ne quittait la ville et ne lui cédait la place. Rudesinde le reprit avec beau-

(1) *Acta SS.*, 19 *maii. Act. Bened.*, sect. v. — (2) Baron., an. 975. Sampir.

coup de gravité, et lui prédit qu'il mourrait bientôt de mort violente. Pour lui, il sortit sur-le-champ de Compostelle et se retira au monastère de Saint-Jean de Cabère, qu'il avait fondé. Cependant, la troisième année du règne de Ramir III, c'est-à-dire l'an 970, cent bâtiments normands, sous la conduite de leur roi Gondrède, abordèrent en Galice, y firent de grands ravages autour de Compostelle et tuèrent l'évêque Sisenand. Saint Rudesinde eut soin de lui faire donner un successeur.

Il continua de vivre dans son monastère de Celle-Neuve, où l'on dit même qu'il renonça à sa dignité, prit l'habit monastique et se soumit à l'obéissance de l'abbé Franquilan, après la mort duquel il fut lui-même élu abbé de ce monastère. Il en gouverna plusieurs autres en Galice et en Portugal; et ayant établi Mamillan pour son successeur à Celle-Neuve, il mourut âgé de soixante-dix ans, le jeudi 1er jour de mars 977. On rapporte un grand nombre de miracles faits à son tombeau (1).

Sainte Segnorine, sa parente, était abbesse de Baste, au diocèse de Brague. Elle avait été élevée à Vicira, par Godine, sa tante, qui en était abbesse, et se consacra à Dieu, refusant la recherche d'un comte qui la voulait épouser. Étant abbesse, elle transféra le monastère à Baste, et vécut en grande liaison avec saint Rudesinde, dont on dit même qu'elle apprit la mort aussitôt par révélation. Elle mourut à cinquante-huit ans, le 22e d'avril 982 (2).

Tandis que l'Espagne chrétienne, resserrée dans ses montagnes par les Mahométans, continuait à produire des saints et des martyrs, le christianisme s'avançait dans le Danemark et les autres pays du Nord, mais péniblement et avec des fluctuations de hausse et de baisse, comme la grande mer. Parmi les Danois, le roi Harold, ayant reçu le baptême en 948, avec sa femme et son fils encore enfant, dont le roi Othon voulut bien être le parrain, fut le premier qui établit le christianisme chez ce peuple, et remplit le septentrion d'églises et de prédicateurs de l'Evangile. Il régna cinquante ans. Mais son fils Suen, le voyant vieux et affaibli par l'âge, chercha les moyens de le priver du royaume; et, devenu apostat, prit conseil de ceux que son père avait contraints d'embrasser le christianisme. La conjuration éclata tout d'un coup; et une grande partie des Danois, renonçant à la religion chrétienne, reconnurent Suen pour leur roi et déclarèrent la guerre à Harold. Quelque répugnance qu'il eût à prendre les armes contre ses sujets et contre son fils, il résolut de se défendre, mettant sa confiance en Dieu, comme il avait toujours fait. Toutefois il fut vaincu et blessé dans le combat; et, s'étant embarqué, il se sauva dans une ville des Slaves, qui, bien que païens, le reçurent, contre son espérance; quelques jours après, il mourut de sa blessure, toujours fidèle dans la foi de Jésus-Christ. C'était le jour de la Toussaint 980. Son corps fut rapporté dans son royaume à Rotschild, et enterré dans l'église de la Sainte-Trinité qu'il avait bâtie. La cause de sa mort le fit regarder comme martyr.

Suen ou Swein, son fils apostat, persécuta violemment les Chrétiens de Danemark. L'archevêque de Hambourg, saint Libentius, successeur d'Adaldague, lui envoyait souvent des députés avec des présents pour l'apaiser; mais il fut inexorable. La justice divine ne tarda point à se faire sentir au prince apostat et parricide. Quelque temps après, faisant la guerre aux Slaves, il fut pris par deux fois et emmené chez eux, et les Danois le rachetèrent par deux fois. Ces désastres ne suffirent point encore pour le faire rentrer en lui-même, pour lui faire reconnaître la main qui le frappait en punition de son apostasie, de son parricide et de ses persécutions. De nouveaux coups l'attendaient. Héric, roi de Suède entra en Danemark avec une armée innombrable; et Swein, qui espérait dans ses idoles lui ayant livré un combat, fut vaincu, dépouillé de son royaume et réduit à s'enfuir chez les Normands. Mais leur roi Thruccon, étant païen, n'eut aucune pitié de lui. Malheureux et repoussé de toute part, il se réfugia en Angleterre; mais Ethelred, fils d'Edgar, se souvenant des maux que les Danois avaient faits jadis aux Anglais, le repoussa également. Il n'y eut qu'un roi écossais qui l'accueillit avec bienveillance, et il y resta quatorze ans en exil, jusqu'à la mort du roi Héric. C'est ainsi qu'un petit-fils de Swein déduisit à l'historien Adam de Brême la série de calamités qu'éprouva son grand-père en punition de son apostasie (3). Nous en verrons la suite et la fin.

Adaldague, archevêque de Brême, était mort dès l'an 988, le 28e d'avril, après cinquante-trois ans d'épiscopat; il eut pour successeur saint Libentius, autrement Lievizo. Ce prélat, très-savant et très-vertueux, était venu d'Italie avec l'évêque Adaldague et le pape Benoît V, lorsqu'il fut relégué en Saxe, et Adaldague ne trouva que Libentius auquel il pût confier le gouvernement du diocèse de Hambourg. Il reçut le pallium du pape Jean XV, et le bâton pastoral de l'empereur Othon III, et fut le premier archevêque de Brême consacré par ses suffragants; car jusque-là cet archevêque était sacré par celui de Mayence; mais Adaldague ayant obtenu du pape Agapit le pouvoir d'ordonner des évêques en Danemark et dans les autres pays du Nord, ses successeurs furent ordonnés par les évêques de leur dépendance.

La pureté de Libentius était telle, qu'il ne se laissait voir aux femmes que rarement; ses jeûnes le rendaient toujours pâle, son humilité le faisait paraître dans le cloître comme un simple moine, car c'étaient des moines

(1) *Acta SS.*, 1 *mart. Acta Bened.*, sect. v. — (2) *Acta SS.*, 22 *april. Act. Bened.* sect. v. — (3) Baron., an. 980 Adam, l. L.

qui servaient l'église de Brême, comme les autres qu'ils avaient fondées. Il se contentait des biens de son église, et n'allait guère à la cour pour les augmenter. Il demeurait en repos chez lui, tout occupé à gouverner son diocèse et à gagner des âmes, et tenait dans une exacte discipline toutes les communautés de sa dépendance. Il prenait soin par lui-même des hôtes et des malades, et les servait en personne, quoiqu'il eût chargé son neveu Libentius du gouvernement de l'hôpital. Tant que le pays des Slaves fut en paix, il visita souvent les peuples au delà de l'Elbe, et s'acquitta fidèlement de sa mission chez les païens (1). Tel était saint Libentius, aux exhortations duquel le roi Swein s'étant rendu inexorable, fut puni comme nous avons vu.

D'un autre côté, le roi Héric étant devenu maître des deux royaumes de Danemark, et de Suède, Poppon, évêque de Sleswig, alla vers lui en ambassade, de la part de l'empereur et de l'archevêque de Hambourg, pour traiter de la paix. C'était un saint homme; et comme les Barbares lui demandaient un miracle, à leur ordinaire; on dit que, sans hésiter, il prit un fer rouge avec la main et n'en fût point brûlé. Pour les persuader encore mieux, il se fit revêtir d'une chemise cirée; et, se tenant au milieu du peuple, il y fit mettre le feu. Ensuite, levant les yeux et les mains au ciel, il la laissa brûler entièrement, et, d'un visage gai, assura qu'il n'en avait pas même senti la fumée. Plusieurs milliers de païens se convertirent à ce miracle, et le nom de Poppon demeura célèbre chez les Danois.

Un autre missionnaire illustre du Danemark fut Odincar l'Ancien, qui prêcha en Finlande, en Zélande, en Schonen et en Suède, et convertit plusieurs infidèles. Odincar le Jeune, son neveu et son disciple, était de la race des rois de Danemark, et si riche en fonds de terre, que de son patrimoine il fonda l'évêché de Ripen en Jutland. Comme il étudiait à Brême, l'archevêque Adaldague le baptisa de sa main; et son successeur, Libentius, l'ayant ordonné évêque pour la conversion des gentils, il mit son siége à Ripen. La sainteté de sa vie le rendait agréable à Dieu et aux hommes, et il soutint courageusement la religion en Danemark. D'autres saints personnages allèrent jusqu'en Norwége et y firent plusieurs Chrétiens (2). Comme on voit, le zèle pour la propagation de la foi chrétienne n'était point éteint, ni même refroidi dans le dixième siècle.

A Rome, le pape Benoît VII mourut le 10e de juillet 984, après huit ans et demi de pontificat, et fut enterré à Sainte-Croix-de-Jérusalem. Son successeur fut Pierre, évêque de Pavie, qui avait été chancelier de l'empereur Othon II. Il changea de nom par respect, comme l'on croit, pour saint Pierre, et prit celui de Jean XIV. Il ne tint le Saint-Siége que huit mois. L'antipape Francon, qui, sous le nom de Boniface VII, avait usurpé le pontificat, après avoir fait mourir Benoît VI dans le château Saint-Ange, n'avait siégé qu'un mois. Après ce temps, il avait été obligé, comme nous avons vu, de fuir de Rome et de se retirer à Constantinople. Ayant appris la mort de Benoît VII et celle de l'empereur Othon II, son protecteur, cet homme sanguinaire retourna à Rome; et après un second parricide commis en la personne de Jean XIV, qu'il fit pareillement mourir dans les prisons du château Saint-Ange, il envahit une seconde fois le pontificat suprême; mais il ne jouit pas longtemps du fruit de ses crimes; car après quelques mois de possession tyrannique, il fut frappé de mort subite. Les siens mêmes le haïssaient tellement, qu'après sa mort ils le percèrent à coups de lance, le traînèrent tout nu parmi la ville et le jetèrent au pied du Capitole. Le lendemain matin, quelques clercs ramassèrent ce cadavre déchiré et l'ensevelirent. Si des historiens donnent à Francon le nom de Boniface VII, ce n'est point à juste titre, puisqu'il ne doit point être compté parmi les Pontifes romains. On n'y comprend pas Jean, fils de Robert, que l'on rapporte avoir été choisi après la mort de l'antipape Francon. Il faut que ce Jean soit mort incontinent après son élection, sans avoir été consacré, ou que son élection même n'ait point été canonique; autrement il aurait porté le nom de Jean XV, qui n'est donné qu'au Pape qui suit. Jean XV, aussi Romain de naissance, fut sacré le 25e d'avril 986, et tint le Saint-Siége dix ans. Ce fut lui qui accorda le pallium à saint Libentius de Brême (3).

L'empereur Othon II était mort l'an 983. Dès l'an 980, il entreprit d'enlever aux Grecs l'Italie méridionale, comme étant la dot de sa femme, l'impératrice Théophanie. Les Grecs appelèrent à leur aide les Sarrasins de Sicile et d'Afrique. En 982, il y eut en Calabre une grande bataille. Les Allemands y eurent d'abord l'avantage; mais au moment même de la victoire, ils sont surpris en désordre par un corps de réserve et complétement défaits. Il y périt beaucoup de seigneurs et d'évêques, entre autres Pandolfe, duc de Bénévent, et Henri, évêque d'Augsbourg, à qui son père, le comte Bouchard, avait procuré cet évêché par de mauvaises voies. L'empereur lui-même eut grande peine à se sauver des Sarrasins sur une galere grecque, d'où il s'échappa ensuite à la nage. Après cette défaite, il revint en Lombardie, où il fit élire roi son fils Othon III, qui était en Allemagne, et qui fut couronné en cette qualité à Aix-la-Chapelle, le jour de Noël, la même année 983, par Villegise, archevêque de Mayence, et Jean, archevêque de Ravenne. Les chroniques contemporaines disent positivement qu'il fut couronné roi et non pas empereur, comme suppose Fleury.

(1) *Acta SS.*, 4 *jan. Act. Bened.*, sect. VI, pars I. — (2) *Ibid.* — (3) Baron. et Pagi, an. 984 et seq.

Dans l'intervalle, son père, l'empereur Othon II retourna à Rome, où il tomba malade. Se sentant à l'extrémité, il partagea en quatre tout son argent. Il en donna une partie aux églises, une aux pauvres, une à sa sœur Mathilde et le quatrième à ses serviteurs. Ensuite il fit sa confession en latin devant le Pape et les prêtres, et ayant reçu d'eux l'absolution, il mourut le vendredi, 7 décembre, ayant régné dix ans et sept mois depuis la mort de son père. Il fut enterré dans le parvis de l'église de Saint-Pierre, et sur son sépulcre, qui est de porphyre, on peignit en mosaïque un Christ debout, qui donnait sa bénédiction à ceux qui entraient dans l'église. Ce prince était fort inférieur en mérite à l'empereur Othon Ier, son père (1).

Saint Adalbert, qui avait d'abord entrepris la conversion des Russes et fut ensuite premier archevêque de Magdebourg, était mort en 981, la treizième année de son pontificat. Il avait obtenu de l'empereur Othon II un privilége par lequel les moines qui composaient le chapitre de Magdebourg avaient la permission d'élire l'archevêque. Après la mort de saint Adalbert, le clergé et le peuple élurent tout d'une voix pour archevêque le moine Otric, fameux pour son savoir, qui était au service de l'empereur, quoique saint Adalbert eût déclaré publiquement qu'il ne serait point son successeur; car il ne s'accommodait point de ses manières, ce qui fit que plusieurs se retirèrent de la communauté, parce qu'Otric était à la tête de l'école. Les députés du chapitre de Magdebourg allèrent en Italie trouver l'empereur Othon II, et s'adressèrent à Gisler, évêque de Mersebourg, qui avait grand crédit auprès de ce prince; ils lui dirent le secret de leur députation, et il leur promit ses bons offices. Mais ayant dit à l'empereur la nouvelle de la mort de saint Adalbert, il se jeta à ses pieds et lui demanda pour lui-même l'archevêché de Magdebourg, comme la récompense qu'il attendait depuis si longtemps pour ses services. L'empereur le lui accorda aussitôt.

Quand il fut sorti, Otric et les autres députés lui demandèrent ce qu'il avait fait dans l'affaire qu'ils lui avaient confiée. Il leur répondit qu'il avait bien de la peine à faire les siennes propres, tant la cour était corrompue par l'intérêt, principalement les Romains. Enfin il leur dit la chose en confidence; ensuite il poursuivit publiquement sa prétention devant le pape Benoît VII pour faire autoriser sa translation. Le Pape assembla un concile et demanda si Gisler pouvait passer à l'archevêché de Magdebourg, attendu qu'il n'avait point de siége et que celui de Mersebourg lui avait été ôté par l'évêque Hildevard. Les juges, qui étaient gagnés, prononcèrent qu'il le pouvait. Ainsi il eut l'archevêché; l'évêché de Mersebourg fut même supprimé et réuni à celui d'Halberstadt. Voilà du moins comme la chose est rapportée par la chronique de [illegible] Othon II. Quant au moine Otric, étant ensuite allé à Bénévent, il y tomba malade et y mourut avec un grand regret d'avoir quitté son monastère pour satisfaire à son ambition (2).

Le plus illustre disciple de saint Adalbert de Magdebourg fut saint Adalbert de Prague. Il naquit en Bohême, et son père, nommé Slavnitz, était comte et seigneur de plusieurs grandes terres. Le fils fut nommé en sa langue Voytiech, qui signifiait en sa langue *consolation de l'armée*. Ses parents l'avaient voué à Dieu dans une maladie qu'[illegible] en son enfance, son père l'envoya à Magdebourg pour être instruit par les soins de l'archevêque Adalbert; et il eut pour maître le moine Otric, qui avait un grand nombre de disciples. C'était environ l'an 973, et il fut neuf ans dans cette école. L'archevêque lui changea le nom à la confirmation, et le nomma Adalbert, comme lui. Pendant ses études, il se dérobait la nuit pour visiter les pauvres et leur faisait de grandes aumônes et donnait à la prière le temps des récréations. Il se rendit fort savant dans la philosophie humaine.

Après la mort du saint archevêque, il retourna en Bohême, rapportant beaucoup de livres, et entra dans le clergé de Prague, sous l'évêque Ditmar, qui mourut peu de temps après, savoir l'an 983, le 2me de janvier. Le jeune Adalbert, qui n'était encore que sous-diacre, servait avec les autres aux funérailles de l'évêque. On s'assembla, pour l'élection du successeur, près de la ville de Prague, et le duc de Bohême, Boleslas le Pieux, y assistait avec les seigneurs du pays; tous convinrent qu'ils ne pouvaient choisir d'évêque plus digne qu'Adalbert, leur compatriote; et, malgré sa résistance, ils l'élurent le 19e de février, la même année 983. Ils envoyèrent les députés à l'empereur, qui était à Vérone, au retour de la guerre contre les Sarrasins, pour lui demander la confirmation de cette élection. Adalbert était avec eux, et ils portaient la demande du clergé et du peuple, avec les ordres du duc. L'empereur leur accorda ce qu'ils demandaient, et donna à Adalbert l'anneau et le bâton pastoral; puis il le fit sacrer par Villegise, archevêque de Mayence, dont il était suffragant, et qui se trouva présent. Étant de retour, il entra à Prague nu-pieds et fut intronisé avec une grande joie de tout le peuple.

Depuis qu'il fut évêque, il mena une vie exemplaire et s'acquitta parfaitement de tous ses devoirs. Il partagea en quatre parts les revenus de l'église, selon les canons: la première pour les réparations et les ornements de l'église, la seconde pour les chanoines, la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour lui. Il distribuait de grandes aumônes à

(1) Baron. et Pag., an. 983. — (2) Act. Bened., sæc. v, p. 582.

toutes les fêtes et nourrissait tous les jours douze pauvres. Il avait un lit de parade, mais il couchait sur la terre et tout au plus sur un cilice, dormant peu et passant la plupart des nuits en prières. Il observait, comme les moines, le silence depuis complies jusqu'à prime; après prime, il donnait audience, puis il travaillait de ses mains ou lisait l'Ecriture sainte avec ses chapelains. Il visitait soigneusement les prisonniers et les malades; il prêchait assidûment et mêlait dans sa conduite la sévérité et la douceur.

Mais son peuple profitait peu de ses instructions; la plupart semblaient affecter de commettre les désordres dont il voulait les retirer et s'obstiner à leur perte. Voyant donc que, loin de leur être utile, il se nuisait à lui-même, il résolut de les quitter, principalement pour trois sortes de péchés : la pluralité des femmes, les mariages des clercs, la vente des esclaves chrétiens aux Juifs. Dans le temps même qu'Adalbert était prêt à partir pour Rome, il se rencontra que le moine Straquaz vint à Prague. Il était fils de Boleslas le Cruel et frère de Boleslas le Pieux, qui régnait alors en Bohême. Le père, pour expier la mort de saint Venceslas, donna ce fils à Saint-Emméran de Ratisbonne, où il embrassa la vie monastique. Il était donc venu après plusieurs années, par la permission de son abbé, voir son pays, ses parents et le duc, son frère. Le saint évêque Adalbert, l'ayant pris en particulier, lui fit de grandes plaintes de la malice de son peuple, des mariages incestueux et des divorces, de la désobéissance et de la négligence du clergé, de l'arrogance et de la puissance intolérables des seigneurs. Enfin il lui découvrit son dessein d'aller à Rome consulter le Pape et de ne jamais revenir à ce peuple indocile. Il se rencontre heureusement, ajouta-t-il, que vous êtes frère du duc; ils vous obéiront plutôt qu'à moi, vous pourrez les réduire par l'autorité de votre frère; votre noblesse, votre science et la sainteté de votre profession vous rendent digne de l'épiscopat; je vous le cède volontiers, et je solliciterai le Pape de vous l'accorder de mon vivant. En parlant ainsi, il lui mit entre les bras le bâton pastoral qu'il tenait. Mais Straquaz le jeta par terre avec indignation et dit : Je ne suis ni digne ni capable de l'épiscopat; je suis moine et mort au monde. L'évêque lui répondit : Sachez, mon frère, sachez que ce que vous ne voulez pas faire maintenant à propos, vous le ferez plus tard, et ce sera à votre perte.

Adalbert vint à Rome en 989, et le pape Jean XV lui conseilla de quitter son peuple rebelle plutôt que de se perdre avec lui. Ayant donc résolu de passer le reste de sa vie en pays étranger, il commença par distribuer tout son argent aux pauvres. L'impératrice Theophanie, mère d'Othon III, qui régnait alors, se trouva dans le même temps à Rome; et, sachant que l'évêque Adalbert voulait aller en pèlerinage à Jérusalem, elle le fit venir secrètement et lui donna tant d'argent, que le jeune Gaudence, frère du saint, le pouvait à peine lever de terre. Elle l'obligeait à le prendre pour la dépense de son voyage; mais le saint évêque le distribua tout aux pauvres la nuit suivante.

Ayant renvoyé ses gens en Bohême, il changea d'habit, acheta un âne pour porter le bagage, et se mit en chemin, avec trois personnes seulement, pour aller à Jérusalem. Il passa au mont Cassin et y fut reçu avec honneur sans être connu. Quelques jours après, comme il voulait partir, l'abbé Manson, successeur d'Aligerne, vint le trouver avec les principaux du monastère, et lui dit : Vous entreprenez un voyage très-long et plein de grandes distractions; il est bon de quitter le monde, mais il n'est pas avantageux de changer de place tous les jours. Il vaut mieux se fixer en un lieu, suivant les maximes de nos pères. Adalbert reçut ce conseil comme venu du ciel, et résolut de s'arrêter au mont Cassin pour y passer le reste de sa vie.

Mais un des principaux du monastère lui dit un jour, avec plus d'affection que de discrétion : Mon père, vous feriez bien de prendre ici l'habit monastique et de demeurer avec nous; car, comme vous êtes évêque, vous consacrerez nos églises et ordonnerez nos clercs. Adalbert, voyant qu'il était découvert, fut sensiblement affligé de ce discours, et aussitôt il alla à Val-de-Luce consulter saint Nil sur ce qu'il avait à faire. Saint Nil connut dès l'abord par quel mouvement il agissait, et dit, depuis, qu'il n'avait jamais connu personne de plus fervent dans l'amour de Dieu que ce jeune homme. Mais il lui dit : Je vous recevrais, mon fils, dans ma communauté, si ce n'était lui nuire sans vous servir. Vous voyez à ma barbe et à mon habit que je suis Grec et étranger, et le lieu que nous habitons appartient à ceux que vous quittez; si je vous reçois, ils me chasseront, et vous serez encore plus incertain du lieu de votre retraite. Je vous conseille de retourner à Rome et d'aller trouver de ma part l'abbé Léon, avec une lettre par laquelle je le prierai de vous garder chez lui, ou du moins de vous recommander à l'abbé de Saint-Sabas.

Adalbert étant revenu à Rome, s'informa du monastère de l'abbé Léon, et apprit que c'était celui de Saint-Alexis. Léon, voulant l'éprouver, le rebuta d'abord et lui parla durement; mais, le voyant ferme, il le mena au Pape, pour ne rien faire que de son consentement et de l'avis des cardinaux. Enfin il lui donna l'habit le jeudi saint, l'an 990, sans savoir qui il était. Deux de ceux qui avaient suivi Adalbert l'abandonnèrent voyant qu'il voulait se faire moine; il n'y eut que son frère Gaudence qui lui demeura fidèle et embrassa la même profession. Adalbert s'exerçait à l'obéissance et à l'humilité, servant aux travaux les plus bas dans le monastère.

Cependant, en Bohême, le duc Boleslas voyant le désordre où cette église était tom-

bée depuis l'absence de son saint évêque, tint conseil avec son clergé, et envoya dire à Villegise, archevêque de Mayence : Ou renvoyez-nous Adalbert, notre pasteur, ce que nous aimons mieux, ou ordonnez-nous-en un autre. L'archevêque, craignant que ce peuple, nouvellement converti, ne retombât dans ses anciennes erreurs, envoya à Rome deux députés, savoir : Radla, disciple du saint, et Straquaz, moine, tous deux frères du duc, avec des lettres par lesquelles il priait le Pape de renvoyer Adalbert. Le pape Jean XV tint un concile à Rome, pour ce sujet, l'an 994. Il y eut une grande contestation entre les députés, qui redemandaient leur évêque, et les Romains, qui voulaient le retenir. Enfin, les députés l'emportèrent, et le Pape dit : Nous vous le rendons, à condition que son peuple le conservera, profitant de ses instructions; mais s'ils demeurent dans leurs péchés, il pourra les quitter en sûreté.

Les députés ramenèrent donc Adalbert, après qu'il eut mené cinq ans la vie monastique ; et, quand il arriva à Prague, tout le peuple vint au-devant de lui et le reçut avec une extrême joie, promettant de suivre en tout ses avis. Mais ils retombèrent bientôt dans leur première négligence et dans tous leurs vices. La femme d'un homme noble étant accusée d'avoir commis adultère avec un clerc, les parents du mari voulaient la décapiter, suivant la coutume. Elle s'enfuit à l'évêque, qui, pour lui sauver la vie, l'enferma dans un monastère de religieuses dédié à saint Georges, et donna à un homme fidèle la clef de l'église où elle était. Ceux qui poursuivaient la femme vinrent à la maison de l'évêque pendant la nuit, se plaignant qu'il voulait empêcher l'exécution des lois et demandant la coupable avec menaces. Il embrassa les frères qui étaient avec lui, se recommandant à leurs prières, et se jeta au milieu de ces furieux en disant : Si c'est moi que vous cherchez, me voici ! Un d'entre eux lui dit : Tu te flattes en vain de la gloire du martyre ; mais si on ne nous rend promptement cette malheureuse, nous avons tes frères, et nous nous vengerons sur leurs femmes, sur leurs enfants et sur leurs terres. Cependant un traître leur ayant découvert celui à qui l'évêque avait confié la garde du lieu où était la femme, ils l'intimidèrent tellement, qu'il leur en donna l'entrée ; ils arrachèrent la femme de l'autel et lui firent couper la tête.

Depuis son retour, saint Adalbert commença à travailler à la conversion des Hongrois, voisins de la Bohème ; il y envoya des missionnaires et y alla lui-même, et y établit un faible commencement de christianisme ; mais, dans ce faible commencement, il posa le principe d'une conversion parfaite de la nation entière, en baptisant le fils du duc Geisa ; car cet enfant fut, depuis, l'illustre saint Etienne, roi et apôtre de la Hongrie (1).

Le saint évêque, affligé de l'indocilité de son peuple, le quitta une seconde fois et retourna à Rome, dans son monastère de Saint-Alexis et Saint-Boniface, sous la conduite de l'abbé Léon, qui fut légat en France. En ce monastère, il y avait des Grecs qui suivaient la règle de saint Basile, et des Latins qui suivaient celle de saint Benoit, et, de chacune des deux nations, on en remarque quatre distingués par leur mérite. Les quatre Grecs étaient : l'abbé Grégoire, le père Nil ; Jean, infirme ; Stratus, homme d'une simplicité angélique. Les quatre Latins étaient : Jean, remarquable par sa sagesse ; Théodore, par son silence; Jean, par son innocence; Léon, simple, mais toujours prêt à prêcher. Ce dernier avait été abbé de Nonantule en Lombardie ; et, après avoir gouverné ce monastère deux ans, il l'avait remis à l'empereur Othon, lui rendant le bâton pastoral. Il était venu à Rome se rendre simple moine à Saint-Boniface, où il finit ses jours, et il est compté entre les saints. Il ne faut pas le confondre avec Léon, abbé du même monastère.

Saint Nil, que saint Adalbert alla consulter, était né à Rossane, capitale de la Calabre, la seule ville que les Grecs y avaient conservée, le reste du pays étant désolé par les courses des Sarrasins. Son beau naturel fut cultivé par l'étude; il lisait continuellement l'Ecriture sainte et prenait un plaisir singulier aux Vies des Pères, ce qui lui inspira une grande aversion du vice et des mauvaises curiosités, comme des caractères et des paroles superstitieuses contre divers accidents. Ayant perdu ses parents, il demeura sous la conduite d'une sœur aînée, qui était aussi très-pieuse. Mais, étant arrivé à la fleur de la jeunesse, il attira les désirs de toutes les filles par sa beauté et l'agrément de sa voix; et, de son côté, il fut épris de la plus belle d'entre elles, quoiqu'elle fût de basse naissance, et le premier fruit de leur union fut une fille. Toutefois, la pensée de la mort et des supplices éternels commença à le relever de cette chute, et ces sentiments devinrent bien plus vifs dans une fièvre ardente dont il fut attaqué.

Un jour donc, sans avoir rien dit à personne, il alla chez des gens qui lui devaient de l'argent, et leur dit qu'il avait trouvé une très-belle vigne et qu'il voulait l'acheter. Il prit d'eux ce qu'ils avaient, et, nonobstant sa fièvre, il partit accompagné d'un moine nommé Grégoire, qui le conduisait à son monastère. En passant une rivière, il fut tout d'un coup délivré de sa maladie, ce qu'il prit pour une marque assurée que ce voyage était agréable à Dieu. Il arriva donc au monastère de Mercure, et, entre autres grands personnages, il y trouva Jean, Fantin et Zacharie. Il fut surpris de leur extérieur et de la pauvreté de leur habit, et son zèle pour la perfection en

(1) *Act. Bened.*, saec. V. *Acta SS.*, 23 april.

fut plus ardent Eux, de leur côté, voyant la sagesse de ce jeune homme, la douceur de sa voix dans la lecture, et la pénétration de son esprit, jugèrent dès lors que non-seulement il ferait un grand progrès dans la vertu, mais qu'il serait utile au salut de plusieurs autres.

Mais peu de temps après, il vint des lettres menaçantes de la part du gouverneur de la province, portant que, si quelqu'un était assez hardi pour imposer les mains à ce jeune homme, il aurait le poing coupé et le monastère serait confisqué. Les supérieurs résolurent donc de l'envoyer sous une autre domination, pour recevoir le saint habit, et il se détermina à entrer dans le monastère de Saint-Nazaire. En chemin, il rencontra un Sarrasin, qui lui demanda qui il était, d'où il était et où il allait. Nil lui dit simplement la vérité, et le Sarrasin fut surpris de lui voir prendre une telle résolution, étant si jeune ; car il n'avait pas trente ans, et il portait encore son habit séculier, qui était très riche. Tu devais attendre, dit-il, à la vieillesse, pour t'engager dans la vie monastique, si tu l'as résolu. Non, répondit-il, Dieu ne veut pas que nous soyons bons par nécessité ; un vieillard n'a plus la force de le servir, non plus que de porter les armes pour son prince. Je veux servir Dieu dans ma jeunesse, afin qu'il honore ma vieillesse. Le Sarrasin, touché de ce discours, lui montra le chemin et le quitta, en lui donnant des bénédictions et en l'encourageant à suivre son dessein. Nil fut saisi de crainte, songeant au péril qu'il avait évité, et sa peur augmenta quand il entendit le Sarrasin revenir en courant et criant qu'il l'attendît. Celui-ci, l'ayant rejoint, lui donna des pains fort blancs qu'il avait apportés, voyant qu'il n'avait aucunes provisions, et lui fit excuse de n'avoir rien de meilleur à lui donner ; mais en même temps il blâma sa crainte et la mauvaise opinion qu'il avait de lui.

Etant près du monastère, l'ennemi des bons lui apparut sous la forme d'un cavalier, pour le détourner d'y entrer, disant mille maux des moines, les traitant d'avares, de glorieux, de gourmands. Je tiendrais, dit-il, tout entier avec mon cheval dans une des chaudières de leur cuisine. Nil voulait lui répondre ; mais il s'enfuit aux premiers mots, sans l'écouter, et Nil, faisant de temps en temps le signe de la croix, entra enfin dans le monastère de Saint-Nazaire. L'abbé et les moines le reçurent avec grande charité, et, le voyant fatigué du chemin, ils lui donnèrent du poisson et du vin ; mais il se contenta de pain et d'eau. Il pria qu'on lui donnât l'habit monastique, à condition toutefois qu'au bout de quarante jours il retournerait au monastère où il avait d'abord été reçu. L'abbé voulait, aussitôt qu'on l'eut fait moine, lui donner le gouvernement d'un autre monastère ; mais Nil trouva cette proposition si étrange, que dès lors il fit serment de n'accepter jamais aucune dignité.

Le temps étant accompli, il retourna au monastère de Mercure, où les pères le reçurent avec une grande joie, particulièrement Fantin, avec lequel il lia une amitié très-etroite. On en parla quelque temps après à Jean, supérieur de tous les monastères, qui, ayant éprouvé son obéissance en plusieurs manières, en demeura très-satisfait et le retint quelque temps auprès de lui. Ensuite, du consentement des pères, il se retira près du monastère, dans une caverne où était un autel dédié à saint Michel. Là, il s'imposa cette manière de vie : Depuis le matin jusqu'à tierce, il s'appliquait à écrire ; car il écrivait bien et vite. Depuis tierce jusqu'à sexte, il se tenait devant la croix, récitant le psautier et faisant mille génuflexions. Depuis sexte jusqu'à none, il demeurait assis, lisant et étudiant l'Ecriture sainte et les Pères. Après avoir dit none et vêpres, il sortait de sa cellule pour se promener et se délasser, sans toutefois se détourner de Dieu, qu'il considérait dans ses créatures, méditant quelques passages des Pères. Après le soleil couché, il se mettait à table, et mangeait ou du pain sec, ou, sans pain, des herbes cuites, ou du fruit, selon la saison. Sa table était une grosse pierre et son plat un morceau de pot de terre ; il ne buvait que de l'eau et par mesure. Il essayait d'imiter toutes les manières de vivre qu'il lisait dans les anciens. Ainsi il passa jusqu'à vingt jours sans manger que deux fois, et il fit trois fois cette expérience. Pendant un an, il ne but qu'une fois le mois quoiqu'il ne mangeât que du pain sec ; mais il quitta cette pratique pour ne pas se dessécher le poumon, car la soif ne l'incommodait que les huit premiers jours. Toutefois il passait souvent le carême sans boire et sans manger, ne prenant que la sainte communion. La nuit, il donnait une heure au sommeil pour la digestion, ensuite il récitait le psautier, faisant cinq cents génuflexions, puis il disait les prières des nocturnes et des matines ; car il était persuadé qu'un ermite doit faire beaucoup plus d'exercices de piété que celui qui vit en communauté. Son habit était un sac de poil de chèvre, qu'il portait un an, et sa ceinture était une corde, qu'il n'ôtait qu'une fois l'année, souffrant patiemment la vermine qui le rongeait. Il n'avait ni lit ni siége, ni coffre ni sac ; son encrier était de la cire appliquée sur du bois. Tel était son amour pour la pauvreté.

Un des frères le pria de trouver bon qu'il demeurât avec lui, et, l'ayant obtenu à grand'peine, il lui dit : Mon père, j'ai trois pièces d'argent ; que voulez-vous que j'en fasse ? Nil lui répondit : Donnez-les aux pauvres et ne gardez que votre psautier. Il le fit ; mais, après avoir demeuré quelque temps avec le saint homme, il s'ennuya de cette vie si austère et commença à chercher querelle pour le mettre en colère. Nil lui dit doucement : Mon frère, le Seigneur nous a appelés en paix. Si vous ne pouvez plus me souffrir, allez en paix où il vous plaira ; car je vois que vous ne pouvez vous défaire de l'ambition et du désir du sacerdoce. L'autre lui dit

tout en colère : Rendez-moi mes trois pièces d'argent, et je m'en irai. Qu'avais-je affaire de les donner aux pauvres ? Nil lui répondit : Mon frère, écrivez sur un morceau de papier que j'en recevrai la récompense dans le ciel, et le mettez sur l'autel, et je vous les rendrai aussitôt. L'autre voulut voir comment Nil, qui n'avait pas une obole, accomplirait sa promesse, et fit ce qu'il désirait. Nil, ayant reçu son écrit, descendit au monastère de Castel et y emprunta trois pièces d'argent, qu'il lui donna. Le mauvais moine se retira, suivit ses désirs et mourut quelque temps après ; mais Nil, étant rentré dans sa caverne, écrivit en douze jours trois psautiers et acquitta sa dette.

Quelques années après, le bienheureux Fantin tomba dans une espèce d'extase, qui parut surnaturelle à ceux qui connaissaient sa vertu ; car il sortit du monastère et allait de côté et d'autre, faisant des lamentations continuelles sur les églises, les monastères et les livres. Il disait que les églises étaient pleines d'ânes et de mulets qui les profanaient par leurs ordures, les monastères brûlés et perdus, les livres mouillés et devenus inutiles, en sorte qu'on n'aurait plus de quoi lire. Quand il rencontrait un des frères de son monastère, il le pleurait comme mort, et disait : C'est moi qui t'ai tué, mon enfant. En parlant ainsi, il ne voulait ni loger sous un toit, ni prendre de nourriture ordinaire, mais, errant par les déserts, il vivait d'herbes sauvages. On crut que, comme un autre Jérémie, il prédisait l'incursion des Sarrasins, qui désolèrent le pays peu de temps après, ou plutôt la décadence des monastères et le relâchement de la discipline. Nil, sensiblement affligé de voir saint Fantin en cet état, le suivait et s'efforçait de lui persuader de rentrer dans le monastère ; mais Fantin l'assura qu'il n'y retournerait pas, et qu'il mourrait dans une terre étrangère. En effet, prenant avec lui deux de ses disciples, Vital et Nicéphore, il alla dans le Péloponèse ; demeura longtemps à Corinthe, où il procura le salut de plusieurs ; visita l'église de la Sainte-Vierge à Athènes, se rendit à Larisse ; séjourna douze ans à Thessalonique, où il devint célèbre par ses vertus et ses miracles ; et enfin alla mourir, dans une extrême vieillesse, à Constantinople. Les Grecs et les Latins honorent sa mémoire le 30e d'août (1).

Nil étant revenu à sa caverne, les pères du monastère de Fantin vinrent le prier de vouloir bien venir et leur choisir un abbé ; car ils le connaissaient assez pour n'oser lui proposer de l'être lui-même. Il entra dans le monastère et assembla la communauté dans l'église, mais, après la prière, Luc, frère de Fantin, prit Nil par les pieds, le conjurant, au nom de la sainte Trinité et de tout ce qu'il y a de plus saint, d'être leur abbé. Nil retourna contre Luc ses propres conjurations et le fit être abbé ; car, quoiqu'il ne fût pas fort savant dans les saintes Écritures, il avait le talent de gouverner et une grande vertu. C'est ainsi que Nil évita cette tentation.

Pendant qu'il était encore dans la caverne, il lui vint un disciple nommé Étienne, homme d'une grande simplicité, mais d'une patience et d'une obéissance merveilleuses. Les Sarrasins ayant couru pendant un an toute la Calabre, le bruit se répandit qu'ils viendraient aussi au canton de Mercure, et qu'ils n'épargneraient ni monastères ni moines. Tous se réfugièrent dans les châteaux les plus proches, et Étienne, se trouvant au monastère de Saint-Fantin, suivit les moines, n'ayant pas le temps de retourner à la caverne. Nil lui-même, voyant déjà la poussière qui marquait la marche des ennemis, ne voulut pas tenter Dieu et se cacha dans un lieu détourné ; puis il revint le jour suivant à sa caverne, d'où ils avaient emporté le cilice qu'il avait pour changer. Étant descendu au monastère, il trouva qu'ils y avaient tout ravagé ; et, croyant qu'ils avaient enlevé Étienne, il résolut de se rendre esclave avec lui ; mais il apprit qu'il s'était sauvé avec les moines ; et, après que les Sarrasins furent passés, Nil et Étienne retournèrent à leur caverne et reprirent leur première façon de vivre.

Quelque temps après, Nil ayant envoyé Étienne à Rossane pour acheter du parchemin, il en revint accompagné d'un vieillard nommé Georges, des principaux de la ville, qu'il croyait appelé de Dieu à mener la vie solitaire, et s'offrit à Nil pour faire ce qui lui plairait. Nil lui répondit : Mon frère, ce n'est pas pour notre vertu que nous demeurons dans ce désert ; mais, parce que nous ne pouvons porter la règle de la vie commune, nous nous sommes séparés des hommes comme des lépreux. Vous faites bien de chercher votre salut : allez donc à quelque communauté où vous trouverez le repos de l'âme et du corps ; mais Georges demeura ferme et ne voulut point quitter le saint, qui conçut pour lui une affection filiale.

Enfin, comme le Sarrasins revenaient de temps en temps dans ces quartiers-là, et que la caverne était sur leur passage, Nil et ses disciples jugèrent qu'ils ne pouvaient y demeurer. Il vint donc s'établir à Rossane, en un lieu qui était à lui, où il y avait un oratoire de Saint Adrien. Là, il lui vint encore quelques disciples, et, par la suite du temps, ils se trouvèrent jusqu'à douze et plus ; en sorte que ce lieu devint un monastère. Il y avait deux frères dans le voisinage, qui, touchés d'envie, commencèrent à calomnier saint Nil, et à le traiter d'hypocrite et d'imposteur ; mais il ne s'en défendit qu'en leur donnant des bénédictions et des louanges ; et, un jour qu'ils l'avaient extrêmement maltraité, il vint les trouver comme ils mangeaient, se mit à genoux et leur demanda sa bénédiction. Enfin il les gagna tellement, par ...

(1) Acta SS., 30 aug.

en mourant, lui donna tout son bien et lui recommanda son frère.

Saint Nil ne voulait point que son monastère eût rien au delà du nécessaire, disant que le surplus n'était qu'avarice. Trois de ses moines ayant mangé hors de la maison, il leur dit : Etes-vous mes esclaves, pour vous cacher ainsi de moi? Vous êtes mes frères, notre pain est votre travail, et personne ne vous contraint à rien faire contre votre volonté. Sa communauté croissant, il ne voulut jamais prendre le titre d'abbé ou d'hégumène, pour mieux observer le précepte de l'Evangile de ne point se nommer maître ; mais il donna le titre d'hégumène à d'autres, dont le premier fut Proclus, homme très-savant dans les auteurs sacrés et profanes, et qui laissa lui-même plusieurs écrits.

Un grand tremblement de terre, qui arriva dans la Campanie et la Calabre, ayant presque renversé la ville de Rossane, saint Nil voulut aller voir ce désastre de sa patrie ; mais, pour se déguiser, il mit autour de sa tête une peau de renard qu'il avait trouvée en chemin, et portait sur l'épaule son manteau pendu à son bâton. Les enfants lui jetaient des pierres, et criaient après lui : Au caloyer bulgare ! D'autres l'appelaient Franc ou Arménien. Le soir, s'étant mis dans son état ordinaire, il entra dans la grande église pour prier la sainte Vierge, sa patronne, et fut reconnu de quelques prêtres, qui se jetèrent à ses pieds, fort surpris de son arrivée. Après les avoir consolés par ses discours de piété, il demeura avec un nommé Caniscas, dont il avait été disciple, l'exhortant à quitter le monde, car il avait toujours mené une vie fort pure; mais il ne put le persuader à cause de l'avarice qui le dominait, et il mourut quelque temps après, avec un repentir inutile de ne l'avoir pas écouté.

Il faisait souvent réflexion sur la douceur de la solitude et le dégagement de la pauvreté, sans soins comme sans biens, et il trouvait qu'en vivant avec les autres, loin d'avancer dans la vertu, on recule ; leur conversation même lui était à charge, parce qu'elle le détournait de la contemplation et de l'occupation intérieure. A ces pensées, il opposait le précepte de l'Apôtre : Que personne ne cherche son avantage, mais celui des autres, pour leur salut. Il résolut donc d'éprouver ses disciples par quelque commandement déraisonnable, et, s'ils y obéissaient sans examen, de prendre le parti de demeurer avec eux. Un jour, après l'office du matin, il leur dit : Mes pères, nous avons planté trop de vignes, et ce n'est qu'avarice d'avoir plus que le nécessaire : venez en couper une partie. Ils y consentirent; et ayant pris une cognée sur son épaule, il les mena à la plus belle de leurs vignes et du plus grand rapport. Ils le suivirent tous, et se mirent à couper depuis le matin jusqu'à tierce Alors, voyant leur obéissance, il promit à Dieu de ne les quitter de sa vie ; mais le bruit de cette action s'étant répandu, d'un côté jusqu'au mont Athos, et de l'autre jusqu'en Sicile, personne n'y pouvait rien comprendre et on l'interprétait diversement.

Un jour, comme il était à Rossane un peu indisposé, Théophylacte, métropolitain de Calabre, et Léon, officier de la garde impériale, tous deux gens d'esprit et savants, vinrent le voir avec des magistrats, des prêtres et une grande partie du peuple, à dessein de lui faire des questions sur l'Ecriture, plutôt pour l'éprouver que pour s'instruire. Le saint qui s'en aperçut, pria Jésus-Christ de lui faire la grâce de penser et de parler de la manière convenable. Après qu'ils se furent salués et assis, il donna à l'officier un livre qu'il avait à la main et qui était de saint Siméon d'Antioche, et lui fit lire cette sentence : Que de dix mille âmes, à peine s'en trouve-t-il une, dans le temps présent, qui sorte entre les mains des anges. A ces mots, tous les assistants commencèrent à dire d'une voix : A Dieu ne plaise! cela n'est pas vrai ! celui qui l'a dit est hérétique ! C'est donc en vain que nous avons été baptisés et que nous adorons la croix ! que nous communions et que nous portons le nom de Chrétiens! Saint Nil, voyant que le métropolitain et l'officier ne disaient rien à ceux qui parlaient ainsi, répondit doucement : Et que direz vous donc, si je vous montre que saint Basile, saint Chrysostome, saint Ephrem saint Théodore Studite, saint Paul même et l'Evangile disent la même chose? Dieu ne vous a point d'obligation de ce que vous venez de dire. Vous n'oseriez faire profession d'aucune hérésie, le peuple vous lapiderait; mais sachez que, si vous n'êtes vertueux et très-vertueux, vous n'éviterez point la peine éternelle. Ils furent touchés de ce discours, et commencèrent tous à soupirer et à dire : Malheur à nous, pécheurs que nous sommes !

Nicolas, premier écuyer, lui dit : Mon père, pourquoi l'Evangile dit-il: Celui qui donnera à un de ces moindres un verre d'eau froide, ne perdra pas sa récompense? Il répondit: Cela est dit pour ceux qui n'ont rien, afin que personne ne s'excuse sur ce qu'il n'a pas de bois pour faire chauffer l'eau. Mais vous qui enlevez au pauvre jusqu'à l'eau froide, que ferez-vous? Celui-ci gardant le silence, un autre dit : Mon père je voudrais bien savoir si Salomon est sauvé ou damné. Saint Nil, connaissant par l'esprit que c'était un débauché, lui dit : Et moi je voudrais bien savoir si, vous-même, vous serez sauvé ou damné. Que vous importe, à vous et à moi, que Salomon le soit? C'est pour nous qu'il est écrit : Quiconque regarde une femme pour la convoiter, a déjà commis l'adultère. Quant à Salomon, nous ne trouvons nulle part dans l'Ecriture qu'il se soit repenti, comme nous le trouvons de Manassès.

Un prêtre se leva ensuite, et dit : Mon père, de quel arbre Adam mangea-t-il dans le paradis? Il répondit: D'un pommier sauvage. Tous se prirent à rire, et Nil leur dit : N'en riez pas, la réponse est conforme à la demande

Comment vous dirions-nous ce que l'Écriture ne nous a point découvert ? Au lieu de penser comment vous avez été formé, comment vous avez été mis dans le paradis, les préceptes que vous avez reçus et que vous n'avez pas gardés, ce qui vous a fait chasser du paradis, et comment vous pourrez y rentrer, au lieu de tout cela, vous me demandez le nom d'un arbre; et quand vous l'auriez appris, vous demanderiez ensuite quelle en était la racine, ou les feuilles, ou l'écorce, et s'il était grand ou petit. Après quelques autres entretiens, ils se retirèrent, et le métropolitain lui-même dit que ce caloyer était un grand personnage. L'officier Léon l'éprouva d'une manière plus sensible. Étant revenu une autre fois avec l'écuyer Nicolas pour entendre discourir le saint, ils se couchèrent ensuite tous deux sur l'herbe, et s'amusèrent à se mettre l'un à l'autre sur la tête un cucullé de moine qu'ils trouvèrent sous la main. Nil, qui de sa cellule les voyait rire de ce jeu, leur dit d'une voix sévère : Ce que vous tournez maintenant en dérision, vous le demanderez avec empressement pour vous couvrir la tête, et vous ne pourrez l'avoir. Aussitôt l'officier Léon s'en retourne avec un violent mal de tête, se met au lit, et appelle un prêtre, qui, s'étant approché, le trouve mort.

Eupraxius, gouverveur de Calabre, fit une expérience pareille, mais qui se termina plus heureusement. Ce personnage avait fondé à Rossane un monastère de filles, qui était tombé en décadence lorsque Eupraxius fut retourné à Constantinople, saint Nil prit soin de le rétablir. Toutefois, des gens malintentionnés mandèrent à Eupraxius que Nil avait pillé ce monastère ; ce qui lui fit écrire des lettres menaçantes contre le saint. Il revint en Calabre, avec beaucoup d'appareil, comme gouverneur, et tous les abbés de la province allèrent, avec des présents, le complimenter et lui demander sa protection. Il n'y eut que Nil qui n'y alla point et qui demeura tranquille dans son monastère, priant Dieu pour le salut du gouverneur : ce qui augmenta beaucoup son indignation, et il cherchait les moyens de la satisfaire. Mais il lui vint un ulcère qui le tourmenta pendant trois ans et lui consuma les parties que l'on ne nomme point, avec une infection insupportable. Il reconnut que c'était la punition de ses débauches, se repentit de ses emportements contre le saint abbé et l'envoya prier de venir le voir et de lui donner sa bénédiction. Le saint homme se fit prier longtemps, pour l'humilier à son tour, et n'y alla qu'au bout de trois ans, lorsqu'il sut que le mal attaquait déjà les parties nobles.

Le gouverneur lui embrassa les pieds, fondant en larmes ; et Nil l'ayant relevé, il lui fit la confession de tous ses péchés et le conjura de lui donner l'habit monastique, disant qu'il avait fait vœu d'être moine. Le saint lui répondit : Vous n'ignorez pas que tous ceux qui ont péché après le baptême sont obligés, sans aucun vœu, à embrasser la pénitence ; mais quant à vous donner l'habit, je ne suis qu'un simple moine, sans aucun ordre ecclésiastique. Voici un métropolitain, c'était celui de Sainte-Severine, voici des évêques et des archimandrites : c'est à eux d'accomplir votre souhait. Toutefois Eupraxius le pria tant, qu'il lui coupa les cheveux de sa main et le revêtit de l'habit monastique, en présence des évêques et des abbés. Le médecin qui était présent, et qui était un Juif, sortit alors et dit : J'ai vu aujourd'hui des merveilles telles que nous avons entendu qu'il s'en faisait autrefois. J'ai vu le prophète David apprivoisant les lions. Car qui jamais osa toucher ce lion de la main ? Le nouveau Daniel vient de lui couper les cheveux et de lui mettre l'habit monastique. De son côté, le gouverneur pria le saint, les évêques et les abbés à manger, et les servit à table lui-même, tant il se trouva de force, quoique depuis trois ans il n'eût pu sortir du lit. Puis il distribua de sa main aux pauvres tout ce qu'il avait, ou le légua aux églises ; il affranchit tous ses esclaves et mourut trois jours après, plein de componction et d'espérance. Il avait fait Nil exécuteur de son testament ; mais le saint homme ne voulut point s'embarrasser dans tant d'affaires, et s'en déchargea sur le métropolitain.

Il délivra plusieurs possédés, en leur faisant faire l'onction de l'huile par les prêtres, ou les envoyant à Rome aux tombeaux des apôtres ; mais il ne voulut pas leur faire le moindre signe de croix de sa main. Quelque répugnance qu'il eût à venir dans le monde et à en voir le tumulte, il ne laissait pas, dans l'occasion, d'intercéder pour le peuple auprès des magistrats, afin de sauver les malheureux opprimés et quelquefois les coupables. Et il ne craignait point de souffrir pour cet effet la fatigue de marcher à pied et les incommodités des saisons. Plusieurs des officiers qui venaient en Italie lui offraient de grandes sommes d'argent pour la subsistance de sa communauté ou pour les pauvres ; mais il leur disait : Mes frères seront heureux, suivant le psaume, s'ils vivent du travail de leurs mains, et les pauvres crieront contre vous, comme retenant leur bien, et m'admireront comme possédant tout sans rien avoir.

Un eunuque de la chambre de l'empereur, l'ayant prié de venir le voir, lui dit : Je n'ai point de parents et j'ai de grands biens ; j'ai résolu de les donner à Dieu et de fonder un monastère. Venez avec moi à Constantinople, je prendrai le saint habit de votre main et je vous ferai converser familièrement avec l'empereur, comme vous êtes ici avec moi. Nil fit, selon sa coutume, le signe de la croix sur sa poitrine, et répondit à l'eunuque : Votre dessein est beau et agréable à Dieu, mais il ne me convient pas de quitter le désert et les pauvres qui souffrent avec moi, pour me promener dans les villes et me charger d'affaires. Manque-t-on à Constantinople de moines et d'abbés, pour donner l'habit à ceux qui veu-

lent quitter le monde? que si vous voulez absolument que je vous le donne, venez marcher dans la voie étroite avec nous. L'eunuque insistait à accomplir son dessein, et le saint abbé, l'ayant quitté, remerciait Dieu de l'avoir délivré de ce piége de l'ennemi.

L'archevêque de Rossane étant mort, tous s'accordèrent qu'il fallait surprendre l'abbé Nil et le forcer à remplir cette place. Les magistrats et les principaux du clergé marchaient déjà pour exécuter leur dessein ; mais quelqu'un les prévint, croyant porter au père une agréable nouvelle. Il le remercia et lui fit même donner un présent ; mais il se retira au fond d'une montagne avec un des moines, et se cacha si bien qu'on ne put jamais le trouver. Les prêtres et les magistrats qui étaient venus au monastère, après avoir bien cherché et longtemps attendu, s'en retournèrent fort affligés, et furent contraints d'élire un autre archevêque.

Quelque temps après, les Sarrasins ayant fait une incursion dans la Calabre, saint Nil se retira dans la forteresse avec ses moines, excepté trois, qui, étant demeurés dans le monastère, furent pris et emmenés en Sicile. Saint Nil songea à les retirer ; et, ayant amassé cent tarins d'or des revenus du monastère, il les envoya à Palerme, par un frère fidèle, avec un mulet qu'on lui avait donné et une lettre adressée au secrétaire de l'émir, qui était Chrétien et pieux. Il lut la lettre à l'émir, son maître, qui admira la sagesse et la vertu du saint abbé, et ayant fait venir les moines, il les traita avec honneur et retint seulement le mulet pour se souvenir d'eux ; mais il les renvoya avec l'argent et plusieurs peaux de cerfs, les chargeant d'une lettre où il disait : Si les moines ont été maltraités, c'est ta faute, si tu t'étais fait connaître à moi, je t'aurais envoyé une sauvegarde avec laquelle tu n'aurais pas eu besoin de sortir de ton monastère ; et si tu voulais bien venir chez moi, tu pourrais t'établir dans tout le pays, et je te traiterais avec toutes sortes d'honneur et de respect.

Le saint homme, prévoyant que toute la Calabre allait être ravagée par les Sarrasins, résolut d'en sortir ; mais il ne voulut pas aller en Orient, craignant la grande opinion que l'on avait de lui ; car sa réputation était venue jusqu'aux empereurs. Il aima donc mieux demeurer chez les Latins, où il croyait être inconnu ; mais il était regardé partout comme un apôtre. Car, étant venu à Capoue, il fut reçu avec très-grand honneur par le prince Pandolfe, et les premiers de la ville, jusque-là qu'ils voulaient le faire évêque ; et ils l'eussent fait si le prince ne fût pas mort. Mais ils appellèrent Aligerne, abbé du Mont-Cassin, et lui enjoignirent de donner au saint abbé un des monastères de la dépendance du sien, tel qu'il voudrait.

Saint Nil étant donc allé voir le fameux monastère du Mont-Cassin, toute la communauté vint au-devant de lui jusqu'au pied de la montagne, les prêtres et les diacres revêtus de leurs ornements, comme un jour de fête, portant des cierges et des encensoirs. Il guérit toutes leurs maladies spirituelles et corporelles, et admira le bel ordre et la régularité de cette maison, qu'il trouva au-dessus de celle des Grecs. Ensuite l'abbé Aligerne, qui était lui-même en réputation de sainteté, et les principaux d'entre les moines le conduisirent au monastère qui lui était destiné, savoir, Saint-Michel en Val-de-Luce, où il demeura quinze ans. L'abbé et les moines le prièrent de venir avec toute sa communauté, au grand monastère et d'y célébrer l'office en grec. D'abord il s'en excusait par humilité, mais enfin il l'accorda. Il composa une hymne en l'honneur de saint Benoît, comprenant tous ses miracles ; et, prenant toute sa communnauté, qui était de plus de soixante moines, il monta au Mont-Cassin et y célébra les vigiles d'un chant fort harmonieux ; car il y en avait plusieurs qu'il avait instruits à lire et à chanter parfaitement.

Après l'office, tous les moines latins vinrent le trouver, avec la permission de leur abbé, et lui firent diverses questions sur les devoirs des moines et sur des passages de l'Écriture, et il leur répondit en latin. Un lui demanda : Si une fois dans l'année je mange de la viande par condescendance pour mon corps, quel mal y aura-t-il ? Saint Nil répondit : Si vous vous portez bien toute l'année et qu'une seule fois vous tombiez et vous rompiez une jambe, quel mal y aura-t-il ? Ils l'interrogèrent aussi touchant le jeûne du samedi. Il répondit : Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne condamne point celui qui mange. Si vous nous reprenez de ce que nous ne jeûnons pas le samedi, prenez garde de condamner [illegible] colonnes de l'Église, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire, saint Chrysostome et les conciles mêmes. Nous faisons bien de ne pas jeûner le samedi, pour nous opposer aux manichéens, qui s'affligent ce jour-là en haine de l'Ancien Testament ; mais nous ne nous abstenons pas du travail pour ne pas nous conformer aux Juifs. Vous aussi vous avez raison de jeûner ce jour-là pour vous préparer au dimanche (1). C'est ainsi que saint Nil, par ses instructions et ses exemples, sanctifiait l'Italie méridionale et cimentait l'union [illegible] entre les Grecs et les Latins. Nous avons sa vie très-bien écrite par un de ses disciples.

Dans le même temps, Dieu suscitait en l'Italie septentrionale un autre apôtre, un autre patriarche de la vie solitaire : c'était saint Romuald. Il naquit à Ravenne de l'illustre famille des ducs ; et, dans sa première jeunesse, cédant au penchant de l'âge et abusant de la commodité des richesses, il s'abandonna à l'impureté. Toutefois, ayant la crainte [illegible]

(1) *Acta SS.*, 26 *sept.*

Dieu, il s'efforçait souvent de se relever et se proposait de faire quelque chose de grand. Quand il était à la chasse, s'il trouvait dans le bois un endroit agréable, il disait en lui-même : Que des ermites seraient bien ici ! qu'ils y seraient en repos et à couvert des agitations du siècle ! Son père, nommé Sergius, était homme du monde et fort attaché à ses intérêts. Il avait pris querelle avec un de ses parents pour un pré qu'ils se disputaient ; voyant que son fils Romuald mollissait dans cette affaire et avait une extrême horreur de faire mourir ce parent, il le menaça de le déshériter. Enfin on en vint aux mains, et le parent fut tué de la main de Sergius. Quoique Romuald n'eût eu d'autre part au meurtre que d'y avoir été présent, il voulut en faire pénitence pendant quarante jours, et se retira pour cet effet au monastère de Saint-Apollinaire de Classe.

Là, touché par les exhortations d'un frère convers, il résolut de se donner entièrement à Dieu et demanda l'habit monastique. Mais les moines, craignant la dureté de son père, n'osaient le lui accorder. Romuald s'adressa donc à Honestus, archevêque de Ravenne, qui avait été abbé de Classe. Ce prélat l'exhorta à suivre son saint désir, et commanda aux moines de le recevoir sans hésiter, ce qu'ils firent, appuyés d'une telle autorité. Romuald avait alors vingt-quatre ans, et Honestus était entré dans le siége de Ravenne l'an 971, d'où il s'ensuit que Romuald ne pouvait être né plus tôt que vers l'an 952. Il demeura environ trois ans au monastère de Classe ; mais voyant que l'observance y était relâchée, il commença à reprendre sévèrement les moines, leur mettant la règle devant les yeux. Indignés de la hardiesse de ce jeune homme, ils résolurent sa mort, et comme il se levait la nuit avant les autres pour prier, ils voulaient le précipiter d'une terrasse ; mais étant averti par un des complices, il évita le péril.

Comme il avançait de plus en plus dans le désir de la perfection, il apprit qu'il y avait près de Venise un ermite nommé Marin, d'une haute spiritualité. Ayant donc demandé le consentement de l'abbé et des moines de Classe, qui lui fut facilement accordé, il s'embarqua pour l'aller trouver et se mit sous sa conduite. Marin était un homme d'une grande simplicité et d'une grande pureté, mais il n'avait point eu de maître dans la vie solitaire. Il récitait tous les jours le psautier ; et comme Romuald ne savait rien quand il quitta le monde, à peine pouvait-il encore lire en ce temps-là. Marin lui donnait des coups de baguette sur la tête du côté gauche pour le corriger ; et Romuald, après l'avoir longtemps souffert, lui dit enfin : Mon maître, frappez-moi, s'il vous plaît, du côté droit, car je n'entends presque plus du côté gauche. Marin admira sa patience et radoucit son indiscrète sévérité.

Pierre Urséole, alors duc ou doge de Venise, était monté à cette dignité par le crime. Vital Candien, son prédécesseur, étant devenu suspect aux Vénitiens, ils conspirèrent contre lui et résolurent de l'attaquer dans son palais et de le tuer avec toute sa famille ; mais comme il se tenait sur ses gardes, ils s'avisèrent de brûler la maison de Pierre Urséole, contiguë au palais, et l'y firent consentir en lui promettant de le faire duc, ce qui fut exécuté. Pierre, ayant ainsi satisfait à son ambition, fut touché du remords de son crime et demanda conseil à un abbé nommé Guérin, qui était venu des Gaules, allant en divers lieux faire des pèlerinages de dévotion. Il consulta aussi Marin et Romuald, et tous trois convinrent que Pierre devait renoncer, non-seulement à sa dignité mal acquise, mais encore au monde, et embrasser la vie monastique. Il se déroba donc secrètement à sa femme et à sa famille, avec un de ses amis nommé Jean Gradenic ; ils allèrent joindre les trois autres, et s'étant embarqués tous cinq, ils arrivèrent dans les Gaules, au monastère de Saint-Michel de Cusan, que Guérin gouvernait dès l'an 973. Pierre Urséole et Gradenic s'en rendirent moines ; mais Marin et Romuald demeurèrent près du monastère, continuant à mener la vie érémitique à laquelle ils étaient accoutumés, et au bout d'un an les deux autres se joignirent à eux.

Comme autrefois saint Antoine, Romuald eut à souffrir bien des assauts de la part des malins esprits ; mais, comme Antoine, il les vainquit par la foi, l'humilité et la confiance en Dieu. Il se distingua tellement entre ses compagnons par son zèle, qu'il devint bientôt leur maître, et Marin lui-même se soumit à sa conduite. Pendant un an, Romuald ne prit pour nourriture, par jour, qu'une poignée de pois chiches ; et pendant trois ans, lui et Gradenic vécurent du blé qu'ils recueillaient en labourant à la main, redoublant ainsi par leur travail la rigueur du jeûne. Romuald ayant lu dans la Vie des Pères que quelques-uns jeûnaient toute la semaine, hors le samedi et le dimanche, entreprit de les imiter, et vécut ainsi plus de quinze ans. Ensuite il remit au jeudi le soulagement qu'il prenait le samedi, tant pour se conformer à l'usage de l'Église romaine, que pour rendre le jeûne plus supportable, n'étant que de deux ou trois jours de suite. Il fit, depuis, la règle des ermites de jeûner tous les jours, hors le jeudi et le dimanche, auxquels ils pouvaient manger des herbes et user de toute sorte de boisson ; mais pendant les deux carêmes de l'année, ils jeûnaient toute la semaine. Il défendait aux autres de passer un jour entier sans manger, quoiqu'il le fît souvent lui-même, et disait que quiconque aspire à la perfection doit manger tous les jours, en sorte qu'il ait tous les jours faim.

Le comte Oliban, à qui le monastère de Cusan avait appartenu, était un seigneur des Gaules, chargé de grands péchés. Il vint un jour voir saint Romuald et lui raconta toute sa vie comme en confession ; après quoi le

saint homme lui dit qu'il ne pouvait se sauver qu'en embrassant la vie monastique. Le comte en fut surpris, et dit que les hommes spirituels à qui il s'était déjà confessé ne lui avaient jamais conseillé une si rude pénitence. Il fit venir des évêques et des abbés qui l'avaient accompagné; et, après avoir délibéré tous ensemble, ils se rangèrent à l'avis de Romuald, avouant que la crainte les avait empêchés jusque-là de donner au comte ce conseil. Alors Oliban convint avec Romuald d'aller au Mont-Cassin, sous prétexte de pèlerinage, et d'y embrasser la vie monastique.

Cependant Sergius, père de Romuald, touché lui-même de la grâce de Dieu et de l'exemple de son fils, se fit moine au monastère de Saint-Sévère, près de Ravenne; mais quelque temps après, il s'en repentit et voulut retourner au monde. Les moines en donnèrent aussitôt avis à Romuald, qui résolut d'aller au secours de son père, et chargea l'abbé Guérin et Jean Gradenic de conduire le comte Oliban au Mont-Cassin. Les habitants de cette partie des Gaules qu'habitaient Romuald et ses compagnons, et qui était probablement sur les frontières d'Espagne, apprenant que le saint homme songeait à quitter leur pays, en furent extrêmement affligés; et, après avoir cherché un moyen de prévenir cette perte, ils n'en trouvèrent point de plus sûr que d'envoyer des gens le tuer, afin d'avoir au moins ses reliques pour la protection du pays. Romuald, en étant averti, se rasa entièrement la tête; et comme les meurtriers approchaient de sa cellule, il se mit à manger de grand matin, comme par gourmandise. Eux crurent qu'il avait perdu l'esprit, et se retirèrent sans lui faire aucun mal. S'étant ainsi sauvé de leur dévotion brutale, il partit du fond des Gaules, nu-pieds, un bâton à la main, et arriva à Ravenne, où, trouvant son père résolu à retourner au siècle, il lui mit les pieds dans les entraves, le chargea de fers et le frappa rudement, jusqu'à ce que, maltraitant son corps il eût guéri son âme et l'eût fait revenir à sa première résolution. Il y persévéra et mourut saintement quelque temps après,

Pour le comte Oliban, ayant laissé ses terres à son fils, il partit pour l'Italie avec l'abbé Guérin, Jean Gradenic et Marin; car Pierre Urséole, autrefois duc de Venise, était déjà mort, et saintement; son nom a été inséré dans le martyrologe romain par le pape Benoît XIV, au 10 janvier. Oliban menait avec lui quinze mulets chargés de son trésor; mais, arrivé au Mont-Cassin, il renvoya ses gens fort surpris et fort affligés. Marin s'en alla peu de temps après en Apulie, et y demeura dans la solitude, où il fut enfin tué par des coureurs arabes. L'abbé Guérin, accoutumé aux pèlerinages, résolut d'aller à Jérusalem, et Jean Gradenic avec lui; mais Oliban l'ayant appris, les pria avec larmes de ne pas l'abandonner, puisque Romuald le leur avait recommandé. Ils partirent toutefois; mais à peine entraient-ils dans la plaine, que le cheval de Guérin rompit la jambe à Gradenic qui fut ainsi obligé de revenir au Mont-Cassin, et, s'étant fait bâtir une cellule près du monastère, y vécut près de trente ans et y finit saintement sa vie.

Saint Romuald, après la mort de son père, se retira dans les marais de Classe et se renferma dans une cellule écartée. Le démon l'y suivit, comme il fit jadis à saint Antoine, et lui livra de nouveaux assauts. Il essaya de le vaincre par la tristesse de la mélancolie, et il le battit même un jour cruellement. Romuald, plein de confiance en celui qui nous a tous sauvés, s'écria au fort de ses peines : O mon doux Jésus! pourquoi m'avez-vous donc abandonné? M'avez-vous donc entièrement livré à la puissance de mes ennemis? A peine eut-il prononcé ces paroles que les démons prirent la fuite. Non-seulement le saint recouvra sa première tranquillité, mais il goûta encore des délices et des consolations qui le ravirent hors de lui-même. Uni à Dieu par l'amour le plus tendre et le plus fort, il bravait les esprits des ténèbres qui lui apparaissaient sous diverses formes d'animaux : Me voici, leur dit-il, je suis prêt; venez, faites voir si vous avez quelque force. Quoi! êtes-vous déjà à bout? êtes-vous déjà vaincus? Vous n'avez plus de machine contre un pauvre serviteur de Dieu? Les démons, ainsi mis en fuite suscitèrent contre lui ses propres disciples. Ayant construit à Sarsine un monastère en l'honneur de saint Michel, il demeurait auprès dans une cellule. Les moines du nouveau monastère étaient peu dociles à ses avis. Un jour le marquis Hugues envoya au saint sept livres d'argent. Romuald en envoya soixante pièces à un monastère qui venait d'éprouver un incendie, et réserva le reste pour des occasions semblables. Ses propres moines de Saint-Michel trouvèrent mauvais qu'il donnât ainsi aux autres, au lieu de réserver tout à eux.

Irrités d'ailleurs des reproches qu'il leur faisait, ils s'en vinrent à sa cellule, armés de pieux et de perches, l'accablent de coups, lui prennent tout ce qu'il avait et le chassent du territoire. Le démon, ne pouvant l'empêcher de travailler à son salut, voulut au moins l'empêcher de travailler au salut des autres. Et de fait Romuald pensa quelque temps ne s'occuper plus que de lui-même; mais cette pensée le jeta dans un si grand trouble, qu'il en serait mort s'il ne l'avait repoussée. De leur côté, ses mauvais moines ne tardèrent point à ressentir les châtiments du ciel. Pour célébrer leur honteuse victoire, ils voulurent faire un festin. L'un d'eux, qui s'était montré le plus violent, alla chercher du miel pour en faire un des mets les plus délicats; mais, en passant sur un pont de planches, il tomba dans la rivière et se noya. Les autres dormant au milieu de la nuit, comme à l'ordinaire, il tomba une si grande quantité de neige qu'elle enfonça le toit, que la maison s'écroula sur eux et qu'ils furent tous meurtris ou estro-

plés. C'était vers l'an 995. C'est ainsi que Dieu préparait son serviteur à devenir le père de plusieurs saints et d'une congrégation utile à l'Église, qui produit encore de nos jours de savants et grands personnages, tels que le cardinal Zurla et le pape Grégoire XVI. Nous avons la vie de saint Romuald, très-bien écrite par un autre saint de son temps et de son pays, saint Pierre Damien. Car le dixième siècle, que l'on a tant décrié, produisit non-seulement des saints en grand nombre, mais encore des hommes capables d'écrire leurs vies d'un bon style (1).

Le roi, depuis empereur, Othon III, voyait la preuve de l'un et de l'autre dons son précepteur saint Bernward ou Bernard. Othon III n'avait que quatre ans quand il fut couronné roi de Germanie, l'année même que mourut son père. Quelque temps après, l'impératrice Théophanie, sa mère, lui donna pour précepteur le prêtre Bernward. Il était de la première noblesse de Saxe, neveu de Folcmar, qui fut évêque d'Utrecht, en 977, et tint ce siége douze ans. Cet oncle donna le jeune Bernward à Osdag, évêque d'Hildesheim, qui le mit sous la conduite de Tagmar, chef de son école ; celui-ci l'accueillit avec beaucoup d'affection, et, pour sonder sa capacité, lui donna d'abord à étudier certaines parties plus faciles de l'Ecriture sainte : le jeune enfant, éclairé d'une lumière éclatante, comme un autre Daniel, la méditait avec une ardeur continuelle ; il s'associait ceux de ses condisciples qu'il y voyait le plus appliqués ; il cherchait avec eux à en pénétrer les sens les plus intimes. Avant même qu'il assistât aux classes, il écoutait attentivement, à l'écart, les leçons qu'y donnait le maître, les explications qu'il tirait des différents livres ; et puis, par un heureux larcin, il les enseignait lui-même parfaitement à ses petits camarades. Emerveillé de cette application furtive, le maître n'omit rien pour développer de si heureux talents. De son côté l'évêque Osdag, qui présageait quelque chose de grand dans le jeune Bernward et qui le fit exorciste, le lui recommanda d'une manière spéciale.

Le prêtre Tangmar, qui a écrit lui-même et très-bien la vie de son cher et digne élève, profita de toutes les circonstances pour développer de plus en plus ce merveilleux génie. Les jours mêmes qu'ils voyageaient ou se promenaient ensemble à cheval étaient employés tout entiers à l'étude ; tantôt c'était une lecture non moins longue que s'ils avaient été en classe, tantôt ils luttaient à faire des vers ou de la prose, tantôt ils exerçaient l'intelligence aux raisonnements les plus subtils de la logique. Fréquemment le jeune élève adressait au maître, les questions les plus subtiles, tirées du fond même de la philosophie. A cette facilité et cette activité prodigieuses pour les sciences, qui ne se reposaient pas même pendant les repas, il joignait une aptitude et une application non moindres aux arts mêmes mécaniques. Il excellait dans l'écriture, la peinture, l'architecture et même dans l'art de travailler les métaux. Pour les affaires domestiques et autres semblables, il les terminait avec une promptitude et une aisance, comme si de sa vie il n'avait fait autre chose. En un mot, c'était un génie universel, chéri à la fois de Dieu et des hommes. Villegise, archevêque de Mayence, le tint quelque temps auprès de lui, l'ordonna sous-diacre, diacre et même prêtre. Après quoi Bernward retourna auprès d'Adalbéron, comte palatin, son aïeul maternel, qui, bien qu'il eût beaucoup d'enfants, avait pour lui une affection particulière. Bernward était jour et nuit auprès de ce vieillard, lui rendant tous les services que demandaient ses infirmités et son grand âge, et l'assista ainsi jusqu'à la fin.

Après sa mort, il vint à la cour du roi Othon, qui avait alors sept ans, et gagna tellement les bonnes grâces de l'impératrice Théophanie, que, du consentement de tous les grands, elle mit sous sa conduite le jeune prince. Bernward s'en acquitta si bien, que le roi fit, en peu de temps, de grands progrès. Tous les autres le flattaient et l'excitaient aux divertissements, auxquels il n'était que trop porté par son âge ; l'impératrice elle-même, craignant de perdre l'affection de son fils, avait une complaisance excessive pour toutes ses inclinations. Saint Bernward était le seul qui s'y opposait et retenait son disciple par la crainte, mais avec tant d'art, qu'il ne perdait rien de son amitié, et qu'après la mort de l'impératrice Théophanie, le jeune Othon la lui donna toute entière, comme à celui qui lui tenait lieu de père et de mère. Bernward lui faisait examiner les conseils que lui donnaient ses flatteurs, l'accoutumant de bonne heure à découvrir les artifices de la dissimulation. Aussi le prince avait en lui sa principale confiance, et lui faisait rendre, par tous les autres le respect que méritait sa vertu.

Gerdag, évêque d'Hildesheim, étant mort, Bernward fut élu d'un commun consentement pour lui succéder, et préféré à plusieurs autres nobles qui servaient dans le clergé du palais. Il fut sacré par Villegise, archevêque de Mayence, son métropolitain, le 15 de janvier 993. Quoiqu'il fût encore jeune, il surpassait les vieillards en gravité, donnait à la prière la plus grande partie des nuits, et assistait assidûment aux offices divins. Après la messe solennelle, il donnait audience, puis son aumônier venait et il faisait distribuer à plus de cent pauvres de la nourriture et quelquefois de l'argent. Il visitait les ouvriers qu'il faisait travailler sur différentes matières ; à none, il se mettait à table avec beaucoup de clercs et de laïques, mais en silence, pour écouter la lecture, et gardant une exacte frugalité.

(1) *Acta SS.*, 7 *febr. Act. Bened.*, sect. v.

Comme il avait un grand talent pour les arts, il les cultiva avec soin lorsqu'il fut évêque. Il faisait écrire des livres, non-seulement dans le monastère de sa cathédrale, mais en plusieurs autres lieux : en sorte qu'il assembla une nombreuse bibliothèque, tant de livres ecclésiastiques que de livres philosophiques, Il cherchait à perfectionner la peinture, la mosaïque, la serrurerie, l'orfèvrerie, recueillant avec soin ce que les étrangers envoyaient au roi d'ouvrages des plus curieux, et faisant élever des jeunes gens de beau naturel pour les former à ces arts. Quoi très-appliqué à ses fonctions ecclésiastiques, il ne laissait pas de servir si bien le roi et l'Etat, qu'il attirait l'envie des autres seigneurs. La Saxe était depuis longtemps exposée aux courses des pirates et des Barbares. Le saint évêque les avait souvent repoussés, tantôt par ses seules troupes, tantôt avec le secours des autres; mais ils étaient maîtres des deux côtés de l'Elbe et de la navigation de cette rivière; en sorte qu'ils se répandaient par toute la Saxe et venaient presque à Hildesheim. Pour les arrêter, il fit bâtir deux forteresses en deux endroits de son diocèse, et, y ayant mis garnison, il procura la sûreté du pays.

Nonobstant ces dépenses, il enrichit son église par l'acquisition de plusieurs terres, cultiva les anciennes et les orna de beaux bâtiments. Quant à son église cathédrale, il décora de peintures exquises les murailles et les lambris. Il fit, pour la procession solennelle des grandes fêtes, un livre d'évangiles, enrichi d'or et de pierres précieuses; des encensoirs du plus grand prix; des calices en grand nombre, un d'une pierre d'onyx, un de cristal, un autre de l'or le plus pur, du poids de vingt livres; une couronne d'or et d'argent, d'une prodigieuse grandeur, suspendue au milieu de l'église, sans compter une infinité d'autres présents de ce genre. Il enferma de murailles et de tours le cloître de la cathédrale, en sorte que c'était à la fois un ornement et une défense. Il n'y avait rien de pareil dans toute la Saxe. Enfin, il bâtit une chapelle magnifique, pour y garder un morceau de la vraie croix, que le roi Othon III lui avait donné, et qui fit plusieurs miracles. Saint Bernward fit la dédicace de cette chapelle, l'an 996, quatrième de son ordination, le dixième de septembre (1).

Un autre savant évêque du même temps et du même pays fut Burchard, évêque de Worms. Il était né dans la Hesse, de parents nobles, qui l'envoyèrent faire ses études d'abord à Coblentz, ensuite au monastère de Lobbes et à Liége. Villegise, archevêque de Mayence, l'éleva dans les ordres jusqu'au diaconat, et se l'attacha par divers bienfaits. L'empereur Othon III étant revenu de Rome en Saxe, Villegise alla le voir accompagné de Burchard, qui était connu de ce prince. Francon, évêque de Worms, était mort depuis quelque temps, et on lui avait déjà donné deux successeurs, dont l'un n'avait survécu à sa nomination que trois jours, l'autre que quatorze. Othon offrit l'évêché à Burchard et le pressa même de l'accepter; mais il résista jusqu'à ce qu'il eut pris avis de l'archevêque. Villegise lui conseilla de se soumettre, et il le sacra lui-même. C'était vers l'an 1006.

Burchard était encore jeune, plein d'ardeur pour l'étude. N'ayant personne auprès de lui qui pût seconder ses désirs, il pria Baldric, évêque de Liége, avec lequel il était lié d'amitié, de lui envoyer un homme de lettres pour l'aider dans l'étude des divines Ecritures. Baldric lui envoya le moine Olbert, qui était en grande réputation et fut depuis abbé de Gemblours. Les progrès de Burchard furent si rapides, qu'il devint en même temps un des plus savants évêques de son siècle. Sa vie était édifiante. Il ne vivait que de pain et d'eau, de légumes et de fruits, passait une partie de la nuit à visiter les pauvres, faisait de longues prières et de grandes aumônes, et célébrait tous les jours la messe. Il fonda plusieurs monastères, et un collége de vingt chanoines, sous le nom de Saint-Paul. Il rétablit la vie commune dans les monastères de Saint-Cyriac et de Saint-André. En 1022 il assista au concile de Sélingstadt, et c'est lui qui nous a conservé les vingt canons qui y furent faits. Il mourut au mois d'août 1026. On ne lui trouva d'argent que trois deniers; mais dans un petit coffre, un cilice et une chaîne de fer usée d'un côté. Avant de mourir, il donna l'absolution à tous ceux qu'il avait excommuniés, et fit à ceux qui étaient venus le voir dans ce dernier moment, une exhortation pathétique sur la vanité et l'inconstance des grandeurs et les richesses de ce monde.

Ce qui l'occupa surtout dès le commencement de son épiscopat, ce fut la composition d'une théologie canonique, pour rétablir l'observation des canons dans son diocèse, en instruire les prêtres, et faire revivre les anciennes pénitences. Il fut aidé dans ce travail par Walther, évêque de Spire, qui l'avait excité à l'entreprendre; par Brunichon, prévôt de l'église de Worms, auquel il le dédia, mais surtout par Olbert son maître. Afin d'en mûrir l'ensemble et les détails avec plus de calme, il se retirait à deux lieues de Worms, dans une espèce d'ermitage qu'il s'était fait construire. Dans ce long ouvrage, il ne dit rien de lui-même; et, pour preuve, il indique les sources où il a puisé. Ce sont les divines Ecritures, les écrits des Pères, saint Basile, saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise, saint Benoît, saint Isidore; les lettres décrétales des Papes, les canons des apôtres et ceux des conciles; les pénitentiels de Rome, de saint Théodore de Cantorbéry et du vénérable Bède. Tout l'ouvrage est divisé en vingt livres, dont l'auteur donne lui-même le sommaire.

(1) *Act. Bened.*, sect. VI, pars I.

Le premier traite de l'autorité et de la primauté du Pape, du pouvoir des patriarches, des primats, des métropolitains, des conciles ; de tout ce qui regarde les jugements ecclésiastiques ; de l'ordination des évêques et de leurs devoirs. Le second, des autres membres du clergé, de leurs qualités, de leurs fonctions, de leur entretien. Le troisième, des églises et de leurs biens temporels ; des livres canoniques, et de ceux qui sont rejetés comme apocryphes. Le quatrième, des sacrements de baptême et de confirmation. Le cinquième, de l'eucharistie. Le sixième, des crimes et de leurs pénitences. Le septième, des degrés dans lesquels le mariage est défendu. Le huitième, des obligations des hommes et des femmes consacrés à Dieu, et des pénitences qu'il faut imposer à ceux ou à celles qui ont agi contre leurs vœux. Le neuvième, des vierges et des veuves qui n'ont point reçu le voile ; des ravisseurs, des mariages légitimes, des transgressions des gens mariés, et des pénitences qu'ils doivent faire. Les dixième, onzième et douzième, des pénitences que méritent les enchanteurs, les voleurs, les parjures et autres pécheurs semblables. Le treizième, du jeûne du carême. Le quatorzième, de la pénitence qu'il faut imposer à la crapule et à l'ivrognerie. Le quinzième, des empereurs, des princes et autres laïques en autorité et de leur ministère. Le seizième, de la manière de juger, et de la pénitence des faux témoins. Le dix-septième, de la pénitence des fornicateurs et des incestueux. Le dix-huitième, de la visite, de la pénitence et de la réconciliation des malades. Le dix-neuvième, de la commutation des pénitences pour ceux qui ne pouvaient les accomplir à la lettre. Le vingtième livre est intitulé *Des Spéculations ;* parce qu'il y est parlé de la Providence, de la prédestination, de l'avènement de l'Antechrist et de ses œuvres, de la résurrection, du jour du jugement, des peines de l'enfer et de la félicité éternelle (1).

On le voit, dans cette théologie morale et judiciaire, tout se tient. La règle, c'est la parole de Dieu, interprétée et appliquée par son Église. Tous les ordres de l'Église et de l'empire y trouvent leurs droits et leurs devoirs, depuis le Pape jusqu'au moindre clerc, depuis l'empereur jusqu'au moindre chef de famille. Maintenant, si cette règle ainsi expliquée et appliquée ne remédie pas à tout dans le temps, il y a un jugement dernier et général, il y a une éternité de peines et de récompenses.

Les critiques modernes ont remarqué quelques méprises dans l'immense travail du saint et savant évêque de Worms, quelques citations qui ne sont pas tirées des pièces originales, mais d'autres collections fautives. Cela n'est pas étonnant. Dans les dixième et onzième siècles, on n'avait pas, comme nous avons de nos jours, les magnifiques éditions des Pères et des conciles, par les Bénédictins et les Jésuites, les Mabillon, les Labbe, les Mansi, les Baluze, rassemblées dans des bibliothèques publiques ou particulières. Il fallait alors tout transcrire à la main, sur des manuscrits souvent difficiles à lire, qu'on empruntait de Rome ou d'ailleurs. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que dans ces siècles on ait su tant de choses et qu'on se soit trompé si peu, et que dans le nôtre nous sachions si peu et nous nous trompions si souvent. Par exemple : il y a quelques années, ayant remarqué le formulaire du pape saint Hormisdas, souscrit par un concile œcuménique et par plus de deux mille évêques d'Orient, nous le citâmes comme une pièce décisive sur bien des questions. Aussitôt, l'homme le plus savant de France en ces matières, M. Picot, rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi*, qui passait aux yeux de bien des gens pour le concile permanent des Gaules, soutint dans son journal que le formulaire du pape Hormisdas n'existait point ; et, pour le convaincre de son existence, il fallut montrer au docte Picot que Bossuet lui-même, dans sa *Défense de la Déclaration gallicane*, le cite comme une règle inviolable. Aujourd'hui encore, et les professeurs d'histoire, et les orateurs de la tribune parlementaire, laissent ignorer à la France les chartes constitutionnelles de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, ainsi que les faits analogues, dont la connaissance serait pourtant si propre à concilier aujourd'hui les hommes et les choses.

Quant à la fameuse collection du faux Isidore, d'où Burchard de Worms a fait quelques emprunts pour la sienne, un homme des plus savants et des plus judicieux de nos jours, le docteur Mœhler, a pris à cœur de la bien étudier et dans son ensemble et dans ses détails. Voici en deux mots comme il en juge. Dans la pensée de l'auteur, cette fameuse collection n'est ni plus ni moins qu'un manuel de théologie à l'usage des ecclésiastiques, où sont exposés et inculqués les principaux points du dogme, de la morale, des sacrements, de la liturgie, de la constitution de l'Église, du devoir pastoral, avec leur application aux besoins de l'époque. Pour rendre cette théologie plus attrayante et plus respectable, elle est en forme de lettres, sous le nom de divers Papes des trois premiers siècles. Dans ces lettres, l'auteur ne dit rien ou presque rien de lui-même ; il ne fait que choisir et lier ensemble ce que les Papes et d'autres Pères postérieurs au troisième siècle ont réellement écrit dans leurs ouvrages authentiques. Ces choix sont généralement bien faits. Rien n'indique que l'auteur ait intention de tromper personne ; au contraire, il insiste beaucoup sur l'obligation, pour les ecclésiastiques, de s'appliquer à l'étude. Enfin, à en juger par les abus et les désordres contre lesquels l'auteur inconnu s'élève, le docteur Mœhler regarde comme

(1) Ceillier, t. XX.

le plus probable, que cette collection a été composée dans le royaume de Lorraine, au temps de Charles le Chauve, ou peu après (1).

Si étonnants que fussent les évêques d'Hildesheim et de Worms, par leur génie et leur science, ils voyaient quelque chose de plus étonnant encore dans le diocèse du premier : c'était une simple religieuse du couvent de Gandersheim. En effet, l'un des phénomènes littéraires du siècle de Louis XIV, c'est que madame de Sévigné lisait saint Augustin dans la langue de saint Augustin ; c'est que la mère Angélique Armand entendait le latin de son bréviaire : les historiographes de Port-Royal y voient la merveille de leur docte confrérie et même de leur siècle. Si donc le siècle de fer, le siècle d'ignorance et de barbarie, recélait, au milieu de ces prétendues ténèbres, une merveille semblable, une merveille bien plus grande, que dirions-nous ? Si cette merveille se trouvait, non pas uniquement dans la ville capitale, mais au fond d'une province naguère barbare, que dirions-nous ?

Or, cette merveille du dixième siècle, merveille plus étonnante que madame de Sévigné et la mère Angélique ne le furent au siècle de Louis XIV, c'est une simple religieuse du couvent de Gandersheim, au pays actuel de Hanovre ; elle était née vers l'an 940, et se nommait Roswith. Sans sortir de sa pieuse retraite, elle apprit le latin, le grec, la philosophie d'Aristote, la musique et les autres arts libéraux. Ses uniques maîtres furent deux religieuses du même monastère. Ce qui est encore plus merveilleux, elle composa un grand nombre de poésies latines, qui commencent à exciter la surprise et l'admiration du dix-neuvième siècle, et à lui faire considérer la nonne Roswith comme une gloire, non-seulement pour l'Allemagne, mais pour l'Europe entière. Nous avons déjà mentionné son *Panégyrique*, ou *Histoire des Othons*. Ce panégyrique n'a été, comme l'avoue l'auteur, composé sur aucun document écrit, mais sur des relations orales et pour ainsi dire confidentielles ; ce sont en quelque sorte, des mémoires de la famille ducale et impériale de Saxe. Bien que les troubles excités par la révolte de Henri, duc de Bavière, surnommé le Querelleur, père de l'abbesse Gerberge, contre son frère Othon Ier, soient fort atténués par la plume officieuse de Roswith, ce poëme n'offre pas moins un tableau intéressant et véridique des intrigues qui agitèrent alors la maison impériale.

Outre le *Panégyrique des Othons*, la religieuse de Gandersheim a composé huit poëmes : 1° *Histoire de la bienheureuse vierge Marie* ; 2° *Histoire de l'Ascension de Notre-Seigneur ;* 3° *la Passion de saint Gangolfe*, autrement *Gengoulfe, martyr ;* 4° *Histoire de saint Pélage de Cordoue ;* 5° *la Chute et la Conversion de saint Théophile ;* 6° *Histoire des saints Protésius et Basile ;* 7° *Histoire de la Passion de saint Denis Aréopagite ;* 8° *Histoire de la Passion de sainte Agnès, vierge et martyre.* A la tête de ces huit poëmes, la religieuse poëte mit la préface suivante :

« Voici un petit livre dont la diction est peu ornée sans doute, mais auquel du moins n'ont pas manqué l'application et le zèle de l'auteur. Je l'offre à la critique des juges bienveillants qui aiment mieux corriger un écrivain que le discréditer. Je reconnais volontiers que j'ai dû commettre beaucoup de fautes, non-seulement contre les règles de la poésie, mais aussi contre celles de la composition, et qu'ainsi ce recueil est loin d'être exempt de reproches ; mais à qui confesse ses erreurs, on doit, ce semble, un pardon facile et d'amicales corrections.

» Si l'on m'accusait d'avoir tiré quelques-uns des sujets de cet opuscule de livres réputés apocryphes par quelques personnes, je répondrais qu'il n'y a pas eu de ma part présomption coupable, mais simplement ignorance ; car lorsque je commençai à travailler sur ce canevas, je ne savais pas que ce fût un livre douteux. Je ne l'ai pas eu plus tôt appris, que je l'ai rejeté. J'ai d'autant plus besoin d'indulgence, que j'ai apporté moins de confiance et de résolution dans la composition de cet ouvrage. Dépourvue de ressources et à un âge encore éloigné de la maturité, il m'a fallu travailler dans mon rustique isolement, loin du secours des doctes. Ainsi, c'est à l'écart, et en quelque sorte à la dérobée, qu'à force de composer et de corriger, je suis parvenue de mettre au jour cet écrit. J'en ai emprunté le fond à l'Écriture sainte, que m'ont apprise dans ce couvent de Gandersheim, d'abord la sage et bienheureuse maîtresse Richarde et les religieuses qui la suppléaient dans ses fonctions, puis la bienveillante Gerberge (2), au royal caractère, de l'autorité de laquelle je dépends aujourd'hui. Moins avancée que moi en âge, mais plus avancée en science (la nièce d'un empereur devait être supérieure en tout), Gerberge a daigné me former amicalement par la lecture de quelques bons auteurs, dans lesquels elle avait été elle-même instruite par de savants personnages.

» Bien que l'art de moduler les vers soit chose difficile, principalement pour une femme, j'ai osé, me confiant dans le secours d'en haut, traiter en vers héroïques les sujets de ce livre. Je n'ai pas eu, au surplus, d'autre but dans ce travail que d'empêcher le faible talent qui m'a été confié de croupir dans mon sein et de s'user dans la rouille. J'ai voulu le forcer à rendre, sous le marteau de la dévotion, au moins quelques sons à la louange de

(1) *Mélanges et Fragments* du docteur Mœhler, recueillis et publiés par Dœlinger, Ratisbonne, 1839 (en Allemand) t. I. p. 283. — (2) Il y a une lettre du pape Jean XIII à Gerberge, abbesse de Gandersheim, où à la prière des deux empereurs Othon, père et fils, il prend ce monastère sous la protection spéciale du saint-Siége. Mansi, *Concil.*, t. XVIII. p. 529.

Dieu. » C'est ainsi que s'exprimait une religieuse-poete vers la fin du dixième siècle.

De ces huit poemes, l'histoire de saint Théophile est la plus extraordinaire. Écrite d'abord par un de ses disciples, qui se dit témoin oculaire, elle nous a été conservée par Métaphraste, et nous paraît authentique. Théophile était donc économe de l'église d'Adana en Cilicie, vers l'an 538, sous l'empire de Justinien. Exact, pieux et charitable, il était chéri de tout le monde, particulièrement de son évêque, qui avait en lui la plus grande confiance. L'évêque étant mort, Théophile fut choisi d'une voix unanime pour lui succéder ; il protesta de son indignité, disant que ce lui était assez d'être économe de l'église. On le porta malgré lui aux pieds du métropolitain qui devait le consacrer ; mais, prosterné sur le pavé, il continuait à se dire indigne d'un tel honneur et à le refuser absolument. Le métropolitain, voyant son obstination, en ordonna un autre. Quelque temps après, le nouvel évêque ôta la charge d'économe à Théophile, qui se retira chez lui et continua de s'appliquer aux bonnes œuvres. Mais cela ne dura guère. Le même tentateur qui perdit un apôtre fit naître dans son cœur le regret d'avoir été dépouillé de sa charge et le désir de la recouvrer. Cette passion alla bientôt si loin, qu'elle le fit recourir à des maléfices.

Il y avait dans la même ville un juif, adonné aux opérations diaboliques, et qui en avait déjà perdu plusieurs. Théophile alla le trouver de nuit, pour réclamer son intervention. Le juif lui recommanda de venir la nuit suivante, à la même heure, afin de le présenter à son maître. A l'heure convenue, le Juif conduit Théophile dans le cirque, où se donnaient les spectacles pendant le jour, en lui disant : Quelque chose que vous voyiez ou que vous entendiez, ne vous épouvantez pas, mais surtout ne faites pas le signe de la croix. Théophile l'ayant promis, ils virent aussitôt le prince des ténèbres assis au milieu d'une cour nombreuse, qui faisait des acclamations. Le Juif ayant exposé l'affaire. Satan dit que, si Théophile voulait être son serviteur, il lui rendrait sa place, avec plus de crédit qu'auparavant. Théophile se déclara prêt à tout, pourvu qu'on vînt à son aide, et il se mit à baiser les pieds du prince infernal, qui ajouta : Il obtiendra tout, pourvu qu'il renie le Fils de Marie et Marie elle-même, et qu'il le fasse par écrit. Alors Satan entra dans Théophile et dit : Je renie le Christ et sa Mère, et il en fit une cédule, qu'il scella de son anneau.

Dès le lendemain, l'évêque rendit la place d'économe à Théophile, qui, pendant quelque temps, en eut bien de la joie. Mais enfin Dieu, en considération de ses bonnes œuvres passées, eut pitié de lui et fit naître le repentir dans son cœur. Rentré en lui-même et considérant l'abîme où il s'était précipité, Théophile ne fit plus que gémir, que verser des larmes, que jeûner et prier. Il eut recours à la sainte Vierge, et passa quarante jours de suite à prier, à jeûner et à pleurer dans son église. Au bout de ce temps, la Mère du Sauveur lui apparut, lui reprocha son crime, ajoutant : Que pour l'injure qu'il lui avait faite à elle-même, il pourrait facilement en obtenir le pardon, tant elle aimait les Chrétiens, surtout ceux qui recourent à elle avec une dévotion sincère ; mais que, pour l'injure faite à son Fils, il fallait une grande pénitence. Théophile répondit qu'il espérait la faire, à l'exemple de tant de pécheurs qui avaient obtenu miséricorde. La Mère de Dieu lui fit faire alors une profession de foi sur la divinité et l'incarnation du Christ, après quoi elle dit : A cause du baptême que vous avez reçu par mon Fils Jésus-Christ, Notre-Seigneur, et à cause de l'extrême compassion que j'ai pour vous autres Chrétiens, croyant à ta sincérité, je vais le supplier à genoux pour toi, afin qu'il te reçoive.

Théophile passa trois jours dans la même église, à prier, à jeûner, à répandre des larmes, prosterné sur le pavé. La Mère de miséricorde lui apparut une seconde fois, avec un visage respirant la bienveillance et la joie, et lui dit : Le Seigneur a reçu vos larmes et a exaucé vos prières à cause de moi, pourvu toutefois que vous persévériez dans ces sentiments jusqu'à la mort. Théophile le promit, mais la supplia de faire en sorte qu'il récupérât cette fatale cédule d'apostasie. Il passa dans les larmes et les prières trois autres jours, après lesquels la sainte Vierge Marie lui apparut en songe, et, à son réveil, il trouva sur sa poitrine ce funeste papier avec le sceau ; il en eut une si grande joie, qu'il trembla de tous ses membres. Le lendemain, qui était un dimanche, tout le peuple étant à l'église pour la messe solennelle, Théophile, après la lecture de l'évangile, se prosterna aux pieds de l'évêque, raconta tout haut l'histoire de sa chute et de son pardon, et remit à l'évêque l'horrible billet, qui fut lu devant tout le monde et ensuite brûlé. Après la messe, il alla de nouveau dans l'eglise de la Sainte-Vierge pour la remercier. Ayant pris quelque nourriture, il tomba malade, distribua tous ses biens aux pauvres, dit adieu aux frères et mourut saintement le troisième jour.

C'est de quoi son disciple et biographe, nommé Eutychien, assure avoir été témoin oculaire (1). Et c'est ce que la religieuse de Gandersheim mit en vers latins, ainsi que Marbode, evêque de Rennes. L'histoire de saint Théophile est citée par saint Bernard, par saint Bonaventure, et dans plusieurs anciennes hymnes. Celle de Protérius et de Basile est pareille pour le fond, mais non pour l'authenticité. Ce n'est plus par ambition, mais par amour, que l'esclave d'un riche ha-

(1) *Acta SS.*, 4 *febr.*

bitant de Césarée se voue au diable. Eperdument amoureux de la fille de Protérius, que son père destinait au cloître, ce jeune homme aidé de l'esprit malin, parvint à se faire aimer d'elle et l'épousa au grand déplaisir de sa famille. Cependant la jeune femme, s'étant bientôt aperçue que son mari n'osait pas entrer dans l'église, devina la vérité. Elle sollicita aussitôt et obtint la séparation, et, suivant son premier dessein, se voua à la vie monastique. Cependant le jeune homme, repentant de son crime, fut exorcisé par saint Basile, qui contraignit le démon à rendre la cédule que l'imprudent avait souscrite.

Outre ces huit poëmes, dont il est aisé de voir la tendance morale et chrétienne, la religieuse de Gandersheim a fait six ou sept comédies en prose, à l'imitation de Térence. Honorer et recommander la chasteté, tel est le but presque unique qu'elle s'y propose. J'ai voulu, dit-elle dans la préface, substituer d'édifiantes histoires de vierges pures aux déportements des femmes païennes. Je me suis efforcée, selon les facultés de mon faible génie de célébrer les victoires de la chasteté, particulièrement celles où l'on voit triompher la faiblesse des femmes, et où la brutalité des hommes est confondue.

Le premier drame, intitulé *Gallicanus*, est en deux parties. Dans la première, Constantin le Grand, impatient de soumettre les Scythes, charge de cette mission difficile le plus habile de ses lieutenants, Gallicanus, encore païen. Avant de partir, Gallicanus demande à l'empereur de lui accorder, s'il réussit dans cette campagne, la main de sa fille Constantia, dont il est amoureux. L'embarras de l'empereur est très-grand; car non-seulement sa fille est Chrétienne, mais elle a fait secrètement vœu de virginité. Constantia conseille à son père de ne donner qu'un vague espoir à Gallicanus, et cependant elle le fait prier d'emmener avec lui, pendant cette guerre, Paul et Jean, ses primiciers; elle prendra de son côté, auprès d'elle, Attica et Arténia, les deux filles de Gallicanus. Celui-ci, satisfait de ces arrangements, offre un sacrifice aux idoles et se met en marche. Dans une première rencontre, les Scythes, guidés par leur roi Brandan, ont l'avantage sur les Romains; les tribuns eux-mêmes lâchent pied. Dans cette extrémité, Gallicanus, par le conseil de Paul et Jean, invoque le Christ, et aussitôt il voit apparaître un personnage portant une croix, qui rend le courage à ses troupes et ôte la force aux ennemis. Les Scythes mettent bas les armes et se reconnaissent tributaires de Constantin. A son retour, Gallicanus, converti au christianisme, consent, ainsi que Constantia l'avait prévu, à ce qu'elle entre dans un cloître, et lui-même se voue, comme ses deux filles, à la vie monastique.

Dans la seconde partie de ce drame, c'est la persécution de Julien l'Apostat. Gallicanus, placé entre l'apostasie et la confiscation de ses biens, persiste dans la foi et se retire en Egypte, où il périt martyr. Julien, forcé de garder plus de mesure avec Jean et Paul, qui ont rempli de hautes fonctions dans le palais, cherche à les faire rentrer à son service et à leur faire abjurer le christianisme. Il échoue dans cette double tentative. Furieux, il ordonne à Térentianus de les mettre à mort et de les enterrer secrètement. Ce crime ne reste pas longtemps impuni. Julien, d'abord, est frappé; puis le fils du meurtrier, tourmenté par les démons, confesse publiquement le crime de son père et la gloire des deux martyrs. Térentianus, effrayé, a recours au baptême; et son fils, délivré de la possession, se fait aussi Chrétien. Telle est cette pièce, que Roswith emprunta pour le fond à une légende ancienne, mais peu sûre (1).

Le second drame, intitulé *Dulcitius*, est emprunté à des actes plus anciens et plus sûrs. Les vierges Agape, Kionie et Irène, ayant refusé d'abjurer le culte du vrai Dieu, sont remises, par l'empereur Dioclétien, à la garde de Dulcitius, officier du palais. Celui-ci, les ayant fait enfermer dans le vestibule des cuisines, cherche à s'introduire auprès d'elles, pendant la nuit, dans une intention criminelle; mais, frappé d'aveuglement comme autrefois les habitants de Sodome, il saisit, au lieu des prisonnières, les chaudrons et les lèchefrites, qu'il couvre de baisers. Pour se venger, il condamne ces pieuses vierges à être exposées nues au regards du peuple; mais leurs vêtements s'unissent si étroitement à leur chair, qu'il est impossible de les en dépouiller, et lui-même donne à la foule le spectacle honteux d'un juge qui s'endort sur son tribunal, et qu'il faut emporter endormi. L'empereur, instruit de ces prodiges, qu'il attribue à la magie, charge le comte Sisinnius d'accomplir sa vengeance. Agape et Kionie, livrées aux flammes, souhaitent de réunir leur âme à l'époux divin, et expirent sans douleur au milieu du brasier. La plus jeune, Irène, dont Sisinnius espérait vaincre plus aisément la résistance, suit courageusement l'exemple de ses sœurs. Sisinnius ordonne qu'on la traîne dans un lieu de débauche; mais, en chemin, deux anges, vêtus en messagers, apportent aux gardes l'ordre de conduire Irène au sommet d'une montagne voisine. A la nouvelle de cette dernière déception, Sisinnius s'élance à cheval et court à la montagne; mais il tourne incessamment à l'entour, et ne peut ni avancer ni revenir sur ses pas. Enfin Irène, qui consent au martyre, tombe percée d'une flèche et expire en louant le Seigneur (2).

Le troisième drame, intitulé *Callimaque*, est tiré de l'histoire apostolique d'Abdias, auteur ancien, mais peu sûr. Drusiana, femme du prince Andronique, nouvellement convertie

(1) *Acta SS.*, 25 et 26 *junii.* — (2) *Acta SS.*, 3 *april.*

et baptisée par l'apôtre saint Jean, vivait dans la continence. Callimaque, jeune païen, épris de sa beauté, en devient éperdument amoureux, lui déclare sa passion et proteste qu'il ne prendra ni repos ni relâche qu'il ne l'ait fait tomber dans ses pièges. Drusiana le repousse avec horreur; mais, se trouvant seule, elle dit à elle-même : Hélas! Seigneur Jésus-Christ, que me sert d'avoir fait profession de chasteté? ma beauté n'en a pas moins été un appât pour ce jeune fou. Voyez mon effroi, Seigneur; voyez de quelle douleur je suis pénétrée. Je ne sais ce qu'il faut que je fasse : si je dénonce l'audace de Callimaque, je causerai peut-être des discordes civiles; si je me tais, je ne ne pourrai, sans ton secours, ô mon Dieu, éviter les embûches du démon. Ordonne plutôt, ô Christ! que je meure en toi bien vite, afin que je ne sois pas une occasion de chute pour ce jeune voluptueux. Après cette prière, Drusiana est saisie d'une petite fièvre et succombe. Son époux Andronique, affligé de cette mort subite dont il soupçonne la cause secrète, va trouver l'apôtre saint Jean, et, de son conseil, dépose avec honneur le corps de Drusiana dans un tombeau de marbre, sous la garde de Fortunatus, un de ses esclaves. Mais Fortunatus est un misérable qui se laisse corrompre par l'argent de Callimaque, et l'introduit auprès du tombeau pour assouvir sa passion sur le cadavre. Callimaque est au moment de commettre son crime, quand un énorme serpent l'enveloppe avec le perfide esclave, et les fait mourir l'un et l'autre avec sa morsure envenimée. Dans l'intervalle, l'apôtre saint Jean et Andronique viennent au tombeau, afin de prier pour la défunte. Jésus-Christ leur apparaît en chemin et leur dit que c'est en faveur de Drusiana et pour la résurrection de celui qui est étendu mort près de sa tombe. Après cette apparition, dont la cause leur échappe, ils trouvent le sépulcre ouvert, le corps de Drusiana hors de sa tombe, et, à côté, deux cadavres enlacés dans les nœuds d'un serpent. Andronique devine ce que cela signifie et l'explique à l'apôtre, qui chasse le serpent, et ressuscite Callimaque et lui ordonne de confesser son crime. Callimaque le fait avec un profond repentir et se déclare Chrétien. L'apôtre, à la prière d'Andronique, ressuscite Drusiana, son épouse, qui le prie à son tour de ressusciter le malheureux esclave. L'apôtre ne veut pas le faire lui-même, mais le permet à Drusiana. Le perfide esclave, se voyant ressuscité par celle qu'il avait trahie, voyant le repentir et la conversion de celui par qui il s'était laissé corrompre, redemande de mourir, et meurt en effet, pour ne pas voir leur bonheur.

Deux autres drames de Roswith sont tirés d'histoires authentiques et ont entre eux beaucoup de ressemblance. C'est le solitaire saint Abraham qui [illegible] pour ramener à la vertu sa nièce Marie, qui s'était abandonnée au mal : c'est saint Paphnuce, qui emploie un stratagème pareil pour convertir la courtisane Thaïs. Un dernier drame est le martyre de trois vierges ayant les noms de Foi, d'Espérance et de Charité, filles de sainte Sophie, mais sur lesquelles il n'y a aucune légende certaine.

Ces drames, écrits en latin correct par une religieuse allemande du dixième siècle, étaient joués par des religieuses, écoutés par d'autres religieuses. [illegible] leur était familière, ce qui ne se trouve peut-être dans aucun siècle depuis. De plus, quoique plusieurs de ces drames traitent de matières et des aventures fort délicates, la diction de la pieuse nonne demeure toujours aussi pure et aussi chaste que ses intentions sont candides et irréprochables. Deux littérateurs modernes : le fameux Érasme, dans un de ses colloques; un poëte anglais, dans une pièce de théâtre, ont traité un sujet pareil à celui d'Abraham et de Paphnuce. Eh bien, il est reconnu aujourd'hui que, pour la délicatesse des sentiments, la finesse et la retenue du langage, l'inspiration religieuse et l'élévation morale, la bonne religieuse du dixième siècle l'emporte incontestablement et sur le poëte anglais et sur le fameux Érasme. Ce n'est pas tout, dans ces drames, la religieuse de Gandersheim se montre très-familiarisée avec la musique, l'astronomie et même avec la philosophie d'Aristote. On y trouve même l'apologie de la science.

Après une discussion philosophique sur l'art musical, les disciples de Paphnuce lui demandent : Et d'où avez-vous tiré ces connaissances, dont nous n'avons pu suivre l'exposition sans fatigue? Paphnuce : C'est une faible goutte que, par hasard et sans la chercher, j'ai vue, en passant, jaillir des sources abandonnés de la science; je l'ai recueillie, et j'ai voulu vous en faire part. Les disciples : Nous rendons grâce à votre bonté; cependant cette Maxime de l'Apôtre nous effraye : Dieu choisit les insensés suivant le monde, pour confondre les prétendus sages. Paphnuce : Sages ou insensés méritent d'être confondus devant le Seigneur, s'ils font le mal. Les disciples : Sans doute. Paphnuce : Toute la science qu'il est possible d'avoir n'est pas ce qui offense Dieu; mais l'injuste orgueil de celui qui disait. Les disciples : Cela est vrai. Paphnuce : et à quoi la science et les arts peuvent-ils mieux être employés qu'à la louange de celui qui a créé tout ce qu'il faut savoir et qui nous fournit à la fois la matière et l'instrument de la science? Les disciples : Il n'y a pas meilleur emploi du savoir. Paphnuce : Car mieux nous savons par quelle loi admirable Dieu a créé le nombre, la proportion et l'équilibre de toutes choses, plus nous brûlons d'amour pour lui. Les disciples : Et c'est avec justice. Telle est l'apologie que la bonne religieuse de Gandersheim fait de la science. Certes, cela n'est pas mal pour un siècle d'ignorance et de barbarie; mais c'est au lecteur à juger s'il est

encore permis de qualifier de la sorte le siècle de Roswith (1).

Pendant qu'une simple religieuse cultivait avec tant de succès les sciences et les lettres, au fond de l'Allemagne, un homme né pauvre les cultivait avec plus de gloire encore en France. Cet homme se nommait Gerbert; il était né en Auvergne, à Aurillac même ou dans le voisinage, d'une famille obscure. Jeune encore, il embrassa la vie religieuse dans le monastère que le comte Saint-Gérald ou Gérold avait fondé dans cette ville, vers la fin du neuvième siècle. Il s'y appliquait à l'étude de la grammaire, lorsque Borrel, comte de Barcelone, et duc de l'Espagne intérieure, vint au monastère en pèlerinage. L'abbé, qui le reçut avec beaucoup d'humanité, lui demanda, entre autres choses, s'il y avait en Espagne des hommes habiles dans les sciences. Le duc ayant répondu très-affirmativement, l'abbé le pria d'emmener avec lui quelqu'un des siens pour l'instruire dans les sciences et les arts. Borrel s'y accorda volontiers, et, du consentement des frères, emmena le jeune Gerbert avec lui; il le confia à l'évêque de Vich ou Auson en Catalogne, nommé Hatton, chez lequel le jeune homme s'instruisit à fond dans l'étude des mathématiques

Voilà ce que nous apprend un disciple même de Gerbert, le moine Richer, dans le troisième livre de son *Histoire*, retrouvée et publiée tout récemment. Richer, fils d'un conseiller du roi Louis d'Outre-mer, embrassa la vie monastique à Saint-Remi de Reims, et y eut pour maître dans les sciences, les lettres et les arts, Gerbert lui-même (2).

Du témoignage irrécusable de cet historien, il résulte deux choses essentielles : la première, c'est que Gerbert ne fut point le disciple des Arabes, comme l'ont supposé faussement plusieurs écrivains postérieurs; la seconde, c'est qu'il existait des écoles chrétiennes en Espagne où l'on enseignait les mêmes sciences que chez les Musulmans de cette contrée.

Les sciences s'étaient mieux conservées en Catalogne qu'ailleurs, parce que ces cantons avaient été moins exposés aux incursions des Normands. De plus, leur proximité de l'Espagne les mettait à la portée de profiter des connaissances dont les Arabes faisaient alors profession. Gerbert mit tout à profit pour s'instruire. Il cultiva avec soin les savants du pays. On en juge ainsi par l'étroite liaison qu'il contracta avec Guérin ou Warin, abbé de Saint-Michel de Cusan, homme non moins célèbre par son savoir que par sa piété, et qui avait d'habiles artistes dans son monastère (3).

L'historien Richer nous apprend d'autres faits non moins intéressants.

Le duc Borrel et l'évêque Hatton, ayant eu l'inspiration de faire le pèlerinage de Rome, y conduisent avec eux le jeune homme qu'on leur a confié. Après avoir prié devant les saints apôtres, ils se présentent au pape de bienheureuse mémoire, Jean XIII, qui remarqua bien vite les talents du jeune Gerbert et son désir d'apprendre. Et parce que la musique et l'astronomie étaient alors ignorées en Italie, le Pape manda promptement au roi Othon Ier, qu'il lui était arrivé un jeune homme très-versé dans les mathématiques et très-capable d'en instruire les siens. Le roi lui conseilla aussitôt de le retenir et de ne pas lui permettre de retourner en Espagne. Jean XIII fit entendre au duc et à l'évêque, avec beaucoup de bienveillance, que le roi souhaitait garder quelque temps le jeune homme, qu'il le renverrait ensuite avec honneur et leur témoigna à eux-mêmes sa reconnaissance. Gerbert demeura donc auprès du Pape, qui l'envoya au roi. Interrogé sur ce qu'il savait, il répondit qu'il était passablement versé dans les mathématiques, mais qu'il désirait beaucoup y ajouter la science de la logique.

Or, vers ce temps-là même le roi Lothaire de France envoya, comme ambassadeur, au roi Othon de Germanie et d'Italie, l'archidiacre de Reims, nommé Gérard, célèbre par son habileté dans la logique. Enchanté de son arrivée, Gerbert obtint du roi la permission de se faire son disciple et de le suivre à Reims. Là il fit en peu de temps de merveilleux progrès en logique; mais l'archidiacre, qui voulait en échange apprendre de lui les mathématiques, fut rebuté par les difficultés de l'art musical.

Cependant Gerbert, par la noblesse de ses études, gagna les bonnes grâces de l'archevêque Adalbéron, qui le pria d'instruire dans les arts libéraux une foule de disciples. Voici le plan que suivit Gerbert dans cette université rémoise, d'après le témoignage de son disciple et biographe Richer.

Il commença par la dialectique d'Aristote, ou l'art de discuter scientifiquement, la par-

(1) Ceillier, t. XIX. *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1836. *Université catholique*, t. VI, p. 419. Roswithæ *Opera*. Wittembergæ, 1707.

(2) Les quatre livres de Richer ont été découverts par Pertz en 1833 et édités par lui en 1839. Richer est un historien contemporain pour les faits écoulés entre 965 et 995. On peut, dans ses récits, suivre la marche lente de la décadence et de la dépossession des Carlovingiens, comprendre le caractère et les causes de la révolution, peu apparente mais profonde qui, dans un simple changement de dynastie, marque en quelque sorte le passage des temps barbares aux temps féodaux. — Rohrbacher a pris trop au sérieux une vague assertion de Guillaume de Malmesbury et concédé gratuitement à Gerbert l'honneur d'avoir inventé les machines à vapeur. Du reste Rohrbacher n'a pas trop et même n'a pas assez réhabilité le grand Pape auquel un écrivain rationaliste, Hauréau a rendu cet hommage, « qu'en moins de cinq ans, il sut par sa prudence sa vigueur et son zèle mériter le renom d'un des plus grands pontifes qui aient occupé la chaire de Saint Pierre. » Silvestre II a été noblement compris et savamment justifié, en 1866, par l'abbé Lausser, professeur à Aurillac, dans un livre intitulé : *Gerbert, études historiques sur le dixième siècle.*

(3) *Hist. litt. de France*, t. VI, Ceillier, t. XIX.

courant suivant l'ordre des livres, éclaircissant les diverses propositions. Il expliqua surtout l'Introduction de Porphyre, d'après la traduction du rhéteur Victorin et celle de Manlius ; puis les catégories d'Aristote. Il montra l'utilité du livre de l'Interprétation du même philosophe ; et développa ses Topiques ou sources des arguments, traduits de grec en latin par Cicéron, et commentés en six livres par le consul Manlius. Il expliqua de même à ses auditeurs les quatre livres des Différences topiques, deux des Syllogismes catégoriques, un livre des Définitions et un des Divisions.

Après ce travail, comme il voulait initier ses disciples à la rhétorique, il partit de ce principe que, sans la connaissance des manières de parler qu'il faut apprendre des poëtes, il est impossible de parvenir à l'art oratoire. Il prit donc en main les poëtes avec lesquels il crut devoir familiariser ses élèves. En conséquence, il lut et enseigna Virgile, Stace et Térence; puis les satiriques Juvénal, Perse et Horace, et enfin l'historiographe Lucain. Les élèves ainsi familiarisés avec les poëtes, et approvisionnés de leurs locutions, il les introduisait en rhétorique. Quand ils y étaient instruits suffisamment, il les mettait aux prises avec le sophiste pour les exercer à la controverse, et leur apprendre à procéder avec un tel art, que l'art même n'y parût point : ce qui passe pour être la perfection de l'orateur. Voilà pour ce qui est de la logique ou de l'art de raisonner scientifiquement.

Quant aux mathématiques, continue l'historien Richer, il ne serait pas hors de propos de dire combien il y a travaillé. Car l'arithmétique, qui en est la base, il la rendit facile et élementaire. Ensuite la musique, longtemps inconnue dans les Gaules, il l'y rendit très-connue. Il en disposa les genres dans un monocorde, distinguant leurs consonnances ou symphonies en tons, demi-tons, ditons et dièses, et distribuant rationnellement les tons en sons, et il donna ainsi une connaissance complète des genres divers.

Gerbert ne travailla pas moins pour l'astronomie. Cette science, presque entièrement intellectuelle, il sut la rendre sensible par quelques merveilleux instruments. Ayant fabriqué une sphère du monde, d'un bois solide et rond, il représenta le grand univers par la similitude du petit. Plaçant cette sphère obliquement sur l'horizon avec les deux pôles, il donna les signes ou constellations septentrionales au pôle supérieur, et les australes à l'inférieur. Il régla la position de cette sphère par le cercle que les Grecs appellent *horizon*, les Latins *limitant* ou *déterminant*, parce qu'il distingue les signes qu'on voit de ceux qu'on ne voit pas. La sphère ainsi posée sur l'horizon pour indiquer le lever et le coucher des signes, il insinuait la nature des choses par cette disposition, et l'établissait par la compréhension des signes. Car le temps de la nuit, il le donnait aux étoiles scintillantes, et avait soin qu'on les marquât à leur lever et à leur coucher avec leur position oblique dans les diverses parties du monde.

Les cercles qui sont appelés *parallèles* par les Grecs, *équidistants* par les Latins, et qui sans aucun doute sont incorporels, il les fit comprendre par ce moyen. Il fit un demi-cercle exactement divisé par un diamètre en forme de tube (*fistula*), aux extrémités duquel il marqua les deux pôles, celui du nord et celui du sud. Il divisa le demi-cercle d'un pôle à l'autre en trente parties ou degrés. En ayant distingué six à partir du pôle, il posa un tube pour indiquer le cercle du pôle arctique ; de là, après cinq degrés, un second tube pour indiquer le cercle ou tropique d'été. Enfin, après quatre autres degrés, un troisième tube pour indiquer le cercle équinoxial ou l'équateur. Le reste de l'espace jusqu'au pôle austral, il le divisa par les mêmes dimensions. Le mérite de cet instrument était tel que, quand on dirigeait son diamètre vers le pôle et qu'on tournait le demi-cercle sur lui-même, il rendait intelligibles à la science et fixait dans la mémoire les cercles invisibles à l'œil.

Les cercles des étoiles errantes, qui se décrivent dans l'orbite du monde et s'efforcent d'en sortir, il trouva l'art de les rendre visibles. Il fit d'abord une sphère circulaire, c'est-à-dire composée de cercles seuls. Il y compliqua les deux cercles que les Grecs nomment *colures* et les Latins *incidents*, à cause de leur incidence l'un dans l'autre ; il fixa les pôles à leurs extrémités. A travers les colures, il posa les cinq autres cercles que l'on nomme parallèles, de manière à diviser l'hémisphère d'un pôle à l'autre en trente degrés, non pas à l'aventure ni confusément. Car il en établit six du pôle au premier cercle ; cinq, du premier au second ; quatre, du second au troisième ; quatre pareillement, du troisième au quatrième ; cinq, du quatrième au cinquième ; six, du cinquième à l'autre pôle. A travers ces cercles il posa obliquement celui que les Grecs appellent *zodiaque* et les Latins *vital*, parce qu'il contient dans ses étoiles des figures d'animaux ou d'etres vivants. Au dedans de ce cercle oblique, il suspendit très-artistement les cercles des étoiles errantes. Il en démontrait clairement aux siens les apsides, les hauteurs et leurs distances réciproques. Mais, ajoute l'historien Richer, de vouloir expliquer ici comment, cela nous éloignerait trop de notre sujet.

Il fit, en outre, une autre sphère circulaire, au dedans de laquelle il ne plaça point de cercles ; mais au dehors, il coordonna les figures des signes ou constellations avec des fils de fer et d'airain. En guise d'axe, il la traversa d'une tige pour marquer le pôle céleste, afin qu'en le considérant on pût adapter la machine au ciel. D'où il arriva que les étoiles de chaque signe ou constellations étaient renfermées dans chaque signe de cette sphère. Il y avait encore ceci de merveilleux, que le plus ignorant en astronomie, si on lui montrait un

seul signe, pouvait, sans aucun maître, connaître tous les autres par cette sphère. C'est ainsi que Gerbert instruisait libéralement les siens. Voilà pour l'astronomie.

Quant à la géométrie, l'historien Richer parle d'une table numérale, à vingt-sept cases, où les neuf chiffres représentaient tous les nombres, et produisaient à l'infini toutes les multiplications et les divisions. Il renvoie le lecteur au livre même que Gerbert écrivit là-dessus au grammairien Constantin.

Avec l'ardeur des études, le nombre des disciples croissait de jour en jour. Le nom du maître se répandait non-seulement dans les Gaules, mais parmi les peuples de la Germanie. Il passa par-dessus les Alpes en Italie, en Toscane, et jusqu'à la mer Adriatique. En ce temps, Otricus était célèbre en Saxe. Ayant donc entendu la renommée de notre philosophe, et remarquant que dans toute discussion il se servait d'une division exacte des choses, il désira beaucoup avoir un tableau de sa division des sciences, surtout quant à la philosophie, afin de voir s'il était vraiment philosophe puisqu'il professait savoir les choses divines et humaines. Un Saxon, qui en parut capable, fut donc envoyé à Reims, assista aux leçons de Gerbert, recueillit sa division des sciences, mais s'écarta du vrai, quant à la philosophie. Gerbert regardait les mathématiques et la physique comme deux sciences égales et contemporaines. Le Saxon, à dessein ou par erreur, lui fit subordonner la physique aux mathématiques, comme l'espèce au genre. Sur ce faux exposé, Otricus conclut que Gerbert se trompait dans sa division et qu'il ne comprenait rien à la philosophie. Il en parla dans ce sens à la cour de l'empereur Othon, en présence duquel il expliqua le tableau de Gerbert aux savants. L'empereur, qui passait pour aimer lui-même beaucoup ces études, s'étonnait si Gerbert s'était trompé. Car il l'avait vu et entendu disputer plus d'une fois. Il souhaitait donc extrêmement avoir la solution du susdit tableau. L'occasion ne se fit pas attendre.

L'année suivante, 970, l'archevêque Adalbéron de Reims, faisant le voyage de Rome avec Gerbert, rencontra l'empereur avec Otricus, à Pavie. Le prince le reçut magnifiquement et le conduisit par eau à Ravenne. Là, par son ordre et dans son palais, se réunirent tous les savants du pays, curieux d'assister à la lutte entre le premier savant de France et le premier savant d'Allemagne. L'empereur présidait la conférence. Son désir était qu'on prît Gerbert à l'improviste et qu'Otricus multipliât les questions sans en résoudre aucune, afin que la discussion fût plus animée. Il ouvrit la séance par une petite allocution, et rappela que la difficulté principale roulait sur la division de la philosophie. Otricus exposa cette division de vive voix, ensuite la rédigea par écrit, et la fit passer à Gerbert. Celui-ci en approuva une partie comme sienne, et rejeta l'autre comme n'étant pas de lui. La dispute s'engagea sur les corrections à y faire. Gerbert s'appuyait de Platon, de Porphyre et de Boëce ; Otricus multipliait les objections. La conférence dura la journée presque tout entière. Gerbert parlait encore lorsque l'empereur donna le signal de finir, les auditeurs commençant à être fatigués. Il fit de magnifiques présents à Gerbert, qui s'en retourna illustre dans les Gaules (1).

Un savant français dit à ce sujet : « Ce sont là des révélations inouïes sur les travaux littéraires de cette époque : n'a-t-il pas dû en périr un grand nombre de semblables? Remarquons d'ailleurs que, dans le dixième siècle, il n'est rien de plus difficile que de trouver un point du monde chrétien où l'on ait pu jouir d'un certain degré de sécurité. Toutes les villes situées auprès de la mer ou sur le cours des grands fleuves avaient été détruites ou ravagées par les incursions des Normands; et, partout où les pirates n'avaient pas pénétré, les discordes civiles, la lutte de tous les petits tyrans qui se partageaient l'empire de Charlemagne, entretenaient une inquiétude et des calamités perpétuelles. Un seul diocèse peut-être, celui de Reims, éloigné de tous les grands fleuves, a une distance respectable de la mer, gouverné par des hommes habiles, a pu conquérir quelques instants de paix, et immédiatement vous voyez dans cet oasis s'établir des écoles, et l'esprit chrétien porter ses fruits naturels (2). »

Gerbert eut un grand nombre de disciples dont plusieurs en formèrent d'autres. Les plus illustres sont les deux empereurs Othon, premier et deux ; le prince Robert de France, depuis le roi Robert, qui, à l'école de Reims, fit tant de progrès dans la science et dans la vertu, qu'il fut surnommé clerc pour son savoir, et pieux pour sa religion sincère. Parmi les autres élèves de Gerbert, on distingue Léotheric, archevêque de Sens ; Fulbert, évêque de Chartres ; Abbon, abbé de Fleury. Non content d'instruire ceux qui venaient prendre de ses leçons, Gerbert communiquait ses découvertes littéraires aux endroits les plus éloignés, à Aurillac, à Tours, à Sens, à Fleury, à Mici et ailleurs. Il n'avait pas moins d'ardeur à multiplier et à répandre les exemplaires des bons livres, dont il avait formé une riche bibliothèque. Il n'épargnait ni soins ni dépenses pour amasser des ouvrages de toute sorte, modernes et anciens. Sous la direction de Gerbert, l'école de Reims acquit une telle renommée, que Rotvic, abbé de Mitlac, au diocèse de Trèves, y envoya de ses moines pour s'y former à la piété et aux lettres, qu'il voulait faire revivre dans son monastère. Les deux principaux furent Nithard et Remi, successivement abbés de Mitlac, qui

(1) Richeri *Historiæ*, l. III, *Monumenta Germaniæ*, t. V, alias III. — (2) Lenormant, *Questions historiques* seconde partie, p. 69 et seq. Paris, chez Waille, 1845.

devint dès lors une école florissante où l'on venait étudier de plusieurs provinces de France et d'Allemagne.

Outre un très-grand nombre de lettres, Gerbert écrivit des traités sur l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie ; sur la manière de construire un astrolabe, un cadran ou quart de cercle, une sphère ; sans compter des traités de rhétorique et de dialectique. Son auteur favori était le célèbre Boèce, que nous avons vu, avec son illustre ami Cassiodore, transplanter en Italie et en Occident, pendant le sixième siècle, toutes les sciences de la Grèce. Gerbert était surtout habile à construire des instruments d'astronomie et de musique. Ditmar, évêque de Merseboug, le plus judicieux et le plus fidèle historien de ce temps-là, nous dit qu'il était parfaitement versé dans l'astronomie ; qu'il surpassa tous ses contemporains en plusieurs autres belles connaissances ; qu'étant à Magdebourg avec l'empereur Othon III, il fit une horloge dont il régla le mouvement sur l'étoile polaire, qu'il considérait à travers un tube. Sur ces paroles d'un auteur contemporain, des savants ont conclu que Gerbert inventa, dès le dixième siècle, premièrement, une horloge à roues, et, en second lieu, un tube astronomique ou lunette à longue vue, autrement télescope. Un autre ancien auteur parle avec admiration des orgues hydrauliques, où Gerbert introduisait le vent et le mouvement nécessaires, par le moyen de l'eau bouillante; paroles qui nous apprennent, à n'en pouvoir douter, que, dès le dixième siècle, Gerbert inventa des machines à vapeur.

Nous croyons donc qu'il n'est plus permis de taxer d'ignorance et de barbarie un siècle pareil; car Gerbert y fut recherché, admiré, fêté comme savant par tout le monde. C'est comme savant que l'empereur Othon Ier lui donna l'abbaye de Bobbio en Italie, donation qui fut approuvée par le clergé et le peuple, et autorisée par les évêques et le Pape, dont il reçut la bénédiction abbatiale. C'est comme savant que nous le verrons devenir successivement archevêque de Reims, archevêque de Ravenne et enfin Pape, sous le nom de Silvestre II. On dira peut-être qu'il fut accusé de magie à cause de sa science. Cette accusation ne fut point portée contre lui par ses contemporains, mais seulement un siècle après par un écrivain schismatique, Bennon, qui, pour décrier le saint et grand pape Grégoire VII, tenta, par les plus grossières calomnies, de décrier ses plus illustres prédécesseurs, notamment Silvestre II (1).

Pendant que Roswith illustrait l'Allemagne et Gerbert la France, les lettres pénétraient avec le christianisme jusque chez les Russes. La grande-duchesse Olga avait reçu le baptême à Constantinople en 955 ; mais son fils [illegible], que nous avons vu faire la guerre [illegible] vécut et mourut

païen. Quand il eut été tué en traversant le pays des Petzinares ou Petchenègues, les Cosaques d'aujourd'hui, ses trois fils, Oleg, Jaropolk et Vladimir se firent la guerre entre eux. Oleg ayant été mis à mort par Jaropolk, Vladimir se réfugia près des Varègues, peuples septentrionaux connus aussi sous le nom de Norwégiens ou Normands. Ses ancêtres, Rurik, Sinéous et Trouwor, étaient des aventuriers normands. Ayant pris part pendant deux ans aux entreprises de ces peuples guerriers, il en réunit une troupe sous ses drapeaux, marcha contre son frère, s'empara de sa capitale, et enfin l'invita à venir le trouver. Jaropolk se laissa persuader et se rendit à Kiow. Vladimir l'attendait dans le palais de leur père, où il le fit lâchement assassiner. C'était l'an 980. Depuis ce moment, il ne cessa d'étendre son empire par de nouvelles conquêtes. Quant à la religion, il se montrait païen plus opiniâtre que son père. La déesse Péroune avait le premier rang parmi les divinités des peuples slaves ; il lui fit ériger une riche statue, qu'il plaça près de son palais. Les mœurs de Vladimir étaient effrénées. Outre la princesse Rognéda, dont il avait tué le père et les deux frères, il avait trois autres femmes qui demeuraient avec lui à Kiow, et de plus huit cents concubines dans trois autres résidences. En 982, au retour d'une expédition en Lithuanie et en Pologne, voulant célébrer ses triomphes par des sacrifices solennels, il fit tirer au sort les jeunes gens des deux sexes dont le sang devait être versé sur l'autel de ses dieux ; car les Russes, encore païens, immolaient à leurs idoles des victimes humaines. Le sort était tombé sur un jeune Varègue appelé Jean ; son père, Théodore, qui était Chrétien ainsi que lui, le tenait serré entre ses bras, en exhortant le peuple à abandonner ses dieux sanguinaires ; il fut immolé avec son fils. Tous deux sont honorés comme les derniers qui aient souffert le martyre en Russie. Le sang de ces deux Chrétiens parut attirer sur les Russes la grâce d'une conversion plus générale et plus permanente.

L'an 988, Vladimir s'empara de la ville de Cherson, dans la Tauride. C'était la capitale d'une petite république qui, sous la protection des empereurs grecs, se régissait par ses lois. Y ayant fait son entrée, le monarque russe envoya déclarer aux empereurs grecs, Basile et Constantin, qu'il voulait avoir pour épouse la jeune princesse Anne, leur sœur, et qu'en cas de refus il marcherait sur Constantinople. Les deux empereurs, effrayés, répondirent que, s'il se faisait Chrétien, il pourrait devenir leur beau-frère. Vladimir répliqua qu'il avait pris de lui-même la résolution d'embrasser le christianisme ; mais que, ne prétendant pas en faire une condition de son mariage, il demandait qu'avant tout on lui envoyât la princesse. Anne fut bien effrayée

(1) [illegible]

en se voyant forcée de donner sa main à un prince luxurieux et féroce : elle s'embarqua avec des ecclésiastiques grecs, une suite nombreuse, et fut reçue à Cherson avec les démonstrations de la joie la plus vive. Les habitants la regardèrent comme un ange descendu du ciel pour les protéger. Si l'on en croit les chroniques russes du temps, à son arrivée, le fier Vladimir avait une maladie qui s'était jetée sur ses yeux avec tant de violence, qu'il ne pouvait plus distinguer les objets. D'après les exhortations de la princesse, il se fit baptiser et recouvra la vue au même instant. Les cérémonies de son baptême furent achevées, et son mariage fut célébré dans l'église de Saint-Basile, bâtie sur la grande place de Cherson, entre le palais qu'occupait Vladimir et celui où Anne était descendue. Il prit le nom de Basile ou Vassili. La solennité de ce jour s'augmenta encore des cérémonies du baptême que reçurent dans la même église les boyards et les premiers officiers de l'armée. Vladimir, reconnaissant, envoya à Constantinople des troupes par le moyen desquelles Basile vainquit une rébellion et rétablit le calme dans l'empire. Le prince russe fit plus : ayant donné ordre de construire une église à Cherson, et renonçant à ses droits de conquête, il rendit la ville à la protection des empereurs grecs.

Etant revenu à Kiow, accompagné des évêques et des prêtres qu'Anne avait amenés avec elle de Constantinople, il fit briser et brûler les idoles. La statue de Péroune, attachée à la queue d'un cheval et battue de verges, fut jetée dans le Dnieper. Le lendemain on publia que tous les habitants, quels que fussent leur âge et leur condition, devaient se faire baptiser. Au jour indiqué, le peuple se porta en foule sur les bords du Dnieper, et tous étant entrés dans le fleuve, ils reçurent le baptême par aspersion. Vladimir, ayant construit une église en bois sur le lieu où était auparavant la statue de Péroune, manda des architectes grecs pour en ériger une autre en pierre, sur l'endroit même où, six ans auparavant, Théodore et son fils avaient reçu la couronne du martyre. Des prêtres grecs se répandirent dans les provinces pour y prêcher l'Evangile. Un grand nombre d'habitants se firent baptiser. D'autres restèrent attachés au paganisme, qui, jusqu'au douzième siècle, a régné dans quelques parties de la Russie. Ne voulant pas pousser trop loin la violence envers ses sujets, Vladimir prit des mesures pour les éclairer. Les livres saints, qui, dans le neuvième siècle, avaient été traduits en langue slavonne, par saint Cyrille et saint Méthodius, étaient certainement connus des Chrétiens établis à Kiow. Mais ces fidèles étaient en petit nombre, et le peuple païen restait étranger à toute instruction. Vladimir fonda, pour les jeunes gens, des écoles publiques, où l'on devait apprendre la langue sacrée ou liturgique. Ce bienfait parut alors une nouveauté si effrayante, que l'on fut obligé d'employer la force pour conduire les enfants à ces écoles. On vit des mères, même dans les rangs élevés, pleurer sur le malheur de leurs enfants, considérant l'écriture comme un art dangereux, inventé par les sorciers. C'est ainsi que les lettres pénétrèrent en Russie à la suite de la religion.

Depuis Vladimir, les Russes ont deux langues : l'une est le russe vulgaire, l'autre est la langue savante, ecclésiastique ou liturgique. C'est dans la première que parurent, ou du temps de Vladimir ou peu après lui, le code qui porte son nom, le poëme héroïque sur les exploits d'Igor, et les romans de la chevalerie russe. La langue savante, créée par les deux missionnaires slaves, est le dialecte de Thessalonique, mêlé avec l'illyrien et le slavo-servien. C'est dans cette langue que la Bible a été apportée en Russie, et que sont écrits leurs livres liturgiques. Afin d'en faciliter l'étude, Pierre le Grand fit publier un dictionnaire dans lequel elle est expliquée en grec et en latin, Moscou, 1704. On a imprimé à Moscou, en 1794, un autre dictionnaire où la langue liturgique est expliquée en russe vulgaire. C'est dans la langue liturgique que Nestor, le père de l'histoire russe, a écrit sa chronique pendant le onzième siècle, et dans le premier couvent de Russie. On voit, par ces observations, qu'il ne serait pas exact de dire que l'office divin se fait en langue vulgaire chez les Russes.

Vers l'an 996, le temple que les architectes grecs élevaient à Kiow étant achevé, Vladimir donna à la nouvelle basilique les ornements et les vases qu'il avait emportés de Cherson, comme les seuls trophées de sa victoire. Pour l'entretien du temple, qui s'appelle encore aujourd'hui l'église de la Dîme, il affecta la dixième partie de ses domaines; et ses successeurs, à leur avénement, devaient s'engager, par serment, à accomplir cette fondation, dont la charte est déposée dans les archives de l'église. Il en célébra la dédicace par un festin auquel il invita les pauvres de Kiow. Dans une nouvelle guerre qu'il eut à soutenir contre les Petchénègues ou les Cosaques, il échappa comme par miracle à un grand danger. Afin d'accomplir le vœu qu'il avait fait en cette circonstance, il bâtit à Vasilew une église en l'honneur de la transfiguration de Notre-Seigneur. Il en célébra la dédicace par une fête dont les annales russes relèvent la magnificence, en observant qu'on y but trois cents tonneaux d'hydromel, et que les convives passèrent avec lui huit jours assis à table. Les pauvres y furent traités d'une manière splendide. Etant rentré à Kiow, Vladimir donna un nouveau repas également somptueux; depuis cette époque, les tables du palais étaient, même en son absence, richement servies et ouvertes à toutes les personnes distinguées qui se trouvaient dans la capitale. Vladimir était le père des pauvres; l'entrée du palais leur était toujours ouverte: Mais, disait-il, les malades ne peuvent pas venir me voir. Aussi

envoyait-il des voitures chargées de pain, de viande, de poisson, de fruits, de miel et autres aliments, et les distributions s'en faisaient dans les maisons. Ses serviteurs allaient de rue en rue, criant en son nom : Où sont les pauvres et les malades ? C'est ainsi que l'Évangile avait changé le cœur de ce prince, auparavant si dur, si féroce et si voluptueux. Ces paroles de Jésus-Christ : Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde! avaient fait sur lui une forte impression, que sa bonté devenait nuisible aux intérêts de l'État. Il avait aboli la peine de mort, et ne punissait plus l'homicide que par une amende. Le nombre des malfaiteurs s'étant accru d'une manière effrayante, on lui fit de fortes représentations: Je crains la colère de Dieu, dit-il. Cependant, sur de nouvelles instances, il rétablit la peine capitale.

Vladimir, qui mourut en 1015, est honoré comme saint par les Russes. Un ancien code, qui lui est attribué, soustrait à la juridiction séculière les ecclésiastiques, les religieux, les hôpitaux et ceux qui soignent les malades. Toute affaire ayant rapport à ces personnes et à ces établissements dépendait des évêques, qui, dans les villes de leur diocèse, connaissaient des poids et mesures, des procès relatifs aux mariages, aux sorcelleries, aux empoisonnements, à l'idolâtrie et autres excès commis dans l'ordre civil. Comme les Grecs de Constantinople étaient unis à l'Église romaine dans le dixième siècle, les Russes, qui reçurent d'eux le christianisme, furent catholiques au commencement de leur conversion ; ils le demeurèrent pendant tout le onzième siècle, où la foi chrétienne fait chez eux des progrès encore plus sensibles sous le règne de Jaroslaf, fils de Vladimir, prince dès lors si renommé, que Casimir, roi de Pologne, épousa sa sœur, et Henri Ier, roi de France, une de ses filles. Une vingtaine d'années après la mort de Jaroslaf, le fils de Demetrius, roi des Russes, vient à Rome et demande au pape saint Grégoire VII à tenir de sa main le royaume paternel. Depuis le douzième siècle jusqu'au dix-huitième, les Russes furent généralement catholiques, sauf certains intervalles où ils eurent des métropolitains schismatiques ou suspects (1).

A Constantinople, les empereurs Basile et Constantin régnaient seuls, depuis la mort de Zimiscès, arrivée l'an 976. L'année précédente, au retour d'une expédition en Syrie, où, d'après les auteurs arméniens, il pénétra jusqu'à Jérusalem, Zimiscès fut empoisonné par l'eunuque Basile, dont il avait découvert et menacé de punir les rapines. Sentant ses forces diminuer à chaque instant, il se hâta d'arriver à Constantinople, et envoya ordre d'achever en diligence le tombeau qu'il se faisait construire dans l'église du Sauveur. Il respirait à peine lorsqu'il entra dans la ville, et la joie de son retour se changea en pleurs et en gémissements. Comme il sentait sa mort prochaine, il fit ouvrir son trésor particulier et en distribua l'argent aux pauvres et aux malades, surtout à ceux qui tombaient du mal caduc: pour lesquels il avait toujours eu plus de compassion. Il fit la confession de ces fautes à Nicolas, évêque d'Andrinople, en versant beaucoup de larmes. Il implora à haute voix le secours de la sainte Vierge la priant de l'assister dans le jugement redoutable qu'il allait subir. Pénétré de contrition, il expira le 10 janvier de l'année suivante 976, âgé de cinquante et un ans, dont il avait régné six et un mois.

Basile et Constantin fils de Romain II, étaient alors âgés, l'un de dix-huit ans, l'autre de quinze. Leur éducation avait été négligée; ils n'avaient aucune connaissance ni de l'empire, ni d'eux-mêmes. Basile avait reçu de la nature un esprit vif, une âme active et courageuse, les exploits de Nicéphore et de Zimiscès avaient allumé dans son cœur l'amour de la gloire ; mais ses bonnes qualités n'étaient pas réglées par l'éducation. L'eunuque et grand chambellan Basile, qui voulait régner, profita des passions ardentes du jeune empereur pour le plonger dans la débauche. Toutefois, par la vigueur naturelle de son âme, le prince finit par secouer ces chaînes honteuses ; mais Constantin, son frère, d'un caractère plus faible et plus indolent, ne s'en affranchit jamais et passa toute sa vie, qui fut longue, avec le nom d'empereur, sans en faire aucune action.

Sous le règne des deux frères, par suite de la politique de l'eunuque Basile, il y eut d'abord une guerre civile, où un habile général, Bardas Sclérus, prit le titre d'empereur. Il fut vaincu, l'an 976, par Bardas Phocas, et se retira chez le calife de Bagdad, où, sur la demande de l'empereur Basile, il fut tenu plusieurs années en prison. Bardas Phocas lui-même avait pris le titre d'empereur sous Zimiscès, et avait été vaincu par ce même Sclérus, contre lequel il fut rappelé, après avoir porté six ans en exil la tonsure cléricale. Cette guerre civile terminée, l'empereur Basile marcha en personne contre les Bulgares, qui, depuis la mort de Zimiscès, avaient rétabli leur royauté et leur indépendance nationale. C'était en 981. L'entreprise du jeune empereur échoua par la perfidie d'un de ses généraux, qui craignait que l'empereur ne prît goût à la guerre et ne voulût commander et régner par lui-même. L'eunuque Basile en murmurait plus haut que les autres. L'empereur Basile disgracia l'orgueilleux eunuque, qui en mourut de chagrin. C'était l'an 981. De ce moment, le jeune empereur changea entièrement de conduite. Tout occupé des affaires du gouvernement, il renonça aux plaisirs, à la magnificence des habillements, des

(1) Pagi, *ad an.* 987 — *Ephemerides græco-moscov. Acta SS.*, t. I, *maii.* — *De conversione et Fide Russorum* [illegible], t. II, *sept.* — *Biograph. univ.*, art. *Vladimir*.

équipages. Il devint sobre, vigilant, laborieux ; mais en même temps hautain, triste, défiant, inexorable dans sa colère, ne laissant à son frère que le nom et la parure d'empereur, avec une garde modique et assez mal entretenue. Mais Constantin, énervé par la mollesse, consentit volontiers à n'être compté pour rien, pourvu qu'il eût la liberté de se livrer à la débauche.

Il n'en fut pas de même de Bardas Phocas. Mécontent de voir que Basile voulait régner et commander tout de bon, il prit pour la seconde fois le titre d'empereur. Bardas Sclérus, échappé des prisons de Bagdad, le reprend de son côté et propose à Phocas de partager l'empire. Phocas accepte la proposition et invite Sclérus à venir le trouver pour conférer ensemble sur leurs intérêts communs. Sclérus s'étant fié à ses serments, Phocas l'emprisonne dans une forteresse. C'était l'an 987. Deux ans après, en 989, Phocas est vaincu par l'empereur Basile, et périt sur le champ de bataille. Sclérus, sorti de prison, reprend le titre d'empereur ; mais bientôt, las de tant de traverses et d'ailleurs déjà vieux, il sollicite et obtient son pardon de Basile, avec la dignité de curopalate, la seconde de l'empire, et meurt peu de temps après.

Au milieu de ces guerres et de ces révolutions, le siége patriarcal de Constantinople fut occupé par des hommes recommandables, d'après le témoignage de Léon, diacre, auteur contemporain. Le patriarche Basile Ier, solitaire du mont Olympe, monté sur le siége de Constantinople le 13 février 970, le remplit environ quatre ans. Il en fut chassé l'an 974, par l'empereur Zimiscès, sur une fausse accusation. En vain réclama-t-il un concile œcuménique pour le juger suivant les canons ; loin de déférer à une si juste demande, on le relégua dans un monastère qu'il avait fondé. Il y finit saintement ses jours. Antoine II, moine studite et syncelle, fut mis à la place de Basile en 974. L'austérité de sa vie, son savoir et son désintéressement l'avaient fait juger digne de cette place. Il abdiqua l'an 979, pour retourner dans sa retraite, où il mourut vers l'an 983. Il eut alors pour successeur Nicolas surnommé Chrysoberge, qui tint le siége douze ans et demi. En 976, les Arméniens, ayant reçu le concile de Chalcédoine, se réunirent avec l'église grecque, et, par là même, avec l'Eglise romaine, avec qui les Grecs étaient alors unis. Cette réunion des Arméniens fut l'œuvre de leur patriarche Vahanic, qui mourut peu après qu'elle fut terminée(1).

Dans le temps même que la Russie entrait dans l'humanité chrétienne par la conversion de son grand-duc Vladimir et de ses principaux seigneurs, il s'achevait en France une révolution politique dont les résultats subsistent encore, après plus de huit siècles et demi. La seconde dynastie, celle de Charlemagne, s'en allait ; et la troisième, celle de Hugues Capet, se mettait à sa place. L'alternative entre ces deux dynasties dura tout un siècle, et se consomma d'une manière peut-être unique dans l'histoire, sans que, pendant tout ce temps, il se commît aucun meurtre politique ni de part ni d'autre. En 888, pendant la minorité de Charles le Simple, les Français élisent pour roi Eudes, comte de Paris, et qui avait si vaillamment défendu cette ville contre les Normands. Il meurt l'an 898, en priant les seigneurs du royaume de reconnaître Charles le Simple ; ce qu'ils font(2). En 922, les Français se donnent pour roi le duc Robert de France, frère du roi Eudes : il est tué dans une bataille l'année suivante (3).

Son fils, Hugues le Grand, était trop jeune et ne voulant point accepter la royauté que les Français lui offrirent, ils élisent pour roi son beau-frère Rodolfe, duc de Bourgogne(4). Le roi Rodolfe, ou Raoul, étant mort l'an 936, Louis d'Outre-mer, fils de Charles le Simple, lui succède, étant rappelé d'Angleterre par Hugues le Grand et les autres seigneurs du royaume(5). Louis d'Outre-mer étant mort l'an 954, son fils Lothaire, beau-frère de Hugues le Grand, lui succède par l'élection de tous les seigneurs de France, comme il le dit lui-même dans une charte octroyée l'année suivante au monastère de Saint-Remi de Reims(6).

Le roi Lothaire meurt l'an 986, après avoir recommandé son fils Louis à son cousin Hugues Capet (7). Louis, cinquième du nom, meurt l'année suivante 987, le 21 mai(8), après avoir donné le royaume à son cousin Hugues Capet(9), le plus puissant des seigneurs français, qui est élu roi par les autres(10), et favorisé par le Pape (11). Tels sont les principaux faits de cette révolution séculaire.

Pour la bien apprécier, il faut se rappeler avant tout que, dans l'origine, la royauté était élective chez tous les peuples germaniques, Goths, Lombards, Francs, Saxons, Allemands et autres. Et c'était naturel. Nations guerrières, conquérantes, émigrantes, sans constitution territoriale, il leur fallait des hommes capables de marcher à leur tête et de les commander. Une hérédité stricte était impraticable. Aussi, à leur entrée dans les Gaules, les Francs renvoient-ils le roi Childéric, de race franque, et mettent-ils à sa place le Romain Egidius. Charlemagne et son fils, dans les chartes les plus solennelles, rappellent et confirment ce caractère électif de la royauté chez les Francs. Charles le Chauve reconnaît la même chose au concile de Toul, en 859. Enfin, l'an 955, le roi Lothaire, avant-dernier roi de la race de Charlemagne, rappelle encore spontanément, dans un diplôme particulier,

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. LXXV et LXXVI, *Hist. Chr. patriarch. Const. Acta SS.*, t. I. aug. — (2) Dom Bouquet, t. IX, p. 43, b ; 49, a ; 73, d. — (3) *Ibid.*, p. 77, a. — (4) P. 51, b ; 139, b. — (5) P. 77, e ; 90, c. — (6) P. 617. — (7) P. 82, b. — (8) D. Bouquet, t. X, p. 165, a ; 222, b ; 243, b. — (9) *Ibid.*, p. 360, c. 387, a — (10) *Ibid.*, p. 184, c ; 210, c. ; 313, a ; 280, c ; 261, a. etc. — (11) *Ibid.*, p. 392, c, d ; p. 553, n.

qu'il a été élu par tous les seigneurs français (1). Sans doute, comme on ne choisissait que pour trouver un homme utile et capable, si le plus proche l'était, on choisissait naturellement le plus proche. Cela devenait avec le temps, si l'on peut ainsi dire, une hérédité élective, une élection héréditaire. A mesure que les nations, devenues chrétiennes, s'attacheront au sol, s'adonneront à l'agriculture et au commerce, vivront en paix les unes avec les autres auront un moindre besoin d'avoir toujours à leur tête un homme capable de les commander en personne, les choses une fois réglées par le temps et l'usage, marcheront comme d'elles-mêmes : la royauté, comme le sol même, deviendra de plus en plus héréditaire, et cela naturellement. Une chose y contribuera entre autres : le système féodal, autrement le système militaire implanté dans le sol pour mieux le défendre. Les incursions des Normands et des Sarrasins firent de ce système une nécessité en France. Les descendants de Charlemagne, particulièrement Charles le Chauve, n'étant plus en état de défendre contre eux les Français, chacun fut réduit et formellement autorisé à se défendre soi-même (2). De là, tant de forteresses et de seigneuries particulières, autour desquelles se groupèrent les populations pour trouver sécurité et protection. Paris, avec son valeureux comte, en donne le plus illustre exemple ; Paris devient ainsi le cœur de la France, et son comte la tête.

Sous le règne de Lothaire, avant-dernier roi carlovingien, le comte de Paris et duc de France Hugues Capet était plus puissant que le roi même. Gerbert écrivait l'an 985 à un seigneur d'Allemagne, sur les moyens de prévenir la guerre civile et étrangère dans ce pays, après la mort de l'empereur Othon II : Le roi Lothaire est le chef de la France de nom seul ; Hugues l'est non pas de nom, mais de fait et en réalité. Si vous aviez sollicité son amitié d'un commun accord, si vous aviez lié son fils avec le fils de l'empereur, il y a longtemps que vous n'auriez plus pour ennemis les rois des Français (3). Nous vous le disons confidemment, dit-il dans une autre lettre, si vous vous conciliez l'amitié de Hugues, vous pourriez facilement éviter toute attaque de la part des Français (4). Hugues Capet était ainsi dès lors le roi de fait et par la nature. Le nom et le droit s'y joignirent par la donation du dernier roi, Louis V, son petit-cousin, et par l'élection de la nation française. En 987, dit un auteur contemporain, mourut le jeune roi Louis, qui ne fit rien, après avoir donné le royaume à Hugues, le duc de France, qui, la même année, fut fait roi par les Français (5). Cette donation du dernier roi de la seconde dynastie au chef de la troisième, attesté par un auteur contemporain et répétée dans deux chroniques postérieures (6), est une chose d'autant plus remarquable qu'elle a été moins remarquée. Une autre chronique observe, et avec raison, que Hugues Capet descendait de Charlemagne par sa mère Hedwige, fille de Henri l'Oiseleur et de sainte Mathilde (7). Toutes les chroniques s'accordent à dire qu'il fut élu et proclamé roi à Noyon, par les seigneurs de France, notamment par son beau-frère Richard, duc de Normandie et ensuite sacré à Reims, par l'archevêque Adalbéron, le 3 juillet 987. Le 30 décembre de la même année, Robert, fils de Hugues et d'Adélaïde, est couronné roi à Orléans.

Une histoire contemporaine, écrite à Reims même par un disciple de Gerbert, mais retrouvée depuis peu, nous donne sur ces faits de nouveaux renseignements, qui confirment pour le fond ceux que nous venons de résumer.

Le roi Louis d'Outre-mer étant mort en 954, sa femme, la reine Gerberge, envoya des députés à ses deux frères, le roi Othon de Germanie et l'archevêque Brunon de Cologne, ainsi qu'à son beau-frère Hugues le Grand, duc des Gaules, pour leur demander que son fils Lothaire succédât dans le royaume à son père défunt. En conséquence, il arriva de la part du roi Othon tous les princes de Belgique, même quelques-uns de Germanie, ayant Brunon à leur tête. Le duc des Gaules, Hugues, s'y trouve de son côté, ainsi que les princes de Bourgogne, d'Aquitaine et de Gothie ; de plus, les évêques des diverses provinces. Tous s'assemblent à Reims, auprès de la reine Gerberge. Leur vœu unanime est que Lothaire succède à son père défunt. Du consentement et aux acclamations de tous, Lothaire, âgé de douze ans, est donc créé roi par l'archevêque Artold dans la basilique de Saint-Remi où son père reposait avec les autres rois. Les princes le conduisent avec grand honneur à Laon, antique séjour des rois. Le duc de France est son compagnon inséparable. Pour preuve de sa fidélité il pria le roi et la reine sa mère de vouloir bien visiter ses villes et ses forteresses dans toute la Neustrie. Il les reçut en effet magnifiquement à Paris, Orléans, Chartres, Tours, Blois, et en beaucoup d'autres villes. Il les accompagna avec ses troupes en Aquitaine, contre le duc Guillaume, qui fut battu. La ville de Poitiers se rendit au roi après un long siége, mais fut épargnée par l'intervention du duc de France. Après cette glorieuse campagne le roi revint à Laon ; mais le duc, de retour à Paris, y tomba malade et mourut en 956. On l'ensevelit dans la basilique du martyr saint Denis.

Il laissait deux fils, Hugues et Othon ou Eudes. En 961 ils prêtèrent serment de fidélité au roi Lothaire, qui fit Hugues duc de

(1) Dom Bouquet, t. IX, p. 617. — (2) *Ibid.*, t. VII, p. 157 et alibi. — (3) *Bibl. PP.*, t. XVII. Gerbert, *Epist.* XLVIII. — (4) *Epist.* LI. — (5) *Chron. Odoran.* Bouquet, t. X, p. 165. — (6) *Ibid.*, p. 222, b ; 243, b. — (7) *Ibid.*, p. 281, b.

France à la place de son père et ajouta le Poitou à sa principauté ; il donna la Bourgogne à Eudes.

Dans l'année 978, le roi Lothaire se brouilla avec le nouveau roi de Germanie Othon II, au sujet de la Belgique, que chacun prétendait être à lui. Lothaire convoqua le nouveau duc de France, ainsi que les autres princes du royaume, et, de leur avis et avec leurs secours, fit une irruption soudaine dans la Belgique et surprit à Aix-la-Chapelle le roi Othon, qui faillit tomber entre ses mains. Othon, ayant rassemblé une armée nombreuse, se jeta en France et vint camper jusqu'auprès de Paris, mais il se retira quand il sut que les Français se réunissaient de leur côté. Lothaire, voyant qu'Othon était sur ses gardes et capable de se défendre, se réconcilia secrètement avec lui, et lui céda le pays en litige, le tout en cachette du duc de France, qu'il avait consulté pour commencer la guerre et qui l'y avait soutenu de toutes ses forces.

Le duc, connu sous le nom de Hugues Capet, ayant deviné la politique de Lothaire, alla lui-même à Rome trouver le roi Othon, dont il était cousin par sa mère Hedwige, sœur d'Othon Ier. Les deux princes renouvelèrent ensemble leur ancienne amitié. Dans l'intervalle, le roi Lothaire et la reine Emma sa femme écrivirent en Allemagne, en particulier à l'impératrice Adélaïde, pour faire arrêter Hugues au passage des Alpes. La reine donna pour cela son signalement détaillé. Mais Hugues, averti du piége, se déguisa en valet, et revint en France plus promptement qu'on ne s'y attendait. Cette mésintelligence entre le roi et le duc n'éclata point en guerre ouverte, mais en guerre d'embûches qui fit beaucoup de mal. A la fin cependant, par l'entremise des seigneurs de l'un et l'autre parti, les deux princes se réconcilièrent sincèrement.

En effet le roi, ayant à cœur que son fils Louis lui succédât dans le royaume, désira que le duc arrangeât cette affaire. Le duc répondit qu'il le ferait volontiers. Les princes du royaume ayant donc été convoqués à Compiègne, Louis y fut proclamé roi par le duc et les autres princes et promu au royaume des Francs le jour de la Pentecôte, 8 juin 979, par le métropolitain de Reims Adalbéron.

Lothaire et Louis régnant donc ensemble, le duc se distingua par une grande affabilité et par un grand empressement à servir de bien des manières ; élevant partout la dignité royale, et se montrant soumis aux deux rois ; promettant même de faire en sorte qu'ils régnassent tous deux souverainement sur des nations déjà soumises, et qu'ils apprivoisassent efficacement celles qui n'étaient pas encore domptées. Il méditait encore ceci, de les faire dominer royalement en des royaumes divers, de peur que les bornes étroites d'un seul ne dérogeassent à la majesté de deux rois. Pendant qu'il disposait ces choses avec beaucoup d'efforts, quelques-uns jaloux de la gloire qui devait lui en revenir, persuadèrent secrètement à la reine Emma et par elle au roi Lothaire de marier leur fils Louis avec Adélaïde, veuve de Raymond, duc des Goths, décédé tout récemment. Cela se préparait en cachette du duc des Francs. Celui-ci, s'en étant aperçu, n'y mit aucun obstacle, et dissimula l'injure qu'on lui avait faite, pour ne pas avoir l'air d'en faire une lui-même aux deux rois. Les princes du royaume furent donc convoqués avec leurs troupes. Les deux rois entrèrent avec eux en Aquitaine. Le roi Louis épousa solennellement Adélaïde, et la fit couronner reine par les évêques. Mais le nom royal ne put leur donner aucune autorité sur les princes. L'amour conjugal n'en eût pas plus sur eux-mêmes. Louis était un tout jeune homme. Adélaïde une vieille femme ; leurs mœurs était en désaccord. Ils ne supportaient point de se trouver dans la même chambre. Ils couchaient dans des maisons différentes. Quand ils avaient à se parler, c'était en plein air, et en moins de mots possible. Cela dura près de deux ans. Leurs mœurs étaient si discordantes, qu'ils divorcèrent peu après. Louis, n'ayant point de mentor pour le guider, s'appliquait comme un jeune homme à des futilités. Il quitta l'habit national pour en prendre un étranger. Ses affaires tombèrent si bas, qu'il parut dégradé par son inconduite et avili par son impuissance à régner. Naguère roi puissant par la naissance, la renommée et les troupes, il se voyait réduit à n'avoir ni argent ni soldats. Le roi Lothaire, ayant appris ces choses de plusieurs côtés, alla chercher et ramener son fils, de peur qu'il ne se dégradât encore davantage. La reine Adélaïde, déplorant sa seconde viduité et craignant quelque chose de pire encore, épousa Guillaume d'Arles : en sorte que le divorce finit par un adultère public (1).

L'empereur Othon II mourut en 983, ne laissant qu'un fils de cinq ans, qui fut Othon III. Lothaire crut l'occasion favorable pour reprendre la partie de la Belgique qu'il avait cédée. C'était la Basse-Lorraine, qu'Othon II avait donnée à Charles, frère de Lothaire, qui se fit son vassal en l'acceptant. Lothaire y fit donc une invasion, et se rendit maître de la ville de Verdun. Il se préparait à poursuivre ses succès, lorsqu'il mourut en 986. Son corps fut porté par les princes. Les évêques et le clergé précédaient, avec les Evangiles, les croix et la couronne royale ; les militaires suivaient dans leur rang ; tout le monde pleurait, et les larmes interrompaient le chant funèbre. Lothaire fut enseveli à Reims, dans le monastère de Saint Remi, avec son père et sa mère, comme il l'avait ordonné.

Après les funérailles de Lothaire, son fils Louis lui fut subrogé dans la royauté par le duc de France, Hugues Capet, et les autres princes. Bientôt le nouveau roi accusa près d'eux l'archevêque Adalbéron de Reims, d'avoir trahi son père et appelé l'empereur Othon en France. Son discours ne persuada personne. Cependant, pour ne pas donner un démenti formel au roi, on eut l'air de le croire en partie. Le duc même prit part à sa criminelle entreprise, sans l'approuver. Car le roi, dans son emportement, l'entraîna avec son armée contre l'archevêque de Reims, et campa devant la ville. Toutefois, de l'avis des princes, on envoya des députés au métropolitain lui demander s'il comptait résister au roi, ou s'il était disposé à se justifier en temps et lieu. Adalbéron s'étonna de la facilité avec laquelle les princes voulaient bien croire ce qui n'avait été ni discuté ni jugé, et de ce qu'au lieu d'une discussion ils commençaient par la guerre. Toujours il a honoré les rois et désiré l'avantage des princes. Quant au présent, il exécutera les ordres du roi, lui donnera les otages qu'il voudra, et se rendra raison des reproches qu'on lui fait. Sur cela, le roi Louis retire son armée et s'en vient à Senlis. Peu après il se blesse à la chasse et meurt le 22 mai 987.

C'était l'époque où l'archevêque devait se justifier dans l'assemblée. Adalbéron déplora la funeste mort du roi, qui fut enterré à Compiègne. Après les funérailles, les princes s'assemblèrent pour délibérer sur les intérêts du royaume. Le duc de France rappela sommairement l'affaire de l'archevêque et on somma trois fois les accusateurs de se présenter : trois fois l'assemblée répondit qu'il n'y en avait point. Le duc de France en conclut qu'il était d'autant plus convenable d'honorer l'archevêque et de s'en rapporter à lui principalement pour la succession du royaume, attendu qu'il avait une connaissance profonde des choses divines et humaines et qu'il était distingué par son éloquence. Les autres princes furent du même avis. L'archevêque observa qu'il n'y avait point dans l'assemblée tous les princes, dont la prudence et le dévouement pouvaient servir à l'administration du royaume. Il lui semblait donc à propos de différer quelque temps la recherche d'un roi, afin que tous les princes pussent se réunir ensemble, et que les raisons de chacun fussent pesées plus mûrement. En attendant, et l'archevêque, et les autres membres de l'assemblée feraient serment entre les mains du grand-duc de France, de ne rien faire pour l'établissement d'un roi qu'ils ne fussent de nouveau tous réunis. Le conseil de l'archevêque fut approuvé de tous, le serment prêté et le jour fixé.

Dans l'intervalle arriva à Reims le prince Charles, frère du roi Lothaire et oncle du roi Louis, mais qui avait accepté du roi de Germanie la Basse-Lorraine, et s'était ainsi fait son vassal. Il dit à l'archevêque : *Tout le monde sait que je dois succéder par droit héréditaire à mon frère et à mon neveu* (1). Il se plaignit de son frère, qui l'avait expulsé du royaume. Il en appela à la commisération de l'archevêque. Adalbéron répondit en peu de mots : Comme vous avez toujours été livré à des parjures et des sacriléges, ainsi qu'à des hommes criminels, comment pourrez-vous espérer de parvenir à la principauté avec eux et par eux ? Charles répondit qu'il ne pouvait abandonner ses amis, mais qu'il devait tâcher d'en acquérir d'autres. L'archevêque pensa en lui-même : Si, maintenant qu'il est privé de toute dignité, il est tellement attaché aux méchants qu'il ne veut s'en séparer d'aucune manière, quel malheur ne serait-ce pas pour les bons s'il était élu à la souveraineté ! Enfin après avoir répondu qu'il ne pouvait rien faire à cet égard sans le consentement des princes, il le congédia. Et Charles s'en retourna en Belgique.

Au temps marqué, les princes jurés des Gaules s'assemblèrent à Senlis. L'archevêque leur dit : Louis d'excellente mémoire étant mort sans enfants, il fallut chercher avec grande délibération qui le remplacerait dans le royaume, de peur que la chose publique, abandonnée sans pilote, ne fût ébranlée. Nous avons donc cru naguère qu'il était utile de différer cette affaire, afin que chacun pût exposer ici devant nous tout ce que Dieu lui aurait inspiré de particulier, et que des sentiments comparés de chacun la multitude formât la décision générale du conseil. Nous trouvant donc ensemble, il faut considérer la chose avec beaucoup de fidélité de peur que la haine ne dissipe la raison ou que l'amour n'énerve la vérité. Nous n'ignorons pas que Charles a ses fauteurs, qui le prétendent digne du royaume par la collation de ses parents. Mais s'il est question de cela, *ni le royaume ne s'acquiert par droit héréditaire* (2), ni l'on ne doit promouvoir à la royauté sinon celui que rendent illustre, non-seulement la noblesse du corps, mais encore la sagesse de l'âme, celui que munit la foi et qu'affermit la magnanimité. Nous lisons dans les annales que des empereurs d'une race très-illustre, ayant été précipités de leur dignité par leur incapacité, ont eu pour successeurs d'autres, tantôt de leur rang, tantôt d'un rang inférieur. Or, quoi de digne peut-on reconnaître à Charles, lui que la foi ne régit point, que la torpeur énerve, lui qui s'est dégradé à tel point qu'il n'a pas en horreur de servir un roi étranger, et qu'il a pris d'entre les soldats (vassaux) une femme au-dessous de son rang ? Comment le grand duc souffrira-t-il que la fille d'un de ses soldats devienne sa reine et sa souveraine ? Comment mettra-t-il au-dessus de sa tête une femme, dont les égaux et même les supérieurs

(1) Omnibus notum est, jure hereditario debere fratri et nepoti me succedere. — (2) Nec regnum jure hereditario acquiritur.

fléchissent les genoux devant lui et posent les mains sous ses pieds ? Considérez attentivement la chose, et voyez que Charles a été précipité par sa faute plus que par celle d'autrui. Souhaitez le bonheur de la république plus que sa calamité. Si vous voulez qu'elle devienne malheureuse, promouvez Charles. Si vous la voulez fortunée, couronnez roi l'excellent duc Hugues. Que l'amour de Charles ne séduise personne, que la haine du duc n'écarte personne de l'utilité commune. En conséquence, promouvez le duc que ses actes, sa noblesse, les troupes rendent très-célèbre, que vour trouverez le tuteur non-seulement de la chose publique, mais même des choses privées. Par l'effet de la bienveillance, vous l'aurez pour père. Car, qui est-ce qui a eu recours à lui, sans éprouver son patronage ? qui est-ce qui, destitué du secours des siens, n'a pas été restitué aux siens par lui ?

Cette sentence ayant été promulguée et approuvée de tous, le duc fut promu à la royauté par le consentement unanime ; et, couronné à Noyon par le métropolitain et les autres évêques, il est préposé roi aux Gaulois, aux Bretons, aux Danois (ou Normands), aux Aquitains, aux Goths, aux Espagnols, aux Gascons ou Basques, le 1er juin 987. Entouré des princes du royaume, il fait des décrets et crée des lois suivant la coutume royale, réglant et distribuant tout avec un heureux succès. Pour répondre à tant de prospérité, il s'appliqua beaucoup à la piété. Afin de laisser après son décès un héritier certain dans le royaume, il tint conseil avec les princes. Et de leur avis il proposa au métropolitain de Reims, d'abord par des députés, ensuite par lui-même, de promouvoir à la royauté son fils Robert à Orléans. Le métropolitain ayant répondu que c'était contre la règle de créer deux rois en la même année, le roi Hugues lui montra une lettre de Borrel, duc de l'Espagne citérieure, qui demandait du secours contre les Barbares ; ils avaient déjà envahi une partie de l'Espagne ; et si dans dix mois on ne venait à son secours de France, elle passerait tout entière sous leur domination. Hugues demandait donc que l'on créât un second roi, afin que si l'un des deux venait à succomber à la guerre, l'armée ne fût pas incertaine de son chef. Il ajouta que si le roi était tué et la patrie désolée, il en pouvait résulter la discorde des princes, la tyrannie des méchants contre les bons et enfin la captivité de toute la nation. Le métropolitain acquiesça à ces raisons ; et comme les princes étaient assemblés pour la fête de Noël, il couronna solennellement Robert, son fils dans l'église de Sainte-Croix, aux acclamations des Francs, et l'ordonna roi pour ceux de l'Occident ou de Neustrie depuis la Meuse jusqu'à l'Océan. Robert était tellement remarquable par son industrie et sa capacité, qu'il excellait dans l'art militaire, était célèbre dans les sciences divines et canoniques, s'appliquait aux études libérales, assistait aux conciles des évêques, et y discutait et déterminait les causes ecclésiastiques avec eux (1).

Les deux souverains, Hugues et Robert, furent aussitôt généralement reconnus de toute la France. On le voit par la lettre suivante, que Gerbert écrivit, au nom du roi Hugues, la première année de son règne, à Séguin archevêque de Sens, qui ne lui avait pas encore fait serment de fidélité : « Ne voulant abuser en rien de la puissance royale, nous réglons toutes les affaires de la république dans le conseil et de l'avis de nos fidèles, et nous vous jugeons très-digne d'en faire partie. C'est pourquoi nous vous avertissons honnêtement et affectueusement de nous confirmer, avant le 1er novembre, la foi que nous ont confirmée les autres, et cela pour la paix et la concorde de la sainte Eglise du Seigneur, ainsi que de tout le peuple chrétien ; de peur que si, par la persuasion de quelques méchants, vous négligez de faire votre devoir, vous n'ayez à subir la sentence plus dure du seigneur Pape et des évêques de la province, et que notre mansuétude, que tout le monde connaît, ne déploie, avec la royale puissance, le très-juste zèle de la correction (2). » On voit, par cette lettre, que le pape Jean XV reconnaissait le nouveau souverain de France. Séguin ne tarda point à suivre l'exemple des autres ; car on trouve sa signature, avec celles d'Adalbéron, archevêque de Reims, et de Daimbert, archevêque de Bourges, à la fin d'un privilége que le roi Hugues accorda au monastère de Corbie la première année de son règne (3).

Borrel, comte de Barcelone et de la Marche d'Espagne, inquiété par les Sarrasins, avait demandé du secours à Louis V et ensuite à Hugues Capet, auquel il offrit sa fidélité. Hugues lui répondit, par la plume de Gerbert, que, s'il voulait sincèrement garder la fidélité tant de fois offerte, il viendrait à son secours le printemps suivant, attendu que, par la miséricorde de Dieu, le royaume des Francs était fort tranquille (4). Hugues écrivit vers le même temps aux empereurs de Constantinople, en ces termes : « A Basile et à Constantin, empereurs orthodoxes, Hugues, par la grâce de Dieu, roi des Francs. La noblesse de votre race et la gloire de vos grandes actions nous engagent et nous contraignent de vous aimer ; car on vous voit tels, que, dans les choses humaines, il n'y a rien au-dessus de votre amitié. Cette amitié très-sainte et cette très-juste société, nous les sollicitons de telle sorte, que nous ne demandons ni vos domaines ni vos richesses. Au contraire, ce qui est à nous, sera comme à vous, et cette alliance, si vous l'agréez, vous vaudra de grands avantages ; car tant que nous nous y opposerons, ni Gaulois, ni Germain n'inquiétera les frontières de l'empire romain. C'est pourquoi, pour que ces biens

(1) Richer, l. IV, n. 9-13. — (2) Gerb., *Epist.* CVII. — (3) Bouq., t. X, p. 553. — (4) Gerb., *Epist.* [illegible].

soient perpétuels, comme nous avons un fils unique qui est lui-même roi, et que nous ne pouvons lui unir d'épouse de même rang, à cause de notre parenté avec les rois du voisinage, nous demandons avec une affection particulière une fille du saint empire. Si cette demande vous agrée, informez-nous-en par des lettres impériales ou des envoyés fidèles, afin que nous vous adressions des ambassadeurs dignes de Votre Majesté, pour accomplir par la réalité ce qui aura été convenu par écrit (1). Cette lettre, qui est de la plume de Gerbert, nous paraît digne d'un souverain. On ne sait pas si elle eut des suites.

Cependant le duc Charles, compétiteur de Hugues Capet, trouva moyen de surprendre la forteresse de Laon. Adalbéron, évêque et seigneur de la ville, y avait fait des mécontents par la rigueur avec laquelle il exigeait certains impôts. Charles en gagna quelques-uns qui firent entrer ses troupes dans leurs murs à la faveur de la nuit, en faisant accroire aux sentinelles que c'étaient les troupes du roi. L'évêque Adalbéron s'échappa au milieu du tumulte, mais fut repris dans les vignes et conduit à Charles, qui le fit garder en prison. Le roi Hugues Capet vint assiéger la ville, mais comme elle était très-forte et que l'hiver approchait, il se retira pour revenir dans un temps plus favorable. Charles profita de l'intervalle pour augmenter les fortifications. Il écrivit en même temps diverses lettres à l'archevêque Adalbéron de Reims, comme pour le consulter. L'archevêque lui fit la réponse suivante :

Au duc Charles, Adalbéron, archevêque de Reims. Comment arrive-t-il que vous me demandiez conseil, vous qui m'avez rangé parmi vos pires ennemis ? comment m'appelez-vous votre père, vous qui avez voulu m'arracher la vie ? Je ne l'avais point mérité, il est vrai, mais j'ai toujours fui et je fuirai encore les conseils des hommes pervers. Ce n'est pas pour vous que je le dis. Vous qui me demandez d'avoir de la mémoire, souvenez-vous des conférences que nous avons eues ensemble sur votre sort, du conseil que je vous ai donné de rechercher les principaux du royaume ; car qui étais-je, pour imposer à moi seul un roi aux Français ? Ce sont là des affaires publiques et non privées. Vous me supposez de la haine pour la race royale ; mais j'atteste mon Rédempteur que je ne nourris point de haine. Vous me demandez ce que vous devez faire. La chose est difficile à dire : je ne le sais point ; et si je le savais, je n'oserais point le dire. Vous me demandez mon amitié ; plût à Dieu que le jour arrive où je puisse avec honneur vous servir ! Car, quoique vous ayez envahi le sanctuaire du Seigneur ; que vous ayez arrêté la reine après les serments que nous savons que vous lui avez faits ; que vous ayez jeté en prison l'évêque de Laon ; que vous ayez méprisé les anathèmes des évêques, sans parler de mon seigneur (Hugues Capet), contre lequel vous avez formé une entreprise qui dépasse vos forces : je n'ai cependant point oublié votre bienfait, quand vous m'avez soustrait au fer de mes ennemis. Je vous en dirais davantage ; je vous dirais surtout que vos partisans vous trompent, et que vous éprouverez bientôt, que, sous votre nom, ils ne s'occupent que de leurs seuls intérêts ; mais le moment n'est pas venu : cette crainte même m'a empêché de répondre à vos précédentes lettres. Nous avons lieu de nous défier de tous ; mais si (un nom en chiffres) peut venir jusqu'à nous et donner des otages tels que nous puissions lui accorder confiance, nous pourrions traiter de toutes ces choses, et les examiner à fond ; autrement nous ne pouvons et ne devons rien faire de semblable (2).

On voit, par cette importante lettre, la confirmation de ce que nous avons déjà vu et remarqué plus d'une fois : que pour monter sur le trône de France le droit héréditaire ne suffisait point, et qu'il fallait avec cela les suffrages des principaux seigneurs ou électeurs du royaume ; que le duc Charles négligea de les solliciter à temps ; qu'au lieu de faire oublier sa mésalliance domestique avec une femme au-dessous de son rang et sa mésalliance politique en se rendant vassal du roi de Germanie, il se rendait odieux par sa conduite envers la reine Emma et l'évêque de Laon, et par son peu d'égards pour les droits et les anathèmes de l'Eglise.

En attendant, l'évêque Adalbéron de Laon parvint à s'échapper de la tour où il était détenu, en se laissant couler par la fenêtre au moyen de cordes. Il se retira près des rois Hugues et Robert, pour les convaincre qu'il n'avait point favorisé Charles ; car on l'en soupçonnait. Au printemps 989, les rois vont de nouveau attaquer la ville de Laon. Ils construisent un belier, mais la situation de la place ne permet pas d'en faire usage. Les habitants font une sortie, surprennent le camp et y mettent le feu. Les rois s'éloignent de la ville au mois d'août, dans l'intention de revenir avec de nouvelles troupes.

Peu après, Adalbéron, archevêque de Reims, qui avait sacré Hugues Capet le 3 juillet 987, tombe malade et fait appeler le roi, de crainte que Charles ne vienne s'emparer de la ville. Hugues rassemble une armée et se met en route, mais l'archevêque meurt le jour de son arrivée, 23 janvier 990. C'était un prélat d'une autorité proportionnée à sa naissance et à son mérite. Il était frère de Godefroi, comte de Verdun, qui fut la tige des ducs de la Basse-Lorraine. Le siége métropolitain de Reims était d'une haute importance, surtout dans les circonstances présentes. Gerbert, par ses talents, ses connaissances, sa dextérité dans les affaires, la faveur des princes, pouvait y convenir. Lui-même nous apprend qu'on pensa à

(1) *Epist.* cxi. — (2) Gerbert, *Epist.* cxxii (26). Dom Bouquet, t. X, p. 394.

lui, et que l'archevêque Adalbéron l'avait désigné pour son successeur.

Cependant le roi Hugues, ayant reçu le serment des habitants de Reims, les laissa libres de se choisir un archevêque, et revint à Paris. Arnoulfe, fils naturel de Lothaire, qui était entré dans le clergé de Laon, lui demanda l'archevêché, promettant d'abandonner Charles son oncle, de servir le roi et de lui faire rendre la ville de Laon. Le roi vient à Reims, convoque tous les citoyens et leur dit : Comme j'ai trouvé en vous des hommes fidèles à leur parole, de même vous me trouverez fidèle à la mienne. La fidélité consiste à faire ce qu'on dit ; c'est ainsi, je le reconnais, que vous avez agi, et je ne crains pas de dire que j'ai fait absolument de même. Arnoulphe, fils de Lothaire et d'une concubine, m'a fait demander, par quelques-unes des personnes qui m'entourent, le siége métropolitain de Reims. Il promet de me remettre en possession de tout ce qui nous a été récemment enlevé, et d'agir puissamment contre mes ennemis. J'ai voulu vous faire juges de ces promesses et de la foi donnée, afin qu'après examen vous puissiez les accueillir ou les repousser. Les citoyens répondirent : Votre Majesté nous ayant accordé la faculté de choisir notre seigneur, nous devons fidèlement et soigneusement veiller à ce que la dignité royale ne souffre aucune atteinte, et à ce qu'il ne puisse résulter pour nous ni injuste reproche ni dommages à venir. Celui dont on vient de parler, Arnoulfe, nous a fait il y a peu de temps, les mêmes demandes, promettant et engageant sa foi que, si elles étaient accueillies, il agirait dans les intérêts du roi et vouerait aux citoyens une entière affection. Mais comme nous ne faisons pas un grand fond sur le caractère et l'attachement d'un jeune homme, nous ne croyons pas devoir décider la question à nous seuls. Que ceux donc qui vous ont conseillé se présentent; pesant les raisons de part et d'autre, que chacun dise son avis, que ce qui peut le plus nous éclairer ne nous reste pas caché, que la gloire d'avoir bien fait nous soit commune, ou que nous portions ensemble la responsabilité d'un mauvais choix.

Le roi approuva l'avis des citoyens et ordonna qu'il fût délibéré publiquement. Chacun exposa ses raisons, et l'on décida qu'en supposant qu'il tînt ce qu'il promettait, Arnoulphe était digne de l'épiscopat. Il fut donc appelé et admis devant le roi. Interrogé s'il promettait de garder au roi fidélité, il répondit avec modestie, à la satisfaction générale. Le roi et les grands le conduisirent donc au monastère de Saint-Remi, où se faisait depuis longtemps l'ordination des évêques. Là, le roi, entouré des siens, accueillit successivement leurs avis et prononça ensuite ces loyales paroles : Si Louis de sainte mémoire, fils de Lothaire, eût en mourant laissé une lignée, il eût été convenable qu'elle lui succédât ; mais comme il n'existe aucune succession à la race royale, ainsi que chacun le sait, j'ai été choisi par vous et par les autres princes ainsi que par les plus puissants dans l'ordre militaire (celui des vassaux), et je marche à votre tête (1). Maintenant, comme celui dont il s'agit est le seul rejeton de la race royale, vous demandez qu'il soit honoré de quelque dignité, pour que le nom de son illustre père ne disparaisse pas dans l'oubli. Si donc il promet de conserver fidélité, s'il promet de défendre la ville, de n'avoir aucune communication avec nos ennemis, et même de les poursuivre, je ne lui refuse point de lui accorder l'épiscopat, conformément au jugement que vous avez porté, à condition toutefois que selon la décision des sages, il se liera à moi par la foi du serment. Et pour exprimer entièrement ma pensée, je pense qu'après le serment il devra signer une déclaration portant ces paroles d'imprécation : Que toute félicité se change pour lui en outrage, toute prospérité en ruine, toute action honnête en acte honteux ; que la durée ne soit plus qu'un instant; qu'au lieu d'honneurs il ne reçoive que mépris, et pour tout dire enfin, que tous les maux remplacent tous les biens. Je veux de plus que cette déclaration soit faite en double, l'une pour moi, l'autre pour lui. Elle lui deviendra une censure, si quelque jour il viole hautement sa foi. Tous approuvèrent l'avis ouvert par le roi et demandèrent qu'il fût fait comme il était dit. Arnoulfe s'avance donc, on lui demande s'il accueille la proposition, s'il veut à ces conditions recevoir ce qu'il demande. Avide d'honneurs, il approuve la proposition et dit qu'il peut à ces conditions recevoir l'épiscopat. Sur l'ordre du roi il écrivit la déclaration en double, donna au roi l'une des copies et garda l'autre.

Ces garanties paraissaient au roi tout à fait suffisantes ; mais, ajoute l'historien Richer, on dit que les évêques ne s'en contentèrent pas, et demandèrent qu'Arnoulphe se soumît encore à recevoir, à la messe, l'eucharistie du prêtre célébrant, et déclarât qu'il voulait qu'elle devînt pour lui cause de damnation, si jamais il violait traîtreusement sa promesse. Ce qui fut fait, mais blâmé par quelques-uns des plus sages, comme irrespectueux envers le sacrement (2). Enfin, voici le décret d'élection que les évêques de la province de Reims adressèrent à toute l'Eglise catholique.

En perdant notre père Adalbéron de pieuse mémoire, nous avons perdu une grande lumière et un digne pasteur, et nous sommes devenus la proie de nos ennemis. Tandis que nous cherchions à réparer cette perte, le temps de l'élection canonique s'est écoulé, et

(1) Divæ memoriæ Ludovico Lotharii filio orbi subtracto, si proles superfuisset, eam sibi successisse dignum foret. Quia vero regiæ generationi successio nulla est, idque omnibus ita fore patet, vestri cæterorumque principum, eorum etiam qui in militari ordine potiores erant, optione assumptus, præmineo. Richer, l. IV, n. 28. — (1) Richer, l. IV.

les lois qui défendent de laisser vaquer un siége [illegible] ont été violées. Mais à présent la bonté céleste nous a éclairés, et nous a fait voir qui nous devons choisir, après avoir chassé l'Antechrist et condamné l'hérésie de Simon. Nous donc, les évêques de la métropole de Reims, avec le consentement des rois orthodoxes, et aux acclamations du clergé et du peuple, nous élisons pour archevêque un homme recommandable pour sa piété, distingué par sa foi, admirable pour sa constance, prudent dans les conseils, habile dans les affaires : vertus éclatantes qui prouvent que les autres ne sauraient manquer. Nous parlons d'Arnoulfe, fils du roi Lothaire. Il est vrai que le sang qui coule dans ses veines a été, par le malheur des temps, infecté de l'anathème : mais l'Eglise l'a purifié. Nous l'élisons, ce fils de l'église de Laon, ou plutôt de Reims ; car Laon est le territoire et le diocèse de Reims, et saint Remi, en établissant à Laon un évêché, n'a pas prétendu que cette portion de son troupeau devînt étrangère. Nous élisons donc Arnoulfe, originaire de Laon, où il a été élevé, qui n'est souillé d'aucune tache de simonie ; qui a horreur de toute faction tyrannique; qui rend à chacun ce qui lui est dû et qui ne détruit pas le sanctuaire de Dieu. Que toute fraude soit éloignée de notre élection, et que les enfants de Bélial n'espèrent pas y avoir part ; mais que les enfants de la paix la rendent ferme et solide, en la confirmant et en la souscrivant (1) !

En conséquence de cette élection, Arnoulfe fut sacré archevêque de Reims, après avoir prêté le serment que voici : Moi Arnoulfe, par la grâce de Dieu, archevêque de Reims, je promets aux rois des Français, Hugues et Robert, que je leur garderai une entière fidélité, que je leur donnerai conseil et secours en toute occasion, selon mon pouvoir et mon savoir, et que je ne donnerai jamais aucune assistance à leurs ennemis. Je le promets en présence de la divine majesté, des saints anges et de toute l'Eglise. J'espère la récompense éternelle si je garde ces promesses; mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, je les viole, que les bénédictions se changent à mon égard en malédictions, que mes jours soient abrégés et qu'un autre prenne mon épiscopat; que mes amis m'abandonnent et deviennent mes ennemis. Je souscris cette promesse pour servir de témoignage contre moi, et je prie mes frères et mes fils de la souscrire. Moi Arnoulfe, archevêque, j'ai souscrit (2).

C'est ainsi qu'un dernier rejeton direct de la seconde dynastie reconnut solennellement le chef de la troisième, et que celui-ci donna les mains à son élévation sur le premier siége métropolitain de France. Les deux dynasties s'embrassaient au pied des autels. Hugues Capet avait finalement pour lui la puissance, la parenté, la donation du dernier roi, le suffrage de la nation, l'approbation du Pape, le serment du dernier descendant de Charlemagne. Gerbert fut, auprès de l'archevêque Arnoulfe, ce qu'il avait été auprès d'Adalbéron, un homme de confiance et secrétaire intime. On le voit par une lettre que le nouvel archevêque écrivit à celui de Trèves, pour le prier de lui continuer l'amitié qu'il avait eue pour son prédécesseur, d'autant plus qu'il se servait du même interprète (3). On le voit encore par une autre lettre de Gerbert, par laquelle Arnoulfe prie un personnage, qui n'est pas nommé, de lui obtenir le pallium du Pape, attendu que la défense du roi ne lui permettait pas de faire lui-même le voyage de Rome (4). Les choses durèrent ainsi pendant six mois à Reims.

Cependant, si l'on peut s'en rapporter entièrement au dire de Richer, le nouvel archevêque ne tarde pas à se concerter avec son oncle Charles, et à chercher les moyens de le servir. Il conçoit un projet pour lui livrer la ville sans paraître trahir le roi Hugues, son cousin. Il convoque plusieurs seigneurs sous prétexte de leur transmettre une affaire importante ; puis, par le prêtre Alger, il fait secrètement ouvrir, la nuit, les portes à l'armée de Charles, qui dévaste et ravage la ville. Il simule la surprise et se réfugie dans la tour, les comtes l'y suivent; mais la tour est cernée par les troupes de Charles, et l'archevêque et les comtes se rendent. Ils sont conduits à Laon. Charles exige d'eux le serment de fidélité, ils le refusent, et des deux côtés on feint des sentiments ennemis. Enfin Arnoulfe prête le serment et rentre dans sa ville, les comtes prêtent aussi le serment et se retirent.

Voilà comment Richer explique cet incident. Mais Richer est le disciple admiratif de Gerbert, qui, par suite de cet incident politique, fut mis à la place d'Arnoulfe, lequel abdiqua ou fut déposé par ordre du roi, mais maintenu et rétabli par ordre du Pape. La conduite de Gerbert en ceci fut loin d'être sans reproche. Cependant son disciple n'a pas pour lui un mot de blâme. Ses dires accusatifs contre les autres ne sont pas une preuve péremptoire, surtout quand il est question, non pas de faits publics et notoires, mais d'intrigues secrètes où il n'était pas initié.

Cependant le roi Hugues, averti de ce qui venait d'arriver, rassemble une armée de six mille hommes, ravage les environs de Reims et marche contre les forces de Charles. Les deux armées se disposent au combat. Cependant on hésite des deux côtés, et l'on finit par se retirer chacun chez soi. Richer assigne les motifs de cette hésitation. Du côté de Charles l'infériorité de ses troupes ; il n'avait que quatre mille hommes contre six mille et plus ; motif visible, que Richer pouvait facilement savoir. Du côté du roi Hugues, un motif invi-

(1) Labbe, t. IX, p. 734. — (2) *Ibid.* — (3) D. Bouquet, t. X, p. 402, *Epist.* LIII. — (4) Dom Bouquet, t. X, p. 403, *Epist.* LVII.

sible, savoir des scrupules de conscience : suivant Richer, sa conscience lui reprochait d'avoir agi criminellement et contre le droit, en dépouillant Charles de l'honneur de ses pères, et en se transportant à lui-même les droits du royaume (1).

Après cela, il se tint un conseil à Senlis, où le prêtre Alger ou Adalger fut nommément excommunié pour avoir livré la ville de Reims. L'Archevêque Arnoulfe fut invité à s'y rendre : il s'en excusa sur ce qu'il était prisonnier du duc Charles, son oncle. Les soupçons contre lui se fortifièrent. On le voit par la lettre suivante du roi Hugues Capet au pape Jean XV.

Nous vous prions de nous faire part de vos conseils ; car nous savons que vous avez passé toute votre vie dans l'étude des lettres divines et humaines. Considérez avec attention ce qui est arrivé, et prescrivez-nous dans cette occasion ce qu'il convient de faire pour conserver la sainteté des lois et ne point annuler l'autorité royale. Arnoulfe, fils du roi Lothaire, comme on dit, après de graves inimitiés et attentats contre nous et notre royaume, a été adopté par nous comme un père, préposé gratuitement à la métropole de Reims ; il a fait un serment qui devait valoir contre tous les serments présents et à venir. Il l'a fait par écrit, il l'a signé et fait signer par d'autres. Il a obligé ses vassaux et tous les habitants de jurer qu'ils demeureraient fidèles, lors même que lui tomberait au pouvoir des ennemis. Ensuite, contrairement à tout cela, comme il en est des témoins très-sûrs, il a ouvert lui-même les portes à l'ennemi ; il a livré à la captivité et au pillage le clergé et le peuple qui lui avaient été confiés. Mais accordons qu'il soit au pouvoir d'un autre, comme il voudrait le paraître ; pourquoi force-t-il les citoyens et ses vassaux à se parjurer? pourquoi prépare-t-il des armes contre nous? pourquoi fortifie-t-il contre nous la ville et les châteaux ? S'il est captif, pourquoi ne souffre-t-il pas qu'on le délivre? s'il est opprimé par la violence des ennemis, pourquoi ne veut-il pas qu'on vienne à son secours ? s'il est libre, pourquoi ne revient-il pas à nous? On l'appelle au palais, et il dédaigne de venir. Il est invité par les archevêques et les évêques, il répond qu'il ne leur doit rien. Vous donc qui tenez la place des apôtres, statuez ce qu'il faut faire de cet autre Judas, de peur que le nom de Dieu ne soit blasphémé par nous, et qu'emporté par une juste douleur à la vue de votre silence, nous ne mettions à feu et à sang la ville et la province. Vous ne seriez pas excusable auprès de Dieu, si vous refusiez de nous marquer la forme du jugement que nous demandons et que nous ignorons (2). Telle fut la lettre du roi au Pape, écrite très-probablement par Gerbert.

Les évêques de la province de Reims y joignirent une lettre de leur part. Il y a longtemps, disent-ils, que nous aurions dû consulter l'Eglise romaine au sujet de la décadence et de la ruine entière de l'ordre sacerdotal ; mais la multitude des tyrans qui nous ont opprimés et l'éloignement des lieux nous ont empêchés de le faire. Aujourd'hui nous déférons à votre tribunal, non sans une grande douleur, le crime nouveau d'un nouveau Judas, savoir : d'Arnoulfe, archevêque de Reims, lequel, quoiqu'il fût autrefois fils et élève de l'église de Laon, a fait par fraude son évêque prisonnier, s'est emparé de l'église de ce prélat et a livré la sienne propre à la captivité, avec son clergé et son peuple. Ils se plaignent ensuite du refus qu'avait fait Arnoulfe de comparaître au concile où ils l'avaient cité, et ils concluent en priant le Pape de les appuyer de son autorité, pour retrancher ce scandale. Secourez donc, ô Père, lui disent-ils l'Eglise, qui est sur le penchant de sa ruine et prononcez la sentence portée par les sacrés canons. Que nous reconnaissions en vous un autre Pierre, défenseur et protecteur de la foi chrétienne, et que l'Eglise romaine proscrive le coupable que l'Eglise universelle déteste. Que votre autorité nous aide par son suffrage à déposer cet apostat, à ordonner et à promouvoir un nouvel archevêque, d'accord avec nos frères les évêques, afin que nous sachions et que nous comprenions pourquoi nous devons préférer votre apostolat entre les autres (3).

Cette lettre paraît de la main de Gerbert, aussi bien que celle du roi. Dans l'une et dans l'autre, on ne voit que des accusations politiques. Or, nous savons aujourd'hui, mieux que jamais, combien les accusations d'un parti contre l'autre, dans un moment de révolution, méritent généralement peu de confiance. Ici, les mêmes évêques qui, une année auparavant, avaient fait d'Arnoulfe un éloge complet dans son décret d'élection, en parlent maintenant comme d'un Judas, d'un apostat, parce qu'il est soupçonné, accusé de pencher pour l'ancienne dynastie plus que pour la nouvelle. La violence de ce langage autorise à conclure que la lettre leur fut imposée, et qu'au fond du cœur ils compatissaient à la position critique de leur métropolitain; d'autant plus que, de le déposer et de le remplacer par un autre, dans de pareilles circonstances, comme demandait la lettre, c'eût été le vrai moyen de ruiner l'épiscopat et d'en faire le jouet des vicissitudes politiques. Le pape Jean XV n'eut garde de tomber dans cette faute. Les envoyés de Hugues Capet, à peine arrivés à Rome, en partirent au bout de trois jours, donnant pour excuse que le Pape, après les avoir d'abord bien reçus, leur avait ensuite témoigné beaucoup de froideur, à cause d'une

(1) Cum regem vero animus sui facinoris conscius contra jus agere argueret, cum Karolum paterno honore spoliaverit, atque regni jura in sese transfuderit. L. IV, n. 39. — (2) Dom Bouquet, t. X, p. 521. — (3) *Ibid.*, p. 522.

haquenée blanche dont les amis d'Arnoulfe lui avaient fait présent ; excuse ridicule dans des ambassadeurs, qui doivent employer avant tout le calme, la patience, les bons procédés. Il est probable que Gerbert, qui parle de cette boutade, ne nous dit pas tout. Quoi qu'il en soit, le Pape temporisa ; il espérait qu'avec le temps les esprits et les choses deviendraient plus calmes : il ne s'y trompa point.

Au milieu de ces fluctuations politiques, l'évêque Adalbéron de Laon trouva moyen de regagner les bonnes grâces de son métropolitain Arnoulfe de Reims, et par lui celles du duc Charles. Il réconcilia même l'archevêque avec le roi Hugues, qui lui donna le baiser de paix, le fit dîner à sa table, en le plaçant à sa droite, et lui offrit pour le duc Charles de lui laisser les villes qu'il possédait, pourvu qu'il reconnût les tenir du roi. L'évêque de Laon rentra ainsi dans sa ville épiscopale. Au bout de quelque temps, il sut, par un seul coup, se rendre maître de la personne de l'archevêque et du duc, et les livra tous les deux, ainsi que la ville, aux mains du roi Hugues. Richer détaille un peu longuement les artifices de l'évêque de Laon, sans dire un mot de Gerbert, qui pourtant, d'après ses lettres (1), y était pour quelque chose et devait profiter du résultat.

Le duc Charles fut pris et enfermé dans une tour des prisons d'Orléans, où il mourut au bout d'une année. Sa femme, qui était enceinte au moment de son arrestation, accoucha dans cette prison de deux jumeaux, Charles et Louis, qui plus tard recouvrèrent leur liberté et se retirèrent en Allemagne, où la postérité de Louis s'éteignit seulement en 1248. Avant de s'enfermer dans Laon, Charles avait eu d'une première femme un fils aîné nommé Othon, qu'il avait laissé dans son duché de Basse-Lorraine, et qui y fut reconnu pour son successeur. Othon conserva ce duché jusqu'en 1006, qu'il mourut sans enfants. Des deux filles de Charles, Hermengarde et Gerberge, l'aînée fut mariée au comte de Namur ; elle fut l'aïeule d'Elisabeth de Flandre, qui, en 1180, épousa Philippe II et réunit ainsi le sang des deux races.

Voilà comme la lutte politique entre la seconde et la troisième dynastie royale des Francs, commencée en 888, se termina l'an 991, après plus d'un siècle, sans qu'il se commît pendant tout ce temps, aucun meurtre politique ni de part ni d'autre : chose peut-être unique dans l'histoire humaine. Pour nous en convaincre, comparons à cette période séculaire chez les Français du dixième siècle, une période à peu près égale, non chez les anciens Grecs de Syrie, non chez les anciens Grecs d'Egypte, non chez les empereurs de Rome idolâtre, où nous avons vu presque chaque règne commencer ou finir par le meurtre ou même le parricide ; mais rien de semblable que pendant à peu près le même temps, chez les Grecs contemporains de Constantinople, chez les califes contemporains de Bagdad, chez les empereurs contemporains de la Chine.

A Constantinople, Basile le Macédonien, qui meurt en 886, était monté sur le trône par l'assassinat de son prédécesseur Michel l'Ivrogne. Son fils Léon, dit le Philosophe, manque d'être assassiné l'an 892, l'an 894, l'an 902. Romain Lecapène, après avoir failli plusieurs fois d'être assassiné, est enfin détrôné l'an 944 par son propre fils Etienne. Constantin Porphyrogenète est empoisonné l'an 958 par son fils Romain II, qui l'est par sa femme en 963. Nicéphore II est assassiné en 969 par Zimiscès, qui est empoisonné l'an 975 par l'eunuque Basile. Voilà comme, sans parler de plusieurs autres assassinats ou empoisonnements politiques, les empereurs grecs se succédaient sur le trône de Constantinople durant cette période séculaire (2).

A Bagdad, le calife Mostanser, en 861, monte sur le trône de Mahomet par le meurtre de son père ; son successeur Mostain est décapité l'an 866 ; Motaz, déposé et réduit à mourir de faim en 869 ; Mohtadi, assassiné en 870 ; Mothadel, empoisonné en 902 ; Moctader après avoir été déposé deux fois, est tué l'an 932 ; Kaher est déposé l'an 934 : on lui crève les yeux, il est réduit à mendier son pain : Mothaki à le même sort en 958, ainsi que Mostaki en 946. Telle était à Bagdad la succession sanglante des souverains et pontifes mahométans (3).

La Chine, que l'on a tant vantée pour ses mœurs patriarcales et la sagesse de son gouvernement, vit jusqu'à sept dynasties se succéder par la trahison et le meurtre dans moins d'un siècle. La treizième s'éteignit en 907 par le meurtre de ses deux derniers empereurs. La quatorzième ne dura que seize ans. Son premier empereur, qui avait tué les deux derniers de la dynastie précédente fut tué par son fils aîné, qui fut tué par son frère qui se tua lui-même, en 923, pour ne pas être tué par le chef de la quinzième dynastie. Elle ne dura que treize ans, avec quatre empereurs, dont trois périrent de mort violente. La seizième dynastie, commencée en 936, finit en 947, avec deux empereurs, dont le second fut détrôné. La dix-septième, commencée en 947, finit par son deuxième empereur, qui fut tué l'an 951. La dix-huitième finit, l'an 960, par son troisième empereur, qui fut déposé et remplacé par son premier ministre, qui fut le chef de la dix-neuvième. Voilà donc en Chine, dans l'espace de soixante ans, sept dynasties, avec huit ou neuf empereurs assassinés (4).

Maintenant, à cet empire philosophique de la Chine, à cet empire mahométan de Bagdad,

(1) Gerbert, *epist.* CXXXVI, CXXXIX. — (2) *Hist. du Bas-Empire*, l. LXX-LXXV. — (3) *Hist. univ. par des Anglais*, t. XLIII et XLIV (3e éd., in-8). — (4) *Hist. univ.* t. LIV (14).

à cet empire grec de Constantinople, comparez le royaume catholique d'Angleterre, le royaume catholique d'Allemagne, le royaume catholique de France, avec leur grand nombre de saints et de savants personnages. Direz-vous encore que nos ancêtres du dixième siècle étaient des ignorants et des Barbares? que leur siècle était un siècle de fer? En vérité, les ignorants et les barbares sont ceux qui le diraient ou le penseraient encore.

DISSERTATION SUR LE SOIXANTE ET UNIÈME LIVRE

LES FAUSSES DÉCRÉTALES

Il n'y a pas de sujet sur lequel ait plus divagué le gallicanisme. Naguère encore, pour empêcher la définition de l'infaillibilité pontificale, le P. Gratry, dans sa seconde à monseigneur Dechamps, faisait, contre les Fausses Décrétales, une charge à fond de train. A l'entendre, les Jésuites, saint Liguori, depuis déclaré docteur de l'Eglise, Bellarmin et Melchior Cano, avaient appuyé sur cette base ruineuse, leurs célèbres mais vains traités. Les Décrétales, convaincues de fausseté, detruisaient, pour une grande part, l'édifice de la tradition. Les défenseurs de l'Eglise firent observer que, dans les Fausses Décrétales, plusieurs textes des souverains avaient été falsifiés, mais seulement, *quant au texte*, et *non par tous;* et qu'on ne manquait pas, en faveur de l'infaillibilité, de témoignages *très-authentiques* et tout à fait *invincibles* de Papes du septième, du sixième et même du cinquième siècle tels que saint Gélase, saint Grégoire, saint Léon le Grand et saint Innocent I[er]. D'autre part, ils disaient que des Fausses Décrétales des second, troisième et quatrième siècles, n'avaient pas tant pour objet l'infaillibilité doctrinale que la primauté de juridiction; et qu'apocryphes quant à la lettre, mais vraies quant au sens, elles n'affirmaient rien qui ne fût d'ailleurs prouvé par de solides arguments. S'il y avait ici quelque chose de caduc, ce n'était donc pas tant la thèse des Liguori, des Bellarmin et des Cano, que l'invention de l'abbé Gratry.

Pour parfaite information, nous produisons sur cette question, un chapitre de Palma, un résumé des thèses soutenues par les Jésuites au collége Romain et une lettre de monseigneur Dechamps, archevêque de Malines.

COLLECTION DES DÉCRÉTALES DES ANCIENS PONTIFES ROMAINS PAR ISIDORE MERCATOR.

C'est un dogme catholique, que le Pontife romain a la primauté sur toute la terre, qu'il est le successeur de saint Pierre, prince des apôtres, vrai vicaire du Christ et chef de toute l'Eglise, qu'il est le docteur et le Père de toute la chrétienté, et qu'à lui, en la personne de saint Pierre, a été donnée par Notre Seigneur Jésus-Christ la pleine puissance de paître, régir et gouverner toute l'Eglise. Telle est la définition du concile de Florence; telle fut de tout temps la croyance de l'Eglise catholique sur la puissance et les droits du Souverain Pontife.

De là, ce fait historique, que dès les premiers temps de l'Eglise, l'autorité du Pontife romain fut regardée comme suprême; de là encore cet autre fait, qu'en raison de cette puissance illimitée, confiée par le Christ au Souverain Pontife, successeur de saint Pierre, toutes les discussions soulevées depuis le commencement du christianisme, sur la foi, la discipline et le gouvernement de l'Eglise, ont toujours été soumises au jugement du Saint-Siége. De là, dans les causes ecclésiastiques, ces appels de toutes les parties du monde au Souverain Pontife; de là enfin, pour nous en tenir à ces faits, ce privilége en vertu duquel l'Eglise déféra de tout temps ses grands intérêts au jugement des Papes, et leur envoya sans cesse, de tous les points du globe, des relations sur l'état de la religion. Tous ces faits que nous n'avons qu'énumérés, sont à l'abri de toute contradiction; leur vérité est démontrée par les monuments les plus authentiques de l'histoire ecclésiastique.

Il suffit donc de faire attention à ces faits, pour comprendre dans quelle erreur sont tombés les auteurs qui prétendent, au sujet de la collection, faite par Isidore Mercator, des lettres des premiers Papes depuis Clément I[er] jusqu'à Silvestre, que cette collection ne fit qu'accroître la puissance des Souverains Pontifes au grand détriment de l'ancienne discipline sur le pouvoir ecclésiastique. Sans parler de Fébronius, Tamburini, Villers, Pottier et d'autres auteurs du même sentiment, je ne citerai ici que Mosheim (1). Cet auteur prétend que c'est à l'époque de Mercator, que la puissance des Pontifes romains prit de rapides accroissements et parvint au degré où nous la

(1) Leçons d'histoire ecclésias., neuvième siècle, c. II, p. 7 et suiv.

voyons aujourd'hui. Il ajoute toutefois : « Mais pour préparer les esprits et les oreilles à recevoir plus facilement ce nouveau droit ecclésiastique si différent de l'ancien, il fallait d'anciens monuments, d'anciens titres pour l'établir et le prémunir contre les attaques des adversaires. Aussi les Pontifes romains firent-ils fabriquer, par des hommes sûrs, des traités d'alliance, conciles, lettres et autres documents, pour faire croire que dès les premiers siècles du christianisme les Papes étaient entourés de la même majesté et de la même puissance que celles qu'ils voulaient s'arroger. Et parmi ces fondements simulés de la puissance pontificale, on remarque en première ligne les Décrétales (c'est ainsi qu'on appelle les lettres) des Souverains Pontifes des premiers temps ; l'auteur de ces Décrétales est un homme obscur (Isidore Mercator, ou Peccator) qui les écrivit de sa propre composition. »

Le lecteur de pareilles inventions reconnaît bientôt que l'on ne peut répandre la calomnie sous un voile qui inspire plus de confiance. On devrait, en effet, aux termes de Mosheim, attribuer cette collection d'Isidore Mercator aux Pontifes romains qui, après l'avoir ainsi composée, se seraient ensuite efforcés de s'arroger une puissance à laquelle ils n'avaient pas de droit. Mais il est on ne peut plus certain que l'on ne saurait prêter cette invention aux Papes sans les rendre victimes de la plus franche calomnie. On peut en effet lire à ce sujet Baronius (1) ; les Frères Ballerini (2) ; Blasci (3) ; Noël Alexandre (4) ; F. A. Zaccaria (5) ; Jean Marchetti, archevêque de Myre (6) ; et enfin Pierre Ballerini (7). Il suffit de consulter ces ouvrages si érudits pour voir dans toute son audace la calomnie de Mosheim, de Fébronius et de tous ceux qui affirment avec ces auteurs que cette collection faite par un Allemand entre l'an 829 et l'an 845, avait été conseillée par les Papes ambitieux d'étendre leurs pouvoirs. Il est également faux que Nicolas I[er] ait proclamé l'authenticité de ces Décrétales.

Quant à nous, nous n'entreprendrons qu'une chose, c'est de démontrer par des preuves historiques que c'est une franche calomnie de prétendre que, grâce à la collection des Décrétales, l'ancienne discipline de l'Eglise a été altérée et que les Papes ont augmenté leurs pouvoirs. Le cardinal Baronius (8), nous dit précisément, à propos de cette question, que : « Beaucoup regardent comme suspectes les lettres dont nous avons parlé au second tome de nos *Annales* ; mais à cet endroit, nous avons assez démontré et prouvé que la sainte Eglise romaine n'a pas tellement besoin de leur autorité que la fausseté de ces lettres puisse la priver de ses droits et de ses priviléges ; car, quand même elle n'aurait pas ces Décrétales, il en est assez d'autres légitimes et authentiques pour établir plus que suffisamment sa puissance. »

Mais il est une remarque bonne à faire pour détourner l'accusation portée contre les Papes ; David Blondel en parle dans sa *Réfutation d'Isidore et de Turrianus* (9), c'est que ces Décrétales ne sont rien autre chose qu'un assemblage de paroles et de sentences extraites des canons, des lois et des écrivains du quatrième et surtout du cinquième siècle. On voit donc que ces Décrétales ne font que rapporter la discipline déjà reconnue dans l'Eglise. Mais la principale conclusion à tirer de cette observation, c'est que les Pontifes romains n'ont pas étendu, comme on l'avait dit, leur puissance au détriment d'autrui, puisqu'à cette époque personne ne s'est plaint de l'innovation. Enfin, il est encore un fait important à bien remarquer, c'est que l'intention même du collecteur justifie les Papes de l'accusation dirigée contre eux. Isidore en effet nous dit ouvertement que le but unique de son ouvrage est de pourvoir à la tranquillité des évêques et de les délivrer des importunités de ceux qui ne cessaient de les traduire en justice. Voilà, dis-je, une preuve d'un grand poids pour établir ce que nous nous sommes proposé. Toutefois nous pouvons en apporter de plus graves encore et de plus péremptoires. L'histoire ecclésiastique nous fournit en effet des arguments qui prouvent à l'évidence que sur tous les points sur lesquels nos adversaires prétendent que les Papes ont augmenté leur autorité par les Décrétales, les pouvoirs du Pontife romain n'ont pas changé.

Par exemple, personne ne peut prétendre que les Papes doivent à la collection d'Isidore le privilége qui rapporte à leur jugement les causes majeures de l'Eglise, puisque de très-anciens monuments montrent que depuis longtemps ils avaient déjà ce privilége. Voici en effet ce que le Pape Innocent I[er] écrit en 404 à Victricius de Rouen : « Que si l'on propose des causes majeures dans l'assemblée, qu'elles soient avec le jugement de l'évêque, référées au Saint-Siége, suivant les décisions des conciles et la coutume ancienne (ou bienheureuse). » Dans ce concile les auteurs s'accordent à reconnaître le concile de Sardique. Innocent écrivit aussi dans le même sens et sur le même sujet au concile de Carthage et de Milève. On a aussi des lettres de Sozime aux évêques des Gaules, de Sixte III à l'évêque de Thessalonique, d'Anastase et de Léon le Grand aux évêques d'Illyrie et au même Anastase. C'est donc un fait certain et reconnu que dès l'antiquité les causes majeures, ou les grands intérêts de l'Eglise ont été réservés au jugement des Pontifes romains.

Mais cette réserve n'était pas limitée aux provinces du patriarcat de Rome. Fébronius l'avait prétendu au chapitre IV, mais le savant

(1) An 865. — (2) *Des anciennes collections et collecteurs des canons*, III p., c. VI. — (3) *Commentaire sur la collect. des canons d'Isidore Mercator*. — (4) *Hist. eccl.*, diss. XXI, premier siècle. — (5) *Antifebronius*, diss. III, c. III. — (6) *Comment. crit. sur l'hist. ecclés. de Cl. Fleury*. — (7) *L'autorité pontificale vengée contre l'ouvrage de J. Febronius*, c. V, § 1, 2 et 3. Augsbourg. 1770.— (8) An 685 n. 8. — (9) *Pseudo Isidorius et Turianus.*

Zaccaria l'a bien réfuté, en faisant observer que le Pontife Innocent, dans sa lettre à Victricius, lui parle de toutes les causes majeures en général, qu'outre la décision d'un concile, il invoque aussi l'ancienne coutume, et que les Pontifes romains [illegible] la réserve des causes majeures au Saint-Siége en raison de la primauté conférée à saint Pierre.

Il est donc certain, d'après ces faits, que cette réserve des causes majeures n'a pas son origine dans la collection d'Isidore Mercator; nous allons en donner encore une autre preuve. Nos adversaires se plaignent en disant qu'avec les Décrétales commença seulement l'obligation de demander l'autorisation du Saint-Siége pour convoquer un concile provincial. Or cette plainte est sans fondement. Sans parler en effet des autres preuves nombreuses qui établissent que cette obligation fut reconnue dès les premiers temps de l'Église, nous nous contenterons de rapporter ici un fait bien connu de l'histoire des ariens. Le Pape Jules Ier, dans une lettre où il reprend sévèrement les eusébiens, leur dit en parlant du concile rassemblé pour juger Athanase : « Ignorez-vous donc que c'est la coutume de nous écrire d'abord pour décréter ensuite ce que demande la justice ? » — Sozomène à ce propos (1), nous dit que le Pape Jules réprimande les eusébiens, parce qu'ils avaient illegitimement agi en jugeant Athanase : « C'est en effet, dit-il une loi ecclésiastique, que l'on doit regarder comme non avenu tout ce qui se fait contrairement au jugement de l'évêque de Rome. » Socrate (2) écrit dans le même sens, ainsi que l'auteur de l'*Histoire tripartite* (3), à propos de ce fait des eusébiens et de la correction qu'ils reçurent du Pape Jules. Mais des témoignages aussi clairs d'auteurs anciens sont bien assez suffisants pour démontrer l'erreur de nos adversaires déjà sur ce chef d'accusation.

Après ces réfutations, il n'est guère besoin de parler des causes criminelles des évêques réservées au jugement définitif du Souverain Pontife. Il en est cependant qui se plaignent que c'est la collection d'Isidore Mercator qui a amené la nécessité du jugement du pape pour que ces causes puissent être définitivement traitées. Mais cette incrimination n'a rien de vrai. En effet, il est d'abord bien certain que ces causes criminelles des évêques rentrent sans contredit dans ce qu'on appelle les causes majeures. Or il n'y a pas à douter, comme nous l'avons vu plus haut, que les causes majeures ont été de tout temps, dès les premiers siècles même de l'Église, réservées au jugement du Souverain Pontife ; de plus, il est même certain que de tout temps les causes criminelles des évêques en particulier n'ont pu être traitées que par une sentence du Pape. Pour n'en donner qu'un exemple, nous le tirerons des premiers siècles même de l'ère chrétienne. Les ariens dans leurs conciles avaient porté [illegible] contre les pontifes catholiques, Athanase d'Alexandrie, Marcel d'Ancyre, Lucius d'Adrianopolis et d'autres encore ; le Pape Jules rendit à ces évêques leurs premiers sièges, et, suivant le rapport de Sozomène (4), réprimanda les eusébiens « d'avoir ainsi jugé de tels personnages aussi inconsidérément. » Ce sont les termes mêmes de la lettre du Pontife, déjà citée plus haut. Donc, encore une fois, pour ce qui regarde la réserve des causes criminelles épiscopales au jugement du Saint-Siége, il est certainement faux de dire que cette réserve a son origine dans les Décrétales d'Isidore Mercator.

Il nous reste maintenant à dire quelques mots des appels au Saint-Siége, car si nos adversaires n'ont pas prétendu qu'ils viennent encore des Décrétales, du moins ils ont voulu que ce droit pour le Pape de recevoir ces appels se soit considérablement accru par suite de cette collection. Ici encore, il est très-facile de leur répondre. Les théologiens en effet prouvent, de concert avec les auteurs qui traitent du droit pontifical, que, d'après l'institution même de la primauté qui est l'apanage des Pontifes romains, c'est un privilége des Papes de recevoir tous les appels de quelque jugement ecclésiastique que ce soit, et de prononcer la sentence définitive dans les causes ainsi portées devant eux. Or si ce privilége est de l'institution même de la primauté, il est donc absurde de prétendre que ce droit vienne des Décrétales ou en ait reçu quelque développement.

Mais d'ailleurs chacun sait les nombreux exemples d'appels au Saint-Siége que nous fournissent tous les âges antérieurs à la collection d'Isidore, et personne n'ignore comment les Pontifes romains y ont jugé en dernier ressort. Chacun connait les canons du concile de Sardique sur ces sortes d'appel ; et ces canons, comme nous l'avons établi plus haut, n'introduisaient pas un droit nouveau, mais confirmaient encore de toute l'autorité d'un concile œcuménique un privilége de la papauté ; et même il y eut dans ce concile des décrets sur les jugements à porter dans ces circonstances.

Et maintenant qu'est-il besoin, après avoir cité les canons d'un concile, de s'étendre plus longuement pour prouver que ce droit d'appel est antérieur à la collection des Décrétales ? Nous ne dirons même rien non plus du droit qu'ont les Papes d'envoyer des légats au concile ; car ce droit est trop intimement lié avec le pouvoir qu'a le Souverain Pontife de juger dans ces causes d'appel, ou de promulguer un décret pour les intérêts de l'Église. D'ailleurs le même concile de Sardique a démontré aussi (5), que ce droit est encore un privilége des pontifes romains.

(1) *Hist. ecclés.*, l. III, c. x. — (2) *Hist. ecclés.*, l. II. — (3) L. IV, c. IX. — (4) *Hist. ecclés.* l. III, c. VIII. — (5) Canon VII.

Après de telles démonstrations, il nous est bien permis de laisser de côté nos adversaires, et de conclure en terminant : Donc il est très-certainement faux que la collection faite par Isidore Mercator ait augmenté, en quoi que ce fût, la puissance des pontifes romains ; et c'est une vraie calomnie de dire que cette collection des Décrétales a été composée dans le but de fournir à l'agrandissement de la puissance pontificale, des arguments tirés de l'antiquité.

Consultez enfin les illustres et savants écrivains que nous avons cités plus haut : ils ont traité plus au long la question et vous montreront encore plus clairement la vérité de notre cause.

OPINION DES JÉSUITES SUR LE RECUEIL DES DÉCRÉTALES DU PSEUDO-ISIDORE.

Au neuvième siècle de l'ère vulgaire, fut publié un recueil attribué mal à propos à saint Isidore de Séville, et qui fournit encore aujourd'hui une abondante matière à de grandes discussions : le recueil des Fausses Décrétales du pseudo-Isidore. Tout ce qui se rapporte à cette controverse et à ses différentes phases jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, a été développé avec beaucoup de soin par les frères Ballerini, dans cette dissertation tant vantée sur les *Collections des Canons*, que nous citerons plus bas avec celles des autres auteurs plus anciens ou plus modernes qui ont écrit sur ce sujet.

Pour mettre devant les yeux le résultat de tant de recherches, nous résumerons l'état de la question actuelle dans les propositions suivantes :

I. Les Fausses Décrétales ne furent faites ni à Rome ni moins encore par les Pontifes romains, ou sous leurs auspices et leur autorité.

II. Quant au temps où fut composé ce recueil, ce fut vers le milieu du neuvième siècle, et même un peu plus tard probablement, sans qu'on puisse déterminer au juste l'année.

III. Pour la question de lieu, deux opinions ont prévalu sur les autres, quoique celles-ci ne soient poit à mépriser : l'une prétend que le recueil a été fait en Allemagne, l'autre en France.

IV. Après examen de toutes les opinions proposées par les divers auteurs, on peut légitimement conclure qu'il est impossible de rien dire de certain sur l'auteur.

V. Si l'on considère, dans son ensemble, le fond même de la collection pseudo-Isidorienne, on y trouve beaucoup de pièces authentiques et originales, empruntées au recueil espagnol et à d'autres sources pures, parfois interpolées cependant, et beaucoup de pièces fabriquées par la fraude d'un imposteur inconnu, notamment les Décrétales depuis saint Clément jusqu'à saint Melchiade.

VI. Elles sont fabriquées en ce sens qu'elles ne furent pas écrites dans le temps et par ceux auxquels on les attribue, mais composées avec des fragments tirés des conciles, des décrétales des Papes, des saints Pères et des autres monuments ecclésiastiques des quatrième, cinquième et sixième siècles principalement. D'ailleurs, elles ne renferment rien en elles-mêmes, à part quelques exceptions insignifiantes, qui s'écarte ou diffère de la discipline ecclésiastique en vigueur dans ce temps-là.

VII. Il est entièrement faux que l'antique discipline ait été modifiée par elles, et surtout que les droits de primauté du Pontife romain en aient reçu des accroissements ; il n'en est pas besoin d'autre preuve que celle-ci ; c'est que les Fausses Décrétales furent universellement admises, et que ce fut bien plus tard seulement qu'on commença à les mettre en doute.

VIII. Quoique plusieurs doutent, non sans raison, que saint Nicolas ait même connu les Fausses Décrétales, faisons cette concession ; ils n'en sont pas moins nuls et sophistiques les arguments de certains hommes qui ont prétendu que le Souverain Pontife s'était appuyé sur les Fausses Décrétales pour revendiquer les droits du Siége apostolique dans les controverses qui s'élevaient alors, ou, ce qui est encore plus faux, qu'il s'est appuyé sur elles pour conquérir des prérogatives qui n'auraient pas été d'accord avec la discipline en vigueur dans l'Eglise.

IX. Quoique les érudits n'aient pas le même avis sur le but et l'esprit du collecteur, la plupart conviennent que son dessein n'a pas été uniquement ni principalement pour augmenter l'autorité du Souverain Pontife.

X. Si donc les protestants, les jansénistes, les fébroniens et les régalistes sont absurdes d'objecter aux catholiques et au Saint-Siége les Fausses Décrétales, il n'est pas moins clair qu'ils sont véritablement trop audacieux et téméraires, les catholiques qui se fondent sur les Fausses Décrétales pour accuser l'Eglise d'avoir changé la discipline ecclésiastique en ce qui regarde les jugements des évêques, car en cette matière il n'est rien dit dans les Fausses Décrétales qui ne soit pleinement confirmé par toute l'histoire ecclésiastique précédente, par les monuments authentiques et par les celèbres canons de Sardique.

XI. Toutefois, l'on ne peut dire que la

controverse critique, même sur les sources de la collection pseudo-isidorienne, sont entièrement élucidée, et sur ce point, il reste un champ très-vaste aux investigations des savants.

XII. Au reste, s'il peut subsister matière à quelque controverse historique et critique, et si relativement à la discipline ecclésiastique, on peut soulever une sorte de difficulté, comme il a été dit, c'est une absurdité ridicule de s'épuiser à tirer un argument des Fausses Décrétales pour combattre une doctrine universelle de l'Église, spécialement en ce qui regarde l'infaillibilité du Pontife romain parlant, comme on dit, *ex cathedra*; car, encore que cette doctrine, très-certaine et très-proche de la foi, se fonde sur de tous autres arguments, il n'est pas moins vrai que le sentiment unanime de l'Église sur ce point de doctrine au neuvième siècle est prouvé par les principaux théologiens et par l'argument de prescription, en sorte qu'il se retourne contre nos maladroits adversaires (1).

LETTRE AU RÉVÉREND PÈRE GRATRY PAR MONSEIGNEUR DECHAMPS.

Mon Révérend Père,

Dans votre deuxième lettre, vous me dites :

« Il y a eu, au neuvième siècle, un premier » mensonge *fondamental* : c'est l'œuvre *des* » *fausses décrétales*. Il y a eu un second mensonge, au treizième siècle, œuvre d'un » autre faussaire inconnu, qui a, dans un » recueil des textes des Pères grecs et des » premiers conciles, introduit des pièces fa» briquées.

» Tels sont, Monseigneur, les documents » matériellement faux sur lesquels vous avez » travaillé *directement* ou *indirectement*, et qui » vous ont trompé. »

I. Je n'ai travaillé sur eux, ni directement, ni indirectement, puisque je ne m'appuie sur eux *nulle part*, et que les inébranlables fondements de la vérité que je défends *ne dépendent d'eux en aucune façon*.

Quels sont ces fondements ?

L'Ecriture Sainte, la tradition divine, la foi constamment pratiquée par l'Eglise universelle.

L'Ecriture Sainte dans sa triple clarté, et telle que l'entendent les Pères dont les textes authentiques n'ont pas à craindre vos interprétations.

La tradition divine et la foi catholique constatées par des faits décisifs et d'irrécusables monuments.

Les faits décisifs sont : 1° L'usage perpétuel de la catholicité, en Orient et en Occident, de recourir au Saint-Siége comme au tribunal souverain de l'Eglise en matière de foi ; 2° L'action constante de la papauté, à laquelle a toujours correspondu la conduite de l'Eglise, les Papes ayant toujours porté, en vertu du droit de leur Siége, des jugements dogmatiques dans les controverses doctrinales, et ces jugements ayant toujours été tenus par l'Eglise comme définitifs ou irréformables.

Parmi les monuments de la tradition, j'ai donné la première place aux conciles généraux.

Après les conciles généraux, j'ai cité d'autres conciles ou d'autres grandes assemblées ecclésiastiques, et tout particulièrement les assemblées du clergé de France, je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi.

J'ai ensuite démontré la grande thèse de l'infaillibilité du Saint-Siége, en l'appuyant sur des vérités révélées déjà définies, et qui impliquent nécessairement cette infaillibilité.

Je l'ai fait voir ensuite vérifiée par l'histoire, et indirectement avouée enfin par l'école même qui ne l'a contestée que bien tard, et avec une heureuse inconstance.

Des fausses décrétales du neuvième siècle, et du recueil des textes du treizième, vous n'en trouverez pas l'ombre chez moi.

Je n'ai donc nullement travaillé sur ces documents ruineux.

II. Vous voulez cependant que je me sois du moins appuyé sur eux indirectement. Le raisonnement par lequel vous tentez de l'établir est vraiment intéressant. Le voici, dépouillé de tout artifice :

L'archevêque de Malines est disciple de saint Alphonse de Liguori ; celui-ci s'appuie sur Bellarmin, et Bellarmin sur Melchior Cano.

Or, Liguori, Bellarmin et Cano s'appuient sur les fausses décrétales.

Donc l'archevêque de Malines s'appuie sur ces documents ruineux.

Comme vous avez publié un traité de logique, vous voyez en quoi ce syllogisme pèche. Je ne lui ferai donc pas l'honneur de le réfuter en forme, et je me contenterai de vous dire ceci :

1° Vous avez déjà *vu* que je ne m'appuie d'aucune façon sur ces documents, et qu'à

(1) On trouvera tout ce que nous avons dit sur la controverse historico-critique, en cette matière, dans les ouvrages suivants : Zaccaria (*Antifebr.*, V. II, p. 339 et suiv., 1770 ; *Antifebronius vindicatus*, V. IV, p. 38 et suiv.). Ballerini (*Opp. S. Leonis* V. III, p. 214 et suivantes *De antiquis tum editis tum ineditis canonum collectionibus* p. 3, c. VI). Denzinger (*Ecclesiae ... Enarrationes eorum quae a recentioribus criticis de pseudo-isidorianis decretalibus statuta sunt*) ; Phillips (*Du droit ecclésiastique dans ses sources*, traduit de l'allemand par Crouzet ; Paris, 1852) ; Schulte (*Manuel de droit canon* (allemand) p. 22 (1868) et la *Doctrine des sources du droit canon*, p. 289-303 (1860)). Aichner (*Compend. juris eccl.* 3° édition 1870), et ibi Walter. Enfin Paul Hinschius (*Decretales pseudo-isidorianae et Capitula Angilramni*; Leipsig, 1863).

mon égard votre raisonnement tombe pleinement à faux.

2° Il tombe aussi incontestablement à faux à l'égard de saint Alphonse, de Bellarmin et de Melchior Cano ; car vous ne prouvez pas et vous ne prouverez jamais ce que vous auriez dû prouver pour avoir raison contre eux, c'est-à-dire qu'ils ne s'appuient *que* sur les fausses décrétales.

J'ai sous les yeux les ouvrages de ces grands hommes, et si, de votre côté, vous vous donnez la peine de les considérer avec quelque peu d'attention, vous rougirez de votre assertion. Tous les trois appuient leur thèse sur l'Ecriture sainte, sur les textes authentiques des Pères, sur les conciles généraux, sur la véritable histoire ecclésiastique, sur l'usage constant de l'Eglise et sur des raisons théologiques décisives. C'est sur ces assises que repose leur thèse, sur ces vraies pierres de granit que vous n'ébranlerez pas.

Qu'est-ce donc que votre deuxième lettre ?

Un long sophisme !

Aussi, paraissez-vous en avoir eu conscience ; car ce n'est que par degré, avec certaines précautions, avançant et puis revenant sur vos pas, que vous l'avez enfin risqué dans sa dernière forme.

Vous dites d'abord des fausses décrétales, qu'elles constituent « *l'une* des bases de cette doctrine. »

Puis : « Il est trop évident que, sur cette question, Cano, Bellarmin et saint Liguori sont devenus des autorités *nulles* ou plutôt des témoins à charge de la doctrine, puisque chez eux la doctrine s'appuie, *en grande partie,* sur des fraudes maintenant démasquées. »

Ensuite, et un peu plus bas, afin de donner une meilleure raison de la *nullité* de ces autorités, vous dites : « C'est un venin qui a *tout* pénétré. »

Mais comme si vous aviez honte de cette dernière affirmation, vous vous bornez à dire enfin, ce qui reste toujours indubitablement faux : « Melchior Cano, Bellarmin et Liguori s'appuient *principalement* sur les bases que nous venons de voir. »

Voilà comment votre argument serpente, et comment il cherche à saisir le lecteur dans ses plis tortueux. Mais il n'y parviendra pas ; il ne répandra pas son venin sur l'Ecriture, sur les conciles, sur les Pères, sur l'histoire ; il ne couvrira pas ce granit de la poussière des fausses Décrétales qu'il a ramassée en rampant.

Du reste, de ces Décrétales citées par Melchior Cano, pour appuyer une thèse qui n'avait nul besoin de leur appui, Bellarmin n'en cite que *deux,* et saint Alphonse de Liguori n'en cite *aucune.* Après avoir démontré sa thèse par les Ecritures, les conciles et les Pères, il se borne à *indiquer les noms* de quelques-uns des Papes dont Melchior Cano cite les Decrétales. Mais où saint Alphonse a-t-il fait cela ? Là où il ne traitait la question du pouvoir du Pape qu'accidentellement, c'est-à-dire dans sa grande *Théologie morale,* ouvrage du premier ordre, où le saint et savant auteur s'occupait de toute autre chose. Mais lorsqu'il a traité la même question *ex professo,* c'est-à-dire dans ses *traités dogmatiques,* il a parfaitement caractérisé la collection des Décrétales du pseudo-Isidore, ce que vous paraissez ne pas savoir du tout.

Laissez-moi donc vous dire que c'est par ignorance que vous accusez le grand évêque de Saint-Agathe d'avoir *méprisé la science.* Un autre grand évêque de notre temps, monseigneur Parisis, parlait autrement de saint Alphonse de Liguori. Voici ce que je lui ai entendu dire en 1846, lorsque je prêchais à Liége le jubilé de la Fête-Dieu, avec le R. P. de Ravignan et le futur évêque d'Orléans : « Saint Alphonse de Liguori, me disait Mgr Parisis, est l'écrivain qui a le plus contribué à nous délivrer de deux grands maux : le rigorisme et le gallicanisme. » — Serait-ce en partie pour cela que vous lui en voudriez tant ?

Mais vous ne vous arrêtez pas là. Ce que vous avez fait, à l'aide des fausses Décrétales, pour amoindrir et même pour annuler, sur la question de la constitution de l'Eglise, l'autorité de saint Alphonse de Liguori, de Bellarmin et de Melchior Cano, vous n'avez pas rougi de le faire aussi, à l'aide de votre recueil du treizième siècle, pour annuler, sur la même question, l'autorité de saint Thomas d'Aquin et de toute son école, comme si quelques textes apocryphes, cités par saint Thomas dans ses ouvrages, pouvaient diminuer le poids des autorités et affaiblir la force des raisons par lesquelles il démontre la thèse que vous combattez.

C'est cependant ainsi qu'après avoir voulu vous débarrasser des princes de la théologie dans les temps modernes, affirmant sans ombre de vérité qu'ils se sont *principalement* appuyés sur des documents dont ils n'avaient que faire, vous tentez de vous débarrasser aussi du docteur Angelique, en disant que « sur cette unique et meme question, il faut » de toute nécessité récuser saint Thomas et » son école ! »

Tout cela serait puéril, tout cela serait même risible, si tout cela était moins grave, moins triste et moins scandaleux.

Mais au moment où j'écris ces lignes, votre troisième lettre m'arrive, et j'y vois qu'après avoir récusé saint Thomas sur la question qui nous occupe, vous recourez vous-même à ses œuvres pour y chercher sur cette même question ce que vous voudriez bien y trouver, ce qui n'y est pas, et ce que vous ne lui faites dire que par une étrange méprise.

III. Je vous ai démontré que votre deuxième lettre n'est qu'un long sophisme. Je vais vous faire voir maintenant, qu'à ce long sophisme vous mêlez d'odieuses calomnies.

Je ne vous accuse pas d'avoir voulu calomnier, je me borne à constater que ces étranges calomnies sont formulées dans cette lettre et dans les deux autres.

Vous semblez toutefois en avoir eu de nouveau quelque conscience, car vous ne les avez risquées non plus que peu à peu.

Vous avez commencé par signaler dans l'Église une école de dissimulation, de ruse et de mensonge, sans en nommer encore ni les auteurs ni les complices.

Ensuite, et à propos du bréviaire mutilé, selon vous, par cette école de mensonge, vous avez dénoncé *les scribes de Rome*. Mais comme ces scribes, le saint et illustre Baronius étant l'un d'eux, travaillaient sous les yeux des Papes (et saint Pie V était l'un d'eux), l'école qui, selon vous, résumait dans le bréviaire, par *un dernier et suprême mensonge*, les fraudes du neuvième et du treizième siècle, cette école devenait déjà plus saisissable.

Il ne vous sert de rien de dire aujourd'hui : « Le bréviaire est-il donc l'Église, et les légendes sont-elles donc le bréviaire ? » car il ne s'agit pas de savoir si le bréviaire est l'Église, et si les légendes sont le bréviaire, il s'agit de savoir si vous avez calomnié l'école qui a corrigé le bréviaire, et quelle est cette école.

Mais vous le dites vous-même, car vous l'appelez le vase d'argile dont parle saint Paul, et vous ajoutez que ce vase est la *politique de l'Église*.

Plus loin encore, vous dites que cette école ou cette politique n'est autre chose que « l'obstacle prévu par le Christ, ces *portes de l'enfer* qui essayeront de prévaloir contre l'Église. »

Enfin, vous dites clairement, et en parlant de la bulle où Paul IV parle exactement comme les Conciles, et en particulier comme ceux de Constance et de Trente : « Oui, certes, les portes de l'enfer ont essayé de prévaloir contre l'Église, *nous le voyons.* »

Les Papes ont donc été les vrais chefs de l'école de mensonge, l'obstacle prévu par le Christ, les vraies *portes de l'enfer* qui ont essayé, vous le dites encore, de déshonorer la papauté !

Non, non, l'Église n'a pas défailli, et l'Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Églises, n'a jamais trompé personne.

Il n'y a eu ni mensonge, ni ruse, ni tromperie dans le bréviaire. Dom Guéranger vous l'a démontré, et je vous porte le défi de lui répondre en conscience sans faire votre *mea culpa*.

L'Église n'a été pour rien dans votre recueil de textes du treizième siècle ; vous le confessez vous-même, en citant le rapport de manuscrit sur ce recueil à saint Thomas d'Aquin par Urbain IV.

L'Église n'a été pour rien non plus dans les fausses Décrétales. Ce que vous en avez dit, de même que ce que vous avez dit à cette occasion de scandaleux, est faux toujours. Les raisons que vous avez recueillies et que l'on a recueillies pour vous, suffisent pour vous en convaincre.

Relisez-les donc pour vous exciter au repentir et à l'aveu de vos fautes.

Pour moi, je me garderai bien de recommencer de pareils travaux, et je me bornerai, pour le profit de vos lecteurs, à les résumer ici en peu de mots (1).

IV. 1. On appelle *Décrétales* les lettres par lesquelles les Papes ont décidé des points de controverse ou de discipline.

2. On nomme *fausses Décrétales* celles qu'on a attribuées à des Papes qui n'en sont pas les auteurs. Cette dénomination a été donnée en particulier à une collection de Décrétales et de Canons compilés par un inconnu qui a pris le nom d'Isidore, et qui est habituellement désigné sous celui d'Isidore *Mercator* et parfois *Peccator*.

3. Il faut distinguer soigneusement la collection espagnole, qui est attribuée à saint Isidore de Séville, mort en 636, collection pure et parfaitement authentique, de la collection *pseudo-isidorienne* ou de l'œuvre du *faux Isidore*.

4. La collection du faux Isidore est un mélange de pièces authentiques et de pièces apocryphes. Ces dernières sont fausses dans la *forme*, c'est-à-dire qu'elles ont été rédigées par un faussaire sous forme de documents authentiques, et attribuées par lui à des personnes qui n'en sont point les auteurs ; mais, pour le *fond*, elles présentent des usages généralement en usage, des principes réellement en vigueur, des enseignements empruntés aux *sources les plus pures, c'est-à-dire à l'Écriture, aux Pères, aux Conciles et aux écrivains ecclésiastiques*, de sorte qu'en modifiant la souscription et la chronologie des fausses Décrétales et en restituant aux citations altérées ou tronquées le texte original des sources, on aurait l'expression de la vérité basée sur l'Écriture et la tradition. En un mot, ces documents, sans être authentiques, contiennent des choses vraies ; ce sont des principes et des règles extraits de faits authentiques, que son auteur a recueillis et donnés à la forme de diplômes et de décrets Apostoliques.

5. Cette collection a paru vers l'an 851 ou 852.

6. Ce n'est pas à Rome qu'elle a paru, mais dans la France gallo-germaine, les uns disent à Mayence, les autres à Reims.

7. Quel est le vrai nom du faussaire ? Est-ce Otgar, évêque de Mayence ? Est-ce Hincmar, archevêque de Reims, avec le concours de Rothard, évêque de Soissons, et du chanoine

(1) J'emprunte en grande partie ce résumé au traducteur des œuvres dogmatiques de saint Alphonse de Liguori, le P. Jules Jacques de Warenghe.

Wulfad? On ne saurait l'affirmer avec certitude.

8. Il est certain que le but du faux Isidore n'a pas été d'étendre l'autorité et les prérogatives du Siége apostolique, mais d'arracher les évêques à l'arbitraire des rois et des seigneurs, qui les faisaient souvent mettre en jugement pour disposer des revenus des évêchés. Le but principal du faux Isidore fut donc de soustraire les évêques aux jugements des synodes convoqués par les princes, et de les faire renvoyer à un juge plus autorisé et plus libre, le Pontife romain. Il a voulu remettre en vigueur les vrais principes du droit tombés en désuétude, et son tort a été de faire valoir à cette fin des documents apocryphes ou interpolés, parfaitement inutiles en présence des documents authentiques. C'est ce qu'établissent les critiques modernes non-seulement parmi les catholiques, comme Walter, Moelher, Philips, Rosshirt, et bien d'autres, mais aussi parmi les protestants, par exemple Spittler, Richter, Knust, Wasserschleben, Gfrœrer, et Hinschius que vous citez. Eichorn a voulu les contredire, mais il a été refuté. dans la *Revue trimestrielle de Tubingue*, par le docteur Héfelé, aujourd'hui évêque de Rottenbourg. Les protestants Luden, Léo, Schœneman reconnaissent loyalement aussi que les fausses Décrétales tendent bien plus à protéger l'indépendance des évêques qu'à rehausser le pouvoir pontifical.

9. Quant à la puissance et aux prérogatives du Saint-Siége, il est désormais acquis à l'histoire que les Décrétales n'ont pas touché à un seul point qui ne fût établi déjà, et que leurs prétendues innovations sont justifiées par des faits et par des monuments *plus anciens*.

10. C'est ce que vient de prouver de nouveau, dans une œuvre abrégée, et d'une forme très attachante, l'un de vos voisins, M. Rambouillet, vicaire à Saint-Philippe du Roule. Son opuscule n'a que 35 pages in-32, et l'on y trouve les textes de chacune des fausses Décrétales citées par Melchior Cano, *suivis des textes des conciles et des Pères des huit premiers siècles*, textes antérieurs par conséquent aux Fausses Décrétales, et qui s'expriment plus clairement qu'elle sur la puissance et les prérogatives du Pontife romain (1).

C'est justement parce que les Fausses Décrétales, mêlées aux véritables dans la collection d'Isidore Mercator, n'ont rien proposé de nouveau à la foi catholique sur le pouvoir des Papes, qu'elles n'ont causé aucun étonnement dans l'Église. Il en eût été tout autrement, si elles eussent contenu le principe de la révolution doctrinale que vous imaginez à la suite de Febronius. Supposé qu'un in-folio, contenant des pièces attribuées aux Pères et aux conciles des premiers siècles, soit aujourd'hui tiré de la bibliothèque du Vatican, et que les textes des Pères et les actes des conciles renfermés dans cet in-folio énonçassent formellement : 1° que les Papes n'ont pas la pleine et souveraine puissance dans l'Eglise universelle, cette puissance souveraine (*summa potestas*) appartenant à l'épiscopat ; 2° que les constitutions dogmatiques des Papes n'obligent donc pas toute l'Eglise avant le *placet* de l'épiscopat ; 3° que pour mieux s'assurer de ce *placet* de la grande majorité de l'Episcopat, des Conciles généraux doivent être rassemblés tous les dix ans ; — quelle ne serait pas la stupéfaction de l'épiscopat catholique ! Et pourquoi ? Parce que le mystérieux in-folio renverserait la tradition de tous les siècles.

Ce n'est pas ainsi qu'a procédé le faux Isidore. Il n'a pas été si simple. Il s'est borné à multiplier les Décrétales des Papes, et à forger de nouvelles pièces avec de vieux textes des conciles et des Pères. Dieu n'a pu bénir ce mensonge dont l'Eglise n'avait nul besoin, mais ce mensonge n'a jamais été *fondamental*, comme vous l'affirmez, malgré la science, l'histoire, et (laissez-moi vous le dire) le bon sens.

Il ne me reste plus, mon Père, qu'à m'associer à ce que vient de vous écrire, à ce sujet, votre ami, M. Amédée de Margerie :

« Permettez-moi, vous dit-il, de me plaindre hautement de la manière dont vous faites l'éducation théologique du public.

» Le public, même lettré, ignore profondément les Fausses Décrétales ; il en est aujourd'hui au point où vous-même, prêtre et théologien, en étiez il y a quinze ans, ainsi que vous l'avez appris au grand étonnement de tous les professeurs d'histoire ecclésiastique (2). Vous lui dites que les Fausses Décrétales sont la base historique, — c'est-à-dire la base imaginaire, — de la doctrine infaillibiliste. Vous les nommez par les noms de leurs auteurs supposés. Et vous ne les citez jamais ! car je n'appelle point citation les huit lignes, visiblement étrangères au débat, que vous avez rapportées comme *spécimen* de la grossièreté de l'imposture. Pourquoi ne les citez-vous jamais ?

» A tout autre qu'à vous on dirait : Parce que les citer c'eût été renverser tout votre échafaudage, parce que les lecteurs le plus prévenus auraient vu de leurs yeux que d'une part, la presque totalité de ces pièces fausses ne touche point à la question de l'infaillibilité, et que d'autre part, celles qui y touchent ne font que reproduire en termes identiques ou équivalents des textes connus et authentiques.

» Me plaindrai-je aussi de ce que pas un mot, dans votre récit, ne dégage la responsabilité du Saint-Siége de la naissance et de la diffusion d'une fraude imaginée, selon vous,

(1) *Les fausses Décrétales*. (Paris chez C. Dillet 15 rue de Sèvres.) — (2) En ce temps je ne connaissais que de nom les *fausses Décrétales* p. 15.

pour favoriser de sa part la plus énorme des usurpations? de ce que, bien au contraire, tout y conspire à laisser dans l'esprit du lecteur cette impression irrésistible que « la politique de l'Église, vase d'argile où nous portons le trésor de notre foi (1), » est au fond de ce noir complot? Pourtant vous avez eu sous les yeux, puisque vous la décrivez et que vous la louez, l'édition que le savant Hinschius, un protestant, a donnée de la collection moitié compilée, moitié fabriquée du pseudo-Isidore.

» Vous en avez dû lire l'introduction. Vous n'avez pas le droit d'ignorer que les Fausses Décrétales, suivies désormais à la trace jusqu'à leur origine, ne sont point une œuvre romaine ni italienne, mais française ; « qu'elles ont été fabriquées hors de Rome, loin de Rome, à l'insu de Rome, et que dès lors elles n'ont pu l'être *en vue* de favoriser la domination de Rome (2) ; » que d'ailleurs elles ne sont point une œuvre doctrinale, mais une œuvre disciplinaire et gouvernementale, ce qui a permis à un écrivain contemporain (c'est, je crois, D. Guéranger) de dire avec vérité, quant à leur ensemble et sauf des exceptions qu'il faudra indiquer, « qu'elles ne parlent pas de l'infaillibilité. »

» Ce n'est donc pas sans tristesse que nous renouvelons à votre sujet la question que se posait Ozanam au sujet de M. Guizot : « Au milieu de tant de lumières, comment donc un écrivain aussi éminent a-t-il pu reproduire des opinions surannées, et faire dater de la collection du pseudo-Isidore les titres de la Papauté. »

» Le but, tout local et national du pseudo-Isidore ne devait point vous être un mystère. « Il a voulu, » dit M. Hinschius, « remédier à la ruine presque complète de l'ordre ecclésiastique causée par les guerres civiles sous Louis le Débonnaire et ses fils. Il a eu en vue cette réforme de l'Église et de l'État que les conciles de Paris, d'Aix-la-Chapelle et de Meaux, avaient inutilement tentée. Pour l'accomplir, il mit en avant la plus haute autorité qu'il y eût dans l'Église, celle des Pontifes romains, surtout de ceux qui ont vécu aux premiers siècles. »

» Nous avions déjà vu, il y a cinquante ans, d'illustres protestants, Vogt, Ranke et d'autres, animés par le pur amour de la vérité et de la justice, prendre la défense de la papauté contre la critique passionnée et frivole du dernier siècle. *Il est douloureux que ce spectacle recommence aujourd'hui, et que ce soit contre vous qu'il nous faille invoquer la science et l'impartialité protestantes.* »

(1) P. 80-81. — (2) *Études religieuses, historiques et littéraires* (Nov. 1866) ; art. du P. de Régnon.

LIVRE SOIXANTE-DEUXIÈME

DE 991 A 1021.

L'empereur saint Henri et son époque.

En écrivant l'histoire, dit un auteur du dixième siècle, il faut avoir en vue deux choses : que l'historien écrive la vérité, et que le lecteur ait du profit à la lire. Mais l'écrivain ne saurait tenir la vérité, s'il n'évite puissamment ou s'il n'exclut de son âme ces quatre choses : la haine et la dilection charnelle, l'envie et l'infernale adulation. Car la haine et l'envie ou taisent absolument les bonnes actions, ou elles les effleurent rapidement, ou elles les travestissent calomnieusement. La dilection charnelle, au contraire, et l'infernale adulation ignorent sciemment les mauvaises actions, et, feignant l'ignorance, elles cachent la vérité ; d'un autre côté, cherchant à plaire, elles s'étendent longuement sur les bonnes actions et les exaltent plus qu'il n'est juste. Ainsi, par ces quatre choses, soit dans les bonnes actions, soit dans les mauvaises, la vérité disparait et la fausseté brille d'une couleur surajoutée. Mais la dilection spirituelle, amie de la vérité, ni ne cèle les mauvaises actions, ni n'étale pompeusement les bonnes, sachant que souvent les mauvaises actions mêmes servent à la correction, et que les bonnes nuisent bien des fois quand elles dégénèrent en orgueil ; car il est mieux de réprimer son âme par l'adversité, que de s'enfler insolemment par la prospérité. Quant au lecteur, il ne tirera aucun fruit de sa lecture, s'il ne fait bien attention et s'il ne comprend bien : pourquoi les biens arrivent aux bons, les maux aux méchants ; les biens aux méchants, les maux aux bons.

Pourquoi les biens sont accordés aux bons, cela peut se concevoir de deux manières : car, ou ils sont tellement bons, qu'ils n'ont besoin ni d'être éprouvés ni d'être purifiés par les tentations de ce siècle ; ou bien ils sont bons de telle manière que, s'ils étaient assaillis par les tentations, ils viendraient peut-être à se détériorer à cause de leur simplicité et de leur faiblesse. De tels ne sont point salis dans le bourbier de ce monde, pour être invités à la correction par les souffrances, ni pour comprendre que, s'ils ne viennent à résipiscence, ils seront condamnés à souffrir, et ici et dans l'avenir. Les maux arrivent quelquefois aux bons, non parce qu'ils les ont mérités, mais pour augmenter leur mérite par la peine et leur récompense par le mérite. Quelquefois aussi il se trouve en eux quelque faute légère pour laquelle ils sont légèrement châtiés, afin de n'en être pas punis plus sévèrement dans l'avenir. Les biens sont accordés aux méchants, afin qu'ils reconnaissent au moins ainsi la bonté de Dieu et qu'ils se reprochent leur perversité ; ou bien, pour que cela leur serve de reproche de ce qu'ils n'ont pas voulu reconnaître l'auteur de ces biens.

De quelques actions qu'il s'agisse, nous ne croyons ces réflexions inutiles ni à l'écrivain ni au lecteur. Nous savons en outre et nous entendons très-souvent dire que, pour toute espèce d'écrits, on vénère avec délice l'antiquité et on repousse avec dédain la nouveauté. Mais ce que l'on reçoit comme ancien, s'il n'eût d'abord été nouveau, ne serait point ancien. C'est pourquoi la nouveauté précède, afin que l'ancienneté suive. C'est donc une sottise de mépriser ce qui précède, et de recevoir ce qui suit et qui tient son existence de ce qui précède ; car rarement celui qui a soif cherche le ruisseau quand il a la source. Nous disons ces choses, non pour qu'on repousse ce qui est ancien, mais pour qu'on reçoive ce qui est nouveau ; car, dans toute espèce d'écrits, s'il y a vérité et utilité, la nouveauté et l'antiquité ont une valeur égale. Il est peut-être qui dira : Quelle utilité peut-il y avoir à lire ce qu'ont fait les autres ? A celui-là nous répondrons : Quiconque lit les actions d'autrui, si elles sont bonnes, il trouve de quoi imiter ; si elles sont mauvaises, de quoi éviter. Lire les actions d'un autre, c'est regarder dans un miroir. Si vous y voyez quelque chose qui vous déplaise, corrigez-le en vous ; si quelque chose qui vous plaise, imitez-le. Mais que la préface cesse, et que la cause de la préface suive.

Ces observations, que l'on croirait empruntées au siècle de Louis XIV et à la plume de La Bruyère, sont d'un auteur du dixième et du onzième siècle ; elles sont la préface même de la Vie de l'empereur saint Henri, par

Adelbold, évêque d'Utrecht (1) et chancelier de cet empereur. Adelbold, né de parents nobles, dans le pays de Liége ou de Hollande, fut consacré à Dieu dès sa jeunesse, dans l'église collégiale de Saint-Ursmar, à Lobbes. Il y fit ses études sous Heriger ; de là il passa dans les écoles de Liége et de Reims, où il eut pour maître le fameux Gerbert. D'un esprit vif, solide et pénétrant, il fit de grands progrès dans les sciences. Au savoir il joignait beaucoup de sagesse, de prudence et de courage, et le talent de s'exprimer avec facilité et éloquence ; ce qui engagea Henri, roi de Germanie, depuis empereur, à l'appeler à sa cour et à lui confier les emplois les plus considérables. Ansfrid, évêque d'Utrecht, étant mort l'an 1010, ce prince lui fit donner Adelbold pour successeur. Il gouverna l'église d'Utrecht environ dix-huit ans, et mourut en 1027.

Outre divers écrits en prose et en vers sur des sujets religieux, il existe d'Adelbold un ou deux ouvrages d'astronomie ; un traité de la sphère, adressé à Gerbert, alors Pape sous le nom de Silvestre II, qui lui répondit par une lettre sur la trigonométrie. Son ouvrage le plus remarquable est la Vie de l'empereur saint Henri. Il est fâcheux que nous n'en ayons que le commencement, soit qu'il ne l'ait pas achevée, ou qu'elle ne nous soit pas parvenue tout entière. Dans le peu que nous en avons, surtout dans sa préface, où il fait allusion à Térence, on voit que les bons modèles de l'antiquité littéraire n'étaient ni inconnus ni négligés à la fin du dixième et au commencement du onzième siècle. Bien loin de là, on se passionnait tellement pour les anciens, qu'on ne pouvait goûter les nouveaux. Preuve de plus que ces siècles ne méritent pas tant qu'on le croit les reproches d'ignorance et de barbarie qu'on leur prodigue (2).

En effet, le dixième finissant et le onzième commençant voient, sur le Siége de saint Pierre, Silvestre II, le plus savant homme de bien de son siècle. Sur le trône impérial, après les trois Othons, c'est l'empereur saint Henri et l'impératrice sainte Cunégonde, puis son encore saint Étienne, roi de Hongrie. En France, Hugues Capet se distingue par sa piété, et il est surpassé par son fils, le roi Robert. Guillaume Bras-de-Fer, comte de Poitiers, embrasse la vie monastique, ainsi que Guillaume, comte de Provence et de Toulouse ; plus loin se distingue Sanche, roi de Castille. Une amitié cordiale unit entre eux Henri, Robert et Sanche. Dans l'épiscopat, la France admire saint Gérard de Toul, le bienheureux Adalbéron de Metz, saint Fulcran de Lodève, saint Gilbert de Meaux, saint Thierri d'Orléans, saint Burcard de Vienne, le bienheureux Fulbert de Chartres. L'Allemagne ne le cède point à la France ; elle a saint Wolfgang de Ratisbonne, saint Gebhard de Constance, saint Adalbert de Prague, saint Willigise de Mayence, saint Libentius de Hambourg, saint Bernward et saint Gotard de Hildesheim, saint Wolbodon de Liége, saint Héribert de Cologne, saint Hartwich de Salzbourg, saint Meinwerc de Paderborn, saint Boniface, archevêque, apôtre-martyr de Russie. La Suède a saint Sigfrid, évêque et apôtre, saint Eskil, évêque et martyr ; la Norwége, un roi martyr, saint Olaüs. Dans l'ordre monastique, c'est saint Abbon de Fleury, saint Romuald, fondateur des camaldules, saint Mayeul, qui, après avoir eu pour prédécesseur saint Aimard, a pour successeur saint Odilon. Tels sont les pieux et saints personnages qui, à la fin du dixième et au commencement du onzième siècle, forment dans l'Église de Dieu une constellation vraiment céleste.

Une autre merveille s'accomplit. Cette longue procession de peuples, qui partis des plaines de Sennaar après la confusion des langues, se poussaient les uns les autres vers l'Occident ; cette procession mystérieuse et terrible, qui, depuis trente siècles, marchait à la ruine des cités, des royaumes et des empires, elle s'arrête enfin au loin ; les derniers venus, les formidables Huns ou Hongrois, après avoir ensanglanté ou incendié l'Europe un siècle tout entier, s'établissent dans l'ancienne Pannonie, qui prendra d'eux son nom ; ils transforment leurs lances en faux, leurs glaives en socs de charrue, et leurs tentes en maisons ; ils deviennent Chrétiens sous le roi-apôtre. Plus loin, les Russes suivent leur exemple. L'invasion des Barbares en Europe est close pour toujours. Une nouvelle ère commence. L'Europe entière devient un seul homme, dont la religion catholique, dont l'Église romaine est chargée de faire l'éducation, éducation longue et difficile. Les divers membres de cet homme collectif, les divers peuples de l'Europe, habitués depuis trente siècles à voyager, à guerroyer, à se battre entre eux, quand ils ne battent pas les autres, ne sauraient se faire de si tôt au calme et au repos. Longtemps encore leur sang bouillonnera dans leurs veines ardentes. Même Chrétiens, il leur faudra encore des guerres, des guerres immenses, mais saintes, pour tempérer cette ardeur en la sanctifiant. Après tout, jamais l'Europe, non plus que le genre humain, ne sera un cadavre ; toujours il lui jaillira du sein de la vraie religion une vie nouvelle, une vie divine, pour lutter contre les principes de mort et de corruption inhérents à l'humanité. L'étude comparée de cette vie progressive, c'est la vraie histoire de l'Europe et de l'humanité entière. Qui ne saisit point cet ensemble ne saurait rien comprendre ni au passé, ni au présent, ni à l'avenir.

Pour bien faire cette étude, la disposition principale est cette impartialité chrétienne dont parle l'évêque Adelbold ; impartialité bienveillante, qui juge les hommes et les choses selon la vérité et la charité, sans mé-

(1) *Acta SS.*, 15 *julii*. — (2) D. Ceillier, t. XX.

connaître ce qu'il peut y avoir de bon dans les pires, ou de défectueux dans les meilleurs, mais se souvenant que les hommes de tous les siècles, de tous les rangs, de toutes les renommées, sont toujours des hommes. C'est ce qu'il est bon de se rappeler pour bien apprécier la conduite respective du roi Hugues Capet, de l'abbé Gerbert et de l'archevêque Arnoulfe de Reims, dans l'affaire que nous allons voir.

Hugues Capet ayant pris par intelligence, l'an 991, la ville de Laon, enferma dans une prison d'Orléans le duc Charles de Lorraine, son compétiteur, comme dernier descendant direct de Charlemagne. Arnoulfe, neveu de Charles, devenu archevêque de Reims l'an 988, avait prêté serment de fidélité à Hugues Capet; mais, l'année suivante 989, Arnoulfe voit sa ville épiscopale prise et pillée, lui-même fait prisonnier de guerre par les troupes de son oncle, auxquelles Adalger, un de ses prêtres, avait ouvert les portes. Arnoulfe excommunie les pillards.

Toutefois sa conduite devient suspecte à Hugues Capet, qui, en 990, écrit et fait écrire par les évêques au pape Jean XV, pour lui demander une forme de procédure et de jugement contre l'archevêque Arnoulfe. Ces lettres sont de la plume de Gerbert, qui, cette même année, quitta l'archevêque pour le roi Hugues, contre lequel cependant il avait écrit ces paroles l'année précédente à l'évêque de Laon : Souviens-toi, cher ami d'autrefois, ce qui s'est fait sous le gouvernement de mon père Adalbéron. Le frère propre de l'auguste et divin Lothaire, l'héritier du royaume, a été expulsé du royaume. Ses rivaux, suivant l'opinion d'un grand nombre, ont été créés rois. De quel droit l'héritier légitime a-t-il été déshérité? de quel droit a-t-il été privé du royaume (1)? Voilà ce qu'écrivait Gerbert l'an 989; mais, dès l'année suivante, il écrit à Egbert, archevêque de Trèves, qu'il a quitté Arnoulfe par scrupule de conscience, qu'il habite maintenant le palais du roi, ou, avec les pontifes de Dieu, il médite les paroles de vie; car, dit-il, je n'ai pas voulu plus longtemps, pour l'amour de Charles et d'Arnoulfe, me faire l'organe du diable, en déclamant pour le mensonge contre la vérité (2). Voilà comme d'une année à l'autre, le moine Gerbert changea de langage. Comme, avec ses autres talents extraordinaires, c'était un esprit fin, rusé, courtisan même, qui savait dire à Othon III, son disciple : Votre divine intelligence, votre divine sagesse, on peut croire, sans se tromper de beaucoup, qu'un des principaux scrupules qui déterminèrent la conscience de Gerbert, ce fut que le parti de Charles déclinait et que celui de Hugues l'emportait.

Toutefois, au commencement de 991, comme le Pape n'envoyait point la forme de procédure et de jugement contre l'archevêque Arnoulfe, le roi Hugues fit à celui-ci un bon accueil et l'admit à sa table; mais lorsque Hugues eut pris la ville de Laon, avec le prétendant Charles de Lorraine, ce fut un peu différent. L'archevêque Arnoulfe, neveu de Charles, et fait prisonnier comme son oncle, fut traduit à Reims devant une assemblée de treize évêques, sans qu'on attendît la forme de procédure et de jugement qu'on avait demandée au Pape. Les deux rois, Hugues et Robert, assistèrent à cette assemblée : ce qui montre combien la défense de l'accusé et les suffrages des évêques devaient être libres. Aussi un auteur proche du temps, Hugues de Flavigny, dit-il : Arnoulfe, à qui l'on propose ou de se confesser parjure, ou d'avoir les yeux crevés, se confesse tel et demande grâce. Ainsi, dans le même moment, il est déposé, et Gerbert, son diacre, est mis en sa place (3).

Un autre historien du même temps, Hugues de Fleury-sur-Loire, dit de son côté : Le roi Hugues, voulant exterminer toute la race de Lothaire et du duc Charles, assemble un concile à Reims, et y fait déposer Arnoulfe, disant que le fils d'une concubine ne devait pas être évêque. En sa place, il fait ordonner le philosophe Gerbert, précepteur de Robert, son fils, puis il fait enfermer Arnoulfe dans une prison d'Orléans. Séguin, archevêque de Sens, qui présidait au concile, ne consent point à ces choses, mais s'y oppose autant qu'il peut. Cependant l'ordre du roi presse. Les évêques, quoique malgré eux et par la crainte du roi, déposent Arnoulfe et ordonnent Gerbert. Séguin, craignant Dieu plus qu'un roi de la terre, ne veut pas consentir à la méchanceté du roi, mais le réprimande. C'est pourquoi la colère du roi s'échauffe contre lui. Hugues ordonne donc qu'Arnoulfe soit chassé de l'église de Reims avec grande ignominie, et qu'ainsi lié il soit conduit en prison à Orléans, où il demeura trois ans et où Charles, son oncle, était détenu (4). Le récit de ces deux historiens est répété par cinq ou six autres.

Gerbert lui-même, dans la relation partiale qu'il a faite de ce concile, nous apprend que l'archevêque Arnoulfe, le descendant de Charlemagne, se prosterna devant les deux nouveaux rois, leur demandant, par ses gémissements et ses larmes, la vie sauve et les membres, et que les évêques, s'étant joints à lui, purent à peine lui obtenir cette grâce; qu'ensuite il déclara par un écrit que, pour des péchés qu'il avait secrètement confessés aux évêques, il renonçait à l'épiscopat, qu'il s'en reconnaissait indigne, et qu'on pouvait ordonner un autre en sa place (5). Tout cela prouve qu'après avoir demandé au Pape une forme juridique de procédure et de jugement, on procéda par la violence et la terreur, sans liberté pour la défense ni pour les suffrages.

(1) Gerb., *Epist.* x, sect. class. Dom Bouquet, t. X p. 400. — (2) *Epist.* xviii, ii class. D. Bouquet, X. t. p. 408. — (3) *Ibid.*, p. 205. — (4) *Ibid.*, p. 220. — (5) *Ibid.* p. 531.

Voici une autre violation capitale du droit canon. C'est une loi incontestable de l'Eglise, que toutes les affaires majeures doivent être déférées au Pape, et que c'est à lui qu'en appartient le jugement définitif. Nous avons vu les historiens grecs Socrate et Sozomène, ainsi que le pape saint Jules, rappeler, dès le quatrième siècle, que, d'après l'ancienne loi de l'Eglise, il n'était pas permis de rien terminer canoniquement, même dans les conciles, sans l'autorité du Pontife romain. Or, s'il est une affaire majeure, c'est sans doute le jugement d'un évêque, principalement d'un archevêque, surtout quand c'est le premier archevêque d'un royaume tel que la France. D'après les anciennes lois de l'Eglise, le jugement définitif de l'archevêque Arnoulfe devait donc être réservé au Pape : en attendant, on ne pouvait canoniquement en ordonner un autre à sa place, et l'ordination précipitée de Gerbert est une intrusion manifeste.

Aussi le pape Jean XV, indigné de ce qui s'était fait, interdit tous les évêques qui avaient déposé Arnoulfe et ordonné Gerbert, et résolut d'envoyer des légats pour rétablir le premier et déposer le second. A cette nouvelle, le roi Hugues écrivit au Pape la lettre suivante, qui est sans doute de la main de Gerbert. Moi et mes évêques nous avons envoyé à votre Béatitude, par Tendon, archidiacre de Reims, un mémoire sur l'affaire d'Arnoulfe; nous vous prions, de plus, maintenant, de nous rendre justice, à moi et aux miens, et de ne pas recevoir pour certaines des choses douteuses. Nous sommes assurés que nous n'avons rien fait dans cette affaire contre votre Apostolat. Si vous refusez de nous en croire de si loin, la ville de Grenoble est située sur les confins de l'Italie et de la Gaule. Les Pontifes romains s'y sont souvent abouchés avec les rois de France. Il ne tiendra qu'à vous de faire la même chose ; ou, si vous aimez mieux nous rendre visite, nous vous recevrons avec honneur à la descente des Alpes ; et, pendant votre séjour en France, et à votre retour, nous vous rendrons tous les respects convenables à votre dignité. C'est de l'affection de notre cœur que nous vous parlons, pour vous faire connaître que ni nous ni nos évêques ne voulons décliner vos jugements. Ces dernières paroles sont d'autant plus remarquables, que Fleury les a passées sous silence ; car elles renferment un désaveu implicite de ce qu'on avait fait (1).

Gerbert écrivit au même Pape en son propre nom. Que votre très-saint Apostolat ait pu se laisser persuader que je suis coupable de quelque usurpation, j'en ressens la plus vive douleur et j'en gémis de toutes mes entrailles; car, jusqu'à présent, je me suis comporté dans l'Eglise de telle sorte, que j'ai été utile à plusieurs, sans nuire à personne. Je n'ai donc point divulgué les péchés d'Arnoulfe, mais je l'ai abandonné qui péchait publiquement, non pas comme mes envieux le disent, dans l'espérance d'avoir sa dignité. Dieu m'en est témoin, ainsi que ceux qui me connaissent, mais pour ne point participer aux péchés d'autrui (2). Voilà comme, et dans sa lettre et dans celle du roi, Gerbert parlait au Pape.

Mais sa conduite en ceci ne fut pas loyale. Dans le même temps qu'il écrivait au Pape des lettres soumises, il en écrivait de violentes contre lui aux évêques. Dès qu'il eut appris que ceux du concile de Reims avaient été suspendus de leurs fonctions, il n'omit rien pour les porter à mépriser cette censure. Il écrivit entre autres à Séguin, archevêque de Sens, qu'il savait être le plus favorable à Arnoulfe, une lettre pleine de déclamations et de sophismes. Votre prudence, lui dit-il, aurait dû vous faire éviter les piéges des hommes artificieux et vous rendre attentif à cette parole du Seigneur : S'ils vous disent : voilà que le Christ est ici ou qu'il est là, ne le croyez pas. On assure qu'il y a quelqu'un à Rome qui justifie ce que vous condamnez, et qui condamne ce que vous justifiez ; et nous, nous soutenons qu'il n'appartient qu'à Dieu de condamner ce qui paraît juste et de justifier ce qu'on croit mauvais. C'est Dieu, dit l'Apôtre, qui justifie ; qui osera condamner? Si c'est donc Dieu qui condamne, personne ne peut justifier. Or, le Seigneur a dit : Si votre frère pèche, allez, et reprenez-le. Comment donc nos envieux peuvent-ils prétendre que, pour déposer Arnoulfe, il fallait attendre le jugement de Rome? Les Romains pourront-ils nous montrer que le jugement du Pape est supérieur à celui de Dieu ?

Dans ces paroles, Gerbert appelle jugement de Dieu le jugement des treize évêques de Reims, tandis que le jugement du Pape et de l'Eglise romaine n'est pour lui que le jugement d'un homme. Ce sophisme, qui fait le fond de sa lettre, suffit pour en sentir le faux et même le ridicule. Il continue à raisonner de même quand il dit : Que si l'évêque de Rome nous juge indignes de sa communion, parce que nous ne voulons pas avoir des sentiments contraires à l'Evangile, il ne pourra pas du moins nous séparer de la communion du Christ. Gerbert oublie ici ce que le Christ a dit à Pierre : Tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans les cieux. En effet, continue Gerbert, la maxime de saint Grégoire, touchant l'excommunication, ne convient qu'au peuple, et ne peut être appliquée aux évêques : Soit, dit ce Pape, que le pasteur lie justement, soit qu'il lie injustement, le troupeau doit craindre la sentence du pasteur ; car les évêques ne sont pas le troupeau, mais c'est le peuple qui l'est. Gerbert oublie encore ici ces paroles du Seigneur à Pierre : Pais mes agneaux, pais mes brebis, et les petits et les mères, comme dit Bossuet, et les pasteurs mêmes ; pasteurs à l'égard des peuples, et brebis à l'égard de Pierre (3).

(1) D. Bouquet, t. X, p. 418. — (2) *Ibid.*, p. 420. — (3) *Disc. sur l'unité de l'Eglise.*

Gerbert, après avoir ainsi tâché de rendre méprisables les censures du Pape, ajoute : Ne donnons pas sujet à nos adversaires de croire que le sacerdoce qui est un, comme l'Eglise catholique est une, soit tellement soumis à un seul, que si cet homme est corrompu par l'argent ou par la faveur, s'il est séduit par la crainte ou trompé par l'ignorance, il ne puisse plus y avoir d'évêques au monde qui ne lui ressemblent. Que l'Evangile, les apôtres, les prophètes, les canons dictés par l'Esprit-Saint, et les décrets des Papes qui ne sont pas contraires aux canons soient la loi commune de l'Eglise ! Que celui qui s'en écarte soit jugé selon les règles ; mais qu'on laisse goûter la paix à celui qui s'y conforme (1) !

A ces phrases retentissantes, on dirait que le pape Jean XV voulait avilir l'Eglise et l'épiscopat, ruiner les canons et même l'Evangile. Il voulait tout simplement maintenir la dignité, l'indépendance de l'Eglise et de l'épiscopat au milieu des révolutions politiques. Il voulait que les canons et l'Evangile fussent au-dessus du caprice des rois, anciens ou nouveaux. Il voulait qu'un évêque, qu'un prince de l'Eglise ne pût être jugé définitivement que par le chef de l'Eglise même. Dire qu'en ceci Gerbert soutenait les libertés de l'église gallicane, c'est une dérision ; pour défendre une mauvaise cause, il posait les principes de son asservissement. Celui qui soutenait réellement la liberté des églises et des évêques de France contre le pouvoir temporel, c'était, comme toujours, le Pape, et le Pape seul.

Gerbert pose des principes et fait des raisonnements semblables dans une autre lettre à Wilderode, évêque de Strasbourg, auquel il fait, à sa manière, l'histoire de l'archevêque Arnoulfe. Un passage de cette lettre surtout nous a frappé. Les défenseurs d'Arnoulfe disaient que les rois Hugues et Robert lui avaient pardonné, et que depuis il n'avait rien fait que de pardonnable. Gerbert leur répond que le pouvoir des rois ne s'étend pas sur les âmes, mais celui des évêques, auxquels il appartient de lier et de délier ; que c'était donc une sottise de s'imaginer qu'Arnoulfe avait reçu des rois la rémission de ses péchés (2). Ces paroles de Gerbert nous révèlent deux choses curieuses : qu'avant le concile de Reims les rois avaient pardonné d'eux-mêmes à Arnoulfe ; que ce concile ou plutôt ce conciliabule le condamna pour des faits que les deux rois lui avaient pardonnés. Tout cela donne lieu de conclure que, si les deux rois n'avaient pas été poussés par un moteur secret, ils n'auraient pas poursuivi la condamnation de cet archevêque, qui d'ailleurs était un homme de bien et modeste. Cette réponse de Gerbert et ce qu'elle laisse à deviner ne lui font pas honneur.

Dans cette lettre à l'évêque de Strasbourg, Gerbert renvoie à son histoire du concile de Reims ; car il en avait fait une à sa façon. On croit même que c'est le mémoire qu'il fit envoyer au Pape par le roi Hugues. Cette pièce est plutôt un plaidoyer qu'une histoire sincère. Gerbert lui-même avoue dans la préface qu'il a ajouté quelque chose aux actes originaux, qu'il a changé les termes et fait en quelques endroits une espèce de paraphrase. C'est ce qui paraît surtout dans une harangue qu'il attribue à l'évêque Arnoulfe d'Orléans, pour montrer que, sans le consentement du Pape, on pouvait procéder à la déposition de l'archevêque de Reims. Il dit qu'il a recueilli ce discours de diverses choses qu'Arnoulfe d'Orléans avait dites dans le concile, partie publiquement, et partie en particulier à ses voisins, et que lui Gerbert a cru devoir les lier en un corps du discours suivi, afin qu'elles fissent plus d'impression sur l'esprit des lecteurs. C'est-à-dire que cette pièce de rhétorique n'est pas d'Arnoulfe, mais de Gerbert ; et Fleury, qui la suppose tout entière du premier, trompe évidemment ses lecteurs.

Dans cette espèce de plaidoyer sur l'assemblée de Reims ; Gerbert ne prend pas toujours garde à ce qu'il dit lui-même. Ainsi, d'après tous les historiens du temps, le duc Charles de Lorraine n'eut ses deux fils jumeaux, Louis et Charles, que dans la prison d'Orléans, où il fut enfermé après avoir été fait prisonnier à la prise de Laon, par Hugues Capet, en 991. Or, dans son plaidoyer, Gerbert fait reprocher comme un crime, à l'archevêque Arnoulfe de Reims, d'avoir dit à un de ses serviteurs, dès l'an 989 et avant que la ville de Reims fût livrée aux troupes de son oncle le duc Charles, qu'il aimait Louis, fils de Charles, préférablement à tous les hommes, c'est-à-dire qu'il lui fait reprocher comme un crime d'aimer, dès 989, un de ses cousins qui ne vint au monde que trois ans après (3).

Un plaideur qui se trompe à ce point sur un fait peut bien se tromper sur la doctrine. Aussi, dans le discours que Gerbert fait sous le nom d'Arnoulfe d'Orléans, et que Fleury a l'attention de citer tout au long comme d'Arnoulfe, trouve-t-on des propositions, non-seulement schismatiques, mais hérétiques. Il fait d'abord dire à l'évêque d'Orléans : Nous sommes dans la résolution d'honorer toujours l'Eglise romaine en mémoire de saint Pierre, et nous ne prétendons pas nous opposer aux decrets des Pontifes romains, sauf cependant l'autorité du concile de Nicée, que l'Eglise romaine elle-même a toujours vénérée ; sauf encore ceux des canons que nous ordonnons qui soient toujours en vigueur. Nous devons seulement prendre garde à ce que le silence du Pape ou quelque nouvelle constitution de sa part ne porte préjudice aux lois des canons qui ont été établis ; car si le silence du Pape préjudicie à toutes les lois, il faut que toutes les lois se taisent quand le Pape se tait ; et de quoi servent toutes les lois, si une nouvelle

(1) D. Bouquet, t. X, p. 413. — (2) *Ibid.*, t. X, p. 416. — (3) *Ibid.*, p. LXXX et LXXXIV, p. 528 et 529.

constitution peut les abroger ? Quoi donc ? dérogerons-nous au privilége du Pontife romain ? Nullement ; mais si l'évêque de Rome est recommandable par sa science et par sa vertu, nous n'avons à craindre ni son silence ni ses nouveaux décrets ; s'il est ignorant et vicieux, ou s'il est opprimé par la tyrannie qui règne à Rome, nous avons encore moins à craindre, parce que ce qui est contre les lois ne peut préjudicier aux lois (1).

Réduit à sa plus simple expression, tout ce passage veut dire : A Dieu ne plaise que nous manquions jamais au Pape ! Nous l'honorerons toujours en mémoire de saint Pierre, pourvu toutefois qu'il soit savant et vertueux. Or le pape Jean XV n'est pas savant, puisqu'il ne pense pas comme nous ; il n'est pas vertueux, puisqu'il me condamne. Donc, en mémoire de saint Pierre, nous pouvons nous moquer de lui. Avec ce raisonnement, les schismatiques seront tous fort à leur aise. Il n'y a qu'un petit inconvénient, c'est que le Christ a dit, sans aucune condition : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.

Gerbert fait encore dire à l'évêque d'Orléans : Que pensez-vous que soit cet homme, assis sur un trône élevé, éclatant par l'or et la pourpre dont il est revêtu ? S'il est destitué de charité et seulement enflé par la science, c'est un antechrist assis dans le temple de Dieu comme une idole, et le consulter c'est consulter le marbre (2).

D'après ces paroles, tout supérieur, Pape ou évêque, roi ou père de famille, dès qu'il perd la charité ou la grâce sanctifiante, dès lors il perd toute autorité, le Pape dans l'Église, l'évêque dans son diocèse, le roi dans son royaume, le père dans sa famille : ce qui est un principe d'anarchie universelle et une hérésie manifeste. Dire alors, avec quelques-uns, que dans tout ceci Gerbert défendait les libertés de l'église gallicane, c'est faire à cette église un fort mauvais compliment. Gerbert défendait une mauvaise cause par des moyens encore plus mauvais.

Quant à l'histoire même que Gerbert a faite de l'assemblée de Reims, on y voit trois parties distinctes : une première, où l'on instruit et on plaide la cause de l'archevêque Arnoulfe, sans qu'il y soit présent ; une seconde, où on l'introduit pour l'obliger d'avouer son prétendu crime et de faire acte d'abdication. Dans la troisième, comme les assistants et les évêques eux-mêmes penchaient en sa faveur, on fait venir les deux rois Hugues et Robert, devant lesquels on l'oblige de se prosterner pour demander la vie sauve, à condition de renoncer à sa dignité. Tel est le sommaire de la procédure dans Gerbert lui-même. On voit une certaine combinaison de ruse et de violence morale qui n'est pas rare dans les révolutions politiques, mais qui n'en fait pas plus d'honneur à ceux qui l'emploient.

Dans la première séance, on accuse l'archevêque, qui n'y est pas et qui devait y être, puisqu'on s'était muni de sa personne ; on entend contre lui des accusateurs ou des témoins ; on lui donne trois défenseurs d'office, toujours en son absence. Les trois défenseurs, qui s'offrirent d'eux-mêmes à l'invitation du président de l'assemblée, furent Jean, scolastique ou chef des écoles d'Auxerre ; Ramnulfe ou Romulfe, abbé de Sens, et saint Abbon de Fleury. Ils produisirent des pièces pour rappeler cette maxime de tous les temps, que les grandes affaires doivent être réservées au Pape, principalement les jugements des évêques, et réduisirent la défense d'Arnoulfe à quatre propositions : Qu'avant tout il devait être rétabli sur son siége, parce qu'étant dépouillé et emprisonné, il n'était pas tenu de répondre ; et de fait, nous avons vu saint Chrysostome et d'autres, dans la même circonstance, réclamer avant tout cette première condition. En second lieu, qu'il devait être appelé juridiquement ; ce qui est encore une vérité de tous les siècles. En troisième lieu, que sa cause devait être signifiée au Pape, et même lui être réservée. Quatrièmement, l'accusé, et les accusateurs, et les témoins, et les juges, devaient être examinés dans un grand concile. A leur avis, ce n'était que de cette manière qu'on pouvait canoniquement terminer la cause.

Pour répondre à cette défense, les adversaires de l'archevêque dirent entre autres choses que, quoiqu'il fût emprisonné et dépouillé de tout, Arnoulfe pouvait être accusé, jugé et condamné, tout aussi bien que l'un de ses prédécesseurs, Ebbon, l'avait été sous Louis le Débonnaire. C'était, par l'exemple d'une première irrégularité, d'une première violence, vouloir en justifier une seconde. Quant à cette partie de la défense qui portait que les grandes affaires de l'Église doivent être réservées au Pape, principalement les jugements des évêques, on n'y voit d'autre réponse dans Gerbert, sinon les discours emportés et schismatiques qu'il met dans la bouche de l'évêque d'Orléans.

Après ces préliminaires, on fit entrer l'archevêque pour répondre aux accusations. L'évêque d'Orléans lui rappela les bienfaits qu'il avait reçus du roi, et l'ingratitude dont il les avait payés. L'archevêque répondit que, bien loin d'avoir rien fait contre le service du roi, c'était pour lui avoir été fidèle qu'il avait été pris par les ennemis avec son clergé et son peuple, dans sa propre ville ; et qu'au lieu d'avoir été secouru par le roi, il en avait reçu de mauvais traitements pour ses bons services. L'évêque d'Orléans lui dit alors que le prêtre qui avait ouvert les portes par ses

(1) Dom Bouquet, t. X, p. 523. — (2) Ibid., p. 524.

ordres était présent. L'archevêque répondit que ce prêtre disait des paroles longuement méditées, que c'était un calomniateur, et que son innocence ne devait point devenir suspecte par ses accusations mensongères. Le prêtre Adalger ayant répété son accusation, l'archevêque dit et répéta : Je suis entre les mains de mes ennemis ; jamais je n'ai vu un évêque traité de la sorte ; je ne puis répondre dans cet état : un homme docte même pourrait être interdit et paraître stupide au milieu de tant de savants. Cette réponse d'Arnoulfe était d'autant plus juste qu'il était jeune, modeste, et parlait difficilement. On ne voit pas même qu'on lui eût donné un conseil pour l'assister : on n'aperçoit que des accusateurs et parmi eux cet officier qui, d'après Gerbert, lui reproche comme un crime d'avoir dit, en 989, qu'il aimait tendrement son cousin Louis, qui ne vint au monde qu'en 991. Cette séance se termina, comme il a été dit, pour amener le pauvre archevêque Arnoulfe à se confesser secrètement aux évêques, à se déclarer indigne de l'épiscopat et à donner un acte d'abdication.

Le lendemain, l'assemblée lui parut plus favorable ; on pensait moins à le défendre qu'à le plaindre ; les uns avaient pitié de sa noblesse, les autres de sa jeunesse. Les évêques surtout étaient fort soucieux de la ruine de leur frère et de l'ignominie de l'ordre épiscopal. Chacun mesurait la chute d'Arnoulfe par lui-même ; chacun se regardait comme délivré de l'infamie, si Arnoulfe était reconnu innocent des crimes dont on l'accusait ; chacun se croyait en péril, s'il perdait sa cause Les évêques prolongeaient ces tristes considérations, quand les deux rois, avec les principaux de la cour, entrèrent tout d'un coup dans le concile, sans que le concile les y eût invités. On conçoit que dès lors il n'y eut plus de liberté, ni pour les suffrages, ni surtout pour la défense. Les rois remercièrent les évêques de leur dévouement, et demandèrent à savoir où en était l'affaire, L'évêque d'Orléans l'exposa en peu de mots, après quoi on fit entrer l'accusé. Il était si interdit, qu'il ne proférait que des paroles mal articulées. Un comte voulut qu'il se reconnût publiquement coupable de trahison. Il ne le fit pas, mais avoua seulement qu'il avait erré, qu'il s'était écarté de la fidélité due au roi, et pria l'évêque d'Orléans de parler à sa place. Celui-ci l'engagea à se prosterner aux pieds des deux rois pour leur demander la vie : ce qu'il fit de manière à attirer les larmes de tous les assistants (1). Le reste, nous l'avons déjà vu.

Tel est le récit de Gerbert, dégagé de ses accessoires. Il suffit pour apprécier le caractère de ce procès politique. On peut remarquer encore que Gerbert ne dit rien de l'opposition courageuse de Séguin, archevêque de Sens, que nous connaissons d'ailleurs. Il ne parle pas non plus de sa propre ordination, qui eut cependant lieu aussitôt après l'abdication forcée d'Arnoulfe.

Nous avons l'acte par lequel les évêques de la province de Reims élurent Gerbert pour leur archevêque. Ils y marquent qu'ils s'étaient laissé tromper par les suffrages du clergé et du peuple, en consentant à l'élection d'Arnoulfe ; que la voix du peuple n'est pas toujours la voix de Dieu, comme celle du peuple juif qui criait : *Crucifiez-le, crucifiez-le*, n'était pas, certainement, la voix de Dieu ; qu'ainsi il ne faut avoir égard à la voix du peuple que quand on sait que leurs suffrages n'ont pas été corrompus par la faveur ou gagnés par argent. Cette maxime sans doute était sage ; mais restait toujours à savoir à qui l'on pouvait en faire l'application, d'Arnoulfe ou de Gerbert.

Ce dernier ne jouit pas longtemps de son triomphe. Pour juger et redresser cette affaire, le pape Jean XV indiqua un concile à Aix-la-Chapelle, où il invita les évêques de France à se trouver ; mais comme ce lieu était situé dans les Etats de l'empereur, ils eurent un pretexte spécieux pour ne pas s'y rendre, et d'ailleurs il y a lieu de croire que le roi leur défendit de sortir du royaume. Le Pape ensuite appela ces évêques à Rome pour juger cette cause ; mais ceux qui auraient voulu s'y rendre n'en eurent point la permission. Le Pape ne se rebuta point de ces obstacles. Il prit le parti d'envoyer légat en France, Léon, abbé du monastère de Saint-Boniface de Rome, personnage fort distingué par sa prudence et par son érudition. Outre le rétablissement d'Arnoulfe qu'il venait poursuivre, il était chargé d'une autre affaire plus importante et plus délicate.

Odon, comte de Tours et de Chartres, était mort au commencement de l'an 995 ; et le prince Robert, fils du roi Hugues Capet, avait épousé Berthe, veuve du comte, fille de Conrad, roi de Bourgogne, après avoir pris l'avis de quelques évêques. Cependant il y avait de la parenté entre Berthe et Robert, ils étaient cousins issus de germains De plus, Robert avait tenu sur les fonts sacrés un enfant du premier lit de Berthe, et il avait par là contracté une affinité spirituelle avec elle. Le Pape voulait casser ce mariage et obliger Robert à répudier Berthe ; mais l'on y voyait de grands obstacles, vu le tendre attachement que ce prince avait pour son épouse. Cette affaire intriguait la cour plus que celle d'Arnoulfe, et l'on paraissait résolu de tout sacrifier pour obtenir du Pape la ratification du mariage dont on contestait la légitimité. Nous verrons le Pape refuser cette ratification, et ce nonobstant déposer Gerbert et rétablir Arnoulfe ; ce qui prouve que tout n'était pas vénal, à Rome, comme Gerbert l'avait dit dans le discours qu'il prête à l'évêque d'Orléans au concile de Reims.

Gerbert lui-même semblait le pressentir.

(1) D. Bouquet,

Pour soulever l'épiscopat contre le légat, il manda à Constantin, abbé de Mici, que si on souffrait cette entreprise de la cour de Rome, c'était fait, en France, de l'autorité et de la dignité épiscopales ; car, dit-il, si on en use ainsi sans avoir consulté les évêques, on porte un coup mortel à leur puissance, puisqu'on fait voir qu'ils n'ont ni pu ni dû déposer un archevêque, quelque criminel qu'on le supposât. Si les évêques consentent à cette légation, ils se condamnent eux-mêmes en reconnaissant qu'ils ont condamné celui qu'ils n'avaient aucun droit de juger. Les rois eux-mêmes paraîtront coupables (1).

On n'eut aucun égard aux vaines alarmes de Gerbert ; on savait que c'était moins l'intérêt public que son intérêt particulier qui lui inspirait ces frayeurs. Ainsi on laissa au légat la liberté d'exécuter sa commission. C'était un négociateur habile et expérimenté, qui ne s'étonna pas des obstacles qu'il trouva. Il les avait prévus et il prit des mesures sages pour les surmonter. Il indiqua un concile à Mousson pour le 2 de juin 995. Plusieurs abbés et seigneurs laïques, entre autres Godefroi, duc de Lorraine, y assistèrent avec Gerbert, qui y fut cité. Mais il ne s'y trouva que quatre évêques, encore n'étaient-ils pas du royaume. Ces prélats étaient Luidolfe de Trèves, Aimon de Verdun, Notger de Liége, et Sigfrid de Munster. C'étaient des commissaires qu'on avait choisis d'entre les évêques des États de l'empereur, comme devant être plus désintéressés pour juger la cause d'Arnoulfe et de Gerbert.

Le légat ayant pris séance dans l'église de la Vierge, au milieu des quatre évêques, Gerbert, qui avait été sommé de s'y trouver, s'assit vis-à-vis d'eux pour rendre compte de son ordination. Aimon de Verdun fit l'ouverture du concile par un discours français, afin d'être mieux entendu des laïques. Il y exposa, en peu de mots, toutes les démarches que le Pape avait faites pour terminer l'affaire qui les assemblait. Il dit, entre autres choses, que Sa Sainteté avait invité les évêques de France au concile d'Aix-la-Chapelle, mais qu'ils avaient refusé de s'y rendre ; qu'ensuite le Pape les avait inutilement appelés à Rome ; qu'enfin il avait ordonné qu'on tînt ce concile dans la province de Reims, afin de mieux connaître, par son légat, ce qui se dirait de part et d'autre touchant la déposition d'Arnoulfe et la promotion de Gerbert. Après ce discours, Aimon de Verdun ouvrit une lettre du Pape, scellée de plomb et adressée à tous les métropolitains des Gaules sur cette affaire, et l'on en fit la lecture dans le concile.

Ensuite Gerbert, qui comptait beaucoup sur son éloquence pour faire valoir son droit, prononça une harangue composée avec art et dont voici quelques traits. Révérendissimes Pères, dit-il, j'ai toujours désiré avec ardeur ce jour, depuis que, cédant aux sollicitations de mes frères, j'ai reçu le fardeau de l'épiscopat au péril de ma vie, que j'ai exposée, tant avaient de pouvoir sur mon esprit le zèle pour le salut d'un peuple qui périssait, et l'autorité en vertu de laquelle je me croyais en sûreté. Je me rappelais avec plaisir le souvenir de votre bonté et de la tendre affection que vous m'aviez témoignée, lorsque j'appris avec étonnement que vous étiez irrités contre moi, et que vous me faisiez un crime de ce dont les autres me faisaient un grand mérite. J'avoue que j'ai frémi à cette nouvelle, et votre indignation m'a paru plus formidable que les glaives que je craignais auparavant. Mais puisque la bonté divine a assemblé ici ceux à qui j'ai confié mon salut, qu'il me soit permis de justifier en peu de mots mon innocence.

Pour le faire, Gerbert dit qu'après la mort d'Adalbéron il avait été désigné son successeur, mais que la simonie l'avait écarté pour promouvoir Arnoulfe ; qu'il était cependant demeuré avec ce prélat jusqu'à ce qu'il se fût convaincu par lui-même de ses excès ; qu'après la déposition d'Arnoulfe, il n'avait reçu l'épiscopat que parce qu'il y avait été contraint par les évêques. Voilà, ajouta-t-il, la simplicité de mes voies ; voilà quelle est la droiture de ma conscience devant Dieu et devant les hommes. Mais le calomniateur me dit : Vous avez trahi votre maître, vous l'avez fait emprisonner, vous avez enlevé son épouse et envahi son siége. Quoi donc ! celui-là était-il mon maître, dont je n'ai jamais été le serviteur et à qui je n'ai jamais prêté de serment ? Si je l'ai servi pour un temps, je l'ai fait par ordre de mon père Adalbéron, qui me dit de demeurer dans l'église de Reims, jusqu'à ce que je visse la conduite de celui qui serait évêque. Comment l'ai-je fait emprisonner, moi qui ai prié le roi, en présence de témoins, de ne pas le garder un seul moment en prison à cause de moi ? Quant à ce qu'on objecte que j'ai enlevé son épouse, je réponds qu'elle ne l'a jamais été ; que quand elle l'aurait été en quelque manière, depuis qu'il l'a souillée, elle a cessé de l'être.

On nous oppose encore le Siége apostolique, que, dans une affaire aussi importante, on a manqué de consulter par ignorance ou par contumace. Mais on n'a rien fait et on n'a dû rien faire sans en envoyer la relation au Siége apostolique. On a attendu sa sentence pendant dix-huit mois. Alors on a cru que, sans prendre conseil des hommes, on pouvait suivre cette maxime du Fils de Dieu : Si votre œil vous scandalise, arrachez-le. D'ailleurs, c'est Arnoulfe qui s'est jugé et déposé lui-même, et c'est la seule chose de louable qu'il ait faite en sa vie. Après sa déposition, on m'a mis sur son siége malgré moi, parce que je craignais les maux que je souffre aujourd'hui. Que si on a fait quelque chose en tout cela

(1) Gerbert. 91 (33, II class.).

contre les canons, ce n'est point par malice, c'est par le malheur des temps. Ce serait perdre la patrie que de vouloir observer toutes les formalités de lois dans un temps de guerre.

Gerbert finit en disant au légat et aux évêques du concile, qu'on espère que leur autorité apportera quelque remède, non-seulement aux maux de l'église de Reims, mais encore à ceux de toute l'église de Gaule, laquelle, dit-il, est désolée et presque anéantie. Ayant prononcé cette harangue, Gerbert la donna par écrit au légat, qui, de son côté, lui remit la lettre du Pape adressée aux métropolitains. Les évêques sortirent ensuite du concile; et, s'étant retirés à l'écart pour délibérer avec le duc Godefroi, ils mandèrent Gerbert quelque temps après, et le prièrent de faire conduire en sûreté, vers le roi Hugues, le moine Jean, que le légat envoyait à la cour de ce prince. Gerbert ayant promis de le faire, le légat indiqua un autre concile à Reims pour le 1er de juillet de la même année 995.

Gerbert croyait le concile de Mousson fini, lorsqu'il reçut une députation d'évêques qui lui ordonnèrent, de la part du légat, de garder la suspense jusqu'au concile indiqué de Reims. Il répondit d'abord qu'il n'obéirait point; et, étant allé trouver le légat, il soutint que nul évêque et que le Pape lui-même n'était en droit de priver le dernier des fidèles de la communion, à moins qu'il n'eût été convaincu ou qu'il n'eût refusé de venir au concile; que, pour lui, loin d'être dans ce cas, il était le seul des évêques de France qui se fût rendu à cette assemblée; que, sa conscience ne lui reprochant rien, il ne devait pas se condamner lui-même. Mais Ludolfe de Trèves lui ayant représenté avec douceur que sa désobéissance ferait tort à sa cause, il consentit à s'abstenir seulement de célébrer la messe jusqu'au 1er de juillet, qui était le jour marqué pour le concile de Reims (1).

Gerbert n'augura pas bien de ce début. Il écrivit à l'abbé d'Aurillac, où il avait été moine, pour se recommander aux prières de la communauté, dont il avait grand besoin dans les circonstances. Voici comme il parle de son affaire : Quoique j'aie satisfait à mes adversaires par mon éloquence et par la manière dont j'ai interprété les canons, ils n'ont pas encore déposé la haine qu'ils ont conçue contre moi. On m'attaque par les chicanes des lois. Il me serait plus tolérable qu'on me combattît par la force des armes. Secourez-moi donc, révérends Pères, par vos prières.

La victoire du disciple est la gloire du maître. Gerbert, après avoir salué quelques moines dans cette lettre, marque que, s'il paraît avoir oublié les autres, on ne doit pas l'imputer à orgueil, mais au changement qu'a opéré en lui la cruauté barbare dont on use à son égard. Ces disgrâces paraissaient même avoir guéri son ambition. Ce que j'ai appris dans l'adolescence, dit-il, je l'ai oublié dans ma jeunesse; ce que j'ai ambitionné dans ma jeunesse, je l'ai méprisé dans un âge plus avancé. Tels sont les fruits que je recueille de mes travaux. O vains plaisirs! est-ce donc là où aboutissent les joies que peuvent donner les honneurs du monde? Croyez-en l'expérience que j'en fais : autant que les grands paraissent elevés au dehors, autant sont-ils tourmentés au dedans par les chagrins les plus cuisants (2).

Gerbert, qui s'était aperçu que Notger, évêque de Liége, qui était un de ses juges au concile de Mousson, ne lui était pas favorable, s'efforça de le gagner et lui envoya un mémoire pour l'instruction de sa cause, ainsi que Wilderode, évêque de Strasbourg, l'en avait prié. Il joignit à ce mémoire une lettre où il disait à Notger : Je travaille de toutes mes forces pour faire assembler un concile, selon que mes ennemis le désirent. Non-seulement les curieux, mais encore mes adversaires auront une liberté entière de s'y trouver et d'y disputer; car nous avons les intentions si droites, et notre innocence nous inspire tant de confiance, que nous poursuivons partout un jugement qui paraît nous fuir. Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui et qui ont du zèle pour ses intérets. Mais si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Je vous conjure de ne pas en croire plus mes ennemis que vous-même sur ce qui me regarde. Éprouvez si je suis encore tel que j'ai été, votre ami et votre serviteur, un homme franc, sans ruse et sans orgueil, fidèle en général à l'amitié, et en particulier à la vôtre, que je me plains d'avoir perdue sans qu'il y ait de ma faute. Je vous la redemande : si vous me la refusez, vous m'affligerez; mais si vous me la rendez, vous me causerez une joie sensible (3). On voit, par cette lettre, un homme adroit, qui n'omet rien pour gagner un de ses juges.

Malgré ces protestations, on avait lieu de croire que Gerbert ne voulait pas se trouver au concile indiqué à Reims. Depuis sa suspense, il n'avait pas jugé à propos de rentrer dans cette ville, et l'on craignait qu'il ne refusât de se rendre au concile, sous prétexte qu'il ne serait pas national, ainsi qu'il l'avait demandé. La reine Adelaïde, qui voulait satisfaire le Pape sur cet article, afin de le rendre plus traitable sur le mariage du prince Robert, son fils, fit écrire à Gerbert par les évêques de la province, et elle lui écrivit elle-même pour le presser de revenir à Reims. Il répondit qu'il ne pouvait, sans péril, retourner à Reims; qu'on avait tellement prévenu contre lui ses clercs et ses vassaux, qu'ils avaient conspiré ensemble de ne plus manger avec lui et de ne plus entendre sa messe; qu'au reste, il voyait bien qu'on voulait le sacrifier pour faire plus

(1) Labbe, t. IX, p. 747. — (2) D. Bouquet, t. X, p. 418, *Epist.* LXXXIX. — (3) D. Bouquet, t. X, p. 417. *Epist.* LXXXVII, (34, II class.).

aisément ratifier le mariage du prince Robert. Il ajoute : Je vous demande donc en grâce, à vous, madame, et à mes frères les évêques, de me laisser attendre en patience le jugement de l'Église. Je ne veux abandonner la place qui m'a été confiée par les évêques, qu'en vertu du jugement des évêques ; mais aussi je ne prétends pas la retenir contre leur autorité. En attendant, je me condamne à un exil qui est bien dur et qui néanmoins paraît à plusieurs m'être avantageux (1).

Gerbert fut cependant obligé de revenir à Reims pour assister au concile qui s'y tint au jour marqué. Les évêques qui avaient déposé Arnoulfe, et qui, pour ce sujet, avaient été suspendus de leurs fonctions, s'y trouvèrent aussi. Le légat leur fit de vifs reproches sur ce qu'ils avaient osé déposer un métropolitain sans le consentement du Siége apostolique. Ils répondirent que le danger où était le royaume par la faction d'Arnoulfe les avait obligés de chasser ce prélat de son siége ; qu'on avait envoyé deux députations au Pape, mais que, les envoyés n'ayant pas fait de présents à Crescentius, garde du palais, ils n'avaient pas été admis à l'audience. Le légat réfuta sans peine ces raisons, et il parut que, puisque les envoyés n'étaient restés que trois jours à Rome, ils n'avaient pas eu un grand empressement d'avoir audience. Ainsi on conclut à la déposition de Gerbert et au rétablissement d'Arnoulfe. Après quoi le légat leva les censures portées contre les prélats qui avaient déposé Arnoulfe.

Gerbert défendit encore sa cause avec chaleur ; mais le légat, qui était plus savant que lui et non moins éloquent, le confondit en plein concile. C'est ce que nous apprend saint Abbon de Fleury, dans une lettre qu'il écrivit, quelque temps après, au légat Léon, qui lui avait demandé des reliques de saint Benoît. Il lui dit qu'après avoir vu au concile de Reims les foudres et les éclairs qui paraissaient sortir de sa bouche, il a été contraint de publier partout qu'il est le tonnerre de l'Esprit qui descendit sur les apôtres en forme de langue de feu ; qu'il est ce glaive de feu que l'Esprit-Saint a aiguisé par ses sept dons, pour chasser les méchants de son temple (2).

Gerbert put alors se convaincre que les études n'étaient pas si négligées à Rome qu'il l'avait avancé dans le discours qu'il prêta à l'évêque d'Orléans ; mais il eut un mérite bien plus grand et bien plus rare, surtout parmi les savants de son caractère : ce fut de reconnaître sa faute et de la réparer. Il comprit qu'il avait reçu injustement la dignité pontificale, en témoigna beaucoup de repentir et se jugea indigne d'un tel honneur. C'est ce que disent formellement trois chroniques à peu près contemporaines (3). Elles ajoutent que l'excellente controverse entre Gerbert et le légat Léon pouvait se lire dans les Gestes des Pontifes romains. L'affaire ainsi terminée, Gerbert se retira en Allemagne, auprès de son disciple, le roi, depuis empereur, Othon III.

Durant ces troubles de l'épiscopat, l'état monastique commençait à refleurir dans plusieurs communautés par les soins de saint Mayeul, abbé de Cluny, et du bienheureux Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, son disciple. La bonne odeur des fruits de la réforme que Mayeul avait déjà établie en divers lieux portait les évêques et les seigneurs à mettre sous sa discipline les monastères de leur dépendance ; mais pour les moines, loin de désirer la réforme, la plupart la craignaient d'autant plus qu'ils en avaient plus de besoin. C'est ce qui parut quand il s'agit de rétablir les observances régulières à Saint-Maur-des-Fossés, proche de Paris.

L'esprit de saint Maur, patriarche des bénédictins en France, n'avait pas passé dans ce monastère avec ses reliques. Les moines, qui se glorifiaient de conserver ce trésor, en avaient perdu un plus précieux, je veux dire l'amour et l'esprit de leur état, et ils étaient tombés dans un relâchement scandaleux sous le gouvernement de l'abbé Magenard. C'était un homme de qualité, qui aimait le luxe et l'éclat, et qui n'avait de moine que l'habit, encore le quittait-il souvent pour se revêtir de fourrures précieuses. Il aimait passionnément la chasse, où il était plus assidu qu'à l'office, et il nourrissait aux dépens du monastère des meutes de chiens et des oiseaux. Ses moines imitèrent sans peine l'exemple de leur supérieur, et en peu de temps on ne vit presque plus parmi eux de vestiges de la discipline régulière. Dieu conserva cependant dans cette communauté un saint religieux nommé Adic, comme un lis parmi les épines, et comme une étincelle pour y rallumer le feu sacré de la ferveur. Adic, voyant le désordre croître de jour en jour, eut recours à la puissance séculière ; et il fit connaître la grandeur du mal à Burcard, comte de Paris et de Corbeil, le conjurant d'interposer son autorité pour y apporter remède.

Le comte Burcard était un seigneur d'une grande piété et fort aimé du roi, qui lui avait fait épouser Élisabeth, veuve d'Aimon, comte de Corbeil, le père, à ce qu'on croit, des quatre fils Aimon, si connus dans nos vieilles histoires. Burcard fut sensiblement touché de la peinture que ce religieux lui fit de Saint-Maur-des-Fossés. Pour y remédier plus efficacement, il pria le roi de lui donner ce monastère pour un temps, jusqu'à ce qu'il y eût mis la règle en vigueur. L'ayant obtenu, il se rendit à Cluny et se jeta aux pieds de saint Mayeul, en lui disant qu'il n'avait entrepris ce voyage que pour soumettre à son obéissance et à sa réforme le monastère de Saint-Maur-des-Fossés. Saint Mayeul, qui était du royaume

(1) *Epist.* LXXXVIII, p. 423, *Epist.* CLI (159). — (2) D. Bouquet, t. X, p. 434 *Annal Ben.*, t. IV, p. 691. — (3) *Ibid.*, p. 220, c. CCXXVI d ; 304, c.

de Bourgogne, lui répondit d'abord qu'il devait plutôt s'adresser à quelque abbé de France, sans venir chercher si loin un réformateur; mais il se laissa enfin fléchir aux instantes prières du comte. Mayeul, ayant donc choisi les plus parfaits d'entre ses religieux, partit avec eux à la suite du comte Burcard.

Quand ils furent arrivés à un port de la Marne, proche le monastère de Saint-Maur, le comte envoya ordre à l'abbé et aux moines de venir à sa rencontre au delà de cette rivière. Ils y allèrent avec joie et sans se douter de rien; mais ils furent bien étonnés lorsque le comte leur déclara que ceux d'entre eux qui voudraient vivre sous la conduite et selon l'institut de Mayeul pouvaient s'en retourner au monastère; mais que les autres eussent à se retirer où il leur plairait. Presque tous aimèrent mieux s'en aller où ils purent que de se résoudre à vivre selon la règle, avec un abbé et des moines étrangers qui venaient pour la rétablir. On ne leur laissa rien emporter que les habits dont ils étaient vêtus. Pour l'abbé Magenard, en considération de sa noblesse, on lui donna en échange l'abbaye de Glanfeuil, c'est-à-dire de Saint-Maur-sur-Loire, où il mourut.

Saint Mayeul plaça à Saint-Maur-des-Fossés les religieux qu'il avait amenés avec lui de Cluny. Il leur donna pour supérieur un saint moine nommé Teuton, qui, dans la suite, en fut abbé; mais il abdiqua cette charge à la fin de sa vie, et se retira à Cluny, où il mourut saintement. Le roi fut si édifié de la ferveur de ces nouveaux hôtes, qu'il fit de grandes libéralités au monastère. Le comte Burcard y donna aussi plusieurs terres; mais on estima moins ces dons que l'offrande qu'il y fit de sa propre personne; car, sentant sa fin approcher, il prit l'habit monastique à Saint-Maur, pour se consacrer entièrement à Dieu, qu'il avait si généreusement servi sous la livrée du monde. Dans le peu de temps qu'il vécut en religion, il se distingua par une grande humilité, ne se dispensant de rien, et voulant faire au chœur les fonctions que les novices avaient coutume de faire. Il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans, et fut enterré dans le chapitre, aussi bien que sa femme Elisabeth, qui était veuve du comte de Corbeil lorsqu'il l'épousa. Rainal, évêque de Paris et chancelier du roi, était fils du comte Burcard (1).

Odon, comte de Chartres, de Tours et de Blois, avait aussi entrepris de rétablir la régularité et la vie monastique à Marmoutiers; car les religieux y avaient renoncé à leur état pour se faire chanoines. Le comte obtint de saint Mayeul treize moines qu'il mit dans ce monastère. Il prit lui-même l'habit monastique au lit de la mort, et fut enterré dans ce monastère au commencement de l'an 995. Peu de mois après, le prince épousa Berthe, sa veuve.

Henri, duc de Bourgogne, frère de Hugues Capet, soumit aussi à la réforme de Cluny le monastère de Saint-Germain-d'Auxerre; et Brunon, évêque de Langres, pria le saint abbé de l'établir pareillement dans le monastère de Sainte-Bénigne de Dijon. Mayeul y envoya douze de ses moines, et leur donna pour abbé un saint religieux nommé Guillaume, qu'il avait amené avec lui d'Italie, et qui ne tarda pas à faire éclater dans cette charge les rares talents qu'il avait reçus pour le gouvernement. Il fut un des plus zélés promoteurs de la réforme, et il vint à bout de l'établir dans un grand nombre des monastères de Bourgogne et de Neustrie.

Guillaume fut élevé dans sa jeunesse en un monastère d'Italie, où il embrassa la vie religieuse. Il engagea son père, par ses exhortations, à prendre le même parti. Cependant la célébrité de Cluny lui avait fait naître le désir de s'y retirer pour mener une vie plus parfaite, lorsque la Providence lui fit trouver l'occasion d'exécuter son dessein. Saint Mayeul, passant par son monastère dans un voyage d'Italie, fut si charmé des heureuses dispositions qu'il vit en lui, qu'il ne balança pas à lui accorder ce qu'il désirait. Il l'amena avec lui à Cluny; et, peu de temps après, il l'établit abbé de Saint-Saturnin, sur le Rhône, de Sainte-Bénigne de Dijon et de Bèze. Henri, duc de Bourgogne, qui connut bientôt le trésor qu'il possédait dans ses Etats en la personne de Guillaume, lui donna encore l'abbaye de Verzy, où repose le corps de saint Viventius. L'heureux changement que l'abbé Guillaume fit en peu de temps dans ces divers monastères étendit sa réputation jusque dans le fond de la Neustrie.

Richard Ier, duc de Normandie, avait fait rétablir le monastère et l'église de Fécamp, et y avait placé des chanoines à la place des religieuses pour lesquelles cette célèbre abbaye avait été bâtie dans l'origine; mais la vie relâchée des chanoines lui fit naître l'envie de mettre des moines à leur place. Son fils Richard II suivit ce projet; et, pour l'exécuter, il jeta les yeux sur l'abbé Guillaume, qu'il manda à sa cour. Le saint abbé accepta ce monastère et y plaça une colonie de ses religieux, qui donnèrent autant d'édification au pays que les chanoines auxquels ils succédèrent y avaient donné le scandale. Le duc Richard y allait souvent s'y édifier de la vertu de ces saints moines. Il les servait lui-même à table, après quoi il prenait la dernière place au réfectoire.

Outre Fécamp, le duc Richard mit aussi sous la discipline de Guillaume les monastères de Jumiéges, de Saint-Ouen, du mont Saint-Michel, et quelques autres. Le saint abbé s'aperçut que l'ignorance qui régnait dans la Normandie était une des principales causes des désordres qui déshonoraient le clergé et l'état religieux. Pour y remédier, en

(1) *Vit. Burc. com.* apud Duchesne, t. IV, p. 116. D. Bouquet, t. X, p. 349.

mettant la réforme dans les monastères, il y établissait des écoles, où tous ceux qui voulaient apprendre les lettres, riches ou pauvres, libres ou esclaves, étaient reçus, et plusieurs même étaient nourris des aumônes du monastère. On ne pouvait faire un établissement plus utile à l'État et à la religion. Guillaume mit aussi la réforme à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Faron de Meaux, à Gorze, à Saint-Èvre de Toul, à Saint-Arnoulfe de Metz et en plusieurs autres monastères; en sorte qu'on en compta jusqu'à quarante qui lui furent soumis et où il gouverna jusqu'à douze cents moines ; mais cet abbé, qui fit de si grandes choses pour la gloire de tout l'ordre monastique, ne fit rien de plus avantageux pour cet état que d'y gagner saint Odilon, qui en devint l'ornement et le soutien ; car c'est à Guillaume qu'on attribue cette conquête (1).

Odilon naquit dans l'Auvergne, d'une noble famille de cette province. Il était chanoine de Saint-Julien de Brioude, lorsque le saint abbé Guillaume le porta à embrasser la vie monastique dans le monastère de Cluny. Odilon fit en peu de temps de si grands progrès dans la piété, et il montra tant de prudence et de sagesse dans un âge assez peu avancé, qu'à peine avait-il quatre ans de religion, que saint Mayeul ne jugea pas en devoir désigner d'autre pour son successeur. Ayant donc assemblé sa communauté, il le fit élire de son vivant, de crainte, comme il le dit, que les infirmités de la vieillesse ne l'empêchassent de maintenir en vigueur la discipline régulière. Nous avons l'acte de cette élection, lequel est signé de saint Mayeul, de Rodolphe II, roi de Bourgogne, de plusieurs prélats et de cent soixante et dix-sept moines. On peut croire que le roi et les prélats ne le signèrent qu'après coup, pour montrer qu'ils approuvaient et ratifiaient cette élection.

Après cette disposition si importante, Mayeul, qui ne se croyait plus utile sur la terre, ne soupirait plus que pour le ciel ; mais sa réputation et son zèle ne lui permirent pas de goûter le repos dont il s'était flatté. Le roi Hugues, qui avait eu de si grandes plaintes des moines de Saint-Denis, pria saint Mayeul de venir y établir la réforme. Le saint abbé se mit aussitôt en chemin, malgré ses infirmités ; mais à peine fut-il arrivé au prieuré de Souvigny, qu'il y tomba malade. Ayant bientôt connu que sa dernière heure était arrivée, il l'envisagea avec cette sainte joie que la confiance chrétienne donne aux saints. Ses religieux fondaient en larmes autour de son lit : il les consola lui-même de sa mort. Dieu m'appelle, disait-il, et, après le combat, il m'invite à la couronne. Si vous m'aimez, pourquoi vous affliger du bonheur dont je vais jouir ? Ils lui demandèrent sous la protection de qui il les laissait. Il leur répondit : Si vous observez votre règle, Jésus-Christ, le souverain pasteur, sera lui-même votre protecteur. Ils le conjurèrent de leur donner l'absolution et ils se prosternèrent tous pour la recevoir. Il la leur donna avec sa bénédiction, après quoi, s'entretenant amoureusement avec Dieu, comme s'il eût déjà goûté les joies célestes, il s'écriait : Seigneur, je suis charmé de la beauté de votre maison. Que vos tabernacles sont aimables, ô mon Dieu ! Puis, gardant quelque temps le silence, il récitait tout bas des prières ; et, faisant souvent sur lui le signe de la croix, il passa ainsi au repos du Seigneur, plein de jours et de mérites, dans la quarante et unième année depuis qu'il avait été établi abbé de Cluny. Il mourut l'an 994, le 11e de mai, qui, cette année, était le lendemain de l'Ascension. Sa vie a été écrite par saint Odilon, son successeur, et par trois autres de ses disciples (2).

Saint Mayeul fut enterré à Souvigny, dans l'église de Saint-Pierre ; et son tombeau y devint célèbre par un si grand nombre de miracles, que Pierre le Vénérable n'a pas craint de dire qu'après la sainte Vierge il n'y avait aucun saint dans l'Europe qui eût fait plus de miracles. Le roi Hugues Capet, ayant appris la mort de Mayeul, se rendit à Souvigny pour assister à ses funérailles. Begon, évêque de Clermont, consacra un autel sur son tombeau peu de temps après sa mort, et Urbain II leva son corps de terre, l'an 1095, pour l'exposer au culte des fidèles.

La splendeur que reprenait l'état monastique par la réforme fit naître à plusieurs personnes de la première distinction le dessein de l'embrasser ou de fonder de nouveaux monastères. Guillaume, comte de Provence et de Toulouse, se fit moine à la fin de sa vie, aussi bien que Guillaume IV, comte de Poitiers, dit Bras-de-fer. Ce dernier, avant de se consacrer à Dieu dans la religion, fit bâtir le monastère de Maillezais, lequel a été depuis érigé en un siége épiscopal, qui a été transféré à la Rochelle en 1648. Emma, comtesse de Poitiers et femme de Guillaume IV, fonda dans l'Anjou le monastère de Bourgueil, et elle pria le roi Hugues de confirmer la fondation ; ce qu'il fit par un acte daté de la huitième année de son règne et de l'an 994.

Un autre personnage faisait honneur à l'état monastique et même à la France entière par sa doctrine et ses vertus : c'était saint Abbon, abbé de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire. Il naquit, dans le territoire d'Orléans, de parents non pas nobles, mais de race libre et craignant Dieu. Son père se nommait Lœtus, sa mère Ermangarde. Ils le mirent dès son enfance dans le monastère de Fleury, pour lui apprendre les lettres dans l'école des clercs qui servaient à l'église de Saint-Pierre, et l'offrirent à Dieu suivant la règle de saint Benoît. C'était vers l'an 958. Wulfade, depuis évêque de Chartres, gouvernait alors ce mo-

nastère ; et Abbon y avait deux parents d'un grand mérite, Gumbold et Chrétien, revêtus l'un et l'autre du sacerdoce. Ayant donc reçu l'habit de Wulfade, il fit de grands progrès dans les lettres et dans la piété. Quoique tout jeune, il joignait la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, charmant les bons par sa douceur, mais évitant les trompeurs par sa prudence. Il avait une mémoire si heureuse, qu'il n'oubliait rien des leçons de ses maîtres ; et, pour s'avancer de plus en plus, il étudiait en son particulier. Sorti de l'enfance, il s'appliquait à dompter les passions de l'adolescence par une fréquente méditation, et à soumettre la chair à l'esprit par une étude continuelle des lettres. Mais il ne faisait pas comme certains jeunes gens, il ne négligeait point la ferveur de l'oraison pour l'application à l'étude ; aimant de tout son cœur la vie religieuse qu'il avait embrassée, il ne se livrait à l'étude des lettres et des arts que par manière de divertissement et après avoir offert à Dieu les hommages de sa fervente piété. Il cherchait de préférence la compagnie des anciens du monastère. Il devint si savant, qu'on lui donna la charge d'instruire les autres, et il l'exerça pendant quelques années. Suffisamment versé dans la grammaire, l'arithmétique et la dialectique, il voulut y joindre les autres arts libéraux ; pour cet effet, il alla aux écoles fameuses de Paris et de Reims, écouter ceux qui professaient la philosophie, et il apprit sous eux l'astronomie, mais non pas autant qu'il désirait. Il revint à Orléans, où il apprit la musique, pour beaucoup d'argent et en cachette, à cause des envieux. Se trouvant alors instruit de cinq des sept arts libéraux, il voulut apprendre les deux autres ; pour la rhétorique, il lut Victorin, maître de saint Jérôme, et il prit quelque teinture de géométrie. Il composa alors quelques écrits sur la forme des syllogismes, sur les compas et les calculs astronomiques, et sur le cours des planètes.

Cependant, n'étant encore que diacre, il fut appelé en Angleterre par saint Oswald, évêque de Worchester, qui avait été moine à Fleury-sur-Loire, et il arriva au monastère de Ramsey, fondé par ce saint prélat, dont l'abbé nommé Germain, avait été tiré de Fleury. Abbon y demeura près de deux ans, et instruisit quelques moines. Il salua le roi, dont il reçut des paroles d'honnêteté, et le duc Helwin, fondateur du monastère de Ramsey, qui lui fit de grands présents. Il gagna l'amitié, non-seulement de saint Oswald, alors archevêque d'York, mais encore de saint Dunstan, lesquels eurent ensemble une dispute amicale à qui le retiendrait (1).

Mais l'abbé de Fleury lui ayant écrit une lettre pleine de tendresse, par laquelle il le priait de revenir, il prit congé des deux prélats, qui le chargèrent de présents. Dunstan lui donna de l'argenterie magnifique pour offrir à saint Benoît. Oswald l'ordonna prêtre et lui donna tout ce qui était nécessaire pour en exercer les fonctions, entre autres un calice, et, de plus, beaucoup d'argent. Oybold, abbé de Fleury, mourut peu de temps après le retour d'Abbon, que la plus grande partie de la communauté élut pour lui succéder. Il y eut toutefois de l'opposition de la part de quelques moines, qui élurent un mauvais sujet et eurent assez de crédit pour le mettre en possession. On le voit par plusieurs lettres de Gerbert, écrites vers l'an 987, au nom des abbés du diocèse de Reims, de l'archevêque Adalbéron et au sien, tant aux moines de Fleury qu'à saint Mayeul, abbé de Cluny, et à Evrard, abbé de Saint Julien de Tours. Toutes ces lettres tendent à faire rejeter l'usurpateur ; mais heureusement il mourut peu de temps après. Ainsi, la plus grande et la plus saine partie l'emporta pour Abbon ; son élection fut confirmée par le roi Hugues, et il commença à gouverner l'abbaye de Fleury l'an 988.

Il recommandait l'étude à ses moines, comme utile à la piété, après l'oraison et le jeûne ; et lui-même ne cessait point de lire, d'écrire ou de dicter. Après la dialectique et l'astronomie, il s'appliqua aussi à l'étude de l'Ecriture sainte et des Pères, et en tira plusieurs sentences dont il fit un recueil, pour avoir toujours en main de quoi se défendre contre les prétentions d'Arnoulfe, évêque d'Orléans. Ce prélat soutenait que l'abbé de Fleury, outre la subordination spirituelle, devait encore lui faire serment de fidélité, comme son vassal, ce qu'Abbon refusa toute sa vie, soutenant que son monastère, pour le temporel, ne dépendait que du roi. Ce fut une querelle générale qui s'émut alors entre les évêques et les abbés, et qui n'avait pas commencé plus tôt parce que les monastères étaient entre les mains des seigneurs laïques ou d'autres évêques. Elle semble être venue du serment que les évêques exigeaient des prêtres à leur ordination, et qui fut défendu au second concile de Châlons en 813 ; car c'était à la cérémonie de la bénédiction des abbés que les évêques leur faisaient prêter serment de fidélité.

Ce différend s'échauffa de plus en plus et dégénéra même en inimitie. Les gens de l'évêque d'Orléans, entrant dans la passion de leur maître, attaquèrent un jour saint Abbon comme il allait à Tours pour la fête de Saint-Martin, lui firent insulte et blessèrent à mort quelques personnes de sa suite. Arnoulfe s'offrit d'en faire satisfaction à saint Abbon, et lui amena quelques-uns des coupables pour être battus de verges en sa présence ; mais l'abbé s'en défendit, réservant à Dieu la vengeance de l'injure. On tint quelque temps après un concile à Saint-Denis, près de Paris. Les évêques, au lieu de s'y occuper à rétablir la foi dans sa pureté et à réformer les abus qui s'étaient glissés dans la discipline de

(1) Vit. S. Abb. Act. Bened., sect. VI, p. 31.

l'Église, avisèrent aux moyens d'ôter aux laïques et aux moines les dîmes qu'ils possédaient, et de les prendre pour eux. Abbon, qui était présent, leur résista fortement. En même temps il se fit une émeute contre les évêques, qui, saisis de crainte, se retirèrent sans avoir rien fait. Tout le monde jeta sur Abbon la cause de cette violence, ce qui l'obligea à s'en justifier par un écrit qu'il adressa aux deux rois Hugues et Robert, sous le titre d'apologie.

Le saint abbé s'y plaint que, chargé du gouvernement pastoral contre son inclination, qui le portait à la retraite et à l'étude de la philosophie, sa vie n'était qu'un continuel enchaînement d'angoisses et de tribulations; que ses ennemis et ses envieux le déchiraient sans cesse, quoiqu'ils ne pussent lui reprocher autre chose que d'avoir défendu les intérêts de son monastère et ceux de son ordre, et de n'avoir pas tu la vérité dans le concile; que leur fureur allait jusqu'à en vouloir à sa vie, sans être retenus que par la crainte de la puissance royale. Il prie Dieu de le délivrer de tels ennemis, et déclare qu'il se soumet au jugement des évêques, et qu'il souhaite en premier lieu de leur rendre compte de sa foi. Il dit que dans l'Église il y a trois ordres différents, dans les femmes comme dans les hommes : dans celles-là, les femmes mariées, les veuves, les vierges; dans ceux-ci, les laïques, les clercs, les moines. Mais il ne compte pour clercs que les évêques, les prêtres, les diacres, disant que les autres ministres inférieurs, ayant la liberté de se marier, ne portent qu'abusivement le nom de clercs. L'état des moines lui paraît plus parfait que celui des clercs, en ce que les premiers ne sont occupés, comme Marie, qu'à l'unique nécessaire. Il combat en passant les prétentions des évêques, en disant que l'Église étant à Dieu seul, aucun d'eux ne peut dire qu'une église lui appartient. En effet, le Seigneur dit à Pierre, prince des apôtres : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; la mienne, et non pas la tienne. Si donc l'Église n'est point à Pierre, à qui sera-t-elle? Les successeurs de Pierre oseront-ils s'attribuer une puissance que lui n'avait pas! Ensuite il invective contre la simonie ; et, s'arrêtant à l'excuse de ceux qui répondaient qu'ils n'achetaient pas la grâce de l'ordination, mais les biens temporels de l'Église, c'est, réplique-t-il, comme si on voulait avoir le feu sans la matière qui lui sert d'aliment.

On accusait Abbon d'avoir des sentiments contraires aux canons, d'être l'auteur de la sédition arrivée à Saint-Denis contre les évêques, vers l'an 995, au concile dont nous venons de parler, d'avoir fait perdre les bonnes grâces du roi à Arnoulfe d'Orléans, son propre évêque, et d'avoir communiqué avec des excommuniés. Il répond qu'il ne sait à quel canon il aurait pu contrevenir dans cette assemblée, puisqu'à peine y avait-il vu ouvrir un livre; qu'il n'y avait pas plus de prétexte au prétexte de l'accuser de la sédition excitée contre les prélats de ce concile, qu'aucun d'eux ne l'en ayant accusé lui-même, et Séguin, archevêque de Sens, qui avait été le plus maltraité dans cette émeute, l'en ayant justifié. À l'égard d'Arnoulfe, il dit que si cet évêque avait perdu les bonnes grâces des deux rois, ce ne pouvait être que pour les avoir offensés, en usurpant les biens de l'abbaye de Fleury, dont les princes étaient les protecteurs et les maîtres. Il ajoute que, s'il a communiqué avec des excommuniés, Arnoulfe lui en a donné l'exemple, en recevant ceux qui l'avaient attaqué dans son voyage à Tours, quoiqu'ils eussent été excommuniés par Séguin, son archevêque, et par Eudes, évêque de Chartres; qu'au surplus on faisait un si grand abus des censures, qu'il n'y avait presque personne dans le royaume qui ne fût excommunié, soit pour avoir mangé avec des excommuniés, soit pour leur avoir donné le baiser de paix. C'est pourquoi il supplie le roi Hugues de remédier à cet abus.

Il prie encore ce prince et le roi Robert, son fils, de faire rétablir, dans le symbole de saint Athanase, ces termes *ni engendré*, que quelques-uns en avaient ôtés à l'article du Saint-Esprit, se contentant de dire qu'il *n'est ni fait ni créé ;* d'arrêter le faux bruit, qui se répandait presque partout, que quand l'Annonciation se rencontrerait avec le vendredi saint, le monde finirait ; ce qui se trouvait démenti par le concours de ces deux fêtes en 992, environ trois ans auparavant. Abbon dit encore, touchant la fin du monde : Dans ma première jeunesse, j'ai entendu prêcher devant le peuple, dans l'église de Paris, qu'aussitôt que les mille ans seront finis, l'Antechrist viendra, et, peu de temps après, le jugement universel. Je me suis opposé de toutes mes forces à cette opinion, par les Évangiles, l'Apocalypse et le livre de Daniel ; et l'abbé Richard, d'heureuse mémoire, ayant reçu des lettres de Lorraine sur ce sujet m'ordonna d'y répondre (1).

Ces paroles de saint Abbon de Fleury sont à remarquer. Dans plus d'un livre d'histoire ou d'historiettes on nous assure que, dans le moyen âge, tout le monde était persuadé que le monde finirait l'an 1000. Et voilà un saint et un savant du dixième siècle qui nous apprend que cette opinion était regardée de son temps comme une erreur particulière, contraire à l'Écriture : et erreur tellement particulière que, jusqu'à présent, voici la seule mention que nous en ayons trouvée dans les écrivains du moyen âge. Conséquemment, l'assertion de tant d'histoires ou d'historiettes modernes est un conte.

Après cette apologie, saint Abbon dédia aux rois Hugues et Robert, qui avaient pour lui tous deux une affection particulière, un

(1) *Post cod. Can.*, p. 396.

recueil de canons; c'est un monument d'autant plus remarquable du dixième siècle, que le saint et savant abbé de Fleury n'y cite aucune fausse décrétale. Il fait d'abord ressouvenir le roi Hugues des fâcheuses révolutions qui lui arrivèrent dans les commencements de son règne, non de la part des étrangers, mais des premiers de son royaume. En meme temps il lui représente que Dieu, qui l'avait affligé par un secret jugement, l'avait, par sa bonté, délivré de ses ennemis; d'où il prend occasion de lui dire et à son fils Robert : Souvenez-vous des bons rois, vos prédécesseurs; souvenez-vous des jugements justes; ayez toujours dans l'esprit de pardonner à des sujets soumis et de ne combattre que les superbes. Abbon vient ensuite aux devoirs des princes et des sujets, et rapporte là-dessus ce qu'il en avait lu et ce qu'il en pensait lui-même. Il commence par l'honneur qui est dû aux églises et aux monastères, et établit le droit d'asile, qu'il étend, conformément aux lois de Théodose et de Valentinien, non-seulement aux églises, mais aux maisons et aux places contiguës. Il veut que ceux qui s'y seront réfugiés quittent les armes qu'ils ont sur eux, et qu'au cas où ils s'y refuseraient, on les en tire par la force, mais que l'on punisse de mort celui qui entreprendra de se saisir d'un coupable qui se sera retiré dans les lieux saints. Il se plaint de ces seigneurs qu'on appelait defenseurs ou avoués, à qui les abbés avaient donné des terres en fief, à la charge de prendre la défense de leurs monastères contre ceux qui les attaqueraient; car il était arrivé, depuis la décadence de l'empire français, que ces avoués ou défenseurs, au lieu de défendre l'Eglise, la pillaient, laissant les biens des monastères en proie aux ennemis, et se saisissant eux-mêmes de ce que les ennemis n'avaient point emporté. Ces avoués agissaient donc, non en protecteurs, mais en maitres; et, s'emparant de la plus grande partie des revenus des monastères, des aumônes et des oblations, ils en occasionnaient la ruine. Abbon rapporte l'origine des avoués ou défenseurs aux conciles d'Afrique, qui firent demander aux empereurs des scolastiques ou avocats, pour soutenir les intérêts de l'Eglise devant les tribunaux séculiers.

La justice du roi consiste à n'opprimer qui que ce soit, à juger sans acception de personnes; à prendre la défense de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve; à soulager le pauvre, à empêcher le crime ou à le punir. Chargé de toutes les affaires de ses Etats, il ne peut les terminer, ni même les connaitre sans le secours des évêques et des grands. Comme ils doivent au roi l'honneur et le respect, ils ne peuvent lui refuser leurs avis et leur ministère. On distingue dans un Etat trois sortes d'élections : l'élection du roi et de l'empereur, l'élection des évêques, l'élection des abbés. La première se fait par le consentement de tout le royaume; la seconde, par l'unanimité des citoyens et du clergé; la troisième, par les suffrages de la plus saine partie de la communauté. La faveur, l'amitié, l'argent ne doivent point être le mobile des élections, mais la sagesse et le mérite du sujet. Le roi, aussitôt après son élection, a droit d'exiger de ses sujets le serment de fidélité, pour le maintien de la concorde dans l'Etat.

L'autorité du Siége apostolique de Rome s'étend sur toute l'Église, par une suite de l'autorité que Jésus-Christ a accordée à saint Pierre, dont les Papes tiennent la place. On ne doit rien changer à la disposition des évêchés ni des monastères d'hommes et de filles, fondés par des empereurs chrétiens, s'il n'y a nécessité. Refuser d'obéir aux ordres des souverains, c'est marquer qu'on les méprise, au lieu de les craindre et de les aimer. Il est des cas où l'on peut dispenser des lois, suivant les temps, les pays et autres circonstances; et c'est ce qui sert à expliquer les canons de divers conciles qui paraissent se contredire. Les conciles de Nicée et de Chalcédoine défendirent les translations d'évêques; elles furent permises dans celui d'Antioche, pourvu qu'il y eût nécessité ou utilité. Abbon en cite plusieurs exemples du pape saint Grégoire le Grand. Au défaut de loi, la coutume oblige.

Il rapporte les lois et les décrets qui défendent la simonie dans les ordinations, qui prescrivent la forme de l'élection d'un abbé, qui mettent des bornes aux entreprises des évêques sur les monastères, qui règlent la manière de procéder contre un abbé accusé de quelque prévarication, qui veulent qu'on n'en choisisse point qui ne soient prêtres, qui permettent aux évêques de réformer les abus des monastères d'hommes ou de filles de leurs diocèses, qui regardent les moines fugitifs et les clercs qui quittent leur emploi pour s'établir dans un monastère, qui défendent aux moines et aux religieuses de comparaître en justice autrement que par un défenseur ou avocat. Il en rapporte aussi touchant la validité de la prescription trentenaire pour le bien des églises, les droits que les évêques peuvent exiger dans la visite de leurs diocèses, le droit de patronage dans les églises ou oratoires fondés par des laïques, le soin qu'ils peuvent en prendre afin qu'ils ne tombent pas en ruine par la négligence des évêques, et l'obligation où l'on est de subvenir aux besoins de ceux qui ont consommé leurs biens en fondations ou dotations d'églises. Ce qu'il dit contre l'avarice des clercs, contre les excommunications injustes, sur le pouvoir qu'a l'évêque de disposer de la troisième partie des revenus de l'église, soit en faveur des monastères ou de quelque autre église, de la continence des prêtres et des diacres, des enfants des prêtres et autres ministres de l'Église, de la défense faite à un évêque de choisir son successeur, n'est qu'un extrait des canons des conciles ou des décretales des Papes; en sorte qu'il ne dit rien de lui-même. Il se sert encore des propres paroles de saint Grégoire, de celles de saint Eucher et de saint Augustin, pour

prescrire des règles touchant la fréquente célébration de la messe, la fréquente communion et les dispositions nécessaires à ce sacrement.

Les derniers chapitres regardent les peines que l'on doit imposer aux clercs qui ont rendu de faux témoignages, les devoirs de ceux qui portent les armes matérielles, de ceux qui sont enrôlés dans la milice spirituelle, c'est-à-dire des clercs. S'ils ne sont pas contents, dit Abbon, de ce qu'ils tirent de l'autel, suivant l'ordre du Seigneur, s'ils font quelque commerce, s'ils vendent leurs prières, s'ils reçoivent volontiers des presents des veuves, ils sont plutôt des négociants que des clercs (1).

Le roi Hugues Capet, à qui saint Abbon dédia ce recueil, mourut le 24 octobre 996, la dixième année de son règne. Il eut toujours une grande dévotion à saint Benoit et une grande affection pour les moines. Il leur rendit plusieurs monastères occupés par des chanoines séculiers, et les rétablit dans la liberté d'élire leurs abbés. Lui-même, n'étant encore que duc de France, s'était démis des deux grandes abbayes de Saint-Germain et de Saint-Denis pour mettre des abbés réguliers à sa place. En mourant, il conjura son fils, le roi Robert, d'avoir le même zèle pour la régularité des monastères et la même dévotion pour saint Benoit.

Un savant contemporain d'Abbon de Fleury et du roi Robert, qui le prit même en affection particulière, fut le moine Odoramne. Séguin, archevêque de Sens, ayant rétabli le monastère de Saint-Pierre-le-Vif, vers l'an 999, y mit pour abbé, Rainard, lequel y fit revivre la discipline régulière et les études. Ce fut sous cet abbé qu'Odoramne fit profession de la vie monastique, et qu'il étudia les belles-lettres. Il était en même temps habile orfèvre. En 1028, le roi Robert et la reine Constance le firent venir au château de Dreux pour le charger d'exécuter une châsse à mettre les reliques de saint Savinien, martyr, qui jusque-là n'étaient couvertes que de feuilles de plomb. Ils lui mirent en main l'or, l'argent et les pierreries qu'ils destinaient à cet ouvrage. Odoramne rapporta le tout à son monastère et en composa la châsse. L'ouvrage ayant plu au roi, ce prince lui fit donner la matière nécessaire pour en faire une seconde, à mettre les reliques de saint Potentien, aussi martyr. C'est ce qu'Odoramne raconte lui-même dans sa chronique, où l'on voit qu'il vivait encore l'an 1045 et qu'alors il avait soixante ans.

Jusqu'à présent on ne connaissait guère de lui que sa chronique, qui va de 675 à 1032 et qui a été publiée parmi les historiens de France. De nos jours, en 1843, le cardinal Maï a publié les opuscules d'Odoramne, réunis par l'auteur lui-même et retrouvés manuscrits dans la bibliothèque du Vatican. Ces opuscules sont au nombre de treize : le premier, sur l'origine de son monastère. C'est en présence de la reine Théodechilde, fille de Clovis et de Clotilde, et sœur de Clothaire, qui le fonda près de Sens en l'honneur de saint Pierre, pour y être inhumée, comme son père et sa mère avaient fondé celui du même apôtre à Paris pour leur servir de sépulture. Elle y donna par testament tout ce qu'elle possédait en deçà de la Loire, c'est-à-dire en France, et au delà de la Loire, c'est-à-dire en Aquitaine. Le poète saint Fortunat a célébré les vertus de la reine Théodechilde dans ses vers. Elle est appelée reine parce qu'elle était fille du roi. Le deuxième opuscule est la chronique succincte d'Odoramne. Le troisième, une lettre à Guillaume, abbé de Saint-Denis, qui le reçut charitablement en son monastère dans un moment de persécution. Pour lui témoigner sa vive reconnaissance, Odoramne joint à sa lettre une collection de règles contre la calomnie, tirées des décrétales des Papes, des canons des conciles, et même de la loi romaine, dans les éditions de laquelle on ne les trouve plus.

Les opuscules 4, 5, 6 et 7, adressés à divers amis, prêtres et moines, traitent du chant et de la musique d'église. Le cinquième et le sixième surtout en traitent uniquement et d'une manière scientifique, d'après les principes d'Euclide et de Boëce. Dans le cinquième, Odoramne explique ce qui concerne les cordes, les tons, les notes de la musique, avec leurs combinaisons, représentées sur un instrument qu'il appelle monocorde. Dans le sixième, il décrit en détail la manière de fabriquer cet instrument, les règles pour s'en servir, ajoutant deux strophes d'hymne ou de prose notées pour servir de modèle. Mais le cardinal Maï n'a point publié ces notes. Il a seulement exprimé le vœu qu'un artiste entendu dans la musique ancienne veuille faire de toutes ces pièces une édition complète, avec les explications nécessaires. Nous joignons nos vœux aux siens ; d'autant plus que, depuis quelques années, on parle beaucoup de revenir à l'ancienne musique d'église, et que pour se prononcer en cette question, comme en toute autre, il est bon, croyons-nous, de savoir de quoi l'on parle. Les opuscules 8 et 9 sont les formules usitées alors pour proclamer une élection d'évêque. La première est une formule générale ; la seconde est la proclamation même de l'élection de Mainard au siége de Troyes, sous le règne de Henri Ier, qui succéda, l'an 1031, à Robert son père. On y voit quelle part avaient à l'élection d'un évêque, et le roi, et les évêques de la province, et les grands, et le clergé, et le peuple. Voici le procès-verbal tout entier.

Seigneurs et frères, vous devez entendre pourquoi vous êtes assemblés ici. Lorsque le Dieu tout-puissant a créé le premier homme, il lui a conféré le libre arbitre. Mais l'homme, ayant mal usé du libre arbitre, en mangeant du fruit défendu, a été privé du séjour de

(1) Mabill., *Vet. annal.*, p. 134, in fine Gerbert t. XX

délices, le libre arbitre lui restant. Ceux qui le suivaient, s'égarant de la voie de la vérité pendant de longs siècles et servant les idoles, ignoraient complétement leur auteur ; jusqu'à ce que le Dieu tout-puissant, apaisé par l'obéissance de son serviteur Abraham, lui ordonna la circoncision. Plus tard, ayant délivré sa race de la servitude d'Egypte par saint Moïse son ami, et l'ayant établi chef de son peuple, il lui donna la loi par son ministère. Après qu'il eut choisi Aaron et ses fils pour l'honneur du pontificat, la providence de Dieu prenant soixante-dix hommes pour gouverner le peuple avec lui, les remplit de son esprit. Leur postérité ayant subsisté jusqu'au prophète Samuel, Dieu donna pour roi à la même nation David, duquel il dit : J'ai trouvé David selon mon cœur. Le Seigneur Jésus, qui est de sa race, ayant pris, par la volonté du Père, la coopération de l'Esprit-Saint, une chair immaculée de l'immaculée Vierge, a choisi douze apôtres et a voulu être appelé par eux Seigneur et Maître. La sainte mère Eglise son épouse qu'il leur a confiée, ainsi que la puissance qu'il leur a conférée de lier et de délier, demeure stable et ferme dans leurs successeurs, savoir en ceux qu'on appelle évêques, tant que l'orbite de ce monde continuera de tourner.

Considérez donc, bien-aimés frères, de quelle raison, de quelle piété, de quelle miséricorde, de quelle modération, le Dieu tout-puissant use envers le genre humain, lorsqu'il daigne préposer aux hommes, non pas des anges, des archanges, mais des hommes qui leur sont semblables par nature. Il vous importe donc de plaire à Dieu par la pratique des bonnes œuvres, afin que vous puissiez avoir des Pontifes et des princes dignes de Dieu, qui, et par la parole et par l'exemple, vous conduisent au royaume céleste. En outre, votre fraternité saura que la sainte église de Troyes, veuve de son pasteur, a réclamé, suivant l'ordonnance des saints canons, la présence du seigneur Gilduin, notre archevêque, afin de lui accorder un époux et un pasteur convenable. Acquiesçant de grand cœur à cette demande, avec le consentement et la volonté de notre seigneur Henri, roi des Francs, et de ses suffragants, les évêques de Chartres, d'Orléans, de Paris, de Meaux, de Nevers, d'Auxerre, de plus avec l'applaudissement des seigneurs de France, ainsi que de tout le clergé et le peuple, il lui donne pour pasteur et pour époux celui que vous voyez ici présent, le seigneur Mainard, architrésorier de cette sainte mère église de Saint-Etienne (de Sens), issu d'une noble famille, et orné de bonnes mœurs. C'est pourquoi nous prions votre charité, bien-aimés frères, d'élever la voix et de proclamer quel est en cela votre bon plaisir. Cette acclamation, répétée trois fois, sera suivie de l'élection régulière du clergé, puis de la bénédiction du métropolitain et de tous les comprovinciaux, s'il est possible, ou du moins de trois évêques, le métropolitain présent (1).

D'après ce document, le métropolitain proposait le sujet à élire ; le roi y consentait, consentement nécessaire, d'après le privilége des Papes, comme nous l'avons vu déclarer à Jean X ; les grands, tout le clergé et le peuple y applaudissaient ; mais l'élection proprement dite se faisait régulièrement par le clergé. Aujourd'hui, 1851, dans le même pays de France, la même chose se fait d'une manière différente. D'après le privilége accordé par le chef de l'Eglise universelle dans le concordat, c'est la France entière, par l'organe de son chef, roi ou président, qui élit, nomme ou présente chaque futur évêque, le nomme ou le présente au chef de l'Eglise universelle, le successeur de Saint-Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, pour qu'il l'institue évêque en droit et en fait, s'il le trouve digne et capable. Et tout cela se fait, non pas brusquement, mais lentement, au vu et au su de toute la France catholique, qui peut élever la voix pour blâmer un choix peu convenable. Aussi ne faut-il pas douter que le chef du gouvernement français ne consulte d'une manière quelconque les évêques, les personnages influents, l'opinion publique, sur les choix à faire, afin de n'avoir point à s'en repentir le premier. D'un autre côté, notre Saint-Père le Pape est présent en France par son nonce ; tout catholique peut et doit lui révéler les empêchements qu'il connaîtrait à telle ou telle nomination. En effet, quand il s'agit de l'union domestique d'un homme avec une femme, les fidèles qui savent des empêchements pour lesquels cette union ne puisse ou ne doive se faire, sont obligés, sous peine d'excommunication, d'en avertir avant qu'il soit passé outre. Combien plus n'y sont-ils pas obligés quand il s'agit de l'union solennelle d'un évêque avec un diocèse, avec une église, qui contient quatre ou cinq cent mille âmes dont le salut éternel dépend en grande partie de cette union. Finalement, tout bien considéré, le mode actuel d'élire ou de nommer les évêques en France et de les instituer à Rome nous paraît pour le moins aussi digne et aussi sûr que ceux des siècles antérieurs.

Le dixième opuscule d'Odoramne est une lettre à l'archevêque Gilduin de Sens sur une certaine hérésie de Bourguignons qui refusaient de comparaître au tribunal de l'évêque et ensuite de payer l'amende égale pour cette non-comparution. On ne sait pas d'ailleurs quelle est cette hérésie. Odoramne se borne à citer le capitulaire de Charlemagne qui condamne à une triple amende celui qui néglige de se rendre à la citation de l'évêque, et il calcule là-dessus le montant de l'amende.

L'opuscule onze est une lettre au nom de l'abbé Ingon à des moines indisciplinés d'un

(1) Maï, *Spicileg. rom.*, t. IX, Odoramne. *Opusc.* IX.

certain monastère, pour les ramener à la règle. Ingon était de très-noble famille, si ce n'est même la famille royale. Il fut le condisciple du roi Robert à l'école de Gerbert, et devint successivement abbé de Saint-Martin de Marmoutier, de Saint-Pierre de Sens, et de Saint-Germain de Paris. Odoramne, moine de Saint-Pierre, lui rédigea donc sa lettre aux moines de Saint-Martin.

L'opuscule douze contient une association de piété chrétienne entre les moines de Sens, ainsi que les prêtres et les fidèles de la province qui voulaient en faire partie. Les confrères se visitaient dans leur maladie ; à la mort, ils disaient un certain nombre de messes ou de psaumes les uns pour les autres. Le lendemain de la Toussaint, jour des Trépassés, on faisait au monastère de Sens des prières et des aumônes extraordinaires pour tous les confrères défunts. La dernière lettre d'Odoramne, mais qui n'est pas entière, s'adresse à deux amis pour les remercier de la charité qu'ils avaient eue pour lui dans le temps de ses persécutions. Vient ensuite une hymne en prose en l'honneur de saint Savinien avec les notes musicales dans le manuscrit. Mais le cardinal Mai n'ose décider si cette hymne est d'Odoramne, ou de son ami le pieux roi Robert. Ces divers opuscules, qui ne sont pas du tout mal écrits, nous montrent dans Odoramne une grande science unie à une tendre piété.

Le pape Jean XV mourut la même année 996, sans qu'on sache ni le jour ni le mois. On a de ce Pontife une lettre curieuse, où l'on voit son influence salutaire sur les princes chrétiens. Elle est conçue en ces termes : Jean, quinzième du nom, Pape de la sainte Église romaine, à tous les fidèles, salut. Tous les fidèles de la sainte mère l'Église, de l'un et l'autre ordre, répandus dans les divers climats du monde, doivent savoir que nous avons été informé, par plusieurs personnes, d'une inimitié entre Ethelred, roi des Saxons occidentaux, et le marquis Richard (c'était Richard, duc de Normandie). Nous en avons été extrêmement attristé, attendu qu'ils sont nos fils spirituels. Enfin, ayant pris un salutaire conseil, nous avons fait venir Léon, un de nos apocrisiaires, évêque suffragant de la sainte église de Trèves ; et nous l'avons envoyé, avec nos lettres d'exhortation, pour qu'ils eussent à se désister de cette superstition. Traversant donc les terres et la mer, il arriva, le jour de la Nativité du Seigneur, en la présence dudit roi, et, l'ayant salué de notre part, il lui remit nos lettres. Le roi, ayant convoqué tous les fidèles les plus sages de son royaume, tant de l'un que de l'autre ordre, pour l'amour et la crainte du Dieu tout-puissant, ainsi que de saint Pierre, prince des apôtres, et à cause de notre admonition paternelle, accorda une paix très-solide avec tous ses fils et filles, présents et à venir, et avec tous ses fidèles, sans aucun dol. C'est pourquoi il envoya Edelsin, évêque de la sainte église de S[illegible], [illegible], fils d'Alfw[illegible], et Edelno[illegible], fils de W[illegible], qui passèrent la mer et se [illegible] auprès dudit marquis Richard. Lui, de son côté, ayant reçu pacifiquement nos [illegible] [illegible] de grand cœur la même paix avec ses fils et ses filles, présents et à venir, et avec tous ses fidèles ; à telle condition que, si l'un d'eux ou eux-mêmes faisaient quelque chose d'injuste contre l'autre, il le réparerait par une digne satisfaction, en sorte que la paix subsiste à jamais inébranlable, confirmée par les serments de part et d'autre. L'acte en fut adressé à Rouen, le 1er mars de l'an 991 depuis l'Incarnation de Notre Seigneur (1). C'est sans doute une belle chose de voir un Pape du dixième siècle annoncer à tout l'univers que, par sa médiation apostolique, une paix sincère et durable a été jurée entre deux princes et deux peuples ennemis.

On voit encore la sollicitude pontificale de Jean XV dans deux autres lettres. Quelques officiers de guerre s'étant emparés des biens de l'abbaye de Saint-Riquier, il les exhorte charitablement qu'ils aient à les rendre. Il leur déclare en même temps qu'ils seront excommuniés de fait s'ils viennent à les retenir, et il recommande l'exécution de ses ordres à cet égard aux évêques du voisinage (2).

Jean XV fut le premier de tous les Pontifes romains qui procéda solennellement à la canonisation de ceux qui sont mis dans le catalogue des saints. Ainsi l'assure Mabillon contre Baronius. Quoi qu'il en soit, Jean XV fit la cérémonie à l'égard d'Udalric, évêque d'Augsbourg, à la prière de Ludolfe, son successeur. Pour cela il fit assembler un concile à Rome, dans lequel Ludolfe présenta un écrit qui contenait la vie et les miracles de l'évêque Udalric. Cet écrit ayant été lu, le Pape, de l'avis de tout le concile, ordonna et statua que la mémoire du saint évêque serait honorée avec piété et dévotion dans l'Église, parce que, dit le Pape, en honorant les reliques des martyrs et des confesseurs, qui sont les serviteurs de Dieu, nous honorons en leur personne leur Maître et Seigneur, qui a dit : Quiconque vous reçoit, me reçoit ; et aussi afin que, ne pouvant mettre notre confiance en nos propres mérites, nous soyons aidés et protégés auprès de Dieu par leurs prières et leurs mérites. Que si quelqu'un, ajoute le Pontife, ose contredire au présent privilége, ou transgresser ce que nous ordonnons pour la gloire de Dieu et l'honneur du saint évêque, nous l'anathématisons par l'autorité de saint Pierre, dont nous occupons le siége (3).

La même année 996, le roi de Germanie, Othon III, arrivait en Italie, invité probablement par Jean XV, que vexait le sénateur Crescentius, qui avait usurpé tyranniquement la domination dans Rome. L'auteur contem-

(1) Labbe, t. IX, p. 730. — (2) *Ibid.*, p. 731. — (3) Baron., an. 993.

porain de la vie de saint Adalbert de Prague dit à cette occasion : Le roi des Francs, Othon III, très-beau rejeton d'un bel empereur, ayant traversé les années de l'enfance, commençait à fleurir d'une brillante jeunesse; sa vertu, devançant les années, demandait pour lui la dignité impériale. Mais Rome étant de fait et de nom la tête du monde et la maîtresse des villes, elle seule fait les rois empereurs ; et renfermant dans son enceinte le corps du prince des saints, c'est elle, à bon droit, qui doit constituer le prince de la terre; mais dans ces jours, le souverain Pontife, saisi d'une fièvre violente, remit son corps à la terre et son âme au ciel, chaque chose à son origine (1).

Après avoir célébré à Pavie la fête de Pâques, qui fut le douzième d'avril, Othon III était campé près de Ravenne. Là il reçut des députés du sénat et des premiers de Rome qui témoignaient le désir qu'ils avaient de l'y voir; car il n'y avait point encore été depuis la mort de son père. Ils lui annoncent en même temps, comme un fâcheux contre-temps et pour eux et pour lui, la mort du seigneur apostolique, et demandent son avis sur celui qu'ils doivent mettre à sa place. Le roi Othon avait dans le clergé de sa chapelle, son neveu Brunon, fils de sa sœur Judith et d'Othon, marquis de Vérone. Il était d'un beau naturel, bien instruit des lettres humaines, et parlait trois langues: l'allemand, le latin littéral et le latin vulgaire ou l'italien ; mais il n'avait guère que vingt-quatre ans. Le roi résolut de le faire Pape; et, l'ayant fait élire par le clergé et le peuple, il le fit conduire à Rome par Villegise, archevêque de Mayence, et un autre évêque nommé Adelbald. Il y fut reçu avec honneur, et ordonné Pape sous le nom de Grégoire V. C'est le premier Allemand qui ait été élevé sur le Siége apostolique; mais tout jeune qu'il était, il ne le tint que deux ans et neuf mois. Le roi Othon vint à Rome, et y fut couronné empereur par le nouveau Pape le jour de l'Ascension, vingt-cinq de mai, la même annee 996. Puis, ayant tenu conseil avec les Romains, il résolut d'exiler le sénateur Crescentius, qui avait souvent maltraité le Pape précédent ; mais, à la prière du pape Grégoire, il lui pardonna (2).

Comme Crescentius était à peu près maître dans Rome, qu'il avait la garde du palais pontifical, que ce n'était que par lui que l'on parvenait au Pape, il est naturel de conclure, avec Baronius, que c'est sur lui que retombent les reproches d'avarice et de vénalité que le biographe de saint Abbon adresse à Jean XV; car ce Pontife, qui favorisait Hugues Capet, sut cependant lui refuser et la promotion de Gerbert, et la déposition de l'archevêque Arnoulfe, et la dispense pour le mariage de son fils, le roi Robert. Certainement, ce n'est point là le caractère d'un homme vénal.

Hertwin, élu évêque de Cambrai, n'avait pu se faire sacrer par l'archevêque de Reims, son métropolitain, à cause de la division entre Arnoulfe et Gerbert, qui se disputaient ce siége. Il vint à Rome, où il fut ordonné évêque par le pape Grégoire V; et, s'étant plaint dans un concile des seigneurs qui pillaient les biens de son église, il obtint du Pape une lettre menaçante contre eux, datée du mois de mai de cette année 996 (3).

Pendant ce séjour de Rome, l'empereur voyait souvent saint Adalbert de Prague, qui était toujours au monastère de saint Boniface. L'empereur le tenait auprès de lui familièrement et l'écoutait volontiers ; mais l'archevêque de Mayence renouvelait son ancienne plainte, de ce qu'Adalbert, son suffragant, avait quitté l'église de Prague, et le pressait instamment d'y retourner. Même dans un concile que tint le Pape, il allégua les canons pour autoriser sa plainte, et soutint publiquement qu'il n'était pas juste que cette église fût la seule privée de son pasteur. Etant parti pour retourner en Allemagne, il ne cessa, pendant le voyage, d'écrire sur ce sujet, jusqu'à ce que le Pape lui eût accordé ce qu'il désirait. Saint Adalbert était fort affligé de quitter son monastère, sachant bien qu'il n'y avait rien à gagner sur son peuple de Bohême; mais il se consolait dans l'espérance qu'il avait d'accomplir sa mission pour les infidèles étrangers.

Ayant donc quitté son bien-aimé monastère, non sans beaucoup de larmes, il passa les Alpes avec Notger, évêque de Liége, homme fort sage; et, après environ deux mois, ils arrivèrent à Mayence, où l'empereur s'était arrêté au retour d'Italie. Saint Adalbert y demeura assez longtemps, vivant avec ce prince dans une grande familiarité et attaché à lui jour et nuit, comme les officiers de sa chambre. Il lui disait avec une sainte liberté : Ne songez pas que vous êtes un grand empereur, mais que vous êtes un homme qui mourrez, et que ce beau corps sera réduit en poussière et en corruption. Car l'empereur Othon III était très-bien fait de sa personne. Sur ce fondement, saint Adalbert l'exhortait à mépriser cette vie, à aspirer aux biens éternels et à pratiquer toutes sortes de bonnes œuvres. En même temps, pour s'exercer lui-même à l'humilité, il rendait tous les services à ceux qui logeaient dans le palais, jusqu'à nettoyer, la nuit, pendant qu'ils dormaient, leurs bottines et leurs souliers.

Durant ce temps-là, il passa en France pour visiter les lieux de dévotion. Il vint à Paris prier sur le tombeau de saint Denis; à Tours, sur celui de saint Martin, et à Fleury, sur celui de saint Benoît. Puis il retourna trouver l'empereur, et, l'ayant embrassé pour la dernière fois, il prit le chemin de son diocèse. Mais avant que d'y arriver, il apprit que les Bohêmes, en haine de lui, avaient massacré ses frères. Il en avait six, dont le plus jeune, nommé Gaudence, l'accompagnait ;

(1) *Act. Bened.*, sect. V. *Acta SS.* 23 *april.* — (2) Baron et Pagi, an 996. — (3) Labbe, t. IX, p. 1245, Sommier, t. V.

l'aîné était à la guerre au service de l'empereur avec le roi de Pologne ; les quatre autres étaient demeurés dans le pays et les Bohèmes leur avaient juré sûreté. Mais comme ils étaient à la messe dans une ville nommée Lubic, où ils célébraient la fête de saint Venceslas, le vingt-huitième de septembre, ces perfides entrèrent dans l'église et tuèrent indifféremment hommes et femmes, entre autres les quatre frères d'Adalbert, qu'ils décollèrent devant l'autel ; puis, ayant mis le feu à la ville, ils s'en retournèrent chargés de butin.

Le saint évêque, ayant appris ce désastre, alla trouver Boleslas, duc de Pologne, auprès duquel était son frère aîné, et le pria de faire sonder les Bohèmes s'ils voudraient le recevoir. Ils répondirent aux envoyés du duc : Nous sommes des pécheurs endurcis, c'est un saint et un ami de Dieu, nous ne pouvons compatir ensemble. Mais encore pourquoi revient-il nous chercher, après nous avoir quittés tant de fois ? Nous voyons bien ce qu'il prétend sous cette apparence de charité ; il veut venger ses frères, et nous ne voulons point le recevoir. Saint Adalbert, ayant reçu cette réponse, se regarda comme déchargé du soin de son église, et tourna toutes ses pensées à la conversion des infidèles. S'étant déterminé à aller en Prusse, comme à un pays plus voisin et plus connu du duc de Pologne, il s'embarqua dans un bâtiment que le duc lui donna, avec trente soldats d'escorte, et arriva premièrement à Dantzig. Là il baptisa un grand nombre de personnes, et, ayant célébré la messe et communié les nouveaux baptisés, il garda ce qui restait de la sainte eucharistie pour servir de viatique.

Le lendemain, ayant pris congé d'eux, il s'embarqua sur la mer, et, après quelques jours de navigation, il mit pied à terre, renvoya le vaisseau et l'escorte, et demeura avec deux moines, dont l'un, nommé Benoît, était prêtre, l'autre était son jeune frère Gaudence. Ils entrèrent dans une petite île que formait une rivière, et commencèrent à y prêcher Jésus-Christ avec une grande confiance ; mais les maîtres du lieu survinrent et les chassèrent à coups de poing. L'un d'eux ayant pris un aviron d'une barque, s'approcha de saint Adalbert comme il chantait des psaumes, et lui donna un grand coup entre les épaules. Le livre lui échappa des mains, et il tomba lui-même étendu par terre. Je vous rends grâces, dit-il, Seigneur, de ce que j'aurai du moins souffert un coup pour celui qui a été crucifié pour moi. Il passa de l'autre côté de la rivière et s'y arrêta le samedi. Le soir, le maître du village l'y amena ; le peuple s'assembla de toutes parts, ils poussaient des cris furieux et attendaient ce qu'on ferait de lui, ouvrant la bouche comme pour le dévorer. On lui demanda qui il était, et pourquoi il était venu. Il répondit : Je suis Slave de nation, nommé Adalbert, moine de profession, autrefois évêque, maintenant votre apôtre. La cause de mon voyage est votre salut, afin que vous laissiez vos idoles sourdes et muettes, et que vous reconnaissiez votre Créateur, qui est le seul Dieu, et que, croyant en son nom, vous ayez la vie et receviez pour récompense une joie éternelle dans le ciel. Les Barbares, s'étant retenus avec peine, s'écrièrent, en lui disant des injures et le menaçant de mort. Ils frappaient la terre avec des bâtons, puis les approchaient de sa tête, grinçant les dents et lui disant : Tu es bien heureux d'être demeuré impuni jusqu'à présent ; retourne promptement, si tu veux sauver ta vie. Tout ce royaume, dont nous sommes l'entrée, n'a qu'une loi et une manière de vie ; pour vous, qui avez une autre loi inconnue, si vous ne vous retirez cette nuit, demain vous perdrez la tête. On les embarqua la nuit même, et on les fit retourner jusqu'à un certain bourg, où ils demeurèrent cinq jours.

Alors saint Adalbert dit à ses compagnons : Notre habit ecclésiastique choque ces païens. Laissons-nous croître les cheveux et la barbe, et habillons-nous comme eux. On ne nous connaîtra point, nous converserons familièrement avec eux et nous vivrons du travail de nos mains. Il avait même résolu de passer chez les Lutiziens, où il voulait aller d'abord, dont il savait la langue et où il n'était point encore connu. Le lendemain ils partirent, chantant des psaumes le long du chemin ; et, après avoir traversés des bois, ils vinrent dans une plaine vers le midi. Là, Gaudence célébra la messe, ils communièrent, puis ils mangèrent ; et, ayant encore un peu marché, ils se sentirent fatigués, s'arrêtèrent pour se reposer et s'endormirent.

Cependant les païens survinrent, et, s'étant jetés sur eux, ils les lièrent. Saint Adalbert exhortait ses compagnons à souffrir courageusement pour Jésus-Christ, quand Siggo, chef de la troupe et sacrificateur des idoles, s'avança en furie et lança de toute sa force un dard dont il lui perça le cœur. D'autres le frappèrent à son exemple, et il reçut dans son corps jusqu'à sept dards. Son sang coulait à grands flots ; il levait les yeux au ciel, et, quand on l'eut délié, il étendit les mains en croix et priait à haute voix pour son salut et pour celui de ses persécuteurs. Après qu'il fut mort, les Barbares accoururent, lui coupèrent la tête, la plantèrent sur un pieu et s'en retournèrent avec de grands cris de joie. Saint Adalbert souffrit ainsi le martyre le vendredi vingt-troisième d'avril 997, et l'Eglise honore sa mémoire le même jour. Boleslas, duc de Pologne, racheta sa tête et son corps, que les païens avaient jetés dans un lac ; et l'empereur, ayant appris sa mort à Rome, rendit grâces à Dieu d'avoir couronné ce martyr durant son règne. La vie de saint Adalbert fut écrite peu de temps après sa mort par deux de ses contemporains (1).

(1) *Act. Bened.*, sept. v. *Acta SS.*, 23 *april.*

L'empereur était retourné à Rome pour châtier la révolte de Crescentius; car sitôt qu'il fut repassé en Allemagne, Crescentius chassa de Rome le pape Gregoire V, qui s'enfuit, dépouillé de tout, premièrement en Toscane, puis en Lombardie. A sa place, Crescentius fit élire Pape un Grec nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVI. Il était né à Rossane en Calabre, de basse condition, et avait embrassé la vie monastique. Il s'insinua dans les bonnes grâces de l'empereur Othon II, par l'entremise de l'impératrice Théophanie, son épouse, qui était Grecque. D'abord on le nourrissait par charité; peu à peu il eut l'adresse de se mettre au rang des premiers courtisans, et il s'y maintint jusqu'à la mort d'Othon II. Il eut encore plus de crédit pendant le bas âge d'Othon III, en sorte que, l'évêque de Plaisance étant mort, il fit chasser un bon sujet que l'on avait élu pour remplir ce siége, et se le fit donner avec le titre d'archevêché, le tirant injustement de la dépendance de l'église de Ravenne. L'empereur Othon III l'avait envoyé à Constantinople avec un évêque, pour demander en mariage la fille de l'empereur grec; car Philagathe avait grand crédit en l'une et l'autre cour. Il revient à Rome en 997; Crescentius le reçut avec grand honneur, et, gagné par ses présents, car il apportait de Constantinople de grandes richesses il le fit élire Pape (1).

Le pape Grégoire tint, cette année 997, un grand concile à Pavie, où il excommunia Crescentius; et, quand on eut appris l'élection de l'antipape, il fut excommunié par tous les évêques d'Italie, de Germanie, de France et de Gaule. L'empereur Othon, voulant donc remédier aux désordres de Rome, partit pour l'Italie et laissa le gouvernement de son royaume de Germanie à sa tante Mathilde, abbesse de Quedlinbourg, qui s'en acquitta avec une prudence au-dessus de son sexe. L'empereur rencontra à Pavie le pape Grégoire; ils marchèrent ensemble à Rome, d'où l'antipape Jean s'enfuit; mais quelques serviteurs de l'empereur le poursuivirent et le prirent; puis, craignant que s'ils le menaient à l'empereur, il ne le laissât impuni, ils lui coupèrent la langue et le nez, lui arrachèrent les yeux et le mirent en prison dans cet état.

Saint Nil, en ayant appris la nouvelle, vint au secours de ce malheureux, qui était son compatriote. Dès qu'il sut qu'il avait envahi le Saint-Siége, il lui écrivit pour l'exhorter à quitter la gloire de ce monde, dont il devait être rassasié puisqu'il était arrivé au comble des grandeurs, et à retourner au repos de la vie monastique. Philagathe disait toujours qu'il s'y préparait, jusqu'à ce qu'il fût pris et traité comme il vient d'être dit. Alors saint Nil, ayant le cœur saisi de douleur, se crut obligé d'aller à Rome, nonobstant son grand âge, sa maladie et la circonstance du temps; car c'était en carême. L'empereur et le pape Grégoire, ayant appris son arrivée, allèrent au-devant de lui; et, le prenant chacun par une main, ils le menèrent au palais patriarcal et le firent asseoir au milieu d'eux, lui baisant les mains chacun de son côté. Le saint homme gémissait de ce traitement, et le souffrait, toutefois, dans l'espérance d'obtenir ce qu'il désirait. Il leur dit donc : Epargnez-moi, pour Dieu ! je suis le plus grand pécheur de tous les hommes, un vieillard demi-mort et indigne de ces honneurs; c'est plutôt à moi à me prosterner à vos pieds et à honorer vos dignités suprêmes. Ce n'est pas le désir de la gloire ou des biens qui m'a fait venir à vous : c'est pour celui qui vous a tant servis et que vous avez si maltraité; qui vous a levés l'un et l'autre des fonts de baptême et à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous supplie de me le donner, afin qu'il se retire avec moi et que nous pleurions ensemble nos péchés.

A ce discours, l'empereur répandit quelques larmes; car il n'approuvait pas tout ce qui s'était passé, et il répondit à saint Nil : Nous sommes prêts à faire tout ce que vous désirez, si, de votre côté, vous avez égard à notre prière, et si vous voulez bien prendre dans cette ville un monastère tel qu'il vous plaira et demeurer toujours avec nous. Comme le saint vieillard refusait de demeurer dans la ville, l'empereur lui proposa le monastère de Saint-Anastase, comme hors du tumulte et de tout temps affecté aux Grecs. Saint Nil l'avait accepté par le désir d'obtenir ce qu'il demandait; mais, du moins d'après ce que dit le biographe de saint Nil, le Pape, non content de ce que Philagathe avait souffert, le fit promener par toute la ville de Rome, revêtu d'un habit sacerdotal, que l'on avait déchiré sur lui, et monté à rebours sur un âne, dont il tenait la queue entre les mains.

Saint Nil en fut si effrayé, qu'il ne demanda plus Philagathe à l'empereur. Ce prince lui envoya un archevêque dans la suite, qui était un beau parleur, et le saint vieillard lui dit : Allez dire l'empereur et au Pape : Voici ce que dit ce vieux radoteur : Vous m'avez accordé cet aveugle, non par la crainte que vous aviez de moi ni à cause de ma grande puissance, mais pour le seul amour de Dieu; ainsi, ce que vous lui avez fait souffrir de plus, ce n'est pas à lui, c'est à moi que vous l'avez fait, ou plutôt c'est Dieu même à qui vous avez fait injure. Sachez donc que, comme vous n'avez pas eu pitié de celui que Dieu avait livré entre vos mains, votre Père céleste n'aura point pitié de vos péchés. Comme l'archevêque ne cessait point de parler, pour excuser l'empereur et le Pape, le saint vieillard baissa la tête, feignant de s'endormir; et le prélat, voyant qu'il ne l'écoutait point, se retira. Saint Nil monta aussitôt à cheval avec les frères qui l'avaient suivi, et, marchant toute la nuit, il retourna à son monastère.

(1) *Chron. sax. Pt. Dam., Epist. 1, ad Cadol. Greg. V, Epist. 1.*

Ce n'était plus Val-de-Luce auprès du Mont-Cassin : il l'avait quitté après y avoir demeuré environ quinze ans. Ce monastère étant devenu nombreux, opulent et renommé, le saint abbé voyant les moines se relâcher de leur première observance : à quoi contribuait la mauvaise conduite de Manson, abbé du Mont-Cassin, homme intéressé et ennemi de la piété. Saint Nil sortit donc de Val-de-Luce, et chercha un lieu où les moines ne pussent subsister que par le travail, et où la disette les retînt dans le devoir. C'est ce qui lui fit refuser les offres de plusieurs villes des environs, qui voulaient lui donner de leurs biens et même des monastères tout préparés ; mais il n'y trouvait point ce qu'il cherchait, la solitude, le repos et l'éloignement de tous les hommes. Car, disait-il, la vie commode et sans aucun soin ne convient pas aux moines de ce temps ; ils n'emploient pas leur loisir à la prière, à la méditation et à la lecture de l'Écriture, mais à de vains discours, de mauvaises pensées et des curiosités inutiles. La distraction que cause le travail détourne ces pensées et une infinité de maux, et rien n'est tel que de manger son pain à la sueur de son visage. Quelques-uns des moines, ne pouvant goûter cette sévérité du saint abbé, demeurèrent à Val-de-Luce ; mais ils tombèrent dans la division, l'indépendance et le désordre, et enfin on les chassa entièrement.

Cependant saint Nil, avec Étienne et les autres qui le suivirent, trouva, près de Gaëte, un lieu désert, aride et étroit, dont il fut charmé, et il s'y logea. D'abord ils y manquaient de tout ; mais bientôt plusieurs frères se joignirent à eux, et ils y furent dans l'abondance par leur travail assidu, accompagné de psalmodie continuelle, de fréquentes génuflexions, d'une abstinence volontaire et d'une obéissance sans contrainte. Le saint vieillard croissait en ferveur à mesure que ses forces corporelles diminuaient, et il ne se relâchait en rien de ses austérités, ni pour ses infirmités ni pour son grand âge ; car il vécut jusqu'à quatre-vingt-quinze ans. Jamais il ne mangea ni ne but avant l'heure réglée, jamais il ne mangea de chair ni ne prit de bain. Son abstinence était tellement tournée en habitude, qu'il n'aurait pu la rompre quand il aurait voulu. Souvent il avait des abstractions d'esprit qui l'empêchaient de voir ceux qui étaient présents ; et cependant il récitait quelques psaumes ou quelques paroles de la liturgie, comme le *Sanctus*. Quand il était revenu, et qu'on lui demandait ce qui lui était arrivé, il répondait : Je suis vieux, mon enfant ; je radote, je suis obsédé du démon, je ne sais ce que je fais.

La princesse de Gaëte pria son mari qu'ils allassent ensemble voir le saint abbé. Faisons-le-lui savoir auparavant, dit le prince, de peur qu'il ne le trouve mauvais, qu'il ne s'enfuie et que nous ne le perdions. Car on savait qu'il évitait avec grand soin la rencontre des femmes, et que jamais aucune n'entrait dans son monastère. Il répondit à celui qui vint de la part du prince : Pour Dieu, ayez compassion de moi ! Quand j'étais dans le monde, j'ai été agité du démon ; j'ai été guéri depuis que je suis moine ; mais si je vois une femme, le démon recommencera à me tourmenter. Cette réponse ne fit qu'enflammer davantage le désir de la princesse ; et elle fit tant, qu'il lui permit de venir le voir, mais à condition qu'elle ne serait suivie d'aucune autre femme. Le saint homme, après l'avoir un peu entretenue de la pureté, de l'amour et de la crainte de Dieu, la renvoya avec joie. La rencontre des grands de la terre lui était fort à charge ; il l'évitait soigneusement comme une source de vanité, et il n'avait de commerce avec eux, même par les lettres, que pour les secourir dans leurs besoins et leurs mauvaises affaires (1).

L'empereur Othon célébra à Rome la fête de Pâques, qui, cette année 998, fut le dix-sept d'avril ; et après l'octave, il fit attaquer, avec des machines et des échelles, la forteresse où Crescentius s'était enfermé, c'est-à-dire le château Saint-Ange, qui passait pour imprenable. D'après les chroniques allemandes, elle fut emportée d'assaut par Eccard, margrave de Misnie ; Crescence et douze de ses principaux adhérents furent aussitôt jugés, condamnés à mort, décapités et leurs corps pendus par les pieds au gibet. L'historien Glaber, qui écrivit dans le temps même, mais en France, y ajoute une circonstance particulière. Crescence, voyant qu'il ne pouvait résister, vint se jeter aux pieds de l'empereur et lui demander grâce ; mais l'empereur, irrité de ce qu'on l'avait laissé venir jusqu'à sa tente, le fit reconduire dans la forteresse, pour l'y prendre de force et en faire un exemple. Les auteurs italiens ne mentionnent pas cette circonstance et lui en substituent une autre. D'après eux, l'empereur, craignant de manquer la citadelle, employa un Allemand nommé Thamme, qu'il chérissait jusqu'à le faire manger à son plat et le vêtir de ses habits. Celui-là, par ordre de l'empereur et du Pape, promit sûreté à Crescentius avec serment ; mais, quand il fut sorti de la forteresse, l'empereur lui fit couper la tête, et, après l'avoir jeté du haut de la tour, on le pendit par les pieds. Toutefois, l'empereur prit ensuite sa femme pour concubine. Voilà ce que disent les auteurs italiens ; mais cette dernière circonstance surtout n'a aucune apparence de vérité. Comme les Italiens n'aimaient guère les Allemands, on peut légitimement se défier de leur récit. Le Français Glaber, qui n'y avait aucun intérêt, nous paraît plus croyable (2).

Les Tiburtins s'étaient aussi révoltés contre l'empereur et avaient tué Mazolin, leur duc ; mais saint Romuald fit leur paix, étant venu trouver l'empereur à l'occasion de ce qu'on va

(1) Acta SS., 26 sept. — (2) Glaber, l. I, c. IV.

dire. Ce prince, voulant réformer l'abbaye de Classe, donna aux moines le choix d'un tel abbé qu'ils voudraient; ils choisirent tout d'une voix Romuald; et l'empereur, craignant que le saint homme ne voulût point venir à la cour, alla le trouver lui-même, coucha sur son lit, et le lendemain l'amena à son palais, où il le pressa d'accepter cette abbaye. Il s'appliqua à rétablir en ce monastère l'observance exacte de la règle, sans donner aucune dispense en faveur de la noblesse ou de la doctrine. Cette sévérité fit repentir les moines de l'avoir choisi. Ils commencèrent à murmurer fortement contre lui; en sorte que, voyant qu'il ne pouvait les convertir, et se sentant lui-même déchoir de la perfection, il vint trouver l'empereur devant Tibur, et, en sa présence et celle de l'archevêque de Ravenne, il jeta le bâton pastoral et renonça à l'abbaye.

Il semblait que la Providence l'eût envoyé pour sauver les habitants de Tibur; car il les fit convenir de se rendre à l'empereur, faisant abattre une partie de leurs murailles et lui donnant des otages, et de livrer le meurtrier du duc à sa mère, qu'il obligea à lui pardonner. Ce fut aussi à Tibur qu'il convertit Thamme, qui avait trompé Crescentius. Il lui représenta si fortement l'énormité de sa supercherie et de son parjure, qu'il lui persuada de quitter le monde; et l'empereur, qui aimait l'ordre monastique, lui en accorda volontiers la permission.

L'empereur lui-même, s'étant confessé de ce crime à saint Romuald, fit, par pénitence, nu-pieds, le pèlerinage de Rome à Saint-Michel du mont Gargan. Il demeura dans le monastère de Classe pendant tout le carême suivant de l'an 999, jeûnant et psalmodiant autant qu'il le pouvait, portant un cilice sur la chair, quoique par-dessus il fût vêtu d'or et de pourpre, et, ayant un lit de parade, il couchait sur une natte de jonc. Enfin il promit à saint Romuald de quitter l'empire et de prendre l'habit monastique; mais il n'accomplit pas cette promesse (1).

En revenant du mont Gargan, l'empereur passa au monastère de saint Nil. Quand il en fut proche, voyant de la hauteur les cabanes des moines dressées autour de l'oratoire, il dit : Voilà les tabernacles d'Israël dans le désert! voilà les citoyens du royaume des cieux! Ils ne demeurent point ici comme habitants, mais comme passagers! Saint Nil, faisant brûler de l'encens, s'avança au-devant de lui avec toute sa communauté et le salua avec toute sorte d'humilité et de respect. L'empereur, soutenant de sa main le saint vieillard, entra avec lui dans l'oratoire, et, après la prière, il lui dit : Avant que d'aller au ciel, ayez soin de vos enfants, de peur qu'après vous l'incommodité de ce lieu ne les oblige à se séparer. Je leur donnerai un monastère et des revenus, en tel lieu de mon empire que vous ordonnerez. Le saint répondit : S'ils sont de vrais moines, celui qui a pris soin d'eux avec moi jusqu'à présent en aura encore plus de soin sans moi. Après plusieurs autres discours, l'empereur se leva pour s'en aller; et, se retournant vers le saint, il lui dit : Demandez-moi comme à votre fils tout ce qu'il vous plaira. Saint Nil, portant la main sur la poitrine de l'empereur, répondit : Je ne demande autre chose à Votre Majesté que le salut de son âme. Tout empereur que vous êtes, vous mourrez comme un autre homme, et vous rendrez compte de toutes vos actions. A ces mots l'empereur répandit des larmes, et mettant sa couronne entre les mains du saint, il reçut sa bénédiction avec ceux de sa suite et poursuivit son chemin. Les moines murmuraient contre le saint vieillard, de ce qu'il n'avait point accepté la grâce que le prince voulait leur faire, de leur donner un monastère. Saint Nil leur dit : J'ai parlé comme un insensé, je l'avoue, mais vous verrez dans peu si vous avez raison. Quand ils apprirent ensuite la mort de l'empereur Othon, ils admirèrent la discrétion du saint (2).

En ce second voyage d'Italie, l'empereur Othon avait amené avec lui Francon, à qui il avait donné depuis peu l'évêché de Worms, après la mort d'Hildebald. Francon était jeune, mais de grand mérite; l'empereur avait en lui une confiance particulière, et ne prenait guère de résolution sans le consulter. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il s'enferma secrètement avec cet évêque dans une grotte de l'église de Saint-Clément, et ils y passèrent quatorze jours nu-pieds et revêtus de cilices, dans les jeûnes, les veilles et les prières (3). Tel était l'empereur Othon III dans le feu de la jeunesse et au comble de la puissance.

Dans cette grotte, l'évêque eut révélation de sa mort, qui était proche, et il le dit à l'empereur, qui le pressa avec beaucoup de larmes de lui nommer celui qu'il désirait pour son successeur. Francon lui nomma son frère, Burcard, et l'empereur promit avec serment de lui donner l'évêché de Worms, et, pour s'en souvenir, il s'en fit donner une requête par Francon et la mit dans le sac des mémoires destinés pour son testament.

Francon mourut en effet comme il l'avait prédit, et fut enterré à Rome, n'ayant tenu le siége de Worms guère plus d'un an, qu'il avait passé en Italie près de l'empereur. Après sa mort, l'empereur oublia sa promesse; et, cédant aux importunités de ceux qui lui demandèrent cet évêché, le donna de suite à deux autres, dont l'un vécut seulement trois jours après sa nomination, et l'autre quatorze. L'empereur, étant de retour en Saxe, raconta cet événement à Villegise, archevêque de Mayence, qui était venu le voir, accompagné de Burcard, son élève. L'empereur connaissait

(1) *Vit. S. Romuald. Act. Bened.*, sect. VI. *Acta SS.*, 7 *febr.* — (2) *Vit. S. Nili*, 26 *sept. Acta SS.* — (3) Ditmar, l. IV.

aussi Burcard, et l'avait souvent fait venir auprès de lui et chargé de présents. L'ayant donc vu à la suite de l'archevêque, il l'appela, lui dit ce qu'il avait promis à son frère et le pressa d'accepter l'évêché de Worms; mais Burcard ne put s'y résoudre qu'après avoir consulté l'archevêque, qui le sacra quelques jours après. C'était environ l'an 1000. Nous avons déjà vu le surplus de la vie et des travaux de Burcard ou Burchard de Worms.

De son côté, Gerbert, qui, comme nous l'avons vu, s'était retiré en Allemagne auprès de son disciple Othon III, avait accompagné ce prince dans son premier voyage d'Italie. On en a la preuve dans une lettre de Gerbert, par laquelle Othon annonce à sa grand'mère, l'impératrice sainte Adélaïde, qu'il venait heureusement de recevoir la couronne impériale (1). Au retour de l'empereur en Allemagne, Gerbert demeura selon toute apparence en Italie, pour aider sans doute de ses conseils le jeune pape Grégoire V. L'an 998, pendant le second voyage de l'empereur, Jean, archevêque de Ravenne, étant mort ou ayant renoncé à son siége, Gerbert fut nommé. Le 28 avril de la même année, le pape Grégoire lui envoya le pallium avec une lettre où il lui donne, à lui et à son église, mais après la mort de l'impératrice Adélaïde qui en avait la jouissance, le district de Ravenne, toute la rive, la monnaie, le péage, le marché, les murs et toutes les portes de la ville, le comté de Comachio, ainsi que plusieurs autres châteaux et terres, confirmant, au surplus, toutes les donations précédentes, et cela de sa pleine puissance et sans faire aucune mention de l'empereur (1).

Gerbert assista la même année à un concile que le Pape tint à Rome sur les affaires de France. Comme nous avons vu, le roi Robert avait eu le malheur de contracter un mariage incestueux, en épousant sa parente Berthe. Il n'avait fait cette alliance que par le conseil de plusieurs évêques; mais l'ignorance ou la prévarication de ces prélats ne pouvait la rendre légitime. Le pape Jean XV s'était d'abord élevé avec zèle contre ce scandale, mais la mort l'empêcha de terminer cette affaire. Son successeur, Grégoire V, la poursuivit avec une fermeté inflexible. Une autre affaire s'y joignait : la délivrance d'Arnoulfe de Reims, qui, nonobstant son rétablissement, était toujours prisonnier à Orléans.

Le pape Grégoire insista d'abord sur le dernier article, qui souffrait moins de difficulté, et il menaça de mettre tout le royaume en interdit, si on refusait de rendre la liberté à un prélat qui avait été rétabli par l'autorité du Saint-Siége et par celle d'un concile. Le roi ne balança pas de satisfaire le Pape au sujet d'Arnoulfe, dans l'espérance de le rendre plus facile sur l'article de son mariage. Il députa à Rome saint Abbon de Fleuri, pour assurer Sa Sainteté que l'archevêque de Reims serait incessamment mis hors de prison et rendu à son peuple. Le saint abbé, quoiqu'il fût revenu de Rome peu de temps auparavant, entreprit aussitôt ce voyage; et il fut aussi édifié des vertus de Grégoire V, qu'il avait été scandalisé de l'avarice de son prédécesseur ou plutôt de ceux qui l'entouraient. Il trouva le Pape à Spolète, et il en fut reçu avec amitié et distinction, parce que sa réputation l'avait précédé. Pour se mettre à couvert des vexations que l'évêque d'Orléans faisait à son monastère, il obtint à ce voyage, de Grégoire V, un privilége par lequel ce Pape ordonnait que l'évêque d'Orléans ne pourrait aller à Fleury, à moins qu'il n'y fût invité, et qu'aucun prélat ne pourrait interdire le monastère. Le Pape, à qui Abbon avait donné des assurances de l'élargissement d'Arnoulfe de Reims, lui fit donner le pallium pour le porter à ce prélat (2).

Quant au mariage du roi, que le saint abbé désapprouvait, il ne travailla pas à le faire agréer au Pape. Il paraît qu'il était chargé de promettre que Robert se séparerait de Berthe, et de demander seulement qu'on ne se pressât pas d'agir, mais qu'on lui donnât le temps de reconnaître sa faute et de prendre quelques arrangements pour rompre son mariage. Le Pape entra d'abord dans ses vues, et suspendit pour quelque temps les censures de l'Eglise; mais il chargea Abbon d'exhorter et de menacer de sa part.

Le saint abbé, à son retour, s'acquitta exactement de sa commission, et il en rendit compte au Pape par une lettre où il dit : J'ai été le fidèle interprète de vos sentiments, ainsi que vous me l'avez ordonné; et je n'ai pas craint le ressentiment du roi pour acquitter la parole que je vous ai donnée de vive voix. Je n'ai rien ajouté, je n'ai rien affaibli, je n'ai rien changé et je n'ai rien omis. Arnoulfe, qui est à présent hors de prison, et à qui j'ai présenté votre pallium tel que je l'avais reçu de vos saintes mains, en peut rendre témoignage, aussi bien que mon seigneur le roi Robert, votre fils spirituel, qui a résolu de vous obéir comme à saint Pierre, dont vous tenez la place. Du reste, je prie Votre Majesté d'enseigner à l'archevêque Arnoulfe comment il doit se comporter avec son clergé et avec son peuple; car ce qu'un profane a dit : *quidquid delirant reges, plectuntur Achivi*, est arrivé à l'église de Reims. Elle a souffert dans ses biens de tout ce qu'ont fait de mal Arnoulfe et Gerbert; car, ami et alors et maintenant de l'un et de l'autre, quand j'ai découvert en eux quelque chose digne de blâme, je ne me suis pas tu, combien que cela dût leur déplaire. Ce qu'ils ont fait de plus répréhensible, à mon avis, c'est que la plus noble des églises gallicanes, ils l'ont rendue indigente, abjecte, vile et désolée par leur différend. Secourez-la par votre irréfragable autorité, et ramenez-la à cet ancien état où la

(1) *Epist.* CLVII. Duchesne, t. II, p. 825.—(2) Labbe, t. IX, p. 753.—(3) *Vit. S. Abbon. Act. Bened.*, sect. VI.

laissa Adalbéron de bienheureuse mémoire (1). Il est remarquable de voir ici le titre de majesté donné au Pape par saint Abbon.

Le Pape, en répondant à cette lettre, prie Abbon de l'instruire touchant la promesse du roi, c'est-à-dire de lui faire savoir si le prince la mettait à exécution; ce qui fait juger qu'il s'agissait de la dissolution de son mariage (2). Mais Robert, que sa passion pour Berthe captivait encore, promettait toujours et différait toujours.

Le Pape, voyant que les négociations étaient inutiles, assembla un concile à Rome, dans l'église de Saint-Pierre, la troisième année d'Othon III, c'est-à-dire l'an 998. L'empereur, qui était parent du Pape, y assista, ainsi que vingt-sept évêques, dont le premier fut Gerbert, comme archevêque de Ravenne. On y fit huit canons, dont six regardent la France. Ils portent : Le roi Robert quittera Berthe, sa parente, qu'il a épousée contre les lois, et il fera une pénitence de sept ans, selon les degrés fixés par l'Église. S'il refuse de la faire, qu'il soit anathème ! Le même ordre s'étend aussi à la susdite Berthe. Nous suspendons de la très-sainte communion, Archambauld, archevêque de Tours, qui a consacré ce mariage, aussi bien que tous les évêques qui ont assisté et consenti à ces noces incestueuses du roi et de Berthe, sa parente, jusqu'à ce qu'ils viennent satisfaire à ce Siége apostolique. Nous ordonnons qu'Etienne, évêque du Velay, c'est-à-dire du Puy, soit déposé par l'autorité apostolique, pour avoir été élu par Vidon, son oncle et son prédecesseur encore vivant, sans le consentement du clergé et du peuple, et pour avoir été ordonné par deux évêques seulement. Nous suspendons de la communion : Dacbert, archevêque de Bourges, et Roclène, évêque de Nevers, jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au Saint-Siége apostolique, pour avoir ordonné, contre les canons, évêque du Puy, Etienne, neveu de Vidon, du vivant de son oncle, évêque de la même ville. On a decerné que le clergé et le peuple de Velay aient la liberté d'élire un autre évêque qui sera sacré par le Pape, et que le roi Robert ne prenne point la défense d'Etienne, ce neveu de Vidon, justement condamné et déposé (3).

Les canons de ce concile furent un coup de foudre pour un roi qui avait autant de piété que Robert, et qui aimait aussi tendrement que lui l'épouse dont on voulait l'obliger à se séparer. La religion et la passion se livrèrent les plus rudes combats dans son cœur. La passion l'emporta d'abord; mais le roi accorda cependant quelque chose à la religion : n'ayant pas la force de rompre son mariage, il se soumit humblement aux censures de l'Église. C'est du moins ce que l'on doit conclure de ce que dit un auteur étranger, qui écrivit soixante ans après, mais qui ne se trouve confirmé par aucun auteur du temps et du pays. Pierre Damien assure en effet que Robert fut excommunié; que les Français eurent tant d'égard à cette excommunication, qu'ils évitaient d'avoir aucun commerce avec le roi, en sorte qu'il ne resta auprès de lui que deux serviteurs ; encore dit-il qu'ils avaient soin de faire passer par le feu les vases où ce prince avait mangé et bu, pour les purifier. Ce qui attachait le plus le roi à l'épouse qu'on voulait lui faire quitter, c'est qu'elle était enceinte et qu'il en espérait bientôt un fils. Mais, si nous en croyons aussi Pierre Damien, Berthe accoucha d'un monstre; ce qui fut regardé comme une punition du ciel, qui manifestait sa colère sur les fruits d'une alliance incestueuse. Ce qui rend fort douteux ce récit de Pierre Damien, c'est qu'aucun auteur contemporain de France, ni le biographe contemporain du roi Robert, ni le biographe contemporain de saint Abbon, ne disent un mot ni de l'excommunication du roi, ni de l'accouchement monstrueux de la reine. Le premier dit seulement que saint Abbon, ne cessa de réprimander le roi, et en particulier, et en public, jusqu'à ce que ce prince débonnaire reconnût sa faute, renvoyât la femme qu'il avait illégitimement épousée, et expiât son péché par une satisfaction agréable à Dieu (4). Robert épousa, peu de temps après, Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles et de Toulouse, et de Blanche, fille de Geofroi Grise-Gonelle, comte d'Anjou.

Cette grande affaire fut terminée avant la fin de l'an 998; car Grégoire V, qui mourut au commencement de l'an 999, écrivit une lettre à Constance, que le roi avait déjà épousée. Le Pape, après avoir loué dans cette lettre la piété de la reine, la prie de faire réparer les torts qui avaient été faits à un évêque nommé Julien, dont il ne marque pas le siége, mais qui peut être Julien, évêque d'Angers, le manuscrit de cette lettre ayant été trouvé dans cette ville. Cette lettre du pape Grégoire V à la reine Constance est datée du mois de novembre, indiction non pas deuxième, mais douzième, qui marque l'an 998, l'indiction commençant au mois de septembre (5). On trouve cependant un diplome ou deux postérieurs à cette époque, où le roi Robert donne encore à Berthe le nom de reine et d'epouse. Mais supposé que les dates de ces diplômes soient bien sûres, ce qui n'est pas, comme Robert avait épousé cette princesse dans la bonne foi, de l'avis et avec l'approbation des evêques de France, il est tres-possible que, même après leur séparation, il lui ait conservé le titre de reine et même celui d'épouse, du moins dans certains actes de munificence qu'il faisait, à sa sollicitation, en faveur de quelque monastère, comme c'est le cas de ces deux diplômes. La

(1) D. Bouquet. t. X, p. 435. — (2) *Ibid.*, p. 431, *Epist.* IV. — (3) Labbe, t. IX, p. 772. — (4) D. Bouquet, t. X, p. 107. — (5) Labbe, t. IX, p. 736.

chose ne paraîtra pas du tout incroyable à qui connaît le cœur affectueux et naïf de ce prince.

Le roi Robert était en effet d'une piété, d'une bonté, d'une charité, mais surtout d'une simplicité de cœur dont on ne se fait pas d'idée dans notre siècle. Il était très-assidu aux offices de l'église, faisait des prières et des génuflexions sans nombre, lisait tous les jours le psautier, enseignant aux autres les leçons et les hymnes. Il passait sans dormir les nuits entières de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. Depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, il couchait sur la terre et passait le carême en pèlerinages. Les aumônes ordinaires du roi Robert, à Paris, à Senlis, à Orléans, à Dijon, à Melun, à Étampes, à Auxerre, à Avallon, étaient de nourrir tous les jours trois cents pauvres et quelquefois jusqu'à mille, leur faisant donner du pain et du vin en abondance. En carême, quelque part qu'il fût, on donnait tous les jours à cent ou deux cents pauvres, du pain, du vin et du poisson. Le jeudi saint il en servait au moins trois cents, le genou en terre, donnant à chacun du pain, des légumes, du poisson et un denier d'argent, et cela à tierce. Il en faisait autant à sexte ; puis il servait cent pauvres clercs, donnant à chacun douze deniers d'argent et chantant toujours des psaumes. Enfin, après son repas, revêtu seulement d'un cilice, il lavait les pieds à cent soixante pauvres et plus, les essuyait de ses cheveux et donnait deux sous d'argent à chacun. Pendant ce temps, un diacre et un sous-diacre lisaient l'évangile de saint Jean sur le lavement des pieds. En l'honneur des douze apôtres, il menait partout avec lui douze pauvres, qui marchaient devant, montés sur des ânes et louant Dieu. C'était là comme ses gardes, ses courtisans et ses favoris.

Un jour il remarqua que sa femme avait eu soin de faire garnir sa lance d'ornements d'argent. Il venait dans ce moment d'achever ses prières dans le monastère de la Mère-de-Dieu, qu'il avait rebâti à Poissy-sur-Seine, où il avait un palais. Il chercha des yeux un pauvre à qui il pût donner cet argent, et, l'ayant trouvé, il lui recommanda de lui apporter un outil de fer qui pût servir à arracher des clous ; puis le pauvre et le roi s'enfermèrent ensemble et travaillèrent en commun à arracher tout l'argent dont la reine Constance avait fait orner la lance royale. Robert le mit ensuite lui-même dans la besace du mendiant, lui recommandant de s'enfuir bien vite, de peur que la reine ne le vît. En effet, l'opération à peine achevée, la reine arriva, et fut bien surprise de voir si dégradée cette même lance qu'elle comptait avoir été une agréable surprise à son époux. Robert lui jura, mais en riant, qu'il ne savait comment cela était arrivé. Et ils eurent ensemble une querelle amicale (1).

Une autre fois, la reine Constance ayant bâti à Étampes un palais avec un oratoire, le roi y vint avec grand plaisir, accompagné des principaux seigneurs. Au milieu du festin, il ordonna qu'on ouvrît les portes du palais, pour que tous les pauvres y pussent entrer. Un d'eux, se glissant sous la table, se mit aux pieds du roi, qui le nourrit de son assiette. Le pauvre, cependant, profita de cette familiarité pour détacher du manteau de Robert, qui le regardait faire, un ornement d'or du poids de six onces. Robert, ayant fait sortir tous les pauvres et aller bien loin, comme étant pleinement rassasiés, se leva de table. La reine Constance s'étant aperçue du vol, s'écria toute troublée : Eh, cher seigneur, quel ennemi de Dieu vous a défiguré en vous dépouillant d'un ornement convenable ? Moi, dit Robert, personne ne m'a défiguré ; mais quelqu'un a pris ce qui lui était plus nécessaire qu'à nous, et ce qui, Dieu aidant, lui profitera. Et il s'en alla dans l'oratoire, bénissant Dieu de ce qu'il avait perdu et de ce qu'il en comme lui avait dit. Guillaume, abbé de Dijon, et les principaux seigneurs de France étaient présents (2).

Ce même roi priant un jour dans l'église, un filou lui coupa la moitié de la frange de son manteau, et il se mettait en devoir de couper l'autre moitié, lorsque le prince, s'en étant aperçu lui dit : Mon ami, contente-toi de ce que tu as pris, le reste sera bon à quelque autre qui en aura besoin. C'est toute la vengeance qu'il en tira. Une autre fois, ayant vu un de ses clercs dérober un des chandeliers de sa chapelle, il n'en dit mot, de peur de le diffamer ; mais voyant que la reine Constance faisait faire des recherches pour découvrir le voleur, il fit venir celui qu'il savait l'être, et lui dit : Mon ami, sauvez-vous au plus tôt avec ce que vous avez dérobé, de peur que la reine ne vous fasse mourir, et il lui donna encore de quoi faire sa route. Seulement, quelques jours après, quand il crut le voleur en sûreté, il raconta aux autres clercs ce qu'était devenu leur candélabre (3). Une autre fois enfin, le samedi avant Pâques, comme il se relevait au milieu de la nuit pour assister aux prières de l'église, et qu'il traversait des appartements où personne ne l'attendait, il y trouva deux personnes qui commettaient ensemble le crime. Touché de compassion, il jeta sur eux sa pelisse, afin que d'autres ne pussent les voir, alla prier pour leur conversion à l'église, y resta assez longtemps pour qu'ils pussent s'en aller, et ensuite commanda à un de ses valets de lui apporter une pelisse semblable, mais en lui défendant expressément de jamais en rien dire à la reine ni à personne (4).

Un jour qu'il était à Compiègne, douze hommes conjurèrent contre son autorité et sa

(1) Helgald. *Epitome vitæ Roberti*, p. 103. D. Bouquet, t. X. — (2) *Ibid.*, p. 100. — (3) *Ibid.*, p. 102. — (4) Helgald. [illegible] p. 10[illegible].

vie. C'était le jeudi saint. Le bon prince les fit arrêter, les interrogea lui-même, les fit garder dans la maison de Charles le Chauve, nourrir splendidement, et, le jour de Pâques, leur fit donner la communion. Le lundi, ils furent jugés et condamnés tout d'une voix ; mais le roi leur fit grâce, en considération de la nourriture céleste qu'ils avaient reçue, et les renvoya, se contentant de leur défendre de rien faire de semblable. Pour prévenir les faux serments, alors si fréquents, il avait fait faire un reliquaire de cristal, orné d'or, mais sans reliques, sur lequel il faisait jurer les seigneurs, et un autre d'argent, renfermant un œuf de griffon, où il faisait jurer les gens du commun, comme si la sainteté du serment n'eût dépendu que des reliques (1). Il se trompait sans doute ; mais qui pourrait en vouloir à une simplicité si miséricordieuse !

Avec tout cela, le roi Robert était savant, plus que ne le sont communément les princes. Il était, dit un historien de l'époque, très-pieux, prudent, lettré et suffisamment philosophe, mais surtout excellent musicien. Il composa plusieurs hymnes, proses et antiennes, qui furent chantées dans les églises. Sa femme Constance, le voyant toujours occupé de ces travaux, lui demanda une fois, comme par plaisanterie, de faire aussi quelque chose en mémoire d'elle. Il écrivit alors l'hymne *O constantia martyrum*, que la reine, à cause du nom de *Constantia*, crut avoir été faite pour elle. Ce roi avait souvent coutume de venir à l'église de Saint-Denis, revêtu de ses habits royaux et la couronne en tête ; il dirigeait le chœur à matines, à vêpres et à la messe, et il chantait avec les moines. Nous avons vu Charlemagne, en son temps, faire à peu près le même office parmi les clercs de son palais.

Le roi Robert eut toujours une affection particulière pour la ville d'Orléans, parce qu'il y était né, y avait été baptisé et couronné roi. Il rendit à l'église cathédrale de Sainte-Croix des terres que l'évêque Foulque avait données à Hugues de Beauvais pour en avoir du secours, et donna à la même église des vases sacrés et des ornements précieux. Il en donna aussi à l'abbaye de Fleury, dont il confirma les privilèges ; car il regardait saint Benoît comme un de ses principaux protecteurs, avec la sainte Vierge, saint Martin, saint Aignan, saint Corneille, saint Cyprien, saint Denis et sainte Geneviève. Il fit bâtir à Orléans un nouveau monastère en l'honneur de saint Aignan ; deux églises de Notre-Dame et un monastère de Saint-Vincent ; un de Saint-Paul à Chanteuges en Auvergne, de Saint-Médard à Vitry, de Saint-Léger dans la forêt Iveline, de Notre-Dame à Melun, de Saint-Pierre et Saint-Rieul à Senlis. A Etampes, le monastère de Notre-Dame et une autre église dans le palais ; à Paris, dans la Cité, Saint-Nicolas qui était la chapelle du palais, le monastère de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'église de Saint-Michel ; dans la forêt de Bièvre, qui est celle de Fontainebleau, le monastère de Saint Germain de Paris, avec l'église de Saint-Vincent, dans la forêt de Laye ; à Gometz, une église de Saint-Aignan, une autre église de Saint-Aignan à Fay ; le monastère de Notre-Dame à Poissy, celui de Cassien à Autun. Ce sont quatorze monastères et sept autres églises.

Sa dévotion pour le saint sacrement de l'eucharistie était telle, qu'il lui semblait y voir Dieu dans sa gloire plutôt que sous une forme étrangère, et c'est ce qui le rendait si glorieux de fournir des vases et des ornements pour célébrer dignement le saint sacrifice. Il se plaisait aussi à orner richement les reliques des saints ; et on en découvrit un grand nombre sous son règne, qui avaient été longtemps cachées, particulièrement vers l'an 1008, et dans la ville de Sens, et sous l'archevêque Léoteric. Il y eut un grand concours, non seulement des Gaules, mais l'Italie et et d'outre-mer, et plusieurs malades y furent guéris, en sorte que la ville de Sens en fut enrichie. La découverte de reliques la plus célèbre, fut celle des martyrs saint Savinien et saint Potentien, apôtres de Sens. Ils étaient demeurés cachés dans des cavernes, de peur des païens, depuis le temps de l'archevêque Guillaume, qui vivait l'an 940. L'archevêque Léoteric, les ayant trouvés vers l'an 1015, les fit enfermer soigneusement dans des coffres de plomb. Enfin le roi Robert et la reine Constance firent mettre le corps de saint Savinien dans une châsse d'or et d'argent, ornée de pierreries, et le roi porta lui-même la châsse sur ses épaules avec le prince Robert, son fils. Cette dernière translation se fit le 23e d'août, vers l'an 1025 ; et un aveugle nommé Meinard, du village de Fontaine en Gâtinais, y recouvra la vue, qu'il avait perdue depuis trois ans (2).

Le roi Robert avait un zèle particulier pour le bon choix des évêques. Car, dit Glaber, quand un siége était vacant, il ne songeait qu'à le remplir d'un digne sujet, fût-il de la plus basse naissance. Ce qui lui attira l'indignation et la désobéissance des seigneurs de son royaume, qui ne choisissaient pour ces places que des nobles comme eux ; car la plupart, à l'imitation des rois, se rendaient maîtres des élections. Le roi Robert trouvait donc souvent de la résistance de la part des seigneurs ses vassaux ; mais il était en paix avec les princes souverains, ses voisins, savoir : l'empereur saint Henri ; Ethelred, roi d'Angleterre ; Rodolphe, roi de Bourgogne ; et Sanche, roi de Navarre (3).

Le pape Grégoire V, tout jeune qu'il était,

(1) Helgaldi, *Epitome vitæ Rob.*, p. 107. — (2) Helgaldi *Vit. Rob.* Bouquet, t. X, Ducesne.
(3) Glab., l. III, c. II.

Il ne faut pas exagérer les vertus du roi Robert. Ce prince représente assez exactement les deux tendances de son temps : d'un côté le restant de barbarie qui regimbe contre l'esprit de l'Evangile, de l'autre,

ne tint le Saint-Siége que deux ans et neuf mois, et mourut le 18e de février 999. Il fut enterré à Saint-Pierre, près saint Grégoire le Grand. L'empereur Othon fit élire Pape à sa place son maître Gerbert, après qu'il eut tenu le siége de Ravenne environ un an. Ce fut le premier Pape français. Il prit le nom de Silvestre II ; et comme il était fort âgé, il ne garda guère que quatre ans le Siége de Rome. Peu de temps après qu'il y fut placé, l'empereur Othon, à sa prière, donna à l'église de Verceil la ville même de Verceil, son comté et le comté de Sainte-Agathe, avec toute la puissance publique, défendant à qui que ce soit de troubler l'évêque en cette possession, sous peine de mille livres d'or. La donation est du 7e de mai 999, à Rome, et c'est la première où l'on trouve la puissance publique donnée si expressément à une église particulière (1).

On a quelque lieu de croire qu'Arnoulfe de Reims, qui était alors parfaitement réconcilié avec le roi Robert et avec Gerbert, c'est-à-dire avec Silvestre II, souhaita que ce Pape confirmât son rétablissement, contre lequel il avait tant réclamé. En effet, nous avons une lettre de Silvestre II à son cher fils Arnoulfe, archevêque de Reims, pour autoriser ce qui s'était fait en sa faveur. La manière dont ce Pape y parle des droits du Saint-Siége, qu'il avait combattus autrefois, est remarquable. C'est au Saint-Siége apostolique, dit-il, qu'il appartient de rétablir dans leurs dignités ceux qui en ont été privés, afin de conserver par là à saint Pierre la libre puissance de lier, et que la splendeur de la gloire romaine éclate en tous lieux. C'est pourquoi vous, Arnoulfe, archevêque de Reims, qui, pour quelques excès, avez été déposé, nous croyons qu'il nous convient d'avoir pitié de vous ; et puisque votre déposition a été faite sans le consentement de Rome, il faut montrer que Rome peut réparer ce qui a été fait : car telle est la souveraine autorité donnée à Pierre, qu'aucune grandeur humaine ne saurait lui être égalée. Silvestre marque ensuite qu'il rétablit Arnoulfe dans tous les droits et prérogatives de son siége de Reims, au nombre desquels il compte la bénédiction des rois de France, c'est-à-dire leur sacre, et il défend à toutes personnes de lui reprocher sa déposition (2).

Comme Grégoire V avait déjà fait rétablir Arnoulfe, nous ne dissimulerons pas que d'habiles critiques ont jugé que cette lettre devait lui être attribuée ; mais on pourrait prouver, par la même raison, qu'elle est de Jean XV, car ce fut proprement ce Pape qui rétablit Arnoulfe : Grégoire V obtint seulement qu'il sortît de prison. Ainsi, puisque dans les manuscrits cette lettre porte le nom de Silvestre, nous ne voyons pas, non plus que Longueval, dont nous citons les paroles, de raison suffisante de s'inscrire en faux. Il est d'ailleurs assez vraisemblable qu'Arnoulfe, pour ôter toute difficulté, aura souhaité que Silvestre confirmât son rétablissement, et que Silvestre, de son côté, aura saisi avec plaisir cette occasion pour se dédire authentiquement de ce qu'il avait avancé contre le Saint-Siége (3).

La même année de la mort du pape Grégoire, l'empereur Othon III, déjà fort affligé de cette perte, en fit encore deux autres qui lui furent plus sensibles. La première fut de sa tante Mathilde, sœur d'Othon II, abbesse de Quedlinbourg, qui, en l'absence de l'empereur, son neveu, avait eu grande part au gouvernement du royaume de Germanie. L'autre perte fut de l'impératrice sainte Adélaïde, aïeule de l'un et mère de l'autre.

Après la mort de son fils unique l'empereur Othon II, elle eut beaucoup à souffrir de la part de sa bru, l'impératrice Théophanie, Grecque et emportée, mais qui mourut avant elle. Ces disgrâces et celles de sa jeunesse lui apprirent à faire un bon usage des prospérités de ce monde. Sa vertu et sa sagesse la firent encore plus respecter que son rang. Son zèle pour le bien public la faisait nommer la mère des royaumes. Ses biens furent ceux des pauvres et des serviteurs de Dieu. Elle fonda un grand nombre d'églises en Allemagne, et même en France ; car, quoique femme, mère et aïeule d'empereurs, elle n'oublia jamais la France, sa patrie.

La dernière année de sa vie, elle vint en Bourgogne, où elle fit divers pèlerinages. Elle y visita le monastère de Payerne, qu'elle avait fondé ou rétabli en l'honneur de la sainte Vierge, pour le repos de l'âme de Mathilde, reine de Bourgogne, sa mère. Elle alla ensuite satisfaire sa dévotion envers saint Maurice et ses compagnons, au monastère d'Agaune, d'où elle se rendit à Genève, pour visiter le tombeau de saint Victor. Elle envoya des présents à Saint-Benoît-sur-Loire et à Cluny, en considération de saint Mayeul, qu'elle avait tendrement aimé pour sa vertu. Adélaïde voulut aussi contribuer au rétablissement du monastère de Saint-Martin de Tours, qui avait été brûlé. Elle y envoya une somme considérable d'argent avec une partie du manteau impérial de son fils Othon II, et elle chargea le porteur de dire à saint Martin de sa part : Evêque de

l'esprit de foi victorieuse qui refoule la barbarie jusqu'à l'an 1016. Robert est un prince, comme il y en a beaucoup dans tous les temps, un prince qui se débat sous les entraves du lien conjugal qui vole la femme d'autrui, qui fait la sourde oreille aux remontrances et aux menaces de l'Eglise, qui, finalement s'accommoderait d'un schisme, pour vivre à sa guise. Après l'an 1016, ce prince animal fait place au prince chrétien ; le ravisseur de femmes devient un fondateur d'œuvres pies, un compositeur liturgique, un héros du lutrin, enfin un brave homme, et un homme brave. Mais n'oublions pas que si le roi Robert mérite effectivement le titre de père des pauvres et de bienfaiteur des Eglises, il n'a été canonisé que par le divertissant M. Jules Michelet, l'historien lythiramique de la France et de la Révolution, l'auteur de l'*Oiseau* et de l'*Humanité*, l'homme d'esprit lui qui traite les hommes en bête et les bêtes en homme.

(1) *Ann.* 999. — (2) Labbe, t. IX, p, 778. — (3) *Hist. de l'Eglise gall.* l. XIX.

Dieu, recevez ces petits présents que vous offre Adélaïde, la servante des serviteurs de Dieu, pécheresse par sa nature, mais impératrice par la grâce de Dieu ; recevez, dis-je, cette partie du manteau de mon fils Othon, vous qui avez partagé votre manteau pour revêtir Jésus-Christ dans la personne d'un pauvre.

Saint Odilon, abbé de Cluny, se rendit auprès de sainte Adélaïde, tandis qu'elle était en Bourgogne; mais, en s'abordant, ils ne purent l'un et l'autre retenir leurs larmes. La pieuse impératrice prit le bas de la robe du saint abbé et la baisa avec respect. Puis, le tirant à part, elle lui dit : Souvenez-vous de moi dans vos prières, et sachez que nous ne nous reverrons plus sur la terre. La prophétie se vérifia bientôt.

Le jour de l'anniversaire d'Othon étant arrivé, Adélaïde distribua, selon sa coutume, l'aumône à une grande multitude de pauvres, en se prosternant à leurs pieds, pour adorer Jésus-Christ en leur personne. Comme elle était déjà infirme, elle tomba malade de cette fatigue la nuit suivante, et, en peu de jours, elle fut réduite à l'extrémité. Dès que la violence du mal lui donna quelque relâche, elle demanda avec instance l'extrême-onction et le saint viatique, qu'elle reçut avec une tendre dévotion. Après quoi elle se fit chanter les psaumes pénitentiaux et les litanies des saints, joignant sa voix mourante à celles de ses chapelains. Elle mourut ainsi, le 16 de décembre de l'an 999. Saint Odilon en écrivit la vie, pour soulager la douleur qu'il avait de perdre une si zélée protectrice de son ordre. Il la composa en deux livres, dont le second contient une relation de plusieurs miracles opérés au tombeau de la sainte impératrice (1).

L'empereur Othon III était encore en Italie quand il reçut cette triste nouvelle. De retour en Allemagne, ayant appris les miracles qui se faisaient au tombeau de saint Adalbert de Prague, il résolut d'y aller faire ses prières. Ce saint martyr était enterré à Gnesen, alors capitale de la Pologne, dont le duc Boleslas avait racheté ses reliques. Il vint au-devant de l'empereur et le reçut avec tout l'honneur possible. L'empereur, voyant de loin la ville de Gnesen, se mit nu-pieds pour y arriver, et fut reçu par l'évêque Ungar, qui le mena dans l'église, où il implora l'intercession du saint martyr avec beaucoup de larmes. Pour l'honorer davantage, il érigea à Gnesen, par la permission du Pontife romain, un archevêché, au lieu qu'elle n'était pas même ville épiscopale, mais du diocèse de Posnanie (2). L'empereur y mit pour premier archevêque Gaudence, frère de saint Adalbert, et lui donna trois suffragants, savoir : les évêques de Sals-Colbert, de Cracovie et de Vratislaw ou Breslau. Mais comme Ungar, évêque de Posnanie, ne consentit point à cette érection, il le laissa sous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, dont il était suffragant.

Quant à l'évêché de Prague, dès l'année 997, incontinent après la mort de saint Adalbert, Boleslas, duc de Bohême, envoya prier l'empereur de donner un évêque à cette église désolée, de peur qu'elle ne retombât dans le paganisme dont elle venait de sortir, déclarant qu'il n'y avait personne, en toute la Bohême, digne de remplir cette place. L'empereur et toute sa cour jetèrent les yeux sur un de ses chapelains nommé Thitdag, qui, bien que Saxon de naissance, savait parfaitement la langue slavonne. L'empereur l'envoya donc à l'archevêque de Mayence, lui ordonnant de le sacrer évêque de Prague, ce qui fut fait le septième de juillet 998. Son clergé et son peuple le reçurent avec joie, et il fut intronisé au coin de l'autel de Saint-Vitus, patron de la cathédrale (3).

Au retour de Pologne, l'empereur Othon vint à Magdebourg, où il célébra le dimanche des Rameaux, l'an 1000 de Notre Seigneur. Le lendemain lundi, il tint un concile avec les évêques, pour exécuter ce qui avait été réglé au concile de Rome, sous Grégoire V, en 998, touchant l'évêché de Mersebourg et son ancien évêque Gisiler ou Gisler. On y avait ordonné le rétablissement de l'évêché de Mersebourg, érigé dans un concile par le Pape et par l'empereur Othon Ier, et supprimé sans concile par l'empereur Othon II. Et comme Gisiler avait quitté le siége de Mersebourg pour passer à celui de Magdebourg, qui en était la métropole, il fut dit que s'il pouvait prouver canoniquement qu'il eût été transféré à l'instance du clergé et du peuple, il demeurerait dans la métropole ; s'il l'avait fait sans y être invité par eux, et toutefois sans ambition et sans avarice, il retournerait à Mersebourg; mais s'il ne peut se justifier d'ambition et d'avarice, il perdra l'un et l'autre siége (4). Le concile de Magdebourg devait donc exécuter ce décret. Toutefois Gisiler, employant l'argent au défaut de raisons, fit remettre l'affaire à l'assemblée plus nombreuse qui devait se tenir à Quedlinbourg pour la fête de Pâques. Sa maladie l'empêchant de s'y trouver, il envoya s'excuser par un de ses clercs et par le prévot de l'église de Magdebourg, et fit encore remettre l'affaire au concile qui se tiendrait à Aix-la-Chapelle, en présence de l'empereur. Gisiler y vint, en effet, avec ceux qui le favorisaient; et le légat du Pape, archidiacre de l'Église romaine, le pressa jusqu'à trois fois de faire juger sa cause. Gisiler eut encore l'adresse de la faire remettre à un concile général qui devait se tenir à Rome, car l'empereur se disposait à y aller (5).

Pendant ce concile d'Aix-la-Chapelle, Othon III fit ouvrir le tombeau de Charlema-

(1) *Vita S. Adel.* Canis., *Lect. ant.*, t. III, *in fine.* Leibnitz, *Rer. Brunsw.*, t. II. — (2) *Chron. hildesh.* — (3) Ditmar, l. IV. *Act. Bened.*, sect. v, p. 871. — (4) Labbe, t. IX, p. 772. — (5) *Chron, Sax.*, 1000. Ditm., l. IV.

gne. La chronique d'Hildesheim dit que ce fut par une pure curiosité, et que Charlemagne, lui étant apparu, le menaça d'une mort prochaine en punition de sa témérité. Adémare, auteur contemporain, raconte la chose plus en détail et d'une manière un peu différente. Il assure que l'an 1000, l'empereur Othon III fut averti en songe de lever le corps de Charlemagne qui reposait dans l'église d'Aix-la-Chapelle. Comme cette église avait été pillée et ruinée par les Normands, il n'y avait plus sur le tombeau de ce prince aucune marque extérieure qui pût le faire reconnaître. On jeûna trois jours, après lesquels on creusa la terre à l'endroit qui avait été désigné en songe à l'empereur. On y trouva, en effet, dans un caveau fait exprès, le corps de Charlemagne entier et sans corruption. Il était assis sur un siége d'or, ayant sur la tête une couronne d'or, le sceptre à la main avec une épée d'or. On le leva pour le montrer au peuple, et il parut d'une grandeur extraordinaire. Un chanoine d'Aix-la-Chapelle qui était fort grand et fort gros, voulut se mesurer avec lui. Il en prit la couronne et se la mit sur la tête ; mais sa tête parut trop petite. Il mesura ensuite sa cuisse avec celle de Charlemagne, laquelle se trouva plus grande que la sienne. On crut que ce chanoine avait été puni de sa témérité ; car il se cassa la cuisse peu de temps après, et il en resta incommodé le reste de sa vie.

L'empereur fit placer le corps de Charlemagne dans l'aile droite de l'église d'Aix-la-Chapelle, derrière l'autel de Saint-Jean-Baptiste, et il y fit élever un couronnement d'or. Depuis ce temps-là il commença à se faire des miracles au tombeau de ce prince. Cependant, dit l'ancien historien qui rapporte ces faits, on ne lui rendit aucun culte et l'on se contenta de faire tous les ans, pour le repos de son âme, l'anniversaire des morts. Othon envoya le siége d'or de Charlemagne à Boleslas, duc de Pologne, en le priant de lui faire présent, en échange, de quelques reliques de saint Adalbert. Boleslas lui envoya un bras du saint martyr ; et l'empereur, pour placer plus honorablement cette relique, fit bâtir à Aix-la-Chapelle une église en l'honneur de saint Adalbert, avec un monastère de religieuses (1).

En la même année 1000, l'empereur Othon III passa les Alpes et fit quelque séjour à Pavie. Alors, par le conseil de saint Romuald, il bâtit près de Ravenne un monastère en l'honneur du même saint Adalbert de Prague. Et comme saint Romuald le pressait d'embrasser la vie monastique, suivant la promesse qu'il lui en avait faite à l'autre voyage, l'empereur lui assura qu'il le ferait après qu'il aurait soumis Rome révoltée contre lui, et qu'il serait revenu victorieux à Ravenne. Mais saint Romuald lui dit : Si vous allez à Rome, vous ne verrez plus Ravenne. Il lui déclara nettement que sa mort était proche, et, ne pouvant le détourner de son entreprise, il se retira (2).

Le jour qu'Othon était arrivé à Rome, y célébra la fête de Noël et bâtit dans l'île du Tibre une église en l'honneur de saint Adalbert de Prague, dont il avait apporté les mains ornées d'or et de pierreries. Il voulut enrichir cette église de plusieurs autres reliques ; il en fit chercher partout. On lui dit qu'il y avait plusieurs corps de martyrs dans l'église des saints Abondius et Abondantius, près du mont Soracte. Il y envoya des évêques, des clercs et des moines, et les fit apporter avec grande solennité à l'église de saint Adalbert (3).

Othon fit aussi rapporter de Hambourg à Rome les os du pape Benoît V, suivant sa prédiction ; car on dit que, pendant son exil, il avait dit : Je dois mourir en ce pays, ensuite il sera désolé par les armes des païens et deviendra l'habitation des bêtes sauvages. Il n'aura point de paix solide avant ma translation ; mais quand je serai retourné chez moi, j'espère que, par l'intercession des saints apôtres, les païens demeureront en repos. L'événement fut conforme à cette prédiction : car les Slaves ravagèrent longtemps les églises de Saxe. Celui qui prit soin de la translation de Benoît, par ordre de l'empereur, fut [illegible] de Brême, un des chapelains de ce prince, qu'il voulait faire évêque. Il lui donna même le bâton pastoral, comme il était alors grièvement malade ; mais il mourut avant d'être sacré (4).

Comme l'empereur Othon III était à Rome, saint Bernward, évêque d'Hildesheim, y arriva le 4 janvier, l'an 1001. L'empereur, ravi de la venue de ce prélat, qui avait été son précepteur, alla au-devant de lui jusqu'à Saint-Pierre, à deux milles de son palais. L'ayant embrassé tendrement, il l'entretint longtemps ; et, pendant les six semaines qu'il demeura auprès de lui, il le fit défrayer libéralement.

Le sujet du voyage de l'évêque était un différend avec l'archevêque de Mayence, son métropolitain, pour le monastère de Gandersheim, illustré par la religieuse-poëte Roswith. L'évêque d'Hildesheim y avait toujours été reconnu diocésain, jusqu'à ce que Sophie, fille de l'empereur Othon II, étant près de s'y consacrer à Dieu, dédaigna de prendre le voile de la main d'un prélat qui ne portait pas le pallium, et désira que ce fût Villegise, archevêque de Mayence. L'évêque s'y opposa autant qu'il lui fut possible ; mais enfin, à la prière de l'impératrice Théophanie, mère de la religieuse, il consentit que l'archevêque et lui fissent la cérémonie en commun, en sorte que l'on vit, ce qui parut très-nouveau, deux évêques revêtus pontificalement, assis des deux côtés d'un même autel. L'évêque ne

(1) Bouquet, t. X, p. 145, 319. — (2) *Vit. Rom.* [illegible] *Fabr. Act. Bened.*, sect. VI. — (3) *Act. Bened.*, sect. V, p. 733. — (4) Ditm., l. IV.

laissa pas de demander au roi Othon III, qui était présent, s'il consentait à l'engagement de sa sœur; puis il lui demanda à elle-même si elle lui promettait obéissance, à lui et à ses successeurs, et protesta publiquement que l'archevêque n'avait aucun droit dans cette église. Cet orgueilleux entêtement d'une princesse au moment d'embrasser l'humilité du cloître, n'était pas d'un bon augure et sentait bien fort la vanité byzantine, qu'elle avait peut-être héritée de sa mère. Les choses demeurèrent en cet état sous cet évêque et son successeur, et les sept premières années de saint Bernward. Mais Sophie, se regardant plus comme princesse que comme religieuse, sortit du monastère, malgré l'abbesse, pour aller à la cour, où elle demeura un an ou deux, aux dépens de sa réputation. Saint Bernward l'avertit doucement de rentrer dans son devoir; et, comme il continuait, elle évita sa rencontre et chercha l'appui de l'archevêque de Mayence, disant que c'était de lui qu'elle avait reçu le voile, que le monastère était dans son diocèse et qu'elle ne dépendait en rien de Hildesheim. Etant de retour à Gandersheim, elle sema ces discours parmi les religieuses, et réussit si bien à les aliéner de l'évêque, que, quand il vint, il fut reçu avec indifférence, comme un évêque étranger, et ses remontrances ne furent pas écoutées. Enfin, pour faire la dédicace de l'église du monastère, les religieuses appelèrent l'archevêque Villegise, et l'évêque Bernward fut seulement averti de s'y trouver.

Il envoya Ekhard, évêque de Sleswig, qui, étant chassé de son siége par les guerres, s'était retiré auprès de lui et le servait dans ses fonctions. Il déclara que Bernward était retenu par le service de l'empereur, et pria l'archevêque de ne point entreprendre de faire cette dédicace à son préjudice. Villegise voulait passer outre étant jaloux, de son côté, de la faveur de Bernward auprès de l'empereur; mais les protestations réitérées de celui-ci l'arrêtèrent. Saint Bernward fut conseillé de porter sa plainte au Pape et à l'empereur; et telle fut la cause de son voyage à Rome. Saint Henri, duc de Bavière et proche parent de l'empereur, auprès duquel il se trouvait alors, prenait aussi les intérêts de l'évêque, et pressait le jugement de ce différend pour rétablir la paix dans l'Eglise.

Le Pape Silvestre assembla donc un concile de vingt évêques, dix-sept d'Italie et trois d'Allemagne. L'empereur et le duc Henri y assistèrent, avec tout ce qu'il y avait à Rome de personnes constituées en dignité. Après qu'on eut lu l'Evangile et quelques canons, le Pape donna la bénédiction: on s'assit, on fit silence; puis l'évêque saint Bernward expliqua son affaire, se plaignant principalement que, depuis son départ, l'archevêque de Mayence avait tenu un synode dans son diocèse, c'est-à-dire dans le monastère de Gandersheim, malgré ses protestations. Le Pape demanda au concile si on devait tenir pour synode une assemblée que cet archevêque avait tenue avec ceux qu'il avait amenés dans une église que les évêques d'Hildesheim avaient toujours possédée, vu principalement que l'évêque était absent et était venu se plaindre au Saint-Siége pour le même sujet. Le concile demanda permission de délibérer en particulier; et le Pape l'ayant accordé, les évêques romains sortirent seuls. Puis le concile déclara que ce synode était un acte schismatique, et qu'on devait rejeter, selon les canons, ce qui y avait été fait.

Alors le Pape prononça ainsi: Par l'autorité des apôtres et des Pères, nous cassons ce qui, en l'absence de notre frère Bernward, a été fait à Gandersheim, dans son diocèse, par l'archevêque Villegise et ses complices. Puis il ajouta: Notre frère Bernward demande-t-il qu'on lui rende l'investiture que l'archevêque lui a ôtée? Le concile répondit: Il n'est pas nécessaire de lui rendre l'investiture que l'archevêque n'a pu lui ôter; mais puisqu'il le demande instamment, rendez-la-lui, si cela plaît à l'empereur. Le Pape donna donc à l'évêque sa férule ou son bâton pastoral, disant: Je vous rends et vous confirme la possession du monastère de Gandersheim, avec ses dépendances, et, par l'autorité apostolique des saints Pierre et Paul, je défends à qui que ce soit de vous y troubler, sinon en tant que les canons le permettent.

Enfin on résolut d'écrire à l'archevêque de Mayence, pour le blâmer d'une telle entreprise et l'exhorter à se désister de sa prétention. On convint aussi d'indiquer un concile des évêques de Saxe, et d'envoyer un légat du Pape pour y présider. Le lieu fut marqué à Polden, près de Brandebourg, et le jour au 21e de juin: on nomma pour légat Frédéric, prêtre-cardinal de l'Eglise romaine et depuis archevêque de Ravenne, Saxon de naissance et jeune, mais d'une grande probité (1).

Avant que de partir pour retourner en Saxe, le saint évêque Bernward, avec le Pape réduisit à l'obéissance de l'empereur la ville de Tibur, qui s'était encore révoltée. Y étant entrés, ils persuadèrent aux habitants de se rendre à discrétion, et à l'empereur de leur pardonner, mais les Romains, indignés de ce que les Tiburtins avaient fait leur paix, se révoltèrent à leur tour, poussés par un nommé Grégoire, que l'empereur chérissait et qui voulut le prendre en trahison. On ferma donc les portes de Rome, on ne laissait entrer ni sortir personne; et il y eut même quelques-uns des amis de l'empereur de tués. L'évêque saint Bernward fit confesser les gens du palais, et leur donna le viatique à la messe; puis, les ayant exhortés, il marcha à leur tête, portant la sainte lance, que les empereurs d'Allemagne regardaient comme leur sauvegarde; mais les rebelles jetèrent les armes et

(1) *Vit. S. Bern. Act. Bened.*, *saec.* VI.

demandèrent la paix : l'empereur leur fit une harangue où il leur reprocha leur ingratitude, et la sédition fut apaisée. L'empereur et le Pape ne laissèrent pas de sortir de Rome le dimanche de la Sexagésime, qui, cette année 1001, était le 16e de février, et campèrent assez proche. Le saint évêque Bernward prit congé de l'empereur avec beaucoup de larmes de part et d'autre, et il s'en retourna chez lui chargé de présents et de reliques (1).

Le cardinal Frédéric arriva aussi en Allemagne, revêtu des ornements du Pape, avec les chevaux enharnachés d'écarlate, pour montrer qu'il le représentait. On tint le concile à Polden, le 22e de juillet ; mais l'archevêque de Mayence et ceux de son parti qui n'y étaient qu'à regret y firent beaucoup de bruit. Le légat, assis entre saint Livezon, ou Libentius, archevêque de Hambourg, et le saint évêque Bernward, exhorta d'abord doucement les évêques à la paix ; et, ayant enfin obtenu du silence, il fit lire la lettre du Pape à l'archevêque de Mayence, qui demanda conseil aux évêques ses confrères, et principalement à l'archevêque de Hambourg. Celui-ci lui conseilla de satisfaire l'évêque d'Hildesheim, au jugement du concile. Là-dessus, on ouvrit les portes de l'église, plusieurs laïques entrèrent, faisant grand bruit, criant aux armes et menaçant terriblement le légat et le saint évêque Bernward. Ils ne s'émurent ni l'un ni l'autre ; et, quoiqu'ils eussent des troupes plus nombreuses s'ils eussent voulu en venir aux armes, ils se contentèrent d'apaiser doucement le tumulte et les autres évêques furent d'avis de remettre l'affaire au lendemain, se rendant caution pour l'archevêque de Mayence, qu'il y viendrait et exécuterait ce qui serait juste. Mais il se retira secrètement dès le grand matin ; et le légat, l'ayant demandé en plein concile, le suspendit de toute fonction épiscopale, jusqu'à ce qu'il se représentât devant le Pape, au concile qui devait se tenir à Rome, à Noël, et qu'il dénonça à tous les évêques.

Le cardinal, étant retourné en Italie, rendit compte de sa légation au Pape et à l'empereur, lesquels, fort indignés de ce qui s'était passé, ordonnèrent à tous les évêques d'Allemagne de se rendre auprès d'eux vers Noël, non-seulement pour le concile, mais pour servir l'empereur à la guerre avec tous leurs vassaux. Peu de temps après, le cardinal Frédéric obtint l'archevêché de Ravenne, vacant par la démission de Léon, qui avait succédé à Gerbert et qui, peu après, était tombé en paralysie. Frédéric lui assigna de grandes terres pour sa subsistance.

En Allemagne, l'archevêque de Mayence ayant de nouveau insulté l'évêque d'Hildesheim, on tint un concile à Francfort, après l'Assomption de la sainte Vierge, où se trouvèrent les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, avec quatre évêques. Mais, dans ce concile, on ne jugea rien définitivement, à cause de l'absence de Bernward, qu'une indisposition avait empêché de s'y trouver. On convint [illegible] que ni l'un ni Villegise n'exerceraient aucun droit sur l'abbaye de Gandersheim, jusqu'à l'octave de la Pentecôte, où les évêques s'assembleraient à Fritzlar.

Cependant le saint évêque Bernward désirait ardemment de retourner en Italie, tant pour satisfaire à l'ordre du Pape que pour voir l'empereur, qu'il aimait tendrement. Ne pouvant y aller, il envoya le prêtre Tangmar, doyen de son monastère, qui l'y avait accompagné l'année précédente, et qui, depuis sa jeunesse, avait été occupé à instruire les enfants et avait été maître de l'évêque même. Il trouva l'empereur vers Spolète, et eut ordre d'attendre le concile, qui se tint dans la ville de Todi, le jour de Saint-Jean l'Évangéliste, cette même année 1001, et fut composé d'environ trente évêques, ayant à leur tête le Pape et l'empereur.

Le prêtre Tangmar y fut introduit par un sous-diacre ; et le Pape lui ayant demandé ce qu'il désirait, il se prosterna aux pieds du Pape et de l'empereur, et, s'étant relevé, raconta ce qui s'était passé au concile de Francfort, se rapportant du surplus à l'archevêque de Ravenne, qui était présent. L'archevêque fit le récit de sa légation, et le procédé de l'archevêque de Mayence fut désapprouvé par tous les évêques romains. Toutefois on résolut d'attendre l'archevêque de Cologne et les autres évêques, qui devaient arriver incessamment ; mais comme ils tardaient, le prêtre Tangmar demanda son congé et partit le 11me de janvier 1002, chargé des présents de l'empereur pour son maître, entre autres de médicaments et d'épiceries (2).

Saint Héribert, archevêque de Cologne, arriva enfin et fut reçu avec grande joie par l'empereur, dont il était un des principaux confidents. Il était né à Worms, de parents nobles, et avait été élevé dans l'abbaye de Gorze ; le roi Othon III le prit auprès de lui pour être son chancelier. L'évêché de Wurtzbourg étant venu à vaquer en 995, ce prince voulut obliger Héribert à le prendre ; mais il le fit donner à Henri, son frère cadet, et demeura attaché à l'empereur, qu'il accompagnait en ses voyages. L'archevêque de Cologne étant mort le 14 juillet 998, le clergé et le peuple demeurèrent assez longtemps divisés au sujet de l'élection ; enfin l'un des élus renonça à son droit et proposa d'élire le chancelier Héribert. Tous en convinrent ; on envoya une députation en Italie pour le demander à l'empereur, qui l'accorda avec joie et lui en écrivit de sa main ; car il l'avait laissé à Ravenne pour apaiser une sédition. Il obéit avec peine ; et, ayant reçu du Pape le pallium, il se rendit à Cologne, où il fut sacré la veille de Noël l'an 999. Tel était donc saint Héribert, archevêque de Cologne.

(1) *Vit. S. Bern.*, *Acta Bened.*, sect. vi. — (2) *Ibid.*, n. 30.

L'empereur, consolé de son arrivée et de celle de ses autres serviteurs qui lui amenaient du secours, témoignait sa joie à l'extérieur ; mais il gémissait en secret, pensant à ses péchés, et dans le silence de la nuit il veillait en prières et répandait beaucoup de larmes; souvent il jeûnait toute la semaine, excepté le jeudi, et il faisait de grandes aumônes. En marchant avec le saint archevêque, ils s'entretenaient de ce qu'ils pourraient faire pour le salut de leur âme; ils convinrent que celui des deux qui retournerait sain et sauf en Allemagne fonderait un monastère en l'honneur de la sainte Vierge, et l'empereur donna pour cet effet plusieurs terres à l'archevêque, qui, depuis, exécuta ce dessein, par la fondation de la célèbre abbaye de Duit, près de Cologne (1).

Othon était jeune encore. Il venait d'envoyer à Constantinople une ambassade solennelle. Ayant à sa tête Arnoulfe II, archevêque de Milan, pour demander la main d'une princesse grecque. L'ambassade fut reçue avec de grands honneurs par les empereurs Basile et Constantin, et obtint ce qu'elle demandait. Mais ce fut un succès inutile. L'empereur Othon mourut le 28 janvier 1002, âgé d'environ vingt-trois ans, dont il avait régné dix-neuf ans comme roi et cinq comme empereur. Il mourut à Paterno, petite ville d'Italie dans la Campagne de Rome. Il mourut, comme l'on croit, d'un poison que lui avait fait donner la veuve de Crescentius, auquel il avait fait couper la tete. Qu'il ait pris cette veuve pour concubine, est un bruit populaire qui n'a aucune vraisemblance. Le saint archevêque de Cologne prit soin de transporter son corps à Aix-la-Chapelle. On laissa ses entrailles à Augsbourg, où elles furent inhumées dans l'oratoire de Saint-Udaric, et le corps arriva à Cologne la semaine sainte. On le porta, les trois premiers jours, à différentes églises, et le jeudi saint à Saint-Pierre, qui est la cathédrale, où, après que les pénitents eurent été introduits selon la coutume et eurent reçu l'absolution, l'archevêque la donna aussi à l'âme du défunt empereur, en présence de son corps, et recommanda aux prêtres d'en faire mémoire. Le vendredi matin, on partit pour porter le corps à Aix-la-Chapelle, où, le jour de Pâques, 5me d'avril, il fut enterré dans l'église de Notre-Dame, au milieu du chœur (2).

Saint Henri, duc de Bavière, fut élu roi de Germanie, le 6me de juin suivant. Il était petit-fils de Henri, frère d'Othon Ier, et par là, comme nous l'avons remarqué, descendait tout ensemble et de Charlemagne et du fameux Saxon Witikind. Il était le plus proche parent d'Othon III, qui était mort sans enfants. On le nomma Henri II, par rapport à Henri l'Oiseleur; on le nomma aussi le Boiteux, mais il est plus connu par le titre de saint, qu'il reçut après sa mort.

La dignité royale lui avait été prédite par saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne. Car le duc Henri, père de celui-ci, lui ayant amené ses enfants pour recevoir sa bénédiction, le saint évêque nomma Henri roi; Brunon, son frère, évêque; Gisèle, sa sœur aînée, reine, et il nomma abbesse la cadette, qu'il avait baptisée. La prédiction fut accomplie de point en point. Brunon fut évêque d'Augsbourg, et Gisèle reine de Hongrie. Après la mort de saint Wolfgang, qui fut son maître, le jeune duc Henri étant venu prier à son tombeau, le saint lui apparut en songe et lui dit : Regardez attentivement ce qui est écrit sur la muraille. Henri n'y put lire que ces deux mots : *Après six*. Étant éveillé, il crut que c'était à dire qu'il mourrait six jours après et donna beaucoup aux pauvres. Au bout de six jours, voyant qu'il se portait bien, il crut que c'était six mois; et, au bout de six mois, il crut devoir mourir après six ans, mais, la septième année, il fut élu roi et connut le sens de la prédiction.

Il fut couronné à Mayence, par l'archevêque Villegise, le 7me de juin 1002, et on lui donna la sainte lance, comme la marque de son pouvoir. Le 10me d'août, jour de Saint-Laurent, Cunégonde, épouse du roi Henri, fut couronnée reine, à Paderborn, par le même archevêque de Mayence; elle a été mise aussi au nombre des saintes. Le roi Henri vécut avec elle en continence parfaite, comme si elle eût été sa sœur; et Dieu permit que, pour rendre public cet exemple si rare de vertu, Cunégonde fût exposée à une rude épreuve. Sa réputation fut attaquée, et Henri lui-même entra en soupçon de sa fidélité. Elle offrit de se justifier par le fer chaud, suivant les lois du pays, et marcha sur des socs de charrue rougis au feu, sans en sentir aucun mal (3).

Gisèle, sœur du roi Henri, fut aussi épouse d'un saint, savoir, d'Étienne, roi de Hongrie. Il était fils de Geisa, quatrième duc des Hongrois depuis leur entrée en Pannonie : prince sévère envers les siens jusqu'à la cruauté, mais humain et libéral à l'égard des autres, particulièrement des Chrétiens. Il leur permit même, par un édit public, d'entrer dans ses États, ordonnant d'exercer envers eux l'hospitalité; il trouvait bon que les clercs et les moines vinssent devant lui et les écoutait volontiers. Enfin, il se convertit lui-même avec sa famille : il reçut le baptême et promit de faire embrasser le christianisme à tous ses sujets. C'étaient ces terribles Huns ou Hongrois qui, pendant tout un siècle, avaient mis l'Europe à feu et à sang.

Comme leur duc était en peine de ce qu'il devait faire pour abolir le paganisme et affermir la vraie religion par de nouveaux évêchés, il vit la nuit, en songe un homme d'une beauté merveilleuse qui lui dit : Ce que tu penses ne s'exécutera point par toi : tes mains

(1) *Vita S. Herib. Acta SS*, 16 *mart.*—(2) Ditm., l. IV.—(3) *Vit. S. Henr.*, 15 *julii*; *S. Cuneg.*, 3 *mart. Acta SS*

sont souillées de sang humain ; mais tu auras un fils qui accomplira ton dessein ; il sera au nombre des élus de Dieu, et, après avoir régné sur la terre, il régnera éternellement. Cependant reçois avec honneur un homme qui viendra exercer près de toi une ambassade spirituelle, et profite de ses instructions. Cet ambassadeur céleste fut saint Adalbert de Prague, qui vint en Hongrie peu de temps après, et, par son conseil, le duc Geisa assembla partout ses sujets : le saint evêque les prêcha, un grand nombre furent baptisés, on bâtit des églises en plusieurs lieux.

La duchesse eut aussi une vision ; car étant devenue enceinte et près d'accoucher, elle vit saint Etienne, le premier martyr qui lui dit qu'elle aurait un fils qui serait le premier roi de sa nation, et lui ordonna de le nommer comme lui. L'enfant étant né, saint Adalbert le baptisa et le nomma Etienne. Il naquit à Strigonie, y apprit la grammaire et fut elevé avec soin. Quand il fut hors de l'enfance, le duc son père assembla les grands et les autres ordres de son royaume, et, de leur consentement, le déclara son successeur et lui fit prêter serment. Geisa, dejà avancé en âge, mourut ensuite, l'an 997.

Le jeune duc Etienne, songeant aux moyens d'achever la conversion de son peuple, commença par établir la paix avec tous ses voisins ; mais ses sujets païens, avec les seigneurs à leur tête, se révoltèrent, pillaient ses villes et ses terres, tuaient ses officiers et lui insultaient à lui-même. Le duc assembla ses troupes, et, portant à ses enseignes saint Martin et saint Georges, il marcha contre les rebelles qui assiégeaient Wesprim. Les ayant vaincus, il consacra à Dieu leurs terres, et en fonda un monastère en l'honneur de saint Martin de Tours, que la Pannonie où il naquit a toujours honoré. Le duc fonda ce monastère en un lieu nommé le Mont-Sacré, où l'on tenait que saint Martin, étant dans le pays, allait faire ses prières (1).

Après cette victoire, le duc Etienne ne songeait qu'à la propagation de l'Evangile ; et, pour attirer le secours de Dieu, il faisait de grandes aumônes et priait souvent avec larmes prosterné sur le pavé de l'église. Il envoyait de tous côtés pour appeler des ouvriers évangéliques ; ce qui attira des prêtres et des clercs zélés, des abbés et des moines, qui renoncèrent volontiers à leur pays pour une si bonne œuvre. Le plus célèbre fut Astric, autrement nommé Anastase. C'était un des six moines que saint Adalbert de Prague amena du monastère de Saint-Boniface de Rome, quand il revint la dernière fois en Bohème, et il le fit abbé du monastère de Breunove, que fonda le duc Boleslas le Pieux. Mais la révolte des Bohèmes ayant obligé saint Adalbert à quitter le pays, Astric passa en Hongrie avec ses moines ; et le duc Etienne, les ayant très-bien reçus, leur bâtit un monastère en l'honneur de saint Benoît, et prenait plaisir à s'entretenir souvent avec eux. Ces moines lui furent d'un grand secours pour la conversion de ses sujets ; et il fit si bien, tant par persuasion que par contrainte, qu'il bannit entièrement l'idolâtrie de ses Etats. Il vint aussi de Pologne deux saints personnages : l'un nommé Suirard et surnommé André, l'autre nommé Benoît, qui embrassèrent la vie érémitique. Benoît ayant été tué par des voleurs, fut tenu pour martyr, André fit plusieurs miracles.

Cependant le duc Etienne, voyant bien que cette église naissante ne pouvait subsister sans pasteur, divisa tout le pays en dix évêchés, dont il voulut que Strigonie fût la métropole, et il y mit pour archevêque Sébastien, moine de grande vertu du monastère de Saint-Martin. Quant à l'abbé Astric, il le fit élire évêque de Colocza, et lui donna le nom d'Anastase. Puis la quatrième année après la mort de son père, c'est-à-dire l'an 1000, il le renvoya à Rome, pour demander au Pape la confirmation de ces évêchés et la couronne royale pour le duc, afin que cette dignité lui donnât une autorité plus grande pour l'exécution de ses bons desseins. Anastase, étant arrivé à Rome, raconta au Pape tout ce que le duc Etienne avait fait dans ses Etats pour la religion, et le Pape lui accorda très-volontiers la couronne, y ajoutant une croix pour porter devant le nouveau roi, comme un signe de son apostolat. Car, dit-il, je suis l'apostolique, mais lui mérite le nom d'apôtre, puisqu'il a acquis un si grand peuple à Jésus-Christ. Depuis plusieurs siècles l'on donnait au Pape le titre d'apostolique (2).

Le Pape disait dans sa lettre au saint roi : Les envoyés de votre noblesse, principalement notre bien-aimé frère Astric, évêque de Colocza, ont d'autant plus réjoui notre cœur, ils ont d'autant plus facilement rempli leur commission que nous-même, avertis de Dieu, nous attendions ardemment leur arrivée d'auprès d'une nation qui nous était inconnue. Heureuse ambassade, qui, prévenue par un message céleste et négociée par le ministère des anges, a été conclue de Dieu, avant qu'elle eût été entendue de nous. Vraiment, ceci n'est ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde, et qui, comme le dit Daniel, change les temps et les âges, transfère les royaumes et les établit, révèle les choses profondes et cachées dans les ténèbres, parce qu'avec lui est la lumière, cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Nous rendons avant tout grâces à Dieu le Père et à Notre Seigneur Jésus-Christ, qui en nos jours a trouvé un David, le fils de Geisa, un homme selon son cœur, et, l'ayant éclairé de la lumière céleste, l'a suscité pour paître son peuple d'Israël, la nation choisie des Hongrois. Ensuite nous louons votre piété envers Dieu et votre

(1) *Vit. S. Steph.* 2 *sept.* — (2) *Ibid.*

respect envers la Chaire apostolique, à laquelle, par la miséricorde divine, nous présidons sans aucun mérite de notre part. Enfin, nous donnons les éloges qu'elle mérite, à la grande libéralité avec laquelle, par les mêmes ambassadeurs et lettres, vous avez offert au bienheureux Pierre, prince des apôtres, le royaume et la nation dont vous êtes le chef, ainsi que tout ce qui est à vous et votre personne même. Action merveilleuse qui vous montre déjà ce que vous demandez que nous vous déclarions. Nous n'en disons pas davantage ; car il ne nous est pas nécessaire de louer celui que louent les faits et Dieu même.

C'est pourquoi, glorieux fils, tout ce que vous nous avez demandé, à nous et au Siége apostolique, le diadème, le nom de roi, la métropole de Strigonie et les autres évêchés de l'autorité de Dieu tout-puissant, ainsi que des bienheureux apôtres Pierre et Paul, Dieu nous en ayant averti et nous l'ayant ordonné, nous vous l'accordons de grand cœur avec la bénédiction des apôtres et la nôtre. Le royaume que votre munificence a offert à saint Pierre, votre personne, la nation des Hongrois, présente et à venir, nous le recevons en la protection de la sainte Eglise romaine, et le donnons à tenir, à gouverner et à posséder à votre prudence et à vos légitimes successeurs. Ceux-ci, quand ils auront été légitimement élus par les magnats, seront tenus de même de nous rendre, à nous et à nos successeurs, par eux-mêmes ou par leurs ambassadeurs, l'obéissance et le respect qui sont dus ; de se montrer soumis à la sainte Eglise romaine, qui regarde ses sujets, non comme des serviteurs, mais comme ses enfants ; de persévérer fermement dans la foi catholique et dans la religion chrétienne, et de travailler à la promouvoir. Silvestre II ajoute que, pour récompenser le zèle apostolique du prince et sa vénération, il lui accordait à lui et à ses successeurs légitimement élus et approuvés par le Saint-Siége, quand ils auront été ceints de la couronne qu'il leur envoyait, le privilége de faire porter la croix devant eux et de régler les affaires ecclésiastiques du royaume comme vicaires du Pape. Cette lettre était accompagnée d'autres, adressées aux grands et à tout le peuple (1).

L'évêque Anastase ayant apporté en Hongrie les lettres du Pape, avec la couronne et la croix, les prelats, les seigneurs, le clergé et le peuple s'assemblèrent, et le duc Etienne fut reconnu roi, sacré et couronné solennellement. La couronne envoyée par le Pape Silvestre sert encore aujourd'hui à couronner les rois de Hongrie. Ensuite le nouveau roi fit un édit, pour empêcher les violences et les oppressions, et pour établir la paix et les bonnes mœurs dans son royaume. Il fit aussi couronner reine Gisèle, son épouse, sœur de l'empereur saint Henri, princesse très-pieuse, qui, de son côté, fit de grands biens aux églises et aux monastères, entre autres à l'église de Wesprim, qu'elle bâtit de fond en comble et enrichit d'ornements et de vases sacrés. Le roi donna de grands revenus à la métropole et aux cathédrales qu'il avait établies, leur assignant de grands diocèses et leur donnant de dignes prélats. Il donna aussi aux abbayes des terres et des familles de serfs, avec une magnificence royale, augmentant ses libéralités pendant toute sa vie, afin qu'aucun besoin temporel ne détournât les moines du service de Dieu. Cependant il s'informait avec soin, tantôt par lui-même, tantôt par d'autres, de leur vie et de leur conduite, reprenant les négligents et donnant aux plus fervents des marques d'amitié. Quant aux chanoines, il les recommandait à la conduite des évêques. C'est sans doute une chose merveilleuse de voir un successeur, peut-être un descendant du terrible Attila, demander la couronne et la dignité royale au successeur de saint Pierre, et en recevoir de plus le nom si glorieux et si dignement mérité d'apôtre.

Sébastien, archevêque de Strigonie, étant devenu aveugle, le roi, du consentement du Pape, lui donna pour successeur Anastase de Colocza ; mais, au bout de trois ans, Sébastien recouvra la vue, et Anastase, lui cédant la place, retourna à son église, gardant toutefois le pallium, avec l'approbation du Pape. Le roi Etienne, par un vœu particulier, mit sa personne et son royaume sous la protection spéciale de la sainte Vierge. Il appela la Pannonie, la famille de sainte Marie. Les Hongrois, en parlant de la Mère de Dieu, ne lui donnaient point le nom de Marie ni aucun autre : ils disaient seulement : La Dame ou notre Dame. A ce nom seul, ils inclinaient la tête et fléchissaient le genou. Le saint roi fit bâtir, en l'honneur de sa glorieuse patronne, une église magnifique à Albe royale. Les murailles du chœur étaient ornées de sculptures, le pavé était de marbre ; il y avait plusieurs tables d'autel d'or pur, enrichies de pierreries, et sur l'autel un tabernacle pour l'eucharistie, d'un ouvrage merveilleux. Le trésor était plein de vases d'or et d'argent, de cristal et d'onyx, et de riches parements. Le roi voulut que cette église ne dépendît que de lui seul, sans être soumise à aucun évêque. Aux jours auxquels il faudrait y donner l'absolution aux pénitents ou y faire le saint chrême, le roi devait choisir un évêque pour y faire ces fonctions, aussi bien que pour y célébrer la messe en sa présence. En l'absence du roi, aucun évêque ne pouvait y exercer aucune fonction sans la permission du prévôt et des moines, qui prenaient aussi les dîmes sur le peuple dépendant de cette église, sans qu'aucun évêque pût y prétendre.

Le zèle du saint roi ne se renfermait pas dans son royaume. A Jérusalem, il fonda un monastère, et lui donna des revenus suffisants

SS., 2 sept. *Vit. S. Steph. Dissert. præv.*, n. 185 186. 187.

en terres et en vignes ; à Rome, il fonda une collégiale de douze chanoines, et des maisons d'hospitalité pour les Hongrois qui allaient en pèlerinage à Saint-Pierre ; enfin il bâtit une très belle église à Constantinople. La réputation de sa piété fit que la plupart des pèlerins d'Italie et de Gaule, qui allaient à Jérusalem, quittèrent le chemin ordinaire, qui était par mer, et passèrent par la Hongrie. Le roi Étienne les recevait comme ses frères, et leur faisait de grands présents, ce qui attira une grande multitude, tant de nobles que de peuple, à faire ce pèlerinage.

A la piété et au zèle d'un apôtre, saint Étienne de Hongrie joignait la valeur d'un guerrier et d'un héros. Lui-même, dans les instructions à son fils saint Émeric, lui rappelle qu'il passa presque toute sa vie dans les guerres, à repousser les incursions des nations étrangères. En 1002, son oncle Guila, duc de Transylvanie, ayant attaqué la Hongrie plusieurs fois, Étienne marcha contre lui, le fit prisonnier avec sa famille, et joignit ses États à la monarchie hongroise. Il vainquit de même et tua de sa main Kean, duc des Bulgares. Il repoussa avec le même succès les Besses, peuple voisin de la Bulgarie. Mais sa justice égalait sa valeur. Attirés par sa renommée, soixante Besses d'entre les nobles quittèrent leur pays, emmenant avec eux toute leur famille et toutes leurs richesses, pour venir demander au saint roi de s'établir dans son royaume. Mais les domestiques d'un commandant de la frontière, poussés par l'appât du butin, les attaquèrent à l'improviste, en tuèrent quelques-uns, en blessèrent un plus grand nombre et leur enlevèrent tous leurs trésors. Instruit par les victimes de cette violence, le saint roi ne fit semblant de rien ; mais il manda secrètement à la cour le commandant et sa troupe. Les ayant convaincus, il leur reprocha leur inhumanité, et leur annonça que, comme ils avaient fait aux autres, ainsi il leur serait fait. Et sur-le-champ il les fit pendre deux à deux sur toutes les avenues du royaume, pour apprendre à tout le monde que la Pannonie était ouverte aux étrangers, et qu'ils y trouveraient hospitalité et protection (1).

Apôtre de sa nation, saint Étienne en fut encore législateur. La législation principale, c'est la religion même. Il y ajouta un code de lois civiles et pénales, en cinquante-cinq articles. Les principales dispositions de ce code ont pour but de maintenir le respect des églises et des choses sacrées, de soutenir l'autorité des évêques dans le gouvernement ecclésiastique, particulièrement dans la défense des veuves et des orphelins. Si un prêtre, un comte, ou une autre personne fidèle trouve quelqu'un à travailler les dimanches, il l'en empêchera ; s'il travaille avec des bœufs, on lui en prendra un, que l'on donnera à manger aux habitants ; si c'est avec des chevaux, il en rachètera un par un bœuf, qui sera donné à manger, comme il a été dit. Les prêtres et les comtes recommanderont à tous les paysans de venir à l'église le dimanche, jeunes et vieux, hommes et femmes, excepté ceux qui gardent les feux. Si quelqu'un reste obstinément chez soi, il sera battu et tondu. Ceux qui causent dans l'église de manière à troubler les autres, si ce sont des personnes considérables, on les réprimandera et on les chassera honteusement ; si ce sont des jeunes gens du peuple, on les fustigera devant tout le monde. Si quelqu'un mange de la chair le vendredi ou les Quatre-Temps, il sera enfermé et jeûnera une semaine. Si quelqu'un refuse obstinément de confesser ses péchés au prêtre, on ne fera pour lui ni prières ni aumônes à sa mort, non plus que pour un infidèle. Si quelqu'un meurt sans confession, parce que ses parents ou ses voisins ont négligé d'appeler un prêtre, on fera pour lui des prières et des aumônes ; mais les parents expieront cette négligence par des jeûnes, au jugement des prêtres. Ceux qui meurent subitement seront enterrés avec tous les honneurs de l'Église ; car les secrets jugements de Dieu nous sont inconnus.

Chacun aura la faculté de disposer de ses biens, de donner à sa femme, à ses fils, à ses filles, à ses parents ou à l'Église ; et, après sa mort, personne ne pourra détruire ses dispositions. Si quelqu'un, touché de compassion, donne la liberté à ses esclaves avec un témoignage, nul n'entreprendra, après sa mort, de les réduire en servitude. S'il leur a promis la liberté, et que la mort l'ait empêché de leur en donner un témoignage, il sera au pouvoir de sa veuve et de ses fils de leur en donner un pour la rédemption de son âme. Les esclaves ne seront pas reçus à témoin contre leurs maîtres. Quant à la punition du vol, l'esclave qui vole pour la première fois rendra la chose volée et rachètera son nez par cinq bouvillons ; s'il ne le peut, on le lui coupera. S'il vole une seconde fois, il rachètera de même les oreilles, ou bien on les lui coupera. S'il vole encore après cela, il sera puni de mort. Un homme libre qui commet un vol, ou il se rachètera ou il sera vendu ; s'il retombe après avoir été vendu, il suivra la loi des esclaves. Quiconque tue un homme avec un glaive, sera tué avec ce même glaive. Si quelqu'un, tirant l'épée, mutile un autre, on lui fera souffrir la peine du talion. Si le blessé guérit sans qu'il lui reste d'infirmité, celui qui l'a blessé payera la composition ou l'amende de l'homicide. Celui qui n'a fait que tirer l'épée dans la colère, mais sans blesser personne, en payera pour cela seul la moitié (2). On voit par ces extraits combien cette législation tendait à civiliser cette nation farouche, habituée depuis des siècles au sang et au carnage ; mais la législation la plus efficace sur ces peuples était sans doute la vie du saint roi.

(1) *Vit. S. Steph. Acta SS.*, 2 *sept.* — (2) *Ibid.*, *Dissert.*, § 34.

Outre ce code pour son peuple, nous avons de saint Etienne une instruction en dix articles sur la manière de bien gouverner, adressée à son fils saint Eméric, mais qui mourut avant son père. Ces dix articles sont, dans l'esprit du saint roi, comme dix fleurons qui doivent orner la couronne royale. Voici comme il s'exprime : Nul ne devant aspirer à la royauté, s'il n'est fidèle catholique, nous donnons la première place dans nos instructions à la sainte foi. Je vous recommande donc avant tout, très-cher fils, si vous voulez illustrer la couronne royale, de conserver si bien la foi catholique, que vous serviez de modèle à tous vos sujets et que tous les enfants et ministres de l'Eglise vous reconnaissent pour un vrai Chrétien ; car ceux qui ont une fausse croyance, ou qui, ayant la vraie, ne la suivent pas dans leurs œuvres, ceux-là ni ne régneront ici avec gloire, ni ne participeront au royaume éternel ; mais si vous retenez le bouclier de la foi, vous aurez aussi le casque du salut. Avec ces armes vous pourrez combattre légitimement contre les ennemis visibles et invisibles, car l'Apôtre dit : Il n'y aura de couronné que celui qui aura légitimement combattu. Or, la foi dont je parle est celle-ci. Sur quoi il rappelle le symbole de saint Athanase, touchant la sainte Trinité. Si donc, conclut-il, quelqu'un se rencontre sous votre domination, qui cherche à diviser, à diminuer ou à augmenter cette Trinité sainte, sachez que c'est un suppôt de l'hérésie, et non un enfant de la sainte Eglise. Gardez-vous, soit de le nourrir, soit de le défendre, de peur que vous n'en paraissiez l'ami et le fauteur ; car les gens de cette espèce infectent les enfants de la sainte foi ; mais surtout ils perdraient et dissiperaient misérablement ce nouveau peuple de la sainte Eglise. Veillez donc principalement pour que cela n'arrive point.

Après la foi, ce qui tient la seconde place, c'est l'Eglise, commencée par Jésus-Christ, propagée par les apôtres et répandue par tout l'univers. Quoiqu'elle enfante sans cesse de nouveaux enfants, il y a cependant des lieux où elle passe pour ancienne. Mais, très-cher fils, notre monarchie y est encore jeune et nouvelle ; c'est pourquoi elle a besoin de gardiens plus attentifs, de peur que le bien que la divine miséricorde nous a fait, sans que nous l'ayons mérité ne se dissipe et ne s'anéantisse par votre négligence ; car celui qui diminue ou défigure la dignité de la sainte Eglise, cherche à mutiler le corps du Christ.

Ce qui fait l'ornement du trône, c'est l'ordre des Pontifes : aussi dans ce qui rehausse la dignité royale, les Pontifes tiennent la troisième place. Très-cher fils, ménagez les seigneurs de cet ordre comme la prunelle de vos yeux. Si vous avez leur bienveillance, vous ne craindrez aucun adversaire. S'ils vous gardent, vous serez assuré en toutes choses, et ils vous recommanderont au Dieu tout-puissant; car Dieu les a établis les gardiens du genre humain, les sentinelles des âmes, les dispensateurs de toute la dignité ecclésiastique et des divins mystères. Sans eux, on ne constitue ni rois ni princes. C'est par leur intervention que sont remis les péchés des hommes. Si vous les aimez parfaitement, vous vous guérirez certainement vous-même, et vous gouvernerez votre royaume d'une manière honorable ; car en leurs mains est déposée la puissance de nous lier dans nos péchés, et de nous en délier. Dieu a établi avec eux une alliance éternelle, il les a séparés des autres hommes, les a rendus participants de son nom et de sa sainteté, et il a défendu aux hommes de les reprendre, en disant par David : Ne touchez point à mes christs. Or, celui-là touche aux christs de Dieu, qui, contre la loi de Dieu et les saints canons, flétrit les hommes de cet ordre sacré par de faux crimes, et les traîne devant le public. C'est ce que je vous défends absolument de faire, mon fils, si vous voulez vivre heureux et illustrer votre règne : car c'est en ces choses surtout que Dieu est offensé. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous voyez dans quelqu'un d'entre eux quelque chose de répréhensible, reprenez-le trois ou quatre fois entre vous et lui seul, suivant le précepte de l'Evangile. Si alors il refuse d'écouter vos avertissements secrets, il faut en employer de publics, selon cette parole : S'il n'écoute pas, dites-le à l'Eglise. En suivant cet ordre, vous rendrez votre couronne tout à fait glorieuse.

Le quatrième lustre du gouvernement, c'est la fidélité, la valeur, la promptitude, la politesse, la confiance des princes, des barons, des comtes, des hommes de guerre, des nobles ; car ce sont eux le boulevard du royaume, les défenseurs des faibles, les vainqueurs de l'ennemi et les augmentations des monarchies. Qu'ils vous soient, mon fils, comme des pères et des frères. N'en réduisez jamais aucun en servitude, n'en appelez jamais aucun esclave : ils seront vos soldats, non vos serviteurs ; commandez-leur à tous sans colère, sans orgueil, sans envie, pacifiquement, humblement, doucement, vous souvenant toujours que tous les hommes sont d'une même condition, et que rien n'élève, sinon l'humilité, et que rien n'abaisse, sinon l'orgueil et l'envie. Si vous êtes pacifique, alors vous serez appelé roi et fils de roi, alors vous serez aimé de tous les guerriers. Si vous êtes colère, superbe, envieux, intraitable, et vous élevez avec hauteur au-dessus des comtes et des princes, la valeur même des guerriers sera la faiblesse de la royauté, et ils livreront votre royaume à des étrangers. Craignant cela, dirigez la vie des comtes d'après la règle des vertus, afin que, retenus par l'affection qu'ils vous portent, ils demeurent toujours attachés à la royauté et que votre règne soit paisible.

Un cinquième ornement de la couronne royale, c'est la patience et la justice. David disait : Dieu, donnez votre jugement au roi ! Et encore : L'honneur du roi aime le jugement. Saint Paul dit de la patience : Soyez

patients tout le monde ; et le Seigneur dans l'Évangile : C'est par la patience que vous posséderez vos âmes. Si donc vous voulez avoir l'honneur de la royauté, aimez le jugement ; si vous voulez posséder votre âme, soyez patient. Toutes les fois donc qu'on vous présentera soit une cause digne d'être jugée, soit un accusé de crime capital, n'en montrez point d'impatience, n'assurez point avec serment que vous le punirez ; ce qui rend nécessairement inconstant et variable, car de telles promesses doivent être rompues. Ne veuillez pas non plus juger par vous-même, pour ne point avilir la royauté par l'usurpation des affaires subalternes ; mais renvoyez-les plutôt aux juges compétents pour qu'ils les jugent selon leur loi. Craignez d'être juge, aimez beaucoup mieux d'être roi et d'en porter le nom. Les rois patients règnent; les impatients tyrannisent. Quand il vous arrive une affaire qu'il convient à votre dignité de juger, jugez-la avec patience et miséricorde, afin que la couronne en soit louée et embellie.

Dans les hôtes et les immigrants, il y a une si grande utilité, qu'on peut la regarder comme le sixième fleuron de la dignité royale. Par où principalement l'empire romain s'est-il agrandi et les souverains de Rome sont-ils devenus si élevés et si illustres, sinon parce qu'une foule d'hommes nobles et sages y affluaient de toutes parts? Rome serait encore esclave, si les descendants d'Énée ne l'avaient rendue libre. Car les immigrants, venant de diverses provinces, apportent, avec diverses langues et coutumes, diverses industries, diverses armes, toutes choses qui embellissent et relèvent une cour, et rabattent l'arrogance des nations étrangères. Un royaume d'une seule langue et d'un seul caractère est faible et fragile. C'est pourquoi je vous ordonne, mon fils, d'accueillir les étrangers avec bienveillance et de les traiter avec honneur, afin qu'ils aiment mieux habiter avec vous que partout ailleurs ; car si vous alliez détruire ce que j'ai édifié, dissiper ce que j'ai réuni, votre royaume en souffrirait indubitablement le plus grand préjudice. Pour que cela n'arrive, augmentez votre royaume chaque jour, afin que tout le monde regarde votre couronne comme vraiment auguste.

Le conseil tient la septième place près du trône. C'est par le conseil qu'on établit les rois, que l'on gouverne les royaumes, que l'on défend la patrie, qu'on dispose les batailles, qu'on remporte la victoire, qu'on repousse l'ennemi, qu'on se fait des amis, qu'on bâtit des villes, qu'on ruine les forteresses des adversaires. Tout cela se fait, dis-je, quand les conseils sont utiles ; car des conseilleurs insensés, arrogants et médiocres ne sauraient former des hommes : il faut pour cela les vieillards les plus illustres et les meilleurs, les plus sages et les plus honorables. C'est pourquoi, mon fils, ne prenez point conseil des jeunes gens et des moins sages, mais des vieillards, que l'âge et l'expérience rendent propres à cela ; car les conseils des rois doivent être [illegible] dans le cœur des sages et non pas livrés au [illegible] babil des [illegible]. Que chacun s'exerce donc [illegible] à son âge : les jeunes gens aux armes, les anciens aux conseils. Cependant il ne faut pas tout à fait [illegible]. Mais lors même qu'on [illegible] vous trouvriez un conseil utile, il faut toujours le communiquer aux anciens, afin que toutes vos actions soient [illegible] d'après la règle de la sagesse.

Dans la dignité royale, l'imitation des ancêtres tient le huitième rang. Sachez qu'un très-grand ornement de la royauté, c'est de suivre les rois qui ont précédé et d'imiter d'honorables parents ; car qui méprise les décrets de ses pères et ne fait point observer les lois divines, celui-là périra. Les pères le sont pour nourrir les enfants, les enfants le sont pour obéir aux pères. Qui résiste à son père est ennemi de Dieu. L'esprit de désobéissance disperse les fleurs de la couronne. La désobéissance est la perte de tout le royaume. C'est pourquoi, très-cher fils, ayez toujours à la mémoire les avis de votre père, afin que vous usiez de votre prospérité en roi. Suivez, sans aucune perplexité, mes mœurs, que vous voyez convenir à la dignité royale. Il vous serait difficile de tenir le royaume de cette contrée, si vous n'imitiez les coutumes des rois précédents. Quel Grec gouvernerait les Latins d'après les mœurs grecques ? ou quel Latin gouvernerait les Grecs d'après les mœurs latines ? Aucun. C'est pourquoi suivez mes coutumes, afin que vous vous distinguiez parmi les vôtres et que vous soyez renommé parmi les étrangers.

La prière est un très-grand moyen de salut pour un roi ; elle tiendra la neuvième place. La prière continuelle est la rémission des péchés. Chaque fois que vous allez au temple du Seigneur pour adorer Dieu, dites avec Salomon : Envoyez, Seigneur, la sagesse du trône de votre gloire, afin qu'elle soit avec moi et qu'elle travaille avec moi, pour que je sache en tout temps ce qui vous est agréable. C'est ainsi que priaient les anciens rois : priez de même, afin que Dieu écarte de vous tous les vices, et que tout le monde reconnaisse en vous un roi invincible. Priez aussi qu'il éloigne de vous la paresse et l'hébétement, qu'il vous supplée toutes les vertus, pour vaincre les ennemis visibles et invisibles, afin que vous puissiez, vous et vos sujets, achever votre vie en paix et sécurité.

Ce qui orne la couronne des rois, c'est l'accord des vertus, et ce sera mon dixième précepte ; car le Seigneur des vertus est le Roi des rois. Comme l'ensemble de l'armée céleste se compose de dix chœurs (il compte sans doute les hommes pour le dixième), ainsi l'ensemble de votre vie se composera de dix commandements. Il faut qu'un roi soit pieux, miséricordieux et orné des autres vertus. Un roi impie et cruel s'arroge vaine-

ment le nom de roi ; c'est tyran qu'il faut l'appeler. C'est pourquoi, bien-aimé fils, délice de mon cœur, espoir de ma future postérité, je vous prie et vous ordonne d'être si pieux en tout et partout, que vous soyez débonnaire, non-seulement avec les parents, les proches, les princes, les ducs, les riches, les voisins et les indigènes, mais aussi envers les étrangers et tous ceux qui viendront à vous ; car l'œuvre de la piété vous conduira à la souveraine béatitude. Soyez miséricordieux envers tous ceux qui souffrent violence, ayant toujours dans le cœur cet exemple du Seigneur : Je veux la miséricorde et non le sacrifice. Soyez patient envers tout le monde, non-seulement envers les puissants, mais encore envers les faibles. Soyez fort, de peur que la postérité ne vous élève trop ou que l'adversité ne vous abatte ; soyez humble, afin que Dieu vous exalte en ce monde et en l'autre ; soyez modéré, afin de ne punir ou de ne condamner personne outre mesure ; soyez doux, afin de ne jamais résister à la justice ; soyez honnête, afin de ne jamais faire spontanément injure à personne ; soyez pudique, afin d'éviter toutes les saletés de la convoitise, comme l'aiguillon de la mort. C'est là cet ensemble qui compose la couronne royale, sans lequel nul ne saurait ni régner ici-bas ni parvenir au royaume éternel (1).

Telles sont les instructions que saint Etienne, l'apôtre, le héros, le législateur, le premier roi de Hongrie, donnait à son fils saint Eméric sur l'art de bien gouverner. On y voit quelle idée, au commencement du onzième siècle, on se formait de la royauté et de la politique. Nous ne nous souvenons pas d'avoir jamais rien lu de si chrétien, de si sensé, de si simple, de si noble, de si parfait. Ce qui est plus merveilleux, c'est que le onzième siècle, non-seulement avait dans l'esprit cet idéal, mais il en voyait plus d'un exemple réel : le pieux Robert de France, le saint Henri d'Allemagne, le saint Etienne de Hongrie. Que dis-je? la froide Scandinavie elle-même eut son saint roi.

C'était Olaph ou Olaüs, fils posthume de Harald, roi de Norwége. Privé du royaume paternel dans sa jeunesse, il fit d'abord le métier de roi de la mer ou de pirate. Il vint en France au secours des Normands, en Angleterre au secours du roi Ethelred. Dans son expédition de Normandie, il embrassa le christianisme, reçut le baptême à Rouen, au commencement du onzième siècle. Rentré en Norwége, il y fut reconnu roi l'an 1015. Il fit venir d'Angleterre des prêtres et des moines recommandables par leur science et leur vertu. L'un d'entre eux se nomme Grimkèle ; il fut élu évêque de Drontheim, capitale des Etats d'Olaüs. Ce prince n'entreprenait rien sans le consulter. Ce fut par son conseil qu'il porta plusieurs lois pleines de sagesse et qu'il abolit toutes celles qui étaient contraires à l'Evangile, non-seulement dans la Norwége, mais encore dans les îles d'Orkney, dont il s'était emparé, et dans l'Islande. La paix étant établie dans tous les pays de son obéissance, il travailla à en extirper la superstition de l'idolâtrie. Il parcourait les villes en personne, pour exhorter ses sujets à ouvrir les yeux à la lumière de l'Evangile, que leur prêchaient les missionnaires dont il était suivi (2).

Saint Olaüs de Norwége ayant épousé la fille d'un autre Olaüs, roi de Suède, cette alliance servit à réveiller le christianisme dans ce dernier pays, d'où il avait comme disparu depuis la mission de saint Anscaire. Le roi saint Olaüs de Norwége ayant fait venir d'Angleterre une nouvelle colonie de missionnaires, dont le chef était saint Sigfrid, proche parent du roi anglais, il les envoya dans le royaume d'Olaüs de Suède, son beau-père. Sigfrid, y étant arrivé, eut le bonheur de baptiser le roi et une grande partie de la nation. Il prêcha d'abord à Wexiow, dans la Gothie meridionale, où il établit un siége épiscopal, de concert avec l'archevêque de Hambourg, légat apostolique pour les pays du nord ; il parcourut ensuite plusieurs autres provinces qu'il gagna toutes à Jésus-Christ. Jamais missionnaire ne se montra plus fidèle imitateur des apôtres. Il était d'une charité et d'un désintéressement qui excitaient l'admiration des païens mêmes. En voici un trait. Trois de ses neveux, qu'il avait laissés à Wexiow pendant qu'il annonçait l'Evangile dans d'autres provinces, furent inhumainement assassinés par des idolâtres. Le roi, indigné d'une action aussi noire et qui pouvait avoir des suites bien dangereuses si elle restait impunie, résolut de condamner les meurtriers à mort. Le saint, informé de ce qui se passait, intercéda pour eux, et le fit avec tant d'instances, qu'il obtint qu'on leur laisserait la vie. Le prince les condamna toutefois à une grosse amende au profit de Sigfrid ; mais il ne fut pas possible de déterminer ce dernier à rien recevoir, quoiqu'il fût dans une extrême pauvreté et qu'il eût un très-pressant besoin d'argent pour assurer la fondation de la nouvelle église. Sigfrid vécut jusqu'au temps où écrivait Adam de Brême, et mourut vers l'an 1030. Il fut enterré dans la cathédrale de Wexiow, où son tombeau devint célèbre par un grand nombre de miracles. Le pape Adrien IV, qui avait lui-même travaillé avec beaucoup de zèle à la conversion de la Norwége et de plusieurs autres contrées du nord, le canonisa vers l'an 1158. Les Suédois ont honoré saint Sigfrid comme leur apôtre, tant qu'ils ont persévéré dans la foi qu'il leur avait prêchée, c'est-à-dire tant qu'ils sont demeurés catholiques (3).

Cependant des révolutions et des guerres sanglantes, suite et punition de deux régici-

(1) *Dissert.*, § 33. — (2) Godescard et *Acta SS.*, 29 *julii*. — (3) Godescard et *Acta SS* 13 *febr.*

des, pensaient devoir étouffer le christianisme en Danemark et même en Angleterre, et finirent par le réveiller en Angleterre et par l'affermir en Danemark. Suénon ou Swein, qui, en suédois, veut dire *guerrier*, avait été baptisé en 972 avec son père Harald, roi de Danemark, et avait eu pour parrain l'empereur Othon I[er]. Plus tard, impatient de régner, il se révolte contre son père, et finit par le tuer en 985. Pour réussir dans sa criminelle entreprise, il avait promis aux païens de rétablir le culte des idoles, ce qu'il fit en effet; mais la vengeance divine ne tarda point : engagé deux fois dans une guerre cruelle contre les Slaves, il fut fait prisonnier chaque fois; dépouillé et chassé de son royaume par Eric, roi de Suède, repoussé par le roi Ethelred d'Angleterre, où il était venu demander un asile; réduit à s'exiler quatorze ans en Ecosse; rentré dans son royaume de Danemark, après la mort d'Eric, le roi Olaüs de Suède, que nous avons vu se faire Chrétien; alors seulement il se reconnaît et fait pénitence de son apostasie; le roi Olaüs de Suède lui rend son royaume, en considération de sa mère, à condition qu'il y rétablirait la religion chrétienne et travaillerait même à la répandre chez les nations étrangères. De ce moment, le succès couronne les entreprises de Suénon. Un chef de pirates normands, Olaüs, roi de Norwége, mais différent de saint Olaüs, qui lui est postérieur, l'attaque avec une flotte innombrable; mais il est complétement défait l'an 1000, et, de désespoir, se jette dans la mer. Suénon, ainsi maître de deux royaumes, ordonna d'y recevoir la religion chrétienne, et établit en Scanie l'évêque Gotbald, venu d'Angleterre. Telles sont les aventures de Suénon ou Swein, d'après le récit qu'en fit son petit-fils de même nom à l'historien Adam de Brême (1); mais son rôle n'était pas fini. Il devait encore, et après lui son fils Canut, châtier l'Angleterre.

Nous avons vu que, dans ce dernier pays, le roi saint Edouard avait été assassiné, l'an 979, par sa marâtre Elfride, pour faire régner à sa place son fils Ethelred. La criminelle Elfride fit pénitence depuis; mais Dieu ne laissa pas de venger ce meurtre du roi sur tout le royaume. Assis sur un trône couvert du sang de son frère, Ethelred eut un règne aussi infortuné que long. Quoiqu'il fût innocent par lui-même, jamais il ne posséda l'affection de ses sujets, même dans son enfance. Plus tard il encourut leur haine par son insensibilité à leurs souffrances, son dégoût des affaires et son amour immodéré des plaisirs. Les pirates du Nord, qui longtemps avaient respecté les côtes d'Angleterre, s'aperçurent bientôt de la situation fâcheuse du royaume. Les déprédations du dernier siècle se renouvelèrent avec plus de succès encore; et, comme si le ciel eût conspiré avec les hommes pour venger le meurtre d'Edouard, les horreurs d'une invasion s'aggravèrent par plusieurs années de famine, par une maladie contagieuse parmi les bestiaux et une dyssenterie fatale à l'espèce humaine. Il serait difficile de citer une époque, dans l'histoire d'Angleterre, où la nation fût frappée d'autant de calamités que sous le règne prolongé d'Ethelred.

Les premiers Danois qui firent des incursions dans le pays furent congédiés à prix d'argent; ce qui en attira un plus grand nombre d'autres, qu'il fallait payer toujours plus cher. Suénon de Danemark y fit jusqu'à trois descentes plus terribles l'une que l'autre. Une exécrable mesure d'Ethelred donna lieu à ce redoublement de cruauté. L'an 1002, le 13 novembre, Ethelred fit massacrer tous les Danois qui se trouvaient en Angleterre. Le même jour, à la même heure, dans toutes les provinces, les victimes, qui n'en avaient pas le moindre soupçon, furent assaillies par la populace, avec leurs femmes et leurs familles. L'horreur du meurtre fut en plusieurs lieux aggravée par tous les outrages et toute la barbarie que peut inspirer la haine nationale. A Londres, on chercha des refuges dans les églises, et le massacre se fit au pied des autels. Gunhilda, sœur de Suénon, qui avait embrassé le christianisme et épousé Palig, Normand naturalisé, fut la plus illustre des victimes. Edric, favori du roi, mais qui le trahisait, fit mourir les enfants et le mari de Gunhilda sous les yeux de cette malheureuse, avant de la faire mourir elle-même. Voilà surtout ce qui redoubla les ravages de Suénon. Sa dernière expédition en Angleterre fut de l'an 1013. Le résultat en fut qu'Ethelred, désespérant de sa cause, se sauva secrètement en Normandie, et que Suénon fut reconnu roi d'Angleterre (2).

Au milieu de ces sanglantes invasions, saint Elphége, archevêque de Cantorbéry, souffrit un cruel et glorieux martyre. Il était né vers l'an 955, de très-noble race. Ses parents, admirant son intelligence et sa piété, l'appliquèrent à l'étude des sciences et de la religion; mais le jeune Elphége ramenait toute l'étude de la philosophie à aimer Dieu; le connaître, lui obéir, se soumettre à son joug, fut tout son désir. Touché de l'esprit d'en haut, négligeant l'héritage de son père, oubliant la douleur de sa mère qui l'aimait uniquement, il quitta le monde, prit l'habit monastique dans le monastère de Derhirst, et y passa quelques années dans la pratique de toutes les vertus. Souhaitant mener une vie plus parfaite, il se retira dans une cellule à Bath, où il affligeait son corps par des jeûnes et des macérations incroyables. En peu de temps, une foule d'hommes nobles vinrent le consulter de toutes parts touchant le salut de leur âme. Enfin il se forma autour de sa cellule un monastère. Il reprenait avec force ceux qui quittaient l'habit du siècle sans en quitter

(1) Adam, l. II, c. XVIII et seqq. Baron., an 980. — (2) Lingard, t. I.

la vie, disant que c'était un gros mensonge de professer ainsi par le costume le contraire de ce qu'on avait dans le cœur. Après la mort de saint Ethelwold, arrivée en 984, il fut ordonné évêque de Winchester par saint Dunstan, comme il a été rapporté, et se rendit recommandable par toutes sortes de vertus. L'hiver, par le plus grand froid, il se levait la nuit, nu-pieds, en simple tunique, et sortait dehors pour prier ; quelquefois il se mettait dans la rivière jusqu'à la ceinture, pendant sa prière. Il ne mangeait jamais de chair, s'il n'était pas malade. Il avait un si grand soin des pauvres, qu'il ne souffrait point qu'aucun de son diocèse mendiât publiquement, ni qu'aucun pauvre étranger en sortît les mains vides ; et, quand les autres fonds lui manquaient, il leur faisait distribuer le trésor de l'église.

Saint Dunstan, se voyant près de sa fin, pria Dieu instamment de lui donner Elphége pour successeur, et il l'obtint ; car, après saint Dunstan, Ethelgar fut archevêque de Cantorbéry, pendant un an ; puis, en 989, Siric, auparavant évêque de Wilton ; et, en 996, Alfric, qui lui avait succédé en ce siége, lui succéda aussi dans celui de Cantorbéry. Il le tint dix ans, et il est loué non-seulement pour sa vertu, mais pour sa doctrine. On rapporte, en particulier, qu'il fit nu-pieds le voyage de Rome, pour recevoir le pallium des mains du Pape. Il composa une grammaire et un dictionnaire, et traduisit en saxon, c'est-à-dire en anglais de son temps, les premiers livres de l'Écriture et quelques autres ouvrages. Il en composa aussi plusieurs en cette langue, entre autres une histoire de son église et cent quatre-vingts sermons. Nous avons entre les conciles une lettre d'Alfric à un évêque nommé Wulfin, avec un modèle d'instruction pour son clergé. Il insiste principalement sur l'obligation de la continence. Il rappelle le canon de Nicée, qui défend, sous peine de déposition, à l'évêque, au prêtre, au diacre, d'avoir dans leur maison aucune femme, si ce n'est leur mère, leur sœur ou leur tante. Écoutez-bien ce canon, ajoute-t-il, vous qui avez introduit une coutume contraire, comme s'il n'y avait point de péril pour le prêtre à vivre d'une manière conjugale. Vous dites que vous ne pouvez pas vous passer des services d'une femme : comment donc tant de saints personnages s'en sont-ils passés ? On dit encore : Mais Pierre a eu une femme. Oui, avant de s'être attaché au Christ ; il la quitta ensuite, et, avec elle, toutes les choses du monde. Dans l'Ancien Testament, le pontife devait épouser une vierge, parce que le sacerdoce était attaché à une seule famille, et qu'il ne pouvait y avoir aucun pontife d'une autre. Cependant il ne pouvait épouser qu'une femme, qui devait n'être ni veuve ni répudiée, mais une vierge. Les prêtres pouvaient alors avoir des femmes, parce qu'ils ne célébraient point la messe, n'administraient point la sainte eucharistie aux hommes, mais immolaient des animaux suivant l'ancien usage, jusqu'à ce que le Christ consacrât la sainte eucharistie avant sa passion et instituât la messe, qui subsiste depuis par les prêtres. Le clergé anglican du dix-neuvième siècle ferait bien de méditer ces paroles d'un évêque anglais du neuvième et du dixième. Alfric mourut l'an 1006, et il est compté entre les saints par quelques auteurs (1).

Ce fut donc après sa mort que saint Elphége, ayant gouverné vingt-deux ans l'église de Winchester, fut transféré à l'église de Cantorbéry, à l'âge de cinquante-deux ans. Il entreprit aussitôt le voyage de Rome, pour recevoir le pallium. A l'entrée de l'Italie, comme il passait la nuit dans une petite ville, les habitants qui ne le connaissaient pas, enfoncèrent la maison, le dépouillèrent de tous ses biens et le forcèrent de s'en aller. A peine en fut-il à quelque distance, que toute la ville fut en alarme : le feu prenait de toutes parts d'une manière effrayante. Les habitants, consternés, coururent après le saint, confessèrent leur faute et implorèrent leur pardon. Saint Elphége revint aussitôt, pria pour eux, et l'incendie s'arrêta. Alors tout le monde lui donna mille bénédictions et lui offrit des présents. Il répondit : Gardez ce qui est à vous et rendez-nous ce qui est à nous ; seulement à l'avenir, soyez plus charitables envers les étrangers. Arrivé à Rome, il connut par révélation la mort de Kenulf, son successeur dans le siége de Winchester, qui avait acheté cette dignité. Quant au Pape, qui était Jean XVIII, il conçut une si grande affection pour saint Elphége, qu'il lui mit au cou sa propre étole et l'honora devant tout le sénat romain.

A son retour en Angleterre, le roi Ethelred, par son conseil et par celui de Wulstan, archevêque d'York convoqua un concile en un lieu nommé Enham, où tous les évêques et les seigneurs anglais furent appelés, et on y fit trente-deux canons pour la réformation des mœurs et de la discipline, particulièrement des moines et des religieuses. Des prêtres méprisaient tellement les canons, que quelques-uns avaient deux femmes ou plus, et en changeaient sans scrupule, et cet abus avait passé en coutume ; le concile ordonne de les quitter, promettant que ceux qui garderont fidèlement la continence seront traités comme les nobles. Ce désordre scandaleux qui en suppose beaucoup d'autres, ne justifie que trop les terribles calamités que la Providence, faisait peser sur l'Angleterre. On ordonne ensuite d'abolir les superstitions païennes et de chasser du pays les devins, les enchanteurs et les sorcières. Défense de vendre un Chrétien pour l'envoyer hors du pays, principalement chez les infidèles. Défense de se marier dans le sixième degré de parenté ou du vivant de la première femme. On recommande de payer toutes les redevances dues à l'Église, particu

(1) *Acta Bened.*, sect. VI, p. 61. *Acta SS.*, 28 *aug.*

lièrement le denier de Saint Pierre, d'observer les fêtes et les jeûnes du vendredi ; de se confesser souvent et de communier au moins trois fois l'année. Les amendes des crimes contre Dieu quelque décernées par le juge séculier, sont appliquées à l'Église (1).

Mais quelque chose de plus puissant que tous les règlements de discipline pour apaiser la colère de Dieu et rappeler le clergé à la sainteté de ses devoirs, c'était la sainte vie, c'était l'ardente charité de l'archevêque Elphége. Au milieu de ces invasions et de ces ravages que nous avons vus, il allait parmi les troupes ennemies, rachetant les captifs, nourrissant le peuple réduit à la famine. Il fit plus : il entreprit de convertir les ennemis eux-mêmes ; il leur parla de Dieu, d'une autre vie, de Jésus-Christ, le juge des vivants et des morts, il leur reprocha leurs crimes. Ce qui est plus merveilleux, il en convertit un grand nombre, les uns païens, les autres apostats, qui dès lors devenaient plus humains. Ceux qui demeurèrent idolâtres en furent bien autrement irrités, et résolurent de le faire mourir. L'état calamiteux de l'Angleterre leur en offrit une occasion inattendue.

Le roi était incapable, les nobles désunis, en défiance les uns des autres ; et, de fait, il y avait parmi eux plus d'un traître. Edric, le plus puissant de tous et qui dominait le roi Ethelred, était d'intelligence avec les Danois. Son frère, abusant de son crédit, ne mettant point de bornes à ses violences et à ses débauches, fut tué par la noblesse de Cantorbéry. Edric demanda vengeance ; le roi répondit qu'on n'avait fait que justice. Edric appela les Danois à son secours et vint assiéger Cantorbéry ; les Danois idolâtres en voulaient surtout au saint archevêque ; le traître Edric, à la noblesse ; tous à la ville entière. A l'approche de l'ennemi, toute la noblesse supplia le saint pasteur de se retirer, sa vie étant la dernière espérance de son peuple. Le bon pasteur protesta qu'il n'abandonnerait point son troupeau dans une occasion où il avait besoin de sa présence plus que jamais, et qu'il était prêt à donner sa vie pour ses brebis. Les nobles se retirèrent, les uns d'un côté, les autres de l'autre ; le saint archevêque resta seul avec le clergé et le peuple. La ville résista vingt jours. Un traître met le feu à plusieurs maisons ; les habitants quittent les remparts pour sauver leurs familles du milieu des flammes ; les ennemis profitent de ce moment pour forcer les portes de la ville, qui est prise. Tout passe par le fer et par le feu ; on n'épargne ni âge ni sexe, les petits enfants, arrachés du sein de leur mère, sont reçus sur les pointes des lances ou écrasés sous les roues des chariots. Les Anglais qui suivaient le traître Edric se montraient plus cruels que les Danois. Tout d'un coup saint Elphége, s'échappant des mains de ses moines qui le retenaient dans l'église, accourt au milieu des morts et des mourants, et, se présentant aux ennemis, s'écrie : Épargnez ! épargnez ! si vous êtes des hommes, épargnez au moins l'âge de l'innocence ; il n'y a point de gloire à massacrer ces enfants à la mamelle. S'il vous faut une victime, voici le pasteur de tous les fidèles ; c'est moi qui vous ai enlevé beaucoup de vos compagnons d'armes, en les convertissant ; moi qui vous ai tant de fois reproché vos crimes ; moi qui ai nourri, vêtu, racheté ceux que vous teniez captifs. Aussitôt ils se jettent sur lui, le saisissent, lui serrent la gorge pour l'empêcher d'en dire davantage, lui lient les mains, lui déchirent le visage de leurs ongles, lui donnent dans les côtes des coups de poing et de pied, le traînent ainsi garotté vers la cathédrale, pour être témoin de sa ruine. Les moines, le clergé, une foule d'habitants s'y étaient réfugiés. Ils espéraient que la sainteté du lieu réprimerait la fureur des Danois, ou que la force de sa situation leur donnerait le temps de revenir à des sentiments d'humanité. Vain espoir ! les barbares élèvent une pile de bois sec autour des murailles et y mettent le feu avec des hurlements de joie ; les flammes montent jusqu'aux toits ; les poutres qui s'écroulent avec le plomb fondu forcent les réfugiés à quitter leur asile. A mesure qu'ils paraissent, ils sont massacrés sous les yeux de l'archevêque. Ils n'épargnèrent qu'un sur dix, en sorte qu'il ne resta que quatre moines et quatre-vingts hommes séculiers. Sept mille hommes, sans compter les femmes et les enfants, avaient péri dans le sac de la ville.

Les ennemis tinrent saint Elphége sept mois dans une étroite prison, espérant que, pour se racheter, il leur abandonnerait les terres que son église possédait en différentes parties de l'Angleterre. Cependant la maladie se mit dans leurs troupes, et en peu de temps il en mourut deux mille avec de grandes douleurs d'entrailles. Les Chrétiens leur remontrèrent que c'était une punition divine, et que, pour y échapper, ils devaient reconnaître leur faute et en demander pardon à l'évêque. Ils n'en firent rien d'abord, pensant que c'était le hasard ; mais comme chaque jour il mourait dix, vingt, et plus, de ceux qui avaient menacé le pontife de mort, ils vinrent enfin tous, bien malgré eux, lui demander pardon et le supplier de prier pour eux. Ils le tirèrent honorablement de prison, le portant sur une litière. C'était le jeudi saint. Il leur dit : Quoique vous ne méritiez point de grâce, nous devons imiter l'exemple du Sauveur, qui, en ce jour-ci même, lava les pieds même au disciple qui allait le trahir ; releva, après les avoir terrassés, ceux qui venaient le prendre, et pria pour ceux qui l'avaient crucifié. Ayant ainsi parlé, il bénit du pain, dont il leur donna à manger à tous, et ils furent délivrés de cette calamité. Voyant après trois jours, qu'il ne mourait plus per-

(1) Labbe, t. IX, p. 789.

sonne, ils lui envoyèrent quatre chefs pour le remercier de la grâce qu'il leur avait faite; mais ils ajoutèrent que, s'il voulait jouir de la vie et de la liberté, il leur payât trois mille livres d'argent pesant, et que, de plus, il s'engageât à persuader au roi de leur en payer encore dix mille. Il leur répondit que leur demande n'était pas juste; qu'il n'était pas juste de lui demander ce qui était devenu la proie des flammes ou des ravisseurs. Que si, pour assouvir votre cupidité, vous pensez que je dépouillerai les terres de l'église, et que je conseillerai au roi une chose déshonorante pour la patrie, vous vous trompez; il n'est pas d'un Chrétien de livrer la chair des Chrétiens à la dent des païens.

Ses amis le prièrent de parler plus doucement et d'envoyer un écrit scellé de son sceau, pour ramasser de toutes parts ce qui restait encore à l'église, afin de payer sa rançon; mais lui, qui avait toujours été le père des pauvres et le défenseur de la patrie, rejeta leur conseil avec indignation et dit: Si vous pouviez me persuader cette bassesse, il n'y aurait point de crime que vous ne puissiez me persuader. J'aime mieux mourir que d'acheter la vie à ce prix. Pourait-on jamais rien dire de plus indigne, si ce n'est qu'Elphége, dans sa vieillesse, apprit à être cruel, lui qui, depuis son enfance, s'était distingué par sa miséricorde? Avez-vous oublié le saint martyr Laurent, qui cacha les trésors de l'Eglise pour les dérober au persécuteur? Lui donnait aux pauvres, et moi j'irais leur prendre? Voyez quelle impiété il y a dans ce qui vous paraissait si sage!

Les Danois, ayant appris cette réponse du saint pontife, le lièrent de nouveau et lui donnèrent la question avec des tourments inouïs, le propre jour de Pâques, 13me d'avril 1012. Puis ils le remirent dans une prison, où il eut encore beaucoup à souffrir; mais il y fut en même temps consolé et fortifié par l'apparition d'un ange et de son prédécesseur saint Dunstan. Le samedi suivant, les Danois le tirèrent de prison; et, l'ayant mis sur un cheval, le menèrent avec une troupe de gens armés pour le juger. Ils lui dirent: Paye-nous l'or que nous demandons, si tu ne veux être aujourd'hui donné en spectacle au monde. Il répondit: Je vous propose l'or de la sagesse, qui est de quitter votre superstition et de vous convertir au vrai Dieu. Si vous vous obstinez à mépriser mon conseil, vous périrez plus malheureusement que Sodome, et ne prendrez point racine en ce pays. Alors ils se jetèrent sur lui, l'abattirent à terre, le frappant du dos de leurs haches, l'accablant de pierres, d'ossements et de têtes de bœufs. Il se mit à genoux et pria pour eux; puis, étant tombé, il se releva et recommanda son église au bon Pasteur. Enfin un Danois, qu'il avait confirmé la veille, par une compassion barbare, pour l'empêcher de languir davantage, lui donna sur la tête un coup de hache dont il mourut. C'était le samedi de la semaine de Pâques, 19me d'avril 1012.

Les chefs des Danois voulaient faire jeter son corps dans la rivière; mais ceux qu'il avait convertis, et qui étaient en grand nombre, vinrent le revendiquer les armes à la main, et il fit plusieurs miracles. Les habitants de Londres, l'ayant appris, le rachetèrent pour une grosse somme d'argent et l'enterrèrent chez eux; mais dix ans après, il fut transporté à Cantorbéry. Tous ceux qui avaient pris part à sa mort périrent misérablement, comme il l'avait prédit. Ces mêmes Danois s'étant remis à la mer, cent soixante de leurs navires furent submergés par la tempête; soixante-cinq autres, jetés sur les côtes étrangères, y furent massacrés comme pirates; Turchil, le chef de toute l'expédition, étant de retour en Danemark avec six navires seulement, y fut tué par la populace. L'Eglise honore saint Elphége le 19 avril (1).

Au milieu de ces calamités publiques, ce saint eut, dans l'ordre monastique, des imitateurs de sa charité, entre autres Léofric, dixième abbé de Saint-Alban. Le projet favori de ses prédécesseurs avait été d'elever une église dont la magnificence répondît à la dignité de l'abbaye. Tout était prêt, là place nettoyée, les richesses nécessaires accumulées dans le trésor. Léofric, devenu abbé jeune encore, se réjouissait de mettre la main à l'œuvre. L'invasion des Danois, la famine surviennent: Léofric ouvre les portes du monastère à tous les malheureux, les richesses du trésor sont prodiguées à leur soulagement; il fait fondre la vaisselle réservée à sa table, et, pour dernière ressource, il vend les ornements précieux destinés à l'usage et à la décoration de l'Eglise. Quelques moines en murmurent, Léofric répond avec douceur qu'il fallait préférer les temples vivants de Dieu à ses temples inanimés, et que le soutien des premiers était un devoir plus important que la décoration des derniers (2).

Un autre imitateur de saint Elphége fut l'abbé Godric. En 1005, il fut nommé abbé de Crovland; dans cette même année, et dans les sept autres qui la suivent, les taxes levées sur le monastère par le roi Ethelred, par le comte et les officiers inférieurs, montèrent à la somme annuelle de quatre cents marcs. En 1013, Suénon pilla toutes les fermes du monastère; dans le même temps une foule d'indigènes, fuyant l'épée des Barbares, cherchèrent un asile à Crovland. Le bon vieillard les reçut à bras ouverts, les consola dans leur malheur, et s'engagea à les garder aussi longtemps que ses ressources le permettraient. Il réserva le chœur et les cloîtres pour ses propres moines et ceux du voisinage, il assigna aux ecclésiastiques réfugiés la nef de l'Eglise pour leur résidence; il logea les

(1) *Acta SS.*, 19 *april. Act.*, *Bened.*, sect. VI. — (2) Lingard, *Antiq. de l'Egl anglo-sax.*, p. 184.

adapté dans les autres appartements de l'abbaye, et plaça les femmes et les enfants dans des bâtiments temporaires élevés à la hâte dans le cimetière. La charité de Godric éveilla la cupidité de Suénon. En menaçant de raser le monastère, il ordonna à l'abbé de porter mille marcs à Lincoln, à un jour désigné; et, non content de cette somme, il lui en extorqua mille autres dans les trois mois suivants. A peine avait-on satisfait à ces demandes, que les officiers d'Ethelred parurent. Ils accusèrent Godric d'être l'ami de Suénon. On voulut considérer comme une trahison le le payement de la somme qu'on lui avait enlevée par violence, et il fut contraint d'envoyer au roi deux mille marcs pour recouvrer la faveur royale. Pour se garantir contre des exactions nouvelles, Godric donna pour cent ans une terre de l'abbaye à un seigneur puissant du voisinage, à condition qu'il serait le défenseur de l'abbaye et la protégerait de son épée contre toute demande injuste. Croyland jouit de la paix tant que ce seigneur vécut; mais ses descendants retinrent injustement la propriété cédée; et l'abbaye la perdit sans retour (1).

En 1014, nous avons vu le Danois Suénon maître de l'Angleterre. Au mois de janvier, Ethelred s'était réfugié en Normandie, auprès du duc Richard, dont il avait épousé en secondes noces la fille Emma. Au mois de février, Suénon mourut subitement: Ethelred fut rappelé, il revint au milieu du carême, fut reçu avec enthousiasme, leva promptement une armée pour combattre le Danois Canut, fils et successeur de Suénon. Il y eut, pendant trois ans, une guerre acharnée, avec des alternatives de succès et de revers. Ethelred suivait toujours le même système cruel d'égorger tous les habitants d'origine danoise; Canut, de son côté, usa de terribles représailles. Ethelred mourut au mois d'avril 1016: son fils Edmond, qui lui succéda, livra contre Canut cinq batailles sanglantes dans l'espace de sept mois. On allait en venir à une sixième, lorque les capitaines des deux armées forcèrent les deux rois à s'entendre. Ils se partagèrent alors l'Angleterre: Canut eut le nord de la Tamise, Edmond le sud. Dans le mois qui suivit cette pacification, Edmond mourut subitement ou fut tué, laissant deux fils en bas âge, Edouard et Edmond. Canut, reconnu roi de toute l'Angleterre, épousa leur aïeule Emma, et les envoya tous deux en Suède, à son frère utérin, le roi saint Olaüs, d'où ils furent envoyés à la cour de saint Etienne, roi de Hongrie. Ce prince reçut les orphelins avec tendresse, et les fit élever et instruire comme ses propres enfants. Edmond mourut dans sa jeunesse; nous verrons son frère revenir en Angleterre et y régner avec gloire sous le nom de saint Edouard le Confesseur.

Le Danois Canut, quoique baptisé dans son [illegible] et suivant fort peu jusqu'alors les maximes du christianisme, qui dès qu'il fut assis sur le trône d'Angleterre, les préceptes de la religion adoucirent la férocité de son caractère, et ce cruel roi de la mer devint insensiblement un monarque juste et bienfaisant. Il déplorait souvent l'effusion du sang, plaignait la misère qui avait été pour les [illegible] et de celle de son père, et regardait comme un devoir de compenser tant de souffrances par un règne paisible et équitable. Il les traita toujours avec une attention marquée, les protégea contre l'insolence de ses favoris danois, plaça les deux nations sur le pied de l'égalité, et les admit indistinctement aux emplois de confiance et de fortune. Il érigea une magnifique église à Assington, théâtre de sa dernière victoire, et fit relever de leurs ruines les édifices religieux qui avaient souffert pendant la dernière invasion. L'abbaye de Saint-Edmond, triste monument de la cruauté de ses pères, devint, par ses donations et pour des siècles, l'établissement monastique le plus riche du royaume. Dans une assemblée nationale tenue à Oxford, il confirma les lois d'Edgar, et engagea les seigneurs anglais et danois à oublier de part et d'autre toutes les anciennes offenses, et à se promettre pour l'avenir une amitié mutuelle. Il fit établir par une autre assemblée, à Winchester, un code de lois basé sur les ordonnances des premiers rois, avec les additions et les changements qu'exigeait l'état présent de la société. Le roi y exhortait tous les ministres de la justice à être vigilants dans la recherche et la punition des crimes, mais avares de la vie des hommes; à user d'indulgence envers le repentir, mais à sévir avec rigueur contre le coupable endurci; à considérer le faible et l'indigent comme dignes de pitié, le riche et le puissant comme méritant toute la sévérité de la loi; car les premiers sont souvent induits à commettre des fautes par deux causes que les seconds ne peuvent donner pour excuse, l'oppression et le besoin. Il blâmait et prohibait l'usage de vendre des Chrétiens dans les pays étrangers. L'incorporation des Danois parmi les Anglais ayant encore introduit dans l'île des rites du paganisme, Canut défendit le culte des dieux païens, du soleil ou de la lune, du feu ou de l'eau, des pierres ou des fontaines, des forêts ou des arbres. Il punissait ceux qui se mêlaient de sorcellerie. En même temps, pour soulager ses peuples des charges féodales, il abolit entièrement la coutume de lui fournir des provisions gratuites, défendit à ses officiers d'en enlever pour son usage et commanda à ses baillis d'entretenir sa table du produit de ses propres fermes.

Comme le roi Canut régnait sur plusieurs pays maritimes, ses flatteurs allaient lui redisant qu'il commandait à la terre et à la mer. Un jour donc, s'étant assis sur la plage de

(1) Ingulf., an 1010. Ling., [illegible]

Southampton, il commanda à la mer de respecter son souverain ; mais le flux de la marée l'obligea bientôt à se retirer. Alors, se tournant vers ses adulateurs : Voyez, dit-il, comme la mer m'écoute ! Apprenez que celui-là seul est tout-puissant à qui l'Océan a obéi quand il lui a dit : Tu viendras jusqu'ici, et tu n'iras pas plus loin. Frappé lui-même de cette pensée, le roi, de retour à Winchester, prit sa couronne, la plaça sur le grand crucifix de la cathédrale et ne la porta plus, depuis ce jour, même dans les cérémonies publiques.

Quoique Canut résidât ordinairement en Angleterre, il visitait souvent le Danemark. Il se faisait accompagner d'une flotte anglaise et menait avec lui un grand nombre d'évêques, pour instruire et civiliser ses compatriotes. Il plaça entre autres l'évêque Bernard dans la Scanie, Gerbrand dans la Sélande, et Rainer dans la Fionie. Voilà comme ces terribles révolutions du Danemark et de l'Angleterre, qui semblaient devoir anéantir le christianisme dans ces deux pays, le ranimèrent et l'affermirent dans l'un et dans l'autre (1).

En Espagne, les Chrétiens, toujours en lutte avec les Mahométans, éprouvèrent d'éclatants revers, qu'ils rachetèrent par une victoire plus éclatante encore. Le roi Bermond II ou Bermude gouvernait le royaume de Léon depuis l'an 982. Il avait commencé son règne par recommander l'observation des lois anciennes, particulièrement des lois ecclésiastiques et des décrets des Pontifes romains ; mais il ne soutint pas toujours ces beaux commencements. Il fit arrêter sans sujet Goudesque, évêque d'Oviédo, et le tint en prison trois ans. On attribua à cette injustice une grande sécheresse qui survint et qui attira la famine. Le roi, en étant touché, délivra l'évêque, et la pluie vint aussitôt. Bermond écouta aussi les rapports de trois serfs de l'église de Compostelle, qui accusèrent leur évêque Adolphe d'un crime abominable. Le roi le fit exposer à un taureau furieux ; mais trois historiens d'Espagne rapportent qu'il laissa ses cornes entre les mains de l'évêque (2). Ce roi quitta sa femme légitime pour en épouser une autre, et, de plus, entretenait deux concubines qui étaient sœurs. Aussi regarde-t-on comme la punition de ces scandales l'irruption des Mahométans dans ses Etats, sous la conduite d'Almansor, premier ministre d'Issem, prince fainéant qui régnait à Cordoue.

Almansor était accompagné de quelques comtes que le roi Bermond avait exilés. Sur la nouvelle de sa marche, on enleva les reliques de Léon et d'Astorga, et même les corps des rois qui étaient ensevelis, pour les mettre en sûreté. Almansor assiégea Léon près d'un an, la prit et en abattit les portes et les tours. Il prit également Astorga et plusieurs autres villes, enleva tous les trésors des églises et pilla entre autres celle de Saint-Jacques. Enfin, pendant douze ans qu'il fit la guerre aux Chrétiens, il les mit plus bas qu'ils n'avaient été depuis le temps du roi Rodrigue et l'entrée des Arabes. Enfin, l'an 998, le roi Bermond pria Garcia, roi de Navarre, et Garcia, comte de Castille, d'oublier les injures passées et de venir à son secours contre leur ennemi commun. Ces trois princes, ayant réuni leurs forces, gagnèrent contre les Arabes une des batailles les plus mémorables. Au dire de leurs propres historiens, les infidèles y perdirent soixante-dix mille fantassins et quarante mille cavaliers. Almansor en mourut de chagrin l'an 1002. Le roi Bermond, qui s'était fait porter en litière à la bataille, à cause qu'il était malade de la goutte, mourut de cette maladie l'année suivante 999, laissant pour successeur son fils Alphonse V, âgé de cinq ans, qui en régna vingt-neuf (3).

Du temps de Bermond ou Bermude II, l'évêque de Léon était Froïlan, illustre par sa sainteté. Il naquit à Lugo en Galice, où sa mère Froïla est honorée comme sainte. Dès l'âge de dix-huit ans, il se retira dans un désert ; mais plusieurs disciples s'étant attachés à lui, il fonda un monastère où saint Attilan fut prieur sous lui. Celui-ci, né à Tarragone, de parents nobles, vers l'an 939, les quitta dès l'âge de quinze ans pour entrer dans un monastère, d'où il sortit quelque temps après, attiré par la réputation de saint Froïlan. Le roi Ramire III fit venir Froïlan à Léon et lui donna beaucoup d'argent, avec permission de choisir tel lieu qu'il lui plairait de son royaume, pour y bâtir un monastère où l'on priât Dieu pour la tranquillité de l'Etat, qui n'était pas moins troublé au dedans par les Chrétiens rebelles, que par les infidèles au dehors. Froïlan fonda donc le monastère de Tabare, puis celui de Morcruèle, où il assembla au moins deux cents religieux ; outre ces deux monastères qu'il fonda, il en rétablit plusieurs autres.

L'évêque de Léon étant mort, le roi Bermond lui donna Froïlan pour successeur, malgré sa résistance ; il gouverna ce siége environ seize ans, et mourut l'an 1006, le 3e d'octobre, jour auquel l'Espagne l'honore comme saint. En ce même temps où saint Froïlan fut fait évêque de Léon, saint Attilan, son disciple, le fut de Zamora, et l'on dit qu'ils furent sacrés ensemble le jour de la Pentecôte. Attilan quitta son siége au bout de dix ans, et alla en pèlerinage par esprit de pénitence ; deux ans après il revint, gouverna son église encore huit ans, et mourut le 5e d'octobre 1009, âgé de soixante-dix ans. Il est honoré comme saint par toute l'Eglise (4).

Le roi Alphonse V étant venu à Léon, capitale de son royaume, avec la reine Elvire, son épouse, y assembla tous les évêques, les abbés et les seigneurs, le jour de la Saint-Jacques, 25e de juillet l'an 1012, et de ce concile il

(1) Hunt., 209 West., 206. Lingard, t. I.—(2) Baron., an 985.—(3) *Script. rer. hispan.* —(4) *Acta SS.*, octob

nous reste sept canons. Le premier porte qu'à l'avenir, dans tous les conciles, on commencera par juger les causes de l'Église. C'est que ces conciles étaient aussi des assemblées politiques où on traitait des affaires temporelles, et dans celui-ci on fit plusieurs lois civiles. Après la cause de l'Église, ajoute le concile, on traitera celle du roi, puis celle des peuples. Les abbés et les moines demeureront sous la juridiction de leurs évêques, et les uns ne recevront point ceux des autres. Le reste des canons regarde les vols faits dans les églises ou les cimetières, et les meurtres commis sur des hommes d'église. Le roi Alphonse rebâtit et repeupla la ville de Léon, qu'Almansor et son fils Abdelmelic avaient détruite. Il rétablit les lois gothiques et en ajouta d'autres (1). Après avoir régné vingt-neuf ans, il fut tué d'un coup de flèche dans une bataille contre les Arabes, près de Viseu en Portugal, et enterré à Léon, l'an 1028. Son fils Vérémond ou Bermude III lui succéda.

Vers l'an 1000, se forma parmi les Mahométans une secte nouvelle, plus monstrueuse que toutes les autres, et qui subsiste encore dans la religion, si longtemps inconnue, des Druzes. On sait que les Mahométans sont généralement divisés en deux sectes qui s'anathématisent l'une l'autre, sous le nom de sunnites et de schiytes. Les sunnites, qui se regardent comme les orthodoxes, admettent, avec l'Alcoran, une tradition orale et la légitimité de tous les califes qui ont succédé à Mahomet. Les schiytes ou sectaires, ainsi nommés par les sunnites, mais qui s'appellent eux-mêmes d'un nom plus honorable, le parti des justes ou de la justice, sont les partisans d'Ali, et ne reconnaissent pour légitimes califes que les descendants d'Ali et de Fatime, sa première femme, fille de Mahomet. De nos jours, les Persans sont schiytes et les Turcs sunnites. Mais dès les premiers temps, les sunnites se divisaient eux-mêmes en deux partis au sujet de l'Alcoran, les uns soutenant qu'il était incréé, les autres, qu'il était créature; et nous avons vu des califes prononcer la peine de mort, tantôt contre l'un, tantôt contre l'autre parti. Les schiytes se divisaient également en plusieurs sectes secondaires. Ces divisions religieuses augmentaient les divisions politiques, et réciproquement. En Espagne, les Mahométans reconnaissaient un calife ommiade; en Afrique et en Égypte, des califes alides ou fatimites; à Bagdad, des califes abbassides. Une cause nouvelle vint encore multiplier ces divisions doctrinales : ce fut l'introduction de la philosophie grecque. Chez les Chrétiens, cette philosophie raisonneuse fut une occasion à l'Église d'exposer la doctrine catholique avec plus de clarté, de précision, de méthode, et de faire servir à cela cette philosophie elle-même. Chez les Mahométans, où la doctrine n'a ni vérité ni ensemble, où il n'y a point d'autorité divinement assistée pour l'enseigner et la défendre, la philosophie grecque ne pouvait que multiplier et diversifier la confusion et les divisions déjà existantes.

Tel était l'état général du mahométisme, lorsque Hakem, troisième calife fatimite d'Égypte, succéda à son père Aziz Billah, en 996, n'étant âgé que de onze ans. Il en régna vingt-cinq. Ce fut un prince méchant, impie, extravagant, fantasque et cruel. Les Chrétiens d'Égypte étaient généralement unis dans la même foi, et soumis à l'Église romaine (2). Vers l'an 1003, Hakem commença contre eux la persécution, et fit arrêter dix des principaux catebs ou secrétaires. Un des plus distingués était Abou-Nédjah, surnommé Alkébir, qui était orthodoxe. Hakem, l'ayant fait venir, lui ordonna de renoncer à la religion chrétienne, lui promettant, s'il voulait se faire Musulman, de l'élever à la dignité de vizir et de lui confier l'administration de son empire. Abou-Nédjah demanda et obtint de Hakem le délai d'un jour pour penser au parti qu'il devait prendre. Retourné chez lui, il assembla ses amis; et, après leur avoir raconté ce qui s'était passé entre lui et Hakem, il leur dit : Je suis prêt à donner ma vie pour le nom de Jésus-Christ. En demandant un délai jusqu'à demain, je n'ai point entendu perdre du temps pour délibérer sur ce que je dois faire; je n'ai voulu que me réserver le loisir de vous réunir autour de moi, de vous faire mes adieux et de vous instruire de mes dernières volontés. Maintenant donc, mes frères, ne cherchez point la gloire fragile et passagère de ce monde, aux dépens de la gloire durable et éternelle de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est lui qui nous a rassasiés des biens de la terre, aujourd'hui sa miséricorde nous appelle au royaume du ciel; fortifiez donc vos cœurs. Il les encouragea ainsi par ses discours, et les exhorta à mourir pour le nom de Jésus-Christ. Il leur fit ce même jour un grand festin; et, après être demeurés avec lui jusqu'au soir, ils se retirèrent chacun chez eux.

Le lendemain, Abou-Nédjah se rendit chez Hakem. Le calife, le voyant entrer, lui dit : Eh bien, ton parti est-il pris? Oui, seigneur, lui répondit-il. Quelle est ta résolution? lui demanda encore Hakem. C'est, lui dit Abou-Nédjah, de demeurer ferme dans ma religion. Hakem employa d'abord les promesses et les menaces pour le vaincre, mais, n'ayant pu réussir à l'ébranler, il ordonna qu'on lui ôtât ses habits, qu'on l'attachât à deux pieux et qu'on le frappât. Les fouets avec lesquels on exécuta cet ordre étaient de nerfs de bœuf. Il en reçut d'abord cinq cents coups, qui mirent ses chairs en lambeaux, en sorte que le sang ruisselait de tout son corps. Hakem ayant ordonné qu'on portât le nombre des coups jusqu'à mille, on recommença à frapper Abou-Nédjah. Lorsqu'il en eut reçu encore trois cents, il dit : J'ai soif. On cessa de le frapper,

(1) Labbe, t. IX, p. 817. Baron., an 1012. — (2) *Acta SS.*, 5 *junii*. Parerg., IV, p. 74 et seq.

et on en instruisit Hakem, qui ordonna de lui donner à boire, pourvu qu'il promît de se faire Musulman. On lui présenta donc de l'eau, et on l'instruisit de l'ordre de Hakem. Reportez-lui son eau, dit alors Abou-Nédjah, je n'en ai aucun besoin, parce que Notre Seigneur Jésus-Christ, le véritable roi, m'a donné à boire. Plusieurs de ceux qui étaient présents, assurèrent avoir vu effectivement dégoutter de l'eau sur sa barbe. Après avoir prononcé ces mots, il mourut. On en instruisit Hakem qui ordonna que l'on complétât sur son cadavre les mille coups de fouet. Parmi les dix Chrétiens dont nous avons parlé se trouvait aussi le reis Fahd, fils d'Ibrahim. Hakem le fit venir et l'exhorta à embrasser la religion musulmane, en lui rappelant les bienfaits dont il l'avait comblé, en lui promettant d'y en ajouter de nouveaux et de le regarder comme son frère. Sur son refus persévérant, il lui fit couper la tête et ordonna que son corps fût brûlé. Sévère d'Oschmouneïn, historien du temps, dit que l'on entretint le feu pendant trois jours sous son cadavre sans pouvoir le consumer, et que sa main droite particulièrement n'éprouva aucune atteinte du feu, ce qu'il attribue à ses abondantes aumônes. Il ne refusait, dit-il, à aucun de ceux qui lui demandaient; quelquefois même, lorsque, passant dans les rues à cheval, il rencontrait un pauvre qui sollicitait de lui une aumône, il portait la main à sa manche avec la certitude de n'y trouver aucune monnaie; mais Dieu permettait qu'il y trouvât de quoi faire l'aumône. Des huit autres catebs, quatre succombèrent aux tourments et se firent Musulmans; les quatre autres demeurèrent fermes et expirèrent sous les coups. Des quatre qui avaient apostasié, un mourut la nuit suivante, et les trois autres retournèrent à la religion chrétienne après la fin de la persécution (1).

En 1005, Hakem publia une ordonnance qui enjoignait aux Juifs et aux Chrétiens d'avoir sur leurs habits des marques distinctives, qui devaient être de couleur noire, parce que cette couleur était celle des califes abbassides, et de porter des ceintures. Les Chrétiens furent de plus assujettis à se servir d'étriers de bois, sans qu'il fût permis à aucun d'avoir des étriers de fer. Hakem leur ordonna encore de porter des croix d'une palme de long, et, peu après, il voulut que leur longueur fût d'une coudée, ou, suivant d'autres, d'une coudée et demie. Au lieu de croix, les Juifs furent assujettis à porter à leur cou des billots de bois en forme de pelote, pour représenter la tête de veau qu'ils avaient adorée dans le désert.

Il fit, la même année, tant pour les Mahométans que pour les autres, des ordonnances non moins ridicules que tyranniques. Par exemple, il défendait de manger de certains légumes et de certains coquillages, parce que les califes abbàssides les aimaient; de faire de la bière et d'en vendre, à cause, disait-il, que le gendre de Mahomet, Ali, ne l'aimait pas. Il défendait à tout le monde d'entrer dans les bains sans caleçon; aux femmes, de paraître en public le visage découvert, même en suivant un convoi; aux pêcheurs, de pêcher et de vendre du poisson sans écailles; à toutes personnes, de se montrer dans les rues et les chemins après le coucher du soleil, et d'y paraître pour vendre et acheter (2). Partout il fit briser les vases où l'on conservait le vin, et le vin fut renversé dans les rues. Il or-ordonna de tuer les chiens, et on en tua un si grand nombre, que l'on n'en rencontrait plus aucun. Il fit défense à qui que ce fût d'entrer au Caire à cheval, et aux loueurs de montures d'y entrer avec leurs ânes. Il défendit aussi à toute personne de passer auprès de son palais (3).

En 1007, tout au contraire, Hakem ordonna que les portes du Caire demeurassent ouvertes durant la nuit, et que les boutiques fussent pareillement ouvertes, afin que chacun pût vendre et acheter. On allumait des flambaux aux portes des maisons et à l'entrée des bazars. Toutes les nuits, le peuple se promenait dans les marchés et dans les rues, jusqu'au point du jour. Hakem lui-même, suivi de ses plus intimes officiers, se promenait durant la nuit au milieu de la foule, et tout le monde pouvait l'aborder et lui parler. L'an 1011, il fit brûler les jeux d'échecs; il fit assembler les pêcheurs et leur fit promettre, avec les serments les plus forts, qu'ils ne prendraient point de poissons sans écailles, sous peine, pour les contrevenants, d'avoir la tête coupée. Il défendit de vendre des raisins secs, et il fut ordonné par écrit d'en empêcher l'importation. Tous les raisins secs qui se trouvaient dans les magasins des marchands furent brûlés. En quinze jours on en brûla 2,840 caisses, dont la valeur montait à 500 pièces d'or. Il fut défendu de vendre plus de quatre livres de raisins frais à la fois, d'en exprimer et d'en boire le jus ou vin doux, et on ne permit pas d'exposer du raisin dans les marchés. Une grande quantité de raisins fut jetée dans les rues pour y être foulée aux pieds, et l'on jeta à l'eau tous les raisins qui se trouvaient en chargement sur le Nil. On arracha toutes les vignes à Djyzèh, on cueillit le raisin qui était sur les ceps, et il fut jeté sous les pieds des bœufs. La même chose eut lieu dans les provinces, en conséquence des ordres de Hakem. Il fit mettre le scellé sur les magasins de miel à Djyzèh. On apporta toutes les jarres de miel sur le bord du Nil, on les brisa, et le miel fut renversé dans le fleuve. On en brisa ainsi cinq mille cinquante et une jarres. On jeta même dans le Nil cinquante et une cruches de miel de dattes. Une pareille ordonnance pro-

(1) Silv. de Sacy, *De la religion des Druses*, t. I. *Vie de Hakem*, p. 304. — (2) Silv. de Sacy, *De la religion des Druses*, t. I. *Vie de Hakem*, p. 307-311. — (3) *Ibid.*, p. 312 et 344.

hiba les dattes fraîches; on en amasse une grande quantité qui furent brûlées (1).

Hakem se jouait non-seulement de la propriété et de l'industrie des hommes, mais de leur vie même. Il en disposait aussi capricieusement que de leur fortune. Tantôt il faisait mourir en grand nombre les gens attachés à l'étrier, tels que palefreniers, les valets de pied et autres; tantôt sa colère tombait sur une autre classe. Ses bizarres ordonnances lui en fournissaient toujours un prétexte. Les plus grands personnages, ceux qui lui avaient rendu le plus de services, étaient exposés comme les autres. Un général distingué, nommé Fadhl, venait de vaincre et de comprimer une insurrection très-dangereuse; Fadhl éprouva d'abord la reconnaissance de Hakem. Étant tombé malade, il reçut deux ou trois fois la visite du calife, qui lui donna aussi de grands apanages; mais à peine sa santé fut-elle rétablie, Hakem le fit mourir de la manière la plus cruelle. Le général, étant entré un jour dans le palais comme de coutume, vit Hakem assis, ayant près de lui un enfant très-joli qu'il avait acheté cent pièces d'or. Hakem, qui tenait à la main un couteau, égorgea cet enfant, prit son foie et ses entrailles et les coupa par morceaux. Le général, saisi d'effroi, rentra chez lui, instruisit sa famille de ce qu'il venait de voir et fit son testament. Environ une heure après, des gens envoyés par Hakem vinrent lui couper la tête (2).

Pour la religion, même à l'égard des Mahométans, Hakem n'était ni moins bizarre ni moins cruel. Tantôt il ordonnait qu'on prononçât tous les jours, qu'on écrivît même sur les murailles des maisons des malédictions et des anathèmes contre les adversaires d'Ali; tantôt il ordonnait de les effacer toutes et de n'en plus prononcer une seule, permettant aux sunnites d'exercer librement leur culte et même de tenir des écoles publiques; tantôt il revenait à ses premières ordonnances. Et presque toujours les contrevenants étaient punis de mort.

Ceux qui avaient le plus à souffrir de cette humeur bizarre et cruelle de Hakem furent les Chrétiens. L'an 1009, il commença contre eux une persécution générale; il ordonna, ou plutôt il avait déjà ordonné précédemment, de détruire l'église de la Résurrection à Jérusalem; il fit emprisonner et tourmenter cruellement Zacharie, patriarche d'Alexandrie: il y eut ordre de détruire toutes les églises et tous les monastères de l'Egypte. Cette persécution allait croissant jusqu'en 1013, où Hakem permit aux Chrétiens et aux Juifs qui ne voulaient pas embrasser le mahométisme, de se retirer avec leur bien sur les terres des Grecs ou dans la Nubie et l'Abyssinie.

L'année suivante, 1014, Hakem défendit aux femmes de sortir dans les rues, de jour comme de nuit; les bains destinés aux femmes furent fermés. Il fut défendu aux cordonniers de leur faire des souliers, en sorte que leurs boutiques demeurèrent sans usage. De plus il fut interdit aux femmes de regarder par les portes ou par les fenêtres, ou de dessus les terrasses des maisons. Cet état de contrainte dura pour elles jusqu'à sa mort, c'est-à-dire sept ans et sept mois, et plusieurs ayant contrevenu à cette loi furent mises à mort. En voici un exemple: Hakem, passant un jour auprès des bains nommés les *Bains-d'Or*, entendit du bruit dans l'intérieur; il s'informa d'où provenait ce bruit, et ayant appris qu'il y avait des femmes dans ces bains, il ordonna qu'on en murât toutes les issues, en sorte que toutes celles qui s'y trouvèrent y périrent. Tel était ce calife ou ce pape des Musulmans.

Toutefois, de l'an 1017 à l'an 1020, il parut tout autre. Il rendit aux Juifs et aux Chrétiens une pleine liberté de conscience; il accorda même aux apostats la permission de retourner au christianisme. Six mille de ces malheureux abjurèrent le mahométisme et revinrent à l'Église dans l'espace de sept jours. Le patriarche Zacharie sortit de prison, eut une entrevue avec Hakem, qui, satisfait de ses discours, lui donna une grande ordonnance, contenant la permission d'ouvrir les églises dans tous ses États, et de reconstruire celles qui avaient été détruites. Il fut ordonné de restituer aux Chrétiens, les colonnes, les briques, les pierres et le bois qui avaient été pris lors de la démolition; toutes les terres et les jardins appartenant aux églises dans toute l'étendue des États de Hakem leur furent rendus. Par la même ordonnance, il dispensa les Chrétiens de porter dans leurs habits les marques distinctives auxquelles ils étaient assujettis, ainsi que leurs croix, et il leur permit de sonner les cloches dans toutes leurs églises, suivant leur coutume (3).

Quelle était donc la cause secrète de ce changement, de cette tolérance surprenante dans un pareil despote? En voici le mystère. Depuis plusieurs années il se tenait dans le palais de Hakem et ailleurs des assemblées secrètes où il y avait des adeptes, des initiés et une doctrine occulte. C'était une nouvelle religion. Et cette nouvelle religion consistait à croire et à enseigner que Hakem était dieu. Un Persan, nommé Darazi, fut le premier qui se mit à enseigner publiquement que Hakem était le dieu créateur de l'univers, et à inviter le peuple à embrasser cette doctrine. Il composa un livre dans lequel il disait que l'âme d'Adam avait passé dans Ali; que l'âme d'Ali avait passé dans les ancêtres de Hakem, et s'était enfin arrêtée dans ce prince. Il s'empara ainsi de l'esprit de Hakem, qui l'admit près de lui, lui abandonna la conduite des affaires et l'éleva au rang le plus éminent, en sorte que les vizirs, les commandants des troupes et les serviteurs du prince étaient

(1) *Vie de Hakem*, p. 355. — (2) *Ibid.*, p. 307 et 28. — (3) *Ibid.*, p. 398.

obligés de lui faire la cour, et n'obtenaient aucune décision du souverain que par son entremise. Le but de Hakem était de les accoutumer à une soumission aveugle envers ce Darazi. Celui-ci fit paraître le livre qu'il avait composé, et le lut dans une mosquée du Caire. Le peuple, l'ayant entendu, en fut très-choqué et se jeta sur lui pour le tuer, mais il s'enfuit dans la Syrie. Hakem n'osa pas prendre ouvertement le parti de l'imposteur, mais il lui fit passer secrètement de l'argent, et lui fit dire de répandre sa doctrine dans les montagnes, où il trouverait un peuple grossier et disposé à adopter les nouveautés. Darazi vint donc dans les montagnes et les vallées du Liban. Il lut son livre aux habitants de cette contrée, les invita à reconnaître Hakem pour dieu, leur distribua de l'argent, leur insinua le dogme de la métempsycose, leur permit l'usage du vin et de la fornication, et leur abandonna les biens et la vie de ceux qui refuseraient d'embrasser leur croyance. Tel fut le commencement, et tel est le fond, si longtemps inconnu, de la religion des Druzes (1).

Darazi ne fut pas le seul qui se chargea de faire reconnaître la divinité de Hakem. Un autre imposteur entreprit de faire valoir ses prétentions, et le fit, à ce qu'il paraît, avec plus de succès. C'est celui que les Druzes regardent encore aujourd'hui comme l'auteur de leur système religieux. C'était encore un Persan, nommé Hamza. Il enseignait que Hakem était la divinité personnifiée, et que lui, Hamza, était son intelligence primordiale (2). Il avait donc douze apôtres et plusieurs autres disciples, qu'il envoya en mission dans l'Egypte et ses dépendances, et dans la Syrie. Pour gagner les Juifs, ces émissaires parlaient mal des Chrétiens et des Musulmans ignorants; ils disaient que Jésus n'était pas le vrai Messie, mais qu'il était encore à venir, insinuant peu à peu que c'était Hakem. Pour gagner les Chrétiens, ils parlaient mal des Juifs et des Musulmans sans distinction, faisaient profession du symbole chrétien, mais en donnaient la vraie interprétation allégorique, disant que les Chrétiens avaient méconnu le Paraclet, et que le Paraclet allait venir; c'était encore Hakem. Voilà pourquoi ce tyran impie et atroce finit par se montrer plus tolérant envers les Juifs et les Chrétiens; c'était un moyen politique pour les séduire et se faire adorer lui-même à la place de Dieu et de son Christ.

On s'étonnera qu'une impiété pareille ait pu entrer dans la tête d'un homme. Huit siècles après la mort de Hakem, qui fut tué l'an 1020 par sa sœur qu'il voulait faire mourir, nous avons vu la répétition de cette impiété en France. Vers l'an 1820, il s'y était formé une secte philosophique, composée de jeunes gens tels qu'en forment les écoles du gouvernement, très-instruits dans les sciences matérielles, mais très-ignorants ou très-superficiels dans la science du christianisme. Ils se mirent dans la tête que le catholicisme était mort dans tout le monde, comme il l'était dans leur cœur, et qu'il fallait le remplacer par une religion nouvelle. Ils se chargèrent de la besogne : il y avait des Juifs parmi eux. Après plusieurs années de pompeuses promesses et de philosophiques élucubrations ils promulguèrent le premier et dernier article de leur *Credo :* c'est que la divinité s'était résumée dans l'un d'entre eux, homme assez médiocre, nommé Enfantin, qu'ils appelèrent dès lors père suprême. Ces enfantiniens se répandirent dans les villes pour accréditer la divinité de monsieur Enfantin, comme autrefois les hakémites pour accréditer celle du calife Hakem. Avec toutes les lumières du dix-neuvième siècle, l'entreprise n'a pu réussir, et aujourd'hui encore, 1841, monsieur Enfantin, ce dieu manqué de la science moderne, est réduit à vivre d'un emploi obscur dans l'administration des ponts et chaussées.

Ces impiétés anciennes et récentes, aussi bien que les hérésies et les schismes, ne sont que des phases diverses de la grande révolte contre Dieu et son Christ. Nous avons vu les empereurs païens de Rome idolâtre se faire adorer avec elle, comme des dieux, et punir de mort le Chrétien qui s'y refusait; nous verrons, dans les siècles du moyen âge, certains empereurs allemands employer toute leur force pour ramener cette idolâtrie politique : aujourd'hui encore, bien des gouvernements ne se proposent pas autre chose. Les combats que l'Église catholique est obligée de leur livrer sans cesse, pour conserver l'honneur de Dieu et de son Christ, sont la partie principale de son histoire.

Le pape Silvestre II fut le premier qui donna le signal pour la lutte armée de la chrétienté entière contre l'empire antichrétien et antidieu de Mahomet et de Hakem. Les empereurs de Constantinople, Nicéphore II et Zimiscès, avaient porté avec succès leurs armes en Syrie : cette guerre continua sous Basile II. Par contre-coup, les Chrétiens de Jérusalem et de Palestine eurent beaucoup à souffrir des Mahométans, même avant la persécution de Hakem. Leurs voix plaintives, le bruit de leurs souffrances étant venus en Occident, y causèrent une émotion profonde. Le chef spirituel de l'univers chrétien, qui l'est en particulier de l'Europe chrétienne, écrivit une lettre, au nom de Jérusalem dévastée, à l'Eglise universelle. Elle est conçue en ces termes.

« L'église qui est à Jérusalem, à l'Eglise universelle qui commande aux sceptres des royaumes. Comme tu jouis d'une santé vigoureuse, épouse immaculée du Seigneur, dont je me confesse être un membre, j'ai le plus grand espoir de pouvoir, par toi, relever la tête presque entièrement brisée. Pourrais-je

(1) *Vie de Hakem*, p. 384. — (2) *Ibid.*, p. 387.

avoir de toi quelque défiance, toi la maîtresse des choses, si tu me reconnais pour tienne? Ce funeste désastre dont j'ai été frappée, est-il quelqu'un des tiens qui doive le regarder comme ne l'intéressant pas et le dédaigner comme la dernière des choses ? Quoique je sois abattue maintenant, l'univers a eu cependant en moi sa partie la meilleure. C'est à moi les oracles des prophètes, les monuments des patriarches; c'est d'ici que sortirent les éclatantes lumières du monde, les apôtres; c'est d'ici que l'univers a reçu la foi du Christ, c'est chez moi qu'il a trouvé son rédempteur. Car, encore que, selon la divinité, il soit partout, c'est ici toutefois que, selon l'humanité, il est né, il a souffert, il a été enseveli, il a été élevé dans les cieux. Mais comme le prophète a dit: Son sépulcre sera glorieux; les païens détruisant les lieux saints, le démon cherche à le rendre sans gloire. En avant donc, soldat du Christ, sois le porte-étendard et le compagnon de bataille; et ce que tu ne peux par les armes, fais-le par le secours du conseil et des richesses. Qu'est-ce que tu donnes, et à qui le donnes-tu? Tu donnes peu de beaucoup, et tu le donnes à celui qui t'a donné gratuitement tout ce que tu as, et qui cependant ne le reçoit pas gratuitement; mais il le multiplie ici-bas et le récompense dans l'avenir. Par moi il te bénit, afin que tu profites par tes largesses, et il remet les péchés, afin que tu vives et règnes avec lui (1). »

Tel est le programme politique de l'Europe chrétienne à l'encontre du mahométisme; programme tracé à la fin du dixième siècle ou au commencement du onzième, par le premier Pape d'origine française; programme à l'exécution duquel l'Europe n'a cessé de travailler et ne cesse de travailler encore, tantôt par la force de la persuasion, tantôt par la force des armes, tantôt par le moyen des négociations diplomatiques. Et chacun, selon ses moyens, non-seulement le peut, mais le doit; car chacun, selon ses moyens, doit travailler au triomphe de la vérité sur l'erreur, de la justice sur l'iniquité, de l'humanité sur la barbarie. Or, le mahométisme est le triomphe ou plutôt l'usurpation de l'erreur sur la vérité, de l'iniquité sur la justice, de la barbarie sur l'humanité et la civilisation véritable. Chacun doit donc, selon ses moyens travailler à redresser ce renversement des choses; l'individu chrétien comme individu, le roi chrétien comme roi, la nation chrétienne comme nation, l'Europe chrétienne comme Europe, l'humanité chrétienne ou l'Église catholique comme humanité régénérée par le Christ. L'un doit plus que l'autre, parce qu'il peut plus; le roi plus que l'homme, le roi et la nation plus que le roi seul, l'Europe plus qu'une nation isolée, l'humanité entière plus que l'Europe. Saint Augustin avait déjà signalé cette gradation du devoir, suivant la gradation du pouvoir. Les rois servent Dieu et doivent le servir, disait-il, autrement en tant qu'hommes, autrement en tant que rois; comme hommes, ils doivent le servir en faisant ce que doivent faire tous les autres; comme rois, ils doivent le servir, en faisant pour son service ce que ne peuvent faire que les rois (2). Saint Augustin n'étend point cette gradation à la nation chrétienne, à l'Europe chrétienne, à l'humanité chrétienne, parce que cette nation, cette Europe, cette humanité n'existaient point encore. Si, depuis qu'elles existent et se montrent au grand jour, certains auteurs, comme Fleury, ont méconnu et même combattu cette gradation naturelle, la faute n'en est ni à saint Augustin ni à la chose même : saint Augustin avait posé le principe et en avait tiré la première conséquence; la chose, d'un autre côté, parlait assez d'elle-même.

Quand on apprit en Occident que le calife du Caire, nommée alors Babylone, avait fait abattre l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, vers l'an 1009, tout le monde fut persuadé, surtout en France, que c'était à l'instigation des Juifs. Voici comme le raconte Glaber, historien du temps. Les Juifs étaient indignés de voir une multitude innombrable de Chrétiens aller en pèlerinage au Saint-Sépulcre. Or, il y avait grand nombre de Juifs à Orléans, où le roi Robert faisait habituellement sa résidence, et c'étaient les plus fiers et les plus hardis de tous. Ils gagnèrent donc par argent un nommé Robert, esclave fugitif du monastère de Melleray, qui courait le monde en habit de pèlerin, et l'envoyèrent avec des lettres écrites en caractères hébraïques et enfermées dans un bâton, adressées au prince de Babylone, qui portaient que, s'il ne faisait promptement détruire cette maison si vénérable aux Chrétiens, ceux-ci le dépouilleraient bientôt de son royaume. Le prince, alarmé, envoya des gens à Jérusalem, qui renversèrent l'église de fond en comble. Ils s'efforcèrent même de rompre, avec des masses de fer, la grotte du Saint-Sépulcre. On sut ensuite, par tout le monde, que ce désastre était arrivé par la malice des Juifs; et les Chrétiens résolurent, d'un commun consentement, de les bannir de toutes leurs terres. Ainsi la haine publique éclatant contre eux, on les chassa des villes, plusieurs furent noyés, d'autres tués par le fer et par d'autres genres de mort, quelques-uns se tuèrent eux-mêmes, en sorte qu'il en paraissait peu dans la chrétienté. Les évêques firent défense à tous les Chrétiens d'avoir avec eux aucun commerce d'affaires, ordonnant toutefois de recevoir ceux qui voudraient se convertir. Ainsi, plusieurs se firent baptiser par la crainte de la mort, et revinrent peu après à leur ancienne façon de vivre.

Sur ces entrefaites, revint à Orléans le por-

(1) Gerbert, *Epist.* xxviii Bouq., t. X, p. 426. Duchesne, t. II. *Bibl. PP.*, t. XVII. — (2) *Lib. ad Bonif.*, *Epist.* CLXXXV. n. ix. *Cont. Petil.*, l. II, n. 210.

teur de la lettre qui avait fait tant de mal. Il chercha soigneusement s'il trouverait encore quelques Juifs de ses complices ; il en découvrit encore quelque peu dans la ville, et se mit à les fréquenter. Mais il fut reconnu par un pèlerin qui avait voyagé avec lui en Orient, et qui connaissait avec une entière certitude le but secret de son voyrge. Il apprit à tout le monde, et publiquement, de quel désastre ce petit homme avait été porteur, et pour quelle cause il était gorgé du bien des Juifs. Aussi, ce dernier fut pris et fouetté si rudement, qu'il avoua son crime; les officiers du roi le condamnèrent au feu, et il fut brûlé hors de la ville, à la vue de tout le peuple. Cinq ans après la ruine de cette église, les Juifs, qui s'étaient cachés en divers lieux, recommencèrent à paraître et se rétablirent comme auparavant. La même année, la mère du prince de Babylone, c'est-à-dire de Hakem, qui était Chrétienne et se nommait Marie, commença à rebâtir l'église du Saint-Sépulcre ; et une multitude incroyable de personnes de tous pays allèrent à Jérusalem, et donnèrent de grandes sommes pour contribuer à ce bâtiment. Voilà ce que rapporte Glaber (1). Peu de temps après, c'est-à-dire l'an 1012, le roi d'Allemagne, saint Henri, fit également chasser les Juifs de Mayence.

Quant à la mère de Hakem, on sait d'ailleurs que son père Aziz avait épousé une femme chrétienne, dont il eut une fille, et qu'en considération de cette femme, il fit patriarches ses deux frères, Jérémie de Jérusalem et Arsène d'Alexandrie, tous deux catholiques (2). Mais il n'est pas dit qu'elle fût réellement la mère de Hakem ; toutefois comme elle était femme de son père elle pouvait passer pour sa mère en Occident.

Le pape Silvestre II, dont la lettre au nom de l'église de Jérusalem avait peut-être servi de moyen aux Juifs pour pousser le calife Hakem à détruire l'église du Saint-Sépulcre, était mort le 11 mai de l'an 1003, après avoir occupé le Saint-Siége quatre ans un mois et neuf jours. Outre les affaires que nous lui avons vu regler comme Pape, il établit Léotheric, archevêque de Sens, primat des Gaules. Ce prélat, élu canoniquement pour gouverner l'église de Sens, trouva des oppositions dans son clergé, qui l'obligèrent de secourir au Saint-Siége. Le pape Silvestre, dont il avait été disciple à Reims, lui fit un accueil des plus gracieux et lui donna la primatie sur toutes les Gaules. Etant de retour à Sens, le comte Fromond, qui voulait faire son fils archevêque, empêcha son installation et l'obligea d'aller une seconde fois à Rome. Le Pape écrivit aux suffragants de Sens, et leur ordonna de s'assembler et de le consacrer : ce qu'ils exécutèrent. Il écrivit une lettre très-sévère à Adalbéron-Ascelin, évêque de Laon, accusé de plusieurs crimes, entre autres de félonie envers son souverain et de trahison envers son métropolitain, qui etait Arnoulfe de Reims. Il le cite au concile de Rome, qui devait se tenir la semaine de Pâques. Par une autre lettre, il confirme les immunités et priviléges que deux de ses prédécesseurs avaient accordés à l'abbaye de Vezelay en Bourgogne, et défend à tout évêque, même au diocésain, d'entrer dans le monastère, d'y chanter la messe, d'y ordonner aucune station, sans l'invitation de l'abbé, ni d'exiger la moindre chose pour les fonctions de l'ordre épiscopal qu'il viendrait à y faire. L'on a encore du pape Silvestre II un discours aux évêques sur leurs devoirs, dans lequel il parle fortement contre la simonie (3).

En 1648, comme on réparait l'église de St-Jean de Latran, on trouva le corps de Silvestre II dans un cercueil de marbre. A l'ouverture du monument, il parut tout entier, avec ses ornements pontificaux, la mitre en tête et les bras en croix, et il répandit une odeur très-agréable. Un moment après l'action de l'air réduisit le tout en cendres, à la réserve d'une croix d'argent et de l'anneau pastoral (4).

Silvestre II eut pour successeur Jean, dix-septième du nom, soit parce que l'on compte pour le nombre l'antipape Francon, qui avait pris le nom de Jean, soit un autre Pape de même nom qui mourut en 985, peu après avoir été élu. Jean XVII, nommé autrement Sicco, ne tint le Saint-Siége qu'environ cinq mois, et mourut le dernier d'octobre de la même année 1003. Il fut enterré au monastère de Saint-Sabas. C'est tout ce que l'on sait de son pontificat. Il eut pour successeur Jean XVIII, comme lui Romain de naissance, qui fut ordonné Pape le 26 décembre de la même année 1003, comme le prouve Pagi. L'an 1009, sur la fin de mai, il abdiqua la papauté pour se retirer à l'abbaye de Saint-Paul de Rome, où il embrassa la vie monastique. C'est lui qui accueillit avec tant de cordialité et prit en si grande affection saint Elphége, archevêque de Cantorbéry, quand il vint à Rome pour recevoir le pallium. Son successeur fut Sergius IV, évêque d'Albane, élu Pape entre le 17 juin et le 24 août de l'an 1009. Il s'appelait Pierre ; mais, par respect pour le prince des apôtres, il prit un autre nom. Il tint le Saint-Siége jusqu'en 1012 ; parmi ses vertus, on loue particulièrement sa charité pour les pauvres (5).

Saint Nil, de son côté, avait quitté son monastère d'auprès de Gaëte, pour venir mourir auprès de Rome. Il avait perdu Etienne, son cher disciple, qui lui servait de modèle et d'instrument, si l'on peut ainsi parler, pour corriger les autres. Car si quelqu'un s'endormait dans l'église pendant qu'il parlait : C'est sans doute Etienne qui ronfle, disait-il, et il le mettait dehors ; souvent il le faisait lever

(1) Glab., l. III, c. vii. Bouq., t. X. *Chronsax.* — (2) Elmacin, p. 247. — (3) Labbe, t. IX, p. 777 et 779. Mabill., *Analect.* — (4) Baron., an 1003. — (5) Baron., Pagi, Mansi.

de table, comme mangeant indécemment; enfin, il se prenait à lui de tout ce que faisaient les autres, afin de les instruire en exerçant la vertu d'Étienne. Il fut sensiblement touché de sa mort, et lui fit faire un sépulcre double des autres, pour y être enterré avec lui quand il mourrait. Mais le prince de Gaëte, qui était fort pieux et avait une grande foi au mérite de saint Nil, ayant appris la raison de ce double sépulcre, dit à ceux qui étaient présents: Pensez-vous, quand ce père mourra, que je le laisse là et que je ne l'apporte pas dans ma ville pour lui servir de sauvegarde? Saint Nil, ayant appris ce discours, en fut fort affligé et résolut de changer de demeure, pour aller en un lieu où il ne fût connu de personne; car il eût mieux aimé mourir misérablement que d'être estimé saint par qui que ce fût. Au contraire, il affectait de paraître colère et emporté, jusqu'à scandaliser en effet plusieurs ignorants. Voulant donc quitter le monastère de Serperis, où il avait demeuré environ dix ans, il monta à grand'peine sur un cheval, tant il était affaibli de vieillesse, et s'en alla vers Rome. Comme les frères s'affligeaient de son départ, il leur dit : Je vais préparer un monastère, où je rassemblerai tous mes enfants dispersés.

Il arriva à Tusculum, à douze milles de Rome, qui font quatre lieues, près d'un petit monastère de Grecs, nommé de Sainte-Agathe. Il choisit ce lieu pour sa dernière demeure, et il ne fut plus possible de l'en arracher, quelques efforts que fissent les frères qui l'accompagnaient et les grands de Rome qui venaient le voir et le conjuraient d'y venir, au moins à cause des apôtres. Il répondit : Je ne suis pas digne de nommer les saints apôtres; mais quand on a tant soit peu de foi, on peut aussi bien les honorer ici. Grégoire, comte de Tusculum, fameux par sa tyrannie et ses injustices, mais homme d'esprit et de sens, vint trouver saint Nil, se jeta à ses pieds et lui dit : Mes grands péchés me rendent indigne de recevoir sous mon toit un serviteur de Dieu comme vous : toutefois, puisqu'à l'exemple de votre Maître vous m'avez préféré aux justes, tout pécheur que je suis, voilà ma maison, ma ville et tout son territoire devant vous; ordonnez-en comme il vous plaira. Saint Nil lui demanda un lieu pour prier en repos, et Grégoire le lui accorda volontiers. C'était un petit reste de maison de campagne de Cicéron, nommée la Grotte-Ferrée.

Mais les frères qui étaient demeurés au monastère de Serperis, ayant appris au bout de deux mois que le père Nil ne reviendrait plus chez eux, prirent leurs manteaux, leurs peaux de mouton et le reste de leurs petits meubles, et vinrent au lieu destiné pour le nouveau monastère, c'est-à-dire à la Grotte-Ferrée. Saint Nil, l'ayant appris, s'en réjouit et leur manda : C'est assez, mes frères, que vous ayez pris la peine de venir jusque-là pour l'amour de moi; demeurez y jusqu'à ce que j'aille vous trouver. Il se disposait en effet à y aller à pied de Sainte-Agathe qui en était à trois milles, quand il se sentit près de sa fin. Il appela donc les frères qui l'avaient suivi, et Paul, destiné depuis longtemps à être leur supérieur; il leur distribua ses haillons, qui étaient tout son bien, et les pria de lui faire recevoir les saints mystères; puis il leur dit : Je vous prie, si je meurs, de ne point tarder à couvrir mon corps de terre; ne m'enterrez pas dans une église, et ne faites sur moi ni voûte ni aucune décoration. Il leur donna sa bénédiction, puis s'étendit sur son lit, et demeura deux jours sans parler ni ouvrir les yeux; seulement il paraissait prier, car on lui voyait remuer les lèvres, et faire de la main droite le signe de la croix.

Le comte Grégoire, ayant appris qu'il était à l'extrémité, accourut, lui amenant un excellent médecin. Grégoire se jeta sur le saint moribond, fondant en larmes et disant : Mon père, mon père, pourquoi m'abandonnez-vous sitôt? C'est que vous avez horreur de mes péchés. Et, lui baisant les mains, il ajoutait : Vous ne m'empêchez plus de vous baiser les mains, comme vous faisiez auparavant, en disant : Je ne suis ni évêque, ni prêtre, ni diacre, je ne suis qu'un pauvre petit caloyer. Grégoire, parlant ainsi, répandait tant de larmes, qu'il en tirait des yeux de tous les assistants. Les médecins, tâtant le pouls du saint vieillard, assuraient qu'il n'avait ni fièvre ni aucun signe de mort.

Après qu'ils se furent retirés et que l'heure de vêpres fut venue, les frères résolurent de porter le saint homme dans l'église; car c'était la fête de saint Jean l'Évangéliste, que les Grecs célèbrent le 26me de septembre; et ils savaient quelle dévotion il avait pour les fêtes des saints, et qu'il disait toujours qu'un moine doit mourir dans l'église. Ils le firent donc; et, l'office de vêpres étant dit et le soleil couché, le saint expira. C'était l'an 1005. Les moines passèrent toute la nuit à chanter les psaumes et les prières des funérailles; et, le matin, ils prirent le lit où était le corps et l'emportèrent, avec les cierges et l'encens, jusqu'au lieu où les autres frères l'attendaient, c'est-à-dire à la Grotte-Ferrée. La rencontre des deux troupes de moines renouvela leur douleur; et le comte Grégoire, avec les gens du pays qui étaient accourus en foule, suivaient le convoi en pleurant. Toute la communauté, avec l'abbé Paul, demeura auprès du tombeau de saint Nil, travaillant de leurs mains et gagnant leur vie avec peine, à cause de la pauvreté du lieu; mais il devint bientôt un célèbre monastère qui subsiste encore, et qui est encore occupé par des moines grecs. L'Église honore la mémoire de saint Nil le jour de sa mort, et sa vie a été fidèlement écrite par un de ses disciples (1).

En France, saint Abbon de Fleury était

(1) *Acta SS.*, 26 *sept.*

mort l'année précédente 1004, en travaillant à la réforme du monastère de la Réole en Gascogne. Ce monastère s'appelait proprement la Règle. Mais à la fin du dixième siècle, il ne méritait plus ce beau nom; car à peine y connaissait-on la règle qu'on professait. Pour remédier à ce scandale, Guillaume, comte de Gascogne, le soumit à Richard, abbé de Fleury; mais ni Richard ni ses deux successeurs, Albert et Oybolde, ne purent venir à bout d'y établir la réforme. Saint Abbon ayant été élu abbé de Fleury, on le pressa d'y faire un voyage pour arrêter la licence scandaleuse des moines de la Réole. Il répondit en riant qu'il irait quand il serait las de vivre; car on publiait que ses prédécesseurs étaient morts peu de temps après avoir tenté de réformer ces moines. Abbon ne laissa pas d'y aller quand ses affaires le lui permirent. Il trouva le monastère dans un dérangement qui demandait de prompts remèdes. Pour les rendre plus efficaces, il commença par se faire autoriser par les comtes du pays, qui étaient eux-mêmes scandalisés de la vie licencieuse des moines. Ensuite, après avoir fait les reglements que son zèle lui dicta, il laissa à la Réole quelques moines de Fleury qu'il avait amenés avec lui, afin que leur exemple et leur vigilance y maintinssent l'observance de la règle. Mais après son départ, les moines gascons, qui ne voulaient pas de réforme, firent tant d'insultes et de menaces aux moines français qu'on avait mis à leur tête, qu'ils les obligèrent de quitter bientôt la partie et de s'en revenir à Fleury.

Saint Abbon ne se rebuta pas de ce mauvais succès. Il retourna quelque temps après à la Réole, où il arriva la veille de Saint-Martin, l'an 1004. Les moines réfractaires, qui ne s'attendaient pas à le voir sitôt, se portèrent à de nouvelles violences pour éviter la punition des premières. Le jour de Saint-Martin, les Gascons, domestiques ou vassaux du monastère, prirent querelle avec les Français qui étaient de la suite d'Abbon. On en vint aux mains, et le saint abbé eut bien de la peine à séparer les combattants. Le lendemain, fête de saint Brice, il fit une réprimande à un moine de la Réole, nommé Anezan, de ce qu'il avait mangé hors du monastère sans sa permission. Anezan, qu'on accusait d'être à la tête des révoltés, fit semblant de recevoir avec humilité les avis de son supérieur; mais dans l'instant on entendit des cris séditieux: c'étaient les Gascons qui étaient encore aux mains avec les Français. La querelle recommença par les injures; un domestique d'Abbon ayant déchargé un coup de bâton à un Gascon qui parlait mal du saint abbé, on courut aux pierres.

Abbon entendit du bruit, sortit pour l'apaiser; mais un Gascon, s'avançant au-devant de lui, lui donna un coup de lance dans le côté. Le saint abbé ne changea de couleur ni de posture, mais dit seulement: Celui-ci y va tout de bon, et, appuyé sur un des frères, il se mit à monter au logement de ses domestiques. Le moine Aimon, qui le suivait et qui a écrit sa vie, ayant vu du sang sur le seuil de la porte, lui demanda ce que c'était. Il répondit tranquillement: C'est mon sang! On ne le croyait pas atteint lui-même, mais seulement sa robe. Ayant donc levé le bras pour montrer sa blessure, il en sortit une grande quantité de sang dont le manche de sa robe fut toute remplie. A ce spectacle, Aimon ne pouvant s'empêcher de témoigner sa douleur, Abbon lui dit: Eh! que feriez-vous donc, si vous étiez blessé vous-même? Allez plutôt faire cesser le combat, et donnez ordre à nos gens de rentrer. Aimon obéit, et tous les domestiques du saint abbé s'étant rendus auprès de leur maître pour le soigner, il expira entre leurs bras, en disant: Seigneur, ayez pitié de moi et du monastère que j'ai gouverné. C'était le lundi 13 novembre 1004. Il y eut encore quelques-uns des siens de tués et de blessés. Il fut enterré dans l'église du même lieu et honoré comme martyr; son biographe rapporte même plusieurs miracles faits à son tombeau dès les premiers jours (1). Bernard, duc de Gascogne, fit punir les coupables de ce meurtre, dont les uns furent pendus, les autres brûlés, et adjugea au monastère de Fleury celui de la Réole, qui lui appartenait de droit, mais dont la possession était disputée (2).

L'année suivante 1005 mourut le bienheureux Adalbéron, évêque de Metz. Il était fils de Frédéric, duc de la Basse-Lorraine, et de Béatrix, sœur de Hugues Capet. Sa naissance lui donnait lieu d'aspirer aux dignités de l'Eglise, et sa piété l'en rendait digne. Il fut élu évêque de Metz, le 16 octobre l'an 994, et il reçut l'ordination épiscopale des mains d'Ecbert de Trèves, le jour des Saints-Innocents de la même année, lequel tombait en effet au dimanche. Adalbéron crut qu'un pasteur, pour être en état de faire du bien, devait commencer par se faire aimer. Il avait pour cela tous les dons de la nature et de la grâce. Des manières douces et polies, des inclinations bienfaisantes, des services effectifs lui gagnèrent bientôt tous les cœurs, et même ceux des Juifs, qui dès lors étaient établis à Metz. Il témoigna surtout une grande affection pour l'état monastique. Il fit rétablir l'église de Saint-Symphorien, et y plaça des moines de saint Benoît.

Adalbéron eut la dévotion d'aller à Rome visiter les tombeaux des saints apôtres. Sa piété se renouvela à la vue de ces sacrés monuments, et il y fit, avec les sentiments d'une humble et vive componction, une confession générale de ses péchés. Ce ne fut point une ferveur passagère. A son retour de Rome, ce saint évêque s'appliqua plus que jamais à la pratique des œuvres les plus capables de mor-

(1) *Act. Bened.*, sect. VI. — (2) Ademar, *Chron.*

tifier l'oratoire propre. Sa maison était celle des pèlerins et des pauvres; il les recevait avec bonté, leur lavait les pieds et se trouvait honoré de les servir de ses mains. Une maladie contagieuse qu'on nomma le feu sacré, lui donna occasion de faire éclater l'héroïsme de sa charité. Plusieurs provinces furent alors affligées de cette peste. Ceux qui en étaient atteints venaient à Metz, au tombeau de saint Goerie, y chercher un prompt secours à un mal si cruel. Adalbéron recevait chez lui tous les malades, lavait leurs ulcères, malgré l'infection, et leur donnait lui-même à manger. Celui qui raconte ces particularités dit qu'il aida ce saint évêque dans cette bonne œuvre sept jours durant, et que, pendant ce temps-là, Adalbéron soignait et nourrissait chaque jour environ cent malades, s'estimant glorieux de voir ainsi son palais épiscopal changé en un hôpital. Une charité si héroïque suppose bien d'autres vertus.

En effet, Adalbéron, qui aimait si tendrement Jésus-Christ dans la personne des pauvres, avait une tendre et respectueuse dévotion pour les mystères de ce Dieu sauveur. Il ne célébrait jamais la sainte messe sans s'être revêtu auparavant d'un cilice, et il ne pouvait tenir entre ses mains le sacré corps et le sacré sang de Jésus-Christ, sans les arroser de ses larmes. Il passait les veilles et les principales fêtes sans prendre aucune nourriture; et, pour mieux sanctifier par la prière et le recueillement le jeûne du carême, il se retirait pendant ce temps-là dans quelque monastère de son diocèse, et plus ordinairement dans celui de Gorze.

Ce saint évêque voulant terminer un procès entre les moines de Saint-Arnoulfe et le duc Thierri, son frère, entreprit un voyage par une chaleur si grande, qu'on ne se souvenait pas d en avoir vu une pareille. Il marcha tout le jour sans rien prendre, et arriva fort fatigué bien avant dans la nuit. Il soupa bien, et, malgré la fatigue du jour précédent, à peine avait-il pris quelque repos, qu'il se leva pour réciter l'office avec ses clercs. Aussitôt qu'il l'eut achevé, il fut frappé d'une paralysie qui lui ôta l'usage de la parole et des membres. On le reporta à Metz. Avant que d'entrer dans l'évêché, il voulut qu'on le portât à la cathédrale, où il fit une prière fervente. Il recouvra la parole, mais il demeura paralytique et ne fit que languir pendant plus de six mois. Il distribua aux églises et aux pauvres tout ce qu'il possédait. Il envoya même des aumônes à Saint-Martin de Tours, à Saint-Denis de Paris, à Saint-Remi de Reims, à Saint-Maur de Verdun, à Saint-Pierre de Cologne et à plusieurs autres monastères. Il mourut un vendredi 14 de décembre 1005, et fut enterré dans l'église de Saint-Symphorien, qu'il avait fait bâtir (1).

L'année 1006 vit mourir un autre saint évêque de France, Fulcran de Lodève. Saint Fulcran, issu d'une des plus nobles familles du Languedoc, se distingua dans son église par sa tendre piété, par sa vigilance pastorale et par sa généreuse charité, dont il donna des marques éclatantes en un temps de famine. Malgré ses libéralités, il trouva encore des fonds pour faire rebâtir son église cathédrale, sous l'invocation de Saint-Genès d'Arles, et pour y joindre un monastère dédié au Sauveur.

Ce saint évêque portait quelquefois la délicatesse de conscience jusqu'au scrupule : en voici un trait. Quelqu'un lui apprenant un jour qu'un évêque qu'on lui nomma avait apostasié la foi pour embrasser le judaïsme, au grand scandale des fidèles, il en fut si indigné, qu'il dit publiquement que cet apostat méritait d'être brûlé. Ayant appris, peu de temps après, que le peuple, s'étant saisi de ce malheureux, l'avait effectivement brûlé, il craignit que la parole qui lui était échappée n'y eût donné occasion, et, pour expier cette faute, il fit le pèlerinage de Rome en pénitent. Avant d'entrer dans la ville, il quitta ses vêtements, s'enveloppa les épaules de ronces, et se fit frapper en cet état jusqu'à ce qu'il fût arrivé à l'église de Saint-Pierre, où il fit une confession de ses péchés et reçut l'absolution. Cependant le saint évêque ne fut pas encore tranquille, et il fit le même pèlerinage jusqu'à trois fois, en vue d'expier cette prétendue faute.

Saint Fulcran, étant tombé malade l'an 1006, eut révélation de sa mort prochaine et ne pensa plus qu'à s'y disposer. Il ordonna qu'on préparât son tombeau dans l'église cathédrale ; et, s'y étant fait porter le quatrième de février, jour de l'anniversaire de son ordination, il le bénit. Après quoi il se fit administrer l'extrême onction, fit sa confession aux prêtres qui étaient présents et à Magfroi, évêque de Rodez, et reçut ensuite le saint viatique. Quoiqu'il s'avouât coupable de plusieurs péchés, il déclara qu'il avait toujours conservé sa virginité. Dès que ce saint évêque sentit les approches de la mort, il ordonna qu'on le mît à terre sur un cilice et qu'on récitât les litanies. Quand elles furent finies, il pria un des assistants de lui soutenir la main, et il donna ainsi la bénédiction à son peuple, qui était inconsolable de perdre un si digne pasteur. Il expira le 13 de février, de l'an 1006, après cinquante-huit ans et neuf jours d'épiscopat (2).

Tandis que la France perdait ainsi plusieurs de ses plus saints et plus illustres personnages, elle voyait s'en élever d'autres. L'un d'eux fut le bienheureux Richard, élu abbé de Saint-Vannes de Verdun, l'an 1004. Issu d'une noble famille française, il voulut joindre la science à la noblesse, et la piété à la science. Il étudia les lettres dans l'école de Reims, qui était alors une des plus renommées des Gaules, et les rapides progrès qu'il y fit en même

(1) Labbe, *Bibl. Mh. nov.* t. I. *Vit. Adalb.* — (2) *Acta SS.*, 13 *febr.*

temps dans les sciences et dans la vertu engagèrent l'archevêque de Reims à lui donner les dignités d'archidiacre et de précepteur de son église. Richard s'acquitta de ces charges avec zèle et édification. Il menait, parmi les chanoines, la vie du plus austère religieux. Non content d'assister exactement à l'office, il récitait tous les jours le psautier en entier, disant les cinquante premiers psaumes à genoux, les cinquante suivants debout, et les cinquante derniers prosterné dans la posture la plus gênante, ne se tenant appuyé que sur les mains et sur les orteils des pieds.

Ce saint homme ne soupirait qu'après la retraite, lorsque le comte Frédéric, parent de l'empereur Henri, vint s'ouvrir à lui sur le dessein que Dieu lui avait inspiré de renoncer au monde. Ils prirent ensemble la résolution de se retirer au monastère de Saint-Vannes, où la discipline monastique était fort en vigueur par les soins d'un saint abbé irlandais nommé Fingen. Ils y allèrent sans découvrir leur dessein, afin d'éprouver par eux mêmes si ce qu'on publiait de la régularité de cette maison était véritable. Quand ils furent arrivés à Verdun, ils eurent quelque envie d'entrer dans un autre monastère de la même ville, bâti par l'évêque Vicfroi, dans un lieu dont la situation leur parut plus commode et plus agréable que celle du monastère de Saint-Vannes. Cependant, comme ils craignirent l'illusion de l'amour-propre, ils prirent la résolution d'aller consulter saint Odilon et de s'offrir de demeurer à Cluny sous sa conduite, s'il le jugeait à propos, mais Odilon fit voir en cette occasion qu'il cherchait moins les avantages particuliers de son monastère que la gloire de Dieu. Il conseilla à Richard et au comte Frédéric de suivre leur première vocation et d'entrer au monastère de Saint-Vannes, parce que leur exemple pourrait rendre célèbre ce lieu, qui était encore assez peu connu.

Ils retournèrent donc à Verdun, où l'abbé Fingen les reçut avec joie au nombre de ses religieux. Richard ne fut pas longtemps dans le monastère sans laisser voir les riches talents dont le ciel l'avait doué. Après la mort de Fingen, arrivée l'an 1004, il fut établit abbé de Saint-Vannes par Heimon, évêque de Verdun (1). Le nouvel abbé eut le don, dans cette charge, de se rendre agréable à Dieu et aux hommes ; car, en même temps que par sa vigilance et son autorité il maintenait la règle dans sa vigueur, il savait, par ses manières douces et insinuantes, rendre aimable et facile l'obéissance qu'il exigeait, et adoucir à ses inférieurs le joug qu'il leur imposait. On le surnomait *Grâce de Dieu*, pour marquer le talent qu'il avait de gagner les cœurs. La réputation du nouvel abbé de Saint-Vannes se répandit en peu de temps dans toute la Gaule et lui attira un si grand nombre de disciples, que sa communauté retraça dans la France. par le nombre et la ferveur de ses religieux, une image des anciens monastères d'Egypte et de Nitrie.

Les princes et les prélats, édifiés de ce qu'on publiait de la vertu et de la sagesse de l'abbé Richard, s'empressèrent de mettre sous sa conduite les monastères de leur dépendance qui avaient besoin de réforme. Baudri, évêque de Liége, lui donna le monastère de Lobes pour y rétablir la discipline monastique. Le roi Robert le chargea de réformer celui de Corbie, Baudouin, comte de Flandre, lui soumit pour le même sujet ceux de Saint-Pierre de Gand, de Saint-Amand; de Saint-Bertin, de Saint-Riquier et de Saint-Josse-sur-mer. Gérard, évêque d'Arras, lui donna pareillement le monastère de Saint-Vaast, et Roger, évêque de Châlons-sur-Marne, celui de Saint-Pierre, qu'il avait fait bâtir. L'abbé Richard gouverna encore les monastéres de Breteuil, d'Homblières, du Mont-Saint-Quentin, de Saint-Vandrille, de Saint-Hubert, de Saint-Remacle, de Malmédi, de Vassor, de Beaulieu, de Saint-Urbain, de Saint-Vincent de Metz et de Saint-Evre de Toul. On peut juger ce qu'il dut lui en coûter de soins et de travaux pour rétablir la réforme en tous ces lieux. C'est un ouvrage que le zèle ne consomme point sans essuyer de grandes contradictions et sans s'exposer même à de grands dangers ; car la fermeté d'un supérieur vigilant paraît quelquefois à des moines irréguliers un crime impardonnable.

C'est ce que le saint abbé Richard éprouva en travaillant à réformer le monastère de Saint-Vaast d'Arras. Deux moines, qui craignaient la réforme, concertèrent ensemble le détestable complot d'assassiner celui qui venait l'établir ; et, afin qu'il ne manquât rien à la noirceur de l'attentat, ils choisirent pour le commettre la nuit du jeudi au vendredi saint. Richard reposait dans le dortoir sans défiance, lorsque Léduin, un des deux assassins s'approcha de son lit et leva le bras pour le percer d'un coups d'épée. Mais, soit que ce malheureux fût frappé lui-même de l'horreur de son crime sur le point de le consommer, soit que se fût un miracle de la Providence, qui veillait à la conservation du saint abbé, le bras de l'assassin demeura comme immobile ; et ce religieux, si indigne de ce nom, se retira plein de trouble et de frayeur.

Il ne laissa pas de se rendre avec les autres à l'office de la nuit ; mais l'idée de son crime l'y suivit, et les remords de sa conscience le tourmentèrent si cruellement que, quand on eut éteint toutes les lumières, il alla se jeter aux pieds de l'abbé et lui dit : Mon père, ayez pitié de moi ! L'abbé le conduisit à l'écart pour le faire expliquer. Alors le moine tira de dessous sa robe l'épée dont il avait voulu le percer, lui confessa son crime et lui demanda pardon, lui promettant de le réparer par la régularité de sa conduite. Richard le lui par-

(1) *Acta SS. 7 octob. Act. Bened.*, sect VI.

donna avec bonté. Cependant, pour s'assurer de la sincérité de sa conversion, il l'emmena avec lui à Saint-Vannes, et Leduin y montra tant de sagesse et de ferveur, que le saint abbé le renvoya à Arras quelque temps après, et lui donna, sous lui abbé, le gouvernement du monastère de Saint-Vaast (1).

Le comte Frédéric, qui avait embrassé la vie monastique avec Richard, parut oublier tout ce qu'il avait été dans le monde, pour ne travailler qu'à se rendre petit et humble dans la religion. Plus il avait été élevé dans le siècle, plus il cherchait à s'abaisser au-dessous de ses frères. La première leçon qu'il se fit à lui-même en entrant dans le monastère, c'est que la vraie grandeur d'un religieux consiste dans l'amour de l'humiliation et du mépris, et il la mit constamment en pratique. Richard, son abbé, l'ayant un jour mené à la cour de l'empereur Henri, ce prince fit de grands honneurs à Frédéric, qui était son parent, et, par distinction, il le fit asseoir près de lui dans un cercle de seigneurs. Mais Frédéric avait remarqué que son abbé occupait une des dernières places, il quitta la sienne, et, prenant le marchepied qui était sous lui, il alla s'asseoir dessus aux pieds de Richard. disant qu'il était peu séant qu'un simple moine fût placé plus honorablement que son abbé. L'empereur, édifié de cette humilité de Frédéric, fit donné une place plus honorable à l'abbé Richard.

On rapporte plusieurs autres exemples de l'humilité de Frédéric. Le duc Godefroi de Lorraine, son frère, l'ayant trouvé un jour servant les maçons et portant l'oiseau, lui en fit des reproches. Frédéric répondit que tout ce qu'on faisait dans la maison de Dieu, et pour le service de saint Pierre et de saint Paul, dont on bâtissait alors l'église, était d'un mérite si grand qu'il ne s'estimait pas même digne d'y être employé aux plus vils ministères. Il ne pouvait souffrir que les moines lui rendissent le moindre service, disant qu'il était venu pour servir les autres et non pour s'en faire servir (2). Voilà jusqu'où, dans les siècles que nous appelons de fer, la religion adoucissait le caractère de ceux que nous appelons des Barbares.

Si elle ne les transformait pas tous en des modèles d'humilité comme le comte Frédéric, elle savait modérer du moins les plus indomptables. On en voit un exemple dans Foulque Nerra, comte d'Anjou. C'était un des seigneurs les plus puissants, mais des plus violents de France. Vers l'an 993, il entra à main armée dans le cloître de Saint-Martin de Tours, en viola l'asile et fit enfoncer les portes de la maison d'un chanoine. Les autres chanoines, voulant témoigner l'horreur qu'ils avaient de cet attentat, descendirent toutes les châsses des saints et les mirent à terre avec le crucifix, qu'ils ôterent de sa place, et jetèrent [illegible] du tombeau de saint Martin; après quoi ils fermèrent les portes de l'église, avec défense de les ouvrir à personne qu'aux pèlerins étrangers. Le comte Foulque, frappé de cet appareil lugubre, voulut réparer avec éclat la faute qu'il se reprochait. Il se rendit à la maison de Sicard, qui présidait à l'école de Saint-Martin, s'y déchaussa et alla pieds nus, avec quelques seigneurs de sa cour, faire une espèce d'amende honorable, premièrement devant le tombeau de saint Martin, ensuite devant les châsses qu'on avait déposées, et enfin, devant le crucifix, promettant que, dans la suite, il aurait plus de respect pour ce qui appartiendrait à saint Martin. Rainald, évêque d'Angers, et un évêque espagnol qui était venu en pèlerinage à Tours, furent ses cautions (3).

Plus tard, vers l'an 1007, le même comte, touché de la crainte de l'enfer pour avoir répandu beaucoup de sang en divers combats, fit le pèlerinage de Jérusalem ; et, au retour, résolut de bâtir un monastère dans une de ses terres, où les moines priassent jours et nuit pour le salut de son âme. Il fonda donc le monastère de Beaulieu, à mille pas de Loches; et l'église, qui était très-belle, ayant été promptement achevée, il envoya prier Hugues, archevêque de Tours, dans le diocèse duquel elle était, de venir en faire la dédicace. L'archevêque répondit : Je ne puis offrir à Dieu les vœux d'un homme qui a pris à mon église plusieurs terres et plusieurs serfs ; qu'il commence par rendre aux autres ce qu'il leur a ôté injustement. L'archevêque aurait peut-être mieux fait d'accueillir avec plus de condescendance la prière d'un homme violent qui était en voie de retour. Il eût peut-être obtenu par douceur ce qu'il manqua par rudesse. Le comte, choqué de la réponse, résolut de faire dédier la nouvelle église indépendamment de l'archevêque. Il fit le voyage de Rome ; et, à force de présents, c'est du moins ce que dit le moine Glaber, il obtint du pape Jean XVIII un légat, qui fut le cardinal Pierre, lequel vint faire la dédicace de la part de Sa Sainteté. Les évêques de France, au rapport du même Glaber, trouvèrent fort mauvais ce procédé, et ils se plaignirent de ce que le Pape donnait par là atteinte aux droits de l'évêque diocésain. Le légat ne laissa pas de faire la dédicace avec un grand appareil ; il ne s'y trouva cependant que les évêques des Etats du comte Foulque, et un accident imprévu troubla fête. Un ouragan qui s'éleva tout à coup renversa une partie de cette église : ce qui parut justifier les plaintes des évêques ; mais Foulque ne s'étonna pas de cet événement : il fit rebâtir l'église, et obtint du Pape un privilége pour exempter le monastère de Beaulieu de la juridiction de l'archevêque de Tours. Ce prélat alla à Rome pour défendre sa

(1) *Act. Bened.*, saec. IX. *Acta SS.*, 14 *junii*. — (2) *Labbe*, *Biblioth.* [illegible] t. I. — (3) *Annal. Bened.*, t. IV, p. 108.

cause, et il la plaida avec chaleur. On lui dit qu'il était libre au comte de soumettre immédiatement au Saint-Siége un monastère qu'il avait bâti sur ses terres (1).

Foulque Nerra était un des plus grands guerriers de son temps. Les victoires qu'il remporta sur Odon, comte de Tours, et sur les Bretons, lui firent donner par quelques auteurs le surnom de *Martel*, et les divers voyages qu'il fit à la terre sainte lui firent donner par d'autres celui de *Palmier*, à cause des palmes que rapportaient les pèlerins de Jérusalem. On voyait en effet dans ce prince un mélange assez singulier d'une férocité martiale et d'une tendre dévotion. Le temps qu'il ne donnait pas à des expéditions militaires, il l'employait à des pèlerinages ou à faire des établissements de piété. Il fonda dans la suite deux autres monastères : celui de Saint-Nicolas, à Angers, pour des hommes, et celui de Ronceray, pour des filles. Il fit jusqu'à trois fois le voyage de Jérusalem, et mourut à Metz en revenant du troisième : son corps fut transporté et enterré au monastère de Beaulieu, qu'il avait fondé (2).

Un prince tout à la fois plus puissant, plus religieux et plus pacifique que Foulque d'Anjou, était le duc d'Aquitaine, Guillaume V, que plusieurs nomment le Grand. C'était le défenseur des pauvres, le père des moines, le protecteur des églises. Dès sa jeunesse, il prit la coutume d'aller à Rome tous les ans, et, s'il y manquait une année, il allait à Saint-Jacques en Galice. Soit qu'il marchât, soit qu'il tînt sa cour, il paraissait un roi plutôt qu'un duc : aussi était-il absolu dans toute l'Aquitaine. Il était lié d'amitié avec le roi Robert et avec les princes étrangers ; Alphonse, roi de Léon ; Sanche, roi de Navarre ; Canut, roi de Danemark et d'Angleterre, et l'empereur saint Henri : ils se faisaient réciproquement des présents. Le duc Guillaume était surtout chéri du Pape et des Romains ; quand il arrivait à Rome, il y était reçu comme un empereur, et le sénat lui faisait des acclamations comme à un père. S'il trouvait un clerc recommandable par sa science, il en prenait un soin particulier ; ainsi il donna l'abbaye de Saint-Maixent au moine Rainald, surnommé Platon. Le duc avait été bien instruit dans sa jeunesse, il avait quantité de livres dans son palais, lisait lui-même, et, à l'imitation de Charlemagne, y employait ses heures de loisir, principalement dans les longues nuits de l'hiver. Il n'était guère sans quelques évêques auprès de lui. Il donna des terres à plusieurs monastères, entre autres à Saint-Martial de Limoges, à Saint-Michel-en l'Herm et à Cluny; car il honorait singulièrement les moines réguliers et les abbés, et se servait de leurs conseils dans le gouvernement de son État. Il chérissait surtout saint Odilon, abbé de Cluny, qu'il s'attacha par de grandes libéralités, le considérant comme un temple du Saint-Esprit et lui donna à réformer plusieurs monastères de son obéissance (3).

Vers l'an 1004, le duc Guillaume convoqua un concile à Poitiers. On y vit l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Poitiers, de Limoges, d'Angoulême et de Saintes, avec douze abbés. On y fit trois canons, dont le premier, touchant la paix, fut reçu par le duc et les seigneurs, qui promirent de l'observer, sous peine d'excommunication, et ils en donnèrent des otages. Il porte que, pour toutes les choses qui ont été usurpées depuis cinq ans ou qui le seront à l'avenir, on viendra demander justice au prince ou au seigneur particulier. Celui qui ne voudra pas s'y soumettre, le prince ou le seigneur en fera justice, ou perdra son otage. Que s'il ne peut en faire justice, il assemblera les seigneurs et les évêques qui ont assisté au concile ; ils marcheront contre le rebelle et feront le dégât chez lui jusqu'à ce qu'il se soumette à la raison. Les otages furent donnés et l'excommunication prononcée, conformément aux trois canons du concile de Charroux, tenu dans la même province en 989. Ils portaient anathème contre ceux qui briseraient les églises, pilleraient les pauvres ou frapperaient les clercs désarmés. Les deux autres canons du concile de Poitiers défendent aux évêques de rien prendre pour la pénitence ou pour la confirmation, et aux prêtres et aux diacres d'avoir des femmes chez eux (4).

Le duc Guillaume fonda de nouveau, l'an 1010, le monastère de Maillezais, en Poitou, qui fut érigé en évêché trois cents ans après. Il fonda l'abbaye de Bourgueil en Anjou, dans une terre de son domaine. De son temps et la même année 1010, Alduin, abbé du monastère d'Angeli en Saintonge, trouva dans la muraille de son église un petit coffre de pierre fait en forme de tour, et dans ce petit coffre un reliquaire d'argent de la même figure, avec cette inscription : Ici repose le chef du précurseur du Seigneur. On ne put découvrir ni par qui ni quand il avait été apporté en France. Il est vrai qu'on trouva marqué dans un écrit, qu'un nommé Félix avait apporté cette relique d'Alexandrie, sous le règne de Pepin, roi d'Aquitaine, et tandis que Théophile, à qui saint Luc adressa les Actes des apôtres, gouvernait l'église d'Alexandrie. Mais un si énorme anachronisme fit dès lors mépriser cet écrit ; et quelques auteurs du temps, comme Guibert de Nogent, opposèrent à ce qu'on publiait de la vérité de cette relique, que le chef de saint Jean-Baptiste était alors honoré à Constantinople. Cependant on ne parut pas, en Aquitaine, révoquer en doute que ce ne fût le chef du précurseur qui avait été trouvé à Angeli. Le duc Guillaume, ayant appris cette découverte à son retour d'un pèlerinage de Rome, en té-

(1) Glab., l. II, c. IV. *Hist. de l'Egl. gall.* l. XIX. — (2) Glab., l. IV, c. IX. — (3) *Ev chron. Adem.* Bouq., t. X, p. 149. — (4) Labbe, t. IX, p. 780 et 733.

moigna une grande joie et il fit exposer la nouvelle relique à la vénération des peuples. On y accourut bientôt, non-seulement de toutes les parties de la Gaule, mais encore des pays étrangers. Le roi Robert y vint avec la reine Constance, et y offrit une conque d'or du poids de trente livres, avec des ornements précieux. Sanche, roi de Navarre, y vint aussi, le duc de Gascogne, le comte de Champagne et tous les autres seigneurs, les évêques et les abbés, tous avec de riches offrandes. On y apportait en procession les reliques les plus fameuses, même celles de saint Martial, tenu pour l'apôtre de l'Aquitaine (1).

On demandera peut-être ceci : Que penser de cette dévotion des peuples, au cas que les reliques ne fussent pas du saint dont on les croyait? Le protestant Leibnitz répond à cet égard, dans son *Testament religieux* : En montrant que l'on peut avec justice honorer les saints, en se renfermant dans les bornes que nous avons assignées, nous avons montré que l'on peut vénérer de même leurs reliques, et, en leur présence, ainsi que devant les images, rendre des hommages aux saints à qui elles appartiennent. Or, comme il ne s'agit ici que de pieuses affections, peu importe, lors même que, par hasard, les reliques que l'on croit véritables seraient supposées (2).

Un ami cordial du duc Guillaume d'Aquitaine et de tous les grands personnages de son temps, était le bienheureux Fulbert, évêque de Chartres. Il dut ces avantages et cette dignité, non à sa naissance ni à ses richesses, mais à son seul mérite ; lui-même reconnaît humblement qu'on le tira de la poussière pour le faire asseoir avec les princes de l'Église. On ne connaît ni ses parents ni le lieu de sa naissance. Il fit ses études à Reims, sous Gerbert, d'où il passa à Chartres pour présider à l'école de cette ville. Son habileté lui attira de tous côtés des disciples, dont plusieurs furent élevés à l'épiscopat ou à d'autres dignités ecclésiastiques. Outre les lettres divines et humaines il possédait la médecine : on voit par son *Traité contre les Juifs*, qu'il n'ignorait pas l'hébreu. Comme il était estimé des rois, des évêques et des peuples, son mérite le fit élire évêque de Chartres, après la mort de Rodolphe quoiqu'il fût encore jeune. C'était l'an 1007. Il fut sacré par Léotheric, archevêque de Sens, son métropolitain. Les fonctions ne lui firent point discontinuer les leçons publiques; mais il cessa de se mêler de la médecine. On voit, par le grand nombre de ses lettres, qu'il était regardé comme l'oracle de la France, et qu'on s'adressait à lui de toutes parts pour le consulter sur toutes sortes de matières. Au mois de mai de l'an 1008, qui était le second de son épiscopat, il assista au concile que le roi Robert avait assemblé à Chelles ; et, quoiqu'il fût un des derniers, suivant le rang de son ordination, on le fit souscrire, par respect pour son mérite, immédiatement après les métropolitains. Il rebâtit son église cathédrale, qui, en 1020, avait été réduite en cendres avec une partie de la ville de Chartres.

Foulque, évêque d'Orléans, étant mort, Thierri fut élu à sa place. Il était fils du seigneur de Château-Thierri-sur-Marne, et petit-fils de celui qui bâtit cette forteresse, dont elle a gardé le nom. Thierri avait été élevé à Sens, dans le monastère de Saint-Pierre-le-Vif, sous les yeux de l'abbé Rainard et de l'archevêque Séguin, ses parents. Sur la réputation de sa vertu, le roi le fit clerc de son palais, et il suivait volontiers ses conseils. Ce prince crut que personne ne serait plus propre pour remplir dignement le siége d'Orléans. Mais un clerc de cette église, nommé Odalric, y forma opposition par ses brigues, y ajoutant des calomnies qui allèrent jusqu'à Rome. Cependant l'autorité du roi et le mérite de Thierri l'emportèrent. Mais au jour indiqué pour l'ordination, Fulbert de Chartres refusa de s'y rendre, parce que Thierri s'était accusé d'homicide par ses adversaires, et que le Pape, en étant averti, avait défendu de l'ordonner ; de plus, on se plaignait que son élection avait été extorquée par l'autorité du prince contre la liberté du clergé et du peuple. Thierri s'étant justifié de ces calomnies, Fulbert consentit à son ordination, qui fut faite par Léotheric de Sens. Pendant qu'on le sacrait, Odalric entra dans l'église avec une troupe de ses partisans, et excita un grand tumulte pour empêcher l'ordination ; mais, malgré ce trouble, on ne laissa pas d'achever la cérémonie. Les partisans ne s'en tinrent pas là. Ils dressèrent des embûches au nouvel évêque dans un voyage qu'il fit, et le battirent avec tant de cruauté qu'ils le laissèrent pour mort. Cependant, après qu'ils furent retirés, on le trouva sans chaussure. Il consulta Fulbert, pour savoir s'il n'était pas à propos d'excommunier les auteurs de cet attentat. Fulbert répondit qu'il n'était ni avantageux ni sûr d'en venir à ce remède suprême ; qu'il fallait plutôt attendre patiemment les coupables, et les exhorter paternellement de venir à résipiscence. Le saint évêque Thierri suivit ce conseil et n'opposa que la douceur à la violence de ses ennemis. Sa bonté désarma Odalric, l'auteur de ces troubles. Cet ambitieux alla se jeter aux pieds de Thierri, et lui demanda humblement pardon. Thierri le lui accorda ; et, pour le convaincre qu'il savait oublier les injures, il lui donna la première place après lui dans l'église d'Orléans, afin que, quand l'évêché viendrait à vaquer, il fût plus en état de l'obtenir, comme il l'obtint en effet après la mort de Thierri.

Au reste, si Thierri avait commis quelques fautes dans la poursuite de l'épiscopat, Dieu les lui fit expier par les maladies dont il fut affligé le reste de sa vie. Malgré ses infirmités habituelles, il allait souvent au monastère de

(1) *Chron. Ademar*, — (2) Leibnitz, *Syst. theol.*, p. 196.

Saint-Pierre-le-Vif, pour y reprendre l'esprit de ferveur et de recueillement. Il y eut un jour révélation que sa mort était proche. Pour s'y préparer, il voulut faire le pèlerinage de Rome; mais tomba malade en arrivant à Tonnerre, et il y mourut le 27 de janvier 1022. Il avait ordonné que son corps fût porté à Sens, et enterré auprès de l'archevêque Séguin et de l'abbé Rainard, ses parents. Mais Milon, seigneur de Tonnerre, s'y opposa, et le fit enterrer dans l'église de Saint-Michel de Tonnerre où il se fit plusieurs miracles à son tombeau. L'Eglise honore la mémoire de saint Thierri, le 27 de janvier, jour de sa mort (1).

Fulbert témoigne lui-même, dans une petite pièce de vers, la crainte qu'il avait de n'avoir pas été bien appelé à l'épiscopat. Mon Créateur, dit-il, ma vie, mon salut, mon unique confiance, donnez-moi votre conseil et la force de le suivre dans l'incertitude où je suis. Je crains qu'étant entré témérairement dans l'épiscopat, je ne sois plus nuisible qu'utile au troupeau; c'est pourquoi je crois devoir céder à ceux qui en sont plus dignes. Mais quand je pense que, sans appui de richesses ou de naissance, je suis monté sur cette chaire, comme le pauvre élevé de son fumier, je crois que c'est l'effet ordinaire de votre Providence et je n'ose changer de place sans votre signal, quoique j'en sois sollicité par le reproche de ma conscience. Vous savez, Père saint, ce qui vous est le plus agréable et le plus utile pour moi; inspirez-le-moi, je vous en supplie, et aidez-moi à l'exécuter (2). Fulbert fut rassuré dans ses craintes par saint Odilon de Cluny, avec lequel il était lié d'une étroite amitié, et qu'il estimait au point de le nommer l'archange des moines. Odilon lui conseilla de demeurer évêque; après quoi Fulbert concluait amicalement qu'il était obligé de lui donner ses prières, ses conseils et ses secours dans toutes ses peines (3).

Les lettres de Fulbert sont écrites avec beaucoup de grâce et d'esprit, d'un style aisé et délicat. Ses discours ou son traité contre les Juifs montre également beaucoup de sagacité et de justesse. Pour échapper à cette prophétie de Jacob : Le sceptre ne sortira point de Juda, ni le chef d'entre ses descendants, jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé, et il sera l'attente des nations, les Juifs du onzième siècle recouraient à divers subterfuges. Les uns disaient : Ne peut-on pas dire que ce sceptre est entre les mains de ces Juifs sages et puissants qui gouvernent leurs maisons et leurs familles avec la verge de la prudence? Si cela est, leur répond Fulbert, combien les Juifs ne sont-ils pas fortunés dans leur infortune! Tant que vous aviez une patrie, vous n'aviez qu'un roi; mais depuis que vous avez perdu l'une et l'autre, vous avez trouvé des rois par milliers! Par malheur, nul d'entre eux n'est sacré suivant la loi, nul n'est suivi du peuple; par conséquent nul n'est ni roi, ni pontife, ni prophète, ni chef de la tribu de Juda; car, où il n'y a plus de cause, il n'y a plus d'effet. Juifs aveugles! en multipliant à l'infini les rois, ils prouvent qu'ils n'en ont aucun. Enfin, si la prophétie s'entend de rois pareils, il s'ensuit que le Messie, non-seulement n'est pas encore venu, mais ne viendra que quand tous les Juifs auront péri ou qu'il ne s'en trouvera plus un seul capable de gouverner sa famille; c'est-à-dire le Messie ne viendra qu'à la fin du monde, non pour guérir les malades, mais pour ensevelir les morts! Et voilà quelle serait l'attente des nations? Et voilà comme cette grande promesse se réduirait à néant? Non, non, Dieu ne saurait mentir, lui qui a promis qu'à une certaine époque, avant la fin du monde, son Christ viendra pour sauver le genre humain.

D'autres Juifs disaient : Le sceptre n'est pas sorti de Juda; car qui sait si quelque juif ne règne pas quelque part, peut-être dans l'Inde? Fulbert répond : Ce qui est d'abord certain, c'est que nul n'a entendu dire que, de nos jours, il règne quelque juif dans aucune partie du monde. Ensuite, y eût-il un roi juif dans l'Inde, le sceptre serait toujours ôté de Juda; car le royaume de Juda est un royaume distinct de tous les autres, ayant sa terre, son peuple et son roi propre. Pour une maison, il faut trois choses : les fondements, les murs et le toit. Pour un royaume, il faut également trois choses : la terre, le peuple, le roi. Où de ces trois choses il en manque une, il n'y a plus de maison, il n'y a plus de royaume, à plus forte raison si toutes les trois viennent à manquer. Or, la terre du royaume de Juda est la province de Jérusalem, et le peuple de ce royaume est la tribu de Juda, les rois de ce royaume ont été de cette tribu jusqu'au Messie. Depuis ce temps, le royaume de Juda a perdu sa terre, qui est occupée par les étrangers; il a perdu son peuple, qui a été dispersé parmi toutes la nations; il n'a plus de roi légitime, n'en ayant plus eu, même assez longtemps auparavant. Le royaume de Juda, ayant ainsi perdu toutes ses parties, a donc cessé d'être, et les royaumes étrangers n'ont rien à prétendre au sceptre qui a été ôté de Juda. D'appeler royaume de Juda tout pays où un Juif règne sur des Juifs, c'est une extravagance réfutée par le fait et l'Ecriture. Lorsque les Juifs avaient deux rois, l'un à Jérusalem, sur deux tribus, l'autre à Samarie, il n'y avait de roi de Juda, et par le fait et par le nom, que celui de Jérusalem; l'autre était et s'appelait roi d'Israël. Si donc le sceptre de Juda ne regarde en rien celui qui règne sur dix tribus à Samarie, combien moins regardera-t-il celui qu'on suppose faussement qui règne sur quelques Juifs dans l'Inde?

Enfin, d'autres Juifs disaient : Il n'est pas surprenant que nous soyons réduits en capti

(1) *Acta SS.*, 7 *jan.* — (2) *Bibl. PP.*, t. XVIII, p. 51. — (3) *Ibid.*, *Epist.* LXVI, LXVIII.

vité : que, ne possédant plus la ville de Jérusalem, nous n'avons point de roi de notre nation. Il en a été de même dans le temps de la captivité de Babylone, et nous pouvons espérer aussi de retourner dans notre patrie quand il plaira à Dieu. Fulbert répond que la situation de la nation juive, telle qu'elle est aujourd'hui, n'a rien de semblable à ce qu'elle était à Babylone ; qu'alors ce peuple put être réuni, qu'il avait avec lui son roi, ses prêtres et ses prophètes, et que le terme de son retour à Jérusalem était fixé ; qu'en attendant, sa terre demeurait déserte, sans être donnée à des étrangers, au lieu que depuis la mort de Jésus-Christ, les Juifs sont dispersés, n'ont ni roi, ni prêtres, ni prophètes, ni aucune promesse de Dieu de retourner jamais à Jérusalem ; au contraire, le Seigneur a prononcé la sentence que cette désolation serait perpétuelle, et les mille ans que déjà elle dure montrent assez qu'elle durera jusqu'à la fin (1).

On voit que, pour la doctrine, Fulbert de Chartres mérite de compter parmi les Pères de l'Église. Ce qui l'en rend encore digne, c'est son zèle, à la fois prudent et ferme, pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Le roi Robert lui ayant fait demander son consentement pour l'élection de Francon à l'évêché de Paris, il répondit à son très-débonnaire seigneur et roi qu'il y consentait en cas que ce fût un homme de beaucoup de lettres et qui prêchât facilement ; à quoi, dit-il, tous les évêques ne sont pas moins obligés qu'à l'action. Il suppose encore que l'élection ait été jugée canonique par l'archevêque de Sens et par les évêques de la province. Depuis que Francon fut ordonné évêque, Fulbert l'aida de ses conseils en diverses affaires, le consolant dans les persécutions que ses églises souffraient de la part des seigneurs, et l'exhortant à ne pas céder à son ressentiment jusqu'à prendre les armes, de peur, ajoute-t-il, que si vous employez un glaive étranger, vous ne fassiez qu'on ne craigne plus le vôtre. Il l'exhorte à retirer, en faveur des pauvres, l'usufruit des autels que ses prédécesseurs avaient accordé à des laïques (2). Toutes ces lettres respirent l'amitié et la piété la plus tendre.

Après la mort d'un sous-doyen de l'église de Chartres, Robert, évêque de Senlis, demanda cette place pour lui ou pour Gui, son frère. Fulbert répondit qu'elle ne convenait ni à Robert, parce qu'il était évêque, ni à Gui, parce qu'il était trop jeune ; et il la donna à un de ses prêtres nommé Evrard, savant et vertueux. L'évêque de Senlis et sa mère en furent si irrités, qu'ils firent de terribles menaces à Evrard, en présence de plusieurs témoins. En effet, quelques-uns de leurs domestiques vinrent à Chartres, où s'étant tenus cachés pendant le jour, ils attaquèrent de nuit le prêtre Evrard, comme il allait à matines, et le tuèrent à coups de lances et d'épées, dans le parvis de la grande église. Ses clercs, qui vinrent un peu plus tard, le trouvèrent qui, en expirant, priait pour ses meurtriers, à l'exemple de saint Étienne. Quelque soin qu'ils eussent pris de se cacher, le crime fut découvert par des indices qui, joints aux menaces précédentes, faisaient une entière conviction. Fulbert en écrivit à Adalbéron, évêque de Lyon, comme au plus ancien de la province de Reims, dont apparemment le siége était vacant, l'exhortant à faire justice d'un tel crime et à excommunier les coupables. Pour lui, il les excommunia et refusa ce qu'ils offraient pour se faire absoudre, nonobstant les conseils et les instances de l'archevêque de Sens. Quant à l'évêque de Senlis, il ne voulut faire aucune satisfaction de ce meurtre, ni avouer qu'il en fût coupable (3).

Le siége de Reims ayant vaqué quelque temps après la mort de l'archevêque Arnoulfe, Ebale, encore laïque, fut élu pour lui succéder, par le clergé et le peuple de la ville, du consentement du roi et de la plupart des évêques de la province ; mais Gérard de Cambrai s'y opposa, insistant sur ce qu'Ebale était néophyte, et prétendant qu'il n'était point instruit de la discipline, et ne savait qu'un peu de dialectique, pour imposer aux ignorants. Gui, nouvel évêque de Senlis, faisait difficulté de prendre part à son ordination, craignant entre autres d'être réprimandé par le Pape. Fulbert le rassura, lui apportant les exemples de saint Ambroise et de saint Germain d'Auxerre, et lui disant que le Pape ne le trouvera pas mauvais, quand il saura que c'était le moyen de relever l'église de Reims, notablement déchue. Ebale, fut en effet, sacré archevêque l'an 1024, et remplit dignement ce siége pendant neuf ans. Fulbert le consola dans les traverses qu'il souffrait de la part d'Eudes, comte de Champagne, et le reprit amicalement de ce qu'il voulait abandonner son troupeau, disant que ce ne serait pas agir en pasteur (4).

A la fin du dixième et au commencement du onzième siècle, tous les princes de l'Europe chrétienne étaient en paix et en relations d'amitié les uns avec les autres ; mais dans chaque pays les seigneurs particuliers se faisaient ou pouvaient se faire la guerre. La cause originelle en était au naturel martial de ces jeunes nations : une cause occasionnelle fut l'irruption des Normands, ainsi que nous l'avons vu. Charles le Chauve, ne se trouvant point assez fort pour défendre contre eux toute la France, autorisa formellement les villes, les comtes, les seigneurs, à se fortifier et à se défendre eux-mêmes. L'humeur guerrière ainsi réveillée, ne trouvant point d'issue au dehors, s'exerçait au dedans : le roi le

(1) *Bibl. PP.*, t. XVIII, p. 42-46. — (2) *Epist.* LXXXVIII, XI, XII, XX. — (3) *Epist.* XXIX, LX, XLVIII, XLIX. — (4) *Epist.*, XXXVIII, LIV. *Chron. Alber.*, an. 1023. Marlo l. t. I, c. 7.

tait pas toujours assez puissant pour la contenir; les évêques, qui étaient en même temps seigneurs temporels, avaient souvent à souffrir de ces guerres particulières. Plus d'une fois les contestations étaient déférées au Pape. Nous en verrons un exemple, l'an 1024, dans une lettre de Fulberg au pape Jean XIX.

L'intervention pontificale remédiait presque toujours à ces violences particulières; mais enfin, pour apporter un remède universel à cette surabondance d'ardeur martiale, qui se consumait inutilement, même nuisiblement, en des guerres privées, nous verrons les Papes, dans ce même siècle, lui donner un emploi légitime, utile à la chrétienté, et à l'humanité, en la dirigeant contre l'empire anti-chrétien et *antihumain* de Mahomet.

Au commencement du onzième siècle, on vit quelques erreurs, mais qui, pour le moment n'eurent point de suite. Léotheric, archevêque de Sens, était dans une erreur touchant le corps de Notre Seigneur, et s'en servait quelquefois pour éprouver les coupables. Le pieux roi Robert en fut extrêmement indigné, et il lui écrivit en ces termes : Je suis surpris de ce que vous, qui passez pour savant, quoique vous n'ayez pas la lumière de la véritable sagesse, vous efforciez, par des ordres iniques et pour satisfaire votre haine contre les serviteurs de Dieu, d'établir une sorte d'examen par le corps et le sang de Notre-Seigneur. Pourquoi, au lieu de vous servir, en donnant la communion, de la formule ordinaire *Que le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ soit le salut de votre corps et de votre âme*, avez-vous la témérité de dire : *Si vous en êtes digne, recevez-le*, puisqu'il n'y a personne qui en soit digne? Pourquoi attribuez-vous à la divinité les misères du corps, aussi bien que les infirmités et les douleurs de la nature humaine? J'en jure par la foi du Seigneur, si vous ne venez à résipiscence, vous serez privé de l'épiscopat, et vous serez condamné avec ceux qui ont dit au Seigneur : Retirez-vous de nous (1). On voit que le bon roi Robert ne manquait pas d'énergie et de fermeté pour la cause de Dieu. L'archevêque profita de cette réprimande, et cessa d'enseigner sa mauvaise doctrine, qui commençait à s'étendre dans le monde. On ne sait point au juste quelle était cette doctrine.

Vers la fin de l'an 1000, il y eut dans le diocèse de Châlons un fanatique assez étrange. C'était un homme du peuple, nommé Leutard. S'étant un jour endormi de lassitude dans les champs où il travaillait, il s'imagina qu'un essaim d'abeilles lui entrait par le bas du corps et lui sortait par la bouche, puis le piquait, lui parlait et lui donnait des ordres. Il se crut prophète, entra dans l'église, brisa la croix et l'image du crucifix, persuada à quelques paysans simples qu'il faisait tout cela par révélation ; il parlait beaucoup, et voulait paraître un grand docteur, Gébuin, alors évêque de Châlons, vieillard très-savant, le fit venir et l'interrogea sur tout ce qu'il avait ouï dire de ses discours et de ses actions. Leutard voulut cacher ses erreurs et employer des autorités de l'Ecriture, qu'il n'avait pas étudiée ; mais l'évêque le convainquit de contradiction et d'extravagance, et désabusa le peuple qu'il avait séduit. Le malheureux Leutard, se voyant confondu et abandonné, se précipita dans un puits (2).

Vers le même temps de Leutard, il parut à Ravenne un autre fanatique nommé Vilgard, grammairien de profession, suivant l'usage des Italiens, qui préféraient alors cette étude à toutes les autres. Une nuit il crut voir en songe les trois poëtes Virgile, Horace et Juvénal, qui lui rendaient grâces de l'affection qu'il avait pour leurs écrits et du succès avec lequel il publiait leurs louanges, lui promettant qu'il aurait part à leur gloire. Enflé de cette vision, il commença à débiter plusieurs dogmes contraires à la foi, et à soutenir qu'il fallait croire en tout ce qu'avaient dit les poëtes. Ce fanatisme pour Virgile, Horace et Juvénal prouve au moins qu'on les connaissait. Enfin Vilgard, étant convaincu d'hérésie, fut condamné par l'archevêque de Ravenne. On en trouva plusieurs autres en Italie infectés de cette erreur, qui périrent par le fer et le feu. Vers le même temps sortirent des hérétiques de l'île de Sardaigne, fertile en semblables maux, qui corrompirent une partire des Chrétiens d'Espagne, et furent aussi exterminés par les catholiques (3).

Cependant une femme, venue d'Italie, avait formé à Orléans une société secrète où l'on professait les erreurs les plus monstrueuses des manichéens et des gnostiques. Cette femme artificieuse s'attacha d'abord aux principaux du clergé par une apparence hypocrite de piété, et elle fit semblant de les prendre pour ses directeurs; mais quand elle eut gagné leur confiance en leur donnant la sienne, elle commença elle-même à les diriger, s'appliquant à corrompre les cœurs pour séduire les esprits; et elle ne réussit que trop. Depuis plusieurs années, les principaux du clergé étaient infectés des erreurs les plus absurdes et adonnés aux pratiques les plus infâmes du manichéisme, et rien ne paraissait au dehors, lorsque la Providence permit que ce mystère d'iniquité fût devoilé de la manière suivante.

Un seigneur normand, nommé Arefaste, de la famille des ducs de Normandie, avait chez lui un clerc nommé Herbert, qui était allé achever ses études à Orléans ; mais, au lieu de la vérité qu'il y cherchait, il y suça le plus subtil poison de l'erreur. Deux ecclésiastiques d'Orléans, Etienne et Lisoie, auxquels il eut le malheur de s'attacher, lui eurent bientôt inspiré les pernicieux sentiments qu'ils avaient. Lisoie était chanoine de Sainte-Croix, qui est la cathédrale; Etienne, qu'on appelait Her-

(1) Helgald, *Vita Rob.* — (2) Glab. l. II, c. xi. — (3) *Ibid.*, c. xii.

bert présidait à l'école d'un [illegible]. Le clerc [illegible], séduit [illegible] ces deux hérétiques, devint un des plus [illegible] de leurs [illegible]. De retour en Normandie, il tâcha [illegible] de gagner son maître à la secte.

Arefaste était homme de probité, de bon conseil et éloquent, par cette raison il avait été souvent employé dans les négociations auprès du roi de France et des autres seigneurs. Ayant donc aperçu l'erreur de son clerc, il en avertit Richard, duc de Normandie, et le pria d'écrire au roi Robert, pour lui découvrir le mal caché dans son royaume, avant qu'il y fît plus de progrès, et pour l'exhorter à donner à Arefaste lui-même le secours nécessaire pour y remédier. Le roi, surpris d'une si étrange nouvelle, manda qu'Arefaste se rendît à Orléans en diligence avec Herbert, son clerc, lui promettant toute sorte d'assistance.

Arefaste se mit en chemin, suivant l'ordre du roi, et, passant à Chartres, il voulut consulter sur cette affaire l'évêque Fulbert, célèbre pour sa doctrine; mais il apprit qu'il était allé à Rome, par dévotion. Il s'adressa au trésorier de l'église de Chartres, nommé Évrard, homme sage; et, lui ayant découvert le sujet de son voyage, il lui demanda conseil sur les moyens de combattre ces hérétiques et de se garantir de leurs artifices. Evrard lui conseilla d'aller tous les matins à l'église faire sa prière, pour implorer le secours de Dieu, et se fortifier par la sainte communion; puis, ayant fait le signe de la croix, d'aller trouver ces hérétiques, de les écouter sans les contredire en rien, et de faire semblant d'être leur disciple.

Quand Arefaste fut arrivé à Orléans, il pratiqua de point en point tout ce qu'Evrard lui avait conseillé; et dans la maison de ces nouveaux maîtres, auprès desquels il fut introduit par son clerc, il se tenait assis le dernier, comme le moindre de leurs disciples. D'abord, ils lui donnaient des exemples et des comparaisons tirés de l'Ecriture, et l'exhortaient à rejeter la mauvaise doctrine qu'il avait crue jusqu'alors, pour recevoir la leur, comme venant du Saint-Esprit. Le voyant qui rendait grâces à Dieu de tout ce qu'ils lui disaient, ils crurent l'avoir gagné et commencèrent à lui découvrir leur doctrine, sans l'envelopper, comme auparavant, d'expressions de l'Écriture. Ils traitaient donc de rêveries tout ce qu'on lit dans l'Ancien et le Nouveau Testament, touchant la Trinité et la création du monde, disant que le ciel et la terre avaient toujours été comme nous les voyons, sans avoir ni auteur ni commencement. Ils niaient que Jésus-Christ fût né de la vierge Marie, qu'il eût souffert pour les hommes, qu'il eût véritablement été mis dans le sépulcre, ni qu'il fût ressuscité. Ils disaient encore que le baptême n'effaçait point les péchés, que le corps et le sang de Jésus-Christ ne se faisaient point par la consécration du prêtre, qu'il était inutile de prier les saints, soit martyrs, soit confesseurs, enfin, que les œuvres de piété étaient un travail inutile, dont il n'y avait aucune récompense à espérer, ni aucune peine [illegible] pour les [illegible] les plus [illegible]les. Ils condamnaient le mariage et défendaient [illegible].

Arefase leur demanda alors en quoi donc il devait mettre sa confiance, puisqu'ils lui défendaient de croire la passion de Jesus-Christ et l'efficacité des sacrements de baptême et d'eucharistie. Ils lui répondirent : Vous avez été jusqu'ici dans l'abîme de l'erreur avec les ignorants, et vous venez d'ouvrir les yeux de l'esprit à la lumière de la vérité. Nous vous ouvrirons la porte du salut, et, [illegible] vous serez purifié de tous vos péchés par l'imposition de nos mains, et vous serez rempli des dons du saint-Esprit, qui vous fera pénétrer la profondeur des Écritures. Ensuite, étant nourri d'une viande céleste, vous verrez souvent avec nous les anges; et, par le secours de ces visions, vous pourrez en un moment vous transporter où il vous plaira, et vous ne manquerez jamais de rien, parce que Dieu sera toujours avec vous.

Ce qu'ils appelaient la viande céleste se faisait en cette manière. Ils s'assemblaient certaines nuits dans une maison marquée, chacun une lampe à la main, et récitaient les noms des démons, en forme de litanie, jusqu'à ce qu'ils vissent un démon descendre tout d'un coup au milieu d'eux, sous la forme d'une petite bête. Aussitôt ils éteignaient toutes les lumières, et chacun prenait la femme qu'il trouvait sous sa main pour en abuser. Un enfant né d'une telle conjonction était apporté au milieu d'eux, huit jours après sa naissance, mis dans un grand feu et réduit en cendre. Ils recueillaient cette cendre et la gardaient avec autant de vénération que les Chrétiens gardent le corps de Jésus-Christ pour le viatique des malades. Cette cendre avait une telle vertu, qu'il était presque impossible de convertir quiconque en avait avalé, pour peu que ce fût.

Sur les avis d'Arefaste, le roi Robert et la reine Constance se rendirent à Orléans, avec plusieurs évêques, entre autres Léotheric de Sens; et, le lendemain, on tira tous les hérétiques de la maison où ils étaient assemblés, et on les amena dans l'église cathédrale de Sainte-Croix, devant le roi, les évêques et tout le clergé. Arefaste fut amené avec eux comme prisonnier, et, prenant le premier la parole, il dit au roi : Seigneur, je suis vassal du duc de Normandie, qui est le vôtre, et c'est sans sujet qu'on me tient enchaîné devant vous. Le roi lui répondit : Dites-nous pourquoi vous êtes venu ici, afin que nous voyions s'il faut vous garder ou vous renvoyer comme innocent. Arefaste répondit : Ayant ouï parler de la science et de la piété de ceux que vous voyez [illegible] avec moi [illegible], je suis venu en cette ville pour profiter de leurs [illegible]tions. C'est aux évêques qui sont assis avec vous à voir si, en cela, je suis coupable.

Les évêques dirent : Si vous nous expliquez ce que vous avez entendu de ces gens-ci touchant la religion, nous en jugerons facilement. Arefaste répondit : Commandez-leur, le roi et vous, de dire eux-mêmes en votre présence ce qu'ils m'ont enseigné. Le roi et les évêques le leur ordonnèrent ; mais les hérétiques ne voulaient point s'expliquer : ils disaient autre chose que ce qu'on leur demandait, ils n'entraient point dans le fond de leur doctrine, et plus on les pressait, plus ils employaient d'artifices pour échapper. Alors Aréfaste, voyant qu'ils ne cherchaient qu'à gagner du temps et à couvrir leurs erreurs de belles paroles, leur dit : J'ai cru avoir des maîtres qui enseignaient la vérité et non pas l'erreur, vu l'assurance avec laquelle vous me proposiez cette doctrine, que vous nommiez salutaire, soutenant que vous n'y renonceriez jamais par la crainte des tourments ni de la mort même, et je vois maintenant que vous n'osez l'avouer, et ne vous mettez pas en peine du péril où vous me laissez. Il faut obéir au roi et aux évêques, afin que je sache ce que je dois rejeter. Vous m'avez enseigné que, par le baptême, on ne pouvait obtenir la rémission des péchés ; que Jésus-Christ n'était point né de la Vierge, n'avait ni souffert pour les hommes, ni été enseveli, ni ressuscité ; et que le pain et le vin, qui, étant mis sur l'autel par les mains des prêtres, deviennent le sacrement par l'opération du Saint-Esprit, ne pouvaient être changés au corps et au sang de Jésus Christ.

Après qu'Arefaste eut ainsi parlé, Guérin, évêque de Beauvais, s'adressa à Etienne et à Lisoie, comme aux docteurs des autres, et leur demanda si c'était là leur créance. Ils déclarèrent hardiment qu'ils croyaient ainsi et depuis longtemps : Et nous nous attendons, ajoutèrent-ils, que vous et tous les autres embrasserez cette doctrine, qui est la pure vérité. L'évêque leur dit : Jésus-Christ a voulu naître de la Vierge, parce qu'il l'a pu, et il a voulu souffrir en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité et nous montrer que nous ressusciterons aussi. Ils répondirent : Nous n'y étions pas présents, et nous ne pouvons croire que cela soit vrai. L'évêque de Beauvais leur dit : Croyez-vous avoir eu un père et une mère ? Ils en convinrent, et il reprit : Si vous croyez être nés de vos parents, lorsque vous n'étiez pas, pourquoi ne voulez-vous pas croire que le Dieu engendré de Dieu, sans mère, avant tous les siècles, soit né d'une Vierge, à la fin des temps, par l'opération du Saint-Esprit ? Ils répondirent : Ce qui répugne à la nature ne s'accorde point avec la création. L'évêque reprit : Avant que rien se fît par nature, ne croyez-vous pas que Dieu le Père a fait tout de rien par son Fils ? ils répondirent : Vous pouvez dire ces contes à ceux qui ont des pensées terrestres et qui croient les inventions des hommes charnels, écrites sur la peau des animaux. Pour nous, qui avons une loi écrite par le Saint-Esprit dans l'homme intérieur, et qui n'avons d'autres sentiments que ceux que nous avons appris de Dieu même, c'est en vain que vous nous parlez ainsi ; finissez, et faites de nous ce que vous voudrez.

On disputa contre eux depuis la première heure du jour jusqu'à trois heures après-midi, et on fit tous les efforts possibles pour les tirer de leur erreur. Comme on les vit endurcis, on leur déclara que s'ils ne changeaient, ils seraient aussitôt brûlés par ordre du roi et du consentement de tout le peuple. Ils dirent qu'ils ne craignaient rien, et qu'ils sortiraient du feu sans aucun mal ; ils se moquaient même de ceux qui voulaient les convertir. Alors on les fit revêtir chacun des ornements de son ordre, et aussitôt les évêques les déposèrent. La reine Constance, par ordre du roi, se tenait à la porte de l'église, de peur que le peuple ne se jetât dedans pour les tuer; mais quand, au moment où on les faisait sortir, elle aperçut Etienne, qui avait été son confesseur, elle en fut si indignée, qu'elle lui creva un œil, d'une baguette qu'elle tenait à la main. On les conduisit hors de la ville, sous une cabane où on avait allumé un grand feu. Ils y allaient gaiement, disant tout haut qu'ils ne désiraient autre chose. De treize qu'ils étaient, il n'y eut qu'un clerc et une religieuse qui se convertirent ; les autres furent brûlés avec la poudre abominable dont il a été parlé. Quand ils commencèrent à sentir le feu, ils se mirent à crier qu'ils avaient été trompés et qu'ils avaient eu de mauvais sentiments de Dieu, Seigneur de l'univers. Quelques-uns des assistants, touchés de leurs cris, voulurent les retirer du feu ; mais il n'était plus temps, et ils furent tellement réduits en cendres, qu'on ne trouva pas même leurs os. On découvrit que le chantre de l'église d'Orléans, nommé Théodat, et mort trois ans auparavant, était de la même hérésie, suivant le témoignage des catholiques et des hérétiques mêmes. C'est pourquoi l'évêque Odalric le fit ôter du cimetière et jeter à la voirie. Cela se passait en 1022.

On brûla de même ceux de cette secte qui furent trouvés ailleurs, particulièrement à Toulouse, comme témoigne Ademar, évêque d'Angoulême, auteur du temps. Il ajoute que ces émissaires de l'Antechrist étaient répandus en différentes parties de l'Occident et se cachaient avec soin, séduisant tous ceux qu'ils pouvaient, hommes et femmes. Il les nomme expressément manichéens, et dit qu'ils commettaient en secret des abominations qu'il n'est pas même permis de dire, et toutefois, à l'extérieur, ils feignaient d'être vrais Chrétiens. On voit encore que c'étaient des manichéens ou gnostiques, par les raisons qu'emploie le moine Glaber pour réfuter leur doctrine. Il montre premièrement la nécessité de croire en Dieu, souverain auteur de toutes les substances corporelles et incorporelles. Il marque la source du mal, en ce que la créature s'est

écartée de l'ordre prescrit par le Créateur. Il dit que l'homme, étant placé au milieu, entre la créature purement spirituelle et celle qui n'est que corporelle, s'est abaissé au-dessous de lui; que Dieu, pour le relever, a fait de temps en temps des miracles et lui a donné les saintes Écritures dont il était l'auteur; que quiconque blasphème contre l'ouvrage de Dieu ne connait point Dieu; que, par les saintes Écritures, nous connaissons la sainte Trinité, particulièrement le Fils de Dieu, de qui, par qui et en qui est tout ce qui est véritablement. Il vient ensuite à l'incarnation, dont le dessein est de rétablir en l'homme l'image de Dieu, effacée par le péché, et enfin il montre que le mérite des saints n'est que de s'être attachés à Jésus-Christ par la foi et la charité (1).

Dans le même temps, l'église de Rouen était affligée, non d'aucune hérésie, mais de la vie scandaleuse de son premier pasteur. Après la mort de Gonhard, successeur de Francon, le duc Guillaume Ier donna cet archevêché à Hugues, moine de Saint-Denis, plus distingué par sa noblesse que par sa piété et les autres talents propres de l'épiscopat. Hugues oublia qu'il avait été moine; mais il n'oublia pas qu'il était homme de qualité, et il vécut en grand seigneur. Cependant son faste ne fut pas son plus grand crime, il se livra avec tant de scandale à l'amour des femmes, qu'il en eut plusieurs enfants. Robert, son successeur et fils de Richard Ier, duc de Normandie, fit d'abord autant d'honneur à l'épiscopat par ses vertus que par sa haute naissance. Mais il se démentit bientôt de cette piété; et, tout archevêque qu'il était, il prit une femme nommée Herlève, dont il eut plusieurs enfants, auxquels il donna des comtés. Ayant eu ensuite de grands démêlés avec le duc Robert, il se retira sur les terres de France, d'où il jeta un interdit général sur toute la province de Normandie. Le Seigneur lui fit la grâce de se reconnaître avant sa mort; il pleura ses péchés, et n'employa plus ses grands biens qu'au profit de son église, qu'il fit rebâtir. Il mourut en 1037, après avoir tenu ce grand siége quarante-huit ans (2).

Les ducs de Normandie montraient plus de zèle pour la religion que les archevêques de Rouen. Le duc Richard Ier avait fait rétablir le monastère et l'église de Fécamp, et y avait placé des chanoines à la place des religieuses pour lesquelles cette célèbre abbaye avait été bâtie d'abord. Mais, comme déjà nous l'avons vu, la vie relâchée des chanoines lui fit naître l'envie de mettre des moines à leur place. Son fils, Richard II, suivit ce projet; et, pour l'exécuter, il jeta les yeux sur le saint abbé Guillaume, qu'il manda à sa cour. Le saint abbé accepta ce monastère et y plaça une colonie de ses religieux, qui donnèrent autant d'édification au pays que les chanoines auxquels ils succédèrent y avaient donné de scandale. Le duc Richard y allait souvent s'y édifier de la vertu de ces saints moines. Il les servait lui-même à table, après quoi il prenait la dernière place au réfectoire (3).

Près de trois ans après, l'an 1000, dit Glaber, dans presque tout l'univers, surtout dans l'Italie et dans les Gaules, les basiliques des églises furent renouvelées, quoique la plupart fussent encore asssez belles pour n'en avoir pas besoin. Mais les peuples chrétiens semblaient rivaliser à qui élèverait les plus magnifiques. On eût dit que le monde se secouait et dépouillait sa vieillesse pour revêtir la robe blanche des églises. Les fidèles renouvelèrent donc presque toutes les cathédrales, les monastères et jusqu'aux moindres oratoires des villages. Entre autres, l'église de Saint-Martin de Tours fut abattue et rebâtie par les soins d'Hervé, son trésorier (4).

Il était des plus nobles d'entre les Français, et avait commencé d'étudier les arts libéraux, quand le désir d'assurer son salut le fit entrer secrètement dans un monastère; mais les moines, à cause de sa noblesse, craignant le ressentiment de ses parents, n'osèrent le recevoir, et lui promirent seulement de le faire s'ils n'en étaient empêchés par la violence. Son père, ayant appris où il était, vint tout furieux l'arracher du monastère; et, après lui avoir fait de grands reproches, le mena par force à la cour du roi Robert, qu'il pria de le détourner de ce dessein par les promesses de ses bienfaits; mais le pieux roi l'exhorta au contraire à persévérer dans sa bonne résolution, et le fit trésorier de Saint-Martin de Tours, se proposant de le faire ensuite évêque, ce qu'il tenta plusieurs fois; mais Hervé refusa toujours l'épiscopat.

Il eut même de la peine à accepter la trésorerie de Saint-Martin; et quoiqu'il portât l'habit blanc de chanoine, il pratiquait, autant qu'il pouvait, la vie monastique. Il avait un cilice sur la chair, jeûnait continuellement, veillait et priait avec assiduité, et faisait de grandes aumônes. Enfin, il forma le dessein de rebâtir l'église de Saint-Martin plus grande et plus magnifique; et l'ayant commencée dès les fondements l'an 1001, il l'acheva en 1008. Pour en faire la dédicace, il invita un grand nombre de prélats et pria saint Martin de manifester son pouvoir pendant cette solennité par quelque miracle éclatant. Mais le saint évêque lui apparut et lui dit: Mon fils, les miracles qui ont été faits jusqu'à présent doivent suffire; vous pouvez demander à Dieu des choses plus utiles, savoir: le salut des âmes. Pour moi, je ne cesse de m'y intéresser. Je demande surtout au Seigneur la conversion de ceux qui servent dans cette église; car quelques-uns d'entre eux se livrent trop aux affaires du siècle, et vont même à la guerre. La dédicace se fit le jour de la trans-

(1) Glaber, Adem. *Chronic. S. Pet.* Bouquet, t. X. — (2) *Gall. christ.* — *Hist. arch. Rot.* — *Orderic. Vit.* l. V. *Guill. gemet.*, l. VI, c. XIII. — (3) *Vita Guillelm.* — (4) Glaber, l. III, c. IV.

lation de saint Martin, le 4e de juillet. Hervé se retira ensuite dans une cellule, près de l'église, redoublant ses austérités et ses prières. Quatre ans après, il sut que sa mort était proche et tomba malade. Plusieurs personnes venaient le voir, s'attendant qu'à sa mort il se ferait quelque miracle ; mais il leur dit qu'ils n'en verraient point et qu'ils ne songeassent qu'à prier Dieu pour lui. Il mourut saintement l'an 1012, en répétant cette prière : Seigneur, ayez pitié de moi (1) !

Ces cathédrales du onzième siècle et des suivants apparaissent aujourd'hui, non-seulement comme des prodiges d'architecture, mais comme d'immenses poëmes. C'est la pensée, c'est la prière, c'est la piété chrétienne, qui s'élance vers le ciel et qui tient à la terre le moins possible. L'ensemble de l'édifice s'élève à une hauteur telle, que les demeures de l'homme ne paraissent que des taupinières à côté. Le portail, avec ses innombrables statues, offre d'un coup d'œil l'ensemble des faits, des personnages, des mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament; la tour, qui en sort comme une tige, avec sa flèche qui, réellement, s'élève au-dessus des nuages, emporte la vue et la pensée du Chrétien jusqu'au-dessus des astres. Cette tour n'est point muette : elle parle par le son des cloches, voix puissante comme celle du tonnerre, comme celle de l'Océan, mais sans inspirer d'effroi ; c'est, au Chrétien qui l'entend, la voix de Dieu qui l'appelle. Dans l'intérieur, c'est comme trois nefs, trois églises dans une; c'est comme une forêt de colonnes, qui ont hâte d'atteindre au ciel, mais qui s'épanouissent dans les hauteurs, qui s'unissent entre elles en firmament nouveau, et semblent redescendre vers la terre, comme si elles y avaient aperçu ce qu'elles cherchaient dans les cieux. En effet, où conduit cette trinité de nefs éclairées de ce jour mystérieux ? Vers le sanctuaire où est l'autel, où est réellement Dieu avec nous. Le ciel y est sur la terre, mais avec le jour mystérieux de la foi. Les saints avec leurs chapelles, leurs tableaux, leurs statues, sont le cortége visible de ce roi invisible. Les vitraux parlent aux yeux, et racontent, dans leurs peintures, les mystères du Christ et de sa sainte Mère, les combats des martyrs, les vertus des confesseurs. Sous le pavé du temple reposent, en attendant la résurrection générale, les princes, les pontifes, les prêtres, les nobles, les bienfaiteurs de la basilique. Agenouillés sur la tombe des générations et des grandeurs passées, élevant leurs regards vers la gloire future des saints, les fidèles unissent leurs voix et leurs cœurs pour louer ensemble le Dieu du passé, du présent et de l'avenir. L'orgue vient y mêler sa voix, comme un écho du ciel. L'esprit s'élève, le cœur s'épure, les passions mauvaises sont mises dehors, comme ces animaux bizarres, ces êtres fantastiques qui servent de gouttières aux toits de ces cathédrales. Pour construire cette espèce de monde, les arts et les métiers s'unissent en confraternité pieuse. Partout c'est la variété dans l'unité, et l'unité dans la variété. Et l'architecte qui a conçu le plan de cette merveille ou qui l'a exécuté reste à jamais inconnu : il ne s'agissait pas de l'homme, mais de Dieu ; et puis, cette merveille n'est pas la pensée d'un seul, mais la pensée de tous. Et ces diverses provinces, et ces divers peuples, qui rivalisent entre eux à qui aura la plus belle église, forment eux-mêmes tous ensemble une église vivante, animée par un Dieu réellement présent, ayant ses âmes d'élite qui s'élancent vers le ciel comme des tours et des flèches aériennes.

Tel nous apparaît l'empereur saint Henri avec son époque. Aux vertus d'un saint il joignait les qualités d'un héros. Il eut plusieurs guerres à soutenir ; une première en 1002, contre un de ses compétiteurs, Herman, duc de Souabe. Herman ayant surpris et pillé la ville et l'église de Strasbourg, qui tenaient pour Henri, on donnait à Henri le conseil d'en faire autant de la ville et de l'église de Constance, qui tenaient pour Herman. Le nouveau roi répondit avec douceur : A Dieu ne plaise que pour punir l'emportement d'Herman, je m'attaque à celui qui m'a donné la couronne royale. En pillant Constance pour Strasbourg, je ne diminuerais point ma perte, je la doublerais. D'ailleurs, c'est mal acquérir un royaume que d'y risquer son âme. Dieu m'a couronné, non pour violer les églises, mais pour punir ceux qui les violent. Avant la fin de l'année, le duc Herman vint se présenter à lui nu-pieds, et lui demanda pardon à genoux ; ce qu'il obtint en cédant à l'église de Strasbourg une abbaye en dédommagement.

Henri eut à soutenir successivement trois guerres assez difficiles contre Boleslas le Grand ou le Brave, duc de Pologne. Dans la première, Henri vit se tourner contre lui son propre frère Brunon, évêque d'Augsbourg, qui ne tarda pas à reconnaître sa faute. Dans la seconde guerre, Henri rétablit Jaromir, duc de Bohême, que Boleslas avait dépouillé et chassé ; en même temps, à la prière de Gothescalc, évêque de Frisingue, il pardonna au margrave Henri de Swinfurt, qui avait fait cause commune avec Boleslas. Enfin la troisième guerre se termina, l'an 1019, par une pacification durable. Boleslas porta aussi la guerre chez les Russes, remporta plusieurs victoires sur leur duc Jaroslaf, fils de Wladimir, et se rendit maître de Kiow. Boleslas cherchait à obtenir du Pape le titre de roi : on ne sait s'il réussit dans sa demande. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il payait tribut à l'Église romaine, puisque, suivant le témoignage de l'évêque Ditmar, qui écrivait dans ce temps, il se plaignit au pape Benoît VIII de ce que l'empereur empêchait ses envoyés de porter à Rome le tribut ordinaire (2).

(1) Glaber, l. III, c. IV. — (2) Baron., an 1000, n. 15 ; an 1013, n. 2. Ditm., l. VI.

Henri fit encore trois expéditions en Italie : les deux premières contre un compétiteur au royaume des Lombards, la troisième contre les Grecs. Le 15me de février 1002, trois semaines après la mort d'Othon III, les seigneurs d'Italie, ou du moins une partie d'entre eux, élurent et couronnèrent roi, à Pavie, le marquis d'Ivrée, Arduin ou Hartwic. Mais il paraît qu'il ne sut pas se concilier les autres, qu'il s'aliéna même plusieurs des siens par ses hauteurs et ses brutalités. Les uns allèrent trouver Henri en Allemagne, les autres l'invitèrent par écrit à venir recevoir la couronne de Lombardie. En conséquence, Henri entra, l'an 1004, par la frontière de Vérone, fut reçu sans combat dans toutes les villes, élu et couronné solennellement à Pavie, Arduin s'étant enfui de la place et renfermé dans les forteresses des montagnes. Mais le jour même que Henri venait d'être couronné roi des Lombards, il s'éleva une sanglante querelle entre les habitants et les troupes allemandes ; Henri, qui n'avait avec lui que ses gardes, se vit assiégé dans son palais ; son armée, qui campait hors de la ville, apprenant le péril où il se trouvait, escalada les murs ; et, comme elle rencontrait de la résistance, elle mit le feu aux maisons, ce qui réduisit en cendres une partie de la ville. Henri retourna peu après en Allemagne. Depuis son départ jusqu'à sa seconde expédition, en 1013, plusieurs villes de Lombardie se firent la guerre, les unes au nom de Henri, les autres au nom d'Arduin, mais sans recevoir celui-ci dans leurs murs. Au fond, ce qu'elles avaient de plus à cœur, c'était leur liberté et leur indépendance.

Nous avons vu que l'empereur Othon Ier, à la sanglante bataille de Lech contre les Hongrois, avait fait vœu à saint Laurent, dont c'était la fête, de fonder un évêché de Mersebourg en son honneur, s'il remportait la victoire. Il ne put accomplir sa promesse que vers la fin de sa vie. Son fils Othon II, oubliant ce qu'il devait à son père, détruisit ce monument de sa piété et de sa reconnaissance ; il supprima l'évêché de Mersebourg, pour complaire à son ambitieux évêque Gisiler, qui passa à l'archevêché de Magdebourg. L'impératrice sainte Adélaïde en ressentit beaucoup de peine. Dans le dessein de réparer cette faute, Othon III obtint du pape Grégoire V des lettres qui ordonnaient le rétablissement de l'évêché de Mersebourg et la mise en jugement de l'évêque Gisiler ; mais celui-ci eut toujours l'adresse d'en éluder l'exécution. En 1004, comme il était malade depuis longtemps, le roi saint Henri lui manda de rentrer en lui-même, de reconnaître la main de Dieu qui le châtiait si visiblement, de quitter le siége de Magdebourg qu'il avait usurpé, de reprendre celui de Mersebourg qui lui appartenait légitimement, et de réparer tout le mal qu'il avait fait en le détruisant. Mais Gisiler était si éloigné de le faire, qu'il avait peine même à en écouter la proposition ; toutefois il répondit en peu de mots que, dans trois jours, il irait rendre au roi une réponse certaine. Il n'en eut pas le temps, car, s'étant mis en route, tout malade qu'il était, il mourut au bout de deux jours (1).

Le roi Henri, l'ayant appris, se rendit auprès du défunt, pour accompagner le corps jusqu'à Magdebourg ; en même temps, il y envoya devant son chapelain Alpert, avec ordre de faire élire Tagmon pour archevêque. Cependant Waltherd, prévôt de l'église de Magdebourg, assembla le clergé pour leur déclarer que l'archevêque était mort et que le roi venait les visiter, leur demandant en même temps leur avis sur l'élection d'un successeur. Ils déclarèrent tout d'une voix qu'ils l'élisaient lui-même, quoiqu'il le refusât humblement. Le corps de l'archevêque Gisiler étant arrivé à Magdebourg, et le roi ensuite, il envoya le lendemain Arnoulfe, évêque d'Halberstadt, pour persuader au clergé et aux vassaux de l'église vacante d'élire Tagmon. Le prévôt Waltherd répondit : Qu'il renonçait volontiers à l'élection faite en sa faveur ; mais qu'il priait le roi, au nom de tous, de leur laisser la liberté d'une élection canonique, et de ne pas souffrir que la dignité de leur église fût avilie de leur temps. Sur cette réponse, le roi fit venir le prévôt et les principaux de l'église de Magdebourg séparément et fit si bien, par prières et par promesses, qu'ils élurent Tagmon, à qui il donna aussitôt le bâton pastoral de l'évêque Arnoulfe, pour signe de l'investiture de cette église, et il l'installa dans la chaire pontificale, avec les acclamations ordinaires. Ensuite, on célébra les funérailles de Gisiler.

Tagmon était disciple de saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne, qui l'avait élevé dès l'enfance comme son fils ; et, quand il fut plus avancé, il lui donna l'intendance de tous ses biens. Il le mit si bien dans l'esprit de l'empereur et du duc de Bavière, qu'il ne doutait point qu'il ne fût un jour son successeur. Mais étant près de mourir, il le fit venir et lui dit : Mettez votre bouche sur la mienne et recevez du Seigneur le souffle de mon esprit, pour tempérer en vous l'ardeur de la jeunesse par celle de la charité. Si vous êtes maintenant privé de ma dignité, sachez que dans dix ans vous en recevrez une plus grande. Saint Wolfgang mourut en 994 ; et Tagmon, étant élu tout d'une voix pour lui succéder au siége de Ratisbonne, vint trouver l'empereur ; mais il n'obtint pas son consentement, et ce prince donna l'évêché de Ratisbonne à Gebhard, son chapelain. Celui-ci traita honnêtement Tagmon, que l'empereur lui avait recommandé ; mais la diversité de leurs mœurs ne permit pas qu'ils demeurassent longtemps ensemble, et Tagmon s'attacha à Henri, alors duc de Bavière,

(1) Ditm., l. V. *Chron. sax.*, an 1003.

qui l'aima particulièrement à cause de la pureté de sa vie, et qui, étant devenu roi, le fit archevêque de Magdebourg au bout de dix ans, suivant la prédiction de Wolfgang. Pour témoigner sa reconnaissance, il fit de grands présents au roi et à la reine, et à ceux qui les servaient avec lui (1).

Le roi Henri passa ensuite à Mersebourg pour consoler cette église, veuve depuis si longtemps, et la rétablir dans sa première dignité. Ce fut là que Tagmon fut sacré archevêque de Magdebourg, le jour de la Purification, 2me de février, l'an 1004. Il fut sacré par saint Villegise, archevêque de Mayence, du consentement des suffragants de l'un et de l'autre, qui se trouvèrent présents, ainsi que du légat du Pape, qui y assista. Il aurait dû être ordonné par le Pape même; mais l'état des affaires ne lui permettait pas d'aller à Rome. En même temps, le roi donna l'évêché de Mersebourg à Vigbert, son chapelain, lui rendant tout ce que Gisiler avait injustement ôté à cette église; et, pour signe d'investiture, il lui mit en main publiquement le bâton pastoral de l'archevêque Tagmon, qui sacra le nouvel évêque ce jour-là même, assisté de quatre de ses suffragants. Pour récompenser l'église de Magdebourg de cette distraction, le roi lui donna une terre de son domaine et une partie considérable de reliques de saint Maurice, qu'il tira de sa chapelle. On les transféra solennellement du Mont-Saint-Jean dans la ville; et, quoique l'hiver fût très-rude et la terre couverte de neige, le roi porta lui-même cette relique nu-pieds.

Vigbert, évêque de Mersebourg, naquit dans la Thuringe et fut instruit par Otric dans l'école de Magdebourg. Son beau naturel étant cultivé par une bonne éducation, l'archevêque Gisiler le prit à son service, le tint longtemps auprès de lui dans une intime confiance, et le fit archiprêtre. Ayant écouté contre lui de mauvais rapports, il aliéna tellement Vigbert, que celui-ci quitta tous les avantages qu'il avait auprès de lui et s'attacha au roi saint Henri, dont il gagna les bonnes grâces. Vigbert était bien fait et de belle taille, la voix très-belle, de bon conseil, éloquent, agréable en conversation, d'une libéralité sans bornes. Il enrichit son église de plusieurs terres, de quantité de livres et d'autres meubles nécessaires au service divin.

Quant à l'archevêque Tagmon, il était d'une vie très-pure, plein de justice et de charité, doux, mais ferme et prudent; sous l'habit de chanoine il menait la vie d'un moine. Aucun évêque de son temps n'était plus familier avec son clergé; il les aimait et les louait devant le peuple. Il disait tous les jours la messe et le psautier, s'il n'en était empêché par maladie; et, ne pouvant jeûner, il y suppléait par de grandes aumônes. Ses veilles étaient très-grandes. Il était très-sérieux avant la messe, et plus gai ensuite; il aimait les nobles sans mépriser ceux qui ne l'étaient pas. Il acquit à son église trois villes, une terre et des ornements épiscopaux magnifiques (2).

Le saint roi Henri avait encore une autre chose plus à cœur : c'était d'ériger un évêché à Bamberg en Franconie. Il aimait dès l'enfance cette ville, qui était de son patrimoine et qu'il avait assignée pour douaire à sa femme sainte Cunégonde; et, quand il fut roi, il commença à y bâtir une superbe église et à y amasser tout ce qui était nécessaire pour le service divin. Comme Bamberg était du diocèse de Wurtzbourg, le roi pria l'évêque de la lui céder avec son territoire, lui offrant d'autres terres en échange. L'évêque y consentit; mais il prétendait y mettre une condition, savoir, qu'il deviendrait archevêque et que le nouvel évêché de Bamberg lui serait soumis. Le roi donc, célébrant la Pentecôte à Mayence en 1007, déclara son dessein touchant l'érection de cet évêché. N'espérant point d'enfants, puisqu'il gardait la continence avec la reine, il voulait faire Dieu même héritier de son patrimoine et contribuer à la destruction du paganisme chez les Slaves, dont Bamberg se trouvait proche. Pour lui faire un diocèse, il reçut de Henri, évêque de Wurtzbourg, un comté et partie d'un autre territoire, lui donnant en échange cent cinquante manses ou familles. Ce traité se fit du consentement des évêques, qui assistèrent à l'assemblée de Mayence, au nombre d'une vingtaine. Ensuite le roi Henri envoya à Rome deux de ses chapelains chargés de ses lettres et de celles de l'évêque de Wurtzbourg, pour obtenir du Pape la confirmation de cette érection. Le pape Jean XVIII l'accorda dans un concile, et en écrivit à tous les évêques de la Gaule et de la Germanie. Dans ses lettres, qui sont du mois de juin de la même année 1007, il marque que la nouvelle église, dédiée à saint Pierre, sera sous la protection spéciale de l'Église romaine, et toutefois soumise à l'archevêque de Mayence, son métropolitain; que, dans tout son territoire, nul comte ni juge n'aurait d'autorité, sinon celui que l'évêque aura choisi, et cela d'après la concession du roi lui-même (3).

Les chapelains du roi étant revenus en Allemagne, il tint un grand concile à Francfort, le 1er novembre de la même année. L'évêque de Wurtzbourg y fut appelé; mais sachant qu'il n'avait pas obtenu le titre d'archevêque, il refusa de venir et d'accomplir sa promesse. Les évêques étant assemblés au nombre de trente-cinq, le roi se prosterna devant eux jusqu'à terre; mais il fut relevé par saint Villegise, archevêque de Mayence, qui présidait à ce concile au nom de l'Église romaine, comme il le dit lui-même dans sa souscription. Le roi dit alors devant tout le monde : Pour en être récompensé dans l'avenir, j'ai

(1) Ditmar, l. V. — (2) *Ibid.*, l. V. — (3) Labbe, t. IX, p. 785.

choisi le Christ pour héritier, n'ayant nul espoir de laisser des descendants. Et ce qui est le principal, depuis longtemps, dans le secret de mon cœur, je me suis offert en sacrifice à Dieu le Père, avec tout ce que j'ai pu et tout ce que je pourrai acquérir. J'ai désiré jusqu'à présent ériger un évêché à Bamberg, avec la permission de mon évêque, et je veux aujourd'hui parfaire ce juste désir. Je prie donc votre sérénissime piété, que l'objet de ma volonté ne soit pas empêché par l'absence de celui qui a voulu obtenir par moi ce qu'il ne m'était pas permis de lui accorder; la confirmation qu'il a signée précédemment fait bien voir que, s'il s'enfuit maintenant, ce n'est point à cause du Seigneur, mais à cause de la douleur qu'il ressent de n'avoir pas obtenu la dignité qu'il convoitait. Tous les assistants doivent bien considérer que c'est par ambition qu'il s'efforce d'anéantir l'augmentation de la sainte Église, notre mère, au moyen d'une députation illusoire. Pour établir avec fermeté ces choses, vous avez l'assentiment cordiale de mon épouse, ici présente, ainsi que de mon unique frère et cohéritier; ils savent avec certitude que je leur rendrai les mêmes biens par ailleurs. Quant à l'évêque, lorsqu'il voudra bien venir et réaliser les promesses, il me trouvera indubitablement prêt à tout ce que vous trouverez bon.

Alors Berniger, chapelain de l'évêque de Wurtzbourg et son député, dit que la crainte du roi avait empêché son maître de venir au concile; qu'il n'avait jamais consenti au dommage de l'église qui lui était confiée, et qu'il conjurait les assistants de ne pas permettre qu'elle souffrît en son absence. Puis on fit lire à haute voix les priviléges de cette église. Les évêques s'étant mis à délibérer, le saint roi se prosternait devant eux chaque fois qu'il les voyait balancer dans leurs avis. Enfin l'archevêque de Mayence demandant ce qu'il fallait décider, Tagmon, archevêque de Magdebourg, répondit le premier que l'on pouvait légitimement accorder ce que le roi désirait. Tous les autres s'y accordèrent, et souscrivirent la lettre de confirmation donnée par le Pape. Le roi Henri donna le nouvel évêché de Bamberg à Eberard son chancelier, qui fut sacré le même jour par l'archevêque de Mayence; et, dans la suite, saint Héribert, archevêque de Cologne, remit l'évêque de Wurtzbourg dans les bonnes grâces du roi. Outre l'église cathédrale dédiée à saint Pierre et à saint Georges, le roi bâtit à Bamberg un monastère de chanoines en l'honneur de saint Étienne, et un monastère de moines en l'honneur de saint Michel et de saint Benoît.

Parmi les trente-cinq évêques qui assistèrent au concile de Francfort, il y en a plusieurs qui sont honorés comme saints; entre autres, Ansfrid, évêque d'Utrecht, que d'autres nomment Aufrid. Il était très-noble, et fut élevé par son oncle paternel Robert, archevêque de Trèves. Le comte, ayant embrassé la profession des armes selon la coutume, il servit saint Brunon archevêque de Cologne, et l'empereur Othon le Grand, qui avait en lui une confiance particulière. Comme il était fort instruit des lois divines et humaines, il avait une grande autorité, soit dans les jugements, soit dans les diètes ou assemblées; mais les ignorants, voyant qu'il employait à la lecture ses heures de loisir, disaient qu'il menait la vie d'un moine. Il fut comte de Louvain, et employait les armes pour réprimer les pillages.

Il fonda avec sainte Hilsonde, son épouse, le monastère de Thoren, dont leur fille, sainte Bénédicte, fut la première abbesse : la mère s'y retira et y mourut saintement. Alors le comte Aufrid, se trouvant libre, avait résolu d'embrasser la vie monastique; mais, Baudri, évêque d'Utrecht, étant mort l'an 995, l'empereur Othon III lui donna cet évêché. Il s'en défendait sur ce qu'il était avancé en âge, et avait passé sa vie dans l'exercice des armes; mais enfin, ne pouvant résister aux instances de l'empereur, il prit son épée, la mit sur l'autel de la Vierge, c'était à Aix-la-Chapelle, et dit : Jusqu'ici j'ai employé ma puissance temporelle contre les ennemis des pauvres; désormais je recommande à la sainte Vierge et ma nouvelle dignité et mon salut. Sur la fin de sa vie, il devint aveugle, et se retira dans un monastère qu'il avait fondé; mais, quoiqu'il eût pris l'habit monastique, il ne laissait pas d'assister aux conciles et aux diètes. Il mourut le 3[e] de mai 1010 (1).

Dans le même temps, l'Allemagne admirait une sainteté plus étonnante encore dans un de ses grands seigneurs, saint Brunon, autrement nommé Boniface. Il était de la première noblesse de Saxe et parent des rois. Sa mère l'envoya à Magdebourg étudier sous Geddon le Philosophe; et, après saint Adalbert de Prague, il gouverna cette école. L'empereur Othon III l'ayant fait venir auprès de lui, il servit quelque temps à sa chapelle, et l'empereur l'aimait si tendrement, qu'il l'appelait son âme; mais Brunon quitta bientôt la cour, et embrassa la vie monastique vers l'an 997. Il vivait du travail de ses mains, et souvent ne mangeait que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi; il allait toujours nu-pieds, et quelquefois se roulait dans les orties ou les épines, témoignant une grande ardeur pour le martyre.

En quittant l'empereur Othon, il s'attacha à saint Romuald, qu'il suivit d'abord au Mont-Cassin, puis à Pérée, près de Ravenne; et, après avoir mené longtemps la vie érémitique, voulant prêcher aux infidèles, il alla à Rome en demander la permission au Pape. Il fit ce voyage, non-seulement à pied, mais nu-pieds, marchant loin devant les autres, et chantant continuellement des psaumes. Il mangeait tous les jours pour soutenir le travail du voyage; mais seulement un demi-pain, y

(1) *Act. Bened.*, sect. VI. *Acta SS.*, 3 mai.

ajoutant, les jours de fête, des fruits ou des racines, et ne buvait que de l'eau. Le Pape lui accorda la permission, non-seulement de prêcher, mais de se faire consacrer archevêque, lui donnant par avance le pallium. En retournant en Allemagne, il allait à cheval, mais toujours nu-pieds, même par les plus grands froids; en sorte qu'il fallait quelquefois de l'eau chaude pour détacher son pied gelé à l'étrier.

Il vint à Marsebourg trouver le saint roi Henri; et, par sa permission, Tagmon, archevêque de Magdebourg, le sacra et lui donna le pallium, que lui-même avait apporté. Depuis sa consécration, il récitait tous les jours l'office monastique et l'office canonial, et continuait de mortifier son corps par les jeûnes et les veilles, nonobstant ses grands voyages. Bodeslas, duc de Pologne, et les autres seigneurs, lui firent de grands présents; mais il donna tout aux églises, à ses amis et aux pauvres, sans se rien réserver.

Enfin, la douzième année de sa conversion, il alla prêcher en Prusse, mais sans effet. Il s'avança sur les confins de la Russie, et commença à y annoncer l'Évangile, sans s'arrêter à la défense des habitants qui voulaient l'en empêcher. A la fin, comme il continuait, toujours ils le prirent et lui coupèrent la tête avec dix-huit des siens, le 14e de février, l'an 1009. Les corps de ces martyrs demeurèrent sans sépulture, jusqu'à ce que Boleslas les racheta à un prix considérable pour être la protection de sa maison. L'Église honore ce saint martyr sous le nom de Brunon, le 15e d'octobre (1).

En 1012, l'Église cathédrale de Bamberg étant achevée, le roi Henri la fit dédier solennellement le jour de sa naissance, 10e de mai. Il s'y trouva plus de trente-six évêques; et, en cette joie publique, le roi accorda le pardon à plusieurs et le promit à plusieurs autres. Il célébra la Pentecôte de la même année à Marsebourg : Tagmon, archevêque de Magdebourg, devait y chanter la messe le jour de la fête; mais il tomba malade, et l'historien Ditmar, évêque de Marsebourg, eut ordre de faire cette fonction. Tagmon mourut le 8e de juillet; et le roi, en ayant été averti, envoya Henri, évêque de Wurtzbourg, pour apprendre l'intention du chapitre et des vassaux touchant le choix du successeur, sans qu'ils fissent d'élection en forme. Ils témoignèrent tout d'une voix souhaiter pour archevêque le prévôt Waltherd; le roi le manda, et le fit entrer seul dans sa chambre et l'entretint longtemps. En sortant, Waltherd montra à ceux qui l'avaient accompagné l'anneau qu'il portait à la main, disant : Voilà le gage de la grâce que le roi m'a faite. Ensuite ils vinrent tous devant le roi, qui s'étendit sur les louanges de Waltherd; ils l'élurent en forme, et aussitôt le roi lui donna le bâton pastoral. Après lui avoir prêté serment il fut conduit à l'église, où les assistants chantèrent les louanges de Dieu.

Le samedi suivant, Arnoulfe, évêque d'Halberstadt, intronisa Waltherd par ordre du roi, et le dimanche 22e de juin, il fut sacré par ses cinq suffragants; mais il ne remplit le siége de Magdebourg que sept semaines, et mourut le 12e d'août, la même année 1012. Il était sévère en apparence, mais doux en effet, juste et ferme dans ses résolutions, et courageux à défendre les droits de l'Église.

Quand on le vit prêt à rendre l'âme, on le tira de son lit, on le mit sur un cilice avec de la cendre dans les mains, une croix sur la poitrine et des cierges allumés. Il avait une immense quantité de livres, qui furent pillés à sa mort avec le reste des meubles. Thierri, neveu de l'évêque Ditmar, avait été élu archevêque de Magdebourg; mais le roi fit élire Géron, son chapelain, et prit Thierri à sa place (2).

Au commencement de l'année suivante 1013, mourut saint Libentius, archevêque de Brême et de Hambourg, après une longue maladie. La nuit de devant sa mort, il dit à ceux qui étaient auprès de lui : Mes enfants, apprenez par mon exemple à ne jamais vous défier de la providence divine. J'ai suivi le pape Benoît V, exilé en ces quartiers, quoi que l'on fit pour m'en détourner. Je l'ai servi tant qu'il a vécu, et après sa mort, j'ai rendu toutes sortes de services à mon seigneur Adaldague. Il me donna le soin de ses pauvres, puis il me fit son camérier; je lui ai succédé, tout indigne que je suis, par votre choix et par la grâce du roi. Remettons-nous de bon cœur toutes les fautes que nous avons faites les uns contre les autres. Je vous conseille d'élire pour gouverner notre église, Othon, votre confrère, et de prier Dieu que le roi l'ait agréable. Ils promirent tous de suivre ce conseil (3).

Le saint prélat mourut le lendemain 4e de janvier, après vingt-cinq ans de pontificat. Le saint roi Henri, en ayant appris la nouvelle, le regretta beaucoup et témoigna une grande confiance en ses prières; mais quand Othon vint se présenter à lui avec les députés de l'église vacante, il refusa de confirmer son élection, donna l'archevêché de Hambourg à Unvan, son chapelain, et y fit consentir les députés, quoique avec répugnance. Puis, prenant Othon par la main, il promit de lui faire quelque autre grâce. Il donna donc à Unvan le bâton pastoral, et le fit sacrer en sa présence par Géron, archevêque de Magdebourg, assisté de deux évêques. Unvan tint le siége de Brême et de Hambourg pendant seize ans. Il était d'une grande noblesse, riche et libéral, particulièrement envers son clergé, et se faisait aimer de tout le monde.

Pendant les dernières années de l'archevêque Libentius, la basse Saxe souffrit beaucoup de la part des Slaves; car, après la mort de

(1) *Act. Bened.*, *sæc.* VI. Ditm., l. VI. — (2) *Acta SS.*, 4 *jan.*

l'empereur Othon III, ces peuples, prenant avantage de la division qui fut entre les Saxons pour la succession du royaume, secouèrent le joug et prirent les armes pour recouvrer leur liberté. Ils y furent encore poussés par la dureté des gouverneurs chrétiens; car Bennon, duc de Saxe, homme distingué par sa vertu et protecteur des églises, étant mort, son fils Bernard mit le pays en troubles par sa révolte contre le roi Henri et attaqua toutes les églises, particulièrement celles qui n'avaient pas voulu suivre son parti. D'ailleurs, oubliant la prudence avec laquelle son père et son aïeul avaient ménagé les Slaves, il les opprima par avarice et les traita si cruellement qu'il les mit au désespoir, tandis que le margrave Théodoric ne les traitait pas mieux dans la Saxe orientale.

Ces peuples donc, encore barbares et faibles dans la foi, renoncèrent en même temps au christianisme et à l'obéissance des Saxons. Ils ravagèrent premièrement, par le fer et par le feu, le pays qui est au nord de l'Elbe. Ils brûlèrent toutes les églises et les ruinèrent jusqu'aux fondements; ils firent mourir par divers supplices les prêtres et les autres ministres des autels; enfin ils ne laissèrent au delà de l'Elbe aucune trace du christianisme. A Hambourg, ils emmenèrent plusieurs captifs, tant du clergé que des habitants, et en tuèrent encore plus en haine de la religion. A Aldinbourg, qui était la ville la plus peuplée de chrétiens, après avoir tué le reste comme des bêtes, ils gardèrent soixante prêtres pour s'en jouer cruellement; et, après leur avoir coupé en croix la peau de la tête, ils leur ouvrirent le crâne, en sorte que la cervelle paraissait: puis ils les promenèrent par toutes les villes des Slaves, les mains liées derrière le dos, les frappant et les tourmentant jusqu'à la mort. On eût fait un livre des martyrs qui souffrirent en cette occasion. C'est ainsi que tous les Slaves d'entre l'Elbe et l'Oder renoncèrent au christianisme après l'avoir conservé plus de soixante et dix ans, c'est-à-dire tout le temps des Othons. Mais le nouvel archevêque de Hambourg, Unvan, sut réparer un si grand désastre. Il réconcilia le duc Bernard avec le roi Henri; ils travaillèrent ensuite tous deux à rétablir la ville de Hambourg, à ramener à l'obéissance les Slaves révoltés; le pieux archevêque travailla surtout et avec succès à les ramener au christianisme; il établit pour cela un collége de douze chanoines; il employa les trésors de son église à gagner les princes des Slaves et des autres peuples du Nord, afin de les rendre plus soumis et plus dociles; il les attirait à Hambourg, où il les traitait magnifiquement. Il sut ainsi établir une paix solide avec tous ces peuples et se conserver leur amitié jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1028 (1).

Parmi les chapelains du saint roi Henri, était saint Meinwerc, tiré du clergé de Halberstadt pour servir à la cour de l'empereur Othon III, dont il était parent. Son [illegible] noble. L'évêque de Paderborn étant mort, le roi Henri, s'étant consulté avec plusieurs évêques, fit appeler Meinwerc, et, en souriant, il lui donna un gant, et dit : Prenez! Que prendrai-je? répondit Meinwerc. L'évêché de Paderborn, dit le roi. Que me doit cet évêché? reprit le chapelain: j'ai assez de biens pour en fonder un meilleur. C'est ce que je considère, dit le roi, et je désire que vous subveniez à la pauvreté de cette église. Meinwerc répondit gaiement: Je l'accepte à cette condition, et il fut sacré par Villegise, archevêque de Mayence, son métropolitain, assisté des évêques qui se trouvaient présents. Sitôt qu'il eut pris possession, il commença à rebâtir magnifiquement, dès les fondements, sa cathédrale, que les Barbares avaient ruinée; il fortifia la ville d'une enceinte de murailles. Pour réparer la pauvreté de son église, il obtint du roi Henri plusieurs bienfaits, tant en terres qu'autrement. Il fit aussi donner à son église, par plusieurs seigneurs, par des ecclésiastiques et par divers particuliers, un si grand nombre de fonds de terre, qu'il y a de quoi s'étonner de la dévotion de ce peuple et de l'industrie de l'évêque. Elle n'était pas moindre pour conserver que pour acquérir; il avait soin que les serfs qui cultivaient ses terres ne manquassent de rien; il châtiait les paresseux, et récompensait ceux qu'il trouvait laborieux et fidèles. Il visitait son diocèse avec tant de soin, que quelquefois il allait seul par les villages, déguisé en mendiant, pour connaître mieux l'état des peuples. Il eut grand soin des études et de l'instruction de la jeunesse, en sorte que, sous Imade, son neveu et son successeur, l'école de Paderborn fut très-florissante. On y apprenait les sept arts libéraux, on y étudiait les poëtes et les historiens, on s'appliquait à bien écrire et à peindre. De cette école sortirent saint Annon, archevêque de Cologne, Frédéric de Mayence, saint Altman de Passau et plusieurs autres. Saint Meinwerc gouverna sept ans l'église de Paderborn, et mourut l'an 1036, le 5 de juin, jour auquel l'Église honore sa mémoire (2).

Le saint roi Henri célébrait à Polden, en Saxe, la fête de Noël 1012, lorsqu'il y vit arriver, suivant les uns, le pape Benoît VIII, suivant d'autres et suivant nous, un antipape nommé Grégoire. Voici les faits. Le pape Sergius IV, successeur de Jean XVIII, était mort la même année 1012, le 13e de juillet, après avoir tenu le Saint-Siége deux ans et neuf mois. Il fut enterré à Saint-Jean de Latran; et, après sa mort, les Romains se partagèrent : les uns élurent un nommé Grégoire; les autres Jean, évêque de Porto, fils de Grégoire, comte de Tusculum. Celui-ci l'emporta; et, étant reconnu Pape, il prit le nom de Benoît VIII, et tint le Saint-Siége près de douze ans. Voici, à cet égard, les paroles de

(1) Adam Brem., apud Baron., an 1913. — (2) *Acta SS.*, 5 junii.

l'évêque Ditmar, auteur contemporain et le plus souvent témoin oculaire. Au pape Jean succèdent Sergius et Benoît, tous deux illustres et nos bienfaiteurs. Tous les souverains Pontifes désirent ardemment l'arrivée du roi, mais il est retardé par les embarras de divers ennemis. Béni soit dans toutes ses œuvres le Dieu tout-puissant, qui, par un tel pasteur, a daigné consoler et pacifier Rome, déprimée depuis si longtemps ; car le pape Benoît prévalut dans l'élection contre un certain Grégoire. C'est pourquoi celui-ci, à la Nativité du Seigneur, vint trouver le roi à Polden, avec tout l'appareil apostolique, faisant connaître à tous son expulsion, avec de grandes plaintes. Le roi reçut sa croix en garde et lui ordonna de s'abstenir des autres choses, lui promettant que, quand il y serait arrivé, il finirait promptement cette affaire, suivant l'usage de Rome. Le temps désiré arriva bien vite ; et, au mois de février, le roi Henri fut reçu à Rome par le pape Benoît, qui y dominait avec une autorité beaucoup plus grande que tous ses prédécesseurs ; il en fut reçu avec un honneur indicible, et mérita de devenir l'avocat, le défenseur de saint Pierre (1). Telles sont les paroles de Ditmar.

La plupart des critiques en ont conclu que c'est le pape Benoît qui fut chassé de Rome, que c'est le pape Benoît qui vint se réfugier près du roi à Polden, et que le roi Henri fut obligé de le rétablir à Rome. Nous croyons fermement que tous ces critiques se trompent, et se trompent complétement. Ditmar ne dit pas un mot de ce qu'ils lui font dire, il dit même le contraire. Il dit en toutes lettres, que le pape Benoît prévalut dans l'élection contre un certain Grégoire ; et que, quand le roi Henri arriva à Rome au mois de février 1013 le pape Benoît y était plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs : ce qui d'ailleurs est tout naturel, le pape Benoît ayant pour lui sa puissante famille, la famille prépondérante des comtes de Tusculum. Il y a plus : Ditmar ne dit pas seulement que le pape Benoît prévalut dans l'élection contre un certain Grégoire, mais il ajoute immédiatement : A cause de cela (*ob hoc*) celui-ci (*iste*) vint trouver le roi à Polden. Il est évident, surtout par la cause qu'il assigne, que ce n'est pas le pape Benoît, mais son compétiteur Grégoire, qui vint trouver le roi. Les autres circonstances le confirment de plus en plus. Le fugitif vint à Polden avec tout l'appareil apostolique, se plaignant à tout le monde de son expulsion ; mais le saint roi, qui sans doute était bien instruit de toute l'affaire, au lieu de le recevoir avec honneur, lui demande sa croix pontificale ; il lui ordonne de s'abstenir des insignes et des fonctions analogues, c'est-à-dire qu'au lieu de le reconnaître pour Pape, il le reconnaît pour usurpateur et le traite comme tel ; aussi n'est-il plus question de ce Grégoire.

Le roi saint Henri passa donc en Italie et célébra à Pavie la fête de Noël de l'an 1013. Le 22 février 1014, fête de la Chaire de saint Pierre, il fit son entrée à Rome, accompagné de la reine sainte Cunégonde, son épouse, et entouré de douze sénateurs, dont six avaient la barbe rase, et six la barbe longue, avec des bâtons à la main. Il arriva ainsi à l'église de Saint-Pierre, où le pape Benoît l'attendait. Mais avant qu'il y fût introduit, le Pape lui demanda s'il voulait être le fidèle patron et défenseur de l'Eglise romaine, et lui garder, à lui et à ses successeurs, la fidélité en toutes choses. Le roi répondit dévotement qu'il le voulait. Et alors le Pape le sacra et le couronna empereur, avec la reine son épouse, et fit suspendre devant l'autel de saint Pierre la couronne que Henri portait auparavant. Le même jour, le Pape donna un grand festin à l'empereur et à l'impératrice, dans le palais de Latran (2). C'est ainsi que le raconte l'évêque Ditmar.

Le moine Glaber, qui écrivait dans le même temps, ajoute une circonstance : que le Pape avait fait faire une pomme d'or, ornée de deux cercles de pierreries croisés, avec une croix d'or plantée dessus. La pomme représentait le monde, la croix figurait la religion dont l'empereur doit être le protecteur, et les pierreries les vertus dont il doit être orné. Le Pape donna cette pomme, en présence de tout le monde, à l'empereur Henri, qui la reçut avec plaisir et dit au Pape : Vous voulez, saint Père, m'apprendre par là comment je dois gouverner. Puis, en regardant la pomme, il ajouta : Ce présent ne peut mieux convenir à personne qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour suivre plus librement la croix, et il l'envoya au monastère de Cluny, estimé alors le plus régulier de tous, et auquel il avait déjà fait de riches présents. Glaber dit au même endroit, à l'occasion du couronnement de saint Henri : Ce nous paraît un décret extrêmement convenable et excellent pour maintenir la paix, savoir : qu'aucun prince n'entreprenne audacieusement de porter le sceptre de l'empire romain ; qu'aucun ne puisse s'appeler empereur ni l'être, sinon celui que le Pape du Siége romain aura choisi pour son mérite comme propre à la république, et auquel il aura donné les insignes de l'empire (3).

Ces paroles et ces faits nous montrent de plus en plus ce que les empereurs d'Occident étaient aux Papes. Ces empereurs étaient les défenseurs titulaires de l'Église romaine contre les infidèles, les hérétiques, les schismatiques et les séditieux. Défendre l'Eglise romaine voilà ce qu'ils promettaient à leur sacre. D'après cela, il était tout naturel, comme le remarque Glaber, que le chef de l'Eglise romaine, le Pape, choisît celui des princes chrétiens qu'elle devait avoir pour protecteur.

A l'exemple d'Othon I[er], l'empereur saint Henri donna au pape Benoît un diplôme, sous

(1) Ditm., l. VI, *in fine*, p. 399. — (2) *Id.*, l. VII, p. 400. — (3) Glaber, l. I, c. v.

crit de lui, de douze évêques, trois abbés et plusieurs seigneurs, dans lequel il reconnaît, ratifie et confirme tous les droits temporels appartenant au Saint-Siége, toutes les donations qui lui avaient été faites par Pepin et Charlemagne. Dans ce diplôme, comme dans celui d'Othon qu'il copie, on voit la réserve, non pas de la souveraineté de l'empereur, comme dit Fleury, mais de la puissance qui était attribuée aux empereurs dans la constitution du pape Eugène et de ses successeurs, savoir : que tout le clergé et toute la noblesse de Rome s'engageraient par serment à n'élire de Pape que d'une manière canonique, et que le nouvel élu, avant d'être sacré, s'engagerait de même par serment, en présence des envoyés de l'empereur ou en présence de tout le peuple, à conserver les droits de tous. On voit, par ces paroles du diplôme, qu'il n'est point ici question de souveraineté proprement dite, mais du droit réservé par les Papes mêmes aux empereurs, comme défenseurs de l'Église romaine, de veiller à ce que l'élection du Pape se fît canoniquement, et à ce que le nouveau Pape jurât de conserver les droits de tout le monde (1).

Pendant que l'empereur saint Henri était à Rome, il demanda aux prêtres pourquoi, après l'Évangile, ils ne chantaient pas le symbole, comme on faisait dans les autres églises. Ils répondirent que l'Église romaine, n'ayant jamais été infectée d'aucune hérésie, n'avait pas besoin de déclarer sa foi par le symbole. Toutefois l'empereur persuada au pape Benoît de le faire chanter à la messe solennelle. C'est ce que témoigne Bernon, abbé de Reichenau, qui était présent (2).

L'empereur saint Henri avait déjà donné l'archevêché de Ravenne à son frère Arnoulfe; mais comme la possession lui en était disputée, il le fit alors introniser de nouveau et consacrer sur le lieu par le Pape. Il voulait aussi faire dégrader Adalbert, usurpateur de ce siége; mais à la prière des gens de bien, il lui donna l'évêché d'Aricie. Le Pape déposa quatre évêques ordonnés par l'archevêque, depuis qu'il avait perdu la parole. Pendant ce séjour en Italie, le saint empereur fonda un évêché à Bobio, par le conseil des évêques de la province, qui le jugèrent nécessaire. C'est le lieu où mourut saint Colomban, et où reposent ses reliques. L'empereur, ayant célébré à Pavie la fête de Pâques, qui, cette année 1014, était le 25e d'avril, repassa les Alpes et visita avec peu de suite les lieux de piété. Alors Ardouin, qui se prétendait toujours roi de Lombardie, ravi du départ de l'empereur, s'empara de Verceil, dont l'évêque Léon eut de la peine à se sauver; mais bientôt, ayant perdu de nouveau cette ville, se voyant privé du royaume, épuisé de travaux et de maladie, il se retira, l'an 1015, dans le monastère de Frutare, s'y coupa les cheveux, y prit l'habit monastique et y mourut si chrétiennement, le 2 mars 1018, que quelques auteurs le comptent entre les saints (3).

L'empereur Henri, retournant en Allemagne, vint à Cluny voir l'abbé saint Odilon, pour lequel il avait une telle affection, qu'il le visitait souvent et le menait quelquefois à sa cour. A cette visite, il donna au monastère sa couronne, son sceptre, sa pomme, son habit impérial et un crucifix, le tout d'or, du poids de cent livres. Après avoir obtenu d'être associé à cette sainte communauté, il se recommanda à leurs prières et leur donna des terres considérables en Alsace. Saint Meinwerc, évêque de Paderborn, qui accompagnait l'empereur, profita de cette occasion pour demander à saint Odilon des moines, afin de fonder un monastère près de sa ville. Il emporta aussi le poids du pain, la mesure du vin, le livre de la règle, celui des hymnes et un antiphonier; et quand il fut de retour, il fonda, près de Paderborn, une chapelle en l'honneur de saint Benoît, qui devint depuis un monastère fameux. Il introduisit également la réforme, mais non sans peine, dans le monastère de Corbie en Saxe, où la vie des moines était extrêmement relâchée.

Au milieu de ses grandeurs, de ses richesses, de ses guerres, de ses victoires, de ses bonnes œuvres et de ses maladies, car plus d'une vint éprouver sa patience, l'empereur saint Henri aspirait à quelque chose de mieux : c'était de quitter toutes ces richesses et toutes ces grandeurs, pour embrasser l'humilité du cloître. Il aimait particulièrement le bienheureux Richard, abbé de Saint-Viton ou Vannes de Verdun; il lui avait fait bien des fois de riches présents en or, en argent et en ornements. Un jour donc il vint voir les nouveaux bâtiments des lieux réguliers que le saint abbé avait rétablis; et, en entrant dans le cloître, soutenu d'un côté par l'évêque Haimon, et de l'autre par l'abbé Richard, il dit ces paroles du psaume : C'est ici mon repos pour toujours, c'est ici l'habitation que j'ai choisie! L'évêque remarqua ces paroles de l'empereur, et dit à l'abbé en particulier : Si vous retenez ce prince et le faites moine, comme il le désire, vous perdrez tout l'empire! L'abbé y fit une sérieuse réflexion et trouva un expédient pour contenter l'empereur sans nuire à l'État.

Il le fit venir au milieu de la communauté, et l'interrogea sur son dessein. L'empereur répondit avec larmes qu'il avait résolu de quitter l'habit du siècle et de servir Dieu en ce lieu même, avec les moines. Voulez-vous, demanda l'abbé, suivant la règle et suivant l'exemple de Jésus-Christ, être obéissant jusqu'à la mort? L'empereur répondit qu'il le voulait de tout son cœur. Et moi, reprit l'abbé, je vous reçois pour moine, et, dès ce jour, je me charge du soin de votre âme. C'est pour-

(1) Labbe, t. IX, p. 815. Mansi, t. XIX, p. 331. — (2) Bern. Aug., *De Missa*, c. II. — (3) Ditm., l. VII. *Act. Bened.*, sect. VI, p. 350.

quoi je veux que vous fassiez, avec la crainte de Dieu, tout ce que je vous ordonnerai. L'empereur le promit, et Richard continua : Je veux donc, et je vous ordonne, que vous retourniez gouverner l'empire que Dieu vous a confié, et que, par votre fermeté à rendre justice, vous procuriez, selon votre pouvoir, le salut de tout l'Etat. L'empereur obéit, quoiqu'à regret, et reprit le gouvernement de l'empire; mais il visitait souvent l'abbé Richard, et reglait par son conseil les affaires les plus importantes de l'Etat (1).

L'année 1016, les Sarrasins venant par mer en Italie, prirent Lune en Toscane, chassèrent l'évêque et se rendirent maîtres du pays. Le pape Benoît, l'ayant appris, assembla tous les évêques et les défenseurs des églises, et leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis, espérant, avec l'aide de Dieu, les mettre à mort. En même temps, il envoya secrètement une grande multitude de navires pour leur couper le chemin à leur retour. Le roi des Sarrasins, s'en étant aperçu, se sauva avec peu de suile ; ses troupes s'assemblèrent, et d'abord eurent grand avantage sur les Chrétiens, trois jours ; enfin, elles prirent la fuite et furent toutes tuées jusqu'au dernier homme, en sorte que les Chrétiens ne pouvaient compter le nombre des morts ni la quantité du butin. Leur reine fut prise, et, pour punir son audace, eut la tête coupée ; le Pape prit pour lui l'ornement d'or et de pierreries qu'elle portait sur sa tête, et envoya à l'empereur sa part de butin, estimée mille livres. Le butin partagé, les Chrétiens victorieux s'en retournèrent chacun chez eux rendre grâces à Dieu. Le roi des Sarrasins, irrité de la mort de sa femme et de la perte de ses troupes, envoya au Pape un sac plein de châtaignes, et lui fit dire par le porteur que, l'été suivant, il lui amènerait autant de soldats. Le Pape lui envoya un petit sac plein de millet, en disant que, s'il n'était pas content du tort qu'il avait fait au patrimoine de saint Pierre, il vînt une seconde fois, et qu'il trouverait autant ou plus de gens armés (2).

Vers le même temps, il y eut à Rome un tremblement de terre qui commença le vendredi saint, après l'adoration de la croix. Un Juif de la synagogue grecque donna avis au Pape qu'à la même heure les Juifs traitaient avec dérision l'image du crucifix. Le Pape, s'en étant informé exactement, et ayant trouvé qu'il en était ainsi, condamna les coupables à perdre la tête; et, après qu'ils eurent été décapités, la fureur des vents cessa (3).

Cependant il vint à Rome un seigneur normand, nommé Raoul, qui, s'étant attiré l'indignation du duc Richard, était sorti du pays avec tout ce qu'il avait pu emporter. Il expliqua son aventure au pape Benoît, qui, le jugeant brave guerrier, lui exposa les entreprises des Grecs sur l'empire d'Occident; car l'empereur Basile avait ordonné au catapan, c'est-à-dire au gouverneur général de ce qui lui restait en Italie, d'exiger le tribut qu'il prétendait lui être dû, et, en exécution de cet ordre, le catapan avait subjugué une partie de la province de Bénévent. Le Pape se plaignit donc à Raoul qu'il ne trouvait personne dans le pays capable de repousser les Grecs. Il s'y offrit, et le Pape l'envoya à Bénévent ; et il conduisit si bien les Italiens, qu'il leur fit remporter des avantages considérables (4).

Les Normands étaient déjà connus en Italie; car seize ans auparavant, c'est-à-dire vers l'an 1000, quarante Normands, revenant du pèlerinage de Jérusalem, arrivèrent à Salerne, qu'ils trouvèrent assiégée par les Sarrasins. Les Italiens admirèrent la grande taille de ces étrangers, leur bonne mine et leur adresse à manier les armes. Gaimar, prince de Salerne, leur donna des armes et des chevaux ; et ils firent sur les infidèles une sortie si imprévue et si vigoureuse, qu'ils les forcèrent à se retirer. Le prince de Salerne les combla de louanges, leur offrit de grands présents et les pressa instamment de demeurer avec lui ; mais ils répondirent que, dans ce qu'ils avaient fait, ils n'avaient eu d'autre motif que l'amour de Dieu et de la religion, refusèrent les présents et retournèrent en leur pays. Le prince de Salerne envoya avec eux des députés en Normandie, avec des citrons, des amandes et d'autres fruits d'Italie, des étoffes précieuses et des harnais dorés pour les chevaux, afin d'exciter d'autres Normands à venir dans un pays qui produisait ces richesses (5).

Le bruit des victoires de Raoul s'étant répandu de tous côtés, une multitude innombrable de Normands sortirent de leur pays avec leurs femmes et leurs enfants, non-seulement par la permission du duc Richard, mais par ses ordres pressants. Après plusieurs victoires sur les Grecs, Raoul, voyant que les Italiens étaient peu propres à la guerre, passa les monts avec peu de suite, et alla trouver l'empereur saint Henri pour lui exposer l'état des choses. L'empereur, qui, sur sa réputation, désirait de le voir, le reçut très-bien et lui fit divers présents (6).

D'autres Normands, sous la conduite de Roger, marchèrent contre les Sarrasins d'Espagne, en tuèrent une multitude innombrable, leur prirent un grand nombre de villes et de forteresses. Dès son arrivée, Roger usa de cet effrayant stratagème. Ayant pris quelques Sarrasins, il en coupait un par morceaux chaque jour, en faisait cuire la moitié dans une chaudière, à la vue des autres, pour leur servir de nourriture, feignant, de son côté, de manger l'autre moitié avec les siens. Quelques prisonniers, qu'il laissa échapper exprès, ayant raconté à leurs patriotes ces horribles repas, répandirent parmi eux une si grande

(1) *Act. Bened.*, sect. VI, p. 533. — (2) Ditmar, l. VII, p. 411. — (3) *Chron. Adem* Bouq., t. X, p. 151. (4) Glab., l. III, c. I. — (5) *Chron. Cassin.*, l. II. — (6) Glab., *ibid.*

terreur, que les Sarrasins du voisinage demandèrent la paix à la comtesse Ermesinde de Barcelone, dont Roger avait épousé la fille, et s'engagèrent à lui payer tribut (1).

Cependant les Normands et les Italiens coalisés, après avoir battu plusieurs fois les Grecs, furent battus à leur tour près de Cannes. De plus, le prince de Capoue était d'intelligence avec les Grecs; il avait même envoyé à Constantinople, comme témoignage de sa soumission à l'empereur, les clefs de sa ville, en or. Rome elle-même se trouvait menacée. Dans ces conjonctures, le pape Benoît VIII passa les Alpes, se rendit en Allemagne auprès de l'empereur saint Henri. Ils célébrèrent ensemble, à Bamberg, le jeudi-saint et la fête de Pâques de l'an 1020, qui était le 17e d'avril. Le dimanche suivant, le Pape consacra l'église de Saint-Étienne; et l'empereur donna la ville et l'évêché de Bamberg à l'Église romaine, avec une redevance annuelle d'une haquenée blanche et de cent livres d'argent (2). Mais la principale affaire que le Pape et l'empereur traitèrent ensemble fut sans doute d'expulser de l'Italie et les Grecs et les Sarrasins, et d'assurer ainsi, à perpétuité, l'indépendance, même temporelle, de l'Église romaine. Cela intéressait plus que l'Italie : cela importait à l'univers entier; car l'expérience des siècles a fait voir et fait voir encore que les Grecs, par leur penchant incurable à la division, au schisme et à l'hérésie, ne sont pas moins nuisibles à la foi et à l'unité catholiques, c'est-à-dire à la véritable civilisation du genre humain, que les Mahométans par leur fanatisme et leur férocité.

Au commencement de l'an 1021, l'empereur Henri assiégea le comte Othon dans son château de Hamerstein, près de Coblentz, parce qu'il pillait les terres de l'église de Mayence, en haine de l'archevêque, qui l'avait excommunié dans un concile, pour un mariage illicite. L'empereur, étant donc à ce siége, manda à saint Héribert, archevêque de Cologne, de venir le trouver avec ses troupes. Depuis longtemps l'empereur était irrité contre cet archevêque, qui n'avait point assisté à son élection, étant occupé aux funérailles de l'empereur Othon, et avait tardé à lui apporter les ornements impériaux; on avait même persuadé à Henri que l'archevêque voulait un autre empereur. Or, dans le temps même qu'il fut mandé de venir avec ses troupes, Héribert était malade d'une grosse fièvre et ne put y aller. L'empereur, croyant que c'était un prétexte, dit en colère : Eh bien, puisqu'il est malade, j'irai le visiter! En effet, sitôt qu'il eut soumis le comte, il marcha vers Cologne, et les ennemis de l'archevêque ne manquaient pas de l'échauffer encore contre lui.

Quand il y fut entré, l'archevêque le reçut avec l'honneur convenable. La nuit suivante, l'empereur vit en songe un homme vénérable, revêtu d'ornements pontificaux, qui lui dit : Pourquoi as-tu, empereur, de tels desseins contre mon frère Héribert? Sache que c'est un homme agréable à Dieu, et que, si tu l'offenses, tu en sentiras infailliblement la peine! Le matin, l'empereur envoya chercher l'archevêque, qui se présenta les yeux baissés, se plaignant seulement de ce qu'il était irrité contre lui sans sujet. Mais l'empereur, se levant, alla au-devant de lui pour l'embrasser, et, pour le remettre de son étonnement, il lui dit : Je vous confesse, mon père, que depuis que je suis venu à la couronne, je me suis prévenu d'aversion contre vous et ne vous ai [illegible] pas fait justice; mais le [illegible] m'a fait connaître [illegible] que vous êtes du nombre de ses élus. [illegible] Ayant aussi perdu [illegible] encore jusqu'à trois fois et le [illegible] de lui. Mais non content de cette satisfaction, la nuit suivante, après matines, il prit un clerc avec lui, et alla à la chambre du prélat. Il ne l'y trouva pas : il était en prière, suivant sa coutume, dans un oratoire de Saint-Jean, qui était proche. L'empereur ôta son manteau, se prosterna à ses pieds, le priant de lui remettre, par sa puissance sacerdotale, tous les péchés qu'il avait commis contre lui. L'archevêque releva l'empereur et lui donna l'absolution qu'il demandait, puis il lui dit en secret : Sachez qu'après votre départ, nous ne nous reverrons plus en ce monde! L'empereur, attendri de cette prédiction, l'embrassa de nouveau en pleurant, et lui baisa les yeux et les mains. Saint Meinwerc, évêque de Paderborn, était à Cologne avec l'empereur lors de cette réconciliation, et il exhorta ce prince à réparer, par quelque aumône, l'injure qu'il avait faite au saint archevêque; c'est pourquoi l'empereur donna une terre en Westphalie au nouveau monastère de Paderborn. Saint Héribert mourut, en effet, le 16e de mars, la même année 1021, et fut assisté à la mort par Elie, abbé de Saint-Martin de Cologne, Écossais de nation et compté aussi entre les saints. Saint Héribert fut enterré au monastère de Duit, qu'il avait fondé. L'Église honore sa mémoire le jour de sa mort. Il avait rempli le siége de Cologne vingt-deux ans, et eut pour successeur Pilgrim, chapelain de l'empereur, qui le tint quinze ans (3).

Il suivit l'empereur Henri en Italie l'année suivante 1022. Car ce prince y passa, sur les instantes prières des Normands, des Italiens et du Pape, pour s'opposer aux Grecs, qui menaçaient Rome même. Il marcha le long de la mer Adriatique avec le corps de son armée, qui était immense, et envoya, par le pays des Marses, Poppon, archevêque de Trèves, avec une division de onze mille hommes, et Pilgrim, archevêque de Cologne, à Rome, avec vingt mille hommes, pour prendre le prince de Capoue et l'abbé du Mont-Cassin, qui étaient d'intelligence avec les Grecs. L'abbé, homme

(1) Cron. Adem., p. 156. — (2) Baron., 1019 édit. et notes de Mansi. Concil. Mansi, t. XIX, p. 387. — (3) Acta SS., 16 mart.

Athenolfe, s'enfuit, résolu de passer à Constantinople, et s'embarqua à Otrante; mais il périt en mer. Pandolfe, son frère, prince de Capoue, se rendit à l'archevêque Pilgrim, qui lui sauva la vie, quoique avec peine, parce qu'il l'avait pris sous sa foi; car les seigneurs l'avaient condamné à mort.

L'empereur Henri prit Bénévent et toutes les places que les Grecs lui avaient enlevées; mais il trouva une grande résistance à Troie en Apulie, qui attendait du secours de l'empereur Basile. Après trois mois de siége, les habitants résolurent de se rendre; et ayant appelé un solitaire, comme il y en avait un grand nombre en Italie, ils lui firent prendre une croix et envoyèrent tous les enfants de la ville, criant : *Kyrie eleïson!* Ils vinrent jusqu'à la tente de l'empereur, qui demanda ce qu'ils voulaient. On lui dit qu'ils demandaient miséricorde pour la ville. Il répondit : Celui qui connaît les cœurs sait que ce sont les pères de ces enfants qui les font périr, et non pas moi! Il répandit des larmes, et les fit reconduire en sûreté. Ils revinrent le lendemain matin, criant comme la veille : Seigneur, ayez pitié de nous! Aussitôt il sortit de sa tente, regarda cette troupe d'orphelins, et, touché de compassion, il dit cette parole du Seigneur : J'ai pitié de ce peuple! Car il avait menacé, s'il prenait la ville, de la brûler et de faire pendre tous les hommes. Il manda donc aux chefs de la ville, s'ils voulaient obtenir leur pardon, de détruire eux-mêmes cette partie des murs qui était opposée à ses machines. Ils l'exécutèrent à l'instant. Alors il les admit en sa présence; et, ayant reçu d'eux des otages, il leur ordonna de rebâtir les murs (1).

Après la prise de Troie, la dyssenterie s'étant mise dans son armée, l'empereur Henri revint en Allemagne, où il se tint plusieurs conciles pour la réforme des mœurs dans le clergé et dans le peuple. C'était un autre objet que le Pape et l'empereur se proposaiant dans les communs efforts de leur zèle. Le 1er d'août, peut-être l'année 1022, car l'année précise n'est pas marquée, le Pape tint à cet effet un concile à Pavie. Les actes qui nous en restent commencent par un grand discours où il se plaint que la vie licencieuse du clergé déshonore l'Eglise et qu'ils dissipent les grands biens qu'ils ont reçus de la libéralité des princes, les employant à entretenir publiquement des femmes et à enrichir leurs enfants. Il montre ensuite que les clercs sont obligés à la continence par le canon de Nicée, qui leur défend de loger avec des femmes; par les décrétales de saint Sirice et de saint Léon, dont le premier défend le mariage même aux sous-diacres. Il réfute l'ignorance ou la mauvaise foi de ceux qui s'excusaient sur l'exemple des prêtres de l'ancienne loi; il leur montre que ceux-ci même étaient obligés de garder la continence tout le temps qu'ils étaient de service dans le temple. Or, les ministres sacrés de l'Eglise sont de service chaque jour; donc ils doivent garder une continence perpétuelle. De plus, si le mariage était permis aux prêtres d'Aaron, c'était pour propager le sacerdoce attaché à leur famille. Cette raison n'existe point pour les prêtres du Christ, le sacerdoce chrétien n'étant point attaché à une famille particulière, mais communiqué à tous ceux que Dieu y appelle, sans distinction de famille ou de nation.

Après avoir ainsi établi en général que tous les enfants des clercs, nés depuis leur engagement, sont illégitimes, le Pape vient à ceux qu'un clerc né serf de l'Eglise avait eus d'une femme libre. On prétendait que ces enfants étaient libres, suivant cette règle du droit, que, hors le mariage légitime, l'enfant suit la condition de la mère; mais le Pape soutient que cette règle ne doit s'appliquer qu'aux enfants des laïques. Premièrement, parce que les laïques qui ont fait cette loi n'ont aucun pouvoir de régler les droits de l'Eglise, ce qu'il prouve par une constitution du saint pape Symmaque; ensuite, parce qu'ils n'ont pu, en la faisant, avoir en vue les enfants des clercs, puisque les clercs ne doivent pas avoir d'enfants. Les clercs concubinaires objectaient ce passage de saint Paul : Que chacun ait sa femme, pour éviter la fornication; mais le Pape répond que l'Apôtre ne parle que des laïques, et que c'est l'hérésie de Jovinien de l'appliquer indifféremment à tout le monde. Il cite encore une constitution de Justinien, qui, par une loi générale, déclarait serfs les enfants des serfs du fisc, quoique nés de femmes libres, et il se plaint hautement des juges qui jugeaient suivant la maxime contraire.

Après cette préface, où l'on ne voit citer aucune fausse décrétale, est le décret du pape Benoît, divisé en sept articles. Il renouvelle la défense d'avoir ni femme ni concubine, et semble l'étendre à tous les clercs sans exception. Il déclare que les enfants des clercs sont serfs de l'église en laquelle servent leurs pères, quoique leurs mères soient libres, et prononce anathème contre le juge qui les déclarera libres. Aucun serf de l'église, clerc ou laïque, ne pourra faire aucune acquisition sous le nom d'un homme libre, sous peine de fouet et de prison, jusqu'à ce que l'église ait retiré tous les titres de l'acquisition. L'homme libre qui a prêté son nom donnera à l'église ses sûretés, sous peine d'être traité comme sacrilége; et le juge ou le tabellion qui aura reçu le contrat sera frappé d'anathème. Ce décret est souscrit par sept évêques, dont les premiers sont le pape Benoît, Aribert, archevêque de Milan, et Raynald, évêque de Pavie.

Le Pape pria l'empereur saint Henri de confirmer ce décret par une sanction temporelle. L'empereur lui répondit par la lettre suivante : Très-saint Pape, je ne puis rien vous refuser, vous à qui, par Dieu, je dois tout; d'autant plus que vous demandez des

(1) Glab., l. III, c. 1.

choses justes et honorables, et que vous m'appelez en société de votre sainte sollicitude, pour nous rendre participants de la joie comme du travail. C'est pourquoi nous rendons de très-grandes actions de grâces à votre saint épiscopat, qui règle salutairement l'Eglise et commence la réforme par l'incontinence des clercs, d'où s'est répandu tout le mal sur la terre. Tout ce que votre Paternité a institué et réformé synodalement pour la restauration nécessaire de l'Eglise, je le loue, je le confirme et je l'approuve, comme votre fils ; et pour que tout le monde soit plus disposé à l'observer, je promets, avec l'aide de Dieu, de l'observer moi-même inviolablement. Et par la présente sanction, qui, par la grâce de Dieu, vivra autant que l'Eglise vivante, d'accord avec les sénateurs de la terre, avec les officiers de notre palais et les amis de la chose publique, en présence de Dieu et de l'Eglise, nous corroborons ces ordonnances, qui subsisteront éternellement, seront reçues parmi les droits publics et inscrites solennellement parmi les lois humaines.

A la suite de cette lettre si remarquable, viennent sept articles conformes à ceux du Pape, mais plus fermes et plus sévères, souscrits par l'empereur et les seigneurs, en ces termes : Moi Henri, par la grâce de Dieu, empereur auguste, suivant le conseil du seigneur pape Benoît et la suggestion d'un grand nombre d'évêques, j'ai, par l'autorité de Dieu, statué, confirmé, déclaré et souhaité éternellement valable, cette présente constitution de la loi perpétuelle, et j'ai prié les grands de mon empire de la confirmer. Moi Othon, margrave, j'ai assisté, et j'ai confirmé et loué la présente loi, comme très-nécessaire au monde et devant rendre aux églises les yeux qu'elles ont perdus (1). Telle était la politique vraiment chrétienne du saint empereur et de ses princes ; telle était leur cordiale intelligence envers la sainte Eglise de Dieu.

Des conciles qui se tinrent en Allemagne, nous n'avons les canons que de celui de Selingstadt, près de Mayence, tenu le 11 août 1022, par l'évêque de Mayence, Aribon, et cinq de ses suffragants. Ce concile fit vingt canons. On ordonne l'abstinence de la chair quatorze jours avant la Saint-Jean, autant avant Noël, et jeûnes en plusieurs vigiles qui sont marquées, entre autres celle de l'Epiphanie. Défense à un prêtre de dire plus de trois messes par jour ; défense de jeter un corporal dans le feu pour éteindre un incendie ; défense de porter une épée dans l'église, excepté celle du roi ; défense de faire dire, par superstition et pour deviner, des messes de la Trinité ou de saint Michel. Ordonné d'abattre les bâtiments attenants aux églises, et défense à d'autres qu'aux prêtres de loger dans le parvis. Qui n'observera pas le jeûne énoncé par l'évêque, nourira un pauvre le même jour. Le pénitent, pendant le cours de sa pénitence, demeurera dans le lieu où il l'a reçue, afin que son propre prêtre puisse rendre témoignage de sa conduite, et le prêtre ne pourra lui partager sa pénitence ni le faire rentrer dans l'église sans ordre de l'évêque. Et parce que plusieurs, chargés de grands crimes, refusaient de recevoir la pénitence de leurs pasteurs et s'en allaient à Rome, croyant que le Pape leur remettrait tous leurs péchés, le concile des six évêques arrête que telle indulgence ne leur servira de rien, mais qu'ils doivent premièrement accomplir la pénitence qui leur sera imposée par leurs pasteurs ; après quoi, s'ils veulent aller à Rome, ils prendront des lettres de leur évêque au Pape. En général, il est défendu, par ce concile, d'aller à Rome sans la permission de l'évêque ou de son vicaire (2).

Fleury ajoute cette réflexion : On voit ici que le Pape était regardé comme un évêque étranger, quant à l'administration de la pénitence, comme dans le capitulaire d'Eiton, évêque de Bâle, deux cents ans auparavant. Cette réflexion approbative de Fleury est au moins étrange ; car, en bonne théologie, le Pape est le propre pasteur de tous les fidèles du Christ, d'après ces paroles du Christ lui-même : Pais mes agneaux, pais mes brebis. L'évêque est le propre pasteur de tous les fidèles que le Pape lui confie, sous le nom de diocèse ; le curé est le propre pasteur de tous les fidèles que l'évêque lui confie, sous le nom de paroisse. Mais il est bon, il est sage que le pasteur suprême ne révoque ou ne restreigne la puissance du pasteur subalterne que pour le plus grand bien, soit de l'Eglise entière, soit du diocèse. Ainsi le Pape se réserve dans toute l'Eglise l'absolution de certains crimes énormes, et l'évêque dans son diocèse particulier. Fleury aurait pu se rappeler ces choses, pour rectifier les paroles peu exactes de six évêques ou même d'un seul, au lieu de les prendre pour la règle. Il aurait pu se rappeler encore que, d'après le témoignage des Grecs Sozomène et Socrate, c'est une ancienne loi de l'Eglise, que rien ne peut s'y régler sans l'assentiment du Pontife romain, et qu'ainsi, pour avoir force de loi, même dans leurs provinces, les conciles particuliers doivent être approuvés par le Pape.

Il se tint, la même année 1022, un concile à Aix-la-Chapelle, en présence de l'empereur Henri, pour accommoder un différend entre Pilgrim, archevêque de Cologne, et Durand, évêque de Liége, touchant le monastère de Burcito, que l'un et l'autre prétendaient être de son diocèse. Durand avait succédé l'année précédente, dans l'église de Liége, à saint Vulbode, qui est honoré le 21 d'avril. Ce dernier était un saint évêque d'une taille et d'une grosseur presque gigantesques, ce qui l'obligeait à manger beaucoup ; mais en mangeant plus que les autres, il ne laissait pas de se mortifier par l'abstinence. Il mourut sainte-

(1) Labbe, t. IX, p. 819-833. — (2) *Ibid.*, p. 844.

ment le 20 d'avril, en embrassant le crucifix, et il fut enterré le lendemain dans l'église du monastère de Saint-Laurent. L'an 1023, Aribon tint un autre concile plus nombreux à Mayence, en présence de l'empereur, qui était invité d'y venir célébrer la fête de la Pentecôte. Tout ce qu'on en sait, c'est que l'archevêque y excommunia le comte Othon, à cause de son mariage incestueux avec sa parente Irmengarde (1).

Outre ces assemblées d'évêques et de seigneurs pour le bien de l'Église et de l'empire, on vit des assemblées de rois à la même fin. L'an 1006, il y eut, entre les deux rois Henri de Germanie et Robert de France, une entrevue sur la Meuse, qui séparait leurs États. Plusieurs de leur suite disaient qu'il n'était pas de leur dignité de passer l'un du côté de l'autre, et qu'ils devaient se voir sur des barques au milieu de la rivière. Mais l'humilité et l'amitié sincère l'emportèrent. Le saint roi Henri, s'étant levé de grand matin, passa avec peu de suite chez le roi de France, et ils s'embrassèrent avec une cordialité inexprimable : ils entendirent la messe, célébrée par des évêques, et dînèrent ensemble. Après le dîner, le roi Robert offrit à Henri des présents immenses d'or, d'argent et de perles précieuses; de plus, cent chevaux très bien enharnachés, sur chacun desquels étaient une cuirasse et un casque ; déclarant, au surplus, que leur amitié diminuerait à proportion de ce qu'il lui laisserait de toutes ces choses. Henri, toutefois, accepta seulement un livre des Evangiles, couvert d'or et de pierres précieuses, avec un reliquaire fait de même, lequel contenait une dent de saint Vincent, martyr. Quant à sa femme, sainte Cunégonde, elle reçut seulement des vaisseaux d'or pareils. Le jour suivant, le roi Robert passe avec ses évêques dans la tente du roi de Germanie, qui lui fait une réception magnifique. Le dîner entre eux étant fini, Henri présente cent livres d'or pur au roi Robert, qui n'accepte que des vaisseaux d'or pareils; puis, ayant cimenté un traité d'amitié, les deux rois s'en retournèrent chez eux (2). Il existe un diplôme en faveur du monastère de Saint-Bénigne de Dijon, donné par le roi Robert pendant son entrevue avec Henri sur la Meuse, et qui porte expressément la date de 1006, dix-neuvième année du règne de Robert (3).

Dix ans après, c'est-à-dire en 1016, ce bon prince, après avoir visité tous les saints lieux de France, eut la dévotion d'aller à Rome visiter les tombeaux des saints apôtres. Il y fut accompagné d'un nombreux cortége d'évêques et de seigneurs. La veille de Saint-Pierre, il offrit quelque chose sur son autel. Tout le monde comptait que c'était quelque offrande de grand prix. C'était, dans une bourse de soie, une antienne en l'honneur de saint Pierre, que le roi lui-même avait composée et notée de sa main. Pendant son séjour à Rome, le roi fit connaître au Pape que plusieurs seigneurs usurpaient les biens du monastère de Cluny ainsi que d'autres. Aussitôt le pape Benoît adressa une lettre circulaire aux évêques de Bourgogne, d'Aquitaine et de Provence, pour leur ordonner d'excommunier ces usurpateurs (4).

Au mois d'août de l'année 1023, saint Henri, alors empereur depuis neuf ans, eut une seconde et dernière entrevue avec son ami, le roi Robert, qu'il y avait invité par Gérard, évêque de Cambrai, et Richard, abbé de Verdun. Cette entrevue eut lieu à Ivoy, sur le Cher, aux confins de la Champagne et du Luxembourg. Le jour de Saint-Laurent, l'empereur, averti que Robert venait le voir, alla au-devant de lui jusqu'à Mousson. Dans cette entrevue solennelle, qui dura plusieurs jours, ils rendirent leur amitié encore plus intime, ils établirent solidement la paix et la justice; ils y traitèrent de l'état de l'Église, du royaume et de l'empire : ils cherchèrent surtout les moyens d'assurer la paix de l'Église, et de mieux subvenir à la chrétienté, exposée à tant de périls ; ils convinrent de se retrouver à Pavie, avec le seigneur apostolique, pour lui faire agréer leurs projets (5).

Le saint empereur Henri n'eut pas le temps de les accomplir sur la terre. Affligé de diverses infirmités, il célébra, déjà malade, la fête de Noël 1023 à Bamberg ; il célébra, plus malade encore, la fête de Pâques 1024 à Magdebourg ; puis, entouré de tous les grands de l'empire, il mourut saintement dans la petite ville de Grone, âgé de cinquante-deux ans, le 14 juillet 1024, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Se sentant près de mourir, il appela les parents de l'impératrice, sa sainte épouse, et leur dit : Je vous la rends vierge, comme vous me l'avez donnée (6) !

(1) Labbe, t. IX, p. 854. — (2) Glab., l. III, c. II. — (3) Bouquet, t. X, p. 28, n. ●. — (4) *Ibid.* p. 203 et 305. Labbe, t. IX, p. 810. — (5) *Ex Chron. Camerac.* Bouquet, t. X, p. 201. — (6) *Acta SS.*, 14 *julii*

FIN DU TOME SIXIÈME

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME

